DOC 50 **0312/006**

BELGISCHE KAMER VAN VOLKSVERTEGENWOORDIGERS

16 november 2001

PARLEMENTAIR ONDERZOEK

met het oog op het vaststellen van de precieze omstandigheden waarin Patrice Lumumba werd vermoord en van de eventuele betrokkenheid daarbij van Belgische politici

VERSLAG

NAMENS DE ONDERZOEKSCOMMISSIE UITGEBRACHT DOOR
DE HEREN **Daniel BACQUELAINE** EN **Ferdy WILLEMS**
EN MEVROUW **Marie-Thérèse COENEN**

(BOEKDEEL I)

Voorgaande documenten :
DOC 50 **0312/ (1999-2000)** :
001 : Voorstel van de heer Bacquelaine c.s.
002 : Amendementen.
003 : Verslag.
004 : Tekst aangenomen door de commissie.
005 : Tekst aangenomen in plenaire vergadering.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS DE BELGIQUE

16 novembre 2001

ENQUÊTE PARLEMENTAIRE

visant à déterminer les circonstances exactes de l'assassinat de Patrice Lumumba et l'implication éventuelle des responsables politiques belges dans celui-ci

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE PAR
MM. **Daniel BACQUELAINE** ET **Ferdy WILLEMS** ET
MME **Marie-Thérèse COENEN**

(VOLUME I)

Documents précédents :
DOC 50 **0312/ (1999-2000)** :
001 : Proposition de M. Bacquelaine et consorts.
002 : Amendements.
003 : Rapport.
004 : Texte adopté par la commission.
005 : Texte adopté en séance plénière.

Samenstelling van de onderzoekscommissie /
Composition de la commission d'enquête :
Voorzitter / Président : Geert Versnick.

	Membres		**Leden**
VLD	Jef Valkeniers, Ludo Van Campenhout, Geert Versnick.	VLD	Jef Valkeniers, Ludo Van Campenhout, Geert Versnick.
CD & V	Pieter De Crem, Herman Van Rompuy.	CD & V	Pieter De Crem, Herman Van Rompuy.
Agalev/Ecolo	Marie-Thérèse Coenen, Leen Laenens.	Agalev/Ecolo	Marie-Thérèse Coenen, Leen Laenens.
PS	Jacques Chabot, Claude Eerdekens.	PS	Jacques Chabot, Claude Eerdekens.
PRL FDF MCC	Daniel Bacquelaine, Eric van Weddingen.	PRL FDF MCC	Daniel Bacquelaine, Eric van Weddingen.
Vlaams Blok	Francis Van den Eynde.	Vlaams Blok	Francis Van den Eynde.
SPA	Daan Schalck.	SPA	Daan Schalck.
PSC	Jacques Lefevre.	PSC	Jacques Lefevre.
VU & ID	Ferdy Willems.	VU & ID	Ferdy Willems.

AGALEV-ECOLO	:	*Anders gaan leven / Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales*
CD & V	:	*Christen Democratisch En Vlaams*
FN	:	*Front National*
PRL FDF MCC	:	*Parti Réformateur libéral - Front démocratique francophone-Mouvement des Citoyens pour le Changement*
PS	:	*Parti socialiste*
PSC	:	*Parti social-chrétien*
SPA	:	*Socialistische Partij Anders*
VLAAMS BLOK	:	*Vlaams Blok*
VLD	:	*Vlaamse Liberalen en Democraten*
VU&ID	:	*Volksunie&ID21*

Afkortingen bij de nummering van de publicaties :

DOC 50 0000/000 :	*Parlementair document van de 50e zittingsperiode + nummer en volgnummer*
QRVA :	*Schriftelijke Vragen en Antwoorden*
CRIV :	*Integraal Verslag (op wit papier, bevat de bijlagen en het Beknopt Verslag, met kruisverwijzingen tussen Integraal en Beknopt Verslag)*
CRIV :	*Voorlopige versie van het Integraal Verslag (op groen papier)*
CRABV :	*Beknopt Verslag (op blauw papier)*
PLEN :	*Plenum (witte kaft)*
COM :	*Commissievergadering (beige kaft)*

Abréviations dans la numérotation des publications :

DOC 50 0000/000 :	*Document parlementaire de la 50e législature, suivi du n° et du n° consécutif*
QRVA :	*Questions et Réponses écrites*
CRIV :	*Compte Rendu Intégral (sur papier blanc, avec annexes et CRA, avec renvois entre le CRI et le CRA)*
CRIV :	*Version Provisoire du Compte Rendu intégral (sur papier vert)*
CRABV :	*Compte Rendu Analytique (sur papier bleu)*
PLEN :	*Séance plénière (couverture blanche)*
COM :	*Réunion de commission (couverture beige)*

Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers
Bestellingen :
Natieplein 2
1008 Brussel
Tel. : 02/ 549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.deKamer.be
e-mail : alg.zaken@deKamer.be

Publications officielles éditées par la Chambre des représentants
Commandes :
Place de la Nation 2
1008 Bruxelles
Tél. : 02/ 549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.laChambre.be
e-mail : aff.generales@laChambre.be

INHOUDSOPGAVE

Blz.

I^ste DEEL — BESCHRIJVING 11

VOORWOORD 11

INLEIDING 13
1. Instelling van de onderzoekscommissie 13
2. Taakstelling en bevoegdheden van de onderzoekscommissie 13
3. Looptijd van het mandaat van de onderzoekscommissie 14
4. Aantal en duur van de vergaderingen 15
5. Huishoudelijk reglement 15

I. DE DESKUNDIGEN 16
1. Aanwijzing van de deskundigen 16
2. Opdracht van de deskundigen 17
3. De deskundigenverslagen 17
4. Gesprekken met de auteurs, alsook met personen die een rol in de gebeurtenissen hebben gespeeld 18

II. METHODE EN FASERING VAN DE WERKZAAMHEDEN VAN DE ONDERZOEKSCOMMISSIE 19
1. Het door de deskundigen voorgestelde werkschema 19
2. De door de deskundigen toegelichte evolutie van hun werkzaamheden 20

III. DE ARCHIEVEN 22
1. Heuristisch onderzoek van de archiefbronnen 22
2. Het archief van het Koninklijk Paleis 22
3. De notulen van de Ministerraad 23
4. De archieven van de ministeriële departementen 23
5. De geheime archieven 24
6. De privé-archieven 25

IV. DE HOORZITTINGEN 26
1. De hoorzittingen met de getuigen 26
2. Hoorzittingen met verwanten van de hoofdrolspelers 30
3. Hoorzitting met de auteurs 30

V. ONDERZOEKSOPDRACHTEN 31
1. Machtiging van de voorzitter van de onderzoekscommissie 31
2. Onderzoeksopdrachten 31

VI. DE RAADPLEGING VAN HET REKENHOF ... 33

VII. DE RAADPLEGING VAN DE NATIONALE BANK VAN BELGIË 34

VIII. SCHRIFTEXPERTISE 35

SOMMAIRE

Pages

I^RE PARTIE — PARTIE DESCRIPTIVE 11

AVANT-PROPOS 11

INTRODUCTION 13
1. Institution de la commission d'enquête 13
2. Mission et compétences de la commission d'enquête 13
3. Durée du mandat de la commission d'enquête 14
4. Nombre des réunions et durée de celles-ci .. 15
5. Règlement d'ordre intérieur 15

I. LES EXPERTS 16
1. Désignation des experts 16
2. Mandat des experts 17
3. Les rapports des experts 17
4. Entretiens avec les auteurs ainsi qu'avec des acteurs des événements 18

II. MÉTHODOLOGIE ET ÉTAPES DU TRAVAIL DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE 19
1. Le schéma de travail présenté par les experts 19
2. La communication par les experts de l'évolution de leurs travaux 20

III. LES ARCHIVES 22
1. L'heuristique des fonds d'archives 22
2. Les archives du Palais royal 22
3. Les procès-verbaux du Conseil des ministres 23
4. Les archives des départements ministériels 23
5. Les archives classifiées 24
6. Les archives privées 25

IV. LES AUDITIONS 26
1. Les auditions de témoins 26
2. Audition de parents des principaux protagonistes 30
3. Audition des auteurs 30

V. DEVOIRS D'INSTRUCTION 31
1. Habilitation du président de la commission d'enquête 31
2. Devoirs d'instruction 31

VI. LA CONSULTATION DE LA COUR DES COMPTES 33

VII. LA CONSULTATION DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE 34

VIII. EXPERTISE GRAPHOLOGIQUE 35

IX. ONTSLEUTELING VAN GECODEERDE TELEX-BERICHTEN 36

II^E DEEL — VERSLAG VAN DE DESKUNDIGEN 37

I. EERSTE FASE 39

Hoofdstuk 1 : De Belgische regering tegenover de crisis van juli en augustus 1960 40

1. Van 8 juli tot 22 juli : de offensieve fase 41
2. Van 23 juli tot 10 augustus : malaise en crisis in de Belgische regering 62
3. 10 augustus-3 september : ontspanning 70

Hoofdstuk 2 : Ondermijning en omverwerping van de regering Lumumba 73

1. Een algemeen beeld van de Congolese oppositie op basis van bekende gegevens 73
2. De eerste aanwijzingen van een Belgische interventie in het begin van de crisis 78
3. Een confederaal Congo als hefboom tegen de regering-Lumumba 92
4. Actie in Leopoldstad 102
5. *Le renversement selon nos vœux* 108
6. Druk van de VSA en de VN 120
7. Lumumba wordt afgezet (5 september 1960) 123
8. Conclusie 124

Hoofdstuk 3 : De fysieke liquidatie van Lumumba is een mogelijk perspectief 127

1. Munongo : Lumumba moet verdwijnen 127
2. « Operatie-L » van Belgische makelij 128
3. Eisenhower 129

II. TWEEDE FASE 131

Hoofdstuk 1 : De politieke toestand in Leopoldstad na de afzetting van Lumumba en de houding van officiële Belgische instanties 132

1. De diverse machten in Leopoldstad en de houding van officiële Belgische instanties 132
2. Pogingen tot arrestatie van Lumumba 146
3. De mogelijke terugkeer van Lumumba op het politieke toneel 153

Hoofdstuk 2 : *Covert actions* onder officiële dekking 158

1. De *dramatis personae* 158
2. Analyse van het telexverkeer tussen Brazzaville en Brussel 164

Hoofdstuk 3 : Privé moordplannen 194

Hoofdstuk 4 : De verantwoordelijkheid van de Belgische regering 204

IX. DÉCRYPTAGE DE TÉLEX CODÉS 36

II^E PARTIE — RAPPORT DES EXPERTS 37

I. PREMIÈRE PHASE 39

Chapitre 1 : Le gouvernement belge face à la crise de juillet et août 1960 40

1. Du 8 au 22 juillet : la phase offensive 41
2. Du 23 juillet au 10 août : malaise et crise au sein du gouvernement belge 62
3. 10 août-3 septembre : la détente 70

Chapitre 2 : Le sape et le renversement du gouvernement de Lumumba 73

1. Une image générale de l'opposition congolaise sur la base de données connues 73
2. Les premiers indices d'une intervention belge au début de la crise 78
3. Un Congo confédéral servant de levier pour combattre le gouvernement Lumumba 92
4. Action à Léopoldville 102
5. Le renversement selon nos vœux 108
6. Pression exercée par les États-Unis et les Nations unies 120
7. Lumumba est destitué (5 septembre 1960) . 123
8. Conclusion 124

Chapitre 3 : La liquidation physique de Lumumba : une possibilité 127

1. Munongo : Lumumba doit disparaître 127
2. « Opération-L » de fabrication belge 128
3. Eisenhower 129

II. DEUXIÈME PHASE 131

Chapitre 1 : La situation politique à Léopoldville après la destitution de Lumumba et l'attitude d'instances officielles belges 132

1. Les divers pouvoirs à Léopoldville et l'attitude d'instances officielles belges 132
2. Tentatives d'arrestation de Lumumba 146
3. L'éventuel retour de Lumumba sur la scène politique 153

Chapitre 2 : Actions clandestines au niveau officiel 158

1. Les *dramatis personae* 158
2. Analyse de l'échange de télex entre Brazzaville et Bruxelles 164

Chapitre 3 : Projets d'assassinat d'origine privée . 194

Chapitre 4 : La responsabilité du gouvernement belge 204

Hoofdstuk 5 : Analyse van uitdrukkingen betreffende de « eliminatie » van Lumumba 205

III. DERDE FASE : VAN DE BEWAAKTE EN BEDREIGDE RESIDENTIE TOT DE AANHOUDING EN DE OPSLUITING VAN LUMUMBA 214

Inleiding 214
1. De toestand van Lumumba in Leopoldstad 214
2. Hoe rechtvaardigt Lumumba zijn plan om naar Stanleystad te gaan (27-28 november 1960) ? 218
3. De CIA vergoelijkt zijn rol in de opsporing en de aanhouding van Lumumba 219
4. Door de Belgische diensten ingenomen standpunten en ondernomen acties 220
5. Woensdag 30 november. Standpunt van R. Rothschild 222
Mocht Lumumba erin slagen om Stanleystad te bereiken … 222
Over de besprekingen in Leopoldstad 222
Over het opnieuw opstarten van de tegen Lumumba gerichte actie 222
6. Opsporing en aanhouding van Lumumba 223
a. Aanwezigheid in Bulungu (dinsdag 29 november 1960) 223
b. Opsporingen en overbrengingen via de lucht 224
1. Versie van de Belgische militaire veiligheidsdienst (1960) 224
2. De Congolese versie 1960 (CRISP) 224
3. De versie van Heinz en Donnay (1966) 225
7. De pogingen van Gilbert Pongo 225
8. J. Kasa Vubu « rechtvaardigt » de aanhouding van Patrice Lumumba 225
9. Begin december 1960. De bestemming van de gevangen Lumumba : Katanga of Neder-Kongo 226

IV. VIERDE FASE : DE OVERBRENGING EN DOOD VAN LUMUMBA 230

Inleiding 230

Hoofdstuk 1 : Context 231

1. De hervatting van de diplomatieke betrekkingen 231
2. Katanga 239
3. Washington, verkerend in een situatie tussen twee regeerperiodes (6 januari 1961) 243
4. Door de groep van Casablanca tussen 4 en 7 januari 1961 uitgeoefende druk « pro Lumumba » 244

Hoofdstuk 2 : De transfer van Lumumba 246

A. Kritiek van de bronnen 246

1. De « memoires » van Vandewalle 246
2. Vijf bekende « Belgische » boodschappen .. 264
3. De documenten-Nendaka 282
4. Een tot op heden ongekende boodschap uit Brussel (14 januari) 288

Chapitre 5 : Analyse d'expressions relatives à « l'élimination » de Lumumba 205

III. TROISIÈME PHASE : DE LA RÉSIDENCE SURVEILLÉE ET MENACÉE À L'ARRESTATION ET L'INCARCÉRATION DE LUMUMBA 214

Introduction 214
1. La situation de Lumumba à Léopoldville 214
2. Comment Lumumba justifie-t-il son projet de déplacement à Stanleyville (27-28 novembre 1960) ? 218
3. La CIA minimise son rôle dans le repérage et l'arrestation de Lumumba 219
4. Opinions et actions des services belges 220
5. Mercredi 30 novembre. Le point de vue de R. Rothschild 222
Si Lumumba réussit à réjoindre Stanleyville … 222
Sur les discussions à Léopoldville 222
Sur une relance de l'action anti-lumumbiste 222
6. Repérage et arrestation de Lumumba 223
a. La présence à Bulungu (mardi 29 novembre 1960) 223
b. Repérages et transferts aériens 224
1. La version de la sûreté militaire belge (1960) 224
2. La version de Congo 1960 (CRISP) 224
3. La version de Heinz et Donnay (1966) .. 225
7. Les tâtonnements de Gilbert Pongo 225
8. J. Kasa Vubu « justifie » l'arrestation de Patrice Lumumba 225
9. Début décembre 1960. La destination de Lumumba prisonnier : le Katanga ou le Bas-Congo. 226

IV. QUATRIÈME PHASE : LE TRANSFERT ET LA MORT DE LUMUMBA 230

Introduction 230

Chapitre 1 : Contexte 231

1. La reprise des relations diplomatiques 231
2. Katanga 239
3. À Washington, en situation d'inter-règne (6 janvier 1961) 243
4. La pression « pro-Lumumba » du groupe de Casablanca (du 4 au 7 janvier 1961) 244

Chapitre 2 : Le transfert de Lumumba 246

A. Critiques des sources 246

1. Les « mémoires » de Vandewalle 246
2. Cinq messages « belges » connus 264
3. Les documents Nendaka 282
4. Un message de Bruxelles (14 janvier) jusqu'à présent inconnu 288

5. De vraag van Leopoldstad : de getuigenissen van Verdickt en Marlière 294
6. Het antwoord van Tshombe 296
7. Besluit 303

B. Chronologie 304

C. Een analyse van de overbrenging 313

Hoofdstuk 3 : De dood van Lumumba 336
1. Het probleem van de getuigen 338
2. De getuigen van Brassine 341
3. Het document « confession » (bekentenis), toegeschreven aan Verscheure 350
4. Vandewalle en 17 januari : een lege doos .. 361
5. Een onbekend document : de autobiografie van Gerard Soete 366
6. Een spectaculair document : de agenda van Verscheure 368
7. Executie in de brousse of moordpartij in la maison Brouwez ? 369
8. 17 januari 1961 : De zoektocht naar de feiten 373
9. De reactie van de Belgen 388
10. Het verband tussen de transfer en de moord 392
11. Besluit 396
Hoofdstuk 4 : Het nieuws van de dood en de reacties van Brussel 397

A. Elisabethstad 397

1. Verklaringen die gedateerd worden op 18 januari 397
2. De vergadering bij Clemens van 19 januari . 403
3. De mededeling van Canup op 20 januari 404
4. Besluit 404

B. Leopoldstad 405

C. Brussel 406

1. Tussen 18 en 20 januari : onduidelijkheid 407

2. « We kennen enkel geruchten » 412

3. Diplomatieke leugens 419
4. De Koning 424
5. Conclusie 429

V. DE « GEHEIME FONDSEN » VAN AFRIKAANSE ZAKEN. DE FINANCIERING VAN DE STRIJD TEGEN LUMUMBA 431

1. Inleiding 431
2. De interpellatie van 20 december 1960 432
3. Controle in de notulen van de Ministerraad en een vraag aan het Rekenhof 435

4. De « roze dossiers » van de Ministerraad . 435

5. Opnieuw naar de notulen van de Ministerraad 436
6. Voorlopige conclusies 437

5. La demande de Léopoldville : les témoignages de Verdickt et de Marlière 294
6. La réponse de Tshombe 296
7. Conclusion 303

B. Chronologie 304

C. Analyse du transfert 313

Chapitre 3 : La mort de Lumumba 336
1. Le problème des témoins 338
2. Les témoins de Brassine 341
3. Le document appelé « confession » et attribué à Verscheure 350
4. Vandewalle et le 17 janvier : la boîte vide ... 361
5. Un document inconnu : l'autobiographie de Gerard Soete 366
6. Un document spectaculaire : l'agenda de Verscheure 368
7. Execution dans la savane ou massacre à la maison Brouwez ? 369
8. 17 janvier 1961 : En quête des faits 373
9. La réaction des Belges 388
10. Le lien entre le transfert et l'assassinat 392
11. Conclusion 396
Chapitre 4 : L'annonce de la mort et les réactions de Bruxelles 397

A. Élisabethville 397

1. Déclarations datées du 18 janvier 397
2. La réunion chez Clemens du 19 janvier 403
3. Communication de Canup du 20 janvier 404
4. Conclusion 404

B. Léopoldville 405

C. Bruxelles 406

1. Entre le 18 et le 20 janvier : un manque de précision 407
2. « Nous avons seulement connaissance de rumeurs 412
3. Mensonges diplomatiques 419
4. Le Roi 424
5. Conclusion 429

V. LES « FONDS SECRETS » DES AFFAIRES AFRICAINES. LE FINANCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LUMUMBA 431

1. Introduction 431
2. L'interpellation du 20 décembre 1960 432
3. Contrôle dans les comptes rendus du Conseil des ministres et question à la Cour des comptes 435
4. Les « dossiers roses » du Conseil des ministres 435
5. Retour aux notes du Conseil des ministres 436

6. Conclusions provisoires 437

7. De twintig miljoen van majoor Loos 437
8. Voorschot van 500 miljoen Belgische frank vanwege de Centrale Bank voor Belgisch Congo en Rwanda-Urundi 439
9. Merkwaardige vondst in de papieren d'Aspremont Lynden 441
10. Nog meer geld ? 442
11. Nieuwe vraag aan het Rekenhof..... 444
12. Waarvoor heeft dit geld gediend ? 445
a. De huurmoordenaar « Georges » 445
b. De transfer van Lumumba 446
c. De steun aan Bomboko 449
13. Belgische financiële steun aan Congo..... 451

VI. KONING BOUDEWIJN EN DE CONGO-CRISIS 454

1. De Kroonraad van 18 februari 1961..... 454
2. De toespraak van de Koning bij de onafhankelijkheid, 30 juni 1960 455
3. Koninklijke bemoeienissen bij het begin van de Congo-crisis 456
4. Koning versus regering : een zakenkabinet ? 462
5. Herschikking van de regering 466
6. Intermezzo 470
7. « Neutraliser complètement (et si possible physiquement) Lumumba ». Een merkwaardige briefwisseling, oktober 1960 471
8. Het bezoek van Tshombe aan de Koning, 6 december 1960 471
9. De briefwisseling tussen majoor Weber en het Paleis 481
10. Briefwisseling tussen president Tshombe en koning Boudewijn 483
De brief van Tshombe van 6 oktober 1960 484
De brief van Tshombe van december 1960 485
De brief van Tshombe van 12 januari 1961 485
De brief van Tshombe van 21 februari 1961 490
11. Koning Boudewijn en het nieuws van de dood van Lumumba 492
12. De brief van koning Boudewijn aan president Kennedy en de bondgenoten..... 492
13. Pilaet en het Paleis 497
14. Boudewijn en Leopold III 501

VII. DE VEILIGHEID VAN DE STAAT EN HAAR ARCHIEF 502

1. Inleiding..... 502
2. Twee dossiers uit de laden van de Veiligheid van de Staat 503
a. De zaak-Daffe 503
b. Het *Réseau Crocodile* en André Moyen 509
3. Het archief van de Veiligheid van de Staat 513
a. Thematische dossiers 514
b. Individuele dossiers 514

7. Les vingt millions du major Loos 437
8. Accompte de 500 millions de francs belges de la part de la Banque centrale pour le Congo belge et le Ruanda-Urundi 439
9. Découverte notable dans les documents d'Aspremont Lynden 441
10. Encore plus d'argent ? 442
11. Nouvelle demande à la Cour des comptes 444
12. À quoi cet argent a-t-il servi ? 445
a. « Georges », le tueur à gages 445
b. Le transfert de Lumumba 446
c. Le soutien apporté à Bomboko 449
13. Aide financière accordée par la Belgique au Congo..... 451

VI. LE ROI BAUDOUIN ET LA CRISE CONGOLAISE 454

1. Le Conseil de la Couronne du 18 février 1961 454
2. L'allocation prononcée par le Roi lors de l'indépendance, le 30 juin 1960 455
3. Interventions royales au début de la crise congolaise 456
4. Le Roi contre le gouvernement : un cabinet d'affaires ?..... 462
5. Remaniement du gouvernement..... 466
6. Intermède 470
7. « Neutraliser complètement (et si possible physiquement) Lumumba ». Une correspondance étrange, octobre 1960 471
8. La visite de Tshombe au Roi, le 6 décembre 1960 471
9. La correspondance entre le major Weber et le Palais..... 481
10. Correspondance entre le président Tshombe et le Roi Baudouin..... 483
La lettre de Tshombe du 6 octobre 1960 ... 484
La lettre de Tshombe de décembre 1960 .. 485
La lettre de Tshombe du 12 janvier 1961 ... 485
La lettre de Tshombe du 21 février 1961 ... 490
11. Le Roi Baudouin et l'annonce de la mort de Lumumba 492
12. La lettre adressée par le Roi Baudouin au président Kennedy et aux alliés 492
13. Pilaet et le Palais 497
14. Baudouin et Lépold III 501

VII. LA SURÊTÉ DE L'ÉTAT ET L'UTILISATION DE SES ARCHIVES 502

1. Introduction 502
2. Deux dossiers extraits des tirroirs de la Sûreté de l'État 503
a. L'Affaire Daffe 503
b. Le Réseau Crocodile et André Moyen... 509
3. Les archives de la Sûreté de l'État 513
a. Dossiers thématiques 514
b. Dossiers individuels 514

VIII. DE UNION MINIÈRE, EEN POLITIEKE MEDESPELER 516

1. Inleiding 516
2. Union Minière — Bekende en minder bekende gegevens 517
3. Bloemlezing van anti-Lumumbastukken 525
4. De Union Minière en de huurlingen. Het geval Santu Peschard 539
5. Het archief van de Union Minière du Haut Katanga 567

IX. ALGEMENE CONCLUSIE VAN DE EXPERTS 587

1. Perspectieven 587
2. België, de Congo-crisis en de strijd tegen Lumumba 591
3. Het optreden van de Belgische regeringsinstanties 600

X. BIJLAGEN 606

IIIE DEEL — SYNTHESE VAN DE HOORZITTINGEN 682

INLEIDING 683

I. GETUIGEN 683
a. in openbare zitting gehoorde getuigen 683
1. Jean Van Lierde 683
2. Maryse Hockers 688
3. Jean Durieux 691
4. Jean Cordy 694
5. Jacques Nyns 698
6. Albert Ndele 699
7. Victor Nendaka 703
8. Albert Kalonji 708
9. René Grosjean 713
10. René Smal 716
11. Claude Grandelet 725
12. Mario Spandre 727
13. Armand Verdickt 731
14. Jacques Bartelous 739
15. Etienne Davignon 746
16. Jacques Brassinne 752
17. Jan Vanden Bloock 758
18. Jean-Baptiste Kibwe 764
19. Pierre Harmel 771
20. Paul Heureux 775
21. Albert Onawelho 779
22. Benoît Verhaegen 782

b. in niet-openbare zitting gehoorde getuigen .. 787
23. Fernand Vervier 787
24. André Lahaye 791
25. Jonas Mukamba 796
26. Guy Weber 800
27. Arthur Gilson 805

— Jan Vanden Bloock (werd een eerste maal openbaar gehoord, cf. nr 17) 807

VIII. L'UNION MINIÈRE, ACTEUR POLITIQUE ? 516

1. Introduction 516
2. Union Minière — Données connues et moins connues 517
3. Florilège antilumumbiste 525
4. L'Union Minière et les mercenaires. Le cas Santu Peschard 539
5. Les Archives de l'Union Minière du Haut Katanga 567

IX. CONCLUSION GÉNÉRALE DES EXPERTS .. 587

1. Perspectives 587
2. La Belgique, la crise congolaise et la lutte contre Lumumba 591
3. L'intervention des autorités gouvernementales belges 600

X. ANNEXES 606

IIIE PARTIE — SYNTHESE DES AUDITIONS 682

INTRODUCTION 683

I. TÉMOINS 683
a. témoins entendus en réunion publique 683
1. Jean Van Lierde 683
2. Maryse Hockers 688
3. Jean Durieux 691
4. Jean Cordy 694
5. Jacques Nyns 698
6. Albert Ndele 699
7. Victor Nendaka 703
8. Albert Kalonji 708
9. René Grosjean 713
10. René Smal 716
11. Claude Grandelet 725
12. Mario Spandre 727
13. Armand Verdickt 731
14. Jacques Bartelous 739
15. Etienne Davignon 746
16. Jacques Brassinne 752
17. Jan Vanden Bloock 758
18. Jean-Baptiste Kibwe 764
19. Pierre Harmel 771
20. Paul Heureux 775
21. Albert Onawelho 779
22. Benoît Verhaegen 782

b. témoins entendus à huis clos 787
23. Fernand Vervier 787
24. André Lahaye 791
25. Jonas Mukamba 796
26. Guy Weber 800
27. Arthur Gilson 805
— Jan Vanden Bloock (a été entendu une première fois en réunion publique, cf. le n° 17) 807

c. getuigen die bij hen thuis, in het buitenland of in de lokalen van de Kamer werden gehoord door een delegatie of door de voorzitter van de commissie 807
28. Carlo Huyghé 807
29. Justin Bomboko 808
30. Jo Gérard 811
31. Jan Hollants Van Loocke 812
32. Louis-François Vanderstraeten 813

— André Lahaye (werd een eerste maal in niet-openbare zitting gehoord, cf. nr 24) 814

II. VERWANTEN 814
1. François Lumumba 814
2. Robert Okito 816
3. Jacqueline Mpolo 817
4. Chantal Tshombe 817
5. Arnoud d'Aspremont-Lynden 819

III. AUTEURS 820
1. Jacques Brassinne 820
2. Ludo De Witte 824

IVE DEEL — CONCLUSIES VAN DE ONDERZOEKSCOMMISSIE 828

INLEIDING 828

I. De strijd tegen Lumumba 829

A. De politieke eliminatie 830

B. De fysieke eliminatie 835
1. De plannen en niet voldragen projecten 835
2. De moord op Lumumba, Mpolo en Okito in Elisabethstad 836
Besluit 838

II. Vaststellingen 839

Het onverwerkt verleden 839

1. Disfuncties in de besluitvorming 839

2. De rol van het Staatshoofd 840
3. Controle op de regering 841
4. De rechtsstaat 841
a. Inbreuken op het internationaal recht 841
b. Inbreuken op het interne recht 841
5. Staatsveiligheid en militaire veiligheid 841
6. De situatie van de Belgische ambtenaren 842
7. Economische belangen 842
8. Toestand van de archieven 842

III. Aanbevelingen 842

1. De controle op de regering 842
2. Het Staatshoofd 843
3. De inlichtingendiensten 843
4. Toestand van de archieven 843

c. témoins qui ont été entendus, à leur domicile, à l'étranger ou dans les locaux de la Chambre, par une délégation ou uniquement par le président de la commission 807
28. Carlo Huyghé 807
29. Justin Bomboko 808
30. Jo Gérard 811
31. Jan Hollants Van Loocke 812
32. Louis-François Vanderstraeten 813

— André Lahaye (a été entendu une première fois en réunion non publique, cf. le n° 24) 814

II. PARENTS 814
1. François Lumumba 814
2. Robert Okito 816
3. Jacqueline Mpolo 817
4. Chantal Tshombe 817
5. Arnoud d'Aspremont-Lynden 819

III. AUTEURS 820
1. Jacques Brassinne 820
2. Ludo De Witte 824

IVE PARTIE — CONCLUSIONS DE LA COMMISSION D'ENQUËTE 828

INTRODUCTION 828

I. La lutte contre Lumumba 829

A. L'élimination politique 830

B. L'élimination physique 835
1. Les plans et les projets non-aboutis 835
2. L'assassinat de Lumumba, Mpolo et Okito à Élisabethville 836
Conclusion 838

II. Constatations 839

Un passé toujours présent 839

1. Dysfonctionnements dans le processus décisionnel 839
2. Le rôle du chef de l'État 840
3. Contrôle du gouvernement 841
4. L'État de droit 841
a. Infractions au droit international 841
b. Infractions au droit interne 841
5. Sûreté de l'État et sécurité militaire 841
6. La situation des fonctionnaires belges 842
7. Intérêts économiques 842
8. État des archives 842

III. Recommandations 842

1. Le contrôle du gouvernement 842
2. Le chef de l'État 843
3. Les services de renseignements 843
4. État des archives 843

5. Het onverwerkt verleden 844
6. Eindaanbeveling 844

BIJLAGEN 845

BIJLAGE 1 : Nota van de experts/1-29/6/2000 845

BIJLAGE 2 : Parlementaire onderzoekscommissie-Lumumba. Nota van de deskundigen/2-20/11/2000. Interimrapport 854

BIJLAGE 3 : Nota van de deskundigen/3-15/1/2001. Werkdocumenten (Chronologie, documentaire fiches, organogram, kaart van Congo) 873

BIJLAGE 4 : De zaak Lumumba : organisatie en werkwijze van het College van commissarissen-generaal 20 september 1960 — 9 februari 1961 (door Jean Omasombo Tshonda) 930

BIJLAGE 5 : Cryptanalyse van de Printex telexen, 16 oktober 2001 970

———

5. Un passé toujours présent 844
6. Recommandation finale 844

ANNEXES 845

ANNEXE 1 : Note des experts/1-29/6/2000 845

ANNEXE 2 : Commission d'enquête parlementaire Lumumba. Note des experts/2-20/11/2000. Rapport intermédiaire 854

ANNEXE 3 : Note des experts/3-15/1/2001. Documents de travail (Chronologie, fiches documentaires, organigramme, carte du Congo) 873

ANNEXE 4 : L'affaire Lumumba : organisation et fonctionnement du Collège des Commissaires Généraux 20 septembre 1960 — 9 février 1961(par Jean Omasombo Tshonda) 930

BIJLAGE 5 : Cryptanalyse des télex Printex, 16 octobre 2001 970

———

EERSTE DEEL — Beschrijving

VOORWOORD

De te onderzoeken materie was bijzonder complex en uiterst delicaat. Bovendien dateert de te onderzoeken periode van meer dan 40 jaar geleden. Talloze getuigen zijn reeds overleden, anderen kunnen of willen de feiten waarvan zij getuige waren niet meer precies navertellen.

Het kwam er dus op aan deze feiten zeer rigoureus en zo volledig mogelijk weer te geven en daarbij een strikte chronologie na te streven. Voor een dergelijke opdracht was de medewerking van specialisten in het historisch onderzoek onontbeerlijk.

De commissie stelt vast dat haar werkzaamheden in een zeer goede sfeer zijn verlopen en de bereikte resultaten de verwachtingen van velen overtreffen.

De commissie is van oordeel dat dit te danken is aan de werkwijze die zij heeft gevolgd. Bij de start van haar werkzaamheden stelde zij na een oproep tot de kandidaten, deskundigen aan die geselecteerd werden, nadat zij waren gehoord, op basis van hun curriculum, hun wetenschappelijke kennis en hun neutraliteit

De deskundigen hebben in volstrekte onafhankelijkheid en vrijheid hun opzoekingen kunnen verrichten en conclusies kunnen formuleren.

De commissie heeft gelukkig de spontane, vrije toegang en medewerking verkregen van alle overheids- en privé-archieven die zij wenste te consulteren. Opgemerkt zij evenwel dat er heel wat archiefmateriaal in Congo zelf teloor is gegaan en dat nooit kan worden gegarandeerd dat men *alle* documenten heeft gezien.

Het is overigens pas na kennisname van de eerste rapporten van de deskundigen dat de commissie is overgegaan tot het horen van getuigen die, mede daardoor, met kennis van zaken door de commissie konden worden gehoord en die tijdens hun getuigenis geconfronteerd werden met de informatie die de commissie reeds had verworven.

De commissie heeft voor dit omvangrijke onderzoek de nodige tijd uitgetrokken en heeft gevraagd om haar mandaat met in totaal zes maanden te verlengen.

De bijdrage van de deskundigen was voor de commissie van essentieel belang, maar ook voor de historici zelf was de medewerking aan deze commissie een unieke kans om toegang te krijgen tot belangrijke bronnen uit de recente geschiedenis. De commissie heeft telkens gevolg gegeven aan de vraag van de deskundigen wanneer die bijkomende onderzoeksdaden voorstelden. Het bestaan van de onderzoekscommissie zelf

PREMIÈRE PARTIE — Partie descriptive

AVANT-PROPOS

La matière à examiner était particulièrement complexe et extrêmement délicate. En outre, la période à examiner se situe il y a plus de 40 ans. De nombreux témoins sont aujourd'hui décédés, alors que d'autres ne peuvent ou ne veulent plus relater avec précision les faits dont ils ont été témoins.

Il s'agissait donc de tenter d'établir ces faits de manière très précise, dans leur intégralité et dans une chronologie très pointue. La collaboration de spécialistes de la recherche historique était nécessaire pour mener à bien une telle mission.

La commission constate que ses travaux se sont déroulés dans une excellente atmosphère et que les résultats obtenus dépassent les attentes de beaucoup.

La commission est convaincue qu'elle doit ce bilan positif à la méthode de travail qui a été suivie. Au début de ses travaux, elle a, après un appel aux candidats, désigné des experts, sélectionnés après avoir été entendus sur la base de leur curriculum vitae, de leur compétence scientifique et de leur neutralité.

Ces experts ont pu effectuer leurs recherches et formuler leurs conclusions en toute indépendance et en toute liberté.

La commission a heureusement obtenu spontanément le libre accès à toutes les archives publiques et privées qu'elle souhaitait consulter ainsi que la collaboration de leurs propriétaires. Il convient toutefois de faire observer que de nombreuses archives ont été perdues au Congo même et qu'il est impossible de garantir que *tous* les documents ont été consultés.

Ce n'est, du reste, qu'après avoir pris connaissance des premiers rapports des experts que la commission a procédé aux auditions des témoins qui, de ce fait, ont pu être entendus en connaissance de cause par la commission et qui ont été confrontés, lors de leurs témoignages, aux informations que la commission avait déjà obtenues.

Pour mener à bien une recherche de cette ampleur, la commission a voulu se donner le temps qu'il fallait et a demandé le prolongement de six mois de son mandat au total.

L'apport des experts aux travaux de la commission a été d'une importance capitale, mais pour les historiens eux-mêmes, leur collaboration à cette commission représentait une occasion unique d'avoir accès à des sources importantes de l'histoire récente. La commission a d'ailleurs donné suite à toutes les demandes des experts lorsqu'ils sollicitaient un complément de devoir d'enquête. L'existence même de la commission d'enquête

is op zich reeds vermeldenswaard : het onderzoek van het koloniale en post-koloniale verleden is nog eerder zeldzaam.

Voor de formulering van conclusies, vaststellingen en aanbevelingen kon de commissie steunen op uitgebreide rapporten en duidelijke historische conclusies van de deskundigen en ze spreekt dan ook haar zeer grote waardering uit voor hun werk.

Uiteraard dankt de commissie ook de diensten van de Kamer, zonder wier gebruikelijke voortreffelijke medewerking het werkstuk niet het licht had kunnen zien.

Tussen politiek en wetenschap is hier, wellicht voor het eerst in de Belgische parlementaire geschiedenis, een vruchtbare band gesmeed.

Vanuit die vaststellingen formuleert de commissie dan ook de aanbeveling om in het kader van de parlementaire werkzaamheden vaker een beroep te doen op de expertise die aanwezig is in de academische wereld, de onderzoeksinstituten en de internationale organisaties.

De inbreng van deze expertise, ook in de gewone commissiewerkzaamheden, kan de inhoud van het debat verdiepen en de toon ervan zakelijker maken.

mérite en soi une mention : la recherche sur le passé colonial et post-colonial est encore relativement rare.

Pour formuler ses conclusions, constatations et recommandations, la commission a pu s'appuyer sur des rapports fouillés, ainsi que sur les conclusions historiques précises des experts et tient dès lors à leur exprimer sa très grande considération pour leur travail.

Elle remercie également les services de la Chambre, pour leur collaboration traditionnellement excellente sans laquelle le présent ouvrage n'aurait pas pu être mené à terme.

Une collaboration fructueuse s'est installée à cette occasion, sans doute pour la première fois dans l'histoire parlementaire belge, entre le monde politique et le monde scientifique

Partant de ces constatations, la commission recommande dès lors de recourir davantage, dans le cadre des activités parlementaires, à l'expertise présente dans le monde universitaire, dans les établissements de recherche et dans les organisations internationales.

L'apport de cette expertise permettrait d'approfondir et d'objectiver les débats y compris dans le cadre des travaux ordinaires des commissions.

INLEIDING

1. **Instelling van de onderzoekscommissie**

Op 2 februari 2000 keurde de commissie voor de Buitenlandse Betrekkingen eenparig een door de heer Daniel Bacquelaine (PRL-FDF-MCC), de heer Erik Derycke (SP), mevrouw Claudine Drion (Agalev-Ecolo), de heer Ferdy Willems (VU&ID), mevrouw Leen Laenens (Agalev-Ecolo), de heer Geert Versnick (VLD) en de heer Patrick Moriau (PS) ingediend voorstel goed « tot oprichting van een parlementaire onderzoekscommissie belast met het vaststellen van de precieze omstandigheden waarin Patrice Lumumba werd vermoord en van de eventuele betrokkenheid daarbij van Belgische politici » (DOC 50 0312/001). Het voorstel werd op 24 februari 2000 in de plenaire vergadering van de Kamer aangenomen.

Het voorstel was ingediend als gevolg van een aantal vragen en interpellaties die op 8 december 1999 in de commissie voor de Buitenlandse Betrekkingen werden geformuleerd naar aanleiding van de publicatie, in september 1999, van een werk met als titel *« De moord op Lumumba »* ([1]) waarin auteur Ludo De Witte de stelling verdedigt dat België mogelijk enige verantwoordelijkheid draagt voor de dood, in januari 1961, van de eerste premier van de Republiek Congo. Voormelde publicatie en een aantal onthullingen die daarop volgden, kregen de weken na de verschijning van het boek weerklank in de pers.

De commissie werd door de Kamer opgericht tijdens haar plenaire vergadering van 23 maart 2000.

Tijdens de eerste, door Kamervoorzitter Herman De Croo voorgezeten commissievergadering, ging de commissie op dinsdag 2 mei 2000 over tot de benoeming van het bureau, dat werd samengesteld als volgt :

Voorzitter :	Geert Versnick
Eerste ondervoorzitter :	Claude Eerdekens
Tweede ondervoorzitter :	Herman Van Rompuy
Rapporteurs :	Daniel Bacquelaine, Ferdy Willems en Marie-Thérèse Coenen

2. **Taakstelling en bevoegdheden van de onderzoekscommissie**

Artikel 1, § 1, van het door de Kamer aangenomen voorstel stelt de onderzoekscommissie in en belast haar ermee :

1° een exhaustieve inventaris op te maken van de feiten die tot het overlijden van Patrice Lumumba hebben geleid;

([1]) Ludo De Witte, *« De moord op Lumumba »,* 1999, Leuven, Van Halewyck, 432 blz..

INTRODUCTION

1. **Institution de la commission d'enquête**

Une proposition de MM. Daniel Bacquelaine (PRL FDF MCC) et Erik Derycke (SP), Mme Claudine Drion (Agalev-Ecolo), M Ferdy Willems (VU-ID), Mme Leen Laenens (Agalev-Ecolo) et MM. Geert Versnick (VLD) et Patrick Moriau (PS) « visant à instituer une commission d'enquête chargée de déterminer les circonstances exactes de l'assassinat de Patrice Lumumba et l'implication éventuelle des responsables politiques belges dans celui-ci » (doc. 50 0312/001) a été adoptée à l'unanimité par la commission des relations extérieures le 2 février 2000. Elle a été adoptée le 24 février 2000 en séance plénière de la Chambre.

Cette proposition avait été déposée à la suite de questions et interpellations développées le 8 décembre 1999 en commission des relations extérieures, qui avaient notamment été suscitées par la parution en septembre 1999 d'un ouvrage intitulé « L'assassinat de Lumumba » ([1]), où son auteur, M. Ludo De Witte, formulait l'hypothèse de la responsabilité de la Belgique dans la mort, en janvier 1961, du premier Premier ministre de la République du Congo. Cette publication et des révélations ultérieures avaient trouvé écho dans la presse au cours des semaines suivantes.

La commission a été constituée par la Chambre au cours de la séance plénière du 23 mars 2000.

Au cours de sa première réunion, présidée par le président de la Chambre, M. Herman De Croo, la commission a procédé le mardi 2 mai 2000 à la nomination du bureau, composé comme suit :

Président :	Geert Versnick
Premier vice-président :	Claude Eerdekens
Deuxième vice-président :	Herman Van Rompuy
Rapporteurs :	Daniel Bacquelaine, Ferdy Willems et Marie-Thérèse Coenen

2. **Mission et compétences de la commission d'enquête**

L'article 1er, § 1er, de la proposition adoptée par la Chambre institue la commission d'enquête et la charge :

1° de dresser un inventaire complet des faits qui ont entraîné le décès de Patrice Lumumba;

([1]) Ludo De Witte, «L'assassinat de Lumumba », 2000, Paris, Karthala, 415 p..

2° een volledige beschrijving te geven van de elementen die aan de basis hebben gelegen van het overlijden van Patrice Lumumba;

3° de rol te definiëren die alle betrokkenen hebben gespeeld in de opeenvolgende feiten die aan de dood van Patrice Lumumba zijn voorafgegaan.

Artikel 1, § 2, van het voorstel preciseert dat de commissie zich tevens zal moeten uitspreken over de onderscheiden politieke verantwoordelijkheden van de toenmalige Belgische ministers. Daartoe wordt de commissie ermee belast :

1° nauwkeurig te beschrijven hoe Patrice Lumumba overleden is;

2° een lijst op te maken van alle diensten die daarbij, op welke wijze ook, een rol hebben kunnen spelen en hun eventuele betrokkenheid bij dat overlijden in kaart te brengen;

3° de diverse verantwoordelijkheden *nominatim* aan te wijzen;

4° de politieke verantwoordelijkheden vast te stellen.

Artikel 1, § 3, van het voorstel bepaalt dat de commissie de bevoegdheid krijgt om, naargelang de noodwendigheid, het voorwerp van het onderzoek uit te breiden.

Artikel 2 van het voorstel bekleedt de parlementaire onderzoekscommissie met alle bevoegdheden waarin de wet van 8 mei 1880 op het parlementair onderzoek, gewijzigd bij de wet van 30 juni 1996, voorziet.

3. **Looptijd van het mandaat van de onderzoekscommissie**

Conform artikel 5 van het voorstel, werd de commissie ermee belast verslag uit te brengen binnen het jaar waarin zij werd opgericht, tenzij de Kamer een verlenging van de commissiewerkzaamheden toestond.

Tijdens de plenaire vergadering van 8 maart 2001 heeft de Kamer beslist de looptijd van het mandaat van de onderzoekscommissie tot 31 oktober 2001 te verlengen. Die verlenging was verantwoord door het op 22 februari 2001 door de commissie goedgekeurde werkschema, waarbij werd voorzien in termijnen die respectievelijk vereist waren voor de voortzetting van het historisch onderzoek en de neerlegging van het deskundigenverslag, voor het houden, door de commissie, van hoorzittingen met getuigen en voor het uitwerken van haar conclusies.

Tijdens de plenaire vergadering van 11 oktober 2001, besliste de Kamer het mandaat van de commissie tot 16 november 2001 te verlengen, teneinde haar in staat te stellen rekening te houden met de resultaten van een analyse die in oktober 2001 was uitgevoerd om de in februari 1961 uitgewisselde geheime boodschappen te ontsleutelen.

2° de donner une description complète des éléments qui sont à l'origine du décès de Patrice Lumumba;

3° de décrire le rôle de l'ensemble des intervenants dans la succession des faits qui ont précédé la mort de Patrice Lumumba;

L'article 1er, § 2, de la proposition précise que la commission devra également se prononcer sur les responsabilités politiques des ministres belges de l'époque et la charge à cet effet :

1° de donner une description précise de la manière dont Patrice Lumumba est décédé;

2° d'établir la liste de tous les services qui, de quelque manière que ce soit, ont pu intervenir et de décrire leur éventuelle implication dans ce décès;

3° d'identifier les éventuelles responsabilités;

4° d'établir les responsabilités politiques.

L'article 1er, § 3, de la proposition, stipule que la commission peut, en fonction des nécessités, élargir l'objet de l'enquête.

L'article 2 de la proposition investit la commission d'enquête de tous les pouvoirs prévus par la loi du 3 mai 1880 sur les enquêtes parlementaires, modifiée par la loi du 30 juin 1996.

3. **Durée du mandat de la commission d'enquête**

En vertu de l'article 5 de la proposition, la commission était chargée de faire rapport dans l'année de son installation, sauf prolongation accordée par la Chambre.

Au cours de la séance plénière du 8 mars 2001, la Chambre a décidé de prolonger le mandat de la commission d'enquête jusqu'au 31 octobre 2001. Cette prolongation était justifiée par le schéma de travail adopté le 22 février 2001 par la commission, prévoyant les délais requis respectivement pour la poursuite de la recherche historique et le dépôt du rapport des experts, les auditions de témoins par la commission d'enquête et l'élaboration de ses conclusions.

Au cours de la séance plénière du 11 octobre 2001, la Chambre a décidé de prolonger le mandat de la commission jusqu'au 16 novembre 2001, afin de lui permettre de tenir compte des résultats d'une analyse effectuée en octobre 2001 en vue de décrypter des messages secrets échangés en janvier-février 1961.

4. **Aantal en duur van de vergaderingen**

De onderzoekscommissie heeft in totaal (hoorzittingen en werkvergaderingen) 60 vergaderingen gewijd aan haar onderzoek.

Het aantal vergaderuren bedraagt 61 uur en 51 minuten in openbare vergadering en 88 uur en 37 minuten in besloten vergadering.

Het bureau van de onderzoekscommissie is 7 maal met de rapporteurs bijeengekomen.

5. **Huishoudelijk reglement**

Het door de Kamer op 26 oktober 1997 goedgekeurde, voor de parlementaire onderzoekscommissies geldende huishoudelijk reglement, werd toegepast.

4. **Nombre des réunions et durée de celles-ci**

La commission d'enquête a consacré au total (réunions de travail et auditions) 60 réunions à ses travaux.

Elle a siégé 61 heures et 51 minutes en réunion publique et 88 heurs et 37 minutes à huis clos.

Le bureau s'est réuni à 7 reprises avec les rapporteurs.

5. **Règlement d'ordre intérieur**

Le règlement d'ordre intérieur des commissions parlementaires d'enquête, adopté par la Chambre le 26 octobre 1997, a été appliqué.

I. DE DESKUNDIGEN

1. **Aanwijzing van de deskundigen**

Artikel 4 van het voorstel belast de commissie ermee « alle nodige maatregelen te nemen teneinde haar onderzoek met de vereiste nauwgezetheid uit te voeren. Daartoe zal zij (…) een beroep doen op deskundigen. »

Teneinde zich van de medewerking te verzekeren van een of meer deskundigen die niet alleen over de vereiste kwaliteiten inzake wetenschappelijke beslagenheid beschikken, maar tevens blijk geven van de onafhankelijkheid en neutraliteit die noodzakelijk zijn om haar in haar taak bij te staan, heeft de commissie tijdens haar vergadering van 9 mei 2000 beslist om de rectoren van de Belgische universiteiten aan te zoeken om haar de eminente wetenschappelijke vorsers voor te stellen die hen uitermate geschikt leken om die taak naar behoren te vervullen.

Op 29 mei 2000 vond een onderhoud plaats tussen de commissie en 12 kandidaten die zich hadden gemeld om als deskundige te fungeren. Daaruit heeft de commissie tijdens haar vergadering van 30 mei 2000 de volgende deskundigen geselecteerd :

de heer Luc De Vos, hoogleraar aan de Koninklijke Militaire School en aan de Katholieke Universiteit Leuven,

de heer Emmanuel Gerard, hoogleraar aan de Katholieke Universiteit Leuven,

de heer Jules Gérard-Libois, voorzitter-stichter van het *Centre de recherche et d'information socio-politiques (CRISP),*

de heer Philippe Raxhon, docent aan de *Université de Liège*.

Het college van deskundigen heeft uit zijn leden de heer Jules Gérard-Libois als voorzitter en professor Emmanuel Gerard als secretaris aangewezen.

De vier voormelde deskundigen werden belast met het voeren van het historisch onderzoek dat zou lopen in samenwerking met de heer Jean Omasombo, hoogleraar aan de Universiteit van Kinshasa.

De commissie heeft tevens de volgende specialisten inzake internationaal recht aangewezen :

de heer Eric David, hoogleraar aan de *Université Libre de Bruxelles* en

de heer Eric Suy, emeritus hoogleraar aan de Katholieke Universiteit Leuven.

Tijdens de vergadering van 24 september 2001 heeft de onderzoekscommissie professor Bart Preneel, docent codeertechnieken, cryptografie en netwerkbeveiliging aan de Faculteit Toegepaste Wetenschappen van de Katholieke Universiteit Leuven, de tijdelijke opdracht toevertrouwd om telexen in geheimschrift te ontcijferen.

I. LES EXPERTS

1. **Désignation des experts**

L'article 4 de la proposition charge la commission de « prendre toutes les mesures utiles afin de mener son enquête avec la rigueur voulue. A cet effet, elle fera appel à des spécialistes (…) ».

Afin de s'assurer la collaboration d'un ou de plusieurs experts réunissant tant les qualités de compétence scientifique que d'indépendance et de neutralité requises pour l'assister dans sa tâche, la commission a décidé au cours de sa réunion du 9 mai 2000 d'inviter les recteurs des universités belges à lui présenter la ou les personnalités scientifiques éminentes qui leur paraîtraient particulièrement aptes à remplir cette mission.

La commission s'est entretenue le 29 mai 2000 avec 12 candidats à la fonction d'expert, parmi lesquels elle a désigné au cours de sa réunion du 30 mai 2000 les experts suivants :

M. Luc De Vos, professeur à l'Ecole royale militaire et à la *Katholieke Universiteit Leuven,*

M. Emmanuel Gerard, professeur à la *Katholieke Universiteit Leuven,*

M. Jules Gérard-Libois, président fondateur du Centre de recherche et d'information socio-politiques (CRISP),

M. Philippe Raxhon, chargé de cours à l'Université de Liège.

Ce collège d'experts a désigné en son sein M. Jules Gérard-Libois en qualité de président et le professeur E. Gerard en qualité de secrétaire.

Ces quatre experts ont été chargés de mener la recherche historique avec le concours de M. Jean Omasombo, professeur à l'Université de Kinshasa.

La commission a également désigné les spécialistes de droit international que sont :

M. Eric David, professeur à l'Université libre de Bruxelles, et

M. Eric Suy, professeur honoraire à la *Katholieke Universiteit Leuven.*

Au cours de la réunion du 24 septembre 2001, la commission a chargé le professeur Bart Preneel, chargé des cours de techniques de codification, cryptographie et sécurisation des réseaux à la faculté des sciences appliquées de la *Katholieke Universiteit Leuven*, du décryptage de télex codés.

2. **Opdracht van de deskundigen**

De deskundigen die door de onderzoekscommissie werden aangewezen om het historisch onderzoek uit te voeren werden ermee belast :

— de onderzoekscommissie de voorstellen aan te reiken die hen geschikt lijken om de commissie in staat te stellen de haar in artikel 1, §§ 1 tot 3, van het voorstel tot oprichting van de onderzoekscommissie toegewezen opdracht te vervullen;

— een oorspronkelijk onderzoek uit te voeren van de archiefstukken, die stukken te analyseren en de commissie daarover te rapporteren;

— aan de commissie voorstellen te doen met betrekking tot het horen van getuigen en de commissie tijdens die hoorzittingen met raad bij te staan;

— de commissie een aantal hypotheses voor te leggen met het oog op de interpretatie van de feiten die na analyse van de archiefstukken en na het horen van de getuigen werden vastgesteld.

3. **De deskundigenverslagen**

De deskundigen hebben de commissie de volgende verslagen en werkdocumenten voorgelegd :

— 29 juni 2000 : een nota met een omschrijving van de door hun werkzaamheden beoogde doelstellingen en van de daarbij gehanteerde methodologie (bijlage 1)

— 20 november 2000 : een tussentijds rapport waarin de perspectieven werden uitgetekend die uit de verrichte werkzaamheden naar voren kwamen (bijlage 2)

— 15 januari 2001 : een dossier met daarin het tijdsverloop, documentatiefiches, een organogram en een kaart van Congo (10 februari 1961) (bijlage 3)

— januari 2001 : een nota met voorstellen inzake de door de commissie te horen getuigen

— 6 juni 2001 : de deskundigenverslagen met betrekking tot de eerste twee ([2]) fasen van het historisch onderzoek (van 30 juni tot 5 september 1960 en van 5 september tot 10 oktober 1960) en een verslag met

2. **Mandat des experts**

Les experts désignés par la commission d'enquête pour mener la recherche historique ont été chargés de :

— soumettre à la commission d'enquête les propositions qui leur paraissent de nature à lui permettre de remplir son mandat tel que défini à l'article 1er, §§ 1er à 3, de la proposition visant à instituer la commission d'enquête;

— procéder à une recherche originale sur les documents d'archives, analyser ces archives et faire rapport à la commission;

— soumettre à la commission des propositions relatives à l'audition de témoins et l'assister de leurs conseils au cours des auditions;

— soumettre à la commission des hypothèses en vue de l'interprétation des faits constatés à l'occasion de l'analyse des archives et de l'audition des témoins.

3. **Les rapports des experts**

Les experts ont présenté à la commission les rapports et documents de travail suivants :

— 29 juin 2000 : une note définissant les objectifs et la méthodologie de leurs travaux (annexe 1)

— 20 novembre 2000 : un rapport intermédiaire dressant les perspectives qui se dégageaient des travaux entrepris (publié en annexe 2)

— 15 janvier 2001 : un dossier reprenant une chronologie, des fiches documentaires, un organigramme et une carte du Congo (10 février 1961) (annexe 3)

— janvier 2001 : une note de propositions relatives aux témoins à entendre par la commission

— 6 juin 2001 : les rapports des experts relatifs aux deux premières phases ([2]) de la recherche historique du 30 juin au 5 septembre 1960 et du 5 septembre au 10 octobre 1960) et un rapport relatif aux « fonds

([2]) Naast een evocatie van de Koude Oorlog en van de dekolonisatie alsook van enkele afzonderlijke thema's, bestudeerden de deskundigen chronologisch :

— de periode van Lumumba's premierschap (fase 1) ;

— vervolgens de chaotische periode van strijd tussen Lumumba enerzijds en Kasa Vubu, Ileo, Mobutu en de commissarissen anderzijds tot op het ogenblik dat de oud-premier een vorm van feitelijk huisarrest krijgt opgelegd in zijn residentie in Leopoldstad (fase 2) ;

— daarna de pogingen om Lumumba effectief gevangen te zetten, wat mogelijk wordt naar aanleiding van diens vlucht naar Stanleystad (fase 3) ;

— tenslotte de laatste fase met de transfer en de moord in Elisabethstad op 17 januari 1961 (fase 4).

([2]) Outre une évocation de la Guerre froide et de la décolonisation, les experts étudient quelques thèmes particuliers ainsi que, chronologiquement :

— la période durant laquelle Patrice Lumumba fut Premier ministre (1ère phase) ;

— celle, plus chaotique, de la lutte entre ce dernier d'une part, Kasa Vubu, Ileo, Mobutu et les commissaires d'autre part, et ce, jusqu'au moment où l'ancien Premier ministre se vit pratiquement assigné à résidence dans sa maison à Léopoldville (2ème phase);

— celle ensuite des tentatives d'emprisonnement de Lumumba, rendue possible après sa fuite vers Stanleyville (3ème phase) ;

— et finalement, la phase ultime de son transfert et de son assassinat à Elisabethville, le 17 janvier 2001 (4ème phase).

betrekking tot de geheime fondsen (het verslag van de deskundigen wordt als tweede deel van het voorliggend verslag gepubliceerd)

— 6 juni 2001 : een nota waarin de drie bovenvermelde verslagen worden voorgesteld

— 18 juli 2001 : het verslag van professor Jean Omasombo met betrekking tot de organisatie en de werking van het *Collège des commissaires généraux* (20 september 1960 — 9 februari 1961) (bijlage 4)

— 23 juli 2001 : een van aantekeningen voorzien werkdocument dat de transcriptie bevat van de archiefdocumenten over de overbrenging en de dood van Patrice Lumumba (1 januari-15 februari 1961)

— 8 oktober 2001 : het verslag van professor Bart Preneel over de « cryptanalyse van de Printex telexen » (bijlage 5)

— 18 oktober 2001 : het deskundigenverslag met betrekking tot de vierde fase (27 november 1960-17 januari 1961)

— oktober en november 2001 : de deskundigenverslagen met betrekking tot de derde fase (10 oktober 1960-27 november 1960), het Staatshoofd, de Veiligheid van de Staat en de Union Minière.

4. **Gesprekken met de auteurs, alsook met personen die een rol in de gebeurtenissen hebben gespeeld**

In de door de commissie op 3 juli 2001 goedgekeurde nota van 29 juni 2000, inzake de doelstellingen en de methoden, stond te lezen dat de deskundigen van plan waren een ontmoeting te hebben met personen die een rol hebben gespeeld in de gebeurtenissen waarnaar de commissie onderzoek moest doen, alsook met een aantal auteurs die erover hebben geschreven. Zo hebben gesprekken plaatsgevonden met :

— de heer Jacques Brassinne, op 29 augustus 2000;

— de heer Jean-Marie Crevecoeur, op 5 september 2000;

— de heer Ludo De Witte, op 5 september 2000;

— de heer Jan Vanden Bloock, op 18 september 2000;

— de heer André Lahaye, op 18 september 2000;

— de heer Jean Cordy, op 19 september 2000;

— de heer Jacques Bartelous, op 25 september 2000;

— de heer Frans Verscheure, op 2 oktober 2000;

— de heer Guy Weber, op 9 oktober 2000;

— de heer Noël Dedeken, op 27 november 2000;

— de heer Etienne Davignon, op 6 december 2000;

— de heer Fernand Vervier, op 14 december 2000;

— de heer Karel De Wulf, op 5 januari 2001;

— de heer Nendaka Bika, op 10 januari 2001.

Die gesprekken werden op klankband opgenomen en sommige zijn ten behoeve van de deskundigen uitgetikt.

secrets » (le rapport des experts fait l'objet de la deuxième Partie du présent rapport)

— 6 juin 2001 : une note de présentation des trois rapports précités

— 18 juillet 2001 : Le rapport du professeur Jean Omasombo relatif à l'organisation et au fonctionnement du collège des commissaires généraux (20 septembre 1960 — 9 février 1961) (publié en annexe 4).

— 23 juillet 2001 : un document de travail annoté contenant la transcription des documents d'archives relatifs au transfert et à la mort de Patrice Lumumba (1 janvier-15 février 1961)

— 8 octobre 2001 : le rapport du professeur Bart Preneel sur la « cryptanalyse des télex Printex » (en annexe 5)

— 18 octobre 2001 : le rapport des experts relatif à la quatrième phase (27 novembre 1960-17 janvier 1961)

— octobre et novembre 2001 : les rapports des experts relatifs à la troisième phase (10 octobre 1960-27 novembre 1960), au chef de l'État, à la Sûreté de l'État et à l'Union Minière.

4. **Entretiens avec les auteurs ainsi qu'avec des acteurs des événements**

Dans la note du 29 juin 2000 définissant les objectifs et la méthodologie de leurs travaux, approuvée par la commission au cours de sa réunion du 3 juillet 2001, les experts annonçaient leur intention de rencontrer certaines personnes ayant joué un rôle dans les événements que la commission était chargée d'investiguer, ainsi que les auteurs d'ouvrages sur ces événements. Les entretiens suivants ont eu lieu :

— M. Jacques Brassinne, le 29 août 2000;

— M. Jean-Marie Crevecoeur, le 5 septembre 2000;

— M. Ludo De Witte, le 5 septembre 2000;

— M. Jan Vanden Bloock, le 18 septembre 2000;

— M. André Lahaye, le 18 septembre 2000;

— M. Jean Cordy, le 19 septembre 2000;

— M. Jacques Bartelous, le 25 septembre 2000;

— M. Frans Verscheure, le 2 octobre 2000;

— M. Guy Weber, le 9 octobre 2000;

— M. Noël Dedeken, le 27 novembre 2000;

— M. Etienne Davignon, le 6 décembre 2000;

— M. Fernand Vervier, le 14 décembre 2000;

— M. Karel De Wulf, le 5 janvier 2001;

— M. Nendaka Bika, le 10 janvier 2001.

Ces entretiens ont fait l'objet d'un enregistrement sonore; certains d'entre eux ont fait l'objet d'une retranscription dactylographiée à l'usage des experts.

II. METHODE EN FASERING VAN DE WERKZAAMHEDEN VAN DE ONDERZOEKSCOMMISSIE

De eerste werkvergadering van de onderzoekscommissie heeft plaatsgevonden op 9 mei 2000. Tijdens die vergadering heeft de commissie beslist om prioritair werk te maken van de aanwijzing van deskundigen (cf. *supra*). Voorts heeft de commissie beslist de archiefverzamelingen tegelijkertijd aan een heuristisch onderzoek te onderwerpen (cf. *infra*).

Onmiddellijk na hun aanwijzing kregen de deskundigen de opdracht om de commissie een werkmethode voor te stellen.

1. **Het door de deskundigen voorgestelde werkschema**

In een eerste verslag, dat dateert van 29 juni 2000 en dat op 3 juli 2000 door de commissie werd goedgekeurd, stelden de met het historisch onderzoek belaste deskundigen de doelstellingen van hun werkzaamheden voor. Met name zouden zij de onderzoekscommissie precieze en gecheckte gegevens bezorgen :

— over de feiten, omstandigheden, beslissingen, initiatieven die tot de moord op Patrice Lumumba hebben geleid, alsook over de wijze waarop die factoren werden beïnvloed;

— over de betrokkenheid en de verantwoordelijkheid van de Belgische overheid en de administratieve, militaire en diplomatieke zaakgelastigden die optraden in het raam van regeringsmandaten of missies die het gevolg waren van beslissingen inzake het Belgische Congobeleid na de onafhankelijkheid van Congo (30 juni 1960);

— over de Belgische getuigen die tegelijkertijd een rol hebben gepeeld in de verschillende sleutelmomenten van de gebeurtenissen.

De deskundigen namen zich voor een nauwkeurig chronologisch overzicht samen te stellen van de redactie, transmissie en ontvangst in leesbare vorm (gedecodeerd) van de tussen Brazzaville, Elisabethstad en Brussel verzonden teksten en telexberichten. Dat overzicht zou dan worden ingepast in het ruimere chronologisch overzicht van de plaatselijke en externe factoren die van invloed zijn geweest op de gedragingen, handelwijzen en instructies van de diverse « machten » die zich met de kwestie-Congo bezighielden.

In een eerste onderzoeksfase namen de deskundigen zich voor :

— de drie voornaamste boeken die geheel of gedeeltelijk aan de moord op Patrice Lumumba zijn gewijd, aan een kritisch en collectief onderzoek te onderwerpen. Het betreft respectievelijk het boek van Ludo De Witte, de eerste vier delen van het werkstuk van kolonel Frédéric Vandewalle, getiteld *Mille et quatre jours. Contes du Zaïre*

II . MÉTHODOLOGIE ET ÉTAPES DU TRAVAIL DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

La première réunion de travail de la commission d'enquête a eu lieu le mardi 9 mai 2000. Au cours de cette réunion, la commission a décidé de procéder par priorité à la désignation d'experts (voir supra). La commission a également décidé d'entamer simultanément l'heuristique des fonds d'archives (voir infra).

Dès leur désignation, les experts ont été chargés dans un premier temps de présenter à la commission une méthodologie de travail.

1. **Le schéma de travail présenté par les experts**

Dans un premier rapport, daté du 29 juin 2000 et approuvé par la commission le 3 juillet 2000, les experts chargés de la recherche historique présentaient les objectifs assignés à leurs travaux, à savoir fournir à la commission d'enquête des données précises et contrôlées :

•— sur les faits, les circonstances, les décisions, les initiatives, — ainsi que la manière dont ils ont été influencés —, qui ont conduit à l'assassinat de Patrice Lumumba;

— sur les implications et les responsabilités d'autorités belges et d'agents administratifs, militaires et diplomatiques agissant dans le cadre de mandats gouvernementaux ou de missions découlant de décisions concernant la politique congolaise de la Belgique, à partir du 30 juin 1960, date de l'indépendance du Congo;

— sur les « témoins – acteurs » belges aux différents moments clés du processus.

Les experts se proposaient d'établir une chronologie rigoureuse de la rédaction, de la transmission et de la réception sous forme lisible (décodée) des textes et télex échangés entre Brazzaville, Elisabethville et Bruxelles et d'inscrire cette chronologie dans celle, plus large, des facteurs locaux et externes qui conditionnent les comportements, démarches et instructions des divers « pouvoirs » exercés en matière de politique congolaise.

Au cours d'une première phase de recherche, les experts se proposaient :

— d'entreprendre une étude critique et collective des trois principaux ouvrages consacrés en tout ou en partie à l'assassinat de Patrice Lumumba, à savoir, l'ouvrage de Ludo De Witte, les quatre premiers volumes de l'ouvrage du colonel Frédéric Vandewalle, « *Mille et quatre jours. Contes du Zaïre et du Shaba* » et la thèse

et du Shaba, en de doctoraalscriptie van Jacques Brassinne, getiteld *Enquête sur la mort de Patrice Lumumba*;

— de *Mémoires du Congo* van de toenmalige minister van Buitenlandse Zaken Pierre Wigny te analyseren;

— de notulen van de ministerraden uit die periode te analyseren.

Een volgende fase bestond uit een verdieping van de onderzoeken. Tijdens die fase zouden de deskundigen diverse — ongebruikte want niet-raadpleegbare — archieven onder de loep nemen.

In verband met de criteria die hebben geleid tot de selectie van de drie boeken die de deskundigen kritisch zouden analyseren, werd gepreciseerd dat het om werkstukken gaat die expliciet en gedetailleerd ingaan op de gebeurtenissen waarnaar de commissie onderzoek moet verrichten. Die drie boeken zijn vaak gebaseerd op dezelfde bronnen en bovendien bevatten ze onderlinge kruisverwijzingen. Daarom is het onontbeerlijk ze met elkaar te confronteren om aldus de punten van overeenkomst en verschil bloot te leggen.

Tot besluit van dat debat heeft de commissie de door de deskundigen voorgestelde werkmethode goedgekeurd; de onderzoekingen van de deskundigen moesten in een eerste verslag worden gegoten dat medio oktober 2000 tijdens werkvergaderingen zou worden voorgesteld.

2. **De door de deskundigen toegelichte evolutie van hun werkzaamheden**

De onderzoekscommissie is op 23 en 24 oktober 2000 samengekomen voor een besloten werkvergadering. Tijdens die vergadering hebben de deskundigen de volgende onderwerpen behandeld :

— professor L. De Vos : de Congo-crisis in het licht van de dekolonisatie en de Koude Oorlog;

— de heer J. Gérard-Libois : de vier fases in de gebeurtenissen die tot de moord op Patrice Lumumba hebben geleid;

— professor Ph. Raxhon : een vergelijkende analyse van de boeken van Frédéric Vandewalle, Jacques Brassinne en Ludo De Witte;

— professor L. De Vos : een organogram van de interventies van de hoofdrolspelers in de opeenvolging van gebeurtenissen die aanleiding hebben gegeven tot de moord op Patrice Lumumba op 17 januari 1961;

— professor L. De Vos : stand van zaken van het lopende archiefonderzoek;

— professor E. Gerard : de gesprekken van de deskundigen met de getuigen; de draagwijdte van de getuigenissen die vandaag nog kunnen worden afgenomen.

Tijdens twee latere vergaderingen op 9 november 2000 en 15 januari 2001 werd de in de loop van voornoemde werkvergadering meegedeelde informatie aangevuld met twee uiteenzettingen die respectievelijk wa-

de doctorat de Jacques Brassinne « *Enquête sur la mort de Patrice Lumumba* »;

— d'analyser les « Mémoires du Congo » du ministre des Affaires étrangères de l'époque, Pierre Wigny;

— d'analyser les procès-verbaux du conseil des ministres de l'époque.

Les experts annonçaient ensuite une phase d'approfondissement des recherches, au cours de laquelle diverses archives, inexploitées parce que non- consultables, seraient examinées.

Au sujet des critères qui ont présidé au choix des trois ouvrages dont les experts se proposaient de faire l'analyse critique, il était précisé que les ouvrages sélectionnés traitent de manière explicite et détaillée des événements que la commission doit examiner. Ces trois ouvrages utilisent souvent les mêmes sources et renvoient en outre les uns aux autres. Leur confrontation s'impose afin de relever les points d'accord et de désaccord.

En conclusion de ce débat, la commission a approuvé la méthode proposée par les experts pour leurs travaux; la recherche des experts devait faire l'objet d'un premier rapport à présenter à la mi-octobre 2000 au cours de réunions de travail prévues à cette date.

2. **La communication par les experts de l'évolution de leurs travaux**

La commission d'enquête s'est réunie les 23 et 24 octobre 2000 pour une réunion de travail à huis clos au cours de laquelle les experts ont exposé :

— professeur L. De Vos : la crise congolaise dans le contexte de la décolonisation et de la Guerre froide;

— M. J. Gérard-Libois : les quatre phases que l'on peut distinguer dans le processus ayant mené à l'assassinat de Patrice Lumumba;

— Professeur Ph. Raxhon : l'analyse comparative des ouvrages de Frédéric Vandewalle, Jacques Brassinne et Ludo De Witte;

— Professeur L. De Vos : un organigramme situant l'intervention des principaux acteurs dont le rôle doit être mentionné dans l'enchaînement des événements qui ont conduit à l'assassinat de Patrice Lumumba le 17 janvier 1961;

— Professeur L. De Vos : l'état de la recherche archivistique en cours;

— Professeur E. Gerard : les entretiens que les experts ont eus avec des témoins; la portée des témoignages qui peuvent encore être recueillis aujourd'hui.

Au cours de deux réunions ultérieures, qui ont eu lieu les 9 novembre 2000 et 15 janvier 2001, l'information communiquée lors de la réunion de travail précitée a été complétée par deux exposés consacrés, l'un par le

ren gewijd aan de politieke besluitvorminging in Brussel (professor Gerard) en de politieke besluitvorming in Leopoldstad (professor Omasombo).

De vaststellingen die de deskundigen tijdens de vergaderingen van 23 en 24 oktober en 9 november 2000 hadden meegedeeld, werden vervolgens opgenomen in een tussentijds verslag dat in de openbare vergadering van 20 november 2000 is voorgesteld (zie bijlage 2).

Tijdens de vergadering van 22 januari 2001 heeft de commissie bovendien geluisterd naar een uiteenzetting van professor Gerard over de vaststellingen van het historisch onderzoek naar de periode tussen 24 juni en 15 oktober 1960.

Om ervoor te zorgen dat de leden van de onderzoekscommissie de hoorzittingen met de getuigen zouden kunnen volgen met de historische bagage die de deskundigen in de loop van hun onderzoek al hadden verworven, werden in de maanden april en mei 2001 werkvergaderingen over cruciale thema's georganiseerd. Tijdens die vergaderingen hebben de deskundigen de resultaten van hun onderzoek nader toegelicht.

Tijdens de besloten vergaderingen van 23 april, 7, 14 en 21 mei 2001 werden de volgende thema's behandeld :

— de *Union Minière*,
— de geheime fondsen,
— de interventie van het Paleis,
— de aankondiging van de dood van Patrice Lumumba in Brussel.

Het verslag van de deskundigen over de eerste twee fasen van de gebeurtenissen die tot de moord op Patrice Lumumba hebben geleid, alsook over de geheime fondsen, werd voorgesteld tijdens de openbare vergadering van 6 juni 2001.

Na afloop van de hoorzittingen, die werden gehouden van 11 juni tot 16 juli 2001, alsook op 3, 17 en 24 september 2001, heeft een gedachtewisseling plaatsgehad tijdens de vergaderingen van 15, 16, 18 en 30 oktober 2001.

De vergaderingen van 5, 8, 10, 12, 13, 14 en 16 november 2001 werden gewijd aan de bespreking van de politieke conclusies die de werkzaamheden van de onderzoekscommissie afsluiten en die op 16 november 2001 werden goedgekeurd.

De voorzitter van de commissie deelt die conclusies mee aan de pers tijdens de openbare vergadering van 16 november 2001.

professeur Gerard à la décision politique à Bruxelles et l'autre, par le professeur Omasombo à la décision politique à Léopoldville.

Les constatations développées par les experts au cours des réunions des 23 et 24 octobre et 9 novembre 2000, ont fait l'objet d'un rapport intermédiaire, qui a été présenté au cours de la réunion publique du 20 novembre 2000 (voir annexe 2).

Au cours de la réunion du 22 janvier 2001, la commission a en outre entendu un exposé du professeur Gerard sur les constatations auxquelles la recherche historique a donné lieu au sujet de la période comprise entre le 24 juin et le 15 octobre 1960.

Afin de permettre aux membres de la commission d'enquête d'aborder les auditions des témoins avec la connaissance historique acquise par les experts dans le cadre de la recherche entreprise, des réunions de travail ont été programmées en avril et en mai 2001 autour de thèmes cruciaux, au cours desquelles les experts ont exposé le résultat de cette recherche.

Les thèmes suivants ont été traités au cours des réunions à huis clos des 23 avril, 7, 14 et 21 mai 2001 :

— L'Union Minière;
— Les « fonds secrets »;
— L'intervention du Palais;
— L'annonce de la mort de Patrice Lumumba à Bruxelles.

Le rapport des experts relatif aux deux premières phases des événements qui ont conduit à l'assassinat de Patrice Lumumba et aux « fonds secrets » a été présenté au cours de la réunion publique du 6 juin 2001.

A l'issue des auditions, qui ont eu lieu du 11 juin au 16 juillet 2001 ainsi que les 3, 17 et 24 septembre 2001, un échange de vues a eu lieu au cours des réunions des 15, 16, 18 et 30 octobre 2001.

Les réunions des 5, 8, 10, 12, 13, 14 et 16 novembre 2001 ont été consacrées à la discussion des conclusions politiques qui clôturent les travaux de la commission d'enquête et qui ont été approuvées le 16 novembre 2001.

Le président de la commission communique ces conclusions à la presse au cours de la réunion publique du 16 novembre 2001.

III. DE ARCHIEVEN

1. **Heuristisch onderzoek van de archiefbronnen**

Tijdens haar vergadering van 9 mei 2000 heeft de commissie beslist de heuristische onderzoeksmethode toe te passen op de archiefbronnen, zonder op de aanwijzing van de deskundigen te wachten.

Bij brief van 11 mei 2000 werden de volgende ministers verzocht de onderzoekscommissie een overzicht mee te delen van het archiefmateriaal waarover hun departement beschikte, alsook een inventaris van de bronnen met betrekking tot de Congo-crisis, meer bepaald de periode tussen de in januari-februari 1960 in Brussel georganiseerde Rondetafelconferentie en het ontslag van de toenmalige Belgische regering in april 1961 :

— de eerste minister,
— de minister van Binnenlandse Zaken,
— de minister van Landsverdediging,
— de minister van Justitie,
— de minister van Buitenlandse Zaken,
— de minister van Economie en Wetenschappelijk Onderzoek,
— de regeringscommissaris belast met het Wetenschapsbeleid.

Bij brief van 24 mei 2000 werd een analoge vraag gericht aan de kabinetschef van Z. M. Koning Albert II, waarbij toegang tot het koninklijk archief werden gevraagd.

Bij brieven van 24, 25 en 30 mei 2000 werden de archiefcentra en de instellingen verzocht de onderzoekscommissie een inventaris te bezorgen van de archiefdocumenten met betrekking tot de feiten die de commissie moest onderzoeken en waarover zij documenten in hun bezit zouden hebben.

De door die centra bezorgde inventarissen werden overhandigd aan de deskundigen die met het historisch onderzoek belast waren.

2. **Het archief van het Koninklijk Paleis**

Bij zijn brief van 25 mei 2000 heeft de heer J. van Ypersele de Strihou, kabinetschef van Z.M. Koning Albert II, laten weten dat ondanks het feit dat de reglementair voorgeschreven termijn voor de raadpleging van de archiefstukken van het Koninklijk Paleis nog niet was verlopen, de onderzoekscommissie gelet op de historische belangrijkheid van de gebeurtenissen die ze moest onderzoeken, toch de specifieke stukken met betrekking tot haar opdracht zou kunnen inkijken. Hij onderstreepte evenwel dat deze instemming niet mocht dienen als precedent voor toekomstige verzoeken die de regel van de koninklijke onschendbaarheid direct of indirect in het gedrang zouden kunnen brengen en herinnerde daartoe aan de volgende artikelen :

III. LES ARCHIVES

1. **L'heuristique des fonds d'archives**

La commission a décidé au cours de sa réunion du 9 mai 2000, d'entamer l'heuristique des fonds d'archives, sans attendre la désignation d'experts.

Par lettres du 11 mai 2000, les ministres suivants ont été invités à communiquer à la commission d'enquête un aperçu des archives dont dispose leur département ainsi qu'un inventaire des fonds concernant la « crise congolaise », plus précisément la période comprise entre la Conférence de la Table ronde organisée à Bruxelles en janvier-février 1960 et la démission du gouvernement belge de l'époque en avril 1961 :

— le Premier ministre,
— le ministre de l'Intérieur,
— le ministre de la Défense nationale,
— le ministre de la Justice,
— le ministre des Affaires étrangères ,
— le ministre de l'Economie et de la Recherche scientifique,
— le commissaire du gouvernement chargé de la politique scientifique.

Par lettre du 24 mai 2000, une demande analogue a été adressée au chef de cabinet de S.M. le Roi Albert II, auquel l'accès aux archives royales a été demandé.

Par lettre des 24, 25 et 30 mai 2000, les centres d'archives et organisations ont été invités à communiquer à la commission d'enquête un inventaire des documents d'archives se rapportant aux faits qu'elle était chargée d'investiguer et qu'ils auraient en leur possession.

Les inventaires communiqués par ces centres ont été transmis aux experts chargés de la recherche historique.

2. **Les archives du Palais royal**

Par lettre du 25 mai 2000, M. J. van Ypersele de Strihou, chef de cabinet de S.M. le Roi Albert II, faisait savoir que, compte tenu de l'importance historique des événements que la commission d'enquête est chargée d'examiner, les pièces spécifiques relatives à son mandat pouvaient être mises à sa disposition, bien que le délai prévu à cet effet par le règlement de la consultation des archives du Palais royal ne soit pas écoulé. Il soulignait toutefois que cet accord ne peut servir de précédent à d'autres requêtes futures, susceptibles de compromettre directement ou indirectement la règle constitutionnelle de l'inviolabilité du Roi et rappelait à cet effet :

— artikel 88 van de Grondwet : « *De persoon des Konings is onschendbaar; zijn ministers zijn verantwoordelijk.* »

— artikel 106 van de Grondwet : « *Geen akte van de Koning kan gevolg hebben, wanneer zij niet medeondertekend is door een minister, die daardoor alleen reeds, ervoor verantwoordelijk wordt.* »

Hij herinnerde ook aan het « Verslag van de commissie ermede belast een met redenen omkleed advies uit te brengen over de toepassing van de Grondwettelijke beginselen betreffende de uitoefening van de prerogatieven van de Koning en over de verhoudingen der grote Grondwettelijke machten onderling « (*Belgisch Staatsblad,* 6 augustus 1949), dat de strekking van die grondwettelijke bepalingen heeft gepreciseerd en waarvan de beginselen zijn bevestigd naar aanleiding van de werkzaamheden van de bijzondere Rwanda-commissie ([3]) in de Senaat.

De deskundigen hebben rechtstreeks en zonder enig voorbehoud toegang gekregen tot het archief van het Koninklijk Paleis, dat zij ter plaatse hebben kunnen raadplegen.

3. **De notulen van de Ministerraad**

Bij brief van 25 mei 2000 heeft de eerste minister de voorzitter van de onderzoekscommissie de maatregelen meegedeeld die zijn diensten hebben genomen om de onderzoekscommissie de door de Kanselarij gearchiveerde betrokken documenten te bezorgen.

De notulen van de Ministerraden van de jaren 1959 tot 1961, alsook uittreksels uit de vergaderingen van het beperkt ministerieel comité voor Afrikaanse zaken, werden op 4 juli 2000 aan de onderzoekscommissie bezorgd.

4. **De archieven van de ministeriële departementen**

Behalve de eerste minister hebben de hierna genoemde ministers en staatssecretarissen in antwoord op de brief van de voorzitter van de onderzoekscommissie van

([3]) In het kader van de werkzaamheden van de bijzondere Rwanda-commissie is de vraag gesteld of een parlementaire commissie de medewerkers van de Koning mag ondervragen. Op verzoek van de voorzitter van de Senaat zijn over die kwestie drie adviezen gegeven, namelijk door de professoren A. Alen, J.-C. Scholsem en door de diensten van de Senaat. Die adviezen zijn unaniem tot het besluit gekomen dat een hoorzitting door een parlementaire commissie, zelfs een onderzoekscommissie, met leden van het Koningshuis over feiten in verband met hun functie stuit op absoluut fundamentele grondwettelijke bezwaren. (Die adviezen zijn verspreid bij een interne nota van 20 februari 1997).

— l'article 88 de la Constitution : « *La personne du Roi est inviolable ; ses ministres sont responsables.* »

— l'article 106 de la Constitution : « *Aucun acte du Roi ne peut avoir d'effet, s'il n'est contresigné par un ministre, qui, par cela seul, s'en rend responsable.* »

Il rappelait également le « rapport de la commission chargée d'émettre un avis motivé sur l'application des principes constitutionnels relatifs à l'exercice des prérogatives du Roi et aux rapports des grands pouvoirs constitutionnels entre eux » (*Moniteur belge* du 6 août 1949) qui a précisé la portée de ces dispositions constitutionnelles et dont les principes ont été confirmés à l'occasion des travaux de la commission spéciale Rwanda ([3]) du Sénat.

Les experts ont eu un accès direct et sans réserves aux archives du Palais royal, qu'ils ont pu consulter sur place.

3. **Les procès-verbaux du Conseil des ministres**

Par lettre du 25 mai 2000, le Premier ministre informait le président de la commission d'enquête des dispositions prises par ses services afin de remettre à la commission d'enquête les documents pertinents archivés à la Chancellerie.

Les procès-verbaux des Conseils des ministres des années 1959 à 1961, ainsi que des extraits des réunions du Comité ministériel restreint pour les Affaires africaines ont été remis le 4 juillet 2000 à la commission d'enquête.

4. **Les archives des départements ministériels**

Outre le Premier ministre, les ministres et secrétaire d'Etat ci-dessous, ont, en réponse à la lettre du 11 mai 2000 du président de la commission d'enquête, com-

([3]) Dans le cadre des travaux de la commission spéciale Rwanda, la question a été posée de savoir si une commission parlementaire peut interroger les collaborateurs du Roi. A la demande du président du Sénat, trois avis ont été rendus sur cette question, par les professeurs A. Alen et J.-C. Scholsem, ainsi que par les services du Sénat. Ces avis concluent unanimement que l'audition de membres de la Maison royale sur des faits de leur fonction par une commission parlementaire, fût-elle d'enquête, se heurte à des objections constitutionnelles d'ordre tout à fait fondamental. (Ces avis ont été diffusés par note interne du 20 février 1997.)

11 mei 2000 een inventaris bezorgd van de archiefdocumenten die bij de werkzaamheden van de onderzoekscommissie voor verheldering zouden kunnen zorgen :

— de staatssecretaris voor Ontwikkelingssamenwerking;

— de minister van Justitie;

— de minister van Landsverdediging;

— de regeringscommissaris belast met het Wetenschapsbeleid;

— de minister van Binnenlandse Zaken.

5. **De geheime archieven**

In antwoord op de brief van 11 mei 2000 met betrekking tot de archieven van de ministeriële departementen hebben de minister van Landsverdediging — voor het centraal archief bij de Algemene Dienst Inlichtingen en Veiligheid — en de minister van Justitie — voor het archief van de Veiligheid van de Staat — bij hun brieven van 8 juni 2000 de aandacht van de voorzitter van de onderzoekscommissie gevestigd op de inwerkingtreding op 1 juni 2000 van de wet van 11 december 1998 betreffende de classificatie en de veiligheidsmachtigingen. Krachtens artikel 8 van die wet heeft niemand, behalve de gerechtelijke overheden, toegang tot geheime informatie, tenzij hij houder is van een overeenstemmende veiligheidsmachtiging.

Bij brief van 17 juli 2000 heeft de voorzitter van de onderzoekscommissie zich tot de voorzitter van de nationale veiligheidsinstantie gericht om voor de vier met het historisch onderzoek belaste deskundigen een met de classificatie « zeer geheim » overeenstemmende veiligheidsmachtiging te verkrijgen; die veiligheidsmachtiging is toegekend op respectievelijk 8 en 13 september en 25 oktober 2000.

Voor de voorzitter en de leden van de onderzoekscommissie is geen veiligheidsmachtiging aangevraagd. Bepaalde aspecten van de uitoefening van het parlementair mandaat ondergeschikt maken aan het verkrijgen van een veiligheidsmachtiging doet immers een probleem van grondwettelijke aard rijzen waarvoor een specifieke oplossing moet worden gezocht.

Bij brief van 18 september 2001 heeft de voorzitter van de onderzoekscommissie aan de minister van Justitie een lijst gezonden van geheime documenten uit het archief van de Veiligheid van de Staat teneinde ze vrij te geven en toestemming tot publicatie ervan te verkrijgen.

Bij brieven van 22 en 24 oktober 2001 bezorgde de administrateur-generaal van de Veiligheid van de Staat aan de commissie een bundel met 44 gedeclassificeerde documenten ten behoeve van haar onderzoek.

De commissie heeft beslist die gegevens en documenten in haar verslag op te nemen waarvan de vermelding of de publicatie noodzakelijk is in het licht van haar parlementair onderzoek.

muniqué un inventaire de documents d'archives susceptibles d'éclairer les travaux de la commission d'enquête :

— le secrétaire d'Etat à la coopération au développement;

— le ministre de la Justice;

— le ministre de la Défense nationale;

— le commissaire du gouvernement chargé de la politique scientifique;

— le ministre de l'Intérieur.

5. **Les archives classifiées**

En réponse à la lettre du 11 mai 2000 relative aux archives des départements ministériels, les ministres de la Défense nationale — pour les archives centralisées au Service général du renseignement et de la sécurité — et de la Justice — pour les archives de la Sûreté de l'Etat — ont, par lettres du 8 juin 2000, attiré l'attention du président de la commission d'enquête sur l'entrée en vigueur le 1er juin 2000, de la loi du 11 décembre 1998 relative à la classification et aux habilitations de sécurité. En vertu de l'article 8 de cette loi, nul, hormis les autorités judiciaires, n'est admis à avoir accès aux informations classifiées s'il n'est titulaire d'une habilitation de sécurité correspondante.

Par lettre du 17 juillet 2000 le président de la commission d'enquête s'est adressé au président de l'autorité nationale de sécurité en vue de l'octroi aux quatre experts chargés de la recherche historique, d'une habilitation de sécurité correspondant à la classification « très secret »; cette habilitation de sécurité leur a été accordée respectivement en date des 8 et 13 septembre et 25 octobre 2000.

L'octroi d'une habilitation de sécurité n'a pas été demandée pour le président et pour les membres de la commission d'enquête. Le fait de subordonner certains aspects de l'exercice du mandat parlementaire à l'octroi d'une habilitation de sécurité pose en effet un problème d'ordre constitutionnel pour lequel une solution ad hoc doit être trouvée.

Par lettre du 18 septembre 2001, le président de la commission d'enquête a adressé au ministre de la Justice une liste de documents classifiés des archives de la Sûreté de l'Etat, en vue de leur déclassification et de leur publication.

Par lettres des 22 et 24 octobre 2001, l'administrateur général de la Sûreté de l'État communiquait une liasse de 44 documents déclassifiés pour les besoins de la commission d'enquête.

La commission d'enquête a décidé de reprendre dans son rapport les données et documents dont la mention ou la publication sont nécessaires à la lumière de l'enquête parlementaire.

6. **De privé-archieven**

Voor het archiefmateriaal dat aan een centrum is toevertrouwd, geldt tussen dit centrum en de eigenaars of indieners een overeenkomst die de raadpleging afhankelijk maakt van hun toestemming of de toestemming van hun rechthebbenden.

De onderzoekscommissie heeft de toestemming gevraagd van de eigenaars-indieners of hun rechthebbenden, wanneer het te raadplegen archiefmateriaal door een dergelijke overeenkomst was beschermd. Tijdens haar vergadering van 13 juli 2000 heeft de commissie de termijnen bepaald waarbinnen de rechthebbenden zouden worden verzocht de commissie hun toestemming te geven, alvorens een beroep te doen op de onderzoeksmaatregelen bepaald bij artikel 4 van de wet van 3 mei 1880 op het parlementair onderzoek.

De onderzoekscommissie heeft zich ook toegelegd op de overhandiging van de documenten die worden bewaard door bevoorrechte getuigen van de te onderzoeken gebeurtenissen en die deze niet of nog niet aan archiefcentra hadden toevertrouwd; dat is met name het geval met de papieren van majoor Jules Loos, met die van de minister voor Afrikaanse Zaken, graaf Harold d'Aspremont Lynden, die naar aanleiding van de oprichting van de onderzoekscommissie aan het Algemeen Rijksarchief zijn bezorgd, en met die van de toenmalige minister van Buitenlandse Zaken, Pierre Wigny, die niet aan een gespecialiseerd centrum waren gegeven.

De voorzitter van de onderzoekscommissie heeft overigens de tussenkomst gevraagd van een magistraat, die is aangewezen door de eerste voorzitter van het hof van beroep te Brussel, om huiszoekingen en inbeslagnemingen van documenten te laten uitvoeren die nodig waren voor de voortzetting van het onderzoek.

Aan te stippen valt nog dat particulieren de onderzoekscommissie spontaan documenten hebben aangeboden die zij in hun bezit hadden en die in hun ogen nuttig konden zijn voor het onderzoek.

6. **Les archives privées**

Les fonds d'archives confiés à un centre font, entre celui-ci et les propriétaires ou les déposants, l'objet d'une convention qui en subordonne la consultation à leur accord ou à l'accord de leurs ayants droit.

La commission d'enquête a sollicité l'accord des propriétaires-déposants ou de leurs ayants droit, dans les cas où le fonds d'archives dont la consultation était requise, avait fait l'objet d'une telle convention. Au cours de sa réunion du 13 juillet 2000, la commission a déterminé les délais dans lesquels les ayants droit seraient priés de lui faire parvenir leur accord, avant d'avoir recours aux mesures d'instruction prévues à l'article 4 de la loi du 3 mai 1880 sur les enquêtes parlementaires.

La commission d'enquête s'est également attachée à obtenir la communication des documents conservés par des témoins privilégiés des événements qu'elle était chargée d'investiguer et qui ne les avaient pas, ou pas encore, confiés en dépôt à un centre d'archives; c'est notamment le cas des papiers du major Jules Loos, de ceux du ministre des Affaires africaines, le comte Harold d'Aspremont Lynden, confiés aux Archives générales du Royaume à l'occasion de l'institution de la commission d'enquête, ainsi que de papiers du ministre des Affaires étrangères de l'époque, M. Pierre Wigny, qui n'ont pas fait l'objet d'un dépôt à un centre spécialisé.

Le président de la commission d'enquête a par ailleurs requis l'intervention d'un magistrat désigné par le premier président de la cour d'appel de Bruxelles, afin de faire exécuter des perquisitions et saisies de documents nécessaires à la poursuite de l'enquête.

Il est à noter que des particuliers ont, spontanément, communiqué à la commission d'enquête des documents qu'ils avaient en leur possession et qui leur semblaient susceptibles d'être utiles à l'enquête.

IV. DE HOORZITTINGEN

1. **De hoorzittingen met de getuigen**

Artikel 3 van de wet van 3 mei 1880 op het parlementair onderzoek voorziet in de openbaarheid van de commissievergaderingen. De commissie kan echter op ieder tijdstip anders beslissen. Tijdens haar werkvergaderingen van 15 en 22 januari 2001 heeft de commissie beslist de getuigen die wensten achter gesloten deuren te worden gehoord, uit te nodigen daartoe een met redenen omkleed verzoek in te dienen. Alle getuigen die een dergelijk verzoek hebben geformuleerd, werden achter gesloten deuren gehoord.

Tijdens de hoorzittingen, die hebben plaatsgevonden van 11 juni tot 20 juli en van 3 tot 24 september 2001, werd een dertigtal getuigen gehoord.

Om materiële redenen, zoals de afstand of de gezondheidstoestand, werden sommige getuigen thuis gehoord, door de voorzitter van de commissie of een delegatie ervan.

De hoorzittingen werden ingeleid door een werkvergadering met gesloten deuren, tijdens welke de deskundigen de getuige hebben voorgesteld en gewezen op het belang van zijn getuigenis.

Overeenkomstig punt 6 van het reglement van orde voor de parlementaire onderzoekscommissies is van alle hoorzittingen met de getuigen een stenografisch verslag gemaakt, en werd de getuigen verzocht de notulen van de hun betreffende hoorzitting te ondertekenen.

In het derde deel van het voorliggend verslag wordt een synthese gepubliceerd van de openbare hoorzittingen. In hun verslag (het tweede deel van het voorliggend verslag) vermelden de deskundigen de in het licht van het historisch onderzoek relevante verklaringen van de getuigen. De lijst van de getuigen die door de commissie werden gehoord, met vermelding van de functie op grond waarvan zij werden gehoord, gaat hieronder :

Openbare hoorzittingen :

11 juni 2001 :

— De heer Jean Van Lierde, vredesmilitant actief in de derde-wereldbeweging, uitgenodigd door de heer Ganshof Van Der Meersch, minister zonder portefeuille, van 16 mei tot 20 juli 1960 belast met de Algemene zaken in Afrika, teneinde een kortstondige opdracht te vervullen bij Patrice Lumumba tijdens de formatie van de eerste Congolese regering in juni 1960;

— Mevrouw Maryse Hockers, van juli tot begin september 1960 attachee bij het kabinet van eerste minister Lumumba;

18 juni 2001 :

— De heer Jean Durieux, in 1960 kabinetschef van Raymond Scheyven, minister zonder portefeuille belast

IV. LES AUDITIONS

1. **Les auditions de témoins**

L'article 3 de la loi du 3 mai 1880 sur les enquêtes parlementaires prévoit la publicité des réunions de la commission. A tout moment, la commission peut cependant décider le contraire. Au cours de ses réunions de travail des 15 et 22 janvier 2001, la commission a décidé d'inviter les témoins qui souhaiteraient être entendus à huis clos à lui en adresser la demande justifiée. Tous les témoins qui ont formulé une telle requête ont été entendus à huis clos.

Une trentaine témoins ont été entendus au cours de séances d'auditions qui se sont déroulées du 11 juin au 20 juillet ainsi que les 3 et 24 septembre 2001.

En raison de circonstances matérielles telles que leur éloignement ou leur état de santé, certains témoins ont été entendus à leur domicile, par le président de la commission ou une délégation de celle-ci.

Les auditions ont été introduites par une réunion de travail à huis clos au cours de laquelle les experts ont présenté le témoin et l'intérêt de son témoignage.

Conformément au point 6 du règlement d'ordre intérieur des commissions d'enquête parlementaire, l'audition de chacun des témoins a fait l'objet d'un compte rendu sténographique et les témoins ont été invités à signer le procès-verbal de leur audition.

Une synthèse des auditions publiques est publiée à la troisième partie du présent rapport. Les experts mentionnent dans leur rapport (deuxième partie du présent rapport) des déclarations de témoins signifiantes à la lumière de la recherche historique. La liste des témoins que la commission a entendus, accompagnée de la mention de la fonction en raison de laquelle ils ont été entendus, est publiée ci-dessous :

Auditions publiques :

11 juin 2001 :

— M. Jean Van Lierde, militant pacifiste et tiers-mondiste, invité par M. Ganshof Van Der Meersch, ministre sans portefeuille, chargé du 16 mai au 20 juillet 1960 des Affaires générales en Afrique, en vue d'exercer une brève mission ponctuelle auprès de Patrice Lumumba lors de la formation du premier gouvernement congolais en juin 1960;

— Mme Maryse Hockers, attachée au cabinet du Premier ministre Lumumba, de juillet à début septembre 1960;

18 juin 2001 :

— M. Jean Durieux, était en 1960 chef de cabinet de Raymond Scheyven, ministre sans portefeuille chargé

met de economische en financiële Afrikaanse zaken van Belgisch Congo en Rwanda-Urundi.

— De heer Jean Cordy, ambtenaar, directeur van de dienst « Buitenlandse Zaken » van de *gouvernement général du Congo* tot 30 juni 1960, adviseur bij het ministerie van Buitenlandse Zaken van de Republiek Congo van juli 1960 tot oktober 1964;

25 juni 2001

— De heer Jacques Nyns, van 1952 tot1974 advocaat bij het Hof van Beroep te Leopoldstad; hij heeft persoonlijke contacten onderhouden met Patrice Lumumba vanaf 1957;

— De heer Albert Ndele, kabinetschef van de minister van Financiën van de regering van Patrice Lumumba, *commissaire général aux Finances*, en ondervoorzitter van het *Collège des commissaires généraux* (College van commissarissen-generaal);

— De heer Victor Nendaka, hoofd van de Congolese *Sûreté de l'État* vanaf september 1960;

— De heer Albert Kalonji, in januari 1961 president-Mulopwe van de afgescheiden staat Zuid-Kasai;

2 juli 2001 :

— De heer René Grosjean, assistent aan de rechtsfaculteit van de Universiteit Luik en advocaat bij de balie te Verviers; in januari 1961 was hij lid van het *Bureau Conseil de l'État du Katanga* en docent aan de universiteit van Elisabethstad;

— De heer René Smal, verbindingsofficier bij het Belgisch consulaat te Elisabethstad in januari 1961;

— De heer Claude Grandelet, beroepsmilitair, op 17 januari 1961 belast met het commando over een MP-compagnie belast met de bewaking van Patrice Lumumba bij diens landing in Elisabethstad;

— De heer Mario Spandre, in januari 1961 advocaat te Elisabethstad en vertrouwenspersoon van Moïse Tshombe;

6 juli 2001 :

— Tweede hoorzitting met de heer Victor Nendaka;

9 juli 2001 :

— De heer Armand Verdickt, inlichtingenofficier te Elisabethstad;

— De heer Jacques Bartelous, kabinetschef van Moïse Tshombe in januari 1961;

13 juli 2001 :

— De heer Étienne Davignon, in dienst genomen als stagiair met het oog op een diplomatieke loopbaan, en in die functie belast met opdrachten in Congo;

— De heer Jacques Brassinne, speciaal afgezant voor het ministerie van Afrikaanse Zaken, die in januari 1961 was aangesteld bij het *Bureau Conseil de l'État du Katanga*;

des Affaires économiques et financières du Congo belge et du Ruanda-Urundi;

— M. Jean Cordy, fonctionnaire, directeur du service « Affaires étrangères » du gouvernement général du Congo jusqu'au 30 juin 1960, conseiller au ministère des Affaires étrangères de la République du Congo de juillet 1960 à octobre 1964;

25 juin 2001 :

— M. Jacques Nyns, était avocat près la Cour d'appel de Léopoldville de 1952 à 1974; il a entretenu des rapports personnels avec Patrice Lumumba à partir de 1957;

— M. Albert Ndele, chef de cabinet du ministre des Finances du gouvernement de Patrice Lumumba, commissaire général aux Finances et vice-président du collège des commissaires généraux;

— M. Victor Nendaka, chef de la Sûreté de l'Etat du Congo à partir de septembre 1960;

— M. Albert Kalonji, était en janvier 1961 président-Mulopwe de l'Etat sécessionniste du Sud-Kasaï;

2 juillet 2001 :

— M. René Grosjean, assistant à la faculté de droit de l'Université de Liège et avocat au barreau de Verviers; en janvier 1961, il était membre du Bureau Conseil de l'Etat du Katanga et chargé de cours à l'Université d'Elisabethville ;

— M. René Smal, officier de liaison auprès du consulat belge à Elisabethville en janvier 1961;

— M. Claude Grandelet, officier de carrière, chargé le 17 janvier 1961 du commandement d'une compagnie de MP affectée à la garde de Patrice Lumumba lors de son atterrissage à Elisabethville;

— M. Mario Spandre, était en janvier 1961 avocat à Elisabethville et un homme de confiance de Moïse Tshombe;

6 juillet 2001 :

— seconde audition de M. Victor Nendaka;

9 juillet 2001 :

— M. Armand Verdickt, officier de renseignements à Elisabethville;

— M. Jacques Bartelous, chef de cabinet de Moïse Tshombe en janvier 1961;

13 juillet 2001 :

— M. Etienne Davignon, engagé en qualité de stagiaire dans la carrière diplomatique à partir de janvier 1959 et chargé à ce titre de missions au Congo;

— M. Jacques Brassinne, chargé de mission pour le ministère des Affaires africaines, il était affecté en janvier 1961 au Bureau Conseil de l'Etat du Katanga;

16 juli 2001 :

— De heer Jan Vanden Bloock, diplomaat, in januari 1961 de politieke adviseur van het Belgisch consulaat-generaal te Elisabethstad;

— De heer Jean-Baptiste Kibwe, minister van Financiën in de regering van Moïse Tshombe;

— De heer Pierre Harmel, minister van Culturele Zaken van 6 november 1958 tot 3 september 1960 en minister van het Openbaar Ambt vanaf die datum;

3 september 2001 :

— De heer Paul Heureux, transmissieofficier, in oktober 1960 aangesteld bij de Belgische ambassade te Brazzaville;

— De heer Albert Onawelho, verwant met P. Lumumba, door de naar aanleiding van diens overlijden bijeengeroepen familieraad aangewezen als toeziend voogd ;

24 september 2001 :

— De heer Benoît Verhaegen doceerde politieke wetenschappen aan de Universiteit Lovanium op het ogenblik dat Congo onafhankelijk werd, en was kabinetschef van Aloïs Kabangi, *Ministre de la Coordination économique et du Plan* in de regering van Patrice Lumumba;

Hoorzittingen met gesloten deuren :

18 juni 2001 :

— De heer Fernand Vervier, attaché bij het kabinet van de minister van Afrikaanse Zaken, graaf Harold d'Aspremont Lynden;

— De heer André Lahaye, adjunct-administrateur van de Veiligheid van de Staat in Congo, verantwoordelijk voor de veiligheid in de provincie Leopoldstad; adviseur van de *commissaire à l'Intérieur*, Damien Kandolo;

25 juni 2001 :

— De heer Jonas Mukamba, kabinetschef van de Mulopwe van Zuid-Kasai in augustus 1960; *commissaire au travail et à la Prévoyance sociale* in het *collège des commissaires généraux*;

13 juli 2001 :

— De heer Guy Weber, beroepsofficier, militair adviseur van Moïse Tshombe;

16 juli 2001 :

— De heer Arthur Gilson, minister van Landsverdediging in de regering Eyskens-Lilar;

3 september 2001 :

— Tweede hoorzitting met de heren Fernand Vervier en Jan Vanden Bloock

16 juillet 2001 :

— M. Jan Vanden Bloock, diplomate, était en janvier 1961 le conseiller politique du consulat général belge à Elisabethville;

— M. Jean-Baptiste Kibwe, ministre des Finances dans le gouvernement de Moïse Tshombe;

— M. Pierre Harmel, ministre des Affaires culturelles du 6 novembre 1958 au 3 septembre 1960 et ministre de la Fonction publique à partir de cette date;

3 septembre 2001 :

— M. Paul Heureux, officier de transmissions, affecté en octobre 1960 à l'ambassade de Belgique à Brazzaville;

— M. Albert Onawelho, parent de P. Lumumba, désigné par le conseil de famille réuni à la suite du décès de ce dernier, à la fonction de subrogé-tuteur;

24 septembre 2001 :

— M. Benoît Verhaegen, qui enseignait les sciences politiques à l'université de Lovanium lors de l'accession du Congo à l'indépendance et fut chef de cabinet d'Aloïs Kabangi, ministre de la Coordination économique et du Plan dans le gouvernement de Patrice Lumumba;

Auditions à huis clos :

18 juin 2001 :

— M. Fernand Vervier, attaché du cabinet du ministre des Affaires africaines, le comte Harold d'Aspremont Lynden;

— M. André Lahaye, administrateur adjoint de la Sûreté de l'Etat au Congo, responsable de la sûreté pour la province de Léopoldville; conseiller du commissaire à l'Intérieur, Damien Kandolo;

25 juin 2001 :

— M. Jonas Mukamba, chef de cabinet du Mulopwe du Sud-Kasaï en août 1960; commissaire au Travail et à la Prévoyance sociale dans le collège des commissaires généraux;

13 juillet 2001 :

— M. Guy Weber, officier de carrière, conseiller militaire de Moïse Tshombe;

16 juillet 2001 :

— M. Arthur Gilson, ministre de la Défense nationale dans le gouvernement Eyskens-Lilar;

3 septembre 2001 :

´— seconde audition de MM. Fernand Vervier et Jan Vanden Bloock;

12 oktober 2001 :

— werden door de voorzitter van de onderzoekscommissie met gesloten deuren gehoord :

— de heer Jan Hollants Van Loocke, in september 1960 aangewezen als Nederlandstalige persattaché bij het kabinet van de minister van Afrikaanse Zaken, de heer H. d'Aspremont Lynden;

— de heer Louis-François Vanderstraeten,

Hoorzittingen die niet in de lokalen van de Kamer hebben plaatsgevonden

De heer Charles (Carlo Huyghé), die adviseur was van de *Secrétaire d'État à la Défense* van de Katangese regering, de heer Joseph Yav, werd door de voorzitter van de onderzoekscommissie gehoord te Pretoria op 7 juli 2000.

De heer Justin Bomboko, minister van Buitenlandse Zaken in de regering van Patrice Lumumba, voorzitter van het na de afzetting van laatstgenoemde, geïnstalleerde *collège des commissaires généraux*, werd door de voorzitter van de onderzoekscommissie alsmede door mevrouw Leen Laenens en de heer Ferdy Willems gehoord te Kinshasa op 30 juni 2001.

De heer Jo Gerard, journalist, is in zijn woning te Brussel op 20 juli 2001 gehoord door de voorzitter van de onderzoekscommissie alsmede door mevrouw Marie-Thérèse Coenen en de heer Daan Schalck.

De heer André Lahaye, met wie de hoorzitting met gesloten deuren werd aangevat op 18 juni 2001, werd op 3 oktober 2001 in zijn woning door de voorzitter van de onderzoekscommissie en de heer Daan Schalck verder gehoord.

Procedure met schriftelijk getuigenis

De heer Jacques Van Offelen, die in de regering Eyskens-Lilar minister van Buitenlandse Handel was, kon om door een attest bevestigde medische redenen niet aanwezig zijn op de hoorzitting en heeft schriftelijk de vragen van de commissie beantwoord.

Opgeroepen getuigen die niet gekomen zijn

De heer Thomas Kanza : bij brief van 28 mei 2001 heeft de heer Thomas Kanza, ambassadeur van de Democratische Republiek Kongo, laten weten dat hij gelet op zijn huidige officiële functies niet op de uitnodiging van de onderzoekscommissie kan ingaan;

De heer Noël Dedeken : bij brief van 21 mei 2001 ontving de commissie een getuigschrift met de medische redenen waarom deze getuige niet naar een hoorzitting kan komen;

12 octobre 2001 :

— ont été entendus à huis clos par le président de la commission d'enquête :

— M. Jan Hollants Van Loocke, nommé en septembre 1960 à la fonction d'attaché de presse néerlandophone au cabinet du ministre des Affaires africaines, M. H. d'Aspremont Lynden;

— M. Louis-François Vanderstraeten,

Auditions qui n'ont pas eu lieu dans les locaux de la Chambre

M. Charles (Carlo) Huyghé, qui fut conseiller du Secrétaire d'Etat à la Défense du gouvernement katangais, M. Joseph Yav, a été entendu le 7 juillet 2000 à Pretoria par le président de la commission d'enquête.

M. Justin Bomboko, ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement de Patrice Lumumba, président du collège des commissaires généraux installé après la destitution de celui-ci, a été entendu le 30 juin 2001 à Kinshasa par le président de la commission d'enquête ainsi que Mme Leen Laenens et M. Ferdy Willems.

M. Jo Gerard, journaliste, a été entendu le 20 juillet 2001 à son domicile bruxellois par le président de la commission d'enquête ainsi que Mme Marie-Thérèse Coenen et M. Daan Schalck.

L'audition de M. André Lahaye a débuté, à huis clos, le 18 juin 2001 et a été poursuivie à son domicile le 3 octobre 2001 par le président de la commission d'enquête et M. Daan Schalck.

Procédure de témoignage écrit

M. Jacques Van Offelen, qui fut ministre du Commerce extérieur dans le gouvernement Eyskens-Lilar, n'a, pour des raisons médicales attestées par certificat, pas pu se présenter à la convocation de la commission d'enquête. M. Van Offelen a répondu par écrit aux questions de la commission.

Témoins convoqués devant la commission d'enquête et qui ne se sont pas présentés

M. Thomas Kanza : par lettre du 28 mai 2001, M. Thomas Kanza, ambassadeur de la République démocratique du Congo à Stockholm, a fait savoir qu'étant donné ses fonctions officielles actuelles, il ne peut répondre à l'invitation de la commission d'enquête;

M. Noël Dedeken : par lettre du 21 mei 2001, le certificat attestant les motifs médicaux pour lesquels ce témoin ne peut se déplacer pour participer à une séance d'audition, a été transmis à la commission;

De heer Frans Verscheure : bij faxbericht van 22 juni 2001 ontving de commissie een attest met de medische redenen waarom deze getuige niet naar een hoorzitting kan komen;

De heer Julien Gatry : bij brief van 6 mei 2001 ontving de commissie een attest met de medische redenen waarom deze getuige niet naar een hoorzitting kan komen.

2. **Hoorzitting met verwanten van de hoofdrolspelers**

Van bij de aanvang van de werkzaamheden van de onderzoekscommissie zijn voorstellen ontvangen van personen die spontaan wilden getuigen.

Sommige daarvan gingen uit van naaste verwanten van hoofdrolspelers bij de feiten die de commissie moest onderzoeken. Op haar vergaderingen van 15 en 18 januari 2001 heeft de commissie beslist een vertegenwoordiger te horen die werd aangewezen door de verwanten van de heer Patrice Lumumba en van diens twee metgezellen, de heren Joseph Okito en Maurice Mpolo, alsmede van de heer Moïse Tshombe en van graaf Harold d'Aspremont Lynden.

Die vertegenwoordigers werden niet als getuige gehoord en men heeft hen niet gevraagd de eed af te leggen.

De volgende hoorzittingen vonden plaats :

15 juni 2001 :
— de heer François Lumumba
— de heer Robert Okito
— mevrouw Jacqueline Mpolo

22 juni 2001 :
— mevrouw Chantal Tshombe
— graaf Arnoud d'Aspremont Lynden.

3. **Hoorzitting met de auteurs**

De commissie heeft op 17 september 2001de auteurs van de voornaamste historische werken over de moord op Patrice Lumumba gehoord.

De heer Jacques Brassinne is de auteur van de door hem in 1990 bij de ULB verdedigde doctoraalscriptie « *Enquête sur la mort de Patrice Lumumba* ».

De heer Ludo de Witte is de auteur van een werk dat in september 1999 verscheen onder de titel « De moord op Lumumba » en in januari 2000 onder de titel « *L'assassinat de Lumumba* ».

M. Frans Verscheure : par fax du 22 juin 2001, le certificat attestant les motifs médicaux pour lesquels ce témoin ne peut se déplacer pour participer à une séance d'audition, a été transmis à la commission;

M. Julien Gatry : par lettre du 6 mai 2001, M. Gatry a fait parvenir un certificat attestant les motifs médicaux pour lesquels il ne peut se déplacer pour participer à une séance d'audition.

2. **Audition de parents des principaux protagonistes**

Dès le début des travaux de la commission d'enquête, des propositions spontanées de témoignage lui sont parvenues.

Certaines de ces propositions émanaient de proches parents de personnalités ayant joué un rôle de premier ordre dans les événements faisant l'objet du mandat de la commission d'enquête. Au cours de ses réunions des 15 et 18 janvier 2001, la commission a décidé d'entendre un représentant désigné par les familles de M. Patrice Lumumba et de ses deux compagnons, MM. Joseph Okito et Maurice Mpolo, ainsi que de M. Moïse Tshombe et du comte Harold d'Aspremont Lynden.

Ces représentants n'ont pas été entendus en qualité de témoin et n'ont pas été invités à prêter serment.

Les auditions suivantes ont eu lieu :

15 juin 2001 :
— M. François Lumumba
— M. Robert Okito
— Mme Jacqueline Mpolo

22 juin 2001 :
— Mme Chantal Tshombe
— le comte Arnoud d'Aspremont Lynden

3. **Audition des auteurs**

La commission a entendu le 17 septembre 2001 les auteurs des principaux ouvrages historiques consacrés à l'assassinat de Patrice Lumumba.

M. Jacques Brassinne est l'auteur d'une thèse de doctorat présentée en 1990 à l'Université libre de Bruxelles et intitulée « enquête sur la mort de Patrice Lumumba ».

M. Ludo De Witte est l'auteur d'un ouvrage paru en septembre 1999 sous le titre « De moord op Lumumba » et en janvier 2000 sous le titre « L'assassinat de Lumumba ».

V. ONDERZOEKSOPDRACHTEN

1. **Machtiging van de voorzitter van de onderzoekscommissie**

Krachtens artikel 96*quater* van het Reglement van de Kamer kan een onderzoekscommissie haar voorzitter machtigen om, met toepassing van artikel 4, § 1, van de wet op het parlementair onderzoek, alle of bepaalde in het Wetboek van strafvordering omschreven onderzoeksmaatregelen te nemen.

Op haar vergadering van 13 juli 2000 besliste de commissie die machtiging te verlenen aan haar voorzitter opdat hij eventueel alle vereiste maatregelen kon nemen.

De commissie heeft die machtiging bevestigd tijdens haar vergadering van 30 november 2000 teneinde de voorzitter in staat te stellen de onderzoeksmaatregelen die, naarmate het historisch onderzoek vorderde, noodzakelijk zouden blijken, met de grootst mogelijke discretie te omringen.

2. **Onderzoeksopdrachten**

Artikel 4, § 2, van de wet van 3 mei 1880 op het parlementair onderzoek bepaalt dat, voor het uitvoeren van onderzoeksverrichtingen, de Kamer of de commissie een verzoek kan richten tot de eerste voorzitter van het hof van beroep die een of meer raadsheren in het hof van beroep of een of meer rechters in de rechtbank van eerste aanleg van het rechtsgebied waarin de onderzoeksverrichtingen moeten geschieden, aanstelt

In antwoord op de brief van 11 januari 2001, waarbij de voorzitter van de onderzoekscommissie de eerste voorzitter van het hof van beroep te Brussel in kennis stelde van zijn voornemen om het uitvoeren van onderzoeksopdrachten te vorderen, werd de heer Yves Van der Steen, raadsheer in het hof van beroep te Brussel, bij beschikking van 30 januari 2001 aangesteld als onderzoeksmagistraat. Bij twee brieven van 22 maart 2001, respectievelijk gericht aan de eerste voorzitter van het hof van beroep te Brussel en aan de als onderzoeksmagistraat aangestelde raadsheer, bevestigde de voorzitter van de onderzoekscommissie de vordering van onderzoeksopdrachten en gaf de raadsheer bij het hof van beroep omstandige instructies voor de uitvoering van die opdrachten, met name :

— een huiszoeking met het oog op de inbeslagneming van de documenten ter aanvulling van de informatie die door de archiefstukken betreffende de plannen om in oktober 1960 Lumumba te vermoorden aan het licht werd gebracht;

— de controle op verrichtingen die in 1960-1961 plaatsvonden op een bankrekening, alsmede een huiszoeking met het oog op de inbeslagneming van de stuk-

V. DEVOIRS D'INSTRUCTION

1. **Habilitation du président de la commission d'enquête**

En vertu de l'article 96quater du règlement de la Chambre, la commission d'enquête peut habiliter son président à prendre toutes les mesures d'instruction prévues par le Code d'instruction criminelle, en application de l'article 4, § 1er , de la loi sur les enquêtes parlementaires.

Au cours de la réunion du 13 juillet 2000, la commission a décidé d'accorder cette habilitation au président afin qu'il puisse le cas échéant prendre les mesures requises.

La commission a confirmé cette habilitation au cours de sa réunion du 30 novembre 2000 afin que le président puisse entourer d'un maximum de discrétion les mesures d'instruction dont l'avancement de la recherche historique ferait apparaître la nécessité.

2. **Devoirs d'instruction**

L'article 4, § 2, de la loi du 3 mai 1880 sur les enquêtes parlementaires dispose qu'en vue de l'accomplissement de devoirs d'instruction, la Chambre ou la commission peuvent requérir le premier président de la cour d'appel, qui désigne un ou plusieurs conseillers de la cour d'appel ou un ou plusieurs juges du tribunal de première instance du ressort dans lequel les devoirs d'instruction doivent être accomplis.

En réponse à la lettre du 11 janvier 2001, par laquelle le président de la commission d'enquête faisait savoir à la première présidente de la cour d'appel de Bruxelles qu'il envisageait de requérir l'accomplissement de devoirs d'instruction, le conseiller à la Cour d'appel, M. Yves Van der Steen, était désigné en qualité de magistrat instructeur par ordonnance du 30 janvier 2001. Par lettres du 22 mars 2001, adressées respectivement au premier président de la cour d'appel de Bruxelles et au conseiller désigné en qualité de magistrat instructeur, le président de la commission d'enquête confirmait la réquisition de devoirs d'instruction et adressait au conseiller à la cour d'appel des instructions détaillées d'exécution de ces devoirs, à savoir :

— une perquisition afin de saisir des documents susceptibles de compléter l'information révélée par des documents d'archives au sujet de plans visant l'assassinat de M. P. Lumumba en octobre 1960;

— le contrôle des opérations effectuées en 1960-1961 sur un compte bancaire ainsi qu'une perquisition afin de saisir les documents susceptibles d'éclairer la

ken die de commissie kunnen inlichten over de geldtransfers waarvan sprake in telexberichten tussen Brussel en Brazzaville;

— een huiszoeking met het oog op de inbeslagneming van agenda's betreffende de jaren 1960 en 1961. Bij brieven van 10 januari en 13 maart 2001 werd de eigenaar van die agenda's uitgenodigd ze ter beschikking van de onderzoekscommissie te stellen, maar aan die brieven werd niet het gewenste gevolg gegeven;

— een huiszoeking om vast te stellen of archiefstukken van een op 9 juni 2000 overleden getuige die betrekking hebben op de feiten die de onderzoekscommissie moet natrekken, door de erfgenamen werden bewaard en eventuele inbeslagneming van die stukken.

De op 10 januari en 7 februari 2001 aan een van de erfgenamen toegezonden brieven zijn onbeantwoord gebleven.

— Een huiszoeking teneinde uitspraken vast te stellen in verband met het archief van de heer Moïse Tshombe, waarvan werd voorgesteld dat het tegen betaling ter beschikking zou worden gesteld van de onderzoekscommissie, en in voorkomend geval de inbeslagneming van die documenten.

— Een huiszoeking bij een Congolese getuige om documenten in beslag te nemen in verband met de feiten waarover de onderzoekscommissie zich moet buigen.

Die onderzoeksverrichtingen zijn op 24 april 2001 uitgevoerd. De voorzitter van de onderzoekscommissie heeft de commissieleden daarvan dezelfde dag per brief in kennis gesteld. De magistraat-onderzoeker heeft tijdens de vergadering van 7 mei 2001 verslag uitgebracht over de uitvoering van die verrichtingen.

commission au sujet de transferts de fonds cités dans les télex échangés entre Bruxelles et Brazzaville;

— une perquisition afin de saisir des agendas relatifs aux années 1960 et 1961. Par lettres des 10 janvier et 13 mars 2001, le propriétaire de ces agendas avait été invité à les mettre à la disposition de la commission d'enquête, sans donner à ces courriers la suite souhaitée;

— une perquisition afin de déterminer si des documents d'archives ayant appartenu à un témoin décédé le 9 juin 2000, et concernant les faits que la commission d'enquête est chargée d'investiguer, auraient été conservés par ses héritiers et, le cas échéant, la saisie de ces documents.

Les courriers adressés les 10 janvier et 7 février 2001 à l'un des héritiers étaient restés sans réponse.

— Une perquisition afin d'établir des assertions relatives aux archives de M. Moïse Tshombe, dont la mise à la disposition de la commission d'enquête avait été proposée contre paiement, et, le cas échéant, la saisie de ces documents.

— Une perquisition chez un témoin Congolais afin de saisir les documents relatifs aux faits que la commission d'enquête est chargée d'investiguer.

Ces devoirs d'instruction ont été exécutés le 24 avril 2001. Le président de la commission d'enquête en a fait part aux membres de la commission par lettre du même jour. Le magistrat instructeur a rendu compte de l'exécution de ces devoirs au cours de la réunion du 7 mai 2001.

VI. DE RAADPLEGING VAN HET REKENHOF

De voorzitter van de onderzoekscommissie heeft bij brief van 11 januari 2001 aan de eerste voorzitter van het Rekenhof meegedeeld dat uit de onderzoeken van de deskundigen blijkt dat de minister van Afrikaanse Zaken op het tijdstip waarop de feiten waarvoor de commissie gemandateerd is zich hebben afgespeeld over « geheime fondsen » beschikte. Hij heeft gevraagd of het Rekenhof documenten bezat met betrekking tot die fondsen waaruit zou kunnen worden opgemaakt waartoe ze werden aangewend. Het Rekenhof heeft bij brief van 14 februari 2001 laten weten dat het, na een eerste opzoeking, niet beschikte over documenten in verband met eventuele « geheime fondsen ».

De voorzitter van de onderzoekscommissie heeft bij brief van 30 maart 2001 aan het Rekenhof aanvullende inlichtingen verstrekt die het zouden kunnen helpen bij het zoeken. Het Rekenhof heeft bij brief van 4 mei 2001 het bedrag opgegeven van de uitgaven die aan de hand van de voormelde « geheime fondsen » zouden kunnen zijn gedaan. Het Rekenhof heeft in een brief van 14 mei 2001 laten weten dat na een grondiger onderzoek is gebleken dat de nog in zijn archief beschikbare boekhoudkundige documenten betreffende de geheime fondsen niet in verband konden worden gebracht met de opdracht van de onderzoekscommissie.

In antwoord op de vraag van de voorzitter van de onderzoekscommissie heeft het Rekenhof bij brief van 18 juli 2001 :

— bij wijze van aanvullende inlichtingen een overzicht gegeven van de nadere regels inzake het toezicht op de beslissingen van de Ministerraad waarbij uitgaven worden toegestaan bovenop de kredieten waarin de begroting voorziet of indien niet in kredieten is voorzien,

— enerzijds aangegeven waarom de uitvoering van een beslissing van de Ministerraad voor rekening is gekomen van de begroting voor het jaar 1961 en

— anderzijds gewezen op de onmogelijkheid voor het Rekenhof om na te gaan of uitgaven die tot een begrotingsartikel behoren bij een ander begrotingsartikel zouden kunnen zijn opgevoerd, omdat het archief dat de commissie terzake duidelijkheid had kunnen geven na de normale termijn van zes jaar werd vernietigd.

VI. LA CONSULTATION DE LA COUR DES COMPTES

Par lettre du 11 janvier 2001, le président de la commission d'enquête signalait au Premier président de la Cour des comptes que les investigations des experts révèlent des informations donnant à penser que le ministre des Affaires africaines disposait, à l'époque des faits qui relèvent du mandat de la commission, de « fonds secrets ». Il demandait si la Cour des comptes dispose de documents relatifs à ces fonds, qui permettraient d'en déterminer l'affectation. Par lettre du 14 février, la Cour faisait savoir qu'après une première recherche, elle ne disposait pas de documents relatifs à d'éventuels « fonds secrets ».

Par lettre du 30 mars 2001, le président de la commission d'enquête communiquait à la Cour des comptes des renseignements complémentaires, susceptibles d'orienter les recherches de la Cour. Par lettre du 4 mai 2001, la Cour faisait part du montant des dépenses susceptibles de relever desdits « fonds secrets ». Par lettre du 14 mai 2001, la Cour des comptes faisait savoir qu'après examen plus approfondi, les documents comptables relatifs aux fonds secrets, encore disponibles dans ses archives, ne pouvaient être rattachés à l'objet dont s'occupe la commission d'enquête.

Par lettre du 18 juillet 2001, répondant à la demande formulée par le président de la commission d'enquête, la Cour :

— communiquait, à titre d'informations complémentaires, un historique des modalités de contrôle des délibérations du Conseil des ministres autorisant des dépenses au-delà des crédits ouverts par le budget ou en l'absence de ceux-ci,

— précisait, d'une part, les motifs pour lesquels l'exécution d'une délibération du Conseil des ministres a été imputée au budget de l'année 1961 et,

— précisait, d'autre part, l'impossibilité pour la Cour de vérifier si des dépenses relevant d'un article budgétaire auraient pu être imputées sur un autre article du budget, les archives qui auraient pu éclairer la commission ayant été détruites dans le délai normal de six ans.

VII. DE RAADPLEGING VAN DE NATIONALE BANK VAN BELGIË

De voorzitter van de onderzoekscommissie heeft de gouverneur van de Nationale Bank van België bij brief van 13 maart 2001 vragen gesteld over de kredietverhoging van 500 miljoen Belgische frank die de Nationale Bank van België op 26 september 1960 zou hebben toegestaan aan de Republiek Congo. Hij heeft verduidelijkingen gevraagd over het wettelijk of reglementair kader van die kredietverhoging, de voorwaarden waarmee die kredietverlening eventueel gepaard is gegaan, alsmede de wijze waarop de beslissing werd genomen binnen de instanties van de Nationale Bank.

De gouverneur heeft in een brief van 30 april 2001 meegedeeld dat het voormelde krediet werd verleend door de *Banque centrale du Congo belge et Ruanda-Urundi* (BCCBRU). Tevens heeft hij een overzicht gegeven van de begrotingskredieten waarover de BCCBRU beschikte en heeft hij geconcludeerd dat zowel het toestaan van de voormelde kredietverhoging als het optreden van de minister van Afrikaanse Zaken overeenkomstig de wet zijn geschied.

VII. LA CONSULTATION DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

Par lettre du 13 mars 2001, le président de la commission d'enquête interrogeait le gouverneur de la Banque nationale de Belgique au sujet d'une augmentation de crédit de 500 millions de francs, que la Banque nationale de Belgique aurait octroyée le 26 septembre 1960 à la République du Congo. Il demandait des éclaircissements au sujet du cadre légal ou réglementaire de cette augmentation de crédit, des conditions mises éventuellement à l'octroi de ce crédit, ainsi que des modalités de la prise de décision au sein des instances de la Banque nationale.

Par lettre du 30 avril 2001, le gouverneur faisait savoir que le crédit précité a été octroyé par la Banque centrale du Congo belge et Ruanda-Urundi (BCCBRU), esquissait l'historique des crédits budgétaires dont disposait la BCCBRU et concluait que tant l'octroi de l'augmentation de crédit précitée, que l'intervention du ministre des Affaires africaines, se sont situées dans le cadre prévu par la loi.

VIII. SCHRIFTEXPERTISE

De voorzitter van de onderzoekscommissie heeft bij brief van 15 mei 2001 het origineel van een handgeschreven nota van 6 december (1960) die is ondertekend « pour le chef de cabinet, Vervier » ([4]) , alsmede het handgeschreven klad van het telexbericht Minaf à Consubel Eville (Crener), Minaf 06416/cab van 16 januari 1961, overgezonden aan een grafoloog teneinde na te gaan of die documenten van dezelfde hand zijn. De deskundige heeft als besluit van zijn verslag van 14 juni 2001 aangegeven dat het kwalitatieve en kwantitatieve belang van de karakteristieken die de beide documenten gemeen hebben, de zeldzaamheid en de geringe specificiteit van de verschillen alsmede de letterlijke contextuele gelijkenissen, aantonen dat de twee documenten door dezelfde persoon zijn geschreven.

De agenda van Frans Verscheure werd eveneens onderworpen aan een schriftexpertise teneinde na te gaan in welke volgorde de verschillende vermeldingen op datum van 17 januari 1961 werden genoteerd, en eventueel nog bijkomende inlichtingen kon opleveren.

([4]) Papieren H. d'Aspremont Lynden (Algemeen Rijksarchief)

VIII. EXPERTISE GRAPHOLOGIQUE

Par lettre du 15 mai 2001, le président de la commission d'enquête a soumis à un expert en écritures, l'exemplaire original d'une note manuscrite datée du 6 décembre (1960) et signée « pour le chef de cabinet, Vervier » ([4]), ainsi que du brouillon manuscrit du télex Minaf à Consubel Eville (Crener), Minaf 06416/cab du 16 janvier 1961, afin d'établir si ces deux documents manuscrits sont de la même main. En conclusion de son rapport, daté du 14 juin 2001, l'expert estime que « l'importance qualitative et quantitative des signes distinctifs communs aux deux documents, la rareté et la faible spécificité des divergences, ainsi que la présence de similitudes de contexte littéral montrent que les deux documents ont été écrits par un seul et même scripteur ».

L'agenda de Frans Verscheure a également été soumis à une expertise graphologique afin de déterminer dans quel ordre les différentes mentions ont été notées à la date du 17 janvier 1961 et d'en tirer éventuellement des informations complémentaires.

([4]) Papiers H. d'Aspremont Lynden (Archives générales du Royaume)

IX. ONTSLEUTELING VAN GECODEERDE TELEXBERICHTEN

Tijdens de vergadering van 24 september 2001 brachten de experts de onderzoekscommissie in kennis van het bestaan van elf gecodeerde telexberichten die zij niet bij machte waren zelf te ontcijferen. De commissie besloot de cryptanalyse van deze telexen aan een specialist ter zake toe te vertrouwen.

Het resultaat van deze analyse werd tijdens de vergadering van 18 oktober 2001 voorgesteld (het verslag van de deskundige, professor B. Preneel wordt gepubliceerd als bijlage 5).

IX. DÉCRYPTAGE DE TÉLEX CODÉS

Au cours de la réunion du 24 septembre 2001, les experts ont informé la commission de l'existence de onze télex codés qu'ils n'étaient pas parvenus à décrypter par leurs propres moyens. La commission a décidé de confier la cryptanalyse de ces documents à un spécialiste qu'elle a désigné à cette fin.

Les résultats de cette analyse ont été présentés au cours de la réunion du 18 octobre 2001 (rapport de l'expert, le professeur B. Preneel, est publié à l'annexe 5).

TWEEDE DEEL — Verslag van de deskundigen

INLEIDING

Bij de aanvang van dit rapport achten wij ons ontslagen van een lange inleiding. De commissie kan onze werkmethode, onze keuzes en de opsomming van de belangrijkste bronnen vinden in de eerste nota's die wij aan haar hebben voorgelegd en die in bijlage zijn opgenomen. Maar we willen hier herinneren aan twee zaken, die tegelijk de breedte en de beperking van ons onderzoek aangeven.

Primo. Wij hebben ervoor gekozen de moord op Lumumba niet te isoleren. Wij proberen de lotgevallen van de eerste Congolese premier te situeren in een geschiedenis die aanvangt bij de onafhankelijkheid en waarin wij vier fasen onderscheiden. Doorheen die geschiedenis houden we bovendien rekening met de evoluerende Belgisch-Congolese relaties en het Belgische Congobeleid. Deze keuze was ambitieus en stelde ons binnen de beperkte tijdspanne van het onderzoek voor een aantal problemen. Op bepaalde aspecten hebben wij noodgedwongen moeten afdingen. Zonder valse bescheidenheid mogen we er evenwel op wijzen dat wij hier niet alleen bevindingen formuleren over de vier fasen in kwestie, maar ook over bepaalde aspecten van de Belgische besluitvorming en de Belgische interventie in Congo (de geheime fondsen, de rol van het staatshoofd, de Union Minière), die het voorwerp hadden kunnen uitmaken van meerdere onderzoeksopdrachten.

Secundo. Wij proberen te antwoorden op de vragen van de commissie. Dit is een rapport voor een onderzoekscommissie, geen boek over de Congo-crisis. In een boek kan men zich permitteren een brede en op persoonlijke overtuiging gestoelde visie te geven over een historisch probleem, dikwijls op basis van aantrekkelijke hypotheses en verbanden die weliswaar plausibel lijken maar daarom niet bewezen zijn. Ons rapport moet de commissarissen toelaten te achterhalen of er een Belgische verantwoordelijkheid is in het lot dat Lumumba uiteindelijk ten deel valt. Er moeten concrete antwoorden zijn op concrete vragen. Vooral in het vierde deel zal dat leiden tot een minutieuze bronnenkritiek om de graad van zekerheid van bepaalde interventies te kunnen vaststellen.

Een laatste opmerking nog over de vorm van dit rapport. De aard van onze opdracht heeft er ons toe aangezet in ons rapport de integrale tekst van bepaalde documenten op te nemen als verantwoordingsstukken. De historicus verwijst in de regel in voetnoten naar bronnen van

DEUXIÈME PARTIE — Rapport des experts

INTRODUCTION

Nous estimons pouvoir nous dispenser d'une longue introduction pour le présent rapport. La commission trouvera les explications concernant notre méthode de travail et nos choix ainsi que l'énumération des principales sources dans les premières notes que nous lui avons soumises et qui sont reprises en annexe. Nous souhaitons cependant rappeler ici deux éléments qui soulignent à la fois l'ampleur et les limites de notre enquête.

Tout d'abord, nous avons choisi de ne pas isoler l'assassinat de Lumumba. Nous tentons de situer les avatars du premier ministre congolais dans une histoire qui débute avec l'indépendance et dans laquelle nous distinguons quatre phases. Tout au long de cette histoire, nous tenons en outre compte de l'évolution des relations entre la Belgique et le Congo et de la politique congolaise de la Belgique. Ce choix était ambitieux et nous a posé, eu égard au peu de temps imparti pour l'enquête, un certain nombre de problèmes. Pour certains aspects, nous avons été contraints de placer la barre moins haute. Sans fausse modestie, nous pouvons toutefois souligner que nous n'avons pas seulement formulé nos constatations sur les quatre phases en question, mais également sur certains aspects du processus décisionnel belge et de l'intervention belge au Congo (les fonds secrets, le rôle du chef de l'État, l'Union minière), qui auraient pu faire l'objet de plusieurs missions d'enquête.

Ensuite, nous essayons de répondre aux questions de la commission. Le présent document est un rapport destiné à une commission d'enquête et non un ouvrage consacré à la crise congolaise. Dans un livre, on peut se permettre d'élargir le contexte dans lequel on traite un problème historique et de donner de celui-ci une vision basée sur des convictions personnelles, en se fondant souvent sur des hypothèses et des associations d'idées qui, si elles paraissent plausibles, n'en sont pas pour autant avérées. Notre rapport doit permettre aux membres de la commission de déterminer si la Belgique est, d'une manière ou d'une autre, responsable du sort qui est finalement échu à Lumumba. Il s'agit de donner des réponses concrètes à des questions concrètes. C'est essentiellement dans la quatrième partie que cet impératif nous amènera à procéder à une critique minutieuse des sources, afin de pouvoir déterminer le degré de crédibilité de certaines interventions.

Nous tenons encore à formuler une dernière observation au sujet de la forme du présent rapport. La nature de notre mission nous a incités à reprendre dans ce rapport le texte intégral de certains documents à titre de pièces justificatives. En règle générale, l'historien renvoie, au

diverse oorsprong ter staving van zijn beweringen. Maar de lezer kan op deze bronnen meestal geen controle uitoefenen. Hier leek het ons gepast het belangrijkste materiaal *in extenso* aan te bieden om te vermijden dat er over een en ander discussie zou ontstaan, zeker wanneer bepaalde archieffondsen straks weer voor onbepaalde tijd gesloten worden. Dit procédé vermijdt ook het eenzijdig of betwistbaar gebruik van citaten. Het nadeel van deze methode bestaat erin dat de lectuur van het rapport op bepaalde plaatsen onderbroken wordt door de opname van documenten.

Het spreekt vanzelf dat wij hier ook niet alle documenten kunnen presenteren. Dit is geen tekst-editie over de Congo-crisis. Omdat er binnen de groep van experten een interne communicatie moest plaatsvinden van het bronnenmateriaal hebben we van bepaalde onderdelen van het Congo-dossier nochtans vrij exhaustieve en soms geannoteerde tekstedities gemaakt. Dat geldt in het bijzonder voor (1) de activiteit van Harold d'Aspremont Lynden als hoofd van Mistebel in Katanga (juli-augustus 1960), (2) het telexverkeer tussen majoor Loos en kolonel Marlière (september-oktober 1960, januari-februari 1961), en (3) de relevante archiefstukken uit de periode januari-februari 1961. Deze drie verzamelingen zijn neergelegd op het secretariaat van de commissie. Het ware wenselijk dat ze zouden worden uitgegeven.

moyen de notes en bas de page, aux différentes sources qu'il utilise pour étayer ses affirmations. Or, généralement, le lecteur ne peut exercer aucun contrôle sur ces sources. Il nous a paru souhaitable, en l'occurrence, de présenter au lecteur, *in extenso,* les principaux documents que nous avons utilisés, et ce, afin d'éviter que l'un ou l'autre point ne donne lieu à contestation, surtout après que certains fonds d'archives seront à nouveau devenus inaccessibles pour une durée indéterminée. Ce procédé permet également d'éviter que l'on puisse faire une utilisation partiale ou contestable de citations. Il présente toutefois un inconvénient : la reproduction de ces documents interrompt à certains endroits la lecture du texte du rapport.

Il va sans dire que nous ne pouvons pas présenter tous les documents. Ce n'est pas un ouvrage sur la crise congolaise. Étant donné qu'une communication interne des sources s'imposait au sein du groupe d'experts, nous avons néanmoins réalisé, pour certaines parties du dossier sur le Congo, des recueils de textes assez exhaustifs et parfois annotés. C'est notamment le cas pour (1) les activités d'Harold d'Aspremont Lynden, lorsqu'il était à la tête de Mistebel au Kantanga (juillet-août 1960), (2) les télex échangés entre le major Loos et le colonel Marlière (septembre-octobre 1960, janvier-février 1961) et (3) les documents d'archives pertinents de la période janvier-février 1961. Ces trois recueils ont été déposés au secrétariat de la commission. Il serait souhaitable de les éditer.

I. EERSTE FASE

Deze eerste fase opent met de muiterij van de Force Publique en de daaropvolgende Belgische militaire interventie, begin juli, en eindigt met de afzetting van Lumumba als premier op 5 september 1960. In deze eerste fase kondigen Joseph Kasa Vubu en Patrice Lumumba aan dat de diplomatieke betrekkingen met België worden verbroken, roepen ze de hulp in van de Verenigde Naties, ter vrijwaring van de integriteit van het grondgebied, die in gevaar wordt gebracht door de Belgische « agressie » en de Katangese afscheiding, en kloppen aan bij de Sovjet-Unie. De Congolese crisis krijgt daarmee een internationale dimensie. Tot 5 september wordt er officieel en formeel niet geraakt aan het draagvlak van de nieuwe staat en treden het staatshoofd en de eerste minister op in onderlinge solidartiteit. Maar schijn kan bedriegen.

In deze eerste fase probeert België via Katanga de positie van de regering-Lumumba te ondermijnen. Katanga moet de kern worden van een nieuw, (con)federaal Congo zonder Lumumba. Tegelijk steunt België de groeiende oppositie in Leopoldstad. Op 18 augustus bezorgt de Belgische premier Gaston Eyskens de volgende boodschap aan Jef van Bilsen, een Belgische adviseur van het Congolese staatshooofd : Kasa Vubu moet Lumumba uit zijn functies ontzetten.

De breuk tussen Lumumba en VN-secretaris-generaal Hammarskjöld heeft verregaande gevolgen. Na de beslissingen van de Congolese ministerraad van 16 augustus is het duidelijk dat een van beide moet vertrekken. Het is de wens van het secretariaat-generaal van de Verenigde Naties dat Lumumba als premier zou verdwijnen. Op 18 augustus laat de National Security Council van de Verenigde Staten weten zich zorgen te maken over de toestand in Congo en inzonderheid over de zaak Lumumba. Diens gedrag vormt volgens de hoge VS-instantie een ernstige bedreiging voor zowel de wereldvrede als voor de doelstellingen die de Verenigde Staten in Afrika nastreven. Het hoofd van de CIA maakt daaruit op dat Lumumba met alle middelen van de macht moet worden verdreven. Alle middelen, dat betekent : ofwel alle mogelijke politieke middelen, ofwel — via een zogenaamde covert action — zelfs het fysiek uitschakelen van Lumumba (assassinate or incapacitate).

Dit deel valt uiteen in drie hoofdstukken. Het eerste belicht de Congo-crisis vanuit de Belgische hoek, meer bepaald vanuit het standpunt van de Belgische regering. Centraal staan de militaire interventie en de Katangese secessie. Dit hoofdstuk introduceert ook enkele belangrijke Belgische actoren. Het tweede hoofdstuk gaat uitvoerig in op de pogingen tot ondermijning van de regering-Lumumba. Daarbij gaat de aandacht vooral naar de Belgische initatieven, zonder de interventies van de VS en de VN uit het oog te verliezen. Het derde hoofdstuk

I. PREMIÈRE PHASE

Cette première phase commence avec la mutinerie de la Force publique et l'intervention militaire belge qui s'en est suivie, début juillet, pour se terminer par la révocation de Lumumba de sa charge de premier ministre, le 5 septembre 1960. Au cours de cette phase, Joseph Kasa Vubu et Patrice Lumumba annoncent la rupture des relations diplomatiques avec la Belgique, sollicitent l'aide des Nations unies pour préserver l'intégrité du territoire, mise à mal par « l'agression » belge et la sécession katangaise, et font appel à l'Union soviétique. Ces événements confèrent à la crise congolaise une dimension internationale. Jusqu'au 5 septembre, on ne touche pas, ni officiellement ni formellement, au fondement du nouvel État , à savoir le chef de l'État et le premier ministre, qui font preuve de solidarité l'un envers l'autre. Mais les apparences peuvent être trompeuses.

Agissant via le Katanga, la Belgique essaie, au cours de cette première phase, de saper le gouvernement Lumumba. Le Katanga doit devenir le noyau d'un nouveau Congo (con)fédéral, sans Lumumba. En même temps, la Belgique soutient l'opposition qui s'affirme de plus en plus à Léopoldville. Le 18 août, le Premier ministre belge, Gaston Eyskens, adresse à Jef van Bilsen, un conseiller belge du chef de l'État congolais, le message suivant : Kasa Vubu doit démettre Lumumba de ses fonctions.

La rupture entre Lumumba et Hammarskjöld, le Secrétaire général des Nations unies, est très lourde de conséquences. Après les décisions du Conseil des ministres congolais du 16 août, il est clair que l'un des deux doit partir. Le secrétariat général des Nations unies souhaite que Lumumba disparaisse en tant que premier ministre. Le 18 août, le Conseil de sécurité national des Etats-Unis se dit préoccupé par la situation au Congo et, plus particulièrement, par l'affaire Lumumba. Selon la haute instance américaine, le comportement de Lumumba constitue une menace sérieuse aussi bien pour la paix mondiale que pour les objectifs poursuivis par les Américains en Afrique. Le chef de la CIA en infère que Lumumba doit être chassé du pouvoir par tous les moyens, « tous les moyens » signifiant ou bien par tous les moyens politiques possibles, ou bien par son élimination physique (assassinate or incapacitate), en mettant sur pied une « covert action *».*

La présente partie comprend trois chapitres. Le premier donne de la crise congolaise une vision belge, et plus particulièrement la vision du gouvernement belge. Cette vision se focalise sur l'intervention militaire et la sécession katangaise. Ce chapitre présente également quelques protagonistes belges. Le deuxième chapitre décrit en détail les tentatives de déstabilisation du gouvernement Lumumba. L'accent est mis, à cet égard, sur les initiatives belges, sans toutefois négliger les interventions des Etats-Unis et des Nations unies. Enfin, le troisième

tenslotte analyseert de plannen tot fysieke eliminatie vóór 5 september 1960.

HOOFDSTUK 1

De Belgische regering tegenover de crisis van juli en augustus 1960

De Belgische regering wordt verrast door de gebeurtenissen. Op 4 en 5 juli komt de kabinetsraad voor de eerste keer na de Congolese onafhankelijkheidsplechtigheid bijeen, en hoewel er met verontwaardiging wordt gereageerd op het incident van Lumumba's toespraak, is de stemming optimistisch. Er wordt verder gewerkt aan de protocollen ter uitvoering van het vriendschapsverdrag. Op 6 juli wordt Brussel op de hoogte gebracht van de muiterij die de voorbije nacht is uitgebroken in Leopoldstad en Thysville, maar de regering ziet geen reden om bijzondere maatregelen te nemen. Ambassadeur Jean Van den Bosch laat weten dat hij in onderhandeling is met premier en minister van Defensie Lumumba voor het inzetten van Belgische troepen. Het is pas in de morgen van 8 juli, gealarmeerd over de paniek in Leopoldstad en de exodus van de blanken, dat een beperkte kabinetsraad in spoed bijeenkomt om zich te beraden over de crisis die de Belgische regering overvalt.

5-6/7	Muiterij in de kampen van Thysstad en Leopoldstad
7-8/7	Uittocht van de blanken uit Beneden-Congo wegens verkrachting van Europese vrouwen door zwarte soldaten en geruchten hierover

De Congo-politiek wordt in principe uitgetekend door de kabinetsraad. Wegens de omstandigheden — België verkeert in een toestand van bijna-oorlog — wordt de regering gedwongen permanent te vergaderen. Daarom zal er vanaf 12 juli delegatie worden gegeven aan een beperkte kabinetsraad bestaande uit tien ministers van beide regeringspartijen ([1]). In de praktijk worden belangrijke beslissingen niet altijd door de kabinetsraad noch door de beperkte kabinetsraad genomen. Premier Gaston Eyskens, minister van Defensie Arthur Gilson en minister van Buitenlandse Zaken Pierre Wigny, beslissen — in de nacht van 9 op 10 juli — over de interventie in Elisabethstad. En na 12 juli beslist in feite het militair opperbevel over de interventies.

([1]) In de vroege ochtend van 8 juli was reeds een « beperkte kabinetsraad » (acht ministers) bij hoogdringendheid samengeroepen. Maar pas op 12 juli werd de formule van de beperkte kabinetsraad (tien ministers) — door premier Eyskens kernkabinet genoemd — hernomen en gecontinueerd. De laatste vergadering van deze beperkte kabinetsraad vond plaats op 26 augustus 1960. De processen-verbaal ervan zijn opgenomen in het register van de kabinetsraad.

chapitre analyse les projets d'élimination physique avant le 5 septembre 1960.

CHAPITRE 1

Le gouvernement belge face à la crise de juillet et août 1960

Le gouvernement belge est surpris par les événements. Les 4 et 5 juillet, le conseil de cabinet se réunit pour la première fois depuis la cérémonie de l'indépendance congolaise et, bien que l'incident de l'allocution de Lumumba suscite des réactions indignées, l'ambiance y est empreinte d'optimisme. La préparation des protocoles exécutant le traité d'amitié se poursuit. Le 6 juillet, Bruxelles est informée de la mutinerie déclenchée la nuit précédente à Léopoldville et à Thysville, mais le gouvernement ne voit aucune raison de prendre des mesures particulières. L'ambassadeur, Jean Van den Bosch, fait savoir qu'il négocie avec le Premier ministre et ministre de la Défense, M. Lumumba, en vue de l'engagement de troupes belges sur le terrain. Ce n'est que le matin du 8 juillet qu'un Conseil de cabinet restreint, alerté par la panique qui a gagné Léopoldville et l'exode des blancs, se réunit d'urgence pour réfléchir sur la crise qui prend le gouvernement belge de court.

5-6/7	Mutinerie dans les camps de Thysville et de Léopoldville
7-8/7	La fuite des blancs du Bas-Congo à cause du viol de femmes européennes par des soldats noirs ainsi que des rumeurs à ce sujet : début de la crise

La politique congolaise est en principe définie par le Conseil de cabinet. En raison de la situation de quasi-guerre dans laquelle se trouve la Belgique, le gouvernement est obligé de se réunir en permanence. C'est pourquoi une délégation de pouvoir est donnée, à partir du 12 juillet, à un comité ministériel restreint composé de dix ministres représentant les deux partis gouvernementaux ([1]). Dans la pratique, les décisions importantes ne sont pas toujours prises par le Conseil de cabinet ou par le Conseil de cabinet restreint. Le Premier ministre, Gaston Eyskens, le ministre de la Défense nationale, Arthur Gilson et le ministre des Affaires étrangères, Pierre Wigny, décident, la nuit du 9 au 10 juillet, l'intervention d'Elisabethville. Et après le 12 juillet c'est le haut commandement militaire qui décide en fait des interventions.

([1]) Le 8 juillet, tôt le matin, un « conseil de cabinet restreint » (huit ministres) avait déjà été convoqué d'extrême urgence. Ce n'est cependant que le 12 juillet que la formule du conseil de cabinet restreint (dix ministres) a été reprise et poursuivie. La dernière réunion de ce conseil de cabinet restreint s'est tenue le 26 août 1960. Ses procès-verbaux ont été consignés dans le registre du conseil de cabinet.

Is de regering naar buiten solidair voor de door haar genomen beslissingen, dan is er naar binnen grote verdeeldheid. Of het nu gaat om de militaire interventie, de Katangese kwestie of de omvang van de repatriëring, telkens duiken fundamentele meningsverschillen op onder de ministers. Deze meningsverschillen lopen niet tussen de regeringpartijen, maar snijden beide regeringspartijen middendoor. Wigny, die in zijn memoires uitvoerig op deze tegenstelling ingaat, niet zonder apologetische oogmerken, spreekt herhaaldelijk van « les deux politiques », een politiek van confrontatie, gedirigeerd door zijn collega Gilson, en een politiek gericht op coöperatie waarvan hij zelf de vertegenwoordiger is. De politici noch de militairen zijn overigens niet de enige Belgische actoren in de crisis. Behalve de financiële maatschappijen — die achter de schermen zware druk uitoefenen — beïnvloeden ook de publieke opinie en de pers de houding van politici en militairen.

In dit hoofdstuk analyseren wij de houding van de Belgische regering tegenover de meer algemene aspecten van de crisis. Daarbij staan de militaire interventie, de Katangese secessie en de verhouding met de VN centraal. In de periode gaande van 8 juli tot 5 september zijn drie fasen te onderscheiden. Een eerste, offensieve fase, strekt zich uit van 8 juli tot 22 juli. Het optreden van de VN in de Congo-crisis verdiept de tegenstellingen binnen de regering en zorgt van 22 juli tot 10 augustus voor een toestand van malaise en zelfs regelrechte regeringscrisis. Dat is de tweede fase. In de derde fase ten slotte, van 10 augustus tot 5 september, werkt premier Eyskens niet alleen aan de herschikking van zijn kabinet, maar aligneert de Belgische regering zich sterker op de VN, die nu overigens een bondgenoot tegen Lumumba zijn geworden. De strijd tegen de regering-Lumumba wordt grondig geanalyseerd in het tweede hoofdstuk.

1. **Van 8 juli tot 22 juli : de offensieve fase**

Van een voorafberaamd plan, een complot, voor de militaire herovering van Congo of voor de secessie van Katanga, is geen sprake. Integendeel, aanvankelijk overheerst in Brussel verrassing, chaos, en opwinding. Wel neemt de Belgische regering na de eerste verrassing vrij snel een offensieve houding aan: vanaf 12 juli krijgt de Belgische interventie in Congo het karakter van een grootscheepse militaire operatie, die door de Congolese regering moeilijk anders kon worden begrepen dan als een daad van agressie. Na de aanvankelijke afwijzing van de Katangese secessie, zorgt de verbreking van de diplomatieke relaties tussen Congo en België op 14 juli voor een ommekeer in de schoot van de Belgische regering, die actieve steun gaat verlenen aan Tshombe.

La solidarité affichée par le gouvernement par rapport aux décisions qu'il a prises ne l'empêche pas d'être secoué par de grandes divergences internes. Les ministres ont des opinions fondamentalement différentes sur toutes les questions, qu'il s'agisse de l'intervention militaire, de la question katangaise ou de l'importance du rapatriement. La ligne de fracture ne passe pas entre les partis membres de la coalition gouvernementale, mais coupe ces deux partis en deux. Wigny, qui revient largement — non sans arrière-pensée apologétique — sur cette opposition dans ses mémoires, parle à plusieurs reprises des « deux politiques », à savoir une politique de confrontation, menée par le ministre Gilson, et une politique de coopération, dont il était le tenant. Les politiques et les militaires ne sont par ailleurs pas les seuls acteurs belges de la crise. Hormis les sociétés financières — qui exercent de fortes pressions en coulisse — l'opinion publique et la presse influencent également l'attitude des politiques et des militaires.

Nous analysons dans ce chapitre l'attitude du gouvernement belge à l'égard des aspects plus généraux de la crise et, en particulier, l'intervention militaire, la sécession du Katanga et les relations avec les Nations unies. Trois phases sont à distinguer dans la période qui va du 8 juillet au 5 septembre. Une première phase, offensive, va du 8 au 22 juillet. L'intervention des Nations unies dans la crise congolaise creuse les oppositions au sein du gouvernement et provoque entre le 22 juillet et le 10 août un malaise, voire une véritable crise gouvernementale. Voilà pour la deuxième phase. Enfin, au cours de la troisième phase, du 10 août au 5 septembre, le premier ministre Eyskens ne remanie pas seulement son cabinet, mais le gouvernement belge s'aligne plus clairement sur l'ONU, devenue par ailleurs une alliée contre Lumumba. La lutte contre le gouvernement Lumumba est analysée de manière approfondie dans ce second chapitre.

1. **Du 8 au 22 juillet : la phase offensive**

Il n'y a pas eu de plan concerté, de complot pour la reconquête militaire du Congo, pas plus que pour la sécession du Katanga. Au contraire, au départ, Bruxelles est en proie à la surprise, au chaos et à l'excitation. Après les premiers moments de surprise, le gouvernement belge adopte cependant assez rapidement une attitude offensive : à partir du 12 juillet, l'intervention belge au Congo prend le caractère d'une politique d'occupation militaire, que le gouvernement congolais pouvait difficilement interpréter autrement que comme un acte d'agression. Après la condamnation initiale de la sécession katangaise, la rupture des relations diplomatiques entre le Congo et la Belgique, le 14 juillet, provoque un revirement au sein du gouvernement belge, qui décide de soutenir activement Tshombe.

De militaire interventie

Binnen de kabinetsraad tekenen zich van meet af aan twee strekkingen af : voorstanders van de diplomatieke optie versus voorstanders van de militaire optie. De eerste strekking wil de Belgische troepen pas inzetten op vraag van de regering-Lumumba conform het vriendschapsverdrag, de tweede vindt dat er handelend moet worden opgetreden en dat men niet kan wachten op zo'n verzoek. Tussen 8 en 12 juli doet zich een fundamentele kentering voor, die gepaard gaat met een verschuiving in de besluitvormingsprocedures. Aanvankelijk voert de diplomatieke logica de boventoon. Op 9 juli stuurt de regering twee ministers naar Congo om met premier Lumumba te overleggen en hem te overtuigen van de wenselijkheid van het inzetten van de Belgische troepen. Maar vanaf 10 juli krijgt de militaire logica de bovenhand. Na de eerste militaire interventie in E'ville, in de ochtend van 10 juli, beslist de regering dat de Belgische troepen op eigen initiatief kunnen optreden, maar zoveel mogelijk met dekking van de burgerlijke autoriteiten. Van een actie met beperkt doel wordt de militaire interventie vervolgens omgebogen tot een algemene operatie. De regering beslist op 12 juli tot een actieve militaire politiek, dit wil zeggen de bezetting van alle belangrijke centra waar Europeanen verblijven (« politique d'occupation militaire »). Een van de adviseurs van premier Eyskens suggereert zelfs de instelling van een « protectorat militaire que la Belgique pourrait exercer au nom de l'ONU » ([2]). Vanaf 12 juli geldt bovendien nog enkel het militair initiatief. Dat wil zeggen dat voortaan Defensie en de legerstaf beslissen ([3]). Wanneer de ministers Auguste De Schryver en Walthère Ganshof van der Meersch op 13 juli in België terugkeren, hangen zij een somber beeld op van de toestand in Congo. Volgens hen is de Congolese regering onbestaande ([4]). Premier Eyskens neemt die vaststelling te baat om de militaire interventie zonder voorafgaand akkoord van de Congolese regering te legitimeren. Aangezien er geen regering is, vervalt het politieke element.

10/7	Begin van de Belgische militaire interventie in Congo: na Elisabethstad en Luluabourg op 10 juli volgen tot 25 juli nog meer dan 30 interventies in andere lokaliteiten
12/7	Belgische regering beslist tot actieve militaire politiek

([2]) J. De Meyer, « Memorandum pour monsieur le premier ministre », 12 juli 1960 (PVDW).

([3]) Generaal Cumont zal daarin bijzonder voortvarend zijn en door de kabinetsraad worden teruggefloten.

([4]) « Il constate que le Gouvernement central est inexistant. M. Kashamura domine tout en l'absence de M. Lumumba. L'administration est paralysée du fait que les fonctionnaires ont abandonné en grande partie » (De Schryver, P.V. 13 juli 1960, p. 564).

L'intervention militaire

Deux tendances s'affirment dès le départ au sein du Conseil de cabinet : celle des partisans de l'option diplomatique et celle des partisans de l'option militaire. Les premiers veulent que les troupes belges ne soient engagées, conformément au traité d'amitié, qu'à la demande du gouvernement Lumumba, les seconds estiment qu'il faut agir et qu'on ne peut attendre cette demande. Entre le 8 et le 12 juillet, s'opère un revirement important qui s'accompagne d'un glissement dans les procédures de prise de décisions. La logique diplomatique l'emporte initialement. Le 9 juillet, le gouvernement envoie deux ministres au Congo pour se concerter avec Lumumba et le convaincre de la nécessité de l'engagement de troupes belges. Mais la logique militaire domine à partir du 10 juillet. Après la première intervention militaire à E'ville, au matin du 10 juillet, le gouvernement décide que les troupes belges peuvent intervenir d'initiative, le plus possible cependant avec la couverture des autorités civiles. Action ciblée au départ, l'intervention militaire se transforme ensuite en une opération générale. Le 12 juillet, le gouvernement décide de mener une politique militaire active, c'est à dire l'occupation de tous les centres importants où résident des Européens (« politique d'occupation militaire »). L'un des conseillers du Premier ministre Eyskens suggère même l'installation d'un « protectorat militaire que la Belgique pourrait exercer au nom de l'ONU » ([2]). À partir du 12 juillet, l'initiative n'appartient en outre plus qu'aux seuls militaires. Cela signifie que la Défense et l'état-major de l'armée décident désormais ([3]). A leur retour en Belgique le 13 juillet, les ministres Auguste De Schryver et Walthère Ganshof van der Meersch brossent un sombre tableau de la situation au Congo. Selon eux, le gouvernement congolais est inexistant ([4]). Le Premier ministre Eyskens profite de cette constatation pour légitimer l'intervention militaire sans accord préalable du gouvernement congolais. Puisqu'il n'y a pas de gouvernement, l'élément politique est caduc.

10/7	Début de l'intervention militaire belge au Congo : après Elisabethville et Luluabourg, le 10 juillet, il y aura encore, jusqu'au 25 juillet, plus de 30 interventions dans d'autre localités
12/7	Le gouvernement belge décide une politique militaire active

([2]) J. De Meyer, « Memorandum pour monsieur le premier ministre », 12 juillet 1960 (PVDW).

([3]) Le général Cumont sera à cet égard particulièrement expéditif et se fera rappeler à l'ordre par le conseil de cabinet.

([4]) « Il constate que le Gouvernement central est inexistant. M. Kashamura domine tout en l'absence de M. Lumumba. L'administration est paralysée du fait que les fonctionnaires ont abandonné en grande partie » (De Schryver, PV 13 juillet 1960, p. 564)

13/7	Belgische militaire interventie in Leopoldstad
15/7	De eerste VN-troepen komen aan in Leopoldstad
23/7	Belgische troepen trekken zich terug uit Leopoldstad
28/7	Belgische regering kondigt de terugtrekking van de eerste Belgische troepen uit Congo aan
31/8	Laatste Belgische troepen verlaten Congo

Uit het optreden van het Belgische leger in Katanga en in Beneden-Congo (Matadi) trekken Kasa Vubu en Lumumba een voor hen logische conclusie : Congo is het slachtoffer van de Belgische agressie geworden. Dat de Katangese autoriteiten onder bescherming van de Belgische troepen het staatshoofd en de premier op 12 juli de toegang tot Katanga ontzeggen, kan moeilijk anders worden begrepen. Diezelfde dag doen Kasa Vubu en Lumumba beroep op de VN tegen de « buitenlandse agressie ». Zij herhalen die oproep op 13 juli na de Belgische militaire operatie in Leopoldstad die door de Congolese autoriteiten wordt begrepen als een oorlogsverklaring. Op 14 juli verzoekt de Veiligheidsraad België zijn troepen terug te trekken en machtigt zij secretaris-generaal Dag Hammarskjöld tot militaire hulp aan Congo. Daarmee treedt een nieuwe actor in de arena en krijgt de Congo-crisis een internationale dimensie. Dat zal de speelruimte van de Belgische regering beperken, zeer tot onbegrip van de Belgische publieke opinie.

De VN-resolutie van 14 juli leidt tot een eerste ontnuchtering bij de Belgische regering. Maar het signaal van de Veiligheidsraad is nog onvoldoende krachtig. Voor een goed begrip van de houding van de Belgische regering is het van belang te onderstrepen dat drie Sovjetamendementen door de Veiligheidsraad waren verworpen : de VN-troepen zouden niet uitsluitend uit Afrikaanse landen bestaan, België werd niet veroordeeld voor agressie en er werd geen onmiddellijke terugtrekking geëist.

Uit begeleidende commentaren kon men afleiden dat de terugtrekking voorwaardelijk zou zijn, dit wil zeggen naarmate de VN-troepen in staat zouden zijn de veiligheid te verzekeren.

14/7	Eerste VN-resolutie vraagt België zijn troepen uit Congo terug te trekken en machtigt de secretaris-generaal Congo met troepen bij te staan
22/7	Tweede VN-resolutie vraagt België zijn troepen snel terug te trekken en alle landen zich te onthouden van maatregelen die de territoriale integriteit van Congo kunnen schaden
8/8	Derde VN-resolutie vraagt België zijn troepen onmiddellijk terug te trekken, ook uit Katanga, maar bevestigt dat de VN zich niet zullen moeien met interne Congolese discussie

13/7	Intervention militaire belge à Léopoldville
15/7	Les premières troupes des Nations unies arrivent à Léopoldville
23/7	Les troupes belges se retirent de Léopoldville
28/7	Le gouvernement belge annonce le retrait des premières troupes belges du Congo
31/8	Les dernières troupes belges quittent le Congo

Kasa Vubu et Lumumba ont tiré une conclusion logique, à leurs yeux, de l'intervention de l'armée belge au Katanga et dans le Bas-Congo (Matadi) : le Congo était devenu la victime de l'agression belge. Le fait que les autorités katangaises, sous la protection des troupes belges, ont refusé, le 12 juillet, l'accès au Katanga au chef de l'État et au Premier ministre pouvait difficilement être interprété autrement. Le même jour, Kasa Vubu et Lumumba font appel aux Nations unies contre l'« agression étrangère ». Ils réitèrent cet appel le 13 juillet après l'opération militaire belge à Léopoldville, que les autorités congolaises ont perçue comme une déclaration de guerre. Le 14 juillet, le Conseil de sécurité demande à la Belgique de retirer ses troupes et autorise le Secrétaire général Dag Hammarskjöld à apporter une aide militaire au Congo. Un nouvel acteur entre dès lors en scène et la crise congolaise acquiert une dimension internationale. Ceci limitera la marge de manœuvre du gouvernement belge, ce que l'opinion publique belge a beaucoup de mal à comprendre.

La résolution des Nations unies du 14 juillet constitue une première désillusion pour le gouvernement belge. Mais le signal du Conseil de sécurité n'est pas encore assez fort. Pour une bonne compréhension de l'attitude du gouvernement belge, il importe de souligner que le Conseil de sécurité avait rejeté trois amendements soviétiques, qui demandaient que les troupes des Nations unies ne soient pas constituées exclusivement de soldats africains, que la Belgique ne soit pas condamnée pour agression et que l'on n'exige pas le retrait immédiat des troupes.

Il ressortait des commentaires d'accompagnement que le retrait serait conditionnel, c'est-à-dire qu'il se ferait à mesure que les troupes des Nations unies seraient capables d'assurer la sécurité.

14/7	Première résolution des Nations unies demandant à la Belgique de retirer ses troupes du Congo et autorisant le Secrétaire général à fournir une assistance armée au Congo
22/7	Deuxième résolution des Nations unies demandant à la Belgique de retirer rapidement ses troupes et à tous les pays de s'abstenir de prendre des mesures pouvant porter atteinte à l'intégrité du territoire congolais
8/8	Troisième résolution des Nations unies demandant à la Belgique de retirer immédiatement ses troupes, y compris du Katanga, mais confirmant que les Nations unies ne s'immisceront pas dans le débat interne congolais

De resolutie van 14 juli verandert dan ook weinig. De militaire machine wordt niet tot staan gebracht, mede als gevolg van de besluitvormingsmechanismen die in de eerste dagen van de crisis zijn tot stand gekomen. Niet de diplomaten van Wigny, maar de militairen van Gilson beheersen het toneel. Het leger gaat door met zijn « reddingsoperaties ». Het wordt daarin trouwens aangemoedigd door de publieke opinie, die opgewonden is door de beelden van de vluchtelingen op de luchthaven van Zaventem en de verhalen over de geweldplegingen op de blanken ([5]).

Pas met de tweede resolutie van de Veiligheidsraad, op 22 juli, treedt een kentering op. De druk van Lumumba op de VN en zijn dreiging een beroep te doen op de Sovjet-Unie (17 juli) dwingen België de terugtrekking sneller uit te voeren dan gewild om een internationale crisis te vermijden, maar maken tegelijkertijd Lumumba tot *persona non grata* voor het Westen. Op dat aspect komen wij in het volgende onderdeel uitvoerig terug.

Document 1

Besluiten van de kabinetsraad inzake de militaire interventie, 8-28 juli 1960

08.07.60 *	08.30-	[Troepenversterking] <En conclusion, le Comité Ministériel restreint marque son accord: 1° — sur les mesures de renforcement immédiates des forces métropolitaines et la nécessité de réquisitionner les avions nécessaires; 2° — sur l'envoi du télégramme d'instructions à l'Ambassadeur à Léopoldville dont question ci-dessus; 3° — sur la nécessité de prendre immédiatement des mesures pour les réfugiés: prise de contact non seulement avec la Sabena, mais également avec la KLM et les lignes portugaises. Mise sur pied d'un service d'accueil à confier à la Croix Rouge>
08.07.60	18.00-20.00	[Verzoek ambassadeur Leo tot uitstel troepenversterking] <Le Conseil estime toutefois qu'il n'y a pas lieu de donner suite à cette demande et charge le Ministre de la Défense Nationale d'envoyer encore trois compagnies, mais d'en informer Mr. Kasavubu> [Evacuatie] <Il décide qu'il n'y a pas lieu, en ce moment, d'encourager l'évacuation, mais qu'il faut

([5]) De regering richt de commissie-Delahaye op om de geweldplegingen te onderzoeken.

La résolution du 14 juillet ne modifie dès lors pas grandchose. La machine militaire n'est pas stoppée, notamment du fait des mécanismes décisionnels qui se sont mis en place au cours des premiers jours de la crise. Ce ne sont pas les diplomates de Wigny, mais les militaires de Gilson qui tiennent le haut du pavé. L'armée poursuit ses « opérations de sauvetage ». Elle est du reste encouragée en cela par l'opinion publique, échauffée par les images de réfugiés arrivant à l'aéroport de Zaventem et les récits d'actes de violence commis sur des blancs ([5]).

Ce n'est qu'avec la deuxième résolution des Nations unies adoptée le 22 juillet, que les choses changent. Les pressions exercées par Lumumba sur les Nations unies et sa menace de faire appel à l'Union soviétique (17 juillet) forcent la Belgique à retirer ses troupes plus rapidement que prévu afin d'éviter une crise internationale, mais font de Lumumba une *persona non grata* en Occident. Nous reviendrons en détail sur cet aspect dans la partie suivante.

Document 1

Décisions du Conseil de cabinet concernant l'intervention militaire, 8-28 juillet 1960

08.07.60 *	08.30-	[Renforcement des forces armées] <En conclusion, le Comité Ministériel restreint marque son accord: 1° — sur les mesures de renforcement immédiates des forces métropolitaines et la nécessité de réquisitionner les avions nécessaires; 2° — sur l'envoi du télégramme d'instructions à l'Ambassadeur à Léopoldville dont question ci-dessus; 3° — sur la nécessité de prendre immédiatement des mesures pour les réfugiés: prise de contact non seulement avec la Sabena, mais également avec la KLM et les lignes portugaises. Mise sur pied d'un service d'accueil à confier à la Croix Rouge>
08.07.60	18.00-20.00	[Demande de l'ambassadeur à Léo de reporter le renforcement des forces armées] <Le Conseil estime toutefois qu'il n'y a pas lieu de donner suite à cette demande et charge le Ministre de la Défense Nationale d'envoyer encore trois compagnies, mais d'en informer Mr. Kasavubu> [Évacuation] <Il décide qu'il n'y a pas lieu, en ce moment, d'encourager l'évacuation, mais qu'il faut l'orga-

([5]) Le gouvernement crée la commission Delahaye afin d'enquêter sur les actes de violence.

		l'organiser de façon systématique pour les femmes et les enfants> [Zending ministers naar Leopoldstad] <Le Conseil réserve sa décision>
09.07.60	09.00-12.30	*Situation générale au Congo* <Après délibération, le Conseil décide d'envoyer dans nos bases toutes les compagnies disponibles et de rappeler sous les drapeaux deux bataillons de para-commandos. Toutes les unités militaires seront mises à la disposition des autorités belges sur place, lesquelles jugeront de l'opportunité de leur intervention. Cette intervention doit se limiter à la protection des vies et des biens des personnes> *Evacuation* <Le Conseil charge le Ministre des Communications de prendre toutes les mesures utiles en vue d'assurer, dans le délai le plus bref, le rapatriement des familles qui demandent leur retour au pays>
	14.30-16.30	[Zending ministers naar Leopoldstad] <Le Conseil charge MM. De Schryver et Ganshof van der Meersch d'établir un contact direct avec le Gouvernement du Congo en partant dès ce soir. Leur mission consiste à obtenir du Gouvernement congolais que des mesures soient prises pour assurer la sécurité et la liberté d'évacuation de nos nationaux. Ils doivent en outre convaincre le Gouvernement du Congo de la nécessité de faire appel aux troupes métropolitaines pour rétablir l'ordre, maintenir l'unité du Congo et assurer l'autorité du Gouvernement>
10.07.60	10.00-13.15	*Nouvelles interventions militaires* <Le Conseil décide qu'il sera rappelé qu'en cas de menace grave pour la vie des Européens, les autorités militaires interviendront d'initiative, tout en se faisant couvrir, dans la mesure du possible, par les autorités civiles belges. Par ailleurs, le Gouvernement congolais sera informé, dès que possible, de ces interventions>
	18.00-19.45	*Politique étrangère* <Après délibération, le Conseil charge M. Wigny de faire le maximum de ce qu'il croit possible dans les circonstances présentes. Ravitaillement. Il insiste sur la nécessité de rétablir au plus tôt la liaison Matadi-Léopoldville en vue d'assurer l'approvisionnement>
12.07.60 *	09.15-	<Le Comité décide qu'il y a lieu de poursuivre une politique militaire active, en intervenant partout où les vies et les biens des Blancs sont en danger. En ce qui concerne Léopoldville, il y a lieu d'examiner si on peut intervenir préventivement. Enfin, il décide de rappeler d'urgence nos deux Ministres pour que toute la politique puisse être coordonnée à Bruxelles>
12.07.60	11.00-13.00	<Après examen des différents avis exprimés, le Conseil décide : 1° — de rappeler d'urgence nos deux Ministres; 2° — de remplacer, dans la décision du 10 juillet 1960, les mots « par les autorités civiles belges » par « uniquement par le Gouvernement à Bruxelles »;

		niser de façon systématique pour les femmes et les enfants> [Envoi de ministres à Léopoldville] <Le Conseil réserve sa décision>
09.07.60	09.00-12.30	*Situation générale au Congo* <Après délibération, le Conseil décide d'envoyer dans nos bases toutes les compagnies disponibles et de rappeler sous les drapeaux deux bataillons de para-commandos. Toutes les unités militaires seront mises à la disposition des autorités belges sur place, lesquelles jugeront de l'opportunité de leur intervention. Cette intervention doit se limiter à la protection des vies et des biens des personnes> *Évacuation* <Le Conseil charge le Ministre des Communications de prendre toutes les mesures utiles en vue d'assurer, dans le délai le plus bref, le rapatriement des familles qui demandent leur retour au pays>
	14.30-16.30	[Envoi de ministres à Léopoldville] <Le Conseil charge MM. De Schryver et Ganshof van der Meersch d'établir un contact direct avec le Gouvernement du Congo en partant dès ce soir. Leur mission consiste à obtenir du Gouvernement congolais que des mesures soient prises pour assurer la sécurité et la liberté d'évacuation de nos nationaux. Ils doivent en outre convaincre le Gouvernement du Congo de la nécessité de faire appel aux troupes métropolitaines pour rétablir l'ordre, maintenir l'unité du Congo et assurer l'autorité du Gouvernement>
10.07.60	10.00-13.15	*Nouvelles interventions militaires* <Le Conseil décide qu'il sera rappelé qu'en cas de menace grave pour la vie des Européens, les autorités militaires interviendront d'initiative, tout en se faisant couvrir, dans la mesure du possible, par les autorités civiles belges. Par ailleurs, le Gouvernement congolais sera informé, dès que possible, de ces interventions>
	18.00-19.45	*Politique étrangère* <Après délibération, le Conseil charge M. Wigny de faire le maximum de ce qu'il croit possible dans les circonstances présentes. Ravitaillement. Il insiste sur la nécessité de rétablir au plus tôt la liaison Matadi-Léopoldville en vue d'assurer l'approvisionnement>
12.07.60 *	09.15-	<Le Comité décide qu'il y a lieu de poursuivre une politique militaire active, en intervenant partout où les vies et les biens des Blancs sont en danger. En ce qui concerne Léopoldville, il y a lieu d'examiner si on peut intervenir préventivement. Enfin, il décide de rappeler d'urgence nos deux Ministres pour que toute la politique puisse être coordonnée à Bruxelles>
12.07.60	11.00-13.00	<Après examen des différents avis exprimés, le Conseil décide : 1° — de rappeler d'urgence nos deux Ministres; 2° — de remplacer, dans la décision du 10 juillet 1960, les mots « par les autorités civiles belges » par « uniquement par le Gouvernement à Bruxelles »;

		3° — que, du fait que la situation actuellement d'anarchie compromet partout la vie et les biens des Européens, il importe de faire occuper, aussi pacifiquement que possible, tous les centres importants où il reste des Européens; 4° — que, pour Léopoldville, l'occupation ne sera effectuée que si la situation s'aggrave. Le Conseil prend en outre acte du protocole signé en ce qui concerne l'application de la loi sur l'intégration des fonctionnaires>
12.07.60 *	18.00-20.00	<Le Comité arrête les termes du télégramme à envoyer à l'ONU. Il estime qu'il faut réaliser le plus tôt possible l'occupation de Stanleyville, sauf si la situation change, et accélerer le dispositif pour Léopoldville. Il décide de hâter au maximum l'envoi de troupes au Congo>
13.07.60	10.15-13.15	<Le Conseil décide d'appuyer la demande que le Gouvernement congolais a introduite auprès de l'ONU en vue d'obtenir sa coopération au rétablissement de l'ordre et de la sécurité des populations au Congo. Il confirme sa décision antérieure concernant la nature des interventions militaires. Du fait que l'opération de Léopoldville est en cours, il décide de faire descendre nos troupes également dans le Bas-Congo. Les interventions dans l'est du pays devront venir ultérieurement. Pendant cette politique d'occupation militaire, il faut mener conjointement l'action diplomatique et des négociations avec le chef de l'Etat, le Gouvernement central et les Gouvernements provinciaux. Le Conseil décide enfin que les décisions politiques seront prises par le Gouvernement et, en cas d'urgence, par le Premier Ministre et le Ministre de la Défense Nationale. L'exécution de ces décisions par l'autorité militaire appartient au Lieutenant Général Cumont, qui ne prendra aucune décision politique aussi minime soit-elle. Il ne peut donc pas se considérer comme résident militaire. Le Conseil décide en outre d'intensifier l'évacuation des femmes et des enfants>
14.07.60	12.00-12.45	<Après échange de vues sur le rapport fait par M. Eyskens concernant l'activité du Comité Ministériel de ce matin, le Conseil décide : 1° — de se rallier à la résolution du Conseil de sécurité en y donnant l'intérprétation qui s'impose après le rejet des trois amendements russes et l'approbation implicite des déclarations faites par notré délégué et celui de l'Amérique. 2° — d'opposer un refus à la demande comminatoire du Gouvernement congolais de retirer les forces métropolitaines avant 5 heures ce matin>
14.07.14 *	14.30-15.30	[Verbreking diplomatieke betrekkingen door Congo] <1° — l'Ambassade et les Consulats généraux seront maintenus puisque, d'une part, la notification de la rupture des relations diplomatiques n'a pas été faite dans les formes de procédure habituelles et que, d'autre part, cette décision ne paraît pas avoir été prise par l'ensemble du Gouvernement congolais.

		3° — que, du fait que la situation actuellement d'anarchie compromet partout la vie et les biens des Européens, il importe de faire occuper, aussi pacifiquement que possible, tous les centres importants où il reste des Européens; 4° — que, pour Léopoldville, l'occupation ne sera effectuée que si la situation s'aggrave. Le Conseil prend en outre acte du protocole signé en ce qui concerne l'application de la loi sur l'intégration des fonctionnaires>
12.07.60 *	18.00-20.00	<Le Comité arrête les termes du télégramme à envoyer à l'ONU. Il estime qu'il faut réaliser le plus tôt possible l'occupation de Stanleyville, sauf si la situation change, et accélerer le dispositif pour Léopoldville. Il décide de hâter au maximum l'envoi de troupes au Congo>
13.07.60	10.15-13.15	<Le Conseil décide d'appuyer la demande que le Gouvernement congolais a introduite auprès de l'ONU en vue d'obtenir sa coopération au rétablissement de l'ordre et de la sécurité des populations au Congo. Il confirme sa décision antérieure concernant la nature des interventions militaires. Du fait que l'opération de Léopoldville est en cours, il décide de faire descendre nos troupes également dans le Bas-Congo. Les interventions dans l'est du pays devront venir ultérieurement. Pendant cette politique d'occupation militaire, il faut mener conjointement l'action diplomatique et des négociations avec le chef de l'Etat, le Gouvernement central et les Gouvernements provinciaux. Le Conseil décide enfin que les décisions politiques seront prises par le Gouvernement et, en cas d'urgence, par le Premier Ministre et le Ministre de la Défense Nationale. L'exécution de ces décisions par l'autorité militaire appartient au Lieutenant Général Cumont, qui ne prendra aucune décision politique aussi minime soit-elle. Il ne peut donc pas se considérer comme résident militaire. Le Conseil décide en outre d'intensifier l'évacuation des femmes et des enfants>
14.07.60	12.00-12.45	<Après échange de vues sur le rapport fait par M. Eyskens concernant l'activité du Comité Ministériel de ce matin, le Conseil décide : 1° — de se rallier à la résolution du Conseil de sécurité en y donnant l'interprétation qui s'impose après le rejet des trois amendements russes et l'approbation implicite des déclarations faites par notre délégué et celui de l'Amérique. 2° — d'opposer un refus à la demande comminatoire du Gouvernement congolais de retirer les forces métropolitaines avant 5 heures ce matin>
14.07.14 *	14.30-15.30	[Rupture des relations diplomatiques par le Congo] <1° — l'Ambassade et les Consulats généraux seront maintenus puisque, d'une part, la notification de la rupture des relations diplomatiques n'a pas été faite dans les formes de procédure habituelles et que, d'autre part, cette décision ne paraît pas avoir été prise par l'ensemble du Gouvernement congolais.

		2° — le Ministre des Affaires étrangères est chargé de prendre contact immédiatement avec le Secrétaire général de l'ONU: a) pour lui signaler que, du fait de cette mesure, il n'existe plus aucune protection pour nos nationaux; b) pour lui signifier que, faute de prendre les mesures voulues dans le plus bref délai, le Secrétariat général de l'ONU portera la responsabilité des massacres qui pourraient s'ensuivre. Le Gouvernement belge se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité, aussi bien des étrangers que des Belges, dans les centres menacés; c) pour l'inviter à convaincre le Gouvernement congolais que les mesures prises par le Gouvernement belge n'ont pour but que d'assurer la sécurité de ses nationaux et des étrangers. 3° — Le Ministre de la Défense nationale est invité à prendre les mesures voulues pour assurer dès demain matin, par la présence de troupes métropolitaines, la sécurité des personnes à Stanleyville, Bukavu et Coquilhatville, pour autant que l'opération militaire soit réalisable>
15.07.60	10.00-14.00	Eventualité d'une déclaration de guerre de la République du Congo à la Belgique <Le Conseil décide que, dans cette éventualité, on ferait ressortir à l'extérieur que cette déclaration ne compte pas, du fait qu'il n'existe pratiquement pas de gouvernement. Dans ce cas nos troupes devraient se mettre sur la défensive. Il invite M. Wigny à faire les démarches pour faire accélérer l'arrivée des troupes onusiennes et l'ouverture des négociations par l'ONU. Il est bien entendu que, lorsque la menace pour nos compatriotes s'aggrave, il y a lieu d'intervenir>
	17.00-18.45	*Action diplomatique* <Le Conseil prend acte de l'exposé de M. Wigny. Il décide qu'une démarche sera faite auprès de l'ONU pour qu'elle accélère l'envoi de troupes et de vivres>
16.07.60	11.00-14.00	*Evacuation des Européens de Léopoldville* <Vu l'état de guerre virtuel et l'anarchie, le Conseil autorise les hommes à rentrer en Europe dans la mesure où il y a des places disponibles. Les fonctionnaires doivent rester à Brazzaville. Le Conseil estime que, pour des raisons de politique générale, il est prématuré de conseiller aux Européens de rentrer>
18.07.60	10.00-13.45	*Situation générale* <Après discussion, le Conseil marque son accord pour que nos forces métropolitaines n'interviennent qu'en liaison étroite avec le commandement de l'ONU. Nos troupes pourraient toutefois intervenir dans l'hypothèse où le commandement de l'ONU se trouverait dans l'impossibilité d'intervenir d'une façon efficace et immédiate ou encore s'il niait l'existence d'une menace grave> *Situation à Léopoldville* <Le Conseil décide d'inviter notre Ambassadeur à pousser à l'évacuation rapide, sous protection militaire belge, des civils belges de l'agglomération de Léopoldville, tout en conseillant aux techniciens

		2° — le Ministre des Affaires étrangères est chargé de prendre contact immédiatement avec le Secrétaire général de l'ONU: a) pour lui signaler que, du fait de cette mesure, il n'existe plus aucune protection pour nos nationaux; b) pour lui signifier que, faute de prendre les mesures voulues dans le plus bref délai, le Secrétariat général de l'ONU portera la responsabilité des massacres qui pourraient s'ensuivre. Le Gouvernement belge se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité, aussi bien des étrangers que des Belges, dans les centres menacés; c) pour l'inviter à convaincre le Gouvernement congolais que les mesures prises par le Gouvernement belge n'ont pour but que d'assurer la sécurité de ses nationaux et des étrangers. 3° — Le Ministre de la Défense nationale est invité à prendre les mesures voulues pour assurer dès demain matin, par la présence de troupes métropolitaines, la sécurité des personnes à Stanleyville, Bukavu et Coquilhatville, pour autant que l'opération militaire soit réalisable>
15.07.60	10.00-14.00	Éventualité d'une déclaration de guerre de la République du Congo à la Belgique <Le Conseil décide que, dans cette éventualité, on ferait ressortir à l'extérieur que cette déclaration ne compte pas, du fait qu'il n'existe pratiquement pas de gouvernement. Dans ce cas nos troupes devraient se mettre sur la défensive. Il invite M. Wigny à faire les démarches pour faire accélérer l'arrivée des troupes onusiennes et l'ouverture des négociations par l'ONU. Il est bien entendu que, lorsque la menace pour nos compatriotes s'aggrave, il y a lieu d'intervenir>
	17.00-18.45	*Action diplomatique* <Le Conseil prend acte de l'exposé de M. Wigny. Il décide qu'une démarche sera faite auprès de l'ONU pour qu'elle accélère l'envoi de troupes et de vivres>
16.07.60	11.00-14.00	*Évacuation des Européens de Léopoldville* <Vu l'état de guerre virtuel et l'anarchie, le Conseil autorise les hommes à rentrer en Europe dans la mesure où il y a des places disponibles. Les fonctionnaires doivent rester à Brazzaville. Le Conseil estime que, pour des raisons de politique générale, il est prématuré de conseiller aux Européens de rentrer>
18.07.60	10.00-13.45	*Situation générale* <Après discussion, le Conseil marque son accord pour que nos forces métropolitaines n'interviennent qu'en liaison étroite avec le commandement de l'ONU. Nos troupes pourraient toutefois intervenir dans l'hypothèse où le commandement de l'ONU se trouverait dans l'impossibilité d'intervenir d'une façon efficace et immédiate ou encore s'il niait l'existence d'une menace grave> *Situation à Léopoldville* <Le Conseil décide d'inviter notre Ambassadeur à pousser à l'évacuation rapide, sous protection militaire belge, des civils belges de l'agglomération de Léopoldville, tout en conseillant aux tech-

		de rester si possible à la disposition, de façon à pouvoir reprendre le travail au plus tôt> *Situation à Stanleyville* <En raison du grand risque que comporte l'occupation militaire de Stanleyville et de l'arrivée imminente des troupes de l'ONU, le Conseil décide d'attendre, mais en suivant la situation de très près>
22.07.60	10.00-13.45	*Résolution du Conseil de sécurité* [22 juli] <Le Conseil décide que l'autorité militaire peut continuer de répondre à tout appel de sauvetage, après contact avec le commandement de l'ONU, mais sans intervention préalable de l'ambassade. Il charge M. Wigny d'inviter M. Hammarskjöld à passer par Bruxelles pour discuter les modalités techniques d'exécution de la résolution> *Evacuation militaire de Leo* <Le Conseil décide que notre ambassade à Léo doit informer les civils du timing de départ de nos troupes>
23.07.60	10.00-13.15	[Meningsverschil Wigny-Gilson over de voortzetting van de militaire interventies] <Le Conseil charge M. le Premier Ministre, M. le Ministre Wigny et M. le Ministre Gilson de mettre au point les instructions militaires>
28.07.60 *	21.30-23.45	[Terugtrekking van de Belgische troepen] <Le Comité arrête les termes du télégramme qui sera envoyé à notre ambassadeur à Léopoldville pour annoncer le retour des 1.500 hommes et le décrochage ultérieur>

* Beperkte kabinetsraad

De secessie van Katanga

Op 10 juli heeft het snelle optreden van de Belgische troepen in de koperprovincie Katanga een blanke uittocht vermeden. Moïse Tshombe en zijn omgeving hebben van de situatie — uitschakeling van de Force Publique, herstel van de orde en voortzetting van de economische activiteit — gebruik gemaakt om op 11 juli de onafhankelijkheid uit te roepen. Wat is de rol van de Belgische regering hierin ? De secessie wordt op 9 juli nog uitdrukkelijk afgewezen door de regering, maar zal na 14 juli door haar worden gesteund, niet in rechte maar in feite.

Deze omslag heeft te maken met het verbreken van de diplomatieke betrekkingen tussen Congo en België. Vanaf dat ogenblik wordt Katanga door velen beschouwd als de laatste kans, de laatste kaart, het laatste anker. Het eerste grote debat over Katanga in de ministerraad vindt niet plaats voor 14 juli, maar op 15 en 16 juli.

Beoordeelt men de « Belgische » verantwoordelijkheid in de secessie van 11 juli dan moet men een onderscheid maken tussen de rol van de regering in Brussel en van de militairen ter plekke. En tussen overheidsinstanties en particulieren, waaronder de Union Minière.

		niciens de rester si possible à la disposition, de façon à pouvoir reprendre le travail au plus tôt> *Situation à Stanleyville* <En raison du grand risque que comporte l'occupation militaire de Stanleyville et de l'arrivée imminente des troupes de l'ONU, le Conseil décide d'attendre, mais en suivant la situation de très près>
22.07.60	10.00-13.45	*Résolution du Conseil de sécurité* [22 juli] <Le Conseil décide que l'autorité militaire peut continuer de répondre à tout appel de sauvetage, après contact avec le commandement de l'ONU, mais sans intervention préalable de l'ambassade. Il charge M. Wigny d'inviter M. Hammarskjöld à passer par Bruxelles pour discuter les modalités techniques d'exécution de la résolution> *Évacuation militaire de Léo* <Le Conseil décide que notre ambassade à Léo doit informer les civils du timing de départ de nos troupes>
23.07.60	10.00-13.15	[Divergence de vue Wigny-Gilson sur la poursuite des interventions militaires] <Le Conseil charge M. le Premier Ministre, M. le Ministre Wigny et M. le Ministre Gilson de mettre au point les instructions militaires>
28.07.60 *	21.30-23.45	[Retrait des troupes belges] <Le Comité arrête les termes du télégramme qui sera envoyé à notre ambassadeur à Léopoldville pour annoncer le retour des 1.500 hommes et le décrochage ultérieur>

* Conseil de cabinet restreint

La sécession katangaise

Le 10 juillet, l'intervention rapide des troupes belges dans la province du cuivre, le Katanga, a évité un exode des blancs. Moïse Tshombe et son entourage ont profité de la situation — élimination de la Force Publique, rétablissement de l'ordre et poursuite de l'activité économique — pour proclamer l'indépendance le 11 juillet. Quel rôle a joué le gouvernement belge en l'occurrence ? La sécession est encore expressément rejetée par le gouvernement le 9 juillet, mais sera soutenue par celui-ci après le 14 juillet, pas en droit mais dans les faits.

Ce revirement est dû à la rupture des relations diplomatiques entre le Congo et la Belgique. À partir de ce moment, beaucoup considèrent le Katanga comme la dernière chance, la dernière carte, la dernière planche de salut. Le premier grand débat sur le Katanga n'aura pas lieu au sein du Conseil des ministres avant le 14 juillet, mais les 15 et 16 juillet.

Si l'on examine la question de la responsabilité « belge » dans la sécession du 11 juillet, il faut établir une distinction entre le rôle du gouvernement à Bruxelles et celui des militaires sur place, et entre celui des instances officielles et celui des organismes privés, dont l'Union Minière.

Voor de veelgehoorde bewering dat de Belgische regering de secessie zou hebben voorbereid en uitgelokt, hebben we geen enkel bewijs gevonden. Integendeel, de Belgische regering heeft zich aanvankelijk afwijzend opgesteld tegenover de uitroeping van de Katangese onafhankelijkheid. Daarmee blijft ze consequent met haar houding vóór 30 juni. De motieven die toen al golden (economische leefbaarheid van Congo, vrees voor « buitenlandse » druk) worden nu nog aangevuld met nieuwe argumenten : de instandhouding van de relaties met Leopoldstad en de vrees voor het lot van de Belgen in de andere vijf provincies. In de voormiddag van 9 juli, wanneer de eerste geruchten over een mogelijke secessie Brussel bereiken, is de regering ronduit afwijzend (document 2). De opdracht van de ministers De Schryver en Ganshof van der Meersch die op 9 juli door de regering naar Congo worden gestuurd bestaat erin Lumumba te overtuigen een beroep te doen op de Belgische troepen « *pour rétablir l'ordre, maintenir l'unité du Congo et assurer l'autorité du gouvernement* » (document 1).

Dat de eerste militaire interventie, in de ochtend van 10 juli, zich voordoet in Katanga, waar de Belgische economische belangen aanzienlijk zijn, is zeker geen toeval. Anderzijds zijn precies in Elisabethstad in de nacht van 9 op 10 juli de eerste blanke dodelijke slachtoffers gevallen. De militaire interventie moet — in hoofde van de Belgische regering — niet begrepen worden als een uitnodiging tot secessie. In de namiddag van 11 juli verspreidt Buitenlandse Zaken een nota aan de bevriende mogendheden, waarin steun aan de secessieplannen wordt afgeraden (document 3). Die nota wordt 's anderendaags (12 juli, 12.45 u) — dus na de uitroeping van de Katangese onafhankelijkheid in een telex aan Leopoldstad verstuurd en bevestigd. Het valt bovendien op dat er op 12 en 13 juli op de zittingen van het Congo-comité en van de kabinetsraad nauwelijks over Katanga wordt gesproken ([6]). Op 13 en 14 juli in de voormiddag houdt de ministerraad zich aan de verklaring van Eyskens in de

Nous n'avons trouvé aucune preuve à l'appui de la thèse fréquemment émise selon laquelle le gouvernement belge aurait préparé et provoqué la sécession. Au contraire, le gouvernement belge était, au départ, opposé à la proclamation de l'indépendance katangaise, restant en cela logique par rapport à son attitude d'avant le 30 juin. Aux motifs déjà invoqués à l'époque (viabilité économique du Congo, crainte des pressions « de l'étranger ») sont venus s'ajouter des arguments nouveaux, à savoir le maintien des relations avec Léopoldville et les craintes pour le sort des Belges dans les cinq autres provinces. Dans le courant de l'avant-midi du 9 juillet, lorsque les premières rumeurs de sécession parviennent à Bruxelles, le gouvernement adopte carrément une attitude de refus (document 2). La mission des ministres De Schryver et Ganshof van der Meersch, que le gouvernement envoie au Congo le 9 juillet, consiste à convaincre Lumumba de faire appel aux troupes belges « pour rétablir l'ordre, maintenir l'unité du Congo et assurer l'autorité du gouvernement » (document 1).

Ce n'est certainement pas un hasard si la première intervention militaire a lieu, dans la matinée du 10 juillet, au Katanga où la Belgique possède des intérêts économiques considérables. Par ailleurs, c'est précisément à Élisabethville, dans la nuit du 9 au 10 juillet, que l'on enregistre les premiers morts parmi les blancs. L'intervention militaire ne doit pas être considérée — dans le chef du gouvernement belge — comme une invitation à la sécession. Dans l'après-midi du 11 juillet, le ministère des Affaires étrangères adresse une note aux puissances amies afin de leur déconseiller de soutenir la sécession (document 3). Le lendemain (le 12 juillet à 12 heures 45) — c'est-à-dire après la proclamation de l'indépendance du Katanga — cette note est envoyée et confirmée par télex à Léopoldville. Il est en outre frappant de constater qu'au cours des réunions du Comité Congo et du Conseil de cabinet, les 12 et 13 juillet, il a été à peine question du Katanga ([6]). Les 13 et 14 juillet,

([6]) Althans volgens de P.V. Op het Congo-comité van 12 juli in de voormiddag krijgt Eyskens van minister De Schryver telefoon vanuit Leopoldstad. De Schryver laat uitdrukkelijk weten dat hij niet akkoord gaat met de erkenning van Katanga. Op de ministerraad die volgt, meent Albert De Vleeschauwer dat de aan de gang zijnde initiatieven in Katanga moeten aangemoedigd worden. Op het Congo-comité van 's avonds signaleert Wigny dat Kasa Vubu en Lumumba een Belgische militaire escorte hebben gevraagd om hen naar E'ville te brengen. Op 13 juli is er geen enkele interventie over Katanga. Wigny aan Van den Bosch : « Concernant le Katanga, le gouvernement a décidé de ne pas prendre aujourd'hui position nouvelle. Il paraîtrait d'ailleurs que M. Tshombe compterait apporter des adaptations à sa déclaration de hier soir ». Uit een telex aan Van den Bosch verstuurd op 12 juli om 20 u. (gecit. Wigny, *Mémoires du Congo*, blz. 130-131).

([6]) Du moins si l'on en croit le PV. Lors de la réunion du Comité Congo du 12 juillet au matin, Eyskens reçoit un coup de téléphone de Léopoldville du ministre De Schryver. De Schryver déclare expressément qu'il est opposé à la reconnaissance du Katanga. Pendant le Conseil des ministres qui suit, Albert De Vleeschauwer estime que les initiatives en cours au Katanga doivent être encouragées. Le soir, lors de la réunion du Comité Congo, Wigny signale que Kasavubu et Lumumba ont demandé une escorte militaire belge pour les emmener à Élisabethville. Le 13 juillet, personne n'intervient sur le Katanga. Wigny écrit à Van den Bosch : « Concernant le Katanga, le gouvernement a décidé de ne pas prendre aujourd'hui position nouvelle. Il paraîtrait d'ailleurs que M. Tshombe compterait apporter des adaptations à sa déclaration de hier soir ». Tiré d'un télex adressé à Van den Bosch le 12 juillet à 20 heures (cit. Wigny, *Mémoires du Congo*, pp. 130-131).

Senaat ([7]). Pas op 14 juli in de namiddag — dus na het verbreken van de diplomatieke betrekkingen door Congo — spreekt het Congo-comité zijn sympathie uit voor Katanga. In een nota voor premier Eyskens, opgesteld om 16.45 u, na afloop van de vergadering, preciseert Harold d'Aspremont Lynden, zijn adjunct-kabinetschef : « La décision formelle du Gouvernement est prise en ce qui concerne le Katanga. Il s'agit de ne plus se laisser dépasser par les événements » (document 8).

Belgische militairen ter plekke handelen echter minder gereserveerd. Dat geldt in het bijzonder voor de officieren van de Belgische interventie-troepen. Commandant Guy Weber speelt hier een cruciale rol. Niet zozeer de aanvaarding van zijn benoeming tot bevelhebber van alle troepen in Katanga, dan wel zijn rol in de mislukte landing van Kasa Vubu en Lumumba in E'ville op 12 juli hebben België meteen geïmpliceerd in de secessie. In de perceptie van Kasa Vubu en Lumumba van de Belgische interventie als een agressie neemt dit laatste incident een belangrijke plaats in. De Belgische regering zelf was daar niet in betrokken ([8]). De rol van generaal Charles Cumont ten slotte, die op 13 juli tijdens een persconferentie in E'ville zijn steun toezegt aan Tshombe, was gespeend van elke diplomatieke behoedzaamheid. Wegens zijn houding in Katanga wordt hij door de regering teruggefloten.

dans l'avant-midi, le Conseil des ministres se tient à la déclaration d'Eyskens au Sénat ([7]). Le Comité Congo n'exprime sa sympathie pour le Katanga que le 14 juillet dans l'après-midi — c'est-à-dire après la rupture des relations diplomatiques par le Congo. Dans une note au Premier ministre Eyskens, établie à 16.45 heures, Harold d'Aspremont Lynden, son chef de cabinet adjoint, précise : « La décision formelle du Gouvernement est prise en ce qui concerne le Katanga. Il s'agit de ne plus se laisser dépasser par les événements » (document 8).

L'attitude des militaires belges sur place est toutefois moins réservée, en particulier celle des officiers des troupes d'intervention belges. Le commandant Guy Weber joue en l'occurrence un rôle capital. Ce n'est pas tant l'acceptation de sa nomination au poste de commandant de l'ensemble des troupes déployées au Katanga, mais plutôt le rôle qu'il a joué dans l'atterrissage manqué de Kasa Vubu et Lumumba à Élisabethville le 12 juillet qui a d'emblée impliqué la Belgique dans la sécession. Ce dernier incident joue un rôle important dans le fait que Kasa Vubu et Lumumba perçoivent l'intervention belge comme une agression. Le gouvernement belge n'était lui-même pas impliqué dans cet incident ([8]). Enfin, l'attitude du général Charles Cumont qui, le 13 juillet, au cours d'une conférence de presse, promet son aide à la sécession katangaise, témoigne d'un manque total de précaution diplomatique. Son attitude au Katanga lui vaut d'être rappelé à l'ordre par le gouvernement.

([7]) Eyskens is zeer kort over Katanga. Hij spreekt zich niet uit in afwachting van meer informatie. Wel stelt hij dat het onafhankelijke Congo voortaan meester is over zijn grondwet en zijn interne organisatie. In een repliek op de communistische senator Noël zegt hij tenslotte in Katanga een werkende regering te verkiezen boven de anarchie.

([8]) In het memorandum van 12 juli opgesteld door de kabinetschef van Wigny, kan men lezen:

« 4. Taelemens téléphone avec Elisabethville où la situation est calme. D'après Eggermont, vice-consul, M. Tshombe devenu moins impétueux aurait l'intention d'élargir son cabinet et d'y inclure la Balubakat. Au moment même où il téléphone, Kasavubu tourne autour de l'aéroport d'Elisabethville sans pouvoir atterrir. M. Wigny fait dire par Thaelemens à Eggermont entre autres :

a) Pourquoi Kasavubu ne peut-il pas atterrir ? Ils auront le moyen soit de négocier avec lui, soit de le renvoyer. » (Wigny, Mémoires du Congo, blz. 136).

([7]) Eyskens est bref au sujet du Katanga. Attendant davantage d'informations, il ne se prononce pas. Il pose cependant en principe que le Congo indépendant est maître de sa constitution et de son organisation interne. Répliquant au sénateur communiste Noël, il dit préférer finalement au Katanga un gouvernement qui fonctionne plutôt que l'anarchie.

([8]) Dans le mémorandum du 12 juillet, rédigé par le chef de cabinet de Wigny, on peut lire :

« 4. Taelemens téléphone avec Elisabethville où la situation est calme. D'après Eggermont, vice-consul, M. Tshombe devenu moins impétueux aurait l'intention d'élargir son cabinet et d'y inclure la Balubakat. Au moment même où il téléphone, Kasavubu tourne autour de l'aéroport d'Elisabethville sans pouvoir atterrir. M. Wigny fait dire par Taelemens à Eggermont entre autres :

a) Pourquoi Kasavubu ne peut-il atterrir ? Ils auront le moyen soit de négocier avec lui, soit de le renvoyer (Wigny, *Mémoires du Congo*, p. 136).

Over de rol van de Union Minière, de economische machthebber van Katanga, kan niet de minste twijfel bestaan. Zij kiest onmiddellijk partij voor Tshombe en oefent stevige druk uit op de Belgische regering. De telex die de Union Minière reeds in de voormiddag van 12 juli naar Brussel verstuurt en waarin de financiële steun aan Tshombe wordt aangegeven, bewijst dat de Union Minière niet verrast is door de secessie (document 5). Wellicht wijst deze tekst op voorkennis. Om 10.45 heeft gouverneur Paul Gillet van de Société Générale — waarschijnlijk telefonisch — contact met de koning : de regering mag de onafhankelijkheid van Katanga geen obstakels in de weg leggen (document 4). De regering is niet ongevoelig voor deze druk — zij houdt zich op de vlakte, wat ook al veelzeggend is — maar het duurt echter tot 14 juli vooraleer zij een koerswijziging uitvoert.

De houding van de Belgen in E'ville doet Lumumba en Kasa Vubu besluiten dat de Belgische regering achter de Katangese secessie zit. Wanneer de Congolese leiders om die reden de diplomatieke betrekkingen verbreken, nemen zij precies dat obstakel weg dat de Belgische regering tot dan toe tot behoedzaamheid had aangezet. Op 15 en 16 juli besteedt de ministerraad een uitvoerige discussie aan Katanga. Het is duidelijk dat de diplomatieke breuk tussen Leopoldstad en Brussel aan de secessie van Katanga een andere draagwijdte heeft gegeven. Maar Katanga plaatst de regering voor een dilemma. Erkenning dreigt België internationaal te isoleren, zal Lumumba in handen van de Sovjets drijven en betekent het definitieve verlies van vijf provincies, niet-erkenning dreigt echter ook in Katanga, waar de Belgische belangen werden gevrijwaard, een anti-Belgische reactie uit te lokken. Dit dilemma leidt tot de halfslachtige oplossing, waarbij Katanga in feite, maar niet in rechte zal worden erkend. Het proces-verbaal van de ministerraad van 16 juli bevat uitdrukkelijk de volgende libellering : « Le Conseil décide de reconnaître le Katanga en fait en ce sens que la Belgique apportera toute l'aide nécessaire pour consolider le nouvel Etat ».

Van meetaf krijgt Katanga evenwel een dubbele betekenis, die van wezenlijk belang is voor de rest van het verhaal. « On rappelle la position de principe de la Belgique, position qui n'est pas favorable pour les motifs cités antérieurement. On estime toutefois que, dans l'état actuel des choses, cette opération pourrait faciliter un redressement de la situation et on pourrait concevoir qu'autour de ce bastion s'amorce le regroupement d'autres provinces », aldus de ministerraad op 15 juli (document 10). Minister Wigny drukt het als volgt uit in zijn memoires : « Il faut naturellement aider le Katanga. Il constitue une position de repli et peut-être même une position de départ. Il peut être le noyau sain autour duquel se cristallisent d'autres cellules préférant un régime de

Le rôle joué par l'Union Minière, détentrice du pouvoir économique au Katanga, est on ne peut plus limpide. Elle prend immédiatement parti pour Tshombe et exerce une forte pression sur le gouvernement belge. Le télex qu'elle envoie à Bruxelles dès la matinée du 12 juillet et qui fait état de l'aide financière à Tshombe prouve qu'elle n'a pas été surprise par la sécession (document 5). Ce texte indique sans doute qu'elle est informée des événements. À 10h45, Paul Gillet, le gouverneur de la Société Générale, a avec le Roi — probablement par téléphone — un entretien au cours duquel il souligne que le gouvernement n'a pas le droit de faire obstacle à l'indépendance du Katanga (document 4). Le gouvernement n'est pas insensible à cette pression — il ne dit mot, ce qui est déjà significatif, — mais il faudra toutefois attendre le 14 juillet avant qu'il change de cap.

L'attitude des Belges à Elisabethville amène Lumumba et Kasa Vubu à conclure que le gouvernement belge soutient la sécession katangaise. Lorsqu'ils rompent les relations diplomatiques pour cette raison, les leaders congolais lèvent précisément l'obstacle qui avait jusqu'alors incité le gouvernement belge à faire preuve de circonspection. Les 15 et 16 juillet, le Conseil des ministres consacre un débat approfondi au Katanga. Il est clair que la rupture des relations diplomatiques entre Léopoldville et Bruxelles a conféré une autre portée à la sécession du Katanga. Mais le Katanga met le gouvernement devant un dilemme. Une reconnaissance risque d'isoler la Belgique sur le plan international, précipitera Lumumba dans les bras des Soviétiques et entraînera la perte définitive de cinq provinces, tandis qu'une absence de reconnaissance risque de susciter une réaction antibelge au Katanga également, où les intérêts belges ont été préservés. Ce dilemme débouche sur une demi-mesure : le Katanga sera reconnu en fait, mais pas en droit. Le procès-verbal du Conseil des ministres du 16 juillet est expressément libellé comme suit : « Le Conseil décide de reconnaître le Katanga en fait en ce sens que la Belgique apportera toute l'aide nécessaire pour consolider le nouvel Etat ».

Le Katanga se voit attribuer d'emblée une double signification, qui revêt une importance essentielle pour la suite du récit. « On rappelle la position de principe de la Belgique, position qui n'est pas favorable pour les motifs cités antérieurement. On estime toutefois que, dans l'état actuel des choses, cette opération pourrait faciliter un redressement de la situation et on pourrait concevoir qu'autour de ce bastion s'amorce le regroupement d'autres provinces », *dixit* le Conseil des ministres le 15 juillet (document 10). Le ministre Wigny exprime cela de la manière suivante dans ses mémoires : le Katanga « repli, point de départ » : « Il faut naturellement aider le Katanga. Il constitue une position de repli et peut-être même une position de départ. Il peut être le noyau sain autour

paix au chaos de Lépoldville » (16 juli) ([9]). Met andere woorden, België wil Katanga steunen niet alleen om de koperprovincie uit de handen van Lumumba te houden, maar om er het vertrekpunt van te maken in de reconstructie van een Congo zonder Lumumba. Op die problematiek, die cruciaal is in de strijd tegen Lumumba komen wij in het volgende onderdeel uitvoerig terug.

Op 16 juli wordt Brussel geconfronteerd met de expliciete vraag van Tshombe om erkenning (document 14). Daarop beslist de regering, die in de vooravond opnieuw bijeenkomt, Harold d'Aspremont Lynden, de adjunct-kabinetschef van de premier, naar Katanga te sturen en er het standpunt van de regering toe te lichten. Bij zijn terugkeer, op 19 juli, pleit d'Aspremont voor het sturen van een missie van technische assistentie. In een aan de eerste minister gerichte *Nota*, waarvan op 20 juli op Zijn verzoek een afschrift aan de Koning werd bezorgd, is sprake over wat die zending moet doen, met name « représenter officieusement la Belgique pour assurer éventuellement plus tard la représentation officielle » en « conseiller discrètement, mais activement, le gouvernement katangais » ([10]). De beslissing om die zending te sturen werd door de Ministerraad van 22 juli genomen. De beslissing daartoe wordt genomen door de ministerraad op 22 juli. D'Aspremont wordt tot hoofd van deze missie aangesteld. Zijn aanstelling gebeurt bij afwezigheid en tegen de zin van minister Wigny.

Document 2

Besluiten van de kabinetsraad inzake Katanga, 8-22 juli 1960

09.07	09.00-12.30	<Après délibération, le Conseil estime que, s'il faut encourager l'établissement d'une véritable autonomie des provinces, il convient d'éviter la sécession dans l'intérêt du Congo comme dans l'intérêt du Katanga lui-même. En effet les cinq autres provinces ne seraient pas viables et risquent de subir l'emprise de l'Est, ce qui constituerait une menace très grave pour la 6e province. Les troupes métropolitaines sont prêtes à intervenir en cas de besoin>
11.07	11.00-12.30	<Le Conseil décide que les fonctionnaires du Katanga doivent rester, éventuellement réunis en un endroit protégé>
13.07	10.15-13.15	<En ce qui concerne la politique à l'égard du Katanga, le Conseil marque son accord sur l'intervention que le Premier Ministre a faite hier au Sénat>

([9]) Wigny, *Mémoires du Congo*, blz. 173.
([10]) PAL.

duquel se cristallisent d'autres cellules préférant un régime de paix au chaos de Léopoldville » (16 juillet) ([9]). En d'autres termes, la Belgique veut soutenir le Katanga non seulement pour empêcher Lumumba de faire main basse sur la province du cuivre, mais pour en faire le point de départ de la reconstruction d'un Congo sans Lumumba. Nous reviendrons en détail, dans la partie suivante, sur cette problématique, qui revêt une importante cruciale dans le cadre de la lutte contre Lumumba.

Le 16 juillet, Bruxelles est confronté à la demande explicite de reconnaissance formulée par Tshombe (document 14). Le gouvernement, qui se réunit à nouveau en début de soirée, décide d'envoyer Harold d'Aspremont Lynden, le chef de cabinet adjoint du premier ministre, au Katanga afin d'y exposer son point de vue. À son retour, le 19 juillet, d'Aspremont plaide pour que soit envoyée une mission d'assistance technique. Dans une *Note* adressée au Premier ministre, et dont copie fut transmise le 20 juillet au Roi, à la demande de ce dernier, il est question des objectifs de cette mission, notamment « représenter officieusement la Belgique pour assurer éventuellement plus tard la représentation officielle » et « conseiller discrètement, mais activement, le gouvernement katangais » ([10]). La décision d'envoyer celle-ci est prise par le Conseil des ministres du 22 juillet. D'Aspremont est placé à la tête de cette mission. Sa désignation intervient en l'absence et contre la volonté du ministre Wigny.

Document 2

Décisions du Conseil de cabinet concernant le Katanga, 8-22 juillet 1960

09.07	09.00-12.30	<Après délibération, le Conseil estime que, s'il faut encourager l'établissement d'une véritable autonomie des provinces, il convient d'éviter la sécession dans l'intérêt du Congo comme dans l'intérêt du Katanga lui-même. En effet les cinq autres provinces ne seraient pas viables et risquent de subir l'emprise de l'Est, ce qui constituerait une menace très grave pour la 6e province. Les troupes métropolitaines sont prêtes à intervenir en cas de besoin>
11.07	11.00-12.30	<Le Conseil décide que les fonctionnaires du Katanga doivent rester, éventuellement réunis en un endroit protégé>
13.07	10.15-13.15	<En ce qui concerne la politique à l'égard du Katanga, le Conseil marque son accord sur l'intervention que le Premier Ministre a faite hier au Sénat>

([9]) Wigny, *Mémoires du Congo*, p. 173.
([10]) PAL.

14.07	12.00-12.45	<3° — de s'en tenir momentanément à la déclaration faite par le Premier Ministre, au Sénat, le mardi 12 juillet dernier, concernant le Katanga>
14.07*	14.30-15.30	<4° — il est confirmé que le Gouvernement belge est favorable à la position du Gouvernement provincial katangais>
15.07	10.00-14.00	<Le Conseil décide de faire connaître à nos alliés la position de la Belgique qui consiste à dire que l'indépendance du Katanga est une affaire congolaise intérieure, que la Belgique ne désire pas intervenir mais qu'elle désire également que les autres pays fassent de même. Le Conseil estime qu'il faut faire ressortir que l'ordre est rétabli au Katanga et que la Belgique est favorable à toute mesure de soutien et d'encouragement et même à une reconnaissance légale par d'autres pays. Il estime en outre qu'il faut faire comprendre aux Etats-Unis que toute immixtion dans les affaires du Katanga pourrait constituer un 'casus belli'. Le Conseil estime par ailleurs qu'il est peu souhaitable qu'une délégation du Katanga vienne actuellement en Belgique>
	17.00-18.45	<Le Conseil décide également de constituer, en Belgique, une commission d'information chargée de compléter le dossier concernant les atrocités commises. Le Conseil marque son accord pour que les soldats qui sont au combat en Afrique touchent la même solde qu'en temps normal lorsqu'il sont requis par le Gouverneur Général>
16.07	11.00-14.00	<Après délibération, le Conseil décide : 1° — qu'il fait déconseiller le déplacement à M. Tshombé, sa présence à E'ville étant indispensable dans ces moments critiques; 2° — qu'en aucune façon ni M. Schoeller ni M. Weber ne peut faire partie de cette délégation> <Le Conseil décide de reconnaître le Katanga en fait en ce sens que la Belgique apportera toute l'aide nécessaire pour consolider le nouvel Etat> <Le Conseil décide: 1) que tous les moyens seront mis en oeuvre pour convaincre l'ONU de ne pas envoyer de troupes au Katanga. 2) que les troupes belges ne peuvent en aucune façon s'opposer aux troupes de l'ONU si celles-ci étaient envoyées>
	17.00-19.40	<Le Conseil décide de charger M. Gutt, ancien Ministre, d'une mission spéciale à New-York pour toucher les autorités directement intéressées et leur faire comprendre que les troupes ne doivent intervenir que là où il existe un risque pour la vie des Européens, que les troupes doivent rester jusqu'à ce que l'ordre soit rétabli et que ceci implique une reprise de la vie économique et sociale. Il confirme qu'il n'est pas opportun que M. Tshombé ou une délégation de son Gouvernement vienne à Bruxelles. Tout en donnant la préférence à l'envoi d'un émissaire spécial pour expliquer aux autorités katangaises la position du gouvernement belge, le Conseil estime inopportun de confier cette mission à un Ministre. Il charge de cette

14.07	12.00-12.45	<3° — de s'en tenir momentanément à la déclaration faite par le Premier Ministre, au Sénat, le mardi 12 juillet dernier, concernant le Katanga>
14.07*	14.30-15.30	<4° — il est confirmé que le Gouvernement belge est favorable à la position du Gouvernement provincial katangais>
15.07	10.00-14.00	<Le Conseil décide de faire connaître à nos alliés la position de la Belgique qui consiste à dire que l'indépendance du Katanga est une affaire congolaise intérieure, que la Belgique ne désire pas intervenir mais qu'elle désire également que les autres pays fassent de même. Le Conseil estime qu'il faut faire ressortir que l'ordre est rétabli au Katanga et que la Belgique est favorable à toute mesure de soutien et d'encouragement et même à une reconnaissance légale par d'autres pays. Il estime en outre qu'il faut faire comprendre aux Etats-Unis que toute immixtion dans les affaires du Katanga pourrait constituer un 'casus belli'. Le Conseil estime par ailleurs qu'il est peu souhaitable qu'une délégation du Katanga vienne actuellement en Belgique>
	17.00-18.45	<Le Conseil décide également de constituer, en Belgique, une commission d'information chargée de compléter le dossier concernant les atrocités commises. Le Conseil marque son accord pour que les soldats qui sont au combat en Afrique touchent la même solde qu'en temps normal lorsqu'il sont requis par le Gouverneur Général>
16.07	11.00-14.00	<Après délibération, le Conseil décide : 1° — qu'il fait déconseiller le déplacement à M. Tshombé, sa présence à E'ville étant indispensable dans ces moments critiques; 2° — qu'en aucune façon ni M. Schoeller ni M. Weber ne peut faire partie de cette délégation> <Le Conseil décide de reconnaître le Katanga en fait en ce sens que la Belgique apportera toute l'aide nécessaire pour consolider le nouvel Etat> <Le Conseil décide: 1) que tous les moyens seront mis en oeuvre pour convaincre l'ONU de ne pas envoyer de troupes au Katanga. 2) que les troupes belges ne peuvent en aucune façon s'opposer aux troupes de l'ONU si celles-ci étaient envoyées>
	17.00-19.40	<Le Conseil décide de charger M. Gutt, ancien Ministre, d'une mission spéciale à New-York pour toucher les autorités directement intéressées et leur faire comprendre que les troupes ne doivent intervenir que là où il existe un risque pour la vie des Européens, que les troupes doivent rester jusqu'à ce que l'ordre soit rétabli et que ceci implique une reprise de la vie économique et sociale. Il confirme qu'il n'est pas opportun que M. Tshombé ou une délégation de son Gouvernement vienne à Bruxelles. Tout en donnant la préférence à l'envoi d'un émissaire spécial pour expliquer aux autorités katangaises la position du gouvernement belge, le Conseil estime inopportun de confier cette mission à un Ministre. Il charge de cette démarche

		démarche le Comte Harold d'Aspremont Lynden, Chef de Cabinet Adjoint du Premier Ministre. En vue de susciter éventuellement un regroupement des provinces congolaises autour du Katanga, et plus spécialement des provinces du Kivu et du Kasaï, le Conseil estime préférable que cette action parte éventuellement des gens du Katanga, en raison du caractère délicat de semblable mission. Par ailleurs, un diplomate chargé d'une mission en rapport avec le problème des réfugiés pourrait s'informer des courants qui se font jour. Le Conseil, constatant qu'il y aurait intérêt à ce que certains pays reconnaissent le Katanga, demande à M. Wigny de déclencher une activité diplomatique en ce sens. Finalement, le Conseil constate que le moyen le plus efficace d'aider le Katanga est de lui donner toute l'aide technique nécessaire en personnel>
19.07*	11.00-13.15	[Verslag d'Aspremont Lynden over zijn missie in Katanga] [Uiteenzetting Wigny] <Après échange de vues, le Comité marque son accord sur la politique générale exposée, tout en réservant l'examen de quelques points particuliers pour une prochaine séance>
22.07	10.00-13.45	<Le Conseil décide de charger le Comte d'Aspremont Lynden de la coordination administrative de la mission technique. Il est précisé que la mission technique ne part pas pour aider un Etat indépendant, mais uniquement pour aider une province en situation spéciale, où l'ordre règne. On ne préjuge donc pas du statut futur de cette province> <Le Conseil marque son accord pour pousser l'assistance technique au maximum. Il estime également qu'il ne faut pas précipiter le départ de nos troupes et qu'il faut faire le maximum d'efforts pour convaincre l'ONU de l'inopportunité d'envoyer des troupes au Katanga. Il décide en outre que nos troupes ne peuvent s'opposer à l'arrivée éventuelle de troupes de l'ONU>

Document 3

Telex van minister Wigny aan A. De Staercke, NAVO-ambassadeur in Parijs, n[r] 47, 11 juli 1960 (Wigny, *Mémoires du Congo*, blz. 178-179) ([11])

		le Comte Harold d'Aspremont Lynden, Chef de Cabinet Adjoint du Premier Ministre. En vue de susciter éventuellement un regroupement des provinces congolaises autour du Katanga, et plus spécialement des provinces du Kivu et du Kasaï, le Conseil estime préférable que cette action parte éventuellement des gens du Katanga, en raison du caractère délicat de semblable mission. Par ailleurs, un diplomate chargé d'une mission en rapport avec le problème des réfugiés pourrait s'informer des courants qui se font jour. Le Conseil, constatant qu'il y aurait intérêt à ce que certains pays reconnaissent le Katanga, demande à M. Wigny de déclencher une activité diplomatique en ce sens. Finalement, le Conseil constate que le moyen le plus efficace d'aider le Katanga est de lui donner toute l'aide technique nécessaire en personnel>
19.07*	11.00-13.15	[Rapport de d'Aspremont Lynden sur sa mission au Katanga] [Exposé de Wigny] <Après échange de vues, le Comité marque son accord sur la politique générale exposée, tout en réservant l'examen de quelques points particuliers pour une prochaine séance>
22.07	10.00-13.45	<Le Conseil décide de charger le Comte d'Aspremont Lynden de la coordination administrative de la mission technique. Il est précisé que la mission technique ne part pas pour aider un Etat indépendant, mais uniquement pour aider une province en situation spéciale, où l'ordre règne. On ne préjuge donc pas du statut futur de cette province> <Le Conseil marque son accord pour pousser l'assistance technique au maximum. Il estime également qu'il ne faut pas précipiter le départ de nos troupes et qu'il faut faire le maximum d'efforts pour convaincre l'ONU de l'inopportunité d'envoyer des troupes au Katanga. Il décide en outre que nos troupes ne peuvent s'opposer à l'arrivée éventuelle de troupes de l'ONU>

Document 3

Télex du ministre Wigny à A. De Staercke, ambassadeur de l'OTAN à Paris, n° 47, 11 juillet 1960 (Wigny, *Mémoires du Congo*, pp. 178-179) ([11])

([11]) Op 12 juli zal Wigny deze nota herhalen in een telex (Belext n[r] 248) aan de ambassadeur in Leopoldstad (in AA, Cab 2799 *Congo 1960*, blz. 721). Naar deze laatste telex van 12 juli verwijst J. Gérard-Libois, *Sécession au Katanga*, blz. 123.

([11]) Le 12 juillet, Wigny répètera cette note dans un télex (Belext n° 248) adressé à l'ambassadeur à Léopoldville (dans AA, Cab 2799, *Congo 1960,* p. 721). J. Gérard-Libois renvoie à ce dernier télex du 12 juillet, *Sécession au Katanga*, p. 123.

<Ai fait communication suivante cet après-midi aux représentants à Bruxelles des Etats-Unis, France, Italie, Allemagne, Pays-Bas, Luxembourg.

Citation.

Des manoeuvres se multiplient au Katanga pour ériger cette province en Etat indépendant et faire reconnaître celui-ci par les puissances étrangères. La Belgique y est opposée pour de multiples raisons. A court terme, la réaction dans le reste du Congo serait considérable. Elle mettrait en péril la vie et les biens des Européens faussement accusés d'avoir participé à un complot. A moyen terme, le Congo est doté d'une loi constitutionnelle provisoire et doit encore élaborer sa structure définitive. Il y aura donc une possibilité et même une nécessité de revoir dans une atmosphère calme les réactions du Katanga et du reste du pays. A plus long terme, la sécession compromettrait la vitalité économique de l'ensemble du Congo qui deviendrait une proie bien tentante pour le communisme. Il est douteux que le Katanga seul puisse résister à la subversion ou à des agressions ultérieures. Le gouvernement belge insiste pour que les puissances amies invitent Monsieur Tshombe à la prudence et au moins à la temporisation. Il est à noter que les troupes métropolitaines belges sont à Elisabethville, venant de la base de Kamina. Ces troupes assurent l'ordre avec efficacité et elles resteront sur place tant qu'il sera nécessaire. Toute intervention serait non seulement inutile mais risquerait d'augmenter la confusion.

Fin de citation.

*Prière faire communication de ce texte prochain Conseil atlantique>**

Document 4

Aantekening van R. Lefébure, kabinetschef van de Koning, 12 juli 1960; AKP-K

Document 4

Note de R. Lefébure, chef de cabinet du Roi, 12 juillet 1960; APR-C

<Mardi 12-7-60/
10/h.45. M. Gillet (Sté Génl) ([12]) demande/
au Roi de ne rien faire qui puisse énerver/
l'action au Katanga, notre dernière/
chance./
Le Gt ([13]) devrait s'abstenir de faire/
des déclarations publiques relatives/
à l'unité du Congo./

10/h.50. Mr Wigny consulté par moi/
fait répondre par M. Grauls ([14]) :/
« Nous demandons à toutes les puissances/
de l'OTAN de ne pas reconnaître act. le/
Katanga, ni d'intervenir sans liaison/
étroite & préalable avec nous »/
Pourquoi ? Tchombé aurait légèrement/
modifié son attitude./

M. Wigny estime que M. Labanov ([15]) /
*devait être reçu.>**

([12]) Paul Gillet, gouverneur van de *Société Générale*.
([13]) Regering.
([14]) Jan Grauls, kabinetschef van premier Eyskens en secretaris van de ministerraad.
([15]) Voorzitter van de Opperste Sovjet.

([12]) Paul Gillet, gouverneur de la Société Générale.
([13]) Gouvernement.
([14]) Jan Grauls, chef de cabinet du Premier ministre Eyskens et secrétaire du Conseil des ministres.
([15]) Président du Soviet suprême.

Document 5

Telex van A. Marthoz (UMHK-E'ville) aan directie Brussel, 12 juli 1960, 11 h; AUM 245

Document 5

Télex de A. Marthoz adressé à la direction de Bruxelles, UMHK-E'ville, s.n., 12 juillet 1960, 11 h; AUM 245

<Gouvernement du Katanga avoir déclaré indépendance Katanga par diffusion radio Collège lundi 20 heures.

Devons aider par tous les moyens possibles nouvel état :

1. Insistez auprès du gouvernement belge afin d'obtenir reconnaissance immédiate nouvel état par Belgique moyennant quoi reconnaissance Angleterre suivra et probablement certainement autres puissances reconnaissance par Union Sud-Africaine acquise quelle que soit attitude Belgique. Cette reconnaissance facilitera continuation envois troupes belges absolument nécessaire pour terminer rétablir ordre dans toute la province. Ceci être extrêmement important et urgent car effectif actuel insuffisant. Insistez sur urgence.

2. Devons trouver moyen aider financièrement gouvernement du Katanga dont caisse vide notamment par avance sur droits de sortie éventuellement versement droit pas encore acquitté sur stock uranium.

*3. Considérons que droit de sortie du entièrement au gouvernement du Katanga ainsi que partie portefeuille CSK revenant au Gouvernement et participation 12 % portefeuille Compagnie du Katanga ainsi que toutes redevances. Nouveau statut UMHK congolais devrons tenir compte nouvelle situation politique. Impossible de faire maintenant marche arrière sans causer troubles graves pouvant mettre sécurité populations biens en danger. Devez user tous moyens pour réalisation programme ci-dessus tout est calme partout sauf Jadotville ou autorité prendre aujourd'hui mesures nécessaires. Personnel revenir progressivement. Usines remises en marche progressivement 3 groupes en service centrale Francqui. Informez gouverneur>**

Document 6

Aantekening van R. Lefébure, kabinetschef van de koning, 12 juli 1960; AKP-K

Document 6

Note de R. Lefébure, chef de cabinet du Roi, 12 juillet 1960; APR-C

<Mardi 12-7-60./
11/h.30./
Entretien téléphonique avec M. Wigny./
Le Conseil de cabinet se trouve devant deux/
tendances:/
1) continuer à négocier avec L.([16]) – tendance Léo/
y compris celle chef de mission diplomatique./
2) intensifier les règles admises précédemment./
a) reconstituer le Gouvernement ici;
b) intervenir d'office (F.M.([17])) partout/
où cela s'avère nécessaire, même préventive-/
ment;
c) élargir cette intervention partout,/
même à Léo, sans se préoccuper de Lumum-/
ba./
- En attendant cette nouvelle situation (c),/
nous ne désirions pas consolider maintenant/
la position prise par Tchombé – privé des/
ressources du Kat.([18]) les autres provinces ne/
sont pas viables & pourraient tomber dans/
l'anarchie/
Quant à l'intervention de l'ONU. Mr Wigny/
prépare un télégramme; il exposera/
en détail au Roi la position du gouvernement/
si le Roi le désire./
11h.45 ([19]) – Mr Wigny est convoqué à Laeken/
*à 15h/res>**

(16) Lumumba.
(17) Forces Métropolitaines.
(18) Katanga
(19) Of : < 12 h.45>.

(16) Lumumba.
(17) Forces Métropolitaines.
(18) Katanga
(19) Ou : < 12 h.45>.

Document 7

Telex van A. Marthoz (UMHK-E'ville) aan UMHK-Brussel, 14 juli 1960 15 u; AUM 245

Document 7

Télex d'A. Marthoz (UMHK-É'ville) à UMHK-Bruxelles, 14 juillet 1960 15 h.; AUM 245

*<Calme rétabli partout grâce action énergique mais réfléchie commandant force belge Weber qui a spécialement garanti protection installation et personnel notre société étant donné importance son activité dans économie Katanga et Congo. Nous avons confiance avenir pourvu que Belgique se montre hauteur situation vis-à-vis du Katanga.>**

Document 8

Nota van H. d'Aspremont Lynden voor premier Eyskens, 14 juli 1960, 16.45 u; PVDW

Document 8

Note de H. d'Aspremont Lynden au Premier ministre Eyskens, 14 juillet 1960, 16.45 h.; PVDW

<Bruxelles, 14 juillet 1960 – 16 h. 45'.

Note pour Monsieur le Premier Ministre.

La décision formelle du Gouvernement est prise en ce qui concerne le Katanga. Il s'agit de ne plus se laisser dépasser par les événements.

Je reste convaincu qu'il nous faut à cet égard prendre contact directement avec les Gouvernements anglais et français dont il nous faut demander dans ce domaine l'aide. L'argument fondamental à faire valoir:
1° Le Gouvernement Lumumba est inexistant de fait;
2° Lumumba personnellement n'est que l'agent d'exécution d'un gigantesque complot manigancé par l'Est; il faut que la solidarité occidentale joue au maximum dans ce domaine. Les USA doivent être avertis mais ne doivent pas, me semble-t-il, intervenir directement dans le jeu.

Cte Harold d'Aspremont Lynden>

Document 9

Telex van L. Wallef (UMHK-Brussel) aan A. Marthoz (UMHK-E'ville), 14 juli 1960; AUM 248

Document 9

Télex de L. Wallef (UMHK-Bruxelles) à A. Marthoz (UMHK-É'ville), 14 juillet 1960; AUM 248

<Secret.
Suite contacts officieux nous avons constaté accord principe sur le fond pour reconnaître indépendance.
Conditions ci-après à réaliser le plus tôt possible :
1. Réaliser dans plus bref délai accord deux partis pour former gouvernement ayant autorité indiscutable;
2. Faire approuver par assemblée province constitution du Katanga;
3. Organiser cadres administratifs reconnus dans toute la province;
4. Organiser progressivement Force Publique province (provinciale) autonome encadrée par techniciens;
*5. Nécessité monnaie du Katanga distincte franc congolais.>**

Document 10

Uittreksel uit het PV van de kabinetsraad, 15 juli 1960

Document 10

Extrait du procès-verbal du Conseil de cabinet, 15 juillet 1960

<Indépendance Katanga.
Le Conseil est tenu au courant des conditions dans lesquelles cette indépendance a été proclamée; elle l'a été par le Premier Ministre et par le Président de la Chambre, mais il semble que le Parlement n'était pas en nombre.
Cette question soulève plusieurs problèmes et a une incidence très considérable sur le plan de la politique internationale.
On rappelle la position de principe de la Belgique, position qui n'est pas favorable pour les motifs cités antérieurement. On estime toutefois que, dans l'état actuel des choses, cette opération pourrait faciliter un redressement de la situation et on pourrait concevoir qu'autour de ce bastion s'amorce le regroupement d'autres provinces.

Il n'est pas possible d'envisager actuellement une reconnaissance légale de cette indépendance. En effet on conçoit difficilement que la Belgique soit seule à poser cet acte. Quant à l'appui éventuel de l'Afrique du Sud, il ne doit pas être considéré comme heureux.

Cette question devrait être examinée de concert avec nos alliés.

Le Conseil procède à un long échange de vues sur l'incidence de cette opération sur le plan du Congo ainsi que sur le plan international.

A supposer que ni la France, ni l'Angleterre ne puissent reconnaître ce pays, on devrait examiner si un autre pays du Conseil de Sécurité ne serait pas à même d'envisager la chose.

Le Conseil s'attache ensuite au problème de la reconnaissance de fait

Le Conseil décide de faire connaître à nos alliés la position de la Belgique qui consiste à dire que l'indépendance du Katanga est une affaire congolaise intérieure, que la Belgique ne désire pas intervenir mais qu'elle désire également que les autres pays fassent de même.

Le Conseil estime qu'il faut faire ressortir que l'ordre est rétabli au Katanga et que la Belgique est favorable à toute mesure de soutien et d'encouragement et même à une reconnaissance légale par d'autres pays.

Il estime en outre qu'il faut faire comprendre aux Etats-Unis que toute immixtion dans les affaires du Katanga pourrait constituer un « casus belli ».

Le Conseil estime par ailleurs qu'il est peu souhaitable qu'une délégation du Katanga vienne actuellement en Belgique> [579-580]

Document 11

Aantekening van R. Lefébure, kabinetschef van de Koning, 16 juli 1960; AKP-K

Document 11

Note de R. Lefébure, chef de cabinet du Roi, 16 juillet 1960; APR-C

<16-7-60/
10h/res/
M. Paulus ([20]) a encouragé la sécession/
Katangaise/
Entretiens avec M. Tchombé à Léo ([21])/
Mis au courant M. Spaak à Paris ([22]) /
MM. Eyskens, Wigny & Lilar/
à Bruxelles/
Grâce à lui B/on Jaspar ([23]) à vu M. de Gaule/
qui est tout à fait d'accord/

___
a dîné hier au soir avec M/r Larock./
a vu Van Acker & Collard([24]) /
Art. du Peuple/

___
Reconnaissance de fait du Katanga./
Le G/t([25]) anglais serait favorable/
de Gaule aussi/

___
Après le Katanga, le Kivu marcherait/
Bomboko a fait savoir à P. ([26])qu'il est arrêté/
& que sa décl/on ([27]) d'hier lui a été extorquée/

___
Pour M. Paulus, vaste organisation communiste/
*Parfaitement mise au point>**

([20]) Jean-Pierre Paulus, gewezen adjunct-kabinetschef van koning Boudewijn, beheerder van het *Comité Spécial du Katanga*.

([21]) Tshombe verblijft begin juli in Leopoldstad.

([22]) Paul-Henri Spaak was secretaris-generaal van de NAVO, met zetel te Parijs.

([23]) Marcel-Henri Jaspar, Belgisch ambassadeur te Parijs.

([24]) Paulus werd gerekend tot de socialistische opinie. Vandaar zijn contacten met socialistische politici zoals Spaak, Victor Larock, Achille Van Acker en Léo Collard.

([25]) Regering.

([26]) Paulus.

([27]) Verklaring.

([20]) Jean-Pierre Paulus, ancien chef de cabinet adjoint du Roi Baudouin, administrateur du Comité Spécial du Katanga.

([21]) Tshombe séjourne à Léopoldville début juillet.

([22]) Paul-Henri Spaak était secrétaire général de l'OTAN, siégeant à Paris.

([23]) Marcel-Henri Jaspar, ambassadeur de Belgique à Paris.

([24]) Paulus était considéré comme étant d'obédience socialiste. D'où ses contacts avec des hommes politiques socialistes comme Spaak, Victor Larock, Achille Van Acker et Léo Collard.

([25]) Gouvernement.

([26]) Paulus.

([27]) Déclaration.

Document 12

Telex van A. Marthoz (UMHK-E'ville) aan P. Gillet, E. Van der Straeten en L. Wallef (Brussel), 16 juli 1960; AUM 248

Document 12

Télex de A. Marthoz (UMHK-É'ville) à P. Gillet, E. Van der Straeten et L. Wallef (Bruxelles), 16 juillet 1960; AUM 248

*<Indispensable engager toutes forces économiques et financières afin d'obtenir indépendance Katanga. Président Tshombe partant défendre indépendance Katanga aux Nations-Unies. Il demande instamment être reçu par Roi Baudouin lors de son passage Bruxelles. Intervenez avec maximum énergie pour réception par le Roi.>**

Document 13

Uittreksel uit het PV van de kabinetsraad, 16 juli 1960

Document 13

Extrait du procès-verbal du Conseil de cabinet, 16 juillet 1960

<Indépendance du Katanga.

M. Wigny, ministre des Affaires étrangères, informe le Conseil qu'une délégation katangaise, présidée par M. Tshombé, est sur le point de partir pour aller défendre devant l'ONU la reconnaissance de l'Etat katangais. Cette délégation passerait préalablement par Bruxelles pour obtenir l'appui des autorités belges les plus élévées.

Après délibération, le Conseil décide :

1° — qu'il fait déconseiller le déplacement à M. Tshombé, sa présence à E'ville étant indispensable dans ces moments critiques;

2° — qu'en aucune façon ni M. Schoeller ni M. Weber ne peut faire partie de cette délégation.

Le Conseil procède à un réexamen de la position belge à l'égard de la proclamation de l'indépendance du Katanga.

Le Conseil est unanime à reconnaître l'importance de cette question tant sur le plan national que sur le plan international.

Il examine la question de savoir quand un Etat peut être considéré comme indépendant

Après avoir invoqué l'exemple le plus frappant, celui d'Israël, le Conseil croit qu'on peut répondre que cette indépendance est réelle du moment que l'Etat se présente avec tous les attributs d'un Etat indépendant.

Le Conseil est d'avis que la plupart de ces éléments existent effectivement. En effet le Katanga dispose d'une organisation politique, il a une autorité, l'ordre y règne et l'activité économique a repris.

Il constate qu'une politique trop rigide tendant à consolider l'unité du Congo, risque en ce moment de nous faire perdre tout.

D'autre part, il est d'avis qu'une reconnaissance légale présente des inconvénients nombreux pour le Katanga, pour le Congo mais surtout sur le plan international.

La troisième possibilité est de reconnaître le Katanga en fait et de l'encourager au maximum.

Le Conseil décide de reconnaître le Katanga en fait en ce sens que le Belgique apportera toute l'aide nécessaire pour consolider le nouvel Etat.

Le Conseil examine longuement le problème de la politique militaire au Katanga et les conséquences catastrophiques que pourrait avoir l'envoi de troupes internationales.

Le Conseil décide :

1) que tous les moyens seront mis en œuvre pour convaincre l'ONU de ne pas envoyer de troupes au Katanga.

2) que les troupes belges ne peuvent en aucune façon s'opposer aux troupes de l'ONU si celles-ci étaient envoyées> (584-586)

Document 14

Brief van president Tshombe aan premier Eyskens, 16 juli 1960; PE 6085 ([28])

Document 14

Lettre du président Tshombe au premier ministre Eyskens, 16 juillet 1960; PE 6085 ([28])

([28]) Verstuurd via telegram Consubel E'ville aan Belext, 16 juli 1960. Afschrift van telegram in PE. Deze brief wordt door premier Eyskens voorgelezen op de kabinetsraad van 16 juli, namiddag.

([28]) Envoyée par télégramme Consubel E'ville à Belext, 16 juillet 1960. Copie du télégramme dans PE. Le premier ministre Eyskens donne lecture de cette lettre au conseil de cabinet du 16 juillet après-midi.

Monsieur le Premier Ministre — J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le peuple katangais a solennellement proclamé son indépendance et sa souveraineté par la voie de ses représentants librement élus au suffrage universel.

Je vous conjure, Monsieur le Premier Ministre, d'appuyer la requête que le Katanga a adressé à l'ONU.

La position du Katanga est motivée par les considérations suivantes.

Primo. Les limites de la République du Congo sont celles qui ont été fixées en 1885 par la conférence de Berlin à l'époque où les puissances coloniales élaboraient la carte du continent africain au gré de leurs intérêts propres;

Secundo. Lorsque le gouvernement belge a décidé d'accorder l'indépendance au Congo belge, il s'est inspiré, pour l'établissement des structures du nouvel état, des idées centralisatrices et unitaires qui ont toujours prévalu sous le régime colonialiste;

Tertio. Les populations des diverses régions à vocation particulière n'ont pas été représentées proportionnellement à leur importance et par conséquent, n'ont jamais pu faire connaître leurs opinions quant à la forme et aux structures qu'elles désiraient voir donner au nouvel état;

Quarto. Les événements tragiques qui ont endeuillé la naissance de la République du Congo ont démontré sans aucun doute possible que la structure du nouvel état n'était pas viable et ne tenait pas compte de l'hétérogénité et de la complexité des races, croyances, structures internes et économies diverses des différentes régions qui sous l'empire de l'administration coloniale, étaient artificiellement groupées et maintenues au sein du Congo belge;

Quinto. Les événements dramatiques que nous venons de vivre, ont démontré à suffisance que M. Lumumba a délibérément provoqué la désorganisation, l'anarchie et la terreur pour instaurer un régime dictatorial personnel à tendance communiste;

Sexto. M. Lumumba veut entraîner le Katanga dans le chaos, l'anarchie, la ruine et le sang. Il veut détruire le progrès social et le développement économique réalisé au Katanga; il veut compromettre irrémédiablement les liens d'amitié qui ont toujours existé et qui existent encore au Katanga, entre la Belgique et la population autochtone.

Vous comprenez, Monsieur le Premier Ministre, que dans ces conditions le Katanga a le devoir d'user du droit reconnu aux peuples par la déclaration des droits de l'homme de décider librement de leurs destinées.

C'est pourquoi, je vous conjure de reconnaître l'indépendance du Katanga et d'user de votre influence auprès de l'ONU afin qu'elle envoie une commission d'enquête qui pourra convaincre le monde de notre volonté de gouverner démocratiquement et dans l'union de tous, un état pacifique dont la mission spéciale sera de poursuivre l'oeuvre de civilisation et de pacification dans cette partie du monde.

*Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération — Le Président du Gouvernement provincial du Katanga, M. Tshombe>**

Document 15

Aantekening van R. Lefébure, kabinetschef van de koning, 16 juli 1960; AKP-K

Document 15

Note de R. Lefébure, chef de cabinet du Roi, 16 juillet 1960; APR-C

<Le 16 juillet 1960/
21h/res/
M. Vandeputte (cabinet du P.M.) ([29]) me communique/
à ma demande, les décisions du Conseil de Cabinet/
qui s'est tenu de 5 h/res à 8/h.30:/
Le P.M. a fait une déclaration à la presse dont il/
résulte qu'il a reçu un message important de M/r/
Tchombé; le Conseil a examiné la réponse à y faire./
Le P.M. a ajouté qu'il ignorait si M. Tchombé/
viendrait en Belgique (mais qu'il avait reçu/
une déclaration de la Balubakat & des Grands/
Chefs coutumiers qui appuient sans réserve/
l'indépendance du Katanga./

([29]) Marc van de Putte, raadgever op het kabinet van premier Eyskens.

([29]) Marc van de Putte, conseiller au cabinet du Premier ministre Eyskens.

M. Eyskens a encore déclaré que rien n'était/
changé quant au retrait des troupes belges/
qui ne s'en vont que lorsque la sécurité/
de nos nationaux sera assurée/
Notre ambassadeur à Moscou est rappelé en/
consultation./
Lumumba a demandé à notre ambassadeur/
à Léo la protection des troupes belges au cours de/
ses déplacements dans le Congo/
M. Vandeputte m'apprend que Jean del Marmol ([30]) /
a été envoyé hier au Katanga par le/
Gouvernement & que le C/te Harold d'Aspremont/
Lynden partirait également à minuit de/
Bruxelles pour Eville/
*(s) L>**

Document 16

Nota van H. d'Aspremont Lynden aan president Tshombe, 17 juli 1960; PE 6080

Document 16

Note de H. d'Aspremont Lynden au président Tshombe, 17 juillet 1960; PE 6080

Position du gouvernement belge à l'égard du Katanga

1° La Belgique estime ne pouvoir reconnaître officiellement, actuellement, l'indépendance du Katanga, pour motifs d'ordre international: menace de déclaration de guerre de Lumumba; impression que la Belgique poursuit une politique de reconquête coloniale.

Néanmoins, la Belgique est intervenue auprès de certaines grandes puissances amies pour obtenir une promesse de reconnaissance. La réponse de la France notamment est nettement favorable.

Le Gouvernement Belge désire aider le Katanga à créer, dès à présent, les conditions d'une indépendance réelle:

— mise sur pied d'une Constitution adaptée aux conditions nouvelles;
— création d'un Institut d'émission autonome;
— Service de Police;
— Administration de la Justice;
— Services de l'Information.

2° Il est néanmoins essentiel que l'on ne ferme pas définitivement les portes afin d'arriver à une entente avec d'autres régions du Congo. Il faut penser actuellement au Kivu et au Kasaï avec lesquels c'est au Gouvernement Katangais qu'il appartient de prendre des initiatives qui seront appuyées, directement ou indirectement, par la Belgique.

3° Il est indispensable d'obtenir, pour la politique poursuivie actuellement par le Gouvernement Katangais, le soutien le plus large de l'opinion et du Parlement. Il faut éventuellement envisager un remaniement du Gouvernement.

4° La Belgique appuiera, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses amis, la demande de la reconnaissance introduite à l'ONU.

En ce qui concerne l'ONU, il est bien évident qu'il faut s'opposer par tous les moyens possibles, la violence exclue, à l'intervention des troupes de celle-ci. En effet, leur intervention ne se justifie en rien; le calme et l'ordre règnent.

5° La Belgique considère que l'indépendance du Gouvernement Katangais doit être réelle et totale. Il ne veut pas s'immiscer dans les affaires intérieures. C'est à la population du Katanga d'exprimer clairement et sans détours sa volonté; elle sera respectée>*

([30]) Beheerder van de holding La Compagnie Financière Africaine (Brufina).

([30]) Administrateur du holding La Compagnie Financière Africaine (Brufina).

Document 17

Telex van H. d'Aspremont Lynden aan premier Eyskens, 17 juli 1960; PE 6082 ([31])

Document 17

Télex de H. d'Aspremont Lynden au premier ministre Eyskens, 17 juillet 1960; PE 6082 ([31])

*<Premier contact très bon. Accueil proposition d'aide en personnel avec enthousiasme. Comprennent nécessité prudence belge sur plan international. Demande d'urgence mission d'aide. Droit public. Constitution. Finances. Monnaie. Economie. Sûreté. Information. Pensent à Rolin et Van Zeeland. Ai recommandé prudence. Ne veulent pas étrangers. Prière penser à noms possibles vu très grande urgence hommes de qualité indispensables. Administration belge découragée brûlée sauf rares exceptions. Pas de décision avant mon retour. On[t] obtenu appui unanime membres présents Chambres aujourd'hui y compris Cartel. Tous les membres katangais parlement Léo rentrés définitivement sauf Sendwe. Mise sur pied d'un conseil grands chefs groupant tous — je repète tous — les intéressés y compris Cartel. On fait entrer au gouvernement 1 muluba Kasaï. Accord principe sur participation Cartel mais difficultés sur nombre et noms. Insisterai sur remaniement plus large. Réintroduiront demande ONU. Prendrai contact sur composition délégation. Sont désireux garder porte[s] ouvertes vers formule confédération. Reprendront eux-mêmes contacts Kasaï, Kivu et même Stan. A appuyer discrètement et efficacement. Refuse tout contact avec gouvernement central. Ici ordre règne, partout vie économique normale, nombreuses femmes réfugiées à Baka ([32]) rentrent>**

Chronologie

za 9/7		Ministerraad tegen secessie van Katanga
zo 10/7	ochtend	Belgische militaire interventie in E'ville
ma 11/7	namiddag	In een nota aan de ambassadeurs van bevriende landen laat Wigny het Belgisch verzet tegen de secessie van Katanga kennen en vraagt hij hen Tshombe aan te zetten tot terughoudendheid
	avond	Tshombe roept Katangese onafhankelijkheid uit
di 12/7	10.45	Gouverneur van de Société Générale dringt bij de koning aan om Katanga niets in de weg te leggen
	avond	Kasa Vubu en Lumumba krijgen verbod te landen op luchthaven van E'ville, die in handen is van Belgische troepen
do 14/7	13.30	Congo verbreekt diplomatieke betrekkingen
vr 15/7	10.00-14.00	Ministerraad over Katanga
	17.00-18.45	Ministerraad over Katanga
	?	Regering stuurt Jean del Marmol naar Katanga
za 16/7	11.00-14.00	Ministerraad over Katanga: erkenning de facto
	14.30	Brief van Tshombe aan Eyskens (via telex) : vraagt erkenning *de iure*
	17.00-19.40	Ministerraad over Katanga: regering stuurt d'Aspremont naar Katanga om het standpunt van de Belgische regering toe te lichten
	24.00	Vertrek d'Aspremont naar E'ville

([31]) Dat telexbericht wordt door premier Eyskens voorgelezen op de kabinetsraad van 18 juli 1960.

([32]) Basis van Kamina.

Chronologie

sa 9/7		Conseil des ministres contre sécession du Katanga
di 10/7	Matin	Intervention militaire belge à E'ville
lun 11/7	Après-midi	Dans une note aux ambassadeurs de pays amis, Wigny fait connaître l'opposition belge à la sécession du Katanga et leur demande d'inciter Tshombe à la retenue
	Soir	Tshombe proclame l'indépendance du Katanga
mar 12/7	10.45	Le gouverneur de la Société Générale insiste auprès du Roi pour que rien ne soit entrepris contre le Katanga
	Soir	Kasa Vubu et Lumumba sont interdits d'atterrissage à l'aéroport d'E'ville, qui est aux mains des troupes belges
je 14/7	13.30	Le Congo rompt les relations diplomatiques
ve 15/7	10.00-14.00	Conseil des ministres consacré au Katanga
	17.00-18.45	Conseil des ministres consacré au Katanga
	?	Gouvernement envoie Jean del Marmol au Katanga
Sa 16/7	11.00-14.00	Conseil des ministres consacré au Katanga: reconnaissance *de facto*
	14.30	Lettre de Tshombe à Eyskens (par telex) : demande reconnaissance *de iure*
	17.00-19.40	Conseil des ministres consacré au Katanga: gouvernement envoie d'Aspremont au Katanga pour exposer le point de vue du gouvernement belge
	24.00	Départ de d'Aspremont pour E'ville

([31]) Le premier ministre Eyskens donne lecture de ce télex au conseil de cabinet du 18 juillet 1960.

([32]) La base de Kamina.

zo 17/7	15.30	Aankomst d'Aspremont in E'ville : ontmoeting met Tshombe
ma 18/7		Roger Motz, voorzitter van de liberale partij, pleit voor de erkenning van Katanga (33)
di 19/7	ochtend	Terugkeer d'Aspremont in Brussel
	11-13.15	D'Aspremont rapporteert op beperkt ministercomité
		D'Aspremont door de koning ontvangen
do 21/7		In een radiotoespraak biedt de koning [Katanga] hulp aan
vr 22/7	10.00-13.45	Ministerraad beslist tot oprichting BTM (Belgische technische missie) in Katanga en stelt d'Aspremont aan tot hoofd
za 23/7		D'Aspremont in E'ville : begin van BTM

di 17/7	15.30	Arrivée de d'Aspremont à E'ville: rencontre avec Tshombe
Lu 18/7		Roger Motz, président du parti libéral, plaide pour la reconnaissance du Katanga (33)
ma 19/7	Matin	Retour de d'Aspremont à Bruxelles
	11-13.15	D'Aspremont fait rapport au comité ministériel restreint
		D'Aspremont reçu par le Roi
je 21/7		Dans une allocution radiophonique, le Roi propose une aide [au Katanga]
ve 22/7	10.00-13.45	Conseil des ministres décide création Mistebel (Mission technique belge) au Katanga et place d'Aspremont à sa tête
sa 23/7		D'Aspremont à E'ville : début de MTB

2. **Van 23 juli tot 10 augustus : malaise en crisis in de Belgische regering**

22 juli betekent een hoogtepunt in een reeks van acties van de Belgische regering sedert het uitbreken van de Congo-crisis. Niettegenstaande de VN-resolutie van 14 juli beslist de ministerraad nog op 22 juli dat de reddingsoperaties in Congo doorgaan. Tegelijk beslist zij tot oprichting van de Belgische Technische Missie in E'ville en weigert zij in te stemmen met de intrede van VN-troepen in Katanga.

Maar 22 juli betekent ook een keerpunt. De nieuwe VN-resolutie van die dag zal de speelruimte van de Belgische regering drastisch inperken. Het wordt duidelijk dat de Belgische troepen Congo moeten verlaten, met inbegrip van Katanga en de bases. Vanaf 23 juli groeien daarrond de spanningen in de regering, die tussen twee vuren staat : enerzijds de VN en de internationale dreiging, anderzijds de publieke opinie in eigen land. De spanningen zullen zich uitkristalliseren in een conflict tussen de ministers Wigny en Gilson, die respectievelijk de diplomatieke en de militaire optie belichamen. Wigny wordt gesteund door Pierre Harmel, De Schryver en Charles Moureaux. Gilson wordt gesteund door Omer Vanaudenhove. Eyskens gedraagt zich als een sfinx, maar brengt vooral begrip op voor Gilson. Niet alleen groeien spanningen in de schoot van de regering. De regering zelf komt in het gedrang door een dreigend conflict met de koning.

Diplomaten versus militairen

Het heeft er alle schijn van dat minister Wigny, die van 20 tot 22 juli de debatten in de Veiligheidsraad heeft bijgewoond, in New York de pols van de internationale di-

(33) *Congo 1960*, blz. 735.

2. **Du 22 juillet au 10 août : malaise et crise au sein du gouvernement belge**

Une série d'actions menées par le gouvernement belge depuis l'éclatement de la crise congolaise culmineront le 22 juillet. Malgré la résolution des Nations unies du 14 juillet, le Conseil des ministres décide, le 22 juillet encore, que les opérations de sauvetage seront poursuivies au Congo. Il décide par ailleurs de créer la Mission technique belge à Elisabethville et refuse de marquer son accord sur l'entrée des troupes des Nations unies au Katanga.

Mais le 22 juillet constitue aussi une date charnière. La nouvelle résolution des Nations unies datée de ce jour limitera considérablement la marge de manœuvre du gouvernement belge. Il apparaît clairement que les troupes belges doivent quitter le Congo, en ce compris le Katanga et les bases. À partir du 23 juillet, les tensions à ce sujet s'intensifient au sein du gouvernement, qui est pris entre deux feux : d'une part, les Nations unies et la menace internationale, d'autre part, l'opinion publique belge. Les tensions se cristalliseront dans un conflit entre les ministres Wigny et Gilson, qui incarnent respectivement l'option diplomatique et l'option militaire. Wigny est soutenu par Pierre Harmel, De Schryver et Charles Moureaux; Gilson, par Omer Vanaudenhove. Eyskens se comporte comme un sphinx, mais se montre surtout compréhensif à l'égard de Gilson. Non seulement les tensions s'intensifient au sein du gouvernement, mais le gouvernement lui-même est mis à mal par une menace de conflit avec le Roi.

Les diplomates face aux militaires

Tout porte à croire que le ministre Wigny, qui a assisté du 20 au 22 juillet aux débats au Conseil de sécurité, a, à New York, pris le pouls de la diplomatie internationale

(33) *Congo 1960*, p. 735

plomatie en de spanningen tussen Oost en West heeft gevoeld. Hij heeft ondervonden dat hij in New York niet de taal kan spreken die *bon ton* is in sommige Brusselse dagbladen. Na zijn terugkeer is hij ervan overtuigd dat België zich veel sterker moet aligneren op de politiek van de Verenigde Naties (een politiek die overigens niet intrinsiek anti-Belgisch kan genoemd worden). Dat houdt in dat er een einde moet komen aan de agressieve politiek van minister Gilson en de legertop, gericht op de voortzetting van de « reddingsoperaties ». Deze politiek is een doodlopende straat.

Om het conflict ten volle te begrijpen moet men weten dat de ministerraad op 22 juli, nota bene in afwezigheid van Wigny, twee beslissingen heeft genomen die volgens de minister van Buitenlandse Zaken België dreigen te isoleren. Ook al verdedigt hij zelf de technische steun aan Katanga, de benoeming van d'Aspremont is volgens Wigny een verkeerde keuze, want al te opzichtig en dus compromitterend voor de Belgische regering. De *carte blanche* gegeven aan de militairen voor de voortzetting van de operaties, stoot hem tegen de borst omdat de diplomaten daardoor volkomen buiten spel worden gezet.

Het conflict breekt al onmiddellijk uit op 23 juli. « Deux politiques s'affrontent avec violence », aldus Wigny in zijn memoires ([34]). Op de kabinetsraad van 10 uur, waarop Wigny verslag uitbrengt van de Veiligheidsraad, komen Wigny en Gilson frontaal in aanvaring ([35]). In de namiddag wordt de discussie verder gezet op het kabinet van Eyskens, waar Gilson, Wigny en De Schryver anwezig zijn. Wigny dient er voor de eerste keer zijn ontslag in, maar Eyskens kan hem overtuigen aan te blijven ([36]). Tenslotte wordt het conflict voor de koning zelf gebracht ([37]).

Wigny, die goodwill wil creëren voor België bij Hammarskjöld en de Verenigde Naties, dringt erop aan dat België zou aankondigen een eerste contingent troepen uit Congo terug te trekken. Het is pas op 28 juli dat de regeringstop daartoe zal beslissen. Dat gebeurt na de voor de Belgische regering ontgoochelende ontmoeting met Hammarskjöld. Op 27 juli heeft de secretaris-generaal, op doorreis naar Leopoldstad, op verzoek van de Belgische regering, halt gehouden in Brussel, waar hij een ontmoeting heeft gehad met het Congo-comité. Uit die ontmoeting is gebleken dat de resolutie van 22 juli van toepassing is op Katanga en de bases.

([34]) Wigny, *Mémoires du Congo*, blz. 235.

([35]) Hij laat de gebruikelijke discretie vallen.

([36]) 15.00 h « La grave controverse du matin, de nouveau, s'engage » (blz. 239).

([37]) 16.15 « À Laeken, Le débat pathétique qui a commencé à 10 heures ce matin, continue en la présence du Souverain ».

et senti les tensions entre l'Est et l'Ouest. Il s'est rendu compte qu'il ne pouvait tenir à New York le discours qui est « de bon ton » dans certains quotidiens bruxellois. Après son retour, il est convaincu que la Belgique doit s'aligner beaucoup plus sur la politique des Nations unies (une politique qui ne peut d'ailleurs être qualifiée de fondamentalement anti-belge). Cela implique qu'il faut mettre un terme à la politique agressive menée par le ministre Gilson et les hauts responsables de l'armée, politique axée sur la poursuite des « opérations de sauvetage ». Cette politique conduit à une impasse.

Pour bien comprendre le conflit, il importe de noter que le conseil des ministres a, le 22 juillet (en l'absence de Wigny), pris deux décisions qui, selon le ministre des Affaires étrangères, risquaient d'isoler la Belgique. Même s'il est lui-même favorable au soutien technique apporté au Katanga, la nomination de d'Aspremont est, selon Wigny, un mauvais choix, car manquant singulièrement de discrétion et donc compromettant pour le gouvernement belge. La carte blanche donnée aux militaires pour la poursuite des opérations le choque, du fait que les diplomates sont ainsi mis sur la touche.

Le conflit éclate dès le 23 juillet. « Deux politiques s'affrontent avec violence », note Wigny dans ses mémoires ([34]). Lors du conseil de cabinet de 10 heures, au cours duquel Wigny fait rapport sur la réunion du Conseil de sécurité, Wigny et Gilson s'affrontent ([35]). Dans l'après-midi, la discussion se poursuit au cabinet d'Eyskens où sont présents Gilson, Wigny et De Schryver. Wigny y présente pour la première fois sa démission, mais Eyskens arrive à le convaincre de rester aux affaires ([36]). Finalement, le conflit est porté devant le Roi lui-même ([37]).

Wigny, qui veut gagner les faveurs d'Hammarskjöld et des Nations unies pour la Belgique insiste pour que celle-ci annonce qu'elle retirera un premier contingent de troupes du Congo. Ce n'est que le 28 juillet que le gouvernement prendra cette décision, après la rencontre, décevante pour le gouvernement belge, avec Hammarskjöld. Le 27 juillet, le secrétaire général, en route vers Léopoldville fait, à la demande du gouvernement belge, étape à Bruxelles, où il rencontre les membres du Comité Congo. Il ressort de cette rencontre que la résolution du 22 juillet s'applique au Katanga et aux bases.

([34]) Wigny, *Mémoires du Congo,* p. 235.

([35]) Il en oublie la discrétion d'usage.

([36]) 15.00 h « La grave controverse du matin, de nouveau, s'engage » (p. 239).

([37]) 16.15 À Laeken. Le débat pathétique qui a commencé à 10 heures ce matin, continue en la présence du Souverain.

De crisis rond Katanga

Naast de terugtrekking van de Belgische troepen zorgt Katanga voor hoogoplopende spanningen. De inzet is de volgende : zullen de VN-troepen Katanga binnentrekken om het gezag van Lumumba te herstellen. De Belgisch regering probeert in eerste instantie de intrede van de VN-troepen te vermijden (de VN-resoluties zijn niet van toepassing op Katanga), en vervolgens, wanneer duidelijk wordt dat deze intrede onvermijdelijk is, garanties te verkrijgen voor Tshombes regering (de VN mag zich niet mengen in binnenlandse aangelegenheden). Dat de Belgische troepen ook Katanga moeten verlaten, dat VN-troepen Katanga zouden binnentrekken en er het gezag van Lumumba herstellen, botst op sterke weerstand in de publieke opinie, het leger en dus ook de regering. Tussen 1 en 5 augustus groeit de Congolese crisis naar een hoogtepunt.

Op 1 augustus dringt Hammarskjöld via zijn gezant Wieschof, die in Brussel een dringende ontmoeting heeft met Wigny, er bij de Belgische regering op aan een publieke verklaring af te leggen dat zij zich neerlegt bij de resolutie van 22 juli, althans bij de interpretatie eraan gegeven door Hammarskjöld zelf. Voor de secretaris-generaal is de resolutie van toepassing op heel Congo, inclusief Katanga, en moeten dus ook in Katanga de Belgische troepen afgelost worden door VN-troepen. Maar in zijn interpretatie kan de intrede van de VN-troepen niet als doel hebben Lumumba's gezag in de opstandige provincie te herstellen, want dat zou een inmenging zijn in de binnenlandse aangelegenheden. Over de grond van de zaak zijn Hammarskjöld en Wigny het in feite eens, maar toch kan en wil de Belgische regering nog geen publieke verklaring afleggen. De reden moet gezocht worden in de symbolische betekenis die Katanga had verworven, in verdeeldheid in de schoot van de regering (VN-troepen in Katanga betekenen niet het einde van Tshombe, maar op termijn wel van de secessie), in een gebrek aan vertrouwen in de VN en in de druk van de publieke opinie, die niet op de hoogte is van de geheime diplomatie. Op de kabinetsraad van 2 augustus stelt de premier zeer duidelijk het alternatief : ofwel de VN volgen en Katanga kwijtspelen ofwel Katanga steunen en in botsing komen met de VN. De regering is verdeeld. De liberale minister Vanaudenhove bijvoorbeeld maakt heel duidelijk dat Katanga ten allen prijze moet gesteund worden. De Schryver daarentegen waarschuwt dat de steun aan Katanga de Belgische aanwezigheid in de rest van Congo in het gedrang zal brengen. De regering stemt in met een verklaring aan Hammarskjöld, maar koppelt daar enkele belangrijke voorwaarden aan, namelijk dat de VN door een voorafgaande onderhandeling aan Tshombe de gerustelling zal geven dat zijn regering ongemoeid wordt

La crise katangaise

Outre le retrait des troupes belges, le Katanga provoque de vives tensions. L'enjeu est le suivant : les troupes des Nations unies pénétreront-elles au Katanga pour y restaurer l'autorité de Lumumba ? Le gouvernement belge tente tout d'abord d'éviter l'entrée des troupes des Nations unies (les résolutions des Nations unies ne sont pas applicables au Katanga) puis, lorsqu'il apparaît clairement que cette entrée est inévitable, d'obtenir des garanties pour le gouvernement Tshombe (les Nations unies ne peuvent s'immiscer dans les affaires intérieures). Le fait que les troupes belges doivent également quitter le Katanga et que les troupes des Nations unies pénétreraient au Katanga et y restaureraient l'autorité de Lumumba suscite une vive opposition au sein de l'opinion publique, de l'armée et donc aussi du gouvernement. Entre le 1er et le 5 août, la crise congolaise atteint son paroxysme.

Le 1er août, Hammarskjöld insiste auprès du gouvernement belge, par le truchement de son envoyé Wieschof, qui a une entrevue urgente avec Wigny à Bruxelles, pour qu'il fasse une déclaration publique indiquant qu'il s'incline devant la résolution du 22 juillet ou, du moins, devant l'interprétation qu'en donne Hammarskjöld lui-même. Selon l'interprétation du secrétaire général, cette résolution s'applique à l'ensemble du Congo, y compris le Katanga, et les troupes belges doivent donc toujours être relevées par des troupes des Nations unies dans cette province également. Mais, selon son interprétation, l'entrée des troupes des Nations unies ne peut avoir pour objectif d'y restaurer l'autorité de Lumumba, étant donné qu'il s'agirait d'une immixtion dans les affaires intérieures. Si Hammarskjöld et Wigny sont en fait d'accord sur le fond, le gouvernement belge ne peut et ne veut pas encore faire de déclaration publique. Il faut en chercher la raison dans la signification symbolique que le Katanga avait acquise, dans les dissensions au sein du gouvernement (le stationnement de troupes au Katanga ne signifie pas la fin de Tshombe, mais, à terme, celle de la sécession), dans un manque de confiance dans les Nations unies et dans la pression exercée par l'opinion publique, qui n'est pas informée de la diplomatie secrète. Lors du Conseil de cabinet du 2 août, le premier ministre énonce très clairement les termes de l'alternative : ou bien l'on suit les Nations unies et l'on perd le Katanga, ou bien l'on soutient le Katanga et c'est l'affrontement avec les Nations unies. Le gouvernement est partagé. C'est ainsi que le ministre libéral Vanaudenhove déclare très clairement qu'il faut soutenir le Katanga à tout prix, tandis que De Schryver met par contre le gouvernement en garde contre le fait que le soutien au Katanga risque de compromettre la présence belge dans le reste du Congo. Le gouvernement est d'accord pour faire

gelaten. Zolang kan er van een publieke verklaring geen sprake zijn.

De Belgische regering weet dat Hammarskjöld op dat punt tegemoetkomend is. De VN-secretaris heeft al vrij snel na de resolutie van 22 juli te kennen gegeven dat hij Tshombe garanties wil geven. Toch doet zich in de avond van 2 augustus opnieuw een verrassende ontwikkeling voor. Hammarskjöld verklaart voor radio-Leopoldstad dat België akkoord gaat met de VN-resolutie, dat zijn gezant Ralph Bunche op 5 augustus naar Katanga zal afreizen en dat op 6 augustus de VN-troepen Katanga zullen binnentrekken. In die omstandigheden kan er moeilijk sprake zijn van een onderhandeling met Tshombe. De Belgische regering voelt zich in snelheid genomen.

Wij kunnen hier niet uitvoerig ingaan op de motieven van Hammarskjöld, die vooral de radicale vleugel in de Congolese regering wil verlammen. Als gevolg van zijn verklaring groeit de Belgisch-Katangese crisis op 3 augustus naar een nieuw hoogtepunt. In Katanga roert de regering-Tshombe de oorlogstrom en breekt paniek uit onder de Belgen omdat zij in de VN de voorbode van Lumumba zien. Die wordt al of niet bewust uitgebuit door d'Aspremont om duidelijk te maken dat de intrede van de VN-troepen in Katanga de exodus van de blanken met zich mee brengt en dus de economische ineenstorting van Katanga. Precies voor dit perspectief is Hammarkjöld beducht, omdat het de chaos in Congo zal verdiepen en de VN tot verantwoordelijkheden dwingt die boven haar mogelijkheden uitstijgen. Wat volgt is — opnieuw — een staaltje van diplomatiek gemanoeuvreer van de VN-secretaris. Enerzijds is Hammarskjöld verplicht zo snel mogelijk de verzekering te geven aan de Congolese regering dat de VN Katanga zal binnentrekken. Doet hij dat niet dan dreigt Lumumba met de bevriende Afrikaanse troepen die reeds in het kader van de VN-operatie in Congo aanwezig zijn (Ghana en Guinea), mogelijk gesteund door de Sovjet-Unie een eigen campagne te starten, wat op een nieuwe « Koreaanse oorlog » zou uitlopen. Anderzijds wenst hij Tshombe niet uit het zadel te lichten. Daarom stuurt hij Bunche al op 4 augustus naar E'ville. De VN-gezant wordt er in zijn gesprekken met d'Aspremont en Rothschild geconfronteerd met de dreigende exodus van de Belgen, en in zijn gesprekken met Tshombe met de onverzettelijke houding van de Katangese regering en haar dreiging gewapende weerstand te bieden. Met deze boodschap keert Bunche terug naar Leopoldstad, waar Hammarskjöld beslist de intrede van de VN-troepen uit te stellen en de Veiligheidsraad bijeen te roepen om zijn mandaat te preciseren. Hammarskjöld is beducht voor de bestuurlijke en economische chaos in Katanga, niet voor de dreiging van militaire.

une déclaration à Hammarskjöld, mais à la condition que les Nations unies donnent à Tshombe, par une négociation préalable, l'assurance que son gouvernement ne sera pas inquiété. Il ne peut être question de faire une déclaration publique tant que cette condition n'est pas remplie.

Le gouvernement belge sait que, sur ce point, Hammarskjöld est conciliant. Très peu de temps après l'adoption de la résolution du 22 juillet, le secrétaire général des Nations unies a fait savoir qu'il voulait donner des garanties à Tshombe. Or, dans la soirée du 2 août, la situation évolue de manière surprenante. Hammarskjöld déclare à radio Léopoldville que la Belgique accepte la résolution des Nations unies, que son envoyé Ralph Bunche se rendra au Katanga le 5 août et que, le 6 août, des troupes des Nations unies entreront au Katanga. Dans ces conditions, on peut difficilement parler d'une négociation avec Tshombe. Le gouvernement belge se sent pris de vitesse.

Dans le cadre du présent exposé, nous ne pouvons pas nous étendre sur la question des motifs qui ont inspiré Hammarskjöld, qui voulait avant tout paralyser l'aile radicale du gouvernement congolais. À la suite de sa déclaration, la crise belgo-katangaise atteint un nouveau sommet le 3 août. Au Katanga, le gouvernement Tshombe joue au va-t-en-guerre et la panique s'installe parmi les Belges qui voient dans les troupes des Nations unies l'avant-garde de Lumumba. Cette crainte est exploitée consciemment ou non par d'Aspremont afin de montrer clairement que l'entrée des troupes des Nations unies au Katanga entraînerait l'exode des blancs et donc l'effondrement de l'économie katangaise. C'est précisément cette perspective qui effraie Hammarskjöld, parce qu'un tel exode aggravera le chaos au Congo et contraindrait les Nations unies à prendre des responsabilités qui dépassent ses possibilités. Ce qui suit est — de nouveau — un échantillon de l'habileté manoeuvrière du secrétaire général des Nations unies. D'une part, Hammarskjöld est obligé de donner le plus rapidement possible au gouvernement congolais l'assurance que les Nations unies entreront au Katanga. S'il ne le fait pas, Lumumba menace d'entrer lui-même en campagne avec les troupes africaines amies qui sont déjà présentes dans le cadre de l'opération des Nations unies au Congo (Ghana et Guinée), éventuellement soutenues par l'Union soviétique, ce qui déboucherait sur une nouvelle « guerre de Corée ». D'autre part, il ne veut pas désarçonner Tshombe. Il envoie donc Bunche dès le 4 août à E'ville. Lors de ses conversations avec d'Aspremont et Rotschild, l'émissaire des Nations unies est confronté à la menace d'un exode des Belges et, au cours de ses entretiens avec Tshombé, il se trouve face à l'attitude intransigeante du gouvernement katangais qui menace de résister par les armes. Porteur de ce message, il rentre à Léopoldville où Hammarskjöld décide de différer l'entrée des troupes des Nations unies et de convoquer le Conseil de sécurité afin

taire weerstand, die hij als bluf beschouwd. Maar het laatste element komt hem wel het beste uit. De VN-troepen, aldus Hammarskjöld, hebben niet het mandaat om Katanga met geweld in te nemen. Er is een nieuwe zitting van de Veiligheidsraad nodig.

Hammarskjöld verwacht dat de Veiligheidsraad hem zal volgen, dat wil zeggen nog eens zal bevestigen dat de VN-resoluties van toepassing zijn op heel Congo, inclusief Katanga, maar uitdrukkelijk zal verklaren dat de VN geen partij kan kiezen in een intern Congolees conflict. Hammarskjöld wil aan de Belgen de verzekering geven dat de intrede van de VN-troepen niet het herstel van Lumumba's gezag over Katanga zal meebrengen en dat er dus geen reden is voor paniek.

Koning versus regering ?

Hoewel het diplomatiek gemanoeuvreer van Hammarskjöld erop gericht is Katanga binnen te trekken zonder Tshombe te verontrusten, wordt de VN-operatie door de Belgische publieke opinie als de zoveelste Belgische nederlaag beschouwd : de Belgische troepen moeten zich immers terugtrekken uit Katanga en — aldus de opervlakkige toeschouwer — de koperprovincie prijsgeven aan Lumumba. De VN-diplomatie wordt immers niet op straat gevoerd ! Het is op dit punt dat de Koning ingrijpt. Op 5 augustus vraagt de Koning het ontslag van het kabinet-Eyskens.

De Koning heeft sinds het begin van de Congo-crisis met grote aandacht de gebeurtenissen gevolgd. Vrijwel dagelijks ontmoet hij premier Eyskens en herhaaldelijk heeft hij gesprekken met de ministers van Defensie, Buitenlandse Zaken en Afrikaanse Zaken. Hij ontvangt tal van personaliteiten die uit Congo terugkeren. Dat de koning zich bij deze gelegenheid niet alleen laat informeren en ook advies geeft, ligt voor de hand. Maar heeft hij ook echt op het beleid willen wegen ? Daar zijn een aantal belangijke aanwijzingen voor. Zij hebben betrekking op de samenstelling van de regering en op de politiek tegenover Katanga. Op 9 juli, een dag na het uitbreken van de crisis, vraagt de Koning uitdrukkelijk, in een brief aan premier Eyskens, dat een regering van nationale unie wordt gevormd. Op 27 juli, op het ogenblik dat de Katangese crisis haar ontknoping nadert, heeft hij tot ergernis van minister Wigny een gesprek onder vier ogen met VN-secretaris Hammarskjöld. Hij vraagt hem 's anderendaags in een brief, waartoe hij zelf (of zijn entourage) het initiatief nam, de regering van Tshombe ongemoeid te laten. Nog op 27 juli laat zijn kabinetschef René Lefébure in een brief aan de Luikse rector André Dubuisson weten : « *Le Roi est persuadé que le Katanga* de préciser la teneur de son mandat. Hammarskjöld craint que le Katanga ne sombre dans le chaos administratif et économique mais ne croit pas à la menace de résistance armée qu'il considère comme du bluff. Mais ce dernier argument lui paraît le meilleur. Hammarskjöld déclare que les troupes des Nations unies n'ont pas le mandat de prendre le Katanga par la force. Il faut à nouveau réunir le Conseil de sécurité.

Hammarskjöld espère que le Conseil de sécurité le suivra, en d'autres termes que ce dernier confirmera une fois encore que les résolutions des Nations unies sont applicables à l'ensemble du Congo, Katanga y compris, mais qu'il déclarera expressément que les Nations unies ne peuvent pas prendre parti dans un conflit intracongolais. Hammarskjöld veut donner aux Belges l'assurance que l'intervention des troupes des Nations unies n'entraînera pas le rétablissement de l'autorité de Lumumba sur le Katanga et qu'il n'y a donc aucune raison de paniquer.

Roi face au gouvernement ?

Bien que les manœuvres diplomatiques de Hammarskjöld soient destinées à permettre que les troupes des Nations unies entrent au Katanga sans inquiéter Tshombe, toute l'opération est considérée par l'opinion publique belge comme la énième défaite belge : les troupes belges doivent en effet se retirer du Katanga et — pour l'observateur superficiel — abandonner la province du cuivre à Lumumba. La diplomatie onusienne ne se fait en effet pas sur la place publique ! C'est là qu'intervient le Roi : le 5 août, Il demande la démission du cabinet Eyskens.

Le Roi a, depuis le début de la crise congolaise, suivi les événements avec grande attention. Il reçoit presque quotidiennement le Premier ministre Eyskens et a, à plusieurs reprises, des entretiens avec les ministres de la Défense, des Affaires étrangères et des Affaires africaines. Il reçoit un grand nombre de personnalités à leur retour du Congo. Il est évident que le Roi en profite non seulement pour s'informer, mais aussi pour donner Son avis. A-t-Il toutefois réellement voulu peser sur la politique à mener ? Un certain nombre d'éléments importants l'indiquent. Ces éléments concernent la composition du gouvernement et la politique menée à l'égard du Katanga. Le 9 juillet, soit le lendemain du début de la crise, le Roi demande expressément, dans une lettre adressée au premier ministre Eyskens, la formation d'un gouvernement d'union nationale. Le 27 juillet, alors que la crise katangaise approche de son dénouement, le Roi, a un entretien privé avec le secrétaire général des Nations unies, M. Hammarskjöld, ce qui irrite le ministre Wigny. Le lendemain, le Roi (ou son entourage) prend l'initiative de lui demander, par lettre, de ne pas causer de tort au gouvernement Tshombe. Toujours le 27 juillet, son chef de cabinet, René Lefébure, écrit au recteur liégeois An-

est notre dernière carte; aussi tous Ses efforts tendent-ils à sauver du Congo ce qui peut encore l'être. » (38).

Wanneer de kranten berichten dat de Koning de Katangese delegatie, die op 29 juli in België is aangekomen, zal ontvangen, is dat voor CVP-voorzitter Théo Lefèvre de aanleiding voor een merkwaardige waarschuwing aan het adres van de Koning. Op 4 augustus bezweert hij de koning geen persoonlijke politiek te voeren en hij herinnert daarbij aan het ontstaan van de koningskwestie (39). We mogen aannemen dat Lefèvre als voorzitter van de belangrijkste regeringspartij over uitstekende informatie beschikt en dat de aanleiding voor de brief van Lefèvre niet alleen betrekking heeft op de ontvangst van de Katangese delegatie. Dat hij meent de brief te moeten schrijven is op zichzelf een feit van betekenis.

Chronologie

9/7	De Koning vraagt premier Eyskens in een brief zijn regering te verbreden tot een regering van nationale unie. Deze suggestie wordt door de top van de regeringspartijen besproken (wellicht worden zij niet ingelicht over de herkomst), maar afgewezen
10/7	De Koning stelt voor een kroonraad te houden. De regering wijst dat af
18/7	De regering stemt niet in met het verzoek van de Koning om de Belgische zaak persoonlijk voor de VN te verdedigen; zij stemt wel in met zijn voorstel om zich in een toespraak tot de wereld te richten
21/7	Koning houdt een opgemerkte 21 juli-toespraak : zonder namen te noemen, prijst hij Tshombe en veroordeelt hij Lumumba
27/7	Koning heeft een gesprek onder vier ogen met VN-secretaris-generaal H, die hij nadien een brief stuurt: pleidooi voor Katanga. Minister Wigny heeft de brief mogen inzien, maar voelt zich gepasseerd
4/8	Koning ontvangt majoor Weber, adviseur van Tshombe, en nadien de Katangese delegatie in aanwezigheid van minister De Schryver
5-10/8	Koning vraagt het ontslag van de regering Eyskens en voert onderhandelingen voor de vorming van een zakenkabinet

In de namiddag van 5 augustus zet de Koning een cruciale stap. Hij vraagt premier Eyskens het ontslag van zijn regering aan te bieden. Hij deelt hem bovendien mee dat hij besprekingen voert met de oud-premiers Paul Van Zeeland en Paul-Henri Spaak voor de vorming van een nieuwe regering. De laatste is ook secretaris-generaal van

(38) Verzameling 1.

(39) Wij kennen van deze brief enkel de getypte doorslag uit de papieren Lefèvre.

dré Dubuisson pour lui faire savoir que : « Le Roi est persuadé que le Katanga est notre dernière carte; aussi tous Ses efforts tendent-ils à sauver du Congo ce qui peut encore l'être. » (38).

A la suite de l'annonce par les journaux que le Roi recevra la délégation katangaise, qui est arrivée en Belgique le 29 juillet, le président du CVP, Théo Lefèvre, adresse une mise en garde singulière au Roi. Le 4 août, il conjure le Roi de ne pas mener une politique personnelle et il rappelle à cette occasion comment a débuté la Question royale (39). On peut supposer qu'en tant que président du principal parti au pouvoir, Lefèvre dispose d'excellentes informations et que la réception de la délégation katangaise n'est pas la seule raison pour laquelle Lefèvre a décidé d'écrire au Roi. Le fait qu'il estime devoir écrire la lettre est déjà significatif en soi.

Chronologie

9/7	Le Roi demande, dans une lettre, au premier ministre Eyskens d'élargir son gouvernement et d'en faire un gouvernement d'union nationale. Cette suggestion est discutée par les instances supérieures des partis au pouvoir (qui ne sont sans doute pas informées de l'origine de cette demande), mais rejetée.
10/7	Le Roi propose de convoquer un Conseil de la Couronne. Le gouvernement rejette cette proposition.
18/7	Le gouvernement ne marque pas son accord sur la demande du Roi de défendre personnellement l'affaire belge devant les Nations unies ; il marque en revanche son accord sur sa proposition de s'adresser au monde par une allocution.
21/7	Le Roi prononce un discours remarqué le 21 juillet : sans citer de noms, il fait l'éloge de Tshombe et condamne Lumumba
27/7	Le Roi a un entretien, en tête à tête, avec le secrétaire général des Nations unies, H., à qui il adresse ensuite une lettre : plaidoyer en faveur du Katanga. Le ministre Wigny a pu voir la lettre, mais se sent évincé
4/8	Le Roi reçoit le major Weber, conseiller de Tshombe, puis la délégation katangaise en présence du ministre De Schryver
5-10/8	Le Roi demande la démission du gouvernement Eyskens et engage des négociations en vue de la formation d'un cabinet d'affaires.

Dans l'après-midi du 5 août, le Roi prend une initiation d'une importance capitale. Il demande au Premier ministre Eyskens de présenter la démission de son gouvernement. Il l'informe en outre qu'il mène des discussions avec les anciens premiers ministres Paul Van Zeeland et Paul-Henri Spaak en vue de la formation d'un nouveau

(38) Recueil 1.

(39) Nous ne connaissons de cette lettre que son double dactylographié figurant parmi les documents Lefèvre.

de NAVO. De volgende dagen wordt de regering fel aangevallen door *La Libre Belgique* en *Le Soir*, die discreet door het Paleis zijn benaderd.

De precieze contouren van de politieke crisis die zich — ontrokken aan het oog van het publiek ([40]) — tussen 5 en 10 augustus 1960 afspeelt zijn nog onduidelijk. Een en ander wijst erop dat de Koning een regering op de been wil brengen die ondubbelzinnig de kaart van Katanga trekt : juridische erkenning en bijgevolg verzet tegen de intrede van de VN-troepen. Het is daarbij niet duidelijk of de Koning uit eigen beweging handelt, dan wel onder druk van andere machten (bijvoorbeeld financiële groepen). Maar het initiatief van de Koning reikt verder dan de Congo-crisis. In de ogen van de publieke opinie zijn zowel regering als parlement in diskrediet gebracht. Sedert het begin van de crisis is er een roep naar een krachtig kabinet en steken anti-democratische tendensen de kop op. De herinnering aan het optreden van generaal De Gaulle in mei 1958 is nog levendig. De onderhandelingen van Van Zeeland en Spaak wijzen inderdaad in de richting van een zakenkabinet.

Voor de mislukking van dit initiatief zijn twee belangrijke verklaringen aan te geven. Ten eerste is premier Eyskens niet van plan om zonder meer op te stappen. Wel is zijn reactie minder brutaal dan hij in zijn memoires wil doen geloven. In de voormiddag van 10 augustus biedt Eyskens zijn ontslag aan als premier, maar de Koning neemt daar geen genoegen mee en eist het ontslag van het voltallige kabinet. Daarop vindt een beraadslaging plaats in de kabinetsraad, die beslist — gezien het aandringen van de Koning — ontslag in te dienen maar daar een voorwaarde aan te koppelen : Eyskens moet de nieuwe formateur worden. Op 10 augustus stellen alle ministers hun portefeuille ter beschikking van de koning op voorwaarde evenwel dat Eyskens opnieuw tot formateur wordt aangesteld. De regering vreest immers het optreden van een zakenkabinet en de ontbinding van de Kamers. Ten tweede ontstaat er al onmiddellijk onenigheid onder de twee protagonisten van het zakenkabinet, namelijk Van Zeeland en Spaak, zowel over het premierschap als over de politiek tegenover Katanga. Spaak is inzake Katanga minder doortastend dan Van Zeeland. In feite wordt al vlug duidelijk dat alleen de politiek van de regering-Eyskens en meer bepaald de politiek van minister Wigny de enige realistische is.

([40]) Na 10 augustus zullen in enkele weekbladen zoals *Pourquoi Pas ?*, *Pan*, en *Europe Magazine* meer of minder expliciete verwijzingen naar dit koninklijk initiatief worden gemaakt. Er zal zelfs gewag worden gemaakt van een nieuwe koningskwestie.

gouvernement. Spaak est également secrétaire général de l'OTAN. Les jours suivants, le gouvernement est violemment pris à partie par *La Libre Belgique* et *Le Soir,* qui ont été discrètement approchés par le Palais.

On ne connaît toujours pas aujourd'hui les tenants et aboutissants de la crise qui se déroule — à l'insu du grand public ([40]) — entre le 5 et le 10 août 1960. Certains éléments indiquent que le Roi veut mettre sur pied un gouvernement qui joue carrément la carte du Katanga (reconnaissance en droit et, par conséquent, opposition à l'entrée des troupes des Nations unies). Il est difficile de dire, à cet égard, si le Roi agit de sa propre initiative ou sous la pression d'autres centres de pouvoir (par exemple, des groupes financiers). Mais l'initiative du Roi dépasse les limites de la crise congolaise. Aussi bien le gouvernement que le parlement se sont discrédités aux yeux de l'opinion publique. Depuis le début de la crise congolaise, des voix s'élèvent pour réclamer la formation d'un cabinet fort et certaines tendances antidémocratiques se font jour. Le souvenir de l'intervention du général de Gaulle en 1958 est encore dans les mémoires. Les négociations entre Van Zeeland et Spaak indiquent en effet que l'on s'oriente vers la formation d'un cabinet d'affaires.

Deux éléments importants expliquent l'échec de cette initiative. Premièrement, le premier ministre Eyskens n'est pas disposé à prendre la porte sans opposer de résistance Sa réaction est toutefois moins brutale qu'il ne veut le faire croire dans ses mémoires. Dans l'avant-midi du 10 août, Eyskens offre sa démission en tant que premier ministre, mais le Roi ne s'en satisfait pas et exige la démission de l'ensemble du cabinet. Il s'ensuit une délibération au sein du Conseil de cabinet, qui décide — vu l'insistance du Roi —, de présenter sa démission, mais à une condition : Eyskens doit être le nouveau formateur. Le 10 août, tous les ministres remettent leur portefeuille à la disposition du Roi, à la condition toutefois qu'Eyskens soit désigné en qualité de nouveau formateur. Le gouvernement craint en effet l'entrée en piste d'un cabinet d'affaires et la dissolution des Chambres. Deuxièmement, la zizanie s'installe immédiatement entre les partisans d'un cabinet d'affaires, à savoir Van Zeeland et Spaak, aussi bien en ce qui concerne l'attribution de la fonction de premier ministre qu'en ce qui concerne la politique à l'égard du Katanga. En ce qui concerne le Katanga, Spaak se montre moins ferme que Van Zeeland. Il s'avère rapidement qu'en fait, la politique du gouvernement Eyskens et, plus particulièrement, celle du ministre Wigny sont les seules qui soient réalistes.

([40]) Après le 10 août, quelques hebdomadaires comme *Pourquoi pas ?, Pan et Europe Magazine* feront des allusions plus ou moins explicites à l'initiative royale. On parlera même d'une nouvelle Question royale.

Dat premier Eyskens en zijn regering op 10 augustus niet zonder meer de baan willen ruimen, heeft afgezien van institutionele bezwaren (niet de Koning, maar de regering is verantwoordelijk), waarschijnlijk ook te maken met de afwikkeling van de Katangese crisis zelf. Hammarskjöld heeft daags tevoren ingestemd met een soepele interpretatie van de VN-resolutie, die in feite de autonomie van Tshombe zal respecteren : « Cet alinéa reconnaît, en fait, le gouvernement Tshombé et garantit ses chances s'il est suffisamment solide. Dans les conversations privées, M. H a implicitement admis les conditions fondamentales posées par M. Tshombe, à savoir que toute entrée de troupes de l'ONU serait précédée d'une négociation préalable, que ces troupes ne gêneraient pas la poursuite de sa politique et, enfin, qu'il pourrait garder sa gendarmerie pour le maintien de l'ordre », aldus minister Wigny op de kabinetsraad van 9 augustus ([41]). Het lijkt er dus op dat vanaf 10 augustus het probleem Katanga voorlopig is opgelost en dat als gevolg daarvan de politieke spanningen afnemen.

3. **10 augustus-3 september : ontspanning**

De derde fase vertoont een zekere ontspanning. Op het Belgische toneel krijgt de regering-Eyskens het vertrouwen van de meerderheid in Kamer (17 augustus) en Senaat (18 augustus). Een merkwaardige gebeurtenis overigens, aangezien de regering virtueel ontslagnemend is en Eyskens al bezig is met de herschikking van zijn kabinet en de uitwerking van een nieuw regeringsprogramma. Op het Congolese toneel is er het gefaseerde vertrek van de Belgische troepen, ook uit Katanga.

Terugtrekking van de Belgische troepen en consolidatie van de Katangese autonomie

Terugtrekking : p.m.

In Katanga kan president Tshombe zijn positie consolideren, niettegenstaande de aanwezigheid van de VN-troepen. De Belgische « technische steun » gaat onverminderd verder, hoewel van Katangese zijde voor het eerst kritiek wordt uitgeoefend op de Belgische dubbelhartigheid. Mistebel besteedt veel aandacht aan de organisatie van de gendarmerie en de transfer — in het schemerduister — van Belgische officieren uit de metropolitaanse troepen naar dit nieuwe Katangese leger. Wel zorgt het probleem van de Belgische bases in Congo (Banana, Kitona, Kamina) nog voor enige spanning omstreeks de vierde vergadering van de Veiligheidsraad op 21-22 augustus. De positie van premier Lumumba daarentegen wordt steeds meer precair na zijn breuk met

([41]) PV blz. 698.

Que le Pemier ministre Eyskens et son gouvernement ne veuillent pas, le 10 août, démissionner sans condition est, indépendamment d'objections institutionnelles (ce n'est pas le Roi, mais le gouvernement qui est responsable), probablement aussi lié au dénouement de la crise katangaise même. Hammarskjöld a souscrit, la veille, à une interprétation souple de la résolution des Nations unies, qui respectera en fait l'autonomie de Tshombe : « Cet alinéa reconnaît, en fait, le gouvernement Tshombé et garantit ses chances s'il est suffisamment solide. Dans les conversations privées, M. H a implicitement admis les conditions fondamentales posées par M. Tshombe, à savoir que toute entrée de troupes de l'ONU serait précédée d'une négociation préalable, que ces troupes ne gêneraient pas la poursuite de sa politique et, enfin, qu'il pourrait garder sa gendarmerie pour le maintien de l'ordre », dixit le ministre Wigny lors du Conseil de cabinet du 9 août ([41]). Il semble donc qu'à partir du 10 août, le problème du Katanga soit provisoirement résolu et que par conséquent les tensions politiques s'amenuisent.

3. **10 août-3 septembre : la détente**

La troisième phase se caractérise par une certaine détente. Sur la scène belge, le gouvernement Eyskens obtient la confiance de la majorité à la Chambre (le 17 août) et au Sénat (le 18 août). L'événement n'est d'ailleurs pas banal, étant donné que le gouvernement est virtuellement démissionnaire et que Eyskens est déjà en train de remanier son cabinet et d'élaborer un nouveau programme de gouvernement. Sur la scène congolaise, on assiste au départ progressif des troupes belges, y compris du Katanga.

Retrait des troupes belges et consolidation de l'autonomie katangaise

Retrait : p.m.

Au Katanga, le président Tshombe parvient à consolider sa position malgré la présence des troupes des Nations unies. Le « soutien technique » de la Belgique se poursuit sans désemparer, bien que des critiques à l'égard de la duplicité belge soient formulées pour la première fois du côté des responsables katangais. Mistebel accorde beaucoup d'attention à l'organisation de la gendarmerie et au transfert, entre chien et loup, d'officiers belges des troupes métropolitaines à cette nouvelle armée katangaise. Le problème des bases belges au Congo (Banana, Kitona, Kamina) suscite bien encore une certain tension à l'époque de la quatrième réunion du Conseil de sécurité, les 21 et 22 août. La position du premier ministre Lumumba devient, en revanche, plus précaire

([41]) PV p. 698.

Hammarskjöld op 15 augustus en de beslissing van de Congolese regering van 16 augustus dat alle blanke VN-troepencontingenten Congo moeten verlaten. Wanneer Lumumba op 22 augustus beslist met het ANC (Armée nationale congolaise) en Sovjetsteun een einde te maken aan de secessie van Zuid-Kasaï en Katanga, is zijn politieke lot bezegeld. Dat neemt niet weg dat de militaire campagne tegen Zuid-Kasaï en de bedreiging van een Lumumbistische invasie van Katanga grote bezorgdheid verwekt in Belgische regeringskringen.

Terwijl er een zekere ontspanning optreedt op het publieke en officiële terrein, komt achter de schermen de strijd tegen Lumumba, ook vanwege de Belgische autoriteiten, in een hogere versnelling. Wij komen daar in het volgende deel uitvoerig op terug.

Herschikking van de regering

Na moeilijke onderhandelingen lukt het premier Eyskens een nieuw kabinet voor te stellen op 2 september. De twee CVP-ministers voor Congo (De Schryver en Raymond Scheyven) verdwijnen uit de regering en de liberale vice-premier Albert Lilar, die als voorzitter van de Rondetafelconferentie mee verantwoordelijk wordt geacht voor het Congo-debâcle, wordt gedegradeerd tot minister van Justitie. Minister van Binnenlandse Zaken René Lefebvre volgt hem op als vice-premier. Harold d'Aspremont Lynden doet zijn intrede als minister van Afrikaanse Zaken. Met hem gaat een nieuwe wind waaien op het Koningsplein. Het defaitisme lijkt niet langer actueel, zeker wanneer op 5 september Lumumba door Kasa Vubu wordt afgezet ([42]).

Is er een verband tussen de crisis van 5 augustus, de herschikking van de regering en de politiek tegenover Congo ? Intrigerende vraag daarbij is, hoe de intrede van Harold d'Aspremont Lynden in de regering moet worden beoordeeld. Als hoofd van de Technische Missie in E'ville wordt hij door de pers unaniem beschouwd als de man van Katanga. De oppositie beschouwt hem als de man van de Koning en de grote maatschappijen. Komt zijn benoeming er onder druk van de Koning ? Het antwoord op deze vraag is niet zonder belang voor het verder verloop van de gebeurtenissen : is de politiek van minister d'Aspremont de uitdrukking van de regeringspolitiek of is er sprake van een « politiek van Laken » met d'Aspremont als een van de belangrijkste uitvoerders, zoals wel eens is gesuggereerd ? Wij hebben geen enkele aanwijzing gevonden dat de Koning voorwaarden zou hebben ge-

([42]) De meest opvallende herschikking betreft de introductie van ministers-onderstaatssecretarissen en ministers-coördinatoren. Premier Eyskens trachtte daarmee in te spelen op een al langer bestaande kritiek op de werking van de uitvoerende macht.

après sa rupture avec Hammarskjöld le 15 août et la décision du gouvernement congolais du 16 août aux termes de laquelle tous les contingents blancs des Nations unies doivent quitter le Congo. Lorsque Lumumba décide le 22 août, avec le soutien de l'ANC (Armée nationale congolaise) et de l'Union soviétique, de mettre fin à la sécession du Sud-Kasaï et du Katanga, son sort politique est scellé. Cela n'empêche pas que la campagne militaire contre le Sud-Kasaï et la menace d'une invasion du Katanga par les troupes de Lumumba suscitent une grande préoccupation dans les milieux gouvernementaux belges.

Alors qu'une certaine tension se manifeste en public et à l'échelon officiel, la lutte contre Lumumba, y compris dans le chef des autorités belges, s'intensifie en coulisse. Nous y reviendrons en détail dans la partie suivante.

Remaniement du gouvernement

Après de difficiles négociations, le premier ministre Eyskens parvient à présenter un nouveau cabinet le 2 septembre. Les deux ministres CVP chargés des affaires congolaises (De Schryver et Raymond Scheyven) disparaissent du gouvernement et le Vice-Premier ministre libéral Albert Lilar, dont on estime qu'il porte, en tant que président de la table ronde, une part de responsabilité dans la débâcle congolaise, est rétrogradé au rang de ministre de la Justice. Le ministre de l'Intérieur, René Lefebvre, lui succède au poste de vice-premier ministre. Harold d'Aspremont Lynden entre au gouvernement comme ministre des Affaires africaines. Son arrivée fera souffler un vent nouveau sur la Place royale. Le défaitisme ne semble plus d'actualité, *a fortiori* lorsque Lumumba est destitué par Kasavubu ([42]) le 5 septembre.

Y a-t-il un lien entre la crise du 5 août, le remaniement ministériel et la politique menée à l'égard du Congo ? Autre question qui intrigue : comment faut-il interpréter l'entrée de Harold d'Aspremont Lynden dans le gouvernement ? En tant que chef de la Mission technique à E'ville, il est unanimement considéré par la presse comme l'homme du Katanga. L'opposition le considère comme l'homme du Roi et des grandes sociétés. A-t-il été nommé sous la pression du Roi ? La réponse à cette question n'est pas sans importance pour la suite des événements : la politique menée par le ministre d'Aspremont est-elle l'expression de la politique du gouvernement ou bien y a-t-il eu une « politique de Laeken » dont d'Aspremont aurait été l'un des principaux exécutants, comme cela a parfois été suggéré ? Nous n'avons trouvé aucun élément qui indique que le Roi a posé des conditions — telle

([42]) L'aspect le plus surprenant du remaniement concerne l'introduction de ministres-sous-secrétaires d'État et de ministres-coordonnateurs. Le premier ministre Eyskens a tenté ainsi de répondre à une critique formulée de longue date à l'égard du fonctionnement du pouvoir exécutif.

steld aan het aanblijven van Eyskens als premier — bijvoorbeeld een doortastend optreden tegen premier Lumumba — of dat hij kandidaten zou hebben voorgesteld voor sommige portefeuilles — bijvoorbeeld Harold d'Aspremont Lynden als minister van Afrikaanse Zaken. Wel heeft de Koning te kennen gegeven dat De Schryver niet op Afrikaanse Zaken kon blijven. Misschien kunnen we de vraag omkeren : wil Eyskens d'Aspremont Lynden misschien onder controle brengen door hem in zijn kabinet op te nemen ? Er zijn geen aanwijzigingen van wrijvingen tussen Eyskens en zijn gewezen adjunct-kabinetschef, integendeel. D'Aspremont geniet het volstrekte vertrouwen van Eyskens in zijn Katangese politiek en wij zullen dat in het volgende deel aantonen. Wij hebben bovendien reeds aangegeven dat Eyskens zelf in de Congo-crisis eerder aanleunt bij de radicale vleugel in de regering. Op 5 augustus keert de Koning zich niet tegen de eerste minister, wel tegen De Schryver. Uit een en ander mogen we afleiden dat d'Aspremont Lynden de keuze van Eyskens is, die door de Koning met sympathie zal zijn onthaald.

Over het algemeen beschikken we over weinig materiaal betreffende de regeringsherschikking van 2 september ([43]). Wel zijn er enkele stukken die een licht werpen op het aantreden van Harold d'Aspremont Lynden. We geven ze hierronder. Daaruit blijkt dat zijn naam eerder in extremis en eerder onverwacht opduikt in de onderhandelingen. Naar eigen zeggen zou zijn benoeming hebben moeten verhinderen dat Raymond Scheyven zou aanblijven. Of er een verband is tussen de audiëntie bij de Koning van 29 augustus en zijn ministerschap, weten we niet. Het lag in elk geval voor de hand dat d'Aspremont na zijn terugkeer uit E'ville door de Koning zou worden ontvangen. Nog op 1 september is hijzelf ervan overtuigd dat hij naar Katanga terugkeert. 's Anderendaags is hij minister. Tot groot ongenoegen van Wigny.

Met betrekking tot de regeringsherschikking moet men zich hoeden voor een perspectiefvernauwing. De problemen voor de nieuwe regering lijken zich, einde augustus, niet langer toe te spitsen op de Congo-politiek — daar zijn althans geen aanwijzingen voor — wel op het economisch en financieel herstel. Vandaar de spanningen in de CVP, waar het ACW begint uit te kijken naar een coalitie met de socialisten. De belangrijkste publieke verklaringen om en rond de nieuwe regering hebben alle vandoen met het noodzakelijk geachte herstelbeleid.

Het duurt nog bijna een maand vooraleer de regering goed en wel in het zadel zit. Einde september krijgt de regering het vertrouwen van Kamer en Senaat. De volgende maand wordt besteed aan de uitwerking van de eenheidswet, waarvan het ontwerp op 4 november bij de Kamer wordt ingediend. De beroering daarrond zal de Congo-problematiek in de schaduw stellen.

([43]) Niets in het AKP. Enkele stukken in Papieren Eyskens.

une intervention ferme contre le Premier ministre Lumumba — au maintien d'Eyskens au poste de Premier ministre ou qu'il a proposé des candidats pour certains portefeuilles — par exemple, Harold d'Aspremont Lynden pour le portefeuille des Affaires africaines. Le Roi a en revanche fait savoir que De Schryver ne pouvait pas garder les Affaires africaines. Nous pouvons peut-être retourner la question : Eyskens ne veut-il pas contrôler d'Aspremont Lynden en l'intégrant dans son cabinet ? Rien n'indique qu'il y a eu des tensions entre Eyskens et son ancien chef de cabinet adjoint, au contraire. Eyskens a une confiance absolue dans la politique katangaise menée par d'Aspremont et nous le démontrerons dans la section qui suit. Nous avons en outre déjà précisé qu'en ce qui concerne la crise congolaise, Eyskens prend plutôt appui sur l'aile radicale du gouvernement. Le 5 août, le Roi ne s'en prend pas au Premier ministre, mais bien au ministre De Schryver. On peut déduire de ces divers éléments que d'Aspremont Lynden est le choix d'Eyskens et que ce choix aura été accueilli avec sympathie par le Roi.

De manière générale, nous disposons de peu de documents concernant le remaniement ministériel du 2 septembre ([43]). Quelques documents, mentionnés ci-dessous jettent la lumière sur la nomination de Harold d'Aspremont Lynden. Ils montrent que son nom a été proposé plutôt à la fin des négociations et de manière relativement inattendue. Selon ses propres dires, sa nomination devait empêcher Raymond Scheyven de rester en poste. Nous ne savons pas s'il y a un lien entre son audience chez le Roi le 29 août et sa nomination en tant que ministre. Il était en tout cas évident que d'Aspremont serait reçu par le Roi après son retour d'E'ville. Le 1er septembre encore, il est lui-même persuadé de retourner au Katanga. Le lendemain, il devient ministre, au grand mécontentement de Wigny.

En ce qui concerne le remaniement ministériel, il faut se garder de le considérer sous un angle trop restreint. Depuis fin août, les problèmes qui se posent au nouveau gouvernement ne semblent plus se focaliser sur la politique congolaise — rien ne l'indique en tout cas — mais sur le redressement économique et financier. C'est l'origine de tensions au sein du CVP, où l'ACW commence à lorgner vers les socialistes. Les principales déclarations publiques en rapport avec le nouveau gouvernement concernent toutes la politique de redressement jugée nécessaire.

Il faudra encore attendre presque un mois avant que le nouveau gouvernement soit bien installé. Fin septembre, le gouvernement obtient la confiance de la Chambre et du Sénat. Le mois suivant est consacré à l'élaboration de la loi unique dont le projet est déposé le 4 novembre à la Chambre. L'effervescence que cette loi provoquera reléguera la problématique du Congo au second plan.

([43]) Rien dans les APR. Quelques pièces dans les documents Eyskens.

HOOFDSTUK 2

Ondermijning en omverwerping van de regering-Lumumba

Op 5 september 1960 wordt premier Lumumba door president Kasa Vubu afgezet. Dat is het resultaat van een groeiende oppositie tegen de regering-Lumumba in Congo, maar evenzeer van buitenlandse druk en interventie. In dit deel gaan wij na welke krachten in de oppositie tegen Lumumba een rol hebben gespeeld en, meer in het bijzonder, of ook België in deze oppositie een actief aandeel heeft gehad.

1. Een algemeen beeld van de Congolese oppositie op basis van bekende gegevens

De houding van regering en oppositie in Congo moet geduid worden tegen de achtergrond van de crisis waarin het land verkeert, de spanningen die al voor de onafhankelijkheid bestonden en de wankele basis van het politieke regime sedert 30 juni.

Congo verkeert vanaf begin juli in een dramatische toestand. Na nauwelijks veertien dagen onafhankelijkheid beschikt de staat niet meer over de twee belangrijkste gezagsinstrumenten. Met name leger en administratie zijn volkomen gedesorganiseerd. Het economisch leven is grotendeels stil gevallen en er heerst een aanzienlijke werkloosheid. Door de amputatie van de rijkste provincie beschikt de staat nauwelijks over inkomsten. Het land zinkt weg in chaos en anarchie. Geweldpleging is aan de orde van de dag en in belangrijke delen van het land heerst burgeroorlog. Met name in Kasaï laaien etnische conflicten op. In juli en augustus vallen daar duizenden doden in twisten tussen Lulua en Baluba en nadien in de militaire confrontatie tussen het ANC en de afgescheiden Baluba-staat Zuid-Kasaï.

Het optreden van regering en oppositie krijgt meer scherpte in het licht van problemen en verhoudingen die al voor de onafhankelijkheid een rol speelden. De tegenstelling tussen, enerzijds, het federalisme van Abako en Conakat en, anderzijds, het unitarisme van de MNC-Lumumba bestond al in de koloniale periode. Het is dus niet verrassend dat de oppositie tegen de regering-Lumumba zich zal vertalen in een versterkte terugkeer van deze federale tendensen. Die zullen zich sterker manifesteren in Katanga en Kasaï, dat wil zeggen in de periferie, dan in Beneden-Congo, waar Abako wordt gehinderd door haar positie in het centrum en wordt geneutraliseerd door de positie van Kasa Vubu als staatshoofd. De ontwikkeling van de federale tendensen zal vergemakkelijkt worden door de ineenstorting van leger en

CHAPITRE 2

La sape et le renversement du gouvernement de Lumumba

Le 5 septembre 1960, le premier ministre Lumumba est révoqué par le président Kasa Vubu. Cette révocation est le point d'aboutissement d'une opposition croissante dirigée, au Congo, contre le gouvernement Lumumba, mais aussi le résultat d'une pression et d'une intervention étrangères. Dans cette partie, nous nous attacherons à identifier les forces qui ont joué un rôle dans l'opposition à Lumumba et nous tenterons plus particulièrement de déterminer si la Belgique a, elle aussi, participé activement à cette opposition.

1. Une image générale de l'opposition congolaise sur la base de données connues

L'attitude du gouvernement et de l'opposition congolais doit s'interpréter à la lumière de la crise que traverse le pays, des tensions qui existaient dès avant l'indépendance et de l'instabilité du régime politique à partir du 30 juin.

Depuis début juillet, le Congo se trouve dans une situation dramatique. Quinze jours à peine après l'indépendance, l'État ne dispose plus des deux instruments de pouvoir importants, étant donné que l'armée et l'administration sont complètement désorganisées. L'activité économique est pratiquement au point mort et le taux de chômage frise les sommets. Par suite de la perte de sa province la plus riche, l'État est pratiquement sans ressources. Le pays s'enfonce dans le chaos et l'anarchie. La violence est quotidienne et la guerre civile sévit dans d'importantes régions du pays. C'est notamment le cas au Kasaï, où les conflits ethniques font rage. En juillet et en août, les passes d'armes entre Luluas et Balubas font des milliers de morts, de même que, plus tard, les affrontements entre l'ANC et les troupes de l'Etat sécessionniste Baluba du Sud-Kasaï.

On comprend mieux l'action du gouvernement et de l'opposition si l'on prend en compte les problèmes et les rapports de force qui jouaient déjà un rôle avant l'indépendance. L'opposition entre, d'une part, le fédéralisme de l'Abako et de la Conakat et, d'autre part, l'unitarisme du MNC de Lumumba existait déjà au cours de la période coloniale. Rien d'étonnant dès lors que l'opposition au gouvernement Lumumba se traduise par un retour en force de ces tendances fédéralistes. Celles-ci se feront sentir davantage au Katanga et au Kasaï, c'est-à-dire à la périphérie, que dans le Bas-Congo, où l'Abako est gênée par sa position au centre de l'échiquier politique et neutralisée par le fait que Kasa Vubu est chef de l'État. Le développement des tendances fédéralistes sera facilité par la déliquescence de l'armée et de l'administra-

administratie die de unitaire armatuur van de jonge Congolese staat vormden.

Het optreden van de regering en van de oppositie moet tenslotte worden beoordeeld vanuit de werking van het nog jonge Congolese politieke systeem. Dit in wezen Belgische systeem — met als kenmerken het onderscheid tussen staatshoofd en premier, de parlementaire regering en het tweekamerstelsel — correspondeerde niet met de traditionele Congolese vormen van gezagsuitoefening, hoewel het met instemming en in zekere zin op vraag van de Congolese vertegenwoordigers op de Ronde Tafel was ingevoerd. De goede werking ervan was niet verzekerd. Een parlementaire regering steunt noodzakelijk op een goed georganiseerde meerderheid, die op haar beurt goed georganiseerde partijen veronderstelt. Het gebrek aan deze solide structuren zal zich snel laten voelen en verklaart waarom de oppositie zich tenslotte in de regeringsorganen zelf zal nestelen. Begin juli al maakt Lumumba duidelijk dat zijn voorkeur uitgaat naar een presidentieel systeem en naar een eenkamerstelsel. Einde augustus, begin september 1960 is het niemand minder dan de Belgische minister Wigny zelf, constitutionalist, die met juridische raadgevingen en niet zelden spitsvondigheden Kasa Vubu wegwijs maakt in constitutionele wapens in de strijd tegen Lumumba.

In de ontwikkeling van de oppositie in Congo kan men vier perioden onderscheiden.

1. Tot de sluiting van het parlement, 21-23 juli, manifesteert zich vooral in de Senaat een op zijn minst waakzame houding tegenover de regering ([44]). Senaatsvoorzitter Joseph Ileo zal overigens in het hele verhaal een cruciale rol spelen. Vooral het ultimatum van Lumumba aan de VN en zijn beroep op de Sovjet-Unie van 17 juli lokken kritiek uit, alsook de politiek van minister van Informatie Anicet Kashamura.

2. Tijdens de afwezigheid van Lumumba, van 22 juli tot 8 augustus — is er een versnelde toename van oppositionele standpunten en acties, zowel van ethnisch-politieke groepen, vakbonden, kerkelijke instanties en bepaalde persorganen. De oppositie klaagt de onbekwaamheid van de regering aan om de economische situatie op te lossen en ziet een tendens naar de dictatuur en naar het communisme. Opnieuw neemt zij daarbij vooral de politiek van Kasahumura op de korrel. Tegelijk is er een beweging merkbaar naar (con)federalisme.

([44]) « En juillet et août, le Sénat, présidé par M. Joseph Ileo, adopta, dans sa majorité, une attitude critique, sinon à l'égard de toute la politique gouvernementale ou de tout le gouvernement, au moins à l'égard de certaines initiatives et de certains ministres » (*Congo 1960*, blz. 706). Zie ook blz. 707-8.

tion, qui constituaient les piliers de l'unité du jeune État congolais.

Enfin, il faut également juger l'attitude du gouvernement et de l'opposition sous l'angle du fonctionnement du jeune système politique congolais. Ce système, belge dans son essence, — qui se caractérise par la séparation entre les fonctions de chef de l'État et de premier ministre, le parlementarisme et le bicaméralisme — ne correspondait pas aux formes traditionnelles de l'exercice du pouvoir au Congo, même si ce système avait été instauré avec l'accord et, dans un certain sens, à la demande des représentants congolais à la Table ronde. Les garanties nécessaires au bon fonctionnement de ce régime faisaient défaut. Un gouvernement parlementaire doit en effet être soutenu par une majorité bien organisée, qui suppose, à son tour, des partis bien organisés. L'absence de ces structures solides se fera rapidement sentir et c'est la raison pour laquelle l'opposition finira par s'insinuer jusque dans les organes gouvernementaux proprement dits. Début juillet, Lumumba fait savoir clairement que sa préférence va à un système présidentiel et monocaméral. Et, fin août, début septembre 1960, par ses conseils juridiques et, souvent, par le recours à des artifices, le ministre belge Wigny lui-même, constitutionnaliste, apprend à Kasa Vubu à utiliser les armes constitutionnelles dont il se servira dans sa lutte contre Lumumba.

On peut distinguer quatre périodes dans le développement de l'opposition au Congo.

1. Jusqu'à la fermeture du Parlement, entre le 21 et le 23 juillet, le Sénat surtout fait preuve d'une attitude pour le moins vigilante à l'égard du gouvernement ([44]). Le président du Sénat, Joseph Ileo, jouera d'ailleurs un rôle central dans le déroulement des événements. Ce sont surtout l'ultimatum lancé par Lumumba aux Nations unies et son appel à l'URSS le 17 juillet qui suscitent des critiques, ainsi que la politique du ministre de l'Information Anicet Kashamura.

2. Pendant l'absence de Lumumba, du 22 juillet au 8 août, on assiste à une multiplication des prises de position et des actions de l'opposition, prises de position et actions qui émanent à la fois de groupes ethniques et politiques, des syndicats, des instances ecclésiastiques et de certains groupes de presse. L'opposition dénonce l'incompétence du gouvernement, qui se montre incapable de redresser la situation économique, et observe un glissement vers la dictature et vers le communisme. C'est à nouveau essentiellement la politique de Kasahumura qui est visée. Une tendance au (con)fédéralisme se dessine en même temps.

([44]) « En juillet et août, le Sénat, présidé par M. Joseph Ileo, adopta, dans sa majorité, une attitude critique, sinon à l'égard de toute la politique gouvernementale ou de tout le gouvernement, au moins à l'égard de certaines initiatives et de certains ministres » (*Congo 1960*, p. 706). Voir également p. 707-708.

3. Na zijn terugkeer, op 8 augustus, neemt Lumumba onmiddellijk maatregelen tegen de oppositie. « A ce moment, la sécession katangaise s'est élargie, en direction du Sud-Kasaï où M. Kalonji crée sa République minière; l'opposition s'est développé sinon organisée à Léopoldville et l'Abako se propose de tenir une réunion des cadres à Thysville dont le but, estime M. Lumumba, est de proclamer l'indépendance du Bas-Congo » ([45]). De regering roept de uitzonderingstoestand uit. De Belgische ambassade wordt gesloten, de perscensuur wordt ingesteld en het recht van vereniging en vergadering wordt aan een voorafgaande toelating onderworpen. De maatregelen van Lumumba brengen de strijd tussen regering en oppositie op een ander, grimmiger niveau. Er is geen ruimte meer voor een wettelijke oppositie.

4. Vanaf 16 augustus bepaalt de breuk tussen Lumumba en de VN de verdere ontwikkeling van de oppositie, waarin nu ook invloeden van België, VS en VN sterker gaan meespelen.

Hierna presenteren wij een chronologie met enkele bekende gegevens over de ontwikkeling van de oppositie in Congo. Zij zijn ontleend aan *Congo 1960*.

3/7	In een interview met Duitse journalisten verklaart premier Lumumba zich voorstander van een presidentieel regime en een eenkamerstelsel	566
15/7	Senaat eist neerlegging regeringsprogramma tegen 19/7	569
18/7	Senaat keurt ultimatum aan het adres van de VN af en verwerpt een beroep op de Sovjetinterventie	706-7
18/7	Een voorstel tot toekenning van de bijzondere machten wordt door de Kamer verworpen	699
18/7	Mgr Jean Malula pleit voor vrijheid van informatie; hij klaagt aan de « propagande bien orchestrée » en « une information radiophonique dirigée, contrôlée, dénaturée »	683-4
20/7	Premier Lumumba laat in een brief aan Senaatsvoorzitter Ileo weten dat er gezien de omstandigheden geen voorrang kan worden gegeven aan de voorstelling van het regeringsprogramma. Hij betreurt de inmenging van de Senaat in zaken die de uitvoerende macht aanbelangen	569
21/7	Premier Lumumba verwijt de Senaat obstructiepolitiek aan zijn adres. Hij stelt voorontwerp van regeringsprogramma voor	570
21/7	Kamer in vakantie	712
22/7	Een plan voor de secessie van de Evenaarsprovincie wordt verijdeld. De Belgische consul-generaal in Coquihathstad is daarin betrokken	—
22/7	**Lumumba vertrekt naar New York**	—
23/7	Senaat in vakantie	707

([45]) *Congo 1960*, blz. 699.

3. À son retour, le 8 août, Lumumba prend immédiatement des mesures contre l'opposition. « À ce moment, la sécession katangaise s'est élargie, en direction du Sud-Kasaï où M. Kalonji crée sa République minière ; l'opposition s'est développée sinon organisée à Léopoldville et l'Abako se propose de tenir une réunion des cadres à Thysville dont le but, estime M. Lumumba, est de proclamer l'indépendance du Bas-Congo » ([45]). Le gouvernement proclame l'état d'exception. L'ambassade de Belgique est fermée, la presse est soumise à la censure et le droit d'association et de réunion est soumis à une autorisation préalable. Les mesures prises par Lumumba ne font qu'envenimer le conflit entre le gouvernement et l'opposition. Il est désormais impossible de mener une opposition légale.

4. À partir du 16 août, la rupture entre Lumumba et les Nations unies renforce l'opposition, de plus en plus influencée par la Belgique, des États-Unis et des Nations unies.

Nous présentons ci-après une chronologie reprenant quelques données connues concernant le développement de l'opposition au Congo. Ces données sont empruntées à *Congo 1960*.

3/7	Dans une interview avec des journalistes allemands, le Premier ministre Lumumba se déclare partisan d'un régime présidentiel et d'un système unicaméral	566
15/7	Le Sénat exige le dépôt du programme de gouvernement pour le 19/7	569
18/7	Le Sénat réprouve un ultimatum à l'adresse aux Nations unies et rejette tout recours à l'intervention soviétique	706-7
18/7	Une proposition visant à octroyer des pouvoirs spéciaux est rejetée par la Chambre	699
18/7	Mgr Jean Malula plaide pour la liberté de l'information; il dénonce la « propagande bien orchestrée » et « une information radiophonique dirigée, contrôlée, dénaturée »	683-4
20/7	Le Premier ministre Lumumba fait savoir, dans une lettre adressée au président du Sénat Ileo, que vu les circonstances, l'on ne peut donner la priorité à la présentation du programme de gouvernement. Il déplore l'immixtion du Sénat dans des affaires qui intéressent le pouvoir exécutif	569
21/7	Le Premier ministre Lumumba reproche au Sénat de faire de l'obstruction à son adresse. Il présente un avant-projet de programme de gouvernement	570
21/7	Ajournement de la Chambre	712
22/7	Un plan pour la sécession de la province de l'Equateur est déjoué. Le consul général de Belgique à Coquihathville est impliqué dans ce plan	—
22/7	**Lumumba part pour New York**	—
23/7	Ajournement du Sénat	

([45]) *Congo 1960*, p. 699.

1/8	Communiqué van het Centraal Comité Abako ten voordele van een Mukongo-regering (Belga 2/8)	669-70
1/8	Persconferentie Jean Bolikango, voorzitter van Puna, die vaststelt dat de veiligheid en de welvaart van de Congolezen sedert de onafhankeljkheid zijn verdwenen; hij protesteert tegen molestaties aanhangers Puna, en klaagt de houding aan van premier Lumumba die geen rekening houdt met de oppositie, integendeel ze wil uitschakelen	675-6, 673
2/8	Mgr Malula kant zich tegen atheistisch materialisme en laicisme	684-5
3/8	Jepuna tegen unitair Congo (leidt naar dictatuur, anarchie en communisme) en pro confederatie	676-7, 662
4/8	MNC-Kalonji klaagt in een persmededeling de politiek van Lumumba aan en pleit voor een Congolese confederatie	662
6/8	Telegram PUNA aan VN-Veiligheidsraad: <Pour sauver Congo de communisme province Equateur réclame immédiatement république en confédération. Prions Nations Unies reconnaître officiellement République Equateur>	676
6/8	Telegram Diomi, ondervoorzitter provinciale regering Leo en leider Abako, aan VN-Veiligheidsraad) : <Peuple Mukongo réaffirme sa position pour gouvernement mukongo dans Congo fédéral. Rejette gouvernement (dé)centralisé. Fonde son espoir sagesse Conseil Sécurité>; Moanda akkoord	662, 671
7/8	Telegram van Abako (Jeunesses Abako) aan VN-VR <Abako représentant deux millions Bakongo, devant mouvement général de toute population, vote motion méfiance gouvernement Lumumba incapable assurer sécurité. Supplie Conseil Sécurité envisager confédération seule solution valable. Gouvernement Bakongo indépendant peut assurer ordre et prospérité pays>	670-1
7/8	Telegram Jabako (Jeunesses Abako) aan VN-VR pro Mukongo-regering en confederatie; Jabako verwacht van VN referendum over politieke structuren Congo	671, 662
8/8	15.30 u manifestatie Jabako onder motto « réalisation du gouvernement autonome et souverain mukongo », slogans tegen Lumumba en voor confederatie	602-3
8/8	**Lumumba keert terug in Leopoldstad**	—
8/8	's Avonds: ministerraad beslist uitzonderingstoestand uit te roepen over heel het grondgebied (militaire overheid belast met uitvoering; speciale rechtbanken); beslist tot uitdrijving Belgisch diplomatiek en consulair personeel; beslist tot terugroeping van studenten en stagiaires uit België	699-700
9/8	Kalonji roept onafhankelijkheid Mijnstaat uit	—
9/8	Voormiddag: Lumumba levert op een persconferentie scherpe kritiek op de oppositie, de Kerk en België	586-595
9/8	Voormiddag: staatssecretaris André Mandi betekent de beslissing van de ministerraad aan de Belgische ambassadeur: sluiting van de ambassade en onmiddellijk vertrek van de ambassadeur	607

1/8	Communiqué du Comité central de l'Abako en faveur d'un gouvernement Mukongo (Belga 2/8)	669-70
1/8	Conférence de presse de Jean Bolikango, président du Puna, qui constate que la sécurité et la prospérité des Congolais ont disparu depuis l'indépendance; il proteste contre les brutalités auxquelles se livrent les partisans du Puna et dénonce l'attitude du Premier ministre Lumumba, qui ne tient pas compte de l'opposition et veut au contraire l'éliminer	675-6, 673
2/8	Mgr Malula s'insurge contre le matérialisme athée et le laïcisme	684-5
3/8	Jepuna contre le Congo unitaire (conduit à la dictature, à l'anarchie et au communisme) et pour la confédération	676-7, 662
4/8	Le mouvement Kalonji dénonce, dans un communiqué de presse, la politique de Lumumba et plaide pour une confédération congolaise	662
6/8	Télégramme du PUNA au Conseil de sécurité des Nations unies: <Pour sauver Congo de communisme province Equateur réclame immédiatement république en confédération. Prions Nations Unies reconnaître officiellement République Equateur>	676
6/8	Télégramme de Diomi, vice-président du gouvernement provincial Leo et leader de l'Abako, au Conseil de sécurité des Nations unies: <Peuple Mukongo réaffirme sa position pour gouvernement mukongo dans Congo fédéral. Rejette gouvernement (dé)centralisé. Fonde son espoir sagesse Conseil Sécurité>; Moanda d'accord	662, 671
7/8	Télégramme de l'Abako (Jeunesses Abako) au Conseil de sécurité des Nations unies: <Abako représentant deux millions Bakongo, devant mouvement général de toute population, vote motion méfiance gouvernement Lumumba incapable assurer sécurité. Supplie Conseil Sécurité envisager confédération seule solution valable. Gouvernement Bakongo indépendant peut assurer ordre et prospérité pays>	670-1
7/8	Télégramme du Jabako (Jeunesses Abako) au Conseil de sécurité des Nations unies pour un gouvernement Mukongo et une confédération; le Jabako attend des Nations unies un référendum sur les structures politiques du Congo	671, 662
8/8	15h30 manifestation du Jabako avec, pour mot d'ordre, la « réalisation du gouvernement autonome et souverain mukongo », slogans contre Lumumba et pour une confédération	602-3
8/8	**Lumumba revient à Léopoldville**	—
8/8	Le soir : le Conseil des ministres décide de proclamer l'état d'exception sur l'ensemble du territoire (autorités militaires chargées de l'application; tribunaux spéciaux); décide d'expulser le personnel diplomatique et consulaire belge; décide de rappeler des étudiants et des stagiaires de Belgique	699-700
9/8	Kalonji proclame l'indépendance de la République minière	—
9/8	Le matin: Lumumba critique vivement, lors d'une conférence de presse, l'opposition, l'Église et la Belgique	586-595
9/8	Le matin: le secrétaire André Mandi signifie la décision du Conseil des ministres à l'ambassadeur de Belgique: fermeture de l'ambassade et départ immédiat de l'ambassadeur	607

9/8	Avond: ministerraad voorgezeten door Kasa Vubu; Lumumba suggereert president een verklaring af te leggen die de bevolking geruststelt	655, 700
10/8	Persconferentie Senaatsvoorzitter Ileo: uitzonderingstoestand is illegaal en unitaire structuur Congo beantwoordt niet aan aspiraties Congolezen; persconferentie verstoord door militairen	663-4
10/8	Incidenten voor Abako-hoofdkwartier; Lumumba slaagt er niet in menigte te kalmeren	664
11/8	Perscensuur ingesteld (MC 18/8)	700-1
11/8	Recht van vereniging en vergadering onderworpen aan voorafgaande toelating (MC 5/9)	701-2
11/8	Arrestatie Gabriel Makoso, hoofdredacteur *Courrier d'Afrique*, en Denis Malingwendo, hoofdredacteur *Ma Patrie* (Puna)	664?
12/8	Geplande kaderdag van Abako in Thysville door de overheid verboden	672, 699
13/8	Radiotoespraak van Kasa Vubu; brengt hulde aan de bevolking, vraagt nationale eenheid, trouw aan de instellingen en aan de regering; vraagt de regering eveneens respect voor de instellingen	656-7, 672
13/8	Conseil National Extraordinaire (CNE) beslist tot ontbinding van de Katangese regering en tot arrestatie van de leiders van de secessie; CNE Lumumba suggereert dat de regering het parlement vraagt zijn activiteit voor drie maanden op te schorten	640 n2,?
16/8	Conseil National Extraordinaire stelt militair regime in voor zes maanden; Lumumba stelt nationalisatie Lovanium voor	702, 697
20/8	*Courrier d'Afrique* verboden	688
21/8	Verklaring van Moanda, ondervoorzitter Abako, tegen regering-Lumumba	672
22/8	Senaat heropent	708
25/8	Valse geruchten over landing Belgisch para's in regio Kenge	665-6
25/8	Spanning groeit in Leopoldstad: huiszoekingen en arrestaties van Europeanen nemen toe, verbinding met Brazzaville verbroken, staking van 3000 arbeiders in textielfabriek Utexleo, aanhouding senator Fele; 13 u politie opent vuur op stakers; 16.15 manifestatie van jongeren MNC-Kalonji, Puna, Abako tegen Lumumba bij opening Afrikaanse Conferentie	666
26/8	Senaat eist met 30 tegen 7 stemmen bij 6 onthoudingen het regeringsprogramma binnen 8 dagen	570?
1/9	Kamer heropent	712
1/9	Arrestatie Bolikango in Gemena, overgebracht naar Leopoldstad	668
2/9	Manifestatie van aanhangers van Bolikango in Leopoldstad	668
5/9	**Lumumba wordt als premier afgezet door president Kasa Vubu**	—

9/8	Le soir: Conseil des ministres présidé par Kasa Vubu; Lumumba suggère au président de faire une déclaration qui rassure la population	655, 700
10/8	Conférence de presse du président du Sénat Ileo: l'état d'exception est illégal et la structure unitaire du Congo ne répond pas aux aspirations des Congolais; conférence de presse, perturbée par des militaires	663-4
10/8	Incidents devant le quartier général de l'Abako; Lumumba ne réussit pas à calmer la foule	664
11/8	Instauration de la censure de la presse (MC 18/8)	700-1
11/8	Droit d'association et de réunion soumis à autorisation préalable (MC 5/9)	701-2
11/8	Arrestation de Gabriel Makoso, rédacteur en chef du *Courrier d'Afrique*, et de Denis Malingwendo, rédacteur en chef de *Ma Patrie* (Puna)	664?
12/8	Interdiction par les autorités de la journée des cadres d'Abako prévue à Thysville	672, 699
13/8	Allocution radiodiffusée de Kasa Vubu; rend hommage à la population, appelle à l'unité nationale, à la fidélité aux institutions et au gouvernement; demande également au gouvernement de respecter les institutions	656-7, 672
13/8	Le Conseil National Extraordinaire (CNE) décide de dissoudre le gouvernement Katangais et d'arrêter les chefs sécessionnistes; le CNE suggère à Lumumba que le gouvernement demande au Parlement de suspendre ses activités pendant trois mois	640 n2,?
16/8	Le Conseil National Extraordinaire instaure un régime militaire pour six mois; Lumumba propose la nationalisation de Lovanium	702, 697
20/8	Interdiction du *Courrier d'Afrique*	688
21/8	Déclaration de Moanda, vice-président de l' Abako, contre le gouvernement Lumumba	672
22/8	L'ajournement du Sénat prend fin	708
25/8	Fausses rumeurs concernant le débarquement de paras belges dans la région de Kenge	665-6
25/8	La tension augmente à Léopoldville: les perquisitions et les arrestations d'Européens se multiplient, la liaison avec Brazzaville est rompue, grève de 3000 ouvriers à l'usine textile Utexleo, arrestation du sénateur Fele; 13 h : la police ouvre le feu sur les grévistes; 16h15 : manifestation de jeunes du MNC-Kalonji, du Puna, de l'Abako contre Lumumba lors de l'ouverture de la Conférence africaine	666
26/8	Le Sénat exige, par 30 voix contre 7 voix et 6 abstentions, le dépôt du programme gouvernemental dans les 8 jours	570?
1/9	L'ajournement de la Chambre prend fin	712
1/9	Arrestation de Bolikango à Gemena, transféré à Léopoldville	668
2/9	Manifestation de partisans de Bolikango à Léopoldville	668
5/9	**Lumumba est destitué en tant que premier ministre par le président Kasa Vubu**	—

2. **De eerste aanwijzigingen van Belgische interventie in het begin van de crisis**

Hoop op een snelle regeringswijziging

Vanaf het begin, dat wil zeggen vanaf 6 juli, heerst er een grondig en wederzijds wantrouwen tussen premier Lumumba en de Belgische regering, een wantrouwen dat beide partijen belet open en vlot te communiceren. Reeds op 6 juli beweert Lumumba dat de muiterij het gevolg is van een Belgisch complot en dat bepaalt uiteraard zijn relatie met de Belgische autoriteiten. Ambassadeur Jean Van den Bosch ontmoet Lumumba voor het laatst in de nacht van 7 op 8 juli, nadien is er geen rechtstreeks contact meer tussen beide personen ([46]). Ook de twee Belgische ministers, De Schryver en Ganshof van der Meersch, die op 10 juli in Congo arriveren, krijgen geen contact met Lumumba (evenmin met Kasa Vubu).

De Belgische ambassadeur in Leopoldstad Van den Bosch maakt in zijn memoires melding van een merkwaardig gesprek dat hij op 6 juli, de eerste dag van de Congolese crisis, voert met president Kasa Vubu. Wij geven hier de passage weer :

2. **Les premiers indices d'une intervention belge au début de la crise**

Espoir d'un changement rapide de gouvernement

Dès le départ, c'est-à-dire dès le 6 juillet, il règne une méfiance profonde et réciproque entre le premier ministre Lumumba et le gouvernement belge, méfiance qui empêche les deux parties de communiquer ouvertement et facilement. Dès le 6 juillet, Lumumba affirme que la mutinerie est le résultat d'un complot de la Belgique, ce qui détermine évidemment ses relations avec les autorités belges. L'ambassadeur Van den Bosch rencontre Lumumba, pour la dernière fois, dans la nuit du 7 au 8 juillet, après quoi il n'y aura plus de contact direct entre les deux personnes ([46]). Les deux ministres belges, De Schryver et Ganshof van der Meersch, qui arrivent au Congo le 10 juillet, n'auront non plus aucun contact avec Lumumba (ni avec Kasa Vubu).

L'ambassadeur de Belgique à Léopoldville, Van den Bosch, évoque, dans ses Mémoires, une curieuse conversation qu'il a eue le 6 juillet, le premier jour de la crise congolaise, avec le président Kasa Vubu. Ce passage est reproduit ci-dessous :

<Dans l'après-midi, je décidai de mettre le Président de la République au courant des événements de la matinée et de lui dire combien ce premier contact avec le Gouvernement m'inquiétait pour l'avenir de nos relations ([47]).

Je le trouvai très compréhensif, en fait aussi inquiet que moi; mécontent de la désinvolture avec laquelle Lumumba le traitait, il me rappela son pouvoir de le révoquer à tout instant, mais ajouta qu'il devait choisir son heure avec soin, car le Premier était encore très fort> ([48])

De confidentie van Kasa Vubu aan de Belgische ambassadeur — een vreemde mededeling voor een staatshoofd — verklaart wellicht waarom in Belgische regeringskringen vrij snel de verwachting aanwezig is dat Lumumba aan het hoofd van de regering kan worden vervangen door een andere eerste minister. De vervanging van Lumumba is niet alleen de verwachting, maar ook de uitgesproken wens van Belgische regeringskringen ([49]).

Les confidences que Kasa Vubu fait à l'ambassadeur de Belgique — déclarations bien singulières pour un chef d'État — expliquent sans doute pourquoi les milieux gouvernementaux belges caressent assez rapidement l'espoir que Lumumba peut être remplacé à la tête du gouvernement par un autre premier ministre. Le remplacement de Lumumba est non seulement espéré, mais vivement souhaité par les milieux gouvernementaux belges ([49]).

([46]) Jean Van den Bosch, *Pré-Zaïre. Le cordon mal coupé*, Brussel, 1986, blz. 45. In zijn memoires biedt Van den Bosch zonder dat expliciet aan te geven niet zelden een parafrase van telexen uitgewisseld tussen Leopoldstad en Brussel.

([47]) Van den Bosch refereert aan het begin van de muiterij, het verzoek van generaal Emile Janssens aan Cometro voor het inzetten van de Belgische troepen, en de daaropvolgende confrontatie tussen de Belgische ambassadeur en de Congolese regering.

([48]) Van den Bosch, *Pré-Zaïre*, blz. 38-39.

([49]) Kalb, blz. 6: « [Officials in the Belgian Foreing Office] began to speculate privately about the desirability of persuading Kasavubu to remove him from office ». Op basis van een telex van de VN-ambassadeur in Brussel aan State Department van 7 juli 1960 (nr 43).

([46]) Jean Van den Bosch, *Pré-Zaïre. Le cordon mal coupé*, Bruxelles, 1986, p. 45. Dans ses Mémoires, Van den Bosch paraphrase fréquemment, sans le mentionner explicitement, les télex échangés entre Bruxelles et Léopoldville.

([47]) Van den Bosch se réfère au début de la mutinerie, à la demande que le général Emile Janssens a adressée à Cometro en vue de l'engagement de troupes belges et à la confrontation qui aura lieu entre l'ambassadeur de Belgique et le gouvernement congolais.

([48]) Van den Bosch, *Pré-Zaïre*, pp. 38-39.

([49]) Kalb, p. 6 : « [Officials in the Belgian Foreing Office] began to speculate privately about the desirability of persuading Kasavubu to remove him from office ». Sur la base d'un télex adressé par l'ambassadeur des Nations unies à Bruxelles au Département d'État le 7 juillet 1960 (n° 43).

België stelt zijn hoop op Minister van Buitenlandse Zaken Justin Bomboko. Bomboko beschikt als gevolg van zijn studies aan de ULB over goede contacten in België. Ambtshalve is hij ook de minister die het meest intensieve contact onderhoudt met Belgische autoriteiten. Bomboko manifesteert zich als een politicus die, zonder de Congolese belangen uit het oog te verliezen, de band met België wil behouden. Door zijn optreden in het begin van de crisis — onder andere zijn tussenkomsten tot bescherming van Belgische vluchtelingen — boezemt hij de Belgische regering vertrouwen in. De nauwe relatie tussen Bomboko en België zal een belangrijke rol spelen in het dossier-Lumumba. In de nacht van 12 op 13 juli doet ambassadeur Van den Bosch een merkwaardige mededeling aan minister van Buitenlandse Zaken Bomboko :

La Belgique fonde ses espoirs sur le ministre des Affaires étrangères, Justin Bomboko. Ayant poursuivi ses études à l'ULB, celui-ci dispose de bons contacts en Belgique. De par ses fonctions, il est également le ministre qui entretient les contacts les plus étroits avec les autorités belges. Bomboko se révèle être un homme politique qui, sans négliger les intérêts congolais, tient à préserver le lien avec la Belgique. Son attitude au début de la crise — notamment ses interventions destinées à protéger des réfugiés belges — suscite la confiance du gouvernement belge. L'étroite relation unissant Bomboko à la Belgique jouera un rôle important dans le dossier Lumumba. Dans la nuit du 12 au 13 juillet, l'ambassadeur Van den Bosch fait une communication étrange au ministre des Affaires étrangères Bomboko :

<Enfin je lui donnai la substance des différents messages que j'avais réçus de Bruxelles dans la journée: ce qui m'offrit l'occasion de critiquer l'attitude du Premier Ministre et des membres les plus douteux de son gouvernement, les Gizenga, Kashamura et consorts. En revanche, je lui laissai entendre combien Bruxelles serait heureux de le voir prendre la tête du gouvernement ou de l'armée et que nous l'y aiderions volontiers> ([50])

Dreigende oorlog

Is het aanvankelijk het onvermogen van de Congolese regering, die de Belgische autoriteiten de illusie bezorgt dat ze snel kan worden vervangen, dan is het evenwel de toenadering van Lumumba tot de Sovjet-Unie en de dreigende oorlog tussen Congo en België die de vastberadenheid creëren om ze actief te bestrijden. Op 13 juli, de dag waarop de Belgische troepen Leopoldstad bezetten, de verklaring van de Sovjets in de VN aan de Congo-crisis een nieuwe wending geeft en minister Kashamura op radio-Leopoldstad een felle anti-Belgische campagne begint, is er een eerste indicatie in die zin. Wigny noteert in zijn memoires :

Menace de guerre

Si, initialement, c'est la carence du gouvernement congolais qui donne aux autorités belges l'illusion qu'il pourrait être rapidement remplacé, la détermination à le combattre activement résulte, quant à elle, du rapprochement opéré par Lumumba à l'égard de l'Union soviétique et de la menace de guerre entre le Congo et la Belgique. Une première indication en ce sens est donnée le 13 juillet, le jour où les troupes belges occupent Léopoldville, où la déclaration faite par l'Union soviétique aux Nations unies donne une nouvelle tournure à la crise congolaise et où le ministre Kashamura entame une virulente campagne antibelge sur les ondes de radio-Léopoldville. Dans ses Mémoires, Wigny note ce qui suit :

<19 h 30 – Coup de téléphone de Hubert Dejeneffe de Léopoldville. L'arrivée des paras a provoqué la détente ([51]), mais la radio appelle à la révolte. « Il ne restera plus un seul Belge au Congo ».

Je communique cette information à Gilson.

Lefèbvre me téléphone qu'il a reçu exactement la même communication du directeur-général de Pétrocongo.

Eyskens que j'avise de la situation, parle de la nécessité d'obtenir un changement rapide de gouvernement, de baillonner la radio et d'en parler à Gilson seul> ([52])

([50]) Van den Bosch, *Pré-Zaïre*, blz. 78. Hierover ook Wigny, *Mémoires du Congo*, blz. 136 : « Le chef de la mission diplomatique lui a signifié notre espoir de le voir à la tête de l'Armée ou du pays ». Telex ontvangen om 1.30 u 's nachts en onmiddellijk getelefoneerd naar premier Eyskens en naar Afrikaanse Zaken.

([51]) De interventie van de Belgische troepen in Leopoldstad in de voormiddag van 13 juli.

([52]) Wigny, *Mémoires du Congo*, blz. 154.

([50]) Van den Bosch, *Pré-Zaïre*, p. 78. À ce sujet, également Wigny, *Mémoires du Congo*, p. 136: « Le chef de la mission diplomatique lui a signifié notre espoir de le voir à la tête de l'Armée ou du pays ». Télex reçu à 1h30 du matin et communiqué immédiatement par téléphone au premier minsitre Eyskens et aux Affaires africaines.

([51]) L'intervention des troupes belges à Leopoldville dans la matinée du 13 juillet.

([52]) Wigny, *Mémoires du Congo*, p. 154.

Nog meer indicaties zijn er op 14 juli, de dag waarop de VN-Veiligheidsraad de terugtrekking vraagt van de Belgische troepen, Congo de diplomatieke betrekkingen met België verbreekt, Lumumba en Kasa Vubu een rechtstreeks beroep doen op de Sovjet-Unie en de dreiging van een oorlogsverklaring in de lucht hangt. In veel opzichten markeert 14 juli een escalatie in de Congocrisis. Reeds in de vroege ochtend van 14 juli — terwijl het debat in de VN-Veiligheidsraad nog volop aan de gang is — komt de beperkte kabinetsraad samen (5.30-9.30 u), gealarmeerd door het Congolese ultimatum (3.30 u) dat de Belgische troepen binnen de twee uur het Congolese grondgebied moeten verlaten. Gezien de gebeurtenissen van de voorbije 24 uren, mogen we aannemen dat sommige ministers harde taal hebben gesproken. Of zij een actie tegen de Congolese regering hebben overwogen weten we niet, wel dat er werd gesuggereerd zich meester te maken van radio-Leopoldstad, een actie met politiek karakter.

Il y a encore plus d'indications le 14 juillet, lorsque le Conseil de sécurité des Nations unies demande le retrait des troupes belges, que le Congo rompt ses relations diplomatiques avec la Belgique, que Lumumba et Kasa Vubu lancent un appel direct à l'U.R.S.S. et que la menace d'une déclaration de guerre est dans l'air. À de nombreux égards, le 14 juillet marque une escalade dans la crise congolaise. À l'aube du 14 juillet — alors que le débat au Conseil de sécurité des Nations unies battait son plein — le Conseil de cabinet restreint se réunit (5h30-9h30), alarmé par l'ultimatum congolais (3h30) ordonnant aux troupes belges de quitter le territoire congolais dans les deux heures. Eu égard aux événements des dernières 24 heures, on peut supposer que certains ministres n'ont pas mâché leurs mots. On ignore s'ils ont envisagé une action contre le gouvernement congolais, mais on sait qu'il a été suggéré de s'emparer de radio Léopoldville, une action à caractère politique.

En attendant la conclusion du débat au Conseil de Sécurité, le Comité examine l'opportunité, d'une part, d'occuper dès à présent Stanleyville et Coquilathville et, d'autre part, de s'emparer de la radio de Léopoldville. On fait ressortir que, si la Belgique avait l'intention de poursuivre une politique à long terme, on pourrait concevoir une politique de fermeté. Mais, dès l'instant où l'arrivée des troupes de l'ONU est peut-être imminente, il serait opportun de créer une tension supplémentaire. En effet, les risques de complications internationales sont grands et, en ce qui concerne la radio, il ne faut pas oublier qu'il y a d'autres moyens d'ameuter la population. En conclusion, le Comité estime qu'il faut s'en tenir à la politique arrêtée antérieurement, à savoir n'intervenir que lorsqu'il y a menace grave » ([53]).

Op de middag van 14 juli, nog voor het nieuws van de diplomatieke breuk Brussel bereikt, besluit minister Wigny handelend op te treden. In zijn memoires noteert hij naar aanleiding van de ministerraad die om 12 uur bijeenkomt :

Le 14 juillet, à midi, dès avant que Bruxelles soit informée de la rupture diplomatique, le ministre Wigny décide d'agir. Dans ses Mémoires, il note à propos du conseil des ministres qui doit se réunir à 12 heures :

<A midi, le Conseil est mis au courant des décisions prises le matin concernant la relève des troupes belges par les troupes onusiennes sur toute l'étendue du territoire, y compris le Katanga.

Nécessité d'obtenir une refonte du gouvernement à Léo pour arrêter la politique de soviétisation menée par quelques-uns. Nécessité d'avoir des hommes bien fournis d'argent. Nécessité d'un entretien avec Wendelen et mission à lui confier; je l'envoie à Léo pour se mettre à la disposition de Bomboko> ([54]).

Het is uit deze passage niet duidelijk of de regeringsherschikking in Leopoldstad het voorwerp uitmaakte van de bespreking op de ministerraad, dan wel een persoonlijke reflectie is van Wigny. In elk geval neemt minister Wigny het initiatief André Wendelen naar Congo te sturen. Wendelen is een topambtenaar van Buitenlandse Zaken in de EEG ([55]). Wendelen, die ook professor was aan de ULB, geniet de sympathie van zijn oud-student Bomboko, die hem na de onafhankelijkheid trouwens graag als zijn diplomatiek raadgever had gezien. Is Wigny vaag over de opdracht van Wendelen, dan is ambassa-

Ce passage ne permet pas de déterminer avec précision si le remaniement gouvernemental à Léopoldville a fait l'objet des discussions au conseil des ministres, ou s'il s'agit d'une réflexion personnelle de Wigny. En tout cas, le ministre Wigny prend l'initiative d'envoyer André Wendelen au Congo. Wendelen est un haut fonctionnaire des Affaires étrangères auprès de la CEE ([55]). Wendelen, qui était aussi professeur à l'ULB, bénéficie de la sympathie de son ancien étudiant Bomboko, qui aurait d'ailleurs aimé qu'il devienne son conseiller diplomatique, après l'indépendance. Si Wigny reste vague quant

([53]) PV blz. 572

([54]) Wigny, *Mémoires du Congo*, blz. 160.

([55]) Hij zal later nog missies uitvoeren voor Wigny bij Bomboko.

([53]) Procès-verbal, p. 572.

([54]) Wigny, *Mémoires du Congo.* p.160

([55]) Plus tard, il accomplira encore des missions pour Wigny auprès de Bomboko.

deur Van den Bosch, die in Leopoldstad verrast is door de komst van de ministeriële gezant, duidelijk :

à la mission de Wendelen, l'ambassadeur Van den Bosch, qui est surpris à Léopoldville par l'arrivée de l'émissaire ministériel, se montre quant à lui très clair :

<La journée se termina par une surprise désagréable en son principe, agréable en son application. Mon collègue André Wendelen, Délégué permanent adjoint auprès des Communautés Européennes, était à Léopoldville. Je m'habituais – non sans peine – à voir les Ministres Ganshof, Scheyven, Gilson, voire même Eyskens, envoyer in extremis des émissaires à mes côtés. Aucun d'eux n'avait confiance en moi et chacun d'eux préférait les recoupements de ses propres sbires. Mais je fus surpris de voir, sans me prévenir, le Ministre des Affaires étrangères en faire autant. Dieu merci, André Wendelen était un ami et se comporta comme tel : il était chargé de tâter les possiblités de mise sur pied d'un gouvernement Bomboko en lieu et place de la combinaison Lumumba. Nous ne l'avions pas attendu pour y songer, avions pressenti plusieurs fois le ministre congolais des Affaires étrangères, et fait part à Bruxelles de sa réserve. Rien n'y faisait, il fallait une contre-vérification. (…) Dans ce cas-ci, Bomboko, qui n'attendait pas notre ami, se plaignit de ne pas avoir été prévénu de son arrivée. Le moment était évidemment mal choisi et Bruxelles aurait pu le savoir, s'il avait pris le soin élémentaire de me consulter. Bomboko consigna Wendelen à l'hôtel et lui recommenda de ne pas avoir de contacts visibles avec nous. Il repartit le surlendemain Gros-Jean comme devant> ([56])

Geheel werkloos is Wendelen niet geweest. Maar de resultaten van zijn missie kennen we alleen uit de summiere verwijzing naar zijn mondeling rapport in de memoires van Wigny. Een staatsgreep tegen Lumumba, luidt de conclusie, zit er voorlopig niet in. De uitdrukking alleen al is veelzeggend.

Wendelen n'est pas resté tout à fait inactif, mais nous ne connaissons les résultats de sa mission que par un renvoi sommaire à son rapport oral dans les Mémoires de Wigny. La conclusion est qu'on ne peut prévoir, pour l'instant, un coup d'Etat contre Lumumba. L'expression seule en dit déjà long.

<16 h 40 — Wendelen revient du Congo et me fait un rapport.
L'opposition a très bien compris nos leçons de droit. Elle respecte la stabilité gouvernementale et la personne de Lumumba et l'inviolabilité du chef de l'Etat. Lumumba est très puissant et très influent. On ne peut prévoir actuellement un coup d'Etat. Peut-être y aura-t-il des mouvements provinciaux. De plus en plus, des députés quittent la capitale pour rentrer chez eux> ([57])

De verbreking van de diplomatieke betrekkingen, kort na de middag van 14 juli, roept ook het doemscenario op van een echte oorlog tussen Congo en België. Discussies hierover in de schoot van de regering (op 14 en 15 juli) dringen echter niet door naar buiten. Onmiddellijk na ontvangst van het Congolese telegram (14 juli, 13.30 u), roept premier Eyskens het Congo-comité bijeen (14.30-15.30 u). Volgens Wigny behoort een oorlogsverklaring tot de mogelijkheden en staat de regering voor de keuze tussen een diplomatieke en een militaire optie.

La rupture des relations diplomatiques qui intervient peu après midi, le 14 juillet, fait craindre le scénario catastrophe d'une véritable guerre entre le Congo et la Belgique. Rien ne filtre toutefois des discussions qui ont eu lieu à ce sujet au sein du gouvernement (les 14 et 15 juillet). Immédiatement après avoir reçu le télégramme congolais (le 14 juillet à 13 heures 30), le premier ministre Eyskens convoque le Comité Congo (14 heures 30-15 heures 30). Selon Wigny, une déclaration de guerre n'est pas à exclure et le gouvernement doit choisir entre l'option diplomatique et l'option militaire.

<Nous avons le choix entre deux tactiques : un coup de main militaire comportant l'occupation des villes et la capture du gouvernement, ou une action principalement diplomatique> ([58])

Wigny, gesteund door Scheyven, kiest voor de diplomatieke optie. Op de ministerraad van 15 juli wordt opnieuw de mogelijkheid van een oorlogsverklaring besproken en wordt in dat geval de gevangenneming van de

Wigny, soutenu par Scheyven, choisit la voie diplomatique. Au Conseil des ministres du 15 juillet, on réexamine l'éventualité d'une déclaration de guerre et, dans cette optique, la capture du gouvernement congolais et

([56]) Van den Bosch, *Pré-Zaïre*, blz. 109.
([57]) Wigny, *Mémoires du Congo*, blz. 198. Merkwaardig is evenwel dat Wigny op de beperkte kabinetsraad van diezelfde dag te kennen geeft dat de oppositie tegen Lumumba groeit. Zie noot.
([58]) Wigny, *Mémoires du Congo*, blz. 162. Daarover staat niets in het PV.

([56]) Van den Bosch, *Pré-Zaïre*, p. 109.
([57]) Wigny, *Mémoires du Congo*, p. 198. Il est toutefois curieux qu'au Conseil de cabinet restreint du même jour, Wigny déclare que l'opposition à Lumumba s'intensifie. Voir note.
([58]) Wigny, *Mémoires du Congo*, p. 162. Le PV est muet à ce sujet.

Congolese regering en de bezetting van de militaire kampen overwogen, maar niet aanvaard.

Document 19

Uittreksel uit het proces-verbaal van de kabinetsraad, 15 juli 1960.

l'occupation des camps militaires sont envisagées, mais ne sont pas acceptées.

Document 19

Extrait du procès-verbal du Conseil de cabinet, 15 juillet 1960.

<Le Conseil procède à un long échange de vues sur les conséquences d'une intervention qui comporterait une mainmise sur le Gouvernement congolais ainsi que sur les camps militaires>

Hoewel op de beperkte kabinetsraad van 14 juli de diplomatieke optie de bovenhand krijgt, worden nog op de vergadering of onmiddellijk daarna, enkele schikkingen getroffen met het oog op een actie tegen de regering in Leopoldstad. Dat blijkt uit een notitie op de notulen van de vergadering die nog dezelfde namiddag aan de kabinetschef van de Koning worden bezorgd (document 20). Minister Ganshof zal iemand naar Leopoldstad sturen voor een anti-regeringsactie. Uit een andere bron (document 21) kan opgemaakt worden dat het gaat om Buch, agent van de Staatsveiligheid. In de papieren Ganshof van der Meersch berusten er inderdaad verschillende stukken waaruit blijkt dat een agent, Athos genaamd, omstreeks die tijd in Leopoldstad arriveert. Athos rapporteert aan Ludo Caeymaex, hoofd van de Belgische Staatsveiligheid, en aan Ganshof van der Meersch, ook na diens ontslag als minister op 20 juli. In zijn rapporten is er sprake van « *La Source* », een codenaam voor Jan Hollants van Loocke, een gewezen kabinetsmedewerker van minister Ganshof die is gehecht aan de Belgische ambassade in Leopoldstad. Hollants verklaarde voor de parlementaire onderzoekscommissie dat hij inderdaad door zijn minister bij Caeymaex werd geïntroduceerd met het oog op een actie tegen Lumumba. Uit de rapporten van Athos kan men afleiden dat zijn missie erin bestaat Congolese politici op te zetten tegen Lumumba.

Document 20

Aantekening in de marge van de notulen van de beperkte kabinetsraad van 14 juli 1960; AKP-K ([59])

Bien que, lors de la réunion du Conseil de cabinet restreint du 14 juillet, l'option diplomatique l'ait emporté, on prend, au cours de cette réunion ou immédiatement après, quelques dispositions en vue d'une action contre le gouvernement de Léopoldville. C'est ce qu'indique une note figurant sur le procès-verbal de la réunion qui a été transmis, dans le courant de la même après-midi, au chef de cabinet du Roi (document 20). Le ministre Ganshof enverra quelqu'un à Léopoldville pour y mener une action contre le gouvernement. On sait, par une autre source (document 21), qu'il s'agit de Buch, un agent de la Sûreté de l'État. Dans les archives de Ganshof van der Meersch figurent en effet plusieurs pièces dont il ressort qu'un agent, nommé Athos, arrive à Léopoldville plus au moins à cette époque. Athos fait rapport à Ludo Caeymaex, chef de la Sûreté de l'État belge, et à Ganshof van der Meersch, même après la démission de celui en tant que ministre, le 20 juillet. Dans ses rapports, il est question de « La Source », un nom de code pour Jan Hollants van Loocke, ancien collaborateur du cabinet du ministre Ganshof van der Meersch, qui est attaché à l'ambassade de Belgique à Léopoldville. Hollants a déclaré devant la commission d'enquête parlementaire qu'il a effectivement été introduit auprès de Caeymaex par son ministre en vue d'entreprendre une action contre Lumumba. On peut inférer des rapports d'Athos que sa mission consistait à monter des hommes politiques congolais contre Lumumba.

Document 20

Annotation en marge du procès-verbal du Conseil de cabinet restreint du 14 juillet 1960; APR-C ([59])

<- poste émetteur Léo saboté par nous/
- Ganshof chargé d'essayer de mettre/
tout en oeuvre pour obtenir une/
réaction politique – c.à.d. anti/
Gvt Congol./

([59]) Een getypt exemplaar van deze notulen in AKP en in PAL. De aantekening komt alleen voor op het exemplaar van het AKP. De notulen werden opgesteld door d'Aspremont Lynden, die occasioneel als secretaris van de beperkte kabinetsraad. Ze werden door hem bezorgd aan Lefébure. Maar de notitie is noch in het handschrift van d'Aspremont Lynden noch in dat van Lefébure.

([59]) Un exemplaire dactylographié de ce procès-verbal dans les APR et dans les documents d'Aspremont Lynden. L'annotation ne figure que sur l'exemplaire des APR. Le procès-verbal a été rédigé par d'Aspremont Lynden, qui faisait occasionnellement fonction de secrétaire du Conseil de cabinet restreint. C'est lui qui l'a transmis à Lefébure. Mais l'annotation n'est ni de la main de d'Aspremont ni de celle de Lefébure.

fera partir qq'un ce soir/
*sans doute aussi pour Katanga>**

In de avond van 14 juli, ten slotte, houdt de NAVO in Parijs een speciale vergadering over Congo. De Belgische ambassadeur, André De Staercke, waarschuwt dat een voortijdig vertrek van de Belgische troepen de vrije hand zou geven aan de communisten. Volgens hem is Kasa Vubu de gijzelaar van Lumumba en is Kashamura, de minister van Informatie, een communist. Het ware beter indien president, premier en minister van Informatie van de scene verdwenen ([60]). De interventie van De Staercke is het rechtstreekse gevolg van een gesprek, in de vooravond, tussen minister Wigny en gouverneur Gillet van de Société Générale. Om 17.45 u ontvangt Wigny de gouverneur, die hem wijst op de communistische infiltratie in Congo en op de noodzaak Katanga te behouden. Om 18.00 u telefoneert Wigny naar De Staercke en herhaalt de verklaring van Gillet. Vreest de NAVO niet, aldus Wigny, een defensielinie in Centraal Afrika te verliezen ([61]) ?

Een merkwaardige boodschap van Kalonji

's Anderendaags, op 15 juli, wordt Brussel geconfronteerd met een verzoek van Congolese zijde. Op die dag neemt Albert Kalonji via zijn raadgever in Brussel, Raymond Soumoy, contact op met de kabinetschef van de Koning. De leider van de MNC-Kalonji en van de Baluba in Kasaï is al langer een publiek tegenstander van Lumumba, die hem bij de regeringsvorming aan de kant heeft gelaten. Na Lumumba's toespraak van 30 juni heeft Kalonji Koning Boudewijn in een telegram zijn verontschuldigingen aangeboden. Zijn plan om Lumumba in het parlement daarover te interpelleren moet wijken wegens de crisis na de Belgische militaire interventie. Het gesprek tussen Lefébure en Soumoy gaat over een mogelijke regeringswissel in Leopoldstad. Kalonji vraagt de steun van België. We mogen aannemen dat Soumoy inderdaad namens Kalonji spreekt. Uit de studie van Madeleine Kalb weten we immers dat Kalonji zelf op 11 juli een gelijkaardig verzoek heeft gericht tot de Amerikaanse ambas-

Enfin, dans la soirée du 14 juillet, l'OTAN tient à Paris une réunion spéciale consacrée à l'affaire congolaise. L'ambassadeur de Belgique, André De Staercke, avertit qu'un retrait prématuré des troupes belges laisserait toute latitude aux communistes. Il estime que Kasa Vubu est l'otage de Lumumba et que Kashamura, le ministre de l'Information, est un communiste. Il serait préférable que le président, le premier ministre et le ministre de l'Information disparaissent de la scène ([60]). L'intervention de De Staercke est la conséquence directe d'un entretien qui a eu lieu, en début de soirée, entre le ministre Wigny et le gouverneur Gillet de la Société générale. À 17h45, Wigny reçoit le gouverneur, qui attire son attention sur l'infiltration communiste au Congo et sur la nécessité de conserver le Katanga. À 18 heures, Wigny téléphone à De Staercke et répète la déclaration de Gillet. Wigny se demande si l'OTAN ne craint pas de perdre une ligne de défense en Afrique centrale ([61]).

Un étrange message de Kalonji

Le lendemain, le 15 juillet, Bruxelles est confronté à une demande congolaise. Ce jour-là, Albert Kalonji prend contact avec le chef de cabinet du Roi par l'intermédiaire de Raymond Soumoy, son conseiller à Bruxelles. Le chef du MNC-Kalonji et des Baluba au Kasaï a depuis longtemps déclaré publiquement son opposition à Lumumba, qui l'a laissé de côté lors de la formation du gouvernement. Après le discours prononcé par Lumumba le 30 juin, Kalonji a envoyé un télégramme au Roi Baudouin pour lui présenter ses excuses. Le projet qu'il avait d'interpeller Lumumba à ce sujet au parlement a fait long feu en raison de la crise consécutive à l'intervention militaire belge. L'entretien de Lefébure et Soumoy concerne l'éventualité d'un changement de gouvernement à Léopoldville. Kalonji demande le soutien de la Belgique. Nous pouvons supposer que Soumoy parle en effet au nom de Kalonji. Nous savons en effet, grâce à l'étude de Madeleine Kalb, que, le 11 juillet, Kalonji a lui-même adressé

([60]) Kalb, blz. 15-16, naar een telegram van de Amerikaanse NAVO-ambassadeur aan het State Department.

([61]) Wigny, *Mémoires du Congo*, blz. 163. Over de interventie van De Staercke op de NAVO niets in de memoires van Wigny. Op 15 juli spreekt Wigny opnieuw over de sovjetisering van Congo in zijn dagelijkse gesprek (« Je les vois tous les jours », blz. 172) met de ambassadeurs van Groot-Brittannië, de Verenigde Staten en Frankrijk (« il n'y a plus de gouvernement, mais seulement des agitateurs ») blz. 167.

([60]) Kalb; p. 15-16, d'après un télégramme adressé au Département d'État par l'ambassadeur des Etats-Unis à l'OTAN.

([61]) Wigny, *Mémoires du Congo*, p. 163. On ne trouve rien au sujet de l'intervention de De Staercke à l'OTAN dans les mémoires de Wigny. Le 15 juillet, Wigny fait une nouvelle fois allusion à la soviétisation du Congo lors de l'entretien quotidien (« Je les vois tous les jours », p. 172) qu'il a avec les ambassadeurs de Grande-Bretagne, des États-Unis et de France (« il n'y a plus de gouvernement, mais seulement des agitateurs ») p. 167.

sadeur in Leopoldstad, zonder succes ([62]). Maar vraagtekens kunnen wel worden geplaatst bij de ernst van het verzoek ([63]). De kabinetschef van de Koning vindt het gesprek belangrijk genoeg om er de Koning en de Eerste minister over in te lichten. We beschikken zowel over de notitie van de kabinetschef bij het gesprek met Soumoy, als de notitie van de premier bij zijn gesprek met de kabinetschef. Eyskens beschouwt Kalonji niet als een stabiele persoon.

Document 21

Aantekening van Lefébure, kabinetschef van de Koning, 15 juli 1960; AKP-K

une demande similaire à l'ambassadeur des États-Unis à Léopoldville, mais sans succès ([62]). On peut cependant s'interroger sur le sérieux de la demande ([63]). Le chef de cabinet du Roi juge que l'entretien est suffisamment important pour en aviser le Roi et le premier ministre. Nous disposons à la fois des notes du chef de cabinet à propos de l'entretien avec Soumoy et des notes du premier ministre à propos de son entretien avec le chef de cabinet. Eyskens considère que Kalonji est une personne instable.

Document 21

Notes de Lefébure, chef de cabinet du Roi, 15 juillet 1960; APR-C

<15.7.60/
11h/res/
Reçu M/r Soumoy – conseiller A.K. ([64]) /
- L.([65]) n'a pas eu de majorité effective. Au/
moment du vote, confusion générale et/
l'on a proclamé 74 oui, sans vérification/
- Kv.([66]) est prisonnier de L. qui ne le lâche/
pas/
- Un seul homme est responsable de la situation/
au Congo: L./
- K([67]) voudrait s'en débarasser: A.K. en/
collaboration avec d'autres partis songent à/
une action parlementaire ou autre – Milieux prêtres./
- A.K. a déjà conclu des accords avec Tchombé/
au sujet Kasaï/
- Les noirs ne comprennent pas pourquoi tous/
les belges s'en vont./
- Les troupes noires de Léopoldville ne marche-/
raient pas p[ou]r L., au cas où le Congo déclarerait/
la guerre à la Belgique./

([62]) « *[Timberlake] had kept in close touch with these leaders ever since Kalonji stopped in to see him on July 11 to ask funds to help overthrow the Lumumba government. Timberlake reported deadpan : « I informed him impossible grant such request since USG does not interfere in internal affairs of foreign governments* » » (Kalb, blz. 51)

([63]) Over Soumoy schrijft d'Aspremont in een nota van 17 augustus : « Un Belge, conseiller personnel de Monsieur Kalonji, Monsieur Soumoy(ois ?) qui s'occupe d'une agence de voyages à Bruxelles, semble bien intentionné dans l'ensemble, mais est caractérisé par une certaine légèreté qui inquiète tous ceux qui ont été en rapport avec lui ces derniers jours ». Een rapport van de Staatsveiligheid van 8 september 1960 preciseert : « Sous l'étiquette de conseiller du chef de la République Autonome du Sud Kasaï, il faut voir en Soumoy autant un ami de ce dernier qu'un instrument de la « Forminière », décidée à sauver ses intérêts et à assurer la marche de ses installations en Afrique » (ASE, CO/C/en III/2/Belg sf/ Recrutement de mercenaires pour le Katanga).

([64]) Albert Kalonji.

([65]) Lumumba.

([66]) Kasa Vubu.

([67]) Kasa Vubu (die verder als Kv wordt afgekort) of Kalonji (die als AK wordt afgekort) ?

([62]) « *[Timberlake] had kept in close touch with these leaders ever since Kalonji stopped in to see him on July 11 to ask funds to help overthrow the Lumumba government. Timberlake reported deadpan : « I informed him impossible grant such request since USG does not interfere in internal affairs of foreign governments* » » (Kalb, p. 51).

([63]) Concernant Soumoy, d'Aspremont écrit dans une note du 17 août : « Un Belge, conseiller personnel de Monsieur Kalonji, Monsieur Soumoy(ois ?) qui s'occupe d'une agence de voyages à Bruxelles, semble bien intentionné dans l'ensemble, mais est caractérisé par une certaine légèreté qui inquiète tous ceux qui ont été en rapport avec lui ces derniers jours ». Un rapport de la Sûreté de l'État concernant ses activités, daté du 8 septembre 1960, précisait : « Sous l'étiquette de conseiller du chef de la République Autonome du Sud Kasaï, il faut voir en Soumoy autant un ami de ce dernier qu'un instrument de la « Forminière », décidée à sauver ses intérêts et à assurer la marche de ses installations en Afrique » (ASE, CO/C/en III/2/Belg sf/Recrutement de mercenaires pour le Katanga).

([64]) Albert Kalonji.

([65]) Lumumba.

([66]) Kasa Vubu.

([67]) Kasa Vubu (abrégé ensuite en Kv) ou Kalonji (abrégé en « AK ») ?

- A.K. demande si, au cas où L. serait renversé/
& qu'un appel serait adressé par Kv & son/
nouveau Gouvernement sur pied du Traité/
d'amitié, la Belgique soutiendrait ce/
nouveau gouvernement./
- Mettre au courant R. et P.M. ([68])/
*(s) L>**

Document 22

Notitie van premier Eyskens bij een gesprek met Lefébure, kabinetschef van de Koning, 15 juli 1960; PE 6085

Document 22

Notes du premier ministre Eyskens à propos d'un entretien avec Lefébure, chef de cabinet du Roi, 15 juillet 1960; PE 6085

<15 juillet Lefébure me dit:/
Soumoy/
émissaire de Kalongi/
ambitieux & pro-belge/
Kasa prisonnier de Lu/
coup d'Etat possible/
Kasa libéré et gt honnêtes gens et/
s/ base traité d'amitié/
Kalonji d'accord avec Tschombé pour/
sécession de Kassaï/
difficultés Kassaï réglé avec Tschombe/
s/ Bal & Lulua
émissaire a eu entretien avec Youlou: avant/
2 ans Congo franç. serait uni à Congo Belge/
Kasa d'accord/
Troupes dr 2 camps ne marcheront/
pas pour Lu/
Lu règne par terreur & argent/
Kasjamura=0/
Gigenga=0/
- - - - - -
d'accord avec Gans & d'Aspr envoyer/ ([69])
émiss privé Kat/
1) gt B d'accord, encourage/
2) faire comprendre que pas UNO/
éviter ([70])
3) Belg pas 1° vu décl de guerre/
possible Luba/
Gans envoie Buch (sur.) pour/
contacter Hollants à Leo/
but Ileo/
+/- Kalonji (instable)>

([68]) Koning en eerste minister;
([69]) Dit is een tweede deel van het gesprek dat geen betrekking heeft op de mededeling van Soumoy.
([70]) Onduidelijke betekenis. pas = par ?

([68]) Roi et Premier ministre;
([69]) C'est la deuxième partie de l'entretien, qui ne concerne pas le communiqué de Soumoy.
([70]) La signification n'est pas claire. pas = par ?

De vrees voor de communistische infiltratie

Uit de overwegingen van Wigny op 14 juli en de tussenkomst van De Staercke op de NAVO-raad van 14 juli is reeds gebleken dat hun oppositie tegen Lumumba steunt op de vrees voor de « sovjetisering » van het Congolese regime. Die vrees houdt rechtstreeks verband met het Sovjet-standpunt van 13 juli en de boodschap van Lumumba en Kasa Vubu aan de Sovjet-Unie van 14 juli. Op 13 juli al spreekt Wigny tegenover VN-ambassadeur Walter Loridan de mening uit dat Kasa Vubu en Lumumba de speeltuigen zijn van de communisten :

La crainte d'une infiltration communiste.

Les considérations formulées par Wigny le 14 juillet et l'intervention de De Staercke au conseil de l'Atlantique Nord du 14 juillet ont déjà permis de constater que leur opposition à Lumumba était dictée par la crainte d'une « soviétisation » du régime congolais. Cette crainte est alimentée par le point de vue exprimé par l'URSS le 13 juillet et par le message adressé par Lumumba et Kasa Vubu à l'Union soviétique le 14 juillet. Le 13 juillet, Wigny déclare déjà à l'ambassadeur auprès des Nations unies, Walter Loridan, que Kasa Vubu et Lumumba sont les jouets des communistes :

<M. le Ministre fait remarquer que Kasa Vubu et Lumumba sont les jouets des communistes au gouvernement et à ce sujet il rappelle le libellé de la demande qui sent à plein nez l'influence communiste. Il souligne également que M. Kashamura, communiste actif a été placé à l'Information et qu'il domine entièrement la radio au point que même le ministre des Affaires étrangères n'y a pratiquement pas accès> ([71])

De vrees voor de communistische infiltratie in Congo leefde al voor de onafhankelijkheid. Dit was onder meer het geval in het milieu van de Société Générale en de Union Minière. Het is zeker geen verrassing dat gouverneur Gillet in persoon op 14 juli minister Wigny waarschuwt voor de communistische bedreiging. In maart 1960 reeds drukt UMHK-topman Herman Robiliart zijn ongerustheid uit over de benoeming van Lumumba en Kashamura als leden van het Uitvoerend College. « Nul doute qu'au 1er juillet, ces messieurs ouvriront toutes grandes les portes du Congo à leurs amis de l'Est » ([72]). Die vrees bestaat eveneens in regeringskringen. Omstreeks dezelfde tijd vraagt d'Aspremont Lynden in een « zeer geheime » brief aan Woot de Trixhe, adjunct-administrateur van de Staatsveiligheid, alle informatie in dat verband. « Il me paraîtrait (…) souhaitable que l'on puisse recueillir en une synthèse tous les éléments que nous possédons sur les contacts avec l'Est et le Parti communiste de Lumumba et de son entourage » ([73]). Mogelijk is er een verband tussen dit verzoek en de vrees uitgedrukt door Robiliart.

Tussen 10 en 20 juli krijgt deze vrees nieuwe en sterke impulsen. De wijze waarop de Sovjet-Unie zich achter

La crainte d'une infiltration communiste au Congo existait déjà avant l'indépendance, notamment dans les milieux de la Société Générale et de l'Union Minière. Le fait que le gouverneur Gillet en personne avertit le ministre Wigny le 14 juillet de la menace communiste n'a certainement pas de quoi surprendre. Dès mars 1960, le numéro un de l'UMHK, Herman Robiliart, exprime son inquiétude à propos de la nomination de Lumumba et Kashamura comme membres du Collège exécutif. « Nul doute qu'au 1er juillet, ces messieurs ouvriront toutes grandes les portes du Congo à leurs amis de l'Est » ([72]). Cette crainte est également partagée dans les milieux gouvernementaux. Vers la même époque, d'Aspremont Lynden demande toutes les informations à cet égard dans une lettre « très secrète » qu'il adresse à Woot de Trixhe, administrateur adjoint de la Sûreté de l'État. « Il me paraîtrait (…) souhaitable que l'on puisse recueillir en une synthèse tous les éléments que nous possédons sur les contacts avec l'Est et le Parti communiste de Lumumba et de son entourage » ([73]). Il existe peut-être un rapport entre cette demande et la crainte exprimée par Robiliart.

Entre le 10 et le 20 juillet, cette crainte est alimentée par des signaux nouveaux et forts. La manière dont

([71]) Wigny, *Mémoires du Congo*, 151 (uittreksel van memorandum over telefoongesprek met ambassadeur Loridan in New York).

([72]) Aan J. Cousin, 23 maart 1960; AUM 410.

([73]) 10/3/1960; ASE, Lumumba. Op 15 maart ontvangt d'Aspremont het gevraagde rapport dat hij 's anderendaags overmaakt aan minister Scheyven. Hij preciseert : « Je vous prie de bien vouloir trouver sous ce pli une note relative aux contacts de Patrice Lumumba avec les pays de l'Est et avec le Parti communiste belge. Il y a lieu de considérer cette documentation comme ayant un caractère absolument secret. Je souhaiterais, qu'après en avoir pris connaissance, vous puissiez me la renvoyer. » (PAL). Zie X — Bijlagen.

([71]) Wigny, *Mémoires du Congo*, 151 (extrait du mémorandum sur l'entretien téléphonique avec l'ambassadeur Loridan à New York).

([72]) À J. Cousin, 23 mars 1960; AUM 410.

([73]) 10/3/1960; ASE, Lumumba. D'Aspremont reçoit le rapport demandé le 15 mars et le transmet le lendemain au ministre Scheyven. Il précise : « Je vous prie de bien vouloir trouver sous ce pli une note relative aux contacts de Patrice Lumumba avec les pays de l'Est et avec le Parti communiste belge. Il y a lieu de considérer cette documentation comme ayant un caractère absolument secret. Je souhaiterais, qu'après en avoir pris connaissance, vous puissiez me la renvoyer. » (PAL). Voir X — Annexes.

Lumumba schaart in de eerste dagen van de crisis is voor sommigen al voldoende bewijs dat de politiek van de Congolese premier zelf als Moskougezind kan worden bestempeld. Een meer overtuigend bewijs vinden ze evenwel in het Congolese ultimatum van 17 juli. Op die dag overhandigt generaal Alexander (Ghana) in Leopoldstad, namens Kasa Vubu en Lumumba die zich in Stanleystad bevinden, een ultimatum aan VN-gezant Bunche. Indien de VN er niet voor zorgen dat de Belgische troepen tegen 19 juli het Congolese grondgebied hebben verlaten, zullen zij beroep doen op de Sovjet-Unie ([74]). De dreiging van een Sovjet-interventie — bluf of reële mogelijkheid — bepaalt de dramatiek van de bijeenkomst van de Veiligheidsraad van 20-22 juli ([75]). In brede kring — en voor oppervlakkige waarnemers — heeft zij het beeld doen ingang vinden van Lumumba als een communist.

Het is veertig jaar na datum en tien jaar na het einde van de Koude Oorlog moeilijk om zich in te leven in de gevoelens van afkeer en vijandigheid die het communisme bij velen uitlokte. Het is ook moeilijk vast te stellen hoe belangrijk in de beeldvorming omtrent Lumumba het aandeel is van de realiteit dan wel van de propaganda. Maar uiteindelijk heeft de realiteit soms minder belang voor de gang van de geschiedenis dan de overtuiging, gegrond of niet, die bij mensen ingang vindt.

Wàs Lumumba dan feitelijk een communistisch gevaar ? Dat is in elk geval hoe zijn vijanden, en met name de Belgische regering, over hem dachten, niet zozeer omdat de Congolese leider die ideologische keuze uit overtuiging, maar veeleer uit politiek opportunisme zou hebben gemaakt. Lumumba, die tot alles bereid was om de macht in handen te houden, zou niet hebben geaarzeld — ook al schaadde dat de « kolonialisten » en hun handlangers — de steun in te roepen van de USSR en haar satellieten. Net zoals de verdediging van het Westen een argument was dat vaak werd gebruikt om de acties tegen Lumumba te kenschetsen, was het doordringen van het communisme in Afrika een schrikbeeld waarmee overvloedig werd geschermd om de antilumumbistische strijd goed te praten, en zulks al van vóór de Onafhankelijkheid. De verwijzingen naar een uit overtuiging of uit opportunisme communistische of com-

([74]) Hierover Kalb, blz. 24-25. Generaal Alexander was de Brits-Ghanese officier die voorlopig het bevel voerde over de VN-troepen. Hij keerde zelf terug uit Stanleystad en overhandigde het ultimatum aan VN-gezant Bunche in aanwezigheid van VS-ambassadeur Timberlake, de Belgische generaal Roger Gheysen (Cometro), de Congolese minister van Buitenlandse Zaken Bomboko en de Congolese VN-ambassadeur Thomas Kanza. Kalb : « *There was no doubt that the ultimatum was the work of Lumumba. Alexander told Timberlake he felt Kasavubu was « not happy » about the « direction being taken by Lumumba » but seemed to be « weak and under [Lumumba's] thumb* » (blz. 25).

([75]) Op 2 augustus : de Russen zoeken een *casus belli*. Op 7 augustus : communistische herstelplan.

l'Union soviétique se rallie à Lumumba dans les premiers jours de la crise prouve à suffisance, pour certains, que la politique du Premier ministre congolais lui-même peut être qualifiée de pro-moscovite. L'ultimatum congolais du 17 juillet constitue toutefois une preuve plus convaincante. Ce jour-là, le général Alexander (Ghana) remet, à Léopoldville, au nom de Kasa Vubu et de Lumumba qui se trouvent à Stanleyville, un ultimatum à l'émissaire des Nations unies Bunche. Si les Nations unies ne veillent pas à ce que les troupes belges aient quitté le territoire congolais pour le 19 juillet, ils feront appel à l'Union soviétique ([74]). La menace d'une intervention soviétique — bluff ou possibilité réelle — explique l'atmosphère dramatique dans laquelle se déroule la réunion du Conseil de sécurité des 20-22 juillet ([75]). Parmi la population — et pour des observateurs superficiels —, cette menace a contribué à asseoir l'image d'un Lumumba communiste.

Quarante ans après les faits et dix ans après la fin de la Guerre Froide, il est difficile d'imaginer les sentiments de répulsion et d'hostilité que provoquait le communisme chez beaucoup. Il est également difficile de déterminer l'importance respective de la part de réalité et de la part de propagande dans l'image que l'on avait de Lumumba. Mais, en fin de compte, la réalité a parfois moins d'importance pour le cours de l'histoire que la conviction, fondée ou non, qu'ont les gens.

En effet, Lumumba, danger communiste ? C'est en tout ainsi qu'il fut perçu par ses ennemis, et notamment le gouvernement belge, moins parce que le leader congolais, par conviction, aurait fait ce choix idéologique, que par opportunisme politique de sa part. Lumumba, prêt à tout pour conserver le pouvoir, n'aurait pas hésité, pourvu que cela nuise aux « colonialistes » et à leurs sbires, à s'appuyer sur l'URSS et ses satellites. Tout comme la défense de l'occident fut un argument couramment admis pour caractériser les actions contre Lumumba, la pénétration communiste en Afrique fut un spectre largement agité pour justifier la lutte antilumumbiste, et ceci dès avant l'Indépendance. Les références à un Lumumba communiste ou pro-communiste par conviction ou par opportunité sont innombrables, que ce soit dans la presse ou dans des documents plus discrets. Dans ce cadre-là, il s'agissait pour le gouverne-

([74]) À ce propos, Kalb, pp. 24-25. Le général Alexander était l'officier britannico-ghanéen qui commandait provisoirement les troupes des Nations unies. Il revint même de Stanleyville et remit l'ultimatum à l'émissaire des Nations unies Bunche en présence de l'ambassadeur des Etats-Unis Timberlake, du général belge Roger Gheysen (Cometro), du ministre congolais des Affaires étrangères Bomboko et de l'ambassadeur congolais auprès des Nations unies Thomas Kanza. Kalb : « There was no doubt that the ultimatum was the work of Lumumba. Alexander told Timberlake he felt Kasavubu was « not happy » about the « direction being taken by Lumumba » but seemed to be « weak and under (Lumumba's) thumb » (p. 25).

([75]) Le 2 août : les Russes cherchent un *casus belli*. Le 7 août : plan de redressement communiste.

munistisch gezinde Lumumba zijn niet te tellen, zowel in de pers als in discretere documenten. Tegen die achtergrond moest de Belgische regering inlichtingen bijeenbrengen die de, onder meer financiële, banden van Lumumba met de communistische wereld konden bewijzen. Het was de taak van de Veiligheid van de Staat haar die inlichtingen door te spelen. Document 35 illustreert de aard van die inlichtingen.

Op 19 juli — onmiddellijk na zijn terugkeer uit E'ville — schrijft d'Aspremont een rapport over zijn missie naar Katanga. Bijna terloops signaleert hij onder de rubriek « problèmes à résoudre à Bruxelles » : « Faire recueillir systématiquement sur place tous les renseignements permettant d'établir l'existence d'un véritable complot ».

Waarschijnlijk in verband daarmee staan twee nota's, eveneens van 19 juli, respectievelijk van het ministerie van Defensie en van de Staatsveiligheid, over de aanwijzingen van een complot in hoofde van Lumumba. 's Anderendaags, op 20 juli, schrijft d'Aspremont Lynden een nota voor premier Eyskens met de doelstellingen van de Belgische politiek in Congo. Hij opent zijn nota als volgt :

ment belge de trouver des informations susceptibles de prouver les liens, notamment financier, de Lumumba avec le monde communiste. Ce fut le rôle de la Sûreté de l'Etat de lui fournir ces informations. Le document 35 qui illustre la nature de ces informations.

Le 19 juillet — immédiatement après son retour d'Élisabethville —, d'Aspremont rédige un rapport au sujet de sa mission au Katanga. Il signale, presque incidemment, sous la rubrique « problèmes à résoudre à Bruxelles » : « Faire recueillir systématiquement sur place tous les renseignements permettant d'établir l'existence d'un véritable complot ».

C'est vraisemblablement dans ce contexte que se situent deux notes, également du 19 juillet, l'une du ministère de la Défense nationale et l'autre de la Sûreté de l'État, notes relatives à des signes indiquant l'existence d'un complot dans le chef de Lumumba. Le lendemain, le 20 juillet, d'Aspremont Lynden rédige à l'intention du premier ministre Eyskens une note reprenant les objectifs de la politique belge au Congo. Sa note débute en ces termes :

<Le développement de la situation des derniers jours a abouti à créer un véritable vide politique dans tout le Congo. Ce vide a été voulu par Lumumba et ses créatures. L'existence d'un véritable complot ne peut faire de doute (…). Ce vide politique a été créé de façon à permettre la mainmise systématique des gens de l'Est sur le Congo. Le problème en jeu n'est pas seulement belge, ce problème intéresse tout l'Occident et si on ne peut le résoudre à son avantage, le Congo sera communiste dans deux mois. Dans deux ans toute l'Afrique noire sera sous l'influence de l'Est>

Bijgevolg is maar één conclusie mogelijk tijdens die zomer 1960. De regering-Lumumba vormt een gevaar en moest worden bekampt. D'Aspremont zal die overtuiging nooit verloochenen. In een van zijn brieven aan majoor Weber, gedateerd Brussel 14 april 1961, op een tijdstip waarop de regering waarvan hij deel uitmaakt ontslagnemend is, laat d'Aspremont zich verleiden tot een ontboezeming die boekdelen spreekt : « *Je crois utile de vous adresser, sous ce pli, une note reprenant mes vues personnelles au sujet de l'évolution actuelle du Katanga (…) Notre action commune a abouti à éviter, tout au moins jusqu'à présent, la main-mise communiste sur l'Afrique.* » ([76]).

Wij zullen later terugkomen op de oplossing die de voorkeur van d'Aspremont wegdroeg, met name Congo opnieuw oprichten vanuit Katanga.

Dès lors, une seule conclusion s'imposait à lui au cours de cet été 1960. Le gouvernement Lumumba constituait un danger et devait être combattu. D'Aspremont ne perdra jamais cette conviction. Dans une de ses lettres adressées au major Weber, et datée de Bruxelles le 14 avril 1961, à un moment où c'était la fin du gouvernement dont il faisait partie, d'Aspremont se laissa aller à une confidence qui est révélatrice : « Je crois utile de vous adresser, sous ce pli, une note reprenant mes vues personnelles au sujet de l'évolution actuelle du Katanga (…). Notre action commune a abouti à éviter, tout au moins jusqu'à présent, la main-mise communiste sur l'Afrique. » ([76]).

Nous reviendrons plus avant sur la solution qui avait les faveurs de d'Aspremont, à savoir reconstituer le Congo à partir du Katanga.

([76]) PAL.

([76]) PAL.

VS : Lumumba moet vervangen worden (1 augustus) (77)

Het ultimatum van 17 juli heeft een belangrijke rol gespeeld in de associatie van Lumumba met de Sovjet-Unie en lokt voor het eerst ook in Amerikaanse regeringskringen een ernstig debat uit *(78)*. Volgens Kalb in haar studie over de Amerikaanse Congopolitiek : « *The ultimatum alarmed American officials who had been concerned about Lumumba's interest in the Communist bloc but had tended to accept with a grain of salt Belgian descriptions of him as a Communist* » (blz. 26). Op de vraag hoe om te gaan met Lumumba, komen op het State Department vooralsnog tegenstrijdige adviezen van Leopoldstad en Brussel binnen. De meest radicale opvatting komt van de Amerikaanse ambassadeur in Brussel, Richard Burden, die als eerste Amerikaanse functionaris openlijk de vervanging van de regering-Lumumba vraagt :

États-Unis : Lumumba doit être remplacé (1er août) (77)

L'ultimatum du 17 juillet a joué un rôle important dans le fait que l'on a associé Lumumba à l'Union soviétique et a aussi, pour la première fois, suscité un débat sérieux dans les milieux gouvernementaux américains *(78)*. Dans son étude consacrée à la politique congolaise des États-Unis, Kalb écrit « *The ultimatum alarmed American officials who had been concerned about Lumumba's interest in the Communist bloc but had tended to accept with a grain of salt Belgian descriptions of him as a Communist* » (p. 26). Alors qu'il avait demandé quelle attitude il convenait d'adopter à l'égard de Lumumba, le Département d'État reçoit encore toujours des avis contradictoires en provenance de Léopoldville et de Bruxelles. Le point de vue le plus radical émane de l'ambassadeur des États-Unis à Bruxelles, Richard Burden, qui est le premier fonctionnaire américain à demander ouvertement le remplacement du gouvernement Lumumba :

<A principal objective of our political and diplomatic action must therefore be to destroy Lumumba government as now constituted, but at the same time we must find or develop another horse to back which would be acceptable in rest of Africa and defensible against soviet political attack> (79)

Als een van de middelen daartoe adviseert hij dat de Amerikaanse regering steun zou verlenen aan de provincies tegen de centrale regering. In de woorden van Kalb : « *build up the provincial governments as a de facto authority, and persuade them to adopt a position of « no confidence » towards the central government; this would weaken Lumumba, and the provincial leaders could then « build back towards some central authority exclusive of Lumumba* » (blz. 28).

Het ultimatum van Lumumba zorgt ook voor een stevige discussie op de Amerikaanse National Security Council van 21 juli. Het lijkt erop dat de mening gaat overheersen dat Lumumba onvoorspelbaar en dus gevaarlijk is. CIA-directeur Allan Dulles formuleert het zelfs in deze bewoordingen :

Parmi les différents moyens permettant d'atteindre cet objectif, il conseille au gouvernement américain de soutenir les provinces contre le gouvernement central. Kalb le formule comme suit : « *build up the provincial governments as a de facto authority, and persuade them to adopt a position of « no confidence » towards the central government; this would weaken Lumumba, and the provincial leaders could then « build back towards some central authority exclusive of Lumumba* » (p. 28).

L'ultimatum de Lumumba suscite également un débat animé au *National Security Council* américain du 21 juillet. L'opinion qui semble devoir l'emporter est que Lumumba est imprévisible et, donc, dangereux. Le directeur de la CIA, Allan Dulles, le formule même en ces termes :

<Mr. Dulles said that in Lumumba we were faced with a person who was a Castro or worse…Mr. Dulles went on to describe Mr. Lumumba's background which he described as « harrowing »… It is safe to go on the assumption that Lumumba has been bought by the Communists; this also, however, fits with his own orientation>

(77) Wij steunen hiervoor uitsluitend op Kalb.
(78) Hierover Kalb, « *Lumumba's Ultimatum : Alarm at the White House* », blz. 24-29.
(79) Gecit. Kalb, blz. 27.

(77) Nous nous basons en l'occurrence uniquement sur Kalb.
(78) Voir à ce sujet Kalb, « *Lumumba's Ultimatum : Alarm at the White House* », pp. 24-29.
(79) Kalb, *o.p.*, p. 27.

Mogelijk komt de informatie waarop Dulles zich baseert voor een deel uit Brussel. Voor die periode blijkt uit twee, in het archief van de Veiligheid van de Staat aangetroffen documenten dat er contacten en overzending van informatie in die trant zijn geweest. Zo vraagt « Eric », duidelijk verbonden aan de ambassade van de Verenigde Staten in Brussel, in een vertrouwelijke brief gedateerd 27 juli 1960, op ongedwongen toon inlichtingen aan Paul Woot de Trixhe, adjunct-directeur van de Veiligheid. Op 28 juli 1960 verstrekt Caeymaex, hoofd van de Belgische Veiligheid van de Staat, op verzoek van de ambassade van de Verenigde Staten, inlichtingen over Lumumba en andere Congolese leiders en meer bepaald over de contacten die ze hadden met de communisten.

Document 23a

« Eric » (ambassade USA) in Woot de Trixhe, 27 juli 1960; ASE, Mobutu, 76

Il est possible que l'information sur laquelle se base Dulles provienne en partie de Bruxelles. Pour cette période, deux documents retrouvés dans les archives de la Sûreté de l'Etat attestent de contacts et de transmission d'informations de cet ordre. Ainsi, « Eric », manifestement attaché à l'Ambassade des Etats-Unis à Bruxelles, dans une lettre confidentielle datée du 27 juillet 1960, fait une demande d'information sur un ton familier à Paul Woot de Trixhe, directeur-adjoint de la Sûreté. Le 28 juillet, Caeymaex, chef de la Sûreté de l'État belge, fournit, à la demande de l'Ambassade des États-Unis, des renseignements sur Lumumba et d'autres leaders congolais, et plus particulièrement, sur leurs contacts avec les communistes.

Document 23a

« Eric » (ambassade USA) à Woot de Trixhe, 27 juillet 1960; ASE, Mobutu, 76

<Mon Cher Paul — Monsieur Wigny a informé mon ambassadeur le 18 juillet, que Monsieur Lumumba avait nommé deux communistes, un comme chef d'Etat-Major de l'Armée à Léopoldville et l'autre pour un rôle non-spécifié à Stanleyville.

Mon Ambassadeur a demandé s'il vous sera peut-être possible de nous fournir quelques détails en plus, par exemple l'identité et l'histoire des intéressés. Je vous saurais gré de nous envoyer tous les renseignements que vous avez au sujet des intéressés.

Bien cordialement à vous — (s) Eric.>

Document 23b

Aantekening van de diensten van de Staatsveiligheid op de brief van « Eric », 27 juli 1960

Document 23b

Aantekening van de diensten van de Staatsveiligheid op de brief van « Eric », 27 juillet 1960

<Le Chef d'Etat Major à Léo paraît être Mobutu Joseph (SE/492.030).
BT/B ignore quelle personnalité d'opinion communiste a été désignée pour Stanleyville.

Instructions de A.A.
Répondre que nous connaissons Mobutu.
Dire ce que nous savons de lui.
Pour Stanleyville : ignoré — 17/8-RD.>

Document 24

Caeymaex in Goiran (ambassade USA), 28 juli 1960; ASE, Lumumba, 662-663

Document 24

Caeymaex à Goiran (ambassade USA), 28 juillet 1960; ASE, Lumumba, 662-663

<Annexes : 15 ([80])

Cher Monsieur Goiran — Conformément à votre demande, je vous envoie ci-joint quelques notices individuelles relevant les contacts entre des leaders congolais et le monde communiste, pour autant que nous les connaissions.

Je me suis arrêté aux principaux d'entre eux : Kasavubu, Lumumba, Kashamura, Gizenga.

Ces notices sont destinées à votre service en raison des éléments secrets qu'elles contiennent.

Elles couvrent une période se terminant au 30 juin 1960.

([80]) Die waren niet bij het document uit het archief gevoegd.

([80]) Celles-ci n'étaient pas jointes au document dans les archives.

Vous connaissez le reste.

Aux notices sont joints en annexe quelques documents.

L'influence communiste sur ces leaders est certaine.

Le comportement de ceux-ci n'est cependant pas dicté uniquement par Moscou.

J'y vois aussi et surtout leur nationalisme africain, se traduisant par une hostilité foncière, tout au moins actuellement, à ce qui est belge.

J'espère donc que ces notices pourront être de quelque utilité dans l'étude de l'influence communiste au Congo et dans la contre-action qu'il est sans doute indispensable d'y développer.

Mais j'espère tout autant qu'elles ne feront pas perdre de vue les autres aspects du problème congolais, ceux notamment qui révèlent que les troubles sont dirigés essentiellement contre les Belges en cette qualité.

Pour ma part, je tiens que cette action anti-belge est injustifiable et injustifiée.

Veuillez croire, cher Monsieur Goiran, à l'assurance de mes meilleurs sentiments — (s) L. Caeymaex>

De onmoeting tussen VS-minister van Buitenlandse Zaken Herter en premier Lumumba in Washington (27 juli) neemt het wantrouwen in de Congolese premier niet weg. Integendeel, de mening overheerst dat er met Lumumba moeilijk te werken valt, ook al kan hem geen duidelijke Sovjetvoorkeur worden aangerekend. Het nieuwe ultimatum van Lumumba aan de VN op 31 juli (alweer gevolgd door een positieve reactie van de Sovjet-Unie op 1 augustus) lijkt het politieke lot van Lumumba in Amerikaanse regeringskringen te bezegelen. Op 1 augustus laat Herter aan de VS-ambassadeur in Brussel weten :

La rencontre à Washington (27 juillet) entre le ministre américain des Affaires étrangères Herter et le premier ministre Lumumba ne fait pas disparaître la méfiance à l'égard du premier ministre congolais. Au contraire, l'opinion qui domine, c'est qu'il est difficile de travailler avec Lumumba, même si on ne peut pas lui prêter des sentiments pro-soviétiques marqués. Le nouvel ultimatum adressé par Lumumba aux Nations unies le 31 juillet (de nouveau suivi d'une réaction positive de l'Union soviétique le 1er août) semble avoir scellé le sort politique de Lumumba dans les milieux gouvernementaux américains. Le 1er juillet, Herter fait savoir à l'ambassadeur des États-Unis à Bruxelles que :

<US believes West must deal with Lumumba as prime minister Congolese government, although his reliability open to serious question. Lumumba's intentions and sympathies unclear, and evidence exists that he will not rpt not prove satisfactory. US will therefore continue search for more trusthworthy elements in Congo who might be susceptible to support as part of program of reinsurance against Lumumba> ([81])

Enkele dagen later bevat een nota van de Amerikaanse regering aan de Belgische een min of meer gelijkaardige boodschap :

Quelques jours plus tard, une note du gouvernement américain adressée au gouvernement belge a plus ou moins la même teneur :

<Nous estimons que grâce à l'action énergique de l'ONU se servant de troupes en provenance d'Etats africains, une dangereuse intervention des Soviets au Congo a été effectivement bloquée. Le département d'Etat considère qu'il est de toute importance que les Etats africains continuent à jouer un rôle important dans la réhabilitation du Congo. Nous pensons qu'il est également important de tenir compte dans une certaine mesure des susceptibilités des Etats africains, particulièrement dans les déclarations publiques.

Les Etats-Unis pensent que l'Ouest doit traiter avec Lumumba pour le moment comme Premier ministre du gouvernement congolais. Cependant, ses intentions et ses sympathies sont évidemment sujets à caution, et les Etats-Unis continueront à chercher, au Congo, des éléments inspirant plus de confiance et qui pourraient être les points d'appui d'un programme d'assurance contre Lumumba> ([82])

([81]) Telex van State Department aan VS-ambasadeur in Brussel, 1 augustus 1960 (nr 317). Gecit. Kalb, blz. 38. Voor Lumumba's ultimatum, *ibidem* blz. 41.

([82]) 4 augustus 1960.

([81]) Telex du Département d'État à l'ambassadeur US à Bruxelles, 1er août 1960 (n° 317). Cit. Kalb, p. 38. Pour l'ultimatum de Lumumba, ibidem p. 41.

([82]) 4 août 1960.

Besluit

We kunnen besluiten dat al van in het begin van de crisis in Belgische regeringskringen de vervanging van de regering-Lumumba een belangrijke doelstelling wordt. Het ultimatum van 17 juli zal de Belgische regeringskringen in hun opvatting alleen maar versterken. Datzelfde ultimatum zal ook in Amerikaanse regeringskringen leiden tot de eerste overwegingen over de vervanging van Lumumba, maar het is pas na diens bezoek aan Herter en na een nieuw Congolees ultimatum aan de VN op 31 juli dat de Amerikaanse regeringskringen besluiten dat er met Lumumba niet te werken valt en dat hij als regeringsleider beter vervangen wordt. Voorlopig wordt hij alleen geduld.

3. **Een confederaal Congo als hefboom tegen de regering-Lumumba**

Het confederale uitgangspunt

Op 22 juli beslist de kabinetsraad tot de oprichting van de Belgische Technische Missie (BTM) in Elisabethstad en stelt zij Harold d'Aspremont Lynden aan tot hoofd van deze missie. Achter dit programma van technische hulp gaat in wezen een politieke doelstelling schuil. De BTM moet, zonder dat Katanga officieel door België wordt erkend, het Tshomberegime verstevigen zodat het zijn aanspraken op autonomie binnen of buiten het Congolese kader kan legitimeren.

Een onafhankelijk Katanga is een mogelijke optie, maar niet de enige en voor de (meerderheid van de) Belgische regering niet de eerste optie. De Belgische regering kiest om diverse redenen voor het behoud van een zekere eenheid van haar gewezen kolonie. Zij weet dat een onafhankelijk Katanga internationaal geen erkenning zal krijgen en België zal isoleren. Bovendien wil zij Katanga behouden zonder ook de rest te verliezen. En tenslotte vreest zij dat een versnipperd Congo de prooi van buitenlandse invloeden zal worden (de Sovjet-Unie, maar voor Katanga ook Rhodesië). Daarom opteert de Belgische regering voor een confederale structuur, die zonder de eenheid van Congo op te geven, Katanga op de voorgrond moet brengen. Deze optie is internationaal te verdedigen. Aan deze confederale hervorming koppelt zij bovendien een andere, en in wezen meer belangrijke doelstelling, nl. de vervanging van de regering-Lumumba.

Dit confederaal perspectief is reeds aanwezig bij de eerste besprekingen van de Katangese kwestie op de Belgische kabinetsraad (cf. *supra*). Bij zijn missie naar

Conclusion

Nous pouvons conclure de ce qui précède que dès le début de la crise, le remplacement du gouvernement Lumumba constitue un objectif important dans les milieux gouvernementaux belges. L'ultimatum du 17 juillet ne fera que renforcer les milieux gouvernementaux belges dans leur conviction. Ce même ultimatum amènera aussi les milieux gouvernementaux américains à envisager pour la première fois le remplacement de Lumumba, mais ce n'est qu'après la visite de ce dernier à Herter et après qu'un nouvel ultimatum congolais a été adressé aux Nations unies le 31 juillet que les milieux gouvernementaux américains décident qu'il n'y a pas moyen de collaborer avec Lumumba et qu'il est préférable de le remplacer à la tête du gouvernement. En attendant, il est seulement toléré.

3. **Un Congo confédéral servant de levier pour combattre le gouvernement Lumumba**

Le point de départ confédéral

Le 22 juillet, le conseil de cabinet décide de créer la Mission technique belge (Mistebel) à Elisabethville et met Harold d'Aspremont Lynden à la tête de cette mission. Derrière ce programme d'aide technique se cache en fait un objectif politique. La MTB doit, sans que la Belgique reconnaisse officiellement le Katanga, renforcer le régime de Tshombe, afin qu'il puisse légitimer ses revendications autonomistes au sein ou en dehors du cadre congolais.

L'indépendance du Katanga est une option possible, mais pas la seule et pas la première pour le gouvernement belge (ou, plus exactement, pour la majorité de ses membres). Le gouvernement belge choisit, pour des raisons diverses, de préserver une certaine unité de son ancienne colonie. Il sait qu'un Katanga indépendant ne bénéficiera pas de la reconnaissance internationale et que l'indépendance de cette province aura pour effet d'isoler la Belgique. Il veut en outre conserver le Katanga sans perdre le reste. Et il craint enfin qu'un Congo morcelé ne devienne la proie d'influences étrangères (l'Union soviétique, mais aussi la Rhodésie en ce qui concerne le Katanga). C'est la raison pour laquelle le gouvernement belge opte pour une structure confédérale, qui, sans que l'unité du Congo soit remise en cause, doit permettre de placer le Katanga au premier plan. Cette option est défendable au niveau international. À cette réforme confédérale, le gouvernement belge associe en outre un autre objectif, en fait plus important, à savoir le remplacement du gouvernement Lumumba.

Cette perspective confédérale fait déjà l'objet des premières discussions consacrées à la question katangaise au Conseil de cabinet belge (cf. *supra*). Lors de sa mis-

Katanga van 16-19 juli heeft d'Aspremont Lynden ook al de opdracht de secessieplannen van Tshombe om te buigen naar een confederale opstelling (cf. *supra*). In zijn nota van 20 juli, bestemd voor premier Eyskens, definieert hij de te volgen politiek als volgt : « Soutien accordé aux gouvernements provinciaux, première étape. Organisation d'une formule d'association, deuxième étape » (document). Men zal opmerken dat d'Aspremont in vrijwel dezelfde termen spreekt als de Amerikaanse ambassadeur daags tevoren. Op 23 juli spreekt Tshombe al een confederale geloofsbelijdenis uit en plaats hij de Belgische regering in een meer confortabele positie. Op 26 juli preciseert minister Wigny de richtlijnen voor Harold d'Aspremont in Katanga : « La Belgique s'est particulièrement réjoui des récentes déclarations de M. Tshombe par lesquelles il affirme considérer le Katanga comme le noyau d'une future confédération des Etats du Congo. Tout ralliement d'autres provinces du Congo au Katanga est donc à encourager, bien entendu avec discrétion » (document). Over de grond van de zaak, een confederaal Congo, zijn Wigny en d'Aspremont het kennelijk eens. Toch ontstaan er wrijvingen over de wijze van uitvoering. En misschien niet alleen daarover. De confederatie vormt niet het voorwerp van een grondige discussie, het is een vage term en haast een slogan. In feite is het een compromis waarvan de termen niet voor iedereen dezelfde betekenis hebben. Wij komen daar verder op terug.

Document 25 (zie X — bijlagen)

« Note pour monsieur le Premier Ministre », nota van H. d'Aspremont Lynden, 20 juli 1960; PE

Document 26

Telex van minister Wigny aan H. d'Aspremont Lynden, 26 juli 1960 (21.40 h); PAL

sion au Katanga, du 16 au 19 juillet, d'Aspremont Lynden a également pour mission de transformer les plans sécessionnistes de Tshombe en conception confédérale (cf. *supra*). Dans sa note du 20 juillet, destinée au premier ministre Eyskens, il définit sa politique comme suit : « Soutien accordé aux gouvernements provinciaux, première étape. Organisation d'une formule d'association, deuxième étape » (document). On notera que d'Aspremont utilise pratiquement les mêmes termes que ceux utilisés la veille par l'ambassadeur américain. Le 23 juillet, Tshombe fait déjà une profession de foi confédérale et rend plus confortable la position du gouvernement belge. Le 26 juillet, le ministre Wigny précise les directives de Harold d'Aspremont au Katanga : « La Belgique s'est particulièrement réjouie des récentes déclarations de M. Tshombe par lesquelles il affirme considérer le Katanga comme le noyau d'une future confédération des Etats du Congo. Tout ralliement d'autres provinces du Congo au Katanga est donc à encourager, bien entendu avec discrétion » (document). Sur le fond de l'affaire, à savoir la création d'un Congo confédéral, Wigny et d'Aspremont sont manifestement sur la même longueur d'ondes. Il existe toutefois entre eux certains points de friction quant aux modalités d'exécution. Et sans doute pas uniquement à cet égard. La confédération ne fait pas l'objet d'un débat approfondi, c'est un terme vague, presque un slogan. En fait, c'est le compromis dont les termes n'ont pas la même signification pour tous. Nous y reviendrons par la suite.

Document 25 (voir X — annexes)

« Note pour monsieur le Premier Ministre », note de H. d'Aspremont Lynden, 20 juillet 1960; PE

Document 26

Télex du ministre Wigny à H. d'Aspremont Lynden, 26 juillet 1960 (21.40 h); PAL

<Vous précise ci-dessous directives politiques présidant à votre mission et qui sont, je suis sur, celles qui vous ont déjà inspiré.

1. [Unité] du Congo est l'oeuvre de la Belgique. Toute modification doit être l'oeuvre des congolais eux-mêmes.

2. La position du Katanga a toute la sympathie de la Belgique et l'aide technique que vous lui apportez en est la preuve évidente.

3. La Belgique s'est particulièrement réjouie des récentes déclarations de M. Tshombe par lesquelles il affirme considérer le Katanga comme le noyau d'une future confédération des Etats du Congo. Tout ralliement d'autres provinces du Congo au Katanga est donc à encourager, bien entendu avec discrétion.

4. Votre position doit être strictement d'aide et de conseils; le Katanga doit être à même d'affirmer sa personnalité africaine; en conséquence, toutes les décisions doivent être pris[es] par des Katangais et non des Belges. L'africanisation des cadres civils et militaires doit être poussée aussi rapidement que possible.

5. Dans cet esprit, postes clés suivants doivent être organisées aussitôt que possible sous direction fonctionnaires katangais aidés éventuellement par agents belge :

— primo information et radio;

— secundo sûreté et police.

*6. Il paraît de grande importance que le Gouvernement katangais puisse faire connaître sa position auprès des principaux Gouvernements africains non communistes, en envoyant si possible des émissaires>**

De actie van Harold d'Aspremont Lynden en Robert Rothschild in Katanga

Het optreden van de BTM in Elisabethstad is gericht op de technische ondersteuning van het Tshomberegime : opbouw van administratie, politie, gerecht, leger, enz. Maar de politiek van d'Aspremont reikt verder dan de versterking van de Katangese autonomie. Voor hem is Katanga slechts de bouwsteen van een confederaal Congo, en vormt de confederatie een hefboom in de strijd tegen de regering-Lumumba. Dat blijkt uit een reconstructie van de telexen en brieven uitgewisseld tussen Brussel en E'ville tussen 24 juli en 26 augustus 1960 (verzameling 1). Daaruit presenteren wij in het volgende overzicht een aantal cruciale tekstfragmenten.

Verzameling 1. Correspondentie, betreffende de Belgische actie in Katanga, tussen Belgische autoriteiten in Brussel (vooral premier Eyskens) en E'ville (vooral d'Aspremont Lynden, hoofd van de BTM, en ambassadeur Rothschild), 22 juli-26 augustus 1960

L'action de Harold d'Aspremont Lynden et de Robert Rothschild au Katanga

L'intervention de la MTB à Élisabethville vise principalement à apporter un soutien technique au régime de Tshombe : mise en place de l'administration, de la police, de la justice, de l'armée, etc. Mais la politique de d'Aspremont va au-delà du renforcement de l'autonomie katangaise. À ses yeux, le Katanga n'est qu'une pierre de l'édifice d'une confédération congolaise, la confédération constituant un levier dans la lutte contre le gouvernement Lumumba. C'est ce qui ressort d'une reconstitution de la correspondance et de l'échange de télex entre Bruxelles et Élisabethville entre le 24 juillet et le 26 août 1960 (recueil 1), dont nous présentons un certain nombre d'extraits cruciaux.

Recueil 1. Correspondance échangée à propos de l'action belge au Katanga entre les autorités belges à Bruxelles (principalement le Premier ministre Eyskens) et à Élisabethville (principalement d'Aspremont Lynden, chef de la MTB, et l'ambassadeur Rothschild), 22 juillet-26 août 1960

12	24/7	Aspremont	<Vous aurez sans doute pris connaissance de la dernière lettre de Monsieur Tshombe adressée à l'ONU. Ce texte vous a été télexé. Cette prise de position constitue un progrès manifeste par rapport aux attitudes antérieures: la porte est nettement ouverte vers des projets de Confédération. Nous avons pu prendre certains contacts avec les Baluba du Kasaï et le Kivu. La situation est mouvante. Tout espoir, en tous cas, n'est pas perdu. (…) que nous devons encourager Monsieur Tshombe à garder les portes ouvertes vers d'autres régions du Congo. Nous nous efforcerons, ici sur place, de lui faciliter les contacts nécessaires avec les gouvernements provinciaux. Il faut que notre Ambassadeur à Léopoldville soit tenu au courant de nos intentions. Si Bolikango et Bomboko devaient rejoindre l'Equateur et se mettent d'accord, un énorme pas en avant serait réalisé. Nous devons faire vite et profiter de l'absence de Lumumba. A cet égard, il serait important que nous soyons tenu au courant de la réalité de l'aide américaine qui lui serait proposée>
14	24/7	Aspremont	<Le Procureur du Roi de Luluabourg vient d'arriver à Eville. Sa présence à Luluabourg est impossible et sans utilité car tous les magistrats et tout le personnel subalterne ont disparu. Il a accepté de rester à notre disposition à Eville, prêt à se rendre à Bakwanga au cas où les espoirs de sécession se concrétisent>
15	24/7	Wigny	<Si Gouvernement Tshombe suffisamment fort et représentatif il doit pouvoir affronter même sous couvert ONU, opposition Léo ou éventuellement négociations avec Kasaï comme prévu par Tshombe lui-même ce qui permettait consolider Katanga>
33	1/8	Aspremont	<Ils ont spontanément reconnu que, depuis mon arrivée ici ainsi que celle de M. Rothschild, M. Tshombe avait manifestement redressé de façon heureuse sa position à l'égard du Congo. Mes interlocuteurs paraissent convaincus qu'il est possible, si nous en avons le temps, d'organiser les structures politiques du Congo sur de nouvelles bases inspirées par un système de confédération>
38	2/8	Dubuisson	<1. Reconnaiss. indép. pas urgent/ car situat. pas claire; laisser murir sécessions/ 2. Populat. ct. Lu/ 3. Congo éclatera notam. du côté Abako/ 4. Affinité entre Kat. Kivu & Kasaï finiront par/s'associer/>

42	3/8	Aspremont	<2. Position plus modérée de Tshombe orientée définitivement vers solution confédérale Etats-Unis est résultat action depuis quinze jours. Signalons qu'appels de Tshombe au Président des gouvernements provinciaux, à Kasavubu, n'ont pas eu de réponse. Tshombe a échangé correspondance personnelle avec Van Bilsen dans le sens indiqué ci-dessus. Pas de réponse. Paraît essentiel actuellement maintenir contacts et ne rien briser. Collaboration ambassade Léo paraît indispensable et à cet effet elle doit être tenue courant de notre action à E'ville, de même nous devons être tenus au courant action Léo. (…) 3. Problème fondamental du Katanga est intervention ONU. Intervention brutale et à très brève échéance de troupes ONU, même européennes, entraînerait débâcle totale structures politiques administratives et économiques locales. Cette intervention serait actuellement interprétée comme ne visant qu'à établir ici un régime Lumumba. (…) 7. A moyenne échéance, les objectifs à réaliser paraissent les suivants: Alpha. Renforcer les tendances à l'autonomie des gouvernements provinciaux, principale force d'opposition au gouvernement Lumumba. Beta. Organiser contacts gouvernement Katanga avec les autres gouvernements provinciaux si possible sous égide ONU>
58	5/8	Aspremont/ Rothschild	<Si autonomie Katanga pouvait être préservée par application compromis envisagé, prestige Tshombe en sortirait considérablement grandi et autres provinces encouragées à suivre son exemple. Ceci constituerait coup extrêmement sérieux pour gouvernement Lumumba dont Tshombe deviendrait principal adversaire sur plan congolais>
60	7/8	Aspremont	<Il est vain, et je dirais même enfantin, de s'imaginer que nous puissions jamais obtenir quoi que ce soit d'un Congo dominé par Lumumba et sa bande. Nous risquerions d'engloutir des milliards, de risquer la vie de braves gens en pure perte. Dès lors, il n'y a plus qu'un seul et unique espoir : jouer la carte katangaise et reconstruire les Etats-Unis du Congo dans un système confédéral>
61	7/8	Eyskens	<Premier Ministre Eyskens convaincu que tout le Congo se met en mouvement: voir nouvelles concernant Bakongo, Kasaï, etc. Vu ces nouvelles, il est important de gagner un certain nombre d'heures; gagner du temps, fût-ce par des difficultés de procédure>
62	8/8	Aspremont	<Négociations avec ONU possibles dans le cadre confédération. Voir à cet égard déclaration Bolikango, Kalonji, Diomi. Se tenir à tout prix pendant 24 h sur cette position. Congo unitaire et par conséquent gouvernement Lumumba sur point d'éclater. Seule opposition valable à Lumumba>
64	8/8	Aspremont	<Attire l'attention sur le fait que gouvernement Lumumba est minoritaire. En effet, on relève dans sa majorité obtenue lors de sa déclaration les voix des représentants Conakat, Puna et Abako. Ces trois partis sont actuellement 100 pourcent opposés à sa politique. Ce gouvernement est, en plus, illégal, car il a mis en vacances la constituante, contrairement aux prescrits de la loi fondamentale>
65	8/8	Tshombe	<Primo. Suite prise position leaders congolais Bolikango (Equateur), Diomi (Bas Congo) et Kalonji (Kasaï) en faveur confédération Etats Unis Congo, préconisée par Katanga, assistons éclatement général structure unitaire Congo, imposée par puissance coloniale belge et défendue par Lumumba. Secundo. Gouvernement Lumumba être minoritaire. Majorité obtenue fin juin Chambre congolaise: 74 voix sur 137 avec appui partis politiques opposés depuis à la politique (Abako, PNP, Conakat). Lumumba gouverne mépris parlement qu'il a mis en vacance. Gouvernement central ne représente plus valablement peuple congolais>
66	9/8	Aspremont	<(…) que ONU prenne en considération état de fait de l'éclatement du Congo et de l'opposition grandissante et majoritaire à Lumumba>
68	9/8	Aspremont/ Tshombe	<L'ONU doit tenir compte du fait de éclatement du Congo. Indépendance Katanga n'est qu'un pas dans la voie de la restructuration du Congo dans sens confédéral>
69	9/8	Kalonji	<Nos liens avec le gouvernement central doivent être basés sur une loi confédérale. Nos populations ne veulent pas de gouvernement central sous la dictature de Lumumba. Avons proclamé Etat Minier Indépendant ce matin>*
70	10/8	Aspremont	<Ai pris certaines mesures pour aider Kalonji: fonds, moyens telecom, transports aériens, vivres>
74	12/8	Eyskens	<Je tiens à vous en féliciter très sincèrement et à vous dire combien vous avez mon entière et absolue confiance>
77	14/8	Rothschild/ Aspremont	<En résumé, il est possible dès maintenant de se montrer optimiste quant à l'évolution de la situation générale au Katanga. Sauf nouvel accident les structures katangaises seront protégées par les troupes de l'ONU et à assez bref délai par les troupes katangaises elles-mêmes commandées par des officiers belges, au lieu de l'être à titre extrêmement précaire par les troupes belges>

79	17/8	Aspremont	<Il me paraît indispensable que le Gouvernement Belge accorde un subside financier d'une certaine importance à Albert Kalonji. Je suggère qu'une somme de 20 millions soit mise à ma disposition. Nous l'utiliserons suivant les nécessités et en aucun cas nous paierons cette somme sans pouvoir exercer un contrôle sur son utilisation. Il y aurait lieu, dès à présent, de rembourser à Bruxelles, en francs belges, une somme de 300.000 frs. à la firme Forminière, qui a payé les transports indispensables jusque Bakwanga>
83	20/8	Rothschild	<L'action des agents belges devrait aussi ne perdre aucune occasion d'encourager les opposants à Lumumba, soit au Parlement, soit au sein de son gouvernement, à se réfugier au Katanga si les circonstances s'y prêtaient. Si les Ministres modérés du style Bomboko, ou le Président du Sénat, ou d'autres, étaient amenés, au cours des semaines qui viennent, à se réfugier à Elisabethville, il y aurait lieu, à ce moment, d'envisager la création d'un Gouvernement congolais en exil dans la province>
84	22/8	Aspremont	<La situation évolue rapidement dans l'ensemble du Congo. Le parti Baluba du Kasaï a proclamé son indépendance. Celle-ci est sans doute précaire; il faut néanmoins la soutenir. Les premiers contacts que nous ayons eus indirectement avec les Lulua, nous permettent d'espérer qu'il sera possible de les amener à conclure une trève avec les Baluba et, surtout, à se détacher de Lumumba. Il y a en outre, ici pour le moment une délégation de Jeunesses Abako. Je serai amené, aujourd'hui même, à distribuer quelques fonds secrets. Puis-je attirer votre attention sur le fait que je vis ici de crédits. Si vraiment nous voulons aider le Kasaï et soutenir quelques mouvements de sécession, il me faudrait pouvoir disposer d'un budget d'une vingtaine de millions. Ainsi que je vous en ai déjà fait part, je suis convaincu qu'ainsi nous pouvons faire échapper pratiquement plus de la moitié du Congo et notamment les « zones clés » au point de vue économique à l'influence de ce fou de Lumumba>
85	22/8	Tshombe	<Action à entreprendre contre le gouvernement Lumumba : a) désagrégation Force Publique Léopoldville, Thysville ou seuls Batetela fidèles à Lumumba; b) 29 et 30 septembre, organisation grève générale dans province Léopoldville. Insiste sur nécessité absolue secret sur ces accords>
86	22/8	Aspremont	<Très secret. Suite mon telex n° 364 ai considéré devoir aider différents partis intéressés: a) leur accord[é?] un million me prêté par Union Minière; b) si possible faire livrer deux ou trois camionnettes à jeunesse Abako par Cegeac à Léopoldville; c) m'efforcerai fournir appareils radio et photo demandés; d) prier Consubel à Brazza accorder aux intéressés toute aide possible. Lui adresse lettre qui lui sera remise par délégués repartant demain>*
89	23/8	Aspremont	<Très secret. Très urgent. Prière instante autoriser commandant Baka ([83]) à fournir armes, munitions, équipement, chemises et charroi pour besoins Kasaï dans mesure où ne peuvent être rencontrés par gendarmerie katangaise. Extrême urgence. Forces tunisiennes officieusement d'accord. Prière au Ministre Gilson me téléphoner personnellement à Eville aujourd'hui entre 14 et 18 h>*
91	23/9	Eyskens/ Gilson	<Si éventuellement armes et munitions exFP sont toujours stockées à BAKA prière à Van Lierde fournir à province minière Kasaï ce qui est demandé par Aspremont>
79	24/8	Eyskens	<Je tiens à vous confirmer mon accord sur l'octroi de ce subside de 20 millions et le remboursement de la somme de 300.000 fr. à la firme Forminière, à Bruxelles>

Deze bloemlezing geeft ons een klaar idee van de houding van Belgische regeringsverantwoordelijken tegenover de regering-Lumumba. Wat leren we uit deze documenten ? In Elisabethstad steunt d'Aspremont niet alleen Tshombe. Uit zijn mededelingen aan Brussel kan men duidelijk afleiden dat de vertegenwoordiger van de Belgische regering in Katanga actief de secessie van Zuid-Kasaï steunt en ook andere secessies (Evenaarsprovincie, Beneden-Congo) aanmoedigt met het oog op een herschikking van het Congolese krachtenveld. Het

([83]) Basis van Kamina.

Ce florilège nous fournit une idée claire et précise de l'attitude des responsables du gouvernement belge à l'égard du gouvernement Lumumba. Que nous apprennent ces documents ? À Élisabethville, d'Aspremont ne soutient pas que Tshombe. On peut clairement inférer des dépêches qu'il envoie à Bruxelles que le représentant du gouvernement belge au Katanga soutient activement la sécession du Sud-Kasaï et qu'il encourage également d'autres sécessions (Province de l'Équateur, Bas-Congo) en vue d'une redistribution des forces au

([83]) Base de Kamina.

doel is het doen springen van het unitaire Congo (« l'éclatement du Congo »), de vorming van een Congolese confederatie en bijgevolg de omverwerping van de centrale regering geleid door Lumumba ([84]). Die beide doelstellingen horen voor d'Aspremont samen : de confederatie is een hefboom voor de verwijdering van Lumumba; ze is een vorm van oppositie tegen Lumumba. Ambassadeur Rothschild, die Buitenlandse Zaken vertegenwoordigt, zit op dezelfde golflengte als d'Aspremont Lynden. Volgens die laatste handelen beiden in volkomen eenklank ([85]). Rothschild is de gewezen en toekomstige kabinetschef van minister Paul-Henri Spaak en oefent, althans volgens d'Aspremont Lynden, ook invloed uit op de socialistische oud-premier Achille Van Acker.

Een cruciaal moment vormt de periode 5-10 augustus. Eerder al is gebleken dat de spanningen rond Katanga hier tot een hoogtepunt worden gevoerd. Hammarskjöld heeft de intrede van VN-troepen in Katanga aangekondigd (2 augustus). De vrees bestaat, in Katanga en in België, dat de VN-troepen de voorbode vormen van de centrale regering en dat het einde van de Katangese secessie in zicht is. De Katangese regering dreigt zich met geweld te verzetten; de Belgen dreigen te vluchten wat de economische ineenstorting van Katanga met zich zal meebrengen. Vooral het laatste dwingt Hammarskjöld behoedzaam te manoeuvreren en hij roept op 5 augustus een nieuwe Veiligheidsraad samen. De vergadering is gepland voor 8 augustus. De inzet is duidelijk : (1) zullen de VN-troepen Katanga binnentrekken, en (2) zullen zij het gezag van Lumumba herstellen, of Tshombe en de Katangese autonomie ongemoeid laten. In de nacht van 7 op 8 augustus vraagt d'Aspremont met aandrang dat de Belgische diplomatie een uitstel van 24 uur voor het sturen van VN-troepen naar Katanga zou bepleiten omdat hij een snelle verandering in de politieke constellatie verwacht : « Congo unitaire et par conséquent gouvernement Lumumba sur point d'éclater ».

Gaat het om bluf of om *wishfull thinking* ? Op 6 en 7 augustus hebben Abako en Puna in telegrammen aan de Veiligheidsraad hun steun aan een confederatie uitgesproken (cf. *supra*). D'Aspremont is hiervan ongetwijfeld op de hoogte. Hij weet ook dat Kalonji wordt verwacht in E'ville om er de zelfstandigheid van de Mijnprovincie (Zuid-

([84]) « Secessie » is in dit opzicht een misleidende term.

([85]) « Nous agissons en parfaite communauté de vues » (d'Aspremont Lynden op 24 juli), « Je tiens à vous dire combien m'est précieux le concours total et loyal que m'apporte Monsieur Rothschild. Nous formons incontestablement ici, à deux, une équipe aussi efficace que les circonstances le permettent », d'Aspremont Lynden op 7 augustus).

Congo. L'objectif est l'éclatement du Congo unitaire, la formation d'une confédération congolaise et, partant, le renversement du gouvernement central dirigé par Lumumba ([84]). Pour d'Aspremont, ces deux objectifs sont liés : la confédération est un levier pour écarter Lumumba; elle est une forme d'opposition à Lumumba. L'ambassadeur Rothschild, qui représente les Affaires étrangères, est sur la même longueur d'onde que d'Aspremont Lynden. Selon ce dernier, les deux agissent en parfaite communauté de vues ([85]). Rothschild est l'ancien et le futur chef de cabinet du ministre Paul-Henri Spaak et exerce, du moins selon d'Aspremont Lynden, également une influence sur Achille Van Acker, ancien premier ministre socialiste.

La période qui va du 5 au 10 août est cruciale. Ainsi qu'il est déjà apparu, les tensions autour du Katanga vont s'exacerber vers cette époque. Hammarskjöld a annoncé l'entrée des troupes des Nations unies au Katanga (2 août). D'aucuns, au Katanga et en Belgique, craignent que les troupes de l'ONU annoncent l'arrivée du gouvernement central et que la fin de la sécession katangaise soit en vue. Le gouvernement katangais menace de s'y opposer par la force ; les Belges menacent de fuir, ce qui provoquerait l'effondrement économique du Katanga. C'est surtout ce dernier aspect qui contraint Hammarskjöld à manœuvrer prudemment, et il convoque à nouveau le Conseil de sécurité le 5 août. La réunion est prévue pour le 8 août. L'enjeu est clair : (1) les troupes de l'ONU entreront-elles au Katanga et (2) rétabliront-elles l'autorité de Lumumba ou ne toucheront-elles pas à Tshombe et à l'autonomie katangaise ? Dans la nuit du 7 au 8 août, d'Aspremont demande instamment que la diplomatie belge plaide pour que l'on reporte de 24 heures l'envoi des troupes de l'ONU au Katanga, parce qu'il s'attend à un changement imminent de la situation politique : « Congo unitaire et par conséquent gouvernement Lumumba sur point d'éclater ».

D'Aspremont bluffe-t-il ou prend-il ses désirs pour la réalité ? Les 6 et 7 août, l'Abako et le Puna ont, dans des télégrammes adressés au Conseil de sécurité, exprimé leur soutien à une confédération (cf. ci-dessus). D'Aspremont en est sans nul doute informé. Il sait aussi que Kalonji est attendu à Élisabethville afin de proclamer

([84]) Le terme « sécession » est à cet égard trompeur.

([85]) « Nous agissons en parfaite communauté de vues » (d'Aspremont Lynden le 24 juillet), « Je tiens à vous dire combien m'est précieux le concours total et loyal que m'apporte Monsieur Rothschild. Nous formons incontestablement ici, à deux, une équipe aussi efficace que les circonstances le permettent », d'Aspremont Lynden, le 7 août).

Kasaï) uit te roepen. Dat gebeurt effectief op 9 augustus ([86]). Een en ander lijkt er op te wijzen dat hier een geconcerteerde actie aan de gang is om de legitimiteit van de regering-Lumumba te ondergraven. Op die manier wordt aan Hammarskjöld een signaal gegeven dat hij onmogelijk Katanga kan binnentrekken om het gezag van Lumumba te herstellen. Om Tshombes standpunt te versterken is het nodig dat andere regio's zich detacheren van Lumumba, of althans hun wil demonstreren om dat te doen. In dat opzicht gaat het om bluf.

Uit de vele boodschappen van d'Aspremont mag men echter afleiden dat hij « l'éclatement du Congo » ook als een werkelijk imminente realiteit beschouwd. In dat opzicht koestert hij een illusie. Getuige daarvan de missie, uitgevoerd einde juli, begin augustus door de Belgische agent Athos in Leopoldstad. Zijn rapport, aanwezig in de papieren van d'Aspremont, is gedateerd 3 augustus. Doel van de missie was te polsen naar het succes van de (con)federale formule en eventueel verklaringen in die richting uit te lokken. De gezant geeft de mening weer van niet minder dan elf Congolese verantwoordelijken (waaronder Bolikango, voorzitter van Puna; Kalonji, voorzitter van MNC-Kalonji; Cléophas Kamitatu, voorzitter van de provinciale regering van Leopoldstad; Damien Kandolo, kabinetschef van Lumumba; Gabriel Makoso, hoofdredacteur van *Courrier d'Afrique*; Albert Ndele, kabinetschef van de minister van Financiën). Het besluit is realistisch :

Document 27

Athos, « Contacts à Léopoldville avec personnalités congolaises », getypte nota, 3 augustus 1960, 4 p.; PAL 26

<CONTACTS A LEOPOLDVILLE AVEC PERSONNALITES CONGOLAISES

A. Généralités.

1. But : se rendre compte des opinions en ce qui concerne le fédéralisme et les possibilités d'une opposition à l'unitarisme de LUMUMBA. Eventuellement susciter des prises de position à cet égard.

2. C'était davantage une prise de conscience sur le plan provincial qui était envisagée, les chances de renverser LUMUMBA à l'échelon Parlement étant presque inexistantes.

(…)

C. Conclusions générales.

1. Très large et profond sentiment de frustration susceptible de provoquer ou d'entretenir une prise de conscience provinciale dirigée contre LUMUMBA.

([86]) Enkele documenten over de secessie van Zuid-Kasaï in *Congo 1960*, blz. 798-811. Interessant is het communiqué van 8 augustus 1960, ondertekend door onder andere Kalonji, waarin de redenen voor de nakende scheiding worden aangegeven. Zij hebben alle betrekking op het bloedige conflict tussen Lulua en Baluba, conflict dat sedert de onafhankelijkheid is toegenomen zonder dat de centrale regering in staat is dit te beëindigen. In het communqiué wordt gewezen op de moord op verschilende provinciale Baluba-leiders en ook op de moord op Kasanji en Mualuanji, respectievelijk senator en volksvertegenwoordiger. In de verklaring van Kalonji van 9 augustus en zijn telegram van dezelfde dag aan H (niet in Congo 60) klinkt een andere taal : daarin is sprake van de dictatuur van Lumumba.

l'indépendance de la province minière (Sud-Kasaï). Cette indépendance est effectivement proclamée le 9 août ([86]). Tout semble indiquer qu'une action concertée est en cours afin de saper la légitimité du gouvernement Lumumba. On montre ainsi à Hammarskjöld qu'il ne peut pénétrer dans le Katanga afin de restaurer l'autorité de Lumumba. Afin de renforcer la position de Tshombe, il est nécessaire que d'autres régions se détachent de Lumumba, ou, du moins, manifestent la volonté de le faire. De ce point de vue, il s'agit d'un bluff.

On peut toutefois inférer des nombreux messages de d'Aspremont qu'il considère « l'éclatement du Congo » comme étant réellement imminent. Il se fait à cet égard des illusions, ainsi que l'atteste la mission, accomplie fin juillet, début août, par l'agent belge Athos à Léopoldville. Son rapport, qui se trouve dans les papiers de d'Aspremont, est daté du 3 août. Le but de cette mission était d'évaluer les chances de succès de la formule (con)fédérale et, éventuellement, de susciter des déclarations en ce sens. L'envoyé traduit l'opinion de pas moins de onze responsables congolais (dont Bolikango, président du Puna; Kalonji, président du MNC-Kalonji; Cléophas Kamitatu, président du gouvernement provincial de Léopoldville; Damien Kandolo, chef de cabinet de Lumumba; Gabriel Makoso, rédacteur en chef du *Courrier d'Afrique*; Albert Ndele, chef de cabinet du ministère des Finances). La conclusion est réaliste :

Document 27

Athos, « Contacts à Léopoldville avec personnalités congolaises », note dactylographiée, 3 août 1960, 4 p.; PAL 26

([86]) Quelques documents concernant la sécession du Sud-Kasaï dans *Congo 1960*, pp. 798-811. Intéressant est le communiqué du 8 août 1960, signé notamment par Kalonji, dans lequel sont exposées les raisons de la sécession, qui est imminente. Elles ont toutes trait au conflit sanglant opposant Luluas et Balubas, conflit qui s'est intensifié depuis l'indépendance sans que le gouvernement central soit en mesure d'y mettre fin. Dans ce communiqué, l'attention est attirée sur l'assassinat de plusieurs leaders provinciaux des Balubas ainsi que sur l'assassinat de Kasanji et de Mualuanji, qui sont respectivement sénateur et député. Dans la déclaration de Kalonji du 9 août et son télégramme du même jour adressé à H (pas dans Congo 1960), il tient d'autres propos : il y est question de la dictature de Lumumba.

2. Problèmes immédiats: enseignement, maintien de l'ordre (troubles sociaux)… qui seront d'excellents prétextes pour les gouvernements locaux pour justifier leurs réactions.

3. Réelle crainte de la dictature de LUMUMBA et début d'appréhension du « colonialisme » ONUsien.

Par contre :

4. Presque parfaite solidarité anti-belge suite à la situation au Katanga.

5. Unanimité également en ce qui concerne le reproche que l'on nous adresse au sujet de l'exode à Léopoldville même. « Il fut organisé par l'Ambassadeur pour nous saboter » disent même les gens intelligents.

6. Grande déception et dépit de la part des gens honnêtes en ce qui concerne l'attitude et les réactions belges au cours des événements.

7. En attendant l'impression d'un gain et d'un progrès de LUMUMBA est très nette>

D'Aspremont zal van meetaf aan de secessie van Kasaï actief steunen. Nog in de nacht van 9 op 10 augustus heeft hij een ontmoeting met Kalonji en biedt hij hem hulp aan. In een nota van 17 augustus vraagt hij van de Belgische regering een subsidie van 20 miljoen voor Kalonji. Op 22 augustus vinden onder leiding van Tshombe in Elisabethstad besprekingen plaats voor de vorming van een confederale regering. D'Aspremont is aanwezig in de coulissen om deze weliswaar chimerieke plannen voor een confederale regering te steunen. Wanneer nog diezelfde dag Lumumba Sabenatoestellen opvordert om ANC-troepen naar Kasaï te sturen en een einde te maken aan de secessie ([87]), vraagt d'Aspremont Lynden op 23 augustus rechtstreekse militaire hulp voor Kalonji aan Eyskens en Gilson.

De houding van premier Eyskens en de Belgische regering

Voeren Harold d'Aspremont Lynden en Robert Rothschild een eigen politiek ? Een politiek die zich onttrekt aan de controle van de regering ? Neen. De mededelingen van d'Aspremont zijn alle gericht aan de premier, de minister van Buitenlandse Zaken, en André Schöller, coördinator op Afrikaanse Zaken ([88]). De nota van 17 augustus is behalve aan de premier ook gericht aan de kabinetschef van de koning, en het verzoek om militaire steun van 23 augustus aan de minister van Defensie. Er komt geen afwijzing of desavouering van d'Aspremont, integendeel. Zijn initiatieven worden uitdrukkelijk door premier Eyskens gesteund. In de nacht van 7 op 8 augustus dringt premier Eyskens er op verzoek van d'Aspremont bij minister Wigny in New York op aan uitstel te bedingen voor de intrede van de VN-troepen in Katanga, omdat Congo op springen staat. Wanneer

D'emblée, D'Aspremont soutiendra activement la sécession du Kasaï. Dans la nuit du 9 au 10 août, il rencontre encore Kalonji et lui propose de l'aider. Dans une note du 17 août, il demande au gouvernement une subvention de 20 millions de francs pour Kalonji. Le 22 août, des discussions ont lieu à Elisabethville, sous la conduite de Tshombe, en vue de la formation d'un gouvernement confédéral. D'Aspremont est présent en coulisses afin d'appuyer ces projets, certes chimériques, de constitution d'un gouvernement confédéral. Lorsque, le jour même encore, Lumumba réquisitionne des appareils de la Sabena pour envoyer des troupes de l'ANC au Kasaï et mettre fin à la sécession ([87]), d'Aspremont Lynden demande, le 23 août, une aide militaire directe pour Kanonji à Eyskens et Gilson.

L'attitude du Premier ministre Eyskens et du gouvernement belge

Harold d'Aspremont Lynden et Robert Rothschild font-ils cavalier seul ? Mènent-ils une politique qui échappe au contrôle du gouvernement ? Non. Les messages de d'Aspremont sont tous adressés au premier ministre, au ministre des Affaires étrangères et à André Schöller, coordinateur aux Affaires africaines ([88]). La note du 17 août est, outre le Premier ministre, également adressée au chef de cabinet du Roi, et la demande d'aide militaire du 23 août au ministre de la Défense. D'Aspremont n'est ni éconduit ni désavoué, au contraire. Le premier ministre Eyskens soutient explicitement ses initiatives. Dans la nuit du 7 au 8 août, le premier ministre Eyskens insiste, à la demande d'Aspremont, auprès du ministre Wigny qui se trouve à New York, pour qu'il négocie l'ajournement de l'entrée des troupes des Nations unies au Katanga, parce que le Congo est sur le point d'éclater. Lors-

([87]) *Congo 1960*, blz. 802.

([88]) Schöller is de gewezen gouverneur van Katanga, die na zijn terugkeer in België op 17 juli belast wordt met de coördinatie op het ministerie van Afrikaanse Zaken. Het is niet duidelijk waarom dit gebeurt en evenmin hoelang Schöller deze functie blijft uitoefenen.

([87]) *Congo 1960*, p. 802.

([88]) Schöller est l'ancien gouverneur du Katanga qui, après son retour en Belgique le 17 juillet, est chargé de la coordination au ministère des Affaires africaines. La raison pour laquelle il est désigné à cette fonction n'est pas claire, pas plus que la durée de sa mission.

d'Aspremont op 10 augustus zijn beklag maakt over een gebrek aan steun, zegt premier Eyskens hem onmiddellijk zijn volledige steun toe : « Bon courage, cher Ami, je vous couvre entièrement et je ne suis pas l'homme qui hésite à prendre ses responsabilités » (document 28). Als antwoord op de nota van 17 augustus, stuurt premier Eyskens op 24 augustus aan minister Scheyven de volgende mededeling : « Je tiens à vous confirmer mon accord sur l'octroi de ce subside de 20 millions et le remboursement de la somme de 300 000 francs à la firme Forminière, à Bruxelles » ([89]). Intussen heeft minister van Defensie Gilson met uitdrukkelijk akkoord van Eyskens rechtstreekse militaire hulp toegezegd. Enige tijd later wordt bovendien commandant Noël Dedeken door generaal Cumont op missie gestuurd naar Kasaï om het leger van Kalonji te organiseren ([90]).

Toch moeten we wijzen op een belangrijke tegenstelling in de schoot van de regering, een tegenstelling tussen, enerzijds, minister van Buitenlandse Zaken Wigny en, anderzijds, d'Aspremont Lynden, die kennelijk de steun geniet van premier Eyskens en andere ministers. De tegenstelling is niet terug te voeren op een verschil van mening over de grond van de zaak, namelijk de opbouw van een confederaal Congo zonder Lumumba, waarin Katanga en Tshombe een eersterangsrol zullen spelen. De tegenstelling is veeleer terug te voeren tot een zaak van personen, temperamenten en, belangrijker, tot een meningsverschil over de te volgen tactiek. Minister Wigny is geïrriteerd dat d'Aspremont Lynden, die in direct contact staat met de premier, door zijn optreden het beleid van Buitenlandse Zaken mee bepaalt of liever doorkruist. Hij staat op zijn prerogatieven. Wigny is als diplomaat en jurist behoedzamer en zeer ontvankelijk voor het milieu van de VN waarmee hij overigens rechtstreeks wordt geconfronteerd, d'Aspremont Lynden daarentegen is veeleer een man van actie en daadkracht. Minister Wigny tenslotte is van mening dat openlijke steun aan Katanga de zaak alleen maar kan schaden, d'Aspremont Lynden daarentegen, naaste medewerker van de premier, is door zijn aanwezigheid alleen al een op-

que d'Aspremont se plaint, le 10 août, d'un manque de soutien, le premier ministre Eyskens lui promet immédiatement tout son appui : « Bon courage, cher ami, je vous couvre entièrement et je ne suis pas l'homme qui hésite à prendre ses responsabilités » (document 28). En réponse à la note du 17 août, le premier ministre Eyskens adresse, le 24 août, le message suivant au ministre Scheyven : « Je tiens à vous confirmer mon accord sur l'octroi de ce subside de 20 millions et le remboursement de la somme de 300 000 francs à la firme Forminière, à Bruxelles » ([89]). Entre-temps, le ministre de la Défense Gilson a promis, avec l'accord explicite d'Eyskens, une aide militaire directe. Peu de temps après, le commandant Noël Dedeken est envoyé par le général Cumont en mission au Kasaï pour y organiser l'armée de Kalonji ([90]).

Nous devons toutefois attirer l'attention sur une opposition importante au sein du gouvernement, à savoir, la divergence de vues entre, d'une part, le ministre des Affaires étrangères, Wigny et, d'autre part, d'Aspremont Lynden, qui est manifestement soutenu par le Premier ministre Eyskens et d'autres ministres. L'opposition ne se résume pas à une divergence de vues sur le fond de l'affaire, à savoir la création d'un Congo confédéral sans Lumumba, Congo dans lequel le Katanga et Tshombe joueront un rôle de premier plan. L'opposition trouve plutôt sa source dans une question de personnes, de tempéraments, et, plus important encore, dans une conception différente de la tactique à suivre. Le ministre Wigny est irrité par le fait que d'Aspremont Lynden, qui est en contact direct avec le premier ministre, détermine la politique étrangère ou plutôt interfère avec elle par son intervention. Il tient à ses prérogatives. En tant que diplomate et juriste, Wigny est plus circonspect et plus réceptif au milieu des Nations unies, avec lesquelles il est du reste en contact direct; d'Aspremont Lynden est en revanche plutôt un homme d'action et dynamique. Enfin, le ministre Wigny estime que soutenir ouvertement le Katanga ne peut que nuire à leurs projets, alors que d'Aspremont Lynden, proche collaborateur du premier ministre,

([89]) Twee dagen later, op 26 augustus, keurt de ministerraad de uitgave goed van een bedrag van 20 miljoen frank op post 19/1 van Afrikaanse Zaken, zijnde de geheime fondsen.

Volgens bepaalde bronnen zou deze 20 miljoen zijn gebruikt voor de steun aan de oppositie in Leopoldstad. In dat geval moet de 20 miljoen voor steun aan Kasaï onder een andere rubriek zijn goedgekeurd. Zie deelrapport geheime fondsen.

([90]) We moeten hieraan toevoegen dat Belgische troepen van de basis Kamina geen toestemming krijgen om tussenbeide te komen voor de bescherming van de Belgen ter plaatse en dat België hiervoor door de Balubaleiders wordt bekritiseerd. Aldus *Congo 1960*, blz. 802-3, 804.

([89]) Deux jours plus tard, le 26 août, le conseil des ministres approuve la dépense d'un montant de 20 millions de francs à imputer au poste 19/1 des Affaires africaines, à savoir les fonds secrets.

Selon certaines sources, ces 20 millions auraient servi à soutenir l'opposition à Léopoldville. Dans ce cas, les 20 millions d'aide au Kasaï ont dû être approuvés sous une autre rubrique. Voir rapport partiel fonds secrets.

([90]) Il y a lieu de préciser que les troupes belges stationnées à la base de Kamina ne sont pas autorisées à intervenir en vue de protéger les Belges sur place et que la Belgique a été critiquée pour cela par les leaders Baluba (*Congo 1960*, p. 802-3, 804).

vallende getuige van de Belgische interventie in Katanga.

est déjà, par sa seule présence, un témoin de premier plan de l'intervention belge au Katanga.

<13 h 15 – Coup de téléphone extrêmement important de Gaston Eyskens.

Celui-ci me demande de lui préciser de nouveau ma position ([91]). Je la résume une fois de plus.

Gaston Eyskens me demande : « Mais j'espère que tu vas défendre le gouvernement Tshombe ? » Je lui réponds: « C'est ici qu'il faut faire le choix entre deux politiques qui, l'une et l'autre, essaient de soutenir avec des chances inégales le gouvernement Tshombe et le Katanga. »

Pour les uns, il faut soutenir officiellement et, à mon avis fort indiscrètement, les Katangais. Je sais bien quelle en sera la conséquence. Les ministres belges seront approuvés par leur opinion publique, mais M. Tshombe apparaît comme leur marionnette et, pis encore, comme celle de l'Union Minière et des trust.

Pour moi, il faut éviter de soutenir de façon trop voyante le gouvernement Tshombe. Voilà pourquoi j'étais contre l'envoi de d'Aspremont Lynden; voilà pourquoi j'ai toujours résisté à la reconnaissance officielle; voilà pourquoi je crois qu'aujourd'hui encore, nous devons donner l'impression de ne pas entrer dans un conflit intérieur à résoudre par les Congolais eux-mêmes. Je mesure tous les risques de cette politique. Le gouvernement est critiqué dans le pays; le ministre des Affaires étrangères est honni pour sa lâcheté envers ses amis; mais au total, M. Tshombe a une chance d'émerger et de se maintenir parce que sa résistance paraît plus authentique> ([91bis])

Document 28

Brief van premier Eyskens aan H. d'Aspremont Lynden, 12 augustus 1960; PAL

Document 28

Lettre du premier ministre Eyskens à H. d'Aspremont Lynden, 12 août 1960; PAL

<Cher Ami – J'ai bien reçu votre lettre du 10 août et je puis vous assurer que nous suivons avec beaucoup d'intérêt les efforts que vous poursuivez au Katanga.

Je considère que vous avez eu, à chaque moment, les réactions qui s'imposaient et que l'on n'aurait pas pu mieux agir dans cette mission que vous ne l'avez fait.

Je tiens à vous en féliciter très sincèrement et à vous dire combien vous avez mon entière et absolue confiance.

Vous êtes évidemment toujours juge sur place des décisions qu'ils convient de prendre.

Quant à votre appréciation concernant notre action diplomatique à l'étranger, il est bien sûr que certains aspects peuvent paraître sujets à critique aux yeux du Katanga, mais, dans l'ensemble, la situation s'est nettement améliorée par rapport à celle que nous pouvions craindre il y a quelques jours ([92]).

Vous me parlez également de la question de la banque d'émission. C'est un domaine dans lequel la Belgique n'a pas le pouvoir d'intervenir et vous êtes parfaitement libre d'agir comme vous le désirez ([93]).

En ce qui concerne les autres questions que vous avez posées et notamment le problème financier, je vous ferai parvenir des réponses par Telex incessamment.

Veuillez croire, mon cher Ami, à mes sentiments les meilleurs et très cordiaux – (s) G. Eyskens.

*[hs.] Bon courage cher Ami, je vous couvre entièrement et je ne suis pas l'homme qui hésite à prendre ses responsabilités (s) G.E.>**

([91]) De Koning heeft daags tevoren het ontslag van de regering gevraagd. Wigny, die op het punt staat naar New York te vertrekken om de VN-Veiligheidsraad bij te wonen, is hiervan niet op de hoogte.

([91bis]) Wigny, *Méoires du Congo*, blz. 355.

([92]) Premier Eyskens verwijst naar de regeling die werd bereikt voor het binnentrekken van de VN-troepen in Katanga.

([93]) Op 2 augustus had de ministerraad, bang voor de internationale repercussies, d'Aspremont reeds gevraagd de stichting van de Emissiebank op te schorten.

([91]) La veille, le Roi a demandé la démission du gouvernement. Wigny, qui est sur le point de partir à New York pour assister à la réunion du Conseil de sécurité des Nations unies, n'est pas au courant.

([91bis]) Wigny, *Méoires du Congo*, p. 355.

([92]) Le Premier ministre Eyskens fait allusion à l'accord qui a été conclu pour faire entrer des troupes des Nations unies au Katanga.

([93]) Le 2 août, le Conseil des ministres, craignant des répercussions internationales, a déjà demandé à d'Aspremont de suspendre la création de la Banque d'émission.

4. **Actie in Leopoldstad**

Terwijl de eenheid van Congo en dus Lumumba's gezag zwaar op de proef worden gesteld door secessies in de periferie, groeit in Leopoldstad zelf een directe oppositie tegen de regering-Lumumba. In Leopoldstad zijn de krachtsverhoudingen evenwel niet dezelfde als in Elisabethstad. Politici in de hoofdstad, ook al zijn zij tegenstander van Lumumba, blijven om evidente redenen een sterke klemtoon leggen op de eenheid van het land. Stuurt de Belgische tandem d'Aspremont-Rothschild vanuit Katanga aan op « l'éclatement du Congo », dan zal de Belgische steun aan de oppositie in Leopoldstad geconfronteerd worden met de eerste contradicties van de Belgische politiek.

Van een parlementaire oppositie is geen sprake ([94]). Vanaf respectievelijk 21 en 23 juli zijn Kamer en Senaat met reces. Nog voor het zover is zijn bovendien al verschillende parlementsleden naar huis teruggekeerd. Premier Lumumba en verschillende van zijn ministers zullen weinig moeite doen om het parlement te activeren, integendeel ([95]). Op 22 juli vertrekt premier Lumumba met een uitgebreide delegatie, waaronder Kamervoorzitter Julien Kasongo, naar Amerika, waar hij een ontmoeting zal hebben met VN-secretaris-generaal Hammarskjöld, VS-minister van Buitenlandse Zaken Herter en de Canadese regering. Hij keert pas op 8 augustus terug na een rondreis door enkele Afrikaanse landen, waar hij steun zoekt voor zijn regering en voor een Afrikaanse topconferentie. Men is verwonderd te zien dat in een land in diepe crisis, waar de regering voor ontzagwekkende taken staat, maar nog nauwelijks is georganiseerd, het Parlement met reces gaat en de premier voor veertien dagen naar het buitenland vertrekt.

Een eerste voedingsbodem van de oppositie vormen, ook in Leopoldstad, de ethnische tegenstellingen. De federale tendensen van de Bakongo zullen in zekere zin geneutraliseerd worden door de positie van Abako in het centrum, en door de positie van Kasa Vubu als staatshoofd, zoals reeds aangestipt. De oppositie van de Bakongo zal zich dan ook rechtstreeks richten tegen de regering-Lumumba. Maar in de hoofdstad aanwezige Baluba en Bangala, zullen als een *masse de manoeuvre*

([94]) In een interview voor Duitse journalisten op 3 juli had Lumumba al te kennen gegeven dat hij de Senaat wilde afschaffen. Op 6 augustus deelt Loridan, de Belgische ambassadeur bij de VN, in een telex aan Buitenlandse Zaken mee dat Lumumba in privéverklaringen heeft laten weten dat hij de Senaat zal afschaffen.

([95]) Op de buitengewone regeringsraad van 13 en 16 augustus zullen Lumumba en Antoine Gizenga voorstellen om het parlement voor minstens drie maanden te verdagen en intussen parlementsleden naar het buitenland op missie te sturen.

4. **Action à Léopoldville**

Alors que l'unité du Congo et, partant, l'autorité de Lumumba sont soumises à rude épreuve en raison des sécessions dans la périphérie, une opposition directe au gouvernement Lumumba se développe à Léopoldville même. Dans cette ville, les rapports de force sont toutefois pas les mêmes qu'à Élisabethville. Bien qu'opposés à Lumumba, les hommes politiques de la capitale continuent, pour des raisons évidentes, de mettre fortement l'accent sur l'unité du pays. Si le tandem belge d'Aspremont-Rothschild essaie, au départ du Katanga, de provoquer « l'éclatement du Congo », le soutien belge à l'opposition agissant à Léopoldville sera confronté pour la première fois aux contradictions de la politique belge.

Quand on parle d'opposition, il ne s'agit nullement d'une opposition parlementaire ([94]). La Chambre et le Sénat ont été ajournés respectivement le 21 et le 23 juillet. En outre, avant cet ajournement, plusieurs parlementaires sont déjà rentrés chez eux. Le Premier ministre Lumumba et plusieurs de ses ministres ne se donneront guère la peine d'activer le parlement. Bien au contraire ([95]). Le 22 juillet, le Premier ministre Lumumba, accompagné d'une importante délégation et notamment du président de la Chambre, Julien Kasongo, part pour les Etats-Unis, où il rencontrera le secrétaire général des Nations unies, Hammarskjöld, le secrétaire d'État américain aux Affaires étrangères, Herter, et le gouvernement canadien. Il ne rentre que le 8 août, à l'issue d'une tournée qui l'a conduit dans quelques pays africains, à la recherche d'un soutien pour son gouvernement et pour l'organisation d'un sommet africain. Il est étonnant que, dans un pays qui traverse une crise profonde et dont le gouvernement, confronté à un travail titanesque, s'est encore à peine organisé, le parlement en vacances et le premier ministre se rende à l'étranger pendant quatorze jours.

Les dissensions ethniques sont un premier terreau dont se nourrit l'opposition, même à Léopoldville. Ainsi qu'il a déjà été indiqué, les tendances fédéralistes des Bakongo seront en quelque sorte neutralisées par la position centrale d'Abako et la position de chef de l'État occupée par Kasa Vubu. L'opposition des Bakongo sera dès lors dirigée directement contre le gouvernement Lumumba. Mais les Baluka et les Bangala présents dans la capitale serviront de « masse de manœuvre » pour la politique de

([94]) Dans une interview accordée le 3 juillet à des journalistes allemands, Lumumba avait déjà annoncé son intention de supprimer le Sénat. Le 6 août, Loridan, ambassadeur de Belgique auprès des Nations unies, informe les Affaires étrangères par télex du fait que, dans le cadre de déclarations privées, Lumumba a fait savoir s'il supprimerait le Sénat.

([95]) Au cours du conseil de gouvernement exceptionnel des 13 et 16 août, Lumumba et Antoine Gizenga proposeront d'ajourner le parlement pendant trois mois au moins et d'envoyer, pendant ce temps, des parlementaires en mission à l'étranger.

dienen voor de politiek van Kalonji (Kasaï) en Bolikango (Evenaarsprovincie), de belangrijkste tegenstanders van Lumumba, en hun confederale plannen.

Document 29

Brief van A. Kalonji (Leopoldstad) aan N. (België), 29 juli 1960; afschrift in AKP-K

Kalonji (Kasaï) et de Bolikango (province de l'Équateur), les principaux opposants à Lumumba, et pour leurs projets confédéraux.

Document 29

Lettre de A. Kalonji (Léopoldville) à N. (Belgique), 29 juillet 1960; copie dans APR-C

<Très Révérend Père – Je suis en bonne santé, mais assez fatigué. La famille va bien.

Le fonctionnement à la Chambre est un calvaire. Beaucoup de députés sont trop primaires et font des dégressions dans un cahot d'interventions inutiles et partisanes. Ceux qui comprennent m'applaudissent, me soutiennent de plus en plus hardiment, de manière telle que nous avons voté non presque à l'unanimité aux pouvoirs spéciaux demandés par Lumumba.

Ils ont malheureusement accepté de trop longues vacances, ce qui m'inquiète. Hier j'ai convoqué une réunion extraordinaire de la Chambre et nous continuerons aujourd'hui avec les 10 députés qui restent encore à Léo. J'essaie d'atteindre un 1/5 pour convoquer la Chambre au 15/8 au lieu du 1/9 – et ainsi bien coincer Lumumba.

Ses calomnies ont abouti à 3 attentats à mon domicile, mais je suis fier et calme. Ils se démolissent eux-mêmes.

J'irai voir les malheureux Baluba demain au Kasaï et je ferai un bond chez Tshombe au Katanga.

*Mes meilleurs compliments à toute la coopérative – Kalonji>**

Een andere belangrijke voedingsbodem voor de oppositie in Leopoldstad is de *société civile*. Daartoe behoren de Kerk, met Mgr. Malula als vooraanstaande figuur, de jeugdbeweging, met haar politieke bindingen, en de vakbeweging, zowel de christelijke als de socialistische, eveneens met haar vertakkingen naar de politiek ([96]). Belangrijke brugfiguren zijn Joseph Ileo, voorzitter, en Cyrille Adoula, lid van de Senaat. Deze kringen beschikken over relatief belangrijke persorganen, waaronder *Courrier d'Afrique*, die een spreekbuis is van de oppositie.

Tijdens Lumumba's afwezigheid manifesteert zich ten slotte een groeiende oppositie in de regering zelf en in sommige ministeriële kabinetten. Tot de tegenstanders van de politiek van premier Lumumba behoren de ministers Justin Bomboko (Buitenlandse Zaken), Pascal Nkaye (Financiën), en Albert Delvaux (minister-resident), en de kabinetschefs Joseph Mbeka (Economische Coördinatie en Plan) en Ndele (Financiën). In privé-gesprekken

La société civile constitue une autre terre nourricière dans laquelle l'opposition de Léopoldville plonge ses racines. En font partie : l'Église, avec, à sa tête, Monseigneur Malula, le mouvement de jeunesse, qui a des liens avec le monde politique, et le mouvement syndical, tant chrétien que socialiste, qui a, lui aussi, des ramifications vers le monde politique ([96]). Joseph Ileo, président du Sénat, et Cyrille Adoula, membre du Sénat, sont des intermédiaires non négligeables. Ces milieux disposent d'organes de presse assez influents, dont le *Courrier d'Afrique*, qui est un des porte-voix de l'opposition.

Enfin, pendant l'absence de Lumumba, l'opposition grandit au sein du gouvernement même ainsi que dans certains cabinets ministériels. Parmi les adversaires de la politique du Premier ministre Lumumba, il y a les ministres Justin Bomboko (Affaires étrangères), Pascal Nkaye (Finances) et Albert Delvaux (ministre résident) et les chefs de cabinet Josph Mbeka (Coordination économique et Plan) et Ndele (Finances). Dans des conver-

([96]) In het archief van de UMHK (nr 265) berusten enkele afschriften van rapporten van de jezuïet Charles (CADICEC, Leopoldstad) aan De Staercke (afgevaardigd-bestuurder APIC-LACVW, Brussel). In een van die rapporten is sprake van een onderhoud tussen Charles en Mgr. Malula (1 augustus). « Le Père Charles a rendu visite à Monseigneur Malula pour l'informer de la situation économique. Il a trouvé l'Evêque fort effondré. Il souffre visiblement en voyant le chaos dans lequel sombre le pays. Monseigneur ne voit pas de solution tant que l'actuel gouvernement demeurera en place. Mais il ne voit pas comment on pourrait le renverser. Le Père Charles lui a conseillé de faire « marcher » les syndicats. Ceux-ci représentent encore une force intacte et peuvent parler sans taxer d'être à la remorque des Blancs. Le Père Charles suggérait que les syndicats (Adoula et Boboliko, tous deux adversaires de l'actuel gouvernement) organisent une grande manifestation à Léo pour protester au nom des chômeurs de l'incurie gouvernementale, demandant sa démission. Monseigneur semblait apprécier cette suggestion ».

([96]) Les archives de l'UMHK (n° 265) comprennent quelques copies de rapports que le jésuite Charles (CADICEC, Léopoldville) a adressés à De Staercke (administrateur délégué APIC-LACVW, Bruxelles). Dans un de ces rapports, il est question d'un entretien entre Charles et Mgr Malula (1er août). « Le Père Charles a rendu visite à Monseigneur Malula pour l'informer de la situation économique. Il a trouvé l'Evêque fort effondré. Il souffre visiblement en voyant le chaos dans lequel sombre le pays. Monseigneur ne voit pas de solution tant que l'actuel gouvernement demeurera en place. Mais il ne voit pas comment on pourrait le renverser. Le Père Charles lui a conseillé de faire « marcher » les syndicats. Ceux-ci représentent encore une force intacte et peuvent parler sans taxer d'être à la remorque des Blancs. Le Père Charles suggérait que les syndicats (Adoula et Boboliko, tous deux adversaires de l'actuel gouvernement) organisent une grande manifestation à Léo pour protester au nom des chômeurs de l'incurie gouvernementale, demandant sa démission. Monseigneur semblait apprécier cette suggestion ».

neemt ook Kandolo, de kabinetschef van Lumumba, een zekere afstand van de premier.

De Belgische ambassadeur Van den Bosch maakt op 23 juli — daags na het vertrek van Lumumba — melding van een groeiende oppositie in de schoot van de Congolese regering (document 30). Hij wijst erop dat de gematigden in Leopoldstad gehinderd worden door de Belgische steun aan Katanga. De ambassadeur wijst hier op de contradicties in de Belgische politiek, die later veel sterker op de voorgrond zullen treden: het is onmogelijk om tegelijk Leopoldstad en Katanga te vriend te houden.

sations privées, Kandolo, le chef de cabinet de Lumumba, se distancie également quelque peu du Premier ministre.

L'ambassadeur de Belgique Van den Bosch fait état, le 23 juillet, c'est-à-dire le lendemain du départ de Lumumba, d'une opposition croissante au sein du gouvernement congolais (document 30). Il souligne que les modérés à Léopoldville sont contrariés par l'aide belge au Katanga. L'ambassadeur souligne en l'occurrence les contradictions de la politique belge, qui ressortiront bien plus nettement plus tard : il est impossible de rester ami à la fois avec Léopoldville et avec le Katanga.

<Ayant perdu tout espoir de m'entendre avec Lumumba, je n'en étais que plus soucieux de garder le contact avec les membres modérés du gouvernement. Je les trouvai timorés, et conscients des dangers que faisait courir le Premier Ministre au jeune Congo; ils n'avaient pas perdu l'espoir de pouvoir graduellement contrôler et même entraver l'action de Lumumba. Mais ils estimaient cependant non sans raison que leur position eût été plus forte si la politique belge à l'égard du Katanga leur avait causé moins d'appréhensions. (…) Les ministres modérés — sorte d'opposition au sein du gouvernement groupant Bomboko, Delvaux, Kabangi, Kanza, Mbuyi — insistaient sur la nécessité de garder ou de faire revenir, ne serait-ce que temporairement, certains fonctionnaires belges qualifiés, qui puissent les aider à organiser, voir à réorganiser les différents services de leurs départements; ils nous assuraient que l'aspect psychologique de ce geste ne manquerait pas d'être apprécié par l'immense majorité de la population> ([97])

Document 30

Telex van J. Van den Bosch aan minister Wigny, nr 465, 23 juli 1960, 22.20 h (Wigny, *Mémoires du Congo*, blz. 250-251)

Document 30

Télex de J. Van den Bosch au ministre Wigny, n° 465, 23 juillet 1960, 22.20h (Wigny, *Mémoires du Congo*, pp. 250-251).

<Opposition contre Premier ministre grandit au sein cabinet. Avons intérêt suivre conseils cette fraction modérée qui espère de plus en plus pouvoir contrôler et même entraver action Premier ministre. Contacts récents avec ce groupe qui doit dorénavant être notre point d'appui fait apparaître inquiétude sincère au sujet politique belge au Katanga. Crois nécessaire vous faire connaître urgence ligne que ces ministres voudraient nous voir suivre :

Primo. Dictature ou communisme ne pouvant être implantés avant plusieurs mois, Belgique devoir temporiser et garder neutralité officielle sous peine creuser fossé définitif avec tout le Congo.

Secundo. Tenter faire comprendre à Conakat que jugement définitif gouvernement central être prématuré, que attitude actuelle Katanga être cependant nature à influencer et brider orientation actuelle, que retour Katanga à unité ne pouvoir se faire que moyennant garanties formelles et précises.

Tertio. Semble bien que position Conakat pas partagée majorité population katangaise.

*Compte rendu détaillé conversation entre un de ces ministres et un de mes collaborateurs suit pas courrier avec avion>**

Deze Congolese oppositie zal steun- en aanmoedigingspunten vinden in Belgische kringen in Leopoldstad. Op hun beurt zullen die kringen de financiële steun krijgen van de Belgische regering. De eerste contactnaam die hier naar voren treedt is Jean Brück, voormalig secretaris-generaal van het ACV-Congo, sedert de onafhankelijkheid raadgever van Jean Boboliko, de secretaris-generaal van het tot Union des Travailleurs Congolais (UTC) herdoopte Algemeen Christelijk Vakverbond (ACV). Het ACV is eigenaar van het dagblad *Courrier d'Afrique.*

Cette opposition congolaise trouvera des appuis et des encouragements dans les milieux belges de Léopoldville. Ces milieux recevront à leur tour le soutien financier du gouvernement belge. Le premier contact qui se présente en l'occurrence est Jean Brück, ancien secrétaire général de la CSC-Congo, qui est, depuis l'indépendance, le conseiller de Jean Boboliko, le secrétaire général de la Confédération des Syndicats chrétiens (CSC), qui a été rebaptisée en Union des Travailleurs congolais (UTC). La CSC est propriétaire du journal *Courrier d'Afrique*.

([97]) Van de Bosch, *Pré-Zaïre*, blz. 153-155.

([97]) Van de Bosch, *Pré-Zaïre*, pp. 153-155.

Eind juli, roept Brück via een brief aan ACV-voorzitter August Cool de financiële steun in van de Belgische regering voor de oppositie in Leopoldstad, die voor het eerst een systematisch karakter krijgt. Initiatiefnemer van deze groep is Pierre Tona, minister in de provinciale regering van Leopoldstad. « Leur objectif est d'étendre le mouvement à toutes les régions, de sonner l'alerte en faisant comprendre à quel avenir le pays s'expose s'il tombe sous la dictature ou le marxisme, d'appeler tous les jeunes des partis à dépasser le concept ethnique, et à s'unir sur le plan idéologique pour la défense de la liberté, de la démocratie, des droits de l'homme et des valeurs chrétiennes » (document 31). Zijn brief belandt op het bureau van premier Eyskens. Ook de Staatsveiligheid is van deze beginnende oppositie op de hoogte en Caeymaex vindt het nodig de vraag van Brück om financiële hulp bij de premier te ondersteunen (document 32). Premier Eyskens geeft, waarschijnlijk begin augustus, persoonlijk zijn goedkeuring aan de eerste fondsen ter beschikking gesteld van Brück. De steun verloopt via ACV-voorzitter Cool, die een bezoek brengt aan Brazzaville en rechtstreeks rapporteert aan premier Eyskens (document 33) ([98]).

In de Belgische steun aan de politieke oppositie is er sprake van een tweede contactpersoon, namelijk professor Benoit Verhaegen, die als adjunct-kabinetschef van Kabangi, minister van het Plan, de aftakeling van Congo van dichtbij meemaakt. Hij heeft goede contacten in Congolese regeringskringen en met de VN. Ook via Verhaegen gaat Belgische financiële steun naar de oppositie. Op 12 september 1960 zal Jean Durieux, gewezen kabinetschef van minister Scheyven, in een toelichting bij de geheime fondsen schrijven : « Jusqu'ici, nous soutenons financièrement deux réseaux qui recouvrent eux-mêmes un certain nombre de lignes d'action souterraine. Ces deux réseaux ont établi entre eux, à notre intervention, une coordination ». Durieux noemt als correspondenten Jean Brück en Benoit Verhaegen ([99]).

De Belgische financiële steun gebeurt deels met de gelden bestemd voor de repatriëring, deels met zogenaamde geheime fondsen, waarvoor een eerste krediet van 20 miljoen wordt vrijgemaakt door de kabinetsraad van 26 augustus 1960. Deze financiële steun is bestemd voor de oppositiepers, zoals *Courrier d'Afrique*, syndicale acties onder de werklozen (met het oog op bepaalde manifestaties), en waarschijnlijk sommige anti-Lumum-

Par lettre au président de la CSC, August Cool, Brück demande fin juillet au gouvernement belge de soutenir financièrement l'opposition à Léopoldville, qui devient pour la première fois systématique. L'initiateur de ce groupe est Pierre Tona, ministre du gouvernement provincial de Léopoldville. « Leur objectif est d'étendre le mouvement à toutes les régions, de sonner l'alerte en faisant comprendre à quel avenir le pays s'expose s'il tombe sous la dictature ou le marxisme, d'appeler tous les jeunes des partis à dépasser le concept ethnique, et à s'unir sur le plan idéologique pour la défense de la liberté, de la démocratie, des droits de l'homme et des valeurs chrétiennes » (document 31). Sa lettre atterrit sur le bureau du Premier ministre Eyskens. La sûreté de l'État est aussi informée de cette opposition naissante et Caeymaex estime nécessaire de soutenir la demande d'aide financière de Brück auprès du Premier ministre (document 32). Le Premier ministre Eyskens approuve personnellement, probablement début août, la mise à la disposition de Brück des premiers fonds. Cette aide est apportée par le truchement du président de la CSC, Cool, qui se rend en visite à Brazzaville et fait directement rapport au premier ministre Eyskens (document 33) ([98]).

Dans le cadre du soutien belge à l'opposition politique, il est question d'un second intermédiaire, à savoir le professeur Benoit Verhaegen, qui, en tant que chef de cabinet adjoint du ministre du Plan Kabangi, assiste de près à la déliquescence du Congo. Il a de bons contacts dans les milieux gouvernementaux congolais et avec les Nations unies. Le soutien financier belge à l'opposition sera également apporté par le truchement de Verhaegen. Le 12 septembre 1960, Jean Durieux, ancien chef de cabinet du ministre Scheyven, écrira dans une note explicative concernant les fonds secrets : « Jusqu'ici, nous soutenons financièrement deux réseaux qui recouvrent eux-mêmes un certain nombre de lignes d'action souterraine. Ces deux réseaux ont établi entre eux, à notre intervention, une coordination ». Durieux nomme comme correspondants Jean Brück et Benoit Verhaegen ([99]).

Le soutien financier belge est apporté en partie grâce à des fonds destinés au rapatriement, et en partie grâce à des « fonds secrets », pour lesquels un premier crédit de 20 millions est libéré par le conseil de cabinet du 26 août 1960. Ce soutien financier est destiné à la presse d'opposition, par exemple, au *Courrier d'Afrique*, à des actions syndicales menées par les chômeurs (en vue d'organiser certaines manifestations), et sans doute à

([98]) Zie ook deelrapport « Geheime fondsen ».

([99]) J. Durieux, « Note pour monsieur le Ministre », 12 september 1960 (PAL). Zie deelrapport « Geheime fondsen ».

([98]) Voir aussi rapport « fonds secrets ».

([99]) J. Durieux, « Note pour Monsieur le Ministre », 12 septembre 1960 (PAL). Voir rapport « fonds secrets ».

bistische politici, zoals Bolikango, Bomboko en Delvaux ([100]).

Document 31

Brief van J. Brück aan ACV-voorzitter A. Cool, 27 juli 1960; PE 6081 ([101])

certains hommes politiques anti-lumumbistes, tels que Bolikango, Bomboko et Delvaux ([100]).

Document 31

Lettre de J. Brück à A. Cool, président de la CSC, 27 juillet 1960; PE 6081 ([101])

<Cher Président ([102]) – Je vous écris de nouveau ce jour, rapidement, de Brazza, parce qu'il y a du nouveau sur le plan politique.

J'ai réçu hier soir la visite de Pierre Tona ([103]). Il était délégué par un groupe d'amis pour m'exposer ce qui suit. Un certain nombre de Congolais faisant partie à divers échelons du gouvernement central, des gouvernements provinciaux ou du secteur privé, se sont réunis à l'initiative de quelques uns d'entre eux. Ils ont constaté: que le gouvernement Lumumba avait adopté une orientation idéologique incompatible avec les conceptions démocratiques, que sa politique s'affirmait ouvertement anti-chrétienne, qu'elle visait à l'instauration d'un régime de terreur totalitaire, tout cela en s'appuyant sur un certain nombre de députés, sénateurs et ministres à sa dévotion et achetés (des sommes considérables ont été remises à plusieurs dizaines d'entre eux par le fondé de pouvoirs de Mr Lumumba).

Ils ont décidé en conséquence d'unir leurs efforts pour préparer le renversement et la liquidation de ce gouvernement et pour susciter dans la masse un puissant courant d'opinion dans ce sens. Les premiers contacts pris sont très encourageants : les jeunes éléments de plusieurs partis: le Puna, le MNC Kalonji, l'Abako, le PDC, le RDLK sont d'accord. Les contacts sont pris avec les jeunes du PSA et des partis du Katanga. Les meneurs de ce groupe sont essentiellement des étudiants de Louvain et de Lovanium et des syndicalistes chrétiens (Tona, Lihau ([104]), Ndele ([105]), Mbeka ([106]) etc.)

Leur objectif est d'étendre le mouvement à toutes les régions, de sonner l'alerte en faisant comprendre à quel avenir le pays s'expose s'il tombe sous la dictature ou le marxisme, d'appeler tous les jeunes des partis à dépasser le concept ethnique, et à s'unir sur le plan idéologique pour la défense de la liberté, de la démocratie, des droits de l'homme et des valeurs chrétiennes.

Le problème est de nouveau un problème de moyens; et ils ne veulent demander de l'aide à personne d'autre qu'à moi, sachant que l'aide qui leur viendrait par moi ne serait assortie d'aucune condition inacceptable. Ils ont besoin tout de suite de deux cent mille francs, et ensuite d'une aide plus importante, pour les contacts avec les provinces et l'organisation sérieuse du mouvement. Je pense pouvoir me débrouiller pour trouver sur place immédiatement les deux cent mille francs. Mais il me semble que l'aide privée serait insuffisante et c'est pourquoi je pense qu'il faut soumettre l'affaire au Premier et à quelques Ministres. A mon sens, c'est la première chance qui s'offre depuis le début des

([100]) In zijn memoires vertelt Jef Van Bilsen hoe hij op vrijdag 9 september de clandestiene overtocht maakt van Leopoldstad naar Brazzaville. In de communicatielijn zitten Verhaegen, Brück, Lahaye en Dupret (*Kongo 1945-1965*, blz. 166-7).

([101]) De doorslag aanwezig in de Papieren Eyskens bevat noch de naam van de afzender noch de naam van de geadresseerde. Er bestaat evenwel geen twijfel over dat het gaat om een brief van Jean Brück aan August Cool. Zie hiervoor het volgende document. De doorslag van de getypte brief is via Max Bastin op het bureau van premier Eyskens terechtgekomen. De doorslag bevat de volgende aantekening in handschrift : « Mon vieux Max — Si tu peux pousser à la charrette, cela me ferait plaisir. Excuse ma brièveté, mais c'est en courant ! — (s) Jean. ».

([102]) Bedoeld is : voorzitter van het ACV.

([103]) Pierre Tona Masesa. Gewezen adjunct-nationaal secretaris van de UTC, minister van economische coördinatie en het plan in de provinciale regering van Leopoldstad.

([104]) Marcel Lihau. Geboren 1931. (Eerste) doctor in de rechten aan de Universiteit van Leuven (1960).

([105]) Albert Ndele. Geboren 1930. (Eerste) licentiaat in de economische wetenschappen aan de Universiteit van Leuven (1958), kabinetschef van de minister van Financiën in de regering-Lumumba.

([106]) Joseph Mbeka. Licentiaat in de economische wetenschappen aan de Universiteit van Leuven (1959), kabinetschef van de minister van Economische Coördinatie en het Plan in de regering-Lumumba.

([100]) Dans ses Mémoires, Jef Van Bilsen raconte comment, le vendredi 9 septembre, il passe clandestinement de Léopoldville à Brazzaville. Verhaegen, Brück, Lahaye et Dupret se trouvent sur la ligne de communication (*Kongo 1945-1965*, p. 166-7).

([101]) Le double figurant dans les Documents Eyskens ne mentionne ni le nom de l'expéditeur ni le nom du destinataire. Il n'y a toutefois pas de doute qu'il s'agit d'une lettre de Jean Brück à Auguste Cool. Voir, pour preuve, le document suivant. Le double de la lettre dactylographiée est arrivé, par l'intermédiaire de Max Bastin, sur le bureau du premier ministre Eyskens. Ce double comporte les indications manuscrites suivantes : « Mon vieux Max — Si tu veux pousser à la charrette, cela me ferait plaisir. Excuse ma brièveté, mais c'est en courant ! — (s) Jean ».

([102]) Il s'agit du président de la CSC.

([103]) Pierre Tona Masesa. Ancien secrétaire national adjoint de l'UTC, ministre de la Coordination économique et du Plan dans le gouvernement provincial de Léopoldville.

([104]) Marcel Lihau. Né en 1931. (Premier) docteur en droit de l'Université de Louvain (1960).

([105]) Albert Ndele. Né en 1930. (Premier) licencié en sciences économiques de l'Université de Louvain (1958), chef de cabinet du ministre des Finances dans le gouvernement Lumumba.

([106]) Joseph Mbeka. Licencié en sciences économiques à l'Université de Louvain (1959), chef de cabinet du ministre de la Coordination économique et du Plan dans le gouvernement Lumumba.

incidents et la première réaction organisée. Je vous ai dit dans ma dernière lettre ([107]) que jusqu'à présent, les réactions restaient malheureusement individuelles. Cette chance, je crois que le Gouvernement doit la saisir et ne pas hésiter à engager dans cette affaire les quelques millions qu'il faut.

Les fonds dont Monsieur Lumumba a pu disposer se sont comptés par dizaines de millions.

Je crois cette affaire suffisamment importante pour la soumettre aux membres du gouvernement, mais je vous laisse juge de la suite à y donner, ne connaissant pas quelle est actuellement la position adoptée par le conseil des Ministres à l'égard de la situation au Congo.

Excusez-moi de vous donner encore des soucis supplémentaires. Si vous m'écrivez à ce sujet, ne m'écrivez pas à Léo, mais à la BP. 750 à Brazza (UPTC). Si vous avez une communication urgente, vous pouvez demander à la faire télexer en code ou en clair par le département des affaires africaines à Monsieur Lahaye, Service de la Sûreté, Consulat général de Belgique à Brazza.

*Merci de ce que vous pourrez faire et bien cordialement>**

Document 32

Brief van L. Caeymaex, hoofd van de Staatsveiligheid, aan premier Eyskens, 29 juli 1960; PAL ([108])

Document 32

Lettre de L. Caeymaex, chef de la Sûreté de l'État, au premier ministre Eyskens, 29 juillet 1960; PAL ([108])

<Secret.

A l'attention de Monsieur Van de Putte, Conseiller de Cabinet.

Monsieur le Premier Ministre — On signale dans le mouvement d'opposition au Gouvernement Lumumba:

— un groupe de jeunes étudiants

— des syndicalistes

— les nommés Lihau, Ndele, Mbeka, Ileo, Adoula, Massa, Bolikango, Umakoso, Kalonji.

Le nommé Pierre Tona, Ministre des Affaires Economiques à Léopoldville, a demandé à un certain Brück, représentant de la CSC, une aide financière pour contacter des personnalités en province.

Il semble qu'une aide sera accordée, mais qu'elle sera insuffisante.

Brück a sollicité l'aide de Monsieur Cool, Président de la CSC.

Mon informateur ([109]) me signale qu'une aide gouvernementale serait nécessaire.

*Du côté opposé, Lumumba disposant de fonds substantiels, ses séïdes achètent individuellement des députés – (s) L. Caeymaex>**

Document 33

Notitie van premier Eyskens bij een gesprek met A. Cool, voorzitter van het ACV, 8 augustus 1960; PE 6082

Document 33

Note du premier ministre Eyskens à propos d'un entretien avec A. Cool, président de la CSC, 8 août 1960; PE 6082

<Cool 8 Aug./
— Youlou uitnodigen in België/
15 Aug. geweer F.N.: indép. totale/
Déc. cfr. Lahaye sûreté dira qui/
Faire du cons. de Brazza une ambassade/
pr 4 Etats de l'ancien A.E.F./
— Grootaert, Duvivier M.C.Lu/
revoq/
Font mal :
L.B. maken leven v. ondernemng. kapot

([107]) We hebben geen andere brieven van Brück aan Cool in dit verband teruggevonden. De papieren van Brück en Cool bevatten geen bruikbare informatie over Congo.

([108]) Caeymaex stuurt precies dezelfde brief naar Ganshof van der Meersch, die op dat ogenblik nochtans geen minister meer is.

([109]) Bedoeld is André Lahaye, agent van de Staatsveiligheid in Brazzaville, vernoemd in de brief van Brück.

([107]) Nous n'avons retrouvé aucune autre lettre de Brück adressée à Cool à ce sujet. Les documents de Brück et de Cool ne contiennent pas d'informations exploitables concernant le Congo.

([108]) Caeymaex envoie exactement la même lettre à Ganshof van der Meersch, qui n'est pourtant plus ministre à ce moment.

([109]) C'est-à-dire André Lahaye, agent de la Sûreté de l'État à Brazzaville, cité dans la lettre de Brück.

Soir
La Meuse (de Laun.)
Dern. Heure mettent vie en danger insultent les noirs
— Manula 3 ½ M
werklozen synd. steun/
jeugdcongres Thijsv. 12-13 Aug. (Thona)/
Lov.+Bolikango Diomi
Ileo, Bomboko, Manula
— Manula
Fed. gedachte : Kat. niet onafhankelijk
Belg. troepen uit Kat. weg

femme egyptienne près de Lu
Gérard Ste gle a influence s/ elle danger
(Mme Bloine?) — Cool parle à Gérard
Fuyard Otraco, Spaarkas
*Officieren op beach die vrouwen achteruit dreven>**

5. **« *Le renversement selon nos vœux* »**

De politieke oppositie tegen Lumumba in Leopoldstad zal zich uitkristalliseren in de tweede helft van augustus. De verklaring daarvoor moet worden gezocht in drie ontwikkelingen : (1) de uitroeping van de uitzonderingstoestand en de rechtsonzekerheid die deze in het leven riep ([110]); (2) de breuk tussen VN-secretaris Hammarskjöld en Lumumba, bezegeld op de Veiligheidsraad van 21-22 augustus; (3) de militaire campagne van Lumumba, die na zijn breuk met Hammarskjöld de secessie van Zuid-Kasaï et Katanga met ANC-troepen probeert ongedaan te maken. Lumumba vraagt en krijgt hiervoor Sovjetsteun.

Een viertal nieuwe (f)actoren dienen zich aan in de oppositie tegen Lumumba. In de eerste plaats krijgt zij de volle steun van Fulbert Youlou, president van Congo-Brazzaville. *Abbé* Youlou heeft reeds eerder een actieve interesse betoond voor Congo-Leopoldstad, maar sedert Congo-Brazzaville op 15 augustus formeel onafhankelijk is geworden beschikt hij over een grotere bewegingsvrijheid. Behalve de gemeenschappelijke belangen van de Bakongo, waartoe hij evenals Kasa Vubu behoort, vormt het anticommunisme een belangrijk motief van zijn verzet tegen Lumumba. « Je suis en train de sauver l'Occident », aldus Youlou op 30 augustus. Zijn politieke oriëntatie wordt mee gestuurd door raadgevers zoals de Fransman Alfred Delarue (document 34) ([111]). Brazzaville wordt een uitvalsbasis voor de oppositie. Van hieruit zal radio-Makala vanaf 31 augustus de propaganda tegen

([110]) In de telexen is geregeld sprake van (kortstondige) arrestaties van Belgen. Wigny vreest ook voor een nieuwe exodus van de Belgen in Congo.

([111]) Delarue is een oud-gediende van het Vichy-regime.

5. **« Le renversement selon nos vœux »**

L'opposition contre Lumumba va se cristalliser au cours de la seconde moitié du mois d'août. Trois événements ont été déterminants à cet égard : (1) la proclamation de l'état d'exception et l'insécurité juridique qui en a découlé ([110]); (2) la rupture entre le secrétaire général des Nations unies, Hammarskjöld, et Lumumba, consommée au conseil de sécurité des 21-22 août; (3) la campagne militaire de Lumumba, qui après sa rupture avec Hammarskjöld tente, avec des troupes de l'ANC, d'annuler la sécession du Sud-Kasaï et du Katanga. Lumumba demande à cet effet l'aide des Soviétiques, qu'il obtiendra.

Quatre nouveaux (f)acteurs apparaissent dans le cadre de l'opposition à Lumumba. En premier lieu, elle reçoit le soutien sans réserve de Fulbert Youlou, président du Congo-Brazzaville. *L'Abbé* Youlou avait déjà manifesté activement son intérêt pour le Congo-Léopoldville, mais depuis que le Congo-Brazzaville est devenu officiellement indépendant le 15 août, il dispose d'une plus grande liberté de manœuvre. Hormis les intérêts communs des Bakongo, dont il fait partie tout comme Kasa Vubu, l'anticommunisme constitue un motif important de son opposition à Lumumba. Le 30 août, Youlou déclare « Je suis en train de sauver l'Occident ». Son orientation politique est déterminée notamment par des conseillers tels que le Français Alfred Delarue (document 34) ([111]). Brazzaville devient une base d'opérations importante pour l'opposition. C'est depuis Brazzaville que radio-Makala sou-

([110]) Les télex font régulièrement état d'arrestations (de courte durée) de Belges. Wigny redoute également un nouvel exode des Belges du Congo.

([111]) Delarue est un ancien vichyste.

Lumumba ondersteunen. « Il règne à Brazzaville pour instant une véritable atmosphère de conspiration », aldus Lahaye op 31 augustus (documenten) ([112]).

In de tweede plaats is er een meer actief optreden van de Abako en in het bijzonder van zijn radicale vleugel, de Jabako in de strijd tegen Lumumba. De Abako/Jabako heeft al begin augustus scherpe kritiek geformuleerd op de regering-Lumumba. Als gevolg daarvan is de spanning tussen Abako en Lumumba opgelopen, wat heeft geleid tot incidenten in en buiten het Abako-hoofdkwartier op 10 augustus. Jabako heeft zich verplicht gezien zijn congres van 12-13 augustus in Thysstad op te schorten. Een van de figuren die op de voorgrond treedt is Raphaël Batshikama, adjunct-secretaris-generaal van Abako, belast met de pers, en staatssecretaris voor Binnenlandse Zaken in de regering-Lumumba. In de tweede helft van augustus treft Batshikama in Brazzaville voorbereidselen voor de start van radio-Makala. De Jabako organiseert ook « verzetsactiviteiten » tegen de regering, onder andere om de militaire operatie tegen Kasaï te bemoeilijken (documenten). Belangrijk is tenslotte het optreden van Jabako bij het begin van de Afrikaanse conferentie op 25 augustus. Bij die gelegenheid manifesteren Abako-jongeren samen met jongeren van Puna en MNC-Kalonji tegen de regering-Lumumba ([113]).

In de derde plaats is er, in de tweede helft van augustus, een meer intensief contact tussen Katanga en de oppositie in Leopoldstad, met Brazzaville als draaischijf. Omstreeks 15 augustus verblijft een Katangese delegatie in Brazzaville (document). Enkele dagen later vertrekt dan weer een delegatie van Puna en Abako naar Elisabethstad, waar zij op 21-22 augustus besprekingen voert met Tshombe. Er zou een overeenkomst zijn bereikt over de oprichting van een confederaal Congo. Abako tiendra la propagande anti-Lumumba à partir du 31 août. Lahaye affirme, le 31 août qu'« il règne à Brazzaville pour instant une véritable atmosphère de conspiration » (documents) ([112]).

En deuxième lieu, il y a une intervention plus active de l'Abako, et en particulier de son aile radicale, les Jabako dans la lutte contre Lumumba. Dès le début d'août, les Abako/Jabako ont formulé des critiques virulentes à l'égard du gouvernement Lumumba. La tension entre l'Abako et Lumumba a dès lors monté, ce qui a débouché sur des incidents, le 10 août, au sein même et en dehors du quartier général de l'Abako. Les Jabako ont été obligées de reporter leur congrès prévu les 12 et 13 août à Thysville. Un des personnages qui occupera le devant de la scène est Raphaël Batshikama, secrétaire général adjoint de l'Abako, chargé de la presse, et secrétaire d'État à l'Intérieur dans le gouvernement Lumumba. Dans la deuxième moitié d'août, Batshikama fait des préparatifs à Brazzaville en vue du lancement de radio-Makala. Les Jakabo organisent également des « activités de résistance » contre le gouvernement, notamment en vue de contrarier l'opération militaire menée contre le Kasaï (documents). Enfin, il est important de relever l'intervention des Jabako au début de la conférence africaine le 25 août. À cette occasion, les jeunesses de l'Abako manifestent avec les jeunes de Puna et du MNC-Kalonji contre le gouvernement Lumumba ([113]).

En troisième lieu, il y a, dans la deuxième moitié d'août, l'intensification des contacts entre le Katanga et l'opposition à Léopoldville, avec Brazzaville comme plaque tournante. Vers le 15 août, une délégation katangaise séjourne à Brazzaville (document). Quelques jours plus tard, une délégation part de nouveau de Puna et Abako pour Élisabethville, où elle discute avec Tshombe les 21 et 22 août. Un accord aurait été conclu à propos d'une

---

([112]) Er bestond een rechtstreekse telefoonlijn tussen de residentie van Youlou en die van Kasa Vubu. Zij dateerde uit de tijd van de kolonisatie en verbond toen de residenties van de beide gouverneurs-generaal (Van Bilsen, *Kongo 1945-1965*, blz. 168).

([113]) Een getypte en niet ondertekende noch gedagtekende nota van de Veiligheid van de Staat, maakt de balans op van de door de jonge anti-lumumbisten te voeren acties, met vermelding van de steun die België hun kan geven (AVS, Lumumba, 935) :

« Depuis les évènements du mois de juillet 1960, plusieurs responsables de mouvements de jeunesse ont décidé de réagir contre les tendances politiques extrémistes de Lumumba. Il s'agit notamment de Longhi Jean-Pierre, président général de la Jepuna, Atunda Albert, secrétaire géneral de la Jepuna et secrétaire aux Affaires sociales, Luyeye Prosper, et Langa, secrétaire de la Jabako. En fait, il s'agit de représentants de la Jepuna, de la Jabako, du MNC-Kalonji et de certaines sections du MNC Lumumba. Convaincus que les membres de la vieille génération de leurs partis respectifs ne sont pas capables de diriger le Congo, ces jeunes veulent petit à petit s'emparer du pouvoir. Ils affirment d'ailleurs bénéficier de l'appui du Collège des Commissaires généraux. L'un de ceux-ci, Marcel Lihau, pour renforcer cette tendance, est à la base d'un mouvement de coordination des groupements de Jeunesse politique ».

([112]) Il existait une ligne téléphonique directe entre la résidence de Youlou et celle de Kasa Vubu. Elle datait du temps de la colonisation et reliait, à cette époque, les résidences des deux gouverneurs généraux (Van Bilsen, *Kongo 1945-1965*, p. 168).

([113]) Une note de la Sûreté de l'Etat, dactylographiée, non signée, et non datée, fait le point sur les actions à mener par les jeunes antilumumbistes, avec l'appui que la Belgique peut leur apporter (ASE, Lumumba, 935) :

« Depuis les événements du mois de juillet 1960, plusieurs responsables de mouvements de jeunesse ont décidé de réagir contre les tendances politiques extrémistes de Lumumba. Il s'agit notamment de Longhi Jean-Pierre, président général de la Jepuna, Atunda Albert, secrétaire général de la Jepuna et secrétaire aux Affaires sociales, Luyeye Prosper, et Langa secrétaire de la Jabako. En fait, il s'agit de représentants de la Jepuna, de la Jabako du MNC-Kalonji et de certaines sections du MNC Lumumba. Convaincus que les membres de la vieille génération de leurs partis respectifs ne sont pas capables de diriger le Congo, ces jeunes veulent petit à petit s'emparer du pouvoir. Ils affirment d'ailleurs bénéficier de l'appui du Collège des Commissaires généraux. L'un de ceux-ci, Marcel Lihau, pour renforcer cette tendance est à la base d'un mouvement de coordination des groupements de Jeunesse politique ».

reikt over een Congolese confederatie. Er zouden ook afspraken zijn gemaakt voor actie tegen Lumumba (cf. *supra* document) ([114]). Wanneer de delegatie van Abako en Puna via Brazzaville terugkeert naar Leopoldstad, krijgt zij het gezelschap van een Katangese missie ([115]), bestaande uit Schumacker en Kabambi, beiden verantwoordelijk voor pers en informatie ([116]). In hun rapport (document) omschrijven zij hun opdracht als volgt :

confédération congolaise. Des accords auraient également été conclus en vue d'une action contre Lumumba (cf. *supra* document) ([114]). Lorsque la délégation d'Abako et Puna regagne Léopoldville via Brazzaville, elle est accompagnée par une mission katangaise ([115]), composée de Schumacker et Kabambi, tous deux responsables de la presse et de l'information ([116]). Dans leur rapport (document), ils donnent la description suivante de leur mission :

« 1. Organiser le poste clandestin de propagande à destination de la République du Congo et qui a été baptisé « La Voix de la Liberté »;

2. Entrer en contact avec les mouvements de résistance des Jeunesses Abako, MNC-Kalonji et Puna;

3. Organiser, en collaboration avec ces mouvements une campagne de contre propagande, par la voie de tracts » ([117]).

Op de vierde plaats is er de Belgische diplomatie. Sedert de ambassade in Leopoldstad op 8 augustus effectief is gesloten, is het consulaat-generaal van Brazzaville de Belgische antenne bij uitstek geworden. Consul-generaal Dupret is er de bereidwillige hulp in de contacten tussen de diverse Congolese oppositie-groepen ([118]). Een actieve rol wordt eveneens gespeeld door André Lahaye, agent van de Belgische Staatsveiligheid, en luitenant-kolonel Louis Marlière, de gewezen adjunct-stafchef van het ANC. De laatste moet op 18 augustus oversteken naar Brazzaville. Einde augustus neemt de Belgische diplomatie een meer actieve rol op. In Brazzaville arriveren Etienne Davignon en Jacques Westhof, twee voormalige medewerkers van de ambassade in Leopoldstad ([119]). De taak van de tandem Davignon-Westhof — davwe in de telexberichten ([120]) — bestaat erin om president Kasa Vubu te overtuigen zijn volle gewicht in de schaal te werpen en Lumumba af te zetten. Via president Youlou reiken zij hem de juridische argu-

En quatrième lieu, il y a la diplomatie belge. Depuis la fermeture effective de l'ambassade à Léopoldville, le 8 août, le consulat général de Brazzaville est devenu l'antenne belge par excellence. Le consul général Dupret offre ses bons offices pour permettre l'organisation de contacts entre les différents groupes d'opposition congolais ([118]). André Lahaye, agent de la Sûreté de l'État belge, et le lieutenant-colonel Louis Marlière, ancien chef d'état major adjoint de l'ANC, jouent également un rôle actif. Le 18 août, ce dernier doit passer à Brazzaville. Fin août, la diplomatie belge commence à jouer un rôle plus actif. Étienne Davignon et Jacques Westhof, deux anciens collaborateurs de l'ambassade à Léopoldville ([119]), arrivent à Brazzaville. La mission du tandem Davignon-Westhof — davwe dans les télex ([120]) — consiste à convaincre le président Kasa Vubu de mettre tout son poids dans la balance et de destituer Lumumba. Par l'intermédiaire du président Youlou, ils lui fournissent les arguments juridiques, développés par le ministre Wigny lui-

([114]) Wij kennen de namen niet van de delegatieleden.

([115]) Behalve de missie-Schumacker-Kabambi reisde ook de missie-Samalenge mee naar Brazzaville. Voor staatssecretaris Samalenge was Brazzaville het begin van een rondreis in verschillende Afrikaanse landen om goodwill op te wekken voor Katanga. Over de missie-Samalenge, zie de telex van Dupret nr 342, 4 september 1960.

([116]) Schumacker en Kabambi zullen op 5 september met Davignon naar Elisabethstad terugkeren.

([117]) « Rapport de la mission Brazzaville », nota van H. Schumacker, circa 5 september 1960 (Vandewalle, *Mille et quatre jours*, document 53).

([118]) Er bestond een telefoonlijn tussen het consulaat-generaal en Brück in Leopoldstad (Van Bilsen, *Kongo 1945-1965*, blz. 167 en 169).

([119]) Davignon is na de sluiting van de Belgische ambassade op uitdrukkelijk verzoek van Kasa Vubu in rechtstreeks contact gebleven met de president. Hij logeert soms in Leopoldstad in de privé-woning van Kasa Vubu.

([120]) Hoewel de telexen zijn getekend davwe, zijn ze meestal in de ik-persoon geschreven. Het is niet duidelijk wie van dit duo de leiding had.

([114]) Nous ignorons les noms des membres de la délégation.

([115]) Hormis la mission Schumacher-Kabambi, la mission Samalenge a également fait le voyage de Brazzaville. Pour le secrétaire d'État Samalenge, Brazzaville était le point de départ d'une tournée dans le cadre de laquelle il visitera divers pays africains pour susciter de la sympathie pour le Katanga. À propos de la mission Samalenge, voir le télex de Dupret n° 342, 4 septembre 1960.

([116]) Schumacker et Kabambi retourneront à Élisabethville avec Davignon le 5 septembre.

([117]) « Rapport de la mission Brazzaville », note de H. Schumacker, environ 5 septembre 1960 (Vandewalle, *Mille et quatre jours*, document 53).

([118]) Une ligne téléphonique était établie entre le consulat général et Brück à Léopoldville (Van Bilsen, *Kongo 1945-1965*, pp. 167 et 169).

([119]) À la demande expresse du président, Davignon est resté en contact direct avec Kasa Vubu après la fermeture de l'ambassade. Il loge quelquefois à Léopoldville, dans la résidence privée de Kasa Vubu.

([120]) Bien que les télex soient signés davwe, ils sont généralement rédigés à la première personne du singulier. On ignore lequel des deux dirigeait le tandem.

menten aan, die door minister Wigny zelf worden ontwikkeld ([121]). Zij steunen daarvoor in eerste orde op artikel 22 van de grondwet. Om de terughoudendheid van Kasa Vubu te overwinnen, maken de Belgische diplomaten hem duidelijk dat er een verschil is tussen de letter en de geest van de wet. Zij doen ook een beroep op de overtuigingskracht van de Franse advocaat Jacques Croquez ([122]) en van Georges Denis, de Belgische adviseur van Kasa Vubu, die beiden directe toegang tot de president hebben ([123]).

In verband met de Belgische diplomatieke actie moet ook gewezen worden op de onderhandelingen in Genève, van 14 tot 28 augustus, tussen Congo en België over de liquidatie van de Banque Centrale du Congo belge et du Ruanda Urundi. Van Congolese zijde namen aan die besprekingen deel de ministers Delvaux ([124]) en Nkayi. Hebben beide ministers, die in de afzetting van Lumumba een rol zullen spelen, hierover in Genève contacten gehad met de Belgische vertegenwoordiging ? Bij de aanvang van de onderhandelingen is er in elk geval een discrete ontmoeting tussen hen en minister Scheyven. Wigny noteert op 15 augustus in zijn memoires (blz. 408) :

même ([121]). À cet effet, ils s'appuient avant tout sur l'article 22 de la loi fondamentale. Pour venir à bout des réticences de Kasa Vubu, les diplomates belges lui font comprendre qu'il y a une différence entre la lettre et l'esprit de la loi. Ils font également appel à la force de conviction de l'avocat français Jacques Croquez ([122]) et de Georges Denis, le conseiller belge de Kasa Vubu, qui peuvent tous les deux entrer directement en contact avec le président ([123]).

En ce qui concerne l'action diplomatique de la Belgique, il convient également d'attirer l'attention sur les négociations qui se sont déroulées à Genève, du 14 au 28 août, entre le Congo et la Belgique à propos de la liquidation de la Banque centrale du Congo belge et du Ruanda-Urundi. Du côté congolais, les ministres Delvaux ([124]) et Nkayi ont participé à ces entretiens. Les deux ministres, qui joueront un rôle dans la destitution de Lumumba, ont-ils eu à Genève des contacts à ce sujet avec la représentation belge ? Il est en tout cas acquis qu'ils ont rencontré discrètement le ministre Scheyven au début des négociations. Dans ses mémoires (p. 408), Wigny note à la date du 15 août :

<18 h 00 — Raymond Scheyven qui revient de Genève me téléphone. Il a discuté du statut de la Banque d'émission avec les représentants du Fonds Monétaire, de la Banque Internationale, de l'ONU ainsi qu'avec les délégués africains. Le gouvernement congolais était représenté officiellement par Delvaux ainsi que par Nkayi, ministre des Finances. Voyant discrètement Raymond Scheyven, ils ont manifesté tous deux leur désolation et leur désir de voir reprendre de bonnes relations avec la Belgique>

Begin september lijken de plannen vaste vorm aan te nemen. Hoewel de gegevens over de voorbereiding van de afzetting van Lumumba fragmentarisch blijven, bieden zij toch een coherent beeld van de betrokkenen (Congolezen en Belgen) en van het te volgen scenario. Een actieve rol wordt gespeeld door een groep ministers

Début septembre, les projets semblent se concrétiser. Bien qu'elles restent fragmentaires, les données relatives à la préparation de la destitution de Lumumba permettent néanmoins de se faire une idée cohérente des personnes impliquées (Congolais et Belges) et du scénario envisagé. Un groupe de ministres et de secrétaires

([121]) Wigny spreekt voor de eerste maal over de juridische aspecten op 16 augustus : « Coup de téléphone à van den Bosch. Il ne croit pas que Lumumba puisse être renversé par des voies légales. Une motion de censure doit receuillir les deux tiers des voix. C'est impossible à la Chambre; le Sénat est privé de son opposition katangaise » (blz. 411).

([122]) Was op 30 augustus naar Congo (Brazzaville) teruggekeerd om (in Leopoldstad) de verdediging te voeren voor Gabriel Makoso, hoofdredacteur van *Courrier d'Afrique*, die op 11 augustus was gearresteerd (telex Dupret 297, 31/8/60) . Advocaat Croquez had Kasa Vubu en andere Abakoleiders in 1959 verdedigd en werd daarom door hen op handen gedragen.

([123]) In zijn memoires spreekt Van Bilsen (*Kongo 1945-1965*) helemaal niet over de rol van de Belgische diplomatie. Het gaat hier om meer dan een vergetelheid. Hij spreekt daarentegen wel van « de stelselmatige druk van de Amerikaanse ambassade » (blz. 162), waarover wij dan weer niets hebben gevonden.

([124]) Albert Delvaux, geboren in 1918, nationaal secretaris van de Parti National du Progrès (PNP) en voorzitter van de L'Union Kwangolaise pour l'Indépendance et la Liberté (Luka), is lid van de regering-Lumumba als minister-resident te Brussel, maar verblijft wegens de verbreking van de diplomatieke betrekkingen in Leopoldstad.

([121]) Wigny aborde les aspects juridiques pour la première fois le 16 août : « Coup de téléphone à van den Bosch. Il ne croit pas que Lumumba puisse être renversé par des voies légales. Une motion de censure doit recueillir les deux tiers des voix. C'est impossible à la Chambre; le Sénat est privé de son opposition katangaise » (p. 411).

([122]) Il était revenu au Congo (Brazzaville) le 30 août pour assurer (à Léopoldville) la défense de Gabriel Makoso, rédacteur en chef du *Courrier d'Afrique*, arrêté le 11 août (télex Dupret 297, 31 août 1960). En 1959, Me Croquez avait défendu Kasavubu et d'autres chefs Abako, qui le tenaient dès lors en très haut estime.

([123]) Dans ses mémoires, Van Bilsen (*Kongo 1945-1965*) reste totalement muet quant au rôle de la diplomatie belge. Il ne s'agit pas simplement d'un oubli. Il parle en revanche de la « *stelselmatige druk van de Amerikaanse ambassade* » (p. 162), au sujet de laquelle nous n'avons, quant à nous, trouvé aucune information.

([124]) Albert Delvaux, né en 1918, secrétaire national du Parti National du Progrès (PNP) et président de L'Union Kwangolaise pour l'Indépendance et la Liberté(Luka), est ministre résident à Bruxelles au sein du gouvernement Lumumba, mais séjourne à Léopoldville en raison de la rupture des relations diplomatiques.

en staatssecretarissen (Bomboko, Nkayi, Delvaux, Raphaël Batshikama), kabinetsmedewerkers (Ndele, Dubois, Verhaegen) en senatoren (Ileo, Uto ?, Adoula, Isaie Kuyena ([125])). Zij kunnen rekenen op de steun van Puna (Bolikango), Luka (Delvaux), Abako en hun jongerenbewegingen Jepuna en Jabako, verder op de vakbonden, zowel christelijke als socialistische (Brück en Adoula). Logistieke steun wordt verleend door president Youlou onder andere Radio Makala) en door de Belgische diplomatie. Men rekent erop dat Kasa Vubu te gepasten tijde zal optreden.

Een zekere voorzichtigheid is nodig bij de beoordeling van de geplande actie. Het is niet altijd duidelijk of alle in de documenten vermelde voorbereidingen delen zijn van één groot plan. De operatie moet zoveel mogelijk een legaal karakter vertonen. Zij zal starten in de Senaat, waar een motie van wantrouwen zal worden ingediend tegen enkele ministers. Gematigde ministers zullen onmiddellijk ontslag nemen. Gelijktijdig zullen syndicale manifestaties plaatsvinden (betogingen door werklozen). In dat kader moet het mogelijk zijn voor Kasa Vubu om Lumumba te ontslaan. Gewelddadige actie wordt niet uitgesloten. In de Force Publique is een hergroepering bezig van Baluba, Bakongo, Bangala, Bayaka om Lumumbagezinde militairen te neutraliseren. Vijf dagen voor het begin van de operatie, gepland op 7 september, is Brussel op de hoogte van het scenario.

Document 34

« Activité de Mr Delarue », verslag van A. Lahaye aan de Staatsveiligheid, 9 augustus 1960; ASE, Kalonji, 422

d'État (Bomboko, Nkayi, Delvaux, Raphaël Batshikama), de collaborateurs de cabinets (Ndele, Dubois, Verhaegen) et de sénateurs (Ileo, Uto ?, Adoula, Isaie Kuyena ([125])) joue un rôle actif. Ces personnes peuvent compter sur l'appui du Puna (Bolikango), de L'Union Kwangolaise pour l'Indépendance et la Liberté (Luka) (Delvaux), de l'Abako et de leurs mouvements de jeunesse Jepuna et Jabaka, ainsi que, par la suite également, sur les syndicats aussi bien chrétien que socialiste (Brück et Adoula). L'assistance logistique est fournie par le président Youlou (notamment Radio Makala) et par la diplomatie belge. On compte que Kasa Vubu interviendra en temps voulu.

Il convient de faire preuve d'une certaine prudence dans l'évaluation du plan d'action. On n'a pas toujours la certitude que tous les préparatifs mentionnés dans les documents sont des éléments d'un seul plan d'envergure. L'opération doit s'inscrire autant que possible dans la légalité. Elle débutera au Sénat, où une motion de censure sera déposée contre quelques ministres. Les ministres modérés démissionneront immédiatement. Des manifestations syndicales seront organisées simultanément (manifestations de chômeurs). Dans ce cadre, il devrait être possible à Kasa Vubu de destituer Lumumba. Le recours à la violence n'est pas exclu. Dans la Force Publique, un regroupement des Baluba, Bakongo, Bangala et Bayaka s'opère afin de neutraliser les militaires favorables à Lumumba. Bruxelles est au courant du scénario cinq jours avant le début de l'opération, qui est programmée pour le 7 septembre.

Document 34

« Activité de Mr Delarue », rapport de A. Lahaye à la Sûreté, 9 août 1960; ASE, Kalonji, 422

<Au cours d'une longue conversation, Mr Delarue a exposé ses interventions et ses espoirs dans l'affaire congolaise. Cette déclaration reflète les opinions de l'abbé Youlou et des quelques hommes politiques congolais de son entourage.

Delarue déclare que toute son activité est basée sur l'impérieuse nécessité de lutter contre le communisme en Afrique. Cette conviction est aussi celle du Président Youlou.

Delarue a entretenu de nombreux contacts avec l'Abako et Kasa Vubu. A la demande de Youlou, il est encore allé il y a quelques jours chez le chef de l'Etat, pour lui représenter le danger de la politique de Lumumba. Pour Delarue, Kasa Vubu est un type fini. Il a trahi la cause Bakongo et les militants de l'Abako ne cachent pas leur colère.

Delarue s'est aperçu que la plupart des nantis, étaient peu désireux d'entamer une campagne contre Lumumba. Aussi décida-t-il avec Mr Hazoume, chef de cabinet politique de Youlou, DAHOMEEN (sic)*, de recommencer une campagne systématique contre l'ingérence communiste et Lumumba en se servant des mouvements de jeunesse et organisations syndicales et en se basant sur les principes chrétiens. Alors qu'il y a une quinzaine de jours, Delarue avait perdu presque tout espoir, aujourd'hui, dit-il, des sérieuses raisons d'espérer apparaissent.*

Delarue fonde beaucoup d'espoirs sur le congrès de Thysville et dit que la scission bakongo est imminente. Si elle se produit, elle sera suivie par Kalonji et Bolikango.

([125]) Die laatste wordt genoemd in Van Bilsen, *Kongo 1945-1965*, blz. 163.

([125]) Ce dernier est cité dans Van Bilsen, *Kongo 1945-1965*, p. 163.

Delarue et ses amis africains sont en rapport avec la Jeunesse Abako et plusieurs autres mouvements de jeunesse. A ces mouvements, Delarue vient de remettre 300 000 frs OPA pour leur permettre une campagne de tracts. A Kalonji, 200 000 frs ont été remis, qui ont permis de sortir une édition de la Voix du Peuple, qui prend violemment à parti Lumumba. Des contacts ont été pris, avec Bolikango, par l'intermédiaire d'Opangault, leader de l'opposition MSA à Brazzaville.

La seule solution, selon Delarue, est de faire jouer actuellement les particularismes ethniques avec les risques que cela comporte de façon à isoler Lumumba dans son fief de Stan. Avec tous les états qui se sont constitués ainsi, il convient de bâtir une très large confédération (…). Delarue déclare ne pas mener une politique française, mais pro-occidentale, pro-européenne.

J'ai eu encore un contact avec Hazoume qui m'a fait part de la confiance dans le résultat final, c.à.d. l'éviction de Lumumba. Ce dernier vient d'autre part d'envoyer un télégramme de trois pages à Youlou, pour l'inviter à un congrès des peuples indépendants d'Afrique, qui doit se tenir en septembre à Léopoldville. Cette information a été transmise à Paris. Une action des états de la communauté serait envisagée, si ce congrès a lieu>.

Document 35

Vertrouwelijk rapporte aan de Staatsveiligheid, non signé, 12 augustus 1960; ASE, Lumumba, 715-716

Document 35

Rapport confidentiel à la Sûreté de l'État, non signé, 12 août 1960; ASE, Lumumba, 715-716

<(…). Accompagné par un autre communiste (à vérifier s'il s'agit d'Eddy PONCELET, secrétaire national de la JC) A. DE CONNINCK se trouvait à Londres en même temps que LUMUMBA, lors de l'arrivée de celui-ci des E-U.

DE CONNINCK s'est longuement entretenu avec le Premier ministre du Congo. Lumumba s'est informé de la situation réelle en Belgique. De Coninck (sic) lui a conseillé de :

1) de faire une distinction entre le peuple belge et le gouvernement Eyskens. Il faut remarquer que Lumumba a fait cette distinction au cours de sa conférence de presse à Léopoldville.

2) de faire exécuter sa décision de rupture des relations diplomatiques avec la Belgique, c'est-à-dire, faire expulser l'Ambassadeur Vanden Bosche, le personnel de l'Ambassade; les consuls et le personnel belge des consulats. De Coninck lui a expliqué que c'était au départ de l'Ambassade de Belgique et des consulats belges que le sabotage du gouvernement légal de la République du Congo avait lieu.

Lumumba a promis de s'en occuper de suite et personnellement. Il a suivi ce conseil.

3) de faire un peu de « dictature », c'est-à-dire proclamer l'état d'exception, d'instaurer des tribunaux militaires.

Lumumba a proclamé l'état d'exception, ce qui lui permet de prendre des mesures répressives à l'égard des fédéralistes et des adversaires de son gouvernement. Dans les prochains jours, selon De Coninck, il faut s'attendre à de nombreuses arrestations de leaders politiques, à l'éclatement de l'Abako. Il faut également s'attendre à la constitution de tribunaux militaires.

Les chambres congolaises seraient convoquées après l'épuration des partis de tous les éléments hostiles au gouvernement Lumumba.

A ce moment, le problème du rétablissement de relations diplomatiques avec la Belgique sera résolu, Lumumba espérant que le gouvernement Eyskens sera remplacé.

A l'aérodrome de Londres, Lumumba ayant aperçu un avion soviétique, voulut absolument l'employer pour rentrer en Afrique. C'est De Coninck qui se mit à la recherche de l'équipage, le trouva et le décida à transporter le Premier ministre congolais.

A. de Coninck vient de recevoir un laisser-passer, lui permettant d'entrer au Congo, de s'y déplacer dans n'importe quel endroit et d'y jouir de la protection des autorités légales. Ce laisser-passer lui a été délivré par le cabinet du Premier Ministre et est signé par le chef de cabinet (…).

N'est-il pas utile de rappeler que depuis la rétrogradation de Van Moorkerke, c'est De Coninck qui assure, pour le CC du PCB, la liaison avec les ambassades et légations des pays de l'est et, en particulier, avec l'Ambassade de l'URSS

A. De Coninck vient d'être avisé que le ministre des affaires économiques au sein du gouvernement congolais (…) vient d'être remplacé par Nguvulu.

Nguvulu vient d'adresser une lettre à De Coninck lui demandant l'aide d'un conseiller économique membre du PCB>

Document 36

Telex van Dupret aan Belext, Brazza 143, 16 augustus 1960 (uitg. Wigny, *Mémoires du Congo*, p. 434-5) ([126])

Document 36

Télex de Dupret à Belext, Brazza 143, 16 août 1960 (édit. Wigny, *Mémoires du Congo*, p. 434-5) ([126])

<Kasa Vubu a assisté hier aux fêtes de la proclamation de l'indépendance à Brazzaville.

Tous les spectateurs furent frappés de ce qu'il portait l'uniforme de général belge et la plaque de Commandeur de l'Ordre de Léopold.

La veille eut lieu un incident significatif. Comme Lumumba avait exprimé l'intention d'accompagner Kasa Vubu à Brazzaville, l'abbé Youlou lui fit tenir immédiatement un télégramme où il était précisé que seul le chef de l'Etat était invité. Il paraîtrait que Lumumba aurait signifié à Kasa Vubu de ne pas se rendre à Brazzaville dans ces conditions, mais Kasa Vubu aurait rejeté cette injonction. Finalement, Kasa Vubu est venu en compagnie du ministre Bomboko, de son secrétaire particulier et de son aide de camp.

Au cours d'une réception au palais de la présidence, je me suis présenté moi-même à Kasa Vubu qui m'a longuement et chaleureusement serré les mains. Mes collègues ayant fait part de leur surprise de la cordialité que Kasa Vubu m'avait témoignée, l'aide de camp leur répondit que cette attitude était intentionnelle, le chef de l'Etat voulant marquer par là qu'il n'avait aucune hostilité à l'égard de la Belgique et qu'il souhaitait que les bonnes relations reprennent. Il faut interpréter ces paroles et ces gestes dans leur optique africaine et ne pas leur accorder trop d'importance.

Je me suis entretenu aussi avec l'aide de camp. Il m'a dit que tout ce qui se passait au Congo était bien triste, bien triste … et que c'était la faute de tout le monde … Nous étions loin de la thèse de la responsabilité exclusive de la Belgique.

Auparavant, parlant à mes collègues des militaires et des étudiants congolais qui se trouvent en Belgique, l'aide de camp avait déclaré que la Belgique ne voulait pas laisser les militaires retourner au Congo avant qu'ils n'eussent terminé leur entrainement et que pour les étudiants, c'était eux-mêmes qui ne voulaient pas rentrer maintenant au Congo ([127]).

Kasa Vubu a eu de longs entretiens avec Youlou et plusieurs de ses ministres. De bonne source j'apprends qu'il aurait déclaré être excédé de Lumumba et qu'il n'attendait plus que le moment opportun pour faire basculer la balance de tout le poids de son autorité et de son prestige. La question est de savoir s'il aura le courage et la clairvoyance nécessaire pour intervenir au moment opportun.

*Je vous rappelle par ailleurs qu'une délégation du Katanga est ici depuis huit jours. Très bien accueillie par l'abbé Youlou qui se montre favorable à leurs vues confédéralistes, ils repartent demain ou après-demain au Katanga avec des membres de l'Abako et de la Puna qui veulent, paraît-il, discuter avec Tshombe des moyens d'organiser leur confédération ([128]) >**

Document 37

Mededeling van agent 070/A (A. Lahaye) aan de directie van de Staatsveiligheid, 17 augustus 1960; ASV

Document 37

Communication de l'agent 070/A (A. Lahaye) à la direction de la Sûreté de l'État, 17 août 1960; ASE

<L'ex-pharmacien Dubois, actuellement attaché au Ministère de l'Intérieur s'est présenté ce jour, à 15 heures, au consulat pour annoncer le passage de Batshikama Raphaël, secrétaire d'Etat à l'Intérieur, ce 17/8 à 17 heures.

Monsieur Dubois est en possession d'un ordre de mission signé par Batshikama. Celui-ci aurait l'intention, selon Dubois, de demander l'aide, soit du consulat, soit de la Belgique, pour l'organisation d'un mouvement d'opposition actif à Lumumba.

Dans cet esprit il prévoit l'organisation de 6 commandos de 30 hommes chacun, qui seraient actionnés grâce aux conseils techniques de 3 spécialistes européens qu'il a demandé de trouver.

([126]) Wigny noteert bij deze telex : « Au Congo, Lumumba vacille » (blz. 434).

([127]) Het gaat over de regeringsbeslissing van 8 augustus dat alle stagiaires en studenten uit België naar Congo moeten terugkeren.

([128]) Zie hierover bijlage 1 n[rs] 84, 85, 86 (22 augustus 1960).

([126]) Wigny note en ce qui concerne ce télex : « Au Congo, Lumumba vacille » (p. 434).

([127]) Il s'agit de la décision gouvernementale du 8 août, selon laquelle tous les stagiaires et étudiants doivent rentrer de Belgique au Congo.

([128]) Voir à ce sujet l'annexe 1 n[os] 84, 85, 86 (22 août 1960).

Selon Mr Dubois la situation est très tendue. Mr Kasa Vubu aurait donné carte blanche à Mr Batshikama, pour organiser une action violente. Mr Kasa Vubu aurait déclaré à Mr Dubois qu'il avait tenu sa dernière conférence de presse, sous la menace d'une mitraillette. L'aile Moanda Vital aurait été achetée par Lumumba.

Pour comprendre les informations qui précède[nt] signalons que Mr Batshikama est considéré comme un extrémiste de l'Abako. Il fait partie de la Jabako et il est en contact avec les milieux congolais de Brazza.

*Sa famille a d'ailleurs trouvé asile depuis quelques jours (3 ou 4) dans la capitale ex AEF. Le contact sera établi par l'intermise de membres[s] de cabinet politique du président du Conseil de la République de l'ex-Congo français>**

Document 38

Telex van Davwe aan Belext, Brazza 292, 31 augustus 1960; PAL

Document 38

Télex de Davwe à Belext, Brazza 292, 31 août 1960; PAL

<Vous expose ci-dessous situation suite contact avec entourage Youlou, syndicats, Puna, Willems (Belga) :

Suis en mesure confirmer ferme disposition Kasa Vubu mettre son poids dans balance politique avec appui Delvaux, Puna, Luka ([129]) et Abako.

Moyens mis en œuvre être de deux ordres :

Primo. Action légale :

a) réunion Sénat au cours laquelle gouvernement serait solennellement désavoué par membres présents;

b) démission dizaine ministres;

c) révocation premier ministre et reste équipe. Action pour provoquer démission ministre[s?] être sérieusement engagée par Verhaegen et Ndele. Action sur Sénat être spécialement prise en main par Ileo et Uto.

Lors réunion Sénat mouvement foule serait organisé devant parlement par soins organisations syndicales.

Ai rédigé à l'intention Kasa Vubu via Youlou note couverture juridique tenant compte scrupule conscience Kasavubu. Recevrez demain projet composition nouvelle équipe gouvernementale.

*Secundo. Simultanément, mais plus discrétement, Kasa Vubu semble soutenir délégation Puna qui noyaute Force publique par regroupement Bayaka et Bangala en accord avec Thysville et gradés élite>**

Document 39

Telex van Davwe aan Belext, Brazza 303, 31 augustus 1960; PAL

Document 39

Télex de Davwe à Belext, Brazza 303, 31 août 1960; PAL

<Ai eu ce jour en compagnie Dupret et Lahaye entretien avec Maître Croquez, défenseur Makoso ([130]). Croquez rencontrera Kasa Vubu sur lequel il semble avoir sérieuse influence.

Primo. Intéressé, parfaitement conscient du rôle que peut jouer Kasa Vubu dans situation politique actuelle, était néanmoins embarrassé quant au choix arguments à employer pour encourager Chef Etat à agir. Croquez, connaissant importance qu'attache Kasa Vubu au serment prêté de respecter lois nations congolaises, envisageait non sans hésitation de démontrer caractère juridique très contestable de loi fondamentale. Lui ai répondu dans sens ma note pour Kasa Vubu via Youlou dont question dans mon 320 [sic]. Economie de cette note est la suivante : serment prêté d'observer lois nation congolaise doit être respecté, mais une loi renferme deux éléments, à savoir ratio legis et sa lettre. Or, circonstances actuelles, il est impossible respecter lettre de la loi fondamentale. Par contre, il est possible respecter son esprit, qui est respect démocratie et libertés publiques. Seule attitude légale possible actuellement du Chef d'Etat est donc de se servir du Sénat, la seule institution démocratique fonctionnant encore et dont mission est précisément contrôler action gouvernement.

Si Sénat même incomplet désavoue gouvernement, cela doit être considéré comme voix de la nation. Ministres modérés offrant démissions à Chef Etat, celui-ci peut les accepter et ensuite révoquer premier ministre et autres ministres non démissionnaires sur base article 22 loi fondamentale.

([129]) L'Union kwangolaise pour l'Indépendance, waarvan Albert Delvaux voorzitter was.

([130]) De hoofdredacteur van *Courrier d'Afrique*, die op 11 augustus was gearresteerd.

([129]) L'Union kwangolaise pour l'Indépendance, dont Albert Delvaux était le président.

([130]) Le rédacteur en chef du *Courrier d'Afrique*, qui avait été arrêté le 11 août.

Secundo. Croquez s'être déclaré étonné de n'avoir pas reçu à son départ des conseils ou instructions du quai d'Orsay. Il serait peut-être opportun que contact soit pris entre Bruxelles et Paris pour amener quai d'Orsay ([131]) à écrire à Croquez dans un sens conforme à notre politique.

Tertio. Ai fait demander à Van Bilsen de venir à Brazza pour avoir entretien avec lui.

*Ce télégramme est à répéter à Rothschild E'ville>**

Document 40

Telex van Dupret aan Belext, Brazza 304, 31 augustus 1960; PAL

Document 40

Télex de Dupret à Belext, Brazza 304, 31 août 1960; PAL

<J'ai reçu de Lahaye les informations suivantes :

Citation.

Pour Woot de Trixhe ([132]).

Au cours des dernières heures l'opposition vis-à-vis de Lumumba se renforce et devient plus cohérente. D'un côté, la défection des soldats Baluba se confirme. Des gradés de cette race ont été arrêtés au camp militaire de Léo. Les soldats Bangala et Bakongo sont aussi travaillés. Mbungu Joseph, rédacteur Présence Africaine et élément sérieux, vient de m'informer que 600 soldats du camp Léopold sont prêts à passer à l'action et à renverser Lumumba. Selon cette source, une action serait tentée dans les prochaines heures peut-être au cours des cérémonies marquant la fin de la conférence des peuples africains.

Il est probable que si Lumumba s'aventure une nouvelle fois dans la cité, de nouveaux incidents pourraient survenir. D'une autre source, non confirmée, une nouvelle effervescence, est signalée au camp Hardy à Thysville. Les soldats se sont opposés au nouveau commandant du camp. Celui-ci a voulu donner sa démission, mais elle n'est pas acceptée par le gouvernement central. Des blessés militaires sont arrivés du Kasaï, à l'hopital de Léopoldville. Le secrétaire d'état à l'Intérieur Batshikama, membre de l'Abako, est toujours à Brazza occupé à rédiger des tracts anti-Lumumba et à préparer la première émission d'un poste clandestin, qui doit normalement avoir lieu ce soir ([133]).

Le président Youlou donne son appui entier à ces activités. Hier soir, au cours d'un dîner offert à Mtre Croquez, il déclara en substance : je suis en train de sauver l'Occident. Croquez est passé à midi à Léo, après communication de Kasa Vubu de [ete chapitre] par Youlou. Il doit ajouter encore les projets d'une manifestation des chômeurs pour demain. Comme la traverse du pool est à nouveau autorisée, il règne à Brazzaville pour l'instant une véritable atmosphère de conspiration. Signé Lahaye.

*Fin citation>**

Document 41

Telex van Wigny aan Davwe, 1 september 1960 (uitg. Wigny, *Mémoires du Congo*, blz. 486) ([134])

Document 41

Télex du ministre Wigny à Davwe, 1er septembre 1960 (éd. Wigny, *Mémoires du Congo*, p. 486) ([134])

<Pour Da[v]we. Suite mon 150. Pour réussir, il faut non seulement enseigner aujourd'hui procédures légales pour changement équipe mais aussi préparer procédures légales à suivre par nouvelle équipe. Voici quelques considérations juridiques.

([131]) Het Franse ministerie van Buitenlandse Zaken.

([132]) Adjunct-administrateur van de Belgische Staatsveiligheid.

([133]) De Katangese delegatie die als taak heeft een clandestiene radiozender te organiseren in Brazzaville (cf. document) heeft op 28 augustus 13.30 u contact met Jabako geleid door Dubois (kabinetschef Binnenlandse Zaken), staatssecretaris Batshikama en Luemba, provinciaal minister Leopoldstad.

([134]) Wigny noteert in zijn memoires op 1 september : « En troisième lieu, des nouvelles de Brazzaville semblent indiquer que les jours du gouvernement Lumumba sont comptés. Mais des novices, élèves de MM. De Schryver et Rolin, ne savent comment s'y prendre. Je ne crois pas que nos juristes voient davantage la formule. Ils imaginent une méthode difficile, fondée sur l'article 43 que je critique dans un télégramme en soulignant l'intérêt de l'article 22 » (*Mémoires du Congo* blz. 485). Daarna volgt de telex van 1 september. Dat lijkt niet de telex die hij op het oog heeft, maar andere vermeldt hij niet.

([131]) Le ministère français des Affaires étrangères.

([132]) Administrateur adjoint de la Sûreté de l'État belge.

([133]) La délégation katangaise qui est chargée de mettre sur pied un émetteur radio clandestin à Brazzaville (cf. document) a, le 28 août à 13h30, un contact avec les Jabako, dirigées par Dubois (attaché au cabinet Affaires intérieures), le secrétaire d'État Batshikama et Luemba, ministre provincial Léopoldville.

([134]) Le 1er septembre, Wigny note dans ses memoires : « En troisième lieu, des nouvelles de Brazzaville semblent indiquer que les jours du gouvernement Lumumba sont comptés. Mais des novices, élèves de MM. De Schryver et Rolin, ne savent comment s'y prendre. Je ne crois pas que nos juristes voient davantage la formule. Ils imaginent une méthode difficile, fondée sur l'article 43 que je critique dans un télégramme en soulignant l'intérêt de l'article 22 » (*Mémoires du Congo* p. 485). Suit un télex du 1er septembre. Il ne semble pas que ce télex soit celui dont il parle, mais il n'en mentionne aucun autre.

*Le nouveau gouvernement formé par chef Etat selon article 22 doit se présenter devant Chambres d'après article 42, mais vu désorganisation générale et dispersion parlementaires, ceci peut et doit être fait avec sage lenteur. Dès lors importance déclaration au pays précédant déclaration gouvernementale et qui au point de vue politico-juridique, doit annoncer grandes lignes restauration du pays dans unité pays combinée avec autonomie beaucoup plus poussée des régions. Pour y arriver, loi provisoire 19 mai 1960 articles 3 et 4 prévoient que chef Etat et Chambres actuelles seront constituantes et élaboreront constitution définitive selon articles 98 et suivants. Mais vu faillite loi provisoire et importance mouvements régionaux spécialement Katanga et vu aussi que l'on n'avait pensé primitivement à des amendements du texte 19 mai, il est prudent prévoir d'abord commission restreinte officieuse où notamment Tshombe participerait et où grandes lignes avant-projet gouvernemental seraient définies, les Chambres pouvant alors y adhérer facilement sans trop discussions politiques. On peut même se demander si nouveau texte ne serait pas soumis directement referendum pour éviter opposition des majorités parlementaires lumumbistes mais ceci serait évidemment s'écarter loi 19 mai considérée comme caduque et fonder nouvelle légalité démocratique. Il me paraît clair que nouvelle constitution devrait en tout cas être fortement simplifiée. De tout ceci retenez importance déclaration au pays annonçant unité, décentralisation et préparation nouvelle constitution, ces assurances juridiques étant naturellement complétées par garanties ordre matériel et juridique, reprise travail paisible, lutte contre chômage, etc…. Ne crois pas opportun intervenir Quai d'Orsay en ce qui concerne action Croquez objet votre secundo 303>**

Document 42

Telex (Dupret of Davwe ?) aan Belext, Brazza 322, 2 september 1960 (parafrase Vandewalle, II, 210-211 ([135]))

Document 42

Télex (Dupret ou Davwe ?) à Belext, Brazza 322, 2 septembre 1960 (paraphrase Vandewalle, II, 210-211 ([135]))

« Le télex 322 était d'un autre intérêt. Dupret avait été reçu le matin même par l'abbé Youlou, qui lui avait demandé une assistance financière pour soutenir la campagne contre Lumumba. Il n'avait pas pu ou voulu en préciser le montant. Le Consul suggérait de remettre 5 millions de francs CFA (Communauté française d'Afrique) à prélever sur le fonds des réfugiés et que le ministère rembourserait au plus tôt. Il n'y aurait pas d'intermédiaire. Concernant Léo, Youlou annonçait un coup d'Etat dans les dix jours. Kasa Vubu, sans vouloir y participer, était au courant. Une nouvelle mutinerie contre Lumumba était possible. L'abbé exhortait la Belgique à soutenir Tshombe. L'Occident y compris les Etats-Unis appuieraient Bruxelles. A noter que Youlou venait de recevoir le chargé d'affaire américain. Dupret n'était pas certain que ce dernier exprimait la position officielle américaine, car il la critiquait souvent en public ou en privé »

Document 43

Telex van Dupret aan Belext, Brazza 326, 2 september 1960; PAL

Document 43

Télex de Dupret à Belext, Brazza 326, 2 septembre 1960; PAL

<Ai reçu ce jour visite Verhaegen, qui coordonne action opposition. Résultats peuvent être attendus avant mercredi prochain 7 courant. Action sur Sénat menée par Ileo pour donner teinture juridique même si majorité requise pour censure pas atteint. Action sur masse et chômeurs mené par Brück et Adoula, idem pour action sur jeunesse à moins que ces organisations ne puissent désigner forte personnalité pour les diriger. Action sur ministres menée par Ndele avec collaboration autre chef cabinet. Action masse et chômeurs devra s'effectuer au cours délai 48 heures nécessaires entre dépôt motion et vote. Entretemps tout incident mineur sera exploité.

Verhaegen ne s'occupe pas action violente, mais laisse faire pour parer éventualité ou défense serait nécessaire. Kasa Vubu avoir reçu Adoula et Ndele et avoir approuvé action ajoutant qu'il interviendrait le moment venu.

([135]) De cynische commentaar van Vandewalle doet helemaal niet terzake : « Les prévisions de coup fourré de l'abbé Youlou n'étaient qu'approchées. Il en va en général ainsi, dans ces affaires, ou trop court, ou trop long, jamais juste. Tous comptes arrêtes, les renseignements obtenus contre espèces, valent rarement le prix d'un bock » (II, 211).

([135]) Le commentaire cynique de Vandewalle est sans aucune importance : « Les prévisions de coup fourré de l'abbé Youlou n'étaient qu'approchées. Il en va en général ainsi, dans ces affaires, ou trop court, ou trop long, jamais juste. Tous comptes arrêtes, les renseignements obtenus contre espèces, valent rarement le prix d'un bock » (II, 211).

*Verhaegen entretient contacts avec Van Bilsen qui exprime opinions anti-belges mais qui se borne à observer sans jouer rôle actif dans un sens ou dans l'autre. Recevrez informations complémentaires demain apres-midi après réunion qui se tiendra aujourd'hui à Léo entre Verhaegen et ses collaborateurs>**

Document 44

Telex van Davwe aan Belex, Brazza 334, 3 september 1960; PAL

Document 44

Télex de Davwe à Belext, Brazza 334, 3 septembre 1960; PAL

<Répéter Rothschild E'ville.
Rvt 152 transmettant 551 d'E'ville.
Primo. Pour que opposition à cartel Lumumba ne soit pas anti-Katanga il me paraît indispensable:
a) que Tshombe fasse déclaration très concrète précise et sans équivoque exprimant son désir sincère de participer à exécution confédération dont il esquisserait les grandes lignes constitutionnelles;
b) que Tshombe soit tout aussi précis et raisonnable dans principe participation Katanga dans charge financière des autres Etats. Ce dernier élément me paraît primordial.
Secundo. A cet égard, il serait peut-être opportun que Tshombe fasse propositions à Kasa Vubu via Youlou qui est très bien disposé.
Tertio. Les démissions prévues dans mon 294, ne se feront pas avant mercredi ou jeudi prochain.
Quarto. Contacts avec opposition cartel Léo avoir été décrits [a?] dans mes 299 et 303 répétés à Rothshild.
*Quinto. Sauf contre ordre de votre part je prends disposition pour quitter Brazza lundi 5 courant à destination E'ville via Salisbury et Ndola où j arriverai à 17 h 45 accompagné de Schumacker et d'un Katangais. Souhaiterais qu'une voiture m'attende à Ndola pour rejoindre E'ville>**

Document 45

Telex van Davwe aan Belext, Brazza 335, 3 september 1960; PAL

Document 45

Télex de Davwe à Belext, Brazza 335, 3 septembre 1960; PAL

<Répéter Rothschild Eville.
Rvt 153 du 2/9/1960.
*J'espère rencontrer aujourd'hui ou demain Georges Denis, conseiller juridique de Kasavubu, en qui on peut avoir toute confiance. Le mettrai au courant idée et considérations contenues dans votre précité. Attire toutefois votre attention sur fait qu'en cas renversement gouvernement selon nos vœux, il est peu vraisemblable que Lumumba et son parti acceptent jouer jeu opposition démocratique. Il faut plutôt s'attendre, je crois, à réaction violente et peut-être à constitution gouvernement séparatiste en Province Orientale. D'autre part, indispensable de tenir compte dans ce domaine de l'incidence Katanga et notamment questions soulevées par Rothschild dans son télégramme 551, auquel je réponds par ailleurs>**

Document 46

Telex van Davwe aan Belext, Brazza 336, 3 september 1960; PAL

Document 46

Télex de Davwe à Belext, Brazza 336, 3 septembre 1960; PAL

<Rvt 150 du 1/9/1960.
*Entièrement d'accord sur considérations juridiques émises dans votre précité et notamment sur avantage en soi et parfaite légalité du recours à article 22 plutôt que 43. Vous signale toutefois que si j'ai du recourir à laborieuse distinction entre lettre et esprit c'est en [consider…?] talite et dispositions Kasavubu, qui ne désire intervenir sur base article 22 qu'après, primo, prise position Sénat, et, secundo, démission volontaire ministres modérés. Tenterai néanmoins faire valoir responsabilité morale du père de la patrie et parfaite légalité sur recours direct à article 22>**

Document 47

Telex van Davwe aan Belext, Brazza 338, 3 september 1960

Document 47

Télex de Davwe à Belext, Brazza 338, 3 septembre 1960

*<Indispensable réserver toute urgence réponse favorable à demande fonds introduite par les 308 du 1/9/1960 et 322 du 2/9/1960>**

Document 48

Uittreksel uit de memoires van Jef Van Bilsen, adviseur van president Kasa Vubu (*Kongo 1945-1965*, blz. 161-162)

Document 48

Extrait des mémoires de Jef Van Bilsen, conseiller du président Kasa Vubu (*Kongo 1945-1965*, pp. 161-162)

<In Leopoldstad heb ik verslag uitgebracht bij Kasavubu. Ik heb de president verteld wat ik van premier Eyskens en van president Senghor gehoord had, eraan toevoegend hoe ik de toestand beoordeelde en erop wijzend dat de voortzetting van de samenwerking met Lumumba ondanks alles noodzakelijk was. Van Kasa Vubu vernam ik dat er nu echte spanningen waren ten gevolge van ernstige meningsverschillen. In dat verband speelden zowel het plan van Lumumba om met het ontredderde Kongolese leger tegen de afgescheurde provincies Katanga en Zuid-Kasaï ten strijde te trekken, als de levering van transportmateriaal (vrachtwagens en vliegtuigen) door de Sovjet-Unie een doorslaggevende rol. Het was mij niet ontgaan dat Kasa Vubu ontvankelijker was voor wat ik hem over de Belgische premier en de Senegalese president vertelde, dan voor mijn persoonlijke argumenten en commentaar. Bovendien waren de Fransen Jacques Croquez en Christian Jayle opgedoken. Ze hadden, gedurende mijn afwezigheid, lang met Kasa Vubu gepraat, en alles liet vermoeden dat ze het over Lumumba gehad hadden. Naarmate de spanning met Lumumba toenam, voerde de president daarover meer gesprekken, onder meer met zijn kabinetschef Emmanuel Kini en met Cyriel Adoula, in mijn ogen de meest wijze Kongolese politicus van dat moment. Toen Adoula evenwel ook mij kwam opzoeken om over de kwestie te praten, bleek dat hij eveneens tot de strekking behoorde die Lumumba ten val wilde brengen. Uit zijn verhaal maakte ik op dat zeer velen zijn mening deelden en dat hij ontgoocheld was dat ik er anders over dacht.

Ook bij de VN-top in Leopoldstad heerste er een groeiend ongenoegen tegenover Lumumba. Sommigen spraken van een lobby van de Verenigde Staten binnen de VN-top, bestaande uit Ralph Bunche, Andrew Cordier en Wieschhoff, allemaal Amerikanen en topfiguren inzake de Kongo-kwestie. (…)

Makoso, een journalist van de Courrier d'Afrique, werd aangehouden en deed voor zijn verdediging een beroep op — alweer — Croquez. Deze bracht bij zijn optreden zijn vriend Christian Jayle mee. Ze nodigden zichzelf op 2 september uit op een lunch bij Kasavubu, waarop ook ik aanwezig was. Na de maaltijd zaten we samen op het terras en begonnen de Fransen op Kasa Vubu in te praten. Hij moest dringend handelen, zoniet riskeerde hij zijn huid. Lumumba moest hij kort en droogweg afzetten. Ik kwam tussenbeide en vroeg met welke middelen er dan wel gehandeld moest worden. Hun ongerijmde antwoord luidde dat Youlou — de president van Brazzaville — tot alles bereid was. Er moest opgetreden worden « pour la défense de l'Occident »>

Document 49 : nihil

Frédéric Vandewalle parafraseert die tekst en schrijft hierover : « De l'aventure, il devait rester un pittoresque rapport, témoin des capacités intellectuelles et des dons de comploteur, tout à fait médiocres, du signataire H. Schumacker » (II, blz. 207)

Document 49 : nihil

Frédéric Vandewalle paraphrase ce texte et écrit à ce sujet : « De l'aventure, il devait rester un pittoresque rapport, témoin des capacités intellectuelles et des dons de comploteur, tout à fait médiocres, du signataire H. Schumacker » (II, p. 207).

Document 50

« Entretien avec monsieur Mac Ghee », proces-verbaal van de ontmoeting tussen president Tshombe, Mac Ghee en Hoffacker, 4 oktober 1962, getypte nota, blz. 4; AUM, 286

Document 50

« Entretien avec monsieur Mac Ghee », procès-verbal de la rencontre entre le président Tshombe, Mac Ghee et Hoffacker, 4 octobre 1962, note dactylographiée, p. 4; AUM, 286

<Monsieur le Président : J'ai été très content et j'ai suivi avec beaucoup d'intérêt l'exposé des différents problèmes dont Monsieur Mac Ghee m'a parlé. Quand je dis que nous avons le même but, mais que nos méthodes diffèrent, cela veut dire que notre but à tous est de lutter contre la pénétration communiste en Afrique et pas seulement au Congo (…) Quand nous avons vu le danger, j'ai convoqué ici les jeunesses Abako, Puna en MNC Kalondji. Ils sont restés une semaine chez moi. Nous avons organisé leur groupe, nous leur avons donné le matériel radio, nous leur avons acheté du matériel de diffusion, et ils ont pu, grâce à nous, ouvrir leur radio « LIBERTE » qui était à Makala à Léopoldville et qui combattait la radio de Kasahamura. Nous leur avons établi un programme ici dans mon bureau. [Si] pour le 5 september 1960, Kasa Vubu n'avait pas révoqué Lumumba, les jeunesses commençaient la révolution à Léopoldville. Leurs programmes étaient appuyés par moi, leurs moyens financiers étaient fournis d'ici enfin tout … pour réaliser le programme suivant les dates prévues. Nous avons été très contents parce que Kasa Vubu s'est incliné. Mais ce n'est pas par « modération ». Il a été forcé à cela par ce mouvement très fort dirigé depuis Elisabethville>

6. **Druk van VSA en VN**

Hammarskjöld of Lumumba

Lumumba en Hammarskjöld hebben van meetaf — dat wil zeggen vanaf de resolutie van 14 juli — een andere opvatting gehuldigd over de VN-interventie. Voor de Congolese premier vormen de VN-troepen een instrument in handen van de Republiek Congo en haar regering om de integriteit van het grondgebied te beschermen en de Belgische agressor uit Congo te verdrijven. Lumumba heeft herhaaldelijk zijn ongenoegen geuit over de trage terugtrekking van de Belgische troepen en over het uitstel van een VN-actie in Katanga. Voor Hammarskjöld is de VN-operatie gericht op het herstel of het bewaren van de orde in Congo, ook in Katanga. De troepen kunnen echter niet worden ingezet voor het met de wapens beslechten van een politiek geschil van interne aard. Dat geschil moet onder de paraplu van de VN door onderhandelingen tussen de Congolese leiders worden opgelost. Bovendien zijn de Belgische troepen geen agressors. Hun terugtrekking moet dus in samenspraak gebeuren en naarmate de VN in staat is de veiligheid te verzekeren.

Het meningsverschil daaromtrent is zich geleidelijk gaan uitdiepen en is op 15 augustus uitgemond in een breuk. Voor Lumumba is de VN-operatie een obstakel geworden. Hij wenst nu met het ANC, met de steun van bevriende Afrikaanse landen die al troepen in Congo hebben, en met steun van de Sovjet-Unie, de afgescheiden provincies Zuid-Kasaï en Katanga te heroveren. Hammarskjöld ziet dat de hele VN-operatie in het gedrang dreigt te komen door het uiteenvallen van de VN-macht, voorvoelt een gewapend conflict met internationale dimensies en vreest dat ook de organisatie zelf ter discus-

6. **Pressions exercées par les États-Unis et les Nations unies**

Hammarskjöld ou Lumumba

D'emblée — c'est-à-dire dès la résolution du 14 juillet — Lumumba et Hammarskjöld ont de l'intervention des Nations unies une conception différente. Aux yeux du premier ministre congolais, les troupes des Nations unies sont un instrument mis à la disposition de la République du Congo et de son gouvernement afin de préserver l'intégrité du territoire et de bouter l'agresseur belge hors du Congo. À plusieurs reprises, Lumumba a exprimé son mécontentement à propos de la lenteur du retrait des troupes belge et du report de l'action des Nations unies au Katanga. Pour Hammarskjöld, l'opération des Nations unies vise la restauration ou le maintien de l'ordre au Congo, ainsi qu'au Katanga. Les troupes ne peuvent toutefois être engagées aux fins d'aplanir par les armes un différend politique intérieur. Ce différend doit être réglé sous l'égide des Nations unies, par le biais de négociations entre dirigeants congolais. En outre, les troupes belges ne sont pas des agresseurs. Leur retrait doit donc s'opérer en accord avec les Nations unies et à mesure que celles-ci sont à même d'assurer la sécurité.

La divergence de vues à ce sujet s'est progressivement accentuée et a débouché, le 15 août, sur une rupture. L'opération des Nations unies est devenue un obstacle pour Lumumba. Il souhaite à présent reconquérir les provinces sécessionnistes du Sud-Kasaï et du Katanga, et ce, avec l'ANC, avec le soutien de pays africains amis qui ont déjà des troupes au Congo et avec le soutien de l'Union soviétique. Hammarskjöld voit que l'ensemble de l'opération des Nations unies risque d'être compromis par la dislocation de la force des Nations unies. Il présent un conflit armé aux dimensions internationales

sie komt. Omstreeks de Veiligheidsraad van 20 augustus is het duidelijk : Hammarskjöld of Lumumba.

De Belgische regering is op de hoogte van het groeiend conflict tussen Lumumba en Hammarskjöld en dat heeft haar zonder twijfel gesterkt in haar actievere optreden in de tweede helft van augustus.

Hebben de VN op het terrein zelf de afzetting van Lumumba helpen voorbereiden of plannen ? Wij hebben het optreden van de VN en de daaraan gerelateerde documenten niet als zodanig onderzocht. Maar de Belgische documentatie bevat ook enkele aanwijzigingen. Op 28 augustus krijgt Brussel vanuit de Belgische VN-vertegenwoordiging in New York een signaal dat ONUC niet langer lijdzaam zal toezien en positie zal kiezen tegen Lumumba. In de crisis die zich aankondigt, zou — we onderstrepen zou — generaal von Horn, bevelhebber van ONUC, bereid zijn geweld te gebruiken. Einde augustus arriveert Cordier als tijdelijk VN-gezant in Leopoldstad tot de aankomst van Dayal, die Bunche moet vervangen. Het is niet onredelijk om, zoals elders is gesuggereerd, in de tijdelijke komst van de Amerikaan Cordier een weloverwogen zet van Hammarskjöld te zien. Dat mag blijken uit boodschappen uitgewisseld tussen Hammarskjöld en Cordier. De houding van de VN op 5 en 6 september zal in elk geval beslissend zijn voor de ondergang van de regering-Lumumba (cf. *infra*).

Document 51

Loridan aan Belext, Delbelonu 167, 18 augustus 1960 (Wigny, *Mémoires du Congo*, 443)

*<Votre télégramme téléphoné ce matin. Suite tertio entourage secrétaire général fait savoir en privé auprès délégations, détermination de ne pas retirer troupes même si doit affronter Assemblée générale ([136]). Formule utilisée « c'est Lumumba ou Hammarskjöld, pas de place pour les deux »>**

Document 52

Loridan aan Belext, Delbelonu 212, 25 augustus 1960 (Wigny, *Mémoires du Congo*, 465-466)

<On estime ici que les six cents hommes indisciplinés dont dispose Lumumba ne peuvent pas constituer en ce moment une menace sérieuse pour le Katanga où, selon information secrétariat existent troupes congolaises plus fortes.

Du côté Lumumba, il n'y a aucun leadership. Cela a été révélé encore dans incident hier aérodrome Ndjili. Me référant mon télégramme 208 confirme que rumeurs présence troupes guinéennes Kasaï dénuées tout fondement.

Confirme également démenti à rumeurs au sujet envoi troupes RAU à Baka.

et craint que l'organisation même soit également mise en question. Aux environs du Conseil de sécurité du 20 août, les choses sont claires : c'est Hammarskjöld ou Lumumba.

Le gouvernement belge est informé du conflit qui oppose de plus en plus ouvertement Lumumba et Hammarskjöld, ce qui l'a sans nul doute conforté dans son choix d'intervenir plus activement au cours de la seconde quinzaine du mois d'août.

Les Nations unies ont-elles aidé à préparer ou à planifier sur le terrain même la destitution de Lumumba ? Nous n'avons pas examiné l'intervention des Nations unies et les documents y afférents en tant que tels, mais la documentation belge contient également quelques indices. Le 28 août, Bruxelles reçoit de la représentation belge auprès des Nations unies à New York un signal indiquant que l'ONUC ne restera plus dans l'expectative et prendra parti contre Lumumba. Dans la crise qui s'annonce, le général von Horn, qui commande l'ONUC, serait — nous disons bien « serait » — disposé à employer la force. Fin août, Cordier arrive à Léopoldville en qualité d'émissaire temporaire des Nations unies jusqu'à la venue de Dayal, qui doit remplacer Bunche. Ainsi qu'il a été suggéré par ailleurs, il n'est pas déraisonnable de voir, dans la venue temporaire de l'Américain Cordier, une manoeuvre mûrement réfléchie de Hammarskjöld, ainsi qu'il ressort de messages échangés entre ce dernier et Cordier. L'attitude des Nations unies les 5 et 6 septembre sera en tout cas déterminante pour la chute du gouvernement Lumumba (cf. ci-dessous).

Document 51

Loridan à Belext, Delbelonu 167, 18 août 1960 (Wigny, *Mémoires du Congo*, 443)

Document 52

Loridan à Belext, Delbelonu 212, 25 août 1960 (Wigny, *Mémoires du Congo*, 465-466)

([136]) Het betreft hier de terugtrekking van de VN-troepen, waarop de Sovjet-Unie aandringt.

([136]) Il s'agit en l'occurrence du retrait des troupes des Nations unies, que l'Union soviétique demande instamment.

Celles-ci seront envoyées Libenge six cent kilomètres du Katanga. Secrétaire général et ses collaborateurs deviennent inquiets possibilités échec total opération ONU Congo qui serait catastrophique pour monde occidental.

Retrait troupes belges dont date est fixée aura pour effet enlever tout prétexte nos adversaires prétendre notre présence est cause des difficultés congolaises, et renforcera position Hammarskjöld à l'égard Lumumba et Africains qui le soutiennent. Comprends d'après vos dernières communications qu'il n'est pas question mettre en cause achèvement évacuation dans délai promis.

Compréhensible que nombreuses rumeurs circulent E'ville. Suis heureux instructions formelles aient été données mettre fin déclarations nos militaires parfois de nature à nous mettre en sérieuses difficultés et à compliquer mission Hammarskjöld en lutte avec Lumumba.

Hammarskjöld doit pouvoir trouver appui modérés africains. Lui ai déjà déclaré que vol reconnaissance par avions militaires belges au-dessus Kasaï était contraire instructions formelles et inconcevable.

Après enquête, autorités n'ont aucune connaissance semblable vol.

*Démenti plus formel serait souhaitable>**

Document 53

Loridan aan Belext, Delbelonu 235, 28 augustus 1960 (ABZ 18295/IIa)

Document 53

Loridan à Belext, Delbelonu 235, 28 août 1960 (ABZ 18295/IIa)

*<Secret. ONU considère que dans le courant de la semaine se développera crise majeure avec Lumumba. Il est possible qu'il organise provocation sérieuse. Von Horn songe à tirer. Bunche a appris que Lumumba souhaite également fin opération civile. Signe encourageant est que membres du cabinet commencent se détacher Lumumba. Pays africains manifestent tiédeur de plus en plus grande à son égard. Etant donnée crise en perspective Hammarskjöld estime pas opportun dans prochains jours soulever question installation représentant belge à Léo>**

De tussenkomst van de VSA: p.m.

De positie van de Amerikaanse zakenkringen en de pressies die ze kunnen uitoefenen op de politieke wereld mogen evenmin worden veronachtzaamd. Een interessant document werpt daarop een licht en onder meer op de houding van de zeer machtige *Commerce & Industry Association of New York*, die haar ongenoegen ventileert aan de Amerikaanse beleidsmakers. Het gaat om een door J.E. Buckens (Indussa Corporation) ondertekende informatieve brief van drie vellen, gedateerd New York 19 augustus en gericht aan R. Chevalier, van de Société Générale de Belgique.

Document 54

J.E. Buckens aan R. Chevalier, New York, 19 augustus 1960; AGR, Finoutremer, Fonds Spirlet 13

L'intervention des États-Unis : p.m.

On ne peut pas non plus négliger la position des milieux d'affaires américains et les pressions qu'ils peuvent exercer sur le monde politique. Un document intéressant donne un éclairage sur ce sujet, et notamment sur l'attitude de la très puissante *Commerce & Industry Association of New York*, qui manifeste son mécontentement auprès des décideurs politiques américains. Il s'agit d'une lettre informative de trois pages signée J.E. Buckens (Indussa Corporation), datée de New York le 19 août, et destinée à R. Chevalier, de la Société Générale de Belgique :

Document 54

J.E. Buckens à R. Chevalier, New York, 19 août 1960; AGR, Finoutremer, Fonds Spirlet 13

<Cher Monsieur Chevalier — (…). Comme la situation au Congo évolue d'heure en heure à cause de la politique irresponsable et dangereuse de M. Lumumba, les milieux d'affaires américains se refusent à prendre position et adoptent une attitude de « wait and see *». Mais il apparaît de plus en plus certain, comme nous l'a d'ailleurs affirmé M. Schwarzenbach de la banque d'investissement Smith Barney, qu'aucun homme d'affaires américain ayant un peu le sens des responsabilités puisse envisager le moindre investissement dans un pays aussi turbulent que le Congo de M. Lumumba (…).*

La Commerce & Industry Association of New York a fait une démarche auprès du Département d'Etat pour lui faire part de son mécontentement devant la manière dont le nouveau gouvernement du Congo traite les intérêts étrangers, notamment ceux des Etats-Unis. Cette démarche a été faite à la suite d'une réunion qui s'est tenue à New York, le 11 août, et à laquelle j'ai assisté.

Les participants à cette réunion ont marqué leur indignation devant l'accueil qui a été réservé à M. Lumumba lors de sa réception à Washington, et ils ont demandé que la Commerce & Industry Association ne se contente pas d'une

démarche auprès du Département d'Etat, mais qu'elle fasse également pression auprès des législateurs qui font partie de la Commission sénatoriale des affaires étrangères, afin d'obtenir un changement de la politique américaine vis-à-vis du Congo.

La Commerce & Industry Association est une association puissante parce qu'elle groupe la plupart des sociétés américaines intéressées au commerce international. Parmi ses administrateurs figurent notamment : MM. Dale Sharp, président de la Morgan Guaranty Trust Co., Robert Page, président de la Phelps-Dodge Corp., Richard Perkins, président du comité de direction de la First National City Bank of New York, etc…(…)>.

7. **Lumumba wordt afgezet (5 september 1960)**

Om onbekende redenen, en tot verrassing van zijn naaste omgeving, gaat Kasa Vubu al in de avond van 5 september tot de actie over. In een radiotoespraak zet hij Lumumba af als premier. Wij beschikken in dit verband over het relaas van Jef Van Bilsen, adviseur van de president ([137]).

Op vraag van Kasa Vubu is Van Bilsen *stand by* in zijn hotelkamer. Om 19 u wordt hij afgehaald door Philibert Luyeye, privé-secretaris van de president. In de residentie komen ook Vital Moanda, waarnemend voorzitter van Abako, en senator Isaie Kuyena aan. Deze laatste twee krijgen de opdracht om kort voor 20 u met enkele medestanders post te vatten voor het radiogebouw. Luyeye van zijn kant moet de minister van Financiën Pascal Nkayi gaan halen. Vervolgens richt Kasa Vubu zich tot de verraste Van Bilsen *: « Monsieur le professeur, vouz allez pouvoir nous aider, et nous conseiller. »* En alluderend op Lumumba zegt hij *: « Je vais l'écarter. »* Aan Van Bilsen overhandigt hij een tekst die zojuist door Emmanuel Kini, zijn kabinetschef, is getypt. Het is de tekst van de radiotoespraak die de president nog diezelfde avond wil uitspreken om Lumumba af te zetten. Kasa Vubu is zelfverzekerd. Op de vraag wat er zal gebeuren als Lumumba eveneens een mededeling op de radio zal doen, antwoordt hij dat het aan de VN is om te handelen overeenkomstig de beslissing van de president. Van Bilsen krijgt de opdracht deze boodschap over te brengen aan het VN-hoofdkwartier ([138]). Hij moet, namens de president, aan de VN de onmiddellijke sluiting van radio en luchthavens vragen alsook dat een eenheid blauwhelmen Kasa Vubu's residentie zou beschermen. Over de nieuwe regering spreekt Kasa Vubu in vage termen. Joseph Ileo zal de nieuwe eerste minister worden. Van Bilsen herinnert de president eraan dat het ontslag van een minister door een lid van de zittende regering moet ondertekend worden. Daarom wordt Nkayi gehaald, aldus Kasa Vubu.

Van Bilsen begeeft zich naar het hoofdkwartier van de VN. Aan Cordier en Liu, die hem verwachten, overhandigt

([137]) Jef Van Bilsen, *Kongo 1945-1965. Het einde van een kolonie*, Davidsfonds, Leuven, 1993, blz. 162-165.

([138]) Van Bilsen was zeer goed thuis in het milieu van de VN.

7. **Lumumba est destitué (5 septembre 1960)**

Pour des raisons inconnues, et à la surprise de ses proches, Kasa Vubu passe déjà à l'action dans la soirée du 5 septembre. Dans une allocution radiodiffusée, il destitue Lumumba de ses fonctions de premier ministre. Nous disposons à cet égard du récit de Jef Van Bilsen, le conseiller du président ([137]).

Van Bilsen est, à la demande de Kasa Vubu, en *stand by* dans sa chambre d'hôtel. À 19 heures, Philibert Luyeye, le secrétaire privé du président, vient le chercher. À la résidence arrivent également Vital Moanda, le président par intérim d'Abako, et le sénateur Isaie Kuyena. Ces deux derniers se voient confier la mission de se poster, peu avant 20 heures, avec quelques partisans, devant l'immeuble de la radio. Luyeye doit, quant à lui, aller chercher le ministre des Finances, Pascal Nkayi. Kasa Vubu s'adresse ensuite à Van Bilsen, qui est surpris *: « Monsieur le professeur, vous allez pouvoir nous aider, et nous conseiller. »* Et faisant allusion à Lumumba, il déclare *: « Je vais l'écarter. »* Il remet à Van Bilsen un texte qui vient d'être dactylographié par Emmanuel Kini, son chef de cabinet. C'est le texte de l'allocution radiodiffusée que le président entend encore prononcer le soir même afin de destituer Lumumba. Kasa Vubu est sûr de lui. En réponse à la question de savoir ce qu'il adviendra si Lumumba fait également une communication, il déclare qu'il appartient aux Nations unies d'agir conformément à la décision du président. Van Bilsen se voit confier la mission de transmettre ce message au quartier général des Nations unies ([138]). Il doit demander aux Nations unies, au nom du président, de fermer immédiatement la radio et les aéroports, et qu'une unité des casques bleus protège la résidence de Kasa Vubu. Kasa Vubu parle en termes vagues du nouveau gouvernement. Joseph Ileo deviendra le nouveau premier ministre. Van Bilsen rappelle au président que la démission d'un ministre doit être signée par un membre du gouvernement en exercice. C'est la raison pour laquelle on va chercher Nkayi, dixit Kasa Vubu.

Van Bilsen se rend au quartier général des Nations unies. Il remet à Cordier et Liu, qui l'attendent, la deman-

([137]) Jef Van Bilsen, *Kongo 1945-1965. Het einde van een kolonie*, Davidsfonds, Louvain, 1993, pp. 162-165.

([138]) Van Bilsen était en pays de connaissance dans le milieu des Nations unies.

hij het verzoek van Kasa Vubu. In het korte gesprek dat volgt stelt VN-gezant Cordier dat de VN niet kan tussenkomen in binnenlandse aangelegenheden. Als Kasa Vubu het initatief kan behouden, kan de aanwezigheid van de VN in zijn voordeel spelen.

Kasa Vubu kan zonder moeilijkheden zijn radiotoespraak houden. Maar ongeveer een uur later lanceert Lumumba op zijn beurt een radioboodschap. De volgende dag roept hij zijn regering samen. De aanwezigen besluiten de regering van Kasa Vubu nietig te verklaren en een aantal politieke leiders aan te houden.

Het optreden van Kasa Vubu verrast zowel de Belgen als de Amerikanen. Tot tweemaal toe deelt Dupret Brussel mee dat het scenario voor de afzetting van Lumumba 48 uur te vroeg is begonnen. « Le scénario de l'élimination de Lumumba s'est déclenché 48 heures trop tôt » (Brazza 358, 6 september 1960). En Denis, een andere adviseur van Kasa Vubu, schrijft in een persoonlijke boodschap aan Wigny : « Malgré totale impréparation, acte autorité 5 septembre doit réussir, suite appui masse populaire » (Brazza 491, 17 september 1960). Volgens Van Bilsen zou ook de Amerikaanse ambassade zijn verrast ([139]).

Op wiens aandringen Kasa Vubu op 5 september heeft gehandeld is niet duidelijk. Kasa Vubu zou die dag in zijn residentie het bezoek hebben gekregen van hoge VN-functionarissen, VN-gezant Cordier in de voormiddag — op verzoek van de president — en Liu zowel in de voor- als in de namiddag. Van Bilsen had de stellige indruk dat zij op de hoogte waren. Bovendien zouden de Franse advocaat Croquez en Jayle eveneens een tijdlang in de residentie hebben doorgebracht.

De verordening van Kasa Vubu met de revocatie van Lumumba, Antoine Gizenga, Anicet Kashamura, Remy Mwamba en Roger Bolamba wordt pas na de radiotoespraak opgesteld en uiteindelijk medeondertekend door de ministers Justin Bomboko en Albert Delvaux.

8. **Conclusie**

Wie de notulen van de Belgische ministerraad leest, zal weliswaar geconfronteerd worden met diverse — en meestal negatieve — uitspraken over Lumumba, maar hij krijgt niet de indruk dat (de) Belgische autoriteiten een actieve politiek (willen) voeren gericht op de omverwerping van de eerste Congolese regering en haar premier, behoudens de steun aan de Katangese secessie. Slechts op enkele plaatsen wordt het perspectief van een

([139]) Van Bilsen, *Kongo 1945-1965*, blz. 165.

de de Kasa Vubu. Dans le bref entretien qui suit, Cordier, émissaire des Nations unies, indique que l'ONU ne peut pas intervenir dans des affaires intérieures. La présence des Nations unies peut jouer en faveur de Kasa Vubu s'il est en mesure de garder l'initiative.

Kasa Vubu prononce, sans problème, son allocution radiodiffusée. Mais environ une heure plus tard, Lumumba fait diffuser à son tour un communiqué à la radio. Le lendemain, il réunit son gouvernement. Les personnes présentes décident de déclarer nul et non avenu le gouvernement de Kasa Vubu, et d'arrêter plusieurs dirigeants politiques.

L'intervention de Kasa Vubu surprend aussi bien les Belges que les Américains. À deux reprises, Dupret communique à Bruxelles que le scénario visant à démettre Lumumba de ses fonctions s'est déclenché quarante-huit heures trop tôt. « Le scénario de l'élimination de Lumumba s'est déclenché 48 heures trop tôt » (Brazza 358, 6 septembre 1960). Et dans un message personnel destiné à Wigny, Denis, un autre conseiller de Kasa Vubu, écrit : « Malgré totale impréparation, acte autorité 5 septembre doit réussir, suite appui masse populaire » (Brazza 491, 17 septembre 1960). Selon Van Bilsen, l'ambassade américaine aurait, elle aussi, été surprise ([139]).

On n'aperçoit pas clairement qui a insisté pour que Kasa Vubu intervienne le 5 septembre. Ce jour-là, Kasa Vubu aurait reçu, dans sa résidence, la visite de hauts fonctionnaires des Nations unies : Cordier, émissaire des Nations unies, en matinée — à la demande du président —, et Liu, tant en matinée que dans l'après-midi. Van Bilsen avait la nette impression qu'ils étaient au courant. De plus, Croquez, l'avocat français, et Jayle auraient également passé un certain temps dans la résidence.

L'ordonnance de Kasa Vubu révoquant Lumumba, Antoine Gizenga, Anicet Kashamura, Remy Mwamba et Roger Bolamba n'est rédigée qu'après l'allocution radiodiffusée, et elle est finalement contresignée par les ministres Justin Bomboko et Albert Delvaux.

8. **Conclusion**

A la lecture des procès-verbaux du Conseil des ministres belge, on découvre certes diverses déclarations, généralement négatives, sur Lumumba, mais on n'a pas l'impression, sauf en ce qui concerne le soutien accordé à la sécession katangaise, que (les) autorités belges mènent ou veulent mener une politique active visant à renverser le premier gouvernement congolais et son premier ministre. Ce n'est qu'à quelques endroits que la pos-

([139]) Van Bilsen, *Kongo 1945-1965*, p. 165.

regeringswissel in Leopoldstad geopperd ([140]), en op één enkele plaats spreekt een regeringslid over de noodzaak om de regering-Lumumba ten val te brengen ([141]). De Belgische regering hoopt op de vervanging van Lumumba maar — zo lijkt het — wacht de gebeurtenissen af. De afzetting 5 september 1960 valt als het ware uit de lucht.

Dat is een valse indruk. Uit diverse andere bronnen kunnen we duidelijk opmaken dat Belgische regeringskringen, Belgische overheidsfunctionarissen en door de regering gesteunde Belgen in Congo actief betrokken zijn bij pogingen om de regering-Lumumba uit het zadel te lichten. De missie-Van Bilsen van 18 augustus 1960 — die Eyskens in zijn memoires heeft onthuld ([142]) — is in dat opzicht slechts een anekdote van mindere betekenis. Dat van die acties geen spoor te vinden is in de notulen van de ministerraad, is niet verwonderlijk, maar stelt ons uiteraard voor de vraag of die acties door de regering als zodanig waren gekend en werden goedgekeurd. Zekerheid hebben we alleen over de goedkeuring door de regering van de geheime fondsen, maar zelfs hier kunnen we niet bevestigen dat alle ministers van de bestemming van deze fondsen op de hoogte waren.

Uit de voorhanden zijnde bronnen kan men afleiden dat Belgen, zowel particulieren als regeringsinstanties, een actieve rol spelen in de voorbereiding van de afzetting van Lumumba, met dit voorbehoud dat de tussenkomst van Kasa Vubu van 5 september een verrassingselement bevat waarvoor wij de verklaring niet kennen.

In welke mate zijn Belgische regeringsautoriteiten als zodanig betrokken bij de uiteindelijke omverwerping van de regering-Lumumba ? In de eerste plaats financiert de Belgische regering bepaalde, niet nader gepreciseerde oppositie-activiteiten via de zogenaamde geheime fondsen en met de hulp van Belgen ter plaatse. Ten tweede levert de Belgische diplomatie president Kasa Vubu de juridische argumenten voor de afzetting. Indirect, maar niet minder belangrijk, heeft de Belgische regering door

([140]) Tweemaal wijst minister Wigny op de mogelijkheid van de val van de regering-Lumumba. Op het Congo-comité van 19 juli : « Enfin, on peut s'attendre à une chute du Gouvernement actuel. Plusieurs faits indiquent qu'une opposition grandissante se fait jour ». Op de ministerraad van 23 juli : « Il estime que nous devons rester dans le courant de la politique de l'ONU pour gagner du temps, en espérant que le Gouvernement congolais change ».

([141]) Nl. op de dramatische kabinetsraad van 2 augustus. Minister Vanaudenhove « part de l'optique qu'il ne faut rien attendre de M. Lumumba, lequel veut notre départ partout. Pour cela, nous devons faire le maximum pour ébranler la stabilité du Gouvernement central et, sans nous opposer à l'arrivée des troupes de l'ONU, tâcher de gagner du temps ».

([142]) Eyskens, *De memoires*, 1993, blz. 586. J. Van Bilsen geeft zijn versie in *Kongo 1945-1965. Het einde van een kolonie*, 1993, blz. 160.

sibilité d'un changement de gouvernement à Léopoldville est évoquée ([140]) et il n'y a qu'une seule référence où un membre du gouvernement fait état de la nécessité de renverser le gouvernement Lumumba ([141]). Le gouvernement belge espère bien que Lumumba sera remplacé, mais il semble attendre les événements. La destitution du 5 septembre 1960 tombe pour ainsi dire du ciel.

Il s'agit là d'une fausse impression. Diverses autres sources nous indiquent clairement que des milieux gouvernementaux belges, des hauts fonctionnaires belges et des Belges du Congo appuyés par le gouvernement participent activement aux tentatives de renversement du gouvernement Lumumba. La mission Van Bilsen du 18 août 1960, que M. Eyskens a divulguée dans ses mémoires ([142]), n'est à cet égard qu'une anecdote d'importance secondaire. Bien qu'il ne soit pas étonnant que l'on ne trouve aucune trace de ces actions dans les procès-verbaux du Conseil des ministres, cela nous amène évidemment à nous demander si ces actions en tant que telles étaient connues du gouvernement et ont été approuvées par celui-ci. La seule certitude que nous ayons concerne l'approbation des fonds secrets par le gouvernement, mais, même sur ce point, nous ne pouvons pas affirmer que tous les ministres étaient au courant de la destination de ces fonds.

Les sources disponibles nous permettent d'inférer que des Belges (tant des particuliers que des instances gouvernementales) ont joué un rôle actif dans la préparation de la destitution de Lumumba, à cette réserve près que l'intervention du 5 septembre de Kasa Vubu comportait un élément de surprise dont nous ignorons l'explication.

Dans quelle mesure les autorités belges en tant que telles sont-elles finalement impliquées dans le renversement du gouvernement Lumumba ? Tout d'abord, le gouvernement belge finance certaines activités, non davantage précisées, de l'opposition au moyen des fonds dits « secrets » et avec l'aide de certains belges sur place. Ensuite, la diplomatie belge fournit au président Kasa Vubu les arguments juridiques dont il a besoin pour destituer Lumumba. De façon indirecte, mais non moins dé-

([140]) Le ministre Wigny évoque à deux reprises la possibilité d'une chute du gouvernement Lumumba. Au Comité Congo du 19 juillet : « Enfin, on peut s'attendre à une chute du Gouvernement actuel. Plusieurs faits indiquent qu'une opposition grandissante se fait jour ». Au Conseil des ministres du 23 juillet : « Il estime que nous devons rester dans le courant de la politique de l'ONU pour gagner du temps, en espérant que le Gouvernement congolais change ».

([141]) À savoir au conseil de cabinet dramatique du 2 août. Le ministre Vanaudenhove « part de l'optique qu'il ne faut rien attendre de M. Lumumba, lequel veut notre départ partout. Pour cela, nous devons faire le maximum pour ébranler la stabilité du Gouvernement central et, sans nous opposer à l'arrivée des troupes de l'ONU, tâcher de gagner du temps ».

([142]) Eyskens, *De memoires*, 1993, p. 586. J. Van Bilsen donne sa version dans *Kongo 1945-1965. Het einde van een kolonie*, 1993, p. 160.

steun aan de secessies van Katanga en Zuid-Kasaï de positie van de regering-Lumumba sterk verzwakt. Niet zonder reden dus spreken Davignon en Westhof in hun telexbericht van 3 september 1960 over « le renversement du gouvernement selon nos vœux ».

Betrokkenheid van de Belgische regering, dat betekent in eerste orde betrokkenheid van de eerste minister (Eyskens), de minister van Buitenlandse Zaken (Wigny) en de minister van Afrikaanse Zaken (Scheyven). Wigny ontwikkelt de juridische argumentatie. Scheyven financiert de acties. Premier Eyskens geeft zijn fiat voor de financiering en blijft in principe via de permanentie op zijn kabinet van alle belangrijke stappen op de hoogte. Op die permanentie is eind augustus d'Aspremont Lynden aanwezig, die op 26 augustus voor enkele dagen vakantie uit Elisabethstad naar Brussel is teruggekeerd. Op 2 september volgt hij onverwacht Scheyven op als minister van Afrikaanse Zaken. Het is meer dan een symbolische verschuiving naar een meer actieve Belgische politiek in Congo.

cisive, le gouvernement belge a sensiblement affaibli la position du gouvernement Lumumba en accordant un soutien aux sécessions du Katanga et du Sud-Kasaï. Ce n'est dès lors pas sans raison que, dans leur télex du 3 septembre 1960, Davignon et Westhof évoquent le « renversement du gouvernement selon nos vœux ».

Dire que le gouvernement belge est impliqué revient à constater avant tout l'implication du premier ministre (Eyskens), du ministre des Affaires étrangères (Wigny) et du ministre des Affaires africaines (Scheyven). Wigny développe l'argumentation juridique, tandis que Scheyven finance les actions. Le premier ministre Eyskens donne le feu vert pour le financement et est en principe tenu informé, par le biais de la permanence organisée à son cabinet, de tous les faits importants. Fin août, Harold d'Aspremont Lynden, rentré le 26 août d'Élisabethville à Bruxelles pour prendre quelques jours de congé, est présent à la permanence. Le 2 septembre, contre toute attente, il succède à Scheyven en tant que ministre des Affaires africaines. Le glissement vers une politique belge plus active au Congo que représente ce remaniement est plus que symbolique.

HOOFDSTUK 3

De fysieke liquidatie van Lumumba is een mogelijk perspectief

De pogingen tot omverwerping van de regering-Lumumba in juli en augustus 1960 hebben in wezen een politiek karakter. De Congolese en Belgische opposanten in Leopoldstad, Brazzaville, Zuid-Kasaï en Elisabethstad willen de regering-Lumumba ten val brengen en Lumumba als premier vervangen. Maar reeds in deze periode zijn er al of niet doordachte plannen tot fysieke liquidatie van Lumumba. In de volgende paragraaf bespreken we drie gevallen, waarin de liquidatie van Lumumba wordt overwogen: een Katangees, een Belgisch en een Amerikaans.

1. **Munongo : Lumumba moet verdwijnen**

Op 15 februari 1961 publiceerde het socialistische dagblad *Volksgazet* een schriftelijk bevel van de Katangese autoriteiten om Lumumba te doen verdwijnen indien hij voet op Katangese bodem zet ([143]). Wij beschikken over een fotokopie van dit document. Het bevel is gedateerd 13 augustus 1960, gaat uit van minister van Binnenlandse Zaken Munongo, maar draagt niet zijn handtekening, wel die van een ondergeschikte (« par ordre »). Dat gegeven, het ontbreken van elke voorgedrukte aanduiding op het document (bijvoorbeeld een briefhoofd) en de onbekende herkomst doen vragen rijzen over de authenticiteit ervan.

Wat lezen we in het document ? Lumumba zou van plan zijn per vliegtuig naar Katanga te reizen, meer bepaald naar de streek van Kongolo-Kabalo-Manono. Een landing moet ten allen prijze worden vermeden, aldus Munongo aan de pelotonchefs van de gendarmerie van Albertville, Kabalo, Kongolo en Manono, en indien Lumumba er toch zou in slagen Katanga binnen te komen, dan moet hij verdwijnen. Naar de inhoud is dit bevel niet onwaarschijnlijk. Na de VN-resolutie van 9 augustus is duidelijk geworden dat de VN-troepen niet van plan zijn Lumumba's gezag in Katanga te herstellen. In Noord-Katanga, waar de Balubakat domineert, is het verzet tegen Tshombe evenwel groeiende. Omstreeks 15 augustus laat Lumumba duidelijk horen dat hij op eigen kracht een einde zal maken aan de secessies. In die context is het niet uitgesloten dat Lumumba een poging zou wagen rechtstreeks contact te leggen met de opposanten van Tshombe in Noord-Katanga.

In zekere zin sluit een dergelijk bevel aan bij vijandige uitspraken van Munongo aan het adres van Lumumba al voor de onafhankelijkheid.

([143]) Dit document werd gepubliceerd in *Congo 1960*, blz. 765.

CHAPITRE 3

La liquidation physique de Lumumba : une possibilité

Les tentatives de renversement du gouvernement Lumumba qui ont eu lieu en juillet et août 1960 présentent un caractère fondamentalement politique. Les opposants congolais et belges à Léopoldville, à Brazzaville, au Sud-Kasaï et à Élisabethville souhaitent la chute du gouvernement Lumumba et le remplacement de Lumumba au poste de Premier ministre. Dès ce moment, il existe déjà des projets, réfléchis ou non, visant à liquider physiquement Lumumba. Dans le paragraphe suivant, nous examinons trois projets dans lesquels la liquidation de Lumumba est envisagée : un projet katangais, un projet belge et un projet américain.

1. **Munongo : Lumumba doit disparaître**

Le 15 février 1961, le quotidien socialiste *Volksgazet* a publié un ordre écrit, donné par les autorités katangaises, de faire disparaître Lumumba s'il foule le sol katangais ([143]). Nous disposons d'une photocopie de ce document. Cet ordre est daté du 13 août 1960 et émane du ministre de l'Intérieur Munongo ; il ne porte cependant pas sa signature, mais celle d'un subordonné (« par ordre »). Cet élément — l'absence de toute indication préimprimée sur le document (par exemple, un en-tête de lettre) — et le fait que sa provenance soit inconnue suscitent des interrogations quant à son authenticité.

Que lisons-nous dans ce document ? Lumumba aurait l'intention de se rendre par avion au Katanga, plus précisément dans la région de Kongolo-Kabalo-Manono. Il faut éviter un atterrissage à tout prix, *dixit* Munongo aux chefs de peloton de la gendarmerie d'Albertville, Kabalo, Kongolo et Manono, et s'il parvenait malgré tout à pénétrer au Katanga, Lumumba devrait alors disparaître. En soi, un tel ordre n'est pas invraisemblable. Après l'adoption de la résolution du 9 août, il est devenu manifeste que les troupes des Nations unies n'ont pas l'intention de rétablir l'autorité de Lumumba au Katanga. Au Nord-Katanga, où domine le Balubakat, l'opposition à Tshombe est cependant de plus en plus vive. Vers le 15 août, Lumumba laisse entendre clairement qu'il compte mettre fin aux sécessions par ses propres moyens. Dans ce contexte, il n'est pas exclu que Lumumba tente d'établir directement le contact avec les opposants à Tshombe au Nord-Katanga.

Un tel ordre s'inscrit, dans un certain sens, dans le prolongement des déclarations hostiles adressées par Munongo à Lumumba dès avant l'indépendance.

([143]) Ce document a été publié dans *Congo 1960*, p. 765.

Document 55

Bevel van minister Munongo, 13 augustus 1960

<GENDARMERIE DU KATANGA ELISABETHVILLE, le 13 Aoû 60

Au Chef de Pl Gd Albertville
Au Chef de Pl Gd Kabalo
Au Chef de Pl Gd Kongolo
Au Chef de Pl Gd Manono

Tout laisse supposer que monsieur LUMUMBA tentera de venir au Katanga par avion dans les prochains jours.
Il y a certaines chances qu'il tente d'atterrir dans la région Kongolo-Kabalo-Manono.
Il FAUT l'en empêcher à tout prix
primo en obstruant à demeure les aérodromes au moyen d'obstacles mobiles et ne laisser atterrir que les DOVE de l'ex-FP, les CESSNA ou le BEECHCRAET de la Sobelair ou des avions militaires belges.
secundo en usant de la force s'il arrivait à entrer au Katanga d'une façon ou d'une autre.
IL DOIT, en ce cas, DISPARAITRE.
Les chef de Pl Kongolo et Albertville feront de plus bloquer définitivement toutes les routes et les rails à partir de la frontière du Kivu sur 15 kms de profondeur.

Le Ministre de l'Intérieur
G. MUNONGO
*(s) P.O. (onleesbaar)>**

2. **« Operatie-L » van Belgische makelij**

In de papieren van majoor Jules Loos, de militaire raadgever van het Belgische ministerie van Afrikaanse Zaken en in de papieren van Edouard Pilaet (die in het tweede deel van dit rapport nader zullen worden voorgesteld), berust een los document dat erop wijst dat Belgische overheidsagenten het vermoorden van Lumumba in overweging hebben genomen. Het document draagt als titel « Opération L. Suggestions » (document 17). Aan de authenticiteit ervan kan niet getwijfeld worden. De auteur is onbekend, maar moet, afgaande op de inhoud, worden gezocht in het milieu van de gewezen Belgisch-Congolese veiligheidsdienst ([144]). Op het ogenblik dat hij zijn « suggesties » op papier zet, verblijft hij in Brussel. Het is evenmin bekend of de auteur zijn suggesties uit eigen beweging op papier heeft gezet, dan wel op verzoek. De nota is in elk geval onder de ogen van majoor Loos gekomen en een aantekening op de tekst wijst erop dat ze ook is gelezen. De nota is ongedateerd, maar mag

([144]) De aard van de inlichtingen stemt overeen met wat doorgaans in een rapport van een inlichtingenagent voorkomt. Bovendien heeft de auteur de Congolese informanten die hij vernoemt leren kennen in de koloniale periode.

Document 55

Ordre du ministre Munongo, 13 août 1960

2. **« Opération L » d'origine belge**

L'on trouve dans les documents du major Jules Loos, le conseiller militaire du ministère belge des Affaires africaines et dans les papiers d'Édouard Pilaet (qui seront présentés de façon plus détaillée dans la seconde partie de ce rapport), un document isolé dont il ressort que des agents des autorités belges ont envisagé l'assassinat de Lumumba. Le document est intitulé « Opération L. Suggestions » (document 17). Son authenticité ne peut être mise en doute. Son auteur est inconnu, mais à la lumière du contenu, le document émane certainement d'un membre de l'ancien service de sécurité belgo-congolais ([144]). Il séjourne à Bruxelles lorsqu'il met ses « suggestions » sur papier. On ignore également si l'auteur a mis ses suggestions par écrit de sa propre initiative ou s'il a agi sur demande. Quoi qu'il en soit, la note a été vue par le major Loos et une annotation figurant sur le texte prouve qu'elle a été lue. La note n'est pas datée, mais peut être située avant la destitution de Lumumba,

([144]) La nature des renseignements correspond aux informations que l'on trouve généralement dans le rapport d'un agent de renseignements. En outre, l'auteur a rencontré les informateurs congolais qu'il cite au cours de la période coloniale.

gesitueerd worden voor de afzetting van Lumumba op 5 september 1960, en waarschijnlijk na de terugkeer van Lumumba uit de VS op 8 augustus ([145]).

De nota bevat twee punten. In het eerste punt behandelt de auteur de woning van Lumumba, waarvan hij tot nog toe geen plan kon bemachtigen via ambtenaren van het ministerie van Afrikaanse Zaken. Hij suggereert daarom een beroep te doen op de hulp van betrouwbare Belgen en Congolezen in Congo en noemt een reeks namen van personen die hetzij voor inlichtingswerk hetzij voor actie kunnen ingezet worden.

In zijn tweede punt suggereert hij hoe de actie tegen Lumumba zou kunnen verlopen. Uit de laatste suggestie (verwisseling van geneesmiddelen) kan men opmaken dat het de bedoeling is Lumumba te vermoorden. Of er enig gevolg is gegeven aan deze nota is niet bekend.

Document 56 (fotokopie als bijlage)

« Opération L. Suggestions », getypte nota, z.d., 2 p.; PL 6d

intervenue le 5 septembre 1960, et probablement après le retour de Lumumba des États-Unis, le 8 août ([145]).

La note contient deux points. Dans le premier, l'auteur parle de la maison de Lumumba, dont il n'a pas encore pu obtenir un plan par l'intermédiaire de fonctionnaires du ministère des Affaires africaines. Il suggère dès lors de faire appel à des Belges et des Congolais de confiance au Congo et cite nommément une série de personnes qui pourraient être engagées pour fournir des renseignements ou participer à l'action.

Dans le second point, il suggère de quelle manière l'opération pourrait se dérouler. La dernière suggestion (substitution de médicament) permet de conclure que le but est d'assassiner Lumumba. On ignore s'il a été donné suite à cette note.

Document 56 (photocopie en annexe)

« Opération L. Suggestions », note dactylographiée, s.d., 2 p.; PL 6d

<2. Quelques considérations quant au moyen d'entamer l'opération L.

a) Le goût de l'intéressé pour les femmes est fort connu. Il y a peut-être là un moyen de l'amener à se départir de ses mesures habituelles de ***sécurité personnelle****.*

b) Le contact avec ses adversaires politiques doit absolument être envisagé, car ces derniers sont parmi les mieux placés pour aider dans le domaine du renseignement et même de l'action. Mr Hulet pourrait à ce sujet donner des indications très utiles, il connaît très bien le milieu politique, dans lequel il évolue en conservant une neutralité remarquable.

c) Parmi les collaborateurs européens de l'intéressé, il est acquis qu'un certain nombre (ce serait le cas pour Duvivier ([146]) m'a-t-on laissé entendre) se sentent maintenant engagés au delà de ce qu'ils auraient souhaité. Certains voudraient pouvoir faire machine arrière, ou au moins se constituer un « dossier L ». Cette tendance pourrait peut-être exploitée, en prenant le maximum de précautions, compte tenu du manque de moralité des intéressés et de leur versatilité parfois criminelle.

d) Il est vraisemblable que le sieur L. ne parvient à tenir son train de vie, son énergie et son dynamisme qu'à l'aide de drogues, soit coutumières, soit pharmaceutiques. Dans ces deux cas, il doit avoir des fournisseurs, des « conseillers médicaux », en tout cas des personnes possédant sur l'intéressé une influence très grande. ***Une substitution de médicament pourrait peut-être envisagée****…>*

3. **Eisenhower**

In bijlage volgen de pogingen tot fysieke uitschakeling door de CIA op basis van het Church-report. Deze gegevens worden later ingebracht in het rapport van de deskundigen.

Op de vergadering van de Natonal Security Council van 18 augustus 1960 wordt de uitdrukking van grote bezorgdheid over Lumumba van de Amerikaanse presi-

3. **Eisenhower**

Les tentatives d'élimination physique par la CIA, sur la base du rapport Church, sont mentionnées en annexe. Ces données seront insérées plus tard dans le rapport des experts.

La grande préoccupation exprimée au sujet de Lumumba par le président américain Eisenhower lors de la réunion du Conseil national de Sécurité du 18 août 1960,

([145]) De auteur heeft het over Belgische medewerkers van Lumumba, die niet gelukkig zouden zijn met de politiek van de Congolese premier.

([146]) Het betreft Pierre Duvivier, gewezen koloniaal ambtenaar in Stanleystad, kabinetschef van Lumumba in het Uitvoerend College en na de vorming van de regering-Lumumba kabinetsmedewerker van Christophe Gbenye, minister van Binnenlandse Zaken, die op 5 september samen met Lumumba wordt afgezet.

([145]) L'auteur fait référence aux collaborateurs belges de Lumumba, qui ne seraient guère satisfaits de la politique menée par le Premier ministre.

([146]) Il s'agit de Pierre Duvivier, ancien fonctionnaire colonial à Stanleyville, chef de cabinet de Lumumba au sein du Collège exécutif et, après la formation du gouvernement Lumumba, collaborateur de cabinet de Christophe Gbenye, ministre de l'Intérieur, destitué en même temps que Lumumba, le 5 septembre.

dent Eisenhower door Dulles, hoofd van de CIA, opgevat als een toestemming om Lumumba fysiek uit te schakelen.

In het Churchrapport van 1975 worden niet minder dan drie CIA-pogingen in dat verband vermeld. Wij verwijzen naar dat rapport voor meer informatie terzake.

Van deze drie pogingen is die van agent QJ/WIN te identificeren als de staatloze Mozes Maschkivitzan, geboren in Antwerpen op 11 mei 1910. Hij zou door de CIA zijn gerecruteerd « na diverse contacten in België » (« after discussion through discrete intermediaries in Belgium »).

Onderzoek in het Archief van de Staatsveiligheid wijst uit dat Maschkivitzan, die wegens oplichting door een Belgische rechtbank was veroordeeld, in 1953 uit België werd gewezen. Hij werd over de Belgisch-Duitse grens gezet. Contacten met de Amerikaanse bezettingsautoriteiten over Maschkivitzan (« Il est peut-être intéressant pour les Américains ») hebben plaatsgehad in tempore non suspecto, dat wil zeggen vooraleer er van Lumumba sprake was. Zijn dossier werd afgesloten in 1953.

a été interprétée par Dulles, le chef de la CIA, comme un accord pour l'éliminer physiquement.

Le rapport Church de 1975 ne mentionne pas moins de trois tentatives d'assassinat de la CIA à cet égard. Nous renvoyons à ce rapport pour plus d'informations.

L'une de ces trois tentatives, celle de l'agent QJ/WIN peut être identifiée comme l'apatride Moïse Maschkivitzan, né à Anvers le 11 mai 1910. Il aurait été recruté par la CIA « après divers contacts en Belgique » (« after discussion through discrete intermediaries in Belgium »).

Il ressort de l'examen des archives de la Sûreté de l'Etat que Maschkivitzan, qui avait été condamné pour escroquerie par un tribunal belge, a été expulsé de Belgique en 1953. Il a été conduit au-delà de la frontière belgo-allemande. Des contacts à son sujet ont eu lieu avec les autorités d'occupation américaines avant qu'il ne soit question de Lumumba. Son dossier a été clôturé en 1953.

II. TWEEDE FASE

De tweede fase loopt van 5 september tot 10 oktober 1960. Lumumba wordt als eerste minister door Kasa Vubu uit zijn ambt ontzet, maar tracht koste wat het kost de macht te behouden en onderneemt een « verzoeningspoging » ten aanzien van het staatshoofd. De facto *wordt de afzettingsoperatie sterk vergemakkelijkt door de houding van de in Leopoldstad gelegerde VN-agenten. In werkelijkheid is het conflict niet langer uitsluitend een aangelegenheid tussen het staatshoofd en Lumumba. Op 14 september beslist kolonel Mobutu om hen beiden te « neutraliseren » en vestigt hij een nieuwe (uitvoerende en wetgevende) macht, te weten : het College van de commissarissen-generaal, waarvan het mandaat loopt tot 31 december. In feite is Kasa Vubu tijdens die periode minder vleugellam dan Mobutu wel doet uitschijnen, terwijl ook Lumumba nog initiatieven kan nemen, alsook de toepassing kan verhinderen van het tegen hem uitgevaardigde aanhoudingsbevel.*

Nog in die periode woedt een felle strijd tussen, enerzijds, de voorstanders van verzoening en, anderzijds, de Belgische autoriteiten in Brussel — met de nieuwe minister van Afrikaanse Zaken Harold d'Aspremont Lynden — en de Belgische agenten in Brazzaville, die zich inzetten voor de « daadwerkelijke neutralisatie » van Lumumba, teneinde te verhinderen dat hij weer aan de macht zou komen. In die strijd treden nieuwe personen op de voorgrond, en ondergaan motieven, doelstellingen en middelen een verandering. Het ontwarren van dat kluwen van operaties tegen Lumumba vormt voor de experts een van de moeilijkste en hachelijkste opdrachten. In dergelijke aangelegenheden bevatten schriftelijke bronnen doorgaans « verzachtende » formuleringen of moeilijk te decoderen bewoordingen.

II. DEUXIÈME PHASE

La deuxième phase s'étend du 5 septembre au 10 octobre 1960. Destitué de sa fonction de premier ministre par Kasa Vubu, Lumumba tente cependant coûte que coûte de conserver le pouvoir et entreprend une « tentative de conciliation » à l'égard du chef de l'État. L'opération de destitution est de facto *largement facilitée par l'attitude des agents des Nations unies cantonnés à Léopoldville. En réalité, le conflit ne se limite plus à une affaire entre le chef de l'État et Lumumba. Le 14 septembre, le colonel Mobutu décide de les « neutraliser » tous les deux et installe un nouveau pouvoir (exécutif et législatif), à savoir le Collège des commissaires généraux, dont le mandat court jusqu'au 31 décembre. En fait, au cours de cette période, Kasa Vubu est moins impuissant que Mobutu ne le fait croire, tandis que Lumumba peut aussi encore prendre des initiatives et empêcher la mise à exécution du mandat d'arrêt décerné à son encontre.*

Au cours de cette période, une lutte acharnée oppose, d'une part, les partisans de la conciliation et, d'autre part, les autorités belges à Bruxelles — avec le nouveau ministre des Affaires africaines, Harold d'Aspremont Lynden, — et les agents belges à Brazzaville, qui s'efforcent de « neutraliser définitivement » Lumumba afin d'éviter qu'il reprenne le pouvoir. Au cours de cette lutte, de nouvelles personnalités apparaissent sur le devant de la scène et des changements interviennent dans les motifs, les objectifs et les moyens. Le démêlage de cet imbroglio d'opérations menées contre Lumumba constitue, pour les experts, l'une des missions les plus difficiles et les plus périlleuses qui soient. Dans de tels cas, les sources écrites contiennent généralement des formules « euphémiques » ou des termes difficiles à décoder.

HOOFDSTUK 1

De politieke toestand in Leopoldstad na de afzetting van Lumumba en de houding van officiële Belgische instanties

1. De diverse machten in Leopoldstad en de houding van officiële Belgische instanties

De regering-Ileo

De interventie van Kasa Vubu schept geen klaarheid. Integendeel, zij roept een verwarde toestand in het leven, die maanden zal blijven duren en waarin zich geen duidelijke macht profileert. « *Situation confuse* », is een vage, maar toch zeer geschikte term, die herhaaldelijk in de telexen van consul-generaal Marcel Dupret opduikt om de toestand in Leopoldstad te karakteriseren.

Lumumba aanvaardt zijn afzetting niet. Hij vecht de legaliteit van het optreden van Kasa Vubu aan (en zal hierin worden gesteund door de meeste Afro-Aziatische landen). Hij behoudt steun in het parlement en in het leger. Een ruime meerderheid van de Kamer, die op 7 september bijeenkomt, annuleert zowel de toespraak van Kasa Vubu als die van Lumumba. Alle waarnemers beschouwen de zitting als een overwinning van Lumumba ([1]). Joseph Ileo daarentegen heeft moeite om zijn positie te consolideren, hoewel de sluiting van de belangrijkste luchthavens en van het radiostation door de Verenigde Naties in zijn voordeel spelen. Zijn precaire positie heeft minder te maken met de weerstand van het parlement, dan wel met de verdeeldheid in het leger en met de algehele desorganisatie in Leopoldstad. Op 7 september al vraagt Ileo de bemiddeling van het Belgische consulaat-generaal om

([1]) Inlichtingsagent André Lahaye stelt het verzet van minister Delvaux in het daglicht en vervolgt : « *Cependant il ne semble que se dégage à la Chambre une majorité contre Lumumba. Ce dernier possède encore de solides appuis. Il est arrivé protégé par des soldats qui lui sont fidèles* » (Dupret aan Belext, 7 september 1960, Brazza 378). Belga-correspondent Willems : « L'impression générale est que Lumumba a gagné la partie devant la Chambre » (Dupret aan Belext, 8 september 1960, Brazza 381). Na de zitting van de Senaat, op 8 september, die met ruime meerderheid de beslissing van Kasavubu verwerpt, laat VN-gezant Dayal aan Hammarskjöld weten : « *Kasa Vubu est politiquement très affaibli (…) Les développements de ce jour ont considérablement renforcé la position de Lumumba* » (Dayal aan H, 8 augustus 1960, Brazza 861, gecit. De Witte, 66). VS-ambassadeur « *Timberlake dit que Kasavubu a raté sa chance et qu'il est devenu inutilisable politiquement* » (Dayal aan H, 9 september 1960, Brazza 874, gecit. De Witte, 67). Volgens Lahaye behaalt Lumumba in het parlement een overwinning door omkoperij en intimidatie : « *On explique le succès de Lumumba à la Chambre par des pôts de vin qu'il a fait donner à des députés. Il se dit aussi que de nombreuses sommes d'argent ont été données à des soldats* » (Dupret aan Belext, 8 september 1960, Brazza 387). En : « *Le vote au Sénat d'hier a été obtenu par l'intimidation, des soldats en armes fidèles à Lumumba étant entrés dans la salle au début du vote* » (Dupret aan Belext, 9 september 60,Brazza 391).

CHAPITRE 1er

La situation politique à Léopoldville après la destitution de Lumumba et l'attitude d'instances officielles belges

1. Les divers pouvoirs à Léopoldville et l'attitude d'instances officielles belges

Le gouvernement Ileo

L'intervention de Kasa Vubu ne clarifie pas les choses. Elle engendre au contraire une situation confuse, qui perdurera pendant des mois et dans laquelle aucun pouvoir bien défini ne se profile. « Situation confuse » est un terme vague, mais très approprié, qui est utilisé à plusieurs reprises dans les télex du consul général Marcel Dupret pour caractériser la situation à Léopoldville.

Lumumba n'accepte pas sa destitution. Il conteste la légalité de l'intervention de Kasa Vubu (et sera soutenu en cela par la plupart des pays afro-asiatiques). Il conserve le soutien du Parlement et de l'armée. Une large majorité de la Chambre, qui se réunit le 7 septembre, annule tant le discours de Kasa Vubu que celui de Lumumba. Tous les observateurs considèrent cette séance comme une victoire de Lumumba ([1]). Joseph Ileo éprouve par contre des difficultés à consolider sa position, bien que la fermeture des principaux aéroports et de la station de radio par les Nations unies joue en sa faveur. La précarité de sa position est moins due à la résistance du Parlement qu'aux dissensions au sein de l'armée et à la désorganisation complète à Léopoldville. Dès le 7 septembre, Ileo demande la médiation du consulat général de Belgique afin de mettre sa famille en sécurité à Braz-

([1]) L'agent de renseignement André Lahaye met en lumière l'opposition du ministre Delvaux et poursuit : « *Cependant, il ne semble que se dégage à la Chambre une majorité contre Lumumba. Ce dernier possède encore de solides appuis. Il est arrivé protégé par des soldats qui lui sont fidèles* » (Dupret à Belext, 7 septembre 1960, Brazza 378). Willems, correspondant de l'agence Belga : « L'impression générale est que Lumumba a gagné la partie devant la Chambre » (Dupret à Belext, 8 septembre 1960, Brazza 381). Après la séance du Sénat, le 8 septembre, qui rejette à une large majorité la décision de Kasavubu, l'envoyé des Nations unies, M. Dayal, fait savoir à Hammarskjöld que : « Kasa Vubu est politiquement très affaibli (…) Les développements de ce jour ont considérablement renforcé la position de Lumumba » (Dayal à H, 8 août 1960, Brazza 861, cit. De Witte, 66). L'ambassadeur des Nations unies : « Timberlake dit que Kasavubu a raté sa chance et qu'il est devenu inutilisable politiquement » (Dayal à H, 9 septembre 1960, Brazza 874, cit. De Witte, 67). Selon Lahaye, Lumumba remporte une victoire au parlement par la corruption et l'intimidation : « On explique le succès de Lumumba à la Chambre par des pots de vin qu'il a fait donner à des députés. Il se dit aussi que de nombreuses sommes d'argent ont été données à des soldats » (Dupret à Belext, 8 septembre 1960, Brazza 387). Et : « Le vote au Sénat d'hier a été obtenu par l'intimidation, des soldats en armes fidèles à Lumumba étant entrés dans la salle au début du vote » (Dupret à Belext, 9 septembre 1960, Brazza 391).

zijn gezin in veiligheid te brengen in Brazzaville ([2]). Pas op 10 september komt zijn regering tot stand en dan nog onvolledig. Zij die hem steunen ergeren zich aan zijn « passiviteit » ([3]).

België steunt in de mate van het mogelijke Kasa Vubu en Ileo. Aanvankelijk verdedigde de Belgische diplomatie de legaliteit van Kasa Vubu's optreden. Dat is niet verwonderlijk, vermits minister van Buitenlandse Zaken Wigny zelf de juridische argumentatie voor de afzetting van Lumumba heeft geleverd. Het is in dit perspectief dat Wigny al op 6 september te kennen geeft dat Lumumba moet gearresteerd worden indien hij zich wederrechtelijk als premier blijft uitgeven (document 1). Hij herhaalt deze mening op 10 september, in een telex aan het consulaat-generaal van Brazzaville, en roept op tot vastberadenheid, want de operatie afzetting Lumumba kan maar één keer slagen. Wigny dringt die dag ook aan op de snelle benoeming van de nieuwe ministers om geen twijfel te laten groeien over de positie van de regering-Ileo, vooral met het oog op de zitting van de VN-Veiligheidsraad van die avond. Hij raadt ten slotte aan de vertrouwensstemming in het parlement uit te stellen gelet op de omstandigheden (document 2). Nog in andere telexen komt hij hierop terug : de regering-Ileo moet bewijzen dat ze bestaat en de rebel Lumumba verlammen (documenten 3 en 4). Deze adviezen van Wigny hebben zeker invloed uitgeoefend. Zij hadden haast het karakter van instructies. Op welke wijze zij Kasa Vubu of Ileo bereikten, is ons niet bekend, wellicht via Georges Denis, de Belgische raadgever van Kasa Vubu, of via Lahaye die in direct contact stond met Ileo. Het valt overigens op dat Ileo ook in die cruciale dagen naar Brazzaville oversteekt. Al op 7 september bericht Brazzaville over een voorleidingsmandaat tegen Lumumba ([4]) en op 10 september geeft Kasa Vubu inderdaad de voorlopige lijst van ministers vrij ([5]). Op 14 september, in een communiqué naar aanleiding van de zitting van de verenigde Kamers van 13 september, neemt het kabinet van Kasa Vubu zelfs woordelijk passages over uit de telex van Wigny

([2]) Dupret aan Belext, 7 september 1960, Brazza 378, en 8 september 1960, Brazza 387. De overtocht wordt georganiseerd door Lahaye.

([3]) « *Verhaegen et camarades très découragés devant passivité leaders congolais, même Ileo, qui doit être encouragé à tout moment* » (Dupret aan Belext, 10 september 1960, Brazza 406). «*Suivant Brück et Verhaegen qui viennent d'arriver de Léo, la plus grande partie de la population est désemparée devant la passivité du gouvernement légitime* » (Dupret aan Belext, 14 september 1960, Brazza 451).

([4]) Cf. *infra*.

([5]) Telegram van Kasa Vubu, Ileo en Bomboko aan Hammarskjöld, 10 september 1960 (gecit. Dupret aan Belext, 10 september 1960, Brazza 408). Op 12 september wordt de definitieve samenstelling bekend gemaakt (Dupret aan Belext, 12 september 1960, Brazza 423).

zaville ([2]). Son gouvernement n'est constitué que le 10 septembre et encore, de manière incomplète. Ceux qui le soutiennent s'irritent de sa « passivité » ([3]).

La Belgique soutient Kasa Vubu et Ileo dans la mesure du possible. Initialement, la diplomatie belge a défendu la légalité de l'intervention de Kasa Vubu. Cela n'est guère étonnant lorsque l'on sait que c'est le ministre des Affaires étrangères Wigny qui a lui-même fourni les arguments juridiques en vue de la destitution de Lumumba. C'est dans cette perspective que Wigny fait savoir, dès le 6 septembre, que Lumumba doit être arrêté s'il continue à se faire passer de manière illégitime pour premier ministre (document 1). Il réitère ce point de vue le 10 septembre, dans un télex adressé au consulat général de Brazzaville, et appelle à la fermeté, car l'opération de destitution de Lumumba ne peut réussir qu'une seule fois. Ce même jour, Wigny insiste également pour que les nouveaux ministres soient nommés rapidement afin de ne laisser aucun doute se faire jour sur la position du gouvernement Ileo, surtout dans la perspective de la réunion du Conseil de sécurité de l'ONU qui doit avoir lieu ce soir-là. Il conseille enfin que le vote de confiance au parlement soit reporté, compte tenu des circonstances (document 2). Il revient encore sur ce point dans d'autres télex : le gouvernement Ileo doit prouver qu'il existe et paralyser le rebelle Lumumba (documents 3 et 4). Ces avis de Wigny ne sont certainement pas restés lettre morte. Nous ne savons pas comment ils sont parvenus à Kasa Vubu ou Ileo; peut-être est-ce par l'intermédiaire de Georges Denis, le conseiller belge de Kasa Vubu , ou par l'intermédiaire de Lahaye, qui était en contact direct avec Ileo. Il est d'ailleurs frappant qu'Ileo fasse également la traversée pour se rendre à Brazzaville pendant ces journées cruciales. Le 7 septembre déjà, Brazzaville fait état d'un mandat d'amener à l'encontre de Lumumba ([4]), et le 10 septembre, Kasa Vubu publie effectivement la liste provisoire des ministres ([5]). Le 14 septembre, dans un communiqué publié à la suite de la

([2]) Dupret à Belext, 7 septembre 1960, Brazza 378, et 8 septembre 1960, Brazza 387. Le transfert est organisé par Lahaye.

([3]) « Verhaegen et camarades très découragés devant passivité leaders congolais, même Ileo, qui doit être encouragé à tout moment » (Dupret à Belext, 10 septembre 1960, Brazza 406). « Suivant Brück et Verhaegen qui viennent d'arriver de Léo, la plus grande partie de la population est désemparée devant la passivité du gouvernement légitime » (Dupret à Belext, 14 septembre 1960, Brazza 451).

([4]) Cf. *infra*.

([5]) Télégramme de Kasa Vubu, Ileo et Bomboko à Hammarskjöld, 10 septembre 1960 (cit. Dupret à Belext, 10 septembre 1960, Brazza 408). La composition définitive est rendue publique le 12 septembre (Dupret à Belext, 12 septembre 60, Brazza 423).

van 10 september (nr 185) om de legale positie van Ileo te verdedigen (6).

Document 1

Wigny aan de hoofden van de diplomatieke missies, 6 september 1960 (« *Dépêche d'information politique belge* » nr 13)

séance des Chambres réunies du 13 septembre, le gouvernement de Kasa Vubu reprend même textuellement des passages du télex de Wigny du 10 septembre (n° 185) pour défendre la légalité d'Ileo (6).

Document 1

Wigny aux chefs des missions diplomatiques, 6 septembre 1960 (« Dépêche d'information politique belge », n° 13).

<Lumumba après révocation régulière selon article 22 n'est plus que parlementaire. Juridiquement, après ses menaces de destitution du Chef de l'État, les autres violations de la Constitution auxquelles il s'est livré et même les simples actes qu'il a encore accomplis alors qu'ils sont de la compétence du seul Chef de Gouvernement qui est maintenant Ileo, Lumumba est devenu un factieux que ne protège plus l'immunité parlementaire et que les autorités constituées ont le devoir de mettre hors d'état de nuire. Cette doctrine est incontestable>

Document 2

Telex Wigny aan Dupret, Belext 185, 10 september 1960 (10 uur)

Document 2

Télex Wigny à Dupret, Belext 185, 10 septembre 1960 (10 heures)

<Rapport Sec. Gén. Consécur constate justement illégalité et même inexistence prétendu gouvernement Lumumba, ainsi que pouvoir légitime Chef Etat (7). Me paraît essentiel que nouveau gouvernement Ileo soit officiellement constitué avant prochaine réunion Consécur aujourd'hui, 20 heures locales Léopoldville. Constitution définitive signifie uniquement qu'avec accord Chef Etat Ileo annonce cette constitution liste participants et répartition attributions. Cette liste définitive n'exclut pas élargissement ultérieur éventuel. Constitution immédiate ce nouveau Gouvernement donnera confiance au monde en resserrant son équipe, mais annonce possibilité « certain » élargissement permet clore négociation actuelle. Souligne expressément que constitution légale Gouvernement n'implique nullement — je repète nullement — vote confiance immédiat des Chambres qui sans doute doit ultérieurement intervenir, mais peut être ajourné. Cite exemple présent Gouvernement belge qui convoque Chambres trois semaines après sa formation et gouverne pays dans l'intervalle. Préférable annoncer réunion prochaine sans fixer date vu dispersion parlementaires, absence députés les plus sûrs, éloquence fascinante Lumumba, manoeuvres adversaires et surtout trouble général empêchant discussion paisible.

Lumumba destituant Chef Etat et prétendant continuer exercer fonctions Premier Ministre est usurpateur s'il n'est plus couvert par immunité parlementaire et que autorités constituées ont devoir mettre hors état nuire pour empêcher entreprises compromettant paix publique, existance Etat et même existance personnelle. Je suppose que Ministres

---

(6) In dit communiqué noemt de president de besluiten van de verenigde Kamers in strijd met de wet. Vervolgens gaat hij in op de grondwettelijke conceptie betreffende de regeringvorming, die schatplichtig is aan de Belgische en niet aan de Angelsaksische opvatting. « *Le gouvernement doit se présenter devant les Chambres dès que possible, mais parfois les circonstances empêchent le nouveau gouvernement de se présenter avant un certain delai. Par exemple, en Belgique, l'actuel gouvernement ne s'est présenté devant le Parlement que trois semaines après sa formation* » (gecit. Congo 1960, blz. 863). De auteur van het communiqué heeft de telex van Wigny op dit punt overigens verkeerd begrepen. Wigny doelde op de Belgische regering, die op 3 september is aangetreden, en pas einde september voor het parlement zal verschijnen.

(7) Wigny verwijst naar het rapport van Hammarskjöld aan de Veiligheidsraad van 9 september. Daarin kan men lezen : « *Qu'il me soit permis de consigner comme un fait, qu'aux termes de la Constitution, le Président a le droit de révoquer le mandat du Premier Ministre, et que ses décisions sont valables lorsqu'elles sont contresignées par des ministres constitutionnellement responsables* » (gecit. Congo 1960, blz. 853).

(6) Dans ce communiqué, le président déclare contraires à la loi les décisions des Chambres réunies. Il aborde ensuite la question de la conception constitutionnelle sur laquelle se fonde la formation du gouvernement, conception qui s'inspire de la culture belge et non pas de la culture anglo-saxonne. « Le gouvernement doit se présenter devant les Chambres dès que possible, mais parfois les circonstances empêchent le nouveau gouvernement de se présenter avant un certain délai. Par exemple, en Belgique, l'actuel gouvernement ne s'est présenté devant le Parlement que trois semaines après sa formation » (cit. Congo 1960, p. 863). L'auteur du communiqué a d'ailleurs mal interprété le télex de Wigny sur ce point. Wigny faisait, en effet, allusion au gouvernement belge qui est entré en fonction le 3 septembre et ne se présentera devant le Parlement qu'à la fin septembre.

(7) Wigny renvoie au rapport du 9 septembre fait par Hammarskjöld au Conseil de sécurité. On peut y lire : « Qu'il me soit permis de consigner comme un fait qu'aux termes de la Constitution, le Président a le droit de révoquer le mandat du Premier Ministre, et que ses décisions sont valables lorsqu'elles sont contresignées par des ministres constitutionnellement responsables » (cité dans Congo 1960, p. 853).

courageux et patriotes ayant répondu appel Kasa-Vubu et Ileo se rendent compte que pareille opération ne peut réussir qu'une fois. S'ils échouent faute de détermination et de rapidité, ils compromettent salut pays et leur existence personnelle.

Dernière considération: cette indication de la procédure ne doit pas embarrasser outre mesure Gouvernement légal en ce sens que si la déclaration ci-dessus conseillée est impossible pour quelque raison, l'équipe doit rester assurée de sa légitimité et agir en conséquence, mais vous comprendrez que pareille affirmation publique renforcerait considérablement Hammarskjöld à la réunion Consécur ce soir. Nouveau gouvernement obtient à l'avance soutien non déguisé Nations-Unies et suis persuadé que si confirme son existence, cet appui sera demain matin officiel. P. WIGNY>

Document 3

Telex Wigny aan Dupret, Belext z.n., 10 september 1960 (21 uur)

Document 3

Télex Wigny à Dupret, Belext s.n., 10 septembre 1960 (21 heures)

<Vu l'improbabilité d'une acceptation immédiate de Tshombe de participer au Gouvernement central, il serait bon de faire tenir à MM. Kasa Vubu et Ileo, un message qui aurait la teneur suivante :

Même si vous n'avez pas de réponse à temps d'Elisabethville, nous estimons qu'à l'intention de l'ONU vous devriez absolument, sans plus attendre, déclarer le Gouvernement officiellement constitué, tout en réservant publiquement l'espoir d'une extension ultérieure du Gouvernement, notamment par l'adjonction de Katangais.

Cette déclaration a l'avantage de vous investir de toute l'autorité nécessaire pour résister au factieux Lumumba qui de son côté perd tout crédit vis-à-vis de l'ONU.

Avant pareille déclaration, les intéressés ne sont pas encore Ministres et n'ont pas autorité politique et juridique.

Ceci peut être décisif pour décision Conseil de Sécurité. D'où urgence faire cette déclaration. WIGNY>

Document 4

Telex Wigny aan Dupret, (n^{r} 189) - 11 september 1960

Document 4

Télex Wigny à Dupret, n° 189, 11 septembre 1960

*<Essentiel que gouvernement légitime confirme par activités son existence légitime. Notamment doit se réunir, délibérer, publier communiqués, donner certains ordres, garder contact avec autorité ONU Léo. Par ailleurs, doit paralyser Lumumba, déclarer qu'il est rebelle et interdire obéir à ses ordres dénués de toute valeur. En tous cas, empêcher réunion Chambres par Lumumba dont activité serait facilitée par absence opposition, inexpérience des assemblées parlementaires et éloquence fascinante Lumumba. Grande utilité message envoyé états africains en faisant appel à solidarité pour aider autorité légitime congolaise à rétablir ordre et unité intéressant tout l'Afrique. Repète que activités indispensable pour confirmer existence. WIGNY>**

Ten tweede stelt België zijn diplomatieke kanalen ter beschikking van Kasa Vubu en Ileo. Het valt op dat onmiddellijk na de afzetting van Lumumba diverse initiatieven van Kasa Vubu en Ileo via het Belgische consulaat-generaal van Brazzaville verlopen. Het gaat hier meer bijzonder om pogingen tot verzoening van Leopoldstad met Elisabethstad ([8]) en om stappen van de regering-Ileo bij de VN ([9]). De Belgische autoriteiten maken daarbij gebruik van de zogenaamde

([8]) Twee telegrammen van Ileo aan Tshombe van 10 september 1960 worden via Brussel verstuurd (Dupret aan Belext, 10 september 1960, Brazza 402 en 407). Het telegram van Ileo aan Kalonji van 13/9/60 eveens (Dupret aan Belext, 13 september 1960, Brazza 434). Ook nog na 20 september : telegram van Ileo aan Tshombe van 22/9/60 (Dupret aan Belext, 22 september 1960, Brazza 532), alsook de vraag van Kasa Vubu aan Tshombe om Mpolo en Gizenga naar Katanga over te brengen (Dupret aan Belext, 23 september 1960, Brazza 536).

([9]) België verzorgt de logistieke ondersteuning van de delegatie-Bomboko naar de VN (Dupret aan Belext, 11 september 1960, Brazza 409, 411, 412, 413 en 417). Zie in dit verband ook het getuigenis van J. Van Bilsen (Kongo 1945-1965, blz. 168-170). Ook nog na de staatsgreep van Mobutu : twee telegrammen van Kasa Vubu aan Bomboko in New York van 20 september (Dupret aan Belext, 20 september 1960, Brazza 507 en 508) en een telegram van Ileo aan Bomboko in New York (Dupret aan Belext, 20 september 1960, Brazza 510).

([8]) Deux télégrammes datés du 10 septembre 1960 sont envoyés par Ileo à Tshombe via Bruxelles (Dupret à Belext, 10 septembre 1960, Brazza 402 et 407). Le télégramme envoyé par Ileo à Kalonji le 13 septembre 1960 emprunte le même canal (Dupret à Belext, 13 septembre 1960, Brazza 434). Ce canal est encore utilisé après le 20 septembre : télégramme d'Ileo à Tshombe du 22 septembre 1960 (Dupret à Belext, 22 septembre 1960, Brazza 535) et demande de Kasa Vubu à Tshombe relative au transfert de Mpolo et Gizenga au Katanga (Dupret à Belext, 23 septembre 1960, Brazza 536).

([9]) La Belgique assure le soutien logistique de la délégation Bomboko aux Nations unies (Dupret à Belext, 11 septembre 1960, Brazza 409, 411, 412, 413 et 417). À ce propos, voir aussi le témoignage de Van Bilsen (Kongo 1945-1965, pp. 168-170). Elle assure encore ce soutien après le coup d'État de Mobutu : deux télégrammes de Kasa Vubu à Bomboko à New York, datés du 20 septembre (Dupret à Belext, 20 septembre 1960, Brazza 507 et 508) et un télégramme d'Ileo à Bomboko à New York (Dupret à Belext, 20 septembre 1960, Brazza 510).

geheime fondsen, onder andere voor de organisatie van de missie-Bomboko naar New York ([10]). Het is duidelijk dat België opnieuw een rol speelt in Leopoldstad, zij het dan achter de schermen, want de diplomatieke betrekkingen met Congo zijn nog steeds verbroken. Dat neemt niet weg dat Ileo voor de schijn België in het openbaar zal bekritiseren, om zijn geloofwaardigheid te behouden ([11]).

Een wel bijzondere steun betreft het drukken van het Congolese Staatsblad in België, gefinancierd door de Belgische regering op grond van een beslissing van de ministerraad van 9 september 1960 (document 5). Waarschijnlijk gaat het over het nummer van 3 oktober 1960 waarin de afzettings- en benoemingsbesluiten voorkomen. Het is op zijn minst vreemd te noemen dat België bereid is om op eigen grondgebied en eigen kosten het Staatsblad te drukken van een land, waarmee het geen diplomatieke betrekkingen onderhoudt.

Document 5 (fotokopie als bijlage)

Projet de délibération autorisant le visa d'une dépense de 400 000 francs belges en vue de l'impression, en Belgique, du « *Moniteur congolais* »

Ten derde probeert de Belgische regering president Tshombe en zijn Katangese regering te overhalen tot de erkenning van de Congolese eenheid, om op die manier de positie van de regering-Ileo te versterken. De afnemende steun van België voor de Katangese secessie zal gradueel leiden tot gespannen verhoudingen tussen België en Katanga.

De staatsgreep van Mobutu

De verwarring die in Leopoldstad ontstaat door het bestaan van twee rivaliserende machten leidt tot een groeiende malaise en tot het optreden van kolonel Mobutu (p.m. : rol VS). In een radiotoespraak in de avond van 14 september deelt hij mee dat het leger beslist heeft het staatshoofd, de twee regeringen en de Kamers te « neutraliseren » tot 31 december 1960. Het leger, aldus nog Mobutu, zal het land niet besturen, maar doet beroep op Congolese en andere technici « *pour sauver le pays du chaos* ». In een daaropvolgende persconferentie deelt hij nog mee dat hij de ambassades van de Sovjet-Unie en van Tsjechoslowakije zal laten sluiten en roept hij Congolese studenten en technici in Europa en elders op zo snel mogelijk naar Congo terug te keren en zich in te laten « avec la gestion du pays » ([12]).

Het optreden van de stafchef van het ANC komt voor de Belgische regering en het consulaat-generaal in Brazzaville onverwacht. Zij hebben geen hand in de « staatsgreep » van Mobutu, integendeel, zij stelden alles in het werk om premier Ileo te laten slagen. Er heerst bij de Belgen onwetendheid en zelfs ongerustheid over

([10]) Cf. deelrapport over de geheime fondsen.

([11]) « *Ileo me charge de vous faire savoir qu'il sera amené pour les raisons que l'on devine, à devoir critiquer sévèrement la Belgique, et demande qu'on n'en prenne pas ombrage* » (Dupret aan Belext, 12 september 1960, Brazza 431).

([12]) Tekst van de toespraak in Congo 1960, blz. 869.

Document 5 (photocopie en annexe)

Projet de délibération autorisant le visa d'une dépense de 400 000 francs belges en vue de l'impression, en Belgique, du « *Moniteur congolais* ».

En troisième lieu, le gouvernement belge tente de convaincre le président Tshombe et son gouvernement katangais de reconnaître l'unité congolaise afin de renforcer ainsi la position du gouvernement Ileo. La réduction de l'aide de la Belgique à la sécession katangaise aura graduellement pour effet de tendre les relations entre la Belgique et le Katanga.

Le coup d'État de Mobutu

La confusion créée à Léopoldville par la coexistence de deux pouvoirs rivaux génère un malaise croissant et incite le colonel Mobutu à agir (p.m. : rôle EU). Le 14 septembre au soir, dans une allocution radiodiffusée, il déclare que l'armée a décidé de « neutraliser » jusqu'au 31 décembre 1960 le chef de l'État, les deux gouvernements et les Chambres. Mobutu ajoute que l'armée ne dirigera pas le pays, mais fait appel à des techniciens congolais et autres « pour sauver le pays du chaos ». Au cours de la conférence de presse qui suit la diffusion de l'allocution, il précise qu'il fera fermer les ambassades d'Union soviétique et de Tchécoslovaquie et exhorte les étudiants et techniciens congolais résidant en Europe ou ailleurs de rentrer le plus rapidement possible au pays et de s'occuper de « la gestion du pays » ([12]).

L'intervention du chef d'état-major de l'ANC est tout à fait inattendue pour le gouvernement belge et le consulat général à Brazzaville. Ils ne sont pas mêlés au « coup d'état » de Mobutu, au contraire, ils ont tout mis en œuvre pour qu'Ileo réussisse. Le sentiment qui domine chez les Belges, c'est l'incertitude voire l'inquiétude au sujet

([10]) Cf. rapport partiel sur les fonds secrets.

([11]) « Ileo me charge de vous faire savoir qu'il sera amené, pour les raisons que l'on devine, à devoir critiquer sévèrement la Belgique, et demande qu'on n'en prenne pas ombrage » (télex de Dupret, 12 septembre 1960, Brazza 431).

([12]) Texte de l'allocution dans Congo 1960, p. 869.

de opvattingen van Mobutu (documenten 6 en 7). Op 15 september stelt kolonel Louis Marlière, Belgisch officier en gewezen stafchef van de Force Publique, Brussel gerust : Mobutu is geen communist, maar wel een nationalist (document 8) ([13]). De Belgische invloed op Mobutu is aanvankelijk precair, en zal pas verstevigen, wanneer kolonel Marlière op 6 oktober officieus raadgever van Mobutu wordt, met het akkoord van de Belgische minister van Afrikaanse Zaken (cf. *infra*). In de eerste weken lijkt Mobutu vooral zijn oor te lenen aan de Marokkaanse VN-generaal Kettani.

Men moet zich hoeden voor een overschatting van de positie van Mobutu. De dertigjarige kolonel is bijlange nog niet de « sterke man » van Congo. Het instrument van zijn macht, het leger, stelt weinig voor. Het is gedesorganiseerd, slecht of niet bewapend, zonder discipline, gepolitiseerd en verdeeld volgens etnische lijnen. Mobutu staat op de rand van een zenuwinzinking, aldus Marlière op 1 oktober : « *Il est dépassé par les événements et complètement affolé* ». Er wordt zelfs gezocht naar een nieuwe opperbevelhebber. In dat klimaat van onzekerheid is de *Société Générale* bereid te luisteren naar de tegenstanders van Lumumba en naar hun financiële verzuchtingen ([14]).

de la position et des intentions de Mobutu (documents 6 et 7). Le 15 septembre, le colonel Louis Marlière, officier belge et ancien chef d'état-major de la Force Publique rassure Bruxelles : Mobutu n'est pas communiste, mais bien nationaliste (document 8) ([13]). Au début, l'influence belge sur Mobutu est précaire et ne s'affirmera que lorsque le colonel Marlière devient, le 6 décembre, le conseiller officieux de Mobutu avec l'accord du ministre belge des Affaires africaines (cf. *infra*). Au cours des premières semaines, Mobutu semble écouter surtout Kettani, un général de l'ONU de nationalité marocaine.

Il faut se garder de surestimer la position de Mobutu. Le colonel, âgé de 30 ans, n'est pas encore « l'homme fort » du Congo, tant s'en faut. L'instrument de sa force, l'armée, ne représente pas grand-chose. Elle est désorganisée, mal ou pas armée, indisciplinée, politisée et divisée selon des clivages ethniques. Aux dires de Marlière, le 1er octobre, Mobutu est au bord de la dépression nerveuse : « Il est dépassé par les événements et complètement affolé. » On recherche même un nouveau commandant en chef. Dans ce climat d'incertitude, la Société Générale est à l'écoute des adversaires de Lumumba et de leurs besoins financiers ([14]).

([13]) Zelfs de Amerikanen weten nog maar amper wie hij is. In een handgeschreven nota van de veiligheid d.d. 20 september 1960 staat het volgende te lezen : « *Monsieur l'Administrateur Directeur Général demande d'envoyer le plus rapidement possible à destination des « américains » une synthèse du dossier SE joint au nom de Mobutu Joseph* » (ASE, Mobutu, 78.

([14]) In een handgeschreven nota van 14 september 1960 (AUM 411) kan men lezen hoe de corruptie van Congolese leiders verloopt :

« Jacques [Bolle] a reçu visite visite de Ilunga, arrivé de Léo. Celuici demande assistance financière importante — dit le seul moyen pour renverser Lumumba est d'acheter députés et sénateurs — faudrait 1,5 M. dit-il. (…)

Après discussion à 15 h. — et avis Gerard — décidé donner 150 000 à Ilunga et promettre le solde sera versé après renversement Lumumba — un porteur spécial (Staelmans) irait dans ce but à Brazza — Ilunga entreprendrait ds ce but ts les principaux chefs de partis. (…)

— 22.20 — radio annonce Colonel Mobutu déclare armée prendre le pouvoir — démet Lumumba, Kasavubu et Ileo.
— Je téléphone Bolle et Gerard que les arrangements de ce jour avec Ilunga ne tiennent plus. »

([13]) Il n'est guère encore connu, même pour les américains. Dans une note manuscrite de la Sûreté, du 20 septembre 1960, on peut lire : « Monsieur l'Administrateur Directeur Général demande d'envoyer le plus rapidement possible à destination des « américains » une synthèse du dossier SE joint au nom de Mobutu Joseph » (ASE, Mobutu, 78.

([14]) Une note manuscrite du 14 septembre 1960 (AUM 411) donne à voir comment la corruption de leaders congolais se déroule :

« Jacques [Bolle] a reçu visite visite de Ilunga, arrivé de Léo. Celuici demande assistance financière importante — dit le seul moyen pour renverser Lumumba est d'acheter députés et sénateurs — faudrait 1,5 M. dit-il. (…)

Après discussion à 15 h. — et avis Gerard — décidé donner 150 000 à Ilunga et promettre le solde sera versé après renversement Lumumba — un porteur spécial (Staelmans) irait dans ce but à Brazza — Ilunga entreprendrait ds ce but ts les principaux chefs de partis. (…)

— 22.20 — radio annonce Colonel Mobutu déclare armée prendre le pouvoir — démet Lumumba, Kasavubu et Ileo.
— Je téléphone Bolle et Gerard que les arrangements de ce jour avec Ilunga ne tiennent plus. »

Document 6

Telex Dupret aan Belext, Brazza 463, 15 september 1960

Document 6

Télex Dupret à Belext, Brazza 463, 15 septembre 1960

<Répéter Eville.

Croquez que nous avons, Westhof et moi, rencontré hier soir à son reto[ur] de Léopoldville, où il avait déjeuné avec Kasavubu, nous a apporté deux faits suivants :

Primo. Une délégation de parlementaires lumumbistes s'était rendu le [m]atin chez Kasa Vubu en vue obtenir compromis. Croquez ignorait les détails et les resultats.

*Secundo. Conseil des ministres gouvernement Ileo s'était réuni chez chef Etat pour examiner problème réorganisation de l'armée /vous signal ce fait eu egurf/ [*sic*] si incidence possible sur action Mobutu.*

Nous essayons à cet égard de situer exactement position Mobutu, notamment ses relations avec Kasa Vubu et Ileo, et analyser incidence sur [problème] katangais eu égard tendance nettement unitariste prêtés au colonel>

Document 7

Telex Dupret aan Belext, Brazza 473, 15sepember 1960

Document 7

Télex Dupret à Belext, Brazza 473, 15 septembre 1960

<Répéter Mistebel Eville.

Rvt 210 du 15 septembre 1960.

Votre primo. Evénements Léo très difficiles à juger même d'ici. Par mon 463 vous ai fait part de mes efforts pour découvrir état exact des relations Mobutu – Ileo – Kasavubu. Prochaines heures ou tous prochains jours verront probablement s'affermir une des autorités qui actuellement se dispute le pouvoir. Vos secundo et tertio me paraissent à tous égards prématurés. Vous rappelle notamment que par son télégramme à Tshombe, vous transmis par mon 469, délégation katangaise avoir à juste titre invité Tshombe à ne faire aucune déclaration officielle avant son retour à Eville>

Document 8

Telex Marlière aan Loos, 15 september 1960

Document 8

Télex Marlière à Loos, 15 septembre 1960

<Vu évolution situation estime devoir postposer action en cours et sonder intentions Mobutu. Prendrai contact le plus tôt possible. Vous confirme neutralité majorité F[orce] P[ublique] dans conflit actuel. Danger être insubordination possible troisième groupement. Attitude éléments comme Fataki (com[man]d[ant] p]olice] m[ilitaire] Stan) partisan Lumumba actuellement à Leo peut être déterminante. Vous signale Mobutu n'être pas communiste, mais farouchement nationaliste et opposé à la sécession du Katanga.

S'il réussit à garder le pouvoir il réorganisera son armée et appliquera strictement la politique unitariste préconisée par la Belgique et la F[orce] P[ublique] avant le trente juin. Admettra éventuellement fédération mais pas confédération. Désire créer armée forte à base de para c[omman]dos et gendarmerie nationale unique mise à la disposition des provinces.

Suppose deux enfants être envoyés suite contact Henniquiau. Vous signale plus urgent envoyer /bc oualwnicien/ [sic] radio capable assurer maintenance matériel et écoute en lingala et en morse. Deuxième enfant peut venir prendre contact pour organiser plan baracuda dont je vous ai parlé hier.

Vous suggère cap[i]t[aine] De Keyser ex c[ompagn]ie c[omman]do. Vous signale toutefois impossibilité héberger et entraîner personnel sur place. Examinerai ce problème avec votre envoyé et ferai propositions>

Document 9

Uittreksel uit telex Marlière aan Minaf, 1 oktober 1960

Document 9

Extrait du télex Marlière à Minaf, 1er octobre 1960

<Deuxième partie. Situation ANC.

Kazadi, commissaire général, travaillait jusqu'à présent chez Mobutu. Il veut maintenant s'installer ailleurs. Le commissaire adjoint Watum étudie une réorganisation de l'armée. Mobutu est à la veille d'une dépression nerveuse. Il est dépassé par les événements et complètement affolé. Boboso a été pressenti comme com[man]d[ant] en chef. Il a

refusé jusqu'a présent ne voulant pas être entrainé dans palabres politiques. Il préfère prendre tranquillement sa retraite. Il a ses troupes en main, y compris la c[ompagn]ie c[omman]do.

Kokolo ([15]), Ebeya et Mpwati, molestés la semaine derniere, manquent d'autorité. Le 13 b[ataillo]n est dans l'anarchie, la g[en]d[armerie] et la p[olice] m[ilitaire] sont correctes mais divisées.

Le major Kiembe est toujours au g[rand] q[uartier] Building Otraco avec l'ancien état major qui ne contrôle plus rien>

Het College van commissarissen

Op 20 september gaat Mobutu over tot de aanstelling van het College van commissarissen, een ploeg van jonge universitairen en technici, die hij al op 14 september had aangekondigd. Bomboko, die als hoofd van de Congolese delegatie in New York verblijft, wordt voorzitter. Over de vorming van dit College zijn maar weinig gegevens bekend, maar er zijn geen aanwijzingen dat Belgische autoriteiten hierin de hand hebben gehad. Brussel wordt slechts op 20 september door Brazzaville op de hoogte gebracht ([16]).

Hoewel bedoeld om het staatshoofd (Kasa Vubu) en de twee rivaliserende regeringen (Lumumba en Ileo) te neutraliseren, maakt de creatie van het College van commissarissen aanvankelijk geen einde aan de verwarring. Kasa Vubu wordt geenszins in zijn bewegingsvrijheid gehinderd. En verdwijnt de regering-Lumumba definitief op de achtergrond, dan doet de regering-Ileo daarentegen haar best om zich te handhaven. Uit het telexverkeer tussen Brazzaville en Brussel kunnen we afleiden dat de regering-Ileo zich niet alleen na 14 september, maar ook nog na 20 september als de wettige regering beschouwt, hierin gesteund door president Kasa Vubu. Op 17 september stuurt Kasa Vubu een telegram aan Bomboko in New York, waarin hij meedeelt : « *Gouvernement légal présidé par Ileo est entré effectivement en fontion* » ([17]). Voor Ileo vormen de commissarissen slechts een commissie van technici ([18]). Maar op 22 september krijgt Brussel toch te horen : « *Rapports entre collège commissaires*

([15]) Of « Kokoto » zoals in een vorige telex.

([16]) Die dag laat Lahaye weten : « *De source informée, mais non recoupée, il est signalé que le colonel Mobutu tiendrait une conférence de presse ce jour à 11 heures du matin. Il reprendrait les thèmes de ses entretiens précédents au sujet de la neutralisation des hommes politiques et annoncerait la composition de l'équipe de techniciens dont il fut question. En feraient partie …* » (Dupret aan Belext, 20 september 1960, nr 503). Het is wel mogelijk dat de invloed van Belgische particulieren heeft gespeeld in de samenstelling van het college.

([17]) Gecit. Dupret aan Belext, 17/9/60, nr 492. Op 18 september deelt Lahaye mee dat Ileo en Cyrille Adoula de dag voordien in Brazzaville zijn toegekomen voor een gesprek met een Katangese delegatie. « *Selon Ileo, Mobutu être d'accord avec président Kasavubu et soutiendrait nouveau gouvernement* » (Dupret aan Belext, 18 september 1960, nr 493).

([18]) Ileo zelf brengt Bomboko op de hoogte van diens aanstelling tot voorzitter van het college (telegram van Ileo aan Bomboko via Brussel, Dupret aan Belext, 20/9/60, nr 508). Dupret vestigt de aandacht van Brussel op dit telegram : « *A notre demande de précision sur l'attitude de Kasavubu et Ileo à l'égard de Mobutu, il nous fut répondu que le mot commission employé au deuxième paragraphe devait suffire à nous éclairer* » (Dupret aan Belext, 20 september 1960, nr 511).

Le Collège des commissaires

Le 20 septembre, Mobutu procède à la désignation du Collège des commissaires, une équipe de jeunes universitaires et techniciens, qu'il avait annoncée dès le 14 septembre. Bomboko, qui, en tant que chef de la délégation congolaise, réside à New York, est nommé président. On ne dispose que de peu de données à propos de la constitution de ce Collège, mais il n'existe aucun indice permettant d'inférer que les autorités belges seraient intervenues dans le cadre de celle-ci. Bruxelles n'est informée que le 20 septembre par Brazzaville ([16]).

Bien qu'elle ait eu pour objectif de neutraliser le chef de l'État et les deux gouvernements rivaux (Lumumba et Ileo), la création du Collège des commissaires ne met, dans un premier temps, pas fin à la confusion; Kasa Vubu n'est nullement gêné dans sa liberté d'action. Et si le gouvernement Lumumba s'efface définitivement, le gouvernement Ileo fait en revanche des pieds et des mains pour se maintenir. On peut déduire de l'échange de télex entre Brazzaville et Bruxelles que le gouvernement Ileo se considère comme le gouvernement légitime non seulement après le 14 septembre, mais encore après le 20 septembre, étant soutenu en cela par le président Kasa Vubu . Le 17 septembre, Kasa Vubu envoie à Bomboko, à New York, un télégramme dans lequel il communique l'information suivante : *« Gouvernement légal présidé par Ileo est entré effectivement en fonction »* ([17]). Pour Ileo, les commissaires ne représentent qu'une commission de techniciens ([18]). Mais le 22 septembre, Bruxelles

([15]) Ou « Kokoto » comme dans un télex précédent.

([16]) Ce 20 septembre, Lahaye fait savoir : « De source informée, mais non recoupée, il est signalé que le colonel Mobutu tiendrait une conférence de presse ce jour à 11 heures du matin. Il reprendrait les thèmes de ses entretiens précédents au sujet de la neutralisation des hommes politiques et annoncerait la composition de l'équipe de techniciens dont il fut question. En feraient partie … » (Dupret à Belext, 20 septembre 1960, n° 503). Il est bien possible que l'influence de personnes privées belges ait joué un rôle dans la constitution du Collège.

([17]) Cit. Dupret à Belext, 17 septembre 1960, n° 492. Le 18 septembre, Lahaye fait savoir qu'Ileo et Cyrille Adoula sont arrivés la veille à Brazzaville pour s'entretenir avec une délégation katangaise. « *Selon Ileo, Mobutu être d'accord avec président Kasavubu et soutiendrait nouveau gouvernement* » (Dupret à Belext, 18 septembre 1960, n° 493).

([18]) Ileo lui-même informe Bomboko de la désignation de celui-ci au poste de président du collège (télégramme d'Ileo à Bomboko via Bruxelles, Dupret à Belext, 20/9/60, n° 508). Dupret attire l'attention de Bruxelles sur ce télégramme : « A notre demande de précision sur l'attitude de Kasavubu et Ileo à l'égard de Mobutu, il nous fut répondu que le mot commission employé au deuxième paragraphe devait suffire à nous éclairer » (Dupret à Belext, 20 septembre 1960, n° 511).

et gouvernement Ileo non établis avec clarté » ([19]), en een dag later : « *Les considérations qui précèdent sont déjà dépassées puisque c'est le collège des commissaires qui contrôle de plus en plus la politique* » ([20]). Kasa Vubu en Ileo trekken hieruit hun conclusies en proberen de toestand te regulariseren. Op 29 september « legaliseert » Kasa Vubu de commissarissen en bevestigt hij tegelijk zijn positie als staatshoofd. De regering-Ileo verdwijnt niet, maar trekt zich voorlopig terug op de achtergrond. Daarmee trekt ook de mist op voor de commissarissen. Bij hun aanstelling heerste bij hen grote onzekerheid over hun positie. Dat blijkt uit hun eerste beraadslagingen, waarin zij zich vragen stellen over hun verhouding tot president Kasa Vubu en kolonel Mobutu ([21]). Hun positie verbetert merkelijk na hun « legalisering » door president Kasa Vubu op 29 september, maar anderzijds lijkt hun verhouding met Mobutu dan weer te vertroebelen (documenten 10 en 15).

België lijkt geen rechtsreekse vat te hebben op deze ontwikkeling ([22]), maar streeft zoveel mogelijk naar een anti-Lumumbistische coalitie, door een goede verstandhouding te bevorderen tussen Kasa Vubu, Ileo, Mobutu en de jonge commissarissen (documenten 10 en 11). Dat is ook de belangrijkste conclusie die uit deze episode kan getrokken worden. De staatsgreep van Mobutu heeft als feitelijk gevolg de neutralisering van Lumumba, niet van Kasa Vubu. Er ontstaat stilaan een modus vivendi, waarbij president Kasa Vubu, kolonel Mobutu en Bomboko als voorzitter van het college van commissarissen de macht delen. Ileo blijft formeel in functie als premier, maar in mineur, en werkt aan de vorming van een werkbare regering. Het college van commissarissen zal evenwel niet worden erkend door de VN noch door de VSA, wat België er zal toe brengen vooral Kasa Vubu als wettelijk staatshoofd uit te spelen en voorlopig niet te tornen aan de voorlopige grondwet die zijn positie legitimeert.

De betrekkingen tussen België en de commissarissen verlopen van meetaf aan in een positieve sfeer. Veel van de jonge commissarissen hebben studies gevolgd in België en sommigen hebben er nog goede contacten. Dat geldt voor Bomboko en Albert Ndele, respectievelijk voorzitter en ondervoorzitter van het college. Bovendien zijn

([19]) Dupret aan Belext, 22 september 1960, Brazza 529.

([20]) Dupret aan Belext, 23 september 1960, Brazza 538.

([21]) P.V.

([22]) Ook niet op de « legalisering » van de commissarissen door Kasa Vubu. Brussel wordt hierover pas op 29 september geïnformeerd : « *Selon Nussbaumer, le Collège des commissaires sera transformé aujourd'hui en un directoire, à qui les pleins pouvoirs seront accordés. L'affaire a été montée avec l'accord de Kasa Vubu et Ileo. Le directoire, qui sera composés des mêmes personnes que le collège, avec seulement quelques membres de plus, sera mis en place à 10 heures au cours d'une cérémonie qui doit se tenir à la résidence de Kasavubu. Mobutu et Kettani ont été invités, mais on ignore qu'elle sera leur réaction* » (Dupret aan Belext, 29 september 1960, Brazza 570).

est pourtant avisée que : « Rapports entre collège commissaires et gouvernement Ileo non établis avec clarté » ([19]), et un jour plus tard : « Les considérations qui précèdent sont déjà dépassées puisque c'est le collège des commissaires qui contrôle de plus en plus la politique » ([20]). Kasa Vubu et Ileo en tirent leur conclusions et tentent de régulariser la situation. Le 29 septembre, Kasa Vubu « légalise » les commissaires en confirmant du même coup sa position de chef de l'État. Le gouvernement Ileo ne disparaît pas, mais il s'efface provisoirement, ce qui clarifie la situation pour les commissaires. Lors de leur désignation, il régnait une grande incertitude quant à leur position. Cette incertitude ressort de leurs délibérations, au cours desquelles ils s'interrogent sur leurs relations avec le président Kasa Vubu et le colonel Mobutu ([21]). Leur position s'améliore nettement après leur « légalisation » par le président Kasa Vubu, le 29 septembre (documents 14 et 15).

La Belgique ne paraît pas avoir de prise directe sur cette évolution ([22]), mais s'efforce le plus possible de constituer une coalition anti-lumumbiste en favorisant une bonne entente entre Kasa Vubu, Ileo, Mobutu et les jeunes commissaires (documents 10 et 11). C'est également la principale conclusion que l'on peut tirer de cet épisode. Le coup d'État de Mobutu débouche en fait sur la neutralisation de Lumumba, non de Kasa Vubu. Un *modus vivendi* s'installe progressivement, le président Kasa Vubu , le colonel Mobutu et Bomboko, en tant que président du collège des commissaires, se partageant le pouvoir. Officiellement, Ileo demeure premier ministre, mais en mode mineur, et s'attèle à la formation d'un gouvernement opérationnel. Le Collège des commissaires ne sera toutefois pas reconnu par les Nations unies ni par les États-Unis, ce qui amènera la Belgique à jouer principalement la carte Kasa Vubu comme chef d'État légal et à ne pas, encore, toucher à la constitution provisoire qui légitime sa position.

Le climat entourant les relations entre la Belgique et les commissaires est d'emblée positif. Nombreux sont les jeunes commissaires qui ont poursuivi des études en Belgique et certains d'entre eux y ont encore de bons contacts. Tel est le cas de Bomboko et de Albert Ndele, respectivement président et vice-président du collège.

([19]) Dupret à Belext, 22 septembre 60, Brazza 529.

([20]) Dupret à Belext, 23 septembre 60, Brazza 538.

([21]) P.-V.

([22]) Ni sur la « légalisation » des commissaires par Kasavubu. Bruxelles n'en est informé que le 29 septembre : « Selon Nussbaumer, le Collège des commissaires sera transformé aujourd'hui en un directoire, à qui les pleins pouvoirs seront accordés. L'affaire a été montée avec l'accord de Kasa Vubu et Ileo. Le directoire, qui sera composé des mêmes personnes que le collège, avec seulement quelques membres de plus, sera mis en place à 10 heures au cours d'une cérémonie qui doit se tenir à la résidence de Kasavubu. Mobutu et Kettani ont été invités, mais on ignore qu'elle sera leur réaction » (Dupret aan Belext, 29 september 1960, Brazza 570).

de meesten bereid beroep te doen op Belgische raadgevers ([23]). Op 10 oktober wordt Lahaye, agent van de Belgische staatsveiligheid, officieus adviseur van commissaris Damien Kandolo (cf. *infra*).

De positieve houding van de Belgische regering blijkt uit een belangrijke financiële maatregel. Op 26 september 1960 verhoogt de Centrale Bank voor Belgisch Congo en Rwanda-Urundi, waarvan d'Aspremont Lynden nog steeds voogdijminister is, de kredietlijn voor Congo met 500 miljoen Belgische frank om de commissarissen toe te laten te voldoen aan verschillende verplichtingen op het einde van de maand, meer in het bijzonder voor het uitbetalen van de wedden van de ambtenaren en de soldij ([24]). Minister d'Aspremont Lynden beschouwt de commissarissen in de gegeven omstandigheden als de beste waarborg voor een daadwerkelijke oppositie tegen Lumumba. Dat is overigens het argument waarmee hij tegenover Tshombe — die hij niet voor het hoofd wil stoten — deze financiële maatregel verantwoordt (document 12 en 13). Hoewel de relaties tussen de Belgische regering en de commissarissen dus positief kunnen worden genoemd, situeren ook die zich vooral achter de schermen, vermits de diplomatieke betrekkingen nog steeds zijn verbroken. De groeiende kritiek van de VN op de Belgische aanwezigheid in Congo zal trouwens de voorzichtigheid van de Belgische autoriteiten doen toenemen. Opnieuw kan men vaststellen dat de Belgische regering een aantal activiteiten met geheime fondsen financiert (cf. *infra*). En opnieuw zijn er schizofrene uitspraken van Congolese leiders, zoals Bomboko, die in het openbaar kritiek uitoefent op België, maar in realiteit met België samenwerkt.

Document 10

Telex Minaf aan Dupret, Minaf 59120, 20 september 1960

En outre, la plupart d'entre eux sont disposés à faire appel à des conseillers belges ([23]). Le 10 octobre, Lahaye, agent de la Sûreté de l'État belge, devient le conseiller officieux du commissaire Damien Kandolo (cf. *infra*).

Une mesure financière importante témoigne de l'attitude positive du gouvernement belge. Le 26 septembre 1960, la Banque centrale du Congo belge et du Ruanda-Urundi, dont d'Aspremont-Lynden est toujours le ministre de tutelle, augmente la ligne de crédit accordée au Congo de 500 millions de francs belges afin de permettre aux commissaires de faire face à certaines obligations à la fin du mois, notamment de payer les traitements des fonctionnaires et la solde ([24]). Dans ces circonstances, le ministre d'Aspremont Lynden voit dans les commissaires la meilleure garantie d'une opposition réelle contre Lumumba. C'est d'ailleurs l'argument qu'il utilise pour justifier cette mesure financière vis-à-vis de Tshombe, qu'il ne veut pas heurter (document 12 et 13). Bien que les relations entre le gouvernement belge et les commissaires généraux puissent donc être qualifiées de positives, elles ont, elles aussi, principalement lieu en coulisses, les relations diplomatiques étant toujours rompues. Les critiques de plus en plus vives formulées par les Nations unies au sujet de la présence belge au Congo rendront du reste les autorités belges encore plus prudentes. Une fois encore, on constate que le gouvernement belge finance un certain nombre d'activités à l'aide de fonds secrets (cf. *infra*). Et une fois encore, des dirigeants congolais font des déclarations schizophréniques, notamment Bomboko qui critique publiquement la Belgique, mais collabore en réalité avec notre pays.

Document 10

Télex Minaf à Dupret, Minaf 59120, 20 septembre 1960

<Agences de presse annoncent que monsieur Bomboko, ministre des Affaires étrangères, vient d'être nommé par le colonel Mobutu à la tête d'une commission technique chargée d'administrer le Congo jusqu'à la fin de l'année. Estimons cette nouvelle favorable mais croyons très important de veiller à éviter divorce entre messieurs Bomboko, Mobutu et autres membres de la commission technique d'une part et président Kasa Vubu et premier ministre Ileo de l'autre.

En s'appuyant les uns et les autres ces rares éléments valables peuvent contribuer à stabiliser la situation politique intérieure. Par contre en s'opposant ils feront le jeu de Lumumba et risquent de se discréditer et avec eux les rares et précieux universitaires congolais qui rallieront probalement le tandem Mobutu-Bomboko>

([23]) De Commission Internationale de Coopération (CIC) van Chaumont zal Belgische raadgevers aantrekken voor de commissarissen (Dupret aan Belext, 21 september 60, Brazza 520, en 22 september 1960, Brazza 534). Benoit Verhaegen speelt hierin een bemiddelende rol.

([24]) Zie rapport « Geheime fondsen ».

([23]) La Commission internationale de coopération (CIC) de Chaumont engagera des conseillers belges pour les commissaires généraux (Dupret à Belext, 21 septembre 1960, Brazza 520 et 22 septembre 1960, Brazza 534). Benoît Verhaegen joue un rôle de médiateur en la matière.

([24]) Voir rapport « fonds secrets »

Document 11

Telex Dupret en Westhof aan Belext, Brazza 517, 21 semptember 1960

Document 11

Télex Dupret et Westhof à Belext, Brazza 517, 21 septembre 1960

<Répéter Eville Minaf.

Ci-dessous impressions qui se dégagent de la situation actuelle vue de Brazzaville.

*Renseignements concordants permettent croire en bonne entente entre Ileo et Mobutu et leurs équipes respectives. Reprise en mains de Force Publique se fait progressivement. Au camp Léopold Force Publique a défilé devant équipe commissaires généraux. Kasa Vubu lutte contre tentatives Lumumba de faire croire à réconciliation. Commissaires généraux s'attachent à réorganiser services administratifs. [Entente] entre Kasa Vubu – Ileo – Mobutu, si elle se maintient, permet d'espérer que positions concordantes des deux délégations katangaises et de Kalonji relatives à structure confédérale et à organisation conférence nationale ne seront pas remises en cause. Notre souci majeur est d'entretenir cette bonne entente entre les trois éléments ce qui favorise rétablissement de l'ordre et éviter de voir action de la Belgique soupconné de duplicité>**

Document 12

Uittreksel uit brief van d'Aspremont Lynden aan Tshombe, 28 september 1960 ([25])

Document 12

Extrait lettre de d'Aspremont Lynden à Tshombe, 28 septembre 1960 ([25])

<Mon cher Président — Je tiens à vous faire part personnellement de la décision que j'ai été amené à prendre aujourd'hui même : j'ai autorisé la Banque Centrale du Congo à augmenter ses avances à l'Etat du Congo d'une nouvelle tranche de 500 millions de francs. Je tiens à attirer votre attention sur les points suivants :

1° il ne s'agit pas d'une intervention financière quelconque de la Belgique en faveur de l'Etat congolais. Il s'agit uniquement d'une autorisation administrative à une banque en vue d'augmenter les moyens de trésorerie de l'Etat du Congo.

2° je pense que dans les circonstances actuelles il est de l'intérêt de la Belgique, et j'insiste aussi sur ce point, du Katanga, d'aider, dans toute la mesure du possible, le collège des Commissaires d'Etat à rétablir l'ordre financier et administratif à Leo et dans les territoires qui en dépendent.

Vous conviendrez avec moi, je n'en doute pas, qu'il est de votre intérêt par exemple de voir payer régulièrement les soldes de l'armée congolaise. Sans l'assurance de ce paiement ces soldats pourraient, échappant une fois de plus à toute espèce de discipline, porter le trouble dans toutes les régions, y compris celles relevant de l'autorité du Gouvernement katangais.

3° il me paraît évident que le moyen le plus efficace d'agir contre Lumumba est d'aider, dans la limite du possible et du raisonnable, les autorités actuelles de Léo qui s'efforcent d'obtenir son élimination de la vie publique congolaise.

Je tiens à vous faire part personnellement de ces quelques réflections, convaincu qu'elles dissiperont toute équivoque au sujet de la nature et de la portée de la mesure que j'ai été amené à prendre.

Je tiens, d'autre part, à vous exprimer toute la satisfaction que j'ai éprovée à la lecture de votre télégramme, contresigné par M. Kiwbe, précisant la position du Katanga quant aux charges résultant de la dette publique. Cette prise de position me paraît parfaitement réaliste et heureuse.

Je suis convaincu que ce n'est que dans ce climat de parfaite loyauté que nous pourrons continuer à dévélopper les rapports confiants entre le Katanga et la Belgique.

*Veuillez agréer, mon cher Président, l'assurance de ma haute considération – (s) Cte Harold d'Aspremont Lynden>**

([25]) De brief wordt aan Tshombe overhandigd via Robert Rothschild.

([25]) La lettre est remise à Tshombe par l'intermédiaire de Robert Rothschild.

Document 13

Telex d'Aspremont Lynden aan Rothschild, Minaf 61728, 28 september 1960

Document 13

Télex d'Aspremont Lynden à Rothschild, Minaf 61728, 28 septembre 1960

<Primo. J'ai autorisé Banque centrale à augmenter d'une nouvelle tranche de cinq cent millions ses avances au gouvernement central du Congo. Notez qu'il ne s'agit pas d'un cadeau de la Belgique au gouvernement central, mais d'une disposition de nature administrative, qui doit lui permettre de faire face à ses échéances de la fin du mois et notamment au paiement des salaires et traitements, ce qui est particulièrement important surtout pour la Force Publique.

Il me paraît souhaitable entourer cette nouvelle des commentaires ci-dessus auprès de Tshombe.

Secundo. Me paraît indispensable attirer attention Tshombe sur nécessité de ne prendre aucune position qui pourrait déforcer équipe commissaires d'état. Expérience derniers jours prouve que ce n'est qu'en se basant sur ces éléments qu'on peut espérer :

Alpha : opposition réelle et efficace à Lumumba;

Beta : une certaine remise en ordre de l'administration et du régime monétaire.

Tertio. D'après professeur Verhaegen revenu de Léo et très en contact avec l'équipe des commissaires, il semble que ceux-ci seraient disposés à adopter à l'égard sécessionnisme katangais position suivante:

Alpha : futur gouvernement confédéral ne comprenait plus de parlement central élu. Chaque province ou état serait représenté au sein du gouvernement central sur bases paritaires;

Beta : les nouvelles institutions pourraient prévoir la possibilité pour chacune des parties constituantes de quitter la confédération. Ceci impliquerait notamment que chaque état faisant partie de la confédération disposerait d'une gendarmerie propre. Pour l'immédiat serait d'accord pour obtenir de l'ONU qu'elle ait un représentant dans chaque province.

Il ne me paraît dès lors pas utile d'en faire part clairement à Tshombe, mais il est bon que vous connaissiez ces tendances.

Quarto. Collège des commissaires souhaiterait pouvoir établir contact préliminaire avec Katanga avant de reprendre relations diplomatiques avec la Belgique. Cette position me paraît très avantageuse pour nous de façon à ne pas trop nous impliquer dans la querelle des structures.

Quinto. De toute façon et sans préjuger de toute solution éventuelle, il me paraît important d'éviter que le Katanga se mette sur pied de dépenser sur son budget intégralité de son révenu. Quelle que soit la solution future, il faudra une intervention financière du Katanga au bénéfice des autres régions. Il me paraît cependant que cette intervention ne doit pas nécessairement être aussi élevée que par le passé tout en restant substantielle.

Sexto. De même source, on m'assure que Sendwe a récemment pris position nettement anti-Lumumbiste. Contact direct ou indirect Tshombe-Sendwe, est-il vraiment impossible ?>

Document 14

Telex Dupret aan Belext, Brazza 593, 1 oktober 1960

Document 14

Télex Dupret à Belext, Brazza 593, 1er octobre 1960

<Répéter Minaf et Eville.

Reçu de Léo note suivante sur situation politique.

Collège commissaires reste centre actualité politique Léo.

Quels sont éléments de fait permettant mesurer son influence et son pouvoir.

A. Eléments défavorables.

1. Le fait que pendant deux jours mardi mercredi collège n'ait pu siéger building administratif. On peut en conclure relations Mobutu armée nationale collège être très déficientes.

2. Tentative négociation politique Mobutu a affaibli collège. Une réconciliation personnes politiques actuellement en place dans les deux gouvernements et au parlement signifie reconduction presqu'inévitable institutions et système politique actuels.

3. Affaiblissement militaire Mobutu Léo accroît sa dépendance à l'égard ONU et sa tendance au neutralisme.

4. Inquiétude de l'ONU pression sur Mobutu en vue d une réconciliation.

5. Dernières conférences presse commissaires Cardoso et Nussbaumer ont fait très mauvaise impression sur observateurs étrangers. On leur reproche mener ouvertement politique occidentale et belge.

B. Eléments tendant à renforcer le collège.

Installé par Kasa Vubu depuis jeudi matin collège s'est considérablem[ent] renforcé.

1. Installation par Kasa Vubu légalise /extes/ [sic] commissaires tant yeux ONU que des congolais de Léo.

2. Reconnaissance des commissaires par ONU constitue également sorte légalisation qui peut entraîner conséquences internationales favorables mais surtout conséquences intérieures reprise assistance technique et financière.

3. Occupation des ministères par commissaires et leur reprise en main service administratifs est effective et leur confère réel prestige. Prochaine étape dans ce sens doit être reprise relations avec gouvernements provinciaux. Politique d'assistance financière aux provinces serait le meilleur moyen renouer contact et provoquer sur ce plan là également une reconnaissance de fait du collège.

4. La publication des documents Lumumba.

5. Sur plan militaire Kasadi peut compter sur soldats Muluba. Commandant commando Thysville 165 hommes serait prêt soutenir college et à prendre cas échéant succession Mobutu.

C. Relations entre collège et autres instances politiques.

1. Réactions se sont tendues avec Mobutu.

2. Relations toujours bonnes avec Kasa Vubu et même devenues officiellement excellentes. Collège constitue à la fois dernière chance d'un Congo uni et dernier atout Kasa.

3. D'officieusement bonnes relations sont devenues officiellement excellentes avec gouvernement Ileo. Déclaration Kasa Vubu limitant pouvoir collège à rôle administratif dissipe appréhension gouvernement Ileo. Il reste évidemment à savoir : primo si Mobutu persiste à neutraliser gouvernement Ileo, secundo quelles seraient les attributions politiques de ce gouvernement.>

Document 15

Telex Dupret aan Belext, Brazza 606, 4 oktober 1960

Document 15

Télex Dupret à Belext, Brazza 606, 4 octobre 1960

<Reçu de Léopoldville note suivante au sujet situation /pox vhr ue/ [sic]

« 1. Situation militaire.

Relations entre collège et Mobutu ne se sont pas améliorées : collège manque appui militaire minimum pour exécuter sa mission. Il ne peut procéder aux arrestations nécessaires. Commissaires ne se sentent pas en sécurité, ils sont menacés. La peur risque de les paralyser. Attitude Mobutu semble être inspirée par la crainte ce que lui ont inspirée les deux attentats manqués et par anarchie persistante armée.

Suggestions. Primo. Placer dans entourage Mobutu un homme qui puisse l'influencer en permanence et lui fournir les moyens de sa politique. Secundo. Créer comité politico-militaire secret composé d'un représentant diverses ethnies opposées Lumumba qui coordonnerait attitude soldats et ferait travail psychologique. Tertio. Confier à un autre pays africain que le Maroc réorganisation certaines unités militaires. Quarto. Négocier diplomatiquement avec Maroc pour s'allier Kettani. Quinto. Donner urgence appui demandé par commissaires en vue leur sécurité. Sixto. Songer également fournir collège conseiller, africain si possible, matière sécurité individuelle.

2. Situation politique.

D'une manière générale collège et chef de l'Etat affirment conjointement leur pouvoir et leur prestige. Gouvernement Ileo par contre disparaît plus en plus scène politique. Conseil des ministres ne se réunit plus et seuls Ileo, Adoula et Nkayi gardent contact étroit avec Kasa et certains commissaires. Seule ambition Ileo être organisation conférence pre-constituante. Adoula, par contre, s'accroche plus fortement à la légitimité. Il serait susceptible de s'opposer à l'existence du pouvoir des commissaires.

Statu-quo chez Lumumba. Assez piteuse réapparition dîner guinéens. Il semble Lumumba réunisse chez lui régulièrement plusieurs anciens ministres et parlementaires sympathisants.

a. Collège commissaires.

Fonctionnement. Collège être presque normal. Trois problèmes doivent être résolus d'urgence :

1) sécurité personnelle commissaires à défaut une solution militaire, il faut d'urgence solution civile.

2) assistance financière ONU et Belgique. Envoi un délégué officieux s'impose. Je suggère vivement M. Neuman ou M. Kervyn. Faudrait négocier modalités assistance financière et contentieux financier Belgique – Congo. Faire accélérer par l'ONU assistance financière.

3) assistance technique. Soutenir Centre international de coopération en abrégé CIC sans le brûler. Prévoir assistance à long terme par canal CIC dans hypothèse ou relations diplomatiques ne seraient pas reprises. J'ai entrepris négociations avec ONU pour faire reconnaître CIC.

b. Statut collège.

Porte-parole collège Lihau qui semble être seul théoricien a posteriori coup d'état, refuse voir collège sous angle légitimité. Collège tient ses pouvoirs coup d'état. Il a accepté reconnaissance par Kasa du fait défection Mobutu. En contrepartie collège admet partager pouvoir avec Kasa. Les actes ou décrets-loi engageant Congo sur plan internationale seront signés par Kasa et le commissaire responsable.

Les autres par un seul commissaires en dehors du collège et du chef de l'Etat, il n'existe pas de pouvoir politique central. Les deux gouvernements et le parlement sont effectivement neutralisés. A l'égard du gouvernement Ileo, il existe une profonde sympathie personnelle, des contacts fréquents (chez le chef de l'Etat) et un désir de collaboration dans l'organisation de la conférence pré-constituante, il semble qu'avec Ileo oppositions soient […] et surmontables. Avec Adoula et Bolikango des négociations seront sans doute nécessaires.

c. Suggestions.

Primo. Maintenir relations entre collège et gouvernement Ileo. Pousser à une collaboration complète. Secundo. Pousser à une collaboration complète quant à préparation et organisation conférence. /fqximsite/ [sic] de la conférence dépend plus de l'appui des politiciens que des commissaires. Tertio. Rallier le plus d'appuis politiques possibles en vue cette conférence, non seulement parmi les opposants de Lumumba, mais encore parmi ses anciens collaborateurs Mbuy, Lutula, Ilunga, Kabangi. Adoula est bien qualifié pour ces négociations. Monnayer dans ce but les postes d'ambassade et de /mhfljvqf ministration/ [sic]. Quarto. Tenir compte qu'une des faiblesses des /commocirmaiw.) 06: xxxxxxxxx e – pro – belge-/ [sic]. Quinto. Favoriser relations directes entre négociateurs katangais et Baluba et commissaires, de manière à freiner tendance unitariste plusieurs commissaires et inspirer confiance aux séparatistes.

3. Conférence de la table ronde et pré-constituante. Plusieurs malentendus sont à dissiper. Primo. Il ne peut s'agir d'une conférence de la réconciliation, ni d'une relance des institutions existantes, le collège et Ileo sont d'accord sur / xxxxx general ferene/ [sic] qui serait préparation une constitution. Secundo. Savoir quel pouvoir politique organise conférence. Collège et gouvernement Ileo revendiquent tous deux cette prérogative. Une fois encore, il s'agit de déterminer où est la légitimité : du côté du coup d'état, ou bien est-ce le gouvernement Ileo qui a simplement été forcé de déléguer temporairement ses pouvoirs au collège ? Tertio. Un préalable est de savoir si on va vers confédération ou état fédéral. Collège ne semble pas être rallié à idée confédérale, car Lihau envisage réunir après conférence pré-constituante une assemblée constituante, élue au suffrage universel. C'est opter déjà pour fédéralisme. Par contre, si on admet que conférence peut siéger en tant que constituante — un référendum soumettant la constitution au peuple — on accepte l'hypothèse confédérale. C'est à mon avis dans ce sens là qu'il faut aller pour deux raisons:

1) obtenir l'adhesion du Katanga;

2) solution confédérale être seule chance apaiser anarchie politique et de permettre fonctionnement institutions démocratiques. Il est probable qu'une conférence-constituante demandera préparation de deux à trois mois.

4. Relations avec la Belgique.

*Commissaires sont formels: il ne peut s'agir de renouer relations diplomatiques, même dans quelques semaines, et même par biais relations consulaires. Kasa ne voudra pas le faire et eux ne peuvent pas parce que déjà maintenant ils sont taxés de belges. Ils désirent mettre ce problème à l'agenda de la conférence, dans deux ou trois mois. Ils avancent que relations avec Belgique être en fait problème intérieur congolais et qu'il appartient à la conférence de le résoudre. Il faut à mon sens approuver cette façon de voir les choses et trouver du côté belge les modalités concrètes de reprendre les relations là ou elles sont indispensables, mais de manière empirique »>**

2. **Pogingen tot arrestatie van Lumumba**

Op 5 september 1960 wordt Lumumba afgezet als premier. Op 10 oktober, na enkele mislukte pogingen tot arrestatie, bevindt hij zich in een toestand van feitelijk huisarrest. VN-soldaten beschermen zijn residentie tegen ongewenste indringers, maar ANC-soldaten van Mobutu staan klaar om Lumumba te arresteren wanneer hij zijn residentie verlaat. Moest de afzetting van Lumumba noodzakelijk ook leiden tot zijn arrestatie ?

Vooraleer deze vraag te beantwoorden presenteren wij een belangrijk document. Het betreft een nota van Denis, gedateerd 16 september, en bestemd voor minister Wigny. Daarin doet de Belgische raadgever van president Kasa Vubu het relaas van de gebeurtenissen sedert de afzetting van premier Lumumba op 5 september. Met deze nota slaan we de brug van het vorige, meer algemene punt, naar de kwestie van Lumumba's arrestatie.

Document 16

Telex Dupret aan Belext, Brazza 491, 17/9/60

2. **Tentatives d'arrestation de Lumumba**

Le 5 septembre 1960, Lumumba est destitué en tant que premier ministre. Le 10 octobre, après quelques tentatives d'arrestation infructueuses, il est en fait assigné à résidence. Des soldats de l'ONU protègent sa résidence contre les intrusions indésirables, mais les soldats de l'ANC de Mobutu sont prêts à arrêter Lumumba s'il quitte sa résidence. La destitution de Lumumba devait-elle dès lors nécessairement déboucher sur son arrestation ?

Avant de répondre à cette question, nous présentons un document important. Il s'agit d'une note de Denis, datée du 16 septembre et destinée au ministre Wigny. Dans cette note, le conseiller belge de Kasa Vubu fait le récit des événements qui se sont produits depuis la destitution de Lumumba, intervenue le 5 septembre. Cette note nous permet de faire la transition entre le point précédent, plus général, et la question de l'arrestation de Lumumba.

Document 16

Télex Dupret à Belext, Brazza 491, 17/9/60

<Personnel pour ministre.

Vous transmets ci-dessous message personnel Denis pour Monsieur Wigny.

Citation.

16 septembre midi.

Vous transmets pour votre bonne information renseignements et appréciations personnelles — je repète — personnelles suivantes.

Primo. Concerne situation générale. Malgré totale impréparation, acte autorité 5 septembre doit réussir, suite appui masse populaire. Longueur crise est très regrettable mais non irrémédiable. Sage lenteur bantoue ne se soucie pas nos réflexes occidentaux de logique et de rapidité. Premier et unique problème était et reste d'éliminer un seul homme, Lumumba. A cet effet disposer de armée. Obtenu dès 6 au soir mandat amener du p[rocureur-]g[énéral] Rom contre Lumumba. Exécution a trainé par suite armée politisée et divisée et commandée par Mobutu, ami de Lumumba, mais partisan de légalité et opposé à politique internationale de Lum[um]ba. Arrestation du 12 septembre a échoué finalement par suite intervention général Lundula et Mpolo. J'ai pensé aussitôt que ce n'était que partie remise. Lundula révoqué le soir même. Discours Mobutu mercredi soir nous a surpris partiellement, mais s'explique d'une part par tentative refaire unité de armée divisée en deux et d'autre part par cas conscience Mobutu qui n'a pu se résoudre exécuter [mandat] amener contre Lumumba, alors que ce dernier s'est réfugié chez Mobutu comme Lundula d'ailleurs. Lumumba a pu manoeuvrer depuis début les deux Chambres présidées par lumumbistes et engagées ensuite dans illégalité. Mises au point juridiques des huit et quatorze septembre vis-à-vis des Chambres ont produit effet certain mais insuffisant. Président Chambre persistant dans leurs erreurs [sic], Chambres ont été ajournées pour un mois. Sénat cependant réuni hier. Ordonné à Mobutu empêcher Chambres se réunir en commun ce matin 9 heures a été exécutée ce qui est un fait nouveau d'importance considérable. Mon ami Ileo non averti avant le cinq ne tient pas à être premier ministre, d'où passivité hélas des premiers jours. Il n'a pris en main ses responsabilités que depuis le 11 mais reste très mou et très peu actif à mon goût. Président ne s'est jamais départi calme et sérénité et bonne humeur sauf depuis coup d'état Mobutu. Lui seul a tenu bon avec moi à plusieurs moments critiques. Notre politique du moment est d'appuyer Mobutu sans intervenir trop ouvertement et sans heurter son soit-disant neutralisme qui lui permet rallier toute armée. ONU a empêché hier arrestation Lumumba réfugié dans mess officiers ghanéens du Camp Léopold et à qui droit exil a été accordé. Comme vous le savez mon président a protesté au […?] ONU New Y[ork]. Il y a eu négociations entre président et représentant spécial ONU. Lumumba a regagné sa résidence à 20.15 heures escorté par soldats ghanéens et gendarmes congolais. Ce matin président et Ileo ont rompu relations diplomatiques avec Tchécoslovaquie et Russie. Personnel et tous techniciens devront avoir quitté Congo demain midi. Au besoin Mobutu exécutera décision. Ceci me paraît certain.

Secundo. Concerne attitude représentant ONU. Liaison avec président est assurée tantôt par Liu ([26]) tantôt par David. Liu semble communisant et déplait de plus en plus ici. David depuis le sept prêche quotidiennement compromis et gentlemen agreement avec Lumumba et Chambres. Vu personnellement David le 9. Il m'a dit les Nations Unies (mot illisible) personnellement possibilité trois solutions: soit gentlemen agreement avec Lumumba solution qui m'a fait ricaner grassement, soit « l'un avale l'autre », soit mise Congo sous tutelle directe ONU mais solution difficile par suite indépendance acquise. Je lutte toutes mes forces contre 1ere solution, Ileo aussi maintenant, mais président louvoye au lieu [se m exrer net]. Je crois David agir sur ordre et non par conviction. Haitien David semble parfait occidental épris de liberté. Président souhaite vivement David supplanter Liu et devenir premier conseiller de représentant spécial ([27]). Journée d'hier n'a certes pas été en faveur de représentant spécial ONU. Incite sans arrêt ministres agir.

Tertio. Concerne perspectives coopération Belgique avec Congo. Propagande lumumbiste a hélas produit fruit. Idée ancrée dans masse et dans armée que Belgique a fait guerre au Congolais par suite intervention des para commandos. Président et Kini ([28]) très réservés suite notamment phrase compréhensible pour moi mais combien malheureuse de Gheysen à Ndjili en présence Cumont : « N'oubliez pas M. le Président que je puis vous arrêter ». Nos amis Congolas doivent tenir compte cet état d'esprit. Aussi me permets suggérer que Belgique se laisse désirer et agisse surtout avec psychologie. Exemple besoins du Congo crêvent les [yeux] mais c'est Congo et non Belgique qui doit invoquer urgence des besoins. Possibilité dès maintenant placer belges à postes clefs. Exemple ma suggestion rappeler Lahaye et Marlière est retenue en principe. Adoula et Ileo […?] dernière main première déclaration ou couplet anti-colonialiste, m'ont fait clin d'œuil en disant « Pour nos amis belges on verrra un peu plus tard ». Haïti ou culture est française et Code Napoléon existe encore promet aide technique presque illimitée.

*Quarto. Concerne situation personnelle. Ignorais tout avant [déclaration] du 5. Me suis enfermé à résidence depuis le 6 à 11 heures et n'en sortirai pas avant fin. Suis [son] conseiller depuis début. Circonstances m'ont obligé à jouer rôle important. Ai fait toutes déclarations télégrammes et instructions sauf premiere déclaration Ileo. Ai conscience participer lutte capitale pour idéal liberté Occident. […?] pour conseils politiques. Avis juridiques pas absolument nécessaires. Reste en pleine forme malgré responsabilité écrasante et parfois moments psychologiquement pénibles. Veuillez avoir extrême obligeance téléphoner à ma femme>**

Reeds op 3 september signaleren de Belgische diplomaten Etienne Davignon en Westhof dat het — volgens hen — weinig waarschijnlijk is dat Lumumba het spel van de democratische oppositie zal spelen als zijn regering omver wordt geworpen. Zij houden rekening met een gewelddadige reactie en de vorming van een tegenregering in Stanleystad (cf. *supra*) ([29]). Nog de avond van de afzetting, op 5 september, laat Hammarskjöld aan VN-gezant Cordier in Leopoldstad weten dat Lumumba zichzelf « buiten de wet » heeft gesteld door Kasa Vubu te weerstaan. De VN hebben bijgevolg het recht Kasa Vubu te steunen ([30]). Het is in diezelfde orde van gedachten dat de Belgische minister van Buitenlandse Zaken Wigny op 6 september aandringt op de arrestatie van Lumumba. Hij herhaalt zijn dringend advies op 10 september: Lumumba geeft zich wederrechtelijk uit voor premier, is dus een rebel, hij wordt in dat geval niet beschermd door de parlementaire onschendbaarheid en moet gearresteerd worden (« mettre hors état de nuire ») (cf. *supra*, documenten 1 en 2).

Kasa Vubu en Ileo hebben, aangezet door Brussel, onmiddellijk het nodige gedaan. Al op 6 september vraagt

([26]) Hier «Leo » in de tekst en verder altijd « Lio ». Het gaat om Liu, een Taiwanese Chinees van de VN-top.

([27]) Dayal.

([28]) « Kino » in de tekst. Kabinetschef van Kasa Vubu.

([29]) Davwe aan Belext, 3 september 1960, Brazza 335.

([30]) H aan Cordier, 5 september 1960, 1562, gecit. De Witte, blz. 62.

Dès le 3 septembre, les diplomates belges Etienne Davignon et Westhof signalent qu'il leur paraît peu vraisemblable que Lumumba joue le jeu de l'opposition démocratique si son gouvernement est renversé. Ils n'écartent pas la possibilité d'une réaction violente et de la constitution d'un contre-pouvoir à Stanleyville (cf. *supra*) ([29]). Le soir même de la destitution, le 5 septembre, Hammarskjöld fait savoir à Cordier, l'envoyé des Nations unies à Léopoldville, que Lumumba s'est mis « hors la loi » en résistant à Kasa Vubu. Les Nations unies ont par conséquent le droit de soutenir Kasa Vubu ([30]). C'est dans le même ordre d'idées que Wigny, le ministre belge des Affaires étrangères, insiste, le 6 septembre, pour que Lumumba soit arrêté. Il répète son avis urgent le 10 septembre : Lumumba se fait passer illégalement pour premier ministre, il est dès lors un factieux et n'est plus protégé par l'immunité parlementaire et doit être arrêté (« mettre hors d'état de nuire »)(cf. *supra*, documents 1 et 2).

Incités par Bruxelles, Kasa Vubu et Ileo ont immédiatement fait le nécessaire. Dès le 6 septembre, le premier

([26]) Ici « Leo » dans le texte et plus loin toujours « Lio ». Il s'agit de Liu, un Chinois Taiwanais du sommet de l'ONU.

([27]) Dayal.

([28]) « Kino » dans le texte. Chef de cabinet de Kasa Vubu.

([29]) Davwe à Belext, 3 september 1960, Brazza 335.

([30]) H à Cordier, 5 september 1960, 1562, cité par De Witte, p. 62.

premier Ileo aan de procureur-generaal bij het Hof van Beroep van Leopoldstad, René Rom, een Belgisch magistraat, over te gaan tot de onmiddellijke arrestatie van Lumumba (document 17). Nog diezelfde dag — in feite tegen middernacht — stelt procureur-generaal Rom, hiertoe ontboden in de residentie van Kasa Vubu, een voorleidingsmandaat op ten laste van Lumumba ([31]). Brussel wordt hiervan op 7 september op de hoogte gebracht. De verwarde toestand in Leopoldstad, de steun van sommige ANC-soldaten, maar vooral van de Ghanese VN-troepen voor Lumumba verhinderen de uitvoering van dit mandaat. Op 12 en 15 september mislukken twee pogingen daartoe. Kasa Vubu protesteert tegen het optreden van de Ghanese VN-soldaten (documenten 18 en 19).

Document 17

Brief van premier Ileo aan procureur-generaal Rom, 6 september 1960 ([32])

ministre Ileo demande au procureur général près la cour d'appel de Léopoldville, René Rom, un magistrat belge, de procéder à l'arrestation immédiate de Lumumba (document 17). Le même jour encore — en réalité vers minuit —, le procureur général Rom, convoqué à cet effet à la résidence de Kasa Vubu, décerne un mandat d'amener contre Lumumba ([31]). Bruxelles en est informé le 7 septembre. La confusion qui règne à Léopoldville, le soutien de certains soldats de l'ANC, mais surtout des troupes ghanéennes de l'ONU à Lumumba empêchent l'exécution de ce mandat. Les 12 et 15 septembre, deux tentatives visant à exécuter le mandat échouent. Kasa Vubu proteste contre l'intervention des soldats ghanéens des Nations unies (documents 18 et 19).

Document 17

Lettre du premier ministre Ileo au procureur général Rom, 6 septembre 1960 ([32])

<Léopoldville, le 6 septembre 1960.
Monsieur le Procureur général près de la Cour d'Appel de et à Léopoldville.
Monsieur le Procureur général,
J'ai l'honneur, par la présente, de vous donner l'ordre de procéder à l'arrestation immédiate de M. Lumumba Patrice, membre de la Chambre des Représentants, sur base de la prévention suivante :
Après avoir été démis de ses fonctions de Premier ministre le 5 septembre 1960 par arrêté du chef de l'Etat contresigné par les ministres Delvaux Albert et Bomboko Justin, avoir le même jour, à 21 heures jusqu'à 22 heures, prononcé à la Radiodiffusion Nationale Congolaise, des discours publics et violents, incitant la population à renverser les pouvoirs établis et le régime légal instauré par le Loi Fondamentale du 19 mai 1960.
(s) Le Premier ministre et ministre de la Justice,
Joseph Ileo>

Document 18

Telex Dupret aan Belext, Brazza 474, 15 september 1960

Document 18

Télex Dupret à Belext, Brazza 474, 15 septembre 1960

<Kasa Vubu vient d'envoyer télégramme suivant.
« Secrétaire général ONU New York
Répéter à Bomboko ONU New York
J'ai l'honneur de protester énergiquement contre ingérence ONU dans affaire intérieure et surtout judiciaire du Congo. En effet ex-premier ministre Lumumba vient d'être arrêté par armée congolaise sur base mandat d'arrestation délivré en toute légalité par procureur-général ([33]), mais troupes ghanéennes de l'ONU empêchent armée congolaise de conduire inculpé Lumumba devant magistrat instructeur. Haute considération.
Joseph Kasavubu
*Président de la République du Congo »>**

([31]) Naar hij op 14 september 1960 beweerde, tijdens zijn ondervraging door de Lumumbistische minister van Justitie Rémy Mwamba, zou Rom dit voorleidingsmandaat onder « morele druk » hebben uitgeschreven. Kasa Vubu zou hem om 10 u 's morgens naar zijn residentie hebben ontboden en hem daar tot middernacht hebben vastgehouden

([32]) Uitgegeven Lumumba Patrice. Les cinquante derniers jours de sa vie, blz. 33.

([33]) In werkelijkheid gaat het om een voorleidingsmandaat (mandat d'amener).

([31]) D'après ce qu'il a affirmé le 14 décembre 1960, pendant son interrogatoire par le ministre lumumbiste de la Justice, Rémy Mwamba, Rom aurait décerné ce mandat d'amener sous l'emprise de « pressions morales ». Kasa Vubu l'aurait convoqué à sa résidence à 10 heures du matin et l'y aurait retenu jusqu'à minuit.

([32]) Publiée dans Lumumba Patrice. Les cinquante derniers jours de sa vie, p. 33.

([33]) Il s'agit en réalité d'un mandat d'amener

Document 19

Telex Dupret aan Belext, Brazza 508, 20 september 1960

<Prière transmettre discrètement au destinataire télégramme suivant.
« Ministre Bomboko ONU New York
Veuillez trouver ci-dessous texte télégramme que j'adresse République Ghana.
« Télégramme : destinataire : président République du Ghana-Accra
Avons honneur protester énergiquement:
1) contre déclaration de votre délégue auprès ONU, s'ingérant nettement dans affaire intérieure du Congo;
2) contre même ingérence de contingents militaires de ghanéens de l'ONU, qui protègent massivement une personne poursuivie regulièrement en toute légalité sur base mandat d'arrestation délivré par procureur-général.
Amitié du Ghana pour Congo ne doit pas être amitié pour un homme, mais pour tout peuple congolais.
A cette condition seulement, peuple congolais partage votre amitié et admet présence au Congo de détachements ghanéens de l'ONU.
Haute considération.
Joseph Kasavubu,
Président de la République Congo »
Haute considération.
Joseph Kasavubu,
Président de la République du Congo »>

De polarisatie na 5 september doet de posities verharden en maakt van de arrestatie van Lumumba een belangrijk streefdoel. Bij de tegenstanders van Lumumba speelt de onzekerheid over hun toekomst, indien Lumumba de overhand zou halen, zeker een rol. Op 13 september keuren de Verenigde Kamers, sterk gedecimeerd en in een sfeer van intimidatie, immers volmachten goed voor de regering-Lumumba. En in elk geval verhindert het optreden van Lumumba de consolidatie van de regering-Ileo en nadien van het college van commissarissen. Tot 14 september krijgt Lumumba een forum in het parlement, maar ook nadien beschikt hij over diverse kanalen om zijn stem te laten horen : meetings in de cité, persconferenties en steunbetuigingen van militairen.

Gegevens uit de telexen van Dupret die verband houden met de arrestatie van Lumumba (bron tussen haakjes)

7/9/60	373	Uit goede bron wordt vernomen dat de procureur-generaal een voorleidingsmandaat tegen Lumumba heeft getekend (Lahaye)
7/9/60	375	Er wordt bevestigd dat procureur-generaal Rom op vraag van Kasa Vubu een voorleidingsmandaat tegen Lumumba heeft uitgevaardigd
7/9/60	378	Wegens onzekerheid van de troepen was het nog niet mogelijk om voorleidingsmandaat uit te voeren (Lahaye)
12/9/60	427	Bolikango bevestigt arrestatie Lumumba (Willems)

Document 19

Télex Dupret à Belext, Brazza 508, 20 septembre 1960

La polarisation qui survient après le 5 septembre provoque le raidissement des positions et fait de l'arrestation de Lumumba un objectif important. Chez les adversaires de Lumumba, l'incertitude quant à leur avenir, en cas de victoire de Lumumba, joue certainement un rôle. Le 13 septembre, les Chambres réunies, fortement décimées et dans un climat d'intimidation, accordent en effet les pleins pouvoirs au gouvernement Lumumba. Et en tout cas, l'activité de Lumumba empêche la consolidation du gouvernement Ileo et, par la suite, du collège de commissaires. Jusqu'au 14 septembre, Lumumba dispose d'une tribune au parlement, mais, même par la suite, il disposera de plusieurs canaux pour faire entendre sa voix : meetings dans la cité, conférences de presse et témoignages de soutien de militaires.

Eléments des télex de Dupret en relation avec l'arrestation de Lumumba (la source est mentionnée entre parenthèses)

7/9/60	373	On apprend de bonne source que le procureur général a signé un mandat d'amener à charge de Lumumba (Lahaye)
7/9/60	375	Il est confirmé que le procureur général Rom a décerné un mandant d'amener contre Lumumba à la demande de Kasa Vubu
7/9/60	378	En raison de l'indétermination des troupes, il n'a pas encore été possible de mettre le mandat d'amener à exécution (Lahaye)
12/9/60	427	Bolikango confirme l'arrestation de Lumumba (Willems)

12/9/60	432	Lumumba heeft kamp Leopold om 1.45 h verlaten geëscorteerd door militaire jeeps, heeft zich naar de radio en vervolgens naar zijn residentie begeven. Daar wordt hij beschermd door eigen soldaten. Ook VN-soldaten zijn aanwezig (Willems)
13/9/60	438	Generaal Lundula en Muzungu, hoofd van de Veiligheid, zijn ontheven uit hun functie ([34])
14/9/60	442	Uit onbevestigde bron komt het bericht dat procureur-generaal Rom door getrouwen van Lumumba is aangehouden (Lahaye)
14/9/60	451	Er zijn geruchten over de aanhouding van Kasa Vubu in de avond. Raadgevers van Kasa Vubu vragen wapens om de president te beschermen; de « kliek van Lumumba » is weinig talrijk, maar bewapend (Lahaye)
15/9/60	464	Er zijn tegenstrijdige geruchten over het vertrek van Lumumba naar Stan (Lahaye)
15/9/60	472	In de late voormiddag is Lumumba met generaal Lundula in kamp Leopold aangekomen en heeft hij de arrestatie van Mobutu bevolen. Mobutu heeft zich tot Baluba-soldaten gewend die Lumumba en Lundula hebben gearresteerd. Lumumba heeft vanuit kamp Leopold de bescherming van de VN-troepen ingeroepen. VN-troepen omsingelen het kamp (Willems)
15/9/60	474	Protest van Kasa Vubu bij Hammarskjöld omdat Ghanese troepen de overbrenging van Lumumba naar de onderzoeksrechter verhinderen
16/9/60	486	Volgens Croquez zorgt het gebrek aan vastberadenheid ervoor dat Lumumba nog niet is uitgeschakeld (Davignon)
17/9/60	487	Tegenstrijdige geruchten over Lumumba. Volgens de enen is hij gearresteerd en overgebracht naar de Luzumu-gevangenis; volgens anderen verblijft hij in zijn residentie. Verschillende van zijn medewerkers zijn aangehouden (Lahaye)
18/9/60	493	Volgens Ileo en Adoula is Lumumba naar de Guinese ambassade gevlucht. Volgens goed geïnformeerde bron zou Mobutu Lumumba niet willen uitschakelen, maar enkel neutraliseren (Lahaye)
19/9/60	496	Volgens Ileo verblijft Lumumba niet in zijn residentie, maar in de ambassade van Guinea of Ghana. In de avond van 18 september nieuwe vergeefse poging tot arrestatie van Lumumba door peleton gendarmen (Lahaye)
20/9/60	508	Kasa Vubu protesteert bij Nkrumah tegen bescherming Lumumba door Ghanese troepen
22/9/60	529	Bevel Mobutu tot arrestatie Lumumba nog niet uitgevoerd wegens Ghanezen rond de residentie. Lumumba brengt de nacht door in de ambassade van Guinea (Lahaye)
23/9/60	536	p.m.: Arrestatie Gizenga en Mpolo
23/9/60	537	p.m.: Arrestatie Gizenga en Mpolo (Lahaye)

([34]) « *Par ordonnance de ce jour* » = 13 september. Het ontslagbesluit gepubliceerd in de *Moniteur Congolais* draagt 12 september als datum.

12/9/60	432	Lumumba a quitté le camp Léopold à 1h45, escorté de jeeps militaires, s'est rendu à la radio et ensuite à sa résidence, où il est protégé par ses propres soldats. Des soldats des Nations unies sont également sur place (Willems)
13/9/60	438	Le général Lundula et Muzungu, chef de la Sécurité, sont démis de leurs fonctions ([34])
14/9/60	442	On apprend de source non confirmée que le procureur général Rom aurait été arrêté par des fidèles de Lumumba (Lahaye)
14/9/60	451	Des rumeurs circulent à propos de l'arrestation de Kasa Vubu dans la soirée. Les conseillers de Kasa Vubu réclament des armes pour protéger le président; la « clique de Lumumba » est peu nombreuse, mais armée (Lahaye)
15/9/60	464	Il court des bruits contradictoires à propos du départ de Lumumba pour Stanleyville (Lahaye)
15/9/60	472	A la fin de la matinée, Lumumba est arrivé avec le général Lundula à camp Léopold et il a ordonné l'arrestation de Mobutu. Mobutu s'est adressé aux soldats Baluba, qui ont arrêté Lumumba et Lundula. Lumumba a invoqué la protection des troupes des Nations unies depuis le camp Léopold. Les troupes des Nations unies encerclent le camp (Willems)
15/9/60	474	Protestation de Kasa Vubu auprès d'Hammarskjöld parce que des troupes ghanéennes s'opposent au transfert de Lumumba chez le juge d'instruction
16/9/60	486	D'après Croquez, c'est en raison d'un manque de détermination que Lumumba n'a pas encore été éliminé (Davignon)
17/9/60	487	Rumeurs contradictoires à propos de Lumumba. Selon les uns, il a été arrêté et transféré à la prison de Luzumu ; selon d'autres, il se trouve dans sa résidence. Plusieurs de ses collaborateurs ont été appréhendés (Lahaye)
18/9/60	493	D'après Ileo et Adoula, Lumumba a trouvé refuge à l'ambassade de Guinée. Selon une source bien informée, Mobutu ne voudrait pas éliminer Lumumba, mais seulement le neutraliser (Lahaye)
19/9/60	496	D'après Ileo, Lumumba ne se trouve pas dans sa résidence, mais à l'ambassade de Guinée ou du Ghana. Dans la soirée du 18 septembre, nouvelle tentative infructueuse d'un peloton de gendarmes pour arrêter Lumumba (Lahaye)
20/9/60	508	Kasa Vubu proteste auprès de Nkrumah contre la protection de Lumumba par les troupes ghanéennes
22/9/605	29	Ordre de Mobutu d'arrêter Lumumba pas encore exécuté à cause de la présence de Ghanéens autour de la résidence. Lumumba passe la nuit à l'ambassade de Guinée (Lahaye)
23/9/60	536	p.m. : arrestation Gizenga et Mpolo
23/9/60	537	p.m. : arrestation Gizenga et Mpolo (Lahaye)

([34]) « Par ordonnance de ce jour » = 13 septembre. L'arrêté de démission publié au *Moniteur congolais* porte la date du 12 septembre.

23/9/60	537	Lumumba geïsoleerd in residentie, beschermd door VN. Telefoon is afgesloten. Commissarissen willen hem uit residentie dwingen om hem te arresteren (Lahaye)
23/9/60	540	p.m.: Arrestatie Gizenga en Mpolo
24/9/60	545	p.m.: Vrijlating Gizenga en Mpolo
24/9/60	549	p.m.: Vrijlating Gizenga en Mpolo
24/9/60	551	s' Morgens om 8 h is Lumumba gearresteerd op grond van het voorleidingsmandaat van Rom. Hij wordt vastgehouden in kamp Leopold met Gizenga en Mpolo. Om 10 h is een kabinetsraad begonnen om over zijn lot te beraadslagen. Mobutu is aangekomen op de residentie van Kasa Vubu. « Men » vreest algemene verzoening
26/9/60	553	Mobutu heeft Mpolo, Gizenga en Lumumba vrijgelaten onder invloed van Kettani en Dayal (VN) (Lahaye) MEER
27/9/60	559	Mobutu, hiertoe aangezet door VN, verhindert arrestatie Lumumba
29/9/60	578	Kalonji zal niet deelnemen aan nationale conferentie vooraleer Lumumba is gearresteerd en berecht
10/10/60	642	Lumumba heeft op 9 oktober meeting gehouden in de cité geëscorteerd door militairen. Toen Congolese gendarmen hem wilden arresteren, was hij al vertrokken. Commando's hebben zich in de ochtend van 10 oktober met aanhoudingsmandaat naar residentie Lumumba begeven. VN-troepen hebben arrestatie belet. Bomboko heeft daartegen protest aangetekend bij de VN (Lahaye)
13/10/60	655	Bomboko gespannen door incident met VN
14/10/60	662	VN-verzet tegen arrestatie Lumumba dreigt commissarissen te ontmoedigen

De arrestatie van Lumumba is een doel dat van in het begin wordt nagestreefd door het college van commissarissen. Uit de collectie van de processen-verbaal van dit college blijkt dat al op de tweede vergadering, op 24 september, de kwestie van Lumumba's aanhouding wordt besproken. Er is sprake van een aanhoudingsmandaat en van problemen bij de uitvoering ervan. De problemen hebben, nog steeds volgens het PV, te maken met de aarzeling van Mobutu ([35]). Er kan een verband worden gelegd met de gegevens uit de telexen van Dupret, die signaleert dat Lumumba in de ochtend van 24 september is gearresteerd, maar in de loop van de dag is vrijgelaten door Mobutu onder invloed van de Marokkaanse VN-generaal Kettani en VN-gezant Dayal.

In de ogen van de commissarissen is de aanhouding van Lumumba geen daad van willekeur, maar steunt zij nog steeds op een gemotiveerd aanhoudingsbevel. Be-

([35]) P.V.

23/9/60	537	Lumumba isolé dans sa résidence, protégé par les Nations unies. Le téléphone est coupé. Les commissaires veulent le contraindre à sortir de la résidence pour l'arrêter (Lahaye)
23/9/60	540	p.m. : arrestation Gizenga et Mpolo
24/9/60	545	p.m. : libération Gizenga et Mpolo
24/9/60	549	p.m. : libération Gizenga et Mpolo
24/9/60	551	A 8 heures du matin, Lumumba est arrêté en vertu du mandat d'amener de Rom. Il est détenu au camp Léopold avec Gizenga et Mpolo. A 10 heures, un conseil de cabinet a commencé à délibérer de son sort. Mobutu est arrivé à la résidence de Kasa Vubu. « On » craint une réconciliation générale.
26/9/60	553	Mobutu a libéré Mpolo, Gizenga et Lumumba sous l'influence de Kettani et Dayal (Nations unies) (Lahaye)
27/9/60	559	A l'instigation des Nations unies, Mobutu empêche l'arrestation de Lumumba
29/9/60	578	Kalonji ne participera pas à la conférence nationale tant que Lumumba n'aura pas été arrêté et jugé.
10/10/60	642	Escorté par des militaires, Lumumba a tenu un meeting le 9 octobre dans la cité. Lorsque les gendarmes congolais ont voulu l'arrêter, il était déjà parti. Des commandos se sont rendus le soir du 10 octobre, nantis d'un mandat d'arrêt, à la résidence de Lumumba. Les troupes des Nations unies ont empêché l'arrestation. Bomboko a élevé une protestation à cet égard auprès des Nations unies (Lahaye)
13/10/60	655	Bomboko énervé par l'incident avec les Nations unies
14/10/60	662	L'opposition des Nations unies à l'arrestation de Lumumba menace de décourager les commissaires

L'arrestation de Lumumba constitue dès le début l'un des objectifs du collège des commissaires généraux. Il ressort de la série de procès-verbaux des réunions de ce collège que la question de l'arrestation de Lumumba est examinée dès la deuxième réunion, tenue le 24 septembre. Il est question d'un mandat d'arrêt et des problèmes liés à son exécution. Les problèmes sont dus, toujours selon le procès-verbal, à l'hésitation de Mobutu ([35]). On peut établir un lien avec les informations des télex de Dupret, qui signale que Lumumba a été arrêté le matin du 24 septembre, mais libéré dans le courant de la journée par Mobutu sous la pression de Kettani, le général marocain des troupes de l'ONU, et de Dayal, l'émissaire des Nations unies.

Aux yeux des commissaires, l'arrestation de Lumumba n'est pas un acte arbitraire, puisqu'elle repose toujours sur un mandat d'amener motivé. Si le mandat d'amener

([35]) P.-v.

rustte het voorleidingsmandaat van 6 september op het volgens Kasa Vubu en Ileo wederrechtelijk gedrag van Lumumba, dan speelden stilaan ook andere motieven een rol, die sterker zullen gaan wegen wanneer onder het regime van de commissarissen de rebellie tegen een legitieme regering nog moeilijk kan worden ingeroepen.

De arrestatie van Lumumba geraakt ook vrij snel verweven met de kwestie van de persoonlijke veiligheid van de commissarissen zelf. Omdat de tegenstellingen steeds meer een gewelddadig karakter krijgen, aanleiding geven tot molestaties van wederzijdse aanhangers, groeit ook de vrees voor de persoonlijke veiligheid. Op 26 september worden de commissarissen Nussbaumer en Kandolo door Lumumbistische jongeren hardhandig aangepakt ([36]). Die slagen er ook in het aanhoudingsmandaat, in bezit van Nussbaumer, te bemachtigen. Diezelfde dag signaleert commissaris Lihau op de vergadering van het college dat er bij Lumumba een vergadering zou hebben plaats gevonden « *où des mesures de suppression des membres du Collège seraient mises à jour. Il signale d'autre part que Mr. Lumumba a fait venir spécialement de Stanleyville des bandes de jeunes assasssins sérieusement entraînes à cette fin* ». Als gevolg hiervan beslist het college de residentie van Lumumba door twee pelotons van Congolese militairen te laten omsingelen ([37]). Op 27 september stelt het college echter vast dat Mobutu de dubbele omsingeling niet heeft gerealiseerd ([38]).

De aarzeling van Mobutu vertroebelt niet alleen de verhouding tussen hem en de commissarissen, bij die laatsten zorgt ze ook voor ongerustheid en ontmoediging. Zij achten hun persoonlijke veiligheid niet langer verzekerd. Om de veiligheid van de commissarissen te verzekeren zal hen een persoonlijke lijfwacht ter beschikking worden gesteld en zullen zij een wapen leren hanteren (cf. *infra*).

Wat doet Mobutu aarzelen ? Waarschijnlijk speelt in de terughoudendheid van de nationalist Mobutu een zeker respect voor Lumumba een rol. Mobutu was lid van de MNC, behoorde als staatssecretaris tot de eerste Congolese regering en werd door premier Lumumba begin juli tot stafchef van het ANC benoemd. Lahaye beweert dat volgens een goed geïnformeerde bron Mobutu Lumumba wil neutraliseren, maar niet uitschakelen (bijvoorbeeld door arrestatie) ([39]). Maar er is een ander, en kennelijk zwaarder element in de terughoudendheid, namelijk het verzet van de Ghanese VN-troepen, en de in-

([36]) Dupret aan Belext, 28 september 1960, Brazza 561.

([37]) P.V.

([38]) P.V.

([39]) « *Selon autre source bien informée, Mobutu encore réticent. Ne veut pas [autoriser] réunion conjointe Chambres comme prévu. Mobutu ne voudrait pas autoriser mise hors état de nuire Lumumba mais simplement neutralisation* » (Dupret aan Belext, 18 september 1960, Brazza 493).

du 6 septembre était motivé par l'attitude de Lumumba, qualifiée d'illégale par Kasa Vubu et Ileo, d'autres motifs commencent petit à petit à jouer un rôle et vont peser de plus en plus lourd lorsque, sous le régime des commissaires, il deviendra difficile d'invoquer la rébellion contre un gouvernement légitime.

L'arrestation de Lumumba posera aussi assez rapidement le problème de la sécurité personnelle des commissaires mêmes. Ces derniers craignent de plus en plus pour leur sécurité personnelle parce que les oppositions revêtent de plus en plus un caractère violent et donnent lieu à des brutalités entre les partisans des deux camps. Le 26 septembre, les commissaires Nussbaumer et Kandolo se font rudement molester par de jeunes lumumbistes ([36]). Ces derniers parviennent également à se saisir du mandat d'arrêt, en possession de Nussbaumer. Le même jour, le commissaire Lihau signale lors de la réunion du collège qu'une réunion aurait eu lieu chez Lumumba, « où des mesures de suppression des membres du Collège seraient mises à jour. Il signale d'autre part que M. Lumumba a fait venir spécialement de Stanleyville des bandes de jeunes assassins sérieusement entraînés à cette fin. » En conséquence, le collège décide de faire encercler la résidence de Lumumba par deux pelotons de militaires congolais ([37]). Le 27 septembre, le collège constate toutefois que Mobutu n'a pas réalisé le double encerclement ([38]).

Les hésitations de Mobutu non seulement troublent les relations qu'il entretient avec les commissaires, mais suscitent également inquiétude et découragement parmi ces derniers. Ils estiment que leur sécurité personnelle n'est plus assurée. Afin de garantir la sécurité des commissaires généraux, un garde du corps personnel est mis à leur disposition et on leur apprend à se servir d'une arme (cf. *infra*).

Qu'est-ce qui fait hésiter Mobutu ? La réticence du nationaliste Mobutu s'explique probablement en partie par un certain respect pour Lumumba. Mobutu était membre du MNC, faisait partie du premier gouvernement congolais en tant que secrétaire d'État et a été nommé chef d'état-major de l'ANC par le premier ministre Lumumba. Lahaye prétend que, selon une source bien informée, Mobutu souhaite neutraliser Lumumba, mais non l'éliminer (par exemple, en l'arrêtant) ([39]). Mais la réticence de Mobutu est due à un autre élément, visiblement plus important, à savoir la résistance des troupes ghanéen-

([36]) Dupret à Belext, 28 septembre 1960, Brazza 561.

([37]) P.-v.

([38]) P.-v.

([39]) « Selon autre source bien informée, Mobutu encore réticent. Ne veut pas (autoriser) réunion conjointe Chambres comme prévu. Mobutu ne voudrait pas autoriser mise hors état de nuire Lumumba mais simplement neutralisation » (Dupret à Belext, 18 september 1960, Brazza 493).

vloed die de dienstdoende Marokkaanse VN-generaal Kettani op Mobutu schijnt uit te oefenen. De houding van de Ghanese troepen vormt een reëel obstakel voor de arrestatie van Lumumba, die dus geen eenvoudige operatie is. Op 10 oktober komt Mobutu eindelijk in actie, maar een poging van zo'n 200 soldaten om Lumumba in zijn residentie te arresteren botst op het verzet van de VN-troepen. Van die dag af echter wijken de ANC-soldaten niet meer van de residentie. Daardoor zit Lumumba feitelijk opgesloten. We zullen verder zien dat België achter de schermen een belangrijke rol speelt in de gewijzigde houding van Mobutu (cf. *infra*).

3. **De mogelijke terugkeer van Lumumba op het politieke toneel**

Hoewel de arrestatie van Lumumba vanaf 6 september nagestreefd wordt, eerst door de regering-Ileo en vervolgens door het college van commissarissen, duikt af en toe het gerucht op van een verzoening tussen de Congolese leiders, in het bijzonder tussen Kasa Vubu en Lumumba. Er zijn ook geruchten over onrechtstreekse pogingen tot rehabilitatie van Lumumba, door de toenadering van sommige Congolese leiders tot al of niet gewezen medestanders van de ex-premier of omgekeerd.

Van Belgische zijde wordt elk scenario dat ertoe zou leiden dat Lumumba opnieuw een politieke rol zou gaan spelen zonder meer afgewezen. Lumumba moet, integendeel, politiek geïsoleerd worden. De politiek van Brussel is daardoor geïnspireerd, zoals reeds hoger bleek. Andere voorbeelden kunnen worden gegeven. Op 22 september adviseert minister d'Aspremont Lynden de rekeningen van Lumumba te blokkeren (document 20). Op 24 september, de dag waarop Lumumba is gearresteerd, drukt Dupret zijn vrees uit voor een algemene verzoening in Leopoldstad. Wellicht als reactie daarop waarschuwt minister Wigny op 26 september vanuit New York, waar hij de Algemene Vergadering van de VN bijwoont, voor een mogelijke verzoening met Lumumba die regelrecht op een mislukking zou uitlopen (document 21). Mogelijk denkt hij daarbij aan zijn gesprek met Bomboko, enkele dagen tevoren. Bomboko had Lumumba een misdadiger genoemd waarmee het onmogelijk was tot een compromis te komen ([40]). Brussel heeft wellicht met opluchting het telegram van Brazzaville van 26 september gelezen, waarin wordt meegedeeld dat Ileo en Adoula

([40]) Wigny had op 23 september 1960 een discrete ontmoeting met Bomboko in New York in de marge van de Algemene Vergadering van de VN. In zijn memoires brengt hij daarvan verslag : « *Pour Bomboko, Lumumba est un criminel avec lequel il est absolument impossible de trouver des compromis. Il doit être tenu résolument à l'écart* »; Wigny, *Mémoires du Congo*, 547.

nes des Nations unies et l'influence que le général marocain au service de ces mêmes Nations unies Kettani semble exercer sur Mobutu. L'attitude des troupes ghanéennes fait réellement obstacle à l'arrestation de Lumumba, qui n'est dès lors pas une opération aisée. Mobutu entre finalement en action le 10 octobre, mais une tentative de quelque 200 soldats visant à arrêter Lumumba dans sa résidence se heurte à la résistance des troupes des Nations unies. À partir de ce jour, les soldats de l'ANC ne quittent cependant plus la résidence, de sorte que Lumumba est en fait incarcéré. Nous verrons plus loin que la Belgique joue un rôle important dans le changement d'attitude de Mobutu (cf. *infra*).

3. **L'éventuel retour de Lumumba sur la scène politique**

Bien que l'arrestation de Lumumba soit, à partir du 6 septembre, un objectif du gouvernement Ileo, tout d'abord, et du collège des commissaires généraux, ensuite, des rumeurs de réconciliation des dirigeants congolais, et en particulier de Kasa Vubu et Lumumba, circulent de temps à autre. D'autres rumeurs circulent également concernant des tentatives indirectes de réhabilitation de Lumumba par le biais d'un rapprochement entre certains dirigeants congolais et des partisans ou anciens partisans de l'ancien premier ministre.

La Belgique rejette purement et simplement tout scénario qui permettrait à Lumumba de revenir sur la scène politique. Lumumba doit au contraire être confiné dans l'isolement politique. Tel est le fil rouge de la politique menée par Bruxelles, ainsi qu'on a déjà pu le constater précédemment. D'autres exemples l'attestent. Le 22 septembre, le ministre d'Aspremont Lynden conseille de bloquer les comptes de Lumumba (document 20). Le 24 septembre, jour de l'arrestation de Lumumba, Dupret exprime sa crainte d'une réconciliation générale à Léopoldville, et c'est sans doute en réaction à cette crainte que le ministre Wigny met en garde, le 26 septembre depuis New York, où il assiste à l'assemblée générale des Nations unies, contre une éventuelle réconciliation avec Lumumba qui déboucherait tout droit sur un échec (document 21). Il repense peut-être aussi à l'entretien qu'il a eu quelques jours plus tôt avec Bomboko, entretien au cours duquel ce dernier avait qualifié Lumumba de criminel avec qui il était impossible de parvenir à un compromis ([40]). C'est sans doute avec soulagement que Bruxelles prend connaissance du télégramme expédié de Brazzaville le

([40]) Le 23 septembre 1960, Wigny a discrètement rencontré Bomboko à New York, en marge de l'assemblée générale des Nations unies. Il évoque cette rencontre dans ses mémoires : « Pour Bomboko, Lumumba est un criminel avec lequel il est absolument impossible de trouver des compromis. Il doit être tenu résolument à l'écart. »; Wigny, *Mémoires du Congo*, 547.

elke verzoening met Lumumba van de hand wijzen (41). Op 3 oktober bestempelt Wigny in zijn adviezen aan Bomboko onderhandelingen met Lumumba als uiterst gevaarlijk (document 22). 's Anderendaags waarschuwt hij voor de bijeenroeping van het parlement wegens de rol die Lumumba zou kunnen spelen. (document 23) en hij herhaalt die waarschuwing nog eens op 8 oktober (document 24).

Document 20

Telex d'Aspremont Lynden aan Dupret, Minaf 59922, 22 september 1960 (42)

<Compte tenu de l'évolution actuelle de la situation politique à Léopoldville, j'estime que les suggestions suivantes pourraient s'avérer fort utiles :
Primo. Blocage comptes bancaires au nom de Lumumba ainsi que MNC.
*Secundo. Expulsion Terfve et Deconinck>**

Document 21

Telex Callier, kabinetschef Minaf, aan Dupret, Minaf 61327/cab, 27 september 1960

<Recevons de Delbelonu New York télégramme :
« Télégramme n° 354 du 26 septembre 1960 de ministre [Wigny] pour Minaf. Votre 341.
*Lumumba bénéficie appuis officiels communistes et sera soutenu par tous si finalement il gagne. Voie choisie par lui semble être réconciliation que Fele, adjoint Bomboko, parti hier pour Léo, cherche empêcher. Il faut faire comprendre qu'avec Lumumba, personnalité active et fascinante, réconciliation n'est pas un compromis mais échec certain à terme rapproché. Loridan »>**

Document 22

Telex Wigny aan Dupret, Belext 388, 3 oktober 1960 (43)

Document 23

Telex Wigny aan Dupret, Belext z.n., 4 oktober 1960 (44)

Document 24

Telex Wigny aan Dupret, 8 oktober 1960 (Ambabelge Washington nr 298) (45)

Het is in dit perspectief dat we de inmiddels beruchte telex van minister van Afrikaanse Zaken d'Aspremont

(41) « *Au cours entretien avec Ileo, ce vingt cinq, ce dernier confirma sa volonté de s'opposer à Lumumba et refusa conciliation. Position identique Adula qui part pour Genève ce jour* » (Dupret aan Belext, 26 september 1960, Brazza 553).
(42) Minaf herhaalt die vraag op 29 september (nr 63129/cab).
(43) Uitg. Wigny, *Mémoires du Congo*, 552-553.
(44) Uitg. Wigny, *Mémoires du Congo*, 556.
(45) Uitg. Wigny, *Mémoires du Congo*, 559.

26 septembre, dans lequel il est dit qu'Ileo et Adoula refusent toute réconciliation avec Lumumba (41). Le 3 octobre, dans ses avis à Bomboko, Wigny qualifie les négociations avec Lumumba d'extrêmement dangereuses (document 22). Le lendemain, il lance une mise en garde contre la convocation du Parlement, en raison du rôle que Lumumba pourrait jouer (document 23), et le 8 octobre, il réitère cette mise en garde (document 24).

Document 20

Télex d'Aspremont Lynden à Dupret, Minaf 59922, 22 septembre 1960 (42)

Document 21

Télex Callier, chef de cabinet Minaf, à Dupret, Minaf 61327/cab, 27 septembre 1960

Document 22

Télex Wigny à Dupret, Belext 388, 3 octobre 1960 (43)

Document 23

Télex Wigny à Dupret, Belext s.n., 4 octobre 1960 (44)

Document 24

Télex Wigny à Dupret, 8 octobre 1960 (Ambabelge Washington n° 298) (45)

C'est dans cette perspective que nous devons placer le désormais fameux télex du ministre des Affaires afri-

(41) « Au cours entretien avec Ileo, ce vingt-cinq, ce dernier confirma sa volonté de s'opposer à Lumumba et refusa conciliation. Position identique Adoula qui part pour Genève ce jour. » (Dupret à Belext, 26 septembre 1960, Brazza 553).
(42) Minaf répète cette question le 29 septembre (n° 63129/cab).
(43) Ed. Wigny, *Mémoires du Congo*, 552-553.
(44) Ed. Wigny, *Mémoires du Congo*, 556.
(45) Ed. Wigny, *Mémoires du Congo*, 559.

Lynden van 6 oktober 1960 en de uitdrukking « *élimination définitive* » moeten plaatsen.

Vanaf 1 oktober ontstaat er een aanzwellende geruchtenstroom over een nieuwe regering in Leopoldstad. Op die dag laat majoor Loos, militair raadgever van het Departement Afrikaanse Zaken, aan kolonel Marlière weten dat Jacques Lumbala en Thomas Kanza in Brussel contacten hebben gehad (Loos preciseert niet met wie). Beiden toonden zich tegenstander van Kasa Vubu en Lumumba. Volgens Lumbala moest Lumumba zelfs fysiek uitgeschakeld worden (het is de eerste en een van de weinige uitdrukkelijke vermeldingen van een fysieke eliminatie). Nog volgens Lumbala zou het college van commissarissen uitgebreid worden, o.a. met de Katangese leider Munongo. Minister d'Aspremont Lynden wenst — aldus Loos — hierover graag het advies van Marlière te vernemen. Loos beseft dat de boodschap bijzonder delicaat is en geeft tot tweemaal toe de instructie om de telex, inclusief de banden, onmiddellijk te vernietigen (document 25).

Nog diezelfde dag laat Marlière aan Loos zijn mening over Lumbala kennen. Lumbala, aldus Marlière, is een overtuigd aanhanger van Lumumba ([46]). Op 3 oktober bestempelt hij Kanza en Lumbala als oplichters. Hij beschouwt persoonlijk Lumbala als weinig betrouwbaar ([47]). Volgens Marlière zijn er aanwijzingen dat de ploeg-Lumumba en Lumbala in het bijzonder Mobutu proberen in te pakken en daarbij Lumumba zelf voorlopig in de schaduw laten ([48]).

Op 6 oktober bevestigt Marlière dat de nefaste invloed van Lumbala op Mobutu zich doorzet ([49]). Diezelfde 6 oktober stuurt consul-generaal Dupret een alarmerend bericht naar Brussel. Er zou een staatsgreep van Mobutu en Lumbala op til zijn. Volgens Dupret zou de nieuwe regering onrechtstreeks Lumumba terug aan de macht brengen (document 26).

Op 6 oktober staat minister d'Aspremont Lynden op het punt te vertrekken naar Usumbura, waar hij besprekingen zal voeren over de toekomst van Ruanda-Urundi, maar ook over Katanga. Voor hij vertrekt stuurt hij een boodschap aan Rothschild in Elisabethstad ([50]). De minister vindt de berichten over een nieuwe regering on-

([46]) « *Lumbala, malgré toutes ses déclarations, est un partisan convaincu de Lumumba et adversaire de Bolikango* ».

([47]) « *Je considère personnellement Lumbala que je connais depuis trois mois comme peu sur* ».

([48]) « *A mon arrivée chez Mobutu se tenait une réunion où j'ai pu observer plusieurs ministres de Lumumba et aucun d'lleo. Il semble que l'équipe Lumumba et Lumbala en particulier essaie de reprendre Mobutu en mains et en laissant momentanément Patrice dans l'ombre* ».

([49]) « *Situation politique evolue influence néfaste Lumbala sur Mobutu se confirme* ».

([50]) Het klad van de telex dateert van 5 oktober 1960.

caines d'Aspremont Lynden du 6 octobre 1960 ainsi que l'expression « élimination définitive ».

Dès le 1er octobre, des rumeurs de plus en plus insistantes circulent au sujet d'un nouveau gouvernement à Léopoldville. Ce jour-là, le major Loos, conseiller militaire du département des Affaires africaines, fait savoir au colonel Marlière que Jacques Lumbala et Thomas Kanza ont eu des contacts à Bruxelles (Loos ne précise pas avec qui). Tous deux se disaient adversaires de Kasa Vubu et de Lumumba. Lumbala estimait même qu'il fallait éliminer Lumumba physiquement (il s'agit de la première et d'une des rares fois où il a été fait explicitement allusion à une élimination physique). Toujours selon Lumbala, le collège des commissaires serait élargi, et accueillerait notamment en son sein le chef katangais Munongo. Aux dires de Loos, le ministre d'Aspremont Lynden souhaite prendre l'avis de Marlière à ce sujet. Loos se rend compte de la nature particulièrement délicate du message et donne, à deux reprises, l'instruction de détruire immédiatement le télex ainsi que les bandes (document 25).

Le jour même, Marlière fait savoir à Loos ce qu'il pense de Lumbala. D'après Marlière, Lumbala est un partisan convaincu de Lumumba ([46]). Le 3 octobre, il traite Kanza et Lumbala d'escrocs. Il considère personnellement Lumbala comme peu sûr ([47]). Selon Marlière, il semble que l'équipe Lumumba et Lumbala en particulier essaie de reprendre Mobutu en mains en laissant momentanément Lumumba dans l'ombre ([48]).

Le 6 octobre, Marlière confirme que l'influence néfaste de Lumbala sur Mobutu persiste ([49]). Ce même 6 octobre, le consul général Dupret envoie un message alarmant à Bruxelles. Mobutu et Lumbala prépareraient un coup d'État. Selon Dupret, le nouveau gouvernement rendrait de manière déguisée le pouvoir à Lumumba (document 26).

Le 6 octobre, le ministre d'Aspremont Lynden est sur le point de partir pour Usumbura où il aura des entretiens sur l'avenir du Ruanda-Urundi, mais également sur le Katanga. Avant son départ, il envoie un message à Rothschild qui se trouve à Élisabethville ([50]). Le ministre estime que les nouvelles concernant la formation d'un nouveau

([46]) « Lumbala, malgré toutes ses déclarations, est un partisan convaincu de Lumumba et adversaire de Bolikango. ».

([47]) « Je considère personnellement Lumbala que je connais depuis trois mois comme peu sûr. ».

([48]) « À mon arrivée chez Mobutu se tenait une réunion où j'ai pu observer plusieurs ministres de Lumumba et aucun d'lleo. Il semble que l'équipe Lumumba et Lumbala en particulier essaie de reprendre Mobutu en mains et en laissant momentanément Patrice dans l'ombre. »

([49]) « Situation politique évolue influence néfaste Lumbala sur Mobutu se confirme. »

([50]) Le brouillon du télex date du 5 octobre 1960.

waarschijnlijk, maar het plan gevaarlijk en vraagt Rothschild Munongo te waarschuwen tegen zo'n initiatief. Wij mogen niet dulden dat Lumumba opnieuw aan de macht komt, ook niet onrechtstreeks. Onze politiek moet erop gericht zijn hem definitief van de macht te houden, vindt d'Aspremont. Het zal de aandachtige lezer niet ontgaan dat minister d'Apsremont Lynden zowat een week eerder aan Tshombe had geschreven, naar aanleiding van de 500 miljoen voor Leopoldstad : « *Il me paraît évident que le moyen le plus efficace d'agir contre Lumumba est d'aider, dans la limite du possible et du raisonnable, les autorités actuelles de Léo qui s'efforcent d'obtenir son élimination de la vie publique congolaise* ». Verder komen wij nog uitvoerig terug op de telex van 6 oktober, maar hier besluiten wij voorlopig dat hij in de eerste plaats een politieke betekenis heeft (document 24).

gouvernement sont invraisemblables, mais qu'il s'agit d'un plan dangereux et il demande à Rothschild de mettre Munongo en garde contre une telle initiative. Nous ne pouvons tolérer que Lumumba revienne au pouvoir, même indirectement. Notre politique doit avoir pour objectif d'écarter définitivement Lumumba du pouvoir, estime d'Aspremont. Il n'aura pas échappé au lecteur attentif qu'environ une semaine plus tôt, le ministre d'Aspremont Lynden avait écrit à Tshombe à propos des 500 millions de Léopoldville : « Il me paraît évident que le moyen le plus efficace d'agir contre Lumumba est d'aider, dans la limite du possible et du raisonnable, les autorités actuelles de Léo qui s'efforcent d'obtenir son élimination de la vie congolaise ». Nous analyserons ce télex du 6 octobre plus en détail dans la suite du présent rapport, mais nous en concluons provisoirement, à ce stade de l'exposé, qu'il a essentiellement une signification politique (document 27).

Document 25

Telex Loos aan Marlière, Minaf 63901, 1 oktober 1960

Document 25

Télex Loos à Marlière, Minaf 63901, 1er octobre 1960

<Télex et bandes à détruire dès réception.

Primo. Kanza et Lumbala ont eu des contacts à Bruxelles avant regagner Léo courant cette semaine.

Secundo. Position de Kanza : désire reprise relations diplomatiques avec Belgique. Se déclare contre Kasa Vubu qu'il estime trop américain et contre Lumumba qu'il sait être communiste. Paraît surtout désireux parier sur le bon cheval.

Tertio. Lumbala beaucoup plus catégorique, proclame sa volonté de voir disparaître Lumumba physiquement et d'éliminer Kasavubu. Prétend représenter les idées de Mobutu et du collège des commissaires. Annonce que ce collège sera élargi par introduction certains leaders politiques dont Munongo. Se déclare prêt reprise immédiate relations diplomatiques avec nous.

Quarto. Prétend avoir eu contacts avec Marlière et avoir été déçu par ceux-ci.

*Quinto. Minaf personnellement serait heureux avoir votre avis cet égard. Lumbala paraît surtout désireux pouvoir disposer fonds importants. Télex à détruire>**

Document 26

Telex Dupret aan Belext, Brazza 615, 6 oktober 1960

Document 26

Télex Dupret à Belext, Brazza 615, 6 octobre 1960

*<Répéter Minaf et Mistebel Eville. Selon des informations non recoupées un nouveau coup d'état se préparerait à Léopoldville. Ce coup d'état serait fait par Mobutu avec l'aide de Lumbala. Il est certain que ce dernier dispose d'une influence de plus en plus grande sur Mobutu. Plusieurs personnes ont rapporté qu'il était pratiquement impossible de rencontrer Mobutu sans que Lumbala ne s'interpose immédiatement. Un nouveau gouvernement serait formé avec Gizenga comme premier ministre et Munongo comme vice premier ministre. Ce gouvernement se présenterait normalément devant les Chambres qui seraient convoquées pour la circonstance. Il est clair que ce coup d'état s'il devait se faire n'aurait pour effet que de rendre d'une façon déguisée le pouvoir à Lumumba>**

Document 27

Telex d'Aspremont Lynden aan Mistebel Eville, Minaf 65706/cab, 6 oktober 1960

Document 27

D'Aspremont Lynden à Mistebel Eville, Minaf 65706/cab, 6 octobre 1960

<Primo. Vous attends lundi à Usumbura. Clemens qui doit revenir en Belgique ne pourrait-il éventuellement assister également à entretien si cela ne le dérange pas trop.

Secundo. De milieux proches de Kanza et de Lumbala nous viennent des renseignements suivant lesquels un troisième gouvernement central serait en voie de constitution à Léo. De nombreux membres du MNC qui se sont détachés avec fracas de Lumumba en feraient partie. On assure également que Godfroid Munongo sera vice premier ministre. Tout ceci me paraît : a) invraisembable, b) particulièrement dangereux car tendant en fait à mes yeux à dédouaner Lumumba par la bande. Il serait peut-être opportun de faire part de ces bruits à Godfroid Munongo et de le mettre éventuellement en garde contre semblable tentative. Objectif principal à poursuivre dans l'intérêt du Congo du Katanga et de la Belgique est évidemment l'élimination définitive de Lumumba>.

HOOFDSTUK 2

Covert actions **onder officiële dekking**

« *Covert action is activity which is meant to further the sponsoring nation's foreign policy objectives, and to be concealed in order to permit that nation to plausibly deny responsibility* », aldus het Church Report (blz. 9). Ook België kent dit type van actie. Maar in tegenstelling met de VSA, waar voor dergelijke acties procedures zijn voorzien, ook al worden die niet altijd gerespecteerd, kent België geen regeling. Nog in het Church Report lezen we : « « *Plausible denial » can also lead to the use of euphemism and circumlocution, which are designed to allow the President and other senior officials to deny knowledge of an operation should it be disclosed. The converse may also occur; a President could communicate his desire for a sensitive operation in an indirect, circumlocutious manner* » (blz. 11-12). Het zijn methoden die we ook in België aantreffen.

1. ***De dramatis personae***

In het onderwerp dat ons hier bezig houdt spelen een aantal personen een rol die tot nu toe nog niet uitvoerig aan bod zijn gekomen. Zij spelen een rol achter de coulissen. Het moment is gekomen om ze voor het voetlicht te brengen.

Majoor Jules Loos

Majoor Jules Loos, gewezen officier van de Force Publique, is de militaire raadgever van het Departement Afrikaanse Zaken, in functie sedert januari 1960. Hij is geen kabinetslid, maar een ambtenaar, statutair een officier gedetacheerd vanuit Defensie. De dienst van de militaire raadgever is belast met de intendance van de Belgische officieren van de *Force Publique* en met de uitgave van een informatiebulletin voor het Departement Afrikaanse Zaken. Hij beschikt daarvoor over enkele medewerkers, waaronder de commandanten Charles Magnette en Charles Van Overstraeten. Tot aan de onafhankelijkheid vervult majoor Loos een rol, die uit de aard van zijn functie belangrijk is, maar toch ook weer niet uitzonderlijk kan worden genoemd. In de maanden juli en augustus ziet hij zich vooral geconfronteerd met de terugkeer en de opvang van de officieren van de voormalige *Force Publique*. In die periode berust de verantwoordelijkheid voor de militaire operaties in Congo uitsluitend bij Defensie. Vanaf september treedt er een accentverschuiving op in Loos' activiteit. De afzetting van Lumumba en het aantreden van Harold d'Aspremont Lynden als nieuwe minister van Afrikaanse Zaken openen nieuwe mogelijkheden tot interventie in Congo. Die verloopt via twee kanalen : de omkadering van de Katangese Gen-

CHAPITRE 2

Actions clandestines au niveau officiel

Selon le Church Report (p. 9), « *Covert action is activity which is meant to further the sponsoring nation's foreign policy objectives, and to be concealed in order to permit that nation to plausibly deny responsibility* ». La Belgique connaît également ce type d'action, mais, contrairement aux Etats-Unis, où des procédures sont prévues pour ce type d'actions, même si elles ne sont pas toujours respectées, il n'existe aucune réglementation en Belgique. On peut également lire dans le Church Report que : « « *Plausible denial » can also lead to the use of euphemism and circumlocution, which are designed to allow the President and other senior officials to deny knowledge of an operation should it be disclosed. The converse may also occur; a President could communicate his desire for a sensitive operation in an indirect, circumlocutious manner* » (pp. 11-12). Ce sont des méthodes qui sont également utilisées par la Belgique.

1. ***Les dramatis personae***

Une série de personnes que nous n'avons encore guère évoquées jusqu'ici jouent un rôle dans le sujet qui nous occupe en l'occurrence. Elles agissent en coulisse. Le moment est venu de les présenter.

Le major Jules Loos

Le major Jules Loos, ancien officier de la Force publique, est le conseiller militaire du département des Affaires africaines, en fonction depuis janvier 1960. Il est fonctionnaire : statutairement, c'est un officier détaché du département de la Défense et non un membre du cabinet. Le service du conseiller militaire est chargé de l'intendance des officiers belges de la Force Publique et de la publication d'un bulletin d'information pour le département des Affaires africaines. Il dispose à cet effet de quelques collaborateurs, parmi lesquels les commandants Charles Magnette et Charles Van Overstraeten. Jusqu'à l'indépendance, il joue un rôle non négligeable de par la nature de sa fonction, mais que l'on ne peut cependant pas qualifier d'exceptionnel. Au cours des mois de juillet et d'août, Loos est essentiellement confronté au retour et à l'accueil des officiers de l'ancienne Force Publique. Au cours de cette période, le département de la Défense est seul responsable des opérations militaires au Congo. À partir de septembre, son activité prend manifestement une autre dimension. La destitution de Lumumba et l'entrée en fonction de Harold d'Aspremont Lynden en qualité de nouveau ministre des Affaires africaines ouvrent de nouvelles possibilités d'interventions au Congo. Celles-ci se déroulent via deux canaux : l'encadrement de la

darmerie door Belgische officieren — Loos verzorgt opnieuw de intendance van deze officieren die onder het gezag van Afrikaanse Zaken staan — en de militaire technische bijstand aan het ANC van Mobutu. Onder die laatste noemer zullen een reeks van activiteiten schuilgaan die als « *covert actions* » kunnen worden bestempeld. Het telexverkeer van Loos met Congo onttrekt zich vanaf september 1960 grotendeels aan de gewone administratieve procedures. Onder de naam « Jules » stuurt hij persoonlijke boodschappen naar Marlière in Brazzaville, soms in cryptogram.

Luitenant-Kolonel Louis Marlière

Luitenant-Kolonel Louis Marlière is de gewezen adjunct-stafchef van de Force Publique. Begin juli 1960, in het kader van de afrikanisering, is hij in die functie vervangen maar blijft hij als raadgever van de nieuwe stafchef Mobutu in Leopoldstad, want hij behoort tot de groep Belgische officieren die het vertrouwen van de Congolezen hebben behouden. Op 18 augustus — in de nasleep van de sluiting van de Belgische ambassade — verhuist hij naar Brazzaville ([51]). Statutair ressorteert hij onder het ministerie van Afrikaanse Zaken, dat hij regelmatig op de hoogte houdt van de situatie van het ANC. Op 6 oktober keert hij terug naar Leopoldstad om er « officieus » raadgever van Mobutu te worden. Hij krijgt hiervoor de toestemming van Afrikaanse Zaken in Brussel (documenten 25, 26 en 27). In de loop van oktober wordt hij officieel adviseur van Ferdinand Kazadi, commissaris van Defensie, waardoor zijn toestand « genormaliseerd » wordt. Regelmatig dringt Marlière aan op medewerkers. Zijn eerste echte medewerker wordt kapitein Paul Heureux, die op 20 oktober overkomt uit Katanga. Heureux zal zorgen voor de uitbouw van een radiopost vanop de eerste verdieping van het Belgisch consulaat in Brazzaville vooraleer op 10 december naar België terug te keren; hij wordt vervangen door commandant Jallet. Via deze radioverbinding staat Marlière in contact met Usumbura (commandant Robert Dieu) en E'ville (commandant Armand Verdickt). Marlière staat via het Belgisch consulaat van Brazzaville in rechtstreekse telexverbinding met majoor Loos. Zijn telexen zijn niet genummerd en aanvankelijk zelfs niet gedateerd, want uiteraard enkele problemen schept bij de reconstructie van het telexverkeer.

Document 28

Telex Marlière aan Minaf, 4 oktober 1960

([51]) Cf. *supra.*

Gendarmerie katangaise par des officiers belges — Loos assure de nouveau l'intendance de ces officiers qui sont placés sous l'autorité des Affaires africaines — et l'assistance technique militaire à l'ANC de Mobutu. Cette dernière dénomination englobera une série d'activités que l'on peut qualifier de « *covert actions* ». À partir de 1960, les échanges de télex entre Loos et le Congo s'effectueront en grande partie sans passer par les procédures administratives habituelles. Sous le nom de « Jules », il envoie des messages personnels, parfois cryptés, à Marlière qui se trouve à Brazzaville.

Le lieutenant-colonel Louis Marlière

Le lieutenant-colonel Louis Marlière est l'ancien chef d'état-major adjoint de la Force Publique. Début juillet 1960, il est, dans le cadre de l'africanisation, remplacé dans cette fonction, mais reste à Léopoldville en qualité de nouveau chef d'état-major de Mobutu, étant donné qu'il fait partie du groupe des officiers belges qui ont conservé la confiance des Congolais. Le 18 août — dans le sillage de la fermeture de l'ambassade de Belgique — il doit quitter Léopoldville et il déménage à Brazzaville ([51]). Statutairement, il relève du ministère des Affaires africaines, qu'il informe régulièrement de la situation de l'ANC. Le 6 octobre, il retourne à Léopoldville pour y devenir le conseiller « officieux » de Mobutu. Il reçoit pour ce faire l'autorisation du département des Affaires africaines à Bruxelles (documents 25, 26 et 27). Dans le courant du mois d'octobre, il devient le conseiller officiel de Ferdinand Kazadi, le commissaire à la Défense, de sorte que sa situation est « normalisée ». Marlière insiste régulièrement pour qu'on lui donne des collaborateurs. Son premier vrai collaborateur est le capitaine Paul Heureux, qui vient le 20 octobre du Katanga. Heureux se chargera de créer une installation radio au premier étage du consulat de Belgique à Brazzaville avant de retourner en Belgique le 10 décembre; il est remplacé par le commandant Jallet. Marlière est, par le biais de cette liaison radio, en contact avec Usumbura (le commandant Robert Dieu) et Élisabethville (le commandant Armand Verdickt). Marlière a une liaison télex directe avec Loos via le consulat belge de Brazzaville. Ses télex ne sont pas numérotés et, au départ, même pas datés, ce qui pose évidemment quelques problèmes pour reconstituer l'échange de télex.

Document 28

Télex Marlière à Minaf, 4 octobre 1960

([51]) Cf. *supra.*

<Primo. Insiste sur urgence problème envoi Congolais en Belgique. Détails suivront.

Secundo. Vous signale que je vais probablement m'installer à Léo à la demande Mobutu.

Tertio. Vous demande signaler à M. Marliere, 115 square Prevost-Delaunay à Schaerbeek, qu'il peut demander des nouvelles de mon filleul Jean Paul Mobutu au R.P. Arthur Duvernay téléphone 37 79 15.

Quarto. J'attend toujours directives promises et notamment précisions sur mission Lahaye-Van Gorp. Vous signale que s'ils travaillent uniquement suivant directives Caeymaex je désire disposer d'un agent de renseignement et de liaison travaillant au profit et suivant directives [letters] ambassade>>*

Document 29

Telex Marlière aan Minaf, 5 oktober 1960

Document 29

Télex Marlière à Minaf, 5 octobre 1960

<Très secret.

Primo. Ai recontacté Mobutu ce soir et m'installerai demain à Léo à titre de conseiller technique officieux.

Secundo. Manœuvre visant mise hors circuit Lumumba pourra être reprise. Je demande qu'aucun intermédiaire ne soit mis dans affaire ni Kanza ni Lumbala ni aucun autre. /L'essenti suite/ [sic] des opérations est de faire poser un acte d'autorité par Mobutu lui-même.

Tertio. Ssimultanément et à titre de garantie je demande réponse favorable à l'envoi de stagiaires en Belgique notamment les 36 tr[ansmission] et les cadets.

Quarto. Outre cela et vu le rôle important à jouer par la c[ompagn]ie c[omman]do je demande l'envoi de deux cents smocks via Brazza.

*Quinto. Vous signale vos réponses à mes telex être peu rapides surtout pendant le week end>**

Document 30

Telex Minaf aan Marlière, Minaf 65605, 5 januari 1960

Document 30

Télex Minaf à Marlière, Minaf 65605, 5 janvier 1960

<Primo. Accord achat poste écoute 80.000 frs dont parle Charles [Magnette] sur fonds à votre disposition.

*Secundo. Accord votre passage Leo à titre conseiller officieux, je répète officieux, de Mobutu. Ne pas revêtir uniforme>**

Inlichtingsagent André Lahaye van de Belgische Staatsveiligheid

André Lahaye is een gewezen agent van de Belgisch-Congolese Staatsveiligheid. Hij was chef van de post Leopoldstad. Begin juli 1960 is hij naar België teruggekeerd, maar vrijwel onmiddellijk door het hoofd van de Belgische Staatsveiligheid, Ludo Caeymaex, belast met een zending naar Congo. Hij moet de terugkeer van de gewezen agenten organiseren na het uitbreken van de crisis. De missie van Lahaye was aanvankelijk van korte duur, maar krijgt al vlug een ander en meer permanent karakter. Met de instemming van Caeymaex blijft hij in Leopoldstad als inlichtingsagent, mede om de opkomende oppositie tegen Lumumba te helpen ondersteunen. Zijn situatie begin augustus kunnen we afleiden uit een brief aan Woot de Trixhe (document). Hij treedt er in contact met Jean Brück en de kringen rond Mgr. Malula. Hij heeft goede contacten met Ileo en Adoula, die hem na 5 september vragen in dienst van de Congolese regering te treden. Hij krijgt hiervoor het akkoord van Afrikaanse Zaken (documenten 28 en 29). Op 10 oktober 1960 wordt hij — opnieuw met akkoord van Afrikaanse Zaken en Caeymaex — « officieus » raadgever van commissaris Kandolo (documenten 31 en 32). Op dat ogenblik kan

Agent de renseignements André Lahaye de la Sûreté de l'État belge

André Lahaye est un ancien agent de la Sûreté de l'État belgo-congolaise. Il était le chef du poste de Léopoldville. Au début du mois de juillet 1960, il rentre en Belgique, mais est quasi immédiatement chargé d'une mission au Congo par le chef de la Sûreté de l'État belge, Ludo Caeymaex. Il doit organiser le retour des anciens agents après l'éclatement de la crise. La mission de Lahaye doit initialement être de courte durée, mais revêt rapidement un caractère différent et plus permanent. Avec l'accord de Caeymaex, il reste à Léopoldville en tant qu'agent de renseignements, notamment pour aider à soutenir l'opposition qui se forme contre Lumumba. Nous pouvons déduire la situation dans laquelle il se trouve au début du mois d'août d'une lettre adressée à Woot de Trixhe (document). Il y entre en contact avec Jean Brück et les milieux gravitant autour de Monseigneur Malula. Il a de bonnes relations avec Ileo et Adoula, qui lui demandent, après le 5 septembre, d'entrer au service du gouvernement congolais. Il obtient, à cette fin, l'accord des Affaires africaines (documents 28 et 29). Le 10 octobre 1960, il devient — de nouveau avec l'accord des Affaires africaines et de Caeymaex — (documents 31 et 32)

hij al beschikken over een medewerker, Jan Van Gorp ([52]), die in december zal vervangen worden door Jean Baptiste Crokart. Lahaye staat in rechtstreekse telexverbinding met de Staatsveiligheid in Brussel voor « gevoelige informatie » over personen. Verschillende van zijn genummerde telexen bevinden zich in het archief van de Staatsveiligheid. Inlichtingsrapporten van meer algemene aard over de toestand in Congo daarentegen worden via consul-generaal Dupret verstuurd aan Buitenlandse Zaken (Belext) met verzoek de informatie ook mee te delen aan Caeymaex. De codenaam van Lahaye is agent 070/a ([53]).

***Document 30*bis**

Lahaye aan Woot de Trixhe, Brazzaville, 10 augustus 1960; ASE, CO/C/D/XXX/5/Sf SE Brazza

<Cher Monsieur Woot de Trixhe — Je viens de recevoir à l'instant votre télégramme à propos de la correspondance. Mon épouse d'autre part m'écrit qu'elle s'est rendue à la Sûreté pour rencontrer Mr Caeymaex, mais que ce dernier était en congé. Elle a été reçue par vous, je pense. Je vous remercie du bon accueil réservé à ma femme.

A l'heure où je vous écris, nous attendons des nouvelles de notre ambassade à Léo. Je suis en rapport avec Mr Castiaux, ancien secrétaire de Mr Vandewalle, et qui s'y trouve encore. Sans doute, Mr Castiaux devra traverser le fleuve cet après-midi. Hier la démonstration de Mr Lumumba à l'ambassade fut éloquente. Si notre représentation quitte Léo, notre situation deviendra à Brazzaville très importante. Aussi je me propose de demander à Mr Castiaux de rester quelques jours ici, en attendant une solution définitive. Je vous demanderai d'ailleurs des instructions par télégramme au moment opportun.

Anselem et Muzungu sont annoncés aujourd'hui à Brazzaville, venant de Paris. Mon correspondant m'annonce l'arrivée incessante de trois techniciens français, pour le service. Puis-je vous demander si des dispositions ont été prises pour ces techniciens ? Des contacts avec moi ont-ils été prévus par leur maison mère ? Où bien dois-je me débrouiller avec le correspondant local ?

J'ai été contacté par un Mr à qui vous avez donné un canif contenu dans des pièces de monnaie de Léopold II. Je le connaissais, car par hasard nous sommes venus sur le même avion à Brazza. Je suis, à son sujet, les instructions données par Mr Caeymaex.

Comme je l'écrivais dans ma dernière lettre, je m'installe ici comme base avancée. La partie devient très intéressante et passionnante. Je resterai le temps qu'il faut et vous pouvez compter que je ferai l'impossible pour parvenir à nos fins. Dans quelques jours, suivant l'évolution de la situation, un plan de campagne pourra être établi. Dans l'immédiat, il serait opportun d'établir une liaison télex, avec chiffreur, avec Belext et vous. Nous attendons le technicien promis. Le courrier diplomatique sera instauré cette semaine avec le département. Vous pouvez me toucher par ce canal. Il ne faut plus passer par l'ambassade de Léo, celle-ci devant fermer et ne donnant plus les conditions de sécurité. Ma prochaine lettre passera par le courrier diplomatique et le département.

Il serait utile que je sois muni d'un exemplaire du WHO IS WHO établi par notre service. Si les personnes de la Province de Léo, me sont parfaitement connues, il n'en n'est pas de même pour les originaires des autres provinces. Un peu de documentation me ferait plaisir.

A Brazzaville, beaucoup d'espoirs sont placés dans un renversement de la situation actuelle. L'action se poursuit sans cesse. La conférence de presse de Patrice Lumumba a eu comme résultat de durcir les positions. Nous espérons une sécession Bakongo dans les prochains jours.

conseiller officieux du commissaire Kandolo. Il dispose alors déjà d'un collaborateur, Jan Van Gorp ([52]), qui sera remplacé en décembre par Jean Baptiste Crokart. Lahaye est en liaison télex directe avec la Sûreté de l'État à Bruxelles pour les « informations sensibles » concernant des personnes. Plusieurs de ses télex numérotés se trouvent dans les archives de la Sûreté de l'État. Les rapports de renseignements de nature plus générale consacrés à la situation au Congo sont, quant à eux, envoyés aux Affaires étrangères (Beltext) par le truchement du consul général Dupret, qui demande que l'information soit également communiquée à Caeymaex. Le nom de code de Lahaye est « agent 070/a » ([53]).

***Document 30*bis**

Lahaye à Woot de Trixhe, Brazzaville, 10 août 1960; ASE, CO/C/D/XXX/5/Sf SE Brazza

([52]) Einde september wordt Van Gorp door Loos naar Brazzaville gestuurd om Marlière te helpen, maar kort daarop zal Marlière een eigen inlichtingsagent vragen, want, zo zegt hij, Van Gorp werkt voor Lahaye.

([53]) Handgeschreven nota van Woot de Trixhe op document 000 (« L. à Brazza = 070/a »).

([52]) Fin septembre, Loos envoie Van Gorp à Brazzaville pour aider Marlière. Un peu plus tard, Marlière demandera toutefois à disposer son propre agent de renseignements, parce qu'il estime que Van Gorp travaille pour Lahaye.

([53]) Note manuscrite de Woot de Trixhe figurant sur le document 000 (« L. à Brazza = 070/a »).

Une crainte latente existe ici au sujet du 15/8, date de la proclamation de l'indépendance. Je ne crois pas que des incidents sont à craindre, vus les précautions prises. D'autre part, l'état d'esprit des militants congolais et hommes politiques est totalement différents que celui de Léopoldville.

Pour votre télégramme n°AY, veuillez vous référer à ma note n°3 du 5.8.1960, concernant les troupes guinéennes.

Dès l'arrivée de Mr Castiaux et lors de la mise en ligne du chiffreur télex, il me sera possible de vous transmettre une somme plus importante de renseignements.

Voulez-vous également me faire savoir si les deux plis transmis par le courrier diplomatique de l'ambassade sont bien parvenus à Mr Caeymaex.

Le pli de ce jour contient sept notes annexes ([54]). Voulez-vous m'annoncer sa bonne réception, par télégramme, « Pli II à 17 parvenu ».

*Je vous réitère ma résolution de mettre tout en œuvre pour vous donner satisfaction. Veuillez agréer, Cher Monsieur Woot de Trixhe, l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.> **

Document 31

Telex Dupret aan Belext, Brazza 440, 13 september 1960

Document 31

Télex Dupret à Belext, Brazza 440, 13 septembre 1960

<Message de Lahaye à Minaf et Caeymaex.

*Suis sollicité par Ileo et Adoula accorder mon concours nouveau gouvernement congolais. Ai réservé réponse votre accord et aussi existence climat permettant cette collaboration. Signé Lahaye>**

Document 32

Telex Minaf aan Belsulat Brazzaville, Minaf 57915, 15 september 1960

Document 32

Télex Minaf à Belsulat Brazzaville, Minaf 57915, 15 septembre 1960

*<Rvt 440 du 13 september 1960. D'accord sur votre demande au sujet concours gouvernement Ileo>**

Document 33

Telex Dupret aan Belext, Brazza 637, 10 oktober 1960

Document 33

Télex Dupret à Belext, Brazza 637, 10 octobre 1960

<Pour Minaf et M. Caeymaex, Sûreté

J'ai été contacté par M. Kandolo Damien, commissaire Intérieur, pour exercer fonction conseiller près de lui, notamment en matière sûreté. Kandolo m'a déclaré préférer fonctionnaire connaissant problèmes congolais et admis par personnel plutôt qu'étranger, notamment française ou tunisienne, ces derniers étant prônés par ONU. Il a ajouté que son choix avait été accepté par Ileo, Adoula, Nussbaumer, Matuba, directeur Sûreté, Kinkela, dirigeant 3e bureau et Victor Nendaka, faisant fonction administrateur chef.

Kandolo precisa être accord pour faire revenir quelques agents du service, suivant nécessités et évolution politique. Pour ma collaboration, Kandolo prévoit deux stades: primo, discrète aussi longtemps que situation politique l'exige, contacts privés avec lui et dirigeants du service, secundo officielle dès que possible.

Acceptation présente avantages et inconvénients : seule possibilité obtenir mesures effectives contre infiltration subversive et terrorisme, aussi collaboration avec Sûreté métropolitaine stade renseignement, aussi maintien présence belge et esprit service, aussi permettre à collège commissaires exercer effectivement administration pays.

Inconvénients : si renversement situation politique, impossibilité de maintenir mon séjour à Léo ou à Brazza, aussi critiques possibles partisans Lumumba, si découvert.

A ce sujet, considérant activité dernières semaines, je crois pouvoir tenir discrètement un certain laps de temps, vu concours obtenus.

Les techniciens francais amenés par Anselem sont à Léo, mais n'ont pas encore commencé fonctions par suite opposition du personnel. Kandolo me donne choix les maintenir ou renvoyer en France. Je crois utile dans l'immédiat de

([54]) *Nous n'avons pas retrouvé ces notes annexes aux Archives de la Sûreté de l'État.*

([54]) Nous n'avons pas retrouvé ces notes annexes aux Archives de la Sûreté de l'État.

suggérer leur collaboration effective, primo excellente couverture pour moi, secundo collaboration des autorités francaises Brazza, tertio valeur approuvée de ces techniciens.

Kandolo veut enfin se rendre en Belgique dès que possible pour contacts avec service belge.

Kandolo Damien, fonctionnaire administration d'Afrique, est un élément très intelligent, fut chef de cabinet Lumumba qu'il quitta, fut récemment molesté par jeunesse Lumumba. Il peut être considéré comme une valeur sûre pour l'avenir, est pro-occidental. Les antécédents judiciaires de Nendaka incitent à la méfiance bien que pro-belge.

*Demande confirmation autorisation donné antérieurement et suggère pouvoir bénéficier situation en mission aussi longtemps que ne pourrai apparaître officiellement. M. Dupret d'accord avec ce qui précède et avis favorable. Denis presse pour acceptation. Signé Lahaye>**

Document 34

Telex Callier aan Belsulat Brazzaville, Brazza 70614, 14 oktober 1960

Document 34

Télex Callier à Belsulat Brazzaville, Minaf 70614, 14 octobre 1960

*<Rvt 637 du dix octobre. Attention Lahaye. Après contact avec Caeymaex Minaf estime opportun vous acceptiez proposition Kandolo être conseiller mais pas dirigeant. Vous fait confiance pour attitude à adopter selon circonstances. Votre acception implique votre remplacement à Brazzaville. Avez-vous suggestion à faire à ce sujet étant entendu position Van Gorp resterait inchangée. Caeymaex propose Henry ou Crockaert, celui-ci ex-Stan>**

De tandem Marlière-Lahaye

Uit de telexen blijken weinig of geen sporen van samenwerking tussen Lahaye en Marlière. Ze hebben hun eigen communicatiekanalen en hun eigen hiërarchische oversten. Lahaye staat in verbinding met Caeymaex, Marlière met Loos. Toch mogen we uit een en ander afleiden dat beide personen ploeg vormden in Leopoldstad. Vooreerst huurden zij samen een appartement in Brazzaville en beschikten zij samen over de eerste verdieping van het consulaat-generaal, van waaruit zij in radioverbinding konden treden met de rest van Congo. In een nota over de geheime fondsen van Afrikaanse Zaken staan zij aangeduid als « *équipe Marlière-Lahaye* » ([55]). Naar aanleiding van de kritiek van ambassadeur Rothschild op het optreden van Marlière preciseert minister d'Aspremont Lynden op 3 oktober de functie van de belangrijkste Belgische agenten in Brazzaville : Marlière is de man van de actie, Lahaye de man van de inlichtingen. Het is dan ook de eerste die in de volgende tekst vooral aan bod zal komen.

Document 35

Uittreksel uit télégramme-courrier Rothschild aan Belext en Minaf, Réf. RR/IH.956/54-21, 30 september 1960 (Vandewalle doc. 60)

Le tandem Marlière-Lahaye

On ne trouve pas ou guère, dans les télex, d'indices de collaboration entre Lahaye et Marlière. Ils ont chacun leurs propres canaux d'information et leurs propres supérieurs hiérarchiques. Lahaye est en liaison avec Caeymaex, Marlière avec Loos. Certains éléments nous permettent toutefois de déduire que les deux personnes formaient équipe à Léopoldville. Tout d'abord, elles louaient ensemble un appartement à Brazzaville et disposaient ensemble du premier étage du consulat général, d'où elles pouvaient entrer en liaison radio avec le reste du Congo. Une note sur les fonds secrets des Affaires africaines fait aussi état de « l'équipe Marlière-Lahaye » ([55]). À la suite de la critique formulée par l'ambassadeur Rothschild à l'égard de l'activité de Marlière, le ministre d'Aspremont Lynden prévise le 3 octobre la fonction des principaux agents belges à Brazzaville : Marlière est l'homme d'action, et Lahaye, l'homme des renseignements. C'est dès lors du premier dont il sera surtout question dans le texte suivant.

Document 35

Extrait du télégramme-courrier Rothschild à Belext et Minaf, Réf. RR/IH.956/54-21, 30 septembre 1960 (Vandewalle doc.60)

([55]) Zie rapport « Geheime fondsen ».

([55]) Voir rapport « fonds secrets »

<J'ai reçu ce matin par un officier d'Etat-Major de la Gendarmerie katangaise, revenu hier de Brazzaville un nouveau rapport sur les activités de nos agents à Brazza, qui me paraissent singulièrement incohérentes et qui augmentent encore les inquiétudes dont je vous avais fait part par mon télégramme 931.

Le Colonel Marlière me paraît extrêmement actif, mais je ne discerne pas la portée politique de son action.

Je voudrais en conséquence être mis immédiatement en possession des directives qui lui ont été données. Il semble, entr'autres, que Marlière tenterait de placer une cinquantaine d'officiers belges dans les cadres de la garnison de Léo. Si cela est vrai, quel est son but ?

De toutes façons, cela me semble une tentative sans espoir qui ne sera pas acceptée par l'ONU.

D'après les informations en ma possession, dans peu de jours, la garnison de Léo s'élèvera à environ 10 000 hommes revenus des différentes parties du Congo. La situation sera extrêmement explosive à ce moment.

Je me demande quelle influence il sera possible d'exercer.

L'impression générale que je retiens c'est que la plupart des belges de Brazza tentent de faire du renseignement à grands frais mais sans but précis>

Document 36

Uittreksel uit télégramme-courrier minister d'Aspremont Lynden aan Rothschild, 3 oktober 1960

Document 36

Extrait du télégramme-courrier de ministre d'Aspremont Lynden à Rothschild, 3 octobre 1960

<Votre télégramme RR/IH.956/54-21 du 30 septembre 1960. […]

V. Les Départements des Affaires Etrangères et des Affaires Africaines sont entièrement d'accord sur l'organisation suivante des services à Brazza:

a) ils relèveraient de votre autorité générale;

b) les services de Brazza dépendraient directement de M. Dupret qui aurait sous ses ordres les éléments suivants:

1° Westhof : celui-ci serait chargé des relations avec les deux réseaux de caractère politique avec lesquels il est en rapport régulier;

2° Lahaye : celui-ci est chargé, pour compte de la Sûreté d'Etat belge, de missions de renseignements. Il est bien entendu qu'il doit soumettre à Dupret l'ensemble des données qu'il recueille;

3° Marlière : celui-ci est chargé du service d'action et accessoirement de maintenir le contact avec Mobutu, compte tenu des excellents rapprots personnels qu'il a avec celui-ci.

Pour des raisons de sécurité, une large autonomie doit être accordée à chacun de ces services pour l'exécution des tâches qui leur incombent; par contre, leur action doit être coordonnée directement par Dupret>

2. **Analyse van het telexverkeer tussen Brazzaville en Brussel**

De belangrijkste bron waarover wij beschikken om de acties van Loos-Marlière te kennen zijn hun telexen. Er zijn ook brieven uitgewisseld, maar die hebben wij niet teruggevonden. De telexen zijn niet altijd gemakkelijk te interpreteren. Vooreerst zijn zij uit de aard van het medium niet al te uitvoerig. Ten tweede bevatten zij heel wat impliciete boodschappen : voor een goede verstaander volstaat een half woord. Hierna bespreken wij een voor een de belangrijkste aspecten van Marlières activiteit tot aan het optreden van Mobutu's soldaten bij de residentie van Lumumba op 10 oktober. Dat gebeurt op basis van een analyse van niet minder dan zestig telexen tussen 12 september en 10 oktober, waarvan we slechts enkele cruciale boodschappen *in extenso* publiceren. Op het einde volgt een poging tot chronologische reconstructie.

2. **Analyse de l'échange de télex entre Brazzaville et Bruxelles**

Les télex constituent la principale source dont nous disposons pour connaître les actions de Loos-Marlière. Des lettres ont également été échangées, mais nous ne les avons pas retrouvées. L'interprétation des télex n'est pas toujours chose aisée. Tout d'abord, ils ne sont guère détaillés, eu égard à la nature même du média utilisé. Ensuite, ils contiennent de nombreux messages implicites : à bon entendeur, il ne faut qu'une parole. Ci-après, nous allons examiner un à un les principaux aspects des activités de Marlière jusqu'à l'intervention des soldats de Mobutu à la résidence de Lumumba, le 10 octobre. Pour ce faire, nous nous basons sur l'analyse de pas moins de soixante télex envoyés entre le 12 septembre et le 10 octobre, dont nous ne publions *in extenso* que les plus cruciaux. Nous terminons par une tentative de reconstitution chronologique.

De wapenlevering van 15 september 1960 en de organisatie van een « coup de main *»*

Het drukke telexverkeer tussen Loos en Marlière begint naar aanleiding van een geheime wapenlevering aan Brazzaville op 15 september. Loos start met de voorbereiding van de operatie op 13 september, nadat minister d'Aspremont Lynden het licht op groen heeft gezet. De wapens, uit het arsenaal van de Force Publique, moeten door Robert Dieu in Usumbura op het vliegtuig worden gezet (document 33). Deze wapenlevering komt er op vraag van president Fulbert Youlou. Dat blijkt uit de aanwezigheid in het betrokken dossier van de telex van Dupret van 6 september waarin de consul-generaal een verzoek van Youlou om wapens overmaakt aan Buitenlandse Zaken (document 32). De wapens kaderen kennelijk in diens actie van steun aan Kasa Vubu. Waarvoor zij precies moeten dienen, is ons echter niet bekend.

Interessant is evenwel dat Marlière op 12 september vraagt om twee « *délégués surs* » en extra-wapens voor een « *coup de main* » (document 000). Waar gaat deze commando-actie over ? Over een actie tegen Lumumba ? Neen, er is niets in zijn telex van 12 september dat daarop wijst ([56]). Om het doel van deze commando-actie te begrijpen, moeten we eenvoudig vertrekken van de kern van zijn boodschap. Marlière doet daarin verslag van een gesprek met premier Ileo. Die is niet zeker van de steun van de Force Publique. Hij twijfelt aan de houding van opperbevelhebber generaal Lundula en andere commandanten. Marlière wijst hem twee wegen aan : de legale weg, dat is de afzetting van Lundula en andere legerleiders als zij weigeren orders op te volgen; daarnaast, indien deze legale weg zou mislukken, het organiseren van een « coup de main ». Daarmee bedoelt Marlière dus een actie tegen Lundula en bepaalde legercommandanten, die het gezag van Ileo zouden weigeren te erkennen. Dat is immers Ileo's bekommernis. Marlière wil hem helpen om controle te verwerven op de legerleiding en dus op de Force Publique.

Loos antwoordt op 14 september dat « *les deux enfants* » — doelend op de « *deux délégués surs* » — waarschijnlijk op 17 september zullen afreizen. Op 17 september zal Marlière evenwel vragen « *les deux*

([56]) De telex van Marlière is ongedateerd, maar krijgt als stempel bij aankomst in Brussel : 13 januari. Marlière doet in zijn boodschap verslag van een gesprek met Ileo « in de namiddag ». Vermits Lundula in de avond van 12 september wordt afgezet (zie document 000), mogen we ervan uitgaan dat Marlière zijn telex in de avond van 12 september heeft opgesteld om hem nog diezelfde dag of in de vroege ochtend van 13 september te versturen.

La livraison d'armes du 15 septembre 1960 et l'organisation d'un « coup de main »

C'est à la suite d'une livraison secrète d'armes à Brazzaville le 15 septembre que Loos et Marlière commencent à s'échanger de nombreux télex. Loos entame les préparatifs de l'opération le 13 septembre, après que le ministre d'Aspremont Lynden a donné son feu vert. Robert Dieu est chargé d'embarquer les armes, provenant de l'arsenal de la Force Publique, dans l'avion à Usumbura (document 38). Cette livraison d'armes est effectuée à la demande du président Fulbert Youlou, ainsi que l'atteste la présence, dans le dossier concerné, du télex de Dupret du 6 septembre, dans lequel le consul général transmet une demande d'armes de Youlou aux Affaires étrangères (document 37). Cette livraison d'armes s'inscrit visiblement dans le cadre de l'action de soutien de ce dernier à Kasa Vubu. Nous ignorons cependant l'affectation précise de ces armes.

Il est toutefois intéressant de noter que, le 12 septembre, Marlière demande deux « délégués sûrs » et des armes supplémentaires pour un « coup de main » (document 000). Que recouvre cette action commando ? S'agit-il d'une action contre Lumumba ? Non. Rien dans son télex du 12 septembre ne l'indique ([56]). Pour comprendre le but de cette action commando, il faut simplement se référer à ce qui constitue l'essentiel du message. Marlière y fait rapport sur un entretien avec le premier ministre Ileo. Celui-ci n'est pas sûr de pouvoir compter sur la Force publique. Il doute de l'attitude du commandant en chef, le général Lundula, et d'autres commandants. Marlière lui indique deux voies susceptibles d'être suivies : d'une part, la voie légale, c'est-à-dire la révocation de Lundula et d'autres dirigeants militaires s'ils refusent de suivre les ordres; d'autre part, si ce recours à la voie légale s'avérait un échec, l'organisation d'un « coup de main ». Marlière entend par là une action contre Lundula et certains commandants militaires qui refuseraient de reconnaître l'autorité d'Ileo. Telle est en effet la préoccupation d'Ileo. Marlière veut l'aider à se mettre en position de contrôler le commandement de l'armée et donc la Force publique.

Loos répond le 14 septembre que « les deux enfants » — c'est-à-dire les « deux délégués sûrs » — partiront probablement le 17 septembre. Le 17 septembre, Marlière demandera toutefois de garder « les deux

([56]) Le télex de Marlière n'est pas daté, mais reçoit, à son arrivée à Bruxelles, un cachet indiquant : 13 janvier. Dans son message, Marlière rend compte d'un entretien qu'il a eu avec Ileo « dans l'après-midi ». Lundula ayant été destitué dans la soirée du 12 septembre (voir document 000), nous pouvons en conclure que Marlière a rédigé son télex dans la soirée du 12 septembre pour l'envoyer le soir même ou à la première heure le matin du 13 septembre.

enfants » tot nader order in België te houden. Intussen is Lundula afgezet en is Mobutu op het voorplan getreden.

Document 37

Telex Dupret aan Belext, Brazza 359, 6 september 1960

enfants » en Belgique jusqu'à nouvel ordre. Entre-temps, Lundula a été destitué et Mobutu est apparu sur le devant de la scène.

Document 37

Télex Dupret à Belext, Brazza 359, 6 september 1960

<L'abbé Youlou souhaiterait des armes d'urgence. Il faudrait environ une vingtaine de mitraillettes. Etes-vous disposé à les lui faire parvenir ?

*Il désirerait aussi avoir un poste emetteur puissant pour continuer campagne de propagande et soutien de Kasavubu>**

Document 38

Telex Loos aan Dieu rusur ([57]), Minaf 55813, 13 september 1960

Document 38

Télex Loos à Dieu rusur ([57]), Minaf 55813, 13 septembre 1960

<Identification pour Dieu. Avons demande a[ide] d[e] c[amp] gouverneur général territoire voisin comment celui-ci attachait grand cordon sous habit de soirée lors réception gou[verneur]-g[énér]al Léo. Fin identification. Sur ordre ministre Affaires Africaines vous saurais gré expédier par Sabena vol 522 Usumbura Le Caire qui sera detourné sur Brazzaville mercredi 14 courant départ Usumbura 16 heures 50 local.

Primo. Vingt mitraillettes type en usage F[orce] P[ublique] avec chargeurs et deux cents cartouches par arme.

Secundo. Dix pistolets g[rande] p[uissance] type en usage F[orce] P[ublique] avec chargeurs et trente neuf cartouches par arme.

Tertio. Prendre dispositions embarquer ces armes insu douane.

Quarto. Tout doit être mis en valises aluminium si possible. Indication adresse citation monsieur Blondin des Prairies fin citation destination Brazzaville.

Quinto. Déclarer pour avion bagages non accompagnées.

Sexto. Veillez à faire disparaître si possible trace de ces armes dans registres F[orce] P[ublique] ou autres.

Septimo. Armes seront remplacées par nos soins dans délais les plus brefs.

Octavo. Ceci est impératif tout original et copies de ce télex de même que les bandes doivent être détruites par vos soins et sous votre responsabilité.

Nono. Confirmation par lettre suit par d c vol 569 quittant Bruxelles mardi 13 à 12h45 arrivée Usa mercredi 7h45.

*Decimo. Accusez réception par mot code gibraltar exécution par willy>**

Document 39

Telex Marlière aan Loos, 13 september 1960

Document 39

Télex Marlière à Loos, 13 septembre 1960

<Vu cet après-midi Ileo. Il craint que [Force] P[ublique] ne se rallie pas à nouveau gouvernement. Après examen situation ai conseillé deux méthodes simultanées.

Primo. Par voie légale convoquer gén[éral] Lundula. Si ne se présente pas ou si refuse ordres le révoquer officiellement ([58]). Appeler le com[man]d[ant] a.i. 2 gr[ou]p[emen]t (Kokolo est malencontreusement absent) à son defaut Boboso com[man]d[dant] 47 b[riga]de. Si refus d'ordre les destituer et nommer immédiatement un responsable garnison Léo.

([57]) Ruanda Urundi Sûreté.

([58]) De telex van Marlière is ongedateerd, maar draagt wel de stempel <Entré le 13 september 1960>. Hij is waarschijnlijk in de nacht van 12 of 13 september binnengelopen. Het afzettingsbesluit van Lundula dateert van 12 september. Denis bevestigt in zijn rapport aan minister Wigny dat Lundula in de avond van 12 september wordt afgezet. Dupret deelt op 13 september mee dat Lundula is afgezet « *par ordonnance de ce jour* ». Wellicht heeft Dupret pas op 13 september kennis gekregen van de afzetting.

([57]) Ruanda Urundi Sûreté.

([58]) Le télex de Marlière n'est pas daté, mais porte le cachet < Entré le 13 septembre 1960 >. Il est probablement arrivé dans la nuit du 12 ou du 13 septembre. L'arrêté révoquant Lumumba est daté du 12 septembre. Denis confirme dans son rapport au ministre Wigny que Lumumba est révoqué dans la soirée du 12 septembre. Dupret fait savoir le 13 septembre que Lumumba a été révoqué « par ordonnance de ce jour ». Dupret n'a probablement été informé que le 13 septembre de sa révocation.

Secundo. Simultanément, pour le cas ou manoeuvre légale échouerait m'envoyer deux délégués surs pour organiser coup de main. Vu évolution rapide situation il serait souhaitable que nous disposions rapidement sur place du colis demandé (20 + 400) et si transport avion possible 20 of[fensives] et 20 déf[ensives].

Ne les céderons qu'en toute dernière extrémité et à coup sur.

*Pas de difficultés a prévoir à l'arrivée. Fournitures possible par Usumbura ou Bruxelles. Prévenir date arrivée et marque colis>**

Op 14 september gewaagt Marlière van een « *plan à l'étude pour action à Léo en accord avec gouvernement Ileo. Succès très possible si exécutants aussi décidés en actes qu'en paroles. Impossible si Ghana prend parti Lumumba* » (document 45). Houdt deze actie verband met de « *coup de main* », waarvan sprake op 13 september, en is ze dus gericht op het discplineren van de Force Publique ? Of gaat het veeleer om de arrestatie van Lumumba, die een eerste keer op 12 september is mislukt. Dat laatste lijkt waarschijnlijk. Op 15 september zal een tweede poging tot arrestatie mislukken door tussenkomst van de Ghanese troepen.

De actie 58316

Tussen 15 en 17 september is er in de telexen van Loos en Marlière sprake van minstens twee acties : « *une action en cours* », en « *une action prévue* ». De telexen preciseren de aard van deze acties niet. Marlière geeft echter een belangrijke aanwijzing. De « *action en cours* », dat zegt hij tot tweemaal toe, valt in het water door het optreden van Mobutu op 14 september. En Marlière preciseert : « *Action actuellement en cours risque de tomber dans le vide par suite reprise en mains ANC par Mobutu. Suivons situation et récupérerons matériel si possible. La plus grosse difficulté vient du trop grand nombre de comploteurs brevêtés déjà sur place. Inutile en ajouter* ». Was de actie gericht op het ANC en is die thans niet meer nodig, nu Mobutu het leger in handen heeft genomen ? Is er een verband met de wapenlevering van 15 september, die Marlière zal proberen te recupereren (om ze niet in handen van « gebreveteerde complotteurs » te spelen), en de « *coup de main* » tegen Lundula ? En vraagt hij daarom op 17 september de twee kinderen tot nader order in Brussel te houden ? Dat lijkt ons aannemelijk. De telexen verwijzen niet naar Lumumba als zodanig, maar een actie gericht tegen Lumumba valt niet uit te sluiten. Alleen is het weinig waarschijnlijk dat een fysieke eliminatie van Lumumba zou bedoeld zijn. Waarom immers zou zo een actie door de interventie van Mobutu « in het luchtledige » komen te hangen ?

De « *action prévue* » daarentegen kan gevolgd worden van 16 september tot begin oktober. Op 16 september — in telex 58316 — spreekt Loos voor de eerste maal over de « action prévue », die wij gemakshalve actie 58316 zullen noemen. Hij preciseert dat Marlière de coördinator zal zijn, maar dat de minister over de opportuniteit van de actie zal oordelen, tenzij in geval van hoogdringendheid. Loos kondigt in dit verband de komst

Le 14 septembre, Marlière fait état d'« un plan à l'étude pour action à Léo en accord avec gouvernement Ileo. Succès très possible si exécutants aussi décidés en actes qu'en parole. Impossible si Ghana prend parti Lumumba » (document 45). Y a-t-il un rapport entre cette action et le « coup de main » dont il a été question le 13 septembre et cette action vise-t-elle donc à discipliner la *Force publique* ? Ou s'agit-il plutôt de l'arrestation de Lumumba, qui a échoué une première fois le 12 septembre. Cette dernière hypothèse paraît vraisemblable. Une deuxième tentative d'arrestation échouera le 15 septembre par suite des l'intervention de troupes ghanéennes.

L'action 58316

Entre le 15 et le 17 septembre, il est question d'au moins deux actions dans les télex de Loos et de Marlière : « une action en cours » et « une action prévue ». Les télex ne précisent pas la nature de ces actions. Marlière fournit toutefois une indication importante. L'« action en cours », indique-t-il à deux reprises, tombe à l'eau à cause de l'intervention de Mobutu le 14 septembre. Et Marlière de préciser : « Action actuellement en cours risque de tomber dans le vide par suite reprise en mains ANC par Mobutu. Suivons situation et récupérerons matériel si possible. La plus grosse difficulté vient du trop grand nombre de comploteurs brevetés déjà sur place. Inutile en ajouter. ». L'action vise-t-elle l'ANC et n'est-elle plus nécessaire, maintenant que Mobutu a pris l'armée en mains ? Y a-t-il un lien avec les armes du 15 septembre, que Marlière tentera de récupérer (pour ne pas les laisser aux mains de « comploteurs brevetés »), et le « coup de main » contre Lundula ? Ce n'est pas improbable. Les télex ne parlent pas de Lumumba en tant que tel, mais une action contre celui-ci n'est pas à exclure. Il est toutefois peu probable que l'action visait l'élimination physique de Lumumba. Pourquoi une telle action viendrait-elle en effet à tomber « dans le vide » par suite de l'intervention de Mobutu ?

En revanche, on peut suivre le déroulement de l'« action prévue » du 16 septembre à début octobre. Le 16 septembre, Loos parle pour la première fois — dans le télex 58316 — de l'« action prévue », que nous appellerons, par commodité, action 58613. Il précise que Marlière en sera le coordinateur et que, sauf en cas d'urgence, ce sera le ministre qui décidera de l'opportunité d'agir. Loos annonce, à cet égard, l'arrivée de Van Gorp

aan van Van Gorp en Edouard Pilaet (document 40). In de volgende telexen is over deze personen heel wat te doen. Marlière vindt de keuze van Pilaet en Van Gorp niet gelukkig. Dat alles levert weinig nieuws op … tot 1 oktober. Op die dag stuurt Marlière een bericht naar Brussel en verwijst uitdrukkelijk naar telex 58316. Hij is van mening dat de toestand gunstig is. Hij start de voorbereiding en wacht op het akkoord van de minister. In dat geval wil hij zelf voor instructies naar Brussel komen of vraagt hij een gezant van de minister (document 41). Loos laat weten dat hij zelf komt, samen met Fernand Vervier, kabinetsmedewerker van de minister (document 42).De ontmoeting tussen Marlière, Loos en waarschijnlijk Vervier vindt plaats op 10 oktober 1960 te Pointe Noire. Over welke actie gaat het hier, welke toestand moest als opportuun worden beoordeeld en waarop kon een eventuele hoogdringendheid betrekking hebben ? Wat werd er precies besproken te Pointe Noire? Volgens een verklaring van Louis Marlière aan het Duitse televisiestation ARD in 2000 zou Brussel hem op zekere dag twee personen hebben gestuurd : Loos en een kabinetsattaché. Ze zouden hem voorgesteld hebben een « *tueur de crocodiles* » te sturen. Marlière doelt kennelijk op de ontmoeting in Pointe Noire ([59]). Zijn getuigenis geeft ongetwijfeld goed de sfeer weer, maar biedt zij ons voldoende houvast om van een echt plan te spreken. Zijn Loos en Vervier werkelijk met het voorstel van een « *tueur de crocodiles* » naar Pointe Noire gekomen ? En hebben Loos en Marlière vervolgens schikkingen genomen om dat voorstel uit te voeren ? Of gaat het hier om een vrijblijvende gedachte die tijdens de ontmoeting is gesuggereerd ? Vervier van zijn kant ontkent voor de parlementaire onderzoekscommissie dat hij met zulke opdracht naar Brazzaville werd gestuurd ([60]).

et de Edouard Pilaet (document 40). Dans les télex suivants, il est souvent question de ces personnes. Marlière estime que le choix de Pilaet et de Van Gorp n'est pas heureux. Rien de bien nouveau ne se passe donc … jusqu'au 1er octobre. Ce jour-là, Marlière envoie un message à Bruxelles et renvoie expressément au télex 58316. Il estime que la situation est favorable. Il commence les préparatifs et attend l'accord du ministre. En cas de réponse affirmative, il souhaite se rendre personnellement à Bruxelles pour recevoir les instructions ou demande que le ministre lui envoie un délégué (document 41). Loos fait savoir qu'il vient lui-même, accompagné de Fernand Vervier, un membre du cabinet du ministre (document 42). La rencontre entre Marlière, Loos et, sans doute, Vervier a lieu le 10 octobre 1960 à Pointe Noire. De quelle action s'agit-il en l'occurrence, quelle situation devait être considérée comme opportune et sur quoi pouvait porter l'urgence éventuelle ? De quoi précisément a-t-on discuté à Pointe Noire ? Selon une déclaration que Louis Marlière a faite en 2000 à la chaîne de télévision allemande ARD, Bruxelles lui aurait envoyé un jour deux personnes : Loos et un attaché de cabinet. Ceux-ci lui auraient proposé de lui envoyer un « tueur de crocodiles ». Marlière fait manifestement allusion à la rencontre de Pointe Noire ([59]). Son témoignage traduit sans conteste parfaitement l'atmosphère qui règne à ce moment, mais est-il suffisant pour nous permettre de parler d'un véritable plan? Loos et Vervier, venus à Pointe Noire, ont-ils réellement proposé l'envoi d'un « tueur de crocodiles » ? Loos et Marlière ont-ils ensuite pris des dispositions pour donner suite à cette proposition ? Ou s'agit-il ici sans plus d'une idée parmi d'autres qui a été lancée au cours de la rencontre ? Vervier, quant à lui, dément devant la commission d'enquête parlementaire qu'il ait été envoyé à Brazzaville pour exécuter une telle mission ([60]).

([59]) Aan Marlière wordt gevraagd of hij zich « *les deux enfants* » herinnerd (die door de programmamakers worden geassocieerd met het plan Baracuda). Marlière denkt na, antwoordt eerst ontkennend en herinnert zich dan plots de komst van Loos en de kabinetsattaché. Deze associatie is fout. Loos en Vervier zijn uiteraard niet « *les deux enfants* » bestemd voor een « *coup de main* ».

([60]) Vervier moest onder andere contact nemen met gezanten van Zuid-Kasaï.

([59]) Il est demandé à Marlière s'il se rappelle les « deux enfants » (qui sont associés par les concepteurs du programme au plan Baracuda). Marlière réfléchit, répond d'abord négativement et se rappelle ensuite subitement l'arrivée de Loos et de l'attaché du cabinet. Cette association est erronée. Loos et Vervier ne sont évidemment pas « les deux enfants » prévus pour un « coup de main ».

([60]) Vervier devait notamment prendre contact avec des émissaires du Sud-Kasaï.

Document 40

Telex Loos aan Marlière, Minaf 58316, 16 september 1960

<Primo. Essayer convaincre Mobutu abandon toute idée offensive vers Katanga.

Secundo. Arrivent sous peu (dates seront confirmées) Van Gorp ex sûreté et Pilaet privé pour action prevue. D'ordre du ministre coordination assurée par Marlière qui doit renseigner minaf, celui ci sauf urgence jugera opportunité.

Tertio. Disponible si en avez emploi primo Goddard ancien com[mandant] police Léo ayant gardé contact milieux police et Ballaux pilote de fleuve et avions légers membre personnel Afrique ancien s[ervice de] r[enseignement et d']a[ction] 40-45. Cablez si besoin.

*Quarto. Fournir maximum renseignements sur évolution situation>**

Document 41

Telex Marlière aan Minaf, 1 oktober 1960

*<Référence secundo votre télé 583 du 16. Des émissaires venant de Bruxelles ou Eville laissent entendre que minaf estimerait action opportune. J'estime personnellement qu'elle serait opportune sous conditions et qu'elle est possible. Je donne les ordres de préparation. Si minaf est d'accord je passerai à exécution. En cas d'accord je demande autorisation aller retour Bruxelles pour mise au point ou envoi délégué minaf ici. Il est inutile et dangereux de continuer à intervenir par personne interposée>**

Document 42

Telex Loos aan Marlière, Minaf 65505, 5 oktober 1960

<Primo. Vervier et moi viendront Brazza soit départ Paris le sept soit départ Paris le neuf suite télex 1/10 au sujet de Joseph. S'agit d'un aller retour. Brazza me paraissant peu indiqué prière fixer endroit rendez-vous soit Pointe Noire soit Bangui soit Lamy soit autre endroit et faire réservations nécessaires à ce sujet. Accord préparation action.

Secundo. Votre télégramme 1/10 propos vingt millions. Connaissons source indiscrétion confirmé par votre télex 3/10. Accord sur attitude prise.

Cette somme à votre disposition sous réserve un million francs belges à consubel. Indiscrétion ne vient pas de minaf. Troisième partie votre télég 1/10 vous en parlerai de vive voix.

Tertio. Colis Leman. Contenu voir mon 64001. Vingt-deux valises. Quatre cent six kilogs. Vol Sabena sn 522 e t a gmt 1830 gmt. Accord escale deux heures minimum. Accord prendre colis dont question. Transport passager a régler avec représentant Sabena sur place. Même avion apportera thermo fax copy paper attention consubel. Jumelles suivront. Tertio votre demande fourni par Leman sauf dernière partie dont etudions possibilité.

Quarto. Votre télég 3/10 accord traiter uniquement avec Mobutu. Accord de principe envoi Belgique jeunes gens mais modalités sont étudiées. Priorité comme demandé a) cadet b) tr c) le reste. Faisons diligence ce domaine.

*Quinto. Ai vu Nsele au sujet stagiaires militaires. Lui rentre Léo par avion mardi quatre courant>**

Missie-Pilaet : 20 september-22 oktober 1960

Op 16 september kondigt Loos de komst aan van Pilaet in het kader van de « *action prévue* », de actie 58613. Uit de telex van die dag en latere telexen vernemen we dat Pilaet — alias « Achille » — uit de privé-sector komt, een goede dekking heeft in de bankwereld en een specialist is in het inlichtingenwerk. Wie is deze man, waarom en door wie werd hij naar Congo gestuurd ? Het antwoord op deze vragen brengt ons een nieuwe wereld binnen,

Document 40

Télex Loos à Marlière, Minaf 58316, 16 septembre 1960

Document 41

Télex Marlière à Minaf, 1er octobre 1960

Document 42

Télex Loos à Marlière, Minaf 65505, 5 octobre 1960

Mission Pilaet : 20 septembre-22 octobre 1960

Le 16 septembre, Loos annonce la venue de Pilaet dans le cadre de l'« action prévue », l'action 58316. Il ressort de ce télex et de télex ultérieurs que Pilaet — alias Achille — vient du secteur privé, qu'il dispose d'une bonne couverture dans le monde bancaire et qu'il est un spécialiste du renseignement. On apprend toutefois aussi que Marlière n'est pas vraiment satisfait du choix de Pilaet — alias « Achille » — à qui il reproche son indiscré-

waarin het verzet uit de Tweede Wereldoorlog en de anticommunistische netwerken een rol spelen.

Pilaet is een oud-verzetsman, die onder andere een belangrijke rol speelde bij de bevrijding van Antwerpen. Het lijkt erop dat hij met strijdmakkers uit het verzet ook na de oorlog in een inlichtingennetwerk is blijven opereren onder leiding van Norbert Laude, die tijdens de bezetting zijn commandant was. In een brief van 13 juni 1960 aan generaal Raymond Dinjeart, hoofd van het Militair Huis van de Koning, wordt Pilaet door Laude voorgesteld in de volgende bewoordingen : « *Mon Général — Je crois de mon devoir de vous communiquer une note émanant de Mr Pilate (*sic*) qui fut commandant des troupes de l'intérieur de la province d'Anvers, au cours de la Résistance. Je connais l'intéressé : très sérieux et j'ai pu contrôler à plusieurs reprises l'exactitude de ses renseignements.* ». En in een brief aan generaal Emile Janssens, 19 augustus 1960 : « Mr Pilaet était sous mes ordres au cours de la résistance pour notre service de renseignements. Il avait le commandement des unités de résistance (Général Gérard). Il nous a rendu de réels services » ([61]).

Het verzetsverleden van Pilaet is met andere woorden een garantie van degelijkheid. Valt daarbij op te merken dat Pilaet, hoewel afkomstig uit het communistisch georiënteerd Onafhankelijkheidsfront, na de oorlog — waarschijnlijk vanuit zijn patriottisme — in anticommunistische richting was geëvolueerd. Hij behoort echter niet tot wat men in de jaren vijftig de rechterzijde noemde, veeleer was hij een liberaal-georiënteerd figuur.

Er is nog een tweede aspect aan Pilaet dat hier minstens even belangrijk is. Pilaet is vennoot in de Antwerpse diamantfirma I. Konreich. Hij heeft banden met de Forminière en contacten met diens topman Alfred Moeller de Laddersous (beheerder van de CCCI, Société Minière du Bécéka, Auxilacs, Comité National du Kivu, Société Immobilière au Kivu, ere-vice-gouverneur-generaal van Belgisch Congo enz.). Zijn interesse voor Congo heeft in eerste instantie te maken met de diamantindustrie. Pilaet heeft trouwens al andere opdrachten achter de rug in Congo waarbij de diamantindustrie centraal stond.

Pilaet treedt op als inlichtingsagent. Maar hij opereert kennelijk niet zelfstandig. Hij treedt op via Norbert Laude. Laude is de gewezen directeur van de Koloniale Hogeschool te Antwerpen. Hij had de leiding van het verzet in Antwerpen in 1944 en ontsnapte bij de bevrijding op het nippertje aan een executie door de Gestapo. Over zijn optreden na de oorlog laten we hemzelf aan het woord in

([61]) Beide brieven in AKP, Militair Huis.

tion. Qui est cet homme, pourquoi et par qui est-il envoyé au Congo ? La réponse à ces questions nous fait entrer dans un monde nouveau, dans lequel la résistance active durant la seconde guerre mondiale et les réseaux anticommunistes jouent un rôle.

Pilaet est un ancien résistant, qui a notamment joué un rôle important lors de la libération d'Anvers. Il semble qu'il ait, avec d'autres anciens résistants, continué après la guerre à opérer au sein d'un réseau de renseignements sous la direction de Norbert Laude, qui avait été son commandant pendant l'occupation. Dans une lettre du 13 juin 1960 adressée au général Raymond Dinjeart, chef de la Maison militaire du Roi, Laude présente Pilaet dans les termes suivants : « Mon Général — Je crois de mon devoir de vous communiquer une note émanant de M. Pilate (*sic*) qui fut commandant des troupes de l'intérieur de la province d'Anvers, au cours de la Résistance. Je connais l'intéressé : très sérieux et j'ai pu contrôler à plusieurs reprises l'exactitude de ses renseignements. ». Et dans une lettre datée du 19 août 1960, Laude écrit au général Emile Janssens : « M. Pilaet était sous mes ordres au cours de la résistance pour notre service de renseignements. Il avait le commandement des unités de résistance (Général Gérard). Il nous a rendu de réels services » ([61]).

Le passé de résistant de Pilaet est, en d'autres termes, une garantie de fiabilité. Il convient à cet égard de remarquer que, quoique issue du Front de l'indépendance, de tendance communiste, Pilaet évolue après la guerre vers l'anticommunisme — probablement par patriotisme. Il n'appartient toutefois pas à ce qu'il était convenu d'appeler la droite dans les années cinquante, mais était plutôt d'orientation libérale.

Pilaet nous intéresse pour une deuxième raison au moins aussi importante. Il est l'un des associés de la société diamantaire anversoise I. Konreich. Il entretient des relations avec la Forminière et a des contacts avec le patron de celle-ci, Alfred Moelleur de Laddersous (administrateur de la CCCI, de la Société Minière du Bécéka, Auxilacs, du Comité National du Kivu et de la Société Immobilière du Kivu, vice-gouverneur général honoraire du Congo belge, etc.). Son intérêt pour le Congo s'explique en premier lieu par ses liens avec l'industrie diamantaire. Pilaet a du reste déjà accompli d'autres missions au Congo, missions qui concernaient avant tout l'industrie du diamant.

Pilaet agit en tant qu'agent de renseignements, mais il n'opère apparemment pas de manière autonome. Il reçoit ses instructions par l'entremise de Norbert Laude, l'ancien directeur de la *Koloniale Hogeschool d'*Anvers. En 1944, il dirigeait la résistance à Anvers et, à la libération, il avait failli être exécuté par la Gestapo. Dans la lettre précitée adressée à Dinjaert, il décrit ses activités

([61]) Les deux lettres se trouvent aux archives du Palais royal, Maison militaire.

de reeds geciteerde brief aan Dinjeart : « Depuis quinze ans, je suis rapporteur de la Force Publique au Conseil Colonial et au Conseil de Législation. J'ai appartenu à la F.P. et j'ai maintenu des contacts personnels avec les officiers, sous-officiers et gradés au cours des missions effectuées au Congo tous les deux ans depuis 1945 ». Is Laude hoofd van een breder netwerk ? Voor wiens rekening werkt Laude ? Dat zijn vragen waarop we geen antwoord kunnen geven.

Wanneer Pilaet in september 1960 naar Congo vertrekt heeft hij een dubbele missie, een voor Loos en een voor de Forminière (diamant). Rapporten van Pilaet — die opereert onder de schuilnaam Alex Lapite — gaan evenwel in eerste instantie naar Laude — schuilnaam Delau — en vervolgens naar de twee opdrachtgevers, respectievelijk de Forminière en minister d'Aspremont Lynden-Loos.

Wat kunnen wij afleiden uit deze rapporten ? Pilaet zou door Loos zijn geëngageerd voor een actie onder leiding van Marlière, waarvan de natuur door hem zelf als volgt wordt omschreven : « (…) On avait mis un petit programme au point, dont ma tâche consisterait à prendre contact avec le colonel Mobutu, Ileo, Bolikango et éventuellement le président Kasa Vubu. Ma tâche consiste à faire comprendre à ces leaders la lutte sans rémission que mènera le communisme international; dirigé et financé par la Russie, contre eux et tous les leaders congolais n'étant pas d'accord avec la politique lumumbiste. Je devais surtout leur faire comprendre que dans la situation actuelle, c'était une lutte sans merci dont le résultat, réconciliation ou non, la disparition de Patrice ou d'eux-mêmes, sans rémission ou sans doute possible ».

Gedurende zijn verblijf in Congo heeft Pilaet inderdaad verschillende ontmoetingen met Congolese leiders, waaronder vier met Mobutu (tussen 24 en 27 september), die hij — naar eigen zeggen — zou gewaarschuwd hebben tegen het internationale communisme en bepaalde personen. Met Marlière vlot de samenwerking niet. Volgens Pilaet is Marlière een amateur : zijn organisatie stelt niets voor. Pilaet, aldus Marlière, is een babbelaar. Wel stelt Pilaet een plan op voor Marlière, dat een indicatie kan opleveren voor de aard van actie 58316 (document 40). Het betreft het opzetten van een clandestiene actie- en inlichtingendienst, naar het model van het verzet. Uit de tekst blijkt dat gewelddadige en dodelijke actie tot de waaier van activiteiten behoort ([62]). In dat opzicht dus kan een aanslag op Lumumba tot de doelstellingen hebben behoord. Anderzijds is het door Pilaet geplande net-

([62]) « *Il doit être capable d'instruire ses hommes aux méthodes d'attaque, d'exécution, attentats, armes, explosifs, la ruse, la confusion, la concussion* ». « *Si l'acteur et sa couverture devaient être blessés gravement et dans l'impossiblité d'être évacués ou secourus, le chef de l'action prend la décision de l'opportunité de la mettre hors d'état définitivement pour empêcher des dénonciations* ».

après la guerre : « Depuis quinze ans, je suis rapporteur de la Force Publique au Conseil Colonial et au Conseil de Législation. J'ai appartenu à la F.P. et j'ai maintenu des contacts personnels avec les officiers, sous-officiers et gradés au cours des missions effectuées au Congo tous les deux ans depuis 1945 ». Laude est-il à la tête d'un réseau plus vaste ? Pour le compte de qui travaille-t-il ? Il nous est impossible de répondre à ces questions.

Lorsque Pilaet se rend au Congo en 1960, il est chargé d'une double mission : l'une pour Loos et l'autre pour la Forminière (diamant). Les rapports de Pilaet — qui opère sous le pseudonyme d'Alex Lapite — sont toutefois d'abord adressés à Laude — pseudonyme Delau — avant d'être transmis à ses deux commanditaires, qui sont respectivement la Forminière et le ministre d'Aspremont Lynden-Loos.

Que nous apprennent ces rapports ? Pilaet aurait été engagé par Loos pour exécuter, sous la direction de Marlière, une action dont il décrit lui-même la nature en ces termes : « (…) On avait mis un petit programme au point, dont ma tâche consisterait à prendre contact avec le colonel Mobutu, Ileo, Bolikango et éventuellement le président Kasa Vubu. Ma tâche consiste à faire comprendre à ces leaders la lutte sans rémission que mènera le communisme international; dirigé et financé par la Russie, contre eux et tous les leaders congolais n'étant pas d'accord avec la politique lumumbiste. Je devais surtout leur faire comprendre que dans la situation actuelle, c'était une lutte sans merci dont le résultat, réconciliation ou non, la disparition de Patrice ou d'eux-mêmes, sans rémission ou sans doute possible ».

Pendant son séjour au Congo, Pilaet a effectivement rencontré à plusieurs reprises des leaders congolais, et parmi eux, Mobutu, qu'il a rencontré quatre fois (entre le 24 et le 27 septembre) et qu'il dit avoir mis en garde contre le communisme international et certaines personnes. La collaboration avec Marlière est difficile. Selon Pilaet, Marlière est un amateur : son organisation est dérisoire. D'après Marlière, Pilaet est un bavard. Pilaet établit cependant un plan pour Marlière, qui peut donner une indication quant à la nature de l'action 58316 (document 43). Il s'agit de la mise sur pied d'un service d'action et de renseignement clandestin, s'inspirant du modèle de la résistance. Il ressort du texte que les activités du service englobent les actions violentes et meurtrières ([62]). Dans cette optique, un attentat contre Lumumba peut avoir figuré parmi les objectifs. D'autre part, le ré-

([62]) « Il doit être capable d'instruire ses hommes aux méthodes d'attaque, d'exécution, attentats, armes, explosifs, la ruse, la confusion, la concussion ». « Si l'acteur et sa couverture devaient être blessés gravement et dans l'impossiblité d'être évacués ou secourus, le chef de l'action prend la décision de l'opportunité de la mettre hors d'état définitivement pour empêcher des dénonciations ».

werk zo uitgebreid en zijn de acties zo divers, dat zij een actie tegen Lumumba zeker overstijgen. Misschien moet men denken aan acties tegen meerdere als communistisch beschouwde leiders zoals Gizenga, Kashamura enz. Of moet men denken aan een *stay behind* netwerk voor het geval Lumumba terug aan de macht komt, of aan verzetsactiviteit onder een communistisch regime in Congo.

Wij weten reeds dat Marlière in het kader van de actie 58316 op 1 oktober van mening is dat actie opportuun is. Pilaet van zijn kant, denkt daar blijkbaar anders over. Omstreeks dezelfde tijd schrijft hij : « *Mes impressions et ma conviction après les douze jours d'observation et de contacts sont que j'ai acquis la conviction que l'athmosphère n'est pas favorable de passer à une action directe que vous comprenez contre notre beau gibier, que j'appellerai le perdreau. Ceci indépendamment que l'action déjà entamée pour le moment a été commencée avec beaucoup trop de légereté, d'amateurisme et de fantaisie. Je suis certain de ne pas me tromper que la première chose à commencer est l'organisation d'une propagande étudiée, réaliste, continue mais surtout pénétrante à la masse entière du pays, non seulement dans les grands centres. La seule façon pour atteindre la masse et la préparer à l'action, qui est notre but final, est d'utiliser la presse* … ».

Document 43

Alex Lapite, « Projet d'organisation pour l'action bien déterminée, transmis à Louis, Brazza », getypte nota, circa 1 oktober 1960, 5 blz.

Document 44

Brief van Norbert Laude aan minister d'Aspremont Lynden, 23 oktober 1960

seau prévu par Pilaet a une telle étendue et ses actions, une telle diversité qu'ils vont certainement au-delà d'une action contre Lumumba. Il faut peut-être songer à des actions dirigées contre plusieurs dirigeants étiquetés comme communistes, tels que Gizenga, Kashamura, etc. Ou faut-il songer à un réseau *stay behind* pour le cas où Lumumba reviendrait au pouvoir, ou à des activités de résistance sous un régime communiste au Congo.

Nous savons déjà que, le 1er octobre, dans le cadre de l'action 58316, Marlière estime qu'il est opportun d'agir. Il s'avère que Pilaet, quant à lui, ne partage pas ce point de vue. Environ à la même époque, il écrit : « Mes impressions et ma conviction après les douze jours d'observation et de contacts sont que j'ai acquis la conviction que l'atmosphère n'est pas favorable de passer à une action directe que vous comprenez contre notre beau gibier, que j'appellerai le perdreau. Ceci indépendamment que l'action déjà entamée pour le moment a été commencée avec beaucoup trop de légèreté, d'amateurisme et de fantaisie. Je suis certain de ne pas me tromper que la première chose à commencer est l'organisation d'une propagande étudiée, réaliste, continue mais surtout pénétrante à la masse entière du pays, non seulement dans les grands centres. La seule façon pour atteindre la masse et la préparer à l'action, qui est notre but final, est d'utiliser la presse … ».

Document 43

Alex Lapite, « Projet d'organisation pour l'action bien déterminée, transmis à Louis, Brazza », note dactylographiée, vers le 1er octobre 1960, 5 pp.

Document 44

Lettre de Norbert Laude au ministre d'Aspremont Lynden, 23 octobre 1960.

<Monsieur le Ministre — J'ai l'honneur de joindre, en annexe à la présente, pour information extraits des deux derniers rapports reçus de Mr Pilate de Léopoldville.

Mr Pilate est rentré le 22 octobre à Anvers. Il a rempli également une mission pour la Forminière.

Je vous prie de vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération — (s) Lt-col. h. Norbert Laude>

Uitweiding : de figuur Pilaet

Die laatste passage zegt ons ook iets over de gemoedsgesteldheid van een Belgische samenzweerder die naar Afrika is getrokken. Hier past een woordje uitleg om de rol en het belang van een figuur als Pilaet in de gegeven context te beoordelen.

Kenmerkend voor de op antilumumbistische acties gerichte plannen in het najaar 1960 was dat ze niet verder waren geraakt dan het stadium van de formulering. Uiteraard vindt men er sporen van terug in de archieven die even een illusie kunnen wekken waardoor er meteen

Excursus : L'homme Pilaet

Ce dernier passage nous révèle aussi les états d'âme d'un comploteur belge qui s'est exporté en Afrique. Un mot est ici nécessaire pour évaluer le rôle et le poids d'un homme comme Pilaet dans ce contexte.

Manifestement, à l'automne 1960, le propre des projets d'actions antilumumbistes radicales fut de ne pas avoir dépassé le stade de la formulation. Bien sûr on en trouve trace dans les archives, qui peuvent générer un effet d'illusion, de miroir grossissant susceptible d'être

op wordt gefocust door voorstanders van de complottheorie. Maar als men diezelfde archieven enigszins uitdiept door de bronnen opnieuw in hun context te plaatsen zodat ze op steekhoudende wijze kunnen worden geïnterpreteerd, dan kan een heel ander licht worden geworpen op *a priori* explosieve documenten. Het geval van apotheker Dubois spreekt in dat opzicht boekdelen en wij brengen het later ter sprake.

Tegen die achtergrond past het de figuur Pilaet wat nader te bekijken, wiens weerstandsplannen tegen de lumumbisten uiteindelijk geen weerklank hebben gevonden, nadat ze aanvankelijk veel geblaat en weinig wol hadden opgeleverd. Wie had daar schuld aan? Allereerst de samenzweerder zelf. Hij zal de hoofdreden voor zijn falen zelf aangeven : gebrek aan organisatie en coördinatie, wat er ook op kan duiden dat de wil of een voldoende vastberaden en overtuigende politieke impuls ontbrak om aan de samenzweerders passende middelen ter beschikkiung te stellen waarmee ze een door hen beraamd plan om Lumumba te vermoorden tot uitvoering konden brengen. De complotteurs zitten in de knoei en zij zijn de eersten om dat toe te geven. Een document brengt ons duidelijkheid over de verwachtingen van een personage als Pilaet, met name zijn *« Note de conclusions sur l'entreprise « Beau Temps », liquidation totale de Congo-Meubles* », die zich, net als de overige rapporten, in de Papierens Loos ([63]) bevindt. Hij richt zijn conclusie, gedateerd Leopoldstad 13 oktober 1960, aan Delau [Laude]. Voor hem is dat de gelegenheid om de toevalligheden te recapituleren van een avontuur dat hij zich veelbelovend had gewenst, maar dat nergens op uitdraait. Voorgeschiedenis :

« Ayant entamé en Belgique une organisation minutieusement mise au point et qui allait aboutir à son stade final, je fus contacté à Bruxelles par Loos de la rue des Petits Carmes, me demandant de collaborer avec son organisation pour que diverses actions de groupes dispersés n'entravent pas l'action d'autres groupes, et notamment du sien. Je fus entièrement d'accord avec ce principe et c'est pour cela que je me mis à sa disposition. Je pus croire que son organisation était prête à entrer définitivement dans l'action finale, puisque deux jours après ma première prise de contacts, il me demandait de partir d'urgence avec un autre de ses hommes ».

De actie lijkt er aan te komen en de lumumbisten kunnen maar beter op hun hoede zijn. En nochtans zal hij – die immers als een hond in een kegelspel is terechtgekomen — een ontgoocheling te verwerken krijgen:

« Il faut donc comprendre mon étonnement en arrivant ici et en m'apercevant que rien n'était fait, comme je vous l'ai écrit dans mes rapports précédents à ce sujet. Cela aurait été encore un moindre mal, si on s'était mis immédiatement au travail ici pour mettre cette affaire

([63]) PL, 5, blz. 10 en 11.

exploité par les amateurs de complot. Mais en approfondissant quelque peu ces mêmes archives, en resituant les sources dans leur contexte, en vue d'une interprétation adéquate, une autre lumière peut alors être jetée sur des documents a priori explosifs. Le cas du pharmacien Dubois est éloquent à ce propos, et nous l'évoquons plus loin.

Dans cette perspective, il faut nous interroger sur Pilaet dont les projets de résistance aux lumumbistes sont restés en définitive sans échos, après avoir fait beaucoup de bruit pour peu de résultats. La faute à qui ? D'abord au comploteur lui-même. La raison d'être principale de son échec sera donnée par l'intéressé : désorganisation et manque de coordination, ce qui pourrait aussi se traduire par une absence de volonté ou d'une impulsion politique suffisamment décidée et convaincante, pour que soit mis à la disposition du ou des comploteurs les moyens ad hoc, pour faire aboutir un projet d'assassinat de Lumumba, dont ils seraient les artisans. Les comploteurs pataugent et sont les premiers à le déplorer. Un document nous éclaire sur les espoirs déçus d'un personnage comme Pilaet, à savoir sa « Note de conclusions sur l'entreprise « Beau Temps », liquidation totale de Congo-Meubles », qui se trouve, comme ses autres rapports, dans les Papiers Loos ([63]) . Il adresse sa conclusion, datée de Léopoldville le 13 octobre 1960 à Delau [Laude]. C'est l'occasion pour lui de récapituler les aléas d'une aventure qu'il souhaitait prometteuse et qui n'aboutit pas. Rétroactes :

« Ayant entamé en Belgique une organisation minutieusement mise au point et qui allait aboutir à son stade final, je fus contacté à Bruxelles par Loos de la rue des Petits Carmes, me demandant de collaborer avec son organisation pour que diverses actions de groupes dispersés n'entravent pas l'action d'autres groupes, et notamment du sien. Je fus entièrement d'accord avec ce principe et c'est pour cela que je me mis à sa disposition. Je pus croire que son organisation était prête à entrer définitivement dans l'action finale, puisque deux jours après ma première prise de contacts, il me demandait de partir d'urgence avec un autre de ses hommes ».

L'action semble être au rendez-vous, et les lumumbistes ne perdent rien pour attendre. Et pourtant, c'est une déception qui l'attendait, lui qui arrive comme un cheveu dans la soupe :

« Il faut donc comprendre mon étonnement en arrivant ici et en m'apercevant que rien n'était fait, comme je vous l'ai écrit dans mes rapports précédents à ce sujet. Cela aurait été encore un moindre mal, si on s'était mis immédiatement au travail ici pour mettre cette affaire

([63]) PL, 5 pp. 10 et 11.

définitivement au point. D'après les éléments dont je dispose, il n'en est rien à moins qu'on ne me tienne dans une ignorance voulue, et que, sciemment, pour une raison ou l'autre, on veuille me tenir à l'écart de cette affaire. Moi, je veux bien, mais alors qu'on me le dise franchement et qu'on ne me leurre pas (…) ».

Pilaet zet zijn betoog voort en gaat tekeer tegen het immobilisme, de lichtzinnigheid, de nonchalance, de fantasie, het amateurisme van die « organisatie » die kennelijk geacht wordt Congo te redden uit de klauwen van het rode gevaar. De uit te voeren actie valt niet te onderschatten, want ze is rechtstreeks tegen de persoon van Lumumba gericht : « Une solution serait qu'un groupe, formé en Belgique et non connu au Congo, spécialement instruit en Belgique pour cette action, s'en occupe. Le chef d'action de cette équipe devrait être alors un homme, qui connaît toute la situation ici et les toutes dernières manigances et entourloupettes que Notre Patrice effectue tous les dimanches avec une désinvolture déconcertante. Je vous garantis que rien ne serait plus facile pour une équipe de spécialistes que de faire cela, naturellement leur retrait et leur évacuation du Congo doit alors être très bien préparée et suivre dès l'instant même du coup fait ».

Maar Pilaet/Lapite voelt zich de verongelijkte, de onbegrepene : « J'abandonne ce point de ma mission commerciale pour le laisser à l'autre, qu'ils (sic) le feront ou pas ». Pilaet heeft het gevoel dat men hem niet zo moest in Congo, en vooral, dat men zijn vaardigheden niet echt heeft kunnen benutten, hij beleeft ontegensprekelijk een frustrerende ervaring, hoewel hij heel wat goede wil en anticommunistisch idealisme ten toon spreidde. Hij wilde echt overtuigen, zoals men kan lezen in zijn *Rapport nr 4, van 2 oktober 1960* : « J'ai eu un entretien samedi après-midi avec Bolikango dans sa maison privée à Limelete, 13e rue. Nous étions seuls, en tête à tête. J'ai pu lui remettre également le mémorandum sur le communisme. Il était fort impressionné de ce que j'écrivais dans ce mémorandum, qui était, selon, la confirmation des documents publiés que vous trouverez sous ce pli, et parus dans la presse locale. Je lui ai bien fait comprendre qu'il avait maintenant les preuves irréfutables de la vérité des dires contenus dans mon mémorandum, que les leaders congolais doivent mener à partir de ce moment un combat sans merci contre les cocos, car si Patrice recouvrait la liberté, cela signifierait leur condamnation à mort et cette fois sans sursis ni pitié, mais également sans délais. Je lui ai fait comprendre que c'est son devoir impérieux de faire comprendre à toutes ses troupes et aux autres *leaders* qu'un seul but compte encore la disparition absolue et immédiate de Patrice, que c'était pour lui et les autres un devoir impérieux, duquel aucun sentiment, même religieux, ne peut les retenir ».

Ondanks indrukwekkende actieplannen — althans op papier —, zullen de inspanningen van Pilaet tot misluk-

définitivement au point. D'après les éléments dont je dispose, il n'en est rien à moins qu'on ne me tienne dans une ignorance voulue, et que, sciemment, pour une raison ou l'autre, on veuille me tenir à l'écart de cette affaire. Moi, je veux bien, mais alors qu'on me le dise franchement et qu'on ne me leurre pas (…) ».

Pilaet poursuit sa réflexion en dénonçant l'immobilisme, la légèreté, la désinvolture, la fantaisie, l'amateurisme de cette « organisation » sensée manifestement sauver le Congo du danger rouge. L'action à mener est de taille puisqu'elle vise directement la personne de Lumumba : « Une solution serait qu'un groupe, formé en Belgique et non connu au Congo, spécialement instruit en Belgique pour cette action, s'en occupe. Le chef d'action de cette équipe devrait être alors un homme, qui connaît toute la situation ici et les toutes dernières manigances et entourloupettes que Notre Patrice effectue tous les dimanches avec une désinvolture déconcertante. Je vous garantis que rien ne serait plus facile pour une équipe de spécialistes que de faire cela, naturellement leur retrait et leur évacuation du Congo doit alors être très bien préparée et suivre dès l'instant même du coup fait ».

Mais Lapite est dépité, il est incompris : « J'abandonne ce point de ma mission commerciale pour le laisser à l'autre, qu'ils (sic) le feront ou pas ». Pilaet a le sentiment qu'on a pas vraiment voulu de lui au Congo, et surtout, qu'on a pas vraiment su exploiter ses compétences, il vit incontestablement une expérience frustrante, alors qu'il ne manquait ni de bonne volonté, ni d'idéalisme anticommuniste. Il voulait sincèrement convaincre, comme on pouvait le lire dans son Rapport n° 4, du 2 octobre 1960 : « J'ai eu un entretien samedi après-midi avec Bolikango dans sa maison privée à Limelete, 13e rue. Nous étions seuls, en tête à tête. J'ai pu lui remettre également le mémorandum sur le communisme. Il était fort impressionné de ce que j'écrivais dans ce mémorandum, qui était, selon, la confirmation des documents publiés que vous trouverez sous ce pli, et parus dans la presse locale. Je lui ai bien fait comprendre qu'il avait maintenant les preuves irréfutables de la vérité des dires contenus dans mon mémorandum, que les leaders congolais doivent mener à partir de ce moment un combat sans merci contre les cocos, car si Patrice recouvrait la liberté, cela signifierait leur condamnation à mort et cette fois sans sursis ni pitié, mais également sans délais. Je lui ai fait comprendre que c'est son devoir impérieux de faire comprendre à toutes ses troupes et aux autres leaders qu'un seul but compte encore la disparition absolue et immédiate de Patrice, que c'était pour lui et les autres un devoir impérieux, duquel aucun sentiment, même religieux, ne peut les retenir ».

Malgré des projets d'action impressionnants sur papier, les efforts de Pilaet seront voués à l'échec, mais

ken gedoemd zijn, maar zijn verbittering is leerijk voor ons, want ze licht ons voor over het ontbreken toentertijd van enige Belgische coherentie, van enige coördinatie bij het op touw zetten van een radicale operatie tegen Lumumba. Het mislukken van de geheime, doodgeboren plannen voor de fysieke liquidatie van Lumumba laat zich wellicht samenvatten in een constatering die door de tegenslagen van Pilaet wordt geïllustreerd : de ondoeltreffendheid van de paar betrokken actoren die te wijten was aan het gebrek aan onderlinge coördinatie. Dat alles ontkracht, tegen de achtergrond van de klandestiene manoeuvres, enigszins de idee van een groot complot dat vastberaden en goed georganiseerde partners, opdrachtgevers en uitvoerders samenbracht. Ook al leefde bij sommigen de drang om te moorden, dan nog was die te diffuus, te hinderlijk opdat aan tussenpersonen serieuze middelen zouden worden gegeven om tot de actie over te gaan. In feite heeft in het najaar 1960 niemand in België de verantwoordelijkheid op zich willen nemen voor een proces dat in de fysieke eliminatie van Lumumba moest uitmonden, zodat met dat proces niet eens een aanvang is gemaakt.

Laten we besluiten met een paar commentaren van de Staatsveiligheid. Men constateert dat Lahaye Pilaet wantrouwt, dat hij argwaan koestert voor diens « rocamboleske » houding en voor de contacten die hij legt. De conclusie van een rapport van Caeymaex, het hoofd van de Staatsveiligheid, is veelbetekenend : « Les informateurs signalent que Pilaet est orgueilleux et prétentieux, tâchant de se faire remarquer et de nouer un maximum de relations » ([64]). In een geheim memorandum van de Staatsveiligheid van 29 oktober 1969 en getiteld « Menaces contre la sécurité du président Mobutu », staat een verwijzing naar Pilaet die mag gelden als besluit voor deze zaak : « Pilaet est un sujet belge particulièrement sensibilisé par les affaires belgo-congolaises. Brillant résistant en 40-45, il fut agent de la Forminière au Congo et, à ce titre, transmit des informations sur ce pays à de hautes personnalités belges (…). Pilaet est connu pour sa vanité extrême et son besoin maladif de se mettre en vedette » ([65]). Pilaet heeft bij zijn geheime oorlog in Congo duidelijk niet de lauweren van de roem geoogst.

De inspectietocht van Charles Magnette, 18-30 september 1960

In de telexen van Loos en Marlière is er in de laatste week van september regelmatig sprake van het bezoek van Charles. Bedoeld is commandant Charles Magnette, een van de medewerkers van Loos in Brussel. Magnette wordt naar Congo en Rwanda-Urundi gestuurd, wellicht met instructies voor de Belgische officieren ter plaatse,

([64]) ASE, Pilaet, 45-46.
([65]) ASE, Pilaet, 45-46.

son amertume est instructive pour nous, car elle nous éclaire sur l'absence d'une cohérence belge, de coordination, à ce moment-là dans l'organisation d'une opération radicale contre Lumumba. L'échec des projets clandestins, morts-nés, de liquidation physique de Lumumba se résume peut-être à un constat que les mésaventures de Pilaet illustrent : l'inefficacité des quelques acteurs engagés, dû au manque de coordination entre eux. Ce qui tend à diluer sur le terrain des manœuvres clandestines, l'idée d'un grand complot réunissant des partenaires, des commanditaires et des exécutants décidés et organisés. Si le désir de meurtre était là chez certains, il était trop diffus, trop encombrant pour que des moyens sérieux soient donnés à des intermédiaires pour passer à l'acte. En fait, à l'automne 1960 en Belgique, personne n'a voulu prendre sur lui la responsabilité d'un processus conduisant à l'élimination physique de Lumumba, donc ce processus ne s'est pas enclenché.

Finissons par quelques commentaires de la Sûreté. On constate que Lahaye se méfie de Pilaet, de son attitude rocambolesque et de ses contacts. La conclusion d'un rapport de Caeymaex, le chef de la Sûreté, est significative : « Les informateurs signalent que Pilaet est orgueilleux et prétentieux, tâchant de se faire remarquer et de nouer un maximum de relations » ([64]) Dans un mémorandum secret de la Sûreté de l'Etat, datant du 29 octobre 1969 et intitulé « Menaces contre la sécurité du président Mobutu », il y a une référence à Pilaet qui s'inscrit comme une conclusion à cette affaire : « Pilaet est un sujet belge particulièrement sensibilisé par les affaires belgo-congolaises. Brillant résistant en 40-45, il fut agent de la Forminière au Congo et, à ce titre, transmit des informations sur ce pays à de hautes personnalités belges (…). Pilaet est connu pour sa vanité extrême et son besoin maladif de se mettre en vedette » ([65]). Pilaet n'a manifestement pas recueilli les lauriers de la gloire dans sa guerre secrète au Congo.

La tournée d'inspection de Charles Magnette, du 18 au 30 septembre 1960

Les télex de Loos et Marlière font régulièrement allusion, la dernière semaine de septembre, à la visite de Charles. Il s'agit du commandant Charles Magnette, un des collaborateurs de Loos à Bruxelles. Magnette est envoyé au Congo et au Ruanda-Urundi, sans doute pour transmettre des instructions aux officiers belges sur place,

([64]) ASE, Pilaet, 45-46.
([65]) ASE, Pilaet, 45-46.

maar zeker ook om Loos uit eerste hand te informeren over de toestand. Hij start zijn rondreis in Elisabethstad en keert via Brazzaville terug. Daar verblijft hij slechts korte tijd : tussen 28 en 30 september ([66]). We beschikken over zijn rapport, geredigeerd uiterlijk op 5 oktober 1960, vermits Loos in een telex van die dag verwijst naar een element uit dat rapport ([67]).

Het rapport is ontgoochelend voor wie een antwoord zoekt op de vele vragen. Het is bijzonder lapidair en weinig expliciet. Het is 43 pagina's dik, maar vele bladzijden bevatten slechts één of enkele zinnen. Met betrekking tot Brazzaville spreekt Magnette onder andere over actie en inlichtingen. Wij laten deze beide delen hier volgen :

Document 45 (fotokopie als bijlage)

Uittreksel uit Ch. Magnette, « Rapport. Mission effectuée au Congo par le Commandant Magnette du 18 au 30 september 1960 », ten laatste 5 oktober, getypte nota, 43 blz.

mais certainement aussi pour fournir à Loos des informations de première main sur la situation. Il commence son périple à Elisabethville et rentre par Brazzaville, où il ne restera que peu de temps : du 28 au 30 septembre ([66]). Nous disposons de son rapport, rédigé au plus tard le 5 octobre 1960, étant donné que Loos renvoie, dans un télex de ce jour, à un élément de ce rapport ([67]).

Le rapport est décevant pour qui cherche une réponse aux nombreuses questions. Il est particulièrement lapidaire et peu explicite. Il compte 43 pages, mais de nombreuses pages ne comportent qu'une seule ou quelques phrases. En ce qui concerne Brazzaville, Magnette parle notamment d'action et d'informations. Ces deux parties sont reproduites ci-après :

Document 45 (photocopie en annexe)

Extrait de Ch. Magnette, « Rapport. Mission effectuée au Congo par le Commandant Magnette du 18 au 30 septembre 1960 », au plus tard le 5 octobre, note dactylographiée, 43 pp.

<Action.

Dirigée par Marlière : personne d'autre.

Faire respecter discrétion absolue à Bruxelles.

Marlière s'en tient aux directives reçues. Le « Go » doit venir de Bruxelles.

Préparer des colis mais ne les expédier que sur demande et par petites quantités. Pas distribuer trop : crainte du terrorisme (Colis pour Blondin).

Action Baluba :

Kalonji + groupe action doivent se renseigner et proposer plan.

Bernard + groupe action : se préparer.

A Léopoldville, des groupes d'action sérieux existent mais manquent de coordination.

Il faudrait quelqu'un sur place pour conseiller et coordonner. Trop de monde est au courant des activités. On en parle partout. Il faut réorganiser.

La personne choisie pour coordonner doit avoir une couverture à Léopoldville.

On insiste sur la nécessité d'une couverture sérieuse et l'opportunité de la contrôler au Congo avant le départ.

Renseignements (question Sûreté).

— Centraliser à Bruxelles (pour les 4 départements)

1 responsable à Bruxelles

1 responsable à Brazza (M peut être ce responsable si on le désire)

([66]) Een ontmoeting Marlière-Magnette in Elisabethstad, aldaar gepland op 27 september om redenen van discretie, zal niet doorgaan. Loos vraagt Marlière in extremis in Brazzaville te blijven voor de operatie-soldij (cf. *infra*). Op 28 september vraagt Marlière aan Loos : « *Votre 60826 ack. Je reste à Brazza et j'exécute. Toutefois, j'espère recevoir directives promises et si possible visite Charles* ». Hij herhaalt die vraag in een andere telex van die dag. Loos antwoordt nog dezelfde dag : « *Charles essayera contact via Brazza* » (Minaf 61828).

([67]) Het betreft de aankoop van een afluistertoestel (poste écoute) van 80 000 frank. In het rapport van Magnette lezen we : « *Demande autorisation achat poste écoute (disponible à Léo) coût 80 000 francs. Pourrait faire cet achat sur crédit mis disposition Belsulat* ». Loos telext op 5 oktober aan Marlière : « *Accord achat poste écoute 80 000 frs dont parle Charles sur fonds à votre disposition* » (Minaf 65605).

([66]) Une rencontre entre Marlière et Magnette à Elisabethville, prévue à cet endroit le 27 septembre par souci de discrétion, n'aura pas lieu. Loos demande in extremis à Marlière de rester à Brazzaville pour l'opération soldes (cf. *infra*). Le 28 septembre, Marlière demande à Loos : « Votre 60826ack. Je reste à Brazza et j'exécute. Toutefois, j'espère recevoir directives promises et si possible visite Charles. » Il réitère cette question dans un autre télex du même jour. Loos répond encore le jour même : « Charles essayera contact via Brazza » (Minaf 61828).

([67]) Il s'agit de l'achat d'un poste d'écoute de 80 000 francs. Dans le rapport de Magnette, on peut lire : « Demande autorisation achat poste écoute (disponible à Léo) coût 80 000 francs. Pourrait faire cet achat sur crédit mis disposition Belsulat. » Loos envoie un télex à Marlière le 5 octobre : « Accord achat poste écoute 80 000 francs dont parle Charles sur fonds à votre disposition ». (Minaf 65605).

— *Fixer la dépendance statut (Minaf ou autre département)*
— *Pour Léopoldville: envoyer trois personnes avec couverture sérieuse et contrôlée.*
— *Il faudrait remettre en route un embryon de sûreté dans chaque province>*

Dit rapport maakt ons niet zoveel wijzer, tenzij over enkele punten. Inzake « actie » heeft Marlière de leiding, maar Brussel moet het licht op groen zetten. Dat is zonder twijfel een verwijzing naar actie 58316. Marlière vraagt wapens, maar in kleine hoeveelheden (verwijzing naar colli's, onder andere de wapenlevering Blondin van 15 september). Hij zal voorzichtig zijn bij de verdeling uit vrees voor terrorisme. Het rapport bevestigt dat de actie 58316 zeker breder is dan een actie tegen de persoon van Lumumba. Er is sprake van meerdere actiegroepen. In het licht van de gegevens uit dit rapport, kan men zich afvragen waarom Marlière op 1 oktober de mening uitdrukt dat de actie opportuun is. Elders in zijn rapport levert Magnette felle kritiek op Pilaet.

Op andere punten uit het rapport gaan we hier niet, tenzij nog op één intrigerende mededeling onder de rubriek « *Divers* » : « *Marlière demande un plan de la Résidence* ». Bedoeld is zonder twijfel de residentie van Lumumba. Waarom heeft Marlière een plan van de residentie nodig ? Voor de actie ontvoering van Lumumba (de zogenaamde actie-Dedeken), of voor de moordpoging door mulat Georges ? Wij komen daar straks op terug.

En quid met Baracuda ?

Slechts twee telexen vermelden de code Baracuda, namelijk op 14 en 15 september (documenten 46 en 47). Gaat het hier om de actie 58316, waarvan we zojuist enkele elementen hebben geschetst, waartoe de missie-Loos-Vervier en de missie-Pilaet behoren ? Of gaat het daarentegen om de operatie-Dedeken, dit wil zeggen de opdracht aan commandant Dedeken gegeven om Lumumba te ontvoeren, een opdracht die hij rechtstreeks van generaal Cumont in Brussel heeft ontvangen na recrutering door Loos ? Wij gaan daar in het volgende punt verder op in. Marlière spreekt op 14 september over een plan Baracuda dat hij voor onderzoek zal voorleggen aan commandant Dedeken in Elisabethstad. 's Anderendaags signaleert hij dat een van de twee « kinderen » die Loos hem zal sturen voor de actie tegen Lundula, kan gebruikt worden voor de organisatie van het plan Baracuda. Maar de code Baracuda wordt niet meer gebruikt na 15 september. Op 17 september vraagt Marlière de twee kinderen — niet te verwarren met Pilaet en Van Gorp — niet te sturen. Dat zou er kunnen op wijzen dat de actie Baracuda niet is doorgegaan, als onderdeel van de « action en cours », die na de machtsgreep van Mobutu doelloos is geworden.

Ce rapport ne nous apprend pas grand-chose, sauf sur quelques points. En ce qui concerne l'« action », c'est Marlière qui en a la direction, mais Bruxelles doit donner le feu vert. Il s'agit sans conteste d'une allusion à l'action 58316. Marlière demande des armes, mais en petites quantités (référence à des colis, notamment à la livraison d'armes pour Blondin du 15 septembre). Il sera prudent lors de la distribution par crainte du terrorisme. Le rapport confirme que l'action 58316 est certainement plus vaste qu'une action contre la personne de Lumumba. Il est question de plusieurs groupes d'action. À la lumière des éléments figurant dans ce rapport, on peut se demander pourquoi Marlière dit, le 1er octobre, que l'action est opportune. Ailleurs dans son rapport, Magnette critique sévèrement Pilaet.

Nous n'analyserons pas plus avant d'autres points du rapport, sauf une seule communication, qui a de quoi intriguer et qui est classée sous la rubrique « Divers » : « Marlière demande un plan de la Résidence ». C'est sans conteste la résidence de Lumumba qui est visée. Pourquoi Marlière a-t-il besoin d'un plan de la résidence ? Pour l'enlèvement de Lumumba (l'« action Dedeken »), ou pour la tentative de meurtre par le mulâtre Georges ? Nous y reviendrons plus tard.

Et quid de Baracuda ?

Deux télex seulement mentionnent le code Baracuda, à savoir ceux des 14 et 15 septembre (documents 46 et 47). S'agit-il de l'action 58316, dont nous venons d'évoquer quelques éléments et dont font partie la mission Loos-Vervier et la mission Pilaet ? Ou s'agit-il, au contraire, de l'opération Dedeken, c'est-à-dire l'ordre donné au commandant Dedeken de kidnapper Lumumba, ordre qu'il a reçu directement du général Cumont à Bruxelles après avoir été recruté par Loos ? Nous y reviendrons plus en détail dans le point suivant. Le 14 septembre, Marlière parle d'un plan Baracuda qu'il soumettra pour examen au commandant Dedeken à Élisabethville. Le lendemain, il signale que l'un des deux « enfants » que Loos lui enverra pour l'action contre Lundula pourra être utilisé pour l'organisation du plan Baracuda. Mais, après le 15 septembre, le code Baracuda n'est plus utilisé. Le 17 septembre, Marlière demande de ne pas envoyer les deux enfants — à ne pas confondre avec Pilaet et Van Gorp. Cela pourrait indiquer que l'action Baracuda n'a pas eu lieu, en tant que partie intégrante de *« l'action en cours »*, qui n'a plus d'objet après la prise de pouvoir par Mobutu.

Document 46

Telex Marlière aan Minaf, 14 september 1960

Document 46

Télex Marlière à Minaf, 14 septembre 1960

<Situation F[orce] P[ublique] Léo.

Primo. Bolikango n'a pas été libéré par t[rou]p[e]s à lui mais sur ordre Lumumba. Lumumba a été arrêté par 2 c[ompagn]ie p]olice] m[ilitaire] et libéré sur ordre personnel Lundula.

*Secundo. F[orce] P[ublique] /iejpcise/ [*sic*] environ soixante hommes /donlxwrp/ [*sic*] Batetela quelques Bangala et Lulua constituent garde personnel Lumumba grassement payés. Le restant est neutre et connaît mal la situation. Nouveau gouvernement avait omis donner des ordres à la troupe qui aurait probalement suivi.*

Tertio. Lundula partisan Lumumba, Mobutu attentiste. Kiembe /correst/ [sic] Masiala inconnue. Kokoto Mukunsu Mpwati com[man]d[ant] camp Léopold /qmukonso- utshudi ex 2/13 renvoyé F[orce] P[ublique] commande p[olice] m[ilitaire] stop 3/1+

2 °°et 2 p[olice] m[ilitaire] armés en permanence. Dans autres unités armes dans maisons chefs de section responsables ou au magasin.

*Quarto. /p tp/ [*sic*] ayant protégé Bolikango à l information être 2 c[ompagn]ie g[en]d[armerie] qui a exécuté mission sur ordre Mpwati et sous conduite de son com[man]d[ant] c[ompagn]ie habituel.*

*Quinto. /ptp/ [*sic*] généralement inactive. Pas de séances d'instruction.*

Sexto. Une quinzaine Balubas la plupart gradés d'élite arrêtés et transférés Stan. Environ quatre cents Balubas désarmés venant du Katanga et du Kasai logent maisons Otraco près Prince de Liège bonne masse de manœuvre. Disposent clandestinement quatre vigneron et sept mauser ([68]).

Septimo. C[ompagn]ie c[omman]do actuellement à L[u]l[ua]b[our]g veut rentrer à Léo parce que inquite sur situation. Signalait auparavant dans tlg a Mpwati peu de valeur soldats Kalonji. Se plaignait de l'ordre d'arrêter les opérations. Estimait que si ordre était donné aurait pu continuer progression jusqu'Eville.

*Octavo. Plan à l'étude pour action à Léo en accord avec gouvernement Ileo. Succès très possible si exécutants aussi décidés en actes qu'en paroles. Impossible si Ghana prend parti Lum[um]ba. Autre plan baracuda sera soumis à l'examen com[man]d[ant] Dedeken Eville à exécuter sans participation /gov/ [*sic*] congolais. Prière rappeler Dieu promesse envoi s[tanding] o[peration] i[nstructions] et ordre bataille F[orce] P[ublique] en sa possession>**

Document 47

Telex Marlière aan Loos, 15 september 1960

Document 47

Télex Marlière à Loos, 15 septembre 1960

<Vu évolution situation estime devoir postposer action en cours et sonder intentions Mobutu. Prendrai contact le plus tôt possible. Vous confirme neutralité majorité F[orce] P[publique] dans conflit actuel. Danger être insubordination possible troisième groupement. Attitude éléments comme Fataki (com[man]d[dant] P[olice]m[ilitaire] Stan) partisan Lumumba actuellement à Leo peut être déterminante. Vous signale Mobutu n'être pas communiste, mais farouchement nationaliste et opposé à la sécession du Katanga.

S'il réussit à garder le pouvoir il réorganisera son armée et appliquera strictement la politique unitariste preconisée par la Belgique et la F[orce] P[ublique] avant le trente juin. Admettra éventuellement fédération mais pas confédération. Désire créer armée forte à base de para c[omman]dos et gendarmerie nationale unique mise à la disposition des provinces.

Suppose deux enfants être envoyés suite contact Henniquiau. Vous signale plus urgent envoyer /bc oualwnicien/ [sic] radio capable assurer maintenance matériel et écoute en lingala et en morse. Deuxième enfant peut venir prendre contact pour organiser plan baracuda dont je vous ai parlé hier.

*Vous suggère cap[i]t[aine] De Keyser ex c[ompagn]ie c[omman]do. Vous signale toutefois impossibilité héberger et entraîner personnel sur place. Examinerai ce problème avec votre envoyé et ferai propositions>**

([68]) Resp. machinepistool en geweer.

([68]) Respectivement mitraillette et fusil.

De operatie-ontvoering (Dedeken)

Alvast van één actie hebben wij een klaar en duidelijk beeld dank zij de getuigenis van de voornaamste betrokkene, kolonel Dedeken. Volgens Dedeken zou hij einde augustus, begin september — de exacte datum kan hij zich niet herinneren — van generaal Cumont, stafchef van het Belgisch leger, de opdracht hebben gekregen Lumumba te ontvoeren. Voor de voorbereiding en de modaliteiten van die actie verwijzen we naar zijn schriftelijke (document 48) en mondelinge getuigenis.

Er zijn twee documenten die onrechtstreeks deze getuigenis ondersteunen. In een brief aan majoor Loos van 30 augustus 1961, die betrekking heeft op zijn statuut, schrijft Noël Dedeken het volgende : « *Je reçois aujourd'hui votre lettre citée en référence qui représente mon billet retour au Ministère de la Défense Nationale … Cela me semble un peu le « pay off » assez froid ! Je voudrais en conséquence vous rappeler que j'ai été volontaire pour la mission « Lumumba » qui est ensuite devenue celle de « Kalonji ». Je ne vais pas passer en revue tous les avatars encontrés en Afrique et en Europe, mais je vous signale qu'actuellement je ne vois pas l'issue pour le moment* ». In een brief aan majoor Loos van 16 september 1960, die betrekking heeft op de operatie in Kasaï, schrijft Dedeken het volgende : « *Je vous écris ceci pour vous mettre (et le [général] Cumont) dans le picture* ». Uit deze twee citaten blijkt dat Dedeken heeft deelgenomen aan een missie-Lumumba en dat hij in september 1960 in contact stond met generaal Cumont ([69]).

Behalve het getuigenis van Dedeken is er ook het getuigenis van kolonel Vandewalle die de opdracht van Dedeken vermeldt, maar zonder expliciete verwijzing naar generaal Cumont. Zeer waarschijnlijk heeft Vandewalle zijn informatie van Loos zelf : « A titre d'anecdote, on peut dire ici que le commandant Noël Dedeken, ancien chef de la compagnie de commandos de la FP, fut renvoyé au Katanga, par un général belge, via le conseiller militaire du ministre des Affaires africaines, afin de préparer l'enlèvement de Lumumba. Il entraîna dans ce but, une trentaine de Baluba. Devant l'impossibilité de réaliser l'exploit depuis Eville, il se présenta à Mistebel. L'ambassadeur Rotschild l'expédia à Bakwanga, rejoindre le commandant Joseph (dit Jules) Crèvecœur » (II, blz. 242).

Van belang bij de operatie-ontvoering zijn de volgende vaststellingen en vragen. Primo. De opdracht komt van het hoogste militaire gezag. Daar bestaat geen betwisting over. De vraag die vervolgens rijst is : kon generaal Cumont zelfstandig zo'n opdracht geven, zonder akkoord van de minister van Defensie of andere politieke verantwoordelijken ? Secundo. Dedeken werd via Loos geëngageerd. We mogen aannemen dat generaal Cumont aan majoor

([69]) Beide brieven in PL.

L'opération « enlèvement » (Dedeken)

Il s'agit au moins d'une action dont nous pouvons nous faire une idée claire et précise grâce au témoignage du principal protagoniste, le colonel Dedeken. Selon Dedeken, fin août-début septembre — il ne peut plus se rappeler la date exacte —, il aurait reçu du général Cumont, chef d'état-major de l'armée belge, l'ordre d'enlever Lumumba. En ce qui concerne la préparation et les modalités de cette action, nous renvoyons à son témoignage écrit (document 48) et oral.

Deux documents confirment indirectement ce témoignage. Dans une lettre du 30 août 1961 adressée au major Loos concernant son statut, Noël Dedeken écrit ce qui suit : « Je reçois aujourd'hui votre lettre citée en référence qui représente mon billet retour au Ministère de la Défense Nationale … Cela me semble un peu le « *pay off* » assez froid! Je voudrais en conséquence vous rappeler que j'ai été volontaire pour la mission « Lumumba » qui est ensuite devenue celle de « Kalonji ». Je ne vais pas passer en revue tous les avatars encontrés en Afrique et en Europe, mais je vous signale qu'actuellement je ne vois pas l'issue pour le moment ». Dans une lettre du 16 septembre 1960 adressée au major Loos et concernant l'opération au Kasaï, Dedeken écrit : « Je vous écris ceci pour vous mettre (et le [général] Cumont) dans le picture ». Il ressort de ces deux citations que Dedeken a participé à une mission Lumumba et qu'en septembre 1960, il était en contact avec le général Cumont ([69]).

Outre le témoignage de Dedeken, le témoignage du colonel Vandewalle fait également état de la mission de Dedeken, sans toutefois faire explicitement référence au général Cumont. Il est très probable que Vandewalle tient ses informations de Loos lui-même : « A titre d'anecdote, on peut dire ici que le commandant Noël Dedeken, ancien chef de la compagnie de commandos de la FP, fut renvoyé au Katanga, par un général belge, via le conseiller militaire du ministre des Affaires africaines, afin de préparer l'enlèvement de Lumumba. Il entraîna dans ce but, une trentaine de Baluba. Devant l'impossibilité de réaliser l'exploit depuis Eville, il se présenta à Mistebel. L'ambassadeur Rotschild l'expédia à Bakwanga, rejoindre le commandant Joseph (dit Jules) Crèvecœur » (II, p. 242).

Les constatations et questions ci-après sont importantes en ce qui concerne l'opération « enlèvement ». Primo. La mission a été confiée à Dedeken par les plus hautes autorités militaires. Personne ne le conteste. La question qui se pose ensuite est de savoir si le général Cumont pouvait, d'autorité, confier une telle mission à Dedeken sans l'accord du ministre de la Défense nationale ou d'autres responsables politiques. Secundo.

([69]) Les deux lettres dans PL.

Loos de opdracht zal gegeven hebben uit te kijken naar een geschikte persoon. Loos kende alle officieren van de Force Publique. Mogen wij daaruit de conclusie trekken dat ook andere acties van Loos in opdracht van generaal Cumont gebeurden. Die vraag dringt zich in het bijzonder op inzake de militaire steun aan Mobutu, waarover verder meer. Tertio. Wat moest er met Lumumba gebeuren na zijn ontvoering ? Volgens Dedeken zou hij naar Brazzaville worden overgebracht, maar dan … ? Welke politieke gevolgen verwachtte generaal Cumont ? Quarto. Volgens Dedeken maakte ambassadeur Rothschild in E'ville een einde aan zijn opdracht. Dat zou betekenen dat ook diplomaten op de hoogte waren van deze operatie-ontvoering.

Document 48

Schriftelijk getuigenis van kolonel Dedeken

Financiële of technisch militaire steun voor Mobutu ?

Einde september is er sprake van problemen met het uitbetalen van de soldij aan het ANC. De positie van Mobutu kan hierdoor in het gedrang komen. Brussel speelt hier zeer alert op in. Ten eerste door, op legale wijze, de kredietlijn voor Congo te vergroten te belope van 500 miljoen Belgische frank. Ten tweede, door een bedrag van 20 miljoen Belgische frank geheime fondsen ter beschikking van Marlière te stellen, mocht de betaling van de soldij toch nog in het gedrang komen. Brussel verbindt evenwel zeer duidelijke voorwaarden aan deze laatste financiële steun. Zo moet het — telex van 28 september (document 49) — tot een « effectieve neutralisering van Lumumba » komen en mag de herkomst van het geld niet gekend zijn. De uitdrukking « effectieve neutralisering » — woorden van Loos — leent zich bij uitstek tot diverse interpretaties. Aangezien Lumumba, niettegenstaande zijn zogenaamde « neutralisering » door Mobutu nog steeds een actieve rol speelt, aangezien over de « effectieve neutralisering » van Lumumba een akkoord moet worden gevonden met de commissarissen en het dus niet gaat om een clandestiene actie, slaat de uitdrukking in kwestie waarschijnlijk op de arrestatie van Lumumba en niet op zijn fysieke eliminatie. Precies rond die arrestatie is op het einde van september heel wat te doen. De telex valt dan als volgt te lezen. Zorg er voor dat de commissarissen in staat zijn de soldij te betalen, maar eis als tegenprestatie dat zij eindelijk werk maken van de arrestatie van Lumumba, waarmee nu al weken wordt getreuzeld.

In de volgende dagen doet Loos het nodige voor de overschrijving van de gelden, maar de operatie loopt fataal mis. Het nieuws van de financiële steun lekt uit, en

Dedeken a été recruté par l'entremise de Loos. Nous pouvons admettre que le général Cumont aura chargé le major Loos de chercher la personne adéquate. Loos connaissait tous les officiers de la Force Publique. Pouvons-nous en conclure que d'autres actions de Loos ont également été accomplies sur ordre du général Cumont ? Cette question se pose tout particulièrement en ce qui concerne l'aide militaire fournie à Mobutu, aide dont il sera question plus avant. Tertio. Que devait-on faire de Lumumba après l'avoir enlevé ? Selon Dedeken, il devait être transféré à Brazzaville, mais ensuite … ? A quelles conséquences politiques le général Comont s'attendait-il ? Quarto. Selon Dedeken, l'ambassadeur Rothschild à Eville a mis fin à sa mission. Cela signifierait que des diplomates étaient également au courant de cette opération d'enlèvement.

Document 48

Témoignage écrit du colonel Dedeken

Soutien financier ou soutien technico-militaire pour Mobutu ?

Fin septembre, il est fait mention de difficultés de paiement de la solde des membres de l'ANC. Cette situation peut compromettre la position de Mobutu. Bruxelles réagit très promptement, tout d'abord de manière légale en augmentant la ligne de crédit du Congo à concurrence de 500 millions de francs belges, ensuite en mettant des fonds secrets (pour un montant de 20 millions de francs belges) à la disposition de Marlière au cas où le paiement des soldes serait quand même compromis. Bruxelles subordonne toutefois ce dernier soutien financier au respect de conditions très claires, dont — télex du 28 septembre (document 49) — la « neutralisation effective de Lumumba » et l'obligation de garder secrète l'origine des fonds. L'expression « neutralisation effective » — utilisée par Loos — se prête aux interprétations les plus diverses. Étant donné que Lumumba, nonobstant sa « neutralisation » par Mobutu, continue de jouer un rôle actif et que la « neutralisation effective » de Lumumba nécessite qu'un accord soit trouvé avec les commissaires, ce qui exclut une action clandestine, l'expression en question porte probablement sur l'arrestation de Lumumba et non sur son élimination physique. C'est précisément cette arrestation qui donnera lieu à beaucoup d'animation en fin septembre. Il convient donc de lire le télex de la façon suivante : veillez à ce que les commissaires soient en mesure de payer les soldes, mais exigez en contrepartie qu'ils s'emploient à faire arrêter Lumumba, arrestation qui se fait attendre depuis des semaines.

Dans les jours qui suivent, Loos fait le nécessaire pour transférer l'argent, mais l'opération capote. La nouvelle de l'aide financière s'ébruite et Marlière se voit obligé de

Marlière ziet zich verplicht alles te ontkennen. In plaats van financiële hulp suggereert Marlière, na een bezoek aan Mobutu in kamp Leopold op 3 oktober, technische militaire hulp (document 50). We zullen verder zien dat deze militaire hulp in de weegschaal wordt geworpen voor een actie tegen Lumumba.

Document 49

Telex Loos aan Marlière, Minaf 61428, 28 september 1960

tout nier. Marlière suggère, après avoir rencontré Mobutu au camp Léopold le 3 octobre, de remplacer l'aide financière par une aide technico-militaire (document 50). Nous verrons plus loin que cette aide militaire avait pour contrepartie une action contre Lumumba.

Document 49

Télex Loos à Marlière, Minaf 61428, 28 septembre 1960

<Primo. Vingt millions frs belges versés ce jour Brazzaville via quatre banques dont noms seront communiqués. A votre disposition sur production nom et date de naissance.

Secundo. Banque centrale avoir consenti ouverture crédit cinq cents millions à gouvernement congolais avant-hier. Ce qui joint aux cent millions restant disponibles doit lui permettre normalement de faire face aux echéances fin de mois y compris soldes F[orce] P[ublique].

Tertio. Vingt millions mis votre disposition constituent en conséquence reserve à n'utiliser qu'en dernière extrémité et sous conditions:

a) être moralement assuré cet argent nécessaire pour faire payer soldes F[orce] P[ublique];

b) fonds sont à mettre à disposition collège commisssaires qui doivent l'utiliser soit d'une façon officielle, soit sous leur responsabilité propre;

c) en contre-partie exiger ou négocier neutralisation effective Lumumba;

d) nous ne pouvons d'aucune façon apparaître comme étant fournisseurs de ces fonds

Quarto. En cas de non utilisation pour ce but bien déterminé, argent constituera fonds de réserve à Brazza à utiliser avec notre accord.

*Quinto. Ack[nowledge] prosper>**

Document 50

Telex Marlière aan Loos, 3 oktober 1960

Document 50

Télex Marlière à Loos, 3 octobre 1960

<Très urgent. Compte rendu visite camp Léopold.

Primo. Suite mon télex concernant opération Kanza, je confirme qu'il sagit d'une escroquerie. Lumbala a essayé de me contacter à plusieurs reprises. Ce jour, il a essayé d'empêcher un contact en tête à tête avec Mobutu. Je considère personnellement Lumbala, que je connais depuis trois mois, comme peu sûr. Il m'affirme avoir eu contact avec ministre Gilson, qui ne lui a pas remis la somme en mains pour des raisons de facilité et de sécurite, mais que j'étais chargé de la lui remettre. Parce que je lui ai demontré [of: pu démontrer] que la solde avait été payée partout sauf dans quelques c[ompagn]ies de l'intérieur, il m'a avoué que ce n'était pas une question de soldes mais d'équipements et de primes etc. Malgré les insinuations de Lumbala, Mobutu ne m'a jamais demandé une aide financière. J'ai dit que je traiterais uniquement avec Mobutu sans intermédiaire et j'ai reproché ses indiscrétions.

Secundo. A mon arrivée chez Mobutu se tenait une reunion ou j'ai pu observer plusieurs ministres de Lumumba et aucun d'Ileo. Il semble que l'équipe Lumumba et Lumbala en particulier essaie de reprendre Mobutu en mains en laissant momentanément Patrice dans l'ombre.

Tertio. Il n'y a aucune entente apparente entre Mobutu, Lumbala et le ministre Bolikango.

Quarto. Après discussion avec Mobutu seul il ressort que celui-ci et beaucoup de militaires souhaitent l'aide technique belge. J'ai posé la question à Kokolo et à plusieurs commandants de garde. Les réponses ont été favorables. Monsieur Mallarme récemment arrivé et que j ai vu a été bien reçu.

Quinto. Après avoir réaborde le problème devant Lumbala ils m'ont demandé d'intervenir:

a) pour que les cadets (environ 100) puissent continuer leurs études en Belgique jusqu'à ce que l'école soit réorganisée au Congo.

b) pour que l'armée belge puisse former :

1) 36 operateurs radio ayant terminé Luluabourg pour complément de formation à Vilvorde ([70]);

2) 50 candidats sous-lieutenant instructeurs d'infanterie;

([70]) School voor transmissie.

([70]) Ecole de transmissions.

3) 50 [officiers] d'administration à partir de grades comptables issus de Luluabourg.

De tout ce personnel les 36 tr qui devaient primitivement partir en Grande Bretagne sont prêts au départ.

Sexto. J'estime que l'opération serait plus rentable que l'opération solde et j'insiste pour qu'au moins les cadets et les tr soient reçus. Seule opposition possible être l'ONU, mais on peut les envoyer à son insu à titre civil. Demande réponse urgente concernant ce problème qui devrait etre résolu dans le courant de la semaine.

*Septimo. Attends toujours précisions concernant colis Leman. Ce même avion peut-il prendre des passagers à destination d'Usa ou Bruxelles>**

Lumumba « hors circuit *», Lumumba «* hors course *»*

Op 5 en 11 oktober ontvangt Brussel twee berichten, respectievelijk van Marlière en Lahaye, waarin gesproken wordt over het buitenspel zetten van Lumumba.

Document 51

Telex Marlière aan Loos, 5 oktober 1960

Lumumba « hors circuit », Lumumba « hors course »

Les 5 et 11 octobre, Bruxelles reçoit deux avis, respectivement de Marlière et de Lahaye, dans lesquels il est question de la mise hors jeu de Lumumba.

Document 51

Télex Marlière à Loos, 5 octobre 1960

<Très secret.

Primo. Ai recontacté Mobutu ce soir et m'installerai demain à Leo à titre de conseiller technique officieux.

Secundo. Manoeuvre visant mise hors circuit Lumumba pourra être reprise. Je demande qu'aucun intermédiaire ne soit mis dans /bjhrfalae/ [sic] ni Kanza ni Lumbala ni aucun autre. /I essenti suite/ [sic] des opérations est de faire poser un acte d'autorité par Mobutu lui-même.

Tertio. Simultanément et à titre de garantie je demande réponse favorable à l'envoi de stagiaires en Belgique notamment les 36 [radio] tr[ansmission] et les cadets.

Quarto. Outre cela et vu le rôle important à jouer par la c[ompagn]ie c[omman]do je demande l'envoi de deux cents smocks via Brazza.

*Quinto. Vous signale vos réponses à mes telex être peu rapides surtout pendant le week end>**

Document 52

Telex Lahaye aan Staatsveiligheid, Lahaye 128, 11 oktober 1960

Document 52

Télex Lahaye à Sûreté, Lahaye 128, 11 octobre 1960

<Urgent. Top secret

Signale arrivée à Leo vendredi 7 octobre soi-disant journaliste belge portant faux nom Bogaerts Jean-Marie. Précité avoir quitté Bruxelles 6 courant pour Lisbonne, mais continué sur Leo. Est venu sur instructions Nsele et Delvaux pour mettre definitivement Lumumba hors course. Précité enseigne moyens pour ce faire à groupe cinq Bayakas. Action devrait avoir lieu cette semaine>

Hoewel deze twee telexen inzake gebruikte uitdrukking een zekere gelijkenis vertonen, gaan ze naar onze mening over twee verschillende zaken.

In de eerste telex (document 51) lezen we dat Marlière in de avond van 5 oktober een contact — en zeer waarschijnlijk een ontmoeting — heeft gehad met Mobutu. « *Recontacté* » verwijst naar een eerdere ontmoeting op 3 oktober. De verschillende punten die verder in deze telex aan bod komen, met uitzondering van quinto, hebben — en deze vaststelling heeft haar belang — allemaal betrekking op deze ontmoeting. Om te beginnen (primo) zal Marlière, die zich tot dan toe ophield in Brazzaville, terugkeren naar Leopoldstad om er de officieuze raadgever van Mobutu te worden. Ten tweede (secundo) kan het manœuvre « visant mise hors circuit Lumumba » hervat worden. Het betreft hier weeral een

Bien qu'ils présentent une certaine similitude en ce qui concerne l'expression utilisée, ces deux télex concernent à notre avis deux choses différentes.

Il ressort du premier télex (document 51) que, dans la soirée du 5 octobre, Marlière a contacté — et très vraisemblablement rencontré — Mobutu. Le terme « recontacté » fait référence à une rencontre qui a eu lieu précédemment (le 3 octobre). Les différents points abordés par ailleurs dans ce télex, à l'exception du quinto, concernent tous — et cette constatation a son importance — cette rencontre. En premier lieu (primo), Marlière, qui jusqu'alors séjournait à Brazzaville, retournera à Léopoldville afin de devenir le conseiller officieux de Mobutu. Deuxièmement (secundo), la manœuvre « visant mise hors circuit Lumumba » peut reprendre. Il s'agit en l'occurrence, une fois encore, d'une expression sibyl-

duistere uitdrukking, die evenwel niet alleen haar belang, maar ook haar betekenis ontleent aan de ontmoeting met Mobutu. Mobutu heeft reeds een mislukte poging tot arrestatie van Lumumba achter de rug en is sedertdien terughoudend. De mededeling van Marlière na zijn bezoek aan de stafchef van het ANC zou er kunnen op wijzen dat Mobutu bereid is om een nieuwe poging te ondernemen. Dat strookt ook met de rest van de mededeling, namelijk dat het van belang is dat Mobutu een daad van gezag stelt (en een moord in de clandestiniteit is geen daad van gezag). Marlière dringt erop aan dat Kanza en Lumbala, waarvan de onbetrouwbaarheid de vorige dagen is gebleken, buiten de zaak zouden worden gelaten. Een arrestatie is in de regel een eenvoudige aangelegenheid. De arrestatie van Lumumba is dat evenwel niet, omdat de oud-premier de bescherming geniet van de VN-troepen. Op 10 oktober zullen niet minder dan 200 troepen worden ingezet. Vandaar de bewoordingen « maneuver », « operaties ». Ten derde en ten vierde (tertio en quarto) brengt Marlière de vraag om militaire hulp, waarop hij al op 3 oktober na zijn vorige ontmoeting met Mobutu heeft aangedrongen, in verband met deze operatie-Lumumba : « simultanément et à titre de garantie ». Dus gelijktijdig met het manoeuvre « visant mise hors circuit Lumumba » en als een vorm van garantie, waarborg, zal Mobutu militair gesteund worden. Concreet gaat het om het sturen van stagiaires, 100 cadetten en 36 radio-operateurs, naar België. Er kan hier een verband worden gelegd met de mislukte operatie-twintig miljoen. In ruil voor het geld moest de « effectieve neutralisering » van Lumumba worden geëist. Thans wordt in ruil daarvoor militaire steun beloofd. Marlière liet al weten dat hij de militaire steun belangrijker vond dan het geld. In dit verband is het van belang te wijzen op de resolutie van de VN van 20 september die rechtstreekse militaire steun verbiedt.

De telex van Marlière van 5 oktober lijkt ons van cruciale betekenis. België is bereid in strijd met een recente VN-resolutie Mobutu militaire steun te verlenen in ruil voor de arrestatie van Lumumba. In de volgende weken wordt deze deal inderdaad uitgevoerd. Op 10 oktober proberen commando's van Mobutu Lumumba in zijn residentie gevangen te nemen. VN-soldaten zullen dat verhinderen, maar Mobutu's troepen wijken niet meer van de residentie. Lumumba verkeert daardoor in feitelijke gevangenschap. België van zijn kant zal in de komende weken zo'n honderd cadetten ontvangen in de Koninklijke Cadettenschool te Laken.

Hoewel ook de tweede telex, afkomstig van Lahaye, een omfloerste uitdrukking gebruikt, wijst de context ondubbelzinnig op een plan tot fysieke liquidatie (document 52). De komst van een zogenaamde journalist uit Brussel via Lissabon, de training van vijf Bayakas voor een operatie die als doel heeft « mettre Lumumba

line qui tire toutefois non seulement toute son importance mais également toute sa signification de la rencontre avec Mobutu. Ce dernier a déjà tenté une fois, mais sans succès, d'arrêter Lumumba et se tient, depuis lors, sur la réserve. Le message envoyé par Marlière après sa visite au chef d'état-major de l'ANC pourrait indiquer que Mobutu est prêt à effectuer une nouvelle tentative. Cette analyse cadre également avec le reste du message, à savoir qu'il est important que Mobutu pose un acte d'autorité (ce que n'est pas un meurtre commis dans la clandestinité). Marlière insiste pour que Kanza et Lumbala, qui, ainsi qu'il est apparu au cours des jours précédents, ne sont pas dignes de confiance, ne soient pas mis au courant. En général, une arrestation ne pose guère de problèmes. Par contre, l'arrestation de Lumumba n'est pas une mince affaire, parce que l'ancien premier ministre est protégé par les troupes de l'ONU. Le 10 octobre, pas moins de 200 hommes seront mobilisés pour tenter l'arrestation. C'est la raison pour laquelle on utilise les mots « manœuvre » et « opérations ». Troisième et quatrième point (tertio et quarto) : Marlière établit un lien entre la demande d'aide militaire sur laquelle il a déjà insisté le 3 octobre, après sa précédente rencontre avec Mobutu, et cette opération « Lumumba » : « simultanément et à titre de garantie ». Donc, en même temps que se déroulera la manœuvre « visant mise hors circuit Lumumba », et à titre de garantie, Mobutu recevra une aide militaire. Il s'agit, concrètement, de l'envoi en Belgique de stagiaires (100 cadets et 36 opérateurs radio). On peut rapprocher cette opération de l'opération « vingt millions » qui a échoué. En échange de l'argent, on devait exiger la « neutralisation définitive » de Lumumba. À présent, on promet une aide militaire en échange. Marlière a déjà fait savoir qu'il estimait que l'aide militaire était plus importante que l'argent. Il est important de rappeler, à cet égard, que la résolution des Nations unies du 20 septembre interdit toute aide militaire directe.

Le télex du 5 octobre envoyé par Marlière nous paraît être d'une importance capitale. La Belgique est disposée, en violation d'une résolution récente de l'ONU, à accorder une aide militaire à Mobutu en échange de l'arrestation de Lumumba. Ce *deal* aura effectivement lieu au cours des semaines qui suivent. Le 10 octobre, des commandos de Mobutu tentent de capturer Lumumba dans sa résidence. Les soldats de l'ONU s'y opposeront, mais les troupes de Mobutu ne s'éloignent plus de la résidence de Lumumba qui se trouve ainsi prisonnier de fait. Pour sa part, la Belgique accueillera dans les semaines qui suivent quelque cent cadets à l'École royale des cadets à Laken.

Bien que le deuxième télex, provenant de Lahaye, utilise des termes voilés, il ressort du contexte qu'il s'agit sans équivoque d'un plan d'élimination physique (document 52). On peut difficilement voir dans l'arrivée d'un soi-disant journaliste de Bruxelles via Lisbonne et dans l'entraînement de cinq Bayakas en vue d'une opération

définitivement hors course », kan moeilijk anders worden begrepen dan als een plan tot moord. De neiging kan bestaan deze telex in verband te brengen met de vorige, zowel op grond van de chronologie als op grond van de gebruikte uitdrukking. Volgens ons bestaat die band echter niet en verderop zullen wij dat nog aantonen. De telex van Marlière verwijst naar de arrestatie van Lumumba, waardoor Mobutu een daad van gezag moet stellen, de telex van Lahaye verwijst naar een plan tot moord, waarbij overigens twee andere Congolese namen opduiken, Jean Nsele en Albert Delvaux.

De vermelding van de laatste twee namen laat ons evenwel toe een ander verband te suggereren. In de reeds vermelde telex van 5 oktober (65505) signaleert Loos dat hij een ontmoeting heeft gehad met Nsele in verband met de militaire stagiaires. Over Nsele deelt Loos verder mee dat hij op 4 oktober terug in Leopoldstad zal zijn (document 42). Hoewel Loos in deze telex geen enkele allusie maakt op Lumumba, zou men zich de vraag kunnen stellen of de missie van pseudo-journalist Jean-Marie Bogarts om Lumumba uit de weg te ruimen op instructie van Nsele, niet met medeweten van Loos gebeurt, vermits Nsele en Loos elkaar juist voor de operatie hebben ontmoet.

De wapenlevering van 5 oktober 1960

In de telexen van Marlière en Loos is er vanaf 29 september opnieuw sprake van een levering van wapens (documenten 53, 54, 55 en 56).

Document 53

Telex Loos aan Marlière, Minaf 62629, 29 september 1960

visant à « mettre Lumumba définitivement hors course » autre chose qu'un plan visant à assassiner Lumumba. On peut être tenté d'établir un lien entre ce télex et le précédent, tant en raison de la chronologie qu'en raison des termes utilisés. Il nous paraît cependant qu'un tel lien n'existe pas et nous le démontrerons encore par la suite. Le télex de Marlière renvoie à l'arrestation de Lumumba, par laquelle Mobutu doit poser un acte d'autorité, tandis que le télex de Lahaye renvoie à un projet d'assassinat, faisant du reste mention de deux autres noms congolais : Jean Nsele et Albert Delvaux.

La mention des deux derniers noms nous permet toutefois de suggérer un autre lien. Dans le télex déjà cité du 5 octobre (65505), Loos signale qu'il a rencontré Nsele au sujet de stagiaires militaires. Concernant Nsele, Loos fait également savoir qu'il sera de retour à Léopoldville le 4 octobre (document 42). Bien que Loos ne fasse aucunement allusion à Lumumba dans ce télex, on pourrait se demander si, étant donné qu'il a rencontré Nsele juste avant l'opération, il n'est pas au courant de la mission du pseudo-journaliste Jean-Marie Bogarts visant, sur instruction de Nsele, à éliminer Lumumba.

La livraison d'armes du 5 octobre 1960

À partir du 29 septembre, les télex de Marlière et de Loos font à nouveau état d'une livraison d'armes (documents 53, 54, 55 et 56).

Document 53

Télex Loos à Marlière, Minaf 62629, 29 septembre 1960

*<Très urgent. Veuillez obtenir confidentiellement des autorités locales autorisation pour un avion Sabena atterrissage et décollage entre dix-neuf heures et vingt-et-une heures mercredi cinq octobre prochain. Réponse souhaitée ce jour>**

Document 54

Telex Marlière aan Loos, 30 september 1960

Document 54

Télex Marlière à Loos, 30 septembre 1960

*<Votre 626 du 29. Accord de principe de l'aéronautique civile qui demande à être fixée sur la nature du chargement. Prière me donner précisions et faire savoir si même avion peut emporter quatre colis 306 kilogs armes réfugiés en souffrance à la douane. Ceci donnerait motif officiel à l'opération>**

Document 55

Telex Loos aan Marlière, Minaf 64001, 1 oktober 1960

Document 55

Télex Loos à Marlière, Minaf 64001, 1er octobre 1960

<Primo. Chargement destination Brazza être 40 mitr[aillettes] 20 g[rande] p[uissance] ([71]) 20 of[fensif] 20 déf[ensif] ([72]). Valises inscription « monsieur Yves Leman-Sottens ». Brück et Verhaegen origine cette demande. Vous déciderez opportunité cession.

([71]) Pistolen.
([72]) Handgranaten.

([71]) Revolvers.
([72]) Grenades.

Secundo. Accord enlèvement quatre colis. S'agit-il de 306 kgs total ou 306 kgs par colis ?

Tertio. Accord vous mettre à disposition Dupret somme un million frs belges sur notre dernier envoi si pas nécessaire pour soldes.

Quarto. Charles [Magnette] arrive. Avons vu Minaf [d'Aspremont Lynden] hier. Mesures en cours répondre vos demandes.

Quinto. Ack[nowledge] pour colis Leman être navarre.

Sexto. Vol être Sabena sn 522 – e t d[écollage] Usumbura 5/10 à 14h50 gmt – e t a[tterrissage] Brazza 18h50 gmt – e t d[écollage] Brazza 19h45 gmt ([73]).

*Septimo. Télex à détruire>**

Document 56

Telex Marlière aan Loos, 6 oktober 1960

Document 56

Télex Marlière à Loos, 6 octobre 1960

<Primo. Navarre ok.

Secundo. Prenez tickets pour Pointe Noire. Fixez date exacte je réserve Brazza Point Noire sur place.

*Tertio. Situation politique évolue influence néfaste Lumbala sur Mobutu se confirme>**

Op 6 oktober (wellicht in de nacht van 5 op 6 oktober) bevestigt Marlière dus door het codewoord « navarre » dat de wapens in de avond van 5 oktober zijn geleverd. Dat hij in dezelfde telex spreekt over het bezoek van Loos en Vervier aan Pointe Noire in het kader van actie 58316, zou het vermoeden kunnen doen rijzen dat de wapenlevering van 5 oktober op een of andere manier daarmee samenhangt en dus bestemd is voor een operatie tegen Lumumba. Dat is zeer waarschijnlijk niet het geval. De wapenlevering moet waarschijnlijk in verband worden gebracht met het probleem van de persoonlijke veiligheid van de commissarissen. « *Donner urgence appui demandé par commissaires en vue leur sécurité* », lezen we in een nota over de politieke situatie in Leopoldstad, die Dupret op 4 oktober naar Brussel stuurt (document 15). Brück en Verhaegen die in nauw contact staan met de commissarissen zouden hier dan tussenpersoon zijn geweest.

Le 6 octobre (probablement dans la nuit du 5 au 6 octobre), Marlière, utilisant le mot de code « navarre », confirme que la livraison d'armes a eu lieu le soir du 5 octobre. Le fait que, dans le même télex, il parle de la visite de Loos et de Vervier à Pointe Noire dans le cadre de l'action 58316 pourrait laisser supposer que la livraison d'armes du 5 octobre y est liée d'une façon ou d'une autre et est donc destinée à l'opération dirigée contre Lumumba. Tel n'est très probablement pas le cas. La livraison d'armes doit probablement être mise en rapport avec la sécurité personnelle des commissaires. Dans une note relative à la situation politique à Léopoldville, envoyée le 4 octobre par Dupret à Bruxelles, on peut lire : « Donner urgence appui demandé par commissaires en vue leur sécurité » (document 15). Brück et Verhaegen, qui entretiennent des contacts étroits avec les commissaires, auraient par conséquent servi d'intermédiaires dans le cadre de cette livraison.

([73]) Et : *estimated time*.

([73]) E T : *estimated time*.

POGING TOT RECONSTRUCTIE

Chronologie op basis van Loos-Marlière

	Brazzaville/Leopoldstad	Brussel
Sept		
Di 6	President Youlou vraagt dringend wapens aan België	
Ma 12	Marlière heeft een gesprek met premier Ileo over de Force Publique. Hij raadt hem aan generaal Lundula en kampcommandant Boboso af te zetten indien ze niet gehoorzamen. Voor het geval deze legale weg mislukt, plant Marlière — met medeweten van Ileo — een « coup de main » tegen Lundula. Marlière vraagt Brussel om « deux délégués sûrs » en extra wapens voor deze actie	
Di 13		Minister d'Aspremont beveelt wapenlevering aan Brazzaville. Loos start de voorbereiding van de operatie
Wo 14	Marlière informeert Loos over de toestand van de Force Publique en spreekt in dit verband over een plan baracuda	Loos kondigt Marlière de komst aan van « les deux enfants » en doelt daarmee op de « deux délégués surs »
Do 15	Marlière is van mening dat gezien de evolutie van de toestand de lopende actie, « action en cours » [dit is de actie waarvoor de wapens bestemd zijn], moet opgeschort worden om eerst de intenties van Mobutu na te gaan. Marlière spreekt opnieuw van een plan baracuda. Een van de twee « kinderen » [en dus niet beide] kan hiervoor gebruikt worden. Hij suggereert kapitain De Keyser. Dit is de laatste vermelding van baracuda	
Vr 16		Loos vraagt Marlière bij Mobutu aan te dringen om elk offensief tegen Katanga stop te zetten. Hij verwijst voor de eerste maal naar de toekomstige actie, « *action prévue* ». Op bevel van minister d'Aspremont zal kolonel Marlière de coördinatie op zich nemen. De minister zal

TENTATIVE DE RECONSTITUTION

Chronologie sur la base de Loos-Marlière

	Brazzaville/Léopoldville	Bruxelles
Sept		
Ma 6	Le Président Youlou demande d'urgence des armes à la Belgique	
Ma 12	Marlière a un entretien avec le premier ministre Ileo au sujet de la Force Publique. Il lui conseille de destituer le général Lundula et le commandant de camp Boboso s'ils n'obéissent pas. Pour le cas où cette voie légale échouerait, Marlière envisage — au su d'Ileo — un « coup de main » contre Lundula. Marlière demande à Bruxelles « deux délégués sûrs » et des armes supplémentaires pour mener cette action	
Di 13		Le ministre d'Aspremont ordonne de livrer des armes à Brazzaville. Loos entame la préparation de l'opération
Me 14	Marlière informe Loos de la situation de la Force Publique et fait état à cet égard d'un plan baracuda	Loos annonce à Marlière l'arrivée des « deux enfants »; il entend par là les « deux délégués sûrs »
Je 15	Marlière estime que, vu l'évolution de la situation, l'« action en cours » [c'est-à-dire l'action à laquelle les armes sont destinées], doit être suspendue pour vérifier d'abord les intentions de Mobutu. Marlière fait à nouveau état d'un plan baracuda. Un des deux « enfants » [et donc, pas les deux] peut être utilisé pour mettre ce plan à exécution. Il suggère d'utiliser le capitaine De Keyser. C'est la dernière fois qu'il est question du plan baracuda	
Ve 16		Loos demande à Marlière d'insister auprès de Mobutu pour qu'il arrête toute offensive contre le Katanga. Il évoque pour la première fois l'action future, l'« *action prévue* ». Sur ordre du ministre d'Aspremont, le colonel Marlière assurera la coordi-

		oordelen over de opportuniteit van de actie, tenzij in geval van hoogdringendheid. De aard van de actie wordt niet gepreciseerd, maar uit andere gegevens blijkt dat het gaat om het opzetten van een actie- en inlichtingennetwerk. Loos kondigt in dat verband de komst van Pilaet en Van Gorp aan en signaleert ook de beschikbaarheid van Goddard en Ballaux			nation. Le ministre jugera de l'opportunité de l'action, sauf en cas d'urgence. La nature de l'action n'est pas précisée, mais il ressort d'autres éléments qu'il s'agit de la mise sur pied d'un réseau d'action et de renseignements. Loos annonce à cet égard l'arrivée de Pilaet et de Van Gorp et signale aussi que Goddard et Ballaux sont disponibles.
Vr 16	Marlière schrijft Loos een brief, die we niet hebben teruggevonden. Uit de reactie van Loos (op 20 september) leiden we af dat hij betrekking heeft op de toekomstige actie : <ta lettre montre que tu es en bonne voie>; <*suite ta lettre 16 mission inchangée « tenir »*>		Ve 16	Marlière écrit une lettre à Loos, lettre que nous n'avons pas retrouvée. Nous déduisons de la réaction de Loos (le 20 septembre) qu'elle a trait à l'action future : <ta lettre montre que tu es en bonne voie>; <suite ta lettre 16 mission inchangée « tenir ´»>	
Za 17	Mobutu kondigt een wapenbestand af. Marlière is van mening dat de lopende actie (« action en cours ») zonder doel dreigt te vallen nu Mobutu het ANC in handen heeft genomen. Marlière zal proberen het materiaal [de wapens ?] te recupereren. Hij vraagt ook « de twee kinderen » te houden. Dat kan erop wijzen dat de lopende actie betrekking heeft op het ANC. In verband met de toekomstige actie, dit is de actie die Loos op 16 september de « action prévue » heeft genoemd, zal Marlière een plan laten bezorgen. Hij ziet twee problemen : inlichtingen enerzijds, actie anderzijds. Voor de actie verkiest hij een officier, voor de inlichtingen een persoon die permanent aan het consulaat van Brazzaville kan gehecht blijven. Improvisatie is uit den boze		Sa 17	Mobutu décrète un cessez-le-feu. Marlière estime que l'action en cours risque de perdre toute raison d'être, maintenant que Mobutu s'est rendu maître de l'ANC. Marlière essaiera de récupérer le matériel [les armes ?]. Il demande aussi de garder les « deux enfants ». Cela peut indiquer que l'action en cours a trait à l'ANC. En ce qui concerne l'action future (c'est-à-dire l'action que Loos a qualifiée le 16 septembre d'« action prévue »), Marlière fera parvenir un plan. Il distingue deux problèmes : les renseignements, d'une part, l'action, d'autre part. Il préfère un officier pour l'action et une personne qui peut rester attachée en permanence au consulat de Brazzaville pour les renseignements. Toute improvisation est à proscrire.	
Za 17	Kolonel Marlière schrijft Loos een tweede brief, die we niet hebben teruggevonden. Wellicht zet Marlière hierin het plan uiteen dat hij diezelfde dag (cf. *supra*) heeft aangekondigd. Uit de reactie van Loos (22 september) leiden we af : « Etudions possiblités envisagées et instructions suivront sous peu. Question renseigne-		Sa 17	Le colonel Marlière écrit une deuxième lettre à Loos, lettre que nous n'avons pas retrouvée. Sans doute Marlière y expose-t-il le plan qu'il a annoncé le même jour (cf. *supra*). Loos répond (le 22 septembre) : « Étudions possibilités envisagées et instructions suivront sous peu. Question renseignement et sur pli personnel	

	ment et sr pli personnel avec instructions en accord avec minaf te parviendra »			avec instructions en accord avec minaf te parviendra »	
Za 17		Loos kondigt aan Marlière de komst van inlichtingenagent Van Gorp aan. Hij deelt ook mee dat hij over fondsen beschikt	Sa 17		Loos annonce l'arrivé de l'agent de renseignements Van Gorp à Marlière. Il annonce également qu'il dispose de fonds.
Zo 18	Marlière drukt opnieuw zijn bekommernis uit met betrekking tot de hem ter beschikking gestelde personen. Van Gorp is thans niet te gebruiken in Brazzaville. Pilaet (die voortaan « Achille » zal worden genoemd) is bruikbaar indien hij over een goede dekking beschikt		Di 18	Marlière exprime à nouveau son inquiétude au sujet des personnes mises à sa disposition. Van Gorp ne peut être utilisé actuellement à Brazzaville. Pilaet (qui sera désormais appelé « Achille ») peut être utilisé s'il dispose d'une bonne couverture.	
Di 20		Loos herhaalt nog eens dat op bevel van minister d'Aspremont Marlière de coördinatie op zich neemt. Hij vraagt Van Gorp zo goed mogelijk te oriënteren. Hij deelt nog mee dat Pilaet over een goede dekking in de wereld van bank en diamant beschikt, soms moet afgeremd worden, maar weet dat Marlière de « patron » zal zijn. Loos kondigt de komst van zijn naaste medewerker Charles Magnette aan	Ma 20		Loos répète une fois encore qu'il se charge de la coordination sur ordre du ministre d'Aspremont Lynden. Il demande que Van Gorp soit orienté le mieux possible. Il signale également que Pilaet dispose d'une bonne couverture dans le monde bancaire et diamantaire, doit quelquefois être freiné, mais sait que Marlière sera le « patron ». Loos annonce l'arrivée de son plus proche collaborateur, Charles Magnette
Di 20	Marlière heeft Van Gorp ontvangen en is van mening dat die bruikbaar is. Pilaet daarentegen niet. Hij deelt mee dat de toestand in Leopoldstad verward is. Hij probeert Kasa Vubu enerzijds en Mobutu en de jonge turken anderzijds te verzoenen		Ma 20	Marlière a reçu Van Gorp et estime qu'il peut être utilisé, à l'inverse de Pilaet. Il signale que la confusion règne à Léopoldville. Il tente conciliation entre Kasa Vubu, d'une part, et Mobutu et les jeunes Turcs, d'autre part.	
Di 20		Loos laat weten dat Pilaet sowieso naar Leopoldstad komt, raadt aan hem af te remmen indien nodig	Ma 20		Loos fait savoir que Pilaet vient de toute façon à Leopoldville, conseille de le freiner si nécessaire.
Wo 21	Marlière deelt mee dat de komst van Vandewalle nuttig zou zijn.		Me 21	Marlière fait savoir que la venue de Vandewalle serait utile.	
Do 22	Marlière seint diverse inlichtingen door over de Force Publique. De commando's hebben de zijde van Mobutu gekozen en omsingelen de residentie van Lumumba (kennelijk om hem te arresteren, wat zij op 24 september zullen doen)		Je 22	Marlière transmet diverses informations concernant la *Force Publique*. Les commandos ont choisi le camp de Mobutu et encerclent la résidence de Lumumba (visiblement en vue de son arrestation, à laquelle ils procéderont le 24 septembre).	

Do 22		Loos kondigt instructies minister minaf aan	Je 22		Loos annonce des instructions du ministre minaf
Vr 23		Loos belt Marlière op	Ve 23		Loos téléphone à Marlière
Vr 23	Marlière seint diverse inlichtingen door over de Force Publique en laat weten dat de vrijheid van Lumumba, Mpolo, Gizenga en Mulele een permanent gevaar vormt		Ve 23	Marlière transmet divers renseignements au sujet de la Force Publique et fait savoir que le fait que Lumumba, Mpolo, Gizenga et Mulele soient en liberté constitue un danger permanent	
Za 24	Westhof arriveert in Brussel met een derde brief van Marlière voor Loos, die we niet kennen.		Sa 24	Westhof arrive à Bruxelles avec une troisième lettre de Marlière pour Loos, lettre que nous ne connaissons pas.	
Za 24	Arrestatie Lumumba, Mpolo en Gizenga (Dupret)		Sa 24	Arrestation de Lumumba, de Mpolo et de Gizenga (Dupret)	
Ma 26		Volgens Loos heeft Mobutu de situatie in handen op voorwaarde dat hij de soldij kan betalen. Loos beschikt daartoe over 20 miljoen frank. Minister vraagt Marlière niet naar E'ville te gaan en zich op deze zaak te concentreren	Lu 26		Selon Loos, Mobutu aura la situation en mains à condition qu'il puisse payer la solde. Loos dispose pour ce faire de 20 millions de francs. Le ministre demande à Marlière de ne pas aller à E'ville et de se concentrer sur cette question
Ma 26	Marlière is reeds vertrokken naar E'ville, wanneer deze telex in Brazza aankomt		Lu 26	Marlière est déjà parti pour Eville lorsque ce télex arrive à Brazza	
Ma 26		Loos deelt mee dat een zekere « Joseph » zowel Kasavubu als Mobutu in een hinderlaag wil lokken om ze te « elimineren »	Lu 26		Loos fait savoir qu'un certain « Joseph » veut attirer tant Kasavubu que Mobutu dans une embuscade afin de les « éliminer »
Di 27	Geplande ontmoeting Marlière-Magnette in E'ville (Ndola)		Ma 27	Rencontre prévue Marlière-Magnette à E'ville (Ndola)	
Wo 28	Marlière laat weten dat hij in Brazza zal blijven. Hij verwacht evenwel de beloofde instructies en zo mogelijk het bezoek van Magnette. Hij levert kritiek op Pilaet		Me 28	Marlière fait savoir qu'il demeurera à Brazzaville. Il attend cependant les instructions promises et, si possible, la visite de Magnette. Il critique Pilaet	
Wo 28		Loos laat weten dat twintig miljoen frank is overgeschreven naar Brazzaville. De kredietopening van de Nationale Bank moet evenwel de Congolese regering in staat stellen haar verplichtingen, inclusief soldij, te voldoen. De twintig miljoen frank vormt dus slechts een reserve die maar in uiterste nood mag gebruikt worden en aan zekere voorwaarden : zij moet dienen	Me 28		Loos fait savoir qu'une somme de vingt millions de francs a été transférée à Brazzaville. L'ouverture de crédit de la Banque nationale doit cependant permettre au gouvernement congolais de satisfaire à ses obligations, y compris de payer la solde. Les vingt millions de francs ne constituent donc qu'une réserve qui ne peut être utilisée qu'en cas de nécessité ab-

		voor de soldij, zij moet onder verantwoordelijkheid van de commissarissen worden gebruikt; Lumumba moet effectief geneutraliseerd worden; België mag niet genoemd worden. Indien het bedrag niet wordt gebruikt voor soldij, dan is het als reservefonds ter beschikking van Brazzaville te gebruiken met akkoord van Brussel			solue et à certaines conditions : ils doivent servir à payer la solde et être utilisés sous la responsabilité des commissaires; Lumumba doit être effectivement neutralisé; la Belgique ne peut être citée. Si elle n'est pas utilisée pour payer la solde, cette somme est, en tant que fonds de réserve, à la disposition de Brazzaville et est à utiliser avec l'accord de Bruxelles.
Wo 28		Loos laat in een tweede telex weten dat Magnette in Brazzaville met hem contact zal nemen; hij kondigt aan dat de richtlijnen hem spoedig zullen bezorgd worden (mede als gevolg van het bezoek van Rothschild en Westhof)	Me 28		Loos précise dans un deuxième télex que Magnette prendra contact avec lui à Brazza; il annonce que les directives lui seront transmises rapidement (à la suite, notamment, de la visite de Rothschild et Westhof)
Wo 28	Marlière heeft een ontmoeting met Verhaegen : <Sommes d'accord sur but à atteindre>. Waarschijnlijk slaat dit op de levering van wapens voor de persoonlijke veiligheid van de commissarissen		Me 28	Marlière rencontre Verhaegen : <Sommes d'accord sur but à atteindre>. Il s'agit probablement de livrer des armes qui doivent servir à assurer la sécurité personnelle des commissaires	
Do 29		Loos start met de voorbereiding van een tweede wapenlevering op vraag van Brück en Verhaegen. De wapens zijn bedoeld om de persoonlijke veiligheid van de commissarissen te waarborgen	Je 29		Loos entame les préparatifs d'une deuxième livraison d'armes à la demande de Brück et Verhaegen. Les armes doivent servir à assurer la sécurité personnelle des commissaires
Vr 30		Loos heeft een ontmoeting met minister d'Aspremont. Er wordt gesproken over maatregelen die Marlière heeft gevraagd (<Mesures en cours répondre vos demandes>), maar zeer waarschijnlijk ook over Kanza en Lumbala	Ve 30		Loos rencontre le ministre d'Aspremont. Il est question de mesures demandées par Marlière (<Mesures en cours répondre vos demandes>), mais très probablement aussi de Kanza et de Lumbala
Okt			**Oct**		
Za 1		Loos deelt Marlière de teneur mee van gesprekken die Kanza en Lumbala in Brussel hebben gevoerd. Beiden willen de diplomatieke betrekkingen met België hernemen en beiden willen af van Kasa Vubu en Lumumba. Lumbala heeft zelfs de fysieke eliminatie van Lumumba op het oog. Minister vraagt advies aan Marlière	Sa 1		Loos communique à Marlière la teneur des entretiens que Kanza et Lumbala ont eus à Bruxelles. Ces derniers souhaitent tous deux rétablir les relations diplomatiques avec la Belgique et veulent se débarrasser de Kasa Vubu et de Lumumba. Lumbala a même l'élimination physique de Lumumba en vue. Le ministre demande l'avis de Marlière

Za 1		Loos gaat akkoord dat Marlière over één miljoen zou beschikken indien de twintig miljoen niet aan soldij wordt besteed. Hij kondigt de komst van Charles Magnette aan, alsook dat de minister maatregelen heeft genomen die beantwoorden aan zijn vragen	Sa 1		Loos accepte que Marlière dispose d'un million si les vingt millions ne sont pas consacrés au paiement des soldes. Il annonce la venue de Charles Magnette et ajoute que le ministre a pris des mesures qui satisfont à ses demandes
Za 1	De operatie 20 miljoen is uitgelekt. Marlière ontkent alles. Hij geeft inlichtingen over het ANC en signaleert dat Mobutu op de rand van een zenuwinzinking staat, Boboso is gepolst als opperbevelhebber		Sa 1	L'opération « 20 millions » s'est ébruitée. Marlière nie tout. Il fournit des renseignements au sujet de l'ANC et signale que Mobutu est au bord de la dépression nerveuse, Boboso est pressenti pour les fonctions de commandant en chef	
Za 1	Volgens Marlière wil Bolikango een eigen leger en vraagt hij de steun van België		Sa 1	Selon Marlière, Bolikango veut sa propre armée et sollicite l'aide de la Belgique.	
Za 1	Marlière oordeelt dat de actie 58316, aangekondigd op 16 september, opportuun is en start de voorbereiding. Hij vraagt in dit verband dat hijzelf naar Brussel kan komen voor instructies of dat een afgevaardigde zou gestuurd worden		Sa 1	Marlière juge que l'action 58316, annoncée le 16 septembre, est opportune et entame les préparatifs. Dans ce cadre, il demande à pouvoir venir lui-même à Bruxelles pour recevoir des instructions ou qu'un délégué soit envoyé.	
Za 1	Marlière laat weten dat Jo Gérard in Brazza gearriveerd is		Sa 1	Marlière fait savoir que Jo Gérard est arrivé à Brazza.	
Za 1	Dupret ontmoet Diomi die hem spreekt over de definitieve verwijdering van Lumumba		Sa 1	Dupret rencontre Diomi, qui lui parle de l'élimination définitive de Lumumba.	
Ma 3	Marlière heeft een ontmoeting met Mobutu. Het gesprek handelt over de Belgische militaire steun. Als gevolg hiervan vraagt Marlière Brussel om in te stemmen met het zenden van stagiaires; hij is van mening dat die steun beter is dan de operatie soldij. Hij waarschuwt verder voor de invloed van Lumbala op Mobutu		Lu 3	Marlière rencontre Mobutu. L'entretien porte sur l'aide militaire belge. À la suite de cet entretien, Marlière demande à Bruxelles de marquer son accord sur l'envoi de stagiaires ; il estime que cette aide est préférable à l'opération « solde ». Il met par ailleurs en garde contre l'influence de Lumbala sur Mobutu.	

Di 4	Marlière laat weten dat hij zich waarschijnlijk in Leopoldstad zal installeren op vraag van Mobutu. Hij wacht nog steeds op de beloofde instructies, wil ook een eigen inlichtingenman in plaats van Van Gorp, die werkt voor Lahaye en Caeymaex		Ma 4	Marlière fait savoir qu'il s'installera probablement à Léopoldville à la demande de Mobutu. Il attend toujours les instructions promises, souhaite également disposer de son propre agent de renseignements en lieu et place de Van Gorp, qui travaille pour Lahaye et Caeymaex	
Wo 5		Loos deelt Marlière mee dat hij zelf naar Brazzaville zal komen in gezelschap van Vervier, kabinetsmedewerker van d'Aspremont. Vertrek voorzien 7 of 9 oktober. Hij gaat akkoord met de voorbereiding van de actie. Loos gaat in principe ook akkoord met de gevraagde militaire steun. Hij deelt mee dat hij Nsele heeft ontmoet in Brussel en dat die naar Leopoldstad afreist	Me 5		Loos annonce à Marlière qu'il viendra lui-même à Brazzaville en compagnie de Vervier, collaborateur du cabinet de d'Aspremont. Départ prévu le 7 ou le 9 octobre. Il est d'accord sur la préparation de l'action. Loos marque également son accord de principe sur l'aide militaire sollicitée. Il fait savoir qu'il a rencontré Nsele à Bruxelles et que celui-ci part pour Léopoldville.
Wo 5	's Avonds. Marlière heeft een nieuwe ontmoeting met Mobutu. Als gevolg hiervan laat hij Brussel nog diezelfde avond weten dat zij zich 's anderendaags als officieus raadgever van Mobutu in Leopoldstad zal installeren. Hij laat ook weten dat het manœuvre « visant mise hors circuit Lumumba » kan hernomen worden, daarmee wellicht doelend op de arrestatie van Lumumba, waarmee Mobutu een daad van gezag kan stellen. Marlière vraagt in ruil een positief antwoord op Mobutu's vraag om militaire steun. Brussel antwoordt onmiddellijk dat het akkoord gaat met de nieuwe opdracht van Marlière, maar drukt erop dat hij officieus raadgever moet zijn en het uniform niet mag aantrekken		Me 5	Le soir, Marlière a de nouveau une entrevue avec Mobutu. À la suite de cette rencontre, il fait savoir le même soir à Bruxelles qu'ildeviendra, le lendemain, conseiller officieux de Mobutu à Léo. Il ajoute que la manœuvre « visant mise hors circuit Lumumba » peut être reprise, faisant sans doute allusion à l'arrestation de Lumumba, qui permettra à Mobutu d'accomplir un acte d'autorité. Marlière demande en contrepartie qu'il soit répondu favorablement à la demande de soutien militaire formulée par Mobutu. Bruxelles marque immédiatement son accord sur la nouvelle mission de Marlière, mais souligne qu'il doit être conseiller officieux et ne peut pas porter l'uniforme	
Wo 5	18.30 h. Aankomst in Brazzaville van Sabena-vlucht SN 522 met wapens aan boord		Me 5	18.30 h. Arrivée à Brazzaville du vol Sabena SN 522 transportant des armes	
Do 6	Marlière laat Brussel weten dat de wapens zijn aangekomen (codewoord : navarre)		Je 6	Marlière fait savoir à Bruxelles que les armes sont arrivées (code : navarre)	

Do 6	Dupret laat Brussel weten dat er volgens onbevestigde berichten een staatsgreep op til is in Leopoldstad.		Je 6	Dupret fait savoir à Bruxelles que, selon des informations non confirmées, un coup d'État se prépare à Léopoldville	
Do 6		Hoewel minister d'Aspremont het bericht over een nakende staatsgreep in Leopoldstad onwaarschijnlijk vindt, waarschuwt hij Rothschild in E'ville voor een eventuele nieuwe regering in Leopoldstad die onrechtsteeks Lumumba aan de macht zou brengen. Hij vraagt hem hierover te spreken met Munongo, die genoemd wordt als nieuwe minister. Het belangrijkste doel van onze politiek, aldus d'Aspremont, is de definitieve verwijdering van Lumumba. Hij bedoelt daarmee wellicht dat Brussel moeilijk kan aanvaarden dat Lumumba, na zijn verwijdering op 5 september, opnieuw aan de macht zou komen, zelfs niet onrechtstreeks	Je 6		Bien qu'il juge invraisemblable l'annonce d'un coup d'État imminent à Léopoldville, le ministre d'Aspremont met Rothschild, qui se trouve à Eville, en garde contre l'installation éventuelle à Léopoldville d'un nouveau gouvernement qui porterait indirectement Lumumba au pouvoir. Il lui demande d'en parler avec Munongo, qui est cité comme nouveau ministre. L'objectif essentiel de notre politique, précise d'Aspremont, est l'élimination définitive de Lumumba. Il veut sans doute signifier que Bruxelles pourrait difficilement accepter que Lumumba revienne au pouvoir, même indirectement, après son éviction le 5 septembre
Zo 9		19.05 h. Loos en Vervier vertrekken met het vliegtuig vanuit Parijs naar Brazzaville	Di 9		19.05 h. Loos et Vervier s'envolent de Paris à destination de Brazzaville
Ma 10	10.20 h. Loos en Vervier komen aan in Brazzaville, zij reizen naar Pointe Noire en hebben er een ontmoeting met Marlière		Lu 10	10.20 h. Loos et Vervier arrivent à Brazzaville; ils se rendent à Pointe Noire, où ils ont une entrevue avec Marlière	
Ma 10	Commando's van Mobutu proberen Lumumba in zijn residentie te arresteren maar botsen op UNO-troepen		Lu 10	Des commandos de Mobutu tentent d'arrêter Lumumba dans sa résidence, mais se heurtent aux troupes de l'ONU	
Ma 10	D'Aspremont in Usumbura. Hij heeft er een ontmoeting met Rothschild en Clemens		Lu 10	d'Aspremont est à Usumbura. Il y a une entrevue avec Rothschild et Clemens	

HOOFDSTUK 3

Privé-moordplannen

Met de missie-Pilaet zitten we deels in het officieel, deels in het privé-circuit. Edouard Pilaet wordt immers ook uitgestuurd door de Forminière en de Antwerpse diamantindustrie. Hij rapporteert in de eerste plaats aan zijn privé-opdrachtgevers.

Wat te denken van de pseudo-journalist Jean-Marie Bogaerts ? We beschikken voorlopig over niet meer gegevens dan deze vermeld in de telex van André Lahaye. Dus over zeer weinig. Wie zijn hier de opdrachtgevers ? De Congolese ministers Nsele en Delvaux ? Zijn Loos, zoals we al suggereerden, en bijgevolg Belgische officiële instanties bij deze zaak betrokken ? Of heeft Bogaerts zijn opdracht van prive-personen ?

En wat te denken van die apotheker Dubois, die klaar is voor een gewapende actie ?

Laten we die aangelegenheid onderzoeken door terug te grijpen naar twee al aangehaalde belangwekkende documenten ([74]) en laten we bekijken of er banden bestaan tussen Bogaerts en Dubois en wat de strekking is van die moordplannen.

Jean Dubois is een in Leopoldstad gevestigde apotheker die bij de Onafhankelijkheid plots voor zich zelf uitmaakt dat er voor hem een rol als samenzweerder is weggelegd. Een bericht van Lahaye (070/A) aan het bestuur van de Staatsveiligheid, gedateerd op 17 augustus 1960 en reeds voordien in ons verslag aangehaald (deel I, blz. 98), heeft terecht onze aandacht getrokken :

CHAPITRE 3

Projets d'assassinat d'origine privée

La mission « Pilaet » se situe à la fois dans la sphère officielle et dans la sphère privée. Edouard Pilaet est en effet également l'envoyé de la Forminière et de l'industrie diamantaire anversoise. Il fait rapport en premier lieu à ses commanditaires privés.

Que penser du pseudo-journaliste Jean-Marie Bogaerts ? Nous ne disposons actuellement que des éléments contenus dans le télex de André Lahaye, ce qui est très peu. Qui sont ses commanditaires ? Les ministres congolais Nsele et Delvaux ? Loos, comme nous l'avons déjà suggéré, et par conséquent certaines instances officielles belges, sont-ils impliqués dans cette affaire ? Ou bien les commanditaires de Bogaerts sont-ils des particuliers ?

Et que penser de ce pharmacien Dubois prêt à une action armée ?

Examinons ces affaires en reprenant deux documents forts déjà cités ([74]), et voyons s'il existe des liens entre Bogaerts et Dubois, et qu'elle est la portée de ces projets d'assassinats.

Jean Dubois est un pharmacien, établi à Léopoldville, qui s'est découvert une âme de comploteur à l'heure de l'Indépendance. Un message de Lahaye (070/A) à la direction de la Sûreté de l'État, daté du 17 août 1960, déjà cité plus haut dans notre rapport (tôme I, p. 98) pouvait légitimement attirer notre attention :

<L'ex-pharmacien Dubois, actuellement attaché au Ministère de l'Intérieur s'est présenté ce jour, à 15 heures, au consulat pour annoncer le passage de Batshikama Raphaël, secrétaire d'Etat à l'Intérieur, ce 17/8 à 17 heures.

Monsieur Dubois est en possession d'un ordre de mission signé par Batshikama. Celui-ci aurait l'intention, selon Dubois, de demander l'aide, soit du consulat, soit de la Belgque, pour l'organisation d'un mouvement d'opposition actif à Lumumba.

Dans cet esprit il prévoit l'organisation de 6 commandos de 30 hommes chacun, qui seraient actionnés grâce aux conseils techniques de 3 spécialistes européens qu'il a demandé de trouver.

Selon Mr Dubois la situation est très tendue. Mr Kasa Vubu aurait donné carte blanche à Mr Batshikama, pour organiser une action violente. Mr Kasa Vubu aurtait déclaré à Mr Dubois qu'il avait tenu sa dernière conférence de presse, sous la menace d'une mitraillette. L'aile Moanda Vital ([75]) aurait été achetée par Lumumba.

Pour comprendre les informations qui précède[nt] signalons que Mr Batshikama est considéré comme un extrémiste de l'Abako. Il fait partie de la Jabako et il est en contact avec les milieux congolais de Brazza.

Sa famille a d'ailleurs trouvé asile depuis quelques jours (3 ou 4) dans la capitale ex AEF. Le contact sera établi par l'intermise de membre[s] de cabinet politique du président du Conseil de la République de l'ex-Congo français> ([76]).

([74]) Document 52, deel I, blz. 62; en document 30, deel I, blz. 98.

([75]) Men notere dat vier dagen later, op 21 augustus 1960, de algemeen ondervoorzitter van de Abako, Vital Moanda, in een interview had verklaard dat zijn beweging wenste « débarrasser le Congo de Patrice Lumumba par des moyens légaux ou illégaux »; *Congo 1960*, blz. 672.

([76]) ASE, Lumumba, 758; of CO/C/gén/III/2/België sf/Rekrutering van huursoldaten voor Katanga.

([74]) Document 52, tôme I, p. 62; et document 30, tôme I, p. 98.

([75]) Notons que quatre jours plus tard, le 21 août 1960, le vice-président général de l'Abako Vital Moanda avait déclaré dans une interview que son mouvement souhaitait « débarrasser le Congo de Patrice Lumumba par des moyens légaux ou illégaux »; *Congo 1960*, p. 672.

([76]) ASE, Lumumba, 758; ou CO/C/gén/III/2/Belgique sf/Recrutement de mercenaires pour le Katanga.

Als men dit bericht mag geloven, is dat vanzelfsprekend een gouden zaak voor al wie er op uit is samen te zweren en te complotteren. Ziehier eindelijk een spoor van een betekenisvolle geheime actie en de deskundigen moeten toegeven dat ook zij door dat document zeer aangesproken werden. In zo'n geval mag men het uiteraard niet bij die informatie laten en ze zonder meer exploiteren maar moet men de zaak integendeel uitspitten en het document naast andere bronnen leggen voor men het gebruikt om een *a priori* of een stelling kracht bij te zetten, zoals dat maar al te vaak het geval is in de zaak-Lumumba.

In een rapport van Lahaye dat niet gedagtekend is maar uit de eerste helft van augustus dateert, constateert men dat Dubois hoegenaamd niet in de gunst staat van de agent van de Staatsveiligheid : « Un certain Dubois, pharmacien de son état, aventurier et sans scrupules, s'agite au Ministère de l'Intérieur » ([77]). Daaruit moge wel de hoge graad van geloofwaardigheid van de samenzweerder blijken. En het imago van Dubois tijdens die zomer van 1960 stak duidelijk schril af tegen zijn ambities, tegen de rol waarvan hij droomde in Afrika. In de coulissen van de samenzwering moet Pilaet noodgedwongen het pad van Dubois hebben gekruist en hij zou in hem een objectieve bondgenoot kunnen hebben zien. Maar Pilaet, die altijd op zijn hoede is, omschrijft Dubois als een soort onbeduidende en hypocriete rivaal. In zijn rapport n[r] 3, gedateerd Leopoldstad 30 september, vertelt Pilaet :

Si l'on s'en tient à ce message, c'est évidemment une affaire en or pour tous ceux qui sont en quête de conspiration et de complot. Voilà enfin une trace d'une activité secrète significative, et les experts doivent avouer qu'ils furent eux aussi interpellés par ce document. Ce qu'il faut faire dans ce cas-là, ce n'est évidemment pas s'arrêter à cette information, et l'exploiter, mais au contraire approfondir la question et chercher la confrontation avec d'autres sources, avant de tirer parti du document pour alimenter un *a priori* ou une thèse, comme c'est trop souvent le cas dans l'affaire Lumumba.

Dans un rapport de Lahaye non daté, mais de la première quinzaine d'août, on constate que Dubois n'a guère les faveurs de l'agent de la Sûreté de l'État : « Un certain Dubois, pharmacien de son état, aventurier et sans scrupules, s'agite au Ministère de l'Intérieur » ([77]). Voilà qui témoigne du haut degré de crédibilité du conspirateur. Et manifestement, l'image de marque de Dubois lors de cet été 1960 ne fut guère à la hauteur de ses ambitions, du rôle qu'il rêvait de jouer en Afrique. Dans les couloirs de la conspiration, Pilaet a forcément croisé la route de Dubois, et il aurait pu voir en lui un allié objectif. Mais non, Pilaet, toujours sur ses gardes, définit Dubois comme une sorte de rival médiocre et hypocrite. Dans son rapport n° 3 daté de Léopoldville le 30 septembre, Pilaet raconte :

< Un exemple de la mentalité d'ici. Le 28 au soir, lors de la conférence de presse de M. Cardoso, où il a remis des documents compromettants du président du Ghana à Patrice, j'étais sur les lieux. J'ai vu arrêter notre trop célèbre confectionneur de pilules le pharmacien Dubois, qui était un des conseillers de Lumumba ([78]). Une heure après, me trouvant dans un café, un Européen raconte la scène à deux Belges présents. Un de ces deux individus, après avoir appris cette nouvelle, est foncé sur le téléphone en disant qu'il était grand ami du commissaire principal noir et de quelques autres leaders congolais et qu'il allait faire immédiatement les démarches pour faire libérer Dubois, d'une façon ou d'une autre. Je l'ai entendu en conversation avec un Olivier, agent de la direction de la Sedec. Il proposait, comme je l'ai entendu, au commissaire noir, s'il manquait de whisky qu'il s'adresse à lui. Qu'en pensez-vous ? Et comment voulez-vous faire quelque chose de sérieux dans des circonstances pareilles. Cela confirme ce que je dis plus haut : chacun son petit complot pour son compte et suivant l'opportunité et ses fantaisies> ([79]).

Verder in zijn rapport komt Pilaet terug op het geval Dubois, in een uittreksel waarvan de melodramatische toon de lezer niet zal ontgaan. Als hij het heeft over het Belgische Consulaat in Brazzaville, windt Pilaet zich op :

Plus loin dans son rapport, Pilaet revient sur le cas Dubois, dans un extrait dont l'aspect mélodramatique n'échappera pas au lecteur. Parlant du Consulat de Belgique à Brazzaville, Pilaet s'énerve :

<En général, ce n'est plus un consulat, c'est un bistrot de mauvais aloi. Autre anecdote datant d'il y a un bon mois et racontée par la personne qui l'a vécue et qui est sûre et que je connais de longue date. Entrant dans le bureau de Lahaye au premier étage où se trouve un poste-radio de liaison avec Léo, l'intéressé est sorti avec L. et s'est rendu dans une autre pièce. Il ne tenait pas à être vu. Quelques instants plus tard, on vient avertir L. que Dubois est dans son bureau. Tête de L. assez furieux qu'on l'ait fait entrer dans ce bureau où le bon sens indique que personne ne doit y

([77]) ASE, Dubois, 6-7.
([78]) Dubois heeft inderdaad deel uitgemaakt van een ministerkabinet in de regering-Lumumba; cf. *infra*.
([79]) Papieren Loos, 5, blz. 27.

([77]) ASE, Dubois, 6-7.
([78]) Dubois a effectivement fait partie d'un cabinet ministériel du gouvernement Lumumba; cf. *infra*.
([79]) Papiers Loos, 5, p. 27.

pénétrer à l'exception de L. et de sa secrétaire. L'intéressé est parti, après avoir appris que Dubois venait négocier le départ en Belgique pour quatre Congolais, et avait besoin de papiers divers. Or à ce moment, Dubois était toujours fourré chez Lumumba. Dubois n'est pas un agent double, c'est un agent quadruple, qui travaille dans tous les coups fourrés et qui n'a jamais trempé que dans des affaires louches. Vous voyez le tableau ! ! !> ([80]).

De niet-aflatende intriges van Dubois hebben duidelijk de aandacht gaande gehouden van Lahaye die een verzoek om inlichtingen richtte aan zijn hoofdkantoor in Brussel. Dat is bekend uit een antwoord van Cayemaex, in een telexbericht van 14 oktober 1960, dat in feite als vraag is geformuleerd : « Prière de préciser identite Dubois et quels renseignements vous désirez recevoir à son sujet » ([81]). Het door Lahaye ondertekende telegram 140 van 20 oktober daaropvolgend, van Brazza aan de Staatsveiligheid, bevat de door Caeymaex gevraagde preciseringen. De volledige naam, de geboorteplaats en -datum, alsmede het beroep worden vermeld en bovendien : « Intéressé a été déclaré indésirable le 8 septembre 1960 sur base de l'article 14 paragraphe 6 du décret sur l'immigration, par le gouvernement Lumumba » ([82]).

Maar begin november zal Dubois opnieuw van zich laten spreken, want hij komt in België aan, tot groot ongenoegen van de Belgische geheime diensten voor wie hij een lastige klant is. Men schiet in actie in de hoofdstad, zopas is een bericht van Lahaye aangekomen, met name het telegram 160 van 4 november 1960, van Brazza aan de Staatsveiligheid, ondertekend door Lahaye. Daarin vernemen we wat meer over het personage :

Manifestement, les intrigues continuelles de Dubois retinrent l'attention de Lahaye qui fit une demande de renseignements à sa maison mère à Bruxelles. On le sait par la réponse de Cayemaex, un télex du 14 octobre 1960, qui est en fait une question : « Prière de préciser identite Dubois et quels renseignements vous désirez recevoir à son sujet » ([81]). Le télégramme 140 du 20 octobre suivant, de Brazza à la Sûreté, signé Lahaye, est l'envoi de ces précisions demandées par Caeymaex . Le nom complet, le lieu et la date de naissance, ainsi que la profession sont donnés, et en outre : « Intéressé a été déclaré indésirable le 8 septembre 1960 sur base de l'article 14 paragraphe 6 du décret sur l'immigration, par le gouvernement Lumumba » ([82]).

Mais c'est au début du mois de novembre que Dubois fera à nouveau parler de lui, car il arrive en Belgique, au grand dam des services secrets belges à qui l'intéressé donne manifestement du fil à retordre. On s'ébranle dans la capitale, un message de Lahaye vient de parvenir à qui de droit, il s'agit du télégramme 160 du 4 novembre 1960, de Brazza à la Sûreté, signé Lahaye. On en apprend un peu plus sur le personnage :

<A la demande Kandolo, commissaire intérieur, vous signale arrivée prochaine de Dubois Jean Edouard Sylvain, né à Couvin, le 23.7.1911, pharmacien, accompagnant Jean Bolikango, voulant se rendre en Belgique Dubois être individu fort peu intéressant indigne de confiance.

En 1950, pharmacien à Léo, pour firme Unicongo, abusa de la confiance de son employeur de l'Administration. S'étant établi à son compte

Exploita crédulité congolais. Fut condamné 10 novembre 1955, par Cour d'Appel, à 15 jours prison et 600 fr d'amende, avec sursis trois ans comme co-auteur de vente de médicaments par un tiers n'étant pas pharmacien et pour infraction à la législation sur le commerce de la drogue. Le 28 mars 1957, à nouveau condamné par Cour d'Appel Léo pour infractions à la législation sur les produits pharmaceutiques à cinq amendes dont le total s'élève 50 000 francs. Etait installé aussi en Afrique du Sud ou s'occupa gestion immobilière.

Lors création gouvernement Lumumba, fut choisi comme attaché cabinet par Batschikama secrétaire d'Etat intérieur. Comme ce dernier, passa rapidement dans opposition active Lumumba. Actuellement suit sillage Bolikango et prétend agit en son nom.

Dubois est un aventurier sans scrupules, chargé d'aucun mandat par gouvernement légal congolais, ou par collège des commissaires généraux. Il ne cherche que son intérêt personnel. Selon certaines rumeurs, est soupçonné d'avortement> ([83]).

De dag zelf waarop dat bericht aankomt (4 november), redigeert Woot de Trixhe een nota, waaruit blijkt dat deze hoge ambtenaar enigszins ontmoedigd is en die, wat

Le jour même de la réception de ce message (4 novembre), Woot de Trixhe fait une note, qui témoigne d'une certaine lassitude de ce haut fonctionnaire, et qui laisse

([80]) Papieren Loos, 5, blz. 28.
([81]) ASE, Dubois, 10.
([82]) ASE, Dubois, 11. In dat archief is een uittreksel uit het strafblad van Dubois, waarop een aantal veroordelingen prijken, bij de documenten gevoegd.
([83]) ASE, Dubois, doc. 14.

([80]) Papiers Loos, 5, p. 28.
([81]) ASE, Dubois, 10.
([82]) ASE, Dubois, 11. Dans ces archives, un extrait du casier judiciaire de Dubois, nantis d'une série de condamnations, est joint aux documents.
([83]) ASE, Dubois, doc. 14.

zeldzaam is in dit type van bronnen, een zweem van ironie bevat :

<Communication téléphonique Chef de Cabinet Minaf :
Signale arrivée demain 5 novembre 7h.30 venant de Léo par Sabena de Bolikango acompagné de Dubois. Demande surveillance et si possible convoquer quelques fois Dubois pour lui faire comprendre qu'il est surveillé. Ci-joint télex concernant Dubois, peut-être le Parquet trouverait-il une occasion de s'occuper de lui ? Il me semble résulter de cette communication que la surveillance de Dubois ne doit pas être discrète> ([84]).

De informatie volgt het gewone traject. Op het schutblad van een vertrouwelijke *Note pour Monsieur le Ministre [Lilar]* « sous le couvert de Monsieur Krings, chef de Cabinet, gedateerd van 5 november, staat te lezen : « Monsieur le Ministre voudra bien trouver en annexe des informations relatives au Congo. Une copie de ces informations est transmise par nos soins à M. le ministre des Affaires étrangères. Nous avons appris par ailleurs que Dubois doit arriver aujourd'hui en Belgique » ([85]).

Een handgeschreven, niet ondertekende nota van 5 november, vermoedelijk bestemd voor agenten die Dubois moesten schaduwen, preciseert : « Surveillance *Dubois*, Jean cf. instructions ci-jointes, c'est-à-dire surveillance *non constante* et *non discrète* (…) » ([86]).

Dubois zal inderdaad het Belgische grondgebied betreden in het gezelschap van Bolikango en geschaduwd worden, zoals blijkt een verschillende schaduwingsrapporten van de Staatsveiligheid (respectievelijk gedateerd van 7, 9, 10 en 12 november), die bezwaarlijk in extenso kunnen worden afgedrukt. Niettemin verdienen die inlichtingen onze aandacht, maar we zullen er later op terugkomen.

Inmiddels brengt een interessant document uit het archief van de Union Minière ons alvast verduidelijking over een van de bedoelingen van de reis van Bolikango, met name : geld inzamelen. Dat document is een (vertrouwelijke) *Note à Monsieur Wallef*, gedateerd woensdag 9 november en ondertekend door Marthoz. Het betreft een verslag over de contacten die deze laatste heeft gehad met Bolikango en Dubois tijdens hun verblijf in Brussel. Zij wensten zich duidelijk in verbinding te stellen met de leiding van de Union Minière. Die tekst leert ons iets meer over de aard van de betrekkingen die zoal konden worden aangeknoopt tussen de verschillende politieke en economische actoren, maar ook over het wantrouwen en zelfs de twijfel die dat type van ontmoetingen beheersten. Men kan hier moeilijk staande houden dat « enthousiasme » het kernwoord is dat de bedenkingen van Marthoz kenschetst :

([84]) ASE, Dubois, 14.
([85]) ASE, Dubois, 13.
([86]) ASE, Dubois, 18.

percer, ce qui est rare dans ce type de source, un zeste d'ironie :

L'information suit son cours. Une *Note pour Monsieur le Ministre [Lilar]*, confidentielle, « sous le couvert de Monsieur Krings, chef de Cabinet, datée du 5 novembre, indique en page de garde : « Monsieur le Ministre voudra bien trouver en annexe des informations relatives au Congo. Une copie de ces informations est transmise par nos soins à M. le ministre des Affaires étrangères. Nous avons appris par ailleurs que Dubois doit arriver aujourd'hui en Belgique » ([85]).

Une note manuscrite du 5 novembre, non signée, vraisemblablement à destination des agents chargés de suivre Dubois précise : « Surveillance *Dubois*, Jean cf. instructions ci-jointes, c'est-à-dire surveillance *non constante* et *non discrète* (…) » ([86]).

Dubois va effectivement débarquer sur le sol national avec Bolikango, et faire l'objet d'une surveillance, comme l'attestent plusieurs rapports de filature de la Sûreté (datés respectivement des 7, 9, 10 et 12 novembre), qu'il serait laborieux de reproduire de manière exhaustive. Ceci dit, des informations recueillies peuvent attirer notre attention. Mais nous y reviendrons plus loin.

En attendant, un document intéressant provenant des Archives de l'Union minière vient nous éclairer sur l'un des buts du voyage de Bolikango : recueillir des fonds. Ce document est une *Note (confidentielle) pour Monsieur Wallef*, datée du mercredi 9 novembre et signée par Marthoz. Il s'agit d'un compte rendu des contacts de ce dernier avec Bolikango et Dubois, lors de leur séjour à Bruxelles, ceux-ci souhaitant manifestement prendre langue avec les dirigeants de l'Union Minière. Ce texte nous renseigne sur la nature des relations qui pouvaient se nouer entre différents acteurs politiques et économiques, mais aussi sur la méfiance et même le doute qui présidaient à ce type de rencontres. Ici, on ne peut pas dire que l'enthousiasme soit le maître-mot qui se dégage des réflexions de Marthoz :

([84]) ASE, Dubois, 14.
([85]) ASE, Dubois, 13.
([86]) ASE, Dubois, 18.

<A sa demande, j'ai eu un entretien avec Bolikango lundi après-midi [7 novembre], en dehors de nos bureaux.

L'entretien a eu lieu en présence de son conseiller Dubois, ancien pharmacien de COPHACO, passé ensuite à UNICONGO …

Il y a des raisons de se méfier de l'intéressé, mais je n'ai rien constaté dans ce sens au cours de l'entretien.

J'ai laissé parler B.

— B. quoique Président du PUNA, reconnaît maintenant qu'un Congo uni est une utopie, et s'est rallié à l'idée d'une confédération d'états indépendants. Il avait d'abord parlé d'un pouvoir central fort, ce qui ne se concilie guère avec une confédération. Je lui ai dit que, dans tous les cas, le Katanga ne renoncerait jamais à son indépendance politique absolue, mais qu'il est disposé à collaborer économiquement avec d'autres états indépendants, ce qu'a déclaré à maintes reprises Tshombe.

Je lui ai conseillé très vivement de rencontrer le plus tôt possible T.; il m'a demandé de l'aider à être reçu par T., et était disposé à prendre le boeing de samedi, à condition d'avoir une place, qu'il me demanda de lui obtenir. Renseignements pris, il y a des places disponibles, ce que de (sic) lui ai fait savoir.

— Mardi, j'ai appris qu'au cours d'une entrevue avec le Ministre des Affaires Africaines, on lui a également recommandé de voir T. sans tarder; il avait décidé de partir même avant samedi, si possible jeudi.

Ce matin, mercredi, j'ai donné un coup de téléphone à son hôtel où j'ai eu son « secrétaire » congolais, lui-même étant absent et Dubois ayant quitté l'hôtel.

Ce secrétaire m'a dit que B. désirait passer par Léo avant de se rendre au Katanga; j'ai confirmé qu'il y a des places libres pour E'ville dans le boeing de samedi.

*— B. m'a déclaré être assuré de 73 voix à l'Assemblée Nationale, même sans les voix de la CONAKAT … Il demande néanmoins qu'on s'efforce de convaincre T. d'envoyer ses élus à l'Assemblée Nationale quand elle se réunira. Je vois difficilement les élus CONAKAT sièger (*sic*) à Léo, le Katanga étant indépendant du restant du Congo. Bref, tout cela est très confus.*

— B. et Dubois prétendent que de nombreux lumumbistes ne demandent qu'à quitter ce parti, mais n'osent pas le faire, par peur, et par crainte de perdre leur gagne-pain, arrosés qu'ils sont par Lumumba qui dispose de beaucoup d'argent.

Les partis anti-lumumbistes ne disposent à peu près d'aucune ressource (NB j' ai considéré ceci comme un appel du pied, mais suis resté sur une très prudente réserve car, comme tout finit par se savoir, nous pourrions avoir des réactions violentes de la part du Gouvernement du Katanga si nous soutenions d'autres partis que le sien).

— Dericoyard a vu Robiliart et lui a carrément demandé de l'argent. B. a également demandé à voir M. Van der Straeten, il a été convenu que la CCCI leur donnera un viatique, dans lequel interviendra financièrement l'UM.

— Impression laissée par B. : <u>mou</u>; n'a pas l'air de bien savoir ce qu'il veut. Paraît en tout cas désireux de voir les choses s'arranger, notamment avec le Katanga.

Son ennemi n° 1 est l'ONU, et il déclare que c'est la même chose dans tout le Congo.

— On me dit à l'instant que le Ministère des Affaires Africaines a retenu un passage <u>pour Léo</u> le 13 novembre pour B. Il se confirme donc qu'il ne se rendra pas directement à E'ville.

Ces gens n'ont aucune suite dans les idées> ([87]).

Wij weten thans iets meer over die wat zonderlinge apotheker en dankzij andere documenten kunnen we nu twee complotaffaires aan elkaar linken. Wij herinneren aan de inhoud van het door Lahaye ondertekende telegram 128 van 11 oktober 1960, van Brazza aan de Staatsveiligheid :

Nous en savons un peu plus sur ce pharmacien un peu particulier, et grâce à d'autres documents, nous pouvons maintenant relier deux affaires de complot. Rappelons le contenu du télégramme 128 du 11 octobre 1960, de Brazza pour Sûreté, et signé Lahaye :

<Urgent — top secret.

Signale arrivée à Léo vendredi 7 octobre soi-disant journaliste belge portant faux nom Bogaerts Jean Marie, précité avoir quitté Bruxelles 6 courant pour Lisbonne, mais continue sur Léo est venu sur instructions Nsele et Delvaux pour mettre définitivement Lumumba hors course précité enseigne moyens pour ce faire a groupe cinq bayakas action devrait avoir lieu cette semaine> ([88]).

([87]) AUM 265.
([88]) ASE, Lumumba, 909.

([87]) AUM 265.
([88]) ASE, Lumumba, 909.

Dat document heeft vanzelfsprekend de aandacht van de deskundigen getrokken. Maar hoe moeten we het interpreteren ? En waarom het hier ter sprake brengen ? We noteren terloops dat Lahaye hier alleen maar zijn taak als informant vervult, hij geeft weer wat *a priori* een inlichting is, ook al heeft die inlichting niet altijd de strekking die de inhoud ervan blijkt aan te geven. Hebben we hier te maken met een gewelddadig complot dat achter de schermen wordt beraamd ?

In feite past de zaak van de pseudo-journalist Bogaerts in de beschrijving van de figuur Dubois. Wij beschikken namelijk over het telegram van Lahaye van 11 oktober, waarin wordt verwezen naar de aankomst van een huurmoordenaar die komt afrekenen met Lumumba. Maar we hebben al gezegd dat tijdens het verblijf van Dubois die Bolikango vergezelde, schaduwingsrapporten over eerstgenoemde figuur werden opgemaakt, en één daarvan, gedateerd van 12 november 1960, voert uitgerekend die Bogaerts ten tonele. De verbanden worden dan gelegd, maar tegelijk relativeert men, één maand na het telegram van 11 oktober van Lahaye, de draagwijdte van de inlichting die hij op dat moment had doorgegeven :

Ce document a évidemment retenu l'attention des experts. Mais quelle lecture devons-nous en faire ? Et pourquoi en parler ici ? Notons au passage qu'ici, Lahaye ne fait que remplir sa tâche d'informateur, il répercute ce qui *a priori* est une information, même si cette information n'a pas toujours la portée que son contenu semble indiquer. Sommes-nous face à un complot violent qui se trame dans l'ombre ?

En fait, l'affaire du pseudo-journaliste Bogaerts trouve sa place dans l'évocation de la figure de Dubois. En effet, nous disposons donc du télégramme de Lahaye daté du 11 octobre, faisant référence à l'arrivée d'un tueur venu régler son compte à Lumumba. Mais nous avons déjà dit que lors de la venue de Dubois accompagnant Bolikango, des rapports de filature ont été produits sur le personnage et l'un d'entre eux, daté du 12 novembre 1960, met justement en scène ce Bogaerts. Les connexions sont alors établies, mais en même temps, on relativise un mois après le télégramme du 11 octobre de Lahaye, la portée de l'information qu'il avait transmise à ce moment-là :

<VERSLAG *Geheim*

Voorwerp : Inlichtingen.
Opgesteld : van ambtswege.

*Een goed geplaatst en betrouwbaar gelegenheidsinformant deelt mede dat op 11.11.60 Mahieu Guy samen met Bogaerts Jean (*sic*), bij Bolikango geweest zijn en dat Bogaerts Jean met en papier uiteengezet plan om Lumumba Patrice te vermoorden voor de dag kwam.*

Bogaerts Jean drong bij Bolikango aan op finantiele en politieke steun voor dit plan en verklaarde samen met Bolikango terug naar Leopoldstaad te willen vertrekken.

Toen Bolikango niet wilde ingaan op zijn voorstellen, beweerde Bogaerts Jean dat hij met die opdracht was belast geworden door zeer vooraanstaande personaliteiten en België.

Bolikango is niet ingegaan op deze voorstellen en kreeg het geschreven plan niet in handen.

Bogaerts is voortdurend in gezelschap van Mahieu Guy, en beiden waren dikwijls in kontakt met Dubois Jean.

Betreffende Dubois Jean, deelt dezelfde bron mede dat belanghebbende op 10.11.60 naar New York is vertrokken als Uno-technieker ofwel om aldaar te trachten Uno-technieker te worden. Hij had het inzicht zijn reis naar New York te maken alover Parijs> ([89]).

De dienstige passages uit het document kunnen als volgt worden vertaald : « (…) le 11.11.60, Mahieu Guy et Bogaerts Jean ont été chez Bolikango et Jean Bogaerts sortit un plan développé sur papier pour assassiner Lumumba. Jean Bogaerts insista auprès de Bolikango pour obtenir un appui financier et politique pour ce plan et expliqua vouloir retourner à Léopoldville avec Bolikango. Lorsque Bolikango refusa de donner suite à ses propositions, Bogaerts affirma qu'il avait été chargé de cette mission par des personnalités très en vue et par la Belgique. Bolikango n'a pas donné suite à ces propositions et ne reçut pas le plan écrit entre les mains.

Les passages utiles du document se traduisent comme suit : « (…) le 11.11.60, Mahieu Guy et Bogaerts Jean ont été chez Bolikango et Jean Bogaerts sortit un plan développé sur papier pour assassiner Lumumba. Jean Bogaerts insista auprès de Bolikango pour obtenir un appui financier et politique pour ce plan et expliqua vouloir retourner à Léopoldville avec Bolikango. Lorsque Bolikango refusa de donner suite à ses propositions, Bogaerts affirma qu'il avait été chargé de cette mission par des personnalités très en vue et par la Belgique. Bolikango n'a pas donné suite à ces propositions et ne reçut pas le plan écrit entre les mains. Bogaerts est continuellement

([89]) ASE, Lumumba, 964.

([89]) ASE, Lumumba, 964.

Bogaerts est continuellement en compagnie de Mahieu, et les deux étaient souvent en contact avec Dubois Jean. En ce qui concerne Dubois Jean, la même source informe que l'intéressé est parti pour New York le 10.11.60 pour essayer de devenir technicien de l'ONU (…) ».

De genadeslag werd echter toegebracht door C.-L. Binnemans, journalist bij *Le Soir*, die zich niet om de tuin laat leiden en de ware toedracht van deze zaak onthult in een artikel van 15 november 1960 ([90]) gewijd aan Bolikango die op bezoek is in België. Het wordt ingeleid met de onderkop « antichambre d'un ministre » en men kan er de volgende passus in lezen, blz. 6 :

en compagnie de Mahieu, et les deux étaient souvent en contact avec Dubois Jean. En ce qui concerne Dubois Jean, la même source informe que l'intéressé est parti pour New York le 10.11.60 pour essayer de devenir technicien de l'ONU (…) ».

Mais le coup de grâce fut donné par C.-L. Binnemans, journaliste au *Soir*, qui, pas dupe, dévoile la véritable portée de cette affaire, dans un article sur Bolikango en visite en Belgique, datée du 15 novembre 1960 ([90]). Introduit par un sous-titre « antichambre d'un ministre », on peut lire le passage suivant, p. 6 :

<M. Bolikango vient de passer à Bruxelles une semaine harassante, à la fois déconcertante et utile. Il a vu pas mal de nos financiers et de nos industriels. Et il est reparti pour le Congo en emportant des objets précis et précieux.

Il a reçu d'autre part une foule de gens qui étaient des quémandeurs : d'anciens fonctionnaires coloniaux, des colons, des commerçants. Tous venus pour des motifs souvent honorables, solliciter son intervention.

*Il a dû enfin, faire face à un invraisemblable assaut d'aventuriers en puissance et d'escrocs authentiques venus lui présenter les pires propositions. Et encore n'a-t-il pas tout vu. Son entourage, des amis congolais et un conseiller belge ont opéré pour ses entrevues un filtrage sévère. On vit ainsi, rejetés sur le trottoir, devant un hôtel de la rue du Commerce, l'auteur d'un plan « à céder contre dix millions », et susceptible de remettre l'armée congolaise au pas …, des « hommes d'affaires » qui proposaient d'impressionnants pots-de-vin si on les laissait faire leurs affaires …, et même un inquiétant loufoque qui offrit d'échanger contre 100 000 fr (*sic*) (plus les frais de voyage !) l'assurance qu'il assassinerait Lumumba et qui sortit de sa poche un croquis des lieux, sur les bords du Congo, où il se proposait de perpétuer son exploit …*

L'opération la moins spectaculaire ne fut certes pas l'éviction d'un Blanc qui, au moment du départ de l'homme politique en avion de Léopoldville, s'était placé dans son sillage. Qui s'accrochait, prétendait rendre de grands services, s'attribuait le titre usurpé de « chef de cabinet du ministre » et risquait de causer les plus grands torts à la cause du trop bon Jean Bolikango. Il fut écarté au cours d'une scène violente, en présence d'une assistance nombreuse. Il est, paraît-il parti pour New York où il chercherait à se faire engager par l'ONU>.

Overigens hebben we eerder gezien dat ietwat eigenaardige richtlijnen waren gegeven aan de agenten van de Staatsveiligheid in het raam van de schaduwing van Dubois die, volgens Woot de Trixhe, niet discreet hoefde te verlopen. Op diens wens werd ingegaan. Dubois gaf er zich wel degelijk rekenschap van dat hij werd geschaduwd en maakte daarover zijn beklag, zoals blijkt uit een *Nota* over Dubois die de Staatsveiligheid ter informatie aan Lahaye heeft gericht op 10 december 1960 : « Ils [Dubois et un personnage non identifié dans le document, mais il s'agit probablement de son épouse] ont déclaré être très mécontents de l'attitude des autorités belges qui les ont mis sous surveillance permanente pendant leur précédent séjour en Belgique » ([91]).

Om deze complotaffaire af te ronden, publiceren wij een samenvattend document dat gewijd is aan Dubois

Par ailleurs, nous avons vu plus haut que des directives un peu particulières avaient été données aux agents de la Sûreté dans le cadre de la surveillance de Dubois qui ne devait pas être discrète, selon Woot de Trixhe. Les souhaits de ce dernier furent exaucés. Dubois se rendit effectivement compte qu'il était surveillé, et il s'en est plaint, comme en témoigne une *Note* de la Sûreté destinée à Lahaye pour information, et datée du 10 décembre 1960 à propos de Dubois : « Ils [Dubois et un personnage non identifié dans le document, mais il s'agit probablement de son épouse] ont déclaré être très mécontents de l'attitude des autorités belges qui les ont mis sous surveillance permanente pendant leur précédent séjour en Belgique » ([91]).

Pour conclure cette affaire de complot, nous livrons un document récapitulatif consacré à Dubois et à ses

([90]) Een kopie van dat artikel bevindt zich in het dossier-Dubois van de Staatsveiligheid, maar het is onduidelijk gedateerd (met de hand geschreven 16 en niet 15 november). Bovendien werden op die kopie twee namen in handschrift toegevoegd, die van Bogaert om aan te geven wie de « *loufoque* » (halfgare) is en die van Dubois om te verduidelijken wie met de « *chef de cabinet* » (kabinetschef) wordt bedoeld.

([91]) ASE, Dubois, doc. 36.

([90]) Une copie de cet article se trouve dans le dossier Dubois de la Sûreté, mais mal daté (de manière manuscrite le 16 novembre et non le 15). Par ailleurs, deux noms manuscrits ont été ajouté sur cette copie, celui de Bogaert pour identifier le « loufoque » et celui de Dubois pour le « chef de cabinet ».

([91]) ASE, Dubois, doc. 36.

en zijn activiteiten. Het betreft een rapport van de Staatsveiligheid van 24 november 1960 :

<Dubois est arrivé en Belgique le 5 novembre à la suite de Bolikango, dont il s'est fait passer comme étant le Chef de Cabinet.

Il apparaît que la veille, Dubois s'était présenté chez Charles Waza, trésorier de Bolikango, prétendant être un excellent ami et le conseiller de ce dernier.

Il remit à Waza un chèque de 32 000 fr. en paiement de son passage en Belgique en qualité de conseiller de Bolikango.

A l'hôtel à Bruxelles où se trouvait également Bolikango, Dubois racontait qu'il avait joué un rôle important lors de l'arrestation de Lumumba.

Lors d'une conférence de presse que Bolikango tint le 6 novembre, ce dernier déclara que Dubois n'appartenait pas à sa suite et n'était pas non plus son Chef de Cabinet, et qu'il ne désirait pas avoir à faire à lui.

Il présenta dans le même temps Charles Waza, qui appartenait à sa suite, comme secrétaire, de façon à éviter que Dubois s'occupe de ses affaires.

Le 7 novembre, Dubois reçut à l'hôtel de nombreux africains avec qui il eut un entretien.

Déjà la veille, il avait reçu diverses personnes dont Paul Sancke (Sancke a fait en 1958 le voyage de Bucarest).

L'épouse Dubois, Suzette Bourguignon, née à Marcinelle le 12 décembre 1915, est intervenue activement et a réussi à accaparer une partie tout au moins de la correspondance qui arrivait à l'hôtel pour Bolikango.

Le 8 novembre, Bolikango a appelé Dubois auprès de lui et lui a remis 5.000 fr, pour payer ses frais de séjour, à condition de remboursement à Léopoldville et que Dubois quitte encore le jour même l'hôtel et ne s'occupe plus de ses affaires.

Dubois alors a pris résidence dans un autre hôtel bruxellois.

Le 10 novembre, il a déclaré qu'il partait le même jour pour New York pour rencontrer Monsieur Kasa Vubu et tirer au clair le différend Kimba-Kasa Vubu.

Suivant une source d'information de confiance, il est parti à New York sous l'appellation de technicien de l'ONU ou bien pour tâcher d'y être recruté comme technicien de l'ONU.

Il avait manifesté l'intention de faire le voyage via Paris> ([92]).

Elke crisis- en conflictsituatie doet avonturiers van het formaat van een Bogaerts of een Dubois opstaan, maar de historicus moet de aard en de draagwijdte van hun historische rol precies kunnen afwegen, zonder ze tot legendarische figuren te doen uitgroeien.

Er is nog een derde operatie van privé-oorsprong waarover we wel meer gegevens hebben. Deze gegevens steunen zowel op de mededeling van een getuige als op een document van de militaire veiligheid (document 57), zodat we met zekerheid kunnen bevestigen dat de kern ervan correct is. Op een niet nader te definiëren datum, maar wellicht einde september, begin oktober 1960 arriveert in Brazzaville een mulat met de opdracht Lumumba in zijn residentie te doden. De getuige spreekt uitdrukkelijk van een « *tueur à gage* », een huurmoordenaar. De mulat was afkomstig van Brussel, alwaar hij een bar openhield, en zocht contact met het consulaat-generaal in Brazzaville, volgens de getuige om België te compromitteren. De consul zou hem niet persoonlijk hebben willen ontvangen, met de uitdrukkelijke verklaring dat het om een moordenaar, een « *assassin* » ging en stuurde hem door naar zijn medewerker, de getuige in kwestie. Een document van de militaire veiligheid, dat dateert van januari 1961, bevestigt deze gegevens. Volgens dit docu-

([92]) ASE, Dubois, 29-30.

Toute situation de crise et de conflit engendre des aventuriers du format de Bogaerts ou de Dubois, mais l'historien doit savoir mesurer la nature et la portée de leur rôle historique, sans en faire des objets de légende.

Il y a une troisième opération d'origine privée au sujet de laquelle nous disposons toutefois de plus d'informations. Ces informations s'appuient aussi bien sur les déclarations d'un témoin que sur un document de la sûreté militaire (document 57), si bien que nous pouvons confirmer avec certitude que l'essentiel de ces informations est exact. À une date impossible à préciser, mais qui se situe sans doute fin septembre/début octobre 1960, un mulâtre arrive à Brazzaville avec pour mission d'assassiner Lumumba dans sa résidence. Le témoin parle expressément d'un « tueur à gages ». Le mulâtre venait de Bruxelles, où il exploitait un bar et voulait, selon le témoin, prendre contact avec le consulat général à Brazzaville afin de compromettre la Belgique. Le consul aurait refusé de le recevoir personnellement en déclarant expressément qu'il s'agissait d'un « assassin » et l'a dirigé vers son collaborateur, en l'occurrence, le témoin en question. Un document de la sûreté militaire, daté de janvier 1961, confirme ces informations. Selon ce document, le

([92]) ASE, Dubois, 29-30.

ment is kolonel Marlière betrokken bij deze laatste operatie. Er is dus op zijn minst een collusie tussen officiële instanties en privé-personen.

Tot zover deze zaak op basis van de gegevens waarover wij in februari 2001 beschikten. Op basis van het getuigenis van kapitein Heureux voor de onderzoekscommissie in september 2001 (zie aldaar) moet een en ander worden bijgestuurd. En wel op drie belangrijke punten.

1. Aangezien Heureux in Brazzaville verblijft vanaf 20 oktober tot 10 december moet de moordpoging van « Georges » zich ook binnen deze tijdspanne situeren. Heureux zelf spreekt over de eerste veertien dagen van november.

2. Volgens Heureux is « Georges » een Griek of althans een man van het mediterrane type en geen mulat. Nochtans houdt getuige Grafé ([93]) vol dat de huurmoordenaar die zich aandiende op zijn kantoor in het consulaat wel degelijk een mulat was, geen machinepistool had, maar wel een geweer met vizier, wat inderdaad beter past voor een aanslag in de residentie van Lumumba. Zijn er twee huurmoordenaars naar Congo gestuurd ?

3. Heureux spreekt uitdrukkelijk van een pakket geld dat hij samen met de stengun op de ambassade in ontvangst heeft genomen. Van dat geld is op instructie van Jo Gerard het voorschot aan « Georges » betaald. Het voorschot is dus niet afkomstig van Marlière.

Het getuigenis van Heureux is verder belangrijk omdat hij op basis van notities uit die tijd (met de telefoonnummers) kan bevestigen dat de contactpersoon wel degelijk Jo Gerard was. Uit zijn getuigenis blijkt niet dat Dupret, Lahaye of Marlière bij dit initiatief waren betrokken, maar veeleer met een zekere verbazing reageerden. Anderzijds heeft geen van deze personen zich tegen de opdracht van « Georges » verzet en hebben zij de uitvoering van de instructies van Jo Gerard niet verhinderd.

Het is nuttig te signaleren dat *Europe Magazine*, het weekblad waarin Jo Gerard artikels publiceerde, zich op een zeer felle wijze had uitgelaten over Lumumba.

Document 57 (fotokopie als bijlage)

Uittreksel « Renseignements divers recueillis à Brazzaville », getypte nota, 3 blz., januari 1961

colonel Marlière est impliqué dans cette dernière opération. Il y a donc au moins une collusion entre des instances officielles et des particuliers.

Voilà pour cette affaire sur la base des informations dont nous disposions en février 2001. À la lumière du témoignage du capitaine Heureux devant la commission d'enquête en septembre 2001 (voir ce témoignage), il y a lieu d'apporter quelques rectifications. Et ce, sur trois points importants.

1. Étant donné qu'Heureux séjourne à Brazzaville du 20 octobre au 10 décembre, la tentative d'assassinat de « Georges » doit se situer également pendant cette période. Heureux, lui-même, parle des quinze premiers jours de novembre.

2. Selon Heureux, « Georges » est un Grec ou, du moins, un homme de type méditerranéen et non un mulâtre. Le témoin Grafé ([93]) soutient pourtant que le tueur à gages qui s'est présenté à son bureau au consulat était bel est bien un mulâtre, qu'il n'avait pas un pistolet mitrailleur, mais bien un fusil avec viseur, une arme qui est effectivement plus appropriée pour commettre un attentat à la résidence de Lumumba. Deux tueurs à gages ont-ils dès lors été envoyés au Congo ?

3. Heureux parle expressément d'un paquet de billets qu'il a reçu à l'ambassade en même temps que la mitraillette. Sur l'ordre de Jo Gerard, cet argent a servi à payer l'acompte à « Georges ». L'acompte ne provient donc pas de Marlière.

Le témoignage d'Heureux est par ailleurs important parce que ce dernier peut confirmer, sur la base de notes datant de cette époque (accompagnées de numéros de téléphone) que la personne de contact était bel et bien Jo Gerard. Il ne ressort pas de son témoignage que Dupret, Lahaye ou Marlière aient été impliqués dans cette initiative. Ils ont plutôt réagi avec un certain étonnement. Par ailleurs, aucune de ces personnes ne s'est opposée à la mission de « Georges » ou n'a entravé l'exécution des instructions de Jo Gerard.

Il est utile de signaler qu'*Europe Magazine*, l'hebdomadaire dans lequel Jo Gerard publiait des articles, avait eu des mots très durs pour Lumumba.

Document 57 (photocopie en annexe)

Extrait de « Renseignements divers recueillis à Brazzaville », note dactylographiée, 3 pp., janvier 1961

<Des essais d'« exécution » de Patrice Lumumba, alors qu'il était encore à sa résidence, ont été également effectués. Le dernier en date « téléguidé » et financé par J G, du journal « E-M » qui avait envoyé à cette fin un certain « Georges », mûlatre grec d'expression française. « Georges » a reçu des mains du Lt Col. Marlière une somme de 40 000 frs congol. et une mitraillette Sten 9 mm. Cependant ces tentatives ont échoué (?) bien qu'une somme de un million lui ait été promise en cas de réussite, ainsi que des garanties quant à sa mise en sécurité>

([93]) Jacques Grafé werd op 24 september 2001 door de voorzitter van de onderzoekscommissie gehoord.

([93]) Jacques Grafé a été entendu le 24 septembre 2001 par le président de la commission d'enquête.

Er moet in dit verband melding worden gemaakt van het feit dat een aantal commissarissen onder de invloed van Jo Gerard stonden. Dat is bijzonder het geval voor José Nussbaumer, die als commissaris van Binnenlandse Zaken overigens een belangrijke rol speelt in de pogingen tot arrestatie van Lumumba. Ter informatie geven we hier de informatie over Nussbaumer uit de telexen van Dupret.

Gegevens uit de telexen van Dupret die verband houden met de relatie Nussbaumer-Lumumba

19/9/60	496	Mobutu is in contact met een aantal studenten, waaronder José Nussbaumer, die vorige week [uit België] in Brazzaville zijn gearriveerd. Zij behoren tot de groep J G en hebben [anti-Lumumbistische] pamfletten meegebracht
20/9/60	503	Nussbaumer wordt commissaris van Binnenlandse Zaken
23/9/60	537	Nussbaumer heeft Mpolo, Ginzenga en verschillende andere « akolieten » van Lumumba laten arresteren Nussbaumer is van plan een gerechtelijk dossier op te stellen tegen Lumumba en zijn akolieten
26/9/60	553	Lumumba vrijgelaten onder druk van Kettani. Nussbaumer contacteert politiek voor nieuwe poging tot arrestatie
27/9/60	559	Nussbaumer zal Mobutu (die aarzelt) voor de keuze stellen : arrestatie van Lumumba of ontslag van de commissarissen
28/9/60	561	Nussbaumer en Kandolo zijn op 26 september gemolesteerd door aanhangers van Lumumba
1/10/60	593	Persconferenties van Nussbaumer en Cardoso hebben slechte indruk gewekt door te openlijke Westerse en Belgische sympathie
9/10/60	628	Nussbaumer zou zijn gearresteerd door misnoegde politiemannen

We resumeren wat hierin belangrijk is. Bepaalde commissarissen, waaronder Nussbaumer, staan in nauw contact met rechtse kringen in België, met name het milieu van E-M (*Europe Magazine*) van Jo Gerard. Nussbaumer speelt als commissaris van Binnenlande Zaken een prominente rol in de pogingen tot arrestatie van Lumumba. Hij wordt zelf geviseerd door de aanhangers van Lumumba, die hem op een bepaald ogenblik afranselen.

Il convient à cet égard de signaler qu'une série de commissaires subissaient l'influence de Jo Gerard. Tel est en particulier le cas de José Nussbaumer, qui joue d'ailleurs, en tant que commissaire aux Affaires intérieures, un rôle important dans les tentatives d'arrestation de Lumumba. A titre d'information, nous reprenons ci-après les renseignements concernant Nussbaumer qui figurent dans les télex de Dupret.

Informations figurant dans les télex de Dupret concernant la relation Nussbaumer-Lumumba

19/9/60	496	Mobutu est en contact avec une série d'étudiants, dont José Nussbaumer, qui sont arrivés la semaine précédente [de Belgique] à Brazzaville. Ils appartiennent au groupe J G et ont amené des tracts [anti-lumumbistes]
20/9/60	503	Nussbaumer devient commissaire aux Affaires intérieures
23/9/60	537	Nussbaumer a fait arrêter Mpolo, Ginzenga et différents autres "acolytes" de Lumumba. Nussbaumer envisage de constituer un dossier judiciaire contre Lumumba en ses acolytes
26/9/60	553	Lumumba libéré sous la pression de Kettani. Nussbaumer contacte des politiques en vue d'une nouvelle tentative d'arrestation
27/9/60	559	Nussbaumer placera Mobutu (qui hésite) devant le choix suivant: arrestation de Lumumba ou démission des commissaires
28/9/60	561	Nussbaumer et Kandolo sont molestés le 26 septembre par des partisans de Lumumba
1/10/60	593	Les conférences de presse de Nussbaumer et de Cardoso ont fait mauvaise impression, ceux-ci ayant manifesté trop de sympathie pour l'Occident et la Belgique
9/10/60	628	Nussbaumer aurait été arrêté par des policiers mécontents

Nous résumons ce qui est important dans ces informations. Certains commissaires, dont Nussbaumer, sont en contact étroit avec des milieux de droite en Belgique, plus particulièrement avec le milieu d'E-M (*Europe Magazine*) de Jo Gerard. Nussbaumer joue, en tant que commissaire aux Affaires intérieures, un rôle de premier plan dans les tentatives d'arrestation de Lumumba. Il est visé en personne par les partisans de Lumumba, qui, à un moment donné, le tabassent.

HOOFDSTUK 4

De verantwoordelijkheid van de Belgische regering

In de voorgaande analyse zijn regelmatig twee ministers opgedoken, Wigny van Buitenlandse Zaken, en d'Aspremont Lynden van Afrikaanse Zaken. In welke mate handelen deze ministers in overleg met elkaar en met de voltallige kabinetsraad. Concreet : in welke mate gebeurt de financiële steun aan de commissarissen met medeweten van de regering, in welke mate verloopt de militaire steun aan Mobutu — in ruil voor de arrestatie van Lumumba — met medeweten van de regering ?

CHAPITRE 4

La responsabilité du gouvernement belge

Dans l'analyse qui précède, deux ministres sont cités régulièrement, à savoir le ministre des Affaires étrangères, Wigny, et celui des Affaires africaines, d'Aspremont Lynden. Dans quelle mesure ces ministres agissent-ils de concert et en concertation avec l'ensemble du conseil de cabinet. Concrètement : dans quelle mesure le gouvernement est-il au courant du soutien financier apporté aux commissaires du gouvernement, dans quelle mesure le gouvernement est-il au courant du soutien militaire apporté à Mobutu, en échange de l'arrestation de Lumumba ?

HOOFDSTUK 5

Analyse van uitdrukkingen betreffende de « eliminatie » van Lumumba

Aan het einde van deze tweede periode staat de intussen beruchte telex van minister d'Aspremont waarin sprake is van « *élimination définitive* ». Welke betekenis moet hieraan worden toegekend ? Om hierop een antwoord te geven is het niet zonder belang gelijkaardige of verwante uitdrukkingen te ontleden. In de beoordeling van de gebeurtenissen en vooral van de intenties van de actoren speelt de taal een problematische rol. Sommige termen zijn vatbaar voor dubbelzinnige uitleg, andere termen zijn bewust verhullend bedoeld, zonder dat met zekerheid hun ware betekenis kan worden aangegeven, enkel vermoed. We zetten de termen in verband met Lumumba op een rij.

1. *Dupret aan Belext, Brazza 358, 6 september 1960 :* « Le scénario de l'élimination de Lumumba s'est déclenché 48 heures trop tôt »

Commentaar : Dupret verwijst met de uitdrukking « *élimination* » naar de afzetting van Lumumba als premier daags tevoren, 5 september. Het scenario dat hiertoe moest leiden is te vroeg gestart. Het woord « *élimination* » heeft hier dus louter politieke betekenis. Ook in andere teksten uit deze periode wordt de term « *élimination* » trouwens gebruikt in de zin van verwijderen (*écarter*) uit een functie, uit een plaats, uit een groep, zonder dat daarmee « moord », « fysieke liquidatie » of « uit de weg ruimen » zou worden bedoeld ([94]). In dat laatste geval gebruikt men eerder « supprimer » of « *liquider* ».

2. *Dupret aan Belext, Brazza 361, 6 september 1960 :* « Quelques civils émettent des critiques pour la façon dont Lumumba a été défénestré »

Commentaar : De term « *défénestrer* » verwijst naar de afzetting van Lumumba op 5 september en heeft dus dezelfde betekenis als de uitdrukking « *éliminer* » in de vorige telex : verwijderen (*écarter*) uit een functie.

3. *Wigny aan de hoofden van de diplomatieke missies, «* Dépêche d'information politique belge *», 6 september 1960, nr 13 : «* Lumumba après révocation régulière selon article 22 n'est plus que parlementaire. Juridiquement, après ses menaces de destitution du Chef

([94]) Twee voorbeelden : Wigny op 23/1/61 : « *Dayal à faire éliminer* »; Marlière op 24/1/61 : « *Dewandre qui s'est nommé chef cabinet defnat nous cause des difficultés pour le rappel des techniciens. Nous devrons prendre des mesures pour l'éliminer* ».

CHAPITRE 5

Analyse d'expressions relatives à « l'élimination » de Lumumba

Cette deuxième période se termine par le désormais fameux télex du ministre d'Aspremont, qui parle d'« élimination définitive ». Quelle signification faut-il lui donner ? Pour répondre à cette question, il importe d'analyser des expressions similaires ou apparentées. Lorsqu'il s'agit d'apprécier les événements et, en particulier, les intentions des acteurs, le langage utilisé est source de problèmes. Certains termes sont sujets à des interprétations équivoques, d'autres sont délibérément voilés, leur signification ne pouvant être donnée avec certitude, pouvant uniquement être supposée. Nous récapitulons les termes utilisés à propos de Lumumba.

1. *Dupret à Belext, Brazza 358, 6 septembre 1960 : « Le scénario de l'élimination de Lumumba s'est déclenché 48 heures trop tôt »*

Commentaire : En utilisant le terme « élimination », Dupret fait allusion à la révocation de Lumumba de sa fonction de premier ministre, intervenue la veille, le 5 septembre. Le scénario qui devait déboucher sur cette révocation a été déclenché trop tôt. En l'occurrence, le terme « élimination » a donc une signification purement politique. Le terme « élimination » a du reste été utilisé dans d'autres textes de la même époque dans le sens d'« écarter » d'une fonction, d'une place, d'un groupe, sans que le terme ait le sens de « meurtre », de « liquidation physique » ou de « supprimer » ([94]).

2. *Dupret à Belext, Brazza 361, 6 septembre 1960 :* « Quelques civils émettent des critiques pour la façon dont Lumumba a été défenestré »

Commentaire : Le terme « défenestrer » renvoie à la révocation de Lumumba, intervenue le 5 septembre, et a donc la même signification que le terme « éliminer » utilisé dans le télex précédent : écarter de la fonction.

3. *Wigny aux chefs des missions diplomatiques, « Dépêche d'information politique belge », 6 septembre 1960, n° 13 : « Lumumba après révocation régulière selon article 22 n'est plus que parlementaire. Juridiquement, après ses menaces de destitution du Chef de l'État, les autres*

([94]) Deux exemples : Wigny le 23/1/61: « Dayal à faire éliminer »; Marlière le 24/1/61 : « Dewandre qui s'est nommé chef cabinet defnat nous cause des difficultés pour le rappel des techniciens. Nous devrons prendre des mesures pour l'éminer ».

de l'Etat, les autres violations de la Constitution auxquelles il s'est livré et même les simples actes qu'il a encore accompli alors qu'ils sont de la compétence du seul Chef de Gouvernement qui est maintenant Ileo, Lumumba est devenu un factieux que ne protège plus l'immunité parlementaire et que les autorités constituées ont le devoir de mettre hors d'état de nuire. Cette doctrine est incontestable »

Commentaar : Uit deze nota (of uit de volgende tekst) wordt steeds een enkele zin geciteerd, die daardoor een absolute betekenis krijgt : « Les autorités constituées ont le devoir de mettre [Lumumba] hors d'état de nuire ». Plaatst men de zin terug in de volledige tekst en houdt men er bovendien rekening mee dat het hier een « dépêche d'information » aan de hoofden van de diplomatieke missies betreft, dan is het duidelijk dat de minister van Buitenlandse Zaken met deze zin niet doelt op, en evenmin bedekt zinspeelt, op de fysieke liquidatie van Lumumba. Een moord wordt niet aangekondigd in een « dépêche d'information » die aan alle diplomatieke posten wordt gestuurd. En als Wigny ter staving van zijn opvatting verwijst naar een onbetwistbare doctrine, dan bestaat er toch geen enkele doctrine die zegt dat een politicus die zich onrechtmatig uitgeeft voor eerste minister door de gevestigde autoriteiten vermoord moet worden. In deze nota maakt de minister van Buitenlandse Zaken duidelijk dat Lumumba geen eerste minister meer is en dat de gevestigde autoriteiten niet kunnen dulden dat hij als zodanig blijft optreden. In dat geval hebben zij de plicht hem te arresteren, vermits hij als opstandeling niet wordt beschermd door de parlementaire onschendbaarheid.

4. *Wigny aan Dupret, Belext 185, 10 september 1960 : «* Lumumba destituant Chef Etat et prétendant continuer exercer fonctions Premier Ministre est usurpateur s'il n'est plus couvert par immunité parlementaire et que autorités constituées ont devoir mettre hors état nuire pour empêcher entreprises compromettant paix publique, existence Etat et même existence personnelle. Je suppose que Ministres courageux et patriotes ayant répondu appel Kasa Vubu et lléo se rendent compte que pareille opération ne peut réussir qu'une fois. S'ils échouent faute de détermination et de rapidité, ils compromettent salut pays et leur existence personnelle »

Commentaar : In tegenstelling met de voorgaande tekst, die een nota is aan alle diplomatieke missies, is dit een telex aan consul-generaal Dupret van Brazzaville. Wigny dringt er in de eerste plaats op aan dat Kasa Vubu snel zou overgaan tot de benoeming van de ministers van de regering-Ileo met het oog op de vergadering van de VN-Veiligheidsraad diezelfde avond, 10 september. Hij is verder ongerust over de ontwikkeling van de gebeurtenissen en komt terug op zijn nota van 6 september. Als Lumumba zich blijft uitgeven als eerste minister, is hij

violations de la Constitution auxquelles il s'est livré et même les simples actes qu'il a encore accomplis alors qu'ils sont de la compétence du seul Chef de Gouvernement qui est maintenant Ileo, Lumumba est devenu un factieux que ne protège plus l'immunité parlementaire et que les autorités constituées ont le devoir de mettre hors d'état de nuire. Cette doctrine est incontestable »

Commentaire : De cette note (ou du texte suivant), on ne cite jamais qu'une seule phrase, qui prend dès lors une signification absolue : « Les autorités constituées ont le devoir de mettre [Lumumba] hors d'état de nuire ». Si l'on replace cette phrase dans son contexte et que l'on tient en outre compte du fait qu'il s'agit d'une « dépêche d'information » adressée aux chefs des missions diplomatiques, il est clair que, par cette phrase, le ministre des Affaires étrangères ne vise ouvertement ni ne suggère à mots couverts l'élimination physique de Lumumba. Un meurtre ne s'annonce pas dans une « dépêche d'information » adressée à tous les postes diplomatiques. Et si, pour étayer son avis, Wigny renvoie à une doctrine incontestable, il n'existe cependant aucune doctrine disant qu'un homme politique qui se fait passer pour un premier ministre doit être assassiné. Dans cette note, le ministre des Affaires étrangères précise clairement que Lumumba n'est plus premier ministre et que les autorités en place ne peuvent tolérer qu'il continue d'agir en tant que tel. Dans un tel cas, elles ont le devoir de l'arrêter, puisqu'en tant que factieux, il n'est plus protégé par l'immunité parlementaire.

4. Wigny à Dupret, Belext 185, 10 septembre 1960 : « Lumumba destituant Chef Etat et prétendant continuer exercer fonctions Premier Ministre est usurpateur s'il n'est plus couvert par immunité parlementaire et que autorités constituées ont devoir mettre hors état nuire pour empêcher entreprises compromettant paix publique, existance Etat et même existence personnelle. Je suppose que Ministres courageux et patriotes ayant répondu appel Kasa Vubu et lléo se rendent compte que pareille opération ne peut réussir qu'une fois. S'ils échouent faute de détermination et de rapidité, ils compromettent salut pays et leur existence personnelle »

Commentaire : Contrairement au texte précédent, qui est une note destinée à l'ensemble des missions diplomatiques, il s'agit en l'occurrence d'un télex envoyé au consul général de Brazzaville, M. Dupret. Wigny insiste tout d'abord pour que Kasa Vubu procède rapidement à la nomination des ministres du gouvernement lléo en vue de la réunion du Conseil de sécurité des Nations unies ce même soir, le 10 septembre. Il est par ailleurs inquiet de l'évolution de la situation et revient sur sa note du 6 septembre. S'il continue à prétendre exercer les fonc-

een usurpator. De autoriteiten mogen dit niet dulden en moeten hem arresteren. Er is geen reden om in deze telex en in de uitdrukking « *mettre hors état de nuire* » een andere betekenis te zoeken dan in de nota van 6 september.

5. *[P. Wigny], «* Objet : Illégalité du Gouvernement de M. Lumumba *», nota van 11 september 1960 (zie X – Bijlagen) : « 4.* Les ministres révoqués par le Chef de l'Etat n'ont plus aucun pouvoir; s'ils persistent à vouloir exercer des fonctions ministérielles, ils sont des usurpateurs et les autorités légalement constituées ont le droit et le devoir de les mettre hors d'état de nuire; ces ministres révoqués commettent un flagrant délit et même s'ils sont parlementaires ils ne peuvent pas invoquer l'immunité (article 66 alinéa 1er de la loi fondamentale). Ils sont coupables d'atteinte à la sûreté de l'Etat *»*

Commentaar : In deze juridische nota over de illegaliteit van de regering Lumumba, heeft de uitdrukking « *mettre hors d'état de nuire* » niet de betekenis van « uit de weg ruimen », maar van arresteren, opsluiten, gevangenzetten (zie ook de verwijzing naar de parlementaire immuniteit), zoals in de vorige teksten.

6. *Davignon aan Rothschild, in Dupret aan Belext, Brazza 486, 16 september 1960 : «* Il semble Mobutu agisse en accord avec Kasa Vubu. Symptôme général: manque de détermination dans l'action ce qui explique Lumumba n'est pas encore hors état de nuire. Problème primordial paraît donc écarter Lumumba et avoir union leaders congolais contre lui *»*

Commentaar : De uitdrukking « *mettre hors état de nuire* » verwijst rechtstreeks naar de nota van Wigny van 6 september, waarvan de betrokken diplomaten zonder twijfel kennis hebben. Zij moet begrepen worden in de betekenis van die nota, dit wil zeggen indien Lumumba zich als een opstandeling gedraagt, moet hij gearresteerd worden. Davignon denkt wellicht aan de arrestatie van Lumumba op 12 september, die nog dezelfde dag ongedaan werd gemaakt (cf. telexen van Dupret aan Belext, 12 september 1960, Brazza 427, 432). Deze aarzeling ten aanzien van Lumumba is een uiting van de onbeslistheid van de Congolese leiders (« *manque de détermination* »). De uitdrukking « écarter » kan hier begrepen worden als « éliminer » in de vorige teksten.

7. *Denis aan Wigny, 16 september 1960, in Durpet aan Belext, Brazza 491, 17 september 1960 : «* Premier et unique problème était et reste d'éliminer un seul homme, Lumumba. A cet effet disposer de armée. Obtenu dès 6 au soir mandat amener procureur-général Rom. Exécution a trainée … *»*

tions de premier ministre, Lumumba est un usurpateur. Les autorités ne peuvent tolérer cette situation et doivent l'arrêter. Il n'y a aucune raison d'interpréter ce télex et l'expression « mettre hors état nuire » autrement que la note du 6 septembre.

5. *[P. Wigny], « Objet : Illégalité du Gouvernement de M. Lumumba », note du 11 septembre 1960 (voir X – Annexes) : « 4. Les ministres révoqués par le Chef de l'Etat n'ont plus aucun pouvoir; s'ils persistent à vouloir exercer des fonctions ministérielles, ils sont des usurpateurs et les autorités légalement constituées ont le droit et le devoir de les mettre hors d'état de nuire; ces ministres révoqués commettent un flagrant délit et même s'ils sont parlementaires ils ne peuvent pas invoquer l'immunité (art. 66 alinéa Ier de la loi fondamentale). Ils sont coupables d'atteinte à la sûreté de l'Etat »*

Commentaire : dans cette note juridique relative à l'illégalité du gouvernement Lumumba, l'expression « mettre hors d'état de nuire » n'a pas la signification d'« éliminer », mais d'arrêter, d'enfermer, d'incarcérer (voir aussi le renvoi à l'immunité parlementaire), comme dans les textes précédents.

6. *Davignon à Rothschild, in Dupret à Belext, Brazza 486, 16 septembre 1960 : « Il semble Mobutu agisse en accord avec Kasa Vubu. Symptôme général : manque de détermination dans l'action ce qui explique Lumumba n'est pas encore hors état de nuire. Problème primordial paraît donc écarter Lumumba et avoir union leaders congolais contre lui »*

Commentaire : L'expression « mettre hors état de nuire » renvoie directement à la note de Wigny du 6 septembre, dont les diplomates concernés ont sans nul doute connaissance. Il faut lui donner le sens qu'elle a dans cette note, c'est-à-dire que si Lumumba se comporte comme un insurgé, il faut l'arrêter. Davignon songe sans doute à l'arrestation de Lumumba le 12 septembre, qui a encore été annulée le jour même (cf. les télex de Dupret à Belext, 12 septembre 1960, Brazza 427 et 432). Cette hésitation à l'égard de Lumumba reflète l'indécision dans laquelle sont les leaders congolais (« manque de détermination »). On peut considérer que le terme « écarter » a, en l'occurrence, la même signification qu'« éliminer » dans les textes précédents.

7. *Denis à Wigny, 16 septembre 1960 dans Dupret à Belext, Brazza 491, 17 septembre 1960 : « Premier et unique problème était et reste d'éliminer un seul homme, Lumumba. A cet effet disposer de armée. Obtenu dès 6 au soir mandat amener procureur-général Rom. Exécution a trainée … »*

Commentaar : De raadgever van Kasa Vubu verbindt aan de notie eliminatie niet alleen de politieke afzetting van Lumumba, maar ook diens arrestatie, die de afzetting reëel maakt.

8. *Lahaye aan Caeymaex, in Dupret aan Belext, Brazza 493, 18 september 1960 : «* Mobutu ne voudrait pas autoriser mise hors état de nuire Lumumba mais simplement neutralisation *»*

Commentaar : Dit is een van de weinige teksten waarin een onderscheid wordt gemaakt tussen twee veel gebruikte termen. Uit de context, dit wil zeggen de proclamatie van Mobutu op 14 september over de neutralisatie van de politici enerzijds en de onwil van Mobutu om Lumumba te arresteren anderzijds, kan men opmaken dat « *neutraliser* » betekent : het politiek opzijschuiven (*écarter, éliminer*) van Lumumba (evenals Ileo), terwijl « *mettre hors état de nuire* » een fysieke beperking stelt aan het optreden van Lumumba door zijn arrestatie.

9. *Dupret aan Belext, Brazza 496, 19 september 1960 : «* Hier, capitaine gendarmerie Bakasa, td origine Atetela, aurait voulu tuer Mobutu *»*

Commentaar : We signaleren deze telex alleen om aan te geven dat Belgische diplomaten ook zeer expliciete termen gebruiken, ook al betreft het hier Mobutu en niet Lumumba.

10. *Louis Wallef (UMHK) aan de Beco (Cie du Katanga), 19 september 1960 : «* Tenez-moi au courant, je vous prie, de ce qui se passe dans la cuvette centrale; je suis persuadé que nous y rentrerons avec le temps en posant nos conditions mais il faut rétablir l'ordre et il faut aussi que quelqu'un, avec son équipe, disparaisse *»*

Commentaar : In een brief die Louis Wallef, administrateur-directeur van de Union Minière, op 19 september 1960 in Elisabethstad richt aan de Beco, de secretaris van het Afrikaans Comité van het CCCI en zijn correspondent van de *Compagnie du Katanga* in Brussel, wordt een dubbelzinnige formule gebruikt : « *il faut aussi que quelqu'un, avec son équipe, disparaisse* » [vertaling : ook moet er iemand, met zijn team, verdwijnen]. Op die datum is die « iemand » (Patrice Lumumba) al sinds twee weken door Kasa Vubu afgezet, alsook « zijn team » in de eerste Congolese regering. Kolonel Mobutu heeft sedert vijf dagen de « neutralisaties » afgekondigd. Aan de gebezigde term kunnen zeker verschillende interpretaties worden gegeven : gaat het om « verdwijnen » uit de politieke leiding van Congo ? « verdwijnen » uit de strijd om de macht ? « verdwijnen » als hinderpaal voor

Commentaire : Le conseiller de Kasa Vubu associe à la notion d'élimination non seulement la destitution politique de Lumumba, mais aussi son arrestation, qui concrétise la destitution.

8. *Lahaye à Caeymax, dans Dupret à Belext, Brazza 493, 18 septembre 1960 : « Mobutu ne voudrait pas autoriser mise hors état de nuire Lumumba mais simplement neutralisation »*

Commentaire : C'est l'un des rares textes dans lesquels la distinction est faite entre deux termes fort utilisés. On peut déduire du contexte — c'est-à-dire la proclamation faite par Mobutu, le 14 septembre, à propos de la neutralisation des politiques, d'une part, et le refus de Mobutu d'arrêter Lumumba, d'autre part — que « neutraliser » signifie éliminer, écarter Lumumba (ainsi qu'Ileo) de la scène politique, tandis que « mettre hors état de nuire » met une limite physique à l'action de Lumumba par son arrestation.

9. *Dupret à Belext, Brazza 496, 19 septembre 1960 : « Hier, capitaine gendarmerie Bakasa, td origine Atetela, aurait voulu tuer Mobutu »*

Commentaire : Si nous signalons ce télex, c'est seulement pour indiquer que des diplomates belges utilisent également des termes très explicites, bien qu'il s'agisse en l'espèce de Mobutu et non pas de Lumumba.

10. *Louis Wallef (UMHK) à de Beco (Cie du Katanga), 19 septembre 1960 : « Tenez-moi au courant, je vous prie, de ce qui se passe dans la cuvette centrale ; je suis persuadé que nous y rentrerons avec le temps en posant nos conditions mais il faut rétablir l'ordre et il faut aussi que quelqu'un, avec son équipe, disparaisse »*

Commentaire : Dans une lettre que Louis Wallef, administrateur-directeur de l'Union Minière adresse d'Elisabethville le 19 septembre 1960 à M. de Beco, secrétaire du Comité africain du CCCI, son correspondant de la Compagnie de Katanga à Bruxelles, usage est fait d'une formule ambiguë : « il faut aussi que quelqu'un, avec son équipe, disparaisse ». A cette date, le « quelqu'un » (Patrice Lumumba) a déjà été destitué par Kasa Vubu depuis deux semaines ainsi que « son équipe » au sein du premier gouvernement congolais. Le Colonel Mobutu a décrété les « neutralisations » depuis cinq jours. On peut certes donner des interprétations diverses au terme employé : « disparaître » de la direction politique du Congo ? « Disparaître » de la compétion pour le pouvoir ? « Disparaître », comme obstacle au retour, à la rentrée dans la cuvette centrale, des entreprises et des groupes in-

de terugkeer, voor de herintrede in de Centrale Kom, van de ondernemingen en bedrijfsgroepen waarvoor of waarmee de schrijver van de brief en zijn geadresseerde belangstelling tonen of banden hebben ?

11. *Loos aan Marlière, Minaf 61428, 28 september 1960 :* « Vingt milllions mis votre disposition constituent en conséquence réserve à n'utiliser qu'en dernière extrémité et sous conditions : (…) c) en contre partie exiger ou négocier neutralisation effective Lumumba »

Commentaar : Marlière krijgt de beschikking over gelden die hij kan aanwenden om de commissarissen te helpen. Maar Loos stelt voorwaarden. Wat bedoelt hij met « *neutralisation effective* » ? Enkele dagen tevoren heeft Marlière laten weten dat de vrijheid van Lumumba een permanent gevaar is (telex van 23 september 1960, z.n.), op 24 september is Lumumba gearresteerd maar onder druk van de VN terug vrijgelaten (telex van Dupret, 24 september 1960, Brazza 551). Loos zinspeelt met de uitdrukking « *neutraliser* » zonder twijfel op de uitdrukking gebruikt door Mobutu, om vast te stellen dat die neutralisering slechts schijn is. In die context kan aan de uitdrukking « *neutralisation effective* », met klemtoon op het adjectief « effective », wellicht de betekenis worden toegekend van een arrestatie. Een sterkere betekenis, in de zin van moord, is niet uitgesloten, maar lijkt zeer onwaarschijnlijk, vermits er over de effectieve neutralisering moet onderhandeld worden met de commissarissen. De beraming van een moord verloopt allicht iets discreter.

12. *D'Aspremont Lynden aan Tshombe, 28 september 1960 :* « Il me paraît évident que le moyen le plus efficace d'agir contre Lumumba est d'aider, dans la limite du possible et du raisonnable, les autorités actuelles de Léo qui s'efforcent d'obtenir son élimination de la vie publique congolaise »

Commentaar : Voor minister d'Aspremont Lynden vormen de commissarissen de enige daadwerkelijke oppositie tegen Lumumba. Zij moeten gesteund worden. Eliminatie slaat op de verwijdering uit het publieke (politieke) leven. Hier is er geen twijfel over het politieke karakter.

13. *Dupret aan Belext, Brazza 583, 30 september 1960 :* « Il faut raisonner dans hypothèse où Lumumba ne disparaîtra pas complètement scène politique … »

Commentaar : Mobutu heeft tot nu toe geweigerd Lumumba te laten arresteren (een derde arrestatie op 24 september 1960 is opnieuw ongedaan gemaakt. In die omstandigheden zal Lumumba dus niet volledig van het

dustriels auxquels sont intéressés ou liés l'auteur de la lettre et son destinataire.

11. *Loos à Marlière, Minaf 61.428, 28 septembre 1960 : « Vingt millions mis à votre disposition constituent en conséquence réserve à n'utiliser qu'en dernière extrémité et sous conditions : (…) c) en contrepartie exiger ou négocier neutralisation effective Lumumba »*

Commentaire : Des fonds sont mis à la disposition de Marlière, qui peut les utiliser pour aider les commissaires généraux. Mais Loos pose des conditions. Qu'entend-il par « neutralisation effective » ? Quelques jours plus tôt, Marlière a fait savoir que la liberté de Lumumba constituait un danger permanent (télex du 23 septembre 1960, s.n.); le 24 septembre, Lumumba est arrêté, mais il est remis en liberté sous la pression de l'ONU (télex de Dupret, 24 septembre 1960, Brazza 551). En utilisant l'expression « neutraliser », Loos fait sans aucun doute allusion à l'expression employée par Mobutu, pour constater que cette neutralisation n'est qu'apparente. Dans ce contexte, on peut peut-être interpréter l'expression « neutralisation effective », avec l'accent mis sur l'adjectif « effective », comme désignant une arrestation. Si une signification plus forte, dans le sens d'un assassinat, n'est pas exclue, elle paraît tout de même très peu vraisemblable, étant donné qu'il faut négocier la neutralisation effective avec les commissaires. La préparation d'un assassinat s'entoure assurément d'un peu plus de discrétion.

12. *D'Aspremont Lynden à Tshombe, 28 septembre 1960 : « Il me paraît évident que le moyen le plus efficace d'agir contre Lumumba est d'aider, dans la limite du possible et du raisonnable, les autorités actuelles de Léo qui s'efforcent d'obtenir son élimination de la vie publique congolaise »*

Commentaire : le ministre d'Aspremont estime que les commissaires constituent la seule véritable opposition à Lumumba. Il faut les soutenir. Le terme « élimination » vise l'éloignement de Lumumba de la vie publique (politique). ci, il n'y a aucun doute par rapport au caractère politique de l'expression.

13. *Dupret à Belext, Brazza 583, 30 septembre 1960 : « Il faut raisonner dans hypothèse où Lumumba ne disparaîtra pas complètement scène politique ... »*

Commentaire : Jusqu'à présent, Mobutu a refusé de faire arrêter Lumumba (une troisième arrestation est à nouveau annulée le 24 septembre, voir télex du 24 septembre 1960, n° 551, et du 26 septembre 1960, n° 553).

politieke toneel verdwijnen en een rol blijven spelen. « Complètement » is dus geen toevoeging die een fysieke eliminatie veronderstelt.

14. *Loos aan Marlière, Minaf 63901, 1 oktober 1960 :* « Lumbala beaucoup plus catégorique proclame sa volonté de voir disparaître Lumumba physiquement et d'éliminer Kasa Vubu »

Commentaar : Loos bericht in deze telex over contacten van Lumbala in Brussel. De « fysieke verdwijning » die de voorkeur wegdraagt van Lumbala is de eerste expliciete vermelding van wat als moord kan worden bestempeld. Lumbala — in de bewoordingen van Loos weliswaar — lijkt verder een onderscheid te maken tussen de uitdrukking « *disparaître phsysiquement* », lot van Lumumba, en « *éliminer* », lot van Kasa Vubu. De laatste uitdrukking betekent zeer waarschijnlijk, in de lijn van het woordgebruik supra, de verwijdering van Kasa Vubu uit zijn functie.

15. *Kalonji aan Tshombe, in Dupret aan Belext, Brazza 603, 3 oktober 1960 :* « Toujours fidèle à notre politique nous avons contribué aux démarches diverses pour enfoncer le traître Lumumba et l'éliminer effectivement de la politique. Avons délivré ses documents à la presse et notifié notre refus à participer conférence nationale si Lumumba pas arrêté et le lieu être hors Congo »

Commentaar : Dit is een zeer interessante passage omdat we hier de combinatie hebben van « *éliminer* » en « *effectivement* ». Het is niet duidelijk of Albert Kalonji de effectieve eliminatie reeds als een feit beschouwt, en dus verbindt met de afzetting van Lumumba op 5 september, dan wel koppelt aan de arrestatie van de ex-premier die hij als voorwaarde stelt voor zijn deelname aan de Ronde Tafel. Met de uitdrukking « *élimination effective* » bedoelt hij in elk geval niet zijn dood, wel zijn reële verwijdering van de politieke scène door een gevangenzetting. Vergelijk het gebruik van effectief in tekst nr 11.

16. *Dupret aan Minaf, Brazza z.n, 3 oktober 1960 :* « Diomi est décidé, d'après ses dires, entamer action visant éloignement définitif Lumumba et à préparer lutte active contre séides ancien premier ministre. Il veut obtenir appui jeunesse et aussi police, dont la passivité lui paraît indispensable. Diomi sollicite un appui financier de notre part pour parvenir à ses fins »

Commentaar : Consul-generaal Dupret brengt verslag uit van een gesprek met Diomi, lid van de provinciale regering van Leopoldstad. De uitdrukking « éloignement définitif » is dubbelzinnig, maar een plan tot fysieke liquidatie is hier niet uitgesloten, vooral als men rekening houdt

Dans ces circonstances, Lumumba ne disparaîtra pas complètement de la scène politique et continuera à jouer un rôle. Le terme « complètement » n'est donc pas une précision qui supposerait une élimination physique.

14. *Loos à Marlière, Minaf 63901, 1er octobre 1960 : « Lumbala beaucoup plus catégorique proclame sa volonté de voir disparaître Lumumba physiquement et d'éliminer Kasa Vubu »*

Commentaire : Dans ce télex, Loos fait état de contacts de Lumbala à Bruxelles. La « disparition physique » pour laquelle opte Lumbala est la première mention explicite de ce qui pourra probablement être qualifié d'assassinat. Lumbala paraît — à tous le moins selon les dires de Loos — faire une distinction entre les termes « disparaître physiquement », sort réservé à Lumumba, et le terme « éliminer », sort réservé à Kasa Vubu. Si l'on se réfère au vocabulaire utilisé ci-dessus, le terme « éliminer » signifie très probablement écarter Kasa Vubu de sa fonction.

15. *Kalonji à Tshombe, dans Dupret à Belext, Brazza 603, 3 octobre 1960 : « Toujours fidèle à notre politique nous avons contribué aux démarches diverses pour enfoncer le traître Lumumba et l'éliminer effectivement de la politique. Avons délivré ses documents à la presse et notifié notre refus à participer conférence nationale si Lumumba pas arrêté et le lieu être hors Congo »*

Commentaire : Ce passage est très intéressant parce qu'il contient une combinaison des termes « *éliminer* » et « effectivement ». On ignore si Albert Kalonji considère déjà l'élimination effective comme un fait accompli et, donc, s'il l'associe à la destitution de Lumumba, le 5 septembre, ou s'il la lie à l'arrestation de l'ancien Premier ministre, à laquelle il subordonne sa participation à la table ronde. Les termes « élimination effective » ne visent en tous cas pas sa mort, mais son éviction réelle de la scène politique par le biais d'une incarcération. Comparez avec l'utilisation du terme « effective » dans le texte n° 11.

16. *Dupret à Minaf, sans numéro 3 octobre 1960 : « Diomi est décidé, d'après ses dires, entamer action visant éloignement définitif Lumumba et à préparer lutte active contre séides ancien premier ministre. Il veut obtenir appui jeunesse et aussi police, dont la passivité lui paraît indispensable. Diomi sollicite un appui financier de notre part pour parvenir à ses fins. »*

Commentaire : Le Consul général Dupret fait rapport au sujet d'un entretien avec Diomi, membre du gouvernement provincial de Léopoldville. L'expression « éloignement définitif » est ambiguë, mais il n'est pas exclu qu'il envisage une liquidation physique, surtout si l'on

met de door Diomi noodzakelijk geachte passiviteit van de politie en de financiële hulp daarbij gevraagd. Modaliteiten die kennelijk geen verband houden met een wettelijke arrestatie.

17. *Marlière aan Loos, 5 oktober 1960 : «* Manœuvre visant mise hors circuit Lumumba pourra être reprise. Je demande qu'aucun intérmédiaire ne soit mis dans [bjhrfalae] ni Kanza ni Lumbala ni aucun autre. L'essentiel suite des opérations est de faire poser un acte d'autorité par Mobutu lui-même *»*

Commentaar : Deze duistere uitdrukking wijst waarschijnlijk op de arrestatie van Lumumba, waartoe eerder al drie pogingen werden genomen, die telkens mislukten (op 6 oktober zal een vierde poging worden ondernomen). In die richting wijst ook de vermelding van een « *acte d'autorité* » vanwege Mobutu. Mobutu kan een daad van gezag stellen door Lumumba te laten arresteren, wat hij tot nu toe geweigerd heeft. Anderzijds valt een sterkere betekenis niet geheel uit te sluiten. Als men ervan uitgaat dat Lumumba al politiek buitenspel staat (wat evenwel wordt betwist, getuige de vorige telexen), wat kan men dan meer beogen, dan zijn fysieke liquidatie ? Deze telex zou er dan ook op kunnen wijzen dat een dergelijk plan al bestond, vroeger al was gestart, maar afgeblazen.

18. *Lahaye aan Caeymax, nr 128, 11 oktober 1960 : «* [Soi-disant journaliste belge] est venu sur instructions Nsele et Delvaux pour mettre définitivement Lumumba hors course. Précité enseigne moyens pour ce faire à groupe cinq Bayakas. Action devrait avoir lieu cette semaine *»*

Commentaar : over de betekenis van deze passage kan er niet veel onduidelijkheid zijn. Het gaat om een plan om Lumumba fysiek uit de weg te ruimen. Een actie gericht op zijn arrestatie kan alleen komen van wettelijke autoriteiten, niet van een pseudo-journalist. Bovendien is het trainen van vijf Bayaka's veelzeggend in verband met het doel van de actie in kwestie.

19. Tot slot willen we de telex van d'Aspremont van 6 oktober bespreken.

tient compte du fait que Diomi souhaite que la police fasse preuve de la passivité indispensable et qu'il demande une aide financière à cette fin, modalités qui n'ont manifestement aucun rapport avec une arrestation légale.

17. *Marlière à Loos, 5 octobre 1960 : « Manœuvre visant mise hors circuit Lumumba pourra être reprise. Je demande qu'aucun intermédiaire ne soit mis dans [bjhrfalae] ni Kanza ni aucun autre. L'essentiel suite des opérations est de faire poser un acte d'autorité par Mobutu lui-même »*

Commentaire : Cette expression énigmatique se rapporte probablement à l'arrestation de Lumumba, arrestation qui a déjà fait l'objet de trois tentatives qui ont échoué chaque fois (une quatrième tentative aura lieu le 16 octobre). La mention d'« un acte d'autorité » de la part de Mobutu va également dans ce sens. Mobutu peut poser un acte d'autorité en faisant arrêter Lumumba, ce qu'il a refusé jusqu'alors. Par ailleurs, une signification plus forte n'est pas à exclure totalement. Si l'on part du principe que Lumumba est déjà politiquement hors jeu (ce qui est toutefois contesté comme en témoignent les télex antérieurs), que peut-on viser de plus, sinon son élimination physique ? Ce télex pourrait dès lors indiquer qu'un tel plan existait déjà, que sa mise en œuvre avait déjà commencé, mais n'avait pas été poursuivie.

18. *Lahaye à Caeymaex, n° 128, 11 octobre 1960 : » [Soi-disant journaliste belge] est venu sur instructions Nsele et Delvaux pour mettre définitivement Lumumba hors course. Précité enseigne moyens pour ce faire à groupe cinq Bayakas. Action devrait avoir lieu cette semaine »*

Commentaire : La signification de ce passage laisse planer peu d'incertitude. Il s'agit d'un plan pour éliminer physiquement Lumumba. Une action visant à l'arrêter ne peut émaner que d'autorités légales, pas d'un soi-disant journaliste. En outre, l'entraînement de cinq Bayakas en dit long sur le but de l'action en question.

19. Analysons, pour terminer, le télex d'Aspremont du 6 octobre.

<Primo. Vous attends lundi à Usumbura. Clemens qui doit revenir en Belgique ne pourrait-il éventuellement assister également à entretien si cela ne le dérange pas trop.

Secundo. De milieux proches de Kanza et de Lumbala nous viennent des renseignements suivant lesquels un troisième gouvernement central serait en voie de constitution à Léo. De nombreux membres du MNC qui se sont détachés avec fracas de Lumumba en feraient partie. On assure également que Godfroid Munongo sera vice premier ministre. Tout ceci me paraît : a) invraisembable, b) particulièrement dangereux car tendant en fait à mes yeux à dédouaner Lumumba par la bande. Il serait peut-être opportun de faire part de ces bruits à Godfroid Munongo et de le mettre éventuellement en garde contre semblable tentative. Objectif principal à poursuivre dans l'intérêt du Congo du Katanga et de la Belgique est évidemment l'élimination définitive de Lumumba>.

Bij de beoordeling van de telex zijn volgende zaken van belang :

1. De telex is een reactie van d'Aspremont op berichten die hem vanuit Brazzaville bereiken en die alle hierop neerkomen : er is een nieuwe regering in de maak, waarin ook aanhangers van Lumumba zullen zetelen. De mening van Dupret hierover luidt als volgt : « *Il est clair que ce coup d'état s'il devait se faire n'aurait pour effet que de rendre d'une façon déguiséé le pouvoir à Lumumba* » (telex Dupret aan Belext, 6 oktober 1960, Brazza 615)

2. De telex wordt gestuurd aan ambassadeur Rothschild in E'ville.

3. De telex spreekt over twee verschillende zaken : het bezoek dat minister d'Aspremont zal brengen aan Usumbura. Dit bezoek heeft op de eerste plaats te maken met de problemen van Ruanda-Urundi, maar de minister wil van de gelegenheid gebruik maken om Rothschild en Clemens te spreken, waarschijnlijk over het opdoeken van Mistebel.

In het tweede deel van deze telex maakt d'Aspremont aan Rothschild zijn bekommernis over met betrekking tot de geruchten over een nieuwe Congolese regering die hem vanuit Brazzaville bereiken. Van deze regering zouden gewezen medestanders van Lumumba deel uitmaken. Hoewel hij de geruchten onwaarschijnlijk noemt, vindt de minister het nodig te waarschuwen tegen het gevaar van een onrechtstreekse terugkeer van Lumumba. D'Aspremont suggereert Rothschild hierover te spreken met Munongo, een van de Katangese leiders die als lid van de nieuwe Congolese regering wordt vernoemd. We mogen niet dulden dat Lumumba onrechtstreeks (« par la bande ») — via zijn aanhangers — opnieuw gaat meespelen. Lumumba is op 5 september afgezet. Welnu, deze afzetting moet definitief zijn. Vandaar het woordje « evidemment » in de laatste zin, die overigens geen bevel inhoudt, maar een oordeel uitdrukt over de te volgen politiek.

Men kan niet vermijden dat sommigen in de uitdrukking « élimination définitive » een verwijzing zullen zien naar een fysieke liquidatie. Die connotatie kan men ook niet volledig uitsluiten. Wij zijn echter van mening dat met de uitdrukking « élimination définitive » in deze telex een politieke uitschakeling wordt bedoeld. Wij beroepen ons voor deze interpretatie op de volledige tekst van de telex en op de context waarin hij moet worden ingeschreven. Het woord « évidemment » in de laatste zin gaat moeilijk samen met een bevel tot moord. Het is bovendien onwaarschijnlijk dat een « instructie » voor de fysieke liquidatie van Lumumba zou gekoppeld worden aan een triviaal bericht over een bezoek van de minister aan Usumbura (tenzij voor diegenen die ook in dit bezoek een daad van conspiratie willen zien). Het is ten slotte vreemd dat een dergelijke instructie zou gericht zijn aan een diplomaat in Eville, en niet aan een een

Les points suivants sont importants pour l'interprétation du télex :

1. Dans ce télex, d'Aspremont réagit à des nouvelles qui lui parviennent de Brazzavile et qui se résument toutes à ce qui suit : on est en train de mettre sur pied un nouveau gouvernement dans lequel siégeront également des partisans de Lumumba. Dupret voit les choses de la manière suivante : « Il est clair que ce coup d'état s'il devait se faire n'aurait pour effet que de rendre d'une façon déguisée le pouvoir à Lumumba » (télex de Dupret à Belext, 6 octobre 1960, Brazza 615.

2. Le télex est envoyé à l'ambassadeur Rothschild à E'ville.

3. Le télex évoque deux événements différents : la visite que le ministre d'Aspremont va rendre à Usumbura. Cette visite est motivée en premier lieu par les problèmes du Ruanda-Urundi, mais le ministre veut profiter de l'occasion pour s'entretenir avec Rothschild et Clemens, vraisemblablement à propos de la liquidation de Mistebel.

Dans la deuxième partie de ce télex, d'Aspremont fait part à Rothschild de sa préoccupation concernant les rumeurs selon lesquelles un nouveau gouvernement congolais serait sur le point d'être formé, rumeurs qui lui parviennent de Brazzaville. D'anciens partisans de Lumumba feraient partie de ce gouvernement. Bien qu'il juge ces rumeurs improbables, le ministre estime nécessaire de mettre en garde contre le danger d'un retour indirect de Lumumba. D'Aspremont suggère à Rothschild de s'entretenir à ce sujet avec Munongo, un des leaders katangais qui seraient appelés à faire partie du nouveau gouvernement congolais. Nous ne pourrions pas tolérer que Lumumba joue à nouveau un rôle indirectement (« par la bande ») — par le truchement de ses partisans. Lumumba est démis de ses fonctions le 5 septembre. Or, cette destitution doit être définitive. D'où la présence du mot « évidemment » dans la dernière phrase, qui ne constitue d'ailleurs pas un ordre, mais exprime un jugement sur la politique à suivre.

Il est inévitable que certains voient dans l'expression « élimination définitive » une allusion à une liquidation physique. On ne peut pas non plus exclure totalement cette connotation. Nous estimons cependant qu'il y a lieu d'entendre, par « élimination définitive » — l'expression utilisée dans ce télex — l'éviction de l'intéressé de la scène politique. Nous nous fondons, pour donner cette interprétation, sur le texte intégral du télex et sur le contexte dans lequel il convient de l'inscrire. Le petit mot « évidemment » dans la dernière phrase ne s'accorde pas avec un ordre d'assassinat. Il est en outre improbable (sauf pour ceux qui veulent également voir dans cette visite un acte de conspiration) qu'une « instruction » ordonnant la liquidation physique de Lumumba ait été jointe à un avis banal concernant la visite du ministre à Usumbura. Il est enfin étrange qu'une telle instruction ait été adressée à un diplomate en poste à Elisabethville, et

diplomaat in Brazzaville, of nog beter : aan een agent van de geheime dienst of aan een militair in Brazzaville. En nogmaals, de laatste zin bevat geen bevel, maar een weliswaar belangrijk oordeel over de te volgen politiek ([95]).

non à un diplomate en poste à Brazzaville, ou, mieux encore, à un agent des services secrets ou à un militaire en poste à Brazzaville. Et soulignons une fois de plus que la dernière phrase ne constitue pas un ordre, mais un jugement, certes important, sur la politique à suivre ([95]).

([95]) Op het exemplaar van deze telex in de map « Antoine » (Papieren Vandewalle), exemplaar dat mogelijk afkomstig is van Robert Rothschild zelf, is één zin onderlijnd. Niet de laatste, maar wel de voorlaatste, namelijk de suggestie aan Rothschild om te spreken met Munongo.

([95]) Dans l'exemplaire de ce télex figurant dans le dossier « Antoine » (documents Vandewalle), exemplaire qui émane peut-être de Robert Rothschild lui-même, une seule phrase est soulignée. Ce n'est pas la dernière, mais l'avant-dernière, à savoir la suggestion faite à Rothschild de s'entretenir avec Munongo.

III. DERDE FASE — VAN DE BEWAAKTE EN BEDREIGDE RESIDENTIE TOT DE AANHOUDING EN DE OPSLUITING VAN LUMUMBA

Inleiding

Lumumba leeft van 10 oktober tot 27 november 1960 in Leopoldstad onder huisarrest, omsingeld door soldaten van het Armée Nationale Congolaise (ANC) die de opdracht hebben hem bij een eventuele ontsnappingspoging gevangen te nemen, alsook door VN-soldaten die dan weer moeten verhinderen dat mensen met « twijfelachtige » of gevaarlijke bedoelingen zich toegang verschaffen tot Lumumba's residentie. Er gebeurt niets van die aard, al zijn er wel dergelijke plannen en pogingen geweest : ze gingen niet uitsluitend van België uit en evenmin hoefden zij noodzakelijk het — eventueel geheime — werk te zijn van officiële Congolese, Amerikaanse of Belgische instanties. We verwijzen hier naar de huurmoordenaar « Georges », die in de eerste helft van november door Belgische particulieren naar Congo wordt gestuurd. Deze episode wordt om praktische redenen behandeld in het deel over de tweede fase.

Op het einde van deze derde fase tracht Lumumba via Kwilu en Kasaï naar Stanleystad te ontsnappen om er zijn aanhangers te vervoegen. De poging mislukt, wat minder dan doorgaans aangenomen op naam kan worden geschreven van veiligheidsagent Gilbert Pongo, al houdt die er (zeer voorlopig) wel de meeste bekendheid aan over. Wie is echt verantwoordelijk voor het mislukken van Lumumba's ontsnappingspoging ? Wie heeft Pongo op 2 december de raad gegeven Lumumba onverwijld naar Katanga over te brengen, om hem te laten berechten wegens misdrijven of misdaden van gemeen recht ? Daar wordt uiteindelijk geen gevolg aan gegeven, al was die suggestie ook weer niet op niets gebaseerd. De Belgische veiligheidsdiensten in Brazza dachten — zelfs na Lumumba's opsluiting in kamp Hardy in Thysstad — dat zijn verblijf aldaar slechts kort zou zijn en spoedig zou worden gevolgd door een overbrenging naar Katanga.

1. **De toestand van Lumumba in Leopoldstad**

Half september 1960, na de « staatsgreep » van kolonel Mobutu, die heeft bevolen « *de neutraliser le chef de l'Etat, les deux gouvernements rivaux en présence ainsi que les deux chambres législatives jusqu'à la date du 31 décembre 1960* » (1), heeft Lumumba, zich beroepend op de bedreigingen en de reële risico's voor zijn veiligheid en zelfs voor zijn leven, bescherming gevraagd en verkregen van de ONUC. Die bescherming werd door

(1) Toespraak van kolonel Mobutu, 14 september 1960, *Congo 1960*, blz. 869.

III. TROISIÈME PHASE — DE LA RÉSIDENCE SURVEILLÉE ET MENACÉE À L'ARRESTATION ET L'INCARCÉRATION DE LUMUMBA

Introduction

Du 10 octobre au 27 novembre 1960, Lumumba doit vivre à Léopoldville dans sa résidence gardée, encerclée par des éléments de l'Armée nationale congolaise (ANC) qui ont instruction de le capturer s'il tentait une sortie et par des militaires de l'ONUC chargés d'empêcher des accès « douteux » ou dangereux à la résidence. Ceux-ci ne se produisent pas mais les projets, les tentatives n'ont pas manqué : ils n'étaient pas d'origine exclusivement belge ni nécessairement, même si « secrets », des émanations d'organes officiels congolais, américains ou belges. Nous faisons référence ici au tueur à gages « Georges », envoyé par de particuliers belges au Congo dans la première moitié de novembre. Pour des raisons pratiques nous analysons cette épisode dans la partie sur la deuxième phase.

Au terme de cette troisième phase se situe la tentative de Lumumba de rejoindre ses partisans à Stanleyville via le Kwilu et le Kasaï. C'est un échec dont l'agent de sécurité Gilbert Pongo est moins l'acteur principal que le bénéficiaire (très provisoire) en termes de notoriété. Qui a contribué réellement à l'échec ? Qui a, le 2 décembre, conseillé à Pongo de procéder immédiatement au transfert de Lumumba au Katanga où il serait jugé pour délits ou crimes de droits commun ? Non suivie, cette suggestion n'était pas fondée sur rien. La sûreté belge de Brazza crut — même après l'incarcération au Camp Hardy de Thysville — que celle-ci serait brève, et qu'elle serait bientôt suivie par un transfert au Katanga.

1. **La situation de Lumumba à Léopoldville**

A la mi-septembre 1960, au lendemain du « coup » du Colonel Mobutu décrétant « *de neutraliser le chef de l'Etat, les deux gouvernements rivaux en présence ainsi que les deux chambres législatives jusqu'à la date du 31 décembre 1960* » (1), Patrice Lumumba, invoquant les menaces et les risques réels pesant sur sa sécurité, voire sur son existence, a sollicité et obtenu une protection de sa personne par l'ONUC. Cette protection ONUC

(1) Allocution du Colonel Mobutu; 14 septembre 1960; *Congo 1960*, p. 869.

de ONUC toegekend, maar ze was slechts gewaarborgd voor zover hij aanwezig was in zijn residentie.

Generaal Rikhye (India) ([2]) heeft het volgende gepreciseerd :

fut accordée mais elle n'était garantie que dans la mesure où il était physiquement présent dans sa résidence.

Ainsi que l'a précisé le général Rikhye (Inde) ([2]),

<Au début, (...) seule la garde des Nations Unies surveillait sa résidence. Il avait l'habitude de sortir en voiture pour prendre l'air, faire des courses ou se rendre chez des amis. Il faisait de fréquentes visites dans les divers restaurants où se trouvaient ses partisans; souvent, il se joignait à eux, prononçait des discours et retournait ensuite à sa résidence (...)

On avait expliqué à M. Lumumba qu'il n'était pas possible aux Nations Unies d'assurer sa protection pendant ces sorties et, de son côté, il n'avait jamais demandé cette protection, car il n'aurait évidemment pas été favorable à sa politique de circuler accompagné de gardes des Nations Unies dans une zone qu'il affirmait lui appartenir et être celle de ses partisans.

Cette protection ne lui était accordée que lorsqu'il était à son domicile. M. Lumumba savait parfaitement que cette protection ne s'étendait pas au-delà de sa maison; les limites en étaient bien déterminées.>

Op 10 en 11 oktober veranderde de situatie. De commando-operatie van het ANC-Mobutu (volgens kolonel Marlière, tweehonderd man die van Thysstad waren gekomen) had tot doel Lumumba gevangen te nemen in zijn residentie, nog steeds onder de uitsluitende bescherming van de ONUC. Mobutu en het College van Commissarissen-generaal verwachtten en eisten van de ONUC een houding die de arrestatie van Lumumba zou vergemakkelijken ([3]). Die hulp werd geweigerd en de wacht van de ONUC bij de residentie bleef gehandhaafd.

Justin Bomboko heeft in de voormiddag van 11 oktober 1960 tijdens de vergadering van het College van Commissarissen-generaal, gemeend het volgende te mogen aankondigen : « *Nos soldats doivent se saisir de Lumumba aujourd'hui. Un ultimatum a été donné à l'ONU en ce sens. Si à 15 heures, l'ONU ne cède pas, nous nous verrons dans l'obligation de passer à l'attaque*. ».

In feite hebben de VN niet « toegegeven » en heeft het *Armée Nationale Congolaise (*ANC) geen krachtmeting aangegaan. De levensomstandigheden van Lumumba in zijn residentie ([4]) hebben echter een drastische wijziging ondergaan : de ONUC-wacht bij de resi-

La situation changea les 10-11 octobre. L'opération de Commandos ANC-Mobutu (deux cents hommes, venus de Thysville, selon le Colonel Marlière) visait à capturer Lumumba à sa résidence, encore sous la protection exclusive de l'ONUC. Mobutu et le Collège des Commissaires généraux escomptaient et exigeaient de l'ONUC une attitude qui faciliterait l'arrestation de Lumumba ([3]). Cette aide fut refusée et la garde ONUC fut maintenue à la résidence.

Avant-midi le 11 octobre 1960, à la séance du Collège des Commissaires généraux, Justin Bomboko croit pouvoir annoncer : « *Nos soldats doivent se saisir de Lumumba aujourd'hui. Un ultimatum a été donné à l'ONU en ce sens. Si à 15 heures, l'ONU ne cède pas, nous nous verrons dans l'obligation de passer à l'attaque. »*.

En fait, l'ONU ne « cèdent » pas, l'*Armée Nationale Congolaise (*ANC) ne tente aucune réelle épreuve de force. Les conditions d'existence de Lumumba à sa résidence ([4]) subissent néanmoins un changement important : la garde ONUC à la résidence — maintenue, voire

([2]) Getuigenis Rikhye voor de VN-onderzoekscommissie, verslag van 11 november 1961, DOC A/4964-S.4976. Generaal Rikhye was van 3 tot 23 november 1960 speciaal vertegenwoordiger van de heer H. in Congo.

([3]) De ANC-operatie van 10 oktober is de concretisering van de « deal » tussen Marlière en Mobutu, die wordt geanalyseerd in het deel betreffende de *tweede fase : 5 september 1960-10 oktober 1960.*

([4]) De voorzitter van het College van Commissarissen-generaal, Bomboko, heeft aan zijn collega's het volgende verklaard : « *Lumumba sera déplacé de sa résidence, ce que m'a laissé entendre l'ONU. C'est très important pour nous. C'est déjà un pas (de) vers la victoire* ... » (notulen van de vergadering van het College van 13 oktober). In de feiten werd daartoe nooit overgegaan. Kolonel Mobutu heeft nog dezelfde dag verklaard : «*Si P. Lumumba sort, la garde (ANC) l'arrêtera*», zonder enige allusie op de eventuele reactie van ONUC.

([2]) Témoignage Rikhye devant la commission d'enquête des Nations Unies; rapport du 11 novembre 1961, Doc. A/4964-S.4976. Le général Rikhye assuma, par interim, du 3 au 23 novembre 1960, la fonction de représentant spécial de Mr H. au Congo.

([3]) L'opération ANC du 10 octobre constitue la concrétisation du « deal » Marlière-Mobutu, analysé dans la partie concernant la d*euxième phase : 5 septembre 1960-10 octobre 1960.*

([4]) Le président du Collège des Commissaires, Bomboko avait déclaré à ses collègues : « *Lumumba sera déplacé de sa résidence, ce que m'a laissé entendre l'ONU. C'est très important pour nous. C'est déjà un pas (de) vers la victoire* ... ». (PV séance du Collège du 13 octobre). Ce pas ne fut jamais effectivement franchi. « Si P. Lumumba sort, la garde (ANC) l'arrêtera », a déclaré — le même jour — le Colonel Mobutu sans aucune allusion à la réaction éventuelle de l'ONUC.

dentie — die wordt gehandhaafd of zelfs wordt versterkt (5) — werd zelf omsingeld door een cordon van militairen van de ANC, wier opdracht erin bestond de bezoekers, de personeelsleden en de familieleden die de residentie binnengingen of buitenkwamen te controleren. Hun hoofdopdracht was ongetwijfeld Lumumba te vatten indien hij zou trachten zijn huis te verlaten.

Vanaf die dag — 11 oktober 1960 — zijn de residentie en de persoon van Lumumba in Leopoldstad zowel beschermd en bewaakt als … bedreigd.

Afrikaanse militairen van de ONUC zijn belast met de bescherming : hun opdracht en taken bestonden er volgens de formulering van generaal Rikhye in ervoor te zorgen dat de personen die de residentie wensten te betreden « *ne portaient pas d'armes, de couteaux, d'épées, de bombe ou tout autre object similaire et d'éviter ainsi que M. Lumumba ne courre un danger personnel* ». Men mag er zeker van zijn dat de voormelde wapens destijds niet de enige waren die een ernstig of dodelijk risico konden inhouden voor de persoon van Lumumba (6).

Zoals Sean Kelly aangeeft, deed de gelijktijdige aanwezigheid van de ONUC-wacht en van de ANC-wacht rond de residentie een ernstig probleem rijzen « *pas seulement pour les Congolais qui cherchaient à procéder à son arrestation mais aussi pour la CIA qui essayait de l'assassiner ou de s'en saisir pour le livrer à ses adversaires congolais*. » (7).

De volgende bewering van Rajeshwar Dayal moet wellicht niet letterlijk worden opgevat : « *les soldats congolais ont maintenu un strict contrôle sur les personnes qui entraient ou qui sortaient.* » (8). Zo preciseert Marlière op 13 oktober aan majoor Loos dat « *les soldats ANC dorment autour de la résidence Lumumba*. » (9). Zo wordt de omsingeling van de residentie door de ANC op 16 oktober opgeheven en achteraf zonder uitleg hersteld; dit feit valt evenwel samen met een merkwaardige en be-

renforcée (5) — se trouve elle-même encadrée, encerclée par un cordon de militaires ANC, lesquels ont pour mission de contrôler les accès et sorties des visiteurs, ceux des membres du personnel ou de la famille. La mission première de ces militaires ANC est certes de se saisir de Lumumba s'il tentait de quitter sa demeure.

A partir de ce jour — le 11 octobre 1960 — la résidence et la personne de Lumumba à Léopoldville sont à la fois protégés, surveillés ... et menacés.

La garde de protection est confiée à des militaires africains de l'ONUC : leurs mission et tâches consistaient, selon la formulation qu'en a donnée le général Rikhye — à s'assurer que les personnes cherchant à *entrer* dans la résidence « *ne portaient pas d'armes, de couteaux, d'épées, de bombe ou tout autre objet similaire et d'éviter ainsi que M. Lumumba ne courre un danger personnel* ». On peut être assuré que les armes citées ne constituaient pas, à l'époque, les seuls recours pouvant présenter un risque grave ou mortel pour la personne de Lumumba (6).

Par ailleurs, comme le souligne Sean Kelly, la co-existence des gardes ONUC et ANC autour de la résidence se révélait être un sérieux problème « *pas seulement pour les Congolais qui cherchaient à procéder à son arrestation mais aussi pour la CIA qui essayait de l'assassiner ou de s'en saisir pour le livrer à ses adversaires congolais.* » (7).

Sans doute ne faut-il pas prendre au pied de la lettre l'affirmation de Rajeshwar Dayal : « *les soldats congolais ont maintenu un strict contrôle sur les personnes qui entraient ou qui sortaient* » (8). Ainsi, le 13 octobre, Marlière précise-t-il au major Loos que « *les soldats ANC dorment autour de la résidence Lumumba* » (9). Ainsi, le 16 octobre, le blocus ANC à la résidence est levé puis rétabli sans explication, sinon que ce fait coïncide avec une surprenante et importante absence de Mobutu qui,

(5) Tal van rapporten die half november 1960 aan de Verenigde Naties werden overgezonden « *faisant savoir que le Collège des Commissaires généraux ferait probablement de nouveaux efforts pour arrêter M. Lumumba, les Nations Unies avaient renforcé la garde devant la résidence de celui-ci.* » (verslag van de VN-onderzoekscommissie, A/4964, 11-11-61.

(6) We zullen hier alleen de giffen vermelden die werden bereid door de CIA, die eind september 1960 beschikbaar waren in Leopoldstad en die het doelwit, *in casu* Lumumba, konden doden of uitschakelen.

(7) Sean KELLY, *America's Tyrant - The CIA and Mobutu of Zaïre*, blz. 55, The American University Press, Washington D.C., 1993. De opmerking van Kelly geldt niet uitsluitend voor de CIA, maar ook voor gelijkaardige of vergelijkbare plannen van Europese of Afrikaanse instanties of privé-personen.

(8) Verslag-Dayal.

(9) Telex z.n. van 13 oktober 1960, van Marlière (Brazzaville) aan Loos (Minaf, Brussel).

(5) Ainsi, à la mi-novembre 1960, de nombreux rapports parvenus à l'ONU « *faisant savoir que le Collège des Commissaires généraux ferait probablement de nouveaux efforts pour arrêter M. Lumumba, les Nations Unies avaient renforcé la garde devant la résidence de celui-ci.* » (rapport de la commission d'enquête; A/4964; 11-11-61.

(6) On ne citera ici que les poisons préparés par la CIA, rendus disponibles à Léopoldville, fin septembre 1960 et ayant capacité — en cas d'usage — de provoquer la mort ou la mise hors d'état d'agir de la personne-cible, en l'occurrence Lumumba.

(7) Sean KELLY, *America's Tyrant - The CIA and Mobutu of Zaïre*, p. 55, The American University Press, Washington D.C., 1993. L'observation de Kelly ne vise pas seulement la CIA. Elle est également valable pour des projets analogues ou comparables — d'agents publics ou privés, européens ou africains.

(8) Rapport Dayal.

(9) Tél s.n. du 13 octobre 1960; de Marlière (Brazzaville) à Loos (Minaf, Bruxelles).

langrijke afwezigheid van Mobutu die naar Elisabethstad is gegaan voor een geheime ontmoeting met Moïse Tshombe.

De tekortkomingen in de bewaking door ANC hebben geen gevolgen voor Lumumba. Voor Marlière is het van belang dat « *l'ONU n'assure la sécurité de ce dernier [Lumumba] que s'il reste dans sa résidence.* » ([10]).

Die door de ONUC opgelegde beperking op veiligheidsvlak — « *dans sa résidence* » — heeft vanaf dat ogenblik een grote impact op de Congolese, Amerikaanse of Belgische plannen om Lumumba onschadelijk te maken. Diezelfde beperking zal overigens ook in grote mate bepalend zijn voor het lot van Lumumba, wanneer die eind november -begin december 1960 een poging onderneemt om Stanleystad te bereiken.

Zo komt het dat Dayal op maandag 28 november — wanneer over de door Lumumba gekozen reisweg hoegenaamd nog niets geweten is — een ondubbelzinnig bevel geeft aan de ONUC-functionarissen : in geen geval mogen en kunnen de strijdkrachten van de Verenigde Naties hulp of steun verlenen aan de achtervolgers én de achtervolgden (« *aide ou assistance ni aux poursuivants ni aux poursuivis* »). Dayal geeft dat bevel op een ogenblik dat de commissarissen-generaal de ONUC om steun bij het opsporen van Lumumba verzoeken, terwijl tegelijkertijd speurder Gilbert Pongo de ONUC-functionarissen aanspreekt met het verzoek of de eis hem een helikopter ter beschikking te stellen. De weigering om op het verzoek van Pongo in te gaan, is compleet en behelst elk transportmiddel (« *tout moyen de transport* ») dat bij de klopjacht op Lumumba in Kwilu kan worden ingezet.

In november 1960 zullen twee belangrijke gebeurtenissen een grote invloed uitoefenen op de beslissing van Lumumba om zijn residentie van Leopoldstad te verlaten en zich naar Stanleystad te begeven, zijn eigen regio in de Oostprovincie.

Op 12 en 13 november heeft Antoine Gizenga de macht gegrepen in Stanleystad, met de hulp van generaal Lundula en zijn « *troisième groupement* » van het ANC.

Op 22 november erkent de Algemene Vergadering van de Verenigde Naties de geldigheid en de wettigheid van de Congolese delegatie die wordt voorgedragen door

ce jour là, s'est rendu à E'ville pour un tête-à-tête clandestin avec Moïse Tshombe.

Ces manquements à la rigueur de la garde-surveillance ANC sont sans effets sur le sort de Lumumba. Pour Marlière, ce qui importe, c'est que « *l'ONU n'assure la sécurité de ce dernier [Lumumba] que s'il reste dans sa résidence* » ([10]).

Cette restriction sécuritaire décidée par l'ONUC — « dans sa résidence » — a, dès ce moment, un impact fort sur les projets congolais, américains ou belges qui visent à mettre Lumumba hors d'état de nuire. Cette même restriction ne manquera pas de peser sur le destin de Lumumba, fin novembre-début décembre 1960, lors de sa tentative de rejoindre Stanleyville.

Ainsi, le lundi 28 novembre, alors que rien n'est encore connu de l'itinéraire choisi par Lumumba, Dayal donne un ordre sans ambiguïté aux cadres de l'ONUC : en aucun cas, les forces des Nations Unies ne devront ni ne pourront porter « aide ou assistance ni aux poursuivants ni aux poursuivis ». Cet ordre de Dayal est donné à un moment où les commissaires généraux étaient venus demander à l'ONUC une assistance pour trouver la piste de Lumumba et où l'agent de recherche, Gilbert Pongo, sollicite également des cadres ONUC, priant ou exigeant de mettre un hélicoptère à sa disposition. Le refus à la demande de Pongo est radical et porte sur « tout moyen de transport », utilisable dans la traque de Lumumba au Kwilu.

En novembre 1960, deux faits importants vont peser fortement sur la décision de Lumumba de quitter sa résidence de Léopoldville et de gagner Stanleyville, son propre fief en Province Orientale.

Les 12-13 novembre, Antoine Gizenga est parvenu à s'assurer le pouvoir à Stanleyville, avec l'aide du général Lundula et de son « troisième groupement » de l'ANC.

Le 22 novembre, l'Assemblée générale des Nations Unies reconnaît la validité-légitimité de la délégation congolaise présentée par le Chef de l'Etat, Joseph Kasa

([10]) Dezelfde Louis (Marlière) zendt op 14 oktober een andere telexbericht aan Loos : « (...) *affaire arrestation Lumumba évolue mal — troupes Thysville déçues par inaction ont rejoint leur garnison de leur propre initiative — autorité Mobutu et commissaires généraux sur ces troupes fortement compromise*. » (het bericht heeft als datum 14 oktober, maar de stempel van ontvangst te Brussel geeft 13-10-60 aan).

([10]) Le même Louis (Marlière) adressera le 14 octobre, un autre télex, à Loos « (...) *affaire arrestation Lumumba évolue mal — troupes Thysville déçues par inaction ont rejoint leur garnison de leur propre initiative — autorité Mobutu et commissaires généraux sur ces troupes fortement compromise.* » (le télex est daté du 14 octobre, mais le cachet à la réception à Bruxelles est daté du 13-10-60).

het Staatshoofd, Joseph Kasa Vubu (53 tegen 24 stemmen en 19 onthoudingen) (11). Lumumba had vóór die datum initiatieven genomen in de hoop dat de VN zijn legitimiteit zouden erkennen : zo had hij in een brief van 11 november aan de voorzitter van de Algemene Vergadering « *l'organisation immédiate d'un référendum populaire* » aanbevolen (onder het toezicht van VN-waarnemers). Lumumba heeft aangegeven dat « *Ce référendum consiste à l'adoption du régime présidentiel, suivie de l'élection du Président de la République « par suffrage direct ». Ce référendum permettra au peuple de se choisir « librement » et « directement » les dirigeants de son choix et de mettre ainsi fin à la crise actuelle et à toutes les manœuvres de coulisse. »*.

Na de stemming van de Algemene Vergadering van de Verenigde Naties van 22 november vreest Lumumba dat de ONUC in Leopoldstad niet meer dezelfde bescherming kan of wil waarborgen als die welke hij sinds half september heeft genoten. Hij ziet vooral ook geen andere weg voor een terugkeer aan de macht dan indien hij als uitgangspunt over een sterke basis beschikt (Stanleystad) waar hij de touwtjes weer in handen zou kunnen nemen (12), een beslissende pressie zou kunnen oefenen op Leopoldstad of zelfs andere provincies, en voor het hele herenigde Congo een presidentieel politiek regime invoeren.

2. **Hoe rechtvaardigt Lumumba zijn plan om naar Stanleystad te gaan (27-28 november 1960) ?**

Het Agentschap Belga heeft op dinsdag 29 november een communiqué samengevat dat op maandag 28 in de loop van de namiddag was verspreid door de persagentschappen, en heeft daarbij opgemerkt dat die tekst « *ne porte pas la signature de M. Lumumba, ni l'en-tête du Cabinet du Premier Ministre, comme ce fut le cas jusqu'ici pour chaque communiqué émanant de M. Lumumba. Toutefois, les distributeurs congolais du document en garantissent l'authenticité.* » (13).

(11) De commissie voor het onderzoek van de geloofsbrieven van de Algemene Vergadering van de Verenigde Naties heeft reeds op 10 november gesteld dat de delegatie van Kasa Vubu de Republiek Congo geldig vertegenwoordigde. Vanaf dat ogenblik zijn de kansen van Lumumba om zelf door de Algemene Vergadering te worden erkend nagenoeg herleid tot nul.

(12) De dag zelf van zijn vertrek uit Leopoldstad, op 27 november, spreekt Lumumba zich uit voor een nationale ronde tafel in aanwezigheid van — onder andere — Kasa Vubu en Tshombe, terwijl hijzelf zou deelnemen *« en tant que Premier Ministre du seul gouvernement légitime »*. Onnodig te zeggen dat die laatste voorwaarde geenszins kon worden aanvaard door het Staatshoofd en zijn bondgenoten.

(13) n.a. Leopoldstad 29/11 (Belga).

Vubu (53 voix contre 24 et 19 abstentions) (11). Avant cette date. Lumumba avait pris des initiatives, dans l'espoir que l'ONU reconnaîtrait sa propre légitimité : ainsi, par lettre du 11 novembre au président de l'AG, préconisait-il « *l'organisation immédiate d'un référendum populaire »* (sous le contrôle d'observateurs de l'ONU). « *Ce référendum,* précisait Lumumba*, consiste à l'adoption du régime présidentiel, suivie de l'élection du Président de la République « par suffrage direct ». Ce référendum permettra au peuple de se choisir « librement » et « directement » les dirigeants de son choix et de mettre ainsi fin à la crise actuelle et à toutes les manœuvres de coulisse*. »

Après le vote du 22 novembre à l'Assemblée générale des Nations Unies, Lumumba redoute que l'ONUC — sur le terrain à Léopoldville — ne puisse ou ne veuille plus lui garantir les mêmes conditions de protection que celles dont il a bénéficié depuis la mi-septembre. Et, surtout, il n'imagine plus guère d'autre voie vers un retour au pouvoir que s'il dispose, comme point de départ, d'une base forte (Stanleyville) où il pourrait reprendre la direction des affaires (12), exercer une pression décisive en direction de Léopoldville, voire d'autres provinces et instaurer un régime politique de type présidentiel pour l'ensemble d'un Congo réunifié.

2. **Comment Lumumba justifie son projet de déplacement à Stanleyville (27-28 novembre 1960) ?**

Le mardi 29 novembre, l'Agence Belga résumait un communiqué diffusé le lundi 28 après-midi par les agences de presse, faisant toutefois remarquer que ce texte « *ne porte pas la signature de M. Lumumba, ni l'en-tête du Cabinet du Premier Ministre, comme ce fut le cas jusqu'ici pour chaque communiqué émanant de M. Lumumba. Toutefois, les distributeurs congolais du document en garantissent l'authenticité* » (13).

(11) Dès le 10 novembre, la commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale des Nations unies a admis que la délégation de Kasa Vubu représentait valablement la République du Congo. Dès ce moment, les chances de Lumumba d'assurer sa propre reconnaissance à l'Assemblée générale sont pratiquement réduites à néant.

(12) Le jour même de son départ de Léopoldville, le 27 novembre, Lumumba prend position en faveur d'une table ronde nationale avec la présence — entre autres — du président Kasa Vubu et de Tshombe, lui-même y participant « *en tant que Premier Ministre du seul gouvernement légitime* ». Cette dernière condition n'a, faut-il le préciser, aucune chance d'être acceptée par le Chef de l'Etat et ses alliés.

(13) n.a. Léopoldville 29/11 (Belga).

Wij citeren het volgende fragment :

Nous en retenons ici un extrait :

<Contrairement aux rumeurs répandues et diffusées même sur les ondes de la Radio Nationale, je n'ai jamais envisagé mon départ de Léopoldville comme fuyard. J'ai bien demandé officiellement aux Autorités des Nations Unies de pouvoir me faciliter le déplacement jusque Stanleyville pour un ou deux jours afin de procéder à l'enterrement de ma fille décédée, le 18 courant en Suisse où elle a été envoyée par les soins du Docteur Beck, Chef de la Mission Médicale suisse au Congo. A cela j'ajoute le fait que depuis sa naissance, je n'ai pas eu et je n'aurai plus jamais la possibilité de voir ma fille.

Mon voyage avait donc un caractère strictement familial de durée limitée avec l'intention de revenir à Léopoldville où je dois attendre l'arrivée de la Commission de Conciliation (...)

Par ailleurs, j'espère rencontrer prochainement M. Kasavubu qui manifeste depuis New York l'idée d'organiser une Table Ronde Nationale à laquelle je dois assister en tant que Premier Ministre du seul gouvernement légitime, en même temps que M. Tshombé, Président du Gouvernement provincial katangais (...).>

De speciale vertegenwoordiger van de VN in Congo heeft bevestigd dat Lumumba op 20 november of rond die datum tweemaal heeft gevraagd dat de VN een vliegtuig ter beschikking zouden stellen van hem en zijn familie om het lichaam van zijn dochtertje over te brengen naar Stanleystad, waar ze zou worden begraven. Dat verzoek werd door de Verenigde Naties niet ingewilligd « *les avions en nombre limité dont dispose l'ONUC ne pouvant servir qu'au transport et à l'approvisionnement des troupes et du personnel des Nations Unies* » ([14]).

Le représentant spécial de l'ONU au Congo a confirmé qu'à deux reprises, le 20 novembre ou aux environs de cette date, Lumumba avait demandé que les Nations unies mettent un avion à sa disposition et à celle de sa famille pour emmener le corps de sa petite fille à Stanleyville où elle serait enterrée. La requête ne fut pas acceptée par les Nations unies, « *les avions en nombre limité dont dispose l'ONUC ne pouvant servir qu'au transport et à l'approvisionnement des troupes et du personnel des Nations Unies* » ([14]).

3. **De CIA vergoelijkt zijn rol in de opsporing en de aanhouding van Lumumba**

3. **La CIA minimise son rôle dans le repérage et l'arrestation de Lumumba**

<The CIA officers most closely connected with the plot to poison Lumumba testified uniformly that they knew of no CIA involvement in Lumumba's death. The Congo Station had advance knowledge of the central government's plan to transport Lumumba into the hands of his bitterest enemies, where he was likely to be killed. But there is no evidentiary basis for concluding that the CIA conspired in this plan or was connected to the events in Katanga that resulted in Lumumba's death.

Lumumba's Imprisonment After Leaving U.N. Custody : November 27-December 3, 1960

The only suggestion that the CIA may have been involved in the capture of Lumumba by Mobutu's troops after Lumumba left U.N. custody on November 27, is a PROP cable from the Station Officer to Tweedy on November 14. The cable stated that a CIA agent had learned that Lumumba's.

POLITICAL FOLLOWERS IN STANLEYVILLE DESIRE THAT BE BREAK OUT OF HIS CONFINEMENT AND PROCEED TO THAT CITY BY CAR TO ENGAGE IN POLITICAL ACTIVITY. ••• DECISION ON BREAKOUT WILL PROBABLY BE MADE SHORTLY STATION EXPECTS TO BE ADVISED BY [AGENT] OF DECISION WAS MADE. ••• STATION HAS SEVERAL POSSIBLE ASSETS TO USE IN EVENT OF BREAKOUT AND STUDYING SEVERAL PLANS OF ACTION. (CIA Cable, Station Officer to Tweedy, 11/14/60)

There is no other evidence that the CIA actually learned in advance of Lumumba's plan to depart for Stanleyville. In fact, a cable from Leopoldville on the day after Lumumba's escape evidenced the Station's complete ignorance about the circumstances of Lumumba's departure. (CIA Cable, Leopoldville to Director, 11/28/60). However, the same cable raises a question concerning whether the CIA was involved in Lumumba's subsequent capture en route by Congolese troops :

[STATION] WORKING WITH [CONGOLESE GOVERNMENT] TO GET ROADS BLOCKED AND TROOPS ALERTED [BLOCK] POSSIBLE ESCAPE ROUTE (CIA Cable, 11/28/60)

([14]) Document S/457?, 5 december 1960, Veiligheidsraad van de Verenigde Naties.

([14]) Document S/457 ?, 5 décembre 1960, Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Station Officer Hedgman ([15]) testified that he was « quite certain that there was no Agency involvement in any way » in Lumumba's departure from U.N. custody and that he had no advance knowledge of Lumumba's plan. He stated that he consulted with Congolese officers about the possible routes Lumumba might take to Stanleyville, but he was « not a major assistance » in tracking down Lumumba prior to his capture. (Hedgman, 8/21/75, pp. 63-65)

Mulroney ([16]), who had planned to draw Lumumba out of U.N. custody and turn him over to Congolese authorities, testified that Lumumba escaped by his own devices and was not tricked by the CIA. (Mulroney, 9/11/75, p. 22)>

Die versie van de feiten, als zou de CIA, bij de pogingen om Lumumba op te sporen (einde november-begin december 1960) en bij het opstellen van een aantal hindernissen op zijn reisroute naar Stanleystad, een beperkte rol hebben gespeeld, kwam naar voren in het in november 1975 verschenen rapport van een speciaal daartoe opgerichte senaatscommissie in Washington ([17]).

De versie berust in feite op een aantal getuigenissen van CIA-agenten die er — nadat de arrestatie van Lumumba hen bevestigd was — geen enkel belang bij hadden dat de rol die zij daarbij zelf juist hadden gespeeld, al te duidelijk aan het licht zou komen. De enige instantie waarmee de CIA op enigerlei wijze zou hebben samengewerkt, zou de Congolese regering zijn teneinde een aantal uitwijkpistes die Lumumba en zijn medestanders zouden trachten te gebruiken, te blokkeren en te controleren. En dan nog gaat het daarbij, aldus Lawrence Devlin, niet om een substantiële bijstand die de CIA terzake aan de Congolese overheidsinstanties kon verlenen.

De indertijd naar Brussel via de ambassade in Brazzaville verzonden telexberichten lijken die door de CIA (met name door Devlin et zijn medewerkers) gespeelde rol evenwel niet tot dergelijke geringe proporties te herleiden ([18]).

4. **Door de Belgische diensten ingenomen standpunten en ondernomen acties**

Op maandag 28 november ([19]) verklaart de Belgische ambassadeur in Brazzaville, op basis van informatie van inlichtingsagent Crokart het volgende :

a) « *suite renseignements receuillis sur évasion probable (de Lumumba) vers Stan, la garde armée fut*

Cette version du rôle limité joué par la CIA dans les tentatives de repérage de Lumumba (fin novembre-début décembre 1960) et dans la mise en œuvre d'obstacles sur sa route vers Stanleyville a paru en novembre 1975 dans le rapport d'un Comité sénatorial *ad hoc* à Washington ([17]).

En fait, cette version repose sur des témoignages d'agents de la CIA qui — l'arrestation de Lumumba leur ayant été confirmée — n'avaient aucun intérêt à être trop précis sur leur rôle exact. La seule collaboration CIA évoquée concerne une collaboration « *avec le gouvernement congolais* » pour la surveillance et le blocage de certaines voies possibles que tenteraient d'utiliser Lumumba et ses compagnons. Encore, Lawrence Devlin précise-t-il, ce ne fut pas une assistance majeure que la CIA put apporter en la matière, aux autorités congolaises.

Les télex de l'époque, envoyés à Bruxelles via l'ambassade de Brazzaville, ne paraissent pas réduire le rôle de la CIA (Devlin et ses collaborateurs) à des formes aussi modestes ([18]).

4. **Opinions et actions des services belges**

Le lundi 28 novembre ([19]), l'ambassadeur belge à Brazzaville affirme, sur base d'informations fournies par l'agent Crokart, que

a) « *suite renseignements recueillis sur évasion probable (de Lumumba) vers Stan, la garde armée fut ren-*

([15]) Hedgman = pseudoniem voor Lawrence Devlin, « Station Officer » van de CIA in Leopoldstad.

([16]) Mulroney = pseudoniem voor Justin O'Donnel, « senior CIA officer in the Directorate for Plans — in Leopoldstad » vanaf 3 november.

([17]) *An interim report of the select committee to study governemental operations with respect to intelligence activities. Alleged assassination plots involving foreign leaders*. Senaat, 9e Congres; 1e zitting; rapport nr 94-465; 20 november 1975.

([18]) Zie blz. 7 : standpunten ingenomen en acties ondernomen door de Belgische diensten.

([19]) Pro memorie : Lumumba verliet zijn verblijfplaats op zondag 27-11 omstreeks 22 uur.

([15]) Hedgman = pseudonyme de Lawrence Devlin, « Station Officer » de la CIA à Léopoldville.

([16]) Mulroney = pseudonyme de Justin O'Donnel, « senior CIA officer in the Directorate for Plans — à Léopoldville » à partir du 3 novembre.

([17]) *An interim report of the select committee to study governemental operations with respect to intelligence activities. Alleged assassination plots involving foreign leaders.* Sénat, 9e Congrès; 1re session; rapport no 94-465; 20 novembre 1975.

([18]) Voir p. 7 : opinions et actions des services belges.

([19]) Pour rappel, Lumumba a quitté sa résidence le dimanche 27 novembre vers 22 heures.

renforcée depuis 26 novembre » (Brazza 864 van 28 november 1960).

b) « *probablement certain que Lumumba s'est évadé. Nouvelle pas encore connue à Léo. Actuellement aucune réaction. Recherches actives sont entreprises. Kasa et Mobutu actuellement à Brazza pas encore avisés* » (Brazza 866 van 28 november 1960).

Blijkens het telegram Dupret 866 van 28 november (Brazza 866) werd Albert Kalonji snel geïnformeerd : « *Prenez garde Lumumba en fuite — s'il est à Luluabourg faites l'impossible pour l'arrêter.* » ([20]). Het telegram Dupret 868 van dezelfde datum (Brazza 868) « *confirmation évasion Lumumba pas encore obtenue* ».

Het nieuws over het vertrek van Lumumba mag de Congolese leiders dan al laat (Kasavubu, maandag om 11 uur, in Brazzaville) ter kennis gekomen zijn, dat belet niet dat de meest uiteenlopende versies de ronde doen over de plaats waar hij zich vermoedelijk bevindt : « *il est possible que M. Lumumba n'ait pas encore quitté la capitale et qu'il se cache chez des amis* » ([21]). Volgens Belga zou die heersende onzekerheid verklaren waarom de wegen naar de Kwango-rivier en de regio van het Leopoldmeer, alsmede de luchthaven van Ndjili, de noodvliegvelden en de uitweg via de stroom in Leopoldstad onder discreet toezicht werden geplaatst. Terzelfder tijd startte de *Sûreté* in Leopoldstad zelf een zoekactie op.

De eerste informatie over de plaats waar Lumumba zich zou bevinden, komt op dinsdag 29 november in : Bulungu ([22]). Vanuit Brazza, meent Robert Rothschild, die op woensdag 30 november aanwezig is in de Youlouhoofdstad om er de onafhankelijkheid te vieren, gewag te moeten maken van het feit dat de nakende aankomst van Lumumba in Stanleystad aannemelijk is.

De Belgische veiligheidsdiensten blijven ondertussen niet werkeloos toekijken, maar pas via telegram 880 van donderdag 1 december, bezorgt agent e070a (André Lahaye) de volgende informatie aan Crokart die op zijn beurt Rothschild in Brazzaville op de hoogte brengt :

forcée depuis 26 novembre » (Brazza 864 du 28 novembre 1960).

b) « *probablement certain que Lumumba s'est évadé. Nouvelle pas encore connue a Léo. Actuellement aucune réaction. Recherches actives sont entreprises. Kasa et Mobutu actuellement à Brazza pas encore avisés* » (Brazza 866 du 28 novembre 1960).

Le télégramme Dupret 866 du 28 novembre (Brazza 866) révèle que Albert Kalonji est rapidement informé : « *Prenez garde Lumumba en fuite — s'il est à Luluabourg faites l'impossible pour l'arrêter.* » ([20]). Le télégramme Dupret 868 du même jour (Brazza 868) « *confirmation évasion Lumumba pas encore obtenue* ».

Si la nouvelle du départ de Lumumba est tardivement connue des dirigeants congolais (Kasa Vubu, le lundi 11 heures, à Brazzaville), les supputations sur sa localisation sont plus que variées : « *il est possible que M. Lumumba n'ait pas encore quitté la capitale et qu'il se cache chez des amis* » ([21]). Cette incertitude expliquerait, selon Belga, pourquoi les routes conduisant vers le Kwango et la région du lac Léopold, ainsi que l'aérodrome de Ndjili, les plaines de secours et la sortie fluviale à Léopoldville ont été soumis à un contrôle discret. En même temps, la sûreté a entamé des recherches à Léopoldville même.

La première information de la localisation de Lumumba parviendra le mardi 29 novembre : Bulungu ([22]). De Brazza, le mercredi 30, Robert Rothschild, présent à la capitale du Youlou pour y fêter l'indépendance, croit devoir faire écho à une crédible « *arrivée prochaine Lumumba à Stan* ».

Les services de la Sûreté belge ne sont sans doute pas inactifs mais ce n'est que par télégramme 880 du jeudi 1er décembre que l'agent e070a (André Lahaye) communique à Crokart qui informe Rothschild à Brazzaville :

<1. Attire votre attention sur gravité situation provoquée par évasion Lumumba. Désorganisation administrative congolaise et inertie Mobutu gênent mesures coordonnées pour intercepter Lumumba en route vers Stan. Malgré multiples efforts déployés le 30 par divers commissaires, Mobutu n'a pu être touché. Donc j'ignore si mesures ont effectivement été prises bien qu'il ait été possible de surveiller nombreux bacs sur route suivie par Lumumba.

2. Efforts déployés par sûreté nationale congolaise pour renseigner Mobutu être importants. Délégués avoir été envoyés à Kikwit et Luluabourg. Lengema, secrétaire particulier Lumumba, Lupaka, Boniface Elengesa, Mpolo sont arrêtés. Action en cours contre famille Kanza dont action est déterminante. Thomas Kanza est dans entourage immédiat Daval. Probablement secrétaire particulier.

3. Renseignements sur itinéraire probable Lumumba ont été communiqués à force Sud Kasai. En effet sérieuses possibilités existent tendre embuscade. Accord marqué par autorités militaires Sud Kasai.

4. - Tshombe a été avisé de l'information mentionnée sous le n° 3

([20]) Het telegram van Kalonji is gericht aan Joseph Ngalula, eerste minister in Bakwanga. Dupret bezorgt Brussel een kopie.
([21]) n.a. 12 — Leopoldstad 29 november — Belga.
([22]) Zie blz. 10, « aanwezigheid in Bulungu ».

([20]) Le télégramme de Kalonji est adressé à Joseph Ngalula, 1er ministre à Bakwanga. Dupret en fournit copie à Bruxelles.
([21]) n.a. 12 — Léopoldville 29 novembre — Belga.
([22]) Voir p. 10, « la présence à Bulungu ».

5. - a 070/a a été contacté ce jour ainsi que Kandolo par Raymond et collègue, fort intéressés à arrestation Lumumba. Aide totale promise dans ce but par Raymond au nom de sa maison ([23]). Notre interlocuteur très inquiet tournure événements et passivité ONU. Attitude représentant civil ONU Stan de nationalité tchèque fort critiquée ainsi que personnalité Dayal et entourage par Raymond attitude française aussi identique.

8. Suite évasion Lumumba, réaction immédiate collège commissaires généraux et gouvernement Ileo indispensable sous double aspects militaire et psychologique. Cependant désorganisation et inertie totales et Kasavubu être inopérant a ce jour. Nombreuses pressions en cours pour provoquer cette action. Impossible sera tenté.

9. e070/a insiste sur gravité et possibilité prise de pouvoir par Lumumba sur grande partie territoire congolais. Nouvelles scissions imminentes. Etablissement régime démocratie populaire sérieusement à craindre si Lumumba pas arrêté.>

Dit telegram 881 van 1 december 1960 (Brazza 881) is ondertekend door Rothschild. Het werd via Ambabel Brazza naar Belext verzonden.

Ce télégramme 881 du 1er décembre 1960 (Brazza 881) est signé Rothschild. Il est adressé par Ambabel Brazza à Belext.

5. **Woensdag 30 november. Standpunt van Rothschild ([24])**

1. *Mocht Lumumba erin slagen om Stanleystad te bereiken ...*

5. **Mercredi 30 novembre. Le point de vue de Rothschild ([24])**

1. *Si Lumumba réussit à réjoindre Stanleyville ...*

<(...) fuite Lumumba et possibilité installation gouvernement central révolutionnaire à Stanleyville constituent facteurs dont conséquences actuellement imprévisibles mais certainement très graves. J'ai insisté auprès Tshombe sur dangers de dissension au sein milieux modérés qui rend facile action Lumumba mais son manque imagination l'empêche être très sensible à ces arguments. On s'attend ici à arrivée prochaine Lumumba a stan apres tournee dans interieur province leopoldville et nord kasai stop appui egyptien et soviétique via la Caire est considéré par plupart y compris ambassade Etats-Unis comme certain. Il n'est pas exclu de voir certaines ambassades s'installer à Stan, ou parlement croupion serait également convoqué. Timberlake paraît extrêmement ferme et décidé réagir avec force.>

2. *Over de besprekingen in Leopoldstad*

2. *Sur les discussions à Léopoldville*

<Dissensions Léopoldville restent sérieuses Mobutu Ileo Kasa Vubu paraissent profondément velléitaires et se chamaillent continuellement pour affaires peu importantes. Mon impression est peu optimiste mais observateurs locaux estimant situation s'améliore lentement particulièrement en raison action commissaires sur administration civile et action Mobutu sur forces armées. Cependant autorité Léo reste en grande partie confinée à la capitale et s'exerce peu en province.>

3. *Over het opnieuw opstarten van een tegen Lumumba gerichte actie*

3. *Sur une relance de l'action anti-lumumbiste*

<Nous envisagerons pour l'instant possibilité répondre à Lumumba par vigoureuse mobilisation morale et matérielle des forces anti communistes du Congo dans espoir

a) permettre regroupement tous modérés sur cette base émotive et peut-être obtenir de ce fait reconciliation E'ville - Léo

b) enlever à Lumumba initiative et donner impulsion à milieux modérés Léopoldville terriblement amorphes.>

([23]) « Raymond en zijn woning ». Zo daarbij naar de CIA wordt verwezen, wat naar alle waarschijnlijkheid het geval is, mag geredelijk worden aangenomen dat de rol die de CIA speelde, aanzienlijk afwijkt (?) van wat de US-senaatsonderzoekscommissie daarover in 1975 zegt.

([24]) Brazza 878, 30 november 1960.

([23]) « Raymond et sa maison ». Si comme on peut considérer hautement probable que la formule traite de la CIA, on peut croire que le rôle dont la CIA dispose est sensiblement ce qu'en dit en 1975 la commission d'enquête du Sénat US.

([24]) Brazza 878, 30 novembre 1960.

6. **Opsporing en aanhouding van Lumumba**

a. *Aanwezigheid in Bulungu (dinsdag 29 november 1960)*

Lumumba, zijn medestanders en zijn kleine gewapende escorte komen op dinsdagochtend 29 november vanuit Masi-Manimba in Bulunga aan.

6. **Repérages et arrestation de Lumumba**

a. *La présence à Bulungu (mardi 29 novembre 1960)*

Venant de Masi-Manimba, Lumumba, ses compagnons de route et sa petite escorte armée arrivent à Bulungu le mardi 29 novembre au matin.

<Là, les fugitifs veulent se réapprovisionner mais un habitant reconnaît Lumumba. La nouvelle se répand comme une traînée de poudre et à 10 h 30, Lumumba est pratiquement forcé de faire un premier meeting public au centre de Bulungu devant une foule africaine très enthousiaste (…). C'est de Bulungu qu'a lieu la première « fuite » qui va permettre aux autorités de Léopoldville de localiser les fugitifs : sans doute par un système de transmission en phonie qu'utilisaient normalement les sociétés privées mais qui pouvait aussi servir pour la liaison avec l'ANC. Dans ce cas, le message devait remonter vers le QG de Léopoldville, via Tango, puis Leverville ([25]).

In verband met voormelde meeting preciseert Jean-Claude Willame het volgende :

Evoquant ce meeting à Bulungu, Jean-Claude Willame précise :

« Bulungu est un des sièges d'exploitation des plantations Lever du Congo, et un employé portugais a identifié Lumumba. Il prévient la direction, laquelle alerte ensuite par phonie les autorités militaires. » ([26]).

Ook B. Dirka ([27]) verstrekt daarover nadere toelichting. In Leverstad zal een Portugees burger — Fernandes genaamd — Leopoldstad radiofonisch op de hoogte brengen van de aanwezigheid van Lumumba in de streek van Bulungu.

Op woensdag 30 november bezorgt de Belgische vertegenwoordiger Dupret in Brazzaville daaromtrent de volgende informatie die Belgisch agent Crokart hem had verstrekt omtrent de overkomst van Lumumba naar Bulungu ([28]).

Une information à ce sujet est également fournie par B. Dirka ([27]). Un sujet portugais — du nom de Fernandes — ira à Leverville, informer Léo, par phonie, de la présence de Lumumba dans la région de Bulungu.

Le mercredi 30 novembre, le représentant belge Dupret à Brazzaville rapporte à ce sujet les informations que lui a fournies l'agent belge Crokart au sujet du passage de Lumumba à Bulungu ([28]).

<1. Le 29 au matin trace de Lumumba relevée à Bulungu près Kikwit. Il devait tenir une réunion vers 10h30. Mesures ont été prises par Mobutu pour couper accès Kasai mais difficultés d'exécution. Situation est paisible a Léo. Les commissaires généraux commencent se rendre compte gravité de la situation. En région Kikwit troubles à craindre provoqués par agitation PSA ainsi un des trois avions transportant commandos n'a pu atterrir à Kikwit suite obstruction plaine par engins divers.

2. Renseignements de dernières heures. 3 voitures et un camion chargés hommes armés accompagnent Lumumba qui a déclaré le 29 à Bulungu il se rendait à Stan via le Kasai où il ferait une déclaration ce jour. N'est pas passé par Kikwit (...)>

([25]) G. Heinz en H. Donnay, *Lumumba Patrice, les cinquante derniers jours de sa vie,* Brussel-Parijs, 1966, blz. 44.

([26]) Jean-Claude Willame, *Patrice Lumumba. La crise congolaise revisitée*, Ed. Karthala, Paris, 1990, blz. 444.

([27]) Conférence nationale souveraine, Commission des assassinats et des violations des Droits de l'Homme); 1992, 1e deel — P.V. blz. 30.

([28]) Brazza 877, 30 november 1960.

([25]) G. Heinz et H. Donnay, *Lumumba Patrice, les cinquante derniers jours de sa vie,* Bruxelles-Paris, 1966, p. 44.

([26]) Jean-Claude Willame, *Patrice Lumumba. La crise congolaise revisitée*, Ed. Karthala, Paris, 1990, p. 444.

([27]) Conférence nationale souveraine, Commission des assassinats et des violations des droits de l'Homme; 1992, 1re Partie — PV p. 30.

([28]) Brazza 877, 30 novembre 1960.

Daarbij valt op te merken dat op dinsdag 29 november, telegram 870 (Ambabel Brazza aan Belext), ondertekend door Dupret, een foutieve, door Crokart aangebrachte informatie rapporteerde : « *d'après officiel ONU généralement bien informé, Lumumba serait à Stanleyville* ».

b. *Opsporingen en overbrengingen via de lucht*

1. Versie van de Belgische militaire veiligheidsdienst (1960)

A noter que ce mardi 29 novembre, le télégramme 870 (Ambabel Brazza à Belext), signé Dupret rapportait une fausse information de Crokart : « *d'après officiel ONU généralement bien informé, Lumumba serait à Stanleyville* ».

b. *Repérages et transferts aériens*

1. La version de la sûreté militaire belge (1960)

<SECRET
DETAILS SUR L'ARRESTATION DE LUMUMBA

Lumumba a été aidé soit par le gouvernement ghanéen soit même par l'ONU pour s'en aller. Il est en effet impossible qu'il ait pu d'abord faire disparaître des biens personnels et ensuite de disposer d'un convoi de 9 voitures automobiles pour partir.

Etant donné l'itinéraire choisi et étant donné aussi les difficultés d'un déplacement très rapide, Lumumba devait, si le gouvernement le voulait, être arrêté.

La Sabena a été touchée par le Colonel Mobutu et carte blanche fut donnée à un de ses pilotes, Monsieur ... assisté d'un inspecteur de la sûreté congolaise, Monsieur Gilbert Pongo. Ce fut une véritable reconnaissance à basse altitude (dont le pilote était un spécialiste) qui permit de trouver une première partie du convoi arrêté, dont les quatre voitures contenaient des séides de Lumumba, mais pas Lumumba.

La poursuite fut reprise; les itinéraires supposés par le pilote furent examinés les uns après les autres et finalement une colonne de 4 voitures, se déplaçant à toute vitesse sur des petites routes latérales, fut détectée. Arrêtée avec l'intervention de l'administration territoriale congolaise, Lumumba s'y trouvait.

Lumumba a passé un très mauvais quart d'heure entre les mains des militaires et officiels noirs.

Remis dans l'avion, le pilote a fait tout ce qu'il a pu pour convaincre Gilbert Pongo d'aller atterrir à Elisabethville, mais ce dernier, fidèle à l'ordre reçu du Chef de la Sûreté, est parvenu à convaincre le pilote de rentrer à Leopoldville.

Actuellement encore, les transactions sont encours pour envoyer Lumumba se faire juger pour droit commun à Elisabethville.

Logé au Camp Hardy, Lumumba a refusé toute nourriture tout un moment et des témoins auditifs l'ont entendu hurler réclamant des vêtements, une maison et des injections !!> ([29])

2. De Congolese versie 1960 (CRISP)

2. La version de *Congo 1960* (CRISP)

<Un avion piloté par un spécialiste des reconnaissances à basse altitude entreprit un survol des régions par lesquelles le convoi était supposé gagner le Kasaï. Un premier repérage permit d'arrêter quatre voitures dans lesquelles voyageaient des compagnons de Lumumba. Une autre colonne de quatre voitures fut ensuite repérée près de Mweka et, avec l'appui de l'administration territoriale locale, le convoi fut bloqué et M. Lumumba appréhendé.

Le prisonnier fut maltraité et selon le Colonel Mobutu, les militaires de Port-Francqui, envoyés sur place à Bulonga-Mweka menacèrent de le fusiller si on ne le prenait pas en charge avant 14 heures. Ordre aurait été donné par Léopoldville, précisa le Colonel de ne tuer le prisonnier en aucune circonstance.

A ce moment, M. Pongo fut l'objet de suggestions insistantes en vue de procéder au transfert immédiat de M. Lumumba au Katanga, mais l'officier de liaison congolais s'en tint aux instructions reçues de M. Nendaka, chef de la Sûreté de Léopoldville.> ([30])

([29]) CHD *JGR 26* — Militaire veiligheidsdiensten zonder handtekening, zonder precieze datum en zonder briefpapier met hoofd.

([30]) *Congo 1960*, Vol. 2, blz. 1054.

([29]) CHD *JGR 26* — Services de sécurité militaire sans signataire, sans date précise et sans papier à en-tête.

([30]) *Congo 1960*, Vol. 2, p. 1054.

3. De versie van Heinz en Donnay (1966)

<(...) Une demande en bonne et due forme fut introduite par le colonel Mobutu auprès d'une compagnie aérienne européenne. Il lui fut fourni à la fois, l'appareil et le pilote européen, un spécialiste des vols de reconnaissance à basse altitude. Les régions « suspectes » furent ainsi survolées. Un premier repérage permit d'arrêter entre Bulungu et Kikwit quatre voitures dans lesquelles des lumumbistes tentaient de gagner Stanleyville.

Le convoi de P. Lumumba — les trois voitures et le camion — se déplaçant à grande vitesse sur des petites routes latérales, fut également repéré près de Mweka, à Bulongo. (...)

C'est à Pont-Francqui que P. Lumumba fut livré à Pongo.

A ce moment, un Européen présent, qui avait singulièrement contribué au repérage, conseilla vivement à G. Pongo de procéder au transfert immédiat de P. Lumumba au Katanga, où il serait jugé pour délits ou crimes de droit commun.

L'agent congolais de la Sûreté s'en tint toutefois aux ordres reçus de son chef, Nendaka Victor, de ramener le prisonnier à Léopoldville ([31])>

7. De pogingen van Gilbert Pongo

Op woensdag 30 november begeeft Gilbert Pongo zich op grond van een niet-gecontroleerde inlichting naar Tshikapa, in de mening er een spoor van de vluchtelingen te vinden. In feite werd Pongo met zijn escorte « opgehouden » door ANC-militairen die hen aanzagen voor tegenstanders van de strekking Kalonji.

Op 1 december komt Pongo « met lege handen » terug in Leopoldstad. In werkelijkheid komt Lumumba — die van Mangai kwam — de avond van 30 november in Brabanta aan en treft er andere « vluchtelingen » aan, namelijk Pierre Mulele, Remy Mwamba, Valentin Lubuma en Gabriel Yumbu. Op dinsdag 29 november was Pongo naar Kikwit gereisd, waar Lumumba en zijn tochtgenoten nooit zijn geweest. In Kikwit vraagt Pongo aan de ONUC op 29 november om 16.20 uur verkenningsmiddelen, maar krijgt er nul op het rekest.

8. **Kasa Vubu « rechtvaardigt » de aanhouding van Patrice Lumumba**

In zijn antwoord van 7 december 1960 aan de Secretaris-Generaal van de Verenigde Naties ontvouwt Kasa Vubu zijn plannen en zijn zienswijze met betrekking tot wat Lumumba te wachten staat : « *Ce sera notre principal souci demain de veiller à ce que le pouvoir judiciaire puisse mener le procès suivant les règles en vigueur dans tous les pays civilisés* ».

Hij voegt er het volgende aan toe : « *Si cela n'est pas possible immédiatement c'est que le Congo a toute la magistrature démantelée, en grande partie sous l'action de M.Lumumba lui-même et des tribunaux d'exception qu'il organisa* ».

In afwachting wordt de man in hechtenis genomen, niet op secreet gesteld en op wettige wijze opgesloten

([31]) G. Heinz en H. Donnay, *Lumumba Patrice, les cinquante derniers jours de sa vie,* Brussel-Parijs, 1966, blz. 44.

3. La version de Heinz et Donnay (1966)

<(...) Une demande en bonne et due forme fut introduite par le colonel Mobutu auprès d'une compagnie aérienne européenne. Il lui fut fourni à la fois, l'appareil et le pilote européen, un spécialiste des vols de reconnaissance à basse altitude. Les régions « suspectes » furent ainsi survolées. Un premier repérage permit d'arrêter entre Bulungu et Kikwit quatre voitures dans lesquelles des lumumbistes tentaient de gagner Stanleyville.

Le convoi de P. Lumumba — les trois voitures et le camion — se déplaçant à grande vitesse sur des petites routes latérales, fut également repéré près de Mweka, à Bulongo. (...)

C'est à Pont-Francqui que P. Lumumba fut livré à Pongo.

A ce moment, un Européen présent, qui avait singulièrement contribué au repérage, conseilla vivement à G. Pongo de procéder au transfert immédiat de P. Lumumba au Katanga, où il serait jugé pour délits ou crimes de droit commun.

L'agent congolais de la Sûreté s'en tint toutefois aux ordres reçus de son chef, Nendaka Victor, de ramener le prisonnier à Léopoldville ([31])>

7. Les tâtonnements de Gilbert Pongo

Le mercredi 30, Gilbert Pongo s'est rendu à Tshikapa, sur base d'une information non-contrôlée, croyant y trouver trace des fugitifs. En fait Pongo et son escorte furent «retenus» par des militaires de l'ANC qui les avaient pris pour des adversaires « kalonjistes ».

Le 1er décembre, Pongo était rentré « bredouille » à Léopoldville. En réalité, le soir du 30 novembre, Lumumba — venant de Mangaï — arrivait à Brabanta et y retrouvait d'autres « fugitifs », notamment Pierre Mulele, Remy Mwamba, Valentin Lubuma et Gabriel Yumbu. Le mardi 29 novembre, Pongo s'était rendu à Kikwit où Lumumba et ses compagnons de convoi ne passèrent à aucun moment. C'est à Kikwit le 29 à 16 heures 20 que Pongo sollicita des moyens de reconnaissance à l'ONUC et y enregistra une fin de non-recevoir.

8. **Kasa Vubu « justifie » l'arrestation de Patrice Lumumba**

Dans sa réponse du 7 décembre 1960 au Secrétaire général des Nations unies, Kasa Vubu décrivit comme suit ses intentions et ses vues sur le sort de Patrice Lumumba : « *Ce sera notre principal souci demain de veiller à ce que le « pouvoir judiciaire » puisse mener le procès suivant les règles en vigueur dans tous les pays civilisés* ».

« *Si cela n'est pas possible immédiatement, c'est que le Congo a eu* », dit-il « *toute la magistrature démantelée, en grande partie sous l'action de M. Lumumba lui-même et des tribunaux d'exception qu'il organisa* ».

« *En attendant, cet homme est prisonnier et non séquestré, écroué régulièrement* » en vertu d'un mandat

([31]) G. Heinz et H. Donnay, *Lumumba Patrice, les cinquante derniers jours de sa vie,* Bruxelles-Paris, 1966, p. 44.

(*« en attendant cet homme est prisonnier et non séquestré, écroué régulèrement* ») ingevolge een van september 1960 daterend bevel tot medebrenging waarvan alleen de ONUC de tenuitvoerlegging heeft verhinderd.

Volgens het staatshoofd heeft Lumumba aldus de hoedanigheid van een persoon tegen wie op grond van de volgende beschuldigingen een rechtsvordering wordt ingesteld :

1) aanmatiging van openbare ambten (artikel 123 van het Strafwetboek);

2) aanslagen op de individuele vrijheid met lichamelijke folteringen (artikel 67 van hetzelfde wetboek);

3) acties die gericht zijn tegen de veiligheid van de Staat (artikel 186 van hetzelfde wetboek);

4) vorming van vijandige benden met het oogmerk om verwoesting, mensenslachting of plundering aan te richten (artikelen 193 tot 197 van hetzelfde wetboek);

5) ophitsing van militairen tot het plegen van misdrijven (artikel 202 van hetzelfde wetboek).

Ten slotte werd de militaire expeditie tegen de provincie Zuid-Kasaï door uzelf in een in september aan de Veiligheidsraad gericht verslag « volkerenmoord » genoemd (…).

Het Kongolese nationale leger heeft momenteel een einde kunnen maken aan een gewapende escapade van Lumumba doorheen de provincies Kwilu en Kasaï, met als enige doel het gezag van de gevestigde instellingen aan het wankelen te brengen, aan te sluiten bij zijn medestanders in Stanleystad en aldaar een aparte regering in het zadel te helpen waarvan het optreden « zonder hem » reeds duidelijke contouren begint te krijgen : arrestaties en uitwijzing van Europeanen, vrijheidsberoving van politieke tegenstanders met folteringen en zware mishandelingen, afschaffing van iedere individuele vrijheid en van alle grote algemene vrijheden. De vertegenwoordigers van het ONUC in Stanleystad staan blijkbaar machteloos tegenover die nieuwe terreuruitbarsting, zoals zij evenmin Gizenga konden tegenhouden die, na zijn wederrechtelijke machtsgreep aldaar, het bevel gaf voor de laakbare acties waarvan honderden landgenoten het slachtoffer werden (…).

9. **Begin december 1960. De bestemming van de gevangen Lumumba : Katanga of Beneden-Congo**

Uit de met betrekking tot de « opsporingen en overbrengingen per vliegtuig » aangehaalde documenten blijkt dat er in Pont-Francqui bij veiligheidsagent Pongo sterk op aangedrongen werd om, tegen de hem gegeven instructies in, te gaan landen in Elisabethstad en niet terug te keren naar Leo. Pongo hield zich evenwel aan « het bevel ». Hoewel niet identiek ([32]), stemmen de

d'amener », datant du mois de septembre 1960, dont seule l'ONUC empêcha l'exécution en temps normal.

Ainsi, selon le chef de l'Etat, « *Lumumba doit être considéré comme en attente d'une action judiciaire. Celle-ci serait fondée sur les chefs d'accusation suivants :*

1) usurpation de fonctions publiques (article 123 du Code pénal);

2) attentats à la liberté individuelle avec tortures corporelles (article 67 du code pénal);

3) atteintes à la sûreté de l'Etat (article 186 du code pénal);

4) organisation de bandes hostiles dans le but de porter la dévastation, le massacre ou le pillage (articles 193 à 197 du code pénal);

5) incitation de militaire à commettre des infractions (article 202 du code pénal).

Enfin, l'organisation de l'expédition militaire contre la province du Sud-Kasaï a été qualifiée par vous-même de crime de génocide dans un rapport du mois de septembre au Conseil de Sécurité (...).

Aujourd'hui, l'Armée nationale congolaise a pu mettre fin à une équipée de Lumumba à travers le Kwilu et le Kasaï; cette équipée n'avait qu'un seul but : ébranler l'autorité des institutions établies, rejoindre ses partisans à Stanleyville et y instaurer un gouvernement séparé dont l'action « sans lui » se précise déjà : arrestations et expulsions d'Européens, séquestration d'adversaires politiques avec tortures et sévices graves, suppressions de toute liberté individuelle et de toutes les grandes libertés publiques. Les représentants de l'ONUC à Stanleyville assistent, semble-t-il, impuissants à cette nouvelle flambée de terrorisme : comme elle a laissé faire M. Gizenga venu, sans aucun titre, prendre le pouvoir sur place et commander les actes répréhensibles dont ont été victimes des centaines de compatriotes (...). »

9. **Début décembre 1960. La destination de Lumumba prisonnier. Le Katanga ou le Bas-Congo**

Dans les documents cités à propos des « repérages et transferts aériens », le lecteur aura remarqué qu'à Pont-Francqui, Pongo fut l'objet de demandes insistantes tendant — contrairement aux instructions reçues par l'agent de sécurité congolais — à aller atterrir à Elisabethville et non de rejoindre Léopoldville. L'officier de liaison Pongo s'en tint « à l'ordre reçu ». Les textes ci-

aangehaalde teksten in essentie overeen : onmiddellijke overbrenging naar Katanga, weigering van Pongo om op dat punt af te wijken van zijn instructies (33).

Het terugvliegen van Lumumba naar Leopoldstad maakte geen einde aan de discussies en aan de transacties over zijn finale bestemming. In document nr 1 (« *détails sur l'arrestation de Lumumba* ») — dat niet gedateerd is maar geschreven op een ogenblik dat Lumumba « logies krijgt » (« *logé* ») in kamp Hardy, staat te lezen dat « *actuellement encore, les transactions sont en cours pour envoyer Lumumba se faire juger pour droit commun à Elisabethville* ».

Op zaterdag 3 december stuurt de Belgische agent Crokart een telexbericht naar Brussel met de volgende inlichtingen en evaluaties (Brazza 895) :

tés ne sont pas identiques (32) mais sur l'essentiel ils concordent : *transfert immédiat au Katanga*, refus de Pongo de s'écarter à ce point des instructions (33).

L'avion ramenant Lumumba à Léopoldville n'a pas mis un point final aux discussions et transactions sur sa destination. Le document no 1 (« *détails sur l'arrestation de Lumumba* ») — non daté mais écrit à un moment où Lumumba est « *logé* » (*sic*) au Camp Hardy — fait état du fait que « *actuellement encore, les transactions sont en cours pour envoyer Lumumba se faire juger pour droit commun à Elisabethville* ».

Le samedi 3 décembre, l'agent belge Crokart adresse à Bruxelles les informations et supputations suivantes (Brazza 895) :

<« Après arrêt camp Kokolo, intéressé devait être dirigé vers Camp Hardy à Thysville — Autorités Léopoldville vont prendre contact, semble-t-il, avec autorités Katanga pour obtenir accord ce dernier en vue transfert Lumumba prison Katanga.

Actuellement, aucun renseignement sur état d'esprit Kasavubu mais action entreprise par intermédiaire aile progressiste Abako et entourage en vue obtenir fermeté sa part … ».>

Voor de onderzoekscommissie op 10 september 2001 heeft Paul Heureux, die van 20 oktober tot 10 december in Brazzaville radio-operator van kolonel Marlière was, de volgende verklaring afgelegd :

Devant la commission d'enquête, le 10 septembre 2001, Paul Heureux qui était l'opérateur-radio du Colonel Marlière à Brazzaville du 20 octobre au 10 décembre 1960, a fait la déclaration suivante :

<Le 3 décembre à 14.00 Z arrive de Lubumbashi (indicatif GR38) le message ci-après :

« Votre message ce matin relatif transfert le diable et contrairement réponse transmise midi, le juif être d'accord si demande officielle lui transmise pour transfert Katanga sous responsabilité gouvernement Leo ».>

(32) Eén enkele tekst, met name nr 3, maakt gewag van wat Lumumba te wachten staat ingeval hij wordt overgebracht naar Katanga : « hij zal er berecht worden wegens gemeenrechtelijke misdaden ?? misdrijven ».

(33) Er speelden misschien nog andere beweegredenen bij G.Pongo : de terugkeer naar Leopoldstad met Lumumba als gevangene zou in zijn ogen een « glorierijk moment » geweest zijn dat moest worden gevierd en een troef voor zijn persoontje kon zijn om promotie te maken in de « hiérarchie kinoise ».

(32) Un seul texte, le no 3, fait état de ce qui fut dit du sort de Lumumba en cas de transfert au Katanga : « il y serait jugé pour délits ?? crimes de droit commun ».

(33) D'autres motivations ont pu jouer dans le chef de G. Pongo. La rentrée à Léopoldville avec Lumumba, prisonnier devait constituer à ses yeux, une « heure de gloire » à célébrer et un atout de promotion personnelle dans la hiérarchie kinoise.

34 bis

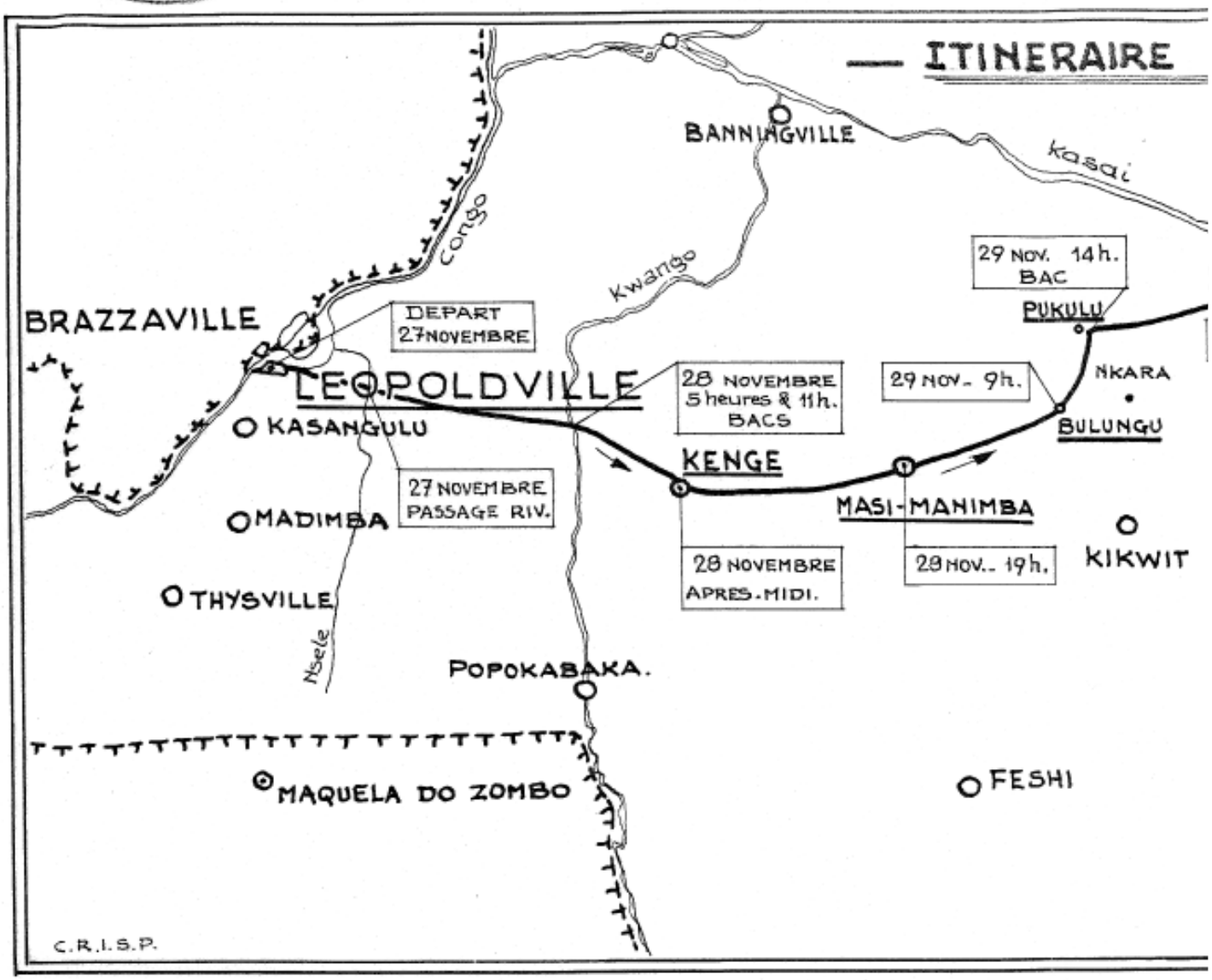

Trait réduit à 339 m/m - cassé

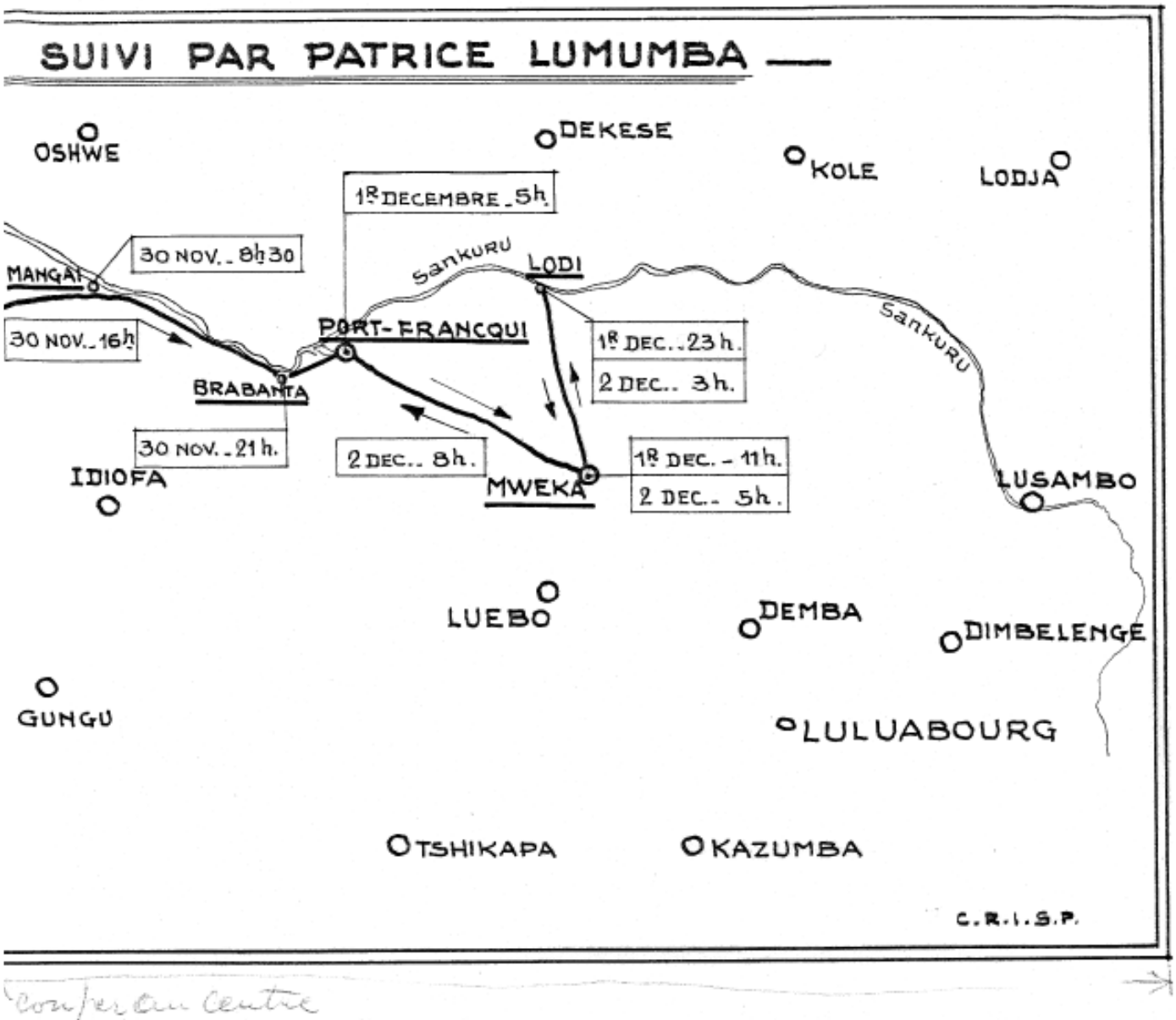

Confier au centre

IV. VIERDE FASE — DE OVERBRENGING EN DOOD VAN LUMUMBA

INLEIDING

De vierde fase, die loopt van eind december 1960 tot 17 januari 1961, wordt voornamelijk gekenmerkt door intriges omtrent de overbrenging van Lumumba (naar Boma ? Bakwanga ? of Elisabethstad ?), met als eindpunt zijn dood in Katanga — veertig dagen nadat de door de algemene vergadering van de Verenigde Naties als enige legitieme autoriteit erkende Kasa Vubu de volgende woorden aan Hammarskjöld schreef : onze hoofdbekommernis is erop toe te zien dat de rechterlijke macht Lumumba morgen berecht volgens de in alle beschaafde landen gangbare regels.

Met betrekking tot die vierde fase rijzen de meest netelige vragen, waarbij niet alleen de hoogste instanties in Leopoldstad en in Elisabethstad in opspraak komen, maar ook de Belgen die ter plaatse in hun respectieve diensten opereren, alsook de minister van Afrikaanse Zaken in Brussel en diens medewerkers. Op die vragen moet een antwoord worden gegeven, ten minste op de vragen met betrekking tot de periode die voorafgaat aan de aanwezigheid van de drie gedetineerden in de villa Brouwez te Elisabethstad.

— Wie heeft de opdracht gegeven voor de overbrenging van kamp Hardy naar een andere Congolese « provincie » ? Wie waren de (Belgische en Congolese) uitvoerders van dat schriftelijke bevel ?

— In welke context en met welke politieke bedoelingen inzake Congo kwam op 16 januari 1961 de telex van minister d'Aspremont Lynden tot stand, die was gericht tot het Belgische consulaat in Elisabethstad, maar die moest worden bezorgd aan Moïse Tshombe ? Heeft die telex in de fatale afloop van 17 januari een rol gespeeld, en zo ja, welke ?

Deze en andere vragen dwingen ons in dit vierde deel tot een nauwgezette analyse van de beschikbare bronnen. Daarbij zullen wij ook af en toe onze bevindingen moeten confronteren met de opvattingen van Brassinne en De Witte, die eerder over dit onderwerp controversiële stellingen hebben ingenomen.

IV. QUATRIEME PHASE — LE TRANSFERT ET LA MORT DE LUMUMBA

INTRODUCTION

La quatrième phase est celle qui, de fin décembre 1960 au 17 janvier 1961, reste placée sous le signe des tractations sur le transfert de Lumumba (à Boma ? à Bakwanga ? à Elisabethville ?), puis sous celui de la mort au Katanga, quarante jours après que Kasa Vubu, reconnu par l'Assemblée générale de l'ONU comme la seule autorité légitime de l'État congolais, eut écrit à Hammarskjöld : Ce sera notre principal souci demain de veiller à ce que le pouvoir judiciaire puisse mener le procès de Lumumba suivant les règles en vigueur dans tous les pays civilisés.

Cette phase est aussi celle dans le cadre de laquelle se posent les questions les plus sensibles, mettant en cause les plus hautes autorités à Léopoldville et Elisabethville, les Belges opérant sur place à leur service, le ministre des Affaires africaines à Bruxelles et ses collaborateurs. Des réponses doivent être données à ces questions, au moins à celles qui se posent pour la période précédant la présence physique des trois détenus à la maison Brouwez à Elisabethville.

— Qui a donné instruction d'opérer le transfert du Camp Hardy vers une autre « province » congolaise ? Qui furent les exécutants (belges et congolais) de cet ordre écrit ?

— Dans quel contexte, dans quelles perspectives de politique congolaise, ce télex du ministre d'Aspremont Lynden, daté du 16 janvier 1961, fut-il adressé au consulat belge d'Elisabethville, à destination de Moïse Tshombe ? Ce télex a-t-il joué un rôle (et lequel ?) dans l'issue fatale et finale du 17 janvier ?

Ces questions, ainsi que d'autres, nous contraignent dans cette quatrième partie à procéder à une analyse minutieuse des sources disponibles. À cette occasion, nous confronterons de temps à autre nos constatations avec les opinions de Brassinne et de De Witte, qui ont défendu à ce sujet des points de vue controversés.

HOOFDSTUK I

Context

1. De hervatting van de diplomatieke betrekkingen

In zijn memoires stelde minister Pierre Wigny op kerstdag 1960 de vraag of de diplomatieke betrekkingen met Congo moesten worden hervat zoals dat sinds lang zijn wens was (1), en of men er niet voor moet zorgen dat de Belgische belangen in dat land — die aanzienlijker zijn dan die van om het even welk ander land — worden beschermd ?

Op 14 juli om 13.30 uur had de Belgische regering kennis genomen van een uit Kindu verstuurd en door Joseph Kasa Vubu en Patrice Lumumba ondertekend telegram waarin de verbreking van de diplomatieke betrekkingen met België werd aangezegd. Diezelfde dag had de kabinetsraad onder het voorzitterschap van Gaston Eyskens de mening geuit dat die beslissing niet leek uit te gaan van de hele Congolese regering en dat de Belgische ambassadeur en de consuls-generaal derhalve op post zouden blijven (2). Op 9 augustus 1960 eiste de Congolese regering — naar de vereiste vormen – de sluiting van de Belgische ambassade in Leopoldstad en « verzocht (de ambassadeur) nog dezelfde dag het Congolese grondgebied te verlaten ». Op dat ogenblik kon de Belgische regering alleen maar de « definitieve verbreking van de diplomatieke betrekkingen » vaststellen (3).

Aangezien Congo de beslissing tot verbreking van de betrekkingen had genomen, diende ieder formeel voorstel tot hervatting van datzelfde land uit te gaan. Vanuit Brussel bekeken was de toestand de volgende : met Lumumba als regeringshoofd lijkt een herstel van de diplomatieke betrekkingen praktisch een onhaalbare kaart : het is wachten op de komst van een nieuwe Congolese regering die in staat is het initiatief daarvoor te nemen en eventueel wordt aangemoedigd door de Belgische overheden indien de op dat vlak vereiste voorwaarden en gewenste waarborgen tot de mogelijkheden behoren, of beter nog, werkelijk voorhanden bleken te zijn.

Pas eind november 1960 leken er redenen te ontstaan voor een onderhandeling over de hervatting van de diplomatieke betrekkingen op termijn tussen Congo en België of meende men althans een kans daartoe te ontwa-

(1) Wigny, *Mémoires du Congo*, Deel V, blz. 627.
(2) Notulen van de Ministerraad 14 juli 1960, nr 118, blz. 575
(3) Zie dossier CRU in Archief Buitenlandse Zaken.

CHAPITRE I

Contexte

1. La reprise des relations diplomatiques

« Allons-nous renouer des relations diplomatiques avec le Congo ? Il y a longtemps que je le souhaite. Ne devons-nous pas assurer dans ce pays la protection de nos intérêts qui sont plus importants que ceux de n'importe quel Etat étranger ? ». Tels sont l'interrogation et le voeu du ministre Pierre Wigny, exprimés dans ses mémoires, le jour de Noël 1960 (1).

Le 14 juillet à 13 heures 30, le gouvernement belge avait pris connaissance d'un télégramme signé de Joseph Kasa Vubu et Patrice Lumumba, émis de Kindu, notifiant la rupture des relations diplomatiques avec la Belgique. Le même jour, le Conseil de cabinet présidé par Gaston Eyskens estimait que les formes de procédure habituelles n'avaient pas été respectées et d'autre part que « *cette décision ne parai[ssai]t pas avoir été prise par l'ensemble du gouvernement congolais. Dès lors, l'Ambassade et les consulats généraux seront maintenus au Congo* » (2). Le 9 août 1960, le gouvernement congolais exigea — dans les formes — la fermeture de l'ambassade belge à Léopoldville et « *demanda (à l'ambassadeur) de bien vouloir quitter le territoire congolais aujourd'hui même* ». A ce moment, le gouvernement belge ne put que constater « *la rupture définitive des relations diplomatiques* » (3).

Selon les règles, le Congo ayant pris la décision de rupture, c'est de lui que doit venir toute proposition formelle de reprise. Vue de Bruxelles, la situation est la suivante : avec Lumumba, chef du gouvernement, le rétablissement des relations n'est pratiquement pas envisageable; il convient d'attendre l'avènement d'un nouveau gouvernement congolais, en état de prendre l'initiative de la reprise, éventuellement encouragé par les autorités belges si les conditions exigées et les garanties souhaitées sont de l'ordre du possible ou, mieux, rencontrées dans la réalité.

Ce n'est guère qu'à la fin novembre 1960, que l'hypothèse d'une négociation sur la reprise à terme des relations diplomatiques entre le Congo et la Belgique put trouver un fondement ou, à tout le moins, avoir une

(1) Wigny, *Mémoires du Congo*, Vol. V, p. 627.
(2) PV du Conseil des Ministres, 14 juillet 1960, n° 118, p. 575.
(3) Voir dossier CRU aux Archives Affaires étrangères.

ren die door beide partijen kon worden afgetast. Op 22 november 1960 had de Algemene Vergadering van de VN met 53 tegen 22 stemmen en 19 onthoudingen de delegatie van Kasa Vubu als wettige vertegenwoordiging voor de Congolese Staat erkend.

Op donderdag 1 december 1960 miste de te Brazzaville aanwezige ambassadeur Robert Rothschild de kans om een eerste stap te zetten : « de eerste indrukken op zondag wekten de hoop op een uitwisseling van diplomaten tussen België en Congo; vlucht Lumumba en mislukking ontmoeting Tshombe-Kasavubu brachten een zo grote beroering teweeg dat de overheden in Leopoldstad alle in hun ogen niet dringende problemen opzijgeschoven hebben » ([4]) (vert.).

De belangrijke gebeurtenissen en de eerste overeenkomsten over de Belgisch-Congolese betrekkingen situeren zich in feite eind december 1960 en op 11 januari 1961. Dat geldt onder meer voor de ontmoeting Bomboko-Dupret op 27 december 1960 te Leopoldstad en voor de onderhandelingen Bomboko-Rothschild te Parijs op 10 en 11 januari 1961.

a.Ontmoeting Bomboko-Dupret (Leopoldstad 27 december 1960)

Het onderhoud op « formeel en dringend verzoek van Justin Bomboko » vond plaats in Leopoldstad op de avond van 27 december.

Het eerste gedeelte van het lange onderhoud betreft een gewichtig verzoek van de voorzitter van het college van commissarissen : « Bomboko vraagt aan België

1° de toestemming om de Congolese troepen onder het bevel van kolonel Joseph Mobutu langs Rwanda-Urundi te laten passeren;

2° die troepen in Kamembe geperfectioneerde automatische wapens en 6 à 10 jeeps te bezorgen ». (vert.)

Het tweede gedeelte heeft betrekking op het herstel van de diplomatieke betrekkingen : « Bomboko geeft de verzekering dat hij daar altijd voorstander van is geweest, maar hij meende dat de omstandigheden en de openbare mening dat nog niet mogelijk maakten. Hij meent dat de tijd rijp is om die stap te zetten. Hij merkt enerzijds op dat de openbare opinie daar massaal voor gewonnen is en dat de gevoelens van het leger, dat totnogtoe de voornaamste hinderpaal vormde, wellicht helemaal zullen omslaan als België met hulp over de brug komt. Bomboko vraagt de Belgische regering bijgevolg een onderhandelaar aan te stellen om met hem de hervatting van de diplomatieke betrekkingen te bespreken. De onderhandelingen zouden kunnen plaats

([4]) Brazza 881, 1 december 1960.

chance d'être explorée par les deux parties. Le 22 novembre 1960, l'Assemblée générale de l'ONU a en effet — par 53 voix contre 22 et 19 abstentions — reconnu la délégation de Kasa Vubu comme valablement représentative de l'Etat congolais.

Le jeudi 1er décembre 1960, l'ambassadeur Robert Rothschild, présent à Brazzaville, voit s'échapper une occasion de faire un premier pas : « premières impressions dimanche permettaient espérer échange agents diplomatiques entre Belgique et Congo. Fuite Lumumba et échec rencontre Tshombe Kasa Vubu ont provoqué émoi considérable qui fait écarter par autorités Léo tous problèmes non urgents à leurs yeux » ([4]).

En fait, c'est de la fin décembre 1960 au 11 janvier 1961 que vont se situer des moments importants et des premiers accords sur les relations Congo-Belgique. Nous retiendrons ici la rencontre Bomboko-Dupret du 27 décembre 1960 à Léopoldville et les entretiens Bomboko-Rothschild à Paris les 10-11 janvier 1961.

a. La rencontre Bomboko-Dupret (Léopoldville 27 décembre 1960)

L'entretien a lieu à « l'invitation formelle et pressante » de Justin Bomboko, à Léopoldville le 27 décembre au soir.

La première partie du «long entretien» concerne une importante et grave demande formulée par le président du Collège des commissaires : « Bomboko demande à la Belgique

1° l'autorisation de faire passer les troupes (congolaises, relevant du Colonel Joseph Mobutu) par le Ruanda-Urundi;

2° de mettre à leur disposition à Kamembe les armes automatiques perfectionnées, et environ 6 à 10 jeeps ».

La deuxième partie de l'entretien se rapporte à la reprise des relations diplomatiques : « M. Bomboko assure qu'il a toujours été partisan de cette reprise mais il pensait jusqu'à présent que les circonstances et l'état de l'opinion publique ne la permettaient pas encore. Il est d'avis que le moment est venu. Il fait observer d'une part que l'opinion de la masse lui paraît favorable et d'autre part que le sentiment de l'armée, qui était jusqu'à présent le plus important obstacle, sera sans doute retourné par l'aide que la Belgique lui aura apportée. En conséquence, M. Bomboko demande que le gouvernement belge désigne un négociateur chargé de discuter avec lui de la reprise des relations diplomatiques. Les négociations pourraient avoir lieu soit à Paris où M.

([4]) Brazza 881, 1er décembre 1960.

vinden in Parijs, waarheen de heer Bomboko zich over enkele dagen zou willen begeven, dan wel in Brazza of in Leo als hij niet naar het buitenland kan afreizen » (vert.).

Op aandringen van de Belgische ambassadeur in Brazzaville verduidelijkt Bomboko uiteindelijk enkele voorwaarden die hem voor een hervatting van de diplomatieke betrekkingen noodzakelijk lijken : « in de eerste plaats een duidelijk standpunt van België ten aanzien van het probleem Katanga. België moet zich verbinden om op geen enkele manier de afscheiding van Katanga te bevorderen. Het gaat in de tweede plaats om een overeenkomst over de definitieve regeling van de kwestie van de parastatalen. Bomboko heeft mij geen uitleg gegeven over wat hij daar precies mee bedoelde. » (vert.)

Onthutst vraagt Dupret zich het volgende af : Heeft Bomboko de Belgische hulp voor de operatie van het ANC in Kivu als voorwaarde willen stellen voor het herstel van de diplomatieke betrekkingen ? Zijn beide kwesties in zijn geest aan elkaar verbonden ? Bomboko heeft geen koehandel of een te nemen of te laten *package deal* voorgesteld : hij « ontkent dat hij de hervatting van de diplomatieke betrekkingen van de eventuele Belgische hulp wil laten afhangen, maar herhaalt zijn argument dat die hulp een gunstige indruk kan maken op het Congolese leger en het ertoe zou kunnen brengen in te stemmen met een plan tot hervatting van de diplomatieke betrekkingen. Hij heeft trouwens toegegeven dat die hervatting zowel voor Congo als voor België voordelig kan zijn. Volgens de door Louis Marlière en André Lahaye aan mij verstrekte inlichtingen, werd het idee van een hervatting van de diplomatieke betrekkingen voor het eerst geopperd tijdens een middaglunch waaraan Bomboko, Mobutu, Albert Ndele en enkele andere commissarissen aanzaten en waarop Marlière en Lahaye waren uitgenodigd. Een koppeling van die twee kwesties is daar niet ter sprake gekomen » (vert.) ([5]).

b. De besprekingen en het akkoord Bomboko-Rothschild (Parijs 10 en 11 januari 1961)

Tussen het onderhoud Bomboko-Dupret van 27 december 1960 in Leopoldstad en dat van Parijs op 10 en 11 januari 1961 tussen de voorzitter van het college van commissarissen en de Belgische ambassadeur, Rothschild, hebben zich nieuwe feiten voorgedaan die zwaar op de Belgische en Congolese actoren wegen.

([5]) Voor de kanttekeningen bij die besprekingen Bomboko-Dupret zie Brazza 1004, 28 décembre 1960 (« Secret et urgent. Attention Rothschild »).

Bomboko espère se rendre d'ici quelques jours soit à Brazza ou à Léo s'il ne peut pas se déplacer ».

Sur l'insistance de l'ambassadeur belge à Brazzaville, J. Bomboko finit par préciser quelques conditions, nécessaires à ses yeux, pour la reprise des relations diplomatiques. « Il s'agit en premier lieu d'une prise de position nette de la Belgique sur le problème du Katanga. Il faut que la Belgique s'engage à s'abstenir de favoriser de quelque façon que ce soit la sécession du Katanga. Il s'agit en deuxième lieu d'un accord au sujet de la liquidation du problème des parastataux. M. Bomboko ne m'a pas donné d'autre précision sur ce qu'il entendait par cette expression ».

Dupret s'interroge avec perplexité : Bomboko a-t-il voulu subordonner la reprise des relations diplomatiques à l'aide belge pour l'opération ANC au Kivu ? Les deux questions sont-elles liées dans son esprit ? Bomboko n'a pas proposé un marchandage ou un package deal, à prendre ou à laisser : M. Bomboko « s'est défendu de vouloir subordonner la reprise des relations diplomatiques à l'aide militaire éventuelle de la Belgique, mais il a répété son argument selon lequel l'aide militaire de la Belgique impressionnerait favorablement l'armée et la rallierait un projet de reprise des relations diplomatiques. Il a reconnu par ailleurs que cette reprise des relations était aussi bien à l'avantage du Congo qu'à celui de la Belgique. Selon les renseignements que j'ai obtenus de Louis Marlière et André Lahaye, l'idée de la reprise des relations diplomatiques a été lancée au cours du déjeuner qui réunissait hier midi MM. Bomboko, Mobutu, Albert Ndele et quelques autres commissaires et auquel avaient été invités Louis Marlière et André Lahaye. Il n'avait pas été question à ce moment-là d'établir un lien quelconque entre les deux questions » ([5]).

b. Les entretiens et l'accord Bomboko-Rothschild (Paris 10 et 11 janvier 1961)

Depuis l'entretien Bomboko-Dupret du 27 décembre 1960 à Léopoldville, jusqu'à celui de Paris, des 10 et 11 janvier 1961 entre le président du Collège des commissaires et l'ambassadeur belge R. Rothschild, des faits nouveaux pèsent lourdement sur les acteurs belges et congolais.

([5]) Les citations faites concernant ces entretiens Bomboko-Dupret sont extraites de Brazza 1004, 28 décembre 1960 (« *Secret et urgent. Attention Rothschild* »).

Voor de overheden in Leopoldstad

Ondanks Belgische hulp te velde en militaire omkadering die bij de VN grote ontstemming verwekten, wordt de operatie ANC-Mobutu die bedoeld was om via Usumbura Bukavu te heroveren, op 1 januari 1961 over de hele lijn een mislukking. Op 2 januari grijpt Anicet Kashamura er de macht namens de « centrale regering » van Stanleystad die sedert 12 december geleid wordt door Antoine Gizenga.

Op 2 januari 1961 kondigt Kasa Vubu aan dat in Leopoldstad op 25 januari een Rondetafelconferentie wordt gehouden die gewijd zal zijn aan de institutionele structuren van Congo. Het hoofdpunt van de agenda was de vervanging van de « voorlopige grondwet » ([6]) die met name door de afscheiding van Katanga en Zuid-Kasaï, door de institutionele crisissen op centraal niveau, door de belabberde toestand van de overheidsfinanciën, van de diensten die instonden voor de ordehandhaving alsmede van de centrale en provinciale administraties, in ruime mate betwist, verguisd of verworpen werd.

Die beslissing om op 25 januari in Leopoldstad een Rondetafel te beleggen doet althans problemen rijzen. Vraag was of de voorbereiding en de organisatie ervan onder leiding van Joseph Ileo verenigbaar waren met de aanwezigheid in Thysstad van Lumumba die zich, bewaakt door een weinig betrouwbaar ANC, in de nabijheid van Leopoldstad bevond : een toestand waarvoor de tegenstrevers beducht waren mocht het tot een uitbarsting van geweld komen zoals de geruchten die de ronde deden (en de telexen van de Belgische en westerse ambassades bevestigen) in uitzicht stellen; dat geweld zou zowel van de Congolese aanhangers van Lumumba als van « harde » Afrikaanse landen (Verenigde Arabische Republiek (VAR), Marokko, Ghana) kunnen komen. Van die vraag naar het idee of het plan om Lumumba naar een « veiligere plaats » over te brengen, is de stap vlug gezet …

Zo stuurt Minaf Brussel op 3 januari 1961 het volgende alarmerende bericht naar de ambassade in Brazzaville en met name aan agent Lahaye van de Staatsveiligheid (in vertaling) : « in een aantal buitenlandse kringen en meer bepaald in de VAR doen geruchten de ronde als zou Lumumba weldra vrij zijn of weer op de vlucht slaan. Vestig inzonderheid uw aandacht op de rampzalige gevolgen van een vrijlating van Lumumba. De commissarissen-generaal zouden zo spoedig mogelijk van die gevaarlijke eventualiteit in kennis moeten worden gesteld » ([7]).

Pour les autorités de Léopoldville

En dépit d'une aide belge de terrain et d'encadrement, provoquant de fâcheuses réactions au sein des Nations unies, l'opération ANC-Mobutu visant à reconquérir Bukavu via Usumbura se traduit, le 1er janvier 1961, par un fiasco total. Le 2 janvier, Anicet Kashamura y prend le pouvoir au nom du « gouvernement central » de Stanleyville que dirige Antoine Gizenga depuis le 12 décembre 1960.

Le 2 janvier 1961, Kasa Vubu annonce la convocation à Léopoldville le 25 janvier, d'une conférence de la Table ronde, consacrée au problème des structures institutionnelles pour le Congo, en remplacement de la Loi fondamentale provisoire ([6]), très largement contestée, discréditée ou rejetée notamment par les sécessions du Katanga et du Sud-Kasaï, par les crises institutionnelles au niveau central, par la déroute des finances congolaises, des services de maintien de l'ordre et des administrations centrales et provinciales.

Cette décision de réunir une Table Ronde à Léopoldville le 25 janvier pose à tout le moins des problèmes. La préparation et la tenue de celle-ci sous la présidence de Joseph Ileo sont-elles conciliables avec la présence à Thysville de Patrice Lumumba sous la garde d'une ANC peu fiable, à proximité de Léo, situation redoutable pour ses adversaires, en cas d'explosion de violence que les rumeurs, comme le confirment les télex des ambassades belge et occidentales, font prévoir tant dans le chef des partisans lumumbistes congolais que de pays africains « durs » (République des États Arabes Unis (RAU), Maroc, Ghana) ? De cette interrogation à l'idée ou au projet de transfert de Lumumba en un lieu « plus sûr », il n'y a qu'un pas, rapidement franchi.

Ainsi, le 3 janvier 1961, Minaf Bruxelles alerte l'ambassade de Brazzaville et plus spécialement l'agent de la Sûreté Lahaye : « Rumeurs circulent dans certains milieux étrangers spécialement RAU que Lumumba serait bientôt libre ou s'enfuirait à nouveau. Attire toute spéciale attention sur conséquences désastreuses libération Lumumba. Danger telle situation devrait être portée avec insistance connaissance commissaires généraux » ([7]).

([6]) Loi fondamentale relative aux structures du Congo, 19 mei 1960, *Belgisch Staatsblad* van 17-18 mei 1960.

([7]) Minaf 01404, 4 januari 1961.

([6]) Loi fondamentale relative aux structures à Congo, 19 mai 1960, *Moniteur Belge* du 17-18 mai 1960.

([7]) Minaf 01404, 4 janvier 1961.

Zo wordt Brussel er op 10 januari 1961 van verwittigd dat commissaris Damien Kandolo « vertrokken is naar Boma om de overbrenging van Lumumba naar Shinkakasa voor te bereiden » ([8]). Het fort van Shinkakasa bevindt zich in Beneden-Congo. Volgens Ludo Caeymaex in een brief van 13 januari aan Wigny « lijkt de overbrenging van Lumumba naar Boma echter onmogelijk vanwege de militaire desorganisatie van het detachement van Boma en de te krappe plaatsruimte in het fort van Shinkakasa. Men zal een andere oplossing moeten zoeken ». De tekst van de administrateur directeur-generaal van de Belgische Veiligheid van de Staat is voorzover wij weten de enige die een verklaring geeft voor het feit dat Lumumba niet naar dat fort in Beneden-Congo wordt overgebracht. Er zij opgemerkt dat dit plan wel degelijk betrekking had op een nieuwe gevangenzetting van Lumumba in een regio die niet tot een in secessie verkerende provincie behoorde en onder streng toezicht van de « Abako kaders » van het district stond. Daarbij zij evenwel aangestipt dat die kaders helemaal niet voor de keuze van Shinkakasa als locatie gewonnen waren en wensten dat president Kasa Vubu hun zienswijze zou delen.

Van het plan om Lumumba over te brengen naar het fort van Shinkakasa wordt in de archieven en de literatuur over het uiteindelijke lot van Lumumba niet veel gewag gemaakt. Chronologisch is dat plan te situeren twee weken na het telegram dat Bomboko op 24 december 1960 naar Tshombe stuurde en waarin de voorzitter van het college van commissarissen « vraagt dat president Tshombe er officieus mee zou instemmen dat Lumumba wordt overgebracht naar Katanga » ([9]), waarop Tshombe op 28 december antwoordde dat « hij niet wenste dat Lumumba thans zou worden overgebracht naar Katanga maar er veeleer voorstander van was dat men hem naar Bakwanga zou brengen » ([10]).

Voor de Belgische overheden

Begin november 1960 diende de herschikte regering-Eyskens in de Kamer de « eenheidswet » in (wetsontwerp voor economische expansie, sociale vooruitgang en financieel herstel) die een praktisch niet-amendeerbaar GEHEEL van « te nemen of te laten » beslissingen vormde. De besparingen en saneringen moeten 20 miljard frank bedragen en de nieuwe « tijdelijke » belastingontvangsten circa 6 miljard. De Congolese crisis is niet

([8]) Brazza 41, 10 januari 1961, Informatie Crokart

([9]) Tekst van het verzoek van Bomboko aan Tshombe : in Brazza 990 24 december 1960

([10]) Tekst van het antwoord van Tshombe : in telegram E'ville 486 van Consubel in E'ville aan Belext en Minaf.

Die tekst is van de hand van diplomaat Jan Vanden Bloock die de boodschap besluit met de woorden : « *Bakwanga me paraît dès lors bon compromis* ».

Ainsi, le 10 janvier 1961, Bruxelles est informé que le commissaire Damien Kandolo « *est parti pour Boma en vue préparer transfert Lumumba Shinkakasa* » ([8]). Le fort de Shinkakasa est situé au Bas-Congo. Mais, selon Ludo Caeymaex, dans une lettre à M. Wigny, datée du 13 janvier 1961, « le transfert de Lumumba vers Boma s'avère irréalisable par suite de la désorganisation militaire du détachement de Boma et l'exiguïté du fort de Shinkakasa. Une autre solution devra être recherchée ». Le texte de l'administrateur directeur-général de la Sûreté publique belge est le seul, à notre connaissance, à fournir cette explication pour le non-transfert du Lumumba dans ce fort du Bas-Congo. A noter que ce projet portait effectivement sur un nouvel emprisonnement de Lumumba dans une région qui n'était pas une province en sécession et qui était placée sous le contrôle strict des cadres Abako du district. Il faut dire néanmoins que les cadres Abako n'étaient nullement favorables au choix de Shinkakasa et souhaitaient que le Président Kasa Vubu partage leurs vues.

Ce projet de transfert au fort de Shinkakasa n'est pas souvent évoqué dans les archives et dans les travaux portant sur le destin ultime de Lumumba. Il se situe chronologiquement deux semaines après le télégramme adressé le 24 décembre 1960 par Bomboko à Tshombe par lequel le président du collège des commissaires « demande de confirmer officieusement accord par président Tshombe au transfert de Lumumba au Katanga » ([9]), télégramme auquel Tshombe a répondu le 28 décembre « *qu'il ne souhaitait pas que Lumumba soit transféré actuellement Katanga mais qu'il préconisait le transporter Bakwanga* » ([10]).

Pour les autorités belges

Au début novembre 1960, le gouvernement Eyskens remanié a déposé à la Chambre un projet de loi « pour l'expansion économique, le progrès social et le redressement financier », la loi unique — qui constitue un ensemble de décisions qui est « à prendre ou à laisser », comme un TOUT pratiquement inamendable. Les économies et les assainissements doivent se chiffrer à 20 milliards de francs et les recettes fiscales nouvel-

([8]) Brazza 41, 10 janvier 1961. Information de Crokart.

([9]) Le texte de la demande de J. Bomboko à Tshombe : dans Brazza 990, 24 décembre 1960.

([10]) Le texte de la réponse de Tshombe : dans télégramme E'ville 486 de Consubel à E'ville pour Belext et Minaf.

Ce texte est écrit par le diplomate Jan Vanden Bloock qui note en fin de message : *« Bakwanga me paraît dès lors bon compromis »*.

de oorzaak van dat besparingsprogramma zelfs al versterkt zij in feite en volgens de openbare opinie in de rechtervleugel van de liberale en christen-democratische partijen de stroming die voorstander is van de sanering (11).

Zodra de inhoud van het wetsontwerp bekend is, breekt een storm van protest uit : de regering had gedacht dat door het samenbrengen in de eenheidswet van een geheel van maatregelen die betrekking hadden op de meest uiteenlopende categorieën, sectoren en heffingsprocedures, de opposities elkaar wederzijds zouden uitschakelen, maar dat bleek een foute inschatting.

Op 20 december begint het debat in de Kamer. Dezelfde dag nemen de stakingsbewegingen uitbreiding, hoewel de motie van André Renard op het verruimde bureau van het ABVV nipt in de minderheid blijft. Op 27 december verwerpt het ACV de staking die volgens de voorzitter ervan, August Cool, niets met een vakbeweging heeft te maken maar het werk is van « een revolutionaire beweging op gang gebracht door een politieke partij die slechts de desorganisatie van de normale werking van onze instellingen op het oog heeft. ». Op 3 januari 1961 bereiken de stakingen qua intensiteit en omvang een hoogtepunt met hevige rellen en sabotagedaden.

Op het ogenblik dat in Parijs de ontmoeting Rothschild-Bomboko plaatsvindt, is de stemming over de eenheidswet de hoofdbekommernis van de regering. Die stemming vindt plaats op 13 januari 1961, een maand voor de stemming in de Senaat. De Kamers worden ontbonden op 20 februari en vanaf dat ogenblik wikkelen de ministers de lopende zaken af. Op 26 maart zijn er parlementsverkiezingen. De regering Eyskens neemt de dag nadien ontslag en op 25 april 1961 wordt Theo Lefèvre premier van de nieuwe coalitie van socialisten en christen-democraten waarin Paul Henri Spaak de departementen van Buitenlandse Zaken en van Afrikaanse Aangelegenheden gaat leiden.

De ontmoeting in Parijs

De ontmoeting en de besprekingen van 10 en 11 januari te Parijs tussen Bomboko en Rothschild hebben destijds zowel in Leopoldstad als in België bijna geen

(11) De toestand van de overheidsfinanciën is het grootste zorgenkind : sinds 1956 groeien de tekorten op de gewone en de buitengewone begroting. Tijdens dezelfde periode is ook de overheidsschuld aanzienlijk gestegen (392 miljard in 1960 tegen 317,6 in 1956). De buitenlandse banken weigerden in 1960 nog Belgische leningen uit te schrijven zolang een sanering van de overheidsfinanciën uitbleef.

les « temporaires » seront de l'ordre de 6 milliards. La crise congolaise n'est pas la cause de ce programme d'austérité, même si, en fait et selon l'opinion publique, elle renforce dans les milieux de la droite libérale et sociale-chrétienne le courant en faveur de « l'assainissement » (11).

Dès que le contenu du projet de loi unique est révélé, la levée de boucliers est spectaculaire : le gouvernement avait cru qu'en rassemblant dans la loi unique un ensemble de mesures affectant des catégories, des secteurs et des modalités de perception très divers, les oppositions s'annuleraient mutuellement. Le calcul était faux.

Le 20 décembre, le débat est ouvert à la Chambre. Le même jour, le mouvement des grèves s'exprime puis s'amplifie, alors qu'au bureau élargi de la FGTB, la motion d'André Renard reste faiblement minoritaire. Le 27 décembre, la CSC reprouve la grève qui selon August Cool, son président n'est pas « *professionnelle* » mais constitue « *un mouvement révolutionnaire provoqué par un parti politique qui veut désorganiser le fonctionnement normal de nos institutions* ». Le 3 janvier 1961, les grèves atteignent leur point culminant, en ampleur et en intensité, avec des émeutes, des sabotages.

Au moment où a lieu la rencontre de Paris (Rothschild-Bomboko) le vote de la loi unique à la Chambre est le souci dominant du gouvernement. Ce vote interviendra le 13 janvier 1961, un mois avant le vote au Sénat. Les Chambres seront dissoutes le 20 février et dès ce moment, les ministres « expédient » les affaires courantes. Les élections législatives auront lieu le 26 mars. Le gouvernement Eyskens démissionne le lendemain et le 25 avril 1961, la nouvelle coalition — socialistes et sociaux-Chrétiens — a confié la direction des affaires à Theo Lefèvre et Paul Henri Spaak, ce dernier assumant les fonctions de ministre des Affaires étrangères et des Affaires africaines.

La rencontre de Paris

La rencontre et les entretiens des 10 et 11 janvier qui se sont déroulés à Paris entre MM. Bomboko et Rothschild n'ont guère, à l'époque, suscité d'attention ou d'in-

(11) C'est la situation des finances publiques qui est en cause : le solde déficitaire est croissant aux budgets ordinaire et extraordinaire, depuis 1956. La dette publique a notablement progressé pendant la même période (392 milliards en 1960 contre 317,6 en 1956). Les banques étrangères refusaient, en 1960, de lancer encore des emprunts belges si n'intervenait pas un assainissement des finances publiques.

belangstelling gekregen in de pers of bij de publieke opinie (12). Het memorandum over de besprekingen maakt weliswaar, zelfs als intentieverklaring of als toekomstperspectief, geen gewag van een hervatting van de diplomatieke betrekkingen. Wel is er sprake van de aanstaande oprichting in Leopoldstad en in Brussel van « *missions de liaison* » (« verbindingsmissies »), belast met de « technische problemen » van de aanwezigheid van Belgen in Congo en van Congolezen in België. Zo wordt de « officiële bevoegdheid » van beide missies toegelicht. Er wordt evenwel aangestipt dat de daadwerkelijke bevoegdheid alle politieke, economische, financiële en militaire kwesties zal omvatten die beide landen interesseren (13).

Om te weten wat in Parijs gezegd werd, zou men zich het best niet tot het memorandum beperken. Een ander door Wigny ondertekend document van 12 januari 1961, dat evenwel is opgesteld door Etienne Davigon (14), is explicieter over de mening van Bomboko en over de standpunten en wensen van de Belgische regering.

Bomboko daarover :

« Noodzaak van een rondtafelconferentie. Door Kasa Vubu vooruitgeschoven datum van 25 januari wegens beslissing van Katanga om nieuwe munt te slaan »

« absolute noodzaak van concrete militaire samenwerking tussen gematigden »

« schikkingen genomen om een krachtdadig plan uit te werken betreffende reorganisatie ANC — de interne kuiperijen vormen het grootse gevaar — garnizoenen van Thysstad, Luluaburg weifelen het meest. Bomboko wenst dringend een decreet uit te vaardigen dat de soldaten een premie voor extra prestaties toekent » (vert.).

De gesprekspartners benadrukken dat op de militaire conferentie van Elisabethstad-Bakwanga « het militair probleem van groot belang zou zijn en een eerste concreet bindteken tussen gematigden zou moeten vormen : Tshombe zou de gelegenheid te baat moeten nemen om substantiële financiële hulp te verlenen ». In de aan Vanden Bloock (E'ville) gegeven instructies wordt het volgende gezegd : « hecht het grootste belang aan militaire samenwerking die de eerstkomende dagen zou moeten aanvangen (…) het is voor Tshombe van vitaal belang de concrete grondslagen van samenwerking te leggen … » (vert.).

(12) Terloops zij opgemerkt dat een door Hubert ondertekend rapport van de Veiligheid van de Staat op datum van 29 januari 1961, het volgende stelt : « Le 10 janvier au soir, Bomboko était invité à dîner par M. Spaak »; AVS, Bomboko, 863.

(13) Dit was voor het ministerie van Buitenlandse Zaken van de Verenigde Staten (Deta) echter een voldoende reden om de Belgische ambassade in Washington het volgende te moeten meedelen « Het spreekt zijn voldoening uit over de oprichting van de verbindingsmissie. Dringt er niettemin op aan daar geen ruchtbaarheid aan te geven » (telegram 37 van 17 januari 1961 van Ambabelge Washington aan Belext Brussel).

(14) Archief Buitenlandse Zaken.

térêt dans la presse ou dans l'opinion publique à Léopoldville et en Belgique (12). Il est vrai que le mémorandum relatif aux conversations n'évoque pas — même comme déclaration d'intention ou comme perspective à terme — une reprise des relations diplomatiques entre les deux pays. On y annonce certes un accord pour la création prochaine à Léopoldville et à Bruxelles de « missions de liaison » chargées « des problèmes techniques » que pose la présence de ressortissants belges au Congo et de Congolais en Belgique. Ainsi est définie « la compétence officielle » des deux missions. La compétence effective, est-il toutefois précisé, s'étendra à toutes les questions de caractère politique, économique, financier et militaire intéressant les deux pays (13).

A vrai dire, pour savoir ce qui s'est dit à Paris, mieux vaut ne pas s'en tenir au mémorandum. Un autre document daté du 12-1-1961, signé Wigny mais dont le texte est de Etienne Davignon (14) est plus explicite sur les opinions de Bomboko ainsi que sur les vues et les voeux du gouvernement belge.

Ainsi, pour Bomboko :

« *Nécessité réunir conférence Table Ronde. Date avancée 25 janvier par Kasa suite décision Katanga émettre nouvelle monnaie* »

« *caractère indispensable d'un coopération concrète sur le plan militaire entre les modérés* »

« *dispositions prises pour mettre en vigueur plan énergique sujet réorganisation ANC — la subversion intérieure est le danger le plus considérable — garnisons de Thysville, Luluabourg et Coq hésitantes. Bomboko souhaite prendre d'urgence décret attribuant prime aux soldats étant donné prestations supplémentaires* ».

Les interlocuteurs soulignent que « *problème militaire serait grande importance et devrait être premier lien concret entre modérés à l'occasion de la conférence militaire E'ville-Bakwanga : Tshombe devrait profiter de cette circonstance pour accorder substantielle assistance financière* ». Dans les instructions données à Vanden Bloock (E'ville), le texte précise : « *attache importance décisive à coopération militaire qui devrait débuter dans tous prochains jours (...) nécessité vitale pour Tshombe de jeter base concrète d'une coopération* ... ».

(12) Notons au passage que, selon un rapport de la Sûreté de l'Etat, daté du 29 janvier 1961 et signé Hubert (manuscrit) : « *Le 10 janvier au soir, Bomboko a été invité à dîner par M. Spaak* »; ASE, Bomboko, 863.

(13) Il n'en faudra pas plus, pourtant, pour que le Département d'Etat des Etats-Unis (Deta) ait cru devoir préciser à l'ambassade de Belgique à Washington : « *Il fait part de sa satisfaction établissement mission liaison. Toutefois ... insiste très vivement pour ne pas donner publicité* » (télégramme 37 du 17 janvier 1961, de Ambabelge Washington à Belext Bruxelles).

(14) Archives Affaires étrangères.

Het *sexto* van de tekst luidt als volgt : « strikt voor uw persoonlijke informatie ([15]) : uitwisseling informatie « verbindingsmissies » principieel goedgekeurd » (vert.).

Bij zijn terugkeer uit Parijs zou Bomboko het volgens Lahaye,in aanwezigheid van Mobutu, Ndele, Victor Nendaka, Damien Kandolo en de twee Belgische raadgevers, hebben gehad over « Belgische hulp ten bedrage van 120 miljoen per maand » ([16]).

De voorzitter van het college van commissarissen verklaart dan met aandrang : « (Hij) wacht uiterst dringend op de beloofde uitrusting voor 500 paracommando's; (hij) wenst tevens zodra mogelijk nog eens duizend uitrustingen om het gehele bataljon van kleding te voorzien » ([17]) (vert.).

Indien Bomboko werkelijk de zekerheid heeft dat hij die bedragen en uitrustingen zal krijgen, heeft hij uitzonderlijke troeven in handen om op een zeer strategisch tijdstip de militairen van Thysstad en Leopoldstad te trotseren.

Op 13 januari 1961 stelt Caeymaex het departement van Buitenlandse Zaken in kennis van de « stand van zaken » zoals die door de Belgische Veiligheid van de Staat wordt gezien, een stand van zaken die de beslissingen, instructies en reacties van Leopoldstad, Brussel en Elisabethstad betreffende de overbrenging van Lumumba zal conditioneren.

Document 1

[Brief van L. Caeymaex aan minister P. Wigny, 13 januari 1961]

Le *sexto* du texte est libellé comme suit : « *strictement pour votre information personnelle ([15]) : principe échange missions liaison approuvé* ».

A son retour de Paris, selon Lahaye, Bomboko aurait fait une déclaration « *concernant assistance belge de 120 millions par mois* » en présence de Mobutu, Ndele, Victor Nendaka, Damien Kandolo et des deux conseillers belges Marlière et Lahaye ([16]).

Le président du collège des commissaires insiste, à ce moment : « (Il) *attend avec plus extrême urgence l'équipement promis pour les 500 paracommandos (il) souhaite également aussi vite que possible, mille équipements de plus pour habiller tout le bataillon* » ([17]).

Si Bomboko a réellement la certitude de recevoir ces sommes d'argent et ces équipements, il dispose d'atouts exceptionnels pour affronter les militaires de Thysville et de Léo, à un moment hautement stratégique.

A ce moment, le 13 janvier 1961, Caeymaex fournit au département des Affaires étrangères un « état de la situation », tel que le voit la Sûreté publique belge et tel qu'il va conditionner les décisions, instructions et réactions de Léopoldville, Bruxelles et E'ville au sujet du transfert de Lumumba.

Document 1

[Lettre de L. Caeymaex au ministre P. Wigny, 13 janvier 1961]

« « Monsieur le Ministre — De très bonne source, on me signale ce qui suit de Léo :

Le malaise déjà signalé s'appesantit au jour le jour sur Léo, bien qu'aucun indice grave n'apparaisse jusqu'à présent. Aux motifs déjà évoqués, il faut ajouter une campagne de rumeurs prônant le mythe de ***Lumumba*** *et l'action de l'armée Lundula.*

La constitution du gouvernement Gizenga a redonné un espoir tangible aux éléments lumumbistes ou d'extrême gauche.

A cela, il faut ajouter un manque d'autorité totale et l'anarchie croissante. Il est à craindre que tous les efforts restent vains si un redressement sérieux ne s'opère dans les prochains jours.

Les commissaires généraux se rendent compte de la situation mais sont souvent inopérants ou impuissants. Certains, dont Ndele, commencent à songer à un retour en Europe de crainte d'un retour de ***Lumumba****.*

Mobutu a pris quelques dispositions dans son Etat-Major. Les premiers techniciens belges — Marlière et Dal — ont pénétré depuis lundi dans les bureaux de l'ANC.

([15]) Persoonlijke informatie doelt op Vanden Bloock (E'stad) en Dupret (Brazaville).

([16]) Brazza 37, 15 januari 1961.

([17]) Brazza 83, 19 januari 1961 bestemd voor R. Rothschild.

([15]) « information personnelle » vise Vanden Bloock (E'ville) et Dupret (Brazzaville).

([16]) Brazza 37, 15 janvier 1961.

([17]) Brazza 83, 19 janvier 1961, destiné à R. Rothschild.

Une compagnie commando a été envoyée à Lisala où une intrusion des milices lumumbistes est annoncée pour le 12 au matin. Si cette pénétration s'effectuait, il y a lieu de craindre une chute du régime actuel.

Bolikango parle de créer une armée Bangala et demanderait le soutien de la Belgique pour ce faire.

En réalité, l'effritement gagne tout le pays et l'anarchie est générale. Un indice est la formation des récents gouvernements provinciaux.

La population congolaise de Léo est en apparence paisible bien que les manoeuvres du FSA se ressentent davantage. Les camps de soldats sont comme d'habitude; cependant les questions de solde se posent avec acuité. Si le projet élaboré par Ndele est appliqué pour l'ANC, il est quasi certain que le camp Kokolo sera en proie à de nouveaux troubles.

L'ivresse de l'indépendance reste toujours persistante, chacun veut obtenir des avantages

immédiats, peu se rendent compte de l'abîme vers lequel le pays se dirige.

Le transfert de ***Lumumba*** *vers Boma s'avère irréalisable par suite de la désorganisation militaire du détachement de Boma et de l'exiguïté du fort de Shinka. Une autre solution devra être recherchée.*

Seuls les liens ethniques restent solides; chaque race accuse les autres de tribalisme mais le sens de composition n'apparaît point.

La situation demeure grave et tendue d'autant plus que les rivalités personnelles annihilent toutes reconstructions politiques> »*

2. **Katanga**

Einde december 1960 laten de diensten en de aanhangers van Tshombe in Katanga zich zeer optimistisch uit over de toestand van de economie, van de financiën, en zelfs van de ordehandhaving :

— « De pacificatie van Noord-Katanga lijkt de goede richting uit te gaan » ([19]). (vert.)

— « De mijnproductie in Noord-Katanga ligt in 1960 hoger dan in 1959 », met name dan wat het koper betreft (300 000 ton tegen 280 000 ton in 1959); de productie van germanium is voorts verdubbeld.

— Sinds juli 1960 werd de invoering van de Katangese frank aangekondigd en voorbereid; vanaf begin januari zal hij in omloop worden gebracht. Op 20 december ondertekende Tshombe het decreet over het monetaire statuut en tot invoering van de Katangese frank. Op 9 januari is 1 500 miljoen aan die muntwaarde in omloop gebracht; gelijktijdig wordt de Congolese frank uit omloop gehaald en de rekeningen in die munt opgeheven ([20]). Op te merken valt dat de *Union Minière* zich vanaf juli ertoe had verbonden dat project te verdedigen ([21]).

([19]) Document GHD-SGR 11 over de toestand in Katanga, 4e trimester 1960.

([20]) Tijdens diezelfde periode is de financiële toestand van Congo verre van rooskleurig : de maandelijkse ontvangsten schommelen tussen 250 en 300 Congolese frank en de uitgaven rond meer dan 1 miljard Congolese frank.

([21]) Zie document in fase 1.

2. **Katanga**

Fin décembre 1960, les services et les partisans du Katanga ne manquent pas d'exprimer des jugements optimistes sur la situation de l'économie, des finances, voire du maintien de l'ordre :

— « *La pacification du Nord-Katanga semble être en bonne voie* » ([19]).

— « *La production minière du Katanga en 1960 est plus forte qu'elle ne l'a été en 1959* » spécialement celle du cuivre (300 000 tonnes contre 280 000 en 1959) et celle du germanium qui a pu être doublée.

— Annoncé et préparé depuis juillet 1960, le franc katangais sera mis en circulation au début janvier. M. Tshombe a signé le 20 décembre, le décret portant statut monétaire et créant le franc katangais. Le 9 janvier, 1 500 millions de cette monnaie seront en circulation, parallèlement au retrait des francs et des comptes congolais ([20]). Il est à noter que dès juillet 1960, l'Union minière s'était engagée à défendre ce projet ([21]).

([19]) Document GHD-SGR11 sur la situation au Katanga, 4e trimestre 1960.

([20]) A la même époque, le Congo est en situation financière grave : les recettes mensuelles se situent entre 250 et 300 millions f.c. et les dépenses à plus de 1 milliard f.c.

([21]) Voir document dans la première phase.

Op het einde van dat jaar leeft Tshombe nog in de veronderstelling dat de volgende rondetafelconferentie over het toekomstige institutionele bestel van Congo medio februari in Elisabethstad zal plaatsvinden. De Katangese president meent in de mogelijkheid te verkeren zijn belofte tegenover kolonel Mobutu te kunnen « hernieuwen om hem te steunen in (zijn) actie om het lumumbistische gevaar in de oostelijke provincies en in Kivu te neutraliseren ([23]) (vert.). Die steun uit Katanga voor kolonel Mobutu wordt door Vanden Bloock bevestigd en nader omschreven : « president gaat principieel volledig akkoord om — hoofdzakelijk geldelijke — steun te verlenen (…) in verband met de geplande militaire interventie in Kivu (…) » ([24]). (vert.)

De terzake door Vanden Bloock ten behoeve van Rothschild gemaakte analyse is van een heel andere toon en geeft een heel andere beoordeling van de toestand, en dat geldt dan zowel voor de Katangese toestanden in verband waarmee « de aanwijzingen voor een verslechtering ervan » hem opvallen, als voor de Belgische invloed, waarvan hij terzelfder tijd noteert dat ze « taant ». (vert.) Het bericht E'ville 454 van 12 december 1960 laat over beide voormelde thema's niets aan duidelijkheid te wensen over :

— *Gendarmerie en ordehandhaving*

« … Katangese gendarmerie is de situatie in de onder haar verantwoordelijkheid gebleven regio's niet volkomen meester. Zo ontsnappen Kabongo en Kongolo volledig aan haar controle en is haar gezag op het grondgebied Tanganika beperkt tot een strook van 40 km langs het meer. Doeltreffendheid commando aangetast door rivaliteit tussen Crèvecoeur en Grandjean en door gebrekkige verbindingen met de gendarmerieposten in het binnenland. Alles lijkt erop te wijzen dat zelfs met numeriek sterkere en meer performante manschappen, de herovering van het Baluba-dal onmogelijk zal blijken zo de Generale Staf in gebreke blijft zoals thans het geval is. » (vert).

([23]) E'ville 491, 29 december 1960 (voor Brazzaville).
([24]) E'ville 492, 29 december 1960.

En cette fin d'année 1960, M. Tshombe croit encore que la prochaine Table ronde sur le futur système institutionnel du Congo se tiendra à E'ville, à la mi-février. Le président katangais s'estime en situation de « renouveler » au Colonel Mobutu, une « promesse d'appui dans (son) action en vue d'éliminer danger lumumbiste Provinces Orientale et Kivu » ([23]). Cet appui du Katanga au Colonel Mobutu est confirmé et précisé par Vanden Bloock : « *en principe, président est entièrement d'accord pour fournir soutien principalement sous forme argent (...) en relation avec intervention militaire projetée au Kivu (...)* » ([24]).

L'analyse faite par Vanden Bloock pour R. Rothschild est d'une tout autre tonalité et donne une appréciation toute différente de la situation, à la fois en ce qui concerne les affaires katangaises dont « les indices d'une dégradation » le frappent et l'influence belge qu'il note « en déclin ». Le message E'ville 454 du 12 décembre 1960 est explicite sur ces deux thèmes :

— *Gendarmerie et maintien de l'ordre*

« ... *gendarmerie katangaise n'est pas entièrement maîtresse situation dans régions laissées sous sa responsabilité. Kabongo et Kongolo échappent quasi totalement son contrôle et dans territoire Tanganika son autorité est limitée à bande 40 km. le long du lac. Efficacité commandement est atteint par rivalité entre Crèvecoeur et Grandjean et liaison défectueuse avec postes gendarmerie à l'intérieur. Tout semble indiquer que même avec effectifs plus nombreux et plus aguerris reconquête poche Baluba ne pourra être envisagée si Etat-Major continue à manifester déficiences actuelles*. »

([23]) E'ville 491, 29 décembre 1960 (pour Brazza.).
([24]) E'ville 492, 29 décembre 1960.

— Getaande Belgische invloed

« Behalve in die sectoren waar de aanwezigheid van technici van doorslaggevend belang is, zoals de magistratuur, de geneeskunde en het onderwijs, verloederen de openbare diensten almaar meer als gevolg van een al te ver doorgedreven afrikanisering, de incompetentie van de ministers en door de onverschilligheid waarmee zij de door Belgische adviseurs geformuleerde adviezen bejegenen. Daarbij valt het op dat voormeld gebrek aan waardering ten opzichte van alle plichtsbewuste adviseurs — zowel adviseurs uit de privé-sfeer als het Afrikaans personeel — aan de dag wordt gelegd. » (vert.)

In datzelfde bericht 454 noteert de Belgische diplomaat bovendien dat « er zich een almaar sterkere trend aftekent om een beroep te doen op Franse adviseurs en om hen controle te verlenen over belangrijke domeinen zoals de organisatie van het Katangese leger … ». (vert.) Volgens Vanden Bloock « blijven de financiële toekomstverwachtingen tevens zorgen baren ». (vert.)

Hoe ziet de toestand in Katanga er tussen 1 en 17 januari 1961 werkelijk uit ?

Nadat de poging van de Mobutu-troepen om op 1 januari 1961 Bukavu te heroveren, op een « totale mislukking » ([25]) is uitgelopen, verleggen strijdkrachten die het regime te Stanleystad getrouw zijn, hun actieterrein naar Noord-Katanga. Op 7 januari bezetten zij het mijncentrum van Manono en maken er het aantreden mogelijk van de regering die door Prosper Mwamba-Ilunga geleid zal worden.

Het memorandum-Vandewalle houdt met zo'n eventuele lumumbistische inval in Noord-Katanga rekening. Vandewalle ([26]) suggereert Tshombe dan ook dringend « contact (met Leopoldstad) op te nemen in verband met het opzetten van een gemeenschappelijk actieplan ». (vert.)

In een brief aan Koning Boudewijn van 12 januari 1961, vraagt Tshombe de Koning (die, aldus de Katangese president « onze trouw en onze gehechtheid aan België kent ») om Belgische hulp en steun in Katanga « in deze strijd tegen de machten van het kwaad ». (vert.) Tshombe voegt daaraan toe : « zo België ons niet snel ter hulp snelt, zouden we ons — om Katanga te redden — verplicht zien Frankrijk te verzoeken ons bij de Staten van de Franse Afrikaanse Gemeenschap te laten aansluiten, teneinde snel de nodige steun te ontvan-

— Le déclin de l'influence belge

« *Sauf dans secteurs où présence techniciens est déterminante comme magistrature, médecine, enseignement, services publics se dégradent de plus en plus sous effet africanisation outrancière, incapacité ministres et indifférence avec laquelle ceux-ci traitent avis conseillers belges. Il est significatif que ce manque d'égard frappe tous conseillers consciencieux qu'ils soient originaires milieux privés ou personnel Afrique*. »

Dans ce même message 454, le diplomate belge note en outre que « *la tendance se développe de faire appel à conseillers français et de leur confier droit de regard dans domaines importants comme organisation armée katangaise* ... ». Selon Vanden Bloock « *les perspectives financières restent aussi préoccupantes* ».

Quelles seront les réalités katangaises entre le 1er et le 17 janvier 1961 ?

Après « l'échec total » ([25]) des troupes de Mobutu dans leur tentative de reconquérir Bukavu le 1er janvier 1961, des forces fidèles au gouvernement de Stanleyville — plus ou moins 600 hommes — opèrent au Nord-Katanga et le 7 janvier, elles occupent le centre minier de Manono, y rendent ainsi possible l'installation d'un gouvernement du Lualaba, présidé par Prosper Mwamba-Ilunga.

Envisageant cette éventualité d'une pénétration lumumbiste au Nord-Katanga, le mémorandum Vandewalle ([26]) suggère à M. Tshombe d'entamer d'urgence « *des contacts (avec Léopoldville) au sujet d'un plan d'action commune* ».

Dans une lettre au Roi Baudouin — datée du 12 janvier 1961 — M. Tshombe sollicite celui-ci (qui, précise le Président Katangais « *connaît notre fidélité et notre attachement à la Belgique* ») une aide, un appui belges au Katanga « *dans cette lutte contre les forces du mal* », M. Tshombe ajoute : « *si la Belgique ne nous venait pas rapidement en aide, nous nous verrions contraints — pour sauver le Katanga — de demander à la France de nous admettre parmi les Etats de la Communauté française d'Afrique pour pouvoir bénéficier rapidement*

([25]) De term « totale mislukking » werd gebruikt door kolonel Frédéric Vandewalle in het memorandum dat hij op 4 januari 1961 had opgesteld en dat hij bij zijn aankomst in Elisabethstad op 5 januari 1961 aan Tshombe overhandigt.

([26]) Memorandum-Vandewalle *op. cit.*

([25]) Le terme « échec total » est du Colonel Vandewalle, dans le mémorandum qu'il a rédigé le 4 janvier 1961 et qu'il remet à M. Tshombe, à son arrivée à E'ville, le 5 janvier 1961.

([26]) Mémorandum Vandewalle, *op. cit.*

gen die voor ons een kwestie van leven of dood is » ([27]). (vert.)

Op 12 januari om 10.30 uur, heeft Wigny een onderhoud met Edward Sengier, voorzitter van het UMHK-comité : « Zijn groep moet de door de regering te leveren inspanningen verdubbelen om alle gematigde (Congolese) elementen met elkaar te verzoenen. De leiders in Elisabethstad weten dat hun tegenstanders zich in Manono bevinden, terwijl de leiders in Leopoldstad het hoofd moeten bieden aan een militaire muiterij die in Thysstad is uitgebroken. » ([28]). (vert.)

Op 13 januari heeft Georges Thyssens, die daartoe de opdracht heeft gekregen van de Katangese minister van Financiën, Jean-Baptiste Kibwe, een eerste onderhoud met de Franse kolonel Roger Trinquier, die het aanbod had gekregen om een belangrijke opdracht inzake de ordehandhaving in Katanga uit te voeren.

De idee voor een militaire samenwerking tussen Leopoldstad, Elisabethstad en « iedere andere valabele Congolese bondgenoot » (vert.) was bij de Belgische regering almaar sterker gaan leven. Dat idee is niet of niet langer het monopolie van Harold d'Aspremont Lynden. Op het terrein — meer in het bijzonder in Katanga waar Cyrille Adoula en Albert Delvaux zich op 8 januari als afgezanten van Leopoldstad naartoe begeven — vinden de onderhandelingen plaats. Aan Belgische zijde voert Robert Maes, bestuurder van de Congolese katoenmaatschappij (COTONCO) van Noord-Katanga het woord. Maes heeft reeds lang persoonlijke banden met Tshombe. Voorts zij erop gewezen dat Maes kon rekenen op de steun van de topmensen van Union Minière en sinds enige tijd als een degelijk en discreet onderhandelaar werd beschouwd.

Ter illustratie daarvan het volgende citaat van Wallef uit een op 9 september 1960 in Elisabethstad binnengelopen gecodeerd telexbericht dat bestemd was voor Verdussen ([29]).

Een akkoord over de militaire samenwerking hangt ook af van een door Katanga geleverde financiële steun aan Leopoldstad. De omvang van die financiële steun en de voorwaarden waarin die zou worden verleend, zouden nader worden gepreciseerd tijdens een militaire

d'un soutien qui est pour nous une question de vie ou de mort » ([27]).

Le 12 janvier à 10h.30, P. Wigny s'entretient avec Edward Sengier, président du Comité de l'UMHK : « *Son groupe doit doubler les efforts du gouvernement pour la réconciliation de tous les modérés (congolais) les dirigeants d'Elisabethville savent que leurs adversaires sont à Manono tandis que ceux de Léopoldville sont confrontés avec une mutinerie militaire à Thysville*. » ([28]).

Le 13 janvier, Georges Thyssens, mandaté par le ministre katangais des Finances, Jean Baptiste Kibwe, a un premier entretien avec le Colonel français Roger Trinquier, auquel offre était faite d'assumer une mission d'importance dans le maintien de l'ordre au Katanga.

L'idée d'une coopération militaire entre Léopoldville, E'ville et « *tout autre allié congolais valable* » avait certes gagné du terrain au sein du gouvernement belge. Elle n'est pas ou plus le monopole de Harold d'Aspremont Lynden. Sur le terrain — spécialement au Katanga, où Cyrille Adoula et Albert Delvaux se rendent le 8 janvier comme envoyés de Léo —, les tractations sont conduites, du côté belge, par Robert Maes, administrateur de la Compagnie cotonnière congolaise (COTONCO) du Nord-Katanga. Maes a des liens personnels anciens avec Tshombe. Par ailleurs, Maes avait l'aval des dirigeants de l'Union Minière et était considéré depuis un certain temps comme un bon négociateur discret.

À titre d'exemple, citons Wallef, dans un télex codé reçu d'E'ville le 9 septembre 1960 et destiné à Verdussen ([29]).

L'accord sur la coopération militaire dépend aussi d'une assistance financière du Katanga en faveur de Léopoldville. L'importance de l'aide financière et les conditions de son octroi devaient être précisées lors d'une conférence militaire à E'ville à laquelle Tshombe enten-

---

([27]) In telexbericht E'ville 40 van 14 januari 1961 preciseert Vanden Bloock het volgende ten behoeve van R. Rothschild : « ik poog de zending van die brief — en in elk geval de verwijzing daarin naar een eventuele opname van Katanga in de Franse gemeenschap — te verhinderen : dat idee is potsierlijk en getuigt van een gebrek aan hoffelijkheid. Ik heb alle reden om aan te nemen dat Weber in deze het standpunt van Tshombe deelt en dat hij heeft niets gedaan om het sturen van een brief te ontmoedigen. Het is zelfs best mogelijk dat hijzelf de brief heeft opgesteld. » (vert).

([28]) P. Wigny, *Mémoires du Congo,* blz. 652.

([29]) « Rothschild désirer arrivée MAES aussitôt que possible (.) Séjour quinze jours à trois semaines (.) À considérer comme voyage d'affaire mais pour rendre grand service comme précédemment, AUM 245.

([27]) Par son télex E'ville 40 du 14 janvier 1961, Vanden Bloock précise à l'attention de R. Rothschild : « *j'essaie de prévenir l'envoi de cette lettre et en tout cas la référence à l'incorporation éventuelle du Katanga dans la communauté française qui est ridicule et discourtoise. J'ai tout lieu de croire que Weber partage les sentiments de Tshombe dans cette affaire et n'a rien fait pour décourager l'envoi d'une lettre. Il est même fort possible qu'il en soit le rédacteur* ».

([28]) P. Wigny, *Mémoires du Congo*, p. 652.

([29]) « Rothschild désirer arrivée MAES aussitôt que possible (.) Séjour quinze jours à trois semaines (.) À considérer comme voyage d'affaire mais pour rendre grand service comme précédemment », AUM 245.

conferentie in Elisabethstad waarbij Tshombe graag had gezien dat niemand minder dan kolonel Mobutu zelf als gesprekspartner zou fungeren. Op 17 januari 1961, de dag zelf waarop Lumumba en zijn twee medestanders naar Elisabethstad werden overgebracht, meldde Jan Vanden Bloock aan Rothschild : « opdracht Maes perfect geslaagd ». Opdat die « militaire samenwerking nog deze week concrete invulling zou kunnen krijgen, is het absoluut onontbeerlijk dat Mobutu zich zo snel mogelijk naar Katanga begeeft … » ([30]). (vert.) Op de eerste ontmoeting in Elisabethstad op 19 januari 1961 was Mobutu niet aanwezig. In afwezigheid van Mubutu weigerde Tshombe op militair vlak wat dan ook op papier te zetten.

De financiële steun van Katanga aan Leopoldstad was echter gebonden aan een principieel militair samenwerkingsakkoord. Einde januari had dan ook nog geen enkele kapitaaloverdracht plaatsgevonden. Op 7 februari stuurt H. d'Aspremont Lynden een telexbericht naar Maes : « (…) Begrijp maar niet waarom Katanga gekant is tegen deze voorstellen, die momenteel het absolute minimum lijken waaraan moet worden voldaan. Vraag opnieuw met aandrang dat regering in Leopoldstad de uit omloop genomen biljetten geheel of gedeeltelijk opnieuw ter beschikking stelt. Die maatregel berokkent Katanga geen enkel nadeel en kon voor de autoriteiten in Leopoldstad een substantiële hulp betekenen. ». ([31]).

3. **Washington, verkerend in een situatie tussen twee regeerperiodes (6 januari 1961)**

In afwachting van het aantreden van John F. Kennedy als president van de Verenigde Staten op 20 januari 1961, zond het State Department van Washington naar alle Amerikaanse diplomatieke en consulaire posten een rondzendtelegram over het Congolese vraagstuk.

Op 6 januari 1961 noteert Rothschild wat hij als de kernelementen van dat telegram beschouwt. Enkele ervan, die een rechtstreekse band met de toenmalige Congolese actualiteit hebben, lichten wij er hier uit.

1. « Het is noodzakelijk dat een burgerkabinet de commissarissen vervangt en dat het parlement in vergadering bijeenkomt zodra de omstandigheden zulks mogelijk zullen maken. » (vert.).

2. « De afwikkeling van het probleem-Lumumba is een strikt binnenlandse aangelegenheid. De Verenigde Staten wensen dat de zaak haar normale rechtsgang volgt en hebben de wens geuit dat Lumumba op een humane wijze wordt behandeld. » (vert.).

3. « De Verenigde Staten beschouwen president Kasavubu als de enige wettige gezagsdrager. Daarom

([30]) E'ville 51, 17 januari 1961.
([31]) Minaf 22707/cab, 7 februari 1961.

dait bien avoir comme interlocuteur, le Colonel Mobutu en personne. Le 17 janvier 1961, le jour même du transfert à E'ville de Patrice Lumumba et de ses deux compagnons, Jan Vanden Bloock précisait à R. Rothschild que « *mission Maes a pleinement réussi* ». Pour que cette « *coopération militaire puisse prendre corps encore cette semaine, il est absolument indispensable Mobutu se rende Katanga sans autre délai* ... » ([30]). Le Colonel Mobutu n'était pas présent à la première rencontre du 19 janvier 1961 à E'ville. Tshombe refusa d'acter quoi que ce soit dans le domaine militaire, hors présence de Mobutu.

L'aide financière du Katanga à Léo étant liée à la signature d'un accord de principe sur la coopération militaire, aucun transfert de fonds n'avait été effectué par le Katanga à la fin janvier. Le 7 février, H. d'Aspremont Lynden adresse un telex à Maes : « (...) Ne parviens pas à comprendre raison opposition Katanga à ces propositions qui paraissent minimum indispensable actuellement. Insiste à nouveau sur mise à disposition gouvernement Léo tout ou partie des billets retirés circulation. Cette mesure ne porte aucun préjudice au Katanga et pourrait être une aide substantielle pour les autorités de Léo. ». ([31]).

3. **À Washington, en situation d'interrègne (6 janvier 1961).**

Dans l'attente de l'entrée en fonction le 20 janvier 1961 de John F. Kennedy à la présidence des Etats-Unis, le Département d'Etat de Washington a adressé un télégramme circulaire à tous les postes diplomatiques et consulaires américains, au sujet du problème congolais.

Le 6 janvier 1961, Rothschild note ce qu'il considère comme les aspects substantiels de ce télégramme. Nous en retenons ici ceux qui ont un lien direct avec l'actualité congolaise du moment.

1. « *Ils est nécessaire qu'un cabinet civil remplace l'équipe des commissaires et que le Parlement se réunisse dès que les conditions permettront*. ».

2. « *Le règlement du problème Lumumba est une affaire strictement intérieure. Les Etats-Unis souhaitent que l'affaire suive son cours judiciaire et ont marqué leur désir de le voir traiter humainement*. ».

3. « *Les Etats-Unis considèrent le président Kasa-Vubu comme seule autorité légitime. C'est à ce titre et*

([30]) Eville 51, 17 janvier 1961.
([31]) Minaf 22707/cab, 7 février 1961.

— en niet om persoonsgebonden redenen — voeren zij gesprekken met hem. Zo bekritiseren zij evenmin Lumumba als persoon, maar wel degelijk zijn methodes en zijn beleid, die meer bepaald tot de afsplitsing van de Oostprovincie hebben geleid. » ([32]) (vert.).

De toon die in dit « diplomatiek » document doorklinkt, wijkt sterk af van die waarmee de Amerikaanse gezanten (diplomaten of CIA-personeel) zich tot Leopoldstad richten en waarbij zij uiting geven aan hun vrees voor en waarschuwen voor de risico's op een ineenstorting van de gematigde Congolese instanties na een eventuele terugkeer, op gewelddadige wijze, van de medestanders van de « gevangene van Thysstad » of zelfs van Lumumba persoonlijk.

4. **Door de groep van Casablanca tussen 4 en 7 januari 1961 uitgeoefende druk « pro-Lumumba »**

De conferentie van Casablanca wordt voorgezeten door de koning van Marokko, Mohammed V., Ahmed Sekou-Touré, Kwame N'Krumah, Modibo Keita, Abdel Nasser, een aantal vertegenwoordigers uit Libië, Ceylon en de Algerijnse GPRA nemen eraan deel ([33]). De conferentie vraagt « de Verenigde Staten onverwijld het nodige te doen teneinde :

a) de illegale bendes van Mobutu te ontwapenen en te ontbinden;

b) alle leden van het parlement en van de wettige regering van de Republiek Congo uit de gevangenis vrij te laten;

c) het parlement van de Republiek Congo in vergadering bijeen te roepen;

d) al het Belgisch militair of para-militair personeel of ieder andersoortig buitenlands personeel (dat niet tot het operationele VN-commandopersoneel behoort) uit Congo uit te wijzen;

e) alle burgerlijke en militaire luchthavens, de radio-omroepen en overige gebouwen terug te geven aan de wettige regering van de Republiek Congo, waaraan ze thans op onwettige wijze werden ontnomen;

f) de Belgen te verhinderen het onder het VN-toezicht staande grondgebied van Rwanda-Urundi als uitvalsbasis te gebruiken om enige rechtstreekse of onrechtstreekse agressie op de Republiek Congo te plegen.

Mocht de VN niet conform voormelde vereisten handelen, dan verklaren de landen-ondertekenaars resoluut hun in VN-verband opererend militair personeel terug te trekken. Zij behouden zich het recht voor om iedere gepaste actie te ondernemen teneinde meer in het bijzon-

([32]) Ministerie van Buitenlandse Zaken en van Buitenlandse Handel « Minuut »-nota voor de secretaris-generaal, ondertekend door Rothschild, 6 januari 1961.

([33]) Op te merken daarbij valt de afwezigheid van Tunesië en de aanwezigheid van Thomas Kanza als *waarnemer* voor Congo.

non pour des raisons personnelles qu'ils traitent avec lui. De même, ils ne critiquent pas la personnalité de M. Lumumba, mais bien ses méthodes et sa politique qui a entraîné notamment la séparation de la Province Orientale » ([32]).

La tonalité de ce document « diplomatique » est très différente de celle que les agents américains — diplomates ou CIA — adressent de Léopoldville, y exprimant appréhensions et mises en garde sur les risques d'effondrement politique des instances congolaises modérées, par suite d'un retour en force des partisans du « prisonnier de Thysville », voire de la personne même de Patrice Lumumba.

4. **La pression « pro-Lumumba » du groupe de Casablanca (du 4 au 7 janvier 1961)**

Présidée par le roi du Maroc, Mohammed V, avec la participation de Ahmed Sékou-Touré, Kwame N'Krumah, Modibo Keita, Abdel Nasser, de représentants de la Libye, de Ceylan et du GPRA algérien ([33]), la conférence de Casablanca « *demande instamment aux Nations-Unies d'agir immédiatement en vue de* :

a) *désarmer et dissoudre les bandes illégales de Mobutu*;

b) *relâcher de prison et libérer tous les membres du parlement et du gouvernement légitime de la République du Congo*;

c) *réunir le parlement de la République du Congo*;

d) *éliminer du Congo tout le personnel militaire et para-militaire belge ou tout autre personnel étranger (n'appartenant pas au commandement opérationnel des Nations Unies)*;

e) *remettre au gouvernement légitime de la République du Congo tous les aérodromes civils et militaires, les stations de radiodiffusion et autres établissements, actuellement illégalement retirés à ce gouvernement*;

f) *empêcher les Belges d'utiliser le territoire du Ruanda-Urundi sous tutelle des Nations Unies comme base d'agression, directe ou indirecte, contre la République du Congo.*

Dans le cas où l'ONU n'agirait pas dans le sens de ces exigences, les pays signataires se disent déterminés à retirer leur personnel militaire opérant dans le cadre de l'ONU. Ils se réservent le droit d'engager toute action appropriée, en vue spécialement de préserver l'in-

([32]) Ministère des affaires étrangères et du commerce extérieur, « Minute »-note pour le secrétaire général, signée Rothschild, 6 janvier 1961.

([33]) A noter : l'absence de la Tunisie et la présence de Thomas Kanza, à titre *d'observateur* du Congo.

der de territoriale integriteit te vrijwaren en het gekozen parlement alsmede de wettelijk op 30 juni 1960 gevormde regering, opnieuw te legitimeren. »

Voormeld standpunt werd door de groep van Casablanca ingenomen op een ogenblik waarop Gizenga Stanleystad als zetel van de centrale (lumumbistische) regering van de Republiek Congo uitriep (12 december 1960) en waarop Kashamura in Bukavu de macht greep nadat de door Mobutu opgezette militaire interventie op een fiasco was uitgelopen (1 en 2 januari 1961). Dezelfde dag — 7 januari 1961 — waarop de Casablanca-conferentie ten einde loopt, bezetten troepen van Stanleystad Manono het belangrijke centrum in Noord-Katanga. Lumumba zit nog steeds gevangen in Thysstad, terwijl de aankomst van de VN-verzoeningscommissie en van Dag Hamarskjöld in Leopoldstad bij de Congolese leidersgroep op vrees en wantrouwen stuit en terzelfder tijd bij de lumumbistische medestanders nieuwe hoop wekt en tot actiebereidheid leidt.

tégrité territoriale, et de relégitimer le parlement élu et le gouvernement légalement constitué au 30 juin 1960. »

Cette prise de position par le groupe de Casablanca se situe à un moment où Gizenga a proclamé Stanleyville, siège du gouvernement central (lumumbiste) de la République du Congo (le 12 décembre 1960), où Kashamura a pris le pouvoir à Bukavu après le fiasco de l'opération militaire de l'ANC Mobutu (1er et 2 janvier 1961) : le jour même où s'achève la conférence de Casablanca, le 7 janvier 1961, des troupes de Stanleyville occupent Manono, l'important centre du Nord-Katanga. Lumumba est toujours prisonnier à Thysville tandis que l'arrivée à Léopoldville de la commission de conciliation de l'ONU et de Dag Hamarskjöld se traduit par la crainte et la méfiance dans le groupe dirigeant congolais parallèlement à une relance d'espoir et d'action parmi les partisans lumumbistes.

HOOFDSTUK II

De transfer van Lumumba

In de nacht van 12 op 13 januari 1961 breekt muiterij uit in de kampen van Thysstad. Op 14 januari zoeken de leiders in Leo koortsachtig naar een oplossing voor Lumumba, die niet langer gewenst is in het kamp Hardy. Er lopen trouwens steeds meer geruchten dat hij door zijn aanhangers zou worden bevrijd. Na eerst Bakwanga in Zuid-Kasaï te hebben gekozen als nieuwe bestemming, valt de beslissing van Kasa Vubu uiteindelijk op Elisabethstad. Op 17 januari wordt Lumumba vanuit Thysville via Moanda overgebracht naar de hoofdstad van Katanga.

In dit hoofdstuk over de transfer van Lumumba naar Katanga besteden we eerst uitvoerig aandacht aan de bronnen en hun kritiek (A), vervolgens reconstrueren we de korte tijdsspanne die aan de overbrenging voorafgaat (B), om te besluiten met een analyse van de verantwoordelijkheden inzake deze operatie (C).

A. KRITIEK VAN DE BRONNNEN

De stap die we nu eerst zullen zetten is een lastige en soms vervelende stap, maar hij is noodzakelijk. Het komt erop aan het wie, wat, wanneer van enkele cruciale documenten vast te leggen, zodat we over stevige fundamenten beschikken om de problemen inzake de transfer van Lumumba aan te pakken. Eerst bestuderen we de fameuze memoires van kolonel Vandewalle. Uit onze analyse zal blijken dat zij belange niet het gezag verdienen dat eraan werd toegekend. Daarna analyseren we vijf cruciale « Belgische » telexen in verband met de transfer, waaronder uiteraard de telex van minister d'Aspremont Lynden van 16 januari. Deze telexen waren al eerder bekend, maar onze analyse zal er een nieuw licht op laten schijnen. Vervolgens is het de beurt aan de documenten-Nendaka, bekend geworden sedert de oprichting van de onderzoekscommissie. Zij brengen een meer precies beeld van de Congolese zijde. In vierde instantie presenteren en analyseren we een tot op heden onbekende boodschap van Brussel van 14 januari. Na de waarde van de getuigenissen van Verdickt en Marlière betreffende 14 januari te hebben onderzocht, eindigen we ten slotte met de vraag of en op welke manier Tshombe heeft geantwoord op het verzoek van Leo betreffende de overbrenging van Lumumba en welke de waarde is van de informatie daarover.

1. **De « memoires » van Vandewalle**

Een analyse van de cruciale dagen van 14, 15, 16 en 17 januari vereist dat eerst wordt nagegaan in hoeverre de informatie van Vandewalle bruikbaar is.

CHAPITRE II

Le transfert de Lumumba

Dans la nuit du 12 au 13 janvier 1961, une mutinerie éclate dans les camps de Thysville. Le 14 janvier, les dirigeants à Léopoldville cherchent fébrilement une solution au problème posé par Lumumba, devenu indésirable au camp Hardy. Des rumeurs de plus en plus nombreuses d'une possible libération par ses partisans circulent en effet. Après avoir retenu dans un premier temps Bakwanga comme destination, Kasa Vubu opte finalement pour un transfert à Élisabethville. Le 17 janvier, Lumumba quitte Thysville pour être emmené dans la capitale du Katanga, via Moanda.

Dans ce chapitre sur le transfert de Lumumba au Katanga, nous étudions de manière approfondie les sources soumises à la critique (A), ensuite nous reconstruisons la courte période qui précède le transfert (B), et nous concluons enfin par une analyse des responsabilités dans cette opération (C).

A. CRITIQUE DES SOURCES

Nous nous livrerons tout d'abord, en l'occurrence, à un exercice qui, quoique délicat et parfois laborieux, n'en est pas moins nécessaire. Il s'agit de déterminer les protagonistes de quelques documents cruciaux, le propos de ces documents et le moment où ils ont été rédigés, de manière à disposer de fondements solides pour examiner les problèmes liés au transfert de Lumumba. D'abord, nous étudierons les fameuses mémoires du colonel Vandewalle. Et d'après notre analyse, il apparaîtra qu'elles ne méritent pas l'autorité qu'on a pu leur attribuer. Ensuite, nous analyserons cinq télex « belges » cruciaux relatifs au transfert, dont évidemment le télex du ministre d'Aspremont Lynden du 16 janvier. Ces télex étaient déjà connus auparavant, mais notre examen jettera une lumière nouvelle sur ces documents. Ensuite, nous nous pencherons sur les documents-Nendaka, connus depuis la création de la commission d'enquête. Ils donnent une image plus précise du volet congolais de l'affaire. En quatrième lieu, nous présenterons et analyserons un message de Bruxelles resté inconnu jusqu'à ce jour. Après avoir étudié la valeur des témoignages de Verdickt et Marlière concernant le 14 janvier, nous finirons par développer la question de savoir si Tshombe a répondu à la demande de Léo concernant le transfert de Lumumba, de quelle manière, et quelle est la valeur que l'on peut attribuer à cette information.

1. **Les « mémoires » de Vandewalle**

Avant d'analyser les journées cruciales des 14, 15, 16 et 17 janvier, il convient toutefois de vérifier la valeur des informations de Vandewalle.

Het is genoegzaam bekend dat Frédéric Vandewalles boek *Mille et quatre jours. Contes du Zaïre et du Shaba* een belangrijke plaats inneemt in de geschiedschrijving over het hier behandelde onderwerp. Het boek heeft Jacques Brassinne geïnspireerd en zet de stelling van Ludo De Witte kracht bij; bovendien brengt het beide auteurs op dit punt bij elkaar. Bij de publicatie van deel 1 van Vandewalles boek in 1974, schrijft Brassinne in het voorwoord het volgende : « La rédaction des souvenirs du colonel Vandewalle est basée sur une chronologie précise et très fouillée qu'il a établi au jour le jour ». In *De moord op Lumumba* (Leuven, 1999) schrijft auteur Ludo De Witte : « Andere onschatbare bronnen van informatie zijn het indrukwekkende, dertien boekdelen tellende *Mille et quatre jours* (1974-1977) » (blz. 25) ([1]).

Maar betreft het hier een bron?

A priori wel, aangezien het per slot van rekening gaat om de memoires — in de vorm van een haast dagelijkse kroniek — van iemand die tijdens de beschouwde periode een actieve rol heeft gespeeld.

Het is echter onvermijdelijk — en op zich geruststellend — dat Vandewalle niet alleen op zijn geheugen vertrouwt (deed hij dat wel, dan zou hij een buitengewoon geheugen hebben), maar dat hij zich ook baseert op andere informatiebronnen die hij in de loop van de tijd heeft verzameld en die soms dateren van ná de feiten ([2]). Het komt erop aan te weten te komen wat die informatiebronnen precies zijn en, vooral, hoe hij die bronnen heeft gebruikt; alleen op die manier kunnen we de exacte draagwijdte van zijn werk en de waarde van zijn « verhalen » (*contes*) evalueren.

In het licht daarvan zullen de historici die een onderscheid maken tussen bronnen en werken, het boek van Vandewalle grondig moeten ontrafelen : het betreft immers een lezing van het verleden, zonder dat we kunnen spreken over het werk van een historicus; bovendien bevat het boek niet alleen een getuigenis van iemand die de feiten zelf heeft meegemaakt, maar ook een reconstructie van dat verleden op grond van bronnen die niet van de auteur komen. Ongetwijfeld maakt Vandewalle handig gebruik van die ambigue situatie waarin hij zowel de rol van getuige als van actieve mede-

On sait la place qu'occupe l'ouvrage de Frédéric Vandewalle, *Mille et quatre jours. Contes du Zaïre et du Shaba* dans l'historiographie consacrée à notre sujet. Il inspire Jacques Brassinne et nourrit la thèse de Ludo De Witte, et a le privilège de les rassembler sur ce point. Brassinne, son préfacier, dira, en présentant le fascicule n° 1 (1974) : *« La rédaction des souvenirs du colonel Vandewalle est basée sur une chronologie précise et très fouillée qu'il a établi au jour le jour* ». Quant à Ludo De Witte, dans *L'assassinat de Lumumba*, Paris, 2000, p. 25, il avertit le lecteur : *« les sources d'information contenues dans les Mille et quatre jours (…) représentent une valeur incommensurable* » ([1]).

Mais s'agit-il d'une source ?

A priori oui, puisqu'il s'agit en somme des mémoires d'un acteur de la période traitée, présentées sous la forme d'une chronique quasi journalière.

Mais, et c'est inévitable, et en soi rassurant, Vandewalle ne fait pas appel qu'à sa mémoire, qui sinon serait prodigieuse, il s'inspire lui-même d'autres sources d'informations rassemblées au fil du temps, et parfois postérieures aux événements ([2]). Il s'agit de savoir quelles sont ces sources d'informations, et surtout de connaître l'usage qu'il en fait, pour mesurer l'exact portée de son travail et la valeur de ses « contes ».

Dans cette perspective, les historiens qui distinguent les sources et les travaux, auront du fil à retondre avec Vandewalle, dont l'ouvrage est en fait une lecture du passé sans être un travail d'historien, et ce n'est plus seulement un témoignage d'un contemporain des faits, mais aussi une reconstruction de ce passé à partir de sources extérieures à l'auteur. Incontestablement, Vandewalle joue sur l'ambiguïté d'être témoin et acteur, en relatant des faits qu'il a vécu ou qu'il n'a pas vécu, prenant soin de ne pas avertir le lecteur de cette distinction fondamentale. Vandewalle se complait dans cette

([1]) Wij verwijzen naar de Nederlandse versie van zijn boek. Men zal er rekening mee houden dat er in de Franse versie lichte tekstwijzigingen zijn aangebracht. De Franse tekst van dit hoofdstuk verwijst naar de Franse versie.

([2]) F. Vandewalle, *op. cit.*, 1974, t. I, blz. III : « L'auteur a eu recours à la documentation accessible, aux publications, livres, revues ou journaux, sans prétendre avoir dépouillé toute autre littérature consacrée au sujet, mais la substance principale de son ouvrage est fournie par des archives le plus souvent inédites ».

([1]) Les différentes références paginales à l'ouvrage de Ludo De Witte qui vont suivre concernent la version française du livre.

([2]) F. Vandewalle, *op. cit.*, 1974, t. I, p. III : « *L'auteur a eu recours à la documentation accessible, aux publications, livres, revues ou journaux, sans prétendre avoir dépouillé toute la littérature consacrée au sujet, mais la substance principale de son ouvrage est fournie par des archives le plus souvent inédites* ».

speler heeft ingenomen, door feiten weer te geven die hij al dan niet zelf heeft beleefd en door tegelijkertijd te verzuimen de lezer van dat fundamentele onderscheid op de hoogte te brengen. Vandewalle geniet van die ambiguïteit: hij suggereert zaken te weten die de anderen niet weten en over informatie te beschikken die de anderen ontberen. Vandewalle onderbouwt zijn status als geprivilegieerde waarnemer door een massa details te onthullen waaruit naakte feiten naar boven komen die veel indruk maken en de gelaagdheid van zijn boek doen vergeten.

Dat « manœuvre », om een woord te gebruiken dat Vandewalle graag in de mond neemt, zou perfect zijn, ware het niet dat we de bronnen kennen waaruit de kolonel voor zijn werkstuk heeft geput : het document op grond waarvan hij zijn tekst heeft geschreven, zijn bronnenbundel die in het Museum van Tervuren bewaard wordt en die de deskundigen hebben kunnen inkijken.

Voor het gemak maken we in het verdere verloop van deze uiteenzetting een onderscheid tussen, enerzijds, die bronnenbundel — dat « kladwerk » — waaraan we de benaming *bron nr 1* geven, en, anderzijds, het voltooide werkstuk — of typoscript — waarvan een beperkt aantal exemplaren werd verspreid (het gaat niet om een échte uitgave) en waaraan we de benaming *bron nr 2* geven.

Om meer inzicht te krijgen in de manier waarop Vandewalle zijn boek heeft geschreven, hebben een aantal passages uit bron nr. 1 naast passages uit bron nr. 2 geplaatst. De passages werden in chronologische volgorde weergegeven in de onderstaande tabellen. Het betreft hier slechts een handvol voorbeelden om aan te tonen hoe Vandewalle tot zijn tekst is gekomen. De voorbeelden zijn zeer uiteenlopend, precies om een licht te werpen op de diverse facetten van de werkmethode van de auteur. Na elk voorbeeld volgt een korte commentaar waarin de keuze wordt verantwoord en waaraan, bij wijze van conclusie, meer algemene beschouwingen worden gekoppeld.

De **vetgedrukte** aanwijzingen in de kolom « bron nr 1 » zijn verwijzingen naar de bronnen die Vandewalle heeft gebruikt. De tussen haakjes geplaatste bladzijdenummers in de kolom « bron nr 2 » verwijzen naar boekdeel nr 4, uit 1975, waaruit de teksten werden geput. De zinsneden tussen vierkante haakjes zijn passages die door de deskundigen in de tekst werden ingevoegd. De keuze van de deskundigen is om voor de hand liggende redenen gevallen op uittreksels die dateren van januari 1961. De deskundigen hebben de oorspronkelijke spelling en presentatiewijze gerespecteerd.

ambiguïté en suggérant qu'il connaît des choses que les autres ne connaissent pas, qu'il détient des informations que les autres ne détiennent pas. Vandewalle défend son statut d'observateur privilégié par l'abondance des détails et des informations brutes qu'ils donnent, et qui impressionnent, en faisant oublier que son œuvre a plusieurs niveaux de lecture.

La manœuvre — pour faire usage d'un terme familier à Vandewalle — serait parfaite si n'existait pas la source de l'ouvrage du colonel, le document sur lequel il s'est appuyé pour rédiger son texte, son recueil de références conservé au Musée de Tervueren et que les experts ont eu l'occasion d'examiner.

Dans la suite du développement, nous distinguons, pour plus de commodité, ce recueil de références, ce « brouillon », que nous qualifions de *source n° 1*, du travail achevé, tapuscrit, et diffusé en un nombre réduit d'exemplaires (il ne s'agit pas à proprement parler d'une édition), appelé la *source n° 2*.

Pour tenter de comprendre la manière de rédiger de Vandewalle, nous avons comparé quelques passages de la source n° 1 mis en corrélation avec la source n° 2, et reproduits sous forme d'extraits dans le tableau ci-dessous, et classés par ordre chronologique. Ce ne sont que quelques exemples choisis pour illustrer les caractères du mode de rédaction de Vandewalle. Ces exemples sont diversifiés, justement pour montrer les différentes facettes de la manière de travailler de l'auteur. Après chaque exemple, un petit commentaire donne la raison d'être de ce choix, et une réflexion plus générale sera apportée en conclusion.

Les indications en **caractères gras** dans la colonne « source n° 1 » sont les références documentaires de Vandewalle. Les numéros de pages entre parenthèse dans la colonne « source n° 2 » renvoient au fascicule n° 4, 1975, d'où sont choisis les extraits. Les citations entre crochets [ ] sont des incises des experts. Le choix des extraits s'est naturellement porté sur janvier 1961. L'orthographe et la forme de présentation originales ont été respectés par les experts.

BRON N^R 1 — SOURCE N°1	***BRON N^R 1 — SOURCE N°1***
2 januari — 2 janvier	*2 januari — 2 janvier*
<Consubel à Belext Bru. Secret. Msg t 499. Pour ROTHSCHILD stop CANUP me signale avoir été approché officieusement projet TSH se rendre EU. Voyage n'aurait lieu si pas assurance accueil par gvt. BLOOCK. CRENER. ***(Dos Ant, jan 61)****.* *Consubel à Belext Bru. Msg 4461 t 500. Secret. Pour ROTHSCHILD. Complément au 498. TSH a consenti en dernière minute à engager DELEGUE comme cons représ Kat à Paris. Compromis suggéré par DELEGUE lui-m. Aurai nouvel entretien avec lui avant son départ retardé à mercredi, mais ai souligné déjà : 1. échec sa mission être résultat inconséquence dirigeants congolais et non hostilité fonctionnaires belges; 2. serais heureux de continuer contact avec lui au sujet ses expériences à Paris et manière dont milieux français jugent affaire kat. BLOOCK. CRENER* ***(Dos Ant, jan 61)****.>*	*<Du consulat général de Belgique, l'ambassadeur Rothschild, à Bruxelles, fut avisé que le consul américain Canup avait été approché officieusement au sujet d'un projet de voyage de Tshombe aux Etats-Unis. Le déplacement ne devait avoir lieu que si l'assurance d'un accueil officiel était reçue. Il apprit aussi que le Français Delègue avait renoncé à sa fonction auprès de Tshombe. Ce personnage partait le mercredi le 4 janvier. Le consul général Vanden Bloock, adjoint au ministre plénipotentiaire Créner, avait eu soin de dire à Delègue que, si le projet de lui confier un poste à la présidence avait échoué, ce n'était pas à la suite de l'hostilité des fonctionnaires belges (*sic*). Vanden Bloock avait exprimé le désir de rester en contact avec le nouveau conseiller auprès de la représentation katangaise à Paris, afin de bénéficier de ses expériences et, aussi, d'apprendre comment les milieux français jugeaient l'affaire katangaise.> (pp. 4-5)*
Commentaar : Vandewalle volgt letterlijk de telex en geeft hem als dusdanig weer, zij het met enkele nuances. Vandewalle eigent zich de informatie uit de telex toe en geeft verder geen enkele rechtvaardiging hieromtrent. We weten weliswaar dat de in bron nr. 2 vervatte informatie van Consubel komt, maar het is niet bekend wie aan de basis ervan ligt. Afgaande op de aanduiding « *sic* » kunnen we opmaken dat Vandewalle iets citeert, maar tegelijkertijd doet hij dat niet echt (er ontbreken aanhalingstekens). Daardoor krijgt de aanduiding « *sic* » de draagwijdte die zij in sommige omstandigheden kan hebben : bijvoorbeeld het onderstrepen van het ironische karakter van bepaalde woorden. De verwijzing « Dos Ant » komt overeen met de documenten die Vandewalle van « Antoine » René Smal heeft gekregen (Dossier Antoine).	***Commentaire :*** Vandewalle adhère littéralement au télex, il le reproduit comme tel avec quelques nuances. Vandewalle fait siennes les infomations contenues dans ce télex, sans se justifier. Certes, on sait que l'information provient de Consubel dans la source n° 2, mais on ignore le support de cette information. Le « *sic* » indique que Vandewalle cite quelque chose, mais sans effectivement citer (pas de guillemets). Ce « *sic* » prend alors la portée qu'il peut avoir dans certaines circonstances, où il s'agit, par exemple, de renforcer l'ironie d'un propos. Le « Dos Ant » correspond aux documents que Vandewalle possède de « Antoine » René Smal (Dossier Antoine).
3 januari — 3 janvier	*3 januari — 3 janvier*
<Conseil des min. KIBWE demande qui a eu l'initiative de créer une représentation kat à Paris (DIUR) ***(PV du conseil des min) (Séc Kat, 203, n 2)****. KIMBA s'étonne de voir YAV en colonel.Réponse TSH : « nous allions nommer l'adjt MUKE, mais ce dernier n'a pas de caractère imposant. C'est ainsi que nous avons songé à faire du min Yav un symbole ».* ***(Séc Kat, 243, n 3)****.>*	*<A la réunion du conseil des ministres, le 3 janvier, Kibwe demanda qui avait eu l'initiative de créer une représentation katangaise à Paris, avec D. Diur. Kimba s'étonna de voir J. Yav en colonel. Tshombe lui répondit : « Nous avions envisagé de nommer Muke mais ce dernier n'est pas de caractère imposant, c'est pourquoi nous avons fait du secrétaire d'Etat Yav un symbole ».> (p. 5)*

Commentaar :

Voor het citaat van Tshombe in bron nr. 1 wordt het PV van de Ministerraad niet langer aangehaald. Dat citaat, dat door Vandewalle in bron nr. 2 tussen aanhalingstekens wordt overgenomen, is in de eerste plaats geput uit « Séc Kat ». Dat neemt niet weg dat het PV van de Ministerraad al in nota nr 2 van « Séc Kat » wordt geciteerd (op blz. 203). Vandewalle « ontdubbelt » aldus één enkele, in een publicatie opgenomen nota.

Om eerlijk te zijn : het gebeurt vaak dat elders verschenen uittreksels worden overgenomen, maar het daarmee gepaard gaande risico wordt doorgaans verzacht door middel van voetnoten, waardoor de lezers afstand kunnen nemen van de auteur en de verleiding om iets voetstoots aan te nemen voorzichtig wordt getemperd.

Vandewalle blijft voorts trouw aan de tekst uit « Séc Kat », die hij nauwgezet volgt. Het is nuttig dat aspect tijdens het verdere verloop van deze uiteenzetting in het achterhoofd te houden. De aanduiding « Séc Kat » verwijst naar : J. Gérard-Libois, *Sécession au Katanga*, Brussel-Leopoldstad, 1963.

Commentaire :

Pour la citation de Tshombe dans la source n°1, le PV du Conseil des Ministres n'est plus évoqué, et cette citation reproduite par Vandewalle, et présentée dans la source n° 2 avec des guillemets, est d'abord une citation extraite de « Séc. Kat ». Au demeurant, le PV du Conseil des Ministres est déjà cité dans la note 2 de « Séc. Kat », p. 203. Vandewalle « dédouble » une seule note extraite d'une publication.

A dire vrai, reproduire des extraits parus ailleurs est classique, mais le risque est en général atténué par le recours aux notes de bas de page qui permettent aux lecteurs de prendre une distance par rapport à l'auteur, dont l'effet de séduction est prudemment diminué.

Vandewalle est encore fidèle au texte extrait de « Séc Kat ». Il épouse ce texte. Il est utile de s'en souvenir pour la suite de nos développements. « Séc Kat » désigne J. Gérard-Libois, *Sécession au Katanga*, Bruxelles-Léopoldville, 1963.

4 januari — 4 janvier

<KASHAMURA assume le pouvoir au nom de GIZENGA ***(CPE, XIV, 590)****.*

Lettre du minijustice prov RUKENGEZA à KV, sur l'enlèvement le 25 déc de MIRUHO, SINGA et consorts.Exactions ANC ***(CPE, XIV, 1023-24)****.*

Lettre de Gervais BAHIZI, membre de la délégation congolaise à l'ONU, au Secgen NU; il est rentré à Bukavu pdt la suspension des travaux de l'AG et a été témoin des événements du 25 décembre 1960. Il confirme lettre de RUKENGEZA. ***(CPE, XIV, 1024-1025).>***

4 januari — 4 janvier

<Gervais Bahizi, membre de la délégation congolaise à l'ONU, avait écrit à M.H. Il était rentré à Bukavu durant la suspension des travaux de l'Assemblée générale à New York. Témoin des événements du 25 décembre, il confirmait une lettre adressée par le ministre provincial de la Justice à Kasa Vubu au sujet de l'enlèvement de Miruho, Singa et consorts. Les exactions de l'ANC étaient bien réelles.> (p. 10)

Commentaar :

Ook hier houdt Vandewalle zich nauwgezet aan de informatie die is vervat in de door het ministerie van Buitenlandse Zaken gepubliceerde *Chronique de Politique Etrangère*, maar hij verzuimt de bron te vermelden en haar kritisch te benaderen. De informatie lijkt neutraal, maar dit uittreksel verhult toch een waardeoordeel over het ANC en het machtsmisbruik door het leger. Dat waardeoordeel vloeit voort uit de beoordeling van Vandewalle : hij doet een vaststelling op grond van persoonlijke beschouwingen, terwijl hij zich uitsluitend op de CPE baseert.

Commentaire :

Là encore, Vandewalle épouse avec application, mais sans citer sa source et la critiquer, à savoir les informations contenues dans la *Chronique de Politique Etrangère* publiée par le Ministère des Affaires étrangères. Les informations paraissent neutres, mais il y a quand même dans cet extrait un jugement de valeur porté sur l'ANC et ses exactions, qui émane de l'appréciation de Vandewalle. Il y a un constat qu'il tire d'une réflexion personnelle, alors qu'il s'inspire exclusivement de la CPE.

5 januari — 5 janvier	*5 januari — 5 janvier*
<TRINQUIER reçoit lettre d'un nommé THYSSEN chargé de transmettre une note du gvt kat disant chercher un offr français pour commander l'armée kat ainsi qu'une centaine d'offrs français ou allemands ***(NGauK 53). (Cité par J. LE BAILLY « Une poignée de mercenaires », 138)) (Séc Kat 187-88)*** *(Selon TRINQUIER proposition semblable lui avait été faite en aoû 60).>*	*<L'ex-instituteur Trinquier, colonel de parachutiste, trouva le 5 janvier, une curieuse missive dans sa boîte aux lettres, à Nice, où il avait été relégué. Un certain G. Thyssens se disait mandaté par le gouvernement du Katanga pour trouver un officier qui prendrait le commandement de la Gdkat avec le concours d'une centaine de collègues français et allemands. Déjà en août 1960, Trinquier avait été approché par un émissaire katangais, mais l'affaire à l'époque ne l'avait pas intéressé. Les circonstances avaient bien changé. Il demanda à Tshyssens (sic) de venir le voir. C'était le début d'une ténébreuse affaire.> (p. 10)*
Commentaar :	***Commentaire :***
De bibliografie van Vandewalle is soms een bont allegaartje (J. le Bailly, *Une poignée de mercenaires*). « NGauK, 53 » betekent *Notre Guerre au Katanga, témoignage du colonel Trinquier*, Parijs, 1963, blz. 53, wat overeenstemt met voetnoot 1 op bladzijde 188 van « Séc Kat ». Eens te meer put Vandewalle uit de informatie die is vervat in *Sécession au Katanga*, maar ook uit de noten bij dat werkstuk. Meerdere bronnen zijn terug te brengen tot een enkele bron. Hier geeft Vandewalle een andere wending aan zijn uittreksel; hij komt er van los en geeft nieuwe informatie: de zinsnede « le début d'une ténébreuse affaire » (het begin van een duistere affaire) vormt de enige persoonlijke inbreng van Vandewalle in deze passage.	La bibliographie de Vandewalle peut être hétéroclite (J. Le Bailly, *Une poignée de mercenaires*). « NgauK, 53 » désigne *Notre Guerre au Katanga, témoignage du colonel Trinquier*, Paris, 1963, p. 53, ce qui correspond à la note 1 de la page 188 de « Séc Kat ». Vandewalle emprunte une fois encore les informations de *Sécession au Katanga*, mais aussi les notes de l'ouvrage. Plusieurs sources se réduisent à une seule. Ici Vandewalle rebondit sur son extrait, et s'en libère pour annoncer quelque chose de neuf ; « le début d'une ténébreuse affaire » est le seul trait propre à Vandewalle dans ce passage.
8-9 januari — 8-9 janvier	*8-9 januari — 8-9 janvier*
<Les autorités souhaitent le transfert de LUM dans une autre localité car elles craignent son influence sur les soldats ***(LPPPLUM, 399)****.* *(…)> [44 tekstregels met andere informatie, met andere woorden: haast de volledige pagina].* ***<CONGO 61, p 360.*** *MM.ADOULA et DELVAUX se rendent à Eville, MM.ILEO et KASADI, à Bakwanga, pour essayer de convaincre les autorités du Kat et du Kasaï; d'assister à la TR du 27 janvier.* *(…)> [3 tekstregels met andere informatie].* *<MOBUTU et le Collège des Comm gx envisagent le transfert de LUM à Shinkakasa, où selon observateur belge autorisé « la surveillance y sera plus aisée et le danger de contamination parmi la population quasi nul »* ***(H en D, 93)****.* *Le conseil des comm gx est convoqué ce lundi 9 janvier à 1500 H, salle des réuni ns habituelles. O du J. Création commissions de travail; CR du Congo; situation des écoliers Sud-Kasaï; problèmes du Sud-Kasaï; divers … Etant donné l'importance particulière de l'O. du*	*<Adoula et Delvaux, envoyés d'Illéo, débarquèrent à la Luano officiellement dans l'intention de convertir les Katangais à l'idée de la Table ronde.* *Les autorités de Léo souhaitaient le transfert de Lumumba loin de Thysville. Elles craignaient son influence néfaste sur les militaires qui le gardaient (p. 17).* * * * *Selon un observateur belge, Mobutu et le Collège des commissaires généraux envisageaient, le 9 janvier, d'interner Lumumba au fort de Shinkakasa qui défendait le Fleuve en aval de Boma. La surveillance y serait plus aisée et le danger de contamination de la population quasi nul.* *Le Collège était convoqué à 15h00, ce jour. Vu l'importance particulière de l'ordre du jour, le Président avait insisté sur la présence et la ponctualité de tous les membres.*

J le Pdt insiste particulièrement sur la présence et la ponctualité de tous les membres. ***(Stencil 1 p) (DOS Brassinne Collège comm gx)****.*

(…)> [2 tekstregels met andere informatie].

<ADOULA ccompagné de DELVAUX arrive pour, selon TSH, tenter d'arracher l'accord au transfert de LUM ***(H en D, 91)****. Début négociation DELVAUX-ADOULA pour compromis au sujet TR (3). BOMBOKO a donné assurance que LUM ne serait pas invité. Kat maintient volonté maintenir TR à Eville le 15. DELVAUX ramènera cependant projet de déclaration commune et promesse de participation, mais celle-ci ne sera pas tenue. (****Congo 61, 6 et n 1).>*

Selon Tshombe, il fut aussi question du transfert de Lumumba au cours de l'audience qu'il accorda à Adoula et à Delvaux. Ceux-ci recherchaient un compromis à propos de la Table ronde. Ils apportaient l'assurance, donnée par Bomboko, que Lumumba n'y participerait pas. Tshombe défendit le projet de conférence à Eville, le 15 février, mais il parut se laisser fléchir, ce qui n'est jamais étonnant dans les discussions Bantu. Ses interlocuteurs devaient emporter un projet de déclaration commune et une promesse de participation katangaise, qui vague, ne devait jamais être tenue.> (pp. 17-18)

Commentaar :

In de voordien aangehaalde voorbeelden is er bij Vandewalle een, weliswaar betwistbare, samenhang als hij een informatie weergeeft die in zijn bezit is en die afkomstig is van een bron die terecht of ten onrechte als betrouwbaar wordt beschouwd maar niet wordt geciteerd. Hier evolueren de zaken en die passage is merkwaardig als men de overdracht van informatie van bron nr 1 naar bron nr 2 onderzoekt.

Opvallend zijn de manier waarop de fragmenten en de inlichtingen geordend zijn en het element dat ze verbindt.

In bron nr 1 gaat de passage over de overheid — door Vandewalle niet gepreciseerd — vooraf aan die waarin sprake is van Adoula en Delvaux in Elisabethstad en van Ileo en Kazadi in Bakwanga.

In bron nr 2 is dat omgekeerd. Vandewalle maakt dat soort van wijzigingen overigens elders (zie ons voorbeeld van 2 januari) en het is geenszins uitzonderlijk de samenhang van de inlichtingen te doen evolueren tijdens de redactie. Hier heeft de wijziging van de samenhang tussen bron nr 1 en bron nr 2 een betekenis.

Immers, na de samenhang van de twee inlichtingen uit « LPPPLUM » (4) en uit *Congo 61* (CRISP) te hebben gewijzigd, doet Vandewalle een betekenisvolle persoonlijke toevoeging, één woord dat de hele structuur en de aard van de informatie wijzigt. Het betreft het woord *officiellement*, dat niet is aangehaald in bron nr 1 en dat in de passage wordt gevolgd en niet voorafgegaan door de verwijzing naar de wens van de overheid van Leopoldstad om Lumumba over te brengen.

Vandewalle voert hier een paradoxale toespeling in : toespeling omdat de lezer geneigd is te verstaan dat er

(3) TR=Table Ronde (nota van de deskundigen).

(4) LPPPLUM is niets anders dan *La Pensée politique de Patrice Lumumba. Textes recueillis et présentés par Jean Van Lierde*, Paris, 1963. Van Lierde schrijft op blz. 399 (la première page de sa conclusion) : « *Le 8 janvier 1961 les autorités civiles de Thysville souhaitent le transfert de Lumumba dans une autre localité, car elles craignent son influence sur les soldats du camp* ».

Commentaire :

Dans les exemples cités auparavant, il y a chez Vandewalle une cohérence, certes contestable, quand il reproduit une information qu'il possède, puisée d'une source estimée, à tort ou à raison, fiable, mais non citée. Ici les choses évoluent, et ce passage est remarquable quand on analyse le transfert d'informations de la source n° 1 à la source n° 2.

Ce qui saute d'abord aux yeux, c'est la manière dont les extraits et les informations sont agencés, et l'élément qui les relie.

Dans la source n° 1, le passage sur les autorités — non précisées par Vandewalle — précède celui où il est question d'Adoula et Delvaux à E'ville et d'Ileo et Kazadi à Bakwanga.

Dans la source n° 2, c'est le contraire. Au demeurant, Vandewalle fait ce genre de modifications ailleurs (cf. notre exemple du 2 janvier), et cela n'a rien d'exceptionnel de faire évoluer l'articulation des informations au cours d'une rédaction. Mais ici, cette modification d'articulation entre la source n° 1 et la source n° 2 est porteuse de sens.

En effet, après avoir basculé l'articulation des deux informations extraites de « LPPPLUM » (4) d'une part, et de *Congo 61* (CRISP) d'autre part, Vandewalle fait un ajout personnel significatif, un seul mot qui vient transformer toute la structure et le caractère de l'information. C'est le mot *officiellement*, non cité dans la source n° 1, dans le passage suivi, et non précédé, par la référence au souhait de transfert de Lumumba manifesté par les autorités de Léo.

Vandewalle introduit ici un sous-entendu paradoxal. Sous-entendu parce que le lecteur est tenté d'entendre

(3) TR=Table Ronde (note des experts).

(4) On notera que LPPPLUM n'est autre que *La Pensée politique de Patrice Lumumba. Textes recueillis et présentés par Jean Van Lierde*, Paris, 1963. Van Lierde écrit à la page 399, et non 339 (la première page de sa conclusion) : « *Le 8 janvier 1961 les autorités civiles de Thysville souhaitent le transfert de Lumumba dans une autre localité, car elles craignent son influence sur les soldats du camp* ».

een « *officieusement* » is waarvan evenmin sprake is in bron nr 1; paradoxaal omdat Vandewalle zelf de stelling van het complot kracht bijzet, die alleen schadelijk kan zijn voor de Belgische raadgevers van de Congolezen. Vandewalle speelt hier een eigenaardig spel zonder ertoe verplicht te zijn en dat « koren op de molen is » van degenen die beweren dat de overbrenging van Lumumba en zijn dood in Elisabethstad het gevolg zijn van een geheim plan. Ludo De Witte laat de gelegenheid trouwens niet voorbij gaan in het voormelde werk (blz. 141) : « Kort daarna begon het regime in Leopoldstad een intense activiteit te ontplooien om van Lumumba af te geraken. Op 8 januari waren Delvaux en Adoula, medewerkers van het regime van Leo, in Katanga om er onder meer over de transfer van Lumumba te spreken ». De auteur had kunnen preciseren : « volgens Tshombe ».

Waarom neemt Vandewalle dat risico als zijn objectief, pro-Belgisch belang erin bestaat de overbrenging duidelijk te maken ? Het onderzoek van de tekst en van bedoelingen van de auteur ervan zou moet worden uitgediept en men zou zich moeten afvragen of die *Contes* ook geen afrekening zijn vanwege een Vandewalle, die ontegenzeglijk het talent heeft om in zijn verhaal dubbele bodems en valkuilen in te voeren. Het is hier niet de plaats om die kwestie te berde te brengen.

Het tweede deel van dat fragment van 8-9 januari verwijst naar Mobutu en het College van Commissarissen. Met de verwijzing « H et D », die meermaals door Vandewalle wordt gebruikt, wordt bedoeld Heinz G. en Donnay H. [Jules Gérard-Libois en Jacques Brassinne], *Lumumba Patrice, Les cinquante derniers jours de sa vie*, Brussel-Parijs, 1966. Er is ook sprake van een « Dossier Brassine » van Vandewalle.

Men stelt eerst vast dat, uit eerbied voor « H en D » en vooral voor de « Belgische waarnemer », de verantwoording van de overbrenging van Lumumba naar Shinkakasa in bron nr 1 wel tussen aanhalingstekens staat, maar dat die in bron nr 2 verdwenen zijn. Als gevolg van de punt tussen « Boma » en « La surveillance » weet de lezer in feite niet meer of de tweede zin, die begint met « La surveillance » zijn oorsprong vindt in « de Belgische waarnemer », dan wel of hij het resultaat is van de reflectie en de kennis van Vandewalle, aangezien die de aanhalingstekens weglaat en niet verwijst naar Heinz en Donnay.

Is dat een detail ? Nogmaals neen, want Vandewalle krijgt dankzij die werkwijze een onrechtmatige faam. Getuige daarvan is het feit dat Ludo De Witte in de val trapt als hij in verband met die vraag van de overbrenging bij Boma schrijft (*op. cit.*, blz. 142) : « Vandewalle vat de argumenten samen : « De bewaking zou er eenvoudiger te organiseren zijn en het gevaar voor contaminatie van de bevolking zo goed als onbestaande » ». Vandewalle is de auteur van de zin geworden ! De volgende passage, die betrekking heeft op de bijeenroeping van het College van Commissaris-

qu'il y a un « *officieusement* », dont il n'est pas non plus question dans la source n° 1. Paradoxal parce que Vandewalle nourrit lui-même la thèse du complot, qui ne peut que porter préjudice aux conseillers belges des Congolais. Vandewalle joue ici un jeu étrange sans y être contraint, et qui « donne de l'eau au moulin » de ceux qui prétendent que le transfert de Lumumba et sa mort promise à E'ville sont le fruit d'un projet secret. Ludo De Witte ne rate d'ailleurs pas l'occasion, dans *op. cit.*, p. 144 : « (…) *Peu après les autorités de Léopoldville commencent à déployer une intense activité pour se débarrasser de Lumumba. Le 8 janvier, Delvaux et Adoula, collaborateurs du régime de Léo, sont au Katanga pour discuter entre autres du transfert de Lumumba* », « selon Tshombe », aurait pu préciser De Witte.

Pourquoi Vandewalle prend-il ce risque, si son intérêt objectif, pro-belge, est de rendre limpide l'opération de transfert ? Ici, il faudrait pousser l'analyse du texte et de son auteur plus loin, en se demandant si ces *Contes* ne sont pas aussi un règlement de compte, de la part d'un Vandewalle qui a incontestablement le talent d'introduire plusieurs niveaux de lecture, et des chausses-trappes, dans son récit. Mais il n'est pas opportun d'aborder ici cette question.

La deuxième partie de cet extrait du 8-9 janvier nous renvoie à Mobutu et au Collège des Commissaires. La référence « H et D », maintes fois usitées par Vandewalle, désigne Heinz G. et Donnay H [Jules Gérard-Libois et Jacques Brassinne], *Lumumba Patrice. Les cinquante derniers jours de sa vie*, Bruxelles-Paris, 1966. Il est aussi question d'un « Dossier Brassinne » propre à Vandewalle.

On constate d'abord que si la justification d'un transfert de Lumumba à Shinkakasa dans la source n° 1 est bien entre guillemets, par respect pour H et D, et surtout pour « l'observateur belge », voilà que ces guillemets disparaissent dans la source n° 2. Or, à cause du point entre « Boma » et « La surveillance », le lecteur ne sait en fait plus si la deuxième phrase, celle qui débute par « La surveillance », a pour origine « l'observateur belge », ou si elle est le fruit de la réflexion et de la connaissance de Vandewalle, puisque ce dernier laisse tomber les guillemets, et ne renvoie pas à « Heinz et Donnay ».

Est-ce un détail ? Une fois encore, non, car par ce procédé, Vandewalle y gagne une autorité usurpée, comme en témoigne Ludo De Witte qui tombe dans le piège, quand il écrit, dans *op. cit.*, p. 144, à propos de cette question de transfert près de Boma : « *Vandewalle résume les arguments : « la surveillance y serait plus aisée et le danger de contamination de la population quasi nul »* ». Vandewalle est devenue l'auteur de la phrase ! Mais le passage suivant, concernant la convocation du Collège des Commissaires, nous éclaire davantage encore sur la manière de travailler de

sen, brengt nog meer duidelijkheid over de werkwijze van Vandewalle en over de dubbelzinnigheid die hij op slinkse wijze in zijn verhaal verwerkt.

In bron nr 1, op grond van een kennelijk interessant document van Brassine (stencil 1 p) dat blijkbaar de agenda is van die vergadering, worden we in kennis gesteld van de onderwerpen die zouden worden besproken en die uiteenlopend zijn (Lumumba is niet vermeld in de lijst van de onderwerpen). In bron nr. 2 is die opsomming verdwenen.

Wat is het belang van te wijzen op die verdwijning ? Het belang schuilt in een formulering die men zowel in bron nr 1 als in bron nr 2 aantreft en waarvan de betekenis kan veranderen. Die formulering luidt : « l'importance particulière ».

In bron nr 1 geeft de opsomming van de agendapunten een betekenis aan de « importance particulière », namelijk die van de kwantiteit. De werkmassa is daar en vertegenwoordigt een groot volume. Men moet aanwezig zijn om te werken en men moet op tijd aankomen. In bron nr. 2, zonder de opsomming van de agendapunten, kan de « importance particulière » echter alleen maar verwijzen naar het geval Lumumba, dat van bijzonder belang is, dat wil zeggen uitzonderlijk door de aard ervan. De vergadering krijgt dan een heel andere dimensie.

Ook hier sterkt Vandewalle de zienswijze van de voorstanders van de stelling van het georganiseerd complot waarbij bange mannen betrokken zijn, die alleen aandacht hebben voor de publieke vijand nr 1 die Lumumba is.

In de laatste passage van het voorbeeld van 8-9 januari, betreffende de discussies tussen Tshombe en Adoula en Delvaux, is Vandewalle het eens met de overwegingen van Heinz en Donnay en die van *Congo 61*, met een kleine persoonlijke inbreng, te weten een beoordeling van de Bantoe-besprekingen.

Dans la source n° 1, sur base d'un document manifestement intéressant qui vient de Brassinne (stencil 1 p), qui est apparemment l'ordre du jour de cette réunion, on prend connaissance des thèmes qui allaient être discutés, et qui sont variés (Lumumba n'est pas mentionné dans l'énumération des thèmes). Dans la source n° 2, cette énumération a disparu.

Quel est l'intérêt de souligner cette disparition ? L'intérêt réside dans une formule que l'on retrouve à la fois dans la source n° 1 et dans la source n° 2, et cette formule peut changer de sens. Cette formule, c'est : « l'importance particulière ».

Dans la source n° 1, l'énumération des thèmes à l'ordre du jour donne une signification à « l'importance particulière » qui serait celle de la quantité. La masse de travail est là, elle est importante en volume, il faut être présent pour travailler, et il faut être à l'heure. Mais dans la source n° 2, sans l'énumération des points à l'ordre du jour, « l'importance particulière » ne peut qu'irrésistiblement renvoyer au seul cas Lumumba, d'une importance particulière, c'est-à-dire exceptionnelle par sa nature même. La portée de la réunion change alors complètement.

Là encore, Vandewalle « donne de l'eau au moulin » des défenseurs de la thèse du complot organisé, réunissant des hommes apeurés, préoccupés uniquement par l'ennemi public n° 1 qu'est Lumumba.

Enfin, dans le dernier passage de l'exemple du 8-9 janvier, concernant les discussions entre Tshombe et Adoula et Delvaux, Vandewalle épouse les considérations de Heinz et Donnay, et celles de *Congo 61*, avec une petite touche personnelle qui est une appréciation des discussions Bantu.

14 januari — 14 janvier	*14 janvier — 14 janvier*
*<Le collège des comm gx demande à KV de transférer LUM « dans un endroit plus sûr ». (**H et D, 95**). Dans le climat de panique le « soviet » qui, au sein du collège des comm gx constitue le pouvoir réel, assisté de LAHAYE et de MARLIERE, lance des msg dans diverses directions afin de mettre LUM en lieu sûr. (**H et D, 97**).*	*<L'alerte avait été vive. Le Collège des commissaires généraux demanda à Kasa Vubu de transférer Lumumba « dans un endroit plus sûr ». Dans un climat proche de la panique le groupe qui dirigeait les affaires, lança divers messages à des autorités susceptibles de recevoir le prisonnier et de le bien garder. Le conseiller de Mobutu, L. Marlière, et celui de Kandolo, A. Lahaye, l'aidaient.*
(…)> [15 regels tekst].	*De Brazza, Dupret achemina un télégramme à Bruxelles, pour être retransmis à Eville. C'était son 53, du 14 janvier. Le diplomate avait ajouté un commentaire : « il vous paraîtra sans doute indiqué d'appuyer l'opération envisagée et d'insister auprès des autorités katangaises ». Le message se lisait : « Collège commissaires généraux se permet insister afin obtenir accord pour transfert Lumumba dans province du Katanga . Sa*
<Telex. Ambabel Brazza à Belext BRU n 53. Pour Eville. Msg suivant a été envoyé à Eville. Il vous paraîtra sans doute indiqué appuyer ops envisagée et insister aurprès autorités kat citation collège comm gx se permet insister afin obtenir accord pour transfert LUM dans prov du Kat. Sa présence camp Hardy risque provoquer nouveaux déboires. Malhré inconvénients inévitables, il serait opportun acorder autorisation transferts dans une région sûre. Comm Kandolo iniste au nom de ses	

*collègues. LAHAYE. Fin. DUPRET. (**Dos Ant, Kat jan 61**).>*

présence au camp Hardy risque provoquer nouveaux déboires. Malgré inconvénients inévitables, il serait opportun accorder autorisation transfert dans une région sûre. Commissaire Kandolo insiste au nom de ses collègues ». Il était signé Lahaye.

Dupret avait ainsi répété un message déjà transmis par la liaison radio directe qui existait entre son consulat général et le QG de la Gkat. A l'origine un code fort simple avait été employé. « Le Juif » y signifiait Tshombe et « Satan » Lumumba. Après le séjour de Verdickt à Brazza, un système plus sérieux, l'OTPL (One Time Pad Letter) avait été mis en service. On s'en était servi, ce samedi.

Après ce déchiffrement, Verdickt ne parvint pas à joindre Tshombe. Le message fut remis à Weber.

Par la même voie, ce jour, une réponse négative fut envoyée. C'était la première réaction, la meilleure.

Cependant plus tard dans l'après-midi, un conseil restreint des ministres examina la proposition. Quelqu'un émit l'idée d'accepter le principe de transfert, mais à une condition. Un texte fut rédigé : « Président Tshombe pour président Kasa-Vubu commissaire Kandolo et Collège commissaires généraux stop consentons à interner Lumumba au Katanga si de votre part procédez arrestation et internement Sendwe Jason qui collabore avec troupes lumumbistes pour envahir nord Katanga et en faire un nouveau satellite de Moscou fullstop ».

Il fut transmis à Brazza pour Léo, le 15 janvier, tandis qu'une lettre SR 2035/TN de Tshombe à Kasa Vubu était dactylographiée. On y lisait : « Suite au message que nous venons de recevoir nous marquons notre accord de transférer immédiatement le communiste Lumumba à Eville. Cette opération doit être faite secrètement : pourrions-nous être avisé de son arrivée dans le plus bref délai ? » Parvint-elle à son destinataire ? On l'ignore. En tout les cas, les décisions prises à Léo pour embarquer Lumumba ne dépendirent pas d'elle.> (pp. 29-30)

Commentaar :

Eens te meer baseert Vandewalle zich op Heinz en Donnay als basisreferenties voor de eerste paragraaf, waarin een onderscheid tussen bron nr 1 en bron nr 2 opduikt.

In bron nr 1 verwijst Vandewalle naar de « Sovjet » als zijnde de groep bij wie binnen het college de echte macht ligt. In bron nr 2 zwakt hij de uit « H en D » gehaalde woorden af, en heeft hij het over « de groep die de zaken leidde ».

Maar de passage met betrekking tot telexbericht 53 en het betoog dat Vandewalle daarna ontwikkelt, verdienen onze aandacht. Bron nr 1 rept met geen woord over de passage volgend op de referentie naar de boodschap van Lahaye en waarin « Satan » en « de Jood » voorkomen. Vandewalle daarentegen gaat — zonder

Commentaire :

Une fois encore, Vandewalle se base sur Heinz et Donnay pour les références du premier paragraphe, où il y a une différence entre la source n° 1 et la source n° 2.

Dans la source n° 1, Vandewalle cite le « soviet » constituant le pouvoir réel au sein du Collège. Dans la source n° 2, il adoucit le propos extrait de « H et D » en évoquant « le groupe qui dirigeait les affaires ».

Mais le passage concernant le télex 53 et les propos que Vandewalle développe ensuite méritent de retenir notre attention. Alors que la source n° 1 est muette concernant le passage qui suit la référence au message de Lahaye, passage mettant en scène « Satan » et « le Juif », Vandewalle développe abondamment ce point,

een referentie naar enig document — uitgebreid op dat punt in. Hier is sprake van een duidelijke discrepantie tussen bron nr 1 en bron nr 2.

Die kwestie is nu echter een van de meest polemische in verband met de zaak-Lumumba. Allereerst zij hier iets onderstreept : het is best mogelijk dat men slecht gelezen heeft wat Vandewalle schrijft, wanneer hij preciseert : « *A l'origine*, un code fort simple avait été employé. « Le Juif » y signifiait Tshombe et « Satan » Lumumba. *Après le séjour* de Verdickt à Brazza, un *système plus sérieux*, l'OTPL (…) avait été mis en service. *On s'en était servi, ce samedi* ».

Wat — als men de redenering van Vandewalle volgt — betekent dat voormelde codewoorden op zaterdag 14 januari niet werden gebruikt.

Ludo De Witte *(op. cit. blz. 199)* schrijft echter het volgende : « Die ochtend [dit is 14 januari] nog verstuurde kolonel Marlière vanuit Brazzaville het volgende radiobericht aan commandant Verdickt, inlichtingenofficier van de Katangese Gendarmerie in Elisabethstad : « Vraag akkoord van Jood om Satan te ontvangen ». »

Hoe die verwarring te verklaren ? Een mogelijke verklaring kan worden gevonden in het getuigenis dat Verdickt aflegt tegenover Jacques Brassinne en die de auteur op 31 maart 1974 heeft opgetekend (5). Op te merken valt dat het hierbij om een door Brassinne geredigeerde synthese van de getuigenis van Verdickt gaat en niet om de publicatie van een voor soortgelijke interviews kenmerkende reeks van vragen en antwoorden. Daarin staat het volgende te lezen : « *Le 14 janvier 1961, Verdickt reçoit un message codé de Marlière : « Demande accord du Juif pour recevoir Satan. Il transmet immédiatement le message à Tshombe et lui demande des éléments de réponse ».*

Na analyse tonen de deskundigen verder in dit hoofdstuk aan dat de oudste en eenvoudigste versie, die van Vandewalle, de meest aannemelijke is, en dat bij Verdickt, of bij het overschrijven van diens woorden door Brassinne, sprake is van enige verwarring.

De overige in dit gekozen fragment vervatte informatie over 14 januari kan onmogelijk worden getoetst als men zich alleen op bron nr 1 van Vandewalle zou baseren. En voorts is genoegzaam bekend dat het authentieke karakter van de beruchte brief van Tshombe sterk ter discussie staat.

sans référence documentaire. Ici, il y a une réelle disproportion entre la source n° 1 et la source n° 2.

Or cette question est l'une des grandes polémiques liées à l'affaire Lumumba. Il y a d'abord une chose à souligner ici, c'est qu'on a pu faire une mauvaise lecture de ce qu'écrit Vandewalle, qui précise : « *A l'origine, un code fort simple avait été employé*. « Le Juif » y signifiait Tshombe et « Satan » Lumumba. *Après le séjour* de Verdickt à Brazza, un *système plus sérieux*, l'OTPL (…) avait été mis en service. *On s'en était servi, ce samedi* ».

Ce qui signifie, si l'on suit Vandewalle, que ces mots de code n'ont pas été utilisés le samedi 14 janvier.

Or que dit Ludo De Witte, *op. cit.*, pp. 201-202 : « *Le même matin* [14 janvier], *le colonel Marlière envoie ce message-radio au commandant Verdickt, officier de renseignements de la Gendarmerie katangaise à Elisabethville : « Demande accord du Juif pour recevoir Satan »* ».

D'où peut provenir cette confusion ? Elle provient peut-être du témoignage de Verdickt devant de Jacques Brassinne (5). Notons qu'il s'agit en fait d'une synthèse du témoignage de Verdickt rédigée par Brassinne, et non la publication des questions-réponses propres à ce genre d'interview. Que lit-on : « *Le 14 janvier 1961, Verdickt reçoit un message codé de Marlière : « Demande accord du Juif pour recevoir Satan. Il transmet immédiatement le message à Tshombe et lui demande des éléments de réponse* ».

Après analyse, les experts démontrent dans ce rapport que la version la plus ancienne et la plus simple, celle de Vandewalle, est la plus plausible, et qu'il y a une confusion chez Verdickt, ou lors de la retranscription des propos de ce dernier par Brassinne.

Enfin, le reste des informations contenues dans cet extrait choisi concernant le 14 janvier sont invérifiables si l'on s'en tenait seulement à la source n° 1 de Vandewalle. Et l'on sait par ailleurs que l'authenticité de la fameuse lettre de Tshombe prête singulièrement à discussion.

14 januari — 14 janvier	*14 januari — 14 janvier*
*<Selon DUCHEMIN (**NG au Kat, 77**) TSH aurait posé à la délégation DELVAUX-PUATI, comme condition préalable à sa participation à la TR, que LUM soit transféré au Kat (**Sec Kat, 164**). DELVAUX ayant accepté tg est expédié à Léo.>*	*<(…). C'est ce Duchemin qui, plus tard, prétendit que Tshombe avait imposé à Delvaux et à Puati qui séjournaient à Eville, comme condition préalable à sa participation à la Table ronde, que Lumumba fût transféré au Katanga. Delvaux avait accepté et un télégramme avait été expédié à Léo. C'est du roman.> (p. 31)*

(5) *Témoignages*, 16.2.

(5) *Témoignages*, 16.2 (31 mars 1974).

Commentaar :	***Commentaire :***
« NG au Kat 77 » verwijst eens te meer naar *Notre Guerre au Katanga,* blz. 77, die in feite alleen maar voetnoot 1 van « Séc Kat », blz. 164 herneemt, die ook door Vandewalle wordt geciteerd. Soms blijkt Vandewalle nochtans in staat te zijn naar zijn bron nr 1 te verwijzen en er afstand van te nemen. Jammer genoeg preciseert hij nergens wat de reden van zijn verwerping is.	« NG au Kat 77 » désigne une fois encore *Notre Guerre au Katanga*, p. 77, qui n'est en fait qu'une reprise de la note 1 de « Séc kat », p. 164, que cite aussi Vandewalle. Vandewalle sait pourtant parfois se référer à sa source n° 1 et prendre ses distances avec elle, mais malheureusement, il ne précise nulle part l'origine de son rejet.
15 januari — 15 janvier	*15 januari — 15 janvier*
*<THS reçoit de KV, msg demandant d'admettre LUM au Kat. Il ne demande pas avis de ses cons et conseil des min décide de recevoir LUM. (**CPE, XV, 695**) (?).>*	*<Pour la CPE (Chronique de politique étrangère, XV, 695) Tshombe aurait reçu un message de Kasa Vubu qui lui demandait d'admettre Lumumba au Katanga. Le Président n'avait pas demandé l'avis de ses conseillers et les ministres réunis avaient décidé de recevoir le prisonnier. Cela ne correspond pas à la réalité.> (p. 32)*
Commentaar :	***Commentaire :***
Vandewalle citeert slechts uitzonderlijk zijn bronnen (hier: *Chronique de Politique étrangère,* van het ministerie van Buitenlandse Zaken). Hij doet dat om die bron tegen te spreken, maar voor zijn eigen beweringen past hij een soortgelijke procedure niet toe.	Il est exceptionnel que Vandewalle cite ses sources, ici la *Chronique de Politique étrangère*, du Ministère des Affaires étrangères. Il le fait pour la contredire, mais il n'applique pas cette démarche pour ses propres affirmations.
16 januari — 16 janvier	*16 januari — 16 janvier*
<TELEX. Consubel eville pour CRENER. 064 16/Cab à transmettre à pdt TSHOMBE citation minaf aspremont insite personnellement auprès président TSH pour que LUM soit transféré kat dans les délais les plus brefs fin citation prière me tenir au courant minaf.> [Geen bron]	*<(…). Ce télégramme avait été précédé par un autre à Créner. Il était à transmettre à Tshombe. Il se lisait « Minaf Aspremont insiste personnellement auprès du président Tshombe pour que Lumumba soit transféré Katanga dans les délais les plus brefs ». Le ministre souhaitait être tenu au courant. Ces dépêche devaient être examinées, comme d'habitude, en réunion du Bureau conseil, toujours à l'insu des diplomates de l'étage au-dessus, à l'Immokat. L'avis au sujet du transfert de Lumumba fut maintenu à l'unanimité. Il était négatif.> (p. 38)*
Commentaar :	***Commentaire :***
Aan het feit dat in bron nr 1 enige verwijzing ontbreekt, hoeft niet te zwaar te worden getild. Vandewalle kan eenvoudigweg een kopie van het telexbericht in handbereik hebben en voorts haalt hij een citaat aan in bron nr 2. Maar een deel van de informatie — die met betrekking tot de reactie van het *Bureau Conseil* — is zelfs niet in bron nr 1 opgenomen, hoewel het daarbij om zeer belangrijke informatie gaat. Men heeft er het raden naar waar Vandewalle die informatie heeft gehaald, als men bovendien weet dat hij — zoals het rapport van de deskundigen aantoont — op 16 januari niet in Elisabethstad aanwezig was. Wat zou er hier dan op wijzen dat	Le fait qu'il n'y ait pas de référence dans la source n° 1 n'est pas grave. Vandewalle peut tout simplement avoir une copie du télex sous la main, et par ailleurs, il fait une citation dans la source n° 2. Mais une partie de l'information, celle concernant la réaction du Bureau conseil, n'est même pas reprise dans la source n° 1, alors que c'est une information très importante. On ne sait pas d'où Vandewalle tire cette information, et on sait en outre qu'il n'était pas présent à Eville le 16 janvier, comme il est démontré dans le rapport des experts. Dès lors, qu'est-ce qui nous indique ici que Vandewalle est pertinent sur ce point ? En fait, rien, même si c'est

Vandewalle op dit punt correcte informatie verstrekt ? In feite wijst niets in die richting, ook al is het Vandewalle die aan het woord is. Hij was niet aanwezig op het ogenblik van de feiten en hij verwijst naar niets of niemand in bron nr 1.

Het « effect-Vandewalle » weegt nu echter juist op de historische reflectie. Wat stelt men vast bij de lectuur van het werk van Ludo De Witte, *op. cit.,* blz. 214 ? Ludo De Witte stipt een punt aan dat in dit debat van kapitaal belang is : « *Op welk ogenblik kwam dat cruciale telegram van de minister van Afrikaanse Zaken op het Belgisch consulaat-generaal in Elisabethstad toe, die 16e januari ? Dat is niet onbelangrijk : als dat bijvoorbeeld 's avonds is gebeurd, dan is het duidelijk dat de impact kleiner was dan wanneer dit vroeger op de dag is gebeurd. Vandewalle schrijft in zijn Mille et quatre jours dat het telegram werd bestudeerd door het Bureau-Conseil. We weten dat het Bureau een strak vergaderritme aanhield, en zijn bijeenkomsten 's ochtends hield. Het telegram kwam dus de zestiende 's ochtends toe — nog voor de vergadering van start ging, of uiterlijk in de loop van de bijeenkomst.* ».

Door zich te laten leiden door een Vandewalle die onnauwkeurige informatiebronnen hanteert, en zonder de procedure te toetsen volgens welke dat telexbericht werd verzonden — en die aantoont dat het bericht niet 's ochtends in Elisabethstad kon aankomen, begeeft men zich op glad ijs wanneer men de volgende conclusie formuleert : « Het telegram van de minister kwam op tijd toe om alle prominenten te informeren (Créner, het Bureau-conseil, Bartelous) en de loop van de ontwikkelingen te beïnvloeden. Vandewalle schrijft dat die zestiende het advies van het Bureau-conseil over een transfer « bij unanimiteit » gehandhaafd bleef : « het was negatief » (*ibidem* blz. 214).

Vandewalle qui parle. Il n'était pas présent au moment des faits, et il ne se réfère à rien ni personne dans la source n° 1.

Or justement, « l'effet » Vandewalle pèse sur la réflexion historique. Si on lit Ludo De Witte, *op. cit.*, p. 216, que constate-t-on ? Ludo De Witte met en avant une question fondamentale, dans le débat qui nous occupe : « *A quel moment précis du 16 janvier 1961, ce télégramme crucial du ministre des Affaires africaines est-il arrivé au consulat général belge à E'ville ? Ceci n'est pas sans importance : si, par exemple, il est arrivé le soir, il est évident que son impact est moins grand que s'il est arrivé plus tôt dans la journée. Vandewalle écrit dans ses Mille et quatre jours que le télégramme a été étudié par le Bureau-Conseil. Nous savons que le Bureau-Conseil a adopté un rythme strict quant à la fréquence de ses réunions et que la réunion journalière se tient dans la matinée. Le télégramme est donc arrivé dans la matinée du 16, avant que la réunion n'ait lieu ou, au plus tard, pendant la réunion même.* ».

En prenant pour guide un Vandewalle imprécis dans sa source d'information, et en ne vérifiant pas la procédure d'envoi de ce télex, qui démontre qu'il n'a pas pu parvenir à E'ville le matin, on s'engage à conclure dangereusement : « *Le télégramme du ministre arrive à temps pour informer toutes les personnalités (Créner, le Bureau-Conseil, Bartelous) et pour influencer le cours des événements. Vandewalle écrit que ce 16 janvier, l'avis du Bureau-Conseil concernant le transfert « fut maintenu à l'unanimité. Il était négatif ».*

17 januari — 17 janvier	*17 januari — 17 janvier*
*<VDW et LIEGEOIS (G5) en mission à Mitwaba, Aville, avec CREVECOEUR, rentrent à Eville au moment arrivée LUM (**Mémo LIEGEOIS**) (**Selon Smal**, VDW rentré d'Aville, se trouvait au consulat, au moment où ils furent avertis par NONHOFF de l'arrivée du DC-4 devant Avimil). (La version du « seul » Belge dans **TSH ab, 84-87**, est erronée).>*	*<A 16h35, de son Dove Kat 22, en provenance d'Albertville, Vandewalle, Crèvecoeur et Liégeois débarquèrent.* *Au volant de la mercédès attribuée à Grandjean, Smal ramena Vandewalle et Liégeois au consulat. A peine furent-ils assis, que le téléphone sonna. Du QG de la Gdkat, on annonça l'arrivée d'un DC 4 de Léo avec d'importants colis à bord. Vandewalle et Smal repartirent pour la Luano.> (p. 46)*
Commentaar :	***Commentaire :***
Hier hanteert Vandewalle twee tegenstrijdige bronnen. Eerste bron : een *« Mémo Liégeois »* dat preciseert dat Vandewalle en zijn metgezellen op het ogenblik van de aankomst van Lumumba ontscheept zijn. Tweede bron: de herinneringen van Smal, zij beschikten over de nodige tijd om terug te keren naar het consulaat, een tele-	Ici Vandewalle a deux sources d'information contradictoires, d'une part un « *Mémo Liégeois* » qui précise que Vandewalle et ses accompagnants ont débarqué au moment de l'arrivée de Lumumba; et d'autre part les souvenirs de Smal, ils ont eu le temps de rentrer au consulat, de recevoir un coup de fil de Nonhoff, et de repar-

foontje van Nonhoff te ontvangen en opnieuw naar de luchthaven te vertrekken. Bij de zaak die ons hier bezig houdt, gaat het daarbij niet om details, want het tijdsverloop van de gebeurtenissen is belangrijk en de wijze waarop de informatie dat Lumumba in Elisabethstad aangekomen is, wordt verspreid, is een element dat van doorslaggevend belang is. En wat doet Vandewalle ? Hij kiest voor de versie-Smal, zonder die zienswijze evenwel te staven. Welnu, als Vandewalle een inlichting betwijfelt, maakt hij daar melding van, zoals hier met de « versie van de enige Belg » of, zoals reeds gezegd, schrijft hij een (?). In dit geval kunnen beide versies evenwel op gelijke voet worden geplaatst.

Conclusie

Het belang van deze vergelijking bestaat dus in het aanstippen van de verwijzingen van bron nr 1, met name de informatiegegevens waarover Vandewalle beschikt, terwijl bron nr 2, dus die welke zichtbaar is, daarentegen geen enkele voetnoot bevat.

Zonder die « demontage » komt bron nr 2 bij de leek over als een rijke en relevante kroniek die *a priori* dag per dag geschreven is door een attente en scherpzinnige waarnemer die de achtergronden blootlegt van een geschiedenis die slechts door een klein aantal insiders gekend is en door een auteur onthuld wordt.

Terloops zij opgemerkt dat het vertrouwelijke karakter van het in een kleine oplage gedrukt werk heeft bijgedragen tot de versterking van de rijkdom en duidelijkheid van iets wat zeldzaam en dus kostbaar is.

Wij hebben getracht te bewijzen dat het gebruik van dat werkstuk — laten wij het zo noemen om het woord « bron » te vermijden — echte problemen voor de gebruiker doet rijzen.

Vandewalle interpreteert natuurlijk bijwijlen, maar enige kritische ingesteldheid is hem volkomen vreemd; hij doet zelfs vertrouwelijke mededelingen of rapporteert zijn eigen herinneringen maar die originaliteitsfactoren worden vastgeknoopt aan een stramien van heterocliete verwijzingen die hij slechts uitzonderlijk aanhaalt en vooral op gelijke voet plaatst, niettegenstaande de verplichting voor een auteur om zijn bronnen hiërarchisch te rangschikken.

De massa's inlichtingen die Vandewalle verstrekt, zijn immers het resultaat van het verzamelen van allerlei links en rechts verspreide bronnen die nooit in een context of in een perspectief geplaatst en evenmin kritisch onderzocht worden. Opeenhopen is niet hetzelfde als confronteren !

Het werkstuk van Vandewalle is minder een kroniek dan een compilatie in de historiografische zin van het woord en de grootste vergissing van de auteurs die hun ideeën aan hem hebben ontleend, is precies het feit dat

tir vers l'aéroport. Il ne s'agit pas de détails dans l'affaire qui nous occupe, car la chronologie des événements est importante, la manière dont circule l'information de l'arrivée de Lumumba à E'ville est un élément décisif. Et que fait Vandewalle ? Il tranche en faveur de la version de Smal, mais sans justification. Or quand Vandewalle a un doute sur une information, il le mentionne, comme ici avec la « version du seul Belge », ou encore, comme on l'a vu plus haut, il met un (?). Ici les deux versions sont pourtant mise sur un pied d'égalité.

Conclusion

L'intérêt de cette comparaison est donc de relever les références de la source n° 1, soit les éléments d'information à la disposition de Vandewalle, alors que la source n° 2, celle qui est « visible », ne contient aucune note de bas de page.

Sans ce démontage, la source n° 2 apparaît aux yeux du lecteur non averti comme une chronique riche et pertinente rédigée *a priori* au jour le jour par un observateur attentif et un homme de terrain perspicace, qui dévoile les dessous d'une histoire connus seulement par un petit nombre d'initiés, une histoire méconnue offerte par un auteur qui se livre.

Soulignons au passage que le caractère de confidentialité de la diffusion de l'ouvrage, en petit nombre d'exemplaires, a contribué à renforcer cette perspective de richesse et de clarté que donne ce qui est rare, et donc précieux.

Nous avons tenté de démontrer que l'usage de cet ouvrage — appelons-le ainsi pour éviter maintenant le mot de « source » — posait de réels problèmes à l'utilisateur.

Certes, Vandewalle interprète parfois, mais sans aucun souci de critique; il se confie même, ou rapporte ses propres souvenirs, mais ces éléments d'originalité sont fixés à une trame de références hétéroclites, références exceptionnellement citées, et surtout mises sur un pied d'égalité, alors qu'il faut toujours hiérarchiser ses sources.

En effet, l'abondance des informations données par Vandewalle n'est jamais que celle induite par un rassemblement en vrac de sources diverses, mais qui ne sont jamais remises en contexte, en perspective, ni placées sous le feu de la critique. Or accumuler n'est pas confronter.

Ce que Vandewalle a fait est moins une chronique qu'une compilation, au sens historiographique du terme, et l'erreur fondamentale des auteurs qui se sont inspirés de lui est justement d'avoir apprécié son œuvre

zij zijn werk als een kroniek hebben beoordeeld en niet als een compilatie die als meest aleatoire uitdrukkingsvorm van de geschiedenis onvermijdelijk afkerig is van synthese, om nog te zwijgen van de partijdigheid van de auteur. De opeenhoping van interpretaties en « tegeninterpretaties » van het werk van Vandewalle hebben de verwarring rond die historische periode nog vergroot en de zaak Lumumba nog onbegrijpelijker gemaakt.

Het werk van Vandewalle kan aanleiding geven tot gezichtsbedrog, tot een omkering van de documentaire bronnen van de voorgelegde feiten en gebeurtenissen. Zo verklaarde Smal letterlijk het volgende tijdens zijn verhoor voor de parlementaire commissie op 2 juli 2001 : « *Ce que je vous raconte ici figure dans Les Mille et un jours (*sic*). Ce n'est pas un scoop que je fais ici. Normalement tout le monde le sait. M. De Witte qui a lu les mille et un jour le sait (…). Ce qui veut dire que Les Mille et un jours peut être considéré comme étant la vérité* ». Smal bevestigt dan ook formeel een aantal punten die door het deskundigenonderzoek worden tegengesproken. Op een vraag van voorzitter Versnick ([6]) antwoordt Smal : « *C'est le 17, j'affirme avec force que c'est le 17 qu'il est parti, non seulement à Albertville mais à Mituamba. Il l'a inscrit dans ses mémoires (…). Il [Vandewalle] dit : « Smal est venu me rechercher à l'aéroport le 17 vers quatre heures, on est rentré au consulat » en een poos later kwam er een telefoontje dat Lumumba ... (...)* ». Smal weet niet dat Vandewalle, die in bron n[r] 1 aarzelde of men voor de versie « *Mémo Liégeois* » dan wel voor de versie Smal moest kiezen, het aan hem verschuldigd was dat finaal de in bron n[r] 2 voorgestelde versie werd gekozen.

Hoewel Vandewalle Smal schijnt in te lichten en de laatste lijkt daar niet aan te twijfelen, is het integendeel Smal die dat toentertijd met Vandewalle deed.

In 1987 hamert Vandewalle op dezelfde spijker wanneer hij in een brief die, met het antwoord, is opgenomen in de thesis van Jacques Brassinne het geheugen van Smal wil opfrissen ([7]).

In zijn brief van 11 februari 1987 aan Smal schrijft Vandewalle het volgende : « Dans le cadre d'une étude historique, je cherche à reconstituer dans tous ses détails, la journée du 17 janvier 1961 (…). Je dispose de divers témoignages (…) Je souhaiterais qu'à ton tour, tu rassembles par écrit tes souvenirs. Rentrés à l'Immokat, par qui avons-nous (as-tu) été prévenu(s) de l'arrivée du DC4 avec les « trois colis » ? Nous sommes retournés à la plaine dans la Mercedes de Grandjean (…) ». Door de feiten op die manier voor te stellen, kan Vandewalle de herinneringen van Smal slechts in een bepaalde richting sturen. Op 17 februari antwoordt Smal het volgende :

([6]) « U bent op 16 januari teruggekeerd, zoveel is zeker; Bent u ervan op de hoogte en bevestigt u dat kolonel Vandewalle de ochtend van 16 januari naar Albertville is afgereisd ? »

([7]) *Témoignages*, 20.1 (Smal).

comme une chronique et non une compilation, qui est la forme la plus aléatoire d'expression de l'histoire, inévitablement rebelle à la synthèse, doublée ici des partis-pris de l'auteur. L'accumulation des interprétations et des contre-interprétations qui reposent sur Vandewalle a ajouté à l'extrême confusion qui règne autour de cette période historique, et a altéré l'intelligibilité de la problématique qui nous occupe, l'affaire Lumumba.

Avec Vandewalle, un phénomène en trompe-l'œil peut se produire, une inversion des origines documentaires des faits et des événements présentés. Prenons le cas de Smal qui déclarait à la Commission parlementaire lors de son audition du 2 juillet 2001 : « *Ce que je vous raconte ici figure dans Les Mille et un jours* (sic). *Ce n'est pas un scoop que je fais ici. Normalement tout le monde le sait. M. De Witte qui a lu les Mille et un jours le sait* (…). *Ce qui veut dire que les Mille et uns jours peut être considéré comme étant la vérité* ». Ce qui conduit Smal à être affirmatif sur certains points contredits par l'expertise. A une question du président Versnick ([6]), Smal répond : « *C'est le 17, j'affirme avec force que c'est le 17 qu'il est parti, non seulement à Albertville, mais à Mituamba. Il l'a inscrit dans ses mémoires* (…). *Il* [Vandewalle] *dit : Smal est venu me rechercher à l'aéroport le 17 vers quatre heures, on est rentré au consulat* et, très peu de temps après, il y a eu un coup de fil disant que Lumumba …(…) ». Smal ne sait pas que Vandewalle, qui montrait dans la source n° 1 une hésitation dans le choix de la version « *Mémo Liégeois* » ou de la version Smal, lui doit le choix de cette version présentée dans la source n° 2.

Alors que Vandewalle semble éclairer Smal — celui-ci en est persuadé — c'est pourtant Smal qui a éclairé Vandewalle en son temps.

Vandewalle « enfonce le clou » en 1987, lorsqu'il sollicite la mémoire de Smal dans un courrier reproduit, avec sa réponse, dans la thèse de Jacques Brassinne ([7]).

Vandewalle écrit à Smal dans sa lettre du 11 février 1987 : « Dans le cadre d'une étude historique, je cherche à reconstituer dans tous ses détails, la journée du 17 janvier 1961 (…). Je dispose de divers témoignages (…). Je souhaiterais, qu'à ton tour, tu rassembles par écrit tes souvenirs. Rentrés à l'Immokat, par qui avons-nous (as-tu) été prévenu(s) de l'arrivée du DC 4 avec les « trois colis » ? Nous sommes retournés à la plaine dans la Mercedes de Grandjean (…) ». En formulant les choses ainsi, Vandewalle ne peut qu'orienter les souvenirs de Smal, qui répond le 17 février suivant : « Depuis que votre lettre m'est parvenue, je cherche dans ma

([6]) « *Vous êtes entré le 16 [janvier], cela est certain. Etes-vous au courant et pouvez-vous nous confirmer que le 16 au matin, le colonel Vandewalle était parti à Alberville* ? ».

([7]) *Témoignages*, 20.1 (Smal).

« Depuis que votre lettre m'est parvenue, je cherche dans ma mémoire à me rappeler au mieux les faits en question. Hélas, il y a déjà plus de 25 ans. A l'époque je n'ai pris aucune note ni rédigé aucune relation par après. C'est la première fois que j'écris à ce sujet.

1. Nous devions nous trouver tous les deux au consulat lorsqu'un coup de fil nous avertit qu'« un ou des colis arrivait par avion de Léo ». Ce coup de fil devait venir soit de Verdickt, soit de Renard ([8]) (…).

2. Toutes affaires cessantes, nous nous sommes précipités tous deux jusqu'à l'aéroport avec la Mercedes de Grandjean (…) ».

Een en ander kan tot gevolg hebben dat een auteur « X » of zelfs een aandachtige lezer, die in bron nr 2 een inlichting vindt, zal geloven dat die door het getuigenis van Smal wordt bevestigd, niettegenstaande de twee bronnen van in het begin dezelfde zijn zoals blijkt uit bron nr 1 van Vandewalle en die verwachte bevestiging door een aanvullende en vooral zelfstandige bron is uitgebleven. De interpretatie door die auteur « X » zal er broos door worden. De versterking van het belang van een inlichting door twee onderscheiden verwijzingen mislukt doordat beide verwijzingen teruggebracht worden tot eenzelfde oorsprong. Ziedaar het probleem van de Belgische geschiedschrijving over Lumumba die zich tot op zekere hoogte in een gesloten circuit situeert ([9]). Wat valt er nog meer te zeggen als men weet dat Vandewalle het proefschrift van Brassinne heeft herlezen en er enkele verbeteringen en kanttekeningen in heeft aanbracht (die overigens soms zijn overgenomen in het hoofddeel van de thesis en als noot) en dat Ludo De Witte aan die twee auteurs zeer veel gegevens ontleent om zijn eigen interpretatie te construeren ?

Om duidelijkheid te krijgen staat er bijgevolg niets anders op dan de bronnen te onderzoeken, zoals de deskundigen hebben gedaan die zorgvuldig en zo compleet mogelijk de originele stukken hebben verzameld en met de grootste omzichtigheid de door de talrijke interpretaties « aangetaste » getuigenissen de revue hebben laten passeren en een relaas hebben geconstrueerd dat zo weinig mogelijk door de beschikbare werken was ingegeven.

Die beoogde vereenvoudiging en zuivering maakt de inhoud van de werken van de deskundigen ietwat « dor » en dat kan bij de leek die ze leest, overkomen als een mémoire à me rappeler au mieux les faits en question. Hélas, il y a déjà plus de 25 ans. A l'époque je n'ai pris aucune note ni rédigé aucune relation par après. C'est la première fois que j'écris à ce sujet.

1. Nous devions nous trouver tous les deux au consulat lorsqu'un coup de fil nous avertit qu'« un (ou le) colis arrivait par avion de Léo ». Ce coup de fil devait venir soit de Verdickt, soit de Renard ([8]) (…).

2. Toutes affaires cessantes, nous nous sommes précipités tous deux jusqu'à l'aéroport avec la Mercedes de Grandjean (…) ».

La conséquence peut être qu'un auteur « X », ou même un lecteur attentif, repérant une information dans la source n° 2 de Vandewalle, la croira confirmée par le témoignage de Smal, alors que les deux sources sont confondues à l'origine, comme l'indique la source n° 1 de Vandewalle, et qu'en réalité, il n'y a pas cette confirmation attendue par une source complémentaire et surtout indépendante. L'interprétation de cet auteur « X » s'en trouvera fragilisée. Le renforcement de la portée d'une information par deux références distinctes échoue, puisque ces deux références sont superposées, réduites à une même origine. C'est le problème de l'historiographie belge consacrée à Lumumba qui, en quelque sorte, s'élabore en circuit fermé ([9]). Qu'ajouter de plus si l'on sait que Vandewalle a relu la thèse de Brassinne pour y apporter corrections et commentaires (au demeurant parfois reproduits dans le corps de la thèse ou en note), et si l'on sait aussi que Ludo De Witte puise abondamment chez ces deux auteurs pour forger sa propre interprétation ?

Par conséquent, la seule option possible pour y voir clair est de remonter aux sources, ce qu'ont fait les experts en collectant méticuleusement les documents originaux, de la manière la plus exhaustive possible, en considérant les témoignages parasités par les lectures avec la plus grande prudence, et en construisant un récit le moins inspiré possible par les travaux disponibles.

Cet effort de simplification et d'épuration donne au contenu des travaux des experts une certaine sécheresse, qui pourra apparaître pour le lecteur non averti

([8]) In bron nr 1 is daaromtrent sprake van Nonhoff.

([9]) Nog een andere belangrijke getuige wordt op zijn beurt « gefuseerd » met Vandewalle, met name Verdickt. Uittreksel van diens verhoor voor de parlementaire commissie : « De toute façon, toutes mes archives ont été remises au colonel Vandewalle pour l'établissement de son livre « Les 1 004 jours », que j'ai eu le privilège de collationner. Car chaque fois que le colonel Vandewalle avait acheminé un fascicule, il le laissait parvenir pour que je collationne. Toutes mes archives ont été remises au colonel Vandewalle, sauf quelques-unes remises à M. Brassinne pour son enquête ».

([8]) Dans la source n° 1 sur ce point, il est question de Nonhoff.

([9]) Un autre témoin important de cette affaire est lui aussi fusionné avec Vandewalle. Il s'agit de Verdickt. Lors de son audition devant la Commission parlementaire, il a précisé : « De toute façon, toutes mes archives ont été remises au colonel Vandewalle pour l'établissement de son livre « Les 1 004 jours », que j'ai eu le privilège de collationner. Car chaque fois que le colonel Vandewalle avait terminé un fascicule, il le faisait parvenir pour que je collationne. Toutes mes archives ont été remises au colonel Vandewalle, sauf quelques-unes remises à M. Brassinne pour son enquête ».

verarming of zelfs als een « contraverbintenis », of een zwichten. Bij het zoeken naar antwoorden op de gestelde vragen dient men integendeel efficiëntie en duidelijkheid te betrachten.

Vandewalle is dus zonder twijfel een bevoorrechte getuige van de gebeurtenissen in Katanga in 1961. Als Belgisch officier in Elisabethstad vanaf 5 januari 1961, belast met een bijzondere opdracht van de ministers Wigny en d'Aspremont Lynden, is hij ter plekke en maakt hij de gebeurtenissen mee. Als gewezen chef van de Belgisch-Congolese veiligheidsdienst heeft hij bovendien een bijzondere belangstelling voor het verzamelen van inlichtingen. Toch is Vandewalle, in tegenstelling tot wat hij laat uitschijnen en zoals we hebben aangetoond, niet over alles geïnformeerd. Bovendien laat zijn persoonlijke herinnering hem op cruciale momenten in de steek. Dat leidt tot enkele zeer merkwaardige vergissingen.

Longerstaey in Léopoldville, 16 januari 1961

In zijn kroniek vermeldt Vandewalle op 16 januari 1961 een ontmoeting tussen de nieuwe Belgische zaakgelastigde in Léopoldville, Longerstaey, en president Kasa Vubu, naar aanleiding van de installatie van de Belgische diplomatieke missie in de Congolese hoofdstad. Wat meer is, bij die ontmoeting zou — steeds volgens Vandewalle — de transfer van Lumumba ter sprake zijn gekomen.

comme un appauvrissement, ou même un contre-engagement, un renoncement aux yeux de certains. Mais c'est le contraire dont il s'agit, il faut tendre à l'efficacité et à la clarté dans la recherche des réponses aux questions posées.

En somme, Vandewalle est sans aucun doute un témoin privilégié des événements qui se sont déroulés au Katanga en 1961. Présent à Élisabethville à partir du 5 janvier 1961 en tant qu'officier belge, chargé d'une mission spéciale confiée par les ministres Wigny et d'Aspremont Lynden, il est sur place et assiste aux événements. En tant qu'ancien chef du service de sécurité belgo-congolais, il porte en outre un intérêt particulier à la collecte d'informations. Contrairement aux apparences, comme nous l'avons démontré, Vandewalle n'a cependant pas été informé de tout. En outre, sa mémoire lui fait parfois faux bond dans des moments cruciaux. Il en résulte quelques erreurs très étonnantes.

Longerstaey à Léopoldville, 16 janvier 1961

Dans sa chronique, Vandewalle mentionne, le 16 janvier 1961, une rencontre entre le nouveau chargé d'affaires belge à Léopoldville, Longerstaey, et le président Kasa Vubu, à l'occasion de l'installation de la mission diplomatique belge dans la capitale congolaise. Qui plus est — toujours selon Vandewalle —, le transfert de Lumumba aurait été évoqué lors de cette rencontre.

<A Léo, la nouvelle mission belge conduite par E. Longerstaey, s'installait. Son chef était reçu dans la journée par Kasa Vubu. Au cours de l'entrevue, il dut être question du transfert de Lumumba qui continuait à préoccuper le Collège des commissaires généraux> ([10])

Dat bericht is geheel uit de lucht gegrepen. Op hun ontmoeting in Parijs op 10 en 11 januari 1961 hebben Bomboko en Rothschild een akkoord gesloten over het gradueel herstel van de diplomatieke betrekkingen tussen Congo en België. Er is afgesproken dat president Kasa Vubu daarover een brief zal sturen aan koning Boudewijn, waarvan de termen in het protocol worden vastgelegd. Daarna zal gestart worden met het uitwisselen van diplomatieke agenten. Om allerlei redenen laat de brief van Kasa Vubu op zich wachten. Hij wordt pas op 30 januari getekend. En het duurt nog eens meer dan een maand vooraleer Longerstaey, gewezen consul-generaal in Rijsel, op 4 maart in Leopoldstad arriveert als hoofd van de Belgische verbindingsmissie ([11]).

Cette information est dénuée de tout fondement. Lors de leur rencontre à Paris les 10 et 11 janvier 1961, Bomboko et Rothschild ont conclu un accord sur le rétablissement graduel des relations diplomatiques entre le Congo et la Belgique. Il a été convenu que le président Kasa Vubu enverrait au roi Baudouin une lettre à ce propos, dont les termes étaient fixés dans le protocole, après quoi les deux pays procéderaient à l'échange d'agents diplomatiques. Pour diverses raisons, la lettre de Kasa Vubu se fait attendre. Elle n'est signée que le 30 janvier et il faut encore attendre plus d'un mois avant que Longerstaey, ancien consul général à Lille, arrive le 4 mars à Léopoldville, en tant que chef de la mission de liaison belge ([11]). La possibilité qu'il ait déjà été envoyé

([10]) Fasc. 4, blz. 39. Jammer genoeg hebben de auteurs bij hem inspiratie gezocht zonder zijn beweringen te checken. Zo schrijft De Witte : « Diezelfde dag had de chef van de nieuwe Belgische diplomatieke missie in Leo, E. Longerstaey, een onderhoud met de Congolese president. In de loop van het gesprek werd ook de transfer van Lumumba besproken » (*op. cit.*, blz. 216-217).

([11]) Zie Brazza 342 van 8 maart 1961 (Wigny, *Mémoires du Congo*, blz. 749).

([10]) Fasc. 4, p. 39. Malheureusement, des auteurs se sont inspirés de lui sans vérification. Ainsi L. De Witte écrit dans *op. cit.,* p. 218 (version française): « *Le même jour, Longerstaey, le chef de la nouvelle mission diplomatique belge à Léo, a un entretien avec le président congolais, le sujet du transfert est abordé* ».

([11]) Voir Brazza 342 du 8/3/61 (Wigny, *Mémoires du Congo*, p. 749).

De mogelijkheid dat hij al eerder, op 16 januari, met een verkennende opdracht zou zijn uitgestuurd, moet worden uitgesloten, omdat deze opdracht zo kort na de gesprekken van Parijs zonder doel is en er in geen enkel — wij herhalen : geen enkel — document melding van wordt gemaakt (12). Er is van Longerstaey in dit verband geen sprake voor einde februari. Op de ministerraad van 3 maart doet minister Wigny mededeling van diens benoeming als hoofd van de Belgische verbindingsmissie in Leopoldstad.

Inspectietocht naar Albertville, 16-17 januari 1961

In zijn kroniek *Mille et quatre jours* laat Vandewalle uitschijnen dat hij in de vroege ochtend van 17 januari samen met kolonel Crèvecœur en commandant Liégeois vertrekt voor een tocht naar Albertville.

plus tôt, le 16 janvier, en mission de reconnaissance doit être écartée, parce que cette mission n'a pas de raison d'être si peu de temps après les entretiens de Paris et qu'il n'en est fait mention dans aucun document (12). Dans ce contexte, il n'est pas question de Longerstaey avant fin février. C'est d'ailleurs au conseil des ministres du 3 mars que le ministre Wigny fait part de la nomination de l'intéressé en tant que chef de la mission de liaison belge à Léopoldville.

Tournée d'inspection à Albertville, 16-17 janvier 1961

Dans sa chronique *Mille et quatre jours*, Vandewalle laisse entendre qu'il part pour Albertville le 17 janvier, tôt le matin, en compagnie du colonel Crèvecœur et du commandant Liégeois.

<Même le commandant de la Gdkat [Crèvecoeur] subissait la contagion (13). Il s'embarqua dans un Dove, très tôt le 17 janvier, en compagnie de Vandewalle et de Liégeois qui avait remis la liaison avec J. Loos à R. Smal, revenu au Katanga. Le trio se rendait à Mitwaba et à Albertville.

Au départ, à la Luano, tout était calme. Personne ne se doutait que la journée se terminerait par un drame qui commencerait à l'aérodrome. Ses conséquences devaient être déterminantes pour l'avenir du Katanga indépendant> (14)

Wij komen tot een andere vaststelling, die buiten twijfel staat. Vandewalle vertrekt niet op 17 januari, maar op 16 januari 1961 omstreeks 7.30 u met een Dove richting Albertville. Hij landt terug op de luchthaven van Luano op 17 januari om 16.35 u, precies tien minuten voor de aankomst van Lumumba.

Er zijn verschillende bronnen voor het vertrek van Vandewalle op 16 januari. Vooreerst kondigt hijzelf op 14 januari, in een telex aan Loos, deze tweedaagse inspectietocht aan.

Nous faisons une autre constatation qui ne fait aucun doute. Vandewalle ne part pas pour Albertville le 17 mais le 16 janvier 1961, vers 7 heures 30, à bord d'un Dove. Il revient le 17 janvier et atterrit à l'aérodrome de Luano à 16 heures 35, soit précisément dix minutes avant l'arrivée de Lumumba.

Plusieurs sources attestent le départ de Vandewalle le 16 janvier. Premièrement, il annonce lui-même à Loos, dans un télex daté du 14 janvier, qu'il effectuera cette tournée d'inspection de deux jours.

<Crèvecœur, Huyghé, Liégeois, Frédéric [Vandewalle] effectueront déplacement 16 et 17 janvier Mitwaba-Albertville-Kapona. Programme visite tous postes militaires par mêmes personnes sera poursuivis en janvier> (15)

Ten tweede bevatten de verslagen van de Katangese inlichtingendienst nauwkeurige lijsten van vertrek en aankomst van de vliegtuigen op Luano. Er wordt geen enkel vertrek van een Dove genoteerd in de ochtend van 17 ja-

Deuxièmement, les rapports du service de renseignements katangais contiennent des relevés précis des départs et des arrivées d'avions à Luano. Aucun décollage de Dove n'est mentionné dans la matinée du 17 jan-

(12) Vermits Brazzaville een noodzakelijke tussenstop zou zijn geweest, zou Dupret van dit bezoek melding hebben gemaakt in zijn telexen aan Brussel, zoals bijvoorbeeld gebeurt met de missie-Carlier begin februari. Longerstaey zou trouwens zelf via de telex van Brazzaville Brussel hebben ingelicht over zijn aankomst.

(13) Typische, nogal cynische formulering van Vandewalle, die het vertrek naar Albertville op Créveceoeur afschuift, terwijl het precies de bedoeling was aan hem, Vandewalle, inlichtingen te bezorgen over de militaire toestand aldaar.

(14) Fasc. 4, blz. 40-41.

(15) Verzameling IV.

(12) Si Brazzaville avait été une escale indispensable, Dupret aurait fait mention de cette visite dans ses télex à Bruxelles, comme ce fut par exemple le cas pour la mission Carlier, début février. Longerstaey aurait d'ailleurs lui-même informé Bruxelles de son arrivée au moyen d'un télex depuis Brazzaville.

(13) Formulation typique assez cynique de Vandewalle qui met sur le compte de Crèvecoeur le départ pour Albertville, alors que l'objectif était de lui fournir, à lui Vandewalle, des renseignements sur la situation militaire sur place.

(14) Fasc. 4, p. 40-41.

(15) Collection IV.

nuari, maar wel op 16 januari om 7.30 ([16]). Verder noteert de inlichtingendienst de aankomst van een Dove vanuit Albertville op 17 januari 1961 om 16.35 u. Dat is het laatste vliegtuig voor de landing van Lumumba.

Ten derde noteert Weber in zijn agenda in de vroege ochtend (dit wil zeggen nog voor 8.30 u) van 16 januari : « Départ Col. Van de Walle Albertville ». Ten vierde bevestigt kolonel Crévecoeur in een gesprek met de deskundigen dat een inspectietocht naar Albertville onmogelijk kon gerealiseerd worden op één dag.

Het belang van deze op het eerste zicht pietluttige kwestie heeft te maken met de geloofwaardigheid van Vandewalle als getuige betreffende enkele cruciale gebeurtenissen op 16 januari. In strijd met wat hij beweert ([17]) heeft Vandewalle op 16 januari geen kennis kunnen nemen van de telex van minister d'Aspremont Lynden ([18]). Hij zal die telex later onder ogen krijgen. In strijd met wat hij laat uitschijnen was hij evenmin aanwezig op de dagelijkse vergadering bij professor Clemens van 16 januari, waar de telex zou zijn besproken. Wat hij op de zestiende situeert, kan evengoed de zeventiende zijn gebeurd. Nochtans zullen zowel Brassinne als De Witte op Vandewalles weinig solide beweringen verder bouwen ([19]).

2. **Vijf bekende « Belgische » boodschappen**

Wij zullen nu vijf boodschappen onderzoeken die via Belgische kanalen of door Belgische autoriteiten zijn verstuurd betreffende de transfer van Lumumba naar Katanga. Het gaat om het verzoek van commissaris Kandolo via Lahaye aan de Katangese autoriteiten om in te stemmen met de transfer van Lumumba (14 januari), de mededeling daarvan door de Belgische mbassadeur Dupret aan Buitenlandse Zaken met bestemming consulaat-generaal E'ville (14 januari), de reactie hierop van Afrikaanse Zaken (16 januari), de informatie van de Belgische inlichtingsagent Crokart aan Buitenlandse Zaken over de transfer (17 januari) en de reactie hierop van Buitenlandse Zaken (18 januari).

([16]) « Bulletin de renseignements n° 90. Situation au 17 janvier 1961 à 1000 heures ». Bijlage « Objet : Compte rendu du service à l'aérodrome du 16/1/61.A07h00 au 17/1/61.A07h00 ». Vermelding : <DEPART 07h30 DOVE AIR KAT>. De volgende Dove vertrekt om 9.43 u naar Lubudi. Er worden geen andere Doves vermeld.

([17]) Tegenover Brassinne.

([18]) Wij zullen verder aantonen dat die telex onmogelijk voor 7.30 u plaatselijke tijd (dit is 6.30 u te Brussel) kon aankomen.

([19]) « Op 16 januari wist iedereen dat het Bureau-conseil en de Katangese regering, nadat ze kennis hadden genomen van het telegram van d'Aspremont Lynden, hadden ingestemd met Lumumba's overbrenging »; De Witte, *op. cit.*, blz. 215-6 berust op niets.

vier mais il est précisé qu'un Dove a quitté Luano le 16 janvier à 7 heures 30 ([16]). Le service de renseignements enregistre en outre l'atterrissage d'un Dove en provenance d'Albertville le 17 janvier 1961 à 16 heures 35. C'est le dernier avion mentionné avant l'atterrissage de Lumumba.

Troisièmement, Weber note dans son agenda en début de matinée (c'est-à-dire encore avant 8 heures 30) du 16 janvier : « Départ Col. Van de Walle Albertville ». Quatrièmement, le colonel Crèvecoeur confirme, au cours d'un entretien avec les experts, qu'il était impossible d'effectuer une tournée d'inspection à Albertville en une seule journée.

Ce détail apparemment anodin remet en question la crédibilité de Vandewalle en tant que témoin de quelques événements cruciaux qui se sont produits le 16 janvier. Contrairement à ce qu'il affirme ([17]), il n'a pas pu prendre connaissance du télex du ministre d'Aspremont Lynden le 16 janvier ([18]). Il lira ce télex plus tard. Contrairement à ce qu'il laisse entendre, il n'était pas non plus présent lors de la réunion quotidienne du 16 janvier chez le professeur Clemens, réunion au cours de laquelle il aurait été question du télex. Les événements qu'il situe le seize peuvent tout aussi bien avoir eu lieu le dix-sept. Néanmoins, aussi bien Brassinne que De Witte continueront de se fonder sur les affirmations peu fiables de Vandewalle ([19]).

2. **Cinq messages « belges » connus**

Nous allons à présent examiner cinq messages qui ont été envoyés par l'intermédiaire de canaux belges ou par des autorités belges à propos du transfert de Lumumba au Katanga. Il s'agit du message par lequel le commissaire Kandolo demande aux autorités katangaises, par l'entremise de Lahaye, d'autoriser le transfert de Lumumba (14 janvier), de la communication de cette demande par l'ambassadeur de Belgique Dupret aux Affaires étrangères, à destination du consulat général à Élisabethville (14 janvier), de la réaction des Affaires africaines à cette communication (16 janvier), de l'information de l'agent de renseignements belge Crokart aux Affaires étrangères à propos du transfert (17 janvier) et de la réaction des Affaires étrangères à cette information (18 janvier).

([16]) Bulletin de renseignements n° 90. Situation au 17 janvier 1961 à 10 heures. Annexe « *Objet : compte rendu du service à l'aérodrome du 16/1/61 à 7 heures au 17/1/61 à 7 heures* ». Mention : < DEPART 07h30 DOVE AIRCAT>. Un autre Dove décolle à 9 h 43 à destination de Lubudi. Aucun autre avion de ce type n'est mentionné ce jour-là.

([17]) À Brassinne.

([18]) Nous montrerons plus loin que ce télex n'a pas pu arriver avant 7 h 30, heure locale (soit 6 h 30, heure de Bruxelles).

([19]) « *Le 16 janvier , tout le monde sait que le Bureau-Conseil et le gouvernement katangais, après avoir pris connaissance du télégramme d'Aspremont Lynden, ont accepté le transfert de Lumumba* »; De Witte p. 218 (F). Cette affirmation n'est pas du tout fondée.

a. *Het verzoek van commissaris Kandolo aan president Tshombe (14 januari)*

Een cruciaal document inzake de transfer van Lumumba is het registratieformulier van een radiofonisch bericht binnengelopen op het hoofdkwartier van de Katangese Gendarmerie in E'ville van 14 januari 1961. Het bericht, afkomstig van Brazzaville, luidt als volgt :

Document 2

Radiofonische boodschap van Brazza aan Eville, 14 januari 1961

a. *La demande du commissaire Kandolo au président Tshombe (14 janvier)*

Le formulaire d'enregistrement d'un message radiophonique parvenu au quartier général de la Gendarmerie katangaise à Élisabethville le 14 janvier 1961 est un document crucial dans le cadre du transfert de Lumumba. Le message, en provenance de Brazzaville, est formulé comme suit :

Document 2

Message radiophonique de Brazza à Élisabethville, 14 janvier 1961

<Collège Commissaires Généraux se permet insister afin obtenir accord transfert ***Lumumba*** *à Katanga. Présence à Hardy risque provoquer nouveaux déboires. Malgré inconvénients inévitables serait opportun accorder transfert dans région sûre. Commissaire Kandolo insiste au nom de ses collègues>**

Dit radiobericht bevat een verzoek van Kandolo, commissaris van Binnenlandse Zaken, namens het college van commissarissen. Het college dringt aan op de toestemming voor de transfer van Lumumba naar Katanga « dans région sûre ». Het wijst op de problemen in kamp Hardy in Thysville. Het erkent de onvermijdelijke ongemakken van een transfer, die het niettemin opportuun acht. Het bericht vermeldt geen bestemmeling. Maar we mogen aannemen dat het gericht is aan Tshombe en de Katangese regering ([20]).

Het bericht wordt in deze vorm voor het eerst vermeld door Brassinne. Die heeft twee exemplaren van het registratieformulier teruggevonden, het ene afkomstig van de Katangese Gendarmerie, het andere van Christian Souris uit de koffer van het weekblad *Pourquoi Pas ?* ([21]). Deze formulieren bevatten een kostbare inlichting. Zij leren ons het exacte ogenblik waarop de boodschap in Elisabethstad werd geregistreerd : 15.32 u.

De authenticiteit van deze radioboodschap wordt bevestigd door een telex van Dupret aan Brussel, waarin de Belgische ambassadeur in Brazzaville het verzoek herhaalt voor het consulaat van Elisabethstad. Deze laatste telex — Brazza 53 waarover meer in het volgende punt — leert ons ook dat de radioboodschap werd opgesteld door Lahaye, de Belgische raadgever van Kandolo, commissaris van Binnenlandse Zaken. Daaruit mogen we afleiden dat Lahaye de boodschap heeft

Ce message radio contient une demande de Kandolo, commissaire des Affaires étrangères, au nom du collège des commissaires. Le collège insiste pour obtenir l'autorisation de transférer Lumumba au Katanga, « dans région sûre ». Il fait allusion aux problèmes qui se posent dans le camp Hardy à Thysville. Il admet par ailleurs les inconvénients inévitables d'un transfert, qu'il n'en juge pas moins opportun. Le message ne mentionne pas de destinataire mais nous pouvons supposer qu'il est adressé à Tshombe et au gouvernement katangais ([20]).

Le message est mentionné sous cette forme pour la première fois par Brassinne. Celui-ci a retrouvé deux exemplaires du formulaire d'enregistrement, l'un provenant de la Gendarmerie katangaise et l'autre, de Christian Souris, qui l'a sorti du coffre de l'hebdomadaire *Pourquoi Pas* ? ([21]). Ces formulaires contiennent un renseignement précieux. Ils nous apprennent le moment exact où le message a été enregistré à Élisabethville : 15 h 32.

L'authenticité de ce message radio est confirmée par un télex de Dupret à Bruxelles, dans lequel l'ambassadeur belge à Brazzaville relaie la demande à l'intention du consulat d'Élisabethville. Ce dernier télex — Brazza 53, sur lequel nous reviendrons au point suivant — nous apprend aussi que le message radio a été rédigé par Lahaye, le conseiller belge de Kandolo, commissaire des Affaires étrangères. Nous pouvons en déduire que Lahaye a fait envoyer le message depuis le

([20]) Het registratieformulier vermeldt als « origine » : Brazza en als « destination »: E'ville.

([21]) Fotokopie in Brassinne III, 9.1 (Gendarmerie) en 9.2 (Souris). Op het exemplaar van Souris ontbreekt afzender (Brazza) en bestemming (E'ville), alsook de datum-uurgroep.

([20]) Le formulaire d'enregistrement mentionne comme « origine » : Brazza et comme « destination » : Élisabethville.

([21]) Photocopie dans Brassinne III, 9.1 (Gendarmerie) et 9.2 (Souris). Sur l'exemplaire de Souris, il manque l'expéditeur (Brazza) et la destination (Élisabethville), ainsi que l'indication date-heure.

laten versturen vanuit de radiotransmissiepost van Marlière op de eerste verdieping van de Belgische ambassade (22).

De radioboodschap is belangrijk niet alleen voor haar inhoud, maar ook omdat zij aantoont dat de Congolese autoriteiten en hun Belgische raadgevers samenwerken voor de transfer. Kandolo doet het verzoek aan de Katangese autoriteiten. Lahaye en Marlière zorgen voor de transmissie van zijn boodschap.

Kandolo spreekt « in naam van zijn collega's ». In dat verband is het interessant te wijzen op de vergadering van de commissarissen op 14 januari 1961. De aanwezigen vragen de president om Lumumba te doen overbrengen « dans un endroit plus sûr », volgens het proces-verbaal van hun bijeenkomst. We kennen echter niet het uur van deze vergadering (23) en kunnen dus ook niet met zekerheid het verband tussen beide momenten aangeven. Maar het lijkt niet onlogisch het verzoek van Kandolo te beschouwen als een gevolg van de wens uitgedrukt door het college van commissarissen.

b. *De boodschap van ambassadeur Dupret aan het consulaat-generaal te E'ville via Belext (Brazza 53 van 14 januari)*

Via radio kunnen berichten worden uitgewisseld tussen de transmissiepost van Marlière in Brazzaville en het transmissiecentrum van de Katangese Gendarmerie in E'ville (Verdickt) (24).

Lahaye heeft het verzoek van Kandolo langs dat kanaal naar E'ville gestuurd. Maar hij of de ambassadeur wensen dat ook het Belgisch consulaat-generaal in E'ville op de hoogte wordt gebracht. Daarvoor moet echter de omweg van Brussel worden gemaakt, want Brazzaville bezit geen rechtstreekse telexverbinding met E'ville. Bijgevolg stuurt ambassadeur Dupret een telex naar Buitenlandse Zaken in Brussel met een bericht voor E'ville. Het is telex Brazza 53 van 14 januari 1961 (25).

poste de transmission radio de Marlière, au premier étage de l'ambassade belge (22).

Ce message radio est important non seulement par son contenu, mais aussi parce qu'il montre que les autorités congolaises et leurs conseillers belges apportent leur collaboration au transfert. Kandolo formule la demande aux autorités katangaises. Layahe et Marlière s'occupent de transmettre son message.

Kandolo parle « au nom de ses collègues ». À cet égard, il est intéressant d'attirer l'attention sur la réunion des commissaires du 14 janvier 1961. Selon le procès-verbal de leur réunion, les participants demandent au président de faire transférer Lumumba « *dans un endroit plus sûr* ». Nous ignorons toutefois l'heure à laquelle s'est tenue cette réunion (23) et nous ne pouvons donc pas non plus établir avec certitude le lien entre les deux moments. Il ne semble toutefois pas illogique de considérer la demande de Kandolo comme une conséquence du vœu exprimé par le collège des commissaires.

b. *Le message de l'ambassadeur Dupret adressé au consulat général d'Elisabethville via Belext (Brazza 53 du 14 janvier)*

Des messages radio peuvent être échangés entre le poste de transmission de Marlière à Brazzaville et le centre de transmission de la gendarmerie katangaise à Elisabethville (Verdickt) (24).

C'est par ce canal que Lahaye a transmis la demande de Kandolo à Elisabethville. Toutefois, lui-même ou l'ambassadeur souhaite que le consulat général de Belgique à Elisabethville en soit également informé. Pour ce faire, il faudra toutefois que l'information transite par Bruxelles étant donné qu'il n'existe aucune liaison télex directe entre Brazzaville et Elisabethville. L'ambassadeur Dupret envoie donc aux Affaires étrangères à Bruxelles un télex contenant un message pour Elisabethville. Il s'agit du télex Brazza 53 du 14 janvier 1961 (25).

---

(22) De Witte zegt hierover alleen het volgende. « Diezelfde dag nog keerde Lahaye terug naar Brazzaville. Omstreeks 15u30 liet hij ambassadeur Dupret een nieuwe boodschap naar Verdickt sturen ». Vervolgens geeft De Witte de tekst in vertaling (blz. 199). In werkelijkheid vraagt Lahaye niet aan Dupret om de boodschap te verzenden. Hij geeft de boodschap aan de radio-operator van Marlière die onafhankelijk van de ambassade werkt.

(23) *Les cinquante derniers jours*, blz. 95. Dit proces-verbaal is niet meer beschikbaar.

(24) Uiteraard zijn het niet Marlière en Verdickt die berichten doorseinen. Dat gebeurt door radio-operatoren.

(25) We beschikken over het Brusselse origineel van deze telex, zijn carbonkopie en de twee fotokopieën voor Minaf.

(22) De Witte se contente de dire ce qui suit à ce propos : « *Toujours le même jour, Lahaye revient à Brazzaville. Vers 15 h 30, il fait envoyer par Dupret, un nouveau message à Verdickt* ». De Witte cite ensuite le texte, sous une forme plus lisible (version française p. 202). En réalité, Lahaye ne demande pas à Dupret d'envoyer le message. Il donne le message à l'opérateur radio de Marlière, qui travaille indépendamment de l'ambassade.

(23) *Les cinquante derniers jours,* p. 95. Ce procès-verbal n'est plus disponible.

(24) Il va de soi que ce ne sont ni Marlière ni Verdickt mais de opérateurs radio qui envoient les messages.

(25) Nous disposons de l'original bruxellois de ce télex, de sa copie carbone et de deux photocopies destinées à Minaf.

Document 3

Telex Dupret aan Belext, Brazza 53, 14 januari 1961

<Pour E'ville.

Message suivant a été envoyé à E'ville. Il vous paraîtra sans doute indiqué appuyer opération envisagée et insister auprès autorités katangaises.

Citation.

Collège commissaires généraux se permet insister afin obtenir accord pour transfert ***Lumumba*** *dans province Katanga ([26]). Sa présence camp Hardy risque provoquer nouveaux déboires. Malgré inconvénients inévitables, il serait opportun accorder autorisation ([27]) transfert dans une région sûre. Commissaire Kandolo insiste au nom ses collègues. Lahaye.*

*Fin citation>**

Het bericht van Dupret bevat niet alleen het verzoek van Kandolo, maar ook een commentaar van de ambassadeur : het zal u ongetwijfeld aangewezen lijken, zo schrijft hij, deze operatie te steunen bij de Katangese autoriteiten.

Geen enkele auteur heeft tot nu toe opgemerkt dat de boodschap van Dupret bestemd is voor Elisabethstad. De telex gaat weliswaar naar Belext, maar het bericht moet doorgestuurd worden naar Elisabethstad. Er staat zeer duidelijk : « Pour E'ville ». De telex bevat ook niet de gebruikelijke mededeling : « Répéter Minaf et Caeymaex ». Dupret wil het Belgisch consulaat in Elisabethstad op de hoogte brengen van Kandolo's verzoek. En zijn commentaar is eveneens bestemd voor het consulaat, niet voor Buitenlandse Zaken, en nog minder voor Afrikaanse Zaken in Brussel. Niet Wigny of d'Aspremont Lynden moeten de operatie steunen bij de Katangese autoriteiten ([28]), maar de consul-generaal in Elisabethstad voor wie de volledige boodschap is bestemd. Het toont aan dat Dupret de zaak als vanzelfsprekend beschouwt. Hij is niet meteen geneigd de minister van Buitenlandse Zaken of de minister van Afrikaanse Zaken om een interventie, steun of zelfs maar een toelating te verzoeken.

Wat gebeurt er met telex Brazza 53 in Brussel ? Wie krijgt hem in handen en wanneer ?

Op Buitenlandse Zaken is een hele administratie werkzaam. Telexen worden bij ontvangst ingeschreven, het origineel en zijn carbonkopie worden aan de betrokken diensten van het departement overhandigd, nadat er van het origineel een reeks fotokopieën zijn gemaakt die bestemd zijn voor derden. Zo gaan er van alle telexen van Dupret ambtshalve — ook wanneer de ambassadeur er niet om verzoekt — twee fotokopieën naar Afrikaanse Zaken.

([26]) Dit is een merkwaardig verschil met de boodschap zoals ze werd geregistreerd in E'ville. Hier is sprake van « dans province Katanga ». In de eerste van « à Katanga ».

([27]) Dit woord komt niet voor in de radiotelegrafische boodschap.

([28]) Zoals zowel Brassine (Enquête, I, blz. 50) als De Witte (De moord, blz. 200) lijken aan te nemen.

Document 3

Télex Dupret à Belext, Brazza 53, 14 janvier 1961

Le message de Dupret contient non seulement la demande de Kandolo mais également un commentaire de l'ambassadeur : il vous paraîtra sans doute indiqué, écrit-il, d'appuyer cette opération auprès des autorités katangaises.

Aucun auteur n'a relevé, à ce jour, que le message de Dupret était destiné à Elisabethville. Le télex part certes pour Belext, mais le message doit être transmis à Elisabethville. Il porte clairement la mention : « Pour E'ville ». Le télex ne contient pas non plus la mention usuelle : « Répéter Minaf et Caeymaex ». Dupret veut informer le consulat de Belgique à Elisabethville de la demande de Kandolo. Et son commentaire est également destiné au consulat et non aux Affaires étrangères et encore moins aux Affaires africaines à Bruxelles. Ce n'est pas Wigny ou d'Aspremont Lynden qui doit appuyer l'opération auprès des autorités katangaises ([28]), mais le consul général à Elisabethville à qui est destinée l'intégralité du message. Cela indique que Dupret considère la chose comme allant de soi. Il ne sollicite pas en particulier l'intervention et l'appui, ou même l'aval, du Ministre des Affaires étrangères ou de celui des Affaires africaines.

Qu'advient-il du télex Brazza 53 à Bruxelles ? Qui le reçoit et quand ?

Aux Affaires étrangères, c'est toute une administration qui travaille. À leur réception, les télex sont inscrits et l'original et sa copie carbone sont transmis aux services concernés du département, non sans que des copies de l'original destinées à des tiers aient été faites au préalable. C'est ainsi que deux photocopies de tous les télex de Dupret partent d'office aux Affaires africaines, même lorsque l'ambassadeur ne l'a pas demandé.

([26]) On constate ici une différence notable par rapport au message tel qu'il a été enregistré à Elisabethville. Ici, on utilise les termes « *dans province Katanga* ». Dans le premier message, il est indiqué « *à Katanga* ».

([27]) Ce mot ne figure pas dans le message radio.

([28]) Comme Brassine (Enquête, I, p. 50) et De Witte (« L'assassinat », p. 202) semblent l'admettre.

14 januari is een zaterdag. Wanneer ambassadeur Dupret zijn boodschap verstuurt is het bovendien al namiddag. Inderdaad, wij kennen het exacte uur waarop de radioboodschap van Lahaye in Elisabethstad is ontvangen : 15.32 u plaatselijke tijd, dit wil zeggen 14.32 u in Brazzaville en Brussel. De telex van Dupret, die de radioboodschap herhaalt, moet dus omstreeks dezelfde tijd of nadien worden gesitueerd ([29]).

Uit de controle van de ingekomen telexen op Buitenlandse Zaken uit deze periode kunnen we vaststellen dat berichten die binnenlopen op zaterdagnamiddag of zondag pas op maandag worden behandeld, tenzij zij een dringend karakter vertonen. In dat geval neemt de diplomaat van dienst onmiddellijk de nodige stappen ([30]). Dat is hier kennelijk niet het geval. Brazza 53 bevat geen vermelding « Urgent » of « Très urgent ». En nog minder vraagt Dupret dat de minister moet verwittigd worden « waar hij zich ook bevindt » ([31]), of dat hij telefonisch moet worden gecontacteerd. We schreven het al : zijn boodschap is niet bestemd voor Wigny, maar voor E'ville. Wanneer de telex die zaterdagnamiddag in Brussel binnenloopt, krijgt hij de entréestempel « 14-1-1961 ». Verder gebeurt er niets.

Het origineel exemplaar van Brazza 53 bevat enkel de gewone dienstaanduidingen en daaruit mogen we afleiden dat hij pas op maandag 16 januari wordt behandeld. Het document wordt overgemaakt aan de Directie van de Politiek, in de praktijk betekent dat Rothschild ([32]), nadat een stempel is aangebracht met datum en volgnummer van registratie en een handgeschreven aantekening betreffende de verspreiding. Die laatste aantekening luidt als volgt :

Le 14 janvier est un samedi. En outre, l'ambassadeur Dupret n'envoie son message que dans l'après-midi. En effet, nous connaissons l'heure exacte à laquelle le message radio de Lahaye a été reçu à Élisabethville : 15 h 32 heure locale, soit 14 h 32 à Brazzaville et Bruxelles. Le télex de Dupret, qui répète le message radio, doit donc être situé vers la même heure ou plus tard ([29]).

Si l'on examine les télex entrant aux Affaires étrangères à cette époque, on constate que les messages qui arrivent le samedi après-midi ou le dimanche ne sont examinés que le lundi, à moins qu'ils ne présentent un caractère urgent. Dans ce cas, le diplomate de service entreprend immédiatement les démarches nécessaires ([30]). Ce n'est manifestement pas le cas en l'occurrence. Le Brazza 53 ne porte aucune mention « Urgent » ou « Très urgent » et Dupret ne demande pas davantage que le ministre soit averti « où qu'il se trouve » ([31]), ou contacté par téléphone. Nous l'avons déjà souligné: son message n'est pas destiné à Wigny, mais à Élisabethville. Lorsque le télex arrive à Bruxelles ce samedi après-midi, il reçoit le cachet d'entrée «14-1-1961». Il ne se passe rien de plus.

L'exemplaire original du Brazza 53 porte uniquement les indications de service normales, de sorte que nous pouvons en déduire qu'il n'est examiné que le lundi 16 janvier. Le document est transmis à la Direction de la Politique — c'est-à-dire, en pratique, à Rothschild ([32]) — après avoir été revêtu d'un cachet avec la date et le numéro d'ordre de l'enregistrement ainsi que d'une signature manuscrite relative à sa diffusion. Cette dernière annotation se présente comme suit :

<2 c. MINAF
RPT E'ville
16/1 61 (paraaf)>

([29]) De telexen van Brazzaville werden op vaste momenten van de dag verstuurd. Het is dus aannemelijk dat Brazza 53 niet onmiddellijk om 14.30 vertrekt, maar op het eerste vaste moment dat daarop volgt.

([30]) Er is een geval van dringende interventie in het weekend van 14-15 januari. Telex E'ville 42 van zondag 15 januari bevat een dringende boodschap voor Davister, waarvan het vliegtuig voor E'ville op 16 januari zal vertrekken. Het origineel bevat in het handschrift van de aanwezige ambtenaar : <[…?] téléphoné à M. Welle M. qui fera nécessaire auprès Davister (paraaf) 15/1/61 11h30>. De telex werd vervolgens op 16 januari geregistreerd.

([31]) Die laatste mededeling komt voor op een telex van Washington van 2 februari 1961. Bijgevolg wordt Wigny 's nachts op 2 uur uit zijn bed gehaald.

([32]) De bestemming van de carbonkopie kennen we niet. Het origineel bevindt zich in DA 000, de carbonkopie in DA 000.

([29]) Les télex de Brazzaville étaient envoyés à des heures fixes de la journée. On peut donc supposer que le télex Brazza 53 ne part pas immédiatement à 14 h 30, mais à la première heure d'expédition prévue après 14 h 30.

([30]) Il y a un cas d'intervention urgente pendant le week-end des 14 et 15 janvier. Le télex E'ville 42 du 15 janvier contient un message urgent pour Davister, dont l'avion partira pour E'ville le 16 janvier. L'original porte une annotation manuscrite du fonctionnaire présent: « (…?) téléphoné à M. Welle M. qui fera nécessaire auprès Davister (paraphe) 15/1/61 11 h 30 ». Le télex a ensuite été enregistré le 16 janvier.

([31]) Cette dernière mention figure sur un télex de Washington du 2 février 1961. Par conséquent, Wigny est tiré de son lit à deux heures de la nuit.

([32]) Nous ne connaissons pas la destination de la copie carbone. L'original se trouve dans DA 000 et la copie carbone, dans AD 000.

Op 16 januari en niet eerder worden van Brazza 53 twee fotokopies gemaakt voor Afrikaanse Zaken (dat is een routinepraktijk voor alle telexen uit Congo, ook als de afzender er niet om vraagt) en wordt de telex « herhaald » naar E'ville. Wij mogen aannemen dat dat gebeurt in de loop van de voormiddag.

Laten we nu even kijken wat Vandewalle in verband met Brazza 53 beweert.

C'est le 16 janvier, et pas plus tôt, que deux photocopies du Brazza 53, sont réalisées à l'intention des Affaires africaines (c'est une pratique de routine pour tous les télex en provenance du Congo, même lorsque l'expéditeur ne le demande pas) et que le télex est « répété » à destination d'Élisabethville. On peut supposer que cela se passe dans le courant de la matinée.

Examinons un instant les affirmations de Vandewalle concernant Brazza 53.

<On sait déjà qu'à l'origine de l'affaire on trouve un message de Lahaye, agissant au nom de Kandolo. On connaît la suite qui lui fut donnée. Envoyé aussi par Dupret à Bruxelles, le texte avait été répété par Belext au consulat général, sans autre considération de Minaffetra. Rien ne permet d'écrire que Créner ou Vanden Bloock en possession du télégramme, ce samedi, intervinrent auprès de Tshombe ou qu'ils influencèrent d'une manière quelconque les participants au conseil restreint des ministres qui se réunit dans l'après-midi.

Ce télégramme 53 de Brazza fut lu aux membres de la réunion journalière du Bureau conseil. A l'unanimité, ils estimèrent qu'il ne pouvait être question d'accepter Lumumba au Katanga. Il fut décidé que ceux qui rencontreraient Tshombe l'entreprendraient en ce sens> ([33])

Brazza 53 wordt, aldus Vandewalle, door Buitenlandse Zaken (Minaffetra) « herhaald » naar Elisabethville zonder verdere commentaar. Dat klopt. De map « Antoine » met telexen door Smal verzameld op het consulaat-generaal van Elisabethstad — map die Vandewalle heeft gebruikt bij het schrijven van *Mille et quatre jours* — bevat Brazza 53 in zijn oorspronkelijke vorm, zonder enige toevoeging. Volgens Vandewalle gebeurt de « herhaling » op 14 januari (« ce samedi »). Hier vergist hij zich. En om een zeer eenvoudige reden. De herhaling van een telex kon op twee manieren gebeuren. Ofwel zonder enige commentaar en in dat geval werd de identieke tekst, zoals geregistreerd op de ponsband, zonder meer « herhaald », ofwel met commentaar en dan werd het oorspronkelijk bericht als een citatie opgenomen in een telex met een nieuw hoofd en eventueel een nieuwe datum. Hier gebeurt dus het eerste. Bijgevolg loopt op 16 januari in Elisabethstad een telex binnen die naar vorm en inhoud identiek is als Brazza 53. Hij draagt als datum 14 januari. Post factum, voor Vandewalle die in 1975 zijn kroniek schrijft op basis van chronologisch geordende documenten of voor de onderzoeker vandaag, is het niet mogelijk om op basis van het stuk in de map « Antoine » aan te geven op welke dag de telex door Brussel is gerepeteerd en in E'ville is gearriveerd ([34]). Uit de aantekening van de administratie in Brussel weten wij evenwel dat de herhaling op 16 januari is gebeurd. Vandewalle vergist zich dus wanneer hij beweert dat Brazza 53 die zaterdag, dit wil zeggen op 14 januari, reeds in het bezit is van Crener of Vanden Bloock. Hij vergist zich eveneens als hij beweert dat Brazza 53 door het Bureau conseil op zaterdag 14 januari werd bestudeerd. Dit Bureau vergaderde overigens

Selon Vandewalle, Brazza 53 est « répété » par les Affaires Etrangères (Minaffetra) à Elisabethville sans autre considération. C'est exact. La farde « Antoine » contenant les télex rassemblés par Smal au consulat général d'Elisabethville — farde que Vandewalle a utilisée pour rédiger *Mille et quatre jours* — contient Brazza 53 sous sa forme initiale sans aucun ajout.Selon Vandewalle, la « répétition » a lieu le 14 janvier (« ce samedi »). Là, il se trompe. Et ce, pour une raison très simple. La répétition d'un télex pouvait se faire de deux manières. Ou bien sans aucun commentaire et, dans ce cas, le même texte que celui qui a été enregistré sur la bande perforée est purement et simplement « répété » ou bien en y ajoutant un commentaire et, dans ce cas, le texte initial est repris en tant que citation dans un télex portant un nouvel en-tête et éventuellement une nouvelle date. En l'occurrence, le télex a été répété de la première manière. Il s'ensuit donc que, le 16 janvier, Elisabethville reçoit un télex dont la forme et le contenu sont identiques à ceux de Brazza 53. Il porte la date du 14 janvier. Après coup, lorsque Vandewalle écrit sa chronique sur la base de documents classés par ordre chronologique, il lui est impossible, tout comme au chercheur aujourd'hui, sur la base du document contenu dans la farde « Antoine », de préciser la date de la répétition du télex par Bruxelles et de son arrivée à Elisabethville ([34]). Grâce aux annotations de l'administration à Bruxelles, nous savons toutefois que la répétition a eu lieu le 16 janvier. Vandewalle se trompe donc lorsqu'il affirme que ce samedi, c'est-à-dire le 14 janvier, le télex était déjà en possession de Crener ou de Vanden Bloock. Il se trompe également lorsqu'il affirme que Brazza 53 a été examiné au Bureau conseil le samedi 14 janvier. Ce bureau se

([33]) Fasc. 4, blz. 32.
([34]) Hij bevat geen datumstempel bij aankomst.

([33]) Fasc.4, p. 32.
([34]) Il ne porte aucun cachet indiquant la date d'arrivée.

in de loop van de voormiddag ([35]). Het is daarentegen wel zeer plausibel dat Belgische raadgevers in E'ville kennen hebben genomen van Kandolo's verzoek dat via Brazzaville aan de Katangese Gendarmerie is gestuurd.

Laten we terugkeren naar Brussel. Hoe reageert Buitenlandse Zaken op 16 januari ? Ook al wordt Buitenlandse Zaken niets gevraagd, het departement kan uiteraard ten alle tijde tussenkomen : E'ville vragen om zich niet in de zaak te mengen, bijvoorbeeld. Afgezien van de vage verklaring van Etienne Davignon, medewerker van Rothschild, dat men zich over deze telex zou hebben gebogen, weten we niets over de onmiddellijke reacties van Buitenlandse Zaken. Minister Wigny is op 16 en 17 januari in het Europees Parlement in Straatsburg ([36]). Wel komt er een reactie op 17 januari, waarover verder meer. Anders is het gesteld met Afrikaanse Zaken. Hoewel minister d'Aspremont Lynden in het geheel niets wordt gevraagd — Brazza 53 is niet eens voor hem bestemd — zal hij wel tussenkomen. Dat leidt tot zijn intussen beruchte telex van 16 januari ([37]).

c. *Het verzoek van minister d'Aspremont aan president Tshombe en de kennisgeving daarvan aan Brazzaville (Minaf 064 van 16 januari)*

Cruciaal document in dit onderzoek is de telex van het Ministerie van Afrikaanse Zaken aan consul-generaal Crener in E'ville met het nummer 06416/cab. Dat wil zeggen dat het gaat om telex 064, gedateerd 16 januari 1961, afkomstig van het kabinet van de minister. We beschikken over het klad of de minuut van deze telex en over het exemplaar dat in E'ville is gearriveerd. Beide documenten zijn van belang. Het eerste leert ons iets over zijn totstandkoming, het tweede bevestigt zijn aankomst in E'ville. Hier volgt de tekst.

([35]) Zoals blijkt uit het activiteitenverslag van het « *Bureau conseil* » met betrekking tot januari 1961. PAL

([36]) Pierre Wigny, *Mémoires du Congo*, bevat voor de dagen maandag 16 tot en met woensdag 18 januari enkel een notitie voor « *Lundi 16 janvier 1961. Discours au Parlement européen de Strasbourg en ma qualité de Président en exercice du Conseil des ministres* » (blz. 657). Volgens de *Handelingen* van het Europees Parlement (zitting januari 1961) was minister Wigny aanwezig op de vergadering van 16 januari in de namiddag en van 17 januari in de voormiddag. Wigny gaf op 16 januari een toespraak als voorzitter van de Raad van ministers van de EEG en Euratom en nam op 17 januari deel aan het debat.

([37]) Zowel Brassinne (*Enquête*, I, blz. 90 en 92) als De Witte (*De moord*, blz. 200) besteden aan Brazza 53 amper enkele zinnen. Brassinne concludeert overigens ten onrechte : « *Il faudra plus de trois jours pour que le ministre des Affaires étrangères, Pierre Wigny, transmette ce message le 18 janvier 1961 au consul général d'E'ville Henri Crener* » (blz. 93). Met die laatste boodschap doelt Brassinne op de telex van Wigny die wij bespreken onder punt e.

réunissait du reste dans le courant de la matinée ([35]). Il est par contre tout à fait plausible que les conseillers belges à Elisabethville aient pris connaissance de la demande de Kandolo qui avait été envoyée à la gendarmerie katangaise via Brazzaville.

Mais revenons à Bruxelles. Comment les Affaires étrangères réagissent-elles le 16 janvier ? Même si on ne lui demande rien, le département peut évidemment intervenir à tout moment pour demander, par exemple, à Elisabethville de ne pas se mêler de cette affaire. À part les vagues déclarations d'Étienne Davignon, collaborateur de Rothschild, déclarations selon lesquelles on aurait discuté de ce télex, nous ignorons tout de la manière dont le département des Affaires étrangères a réagi dans l'instant. Les 16 et 17 janvier, le ministre Wigny est au Parlement européen à Strasbourg ([36]). Il réagit toutefois le 17, nous y reviendrons par la suite. Il en va tout autrement en ce qui concerne le département des Affaires africaines. Bien que l'on n'ait absolument rien demandé au ministre d'Aspremont Lynden — Brazza 53 ne lui est même pas destiné —, il va intervenir. Cela nous amène à parler de son fameux télex du 16 janvier ([37]).

c. *La demande du ministre d'Aspremont au président Tshombe et la manière dont Brazzaville en est informée (Minaf 064 du 16 janvier)*

Le télex du ministère des Affaires africaines au consul général Créner à Élisabethville portant le numéro 06416/cab est un document crucial dans le cadre de cet examen. Ce numéro signifie qu'il s'agit du télex 064, daté du 16 janvier 1961, en provenance du cabinet du ministre. Nous disposons du brouillon ou de la minute de ce télex et de l'exemplaire qui est arrivé à Élisabethville. Les deux documents sont importants. Le premier nous apprend quelque chose sur sa confection et le second confirme son arrivée à E'ville. En voici le texte.

([35]) Comme l'indique le Rapport d'activités du Bureau conseil pour janvier 1961. DAL

([36]) Les *Mémoires du Congo* de Pierre Wigny comprennent uniquement la note suivante en ce qui concerne la période allant du lundi 16 au mercredi 18 janvier inclus : « Lundi 16 janvier 1961. Discours au Parlement européen de Strasbourg en ma qualité de Président en exercice du Conseil des Ministres » (p. 657). Selon les *Annales* du Parlement européen (session de janvier 1961), le ministre Wigny était présent lors des réunions du 16 janvier dans l'après-midi et du 17 janvier dans la matinée. Wigny a prononcé le 16 janvier une allocution en tant que président du Conseil de ministres de la CEE et de l'Euratom et a pris part au débat le 17 janvier.

([37]) Tant Brassinne (*Enquête,* I, pp. 90 et 92) que De Witte (*De moord*, p. 200) consacrent à Brazzaville 53 à peine quelques phrases. C'est d'ailleurs à tort que Brassine déclare en guise de conclusion : « Il faudra plus de trois jours pour que le ministre des Affaires étrangères, Pierre Wigny, transmette ce message le 18 janvier 1961 au consul général d'Eville Henri Crener » (p. 93). Par ce dernier message, Brassinne entend le télex de Wigny que nous examinons au point e.

Document 4

Telex Minaf aan Consubel Eville, Minaf 06416/cab, 16 januari 1961

<Pour Crener.
A transmettre président Tshombe.
Citation.
Minaf Aspremont insiste personnellement auprès président Tshombe pour que Lumumba soit transféré Katanga dans les délais les plus brefs.
Fin citation.
*Prière me tenir au courant>**

Door middel van deze telex vraagt minister d'Aspremont Lynden (hij tekent niet als d'Aspremont, maar als Minaf) aan consul-generaal Crener een persoonlijke boodschap te overhandigen aan president Tshombe. In die boodschap dringt minister d'Aspremont Lynden aan bij de president opdat Lumumba zo snel mogelijk zou worden overgebracht naar Katanga. De minister vraagt Créner ook hem op de hoogte te houden.

Wij moeten dit bericht onmiddellijk verbinden met een andere telex van het Ministerie van Afrikaanse Zaken gericht aan de ambassade in Brazzaville onder het nummer 06616/cab. Van deze laatste telex beschikken wij eveneens over het klad en verder over de print in Brussel gemaakt. Hier volgt de tekst.

Document 5

Telex Cab Minaf aan Ambabelge Brazza, Minaf 06616/cab, 16 januari 1961

<Svt 53 du 14 janvier.
*Démarche pressante est faite par minaf auprès président Katanga >**

Deze tweede boodschap is zeer kort. Het kabinet van minister d'Aspremont Lynden (de ondertekening is Cab Minaf, en niet Minaf en evenmin Aspremont) verwijst naar Brazza 53 (« svt » betekent « suite votre télex ») en deelt de ambassade in Brazza mee dat Minaf (de naam van d'Aspremont Lynden wordt niet vermeld) bij Tshombe heeft aangedrongen op de transfer van Lumumba. Dat laatste wordt niet expliciet gezegd, maar valt af te leiden uit de verwijzing naar Brazza 53. Brazzaville verneemt niet in welke termen de démarche is gebeurd. Wel wordt de démarche als « pressante » bestempeld, wat slaat op de aandrang waarmee Tshombe werd gevraagd Lumumba te ontvangen.

In welke omstandigheden is telex 064 tot stand gekomen, wie was bij de totstandkoming betrokken, wanneer werd hij opgesteld en verstuurd, wanneer arriveerde hij in Elisabethstad ? De antwoorden op deze vragen zijn van belang voor de afweging van de verantwoordelijk-

Document 4

Télex Minaf à Consubel E'ville, Minaf 06416/cab, 16 janvier 1961

Au moyen de ce télex, le ministre d'Aspremont Lynden (il ne signe pas d'Aspremont, mais Minaf) demande au consul général Créner de transmettre un message personnel au président Tshombe. Dans ce message, le ministre d'Aspremont insiste auprès du président pour que Lumumba soit transféré le plus rapidement possible au Katanga. Le ministre demande également à Créner de le tenir au courant.

Nous devons mettre ce message en relation directe avec un autre télex du ministère des Affaires africaines, adressé à l'ambassade à Brazzaville sous le numéro 06616/cab. Nous possédons également le brouillon de ce télex ainsi que l'impression réalisée à Bruxelles. En voici le texte.

Document 5

Télex Cab Minaf à Ambabelge Brazza, Minaf 06616/cab, 16 janvier 1961

Ce deuxième message est très court. Le cabinet du ministre d'Aspremont Lynden (la signature est Cab Minaf et non Minaf ni davantage d'Aspremont) fait référence au Brazza 53 (« svt » signifie « suite votre télex ») et communique à l'ambassade à Brazzaville que le Minaf (le nom de d'Aspremont Lynden n'est pas cité) a demandé instamment à Tshombe de transférer Lumumba. Ce n'est certes pas dit explicitement mais la référence au Brazza 53 permet de le déduire. Brazzaville ne sait pas en quels termes la démarche a été effectuée. Celle-ci est néanmoins qualifiée de « pressante », ce qui indique l'insistance avec laquelle Tshombé a été prié d'accueillir Lumumba.

Quelles sont les circonstances qui sont à l'origine du télex 064, qui en est ou en sont le ou les instigateur(s), quand a-t-il été rédigé et envoyé, quand est-il arrivé à Elisabethville ? Les réponses à ces questions sont importantes si l'on veut faire la part des responsabilités en

heden inzake de transfer van Lumumba. We laten in dit verband De Witte aan het woord :

« Op welk ogenblik kwam dat cruciale telegram van de minister van Afrikaanse Zaken op het Belgisch consulaat-generaal in Elisabethstad toe, die 16e januari ? Dat is niet onbelangrijk : als dat bijvoorbeeld 's avonds is gebeurd, dan is het duidelijk dat de impact kleiner was dan wanneer dit vroeger op de dag is gebeurd. Vandewalle schrijft in zijn Mille et quatre jours dat het telegram werd bestudeerd door het Bureau-Conseil. We weten dat het Bureau een strak vergaderritme aanhield, en zijn bijeenkomsten 's ochtends hield. Het telegram kwam dus de zestiende 's ochtends toe — nog voor de vergadering van start ging, of uiterlijk in de loop van de bijeenkomst. De archieven van Buitenlandse Zaken leren ons dat d'Aspremont Lynden zijn ontwerp op 15 januari op papier heeft gezet. De tekst loog er niet om : de minister was erg gehaast om de zaak af te handelen. Lumumba's transfer moest « in de kortst mogelijke tijdspanne » worden geregeld; in een boodschap aan Brazza bestempelde de minister het telegram als een « spoedeisend initiatief » ([38]). Het is dus duidelijk dat deze tekst, opgesteld op 15 januari, de volgende dag onmiddellijk is verstuurd. Brassinne en Kestergat ondersteunen die stelling : ze schrijven dat Tshombe's kabinetschef de inhoud van de boodschap al de ochtend van de zestiende aan de president bekendmaakte.

Het telegram van de minister kwam op tijd toe om alle prominenten te informeren (Créner, het Bureau-Conseil, Bartelous) en de loop van de ontwikkelingen te beïnvloeden » ([39]).

Volgens Dewitte heeft minister d'Aspremont Lynden zijn verzoek aan Tshombe op papier gezet op 15 januari en is de telex in de vroege ochtend van 16 januari verstuurd. Wij zullen aantonen dat de telex op 16 januari is opgesteld, dat het klad op papier is gezet door een kabinetsmedewerker en dat de telex pas in de late namiddag is verstuurd.

Laten we eerst de minuut bestuderen. Men kan bezwaarlijk zeggen dat het klad waarover we beschikken een echte minuut is. Een minuut voldoet aan bepaalde vormvereisten. Dat is hier niet het geval. Het gaat werkelijk om een klad, neergekrabbeld op kabinetspapier. Dat is overigens het geval voor de meeste « minuten » van Afrikaanse Zaken, waar kennelijk niet dezelfde procedures golden als op Buitenlandse Zaken. Wie heeft het klad van 064 neergeschreven ? Niet de minister, wiens handschrift een volledig ander karakter heeft, maar wel een kabinetsmedewerker. Dank zij de controle van talloze documenten hebben wij het handschrift kunnen

([38]) Onjuiste vertaling van « démarche pressante ». Dit is een uitdrukking die duidt op het uitdrukkelijke karakter van een demarche. Met andere woorden : d'Aspremont Lynden heeft Tshombe uitdrukkelijk verzocht in te stemmen met de transfer.

([39]) L. De Witte, *op. cit.*, blz. 214.

ce qui concerne le transfert de Lumumba. Donnons la parole à De Witte à ce sujet :

« A quel moment précis du 16 janvier 1961, ce télégramme crucial du ministre des Affaires africaines est-il arrivé au consulat général belge à Eville ? Ceci n'est pas sans importance : si, par exemple, il est arrivé le soir, il est évident que son impact est moins grand que s'il est arrivé plus tôt dans la journée. Vandewalle écrit dans ses Mille et quatre jours que le télégramme a été étudié par le Bureau-conseil. Nous savons que le Bureau-conseil a adopté un rythme strict quant à la fréquence de ses réunions et que la réunion journalière se tient dans la matinée. Le télégramme est donc arrivé le matin du 16, avant que la réunion n'ait lieu ou, au plus tard, pendant la réunion même. Les archives des Affaires étrangères nous apprennent que d'Aspremont Lynden a écrit son projet le 15 janvier. Le texte ne laisse rien à l'imagination : le ministre est fort pressé de classer l'affaire. Le transfert de Lumumba doit se passer « dans les délais les plus brefs ». Dans un message à Brazza, le ministre qualifie le télégramme de « démarche pressante ([38]). Il est clair que ce texte, rédigé le 15 janvier, a été envoyé immédiatement le lendemain. Brassinne et Kestergat confirment cette thèse : ils écrivent que le chef de cabinet de Tshombe a déjà communiqué le contenu du message au président au matin du 16 janvier.

Le télégramme du ministre arrive à temps pour informer toutes les personnalités (Créner, le Bureau-Conseil, Bartelous) et pour influencer le cours des événements » ([39]).

Selon De Witte, le ministre d'Aspremont Lynden rédige sa demande à Tshombe le 15 janvier et le télex est envoyé le 16 janvier au matin. Nous allons voir que le télex a été rédigé le 16 janvier, que le brouillon a été écrit par un membre du cabinet, et que le télex n'a été envoyé qu'en fin d'après-midi.

Commençons par examiner la minute. On peut difficilement considérer que le brouillon dont nous disposons soit une véritable minute. Une minute doit satisfaire à certaines conditions de forme. Ce n'est pas le cas ici. Il s'agit véritablement d'un brouillon, griffonné sur du papier à en-tête du cabinet. C'est du reste le cas de la plupart des « minutes » des Affaires africaines où l'on suit manifestement d'autres procédures qu'aux Affaires étrangères. Qui a écrit le brouillon du 064 ? Ce n'est pas le ministre, dont l'écriture est tout à fait différente, mais un de ses collaborateurs. En examinant de très nombreux documents, nous avons pu identifier l'écriture de

([38]) Nihil.

([39]) L. De Witte, *op. cit.*, p. 216 (version française).

identificeren met dat van Fernand Vervier, kabinetsattaché. Een grafologische expertise, waarbij het niet ondertekende klad van 064 vergeleken werd met een door Vervier ondertekende nota van 10 januari, bevestigt deze vaststelling ([40]).

Wanneer is dit klad geschreven ? « De archieven van Buitenlandse Zaken leren ons dat d'Aspremont Lynden zijn ontwerp op 15 januari op papier heeft gezet », aldus De Witte ([41]), die in de Franstalige versie van zijn boek een foto reproduceert van het betrokken document. In de rechterbovenhoek van de foto ziet men de datum van « 15-1-61 ». Deze datum roept meteen een probleem op. Uit telex Minaf 066 blijkt dat d'Aspremont met zijn verzoek aan Tshombe reageert op Brazza 53. Uit het voorgaande weten wij al dat Buitenlandse Zaken pas op maandag 16 januari twee fotokopieën van Brazza 53 maakt bestemd voor Afrikaanse Zaken.

De nauwkeurige analyse van dit klad leidt tot merkwaardige bevindingen. Het klad van Minaf 064 is geschreven op briefpapier van het Ministerie van Afrikaanse Zaken, formaat octavo. Dat document is geplakt op een blanco blad formaat quarto. Op de rechterbovenhoek van het quarto blad — en dus niet op het klad zelf — is in potlood en in het handschrift van de toenmalige archivaris de datum « 15-1-61 » aangebracht. De microfilm waarop De Witte heeft gewerkt — en waarvan de foto in het boek een reproductie is — laat niet toe dezelfde vaststellingen te doen.

Verder onderzoek van het dossier waarin Minaf 064 zich bevindt leert dat « 15-1-61 » de datum is van een vroeger klassement. Deze datum bevond zich op een map met meerdere stukken. De vroegere archivaris heeft de documenten uit deze en andere mappen gelicht. Hij beperkte zich overigens niet tot die ingreep. Telexen hebben de meest diverse formaten. Al naargelang de lengte van de tekst kunnen zij smal of lang en zelfs zeer lang zijn. Bij Afrikaanse Zaken worden inkomende telexen op rode pelure gekleefd. Uitgaande telexen, tenminste in gedrukte vorm, worden dan weer op groene pelure gekleefd, maar er zijn in dit dossier weinig gedrukte versies aanwezig, meestal gaat het om het klad dat door een kabinetsmedewerker werd opgesteld. Ook al weer op diverse formaten, briefpapier van het kabinet, blocnote papier enz., tenzij ze afkomstig zijn van de administratie die beschikt over voorgedrukte formulieren. Voor het gemak van het klassement heeft de vroegere archivaris de telexen in voorkomend geval losgescheurd van de pelure (soms met vernietiging van een datumstempel of andere gegevens als gevolg) en een collage gemaakt van kleine en grote formaten in de meest diverse combinaties, inkomende en uitgaande stukken dooreen, op blanco quarto bladen. Op de quarto bladen bracht hij desgevallend in potlood de datum aan die zich op de

([40]) Expertise-rapport als bijlage.
([41]) L. De Witte, *op. cit.*, blz. 214.

Fernand Vervier, un attaché de cabinet. Cette constatation a été confirmée par une expertise graphologique au cours de laquelle le brouillon non signé du 064 a été comparé avec une note du 10 janvier signée par Vervier ([40]).

Quand ce brouillon a-t-il été écrit ? Selon De Witte qui, dans son livre, reproduit une photo du document en question, « les archives des Affaires étrangères nous apprennent que d'Aspremont Lynden a écrit son projet le 15 janvier » ([41]). Dans le coin supérieur droit de la photo, on peut lire la date du « 15-1-61 ». Cette date soulève d'emblée un problème. Il ressort du télex Minaf 066 qu'en formulant sa demande à Tshombe, d'Aspremont réagit à Brazza 53. Nous savons déjà par ailleurs que ce n'est que le lundi 16 janvier que les Affaires étrangères ont fait deux copies de Brazza 53 à l'intention des Affaires africaines.

Une analyse minutieuse de ce brouillon révèle certaines particularités étonnantes. Le brouillon de Minaf 064 a été écrit sur du papier à lettres de format in-octavo du ministère des Affaires africaines. Ce document a été collé sur une feuille blanche de format in-quarto. Dans le coin supérieur droit de la feuille in-quarto — et donc pas sur le brouillon lui-même —, figure la date du « 15-1-61 » écrite au crayon et de la main de l'archiviste de l'époque. Le microfilm sur lequel De Witte a travaillé et dont la photo du livre est une reproduction, ne permet pas de faire les mêmes constatations.

Un examen plus approfondi du dossier dans lequel se trouve le Minaf 064 nous apprend que le « 15-1-61 » correspond à la date d'un classement antérieur. Cette date figurait sur une farde contenant plusieurs documents. L'ancien archiviste a pris les documents en question notamment dans cette farde. Il ne s'est d'ailleurs pas limité à cette intervention. Les télex ont les formats les plus divers. Selon la longueur du texte, ils peuvent être courts ou longs, voire très longs. Aux Affaires africaines, les télex entrants sont collés sur une pelure rouge. Les télex sortants, du moins sous leur forme imprimée, sont, pour leur part, collés sur une pelure verte. Ce dossier ne contient cependant que peu de versions imprimées. Généralement, il s'agit du brouillon qui a été rédigé par un collaborateur du cabinet. Et ce, une fois de plus, en divers formats — papier à lettres du cabinet, feuille de bloc-notes, etc. — à moins qu'il ne provienne de l'administration, qui dispose de formulaires préimprimés. Pour la facilité du classement, l'ancien archiviste a, dans certains cas, détaché les télex de la pelure (parfois en détruisant au passage un cachet avec la date ou d'autres données) et fait un collage de petits et de grands formats dans les combinaisons les plus diverses — télex entrants et sortants confondus — sur des feuilles blanches in-quarto. Sur ces feuilles blan-

([40]) Voir le rapport d'expertise en annexe.
([41]) L. De Witte, *op. cit., 216* (version française).

map bevond. Het is onmogelijk thans te achterhalen welke documenten waren gegroepeerd.

Een controle van alle stukken in het dossier leert al snel dat de datum in potlood aangebracht zeker niet altijd de datum van het document zelf is. Een map kon verschillende documenten bevatten, al of niet gedateerd, soms verschillend gedateerd. Zij konden telexen bevatten van bijvoorbeeld 10 januari met het antwoord daarop van 11 of 12 januari. De map van 15 januari moet in de eerste plaats de binnengelopen telexen van die dag hebben bevat, vooral telexen van Usumbura en Shangugu, waarbij dan alle of sommige uitgaande telexen van 16 januari zijn gevoegd, waarvan de eerste trouwens een antwoord is aan Usumbura. Veel systematiek valt er niet in te zoeken. Maar de tussenkomst van de archivaris misleidt de gebruiker. Er is nu eenmaal een verschil tussen een datum op een map waarin een document werd geklasseerd, en een datum op een document. We beperken ons tot een voorbeeld van 16 januari. Op die dag stuurt Maes vanuit Elisabethstad een telex naar d'Aspremont Lynden. De minister antwoordt met Minaf 065 en schrijft uitdrukkelijk « in antwoord op uw telex van 16 januari ». Minaf 066 verwijst dan weer uitdrukkelijk naar Brazza 53 die pas diezelfde ochtend op het kabinet is aanbeland. Toch zijn zowel het klad van Minaf 066 en 065 recto verso geplakt op een quarto blad dat in potlood de datum « 15-1-61 » bevat, zoals het geval is met 064.

We weten nu dat deze datum in potlood geen chronologisch houvast biedt. We mogen zonder reserve voorrang geven aan andere, meer stevige chronologische aanwijzingen. Voor telex Minaf 064 januari beschikken we over twee duidelijke aanwijzingen. Ten eerste is er het ogenblik waarop Afrikaanse Zaken geïnformeerd wordt over telex Brazza 53. We hebben aangetoond dat dit pas gebeurt op 16 januari. Hoe kan dan het klad van Minaf 064 al op 15 januari zijn geschreven ? Ten tweede beschikken we over het klad van de eerste telex die op maandag 16 januari wordt verstuurd (Minaf 060). Welnu dat klad, ondertekend door minister d'Aspremont, is getypt, inclusief de datum : 16 januari. Als het klad van de eerste telex van 16 januari diezelfde dag is geschreven, dan mag men er redelijkerwijze vanuit gaan dat het klad van alle volgende telexen ook op 16 januari is geschreven, zoniet zouden die eerder zijn verstuurd.

Dat brengt ons tot een eerste belangrijke conclusie. Het klad van Minaf 064 is neergeschreven door kabinetsattaché Fernand Vervier op 16 januari. Kunnen wij het ogenblik preciseren waarop de tekst is geredigeerd en de telex is verstuurd ? Om dat te achterhalen hebben we alle Minaf telexen van 16 januari opgezocht.

ches in-quarto, il a, le cas échéant, indiqué au crayon la date qui figurait sur la farde. Il est aujourd'hui impossible de déterminer quels étaient à l'origine les documents groupés.

Un contrôle de toutes les pièces du dossier nous apprend très rapidement que la date indiquée au crayon n'est pas toujours celle du document proprement dit. En effet, les fardes pouvaient contenir plusieurs documents, datés ou non, de dates différentes. Elles pouvaient, par exemple, contenir des télex du 10 janvier, avec leur réponse du 11 ou du 12 janvier. La farde du 15 janvier doit avoir contenu en premier lieu les télex entrants de cette journée, surtout des télex d'Usumbura et de Shangugu, auxquels ont ensuite été joints tous les télex sortants du 16 janvier ou certains d'entre eux — dont le premier est d'ailleurs une réponse à Usumbura. Il n'y a guère de logique dans ce classement. L'intervention de l'archiviste n'en induit pas moins l'utilisateur en erreur. Il y a en effet une différence entre une date inscrite sur une farde où est classé un document, et une date figurant sur un document. Nous nous limiterons à un exemple du 16 janvier. Ce jour-là, Maes envoie d'Élisabethville un télex adressé à d'Aspremont Lynden. Le ministre répond par le Minaf 065 et écrit expressément « en réponse à votre télex du 16 janvier ». Le Minaf 066 fait, pour sa part, expressément référence au Brazza 53, qui n'est arrivé au cabinet que ce même matin. Pourtant, tant le brouillon du Minaf 066 que celui du Minaf 065 sont collés respectivement au recto et au verso d'une feuille in-quarto sur laquelle figure au crayon la date « 15-1-61 », comme c'est également le cas pour le Minaf 064.

Nous savons à présent que cette date écrite au crayon ne constitue pas un repère chronologique certain. Nous pouvons donner sans réserve la priorité à d'autres indications d'ordre chronologique plus fiables. En ce qui concerne le télex Minaf 064 de janvier, nous disposons de deux indications précises. Il s'agit, en premier lieu, du moment où les Affaires africaines sont informées du télex Brazza 53. Nous avons démontré qu'elles ne l'ont été que le 16 janvier. Comment le brouillon du Minaf 064 aurait-il dès lors pu être écrit le 15 janvier ? Deuxièmement, nous disposons du brouillon du premier télex de la journée qui a été envoyé le 16 janvier (Minaf 060). Il s'avère que ce brouillon, signé par le ministre d'Aspremont, a été dactylographié, y compris la date : 16 janvier. Si le brouillon du premier télex du 16 janvier a été écrit ce jour-là, on peut raisonnablement en inférer que les brouillons de tous les télex suivants ont également été écrits le 16 janvier, sinon, ils auraient été envoyés plus tôt.

Cela nous amène à tirer une première conclusion importante. Le brouillon du Minaf 064 a été écrit le 16 janvier par l'attaché de cabinet Fernand Vervier. Est-il possible de préciser quand le télex a été rédigé et l'heure de son envoi ? Pour ce faire, nous avons recherché tous les télex de Minaf datés du 16 janvier. Il sont au nombre

Het gaat in totaal om zeven telexen. De bewuste telex is de vijfde in de rij. Eerst vertrekt een bericht naar Usumbura, vervolgens twee naar Brazzaville en nog een met een onbekende bestemming. Dan pas gaan er twee telexen, waaronder 064, naar Eville en in de laatste telex van 16 januari bevestigt Minaf aan Brazzaville tenslotte de démarche bij president Tshombe. Minaf 064 bevat geen mededeling « Très urgent » of « Urgent », zoals het geval is met 061 aan Brazzaville of 065 aan Elisabethstad. Dit bevestigt nog eens dat het klad van Minaf 064 niet op 15 januari is opgesteld, want waarom zou hij dan niet als eerste of een van de eerste zijn verstuurd, desgevallend met de vermelding « Très urgent » ?

De eerste Minaf-telex van 16 januari is een boodschap van d'Aspremont Lynden aan Harroy, resident-generaal in Usumbura, en daar is een zeer aannemelijke verklaring voor. Telexen van Usumbura aan Brussel liepen uitsluitend via Minaf. Minister d'Aspremont Lynden en zijn kabinet konden dus al bij het binnenstappen van hun kantoor in de ochtend van maandag 16 kennis nemen van de berichten uit Rwanda-Urundi, die tijdens het weekend waren binnengelopen (ongeveer een tiental), terwijl ze voor de berichten van Dupret (een tiental, onder andere Brazza 53) en Crener/Van den Bloock (ook een tiental) moesten wachten op de koerier van Buitenlandse Zaken. De fotokopieën van Buitenlandse Zaken, gemaakt op 16 januari, berusten nog steeds in het archief van de minister. Rekening houdend met alle procedures en koeriers is het uitgesloten dat de reactie van d'Aspremont Lynden op Brazza 53 al in de vroege ochtend zou zijn verstuurd. Met alle beschikbare gegevens voor ogen mogen we aannemen dat de telex 064 ten vroegste tegen de middag zal zijn verstuurd.

Dat was althans onze conclusie vooraleer eindelijk vooruitgang werd geboekt bij de ontcijfering van de telexen in geheimschrift. Precies op 16 januari 1961 stuurt Afrikaanse Zaken zo'n telex naar Brazzaville, nl. Minaf 061. We kennen de inhoud ervan : majoor Loos vraagt kolonel Marlière twee miljoen van de geheime fondsen over te schrijven op de rekening van Vervier. Belangrijker dan de inhoud is evenwel de vaststelling dat het cryptogram een datumuurgroep bevat. De datumuurgroep wordt aangebracht nadat de omzetting van de klare tekst is gebeurd en dus op het moment waarop de gechiffreerde tekst aan de operateur wordt overhandigd voor verzending. Telex 061 met vermelding « Très urgent » bevat als datumuurgroep : 16 januari 17.10 u ! ([42]) Telex 064 wordt dus niet eerder verstuurd, maar gelijktijdig of later.

([42]) Deze vermelding zowel op de Printex-banden (in handschrift) als op de print. Het is dus geen tikfout.

de sept au total. Le télex qui nous intéresse est le cinquième de la série. Le premier télex du jour est envoyé à Usumbura, viennent ensuite deux télex destinés à Brazzaville et un autre dont la destination est inconnue. Ce n'est qu'ensuite que partent deux télex, dont le 064, à destination d'Elisabethville et, dans le dernier télex du 16 janvier, Minaf confirme enfin la démarche auprès du président Tshombe. Minaf 064 ne porte pas la mention « Très urgent » ou « Urgent » comme c'est le cas du 061 destiné à Brazzaville ou du 065 destiné à Elisabethville. Cela confirme une fois de plus que le brouillon de Minaf 064 n'a pas été rédigé le 15 janvier ou alors, si c'est le cas, pourquoi n'est-il pas parti en premier ou parmi les premiers avec la mention « Très urgent » ?

Le premier télex Minaf du 16 janvier contient un message de d'Aspremont Lynden à Harroy, résident général à Usumbura, ce qui s'explique très bien. Les télex d'Usumbura destinés à Bruxelles passaient exclusivement par Minaf. Le ministre d'Aspremont Lynden et les membres de son cabinet ont donc pu, dès leur arrivée au bureau le matin du 16 janvier, prendre connaissance des messages en provenance du Ruanda-Urundi qui étaient arrivés pendant le week-end (il y en avait environ une dizaine), alors qu'en ce qui concerne les messages de Dupret (une dizaine parmi lesquels Brazza 53) et ceux de Crener/Van den Bloock (une dizaine également), ils ont dû attendre le messager des Affaires étrangères. Les photocopies faites par les Affaires étrangères le 16 janvier se trouvent toujours dans les archives du ministre. Compte tenu de toutes les procédures et des conditions d'acheminement du courrier, il est exclu que la réaction de d'Aspremont Lynden à Brazza 543 ait déjà été envoyée tôt le matin. Compte tenu de toutes les données dont nous disposons, on peut supposer que le télex 064 aura été envoyé vers midi au plus tôt.

C'était du moins notre conclusion avant d'obtenir enfin le résultat du décryptage des télex codés, que nous avons évoqués dans un point précédent. Les Affaires africaines envoient précisément un télex de ce type à Brazzaville le 16 janvier, à savoir Minaf 061. Nous en connaissons la teneur : le major Loos demande au colonel Marlière de transférer deux millions des fonds secret sur le compte de Vervier. Ce qui est important, bien plus que la teneur, c'est que le cryptogramme comporte une mention de la date et de l'heure. Cette mention y est apposée après le cryptage du texte en clair et, donc, au moment où le texte crypté est transmis à l'opérateur pour envoi. Le télex 061 portant la mention « Très urgent » a pour date et heure : le 16 janvier, 17 h 10 ([42]). Le Télex 064 n'est donc pas envoyé plus tôt, mais bien en même temps ou plus tard.

([42]) Cette mention figure tant sur les bandes Printex (en écriture manuscrite) que sur l'impression. Ce n'est donc pas une faute de frappe.

Wanneer men aandachtig het klad van de telexen van 16 januari — voor zover beschikbaar — bekijkt, dan kan men inderdaad vaststellen dat 064, 065 en 066, alle van de hand van Vervier, ongeveer op hetzelfde moment moeten zijn gemaakt. Ze zijn als het waren allemaal in één trek geschreven. Van deze drie telexen kan 065 niet vroeg op de dag zijn geschreven, vermits hij een antwoord is op de alarmkreet van Maes die pas in de loop van de dag op Minaf is binnengelopen.

Telex 064 wordt in Brussel verstuurd tussen 17.30 en 18.00 u. Rekening houdend met het uurverschil bereikt hij Elisabethstad tussen 18.30 en 19.00 u. Hij krijgt een stempel bij aankomst : « 16 JAN. 1961 ».

On-line gecodeerde telexen van Minaf verstuurd op 16 januari

Nummer	Van	Aan	Klad/ Minuut	Print	Verstuurd
06016/cab	Aspremont	USA (regeral)	x	x	
06116/cab	*Minaf X* (Maes)	*Brazza (Marlière)*	*x*	*x*	*17.10*
06216	Minaf	Brazza (Marlière)		x	
063	?	?	?	?	
06416/cab	**Minaf**	**Eville (Créner)**	**x**	**x**	
06516/cab	Aspremont	Eville (Maes)	x	x	
06616/cab	Cab minaf	Brazza (ambabelge)	x	x	

Maar, zal men opwerpen, de telex is door het Bureau-conseil bestudeerd en dat Bureau vergadert in de voormiddag. Voor die bewering beschikken wij alleen over het getuigenis van Vandewalle en dat getuigenis heeft weinig of geen waarde. Zoals we eerder hebben aangetoond was Vandewalle al 's morgens om 7.30 u vertrokken. Hij was niet aanwezig op het Bureau-conseil, hoewel hij het omgekeerde laat uitschijnen (wat al verdacht is). Men zal overigens opmerken dat Vandewalle in eerder vrijblijvende termen schrijft over dit zogenaamd onderzoek. Vandewalle parafraseert de telexen Eville 40, Maes 339, 06516/cab en tenslotte 06416/cab en affirmeert dan « elles devaient être examinées, comme d'habitude ». Hij zegt niet : « ces dépêches furent examinées », maar « elles devaient être examinées, comme d'habitude ». Houdt hij rekening met het feit dat hij er zelf niet bij was ([43]) ?

Un examen attentif du brouillon des télex du 16 janvier — pour autant qu'ils soient disponibles — permet effectivement de constater que les télex 064, 065 et 066, tous de la main de Vervier, doivent avoir été rédigés plus ou moins au même moment. Ils ont véritablement été rédigés tous les trois dans la foulée. Parmi ces télex, le 065 ne peut avoir été écrit tôt dans la journée, puisqu'il est une réponse au cri d'alarme de Maes, qui n'a été reçu au Minaf que dans le courant de la journée.

Le télex 064 est envoyé de Bruxelles entre 17 h 30 et 18 h. Compte tenu du décalage horaire, il atteint Élisabethville entre 18 h 30 et 19 h. Il est revêtu d'un cachet à l'arrivée : « 16 JAN. 1961 ».

Télex codés en ligne du Minaf envoyés le 16 janvier

Nunéro	De	À	Brouillon/ Minute	Impression	Envoyé
06016/cab	Aspremont	USA (regeral)	x	x	
06116/cab	*Minaf X* (Maes)	*Brazza (Marlière)*	*x*	*x*	*17.10*
06216	Minaf	Brazza (Marlière)		x	
063	?	?	?	?	
06416/cab	**Minaf**	**Eville (Créner)**	**x**	**x**	
06516/cab	Aspremont	Eville (Maes)	x	x	
06616/cab	Cab minaf	Brazza (ambabelge)	x	x	

Mais, objectera-t-on, le télex a été examiné par le Bureau conseil et ce dernier se réunit dans la matinée. Cette affirmation ne repose toutefois que sur le seul témoignage de Vandewalle, qui n'a que peu, voire pas de valeur. Comme nous l'avons montré précédemment, Vandewalle était déjà parti le matin à 7 h 30. Il n'était pas présent à la réunion du Bureau conseil, même s'il tente de faire croire le contraire (ce qui est déjà suspect). Il y a d'ailleurs lieu de noter que Vandewalle parle de ce soi-disant examen dans des termes assez évasifs. Vandewalle paraphrase les télex E'ville 40, Maes 339, 06516/cab et, enfin, 06416/cab et affirme ensuite qu'« *elles devaient être examinées, comme d'habitude* ». Il ne dit pas : « *ces dépêches furent examinées », mais « elles devaient être examinées, comme d'habitude* ». Tient-il compte du fait qu'il n'y a pas assisté lui-même ([43]) ?

([43]) Van telex 06516/cab zegt hij nochtans : « Une réponse parvint dans la journée », dus niet in de voormiddag. Hoe kan dan het Bureau conseil dat zogezegd in de voormiddag zetelt deze telex bestuderen.

([43]) À propos du télex 06516/cab, il dit cependant : « *Une réponse parvint dans la* journée », donc pas dans la matinée. Comment le Bureau conseil, qui siège dans la matinée, peut-il examiner ce télex ?

<Ce télégramme [06516] avait été précédé par un autre à Créner. Il était à transmettre à Tshombe. Il se lisait « Minaf Aspremont insiste personnellement auprès du président Tshombe pour que Lumumba soit transféré Katanga dans les délais les plus brefs ». Le ministre souhaitait être tenu au courant.

Ces dépêches devaient être examinées, comme d'habitude, en réunion du Bureau connseil, toujours à l'insu des diplomates de l'étage au-dessus, à l'Immokat.

L'avis au sujet du transfert de Lumumba fut maintenu à l'unanimité. Il était négatif> (44)

Vandewalle is fout wanneer hij op 16 september 1988 in een ondertekende verklaring bevestigt dat hij de telex van d'Aspremont Lynden op 16 januari heeft gezien (« J'ai bien eu connaissance de ce télégramme le 16 janvier 1961 à Elisabethville ») (45). Want, indien we nog aannemen, tegen beter weten in, dat telex Minaf 06416 zeer vroeg zou zijn aangekomen, hij kan, rekening houdend met alle procedures en met het uurverschil, zeker niet zijn binnengelopen voor 7.30 u — tijdstip waarop Vandewalle in zijn Dove vertrekt.

Quid met de verklaring die Jacques Bartelous, kabinetschef van Tshombe, voor de parlementaire commissie heeft afgelegd en waarin hij stelt dat hij op 16 januari in de voormiddag met de president over deze telex zou hebben gesproken. Een herinnering uit 2001 weegt niet op tegen een schriftelijk bewijs uit 1961 (46). Bartelous heeft wellicht een klare herinnering aan het gesprek met Tshombe over de telex in kwestie en hij herinnert zich waarschijnlijk ook dat dit gesprek heeft plaats gevonden kort voor de aankomst van Lumumba, maar hij herinnert zich geen datum als zodanig. Zoals Vandewalle, gaat Bartelous, veertig jaar na de feiten, eenvoudig weg voort op de datum van de documenten en de intussen verschenen literatuur. Vermits telex 064 van 16 januari dateert, plaats hij zijn gesprek ook op 16 januari. Het gesprek tussen Tshombe en Bartelous kan alleen hebben plaatsgevonden in de voormiddag van 17 januari (als we aannemen dat het gesprek 's morgens plaats vond).

Laten we tot slot nog twee bedenkingen formuleren. Ten eerste stellen we vast dat Minaf 064 niet is opgesteld in geheimschrift zoals 061; hij wordt eenvoudig, zoals de meeste telexen van het kabinet, on-line gecodeerd (47). Het kabinet achtte het dus nodig een bericht

Vandewalle se trompe lorsqu'il confirme le 16 septembre 1988, dans une déclaration signée, qu'il a vu le télex de d'Aspremont Lynden le 16 janvier (« *J'ai bien eu connaissance de ce télégramme le 16 janvier 1961 à Élisabethville* ») (45). Car même en admettant, en dépit du bon sens, que le télex Minaf 06416 soit arrivé très tôt, cela ne peut certainement pas, compte tenu de toutes les procédures et du décalage horaire, avoir été avant 7 h 30 — moment où Vandewalle s'envole à bord de son Dove.

Que penser des déclarations, devant la Commission parlementaire, de Jacques Bartelous, le chef de cabinet de Tshombe, qui aurait parlé de ce télex avec le président dans le courant de l'avant-midi du 16 janvier. Un souvenir datant de 2001 ne pèse pas lourd par rapport à une preuve écrite de 1961 (46). Bartelous se souvient sans doute très bien de sa conversation avec Tshombe au sujet du télex en question et il se rappelle vraisemblablement également que cette conversation a eu lieu peu avant l'arrivée de Lumumba, mais il ne se souvient pas de la date exacte. À l'instar de Vandewalle, quarante ans après les faits, Bartelous se fie simplement à la date des documents et à la littérature parue entretemps. Puisque le télex 064 est daté du 16 janvier, il situe également son entretien le 16 janvier. La conversation entre Tshombe et Bartelous ne peut avoir eu lieu que dans le courant de l'avant-midi du 17 janvier (en admettant que la conversation ait eu lieu l'avant-midi).

Terminons en formulant encore deux considérations. Premièrement, nous constatons que Minaf 064 n'a pas été crypté comme le 061; il a été simplement été codé *on line* comme la plupart des télex du cabinet (47). Le cabinet a donc jugé nécessaire de soustraire à la curio-

(44) Fasc. 4, blz. 38.

(45) Brassinne, *Annexes*, 11.1.

(46) In de eerste getuigenis die hij op 7 juli 1967 bij Brassinne aflegt (*Témoignages*, 12.1), maakt Bartelous gewag van Tshombes befaamde repliek wanneer hij de telex van 16 januari onder ogen krijgt (« Votre ministre me dit de l'accueillir et vous me suggérez le contraire … »); die getuigenis bevat echter geen enkele precisering omtrent de chronologische volgorde van de feiten.

(47) Men moet een onderscheid maken tussen de on-line codering — die gebeurt tijdens de verzending — en het gebruik van geheimschrift, zoals Printex. De Witte schrijft in verband met Minaf 064 dat geen gebruik werd gemaakt van code Jules, de parallelle lijn tussen Minaf en het Bureau-Conseil. De Witte verwart verscheidene zaken. Alle boodschappen voor Eville moesten via dezelfde telexlijn. « Code Jules » is de OTPL-code. Zij werd in die periode niet gebruikt tussen Loos en Smal.

(44) Fasc. 4, p. 38.

(45) Brassinne, *Annexes*, 11.1.

(46) On remarquera que dans son premier témoignage à Brassinne (*Témoignages*, 12.1, le 7 juillet 1967), Bartelous évoque la fameuse réplique de Tshombe (« *Votre ministre me dit de l'accueillir et vous me suggérez le contraire*… ») lors de la présentation du télex du 16 janvier, mais nulle part dans ce témoignage il n'est fait mention de précision chronologique concernant cet incident.

(47) Il faut établir une distinction entre le codage *on line* — qui s'effectue pendant l'envoi — et l'utilisation d'un chiffre comme le Printex. De Witte écrit à propos de Minaf 064 qu'il n'a pas été fait usage du code Jules, la ligne parallèle entre Minaf et le Bureau-conseil. De Witte confond plusieurs choses. Tous les messages destinés à Elisabethville devaient passer par la même ligne de télex. « Code Jules » est le code OTPL. Il ne fut pas utilisé pendant cette période entre Loos et Smal.

over een storting van twee miljoen op de rekening van Vervier aan de curiositeit van derden te onttrekken, maar vond het niet nodig de persoonlijke boodschap van minister d'Aspremont Lynden aan Tshombe op dezelfde manier te beveiligen. Zoals Dupret in zijn Brazza 53 vond ook minister d'Aspremont Lynden dit aandringen blijkbaar als een vanzelfsprekende aangelegenheid. Ten tweede vraagt de minister aan Crener om op de hoogte te worden gehouden. We hebben tot nu toe geen enkel bericht van Crener gevonden waarin de consul-generaal de minister inlicht over de stappen die hij heeft ondernomen.

d. *De mededeling van inlichtingsagent Crokart via ambassadeur Dupret aan Belext (Brazza 64 van 17 januari)*

Vele telexen van ambassadeur Dupret aan Belext bevatten boodschappen van derde personen. Dikwijls gaat het om rapporten of mededelingen van de inlichtingsagenten Lahaye en Crokart. In deze gevallen schrijft de ambassadeur de berichten niet zelf, maar fungeert hij gewoon als een doorgeefluik. Als Dupret rapporten van Lahaye en Crokart doorstuurt, vraagt hij in de regel dat de telex wordt « herhaald » aan Minaf en aan Caeymaex, dus aan het Departement van Afrikaanse Zaken en aan het hoofd van de Staatsveiligheid. Deze « herhaling » heeft niets te maken met het belang van het bericht, het is een standaardprocedure. Tussen 13 en 17 januari stuurt Dupret verschillende van die inlichtingsrapporten door, zeven Crokart en drie van Lahaye op een totaal van 29 telexen. Zij hebben betrekking op de muiterij van Thysville, de toestand in Leopoldstad en in Stanleystad enz. Een van die berichten, op 17 januari, heeft betrekking op de transfer van Lumumba. Het gaat om telex n^{r} 64 van ambassadeur Dupret aan Belext van 17 januari, kortweg Brazza 64. Hij bevat een mededeling van Crokart.

Document 6

Telex Dupret aan Belext, Brazza 64, 17 januari 1961

<Répéter Minaf et Caeymaex.
Crokart me communique :
Transfert de ***Lumumba*** *vers Bakwanga a été décidé avec accord Kalonji. Il doit s'opérer ce matin façon suivante : départ de Thysville vers Moanda en avion Air Brousse. De Moanda vers Bakwanga par DC 4. Moanda a été choisi suite à l'inexistence d'une garde ONU. Kazadi accompagnera* ***Lumumba*** *à Bakwanga. Il a été insisté pour qu'un traitement décent soit réservé à* ***Lumumba****. Il est possible toutefois qu'une opposition à ce départ se manifeste au camp Hardy. Toute opération est montée insu ONU et en prenant précaution usage>**

In dit bericht deelt Crokart mee dat Lumumba in de ochtend van 17 januari naar Bakwanga wordt overgebracht in akkoord met Kalonji. Hij preciseert het reisplan. De route gaat van Thysstad naar Moanda in een

sité de tiers un message concernant le versement de deux millions sur le compte de Vervier, mais n'a pas estimé qu'il fallait protéger de la même manière le message personnel adressé par le ministre d'Aspremont Lynden à Tshombe. Comme Dupret dans son Brazza 53, le ministre d'Aspremont Lynden considérait apparemment le fait d'insister comme allant de soi. Deuxièmement, le ministre demande à Crener de le tenir au courant. À ce jour, nous n'avons trouvé aucun message de Crener dans lequel le consul général informe le ministre des démarches qu'il a entreprises.

d. *Le message envoyé par l'agent de renseignements Crokart à Belext par l'intermédiaire de l'ambassadeur Dupret (Brazza 64 du 17 janvier)*

De nombreux télex adressés par l'ambassadeur Dupret à Belext contiennent des messages provenant de tiers. Il s'agit souvent de rapports ou de messages des agents de renseignements Lahaye et Crokart. Dans ces cas, l'ambassadeur n'écrit pas lui-même les messages, mais fait simplement office de boîte aux lettres. Lorsque Dupret transmet des rapports de Lahaye et Crokart, il demande généralement que le télex soit « répété » à Minaf et à Caeymaex, donc au département des Affaires africaines et au chef de la Sûreté de l'État. Cette « répétition » n'a rien à voir avec l'importance du message, c'est une procédure standard. Entre le 13 et le 17 janvier, Dupret transmet plusieurs de ces rapports de renseignements — sept de Crokart et trois de Lahaye sur un total de 29 télex —. Ces rapports ont trait à la mutinerie de Thysville, à la situation à Léopoldville et à Stanleyville, etc. L'un de ces messages, daté du 17 janvier, concerne le transfert de Lumumba. Il s'agit du télex n° 64 envoyé par l'ambassadeur Dupret à Belext le 17 janvier (Brazza 64 en abrégé). Ce télex contient un message de Crokart.

Document 6

Télex de Dupret à Belext, Brazza 64, 17 janvier 1961

Dans ce message, Crokart fait savoir que dans la matinée du 17 janvier, Lumumba a été transféré à Bakwanga, en accord avec Kalonji. Il précise l'itinéraire, à savoir un vol de Thysville vers Moanda à bord d'un

vliegtuig van Air Brousse en vervolgens naar Bakwanga in een DC-4. Kazadi zal de gevangene vergezellen. Het bericht van Crokart bevat verder drie andere interessante mededelingen : er is aangedrongen op een fatsoenlijke behandeling van Lumumba, het is mogelijk dat Lumumba's vertrek uit het kamp Hardy op verzet zal stoten, en de operatie voltrekt zich buiten het weten van de VN. Bakwanga is de hoofdstad van de autonome staat Zuid-Kasaï, waarvan Albert Kalonji de chef is. Ferdinand Kazadi, een Muluba van Kasaï, is de commissaris van Defensie van Leopoldstad.

Wanneer is dit bericht opgesteld en wanneer is het verstuurd ? Uit de formulering van Crokart moeten we afleiden dat hij zijn nota in de ochtend van 17 januari heeft opgesteld (« il doit s'opérer ce matin »). Uit de analyse van de door Dupret verstuurde telexen en de door de administratie aangebrachte registratienummers mogen we afleiden dat Crokarts bericht ook die ochtend is verstuurd.

Dat Crokart dit bericht verstuurt, bewijst niet dat hij in de vernoemde actie betrokken is. Crokart doet wat van hem als inlichtingsagent wordt verwacht : hij stuurt informatie door.

Wij weten nu dat de informatie in deze telex fout is. Op het ogenblik dat Crokarts bericht wordt verstuurd is niet Bakwanga, maar Elisabethstad de bestemming geworden. De Witte vraagt zich in dit verband af : « Ging het om een doelbewuste fout, teneinde de VN-macht te misleiden en een eventueel ingrijpen van blauwhelmen te bemoeilijken ? Of wist Dupret op dat ogenblik niet beter, en was hem wat voorgelogen door Crokart, de contactpersoon van Lahaye ? Of wist Crokart zelf ook niet beter ? » (p. 227). De auteur geeft geen antwoord. Hoe zou een vertrouwelijke telex aan Belext kunnen bedoeld zijn om de VN-macht te misleiden ? En waarom zou Crokart in deze zaak iets voorliegen aan zijn superieuren (Caeymaex) ? Crokart wist van niet beter. Zoals we verder zullen vaststellen vormt Brazza 64 in feite de bevestiging van het reisplan opgesteld door Lahaye in de ochtend van 16 januari. Lahaye licht Crokart hierover in — waarschijnlijk in de namiddag of in de avond van 16 januari — en die zal op zijn beurt Brussel inlichten. Het is mogelijk dat Crokart heeft gewacht tot de ochtend van 17 januari om zijn informatie door te sturen om het succes van van de operatie niet te hypothekeren. In dat geval is hij uiteraard meer dan inlichtingsagent, maar betrokken partij. Dat intussen de bestemming is gewijzigd, toont aan dat niet iedereen op hetzelfde moment van alles op de hoogte is. Dat is een interessante vaststelling ([48]).

([48]) Crokart weet evenmin waarom de bestemming werd gewijzigd. In Brazza 75 van 18 januari schrijft Dupret : « Crokart communique : Lumumba a quitté hier Thysville pour Lukala où il prit place bord avion Air Brousse pour Moanda ou attendait DC4. DC4 quitta Moanda pour Bakwanga. Ne connaissons pas raisons détournement sur Eville ».

avion d'Air Brousse, suivi d'un vol vers Bakwanga à bord d'un DC-4. Kazadi accompagnera les prisonniers. Le message de Crokart contient par ailleurs trois autres informations intéressantes : il a été insisté pour qu'un traitement décent soit réservé à Lumumba, il est possible qu'une opposition à ce départ se manifeste au camp Hardy et l'opération est montée à l'insu de l'ONU. Bakwanga est la capitale de l'État autonome du Sud-Kasaï, dont Albert Kalonji est le chef. Ferdinand Kazadi, un Muluba du Kasaï, est commissaire de la Défense à Léopoldville.

Quand ce message a-t-il été rédigé et quand a-t-il été envoyé ? Nous devons conclure de la formulation employée par Crokart qu'il a rédigé sa note le matin du 17 janvier (« il doit s'opérer ce matin »). De l'analyse des télex envoyés par Dupret et des numéros d'enregistrement apposés par l'administration, nous pouvons déduire que le message de Crokart a également été envoyé ce matin-là.

Le fait que Crokart envoie ce message ne signifie pas qu'il soit impliqué dans les actions précitées. Crokart fait ce qu'on attend de lui en tant qu'agent de renseignements : il transmet des informations.

Nous savons à présent que l'information contenue dans ce télex est fausse. Au moment de l'envoi du message de Crokart, la destination n'est plus Bakwanga, mais Élisabethville. À ce propos, De Witte s'interroge : « *S'agit-il d'une erreur douteuse en vue de tromper les Nations unies et de compliquer une éventuelle intervention des casques bleus ? Ou Dupret n'en sait-il pas plus à ce moment-là et Crokart, homme de contact de Lahaye, lui a-t-il menti ? Ou Crokart n'en sait-il pas plus lui-même ?* » (p. 229). L'auteur ne donne pas de réponse. Comment un télex confidentiel adressé à Belext pourrait-il être destiné à tromper les forces des Nations unies ? Et pourquoi Crokart mentirait-il à ses supérieurs (Caeymaex) dans cette affaire ? Crockart ne savait rien de plus. Ainsi que nous le constaterons plus tard, Brazza 64 est en fait la confirmation de l'itinéraire établi par Lahaye dans la matinée du 16 janvier. Lahaye en informe Crokart — vraisemblablement dans l'après-midi ou dans la soirée du 16 janvier — qui transmettra à Bruxelles. Il est possible que Crokart ait attendu le matin du 17 janvier pour transmettre son information afin de ne pas hypothéquer le succès de l'opération. Dans ce cas, il est clair qu'il n'est plus un simple agent de renseignements, mais qu'il est impliqué. Que la destination ait été modifiée entre-temps prouve que tout le monde ne dispose pas de toutes les informations au même moment. Il s'agit là d'une constatation intéressante ([48]).

([48]) Crokart ignore tout autant pourquoi la destination a été modifiée. Dans le Brazza 75 du 18 janvier, Dupret écrit : « Crokart communique : Lumumba a quitté hier Thysville pour Lukala où il prit place bord avion Air Brousse pour Moanda ou attendait DC4. DC4 quitta Moanda pour Bakwanga. Ne connaissons pas raisons détournement sur Eville ».

Maar de telex is ook om andere redenen interessant.

Ten eerste. Deze telex bewijst dat Buitenlandse Zaken, maar ook Afrikaanse Zaken en de Staatsveiligheid op de hoogte werden gebracht van de transfer van Lumumba op het ogenblik dat de operatie van start ging, ook al is de bestemming in het bericht van Crokart intussen achterhaald. Minister d'Aspremont Lynden heeft deze telex zeker gelezen, want de fotokopie in zijn papieren draagt zijn paraaf.

Ten tweede. Uit de door de administratie aangebrachte gegevens weten we dat deze telex niet alleen is « herhaald » naar Minaf (twee copieën, zoals gebruikelijk) en Caeymaex, maar ook naar E'ville. Dat is een zeer kostbare informatie. Crener, die de avond tevoren Minaf 064 met de boodschap van d'Aspremont Lynden voor Tshombe heeft ontvangen, wordt in de voormiddag van 17 januari via Brazza 64 op de hoogte gesteld van een transfer naar Bakwanga ! Voor hem en voor de andere Belgen in Elisabethstad zal de aankomst van Lumumba een verrassing zijn.

Ten derde. Dit is de enige telex waarin het lot van Lumumba ter sprake komt. Er is aangedrongen, we weten niet door wie, dat hij een decente, dit wil zeggen fatsoenlijke behandeling zou krijgen. Deze waarschuwing kan er op wijzen dat men zeer goed de gevaren van Bakwanga kent. Anderzijds kan ze ook een terechte bekommernis uitdrukken. Deze telex is immers niet voor het publiek bestemd.

e. *De mededeling van minister Wigny aan consul-generaal Crener (18 januari)*

Op 18 januari stuurt Buitenlandse Zaken een enigszins vreemde boodschap naar het consulaat-generaal van Eville. Deze telex draagt het nummer 14 en luidt als volgt :

Document 7

Telex Wigny aan Consubel Eville, Belext-Eville 124, 18 januari 1961

Le télex est toutefois également intéressant pour d'autres raisons.

Premièrement, ce télex prouve que les Affaires étrangères, mais également les Affaires africaines et la Sûreté de l'État ont été informées du transfert de Lumumba au moment où l'opération a été lancée, même si, dans l'intervalle, la destination signalée dans le message de Crokart est dépassée. Il est certain que le ministre d'Aspremont Lynden a lu ce télex, car la photocopie figurant dans ses documents porte son paraphe.

Deuxièmement. Il ressort des informations fournies par l'administration que ce télex n'a pas seulement été « répété » à Minaf (deux copies, comme d'habitude) et à Caeymaex, mais aussi à Élisabethville. Il s'agit d'une information très précieuse. Crener, qui a reçu, la veille, Minaf 064 avec le message adressé par d'Aspremont Lynden à Tshombe, est informé par Brazza 64, dans la matinée du 17 janvier, d'un transfert vers Bakwanga ! L'arrivée de Lumumba est une surprise pour lui comme pour les autres Belges d'Élisabethville.

Troisièmement. Il s'agit du seul télex où il est question du sort de Lumumba. Quelqu'un — nous ne savons pas qui — a insisté pour qu'on lui réserve un traitement décent, c'est-à-dire convenable. Cette mise en garde peut indiquer que l'on connaît très bien les risques que comporte un transfert au Bakwanga. D'autre part, elle peut également traduire une inquiétude justifiée. Ce télex n'est en effet pas destiné au public.

e. *La communication du ministre Wigny au consul général Crener (18 janvier)*

Le 18 janvier, les Affaires étrangères envoient un message quelque peu étrange au consulat général d'Élisabethville. Ce télex, qui porte le numéro 14, est rédigé comme suit :

Document 7

Télex Wigny à Consubel Eville, Belext-Eville 124, 18 janvier 1961

<Message signé Kandolo a été envoyé directement autorités katangaises pour leur demander de reconsidérer leur refus au sujet transfert ***Lumumba*** *au Katanga. Vu réticences katangaises accord intervenu pour transfert ce jour à Bakwanga. Opération se fait à l'insu ONU>**

Met het eerste deel van deze boodschap verwijst Buitenlandse Zaken naar het verzoek van Kandolo aan de Katangese autoriteiten en dus zonder twijfel naar Brazza 53. Met het tweede deel van de boodschap verwijst Buitenlandse Zaken naar Brazza 64 van 17 januari, waarin, zoals we zojuist hebben gezien, inderdaad sprake is van Bakwanga als bestemming en van de onwetendheid van de VN over de operatie.

Dans la première partie de ce message, les Affaires étrangères font référence à la demande que Kandolo a adressée aux autorités katangaises, et donc, sans aucun doute, à Brazza 53. Dans la deuxième partie de ce message, les Affaires étrangères font référence à Brazza 64, du 17 janvier, dans lequel, comme nous venons de le voir, il est effectivement question de Bakwanga comme destination retenue et de l'ignorance de l'ONU concernant cette opération.

Op het eerste zicht komt deze boodschap van 18 januari vreemd over. Inderdaad, Lumumba is al op 17 januari overgebracht naar Elisabethstad. De informatie van Belext is hopeloos achterhaald. Van de Walle schrijft : « *C'était de la moutarde après dîner* » ([49]). De experts beschikken echter niet alleen over de telex aangekomen in E'ville en gedateerd op 18 januari, maar ook over de minuut die berust in de archieven van Buitenlandse Zaken. Die is opgesteld op 17 januari door Etienne Davignon onder de verantwoordelijkheid van secretaris-generaal Van den Bosch. Die datum maakt de boodschap wel coherent. Op 17 januari, zo heeft Belext via Brazza 64 vernomen, wordt Lumumba naar Bakwanga overgebracht.

Niet de datum van deze telex, maar de inhoud roept vragen op. Waarom op 17 januari nog eens terugkomen op het verzoek van Kandolo waarvan het consulaat-generaal in Elisabethstad op 16 januari door de « herhaling » van Brazza 53 in kennis is gesteld ? En op de transfert van Lumumba naar Bakwanga waarvan datzelfde consulaat-generaal in de loop van de voormiddag door de « herhaling » van Brazza 64 is geïnformeerd. Het lijkt wel of Buitenlandse Zaken antwoordt op een vraag om uitleg vanuit Elisabethstad. Inderdaad, laten we ons even in de plaats van consul-generaal Crener stellen. In de voormiddag van 16 januari ontvangt hij via Belext een boodschap van Dupret die hem het verzoek van Kandolo overmaakt. Dupret vraagt hem dat verzoek te steunen (Brazza 53). In de avond van 16 januari ontvangt hij van Minaf een telex met verzoek een boodschap van de minister aan Tshombe te overhandigen (Minaf 064). En in de voormiddag van 17 januari wordt hij in kennis gesteld van Brazza 64 waarin Crokart meedeelt dat Lumumba naar Bakwanga wordt overgebracht. Misschien vraagt Crener zich wel af wat er eigenlijk aan de hand is. En vraagt hij om uitleg. Maar we kennen geen vraag om uitleg. De puzzle lijkt hier dus een stukje te mankeren. Controle van de telexen leert dat we een telex van E'ville missen, namelijk nr 50 van 17 januari. Bevat deze telex een vraag betreffende de transfer van Lumumba, waarin Crener verwijst naar Brazza 53 of naar de opdracht die hij van minister d'Aspremont Lynden heeft gekregen ? Wij blijven het antwoord schuldig.

Uit deze telex kunnen we afleiden dat ook al is Brussel betrokken bij de transfer, Buitenlandse Zaken niet op de hoogte is van wat er zich precies in Congo afspeelt op 17 januari. Brussel wordt door de gebeurtenissen voorbijgestoken. Wanneer de telex van Wigny, die op 17 januari al geen correcte informatie meer bevat, 's anderendaags wordt verstuurd is, Lumumba al dood.

([49]) IV, blz. 50.

À première vue, ce message du 18 janvier paraît bizarre. Lumumba a en effet déjà été transféré à Elisabethville le 17 janvier. L'information de Belext est désespérément dépassée. Vandewalle écrit : « *C'était de la moutarde après dîner* » ([49]). Les experts disposent toutefois non seulement du télex arrivé à Élisabethville et daté du 18 janvier, mais aussi de la minute qui est conservée dans les archives des Affaires étrangères. Celle-ci a été rédigée le 17 janvier par Etienne Davignon sous la responsabilité du secrétaire général Van den Bosch. Cette date confère effectivement sa cohérence au message. Belext a appris par Brazza 64 que Lumumba était transféré à Bakwanga le 17 janvier.

Ce n'est pas la date de ce télex mais bien sa teneur qui suscite des interrogations. Pourquoi revenir à nouveau le 17 janvier sur la demande de Kandolo dont le consulat général à Élisabethville a été informé le 16 janvier par le « rappel » du Brazza 53 ? Et sur le transfert de Lumumba à Bakwanga, dont ce même consulat général a été informé au cours de la matinée par le « rappel » du Brazza 64 ? Il semble bien que les Affaires étrangères répondent à une demande d'explications émanant d'Élisabethville. Mettons-nous en effet à la place du consul général Crener. Dans la matinée du 16 janvier, il reçoit via Belext un message de Dupret qui lui transmet la demande de Kandolo. Dupret lui demande d'appuyer cette demande (Brazza 53). Dans la soirée du 16 janvier, il reçoit de Minaf un télex lui demandant de transmettre un message du ministre à Tshombe (Minaf 064). Et dans la matinée du 17 janvier, il prend connaissance du Brazza 64 dans lequel Crokart communique que Lumumba est transféré à Bakwanga. Crener se demande peut-être bien de quoi il retourne. Et il demande des explications. Mais nous n'avons pas connaissance d'une demande d'explications. Il semble donc manquer une pièce au puzzle. Le contrôle des télex nous apprend qu'il nous manque un télex d'Élisabethville, à savoir le n° 50 du 17 janvier. Ce télex contient-il une question à propos du transfert de Lumumba dans laquelle Crener fait référence au Brazza 53 ou à la mission que le ministre d'Aspremont Lynden lui a confiée ? Nous restons sans réponse.

Nous pouvons déduire de ce télex que même si Bruxelles est impliqué dans le transfert, les Affaires étrangères ignorent ce qui se passe exactement au Congo le 17 janvier. Bruxelles est dépassé par les événements. Lorsque le télex de Wigny qui, le 17 janvier déjà, ne contient plus d'informations exactes, est envoyé le lendemain, Lumumba est déjà mort.

([49]) IV, p. 50.

f. *Voorlopige conclusie*

De documenten die we in deze sectie hebben besproken waren al bekend aan de auteurs die over de dood van Lumumba hebben geschreven, maar zij werden slordig gebruikt. Ons onderzoek heeft enkele nieuwe en belangrijke elementen aan het licht gebracht, die moeten toelaten met een grotere exactheid de gebeurtenissen te reconstrueren. De belangrijkste conclusie is ongetwijfeld dat telex 064 van minister d'Aspremont Lynden pas tegen de avond van 16 januari werd verstuurd.

3. **De documenten-Nendaka**

In deze sectie bespreken we enkele documenten die tot nu toe slechts in beperkte kring bekend waren. Zij zijn afkomstig van Victor Nendaka, toenmalig hoofd van de Congolese Staatsveiligheid. Het gaat om een beperkt aantal documenten, waarvan Nendaka op eigen initiatief sedert het begin van de werkzaamheden van de parlementaire onderzoekscommissie fotokopiën heeft verspreid onder diverse personen. Nendaka had eerder al fotokopieën van deze documenten overhandigd aan de Conférence Nationale Souveraine te Kinshasa in 1992 ([50]). Het betreft een bevel van president Kasa Vubu (14 januari), een nota van Nendaka voor de commandant van het kamp Hardy (14 januari), een brief van Kasa Vubu aan president Youlou (15 januari) en een reisplan voor de transfer van Lumumba (16 januari).

Een zekere argwaan ten aanzien van de documenten van Nendaka is hier op zijn plaats. Het spreekt vanzelf dat Nendaka als hoofd van de Veiligheid in de mogelijkheid verkeerde om documenten te vervalsen. En ten tweede moet het ook opvallen dat Nendaka vandaag alleen nog over documenten beschikt die hem — althans naar eigen oordeel — lijken vrij te pleiten van elke actieve betrokkenheid ([51]).

f. *Conclusion provisoire*

Les documents que nous avons analysés dans la présente section étaient déjà connus des auteurs qui ont traité la mort de Lumumba, mais ils ont été utilisés de manière peu rigoureuse. Notre étude a révélé quelques éléments nouveaux et importants qui devraient permettre de reconstituer le fil des événements avec plus d'exactitude. La conclusion sans doute la plus importante concerne le télex 064 du Ministre d'Aspremont Lynden qui n'est envoyé qu'au soir du 16 janvier.

3. **Les documents Nendaka**

Dans cette section, nous examinerons quelques documents qui, jusqu'à ce jour, n'étaient connus que d'un nombre restreint de personnes. Ils proviennent de chez Victor Nendaka qui était, à l'époque, le chef de la Sûreté congolaise. Il s'agit d'un nombre limité de documents dont Nendaka a distribué de sa propre initiative des photocopies à diverses personnes depuis le début des travaux de la commission d'enquête parlementaire. Nendaka avait déjà transmis antérieurement des photocopies de ces documents à la Conférence Nationale Souveraine qui s'est tenue à Kinshasa en 1992 ([50]). Il s'agit d'un ordre du président Kasa Vubu (14 janvier), d'une note de Nendaka destinée au commandant du camp Hardy (14 janvier), d'une lettre de Kasa Vubu au président Youlou (15 janvier) et d'un itinéraire pour le transfert de Lumumba (16 janvier).

Une certaine méfiance est de mise à l'égard des documents de Nendaka. Il va de soi qu'en sa qualité de chef de la Sûreté, Nendaka a eu la possibilité de falsifier des documents. Deuxièmement, il est également frappant de constater que Nendaka ne dispose plus aujourd'hui que de documents qui semblent, du moins à son avis, le laver de tout soupçon quant à une quelconque participation active aux faits ([51]).

([50]) Zie *Conférence Nationale Souveraine. Commission des assassinats et ders violations des droits de l'homme. 1re partie (1re République)*, getypt rapport, 1992. Zie onder andere blz. 37*bis*.

([51]) De huiszoeking had tot doel te weten te komen (1) of het hier gaat om authentieke documenten en (2) of Nendaka nog andere documenten in zijn bezit had. De huiszoeking bracht aan het licht dat Nendaka een pakket documenten betreffende Lumumba in zijn bezit had. Dit waren, aldus Nendaka, de weinige documenten die hij had kunnen redden; andere had hij in Congo moeten achterlaten. Betreffende de transfer van Lumumba in januari 1961 ging het uitsluitend om de documenten die hij intussen onder diverse personen had verspreid. De originelen bevinden zich in zijn bezit.

([50]) Voir *Conférence Nationale Souveraine. Commission des assassinats et des violations des droits de l'homme. 1re partie (1re République)*, rapport dactylographié, 1992. Voir notamment la p. 37*bis*.

([51]) La perquisition avait pour but de tenter d'établir (1) s'il s'agit de documents authentiques et (2) si Nendaka possédait encore d'autres documents. La perquisition a révélé que Nendaka possédait une série de documents concernant Lumumba. Il s'agissait, selon Nendaka, des quelques documents qu'il avait pu sauver; il avait dû laisser les autres au Congo. En ce qui concerne le transfert de Lumumba en janvier 1961, il s'agissait uniquement des documents qu'il avait entre temps distribués à diverses personnes. Les originaux sont en sa possession.

a. *Het bevel van Kasa Vubu aan Nendaka (14 januari.)*

Document 8

Bevel van Kasavubu aan Nendaka, 14 januari 1961

<Personnel et secret.
Note pour monsieur l'administrateur en chef de la Sûreté Nationale.
J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires pour assurer le transfert à une autre localité de la République des prisonniers actuellement détenus au Camp Hardy.
*Je vous prie de vien vouloir réserver à la présente note le bénéfice de l'urgence — Le Chef de l'Etat, (s) J. Kasa-Vubu>**

Het gaat hier om een nota ondertekend door president Kasa Vubu en gericht aan Nendaka als hoofd van de staatsveiligheid. Het is dus normaal dat Nendaka een dergelijk document in zijn bezit heeft. De uiterlijke kenmerken van het document (briefpapier, handtekening) bevatten ook geen aanwijzing van een vervalsing. Aan Nendaka wordt opdracht gegeven alle nodige schikkingen te treffen voor de transfer van de gevangenen die zich in het kamp Hardy in Thysville bevinden naar een andere plaats in Congo. De naam van de gevangenen wordt niet gepreciseerd. Het document is gedateerd op 14 januari 1961, wat geen enkel chronologisch probleem oplevert. Na de muiterij van 12-13 januari in Thysville beslissen de leiders in Leopoldstad dat alle politieke gevangenen, waaronder Lumumba, uit het kamp Hardy moeten verwijderd worden en overgebracht naar een andere plaats.

b. *De nota van Nendaka voor de commandant van kamp Hardy (14 januari)*

Document 9

Nota van Nendaka voor de commandant van kamp Hardy, 14 januari 1961

<Léopoldville, le 14 janvier 1961
N° ASC/Cab.

Transmis Copie pour information:
— Chef d'Etat-Major de l'ANC. Léo
— Cdt de la Cie Gendarmerie à Thysville
— Commissaire de la Sûreté à Thysville
Note pour le Commandant de 4ème Brigade de l'ANC
Camp Hardy
Thysville
Pour répondre au voeu exprimé par les soldats de votre brigade hier en présence du Chef de l'Etat et du Chef d'Etat-Major de l'ANC et dans l'intérêt de la tranquillité et de la paix parmi vos troupes, vous êtes prié de mettre à ma disposition ce jour tous les 10 détenus politiques internés au Camp.
Monsieur Vumbi André Commissaire de la Sûreté à Thysville et le Lieutenant Mandudi Commandant la Cie Gendarmerie à Thysville sont chargés de l'opération du transfert des prisonniers.
L'opération de transfert doit avoir lieu aujourd'hui et sera entourée avec le maximum de discrétion et de précaution.

a. *L'ordre donné par Kasa Vubu à Nendaka (14 janvier).*

Document 8

Ordre de Kasa Vubu à Nendaka, 14 janvier 1961

Il s'agit, en l'espèce, d'une note signée par le président Kasa Vubu et adressée à Nendaka en sa qualité de chef de la Sûreté nationale. Il est dès lors normal que Nendaka possède un tel document. Rien dans l'aspect extérieur du document (papier à lettres, signature) n'indique qu'il y ait eu falsification. Nendaka est chargé de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer le transfert vers une autre localité du Congo des prisonniers détenus au Camp Hardy à Thysville. Les noms des prisonniers ne sont pas précisés. Le document est daté du 14 juillet 1961, ce qui ne pose aucun problème au niveau de la chronologie. Après la mutinerie des 12 et 13 janvier à Thysville, les dirigeants de Léopoldville décident que tous les prisonniers politiques, dont Lumumba, doivent être éloignés et transférés à un autre endroit.

b. *La note de Nendaka au commandant du camp Hardy (14 janvier)*

Document 9

Note de Nendaka au commandant du camp Hardy, 14 janvier 1961

*L'administrateur en chef de la Sûreté (s) Victor Nendaka>**

In deze nota voor de commandant van kamp Hardy in Thysville (kolonel Boboso) op tweetalig briefpapier van « Congo Belge — Belgisch Congo/Administration de la Sûreté — Administratie van de Veiligheid » vraagt Nendaka de tien gevangenen ter zijner beschikking te stellen ([52]). Hij verwijst uitdrukkelijk naar de wens uitgedrukt door de soldaten van het kamp in het bijzijn van president Kasa Vubu en stafchef Mobutu op 13 januari. De operatie zal worden uitgevoerd nog diezelfde dag, met de vereiste discretie, door een commissaris van de staatsveiligheid en door een commandant van de gendarmerie.

Er is niets dat de authenticiteit van dit stuk tegenspreekt. Het strookt inhoudelijk met alle andere elementen uit het dossier. Waarschijnlijk is dit stuk opgesteld nadat Nendaka van Kasa Vubu opdracht had gekregen de gevangenen uit Thysstad naar een andere plaats over te brengen. Het is wel vreemd dat Nendaka niet naar deze opdracht verwijst. Hij vermeldt wel dat een kopie aan de president wordt bezorgd. Het is ook opvallend dat de transfer moet gebeuren op 14 januari. Dat moet dan naar een tijdelijke gevangenis in de omgeving van Leopoldstad zijn, vermits er nog geen regeling is getroffen voor Bakwanga of Katanga. Zoals we weten, gebeurt er die zaterdag niets.

c. *Het verzoek van Kasa Vubu aan Youlou (15 januari)*

Document 10

Brief van president Kasa Vubu aan president Youlou, 15 januari 1961

<Cher Monsieur le Président et Ami — J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'ai décidé le transfert à Bakwanga de certains prisonniers.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir autoriser le transit de ces personnes par Brazzaville d'où elles partiraient par avion.

Il me serait agréable que vous puissiez encore ce jour marquer accord à la présente demande.

*Je vous prie d'agréer, cher Monsieur le Président et Ami, les assurances renouvelées de ma très haute considération — Le Chef de l'Etat, (s) J. Kasa-Vubu>**

In een brief aan zijn ambtsgenoot in Congo-Brazzaville, president Youlou, vraagt Kasa Vubu gevangenen (waarvan de naam niet wordt gepreciseerd) naar Bakwanga te mogen overbrengen via Brazzaville, van waaruit ze met het vliegtuig zouden vertrekken. Het gaat om een ondertekende doorslag van de brief op pelure papier, dus niet om het exemplaar bestemd voor Youlou

([52]) Het betreft de volgende gevangenen : Patrice Lumumba, Joseph Okito, Maurice Mpolo, Georges Greinfell, Jean Bononge, Matabisi, Evariste Lukamba, Jerôme Mondjongo, Joseph Shako, Théodore Bonde, aldus Nendaka.

Dans cette note destinée au commandant du camp Hardy à Thysille (colonel Boboso), rédigée sur du papier à en-tête bilingue (« Congo Belge — Belgisch Congo/Administration de la Sûreté — Administratie van de Veiligheid »), Nendaka demande que les dix détenus soient mis à sa disposition ([52]). Il se réfère explicitement au souhait exprimé par les soldats du camp en présence du président Kasa Vubu et de Mobutu, chef d'état-major, le 13 janvier. L'opération sera exécutée le jour même, avec la discrétion requise, par un commissaire de la sûreté de l'État et un commandant de la gendarmerie.

Rien ne permet de douter de l'authenticité de cette pièce. Elle est, quant à son contenu, conforme à tous les autres éléments du dossier. Cette pièce a vraisemblablement été rédigée après que Kasa Vubu eut chargé Nendaka de transférer les prisonniers de Thysville à un autre endroit. Toutefois, il est étrange que Nendaka ne fasse pas allusion à cette mission. Il signale néanmoins qu'une copie est adressée au président. Il est également frappant que le transfert doive avoir lieu le 14 janvier. Il doit alors s'agir d'un transfert dans un lieu de détention provisoire proche de Léopoldville, dès lors qu'aucune décision n'a été prise au sujet de Bakwanga ou du Katanga. Comme nous le savons, rien ne se passe ce samedi-là.

c. *La demande de Kasa Vubu à Youlou (15 janvier)*

Document 10

Lettre du président Kasa Vubu au président Youlou, 15 janvier 1961

Dans une lettre qu'il adresse à son homologue du Congo-Brazzaville, le président Youlou, Kasa Vubu demande l'autorisation de transférer des prisonniers (dont le nom n'est pas précisé) à Bakwanga via Brazzaville, d'où ils partiraient par avion. Il s'agit d'une copie au carbone signée de la lettre sur papier pelure et donc pas de l'exemplaire destiné à Youlou proprement dit. Rien n'in-

([52]) Il s'agit, selon Nendaka, des détenus suivants : Patrice Lumumba, Joseph Okito, Maurice Mpolo, Georges Greinfell, Jean Bononge, Matabisi, Evariste Lukamba, Jerôme Mondjongo, Joseph Shako, Théodore Bonde.

zelf. Nochtans zijn er geen uiterlijke aanwijzingen dat het om een vervalsing zou gaan. Het is ook niet abnormaal dat Nendaka een dergelijk document in zijn bezit heeft, gezien hij door het voorgaande bevel werd belast met het treffen van de nodige schikkingen voor de transfer van de gevangenen. De brief is gedateerd op 15 januari wat evenmin een probleem oplevert in de chronologie. Men kan zich wel vragen stellen omtrent de betekenis van een dergelijk verzoek. Waarom moesten de gevangenen via Brazzaville naar Bakwanga worden overgevlogen ? Dat betekent dat ze eerst per wagen of per vliegtuig naar Brazzaville moesten worden overgebracht. Was het de afwezigheid van VN-troepen die van Brazzaville een uitgelezen vertrekpunt maakte ?

Ook al heeft dit verzoek iets vreemds, het wordt bevestigd door een telex van 16 januari van Dupret aan Brussel. Daarin geeft Lahaye de laatste stand van zaken. Hij vermeldt het verzoek van Kasa Vubu aan Youlou « gisteren morgen », dus op 15 januari, om Lumumba en andere gevangenen (hier wordt dus de naam van Lumumba gepreciseerd) via Brazzaville naar Bakwanga te mogen overbrengen, en voegt er aan toe dat Youlou heeft geweigerd.

Document 11

Telex Dupret aan Belext, Brazza 61, 16 januari 1961 ([53])

dique cependant qu'il s'agirait d'un faux. Il n'est pas non plus anormal que Nendaka soit en possession d'un tel document, étant donné qu'il a été chargé, par l'ordre précédent, de prendre les dispositions nécessaires pour assurer le transfert des prisonniers. La lettre est datée du 15 janvier, ce qui ne constitue pas davantage un problème quant à la chronologie. On peut cependant s'interroger sur le motif d'une telle demande. Pourquoi les prisonniers devaient-ils être acheminés à Bakwanga par avion via Brazzaville ? Cela signifie qu'ils devaient d'abord être conduits en voiture ou en avion à Brazzaville. Était-ce l'absence de troupes de l'ONU qui faisait de Brazzaville un point de départ idéal ?

Pour étrange qu'elle soit, cette demande est confirmée par un télex du 16 janvier envoyé à Bruxelles par Dupret. Dans ce télex, Lahaye communique le dernier point de la situation. Il mentionne la demande de Kasa Vubu à Youlou « hier matin » — donc le 15 janvier — de pouvoir transférer Lumumba et d'autres prisonniers (ici, le nom de Lumumba est donc précisé) à Bakwanga via Brazzaville et ajoute que Youlou a refusé.

Document 11

Télex de Dupret à Belext, Brazza 61, 16 janvier 1961 ([53])

<Répéter Minaf et Caeymaex.

Lahaye communique :

1. Situation camp Kokolo à Léo toujours tendue. Selon une information, officiers n'ont pas logé au camp. Selon Mobutu, camp est calme.

2. Samedi quatorze dans la soirée, un camion de soldats venant de Kokolo ont été interceptés près de Thysville par troupes fidèles Mobutu. Selon une version, il s'agirait de soldats venant délivrer ***Lumumba****. Selon Mobutu, il s'agirait de soldats sans armes allant s'informer au sujet des augmentations de solde promises. Ces soldats ont été ramenés au camp para-commando de Léo.*

3. ***Lumumba*** *et autres sont toujours détenus. Selon Nendaka, qui fut sur place et commença enquête sur mutinerie, la cellule fut ouverte par un soldat, mais* ***Lumumba*** *n'osa sortir voyant agitation et hostilité une partie de la troupe. Toujours selon même source, officiers et soldats demandent éloignement* ***Lumumba*** *de Thysville.*

4. Chef Etat a demandé officiellement hier matin à président Youlou passage par Brazzaville de ***Lumumba*** *et autres détenus pour être transférés à Bakwanga. Membres du cabinet de Kasa-Vubu sont venus porter ce message à Youlou, dimanche, quinze. Refus a été donné.*

5. Nervosité existe parmi commissaires généraux. Les gardes militaires mises à leur disposition seraient nerveuses. Selon Nendaka, qui a aussi une garde, soldats sont calmes et attendent augmentation promises.

6. Cette augmentation se concrétise comme suit pour un soldat : solde 1250 frs ration 1500 frs, indemnité de marche 1500 frs soit au total 4.250 frs. Les allocations familiales sont de 360 frs, pour l'épouse, et 210 frs, par enfant. Elles seront identiques pour tous, quelque soit le grade.

*7. Bomboko a annoncé cette augmentation au camp Hardy mais n'a pas parlé de l'aide belge. J'insiste : il n'a pas parlé de la subvention belge>**

([53]) Deze telex draagt als datum 17 januari. Dit is kennelijk een fout, want rekening houdend met de andere telexen alsook met de entréestempel en de registratie in Brussel is deze telex op 16 januari verstuurd.

([53]) Ce télex est daté du 17 janvier. Il s'agit manifestement d'une erreur, car si l'on tient compte des autres télex et du cachet d'entrée, ainsi que de l'enregistrement à Bruxelles, on arrive à la conclusion que ce télex a été envoyé le 16 janvier.

d. *De reisroute voor de transfer van de gevangenen (16 januari)*

Document 12

Handgeschreven nota met de reisroute voor de transfer, z.d.

d. *L'itinéraire pour le transfert des prisonniers, non daté [16 janvier]*

Document 12

Note manuscrite contenant l'itinéraire pour le transfert, non datée

<1. M. Nendaka part à 14 h. pour Thysville arranger le transfert.

2. Départ Dragon Air Brousse
pour arrivée Thysville *16.1.60* *18 h.*
Pilote : M. Baumont

3. Départ Dragon *17.1.61* *5 h. 30'*
soi disant pour Léo → MAKALA
→ Moanda *7 h.*

4. D.C. 4 Air Congo *Départ Léo* *5 h* *17.1.61*
+ M. KAZADI
↓
Moanda *6.30 h.*
↓
Bakwanga

5. D.C. 3 Air Congo *Léo* *5 h.*
+ M. Mukamba
↓
Bakwanga *9 h.30' locale*

Si l'ONU intervenait à Bakwanga, le pilote D.C. 3 aviserait D.C. 4 qui continuerait sur Eville.

Tél.		
M. Marlière	*3410*	*4806*
M. TABUTAUT	*9257*	
Air Brousse	*3097*	*3888*
Air Congo	*6031*	*6131*
M. Annez	*5355>**	

Het vierde document uit de papieren Nendaka betreft een handgeschreven nota met een reisplan. Lahaye heeft ten aanzien van de deskundigen erkend dat het om zijn handschrift gaat. De nota is ongedateerd, maar bevat een reisplan met chronologische aanduidingen voor 16 en 17 januari 1961. Het is dus ten laatste op 16 januari opgesteld. De eerste richtlijn van de nota, die voorziet in het vertrek van Nendaka naar Thysstad om 14 u, mag ons doen besluiten dat het reisplan ten laatste in de voormiddag van 16 januari is opgesteld.

Er zullen op 17 januari om 5 u 's ochtends twee vliegtuigen vertrekken vanuit Leopoldstad : een DC-3 richting Bakwanga, met Mukamba aan boord; een DC-4 richting Moanda, met Kazadi aan boord. Dat laatste vliegtuig zal vervolgens eveneens koers zetten naar Bakwanga. Reeds op 16 januari zal een Dragon Rapide van Air

Le quatrième document provenant des archives de Nendaka est une note manuscrite contenant un itinéraire. Lahaye a reconnu devant les experts qu'il s'agit de son écriture. La note n'est pas datée mais comprend un itinéraire assorti d'indications chronologiques pour les 16 et 17 janvier 1961. Elle a donc dû être rédigée le 16 janvier au plus tard. Étant donné que la première directive contenue dans la note prévoit que Nendaka partira pour Thysville à 14 h, nous pouvons en conclure que l'itinéraire a été préparé au plus tard dans le courant de l'avant-midi du 16 janvier.

Le 17 janvier à 5 heures du matin, deux avions partiront de Léopoldville : un DC-3 à destination de Bakwanga, avec à son bord Mukamba; un DC-4 à destination de Moanda, avec Kazadi à son bord. Ce dernier avion fera ensuite également route vers Bakwanga. Le 16 janvier déjà, un Dragon Rapide de Air Brousse partira pour

Brousse vertrekken naar Thysstad, vanwaar het op 17 januari om 5.30 's ochtends richting Moanda zal vertrekken. In Moanda wordt de Dragon Rapide opgewacht door de DC-4. Het reisplan bevat verder een belangrijke aanduiding : « *Si l'ONU intervenait à Bakwanga, le pilote DC-3 aviserait DC-4 qui continuerait sur Eville* ». Op het reisplan komen tenslotte enkele nuttige telefoonnummers voor, waaronder dat van Marlière.

Het plan bevat geen enkele vermelding van gevangenen noch van hun namen, tenzij het woordje « transfer » in de eerste lijn, maar het is duidelijk dat het moet gelezen worden als volgt : de Dragon Rapide haalt in Thysstad Lumumba op, brengt hem naar Moanda, waar hij overstapt in de DC-4 die hem naar Bakwanga en, desgevallend, naar Elisabethstad zal brengen. De DC-3 moet de DC-4 verwittigen of er VN-troepen aanwezig zijn in Bakwanga. Dat plan zal enigszins anders worden uitgevoerd, maar dat is nu niet aan de orde.

Over de omstandigheden waarin dit reisplan is opgesteld, bestaat geen zekerheid. Volgens de getuigenis van Nendaka aan de onderzoekscommissie heeft hij deze nota ontvangen van Kandolo en Lahaye, op het ogenblik dat hij in uitvoering van het bevel van Kasa Vubu schikkingen trof voor de overplaatsing van de gevangenen naar de Luzumu gevangenis in Leopoldstad. Hij heeft aan de opstelling ervan geen deel gehad, maar als functionaris deze nieuwe richtlijnen geaccepteerd ([54]).

Hier doet zich een eerste tegenstrijdigheid voor. Hoe verklaart men dat Nendaka eerst een opdracht krijgt van het hoogste gezag, de president, om vervolgens in deze opdracht doorkruist te worden door een nieuwe, afkomstig van een commissaris en diens Belgische raadgever ? Ligt het niet veel meer voor de hand dat Nendaka, gewapend met het bevel van Kasa Vubu, samen met Kandolo en Lahaye overleg heeft gepleegd over de werkwijze ?

Brassinne heeft de getuigenis van drie Sabena-verantwoordelijken (Annez de Taboada, Jonniaux en Doutreloup) opgetekend van een vergadering die op 16 januari in de voormiddag heeft plaatsgevonden op Ndjili in het kantoor van de [directeur van Sabena/Air Congo], Jean Annez de Taboada, met Nendaka en zijn medewerkers. Volgens de betrokkenen zou deze vergadering hebben plaatsgevonden « dans la matinée » (8.1), of « vers 10 heures du matin » (30.1) en slechts kort hebben geduurd (29.1, « elle dure au maximum une demi-heure », 30.1). Ze kwam er op vraag van Nendaka (8.1, 30.1). Over de aanwezigen — zeven à acht — is er, behalve de drie genoemde getuigen en de twee piloten, geen zekerheid, maar Jonniaux (29.1) is affirmatief met betrekking tot Nendaka, die te laat binnenkwam en een zenuwachtige indruk maakte. De namen van Kazadi en

([54]) Hij heeft verder geen verklaring voor het feit dat de richtlijnen van het reisplan niet zijn gevolgd.

Thysville d'où il s'envolera, le 17 janvier à 5 heures 30 du matin, pour Moanda. À Moanda, le Dragon Rapide sera attendu par le DC-4. L'itinéraire contient en outre une indication importante : « *Si l'ONU intervenait à Bakwanga, le pilote du DC-3 aviserait DC-4 qui continuerait sur Eville* ». Enfin, l'itinéraire contient quelques numéros de téléphone utiles, parmi lesquels figure également le numéro de Marlière.

L'itinéraire ne fait pas mention des prisonniers ni de leurs noms, si ce n'est que le mot « transfert » figure à la première ligne, mais il est clair qu'il doit se lire comme suit : le Dragon Rapide va chercher Lumumba à Thysville, l'emmène à Moanda où il monte à bord du DC-4 qui l'emmènera à Bakwanga et, le cas échéant, à Elisabethville. Le DC-3 doit avertir le DC-4 si des troupes de l'ONU sont présentes à Bakwanga. Ce plan sera toutefois exécuté d'une manière un peu différente, mais ce n'est pas notre propos pour l'instant.

Nous ne connaissons pas avec certitude les circonstances dans lesquelles cet itinéraire a été rédigé. Selon le témoignage de Nendaka devant la commission d'enquête, il a reçu cette note de Kandolo et de Lahaye au moment où, conformément à l'ordre de Kasa Vubu, il prenait des dispositions en vue du transfert des prisonniers vers la prison Luzumu à Léopoldville. Il n'a pas participé à la rédaction de la note, mais, en tant que fonctionnaire, il a accepté ces nouvelles directives ([54]).

Nous sommes ici en présence d'une première contradiction. Comment expliquer que Nendaka reçoit d'abord une mission de la plus haute autorité, le président, pour être ensuite contrecarré dans cette mission par d'autres ordres émanant d'un commissaire et de son conseiller belge ? N'est-il pas plus logique de croire que Nendaka, fort de l'ordre de Kasa Vubu, s'est concerté avec Kandolo et Lahaye sur la marche à suivre ?

Brassinne a noté le témoignage de trois responsables de Sabena (Annez de Taboada, Jonniaux et Doutreloup) à propos d'une réunion qui a eu lieu le 16 janvier dans la matinée à Ndjili, dans le bureau de Jean Annez de Taboada [directeur de Sabena/Air Congo], avec Nendaka et ses collaborateurs. Selon les intéressés, la réunion aurait eu lieu « dans la matinée » (8.1) ou « vers 10 heures du matin » (30.1) et aurait été brève (29.1, « elle dure au maximum une demi-heure », 30.1). Elle a été organisée à la demande de Nendaka (8.1., 30.1). Il n'y a pas de certitude quant aux personnes présentes — sept à huit — mis à part les trois témoins précités et les deux pilotes, mais Jonniaux (29.1) est affirmatif en ce qui concerne Nendaka, qui est arrivé en retard et semblait nerveux. Les noms de Kazadi et Lahaye sont également cités, mais sans certitude.

([54]) Il ne peut en outre pas expliquer pourquoi les directives de l'itinéraire n'ont pas été suivies.

Lahaye worden eveneens genoemd, maar zonder zekerheid. Nendaka eiste twee vliegtuigen op voor de operatie. Op deze vergadering zouden praktische schikkingen zijn getroffen voor de transfer van Lumumba. Deze getuigenissen, die op papier werden gesteld vooraleer het document-Nendaka bekend werd, stroken min of meer met de richtlijnen die men daarop kan aantreffen, behoudens de aanwezigheid van Mukamba en Kazadi in de DC-4. Wellicht is de getuigenis hier gekleurd door wat er achteraf is gebeurd, en niet door wat er voordien werd afgesproken.

Het lijkt aannemelijk dat de nota met het reisplan uit de papieren-Nendaka is opgesteld op de Sabena-vergadering of onmiddellijk erna, vermits dit document de afspraken betreffende de vliegtuigen en de vertrekuren bevat. En dan lijkt het ook een logische gevolgtrekking dat Lahaye aanwezig was op de Sabena-vergadering.

Het reisplan wordt bevestigd door een telex van Dupret, n^{r} 64 van 17 januari, kortweg Brazza 64, die we hoger hebben besproken. Daarin deelt Crokart, Belgisch inlichtingsagent en medewerker van Lahaye, mee dat Lumumba naar Bakwanga zal worden overgevlogen. De route gaat van Thysstad naar Moanda in een vliegtuig van Air Brousse en vervolgens naar Bakwanga in een DC-4. Kazadi zal de gevangene vergezellen. Dat strookt met het reisplan van Lahaye waarin enkel Kazadi wordt genoemd als begeleider en waarin verder geen sprake is van Lukala..

4. **Een tot op heden onbekende boodschap uit Brussel (14 januari)**

De experts hebben zich ingespannen om zo volledig mogelijke reeksen van telexen samen te stellen. Die inspanning was lonend, want ze leverde een coherente bron van informatie op. Bij de lezing van deze documenten bleef er lange tijd evenwel één groot vraagteken open. Welke boodschap bevatten de telexen in militaire geheimtaal uitgewisseld tussen Loos (Brussel) en Marlière (Brazzaville)? Wanneer we ons beperken tot de cruciale periode van Lumumba's transfer naar Katanga dan gaat het welgeteld om vijf telexen : op 7 januari (Marlière aan Loos), 10 januari (Loos aan Marlière), 12 januari (Marlière aan Loos), 14 januari (Loos aan Marlière) en 16 januari 1961 (Loos aan Marlière). De vele inspanningen om die te ontcijferen werden uiteindelijk met succes bekroond (zie deelrapport over de cryptogrammen). Daarbij bleek de telex van 14 januari — en alleen die — een belangrijke nieuwe boodschap op te leveren.

We geven de originele boodschap en de vertaling.

Nendaka exigeait deux avions pour l'opération. Lors de cette réunion, des dispositions pratiques auraient été prises en vue du transfert de Lumumba. Ces témoignages, qui ont été mis sur papier avant que le document de Nendaka ne soit communiqué, concordent plus ou moins avec les directives figurant sur ce document, sauf en ce qui concerne la présence de Mukamba et Kazadi dans le DC-4. À cet égard, le témoignage est sans doute influencé par ce qui s'est passé ultérieurement et ne reflète que dans une moindre mesure ce qui avait été convenu auparavant.

Il semble plausible que la note contenant l'itinéraire et provenant des documents de Nendaka ait été rédigée lors de la réunion à la Sabena ou immédiatement après celle-ci, puisque ce document contient les indications concernant les avions et les heures de départ. Il semble par conséquent logique de conclure que Lahaye a également participé à cette réunion à la Sabena.

L'itinéraire est confirmé par un télex de Dupret (n° 64 du 17 janvier, en abrégé Brazza 64) que nous avons examiné plus haut. Dans ce télex, Crokart, officier de renseignements belge et collaborateur de Lahaye, signale que Lumumba sera transféré par avion à Bakwanga. Le voyage s'effectuera de Thysville à Moanda à bord d'un avion d'Air Brousse. De là, il se poursuivra vers Bakwanga à bord d'un DC-4. Kazadi accompagnera le prisonnier. Ces informations concordent avec l'itinéraire de Lahaye, qui ne cite que le seul Kazadi comme accompagnant et ne parle pas de Lukala.

4. **Un message de Bruxelles (14 janvier) jusqu'à présent inconnu**

Les experts se sont efforcés de constituer des séries de télex aussi complètes que possible. Ces efforts ont été récompensés, parce qu'ils ont permis de constituer une source d'information cohérente. À la lecture de ces documents, un grand point d'interrogation a cependant longtemps subsisté. Que contiennent les messages échangés en langage secret militaire entre Loos (à Bruxelles) et Marlière (à Brazzaville) ? Si nous nous limitons à la période cruciale du transfert de Lumumba au Katanga, il s'agit en tout et pour tout de cinq télex; à savoir ceux du 7 janvier (de Marlière à Loos), du 10 janvier (de Loos à Marlière), du 12 janvier (de Marlière à Loos), du 14 janvier (de Loos à Marlière) et du 16 janvier 1961 (de Loos à Marlière). Les nombreux efforts consentis pour décrypter ces télex ont finalement été couronnés de succès (voir la partie du rapport consacrée aux cryptogrammes). Leur analyse fait apparaître que le télex du 14 janvier est le seul à contenir un nouveau message important.

Nous citons le message original et nous en donnons ensuite la traduction.

Document 13

Telex van Loos aan Marlière, Minaf z.n., 14 januari 1961

Document 13

Télex de Loos à Marlière, Minaf s.n., 14 janvier 1961

<ambabel brazzaville
attention maliere = 14 janvier 1961
*ahqne xvazw iqqfr jenfv ouxbd lqwdb bxfrz njvyb qvgoz kfyqv gedbe hgmps gazjk rdjqc vjteb xnzzh mevgs anllb dqcgf pwcvr uomww logso zwvvv ldqni ytzaa oijdr ueaav rwyxh pawsv chtyn hsuij pkfpz oseaw suzmy qdyel fuvoa wlssd zvkpu zshkk palwb shxrr mlqok ahqne 11205 141100 = minaf .>**

Wat overeenkomt met :

Ce qui signifie :

*<Très secret.R[éponse] V[otre] M]essage] printex.Primo. Rien envoyé Rusur.Pouvez régler. Secundo. Reprendre d'urgence plan Brazza vis-à-vis Joseph. Tertio. Mission Bomboko voir télex ce sujet ambabelge. Jules>**

Laten we vooraleer de inhoud te ontleden even wijzen op een belangrijk kenmerk van de cryptogrammen, tenminste als ze volgens de vereiste procedure zijn opgesteld. Zoals we reeds hebben vastgesteld met de telex Minaf 061 van 16 januari 1961 bevatten cryptogrammen een datumuurgroep. Dat wil zeggen dat het cryptogram zelf een aanduiding bevat van de dag en het uur waarop het is opgesteld. Een voorzorg die te maken heeft met de eventuele problemen en het tijdverlies dat kan ontstaan bij de ontcijfering. De datumuurgroep bevindt zich helemaal achteraan en wordt weergegeven door een getal van zes cijfers. Hier is dat : <141100>. Dat betekent dat de boodschap is ogpesteld op 14 januari om 11 u. Hij is waarschijnlijk vrij kort daarna verstuurd. Dat is een kostbare indicatie.

Wat staat er in de boodschap ? Zij draagt als veiligheidswaarmerk : « zeer geheim ». Zij is, zo zegt de tekst, een antwoord op een eerdere boodschap, eveneens opgesteld in Printex. Het betreft de ongenummerde telex van 12 januari. We geven ook die boodschap hier integraal weer :

Soulignons, avant d'en analyser le contenu, une caractéristique importante des cryptogrammes, du moins lorsqu'ils sont rédigés selon la procédure prévue. Ainsi que nous l'avons déjà constaté à propos du télex Minaf 061 du 16 janvier 1961, les cryptogrammes sont horodatés, c'est-à-dire qu'ils comportent des indications concernant la date et l'heure auxquelles ils ont été rédigés. Cette précaution s'explique par les problèmes qui peuvent se poser lors du déchiffrage et par les pertes de temps qui peuvent en découler. L'horodate figure tout à la fin du télex, et consiste en un nombre de six chiffres. En l'occurrence, ces chiffres sont les suivants : <141100>. Ils signifient que ce message a été rédigé le 14 janvier à 11 heures. Il a vraisemblablement été envoyé peu de temps après. Cette indication est précieuse.

Quel est le contenu de ce message, classé « très secret » ? Il s'agit, ainsi que le précise son texte, d'une réponse à un message précédent, également rédigé en langage Printex. Il s'agit du télex non numéroté du 12 janvier. Nous reproduisons également ce message dans son intégralité ci-dessous :

Document 14

Telex van Loos aan Marlière, Brazza z.n., 12 januari 1961

Document 14

Telex de Loos à Marlière, Brazza s.n., 12 janvier 1961

<de ambabel brazza pour conseiller militaire minaf
le 12 janvier 1961
*11100 euszf nxbab aicmh jwdsj zssxt cpbgc ipnyi mebqm swtar gmmtw rljmk ghplx rohpa jniba iylnr pgshn ezpsn dzxxk dnzabj ioclt euszfo>**

Wat overeenkomt met :

Ce qui signifie :

*<Très secret. Me faire savoir si fonds envoyés à Rusur sinon out stoppez envoi je m'en charge. Louis>**

Daaruit blijkt dat de telex van 14 januari eigenlijk alleen in zijn primo antwoordt op de telex van 12 januari. Die heeft waarschijnlijk betrekking op fondsen voor de

Il ressort de ce document que seul le primo du télex du 14 janvier répond vraiment au télex du 12 janvier. Celui-ci concerne vraisemblablement les fonds destinés

operatie-Bukavu. De secundo en de tertio van 14 januari hebben geen betrekking op de boodschap van 12 januari. De tertio is een antwoord op een vraag van Marlière van 13 januari die niet in militaire geheimtaal was verstuurd. Deze vraag luidde als volgt :

Document 15

Telex van Loos aan Marlière, Brazza z.n., 13 januari 1961

<De Brazza pour conseiller militaire Minaf
le 13 janvier 1961
*Prière me confirmer relation entretiens Bomboko que je ne connais que par l'intéressé. Louis>**

Het is enigszins vreemd een belangrijke boodschap (primo) te zien combineren met een volkomen onschuldige boodschap (tertio) in een militair cryptogram. Wat te denken van de secundo ? « Reprendre d'urgence plan Brazza vis-à-vis Joseph ». Om te beginnen wie is Joseph ?

In de honderden, zoniet duizenden, telexen hebben de experts er enkele teruggevonden waarin de naam Joseph voorkomt. We geven ze hier op een rij.

Document 16

Telex Loos aan Marlière, Minaf 60926, 26 september 1960

<Renseignements urgents captés au dérangement Regie RTT. A détruire après réception :
Citation. ***Joseph*** *va d'après instructions russe et ghana attirer cette après midi Kasa et Mobutu dans guet apens pour les éliminer. Fin citation.*
*Prévenir qui de droit pour empêcher cette manœuvre. Renseignements non confirmés. Répète nécessité détruire ce télex>**

Document 17

Telex Dupret aan Minaf, Brazza z.n., 26 september 1960 ([55])

<Votre 60926. Marlière parti pour Eville. Teneur votre message transmis par moi au conseiller Kasa. Prière préciser si possible qui est ***Joseph****>*

Document 18

Telex Loos aan Marlière, Minaf 65505, 05 oktober 1960

<Primo. Vervier et moi viendront Brazza soit départ Paris le sept soit départ Paris le neuf suite telex 1/10 au sujet de ***Joseph****. S'agit d un aller retour. Brazza me paraissant peu indiqué prière fixer endroit rendez-vous soit Pointe*

([55]) Draagt de verkeerde datumstempel : 25 september 1960.

Il est quelque peu étrange qu'un message important (*primo*) soit associé dans un cryptogramme militaire avec un message tout à fait anodin (*tertio*). Que penser du *secundo* ? « Reprendre d'urgence plan Brazza vis-à-vis Joseph ». Et tout d'abord, qui est Joseph ?

Parmi les centaines, voire les milliers de télex analysés, les experts en ont retrouvés quelques-uns qui mentionnent le nom de Joseph. Nous les énumérons ci-après.

Document 16

Télex de Loos à Marlière, Minaf 60926, 26 septembre 1960

Document 17

Télex de Dupret au Minaf, Brazza s.n., 26 septembre 1960 ([55])

Document 18

Télex de Loos à Marlière, Minaf 65505, 05 octobre 1960

([55]) Le cachet indique la date erronée du 25 septembre 1960.

Noire soit Bangui soit Lamy soit autre endroit et faire réservations nécessaires à ce sujet. Accord préparation action>

Document 19

Telex Marlière aan Loos, Brazza z.n., 26 oktober 1960

Document 19

Télex de Marlière à Loos, Brazza s.n., 26 octobre 1960

<Secundo. Eville ou Jadotville peuvent-ils être considérés comme des lieus de villégiatures sûrs pour ***Joseph*** *et ses amis. Y seront-ils à l'abri de toute intervention ONU ?>*

Document 20

Telex Loos aan Marlière, Minaf z.n.?, datum onbekend (begin januari 1961)

Document 20

Télex de Loos à Marlière, Minaf s.n.?, date inconnue (début janvier 1961)

<Tertio. Ne pas perdre de vue sécurité ami ***Joseph*** *dont nouveau départ serait catastrophique.>*

De experts twijfelen er niet aan dat met Joseph Lumumba wordt bedoeld.

Wat betekent « plan Brazza » ? De experts hebben geen enkele materiële aanwijzing voor de inhoud van dit plan, maar zij kunnen wel een hypothese formuleren. In de combinatie « plan Brazza » kan Brazza twee functies vervullen. Het kan gaan om een plan waarin Brazza een rol speelt, bijvoorbeeld als transit om Lumumba naar een bepaalde plaats over te brengen (op zondag 15 januari vraagt Kasa Vubu aan Youlou doortocht door Brazzaville voor Bakwanga) of als eindbestemming voor Lumumba (zoals met het plan van Noël Dedeken voor de ontvoering van de Congolese leider). Het kan ook gaan om een plan dat in Brazza is opgesteld. In dat geval stelt zich de vraag : wanneer, door wie en met welk doel ? Kan het slaan op de bijeenkomst van de Congolese leiders en hun raadgevers einde november, of half december ? Dat is mogelijk. Slaat het op de transfer van Lumumba naar Katanga, waarop Bomboko al in december heeft aangedrongen ? Dat is waarschijnlijk.

Waardoor wordt de telex van Loos uitgelokt ?

Er kan weinig twijfel over bestaan dat de boodschap van Loos van 14 januari uitgelokt wordt door de berichtgeving over de muiterij van Thysville. Wij denken dan niet in de eerste plaats aan de boodschappen die Brazzaville op 13 januari naar Brussel stuurt, maar aan de berichten die op 14 januari in de Belgische pers verschijnen. Op 13 januari zijn er twee telexen van Dupret voor Belext over de muiterij. In geen van beide wordt een alarmerende toon aangeslagen. De eerste bevat een rapport van Lahaye over een muiterij in kamp Hardy : « Je n'ai aucune nouvelle de Lumumba ni du rôle joué par ce dernier dans la mutinerie. Ce matin, à 6 heures, Léo est calme. La population semble ignorer la mutinerie ». In de tweede corrigeert Crokart : er zijn ongere-

Pour les experts, il ne fait aucun doute que « Joseph » vise Lumumba.

Que signifie « plan Brazza » ? Les experts ne disposent d'aucune indication matérielle concernant le contenu de ce plan, mais ils peuvent cependant formuler une hypothèse. Dans l'expression « plan Brazza », Brazza peut avoir deux significations. Il peut s'agir d'un plan dans lequel Brazza joue un rôle, par exemple comme lieu de transit pour transférer Lumumba vers un lieu déterminé (le dimanche 15 janvier, Kasa Vubu demande à Youlou l'autorisation de faire transiter les prisonniers, lors de leur transfert à Bakwanga, par Brazzaville) ou comme destination finale pour Lumumba (comme dans le plan de Noël Dedeken pour l'enlèvement du dirigeant congolais). Il peut aussi s'agir d'un plan qui a été élaboré à Brazza. Dans ce cas, on peut se demander quand, par qui et dans quel but. Cette dénomination peut-elle faire référence à la réunion des dirigeants congolais et de leurs conseillers à la fin du mois de novembre, ou à la mi-décembre ? C'est possible. Vise-t-elle le transfert de Lumumba au Katanga, que Bomboko avait déjà réclamé en décembre ? C'est probable.

Qu'est-ce qui a suscité le télex de Loos ?

Il ne fait guère de doute que le message envoyé par Loos le 14 janvier fait suite à l'annonce de la mutinerie de Thysville. Nous ne songeons cependant pas en premier lieu aux messages envoyés le 13 janvier par Brazzaville à Bruxelles, mais aux informations publiées dans la presse belge le 14 janvier. Le 13 janvier, Dupret envoie deux télex à Belext au sujet de la mutinerie. Aucun des deux n'est rédigé en termes alarmistes. Le premier contient un rapport de Lahaye sur la mutinerie au camp Hardy : « *Je n'ai aucune nouvelle de Lumumba ni du rôle joué par ce dernier dans la mutinerie. Ce matin, à 6 heures, Léo est calme. La population semble ignorer la mutinerie* ». Dans le deuxième télex, Crokart apporte une correction : ce n'est pas au camp Hardy qu'il y a

geldheden niet in het kamp Hardy, maar in het kamp Sonankulu. « Lumumba est toujours incarcéré au camp Hardy. Aucune réaction jusqu'à présent à Léopoldville ». Voor zover Loos kennis heeft gekregen van deze telexen, was er nog geen reden tot paniek. Maar voor wie in de ochtend van 14 januari de Brusselse kranten openslaat, ziet de werkelijkheid er veel zorgwekkender uit. « Léopoldville menacée d'une agression lumumbiste », titelt *La Libre Belgique* (blz. 5) die melding maakt van een artikel in het weekblad *Présence Congolaise* dat waarschuwt voor een lumumbistische aanval op Leopoldstad tussen 21 en 25 januari, begin van de Rondetafelconferentie. Een een bladzijde verder onder de laatste berichten : « Fausse alerte à Léopoldville. Une mutinerie à Thysville a fait croire que Lumumba était libéré. Mais les mutins voulaient seulement une augmentation de solde » (blz. 6). Ook *Le Soir* titelt in zijn editie van 14 januari onder de laatste berichten : « Fausse alerte à Léo. Le colonel Mobutu dément que Lumumba ait été libéré. M. Kasavubu et le chef de l'armée paraissent avoir rétabli l'ordre à Thysville où une mutinerie avait éclaté. Le retour retardé du chef de l'Etat a provoqué un affolement dans la capitale » (blz. 3). Wat Buitenlandse Zaken en Afrikaanse Zaken niet in de eindeloos lange telexenstroom kunnen lezen, maar wel in de krant, is dat er in de avond van vrijdag 13 januari paniek is uitgebroken in Leopoldstad na het gerucht dat Lumumba zou zijn bevrijd. De *Libre Belgique* voegt er nog de alarmkreet van *Présence Congolaise* aan toe dat een lumumbistische aanval op de hoofdstad zou zijn gepland om Lumumba te bevrijden. Vanuit zijn kantoor stuurt Loos een boodschap aan Marlière : « reprendre d'urgence plan Brazza ».

Om 14.32 u stuurt Lahaye via de radiopost van Marlière het verzoek van Kandolo naar Katanga. Is er een verband met de telex van Loos ?

Het cryptogram van Loos is klaar in Brussel om 11 u. Het wordt zonder twijfel kort daarna verstuurd. Maar wanneer krijgt Marlière de klaartekst in handen? Rekening houdend met alle militaire procedures, kan alleen Marlière opdracht voor de ontcijfering geven. Noch ambassadeur Dupret, noch Marlières radio-operateur luitenant Jalet zijn daartoe bevoegd. Was dat wel het geval, dan had een cryptogram uiteraard geen enkele zin. De vraag die wij niet kunnen beantwoorden is : was Marlière op dat ogenblik in Brazzaville ? zoniet, wordt hij dringend op de hoogte gebracht ? of wacht men tot hij die avond terugkeert ? Als men hem op de hoogte brengt, gebeurt dat telefonisch ? of via een koerier, wat minstens anderhalf uur in beslag neemt ? En dan is het cryptogram nog niet ontcijferd enz. enz. Het is nutteloos daarover veel speculaties te maken.

Wij weten dat het college van commissarissen op 14 januari vergadert en aan president Kasa Vubu vraagt

des troubles, mais au camp Sonankulu. « Lumumba est toujours incarcéré au camp Hardy. Aucune réaction jusqu'à présent à Léopoldville ». Pour autant que Loos ait eu connaissance de ces télex, rien ne justifiait encore un mouvement de panique. Pour les lecteurs de la presse belge du 14 janvier au matin, la réalité paraît toutefois nettement plus inquiétante. C'est ainsi que *La Libre Belgique* titre (p. 5) « *Léopoldville menacée d'une agression lumumbiste* » et rapporte un article paru dans l'hebdomadaire *Présence Congolaise,* qui met en garde contre une agression lumumbiste à Léopoldville entre les 21 et 25 janvier, lorsque débutera la Conférence de la Table ronde. À la page suivante, parmi les nouvelles de dernière minute, le quotidien écrit « *Fausse alerte à Léopoldville. Une mutinerie à Thysville a fait croire que Lumumba était libéré. Mais les mutins voulaient seulement une augmentation de solde* » (p. 6). *Le Soir* du 14 janvier titre, lui aussi, parmi les nouvelles de dernière minute : « *Fausse alerte à Léo. Le colonel Mobutu dément que Lumumba ait été libéré. M. Kasavubu et le chef de l'armée paraissent avoir rétabli l'ordre à Thysville où une mutinerie avait éclaté. Le retour retardé du chef de l'État a provoqué un affolement dans la capitale* » (p. 3). Les départements des Affaires étrangères et des Affaires africaines apprennent, non pas par la série interminable de télex qui leur parviennent mais bien dans la presse, que la panique s'est emparée de Léopoldville dans la soirée du vendredi 13 janvier à la suite d'une rumeur selon laquelle Lumumba aurait été libéré. *La Libre Belgique* y ajoute encore le cri d'alarme lancé par *Présence Congolaise,* qui annonce qu'une agression lumumbiste sur la capitale serait prévue pour libérer Lumumba. De son bureau, Loos envoie un message à Marlière : « *reprendre d'urgence plan Brazza* ».

À 14 h 32, Lahaye envoie la demande adressée par Kandolo au Katanga en utilisant le poste radio de Marlière. Y a-t-il un lien avec le télex de Loos ?

Le cryptogramme de Loos est prêt à Bruxelles à 11 heures. Il est sans aucun doute envoyé peu de temps après. Mais quand Marlière reçoit-il le texte décrypté ? Compte tenu de toutes les procédures militaires, Marlière est seul habilité à donner l'ordre de décrypter le message. Ni l'ambassadeur Dupret ni l'opérateur radio de Marlière, le lieutenant Jalet, ne disposent de cette compétence. Si tel avait été le cas, l'utilisation d'un cryptogramme n'aurait bien entendu eu aucun sens. La question à laquelle nous ne pouvons pas répondre est la suivante : Marlière est-il à Brazzaville à ce moment ? Dans la négative, est-il informé d'urgence ou attend-on son retour, le soir ? S'il est informé, l'est-il par le téléphone ? Ou par messager, ce qui prend au moins une heure et demie ? Et, à ce moment, le cryptogramme n'a même pas encore été déchiffré, etc., etc. Il est donc inutile de se perdre en conjectures à ce propos.

Nous savons que le collège des commissaires se réunit le 14 janvier et demande au président Kasa Vubu de

om Lumumba over te brengen naar een andere plaats. Helaas kennen we het uur van deze vergadering niet. Maar is het niet logisch het verzoek van Kandolo « in naam van zijn collega's » rechtstreeks in verband te brengen met deze vergadering, eerder dan met de telex van Loos. Een onrechtstreeks verband is zeker denkbaar, maar praktisch onmogelijk. Het kan niet dat er tussen 11.00 en 14.32 u een vergadering van het college zou hebben plaats gehad, uitgelokt door de telex van Loos, rekening houdend met de tijd die nodig is zowel voor de convocatie als voor een verplaatsing Brazzaville-Leopoldstad voor en na de vergadering.

De neiging bestaat om aan het cryptogram van Loos een groot belang toe te kennen. Maar Loos is niet de enige om zich ongerust te maken. Dat doen de autoriteiten in Leopoldstad zonder twijfel ook zonder hem. (…) Een ding staat vast. In de voormiddag van 14 januari buigt Loos zich over het probleem Lumumba. Hij vraagt Marlière een plan te hernemen dat voordien al bestond. Anders gezegd: Brussel speelt een actieve rol in het zoeken naar een oplossing van het probleem Lumumba.

Wat leren de telexen uitgewissseld tussen Marlière en Loos tijdens deze dagen ons verder over de transfer van Lumumba ? Niets, maar er is wel nog een andere curieuze telex van maandag 16 januari, die luidt als volgt :

Document 21

Telex van Marlière aan Loos, Brazza z.n., 16 januari 1961

<Pour conseiller militaire Minaf
Le 16 janvier 1961
*Dans les circonstances actuelles il n'y a aucune raison pour que des événements graves ne se produisent pas le dimanche en conséquence je ne vois aucune raison valable pour modifier les heures de contact durant le week end. Ceci vaut pour Bruxelles, Usa, Eville et Bakwanga. Sommes actuellement dans l'impossibilité de traiter problème urgent par manque de liaison. Louis.>**

Uit deze boodschap blijkt dat er tijdens het weekend (zaterdag ? zondag ?) vaste contacturen zijn tussen de verschillende genoemde plaatsen. Heeft dit contact plaats gevonden in het afgelopen weekend ? Heeft Marlière met Loos gesproken ? De enigszins ironische opmerking van Marlière doet eerder uitschijnen van niet : het is niet het ogenblik om de contacturen te veranderen! Wat daarop volgt lijkt dat te bevestigen. Wij worden, aldus Marlière, op dit ogenblik geconfronteerd met de onmogelijkheid een dringend probleem op te lossen. door een gebrek aan verbindingen. Verwijst hij naar de transfer van Lumumba. Dat is zeer wel mogelijk. Men ziet niet in waarom Marlière zoiets in een telex schrijft indien hij de gelegenheid zou hebben gehad Loos rechtstreeks te contacteren.

transférer Lumumba en un autre lieu. Hélas, nous ne connaissons pas l'heure de cette réunion. Il n'est cependant pas logique de lier directement la demande de Kandolo, faite « au nom de ses collègues », à cette réunion, plutôt qu'au télex de Loos. Un lien indirect est certes envisageable, mais impossible en pratique. Il est impossible que le télex de Loos ait provoqué une réunion du collège qui se serait tenue entre 11 h et 14 h 32, compte tenu du temps nécessaire tant pour convoquer les membres que pour effectuer le déplacement entre Brazzaville et Léopoldville, avant et après la réunion.

On est tenté d'accorder une grande importance au cryptogramme de Loos. Ce dernier n'est cependant pas le seul à être préoccupé par la situation. Il ne fait aucun doute que, même sans lui, les autorités de Léopoldville le sont tout autant. (…) Une chose est certaine. Dans la matinée du 14 janvier, Loos se penche sur le problème Lumumba. Il demande à Marlière de reprendre un plan qui existait précédemment. En d'autres termes, Bruxelles participe activement à la recherche d'une solution au problème Lumumba.

Quels éléments neufs nous fournissent les télex échangés ces jours-là entre Marlière et Loos sur le transfert de Lumumba ? Aucun, mais il faut encore mentionner un autre télex étrange du lundi 16 janvier, qui est formulé comme suit :

Document 21

Télex de Marlière à Loos, Brazza s.n., 16 janvier 1961

Il ressort de ce message qu'il y a, pendant le week-end (samedi ? dimanche ?), des heures de contact fixes entre les différents endroits cités. Ce contact a-t-il eu lieu au cours du week-end précédent? Marlière a-t-il parlé à Loos ? La remarque quelque peu ironique de Marlière porte plutôt à croire que non : ce n'est pas le moment de modifier les heures de contact ! Ce qui suit semble le confirmer. Nous sommes actuellement, selon Marlière, dans l'impossibilité de résoudre un problème urgent par manque de liaisons. Fait-il allusion au transfert de Lumumba ? C'est très probable. On ne voit pas pourquoi Marlière écrirait cela dans un télex s'il avait eu la possibilité d'établir un contact direct avec Loos.

Laten we even aannemen dat er een rechtstreeks contact is geweest tussen Loos en Marlière in het weekend. Brengt dat de datering van de vier gekende telexen die we in het vorige punt hebben besproken in het gedrang ? En meer bepaald van Minaf 064 ? Neen, want precies door het cryptogram Minaf 061 hebben we zekerheid dat de boodschap van d'Aspremont Lynden aan Tshombe pas in de avond van 16 januari is verstuurd. Overigens moet men er rekening mee houden dat Brazza 53 via de lijnen van Belext loopt en niet via die van Minaf. Loos wordt in het weekend niet op de hoogte gebracht van wat er binnenkomt op Belext.

5. **De vraag van Leopoldstad : de getuigenissen van Verdickt en Marlière**

Commandant Armand « Joe » Verdickt, inlichtingsofficier bij de Katangese Gendarmerie en verantwoordelijk voor de radiotransmissie, heeft in het verleden drie afwijkende verklaringen afgelegd betreffende de gebeurtenissen van 14 januari en meer bepaald betreffende het verzoek van Leopoldstad aan Elisabethstad om Lumumba over te brengen. In zijn eerste verklaring (in feite de versie van Vandewalle) is er sprake van één boodschap, nl. die van Kandolo in OTPL-code via radio. In zijn tweede verklaring zijn er twee boodschappen, maar ze zijn allebei afkomstig van Marlière. In zijn derde verklaring tenslotte is er eerst een boodschap van Marlière, vervolgens van Lahaye. We hebben het dan nog niet over de antwoorden, waarover de versies ook telkens verschillend zijn.

Versie Vandewalle/Verdickt, 1974 :

<Dupret avait ainsi répété un message déjà transmis par la liaison radio directe qui existait entre son consulat général et le QG de la Gdkat. A l'origine un code fort simple avait été employé. « Le Juif » y signifiait Tshombe et « Satan » Lumumba. Après le séjour de Verdickt à Brazza, un système plus sérieux, l'OTPL (One Time Pad Letter) avait été mis en service. On s'en était servi, ce samedi.

Après déchiffrement, Verdickt ne parvint pas à joindre Tshombe. Le message fut remis à Weber

Par la même voie, ce jour, une réponse négative fut envoyée. C'était la première réaction, la meilleure> ([56])

Verklaring van Verdickt aan Brassinne, 1974 :

<Le 14 janvier 1961, Verdickt reçoit un message codé de Marlière : « Demande accord du Juif pour recevoir Satan ». Il transmet immédiatement le message à Tshombe et lui demande des éléments de réponse. Le président lui répond qu'il doit examiner le problème en Conseil des ministres. Entretemps, il y a un rappel de Marlière. Un second message dans lequel ce dernier demande « Réponse d'urgence ». (Tous les matins, Verdickt avait rendez-vous chez Tshombe avec Weber. Au cours de ces entretiens, les différentes question intéressants le G2 étaient examinées).

Le second message est transmis par l'intermédiaire du major Weber à Tshombe.

Tshombe dira de nouveau qu'il doit en discuter en Conseil des ministres.

En fait, il n'y a jamais eu de réponse aux messages de Marlière. Aucun message radio ne partira de la gendarmerie katangaise G2 vers le consulat général de Brazzaville.> ([57])

([56]) Fasc. 4, blz. 29-30.

([57]) *Témoignages*, 16.2.

Supposons qu'il y ait eu un contact direct entre Loos et Marlière pendant le week-end. Cela remet-il en question la datation des quatre télex connus que nous avons examinés au point précédent ? Et, en particulier, celle de Minaf 064 ? Non, car c'est précisément grâce au cryptogramme Minaf 061 que nous avons la certitude que le message de d'Aspremont Lynden à Tshombe n'a été envoyé que dans la soirée du 16 janvier. Il faut d'ailleurs tenir compte du fait que Brazza 53 est expédié via les lignes de Belext et non via celles de Minaf. Loos n'est pas informé, pendant le week-end, de ce qui arrive sur Belext.

5. **La demande de Léopoldville : les témoignages de Verdickt et Marlière**

Le commandant Armand « Joe » Verdickt, officier de renseignements de la Gendarmerie katangaise et responsable des transmissions radio, a fait, par le passé, trois déclarations divergentes concernant les événements du 14 janvier, et plus particulièrement concernant la demande de transfert de Lumumba de Léopoldville à Elisabethville. Dans sa première déclaration (qui est en fait la version de Vandewalle), il est question d'un seul message, à savoir celui de Kandolo, transmis par radio en code OTPL. Dans sa deuxième déclaration, il fait état de deux messages, mais ils émanent tous deux de Marlière. Enfin, dans sa troisième déclaration, il dit avoir reçu d'abord un message de Marlière puis un autre de Lahaye; sans parler des réponses, au sujet desquelles les versions sont également chaque fois différentes.

Version Vandewalle/Verdickt, 1974 :

Déclaration de Verdickt à Brassinne, 1974 (16.2) :

([56]) Fasc. 4, pp. 29-30.

([57]) *Témoignages*, 16.2.

Verklaring van Verdickt voor de VRT, 1999 :

<Q : Bon/donc/on arrive au quatorze de janvier/vous recevez deux messages/d'une grande importance//
R : Oui/./le premier message que j'ai reçu en fin de matinée est un message manifestement envoyé par le colonel marlière et qui me disait/euh/demande accord du juif pour recevoir satan/c'était donc suivant le mot code convenu l'accord de tshombe pour recevoir lumumba/je lui ai dit de rester en standby/et que je répondrai dès que j'aurai la réponse du destinaitaire qui était tshombe/je suis allé chez tshombe j'ai été reçu immédiatement je le fait part de ce message et je l'ai demandé ce que je devais répondre/./et il m'a dit/répondez que je dois consulter mon gouvernement/./ce qui me semblait d'ailleurs une réponse tout à fait normale/./je suis donc retourné/à la radio katangaise/et j'ai recontacté le colonel marlière qui était en standby/et je lui dis/./que tshombe voulait consulter son gouvernement/hé/le juif devait consulter son gouvernement//
mais/le même jour
le même jour mais plus tard/ je pense que c'était l'après midi/j'ai reçu un message qui était envoyé non plus par le colonel marlière mais par le/euh/un monsieur lahaye/monsieur lahaye qui était un ancien agent de la sûreté de l'ex-congo belge/et qui était devenu le conseiller si je ne me trompe du commissaire général à l'intérieur kandolo/et qui était venu porter un message qui m'était transmis dans lequel kandolo au nom des commissaires généraux insistait pourque tshombe accepte lumumba car ils y avaient des risques certaines euh/à/à hardy/hardy c'était le camp militaire à thysville ou était enfermé lumumba sous la surveillance du général bobozo//j'ai reçu ce message que j'ai transmis/je n'ai pas répondu parce que je n'avais pas eu de réponse/et je n'ai pas d'autres informations à donner à donner sur la journée du quatorze/./sauf/que j'ai appris/./d'ailleurs lorsque j'ai porté le message à tshombe il m'a dit qu'il y avait une réunion le soir-même/j'ai appris que dans la soirée du quatorze/il y avait une réunion/entre/ entre ministres congolais/réunion à laquelle si mes souvenirs sont bons/aucun européen n'a assisté/./je pense/et/ au cours de laquelle ils devaient discuter sur les deux messages qu'ils avaient reçu/et au fond continuer/continuer les discussions qu'ils avaient depuis un certain temps> ([58])

Geconfronteerd met drie verschillende versies is het niet eenvoudig om de ware toedracht van de gebeurtenissen te achterhalen. Het is evident dat niet alle versies tegelijk waar kunnen zijn. Anderzijds bevat de getuigenis van Verdickt in haar drie varianten ongetwijfeld een historische kern, namelijk er is radiocontact geweest tussen Brazza en E'ville voor de overbrenging van Lumumba. Maar zij is volkomen onbetrouwbaar als het erom gaat de datum en het aantal van die boodschappen te bepalen.

In de oudste en meest eenvoudige versie, verschenen in het boek van Vandewalle, is er sprake van één boodschap, nl. het verzoek van Kandolo. Volgens deze versie zou de code Jood-Satan niet zijn gebruikt ([59]). Dat lijkt ons de meest aannemelijke versie. Kandolo's verzoek is klaar en duidelijk geformuleerd. Is daaraan de vage boodschap van Marlière voorafgegaan? De deskundigen denken van niet en houden zich dan ook aan de meest eenvoudige versie : op 14 januari is er enkel een verzoek van Kandolo verstuurd via de radiopost van Brazzaville en door bemiddeling van Lahaye. Onrechtstreekse bevestiging voor deze stelling komt van de getuigenis van luitenant Paul Heureux voor de parlementaire onderzoekscommissie. Deze radio-operateur van kolonel Marlière getuigt op basis van geschreven stukken dat er een boodschap « Demande accord Juif

([58]) Transcriptie meegedeeld door Paul Kerstens.
([59]) Dat er OTPL-code zou zijn gebruikt is dan weer strijdig met de indicatie op het registratieformulier dat er fonie is gebruikt.

Déclaration de Verdickt à la VRT (1999) :

Lorsque l'on est confronté à trois versions différentes, il n'est pas facile de reconstituer le déroulement exact des événements. Il est évident que toutes les versions ne peuvent pas être vraies. D'autre part, le témoignage de Verdickt repose incontestablement, dans ses trois variantes, sur une vérité historique : il y a en effet eu un contact radio entre Brazzaville et Elisabethville pour le transfert de Lumumba. Mais on ne peut absolument pas se fier à son témoignage pour déterminer la date et le nombre de ces messages.

Dans la version la plus ancienne et la plus simple, parue dans l'ouvrage de Vandewalle, il est question d'un seul message, à savoir la demande de Kandolo. Selon cette version, on n'aurait pas utilisé le code Juif-Satan ([59]). Cette version nous paraît la plus plausible. La demande de Kandolo a été formulée on ne peut plus clairement. A-t-elle été précédée par le message assez vague de Marlière ? Les experts croient que non et s'en tiennent à la version la plus simple, qui s'appuie sur un document écrit : le 14 janvier seule la demande de Kandolo a été envoyée par le poste radio de Brazzaville par le truchement de Lahaye. Cette affirmation est confirmée indirectement par le témoignage du lieutenant Paul Heureux devant la commission d'enquête parlementaire. Cet opérateur radio du colonel Marlière a déclaré sur la base de documents écrits qu'un message dont le con-

([58]) Transcription communiquée par Paul Kerstens.
([59]) L'affirmation selon laquelle on aurait utilisé le code OTPL est dès lors en contradiction avec l'indication figurant sur le formulaire d'enregistrement, indication selon laquelle on aurait utilisé la phonie.

pour transfert du Diable » is uitgestuurd begin december 1960. Vermits hij op 10 december 1960 definitief naar België is teruggekeerd, kan er geen twijfel bestaan over de datering van Heureux' getuigenis. Verdickt verwart beide episodes, begin december en 14 januari.

Ook Marlière verwart beide episodes. Op de vraag of hij zeker is omtrent de boodschap « Jood-Satan » verwijst Verdickt naar de verklaring van Marlière (eveneens op de VRT) ter staving van zijn « herinnering ». Marlière, aldus Verdickt, spreekt immers van een boodschap « Jood-Satan ». Bij nader toezien blijkt dat ook de herinnering van Marlière niet meer zo scherp is en dat hij verschillende gebeurtenissen amalgameert. Ziehier zijn verklaring aan Brassinne (1988) betreffende de boodschap van 14 januari :

tenu était « Demande accord Juif pour transfert Diable » a été envoyé début décembre 1960. Puisqu'il est rentré définitivement en Belgique le 10 décembre, il ne peut y avoir de doute sur la chronologie du témoignage de Heureux. Verdickt confond les deux épisodes, à savoir celui du début décembre et celui du 14 janvier.

Marlière aussi mélange les deux épisodes. A la question de savoir s'il est sûr du message « Juif-Satan » Verdickt répond en renvoyant à une déclaration de Marlière (également sur VRT) pour étayer son « souvenir ». Marlière, selon Verdickt, parle également d'un message « Juif-Satan ». Après analyse, il apparaît que le souvenir de Marlière n'est pas si précis et qu'il amalgame différents événements. Voici sa déclaration à Brassinne (1988) concernant le message du 14 janvier.

<Je reste en stand by, avec mon équipe radio : Capt Lheureux et un sous-officier adjoint. Nous avons de bons moyens de liaison, y compris vedettes rapides, on sera donc tenu au courant> ([60])

Wij weten dat luitenant (en niet kapitein) Heureux, de transmissie-officier van Marlière, op 10 december 1960 definitief naar België was teruggekeerd. De verklaringen van Verdickt en Marlière zijn een intussen vertrouwd voorbeeld van de vicieuze cirkel die er tussen bepaalde getuigenissen bestaat.

Nous savons que le lieutenant (et pas le capitaine) Heureux, officier de transmission de Marlière, est rentré définitivement en Belgique le 10 décembre 1960. Les déclarations de Verdickt et Marlière sont un exemple du cercle vicieux qui unit certains témoignages.

6. **Het antwoord van Tshombe**

Beschikken we over interessante en betrouwbare informatie betreffende de transfer van Lumumba naar Katanga, dan blijven er toch ook belangrijke duistere punten bestaan. Een daarvan, en niet de minste, betreft de houding van de Katangese autoriteiten. Hebben Tshombe of de Katangese regering positief geantwoord op het verzoek van de autoriteiten van Leopoldstad ? Zo ja, wanneer en onder welke voorwaarden ? Wij bestuderen in dit verband drie cruciale documenten: de brief van Tshombe aan Kasa Vubu van 15 januari 1961, het telefoongesprek tussen Tshombe en Kasa Vubu op 16 januari, en de getuigenis van VN-gezant Ian Berendsen voor de VN-onderzoekscommissie in 1961.

6. **La réponse de Tshombe**

Si nous disposons d'informations intéressantes et fiables concernant le transfert de Lumumba au Katanga, il subsiste néanmoins d'importantes zones d'ombre. Une de ces zones, et non des moindres, concerne l'attitude des autorités katangaises. Tshombe ou le gouvernement katangais a-t-il accédé à la demande des autorités de Léopoldville ? Dans l'affirmative, à quel moment et à quelles conditions ? Nous nous proposons d'examiner à ce propos trois documents cruciaux : la lettre de Tshombe à Kasa Vubu du 15 janvier 1961, la conversation téléphonique entre Tshombe et Kasa Vubu du 16 janvier, et le témoignage de l'envoyé des Nations unies, Ian Berendsen, devant la commission d'enquête des Nations unies en 1961.

a. *De brief van Tshombe aan Kasa Vubu van 15 januari*

In september 1964 dook een brief op van Tshombe aan Bomboko ([61]). De inhoud ervan luidt als volgt :

a. *La lettre de Tshombe à Kasa Vubu du 15 janvier*

Une lettre de Tshombe à Bomboko ([61]) a fait son apparition en septembre 1964. Elle est libellée comme suit :

([60]) *Témoignages*, 36.2, blz. 4.

([61]) Men kan jammer genoeg niet afleiden uit het werk van Brassinne wanneer deze brief precies opdook. Uit diverse passages leiden we af dat Alfred Cahen in september 1964 een anonieme zending ontving met de fotokopie van het document in kwestie.

([60]) *Témoignages*, 36.2, p. 4.

([61]) On ne peut malheureusement pas, sur la base du travail de Brassinne, déterminer le moment précis où cette lettre est apparue. Nous inférons de diverses passages qu'Alfred Cahen a reçu en septembre 1964 un envoi anonyme contenant la photocopie du document en question.

Document 22

Brief van Tshombe aan Bomboko, 15 januari 1961

<ETAT DU KATANGA

Léopoldville, le 15 janvier 1961

Monsieur Bomboko,
Président des Commissaires Généraux,
Léopoldville.

Monsieur le Président,

Suite au message que nous venons de recevoir, nous marquons notre accord de transférer immédiatement le communiste Lumumba à Elisabethville.

Cette opération doit se faire secrètement : pourriez-vous nous aviser de son arrivée dans le plus bref délai ?

Président du Katanga> ([62])*

In 1966 beschouwden Heinz en Donnay de authenticiteit van de brief als onzeker ([63]). In 1990 meende Brassinne — die nu spreekt van twee identieke brieven, namelijk één aan Bomboko en één aan Kasa Vubu — nieuwe elementen te kunnen aandragen voor zijn authenticiteit ([64]). (1) Bomboko zou tegenover Alfred Cahen, toen raadgever op de Belgische ambassade in Leopoldstad, de authenticiteit ervan hebben bevestigd. (2) Het nummer van de brief zou passen in het brievenklassement van januari, namelijk SR 20/35/TN (Kasa Vubu) en SR 20/36/TN (Bomboko). (3) Bartelous heeft bevestigd tegenover Brassinne dat Tshombe deze brief heeft gedicteerd aan zijn Belgische secretaresse zonder medeweten van zijn Belgische raadgevers (4) Verdickt heeft verklaard aan Brassinne op 15 januari kopie van de brief te hebben gekregen met als opdracht de inhoud ervan mee te delen aan ambassadeur Dupret in Brazzaville via een radioboodschap aan Marlière. Deze argumenten lijken op het eerste zicht overtuigend, maar bij nader toezien weinig solide. *Ad* 4 : indien Verdickt inderdaad op 15 januari, of op eender welke andere dag, de brief met Tshombe's akkoord via radioboodschap zou hebben verstuurd aan ambassadeur Dupret in Brazzaville, dan zou Brussel niet onwetend zijn gebleven en zou minister d'Aspremont Lynden in de late namiddag van 16 januari geen telex naar E'ville hebben gestuurd. *Ad* 3 : hoe kan Bartelous weet hebben van een brief waarvan niemand weet heeft. Voor de parlementaire onderzoekscommissie heeft hij verwezen naar een verklaring van de secretaresse van president Tshombe, namelijk mevrouw Servais, ten tijde van Tshombe's arrestatie in Coquilhathstad in april 1961. Dat maakt zijn getuigenis alweer veel minder solide. *Ad* 2 : hoe kan Brassinne het klasseringsnummer kennen van de brief

([62]) Fotokopie in Brassinne, *Annexes*, 13.1.
([63]) *Cinquante derniers jours*, blz. 122-4.
([64]) Brassinne, I, blz. 96-98.

Document 22

Lettre de Tshombe à Bomboko, 15 janvier 1961

En 1966, Heinz et Donnay doutaient de l'authenticité de cette lettre ([63]). En 1990, Brassinne — qui parle maintenant de deux lettres identiques, l'une étant destinée à Bomboko et l'autre à Kasa Vubu — pensait pouvoir apporter de nouveaux éléments afin d'établir son authenticité ([64]). (1) Bomboko aurait confirmé son authenticité à Alfred Cahen, alors conseiller à l'ambassade belge de Léopoldville. (2) Le numéro que porte la lettre serait conforme au classement du courrier du mois de janvier, à savoir SR 20/35/TN (Kasa Vubu) et SR 20/36/TN (Bomboko). (3) Bartelous a confirmé à Brassinne que Tshombe avait dicté cette lettre à sa secrétaire belge à l'insu de ses conseillers belges. (4) Verdickt a déclaré à Brassinne qu'il avait reçu copie de la lettre le 15 janvier, et qu'il avait été chargé d'en communiquer le contenu à l'ambassadeur Dupret à Brazzaville par message radio adressé à Marlière. Si ces arguments semblent convaincants à première vue, il s'avèrent plutôt faibles quand on les examine un peu plus en profondeur. *Ad* 4 : Si, le 15 janvier ou n'importe quel autre jour, Verdickt avait bien envoyé par radio, à l'ambassadeur Dupret à Brazzaville, la lettre dans laquelle Tshombe donne son accord, Bruxelles ne serait pas resté dans l'ignorance et le ministre d'Aspremont Lynden n'aurait pas envoyé de télex à Élisabethville le 16 janvier en fin d'après-midi. *Ad* 3 : Comment Bartelous peut-il avoir connaissance d'un courrier dont personne n'a connaissance ? Devant la commission d'enquête parlementaire, il s'est référé à des propos qu'aurait tenus la secrétaire du président Tshombe, Mme Servais, lors de l'arrestation de Tshombe à Coquilhathville en avril 1961. Cela contribue aussi à fragiliser fortement son témoignage. *Ad* 2 : Comment Brassinne, qui dispose uniquement du courrier adressé à Bomboko, peut-il connaître

([62]) Photocopie dans Brassinne, *Annexes*, 13.1.
([63]) *Cinquante derniers jours, pp. 122-124.*
([64]) Brassinne, I, pp. 96-98.

aan Kasa Vubu, vermits hij alleen beschikt over die aan Bomboko; en waaruit blijkt dat deze nummers inderdaad in het klassement passen ? *Ad* 1 : de verklaringen van Cahen en Bomboko, die beiden goede vrienden waren, zijn mogelijk ingegeven door politiek eigenbelang, namelijk de strijd tegen Tshombe.

De authenticiteit van deze brief staat niet vast en er zijn ook redenen om hem als een vervalsing te beschouwen. Vooreerst zijn er de omstandigheden waarin de brief voor het eerst opdook. In september 1964 ontvangt Cahen een fotokopie van deze brief samen met een anoniem pamflet verstuurd vanuit Dar-Es-Salaam ([65]). Op dat ogenblik is Tshombe sedert enkele maanden premier van Congo. Het pamflet is een aanval op Tshombe en eindigt als volgt : « *Pas de soutien à Tshombe, assassin des patriotes congolais* ». De brief van 15 januari zou dus kunnen bedoeld zijn om de Congolese premier in diskrediet te brengen. Allicht verklaart dat ook zijn publicatie in *Jeune Afrique* van 5 oktober 1964. Ten tweede is er het feit van de brief zelf. In de betrokken periode worden er weliswaar brieven uitgewisseld tussen Leopoldstad en Elisabethstad, maar zij worden verstuurd via telex, voor zover wij weten niet via de post die — zeker voor een urgente kwestie als de transfer van Lumumba — te veel tijd zou hebben gevraagd. Ten derde is er de inhoud van de brief. Hij is vaag en zeer expliciet tegelijk. Vaag in de aanhef : over welke boodschap gaat het. In de regel verwijst een briefschrijver preciezer naar het stuk dat hij beantwoordt. Zeer expliciet in de uitdrukking « communist Lumumba » zeker niet ongebruikelijk in die periode, maar niet in de pen van Tshombe.

Het is niet onmogelijk dat de vervalser gebruik heeft gemaakt van de persberichten over de transfer die op 19 januari zijn gepubliceerd. In een communiqué van Inforkat wordt gesproken over een verzoek van Kasa Vubu en een akkoord van de Katangese regering. In een precisering uit « officiële bron » in Leopoldstad wordt gesproken over « de communist Lumumba » en over een « operatie die in het geheim is verlopen » ([66]).

b. *Het telefoongesprek tussen Tshombe en Kasa Vubu op 16 januari*

Zowel Brassinne als De Witte maken melding van een telefoongesprek dat zou hebben plaats gevonden tussen Tshombe en Kasa Vubu kort voor de transfer van Lumumba. Brassinne beroept zich op de getuigenissen van Ferdinand Kazadi, commissaris van Defensie in Leopoldstad, en van Jacqueline Dumba, de nicht van

([65]) Brassinne, *Annexes*, 13.1 en 13.2.
([66]) *L'Essor du Katanga* en *L'Echo du Katanga*, 19 januari 1961.

le numéro de classement de celui qui a été adressé à Kasa Vubu ? Et qu'est-ce qui indique que ces numéros s'insèrent bien dans le classement ? *Ad* 1 : Il est possible que les déclarations de Cahen et Bomboko, qui étaient de bons amis, leur aient été inspirées par leur propre intérêt politique, à savoir la lutte contre Tshombe.

L'authenticité de cette lettre n'est pas établie et certaines raisons portent à croire qu'il s'agit d'un faux. Il y a tout d'abord les circonstances dans lesquelles la lettre est apparue pour la première fois. En septembre 1964, Cahen reçoit une photocopie de cette lettre jointe à un pamphlet anonyme et envoyée depuis Dar-Es-Salaam ([65]). À cette époque, cela fait quelques mois que Tshombe occupe les fonctions de premier ministre du Congo. Le pamphlet, qui est une attaque contre Tshombe, se termine par les mots « *Pas de soutien à Tshombe, assassin des patriotes congolais* ». La lettre du 15 janvier pourrait donc avoir eu pour but de jeter le discrédit sur le premier ministre congolais. Cela explique sans doute également sa publication dans le magazine *Jeune Afrique* du 5 octobre 1964. Ensuite, il y a la lettre proprement dite. Des lettres s'échangent certes à cette époque entre Léopoldville et Élisabethville, mais elles sont envoyées par télex et ne transitent pas, à notre connaissance, par la poste, celle-ci étant trop lente, *a fortiori* pour une question urgente telle que le transfert de Lumumba. Troisièmement, il y a la teneur de la lettre. Elle est à la fois vague et très explicite. Dans la première phrase, elle est vague : de quel message s'agit-il ? En général, l'auteur d'une lettre renvoie avec davantage de précisions au document auquel il répond. Elle est très explicite dans l'expression « communiste Lumumba », qui n'est certainement pas inhabituelle à l'époque, mais pas sous la plume de Tshombe.

Il n'est pas impossible que le falsificateur se soit servi des informations publiées au sujet du transfert dans la presse le 19 janvier. Un communiqué d'Inforkat parle d'une requête de Kasa Vubu et d'un accord du gouvernement katangais. Une précision de « source officielle » à Léopoldville parle du « *communiste Lumumba » et d'une « opération qui s'est déroulée en secret* » ([66]).

b. *L'entretien téléphonique que Tshombe et Kasa Vubu ont eu le 16 janvier*

Tant Brassinne que De Witte font état d'un entretien téléphonique que Tshombe et Kasa Vubu auraient eu peu avant le transfert de Lumumba. Brassinne se fonde sur les témoignages de Ferdinand Kazadi, commissaire à la Défense à Léopoldville, et de Jacqueline Dumba, la nièce de Marie Tshombe. Selon Kazadi, qui escortait les

([65]) Brassinne, *Annexes*, 13.1 et 13.2.
([66]) *L'Essor du Katanga* et *L'Echo du Katanga*, 19 janvier 1961.

Marie Tshombe. Volgens Kazadi, die de gevangenen escorteerde naar Katanga, zou Kasa Vubu op 16 januari na een telefoon met Tshombe de bestemming hebben veranderd van Bakwanga in E'ville ([67]). Dumba zou in het kantoor van Tshombe zijn geweest wanneer die een telefoon kreeg van Kasa Vubu. Er zou gesproken zijn van de zending van een « coli » en Tshombe zou geantwoord hebben : « Je suis au courant … Pour les modalités pratiques, je vous passe le Ministre de l'Intérieur » ([68]). Brassinne plaatst het telefoongesprek op 16 januari, hoewel hij daarvoor geen enkele materiële aanwijzing heeft ([69]). De Witte neemt de info van Brassinne over, maar steunt zich ook op een bericht dat op 18 januari 1961 in de krant *De Standaard* verscheen en waarin Delvaux in een interview melding maakt van een telefoongesprek tussen beide presidenten : « [Op 16 januari] keerde Delvaux van Elisabethstad terug naar Leo, waar hij aan de pers verklaarde dat Kasa Vubu en Tshombe dezelfde dag « een langdurig telefoongesprek » hadden gevoerd » ([70]).

Wie *De Standaard* erop naslaat kan er niet naast kijken. Op 18 januari krijgt het telefoongesprek tussen Kasa Vubu en Tshombe in deze krant een grote kop op de titelpagina. Het gesprek wordt beschouwd als een stap in het herstel van goede betrekkingen en krijgt daarom veel aandacht. Bron van de krant is een verklaring van Delvaux aan de Belga correspondent in Leopoldstad.

Het spreekt vanzelf dat een telefoongesprek tussen Kasa Vubu en Tshombe op 16 januari niet kan worden afgedaan als een *fait divers*. Het verrast dan ook enigszins dat zowel Brassinne De Witte er al bij al niet zo heel veel aandacht aan besteden ([71]). De verklaring daarvoor is waarschijnlijk heel eenvoudig. Zij weten nu eenmaal niet wat beide presidenten aan de telefoon hebben gezegd en bovendien is geen van beide auteurs in staat het uur van het telefoongesprek te preciseren. Anderzijds bewijst juist dit gegeven het fragiele karakter van de reconstructie die zij proberen te maken van de cruciale dagen 14-17 januari. Wat vandaag nog kan getraceerd worden zijn slechts enkele demarches uit die dagen, voor zover zij — vooral in Belgische archieven — een geschreven spoor hebben nagelaten. Maar daarnaast is er een hele werkelijkheid van contacten, mondeling, per telefoon, of zelfs ook via radio of telex die ons ontsnapt.

([67]) Brassinne, *Témoignages*, 1.2. « Puis le 16, après avis d'Iléo (…), Kasa Vubu et Nendaka nous donnèrent l'ordre de convoyer les prisonniers vers Eville le lendemain, tout était OK. Kasa Vubu a téléphoné à Moïse Tshombe ».

([68]) Brassinne noteert in voetnoot 1 op blz. Témoignage du 8 octobre 1990. Het getuigenis van Dumba is nochtans niet opgenomen in de uitgeschreven getuigenissen (Brassinné, *Témoignages*).

([69]) Brassinne, I, blz. 98.

([70]) p. 213 n.217, ook blz. 214 n^{r} 218, blz. 216, n^{r} 224

([71]) Brassinne, I, blz. 98. Hij gaat er op blz. 100 wel vanuit dat er waarschijnlijk een mondeling akkoord is gegeven aan de telefoon.

prisonniers vers le Katanga, Kasavubu aurait, le 16 janvier, après un entretien téléphonique avec Tshombe, modifié la destination, préférant Elisabethville à Bakwanga ([67]). Dumba se serait trouvée dans le bureau de Tshombe au moment où celui-ci reçevait un appel de Kasavubu. Il aurait été question de l'envoi d'un « coli » et Tshombe aurait répondu : « *Je suis au courant … Pour les modalités pratiques, je vous passe le Ministre de l'Intérieur* » ([68]). Brassinne situe l'entretien téléphonique à la date du 16 janvier, bien qu'il ne dispose d'aucune indication matérielle à ce sujet ([69]). De Witte reprend l'information de Brassinne, mais se fonde aussi sur un communiqué paru le 18 janvier 1961 dans le quotidien *De Standaard* et dans lequel Delvaux fait état, dans une interview, d'un entretien téléphonique entre les deux présidents : *« [Le 16 janvier], Delvaux revenait d'Élisabethville à Léopoldville, où il a déclaré à la presse que Kasa Vubu et Tshombe avaient eu le jour même « un long entretien téléphonique »* » ([70]).

En consultant *De Standaard*, on s'aperçoit que le communiqué en question ne passe pas inaperçu. L'entretien téléphonique qu'ont eu Kasa Vubu et Tshombe fait la une du quotidien le 18 janvier. L'entretien est considéré comme un pas vers le rétablissement des bonnes relations et fait dès lors l'objet d'une attention particulière. La source du quotidien est une déclaration faite par Delvaux au correspondant de l'Agence Belga à Léopoldville.

Il va de soi qu'une communication téléphonique établie entre Kasa Vubu et Tshombe le 16 janvier ne peut être traitée comme un fait divers. Il est dès lors quelque peu étonnant que ni Brassinne ni De Witte n'y attache somme toute beaucoup d'attention ([71]). L'explication à cet égard est sans doute très simple. Ils ignorent ce que les deux présidents ont dit au téléphone et aucun des deux auteurs n'est en outre en mesure de préciser l'heure de l'entretien téléphonique. Par ailleurs, cette donnée témoigne précisément de la fragilité de la reconstitution à laquelle ils tentent de procéder concernant les journées cruciales des 14-17 janvier. Seules quelques initiatives prises au cours de ces journées — pour autant qu'il en existe une trace écrite, surtout dans les archives belges — peuvent encore être reconstituées aujourd'hui. Mais, à côté de cela, il y a toute une réalité de contacts, verbaux, téléphoniques, voire radiophoniques ou par télex, qui nous échappe.

([67]) Brassinne, *Témoignages*, 1.2. « *Puis le 16, après avis d'Iléo* (…), *Kasa Vubu et Nendaka nous donnèrent l'ordre de convoyer les prisonniers vers Elisabethville. Le lendemain, tout était OK. Kasa Vubu a téléphoné à Moïse Tshombe* ».

([68]) Brassinne écrit dans la note en bas de page 1 à la p. Témoignages du 8 octobre 1990. Le témoignage de Dumba ne figure pourtant pas dans les témoignages transcrits (Brassinne, *Témoignages*).

([69]) Brassinne, I, p. 98.

([70]) p. 213 n° 217, aussi p. 214 n° 218, p. 216, n° 224.

([71]) Brassinne, I, p. 98. À la page 100, il part toutefois du principe qu'un accord oral a probablement été donné au téléphone.

En toch beschikken over meer precieze en kostbare informatie betreffende het telefoongesprek in kwestie dank zij de aandachtige lectuur van het dagblad *Le Courrier d'Afrique*, dat in Leopoldstad verschijnt. Het Belga-interview van Delvaux dat op 18 januari in de Belgische kranten verschijnt — en waarnaar De Witte verwijst — wordt door dit dagblad al op 17 januari — eveneens op de titelpagina — weergegeven onder de volgende kop : <La mission de M. Delvaux au Katanga. Léo et Katanga se retrouvent. Accord réciproque pour la Table Ronde. Le téléphone refonctionne entre MM. Kasa Vubu et Tshombe>. Het artikel opent als volgt :

Nous disposons pourtant d'informations plus précises et plus précieuses concernant la conversation téléphonique en question grâce à la lecture attentive du quotidien *Le Courrier d'Afrique*, qui paraît à Léopoldville. L'interview accordée par Delvaux à l'Agence Belga, qui paraît le 18 janvier dans les journaux belges — et à laquelle De Witte fait référence —, est publiée par ce quotidien dès le 17 janvier — également en première page — sous le titre suivant : <*La mission de M. Delvaux au Katanga. Léo et Katanga se retrouvent. Accord réciproque pour la Table Ronde. Le téléphone refonctionne entre MM. Kasa Vubu et Tshombe*>. L'article débute comme suit :

<M. Albert Delvaux, membre de la commission préparatoire de la Table Ronde est rentré lundi de sa mission à Elisabethville. Après avoir mis le Chef de l'Etat au courant du résultat de ses entretiens avec M. Tshombe et les autres membres du Gouvernement du Katanga, M. Delvaux a été chargé d'une nouvelle mission à Elisabethville. Il quitte la capitale ce mardi à bord d'un avion spécial.>

Daarop volgt tussen aanhalingstekens de verklaring door Delvaux afgelegd aan de Belga-correspondent in Leopoldstad. Zij is in menig opzicht interessant. Delvaux zegt er uitdrukkelijk dat hij niet alleen met Tshombe, maar ook met Munongo, Kimba et Kibwe heeft gesproken. « J'ai eu de nombreux entretiens avec MM. Tshombe, Kibwe, Kimba et Munongo ». De Katangese leiders zijn bereid deel te nemen aan de Ronde Tafel. Delvaux heeft Kasa Vubu daarover ingelicht onmiddellijk na zijn terugkeer. En verrassend verklaart hij : Kasa Vubu is akkoord met een Ronde Tafel in Elisabethstad op een nader te bepalen datum. Delvaux vervolgt :

Ensuite vient, entre guillemets, la déclaration faite par Delvaux au correspondant de l'Agence Belga à Léopoldville. Cette déclaration est intéressante à plus d'un titre. Delvaux déclare explicitement qu'il s'est entretenu non seulement avec Tshombe, mais également avec Munongo, Kimba et Kibwe. « *J'ai eu de nombreux entretiens avec MM. Tshombe, Kibwe, Kimba et Munongo* ». Les dirigeants katangais sont disposés à prendre part à la Table ronde. Delvaux en a informé Kasavubu immédiatement après son retour. C'est alors qu'il fait cette déclaration surprenante : Kasa Vubu est d'accord pour qu'une Table ronde se tienne à Elisabethville à une date à préciser. Et Delvaux d'ajouter :

<Je vous signale que grâce à ma mission, un rapprochement considérable s'est opéré entre M. Kasa-Vubu et M. Tshombe. Des malentendus ont été dissipés. L'amitié renait. Lundi matin, à 9 heures, M. Tshombe a téléphoné d'Elisabethville au cabinet du Chef de l'Etat. Il voulait lui-même lui annoncer sa détermination de participer à la Table Ronde. C'est la première fois depuis de longs mois que le téléphone fonctionne à nouveau centre Elisabethville et Léopoldville. Désormais la liaison entre MM. Kasa-Vubu et Tshombe sera permanente. Les deux leaders pourront ainsi se consulter quand ils le voudront sur des problèmes communs. >

Wij vernemen hier twee belangrijke zaken in verband met het telefoongesprek tussen beide presidenten. Ten eerste is het Tshombe die het initiatief heeft genomen voor het telefoongesprek. Ten tweede wordt dat telefoongesprek door Delvaux gesitueerd op maandagmorgen 9 u.

Maar uit het geheel van het artikel vernemen we nog meer informatie. Zo heeft Delvaux zelf die maandagmorgen gerapporteerd aan Kasa Vubu over zijn gesprekken in Katanga. Uit de verklaring van Delvaux moet men afleiden dat hij tijdens zijn missie in Katanga over de Ronde Tafel heeft onderhandeld en dat beide presidenten aan de telefoon datzelfde onderwerp hebben aangesneden. Heeft Delvaux in Katanga ook over Lumumba gesproken en is dat onderwerp ter sprake gekomen aan de telefoon ?

Nous apprenons ainsi deux choses importantes au sujet de l'entretien téléphonique entre les deux présidents : tout d'abord, c'est Tshombe qui a pris l'initiative de contacter son homologue par téléphone; ensuite, Delvaux situe cet entretien téléphonique le lundi matin à 9 heures.

Cet article nous livre toutefois encore d'autres informations. C'est ainsi que Delvaux a lui-même fait rapport ce lundi matin à Kasa Vubu sur les entretiens qu'il a eus au Katanga. Force est de déduire de la déclaration de Delvaux que, lors de sa mission au Katanga, il a mené des négociations au sujet de la Table ronde et que les deux présidents ont abordé la même question au téléphone. Delvaux a-t-il également parlé de Lumumba au Katanga et ce sujet a-t-il été abordé au téléphone ?

c. *De verklaring van Tshombe aan VN-gezant Ian Berendsen op 18 januari*

Wat weten we over de missie van Delvaux ? In de marge van het congres van Franstalige staten te Brazzaville van 16-19 december 1960 zouden Kasa Vubu en Tshombe een akkoord hebben gesloten over een Ronde Tafel in Elisabethstad op 15 februari. Op 2 januari kondigt Kasa Vubu, zonder Tshombe te raadplegen, een Ronde Tafel aan op 25 januari. Katanga reageert afwijzend. Minister van Buitenlandse Zaken Kimba weigert in te gaan op de uitnodiging van Ileo om zitting te nemen in het organisatiecomité. Wij weten dat Delvaux op zondag 8 januari door Ileo naar E'ville wordt gestuurd om Tshombe over de streep te halen ([72]). Op 12 januari, in een brief aan Kasa Vubu waarin hij verwijst naar zijn gesprekken met Delvaux, laat Tshombe weten dat hij vasthoudt aan de Ronde Tafel in Elisabethstad op 15 februari. Die brief wordt door het Belgisch consulaat-generaal in Elisabethstad per telex via Belext naar Brazzaville gestuurd met verzoek hem aan Kasa Vubu te bezorgen. Wellicht op grond van deze brief verklaart Ileo tijdens een persconferentie op vrijdag 13 januari in Leopoldstad : wij hopen nog steeds dat Delvaux in zijn pogingen zal slagen ([73]).

Uit telexen uitgewisseld tussen Elisabethstad en Brussel weten wij dat Delvaux niet alleen over de Ronde Tafel onderhandelde, maar ook over een andere belangrijke kwestie, namelijk over een militair akkoord tussen het regime van Leopoldstad en Katanga. Op 11 januari zou Delvaux, aldus Van den Bloock, hierover een onderhoud hebben gehad met Tshombe. De Katangese president zou hebben meegedeeld dat hij een militaire akkoord wenste maar alleen Mobutu als een valabele gesprekspartner beschouwde. Als gevolg hiervan stuurt Tshombe op 12 januari ook een brief aan Mobutu. Ook deze brief wordt door het Belgische consulaat-generaal in E'ville per telex via Belext naar Brazzaville gestuurd.

Verder beschikken we nog over een curieuze aantekening in het dagboek van Weber. Op 12 januari vermeldt de militaire raadgever van Tshombe : « telex Bomboko-Delvaux ». Over de inhoud vernemen we niets. Bomboko is op 12 januari in Leopoldstad teruggekeerd uit Parijs waar hij op 10 en 11 januari met ambassadeur Rotschild heeft onderhandeld over het herstel van de diplomatieke betrekkingen met België. Er is in Parijs gesproken over de betrekkingen met Katanga, over Belgische financiële en militaire steun voor Leopoldstad. Wil Bomboko Delvaux hierover inlichten? Wij weten het niet, maar in de marge van deze kwestie moeten we vaststellen dat er nog andere communicatiekanalen bestonden dan de Belgische telexlijnen.

([72]) *Le Courrier d'Afrique.*
([73]) Zie *Le Courrier d'Afrique*, *La Libre Belgique.*

c. *La déclaration faite par Tshombe à l'émissaire des Nations unies, Ian Berendsen, le 18 janvier*

Que savons-nous de la mission de Delvaux ? En marge du congrès des États francophones qui a lieu à Brazzaville du 16 au 19 décembre 1960, Kasa Vubu et Tshombe se seraient mis d'accord pour organiser une Table ronde à Élisabethville le 15 février. Le 2 janvier, Kasa Vubu, sans avoir consulté Tshombe, annonce une Table Ronde pour le 25 janvier. Le Katanga réagit négativement. Le ministre des Affaires étrangères, Kimba, rejette l'invitation d'Iléo de siéger au sein du comité organisateur. Nous savons que Delvaux est envoyé par Iléo à Élisabethville le 8 janvier afin de convaincre Tshombe ([72]). Le 12 janvier, dans une lettre qu'il adresse à Kasa Vubu et dans laquelle il se réfère à ses entretiens avec Delvaux, Tshombe fait savoir qu'il s'en tient à la date du 15 février pour la Table Ronde à Élisabethville. Cette lettre est envoyée à Brazzaville, par télex via Belext, par le consulat général de Belgique à Élisabethville, avec prière de la transmettre à Kasa Vubu. C'est sans doute sur la base de cette lettre qu'Iléo déclare, le 13 janvier, au cours d'une conférence de presse à Léopoldville : nous espérons encore que les tentatives de Delvaux aboutiront ([73]).

Les télex échangés entre Élisabethville et Bruxelles nous apprennent que les négociations auxquelles participait Delvaux ne portaient pas uniquement sur la Table ronde, mais aussi sur une autre question importante, à savoir un accord militaire entre le régime de Léopoldville et le Katanga. Selon Van den Bloock, Delvaux aurait eu un entretien avec Tshombe à ce sujet le 11 janvier. Le président katangais lui aurait communiqué qu'il souhaitait un accord militaire, mais que Mobutu était, selon lui, le seul interlocuteur valable. En conséquence, Tshombe envoie également une lettre à Mobutu le 12 janvier. Cette lettre est également envoyée à Brazzaville par le consulat général belge à Élisabethville, et ce, par télex via Belext.

Nous disposons en outre d'une annotation curieuse dans le journal de Weber. Le 12 janvier, le conseiller militaire de Tshombe indique : « télex Bomboko-Delvaux ». Nous n'apprenons rien au sujet du contenu. Bomboko rentre à Léopoldville le 12 janvier, après avoir eu avec Rotschild des négociations portant sur le rétablissement des relations diplomatiques avec la Belgique, négociations qui se sont tenues à Paris les 10 et 11 janvier. On y a parlé des relations avec le Katanga et du soutien financier et militaire qu'apporterait la Belgique à Léopoldville. Bomboko entend-il en informer Delvaux ? Nous l'ignorons, mais force est de constater, en marge de cette question, que les lignes de télex belges n'étaient pas les seuls canaux de communication.

([72]) *Le Courrier d'Afrique.*
([73]) Voir *Le Courrier d'Afrique, La Libre Belgique.*

Delvaux onderhandelt dus over de Ronde Tafel en over een militair akkoord. Heeft Delvaux met Tshombe of andere leden van de Katangese regering ook over Lumumba gesproken ? Hiervoor is de getuigenis van Berendsen van cruciaal belang.

In februari 1961 beslist de VN-Veiligheidsraad een onderzoek te openen naar de moord op Lumumba, Mpolo en Okito. De VN-onderzoekscommissie zal haar werkzaamheden moeten verrichten in moeilijke omstandigheden, vermits ze niet kan rekenen op de medewerking van de Belgische regering, de autoriteiten in Leopoldstad en de Katangese regering. Het aantal getuigen dat de commissie kan horen, is om die reden zeer beperkt. Onder die getuigen bevindt zich Berendsen, op het ogenblik van de feiten VN-gezant in Elisabethstad. Zijn getuigenis is interessant omdat hij daags na de transfer van Lumumba een onderhoud had met president Tshombe.

Delvaux participe donc à des négociations concernant la Table ronde et un accord militaire. Delvaux a-t-il aussi parlé de Lumumba avec Tshombe ou avec d'autres membres du gouvernement katangais ? Le témoignage de Berendsen est, à cet égard, d'un intérêt capital.

En février 1961, le Conseil de sécurité de l'ONU décide d'ouvrir une enquête au sujet de l'assassinat de Lumumba, Mpolo et Okito. La commission d'enquête des Nations unies devra faire son travail dans des conditions difficiles, dès lors qu'elle ne peut pas compter sur la collaboration du gouvernement belge, des autorités de Léopoldville ou du gouvernement katangais. Par conséquent, le nombre de témoins que la commission peut entendre est très limité. Parmi ces témoins se trouve Berendsen, qui était émissaire de l'ONU à Élisabethville au moment des faits. Son témoignage est intéressant parce qu'il a eu un entretien avec le président Tshombe le lendemain du transfert de Lumumba.

<62. Le témoin a précisé que le jour suivant, avant d'avoir reçu le rapport des gardes suédois indiquant que des actes de violence avaient eu lieu à l'aéroport à l'égard des trois prisonniers, il avait vu M. Tshombé, Président du Gouvernement provincial du Katanga, au sujet d'une autre question, qu'il avait profité de cette occasion pour parler avec le président des nouvelles qui avaient été publiées et selon lesquelles M. Lumumba et ses deux codétenus avaient été transférés au Katanga. Le témoin a affirmé qu'à cette occcasion il avait émis l'opinion que, s'il était exact que le Gouvernement katangais avait accepté de prendre en charge les trois prisonniers, « il s'exposerait sans nul doute à avoir beacoup d'ennuis ». Il a d'autre part informé la Commission que, incidemment, M. Tshombé a admis que le Gouvernement katangais avait accueilli ces personnes. Il a affirmé que M. Tshombé a déclaré que, pendant de nombreux mois, les autorités de Léopoldville avaient demandé aux autorités katangaises de prendre en charge M. Lumumba pour des raisons de sécurité, mais que le Gouvernement katangais, n'ignorant pas les difficultés qui pouvaient surgir s'il accueillait M. Lumumba, avait refusé à maintes reprises de recevoir le détenu. M. Tshombé aurait ajouté qu'une fois enore, les autorités de Léopoldville, par l'entremise de M. Delvaux, Ministre dans le Gouvernement Iléo, étaient venues demander aux autorités katangaises d'admettre Lumumba et qu'à cette occasion le Gouvernement katangais avait décidé d'examiner la question.

Le témoin a précisé que, cependant, M. Tshombé lui avait affirmé qu'il n'existait sur ce point aucun accord définitif entre les deux gouvernements au moment où les autorités katangaises ont été informées qu'un avion transportant les détenus allait atterrir à Elisabethville.> ([74])

Volgens deze getuigenis zou Tshombe op 18 januari ontkend hebben dat er een akkoord bestond over de transfer van Lumumba. De autoriteiten van Leopoldstad zouden wel « maandenlang » hebben aangedrongen, maar Katanga zou « herhaaldelijk » hebben geweigerd wegens de verwachte complicaties van deze operatie. Als laatste zou minister Delvaux de transfer van Lumumba hebben gevraagd. De Katangese regering zou hebben beslist de kwestie te bespreken, maar een « definitief akkoord » zou er niet zijn geweest op het ogenblik van Lumumba's aankomst.

Uit de verklaring van Tshombe kunnen we dus afleiden dat Delvaux nog een derde thema op tafel legde, nl. de transfer van Lumumba. Er is geen reden om te geloven dat Tshombe liegt, want waarom zou Tshombe ten

Aux termes de ce témoignage, Tshombe aurait nié, le 18 janvier, qu'un accord existait au sujet du transfert de Lumumba. Les autorités de Léopoldville auraient insisté « *pendant de nombreux mois* », mais le Katanga aurait refusé « *à maintes reprises* » en raison des complications que cette opération aurait entraînées. Ce serait enfin le ministre Delvaux qui aurait demandé le transfert de Lumumba. Le gouvernement katangais aurait décidé d'examiner la question, mais aucun « accord définitif » n'aurait existé sur ce point au moment de l'arrivée de Lumumba.

Nous pouvons donc déduire de la déclaration de Tshombe que Delvaux a encore mis un troisième sujet sur la table, à savoir le transfert de Lumumba. Il n'y a pas de raison de penser que Tshombe ment, car pour-

([74]) *Nations Unies. Assemblée Générale. Rapport de la commission d'enquête créée aux termes de la résolution 1601 (XV) de l'Assemblée Générale.*

([74]) *Nations Unies. Assemblée Générale. Rapport de la commission d'enquête créée aux termes de la résolution 1601 (XV) de l'Assemblée Générale.*

aanzien van de VN Delvaux in het gedrang brengen, als die niet over Lumumba zou hebben gesproken. Delvaux keert trouwens op 18 januari terug naar E'ville, vergezeld van Marlière en Puati, om verder te onderhandelen over het militair akkoord.

7. **Besluit**

De kritische studie van een aantal documenten en getuigenissen heeft ons heel wat informatie opgeleverd over de transfer van Lumumba naar Katanga. Wij zijn erin geslaagd een aantal demarches aan te geven en exact te situeren in de tijd. Dat laatste is van belang om een eventueel causaal verband bloot te leggen. Zo hebben we zekerheid over een telex van Loos op 14 januari 11 u; het verzoek van Kandolo aan de Katangese autoriteiten op 14 januari om 14.32 u (E'ville : 15.32 u); de telex van Dupret aan Belext in de namiddag van 14 januari; de brief van Kasa Vubu in de voormiddag van 15 januari; het telefoongesprek van Tshombe met Kasa Vubu op 16 januari om 9 u; de ontmoeting tussen Delvaux en Kasa Vubu in de voormiddag van 16 januari; de vergadering bij Sabena op 16 januari in de voormiddag waar het reisplan wordt opgesteld, de repetitie van Duprets telex naar E'ville op 16 januari in de voormiddag; het vertrek van Nendaka op 16 januari in de (late) namiddag; de telex van minister d'Aspremont Lynden op 16 januari na 17.10 u (Eville : 18.10 u).

De studie van deze informatie heeft ons gaandeweg ook geconfronteerd met een methodologisch probleem. Hoezeer wij er ook in geslaagd zijn sommige demarche aan te ontsluieren en exact te situeren in de tijdspanne tussen 14 en 17 januari, des te meer stellen wij vast dat stukken in de puzzel ontbreken. Dat zet ons aan tot bescheidenheid in de reconstructie van de gebeurtenissen.

In elk geval rest er weinig van de versies die zowel door Brassinne als De Witte met grote stelligheid omtrent de transfer van Lumumba zijn geformuleerd. Hun versies waren in feite hypothetische constructies die nu op los zand blijken te zijn gebouwd. Voor de eerste was het Belgische optreden haast bijkomstig en was het vele over-en-weer verkeer tussen Leo en E'ville van 14 januari van groot belang; voor de tweede cirkelde het hele gebeuren rond de telex van minister d'Aspremont Lynden van 16 januari. Beide vertrouwden al te zeer op Vandewalle en lieten een eigen grondig onderzoek van de voorhanden zijnde bronnen achterwege.

quoi mettrait-il Delvaux en péril vis-à-vis de l'ONU, si celui-ci n'avait pas parlé de Lumumba. Delvaux retourne d'ailleurs à Élisabethville le 18 janvier, accompagné de Marlière et de Puati, pour poursuivre les négociations sur l'accord militaire.

7. **Conclusion**

L'étude critique d'une série de documents et de témoignages nous a fourni de nombreuses informations sur le transfert de Lumumba au Katanga. Nous sommes parvenus à identifier une série de démarches et à les situer dans le temps. Nous avons ainsi une certitude concernant un télex envoyé par Loos le 14 janvier, à 11 h; la demande adressée par Kandolo aux autorités katangaises le 14 janvier, à 14 h 32 (Élisabethville : 15 h 32); le télex envoyé par Dupret à Belext dans l'après-midi du 14 janvier; la lettre envoyée par Kasavubu dans la matinée du 15 janvier; la conversation téléphonique qu'a eue Tshombe avec Kasavubu le 16 janvier, à 9 h; la rencontre entre Delvaux et Kasavubu dans la matinée du 16 janvier; la réunion à la Sabena dans la matinée du 16 janvier, réunion au cours de laquelle a été établi l'itinéraire; la répétition du télex de Dupret à Élisabethville dans la matinée du 16 janvier; le départ de Nendaka (tard) dans l'après-midi du 16 janvier; et le télex envoyé par le ministre d'Aspremont Lynden le 16 janvier, après 17 h 10 (Élisabethville : 18 h 10).

Au fil de l'étude de ces informations, nous avons également été confrontés à un problème de méthodologie. Même si nous sommes également parvenus à lever le voile qui obscurcissait certaines démarches et à les situer à un moment précis de la période comprise entre le 14 et le 17 janvier, nous constatons que certaines pièces du puzzle manquent, ce qui nous incite à faire preuve de modestie dans la reconstitution des événements.

Quoi qu'il en soit, il ne reste pas grand-chose des versions formulées avec beaucoup d'aplomb par Brassinne et De Witte en ce qui concerne le transfert de Lumumba. Leurs versions étaient en fait des constructions hypothétiques dont il apparaît à présent qu'elles reposaient sur du sable. Pour le premier, l'intervention belge était presque accessoire et les allées et venues du 14 janvier entre Léopoldville et Élisabethville revêtaient une grande importance; pour le second, le télex du ministre d'Aspremont Lynden du 16 janvier était au centre de toute l'affaire. Ces deux auteurs s'en sont trop remis à Vandewalle et ont omis de procéder eux-mêmes à un examen approfondi des sources disponibles.

B. CHRONOLOGIE

Maandag 9 januari

Leo. Volgens een mededeling van inlichtingsagent Crokart aan Brussel heeft Mobutu zijn akkoord gegeven voor de overbrenging van Lumumba naar het fort van Shinka « où la surveillance sera plus aisée et le danger de contamination parmi la population quasi nulle ». De commissarissen-generaal blijven vijandig ten overstaan van de vrijlating van Lumumba en men mag verwachten dat zij het land zullen verlaten mocht hij bevrijd worden. Alleen Bolikango zwaait met het plan voor een regering, waarin hij eerste minister en Lumumba minister van Buitenlandse Zaken zou zijn. Pongo heeft getelefoneerd met Leo : Gizenga zou bereid zijn gevangenen uit te wisselen tegen Lumumba, Okito, Finant en Fataki.

Eville. 600 lumumbistische troepen van het ANC-Lundula bezetten de mijnstad Manono in Noord-Katanga. Ilunga roept er de provincie Lualaba uit, loyaal aan Gizenga. Deze gebeurtenis zal de volgende dagen het nieuws beheersen.

Dinsdag 10 januari

Parijs. Gesprekken tussen enerzijds Bomboko en anderzijds Rothschild, vergezeld van Davignon, over de hervatting van de diplomatieke relaties tussen Congo en België.

Brussel. Het kabinet van Afrikaanse Zaken vraagt Lahaye en Marlière in Brazza « ten allen prijze » te verhinderen dat Lumumba zou worden uitgewisseld tegen gevangenen van Gizenga.

Woensdag 11 januari

Parijs. Gesprekken tussen Bomboko en Rothschild leiden tot een akkoord over de stapsgewijze hervatting van de diplomatieke relaties tussen Congo en België. Wij weten niet of er over Lumumba is gesproken. In het officiële memorandum, noch in de commentaren wordt dat punt aangeraakt. Onrechtstreeks is dat wel het geval. Voor Brussel primeert het akkoord tussen de « gematigden » en daarin is voor Lumumba geen plaats.

Leo. Volgens een mededeling van inlichtingsagent Crokart aan Brussel is commissaris Kandolo vertrokken naar Boma « en vue préparer transfert Lumumba Shinka comme prévu ». Op 13 januari, in een overzicht van de toestand, laat het hoofd van de Belgische Staatsveiligheid aan Buitenlandse Zaken weten dat : « Le transfert de Lumumba vers Boma s'avère irréalisable

B. CHRONOLOGIE

Lundi 9 janvier

Léopoldville. Selon un communiqué adressé à Bruxelles par l'agent de la sécurité Crokart, Mobutu a marqué son accord sur le transfert de Lumumba au fort de Shinka « où la surveillance sera plus aisée et le danger de contamination parmi la population quasi nulle ». Les commissaires généraux restent hostiles à la libération de Lumumba et l'on peut s'attendre à ce qu'ils quittent le pays si le prisonnier devait être libéré. Seul Bolikango évoque la possibilité d'un gouvernement, dont il serait le premier ministre et Lumumba, le ministre des Affaires étrangères. Pongo a été en contact téléphonique avec Léopoldville: Gizenga serait disposé à échanger ses prisonniers contre Lumumba, Okito, Finant et Fataki.

Élisabethville. Six cents soldats lumumbistes de l'ANC-Lundula occupent la cité minière de Manono dans le Nord-Katanga. Ilunga y proclame la province de Lualaba, qui est loyale envers Gizenga. Cet événement dominera l'actualité les jours suivants.

Mardi 10 janvier

Paris. Entretiens entre, d'une part, Bomboko et, d'autre part, Rothschild, accompagné de Davignon, sur le rétablissement des relations diplomatiques entre le Congo et la Belgique.

Bruxelles. Le cabinet des Affaires africaines demande à Lahaye et Marlière, qui sont à Brazza, d'empêcher « *à tout prix* » que Lumumba soit échangé contre des prisonniers de Gizenga.

Mercredi 11 janvier

Paris. Les entretiens entre Bomboko et Rothschild débouchent sur un accord relatif au rétablissement progressif des relations diplomatiques entre le Congo et la Belgique. Nous ne savons pas si le cas de Lumumba a été évoqué. Ce point n'est abordé ni dans le mémorandum officiel ni dans les commentaires. C'est cependant le cas indirectement. Pour Bruxelles, c'est l'accord entre « les modérés » qui prévaut et, dans ce scénario, Lumumba n'a pas sa place.

Léopoldville. Selon un communiqué adressé à Bruxelles par l'agent de la Sûreté Crokart, le commissaire Kandolo est parti pour Boma « *en vue préparer transfert Lumumba Shinka comme prévu* ». Le 13 janvier, faisant le point de la situation, le chef de la Sûreté de l'État belge fait savoir aux Affaires étrangères que « *Le transfert de Lumumba vers Boma s'avère irréalisable par suite de la*

par suite de la désorganisation militaire du détachement de Boma et de l'exiguïté du fort de Shinka. Une autre solution devra être recherchée » ([75]).

E'ville. In een gesprek met Tshombe stelt Delvaux, gezant van Leo, een militaire alliantie voor tussen het ANC-Mobutu, de Katangese Gendarmerie en het leger van Kalonji. Tshombe is akkoord met een militaire conferentie in E'ville maar vraagt de persoonlijke aanwezigheid van Mobutu. Wij weten niet of Delvaux tijdens dit gesprek ook de transfer van Lumumba ter sprake heeft gebracht, maar in diverse verklaringen post factum wordt Delvaux een belangrijke rol toebedeeld in de onderhandelingen daarover tussen Leo en E'ville. Delvaux is in E'ville gearriveerd op zondag 8 januari en zal op maandag 16 januari naar Leo terugkeren. Hij is vergezeld van majoor Puati, vleugeladjudant van Mobutu.

De Katangese regering zegt het akkoord met de VN over de neutrale zones aan de grens met Katanga op na de verovering van Manono door lumumbistische troepen. Dit is de start van een offensieve houding tegen de Balubakat-rebellen en Manono.

Donderdag 12 januari

E'ville. Tshombe ondertekent drie belangrijke brieven. In een brief aan koning Boudewijn doet hij beroep op België om de aanval van lumumbistische troepen in Noord-Katanga af te slaan. Hij laat verstaan dat Katanga wel eens beroep zou kunnen doen op Frankrijk. In een brief aan Mobutu nodigt hij ANC-bevelhebber uit naar Elisabethstad om over een militair akkoord te praten. In een brief aan Kasa Vubu ten slotte laat hij weten dat hij vasthoudt aan Elisabethstad voor de Ronde Rafel conferentie. Hij deelt ook mee dat hij schikkingen heeft getroffen om de telegraaf- en telefoonverbindingen tussen Kasa Vubu's diensten en de zijne opnieuw in werking te stellen.

Leo. Bomboko keert 's morgens via Brazzaville uit Parijs terug. Volgens een mededeling van inlichtingsagent Lahaye aan Brussel rapporteert hij in aanwezigheid van Ndele, Mobutu, Watum, Nendaka, Kandolo, Marlière en Lahaye over de besprekingen te Parijs. Hij heeft het onder andere over aanzienlijke financiële hulp van België. Wij weten niet of er op deze bijeenkomst over Lumumba is gesproken.

([75]) Cf. *supra*, deel context van de vierde fase.

désorganisation militaire du détachement de Boma et de l'exiguïté du fort de Shinka. Une autre solution devra être recherchée » ([75]).

Élisabethville. Dans un entretien avec Tshombe, Delvaux, émissaire de Léopoldville, propose une alliance militaire entre l'ANC-Mobutu, la Gendarmerie katangaise et l'armée de Kalonji. Tshombe marque son accord sur l'organisation d'une conférence militaire à Élisabethville, mais demande la présence personnelle de Mobutu à celle-ci. Nous ne savons pas si Delvaux a évoqué le transfert de Lumumba lors de cet entretien, mais dans plusieurs déclarations postérieures, on lui attribue un rôle important dans les négociations entre Léo et E'ville concernant cette affaire. Delvaux est arrivé à E'ville le dimanche 8 janvier et il rentrera à Léo le lundi 16 janvier. Il est accompagné du major Puati, aide-de-camp de Mobutu.

Le gouvernement katangais révoque l'accord conclu avec les Nations unies concernant les zones neutres le long de la frontière avec le Katanga après la reconquête de Manono par des troupes lumumbistes. C'est le début d'une attitude offensive à l'égard des rebelles Balubakat et Manono.

Jeudi 12 janvier

Tshombe signe trois lettres importantes. Dans une lettre adressée au Roi Baudouin, il fait appel à la Belgique pour repousser l'attaque des troupes lumumbistes dans le Nord du Katanga. Il laisse entendre que le Katanga pourrait faire appel à la France. Dans une lettre adressée à Mobutu, il invite le commandant en chef de l'ANC à venir à Elisabethville afin de discuter de la conclusion d'un accord militaire. Enfin, dans une lettre adressée à Kasavubu, il l'informe qu'il souhaite toujours que la Table Ronde ait lieu à Elisabethville. Il communique également qu'il a pris des dispositions nécessaires pour le rétablissement immédiat des communications télégraphiques et téléphoniques directes entre lui et la présidence de Kasavubu.

Léopoldville. Le matin, Bomboko revient de Paris en passant par Brazzaville. D'après une communication de l'agent des renseignements Lahaye adressée à Bruxelles, il fait rapport, en présence de Ndele, Mobutu, Watum, Nendaka, Kandolo, Marlière et Lahaye, au sujet des entretiens qu'il a eus à Paris. Il évoque, entre autres, l'aide financière considérable accordée par la Belgique. Nous ignorons si la question de Lumumba a été évoquée lors de cette réunion.

([75]) Cf. *supra*, partie contexte de la quatrième phase.

Vrijdag 13 januari

Leo. In de nacht van 12 op 13 januari breekt muiterij uit in de militaire kampen van Thijsstad (76). Kasa Vubu, Mobutu, Bomboko en Nendaka vertrekken in de ochtend naar kamp Hardy om met de soldaten te palaveren (77). Bomboko belooft een verhoging van de soldij. De politieke gevangenen, met uitzondering van Lumumba, zouden uit hun cellen zijn gekomen om met Kasa Vubu te spreken. Volgens een mededeling van Crokart aan Brussel verlaten de vier leiders om 16 u kamp Hardy — waar zich geen incidenten hebben voorgedaan — om terug te keren naar Leopoldstad. Zelf beweert Nendaka voor de parlementaire onderzoekscommissie dat hij in Thijsstad is achtergebleven. Dat wordt bevestigd door een Belga-bericht dat op 16 januari in sommige Belgische kranten wordt overgenomen (78). Alle berichten omtrent de muiterij die Brussel bereiken tussen 13 en 16 januari wijzen op de financiële en materiële motieven voor de muiterij (79). Blijkens een onderzoek van Nendaka zou de cel van Lumumba zijn geopend, maar zou Lumumba gezien de vijandigheid van een deel der soldaten niet hebben durven buitenkomen. Nog volgens Nendaka zijn er tribale spanningen in het kamp. Nendaka : « Officiers et soldats demandent éloignement Lumumba de Thysville ».

Het nieuws van de muiterij dringt slechts langzaam door tot in Leo. 's Avonds breekt er in de hoofdstad paniek uit door geruchten dat Lumumba zou zijn bevrijd en Kasa Vubu en Mobutu gearresteerd. Europeanen vluchten naar Brazzaville. De geruchten worden gevoed door de vertraging die de autoriteiten bij hun terugkeer uit Thysville hebben opgelopen, maar worden nog die avond door Mobutu tegengesproken.

In zijn nummer van 14 januari — dat reeds op 13 januari beschikbaar is — luidt het weekblad *Présence congolaise* de alarmklok. Aanhangers van Lumumba zouden zich klaar maken om tussen 21 en 25 januari de hoofdstad te bestormen en Lumumba te bevrijden. Het blad ontvouwt een programma van herstel. Dat bevat als derde punt : « transférer Lumumba à Elisabethville.

(76) In een eerste mededeling van Lahaye aan Brussel is er sprake van het kamp Hardy, waar Lumumba gevangen zit, maar in een later bericht corigeert Crokart : het gaat om het minder belangrijke kamp Sonankulu.

(77) In strijd met sommige beweringen vertrekt Ileo niet naar Thysstad. Hij geeft die dag een persconferentie in Leo over de Ronde Tafel.

(78) « In verband met Thysstad wordt nader verklaard dat Nendaka, het hoofd van de veiligheidsdienst, nog steeds ter plaatse is om eventuele politieke woelingen en de vrijlating van gedetineerden te voorkomen », *De Standaard*, 16 januari 1961, blz. 3. Zie ook *La Libre Belgique*.

(79) Vergelijk met De Witte, die vooral politieke motieven naar voor schuift, te weten : de sympathie van een deel van de soldaten voor Lumumba (wat niet wordt bevestigd door de verslagen van Lahaye, Crokart en Marlière).

Vendredi 13 janvier

Léopoldville. Dans la nuit du 12 au 13, une mutinerie éclate aux camps militaires de Thysville (76). Kasa Vubu, Mobutu, Bomboko et Nendaka se rendent au camp Hardy dans la matinée afin de parlementer avec les soldats (77). Bomboko promet une augmentation de la solde. Les prisonniers politiques, à l'exception de Lumumba, seraient sortis de leurs cellules afin de s'entretenir avec Kasa Vubu. Selon un message de Crockart à Bruxelles, les quatre dirigeants quittent le camp Hardy — où on n'a enregistré aucun incident — à 16 heures pour rentrer à Léopoldville. Nendaka déclare même devant la commission d'enquête qu'il est resté à Thysville. Ce fait est confirmé par un communiqué de l'agence Belga, qui est repris, le 16 janvier, dans certains journaux belges (78). Tous les messages qui parviennent à Bruxelles entre le 13 et le 16 janvier au sujet de la mutinerie mettent l'accent sur le fait qu'elle a éclaté pour des raisons d'ordre financier et matériel (79). Selon l'enquête de Nendaka, la cellule de Lumumba aurait été ouverte mais Lumumba n'aurait pas osé sortir en raison de l'hostilité d'une partie des soldats. Toujours selon Nendaka, des antagonismes d'ordre tribal règnent dans le camp. Nendaka : « Officiers et soldats demandent éloignement Lumumba de Thysville ».

La nouvelle de la mutinerie ne parvient que lentement à Léopoldville. Des mouvements de panique éclatent le soir dans la capitale à la suite de rumeurs selon lesquelles Lumumba aurait été libéré et Kasa Vubu et Mobutu arrêtés. Des Européens fuient à Brazzaville. Les rumeurs sont alimentées suite au retard pris par les autorités pour revenir de Thysville, mais elles sont encore démenties le soir même par Mobutu.

Dans son numéro du 14 janvier — qui est disponible dès le 13 janvier — l'hebdomadaire *Présence congolaise* tire la sonnette d'alarme. Des partisans de Lumumba se prépareraient à attaquer la capitale entre le 21 et le 25 janvier afin de libérer Lumumba. L'hebdomadaire présente un programme de redressement dont le troisième point est libellé comme suit : « transférer Lu-

(76) Dans une première communication de Lahaye à Bruxelles, il est question du camp Hardy, où Lumumba est détenu, mais, dans un message ultérieur, Crokart apporte une correction : il s'agit du camp Sonankulu, de moindre importance.

(77) Contrairement à certaines affirmations, Iléo ne part pas pour Thysville. Il donne ce jour là une conférence de presse à Léopoldville sur la Table Ronde.

(78) « À propos de Thysville, on déclare en outre que Nendaka, le chef de la Sûreté, est toujours sur place afin d'éviter d'éventuels troubles politiques et la libération des détenus », *De Standaard*, 16 janvier 1961, p. 3. Voir aussi *La Libre Belgique.*

(79) Cf. De Witte qui met en avant des motifs surtout politiques, à savoir la sympathie d'une partie des soldats pour Lumumba (ce qui n'est pas attesté par les rapports de Lahaye, Crokart et Marlière).

C'est pour sa sécurité personnelle et l'ordre public dans la province de Léo » ([80]). De transfer van Lumumba is dus geen operatie waarover alleen door samenzweerders in de coulissen wordt gesproken. Bovendien is dit artikel geschreven voor de muiterij.

Rwanda-Urundi. Acht Belgische karabiniers worden aan de grens met Kivu door soldaten van Gizenga gevangen genomen. Hun lot zal Buitenlandse Zaken aanzetten tot grote terughoudendheid.

Brussel. In Brussel gaat alle aandacht naar de goedkeuring van de eenheidswet in de Kamer. De hele week reeds zorgt deze stemming voor hoogspanning in de Wetstraat. Premier Eyskens moet wegens ziekte forfait geven. Hij gaat pas dinsdag 17 januari weer aan het werk.

Zaterdag 14 januari ([81])

Leo. De muiterij in Thijsstad en wellicht ook het artikel in *Présence congolaise* zorgen voor paniek in Leopoldstad. « Men » vreest dat de bevrijding van Lumumba en zijn politieke comeback nakend zijn. Brassinne maakt in zijn studie melding van een belangrijke vergadering op de residentie van president Kasa Vubu in de voormiddag. Daar zou over de transfer van de politieke gevangenen zijn beslist. Maar de getuigenissen daarover zijn zwak. Wel staat vast dat het college van commissarissen besluit aan Kasa Vubu te vragen Lumumba over te brengen « dans un endroit plus sûr », volgens het proces-verbaal van hun vergadering. We kennen echter niet het uur van deze vergadering ([82]).

Brussel. Majoor Loos, waarschijnlijk gealarmeerd door de persberichten over de muiterij en de dreiging van een lumumbistische aanval op Leo, stelt om 11 uur een cryptogram op voor kolonel Marlière : « reprendre d'urgence plan Brazza ».

Leo. Kasavubu geeft Nendaka schriftelijk opdracht de nodige voorbereidingen te treffen voor de transfer van de politieke gevangenen uit kamp Hardy. Namens het college van commissarissen dringt Kandolo er bij president Tshombe op aan dat Lumumba naar Katanga zou worden overgebracht. Zijn verzoek wordt per radio vanuit Brazzaville verstuurd naar Elisabethstad door Lahaye. Het is 15.32 u (Leo en Brussel : 14.32) wanneer het bericht over dit artikel. De krant spreekt overigens van het nummer van 13 januari (« Loemoembistische aanval op Leopoldstad ? Présence Africaine verwacht greep naar de macht tussen 21 en 25 januari », blz. 11).

([81]) Voor het relaas van 14 januari 1961 moet men tabula rasa maken van de versies van Brassinne en De Witte.

([82]) *Les cinquante derniers jours*, blz. 95. Dit proces-verbaal is niet meer beschikbaar.

mumba à Elisabethville. C'est pour sa sécurité personnelle et l'ordre public dans la province de Leo » ([80]). Le transfert de Lumumba n'est donc pas une opération dont seuls les conjurés s'entretiennent en coulisses. En outre, cet article a été écrit avant la mutinerie.

Ruanda-Urundi. Huit carabiniers belges sont faits prisonniers par des soldats de Gizenga à la frontière avec le Kivu. Leur sort incitera les Affaires étrangères à faire preuve d'une grande réserve.

Bruxelles. À Bruxelles, tous les regards sont braqués sur la Chambre où la Loi unique est à l'ordre du jour. Rue de la Loi, l'ambiance est, depuis le début de la semaine, extrêmement tendue à cause de ce vote. Le Premier ministre Eyskens doit cesser ses activités pour cause de maladie. Il ne les reprendra que le mardi 17 janvier.

Samedi 14 janvier ([81])

Léopoldville. La mutinerie à Thysville et peut-être également l'article paru dans *Présence congolaise* sèment la panique à Léopoldville. « On » craint que la libération de Lumumba et son retour politique soient imminents. Dans son étude, Brassinne fait mention d'une réunion importante organisée dans la matinée à la résidence du président Kasa Vubu. Le transfert des prisonniers politiques y aurait été décidé. Les témoignages à ce propos manquent cependant de consistance. Il est toutefois établi, sur la base du procès-verbal de sa réunion, que le collège des commissaires décide de demander à Kasa Vubu de transférer Lumumba « dans un endroit plus sûr ». Nous ne connaissons cependant pas l'heure de la réunion ([82]).

Bruxelles. Vraisemblablement alarmé par les dépêches concernant la mutinerie et le risque que Léopoldville soit prise d'assaut par les lumumbistes, le major Loos rédige, à 11 heures, un cryptogramme qu'il destine au colonel Marlière : « reprendre d'urgence plan Brazza ».

Léopoldville. Kasa Vubu ordonne par écrit à Nendaka d'entreprendre les préparatifs nécessaires en vue de l'éloignement des prisonniers politiques du camp Hardy. Au nom du Collège des commissaires, Kandolo insiste auprès du président Tshombe pour que Lumumba soit transféré au Katanga. Sa demande est envoyée par radio de Brazzaville à Élisabethville par Lahaye. Il est 15 h 32 (14 h 32 à Léopoldville et à Bruxelles) lorsque

([80]) *De Standaard* fait déjà état de cet article le 14 janvier (donc le matin) et il est expressément question du numéro du 13 janvier (« *Loemoembistische aanval op Leopoldstad ? Présence Africaine verwacht greep naar de macht tussen 21 en 25 januari* », p. 11).

([81]) Pour la relation des faits du 14 janvier 1961, il faut faire table rase des versions de Brassine et de De Witte.

([82]) *Les cinquante derniers jours*, *Op. cit.*, p. 95. Ce procès-verbal n'est plus disponible.

richt in E'ville wordt geregistreerd. Wij weten niet welke stap eerst komt : de order aan Nendaka of het bericht aan E'ville. In dit stadium weten wij evenmin of zij een gevolg zijn van de beslissing van het college van commissarissen, dan wel verband houden met de démarche van Brussel. Het cryptogram van Brussel moet immers eerst in Brazza ontcijferd worden en daarover hebben we geen informatie.

Brazza. De Belgische ambassadeur Dupret in Brazzaville brengt Buitenlandse Zaken in Brussel van Kandolo's verzoek op de hoogte. Hij vraagt het verzoek door te sturen naar het consulaat in E'ville en voegt er — ten behoeve van E'ville — aan toe : « Il vous paraîtra sans doute indiqué appuyer opération envisagée et insister auprès autorités katangaises. » Het is zaterdagnamiddag. Op Buitenlandse Zaken gebeurt er voorlopig niets. Duprets telex wordt pas op 16 januari doorgestuurd naar E'ville.

Eville. Wij weten niet op welke wijze Tshombe reageert op het verzoek van Kandolo. Volgens Vandewalle — hierin gevolgd door Brassinne — vindt er een beperkte ministerraad plaats en volgt er een afwijzend antwoord van Tshombe. Volgens Kiwbe daarentegen heeft er in de ministerraad nooit een beraadslaging over de transfer van Lumumba plaats gehad. Wat doen de Belgen ? In strijd met Vandewalles bewering worden Crener of Van den Bloock niet in het bezit gesteld van Brazza 53 met Kandolo's verzoek. Het is echter zeer aannemelijk dat Kandolo's verzoek, dat via radio rechtstreeks naar Eville is gestuurd, vrij snel zal zijn bekendgemaakt in de kring van blanke raadgevers. Verdickt die het verzoek van Kandolo via radio op de Gendarmerie heeft ontvangen, zou, aldus Vandewalle, Tshombe niet hebben kunnen bereiken en de boodschap hebben overgemaakt aan Weber (blz. 29). Mogelijk is het Kandolo's verzoek die aan de basis ligt van het kleine persbericht in de *Essor du Katanga* op maandag 16 januari : « Dernière minute. On apprend de Léopoldville, que vu l'insécurité qui règne actuellement au camp de Thysville, Lumumba allait être transféré dans une prison « plus sûre » ».

Die avond worden verschillende honderden Batetela door de veiligheidsdiensten van Munongo gearresteerd op beschuldiging van complot.

Zondag 15 januari

Leo. In de voormiddag vraagt Kasa Vubu per brief Youlou's toestemming om gevangenen via Brazzaville naar Bakwanga te kunnen overbrengen. Het antwoord van Youlou is negatief. Betekent Kasa Vubu's verzoek dat Leopoldstad nog niet beschikt over het akkoord van E'ville ? of dat Tshombe negatief heeft gereageerd ?

E'ville. In de namiddag, om 17.00 u, heeft een bijeenkomst plaats van de Katangese autoriteiten met de

le message est enregistré à Élisabethville. Nous ne savons pas quel fait intervient en premier lieu : l'ordre donné à Nendaka ou le message envoyé à Élisabethville. A ce stade-ci, nous ignorons également si ces initiatives sont la conséquence de la décision du Collège des commissaires ou bien de la démarche de Bruxelles. En effet, le cryptogramme de Bruxelles doit d'abord être déchiffré à Brazzaville. Nous ne disposons d'aucune information à ce sujet.

Brazza. L'ambassadeur belge à Brazzaville, Dupret, informe les Affaires étrangères à Bruxelles de la demande de Kandolo. Il demande de transmettre celle-ci au consulat à Élisabethville et ajoute — à l'intention d'Élisabethville — *: « Il vous paraîtra sans doute indiqué appuyer opération envisagée et insister auprès autorités katangaises »*. Nous sommes samedi midi. Pour l'instant, il ne se passe rien aux Affaires étrangères. Le télex de Dupret n'est transmis que le 16 janvier à Élisabethville.

Élisabethville. Nous ne savons pas de quelle manière Tshombe réagit à la demande de Kandolo. Selon Vandewalle — suivi en cela par Brassinne — un conseil des ministres restreint a lieu et Tshombe répond par la négative. Par contre, selon Kibwe, le transfert de Lumumba n'a jamais fait l'objet d'une délibération en Conseil des ministres. Que font les Belges ? Contrairement aux affirmations de Vandewalle, ni Crener ni Vanden Bloock ne sont en possession du télex Brazza 53, qui contient la demande de Kandolo. Il est cependant très plausible que la demande de Kandolo, qui a été envoyée directement à Élisabethville par radio, ait été très rapidement diffusée parmi les conseillers blancs. Verdickt, qui a reçu la demande de Kandolo par radio à la Gendarmerie, ne serait, selon Vandewalle, pas parvenu à joindre Tshombe et aurait transmis le message à Weber (p. 29). Il est possible que ce soit la demande de Kandolo qui soit à l'origine de la petite dépêche publiée dans *l'Essor du Katanga* le lundi 16 janvier : *« Dernière minute. On apprend de Léopoldville, que vu l'insécurité qui règne actuellement au camp de Thysville, Lumumba allait être transféré dans une prison « plus sûre » ».*

Ce soir-là, plusieurs centaines de Batetela, accusés de complot, sont arrêtés par les services de sécurité de Munongo

Dimanche 15 janvier

Léopoldville. Dans la matinée, Kasa Vubu demande à Youlou, par lettre, l'autorisation de transférer des prisonniers à Bakwanga via Brazzaville. La réponse de Youlou est négative. La demande de Kasa Vubu signifie-t-elle que Léopoldville ne dispose pas encore de l'accord d'Élisabethville? Ou que Tshombe a réagi de façon négative ?

Élisabethville. Dans l'après-midi, à 17 h, a lieu une rencontre entre les autorités katangaises et le comman-

ONUC-bevelhebbers op hun verzoek. Zijn daar aanwezig voor Katanga : president Tshombe, de ministers Kibwe en Tshizand, kolonel Vandewalle, kolonel Crévecoeur, majoor Weber, Bartelous en kolonel Vandewalle. Dat wordt bevestigd door het proces-verbaal van die bijeenkomst. Wij weten niet of er in de marge van de vergadering over de transfer van Lumumba is gesproken, maar dat is niet uitgesloten. Als er aan Tshombe een negatief advies is uitgebracht door zijn blanke raadgevers naar aanleiding van het Kandolo's verzoek op 14 januari, dan lijkt het zelfs zeer aannemelijk dat dat hier is gebeurd. Legercommandant Crévecoeur herinnert zich een vergadering waarop de blanke raadgevers een negatief advies uitbrachten, de vergadering had plaats kort voor hij naar Albertville vertrok. Crévecoeur vertrekt op 16 januari.

Maandag 16 januari

Voormiddag

Brussel. Op het ministerie van Buitenlandse Zaken te Brussel maakt de diplomaat van dienst fotokopieën van de binnengelopen telexen, onder andere van telex Brazza 53. Hij stuurt, zoals gewoonlijk, twee exemplaren naar Afrikaanse Zaken en herhaalt — zoals Dupret heeft gevraagd — de telex aan het consulaat-generaal van E'ville. De twee kopieën arriveren in de loop van de voormiddag op het kabinet van Afrikaanse Zaken. Minister d'Aspremont is in beslag genomen door de toestand in Ruanda-Urundi en door de vraag van Eville om militaire hulp. Bespreekt hij het verzoek van Kandolo ? Met wie ? Vermoedelijk heeft er een contact plaats met Rothschild over deze kwestie, maar daar hebben wij geen enkele materiële aanwijzing voor.

Eville. Om 7.30 u plaatselijke tijd (dit is 6.30 u in Brussel) verlaat kolonel Vandewalle met Crévecoeur en Liégeois Elisabethstad voor een inspectietocht naar Noord-Katanga. Hij zal pas terugkeren in de namiddag van 17 januari. In de gebeurtenissen van 16 januari speelt hij geen enkele rol.

Om 9 u telefoneert Tshombe met Kasa Vubu, aldus een verklaring van minister Delvaux aan Belga op 17 januari. Het gesprek handelt, aldus dezelfde persmededeling, over de Ronde Tafel Conferentie. Kan men zich indenken dat beide politici niet over de transfer van Lumumba hebben gesproken ? Heeft Tshombe hier zijn fiat gegeven ?

Het Bureau-Conseil buigt zich waarschijnlijk over het verzoek van ambassadeur Dupret om steun te verlenen aan Kandolo's vraag, vervat in Brazza 53.

Leo. In de voormiddag, omstreeks 10 u, vindt een vergadering plaats op de zetel van Sabena/Air Congo op de luchthaven van Ndjili. In aanwezigheid van Lahaye en Nendaka worden de voorbereidingen getroffen voor

dement de l'ONUC, à la demande de ce dernier. Y sont présents pour le Katanga : le président Tshombe, les ministres Kibwe et Tshizand, le colonel Vandewalle, le colonel Crèvecoeur, le major Weber et Bartelous. Ces présences sont confirmées par le procès-verbal de cette réunion. Nous ignorons si en marge de cette réunion le transfert de Lumumba a été évoqué, mais cela n'est pas exclu. Si Tshombe a reçu un avis négatif de ses conseillers blancs à la suite de la demande de Kandolo du 14 janvier, il semble même très plausible que cet avis ait été formulé lors de cette réunion. Le commandant de l'armée Crèvecoeur se souvient d'une réunion au cours de laquelle les conseillers blancs ont émis un avis négatif. Cette réunion se déroulait peu avant son départ pour Albertville. Crèvecoeur part le 16 janvier.

Lundi 16 janvier

Matinée

Bruxelles. Au ministère des Affaires étrangères à Bruxelles, le diplomate de service fait des photocopies des télex entrants, entre autres de Brazza 53. Il en envoie, comme d'habitude, deux exemplaires aux Affaires africaines et répète, comme l'a demandé Dupret, le télex au consulat général à Elisabethville. Les deux copies parviennent dans le courant de la matinée au cabinet des Affaires africaines. Le ministre d'Aspremont est absorbé par la situation au Ruanda-Urundi et par la demande d'aide militaire émanant d'Elisabethville. Discute-t-il de la demande de Kandolo ? Avec qui ? Il a vraisemblablement contacté Rothschild à ce sujet, mais nous n'en avons aucune preuve matérielle.

Elisabethville. À 7 heures 30, heure locale (soit 6 heures 30 à Bruxelles), le colonel Van de Walle quitte Elisabethville en compagnie de Crèvecoeur et Liégeois pour une tournée d'inspection dans le Nord du Katanga. Il ne rentrera que dans l'après-midi du 17 janvier. Il ne joue aucun rôle dans les événements du 16 janvier.

À 9 heures, selon une déclaration du ministre Delvaux faite à l'Agence Belga le 17 janvier, Kasa Vubu et Tshombe ont un entretien téléphonique. La conversation porte, toujours selon ce même communiqué de presse, sur la Table ronde. Peut-on imaginer que ces deux hommes politiques n'aient pas abordé la question du transfert de Lumumba ? Tshombe a-t-il donné son accord ?

Le Bureau-conseil examine sans doute la demande de l'ambassadeur Dupret d'appuyer la demande de Kandolo, énoncée dans Brazza 53.

Léopoldville. Dans l'avant-midi, vers 10 heures, a lieu une réunion au siège de la Sabena/Air Congo à l'aéroport de Ndjili. En présence de Nendaka et de Lahaye, on règle les préparatifs en vue du transfert de Lumumba

de transfer van Lumumba naar Bakwanga, en, in geval zich daar VN-troepen bevinden, naar Elisabethstad. Vermits er bij Elisabethstad geen enkel voorbehoud wordt gemaakt, zou men kunnen aannemen dat Tshombe op dat ogenblik zijn toestemming heeft gegeven. Waarom Leopoldstad voorrang geeft aan Bakwanga is niet duidelijk. Heeft het te maken met het feit dat Kalonji als eerste heeft ingestemd ?

Namiddag

Leo. Volgens het reisplan moet Nendaka om 14 u vertrekken naar Thysville om de transfer voor te bereiden. Waarschijnlijk gebeurt dat pas later in de namiddag, maar in elk geval nog op 16 januari.

Brussel. In de late namiddag, na 17 uur, beslist minister d'Aspremont een démarche te ondernemen. Hij zal een persoonlijke boodschap sturen naar president Tshombe om aan te dringen op de transfer van Lumumba binnen de kortst mogelijke tijdspanne. Zijn medewerker Fernand Vervier zet de tekst op papier. In een telex aan consul-generaal Créner wordt gevraagd de boodschap aan Tshombe te overhandigen. Het kabinet licht ook de ambassade van Brazzaville in over deze démarche. Over welke informatie beschikt de minister op dat ogenblik ? Heeft Tshombe al toegezegd en is de minister daarvan (nog) niet op de hoogte ? Of heeft Tshombe nog niet toegezegd en wil de minister hem toch overtuigen ? Dat weten we niet. Op basis van Minaf 064 kan men alleen besluiten dat de minister op 16 januari reageert op het verzoek van Kandolo van 14 januari, waarvan hij 's ochtend via Brazza 53 in kennis is gesteld.

Eville. Minaf 064 bereikt Eville in de vooravond ([83]). We weten niet wie de boodschap van minister d'Aspremont aan Tshombe bezorgt en wanneer. Zeer waarschijnlijk gebeurt dat door consul-generaal Créner zelf nog in de avond van 16 januari. Het is in elk geval niet Bartelous die het bericht aan Tshombe bezorgt, zoals ten onrechte is beweerd op basis van een verkeerd begrepen getuigenis. Integendeel, wanneer Bartelous het kantoor van Tshombe binnenstapt, heeft de president de boodschap van d'Aspremont reeds in de hand en hij zegt geamuseerd : « U raadt het mij af, en uw minister

([83]) Volgens Vandewalle is Minaf 064 bestudeerd door het Bureau-Conseil op maandag, nadat Brazza 53 al was bestudeerd op zaterdag. Zowel de ene als de andere bewering is fout. In E'ville heeft men tijdens het weekend kennis genomen van het verzoek van Kandolo, maar pas op maandag 16 januari in de voormiddag ontvangt E'ville Brazza 53 met de vraag van Dupret om Kandolo's verzoek te steunen. Als het Bureau-Conseil, dat zogezegd s' morgens vergadert, op 16 januari een telex in verband met Lumumba's transfer heeft bestudeerd, dan is het Brazza 53. Daarin wordt trouwens uitdrukkelijk aan het Belgische consulaat-generaal in E'ville gevraagd het verzoek van Lahaye te ondersteunen. Dat advies zou negatief zijn geweest.

à Bakwanga et, si des troupes de l'ONU se trouvent à cet endroit, à Elisabethville. Puisqu'Elisabethville n'a formulé aucune réserve à cet égard, on pourrait supposer que Tshombe a déjà donné son accord à ce moment. Il est difficile de dire pourquoi Léopoldville donne la préférence à Bakwanga. Serait-ce dû au fait que Kalondji a accepté en premier lieu d'accueillir le prisonnier ?

Après-midi

Léopoldville. Le plan du voyage prévoit que Nendaka doit se rendre à Thysville à 14 h afin de préparer le transfert. Nendaka ne s'y rendra probablement que plus tard dans l'après-midi, mais, en tout état de cause, encore le 16 janvier.

Bruxelles. En fin d'après-midi, vers 17 heures, le ministre d'Aspremont décide d'entreprendre une démarche. Il enverra un message personnel au président Tshombe afin d'insister pour que le transfert de Lumumba s'effectue dans les plus brefs délais. Son collaborateur, Fernand Vervier, rédige le texte. On adresse un télex au consul général Créner afin de le prier de remettre le message à Tshombe. Le cabinet informe également l'ambassade de Belgique à Brazzaville de cette démarche. Quelles sont les informations dont dispose le ministre à ce moment ? Tshombe a-t-il déjà donné son accord et le ministre n'en est-il pas (encore) informé ? Ou Tshombe n'a-t-il pas encore donné son accord et le ministre souhaite-t-il le convaincre quand même ? Nous l'ignorons. Minaf 064 nous permet seulement de conclure que le ministre réagit, le 16 janvier, à la demande de Kandolo du 14 janvier, dont il a été informé, le matin, par Brazza 53.

Élisabehtville. Le Minaf 064 arrive à Élisabethville en début de soirée ([83]). Nous ne savons pas qui a remis le message du ministre d'Aspremont à Tshombe, ni quand il a été remis. C'est très probablement le consul général Créner lui-même qui le remet encore le soir du 16 janvier. Ce n'est en tout cas pas Bartelous qui transmet le message à Tshombe, comme il a été prétendu à tort sur la base d'un témoignage mal interprété. Au contraire, lorsque Bartelous entre dans le bureau de Tshombe, le président a déjà le message de d'Aspremont entre les mains et déclare d'un air amusé : « *Vous me le décon-*

([83]) Selon Vandewalle, le Minaf 064 a été examiné par le Bureau-Conseil le lundi, le Brazza 53 ayant déjà été examiné le samedi. Ces deux affirmations sont erronées. Si Élisabethville a pris connaissance de la demande de Kandolo pendant le week-end, ce n'est que le lundi 16 janvier, dans la matinée, qu'Élisabethville reçoit le Brazza 53, dans lequel Dupret demande d'appuyer la requête de Kandolo. Si le Bureau conseil, qui se réunit soi-disant le matin, a étudié le 16 janvier un télex relatif au transfert de Lumumba, il s'agit du Brazza 53. Dans celui-ci, il est d'ailleurs demandé expressément au consulat général belge à Élisabethville de soutenir la demande de Lahaye. Cet avis aurait été négatif.

dringt aan ». Bartelous verklaarde aan de onderzoekscommissie dat hij gevexeerd was omdat de boodschap niet via hem aan Tshombe werd overgemaakt. Rekening houdend met het uur waarop Minaf 064 naar E'ville is gestuurd, kan dit gesprek tussen Tshombe en Bartelous alleen op 17 januari hebben plaats gevonden. Wat er ook van zij, op het ogenblik dat Tshombe de boodschap van d'Aspremont ontvangt is de operatie transfer al gestart. Minaf 064 bereikt E'ville nadat Kasa Vubu en Tshombe 's ochtends met elkaar hebben getelefoneerd en nadat in de loop van de voormiddag de praktische schikkingen zijn getroffen voor de transfer naar Bakwanga of E'ville.

Dinsdag 17 januari

Thysstad-Lukala-Moanda. In de vroege ochtend verlaat een DC4 van Air Congo Leo voor Moanda. Aan boord bevinden zich de commissarissen Kazadi en Mukamba, beide Muluba uit Kasaï. In Moanda wachten zij op de aankomst van Nendaka en Lumumba. Nendaka is reeds in de namiddag van 16 januari naar Thysville gereisd om de voorbereidselen te treffen voor de transfer. Hij overnacht er in een hotel. Wij tasten in het duister over de precieze wijze waarop Nendaka of zijn medewerkers Lumumba in kamp Hardy ophalen. Evenmin weten we door wie en wanneer er wordt beslist om ook Mpolo en Okito met Lumumba mee te sturen. Eén zaak staat vast : het is Nendaka die ervoor zorgt dat Lumumba, Maurice Mpolo en Joseph Okito van Thysstad naar Moanda worden gebracht. In Moanda wordt Nendaka tegen de plannen in opgewacht door twee commissarissen, Kazadi en Joseph Mukamba. Mukamba is dus niet, zoals voorzien, vertrokken met de DC-3 naar Bakwanga. Bovendien is de bestemming niet langer Bakwanga, maar Elisabethville.

In dat verband zij erop gewezen dat Mukamba en Nendaka veertig jaar na de gebeurtenissen met elkaar zijn geconfronteerd over een belangrijk feit; die confrontatie vond plaats tijdens een op 25 juni 2001 door de parlementaire commissie gehouden hoorzitting. De confrontatie had tot doel een cruciaal feit te checken. Op 17 januari, 's ochtends vroeg in Moanda, draagt Nendaka de gevangenen immers over aan Mukamba en Kazadi. De volgende en ultieme halte zal Elisabethstad zijn. In verband met de keuze voor Elisabethstad op het ogenblik van de overdracht van de gevangenen, lopen de versies uiteen.

Hieronder volgt de versie van Nendaka, zoals die blijkt uit de tekst van een mededeling die hij op 11 december 1992 in Kinshasa opstelde en die bestemd was voor de *Conférence Nationale Souveraine Kinshasa/Lingwala*. Die tekst is tijdens een huiszoeking bij Nendaka gevonden en in beslag genomen.

seillez et votre ministre insiste ». Bartelous a déclaré à la commission d'enquête qu'il était vexé parce que le message n'avait pas été transmis à Tshombe par son intermédiaire. Compte tenu de l'heure à laquelle le Minaf 064 a été envoyé à Élisabethville, cette conversation entre Tshombe et Bartelous ne peut avoir eu lieu que le 17 janvier. Quoi qu'il en soit, au moment où Tshombe reçoit le message de d'Aspremont, l'opération de transfert a déjà commencé. Le Minaf 064 atteint Élisabethville après que Kasa Vubu et Tshombe se soient téléphoné, le matin, et après que les dispositions pratiques ont été prises pour le transfert à Bakwanga ou Élisabethville, dans le courant de la matinée.

Mardi 17 janvier

Thysville-Lukala-Moanda. Très tôt le matin un DC4 de Air Congo quitte Léo pour Moanda. A bord se trouvent les commissaires Kazadi et Mukamba, tous deux Muluba du Kasaï. A Moanda, ils attendent l'arrivée de Nendaka qui doit amener Lumumba. Nendaka est déjà parti dans l'après-midi du 16 janvier à Thysville pour y préparer le transfert. Il passe la nuit dans un hôtel. Nous sommes dans l'obscurité en ce qui concerne les circonstances dans lesquelles Nendaka ou ses collaborateurs sont allés chercher Lumumba au camp Hardy. Nous ignorons également par qui et quand a été décidé de faire accompagner Lumumba par Mpolo et Okito. Une chose est certaine : c'est Nendaka qui veille à ce que Lumumba, Maurice Mpolo et Joseph Okito soient transférés de Thysville à Moanda. À Moanda, contrairement au plan prévu, Nendaka est attendu par deux commissaires, Kazadi et Mukamba. Joseph Mukamba n'est donc pas parti en DC-3 pour Bakwanga comme prévu. La destination n'est plus Bakwanga, mais Élisabethville.

Ceci dit, à quarante ans de distance, une confrontation sur un point important entre Mukamba et Nendaka a eu lieu lors d'une séance d'audition de la Commission parlementaire; c'était le 25 juin 2001. Quel fut l'enjeu de cette confrontation ? En fait un point crucial. En effet, le 17 janvier au petit matin, à Moanda, les prisonniers sont remis à Mukamba et Kasadi par Nendaka. La prochaine et ultime étape sera E'ville. Lors de la remise des prisonniers, les versions diffèrent quant aux choix d'Eville.

Voici la version de Nendaka, telle qu'elle apparaît dans le texte d'une communication de Nendaka, destinée à être présentée lors de la Conférence nationale souveraine Kinshasa/Lingwala, datée de Kinshasa le 11 décembre 1992. Ce texte se trouvait dans les papiers Nendaka saisis lors de la perquisition à son domicile.

Nendaka : « Aangezien KASADI en MUKAMBA ministers waren, gaat het niet op te beweren dat ik hun de plaats heb opgegeven waar de gevangenen naartoe moesten worden gebracht. Ik herhaal u nogmaals : ik was ambtenaar; bijgevolg mogen de rollen niet worden omgekeerd. Bovendien bevonden beide ministers zich niet toevallig op de luchthaven van Moanda en aan boord van het vliegtuig dat als bestemming Elisabethstad had en ook de gevangenen vervoerde. Overigens waren beide ministers vóór mij naar Moanda afgereisd. Zij wisten wat hen te doen stond en hadden mij daarvoor niet nodig » (blz. 4 — vertaling).

Kazadi en Mukamba, die door Brassine in zijn thesis worden aangehaald, houden er een andere versie van de feiten op na. Zij beweren dat het bevel om de gevangenen naar Elisabethstad over te brengen, van Nendaka komt, die het zou hebben gegeven op het ogenblik dat hij in contact kwam met Mukamba, aan wie hij, op de bewuste ochtend van 17 januari te Moanda, de gevangenen overdroeg. In die optiek waren Mukamba en Kazadi slechts uitvoerders van het bevel van Nendaka en wisten zij pas bij de aankomst van Nendaka wat de eindbestemming van de gevangenen was.

Een confrontatie tussen beide getuigen over dit twistpunt kon dus nuttige informatie opleveren, want een van de twee loog. Beiden bleven echter op hun standpunt en schoven elkaar de beslissing inzake de overbrenging van de gevangenen naar Elisabethstad in de schoenen.

Wellicht is het niet overbodig de getuigenis te herlezen die boordcommandant Piet Van der Meersch op 13 mei 1963 heeft laten optekenen door André Doneux, die dat deed op verzoek van Brassinne ([84]). Piet Van der Meersch was *stand by* met zijn vliegtuig, waarin Kazadi en Mukamba zich bevonden in afwachting van de aankomst van Nendaka en zijn gevangenen. De boordcommandant beweert het volgende : « In Moanda duurde het wachten ongeveer drie uur (…). In Moanda besloot Nendaka op aanraden van Kasadi om Lumumba onmiddellijk naar Elisabethstad over te brengen, zonder een omweg te maken via BKW. Nendaka heeft dat bevel aan de commandant doorgegeven. Die tankte voldoende brandstof en vertrok (…). » De piloot had geen besef van het belang dat zijn getuigenis kon hebben. Om naar Elisabethstad te vliegen is immers meer brandstof nodig dan om tot in Bakwanga te geraken. Eerst wacht hij gedurende drie uur geduldig af; pas na de aankomst van Nendaka vult hij de brandstoftanks voor een langere reis : naar Elisabethstad in plaats van naar Bakwanga. Had de piloot de eindbestemming gekend, dan zou hij tijdens de wachttijd hebben kunnen voltanken. Nendaka geeft dus het doorslaggevende bevel om naar Elisabethstad te vliegen.

([84]) *Témoignages*, 4.1. Eens te meer gaat het om een door Brassinne samengevatte getuigenis, dus niet om een onbewerkt citaat.

Nendaka : « KASADI et MUKAMBA étant des ministres, il est faux de prétendre que c'est moi qui leur ai indiqué l'endroit où il fallait emmener les prisonniers. Encore une fois, je vous le répète : j'étais fonctionnaire, par conséquent, il ne faut pas inverser les rôles. En outre, ces deux ministres ne se trouvaient pas comme par hasard à l'aéroport de Moanda, ni à bord de l'avion à destination d'Elisabethville avec les prisonniers. D'ailleurs, ces deux ministres m'avaient précédé à Moanda. Ils savaient ce qu'ils devaient faire et n'avaient pas besoin de moi pour cela » (p. 4).

La version de Kasadi et Mukamba, relayée par Brassinne dans sa thèse, est différente, puisque l'ordre de transférer les prisonniers à E'ville aurait été donné par Nendaka, au moment même de la prise de contact avec Mukamba à qui il remettait les prisonniers, ce matin du 17 janvier à Moanda, Mukanba et Kasadi ne devenant que les exécutants de l'ordre de Nendaka, ignorant jusqu'à l'arrivée de Nendaka la destination finale.

Il fut utile de confronter les témoins sur ce point, puisque l'un des deux témoins mentait. Mais ils sont restés sur leur position. Ils se rejettent réciproquement la décision d'envoyer les prisonniers à E'ville.

En fait, il n'est peut-être pas inutile de relire le témoignage du commandant de bord Piet Van der Meersch, recueilli le 13 mai 1963 par André Doneux à la demande de Brassinne ([84]). Piet Van der Meersch était en *stand by* avec son avion, avec Kasadi et Mukamba à son bord, attendant l'arrivée de Nendaka et de ses prisonniers. Que dit le commandant de bord : « A Moanda, attente de trois heures environ (…). A Moanda, Nendaka décida sur le conseil de Kasadi d'amener directement P.L. à Eville sans passer par BKW. Nendaka transmis l'ordre au commandant. Celui-ci fit le plein nécessaire et s'embarqua (…) ». Ce pilote ne se doutait pas de l'importance que pouvait prendre son témoignage. En effet, pour rallier Eville, il faut plus de carburant que pour se rendre à Bakwanga. Alors qu'il patiente trois heures, c'est seulement après l'arrivée de Nendaka qu'il fait le plein pour une plus longue distance, soit Eville et non Bakwanga. Si le pilote avait connu la destination finale, il aurait profité des heures d'attente pour faire le plein. C'est donc Nendaka qui donne l'impulsion finale, l'ordre de se rendre à Eville.

([84]) *Témoignages*, 4.1. Il s'agit, une fois de plus, d'un témoignage synthétisé par Brassinne et non livré à l'état brut.

Overigens hechten de deskundigen die de getuigenis van Nendaka voor de parlementaire commissie hebben beluisterd, weinig geloofwaardigheid aan zijn beweringen in verband met het gezag en de macht die hij uitoefende — of beter : niet zou hebben uitgeoefend — in de omstandigheden die wij hier onder de loep nemen.

De DC-4 stijgt op richting Elisabetstad met aan boord Lumumba en zijn twee medegevangen. In het vliegtuig bevinden zich behalve de crew ook de commissarissen Kazadi en Mukamba en een militaire escorte van drie Baluba-militairen. Nendaka keert naar Leopoldstad terug.

Om 16.00 u plaatselijke tijd arriveert de DC-4, waarin de drie gevangenen voortdurend werden geslagen, op de luchthaven van Luano, Elisabethstad.

C. EEN ANALYSE VAN DE TRANSFER

Het plan om Lumumba uit Thysville weg te halen en hem over te brengen naar Katanga of elders dateert niet van 14 januari 1961, ook al speelt de muiterij van Thysville een belangrijke rol in de uiteindelijke transfer van de Congolese leider. Het is belangrijk — met het oog op het bepalen van de verantwoordelijken en hun motieven — om dat te onderstrepen. Hier volgt een overzicht van de pogingen om Lumumba over te brengen naar een « veilige plaats ».

1. De vroegste vermelding van een transfer naar Katanga vinden wij terug op 26 oktober 1960 ([85]). In een telex aan Loos vraagt Marlière :

<Secundo. Eville ou Jadotville peuvent-ils être considérés comme des lieux de villégiatures sûrs pour ***Joseph*** *et ses amis. Y seront-ils à l'abri de toute intervention ONU?> ([86])*

Daarop antwoordt Loos (29 oktober) :

<Votre secundo. Villégiatures confortables et sûres.> ([87])

2. De eerste effectieve poging situeert zich begin december 1960, wanneer Lumumba wordt gevangen genomen door de troepen van Mobutu bij zijn « vlucht » naar Stanleystad. De leiders in Leo willen Lumumba onmiddellijk naar Katanga overgebracht zien ([88]). Op 3 december verneemt Brussel van inlichtingsagent Crokart :

([85]) En niet op 14 oktober 1960 zoals De Witte besluit op grond van een foutieve lezing van een telex van Marlière aan Loos van die dag (*op. cit.*, blz. 124). De betroffen telex handelt in het geheel niet over een transfer van Lumumba naar Katanga, maar wel over de overkomst van een transmissieofficier (namelijk luitenant Heureux) van E'ville naar Brazza.

([86]) DA.

([87]) DA.

([88]) Wij hebben gezien dat er een zekere verwarring heerste onder deze leiders tijdens de episode van de arrestatie van Lumumba door Pongo. Die laatste verwierp een suggestie van de piloot om de oud-premier onmiddellijk naar E'ville over te brengen (cf. *supra*).

Au demeurant, à l'écoute du témoignage de Nendaka devant la Commission parlementaire, les experts estiment peu crédibles ses affirmations, concernant son autorité et le pouvoir qu'il exerçait — ou plutôt qu'il n'aurait pas exercé — dans les circonstances que nous étudions.

Le DC-4 s'envole pour Elisabethville avec à son bord Lumumba et deux de ses codétenus. Dans l'appareil se trouvent également, outre les membres de l'équipage, les commissaires Kazadi et Mukamba et une escorte composée de trois militaires. Nendaka rentre à Léopoldville.

À 16 heures 00, heure locale, le DC-4, dans lequel les trois prisonniers ont été constamment battus, arrive à l'aéroport de Luano, à Élisabethville.

C. ANALYSE DU TRANSFERT

Le plan visant à éloigner Lumumba de Thysville pour le transférer au Katanga ou ailleurs ne date pas du 14 janvier 1961, même si la mutinerie de Thysville joue finalement un rôle important dans le transfert du dirigeant congolais. Il est important de le souligner, notamment pour identifier les responsables et leurs motifs. Nous passons en revue ci-après les différentes tentatives entreprises en vue de transférer Lumumba en un « lieu sûr ».

1. L'évocation la plus ancienne d'un transfert au Katanga date du 26 octobre 1960 ([85]). Marlière demande dans un télex à Loos :

À quoi Loos répond (29 octobre) :

2. La première tentative effective remonte au début du mois de décembre 1960, lorsque Lumumba est capturé par les troupes de Mobutu alors qu'il « fuit » vers Stanleyville. Les dirigeants de Léopoldville souhaitent que Lumumba soit transféré immédiatement au Katanga ([88]). Le 3 décembre, Bruxelles apprend par l'agent de renseignements Crokart :

([85]) Et non du 14 octobre 1960 comme De Witte l'affirme à la suite d'une lecture erronée d'un télex de Marlière à Loos portant cette date (*L'assassinat,* p. 126). Le télex en question ne traite nullement d'un transfert de Lumumba au Katanga, mais de l'arrivée à Brazzaville d'un officier de transmission (le lieutenant Heureux) d'Élisabethville .

([86]) AD.

([87]) AD.

([88]) Nous avons vu qu'il régnait une certaine confusion parmi ces dirigeants au cours de l'épisode de l'arrestation de Lumumba par Pongo. Ce dernier rejeta la suggestion formulée par le pilote de transférer l'ancien Premier ministre directement à Elisabethville (cf. *supra*).

<Autorités Léopoldville vont prendre contact, semble-t-il, avec autorités Katanga pour obtenir accord ce dernier en vue transfert ***Lumumba*** *prison Katanga.> ([89])*

Vermoedelijk diezelfde 3 december 1960 stuurt luitenant Heureux, de transmissie-officier van Marlière in Brazza, een verzoek naar E'ville en ontvangt hij volgende boodschap :

Probablement ce même 3 décembre 1960, le lieutenant Heureux, l'officier de transmission de Marlière à Brazzaville, envoie une demande à Élisabethville et reçoit le message suivant :

<Accord Tshombe transfert à condition demande officielle et sous responsabilité gouvernement Léo.> ([90])*

3. Op 24 december 1960 vraagt Bomboko dat Tshombe zijn akkoord zou bevestigen.

3. Le 24 décembre 1960, Bomboko demande à Tshombe de confirmer son accord.

<Commissaire général Bomboko demande de confirmer officieusement accord ([91]) donné par président Tshombe au transfert de ***Lumumba*** *vers Katanga. Réponse affirmative souhaitable malgré échec tentatives antérieures ([92]). Contamination troupes Thysville est à craindre.>* ([93])*

Daarop zou Tshombe — volgens de Belgische diplomaat Van den Bloock — hebben geantwoord :

Ce à quoi, selon le diplomate belge Van den Bloock, Tshombe aurait répondu :

<Tshombe a répondu Bomboko qu'il ne souhaitait pas que ***Lumumba*** *soit transféré actuellement Katanga mais qu'il préconisait le transporter Bakwanga.> ([94])*

4. Op 8 januari 1961 vraagt de districtcommissaris van Thysville aan de autoriteiten van Leo om de verwijdering van Lumumba uit het kamp van Thysville. Kandolo, commissaris van Binnenlandse Zaken, onderzoekt op 9 januari de mogelijkheid van een overbrenging naar Shinka (Boma), maar het fort is te klein en het garnizoen te weinig gedisciplineerd.

4. Le 8 janvier 1961, le commissaire de district de Thysville demande aux autorités de Léopoldville d'éloigner Lumumba du camp de Thysville. Le 9 janvier, Kandolo, commissaire aux Affaires intérieures, examine la possibilité d'un transfert vers Shinka (Boma), mais le fort est trop petit et la garnison n'est pas assez disciplinée.

([89]) DA. Het gaat niet om een telex geschreven door ambassadeur Rothschild, zoals De Witte suggereert (*op. cit*., blz. 179-80), maar om een inlichtingsrapport van Crokart.

([90]) Papieren Heureux.

([91]) Wij weten niet op welk akkoord Bomboko precies zinspeelt. Op het voorwaardelijke akkoord van 3 december ? Of op een ander akkoord, bijvoorbeeld tijdens de conferentie van Franstalige Afrikaanse Staten in Brazzaville van 15 tot 19 december ?

([92]) In zijn verklaring aan Brassinne maakt advocaat Belina (Brassinne, *Témoignages* 28.1, blz. 9 en 13) melding van een verzoek van Leopoldstad aan Tshombe op 7 december 1960. Belina zou zich in het kantoor van Tshombe hebben bevonden toen de telefoon ging en Kasa Vubu — of Ileo : dat herinnert Belina zich niet meer — Tshombe om een akkoord vroeg voor de overbrenging van Lumumba. De Katangese president zou afwijzend hebben gereageerd. Men vraagt zich hoe Belina erin slaagt zich de datum van 7 december te herinneren. Bovendien weten we dat de telefoonverbinding sedert de secessie niet meer werkte. Zij wordt pas op 12 januari 1961 hersteld

([93]) Verzameling IV. Dit is geen telex die door de Belgische ambassadeur Dupret wordt geredigeerd en verstuurd, zoals De Witte schrijft (*op. cit*., blz. 180-1). Wel een radioboodschap, opgesteld door Lahaye op vraag van Bomboko en verstuurd door de radio-operateur van Marlière. De ambassade biedt onderdak aan de radiotransmissiepost van Marlière, die echter zelfstandig werkt. Wel informeert Dupret Brussel dat deze radio-boodschap is verstuurd. Niet Dupret vraagt een antwoord aan Tshombe, maar Bomboko!

([94]) Verzameling IV.

([89]) AD. Il ne s'agit pas d'un télex rédigé par l'ambassadeur Rotschild, comme le suggère De Witte (*L'assassinat,* p. 182), mais d'un rapport de renseignements de Crokart.

([90]) Papiers Heureux.

([91]) Nous ne savons pas à quel accord Bomboko fait précisément allusion. À l'accord conditionnel du 3 décembre ? Ou à un autre accord, donné par exemple lors de la conférence des États africains francophones, qui s'était tenue à Brazzaville du 15 au 19 décembre ?

([92]) Dans sa déclaration à Brassinne, l'avocat Belina (Brassinne, *Témoignages* 28.1, pp. 9 et 13) mentionne une demande adressée par Léopoldville à Tshombe le 7 décembre 1960. Belina se serait trouvé dans le bureau de Tshombe au moment où le téléphone a sonné et où Kasa Vubu — ou Ileo : Belina ne se souvient plus — a demandé à Tshombe un accord pour le transfert de Lumumba. Le président katangais aurait répondu par la négative. On se demande comment Belina parvient à se souvenir de la date du 7 décembre. En outre, nous savons que la liaison téléphonique était interrompue depuis la sécession. Elle ne sera rétablie que le 12 janvier 1961.

([93]) Collection IV. Il ne s'agit pas d'un télex rédigé et envoyé par l'ambassadeur belge Dupret, comme l'écrit De Witte (*L'assassinat*, p. 183). Il s'agit d'un message radio, rédigé par Lahaye, à la demande de Bomboko, et envoyé par l'opérateur radio de Marlière. L'ambassade abrite le poste de transmission radio de Marlière, qui travaille cependant de manière indépendante. Dupret informe néanmoins Bruxelles de l'envoi de ce message radio. Ce n'est pas Dupret qui demande une réponse à Tshombe, mais Bomboko!

([94]) Collection IV.

5. Op 14 januari 1961, daags na de muiterij van Thysville, ten slotte treedt de operatie transfer in een ultieme fase. De commissarissen vragen Kasa Vubu Lumumba te doen overbrengen en commissaris Kandolo vraagt namens zijn collega's het akkoord van Tshombe. Wegens de overduidelijke terughoudendheid van de Katangese president wordt eerst gekozen voor Bakwanga, maar tenslotte zal Eville toch de bestemming worden. Wij verwijzen voor het verloop van de gebeurtenissen naar het vorige punt.

Laten we nu de diverse aspecten van deze transfer ontleden.

Lumumba wordt door het regime van Leopoldstad uitgeleverd aan zijn vijanden. In die termen althans wordt meestal gesproken over het drama dat zich tussen 14 en 17 januari 1961 voltrekt. De uitdrukking « uitleveren » kan evenwel zorgen voor een misverstand. Laten we het zeer uitdrukkelijk formuleren : Wie is vragende partij inzake de transfer van Lumumba naar Katanga ? Leopoldstad of Katanga ? Het antwoord daarop is ondubbelzinnig. Wij beschikken over geen enkele ernstige aanwijzing dat Katanga de uitlevering van Lumumba heeft gevraagd ([95]). Tussen 2 december 1960 — dag waarop Lumumba door de troepen van Mobutu wordt gevangen genomen — en 14 januari 1961 zijn er daarentegen minstens drie verzoeken van Leopoldstad aan Katanga. Tshombe geeft eerst een niet enthousiast akkoord, is vervolgens terughoudend en zelfs weigerachtig tegenover het plan van een transfer. Zijn antwoord is er een van « ja, maar » of « ja, maar nu niet ». Op 14 januari 1961 is er nog steeds weinig of geen bereidheid van Tshombe om in te stemmen met de overbrenging van Lumumba. Dat gegeven is belangrijk bij de interpretatie van de telex van minister d'Aspremont van 16 januari 1961.

Als we schrijven dat Leopoldstad vragende partij is, kunnen we dan de protagonisten nader identificeren ? Wie beslist in Leopoldstad ? Uit de beschikbare gegevens blijkt dat vrijwel alle Congolese leiders achter de transfer staan en dat de beslissing op zich geen enkel probleem vormt. President Joseph Kasavubu geeft Nendaka instructie het nodige te doen voor de transfer van de gevangenen (14 januari) en vraagt zijn collega Youlou in te stemmen met een transit via Brazzaville richting Bakwanga (15 januari). Een communiqué van de

([95]) J. Duchemin beweert in *Notre guerre au Katanga* (Parijs, 1963, blz. 77) dat Tshombe op 14 januari 1961 aan de delegatie van Leopoldstad (Delvaux-Pwati) de overbrenging van Lumumba zou hebben gevraagd als voorwaarde voor zijn deelname aan de Ronde Tafel. Delvaux zou hebben aanvaard en nog dezelfde dag zou een telegram naar Leo zijn gestuurd (zie J. Gérard-Libois, *Sécession au Katanga*, Bruxelles, 1963, blz. 164). Deze bewering, zonder enig materieel bewijs, is onwaar, want volkomen in strijd met Kandolo's verzoek van 14 januari, waarvan we wel het materieel bewijs bezitten.

5. Enfin, le 14 janvier 1961, le lendemain de la mutinerie de Thysville, l'opération de transfert entre dans sa phase ultime. Les commissaires demandent à Kasa Vubu de faire transférer Lumumba et le commissaire Kandolo demande l'accord de Tshombe au nom de ses collègues. Le premier choix se porte sur Bakwanga en raison des réticences manifestes du président katangais, mais c'est finalement à Élisabethville qu'il sera transféré. En ce qui concerne le déroulement des événements, nous renvoyons au point précédent.

Analysons à présent les divers aspects de ce transfert.

Lumumba est livré à ses ennemis par le régime de Léopoldville. C'est du moins en ces termes que l'on parle en général du drame qui s'est déroulé entre le 14 et le 17 janvier 1961. L'expression « livré » peut cependant susciter un grave malentendu. Soyons très clair : qui demande le transfert de Lumumba vers Katanga ? Léopoldville ou le Katanga ? La réponse est sans équivoque. Nous ne disposons d'aucun élément probant indiquant que le Katanga a demandé qu'on lui livre Lumumba ([95]). Par contre, entre le 2 décembre 1960 — le jour où Lumumba a été fait prisonnier par les troupes de Mobutu — et le 14 janvier 1961, Léopoldville adresse au moins trois demandes au Katanga. Tshombe donne tout d'abord un accord peu enthousiaste mais sera ensuite réticent voire défavorable à l'idée d'un transfert. Sa réponse est du genre « oui, mais » ou « oui, mais pas maintenant ». Le 14 janvier 1961, Tshombe n'est toujours guère, sinon pas disposé à consentir au transfert de Lumumba. Cet élément est important pour interpréter correctement le télex du ministre d'Aspremont du 16 janvier 1961.

Si nous affirmons que c'est Léopoldville qui demande le transfert, ne pouvons-nous pas dès lors identifier les protagonistes avec plus de précision ? Qui prend les décisions à Léopoldville ? Il ressort des informations dont nous disposons que presque tous les dirigeants congolais souhaitent le transfert et que la décision en soi ne pose aucun problème. Le président Joseph Kasa Vubu donne l'ordre à Nendaka de faire le nécessaire pour le transfert des prisonniers (14 janvier) et demande au président Youlou d'accepter qu'on les fasse transiter par

([95]) J. Duchemin affirme dans *Notre guerre au Katanga* (Paris 1963, p. 77) que Tshombe aurait demandé, le 14 janvier 1961, le transfert de Lumumba à la délégation de Léopoldville (Delvaux-Pwati) en contrepartie de sa participation à la Table Ronde. Delvaux aurait accepté et un télégramme aurait encore été envoyé à Léopoldville le jour même (voir J. Gérard-Libois, *Sécession au Katanga*, Bruxelles, 1963, p. 164). Cette affirmation, qui ne repose sur aucune preuve matérielle, n'est pas exacte, car en totale contradiction avec la demande formulée par Kandolo le 14 janvier, pour laquelle nous disposons en revanche d'une preuve matérielle.

Katangese regering vermeldt uitdrukkelijk dat de transfer geschiedde op vraag van president Kasa Vubu (18 januari). Het college van commissarissen vraagt Kasa Vubu Lumumba te doen overbrengen (14 januari). Justin Bomboko, de voorzitter van het college, neemt de verantwoordelijkheid van de transfer op zich tegenover de VN (20 januari). Hij heeft al eerder, op 24 december, een verzoek tot transfer gericht aan Tshombe. Damien Kandolo, commissaris van Binnenlandse Zaken, richt namens zijn collega's een verzoek tot Tshombe (14 januari).

Ferdinand Kazadi, commissaris van Defensie, en Jonas Mukamba, commissaris van Sociale Zaken, begeleiden Lumumba naar Eville en drukken daarmee hun instemming uit met deze operatie. In Elisabethstad pleit minister Albert Delvaux, uit de papieren regering-Ileo, ook voor de transfer. Victor Nendaka, chef van de Staatsveiligheid, organiseert het transport van Lumumba. Alleen Joseph Mobutu, stafchef van het ANC, verschijnt minder duidelijk in beeld. Maar het lijdt geen twijfel dat de kolonel achter de transfer staat. Hij heeft zich reeds akkoord getoond met een transfer naar Boma (9 januari), zijn raadgever Marlière komt voor als contacpersoon op het document van Lahaye met de reisroute (16 januari) en Puati, aide-de-camp van Mobutu, zou in Eville gepleit hebben voor de transfer ([96]). *L'Essor du Katanga* vermeldt in zijn nummer van 18 januari dat de transfer « s'est opéré en accord avec le Colonel Mobutu afin de mettre Lumumba en sûreté ». Het is duidelijk: de autoriteiten in Leopoldstad — Kasa Vubu, Mobutu, Bomboko en de commissarissen — zijn solidair in hun verlangen Lumumba te zien overbrengen. In verband met deze solidariteit is het interessant — hoewel zonder direct verband met het feit van de transfer — te lezen hoe de situatie in Leo door Brussel wordt gekarakteriseerd na de gesprekken van Parijs (13 januari) :

Brazzaville pour les transférer à Bakwanga (15 janvier). Un communiqué du gouvernement katangais précise explicitement que le transfert a eu lieu à la demande du président Kasa Vubu (18 janvier) ? Le Collège des commissaires demande à Kasa Vubu de faire transférer Lumumba (14 janvier). Justin Bomboko, le président de ce collège, endosse la responsabilité du transfert vis-à-vis des Nations unies (20 janvier). Il a déjà adressé auparavant une demande de transfert à Tshombe. Damien Kandolo, commissaire aux Affaires intérieures, adresse, au nom de ses collègues, une requête à Tshombe (14 janvier).

Ferdinand Kazadi, le commissaire à la Défense, et Jonas Mukumba, le commissaire aux Affaires sociales, accompagnent Lumumba à Élisabethville et marquent ainsi leur accord sur cette opération. À Elisabethville, le ministre Albert Delvaux, qui fait partie du gouvernement fantôme Ileo, plaide aussi pour le transfert. Victor Nendaka, le chef de la Sûreté de l'État, organise le transport de Lumumba. Seul le rôle de Joseph Mobutu, chef d'état-major de l'ANC, apparaît moins clairement. Mais il ne fait aucun doute que le colonel est favorable au transfert. Il a déjà marqué son accord sur un transfert à Boma (9 janvier), son conseiller Marlière est cité comme « contact » dans le document de Lahaye contenant l'itinéraire (16 janvier) et Mpwati, aide de camp de Mobutu, aurait plaidé pour le transfert à Élisabethville ([96]). *L'Essor du Katanga* souligne, dans son numéro du 18 janvier, que le transfert « *s'est opéré en accord avec le Colonel Mobutu afin de mettre Lumumba en sûreté* ». Il est évident que les autorités de Léopoldville — Kasa Vubu, Mobutu, Bomboko et les commissaires — souhaitent toutes le transfert de Lumumba. En ce qui concerne cette solidarité, il est intéressant de voir — bien qu'il n'y ait aucun lien direct avec le transfert en soi — comment la situation à Léopoldville est dépeinte à Bruxelles après les entretiens de Paris (13 janvier) :

<Secundo. Situation à Léo :

a) entente Kasa-Mobutu-Bomboko s'est resserrée;

b) dispositions prises pour mettre en vigueur plan énergique sujet réorganisation ANC. La subversion intérieure est le danger le plus considérable. Garnisons de Thysville, Luluabourg et Coq hésitantes. Bomboko souhaite prendre d'urgence décret attribuant prime aux soldats étant donné prestations supplémentaires.> ([97])

De vraag wanneer de Congolese leiders in Leo na de muiterij van Thysstad tot de ultieme transfer hebben besloten is van ondergeschikt belang, aangezien we weten dat er daaromtrent al een consensus bestond We signaleren niettemin dat het college van commissarissen op 14 januari uitdrukkelijk vraagt aan Kasa Vubu om Lumumba te laten overbrengen.

La question de savoir à quel moment, après la mutinerie de Thysville, les dirigeants congolais à Léopolville ont pris la décision de l'ultime transfert est de moindre importance, puisque nous savons qu'un consensus existait déjà à ce sujet. Nous signalons néanmoins que, le 14 janvier, le Collège des commissaires demande explicitement à Kasa Vubu de faire transférer Lumumba.

([96]) Volgens het dagblad *De Standaard* van 18 januari 1961.
([97]) Verzameling IV.

([96]) Selon le quotidien *De Standaard* du 18 janvier 1961.
([97]) Collection IV.

Wat is de rol van de Belgische raadgevers in Leopoldstad, in het bijzonder Louis Marlière en André Lahaye, in de beslissing tot transfer ? Hebben de Congolese leiders uit eigen beweging gehandeld of werden zij daartoe aangezet door hun Belgische adviseurs ? Dat is de vraag die ook de Amerikaanse onderstaatssecretaris voor Afrikaanse Zaken op 18 januari stelt aan de Belgische vertegenwoordiger in Washington, in een gesprek dat verder zeer leerrijk is betreffende de mening van het State Department inzake de transfer van Lumumba.

Quel est le rôle des conseillers belges à Léopoldville, en particulier de Louis Marlière et André Lahaye, dans la décision de transfert ? Les dirigeants congolais ont-il agi de leur propre initiative ou y ont-ils été incités par leurs conseillers belges ? C'est également la question que pose le sous-secrétaire d'État américain aux Affaires africaines au représentant belge à Washington, le 18 janvier, dans un entretien, par ailleurs très instructif, concernant l'opinion du *State Department* sur le transfert de Lumumba.

<Primo. Préoccupation américaine par « gaffes » successives commises par Léopoldville.

Alpha. Lettre demandant rappel Dayal qui a eu pour effet maintien celui-ci alors que Deta ([98]) entretenait sérieux espoirs obtenir son remplacement dans délai rapproché.

Beta. Transfert ***Lumumba*** *à Elisabethville.*

Ces initiatives contrecarrent très gravement action diplomatique que déploient constamment Etats-Unis favorables à nos intérêts auprès Hammarskjöld. Deta se demande si ces initiatives sont prises proprio motu par autorités congolaises ou celles-ci agissent sur recommandation conseillers belges.> ([99])

Het is duidelijk dat de Belgische raadgevers aangestuurd hebben op een transfer naar Katanga. Marlière vraagt al in een zeer vroeg stadium (oktober 1960) het advies van Loos voor een transfer van Lumumba naar Katanga, de Belgische raadgevers zijn begin december 1960 gewonnen voor zijn onmiddellijke overbrenging. De gebeurtenissen van 14 januari tonen eveneens aan dat deze raadgevers, in akkoord met Brussel, de oplossing Katanga hebben aangemoedigd. Daaruit besluiten dat zij zonder meer de drijvende kracht zijn, is allicht iets te gemakkelijk. De Belgische telexen tonen slechts een deel van de werkelijkheid. Wij vermoeden veeleer dat er een volkomen eenheid van inzicht bestaat tussen de Congolese politici en hun Belgische adviseurs inzake het probleem van Lumumba's transfer. Wat Marlière betreft, hij erkent later zonder problemen dat hij tevreden was Lumumba te zien vertrekken uit Leo ([100]).

Prominent is de rol van de Belgische raadgevers in de logistieke en operationele uitvoering van de transfer. De communicatie met Eville verloopt onder andere via de radiopost van Marlière. Lahaye is de alomtegenwoordige raadgever van Kandolo en Nendaka, die spilfuncties bekleedden in de operatie : Binnenlandse Zaken en Staatsveiligheid. Het reisplan opgesteld door Lahaye toont de efficiënte bijdrage van de Belgen bij de praktische uitwerking van een moeilijke operatie.

Welke zijn de motieven van Leo voor de transfer van Lumumba ? We zien twee zichtbare motieven. In eerste instantie wil men vermijden dat Lumumba vrij zou komen. In tweede instantie wil men zijn invloed op de politieke gebeurtenissen in Leo effectief uitschakelen.

Il est clair que les conseillers belges ont appuyé un transfert au Katanga. Marlière a déjà auparavant demandé l'avis de Loos sur le transfert de Lumumba au Katanga. Les conseillers belges sont début décembre partisans de son transfert immédiat. Les événements du 14 janvier montrent que ceux-ci, en accord avec Bruxelles, ont encouragé la solution katangaise. Conclure qu'ils en sont la force motrice est peut-être trop facile. Les télex belges ne montrent qu'un aspect de la réalité. Nous supposons plutôt qu'il y avait une parfaite identité de vue entre les politiciens congolais et les conseillers belges quant au problème du transfert de Lumumba. En ce qui concerne Marlière, il n'a aucun mal à reconnaître ultérieurement sa satisfaction de voir Lumumba quitter Léopoldville ([100]).

Le rôle des conseillers belges dans l'exécution du transfert est déterminant. La communication avec Élisabethville a notamment lieu par le biais du poste radio de Marlière. Lahaye est le conseiller omniprésent de Kandolo et de Nendaka, qui occupent des postes clés pour l'opération : les Affaires intérieures et la Sûreté de l'État. L'itinéraire établi par Lahaye témoigne de l'efficacité de la contribution belge dans l'élaboration pratique d'une opération difficile.

Quels sont les motifs qui incitent Léopoldville à transférer Lumumba ? Nous voyons deux motifs apparents. En premier lieu, on veut éviter que Lumumba soit libéré. Eu deuxième lieu, on veut empêcher effectivement qu'il ait une quelconque influence sur les événements politi-

([98]) State Department.
([99]) Verzameling IV.
([100]) Brassinne, *Témoignages*, 36.2.

([98]) Département d'État
([99]) Collection IV.
([100]) Brassinne, *Témoignages*, 36.2.

Lumumba zou kunnen vrijkomen door een interventie van de VN. De vraag van Marlière aan Loos einde oktober 1960 is in dat opzichten veel betekend. Zal Lumumba in Elisabethstad of Jadostad buiten de greep van de VN zijn ? Lumumba zou ook kunnen vrijkomen door de onbetrouwbaarheid van het ANC, waar muiterij altijd om de hoek loert. Of door een *coup de théâtre* in Leo, waar geen enkele politieke combine uit te sluiten valt. Dag op dag een jaar eerder was Lumumba triomfantelijk uit zijn cel gehaald en was hij aanwezig op de Ronde Tafel in Brussel. Een herhaling van dit scenario valt niet uit te sluiten. In de eerste helft van januari neemt de druk om Lumumba weg te halen uit Thysstad toe. Op het ogenblik dat de intriges over de vorming van een echte « regering » in Leopoldstad in volle gang zijn ([101]), president Kasa Vubu op 2 januari een Ronde Tafel aankondigt voor 25 januari en de VN-verzoeningscommissie op 4 januari in Leopoldstad afstapt, wil men Lumumba weg uit de omgeving van de hoofdstad vanwege de mogelijke invloed van de Congolese leider op de geesten. Bovendien groeit het risico dat hij zou bevrijd worden hetzij door de onrust in het garnizoen van Thysstad, hetzij door een externe tussenkomst vanuit Stanleyville. Bij verschillende commissarissen heerst er ronduit angst voor het geval Lumumba zou vrijkomen. Het is in dit perspectief dat Kandolo en Nendaka hun kinderen naar België sturen ([102]). De muiterij van Thysstad (12-13 januari) versnelt deze evolutie, maar speelt als zodanig slechts een ondergeschikte rol. Zij toont alleen aan dat de opsluiting van Lumumba niet langer gegarandeerd is. Uit een onderzoek naar de muiterij blijkt ook dat officieren en soldaten niet langer willen dat Lumumba in het kamp van Thysstad zou blijven.

Bekijkt men deze tijdsspanne van omzeggens veertig dagen, de negociaties, de alternatieve bestemmingen, dan kan men niet zonder meer besluiten dat de transfer van Lumumba naar Katanga *a priori* gelijk te stellen valt met moord met voorbedachtheid voor al wie het idee van de transfer genegen waren. De overbrenging van Lumumba naar Katanga is zelfs geen duister plan, dat het daglicht niet zou mogen zien. Het is de uitdrukkelijke eis van het weekblad *Présence congolaise* in zijn nummer van 14 januari, waarvan de tekst dateert van voor de muiterij van Thysstad. En in Eville schrijft de pers na de transfer zonder enige schroom over een vraag van Kasa Vubu en het akkoord van Mobutu.

([101]) Op 31 december 1960 is de termijn van het college van commissarissen verstreken.

([102]) Zij sturen hun kinderen naar België niet uit angst voor represailles na de transfer, maar bezorgd voor hetgeen kan gebeuren wanneer Lumumba wordt bevrijd voor een transfer.

ques à Léopoldville. Lumumba pourrait être libéré grâce à une intervention des Nations unies. La question que Marlière pose à Loos à la fin du mois d'octobre 1960 est très significative à cet égard. Lumumba sera-t-il à l'abri d'une intervention de l'ONU à Elisabethville ou à Jadotville ? Lumumba pourrait également retrouver la liberté en profitant du manque de fiabilité de l'ANC, où une mutinerie est toujours latente, ou en profitant d'un coup de théâtre à Léo où aucune manigance politique ne peut être exclue. Un an plus tôt, jour pour jour, Lumumba avait été sorti triomphalement de sa cellulle et était présent à la Table ronde de Bruxelles. Rien ne permet d'exclure que ce scénario se répète. Dans la première moitié du mois de janvier, la pression en vue d'éloigner Lumumba de Thysville s'accroît. Alors que les intrigues à propos de la formation d'un véritable « gouvernement » battent leur plein à Léopoldville ([101]), que le président Kasa Vubu annonce le 2 janvier une Table ronde pour le 25 janvier et que la commission de conciliation des Nations unies se réunit le 4 janvier à Léopoldville, on veut éloigner Lumumba des environs de la capitale en raison de l'influence que le leader congolais pourrait exercer sur les esprits. En outre, le risque qu'il soit libéré, soit à la suite de troubles dans la garnison de Thysville, soit à la suite d'une intervention extérieure depuis Stanleyville, ne cesse de croître. Plusieurs commissaires sont carrément épouvantés par la perspective de voir Lumumba libéré. C'est dans ce contexte que Kandolo et Nendaka envoient leurs enfants en Belgique ([102]). La mutinerie de Thysville (12-13 janvier) accélère encore cette évolution, mais ne joue en soi qu'un rôle secondaire. Elle montre seulement que la détention de Lumumba n'est plus garantie. Il ressort également d'une enquête sur la mutinerie que les officiers et les soldats souhaitent que Lumumba quitte le camp de Thysville.

L'examen de cette période d'environ quarante jours, des négociations, des destinations alternatives ne permet pas de conclure purement et simplement que le transfert de Lumumba au Katanga doit *a priori* être assimilé à un meurtre avec préméditation dans le chef de ceux qui étaient favorables à l'idée du transfert. Le transfert de Lumumba au Katanga n'est même pas un plan secret, qui ne peut pas être révélé au grand jour. C'est ce que demande expressément l'hebdomadaire *Présence congolaise* dans son numéro du 14 janvier, dont le texte date d'avant la mutinerie de Thysville. Après le transfert, la presse d'Élisabethville n'hésite pas à évoquer une demande de Kasa Vubu et l'accord de Mobutu.

([101]) Le mandat du Collège des commissaires a expiré le 31 décembre 1960.

([102]) Ils envoient leurs enfants en Belgique, non par peur de représailles après le transfert, mais parce qu'ils s'inquiètent de ce qui pourrait arriver si Lumumba était libéré avant le transfert.

Hoe zit het aan Katangese zijde ? Wie beslist in Katanga om Lumumba te accepteren, wanneer gebeurt dat en waarom ? Maar vooreerst deze vraag : Is het mogelijk dat Lumumba naar E'ville werd overgebracht zonder de instemming van Tshombe of de Katangese regering ? Stonden de Katangese autoriteiten voor een voldongen feit ? Dat is wat de Katangese president te verstaan geeft aan VN-gezant Berendsen tijdens een onderhoud in de namiddag van 18 januari ([103]). VN-secretaris Hammarskjöld verwijst naar dat gesprek in zijn brief aan Tshombe van 20 januari waar hij schrijft :

Comment les choses se présentent-elles du côté katangais ? Qui décide au Katanga d'accepter Lumumba, quand cette décision est-elle prise et pour quelles raisons ? Il faut toutefois d'abord se demander s'il est possible que Lumumba ait été transféré à Élisabethville sans l'accord de Tshombe ou du gouvernement katangais. Les autorités katangaises se trouvaient-elles devant un fait accompli ? C'est ce que le président katangais laisse entendre à l'émissaire de l'ONU Berendsen lors d'un entretien qui a lieu le 18 janvier dans l'après-midi ([103]). Le secrétaire de l'ONU Hammarskjöld fait allusion à cet entretien dans sa lettre à Tshombe datée du 20 janvier, dans laquelle il écrit :

<Si, comme je crois le comprendre, vous-même et les Autorités katangaises vous êtes trouvés, avec ce transfert, en présence d'un fait accompli, vous ne manquerez etc.> ([104])

Dat is ook wat Tshombe verklaart tijdens zijn ondervraging in Coquilhatstad op 17 mei 1961. Op de vraag of hij met Delvaux akkoord was gegaan om Lumumba op te sluiten in de gevangenis van Kasapa bij Jadotville antwoordt de Katangese president :

C'est également ce que Tshombe déclare lors de son interrogatoire, le 17 mai 1961, à Coquilhatville. Lorsqu'on lui demande s'il avait donné son accord à Delvaux pour que Lumumba soit incarcéré à la prison de Kasapa près de Jadotville, le président katangais répond que :

<Kasapa se trouve à Elisabethville, c'est la prison centrale. Rien n'avait été convenu pour qu'il soit incarcéré là. D'ailleurs je n'ai jamais accepté pour qu'il soit envoyé au Katanga, j'ai toujours dit qu'il devait aller à Bakwanga. Des télégrammes ont été échangés à ce sujet là avec le président lui-même. Lumumba m'a été envoyé par surprise.> ([105])

Deze versie van Tshombe lijkt zeer twijfelachtig. Tshombe bevindt zich dan in een moeilijk parket. Het lijkt er veel op dat de Katangese president, na de dood van Lumumba, consequent elke verantwoordelijkheid voor de transfer en bijgevolg voor de dood van Lumumba heeft afgewezen. En dat hij daarbij handig gebruikt maakt van het feit dat — ook al was hij akkoord met de overbrenging van Lumumba — het tijdstip van Lumumba's aankomst voor hem een verrassing was.

Er zijn drie verklaringen van 18 januari die de versie van Tshombe over het voldongen feit tegenspreken. Vooreerst is er het communiqué van Inforkat dat daags na de aankomst van Lumumba — omstreeks 10 u — wordt gepubliceerd. Daarin is uitdrukkelijk sprake van het akkoord van de Katangese regering. Waarom zou

Cette version de Tshombe paraît très contestable. Tshombe se trouve à ce moment dans une situation délicate. On a la ferme impression qu'après la mort de Lumumba, le président katangais a rejeté systématiquement toute responsabilité en ce qui concerne le transfert et, par conséquent, la mort de Lumumba. Et qu'il joue habilement, à cet égard, sur le fait que — même s'il avait marqué son accord sur le transfert de Lumumba —, le moment de l'arrivée de Lumumba a été une surprise pour lui.

Il y a trois déclarations du 18 janvier qui contredisent la version de Tshombe concernant le fait accompli. Premièrement, il y a le communiqué d'Inforkat publié le lendemain de l'arrivée de Lumumba (vers 10 heures). Ce communiqué fait expressément état de l'accord du gouvernement katangais. Pourquoi le service d'information

([103]) Zie in dat verband ook Vandewalle.

([104]) Verzameling IV. « Voldongen feit » slaat hier niet op het ogenblik van aankomst, maar op de transfer als zodanig.

([105]) De tekst gaat verder : « Les deux commissaires généraux qui escortaient Lumumba m'ont dit que leur destination était Bakwanga mais qu'arrivé au dessus de cette localité, ils ont changé d'avis et sont venus à Elisabethville. Je leur ai dit qu'à l'avenir, ils ne pouvaient plus m'envoyer de détenus. Car ils me proposaient aussi de faire venir à Elisabethville MM. Finant, Fataki et consorts. Ceux-là ont été envoyé à Bakwanga » (proces-verbaal van de ondervraging in Brassinne, *Annexes* 36 : « Interrogatoire de M. Tshombe à Coquilhatville (17/3/1961) »).

([103]) Voir aussi à cet égard Vandewalle.

([104]) Collection IV. Le « fait accompli » ne vise pas le moment de l'arrivée, mais le transfert en tant que tel.

([105]) Le texte continue : « Les deux commissaires généraux qui escortaient Lumumba m'ont dit que leur destination était Bakwanga mais qu'arrivé au dessus de cette localité, ils ont changé d'avis et sont venus à Elisabethville. Je leur ai dit qu'à l'avenir, ils ne pouvaient plus m'envoyer de détenus. Car ils me proposaient aussi de faire venir à Elisabethville MM. Finant, Fataki et consorts. Ceux-là ont été envoyé à Bakwanga » (procès-verbal de l'interrogatoire dans Brassinne, *Annexes* 36 : « Interrogatoire de M. Tshombe à Coquilhatville (17/3/1961) »).

de officiële voorlichtingsdienst melding maken van een akkoord van de Katangese regering als dat er niet zou zijn geweest ?

officiel mentionnerait-il l'existence d'un accord si tel n'avait pas été le cas ?

<A la demande du Président Kasavubu et avec l'accord du Gouvernement Katangais, le traître Lumumba a été transféré au Katanga, la prison de Thysville n'offrant pas les garanties suffisantes> ([106])

Verder zijn er de verklaringen van Van den Bloock en Crener. Beide diplomaten spreken in een boodschap aan Brussel uitdrukkelijk van een akkoord van de Katangese regering. Zouden zij daar melding van maken als zij geen informatie ter zake zouden hebben gehad of, sterker nog, geweten hadden dat er geen akkoord was ? Vermoedelijk nog in de voormiddag laat Van den Bloock aan Brussel weten :

Il y a ensuite les déclarations de Van den Bloock et de Crener. Dans un message envoyé à Bruxelles, les deux diplomates parlent explicitement d'un accord du gouvernement katangais. En auraient-ils fait mention s'ils n'avaient eu aucune information à ce sujet, ou qui plus est, s'ils avaient su qu'il n'y avait pas d'accord ? Van den Bloock envoie, probablement encore dans la matinée, le message suivant à Bruxelles :

<Gouvernement katangais était en principe d'accord mais a été surpris par arrivée précipitée.> ([107])

's Avonds is de beurt aan Crener. Hij schrijft Brussel :

Dans la soirée, c'est au tour de Crener. Il écrit à Bruxelles :

<Les autorités ont été surprises par cette arrivée soudaine mais attendue.> ([108])

Toch moeten we hierbij enkele kanttekeningen maken. Het is mogelijk dat de beweringen van Van den Bloock en Crener steunen op het communiqué van Inforkat. En dan blijft alleen het perscommuniqué over. En is het uitgesloten dat het perscommuniqué een « officiële versie » bevat die niet helemaal conform de waarheid is ? De redenering gaat dan als volgt. Lumumba is dood, hij kan niet teruggestuurd worden. Dus kan de Katangese regering moeilijk verklaren dat ze niet akkoord gaat met de transfer.

Dat lijkt ons te ver gezocht en we concluderen dat Katanga akkoord was. Maar wie heeft dan zijn akkoord gegeven ? Het perscommuniqué van Inforkat vermeldt het « akkoord van de Katangese regering ». Daartegenover staat de getuigenis van oud-minister Kibwe, die voor de onderzoekscommissie verklaart dat de transfer van Lumumba werd afgehandeld tussen Kasa Vubu en Tshombe en dat de Katangese ministerraad zich niet over deze vraag heeft gebogen. Er is reden om aan deze getuigenis te twijfelen. Vooreerst gold de transfer van Lumumba geen eenvoudige politionele kwestie, maar een zaak van het hoogste politiek belang en lijkt het zeer twijfelachtig dat Tshombe zijn instemming zou hebben gegeven zonder rugdekking van andere ministers. Bovendien wekt Kibwe de indruk alle verantwoordelijkheid

Il convient cependant de formuler certaines remarques à ce propos. Il se peut que les affirmations de Van den Bloock et de Crener s'appuient sur le communiqué d'Inforkat. Il ne reste dès lors que le communiqué de presse. De même, est-il exclu que le communiqué de presse contienne une « version officielle » qui ne soit pas tout à fait conforme à la réalité ? Le raisonnement est alors le suivant. Lumumba est décédé, il ne peut pas être renvoyé d'où il vient. Dans ces conditions, le gouvernement katangais peut difficilement déclarer ne pas marquer son accord sur le transfert.

Cela nous semble tiré par les cheveux et nous concluons que le Katanga était d'accord. Mais alors, qui a donné son accord ? Le communiqué de presse d'Inforkat mentionne « l'accord du gouvernement katangais ». D'autre part, il y a le témoignage de l'ancien ministre Kibwe, qui a déclaré devant la commission d'enquête que le transfert de Lumumba a été conclu entre Kasa Vubu et Tshombe et que le conseil des ministres du Katanga ne s'est pas occupé de cette question. Il y a toutefois des raisons de mettre ce témoignage en doute. Tout d'abord, le transfert de Lumumba n'était pas qu'une simple opération de police, il s'agissait au contraire d'une affaire de la plus haute importance politique. Il semble dès lors douteux que Tshombe ait donné son accord sans être couvert par d'autres ministres. En outre, Kibwe

([106]) Verzameling IV. Men zal opmerken dat er een manifeste tegenstrijdigheid is tussen dit communiqué van Inforkat gepubliceerd in de ochtend (omstreeks 10 u) en de verklaring afgelegd door Tshombe aan Berendsen in de namiddag van 18 januari.

([107]) Verzameling IV.

([108]) Verzameling IV.

([106]) Collection IV. On notera qu'il existe une contradiction manifeste entre ce communiqué d'Inforkat, publié le matin (vers 10 heures), et la déclaration faite par Tshombe à Berendsen dans l'après-midi du 18 janvier.

([107]) Collection IV.

([108]) Collection IV.

af te schuiven op een man die intussen is overleden en zich niet langer kan verdedigen. Anderzijds is Kibwe's voorstelling niet geheel uit te sluiten. We moeten erkennen dat er in het dossier van de transfer aan Katangese zijde geen andere naam opduikt dan die van Tshombe, terwijl in Leo vrijwel alle politici op een of andere manier bij de transfer waren betrokken. We achten het verder uitgesloten dat een ander regeringslid dan president Tshombe, bijvoorbeeld Munongo, alleen zijn instemming zou hebben gegeven.

Wanneer heeft Tshombe — en zonodig de Katangese regering — ingestemd met de transfer ? In de namiddag van 14 januari richt Kandolo een verzoek tot Tshombe om in te stemmen met de overbrenging van Lumumba. In de voormiddag van 15 januari vraagt president Kasa Vubu het akkoord van zijn ambtsgenoot Youlou voor een transit van gevangenen richting Bakwanga. Dat zou er kunnen op wijzen dat er geen of een negatief antwoord is gekomen op het verzoek van Kandolo. Maar zekerheid daarover is er niet. In de reisroute die Lahaye op 16 januari in de voormiddag (omstreeks 10 u) op papier zet is er sprake van E'ville als tweede bestemming, zonder reserve, als zou blijken dat VN-troepen een landing in Bakwanga kunnen bemoeilijken. Mag men daaruit besluiten dat E'ville zijn terughoudendheid heeft laten varen en zijn instemming heeft gegeven? Het lijkt wel zo te zijn. En dan kan men niet rond de vaststelling dat precies op 16 januari om 9 u — dus tussen de brief aan Youlou en de redactie van het reisplan — Kasa Vubu en Tshombe elkaar voor het eerst sedert de secessie aan de telefoon hebben gesproken. Hebben beide mannen daar over Lumumba gesproken? Wij hebben geen enkel document om dat te bevestigen, maar het lijkt bijna ondenkbaar dat zij het probleem van de transfer na Kandolo's verzoek niet zouden hebben aangesneden. En dan lijkt het evenmin uitgesloten dat beide presidenten tot een vaag akkoord zijn gekomen. Anderzijds mag men niet vergeten dat minister Delvaux op 15 januari nog steeds in E'ville verblijft en in de voormiddag van 16 januari in Leo terugkeert om er onmiddellijk met Kasa Vubu een onderhoud te hebben. Tenslotte hebben wij geen enkel zicht op de telex-verbinding tussen Leo en E'ville die sedert 12 januari opnieuw in gebruik was ([109]).

donne l'impression de rejeter toute la responsabilité sur un homme, qui est entre-temps décédé et ne peut dès lors plus se défendre. D'autre part, la présentation des faits par Kibwe ne doit pas être intégralement rejetée. Nous devons reconnaître que dans le dossier relatif au transfert, aucun autre nom que celui de Tshombe n'apparaît du côté katangais, alors qu'à Léopoldville, pratiquement tous les hommes politiques ont été, d'une manière ou d'une autre, concernés par ce transfert. Il nous semble ensuite exclu qu'un autre membre du gouvernement que le président Tshombe, par exemple, Munongo, aurait pu, seul, donner son accord.

Quand Tshombe — et, le cas échéant, le gouvernement katangais — a-t-il marqué son accord sur le transfert ? C'est dans l'après-midi du 14 janvier que Kandolo demande à Tshombe d'autoriser le transfert de Lumumba. Dans la matinée du 15 janvier, le président Kasa Vubu demande à son homologue Youlou l'autorisation de faire transiter par Brazzaville des prisonniers transférés à Bakwanga. Cela pourrait indiquer que la demande de Kandolo est restée sans réponse ou a été rejetée. Il n'y a toutefois aucune certitude à ce propos. Dans l'itinéraire que Lahaye met sur papier dans la matinée du 16 janvier (vers 10 h), il est question d'Élisabethville comme deuxième destination, sans aucune réserve, s'il devait s'avérer que les troupes de l'ONU risquent d'entraver un atterrissage à Bakwanga. Peut-on en conclure qu'Élisabethville a vaincu sa réticence et a donné son autorisation? Il semble bien que ce soit le cas. Et on ne peut alors que constater que c'est précisément le 16 janvier à 9 h — c'est-à-dire entre le moment où la lettre est envoyée à Youlou et l'établissement de l'itinéraire — que Kasa Vubu et Tshombe se sont parlé au téléphone pour la première fois depuis la sécession. Les deux hommes ont-ils parlé de Lumumba à cette occasion? Nous n'avons aucun document permettant de l'affirmer, mais il semble presque impensable qu'après la demande adressée par Kandolo, ils n'aient pas abordé le problème du transfert. Il ne semble pas davantage exclu dans ce cas que les deux présidents soient parvenus à un vague accord. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que, le 15 janvier, le ministre Delvaux séjourne encore à Élisabethville et qu'il retourne à Léopoldville le 16 janvier, dans la matinée, pour y avoir immédiatement un entretien avec Kasa Vubu. Enfin, nous ne savons rien sur la liaison par télex entre Léopoldville et Élisabethville, qui était de nouveau opérationnelle depuis le 12 janvier ([109]).

([109]) Jean Cordy, adviseur van Buitenlandse Zaken in Leopoldstad, maakt in zijn getuigenis voor de onderzoekscommissie melding van een telex die hij onder ogen zou hebben gehad en waarin het akkoord met de transfer zou zijn gegeven. Denis, adviseur van Kasavubu, maakt in een telex aan Brussel van 28 januari 1961 melding van een rechtstreekse telex van Kasavubu aan Tshombe op 26 januari, wat bewijst dat het telexverkeer wel degelijk opnieuw werkte (Brazza 140, 28 januari 1961).

([109]) Dans les déclarations qu'il a faites devant la commission d'enquête, Jean Cordy, conseiller des Affaires étrangères à Léopoldville, fait état d'un télex qu'il aurait vu et par lequel il aurait été consenti au transfert. Denis, conseiller de Kasa Vubu, fait état d'un télex adressé directement par ce dernier à Tshombe le 26 janvier, ce qui prouve que la liaison par télex était bel et bien rétablie (Brazza 140, 28 janvier 1961).

Wat zijn de motieven van de Katangezen ? Daarover is vrijwel niets bekend. Waarom stemt Tshombe op 16 januari in met de transfer die hij eerder had afgewezen ? Er zijn twee mogelijke beweegredenen. Een eerste motief kan betrekking hebben op de afsluiting van het militair akkoord, waarover al dagen wordt onderhandeld. Precies daarvoor zijn Puati en Delvaux eerder al naar Elisabethstad afgereisd. De afsluiting van dat akkoord stuit echter op het probleem van Katanga's souvereinititeit, door Leo afgewezen, door Eville geëst. Wij weten dat Tshombe al eerder de transfer van Lumumba afgewezen omdat hij daarin een erkenning van Kasa Vubu's gezag als Congolese president zag. Is het mogelijk dat Tshombe heeft ingestemd met de transfer van Lumumba omdat hij ze beschouwde als een geste van erkenning tegenover Kasa Vubu en dus ook als pasmunt voor het militair akkoord ? Als men de moeilijkheden in rekening neemt die na 17 januari de ondertekening van het militair akkoord zullen verhinderen, moet men ontkennend antwoorden. Op 24 januari verwerpt Leopoldstad het ontwerp van militair akkoord omdat het de Katangese autonomie bestendigt. Een tweede motief kan betrekking hebben op de Balubakatleider Sendwe, die in Leo verblijft. Na de inval van de lumumbisten in Noord-Katanga en de creatie van de Balubakatprovincie Lualaba in Manono op 10 januari is Jason Sendwe vijand nummer één. Katanga dringt aan op zijn arrestatie, mogelijk in ruil voor Lumumba's transfer. Daarvoor hebben we twee aanwijzingen. We laten daarbij de ontwerp-telex van 14 januari waarin deze ruil als voorwaarde werd gesteld buiten beschouwing, vermits we geen zekerheid hebben over de authenticiteit ervan. Als eerste aanwijzing is er de geloofwaardige mededeling van Denis, adviseur van Kasa Vubu, die op 28 januari aan Brussel laat weten dat Tshombe weigert deel te nemen aan de preliminaire Ronde Tafel in Leo zolang Sendwe niet is gearresteerd. Volgens Denis is Bomboko tegen deze arrestatie, en « waarschijnlijk » ook Kasa Vubu. Van de president is hij dus niet zeker. Is het mogelijk dat Kasavubu aan de telefoon heeft ingestemd met de arrestatie van Sendwe en nadien op het njet van Bomboko is gestoten ? En dat Tshombe nu de inwilliging van een reeds bedongen voorwaarde eist vooraleer hij aan de Ronde Tafel deelneemt ? Er is een tweede aanduiding. Op 13 februari laat Van den Bloock aan Brussel weten :

Quels sont les motifs des Katangais ? On n'en sait pratiquement rien. Pourquoi Tshombe consent-il, le 16 janvier, au transfert qu'il a refusé auparavant ? Il y a deux mobiles possibles. Un premier motif peut être en relation avec la conclusion de l'accord militaire que l'on négociait depuis des jours. C'est précisément à cet effet que Mpwati et Delvaux sont déjà partis plus tôt à Élisabethville. La conclusion de cet accord achoppe toutefois au problème de la souveraineté du Katanga, refusée par Léopoldville et exigée par Élisabethville. Nous savons que Tshombe a déjà refusé le transfert de Lumumba auparavant, parce qu'il y voyait une reconnaissance de l'autorité de Kasa Vubu comme président du Congo. Est-il possible que Tshombe ait consenti au transfert de Lumumba parce qu'il le considérait comme un geste de reconnaissance vis-à-vis de Kasa Vubu et donc comme monnaie d'échange de l'accord militaire ? On doit répondre par la négative si l'on tient compte des difficultés qui vont entraver la signature de l'accord militaire après le 17 janvier. Le 24 janvier, Léopoldville rejette le projet d'accord militaire parce qu'il pérennise l'autonomie katangaise. Un deuxième motif peut être mis en relation avec le chef de la Balubakat, Sendwe, qui réside à Léopoldville. Après l'invasion des Lumumbistes dans le Nord-Katanga et la création de la province Balubakat Lualaba à Manono le 10 janvier, Jason Sendwe est devenu l'ennemi numéro un. Le Katanga insiste pour qu'on l'arrête, peut-être en échange du transfert de Lumumba. Nous avons deux indices dans ce sens et nous ne parlons pas du projet de télex du 14 janvier dans lequel cet échange est posé comme condition, étant donné que nous n'avons pas de certitude quant à son authenticité. Le premier indice est le communiqué crédible de Denis, conseiller de Kasa Vubu, qui avise Bruxelles, le 28 janvier, que Tshombe refuse de participer à la Table ronde préliminaire à Léopoldville tant que Sendwe n'est pas arrêté. Selon Denis, Bomboko est opposé à cette arrestation et « probablement » également Kasa Vubu. Il n'est donc pas sûr du président. Est-il possible que Kasa Vubu ait consenti au téléphone à l'arrestation de Sendwe et se soit ensuite heurté au refus catégorique de Bomboko ? Et que Tshombe exige l'acceptation d'une condition déjà stipulée avant de participer à la Table ronde ? Il y a une deuxième indication. Le 13 février, Van den Block fait savoir à Bruxelles :

<Par mon 95 j'avais déjà souligné combien embarrassante était pour Tshombe transfert de Lumumba qu'il avait expréssement fait dépendre arrestation de Sendwe. Comme ce dernier est toujours en liberté, mauvaise humeur envers gouvernement central trop peu compréhensif s'explique.> ([110])

([110]) Verzameling IV.

([110]) Collection IV.

Waarom zou Van den Bloock uitdrukkelijk spreken van deze ruil als hij daar geen enkele informatie zou over hebben ? ([111])

Kiwbe heeft aan de parlementaire onderzoekscommissie uitdrukkelijk de vraag gesteld : wat was de tegenprestatie voor Lumumba's transfer (en in zijn redenering ook : voor zijn executie) ? De arrestatie van Sendwe als tegenprestatie lijkt ons een geloofwaardige hypothese te zijn. Maar wij kunnen niet uitsluiten dat er achter de coulissen andere afspraken zijn gemaakt. Wat in elk geval treft is het contrast tussen de uiterlijke lotsverbondenheid tussen Leo en E'ville, uitgedrukt in de transfer van Lumumba, en de obstakels die de afsluiting van een militair akkoord tussen beide partijen in de weg staan en zelfs tot een verslechtering van hun relaties leiden.

Welke rol spelen de Belgische advieurs in Katanga ? Er is ons geen enkel initiatief bekend van Bartelous of Weber, de twee belangrijkste Belgische medewerkers van de president, noch van Crevecœur, de Belgische commandant van de Katangese Gendarmerie, van Perrad of Verdickt van de generale staf, noch van kolonel Vandewalle en zijn vertrouweling Smal, noch van professor Clemens en de leden van zijn Bureau-Conseil, noch van de diplomaten Crener of Van den Bloock ten voordele van de transfer. Integendeel, in Eville zijn ze gekant tegen de overbrenging van Lumumba.

Het Bureau-conseil krijgt in de versie van De Witte een belangrijke rol toebedeeld. In werkelijkheid valt daar zeer weinig over te zeggen en wat Vandewalle daarover vertelt is weinig geloofwaardig. Er is geen bespreking op zaterdag 14 januari van de telex van Dupret (Brazza 53). Een discussie van Kandolo's verzoek dat via de Gendarmerie is binnengelopen is er die zaterdagnamiddag waarschijnlijk evenmin geweest. Mogelijk hebben Weber, Bartelous en Crèvecœur op zondagnamiddag 15 januari de zaak van Lumumba's transfer opgeworpen bij Tshombe in de marge van de ONUC-vergadering. Het is mogelijk dat het Bureau-Conseil op maandagmorgen 16 januari Brazza 53 heeft bestudeerd en daar een negatief advies heeft aangekoppeld. Maar het bespreekt zeker niet de telex van minister d'Aspremont Lynden die pas tegen de avond binnenloopt. Wij wijzen er nog eens op dat Smal, vertrouweling van Loos en van Vandewalle, pas op maandagavond 16 januari vanuit België in Elisabethstad terugkeert, en dat Vandewalle zelf op 16 en 17 januari afwezig is.

([111]) Wij moeten hier wijzen op het bestaan van een ontwerp-telegram dat uitdrukkelijk spreekt van deze ruil. De authenticiteit van dit document staat echter niet vast. De tekst luidt als volgt : « Président Tshombe pour président Kasa Vubu, commissaire Kandolo et collège commissaires généraux. Consentons à interner Lumumba au Katanga si de votre part procédez arrestation et internement Sendwe Jason qui collabore avec troupes lumumbistes pour envahir le Nord du Katanga et en faire un nouveau satellite de Moscou (s) M. Tshombe » (in Brassinne, *Annexes*, 9.3).

Pourquoi Van den Bloock parlerait-il explicitement de cet échange s'il n'avait pas la moindre information à ce propos ? ([111])

Kibwe a posé expressément la question à la commission d'enquête parlementaire : quelle était la contrepartie du transfert de Lumumba (et dans son esprit aussi: de son exécution) ? L'arrestation de Sendwe en contrepartie nous paraît être une hypothèse crédible. Nous ne pouvons cependant pas exclure la possibilité que des accords aient été conclus en coulisse. Ce qui frappe en tout cas, c'est le contraste entre la solidarité de façade entre Léopoldville et Élisabethville, qui s'exprime par le transfert de Lumumba, et les obstacles qui entravent la conclusion d'un accord militaire entre les deux parties et entraînent même une dégradation de leurs relations.

Quel rôle jouent les conseillers belges au Katanga ? Nous n'avons connaissance d'aucune initiative de Bartelous ou Weber, les deux principaux collaborateurs belges du président, ni de Crèvecœur, le commandant belge de la Gendarmerie katangaise, ni de Perrad ou de Verdickt de l'état-major général, ni du colonel Vandewalle ou de Smal, son confident, ni du professeur Clemens ou des membres du Bureau-conseil, ni des diplomates Crener ou Van den Bloock en faveur du transfert. Au contraire, à Élisabethville, ils sont opposés au transfert de Lumumba.

Dans la version de De Witte, le Bureau-conseil se voit attribuer un rôle important. En réalité, on ne sait pas grand-chose à ce sujet et ce que raconte Vandewalle à cet égard est peu crédible. Le télex de Dupret (Brazza 53) n'est pas examiné le samedi 14 janvier. La demande de Kandolo, qui est parvenue via la Gendarmerie, n'a probablement pas davantage été examinée ce samedi après-midi. Il est possible que Weber, Bartelous et Crèvecœur aient évoqué la question du transfert de Lumumba chez Tshombe, le dimanche 15 janvier dans l'après-midi, en marge de la réunion de l'ONUC. Il est possible que le Bureau-Conseil ait étudié le Brazza 53 le lundi 16 janvier au matin et qu'il y ait lié un avis négatif. En revanche, il n'examine certainement pas le télex du ministre d'Aspremont Lynden, qui n'arrive que dans la soirée. Nous rappelons que Smal, confident de van Loos et de Vandewalle, ne revient de Belgique à Élisabethville que dans la soirée du 16 janvier et que Vandewalle est lui-même absent les 16 et 17 janvier.

([111]) Nous devons signaler ici l'existence d'un projet de télégramme qui fait explicitement état de cet échange. L'authenticité de ce document n'est toutefois pas établie. Le texte est libellé comme suit : « Président Tshombe pour président Kasa Vubu, commissaire Kandolo et collège commissaires généraux. Consentons à interner Lumumba au Katanga si de votre part procédez arrestation et internement Sendwe Jason qui collabore avec troupes lumumbistes pour envahir le Nord du Katanga et en faire un nouveau satellite de Moscou (s) M. Tshombe » (in Brassinne, *Annexes*, 9.3).

Laten we tot slot de resterende cruciale vraag stellen. Welke rol speelt de Belgische regering in de transfer ? We beschikken over geen enkele aanwijzing dat de ministerraad vooraf over deze kwestie heeft beraadslaagd. Er heeft geen Congo-comité over deze zaak van gedachten gewisseld, laat staan beslissingen genomen. Van premier Eyskens is ons geen enkel standpunt in deze zaak bekend, geen enkele consultatie of advies. Op donderdag 12 januari wordt hij onwel in de Kamer, hij is wegens ziekte niet aanwezig bij de eindstemming van de eenheidswet op vrijdag 13 januari, verblijft tijdens het weekend aan zee en herneemt zijn taak op dinsdag 17 januari. In de kwestie van de transfer zijn alleen de departementen van Buitenlandse Zaken en Afrikaanse Zaken betrokken partij.

Wat Buitenlandse Zaken betreft zijn er drie démarches te vermelden ([112]). Ten eerste de herhaling van Brazza 53 aan Eville op maandag 16 januari. Dat betekent dat Buitenlandse Zaken impliciet akkoord gaat met de suggestie van Dupret aan E'ville om Kandolo's verzoek te steunen, zoniet had het departement aan Duprets bericht een eigen commentaar toegevoegd. Ten tweede de herhaling van Brazza 64 aan E'ville op dinsdag 17 januari en ten derde de verzending van Belext-Eville 20 op woensdag 18 januari. Aan deze laatste boodschappen kan echter niet hetzelfde belang worden toegekend, ze zijn vooral informatief van aard ([113]). De repetitie van Brazza 53 — ook al gaat het misschien om een routinekwestie — is belangrijker. Minister Wigny was op 16 (zeker in de namiddag) en 17 januari (zeker in de voormiddag) afwezig in Brussel. Als voorzitter van de Raad van Ministers woonde hij de vergadering van het Europees Parlement in Straatsburg bij ([114]).

De betrokkenheid van Afrikaanse Zaken is directer. Majoor Loos vraagt Marlière op zaterdag 14 januari het plan-Brazza, waarschijnlijk doelend op de transfer van

Posons enfin la dernière question cruciale. Quel rôle joue le gouvernement belge dans le transfert ? Nous ne disposons d'aucun élément indiquant que le Conseil des ministres a débattu cette question au préalable. Aucun comité Congo n'a non plus procédé à un échange de vues ou, *a fortiori*, pris de décision à ce sujet. Nous n'avons connaissance d'aucun point de vue, d'aucune consultation ou d'aucun avis du premier ministre Gaston Eyskens dans cette affaire. Le jeudi 12 janvier, celui-ci est victime d'un malaise à la Chambre et, le vendredi 13 janvier, il n'est pas présent, pour cause de maladie, lors du vote final de la loi unique. Il passe ensuite le week-end à la côte et reprend ses fonctions le mardi 17 janvier. Seuls les départements des Affaires étrangères et des Affaires africaines sont concernés par la question du transfert.

En ce qui concerne les Affaires étrangères, trois démarches sont à mentionner ([112]). Premièrement, la répétition de Brazza 53 à Élisabethville le lundi 16 janvier. On peut déduire de celle-ci que les Affaires étrangères sont implicitement d'accord avec la suggestion de Dupret, à Élisabethville, d'appuyer la demande de Kandolo, sinon le département aurait ajouté son propre commentaire au message de Dupret. Deuxièmement, la répétition de Brazza 64 à Élisabethville le mardi 17 janvier et, troisièmement, l'envoi de Belext-Eville 20 le mercredi 18 janvier. Il ne faut toutefois pas attacher la même importance à ces derniers messages, car ils sont surtout de nature informative ([113]). La répétition de Brazza 53 — même s'il s'agit peut-être d'une question de routine — est plus importante. Le ministre Wigny n'était pas à Bruxelles le 16 (certainement pas l'après-midi) et le 17 janvier (certainement pas le matin). En tant que président du Conseil des ministres, il assistait à la réunion du Parlement européen à Strasbourg ([114]).

L'implication des Affaires africaines est plus directe. Après avoir déjà émis un avis positif sur le transfert de Lumumba au Katanga en octobre 1960, le major Loos

([112]) We weten al dat het zogenaamde onderhoud tussen de Belgische diplomaat Longerstaey en president Kasa Vubu op 16 januari uit de lucht gegrepen is.

([113]) We staan hier niet op dezelfde lijn als De Witte, die het doorgeven van informatie verwart met implicatie in een actie. In tegenstelling met wat De Witte beweert (*op. cit.*, blz. 200 : « Minister van Buitenlandse Zaken Wigny's betrokkenheid bij de pogingen om Lumumba's uitlevering aan Tshombe of Kalonji te regelen blijkt uit diens telegram van 18 januari… »; blz. 301 : « had Wigny er niet alles aan gedaan om Lumumba onvoorwaardelijk uit te leveren aan zijn doodsvijanden in Zuid-Kasaï of Katanga ? », daaraan toegevoegd in de Franse editie, blz. 301 : « comme nous le montre son télégramme du 18 janvier ? ») kan men uit Belex-Eville 20 niet afleiden dat Buitenlandse Zaken de transfer mee heeft georganiseerd.

([114]) Wigny's naam staat ambtshalve onder alle telexen van Buitenlandse Zaken, maar de interne verantwoordelijkheid ervoor kan ook berusten bij de secretaris-generaal, namelijk Van den Bosch, of bij de directie van de politiek, in casu Rothschild. Telex Belext-Eville 20 wordt geminuteerd door Davignon en verstuurd onder de verantwoordelijkheid van Van den Bosch.

([112]) Nous savons déjà qu'il n'existe aucune preuve de l'entretien qu'aurait eu le diplomate belge Longerstaey avec le président Kasa Vubu le 16 janvier.

([113]) Sur ce point, nous ne sommes pas d'accord avec De Witte, qui confond transmission d'informations et implication dans une action. Contrairement à ce que prétend De Witte (l'Assassinat, p. 202-3 : « ses efforts pour arranger le transfert »; p. 301 : *Wigny n'a-t-il pas tout fait pour livrer inconditionnellement Lumumba à ses pires ennemis au Sud-Kasaï ou au Katanga, comme nous le montre son télégramme du 18 janvier ?*»), il ne peut être déduit du Belex-Eville 20 que les Affaires étrangères ont participé à l'organisation du transfert.

([114]) Le nom de Wigny figure d'office au bas de tous les télex, mais la responsabilité interne de ceux-ci peut également incomber au secrétaire général, à savoir Van den Bosch, ou à la direction de la politique, en l'occurrence Rothschild. Le télex Belex-Eville 20 est minuté par Davignon et envoyé sous la responsabilité de Van den Bosch.

Lumumba, te hernemen, nadat hij al in oktober 1960 een positief advies had gegeven voor de overbrenging van de Congolese leider naar Katanga. De minister zelf dringt op maandag 16 januari persoonlijk aan bij Tshombe om in te stemmen met de transfer. Deze démarche staat trouwens niet geïsoleerd, maar kan in een ruimer perspectief worden geplaatst. De minister is beducht voor de vrijlating of de bevrijding van Lumumba en heeft dat al eerder laten weten aan Brazzaville, hetzij rechtstreeks, hetzij via zijn kabinet, hetzij via majoor Loos. Hij verwacht van Lahaye en Marlière grote waakzaamheid in dat verband. Er zijn drie duidelijke boodschappen van Minaf in dat verband. Wij sommen ze op.

Telex Minaf (Loos) aan Marlière (Usumbura), begin januari 1961

demande à Marlière, le samedi 14 janvier, de reprendre le plan Brazza, entendant probablement par là le transfert en question. Le lundi 16 janvier, le ministre insiste personnellement auprès de Tshombe pour que celui-ci consente au transfert. Cette démarche n'est d'ailleurs pas isolée et peut être placée dans un cadre plus large. Le ministre redoute en effet la remise en liberté ou la libération de Lumumba et l'a déjà fait savoir auparavant à Brazzaville, soit directement, soit via son cabinet, soit par le major Loos. Il attend de Lahaye et de Marlière que ceux-ci fassent preuve d'une grande vigilance à ce propos. Trois messages de Minaf, que nous reproduisons ci-après, sont clairs à cet égard.

Télex de Loos à Marlière (à Usumbura), début janvier 1961

*<Tertio. Ne pas perdre de vue sécurité ami **Joseph** dont nouveau départ serait catastrophique.> ([115])*

Telex Minaf (d'Aspremont) aan Lahaye (Brazza, Marlière zit in Usumbura), 4 januari 1961

Télex de Minaf (d'Aspremont) à Lahaye (Marlière se trouve à Usumbura), le 4 janvier 1961

*<Attire toute spéciale attention sur conséquence désastreuse libération **Lumumba**. Danger telle situation devrait être porté avec insistance connaissance commissaires généraux.> ([116])*

Telex Minaf (d'Aspremont) aan Lahaye en Marlière (Brazza), 10 januari 1961

Télex de Minaf (d'Aspremont) à Lahaye et Marlière, le 10 janvier 1961

*<Primo. Eviter à tout prix — je répète à tout prix — réussite négociations sur échange **Lumumba** et consorts contre prisonniers gouvernement Gizenga.> ([117])*

Zorg ervoor dat Lumumba niet vrijkomt, dat is de boodschap van minister d'Aspremont Lynden. Welnu, de bedoeling van Lumumba's overbrenging naar een andere plaats, Boma, Bakwanga of Katanga bestaat er precies in zijn vrijlating te verhinderen. De demarche van minister d'Aspremont Lynden bij Tshombe op 16 januari zit dan ook helemaal in de lijn van de vorige. Heeft zij effectief een invloed gehad op de beslissing van

Le message du ministre d'Aspremont Lynden est clair : il faut veiller à ce que Lumumba ne soit pas libéré. Or, le transfert de Lumumba vers un autre lieu, comme Boma, Bakwanga ou le Katanga, vise précisément à éviter qu'il soit libéré. La démarche que le ministre d'Aspremont Lynden entreprend auprès de Tshombe le 16 janvier se situe dans le droit fil de la précédente. A-t-elle eu effectivement une influence sur la décision de Tshombe ? Nous

([115]) Papieren Loos.

([116]) Verzameling IV. Terecht beschouwt De Witte deze telex als een belangrijk document, maar hij gaat in zijn interpretatie te ver als hij schrijft : *« un télégramme pressant Léopoldville de trouver une solution solide au problème Lumumba … »* (172-3, zie ook blz. 179). En op blz. 185, met verwijzing naar de uitdrukking « élimination définitive » van 6 oktober 1960 : *« Le télégramme du 4 janvier démontre que, pour Bruxelles, ce projet [« élimination définitive », n.v.d.a.] signifie plus qu'une simple détention à Thysville. Lumumba doit coûte que coûte être évacué de Thysville, indépendamment du prix de l'opération en termes de diplomatie internationale ».* Als men zich houdt aan de tekst dan leest men dat Minaf waarschuwt voor de desastreuze gevolgen van Lumumba's vrijlating. Daarop antwoordt Crokart dat de commissarissen niet van plan zijn Lumumba vrij te laten.

([117]) Verzameling IV.

([115]) Papiers Loos.

([116]) Collection IV. De Witte considère, à juste titre, ce télex comme un document important, mais il va trop loin dans son interprétation lorsqu'il écrit que : « un télégramme pressant Léopoldville de trouver une solution solide au problème Lumumba … » (172-3, voir aussi p. 179) et à la p. 185, lorsqu'il fait référence à l'expression « élimination définitive » du 6 octobre 1960 : « Le télégramme du 4 janvier démontre que, pour Bruxelles, ce projet [élimination définitive », *n.d.l.a.*] signifie plus qu'une simple détention à Thysville. Lumumba doit coûte que coûte être évacué de Thysville, indépendamment du prix de l'opération en termes de diplomatie internationale ». Si l'on s'en tient au texte, on lit que Minaf met en garde contre les conséquences désastreuses de la libération de Lumumba. Ce à quoi Crokart répond que les commissaires n'ont pas l'intention de libérer Lumumba.

([117]) Collection IV.

Tshombe? Daarover tasten we in het duister. We kunnen alleen vaststellen dat het verzoek van de minister vrij laat komt in de sequens van gebeurtenissen tussen 14 en 17 januari en pas nadat de operatie transfer in Leo al is van start gegaan.

Kan men uit de transfer van Lumumba naar Katanga ook afleiden de autoriteiten van Leo, de Belgische raadgevers en bepaalde regeringsinstanties in Brussel ook wetens en willens diens dood nastreven ? Dat is een vraag die men alleen met grote omzichtigheid kan proberen te beantwoorden. Wij zullen nu eerst de executie van Lumumba behandelen en vervolgens op deze cruciale vraag terugkomen.

n'en savons rien. Nous pouvons simplement constater que la demande du ministre survient assez tardivement dans la séquence des événements qui se déroulent entre le 14 et le 17 janvier et seulement à un moment où l'opération de transfert a déjà commencé à Léopoldville.

Peut-on déduire du transfert de Lumumba au Katanga que les autorités de Léo, leurs conseillers belges et certains milieux gouvernementaux belges ont en toute connaissance de cause voulu le tuer ? C'est une question à laquelle on ne peut répondre qu'avec une grande prudence. D'abord, nous étudierons l'exécution de Lumumba, après quoi nous reviendrons à cette question cruciale.

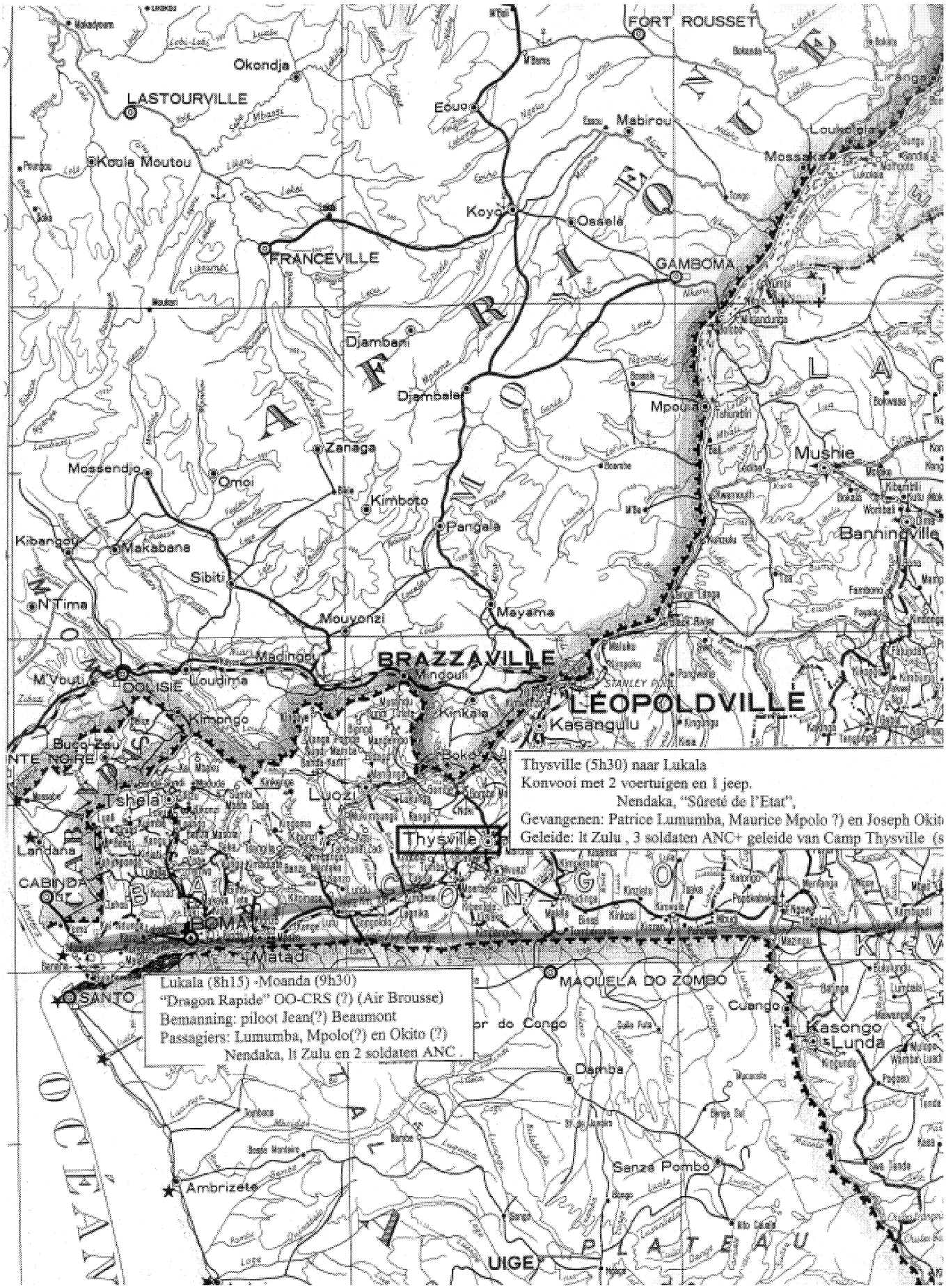
FORT ROUSSET
Okondja
LASTOURVILLE
Koula Moutou
Mabirou
Koyo
Ossele
FRANCEVILLE
GAMBOMA
Djambala
Mpouya
Zanaga
Mossendjo
Omoi
Kimboto
Pangala
Mushie
Kibangou
Makabana
Sibiti
N'Tima
Mayama
Mouyondzi
BRAZZAVILLE
Madingou
M'Vouti
Loudima
Kimpongo
Kinkala
Kasangulu
LÉOPOLDVILLE
Boko
Tshela
Luozi
Thysville
Landana
CABINDA
BOMA
Matadi
SANTO
MAQUELA DO ZOMBO
Cuango
Kasongo Lunda
Djamba
Senze Pombo
Ambrizete
UIGE
Thysville (5h30) naar Lukala
Konvooi met 2 voertuigen en 1 jeep.
Nendaka, "Sûreté de l'Etat",
Gevangenen: Patrice Lumumba, Maurice Mpolo ?) en Joseph Okito
Geleide: lt Zulu , 3 soldaten ANC+ geleide van Camp Thysville
Lukala (8h15) -Moanda (9h30)
"Dragon Rapide" OO-CRS (?) (Air Brousse)
Bemanning: piloot Jean(?) Beaumont
Passagiers: Lumumba, Mpolo(?) en Okito (?)
Nendaka, lt Zulu en 2 soldaten ANC

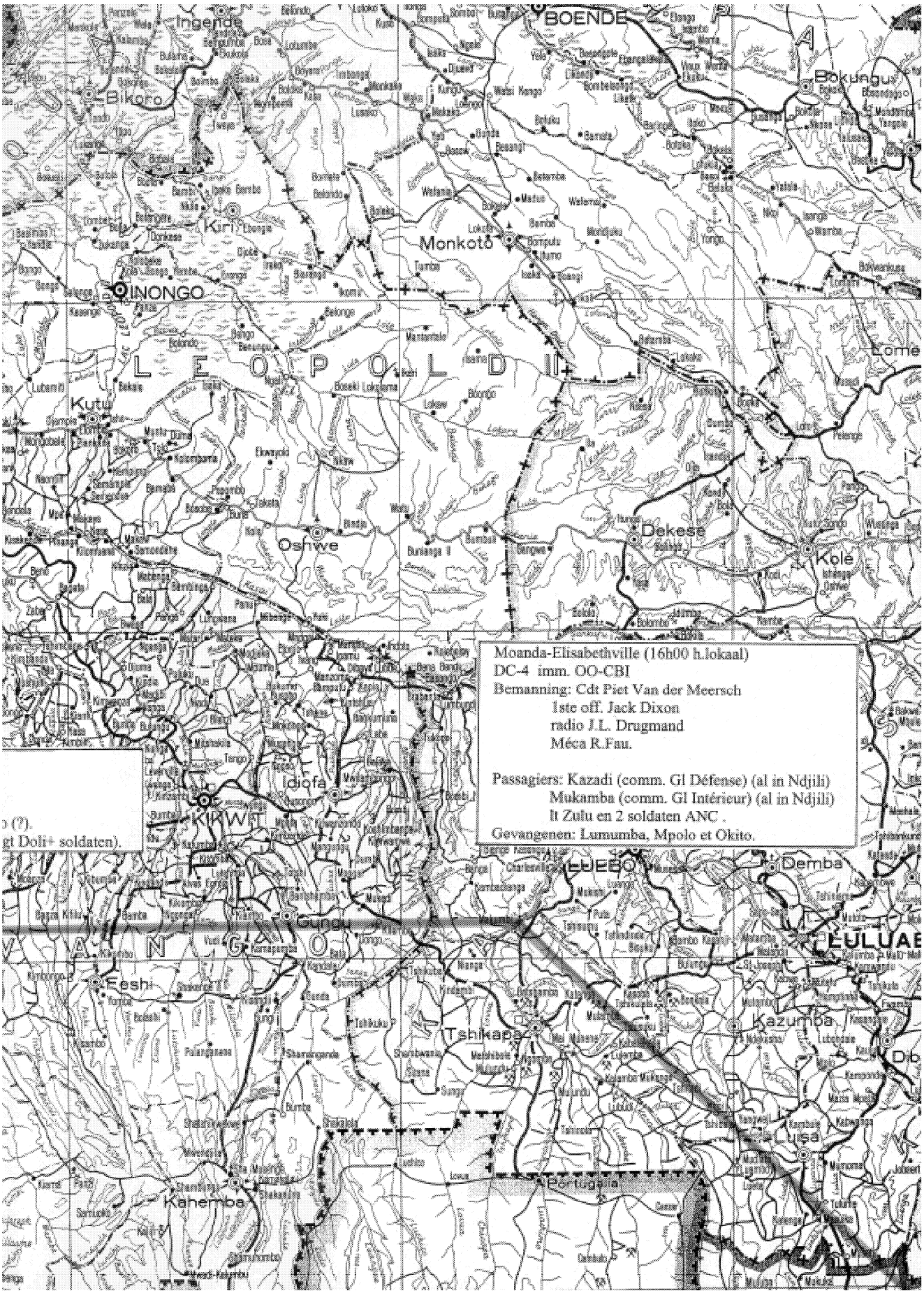
Ingende
BOENDE
Bikoro
Bokungu
Kiri
Monkoto
INONGO
L E O P O L D I
Lome
Kutu
Oshwe
Dekese
Kole
Idiofa
KIKWIT
Demba
Gungu
Feshi
Tshikapa
Kazumba
Luisa
Kahemba
Moanda-Elisabethville (16h00 h.lokaal)
DC-4 imm. OO-CBI
Bemanning: Cdt Piet Van der Meersch
1ste off. Jack Dixon
radio J.L. Drugmand
Méca R.Fau.
Passagiers: Kazadi (comm. Gl Défense) (al in Ndjili)
Mukamba (comm. Gl Intérieur) (al in Ndjili)
It Zulu en 2 soldaten ANC .
Gevangenen: Lumumba, Mpolo et Okito.

Thysville (5h30) vers Lukala
2 vehicules et 1 jeep d'escorte.
Nendaka, Sûreté de l'Etat,
Prisonniers: Patrice Lumumba, Maurice Mpolo ?) et Josep
Escorte: lt Zulu , 3 soldats ANC+ escorte du camp de Thy
Lukala (8h15) -Moanda (9h30)
Dragon Rapide OO-CRS (?) (Air Brousse)
Equipage: pilote Jean() Beaumont
Passagers: Lumumba, Mpolo(?) et Okito (?)
Nendaka, lt Zulu et 2 soldats ANC .
FORT ROUSSET
LASTOURVILLE
FRANCEVILLE
GAMBOMA
Koula Moutou
Okondja
Eouo
Mabirou
Mossaka
Loukolela
Liranga
Koyo
Osselé
Djambala
Mpoula
Djambani
Zanaga
Mossendjo
Omoi
Kimboto
Pangala
Makabana
Sibiti
Mouyonzi
Mayama
Mushie
Banningville
Boemba
Bikie
Madingou
BRAZZAVILLE
Mindouli
LÉOPOLDVILLE
Kasangulu
DOLISIE
Loudima
Kimbongo
Kinkala
Boko
Luozi
Thysville
Tshela
BOMA
Matadi
SANTO ANTONIO
Ambrizete
Ambriz
UIGE
Damba
Sanza Pombo
Cuango
Kasongo Lunda
Tombboco
Bessa Monteiro
Bembe
Quinssenzel
Mateca
Songo
Ngage
Atto Cauala
Kibenga
Kizamba
Chutes François-Joseph
Chutes Guillaume
Mawanga
Mucocola
Benga Sul
Pogoso
Tenda
Kasa
Swa Tende
Baringa
Lumbala
Kingunda
Mulopo
Wamba Luadi
Bululundu
Cuilo Futa
OCEAN
PLATEAU

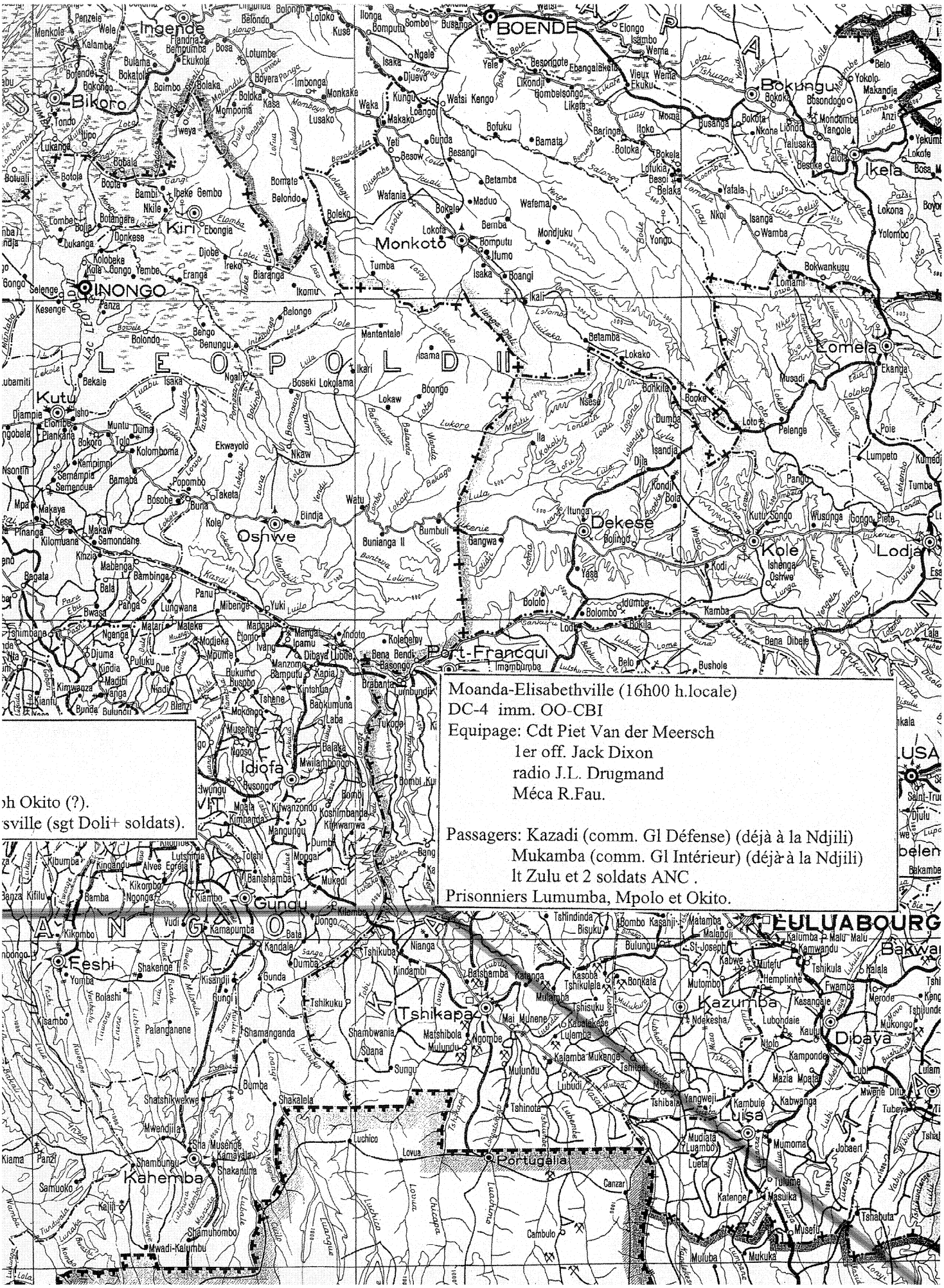
Moanda-Elisabethville (16h00 h.locale)
DC-4 imm. OO-CBI
Equipage: Cdt Piet Van der Meersch
1er off. Jack Dixon
radio J.L. Drugmand
Méca R.Fau.
Passagers: Kazadi (comm. Gl Défense) (déjà à la Ndjili)
Mukamba (comm. Gl Intérieur) (déjà à la Ndjili)
lt Zulu et 2 soldats ANC .
Prisonniers Lumumba, Mpolo et Okito.
h Okito (?).
sville (sgt Doli+ soldats).
BOENDE
Bikoro
Ingende
Kiri
Monkoto
INONGO
Oshwe
Dekese
Port-Francqui
Idiofa
Gungu
Feshi
Tshikapa
Kahemba
Kutu
Ikela
Bokungu
Lomela
Kole
Lodja
Kazumba
Dibaya
Luisa
Portugalia
LEOPOLDII
ANGOLA
LULUABOURG

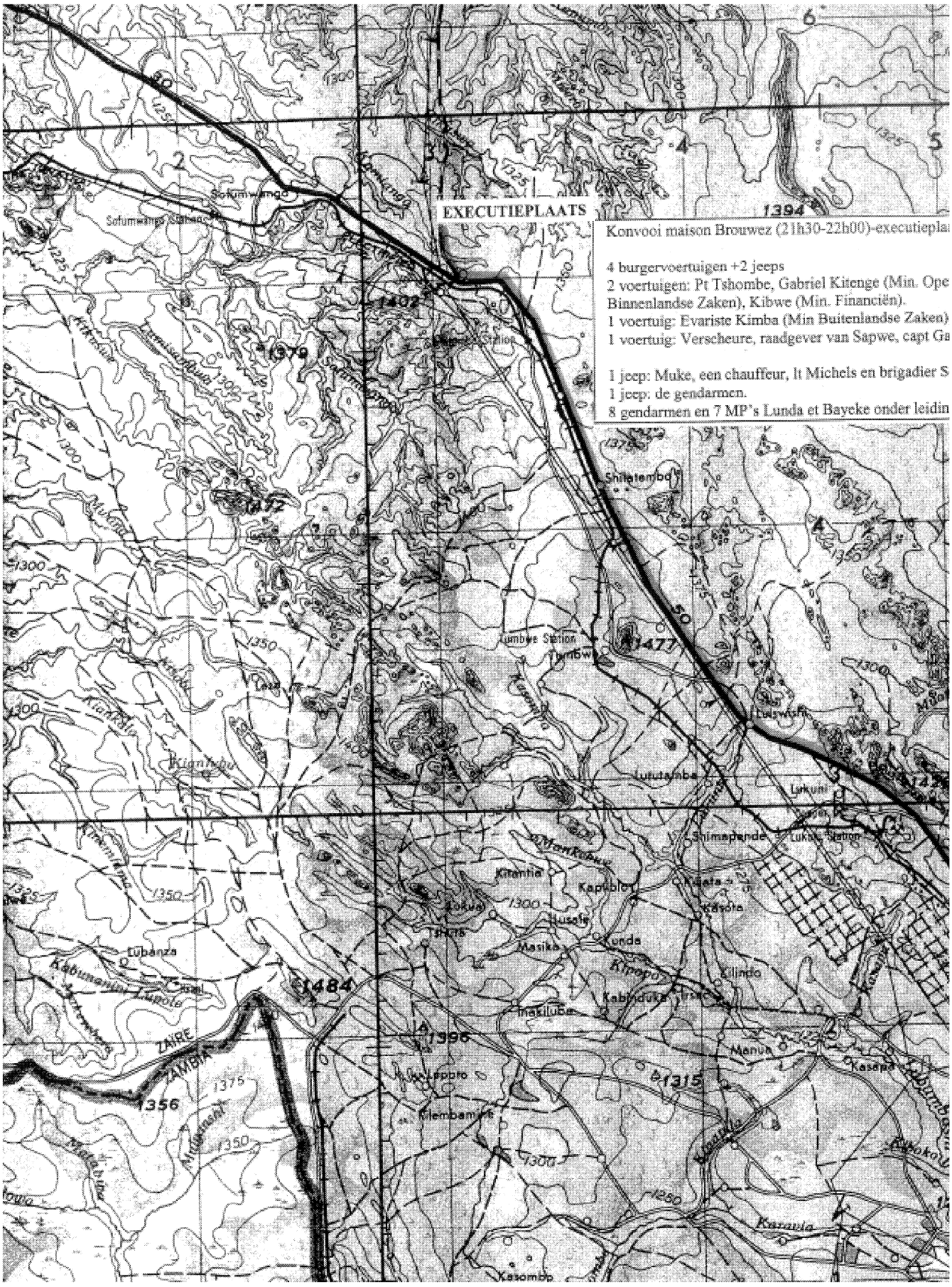
EXECUTIEPLAATS
Konvooi maison Brouwez (21h30-22h00)-executieplaa
4 burgervoertuigen +2 jeeps
2 voertuigen: Pt Tshombe, Gabriel Kitenge (Min. Ope
Binnenlandse Zaken), Kibwe (Min. Financiën).
1 voertuig: Evariste Kimba (Min Buitenlandse Zaken)
1 voertuig: Verscheure, raadgever van Sapwe, capt Ga
1 jeep: Muke, een chauffeur, lt Micheis en brigadier S
1 jeep: de gendarmen.
8 gendarmen en 7 MP's Lunda et Bayeke onder leidin
Sakamwanga
Sakamwanga Station
Shiletemba
Lumbwe Station
Lumbwe
Lusaka
Lukuni
Shimapande
Lukasu Station
Kitanta
Kapubler
Kasala
Kasala
Lusaka
Lusaka
Lunda
Masika
Kilindo
Kabinduka
Inaskuba
Manua
Kasapa
Lubanza
Kalumwanga
Lupole
Lupoto
Kilembamfu
Kasomba
Kazavila
ZAIRE
ZAMBIA
1356
1375
1484
1396
1315
1394
1379
1377
1477
1425
1300
1350
1250

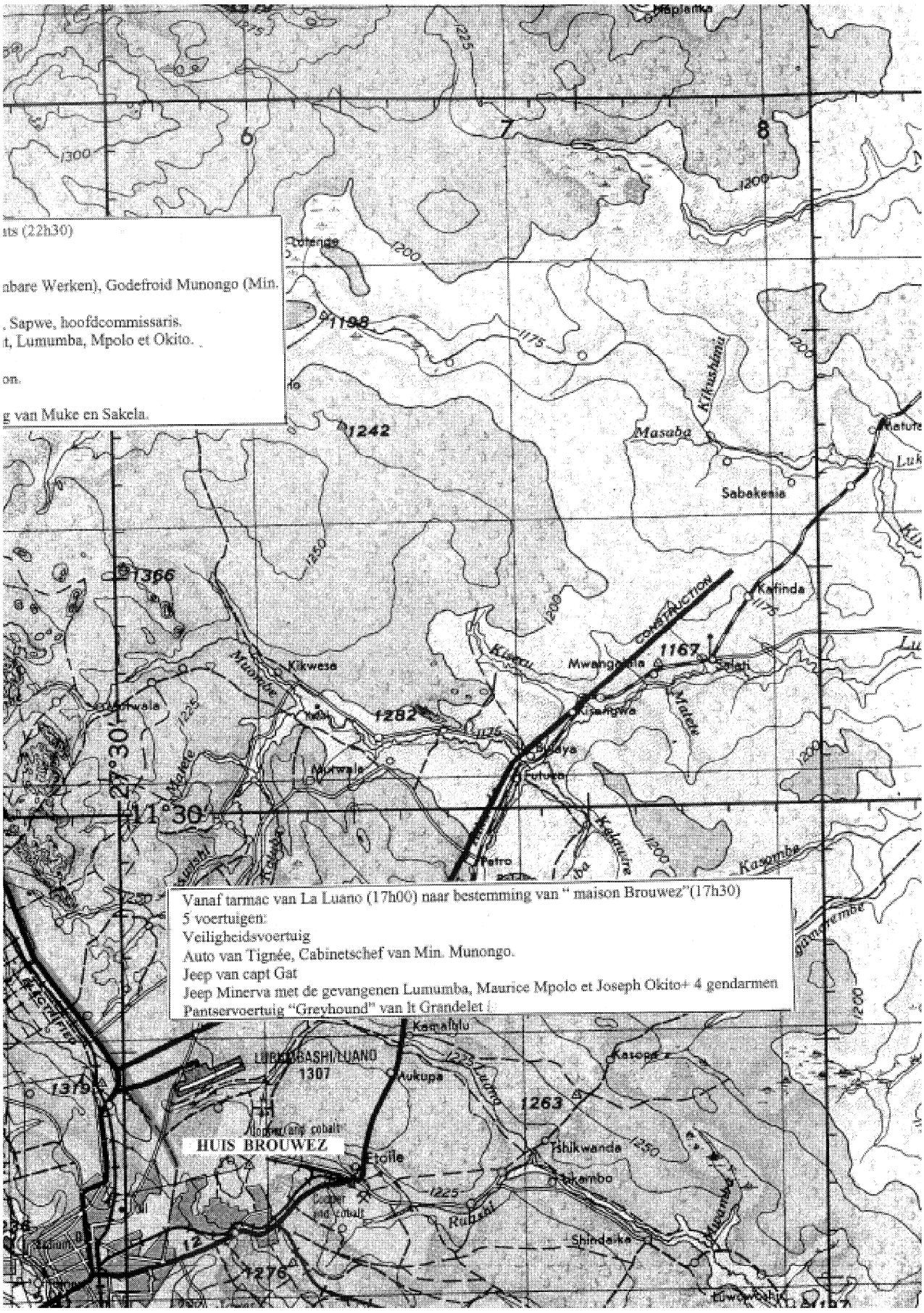
Vanaf tarmac van La Luano (17h00) naar bestemming van " maison Brouwez"(17h30)
5 voertuigen:
Veiligheidsvoertuig
Auto van Tignée, Cabinetschef van Min. Munongo.
Jeep van capt Gat
Jeep Minerva met de gevangenen Lumumba, Maurice Mpolo et Joseph Okito+ 4 gendarmen
Pantservoertuig "Greyhound" van lt Grandelet
HUIS BROUWEZ
LUBUMBASHI/LUANO
1307
Kakuata
Kasapa
Kafinda
Sabakesia
Masaba
Kikwese
Kisanga
Petro
Kasumbe
Ruashi
Shindaika
1198
1242
1366
1282
1167
1263
1276
1319
1225
1200
1175
1150
1125
1100
1075
1050
1025
1000
975
950
925
900
875
850
825
800
775
750
725
700
675
650
625
600
575
550
525
500
475
450
425
400
375
350
325
300
275
250
225
200
175
150
125
100
75
50
25
0
27°30'
11°30'

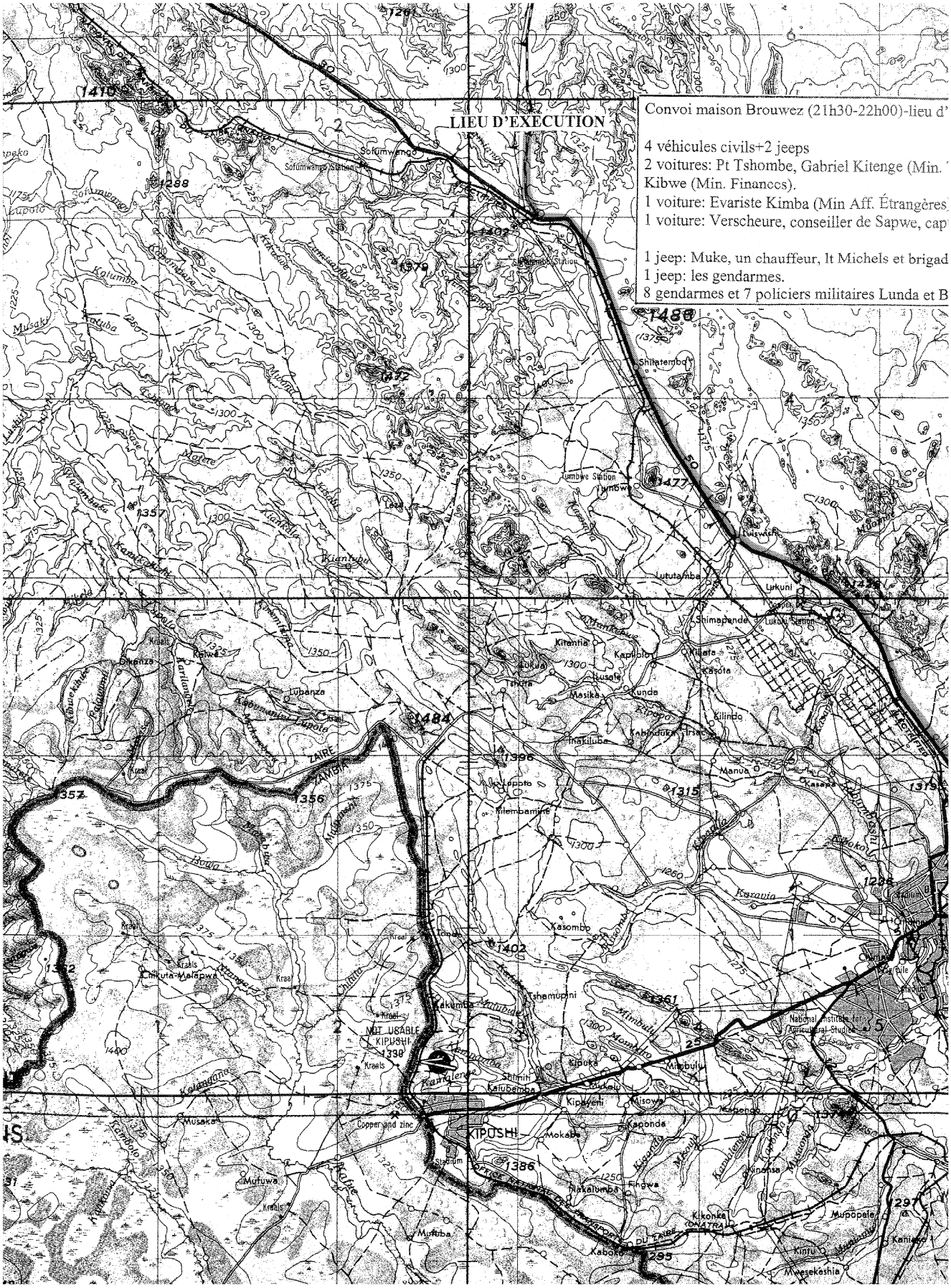
LIEU D'EXECUTION
Convoi maison Brouwez (21h30-22h00)-lieu d'
4 véhicules civils+2 jeeps
2 voitures: Pt Tshombe, Gabriel Kitenge (Min.
Kibwe (Min. Finances).
1 voiture: Evariste Kimba (Min Aff. Étrangères
1 voiture: Verscheure, conseiller de Sapwe, cap
1 jeep: Muke, un chauffeur, lt Michels et brigad
1 jeep: les gendarmes.
8 gendarmes et 7 policiers militaires Lunda et B
Sofumwango
Lumbwe Station
Lukuni
Kitantia
Kapulopo
Kasota
Kilindo
Kasombo
Tshamupini
Kipuka
Mimbulu
Kipayeni
Misowa
Kaponda
Mokabe
Fikowa
Nkalumba
Kikonka
Mupopele
Kaboko
Mwesekeshia
KIPUSHI
NOT USABLE
Copper and zinc
ZAIRE
ZAMBIA

HOOFDSTUK III

De dood van Lumumba

Met de dood van Lumumba, Okito en Mpolo op 17 januari 1961 raken wij aan een centraal onderdeel van dit onderzoek. Deze dramatische gebeurtenis heeft tot op heden niet al haar geheimen prijsgegeven. In welke omstandigheden zijn Lumumba en zijn twee lotgenoten gestorven? Waren of werden de gevangenen zodanig toegetakeld dat de dood erop volgde, ging het om doodslag, om moord, al of niet ingekleed als een « executie » ? Wie waren de daders ? Wat waren hun motieven ? Handelden zij in opdracht ? Met voorbedachtheid, in een vlaag van opwinding of onder de invloed van de drank ?

Sedert 1961 doen omtrent de dood van Lumumba de meest fantastische verhalen de ronde. Meerdere personen werden als daders gebrandmerkt of beroemden zich erop de Congolese leider te hebben gedood. De omstandigheden waarin een en ander plaatsvond waren divers en soms onwaarschijnlijk. In veel van die verhalen werden ofwel de Katangese minister Munongo of de Belgische kapitein Gat ten tonele gevoerd. Munongo zou met een bajonet Lumumba hebben gedood, of Gat zou de zieltogende gevangene het genadeschot hebben gegeven ([1]).

Laten we meteen komaf maken van de officiële versie over de dood van Lumumba, zoals zij door de Katangese regering werd verspreid vanaf 10-13 februari 1961. De ontsnapping van Lumumba, Okito en Mpolo uit de villa waar zij gevangen zaten, hun gevangenneming door dorpelingen en hun gewelddadige dood, deze versie van de Katangese regering werd al in de tijd zelf begrepen als een scenario om de ware aard van de gebeurtenissen de verdoezelen. In zijn studie heeft Brassinne voldoende relevante stukken teruggevonden die duidelijk maken dat er niet de minste twijfel kan bestaan aan het feit dat de officiële versie een leugen is ([2]).

De onderzoekscommissie van de VN kwam in 1961 tot de volgende conclusie, die als vaag kan worden bestempeld. Men moet er echter rekening mee houden dat de commissie haar onderzoek in moeilijke omstandigheden moest uitvoeren en op geen medewerking van de Katangese autoriteiten kon rekenen :

CHAPITRE III

La mort de Lumumba

La mort de Lumumba, d'Okito et de Mpolo, le 17 janvier 1961, constitue un des éléments centraux de la présente enquête. Cet événement dramatique n'a, jusqu'à présent, pas encore livré tous ses secrets. Dans quelles circonstances Lumumba et ses deux compagnons d'infortune ont-ils trouvé la mort ? Les prisonniers avaient-ils ou ont-ils été à ce point maltraités que la mort s'en est suivie, s'est-il agi d'un homicide, d'un meurtre, présenté ou non comme une « exécution » ? Qui étaient les auteurs ? Quels étaient leurs mobiles ? Ont-ils agi sur ordre ? Avec préméditation, dans un état de surexcitation ou sous l'influence de la boisson ?

Depuis 1961, les récits les plus invraisemblables circulent à propos de la mort de Lumumba. Plusieurs personnes ont été désignées comme les auteurs ou se sont vantées d'avoir tué le dirigeant congolais. Les circonstances étaient variées et parfois invraisemblables. Nombre de ces récits mettaient en scène le ministre katangais Munongo ou le capitaine belge Gat. Munongo aurait tué Lumumba avec une baïonnette ou Gat aurait donné le coup de grâce au prisonnier agonisant ([1]).

Faisons d'emblée un sort à la version officielle concernant la mort de Lumumba, telle qu'elle a été propagée par le gouvernement katangais à partir des 10-13 février 1961. L'évasion de Lumumba, Okito et Mpolo de la villa où ils étaient prisonniers, leur capture par des villageois et leur mort violente : cette version du gouvernement katangais était déjà considérée à l'époque comme un scénario visant à dissimuler la nature véritable des événements. Dans son étude, Brassinne a retrouvé suffisamment de documents pertinents attestant qu'il ne peut y avoir le moindre doute quant au fait que la version officielle est un mensonge ([2]).

La commission d'enquête des Nations unies est arrivée en 1961 à la conclusion suivante, qui pourrait être qualifiée de vague, mais il faut tenir compte des conditions difficiles dans lesquelles s'est réalisée son enquête, qui ne recueillit guère les faveurs des autorités katangaises :

<(…) la Commission tient pour véridique sur les points essentiels la version selon laquelle les détenus auraient été tués le 17 janvier 1961 après leur arrivée, dans une villa d'Elisabethville, et très probablement sous les yeux de certains membres du Gouvernement de la province du Katanga, notamment MM. Tshombe, Munongo et Kibwe, et estime que la thèse de l'évasion a été montée de toutes pièces. Les soupçons pèsent lourdement sur un certain

([1]) Een overzicht van al deze versies in Brassinne, II, blz. 458 en volgende.

([2]) Blz. 415-457.

([1]) Un aperçu de toutes ces versions dans Brassinne, II, p. 458 et suivantes.

([2]) Pp. 415-457.

colonel Huyghe, mercenaire belge, qui serait le véritable meurtrier de M. Lumumba et qui aurait perpétré son crime selon un plan prémédité avec la complicité d'un certain capitaine Gat, mercenaire belge lui aussi. Quant à MM. Okito et M'Polo on ne voit pas clairement qui les a tués en fait, mais les indications reçues permettent de penser qu'ils ont été tués en même temps que M. Lumumba.> (3).

De eerste ernstige studie over de dood van Lumumba verscheen in 1966 en is van de hand van Heinz en Donnay, schuilnamen voor Jules Gérard-Libois en Jacques Brassinne (4). In dit boek werd de dood in *la maison Brouwez* als gevolg van de mishandelingen als meest geloofwaardige versie aangenomen. Op dat ogenblik was er in de verschillende versies die de ronde deden nog geen sprake van een executie in de brousse zo'n 50 km van Elisabethstad. De eerste die hiervan melding maakte was Walter Geerts in zijn studie *Binza 10*, verschenen in 1970 (5). Hij bracht een « exclusief », maar sober verhaal van de executie op basis van « een getuige voor wiens betrouwbaarheid hij borg staat » (6). Het is deze laatste versie, maar met een grotere overvloed aan details, die door Brassinne in zijn proefschrift van 1990 uiteindelijk als de meest geloofwaardige versie van de gebeurtenissen werd geconsacreerd.

Vanwaar de onzekerheid over het ultieme lot van Lumumba, de ongrijpbaarheid van de gebeurtenissen die zich op 17 januari hebben voorgedaan ? De reden is zeer eenvoudig. Voor onze kennis van de gebeurtenissen op 17 januari 1961, vanaf de aankomst op de luchthaven van Lumumba en zijn twee medegevangenen op de luchthaven tot aan hun dood — diezelfde avond — zijn we uitsluitend aangewezen op getuigenverklaringen, en dan nog getuigenverklaringen uit dezelfde hoek. Wij beschikken over geen enkel document dat een constituerend bestanddeel uitmaakt van de gebeurtenissen zelf, tenzij één, namelijk de agenda van politiecommissaris Frans Verscheure, die als enige oorspronkelijke, tot dusver volkomen onbekende bron geldt. Vermits de ware aard van de gebeurtenissen verborgen moest blijven, hebben de getuigen zich aanvankelijk in stilzwijgen gehuld. De weg was vrij voor allerlei valse of leugenachtige verklaringen. Toen stilaan ernstig onderzoek mogelijk werd, waren cruciale getuigen, zoals

La première étude sérieuse relative à la mort de Lumumba, parue en 1966, a été réalisée par Heinz et Donnay, des pseudonymes pour Jules Gérard-Libois et Jacques Brassinne (4). Dans cet ouvrage, la version selon laquelle Lumbumba était mort dans la maison Brouwez à la suite des sévices était considérée comme la version la plus crédible. À cette époque, il n'était pas encore question, dans les différentes versions qui circulaient, d'une exécution dans la brousse à quelque 50 km d'Élisabethville. Le premier à avoir fait état d'une telle exécution était Walter Geerts, dans son étude *Binza 10*, parue en 1970 (5). Il a fait un récit « exclusif », mais sobre de cette exécution en se fondant sur les déclarations d'« un témoin de la fiabilité duquel il se porte garant » (6). C'est cette dernière version, mais de manière beaucoup plus détaillée, que Brassinne a finalement consacrée comme la version la plus crédible des événements dans sa thèse de 1990.

Comment expliquer l'incertitude quant aux derniers moments de Lumumba, le caractère insaisissable des événements du 17 janvier ? Très simplement. Pour reconstituer les événements qui se sont déroulés le 17 janvier 1961 entre l'arrivée de Lumumba et de ses deux codétenus à l'aéroport et leur décès — le soir même —, nous ne disposons que de témoignages, et qui par ailleurs sont tous du même bord. Nous n'avons aucun document qui serait un élément constitutif des événements proprement dits, abstraction faite d'un seul, à savoir l'agenda du commissaire de police Frans Verscheure, unique source originale totalement inédite. Dès lors que la vraie nature des événements devait rester secrète, les témoins se sont initialement réfugiés dans le mutisme, ce qui a ouvert la voie à toutes sortes de déclarations fausses ou mensongères. Lorsqu'il a progressivement été possible de mener une enquête sérieuse, certains témoins capitaux, comme Tshombe ou Kasavubu, avaient disparu; d'autres n'étaient, pour di-

(3) Verenigde Naties. Algemene Vergadering. Rapport van de krachtens resolutie 601 (XV) van de Algemene Vergadering (Doc. A/4964-S/4976) op 11 november 1961 opgerichte onderzoekscommissie; citaat van Brassinne, *Op. cit.*, deel II, blz. 485.

(4) G. Heinz en H. Donnay, *Lumumba Patrice. Les cinquante derniers jours de sa vie*, CRISP, Brussel, 1966.

(5) Walter Geerts, *Binza 10. De eerste tien onafhankelijkheidsjaren van de Democratische Republiek Kongo*, E. Story-Scientia, Gent-Leuven, 1970, blz. 99-118 (« Het ware verhaal van de aanhouding en dood van P. Lumumba »).

(6) Het betreft Alexander Belina-Potgaesky, een jeugdvriend van Walter Geerts. Verklaring van de auteur aan de experts. Pro memorie : Belina was de bedenker van het scenario waarbij Lumumba en zijn medestanders zogezegd ontsnapt zouden zijn.

(3) Nations Unies. Assemblée générale. Rapport de la Commission d'enquête créée aux termes de la résolution 1601 (XV) de l'Assemblée générale. Doc. A/4964-S/4976, le 11 novembre 1961; cité par Brassinne, II, p.485.

(4) G. Heinz et H. Donnay, Lumumba Patrice. Les cinquante derniers jours de sa vie, CRISP, Bruxelles, 1966.

(5) Walter Geerts, Binza 10. *De eerste tien onafhankelijkheidsjaren van de Democratische Republiek Kongo*, E. Story-Scientia, Gand-Louvain, 1970, pp. 99-118 (« Het ware verhaal van de aanhouding en dood van P. Lumumba »).

(6) Il s'agit d'Alexander Belina-Potgaesky, un ami de jeunesse de Walter Geerts. Déclaration de l'auteur aux experts. Rappelons que Belina fut l'auteur du scénario de la pseudo-évasion de Lumumba et de ses compagnons.

Tshombe of Kasavubu, verdwenen; sommigen waren om allerlei redenen niet meer in staat om zich een exact beeld van de gebeurtenissen voor de geest te halen; nog anderen, zoals Munongo, waren nog steeds niet bereid om de ware toedracht te onthullen. Voorts zij erop gewezen dat naarmate de tijd vordert, de nauwkeurigheid van de getuigen er niet meteen op vooruitgaat.

1. HET PROBLEEM VAN DE GETUIGEN

Voor het einde van Lumumba en zijn twee gezellen, waarvan de commissie de omstandigheden wil ophelderen, beschikken we dus over niets anders dan getuigenverklaringen, de meeste verzameld door Brassinne. Sommige van deze getuigen zijn intussen overleden, andere zijn door de onderzoekscommissie aan een nieuw verhoor onderworpen, maar dit heeft niet veel meer opgeleverd, integendeel de verwarring is er door toegenomen.

Laten we hier een aantal grondbeginselen onderstrepen, die in de vierde eeuw V.C. door met name Ephoros werden bedacht, maar die een aantal auteurs vandaag de dag kennelijk soms ontgaan : hoe meer tijd verlopen is tussen het ogenblik van de feiten en het tijdstip waarop daarover getuigenis wordt afgelegd, hoe meer scepsis geboden is ten opzichte van de waarheidsgetrouwheid van de door de getuige verstrekte details. Het volstaat evenwel er de volgende lijst van de door Brassinne naar voren gebrachte getuigenissen op na te slaan, om vast te stellen dat een groot aantal ervan rijkelijk laat werden ingezameld : Gat (1987, 1988 en 1991), Weber (1987), Verscheure (1988), Smal (1987), Grandelet (1987, 1988), Soete (1987, 1988, 1990), Vanden Bloock (1990). De voorbeelden zijn legio. Dat betekent niet dat men de gelegenheid niet zou hoeven aan te grijpen om een getuige te horen omdat sinds de door hem meegemaakte feiten, al te lange tijd zou verlopen zijn. Het betekent alleen dat men, bij de analyse van zijn getuigenis, extra kritisch en uitermate omzichtig te werk moet gaan. Anders bestaat het risico op een volkomen foutieve inschatting van de verstrekte details. Die getuigen hebben ruimschoots de tijd gehad om lectuur, televisie-uitzendingen en allerlei geruchten rond de zaak op zich te laten inwerken.

Voorts zij erop gewezen dat hoe meer een getuigenis als eindschakel van een aantal tussengetuigenissen tot stand komt, hoe meer dat getuigenis vervormd is en hoe onbetrouwbaarder de door de getuige verstrekte details zijn. Dat is het probleem van de indirecte getuigen, dat in dit hoofdstuk herhaaldelijk aan bod zal komen. Een Latijnse spreuk ligt alle historici na aan het hart : *Non numerentur, sed ponderentur* (« niet het aantal getuigenissen is belangrijk, wel de betrouwbaarheid ervan »). Hoe waardevol informatie is, hangt niet af van het aantal getuigenissen : één getuige kan op zijn eentje betrouwbaarder blijken dan tien anderen samen. De rechtsspreuk

verses raisons, plus en mesure de se représenter exactement les événements; et d'autres encore, comme Munongo, n'étaient toujours pas disposés à révéler la vérité. Par ailleurs, le temps ne joue jamais en faveur de la précision des témoignages.

1. LE PROBLÈME DES TÉMOINS

Pour ce qui est de la fin de Lumumba et de ses deux compagnons, dont la commission tend à éclaircir les circonstances, nous ne disposons donc que des déclarations de témoins, recueillies pour la plupart par Brassinne. Certains témoins sont décédés entre-temps, tandis que d'autres ont été réentendus par la commission d'enquête, mais ces auditions, qui n'ont guère fourni d'éléments nouveaux, ont encore ajouté à la confusion.

Il faut souligner ici certains principes de base, conçus notamment par Ephore dès le IVe siècle avant Jésus-Christ, mais manifestement pas toujours assimilés aujourd'hui chez certains auteurs : plus un témoin est éloigné dans le temps des faits qu'il raconte, et plus les détails qu'il donne sont suspects. Or il suffit d'examiner le répertoire des témoignages de Brassinne ci-joint pour constater que qu'un grand nombre d'entre-eux ont été tardivement recueillis, par exemple : Gat (1987, 1988 et 1991), Weber (1987), Verscheure (1988), Smal (1987), Grandelet (1987, 1988), Soete (1987, 1988, 1990), Vanden Bloock (1990). On pourrait multiplier les exemples. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas saisir l'occasion d'interroger un témoin parce qu'il serait trop éloigné dans le temps des faits qu'il a vécu, mais il faut redoubler de vigilance critique, et de prudence extrême dans l'analyse de son témoignage, pour ne pas être dupe des détails fournis. Ces témoins ont eu le temps d'avoir leur mémoire parasitée par des lectures, des émissions de télévisions et des rumeurs sur l'affaire.

Par ailleurs, plus un témoignage nous vient au bout d'une chaîne de témoins intermédiaires, et plus il est déformé, et les détails qu'il donne sont suspects. C'est le problème des témoins indirects qui est soulevé plusieurs fois dans ce chapitre. Un adage latin est cher au cœur des historiens : *Non numerentur, sed ponderentur* : Il ne faut pas compter les témoignages, mais les peser. Ce n'est pas le nombre de témoignages qui font la valeur d'une information, et un seul témoin peut être plus fiable que dix. D'ailleurs, l'adage juridique Testis unus, *testis nullus* n'est pas d'application en histoire. Une somme de « peut-être » ne fait pas une certitude,

Testis unus, testis nullus is overigens hoegenaamd niet op de historische wetenschap van toepassing. Als men een aantal « misschiens » optelt, is « zekerheid » niet de som die men verkrijgt. Eén neutrale en degelijk geïnformeerde getuige daarentegen mag men niet aan kant laten.

Laten we door een klein voorbeeld verduidelijken welke problemen de getuigenverklaringen oproepen. Kapitein André Protin, Belgisch officier in dienst van de Gkat, was aanwezig op de luchthaven bij de aankomst van Lumumba. Hij vertelt daarover het volgende : « Ik was op 16 januari in Katanga teruggekeerd na een verblijf van enkele weken in België en meldde mij in de namiddag van 17 januari aan op de generale staf van de Gkat om te vernemen of ik mijn commando in Mitwaba terug moest opnemen. Daar vond ik majoor Perrad druk bezig en ik besloot dan maar even langs te gaan bij minister Munongo. Ik kende Munongo zeer goed en had tijdens mijn verblijf in België voor hem een aantal zaken geregeld. De minister was opgewonden omdat hij zopas het bericht had gekregen dat Lumumba was aangekomen. Hij stond op het punt naar de luchthaven te vertrekken en vroeg mij of ik hem wilde vergezellen. Ik ben met hem naar de luchthaven gereden. » ([7]).

Een overtuigend verhaal. Maar er is een andere getuige, namelijk Mevrouw Betty Jacquemin, die een andere versie brengt. Betty Jacquemin was werkzaam bij CEGEAC. Zij was goed bevriend met Carlo Huyghé, kabinetschef van Defensie, die bij haar en haar moeder inwoonde. Huyghé was op zijn beurt goed bevriend met Protin, die er dikwijls kwam logeren wanneer hij in Eville verbleef. Jacquemin vertelt : « kapitein Protin kwam mij opzoeken in mijn kantoor en vroeg of ik hem niet naar de luchthaven wilde brengen om de aankomst van Lumumba te zien. Ik ben met hem naar de luchthaven gereden. » ([8]).

Ziedaar twee tegenstrijdige getuigenverklaringen. Ofwel is Protin meegereden in de auto van Munongo, ofwel in die van Jacquemin. Niet in beide tegelijk! De zaak zelf is ongetwijfeld futiel, maar ze illustreert zeer goed met welke problemen we hier voortdurend te maken krijgen. Het voorbeeld is vooral interessant omdat er in dit geval geen valabele reden is om de waarheid te verdraaien. Sommige getuigen hebben eenvoudig weg geen exact beeld van de gebeurtenissen meer voor ogen.

Laten we een ander — belangrijker — voorbeeld geven, waarmee de onderzoekscommissie zelf werd geconfronteerd. Commandant Verdickt en luitenant Granpar contre un témoin neutre et bien informé peut exercer peut retenir l'attention de l'enquêteur.

Démontrons, à l'aide d'un simple exemple, les problèmes posés par les déclarations de témoins. Le capitaine André Protin, officier belge au service de la Gkat, était présent à l'aéroport à l'arrivée de Lumumba. Il déclare ce qui suit à ce sujet : « Je suis retourné au Katanga le 16 janvier après avoir passé quelques semaines en Belgique et, l'après-midi du 17 janvier, je me suis rendu à l'état-major général de la Gkat afin de savoir si je devais reprendre mon commandement à Mitwaba. J'y ai trouvé le major Perrad très occupé et j'ai alors décidé de passer chez le ministre Munongo. Je connaissais très bien Munongo et j'avais réglé un certain nombre d'affaires pour lui au cours de mon séjour en Belgique. Le ministre était très nerveux parce qu'il venait d'apprendre l'arrivée de Lumumba. Il était sur le point de partir pour l'aéroport et m'a demandé si je désirais l'accompagner. Je suis parti avec lui à l'aéroport » ([7]).

Un récit convaincant. Mais il y a un autre témoin, à savoir Mme Betty Jacquemin, qui donne une autre version des faits. Betty Jacquemin travaillait à la CEGEAC. Elle était très liée à Carlo Huyghé, le chef de cabinet du ministre de la Défense nationale, qui logeait chez elle et sa mère. Huyghé était, quant à lui, un très bon ami de Protin, qui venait fréquemment loger chez elles lorsqu'il se trouvait à Elisabethville. Jacquemin raconte : « le capitaine Protin est venu me rendre visite au bureau et m'a demandé si je ne voulais pas le conduire à l'aéroport pour assister à l'arrivée de Lumumba. Je l'ai conduit à l'aéroport en voiture » ([8]).

Voilà deux témoignages contradictoires. Ou bien Protin s'est rendu à l'aéroport dans la voiture de Munongo, ou bien il y est allé dans celle de Jacquemin. Pas dans les deux en même temps! La chose en soi est sans doute futile, mais elle illustre parfaitement le type de problèmes auxquels nous sommes confrontés sans cesse. L'exemple est surtout intéressant parce que, dans ce cas, il n'y a aucune raison valable de tronquer la vérité. Certains témoins n'ont tout simplement plus de souvenir précis de la manière dont les événements se sont déroulés.

Prenons un autre exemple — plus important — de contradiction à laquelle la commission d'enquête a, elle-même, été confrontée. Le commandant Verdickt et le

([7]) Brassinne, *Témoignages*, 18.1 (5 februari 1987 en 10 april 1987).

([8]) Brassinne, *Témoignages*, 40.1 (brief van 27 april 1988, 25 maart 1990).

([7]) Brassinne, Témoignages, 18.1 (5 février 1987 et 10 avril 1987).

([8]) Brassinne, Témoignages, 40.1 (lettre du 27 avril 1988, 25 mars 1990).

delet hebben allebei een verklaring afgelegd over de aankomst van Lumumba (9). Volgens de eerste verlieten eerst de commissarissen Fernand Kazadi en Jonas Mukamba het vliegtuig, gevolgd door de gevangenen. Volgens de tweede werd de deur van het vliegtuig geopend door een man in burger, die onmiddellijk de deur sloot toen hij het militaire dispositief opmerkte dat rond het vliegtuig was opgesteld. Na enkele minuten ging de deur van het toestel weer open en werden Lumumba en de twee andere gevangenen naar buiten geduwd, nog voordat de trap was aangerold. Dan pas kwamen de commissarissen naar buiten. Merkwaardige tegenstrijdigheid ! Het gaat hier nochtans om rechtstreekse getuigen die met aandacht uitzonderlijke gebeurtenissen volgden. De inlichtingsofficier Verdickt was door Perrad naar de luchthaven gestuurd om de gebeurtenissen « *de visu* » te volgen. Grandelet was de schutter van het gepantserde voertuig waarvan het kanon op de deur van het vliegtuig was gericht. En toch geven beiden een tegenovergestelde versie van de feiten. En opnieuw heeft geen van beiden er enig belang bij de waarheid te verdraaien.

Het is niet moeilijk om het aantal voorbeelden aan te vullen, ook voor de meest cruciale aspecten van het dossier. De vraag is : wat doet de onderzoeker, de historicus of de commissie, in dit geval met deze verklaringen ? Kiest hij à la carte ? En is het niet vermetel om met deze beperkingen voor ogen een realistische, bijna fotografische weergave te willen brengen van de gebeurtenissen, zoals Brassinne en na hem De Witte hebben gedaan ? Wanneer de historicus wordt geconfronteerd met talrijke contradicties in slordig ingezamelde getuigenissen, dan doet hij er veel beter aan zich toe te spitsen op de krachtlijnen die hij daaruit met zekerheid kan puren, in plaats van uit die getuigenissen een selectie te maken en de geselecteerde elementen in een ruimer geheel samen te willen brengen. Als hij op die manier te werk gaat, zal zijn analyse op een aantal detailpunten misschien wel wat schraler uitvallen, maar zal ze op de kernpunten degelijk onderbouwd zijn, en de mogelijkheid bieden enige lijn in de door hem bestudeerde gebeurtenissen te trekken. Kortom : hij dient veeleer duidelijkheid dan wel overvloed na te streven. De experts zullen, bij het uitwerken van hun conclusies, pogen in die richting te werken.

Hier volgt de passage van De Witte over de executie, overigens geheel gebaseerd op Brassinne :

lieutenant Grandelet ont tous deux fait une déclaration sur l'arrivée de Lumumba (9). Selon le premier, ce sont d'abord les commissaires Fernand Kazadi et Jonas Mukamba qui sont descendus de l'avion, suivis des prisonniers. Selon le second, la porte de l'avion a été ouverte par un homme en civil, qui a immédiatement refermé la porte lorsqu'il a aperçu le dispositif militaire déployé autour de l'avion. Après quelques minutes, la porte s'est rouverte et Lumumba et les deux autres prisonniers ont été poussés à l'extérieur, avant même que l'escalier n'ait été amené. Ce n'est qu'à ce moment-là que les deux commissaires sont sortis de l'avion. Il y a là une contradiction flagrante ! Il s'agit pourtant en l'occurrence de témoins directs qui ont suivi des événements exceptionnels avec attention. L'officier des services de renseignements Verdickt avait été envoyé à l'aéroport par Perrad pour suivre les événements « *de visu* ». Grandelet était le tireur du véhicule blindé dont le canon était braqué sur la porte de l'avion. Les deux témoins n'en donnent pas moins des versions contradictoires des faits. Pourtant, une fois de plus, aucun d'eux n'a un intérêt particulier à déformer la vérité.

Il n'est pas difficile de compléter la liste des exemples, même pour les aspects les plus cruciaux du dossier. La question qui se pose est la suivante : que fait, dans ce cas, l'enquêteur, l'historien ou la commission, de ces déclarations ? Opère-t-il ou elle un choix à la carte ? Et n'est-il pas téméraire de vouloir donner, malgré les limites de ces témoignages, une image réaliste, presque photographique des événements, comme l'ont fait Brassinne et, après lui, De Witte? En fait, devant les nombreuses contradictions dans les témoignages maladroitement recueillis, disposant d'un matériau de base altéré, l'historien, plutôt que de trier et d'agencer les fruits de ce tri, portera ses efforts sur les lignes de force qu'il peut dégager avec certitude. Son analyse sera peut-être pauvre en détails, mais solide sur les points décisifs, avec la possibilité de dégager un sens aux événements qu'il étudie. En somme, son objectif sera la clarté, plutôt que l'abondance. Les experts s'efforceront de suivre cette direction dans leurs conclusions.

Voici le passage de De Witte concernant l'exécution, du reste entièrement basé sur la version de Brassinne :

<Kort daarop werden de gevangenen uit de auto gehaald. Ze waren blootsvoets en droegen enkel nog een broek en een onderhemd. Verscheure ontdeed hen van hun handboeien. Verscheure liep achter Lumumba toen deze hem vroeg : « Men gaat ons vermoorden, is het niet ? » Hij antwoordde hem met een kort « Ja ». Het waren de eerste

(9) Brassinne, *Témoignages*, 16.2 (Verdickt) en 17.1 en 17.2 (Grandelet). Verklaring voor de onderzoekscommissie van 000.

(9) Brassinne, Témoignages, 16.2 (Verdickt) et 17.1 et 17.2 (Grandelet). Déclaration devant la commission d'enquête du 000.

woorden die gevangenen en bewakers met elkaar uitwisselden sinds het vertrek uit Brouwez. Volgens Verscheure had Lumumba de aankondiging van zijn nakende dood « goed opgenomen ». De gevangenen stonden op de weg, omringd door militairen en politiemannen. Ze « hielden zich nog recht », aldus Verscheure, wat erop wijst dat het hen aan te zien was wat ze de voorbije uren hadden meegemaakt. Verscheure deelde hun mee dat ze zouden gefusilleerd worden. Volgens Gat kregen ze « de tijd om zich voor te bereiden, om te bidden »; volgens Verscheure sloeg Lumumba dat aanbod af. Ondertussen was een executiepeloton samengesteld, bestaande uit twee militairen en twee politieagenten. De agenten waren gewapend met Vigneron-stenguns, de militairen hadden FAL-geweren. Iemand liet hen een inlandse eed afleggen. Volgens Verscheure zei Okito met gebroken stem : « Ik verzoek u om zorg te dragen voor mijn vrouw en mijn kinderen, die in Leopoldstad zijn. » Iemand antwoordde : « We zijn hier in Katanga, en niet in Leo ! » Verscheure nam Joseph Okito bij de arm, en leidde hem tot aan de grote boom. Okito steunde met de rug tegen de boom, het aangezicht naar het peloton dat vier meter verderop stond opgesteld. Een kort salvo maaide de oud-vice-voorzitter van de Senaat neer; zijn lijk werd onmiddellijk in de put geduwd. Na « de kleine » was « de grote » aan de beurt, zo zei Verscheure later. De politiecommissaris plaatste Maurice Mpolo tegen de boom; ook hij werd met een kort salvo omgebracht. Na elke executie trad een nieuw peloton aan. Ten slotte nam Verscheure Patrice Lumumba bij de arm, en leidde hem naar de grote boom, voor het derde executiepeloton. Volgens Verscheure « beefde » Lumumba toen hij aan de rand van de put was gebracht. De ex-premier werd met een reusachtig salvo doorzeefd : « Men heeft na de operatie anderhalve kilo kogelhulzen verzameld », aldus de politiecommissaris. Brassinne, die in 1988 de executieplaats bezocht, stelde vast dat zevenentwintig jaar later nog steeds tientallen kogelinslagen in de grote boom goed zichtbaar waren.> ([10])

De auteur stelt geen vragen bij de getuigenissen, maakt geen enkel voorbehoud bij het verhaal dat een haast vanzelfsprekend, voor de hand liggend karakter krijgt. Kleren, handboeien (en geen touwen), dialogen, aantal militairen, gebruikte wapens, de afstand tussen gevangenen en executiepeloton, de details lijken onweerlegbaar alsof zij vastgelegd zijn in een filmopname van 17 januari 1961. We hebben hier te maken met een synthese-effect : via het ordenen van een reeks geselecteerde feiten wordt een gebeurtenis in een welbepaald beeld samengebald en in een scenario gegoten; de gehanteerde selectiewijze doet echter vragen rijzen.

Wat leren ons de getuigenissen ? Het antwoord op deze vraag kan slechts het resultaat zijn van een grondige analyse, een externe en interne kritiek, van de verklaringen waarover wij beschikken. Dat is de noodzakelijke demarche die wij nu eerst zullen ondernemen.

2. DE GETUIGEN VAN BRASSINNE

2.1. **Drie cruciale getuigen**

De studie van Brassinne is uitsluitend gewijd aan de laatste dagen van Lumumba, en dus niet aan de ruimere sequens van gebeurtenissen die leiden tot zijn politieke en fysieke uitschakeling. Precies daarom heeft deze auteur zich ingespannen om getuigen te kunnen ondervragen : over de aankomst op de luchthaven van Luano, over de aanwezigen aldaar en de behandeling van de gevangenen, de rol van politie en gendarmerie, de tocht naar *la maison* Brouwez (de wat verderaf gele-

([10]) De Witte, De moord op Lumumba, blz. 271-272.

L'auteur ne se pose pas de questions au sujet des témoignages et ne formule aucune réserve au sujet du récit, qui en vient presque à couler de source, à aller de soi. Vêtements, menottes (et pas de cordes), dialogues, nombre de militaires, armes utilisées, distance entre les prisonniers et le peloton d'exécution, tous les détails paraissent irréfutables, comme s'ils avaient été fixés sur une bande magnétique le 17 janvier 1961. Nous sommes là face à un effet de synthèse dans une image fixée et un récit scénarisé, constitué par un agencement d'éléments choisis, mais c'est la manière dont s'est opéré le choix qui pose problème.

Que nous apprennent les témoignages ? La réponse à cette question ne peut être que le résultat d'une analyse en profondeur, d'une critique externe et interne, des déclarations dont nous disposons. Telle est la démarche nécessaire que nous comptons d'abord entreprendre.

2. LES TÉMOINS DE BRASSINNE

2.1. **Trois témoins cruciaux**

L'étude de Brassinne est exclusivement consacrée aux derniers jours de Lumumba, et ne porte donc pas sur la séquence plus large des événements qui aboutissent à son élimination politique et physique. C'est précisément pour cette raison que cet auteur s'est efforcé d'interroger des témoins : au sujet de l'arrivée de Lumumba à Luano, sur les personnes qui y étaient présentes et sur le traitement réservé au prisonnier, sur le rôle de la police et de la gendarmerie, le transfert à la

([10]) De Witte, L'assassinat, pp. 271-272.

gen villa waar de gevangenen tijdelijk werden ondergebracht), de beslissingen van de Katangese ministers na de aankomst van Lumumba, de gebeurtenissen in *la maison* Brouwez, de mishandelingen, de aanwezige personen, en ten slotte de « executie ». Wie de getuigenverklaringen, door Brassinne verzameld, leest, komt heel wat te weten, maar begint ook te duizelen van de vele soms weinig terzake doende details (over het aantal meters vanaf de weg, het soort kogels enz.) die ze bevatten, terwijl hij de kluts dreigt kwijt te raken door de vele tegenstrijdige verklaringen.

Brassinne heeft een handig overzicht gemaakt van de door hem ondervraagde personen met aanduiding van hun rol in de gebeurtenissen (11). In dat overzicht lezen we dat volgende getuigen de executie hebben bijgewoond :

maison Brouwez (la villa un peu retirée, où les prisonniers ont été hébergés pendant un certain temps), les décisions des ministres katangais après l'arrivée de Lumumba, les événements dans la maison Brouwez, les sévices, les personnes présentes et, enfin, l'« exécution ». La lecture des témoignages recueillis par Brassinne est très instructive, mais les nombreux détails, parfois dénués de pertinence, qu'ils contiennent (concernant le nombre de mètres qui séparent le lieu de l'exécution de la route, le type de munitions utilisées, etc.) ne laissent pas de donner le vertige et les nombreuses déclarations contradictoires qu'ils renferment risquent de désorienter le lecteur.

Brassinne a dressé une liste bien pratique des personnes qu'il a interrogées, avec la mention du rôle qu'elles ont joué dans les événements (11). Il ressort de cette liste, que les témoins suivants ont assisté à l'exécution :

	Getuige — *Témoin*	Jaar van het getuigenis — *Année du témoignage*	Brassinne, *Témoignages*
1	Tshombe	1964	5
2	Son	1987, 1990	23
3	Gat	1987 (3x)	24
4	Verscheure	1988	38
5	Munongo	1988, 1990	48

Wat vernemen we uit deze verklaringen ? Het getuigenis van de twee Katangese ministers, waarvan beweerd wordt dat zij op de executie aanwezig waren, leert ons niets. Dat van Tshombe, afgenomen tijdens zijn Spaanse ballingschap in 1964, bevat weinig of geen relevante gegevens. In het verslag van Brassinne — één pagina voor een nachtelijk gesprek van bijna drie uur — lezen we :

Que nous apprennent ces déclarations ? Le témoignage des deux ministres katangais, dont on prétend qu'ils étaient présents à l'exécution, ne nous apprend rien. Celui de Tshombe, recueilli lors de son exil en Espagne en 1964, contient peu d'éléments pertinents, voire aucun. Dans le rapport de Brassinne — une page pour un entretien nocturne de près de trois heures —, nous lisons :

<D'après Tshombe : « Le seul Européen présent était Gat ». Il aurait, en l'absence de Tshombe, donné le coup de grâce à Patrice Lumumba>.(12)

Hetzelfde geldt voor Munongo, die in de twee gesprekken weigert te antwoorden op vragen in verband met de executie. Blijven dus over : de verklaringen van Gat, Son en Verscheure. Julien Gat is de Belgische kapitein van de Katangese gendarmerie die het bevel voert over de militaire eenheid die Lumumba op Luano in bewaring neemt en hem naar het huis Brouwez voert. François Son, eveneens een Belg, is zijn ondergeschikte, de brigadier-bevelvoerder van het gepantserde voertuig. Frans

Il en va de même pour Munongo, qui refuse au cours des deux entretiens de répondre aux questions relatives à l'exécution. Restent donc les déclarations de Gat, de Son et de Verscheure. Julien Gat est le capitaine belge de la gendarmerie katangaise assurant le commandement de l'unité militaire qui prend Lumumba sous sa garde à Luano et le conduit à la maison Brouwez. François Son, également belge, est son subordonné et le brigadier commandant du véhicule blindé.

(11) Brassinne, *Annexes*, 45. Fotokopie als bijlage.
(12) Brassinne, *Témoignages*, 5.1. (27 mei 1964).

(11) Brassinne, Annexes, 45. Photocopie en annexe.
(12) Brassinne, Témoignages, 5.1. (27 mai 1964).

Verscheure is de Belgische politiecommissaris, raadgever van de Katangese politie-inspecteur Raphaël Mumba.

We herinneren eraan dat deze getuigenissen over de executie door het vuurpeloton niet vóór 1987 werden gedaan, alsook dat de publicatie van het document-« Verscheure » in *Pourquoi Pas ?* dateert van 1983.

Bij lezing van deze getuigenissen kan men vaststellen dat zij een min of meer zelfde stramien vertonen :

— twee à drie auto's met Katangese ministers komen aan bij *la maison* Brouwez na een vergadering op de residentie van Tshombe; op deze vergadering zou tot de dood van de gevangenen zijn beslist

— in één van die auto's bevindt zich commissaris Verscheure; ter plekke, in het huis Brouwez, zijn kapitein Gat, luitenant Michels en brigadier Son; dit zijn de enige vier Belgen die de verdere gebeurtenissen zullen meemaken

— we noteren hier één variant : Son spreekt helemaal niet over Verscheure; [tegenover de experts herinnert Verscheure zich niets meer van Gat];

— de drie gevangenen moeten plaatsnemen op de achterbank van een van deze auto's, dus niet in een militair voertuig;

— we noteren hier twee varianten : volgens Son moeten de gevangenen plaatsnemen in een auto bestuurd door een zwarte chauffeur met Gat naast hem; Gat daarentegen beweert dat de auto met de drie gevangenen waarin hij plaats neemt bestuurd wordt door Verscheure. We noteerden reeds dat Son zich de aanwezigheid van Verscheure helemaal niet herinnert. [tegenover de experts verklaarde Verscheure : zwarte chauffeur en ik naast hem].

— De auto met de gevangenen rijdt samen met de overige auto's en gevolgd door een tweetal militaire jeeps in konvooi richting Jadotstad en vervolgens Madingusha naar een afgelegen plaats in de savanne (we wijden hier niet uit over de exacte locatie);

— [hier is er één variant : volgens Verscheure, tegenover de experts, geen konvooi];

— aangekomen op de plaats van de executie stellen zij vast dat de voorbereidingen al getroffen zijn door politiemensen ter plaatse, die een ondiepe put hebben gegraven;

— bij de executie zijn aanwezig : Katangese ministers en zeker Tshombe, Munongo, Kibwe en Kitenge, mogelijk ook anderen; politiemensen, Katangese gendarmes en de vier al genoemde Belgen;

— de gevangenen worden één voor één voor de put gebracht en neergeschoten door een executiepeloton van een viertal vrijwilligers;

— hier is er één variant : volgens Son worden ze samen geëxecuteerd;

Frans Verscheure est le commissaire de police belge, conseiller de Raphaël Mumba, inspecteur de police katangais.

Rappelons que ces témoignages consacrés à l'exécution par fusillade ne sont pas antérieurs à 1987, et que par ailleurs, la publication du « document-Verscheure » dans le Pourquoi Pas ? date de 1983.

On peut constater, à la lecture de ces témoignages, qu'ils reposent tous sur un scénario plus ou moins identique :

— deux à trois voitures transportant des ministres katangais arrivent à la maison Brouwez après une réunion à la résidence de Tshombe; la mort des prisonniers aurait été décidée au cours de cette réunion;

— dans une de ces voitures se trouve le commissaire Verscheure; sur place, dans la maison Brouwez, il y a le capitaine Gat, le lieutenant Michels et le brigadier Son; ce sont les quatre seuls Belges qui assisteront à la suite des événements;

— nous relevons en l'occurrence une variante : Son ne parle absolument pas de Verscheure [en présence des experts, Verscheure ne se souvient plus de Gat];

— les trois prisonniers doivent s'installer sur la banquette arrière de l'une de ces voitures, donc pas dans un véhicule militaire;

— nous relevons en l'occurrence deux variantes : selon Son, les prisonniers doivent s'installer dans une voiture conduite par un chauffeur noir, avec Gat à ses côtés; Gat, en revanche, prétend que la voiture transportant les trois prisonniers et dans laquelle il s'installe est conduite par Verscheure. Nous avons déjà relevé que Son ne se rappelle absolument pas la présence de Verscheure. [En présence des experts, Verscheure a déclaré : chauffeur noir et moi à côté de lui].

— La voiture transportant les prisonniers roule avec les autres voitures et devant deux jeeps militaires, en convoi en direction de Jadotville et ensuite de Madingusha vers un lieu isolé dans la savane (nous ne nous étendons pas ici sur l'endroit exact);

— [il y a ici une variante : selon Verscheure, en présence des experts, pas de convoi];

— arrivés au lieu de l'exécution, ils constatent que des policiers sur place se sont déjà chargés des préparatifs et qu'ils ont creusé un trou de faible profondeur;

— sont présents lors de l'exécution : des ministres katangais et certainement Tshombe, Munongo, Kibwe et Kitenge, et peut-être d'autres encore; des policiers, des gendarmes katangais et les quatre Belges déjà cités;

— les prisonniers sont emmenés, un par un, devant le trou et fusillés par un peloton d'exécution de quatre volontaires;

— il y a en l'occurrence une seule variante : selon Son, ils sont exécutés ensemble;

— vooraleer zij neergeschoten zullen worden nodigt Verscheure de gevangenen uit te bidden

— een Katangees geeft het bevel te schieten, volgens Son en Gat, geen getuigenis van Verscheure.

Tot zover deze drie getuigenverklaringen, die overeenkomsten vertonen maar op bepaalde punten ook uiteenlopen. Opvallend daarin is de geringe betrokkenheid van de Belgen in de gebeurtenissen. De beslissing tot executie is getroffen buiten hun medeweten. Het bevel tot schieten wordt niet door een Belg gegeven. De rol van Verscheure beperkt zich tot het « voorbereiden » van de gevangenen. Even opvallend is de aanwezigheid van de Katangese ministers en de rol van de Katangese politie. De gelijkluidendheid van de getuigenissen kan hun geloofwaardigheid versterken, maar zou ook het gevolg kunnen zijn van een door de betrokkenen afgesproken scenario. Wij komen daar verder op terug.

Keren we terug naar het werk van Brassinne. De band tussen hoger genoemde verklaringen en zijn vaststellingen is niet altijd even duidelijk. Zo schrijft deze auteur :

— avant qu'ils soient exécutés, Verscheure invite les prisonniers à prier;

— un katangais donne l'ordre de tirer, selon Son et Gat, pas de témoignage de Verscheure.

Voilà donc ces trois témoignages, qui présentent des similitudes, mais avec des variantes quand même. Un élément frappant de ceux-ci est l'insignifiance du rôle qu'ils attribuent aux Belges dans les événements. La décision d'exécuter Lumumba a été prise à leur insu. L'ordre de tirer n'a pas été donné par un Belge. Le rôle de Verscheure se limite à la « préparation » des prisonniers. Tout aussi frappants sont la présence des ministres katangais ainsi que le rôle de la police katangaise. La concordance des témoignages peut renforcer leur crédibilité, mais peut également être le résultat d'un scénario convenu entre les intéressés. Nous y reviendrons plus tard.

Revenons au travail de Brassinne. Le lien entre les déclarations susmentionnées et ses constatations n'est pas toujours clair. Ainsi, l'intéressé écrit :

<Tous les témoignages confirmèrent que, placé devant le « gros » arbre, chaque prisonnier fut successivement exécuté par un tir de mitraillettes et de fusils exécutés en rafales.> ([13])

Alle getuigen spreken nochtans over een put en niet over een boom; bovendien beweert Son dat ze gezamenlijk werden gedood. Deze elementen zijn — in het licht van de tragische dood van Lumumba — futiel, en we zouden ze niet vermelden ware het niet dat ze relevérend zijn voor het betwistbaar gebruik van getuigenissen. Wij komen daar verder op terug.

2.2. **Nog meer getuigen ?**

Wie in Brassinne het hoofdstuk over de executie (blz. 320-361) leest, zal merken dat er meer getuigenissen worden gebruikt dan de drie genoemde en dat het verhaal barokker is dan de synthese die we op basis van deze drie verklaringen hebben gegeven. Zo gebruikt de auteur van Verscheure niet alleen de getuigenverklaring 38, maar ook het zogenaamde « document Verscheure », ook wel genoemd « Bekentenis » (*Confession*). Dit document, waarvan verder het belang zal blijken in de bewijsvoering van Brassinne en De Witte, wordt door Brassinne toegeschreven aan Verscheure op zeer betwistbare gronden. Daarnaast komen er ook getuigenissen van Belina, Cornelis, Mumba, Soete en Verdickt in de noten voor.

Tous les témoins parlent pourtant d'une fosse et non d'un arbre; en outre, Son prétend qu'ils ont été fusillés en même temps. Ces éléments sont futiles en regard de la fin dramatique infligée à Lumumba, et nous ne les aurions pas mentionnés s'ils n'avaient été révélateurs de la manière contestable dont les témoignages ont été utilisés. Nous y reviendrons ultérieurement.

2.2. **D'autres témoins ?**

À la lecture du chapitre relatif à l'exécution dans l'ouvrage de Brassinne (pp. 320-361), on remarquera qu'il y a d'autres témoignages que les trois autres cités et que le récit est plus baroque que la synthèse qui a été élaborée sur la base de ces trois déclarations. C'est ainsi que l'auteur utilise non seulement le témoignage 38 de Verscheure, mais aussi le « document Verscheure », également appelé la « Confession ». Ce document, dont l'importance apparaîtra dans l'argumentation de Brassinne et de De Witte, est attribué par Brassinne à Verscheure sur la base d'éléments très contestables. Par ailleurs, des témoignages de Belina, de Cornelis, de Mumba, de Soete et de Verdickt apparaissent également dans les notes.

([13]) Brassinne II, p. 343.

([13]) Brassinne II, p. 343.

	Getuige — *Témoin*	Jaar van het getuigenis — *Année du témoignage*	Brassinne, *Témoignages*
1	Document-Verscheure	z.d.	III 31.1, IV 41.1.1
2	Verdickt	31/3/1974	IV 16.2
3	Huyghé (niets over executie)	22/5/1987	IV 25.1
4	Belina	7/7/1987	IV 28.1
5	Soete	28/8/1987	IV 31.1
6	Cornelis	19/10/1987	IV 33.1
7	Mumba	19/10/1987	IV 34.1

De indruk ontstaat dus dat er meer getuigen zijn voor de executie dan Gat, Son en Verscheure. Dat is echter maar schijn. Bij nader toezien blijken al deze bijkomende getuigenissen immers terug te gaan op Verscheure. De getuigen 2 tot en met 7 betreffen personen die door de politiecommissaris de avond zelf, de dag nadien of nog later zijn ingelicht over de gebeurtenissen. Het zijn indirecte getuigen. Uit hun verklaringen valt zeker wat te leren, maar men moet betreuren dat deze onrechtstreekse getuigenissen door zowel Brassinne als De Witte op dezelfde hoogte worden geplaatst als een rechtstreekse getuigenis. Indirecte getuigen hebben geen herinnering aan de gebeurtenissen zelf, maar alleen aan wat hen daarover is verteld. Hun relaas van de gebeurtenissen is dus sowieso gefilterd. Maar tegelijk worden deze getuigen niet door de herinnering aan de feiten gehinderd in hun « persoonlijke » verwoording ervan en kan er veel gemakkelijker een reële distorsie ontstaan tussen de realiteit en hun voorstelling. Er is vooral argwaan vereist vooral ten overstaan van de zogenaamde precieze details in de zulke getuigenissen. Neiging tot aandikken, eigen bewoordingen.

We bekijken hier deze onrechtstreekse getuigenissen, in de volgorde waarin ze door Brassinne zijn opgetekend. We signaleren meteen dat zich bij de lectuur daarvan een nieuw probleem opdringt. Sommige verklaringen zijn de letterlijke weergave van een bandopname (Belina), andere zijn door Brasinne in eigen woorden samengevat (Verdickt, Soete, Mumba).

[a.] Commandant Armand « Joe » Verdickt is de inlichtingsofficier (G2) van de generale staf van de Gkat. Hij is op de luchthaven bij de aankomst van Lumumba in opdracht van stafchef Perrad, maar is geen getuige van de gebeurtenissen in het huis Brouwez en elders later op de avond. Volgens zijn getuigenis aan Brassinne (1974) heeft Verscheure hem enkele dagen na de feiten op de hoogte gebracht. Het is niet duidelijk welke redenen Verscheure kan gehad hebben om dat te doen. We signaleren wel dat Verdickt tot tweemaal toe (1964 : 16.1, p. 2 en 1974 : 16.2, p. 6) melding maakt van een geld-

On a donc l'impression qu'il y a davantage de témoins de l'exécution que les seuls Gat, Son et Verscheure. Ce n'est toutefois qu'une impression. Un examen plus approfondi permet en effet de ramener tous ces témoignages complémentaires à Verscheure. Les témoins 2 à 7 ont tous été informés des événements par le commissaire de police le soir même, le lendemain, voire ultérieurement. Ce sont des témoins indirects. Il y a certes des éléments à puiser dans leurs déclarations, mais il est à déplorer que tant Brassinne que De Witte accordent à ces témoignages indirects la même crédibilité qu'à un témoignage direct. Les témoins indirects n'ont pas de souvenir des événements mêmes, mais seulement de ce qui leur a été rapporté à propos de ces événements. Leur récit des événements a donc de toute manière été filtré. Par ailleurs, ces témoins ne sont pas gênés par le rappel des faits dans leur formulation « personnelle » de ces faits, ce qui accroît la probabilité d'une réelle distorsion entre la réalité et leur présentation. La méfiance est surtout de mise à l'égard des détails « précis » donnés dans ces témoignages. Ils ont tendance à grossir les faits et à les relater en leurs propres termes.

Nous nous proposons à ce stade d'examiner ces témoignages indirects dans l'ordre où Brassinne les a consignés, en faisant d'emblée observer que leur lecture pose un nouveau problème. Certaines déclarations sont en effet la reproduction littérale d'un enregistrement sur bande (Belina), alors que d'autres ont été résumées par Brassinne avec ses propres mots (Verdickt, Soete, Mumba).

[a.] Le commandant Armand « Joe » Verdickt est l'officier de renseignements (G2) de l'état-major général de la gendarmerie katangaise. Il se trouve à l'aéroport, sur ordre du chef d'état-major Perrad, lors de l'arrivée de Lumumba, mais n'est pas témoin des événements qui se déroulent à la maison Brouwez et ailleurs plus tard dans la soirée. Selon le témoignage qu'il fait devant Brassinne (1974), Verscheure l'a informé quelques jours après les faits. On ne connaît pas très bien les raisons qui ont incité Verscheure à l'informer. Signalons toutefois que Verdickt fait état, par deux fois (1964 : 16.1, p. 2

som die door Munongo aan hem en aan Verscheure zou zijn beloofd. Misschien is Verdickt op een of andere manier betrokken bij het opzetten van het ontsnappingsscenario. Hier volgt de verklaring van Verdickt, zoals samengevat door Brassinne :

et 1974 : 16.2, p. 6), d'une somme d'argent que Munongo lui aurait promis ainsi qu'à Verscheure. Peut-être Verdickt a-t-il été impliqué, d'une manière ou d'une autre, dans la préparation du scénario d'évasion. Voici la déclaration de Verdickt, telle qu'elle a été résumée par Brassinne :

<Pour le témoin, c'est le long de cette route que les prisonniers ont été tués d'une balle dans la tête. Il tient ce récit du commissaire de police Verscheure. Celui-ci le lui a raconté quelques jours après l'événement encore manifestement sous le coup de l'émotion. « Il l'avait » comme le commissaire le dira au témoin « sur la patate et cela devait sortir ».

« Sortis du véhicule les prisonniers sont successivement mis sur leurs pieds et abattus les uns après les autres d'une balle dans la tête. Lumumba sera abattu en dernier lieu. »

(…)

Verscheure récupérera la balle…

Toute l'histoire qui précède a été racontée par le commissaire de police Verscheure, chez lui, dans la soirée 2 à 3 jours après les événements (…)

M. Verscheure a déclaré « qu'il avait tenu Lumumba par le bras au bord de la fosse qui avait été creusée… Que ce dernier tressaillait ». Il sera tué en dernier lieu.

Deze getuigenis bevat op het eerste zicht niets ongeloofwaardigs. We noteren en passant dat Brassinne naar aanleiding van deze getuigenis tot de overtuiging komt dat de versie van de executie in de brousse geloofwaardiger is dan al wat hij tot dan toe over de dood van Lumumba had vernomen ([14]).

[b1.] Alex Belina ([15]) is advocaat van Tshombe. Op 7 februari 1961 wordt hij officieel tot raadgever van de president benoemd. Hij is geen getuige van de gebeurtenissen op 17 januari. Verscheure zal hem daarover inlichten. Hun eerste ontmoeting vindt plaats op straat en bij die gelegenheid spreekt Verscheure alleen over de geruchten in verband met de dood van Lumumba, zonder iets van de ware toedracht te onthullen. Kort daarop gaat hij Belina opzoeken om hem, namens de president om advies te vragen bij het opzetten van het vluchtscenario. Volgens Belina gebeurt dat ergens tussen 17 en 24 januari. Hier volgt zijn gesprek met Brassinne over die ontmoeting op basis van de bandopname :

Ce témoignage n'a a priori rien d'invraisemblable. Nous notons en passant que Brassinne acquiert, à la suite de ce témoignage, la conviction que la version de l'exécution dans la brousse est plus crédible que tout ce qu'il avait appris jusqu'alors sur la mort de Lumumba ([14]).

[b1.] Alex Belina ([15]) est l'avocat de Tshombe. Le 7 février 1961, il est nommé officiellement conseiller du président. Il n'est pas témoin des événements du 17 janvier. Verscheure l'informera à ce sujet. Leur première rencontre a lieu en rue et Verscheure fait, à cette occasion, seulement état de bruits concernant la mort de Lumumba, sans révéler quoi que ce soit des circonstances véritables de celle-ci. Peu après, il va trouver Belina afin de lui demander conseil, au nom du président, pour élaborer le scénario de fuite. Selon Belina, cela se passe quelque part entre le 17 et le 24 janvier. Voici la teneur de son entretien avec Brassinne concernant cette rencontre sur la base de l'enregistrement :

<A.B. : (…) Et alors, le même jour, ou le lendemain, Verscheure vient me voir !
J.B. : Il vient chez vous à la maison ?
A.B. : Je crois que c'était chez moi à la maison. Je ne suis plus certain de l'endroit.
J.B. : Oui, parce que Huyghé dit que c'était à la maison.
A.B. : Qui ça ?
J.B. : Huyghé.
A.B. : Ca, il ne peut pas le savoir !

([14]) « *La version donnée par le témoin est plus plausible que tout ce que l'on a pu rassembler jusqu'à présent comme éléments sur l'assassinat des prisonniers. Il est en effet peu vraisemblable que les coups de feu aient été tiré dans la maison Brouwez etc.* » (Brassinne, *Témoignagnes*, 16.2, blz. 7).

([15]) Naam voluit : Alexander Belina-Podgaetsky, Belg van Russische afkomst.

([14]) « La version donnée par le témoin est plus plausible que tout ce que l'on a pu rassembler jusqu'à présent comme éléments sur l'assassinat des prisonniers. Il est en effet peu vraisemblable que les coups de feu aient été tiré dans la maison Brouwez etc. » (Brassinne, Témoignagnes, 16.2, p. 7).

([15]) Son nom complet est : Alexander Belina-Podgaetsky, Belge d'origine russe.

J.B. : Il n'était pas là?

A.B. : Mais non, il n' a rien à voir avec cela.

Il vient me voir et il me dit : « Ecoutez : il se fait que nous avons discuté de cette histoire et je dois vous mettre au courant de la part du président, de ce qui s'est passé le 17 dans l'après-midi à la ferme Brouwez ».

Non, non, ils n'avaient pas étété tués là. A la ferme Brouwez, ils sont venus l'interroger et ils ont bu très sérieusement. Il y avait là-dedans notamment Munongo, Kibwe et d'autres ministres. Pius Sapwe était là aussi, le chef de la police. Mais dit-il, le président n'y était pas. Le président se trouvait à une réunion du rassemblement moral au cinéma Palace dans l'après-midi.

Ils ont décidés après avoir sérieusement bu. Toute la presse l'a déjà raconté. Kiwbe qui dit : « Souviens-toi, je t'ai dit à la Table Ronde, que si le sang coule au Katanga, ta tête roulerait là. Le sang a coulé au Katanga …

Et dit-il dans la soirée, vers 20 H 00, me semble-t-il, de toute façon, je vous rapporte ce que Verscheure m'a raconté. Vers 20 H 00, on les a conduits, tous les 3, Okito, Mpolo et Patrice Lumumba. Attention, Okito était mon client. Enfin, il a été mon client dans une affaire.

On les conduit, c'était sur la route de Jadotville, j'ai oublié le nom. Du côté de Tumbwe, me semble-ti-il, mais je commence à oublier les noms maintenant. C'est à une vingtaine de km hors d'Eville sur la route de Jadotville. Un poste de chemin de fer. Pas une gare, il n'y a pas de gare, mais un poste à bois ou un truc du genre.

J.B. : Ce n'est pas Tshilatembo?

A.B. : Vous croyez que c'est… Je croyais que c'était un nom plus court.

J.B. : C'est possible.

A.B. : Maintenant le Tembo, c'est possible que j'ai laissé tomber le … Enfin bref, on les a conduits là-bas. Verscheure marchait juste derrière Patrice et il m'a dit que Patrice avait compris et lui avait dis : « On va nous tuer, n'est-ce pas? » Verscheure : « Je lui ai dit oui ». Il a très bien pris la chose. On est arrivé au milieu d'une clairière où on avait déjà creusé un trou, des tombes…

J.B. : Vous ne savez pas qui a creusé les tombes?

A.B. : Ca, je n'en sais rien. Je suppose qu'ils ont été assez intelligents pour utiliser toujours les mêmes et qu'ils auraient utilisés éventuellement des gars du peloton, du peloton d'exécution. Parce qu'à ce qu'il me paraît; d'après Verscheure, il y avait 8 gendarmes et 16 policiers.

J.B. : C'est cela, il y a moitié, moitié.

A.B. : On m'a cité le chiffre de 16.

On leur a fait prêter un serment indigène.

J.B. : Ca, c'est intéressant. Vous ne savez pas quel genre de serment?

A.B. : A l'époque, cela m'a semblé naturel, c'était un de ceux qui se rapproche de ceux du genre Kikangu. Mais je ne connaissais pas assez la vie indigène pour vous dire si c'était celui-là ou celui-ci.

J.B. : C'était un vrai serment.

A.B. : Un vrai serment indigène. C'est pour ça, on était sûr. On a d'abord abattu Mpolo et Okito de quelques balles à peine. Deux, trois…

J.B. : Le peloton était composé de 4 hommes!

A.B. : C'est possible. Donc très peu…

J.B. : Mpolo, Okito et Patrice Luumba.

A.B. : Et puis toutes les mitraillettes sur Patrice Lumumba. Ce qui fait que Verscheure me dit qu'on a ramassé après l'opération un demi kilo de douilles, ce qui n'est pas mal. Ils ont du recharger pour cela>

De agenda van Verscheure vermeldt onder 24 januari 1961 de naam « Belina ». Belina is dus correct wanneer hij zijn gesprek met Verscheure binnen de week na de feiten situeert. Belina zegt herhaaldelijk dat hij zal navertellen wat hij van Verscheure heeft gehoord. Maar hij laat ook merken dat hij zich niet alles exact herinnert. Hij heeft bovendien geen weet meer van het feit dat Huyghé bij het gesprek aanwezig was. De kleurrijke beschrijving laat ons anderzijds vermoeden dat de spreekvaardige Belina een « persoonlijke » weergave brengt van wat hij gehoord heeft. Hoe waarheidsgetrouw zijn verhaal ook moge klinken, de letterlijke dialogen en kleinere details moeten ons aanzetten tot grote voorzichtigheid. Ten slotte signaleren we ook dat hij informatie die

Le nom « Belina » apparaît dans l'agenda de Verscheure à la date du 24 janvier 1961. Belina a donc raison lorsqu'il dit que l'entretien qu'il a eu avec Verscheure a eu lieu une semaine après les faits. Belina dit à plusieurs reprises qu'il répétera ce qu'il a appris de Verscheure. Il fait également observer qu'il ne se souvient pas exactement de tout. Il ne sait en outre plus si Huyghé a assisté à l'entretien. La description haute en couleur que donne Belina nous porte par ailleurs à croire qu'avec la faconde qui le caractérise, il rend compte avec une touche « personnelle » de ce qu'il a entendu. Quelque crédible que puisse paraître son récit, les dialogues textuels et les menus détails doivent nous inciter à faire preuve d'une grande circonspection. Signalons enfin qu'il

intussen in de pers is verschenen in zijn verhaal vermengt.

[b2.] Brassinne is niet op de hoogte van het feit dat Belina al eerder een getuigenis heeft afgelegd. De advocaat van Tshombe was in 1970 de bron voor het exclusieve verhaal van Walter Geerts in *Binza 10*. Maar zijn identiteit werd door de auteur toen niet onthuld. We hebben hier de zeldzame gelegenheid twee versies van de getuigenis van Belina te vergelijken : een voor Brassinne en voor Geerts met een afstand van zeventien jaar. Hier volgt een uittreksel uit de versie zoals door Geerts opgetekend :

intègre dans son récit des informations qui ont été publiées entre-temps dans la presse.

[b2.] Brassinne ne sait pas que Belina a déjà témoigné auparavant. En 1970, l'avocat de Tshombe était la source du récit exclusif publié par Walter Geerts dans Binza 10. À l'époque, son identité n'avait pas été révélée par l'auteur. Nous avons en l'occurrence l'occasion, rare s'il en est, de comparer deux versions du témoignage de Belina : un témoignage recueilli par Brassinne et un recueilli par Geerts à dix-sept années d'intervalle. Nous publions ci-dessous un extrait de la version donnée par Geerts :

<Na een 20-tal km. echter werd gestopt, in volle brousse. Iedereen stapte uit. De drie gevangenen begrepen. Okito vroeg nog aan de blanke politiecommissaris : « Maar, zij gaan ons doden ! … » De commissaris kon het enkel beamen. De executie gebeurde zeer snel. M. Mpolo en J. Okito werden door enkele kogels neergeveld. Daarna vuurden de 16 manschappen hun stenguns en geweren gelijktijdig af op P. Lumumba. Zij lichaam werd letterlijk met kogels doorzeefd. De lichamen werden ter plaatse begraven.> ([16])

Dit fragment volstaat om de gelijkenis en het verschil tussen beide versies aan te tonen. In 1970 schreef Belina de woorden « Zij gaan ons doden… » nog toe aan Okito, in 1987 aan Lumumba!

[c.] Gerard Soete is politiecommissaris. Hij is geen getuige van de gebeurtenissen die zich op 17 januari afspelen, maar wordt 's anderendaags door Verscheure betrokken bij de pogingen om de lijken te doen verdwijnen. In dit verband verneemt hij de ware toedracht van de gebeurtenissen. Brassinne heeft met hem een gesprek in 1987 dat hij als volgt samenvat :

Ce fragment suffit pour mettre en évidence les ressemblances et les différences entre les deux versions. En 1970, Belina attribuait encore les paroles «Ils vont nous assassiner …» à Okito tandis qu'il les attribuait à Lumumba en 1987 !

[c.] Gerard Soete est commissaire de police. Il n'assiste pas aux événements du 17 janvier, mais il est impliqué par Verscheure, le lendemain, dans les tentatives de dissimulation des corps. C'est à cette occasion qu'il apprend ce qui s'est vraiment passé. En 1987, Brassinne a avec lui une conversation qu'il résume comme suit :

<Soete a vu Frans Verscheure dans son bureau à l'inspection générale de la police le lendemain matin de la mort de Lumumba. Il le trouva très abattu par les événements de la nuit; il lui racontera l'exécution des prisonniers survenue dans la nuit.

Celui-ci se souvient que Verscheure a cité les noms des gens présents lors de l'exécution; il s'agit de Gat, Tshombe, Munongo, Kibwe et probablement Samalenge et Kiwele. Pour lui, nul doute, les policiers au nombre de 6 ou 7, armés de mitraillettes Vigneron, ont participé à l'exécution. Il confirme que Verscheure a recommandé aux prisonniers de faire leurs prières et on leur a laissé quelques instants pour cela. Lumumba a refusé de prier tandis que les deux autres l'ont fait.

Parlant du lieu d'exécution où il se rendit dans la nuit du 17 au 18 ([17]), il s'agit d'une route située sur la droite de la route asphaltée qui va d'Eville à Jadotville. L'endroit se trouve à plus ou moins une centaine de mètres de cet embranchement sur la gauche. L'exécution a eu lieu sur un talus sur lequel se trouvaient plusieurs arbres. Un trou fut hâtivement creusé sur le talus. Il confirma que le peloton d'exécution se trouvait à environ quatre mètres des prisonniers qui furent exécutés successivement, Patrice Lumumba en dernier lieu.

D'après le témoin qui a constaté le lendemain que les arbres derrière le talus étaient remplis de balles. Pour lui, les prisonniers furent exécutés au moyen de mitraillettes, dont il a gardé une balle qu'il a montré à l'auteur. D'après le témoin, cela a du être une « fameuse pétaradé ».

(…)

Il confirme également que des ministres étaients présents lors de l'exécution. Ils étaient en manteau et a parlé d'un certain ministre qui avait un chapeau melon.>

([16]) W. Geerts, *Binza 10*, blz. 109. De volledige versie als bijlage (fotokopie).

([17]) In feite gaat het om de nacht van 18 op 19 januari.

([16]) W. Geerts, *Binza 10*, p. 109. La version intégrale figure en annexe (photocopie).

([17]) En fait, il s'agit de la nuit du 18 au 19 janvier.

Een jaar later heeft Brassinne een tweede gesprek met Soete. Daarin gaat het hoofdzakelijk over de vernietiging van de lijken. Maar in de loop van het gesprek komt ook de executie aan bod. Brassinne maakt daarover enkele aantekeningen op het einde van zijn synthesetekst :

Un an plus tard, Brassinne a un deuxième entretien avec Soete. Cet entretien porte essentiellement sur la destruction des corps. Mais, dans le courant de la conversation, l'exécution est, elle aussi, évoquée. Brassinne formule à ce sujet quelques observations à la fin de son texte de synthèse :

<Différents détails ont été donnés par le témoin, à savoir :
— le capitaine Gat aurait commandé l'exécution, d'après ce que Frans Verscheure avait déclaré au témoin, le lendemain des événements.
— Frans Verscheure fut désigné pour aider les prisonniers à mourir, c'est lui qui aurait recommandé à ceux-ci de prier, Lumumba refusant de le faire>

[d.] Raphaël Mumba is inspecteur van politie. Verscheure is zijn raadgever. Mumba is aanwezig op de luchthaven, maar niet in *la maison Brouwez* en tijdens de executie. Hij wordt nog diezelfde nacht door Verscheure ingelicht. In de volgende dagen is Mumba ook betrokken bij het overleg betreffende de verdwijning van de lijken. Brassinne heeft een eerste gesprek met hem in 1987 en en een tweede in 1990. Dat laatste wordt op band opgenomen, maar onderbroken op het ogenblik dat Mumba over de dood van Lumumba spreekt. Brassinne vat aldus de verklaring samen die Mumba daarna zonder bandrecorder heeft afgelegd :

[d.] Raphaël Mumba est inspecteur de police. Verscheure est son conseiller. Mumba est présent à l'aéroport, mais pas à la maison Brouwez, ni lors de l'exécution. Il est encore informé la nuit-même par Verscheure. Dans les jours qui suivent, Mumba est aussi associé à la discussion sur la disparition des corps. Brassinne a un premier entretien avec lui en 1987 et un second en 1990. Ce dernier entretien est enregistré, mais interrompu au moment où Mumba parle de la mort de Lumumba. Brassinne résume ainsi la déclaration que Mumba a faite par la suite sans enregistreur :

<Très tard dans la soirée, Mumba vit arriver Verscheure chez lui, ce dernier tremblant, il a raconté à Mumba qu'il avait assisté à l'exécution des prisonniers. Lumumba avait été courageux. Il lui déclara que celui-ci avait été exécuté en dernier lieu>

Deze getuigenis is sober en als zodanig geloofwaardig. Ze leert ons dat de gevangenen een na een werden geëxecuteerd en dat Lumumba zich moedig gedroeg. Verscheure die het verhaal vertelt, is onder de indruk van de gebeurtenissen. Er zij op gewezen dat in die passage geen enkele toespeling wordt gemaakt op een executie *in de brousse.*

Conclusie

Verscheure had een reden om Mumba, Soete en Belina in te lichten. Mumba was zijn « chef », Soete moest — op suggestie van Verscheure ? — de lijken vernietigen en Belina werd als advocaat van Tshombe betrokken bij het opstellen van het ontsnappingsscenario. Alleen in het geval van Verdickt kennen we de reden niet.

Wat valt hieruit af te leiden ? Alle getuigenissen maken melding van een achtereenvolgende executie van de gevangenen, met Lumumba als laatste. Twee getuigenissen maken melding van het feit dat Verscheure de gevangenen vooraf uitnodigt te bidden. Lumumba gaat

La sobriété de ce témoignage le rend crédible. Il nous apprend que les prisonniers ont été exécutés l'un après l'autre et que Lumumba a fait preuve de courage. Verscheure, qui fait ce récit, est ébranlé par les événements. On remarquera que dans ce passage, aucune allusion n'est faite à une exécution *en brousse*.

Conclusion

Verscheure avait une raison d'avertir Mumba, Soete et Belina. Mumba était son « chef », Soete devait — est-ce une suggestion de Verscheure ? — détruire les corps et Belina, en tant qu'avocat de Tshombe, a été associé à l'élaboration du scénario de l'évasion. Ce n'est qu'en ce qui concerne Verdickt que nous ignorons la raison.

Que peut-on en inférer ? Tous les témoignages indiquent que les prisonniers ont été exécutés un par un, Lumumba ayant été exécuté en dernier. Deux témoignages mentionnent le fait que Verscheure a d'abord invité les prisonniers à prier, ce que Lumumba a refusé. Enfin,

daar niet op in. Twee getuigenissen tenslotte maken melding van Lumumba's houding die als « moedig » wordt omschreven. Twee getuigenissen maken melding van een executie met machinepistolen (wat uiteraard het vele aantal kogels verklaart). Twee verklaringen spreken ook over Verscheure zelf : volgens Mumba was hij « *tremblant* », volgens Soete « *abattu* ». Soete heeft het verder over de aanwezigen, maar hij geeft zijn lijst met voorbehoud. Belina heeft het over een korte dialoog tussen Verscheure en een van de gevangenen, alsook over een eed die door de leden van het executiepeloton zou zijn afgelegd. Zonder andere informatiebronnen is het niet gemakkelijk om een balans op te maken.

3. HET DOCUMENT « CONFESSION » (BEKENTENIS), TOEGESCHREVEN AAN VERSCHEURE

3.1. **Voorafgaande beschouwingen**

Brassinne is degene die wijst op het bestaan van het document-« Verscheure ». Hij neemt de tekst ervan over en analyseert hem op verschillende plaatsen in zijn thesis. Hieronder volgt de lijst van passages waarin Brassinne dat document behandelt :

Deel II. Hoofdstuk 2. Onderzoek van de getuigenissen : belang en geloofwaardigheid, nr 41 : Document dat wordt toegeschreven aan Frans Verscheure (blz. 576);

Deel III. Bijlage 31.1. Het « document-Verscheure »;

Deel III. Bijlage 31.2. Kritische analyse van het « document-Verscheure »;

Deel III. Artikel uit *Pourquoi Pas ?* van 10 augustus 1983, La vérité sur l'assassinat de Patrice Lumumba »;

Deel IV. 41.1. Onderhoud van Christian Souris, journalist van *Pourquoi Pas ?* met Jacques Brassinne;

Deel IV. 41.1.1. Relaas van de gebeurtenissen van januari dat wordt toegedicht aan politiecommissaris Frans Verscheure;

Deel IV. 41.2. Brief van Marie Tshombe aan de hoofdredacteur van *Pourquoi Pas ?*, 18 april 1984.

Er zij op gewezen dat Brassinne twee integrale fotokopies van dat document uitbrengt : Deel III. 31.1 et Deel IV. 41.1.1.

Jammer genoeg verschaft Brassinne ons amper ernstige aanwijzingen die ons in staat stellen de oorsprong van het document te achterhalen. Het verslag van het onderhoud met Christian Souris, de journalist van het weekblad *Pourquoi Pas ?* die hem een fotokopie van het document heeft bezorgd, is werkelijk teleurstellend. Het is verwonderlijk dat Brassinne tijdens dat onderhoud,

3. LE DOCUMENT APPELÉ « CONFESSION » ET ATTRIBUÉ À VERSCHEURE

3.1. **Préliminaires**

Le document Verscheure est relevé par Brassinne, qui le reproduit et le traite à plusieurs endroits de sa thèse. Voici les différentes parties de Brassinne se rapportant à ce document :

Tome II. Chapitre 2. L'examen des témoignages : intérêt et crédibilité, nr. 41 : Document attribué à Frans Verscheure (p. 576);

Tome III. Annexe 31.1. Le document « Verscheure »;

Tome III. Annexe 31.2. Analyse critique du document « Verscheure »;

Tome III. Article du « Pourquoi Pas? » du 10 août 1983, « La vérité sur l'assassinat de Patrice Lumumba »;

Tome IV. 41.1. Entretien entre Christian Souris, journaliste au « Pourquoi Pas ? » et Jacques Brassinne;

Tome IV. 41.1.1. Relation des événements de janvier attribuée au Commissaire de police Frans Verscheure;

Tome IV. 41.2. Lettre de Marie Tshombé adressée au rédacteur en chef de l'hebdomadaire « Pourquoi Pas ? », le 18 avril 1984.

Notons que Brassinne reproduit deux photocopies intégrales de ce document : Tome III. 31.1 et Tome IV. 41.1.1.

Il faut regretter que Brassinne ne nous donne presqu'aucun élément sérieux pour apprécier les origines de ce document. Le compte rendu de l'entretien avec Christian Souris, le journaliste de l'hebdomadaire Pourquoi Pas ? qui lui a remis une photocopie du document, est vraiment décevant. On s'étonne que Brassinne n'ait pas posé des questions plus pertinentes lors de cet en-

dat plaatsvond op 11 mei 1988, blijkbaar geen pertinentere vragen heeft gesteld. Hieronder volgt het haast integrale verslag :

tretien, qui s'est déroulé le 11 mai 1988. En voici le compte rendu presque intégral :

<En début d'entretien, Christian Souris a remis à l'auteur une photocopie d'une note ayant servi de base à la rédaction de l'article paru dans « Pourquoi Pas ? » du 10 août 1983. D'après la déclaration du témoin, la note relative aux circonstances de la mort de Patrice Lumumba a été trouvée dans le coffre-fort du « Pourquoi Pas ? ». Ce document aurait été remis à Pierre Davister qui ne l'aurait pas utilisée étant donné les avatars qu'avaient connus le journal lors des parutions antérieures sur la mort de Lumumba (saisie de l'hebdomadaire). D'après Souris, il s'agirait d'une « confession » rédigée sous la dictée de par [sic] Frans Verscheure (…)> ([18]).

Het valt eveneens te betreuren dat Brassinne zich als auteur niet veel moeite heeft getroost om duidelijk te zijn in de commentaar die hij op dat document geeft. Hieronder volgen zijn verschillende versies :

Il faut regretter également que Brassinne en tant qu'auteur n'a pas eu un souci de clarté plus marqué dans ses commentaires sur ce document. Voici ses différentes versions :

[a] Brassinne in een voetnoot waarin hij het document-Verscheure nader omschrijft (Deel III, bijlage 31.1) :

[a] Brassinne dans une note en bas de page identifiant « Le document « Verscheure » » (T. III, annexe 31.1)

<Relations des événements de janvier 1961 attribuées au commissaire de police Frans Verscheure et transcrites par P. Davister. Document remis à l'hebdomadaire « Pourquoi Pas ? » en février 1961>

[b] Brassinne in zijn kritische analyse van het document-Verscheure (Deel III, bijlage 31.2) :

[b] Brassinne dans son « analyse critique du « document Verscheure » (T. III, annexe 31.2) :

<Le document « Verscheure », remis par Christian Souris à l'auteur le 11 mai 1988, comprend six pages dactylographiées avec des annotations manuscrites de la main de Christian Souris. Il a servi de texte de base à l'article paru dans « Pourquoi Pas ? » le 10 août 1983. Ce document, appelé « confession » aurait été en possession de Pierre Davister depuis février 1961 et déposé dans le coffre-fort du « Pourquoi Pas ? » (…) Le témoin oculaire qui a rédigé le document est proche des milieux de police et du ministre Godfroid Munongo. (…) Aucun doute n'est possible : le témoin qui a rédigé le texte, est le commissaire de police Frans Verscheure (…) Soete a lu la « confession » de Verscheure remise à Pierre Davister quelques années après les événements>

[c] Brassinne in zijn analyse van de getuigenissen (II, blz. 576) :

[c] Brassinne dans « l'examen des témoignages » (II, p. 576) :

<Ce document est très important, il a servi de base à l'article du 10 août 1983 publié par Christian Souris dans « Pourquoi Pas ? ». Il s'agit d'un texte destiné à l'impression car il est tapé à la machine sur des feuilles de papier spéciales sur lesquelles on retrouve des indications relatives au nombre de lignes dactylographiées. On constate aussi que quelques modifications ont été apportées à la main sur le document. Celui-ci a été rédigé sur la base d'informations transmises par Frans Verscheure. En effet, ce dernier était la seule personne capable de fournir l'ensemble des ces renseignements, exception faite comme cela est mentionné dans « Pourquoi Pas ? », de ce qui s'est passé à l'aérodrome de la Luano où Verscheure ne se trouvait pas (…)>.

Zoals we kunnen vaststellen heeft Brassinne het over een getuige die tegelijkertijd de auteur is van het document — van een aan Pierre Davister bezorgde tekst; maar hij heeft het ook over een door Pierre Davister neergeschreven feitenrelaas, over een tekst die is gebaseerd op informatie van Frans Verscheure — een tekst die bestemd was om te worden gedrukt. Eerste conclusie : van bij aanvang haalt Brassinne de getuige(n) en de

Comme on peut le constater, Brassinne parle d'un témoin-rédacteur du document, d'un texte remis à Pierre Davister, mais il parle aussi de relations transcrites par Pierre Davister, d'un texte rédigé sur la base d'informations transmises par Frans Verscheure, d'un texte destiné à l'impression. Première conclusion : dès le début Brassinne mélange le(s) témoin(s) et l'auteur du document. On peut constater également que Brassinne a

([18]) 41.1

([18]) 41.1

auteur van het document door elkaar. Voorts blijkt ook dat Brassinne de informatie van Souris met betrekking tot de datum en de auteur van dat document heeft overgenomen, zonder de juistheid van die gegevens grondig na te gaan.

3.2. **De auteur van het document en zijn bronnen**

Souris en, in zijn kielzog, Brassinne schrijven het document toe aan Verscheure, maar beiden zijn behoorlijk vaag over de positie die laatstgenoemde innam. Is Verscheure een getuige van wie de woorden door een journalist werden opgetekend, of is hij echt de auteur van dat document dat hij vervolgens aan een journalist heeft overhandigd? Als Brassinne het document — zoals gezegd zonder verdere preciseringen — aan Verscheure toeschrijft, dan baseert hij zich op het feit dat Verscheure de enige is die alle elementen van het mondelinge feitenrelaas kent.

Welke informatie geeft ons de tekst zelf over de auteur ervan ?

Kennelijk is de auteur van de tekst deels bij de zaak betrokken. Zo blijkt dat hij, in de zaak van het op verzoek van Munongo opgestelde scenario van Lumumba's ontsnapping, de positie inneemt van een getuige én dat hij in de eerste persoon spreekt :

— blz. 3, regel 5 : *« Consulté, j'exprimais l'opinion que le schéma était bon… »*

— blz. 3, regel 14 : *« J'estimais mauvaise la fable d'un massacre par les habitants d'un village… »*

— blz. 3, regel 20 : *« … comme je le proposais… »*

Maar in zijn relaas over de gebeurtenissen van 17 januari en de daaropvolgende dagen verwijst de auteur uitsluitend naar derden. Hij heeft het over een « officier européen de la gendarmerie katangaise » en over een « fonctionnaire européen attaché à l'inspection de la police ». Beide mannen worden een aantal keer in de tekst vermeld, met name als de enige Europeanen die bij de executie aanwezig waren. Bij die passage heeft een onbekende hand (die van Christian Souris ?) in de marge het volgende toegevoegd : « Capitaine GAT/ Commissaire de police VERSCHEUREN [*sic*] ».

De auteur spreekt dus als getuige, in de eerste persoon, wanneer hij het relaas van de ontsnapping geeft, maar hij bezigt de derde persoon voor alle andere gebeurtenissen, met inbegrip van de executie. Behalve indien het tegendeel zou blijken, betekent die vaststelling dat hij er niet de getuige van was, maar dat hij die getuigenissen van iemand anders heeft opgetekend, (bijvoorbeeld van Verscheure). Zoniet zou hij in de eerste persoon hebben voortgeschreven.

Voor Brassinne is Verscheure de auteur van de tekst. Degene die in het begin van de tekst in de eerste persoon spreekt, zou bijgevolg niemand anders zijn dan de ambtenaar van Europese afkomst die in de rest van de repris les informations de Souris quant à la date et l'auteur de ce document sans une enquête approfondie.

3.2. **L'auteur du document et ses sources**

Souris et d'après lui Brassinne attribuent le document à Verscheure, mais tous deux sont assez imprécis quant au statut de ce dernier. Verscheure est-il le témoin dont les paroles ont été récoltées par un journaliste, ou est-il vraiment l'auteur de ce document qu'il a remis à un journaliste. Si Brassinne attribue — sans plus de précisions — le document à Verscheure, il se base sur le fait que Verscheure est le seul a connaître tous les éléments de l'histoire racontée.

Qu'est-ce que le texte lui-même nous apprend de son auteur ?

L'auteur du texte semble être mêlé pour une partie à l'affaire. En effet, évoquant le scénario de l'évasion de Lumumba, élaboré à la demande de Munongo, il se présente en témoin et parle à la première personne :

— p. 3, ligne 5 : « Consulté, j'exprimais l'opinion que le schéma était bon… »

— p. 3, ligne 14 : « J'estimais mauvaise la fable d'un massacre par les habitants d'un village… »

— p. 3, ligne 20 : « … comme je le proposais… »

Mais dans son récit des événements du 17 janvier et des jours suivants, l'auteur n'évoque que des tiers. Il parle d'un « officier européen de la gendarmerie katangaise » et d'un « fonctionnaire européen attaché à l'inspection de la police ». Ces deux personnages sont mentionnés à quelques reprises dans le texte, et notamment comme les seuls européens présents à l'exécution. Dans la marge de ce passage, une main inconnue (Christian Souris?) a ajouté : « Capitaine GAT/Commissaire de police VERSCHEUREN [*sic*] ».

Donc l'auteur parle en témoin, à la première personne, quand il s'agit de l'histoire de l'évasion, mais il parle à troisième personne pour tout le reste, y compris l'exécution. Cela veut dire, sauf contre-indication, qu'il n'en a pas été témoin, mais qu'il a reçu des témoignages d'autrui (par exemple de Verscheure). Sinon, il aurait continué dans la première personne.

Pour Brassinne l'auteur du texte est Verscheure. Donc celui qui se présente à la première personne au début du texte ne serait autre que le fonctionnaire européen qui est présenté à la troisième personne dans le reste

tekst in de derde persoon wordt aangehaald. Het ziet er sterk naar uit dat beide Europeanen — er zij op gewezen dat de auteur het niet heeft over Belgen — correct zijn geïdentificeerd. Het gaat om Gat en Verscheure. Maar het is wel bijzonder verregaand daaruit te concluderen dat een van beiden, en inzonderheid Verscheure, de tekst zou hebben geschreven ! Als we er het artikel op nalezen dat in 1983 in *Pourquoi Pas ?* is verschenen, dan valt op dat Christian Souris degene is die auteur van de tekst heeft verward met de ambtenaar van Europese afkomst. Hij heeft van die in de derde persoon vermelde ambtenaar gewoon de auteur-getuige gemaakt die in de eerste persoon spreekt ! Geen enkel argument kan die werkwijze staven. Kennelijk heeft de journalist zich die redactionele vrijheid veroorloofd om naar buiten te kunnen komen met een ooggetuigenverslag van de executie. Die weinig wetenschappelijke werkwijze staat weliswaar garant voor een beklijvend artikel, maar de waarheid wordt er in elk geval niet mee gediend. Bovendien heeft Souris nog andere wijzigingen aangebracht, die zelfs nog verder gaan. We komen daar later op terug ([19]).

Laten we even stilstaan bij de argumenten *pro* de stelling « Souris-Brassinne ». We zouden kunnen aanvoeren dat Verscheure, die in de eerste persoon het relaas van de ontsnapping geeft, zijn identiteit heeft willen verbergen door bij het relaas van de executie de derde persoon te hanteren. Die werkwijze lijkt ons onlogisch. In dat geval zou de getuige het volledige feitenrelaas in de derde persoon hebben gezet. Maar belangrijker is dat hij daardoor nóg niet gedekt zou zijn. Integendeel, de getuige dreigt door de mand te vallen door zijn precisering dat een « *fonctionnaire européen attaché à l'inspection générale de la police* » ter plaatse was.

Wij wijzen erop dat men op grond van dezelfde redenering van Souris-Brassinne ook Gat zou kunnen aanwijzen als auteur van de tekst !

Om een nauwkeuriger antwoord te verstrekken op de vragen in verband met de auteur, moeten we eerst een onderscheid maken tussen het document en de tekst die het bevat. Het document zoals het door Brassinne is weergegeven, is niet afkomstig van Verscheure, noch van enige andere getuige. Dat staat volgens ons buiten kijf. Er is het beslissende argument van de vorm : waarom zou een getuige de regels van zijn getypte verklaring genummerd hebben ? Zoals Brassinne trouwens schrijft, was het document kennelijk bedoeld voor publicatie en men ziet niet welk belang een getuige — Verscheure of

([19]) Het document-« Verscheure » zoals Brassinne het publiceert, is een uitgetikt document waaraan een aantal handgeschreven wijzigingen werden aangebracht. Die wijzigingen moeten op het conto worden geschreven van Souris, toen die de tekst « voorbereidde » op een publicatie in *Pourquoi Pas ?* in 1983.

du texte. Il semble bien que l'identification des deux européens — remarquons que l'auteur ne parle pas de belges — est exacte. Il s'agit de Gat et de Verscheure. Mais de là à présenter un de ces deux personnages, et plus particulièrement Verscheure, comme l'auteur du texte, il y a un monde ! A lire l'article paru dans le Pourquoi Pas ? de 1983, c'est Christian Souris qui a mélangé l'auteur du texte au fonctionnnaire européen. Il a simplement changé le fonctionnaire européen mentionné dans la troisième personne en auteur-témoin parlant dans la première personne! Il n'y a aucun argument qui puisse justifier ce procédé. Il semble bien que le journaliste s'est permis cette liberté rédactionnelle pour pouvoir présenter le texte intégral — y compris l'éxécution — comme émanant directement d'un témoin-oculaire. Si ce procédé peu scientifique ajoute à la vivacité de l'article, il ne sert en aucun cas la vérité. Souris a d'ailleurs apporté encore d'autres modifications, même plus graves. On y reviendra ([19]).

Prenons un instant la défense de Souris-Brassinne. On pourrait argumenter que Verscheure, qui parle dans la première personne lors de l'histoire de l'évasion, a voulu couvrir son identité en parlant dans la troisième personne lors du récit de l'exécution. Ce procédé ne nous semble pas logique. Dans ce cas, le témoin aurait mis tout le récit dans la troisième personne. Mais ce qui est plus important, ce procédé ne le couvre pas. Au contraire, le témoin risque de se dévoiler en précisant qu'un « fonctionnaire européen attaché à l'inspection générale de la police » est sur place.

Notons qu'avec le même raisonnement de Souris-Brassinne on pourrait présenter également Gat comme l'auteur du texte !

Afin de répondre plus exactement aux questions relatives à l'auteur, distinguons d'abord le document et le texte qu'il contient. Le document tel qu'il est reproduit par Brassinne ne provient pas de Verscheure ni de n'importe quel autre témoin. Cela nous semble hors de doute. Il y a l'argument décisif de la forme : pourquoi un témoin aurait-il numéroté les lignes de sa déclaration dactylographiée ? Il semble bien, comme Brassinne l'affirme d'ailleurs, que le document en question est destiné à la publication et on ne voit pas quel intérêt un témoin — ni Verscheure ni un autre — aurait eu à s'occuper d'une

([19]) Le document Verscheure tel que le publie Brassinne est un document dactylographié qui porte une série de modifications manucrites. Ces modifications doivent être attribuées à Souris au moment où il préparait le texte pour être publié dans le Pourquoi Pas ? en 1983.

iemand anders — zou kunnen hebben gehad om zich met die nummering bezig te houden. Het document is door een derde « voortgebracht » of « bewerkt ».

Verscheure is niet degene die het document heeft voortgebracht, maar is hij de auteur van de tekst ? Als men een onderscheid maakt tussen het document en de tekst zou Verscheure de auteur kunnen zijn van de tweede terwijl het eerste van de hand van een journalist zou kunnen zijn, die gewoon de woorden van Verscheure letterlijk optekent of een door hem geschreven getuigenis overneemt met het oog op publicatie.

Wij denken dat niet. De tekst is niet de loutere weergave van een mondelinge of geschreven getuigenis van Verscheure. De echte auteur van de tekst is volgens ons een journalist. Uit een eenvoudige lezing blijkt dat de tekst goed geredigeerd is, een weldoordachte structuur heeft en bovendien contextgegevens bevat waarvan alleen een journalist kan hebben gedacht dat ze moesten worden toegevoegd (het betreft de volgende passages : blz. 1 regels 24-35, blz. 2 regels 10-25, blz. 3 regels 30-5). De tekst is meer dan een loutere getuigenis. Indien men de regels van de externe kritiek in acht neemt, dat wil zeggen van de herkomstkritiek, en men beschouwt Verscheure als de auteur van het document, dan maakt men van dit document een vervalsing, een apocrief, dat wil zeggen dat het niet afkomstig is van de vermeende auteur.

Gelet op de verklaring van Souris en op het feit dat het document zich in de brandkast van *Pourquoi Pas ?* bevond, zou Pierre Davister de auteur kunnen zijn van de tekst die het bevat ([20]). Hij was voorstander van de Katangese afscheiding en was ter plaatse ([21]). Het is dus niet uitgesloten dat hij door Munongo op de hoogte zou zijn gebracht van het scenario van de ontsnapping en dat hij voor dat gedeelte van de geschiedenis in de eerste persoon kan getuigen.

De tekst aan Verscheure toeschrijven op grond van het argument dat « lui seul connaissait l'ensemble des détails fournis par l'article, ceux-ci concernaient l'ensemble de l'opération qui n'a été vécue que par un seul européen » (Brassinne, *Annexes*, 31.2), is niet correct. In de tekst is immers ook sprake van de aankomst van Lumumba in Luano en van zijn overbrenging naar *la maison Brouwez*, twee gebeurtenissen waarvan Verscheure geen getuige is geweest. Davister is daar wel getuige

([20]) Kan men uitsluiten dat Souris zelf daarvan de auteur is ? Hij was in Katanga in 1961. Brassinne zegt dat hij op het ogenblik van de gebeurtenissen (IV.41.1) « *travaillait au service des Relations publiques de l'État du Katanga. Il avait notamment, parmi ses attributions, la diffusion quotidienne d'un bulletin d'information relatif aux événements politiques et militaires de la journée*. ».

([21]) Hij is in Elisabethstad aangekomen de dag voor de overbrenging van Lumumba, dat wil zeggen op 16 januari 1961.

telle besogne. Le document a été « produit » ou « préparé » par un tiers.

Verscheure n'est pas le « producteur » du document, mais est-il l'auteur du texte ? En distinguant le document et le texte, l'auteur du second pourrait être Verscheure, l'auteur du premier un journaliste enregistrant simplement d'une façon littérale les paroles tenues par Verscheure ou reprenant un témoignage écrit de sa main, et ceci en vue de publication.

Nous ne le pensons pas. Le texte n'est pas la simple transcription d'un témoignage oral ou écrit de Verscheure. À notre avis l'auteur du texte, dans le vrai sens du mot, est un journaliste. Une simple lecture montre qu'il s'agit d'un texte bien rédigé, avec une structure bien réflêchie (d'abord la fuite et puis la vérité), qui contient en outre des éléments de contexte, que seul un journaliste pourrait penser devoir y ajouter (il s'agit des passages suivants : p. 1 lignes 24-35, p. 2 lignes 10-25, p. 3-4 lignes 30-5). Le texte déborde la portée d'un simple témoignage. Si l'on suit les règles de la critique externe, c'est-à-dire la critique de provenance, considérer que Verscheure est l'auteur du document, c'est transformer celui-ci en un faux, un apocryphe, c'est-à-dire qui ne provient de son prétendu auteur.

Compte tenu de la déclaration de Souris et de la présence du document dans le coffre fort du Pourquoi Pas ?, Pierre Davister pourrait être l'auteur du texte qu'il contient ([20]). Partisan de la sécession katangaise et se trouvant sur place ([21]), il n'est pas exclu qu'il aurait été mis au courant par Munongo du scénario de l'évasion et qu'il peut, pour cette partie de l'histoire, témoigner à la première personne.

Attribuer le texte à Verscheure sur base de l'argument que « lui seul connaissait l'ensemble des détails fournis par l'article, ceux-ci concernaient l'ensemble de l'opération qui n'a été vécue que par un seul européen » (Brassinne, Annexes, 31.2), n'est pas correct. En effet, le texte parle aussi de l'arrivée de Lumumba à la Luano et de son transfert à la maison Brouwez, deux événements dont Verscheure n'a pas été témoin. Davister, lui, en a été le témoin. Il existe d'ailleurs un texte de sa main

([20]) Peut-on exclure que Souris lui-même en a été l'auteur ? Il fut au Katanga en 1961. Au moment des événements et d'après Brassinne (IV.41.1), il « travaillait au service des Relations publiques de l'État du Katanga. Il avait notamment, parmi ses attributions, la diffusion quotidienne d'un bulletin d'information relatif aux événements politiques et militaires de la journée. ».

([21]) Il arrive à Eville la veille du transfert de Lumumba, donc le 16 janvier 1961.

van geweest Er bestaat trouwens een tekst van zijn hand, geschreven op het moment zelf, die een zekere gelijkenis vertoont met een passus in het document en die luidt als volgt ([22]) :

pris sur le vif qui montre une certaine ressemblance avec un passage dans le document. Voici ce texte ([22]) :

« Les soldats de Mobutu firent aussitôt un joli cinéma en criblant Lumumba de coups de crosse. Il s'agissait vraisemblablement d'épater la galerie et celle-ci, en l'occurrence le personnel de l'aérodrome, fut parfaitement sidérée. On jeta littéralement les prisonniers dans une jeep et les mêmes soldats de l'ANC se jetèrent à pieds joints sur Lumumba, allongé dans le véhicule ([23]), afin de démontrer une nouvelle fois qu'il ne s'agissait pas d'un prisonnier de luxe mais d'un prisonnier tout court, qu'il convenait de manipuler sans douceur et de rosser fréquemment. ». ([24])

Voor zijn relaas van de executie en van het vervolg zou Davister kunnen beschikt hebben over een of meer getuigenverklaringen. We denken daarbij niet in de eerste plaats aan Verscheure, maar aan Belina, waarvan de twee gekende getuigenissen details bevatten die ook in het document-Verscheure terugkeren. Het valt echter niet uit te sluiten dat Gat of Katangezen zoals Kiwele of Samalenge (van wie de auteur op blz. 2 zegt dat « *leurs récits, toutefois, s'ils serraient d'assez près la vérité, différaient par certains points* ») of Munongo zelf sommige elementen van het verhaal van Davister hebben verstrekt. Te oordelen naar sommige details van het relaas lijkt het zeer waarschijnlijk dat de auteur kennis heeft gehad van betrouwbare getuigenissen.

In zijn onderhoud van 2 oktober 2000 verstrekt Verscheure aan de deskundigen een bijkomend gegeven dat erop zou kunnen wijzen dat hij niet de steller is van het bedoelde document. Het document eindigt immers als volgt : « *Toute cette opération fut menée par deux européens de l'identité desquels aucun indice n'a pu être recueilli* » (blz. 6). Verscheure kende hun identiteit zeer goed. Ook als hij die niet wilde onthullen, dan nog zou hij het document niet op die manier hebben afgerond. Het woord « *recueillir* » geeft bovendien aan dat de auteur van het document zich niet als getuige aandient maar als enquêteur, in dit geval de journalist Davister. Maar laten we duidelijk zijn : Davister als auteur is een hypothese.

Pour son récit de l'exécution et de la suite, Davister pourrait avoir eu à sa disposition des déclarations d'un ou de plusieurs témoins. On ne pense pas d'abord à Verscheure, mais à Belina dont on connaît deux témoignagnes contenant des détails qui reviennent dans le document Verscheure. Mais il ne faut pas exclure que Gat ou des katangais comme Kiwele ou Samalenge (dont l'auteur dit, p. 2, que « leurs récits, toutefois, s'ils serraient d'assez près la vérité, différaient par certains points ») ou Munongo lui-même aient fourni certains éléments du récit de Davister. A l'examen de certains détails du récit, il semble très vraisemblable que l'auteur ait pu recueillir des témoignages fiables.

Verscheure fournit aux experts dans son entretien du 2 octobre 2000, un élément complémentaire qui pourrait indiquer qu'il n'est pas l'auteur du document en question : en effet, le document se finit ainsi : « Toute cette opération fut menée par deux européens de l'identité desquels aucun indice n'a pu être recueilli » (p. 6). Verscheure connaissait très bien leur identité. Même s'il n'aurait pas voulu la dévoiler, il n'aurait pas conclu le document de cette façon. De plus, le terme « recueillir » indique que l'auteur du document ne se présente pas en témoin, mais en enquêteur, en l'occurrence le journaliste Davister. Mais soyons clair : Davister comme auteur, ce n'est qu'une hypothèse.

3.3. **De datum van het document**

Brassinne treedt de door de journalist Christian Souris verstrekte informatie bij dat het document met de naam « confession » (bekentenis) sinds februari 1961 in het bezit zou zijn geweest van Pierre Davister en van

3.3. **La date du document**

Brassinne se rallie à l'information donnée par le journaliste Christian Souris, à savoir que le document appelé « confession » aurait été en possession de Pierre Davister et du Pourquoi Pas ? depuis février 1961. C'est

([22]) Zie het document-Verscheure, blz. 1 regels 32-36.

([23]) Zie het document-Verscheure, blz. 2 regels 7-13 : « *Lumumba seul, cependant, subit des sévices assez graves, qui allèrent jusqu'à le jeter, entravé, sur le plancher de la jeep qui devait le conduire à sa prison. C'est sous les pieds des policiers d'escorte qu'il accomplit, avec ses deux codétenus, le voyage de l'aérogare à une ferme isolée* ».

([24]) P. Davister in *Pourquoi Pas ?*, 20 januari 1961, geciteerd door De Witte, *De moord*, blz. 239-240.

([22]) Voir document Verscheure p. 1 lignes 32-36.

([23]) Voir document Verscheure p. 2 lignes 7-13 : « Lumumba seul, cependant, subit des sévices assez graves, qui allèrent jusqu'à le jeter, entravé, sur le plancher de la jeep qui devait le conduire à sa prison. C'est sous les pieds des policiers d'escorte qu'il accomplit, avec ses deux codétenus, le voyage de l'aérogare à une ferme isolée ».

([24]) P. Davister dans Pourquoi Pas ?, 20 janvier 1961, cité par De Witte, L'assassinat, p. 241-2.

Pourquoi Pas ? Men vindt die informatie reeds in *Pourquoi Pas ?* van 10 augustus 1983 (D. III, bijlage 31.3) : « *Or, cette vérité [sur la mort de Lumumba] nous la détenons. Depuis fin février 1961 exactement (…) Aussi, ces documents précieux furent-ils mis sous enveloppe scellée, authentifiée et datée par huissier ([25]). Et ils ne sont plus sortis du coffre fort de « P.P. ? » depuis cette date* » ([26]). Die datum is niet vermeld in het gesprek tussen Brassinne en Souris.

Het is echter overduidelijk dat het bedoelde document ten vroegste in november 1961 kon worden opgesteld. In de tekst is immers sprake van « *deux ministres katangais, actuellement décédés, Kiwele (…) et Samalenge* (…) » (blz. 1-2 regels 38-1). Kiwele is overleden op 14 november 1961 en Samalange op 19 november 1961 ([27]). Men zou zelfs kunnen stellen dat het document verscheidene jaren na de gebeurtenissen werd geredigeerd. De auteur ervan gebruikt immers tweemaal de uitdrukking « *à l'époque* » (blz. 2 regel 2; blz. 3, regel 16), wat lijkt te wijzen op een verder verleden.

Opgemerkt zij dat de verklaring van Souris tijdens zijn onderhoud met Brassinne zou kunnen doen denken dat het document na 1964 ter hand werd gesteld aangezien hij zegt dat Davister « *ne l'aurait pas utilisé étant donné les avatars qu'avaient connus le journal lors des parutions antérieures sur la mort de Lumumba* ». Hij verwijst naar de inbeslagneming van het tijdschrift in 1964.

3.4. **De waarde van het document**

Het is onmogelijk thans een definitief oordeel te vellen over het document-Verscheure omdat het moet worden vergeleken met de andere getuigenissen van Verscheure. Wel kunnen reeds drie positieve elementen naar voren worden geschoven. Het geheim dat rond dat document werd bewaard, bepaalde details die slechts met moeite kunnen worden verzonnen en die dus afkomstig moeten zijn van getuigen, en de algemene soberheid van het relaas dragen bij tot de betrouwbaarheid van dat document. De duistere oorsprong van het document belet uiteraard niet dat erover argwaan wordt gekoesterd.

([25]) Merk het meervoud op. Souris heeft twee documenten overhandigd aan Brassinne : het document Verscheure en een bericht van het consulaat-generaal van Brazza aan het hoofdkwartier Katangese gendarmerie van 14 januari 1961 (D. IV, 41.1 en 41.1.2). Misschien rechtvaardigt dat het meervoud.

([26]) Er zij op gewezen dat Souris de naam Davister niet vermeldt in zijn artikel van 1983. Het is Brassinne die de naam Davister aanhaalt volgens een verklaring van Souris.

([27]) J. Gérard-Libois, *Sécession au Katanga*, blz. 221.

une information qu'on retrouve déjà dans le Pourquoi Pas ? du 10 août 1983 (T. III, annexe 31.3) : « Or, cette vérité [sur la mort de Lumumba] nous la détenons. Depuis fin février 1961 exactement (…) Aussi, ces documents précieux furent-ils mis sous enveloppe scellée, authentifiée et datée par huissie ([25]). Et ils ne sont plus sortis du coffre fort de « P.P. ? » depuis cette date » ([26]). Cette date n'est pas mentionné dans l'entretien entre Brassinne et Souris.

Or, il saute aux yeux que le document en question n'a pu être rédigé qu'en novembre 1961 au plus tôt. En effet, le texte fait mention de « deux ministres katangais, actuellement décédés, Kiwele (…) et Samalenge (…) » (pp. 1-2 lignes 38-1). Kiwele est décédé le 14 novembre 1961 et Samalange le 19 novembre 1961 ([27]). On pourrait même affirmer que le document a été rédigé plusieurs années après les événements. En effet, l'auteur du document fait mention à deux reprises de l'expression « à l'époque » (p. 2 ligne 2; p. 3, ligne 16), ce qui semble indiquer un passé plus lointain.

Remarquons que la déclaration de Souris dans son entretien avec Brassinne pourrait suggérer que le document a été remis après 1964, puisqu'il dit que Davister *« ne l'aurait pas utilisé étant donné les avatars qu'avaient connus le journal lors des parutions antérieures sur la mort de Lumumba »*. Il fait référence à la saisie du périodique en 1964.

3.4. **La valeur du document**

Il est impossible de porter à ce moment-ci un jugement définitif sur le document Verscheure, puisqu'il faut le comparer aux autres témoignages de Verscheure. Mais déjà on pourrait avancer trois éléments d'ordre positif. Le secret qu'on a gardé autour de ce document, certains détails qu'on ne pourrait inventer qu'avec difficulté, et qui donc proviennent des témoins, et la sobriété générale du récit ajoutent à la fiabilité de ce document. Ceci dit, les origines troubles de ce document n'empêchent évidemment pas de jeter la suspicion sur lui.

([25]) Remarquez le pluriel. Souris a remis deux documents à Brassinne : le document Verscheure et un message du consulat-général de Brazza à l'état-major de la gendarmerie katangaise du 14 janvier 1961 (T. IV, 41.1 et 41.1.2). Peut-être que cela justifie le pluriel.

([26]) Notons que Souris ne mentionne pas le nom de Davister dans son article de 1983. C'est Brassinne qui nomme Davister d'après une déclaration de Souris.

([27]) J. Gérard-Libois, Sécession au Katanga, p. 221.

3.5. **De inhoud van het document**

De tekst verstrekt ons de volgende gegevens :

In *la maison Brouwez* :
— de drie gevangenen « *furent enfermés séparément, sous la garde d'une vingtaine de policiers commandés par un officier européen de la gendarmerie katangaise* »
— « *En fin d'après-midi, Lumumba fut à nouveau frappé brutalement par des policiers de l'escorte* »
— 's avonds heeft hij het bezoek gekregen van president Tshombe en van de ministers Munongo et Kibwe
— die laatste heeft een toespraak gehouden waarin hij verwees naar een waarschuwing die reeds was gegeven tijdens de Rondetafel en naar de martelaars die de dag nadien werden geroemd.

Het vertrek van *la maison Brouwez* :
— ze werden in jeeps van de politie geplaatst en onder escorte naar de brousse gevoerd.

De executie :
— eerder vage aanwijzing van de plaats ?
— « *l'escorte creusa hâtivement une fosse peu profonde* »
— « outre l'escorte de police, assistaient à la scène : l'officier européen de la gendarmerie commandant l'escorte; un fonctionnaire européen attaché à l'inspection générale de police; le président Moïse Tshombe; les ministres Jean-Baptiste Kibwe, Godefroid Munongo et Gabriel Kitenge »
— de auteur beschrijft het gedrag van de ministers

— Mpolo, Okito et Lumumba werden om beurten naar de put geleid (de auteur maakt geen melding van een boom), gedood door een mitrailleursalvo dat werd afgevuurd door een « *gradé indigène* » (in het enkelvoud), en vervolgens in de put geduwd (« *les ordres avaient été données d'avance* »)
— de gegradeerde schiet « op bevel van de Europese officier »
— de dialoog tussen Okito en Munongo (die verklaart dat men in Elisabethstad is en niet in Leopoldstad), de Europese ambtenaar (die hem verzoekt te bidden)
— het gebed van Okito vóór hij naar de put wordt geleid
— Lumumba biedt geen enkele weerstand
— Lumumba wordt benaderd door de Europese ambtenaar

Na de executie :
— de put wordt gedempt
— het politiedetachement keert terug naar de afgelegen hoeve, die het moet blijven bewaken om de executie geheim te houden

3.5. **Le contenu du document**

Voici les éléments que nous fournit de texte :

À la maison Brouwez :
— les trois prisonniers « furent enfermés séparément, sous la garde d'une vingtaine de policiers commandés par un officier européen de la gendarmerie katangaise »

— « En fin d'après-midi, Lumumba fut à nouveau frappé brutalement par des policiers de l'escorte »
— il reçut, dans la soirée, la visite du président Tshombe et des ministres Munongo et Kibwe
— ce dernier donna un speech, se référant à un avertissement déjà donné lors de la Table Ronde et aux martyrs glorifiés le lendemain.

Le départ de la maison Brouwez :
— ils furent embarqués dans des jeeps de la police et conduits sous escorte en brousse.

L'exécution :
— indication plutôt vague sur le lieu?
— « l'escorte creusa hâtivement une fosse peu profonde »
— « outre l'escorte de police, assistaient à la scène : l'officier européen de la gendarmerie commandant l'escorte; un fonctionnaire européen attaché à l'inspection générale de police; le président Moïse Tshombe; les ministres Jean-Baptiste Kibwe, Godefroid Munongo et Gabriel Kitenge »
— l'auteur donne une description du comportement des ministres
— Mpolo, Okito et Lumumba furent conduit un par un près de la fosse ouverte (l'auteur ne mentionne pas d'arbre), tués par une rafale de mitraillette tiré par « un gradé indigène » (au singulier), puis poussés dans la fosse (« les ordres avaient été donnés d'avance »)

— le gradé tire « sur ordre de l'officier européen »

— le dialogue entre Okito et Munongo (qui déclare qu'on est à E'ville et pas à Léo), le fonctionaire européen (qui l'invite à prier)
— la prière d'Okito avant d'être emmené à la fosse

— Lumumba n'offre aucune résistance
— Lumumba est approché par le fonctionnaire européen

Après l'exécution
— la fosse est comblée
— le détachement de police rejoint la ferme isolée, qu'il doit continuer à garder pour maintenir le secret sur l'exécution

— de dag nadien gaat de Europese ambtenaar terug ter plaatse en neemt hij alle maatregelen opdat de zaak niet zou uitlekken.

3.6. **Misbruik van het document Verscheure**

Het is bijzonder interessant om te zien hoe het zogenaamde document-Verscheure is gebruikt. Dat leert ons zeer veel over de slordige aanpak van het Lumumba-dossier. We bekijken achtereenvolgens Souris, Brassinne en De Witte.

De eerste die het document Verscheure heeft gebruikt, is Christian Souris voor zijn artikel « *La vérité sur l'assassinat de Patrice Lumumba* » in het weekblad *Pourquoi Pas ?* van 10 augustus 1983 ([28]). Dat artikel is in feite een « bewerking » van het document-Verscheure, gecombineerd met een persoonlijke getuigenis over de aankomst van Lumumba ([29]). De ingrepen die Souris zich heeft veroorloofd in de oorspronkelijke tekst gaan echter verder dan een redactionele aanpassing, ze moeten ronduit als een manipulatie worden gebrandmerkt. En daarbij viseren we niet de schrapping en de verplaatsing van alinea's, maar wel de presentatie van het stuk als het integrale verslag van een ooggetuige : « *Voici le compte rendu détaillé de cette tuerie, telle que la rapportent les documents rédigés par un témoin oculaire (et digne de foi nous l'attestons) dont, pour des raisons aisément compréhensibles, il ne nous est pas possible de révéler l'identité* » (blz. 8-9). Daarvoor veranderde Souris, zoals reeds aangegeven, de « Europese politie-inspecteur » in de auteur van de tekst, waardoor een getuigenis in de ik-vorm ontstond ([30]). Souris beperkte zich niet tot deze ingreep, maar liet ook enkele zeer gevoelige woorden weg. Meer bepaald wanneer er sprake is van de officier van de Katangese gendarmerie laat hij het adjectief « Europees » vallen. Het effect van deze ingrepen kan men afmeten aan de volgende voorbeelden.

([28]) Opgenomen in Brassinne, *Annexes*, 31.3.

([29]) Een klein deel van het zogenaamde document Verscheure (de aanhef) brengt Souris als zijnde door hemzelf geschreven; het grootste gedeelte brengt hij als het verslag van een ooggetuige. Dat laatste onderbreekt hij voor zijn persoonlijke getuigenis over de aankomst van Lumumba. « *Une parenthèse s'impose ici. Le rédacteur de cette relation des faits n'était pas présent à l'aérodrome de la Luano à Elisabethville au moment de l'arrivée du DC4 transportant les trois détenus en provenance de Léopoldville. Moi, j'y étais. Et je savais ce que notre témoin semble ignorer » etc.* (blz. 9).

([30]) De inspecteur wordt vijfmaal vermeld in de derde persoon. In het artikel van de *Pourquoi Pas ?* wordt de politieinspecteur tweemaal geschrapt en driemaal vervangen door de ik-persoon.

— le lendemain, le fonctionnaire européen retourne sur place et prend toutes les dispositions pour empêcher les indiscrétions de circuler.

3.6. **Le mauvais usage du document Verscheure**

Il est particulièrement intéressant d'analyser l'usage qui a été fait du fameux document Verscheure. Cette analyse en dit long sur la négligence dont il a été fait preuve dans l'examen du dossier Lumumba. Nous examinons successivement Souris, Brassinne et De Witte.

Le premier à avoir utilisé le document Verscheure est Christian Souris pour son article « La vérité sur l'assassinat de Patrice Lumumba » paru dans l'hebdomadaire Pourquoi Pas ? du 10 août 1983 ([28]). Son document est en fait une « adaptation » du document Verscheure combinée à un témoignage personnel relatif à l'arrivée de Lumumba ([29]). Les modifications que Souris s'est permis d'apporter au texte original vont cependant au-delà d'une adaptation rédactionnelle et doivent être carrément qualifiées de manipulation. Nous ne visons pas ici la suppression ou le déplacement d'alinéas, mais bien la présentation du document comme étant le rapport intégral d'un témoin oculaire : « Voici le compte rendu détaillé de cette tuerie, telle que la rapportent les documents rédigés par un témoin oculaire (et digne de foi nous l'attestons) dont, pour des raisons aisément compréhensibles, il ne nous est pas possible de révéler l'identité » (pp. 8-9). À cet effet, Souris a transformé, ainsi qu'il a déjà été indiqué, l' « inspecteur de police européen » en auteur du texte, le témoignage étant alors rapporté à la première personne ([30]). Loin de se limiter à ces modifications, Souris a également supprimé quelques mots sensibles. C'est ainsi que lorsqu'il est question de l'officier de la gendarmerie katangaise, il supprime l'adjectif européen. Les exemples suivants permettent de mesurer l'effet de ces modifications.

([28]) Repris dans Brassinne, Annexes, 31.3.

([29]) Souris présente un court extrait du document Verscheure (le début) comme s'il était de sa main; il présente la majeure partie de son article sous la forme d'un rapport relaté par un témoin oculaire. Il interrompt ce rapport pour présenter son témoignage personnel concernant l'arrivée de Lumumba. « Une parenthèse s'impose ici. Le rédacteur de cette relation des faits n'était pas présent à l'aérodrome de la Luano à Elisabethville au moment de l'arrivée du DC4 transportant les trois détenus en provenance de Léopoldville. Moi, j'y étais. Et je savais ce que notre témoin semble ignorer » etc. (p. 9).

([30]) L'inspecteur est cité à cinq reprises à la troisième personne. Dans l'article du Pourquoi Pas ?, l'inspecteur de police est supprimé deux fois et remplacé trois fois par la première personne.

Voorbeeld 1

Oorspronkelijke tekst/*Texte original*
<C'est sous les pieds des policiers d'escorte qu'il accomplit, avec ses deux codétenus, le voyage de l'aérogare à une ferme isolée, momentanément inoccupée par son propriétaire européen, où les trois détenus furent enfermés séparément, sous la garde d'une vingtaine de policiers commandés par un officier européen de la gendarmerie katangaise>

Exemple 1

Pourquoi Pas ?
<C'est sous les pieds des gendarmes d'escorte que Lumumba accomplit, avec ses deux codétenus, le voyage de l'aérodrome à une ferme isolée, momentanément inoccupée par son propriétaire européen, où les trois détenus furent enfermés séparément sous la garde d'une vingtaine de gendarmes>

Voorbeeld 2

Oorspronkelijke tekst/*Texte original*
<Outre l'escorte de police, assistaient à la scène : l'officier européen de la gendarmerie commandant l'escorte; un fonctionnaire européen attaché à l'inspection générale de la police; le Préident Moise Tshombe, les ministres Jan-Baptiste Kibwe; Godefoid Munongo et Gabriel Kitenge.>

Exemple 2

Pourquoi Pas?
<Outre l'escorte de police et de gendarmerie, assistaient à la scène; : le président Moïse Tshombe, les ministres Jean-Baptiste Kibwe, Godefroid Munongo et Gabriel Kitenge, ainsi qu'un officier de gendarmerie et moi-même.>

Voorbeeld 3

Oorspronkelijke versie/*Version originale*
<POYO est conduit le premier prs de la fosse ouverte; sur ordre de l'officier européen, un gradé indigène lui tire à bout portant une rafale de mitraillette dans le corps, qui s'écroule et est poussé dans la fosse> (Br IV 41.1.1 p 5)

Exemple 3

Pourquoi Pas?
<Mpolo est conduit le premier près de la fosse ouverte. Sur ordre de l'officier, un gradé indigène lui tire à bout portant une rafale de mitraillette dans le corps, qui s'écroule et est poussé dans la fosse> (Br III 31.3)

Voorbeeld 4

Oorspronkelijke tekst/*Texte original*
<Okito entendant la rafale dit aux ministres présents : « Vous allez nous tuer ? « A quoi le fonctionnaire européen de la police répond : « Si vous avez une croyance, priez »>

Exemple 4

Pourquoi Pas ?
<Okito, entendant la rafale, dit d'une voix brisée aux ministres présents : - Vous allez nous tuer? A quoi quelqu'un — je ne sais plus qui — a répondu : — Si vous êtes croyant, priez!>

Voorbeeld 5

Oorspronkelijke tekst/*Texte original*
<Le fonctionnaire s'approche ensuite de Lumumba, dont tout le corps est agité d'un tremblement convulsif.> <D e u x soldats de l'escorte s'approchent ensuite de Lumumba, dont tout le corps est agité d'un tremblement convulsif.>

Exemple 5

Pourquoi Pas?
<Deux soldats de l'escorte s'approchent ensuite de Lumumba, dont tout le corps est agité d'un tremblement convulsif.>

Voorbeeld 6

Oorspronkelijke tekst/*Texte original*
<Dans la journée du lendemain, le fonctionnaire européen retourna sur les lieux de l'exécution pour s'assurer que toutes traces avaient disparu.>

Exemple 6

Pourquoi Pas ?
<Le lendemain, je retournai sur les lieux de l'exécution pour m'assurer que toutes traces avaient disparu.>

Deze voorbeelden zijn leerrijk. De Europese politie-inspecteur — Verscheure — is nu de naamloze ooggetuige geworden die zijn verhaal vertelt in de ik-persoon. En te weten dat op grond van dit procédé — dat zij kennelijk niet hebben doorzien — zowel Brassinne als De Witte commissaris Verscheure als de auteur van dit document beschouwen! Verder wordt de Europese officier van de Gendarmerie — Gat — een officier zonder meer. Het probleem van het executiebevel is daardoor van de baan. Terloops, en voor de aandachtige lezer, signaleren we dat de dialoog (« Ze gaan ons vermoorden ») die Belina in 1970 toeschreef aan Verscheure-Okito en in 1987 aan Verscheure-Lumumba, in het document-Verschuere wordt toegeschreven aan Okito en de ministers !

Tot daar wat de vervalsing door Souris betreft. Want dat is de enige kwalificatie die aan zijn manier van doen kan worden gegeven.

Brassinne beschouwt het document-Verscheure als een waardevol stuk en we kunnen hem daarin tot op zekere hoogte volgen. Maar het is dan wel bijzonder eigenaardig en onbegrijpelijk dat deze auteur voor de twee cruciale passages waarvoor hij zich op dit zogenaamde getuigenis beroept, niet het originele document-Verscheure gebruikt, maar wel de vervalsing van Souris ! Dat doet Brassinne uitgerekend wanneer hij over het executiebevel ter sprake brengt (zie voorbeeld 3). De conclusie van Brassinne luidt dan ook als volgt :

Ces exemples sont édifiants. L'inspecteur de police européen — Verscheure — est devenu le témoin oculaire anonyme racontant son histoire à la première personne. Et dire que c'est ce procédé qui a amené tant Brassinne que De Witte — manifestement aveuglés par ce texte — à faire du commissaire Verscheure l'auteur de ce document ! De plus, l'officier européen de la gendarmerie — Gat — devient un officier sans plus, ce qui permet d'évacuer le problème posé par l'ordre d'exécution. Nous signalons au passage, à l'intention du lecteur attentif, que les paroles (« Ils vont nous tuer ») que Belina attribuait à Verscheure-Okito en 1970 et à Verscheure-Lumumba en 1987 sont attribuées à Okito et aux ministres dans le document Verscheure !

Voilà pour la falsification à laquelle s'est livré Souris. Car c'est là le seul terme qui convienne pour qualifier sa manière de procéder.

Brassinne estime que le document Verscheure est précieux, et nous nous rallions, jusqu'à un certain point, à son point de vue. Cependant, il est particulièrement étrange et incompréhensible que ce même auteur n'utilise pas le document original de Verscheure, mais se fonde sur la version falsifiée de Souris pour les deux passages cruciaux pour lesquels il se réfère à ce soi-disant témoignage ! C'est précisément lorsqu'il traite de l'ordre d'exécution que Brassinne agit de la sorte (voir exemple 3). Brassinne conclut dès lors en ces termes :

<A aucun moment, les Européens présents n'intervinrent lors de l'exécution.> ([31])

Het kan geen excuus zijn dat Brassinne pas vijf jaar na de publicatie van Souris' artikel (1983) kennis heeft gekregen van het document-Verscheure (1988).

Le fait que Brassinne n'a eu connaissance du document Verscheure (1988) que cinq ans après la publication de l'article de Souris (1983) ne peut être une excuse.

De Witte is al even onkritisch als Brassinne. Hij neemt zonder meer de analyse van Brassinne in verband met de oorsprong van dit document over en gaat zelfs nog een stap verder.

De Witte manque tout autant d'esprit critique que Brassinne. Il reprend purement et simplement l'analyse de Brassinne concernant l'origine de ce document et va même plus loin.

<Politiecommissaris Verscheure is een van de weinigen die op eigen initiatief, en niet onder druk van de dubbelzinnige aanwezigheid van enquêteur Brassinne, een omstandig rapport van de gebeurtenissen heeft opgesteld.> ([32])

Dat rapport, gelooft De Witte, « is in februari 1961 aan *Pourquoi Pas ?* overhandigd » (blz. 409, noot 236). Hij blaast het op tot een « geheim rapport » en een « geheim relaas » (blz. 250, blz. 272) en haalt het gretig aan als overtuigingsstuk voor de meest delicate beweringen (de lamentabele staat van de gevangenen bij hun aankomst, blz. 229 ([33]); de slagen toegebracht door de Ka-

De Witte pense que ce rapport « a été transmis à Pourquoi Pas ? en février 1961 » (p. 232, note 9). Il lui confère le statut de « rapport secret » (p. 252, p. 273) et s'empresse de le citer comme pièce à conviction pour étayer les affirmations les plus délicates (l'état lamentable des prisonniers au moment de leur arrivée, p. 231([33]); les coups assénés par les ministres katangais, p. 248;

([31]) Brassinne, II, blz. 346.
([32]) De Witte, *De moord,* blz. 246.
([33]) Deze passage steunt trouwens niet op Verscheure maar op Souris' eigen getuigenis.

([31]) Brassinne, II, p. 346.
([32]) De Witte, L'assassinat, p. 247.
([33]) Ce passage ne repose d'ailleurs pas sur le témoignage de Verscheure, mais sur le propre témoignage de Souris.

tangese ministers, blz. 245; de executie als enige oplossing, blz. 250; het executiebevel van Gat, blz. 272). En natuurlijk komt De Witte, op basis van dit document, tot een tegengestelde conclusie als Brassinne.

l'exécution comme unique solution, p. 252; l'ordre de Gat de procéder à l'exécution, p. 273). Et évidemment, en se basant sur le même document, De Witte parvient à une conclusion qui est à l'opposé de celle de Brassinne.

<Wie had de executie geleid ? Op basis van de bekende feiten nemen we aan dat het politiecommissaris Verscheure en kapitein Gat waren. Verscheure zelf zei later tegen politiecommissaris Soete dat Gat de slotakte had geleid, en dat hijzelf enkel « was aangeduid om de gevangenen te helpen sterven »; hij was diegene die de drie zou hebben aangeraden te bidden. In zijn geheim relaas schrijft Verscheure dat de salvo's van het executiepeloton werden uitgelokt « op bevel van de Europese officier » — kapitein Gat dus.> ([34])

4. VANDEWALLE EN 17 JANUARI : EEN LEGE DOOS

Het relaas dat Vandewalle in zijn boek (bron nr 2) geeft over de dood van Lumumba, wordt hier vergeleken met wat zijn bron nr 1 (Vandewalles informatiebundel — museum van Tervuren) terzake zegt. We kunnen al dadelijk stellen dat bron nr 1 slechts weinig informatie bevat die afkomstig is van Vandewalle zelf. Hij heeft de executie overigens niet bijgewoond en was evenmin aanwezig bij de opsluiting van Lumumba en zijn medestanders in *la maison Brouwez*. Wij zullen ons toespitsen op de omstandigheden waarin Lumumba om het leven kwam. De onderstaande tabellen moeten op dezelfde manier worden gelezen als de hiervoor reeds opgenomen tabellen.

BRON/*SOURCE* nr 1 – 17-18 januari 1961
<17 jan. Date à laquelle pour la commission d'enquête de l'ONU : « M. LUM, M. OKITO et M. MPOLO ont été exécuté par un merc belge et en toute vraisemblance en présence de certains membres du gvt de la province du Kat, nommément M.TSHOMBE, M. MUNONGO et M. KIBWE. (UN General Assembly, seventeenth Session, Official Records, Suppl nr 1, Doc A/5201, p.8) (CiC, 51, n 4) (Fin Sou 104). Mort de LUM (Sec Kat, 161 et 215).>

Commentaar :

Het officiële UNO-rapport en het reeds aangehaalde boek van Jules Gérard-Libois, *Sécession au Katanga*, vormen zijn referentiewerken in bron nr 1. Er zij op gewezen dat hij in bron nr 2 geen bijzondere commentaar levert, noch feiten ontkent of bevestigt.

BRON/*SOURCE* nr 1
<Incarcération des prisonniers au « Pondoir ». […]. Soir : conseil des min : TSH, KIMBA , KIBWE, SAMALENGE, puis MUNONGO. (H et D, 136). Visite aux prisonniers.> <Dans la soirée, en dehors de tout conseiller européen, Tshombe, Kimba, Samalenge, rejoints par Munongo, se concertèrent.> (p. 49) […].

([34]) De Witte, De moord, blz. 272.

4. VANDEWALLE ET LE 17 JANVIER : LA BOÎTE VIDE

Quel est le récit de la mort de Lumumba que développe Vandewalle dans son ouvrage (source n° 2), au regard de sa source n° 1 (le recueil d'informations de Vandewalle) (musée de Tervueren) déjà évoqués plus haut. Disons-le d'emblée, la source n° 1 contient peu d'informations recueillies par Vandewalle, qui au demeurant n'a pas assisté à l'exécution, ni même à l'incarcération de Lumumba et ses compagnons dans la maison Brouwez. Nous concentrons notre examen sur les circonstances de la mort de Lumumba. Les modalités de lecture du tableau sont les mêmes que celles en usage supra.

BRON/SOURCE n° 2 – 17-18 janvier 1961
<Pour le rapport officiel rédigé par la commission d'enquête de l'ONU, le 17 janvier est la date à laquelle : « M. Lumumba, M. Okito et M. Mpolo ont été exécuté par un mercenaire belge et en toute vraisemblance en présence de certains membres du gouvernement de la province du Katanga, nommément M. Tshombe, M. Munongo et M. Kibwe ».> (p. 48)

Commentaire :

Le rapport officiel de l'ONU et l'ouvrage de Jules Gérard-Libois, Sécession au Katanga, déjà cité sont ses références dans la source n° 1. On notera que dans la source n° 2, il ne fait aucun commentaire particulier, ni démenti, ni confirmation.

BRON/SOURCE n° 2
<Dans la soirée, en dehors de tout conseiller européen, Tshombe, Kimba, Samalenge, rejoints par Munongo, se concertèrent.> (p. 49) […]. <M. Tshombe avait visité Lumumba qui lui avait demandé sa protection. D'autres ministres suivirent. Chacune de leurs apparitions provoqua de nouvelles scènes de coups de la part des gardiens et peut-être de leurs Excellences. De plus en plus mal en point, Lumumba, Okito et Mpolo agonisaient.> (p. 49).

([34]) De Witte, L'assassinat, pp. 272-273.

Commentaar :

In bron nr 2 is er geen sprake van een ministerraad, zoals aangegeven in bron nr 1, die uitgaat van de reeds aangehaalde Heinz en Donnay [Gérard-Libois en Brassinne] maar wel van « overleg » tussen een aantal ministers. In bron nr 2 is er nergens nog sprake van een opsluiting in *la maison Pondoir*. We kunnen vaststellen dat Vandewalle, in de tijd die is verlopen tussen bron nr 1 en bron nr 2, die foute informatie heeft kunnen rechtzetten, maar het is niet geweten op basis waarvan hij dat heeft gedaan. Het bezoek aan de gevangenen, dat zonder verdere informatie in bron nr 1 wordt vermeld, wordt door Vandewalle gedetailleerder uitgewerkt in bron nr 2, maar zonder dat hij aangeeft waar hij die informatie haalt.

Aangezien bron nr 2 veel gestoffeerder is dan bron nr 1, hebben we, in kolom 2 van de onderstaande tabel, de niet in kolom 1 voorkomende informatie vet gedrukt. Het gaat om informatie die Vandewalle noodzakelijkerwijs heeft vergaard na de opmaak van bron nr 1. Daarin zitten uittreksels waartussen niet per se een verband bestaat wat de bladspiegel betreft. Bijgevolg zullen we ze in dat geval ook gescheiden weergeven, door middel van een stippellijn.

BRON/*SOURCE* nr 1
<BERENDSEN rencontre TSH et profite de l'occasion pour lui parler de l'arrivée des trois prisonniers. I émet l'opinion que si le gvt kat a accepté de les prendre en charge « il s'exposerait sans nul doute à avoir bcp d'ennuis. TSH admet l'arrivée de L-O-M mais expose que malgré démarches de Léo, le gvt kat a refusé pdt des mois de les recevoir.Intervention DELVAUX. Aucun accord définitif avant l'atterrissage. TSH a vu le 17 dans la soirée LUM au visage tuméfié qui lui a demandé sa protection. BERENDSEN souhaite que le gvt kat renvoie les prisonniers à Léo. A ce moment, il ignore le sort de ceux-ci et suggère une intervention CRI (CPE, XV, 677).>

Commentaar :

Zoals uit bron nr 2 blijkt, werd de passage van het bezoek van Tshombe aan Lumumba en van het verzoek om bescherming geput uit een corpus van zinnen dat in bron nr 1 langer was en waarin een op 18 januari plaatsgevonden onderhoud tussen Berendsen en Tshombe wordt aangehaald. Door de zaken aldus voor te stellen, wordt op dat verzoek om bescherming een ander licht geworpen dan in bron nr 2. Gelet op de tekstschikking in bron nr 1 valt dit uittreksel immers te lezen als een argument dat Tjsombe aanhaalt om zijn zaak bij Berendsen

Commentaire :

Dans la source n° 2, il n'est pas question d'un conseil des ministres, comme dans la source n° 1, inspirée de Heinz et Donnay [Gérard-Libois et Brassinne], mais d'une « concertation » entre quelques ministres. Il n'est plus question nulle part dans la source n° 2 d'une incarcération au Pondoir. On peut constater qu'entre la source n° 1 et la source n° 2, Vandewalle a pu corriger, mais on ne sait pas grâce à quelle source, cette information fausse. Quant à la visite aux prisonniers simplement mentionnée comme telle dans la source n° 1, mais sans indiquer l'origine de ses informations.

Dans le tableau qui suit, compte tenu de la richesse plus grande de la source n° 2 par rapport à la source n° 1, nous indiquerons en caractère gras dans la source n° 2 les informations qui n'étaient pas reprises dans la source n° 1, et que Vandewalle a collecté forcément après la constitution de sa source n° 1. Celle-ci offre des extraits qui ne sont pas nécessairement reliés entre eux dans leur présentation sur la page, par conséquent, quand ce sera le cas nous les présenterons dans le tableau séparés par des pointillés.

BRON/SOURCE n° 2
<A la maison Brouwez, la sécurité extérieure était assurée par un détachement de la police du commissaire en chef Gérard Soete, dirigé par l'inspecteur Frans Verschuere, tandis que la garde intérieure était confiée à quelques Lunda, des 1re et 2e compagnies de police militaire, réunis par le capitaine Julien Gat. Le débarquement des prisonniers avait donné lieu à de nouvelles violences. Ils avaient été jetés dans la salle de bain. Ch. Huyghé, du secrétariat à la DN, grand défenseur du Katanga, se devait d'être là. Il se chargea du ravitaillement de la garde et quitta les lieux pour aller en chercher. Il revint dans la nuit et retrouva F. Verschuere très désemparé. M. Tshombe avait visité Lumumba qui lui avait demandé sa protection.> (p. 49). […] <Berendsen souhaitait le renvoi des trois prisonniers. Il suggéra aussi une intervention de la CRI> (p. 50)

Commentaire :

La visite de Tshombe à Lumumba et la demande de protection, comme cela apparaît dans la source n° 2, est un extrait d'un corps de phrases plus long dans la source n° 1, qui évoque l'entretien de Berendsen et de Tshombe le 18 janvier. Présentée comme telle, cette demande de protection prend alors un autre relief que celui propre à la source n° 2. En effet, à la lecture de la source n° 1, et compte tenu de la disposition du texte, on interprète cet extrait comme un argument de défense formulé par Tshombe qui plaide sa cause devant

te verdedigen. Dat wil zeggen dat het bericht als zou Lumumba om de bescherming van Tshombe hebben verzocht, afkomstig is van niemand anders dan een zichzelf indekkende Tshombe ! Terloops wijzen we erop dat de woorden « *visage tuméfié* » niet langer voorkomen in bron nr 2, in de passage over het onderhoud tussen Tshombe en Berendsen, blz. 50, waarin evenmin nog sprake is van Lumumba's vraag tot bescherming.

Voorts is het ook van belang erop te wijzen dat Ludo De Witte (*op. cit.*, p. 246) de gebeurtenissen in *la maison Brouwez* beschrijft alsof hij letterlijk in de huid van Vandewalle is gekropen : hij gaat er kennelijk van uit de gedachten van de kolonel duidelijk weer te geven, al heeft die dat niet met zoveel woorden gezegd : « Niet alleen de zwarte ministers mishandelden de gevangenen, ook de bewakers deden dat : daarover laat kolonel Vandewalle niet de minste twijfel bestaan. Deze vaststelling is belangrijk; Vandewalle erkent dat de bewakers-folteraars Belgen waren, of onder leiding stonden van Belgische officieren ».

Hieronder gaan we verder met de tekst van bron nr 2, met inachtneming van de volgorde waarin de zinnen en paragrafen voorkomen.

BRON nr 1	BRON nr 2
	<D'autres ministres suivirent. Chacune de leurs apparitions provoqua de nouvelles scènes de coups de la part des gardiens et peut-être de leurs Excellences. De plus en plus mal en point, Lumumba, Okito et Mpolo agonisaient. La décision de s'en débarrasser fut prise Ils furent achevés et dans un premier temps enterrés, en brousse. À quels mobiles, les ministres katangais obéirent-ils ? Peut-être à l'esprit de vengeance, à la haine tribale, au souci d'effacer les traces de violences infligées…Ils ne mesurèrent pas les conséquences politiques de leur comportement collégial…> (p. 49)

Commentaar :

Deze passage is uiterst belangrijk. Ten eerste vermeldt bron nr 1 niets over dit punt, dat alleen in bron nr 2 nader wordt uitgewerkt. Zoals we echter eerder al zagen, corrigeerde Vandewalle soms zijn bron nr 1 als hij in bron nr 2 correcte informatie vond. Dat is het geval voor de informatie over de gevangenhouding in *la maison Pondoir*. Maar dat aspect is hier niet het belangrijkste.

Wat is nu immers het cruciale punt dat door geen enkele auteur, noch Brassinne, noch De Witte wordt opgemerkt, hoewel zij veel geloof hechten aan de verklaringen van Vandewalle ? Wat is die evidentie welke die auteurs ten minste voor het voetlicht hadden mogen brengen om ze tegen te spreken, waarbij ze consequent zouden zijn gebleven ten aanzien van hun eigen stelling

Berendsen. Ce qui veut dire que la source de cette information d'un Lumumba demandant la protection de Tshombe a pour source Tshombe lui-même sur la défensive ! Notons au passage qu'il n'est plus question de « visage tuméfié » dans la source n° 2, où le passage concernant l'entretien entre Tshombe et Berendsen, page 50, n'intègre pas non plus cette demande de protection formulée par Lumumba.

Par ailleurs, soulignons aussi que Ludo De Witte, *op. cit.*, p. 248, en ce qui concerne l'épisode de la maison Brouwez, se met littéralement à la place de Vandewalle pour ce qu'il estime être une clarification de la pensée du colonel, qui ne s'exprime pourtant pas ainsi : « Non seulement les ministres katangais maltraitent les prisonniers, les gardiens s'y mettent également : le colonel Vandewalle ne laisse aucun doute à ce sujet. Cette constatation a son importance : Vandewalle reconnaît que les gardiens tortionnaires sont des Belges ou opèrent sous le commandement des officiers belges ».

Mais continuons la suite du texte de la source n° 2 en respectant l'ordre des phrases et des paragraphes.

SOURCE no 1	SOURCE no 2
	<D'autres ministres suivirent. Chacune de leurs apparitions provoqua de nouvelles scènes de coups de la part des gardiens et peut-être de leurs Excellences. De plus en plus mal en point, Lumumba, Okito et Mpolo agonisaient. La décision de s'en débarrasser fut prise Ils furent achevés et dans un premier temps enterrés, en brousse. À quels mobiles, les ministres katangais obéirent-ils ? Peut-être à l'esprit de vengeance, à la haine tribale, au souci d'effacer les traces de violences infligées…Ils ne mesurèrent pas les conséquences politiques de leur comportement collégial…> (p. 49)

Commentaire :

Ce passage est extrêmement important. D'abord, la source n° 1 est muette sur ce point, qui est développé dans la source n° 2, mais on a vu plus haut qu'il arrivait que Vandewalle corrige sa source n° 1 au profit d'une information correcte dans la source n° 2, c'est le cas pour l'information sur la détention dans la maison Pondoir. Mais ce n'est pas l'élément le plus important ici.

En effet, quelle est l'évidence fondamentale qu'aucun auteur, ni Brassinne, ni De Witte ne relève, alors qu'ils accordent un grand crédit à Vandewalle ? Quelle est cette évidence que ces auteurs auraient au moins pu souligner pour la contrecarrer, en restant logique avec eux-mêmes dans leur propre thèse de l'exécution nocturne en brousse ? C'est le fait que Lumumba et ses compa-

van de nachtelijke executie in de brousse ? Het is het feit dat Lumumba en zijn metgezellen, volgens Vandewalle, stervende waren toen ze werden afgemaakt, en men mag zelfs afleiden, op dezelfde plaats, namelijk die waar ze werden mishandeld. Er is geen sprake van een executie door fusillering in de brousse. De belangrijkste zin is immers de volgende : *« Ils furent achevés et dans un premier temps, enterrés en brousse ».* De zinsbouw en de komma geven aan dat ze eerst werden afgemaakt en vervolgens werden begraven in de brousse, in eerste instantie, aangezien ze naderhand werden opgegraven. Vandewalle zegt niet dat ze in de brousse werden afgemaakt en vervolgens werden begraven.

We mogen niet uit het oog verliezen dat Vandewalle zijn werk heeft gepubliceerd in 1974. In dat jaar en meer bepaald op 31 maart stelt Verdickt, die Verscheure sinds januari 1961 « uithoort », Brassinne in kennis van zijn getuigenis. De banden tussen Brassinne en Vandewalle en tussen Verdickt en Vandewalle zijn bekend. Hoe komt het dat op zo'n gevoelig punt de informatie niet beter is doorgestroomd tussen Vandewalle, Brassinne en Verdickt ? Men zou er kunnen aan toevoegen dat Vandewalle geenszins rekening heeft gehouden met het werk van Walter Geerts, *Binza 10*, dat enkele jaren eerder was verschenen en dat als eerste gewag heeft gemaakt van een executie dankzij de confidenties van een getuige van wie we thans weten dat het Belina is.

Het merkwaardigste moet echter nog komen, want in zijn getuigenis aan Brassinne (14.1), die zoals aangegeven in een voetnoot nochtans gebaseerd is op aflevering 4 van *Mille et quatre jours* en gedateerd is van 26 maart 1974, dat wil zeggen 5 dagen vóór de getuigenis van Verdickt aan Brassinne, vertelt Vandewalle het volgende : « (…). *Moïse Tshombe vint également rendre visite à Lumumba qui lui demanda sa protection. D'autres ministres se rendirent dans la maison Brouwez. Chaque apparition de ceux-ci provoqua des nouvelles scènes de coups de la part des gardiens et peut-être aussi de la part des ministres eux-mêmes. Vers minuit, Lumumba, Okito et Mpolo agonisaient. La décision de se débarrasser d'eux fut prise : ils furent conduits en brousse par leurs gardiens Lunda, achevés et enterrés. Je tiens cette version de Verdickt mais je n'en suis plus sûr* . ».

De gelijkenis met het hierboven aangehaalde fragment is opvallend, behalve op één belangrijk punt. Nu wordt Lumumba in de brousse afgemaakt en vervolgens begraven, wat wordt bevestigd door de volgende zin « (…) *ils furent conduits en brousse par leurs gardiens Lunda, achevés et enterrés*. ».

Vandewalle kan in 1974, dat is het jaar waarin zijn werk verschijnt en tevens dat van zijn onderhoud met Brassinne, twee verschillende versies verdedigen van de dood van Lumumba, hetzij op de plaats van de voorlopige opsluiting, hetzij in de brousse, zonder dat iemand die tegenstrijdigheid opmerkt, ook niet zij die Vandewalle aanzien als een gezaghebbende bron.

gnons, selon Vandewalle, furent achevés agonisant, et l'on peut même déduire, sur place, sur le lieu même de leur passage à tabac. Il n'est pas question d'une exécution par fusillade en brousse. La phrase clé est en effet la suivante : « Ils furent achevés et dans un premier temps, enterrés en brousse ». La construction de la phrase, et la place de la virgule, indiquent bien qu'ils furent d'abord achevés, et puis enterrés en brousse, dans un premier temps, puisqu'ils furent effectivement déterrés par la suite. Vandewalle ne dit pas qu'ils furent achevés en brousse et puis enterrés.

N'oublions pas que Vandewalle publie son ouvrage en 1974. Or à cette date, Verdickt, qui a « confessé » Verschuere dès janvier 1961, livre son témoignage à Brassinne, précisément le 31 mars 1974. On connaît les liens entre Brassinne et Vandewalle, entre Verdickt et Vandewalle. Comment se fait-il, que sur une question aussi sensible, l'information n'a pas mieux circulée entre Vandewalle, Brassinne et Verdickt ? Et l'on pourrait ajouter que Vandewalle n'a tenu aucunement compte de l'ouvrage de Walter Geerts, *Binza 10*, paru quelques années plus tôt, le premier à évoquer la version d'une exécution grâce aux confidences d'un témoin que nous savons au jourd'hui être Belina ?

En fait, le plus surprenant est à venir, car dans son témoignage accordé à Brassinne (14.1), pourtant basé, comme le dit une note en bas de page, sur le fascicule 4 de Mille et quatre jours, et daté du 26 mars 1974, soit 5 jours avant le témoignage de Verdickt à Brassinne, voici ce que raconte Vandewalle : « (…). Moïse Tshombe vint également rendre visite à Lumumba qui lui demanda sa protection. D'autres ministres se rendirent dans la maison Brouwez. Chaque apparition de ceux-ci provoqua des nouvelles scènes de coups de la part des gardiens et peut-être aussi de la part des ministres eux-mêmes. Vers minuit, Lumumba, Okito et Mpolo agonisaient. La décision de se débarrasser d'eux fut prise : ils furent conduits en brousse par leurs gardiens Lunda, achevés et enterrés. Je tiens cette version de Verdickt mais je n'en suis plus sûr ».

La parenté avec l'extrait cité plus haut est évidente, sauf sur un point important. Cette fois, c'est en brousse que Lumumba est achevé, puis enterré, comme le confirme la phrase : « (…) ils furent conduits en brousse par leurs gardiens Lunda, achevés et enterrés ».

En 1974, année à la fois de parution de son ouvrage et de son entretien avec Brassinne, Vandewalle est capable de soutenir deux versions différentes de la mort de Lumumba, soit sur le lieu de son incarcération provisoire, soit en brousse, sans que personne ne relève la contradiction, même ceux qui font de Vandewalle une source de référence.

BRON/*SOURCE* nr. 1

<SAMALENGE (Infor Kat) confie que LUM et ses compagnons ont été tués, au journaliste DAF (DAFFE ?) (H et D, 137).

———————

[…] Il [Tshombe] a convoqué SAMALENGE et l'a retenu très longtemps […] (CPE, XV, 691-92).

———————-

NUIT 17/18. Samalenge se vante dans un bar d'avoir donné un coup de pied dans le cadavre de Lumumba.>

Commentaar :

In bron nr 1 heeft Vandewalle de informatie gekregen van Heinz en Donnay en in bron nr 2, waarin hijzelf optreedt, rechtstreeks van Renard van de *Sûreté présidentielle*, wat ze *a priori* een bepaalde waarde geeft. Vervolgens is in bron nr 1 alleen sprake van een bar en van een nachtelijk uitstapje in bron nr 2. In bron nr 1 ten slotte is er sprake van een trap tegen het lijk, in bron nr 2 neemt Samalenge er genoegen mee « *de raconter la scène* », maar om welke gaat het ?

BRON/*SOURCE* nr. 1

<Selon haut fonctionnaire du gvt kat proche collaborateur de TSH, celui-ci paraissait très soucieux ce mercredi matin. Il a convoqué SAMALENGE et l'a retenu très longtemps. Souffrant le Pdt ne tient pas conseil. Le fonctionnaire a entendu dire que certains min kat sont allés visiter LUM et l'un d'eux l'aurait frappé et il serait tombé sur un bidet…(CPE, XV, 691-92).>

Commentaar :

De « *haut fonctionnaire du gouvernement katangais* » van bron nr 1 is in bron nr 2 « *un Belge, proche collaborateur de Tshombe* » geworden. Het is vooral interessant te zien wat Ludo De Witte, *op. cit.*, blz. 245, van dat fragment maakt : « Vandewalle vernam later dat op een bepaald ogenblik Lumumba ten gevolge van een klap *zwaar met het hoofd* tegen het bidet was terechtgekomen. ». Men onderstreept de dramatisering van De Witte van die reeds verschrikkelijke episode, waarbij Lumumba op het bidet valt, maar zonder dat dat feit bij Vandewalle wordt gepreciseerd, dat wil zeggen dat Lumumbas hoofd zwaar zou getroffen zijn. De Witte verwijst in een voetnoot naar de getuigenis 14.1 van de Vandewalle die verschenen is in het werk van Brassinne, maar op dat punt worden in de getuigenis precies dezelfde woorden gebruikt als in *Mille et quatre jours*. Het feit dat Vandewalle « later kennis zal krijgen » van die informatie is zoals in

*BRON/*SOURCE n° 2

<Le lendemain, mercredi 18 janvier, Vandewalle apprit de F. Renard de la Sûreté présidentielle, que Samalenge avait confié au journaliste Daffe, de l'Information, que les trois prisonniers avaient été tués dans la nuit. Le secrétaire d'Etat, ivre, traînait dans les bars, où il racontait la scène. La police l'avait emmené. Il avait été convoqué par Tshombe qui l'avait longuement retenu.> (p. 49)

Commentaire :

Dans la source n° 1, Vandewalle tient son information de Heinz et Donnay, et dans la source n° 2, où il se met en scène, directement de Renard de la Sûreté présidentielle, ce qui a priori le valorise. Ensuite, on ne parle que d'un bar dans la source n° 1, et d'une virée nocturne dans la source n° 1. Enfin, si dans la source n° 1, il est question d'un coup de pied dans un cadavre, dans la source n° 2, Samalenge se contente de« raconte la scène », mais laquelle ?

*BRON/*SOURCE n° 2

<Le Président paraissait fort soucieux. Il se prétendit souffrant et ne tint pas le conseil journalier habituel. Par son maître d'hôtel, un Français, Weber apprit la rentrée nocturne à la résidence de plusieurs ministres, armés et tout à fait soûls. Un Belge, proche collaborateur de Tshombe, entendit dire que des membres du gouvernement s'étaient rendus à la maison Brouwez. L'un d'eux aurait frappé Lumumba qui serait tombé sur le bidet … Un drame s'était passé.> (p. 50)

Commentaire :

Le « haut fonctionnaire du gouvernement katangais » dans la source n° 1 est devenue « un Belge, proche collaborateur de Tshombe » dans la source n° 2. Mais il est surtout intéressant de voir ce que Ludo De Witte, op. cit., p. 247, fait de cet extrait : « Vandewalle apprendra plus tard qu'à un moment donné Lumumba s'est gravement cogné la tête contre le bidet, suite à un coup dur qu'il avait encaissé ». On souligne l'effet de dramatisation donné par De Witte à cet épisode déjà horrible en soi, où Lumumba tombe sur le bidet, mais sans que soit précisé ce fait, chez Vandewalle, c'est-à-dire que la tête soit gravement touchée. En note, De Witte renvoie au témoignage 14.1 de Vandewalle publié dans Brassinne, mais sur ce point, le témoignage reprend exactement les mêmes mots que Mille et quatre jours. Le fait que Vandewalle « apprendra plus tard » cette information est comme dans beaucoup d'autres occasions, le fruit d'une

veel andere gevallen te danken aan een nauwlettende lectuur van de *Chronique de Politique Etrangère* van het ministerie van Buitenlandse Zaken.

5. EEN ONBEKEND DOCUMENT : DE AUTOBIOGRAFIE VAN GERARD SOETE

Het is bekend dat Gerard Soete een aantal romans heeft geschreven. Zijn verhalen spelen zich meestal af in Congo en verwerken autobiografische gegevens. Maar ze kunnen niet worden gelezen als een echte geschiedenis. In de roman *De Arena* (1978) beschreef Soete reeds het drama van Lumumba, zijn dood en de vernietiging van zijn lijk. Dat gebeurde echter op zo'n geromanceerde wijze dat waarheid en fictie niet van elkaar te onderscheiden waren. Minder bekend en verspreid is zijn laatste roman, verschenen in 1993 : Gerard Soete, *Het einde van de grijshemden. Onze koloniale politie*. Uitgeverij Flandria Nostra, Zedelgem, 1993.

Op de achterflap leest men :

lecture attentive de la Chronique de Politique Etrangère publiée par le Ministère des Affaires étrangères.

5. UN DOCUMENT INCONNU : L'AUTOBIOGRAPHIE DE GERARD SOETE

On sait que Gerard Soete a écrit un certain nombre de romans. Ses contes/récits/histoire se déroulent le plus souvent au Congo et ils contiennent des éléments autobiographiques, sans qu'on puisse les lire pour autant comme un récit historique. Dans son roman De Arena [1978], il avait déjà décrit le drame de Lumumba, sa mort et la destruction de son corps. Il le faisait d'une façon tout à fait romancée, rendant impossible la distinction entre vérité et fiction. Moins connu et moins distribué est son dernier roman publié en 1993 : Gerard Soete, Het einde van de grijshemden. *Onze koloniale politie*. Uitgeverij Flandria Nostra, Zedelgem, 1993.

Sur la couverture, on lit :

<Dit boek « moest » geschreven worden vooraleer de officiële geschiedschrijving (op haar manier) in actie treedt.

Een van de hoofdrolspelers stelt met zelf beleefde momenten de ware geschiedenis samen van de Belgische politie in Afrika (1959-1972). De periode 1946-1959 wordt beschreven in « De Grijshemden », Standaard Uitgeverij 1988.

Identificatie van de personages met nu nog bestaande personen zou een dwaling zijn. De authentieke anecdotes worden gebruikt om er een verhaal mee samen te stellen met een nieuwe betekenis. Waar de werkelijkheid in de romantische uitbeelding te kort schiet, vult het verzinsel de lacune aan. De interpretatie van de auteur is zijn zoektocht naar de waarheid>.

De experts zijn van mening dat het laatste boek van Soete een gedramatiseerde autobiografie is. Van enkele « anekdotes » konden zij de waarachtigheid achterhalen door teruggevonden archiefmateriaal. Het verhaal gaat in de derde persoon. Op bladzijde 1 stelt de auteur het hoofdpersonage voor als Eric Jacobs (dit is Gerard Soete). Het verhaal begint wanneer Jacobs — kort voor de onafhankelijkheid — in het Gouvernement-Generaal te Leopoldstad inspecteur-generaal van de politie wordt. Het eindigt in 1972 wanneer Jacobs Congo verlaat. Op bladzijde 90-106 beschrijft de auteur hoe Eric Jacobs op 18 januari 1961 betrokken wordt bij de vernietiging van de lijken van Lumumba, Mpolo en Okito. Ook al is dat verhaal in een gezwollen taal geschreven, in tegenstelling met *De Arena* gaat het om een realistisch verhaal.

De experts vonden het manscript van dit boek terug in het sterfhuis van Soete. Het dateert van na 1981-1982 ([35]), maar zeer waarschijnlijk voor zijn verklaring aan Brassinne in 1988 ([36]). Uit dat manuscript blijkt ook dat achter de naam Van Schoor politiecommissaris Verscheure schuil gaat. Wij brengen hier dat deel van

Les experts sont convaincus que le dernier livre de Soete est une véritable autobiographie, mais elle est également dramatisée. Ils ont été en mesure de vérifier certaines anecdotes par des documents retrouvés dans les archives privées de Soete. L'histoire est racontée à la troisième personne. À la première page, l'auteur présente le personnage principal comme étant Eric Jacobs (alias Gerard Soete). L'histoire débute quand Jacobs — peu avant l'indépendance — devient inspecteur-général de la police du gouvernement général à Léo. Elle se termine quand Jacobs quitte le Congo en 1972. Aux pages 90-106, l'auteur décrit comment Eric Jacobs se retrouve impliqué dans la destruction des corps de Lumumba, Mpolo et Okito. Même si le récit est dramatisé, contrairement à celui paru dans le roman De Arena, il s'agit d'un récit réaliste.

Les experts ont retrouvé le manuscrit du livre dans la maison de Soete, laissée en l'état depuis sa mort. Ce manuscrit est postérieur à 1981-1982 ([35]), mais très vraisemblablement antérieur à la déclaration de Soete devant Brassinne en 1988 ([36]). Il apparaît dans ce manuscrit que le nom de Van Schoor dissimule celui du com-

het manscript dat handelt over de confidenties van Verscheure betreffende de executie.

missaire Verscheure. Nous publions ici cette partie manuscrite qui traite des confidences de Verscheure à propos de l'exécution.

<Op 18. januari 61 bij het openen v/d burelen v/d Inspection Générale/
werd E.J.([37]) bij zijn chef V. Schoor ([38]) geroepen in diens bureau. Ze waren er alleen./
Ze zijn dood, kreunde de zware man./
Hij hing met het volle gewicht v/z borstkas op het blad v/z schrijftafel, uitgeput/
en staarde met bloeddooraderde ogen voor zich in het ijle. « Doe op slot ». Hij wees op de deur./
« Dood? Wie? »/
« Lumumba en zijn acolyten ». Gisteravond aangekomen per vliegtuig. Deze nacht/
terechtgesteld./
Wat hebben wij daarmee te maken?/
Ik heb eraan deel genomen. Hij bries als een nijlpaard, ging met sidderende/
vingers door zijn verwarde haardos, greep n/e sigaret in het pakje v/z borstzak./
De ministerraad deze nacht samengekomen./
De doodstraf uitgesproken en meegedeeld op de plek zelf v/d executie. Een executiepeloton/
met vuurwapens. Een groepje gendarmes onder bevel v/e blanke officier,/
Vanmorgen vroeg vernomen dat er nog een hand boven de grond uitsteekt. Veel te rap/
uitgevoerd. Nu zijn ze allemaal onbereikbaar, de verantwoordelijken/
De minister ([39]) vraagt een snelle opruiming zonder kabaal. De VN-troepen!/
E.J. schudde het hoofd. « Hoe heb jij gekund?… Hoe kunnen wij in zoiets betrokken/
geraken? Dat is toch moord, en op een eerste minister./
Mijn minister heeft mij opgeëist. Ik kreeg als opdracht de drie mannen voor te bereiden op de/
dood. Hun laatste wilsbeschikkingen. Een kort gebed. Nadat ze elk op hun beurt/
uit een auto werden gesleept en voor het vuurpeloton neergezet./
Lumumba heeft geweigerd te bidden. De anderen niet./
Wie waren daarbij aanwezig?/
De voltallige ministerraad. Het peloton. En dan het gekletter v/d schoten. De dorpen/
in de omgeving werden zeker opgeschrikt/
Waar gebeurde het?/
Een zijweg op de makadam v/ Jadotville? Een […?] kilometer hier/
vandaan. In de beboste savanne./
(…) ([40])
V. Schoor werd kregelig. Na de uitputtende emotie v/d voorbije nacht lagen van/
de twee mannen de zenuwen a/d oppervlakte. « Kom mee n/d minister, zei hij. Zo/
verneem je direct waarom jij nu voor een korte periode onvervangbaar bent./

([35]) Handgeschreven tekst op de achterkant van examenvragen (Soete was leraar te Brugge na 1972) uit 3e kwartaal 1980-1981 (Duits), 1e kwartaal 1981-1982 (Frans), 2e kwartaal 1981-1982 (Engels, Frans), 3e kwartaal z.d. (Engels, met namen van leerlingen) en op de achterkant van een typoscript over Hugo Van der Goes.

([36]) Soete verklaart aan Brassinne in 1988 (*Témoignages*, 31.2) dat hij over notities beschikt (« *Le témoin a des papiers avec des notes qu'il a prises à l'époque, qu'il va essayer de retrouver* »). *Bedoelt hij dit manuscript* ?

([37]) Eric Jacobs, het pseudoniem van Gerard Soete.

([38]) Van Schoor, pseudoniem van Verscheure.

([39]) Munongo, zo blijkt verder in de tekst.

([40]) Weggelaten passage.

([35]) Texte manuscrit sur le verso des questions d'examens (Soete était professeur à Bruges après 1972) du 3e trimestre 1980-1981 (Allemand), 1er trimestre 1981-1982 (Français), 2e trimestre 1981-1982 (Anglais, Français), 3e trimestre, s.d. (Anglais, avec des noms d'élèves) et sur le verso d'un tapuscrit sur Hugo Van der Goes).

([36]) Soete déclara devant Brassinne qu'il possédait des notes sur l'affaire : « Le témoin a des papiers ou des notes qu'il a prises à l'époque, qu'il va essayer de retrouver »; Brassinne, Témoignages, 31.2.

([37]) Eric Jacobs, le pseudonyme de Gerard Soete.

([38]) Van Schoor, le pseudonyme de Verscheure.

([39]) Munongo, ainsi qu'il apparaît plus loin dans le texte.

([40]) Passage omis.

Hij doorzocht de zakken v/z jas, naar sigaretten, gooide drie kogelkoppen op het bureaublad. Souvenirs. Uit/ de lichamen gedokkerd i/d laadbak van de vrachtwagen./
De technische ontleding v/d kogels ontspande J. Hij had iets concreets voor zich/
dat met zijn beroep strookte. Een Fal zei hij, 7.62, twee v/e machinepistool, 9 mm. Sten Gun of Vigneron/
Al de punten, grimlachte Vschoor. Dat waren inderdaad hun wapens/
Fal en Vigneron. En de GP pistool v/d pelotonchef voor het genadeschot./
Zijn stem treuzelde. Ik droeg geen wapen.>

6. EEN SPECTACULAIR DOCUMENT : DE AGENDA VAN VERSCHEURE

In het kader van hun opdracht hebben de deskundigen het geluk gehad de hand te kunnen leggen op een bijzonder kostbaar document : de zakagenda 1961 van politiecommissaris Frans Verscheure. Tot hun verrassing vonden zij hierin onder 17 januari volgende aantekening :

17 Tuesday
Martes <9.43 L. doorgevoerd
Mardi nr Plein
Mpolo Okito aangekomen>

Deze krabbel van Verscheure in zijn agenda is om meer dan een reden merkwaardig. Bij nader toezien immers kan de onderzoeker vaststellen dat de politiecommissaris oorspronkelijk een andere aantekening had gemaakt. Er stond eerst :

17 Tuesday
Martes <9.43 L. dood
Mardi Mpolo Okito>

Wellicht heeft Verscheure zich gerealiseerd dat hij met deze enkele woorden een realiteit onthulde die verborgen moest blijven. Hij overschreef het woord « dood » met een ander woord « doorgevoerd », waarbij de letters « rg » de oorspronkelijke « d » bedekten. Heeft hij dat nog diezelfde avond gedaan, dan wel later ? Dat kunnen we voorlopig niet vaststellen.

De aantekening treft verder door het precieze uur. Er staat niet 9.45 u, 10 u, of circa 10 u. Neen, er staat met de nauwkeurigheid van een politieinspecteur die gewend is een gerechtelijk onderzoek te voeren : 9.43 u. Dat precieze uur kan slechts slaan op de dood van Lumumba, niet op een of andere transfer naar een andere plaats.

De deskundigen achten dat beknopt document fundamenteel. Het is de enige geschreven bron die direct betrekking heeft op de dood van Lumumba. Door die enkele woorden komt het chronologisch verloop vanaf 21.43 uur in het gedrang dat werd vastgesteld door Brassinne en wordt overgenomen door De Witte. Die bron is uiteraard kostbaar want ze is sprekend. De precisering van het uur wijst op een radicale en definitieve daad en niet op een langzame doodstrijd, omdat het in

6. UN DOCUMENT SPECTACULAIRE : L'AGENDA DE VERSCHEURE

Dans le cadre de leur enquête, les experts ont pu mettre la main sur un document précieux : l'agenda de poche 1961 du commissaire de police Frans Verscheure. À leur grande surprise ils découvraient sous le 17 janvier la note suivante :

17 Tuesday
Martes <9.43 L. doorgevoerd
Mardi nr Plein
Mpolo Okito aangekomen>

Cette notice griffonnée de Verscheure dans son agenda est remarquable à plus d'un titre. Lors d'un examen attentif, le lecteur peut constater que le commissaire de police avait d'abord inscrit une autre note. À l'origine, on pouvait lire :

17 Tuesday
Martes <9.43 L. dood
Mardi Mpolo Okito>

Il se peut que Verscheure a réalisé qu'avec ces quelques mots, il dévoilait une réalité qui devait rester cachée. Il a remplacé le mot « *dood* » -mort- par un autre « *doorgevoerd* » — transfert —, en couvrant par les lettres « rg » le « d » original. Est-ce qu'il fait cela le soir même ou plus tard ? Nous ne le savons pas encore.

La notice indique également une heure précise. On ne lit pas 9h45, 10h ou environs 10h. Non, on y trouve avec la précision d'un inspecteur de police habitué à une investigation judiciaire : 9h43. Cette heure précise ne peut que se rapporter à la mort de Lumumba, et pas à l'un ou l'autre transfert vers un autre lieu.

Les experts estiment que ce document laconique est fondamental, il s'agit de la seule source écrite se rapportant directement à la mort de Lumumba. Ces quelques mots rendent tout simplement caduque toute la chronologie établie par Brassinne et reprise par De Witte après 21h. 43. Cette source est évidemment une pierre précieuse car elle est parlante. La précision de l'heure indique un acte radical et définitif, et non une mort lente par agonie, circonstances dans lesquelles il est difficile

dat geval moeilijk is het precieze tijdstip van de dood te bepalen, zeker als men geen arts is. De dood door de kogel zou dus bevestigd zijn. Kan die bron geen andere preciseringen brengen ? Om het precieze uur van de dood van Lumumba te kennen, heeft Verscheure kennelijk op zijn horloge gekeken op het ogenblik van de feiten en heeft hij de informatie gememoriseerd en bij zijn terugkeer in zijn agenda neergeschreven. Dat is het meest geloofwaardige scenario. Het feit dat hij naar zijn horloge kijkt en het uur van de dood memoriseert van een man die niet veraf staat, onderstelt voor de getuige een min of meer « comfortabele positie », wat alleen mogelijk is bij een georganiseerde executie.

De agenda van Verscheure bevat nog meer aantekeningen die zijn getuigenis en dat van andere omtrent de vernietiging van de lijken aanvaardbaar maken :

18 januari : « uit + weg »
24 januari : « M. Belina »
25 januari : « C. Gad »
26 januari : « Soete retour »
27 januari : « Soete vindt »
1 februari : « Soete afgelopen »

Belina spreekt in zijn verklaring voor Brassinne over een ontmoeting met Verscheure binnen de week na de gebeurtenissen. De zakagenda van Gat bevat op 25 januari een aantekening betreffende een bijeenkomst met Verscheure ([41]).

Op 18 januari worden de lijken opgegraven (« uit ») en elders begraven (« weg »). Op 26 januari keert Soete terug naar die plaats om de lijken te zoeken, die hij pas op 27 januari en niet zonder moeilijkheden vindt. Hij zal ze vervolgens vernietigen. Verscheure noteert op 1 februari : « Soete afgelopen ». Deze data kloppen met het verhaal dat Soete brengt in zijn zopas geciteerde boek.

7. EXECUTIE IN DE BROUSSE OF MOORDPARTIJ IN LA MAISON BROUWEZ ?

De getuigen die we aan het woord hebben gelaten zijn niet van de minste. Het gaat om personen die zichzelf presenteren als ooggetuigen van het drama dat zich in de avond van 17 januari afspeelt : minister Kibwe, kapitein Gat, politiecommissaris Verscheure, brigadier Son. Het gaat verder om personen die in een vroeg stadium — binnen de week — van een van deze ooggetuigen de « ware » toedracht van de gebeurtenissen hebben vernomen : politieinspecteur Mumba, politiecommissaris Soete, commandant Verdickt, advocaat Belina. Uit hun getuigenissen kan men, ondanks de varianten, een

([41]) Julien Gatry bevestigt dat zijn naam meermaal verkeerd werd gespeld (Gad in plaats van Gat).

de minuter la mort, surtout si l'on est pas médecin. Donc la mort par balle serait confirmée. Mais cette source ne peut-elle pas nous offrir des précisions complémentaires ? En effet, pour connaître l'heure exacte de la mort de Lumumba, Verscheure a manifestement regardé sa montre au moment des faits, il a mémorisé l'information, et l'a retranscrite à son retour dans son agenda. C'est le scénario le plus crédible. Le fait de consulter sa montre, de mémoriser l'heure de la mort violente d'un homme qui est à proximité de soi implique un certain « confort » dont doit disposer le témoin, celui qu'une exécution organisée peut offrir.

L'agenda de Verscheure contient encore d'autres notes qui rendent crédible son témoignage et celui d'autres personnes concernant la destruction des corps :

18 janvier : « uit + weg »
24 janvier : « M. Belina »
25 janvier : « C. Gad »
26 janvier : « Soete retour »
27 janvier : « Soete vindt »
1 février : « Soete afgelopen »

Belina parle dans sa déclaration devant Brassinne d'une rencontre avec Verscheure dans la semaine après les événements. L'agenda de poche de Gat contient au 25 janvier une note relative à une rencontre avec Verscheure ([41]). Ajoutons qu'il est clairement indiqué dans l'agenda Verscheure une mention « Belina » à la date du 24 janvier.

Le 18 janvier, les corps sont déterrés (« *uit* ») et enterrés une nouvelle fois (« *weg* »). Le 26 janvier, Soete retourne dans cet endroit pour y chercher les corps, qu'il trouve le lendemain non sans difficultés. Il va les détruire. Verscheure note dans son agenda le 1er février : « Soete afgelopen ».

7. EXÉCUTION DANS LA SAVANE OU MASSACRE À LA MAISON BROUWEZ ?

Les témoins que nous avons entendus ne sont pas les moindres. Il y a tout d'abord des personnes qui se présentent comme des témoins oculaires du drame qui se déroule le soir du 17 janvier : le ministre Kibwe, le capitaine Gat, le commissaire de police Verscheure, le brigadier Son. Il y a ensuite des personnes qui ont appris très tôt — dans la semaine — de la bouche d'un de ces témoins oculaires les « vraies » circonstances des événements : l'inspecteur de police Mumba, le commissaire de police Soete, le commandant Verdickt, l'avocat Belina. Leurs témoignages permettent, en dépit des va-

([41]) Gat affirme que son nom était souvent mal orthographié : Gad au lieu de Gat.

gemeenschappelijke harde kern distilleren : Lumumba, Okito en Mpolo zijn uit het huis Brouwez overgebracht naar een verlaten plaats in de savanne, waar zij, in aanwezigheid van leden van de Katangese regering, zijn geëxecuteerd.

Is er reden om aan die harde kern te twijfelen ? Is er reden om een executie in de savanne als een verzinsel te beschouwen. De gelijklopendheid van de getuigen, die op het eerste gezicht de geloofwaardigheid van hun relaas versterkt, zou misschien ook het resultaat kunnen zijn van afspraken die zij onder elkaar hebben gemaakt. Per slot van rekening behoren alle getuigen tot dezelfde groep. Het verhaal van de executie zou dan slechts een scenario zijn, zoals ook de vlucht een scenario was. Een scenario dat een « beschaafde » vorm moet geven aan wat in realiteit een barbaarse slachtpartij was in *la maison Brouwez*. In plaats van een executie, zouden de gevangenen dan in *la maison Brouwez* zijn doodgemarteld, doodgeslagen of brutaalweg neergeschoten.

Indicaties voor die stelling zou men dan kunnen vinden in de getuigenissen van Weber en Bartelous, die weliswaar steunend op dezelfde bron — namelijk Breuer, de concierge van de presidentiële residentie — beweren dat er bloed op het kostuum van Tshombe zat en dat er ook bloed op de lavabo was te vinden. Dat bloed zou dan verwijzen naar gewelddadige scènes in *la maison Brouwez* waarbij Tshombe of andere ministers betrokken zouden zijn.

Er zijn trouwens ook zeer expliciete getuigenissen over de dood van Lumumba in *la maison Brouwez* die wij nu eerst gaan bespreken.

De getuigenissen van Blistein en Rougefort

Kapitein Xavier Blistein, Belgisch officier van de Gkat, verblijft op 17 januari 1961 in België en is dus geenszins betrokken bij de dood van Lumumba. Maar hij is de opvolger van kapitein Gat als commandant van de 2 Cie PM na diens vertrek in februari 1961. In 1965, dus zeer vroeg, legt hij tegenover Brassinne een getuigenis af over de gebeurtenissen van 17 januari.

Na enkele algemeenheden over de aankomst op de luchthaven, het konvooi met de gevangenen naar *la maison Brouwez*, verklaart hij het volgende :

riantes, de dégager une version commune : Lumumba, Okito et Mpolo ont été conduits de la maison Brouwez dans un lieu reculé de la savane, où ils ont été exécutés en présence de membres du gouvernement katangais.

Y a-t-il lieu de mettre en doute cette version commune ? Existe-t-il des raisons de considérer l'exécution dans la savane comme une invention ? La concordance des témoignages, qui renforce à première vue leur crédibilité, pourrait également être le résultat d'une concertation préalable entre les témoins. En fin de compte, tous ces témoins appartiennent au même groupe. L'histoire de l'exécution pourrait dès lors, à l'instar de l'évasion, n'être qu'un scénario. Un scénario qui doit conférer un caractère « civilisé » à ce qui a été, en réalité, un massacre barbare perpétré dans la maison Brouwez. Au lieu d'être exécutés, les prisonniers auraient été torturés à mort, battus à mort ou abattus brutalement dans la maison Brouwez.

Cette version pourrait être étayée par les témoignages de Weber et de Bartelous qui, se fondant certes sur la même source — à savoir Breuer, concierge de la résidence présidentielle — affirment que le costume de Tshombé était taché de sang et qu'il y avait également des taches de sang sur le lavabo. Cela indiquerait que des violences auraient été commises à la maison Brouwez et que Tshombe ou d'autres ministres y auraient pris part.

Il existe au demeurant des témoignages très explicites concernant la mort de Lumumba dans la maison Brouwez, témoignages que nous examinerons d'abord.

Les témoignages de Blistein et de Rougefort

Le capitaine Xavier Blistein, officier belge de la gendarmerie katangaise, séjourne en Belgique le 17 janvier 1961 et n'est donc aucunement impliqué dans la mort de Lumumba. Mais il succède au capitaine Gat en qualité de commandant de la 2e compagnie de Police militaire, après le départ de ce dernier en février 1961. En 1965, c'est-à-dire très rapidement, il livre son témoignage à Brassinne au sujet des événements du 17 janvier.

Après quelques généralités concernant l'arrivée à l'aéroport, le convoi des détenus et leur transfert à la maison Brouwez, il déclare ce qui suit :

<Les prisonniers sont poussés dans la maison, exactement dans le living de celle-ci; la maison est meublée sommairement. Les véhicules stationnent dans la parcelle, le long de la maison. À noter que les trois hommes sont dans un état pitoyable car, dans l'avion les amenant, ils ont été battus à mort, deux crosses de fusil ont même cassées et le pilote a dû intervenir pour la sécurité de l'avion.

Lumumba est battu à mort par Michiels et Rougefort et par des gendarmes katangais.

L'adjudant Rougefort a eu la main blessée à force de frapper les prisonniers.

Aucun civil n'est présent, Tshombe, d'après Blistein, n'ira pas jusqu'à la maison avant la mort de Lumumba, mort qu'il n'apprendra que plus tard.

Personne ne verra les cadavres car ils seront enterrés immédiatement. Les corps seront tirés du living vers la salle de bains où ils seront sortis par la fenêtre donnant sur le jardin.

Le capitaine Gat a donné le coup de grâce à Patrice Lumumba. Ce dernier est mort le premier. Gat a véritablement agi pour des raisons humanitaires; ce geste s'est effectué dans la salle de bain. L'arme ayant servi est un GP 9 mm type en usage à l'ex Force Publique. Le capitaine Gat a remis son arme avant son départ au capitaine Blistein qui a repris le commandement de la 2e Compagnie de Police Militaire. Blistein aurait encore le pistolet présumé en sa possession.

D'après le témoin Lumumba est mort par erreur> (42)

Waar haalt Blistein zijn informatie ? Hij kent de officieren van zijn compagnie, waarvan sommige betrokken waren bij de gebeurtenissen. Verneemt hij van hen waardevolle informatie, of hoort hij alleen maar roddels en grootspraak ? Wij weten het niet. Over luitenant Michels zegt hij : « *Ultérieurement, le lieutenant Michels deviendra insolent avec tout le monde. Il se croyait invulnérable du fait de participation à l'opération* ». Wat valt over Blisteins getuigenis te zeggen ? De soberheid pleit in haar voordeel. Maar valt het aan te nemen dat twee Belgische officieren en enkele Katangese soldaten Lumumba in het wilde weg doodslaan, zonder dat zij zich rekenschap geven van het feit dat Lumumba de gevangene is van de Katangese regering. Men kan natuurlijk tegenwerpen dat Blistein ook niet alles wist en dat Michels handelde in opdracht van de Munongo of wie weet welke andere Katangese of Belgische autoriteit. Of veronderstellen dat de betrokkenen toch maar ongedisciplineerde bruten waren die zich in het geheel geen rekenschap gaven van de situatie. Maar dat is louter giswerk en van dat soort hebben we er al genoeg in dit dossier. Et wat te doen met het verhaal van de begrafenis van de lijken, dat in het geheel niet te rijmen valt met de versie van Verscheure-Soete. Het lijkt er veel op dat de fantasie van sommigen op hol is geslagen wanneer zij hebben gezien dat er aardewerken werden uitgevoerd in de omgeving van *la maison Brouwez*. Gat die het genadeschot geeft, het is een verhaal dat vrij snel is beginnen te circuleren. Heeft Blistein dit verhaal gewoon opgepikt ? Hij is er blijkbaar trots op dat hij een wapen bezit dat, als men zijn versie van de feiten gelooft, het wapen van het genadeschot is. Daar is het hem in dit getuigenis misschien om te doen. Stoer doen.

Adjudant René Rougefort, op het ogenblik van de feiten huurling in de 2e Cie PM Hij is betrokken bij de bewaking van Lumumba. Volgens zijn eigen zeggen vanaf omstreeks 20 u. Indien de getuigenis van Blistein door haar soberheid niet onmiddellijk als fictie kan worden beschouwd, dan moet men toch zeggen dat Rougefort er een ongelooflijk barok verhaal van maakt, waarin zoveel mensen komen en gaan dan de eenvoudige lezer niet in staat is het verhaal na te vertellen, laat staan dat Rougefort negen jaar na de feiten nog zo'n scherpe herinnering aan de feiten zou hebben. Hij situeert bewegingen van personen om 18 u, 18. 30 u, 19, 20 u, 20.30 u,

(42) Brassinne, *Témoignages*, 10.1 (7 augustus 1965).

D'où Blistein tire-t-il ses informations ? Il connaît les officiers de sa compagnie; certains avaient été impliqués dans les événements. Reçoit-il de ceux-ci de précieuses informations, ou n'apprend-il que des ragots ou des fanfaronnades ? Nous l'ignorons. Il dit du lieutenant Michels : « Ultérieurement, le lieutenant Michels deviendra insolent avec tout le monde. Il se croyait invulnérable du fait de participation à l'opération ». Que peut-on dire du témoignage de Blistein ? La sobriété plaide en sa faveur. Mais peut-on croire que deux officiers belges et quelques soldats katangais battent à mort Lumumba, sans se rendre compte que Lumumba est le prisonnier du gouvernement katangais ? On peut naturellement objecter que Blistein ne savait pas non plus tout et que Michels agissait pour le compte de Munongo ou dieu sait quelle autre autorité katangaise ou belge. Ou supposer que les intéressés n'étaient que des brutes indisciplinées qui ne se rendaient pas du tout compte de la situation. Mais ce ne sont là que des conjectures et il y en a déjà suffisamment dans ce dossier. Et que penser du récit concernant l'enterrement des cadavres, qui ne cadre nullement avec la version de Verscheure-Soete ? Il semble bien que l'imagination de certains se soit enflammée lorsqu'ils ont vu que des travaux de terrassement avaient été effectués aux environs de la maison Brouwez. La version selon laquelle c'est Gat qui donne le coup de grâce s'est mise assez rapidement à circuler. Blistein a-t-il simplement relayé cette version ? Il est manifestement fier de posséder une arme qui, si l'on en croit sa version des faits, est celle qui a donné le coup de grâce. Tel est peut-être le but de son témoignage : rouler des mécaniques.

L'adjudant René Rougefort, mercenaire engagé dans la 2e Cie PM à l'époque des faits, participe à la garde de Lumumba. Selon ses propres dires, à partir de 20 h environ. Si le témoignage de Blistein, de par sa sobriété, n'est pas à considérer d'emblée comme une fiction, force est de reconnaître que Rougefort en fait un récit incroyablement baroque, où tant de gens vont et viennent que le simple lecteur est tout simplement incapable de le reproduire. En outre, le souvenir extrêmement précis que Rougefort a des événements, neuf ans après leur déroulement, donne à réfléchir. Il situe ainsi des mouvements de personnes à 18 h, 18 h 30, 19 h, 20 h, 20 h 30,

(42) Brassinne, Témoignages, 10.1 (7 août 1965).

21 u, 22 u, 22.20 u, 23.30 u, 00.15 u enz. Om 22 uur is er een eerste bezoek van Munongo, pas om middernacht arriveren Tshombe en een reeks ministers, die de gevangen aftuigen. Tshombe vertrekt pas om 1 uur. Munongo die blijft beveelt Gat de gevangenen te liquideren. En dan :

21 h, 22 h, 22 h 20, 23 h 30, 00 h 15, etc. À 22 heures, il y a tout d'abord la visite de Munongo. Ce n'est qu'à minuit qu'arrivent Tshombe et une série de ministres, qui tabassent les prisonniers. Tshombe ne repart qu'à 1 heure. Munongo, qui reste, ordonne à Gat de liquider les prisonniers. Et ensuite :

<Le capitaine Gat est en smoke, sans pistolet 9 mm GP et a demandé celui du lieutenant Leva. Le capitaine Gat rentre dans la maison avec le brigadier Son, le lieutenant Michels et le commissaire Verscheure. Une balle est tirée dans le genou de chaque prisonnier, Ensuite une balle dans la poitrine, puis le coup de grâce dans la tête, suivant les ordres reçus. Il y a du sang partout dans le living (…) Rougefort garde la porte de la cuisine, le lieutenant Grandelet garde la porte de devant. Le lieutenant Leva est dehors. Tous les trois sont dehors au moment où ils entendent la fusillade. Les trois derniers cités entrent dans la maison et constatent ce qui s'est passé.>([43])

Om 2 uur 's nachts komen Tshombe en Munongo terug. Een lid van de persdienst zegt tegen zijn minister : « Tu n'aurais pas du faire cela … » Munongo geeft instructie om de lijken te verwijderen en nadien op zijn residentie te vergaderen. Gat, Rougefort en Verscheure zullen de lijken in doeken wikkelen en in de jeep van Verscheure leggen. In konvooi gaat het eerst naar de residentie van Munongo, daarna naar het nieuwe legerkamp van Kilembe waar de lijken begraven worden, en om 2.30 terug naar de residentie van Munongo waar ook Tshombe is.

Tshombe et Munongo sont de retour à deux heures du matin. Un membre du service de presse dit à son ministre : « Tu n'aurais pas du faire cela … ». Munongo donne l'ordre de faire disparaître les corps et de se réunir ensuite à sa résidence. Gat, Rougefort et Verscheure se chargeront d'envelopper les corps dans des couvertures et de les déposer dans la jeep de Verscheure. Ils se rendent tout d'abord, en convoi, à la résidence de Munongo, et ensuite au nouveau camp militaire de Kilembe, où les corps sont enterrés, et retournent vers 2.30 heures à la résidence de Munongo où se trouve également Tshombe.

<Le lendemain Rougefort part en congé en Belgique emportant le GP. Rougefort a déclaré que Gat aurait tiré uniquement les trois coups de grâce. Le GP sera remis par Rougefort aux parents de Gat>

Het is onmogelijk dat Rougefort zich zoveel bewegingen van personen kan herinneren. Zoals Brassinne terecht opmerkt, maakt hij geen onderscheid tussen wat hij zelf heeft meegemaakt en wat hij heeft van anderen. Hij is ronduit fout waar het gaat om Gat, die pas om 20 uur naar *la maison Brouwez* zou zijn gegaan. Zijn hele chronologie is volkomen is strijd met wat nu vaststaat : Lumumba is om 21.43 uur overleden. Het verhaal over de negen kogels is ridicuul. Om te zwijgen van de begrafenis van de lijken. En wat te denken van het pistool van Gat, dat in feite van Leva is en door Rougefort aan de ouders van Gat zou zijn bezorgd (waarom dan wel ?), maar volgens de vorige getuigenis van Blistein in diens bezit was. Om te zwijgen van de afwezigheid van Rougefort op het moment van het genadeschot, terwijl hij door Blistein wordt bestempeld als de persoon die Lumumba dood had geslagen. Men vraagt zich af of men dit verzinsel au sérieux moet nemen ? En men vraagt zich vooral of waarom er auteurs zijn, zoals Brassinne en De Witte, die kritiekloos gebruik maken van dergelijk getuigenis. Een moraliteitsonderzoek zou waarschijnlijk uitwijzen dat Rougefort niet meteen het meest betrouwbare individu is. Kapitein Blistein noemt hem een « primair », zegt nochtans De Witte.

Il est impossible que Rougefort puisse se souvenir du déplacement de tant de personnes. Comme le fait observer, à juste titre, Brassinne, il ne fait aucune distinction entre ce qu'il a lui-même accompli et ce qu'il a appris d'autres personnes. Il se trompe carrément lorsqu'il affirme que Gat ne se serait rendu que vers vingt heures à la résidence de Brouwez. Toute sa chronologie est en parfaite contradiction avec ce qui est désormais certain : Lumumba est décédé à 21.43 heures. Le récit concernant les neuf balles est ridicule. Sans parler de l'enterrement des corps, ni du pistolet de Gat, qui, en fait s'avère être le pistolet de Leva et qui aurait été remis par Rougefort aux parents de Gat (on se demande pourquoi), mais qui, d'après Blistein, se trouvait dans les mains de celui-ci. Sans parler du rôle de Rougefort au moment du coup de grâce, alors que Blistein le présente comme ayant battu Lumumba à mort. Et l'on se demande surtout pourquoi des auteurs comme Brassinne et De Witte font, sans esprit critique, usage d'un tel témoignage. Une enquête de moralité ferait sans doute apparaître que Rougefort n'est pas vraiment l'individu le plus fiable. Le capitaine Blistein le considère comme « un primaire », signale cependant De Witte.

([43]) Brassinne, *Témoignages*, 13.1 (24 januari 1969).

([43]) Brassinne, Témoignages, 13.1 (24 janvier 1969).

8. 17 JANUARI 1961 : DE ZOEKTOCHT NAAR DE FEITEN

Wij volgen een zekere logica : de geschiedschrijving over Lumumba vertoont zoveel tekortkomingen dat zij niet kan worden aangemerkt als correct uitgevoerd voorbereidend werk. Die vaststelling kon pas worden gedaan na een streng en uitgebreid onderzoek van de meest recente werken. In dezelfde gedachtegang blijkt na een kritische behandeling van de getuigenissen die door andere auteurs werden verzameld, dat de gedetailleerde en geïllustreerde reconstructie van de feiten van 17 januari willekeurig is. Geconstateerd moet worden dat een synthese die berust op dergelijke getuigenissen, onvermijdelijk zwak is.

Wat de getuigen betreft die door de commissie zijn ontvangen : de tijd is hun grootste vijand als zij eerlijk zijn en hun grootste bondgenoot als zijn liegen. Bovendien worden hun herinneringen soms vervormd door de inlichtingen die zij inmiddels over de zaak hebben verzameld; sommigen onder hen verwijzen trouwens naar hun eigen getuigenis die ze in andere omstandigheden hebben afgelegd.

Komt een en ander dan neer op een mislukking en moeten de getuigenissen worden verworpen ? Helemaal niet, maar een productieve en doeltreffende werkwijze is noodzakelijk. Er moet eenvoud (wat niet wil zeggen vereenvoudiging) betracht worden, zonder de chaos van de getuigenissen te laten woekeren en zonder daarin willekeurige en betwistbare keuzes te maken, waarbij we zelf in de fout zouden vervallen die wij in onze bronnenkritiek aan de kaak stellen.

Daarom moet de klemtoon worden gelegd op de luttele punten waarover zekerheid bestaat: die moeten op elkaar worden afgestemd. Voorts moet rekening worden gehouden met aanwijzingen die niet uitsluitend door de getuigen zijn verstrekt, alsook met een onuitgegeven document: de enige directe geschreven bron over de dood van Lumumba, met name de vermelding in de agenda van Verscheure. Dat document is fundamenteel, omdat het de feiten van de avond van de 17 januari een chronologie meegeeft die voor het verloop en vooral de betekenis ervan verhelderend is.

Het komt er dus op aan een selectie te maken in die massa gegevens en er de krachtlijnen uit te puren die het dichtst bij de historische werkelijkheid liggen. De overvloed aan details wordt ter zijde geschoven, de opeenhoping van pseudo-preciseringen, de onzekere microelementen, bijvoorbeeld de woorden die de avond van de 17 januari tussen de protagonisten zijn gewisseld, het aantal afgevuurde kogels, het soort gebruikte wapens, zelfs het exacte aantal deelnemers bij de terechtstelling of het soort kwellingen dat de slachtoffers te verduren hebben gekregen. Dergelijke precisie zou het verhaal uiteraard kleur en volume geven, maar het is een in deze zaak al te lang durende gewoonte.

8. 17 JANVIER 1961 : EN QUÊTE DES FAITS

Nous nous s'inscrivons dans une certaine logique : l'historiographie consacrée à Lumumba est dans un tel état qu'on ne peut se fier à un travail préparatoire correctement réalisé. Ce constat n'a pu être émis qu'après un examen rigoureux et laborieux des ouvrages les plus récents. Dans le même ordre d'idées, après un traitement critique des témoignages recueillis par d'autres auteurs, il apparaît que la reconstitution détaillée et illustrée des faits de ce 17 janvier est aléatoire. Constat doit être fait de l'inévitable faiblesse d'une synthèse qui reposerait sur ces témoignages.

Quant aux témoins reçus par la commission, le temps est leur pire ennemi s'ils sont sincères et leur meilleur allié s'ils mentent. Par ailleurs, les informations qu'ils ont accumulées sur la question parasitent leurs souvenirs, certains témoins se référant au demeurant à leur propre témoignage antérieur livré dans d'autres circonstances.

Doit-on pour autant tirer un constat d'échec, et rejeter les témoignages ? Absolument pas, mais il faut adopter une démarche productive et efficace. Il faut tendre vers la simplicité, qui n'est pas la simplification, sans se laisser absorber par le chaos des témoignages, et sans opérer parmi ceux-ci un choix qui serait arbitraire et contestable, commettant nous-même l'erreur que nous prétendons dénoncer dans notre critique des sources.

Par conséquent, il faut mettre en relief les quelques certitudes dégagées, les articuler, et tenir compte d'indices qui ne sont pas exclusivement fournis par les témoignages, et d'un document inédit, la seule source écrite directe concernant la mort de Lumumba, à savoir la mention dans l'agenda de Verscheure. Ce document est fondamental, car il impose une chronologie telle aux faits de cette soirée du 17 janvier qu'il les éclaire dans leur déroulement, et surtout, leur sens.

Il s'agit donc d'opérer un tri dans la masse des données fournies, et de dégager les lignes de force qui semblent se rapprocher le plus de la vérité historique. Il faut négliger le fourmillements des détails, les pseudo-précisions accumulées, les micro-éléments qui ne sont pas sûrs, par exemple, les paroles échangées au soir du 17 janvier entre les protagonistes de l'affaire, le nombre de balles tirées, le type d'armes utilisées, même le nombre exact de participants à l'exécution, ou le type de sévices endurés par les victimes. De telles précisions donneraient évidemment de la couleur et de l'épaisseur au récit, mais c'est déjà une mauvaise habitude prise dans cette affaire depuis trop longtemps.

Samenvattend : veeleer dan een willekeurige keuze te maken uit een corpus van details, preciseringen en onbeholpen samengestelde illustraties, zullen de deskundigen uitsluitend rekening houden met materiële elementen, de essentie van de feiten waarover zekerheid bestaat en die het mogelijk maken er zin uit te puren, dankzij een interpretatie waarin de persoonlijke overtuiging van de deskundigen niet zal ontbreken, maar is bevrijd van het keurslijf van die zwakke, of veeleer vormeloze geschiedschrijving.

Net als in andere zaken heeft de historicus in deze zaak maar één trouwe bondgenoot die niet liegt, bedriegt, vergeet of vervormt: de tijd of — beter gezegd — de chronologie van de feiten. In dat opzicht herhalen we dat de informatie in de agenda van Verscheure van zeer grote waarde is. Voor het eerst beschikken we over betrouwbare chronologische referentiepunten.

Er gaat een theorie over de gebeurtenissen van 17 januari die veel aandacht besteedt aan het verrassingseffect dat de aankomst van Lumumba zou hebben teweeggebracht bij de Katangezen, die de ontvangst van hun vijand en zijn gezellen zouden hebben moeten improviseren. Dat is ook de versie die Tshombe geregeld naar voor bracht, al werd hij daarmee later in het defensief gedwongen. Na de chronologische analyse zullen we pogen een oordeel te formuleren over die theorie. We zullen dat oordeel ook funderen.

8.1. **Vereenvoudigde chronologie van de feiten**

Eerst sommen we de feiten op die wij vaststaand achten :

16.00 :	De DC4 met de gevangenen aan boord vraagt de toestemming om te landen.
16.00-16.30 :	Het toestel wordt in wacht-modus gezet.
16.20 :	minister Munongo wordt van de aankomst van Lumumba op de hoogte gebracht.
16.50 :	Het vliegtuig landt.
16.55 :	De motoren worden stilgelegd.
17.00 :	De gevangenen worden uit het vliegtuig geleid en in een voertuig gestopt; het konvooi vertrekt.
17.20 :	De gevangenen komen in *la maison Brouwez* aan en worden er ondergebracht.
17.30 :	De ministers Munongo, Kibwe en Kitenge ontmoeten de gevangenen.
± 18.00 :	De ministers Munongo, Kibwe en Kitenge vertrekken naar de residentie van Tshombe.
± 18.30 :	Start van een ministeriële vergadering.
± 20.00 :	Afloop van de ministeriële vergadering; een aantal ministers vertrekt naar *la maison Brouwez*.
± 20.30 :	De gevangen worden naar de executieplaats gebracht.
21.43 :	Patrice Lumumba wordt geëxecuteerd, net na Okito en Mpolo.

En résumé, plutôt que de choisir arbitrairement dans un corpus de détails, de précisions et d'illustrations maladroitement constitués, les experts ne retiendront que des éléments matériels, l'essentiel des faits dont ils sont certains, et qui permettent de dégager du sens, grâce à une interprétation, où la conviction personnelle des experts ne sera pas absente, mais libérée du carcan de cette historiographie infirme, ou plutôt informe.

Dans cette affaire comme dans d'autres, l'historien ne dispose que d'un seul allié fidèle, qui ne ment pas, ne triche pas, n'oublie pas, ne déforme pas : le temps, ou plus précisément la chronologie des faits. À ce titre, la valeur de l'information contenue dans l'agenda Verscheure, répétons-le, est considérable. Pour la première fois, nous disposons de points de repère chronologiques solides.

Il y a une thèse concernant le déroulement du 17 janvier qui fait part de l'effet de surprise qu'aurait provoqué l'arrivée de Lumumba chez les Katangais, et ceux-ci auraient dû improviser la réception de leur ennemi et de ses compagnons. C'est aussi la version que soutint régulièrement Tshombe, acculé par la suite à la défensive. Après un repérage chronologique, nous tenterons de porter une appréciation sur cette thèse, et nous expliquerons pourquoi.

8.1. **Chronologie simplifiée**

Nous énumérerons d'abord les éléments que nous jugeons solides par les experts :

16.00 :	Demande d'autorisation d'atterrir du DC4 transportant les prisonniers.
16.00-16.30 :	Holding.
16.20 :	Le ministre Munongo est prévenu de l'arrivée de Lumumba.
16.50 :	Atterrissage de l'avion.
16.55 :	Arrêt des moteurs.
17.00 :	Descente des prisonniers, embarquement dans un véhicule et départ du convoi.
17.20 :	Arrivée des prisonniers à la maison Brouwez.
17.30 :	Les ministres Munongo, Kibwe et Kitenge rencontrent les prisonniers.
± 18.00 :	Départ des ministres Munongo, Kibwe et Kitenge pour la résidence de Tshombe.
± 18.30 :	Début d'une réunion ministérielle.
± 20.00 :	Fin de la réunion ministérielle et départ de quelques ministres pour la maison Brouwez.
± 20.30 :	Départ des prisonniers pour le lieu d'exécution.
21.43 :	Exécution de Patrice Lumumba. Okito et Mpolo viennent de subir le même le sort.

8.2. **Omstandige chronologie van de feiten**

De opeenvolging van de gebeurtenissen van 17 januari loopt vanaf 16.55 uur, als het vliegtuig in Luano de motoren stillegt, tot 21.43 uur, het tijdstip van de dood van Lumumba. Met andere woorden : een periode van iets minder dan 5 uur op Katangese bodem — een periode die zo kortstondig is dat we er later op dat aspect zullen terugkomen.

Om te beginnen kunnen we echter trachten de chronologie van de feiten te verfijnen, met name wat de periode betreft tussen het tijdstip waarop de aankomst van het vliegtuig wordt aangekondigd, en dat waarop de politieke en ministeriële macht, inzonderheid Munongo, die informatie krijgt. We beperken ons tot een analyse per aantal minuten, zonder pogingen te doen om wijs te geraken uit het kluwen van getuigenissen waarover wij beschikken in verband met de verspreiding van het bericht over de aankomst van Lumumba of de instructies die Munongo volgens Brassinne officieel aan Perrad zou hebben gegeven. Laten we ons eens te meer beperken tot onbetwistbare materiële feiten.

Om 16 uur vraagt de piloot van de DC4 aan de controletoren van Luano de toestemming om te landen ([44]). De instructie om met het landen te wachten wordt hem in de volgende context gegeven : luchtcontroleleider Lambol, die zich in de controletoren bevindt, wordt als eerste van de aankomst van het vliegtuig op de hoogte gebracht. Het is dus 16 uur. Kennelijk via de intercom waarschuwt hij Guy Dedeken, die zich een verdieping lager bevindt. Vervolgens vraagt Guy Dedeken telefonisch bijkomende informatie aan Lindekens, die belast is met de technische controle op de telecommunicatie. Er is geen reden om het relaas van Brassinne over dit tijdsbestek te betwisten : dat relaas is coherent en geeft een geloofwaardige reactie weer van mensen die niet weten dat Lumumba op komst is. Brassinne vervolgt: « *Les deux interlocuteurs décidèrent de rappeler Lambol et de lui demander d'insister auprès du pilote pour obtenir la confirmation de l'indicatif de l'appareil, le but de son vol, sa destination ainsi que son nom* » ([45]).

Volgens de getuigen die Brassinne citeert, is tot twee maal toe gepoogd die vragen aan de piloot te stellen. Tevergeefs. Lindekens is ongerust en doet twee dingen: hij vraagt Dedeken om de *Sûreté* op de hoogte te brengen en hij voegt zich bij Dedeken. Om dat te kunnen doen, moet Lindekens zijn kantoor verlaten dat gelegen is in een hoekgebouwtje van de technische loods van Aviakat — wat neerkomt op een te overbruggen afstand

([44]) Zie Brassinne, Bijlagen, 18.
([45]) Brassinne, *op. cit.*, t. I, blz. 176.

8.2. **Chronologie développée**

La séquence des événements du 17 janvier est comprise entre 16h55, lorsque l'avion arrête ses moteurs à la Luano, et 21h43, heure de la mort de Lumumba, soit une période d'un peu moins 5 heures sur le sol katangais, période dont la brièveté est considéré comme un élément de réflexion important dont nous reparlerons.

Mais, comme entrée en matière, nous pouvons tenter d'affiner d'abord la chronologie comprise entre l'annonce de l'arrivée de l'avion et le moment où l'information parvient à une autorité politique et ministérielle, en l'occurrence Munongo. Contentons-nous dès lors de tenir compte d'un minutage sans chercher à démêler les témoignages que nous possédons sur la diffusion de l'information de l'arrivée de Lumumba, ni même sur les directives, selon Brassinne, officiellement données par Munongo à Perrad. Tenons-nous en une fois encore aux faits matériels indiscutables.

C'est à 16h que le pilote du DC4 demanda à la tour de contrôle de la Luano l'autorisation d'atterrir ([44]). Il sera maintenu en attente dans le contexte suivant : Lambol, contrôleur du trafic aérien, qui se trouve dans la tour de contrôle, est le premier à être informé de l'arrivée de cet avion. Il est donc 16h. Il prévient manifestement par interphone Guy Dedeken, qui se trouve un étage plus bas. Ensuite, Guy Dedeken demande par téléphone des informations complémentaires à Lindekens, chargé du contrôle technique des télécommunications. Pour cette séquence, il n'y a aucune raison de contester le récit de Brassinne, qui est cohérent, et qui indique une réaction crédible des intéressés ignorant l'arrivée de Lumumba. Brassinne poursuit : « Les deux interlocuteurs décidèrent de rappeler Lambol et de lui demander d'insister auprès du pilote pour obtenir la confirmation de l'indicatif de l'appareil, le but de son vol, sa destination ainsi que son nom » ([45]).

D'après les témoins de Brassinne, deux tentatives furent faites pour poser ces questions au pilote, en vain. Inquiet, Lindekens fait deux choses, il demande à Dedeken de prévenir la Sûreté, et il vient rejoindre Dedeken. Pour se faire, Lindekens doit quitter son bureau qui est situé dans un bâtiment au coin du hangar technique de l'Aviakat, soit une distance à parcourir de 250 mètres. Nous ignorons si cette distance fut parcou-

([44]) Voir Brassinne, *Annexes*, 18.
([45]) Brassinne, *op. cit.*, t. I, p. 176.

van 250 meter. We weten niet of hij die afstand te voet of in een voertuig aflegde. Eenmaal samen vragen beide mannen aan Lambol bij de piloot een tweede poging te ondernemen om alsnog de identificatiegegevens te verkrijgen.

Laten we even recapituleren. Tot hiertoe weet *a priori* niemand waarover het gaat. Sinds 16 uur hebben echter achtereenvolgens de volgende handelingen plaatsgevonden :

— Lambol waarschuwt Dedeken via intercom.

— Dedeken neemt contact op met Lindekens.

— Beide mannen (of een van hen) nemen opnieuw contact op met Lambol.

— Lambol probeert twee maal met de piloot contact te hebben.

— Lindekens voegt zich bij Dedeken.

— Beide mannen nemen opnieuw contact op met Lambol en vragen hem om een nieuwe poging te wagen.

De hierboven opgesomde handelingen vormen een chronologische opeenvolging. Geen enkele handeling overlapt een andere in de tijd. Het komt ons aldus voor dat een kwartier werkelijk de minimumduur is waarbinnen de gebeurtenissen chronologisch kunnen plaatsgrijpen. Derhalve is het dan 16.15 uur. Nog geen enkele instantie werd « technisch » van de komst van Lumumba op de hoogte gebracht.

We gaan door met onze analyse. Uiteindelijk maakt de piloot zich dan toch kenbaar. Volgens de getuigen geeft hij de reden van zijn komst op. Het is van weinig belang hoe hij die informatie precies verwoordt. Niemand zal het ooit met zekerheid weten.

Lindekens en Dedeken reageren logisch: ze verwittigen de diverse instanties, waaronder de *Sûreté*, het presidentschap en majoor Perrad, hoofd van de generale Staf van de Katangese *Gendarmerie*, die contact opneemt met Munongo. Vanaf hier wordt het moeilijk de interventies en reacties op de minuut weer te geven, want ze beginnen elkaar te overlappen en we lopen het risico het relaas onduidelijk te maken. In dat geval moeten we kiezen voor de chronologische draad die ons het meest oplevert. We weten dat Dedeken eerst vergeefs heeft gepoogd Tshombe te bereiken en dan maar Perrad inlicht. Wat doet Perrad ? Hij probeert nogmaals het presidentschap te bereiken. Zonder resultaat. Dan tracht Perrad contact op te nemen met minister van Binnenlandse Zaken Munongo, om van hem orders te ontvangen. Hij krijgt de minister zelf aan de lijn.

Recapituleren we nogmaals. Als we ons aan die getuigenissen houden, ziet de opeenvolging van de gebeurtenissen vanaf 16.15 uur er als volgt uit :

— de piloot maakt zich kenbaar;

— er wordt een vergeefse poging ondernomen om telefonisch contact op te nemen met Tshombe;

— er komt telefonisch contact tot stand tussen Dedeken en Perrad;

rue à pied ou en véhicule. Les deux hommes réunis demandent alors à Lambol de faire une nouvelle tentative d'identification auprès du pilote.

Faisons une pause. Jusqu'ici, personne a priori ne sait ce dont il s'agit. Or, depuis 16h, les faits suivants se sont succédé :

— Lambol prévient par interphone Dedeken.

— Dedeken contacte Lindekens.

— Ces deux hommes (ou l'un des deux) reprennent contact avec Lambol.

— Lambol tente deux fois de communiquer avec le pilote.

— Lindekens rejoint Dedeken.

— Ces deux hommes reprennent contact avec Lambol pour une nouvelle tentative.

Les actes repris ici constituent une suite chronologique, aucun d'entre eux ne se superposant à un autre dans le temps. Ainsi, un quart d'heure nous semble vraiment une chronologie minimale pour que ce produisent ces événements. Il est donc 16h15. Aucune autorité n'est « techniquement » prévenue de l'arrivée de Lumumba.

Poursuivons notre examen. Le pilote s'identifie enfin, et annonce, selon les témoins, la raison de sa venue. Peu importe pour nous la manière dont il a formulé cette information. Personne ne le saura jamais avec certitude.

La réaction de Lindekens et Dedeken est logique, ils préviennent différentes autorités, dont la Sûreté, la présidence, le major Perrad, chef d'Etat-major de la gendarmerie katangaise, qui prend contact avec Munongo. Il devient difficile de minuter les interventions et les réactions car elles se superposent désormais, et l'on risque de brouiller le récit. Dans ce cas, il faut choisir le fil chronologique le plus « rentable » possible pour nous. On sait que Dedeken, après avoir tenté de toucher Tshombe, prévient Perrad. Que fait Perrad ? Il tente de toucher de nouveau la présidence. En vain. Perrad tente alors de contacter le ministre de l'Intérieur Munongo, pour recevoir des ordres, il obtient le ministre au bout du fil.

Faisons le point. Si l'on s'en tient à ces témoignages, voici une séquence d'actes qui se succèdent à partir de 16h15 :

— le pilote s'identifie;

— une tentative vaine de contact téléphonique avec Tshombe;

— un contact téléphonique établi entre Dedeken et Perrad;

— Perrad probeert vergeefs telefonisch contact op te nemen met Tshombe;

— Perrad slaagt erin telefonisch in contact te treden met Munongo.

Al die gebeurtenissen kunnen niet in minder dan vijf minuten hebben plaatsgegrepen. We kunnen dus concluderen dat Munongo ten vroegste om 16.20 uur van de aankomst van Lumumba op de hoogte wordt gebracht en instructies kan geven. Er blijven nog maximaal dertig minuten te gaan vóór de landing van het vliegtuig, waarvoor Munongo de toestemming geeft.

Bij de aankomst van de DC-4, wordt een indrukwekkende troepenmacht ingezet, met name twee MP-pelotons die onder het bevel staan van de Belgische kapitein Julien Gat ([46]) en een politiedetachement, goed voor in totaal een honderdtal gewapende manschappen. Minister van Binnenlandse Zaken Munongo is persoonlijk aanwezig; hij wordt vergezeld door zijn kabinetschef Tignée en door de politiecommissarissen Mumba en Pius Sapwe. Ook de ministers Kibwe en Kitenge zijn hem naar de luchthaven gevolgd. Commandant Verdickt, verbindingsofficier van de g*endarmerie*, is eveneens aanwezig : hij werd uitgestuurd door chef-staf majoor Perrad om de gebeurtenissen van nabij te volgen. Majoor Weber, die het nieuws in de presidentiële gebouwen heeft vernomen, is ter plaatse gekomen. Zijn voorts nog aanwezig: luitenant-kolonel Jean-Marie Crèvecoeur, kolonel Vandewalle, commandant Liégeois en Carlo Huyghé, kabinetschef van Landsverdediging. Hun aanwezigheid is louter toevallig : enkele minuten voordien zijn ze, bij hun terugkeer van een inspectietocht in Elisabethstad, met hun patrouillevoertuig aangekomen. Enkele andere toevallige aanwezigen laten we onvermeld.

Bij aankomst van de gevangenen is Tshombe niet in zijn residentie, maar woont hij een filmvoorstelling bij van de « *Réarmement moral* » in *Cinéma Palace*. In zijn gezelschap bevinden zich ook staatssecretaris Samalenge en diens kabinetschef Ugueux. Tshombe wordt tussen 16 en 17 uur weggeroepen ([47]) en begeeft zich naar zijn residentie. Daar heeft hij een gesprek met zijn kabinetschef Bartelous, de enige Belg die nog contact met

— une tentative vaine de contact téléphonique de Perrad avec Tshombe;

— un contact téléphonique réussi entre Perrad et Munongo.

La chronologie minimale de ces actes ne peut pas être inférieure à 5 minutes. Donc, c'est à 16h20 au plus tôt que Munongo est prévenu de l'arrivée de Lumumba et qu'il va donner ses instructions. Il reste trente minutes au maximum avant l'atterrissage de l'avion, dont l'autorisation sera donnée par Munongo.

À l'arrivée du DC-4, un dispositif impressionnant est déployé : deux pelotons PM sous le commandement du capitaine belge Julien Gat ([46]) et un détachement de policiers, ce qui représente au total une centaine d'hommes armés. Le ministre de l'Intérieur Munongo lui-même est là, accompagné par son chef de cabinet Tignée et les commissaires de police Mumba et Pius Sapwe. Les ministres Kibwe et Kitenge l'ont également suivi à l'aéroport. Est présent également le commandant Verdickt, l'officier de renseignement de la gendarmerie qui est envoyé par le major Perrad, chef d'état major, pour suivre de près les événements. Le major Weber, qui a appris la nouvelle à la présidence, s'est rendu sur les lieux. On remarque encore la présence du lieutenant-colonel Jean-Marie Crèvecoeur, du colonel Vandewalle, du commandant Liégeois et de Carlo Huyghé, chef de cabinet de la Défense. Leur présense est fortuite. Ils sont arrivés quelques minutes plus tôt avec leur Dove, de retour d'une tournée d'inspection à Albertville. Nous ne parlons pas des autres spectateurs occasionnels.

À l'arrivée des prisonniers, Tshombe ne se trouve pas à sa résidence mais il assiste à une séance cinématographique organisée par le « Réarmement moral » au cinéma Palace. Il est accompagné du secrétaire d'État Samalenge et du chef de cabinet de ce dernier, Ugeux. Entre 16 et 17 h Tshombe est rappelé ([47]) et il se dirige vers sa résidence. Là il aura une conversation avec son chef de cabinet, Jacques Bartelous, le seul Belge à avoir

([46]) De interveniërende manschappen komen uit de 1e MP-Compagnie, die geleid wordt door Claude Grandelet.

De troepenmacht bestaat uit betrouwbare manschappen en zal — zoals later zal blijken — worden belast met de externe bescherming van *La maison Brouwez* ingeval daar een VN-interventie zou plaatsvinden. Andere manschappen komen uit de 2e MP-Compagnie die politioneel werk verrichte en onder het rechtstreekse bevel van minister Munongo van Binnenlandse Zaken stond. Ze wordt geleid door kapitein Gat. De manschappen van die Compagnie zullen zorgen voor de bewaking van Lumumba en zijn medestanders binnen de woning; zij ook zullen hen naar de plaats voeren waar ze zullen worden terechtgesteld.

([47]) 16.00 uur volgens Ugeux (Brassinne, *Témoignages*, 27.1), 17.00 uur volgens Bartelous (*ibidem* 12.2).

([46]) Les hommes qui interviennent sont issus de la 1re compagnie PM qui est conduite par le lieutenant Claude Grandelet. Constituée de troupes sûres, elle sera chargée, nous le verrons, de protéger la maison Brouwez à l'extérieur de celle-ci, en cas d'intervention onusienne. Ils proviennent également de la 2e Compagnie PM qui faisait un travail de police et recevait ses ordres directement du ministre de L'Intérieur Munongo. Elle est commandée par le capitaine Gat. Ce sont les hommes de cette compagnie qui assureront la garde de Lumumba et de ses compagnons à l'intérieur de la maison, et qui les conduiront sur le lieu de leur exécution.

([47]) 16 h selon Ugeux (Brassinne, *Témoignages*, 27.1), 17h selon Bartelous (ibidem, 12.2).

hem heeft gehad tussen het tijdstip van de aankomst van Lumumba en de vergadering van ministers waarop we later terugkomen.

Volgt een « duidelijke » periode tussen 17.00 uur en 17.30 ([48]) uur, waarbinnen Lumumba en zijn medestanders via de looptrap ontschepen, enkele ogenblikken mishandeld worden en onzacht in een militair voertuig worden gedropt dat de landingsbaan onmiddellijk verlaat en geëscorteerd wordt door andere voertuigen en gewapende mannen. Die colonne steekt zonder moeilijkheden via een geïmproviseerde doorgang de buitenste grens van het vliegveld over, dankzij een vooraf doorgesneden afrastering; het konvooi rijdt immers zonder stoppen door.

Die opening is er niet dankzij de militaire colonne gekomen, want geen enkele getuige maakt er melding van; de snelheid waarmee *La maison Brouwez* wordt bereikt, getuigt daarvan. Er zij op gewezen dat de afstand tussen de landingsbaan en *La maison Brouwez* 3,5 km bedraagt.

Wie heeft dan die uitsnijding gemaakt — en vooral wanneer — tussen de aankondiging van de aankomst, grosso modo rond 16.20 uur en 17.15 uur, als niemand van de komst van de drie gevangenen op de hoogte was ? Vervolgens bereikt het konvooi rond 17.20 uur *La maison Brouwez.*

De gevangenen worden in het huis opgesloten; niet alleen binnen maar ook buiten is een bewakingssysteem geïnstalleerd : enerzijds om te verhinderen dat de gevangenen zouden vluchten, en anderzijds om buitenstaanders, in dit geval UNO-troepen, te beletten tussenbeide te komen, zoals Claude Grandelet goed heeft samengevat tijdens de met hem op 2 juli 2001 gehouden parlementaire hoorzitting. *La maison Brouwez* blijft dus een « risicovol » huis, per definitie een huis waar personen in voorlopige hechtenis worden gehouden.

Vast staat dat de gevangenen tijdens die kortstondige detentie, tussen 17.20 uur en rond 21.30 uur, zo'n drie uur lang dus, niet alleen door hun bewakers, maar ook door Katangese ministers, bij de aanvang van hun opsluiting werden mishandeld, zoals we later nader zullen toelichten. In een bron met vrij directe informatie over de gebeurtenis, met name de agenda van Weber, staat vermeld dat een « bende » ministers Lumumba heeft

([48]) Zie Brassinne, *Annexes*, 23.1, *Etat du Katanga. Comité de coordination des services de Sécurité. Bulletin de renseignements nr 91, 18 januari 1961, bijlage 2 :* het uur waarop de DC4 van *Air Congo* met « PL » aan boord uit Leopoldstad aankomt, is duidelijk aangegeven : 16.45 uur. De « logradio » van de radionavigator van de DC4, J.-L. Drugmand, die Brassinne voor zijn proefschrift heeft bemachtigd en als bijlage 21.1 gaat, brengt de volgende preciseringen aan omtrent de datum van 17 januari : tussen 16 uur en 16.32 uur : vliegtuig in wachtmodus (*holding*), 16.32 uur : procedure voor het rondcirkelen, 16.50 uur: landing, 16.55 uur: motoren stilgelegd. Men kan ervan uitgaan dat de gevangenen om 17 uur uit het toestel zijn gestapt.

eu un contact avec lui entre l'arrivée de Lumumba et la réunion de ministres dont nous reparlerons.

Il y a ensuite une période « claire », entre 17h ([48]) et 17h20, durant laquelle, en résumé, Lumumba et ses compagnons débarquent de l'appareil, en empruntant la passerelle, sont molestés quelques instants, et embarqués sans ménagement dans un véhicule militaire, qui quitte la piste immédiatement, escorté par d'autres véhicules et des hommes en arme. Cette colonne franchit sans difficulté les limites de l'aéroport, à travers un passage improvisé, grâce à un grillage qui a été sectionné au préalable, car le convoi fonce sans s'arrêter.

Cette découpe n'a pas été réalisée par des éléments de la colonne militaire, aucun témoin n'en faisant mention, et compte tenu aussi de la rapidité avec laquelle la maison Brouwez a été rejointe. Notons que la distance qui sépare la piste d"atterrissage de la maison est de 3,5 kms.

Alors qui a fait cette découpe, et surtout quand, entre l'annonce de l'arrivée, grosso modo 16h20 et 17h00, si personne n'était prévenu de la venue des trois prisonniers ? Ensuite le convoi atteint la maison Brouwez aux alentours de 17h20.

Les prisonniers sont enfermés dans la maison, un dispositif de garde à l'intérieur mais aussi à l'extérieur est mis en place, pour empêcher les prisonniers de fuir, mais aussi pour empêcher des éléments extérieurs, en l'occurrence des troupes de l'ONU, d'intervenir, comme l'a résumé Claude Grandelet lors de son audition parlementaire du 2 juillet 2001. La maison Brouwez reste donc une maison « à risque », par définition un lieu de détention provisoire.

Durant cette brève détention, entre 17h20 et plus ou moins 20h30, soit 3h, il est certain que les prisonniers ont subi des mauvais traitements, de la part de leurs gardiens, mais aussi de la part de ministres katangais, au début de leur incarcération, comme nous le précisons ci-après. Une source proche de l'événement, l'agenda de Weber, mentionne qu'une « association » de ministres a « rossé » Lumumba. Une « association »

([48]) Voir Brassinne, *Annexes*, 23.1, *État du Katanga. Comité de coordination des services de Sécurité. Bulletin de renseignements n° 91, 18 janvier 1961, annexe 2 :* l'arrivée du DC4 d'Air Congo en provenance de Léopoldville transportant « PL » est clairement indiquée : 16h45. Le « logradio » du radio-naviguant du DC4, J.-L. Drugmand, obtenu par Brassinne pour sa thèse et présenté dans son annexe 21.1 apporte les précisions suivantes à la date du 17 janvier : 16h à 16h32 : holding, 16h32 : circuit procédure, 16h50 : atterrissage, 16h55 : arrêt des moteurs. On peut considérer qu'à 17h a lieu la descente des prisonniers.

« afgetuigd ». De term « bende » doet natuurlijk denken aan meer dan twee personen, ten minste drie ministers. Opgemerkt zij dat Weber geen melding maakt van Tshombe, wat evenwel niet betekent dat de Katangese president op een bepaald tijdstip niet aan de geweldpleging zou hebben deelgenomen, ook al blijkt geen enkele bron zulks te staven. Hoe het ook zij, het lijkt buiten kijf te staan dat hij de gevangenen in *La maison Brouwez* — op z'n minst bij hun vertrek naar de plaats van terechtstelling — niet zou hebben gezien. In zijn onderhoud met journalist Davister zal hij dat trouwens bevestigen, door zich een rol als « beschermer » van Lumumba aan te meten die hij manifest niet had. Zijn aanwezigheid en zijn mogelijke deelname aan een eventuele « afrossing », zouden de door zijn intendant opgemerkte bloedsporen kunnen verklaren. Jammer genoeg is die precisering slechts via een indirect getuigenis bekend geraakt Voorts wekt de term « aftrossing » de indruk als zouden de gevangenen met handen en voeten geschopt zijn, zonder dat daarbij noodzakelijkerwijs martelinstrumenten te pas zijn gekomen. Uiteindelijk wordt daarmee bedoeld dat men mensen « aftroeft », zonder dat de slachtoffers daardoor zolang buiten bewustzijn blijven, dat die toestand tot 21.43 uur blijft aanhouden. Lumumba en zijn medestanders lagen noch op sterven noch in coma toen zij uiteindelijk het leven lieten.

De ministers Munongo, Kibwe en Kitenge verlaten dus de luchthaven meteen na het vertrek van Lumumba en begeven zich onmiddellijk naar *la maison Brouwez*. Daar hebben alvast Lumumba en Kibwe met elkaar hebben gesproken, en waarschijnlijk werden de gevangenen bij die gelegenheid geslagen. De ministers verlaten *la maison Brouwez* rond 18 uur, en begeven zich naar de residentie van Tshombe, waar zij bijeenkomen — zonder enige aanwezigheid van de Belgische adviseurs — voor een ministeriële vergadering ([49]). De vergadering vangt, bij de aankomst van Munongo, Kibwe en Kitenge, waarschijnlijk omstreeks 18.30 uur aan. Er zij op gewezen dat de residentie van Tshombe op 10 km ligt van *la maison Brouwez*. Op te merken valt dat Bartelous aan de deskundigen heeft verklaard dat Tshombe hem had aangekondigd dat hij zijn ministers om 19 uur in vergadering zou bijeenroepen.

Er bestaat geen enkel document waaruit kan worden opgemaakt wat werkelijk is gezegd op die volgens de

([49]) Al gaat het daarbij niet om een echte ministerraad, het is mogelijk de Tshombe de vijf ministers van de *conseil de guerre* bij zich heeft geroepen. Zie noot 8.

invite naturellement à penser à plus de deux individus, au moins trois ministres. On remarquera que Weber ne fait pas mention de Tshombe, mais cela ne veut pas dire que le président katangais n'a pas participé aux sévices à un moment donné, même si aucune source sûre ne le prouve. De toutes façons, il semble hors de question qu'il n'ait pas vu les prisonniers dans la maison Brouwez, au moins lors du départ des prisonniers vers le lieu d'exécution. Il l'avouera d'ailleurs dans son entretien avec le journaliste Davister, en se donnant un rôle de « protecteur » de Lumumba qui ne fut manifestement pas le sien. Sa présence, et son éventuelle participation à un passage à tabac pourrait expliquer les traces de sang repérée par son majordome, précision que l'on ne connaît malheureusement que par un témoignage indirect. Par ailleurs, le terme « rosser » invite à penser qu'ils ont été battus à coups de poings et éventuellement de pieds, sans qu'il soit nécessairement fait recours à des instruments de torture. En somme, c'est ce que l'on qualifie de « passage à tabac » sans nécessairement une perte de conscience pour les victimes suffisamment longue pour qu'elle se prolonge au-delà de 21h43. Lumumba et ses compagnons n'étaient ni mourants, ni comateux lorsqu'ils perdirent la vie.

Les ministres Munongo, Kibwe et Kitenge quittent donc l'aéroport immédiatement après le départ de Lumumba, et se rendent directement à la maison Brouwez. Là, des mots seront échangés au moins entre Lumumba et Kibwe, et il est probable que des coups ont été portés sur les prisonniers à cette occasion. Les ministres quittent la maison Brouwez vers 18h., pour se rendre à la résidence de Tshombe où ils se retrouvent pour une réunion ministérielle ([49]), sans nulle présence de conseillers belges. Celle-ci débute vraisemblablement lors de l'arrivée de Munongo, Kibwe et Kitenge, grosso modo vers 18h30. Il faut savoir aussi que la résidence de Tshombe et la maison Brouwez sont distants de 10 kms. Notons que Bartelous a déclaré aux experts que Tshombe lui avait annoncé qu'il convoquait ses ministres pour une réunion à 19h.

Il n'existe aucun document permettant de savoir ce qui s'est réellement dit lors de cette réunion, qui s'est

([49]) S'il ne s'agit pas d'un conseil de ministres proprement dit, il se peut que Tshombe a convoqué les cinq ministres du conseil de guerre. Voir note 8.

deskundigen niet noodzakelijk beslissende vergadering, die omstreeks 18.30 uur aanving en tot ongeveer 20 uur ([50]) heeft geduurd. Er vanuit gaande dat slechts enkele Katangese verantwoordelijken op de hoogte waren van de aankomst van Lumumba met de bedoeling hem te doden — voor de Katangese regering betrof het meer bepaald Tshombe, die rechtstreeks politiek contact heeft gehad met Kasa Vubu, alsmede Munongo en de diensten van de Katangese *Sûreté*, die de ontvangst en executie van Lumumba praktisch hebben georganiseerd – is het dus zaak de andere ministers te « overtuigen » van de gegrondheid van een executie, veeleer dan dat een debat wordt gevoerd over de wenselijkheid om Lumumba al dan niet om te brengen. Indien het spel niet al vooraf was gespeeld en gelet op de betrouwbare chronologische ankerpunten waarover de deskundigen beschikken, valt één materieel gegeven moeilijk in te passen: de keuze van de executieplaats en de voorbereiding van die plaats. In de veronderstelling dat het debat in alle hevigheid is losgebarsten tijdens die vergadering van ministers, welke dus tussen 18.30 uur en 20 uur werd gehouden, zou de beslissing om tot een executie over te gaan veeleer op het einde van die vergadering zijn genomen en niet aan het begin ervan. Gesteld zelfs dat een beslissing omstreeks 19.30 zou zijn gevallen, dan zou een executieplaats op tientallen kilometer afstand moeten worden gekozen, zouden betrouwbare mannen moeten worden aangewezen, en zou dat team opdracht moeten krijgen zich vooraf ter plaatse te begeven om onder meer alvast de kuil te graven, en zou rond 21.15 uur-21.30 uur — bij de aankomst van Lumumba — de hele klus geklaard zijn, met andere woorden ten allerlaatste twee uur later. Al die tijd moest bovendien worden voorzien in een coördinatie met degenen die de gevangenen zouden weg voeren en die plaats zullen moeten vinden. Dat lijkt weinig waarschijnlijk. Indien de beslissing daarentegen door een zeer beperkte groep werd genomen, vóór de vergadering van ministers, worden de materiële voorwaarden om de executie te voltrekken heel wat soepeler

Dat gezegd zijnde, ook al had die ministeriële vergadering niet als enige functie om te overtuigen, ze had

([50]) Voor de onderzoeker is een tweederangsgetuige die zich niet altijd rekenschap geeft van de draagwijdte van zijn getuigenis waardevoller dan een eersterangsgetuige die niet alleen niet de volledige toedracht van de zaak kent, maar ook zeer nauw bij de zaak betrokken kan zijn. Dat is het geval voor de secretaresse van Tshombe, mevrouw Servais. Jammer genoeg gaat het daarbij om een indirect getuigenis. Terzake zij verwezen naar een citaat uit het werk van Brassinne, deel I, blz. 3 : « *Selon Lindekens, un adjudant qui connaît très bien Mme Servais, secrétaire de Tshombe, lui avait déclaré : « Le soir du 17 janvier, vers 18h00, les ministres sont arrivés à la présidence. Tshombe, Kibwe et Kimba ont vidé pratiquement chacun une bouteille de whisky. Ils quittèrent la résidence pour revenir beaucoup plus tard, vers minuit, sales et crottés »* ».

déroulée entre environ 18h30 et plus ou moins 20h ([50]). Partant de l'hypothèse qu'un nombre limité de responsables katangais étaient au courant de l'arrivée de Lumumba et avaient l'intention de le tuer — soit pour le gouvernement katangais, Tshombe, qui a assumé le contact politique directement avec Kasa Vubu, et Munongo et les services de la Sûreté katangaise, qui ont assuré l'organisation pratique de la réception et de l'exécution de Lumumba — il faut « convaincre » les autres ministres du bien-fondé d'une exécution, plutôt que de se lancer dans un débat sur l'opportunité ou non du tuer Lumumba. Si les choses n'étaient pas jouées d'avance, et compte tenu des repères chronologiques sûrs dont disposent les experts, il y a un élément matériel qu'il serait difficile d'intégrer dans cette perspective: le choix du lieu d'exécution et la préparation de ce lieu. Supposons que le débat fasse rage au cours de cette réunion ministérielle, qui se tient donc entre 18h30 et 20h, la décision d'une exécution aurait été prise forcément plutôt à la fin de cette réunion, et non au début. Admettons même une décision prise vers 19h30. Il faudrait alors, choisir un lieu d'exécution à des dizaines de kilomètres, choisir une équipe d'hommes sûrs, donner l'ordre à cette équipe de se rendre préalablement sur les lieux, afin notamment de préparer la fosse pouvant contenir trois corps, et vers 21h15-21h30 tout aurait été prêt, à l'arrivée de Lumumba, soit en tout un délai de moins de deux heures au grand maximum, tout en maintenant une coordination avec ceux qui vont conduire les prisonniers et qui devront trouver ce lieu. Cela semble peu vraisemblable. Par contre, si la décision a été prise en comité très restreint avant la réunion ministérielle, les conditions matérielles de l'organisation de l'exécution deviennent beaucoup plus souples.

Ceci dit, même si elle n'a que pour fonction première de convaincre, cette réunion ministérielle a quand même

([50]) Un témoin de second plan qui ne se rend pas toujours compte de la portée de son témoignage est plus précieux pour l'enquêteur qu'un témoin de premier plan qui non seulement connaît les tenants et les aboutissants de l'affaire, mais qui peut aussi y être mêlé. C'est le cas de la secrétaire de Tshombe, Madame Servais. Malheureusement, il s'agit d'un témoignage indirect. Citons Brassinne, t. I, p. 3 : « Selon Lindekens, un adjudant qui connaît très bien Mme Servais, secrétaire de Tshombe, lui avait déclaré : « Le soir du 17 janvier, vers 18h00, les ministres sont arrivés à la présidence. Tshombe, Kibwe et Kimba ont vidé pratiquement chacun une bouteille de whisky. Ils quittèrent la résidence pour revenir beaucoup plus tard, vers minuit, sales et crottés » ».

desalniettemin een niet onaanzienlijk — en zelfs enigszins doorslaggevend — belang, om de doodeenvoudige reden dat Tshombe de ministers anders nooit had bijeengeroepen. Ook al hadden Munongo of Tshombe de bedoeling Lumumba om te brengen, dan moeten de overige ministers hen daarin nog volgen, en moeten zij hen mee een collectieve verantwoordelijkheid laten opnemen; anders is van een eigenlijke beslissing geen sprake. Zonder die beslissing kan Munongo niet tot het bittere eind gaan. Het is dus best mogelijk dat de eigenlijke voorbereiding voor een terechtstelling pas nà het door de ministers bereikte akkoord plaatsvindt (een akkoord dat overigens zeer snel tot stand kan komen). Men kan hier verwijzen naar de verklaring die Verscheure aan de deskundigen heeft afgelegd : toen hij uit de residentie kwam, moest hij — zonder verdere precieze instructies — voor *la maison Brouwez* post vatten. Kennelijk was hij niet van enig executieplan op de hoogte gebracht. Men kan evenmin voorbijgaan aan het feit dat de snel afgehaspelde begraving op enige improvisatie wijst, wat veeleer strijdig is met de stelling als zou de terechtstelling op een weloverdachte wijze zijn voorbereid.

Rond 20 uur is de nacht reeds enige tijd — vanaf 18.45 uur ongeveer — gevallen. Soortgelijke operaties moeten evenwel bij nacht plaatsvinden en daarin kan een rechtvaardiging voor het verblijf in *la maison Brouwez* worden gevonden. Uit de residentie van Tshombe vertrekt een konvooi met Katangese ministers dat zich naar *la maison Brouwez* begeeft. Bij hun aankomst begint de overbrenging van de gevangenen naar de executieplaats.Naast de Katangese autoriteiten en de zwarte politiemannen en *gendarmes* zullen vier Belgen er aan deelnemen : politiecommissaris Frans Verscheure, kapitein Julien Gat, luitenant Michels en brigadier Son. Het startsein wordt rond 20.30 uur gegeven en rond 21.15 uur komen Lumumba en zijn medestanders op de executieplaats aan. In aanwezigheid van president Tshombe en verscheidene van zijn ministers worden zij vervolgens doodgeschoten ([51]). Lumumba wordt vermoord om 21.43 uur. Luidens het getuigenis dat Verscheure voor de deskundigen aflegde, verliepen enkele minuten tussen de respectieve terechtstellingen en sterft Lumumba als laatste. De lichamen worden begraven in vooraf gegraven kuilen.

De hele operatie wordt geleid door minister Munongo : hij is aanwezig op de luchthaven, in *la maison Brouwez*, op de vergadering van de ministers bij Tshombe en bij de executie. Zijn politiemensen en veiligheidsdiensten

([51]) In zijn getuigenis voor de onderzoekscomissie heeft Kibwe de namen genoemd van Tshombe, Munongo, Kimba, Muhona en hemzelf. Hij is de enige die Muhona vermeldt. Niettemin valt op te merken dat die vijf ministers samen de *conseil de guerre* vormden. In indirecte getuigenissen worden ook de namen Kitenge of Samalenge genoemd.

un intérêt non négligeable, et même décisif dans un certain sens, sinon Tshombe n'aurait tout simplement pas convoqué les ministres. Même si Munongo ou Tshombe avaient eu l'intention de tuer Lumumba, il faut quand même que les autres ministres suivent, pour aussi les entraîner dans une responsabilité collective; sinon il n'y a pas de décision proprement dite. Sans elle, Munongo ne peut pas agir jusqu'au bout. Il se peut donc que les préparatifs proprement dits d'une exécution ne se font qu'après l'accord des ministres réunis, un accord qui peut se dégager très rapidement. On peut évoquer ici la déclaration de Verscheure devant les experts: venant de la résidence, il a dû attendre longtemps devant la maison Brouwez sans instructions précises. Il n'avait manifestement pas été mis au courant d'un projet d'exécution. On ne peut pas non plus négliger une certaine improvisation de l'enterrement bâclé, ce qui va plutôt à l'encontre d'une préparation judicieuse de l'exécution.

Vers 20 heures, la nuit est déjà tombée depuis plus ou moins 18h45. Or ce genre d'opération implique que la nuit soit tombée, le séjour dans la maison Brouwez pourrait trouver là l'une de ses justifications. Depuis la résidence de Tshombe, un convoi s'ébranle avec des ministres katangais pour se rendre à la maison Brouwez. À leur arrivée, l'opération de transfert des prisonniers vers le lieu d'exécution commence. À part les autorités katangaises, les policiers et les gendarmes noirs, quatre belges vont y participer : le commissaire de police Frans Verscheure, le capitaine Julien Gat, le lieutenant Michels et le brigadier Son. Le départ est donné vers 20h30, et vers 21h15-21h30, Lumumba, ses compagnons arrivent sur le lieu de leur exécution. Ils vont être tués par balles, en présence du président Tshombe et de plusieurs de ses ministres ([51]). À 21h43, Lumumba est abattu. Selon le témoignage de Verscheure devant les experts, une attente de quelques minutes sépare les exécutions respectives des trois prisonniers, et c'est Lumumba qui meurt en dernier. Les corps sont enterrés dans des fosses creusées auparavant.

L'opération dans son ensemble est dirigée par le Ministre Munongo. Il est présent à l'aéroport, à la maison Brouwez, lors de la réunion des ministres chez Tshombe, et lors de l'exécution. Ses policiers et ses services de la

([51]) Dans son témoignage devant la commission d'enquête, Kiwbe a cité les noms de Tshombe, Munongo, Kimba, Muhona et lui-même. Il est le seul a citer Muhona. A rémarquer néanmoins que ces cinq ministres constituaient le conseil de guerre. Des témoignages indirects mentionnnent également les noms de Kitenge ou de Samalenge.

zijn aanwezig op de luchthaven, maar zij maken tevens het terrein klaar voor de executie. Politiecommissaris Frans Verscheure die zoals we zullen zien, vooraf op de hoogte was gebracht van de komst, alsmede kapitein Gat, die in deze zaak handelt na de landing, verrichten in deze operatie alleen uitvoerende functies. Zij krijgen hun bevelen van anderen en geven daar gevolg aan.

De Belgische raadgevers in Elisabethstad tonen zich afwezig en stilzwijgend; zij reageren passief op de gebeurtenissen en besluiten de zaak op haar beloop te laten. Hierboven werd al vermeld dat Bartelous als enige kort met Tshombe heeft gepraat. Perrad, Verdickt, Weber en Smal hebben een kort gesprek in de conferentiezaal van de *gendarmerie*, kort na de aankomst van Lumumba.

's Avonds komen enkele Belgische raadgevers bijeen bij professor Clemens in het gebouw van Immokat; daar zijn onder andere Vandewalle en Weber gedurende enige tijd aanwezig, alsook de jonge medewerkers van Clemens, onder wie Brassinne. Als iemand als majoor Weber, een vertrouweling van Tshombe, uitermate verrast is door de gebeurtenissen, zoals blijkt uit de aantekening in zijn agenda ([52]) — die overigens nooit achteraf werd « verbeterd » (in tegenstelling tot die in de agenda van Verschuere) —, dan mag men ervan uitgaan dat de Belgen die verder van Tshombe afstonden allicht even erg van de kook waren.

8.3. **Interpretatie van de Katangese invalshoek**

I. *Werden de Congolese autoriteiten in kennis gesteld van de komst van Lumumba ?*

Laten we even de elementen overlopen die een antwoord kunnen bieden op deze vraag, waarbij te betreuren valt dat er bitter weinig Katangese bronnen voorhanden zijn om het totaalbeeld aan te vullen.

1. Zo wordt uitgegaan van de hypothese dat de Katangese autoriteiten op 16 januari hebben ingestemd en dat de autoriteiten in Leopoldstad diezelfde dag, 16 januari, hebben beslist om Lumumba naar Elisabethstad over te brengen (zie hierboven), waarom zouden die laatsten Elisabethstad niet hebben verwittigd ? Dat zou tijdig zijn gebeurd, niet voortijdig, dus op het ogenblik dat zij de zekerheid hadden dat Lumumba wel degelijk aan boord was van het vliegtuig met bestemming Elisabethstad want zij wensten de zaak geheim te houden en te garanderen dat de operatie voor hen een succes zou worden.

([52]) Op 18 januari noteert Weber: « *Ce soir, on dit Lumumba mort ! Il a de toutes façons été rossé hier soir par une association de ministres …* »

Sûreté sont à l'aéroport, mais ils préparent aussi le terrain pour l'exécution. Le commissaire de police Frans Verscheure, informé préalablement de l'arrivée comme nous allons le voir, et le capitaine Gat, actif dans cette affaire depuis l'atterrissage, ne jouent dans cette opération qu'un rôle d'exécutants. Ils reçoivent leurs ordres d'autres personnes, et ils y obéissent.

Les conseillers belges à Elisabethville sont absents et silencieux, ils réagissent d'une façon passive et décident de laisser l'affaire suivre son cours. Nous l'avons dit, Bartelous sera le seul à parler avec Tshombe quelques instants. Perrad, Verdickt, Weber et Smal ont un bref entretien dans la salle de conférence de la Gendarmerie peu après l'arrivée de Lumumba.

Le soir, quelques conseillers belges se réunissent chez le professeur Clemens à l'Immokat, où sont notamment présents, pendant un certains temps, Vandewalle et Weber, ainsi que les jeunes collaborateurs de Clemens, comme Brassinne. Si un homme comme le major Weber, dont on connaît la proximité avec Tshombe, est « dépassé » par l'événement, comme en témoignent l'annotation dans son agenda ([52]), jamais « corrigée » *a posteriori* (contrairement au cas de l'agenda Verscheure), on peut se dire que les Belges moins proches de Tshombe l'ont forcément été au moins tout autant.

8.3. **Interprétation de l'optique katangaise**

I. *Les autorités katangaises ont-elles été averties de l'arrivée de Lumumba ?*

Reprenons les éléments qui permettent d'évoluer vers une réponse à cette question en déplorant la maigreur des sources katangaises pour compléter la mosaïque.

1. Si l'on part de l'hypothèse que les autorités katangaises ont donné leur accord le 16 janvier et que les autorités de Léopoldville ont décidé de transférer Lumumba à Eville ce même 16 janvier (cf. *supra*), pourquoi ne pas accepter que celles-ci ont averti Eville ? Elles l'auront fait en temps opportun et pas de façon prématurée, c'est-à-dire au moment où elles avaient la certitude que Lumumba se trouvait bel et bien dans l'avion pour Eville, parce qu'elle tenait à assurer le secret et garantir ce qui pour elle constituerait le succès de l'opération.

([52]) Le 18 janvier Weber note : « Ce soir, on dit Lumumba mort ! Il a de toutes façons été rossé hier soir par une association de ministres … »

2. Eén aanwijzing geeft voedsel aan de hypothese dat bepaalde Katangese autoriteiten van de komst van Lumumba in kennis waren gesteld, te weten het getuigenis dat politiecommissaris Verscheure op 2 oktober 2000 heeft afgelegd voor de deskundigen van de parlementaire onderzoekscommissie.Verscheure preciseerde toen dat hij het bevel had gekregen om op 17 januari rond de middag de kwestie van *la maison Brouwez* te regelen, dus geruime tijd voordat de komst van Lumumba en zijn lotgenoten werd aangekondigd. Op dat ogenblik, zo zegt Verscheure nog, was de aankomst nog onzeker — men had het over Bakwanga of Elisabethstad — en van Mpolo of Okito werd met geen woord gerept ([53]).

3. Als wordt uitgegaan van een geïmproviseerde gang van zaken, dan botst een chronologisch relaas van de feiten met de eerste fase van de « opvang » van Lumumba. Het desbetreffende tijdsgebruik doet denken aan een voorafgaande voorbereiding van de omstandigheden waarin Lumumba werd opgevangen.

In een halfuur tijd moeten twee onderscheiden maar onderling verbonden operaties worden volbracht; uiteraard kunnen die allebei tegelijk worden uitgevoerd, maar een en ander impliceert dat iemand voldoende weet heeft van de hele zaak om beide operaties te coördineren en de richtlijnen te verstrekken. Die beide operaties zijn de keuze voor *la maison Brouwez* en het doorknippen van de afrastering rond de luchthaven. Beide zaken gaan samen, want waar moet die afrastering worden doorgeknipt als niet is geweten welke plek achteraf via die doorgang moet worden bereikt ? De keuze voor *la maison Brouwez* bepaalt met andere woorden waar de afrastering moet worden doorgeknipt.

Binnen het bestek van een halfuur moet dus zo worden gehandeld dat voor *la maison Brouwez* wordt gekozen, een huis dat dichtbij de luchthaven én afgelegen ligt, waarvan de bewoners afwezig zijn, dat in gereedheid is gebracht en waarvan men bovendien de zekerheid moet hebben dat de eigenaars tijdens de operatie niet zullen thuiskomen. We moeten onderstrepen dat Verscheure niet betrokken was bij het doorknippen van de afrastering; zulks werd evenmin gedaan door de mensen van het konvooi dat Lumumba en zijn metgezellen heeft weggevoerd (zie getuigenis van Gat ([54]) en Grandelet). Iemand — het doet er in dit verband niet toe wie — heeft derhalve instructies gegeven aan Verscheure en vervolgens contact opgenomen met hem (zij)

([53]) De geloofwaardigheid van die getuigenis steunt op de chronologie die ze weergeeft. Verscheure werd door Munongo op de hoogte gebracht alvorens hij op zijn kantoor na de middag, van een aantal studenten van de politieschool examen afnam.

([54]) Gat zal achteraf stellen dat hij zijn instructies omtrent de te volgen weg heeft gekregen op de landingsbaan van de luchthaven.

2. Un indice nourrit l'hypothèse que certaines autorités katangaises étaient prévenues de l'arrivée de Lumumba, c'est le témoignage du commissaire de police Verscheure devant les experts de la commission parlementaire le 2 octobre 2000. Verscheure a précisé qu'il avait reçu l'ordre de faire en sorte, vers midi le 17 janvier, de régler la question de la maison Brouwez, donc bien avant l'annonce de l'arrivée de Lumumba et de ses compagnons. À ce moment là, toujours selon Verscheure, l'arrivée était encore conditionnelle — on parlait de Bakwanga où Eville — et aucun mention n'était faite de Mpolo ou Okito ([53]).

3. La première phase de la réception de Lumumba ne résiste pas à une chronologie qui serait celle de l'improvisation. Les délais en jeu tendent à faire penser à une préparation préalable des conditions d'accueil de Lumumba.

En trente minutes, il faut procéder à deux opérations distinctes mais reliées entre elles, qui peuvent être réalisées certes simultanément, mais qui impliquent que quelqu'un soit suffisamment informé pour coordonner ces deux opérations, et transmettre les directives : ces deux opérations sont le choix de la maison Brouwez et le découpage du grillage de l'aéroport, deux opérations coordonnées, car où couper dans le grillage si on ignore le lieu à rejoindre par ce passage ? C'est donc le choix de la maison Brouwez qui dicte le choix du passage à cisailler.

Il faut donc, en trente minutes, réagir de telle manière que le choix de la maison Brouwez soit fait, une maison à la fois proche de l'aéroport, isolée et vide de ses occupants, préparée, avec au demeurant l'assurance que ces propriétaires ne reviendront pas chez eux pendant l'opération. Notons que Verscheure n'a pas été impliqué dans le découpage du grillage. Ce travail n'a pas non plus été effectué par les membres du convoi qui emporteront Lumumba et ses compagnons (cf. témoignage de Gat ([54]) et Grandelet). Quelqu'un, et peu importe qui ici, a donc donné des instructions à Verscheure, puis, après, a contacté celui ou ceux qui se sont chargés du grillage. Qu'il n'ait fallu qu'une demi-heure pour régler tous ces problèmes pratiques et essentiels nous paraît retenu du tour

([53]) La crédibilité de ce témoignage s'appuie sur la chronologie qu'il évoque. Verscheure a été averti par Munongo avant d'examiner à son bureau, dans l'après-midi, quelques étudiants de l'école policier.

([54]) Gat dira qu'il a reçu ses ordres pour le chemin à suivre sur le tarmac de l'aéroport.

die de afrastering heeft (hebben) doorgeknipt. Dat maar een halfuur nodig was om al die praktische en voor de zaak essentiële aspecten te regelen lijkt ons een ware krachttoer. Hoe vallen die verklaring van een complete verrassing en een zo doorgedreven zin voor organisatie met elkaar te rijmen ?

4. Omstreeks 17.20 uur komt het konvooi aan bij *la maison Brouwez.* Deze woning werd duidelijk in gereedheid gebracht om het konvooi op te vangen aangezien de bewakers van de gevangenen zich niet het hoofd hoeven te breken over de vraag hoe ze in dat huis moeten binnenraken, noch simpelweg of de eigenaar thuis is, want anderen (onder meer Verscheure) hebben die zaak al geregeld. Dat huis werd gevorderd, maar als de komst van Lumumba een verrassing was, dat had die vordering plaats moeten vinden tussen het ogenblik waarop Munongo werd verwittigd en het vertrek van de gevangenen van Luano, dus in een bijzonder kort tijdsbestek van ten hoogste 40 minuten.

Hier kunnen we een document inlassen — dat door de auteurs over het hoofd werd gezien — dat nochtans nauw aanleunt bij de gebeurtenissen. Het gaat om het officiële vorderingbevel betreffende *la maison Brouwez,* dat werd ondertekend door Munongo. Hieronder volgt dit stuk, dat integraal werd gepubliceerd door Heinz en Donnay, *op. cit.*, blz. 185 :

de force. Comment faire le lien, entre un aveu de surprise totale et un sens aussi aigu de l'organisation ?

4. Vers 17h20, le convoi rejoint la maison Brouwez et celle-ci a manifestement été préparée pour les recevoir, puisque les gardiens qui accompagnent les prisonniers n'ont pas à s'occuper de savoir comment y entrer, ou tout simplement si elle est occupée par son propriétaire, d'autres, notamment Verscheure, s'étant déjà occupés de cette question. Cette maison a été réquisitionnée, mais il a fallu qu'elle le soit, si l'arrivée de Lumumba est une surprise, entre le moment où Munongo est prévenu et le départ des prisonniers de la Luano, c'est-à-dire un délai particulièrement court, 40 minutes au grand maximum.

Nous pouvons intégrer ici un document, négligé par les auteurs, et qui a pourtant le mérite d'être proche de l'événement. Il s'agit de l'ordre de réquisition officiel de la maison Brouwez signé Munongo. Voici ce document, intégralement publié par Heinz et Donnay, *Op. cit.*, p. 185 :

MINISTERE DE L'INTERIEUR

ARRETE N°1 DU 17 -1-61
REQUISITIONS D'INTERET PUBLIC

Le Ministre de l'Intérieur,
Vu la Constitution de l'Etat du Katanga,
Vu l'Arrêté-Loi du 20 mai 1943 organisant un régime de réquisition,
Vu l'arrêté n°111/104 du 27 juillet 1960 ordonnant la mobilisation pour tout le territoire du l'Etat du Katanga.

« Attendu que la sécurité publique exige l'emprisonnement de certaines personnes en un endroit inconnu et difficilement repérable;
Qu'à cet effet, il y a lieu de procéder, compte tenu des circonstances actuelles, à la réquisition d'une habitation privée ;
Que vu le caractère secret des incarcérations à fixer, il ne saurait être question de citer ni le nom du propriétaire, ni l'adresse de cet immeuble.
Arrête :
Article premier :
Il est procédé à la réquisition d'une maison d'habitation, dont l'adresse sera communiquée à l'autorité exécutant les réquisitions.
Article deuxième :
Il est alloué aux propriétaires de l'immeuble réquisitionné l'indemnité compensatoire suivante : [le chiffre n'est pas indiqué] francs par jours, les 17 et 18 janvier 1961.
Article troisième :
Le présent arrêté entre en vigueur le jour de la réquisition effective de l'immeuble visé à l'article premier.

Le ministre de l'Intérieur.

G. MUNONGO [signature quasi-illisible]

Pour copie conforme, certifiée conforme, E'Ville, le 29-1-61.> ([55])

Er is niet de minste reden om aan te nemen dat die vorderingsdata aangeven dat het document van na 17 januari dateert. Op 17 januari kan een huis of iets anders worden gevorderd voor twee dagen, waarvan een de dag erop.

Voorts is het misschien makkelijk om een document te antidateren, maar ligt het moeilijker om de nummering ervan te veranderen aangezien dit besluit n^{r} 1 van 17 januari overduidelijk past in een vaste volgorde (tenzij wordt gewerkt met trucjes, waarbij een beroep wordt gedaan op een « *bis* » of een « *ter* »).

De deskundigen, die het origineel van dit stuk niet in handen konden krijgen, hebben het als niet-doorslaggevend aangemerkt. Toch verdient het te worden aangehaald.

5. In verband met de voorbereiding van de komst van Lumumba moet een onderscheid worden gemaakt tussen diverse betrokkenen. Munongo en zijn diensten waren kennelijk gewaarschuwd, maar dat lijkt niet het geval te zijn geweest voor de *gendarmerie,* die pas bevelen krijgt nadat de piloot zich bekend heeft gemaakt, in wacht-modus blijft en de controletoren de informatie heeft doorgespeeld aan de minister van Binnenlandse Zaken.

II. *Wanneer hebben de Katangese autoriteiten beslist Lumumba en zijn metgezellen om te brengen ?*

Het is niet uit te sluiten dat de in vergadering bijeengekomen Katangese ministers hun beslissing om Lumumba uit te schakelen na zijn aankomst hebben genomen, maar een met name materiële aanwijzing maakt het waarschijnlijk dat reeds voor de aankomst van de ex-premier een plan bestond, ten minste toch bij enkele sleutelfiguren van de Katangese regering.

Het zou een lastige — en waarschijnlijk vruchteloos blijvende — opgave zijn de citaten van de verschillende betrokkenen uit die tijd op te sommen in verband met de vijandigheid van Katangese politici ten aanzien van Lumumba, niet alleen vanaf het begin van de onafhankelijkheid, maar zelfs reeds voordien. Ook de incidenten naar aanleiding van het verbod dat het vliegtuig van Lumumba en Kasa Vubu kreeg om op 12 juli 1960 in Katanga te landen, zijn nog niet vergeten. Daags na de

([55]) De fotokopie van het document is bijlage 27.1 bij Brassinne. Brassinne preciseert op blz. 282 van deel I het volgende : « *Une copie certifiée conforme de ce document a été établie le 29 janvier 1961 à Elisabethville par Verscheure, conseiller de l'Inspecteur général de police, copie que celui-ci remit ultérieurement à Brouwez* ».

Il n'y aucune raison pour que ces dates de réquisitions indiquent que le document est postérieur au 17 janvier. On peut, le 17 janvier, réquisitionner une maison, ou n'importe quoi, pour deux jours dont un à venir.

Par ailleurs, s'il est facile d'antidater un document, il est plus difficile d'agir sur sa numérotation, car cet arrêté n° 1 du 17 janvier s'inscrit forcément dans une suite insécable (à moins d'utiliser des artifices en faisant usage d'un « *bis* » ou d'un « *ter* »).

Ce document n'est pas considéré comme décisif par les experts, qui n'ont pu consulter l'original, mais il méritait d'être relevé.

5. En ce qui concerne la préparation de l'arrivée de Lumumba, il faut distinguer entre divers acteurs. Si Munongo et ses services semblent être avertis, cela n'est pas le cas de la gendarmerie qui ne reçoit ses ordres qu'à partir du moment où le pilote s'est identifié, reste en attente, et où l'information est transmise par la tour de contrôle au ministre de l'Intérieur.

II. *Quand les autorités katangaises ont-elles décidé de tuer Lumumba et ses compagnons ?*

On ne peut pas exclure le fait que les ministres katangais réunis prirent leur décision de supprimer Lumumba après son arrivée, mais un indice notamment matériel rend probable une intention préalable à la venue de l'ex-premier ministre, au moins dans le chef de quelques personnages clés du gouvernement katangais.

Il serait laborieux — et sans doute vain — d'énumérer les citations des différents acteurs de l'époque concernant l'hostilité de politiciens katangais à l'égard de Lumumba depuis le début de l'Indépendance, et même avant. On se souvient aussi des incidents provoqués par l'interdiction de laisser l'avion de Lumumba et de Kasa Vubu atterrir au Katanga le 12 juillet 1960. Au lendemain de la révocation du Premier ministre Lumumba par le chef de l'Etat, Tshombe avait déclaré que Lu-

([55]) Une photocopie du document dans Brassinne, *Annexes*, 27.1. Brassinne, I, p. 282, précise : « Une copie certifiée conforme de ce document a été établie le 29 janvier 1961 à Elisabethville par Verscheure, conseiller de l'Inspecteur général de police, copie que celui-ci remit ultérieurement à Brouwez ».

afzetting van eerste minister Lumumba door het staatshoofd had Tshombe verklaard dat Lumumba voor een hooggerechtshof moest worden gebracht om rekenschap af te leggen over zijn misdaden ([56]).

Hoewel dit getuigenis van lang na de feiten dateert, en er door de lectuur van andere bronnen onnauwkeurigheden in kunnen zijn geslopen, nemen wij hierbij toch een gegeven over uit de aan de voorzitter van de parlementaire onderzoekscommissie gerichte brief ([57]) van Jacques Bartelous, kabinetschef van Tshombe, die in die maanden dus tot zijn entourage behoorde, waarmee hij in één zin een oordeel velt over de situatie. Hij spreekt over « de haat van de belangrijkste Katangese ministers ten aanzien van Lumumba ». Hij haalt ook het feit aan dat « de kabinetsleden van Tshombe hem een maand lang, tot het telefoongesprek op 15 januari 1961 tussen president Kasa Vubu en Tshombe, met succes hebben afgeraden in te stemmen met de overbrenging van Lumumba naar Katanga, aangezien die overbrenging voor betrokkene gelijkstond met diens dood ».

Met betrekking tot de plaats van detentie, *la maison Brouwez*, rijst een probleem indien men de hypothese van een vooraf bevestigde overbrenging aanvaardt. Waarom werd niet onmiddellijk de overbrenging van Lumumba naar Jadotstad of naar een andere gevangenis geregeld, maar werd integendeel gekozen voor een per definitie voorlopige plaats van detentie om hem later naar een gevangenis over te brengen, indien dat laatste de bedoeling van de Katangezen was ? Een overbrenging bij nacht naar Jadotstad zou trouwens ten volle het gewilde verrassingseffect hebben behouden. Indien de politici van plan waren Lumumba terug te zenden naar Bakwanga of Leopoldstad — en derhalve voor een huis dichtbij een luchthaven kozen, waarom hebben zij hem dan eerst in Leopoldstad toegelaten ? Indien tussen Leopoldstad en Elisabethstad een voorafgaand akkoord bestond, en het terrein was geëffend om Lumumba op te vangen, komt de hypothese van de « ontsporing » in *la maison Brouwez*, waar bij al zijn gevangenbewaarders de stoppen zouden zijn doorgeslagen wegens hun verbijstering bij die onverwachte aankomst, overigens op de helling te staan.

Wij hebben het reeds eerder geschreven, op de bijeenkomst van Katangese ministers, zou een compleet geïmproviseerd debat om uit te maken wat er met Lumumba moest gebeuren, er uiteindelijk voor hebben gezorgd dat zij over een uitermate korte termijn beschikten om na hun besprekingen de executieplaats *in concreto* voor te bereiden, gelet op het noodlottige uur 21.43, hetgeen een nieuw gegeven in deze zaak is.

([56]) Zie Heinz en Donnay, *op. cit.*, blz. 77.

([57]) Brief van Jacques Bartelous, gedateerd 25 april 2001.

mumba devait être traduit devant une Haute Cour de Justice pour répondre de ses crimes ([56]).

Bien que ce témoignage soit tardif, et parasité par des lectures, reprenons néanmoins un élément de la lettre ([57]) adressée au président de la commission parlementaire par Jacques Bartelous, chef de cabinet de Tshombe, et donc proche de lui pendant ces mois difficiles, qui livre en une phrase son appréciation de la situation. Il parle de « la haine des principaux ministres katangais contre M. Lumumba ». Il évoque aussi le fait que « les membres du Cabinet de M. Tshombe lui ont déconseillé avec succès pendant un mois, jusqu'à l'entretien téléphonique du 15 janvier 1961 entre le Président Kasavubu et M. Tshombe, d'acquiescer au transfert au Katanga de M. Lumumba, ce transfert étant synonyme de mort pour celui-ci ».

Le lieu de détention, la maison Brouwez, pose problème si l'on accepte l'idée d'un transfert préalablement confirmé. Pourquoi ne pas avoir organisé directement le transfert de Lumumba à Jadotville, ou dans une autre prison, mais avoir choisi un lieu de détention provisoire par définition, pour le transférer plus tard dans une prison, si telle avait été l'intention des Katangais ? Au demeurant, un transfert à Jadotville pendant la nuit aurait gardé toute la surprise voulue. Si ceux-ci comptaient renvoyer Lumumba à Bakwanga ou à Léopoldville, d'où le choix d'une maison près de l'aéroport, pourquoi l'avoir d'abord accepté à E'ville ? D'autre part, si un accord préalable existait entre Léo et E'ville, et que le terrain avait été préparé pour recevoir Lumumba, la thèse du ''dérapage'' dans la maison Brouwez où tous ses geôliers auraient perdu la tête, suite à la stupeur d'une arrivée surprise, est ébranlée.

Nous l'avons dit plus haut, lors de la réunion des ministres katangais, un débat complètement improvisé pour savoir que faire de Lumumba aurait conduit ceux-ci à disposer finalement d'un délai terriblement court pour préparer concrètement le lieu d'exécution, au terme de leurs débats, compte tenu de l'heure fatidique de 21h43, qui est une information nouvelle dans cette affaire.

([56]) Voir Heinz et Donnay, *op. cit.*, p. 77.

([57]) Lettre de Jacques Bartelous, datée du 25 avril 2001.

Ten slotte zijn er aanwijzingen dat de Katangese *Sûreté* een doorslaggevende rol heeft gespeeld bij de voorbereidingen voor de opvang van de gevangenen, die in het geheim werden getroffen door de enige betrokkenen die daartoe in staat waren, te weten minister van Binnenlandse Zaken Munongo, en derhalve die diensten van de Katangese *Sûreté* welke — laten we dit toch maar terloops herhalen — onder de leiding stonden van Jérôme Disase, de schoonbroer van Munongo. Het is duidelijk dat de Katangese *Sûreté* zich met die zaak heeft beziggehouden, hoewel haar rol in de geschiedschrijving uiteindelijk weinig wordt beklemtoond. De *Sûreté* is actief met het oog op de komst van Lumumba, maar ook bij de voorbereiding van de executieplaats, waardoor de korte Katangese episode van Lumumba in haar geheel samenhangend wordt.

Ook kan erop worden gewezen dat in een nauw bij de gebeurtenis betrokken, officiële bron, die weliswaar 18 januari gedateerd was maar op 19 januari werd opgesteld, te weten bijlage 1 van het *Bulletin de Renseignement* n^{r} 92 (*État du Katanga - Comité de coordination des Services de Sécurité*), het volgende te lezen staat : « *Le nommé DAFFE (?), agent du ministère de l'Information, a déclaré en public dans un établissement de la ville que Lumumba a déjà été « liquidé » par les services de la Sûreté katangaise.* ». Overigens wordt gewezen op een bijna onopgemerkt gebleven zin in het getuigenis Verscheure 38.1 (dat evenwel door Brassinne werd opgetekend) : « *Il semble que la Sûreté ait joué un rôle plus grand que on ne le pensait dans l'ensemble de l'opération.* ».

Bovendien is het artikel met als titel *« Le transfert de Lumumba au Katanga* », verschenen in *L'Essor du Katanga* van 19 januari 1961 — waarvan wij reeds in een andere context gebruik hebben gemaakt, *cf. supra* — misschien veronachtzaamd omdat het duidelijke fouten en leugens bevat, namelijk dat er wordt gezwegen over de slechte behandeling die Lumumba te verduren kreeg. Het artikel wekte argwaan op dezelfde wijze als een « officiële » versie zou doen wegens manipulatie door de Katangese machthebbers. En toch loont het de moeite het kluwen van waarheid en verzinsel te ontwarren, want het kan ons meer duidelijkheid verschaffen. Zoals voor het bericht van Munongo aan de journalisten, kan het heel leerrijk blijken het artikel te herlezen in het licht van de intussen verworven kennis.

Er moet immers worden opgemerkt dat het artikel — van het Katangese dagblad, het is belangrijk dat in gedachten te houden — is opgesteld op grond van twee bronnen, enerzijds een officieel Katangees communiqué, en anderzijds een officiële bron in Leopoldstad. In eerste instantie zou men kunnen denken dat die twee bronnen tegenstrijdig en met elkaar in tegenspraak zijn, maar zulks is geenszins het geval.

Enfin, il y a des indices indiquant que la Sûreté katangaise a joué un rôle décisif dans les préparatifs de l'accueil des prisonniers, réalisés en secret à l'initiative des seuls acteurs capables de l'assumer, soit Munongo, le ministre de l'Intérieur, et donc ces services de la Sûreté katangaise, qui, rappelons-le quand même, étaient dirigé par Jérôme Disase, le beau-frère de Munongo. C'est la Sûreté katangaise qui manifestement s'est occupée de cette affaire, bien que son rôle soit en définitive peu souligné dans l'historiographie. La Sûreté est active en vue de l'arrivée de Lumumba, mais aussi dans la préparation du lieu de l'exécution, ce qui donne une cohérence à la totalité du bref épisode katangais de Lumumba.

On peut aussi relever qu'une source officielle proche de l'événement, datant du 19 janvier, mais rédigée le 18 janvier, en l'occurrence l'annexe 1 du Bulletin de renseignement n° 92 (État du Katanga. Comité de coordination des services de Sécurité), mentionne : « *Le nommé DAFFE (?), agent du Ministère de l'Information, a déclaré en public dans un établissement de la ville que Lumumba a déjà été ''liquidé" par les services de la Sûreté katangaise* ». Par ailleurs, dans le témoignage Verscheure 38.1, rédigé cependant par Brassinne, on relève une phrase passée presque inaperçue : « *Il semble que la Sûreté ait joué un rôle plus grand que l'on ne le pensait dans l'ensemble de l'opération* ».

Par ailleurs, l'article intitulé « Le transfert de Lumumba au Katanga », paru dans *L'Essor du Katanga*, du 19 janvier 1961 — que nous avons déjà utilisé dans un autre contexte supra — a été peut-être négligé, dans la mesure où il contient des erreurs manifestes et des mensonges, en ce qui concerne l'absence de mauvais traitement infligé à Lumumba. La suspicion jetée sur cet article incluait celle dont on peut témoigner face à une version « officielle » qui serait éloignée de la vérité parce que téléguidée par le pouvoir katangais. Et pourtant cet article mérite que l'on démêle le vrai du faux, car il peut nous éclairer. Une relecture à la lumière des connaissances acquises peut s'avérer très instructive.

En fait, il faut remarquer que l'article — du journal katangais, c'est important de s'en souvenir — est construit sur base de deux sources, d'une part un communiqué officiel katangais, et d'autre part d'une source officielle à Léopoldville. *A priori*, on pourrait penser rencontrer une contradiction entre ces deux sources, une dissonance, ce n'est pas le cas**.**

1) Officieel Katangees communiqué (herkomst : het *ministère de l'Information*) (18 januari 's ochtends bezorgd aan het dagblad) :

« *À la demande du président Kasa-Vubu, et avec l'accord du gouvernement katangais, le traître Lumumba a été transféré au Katanga, la prison de Thysville n'offrant pas les garanties suffisantes.* ».

Deze zin, gehaald uit een officieel bericht dat dateert van enkele uren na Lumumba's dood, is glashelder. Minister van Informatie Samalenge en zijn kabinetschef Ugueux, zijn op de hoogte van Lumumba's dood wanneer dit bericht aan de pers wordt bezorgd; er worden echter geen voorzorgen genomen in verband met de vermelding van een voorafgaand akkoord met de Katangese regering, dat hier zwart op wit wordt vernoemd, zonder dat gewag wordt gemaakt van enige verrassing bij de Katangese autoriteiten, die door het nieuws van de aankomst van Lumumba zouden zijn overvallen. Geen terughoudendheid en evenmin omzichtigheid in de wijze waarop Lumumba wordt omschreven: het gaat om een verrader.

2) Officiële bron in Leopoldstad :

« *On donne, de source officielle à Léopoldville, les précisions suivantes sur le transfert à Elisabethville de Lumumba. Après les récents événements qui se sont déroulés au camp de Thysville il s'était avéré nécessaire de transférer Lumumba et ses co-détenus dans un endroit plus sûr. On envisagea d'abord un transfert à Bakwanga, mais le chef d'Etat, M. Kasa-Vubu, obtint par la suite l'accord de M. Tshombe pour un transfert à Elisabethville. L'opération fut menée dans le plus grand secret* ».

Ook daar merkt men de verwijzing naar een akkoord dat aan Lumumba's aankomst is voorafgegaan, wat — we herinneren eraan — niet *de facto* een akkoord over de moord inhoudt. Hier weerom neemt het officiële Katangese orgaan geen voorzorgen om de verantwoordelijkheid van Tshombe te minimaliseren, aangezien er uitdrukkelijk melding wordt gemaakt van het akkoord van de president van Katanga in verband met de overbrenging van een gevangene die in zijn provincie zopas om het leven is gekomen.

9. DE REACTIE VAN DE BELGEN

Hoe reageren de Belgische adviseurs in E'ville op de aankomst van Lumumba ? Om te beginnen : zijn zij voordien op de hoogte van zijn komst ? Laten we die vraag uitsplitsen in verschillende onderdelen.

1) Communiqué officiel katangais (provenance : ministère de l'Information) (transmis au journal le 18 janvier au matin) :

« À la demande du président Kasa-Vubu, et avec l'accord du gouvernement katangais, le traître Lumumba a été transféré au Katanga, la prison de Thysville n'offrant pas les garanties suffisantes ».

Cette phrase extraite d'un message officiel plusieurs heures après la mort de Lumumba est d'une parfaite clarté. Le ministre de l'Information Samalenge, et son chef de cabinet Ugeux, sont au courant de la mort de Lumumba quand ce message est transmis au journal, or il n'y a aucune espèce de précaution prise concernant la mention d'un accord préalable du gouvernement katangais, qui est rappelé noir sur blanc ici, sans qu'il soit fait mention d'une quelconque surprise de la part d'autorités katangaises qui auraient été prises au dépourvu lors de l'arrivée de Lumumba. Aucune réserve non plus ni prudence concernant le qualificatif appliqué à Lumumba : il s'agit d'un traître.

2) Source officielle à Léopoldville :

« On donne, de source officielle à Léopoldville, les précisions suivantes sur le transfert à Elisabethville de Lumumba. Après les récents événements qui se sont déroulés au camp de Thysville il s'était avéré nécessaire de transférer Lumumba et ses co-détenus dans un endroit plus sûr. On envisagea d'abord un transfert à Bakwanga, mais le chef d'Etat, M. Kasa-Vubu, obtint par la suite l'accord de M. Tshombe pour un transfert à Elisabethville. L'opération fut menée dans le plus grand secret ».

Là encore, on notera la référence à un accord préalable précédant l'arrivée de Lumumba, ce qui, rappelons-le, n'implique pas *de facto* un accord préalable sur l'assassinat. Ici encore, l'organe officiel katangais ne prend aucune précaution qui aurait été utile pour diluer la responsabilité de Tshombe, puisque mention est explicitement faite de l'aveu de l'accord du président du Katanga donné au transfert d'un prisonnier qui vient de mourir dans sa province.

9. LA RÉACTION DES BELGES

Comment les conseillers belges à Élisabethville réagissent-ils à l'arrivée de Lumumba. Tout d'abord : sont-ils informés préalablement de sa venue ? Analysons les différents aspects de cette question.

1. Zijn de Belgische adviseurs op de hoogte van het verzoek van Leopoldstad ? Ja, zoniet op zaterdag 14 januari, wanneer het verzoek van Kandolo binnenloopt op de radiopost van Verdickt, dan toch in elk geval op maandag 16 januari, wanneer Brazza 53 met datzelfde verzoek door Buitenlandse Zaken wordt herhaald naar het consulaat-generaal van E'ville. Op maandag 16 januari verschijnt in de *Essor du Katanga* een klein bericht op de eerste bladzijde : « *Dernière minute*. On apprend de Léopoldville, que vu l'insécurité qui règne actuellement au camp de Thysville, Lumumba allait être transféré dans une prison « plus sûre » ». Hoewel Katanga niet wordt gepreciseerd, zullen de Belgische raadgevers de draagwijdte van de mededeling hebben begrepen.

Het is mogelijk dat het Bureau-Conseil op maandag 16 januari Brazza 53 met Kandolo's verzoek en de suggestie van Dupret dit verzoek te steunen heeft besproken.

Het is mogelijk dat op zaterdag 14, zondag 15 of maandag 16 januari Belgische raadgevers Tshombe over dit verzoek hebben gesproken en een negatief advies hebben gegeven. Er is in elk geval geen enkel bewijs noch indicatie van het tegendeel. Wij hebben onder meer gewezen op de ontmoeting tussen Tshombe en enkele Belgische raadgevers (Weber en Bartelous) in de marge van de ONUC-vergadering van zondag 15 januari.

2. Zijn de Belgische adviseurs tijdig op de hoogte van de boodschap van minister d'Aspremont ? Wij weten nu dat deze boodschap ten vroegste op maandag 16 januari om 18.10 u op het consulaat-generaal in E'ville kan toekomen. De boodschap is bestemd voor Crener, maar komt waarschijnlijk ook in andere handen. Dat gebeurt misschien nog die avond, de volgende ochtend of in de loop van de volgende dagen. Bartelous verneemt de boodschap van Tshombe waarschijnlijk in de ochtend van 17 januari. Weber zal in een brief aan koninklijk kabinetschef Lefébure van 17 februari zinspelen op de ministeriële boodschap, maar wij weten niet wanneer hij ervan in kennis is gesteld. Vandewalle zal later verklaren dat hij de boodschap op 16 januari heeft gezien, maar dat is materieel onmogelijk.

Het is mogelijk dat het Bureau-Conseil op dinsdag 17 januari de boodschap van de minister heeft besproken, maar het is zeer moeilijk, zoniet onmogelijk uit te maken welke invloed de boodschap van minister d'Aspremont heeft uitgeoefend op het gedrag van de Belgische adviseurs.

3. Zijn de Belgische adviseurs op de hoogte van de transfer van Lumumba voor zijn aankomst ? Zeer waarschijnlijk niet. Wij beschikken in dat verband over een kostbare inlichting. Op 17 januari stuurt ambassadeur Dupret een boodschap van inlichtingsagent Crokart naar Brussel (Brazza 64), waarin wordt meegedeeld dat Lumumba die ochtend naar Bakwanga wordt overge-

1. Les conseillers belges sont-ils informés de la demande formulée par Léopoldville ? Oui, si pas le samedi 14 janvier, lorsque la demande de Kandolo arrive au poste radio de Verdickt, en tout cas le lundi 16 janvier, lorsque Brazza 53 contenant la même demande est « répété » par les Affaires étrangères au Consulat général d'Élisabethville. Le lundi 16 janvier, une petite information est publiée en première page de l'*Essor du Katanga* : « Dernière minute. On apprend de Léopoldville, que vu l'insécurité qui règne actuellement au camp de Thysville, Lumumba allait être transféré dans une prison « plus sûre » ». Bien qu'on ne précise pas qu'il s'agit du Katanga, les conseillers belges auront saisi la portée de la communication.

Il est possible que, le lundi 16 janvier, le Bureau-Conseil ait examiné Brazza 53 contenant la demande de Kandolo et la suggestion de Dupret d'appuyer cette demande.

Il est possible que le samedi 14, le dimanche 15 ou le lundi 16 janvier, les conseillers belges aient parlé de cette demande à Tshombe et aient donné un avis négatif. Il n'existe en tout cas aucune preuve ni aucun indice du contraire. Nous avons notamment attiré l'attention sur la rencontre qui a eu lieu entre Tshombe et quelques conseillers belges (Weber et Bartelous) en marge de la réunion de l'ONUC, tenue le dimanche 15 janvier.

2. Les conseillers belges ont-ils été informés à temps du message du ministre d'Aspremont ? Nous savons maintenant que ce message n'a pu arriver au consulat général d'Élisabethville que le lundi 16 janvier à 18 h 10 au plus tôt. Destiné à Crener, ce message aboutit vraisemblablement aussi dans d'autres mains, peut-être le soir même, le lendemain matin ou au cours des jours suivants. Tshombe fait vraisemblablement part du message à Bartelous dans la matinée du 17 janvier. Weber fera allusion au message ministériel dans un courrier qu'il adresse à Lefébure, chef de cabinet du Roi, le 17 février, mais nous ne savons pas quand il en a été informé. Vandewalle déclarera plus tard qu'il a vu le message le 16 janvier, ce qui est toutefois matériellement impossible.

Il est possible que le Bureau-Conseil ait discuté du message du ministre le mardi 17 janvier, mais il est très difficile, voire impossible, de déterminer les répercussions que le message du ministre d'Aspremont a pu avoir sur le comportement des conseillers belges.

3. Les conseillers belges ont-ils été informés du transfert de Lumumba avant son arrivée ? C'est très peu probable. Nous disposons d'une information précieuse à ce sujet. Le 17 janvier, l'ambassadeur Dupret envoie à Bruxelles un message de l'agent de renseignements Crokart (Brazza 64), message qui indique que Lumumba est transféré, ce matin-là, à Bakwanga. Or, Brazza 64

bracht. Welnu, Brazza 64 wordt door Buitenlandse Zaken herhaald naar E'ville. Dat wil zeggen dat het consulaat-generaal van E'ville in de voormiddag van 17 januari op de hoogte wordt gebracht van een transfer naar Bakwanga, en niet naar E'ville! De aankomst van Lumumba in de namiddag is zonder twijfel een verrassing voor de Belgische raadgevers.

Van vier Belgische adviseurs weten we dat zij niet op de hoogte zijn van Brazza 53, noch van de boodschap van minister d'Aspremont Lynden en dat de aankomst van Lumumba voor hen een complete verrassing is. Kolonel Crèvecœur, de commandant van de *gendarmerie*, kolonel Vandewalle, comandant Liégeois en kabinetschef Huyghé van Defensie zijn in de ochtend van 16 janauri met een klein vliegtuig vertrokken voor een inspectiereis die hen naar Mitwaba en Albertville moet brengen. Zij keren met hun Dove terug op 17 januari om op Luano te landen om 16.35, dat wil zeggen precies tien minuten voor het vliegtuig met de drie gevangenen. Van Smal weten we dat hij pas in de avond van 16 januari terugkeert in E'ville. Zijn terugkeer was aangekondigd op 13 januari en heeft niets met Lumumba te maken.

Men mag hieruit het besluit trekken dat de Belgische adviseurs niet voorbereid zijn op de komst van Lumumba die namiddag van 17 januari.

4. Wat is de reactie van de Belgische adviseurs na de aankomst van Lumumba ?

Verschillende Belgen worden al meteen op de hoogte gebracht van Lumumba's aankomst. Dat is natuurlijk het geval met het luchthavenpersoneel (Dedeken, Lindekens en Lambol), maar die spelen in het verdere verhaal geen rol. Majoor Perrad wordt op de hoogte gebracht op de generale staf en stuurt commandant Verdickt naar de luchthaven. Majoor Weber verneemt het nieuws in het bijzijn van Bartelous in het gebouw van het CSK en spoedt zich naar de luchthaven. Kabinetschef Tignée arriveert met Munongo, zijn minister, op de luchthaven. Vandewalle, Crèvecœur, Liégeois en Huyghé bevinden zich zoals gezegd op de luchthaven op het ogenblik van Lumumba's landing. Wij spreken hier niet over de Belgische officieren en onderofficieren die deel uitmaken van de twee pelotons MP, noch van politiecommissaris Segers, noch over gelegenheidstoeschouwers als kapitein Protin en andere.

Na de aankomst van Lumumba zijn er ten minste twee momenten waarop Belgische adviseurs met enig gezag elkaar ontmoeten. Vooreerst is er een korte bijeenkomst van enkele Belgische officieren op de generale staf van de *gendarmerie*. Daar bevinden zich Perrad, Verdickt, Vandewalle, Smal en Weber. Er wordt volgens het getuigenis van verscheidene aanwezigen uitdrukkelijk gesproken over het lot van Lumumba. De aanwezigen beseffen dat het leven van deze laatste in gevaar is. Vervolgens zullen enkele Belgen elkaar tegen de avond ontest « répété » à Élisabethville par les Affaires étrangères, ce qui signifie que, dans la matinée du 17 janvier, le consulat général d'Élisabethville est informé d'un transfert à Bakwanga, et non à Élisabetville ! L'arrivée de Lumumba dans l'après-midi est incontestablement une surprise pour les conseillers belges.

Nous savons que quatre conseillers belges ne sont pas informés de Brazza 53, ni du message du ministre d'Aspremont Lynden et qu'ils sont totalement surpris par l'arrivée de Lumumba. Dans la matinée du 16 janvier, le colonel Crèvecœur, commandant de la Gendarmerie, le colonel Vandewalle, le commandant Liégois et le chef de cabinet de la Défense, Huyghé, sont partis avec un petit avion en voyage d'inspection à Mitwaba et à Albertville. Ils reviennent en Dove le 17 janvier pour atterrir à Luano à 16 h 35, c'est-à-dire précisément dix minutes avant l'avion transportant les trois prisonniers. Nous savons que Smal ne rentre à Élisabethville que dans la soirée du 16 janvier. Son retour était annoncé le 13 janvier et est sans rapport avec Lumumba.

On peut en conclure que les conseillers belges ne sont pas préparés à la venue de Lumumba, l'après-midi du 17 janvier.

4. Quelle est la réaction des conseillers belges après l'arrivée de Lumumba ?

Plusieurs Belges sont informés d'emblée de l'arrivée de Lumumba. C'est naturellement le cas du personnel de l'aéroport (Dedeken, Lindekens et Lambol), mais celui-ci ne joue aucun rôle dans la suite des événements. Le major Perrad est informé à l'état-major général et envoie le commandant Verdickt à l'aéroport. Le major Weber apprend la nouvelle en présence de Bartelous dans l'immeuble de la CSK et se précipite à l'aéroport. Le chef de cabinet Tignée arrive à l'aéroport avec Munongo, son ministre. Ainsi qu'il a été souligné, Vandewalle, Crèvecœur, Liégeois et Huyghé se trouvent sur place au moment de l'atterrissage de Lumumba. Nous ne parlons pas ici des officiers et sous-officiers belges qui font partie des deux pelotons PM, ni du commissaire de police Segers, ni des spectateurs occasionnels comme le capitaine Protin, entre autres.

Après l'arrivée de Lumumba, il y a au moins deux moments où des conseillers belges investis d'une quelconque autorité se rencontrent. Il y a tout d'abord une brève réunion de quelques officiers belges à l'état-major général de la Gendarmerie, réunion à laquelle assistent Perrad, Verdickt, Vandewalle, Smal et Weber. Selon le témoignage de plusieurs personnes présentes, on y évoque explicitement le sort de Lumumba. Les participants se rendent compte que la vie de ce dernier est en danger. Quelques Belges vont ensuite se réunir vers

moeten in het gebouw van Immokat, waar het consulaat-generaal is gevestigd en zich ook het appartement van Clemens bevindt. Het is bij Clemens dat we Weber en Vandewalle aantreffen, alsook enkele van de medewerkers van Clemens, waaronder Brassinne. Weber noteert in zijn dagboek : « 20. — *Réunion belge à l'immeuble Immokat* ». Ook hier wordt over Lumumba gesproken.

Geen van beide vergaderingen heeft een formeel karakter. Het zijn ontmoetingen van verraste Belgen, die met elkaar van gedachten wisselen over de aankomst van Lumumba en speculeren over de komende gebeurtenissen.

Is er een interventie van een van deze raadgevers geweest bij Tshombe of bij andere Katangese autoriteiten? Was het de bedoeling te wijzen op de risico's of de gevaren van de situatie, aan te dringen op voorzichtigheid of op een correcte behandeling van de gevangenen? Zij waren raadgevers van de Katangese autoriteiten, die konden beseffen welke weerslag een gewelddadige dood van Lumumba zowel voor Katanga als voor België kon hebben. De enige tussenkomst waarvan wij weet hebben is die van Bartelous, kabinetschef van de president, die Tshombe gaat opzoeken in diens residentie nadat die voortijdig de filmvoorstelling in Cinema Palace had verlaten, waarschijnlijk tussen 17 en 18 u. Naar eigen zeggen zou hij Tshombe hebben proberen te overtuigen om Lumumba terug te sturen.

Wij weten niets over kabinetschef Tignée, maar het lijkt er op dat hij in het gezelschap van zijn minister Munongo is gebleven. Kende hij de plannen van zijn minister ? Heeft hij ze mee geconcipieerd of uitgevoerd ? Dat lijkt logisch, maar we hebben geen enkel document om dat te staven ([58]).

Waarom zijn de Belgische adviseurs, die er op andere ogenblikken nochtans prat op gingen dat ze een reële invloed hadden gehad op de Katangese zaken, niet opgetreden ? Dat blijft een open vraag ([59]).

la soirée dans l'immeuble d'Immokat où est établi le consulat général et où se trouve également l'appartement de Clemens. C'est chez Clemens que nous retrouvons Weber et Vandewalle, ainsi que quelques-uns des collaborateurs de Clemens, dont Brassine. Weber note dans son journal : « 20. — Réunion belge à l'immeuble Immokat ». On y parle également de Lumumba.

Aucune des deux réunions n'a de caractère officiel. Ce sont des rencontres de Belges surpris qui échangent leurs points de vue à propos de l'arrivée de Lumumba et qui se livrent à des spéculations quant à la suite des événements.

Y a-t-il eu une intervention de l'un de ces conseillers auprès de Tshombe ou d'autres autorités katangaises ? S'agissait-il d'attirer l'attention sur les risques ou les dangers que présentait la situation, d'insister pour que l'on fasse preuve de prudence ou pour que l'on traite correctement les prisonniers ? Il s'agissait des conseillers des autorités katangaises, qui pouvaient se rendre compte des répercussions que la mort violente de Lumumba pouvait avoir tant pour le Katanga que pour la Belgique. La seule intervention dont nous ayons connaissance est celle de Bartelous, le chef de cabinet du président, qui va trouver Tshombe à sa résidence après que celui eut quitté prématurément le Cinéma Palace, probablement entre 17 et 18 heures. Selon ses propres dires, il aurait tenté de convaincre Tshombe de renvoyer Lumumba.

Nous ne savons rien du chef de cabinet Tignée, mais il semble qu'il soit demeuré en compagnie de son ministre, Munongo. Connaissait-il les plans de son ministre? A-t-il contribué à les concevoir ou à les exécuter? Cela paraît logique, mais nous ne possédons aucun document permettant d'étayer cette thèse ([58]).

Pourquoi les conseillers belges, qui à d'autres moments se vantaient d'avoir exercé une influence réelle sur les affaires katangaises, ne sont-il pas intervenus ? La question reste ouverte ([59]).

([58]) De Witte, 249-258 evalueert uitvoerig het gedrag van de Belgische raadgevers.

([59]) Zijn kolonel Vandewalle of commandant Smal op de hoogte van een « plan-Brazza » in verband met Lumumba ? Heeft majoor Loos hen daarover ingelicht ? Eerstgenoemde is vanuit Brussel in Elisabethstad aangekomen op 6 januari en de tweede op 16 januari. Mochten ze op de hoogte zijn geweest, dan is het wel bijzonder vreemd dat ze beiden afwezig waren op cruciale momenten, zonder dat daarachter een vooraf bedacht alibi moet worden gezocht. Noch in de memoires van Vandewalle noch elders is enig spoor terug te vinden van de rapporten die hij *a posteriori* zou hebben opgesteld.

([58]) De Witte, pp. 249-258, évalue de manière détaillée le comportement des conseillers belges.

([59]) Le colonel Vandewalle ou le commandant Smal sont-ils au courant d'un « plan Brazza » en ce qui concerne Lumumba ? Le major Loos les en a-t-il informés ? Le premier est arrivé à Élisabethville, en provenance de Bruxelles, le 6 janvier, et le second, le 16 janvier. Dans l'affirmative, il est particulièrement étrange qu'ils aient tous deux été absents à des moments déterminants, sans qu'il y ait lieu d'y chercher un alibi prémédité. On ne trouve dans les mémoires de Vandewalle ni ailleurs aucune trace de rapports qu'il aurait établis *a posteriori*.

5. Tot slot nog dit. Het valt op dat er in het telexverkeer tussen Brussel en E'ville in de weken voor 17 januari helemaal geen sprake is van Lumumba. Wij hebben geen telexen teruggevonden waarin de Belgische diplomaten Crener of Van den Bloock informatie geven over het verzoek van Leopoldstad, noch over het advies dat Belgische adviseurs in dat verband aan de Katangese autoriteiten zouden hebben gegeven. Weber van zijn kant noteert in zijn dagboek op 18 januari : « *Ce soir, on dit Lumumba mort! Il a de toutes façons été rossé hier soir par une association de ministres* ». Van den Bloock zal op 20 januari in een telex aan Brussel laten weten

[65. Telex Van den Bloock aan Belext en Minaf, Eville 64, 20/1/61]

5. Ajoutons enfin ceci. Il est frappant qu'il ne soit absolument pas question de Lumumba dans les télex échangés entre Bruxelles et Élisabetville au cours des trois semaines qui précèdent le 17 janvier. Nous n'avons retrouvé aucun télex dans lequel les diplomates belges Crener ou Van den Bloock donneraient des informations concernant la demande de Léopoldville ou l'avis qu'auraient donné les conseillers belges, à ce propos, aux autorités katangaises. Le 18 janvier, Weber écrit, quant à lui, dans son journal : « Ce soir, on dit Lumumba mort ! Il a de toutes façons été rossé hier soir par une association de ministres ». Le 20 janvier, Van den Bloock s'exprime comme suit dans un télex adressé à Bruxelles :

[65. Télex Van den Bloock à Belext et Minaf, Eville 64, 20/1/61]

< Secret.
Svt 17.
Puis vous assurer qu'aucun belge n'a été mêlé jusqu'à présent à garde ***Lumumba*** *et consorts et ne le sera puisque autorités katangaises considèrent que traitement de* ***Lumumba*** *est leur seul apanage. Depuis son arrivée, secret le plus absolu est observé d'ailleurs quant au lieu de détention et son sort. Malgré conseils de modération qui leur ont été donnés, ministres katangais paraissent malheureusement assez indifférent à répercussions d'un mauvais traitement >**

Ook al bedekt Van den Bloock zeer waarschijnlijk het drama dat hij intussen moet kennen of op zijn minst vermoeden, zijn woorden wijzen ook op een realiteit, namelijk het scherm dat in die periode Katangezen en Belgen scheidt als het om Lumumba gaat Een scherm dat de Belgen misschien goed uitkwam.

Même s'il est très vraisemblable que Van den Bloock dissimule le drame dont il doit, dans l'intervalle, avoir pris connaissance, ou qu'il doit à tout le moins supposer, son message met également en lumière une réalité, à savoir l'écran qui dans cette période sépare Belges et Katangais lorsqu'il s'agit de Lumumba. Un écran qui convenait peut-être aux Belges.

10. HET VERBAND TUSSEN DE TRANSFER EN DE MOORD

De Katangese autoriteiten hebben Lumumba wetens en willens gedood, niet in een vlaag van opwinding, of beneveld door de drank. Zij hebben een « executie » georganiseerd en dus een moord met voorbedachten rade gepleegd. Wanneer zij die beslissing hebben genomen weten we niet.

Wat weten we in dit verband over de autoriteiten van Leopoldstad ? Waren zij vooraf op de hoogte van wat zich na de aankomst van Lumumba in Elisabethstad zou afspelen. Zijn zij medeplichtig aan de executie van 17 januari, niet alleen omdat zij wisten, maar ook wilden dat zij zou voltrokken worden ? Wij hebben daarover geen gegevens. Een aanwijziging in die zin zou men kunnen zien in de vraag van de begeleidende commissarissen, na de moord, 's nachts in de residentie van Tshombe,

10. LE LIEN ENTRE LE TRANSFERT ET L'ASSASSINAT

Les autorités katangaises ont sciemment assassiné Lumumba, et non dans un moment d'excitation ou sous l'influence de l'alcool. Elles ont organisé une « exécution » et commis, par voie de conséquence, un homicide avec préméditation. Nous ne savons pas quand elles ont pris cette décision.

Que savons-nous des autorités de Léopoldville à ce sujet ? Ont-elles été informées au préalable de ce qui allait se passer après l'arrivée de Lumumba à Élisabethville ? Sont-elles complices de l'exécution du 17 janvier, non seulement parce qu'elles savaient, mais aussi parce qu'elles souhaitaient qu'elle ait lieu ? Nous ne disposons d'aucune information à ce propos. On pourrait voir une indication dans ce sens dans le fait qu'après l'assassinat, les commissaires accompagnateurs aient

om een lichaamsdeel van Lumumba te mogen meenemen als bewijs van diens dood ([60]).

Wat weten we in dit verband over de Belgische autoriteiten? Om zeer precies te zijn : wanneer Belgische regeringsinstanties aandringen op de transfer, zijn zij dan medeplichtig aan de moord, waarvan zij weten en willen dat die zich onmiddellijk zal voltrekken ? Welke betekenis heeft de telex van minister d'Aspremont van 16 januari ?

Hier moeten wij melding maken van drie belangrijke mededelingen.

1. Het bericht van majoor Weber aan de kabinetschef van de koning, 19 oktober 1960 (zie rapport over het staatshoofd). Volgens dit bericht hebben Mobutu en Tshombe elkaar op 16 oktober ontmoet en gaan zij akkoord om Lumumba « compleet te neutraliseren (zo mogelijk fysiek) ». Hierbij valt op te merken dat het akkoord tussen beide leiders niet noodzakelijk verwijst naar een plan om Lumumba in Katanga te doden. Uit Webers mededeling kan men opmaken dat Lumumba nergens veilig is, en niet enkel in Katanga ([61]). De fysieke neutralisering kan overigens slaan op een moord, maar ook op een terechtstelling na een proces. De mededeling is te algemeen om zich een oordeel te kunnen vormen over de precieze intenties van beide protagonisten. Wij weten niet wie over deze mededeling is ingelicht. Wij hebben geen aanwijzingen dat Lefébure of de koning de Belgische regering zou hebben ingelicht.

2. Het antwoord van E'ville op de vraag van de autoriteiten van Leopoldstad om Lumumba over te brengen naar Katanga, 3 december 1960. Volgens het getuigenis van kapitein Heureux, transmissieofficier van Malière in Brazzaville, zouden er die dag twee antwoorden zijn binnengelopen. De eerste boodschap luidt als volgt : *« Votre message ce matin relatif transfert le diable et contrairement réponse transmise midi, le juif être d'accord si demande officielle lui transmise pour transfert prison Katanga sous responsabilité gouvernement Léo ».* De tweede boodschap, die enkele ogenblikken later binnenliep, zou de volgende mededeling bevatten : « *Le*

([60]) Zie het getuigenis van Verscheure voor de experten en dat van Kiwbe voor de parlementaire onderzoekscommissie. Volgens deze getuigenissen doen de commissarissen dit verzoek na de executie.

([61]) We kunnen hier verwijzen naar het getuigenis van Benoit Verhaegen, die in december 1960 voor zijn vertrek naar België werd benaderd door een VN-functionaris met de mededeling dat Lumumba in Thysville niet veilig was. Verhaegen maakte deze mededeling in Brussel over aan het ministerie van Afrikaanse Zaken. Schriftelijk getuigenis meegedeeld aan de voorzitter van de onderzoekscommissie.

demandé, alors qu'ils se trouvaient dans la résidence de Tshombe durant la nuit, à pouvoir emporter une partie du corps de Lumumba afin de prouver qu'il était mort ([60]).

Que savons-nous des autorités belges à ce sujet ? Pour être très précis : lorsqu'elles insistent pour que le transfert ait lieu, les instances gouvernementales belges se rendent-elles complices de l'assassinat dont elles savent qu'il aura lieu immédiatement et souhaitent-elles qu'il en soit ainsi ? Quelle est la signification du télex du ministre d'Aspremont du 16 janvier ?

Il convient de mentionner ici trois messages importants.

1. Le message que le major Weber a transmis le 19 octobre 1960 au chef de cabinet du Roi (cf. le rapport sur le chef de l'État). Ce message indique que Mobutu et Tshombe se sont rencontrés le 16 octobre et se sont entendus pour « neutraliser complètement (si possible physiquement) » Lumumba. Il est à noter que l'accord intervenu entre les deux dirigeants ne fait pas nécessairement référence à un plan visant à assassiner Lumumba au Katanga. On peut déduire du message de Weber que Lumumba n'est en sécurité nulle part et il ne s'agissait pas uniquement du Katanga ([61]). Par ailleurs, lorsqu'il est question de neutralisation physique, il peut s'agir d'un assassinat mais également d'une exécution à la suite d'un procès. Le message est trop vague pour pouvoir se forger une idée sur les intentions précises des deux protagonistes. Nous ne savons pas qui a été informé de ce message. Rien ne nous indique que Lefébure ou le Roi en aurait informé le gouvernement belge.

2. La réponse d'Élisabethville à la demande des autorités de Léopoldville de transférer Lumumba au Katanga, 3 décembre 1960. Selon le témoignage du capitaine Heureux, officier de transmission de Marlière à Brazzaville, deux réponses seraient arrivées ce jour-là. Le premier message est libellé comme suit : « Votre message ce matin relatif transfert le diable et contrairement réponse transmise midi, le juif est d'accord si demande officielle lui transmise pour transfert prison Katanga sous responsabilité gouvernement Léo ». Le deuxième message, qui était arrivé un peu plus tard, contiendrait les précisions suivantes : « Le juif d'accord

([60]) Voir le témoignage de Verscheure destiné aux experts, et celui de Kibwe destiné à la commission d'enquête parlementaire. Selon ces témoignages, les commissaires formulent cette demande après l'exécution.

([61]) Nous pouvons faire référence ici au témoignage de Benoit Verhaegen, qui, en décembre 1960, avant son départ pour la Belgique, a été approché par un fonctionnaire des Nations unies qui lui a annoncé que Lumumba n'était pas en sécurité à Thysville. Une fois à Bruxelles, Verhaegen a transmis ce message au ministère des Affaires africaines. Témoignage écrit transmis au président de la commission d'enquête.

juif d'accord pour recevoir le diable, mais veut que vous sachiez ce qui va lui arriver lorsqu'il sera au Katanga » ([62]). Deze boodschap zou dus in elk geval via Marlière zijn gepasseerd. Wij weten niet welk verder gebruik ervan is gemaakt.

3. De tussenkomst van de socialistische volksvertegenwoordiger Jos Van Eynde op de vergadering van de Kamercommissie Buitenlandse Zaken en Afrikaanse Zaken, vermoedelijk in december 1960. Zijn collega Larock brengt daarover later, op 14 februari 1961, in de Kamer het volgende relaas : « *Celles-ci [les autorités katangaises] sont prêtes à tout. Cela aussi, vous devez le savoir. Mon collègue, M. Van Eynde, a fait état, en commission, il y a plus d'un mois, d'une pièce officielle émanant de ces autorités et relatives au traitement qui serait fit à Lumumba, s'il prenait pied au Katanga, du temps où il était encore premier ministre. C'était une pièce révélatrice. Pourquoi les deux Ministres présents à la Commission n'en ont-ils pas mieux tenu compte* » ([63]). Notulen van deze commissievergadering bestaan niet ([64]) . Maar bijna zeker gaat het hier om het bevel van Munongo van 13 augustus aan de pelotonschefs van de Katangese gendarmerie (zie rapport over de eerste fase). Dat bevel wordt immers afgedrukt door *Volksgazet*, de krant van Van Eynde, op 15 februari 1961.

De drie geciteerde informaties die zich uitstrekken over een langere periode zijn niet in het bezit van dezelfde personen. Toch mogen we uit deze gegevens afleiden, alsook uit de algemene berichtgeving, dat minister d'Aspremont Lynden niet onwetend kan zijn geweest over de risico's voor Lumumba veiligheid in Katanga. In zijn telex van 16 januari 1961 neemt hij geen bijzondere voorzorgen. Vermits hijzelf een verband legt tussen zijn demarche bij Tshombe en het verzoek van Kandolo van 14 januari (Minaf 06616), waarin sprake is van een transfer « dans région sûre », zou men kunnen aannemen dat de minister in zijn telex van 16 januari de overbrenging naar een gevangenis bedoelt. Maar hij expliciteert dat niet in zijn boodschap aan Tshombe. Hij insisteert evenmin op een fatsoenlijke behandeling, op een proces enz. Omgekeerd kan men uit deze gegevens niet afleiden dat zijn telex deelt uitmaakt van een plan om Lumumba na zijn aankomst in Katanga te executeren. In dat geval is het trouwens onbegrijpelijk dat de minis-

pour recevoir le diable, mais veut que vous sachiez ce qui va lui arriver lorsqu'il sera au Katanga ([62]). » Ce message aurait donc en tout état de cause transité par Marlière. Nous ignorons quel usage il en a été fait ultérieurement.

3. L'intervention du député socialiste Jos Van Eynde lors de la réunion de la commission des Affaires étrangères et des Affaires africaines de la Chambre, vraisemblablement en décembre 1960. Son collègue Larock en fait plus tard, le 14 février 1961, le compte rendu suivant à la Chambre : « Celles-ci [les autorités katangaise] sont prêtes à tout. Cela aussi, vous devez le savoir. Mon collègue, M. Van Eynde, a fait état, en commission, il y a plus d'un mois, d'une pièce officielle émanant de ces autorités et relatives au traitement qui serait fait à Lumumba, s'il prenait pied au Katanga, du temps où il était encore premier ministre. C'était une pièce révélatrice. Pourquoi les deux Ministres présents à la Commission n'en ont-ils pas mieux tenu compte » ([63]). Il n'existe pas de notes de cette réunion de commission ([64]). Mais il s'agit presque à coup sûr en l'occurrence de l'ordre donné par Munongo, le 13 août, aux chefs de peloton de la gendarmerie katangaise (voir rapport sur la première phase). Cet ordre est en effet reproduit dans Volksgazet, le journal de Van Eynde, le 15 février 1961.

Les trois informations citées, qui couvrent une longue période, ne sont pas en possession des mêmes personnes. Nous pouvons néanmoins déduire de ces données, ainsi que des informations générales, que le ministre d'Aspremont Lynden ne peut pas avoir ignoré les risques qu'il y avait pour la sécurité de Lumumba au Katanga. Il ne prend aucune précaution particulière dans son télex du 16 janvier 1961. Étant donné qu'il établit lui-même le lien entre sa démarche auprès de Tshombe et la demande formulée par Kandolo le 14 janvier (Minaf 06616), dans laquelle il est question d'un transfert « dans une région sûre », on pourrait supposer que, dans son télex du 16 janvier, le ministre vise le transfert dans une prison. Mais il ne donne pas d'explications supplémentaires dans le message qu'il envoie à Tshombe. Il n'insiste pas non plus sur la nécessité d'un traitement décent, d'un procès, etc. Inversement, on ne peut déduire de ces données que son télex fait partie d'un plan visant à exécuter Lumumba après son arrivée au Katanga.

([62]) Papieren Heureux en getuigenis Heureux voor de parlementaire onderzoekscommissie. Kapitein Heureux is in het bezit van de tekst van de eerste boodschap, helaas niet meer van de tweede. Hij verklaart die (tweede) boodschap tot voor kort in zijn bezit te hebben gehad, ze nauwkeurig te hebben overgeschreven in zijn relaas over zijn verblijf in Brazzaville (bestemd voor een te verschijnen boek), maar het document niet meer terug te vinden.

([63]) PHK, 1960-1961, 14 februari 1961, blz. 11.

([64]) Mededeling van de griffie van Kamer en Senaat aan de voorzitter van de onderzoekscommissie.

([62]) Documents Heureux et témoignage Heureux devant la commission d'enquête parlementaire. Le capitaine Heureux possède le texte du premier message, malheureusement plus du deuxième. Il déclare avoir été en possession de ce (deuxième) message jusqu'il y a peu, l'avoir transcrit minutieusement dans le compte rendu de son séjour à Brazzaville (destiné à figurer dans un ouvrage à paraître), mais ne plus retrouver le document.

([63]) APC, 1960-1961, 14 février 1961, p. 11

([64]) Communication du greffe de la Chambre et du Sénat au président de la commission d'enquête.

ter zijn boodschap via een officieel kanaal aan Tshombe laat bezorgen.

In deze kwestie moeten we ook rekening houden met een telex die d'Aspremont Lynden op 20 januari naar het Belgisch consulaat-generaal van E'ville zal sturen. De boodschap, die volgens het klad aanvankelijk bestemd was voor Tshombe persoonlijk, luidt als volgt :

[66. Telex Minaf aan Consubel Eville, Minaf 10320, 20/1/61; DA]

< Il me paraît nécessité politique :
Primo. Assurer garde étroite répète étroite ***Lumumba****.*
*Secundo. Eviter mauvais traitements et suppression >**

Dit telexbericht plaatst ons voor een moeilijk op te lossen probleem. Ook al kan men niet uitsluiten dat Brussel op 20 januari op de hoogte is van de dood van Lumumba, zekerheid daarover bestaat er niet. Die zekerheid bestaat pas vanaf 21-22 januari (met de terugkeer van commandant Liégeois naar België). Met dat gegeven voor ogen kan men niet ronduit affirmeren dat de telex van minister d'Aspremont van 20 januari diplomatieke fictie is, hoewel men dat evenmin kan uitsluiten. De tekst van de telex stemt evenwel tot nadenken. Indien het tweede gedeelte misschien voor extern gebruik kan bedoeld zijn, dan is dat niet het geval voor het eerste gedeelte, die een bewijs is van Belgische implicatie in de zaak-Lumumba. Men moet er dus rekening mee houden dat deze telex de reële intenties van de minister weergeeft. Tegelijk is dat tweede gedeelte dan weer om een andere reden interessant. De laatste zin maakt namelijk duidelijk dat minister d'Aspremont een « *suppression* » niet onmogelijk acht.

De risico's voor Lumumba veiligheid in Katanga waren groot, dat staat buiten twijfel. Vormden deze een zorg voor de autoriteiten in Leopoldstad en de Belgische autoriteiten ? Kennelijk niet. Zij waren in de eerste plaats bezorgd voor de risico's voor Lumumba's vrijlating in Thysstad Welke voorstelling zij zich maakten van het lot van Lumumba in Katanga weten we niet. Om die reden kunnen we niets zeggen over een eventuele medeplichtigheid van deze autoriteiten aan de moord van 17 januari. Maar we kunnen wel vaststellen dat zij geen voorzorgen hebben genomen om Lumumba's terdoodbrenging op welke manier ook te verhinderen, terwijl die tot de mogelijkheden behoorde ([65]).

Zo komen wij tot de volgende conclusie.

([65]) De enige vraag om Lumumba fatsoenlijk te behandelen vinden we in Brazza 64, waarin Crokart in de ochtend van 17 januari aan Brussel meedeelt dat Lumumba naar Bakwanga wordt overgebracht.

Dans ce cas, il serait du reste incompréhensible que le ministre fasse parvenir son message à Tshombe par l'intermédiaire d'un canal officiel.

À ce propos, il convient également de tenir compte d'un télex que d'Aspremont Lynden enverra au consulat général de Belgique à Élisabethville le 20 janvier. Le message, qui selon le brouillon était initialement destiné à Tshombe personnellement, est rédigé comme suit :

[66. Telex Minaf à Consubel Eville, Minaf 10320, 20/1/61; DA]

Ce télex nous confronte à un problème difficile à résoudre. Même si l'on ne peut pas exclure que Bruxelles soit au courant, le 20 janvier, de l'assassinat de Lumumba, il n'existe aucune certitude à ce propos. Cette certitude n'existe qu'à partir des 21-22 janvier (avec le retour en Belgique du commandant Liégeois). Compte tenu de cet élément, on ne peut pas affirmer purement et simplement que le télex du ministre d'Aspremont daté du 20 janvier est une fiction diplomatique, même si ce n'est pas pour autant à exclure. Le texte du télex est cependant matière à réflexion. Si la seconde partie peut éventuellement être destinée à un usage externe, ce n'est pas le cas de la première partie, qui constitue une preuve de l'implication belge dans l'affaire Lumumba. Il faut donc tenir compte du fait que ce télex reflète les intentions réelles du ministre. Cette seconde partie n'en est pas moins intéressante à un autre titre. La dernière phrase montre en effet clairement que le ministre n'exclut pas l'éventualité d'une « suppression ».

Il ne fait aucun doute qu'un transfert de Lumumba au Katanga présentait des risques importants pour la sécurité de l'intéressé. Les autorités à Léopoldville et les autorités belges s'en souciaient-elles ? Manifestement pas. Elles étaient avant tout préoccupées par les risques que comporterait une libération de Lumumba à Thysville. Nous ne savons pas quelle idée elles se faisaient du sort qui serait réservé à Lumumba au Katanga. C'est pour cette raison que nous ne pouvons rien affirmer à propos d'une éventuelle complicité de ces autorités dans l'assassinat du 17 janvier. Nous pouvons en revanche constater qu'elles n'ont pas pris de précautions pour éviter d'une quelconque manière la mise à mort de Lumumba, alors qu'elles en avaient la possibilité ([65]).

Nous en arrivons ainsi à la conclusion suivante.

([65]) La seule demande de réserver un traitement décent à Lumumba figure dans Brazza 64, par lequel Crokart informe Bruxelles, dans la matinée du 17 janvier, du transfert de Lumumba à Bakwanga.

11. BESLUIT

Het lot dat Lumumba was beschoren maakt geen deel uit van een « plan » dat al sinds de toespraak van 30 juni in de steigers stond. De moord die op 17 januari wordt voltrokken is het resultaat van een samenspel van krachten, een bundeling van inzetten en een samenloop van omstandigheden, elementen die alle verenigd zijn in januari 1961.

Bij gebrek aan documenten die ons rechtstreeks opheldering verschaffen omtrent de bedoelingen van de enen en de anderen en omtrent een expliciet plan voor de moord van 17 januari 1961, waarin alle medespelers betrokken worden, kunnen geen beslissende uitspraken worden gedaan over de precieze verantwoordelijkheden van eenieder.

De deskundigen zijn niettemin van mening dat solide hypothesen kunnen worden geformuleerd die steunen op de samenhang van de documentatie waarover zij beschikken.

Zij onderscheiden drie groepen van actoren, die niet als homogene groepen kunnen worden beschouwd : de autoriteiten van Leopoldstad, de Belgische regeringsinstanties in Brussel (meer bepaald de departementen Afrikaanse Zaken en Buitenlandse Zaken), en de Katangese autoriteiten. Al bestaan er gedeelde belangen in algemene zin (namelijk een einde maken aan wat zij als een lumumbistische dreiging ervoeren), er is echter geen volkomen gelijkheid van beweegredenen.

Zo voor Lumumba's overbrenging onmiskenbaar een plan is uitgewerkt dat door de drie groepen van actoren werd gesteund, voor de moord kan geen uitgesproken plan worden aangetoond. Aangezien evenwel de autoriteiten van Leopoldstad, bijgestaan door hun Belgische raadgevers, de overbrenging hebben georganiseerd en de autoriteiten in Brussel die overbrenging hebben aanbevolen, heeft geen van beide de mogelijkheid uitgesloten dat die situatie tot de dood kon leiden, zonder dat daarbij noodzakelijk een expliciet complot werd gesmeed. De autoriteiten van Leopoldstad en die in Brussel hebben trouwens geen maatregelen getroffen om dat te voorkomen. Zij achtten de veiligheid van Lumumba ondergeschikt aan andere belangen.

Nadat de Katangese autoriteiten hun instemming hadden gegeven voor de overbrenging van Lumumba, hebben zij de moord op hem gepleegd. Ook al kan niet nauwkeurig worden bepaald op welk tijdstip en in welke precieze omstandigheden de Katangese autoriteiten hebben beslist Lumumba en zijn onfortuinlijke metgezellen Okito en Mpolo om te brengen, toch kan de methodisch georganiseerde moord alleen maar als moord met voorbedachten rade worden aangemerkt.

11. CONCLUSION

Le destin de Lumumba ne s'inscrit pas dans un « plan » annoncé dès le discours du 30 juin. L'assassinat qui s'opère le 17 janvier est le résultat d'une cristallisation de forces, d'une concentration d'enjeux et d'un concours de circonstances, éléments réunis en janvier 1961.

À défaut de documents qui nous renseigneraient directement sur les intentions des uns et des autres, et sur un plan explicite de l'assassinat du 17 janvier 1961, engageant tous les acteurs, il n'est pas possible de statuer d'une façon décisive sur les responsabilités précises de chacun.

Les experts estiment néanmoins qu'il est possible de formuler des hypothèses solides qui s'appuient sur la cohérence de la documentation à leur disposition.

Ils distinguent trois groupes d'acteurs qui ne sont pas à considérer comme des groupes homogènes : les autorités de Léopoldville, les instances gouvernementales belges à Bruxelles et plus précisément les Départements des Affaires africaines et des Affaires étrangères, et les autorités katangaises. S'il existe une communauté d'intérêts dans un sens général (mettre un terme à ce qui se présentait à eux comme la menace lumumbiste), il n'y a pour autant pas identité de motivations.

Si pour le transfert, il y a incontestablement un plan qui est soutenu par les trois groupes d'acteurs, en ce qui concerne l'assassinat, on ne peut pas déceler de plan avoué. Toutefois, les autorités de Léopoldville, assistées de leurs conseillers belges, ayant organisé le transfert, celles de Bruxelles l'ayant recommandé, aucune d'elles n'a exclu la possibilité de la mort qui pourrait découler de cette situation, sans nécessité de complot explicite. Les autorités de Léopoldville et de Bruxelles n'ont d'ailleurs pas pris de mesures pour l'éviter. Pour elles, la sécurité de Lumumba était subordonnée à d'autres intérêts.

Après avoir marqué leur accord pour le transfert de Lumumba, les autorités katangaises ont perpétré son assassinat. Même si on ne peut pas préciser le moment ni les circonstances exactes dans lesquelles les autorités katangaises ont décidé de tuer Lumumba et ses compagnons d'infortune Okito et Mpolo, on ne peut que qualifier d'assassinat prémédité, le crime organisé de façon méthodique.

HOOFDSTUK IV

Het nieuws van de dood en de reacties van Brussel

De Belgische regering werkte in januari 1961 volop aan een toenadering van de zogenaamde gematigden tegen Lumumba en het zogenaamde Lumumbisme. Het lot van Lumumba na zijn transfer kan Brussel dan ook niet onverschillig hebben gelaten. Hoe snel was Brussel op de hoogte van diens dood ? Wie was er op de hoogte ? Hoe werd die informatie gehanteerd ? Hoe reageerde Brussel op de internationale beroering rond de transfer van de Congolese leider naar Katanga ? De antwoorden op deze vragen zijn van belang omdat zij een geringe dan wel sterke betrokkenheid kunnen laten zien bij de tragische gebeurtenissen van 17 januari en een vorm van medeplichtigheid bij het verdoezelen van hun ware aard.

A. ELISABETHSTAD

In eerste instantie proberen we na te gaan hoe het nieuws van de dood van Lumumba verspreid geraakt in Congo zelf. Daarbij moeten we wijzen op een merkwaardige anomalie. Het zal duren tot 9 februari vooraleer de internationale pers de eerste geruchten over de dood van Lumumba publiceert. Is het denkbaar dat er tussen 18 januari en 9 februari geen enkele buitenlandse correspondent op de hoogte zou zijn gebracht van de geruchten die — naar men zegt — al zeer vlug circuleerden in Elisabethstad ? Was de dood van Lumumba dan toch geen publiek geheim ? ([1]) Of was het risico van een ongecontroleerd bericht te groot ?

Wij analyseren achtereenvolgens de getuigenissen voor 18, 19 en 20 januari 1961.

1. **Verklaringen die gedateerd worden op 18 januari**

Er zijn verschillende aanwijzingen dat reeds op 18 januari diverse personen op de hoogte waren van de dood, of althans van geruchten over de dood van Lumumba. Of het nieuws algemeen verspreid was, zoals men vandaag beweert, is niet zo zeker. Het volgende stemt in elk geval tot nadenken. Van Weyenbergh, topman van de UMHK zit om 16 u in de namiddag te wachten op een audiëntie met Tshombe. Hij zal samen met Berendsen ontvangen worden. Van Weyenbergh schrijft intussen een brief aan de directie in Brussel. Daarin overloopt hij het laatste nieuws maar rept hij met geen woord over Lumumba.

([1]) Op een bepaald ogenblik zal de pers wel de dood van Mpolo aankondigen, maar daarna dit bericht als vals bestempelen.

CHAPITRE IV

L'annonce de la mort et les réactions de Bruxelles

En janvier 1961, le gouvernement belge s'employait à se rapprocher des opposants « modérés » à Lumumba et au « lumumbisme ». Le sort de Lumumba après son transfert ne peut dès lors pas avoir laissé Bruxelles indifférent. Avec quelle rapidité le gouvernement, à Bruxelles, a-t-il été informé de sa mort ? Comment cette information a-t-elle été traitée ? Quelle a été la réaction de Bruxelles face à l'émoi international suscité par le transfert du dirigeant congolais au Katanga ? Les réponses à ces questions sont importantes car elles peuvent mettre en évidence une implication, de près ou de loin, dans les événements tragiques du 17 janvier et, partant, une forme de complicité dans la dissimulation de leur vraie nature.

A. ÉLISABETHVILLE

Dans un premier temps, nous allons tenter de déterminer comment la nouvelle de la mort de Lumumba est diffusée au Congo même. À cet égard, il y a lieu de signaler une anomalie étonnante. Il faudra attendre le 9 février pour que la presse internationale fasse état des premières rumeurs concernant la mort de Lumumba. Est-il pensable qu'entre le 18 janvier et le 9 février, aucun correspondant étranger n'ait eu vent des rumeurs qui — dit-on — ont très rapidement circulé à Élisabethville ? La mort de Lumumba n'était-elle quand même pas un secret de Polichinelle ? ([1]) Ou le risque d'une annonce incontrôlée était-il trop grand ?

Nous allons analyser successivement les témoignages relatifs aux 18, 19 et 20 janvier 1961.

1. **Déclarations datées du 18 janvier**

Plusieurs témoignages indiquent que, dès le 18 janvier, diverses personnes étaient au courant du décès de Lumumba ou, du moins, des rumeurs concernant celuici. Il n'est pas si sûr que la nouvelle se soit répandue, ainsi qu'on le prétend aujourd'hui. Ce qui suit donne en tout cas à réfléchir. Van Weyenbergh, le chef de l'UMHK, attend à 16 heures que Tshombe le reçoive en audience. Il sera reçu en même temps que Berendsen. Van Weyenbergh écrit, dans l'intervalle, une lettre à la direction de Bruxelles. Il y passe en revue les dernières nouvelles, mais ne souffle mot de Lumumba.

([1]) À un moment donné, la presse annoncera la mort de Mpolo, mais pour ensuite la démentir.

Als het gaat om een precieze tijdsaanduiding schieten de getuigen vandaag dikwijls te kort. Welke betekenis mogen we toekennen aan de uitdrukking « onmiddellijk » veertig jaar na datum.

Weinigen kunnen zich nog de plechtige viering in de kathedraal voor enkele gesneuvelde Belgische officieren en Katangezen voor de geest halen. Een viering in aanwezigheid van de voltallige Katangese regering, waaraan zonder twijfel alle Belgische vooraanstaanden zullen hebben deelgenomen. De plechtigheid begint om 11 u en Weber noteert in zijn dagboek om 10.30 « escorte ». Men mag niet veronderstellen dat er op 18 januari alleen maar mensen op en aan lopen met het nieuws over de dood van Lumumba.

(…)

De geruchtenmolen Samalenge-Daffe-Renard-Vandewalle / Samalenge-Hazan-Huyghé-Vandewalle / Samalenge-Ugueux-Bartelous

Er zijn drie getuigenverklaringen die Samalenge aanwijzen als een eerste bron van informatie over de dood van Lumumba : Vandewalle (1975), Huyghé (1987) en Ugeux (1987). Lucas Samalenge was staatssecretaris van Informatie in de Katangese regering. Op het ogenblik van Lumumba's aankomst, in de namiddag van 17 januari, bevindt hij zich samen met Tshombe in Cinema Palace. Geen enkele bron maakt melding van zijn aanwezigheid in het huis Brouwez. Er zijn wel bronnen die hem signaleren op de plaats van de executie. Minister Kibwe daarentegen, die vijf namen van ministers noemt, ontkent voor de parlementaire onderzoekscommissie dat Samalenge bij de executie aanwezig was.

[a.] Kolonel Vandewalle is aanwezig op de luchthaven bij de aankomst van Lumumba maar is geen getuige van wat zich verder op de avond met de gevangenen afspeelt. Met enkele andere Belgische raadgevers bespreekt hij die avond de gebeurtenissen. Hij schrijft in zijn *Mille et quatre jours* (1975) dat hij op 18 januari door Renard van de presidentiële veiligheidsdienst op de hoogte wordt gebracht van uitlatingen van Samalenge aan journalist Daffe (Inforkat) over de dood van Lumumba [noot 2 geschrapt]. Uitlatingen die kennelijk moeten gesitueerd worden tijdens een nachtelijke gesprek in een bar, want Vandewalle voegt er aan toe dat Samalenge dronken de bars afdweilde vooraleer hij door de politie werd meegenomen en door Tshombe werd afgezonderd. De verklaring van Vandewalle wordt gedeeltelijk bevestigd door de vermelding van een afgeleid incident in het dagelijks bulletin van de veiligheidsdienst. Hierin is sprake van een verklaring van Daffe, kennelijk ook in een bar, over de dood van Lumumba. Het bulletin van de Veiligheid maakt echter geen melding van Samalenge.

Les témoins sont, aujourd'hui, souvent dans l'incapacité de fournir une indication de temps bien précise. Quelle signification pouvons-nous donner au terme « immédiatement » quarante ans plus tard ?

Rares sont ainsi les témoins pouvant encore se rappeler la cérémonie solennelle organisée à la cathédrale en mémoire de quelques officiers belges et Katangais qui avaient péri. Il s'agit d'une cérémonie qui s'est déroulée en présence du gouvernement katangais au complet et à laquelle toutes les personnalités belges auront sans aucun doute assisté. La cérémonie a commencé à 11 heures et, dans son agenda, Weber note « escorte » à 10 h 30. Il ne faudrait pas supposer que, le 18 janvier, tout le monde s'est uniquement préoccupé d'annoncer la mort de Lumumba.

(…)

Le moulin à rumeurs Samalenge-Daffe-Renard-Vandewalle / Samalenge-Hazan-Huyghé-Vandewalle / Samalenge-Ugeux-Bartelous

Trois déclarations de témoins désignent Samalenge comme étant une première source d'informations quant à la mort de Lumumba : Vandewalle (1975), Huyghé (1987) et Ugeux (1987). Lucas Samalenge était secrétaire d'État à l'Information dans le gouvernement katangais. Au moment de l'arrivée de Lumumba, dans l'après-midi du 17 janvier, il se trouve à Cinema Palace en compagnie de Tshombe. Aucune source ne mentionne sa présence à la maison Brouwez. Certaines sources le signalent cependant sur le lieu de l'exécution. Le ministre Kibwe, qui cite cinq noms de ministres, dément en revanche devant la commission d'enquête la présence de Samalenge lors de l'exécution.

[a.] Le colonel Vandewalle est présent à l'aéroport au moment de l'arrivée de Lumumba, mais n'est pas témoin du sort qui a été réservé aux prisonniers plus tard dans la soirée. Ce soir-là, il discute des événements avec quelques autres conseillers belges. Il écrit dans son *Mille et quatre jours* (1975) qu'il a été informé, le 18 janvier, par Renard, du service de la sécurité présidentielle, de déclarations faites par Samalenge au journaliste Daffe (Inforkat) à propos de la mort de Lumumba. Ces déclarations ont manifestement été faites lors d'une conversation nocturne dans un bar, car Vandewalle ajoute que Samalenge a écumé les bars, en état d'ébriété, avant d'être emmené par la police et d'être mis à l'écart par Tshombe. Les affirmations de Vandewalle sont en partie confirmées par la mention, dans le bulletin journalier du service de la sûreté, d'un incident dérivé. Dans ce bulletin, il est question d'une déclaration faite par Daffe, manifestement aussi dans un bar, à propos de la mort de Lumumba. Le bulletin de la Sûreté ne cite cependant pas Samalenge.

Vandewalle :

< Le lendemain, mercredi 18 janvier, Vandewalle apprit de F. Renard de la Sûreté présidentielle, que Samalenge avait confié au journaliste Daffe, de l'Information, que les trois prisonniers avaient été tués dans la nuit (2). Le secrétaire d'Etat, ivre, traînait dans les bars, où il racontait la scène, la police l'avait emmené. Il avait été convoqué par Tshombe qui l'avait longuement retenu >(3)

Bulletin van de veiligheidsdienst :

< Le nommé DAFFE (?), agent du ministère de l'Information a déclaré en public dans un établissement de la ville que Lumumba a déjà été « liquidé » par les services de la Sûreté Katangaise > (4)

[b.] Charles Huyghé is de kabinetschef van staatssecretaris van Defensie Yaf. Die laatste verblijft op het ogenblik van de feiten in Europa. Huyghé is aanwezig op het vliegveld bij de aankomst van Lumumba. Hij keert namelijk op hetzelfde ogenblik terug uit Albertville, samen met Vandewalle, Crèvecœur en Liégeois. Huyghé vergezelt Tignée, kabinetschef van Munongo, naar het huis Brouwez waar hij de gevangenen gedurende enkele ogenblikken van dichtbij kan gadeslaan. Daar doet kapitein Gat beroep op hem voor een zeer praktisch probleem : er is geen eten aanwezig voor de manschappen die nochtans voor een lange opdracht staan. Huyghé vertrekt en verzamelt bij verschillende kennissen (onder andere Mardoché Hazan) proviand. Omstreeks 22 u is hij terug in het huis Brouwez om vast te stellen dat de gevangenen zijn weggevoerd. Hij blijft tevergeefs wachten op de terugkeer van Gat en diens manschappen en keert tenslotte kort na middernacht naar huis terug. In het verslag van de VN-commissie over de dood van Lumumba, Mpolo en Okito wordt hij genoemd als de huurling die het dodelijk schot zou hebben gelost. In 1987 verklaart hij tegenover Brassinne het volgende :

Vandewalle :

Bulletin du service de la Sûreté :

[b.] Charles Huyghé est le chef de cabinet du secrétaire d'État à la Défense Yaf. Ce dernier se trouve en Europe au moment des faits. Huyghé est présent à l'aéroport au moment de l'arrivée de Lumumba. Il revient en fait d'Albertville, en compagnie de Vandewalle, Crévecœur et Liégeois. Huyghé accompagne Tignée, chef de cabinet de Munongo, à la maison Brouwez, où il peut observer les prisonniers de près pendant quelques instants. Là, le capitaine Gat fait appel à lui pour régler un problème très pratique : il n'y a rien à manger pour les hommes, dont la mission n'est pas près de se terminer. Huyghé s'en va et collecte des provisions chez plusieurs connaissances (dont Mardoché Hazan). Vers 22 h, il est de retour à la maison Brouwez, où il constate que les prisonniers ont été emmenés. Il attend en vain le retour de Gat et de ses hommes et rentre enfin à la maison peu après minuit. Dans le rapport de la commission des Nations unies relatif à la mort de Lumumba, de Mpolo et d'Okito, il est décrit comme étant le mercenaire qui aurait tiré le coup mortel. En 1987, il fait la déclaration suivante à Brassinne :

< Il y a Mardoché Hazan qui me téléphone très tôt le matin et me demande si je sais la nouvelle. Je ne lui avais pas dit pourquoi je voulais avoir les sandwiches. Il me demande pourquoi je lui ai caché que Lumumba était ici et qui l'avait tué. « Ca m'a été rapporté au « Relais » ce matin à 02 H 00 par Samalenge qui est venu se saoûler ». Et vers 02 H 00 du matin, il a raconté à tout le monde que Lumumba avait été tué. Comment est-ce possible ? » Je saute dans ma voiture et je vais chez le colonel Vandewalle. Il devait être 06 H 00 à ce moment-là. Et c'est Smal qui m'a ouvert la porte. Je parle directement avec Vandewalle et il prend note immédiatement et me demande si j'en ai parlé à qui que ce soit. Je réponds que non, que je viens de recevoir la nouvelle. Je rentre à la maison et c'est tout ce que je sais >(5)

---

(2) Men zal opmerken dat er een zekere tegenstrijdigheid is tussen de eerste en de tweede zin. In de eerste zin lijkt het om een persoonlijke mededeling (*confier*) van Samalenge aan Daffe te gaan. In de tweede zin wordt Samalenge voorgesteld als een dronken babbelaar die aan al wie het horen wil zijn verhaal ten beste geeft.

(3) Fasc. 4, blz. 49.

(4) Bulletin de renseignement n[r] 92. *Situation au 19 janvier 1961 à 1000 heures. Annexe n° 1.* Bijlage 1 is opgesteld door Renard. Zie ook Vandewalle, *o.c.*, blz. 56.

(5) Brassinne, *Témoignages* 25.1, blz. 6. Te vergelijken met zijn verklaring afgelegd voor de voorzitter van de parlementaire onderzoekscommissie.

(2) On remarquera qu'il y a une certaine contradiction entre la première et deuxième phrase. Dans la première phrase, il semble s'agir d'une communication personnelle (*confier*) de Samalenge à Daffe. Dans la deuxième phrase, Samalenge est présenté comme un ivrogne qui livre son récit à la cantonnade.

(3) Fasc. 4, p. 49.

(4) Bullettin de renseignement n° 92. Situation au 19 janvier 1961 à 1000 heures. Annexe n° 1. L'annexe 1 est rédigée par Renard. Voir aussi Vandewalle, *o.c.*, p. 56.

(5) Brassinne, *Témoignages* 25.1, p. 6. À comparer avec la déclaration qu'il a faite devant le président de la commission d'enquête parlementaire.

Deze verklaring lijkt geloofwaardig, ze bevestigt de versie van een dronken Samalenge. Vandewalle beweerde in 1987 ([6]) echter dat hij zich van Huyghés demarche niets herinnert ! Hij schrijft er ook niets over in zijn *Mille et quatre jours*.

[c.] Etienne Ugeux is kabinetschef van minister Samalenge. Bij Lumumba's aankomst in de namiddag van 17 januari bevindt hij zich samen met zijn minister en Tshombe in Cinema Palace. Tshombe wordt omstreeks 16 u aan de telefoon geroepen en vertrekt zonder enige verklaring. Pas tegen de avond verneemt Ugeux dat Lumumba in E'ville is aangekomen. Tegenover Brassinne legt hij in 1987 volgende verklaring af.

Cette déclaration paraît crédible et confirme la version selon laquelle Samalenge était ivre. Vandewalle a toutefois affirmé en 1987 ([6]) ne pas se souvenir de la démarche de Huyghé ! Il n'en parle pas non plus dans ses *Mille et quatre jours*.

[c.] Etienne Ugeux, chef de cabinet du ministre Samalenge. Au moment de l'arrivée de Lumumba dans l'après-midi du 17 janvier, il se trouve avec son ministre et Tshombe au Cinéma Palace. Vers 16 heures, Tshombe est appelé au téléphone avant de partir sans donner d'explication. C'est seulement le soir que Ugeux apprend que Lumumba est arrivé à Élisabethville. En 1987, il déclare ce qui suit à Brassinne.

< Le lendemain matin, j'étais à mon bureau à 07 H 30 au ministère de l'Information attendant avec impatience l'arrivée du ministre Samalenge extrêmement mécontent de n'avoir pas été averti de l'arrivée de Lumumba.

Le ministre s'amena vers 09 H 00 et je bondis dans son bureau « Pourquoi ne m'avez-vous pas averti de l'arrivée de Lumumba ? J'aurais envoyé un cinéaste et un photographe » fut ma première question.

Le ministre me répondit d'un air mystérieux : « Maintenant, c'est trop tard, on ne le photographiera plus ».

Devant cette allusion, je fus stupéfait. « Quoi, dis-je, il est mort ? » Et Samalenge acquiesca avec un sourire entendu. Pour ma part, j'étais bouleversé, d'autant plus que j'avais très bien connu Patrice Lumumba avant l'indépendance.

Rentré dans mon bureau porte close, je téléphonai immédiatement au chef de cabinet de Tshombe, Jacques Bartelous. « Savez-vous, lui dis-je, que le « colis » a été liquidé ? » Bartelous, tout comme moi, fut atterré et me demanda de le rejoindre de toute urgence à son bureau.

Le temps d'y arriver et je lui fit le récit de mon bref entretien avec Samalenge. Jacques Bartelous téléphona à Tshombe et demanda à le voir sans tarder. Quelques instant plus tard, nous étions dans le bureau de Tshombe qui avait très mauvaise mine >([7])

Ook dit getuigenis komt geloofwaardig over. De minister komt om 9 u op zijn kantoor en geeft er in bedekte termen te verstaan dat Lumumba dood is. Ugeux verwittigt Bartelous, kabinetschef van Tshombe. We merken op dat er bij Ugeux geen toespeling is op een « dronken » Samalenge. Het is ook niet duidelijk uit Ugeux'getuigenis wanneer Samalenge door de politie zou zijn opgepakt en door Tshombe opzij genomen, zoals Vandewalle beweert.

Ce témoignage paraît également crédible. Le ministre arrive à 9 heures à son bureau et laisse entendre, en termes voilés, que Lumumba est mort. Ugeux avertit Bartelous, chef de cabinet de Tshombe. Force est de constater qu'Ugeux ne fait pas allusion à un Samalenge « ivre ». Il ne ressort pas non plus clairement du témoignage d'Ugeux quand Samalenge aurait été arrêté par la police et pris à part par Tshombe, comme l'affirme Vandewalle.

De bekentenis van Tshombe aan Bartelous en Ugeux

Volgens Bartelous, in zijn getuigenis voor de parlementaire onderzoekscommissie, zou president Tshombe in de ochtend van 18 januari, geheel van streek, tegenover Bartelous en Ugeux en op hun aandringen, hebben toegegeven dat Lumumba gedood was in de voorbije nacht. Hij zou geen precisering hebben gegeven.

La confession de Tshombe à Bartelous et Ugeux

Il ressort du témoignage que Bartelous a fait devant la commission d'enquête parlementaire que, le matin du 18 janvier, le président Tshombe, tout à fait bouleversé, aurait cédé aux instances de Bartelous et d'Ugeux et aurait reconnu que Lumumba avait été tué au cours de la nuit précédente. Il n'aurait pas fourni de précisions.

([6]) Vandewalle, in een verslag over een gesprek met Huyghé, schrijft over zichzelf in de derde persoon : « Vandewalle ne s'en souvient pas ». Brassinne, *Témoignages* 25.2, blz. 2.

([7]) Brassinne, *Témoignages* 27.1.

([6]) Dans le compte rendu d'un entretien avec Huyghé, Vandewalle parle de lui à la troisième personne: « Vandewalle ne s'en souvient pas ». Brassinne, *Témoignages* 25.2, p. 2.

([7]) Brassinne, *Témoignages* 27.1.

Bartelous had deze verklaring al eerder afgelegd tegenover Brassinne (1987) in de volgende termen :

Bartelous avait déjà fait cette déclaration à Brassine (1987) dans les termes suivants :

< Aussitôt que j'appris que Lumumba était mort dans le courant de la nuit, je me rendis à la Résidence accompagné d'Etienne Ugeux. Il était 8 H 30 environ. Tshombe était « gris » (signe d'une intense émotion), abattu, désemparé et très mal à l'aise. D'évidence, il réalisait q'une erreur grave avait été commise dont les conséquences pouvaient s'avérer déplorables pour la cause katangaise. Il ne nous donna aucune information sur les circonstances de la mort de Lumumba mais me demanda d'emblée et avec une réelle angoisse ce qu'il convenait de faire > ([8])

Bartelous verklaring wordt gestaafd door de verklaring van Ugeux tegenover Brassinne (1987).

La déclaration de Bartelous est confirmée par celle qu'Ugeux a faite à Brassinne (1987).

< Jacques Bartelous téléphona à Tshombe et demanda à le voir sans tarder. Quelques instants plus tard, nous étions dans le bureau de Tshombe qui avait très mauvaise mine.

Bartelous prit la parole. « Monsieur le Président, je viens d'apprendre par M. Ugeux que Lumumba est mort cette nuit. »

Tshombe s'adressant à moi me demanda « Qui a vous dit cela ? »

« C'est le ministre Samalenge »

« Vous savez bien que c'est un menteur et qu'il ne faut pas croire ce qu'il raconte », rétorqua Tshombe.

Et durant de longues minutes, Tshombe essaya vainement de nous cacher la vérité mais devant notre insistance, il craqua et finit par reconnaître que Lumumba et ses deux compagnons étaient morts durant la nuit sans donner d'explications précises > ([9]).

De mededeling van Bartelous aan Van den Bloock en aan Clemens en diens medewerkers

Bartelous zou, nog steeds volgens zijn getuigenis voor de parlementaire onderzoekscommissie, onmiddellijk Van den Bloock op het Belgisch consulaat-generaal hebben ingelicht. Van den Bloock, in zijn getuigenis voor dezelfde commissie, ontkent niet dat Bartelous hem zou hebben ingelicht, maar wel dat dat al in de voormiddag van 18 januari zou zijn gebeurd. Volgens Brassinne, in zijn getuigenis voor de parlementaire onderzoekscommissie, zou Bartelous bij zijn bezoek aan het gebouw van de Immokat, waar het consulaat-generaal was gevestigd, ook Clemens en zijn medewerkers hebben ingelicht. Deze zouden onmiddellijk hebben besloten dat het nieuws van Lumumba's dood niet zou worden verspreid.

Wat moeten we aanvangen met de verschillende verklaringen van Bartelous en Van den Bloock ? Misschien ligt er een begin van antwoord in de getuigenissen van Bartelous en Ugeux, die lichtjes verschillen betreffende het ogenblik waarop zij Tshombe gaan opzoeken. Volgens de eerste stapt hij al om 8.30 u samen met Ugeux het kantoor van Tshombe binnen. Voortgaande op de tweede kan dat ten vroegste pas om 9.30 u gebeurd zijn (om 9 uur komt Samalenge zijn kantoor binnen — gesprek tussen Samalenge en Ugeux — telefoongesprek tussen Ugeux en Bartelous — Ugeux begeeft zich naar het kantoor van Bartelous — beiden begeven zich naar

La communication faite par Bartelous à Van den Bloock et à Clemens ainsi qu'à ses collaborateurs

Toujours selon son témoignage devant la commission d'enquête parlementaire, Bartelous aurait immédiatement averti Van den Bloock au consulat général de Belgique. Si, devant la même commission, Van den Bloock n'a pas nié avoir été averti par Bartelous, il a toutefois nié l'avoir déjà été dans la matinée du 18 janvier. Selon le témoignage de Brassinne devant la commission d'enquête parlementaire, Bartelous aurait également informé Clemens et ses collaborateurs lors de sa visite au bâtiment de l'Immokat, bâtiment dans lequel se trouvait le consulat général. Ces derniers auraient immédiatement décidé de ne pas ébruiter la nouvelle de la mort de Lumumba.

Que conclure des déclarations divergentes de Bartelous et Van den Bloock ? On peut sans doute trouver un début de réponse dans les témoignages de Bartelous et Ugeux, qui diffèrent légèrement en ce qui concerne l'heure à laquelle ils se sont rendus chez Tshombe. Selon le premier, il entre déjà avec Ugeux dans le bureau de Tshombe à 8 heures 30. D'après le second, cela ne peut avoir eu lieu qu'à 9 heures 30 au plus tôt (à 9 heures, Salenge vient dans son bureau — conversation entre Salenge et Ugeux — conversation téléphonique entre Ugeux et Bartelous — Ugeux se rend au bureau de Bartelous — ils se rendent ensemble chez

([8]) Brassinne, *Témoignages* 12.2, blz. 2
([9]) *Ibidem*.

([8]) Brassinne, *Témoignages*, 12.2, p.2.
([9]) *Ibidem*.

Tshombe). Ogenschijnlijk onbelangrijk, is het uur hier wel van betekenis. Immers, om 11 uur is er een plechtige viering in de kathedraal, in aanwezigheid van Tshombe, de voltallige Katangese regering en diverse hoogwaardigheidsbeklederS. Indien Bartelous en Ugeux Tshombe pakweg tussen 9.30 en 10 uur opzoeken, is er misschien geen tijd meer om onmiddellijk Van den Bloock te verwittigen.

De dagboekaantekening van Majoor Weber

Majoor Weber noteert in zijn agenda op 18 januari.

Tshombe). Même si, à première vue, il s'agit d'un détail insignifiant, l'heure a cependant de l'importance en l'occurrence. En effet, à 11 heures, a lieu une cérémonie solennelle à la cathédrale, en présence de Tshombe, de l'ensemble du gouvernement katangais et de divers hauts dignitaires. Si Bartelous et Ugeux se rendent chez Tshombe entre 9 heures 30 et 10 heures, ils n'ont sans doute pas le temps d'avertir immédiatement Van den Bloock.

La note du journal du major Weber

Le 18 janvier, le major Weber note dans son journal.

< Ce soir, on dit Lumumba mort ! Il a de toutes façons été « rossé » hier soir par une association de ministre[s]… >

Dit is een kostbare notitie om drie redenen. Het uitroepteken kan een zekere verrassing inhouden, hoewel het bij Weber ook wel een cynische betekenis kan hebben. De uitdrukking « *on dit* » gevolgd door « *de toutes façons* » wijst er op dat het om een gerucht gaat en dat Weber geen zekerheid heeft. Tenslotte noteert Weber uitdrukkelijk : « *ce soir* ». Het is dus pas in de avond van 18 januari ([10]) dat Weber de geruchten over de dood van Lumumba verneemt. De notitie van Weber is op het moment zelf aangebracht. Er is geen reden om aan de juistheid ervan te twijfelen. Zij bewijst dat het nieuws van de dood zich pas geleidelijk verspreidde. En dat velen over de dood van Lumumba hoorden spreken als een gerucht, dat wil zeggen niet als de mededeling van een zekerheid. Het valt ook op dat Weber het gerucht pas in de avond verneemt, terwijl Bartelous reeds in de voormiddag van Tshombe een bevestiging heeft gekregen.

Voor de onderzoekscommissie verklaart Bartelous dat hij niet alleen Van den Bloock, maar ook Weber zou hebben ingelicht. Hij geeft de volgende preciseringen : « *Le colonel Weber a été informé le 18 au matin, après moi qui ait été informé vers 7 heures du matin par M. Ugeux. Vers 8 heures, je suis allé voir le Président, ensuite, je me suis rendu au consulat général de Belgique. Puis j'ai averti le colonel Weber* ». Aangenomen dat we zowel de verklaring van Bartelous als de aantekening van Weber mogen geloven, dan ligt de verklaring misschien in de reeds vermelde plechtige viering in de kathedraal, die tijdelijk de verspreiding van het gerucht tegenhoudt. Als Weber het nog niet wist voor de viering, dan moet hij zeker wachten tot na de viering. We noteren ook dat Samalenge als een van de weinige ministers niet aanwezig was in de kathedraal.

Cette note est précieuse pour trois raisons. Le point d'exclamation peut impliquer une certaine surprise, bien que, sous la plume de Weber, il puisse avoir une connotation cynique. L'expression « on dit », suivie des termes « de toutes façons », indique qu'il s'agit d'une rumeur et que Weber n'a aucune certitude. Enfin, Weber fait explicitement mention de : « ce soir ». Ce n'est donc qu'au soir du 18 janvier ([10]) que Weber apprend, par la rumeur, le décès de Lumumba. Weber prend note de ce fait sur le moment même. Il n'y a donc aucune raison de douter de l'exactitude de cette observation. Elle démontre que la nouvelle du décès de Lumumba ne s'est répandue que progressivement et que de nombreuses personnes ont entendu parler de la mort de Lumumba comme d'une rumeur et non comme l'annonce d'un fait certain. Ce qui frappe également c'est que Weber n'a pris connaissance de la rumeur qu'en soirée, alors que Bartelous a déjà reçu une confirmation de Tshombe dans l'avant-midi.

Devant la commission d'enquête, Bartelous déclare qu'il aurait informé non seulement Van den Bloock mais aussi Weber. Il donne les précisions suivantes : « Le colonel Weber a été informé le 18 au matin, après moi qui ait (sic) été informé vers 7 heures du matin par M. Ugeux. Vers 8 heures, je suis allé voir le Président, ensuite, je me suis rendu au consulat général de Belgique. Puis j'ai averti le colonel Weber ». En admettant que la déclaration de Bartelous et l'annotation de Weber soient aussi fiables l'une que l'autre, il faut sans doute chercher l'explication dans la célébration solennelle à la cathédrale dont on a fait mention précédemment, et qui a empêché un moment la rumeur de se répandre. Si Weber ne le savait pas encore avant la célébration, il a certainement appris la nouvelle à la fin de celle-ci. Notons également que Samalenge était l'un des rares ministres qui n'étaient pas présents dans la cathédrale.

([10]) Weber noteert het bericht in de open ruimte tegenover de uren 15.30-16.30. « *Ce soir* », kan best betekenen vanaf 17-18 u., wanneer de duisternis invalt.

([10]) Weber prend note de l'annonce, dans l'espace correspondant à la tranche horaire 15.30-16.30 heures. « Ce soir » signifierait plutôt 17-18 heures, lorsque la nuit tombe.

2. **De vergadering bij Clemens van 19 januari**

Op bladzijde 52 van zijn *Mille et quatre jours*, deel 4, vermeldt Vandewalle een « dagelijkse vergadering » van het Bureau-conseil zonder datum (11).

2. **La réunion chez Clemens du 19 janvier**

À la page 52 de son livre *Mille et quatre jours*, partie 4, Vandewalle fait état d'une « réunion journalière » du Bureau conseil, sans mentionner de date (11).

< À la réunion journalière du Bureau conseil, tous les participants étaient consternés. Pour eux, sans aucun doute, les prisonniers étaient morts. Que fallait-il faire ? Les déclarations connues de Tshombe à Berendsen et à Crener avaient jeté le voile sur le drame. Elles seraient maintenues au moins pendant quelque temps. Ne valait-il pas mieux établir avant tout, la grande responsabilité des gens de Léo dans la tragédie ? En tous les cas, le pacte anti-lumumbiste, envisagé entre Eville, Léo et Bakwanga, devait être conclu. /…/ Les membres de la réunion se séparèrent, décidés à respecter provisoirement, l'orientation katangaise donnée aux suites de l'assassinat de Lumumba, Okito et Mpolo. Que pouvaient-ils faire d'autre ?(12) >

Op het eerste zicht, rekening houdend met de titel van deze passage in de inhoudstafel : « *Tragédie au Katanga (17 et 18 janvier)* » zou men deze vergadering op 18 januari moeten plaatsen (13). Nochtans refereert Vandewalle aan twee gebeurtenissen die in de namiddag van 18 januari hebben plaatsgevonden, nl. de ontvangst door Tshombe van Berendsen, en nadien — zeker niet voor 18 u — van Crener. « *Les déclarations connues de Tshombe à Berendsen et à Crener avaient jeté le voile sur le drame* ». De vergadering waarop Vandewalle doelt moet dus later hebben plaatsgevonden. Wanneer ? Webers dagboek komt ons hier ter hulp. In de voormiddag van 18 januari is de militaire raadgever van Tshombe vanaf 10.30 u bezet door de requiemviering in de kathedraal. Het is onwaarschijnlijk dat er in de voormiddag van 18 januari een vergadering van het Bureau-conseil zou zijn gehouden, want alle Belgische kopstukken zullen er prijs op gesteld hebben aanwezig te zijn op het requiem voor de Belgische officieren. Voor de rest van de dag noteert Weber evenmin een vergadering bij Clemens (14). Dat doet hij wel op 19 januari om 10 uur. Onder de punten aan de dagorde leest men : « *Mort de Lumumba* ? ». Naar onze mening is het naar deze vergadering van 19 januari dat Vandewalle verwijst op bladzijde 52 (15). « *Mort de Lumumba* ? » schrijft

À première vue, compte tenu du titre de ce passage dans la table des matières : « *Tragédie au Katanga* (17 et 18 janvier) », on devrait situer cette réunion le 18 janvier (13). Vandewalle fait toutefois référence à deux événements qui se sont produits dans l'après-midi du 18 janvier, à savoir l'accueil par Tshombe de Berendsen et ensuite — certainement pas avant 18 heures — de Crener. « Les déclarations connues de Tshombe à Berendsen et à Crener avaient jeté le voile sur le drame ». La réunion à laquelle Vandewalle fait allusion a donc dû avoir lieu plus tard. Quand ? Le journal de Weber nous aide en l'occurrence. Dans l'avant-midi du 18 janvier, le conseiller militaire de Thsombe est accaparé dès 10 heures 30 par la célébration du requiem dans la cathédrale. Il est peu probable qu'une réunion du Bureau conseil ait eu lieu dans l'avant-midi du 18 janvier, étant donné que tous les ténors belges auront tenu à être présents au requiem célébré en l'honneur des officiers belges. Pour ce qui est du reste de la journée, Weber ne mentionne pas une réunion chez Clemens (14). Par contre, il en mentionne une le 19 janvier à 10 heures. Parmi les points à l'ordre du jour, on lit : « Mort de Lumumba ? ». Selon nous, c'est à cette réunion du 19 janvier que Vandewalle fait allusion à la page 52 (15). Weber écrit « *Mort de Lumumba ?* », ou en d'autres termes : que faire.

(11) Deze « dagelijkse vergaderingen », voor zover het gaat om bijeenkomsten van de kopstukken Clemens, Weber, Vandewalle, vonden niet echt dagelijks plaats, maar wel zeer regelmatig, enkele keren per week.

(12) Fasc. 4, blz. 52-53.

(13) Dat doet ook De Witte, *De moord*, blz. 183, die de anomalie in Vandewalles mededeling niet opmerkt. De auteur kon niet beschikken over de agenda van Weber.

(14) Hij vermeldt de aankomst van de delegatie-Delvaux om 17.30 en een ontmoeting met de journalist Davister om 20 u.

(15) Vandewalle schrijft over een vergadering waarop hijzelf aanwezig was : « *Vandewalle avait rédigé un message personnel pour celui-ci. Il en donna lecture* » (blz. 52). Over de vergadering van 19 januari heeft Vandewalle het ook op blz. 64 (« *Au bureau conseil, le 19 janvier, le professeur R. Clémens corrigea une note dactylographiée de 6 pages, relative à la politique d'aide technique* »). (…).

(11) Ces « réunions journalières », dans la mesure où il s'agissait de réunions entre les principaux membres du Bureau, à savoir Clemens, Weber et Vandewalle, ne se tenaient par vraiment quotidiennement, mais très régulièrement, c'est-à-dire, plusieurs fois par semaine.

(12) Fasc. 4, pp. 52-53.

(13) Ce que fait également De Witte, *De moord*, p. 183, qui ne relève pas l'anomalie dans la communication de Vandewalle. L'auteur n'a pas pu disposer de l'agenda de Weber.

(14) Il mentionne l'arrivée de la délégation Delvaux à 17 heures 30 ainsi qu'une entrevue avec le journaliste Davister à 20 heures.

(15) Vandewalle parle d'une réunion à laquelle il assistait lui-même : « Vandewalle avait rédigé un message personnel pour celui-ci. Il en donna lecture » (p. 52). Vandewalle écrit également sur la réunion du 19 janvier à la page 64 (« Au bureau conseil, le 19 janvier, le professeur R. Clémens corrigea une note dactylographiée de 6 pages, relative à la politique d'aide technique »). (…).

Weber, of anders gezegd : wat te doen. « *Que fallait-il faire* », schrijft Vandewalle en hij geeft het antwoord. Na de ontkenning van Tshombe ten overstaan van Berendsen en Crener besluit het Bureau-conseil zich op de Katangese houding te aligneren en dus te zwijgen.

3. **De mededeling van Canup op 20 januari**

Twee dagen na de aankomst van Lumumba stuurt de Amerikaanse consul Canup een boodschap naar Washington :

Vandewalle écrit « *Que fallait-il faire* » et il donne la réponse. À la suite des dénégations de Tshombe en présence de Berendsen et de Crener, le Bureau conseil décide de s'aligner sur l'attitude du Katanga et donc de garder le silence.

3. **Communication de Canup du 20 janvier**

Deux jours après l'arrivée de Lumumba, le consul américain Canup envoie un message à Washington :

< Believe impossible totally disregard persistent rumors Patrice Lumumba died shortly after arrival as result mistreatment here. Minister Interior Munongo denied rumors to me but continuing mystery of Lumumba's whereabouts obliges me to keep open mind > ([16])

4. **Besluit**

Vertrekkend van Canups mededeling mogen we zeggen dat er op 20 januari in E'ville hardnekkige geruchten circuleren dat Lumumba dood is. Die geruchten zijn al vanaf de ochtend van 18 januari in omloop gekomen door toedoen van Samalenge. Voor de meeste toeschouwers en waarnemers blijft het bij geruchten.

Een kleine kring van Belgen weet (…) vrij snel dat Lumumba's dood geen gerucht, maar een zekerheid is, zonder dat zij evenwel de juiste toedracht kennen. Samalenge's loslippigheid heeft Tshombe ertoe gebracht al in de voormiddag van 18 januari tegenover Bartelous te bekennen dat Lumumba dood is. Niet alle belangrijke Belgische raadgevers zijn daarvan meteen op de hoogte. Weber noteert nog in de vroege avond in zijn dagboek : « *Ce soir, on dit Lumumba mort* ! » Het is pas in de voormiddag van 19 januari omstreeks 10 u dat Weber, Vandewalle en wellicht anderen elkaar ontmoeten bij Clemens. De dood van Lumumba is zeker. Bijgevolg is de vraag : wat doen we nu. « *Mort de Lumumba* ? », noteert Weber. Het antwoord staat bij Vandewalle : de vergadering beslist de politiek van de Katangese regering te volgen, dat wil zeggen het stilzwijgen te bewaren. Zijn Crener en Van den Bloock deelgenoot van die beslissing ? Wij weten het niet. In elk geval is er van Crener en Van den Bloock geen enkel bericht bekend waarin zij op expliciete wijze Brussel inlichten over de dood van Lumumba.

Dat betekent niet dat de Belgische raadgevers Brussel niet zouden hebben ingelicht. Op 21 januari vertrekt commandant Albert Liégeois naar Brussel. Wij mogen aannemen dat hij majoor Loos zal hebben geïnformeerd over de gebeurtenissen van 17 januari. Dat kan verklaren waarom er verder geen berichten over de dood van Lumumba worden teruggevonden.

4. **Conclusion**

La communication de Canup nous permet de dire que, le 20 janvier, des rumeurs persistantes sur la mort de Lumumba circulent à Elisabethville. Samalenge a fait courir ces rumeurs dès le matin du 18 janvier. Pour la plupart des spectateurs et observateurs, il ne s'agit que de rumeurs.

Un petit cercle de Belges sait assez rapidement que la mort de Lumumba n'est pas une rumeur, mais une certitude, mais ignore toutefois les circonstances exactes de sa mort. L'indiscrétion de Samalenge a amené Tshombe à informer Bartelous de la mort de Lumumba dès la matinée du 18 janvier. Les conseillers belges de haut niveau n'en ont pas tous connaissance immédiatement. Weber note encore, tôt dans la soirée, dans son journal : « Ce soir, on dit Lumumba mort ! ». Ce n'est que dans la matinée du 19 janvier, vers 10 h, que Weber, Vandewalle et encore d'autres sans doute se rencontrent chez Clemens. La mort de Lumumba est une certitude. La question qui se pose dès lors est de savoir que faire à présent. « Mort de Lumumba ? », note Weber. La réponse se trouve chez Vandewalle : la réunion décide de suivre la politique du gouvernement katangais, c'est-à-dire de garder le silence. Crener et Van den Bloock ont-ils participé à la prise de cette décision ? Nous l'ignorons. Nous n'avons en tout cas connaissance d'aucun avis par lequel Crener et Van den Bloock auraient explicitement informé Bruxelles de la mort de Lumumba.

Cela ne signifie pas que les conseillers belges n'auraient pas informé Bruxelles. Le 21 janvier, le commandant Albert Liégeois part pour Bruxelles. Nous pouvons supposer qu'il aura informé le major Loos des événements du 17 janvier. C'est peut-être la raison pour laquelle on ne retrouve pas d'autres messages concernant la mort de Lumumba.

([16]) Kalb blz. 187.

([16]) Kalb p. 187.

B. LEOPOLDSTAD

Ons zicht op Leo is beperkt. Maar wij beschikken toch over enkele belangrijke gegevens.

In de ochtend van 18 januari keren de commissarissen Kazadi en Mukamba met de DC-4 terug naar Leopoldstad. Zij waren aanwezig in de residentie in de nacht van 17 op 18 januari en we mogen aannemen dat zij op de hoogte zijn van de dood van Lumumba.

Wanneer Marlière diezelfde dag om 18 u samen met Pwati en Delvaux landt op de luchthaven van Luano — doel van zijn bezoek is de afsluiting van een militair akkoord — verneemt hij onmiddellijk dat Lumumba dood is. Het is mogelijk dat het hier gaat om een confidentie die hem door Weber wordt gedaan. In diens agenda staat er eerst : « *Ce soir, on dit Lumumba mort* ! » en dan (18.00 u) : « *arrivée Marlière, Pwati, Delvaux* ». In dat geval verneemt Marlière een gerucht, meer niet. Maar het is zeer waarschijnlijk dat hij tijdens zijn verblijf zekerheid zal krijgen over de dood van Lumumba. We mogen aannemen dat ook Pwati, vleugeladjudant van Mobutu, en Delvaux zullen zijn ingelicht.

Op zondag 22 januari arriveert ook Nendaka in E'ville. Zoals Vandewalle (17) hier terecht opmerkt, mag men aannemen dat de chef van de Veiligheid niet alleen komt om zich te vergewissen van de stand van zaken betreffende het militair akkoord. Wat hij verneemt over het lot van Lumumba weten we niet. Maar men kan zich moeilijk voorstellen dat hij E'ville verlaat zonder enige informatie over de zaak, zoals hij verklaart voor de parlementaire onderzoekscommissie.

André Lahaye verklaart voor de parlementaire onderzoekscommissie dat hij werd ingelicht door Marlière bij diens terugkeer in Leopoldstad. Op 27 januari stuurt Lahaye vanuit Brazza een merkwaardige telex naar Brussel. :

[91. Telex Dupret aan Belext, Brazza 130, 27/1/61 ; DA]

B. LÉOPOLDVILLE

Nous ne savons pas grand-chose de Léopoldville. Mais nous disposons cependant de quelques données importantes.

Le matin du 18 janvier, les commissaires Kazadi et Mukamba rentrent à Léopoldville avec le DC-4. Ils étaient présents dans la résidence la nuit du 17 au 18 janvier et on peut supposer qu'ils sont au courant de la mort de Lumumba.

Lorsque Marlière atterrit, le jour même à 18 h, avec Pwati et Delvaux à l'aéroport de Luano — le but de sa visite étant la conclusion d'un accord militaire —, il apprend immédiatement que Lumumba est mort. Il se peut qu'il s'agisse en l'occurrence d'une confidence que Weber lui fait. Dans l'agenda de ce dernier, on peut d'abord lire : « Ce soir, on dit Lumumba mort ! » et ensuite (18h00) : « arrivée Marlière, Pwati, Delvaux ». Dans ce cas, Marlière est informé d'une rumeur, sans plus. Mais il est très probable qu'il obtiendra confirmation de la mort de Lumumba au cours de son séjour. On peut supposer que Pwati, l'aide de camp de Mobutu, et Delvaux seront, eux aussi, informés.

Le dimanche 22 janvier, Nendaka arrive, lui aussi, à Elisabethville. Comme Vandewalle (17) le fait observer judicieusement, on peut supposer que le chef de la Sûreté ne vient pas seulement pour s'assurer de l'état d'avancement de l'accord militaire. Nous ignorons ce qu'il apprend sur le sort de Lumumba. Mais on peut difficilement imaginer qu'il quitte Elisabethville sans disposer d'aucune information sur l'affaire, comme il l'a déclaré devant la commission d'enquête parlementaire.

André Lahaye a déclaré devant la commission d'enquête qu'il avait été informé par Marlière lors du retour de celui-ci à Lépoldville. Le 27 janvier, Lahaye envoie, de Brazzaville, un télex singulier à Bruxelles :

[91. Télex Dupret à Belext, Brazza 130, 27/1/61; DA]

< Répéter Minaf et Belsulat Eville.
Lahaye me communique :
Suite à des indiscrétions commises par Delvaux et Kazadi, la rumeur commence à circuler à Léo selon laquelle ***Lumumba*** *aurait été exécuté à Eville. Si* ***Lumumba*** *encore en vie, suggère démenti afin couper court ces rumeurs et empêcher représailles >**

Het gebruik van het woord « indiscretie » wijst erop dat Lahaye geloof hecht aan hun verhaal. De laatste zin is een suggestie om een campagne van desinformatie voort te zetten om wraakneming tegen de Belgen te vermijden.

L'emploi du terme « indiscrétion » indique que Lahaye accorde foi à leur récit. La dernière phrase suggère de poursuivre une campagne de désinformation pour éviter des représailles contre les Belges.

(17) Fasc. IV, blz. 60.

(17) Fasc. IV, p. 60.

Hoe breed was de kring van geïnformeerden ? Kennelijk niet zo groot. Edouard Pilaet, die in januari-februari 1961 in Congo verblijft en zoals gewoonlijk van de gelegenheid gebruik maakt om « inlichtingsrapporten » te redigeren voor Laude en andere geïnteresseerden, schrijft in zijn rapport van 8 februari 1961 :

Combien de personnes étaient informées ? Peu de personnes manifestement. Edouard Pilaet, qui séjourne au Congo en janvier-février 1961 et qui, comme à l'accoutumée, profite de l'occasion pour rédiger des « rapports d'information » à l'intention de Laude et d'autres personnes intéressées, écrit dans son rapport du 8 février 1961 :

< Pour terminer ce rapport, quelques nouvelles récentes que je vous offre en primeurs :
1°) (…)
2°) (…)
3°) Selon des nouvelles en provenance du Katanga, le bruit court avec insistance que LUMUMBA est mort » ([18])

C. BRUSSEL

Wie het telexverkeer tussen Brussel en Congo bestudeert komt tot eigenaardige bevindingen. Er is geen enkele boodschap, voor 10 februari 1961, waarin de Belgische diplomaten in E'ville (Crener, Van den Bloock) melding maken van de dood van Lumumba. Vandewalle doet daar cynisch over in zijn *Mille et quatre jours*, maar hij had de hand in eigen boezem kunnen steken. Noch van hemzelf, noch van zijn rechterhand commandant Smal, die in directe verbinding stonden met Afrikaanse Zaken, is er geen enkele boodschap betreffende de dood van Lumumba bekend. Omgekeerd, zijn er verschillende berichten waarin Brussel aandringt op een humane behandeling van Lumumba ([19]). Op het eerste zicht is Brussel dus niet op de hoogte van de lotgevallen van Lumumba, Okito en Mpolo.

Dat is volkomen ongeloofwaardig. Op een ogenblik dat de VN, de VS en het Afro-Aziatische blok zich vragen stellen over het lot van Lumumba, en de Belgische implicatie eens te meer op de korrel wordt genomen, zou de Belgische regering geen moeite hebben gedaan om zich te informeren over de ware toedracht van de gebeurtenissen. Die ongeloofwaardigheid wordt nog versterkt door de wijze waarop Buitenlandse Zaken elke betrokkenheid bij de transfer ontkend. Dat doet het zowel tegenover de eigen publieke opinie en het parlement, als tegenover de NATO en de VS, dit wil zeggen zijn bondgenoten waarmee het geen open spel speelt.

C. BRUXELLES

L'analyse des télex échangés entre Bruxelles et le Congo conduit à d'étranges constatations. Il n'y a aucun message antérieur au 10 février 1961 dans lequel les diplomates belges en poste à Élisabethville (Crener, Van den Bloock) font état de la mort de Lumumba. Vandewalle se montre cynique à ce propos dans ses *Mille et quatre jours*, mais il aurait pu balayer devant sa porte. Ni lui-même ni son bras droit, le commandant Smal, alors qu'ils étaient en liaison directe avec les Affaires africaines, n'ont envoyé de message concernant la mort de Lumumba. D'autre part, divers messages émanant de Bruxelles insistent pour que Lumumba soit traité avec humanité ([19]). À première vue, Bruxelles n'est donc pas au courant de ce qui est arrivé à Lumumba, Okito et Mpolo.

C'est totalement invraisemblable. Alors que les Nations unies, les États-Unis et le bloc afro-asiatique s'interrogent sur le sort de Lumumba et que l'implication de la Belgique est une fois de plus évoquée, le gouvernement belge n'aurait fait aucun effort pour s'informer sur ce qui s'est réellement passé ? Cette invraisemblance est encore renforcée par la façon dont le département des Affaires étrangères nie toute implication dans le transfert, et ce, tant vis-à-vis de l'opinion publique belge et du parlement que vis-à-vis de l'OTAN et des États-Unis, c'est-à-dire des alliés de la Belgique avec lesquels il ne joue pas franc jeu.

([18]) « *Rapport sur la situation générale n° 5*, 7 februari 1961 », getypte nota (s) Richard en gedateerd 8 februari 1961, blz. 11. Door Laude bezorgd aan generaal Dinjeart (AKP).

([19]) Er wordt nota bene nooit aangedrongen op een humane behandeling van Okito en Mpolo.

([18]) « *Rapport sur la situation générale n° 5*, 7 février 1961 », note(s) dactylographiée(s) Richard, datée(s) du 8 février 1961, p. 11. Transmis par Laude au général Dinjeart (APR).

([19]) Il est à noter qu'il n'a jamais été insisté sur la nécessité de traiter Okito et Mpolo avec humanité.

Lijkt de algehele onwetendheid van Brussel ongeloofwaardig, dan moet men zich ook hoeden voor een cirkelredenering die erin bestaat de Belgische regering a priori te beschuldigen van een *cover up* operatie en vervolgens in het niet terugvinden van informatie het bewijs daarvoor te vinden. Wij proberen hier een geloofwaardige reconstructie te maken van de berichtgeving aan Brussel en de houding van Belgische regeringsinstanties. Welke informatie werd te goeder trouw meegedeeld en welke diplomatieke leugens werden verzonnen ?

1. **Tussen 18 en 20 januari : onduidelijkheid**

Berichten aan Brussel

Op 18 januari brengt E'ville Brussel op de hoogte van de aankomst van Lumumba. Er zijn in dat verband drie telexen : een boodschap van Smal aan majoor Loos op het ministerie van Afrikaanse Zaken, een boodschap van Van den Bloock aan Rothschild op Buitenlandse Zaken en tenslotte een boodschap van Crener aan Buitenlandse Zaken zonder precisering van contactpersoon. De eerste telex is in zijn eenvoud volkomen correct. Smal maakt melding van de aankomst van Lumumba, meer niet. In de tweede telex maakt Van den Bloock niet alleen melding van de aankomst van Lumumba, maar voegt daar aan toe dat de Katangese regering, hoewel akkoord, verrast was door de snelle transfer en dat zij Lumumba naar een veilige plaats zal overbrengen. In de derde telex tenslotte herneemt Crener die informatie maar voegt daar vooral aan toe dat in strijd met bepaalde beweringen Lumumba bij aankomst niet werd gebrutaliseerd. Hoewel wij geen informatie hebben over het tijdstip van verzending van de boodschap van Smal, menen wij dat de telexen zijn verstuurd in de volgorde zoals wij ze hebben besproken : eerst Smal, dan Van den Bloock en tenslotte Crener. De volgorde van de laatste twee blijkt uit hun nummer, respectievelijk 52 en 56. Van deze telexen kunnen wij met zekerheid aangeven dat nr. 56 in de late avond is verstuurd. Hoewel gedateerd op 18 januari, krijgt hij in Brussel de entréestempel « *19 janvier 1961* ». N^{r} 52 is als eerste « reguliere » telex van de dag mogelijk in de voormiddag verstuurd, maar zekerheid daarover hebben we niet.

Même si la complète ignorance de Bruxelles paraît invraisemblable, il convient néanmoins de se garder d'entrer dans un cercle vicieux consistant à accuser *a priori* le gouvernement belge de mener une opération de camouflage et d'en trouver la preuve dans l'absence d'informations à ce sujet. Nous tentons en l'occurrence de procéder à une reconstitution crédible de la manière dont on rendait compte des événements à Bruxelles et de l'attitude adoptée par les autorités gouvernementales belges. Quelles informations ont été communiquées de bonne foi et quels mensonges diplomatiques ont été inventés ?

1. **Entre le 18 et le 20 janvier: un manque de précision**

Messages envoyés à Bruxelles

Le 18 janvier, Élisabethville informe Bruxelles de l'arrivée de Lumumba. Trois télex sont envoyés dans ce contexte : un message adressé par Smal au major Loos, au ministère des Affaires africaines; un message adressé par Van den Bloock à Rothschild, aux Affaires étrangères; et, enfin, un message adressé par Crener aux Affaires étrangères, sans préciser la personne de contact. Le premier télex est tout à fait correct dans sa simplicité. Smal y fait état de l'arrivée de Lumumba, rien de plus. Dans le deuxième télex, Van den Bloock ne se contente pas de signaler l'arrivée de Lumumba mais ajoute aussi que le gouvernement katangais, bien qu'il ait marqué son accord, est étonné de la rapidité du transfert et qu'il conduira Lumumba en lieu sûr. Enfin, dans le troisième télex, Crener reprend ces informations mais y ajoute surtout que, contrairement à certaines affirmations, Lumumba n'a pas été brutalisé à son arrivée. Bien que nous n'ayons pas d'informations sur le moment de l'envoi du message de Smal, nous pensons que les télex ont été envoyés dans l'ordre où nous les avons examinés : d'abord, celui de Smal; ensuite, celui de Van den Bloock et, enfin, celui de Crener. L'ordre des deux derniers télex est établi par leur numéro, respectivement le n° 52 et le n° 56. Pour ces deux télex, nous pouvons affirmer avec certitude que le n° 56 a été envoyé en fin de soirée. En effet, bien qu'il soit daté du 18 janvier, il est revêtu à Bruxelles du cachet d'entrée « 19 janvier 1961 ». En tant que premier télex « régulier » de la journée, le n° 52 peut avoir été envoyé dans la matinée, mais nous n'en avons pas la certitude.

Consubel Eville aan Belext : telexen op 18 januari verstuurd | **Consubel Eville à Belext : télex envoyés le 18 janvier**

nr – *n°*	datum verzending – *date d'envoi*	datum aankomst – *date de réception*	datum registratie – *date d'enregistement*	nr – *n°*	dossier	kopies aan AZ – *copies AA*	arch
52	Wo/*Me* 18 jan	Wo/*Me* 18 jan	Wo/*Me* 18 jan	4481	032	Wo/*Me* 18 jan	2 DA
53	Wo/*Me* 18 jan	?	?	?	?	?	Ant
54	Wo/*Me* 18 jan	Wo/*Me* 18 jan	Do/*Je* 19 jan	4497	150.1	Do/*Je* 19 jan	2 DA
55	Wo/*Me* 18 jan	Do/*Je* 19 jan	Do/*Je* 19 jan	4531	091.4	??	2 DA
56	Wo/*Me* 18 jan	Do/*Je* 19 jan	Do/*Je* 19 jan	4513	032	Do/*Je* 19 jan	2 DA
57	Wo/*Me* 18 jan	Do/*Je* 19 jan	Do/*Je* 19 jan	4514	039.1	Do/*Je* 19 jan	2 DA

Is Van den Bloock te goeder trouw wanneer hij in telex nr 52 Brussel laat weten dat Lumumba naar een veilige plaats zal worden overgebracht ? Dat is best mogelijk. Om 10 u publiceert Inforkat een perscommuniqué in die zin. Het is pas omstreeks die tijd dat Bartelous van Tshombe verneemt dat Lumumba dood is. En of hij nu al of niet diezelfde voormiddag het consulaat-generaal is gaan verwittigen, het is best mogelijk dat Van den Bloock zijn telex al heeft verstuurd vooraleer hij Bartelous over de vloer krijgt. In dat geval blijft niettemin de vraag : waarom heeft Van den Bloock zijn eerste bericht nooit gecorrigeerd ?

Een telefoongesprek

Het is evenwel telex Eville 56 die ronduit intrigerend is. Om te beginnen wordt deze bij uitstek politieke boodschap niet geredigeerd door Van den Bloock, zoals gewoonlijk, maar door consul-generaal Créner. Ten tweede verwijst Créner naar een telefoongesprek met Rothschild omstreeks 17 u (in Brussel : 16 u). Ten derde maakt Crener ook melding van een gesprek dat hij nadien met Tshombe heeft gehad.

Waarom belt Rothschild naar E'ville, wie is zijn contactpersoon en wat weet die hem te vertellen ? Waarom gaat Créner Tshombe opzoeken en wat verneemt de consul-generaal tijdens dat gesprek ? Het is niet uitgesloten dat Brussel aan de telefoon van Crener verneemt wat er de afgelopen nacht is gebeurd. Maar we hebben geen harde bewijzen, hoogstens een vermoeden dat weer op andere vermoedens steunt. En ook hier moeten we ons hoeden voor een cirkelredenering. Die loopt als volgt. België heeft de moord mee beraamd en wil nu weten hoe het is afgelopen. Dus telefoneert Rotschild naar E'ville. De nietszeggende telex is een bewijs van medeplichtigheid.

Er is misschien — we onderlijnen : misschien — een plausibele reden voor de telefoon van Rothschild. In de voormiddag heeft Buitenlandse Zaken vernomen dat

Van den Bloock est-il de bonne foi lorsque, dans le télex n° 52, il informe Bruxelles que Lumumba sera transféré en lieu sûr ? C'est très possible. À 10 heures Inforkat publie un communiqué de presse dans ce sens. Ce n'est que vers cette heure-là que Bartelous apprend de Tshombe que Lumumba est mort. Et qu'il se soit rendu ou non au cours de cette même matinée au consulat général pour leur communiquer la nouvelle, il est parfaitement possible que Van den Bloock ait déjà envoyé son télex lorsqu'il reçoit la visite de Bartelous. Si c'est le cas, une question subsiste néanmoins : pourquoi Van den Bloock n'a-t-il jamais corrigé son premier message ?

Une conversation téléphonique

Il y a toutefois le télex Eville 56 qui est franchement étonnant. Premièrement, ce message éminemment politique n'est pas rédigé par Van den Bloock, comme de coutume, mais par le consul général Créner. Deuxièmement, Créner renvoie à un entretien téléphonique qu'il a eu avec Rothschild vers 17 heures (16 heures, heure de Bruxelles). Troisièmement, Créner fait également mention d'une conversation qu'il a eue ensuite avec Tshombe.

Pourquoi Rothschild téléphone-t-il à Elisabethville, quel est son contact sur place et que lui raconte celui-ci ? Pourquoi Créner se rend-il chez Tshombe et qu'apprend le consul général au cours de cet entretien ? Il n'est pas exclu que Bruxelles apprenne de Crener au téléphone ce qui s'est passé la nuit précédente. Nous n'en avons cependant aucune preuve certaine, tout au plus une présomption, elle-même fondée sur d'autres présomptions. Nous devons aussi, en l'occurrence, nous garder de tenir le raisonnement circulaire suivant. La Belgique a coprémédité l'assassinat et veut à présent savoir comment tout cela s'est terminé. Rothschild téléphone donc à Élisabethville. Le télex banal constitue une preuve de complicité.

Il y a peut-être — nous soulignons : peut-être — une raison plausible au coup de téléphone de Rothschild. Dans la matinée, les Affaires étrangères ont appris que

Lumumba effectief naar E'ville is overgebracht. Uit het bericht van Van den Bloock valt niets ernstigs op te maken. Er is geen dwingende reden om met E'ville telefonisch contact op te nemen. Maar in de loop van de dag lopen de eerste perscommuniqués binnen waarin melding wordt gemaakt van de brutale behandeling van Lumumba bij zijn aankomst, ook door de aanwezige Belgen. Dat alarmeert Brussel, niet uit bezorgdheid voor Lumumba maar uit vrees voor de diplomatieke repercussies ([20]). In die context is het mogelijk dat Rothschild besluit naar E'ville te telefoneren om de precieze versie van de feiten te horen. Wigny zal op 24 januari in de Senaat verwijzen naar dit telefoongesprek. « J'ai immédiatement téléphoné [hij bedoelt : Buitenlandse Zaken heeft getelefoneerd] à Elisabethville pour vérifier qu'aucun Belge, — je ne parle pas de fonctionnaires, — n'avait participé à cette opération : notre consul général sur place m'en a donné l'assurance la plus formelle » ([21]). Wigny laat hier duidelijk merken dat niet het lot van Lumumba hem interesseert, maar wel de eventuele implicatie van de Belgen. En dat maakt zijn mededeling geloofwaardig. De inhoud van Creners telex levert een verdere aanwijzing. Daarin lezen we :

Lumumba a effectivement été transféré à Elisabethville. Aucune conclusion sérieuse ne peut être tirée du message de Van den Bloock. Il n'y a aucune raison impérative d'établir un contact téléphonique avec Elisabethville. Mais, dans le courant de la journée, tombent les premiers communiqués de presse faisant mention de la brutalité avec laquelle Lumumba a été traité à son arrivée, y compris par les Belges présents. Cette situation alerte Bruxelles, qui ne se soucie pas du sort de Lumumba, mais craint des répercussions diplomatiques ([20]). Dans ce contexte, il se peut que Rothschild ait décidé de téléphoner à Elisabethville pour connaître la version précise des faits. Wigny fera référence, le 24 janvier au Sénat, à cet entretien téléphonique. « J'ai immédiatement téléphoné [il faut entendre : les Affaires étrangères ont téléphoné] à Elisabethville pour vérifier qu'aucun Belge, — je ne parle pas de fonctionnaires, — n'avait participé à cette opération : notre consul général sur place m'en a donné l'assurance la plus formelle » ([21]). Wigny laisse clairement entendre ici que ce n'est pas le sort de Lumumba qui l'intéresse, mais l'éventuelle implication des Belges et c'est ce qui rend son communiqué crédible. Le contenu du télex de Crener fournit une indication supplémentaire à cet égard :

***Lumumba** avait été molesté avant son arrivée et il est inexact de dire qu'il a été frappé violemment à Eville tant par officiers blancs que par gendarmes katangais.*

« *Il est inexact* », wijst op een weerlegging. Een weerlegging van berichten die Rothschild aan de telefoon heeft gesignaleerd ?

Overigens weten we niet wie Rothschild precies aan de lijn krijgt. Is het Van den Bloock ? Zeker niet, want die zou anders de bewuste telex 56 hebben geredigeerd. Is het Crener ? Dat weten we niet, het kan ook Herckens, adjunct-consul-generaal, zijn geweest of een van de bedienden. In elk geval is het Crener die in de loop van de avond een telex stuurt naar Brussel. (…)

Verneemt Rothschild om 17 uur aan de telefoon iets over de geruchten in verband met Lumumba's dood ? Dat zou kunnen. Maar is Crener al op de hoogte ? Als Weber pas tegen het invallen van de duisternis in zijn agenda schrijft : « *Ce soir, on dit Lumumba mort* ! », waarom zou Crener dan beter op de hoogte moeten zijn ?

Waarom maakt Crener later op de avond in zijn telex aan Brussel geen melding van geruchten over Lumum-

Les termes « *Il est inexact* » indiquent une réfutation. S'agit-il de la réfutation des messages que Rothschild a signalés au téléphone ?

Nous ne savons d'ailleurs pas de manière précise qui Rothschild a eu au bout du fil. S'agit-il de Van den Bloock ? Certainement pas, car celui-ci aurait rédigé autrement le fameux télex 56. S'agit-il de Crener ? Nous ne le savons pas, cela peut avoir été Herckens, consul général adjoint, ou un des employés. En tout cas, c'est Crener qui, dans le courant de la soirée, envoie un télex à Bruxelles. Dans ce télex, il répète ce que Van den Bloock a déjà écrit, mais ajoute qu'aucune brutalité n'a été commise à l'aéroport et qu'aucun Belge n'est impliqué. C'est en tout cas ce que Bruxelles veut entendre.

Rothschild apprend-il quelque chose par téléphone, à 17 heures, au sujet des rumeurs concernant la mort de Lumumba ? C'est possible. Si Weber n'écrit qu'à la tombée de la nuit dans son agenda : « Ce soir, on dit Lumumba mort ! », pourquoi Crener devrait-il être mieux au courant ?

Pourquoi, plus tard dans la soirée, Crener ne fait-il pas mention des rumeurs concernant la mort de Lu-

([20]) En overigens ook de VS. Het State Department stuurt nog op 18 januari een telex naar Canup om daarover opheldering te vragen (Kalb blz. 187).

([21]) Uit het vervolg van de zin blijkt dat Wigny meerdere zaken door elkaar haalt (cf. *infra*).

([20]) Et d'ailleurs également les États-Unis. Le Département d'État envoie ce 18 janvier encore un télex à Canup pour demander des éclaircissements à cet égard (Kalb p. 187).

([21]) Il ressort de la suite de la phrase que Wigny amalgame plusieurs affaires (cf. *infra*).

ba's dood ? Opnieuw met verwijzing naar Webers aantekening, kan men moeilijk begrijpen dat Crener in onwetendheid blijft verkeren. Is het mogelijk dat hij iets verzwijgt ? Zeker. Maar misschien is hij gewoon voorzichtig. Munongo en Tignée hebben meegedeeld dat een geneesheer Lumumba zal mogen onderzoeken. Daaruit kan de Belgische diplomaat moeilijk met zekerheid afleiden dat Lumumba dood zou zijn. Meer nog : in de loop van de avond heeft Crener ook met Tshombe gesproken. Tshombe verbergt voor VN-gezant Berendsen, die hem omstreeks 17 u komt opzoeken, de ware toedracht van de gebeurtenissen. Hij ontkent tegenover Berendsen zelfs dat er een akkoord zou zijn geweest voor de overbrenging van Lumumba. Waarom zou Tshombe tegenover Crener de waarheid onthullen die hij voor Berendsen heeft verborgen. Crener is Bartelous niet ! De Katangese president spreekt integendeel geruststellende woorden, ook over datgene wat Brussel bekommert, de eventuele betrokkenheid van Belgische soldaten bij het brutaliseren van Lumumba op de luchthaven. Tshombe, aldus Crener, heeft beloofd daarover een communiqué te publiceren (wat hij effectief nog in de loop van de avond doet). Waarom zou Crener op dat ogenblik twijfelen aan de woorden van Tshombe ? Maar zoals bij Van den Bloock blijft de vraag : waarom heeft Crener later nooit deze boodschap gecorrigeerd ? Telex Eville 56 behoort in elk geval tot een van de meest vreemde stukken uit het dossier.

Vreemde berichten

Op 20 januari stuurt Buitenlandse Zaken een bericht naar E'ville, dat best te goeder trouw kan zijn. Het is niettemin merkwaardig omdat het departement minder geïnteresseerd is in het lot van Lumumba dan wel in de vraag of er Belgen bij de zaak betrokken zijn. Maar niet zozeer de vraag dan wel het antwoord is vreemd en weinig geloofwaardig.

De vraag van Buitenlandse Zaken :

[Telex Wigny aan Consubel Eville, 20/1/61; DA]

mumba dans le télex qu'il envoie à Bruxelles ? Une fois de plus, à la lumière de l'annotation de Weber, on peut difficilement comprendre que Crener demeure dans l'ignorance. Est-il possible qu'il dissimule quelque chose ? C'est tout à fait possible, mais peut-être est-il tout simplement prudent. Munongo et Tignée ont fait savoir qu'un médecin allait pouvoir examiner Lumumba. Le diplomate belge peut difficilement en déduire avec certitude que Lumumba est décédé. Et qui plus est, dans le courant de la soirée, Crener s'est également entretenu avec Tshombe, lequel dissimule au représentant des Nations unies, Berendsen, qui lui rend visite vers 17 heures, la vérité sur les événements. Face à Berendsen, il conteste même le fait qu'un accord aurait été conclu en ce qui concerne le transfert de Lumumba. Pourquoi Tshombe aurait-il révélé à Crener une vérité qu'il a dissimulée à Berendsen ? Crener n'est pas Bartelous ! Le président katangais prononce au contraire des paroles rassurantes, également sur ce qui inquiète Bruxelles, à savoir l'éventuelle implication de militaires belges dans les brutalités commises, à l'aéroport, sur la personne de Lumumba. D'après Crener, Tshombe a promis de publier un communiqué à ce sujet (ce qu'il fait encore effectivement dans le courant de la soirée). Pourquoi, à ce moment-là, Crener douterait-il des paroles de Tshombe ? Mais, comme pour Van den Bloock, la question reste : pourquoi, plus tard, Crener n'a-t-il jamais rectifié ce message ? Le télex E'ville 56 est en tout cas l'une des pièces les plus étranges du dossier.

Communiqués étranges

Le 20 janvier, les Affaires étrangères envoient un communiqué à Elisabethville, communiqué qui peut très bien être de bonne foi. Il est toutefois singulier, du fait que le département s'intéresse moins au sort de Lumumba qu'à la question de savoir si des Belges sont impliqués dans l'affaire. Mais c'est moins la question que la réponse qui est étrange et peu crédible.

La question des Affaires étrangères :

[Télex Wigny à Consubel Eville, 20/1/61; DA]

< Pour Bloock.

J'attire votre attention sur l'impérieuse nécessité d'écarter les ressortissants belges, qu'ils appartiennent ou non à la Gendarmerie katangaise, de la garde de ***Lumumba*** *et consorts. Je vous saurais gré d'exposer au Président Tshombe qu'il est de la plus haute importance que des Belges ne soient pas mêlés à cette opération, tant dans l'intérêt de la Belgique que des Africains >**

Indien Buitenlandse Zaken op de hoogte is van de dood van Lumumba, dan is dit een volkomen overbodig bericht, dat overigens geen enkel diplomatiek nut heeft.

Si les Affaires étrangères sont au courant de la mort de Lumumba, il s'agit d'un message tout à fait superflu, qui ne présente d'ailleurs aucun intérêt diplomatique.

Het antwoord van Van den Bloock :

[Telex Crener/Van den Bloock aan Belext, Eville, 20/1/61; DA]

< Secret.
Svt 17.
Puis vous assurer qu'aucun belge n'a été mêlé jusqu'à présent à garde ***Lumumba*** *et consorts et ne le sera puisque autorités katangaises considèrent que traitement de* ***Lumumba*** *est leur seul apanage. Depuis son arrivée, secret le plus absolu est observé d'ailleurs quant au lieu de détention et son sort. Malgré conseils de modération qui leur ont été donnés, ministres katangais paraissent malheureusement assez indifférent à répercussions d'un mauvais traitement >**

Van den Bloock antwoordt niet alleen op de bekommernis van Brussel, maar voegt er iets merkwaardigs aan toe : de Katangese ministers zijn onverschillig voor de weerslag van een slechte behandeling. Moet men in de laatste zin een toespeling zien op de geruchten over de dood van Lumumba ? Het is mogelijk. Maar zeer transparent is de boodschap niet en men vraagt zich af waarom Van den Bloock, die net als de Amerikaanse consul intussen geruchten over de dood van Lumumba zal hebben opgevangen, daar niet uitdrukkelijk melding van maakt.

Diezelfde dag krijgt E'ville nog een ander bericht, nu van d'Aspremont Lynden.

[Telex d'Aspremont Lynden aan Consubel Eville, Minaf, 20/1/61; DA]

La réponse de Van den Bloock :

[Télex Crener/Van den Bloock à Belext, Eville, 20/1/61; DA]

Van den Bloock répond non seulement aux inquiétudes de Bruxelles, mais il y ajoute une observation étonnante : les ministres katangais sont indifférents aux répercussions d'un mauvais traitement. La dernière phrase serait-elle une allusion aux rumeurs relatives à la mort de Lumumba ? C'est possible. Mais le message n'est pas très transparent et l'on se demande pourquoi Van den Bloock, qui tout comme le consul américain aura eu vent des rumeurs concernant la mort de Lumumba, n'en fait pas explicitement mention.

Le même jour, un autre message arrive à Élisabethville, émanant cette fois de d'Aspremont Lynden.

[Telex d'Aspremont Lynden à Consubel Eville, Minaf, 20/1/61; DA]

< Il me paraît nécessité politique :
Primo*. Assurer garde étroite répète étroite* ***Lumumba****.*
Secundo*. Eviter mauvais traitements et suppression >**

Zou men in het tweede gedeelte van deze boodschap een diplomatiek manœuver kunnen zien, dan moet men tegelijk erkennen dat het eerste deel van de telex het positief effect daarvan teniet doet. Hoe zou d'Aspremont Lynden zo'n telex ooit publiek kunnen maken. Integendeel, deze boodschap zit helemaal in de lijn van al zijn vorige. Hij drukt opnieuw zijn bekommernis uit voor een eventuele bevrijding van Lumumba. Ook na de transfer van Lumumba naar Katanga, vraagt d'Aspremont Lynden waakzaamheid !

De kabinetsraad van 20 januari 1961

Op de kabinetsraad van vrijdag 20 januari komen de Congolese problemen uitvoerig ter sprake, zowel in de voor- als in de namiddag. Maar van Lumumba is er in de notulen geen sprake, tenzij incidenteel. De transfer van Lumumba — niet zijn dood — verschijnt slechts als een incident in de notulen van een vergadering die waarschijnlijk een bewogen verloop heeft gekend. Wigny beklaagt zich eens te meer over het gebrek aan coördi-

Si l'on peut voir une manœuvre diplomatique dans la seconde partie de ce message, force est cependant de reconnaître que l'effet positif (…) en est totalement annihilé par la première partie du télex. Comment d'Aspremont Lynden pourrait-il jamais publier pareil télex ? Ce message s'inscrit au contraire dans le droit fil de ses messages précédents. Il fait une nouvelle fois part de sa préoccupation quant à la libération éventuelle de Lumumba. Le ministre d'Aspremont Lynden demande qu'il soit également fait preuve de vigilance après le transfert de Lumumba au Katanga !

Le conseil de cabinet du 20 janvier 1961

Les problèmes congolais sont largement évoqués lors du conseil de cabinet du vendredi 20 janvier, et ce, tant le matin que l'après-midi. Mais il n'est pas question de Lumumba dans le procès-verbal, sauf incidemment. Le transfert de Lumumba — et non sa mort — n'apparaît que comme un incident dans le procès-verbal d'une séance qui a probablement été mouvementée. Wigny se plaint une fois de plus du manque de coordination.

natie. De notulist vat zijn tussenkomst aldus samen. « *Il (Wigny) souligne également l'unité de vues qui existe à l'échelon ministériel sur une politique tendant à encourager au maximum la réconciliation des Congolais modérés et à accorder une aide substantielle, avec l'accord de nos amis. Il doit constater toutefois que le climat qui permettrait d'arriver à un véritable soutien de nos Alliés fait défaut à cause des multiples incidents qui se produisent périodiquement, notamment le pasage des troupes congolaises par le Ruanda, le transfert de Lumumba à Elisabethville, l'incident de sept militaires belges du Ruanda qui ont passé la frontière congolaise, les maladresses de Léopoldville comme le rappel de M. Dayal, les démarches de M. Bomboko à Paris en vue du recrutement de volontaires etc. Il estime que le Conseil devrait confirmer à nouveau sa ligne de conduite et qu'il devrait prendre les mesures nécessaires pour éviter à l'avenir de nouveaux malentendus* ». Tussen de lijnen kan men opmaken dat de bespreking geanimeerd verlopen is. Wigny *« confirme que son action est contrecarrée par la succession des incidents »*, aldus nog de notulen van de vergadering die besluiten dat de Congopolitiek voortaan door Wigny wordt gecoördineerd ([22]).

Besluit

Wordt Brussel geïnformeerd over Lumumba's dood in de eerste dagen die volgen op 17 januari ? Wij tasten daarover in het duister. Er is geen enkele duidelijke aanwijzing dat Belgische regeringsinstanties voor 20 januari op de hoogte zouden zijn van de dood van Lumumba of geruchten daarover. Het is mogelijk, maar wij kunnen het niet bevestigen. De berichten tot die datum kunnen dan ook in twee richtingen worden geïnterpreteerd.

2. **« We kennen enkel geruchten »**

Majoor Loos — minister d'Aspremont Lynden — ambassadeur Rothschild

Moeten wij nu aannemen dat Buitenlandse Zaken of Afrikaanse Zaken in Brussel nog dagen lang zonder informatie blijven ? Absoluut niet. Wij zijn ervan overtuigd dat ten laatste op 21 januari bepaalde regeringsinstanties in Brussel op de hoogte zijn van de dood van Lumumba, of tenminste van de geruchten daarover. In de voormiddag van zondag 22 januari schrijft commandant Smal in E'ville een lange brief aan majoor Loos in Brussel. Daarin doet de vertrouwensman van Loos het relaas van de voorbije week. Hij spreekt uitsluitend over de moelijke

([22]) PV nr 155 van 20 januari 1961.

Le rédacteur du procès-verbal résume son intervention comme suit : *« Il (Wigny) souligne également l'unité de vues qui existe à l'échelon ministériel sur une politique tendant à encourager au maximum la réconciliation des Congolais modérés et à accorder une aide substantielle, avec l'accord de nos amis. Il doit constater toutefois que le climat qui permettrait d'arriver à un véritable soutien de nos Alliés fait défaut à cause des multiples incidents qui se produisent périodiquement, notamment le passage des troupes congolaises par le Ruanda, le transfert de Lumumba à Elisabethville, l'incident de sept militaires belges du Ruanda qui ont passé la frontière congolaise, les maladresses de Léopoldville comme le rappel de M. Dayal, les démarches de M. Bomboko à Paris en vue du recrutement de volontaires etc. Il estime que le Conseil devrait confirmer à nouveau sa ligne de conduite et qu'il devrait prendre les mesures nécessaires pour éviter à l'avenir de nouveaux malentendus »*. On peut lire entre les lignes que la discussion a été animée. Wigny « *confirme que son action est contrecarrée par la succession des incidents* », toujours d'après le procès-verbal de la réunion, qui précise en guise de conclusion que la politique congolaise sera désormais coordonnée par Wigny ([22]).

Conclusion

Bruxelles est-il informé de la mort de Lumumba au cours des premiers jours qui suivent le 17 janvier ? Ce point demeure obscur. Rien n'indique clairement que des instances gouvernementales belges auraient été informées avant le 20 janvier de la mort de Lumumba ou de rumeurs à ce sujet. Cela est possible, mais nous ne pouvons le confirmer. Les informations antérieures à cette date peuvent dès lors s'interpréter de deux façons.

2. **« Nous avons seulement connaissance de rumeurs »**

Le major Loos — le ministre d'Aspremont Lynden — l'ambassadeur Rothschild

Faut-il admettre que les Affaires étrangères ou les Affaires africaines à Bruxelles aient dû attendre plusieurs jours avant d'être informées ? Absolument pas. Nous sommes convaincus que c'est au plus tard le 21 janvier que certaines instances gouvernementales à Bruxelles ont été informées de la mort de Lumumba, ou du moins des rumeurs qui circulaient à ce sujet. Dans la matinée du dimanche 22 janvier, le commandant Smal, à Élisabethville, écrit une longue lettre au major Loos à Bruxelles. Dans cette lettre, l'homme de confiance de

([22]) PV n° 155 du 20 janvier 1961.

onderhandelingen over het militair akkoord. Hij schrijft onder meer het volgende :

Loos relate les événements de la semaine écoulée. Il parle exclusivement des négociations épineuses auxquelles a donné lieu l'accord militaire. Il écrit notamment ce qui suit :

< Étant donné des vues aussi arrêtées de part et d'autre, Frédéric ([23]) se rendit en inspection à Kongolo, avec le Cel Crèvecœur, me priant de suivre de près l'affaire en cours. J'ai fait intervenir plusieurs personnes pour assiéger la place-forte qu'était Louis ([24]) (le Proff ([25]) , Mr. VDB([26]), Albert L. ([27]) , et le Cel Cas ([28]), qui vous en auront parlé tous les deux, ainsi que votre serviteur). D'autre part, Tshombe entrepris par ailleurs marquait son accord à la négociation avec la délégation. > ([29])

Liégeois en kolonel Cassart zijn vermoedelijk op 21 januari naar België teruggekeerd. Smal gaat ervan uit dat zij Loos al hebben gebriefd over de onderhandelingen voor een militaire alliantie. Welnu, commandant Liégeois is de vertrouwensman van Loos, de plaatsvervanger van Smal in E'ville tijdens diens afwezigheid in december en januari. Het is ondenkbaar dat Liégeois in de beslotenheid van Loos' kantoor niet alle informatie heeft verstrekt waarover hij beschikte ook over het lot van Lumumba. En de beslissing heeft meegedeeld die het Bureau-conseil op 19 januari daaromtrent had genomen, namelijk zich te aligneren op de houding van de Katangese regering ([30]).

Wij gaan ervan uit dat Loos zijn minister op de hoogte brengt. Wij gaan er eveneens van uit dat minister d'Aspremont Lynden zijn vriend Rothschild in vertrouwen neemt. Wij herhalen : dit zijn hypotheses, maar ze lijken ons plausibel. We zullen verder aangeven dat wij twijfels hebben met betrekking tot minister Wigny. De relatie tussen Wigny en d'Aspremont Lynden was slecht. Het is niet uitgesloten dat d'Aspremont Lynden en Rothschild hem voorlopig buiten de zaak hebben gelaten.

De Militaire Veiligheid — minister Gilson

Gaston Eyskens maakte dagelijks vele aantekeningen van gesprekken, telefoontjes, opmerkelijke gebeurtenissen. Onder deze handgeschreven notities in zijn

Liégeois et le colonel Cassart sont sans doute rentrés en Belgique le 21 janvier. Smal part du principe qu'ils ont déjà informé Loos sur l'état d'avancement des négociations portant sur la conclusion d'une alliance militaire. Or, le commandant Liégeois est l'homme de confiance de Loos, le remplaçant de Smal à Elisabethville pendant son absence en décembre et janvier. Il est impensable que Liégeois n'ait pas fourni, dans l'intimité du bureau de Loos, toutes les informations dont il disposait, y compris celles concernant le sort de Lumumba. Et qu'il n'ait pas communiqué la décision que le Bureau-conseil avait prise à ce sujet le 19 janvier, à savoir de s'aligner sur l'attitude du gouvernement katangais ([30]).

Nous présumons que Loos informe son ministre. Nous présumons également que le ministre d'Aspremont Lynden met son ami Rothschild dans la confidence. Répétons-le : il s'agit d'hypothèses, mais celles-ci nous semblent plausibles. Nous avons par ailleurs des doutes en ce qui concerne le ministre Wigny. Les relations entre Wigny et d'Aspremont Lynden étaient mauvaises. Il n'est dès lors pas exclu que d'Aspremont Lynden et Rothschild l'aient maintenu provisoirement à l'écart de l'affaire.

La Sécurité militaire — le ministre Gilson

Gaston Eyskens prenait quotidiennement beaucoup de notes concernant ses entretiens, ses appels téléphoniques, les événements particuliers. Parmi les notes

([23]) Vandewalle.
([24]) Marlière.
([25]) Clemens.
([26]) Van den Bloock.
([27]) Liégeois.
([28]) Cassart.
([29]) Verzameling IV.
([30]) Op 24 januari 1961 schreef Liégeois vanuit zijn woonplaats in de provincie Luxemburg een brief aan Defensie in verband met zijn rol tijdens de muiterij van de *Force publique* (FP) in juli 1960 (berust in zijn persoonlijk dossier op het CDH van Defensie). Dat bewijst dat Liégeois zich op 24 januari in België bevond en sedert zijn terugkeer de tijd had gevonden voor een uitvoerig rapport.

([23]) Vandewalle
([24]) Marlière
([25]) Clemens
([26]) Van den Bloock
([27]) Liégeois
([28]) Cassart
([29]) Collection n° 000.
([30]) Le 24 janvier 1961, Liégeois a écrit, depuis son domicile dans la province de Luxembourg, une lettre à la Défense concernant le rôle qu'il a joué pendant la mutinerie de la Force publique (FP) en juillet 1960 (lettre qui est conservée dans son dossier personnel au CDH de la Défense). Ce document prouve que Liégeois se trouvait en Belgique le 24 janvier et que, depuis son retour, il avait trouvé le temps de rédiger un rapport détaillé.

archief vinden we een merkwaardige aantekening. Zij is genomen op 3 februari en luidt als volgt :

[121. Notitie van premier Eyskens, 3/2/61 ; PE 6079]

< Congo/
3 feb. 1961/
te 13 u ontving ik d'Aspremont en/
Gilson. Deze was drager van een/
bericht meldende dat Lu gedood/
werd ± 12 jan. — Te 15 ½ telefoneert/
Gilson dat dit bericht werd overgemaakt/
door Luit. Kol. die vandaag zelfmoord/
*heeft gepleegd >**

Op het eerste zicht zou men uit deze aantekening kunnen afleiden dat premier Eyskens op 3 februari voor het eerst met het nieuws van de dood van Lumumba wordt geconfronteerd. Bij nader toezien moet men waarschijnlijk concluderen dat niet zozeer het nieuws van de dood van Lumumba in deze aantekening centraal staat, dan wel het bezoek van Gilson vergezeld van zijn collega d'Aspremont, en de daaropvolgende spectaculaire mededeling van de zelfmoord van de luitenant-kolonel die het bericht had overgemaakt.

Is premier Eyskens waarschijnlijk niet verrast door de mededeling van de dood van Lumumba, dan is dat duidelijk wel het geval voor Gilson. Inderdaad, als de minister van Defensie het nodig vindt de premier op 3 februari op de hoogte te brengen van het nieuws dat hij die dag van de Militaire Veiligheidsdienst heeft vernomen, dan moeten we wel concluderen dat hij niet eerder van dat nieuws op de hoogte was. Anders had hij Eyskens ook al eerder op de hoogte gebracht en dan had zijn demarche van 3 februari verder geen enkele zin. Hetzelfde geldt voor de *Service de Renseignements et d'Action* (SDRA) van kolonel Darville. Aangezien de Militaire Veiligheidsdienst onmiddellijk de minister van Defensie op de hoogte brengt van het door haar als belangrijk beoordeelde nieuwsfeit, mogen we aannemen dat zij dat ook al eerder zou hebben gedaan, indien ze eerder was ingelicht.

Op het eerste zicht is het verwonderlijk dat de Militaire Veiligheid het nieuws van Lumumba's dood zo laat verneemt. Er zijn immers veel Belgische militairen in E'ville. Maar er is een voor de hand liggende verklaring. Sedert september 1960 zijn alle Belgische militairen van Defensie overgeheveld naar Afrikaanse Zaken. Defensie heeft strict genomen geen contactpersonen meer. En kolonel Grandjean, de man waarvan Loos zelf zegt

manuscrites regroupées dans ses archives, nous trouvons une annotation étrange. Elle date du 3 février et est formulée comme suit :

[121. Note du premier ministre Eyskens, 3/2/61 ; DE 6079]

< Congo/
3 feb. 1961/
te 13 u ontving ik d'Aspremont en/
Gilson. Deze was drager van een/
bericht meldende dat Lu gedood/
werd ± 12 jan. — Te 15 ½ telefoneert/
Gilson dat dit bericht werd overgemaakt/
door Luit. Kol. die vandaag zelfmoord/
*heeft gepleegd >**

À première vue, on pourrait déduire de cette annotation que le premier ministre Eyskens est confronté pour la première fois, le 3 février, à la nouvelle de la mort de Lumumba. En examinant plus attentivement le document, on peut vraisemblablement en conclure que ce n'est pas tant la nouvelle de la mort de Lumumba qui est l'élément central de cette annotation, mais la visite de Gilson, accompagné de son collègue d'Aspremont, et l'annonce spectaculaire du suicide du lieutenant-colonel qui avait transmis le message.

Si le premier ministre Eyskens n'est vraisemblablement pas étonné par l'annonce de la mort de Lumumba, c'est par contre manifestement le cas pour Gilson. En effet, si le ministre de la Défense nationale estime nécessaire d'annoncer au Premier ministre, le 3 février, la nouvelle qu'il a apprise le jour même de la Sécurité militaire, c'est de toute évidence parce qu'il n'était pas au courant de cette nouvelle. Dans le cas contraire, il en aurait informé Eyskens plus tôt et sa démarche du 3 février n'aurait plus eu aucun sens. Cette observation s'applique également au Service de Renseignement et d'Action (SDRA) du colonel Darville. Étant donné que la sécurité militaire informe immédiatement le ministre de la Défense nationale de cette nouvelle, jugée importante par ce service, nous pouvons supposer qu'il l'aurait fait plus tôt s'il avait été au courant.

À première vue, il est surprenant que la Sécurité militaire apprenne si tard la mort de Lumumba. Il y a en effet de nombreux militaires belges casernés à Élisabethville. Mais il y a une explication évidente à cela. Depuis septembre 1960, tous les militaires belges relevant du ministère de la Défense ont été transférés au département des Affaires africaines. Le ministère de la Défense ne dispose, à strictement parler, plus d'aucun contact. Et le

dat hij « *het oog van de Place Dailly* » is, heeft op 14 januari Katanga verlaten ([31]).

Wie is de luitenant-kolonel die het bericht heeft ontvangen en zelfmoord heeft gepleegd ? En is er een relatie met de gebeurtenissen in Congo ? Uiteraard waren dit vragen die de experts intrigeerden. De luitenant-kolonel in kwestie is Jean Joseph Depireux. Op 3 februari tussen 12.15 en 12.35 u berooft hij zich in zijn kantoor met zijn dienstpistool van het leven. Uit het onderzoek naar de omstandigheden van deze zelfmoord — en in het bijzonder uit de door Depireux nagelaten brieven — blijkt dat de officier depressief was en dat zijn zelfmoord geen enkel verband houdt met de zaak-Lumumba. In zijn rapport verwijst kolonel Darville enkel impliciet naar het nieuws over Lumumba :

colonel Grandjean, celui dont Loos dit lui-même qu'il est « l'œil de la Place Dailly », a quitté le Katanga le 14 janvier ([31]).

Qui est le lieutenant-colonel qui a reçu l'avis et s'est suicidé ? Y a-t-il une relation avec les événements du Congo ? Ce sont bien entendu des questions que se sont posées les experts. Le lieutenant-colonel en question est Jean Joseph Depireux. Le 3 février, entre 12 heures 15 et 12 heures 35, il met fin à ses jours dans son bureau avec son arme de service. Il ressort de l'enquête sur les circonstances de ce suicide — et plus particulièrement des lettres laissées par Depireux — que l'officier était dépressif et que son suicide n'a aucun rapport avec l'affaire Lumumba. Dans son rapport, le colonel Darville ne fait référence que de manière implicite à la nouvelle concernant la mort de Lumumba :

< Le 3 février vers 1100 hrs, en présence des LCL Somville et Gustin, le LCL Depireux m'a signalé qu'il avait reçu quelques minutes plus tôt un renseignement très important qu'il croyait exact. J'ai partagé son opinion, et en possession du renseignement que le LCL Depireux m'avait remis j'ai quitté les locaux vers 1130 hrs après lui avoir demandé de ne pas quitter le bureau avant 1215 hrs au cas où j'aurais besoin de lui > ([32]).

Darville zegt niet over welk nieuws het hier gaat en evenmin wie hijzelf gaat opzoeken (dat is niet relevant voor een rapport over de zelfmoord van Depireux), maar het is duidelijk uit de notitie van Eyskens dat het gaat om de dood van Lumumba en dat Darville onmiddellijk, hetzij zijn chef, kolonel Margot, hetzij de minister van Defensie zelf heeft gecontacteerd. Wij weten niet door wie Depireux op de hoogte is gebracht. Maar er is wel een telex van Smal uit E'ville die mogelijk een allusie bevat op de mededeling aan de SDRA.

Darville ne dit pas de quel renseignement il est question ici et ne précise pas davantage qui il va consulter (ce n'est pas important dans le cadre d'un rapport sur le suicide de Depireux), mais il ressort clairement de la note d'Eyskens qu'il s'agit de la mort de Lumumba et que Darville a contacté immédiatement soit son chef, le colonel Margot, soit le ministre de la Défense lui-même. Nous ne savons pas qui a informé Depireux. Il y a cependant un télex envoyé par Smal d'Élisabethville, qui contient une possible allusion à la communication au SDRA.

[Telex Smal aan Loos, Eville z.n., 3/2/61 ; PVDW]

[Télex de Smal à Loos, Eville s.n., 3/2/61 ; DVDW]

< Personnel pour major Loos.
Pour sauvegarder intégrité du dispositif liaison antoine frédéric jules indispensable qu'une indication officielle parvienne à Créner au sujet situation affaire Trinquier.
Demandons plus extrême discrétion notamment vis-à-vis Van den Bloock.
*Sans plus de précisions, il se pourrait que certaines fuites aient eu lieu à Bruxelles >**

([31]) Grandjean en Vandewalle waren als water en vuur. Vandewalle zal zijn veto stellen tegen diens terugkeer naar Katanga.

([32]) Een eerste verslag werd opgemaakt door Kolonel Darville (« *Note relative au décès de de LCL Depireux de JS2-SDRA »,* 6 februari 1961, 4 blz. met als bijlage fotokopie van de afscheidsbrieven; aanwezig met een begeleidende brief van generaal Detige, kabinetschef Defensie, aan generaal Dinjeart, 7 februari 1961; in AKP, Militair Huis). Diverse stukken ook in zijn persoonlijk in het CDH van Defensie.

([31]) Grandjean et Vandewalle étaient comme chien et chat. Vandewalle opposera son veto au retour de celui-ci au Katanga.

([32]) Un premier rapport a été établi par le colonel Darville («Note relative au décès de LCL Depireux de JS2-SDRA », 6 février 1961, 4 p. avec, en annexe, une photocopie des lettres d'adieu; avec une lettre d'accompagnement du général Detige, chef du cabinet de la Défense, adressée au général Dinjeart, 7 février 1961; in APR, Maison militaire).

Laten we terugkeren tot Gilson en zijn collega's. In zijn memoires noteert Wigny op 3 februari.

Revenons à Gilson et ses collègues. Dans ses mémoires, Wigny note le 3 février.

< Vendredi 3 février 1961
(…)
15 heures 30
Arthur Gilson pendant le Conseil me donne une terrible nouvelle : au Katanga Lumumba a été assassiné dans la nuit du 17 au 18 janvier >([33])

Deze notitie stelt ons voor een ernstig probleem. De wekelijkse kabinetsraad van vrijdag 3 februari duurt, volgens het proces-verbaal van 10 tot 12.40 u. Hoe kan Wigny dan noteren : « *15 heures 30* » ? Bovendien was Wigny verontschuldigd op de kabinetsraad (hij was waarschijnlijk druk doende zijn antwoord op het plan-Cleveland voor te bereiden). Hoe kan Wigny dan beweren dat hij het nieuws tijdens de kabinetsraad ontving ? Het is mogelijk dat Wigny zich vergist en verschillende zaken door elkaar haalt. Zo situeert hij zijn gesprek met de koning op diezelfde dag om 10 u terwijl het in werkelijkheid plaats vindt om 16.00 u. Heeft hij per vergissing beide elementen verwisseld ? Waarlijk te veel gissingen om hier stevige grond onder de voeten te hebben.

Uit de combinatie van de bekende gegevens leiden we af dat Gilson pas na 11.30 u kan zijn ingelicht door kolonel Margot (hoofd Staf Inlichtingen (JS2)) of kolonel Darville (hoofd SDRA). Dat gebeurt waarschijnlijk nog tijdens de kabinetsraad. Na afloop van de kabinetsraad — omstreeks 13 u — gaat hij samen met d'Aspremont de premier opzoeken. Daaruit mogen we afleiden dat Gilson het nieuws in elk geval niet heeft meegedeeld aan de kabinetsraad.

Geruchten en geen zekerheid

Uit zijn memoires zouden we moeten opmaken dat Wigny niet eerder dan 3 februari op de hoogte was. Dat lijkt onwaarschijnlijk. Anderzijds blijkt dat Wigny zich ook na 3 februari in onwetendheid blijft hullen. Wie Brussel ook inlicht en wat Brussel ook verneemt, Buitenlandse Zaken onderneemt niets tot 13 februari, wanneer het nieuws officieel door de Katangese regering wordt meegedeeld. Ook tegenover de eigen diplomaten ([34]). Wanneer het persagentschap Reuter op 9 februari als eer-

Cette note nous pose un sérieux problème. Au vu du procès-verbal, le conseil de cabinet hebdomadaire, tenu le vendredi 3 février, a eu lieu entre 10 h et 12 h 40. Comment, dans ce cas, Wigny peut-il noter « 15 heures 30 » ? De plus, Wigny s'était fait excuser lors de ce conseil de cabinet (il préparait sans doute activement sa réponse au plan Cleveland). Comment Wigny peut-il dès lors affirmer avoir appris la nouvelle pendant le conseil de cabinet ? Il est possible que Wigny se trompe et qu'il confonde plusieurs choses. C'est ainsi qu'il dit avoir eu un entretien avec le Roi ce même jour à 10 h, alors qu'en réalité, cet entretien a eu lieu à 16 h. A-t-il confondu les deux choses ? Les conjectures sont, en l'occurrence, vraiment trop nombreuses pour que l'on puisse faire fond sur ces éléments.

Nous déduisons de la combinaison des données connues que Gilson n'a pu être informé par le colonel Margot (chef de l'état-major des renseignements (JS2)) ou par le colonel Darville (chef SDRA) qu'après 11 h 30. Il est probable que cette information lui soit encore communiquée pendant le conseil de cabinet. À l'issue du conseil de cabinet — aux environs de 13 h — il se rend chez le premier ministre en compagnie de d'Aspremont. Nous pouvons en déduire que Gilson n'a en tout cas pas annoncé la nouvelle au conseil de cabinet.

Des rumeurs, mais pas de certitude

Nous dévrions déduire des mémoires de Wigny que celui-ci n'a pas été au courant des événements avant le 3 février. Il semble pourtant peu probable qu'il en ait été ainsi. Il s'avère, d'autre part, que Wigny continue à feindre l'ignorance même après le 3 février. Quel que soit l'informateur de Bruxelles et quelles que soient les informations reçues par Bruxelles, les Affaires étrangères ne prennent aucune initiative, même à l'égard de leurs propres diplomates ([34]), avant le 13 février, jour où la nou-

([33]) Wigny, *Mémoires du Congo*, blz. 000.

([34]) Davignon verklaart voor de parlementaire onderzoekscommissie dat hij het nieuws van Lumumba's dood vernam op de luchthaven van E'ville toen hij er samen met ambassadeur Carlier op 5 februari arriveerde voor een missie bij president Tshombe. We noteren dat deze missie aanvankelijk zou worden geleid door Rothschild, maar dat die zich op 4 februari ziek meldde.

([33]) Wigny, *Mémoires du Congo*, p. 000.

([34]) Davignon déclare devant la commission d'enquête parlementaire qu'il a appris la nouvelle du décès de Lumumba à l'aéroport d'Élisabethville, lorsqu'il y est arrivé le 5 février, accompagné de l'ambassadeur Carlier, pour une mission auprès du président Tshombe. Nous notons que cette mission devait à l'origine être conduite par M. Rothschild, mais que celui-ci s'était fait porter malade le 4 février.

ste het « nieuws » bekendmaakt, schrijft Wigny aan de Belgische ambassadeur in Washington :

velle est officiellement communiquée par le gouvernement katangais. Lorsque l'agence de presse Reuter annonce, la première, la « nouvelle », le 9 février, Wigny écrit à l'ambassadeur de Belgique à Washington :

[Telex Wigny aan Scheyven, 9/2/61; ???]

[Télex Wigny à Scheyven, 9/2/61; ???]

*< Très urgent. Reuter annonce Lumumba serait mort. Ce n'est pas la première fois que telle nouvelle circule. Sommes sans aucune confirmation. Vous rappelle que transfert et garde Lumumba sont le fait des seuls congolais sans aucune intervention belge. Notre seule intervention a été d'insister pour que ce prisonnier soit traité humainement. Si fatale nouvelle était confirmée par Eville nous nous dissocierions énergiquement, encore que je ne puisse préciser les formes tant que j'ignore les circonstances. Dès à présent alertez Secrétaire Général pour assurer protection nos huit soldats prisonniers car nouvelle même fausse les met en péril. Si la mort de Lumumba prisonnier est confirmée il appartiendra au seul gouvernement katangais seul responsable de la garde de ce prisonnier de fournir justification. Mais sévices sur soldats belges prisonniers dans une ville où se trouve ONU seraient pour cette dernière une flétrissure. Souhaite nouvelle fausse mais ne pouvons négliger aucune précaution et ne perdre aucun moment >**

In feite aligneert Wigny zich op de Katangese regering. Wat kon de Belgische regering overigens aanvangen met de mededeling dat Lumumba dood was ? Zo'n mededeling kon België alleen in een lastig parket brengen. Dat biedt een verklaring voor het stilzwijgen, maar wijst meteen ook op een merkwaardige vorm van medeplichtigheid.

Wigny s'aligne en fait sur le gouvernement katangais. Comment le gouvernement belge pouvait-il du reste réagir à l'annonce de la mort de Lumumba ? Une telle information pouvait seulement plonger la Belgique dans l'embarras. Cela explique le silence, mais témoigne en même temps d'une forme étrange de complicité.

[133. Telex d'Aspremont Lynden aan Consubel Eville, Minaf 23709/cab, 9/2/61; DA]

[133. Télex d'Aspremont Lynden à Consubel Eville, Minaf 23709/cab, 9/2/61; DA]

< Créner.

Agence Reuter nous signale que selon certaines rumeurs Patrice ***Lumumba*** *serait décédé. Reconnaissant vous informer auprès autorités katangaises origine rumeurs susceptibles être reprises par presse internationale. Prière me communiquer d'urgence renseignements obtenus >**

[134. Telex Wigny aan Consubel Eville, Belext 42, 09/2/61; DA]

[134. Télex Wigny à Consubel Eville, Belext 42, 09/2/61; DA]

< Secret pour Bloock.

*Si réponse à télégramme Minaf 23709 affirmative, veuillez souligner auprès Tshombé que nouvelle devrait être annoncée Eville par autorités katangaises. En attendant une telle annonce au moment que gouvernement katangais jugera opportun, Bruxelles gardera silence >**

[135. Telex minister Wigny aan Consubel Eville, Belext 43, 10/2/61; DA]

[135. Télex ministre Wigny à Consubel Eville, Belext 43, 10/2/61; DA]

< Pour Bloock.

*Suite mon 42. Si réponse négative, veuillez faire démarche très pressante réclamant traitement humain pour prisonnier >**

Premier Eyskens

Wij schreven het al. Wanneer Gilson premier Eyskens op 3 februari inlicht over de dood van Lumumba, dan is de eerste minister waarschijnlijk niet verrast. Om te beginnen veronderstellen we dat minister d'Aspremont Lynden de premier al eerder op de hoogte heeft gebracht van wat hijzelf via Loos-Liégeois heeft vernomen. Deze veronderstelling — meer is het niet — berust op de goede verstandhouding tussen de twee mannen. Maar er is meer. Op zondag 22 januari heeft premier Eyskens een gesprek gehad met Hilaire Lahaye, de liberale fractieleider in de Kamer. Die is zopas teruggekeerd van een reis in Congo, waar hij zekere belangen heeft. Van dit gesprek heeft Eyskens een uitvoerige handgeschreven notitie gemaakt, weliswaar in telegramstijl ([35]). Naar het einde van het gesprek komt ook de dood van Lumumba ter sprake

Premier ministre Eyskens

Nous l'avons déjà écrit. Lorsque Gilson informe le premier ministre Eyskens, le 3 février, de la mort de Lumumba, le premier ministre n'est probablement pas étonné. Tout d'abord, nous supposons que le ministre d'Aspremont Lynden avait déjà informé le premier ministre de ce qu'il avait lui-même appris par l'intermédiaire de Loos-Liégeois. Cette supposition — c'est bien de cela qu'il s'agit — se fonde sur les bonnes relations qu'entretiennent les deux hommes. Mais il y a plus. Le dimanche 22 janvier, le Premier ministre Eyskens a eu un entretien avec Hilaire Lahaye, chef du groupe libéral à la Chambre. Ce dernier vient de rentrer d'un voyage au Congo, où il a certains intérêts. De cet entretien, Eyskens a pris des notes manuscrites circonstanciées, en style télégraphique il est vrai ([35]). À la fin de l'entretien, la mort de Lumumba est, elle aussi, évoquée.

< Conclusion : chaos admin[istratif]/
Blancs qui entourent les Min[inistres] se font la/
guerre/
Il faut techniciens venant d'ici/
Vexa[tions] de l'ONU (vie de noce et détestent/
le nègre)/
Mort de ***Lumumba*** *s'en réjouissent/*
Mupipi a dit : Kasa l'a vendu p[ou]r 50 m[illions] à Tshombe/
Bomboko porte haine à Tshombe/
[p. 3]
Ileo : Congo=fruit mûr que le/
+ souple cueillera d[an]s les prochaines/
semaines/
Gens du Kivu qui arrivent doivent ê[tre]/
bien accueillis à Brux[elles]/
Fonds avant fin du mois !/
Bomboko pourrait se retourner vu haine/
c/ Tshombe/
Remet dossier remis par Pilate > ([36])

Dit document is om meerdere redenen interessant. Inderdaad het bevat een notitie, die niet bestemd is voor publicatie of voor het nageslacht. « *Réjouir* », in het Frans, kan betekenen dat men zich verheugt over een gebeurtenis in het verleden of in de toekomst. Maar de gebruikte tijd lijkt te verwijzen naar het verleden. Zoniet was de uitdrukking « *s'en réjouiraient* » gebruikt om een wens uit te drukken. De vermelding van de « verkoop » van Lumumba door Kasa Vubu aan Tshombe — een zeer hypothetische informatie overigens — lijkt eveneens in die richting te wijzen. Indien men zich houdt aan

Ce document est intéressant à plus d'un titre. Il contient en effet une note qui n'est pas destinée à être publiée ni à passer à la postérité. « Se réjouir » peut signifier que l'on se réjouit d'un événement passé ou à venir. Le temps utilisé semble cependant renvoyer au passé. Sinon, le télex aurait dit « s'en réjouiraient » afin d'exprimer un souhait. C'est ce qui semble également ressortir du passage selon lequel Lumumba aurait été « vendu » par Kasa Vubu à Tshombe information par ailleurs très hypothétique. Pour autant que l'on s'en tienne à cette source, Esykens était peut-être déjà au courant de la

([35]) Dat dit gesprek op zondag doorgaat zou er kunnen op wijzen dat Lahaye veel belang hecht aan zijn mededelingen.

([36]) Verzameling IV.

([35]) Le fait que cet entretien ait lieu le dimanche pourrait porter à croire que Lahaye attache une grande importance à ses communications.

([36]) Collection n°000.

deze bron, dan kende Eyskens het nieuws misschien al eerder, want er wordt verder geen bijzonder belang aan gehecht. De informatie staat verloren tussen de rest. Dus de mededeling over de dood van Lumumba is voor Eyskens een inlichting zoals een andere, of hij kent het nieuws al en het is niet nodig dat bericht in de verf te zetten.

« *Mort de Lumumba s'en réjouissent* ». Het zou niet correct zijn uit deze notitie in telegramstijl al te veel conclusies te willen trekken. Spreekt Hilaire Lahaye over de dood van Lumumba als een zekerheid, als een gerucht, als een speculatie ? En wie verheugt zich over de dood van Lumumba ? Toch staat één ding vast : op 22 januari komt in een gesprek tussen de premier en de liberale fractievoorzitter in de Kamer het lot van Lumumba ter sprake en wordt gealludeerd op zijn dood (hetzij als een gegeven, hetzij als een verwachting). Dat is — enkele dagen na de transfer — een feit van betekenis.

3. **Diplomatieke leugens**

Humanitaire bekommernis

Op 22 januari verschijnt in de Britse zondagskrant *The Observer* een scherp artikel tegen België naar aanleiding van het VN-rapport over de transfer van Lumumba gebaseerd op de getuigenis van zes Zweedse VN-militairen op de luchthaven van Luano. België wordt medeverantwoordelijk geacht voor de mishandeling die Lumumba volgens dit rapport heeft ondergaan ([37]). Omstreeks dat tijdstip — onze hypothese — verneemt minister d'Aspremont Lynden het nieuws van de dood van Lumumba. En nog op 22 januari komt in een gesprek tussen premier Eyskens en Hilaire Lahaye de dood van Lumumba ter sprake. Men kan dus vermoeden wat het onderwerp van gesprek zal zijn tussen premier Eyskens en minister d'Aspremont Lynden op maandagochtend 23 januari. Het dagblad *De Standaard* schrijft hierover : *« Eerste-Minister Eyskens heeft maandagochtend met graaf d'Aspremont Lynden, minister van Afrikaanse Zaken, de huidige moeilijkheden in Kongo en Roeanda-Oeroendi besproken. In regeringskringen legt men de nadruk op het feit dat de Belgische regering in geen enkel opzicht betrokken is bij de overbrenging van Loemoemba naar Katanga. Men hoopt overigens dat hij op menswaardige wijze behandeld zal worden. Maar van de andere kant verwondert men zich over de door hem gewekte internationale belangstelling »*. Waarna de be-

([37]) Dat artikel zal aanleiding geven tot een correspondentie tussen tussen de liberale Kamervoorzitter Kronacker en *The Observer*, en tussen Kronacker en secretaris-generaal Van den Bosch van Buitenlandse Zaken.

nouvelle, car elle ne fait pour le reste l'objet d'aucune attention particulière. Cette information se trouve perdue parmi les autres. L'annonce de la mort de Lumumba est une information comme une autre pour Eyskens, ou bien il est déjà au courant et il est inutile de la mettre en exergue.

« Mort de Lumumba s'en réjouissent ». Il ne serait pas correct de vouloir tirer trop de conclusions de ces notes rédigées en style télégraphique. Hilaire Lahaye parle-t-il de la mort de Lumumba comme d'une certitude, comme d'une rumeur, comme d'une spéculation ? Et qui se réjouit de la mort de Lumumba ? Et pourtant, une chose est certaine : le 22 janvier, le sort de Lumumba est évoqué au cours d'un entretien entre le premier ministre et le président du groupe libéral à la Chambre et il est fait allusion à sa mort (soit comme une donnée, soit comme un espoir). Il s'agit là, quelques jours après le transfert, d'un fait important.

3. **Mensonges diplomatiques**

Préoccupations humanitaires

Le 22 janvier, le journal dominical britannique *The Observer* publie un article virulent contre la Belgique à la suite d'un rapport de l'ONU sur le transfert de Lumumba, rapport basé sur le témoignage de six militaires suédois de l'ONU présents à l'aéroport de Luano. La Belgique y est accusée de partager la responsabilité du mauvais traitement dont aurait été victime Lumumba selon ce rapport ([37]). C'est plus ou moins au même moment — selon notre hypothèse — que le ministre d'Aspremont Lynden apprend la nouvelle de la mort de Lumumba. Ce même 22 janvier, la mort de Lumumba est évoquée dans une conversation entre le premier ministre Eyskens et Hilaire Lahaye. On peut donc supposer quel sera le sujet de l'entretien qu'auront le premier ministre Eyskens et le ministre d'Aspremont Lynden le lundi 23 janvier dans la matinée. Le quotidien *De Standaard* écrit à ce propos : *«* Le premier ministre Eyskens a évoqué lundi matin les difficultés actuelles au Congo et au Ruanda-Urundi avec le comte d'Aspremont Lynden, ministre des Affaires africaines. Dans les milieux gouvernementaux, on souligne que le gouvernement belge n'est aucunement impliqué dans le transfert de Lumumba au Katanga. On espère d'ailleurs qu'il sera traité avec dignité. On s'étonne par ailleurs de l'intérêt qu'il suscite sur le plan international. » Le journal pour-

([37]) Cet article donnera lieu à une correspondance entre le président libéral de la Chambre, Kronacker, et *The Observer*, et entre Kronacker et Van den Bosch, le secrétaire général des Affaires étrangères.

handeling van de gevangenen en gijzelaars van Gizenga ter sprake komt ([38]).

De beroering van het weekend levert meteen een verklaring voor de identieke telexen die d'Aspremont Lynden en Wigny op maandag 23 januari naar E'ville sturen en waarin zij een humanitaire bekommernis uitspreken voor het lot van Lumumba. Op basis van wat we weten en mogen veronderstellen is dit diplomatieke fictie. Interessant is het te weten dat het in dit geval d'Aspremont is die het bericht redigeert en dat de telex van Buitenlandse Zaken door Rothschild wordt geminuteerd op basis van het klad van d'Aspremont ([39]). Dat wijst duidelijk op concertatie en op een afstemming van de politiek van de beide departementen.

[Telex d'Aspremont aan Consubel Eville, Minaf, 23/1/61; DA]

< Vu menace de plus en plus grave et précise pesant sur populations européennes à Stan ([40]) et Kivu, insiste de façon spécialement pressante pour que traitement humain soit réservé à ***Lumumba*** *dont vie ne peut être en danger sous aucun prétexte. Souhaitable qu'il puisse être examiné par médecin de l'ONU. Aucun Belge ne peut être mêlé à cette affaire >**

De Belgische regering ontkent elke betrokkenheid

's Anderendaags in de Senaat, naar aanleiding van de bespreking van de begroting van Buitenlandse Zaken, neemt minister Wigny de gelegenheid te baat om de volgende verklaring af te leggen :

suit en évoquant le traitement des prisonniers et des ravisseurs de Gizenga ([38]).

L'agitation du week-end est à l'origine des télex identiques que d'Aspremont Lynden et Wigny envoient le lundi 23 janvier à Elisabethville et dans lesquels ils expriment leurs préoccupations humanitaires quant au sort de Lumumba. D'après ce que nous savons et pouvons supposer, c'est de la fiction diplomatique. Il est intéressant de savoir que dans le cas présent, c'est d'Aspremont qui rédige l'avis et que les minutes du télex des Affaires étrangères sont rédigées sur la base du brouillon de d'Aspremont ([39]). Cette manière de procéder témoigne manifestement d'une concertation et d'une harmonisation de la politique des deux départements.

[Télex d'Aspremont à Consubel Eville, Minaf, 23/1/61, DA]

Le gouvernement belge nie toute implication

Le lendemain, au Sénat, lors de la discussion du budget des Affaires étrangères, le ministre Wigny profite de l'occasion pour faire la déclaration suivante :

< Troisième fait, dont s'est occupée la presse internationale, et qui a créé une atmosphère défavorable à notre égard: le transfert de M. ***Lumumba****, de Léopoldville à Elisabethville. Et d'aucuns d'insinuer immédiatement que le gouvernement belge n'est pas étranger à cette mesure.*

Je vous l'affirme, de la façon la plus solennelle, nous n'avons été mêlés, en aucune façon, ni directement ni indirectement, à ce transfert. Je n'ai pas à juger si les autorités africaines ont bien ou mal agi; de moi, qui me suis gardé, contre bien des sollicitations, de porter un jugement à l'époque sur les agissements du gouvernement de M. ***Lumumba****, vous n'attendrez certes pas que j'intervienne d'une façon plus indiscrète dans les décisions du gouvernement actuel.*

Mon souci a été double. J'ai immédiatement téléphoné à Elisabethville pour vérifier qu'aucun Belge, — je ne parle pas de fonctionnaires, — n'avait participé à cette opération : notre consul général sur place m'en a donné l'assurance la plus formelle, ajoutant que la garde de ***Lumumba*** *incombait exclusivement aux autorités katangaises et que celles-ci, pour le surplus, se montraient extrêmement jalouses de leurs prérogatives.*

([38]) *De Standaard*, 24 januari 1961. De Witte maakt van de ontmoeting tussen Eyskens en d'Aspremont Lynden een vergadering van het Congo-comité waaraan ook Wigny deelneemt (*De moord*, blz. 300). Deze voorstelling is uit de lucht gegrepen. Nergens in *De Standaard* van 24 januari, waarop De Witte zich beroept, vindt men een bericht over een vergadering van een Congo-comité. Wel leest men in de krant dat premier Eyskens in de namiddag ook minister Wigny ontvangt.

([39]) Het klad van d'Aspremont Lynden en de minuut van Rothschild zijn samengeniet in het archief terug te vinden. Alle telexen van Buitenlandse Zaken worden ambtshalve getekend « Wigny ».

([40]) Leo overgeschreven.

([38]) *De Standaard*, 24 janvier 1961. De Witte fait de l'entrevue d'Eyskens et d'Aspremont Lynden une réunion du comité Congo, à laquelle participe aussi Wigny (*L'Assassinat*, p. 300). Cette présentation est sans fondement. Il n'est fait nulle part allusion, dans *De Standaard* du 24 janvier, sur lequel s'appuie De Witte, à une réunion du comité Congo. En revanche, on peut lire dans le journal que le premier ministre Eyskens reçoit également le ministre Wigny dans l'après-midi.

([39]) Le brouillon de d'Aspremont Lynden et la minute de Rothschild sont agrafés ensemble et se trouvent dans les archives. Tous les télex émanant des Affaires étrangères sont d'office signés « Wigny ».

([40]) Devenu Léo à la transcription.

Mon second souci a été de demander à mon représentant d'insister avec fermeté auprès des autorités katangaises pour que, quel que soit le contexte politique et intérieur de l'affaire, elles traitent avec humanité un prisonnier qui est un homme et qui, parce qu'il est prisonnier et ne peut se défendre, a droit à des égards et à un traitement décent >(41)

Aan de communistische senator Noël die vragen stelt over de eventuele betrokkenheid van de Belgische regering bij de transfer, antwoordt de minister kordaat :

Au sénateur communiste Noël, qui l'interroge sur l'implication éventuelle du gouvernement belge dans le transfert de Lumumba, le ministre répond sur un ton ferme :

< Non. Quand je vous dis que nous ne sommes pour rien dans le transfert de Lumumba, ou bien vous me croyez, et le dialogue est utile, — car enfin, dans une assemblée parlementaire, il faut bien qu'on fasse le minimum de crédit au Ministre, et je ne puis vous apporter la preuve de tout ce que j'affirme — ou bien vous ne me croyez pas, et le débat est inutile >(42)

Dit is een verklaring voor de tribune, zonder twijfel. En de repliek van Wigny kan tellen voor de betekenis van het parlement. Maar het wordt merkwaardiger wanneer men weet dat Buitenlandse Zaken op hetzelfde ogenblik, in de beslotenheid van het Politiek Comité van de NAVO in Parijs op 24 januari dezelfde versie verspreidt (43). De interne nota ter voorbereiding van deze bijeenkomst bevat een passage over de transfer van Lumumba :

Il s'agit d'une déclaration destinée à la galerie, c'est indéniable. La réplique de Wigny montre le peu de cas qu'il fait du parlement. Mais cela prend un tour plus curieux si l'on sait qu'au même moment, le 24 juillet, à Paris, dans le cadre restreint du Comité politique de l'OTAN, les Affaires étrangères donnent la même version (43). La note interne ayant servi à préparer la réunion contient un passage consacré au transfert de Lumumba :

*< Le gouvernement belge tient à déclarer de la manière la plus nette et la plus sincère qu'il est absolument étranger au sort actuel de **Lumumba**. Dès qu'il a eu connaissance de son transfert, il a veillé à ce qu'aucun Belge ne soit mêlé à cette affaire. Au surplus, il réprouve sans réserve les mauvais traitements qui pourraient être appliqués à **Lumumba**.*

Mais, en contrepartie il demande à nos alliés si vraiment les tortures inhumaines infligées notamment aux autorités régulières du Kivu ne méritent pas que des voix s'élèvent pour les stigmatiser et pour condamner leurs auteurs. >(44)

« *Sincère* » ? Is het nodig de hypocrisie zo ver te drijven ? Volgens het verslag van de Belgische NAVO-vertegenwoordiger de Staercke heeft ambassadeur Rothschild — die op de NAVO-vergadering de Belgische politiek toelicht — effectief deze voorstelling van zaken gegeven en zelfs in nog sterkere bewoordingen :

« Sincère » ? Faut-il faire montre d'un tel degré d'hypocrisie ? Selon le rapport du représentant de la Belgique auprès de l'OTAN, De Staercke, l'ambassadeur Rotschild, qui expose la politique belge à la réunion de l'OTAN, a effectivement présenté les choses sous cet angle et même en des termes plus forts :

*< Rothschild a répondu qu'il saisissait cette occasion pour préciser que si influence belge au Congo était réelle, elle avait aussi des limites. En ce qui concerne l'attitude de Tshombe à l'égard de Wachuku, on la déplorait autant à Bruxelles que pouvait le faire le délégue des Pays-Bas. Il en était de même en ce qui concerne l'attitude de M. Kasa Vubu envers M. Dayal, ou le transfert de **Lumumba** de Thysville à Elisabethville. Ces trois événements étaient considérés à Bruxelles comme des erreurs des leaders congolais. Ils s'étaient déroulés sans que les autorités belges n'aient été prévenues ou consultées. En ce qui concerne le cas plus précis de M. Wachuku, tous les rapports en possession des autorités belges indiquaient que le délégué du Nigeria exerce une influence salutaire et modératrice et que l'intérêt de l'Occident c'est de l'aider dans sa mission. >(45)*

(41) *APS 1960-61*, blz. 182.
(42) *APS 1960-61*, blz. 218.
(43) De vorige bijeenkomst van het Politiek Comité van de NAVO had plaats op 10 januari 1961.
(44) Verzameling IV.
(45) Verzameling IV.

(41) *APS* 1960-61,p. 182.
(42) *APS 1960-61*, p. 218.
(43) La réunion précédente du Comité politique de l'OTAN a eu lieu de 10 janvier 1961.
(44) Collection IV.
(45) Collection IV.

« *Des erreurs* » ? Het is een merkwaardige vorm van zelfspot. Hoe kan Buitenlandse Zaken beweren dat het de transfer als een vergissing aanziet wanneer het op 16 januari zonder enige commentaar Brazza 53 heeft doorgestuurd naar E'ville, en wanneer op diezelfde 16 januari minister d'Aspremont Lynden zijn boodschap naar Tshombe heeft gestuurd. Het spreekt vanzelf dat Brussel — diplomatiek gesproken — niet kan zeggen dat men wel op de hoogte was van de transfer en die ook heeft aangemoedigd. Maar is het nodig daarvoor te liegen. « *Ils s'étaient déroulés sans que les autorités belges n'aient été prévenues ou consultées* » ! Dat is manifest onjuist.

Het is interessant vast te stellen dat geen enkele NAVO-partner begrip lijkt op te brengen voor de transfer van Lumumba, ook niet in de beslotenheid van het Politiek Comité. Kennelijk wil België zijn bondgenoten en in het bijzonder de Amerikanen niet voor het hoofd stoten. en dus herhaalt het in alle toonaarden dat het bij de affaire niet is betrokken. België was trouwens al enkele dagen op de hoogte van het Amerikaanse standpunt. Op 18 januari — daags na de transfer — had een raadgever van de Belgische ambassade in Washington een gesprek met de Amerikaanse onderstaatssecretaris voor Afrikaanse Zaken. Ambassadeur Scheyven rapporteert daarover als volgt aan Brussel :

« Des erreurs » ? Il s'agit d'une forme remarquable d'autodérision. Comment le département des Affaires étrangères peut-il prétendre qu'il considère le transfert comme étant une erreur alors que, le 16 janvier, il a envoyé le Brazza 53 à Élisabethville sans aucun commentaire et que, ce même 16 janvier, le ministre d'Aspremont Lynden a envoyé son message à Tshombe ? Il est clair que — sur le plan diplomatique — Bruxelles ne peut pas affirmer avoir été au courant du transfert et l'avoir encouragé. Mais cela justifie-t-il un mensonge ? « *Ils s'étaient déroulés sans que les autorités belges n'aient été prévenues ou consultées* » ! C'est manifestement inexact.

Il est intéressant de constater qu'aucun partenaire de l'OTAN ne semble faire preuve de compréhension en ce qui concerne le transfert de Lumumba, pas même au sein même du Comité politique. La Belgique tient visiblement à ne pas choquer ses alliés et en particulier les États-Unis. Elle répète dès lors sur tous les tons qu'elle n'est pas impliquée dans l'affaire. Cela faisait du reste quelques jours que la Belgique était informée de la position américaine. Le 18 janvier, le lendemain du transfert, un conseiller de l'ambassade de Belgique à Washington s'est entretenu avec le vice-secrétaire d'État américain aux Affaires africaines. L'ambassadeur Scheyven envoie à ce sujet le rapport suivant à Bruxelles :

< Primo*. Préoccupation américaine par « gaffes » successives commises par Léopoldville.*

Alpha. Lettre demandant rappel Dayal qui a eu pour effet maintien celui-ci alors que deta entretenait sérieux espoirs obtenir son remplacement dans délai rapproché.

Beta*. Transfert* ***Lumumba*** *à Elisabethville.*

Ces initiatives contrecarrent très gravement action diplomatique que déploient constamment Etats-Unis favorables à nos intérêts auprès Hammarskjöld. Deta *se demande si ces initiatives sont prises* proprio motu *par autorités congolaises ou celles-ci agissent sur recommandation conseillers belges. >* [46]

« *Des gaffes* », zeggen de Amerikanen. « Des erreurs », herhalen de Belgen. Het is op deze en enkele andere telexen van Scheyven dat minister Wigny pas op 25 januari antwoordt. Hij doet dat in volgende bewoordingen :

« Des gaffes », disent les Américains. « Des erreurs », répètent les Belges. C'est à ce télex et à quelques autres, envoyés par Scheyven, que le ministre Wigny ne répond que le 25 janvier. Il le fait en ces termes :

< Votre 1° : je partage avec Deta préoccupations concernant erreurs politiques Léo, notamment en ce qui concerne demande rappel Dayal et transfert ***Lumumba****. Vous pouvez être assuré que les autorités belges déplorent profondément ces deux évènements auxquels elles n'ont en rien été mêlées et qui les embarrassent considérablement. Il était clair que la Belgique devait s'attendre à supporter critiques et accusations dans ce domaine et c'eût été une raison parmi d'autres pour tenter de les éviter au cas où nous aurions été consultés, ce qui n'a pas été fait. Nous sommes intervenus à plusieurs reprises et fermement à Elisabethville pour que* ***Lumumba*** *soit traité humainement et qu'aucun Belge ne soit de près ou de loin responsable de son emprisonnement. >* [47]

(46) Verzameling IV.
(47) Verzameling IV.

(46) Collection IV
(47) Collection IV.

Aan de Amerikaanse ambassadeur Burden, die na het aantreden van Kennedy voor consultatie naar Washington wordt geroepen, bezorgt minister Wigny omstreeks die tijd een memorandum over de Belgische Congo-politiek, dat grote delen van de NAVO-nota letterlijk overneemt. Ook de passage over Lumumba :

C'est à peu près à ce moment que Wigny remet à l'ambassadeur des Etats-Unis, Burden, rappelé en consultation à Washington après l'accession de Kennedy à la présidence, un mémorandum relatif à la politique belge au Congo, mémorandum qui reprend littéralement de grands passages de la note de l'OTAN, y compris le passage consacré à Lumumba :

*Le gouvernement belge tient à déclarer de la manière la plus nette et la plus sincère qu'il est absolument étranger au sort actuel de **Lumumba**. Dès qu'il a eu connaissance de son transfert, il a veillé à ce qu'aucun Belge ne soit mêlé à cette affaire. Au surplus, il réprouve sans réserve les mauvais traitements qui pourraient être appliqués à **Lumumba**.*

Mais, en contrepartie, il entend demander si vraiment les tortures inhumaines infligées notamment aux autorités régulières du Kivu ne méritent pas que des voix s'élèvent pour les stagmatiser et pour condamner leurs auteurs.

Lumumba niet vrijlaten

Het verhaal wordt kafkaïaans wanneer we de reactie van minister Wigny lezen op het plan-Cleveland. Op 2 februari legt het State Departement zijn nieuwe Congo-politiek vast in een reeks van richtlijnen die, naar de onderstaatssecretaris, het plan-Cleveland worden genoemd. Dit plan voorziet in een ontwapening van alle gewapende krachten in Congo, de versterking van de VN-aanwezigheid, het vertrek van de Belgische adviseurs en de vrijlating van alle politieke gevangenen, inclusief Lumumba. Wie hierin enige Amerikaanse sympathie voor Lumumba denkt terug te vinden, of gewoon nog maar gezond verstand, heeft het mis. In zijn rapportering van het Amerikaanse plan schrijft de Belgische ambassadeur in Washington aan Wigny :

Ne pas libérer Lumumba

Le récit devient kafkaïen lorsqu'on découvre la manière dont le ministre Wigny réagit au plan Cleveland. Le 2 février, le département d'État définit sa nouvelle politique congolaise dans une série de directives, qui sont dénommées le « plan Cleveland », du nom du sous-secrétaire d'État. Ce plan prévoit un désarmement de toutes les forces armées au Congo, le renforcement de la présence des Nations unies, le départ des conseillers belges et la libération de tous les prisonniers politiques, y compris Lumumba. Il serait erroné de penser que cette démarche témoigne d'une quelconque sympathie américaine à l'égard de Lumumba ou simplement de bon sens. Faisant rapport sur le plan américain, l'ambassadeur belge à Washington écrit à Wigny :

*< 4. Libération de prisonniers politiques y compris **Lumumba** mais après, je souligne après, neutralisation à moment à déterminer. >([48])*

We laten in het midden of de Amerikanen hier een nummertje opvoeren. De toevoeging dat zij Lumumba na zijn vrijlating zullen neutraliseren, lijkt aan te geven dat het State Department niet op de hoogte is van zijn dood. Waarom anders zo'n delicate toevoeging, die slechts voor het interne forum is bestemd ? Maar misschien worden we om de tuin geleid en gaat het hier om een werkelijk perfide leugen. Wat er ook van zij Wigny, die in de nacht van 2 op 3 februari om 2 u uit zijn bed wordt gehaald om kennis te nemen van het plan-Cleveland, is in alle staten. Nog voor Burden, voorzien van Wigny's memorandum, in Washington is gehoord, heeft de Kennedy-administratie haar nieuwe Congo-politiek vastgelegd. En die is ronduit anti-Belgisch. Wigny antwoordt uitvoerig op 3 en 4 februari aan Washington.

Nous ne chercherons pas à savoir s'il s'agit ici d'une mise en scène des Américains. La précision selon laquelle ils neutraliseront Lumumba après sa libération porte à croire que le département d'État n'est pas au courant de sa mort. Pourquoi sinon avoir fourni cette précision délicate, qui n'est destinée qu'à un forum interne ? Mais peut-être s'agit-il d'une supercherie et d'un mensonge vraiment perfide. Quoi qu'il en soit, Wigny, qui est réveillé à 2 heures du matin dans la nuit du 2 au 3 février pour prendre connaissance du plan Cleveland, est dans tous ses états. L'administration Kennedy a défini sa nouvelle politique congolaise dès avant que Burden, emportant le mémorandum de Wigny, ait été entendu à Washington. Et cette politique est franchement anti-belge. Wigny adresse une réponse circons-

([48]) Verzameling IV.

([48]) Collection IV.

In zijn commentaar spreekt hij ook over de vrijlating van de politieke gevangenen.

tanciée à Washington les 3 et 4 février. Dans son commentaire, il parle aussi de la libération des prisonniers politiques.

< Le quarto vise la libération des prisonniers politiques. ***Lumumba*** *qui est un agitateur doté d'une grande puissance attractive mais qui n'a jamais pris aucune mesure constructive et est résolument anti-occidental, ne peut être remis en compétition avant que le nouveau gouvernement soit constitué. Rien n'empêche de faire appel aux modérés de Stanleyville. > ([49])*

Het is niet duidelijk of Wigny dit schrijft voor of na de mededeling van Gilson van 3 februari en dus al of niet in de wetenschap dat Lumumba dood is. Dat doet overigens niets ter zake vermits de minister, zoals gezegd, nog op 9 februari zal schrijven dat Brussel enkel « geruchten » kent. Maar in de welhaast zekere fictie die deze telex bevat, zit een merkwaardige en echte boodschap. In zijn ijver om de coherentie in deze diplomatieke fictie te behouden, heeft de minister zich laten gaan : Lumumba is geen gevangene van gemeen recht, die wacht op zijn proces, neen, Lumumba is een politieke gevangene, die men best niet te vroeg vrijlaat. Het is in een notendop de geschiedenis van de afgelopen maanden.

On ne peut pas établir clairement si Wigny écrit ces lignes avant ou après la réception du communiqué envoyé par Gilson le 3 février et, donc, s'il est ou non au courant de la mort de Lumumba. Cela ne change d'ailleurs rien en l'occurrence puisque, comme nous l'avons déjà souligné, le ministre écrira encore le 9 février que Bruxelles n'a eu vent que de « rumeurs ». Bien qu'il comporte presque à coup sûr une fiction, ce télex recèle un message étonnant et véritable. Dans son empressement à maintenir la cohérence de cette fiction diplomatique, le ministre s'est en effet laissé aller : Lumumba n'est pas un simple prisonnier de droit commun, en attente de son jugement … Lumumba est un prisonnier politique, que l'on n'aimerait pas voir libérer trop rapidement. C'est en quelque sorte le résumé de l'historique des derniers mois.

4. **De Koning**

Laat ons tenslotte nog proberen te antwoorden op de vraag hoe de Koning en zijn entourage het nieuws van de dood van Lumumba hebben vernomen en erop hebben gereageerd. Vragen die hun relevantie ontlenen zowel aan de rol die — zo blijkt uit ons onderzoek — het Paleis in de Congo-crisis heeft gespeeld als aan de expliciete beweringen die hieromtrent in het publieke debat zijn geformuleerd.

Stille getuige ?

We weten dat de militaire raadgever van Tshombe en de kabinetschef van de Koning een regelmatige correspondentie voerden. Hier volgt een uittreksel uit de brief van majoor Weber aan Lefébure van 17 februari 1961.

4. **Le Roi**

Essayons pour terminer de répondre à la question de savoir comment le Roi et son entourage ont appris la nouvelle de la mort de Lumumba et quelle a été leur réaction. L'intérêt de ces questions tient tant au rôle qu'a joué — comme le révèlent nos recherches — le Palais dans la crise congolaise qu'aux affirmations explicites qui ont été formulées à ce propos dans le cadre du débat public.

Témoin muet ?

Nous savons que le conseiller militaire de Tshombe et le chef de cabinet du Roi entretenaient une correspondance régulière. Ci-dessous, nous publions un extrait d'une lettre du major Weber adressée à Lefébure, le 17 février 1961.

([49]) Verzameling IV.

([49]) Collection IV.

< Monsieur le Chef de Cabinet — Je vous remercie infiniment pour votre lettre du 9 février (…) Comme vous l'aurez remarqué, on a préparé et annoncé la mort de ***Lumumba****. Toutes les suppositions dont je vous avais fait part, étaient donc exactes (*[50]*). Il faut aussi que vous sachiez que le gouvernement belge avait supplié Tshombe d'accepter le transfert de* ***Lumumba*** *à Eville. Nous en avons la preuve. Cela l'irrite donc lorsqu'il entend Mrs. Struye ou Rolin se joindre aux lamentations hypocrites de ceux qui déplorent la mort du « grand homme » > (*[51]*)*

In deze brief verwijst Weber naar een andere brief, die hij tussen 17 januari en 9 februari 1961 heeft geschreven en waarin hij zijn veronderstellingen — hij gebruikt het woord « *suppositions* » — betreffende het lot van Lumumba heeft uiteengezet. We beschikken helaas niet over deze brief en evenmin over het antwoord van Lefébure van 7 februari. Voor de parlementaire onderzoekscommissie heeft Weber verklaard dat hij de kabinetschef kort na de gebeurtenissen van 17 januari op de hoogte heeft gebracht. We weten verder dat een brief ongeveer een kleine week op weg was, tenzij hij met koerier werd verstuurd. We weten tenslotte dat Lefébure niet altijd antwoordde op de brieven van Weber en als hij dat wel deed, met een zekere vertraging. Onze hypothese is dat Weber een brief heeft geschreven omstreeks 22 januari, waarin hij toelichting zal hebben gegeven over het bereikte militaire akkoord — een succes voor Katanga — en tegelijk over de aankomst van Lumumba de vermoedens (« suppositions ») betreffende zijn dood. De brief bereikt Brussel voor einde januari. Wij twijfelen er niet aan dat Lefébure de Koning op de hoogte heeft gebracht. Of Lefébure regeringsleden op de hoogte heeft gebracht weten we niet, we veronderstellen veeleer van niet, omdat de correspondentie Weber-Léfebure in haar geheel onbekend bleef aan de regering.

In deze hypothese verneemt de Koning het nieuws einde januari. Is het mogelijk dat hij eerder op de hoogte werd gebracht? We bekijken even de audiënties van de Koning tussen 17 januari en 3 februari 1961 ([52]).

17.01di	10.30 12.10-12.55 18.10-20.10	premier Eyskens minister Van Offelen minister van staat De Schryver
18.01 wo	17.00	minister d'Aspremont Lynden
19.01 do	19.00	minister Wigny
20.01 vr	11.10 12.05	senator de la Vallée Poussin minister Servais
21.01 za	*16.30*	*Hayoit de Termicourt (privé)*

([50]) Deze brief hebben we (nog) niet teruggevonden, evenmin als de brief van Lefébure van 9 februari.
([51]) Verzameling IV.
([52]) Agenda's van het Paleis.

Dans cette lettre, Weber évoque une autre lettre, qu'il a écrite entre le 17 janvier et le 9 février 1991, lettre dans laquelle il a fait part de ses « suppositions » concernant le sort de Lumumba. Malheureusement, nous ne disposons pas de cette lettre, ni de la réponse de Lefébure du 7 février. Devant la commission d'enquête parlementaire, Weber a déclaré avoir informé le chef de cabinet peu après les événements du 17 janvier. Nous savons par ailleurs que l'envoi d'une lettre prenait près d'une semaine, sauf s'il était fait appel à un messager. Nous savons enfin que Lefébure ne répondait pas toujours aux lettres de Weber et que, lorsqu'il répondait, c'était avec un certain retard. L'hypothèse que nous retenons est que Weber a écrit une lettre aux environs du 22 janvier, lettre dans laquelle il aura donné des précisions au sujet de l'accord militaire qui avait été conclu — un succès pour le Katanga — ainsi qu'au sujet de l'arrivée de Lumumba et des « suppositions » concernant sa mort. La lettre arrive à Bruxelles avant la fin janvier. Nous ne doutons pas que Lefébure ait informé le Roi. Nous ignorons si Lefébure a informé des membres du gouvernement, mais nous supposons que non, parce que le gouvernement n'a jamais eu connaissance de l'ensemble de la correspondance échangée entre Weber et Lefébure.

Dans cette hypothèse, le Roi apprend la nouvelle fin janvier. Se peut-il qu'il ait été informé plus tôt ? Passons en revue les audiences que le Roi a accordées entre le 17 janvier et le 3 février 1961([52]).

17.01ma	10.30 12.10-12.55 18.10-20.10	premier ministre Eyskens ministreVan Offelen ministre d'État De Schryver
18.01 mer	17.00	ministre d'Aspremont Lynden
19.01 jeu	19.00	ministre Wigny
20.01 ven	11.10 12.05	sénateur de la Vallée Poussin ministre Servais
21.01 sa	*16.30*	*Hayoit de Termicourt (privé)*

([50]) Nous n'avons pas (encore) retrouvé cette lettre, ni d'ailleurs la lettre de Lefébure datée du 9 février.
([51]) Collection n° 000.
([52]) Agendas du Palais.

22.01 zo		nihil
23.01 ma	12.00	Air Marshal Grandy
24.01 di	11.00	Bekaert en De Staercke, voorzittter en secretaris VBO
25.01 wo	11.00 12.00 17.00 18.00	premier Eyskens Ansiaux, gouverneur Nationale Bank A. Cool, voorzitter ACV L. Major, secretaris FGTB
26.01 do	11.00 12.00 18.30	gouverneur Clerdent, Luik Colle, voorzitter ACLVB minister Van Houtte
27.01 vr	11.00 17.00 18.00	Snoy et d'Oppuers, ere-secretaris-generaal Gillet, gouverneur Société Générale Comte de Launoit, président Brufina
28.01 za		nihil
29.01 zo		nihil
30.01 ma	11.00 12.00 16.30-17.45	oud-senator Baur A. Molitor, secretaris-generaal NCWP minister d'Aspremont Lynden
31.01 di	11.00 15.30	premier Eyskens gouverneur Gruselin, Namen
01.02 wo	11.30-12.30	professor Clemens
02.02 do	10.00-10.25 11.00-12.25 18.00	VS-ambassadeur Burden, minister Wigny en minister d'Aspremont Lynden Snoy et d'Oppuers *Hayoit de Termicourt (privé)*
03.02 vr	*10.30* 12.00-12.30 16.00-16.45 21.00	*Pierre Lensir (privé)* oud-ambassadeur Van Meerbeke, Londen minister Wigny ([53]) minister d'Aspremont Lynden

([53]) Wigny vermeldt foutief in zijn dagboek (blz. 687) : « 10 *heures* ».

22.01 di		nihil
23.01 lun	12.00	Air Marshal Grandy
24.01 ma	11.00	Bekaert et De Staercke, président et secrétaire FEB
25.01 mer	11.00 12.00 17.00 18.00	premier ministre Eyskens Ansiaux, gouverneur Nationale Bank A. Cool, président ACV L. Major, secrétaire FGTB
26.01 jeu	11.00 12.00 18.30	gouverneur Clerdent, Liège Colle, président ACLVB ministre Van Houtte
27.01 ven	11.00 17.00 18.00	Snoy et d'Oppuers, secrétaire général honoraire Gillet, gouverneur Société Générale Comte de Launoit, président Brufina
28.01 sa		nihil
29.01 di		nihil
30.01 lun	11.00 12.00 16.30-17.45	ancien sénateur Baur A. Molitor, secrétaire général NCWP ministre d'Aspremont Lynden
31.01 ma	11.00 15.30	premier ministre Eyskens gouverneur Gruselin, Namur
01.02 mer	11.30-12.30	professeur Clemens
02.02 jeu	10.00-10.25 11.00-12.25 18.00	ambassadeur aux EU Burden, ministre Wigny et ministre d'Aspremont Lynden Snoy et d'Oppuers *Hayoit de Termicourt (privé)*
03.02 ven	*10.30* 12.00-12.30 16.00-16.45 21.00	*Pierre Lensir (privé)* ancien ambassadeur Van Meerbeke, Londres ministre Wigny ([53]) ministre d'Aspremont Lynden

([53]) Wigny note erronément dans son journal (p. 687) : « 10 heures ».

Er zit in deze namenlijst stof genoeg om een fantastisch verhaal aan op te hangen, maar we hebben hier geen nood aan fantasie. Een hele reeks audiënties moeten geplaatst worden in de nasleep van de wekenlange staking en de goedkeuring van de eenheidswet op 13 januari in de Kamer ([54]).

Intrigerend is de audiëntie van minister d'Aspremont Lynden op 18 januari 17 u. Het is toevallig een van de weinige audiënties waarover we iets meer weten. Op 17 januari ontvangt koning Boudewijn de brief van Tshombe, gedateerd 12 januari, met het verzoek om hulp tegen de inval van de lumumbisten in Noord-Katanga. Nog dezelfde dag laat hij aan minister d'Aspremont Lynden schriftelijk weten dat hij hem 's anderendaags wenst te zien om te horen welke maatregelen de regering zal treffen. In een latere aantekening en op vraag van Lefébure wat d'Aspremont Lynden tijdens dit onderhoud van 18 januari heeft gezegd, schrijft de Koning : « *Rien de précis ni de positif* ». Wij achten het weinig waarschijnlijk dat de Koning en d'Aspremont Lynden over de dood van Lumumba zouden hebben gesproken. In elk geval is het niet d'Aspremont Lynden die op 18 januari naar de Koning toestapt, maar de Koning die de minister al op 17 januari ontbiedt om redenen die los staan van Lumumba's transfer. Aan minister d'Aspremont Lynden vraagt de Koning een ontwerp van antwoord te schrijven op de brief aan Tshombe. 's Anderendaags heeft de Koning ook een onderhoud met Wigny. Over de inhoud van dat gesprek weten we niets. Minister d'Aspremont Lynden stuurt het gevraagde ontwerp — na overleg met Wigny — op 20 januari naar het Paleis. Om een ons onbekende reden besluit de Koning het bijkomend advies te vragen van Raoul Hayoit de Termicourt, procureur-generaal bij het Hof van Cassatie, de magistraat-raadgever die hij van zijn vader heeft geërfd en waarmee hij regelmatig een ontmoeting heeft. Hayoit komt op het paleis op 21 januari. Op 27 januari — dat is behoorlijk laat ! — zal Hayoit een merkwaardig advies geven aan de Koning, namelijk zich in zijn antwoord aan Tshombe te beperken tot een bericht van ontvangst. In zijn argumenten is er geen enkele verwijzing naar de dood van Lumumba. Interessant is evenwel dat Lefébure op 1 februari van d'Aspremont Lynden de raad krijgt geen correspondentie meer te voeren met Tshombe. Waarom ? Wegens de zaak-Lumumba, wegens de zaak-Trinquier ? Wij blijven het antwoord schuldig.

Heeft premier Eyskens op 25 januari de Koning ingelicht over de geruchten en bijna-zekerheden op dat moment. We weten het niet. Een negatief antwoord moeten we eveneens geven op de vraag wat d'Aspremont

([54]) Ansiaux, Cool, Major, Colle, Gillet, de Launoit, Bekaert en de Staercke.

Cette liste contient suffisamment de matière pour monter un récit fantastique, mais dans notre enquête, il n'y a pas de place pour la fantaisie. Toute une série d'audiences doivent être situées dans le cadre des lendemains de la grève, qui a duré de longues semaines, et de l'approbation de la loi unique par la Chambre, le 13 janvier ([54]).

L'audience accordée au ministre d'Aspremont Lynden, le 18 janvier, à 17 heures, ne laisse pas d'intriguer. Il se fait que c'est l'une des rares audiences à propos desquelles nous en savons un peu plus. Le 17 janvier, le roi Baudouin reçoit la lettre, datée du 12 janvier, dans laquelle Tshombe sollicite une aide pour contrer l'offensive menée par les lumumbistes dans le Nord du Katanga. Le même jour, il fait savoir par écrit au ministre d'Aspremont Lynden qu'il souhaite le rencontrer le lendemain pour connaître les mesures que le gouvernement envisage de prendre. Dans une annotation ultérieure et en réponse à la question de Lefébure, qui lui demande ce que d'Aspremont Lynden a dit pendant cet entretien du 18 janvier, le Roi écrit : « Rien de précis ni de positif ». Il est, selon nous, peu probable que le Roi et d'Aspremont Lynden aient évoqué la mort de Lumumba. En tout cas, ce n'est pas d'Aspremont Lynden qui prend l'initiative de se rendre chez le Roi le 18 janvier, mais bien le Roi qui convoque le ministre, dès le 17 janvier, pour des motifs indépendants du transfert de Lumumba. Le Roi demande au ministre d'Aspremont Lynden de rédiger un projet de réponse à la lettre de Tshombe. Le lendemain, le Roi a aussi un entretien avec Wigny. Nous n'avons aucune information sur la teneur de cet entretien. Le ministre d'Aspremont Lynden envoie le projet demandé — après concertation avec Wigny — au Palais le 20 janvier. Pour une raison que nous ignorons, le Roi demande l'avis complémentaire de Raoul Hayoit de Termicourt, Procureur général près la Cour de cassation, le magistrat conseiller qu'il a hérité de son père et qu'il rencontre régulièrement. Hayoit arrive au palais le 21 janvier. Le 27 janvier — ce qui est fort tard ! — Hayoit donnera au Roi un conseil étonnant, à savoir de se limiter, dans sa réponse à Tshombe, à accuser réception de sa lettre. Ses arguments ne comportent aucune allusion à la mort de Lumumba. Ce qui est en revanche intéressant, c'est que le 1er février, d'Aspremont Lynden conseille à Lefébure de ne plus entretenir de correspondance avec Tshombe. Pour quelles raisons ? À cause de l'affaire Lumumba, à cause de l'affaire Trinquier ? Nous n'avons pas la réponse.

Le premier ministre Eyskens a-t-il, le 25 janvier, informé le Roi des rumeurs et des quasi-certitudes circulant à ce moment ? Nous l'ignorons. Il convient également de répondre par la négative à la question de savoir

([54]) Ansiaux, Cool, Major, Colle, Gillet, de Launoit, Bekaert et de Staercke.

Lynden op 30 januari, Eyskens op 31 januari, Clemens op 1 februari aan de Koning hebben meegedeeld. Het is mogelijk dat d'Aspremont Lynden met de Koning heeft gesproken over de grote moeilijkheden in Ruanda-Urundi, waar zich precies op 30 januari de « staatsgreep » van Gitarama heeft voorgedaan. De audiëntie met Clemens komt er op diens verzoek, nadat de chef van het Bureau-conseil door minister d'Aspremont Lynden op 27 januari is teruggeroepen voor overleg. Van de audiënties van Wigny en d'Aspremont Lynden op 3 februari mogen wij aannemen dat zij betrekking hebben op het plan-Cleveland. Maar allicht zullen de ministers ook melding gemaakt hebben van de mededeling van de Militaire Veiligheid (voor zover de koning die nieuws al niet via Dinjeart heeft vernomen).

De Koning verzamelt tijdens zijn audiënties een pak informatie. Hij wordt aldus een belangrijke getuige van de gebeurtenissen die zich afspelen. Maar hij blijft een stille getuige, die ons zelden laat binnendringen in de wereld van zijn opvattingen. Of de houding van Buitenlandse Zaken of van welke regeringsinstantie ook, of van de Belgen in E'ville in de weken na de dood van Lumumba door Laken zou zijn beïnvloed, daar hebben we geen enkele indicatie over.

Brief aan Kennedy

In zijn boek *JFK Ordeal in Africa*, verschenen bij Oxford University Press, 1983, beweert Richard D. Mahoney dat koning Boudewijn in een brief aan Kennedy gevraagd heeft Lumumba niet vrij te laten.

ce qu'ont dit au Roi d'Aspremont le 30 janvier, Eyskens le 31 janvier et Clemens le 1er février. Il se peut que d'Aspremont Lynden ait parlé, avec le Roi, des graves difficultés au Ruanda-Urundi, où a eu lieu, précisément le 30 janvier, le « coup d'État » de Gitarama. L'audience avec Clemens a lieu à la demande de ce dernier, après que le chef du Bureau-conseil ait été rappelé pour concertation par le ministre d'Aspremont Lynden le 27 janvier. On peut supposer que les audiences avec Wigny et d'Aspremont Lynden, le 3 février, ont porté sur le plan Cleveland. Mais les ministres auront vraisemblablement aussi fait état de la communication de la Sécurité militaire (pour autant que le Roi n'ait pas déjà appris cette nouvelle par l'intermédiaire de Dinjeart).

Le Roi collecte une somme d'informations au cours de ses audiences. C'est ainsi qu'il devient un témoin privilégié des événements qui se déroulent. Mais il reste un témoin discret, qui révèle rarement ses convictions. Nous n'avons aucune indication nous permettant de répondre à la question de savoir si l'attitude des Affaires étrangères ou d'une quelconque instance gouvernementale, ou des Belges à Elisabethville dans les semaines qui ont suivi la mort de Lumumba aurait été influencée par Laeken.

Lettre à Kennedy

Dans son livre *JFK Ordeal in Africa*, paru chez Oxford University Press, 1983, Richard D. Mahoney affirme que le Roi Baudouin a, dans une lettre adressée à Kennedy, demandé de ne pas libérer Lumumba.

< The new President found himself under pressure from all sides regarding Lumumba (…) A letter from King Baudoin also found its way to the President's desk. Baudouin warned Kennedy that Lumumba's release would mean a communist takeover in the Congo. >([55])

De auteur verwijst in noot naar een memorandum van staatssecretaris Dean Rusk voor Kennedy, 3 februari, met ingesloten de brief van Boudewijn. Dat is een sterke bewering, omdat we daaruit zouden moeten afleiden dat de Koning niet op de hoogte is van Lumumba's dood (aangenomen dat men het niet zover zou drijven de koning te laten liegen in een brief aan president Kennedy), maar ook omdat de brief ons confronteert met een uitgesproken mening van de koning over Lumumba.

Bij nader onderzoek blijft er van Mahoney's bewering niet veel over. In de brief van Boudewijn, zowel in het exemplaar overhandigd aan Kennedy, als in het ontwerp van Buitenlandse Zaken, is er ook maar enige toespeling op Lumumba te vinden. Wel waarschuwt de Koning voor de communistische invloed in Congo. Er is gesug-

Dans une note en bas de page, l'auteur renvoie à un mémorandum du secrétaire d'État Dean Rusk destiné à Kennedy, en date du 3 février, et comprenant la lettre de Baudouin. Cette affirmation est téméraire parce qu'il faudrait en déduire que le Roi n'était pas au courant de la mort de Lumumba (à supposer que l'on n'irait pas jusqu'à faire mentir le Roi dans une lettre adressée à Kennedy), mais aussi parce que la lettre nous met en présence d'une opinion tranchée du Roi sur Lumumba.

L'affirmation de Mahoney ne résiste guère à une analyse plus approfondie. La lettre adressée par Baudouin à Kennedy, tant l'exemplaire remis à Kennedy que le projet des Affaires étrangères, ne contient aucune allusion à Lumumba. Le Roi met par contre en garde contre l'influence communiste au Congo. Il a été suggéré que

([55]) Blz. 63-64. Voor deze passage zijn we dank verschuldigd aan M. Reynebeau, die ons de betrokken documenten uit de Kennedy Papers bezorgde.

([55]) Pp. 63-64. Pour ce passage, il convient de remercier M. Reynebeau, qui nous a fourni les documents en question des Kennedy Papers.

gereerd dat de vraag van de Koning om Lumumba niet vrij te laten ook mondeling kan zijn overgemaakt door ambassadeur Burden. In zijn memorandum aan de president vraagt Dean Rusk inderdaad een onderhoud voor Burden die de Koning heeft gesproken voor zijn afreis en daarover rapport wil uitbrengen. Het is een mooie ontsnappingsroute voor Mahoney. Laten we echter duidelijk zijn (…). We weten niet wat in dat onderhoud tussen Burden en Kennedy is gezegd. Mahoney verwijst nergens naar een memorandum van dat gesprek, alleen naar de brief van de Koning. In die brief staat niets over Lumumba. We moeten vaststellen dat eens te meer in dit dossier slordigheid troef is. Veel heeft de Koning aan Burden in elk geval niet gezegd. Het onderhoud, waaraan ook de ministers Wigny en d'Aspremont Lynden deelnemen, duurt amper 25 minuten.

Maar waarom zou men (…) in de schoenen van de Koning moeten schuiven wat feitelijk de opvattingen zijn van Buitenlandse Zaken. De brief aan Kennedy komt er niet op initiatief van de Koning, maar op initiatief en onder verantwoordelijkheid van de regering ([56]). En niet de koning, maar minister Wigny zelf protesteert via ambassadeur Scheyven bij het *State Departement* tegen het vierde punt uit het plan-Cleveland dat de vrijlating van alle politieke gevangenen, inclusief Lumumba, vraagt.

5. **Conclusie**

Zoals de transfer en de dood van Lumumba, plaatst ook de wijze waarop het nieuws over zijn dood vervolgens bekend werd, ons voor een aantal raadsels. Bij gebrek aan stevig bewijsmateriaal moeten we ons hoeden voor radicale interpretaties en krachtige conclusies. Dat de Belgische regering al op 18 januari van alles op de hoogte zou zijn geweest, is een opvatting die niet hard kan worden gemaakt, wie zich daarentegen houdt aan een letterlijke lezing van telexen die wijzen op een onwetend en bekommerd Brussel is naïef.

Brussel is tussen 17 januari en 10 februari niet alleen op de hoogte van geruchten betreffende de dood van Lumumba. Minstens tweemaal krijgen Belgische regeringsinstanties ook een mededeling die zekerheid biedt over het lot van de Congolese leider. De eerste mededeling — een gefundeerde hypothese van de experts — is afkomstig van commandant Liégeois en situeert zich rond 21 januari, de tweede medeling gebeurt via de Militaire Veiligheid, is afkomstig van een onbekende bron en situeert zich op 3 februari. Het is niet uitgesloten dat regeringsinstanties ook op andere mo-

([56]) Wigny, *Mémoires du Congo*.

la demande du Roi de ne pas libérer Lumumba avait également pu avoir été transmise oralement par l'ambassadeur Burden. Dans son mémorandum au président, Dean Rusk demande effectivement un entretien pour Burden, qui s'est entretenu avec le Roi avant son départ et souhaite faire un rapport à ce sujet. Il s'agit d'une belle échappatoire pour Mahoney. Soyons clairs cependant, et c'est là également une critique à l'égard de la méthode utilisée par certains. Nous ignorons la teneur de l'entretien qui a eu lieu entre Burden et Kennedy. Mahoney ne renvoie à aucun mémorandum concernant cet entretien, mais uniquement à la lettre du Roi. Cette lettre ne parle pas de Lumumba. Force est de constater que l'on a une fois de plus fait preuve de beaucoup de négligence dans ce dossier. Le Roi n'a en tout cas pas dit grand-chose à Burden. L'entretien, auquel ont également assisté les ministres Wigny et d'Aspremont Lynden, dure 25 minutes à peine.

Pourquoi veut-on (…) attribuer au Roi la responsabilité d'une vision des choses qui est en fait celle des Affaires étrangères ? La lettre adressée à Kennedy n'a pas été envoyée sur l'initiative du Roi, mais sur l'initiative et sous la responsabilité du gouvernement ([56]). Et ce n'est pas le Roi, mais le ministre Wigny lui-même qui proteste auprès du Département d'État, par la voix de l'ambassadeur Scheyven, contre le quatrième point du plan Cleveland, qui demande la libération de tous les prisonniers politiques, y compris Lumumba.

5. **Conclusion**

Au même titre que le transfert et la mort de Lumumba, la façon dont la nouvelle de sa mort s'est ensuite répandue comporte un certain nombre d'énigmes. À défaut de preuves solides, nous devons nous garder de toute interprétation radicale et de toute conclusion tranchée. S'il n'y a pas de preuve à l'appui de la thèse selon laquelle le gouvernement belge savait tout dès le 18 janvier, il serait en revanche naïf de s'en tenir à une lecture littérale des télex selon lesquels Bruxelles ignore tout et exprime son inquiétude.

Entre le 17 janvier et le 10 février, Bruxelles n'est pas uniquement au courant de rumeurs concernant la mort de Lumumba. Deux fois au moins, les instances gouvernementales belges reçoivent aussi un communiqué qui ne laisse planer aucun doute sur le sort du dirigeant congolais. Le premier communiqué — une hypothèse fondée des experts — provient du commandant Liégeois et se situe aux environs du 21 janvier. Le second communiqué, reçu par l'intermédiaire de la Sécurité militaire, provient d'une source inconnue et se situe le 3 février. Il n'est pas exclu que les instances gouvernementales

([56]) Wigny, *Mémoires du Congo*.

menten en langs andere kanalen zijn ingelicht. De informatie is slechts het privilege van enkele ministers en medewerkers. Op de kabinetsraad is nooit een mededeling hierover gedaan.

Wat er ook van zij, Buitenlandse Zaken beweert tot 10 februari geen enkele zekerheid te hebben over het lot van Lumumba. De verklaring voor dat stilzwijgen is waarschijnlijk vrij eenvoudig : zijn dood creëert een politiek en diplomatiek probleem, ook voor België. Maar tegelijk aligneert de regering zich daarmee op de politiek van de Katangese regering, die zij overigens nooit voor de moord zal veroordelen.

Maar er is meer. In het politieke en diplomatieke tumult dat ontstaat na de transfer, vinden Belgische regeringsinstanties het nodig om op een uitgesproken wijze elke betrokkenheid bij de transfer te ontkennen, zowel op het externe als op het interne forum. Het was uiteraard niet mogelijk voor de regering het omgekeerde te verklaren. Maar hadden de verklaringen van Brussel dan het hypocriete gehalte dat wij er nu — dank zij onze huidige kennis van de gebeurtenissen — kunnen aan toekennen ?

In feite spreekt de laatste mededeling van Buitenlandse Zaken over Lumumba, vermeend in leven, maar in feite dood, boekdelen. In zijn verzet tegen het plan-Cleveland en meer bepaald het punt betreffende de vrijlating van de politieke gevangenen, verzet Wigny zich tegen de vrijlating van Lumumba. Op een ogenblik dat Lumumba geen enkel gevaar meer oplevert, vergeet de jurist Wigny enkele elementaire diplomatieke voorzorgen. In zijn weerlegging van het plan-Cleveland beschouwt hij Lumumba eenvoudig als een « politieke gevangene ».

De Belgische regering heeft nooit een afkeuring of een veroordeling uitgesproken tegenover de Katangese regering over de gebeurtenissen van 17 januari, niet publiek zoals Wigny had aangekondigd op 9 februari en evenmin op een confidentiële wijze. Integendeel, op 14 maart 1961 feliciteert minister H. d'Aspremont Lynden president Tshombe met de resultaten van de conferentie van Tananarive en prijst hem als « *l'homme d'Etat qui émerge parmi tous les autres leaders congolais* » ([57]).

([57]) Verzameling IV.

aient été également informées à d'autres moments et par d'autres canaux. Seuls quelques ministres et collaborateurs sont au courant. Au conseil de cabinet, il n'y a jamais eu la moindre communication à ce propos.

Quoi qu'il en soit, les Affaires étrangères prétendent jusqu'au 10 février n'avoir aucune certitude quant au sort de Lumumba. La raison de ce mutisme est sans doute assez simple : sa mort pose un problème politique et diplomatique — y compris pour la Belgique. Par la même occasion, le gouvernement s'aligne cependant ainsi sur la politique du gouvernement katangais, auquel il n'imputera d'ailleurs jamais la responsabilité de la mort de Lumumba.

Mais il y a plus. Dans le tumulte politique et diplomatique suscité par le transfert, les instances gouvernementales belges jugent nécessaire de nier fermement toute implication dans ce transfert, tant au niveau belge que vis-à-vis de l'étranger. Le gouvernement ne pouvait naturellement pas déclarer le contraire. Mais les déclarations de Bruxelles devaient-elles pour autant revêtir le degré d'hypocrisie que nous pouvons aujourd'hui leur prêter, grâce à notre connaissance actuelle des événements ?

En fait, le dernier communiqué des Affaires étrangères concernant Lumumba — supposé en vie, mais mort en réalité — en dit long. Dans son opposition au plan Cleveland et, notamment, au point relatif à la libération des prisonniers politiques, Wigny s'oppose à la remise en liberté de Lumumba. À un moment où Lumumba ne représente plus aucun danger, le juriste qu'est Wigny oublie quelques précautions diplomatiques élémentaires. Dans sa réfutation du plan Cleveland, il considère en effet Lumumba purement et simplement comme un « prisonnier politique ».

Le gouvernement belge n'a jamais exprimé de réprobation ni prononcé de condamnation à l'égard du gouvernement katangais au sujet des événements du 17 janvier, ni publiquement, ainsi que Wigny l'avait annoncé le 9 février, ni, non plus, de manière confidentielle. Le 14 mars 1961, le ministre H. d'Aspremont Lynden félicite au contraire le président Tshombe pour les résultats obtenus lors de la conférence de Tananarive et le salue comme « l'homme d'État qui émerge parmi tous les autres leaders congolais » ([57]).

([57]) Recueil IV.

V. DE « GEHEIME FONDSEN » VAN AFRIKAANSE ZAKEN. DE FINANCIERING VAN DE STRIJD TEGEN LUMUMBA

1. **Inleiding**

In het dossier-Lumumba speelt geld een belangrijke rol: geld van de grote maatschappijen (Union Minière), geld ook van de Belgische regering. Over dat laatste geld handelt deze nota. Meteen raken we aan een belangrijk aspect van de politieke verantwoordelijkheid.

In De Wittes boek zijn er verschillende verwijzingen naar geld ([1]) :

— blz. 69 en blz. 74 : 20 miljoen voor soldij en Mobutu (nrs 60826, 65505 in ABZ);

— blz. 77-78 : 500 miljoen van de Centrale Bank; andere middelen in ruil voor de effectieve neutralisering (nr. 61428 in ABZ);

— blz. 102 : « Les collaborateurs du ministre disposent des fonds nécessaires pour « aider » les antilumumbistes ». Verwijzing naar telegram Dupret nr 752, 31 oktober 1960 (in ABZ) : 50 000 frank voor Wafwana en Ilunga;

— blz. 114-115 : Loos beschikt over een « compte spécial alimenté par les profits de l'exploitation du cuivre », althans volgens Vandewalle; Union Minière, zoals gesuggereerd in telegram d'Aspremont Lynden nr 364, 22 augustus 1960 (ABZ) ([2]);

— *ibidem* : Loos beschikt ook over geld via officiële kanalen: extra-krediet op begroting Afrikaanse Zaken van 1 miljard plus 30 miljoen (Parlementaire Handelingen Kamer);

— *ibidem* : ook afwending van fondsen : verwijzing naar telegram Dupret nr 322, 2 september 1960 (PVDW)

Document 1

Telex Dupret aan Belext, Brazza 322, 2 september 1960 (De Witte, blz. 115)

V. LES « FONDS SECRETS » DES AFFAIRES AFRICAINES. LE FINANCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LUMUMBA

1. **Introduction**

L'argent joue un rôle important dans le dossier Lumumba, qu'il s'agisse de celui des grandes sociétés (*Union Minière*) ou de celui du gouvernement belge. C'est de cet argent du gouvernement belge que traite la présente note. Traiter ce sujet nous amène à aborder aussi un aspect important de la responsabilité politique.

Dans l'ouvrage de De Witte, il y a plusieurs références à l'argent ([1]) :

— p. 69 et p. 74 : 20 millions pour les soldes et Mobutu (nos 60826, 65505 dans AAE);

— pp. 77-78 : 500 millions de la Banque centrale; autres moyens en échange de la neutralisation effective (n° 61428 dans AAE);

— p. 102 : « Les collaborateurs du ministre disposent des fonds nécessaires pour « aider » les antilumumbistes ». Renvoi au télégramme Dupret n° 752, 31 octobre 1960 (dans AAE) : 50 000 francs pour Wafwana et Ilunga;

— pp. 114-115 : Loos dispose d'un « compte spécial alimenté par les profits de l'exploitation du cuivre », du moins selon Vandewalle; Union Minière, comme suggéré dans télégramme d'Aspremont n° 364, 22 août 1960 (AAE) ([2]);

— *Ibidem* : Loos dispose aussi d'argent par le biais de canaux officiels : crédit supplémentaire au budget des Affaires africaines d'un milliard plus 30 millions (Annales parlementaires Chambre)

— *Ibidem* : détournement de fonds : référence au télégramme Dupret n° 322, 2 septembre 1960 (PVDW)

Document 1

Télex Dupret à Belext, Brazza 322, 2 septembre 1960 (De Witte, p. 115)

<Youlou demande une assistance financière de la Belgique pour soutenir la campagne qu'il a entreprise contre Lumumba. Malgré mes demandes réitérées, il n'a pu préciser l'importance de l'aide sollicitée. Je suggère dans ces conditions que vous m'autorisez à lui remettre cinq millions de CFA. Je pourrais prélever provisoirement cette somme sur les fonds spéciaux des réfugiés (…) [je serais] reconnaissant de me rembourser au plus tôt>

Ook wij vonden tijdens ons bronnenonderzoek al snel verwijzingen naar diverse vormen van financiering. Daarbij viel op dat in sommige documenten uitdrukkelijk wordt verwezen naar « geheime fondsen ».

Nous aussi, nous avons rapidement trouvé au cours de notre étude des sources des allusions à diverses formes de financement et nous avons été frappés de constater que, dans certains documents, il était fait expressément référence à des « fonds secrets ».

([1]) We verwijzen naar de Franstalige versie : *L'assassinat de Lumumba*, Parijs : Karthala, 2000

([2]) De auteur vergist zich van telexnummer : het gaat om nr 365.

([1]) Nous renvoyons à *L'Assassinat de Lumumba*, Paris, Karthala, 2000.

([2]) L'auteur se trompe de numéro de télex : il s'agit du n° 365.

Twee voorbeelden :

— d'Aspremont Lynden aan premier Eyskens, 22 augustus 1960 : « Il y a en outre ici pour le moment une délégation de Jeunesses Abako. Je serai amené, aujourd'hui même, à distribuer quelques fonds secrets ». Telex nr 365 van diezelfde dag : « Leur accordé un million me prêté par Union Minière »;

— minister d'Aspremont Lynden aan Rothschild, 14 september 1960 : « Je vous ferai parvenir incessamment 1 million à 1 million et demi de fonds secrets en billets ».

2. **De interpellatie van 20 december 1960**

De kwestie van de geheime financiering heeft onmiddellijk onze aandacht getrokken. Een eerste, voor de hand liggend vertrekpunt was de analyse van de interpellatie die hierover op 20 december 1960 in de Kamer plaats vond ([3]).

Deze interpellatie is om twee redenen interessant : (1) zij confronteert ons met de wijze waarop het parlement in 1960-1961 met deze problematiek is omgegaan; (2) zij gaat meteen naar de kern van het probleem door verscheidene pertinente vragen.

Aanleiding voor de interpellatie van de oppositie was het wetsontwerp op de aanvullende kredieten van 1960 ingediend bij de Senaat. Daarin wordt onder de rubriek 19/1 melding gemaakt van een opmerkelijk krediet van 30 miljoen te besteden onder de uitsluitende verantwoordelijkheid van de minister van Afrikaanse Zaken. Hier volgt het uittreksel uit het betrokken ontwerp.

Document 2

Ontwerp van wet houdende machtiging tot regularisatiën enz. van 3 november 1960 (*Gedrukte Stukken Senaat*, 1960-1961, nr 16, blz. 185) :

([3]) Interpellatie van Van Eynde (BSP) aan premier Eyskens, minister van Buitenlandse Zaken Wigny en minister van Afrikaanse Zaken d'Aspremont Lynden betreffende : 1. de aanwending van een krediet van 30 miljoen ten bate van het ministerie van Afrikaanse Zaken met de vermelding « Diverse tussenkomsten wegens de uitzonderlijke omstandigheden onder de uitsluitende verantwoordelijkheid van de Minister »; 2. over de publicatie in de buitenlandse en Belgische pers van interviews en memoranda van de gewezen opperbevelhebber van de Weermacht in Congo, generaal Janssens; 3. over de door de minister van Buitenlanse Zaken verleende toelating aan secretaris-generaal van zijn departement, ambassadeur Van den Bosch, om in een Brussels dagblad te antwoorden op een memorandum van hogervermeld generaal; 4. over de omstandigheid waarin de heer Moïse Tshombe Brussel heeft bezocht. Heftige discussie over de agendering van deze interpellatie op 13 december, interpellatie op 20 december, stemming op 22 december (PHK). Deze interpellatie werd samengevoegd met de interpellatie van Victor Larock (BSP) over het Afrika-beleid van de regering.

Voici deux exemples :

— d'Aspremont au premier ministre Eyskens, 22 août 1960 : « *Il y a en outre ici pour le moment une délégation de Jeunesses Abako. Je serai amené, aujourd'hui même, à distribuer quelques fonds secrets* ». Télex n° 365 du même jour : « *Leur accordé un million me prêté par Union Minière* »;

— ministre d'Aspremont Lynden à Rothschild, 14 septembre 1960 : « *Je vous ferai parvenir incessamment 1 million à 1 million et demi de fonds secrets en billets* ».

2. **L'interpellation du 20 décembre 1960**

La question du financement secret a immédiatement suscité notre attention. L'analyse de l'interpellation développée à ce sujet à la Chambre le 20 décembre 1960 ([3]) était un premier point de départ évident.

Cette interpellation est intéressante à double titre : (1) elle nous renseigne sur la manière dont le Parlement a géré cette problématique en 1960-1961; (2) elle va directement au cœur du problème en posant plusieurs questions pertinentes.

Cette interpellation de l'opposition fait suite au dépôt du projet de loi relatif aux crédits complémentaires de 1960 déposé au Sénat. Sous la rubrique 19/1, il y est fait mention d'un crédit remarquable de 30 millions à affecter sous la responsabilité exclusive du ministre des Affaires africaines. Nous publions ci-dessous un extrait du projet en question.

Document 2

Projet de loi autorisant des régularisations, etc., du 3 novembre 1960 (*Documents Sénat*, 1960-1961, n° 16, p. 185) :

([3]) Interpellation de Van Eynde (PSB) au premier ministre, M. Eyskens, au ministre des Affaires étrangères, M. Wigny, et au ministre des Affaires africaines, M. d'Aspremont : 1. sur l'affectation d'un crédit de 30 millions de francs au profit du ministère des Affaires africaines sous la mention « interventions diverses en raison de circonstances exceptionnelles sous la seule responsabilité du ministre »; 2. sur la publication dans la presse belge et étrangère d'interviews et de mémorandums de l'ancien commandant en chef des Forces armées au Congo, le général Janssens; 3. sur l'autorisation accordée par le ministre des Affaires étrangères au secrétaire général de son département, Van den Bosch, ambassadeur, de répondre dans un quotidien bruxellois à un mémorandum du général susmentionné; 4. sur les circonstances de la visite de M. Moïse Tshombe à Bruxelles. Discussion animée sur la mise à l'ordre du jour de cette interpellation le 13 décembre, interpellation le 20 décembre, vote le 22 décembre (APC). Cette interpellation a été jointe à l'interpellation de Victor Larock (PSB) sur la politique africaine du gouvernement.

<Art. 19 — Andere uitzonderingsuitgaven.

19-1 (nieuw). Diverse tussenkomsten wegens de uitzonderlijke omstandigheden, onder de uitsluitende verantwoordelijkheid van de Minister van Afrikaanse Zaken of van de Minister belast met de economische en financiële Afrikaanse Zaken.

Aangevraagd krediet : 30 000 000 frank.

Dit krediet moet toelaten zonder uitstel onvoorziene en lastige toestanden, waaraan de Minister kan verplicht worden het hoofd te bieden, te regelen>

We signaleren meteen ook andere uitgaven die hier van belang zijn (blz. 186) :

Signalons également d'emblée d'autres dépenses qui revêtent de l'importance ici (p. 186) :

<Art. 29. Uitzonderingsuitgaven.

29-3 (nieuw). Hulp van allerhande aard aan de Europese onderhorigen welke in Congo verblijven en gerepatrieerd worden of gerepatrieerd zijn : geldelijke bijstand, huisvesting, geneeskundige zorgen, land-, lucht- en zeevervoer, bevoorrading, enz.

Aangevraagd krediet : 180 000 000 frank.

Het aangevraagd krediet is bestemd voor de betaling en voor de regularisatie van uitgaven die betrekking hebben op de dringende hulp verleend aan personen gerepatrieerd uit Congo, ter plaats gevlucht of naar de nabuurlanden, na de gebeurtenissen van juli laatsleden.

29-4 (nieuw). Diensten verricht door de Sabena voor de repatriëring der Europese Vluchtelingen, met inbegrip van storting van voorschotten.

Aangevraagd krediet : 772 000 000 frank.

Het aangevraagd krediet moet de betaling en de regularisatie toelaten van kosten betreffende de prestaties door de Sabena verricht met het doel de evacuatie en de repatriëring te versnellen van Europese onderhorigen uit Congo, zowel op de lijnen België-Congo als op de binnenlandse congolese lijnen, na de gebeurtenissen van juli laatsleden; het krediet dekt eveneens zekere diensten uitgevoerd door de maatschappij voor het Departement van Landsverdediging>

De interpellatie kende een bewogen verloop ([4]), maar we beperken ons hier tot de kern van de zaak. De socialistische oppositie stelde bij monde van Jos Van Eynde volgende vragen :

1) Zijn er buiten dit krediet van 30 miljoen nog andere? Hebben wij, zoals in een beruchte zaak, die de achtbare heer Eyskens zich wel zal herinneren, aangegeven en niet-aangegeven geheime fondsen ?

2) Werden die kredieten toegestaan ingevolge een beraadslaging van de in raad vergaderde ministers ? Naar onze mening is dat het enige middel om er voorschotten op te ontvangen. Zo ja, heeft de regering in haar geheel enige kennis gekregen van de aanwending van verschillende kredieten ,die reeds zijn gebruikt ? Is er nog een overschot ? De interpellant wees op het relatieve belang van het krediet in kwestie : « Het krediet van 30 miljoen is natuurlijk niet groot tegenover de 6 miljard die op de feulleton worden gevraagd, maar het is nochtans relatief groot. Want in gewone omstandigheden bedraagt de moederlandse begroting van het departement van Afrikaanse Zaken slechts een kleine 150 miljoen. Het krediet heeft niets te maken met technische hulp, noch met de steun aan vluchtelingen, noch

Cette interpellation a été développée au cours d'une séance houleuse ([4]), mais nous nous limiterons ici à l'essentiel. L'opposition socialiste a posé les questions suivantes par la bouche de Jos Van Eynde :

1) Outre ce crédit de 30 millions, y a-t-il d'autres crédits? Avons-nous, comme dans une autre affaire tristement célèbre dont l'honorable M. Eyskens se souviendra certainement, des fonds secrets déclarés et non déclarés ?

2) Ces crédits ont-ils été accordés à la suite d'une délibération des ministres réunis en Conseil ? À notre avis, c'est le seul moyen d'obtenir des avances. Dans l'affirmative, le gouvernement dans son ensemble a-t-il été informé de l'affectation des différents crédits déjà utilisés ? Reste-t-il encore des fonds ? L'interpellateur a attiré l'attention sur l'importance relative du crédit en question : « Le crédit de 30 millions ne représente évidemment pas grand-chose par rapport aux 6 milliards demandés dans le feuilleton, mais il est quand même relativement important. Normalement, le budget du département belge des Affaires africaines ne s'élève qu'à un peu moins de 150 millions de francs. Le crédit ne concerne pas l'aide technique ni l'assistance aux réfugiés, ni le pont aérien de la Sabena, ni l'intervention mi-

([4]) Er was al veel tumult geweest bij de vastlegging van de datum.

([4]) La fixation de la date avait déjà suscité une grande agitation.

met de Sabena-luchtbrug, noch met de militaire interventie, want daarvoor zijn andere en zeer aanzienlijke bedragen; samen ver boven een miljard, in het feuilleton voorzien »

3) Wanneer werden deze 30 miljoen toegestaan ?

4) Wanneer, door wie werden de 30 miljoen uitgegeven ?

5) Waaraan en aan wie werden die kredieten of delen ervan besteed ? Ik bedoel personen en/of organismen. Werd het rechtstreeks verstrekt ? Of, door bemiddeling en tussenpersonen, eventueel dewelke? Waar. In Katanga ? In Congo ? in de zogeheten mijnstaat ? Elders, bijvoorbeeld te New-York ?

6) Streeft men met die uitgekeerde fondsen politieke doeleinde na ? Zo ja, dewelke ? Zijn er politieke doeleinden van de Belgische regering in Kongo waarop het colle licht van de parlementaire controle niet mag schijnen ? Is er hier misschien sprake van geheime interventies ten gunste van bepaalde fracties of facties ?

Nog voor de interpellatie plaatsvond was in de gemengde commissie Buitenlandse Zaken en Afrikaanse Zaken door de regering voorgesteld één lid inzage te geven onder belofte van geheimhouding. Nadien stelde de Kamervoorzitter voor een delegatie van drie personen aan te stellen. Beide formules werden door de oppositie afgewezen. Zij wees op het precedent inzake parlementaire controle (« met kredieten toe te kennen onder de uitsluitende verantwoordelijkheid van een Minister, wordt de parlementaire controle onmogelijk »).

Het antwoord van minister d'Aspremont Lynden was ontwijkend, ook toen werd aangedrongen (« Je vous dirai que j'estime en conscience ne pas devoir vous dire davantage que ce que j'ai dit ici même »), maar hij bevestigde wel dat het krediet terugging op twee beslissingen van de ministerraad voor zijn aantreden.

Op 22 december ging de Kamer over tot de orde van de dag. De regeringsmeerderheid legde zich neer bij de uitleg van de minister. Voor de stemming van de dagordes legde de oppositie bij monde van Hendrik Fayat volgende verklaring af :

litaire, étant donné que, pour ces matières, le feuilleton prévoit des montants autrement plus considérables, puisqu'au total, ils dépassent de loin le milliard de francs »

3) Quand a-t-on autorisé à dégager ces 30 millions ?

4) Par qui et quand ces 30 millions ont-ils été dépensés ?

5) À quelles fins a-t-on affecté ces crédits ou partie de ces crédits, à qui a-t-on remis l'argent ? Je veux dire à quelles personnes et/ou à quels organismes ? Ces fonds ont-ils été remis en mains propres ou par l'entremise d'intermédiaires, et, dans l'affirmative, de qui ? Au Katanga ? Au Congo ? dans l'État dit « minier » ? Ailleurs ? À New York, par exemple ?

6) A-t-on versé cet argent à des fins politiques ? Si oui, à quelles fins ? Le gouvernement belge poursuit-il au Congo des objectifs sur lesquels le contrôle parlementaire ne peut pas pleinement s'exercer ? Peut-être s'agit-il en l'occurrence d'interventions secrètes en faveur de certains groupes ou factions ?

Avant même que l'interpellation n'ait été développée, le gouvernement avait proposé, au sein de la Commission mixte des Affaires étrangères et des Affaires africaines, d'accorder un droit de consultation à un membre sous le sceau du secret. Par la suite, le président de la Chambre proposa de désigner une délégation de trois personnes. Les deux formules ont été rejetées par l'opposition, qui attirait l'attention sur le précédent que cela créerait en matière de contrôle parlementaire (« en octroyant des crédits sous la responsabilité exclusive d'un ministre, le contrôle parlementaire devient impossible »).

La réponse du ministre d'Aspremont fut évasive, même lorsque d'aucuns insistaient (« Je vous dirai que j'estime en conscience ne pas devoir vous dire davantage que ce que j'ai dit ici même »), mais il confirma néanmoins que le crédit était lié à deux décisions que le conseil des ministres avait prises avant son entrée en fonction.

Le 22 décembre, la Chambre passait à l'ordre du jour. La majorité gouvernementale s'était contentée de l'explication du ministre. Avant de voter sur les ordres du jour, l'opposition a fait la déclaration suivante par la bouche de Hendrik Fayat :

<Voor de eerste maal in onze parlementaire geschiedenis zal door de regering aan de Wetgevende Kamers gevraagd worden de inschrijving van belangrijke kredieten goed te keuren voor uitgaven die onder de uitsluitende persoonlijke verantwoordelijkheid van een minister zullen mogen geschieden. Het gaat hier, Mijnheer de Voorzitter, om een uiterst gevaarlijk voorgaande, te meer daar deze kredieten reeds grotendeels zijn uitgeput. Het gaat hier om niets minder dan om datgene wat als « geheime fondsen » gebrandmerkt wordt, te weten : bedragen uit publieke gelden te besteden naar de persoonlijke willekeur van een minister, zonder dat deze over de besteding vaan de volksvertegenwoordiging verantwoording verschuldigd zijn, en wel voor het voeren van een politiek die tegenover het parlement en het land verholen blijft>.

3. **Controle in de notulen van de Ministerraad en een vraag aan het Rekenhof**

Minister d'Aspremont Lynden beweerde in zijn antwoord op de interpellatie dat de fondsen waren goedgekeurd door twee besluiten van de ministerraad vòòr zijn aantreden. Het lag voor de hand dat te controleren aan de hand van de notulen van de ministerraad. Deze controle leverde wegens de vage libellering van sommige regeringsbesluiten geen duidelijk resultaat op.

In dit stadium van het onderzoek waren we van mening dat het Rekenhof wellicht hulp kon bieden. Het antwoord van het hof op een wellicht te algemeen gestelde vraag was nogal ontgoochelend : uit een eerste onderzoek bleek dat het Rekenhof over geen documenten beschikt in verband met eventuele « geheime fondsen » waarover de ministeries van Afrikaanse Zaken, Landsverdediging, Rijkswacht, Binnenlandse Zaken, Justitie en Eerste Minister, in de jaren 1960-1961, zouden hebben beschikt. Alleen Buitenlandse Zaken beschikte over een beperkt krediet van 300 000 frank.

4. **De « roze dossiers » van de Ministerraad**

Intussen vorderde het archiefonderzoek en maakten we kennis met de zogenaamde « roze dossiers » van de ministerraad in de papieren van premier Eyskens. Het betreft hier het exemplaar van de door het secretariaat van de ministerraad gevormde dossiers waarvan de stukken per agendapunt in roze vouwbladen zijn opgeborgen. Deze « roze dossiers » werden en worden na het beëindigen van de ambtstermijn aan de uittredende eerste minister meegegeven. Zij bevatten agenda's, en, per agendapunt, de door de betrokken regeringsleden ingediende nota's, adviezen van ambtenaren van de diensten van de Eerste Minister en ingekomen en uitgaande brieven.

We onderzochten de dossiers n^{rs} 4922 (4 juli 1960)-4966 (24 maart 1961) en stelden vast dat er vele lacunes waren. Maar dit onderzoek leverde inzake de geheime fondsen toch een eerste concreet resultaat op. De « roze dossiers » van de vergadering van 30 september 1960 bevatten het ontwerp van deliberatie (zie bijlage 2) alsook het advies van de administratie (zie bijlage 3) voor een supplementair krediet op begrotingspost 19/1 ten belope van 10 miljoen.

Dit ontwerp van deliberatie bleek nog andere nuttige informatie te bevatten. Het maakte namelijk melding van een vroeger krediet van 20 augustus 1960.

Terzijde : de wet op het Rekenhof van 1846 en de wet op de boekhouding van de staat van 1921 laten toe dat

3. **Contrôle dans les comptes rendus du Conseil des ministres et question à la Cour des comptes**

Dans sa réponse à l'interpellation, le ministre d'Aspremont a affirmé que les fonds avaient été approuvés, avant son entrée en fonction, par deux délibérations du Conseil des ministres. Dès lors, quoi de plus logique pour nous que de contrôler la véracité de ses dires à l'aide des comptes rendus du Conseil des ministres ? Mais, vu le flou du libellé de certaines délibérations du gouvernement, ce contrôle nous a laissés sur notre faim.

A ce stade de l'enquête, nous estimions que la Cour des comptes pourrait probablement nous venir en aide. La réponse fournie par la Cour à une question sans doute formulée de manière trop générale a été assez décevante : il est ressorti de premières investigations que la Cour des comptes ne dispose pas de documents concernant d'éventuels « fonds secrets » dont la gendarmerie et les départements des Affaires africaines, de la Défense nationale, de l'Intérieur, de la Justice et du premier ministre auraient disposé dans les années 1960-1961. Seules les Affaires étrangères disposaient d'un crédit limité de 300 000 francs.

4. **Les « dossiers roses » du Conseil des ministres**

Entre-temps, nous progressions dans l'analyse des archives et découvrions les « dossiers roses » du conseil des ministres dans les documents du premier ministre Eyskens. Il s'agit en l'occurrence de l'exemplaire des dossiers constitués par le secrétariat du conseil des ministres dont les documents sont archivés, par point de l'ordre du jour, dans des chemises roses. Ces « dossiers roses » étaient et sont remis au premier ministre sortant à l'expiration de son mandat. Ils contiennent des ordres du jour, et, par point à l'ordre du jour, les notes remises par les membres concernés du gouvernement, les avis des fonctionnaires des services du Premier Ministre et la correspondance entrante et sortante.

Nous avons examiné les dossiers n^{os} 4922 (4 juillet 1960) à 4966 (24 mars 1961) et constaté qu'il y avait beaucoup de lacunes. En ce qui concerne les fonds secrets, cet examen a néanmoins permis d'aboutir à un premier résultat concret. Les « dossiers roses » de la réunion du 30 septembre 1960 contiennent le projet de délibération (voir annexe 2) ainsi que l'avis de l'administration (voir annexe 3) concernant un crédit supplémentaire de 10 millions au poste budgétaire 19/1.

Il s'est avéré que ce projet de délibération contenait encore d'autres informations utiles. Il faisait en effet état d'un crédit antérieur, daté du 20 août 1960.

Signalons au passage que la loi de 1846 sur la Cour des comptes et la loi de 1921 sur la comptabilité de l'État

uitgaven worden gedaan buiten de begroting op voorwaarde dat de ministerraad door een beslissing daartoe machtiging geeft. Dit gebeurt door een zogenaamde deliberatie, die aan bepaalde vormvereisten moet voldoen. De regering licht het Rekenhof in en het Rekenhof stelt op zijn beurt het parlement daarvan in kennis ([5]).

5. **Opnieuw naar de notulen van de ministerraad**

Gewapend met deze gegevens zijn we teruggekeerd naar de notulen van de ministerraad. We vonden inderdaad twee besluiten terug.

Document 3

Uittreksel uit de notulen van de kabinetsraad, 26 augustus 1960

permettent que des dépenses soient effectuées hors budget à condition que le conseil des ministres l'autorise par une délibération. Cette délibération doit satisfaire à certaines conditions de forme. Le gouvernement informe la Cour des comptes, qui informe à son tour le Parlement ([5]).

5. **Retour aux notes du Conseil des ministres**

Forts de ces renseignements, nous avons repris l'analyse des notes du Conseil des ministres. Nous avons en effet retrouvé deux décisions.

Document 3

Extrait du procès-verbal du Conseil de cabinet, 26 août 1960

<Projet de délibération autorisant la prise en charge de 20 millions de Fr à l'article 19/1 du budget du département des Affaires africaines pour l'exercice 1960.
Le Conseil marque son accord>

Van deze vergadering bevinden er zich geen stukken in het « roze dossier » van de ministerraad. Het besluit is vaag en bovendien is er geen discussie opgenomen in de notulen. Wat is hierover aan de ministerraad gerapporteerd ?

Document 4

Uittreksel uit de notulen van de kabinetsraad, 30 september 1960

Aucune pièce relative à cette réunion ne figure dans le « dossier rose » du Conseil des ministres. La décision est vague et, en outre, aucune trace de la discussion ne figure au procès-verbal. Quelle est la teneur du rapport fait à ce sujet au Conseil des ministres ?

Document 4

Extrait du procès-verbal du Conseil de cabinet, 30 septembre 1960

<Projet de délibération autorisant le visa de dépenses, à concurrence de 38 millions de francs, en vue d'interventions diverses en raison de circonstances exceptionnelles et d'aide de toute nature aux ressortissants européens résidant au Congo, en voie de rapatriement ou déjà rapatriés.
Le Conseil marque son accord sur ce projet de délibération présenté par le Ministre des Affaires africaines>

Dit besluit vermeldt wel een bestemming, maar niet de begrotingspost. Dankzij de stukken in het « roze dossier » van de ministerraad weten we dat hier twee kredieten worden gecombineerd (namelijk 10 miljoen voor begrotingspost 19/1 en 28 miljoen voor 29/3). In de notulen is er weerom geen discussie. Wat is hierover aan de ministerraad gerapporteerd ?

Cette délibération mentionne effectivement la destination des fonds, mais pas le poste budgétaire. Grâce aux pièces figurant dans le « dossier rose » du Conseil des ministres, nous savons qu'en l'espèce, deux crédits sont combinés (à savoir 10 millions de francs pour le poste budgétaire 19/1 et 28 millions de francs pour le poste budgétaire 29/3). De nouveau aucune trace de discussion dans le procès-verbal. Quelle est la teneur du rapport fait à ce sujet au Conseil des ministres ?

([5]) Deze deliberaties worden overgezonden aan de Commissie voor de Financiën. In feite was de oppositie dus al voor 20 december 1960 op de hoogte van de goedkeuring van deze kredieten !

([5]) Ces délibérations avaient été transmises à la commission des Finances. L'opposition savait donc déjà avant le 20 décembre 1960 que ces crédits avaient été approuvés!

6. **Voorlopige conclusies**

Primo. De ministerraad keurde inderdaad tweemaal supplementaire kredieten goed op de nieuwe begrotingspost 19/1 bestemd voor uitzonderlijke uitgaven onder de uitsluitende verantwoordelijkheid van de minister van Afrikaanse Zaken. Maar in tegenstelling met de bewering van minister d'Aspremont Lynden in zijn antwoord op de interpellatie van 20 december dateerde slechts één van die besluiten van voor zijn aantreden (20 augustus), voor het ander was hijzelf verantwoordelijk (30 september).

Secundo. De totale som van deze twee deliberaties beliep 30 miljoen frank : 20 + 10 miljoen. Dit bedrag stond ook ingeschreven op het wetsontwerp op de bijkomende kredieten, die de aanleiding vormde voor de interpellatie van 20 december 1960. In haar interpellatie maakte de oppositie echter melding van 50 miljoen. De minister zou dit bedrag hebben vernoemd in de commissievergadering ([6]). Een bijkomende controle in de notulen van de ministerraad voor het geheel van de regeringsperiode bracht geen andere kredieten aan het licht. Maar we moeten toegeven dat de formulering van sommige regeringsbesluiten vaag is. Vooral op de laatste vergaderingen zijn er talrijke visa goedgekeurd zonder dat de bestemming wordt gepreciseerd (bijvoorbeeld op 17 maart 1961). Moet de oplossing worden gezocht in de dubbelzinnige formulering van het besluit van 30 september, waarin twee kredieten (10 miljoen van begrotingspost 19/1 en 28 miljoen van begrotingspost 29/3) werden opgeteld om een afwending van fondsen mogelijk te maken ? Verder zullen we zien dat de minister van Afrikaanse Zaken inderdaad over ten minste 50 miljoen Belgische frank kon beschikken.

Tertio. De kabinetsraad besliste over deze supplementaire kredieten. Maar waren alle ministers op de hoogte van hun gebruik en … waarvoor werden ze gebruikt ?

7. **De twintig miljoen van majoor Loos**

Vanuit andere hoek beschikten wij intussen over gegevens die een licht kunnen werpen op de omvang van de geheime kredieten, maar ook op hun aanwending. In de telexen uitgewisseld tussen majoor Loos (Brussel) en luitenant-kolonel Marlière (Brazzaville) einde van september, begin oktober 1960 is er sprake van een krediet

([6]) Deze bewering wordt bevestigd door de kabinetsnota in voorbereiding op een vraag van Larock in de commissie. Daarin wordt uitdrukkelijk melding gemaakt van 50 miljoen. Deze kabinetsnota bevindt zich in het financieel dossier dat verder ter sprake komt.

6. **Conclusions provisoires**

Primo. Le Conseil des ministres a effectivement approuvé à deux reprises l'inscription de crédits supplémentaires au nouveau poste budgétaire 19/1 destiné aux dépenses exceptionnelles effectuées sous la responsabilité exclusive du ministre des Affaires africaines. Mais, contrairement à ce que prétend le ministre d'Aspremont dans sa réponse à l'interpellation du 20 décembre, une seule de ces décisions datait d'avant son entrée en fonction (20 août) et il était lui-même responsable de l'autre (30 septembre).

Secundo. La somme totale de ces deux délibérations s'élevait à 30 millions de francs : 20 + 10 millions. Ce montant était également prévu dans le projet de loi relatif aux crédits supplémentaires, qui a donné lieu à l'interpellation du 20 décembre 1960. Dans son interpellation, l'opposition faisait toutefois état d'une somme de 50 millions. Le ministre aurait cité ce montant au cours de la réunion de commission ([6]). Un examen supplémentaire des procès-verbaux du Conseil des ministres afférents à l'ensemble de la législature n'a pas permis de mettre au jour d'autres crédits. Mais nous devons bien reconnaître que la formulation de certaines délibérations du gouvernement est fort vague. C'est essentiellement lors des dernières réunions que de nombreux visas ont été approuvés sans que l'affectation soit précisée (par exemple, le 17 mars 1961). La solution doit-elle être cherchée dans la formulation ambiguë de la délibération du 30 septembre, dans laquelle le gouvernement a additionné deux crédits (10 millions pour le poste budgétaire 19/1 et 28 millions pour le poste budgétaire 29/3) afin de permettre un détournement de fonds ? Nous verrons ultérieurement que le ministre des Affaires africaines pouvait effectivement disposer d'au moins 50 millions de francs belges.

Tertio. Le conseil de cabinet a décidé de l'octroi de ces crédits supplémentaires. Mais tous les ministres étaient-ils informés de leur affectation et ... quelle a été cette affectation ?

7. **Les vingt millions du major Loos**

Nous avons pu disposer entre-temps, grâce à une autre source, d'informations susceptibles de nous éclairer sur l'importance des crédits secrets, mais aussi sur leur affectation. Les télex échangés entre le major Loos (Bruxelles) et le lieutenant-colonel Marlière (Brazzaville) fin septembre, début octobre 1960 font état d'un crédit

([6]) Cette allégation est confirmée par la note de cabinet élaborée pour préparer la réponse à une question de Larock à la commission. Cette note fait explicitement état d'une somme de 50 millions. Cette note de cabinet se trouve dans le dossier financier qui est examiné ci-après.

van 20 miljoen. Hier volgen de vier meest relevante documenten ([7]) :

Document 5

Telex Loos aan Marlière, Minaf 60826, 26 september 1960

<D'après renseignements en ma possession, Kanza Thomas affirme Mobutu avoir situation en main à condition pouvoir payer solde à militaires F[orce] P[ublique] province Léo.

Je dispose de 20 (vingt) millions pour couvrir cette dépense.

Instructions personnelles de minaf :

Primo. Ne pas aller à Eville pour le moment mais se concentrer sur cette affaire.

Secundo. Câbler par retour que tu restes à Brazza.

Tertio. Tu sera intermédiaire pour recevoir cette somme d'après modalités qui te parviendront.

Quarto. Essayer de savoir si ces renseignements ne sont pas une manoeuvre de Kanza.

Quinto. Si renseignements s'avèrent exacts, tu disposeras avant la fin du mois de la somme mentionnée pour réaliser cette opération.

*Télex et bandes à détruire>**

Document 6

Telex Loos aan Marlière, Minaf 61428, 28 september 1960

<Primo. Vingt millions frs belges versés ce jour Brazzaville via quatre banques dont noms seront communiqués. A votre disposition sur production nom et date de naissance.

Secundo. Banque centrale avoir consenti ouverture crédit cinq cents millions à gouvernement congolais avant-hier. Ce qui joint aux cent millions restant disponibles doit lui permettre normalement de faire face aux échéances fin de mois y compris soldes F[orce] P[ublique].

Tertio. Vingt millions mis votre disposition constituent en conséquence réserve à n'utiliser qu'en dernière extrémité et sous conditions :

a) être moralement assuré cet argent nécessaire pour faire payer soldes F[orce] P[ublique];

b) fonds sont à mettre à disposition collège commisssaires qui doivent l'utiliser soit d'une façon officielle, soit sous leur responsabilité propre;

c) en contre-partie exiger ou négocier neutralisation effective Lumumba;

d) nous ne pouvons d'aucune façon apparaître comme étant fournisseurs de ces fonds

Quarto. En cas de non utilisation pour ce but bien déterminé, argent constituera fonds de réserve à Brazza à utiliser avec notre accord.

*Quinto. Ack[nowledge] prosper>**

Document 7

Telex Loos aan Dupret en Marlière, Minaf 62128, 28 september 1960

*<BNCI (Banque Nationale Commerce Industrie) Brazza recevra instructions demain de son siège de Paris tenir à disposition consul général Belgique Brazza contre valeur vingt millions francs belges. Il s'agit de l'argent dont question mes télex 60826 et 61428 et qui doit être tenu par belsulat à disposition Marlière>**

de 20 millions. Nous publions ci-dessous les documents les plus pertinents ([7]) :

Document 5

Télex Loos à Marlière, Minaf 60826, 26 septembre 1960

Document 6

Télex Loos à Marlière, Minaf 61428, 28 septembre 1960

Document 7

Télex Loos à Dupret et Marlière, Minaf 62128, 28 septembre 1960

([7]) Drie van deze telexen worden geciteerd door L. De Witte. cf. *supra*.

([7]) Trois de ces télex sont cités par L. De Witte, cf. *supra*.

Document 8

Uittreksel uit telex Loos aan Marlière, Minaf 64001, 1 oktober 1960

Document 8

Extrait du télex Loos à Marlière, Minaf 64001, 1er octobre 1960

<Tertio. Accord vous mettre à disposition Dupret somme un million frs belges sur notre dernier envoi si pas nécessaire pour soldes>

Document 9

Uittreksel uit telex Loos aan Marlière, Minaf 65505, 5 oktober 1960

Document 9

Extrait du télex Loos à Marlière, Minaf 65505, 5 octobre 1960

<Secundo. Votre télégramme 1/10 propos vingt millions. Connaissons source indiscrétion confirmée par votre télex 3/10. Accord sur attitude prise. Cette somme à votre disposition sous réserve un million francs belges à Consubel>

De telexen zijn duidelijk over de aanwending van deze fondsen. Majoor Loos, militair raadgever van het ministerie van Afrikaanse Zaken, stelt 20 miljoen ter beschikking van Marlière voor steun aan Mobutu. Het bedrag moet Mobutu toelaten de soldij uit te betalen en aldus zijn positie te consolideren. De twintig miljoen vormen echter slechts een reserve, want door een voorschot van de CBBCRU wordt de Congolese regering in staat gesteld haar verplichtingen tegenover ambtenaren en militairen op het einde van de maand te voldoen. Bovendien mogen de 20 miljoen niet zonder voorwaarden ter beschikking worden gesteld. De meest merkwaardige voorwaarde is de « effectieve neutralisering » van Lumumba. Elders tonen wij aan dat het hier gaat om de arrestatie van Lumumba ([8]).

Vanwaar komt de 20 miljoen die op 28 september naar Brazzaville wordt overgeschreven ? Dat is minder duidelijk. Niet van het krediet van 26 augustus, dat, zo zal verder blijken, al begin september uitgeput is. Klaarblijkelijk van het krediet van 30 september. 28 september is ook de datum van het positief advies in het dossier van de ministerraad op het voorstel van deliberatie van 38 miljoen, waarvan er echter, zoals we weten, slechts 10 miljoen is bestemd voor begrotingspost 19/1. Is er, zoals we al suggereerden, sprake van afwending van fondsen en beschikken d'Aspremont Lynden-Loos ook over een deel van de 28 miljoen op begrotingspost 29/3 ?

Les télex sont clairs en ce qui concerne l'affectation de ces fonds. Le major Loos, conseiller militaire du ministère des Affaires africaines, met 20 millions à la disposition de Marlière pour soutenir Mobutu. Le montant doit permettre à Mobutu de payer la solde et de consolider ainsi sa position. Les 20 millions ne constituent toutefois qu'une réserve, car, grâce à une avance de la BCCBRU, le gouvernement congolais est en mesure d'honorer ses obligations à l'égard des fonctionnaires et des militaires à la fin du mois. En outre, les 20 millions ne peuvent être mis à disposition sans condition. La condition la plus remarquable est la « neutralisation effective » de Lumumba. Nous démontrons par ailleurs que ces termes visent l'arrestation de Lumumba ([8]).

Quelle est l'origine des 20 millions qui font l'objet d'un virement à destination de Brazzaville le 28 septembre ? Cela est moins clair. Cette somme ne peut provenir du crédit du 26 août, qui, ainsi qu'on le constatera par ailleurs, est déjà épuisé début septembre. Elle provient manifestement du crédit du 30 septembre. Le 28 septembre est également la date de l'avis positif, dans le dossier du Conseil des ministres, sur la proposition de délibération de 38 millions, dont toutefois, ainsi que nous le savons, 10 millions seulement sont destinés au poste budgétaire 19/1. Se trouve-t-on, ainsi que nous l'avons déjà suggéré, en présence d'un détournement de fonds et d'Aspremont Lynden-Loos disposent-ils également d'une partie des 28 millions inscrits au poste budgétaire 29/3 ?

8. **Voorschot van 500 miljoen vanwege de Centrale Bank voor Belgisch Congo en Rwanda-Urundi**

Uit de geciteerde telex van Loos van 28 september blijkt nog een andere, belangrijke zaak. De Centrale Bank

8. **Acompte de 500 millions de la part de la Banque centrale pour le Congo belge et le Ruanda-Urundi**

Le télex de Loos du 28 septembre, que nous avons cité, révèle encore un autre élément important. La Ban-

([8]) Zie hoofdrapport.

([8]) Voir le rapport principal.

voor Belgisch Congo en Rwanda-Urundi (CBBCRU), waarvan d'Aspremont Lynden nog steeds voogdijminister is, heeft ingestemd met een verhoging van de voorschotrekening met 500 miljoen aan de Congolese regering, dit wil zeggen aan de commissarissen-generaal. De bedoeling was de uitbetaling van ambtenaren, soldaten enz. te verzekeren. Deze operatie was volstrekt legaal. Een en ander hierover werd opgeklaard, op verzoek van commissievoorzitter Versnick, door de Nationale Bank op basis van haar archieven en de archieven van de CBBCRU (9).

De cruciale vraag die deze operatie evenwel oproept is de volgende : heeft de voogdijminister d'Aspremont Lynden aan zijn instemming met deze kredietverhoging politieke voorwaarden verbonden ? Als aan de 20 miljoen van Loos, eveneens bestemd voor de uitbetaling van de soldij, de « effectieve neutralisering » van Lumumba werd gekoppeld, mag men dan niet verwachten dat dezelfde voorwaarde werd gekoppeld aan de kredietverhoging van 500 miljoen ? In dit verband is het interessant te weten dat minister d'Aspremont Lynden het nodig vindt Tshombe in een persoonlijke brief over deze financiële operatie gerust te stellen. Hij doet dat in de volgende bewoordingen :

Document 10

Brief van minister d'Aspremont Lynden aan president Tshombe, 28 september 1960

que centrale pour le Congo belge et le Ruanda-Urundi (BCCBRU), dont d'Aspremont Lynden est toujours le ministre de tutelle, a marqué son accord sur une augmentation de 500 millions du compte d'avances en faveur du gouvernement congolais, c'est-à-dire en faveur des commissaires généraux. Le but était d'assurer le paiement des fonctionnaires, des soldats, etc. Cette opération était tout à fait légale. Les différents aspects de cette question ont été éclaircis, à la demande du président de la commission, M. Versnick, par la Banque nationale sur la base de ses archives et des archives de la BCCBRU (9).

La question cruciale que cette opération soulève toutefois est la suivante : le ministre de tutelle d'Aspremont Lynden a-t-il assorti son accord sur cette augmentation de crédit de conditions politiques ? Si la « neutralisation effective » de Lumumba a été liée aux 20 millions de Loos, destinés également au paiement des soldes, ne peut-on pas s'attendre, dans ce cas, à ce que cette même condition ait été liée à l'augmentation de crédit de 500 millions ? Il est intéressant de noter à cet égard que le ministre d'Aspremont Lynden juge nécessaire de rassurer Tshombe, dans une lettre personnelle, à propos de cette opération financière. Il le fait dans les termes suivants :

Document 10

Lettre du ministre d'Aspremont Lynden au président Tshombe, 28 septembre 1960

<Mon cher Président — Je tiens à vous faire part personnellement de la décision que j'ai été amené à prendre aujourd'hui même : j'ai autorisé la Banque Centrale du Congo à augmenter ses avances à l'Etat du Congo d'une nouvelle tranche de 500 millions de francs. Je tiens à attirer votre attention sur les points suivants :

1° il ne s'agit pas d'une intervention financière quelconque de la Belgique en faveur de l'Etat congolais. Il s'agit uniquement d'une autorisation administrative à une banque en vue d'augmenter les moyens de trésorerie de l'Etat du Congo.

2° je pense que dans les circonstances actuelles il est de l'intérêt de la Belgique, et j'insiste aussi sur ce point, du Katanga, d'aider, dans toute la mesure du possible, le collège des Commissaires d'Etat à rétablir l'ordre financier et administratif à Leo et dans les territoires qui en dépendent.

Vous conviendrez avec moi, je n'en doute pas, qu'il est de votre intérêt par exemple de voir payer régulièrement les soldes de l'armée congolaise. Sans l'assurance de ce paiement ces soldats pourraient, échappant une fois de plus à toute espèce de discipline, porter le trouble dans toutes les régions, y compris celles relevant de l'autorité du Gouvernement katangais.

(9) In verband met de nota van de Nationale Bank zij opgemerkt dat in het telefonisch gesprek met de medewerker van de Nationale Bank waarnaar in het begin van de nota wordt verwezen lezing werd gegeven van de telex Loos-Marlière van 28 september 1960. Daarin worden geen voorwaarden verbonden aan het krediet van 500 miljoen, wel aan dat van 20 miljoen. In het telefoongesprek werd door de expert enkel de vraag gesteld of er mogelijk ook aan het krediet van 500 miljoen voorwaarden waren verbonden.

(9) À propos de la note de la Banque nationale, il y a lieu de noter que lors de l'entretien téléphonique avec le collaborateur de la Banque nationale auquel il est fait référence au début de la note, il a été donné lecture du télex Loos-Marlière du 28 septembre 1960. Dans ce télex, le crédit de 500 millions n'est assorti d'aucun condition, contrairement à celui de 20 millions. Lors de l'entretien téléphonique, l'expert a simplement demandé s'il était possible que le crédit de 500 millions ait, lui aussi, été assorti de conditions.

3° il me paraît évident que le moyen le plus efficace d'agir contre Lumumba est d'aider, dans la limite du possible et du raisonnable, les autorités actuelles de Léo qui s'efforcent d'obtenir son élimination de la vie publique congolaise. Etc.>

Wij hebben geen gegevens gevonden over eventuele politieke voorwaarden verbonden aan de kredietverhoging. We moeten bovendien onderstrepen dat er een verschil is tussen de 20 miljoen en de 500 miljoen : het eerste bedrag was bedoeld als een gift in het duister, het tweede was een legaal krediet.

9. **Merkwaardige vondst in de papieren d'Aspremont Lynden**

Het onderzoek van de papieren d'Aspremont Lynden leverde intussen een merkwaardige vondst op : een dossier « Crédits pour dépenses exceptionnelles ». Tot onze verrassing bevatte dit dossier alle relevante stukken betreffende het krediet 19/1.

In dit dossier bevinden zich :

1. een nota van Jean Durieux aan minister d'Aspremont Lynden, 12 september 1960 (zie X – Bijlagen).

In deze nota legt de gewezen kabinetschef van minister Scheyven aan de nieuwe minister van Afrikaanse Zaken uit hoe het met de geheime fondsen zit. We leren daaruit dat al in het begin van augustus door Buitenlandse Zaken meer dan 8 miljoen is uitgegeven aan operaties in Brazzaville-Leopoldstad; dat het krediet van 20 miljoen, goedgekeurd op 26 augustus intussen is uitgeput, zeker als de 8 miljoen van Buitenlandse Zaken daarvan moeten worden afgetrokken; en dat een nieuwe vraag aan de ministerraad voor toekenning van « geheime fondsen » wenselijk is. Het is een zeer leerrijke nota, waarvan de aanhef bovendien verrassend is : « *Jusqu'ici, nous soutenons financièrement deux réseaux qui recouvrent eux-même un certain nombre de lignes d'action souterraine. Ces deux réseaux ont établi, entre eux, à notre intervention, une coordination* ». Durieux noemt als contactpersonen in Leopoldstad Jean Brück en Benoit Verhaegen. Hij vermeldt bovendien dat de gelden aan Brück worden bezorgd via ACV-voorzitter August Cool. Deze nota laat ons toe een verband te leggen met het verzoek van 27 juli 1960 van Brück, leider van de christelijke vakbeweging in Leopoldstad, aan Cool om financiële steun aan de Belgische regering voor de oppositie in Congo, waarvan sprake in ons hoofdrapport;

2. een overzicht van alle uitgaven op het krediet van de geheime fondsen (rubriek 19/1), ongedateerd, maar waarschijnlijk april 1961 (zie X – Bijlagen). Uit dit document — en overigens ook uit alle andere documenten in dit dossier — blijkt dat er van de geheime fondsen een exacte boekhouding werd bijgehouden. We leren dat de omvang van de geheime fondsen (rubriek 19/1)

Nous n'avons pas trouvé d'éléments concernant d'éventuelles conditions politiques liées à l'augmentation de crédit. Nous devons en outre souligner qu'il y a une différence entre les 20 millions et les 500 millions : le premier de ces montants était censé être un don occulte, tandis que le second était un crédit légal.

9. **Découverte remarquable dans les documents d'Aspremont Lynden**

Dans l'intervalle, l'analyse des documents d'Aspremont Lynden a permis de faire une découverte remarquable : un dossier « *Crédits pour dépenses exceptionnelles* ». À notre étonnement, ce dossier contenait tous les documents pertinents concernant le crédit 19/1.

Ce dossier contient :

1. une note de Jean Durieux au ministre d'Aspremont Lynden, 12 septembre 1960 (voir X – Annexes).

Dans cette note, l'ancien chef de cabinet du ministre Scheyven explique au nouveau ministre des Affaires africaines ce qu'il en est des fonds secrets. Il ressort de cette note que dès le début du mois d'août, les Affaires étrangères avaient déjà dépensé plus de 8 millions pour des opérations menées à Brazzaville-Léopoldville, que le crédit de 20 millions, approuvé le 26 août, avait entretemps été épuisé, *a fortiori* s'il faut en déduire les 8 millions des Affaires étrangères, et qu'il était souhaitable d'adresser une nouvelle demande au Conseil des ministres pour l'octroi de « fonds secrets ». Il s'agit d'une note très instructive, dont le début est en outre surprenant : « Jusqu'ici, nous soutenons financièrement deux réseaux qui recouvrent eux-mêmes un certain nombre de lignes d'action souterraine. Ces deux réseaux ont établi, entre eux, à notre intervention, une coordination ». Durieux cite comme contacts Jean Brück et Benoît Verhaegen. Il précise que les fonds sont transmis à Brück par l'intermédiaire du président de la CSC, August Cool. Cette note nous permet d'établir un lien avec la demande du 27 juillet 1960 adressée par Brück, dirigeant du mouvement syndical chrétien à Léopoldville, à Cool afin d'obtenir une aide financière du gouvernement belge pour l'opposition au Congo, demande dont nous avons parlé dans notre rapport principal;

2. un récapitulatif de toutes les dépenses imputées au crédit des fonds secrets (rubrique 19/1), sans date, mais vraisemblablement d'avril 1961 (voir X – Annexes). Il ressort de ce document, et d'ailleurs aussi de tous les autres documents afférents à ce dossier, que les fonds secrets faisaient l'objet d'une comptabilité exacte. Nous apprenons que les fonds secrets (rubrique 19/1) repré-

wel degelijk 50, en niet 30 miljoen bedroeg. Van de laatste 20 miljoen — die corresponderen met de 20 miljoen van Loos — is er evenwel in april 1961 nog geen beslissing van de ministerraad;

3. een apart overzicht van de uitgaven van de 20 miljoen van Loos, ongedateerd, maar waarschijnlijk april 1961; een kopie daarvan is bestemd voor Robert Rothschild, kabinetschef van minister Spaak (zie X – Bijlagen).

Uit de laatste twee documenten blijkt dat er 6,3 miljoen naar Bomboko is gegaan. Ook wordt uitdrukkelijk de « équipe Marlière-Lahaye » vermeld. Daardoor wordt eens te meer aangetoond dat zij opereerden voor rekening en onder instructie van Brussel.

Het dossier bevat verder diverse andere documenten, onder andere betalingsbewijzen, machtigingen, enz., geklasseerd per uitgavepost volgens het nummer van het hierboven aangehaalde overzicht. Uit die laatste vermelden we nog :

— twee machtigingen van minister Harmel, a.i. Afrikaanse Zaken, aan de secretaris-generaal van het departement, z.d., post 19 september 1960, onder andere voor betaling van 1 miljoen frank aan Buitenlandse Zaken op rekening van kredietpost 19/1 (president Youlou) — cf. *supra* Dupret n^{r} 322.

— op 25 april 1961 : overdracht van de rekening aan Spaak/Rothschild (met kennisgeving aan Fernand Vervier).

10. **Nog meer geld ?**

Wij hebben nu een vrij exact inzicht in de geheime fondsen van Afrikaanse Zaken, rubriek 19/1. Maar er is meer dan dat.

Op 17 augustus 1960 vraagt d'Aspremont Lynden, op dat ogenblik nog hoofd van Mistebel, 20 miljoen frank voor Zuid-Kasaï. Premier Eyskens geeft op 24 augustus 1960 aan minister Scheyven instructie die 20 miljoen vrij te maken. Hier volgen twee documenten uit de permanentie van de Eerste minister ([10]).

Document 11

Uittreksel nota van d'Aspremont Lynden aan premier Eyskens, 17 augustus 1960; PAL

sentaient bien 50, et non 30 millions. En ce qui concerne les 20 derniers millions — qui correspondent aux 20 millions de Loos —, le Conseil des ministres n'a, toutefois pas encore pris de décision en avril 1961;

3. un récapitulatif distinct des dépenses afférentes aux 20 millions de francs de Loos, sans date, mais étant vraisemblablement d'avril 1961; une copie de ce document est destinée à Robert Rothschild, chef de cabinet du ministre Spaak (voir X – Annexes).

Il ressort des deux derniers documents que 6,3 millions ont été versés à Bomboko. L' « équipe Marlière-Lahaye » est également expressément citée, ce qui prouve une fois de plus qu'ils opéraient pour le compte et selon les instructions de Bruxelles.

Le dossier contient également divers autres documents, notamment des preuves de paiement, des délégations, etc., classées par poste de dépenses sur la base du numéro de l'aperçu mentionné ci-dessus. Parmi ces derniers documents, mentionnons encore :

— deux délégations données par Harmel, ministre des Affaires africaines a.i., au secrétaire général du département, s.d., courrier 19 septembre 1960, notamment en vue du paiement d'un million de francs au ministère des Affaires étrangères sur le compte du poste 19/1 (président Youlou) — cf. *supra* Dupret n° 322.

— le 25 avril 1961 : transfert du compte à Spaak/Rothschild (avec notification à Fernand Vervier).

10. **Encore plus d'argent ?**

Nous avons à présent une idée assez précise des fonds secrets des Affaires africaines, rubrique 19/1. Mais il y a plus.

Le 17 août 1960, d'Aspremont Lynden, qui est alors encore à la tête de Mistebel, demande 20 millions de francs pour le Sud-Kasaï. Le premier ministre Eyskens donne le 24 août 1960 au ministre Scheyven l'instruction de libérer ces 20 millions. Nous publions ci-dessous deux documents provenant de la permanence du Premier ministre ([10]).

Document 11

Extrait d'une note de d'Aspremont Lynden au Premier ministre Eyskens, 17 août 1960; PAL

<Il me paraît indispensable que le Gouvernement Belge accorde un subside financier d'une certaine importance à Albert Kalonji.

Je suggère qu'une somme de 20 millions soit mise à ma disposition.

Nous l'utiliserons suivant les nécessités et en aucun cas nous nous paierons cette somme sans pouvoir exercer un contrôle sur son utilisation. Il y aurait lieu, dès à présent, de rembourser à Bruxelles, en francs belges, une somme de 300 000 frs. à la firme Forminière, qui a payé les transports indispensables jusque Bakwanga>

([10]) Bewaard in de papieren d'Aspremont Lynden.

([10]) Conservés dans les documents d'Aspremont Lynden

Document 12

Brief van premier Eyskens aan minister Scheyven, 24 augustus 1960; PAL

Document 12

Lettre du Premier ministre, M. Eyskens, au ministre Scheyven, 24 août 1960; PAL

<Mon cher collègue — Je vous prie de bien vouloir trouver, sous ce pli, l'extrait d'une lettre du Comte Harold d'Aspremont Lynden.

Je tiens à vous confirmer mon accord sur l'octroi de ce subside de 20 millions et le remboursement de la somme de 300 000 francs à la firme Forminière, à Bruxelles.

*Votre tout dévoué — (s) G. Eyskens>**

Op 26 augustus keurt het kabinet, zoals we al weten, voor de eerste maal 20 miljoen geheime fondsen goed. De voor de hand liggende conclusie is, dat dit krediet bestemd is voor steun aan Albert Kalonji. Maar uit de nota van Durieux van 12 september blijkt duidelijk dat het krediet van 26 augustus niet besteed is aan Kasaï, wel aan Leo. Op welke begrotingspost is de 20 miljoen voor Kasaï geïmputeerd ? Is er hier sprake van afwending van fondsen ?

Er zijn meerdere aanwijzingen dat de fondsen voor de repatriëring zijn aangewend met hetzelfde doel als de « geheime fondsen », hetzij als voorschot, hetzij ten definitieven titel. We beperken ons hier tot twee feiten. Er bestaat een interessante maar ongedateerde notitie van premier Eyskens, die we in verband moeten brengen met de transfer van gelden aan Jean Brück. Deze notitie bevindt zich samen met de brief van Brück aan Cool van 27 juli in hetzelfde dossier en geeft ons waarschijnlijk een aanwijzing betreffende het antwoord van premier Eyskens op het verzoek om financiële steun voor de oppositie in Leopoldstad. De tekst luidt als volgt.

Ainsi que nous le savons, le cabinet marque, pour la première fois, son accord sur l'octroi de 20 millions de fonds secrets le 26 août. La conclusion évidente est que ce crédit est destiné à soutenir Albert Kalonji. Il ressort cependant clairement de la note de Durieux du 12 septembre que le crédit du 26 août n'est pas destiné au Kasaï, mais à Léo. Sur quel poste budgétaire les 20 millions destinés au Kasaï ont-ils été imputés ? Y a-t-il en l'occurrence détournement de fonds ?

Plusieurs éléments indiquent que les fonds pour le rapatriement ont été affectés au même objectif que les « fonds secrets », soit à titre d'avance, soit à titre définitif. Nous nous limiterons à deux faits. Il existe une note intéressante, mais non datée du Premier ministre Eyskens que nous devons mettre en relation avec le transfert de fonds à Jean Brück. Cette note ainsi que la lettre de Brück à Cool du 27 juillet, se trouve dans le même dossier et nous donne vraisemblablement une idée de la réponse du premier ministre Eyskens à la demande d'aide financière pour l'opposition à Léopoldville. Cette note est libellée comme suit:

Document 13

Handgeschreven notitie van premier Eyskens; PE

Document 13

Notice manuscrite du premier ministre Eyskens; PE

<20 millions/
J. Brück/
compte 90.065/
B.N.C.I./
Bque Nationale de Crédit à/
l'Industrie à Brazzaville/
Finance[ment] rapatriement belges/
5 M[illions] immédiatement/
*aujourd'hui>**

Daaruit blijkt dat premier Eyskens — waarschijnlijk begin augustus — persoonlijk heeft ingestemd met Brücks verzoek om financiële steun. Er is sprake van een bedrag van 20 miljoen op de begrotingspost « repatriëring of hulp aan de vluchtelingen », waarvan vijf miljoen onmiddellijk aan Brück moeten worden overgemaakt.

Il en ressort que, vraisemblablement début août, le Premier ministre Eyskens a marqué personnellement son accord sur la demande d'aide financière de Brück. Il est question d'un montant de 20 millions inscrit au poste budgétaire « rapatriement ou aide aux réfugiés », montant dont cinq millions doivent être transmis immédiatement à Brück.

Nog in dat verband is er een merkwaardige reactie van minister d'Aspremont Lynden op Durieux' nota van 12 september. De gewezen kabinetschef van Scheyven schrijft dat Buitenlandse Zaken begin augustus ongeveer 8 miljoen heeft gestort aan Brazzaville. In de marge heeft d'Aspremont Lynden genoteerd : « Si possible rembourser cette somme en l'imputant sur un poste budgétaire autre par exemple aide aux réfugiés (s) AL ». Minister d'Aspremont Lynden wil dus niet dat hij van de 20 miljoen geheime fondsen (krediet toegekend op 26 augustus) ook de 8 miljoen die door Buitenlandse Zaken werden gestort (op welk krediet ?) zouden moeten betaald worden. Durieux doet de nodige démarches, maar laat weten : « Concernant l'intervention de M. Bartholomé auprès de la Cour des Comptes en vue d'imputer les 8 millions avancés par les Affaires Etrangères à un poste autre que celui des 20 millions de fonds secrets, puis-je attirer votre attention sur l'utilité d'effectuer la démarche en liaison avec l'administration, c'est-à-dire M. Zimmer. Vous risquez des difficultés … » ([11]).

Wij weten dat er vóór 12 september ongeveer 20 miljoen is besteed aan Leopoldstad, maar ook dat premier Eyskens op 24 augustus instemt met 20 miljoen voor Zuid-Kasaï. Slechts een van die bedragen wordt gedekt door het krediet van 26 augustus 1960. Anderzijds weten we ook dat de regering niet aarzelde om de fondsen voor de rapatriëring voor politieke doeleinden te gebruiken. Het totale bedrag aan geheime fondsen wordt daarmee op 70 miljoen gebracht.

Dat alles betreft echter uitsluitend Afrikaanse Zaken. Aan zijn nota van 12 september voegt Durieux een merkwaardig post scriptum toe : « Côté Défense nationale, c'est le général Detige, chefcab, qui s'occupte des interventions secrètes » ! Over die fondsen zijn we in het geheel niet ingelicht.

11. **Nieuwe vraag aan het Rekenhof**

In dit stadium leek een nieuwe vraag aan het Rekenhof gewenst. Aan het hof werd gevraagd een controle te verrichten voor de kredieten op begrotingspost 19/1 (geheime fondsen s.s.) en 29/3 (repatriëring). Die laatste post was eveneens een nieuwe begrotingspost, waarvoor in de aanvullende kredieten voor 1960 niet minder dan 900 miljoen werd gevraagd. Die vraag leverde een merkwaardig antwoord op. Het krediet van 19/1 van 30 miljoen bleek in de rekeningen van 1960 geannuleerd ! En voor het krediet 28/3 kon geen nuttige informatie worden gegeven.

([11]) Een nota van Durieux aan minister d'Aspremont Lynden, z.d., in de reeds genoemde map « Crédits pour dépenses exceptionnelles ».

Toujours à cet égard, on note une réaction curieuse du ministre d'Aspremont Lynden à une note de Durieux du 12 septembre. L'ancien chef de cabinet de Scheyven écrit que, début août, les affaires étrangères ont versé environ 8 millions de francs à Brazzaville. D'Aspremont Lynden a noté dans la marge : « Si possible, rembourser cette somme en l'imputant sur un poste budgétaire autre par exemple aide aux réfugiés (s) AL ». Le ministre d'Aspremont Lynden ne veut donc pas que sur les 20 millions de fonds secrets (crédit alloué le 26 août), il faille également payer les 8 milllions qui ont été versés (sur quel crédit ?) par les Affaires étrangères. Durieux effectue les démarches nécessaires, mais fait savoir que « Concernant l'intervention de M. Bartholomé auprès de la Cour des Comptes en vue d'imputer les 8 millions avancés par les Affaires Etrangères à un poste autre que celui des 20 millions de fonds secrets, puis-je attirer votre attention sur l'utilité d'effectuer la démarche en liaison avec l'administration, c.à.d. M. Zimmer. Vous risquez des difficultés … » ([11]).

Nous savons qu'avant le 12 septembre, un montant d'environ 20 millions a été affecté à Léopoldville, mais également que, le 24 août, le Premier ministre Eyskens marque son accord sur le montant de 20 millions pour le Sud-Kasaï. Un seul de ces montants est couvert par le crédit du 26 août 1960. Nous savons également, par ailleurs, que le gouvernement n'a pas hésité à utiliser les fonds destinés au rapatriement à des fins politiques. Le montant total des fonds secrets s'élève ainsi à 70 millions.

Tout cela concerne toutefois exclusivement le département des Affaires africaines. Dans sa note du 12 septembre, Durieux ajoute un étrange post-scriptum : « Côté Défense nationale, c'est le général Detige, chefcab, qui s'occupe des interventions secrètes. » ! Nous ne sommes absolument pas documentés au sujet de ces fonds.

11. **Nouvelle demande à la Cour des comptes**

À ce stade, il a semblé souhaitable d'adresser une nouvelle demande à la Cour des comptes, laquelle a été invitée à contrôler les crédits inscrits au poste budgétaire 19/1 (fonds secrets) et 29/3 (rapatriement). Ce dernier poste était, lui aussi, un nouveau poste budgétaire, pour lequel pas moins de 900 millions avaient été sollicités dans le cadre des crédits supplémentaires pour 1960. La réponse reçue de la Cour des comptes a de quoi surprendre. Il s'est avéré que le crédit 19/1 de 30 millions avait été annulé dans les comptes de 1960 ! Et aucune information utile n'a pu être fournie pour le crédit 28/3.

([11]) Une note de Durieux au ministre d'Aspremont Lynden, s.d., dans la farde précitée « Crédits pour dépenses exceptionnelles ».

12. **Waarvoor heeft dit geld gediend ?**

Het staat vast dat deze geheime fondsen in functie stonden van een politiek doel : de strijd tegen Lumumba, zowel voor als na zijn afzetting, en de steun aan de gematigde politici. Deze steun kon diverse vormen aannemen en was niet altijd bestemd voor spectaculaire acties. Belangrijk was de subsidiëring van de oppositiepers. Dat is het geval voor het dagblad *Courrier d'Afrique*, eigendom van het ACV, wat ook de tussenkomst van ACV-voorzitter Cool verklaart. Men mag aannemen dat er financiering was voor radio-Makala. De twintig miljoen van Loos waren in eerste instantie bedoeld voor steun aan Mobutu's ANC, maar de operatie lekte uit en moest worden geannuleerd. De gelden werden uiteindelijk voor andere doelen besteed. Er werd steun verleend aan politici. Een mooi voorbeeld betreft Bolikango. De volgende telexen maken duidelijk dat de steun wel degelijk voorwaardelijk was.

Document 14

Telex Minaf aan Dupret, Minaf 88008, 8 december 1960

12. **À quoi cet argent a-t-il servi ?**

Il est établi que ces fonds secrets servaient un objectif politique : la lutte contre Lumumba, tant avant qu'après sa destitution, et le soutien aux hommes politiques modérés. Cette aide pouvait prendre diverses formes et n'était pas toujours destinée à des actions spectaculaires. Il était important de subventionner la presse d'opposition, notamment le quotidien *Courrier d'Afrique*, propriété de la CSC, ce qui explique aussi l'intervention de Cool, président de celle-ci. On peut supposer que Radio Makala était également financée. Les vingt millions de Loos étaient en premier lieu destinés à soutenir l'ANC de Mobutu, mais l'opération a été éventée et a dû être annulée. Les fonds ont finalement été affectés à d'autres objectifs. Une aide a été accordée à certains hommes politiques. Bolikango constitue un bel exemple à cet égard. Les télex qui suivent montrent clairement qu'il s'agissait bel et bien d'une aide conditionnelle.

Document 14

Télex Minaf à Dupret, Minaf 88008, 8 décembre 1960

*<Vous saurais gré bien vouloir remettre Albert Greindl intention Bolikango deux cent cinquante mille francs>**

Document 15

Telex Minaf aan Lahaye en Marlière, Minaf 03610, 10 januari 1961

Document 15

Télex Minaf à Lahaye et Marlière, Minaf 03610, 10 janvier 1961

<Votre télex 32 du 9 janvier.
Primo. Eviter à tout prix — je repète à tout prix — réussite négociations sur échange Lumumba et consorts contre prisonniers gouvernements Gizenga.
*Secundo. Plus aucune aide ne serait accordée à Bolikango s'il envisageait de proposer ou participer gouvernement avec Lumumba>**

Heeft het geld ook gediend voor de fysieke liquidatie van Lumumba ? Elders zullen wij aantonen dat de « effectieve neutralisering » waarvan Loos spreekt op 28 september zeer waarschijnlijk de arrestatie van Lumumba betreft. Hier behandelen we drie specifieke punten.

a. *De huurmoordenaar « Georges »*

De zaak van de huurmoordenaar, waarvan sprake in fase twee, is uiteraard gekoppeld aan geld. Volgens een rapport van de militaire veiligheidsdienst zou de moordenaar 1 miljoen zijn beloofd (door wie ? door zijn particuliere opdrachtgever(s) of via hen door overheidsagenten ?). Hij kreeg 40 000 FC voorschot betaald door luitenant-kolonel Marlière. In dat geval moet men veronderstellen dat Marlière hiervoor zijn geheime fondsen heeft aangesproken. Maar het getuigenis van kapitein

L'argent a-t-il servi également à la liquidation physique de Lumumba ? Nous démontrerons plus loin que la « neutralisation effective » dont parle Loos le 28 septembre concerne très vraisemblablement l'arrestation de Lumumba. Nous abordons ici trois points spécifiques.

a. *« Georges », le tueur à gages*

Il est évident que des questions d'argent interviennent dans l'affaire du tueur à gages, évoquée dans la phase deux. Selon un rapport de la Sécurité militaire, on aurait promis un million au tueur (qui ? son ou ses commanditaires privés ou, par leur intermédiaire, des agents des services publics ?). Une avance de 40 000 FC lui a été versée par le lieutenant-colonel Marlière. Dans ce cas, il faut supposer que Marlière a puisé, pour ce faire, dans ses fonds secrets. Mais le témoignage du capi-

Heureux voor de parlementaire onderzoekscommissie corrigeert die informatie. De moordenaar werd 2 miljoen beloofd (in welke munt ?) en kreeg 200 000 als voorschot. Het voorschot kwam niet uit de zak van Marlière, maar van het pak geld dat anoniem in de handen van Paul Heureux was gedeponeerd. Er is bij deze operatie dus geen overheidsgeld betrokken.

b. *De transfer van Lumumba*

Er zijn twee telexen van 16 januari 1961 over financiële operaties die op het eerste zicht — wij herhalen : op het eerste zicht — verband zouden kunnen houden met de transfer van Lumumba.

Dupret : « Opération faite ».

De eerste telex is een vreemd bericht van Dupret aan Minaf ([12]). Hier volgt de tekst.

Document 16

Telex Dupret aan Minaf, Brazza z.n., 16 januari 1961 (ABZ)

<Attention cabinet.
Votre 05814/cab.
Opération faite. *Remis 10.000 nouveaux francs. Prévenir M. Rittweger passage des intéressés et l'inviter leur venir en aide>**

« Opération faite », het is een mysterieuze uitdrukking zo dicht bij de transfer van Lumumba. Vele telexen hebben echter door hun beknoptheid iets mysterieus, zeker als men ze isoleert. Het volstaat telex 05814 op te zoeken (wat weliswaar minder eenvoudig is dan het lijkt) om vast te stellen dat de operatie waarnaar Dupret verwijst niets te maken heeft met Lumumba, maar wel met steun aan de gematigde krachten in de Oostprovincie. Rittweger is de Belgische consul-generaal in Shangugu, de belangrijkste uitzichtpost op Bukavu, en bijgevolg op wat zich afspeelt in de Oostprovincie en Kivu.

Document 17

Telex van Minaf/Cabminaf aan Ambabel Brazza, 05814/cab (ABZ)

([12]) De twee telexen van Dupret van 16 januari die hier ter sprake zullen komen zijn beide rechtstreeks gestuurd aan Minaf, niet aan Belext. Vandaar dat zij, zoals alle telexen van de lijn Brazza-Minaf, niet genummerd zijn.

taine Heureux devant la commission d'enquête parlementaire corrige cette information. On a promis 2 millions au tueur (en quelle devise ?) et il a reçu 200 000 francs à titre d'avance. Marlière n'a pas payé cette avance de sa poche, mais l'a prélevée sur la somme d'argent qui avait été déposée anonymement entre les mains de Paul Heureux. Aucuns fonds publics n'ont donc été utilisés dans le cadre de cette opération.

b. *Le transfert de Lumumba*

Il y a deux télex du 16 janvier 1961 concernant des opérations financières qui pourraient à première vue — nous répétons : à première vue — avoir trait au transfert de Lumumba.

Dupret : « Opération faite ».

Le premier télex est un communiqué étrange de Dupret au Minaf ([12]). En voici le texte.

Document 16

Télex de Dupret à Minaf, Brazza s.n., 16 janvier 1961 (AAE)

« Opération faite », expression énigmatique si près du transfert de Lumumba. Du fait de leur concision, de nombreux télex ont cependant quelque chose d'énigmatique, *a fortiori* lorsqu'on les considère isolément. Il suffit de prendre le télex 05814 (ce qui est toutefois moins simple qu'il n'y paraît) pour constater que l'opération à laquelle Dupret fait référence n'a aucun rapport avec Lumumba, mais qu'elle concerne le soutien accordé aux forces modérées dans la province orientale. Rittweger est le consul général de Belgique à Shangugu, principal poste d'observation de Bukavu et, partant, de ce qui se déroule dans la province orientale et au Kivu.

Document 17

Télex de Minaf/Cabminaf à Ambabel Brazza 05814/cab (AAE)

([12]) Les deux télex de Dupret datés du 16 janvier qui seront évoqués ici ont tous deux été envoyés directement au Minaf, et non à Belext. C'est ce qui explique qu'ils n'ont pas été numérotés, à l'instar de tous les télex de la ligne Brazza-Minaf.

<Attention Lahaye.
*Accord pour cent mille à Kally Charles en faveur jeunesse orientale. A prélever sur fonds Marlière>**

De zaak-Kally gaat terug tot begin januari 1961, zoals blijkt uit volgende telex van Lahaye.

Document 18

Telex Lahaye aan Minaf, Brazza z.n., 2 en 7 januari 1961 (ABZ)

L'affaire Kally remonte au début janvier 1961, ainsi qu'il ressort du télex suivant de Lahaye.

Document 18

Télex Lahaye à Minaf, Brazza s.n., 2 et 7 janvier 1961 (AAE)

<Attention Hollants.
*Suis contacté par Kally, Charles, pour intervention financière en faveur jeunesse orientale. Intéressé a rencontré en novembre Hollants et Ugeux qui auraient promis subvention par canal Ambabelge. Kally se propose envoyer deux émissaires, dirigeants jeunesse Bangale et Lokele, prochains jours à Stan. Cent mille seraient nécessaires. Waegemans Cotonco actuellement Bruxelles au courant de cette affaire. Puis-je recevoir des fonds pour cette organisation. Signale que nous avons peu de moyens pour agir présentément à Stanleyville ([13])>**

We sluiten dit punt af met de tekst van een tweede telex van Dupret aan Minaf van 16 januari, waarin de ambassadeur een precisering brengt.

Document 19

Telex Dupret aan Minaf, Brazza z.n., 16 januari 1961 (ABZ)

Nous concluons ce point en publiant le texte d'un deuxième télex envoyé par Dupret à Minaf le 16 janvier, dans lequel l'ambassadeur apporte une précision.

Document 19

Télex Dupret à Minaf, Brazza s.n., 16 janvier 1961 (AAE)

<Attention cabinet.
*Me référant mon télégramme de ce matin 16 janvier concernant M. Kally Charles et M. Yondho Sacré. Les intéressés vous seraient reconnaissants prévenir M. Stinglhamber Ruhengeri Kisenyi qu'ils seront de passage à Usumbura à partir du jeudi 19 janvier et qu'ils souhaient le renconter à l'hôtel Paguidas>**

De transfer van twee miljoen op de rekening van Vervier

Daags voor de transfer van Lumumba is er een even vreemde telex van Loos aan Marlière, in geheimschrift, waarin sprake is van een overschrijving van twee miljoen vanuit Brazzaville naar de rekening van Fernand Vervier. Hier volgt de tekst.

Document 20

Telex in geheimschrift Loos aan Marlière, Minaf 06116/cab, 16 januari 1961

Le transfert de deux millions sur le compte de Vervier

La veille du transfert de Lumumba, Loos adresse à Marlière un étrange télex crypté, dans lequel il est question du virement sur le compte de Fernand Vervier d'un montant de deux millions provenant de Brazzaville. En voici le texte.

Document 20

Télex crypté de Loos à Marlière, Minaf 06116/cab, 16 janvier 1961

*<Sur crédits que vous connaissez prière transférer télégraphiquement deux millions francs belges à Banque Belgo Congolaise Cantersteen Bruxelles compté numéro deux sept trois quatre quatre de Vervier Fernand. Instructions pour autres fonds suivant suggestions votre lettre suivront. ACK trois plis Usumbura>**

([13]) De laatste zin kwam niet door op 2 januari en werd op 7 januari doorgeseind.

([13]) La dernière phrase ne figurait pas dans le télex du 2 janvier et a été transmise le 7 janvier.

Deze telex bevat twee boodschappen. De ene betreft het verzoek aan Marlière twee miljoen over te schrijven van Brazzaville naar de rekening van Vervier. De andere, in de laatste zin, betreft de ontvangstmelding door Loos van drie brieven uit Usumbura. Alleen de eerste boodschap interesseert ons hier. Fernand Vervier is attaché op het kabinet van minister d'Aspremont Lynden. Uit een en ander blijkt dat hij een belangrijke rol speelde op het kabinet na 3 september 1960. Hij volgde van nabij de Congolese situatie op, vergezelde Loos op zijn reis naar Pointe Noire op 10 oktober 1960 en gold als vertrouwenspersoon van minister d'Aspremont inzake de geheime fondsen. « Sur crédits que vous connaissez » wijst hier zonder twijfel op de geheime fondsen (de twintig miljoen).

Waarmee heeft deze overschrijving te maken ? Zeer waarschijnlijk heeft ze betrekking op de betaling van uniformen bestemd voor Bomboko. Dat kan men afleiden uit het overzicht van betalingen, maar ook uit een andere telex van die dag.

De financiële transfer zorgt voor problemen. Op 18 januari laat Marlière weten dat de overschrijving in orde is. Op 31 januari nochtans vraagt Loos, opnieuw in een telex in geheimschrift (Minaf 17531 van 31 januari 1961) waar het geld blijft. Marlière antwoordt dat de operatie telegrafisch is geregeld op 19 januari en dat zijn rekening is gedebiteerd (telex 16b van 2 februari 1961). Op 7 februari is het Marlière die vanuit Brussel — waar hij enkele dagen voor bespreking verblijft — aan Brazza vraagt na te kijken wat er met die overschrijving fout is gelopen. Brazza antwoordt dat de zaak wordt onderzocht. Die problemen interesseren ons alleen omdat zij duidelijk maken dat het geld niet voor Vervier, maar wel voor Loos was bestemd : « Jules n'a pas reçu fonds versés ».

Document 21

Telex Marlière aan Loos, 18 januari 1961

Ce télex contient deux messages. L'un concerne la demande, adressée à Marlière, de transférer deux millions de Brazzaville sur le compte de Vervier. L'autre, inscrit dans la dernière phrase, est l'accusé de réception, par Loos, de trois lettres en provenance d'Usumbura. Seul le premier message nous intéresse ici. Fernand Vervier est attaché au cabinet du ministre d'Aspremont Lynden. Divers éléments indiquent qu'il a joué un rôle important au cabinet après le 3 septembre 1960. Il a suivi de près la situation au Congo, a accompagné Loos dans son voyage à Pointe Noire, le 10 octobre 1960, et était la personne de confiance du ministre d'Aspremont en ce qui concerne les fonds secrets. « Sur crédits que vous connaissez » fait ici sans aucun doute allusion aux fonds secrets (les vingt millions).

Quel est l'objet de ce versement ? Il concerne très probablement le paiement d'uniformes destinés à Bomboko, ainsi que l'on peut l'inférer du relevé des paiements, mais aussi d'un autre télex envoyé ce jour-là.

Le transfert financier pose des problèmes. Le 18 janvier, Marlière fait savoir que le virement a bien été effectué. Le 31 janvier, Loos demande cependant une nouvelle fois, dans un télex crypté (Minaf 17531 du 31 janvier 1961), où se trouve l'argent. Marlière répond que l'opération a été réglée télégraphiquement le 19 janvier et que son compte a été débité (télex 16b du 2 février 1961). Le 7 février, c'est Marlière qui, depuis Bruxelles — où il séjourne quelques jours pour des entrevues — demande à Brazzaville d'examiner ce qui s'est passé d'anormal en ce qui concerne ce virement. Brazzaville répond que l'on examine l'affaire. Ces problèmes révèlent clairement que l'argent n'était pas destiné à Vervier, mais à Loos : « Jules n'a pas reçu fonds versés ».

Document 21

Télex Marlière à Loos, 18 janvier 1961

<Primo. Virement demandé exécuté ([14]). Avons obtenu dégel notre crédit qui est actuellement notre disposition sous forme dix millions belges vingt mille dollars sept mille livres vingt six millions cfa. Transfert est donc moins urgent.

*Tertio ([15]). Je règle moi-même compte Usumbura>**

([14]) Er zijn twee latere telexen waarin Loos aandringt op de storting. Het gaat kennelijk om het bedrag van 16 januari.

([15]) De telex heeft geen secundo.

([14]) Il y a deux télex ultérieurs dans lesquels Loos insiste pour que l'on procède au versement. Il s'agit manifestement du montant du 16 janvier.

([15]) Il n'y a pas de secundo dans ce télex.

Document 22

Telex van Minaf aan Ambabelge Brazza, Minaf 22607, 7 februari 1961 (PL)

*<Pour Jacques. Jules n'a pas reçu fonds versés compte BCB 27344 Vervier. Veuillez vérifier virement et voir cause retard. Nic>**

c. *De steun aan Bomboko*

De twee miljoen op de rekening van Vervier zijn dus bestemd voor militaire uniformen op vraag van Bomboko. Maar er is nog meer steun voor de voorzitter van het college van commissarissen. In het overzicht van de uitgaven op de geheime fondsen is hij begunstigde voor een bedrag van 6,3 miljoen frank. Waarvoor moest die steun dienen of aan welke voorwaarden is die steun verstrekt ? Is daarmee het herstel van de diplomatieke relaties afgekocht of de transfert van Lumumba ?

In het overzicht van uitgaven (zie X – Bijlagen) krijgt Hubert, de raadgever van Bomboko, 6 300 000 Belgische frank. Uit de precisering van de uitgaven in Brazzaville (document bijlage 7) blijkt dat dit bedrag moet worden opgesplitst in 5 000 000 voor Bomboko en 1 300 000 voor Hubert. Het laatste bedrag is op zijn beurt te verdelen in 900 000 voor een congres van het UNIMO, partij van Bomboko, en 400 000 die niet nader zijn gespecifieerd. Uit telexen die we laten volgen weten we dat deze 1 300 000 moeten gedateerd worden 28 januari 1961. Van de overige vijf miljoen weten we niet wanneer ze moeten gedateerd worden. Maat vermits ze in de uitgavenstaat ook gekoppeld worden aan de naam van Hubert, die pas einde januari in Leopoldstad verschijnt, moeten ze rond diezelfde tijd of later worden gesitueerd.

Het laatste lijkt dus weinig waarschijnlijk dat deze steun in verband staat met de transfer van Lumumba. Overigens waren de politici in Leopoldstad vragende partij voor die operatie en had Bomboko al in december een demarche in die zin gedaan bij Tshombe.

Het is mogelijk dat (een deel van) deze gelden heeft gediend voor het herstel van de diplomatieke betrekkingen, althans om Bomboko aan te zetten haast te maken met de ondertekening en de verzending van de brief van Kasa Vubu aan koning Boudewijn. Een echt bewijs tot staving van die stelling hebben we niet, tenzij de getuigenis dat door een koerier van Dupret geld in biljetten is overgemaakt aan Bomboko persoonlijk.

Document 22

Télex de Minaf à Ambabelge Brazza, Minaf 22607, 7 février 1961 (DL)

c. Le soutien apporté à Bomboko

Les deux millions de francs versés sur le compte de Vervier sont donc destinés, à la demande de Bomboko, au paiement d'uniformes militaires. Mais ce n'est pas le seul soutien accordé au président du collège des commissaires. Dans le récapitulatif des dépenses imputées au crédit des fonds secrets, on constate qu'il est gratifié d'un montant de 6,3 millions de francs. À quoi ce soutien devrait-il servir ou à quelles conditions a-t-il accordé ? A-t-il servi à acheter le rétablissement des relations diplomatiques ou le transfert de Lumumba ?

Dans le relevé des dépenses (voir X – Annexes), Hubert, le conseiller de Bomboko reçoit 6,3 millions de francs belges. Le détail des dépenses Brazzaville (document annexe 7) fait apparaître que ce montant doit être ventilé comme suit : 5 millions de francs destinés à Bomboko et 1,3 million de francs destiné à Hubert. Ce dernier montant doit à son tour être ventilé comme suit : 900 000 francs destinés à un congrès de l'UNIMO, le parti de Bomboko, et 400 000 francs dont la destination n'est pas précisée. Il ressort des télex que nous faisons suivre que la somme de 1,3 million de francs doit être datée du 28 janvier 1961. Quant aux 5 autres millions, on ignore la date qu'il faut leur attribuer. Mais, étant donné que dans le récapitulatif des dépenses, ils sont associés au nom d'Hubert, lequel n'apparaît que fin janvier à Léopoldville, il faut les situer vers ce moment ou plus tard.

Il semble dès lors peu vraisemblable que cette aide soit en rapport avec le transfert de Lumumba. Les politiciens de Léopoldville étaient d'ailleurs demandeurs dans cette opération, et Bomboko avait entrepris une démarche dans ce sens auprès de Tshombe dès le mois de décembre.

Il est possible que ces fonds (ou une partie de ceux-ci) aient servi au rétablissement des relations diplomatiques ou, du moins, à inciter Bomboko à hâter la signature et l'envoi de la lettre de Kasavubu au Roi Baudouin. Il n'y a pas de preuve véritable à l'appui de cette thèse, si ce n'est le témoignage selon lequel un courrier de Dupret a remis des billets de banque à Bomboko personnellement.

Document 23

Telex Aspremont aan Ambabelge Brazza, Minaf 16328/cab, 28 januari 1961 (ABZ)

<Attention Marlière.
*Vous signale arrivée lundi matin Brazza HUBERT J.H. fonctionnaire attaché cabinet Bomboko. Intéressé vous contactera dès arrivée>**

Document 23

Télex Aspremont à Ambabelge Brazza, Minaf 16328/cab, 28 janvier 1961 (AAE)

Document 24

Telex Dupret aan Belext, Brazza 147, 30 januari 1961 (ABZ)

<Attention Rothschild.
*J'apprends par M. Hubert que M. Bomboko, à l'époque où il a eu des pourparlers avec M. Rothschild, aurait longuement rencontré M. Bat à Paris. Je serais intéressé à savoir si cette nouvelle est exacte et à obtenir toutes précisions à ce sujet. Il vous paraitra sûrement indiqué, lorsque vous apprenez des nouvelles de ce genre, de donner instruction qu'elles me soient communiquées sans retard>**

Document 24

Télex Dupret à Belext, Brazza 147, 30 janvier 1961 (AAE)

Document 25

Telex Dupret aan Belext, Brazza 148, 30 januari 1961 (ABZ)

<Répéter Minaf.
*Je vous informe avoir reçu ce matin la visite de monsieur Hubert, ex commissaire de district assistant à Bukavu, chargé de prendre contact avec M. Bomboko, son arrivée devait nous être annoncée, a-t-il déclaré, par un télégramme Minaf non encore reçu. Reconnaissant bien vouloir m'éclairer sur la mission confiée à monsieur Hubert et me donner éventuellement des instructions.>**

Document 25

Télex Dupret à Belext, Brazza 148, 30 janvier 1961 (AAE)

Document 26

Telex Dupret aan Minaf, Brazza z.n., 1 februari 1961 (ABZ)

<Attention personnelle ministre d'Aspremont.
Référence votre 16328/cab du 28 janvier.
*M. Hubert, muni d'une lettre de recommandation de M. Vervier, m'a demandé lui fournir 1 300 000 francs belges à prélever sur les fonds secrets. Vu l'accord de M. Vervier, je lui ai déjà remis 300 000 francs belges. Reconnaissant avoir instructions formelles concernant le versement du solde de 1 million qu'il me demandera ultérieurement. Souhaiterais par ailleurs avoir indications plus précises concernant mission Hubert et sur l'aide que vous désirez que le lui apporte>**

Document 26

Télex Dupret à Minaf, Brazza s.n., 1er février 1961 (AAE)

Document 27

Telex Crener/Trine aan Belext, Eville 162, 20 februari 1961 (PVDW)

<Répéter Brazza.
Secret.
*Suite mon 158. D'après premiers renseignements dont je dispose mission Adoula et Hubert s'est soldée par un échec. Intention Adoula était surtout solliciter assistance financiere. Hubert qui se serait présenté comme délégué Minaf ne semble guère avoir pu progresser vers réalisation accord militaire. Sa mise en garde suivant laquelle Léo pourrait se rapprocher de Manono si accord E'ville s'avère impossible aurait été très mal accueillie>**

Document 27

Télex Crener/Trine à Belext, Eville 162, 20 février 1961 (PVDW)

Document 28

Telex Minaf aan Consubel Eville, Minaf 31222, 22 februari 1961 (PVDW)

<Votre 1489/46 t 162 du 20 février 1961.
*Vous précise Hubert n'est pas délégué Minaf. Hubert mise au disposition du gouvernement du Congo à la demande de celui-ci dans cadre assistance technique>**

13. **Belgische financiële steun aan Congo**

De bespreking tussen Bomboko en Rothschild te Parijs op 10 en 11 januari 1961 heeft geleid tot een akkoord over het gradueel herstel van de diplomatieke betrekkingen tussen Congo en België. Van Belgische zijde is er kennelijk een belofte van financiële hulp gedaan. Omtrent de omvang van deze financiële hulp, de doelstellingen en de voorwaarden is de informatie verward. Op 13 januari bericht Lahaye vanuit Leo dat Bomboko bij zijn terugkeer uit Parijs heeft meegedeeld dat België zo'n 120 miljoen Belgische frank per maand ter beschikking wil stellen van de Congolese regering. De Belgische belofte is voor Bomboko trouwens een verzekering dat hij de muitende soldaten in Thysville een verhoging van hun soldij kan aankondigen. We kennen de reactie van Buitenlandse Zaken niet op deze telex (Belext 26 aan Brazza), maar uit een tweede bericht van Lahaye kunnen we afleiden dat Brussel de wenkbrauwen heeft gefronst. De uitdrukking « Bomboko a présenté cette contribution belge comme chose acquise » wijst er waarschijnlijk op dat Brussel deze financiële bijdrage nog niet als een verworven zaak beschouwt. De verklaring van Bomboko is blijkbaar niet conform de afspraken.

Document 29

Telex Dupret aan Belext, Brazza 46, 13 januari 1961

<Répéter Minaf et Caeymaex.
Lahaye me communique :
Une nouvelle mutinerie a éclaté dans la nuit du 12 au 13 vers minuit au camp Hardy à Thysville. Il s'agirait d'un mécontentement des soldats pour les soldes, en comparaison du traitement des officiers. Kasavubu, Mobutu, Nendaka partent ce matin pour Thysville pour parler aux soldats.
Bomboko compte annoncer aux soldats qu'il vont toucher une indemnité de marche de quatre mille francs par mois. Selon lui, la Belgique aurait accordé un fonds d'assistance de cent vingt millions par mois qui servirait à payer cette indemnité ([16]).
Je n'ai aucune nouvelle de ***Lumumba*** *ni du rôle joué par ce dernier dans la mutinerie.*
*Ce matin, à 6 heures, Léo est calme. La population semble ignorer la mutinerie>**

([16]) Zie verder nr. 000.

Document 28

Télex Minaf à Consubel Élisabethville, Minaf 31222, 22 février 1961 (PVDW)

13. **Aide financière accordée par la Belgique au Congo**

L'entretien entre Bomboko et Rothschild, qui s'est tenu à Paris les 10 et 11 janvier 1961, a conduit à un accord sur le rétablissement progressif des relations diplomatiques entre le Congo et la Belgique. Une promesse d'aide financière a manifestement été faite par la Belgique. Les informations sont toutefois confuses en ce qui concerne l'ampleur, les objectifs et les conditions de cette aide financière. Le 13 janvier, Lahaye fait savoir depuis Léopoldville que Bomboko a annoncé, à son retour de Paris, que la Belgique mettrait quelque 120 millions de francs belges par mois à la disposition du gouvernement congolais. La promesse de la Belgique donne d'ailleurs à Bomboko l'assurance qu'il peut annoncer à ses soldats mutinés de Thysville une augmentation de leur solde. On ne connaît pas la réaction du ministère des Affaires étrangères à la suite de ce télex (Belext 26 à Brazzaville), mais un deuxième message de Lahaye nous permet de déduire que Bruxelles a froncé les sourcils. Les termes « Bomboko a présenté cette contribution belge comme chose acquise » indique de toute évidence que Bruxelles ne considérait pas encore cette contribution financière comme telle. La déclaration de Bomboko ne correspond manifestement pas à ce qui avait été convenu.

Document 29

Télex de Dupret à Belext, Brazza 46, 13 janvier 1961

([16]) Voir ci-dessous n° 000.

Document 30

Telex Dupret aan Belext, Brazza 57, 15 januari 1961

<Répéter Minaf et Caeymaex.
Suite mon télégramme n° 46 du 13 janvier et votre télégramme n° 26 du 14 janvier 1961.
Lahaye me communique :
*Déclaration de Bomboko concernant assistance belge de 120 millions par mois a été faite au retour de Paris par l'intéressé lors d'une réunion composée de Ndele, Mobutu, Watum, Nendaka, Kandolo, Marlière et Lahaye. Bomboko a présenté cette contribution belge comme chose acquise pour mieux mettre en évidence le succès de ses démarches. J'ignore s'il a parlé de cette contribution au camp Hardy à Thysville. Un fait est certain, c'est qu'il fut promis des augmentations des soldes et autres allocutions aux soldats. Nendaka, avant le départ pour Thysville où il accompagna Mobutu, m'informa que Bomboko promettrait une indemnité de marche grâce au crédit précité. Bomboko sera informé dès que possible>**

In een ontwerp-telex van 19 januari heeft Wigny het over de Belgische financiële steun. Maar die is niet zo fors als de verklaringen van Bomboko lieten uitschijnen. Daarin heeft Wigny het in een *nota bene* over de uniformen voor Bomboko als een eerste signaal, en verder vooral over de transfer van de gedemonetiseerde Congolese bankbiljetten vanuit Katanga, dat intussen zijn eigen munt heeft geïntroduceerd, naar Leopoldstad. Dat laatste is een voor België en Katanga goedkope, maar voor Leopoldstad lucratieve operatie. Van andere financiële hulp wordt niet gesproken.

Daarover gaat het dan wel weer tijdens de ontmoeting van premier Eyskens met Hilaire Lahaye, voorzitter van de liberale kamerfractie, op 22 januari. Daarin brengt Lahaye, zopas teruggekeerd uit Congo, het relaas van zijn gesprekken met diverse Congolese politici. Bomboko rekent, aldus Lahaye, op forse financiële steun vanuit België. Hij spreekt over 250 miljoen per maand gedurende vier maanden. Andere Congolese politici reageren dan weer enigszins geïrriteerd op deze hulp, voor zover zij enkel Bomboko moet flatteren. Deze notitie is belangrijk, omdat ze ons toelaat te bevestigen dat er op 10 en 11 januari geen duidelijke afspraken betreffende het financiële hulpprogramma zijn gemaakt, maar veeleer een vage toezetting. Dat die vage toezegging op 22 januari 1961 nog altijd geen concrete vorm heeft aangenomen, maakt het weinig aannemelijk dat er een directe band zou bestaan met de transfer van Lumumba. De financiële hulp waartoe de regering uiteindelijk zal beslissen ressorteert overigens niet onder de rubriek geheime fondsen.

Document 30

Télex de Dupret à Belext, Brazza 57, 15 janvier 1961

Dans un projet de télex du 19 janvier, Wigny évoque le soutien financier belge. Celui-ci n'est cependant pas aussi considérable que les déclarations de Bomboko l'ont laissé entendre. Dans ce projet, Wigny parle en *nota bene* des uniformes destinés à Bomboko comme d'un premier signal, puis il évoque surtout le transfert des billets de banque congolais démonétisés du Katanga, qui a entre-temps instauré sa propre monnaie, à Léopoldville. Si cette dernière opération est bon marché pour la Belgique et le Katanga, elle est lucrative pour Léopoldville. Il n'est question d'aucune autre aide financière.

Une telle aide est cependant de nouveau à l'ordre du jour lors de la rencontre entre le Premier ministre Eyskens et Hilaire Lahaye, président du groupe libéral à la Chambre, le 22 janvier. Lors de cette entrevue, Lahaye, qui vient de rentrer du Congo, rend compte de ses entretiens avec divers hommes politiques congolais. Il indique alors que Bomboko compte sur un important soutien financier de la Belgique et parle de 250 millions par mois pendant quatre mois. D'autres hommes politiques congolais se montrent par ailleurs quelque peu irrités par cette aide, dans la mesure où elle est uniquement destinée à flatter Bomboko. Cette note est importante, parce qu'elle nous permet d'établir que, les 10 et 11 janvier, il n'y avait pas encore d'accords précis concernant le programme d'aide financière, mais plutôt une vague promesse. S'il est possible que cette vague promesse n'ait toujours pas été concrétisée le 22 janvier 1961, il est en revanche peu probable qu'il ait existé un lien direct avec le transfert de Lumumba. L'aide financière que le gouvernement décidera finalement d'accorder ne relève d'ailleurs pas de la rubrique « fonds secrets ».

Document 31

Uittreksel uit geschreven notitie van premier Eyskens bij een gesprek met Hilaire Lahaye, 22 januari 1961; PE

Document 31

Extrait d'une note manuscrite du premier ministre Eyskens lors d'une entrevue avec Hilaire Lahaye, 22 janvier 1961; PE

<Bomboko : OK rela[tions] diplom[atiques] + aide/
fin[ancière] immédiate p[ou]r prendre Stan et/
éliminer Gizenga & Kasha[mura]/
250 m[illions] par mois durant 4 mois/
Congo en mains/
je ferai armée 2 000 h[ommes]/
Greindl devrait faire transfert/
D[an]s négative : alliance avec adversaires/
expulsion de t[ou]s les Belges/>

VI. KONING BOUDEWIJN EN DE CONGO-CRISIS

Boudewijn en Lumumba, als weinig andere spreken deze beide tegenspelers tot de verbeelding. Zij hebben aanleiding gegeven tot een dramatische, maar tegelijk caricaturale voorstelling van zaken. De vernedering van Boudewijn op 30 juni kon enkel worden gewroken door de dood van de Congolese leider op 17 januari. Wie daarvan overtuigd is, hoeft niet verder te lezen.

Een volledige studie van de rol van koning Boudewijn en zijn entourage in de Congo-crisis ligt buiten het bereik van dit rapport. Maar de experts zijn wel in staat belangrijke verduidelijkingen en preciseringen aan te brengen betreffende het optreden van de Koning. Zij beperken zich tot enkele belangrijke aspecten, die overigens niet alle even grondig zijn uitgewerkt, maar die in elk geval de gelegenheid bieden om de commissie in kennis te stellen van belangrijk onuitgeven materiaal. En zij doen enkele merkwaardige ontdekkingen.

1. **De Kroonraad van 18 februari 1961**

Op 18 februari 1960, twee dagen voor de afsluiting van de Ronde Tafel Conferentie, komt de kroonraad bijeen. Het is een initiatief van de Koning dat de goedkeuring van de regering heeft gekregen. Over deze kroonraad zijn wij tot nu toe alleen ingelicht door de memoires van enkele hoofdrolspelers, in het bijzonder door die van Gaston Eyskens, Paul Van Zeeland en Paul-Henri Spaak (1). Het beeld dat daaruit naar voren komt is het volgende. De Koning opent met een toespraak waarin hij onverbloemd de fouten van het gevoerde beleid hekelt. Niettegenstaande zijn waarschuwingen hebben de regeringen onvoldoende aandacht besteed aan het Congolese probleem. Hij vraagt aandacht voor de toekomstige relaties tussen België en Congo, die in een verdrag zouden moeten worden vastgelegd. De premier en de ministers De Schryver en Scheyven presenteren en verdedigen vervolgens de resultaten van de Ronde Tafel Conferentie. Tijdens de bespreking maken enkel Spaak en Van Zeeland voorbehoud, maar zij presenteren geen alternatief voor de regeringspolitiek.

Het proces-verbaal van de kroonraad, dat gezamenlijk werdt opgesteld door Jan Grauls, secretaris van de ministerraad, en René Lefébure, kabinetschef van de Koning, en het fiat van de Koning heeft gekregen (2), bevestigt dit beeld. Het toont ook aan, dat in tegenstelling met wat dikwijls wordt beweerd, de Koning noch de

(1) Gaston Eyskens, *De memoires*, Tielt, 1993, blz. 560-1. Vincent Dujardin, Michel Dumoulin, Paul Van Zeeland 1893-1973, Brussel, 1997, blz. 239-240. Michel Dumoulin, *Spaak*, Brussel, 1999, blz. 585.

(2) De map (AKP) waarin de betrokken stukken zitten draagt de aantekening van de koning : « *D'accord* ».

VI. LE ROI BAUDOUIN ET LA CRISE CONGOLAISE

Il est peu de figures antagoniques qui frappent autant l'imagination que celles de Baudouin et de Lumumba. Ils ont donné lieu à une présentation dramatique, mais également caricaturale des événements. L'outrage infligé à Baudouin, le 30 juin, ne pouvait être lavé que dans le sang du leader congolais, assassiné le 17 janvier. Si vous en êtes convaincu, n'allez pas plus loin.

Si une étude exhaustive du rôle joué par le roi Baudouin et son entourage dans la crise congolaise n'entre pas dans le cadre du présent rapport, les experts sont toutefois en mesure d'apporter d'importants éclaircissements et précisions concernant l'intervention du Roi. Ils se limitent à quelques aspects importants, qui n'ont du reste pas tous été développés de manière aussi approfondie mais qui offrent, en tout cas, à la commission l'occasion de prendre connaissance de nombreux documents inédits et de faire quelques découvertes remarquables.

1. **Le Conseil de la Couronne du 18 février 1961**

Le Conseil de la Couronne se réunit le 18 février 1960, deux jours avant la clôture de la Table ronde. Il s'agit d'une initiative royale qui a reçu l'aval du gouvernement. Nous ne disposons d'informations au sujet de ce Conseil qu'à travers les mémoires de quelques protagonistes, en particulier ceux de Gaston Eyskens, de Paul Van Zeeland et de Paul-Henri Spaak (1). L'image qui s'en dégage est la suivante. Le Roi ouvre le Conseil par une allocution dans laquelle il fustige sans ambages les erreurs commises dans le cadre de la politique mise en œuvre. En dépit de ses mises en garde, les gouvernements n'ont pas été suffisamment attentifs au problème congolais. Il demande que l'on se préoccupe davantage des futures relations belgo-congolaises, qui devraient être réglées dans le cadre d'un traité. Le Premier ministre et les ministres De Schryver et Scheyven présentent et défendent ensuite les résultats de la Table ronde. Au cours de la discussion, Spaak et Van Zeeland sont les seuls à émettre des réserves, mais ils ne proposent aucune alternative à la politique gouvernementale.

Le procès-verbal du Conseil de la Couronne, qui a été rédigé conjointement par Jan Grauls, le secrétaire du Conseil des ministres, et René Lefébure, le chef de cabinet du Roi, et qui a été approuvé par le Roi (2), confirme que c'est bien ainsi que les choses se sont déroulées. Il montre également que, contrairement à ce que

(1) Gaston Eyskens, *De memoires*, Tielt, 1993, pp. 560-561. Vincent Dujardin, Michel Dumoulin, Paul Van Zeeland 1893-1973, Bruxelles, 1997, pp. 239-240. Michel Dumoulin, *Spaak*, Bruxelles, 1999, p. 585.

(2) Le dossier (APR) dans lequel se trouvent les documents en question porte l'annotation suivante du Roi : « D'accord ».

regering de conclusies van de Ronde Tafel hebben willen terugschroeven. Wel heeft de Koning, hierin trouwens bijgetreden door alle aanwezigen, meer garanties voor de toekomst gevraagd.

De ontwerpen van het proces-verbaal berusten in het Archief van het Koninklijk Paleis. Het proces-verbaal is opgenomen in het register van de notulen van de kabinetsraad. Wij voegen het integraal bij dit rapport (X-Bijlagen) ([3]).

2. **De toespraak van de Koning bij de onafhankelijkheid, 30 juni 1960**

Na ruim advies te hebben ingewonnen besluit Boudewijn de onafhankelijkheids-plechtigheid van 30 juni bij te wonen. Op de feestelijke zitting komt hij als eerste aan het woord, gevolgd door president Kasa Vubu en — onaangekondigd — premier Lumumba. Men kent de scherpe commentaren die vooral *post factum* op de koninklijke toespraak zijn gemaakt. Meer bepaald de paternalistische en moraliserende toon ervan is meermaals gehekeld. Deze toon zou, volgens sommigen, de reden zijn geweest voor de krachtige en weinig diplomatieke repliek van Lumumba. Door wie of wat de toespraak van de Congolese premier precies is uitgelokt laten we hier in het midden. We concentreren ons op de redactie van Boudewijns toespraak.

We kennen drie versies van de tekst : de oorspronkelijke versie die op het paleis heeft gecirculeerd, de versie die aan premier Eyskens is voorgelegd, en de versie die is uitgesproken op de feestzitting. Men kan vaststellen dat de oorspronkelijke versie nog sterker de kenmerken bevat die men als minpunten heeft bestempeld. Deze tekst stuit zelfs ronduit tegen de borst — zeker naar ons hedendaags aanvoelen — waar hij het heeft over de « bevrijder Leopold II ». Wie het ontwerp heeft geschreven weten we niet. Premier Eyskens heeft die toon duidelijk willen afzwakken, maar zijn suggesties zijn niet integraal opgevolgd. We nemen als voorbeeld een cruciale alinea.

Versie 1 : ontwerp voorgelegd aan de Koning (AKP-K)

De auteur van het ontwerp is niet bekend, evenmin de auteur van de amendementen aangebracht op het Paleis.

([3]) De toespraak van de Koning werd al eerder — waarschijnlijk per vergissing — gepubliceerd in de bloemlezing *Wij, Boudewijn, Koning der Belgen. Het politiek, sociaal en moreel testament van een nobel vorst*, onder redactie van ere-kolonel P.J. Vic Neels, 2 vol., Balen, 1996.

l'on prétend fréquemment, ni le Roi ni le gouvernement n'ont voulu revenir sur les conclusions de la Table ronde. Le Roi, de même, d'ailleurs, que toutes les personnes présentes, a cependant demandé des garanties supplémentaires pour l'avenir.

Les projets de procès-verbal se trouvent dans les archives du Palais royal. Le procès-verbal figure dans le registre des procès-verbaux du conseil de cabinet. Nous le joignons dans son intégralité au présent rapport (X-Annexes) ([3]).

2. **L'allocution prononcée par le Roi lors de l'indépendance, le 30 juin 1960**

Après avoir procédé à de larges consultations, Baudouin décide d'assister à la cérémonie organisée le 30 juin à l'occasion de l'indépendance du Congo. Il est le premier à prendre la parole à la séance solennelle et est ensuite imité par le président Kasa Vubu et — inopinément — par le premier ministre Lumumba. On connaît les commentaires acerbes dont l'allocution royale a fait l'objet, surtout *a posteriori*. Le ton paternaliste et moralisateur adopté par le Roi a, en particulier, été fustigé à plusieurs reprises. Ce ton aurait, selon certains, été à l'origine de la réplique cinglante et peu diplomatique de Lumumba. Nous ne nous prononçons pas, en l'occurrence, sur la question de savoir par qui ou par quoi a été suscitée l'allocution du Premier ministre congolais. Nous nous focalisons sur la rédaction de l'allocution du roi Baudouin.

Nous connaissons trois versions de ce texte : la version initiale qui a circulé au Palais, la version qui a été soumise au Premier ministre Eyskens et la version qui a été prononcée lors de la séance solennelle. Force est de constater que la version initiale présente encore davantage les caractéristiques que l'on a qualifiées d'aspects négatifs. Ce texte est même franchement choquant — certainement à la lumière de notre perception actuelle — lorsqu'il parle du « libérateur Léopold II ». Le Premier ministre Eyskens a manifestement voulu atténuer ce ton, mais ses suggestions n'ont pas été suivies intégralement. Nous prenons pour exemple un alinéa crucial.

Version 1 : projet soumis au Roi (APR-C)

L'auteur du projet est inconnu, tout comme l'auteur des amendements apportés au Palais.

([3]) L'allocution du Roi a été publiée antérieurement — probablement par erreur — dans l'anthologie *Wij, Boudewijn, Koning der Belgen, Het politiek, sociaal en moreel testament van een nobel vorst,* rédigé par le colonel honoraire P. J. Vic Neels, 2 vol., Balen, 1996.

<Lorsque Léopold II a entrepris la grande œuvre qui trouve aujourd'hui son couronnement, il ne s'est pas présenté à vous en conquérant, mais ~~comme un~~ en libérateur. La base de l'État a été formée par des traités librement conclus par les chefs et les envoyés du Roi. ~~Puis, lorsque les esclavagistes eurent été rejetés hors du bassin du Congo par la force des armes, est né l'État du Congo, sous la souveraineté de son créateur, Léopold II.~~

Seul de tous les territoires d'Outre-mer des puissances occidentales, le Congo, dès sa fondation ~~en 1884~~, a ~~vu ouvrir~~ ouvert ses frontières au trafic international sans que jamais la Belgique y ait exercé un monopole institué dans son intérêt exclusif.>

Versie 2 : ontwerp voorgelegd aan de premier (PE 6074)

De doorstrepingen en de verbeteringen (onderlijnd) op dit exemplaar zijn van de hand van premier Eyskens. De premier had eerst de volledige eerste alinea geschrapt, maar heeft zich kennelijk vergenoegd (of moeten vergenoegen?) met de schrapping van de laatste zin en de vervanging van « libérateur » in « civilisateur ».

Version 2 : projet soumis au premier ministre (DE 6074)

Les biffures et les corrections (soulignées) apportées à cet exemplaire sont l'œuvre du premier ministre Eyskens. Celui-ci avait tout d'abord supprimé le premier alinéa dans son entièreté, mais s'est de toute évidence contenté (ou a dû se contenter ?) de supprimer la dernière phrase et de remplacer « libérateur » par « civilisateur ».

<Lorsque Léopold II a entrepris la grande œuvre qui trouve aujourd'hui son couronnement, il ne s'est pas présenté à vous en conquérant, mais en ~~libérateur~~ civilisateur. ~~La base de l'État a été formée par des traités librement conclus par les chefs et les envoyés du Roi.~~

~~Seul de tous les territoires d'Outre-mer des puissances occidentales,~~ le Congo, dès sa fondation, a ouvert ses frontières au trafic international, sans que jamais la Belgique y ait exercé un monopole institué dans son intérêt exclusif.>

Versie 3 : toespraak van de Koning op 30 juni (Congo 1960, blz. 319)

Version 3 : allocution prononcée par le Roi le 30 juin (Congo 1960, p. 319)

<Lorsque Léopold II a entrepris la grande œuvre qui trouve aujourd'hui son couronnement, il ne s'est pas présenté à vous en conquérant, mais en civilisateur.

Le Congo, dès sa fondation, a ouvert ses frontières au trafic international, sans que jamais la Belgique y ait exercé un monopole institué dans son intérêt exclusif.>

3. **Koninklijke bemoeienissen bij het begin van de Congo-crisis ([3bis])**

In de nacht van 8 op 9 juli keert koning Boudewijn inderhaast terug uit zijn vakantie in Frankrijk, gealarmeerd door het uitbreken van de crisis in Congo. Van dan af volgt hij de gebeurtenissen op de voet. Vrijwel dagelijks ontmoet hij premier Eyskens en herhaaldelijk heeft hij gesprekken met de ministers van Defensie, Buitenlandse Zaken en Afrikaanse Zaken. Hij ontvangt tal van personaliteiten die uit Congo terugkeren. Dat de Koning zich bij deze gelegenheid niet alleen laat informeren en ook advies geeft, ligt voor de hand. Heeft hij ook echt op het beleid willen wegen ? Daar zijn een aantal belangijke aanwijzingen voor. Zij hebben betrekking op de samenstelling van de regering en op de politiek tegenover Katanga.

([3bis]) De belangrijkste medewerkers van de Koning zijn de kabinetschef (René Lefébure), de grootmaarchalk (graaf Gobert d'Aspremont Lynden) en het hoofd van het Militair Huis (generaal Raymond Dinjeart).

3. **Interventions royales au début de la crise congolaise ([3bis])**

Dans la nuit du 8 au 9 juillet, le roi Baudouin interrompt ses vacances en France et revient en toute hâte, alarmé par la crise qui éclate au Congo. Dès cet instant, il suit les événements de près. Il rencontre le premier ministre Eyskens presque tous les jours et s'entretient à maintes reprises avec les ministres de la Défense, des Affaires étrangères et des Affaires africaines. Il reçoit de nombreuses personnalités de retour du Congo. Il est évident que lors de ces rencontres, le Roi ne se borne pas à s'informer sur ces événements, mais qu'il donne également des conseils. A-t-il également voulu influer réellement sur la politique à suivre ? Un certain nombre d'éléments importants indiquent que tel est le cas. Ceux-ci concernent la composition du gouvernement et la politique vis-à-vis du Katanga.

([3bis]) Les principaux collaborateurs du Roi sont son chef de cabinet (René Lefébure), le grand maréchal (le comte Gobert d'Aspremont Lynden) et le chef de la Maison militaire (generaal Raymond Dinjeart).

De dag van zijn terugkeer, op 9 juli, vraagt de Koning uitdrukkelijk, in een brief aan premier Eyskens, dat een regering van nationale unie wordt gevormd (4). Het is niet de eerste keer dat de Koning aandringt op een breder draagvlak voor de Congo-politiek. Hij heeft dat in de loop van 1959 herhaaldelijk geprobeerd, tot ergernis van de premier en van CVP-voorzitter Théo Lefèvre. Ook nu is de CVP-voorzitter radicaal gekant tegen zo'n verruiming (5). De liberale regeringspartner wil evenmin op die suggestie ingaan. De Koning — al of niet geïnspireerd door zijn kabinetschef — doet dan een onrechtstreekse poging om de oppositie bij de Congo-politiek te betrekken. Hij stelt voor de Kroonraad bijeen te roepen en met het oog daarop BSP-voorzitter Collard tot minister van State te benoemen. Ook dat voorstel zal, ditmaal door de kabinetsraad, worden afgewezen (6).

Wij hebben geen gegevens over de rol van de Koning in de militaire interventie. Heeft hij daarop aangedrongen ? Heeft hij de regering daarin gesteund ? Of heeft hij eerder gewezen op de risico's van de operatie ? Heeft hij gepleit voor overleg met de Congolese regering, zoals voorzien in het vriendschapsverdrag, of heeft hij gepleit vor een eenzijdige tussenkomst ? De regering en de legerleiding hebben in deze aangelegenheid zonder twijfel een beslissende rol gespeeld. Maar de Koning werd goed geïnformeerd, via generaal Dinjeart, hoofd van het Militair Huis, via de minister van Defensie of via stafchef generaal Cumont, wat overigens geheel normaal was. Wij weten dat het meningsverschil over het voortzetten van de militaire operatie, dat zich geleidelijk zal ontwikkelen tussen Defensie en Buitenlandse Zaken, tussen de ministers Gilson en Wigny, voor de Koning zal worden gebracht, maar welke houding de Koning heeft aangenomen, is minder duidelijk. Arthur Gilson heeft veel later laten uitschijnen dat hij voor de Koning zijn gelijk zou hebben gehaald, maar zijn getuigenis is eerder aan de vage kant, en niet vrij van enige zelfbewieroking (7).

(4) Deze brief hebben we niet teruggevonden, noch in het Archief van het Koninklijk Paleis, noch in de Papieren Gaston Eyskens, maar Lefébure maakt er melding van in zijn dagelijkse notities.

(5) In een nota aan de premier van 10 juli 1960 alludeert H. d'Aspremont Lynden, adjunct-kabinetschef, aan de interne discussie die de koninklijke suggestie heeft losgemaakt. *« La situation présente peut à beaucoup d'égards justifier un gouvernement tripartite. L'on ne peut, me semble-t-il, s'opposer au principe d'un gouvernement tripartite dans les circonstances actuelles. Il ne résoudrait néanmoins aucun problème s'il n'était fondamentalement modifié dans sa structure :* « inner cabinet » *réduit constitué par des personnalités ayant de l'influence réelle sur l'opinion publique. Ce gouvernement devrait, en outre, me semble-t-il, réunir un certain nombre de personnalités extra-parlementaires dont la compétence et l'indépendance pourraient rendre confiance à l'opinion »* (PE 6082).

(6) PV kabinetsraad 10 juli 1961.

(7) Patrick Lefèvre, « Koning Boudewijn en Landsverdediging », blz. 182.

Le jour de son retour, le 9 juillet, le Roi demande expressément, dans une lettre adressée au premier ministre Eyskens, que soit formé un gouvernement d'union nationale (4). Ce n'est pas la première fois que le Roi insiste pour que la politique congolaise s'appuie sur un consensus plus large. Il a déjà tenté à plusieurs reprises, au cours de l'année 1959 d'obtenir ce consensus élargi, au grand déplaisir du Premier ministre et président du PSC Théo Lefèvre. Le président du PSC est de nouveau radicalement opposé à un tel élargissement (5). Le partenaire libéral au sein du gouvernement n'est pas davantage disposé à donner suite à cette suggestion. Le Roi — inspiré ou non par son chef de cabinet — tente alors indirectement d'impliquer l'opposition dans la politique congolaise. Il propose de convoquer le Conseil de la Couronne et, à cet effet, de nommer Collard, le président du PSB, ministre d'État. Cette proposition sera aussi rejetée, cette fois par le conseil de cabinet (6).

Nous n'avons aucune information sur le rôle joué par le Roi dans l'intervention militaire. A-t-il insisté pour qu'elle ait lieu ? A-t-il soutenu le gouvernement en ce sens ? Ou a-t-il plutôt attiré l'attention sur les risques de l'opération ? A-t-il plaidé en faveur d'une concertation avec le gouvernement congolais, comme le prévoyait le traité d'amitié, ou en faveur d'une intervention unilatérale ? Le gouvernement et la direction de l'armée ont sans aucun doute joué un rôle déterminant en la matière. Mais le Roi était bien informé, par l'intermédiaire du général Dinjaert, chef de la Maison militaire, du ministre de la Défense nationale ou du chef d'État major, le général Cumont, ce qui est tout à fait normal. Nous savons que le différend au sujet de la poursuite de l'opération militaire, qui va progressivement grandir entre la Défense et les Affaires étrangères — entre les ministres Gilson et Wigny — sera porté devant le Roi, mais nous ne savons pas exactement quelle a été l'attitude adoptée par ce dernier. Arthur Gilson a laissé sous-entendre beaucoup plus tard que le Roi lui aurait donné gain de cause, mais son témoignage est assez vague et n'est pas exempt d'un certain auto-encensement (7).

(4) Nous n'avons pas retrouvé cette lettre, ni dans les archives du Palais royal, ni dans les documents de Gaston Eyskens, mais Lefébure en fait mention dans les notes qu'il rédige quotidiennement.

(5) Dans une note du 10 juillet 1960 adressée au premier ministre, H. d'Aspremont Lynden, chef de cabinet adjoint, fait allusion à la discussion interne qui a suscité la suggestion du Roi. « La situation présente peut à beaucoup d'égards justifier un gouvernement tripartite. L'on ne peut, me semble-t-il, s'opposer au principe d'un gouvernement tripartite dans les circonstances actuelles. Il ne résoudrait néanmoins aucun problème s'il n'était fondamentalement modifié dans sa structure : « *inner cabinet* » réduit constitué par des personnalités ayant de l'influence réelle sur l'opinion publique. Ce gouvernement devrait, en outre, me semble-t-il, réunir un certain nombre de personnalités extra-parlementaires dont la compétence et l'indépendance pourraient rendre confiance à l'opinion » (DE 6082).

(6) PV du conseil de cabinet du 10 juillet 1961.

(7) Patrick Lefèvre, « Koning Boudewijn en Landsverdediging », p. 182.

Men mag ervan uitgaan dat de Koning aanvankelijk niet heeft getwijfeld aan het recht en de noodzaak van België om militair tussen te komen. Dat bewijst zijn voorstel om de Belgische zaak persoonlijk te bepleiten voor de Verenigde Naties. De regering wijst die suggestie af. Hier volgt de passage uit het proces-verbaal van de kabinetsraad.

[Uittreksel uit het proces-verbaal van de ministerraad, 18/7/60, Register, blz. 594]

On est en droit de supposer qu'initialement, le Roi n'a pas douté de la légalité ni de la nécessité de l'intervention militaire de la Belgique, ainsi que l'atteste sa proposition de défendre personnellement la cause de la Belgique aux Nations unies. Le gouvernement rejette cette suggestion. Nous publions ci-dessous le passage en question du procès-verbal du conseil de cabinet.

[Extrait du procès-verbal du Conseil des ministres du 18 juillet 1960, Registre, p. 594]

<Réunion du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité devant se réunir le 22 juillet prochain, Mr. Eyskens, Premier Ministre, signale que le Roi s'est demandé s'il ne pourrait pas aller personnellement défendre la Belgique. Dans la négative, il estime que, de toute façon, un Ministre devrait prendre la défense en main. Par ailleurs, le Roi voudrait adresser un appel au monde civilisé.

En raison de la procédure particulière qui est en usage au Conseil de Sécurité, la question de la représentation de la Belgique est réservée

*Le Conseil marque son accord pour que le Roi fasse un appel au monde. Il définit la position qui doit être adoptée par le délégué belge***>**

In de Katangese kwestie engageert Boudewijn zich persoonlijk. Maar pas na de diplomatieke breuk met Congo. Wij vonden geen enkele aanwijzing van enige koninklijke invloed in de uitroeping van de secessie op 11 juli. Wel wordt hij zeer snel door diverse personen benaderd. Daags na de uitroeping van de Katangese onafhankelijkheid vraagt de gouverneur van de Société Générale aan koning Boudewijn dat de regering Katanga niets in de weg zou leggen. De interventie van Paul Gillet gebeurt waarschijnlijk telefonisch, ofwel rechtstreeks bij de Koning, ofwel onrechtstreeks via Lefébure. In elk geval is Gillet op 12 juli niet door de Koning ontvangen ([8]). Het is een interventie waarvoor de Koning zeker niet ongevoelig zal zijn geweest.

Op 21 juli houdt de Koning een radiotoespraak over de Congo-crisis. Een toespraak ter gelegenheid van de nationale feestdag was toen nog niet gebruikelijk. Zonder namen te noemen keurt de Koning de politiek van Lumumba af en moedigt hij die van Tshombe aan. Hij zegt letterlijk : « Hele volksstammen, geleid door eerlijke en waardevolle mensen, hebben ons hun vriendschap behouden en zij smeken ons erom hen te helpen, in de huidige chaos, bij het opbouwen van hun onafhankelijkheid. Het is onze plicht te beantwoorden aan elk loyaal verzoek tot medewerking » ([9]). Daarmee spreekt de Koning zijn waardering uit voor Katanga en belooft hij steun, maar hij volgt daarmee enkel de politiek van de regering. De kabinetsraad heeft trouwens haar toestemming gegeven voor de toespraak en de ministers

Baudouin s'engage personnellement dans la question katangaise, mais seulement après la rupture diplomatique avec le Congo. Nous n'avons pas trouvé le moindre indice d'une quelconque influence du Roi dans la déclaration de la sécession du 11 juillet. Le Roi n'en a pas moins été approché très rapidement par diverses personnes. Le lendemain de la déclaration de l'indépendance katangaise, le gouverneur de la Société Générale lui demande que le gouvernement n'entrave pas les mouvements du Katanga. L'intervention de Paul Gillet a sans doute lieu par téléphone, soit directement auprès du Roi soit indirectement, par l'intermédiaire de Lefébure. En tout cas, Gillet n'a pas été reçu par le Roi le 12 juillet ([8]). C'est une intervention à laquelle Baudouin n'aura certainement pas été insensible.

Le 21 juillet, le Roi prononce une allocution radiodiffusée consacrée à la crise congolaise. À l'époque, il était encore inhabituel que le Souverain s'adresse à la Nation à l'occasion de la fête nationale. Sans citer de noms, le Roi condamne la politique de Lumumba et encourage celle de Tshombe. Il le fait en ces termes : « Des ethnies entières, à la tête desquelles se révèlent des hommes honnêtes et de valeur, nous ont conservé leur amitié et nous adjurent de les aider à construire leur indépendance au milieu du chaos qu'est devenu aujourd'hui ce que fut le Congo belge. Notre devoir est de répondre à tous ceux qui nous demanderont loyalement notre collaboration. » ([9]). Le Roi exprime ainsi son estime à l'égard du Katanga et promet une aide, ne faisant en cela que suivre la politique du gouvernement. Cette allocution avait

([8]) Dagelijks notities van Lefébure. Agenda van het Paleis.
([9]) Volledige tekst in de reeds geciteerde bloemlezing van Neels.

([8]) Notes quotidiennes de Lefébure, Agenda du Palais.
([9]) Le texte intégral figure dans le recueil déjà cité de Neels.

Harmel en Ganshof van der Meersch hebben hun medewerking verleend bij het schrijven ervan ([10]).

Of de Koning een rol heeft gespeeld in de creatie van de Mission Technique Belge in Katanga en invloed heeft uitgeoefend opdat Harold d'Aspremont Lynden tot chef ervan zou worden benoemd, weten we niet. Wanneer de kabinetsraad op 16 juli besluit de adjunct-kabinetschef van de premier op missie naar Katanga te sturen, is er geen voorafgaande consultatie van de Koning ([11]). Tussen 30 juni en 22 juli wordt d'Aspremont Lynden eenmaal door Boudewijn ontvangen, nl. bij zijn terugkeer uit Katanga op 19 juli. Die audiëntie ligt in de lijn van de verwachtingen en is niet strijd in met de gebruiken ([12]). De adjunct-kabinetschef van de premier bezorgt de Koning nadien en op diens verzoek wel twee belangrijke nota's, bestemd voor de eerste minister. Het valt ook op dat d'Aspremont na 22 juli vanuit Elisabethstad af en toe nota's stuurt aan de premier met een dubbel voor de Koning. Daaruit kunnen we afleiden dat de Koning waarschijnlijk uitdrukkelijk heeft gevraagd hem op de hoogte te houden. Er is geen enkele aanwijzing dat Harold d'Aspremont Lynden dat zou hebben gedaan achter de rug van zijn premier. Tussen Eyskens en zijn adjunct-kabinetschef heerste een goede verstandhouding.

Het is pas na de VN-resolutie van 22 juli dat de spanningen in de schoot van de regering en tussen de regering en de Koning snel toenemen. Die resolutie plaatst België — althans in de extreme voorstelling van enkele hoofdrolspelers — voor een dilemma: VN-troepen toelaten in Katanga met de val van Tshombe tot gevolg of voluit de Katangese kaart trekken en in botsing komen met de VN. Op 27 juli, op het ogenblik dat de Katangese crisis haar ontknoping nadert, heeft Boudewijn, tot ergernis van minister Wigny, een gesprek onder vier ogen met VN-secretaris Hammarskjöld, die in Brussel halte houdt op weg naar Congo. Hij vraagt hem 's anderendaags, in een brief waartoe hij zelf (of zijn entourage) het initiatief nam, de regering van Tshombe ongemoeid te laten. Wij hebben deze brief niet teruggevonden in het Archief van het Koninklijk Paleis. Wij kennen hem enkel uit de citatie ervan in een telegram van Cordier aan Hammarskjöld ([13]).

Nog op 27 juli laat zijn kabinetschef Lefébure in een brief aan de Luikse rector Dubuisson weten : « Le Roi est persuadé que le Katanga est notre dernière carte; aussi tous Ses efforts tendent-ils à sauver du Congo ce qui peut encore l'être » (AKP). Dat is een antwoord op een brief die Dubuisson vanuit Katanga aan de Koning

([10]) Zie P. Wigny, *Mémoires du Congo*, blz. 197.

([11]) Lefébure wordt pas nadien op de hoogte gebracht van de regeringsbeslissing.

([12]) Er is wel een intenser contact tussen de kabinetschef van de koning, René Lefébure, en Harold d'Aspremont Lynden.

([13]) Cf. Ludo De Witte, *Crisis in Kongo*.

du reste reçu l'aval du Conseil de cabinet et les ministres Harmel et Ganshof van der Meersch avaient collaboré à sa rédaction ([10]).

Nous ne savons pas si le Roi a joué un rôle dans la création de la Mission Technique belge au Katanga et s'il a usé de son influence pour faire nommer Harold d'Aspremont Lynden à la tête de celle-ci. Lorsque le Conseil de cabinet décide, le 16 juillet, d'envoyer le chef de cabinet adjoint du Premier ministre en mission au Katanga, le Roi n'a pas été consulté ([11]). Entre le 30 juin et le 22 juillet, d'Aspremont Lynden est reçu une fois par le roi Baudouin, à savoir, lors de son retour du Katanga le 19 juillet. Cette audience n'est pas du tout anormale et n'est pas contraire aux usages ([12]). Le chef de cabinet adjoint du Premier ministre fournit toutefois plus tard au Roi et à la demande de celui-ci, deux notes importantes destinées au Premier ministre. Il est toutefois également étrange de constater qu'après le 22 juillet, d'Aspremont envoie de temps en temps, depuis Elisabethville, des notes au Premier ministre avec copie au Roi. Nous pouvons en déduire que le Roi a vraisemblablement demandé expressément d'être tenu au courant. Rien n'indique que d'Aspremont Lynden l'ait fait en cachette du Premier ministre. Eyskens et son chef de cabinet adjoint étaient en bons termes.

Ce n'est qu'après la résolution des Nations unies du 22 juillet que les tensions se sont rapidement avivées au sein du gouvernement et entre le gouvernement et le Roi. Cette résolution place la Belgique face à un dilemme, du moins selon le scénario extrême que prévoient certains acteurs-clés : accepter l'entrée des troupes de l'ONU au Katanga, qui entraînera la chute de Tshombe, ou jouer pleinement la carte du Katanga et affronter l'ONU. Le 27 juillet, alors que la crise katangaise touche à sa fin, Baudouin s'entretient en privé — ce qui irrite le ministre Wigny — avec Hammarskjöld, secrétaire général de l'ONU, qui, se rendant au Congo, fait une halte à Bruxelles. Il lui demande le lendemain, dans un courrier rédigé sur son initiative (ou sur celle de son entourage), de ne pas intervenir dans les activités du gouvernement de Tshombe. Nous n'avons pas retrouvé ce courrier dans les archives du Palais royal. Si nous en avons connaissance, c'est seulement parce que Cordier le cite dans un télégramme adressé à Hammarskjöld ([13]).

Le 27 juillet, Lefébure, son chef de cabinet, indique dans un courrier adressé à Dubuisson, recteur de Liège, que : « Le Roi est persuadé que le Katanga est notre dernière carte; aussi tous Ses efforts tendent-ils à sauver du Congo ce qui peut encore l'être » (APR). Il s'agit d'une réponse à un courrier que Dubuisson avait adressé

([10]) Voir P. Wigny, *Mémoires du Congo*, p. 197.

([11]) Lefébure ne sera informé que plus tard de la décision du gouvernement.

([12]) Il y a toutefois eu des contacts plus intenses entre le chef de cabinet du Roi, René Lefébure, et Harold d'Aspremont Lynden.

([13]) Cf. Ludo De Witte, *Crisis in Kongo*.

had gestuurd. Katanga redden, dat is de beschaving in Centraal Afrika redden, aldus rector Dubuisson in die brief, waarvan we hier de integrale tekst weergeven. Hij tekenend is voor het klimaat en een bepaald milieu.

Document 1

Brief van rector Dubuisson (E'ville) aan koning Boudewijn, 23/7/60; AKP-K

au Roi à partir du Katanga. Le recteur Dubuisson estime dans ce courrier, reproduit intégralement ci-dessous, que sauver le Katanga, c'est sauver la civilisation en Afrique centrale. Ce courrier est typique du climat et caractéristique d'un certain milieu.

Document 1

Courrier du recteur Dubuisson (Élisabethville) au roi Baudouin, 23/7/60; APR-C

<Sire — Je m'excuse, une nouvelle fois, de Vous entretenir des problèmes du Congo alors que je ne suis chargé par personne de m'en préoccuper. Mais il se trouve que, profondément affecté par tout se qui s'y passe, j'ai été amené dans toutes les circonstances où l'occasion m'en a été donnée (notamment lors des soi-disant « fêtes » de l'Indépendance à Léopoldville auxquelles — invité par le Gouvernement belge — j'ai refusé d'assister) à prendre attitude contre nos politiciens, à me trouver ainsi depuis trois jours dans le Katanga dont je voudrais Vous donner le climat.

Mes nombreuses relations avec les milieux noirs et blancs, me permettent de croire que je suis informé de ceci :

S'il est vrai que l'évolution de la situation permet de penser que le Congo ne sera pas une autre Corée et que les troupes Soviétiques n'interviendront pas comme telles ([14]), il paraît désormais inévitable que le Bas Congo et les provinces adjacentes deviennent une tête de pont communiste à peine camouflée.

Les membres de la tribu des Batetela, à laquelle appartient Lumumba sont dispersés partout, même dans le Katanga, dispersion ordonnée par les Belges à la suite des rébellions de 1897. Mais les Batetela du Katanga sont progressivement mis hors d'état de nuire. Les mutins de Shinkolobwe se sont rendus; ceux de Delcomune ont été réduit hier matin après engagement; il reste un noyau à Jadotville qui est cerné. Les entrées et les sorties de la province sont très soigneusement surveillées.

On peut dire que l'ordre règne dans la Province. Les dissensions entre Conakat et Balubakat s'éteignent. Tshombe s'occupe cet après-midi d'élargir son gouvernement en y incorporant des Balubas. La fraternité entre blancs et noirs n'a jamais été aussi grande. Elle résulte du sentiment de la sécurité. Le seul point noir reste la grande peur qu'ont et les blancs et les noirs de voir partir l'armée belge. Si les troupes de l'ONU devaient la remplacer, c'est la débandade. Les européens s'en iraient, laissant à Dieu sait qui tout ce que ce pays comporte d'admirable.

Tous les noirs sont décidés à se battre jusqu'à la mort pour l'Indépendance du Katanga. On attend ici, jusque dans les coins les plus reculés de la brousse, d'où je reviens à l'instant, la reconnaissance officielle de cette <u>situation de fait</u>. Mais on l'attend la gorge serrée … parce qu'elle ne vient pas.

Le discours du Roi a fait naître un espoir immense.

Sauver le Katanga, c'est sauver la civilisation en Afrique Centrale et c'est un nouveau point de départ pour la Belgique. C'est aussi faire quelque peu oublier la honte dont nos politiciens nous ont couverts.

J'assure le Roi de ce que, depuis les années que je viens dans cette Province, je n'ai jamais connu les noirs — ceux que je connais comme ceux que je ne connais pas — aussi souriants et gentils. Ils savent que nous les avons <u>sauvés</u> de l'anarchie: ce serait criminel de les abandonner une seconde fois.

Puisse ce climat, si favorable, décider définitivement notre gouvernement — et d'autres — à abandonner cette invraisemblable politique qui consiste à être perpétuellement <u>à la remorque</u> des événements, à considérer les <u>faits</u> plutôt que les <u>idées</u>, à substituer aux calculations juridiques la vraie marche des événements, en un mot, à cesser d'être absurde.

Je suis, de Votre Majesté, le fidèle et dévoué serviteur (s) Dubuisson.

B.P. 3445 Elisabethville

*Téléphone Elisabethville 2252 (privé)>**

([14]) Deze vrees was ontstaan door het ultimatum van 17 juli 1960 van premier Lumumba aan de VN. Indien de VN de terugtrekking van de Belgische troepen niet konden bewerkstelligen binnen de twee dagen, zou Congo beroep doen op sovjetsteun. Door de nieuwe resolutie van de Veiligheidsraad van 22 juli was het gevaar van rechtstreekse sovjethulp geweken.

([14]) Cette crainte découle de l'ultimatum adressé à l'ONU par Lumumba le 17 juillet 1960. Le Congo aurait demandé l'aide de l'URSS si l'ONU n'avait pas été en mesure d'obtenir le retrait des troupes belges dans un délai de deux jours. Le danger d'une intervention directe de l'URSS avait été écarté par la résolution du Conseil de sécurité du 22 juillet.

Op 2 augustus komt Dubuisson voor enkele dagen naar België om er namens Harold d'Aspremont Lynden te pleiten voor een versnelde hulp aan Katanga. Op 3 augustus wordt hij door de Koning in audiëntie ontvangen, samen met de premier.

Het antwoord van Lefébure aan Dubuisson is samen met de brief aan Hammarskjöld de enige tekst waarin de keuze van Boudewijn voor Katanga ondubbelzinnig wordt weergegeven. Een nieuw signaal van Boudewijns oriëntering is de ontvangst op 4 augustus van majoor Weber, in alle discretie en zeer tot ongenoegen van Wigny, en van de Katangese delegatie, die op 29 juli in België zijn aangekomen ([15]). De aankondiging van die laatste audiëntie is voor CVP-voorzitter Lefèvre de aanleiding voor een ongewone waarschuwing aan het adres van de Koning. Nog diezelfde dag bezweert hij de Koning geen persoonlijke politiek te voeren en hij herinnert daarbij aan het ontstaan van de Koningskwestie ([16]). We mogen aannemen dat Lefèvre als voorzitter van de belangrijkste regeringspartij over uitstekende informatie beschikt en dat de aanleiding voor de brief van Lefèvre niet alleen betrekking heeft op de ontvangst van de Katangese delegatie. Dat hij meent de brief te moeten schrijven is op zichzelf een feit van betekenis.

Document 2

Brief van CVP-voorzitter Lefèvre aan koning Boudewijn, 4/8/1960; PL

Le 2 août, Dubuisson rentre pour quelques jours en Belgique afin d'y plaider, au nom d'Harold d'Aspremont Lynden, pour y plaider en faveur de l'octroi d'une aide rapide au Katanga. Le 3 août, Dubuisson et le premier ministre sont reçus en audience par le Roi.

La réponse de Lefébure à Dubuisson est, avec la lettre adressée à Hammarskjöld, le seul texte qui reflète de manière explicite le choix de Baudouin en faveur du Katanga. En recevant le major Weber en toute discrétion le 4 août, ce qui irrite considérablement Wigny et la délégation katangaise, arrivée en Belgique le 29 juillet ([15]), Baudouin donne une nouvelle indication de l'orientation qu'il a prise. L'annonce de cette dernière audience donne lieu, de la part de Lefèvre, président du PSC, à une mise en garde inhabituelle à l'adresse du Roi. Le jour même, il supplie le Roi de ne pas mener sa propre politique, en rappelant à cet égard la manière dont la question royale est née ([16]). Il est permis de supposer qu'étant président du plus grand parti du gouvernement, Lefèvre dispose d'informations très précises, et que le courrier de Lefèvre n'est pas lié uniquement à la réception de la délégation katangaise. Qu'il estime devoir écrire ce courrier constitue, en soi, un fait significatif.

Document 2

Lettre du président du CVP Lefèvre au roi Baudouin, 4/8/1960; PL

<Sire — Arrivant à Bruxelles après un jour et demi de repos, j'apprends que Votre Majesté recevrait personnellement la Délégation du Gouvernement provincial du Katanga.

Je ne peux cacher au Roi combien cette nouvelle me donne du souci.

Je n'ai cessé de répéter au Premier Ministre qu'à l'égard du Congo, nous ne pouvons nous permettre d'avoir deux politiques; une politique à l'égard du Gouvernement central Congolais et une autre à l'égard du Katanga, politiques dont les contradictions inévitables ne peuvent que compromettre notre crédit sur le plan international et aboutir à notre éjection du Congo.

Mais la pire des choses, que le Roi me permette de le lui dire avec insistance, serait de voir l'une de ces politiques être celle du Palais tandis que l'autre serait celle du Gouvernement. Même une telle impression ne peut se créer.

Dans l'affaire congolaise, nous devons, nous en faire une raison, la Belgique ne peut qu'essayer de limiter les dégâts.

L'essentiel de notre effort doit tendre à la réforme et au renforcement de nos institutions, à la relance de notre économie et à la restauration de notre crédit international.

Au Congo, la restauration de l'ordre dépend aujourd'hui du Gouvernement républicain et de l'Organisation des Nations-Unies; il dépend de nous et de nous seuls, de ne pas instaurer le désordre dans notre propre pays par un manque de cohésion à l'étage le plus élevé.

([15]) Koning Boudewijn zal de delegatie ontvangen in aanwezigheid van minister De Schryver, waardoor de regering de verantwoordelijkheid neemt. We noteren terloops dat we in het archief van de Veiligheid van de Staat schaduwingsrapporten aantreffen waarin dag per dag het reiken en zeilen van die Katangese delegatie is opgetekend.

([16]) Wij kennen van deze brief enkel de getypte doorslag uit de papieren Lefèvre.

([15]) Le roi Baudouin recevra la délégation en présence du ministre De Schryver, le gouvernement assumant dès lors la responsabilité de cette rencontre. Notons au passage que nous trouvons dans les Archives de la Sûreté de l'État des rapports de filatures consignant au jour le jour les faits et gestes de cette délégation katangaise.

([16]) Nous n'avons connaissance de ce courrier que grâce au double dactylographié extrait des documents de Lefèvre.

Je m'excuse auprès du Roi de lui faire part aussi franchement de préoccupations que j'espère non fondées.

C'est le souci que j'ai de l'unité nationale et de l'autorité de la Monarchie qui me portent à écrire à Votre Majesté comme je le fais.

Puis-je suggérer au Roi de relire les pages de notre Histoire nationale qui ont trait à la crise de 1839 consécutive à la perte de territoires qui sont maintenant le Limbourg Hollandais et le Grand-Duché; puis-je suplier le Roi de se faire redire comment la crise de la Monarchie qui s'est terminée aussi douloureusement en 1950, a débuté dans les années 1930.

C'est cela que je voudrais éviter au Roi et au Pays.

Je suis, Sire, de Votre Majeste, le très humble et très dévoué serviteur – (s) Théo Lefèvre. Président National>

4. **Koning versus regering : een zakenkabinet ?**

In de eerste dagen van augustus dreigt de Katangese kwestie falikant uit te vallen voor België. In de namiddag van 5 augustus zet de Koning een zeer ongewone stap. Hij vraagt premier Eyskens het ontslag van zijn regering aan te bieden. Hij deelt hem bovendien mee dat hij besprekingen voert met Paul Van Zeeland en Paul-Henri Spaak voor de vorming van een nieuwe regering. Wij laten Gaston Eyskens aan het woord in een notitie die hij van deze audiëntie heeft gemaakt.

Document 3

Handgeschreven notitie van premier Eyskens; PE 6084

4. **Le roi contre le gouvernement : un cabinet d'affaires ?**

Dans les premiers jours d'août, la question katangaise menace de prendre une mauvaise tournure pour la Belgique. Dans l'après-midi du 5 août, le Roi entreprend une démarche inhabituelle. Il demande au premier ministre Eyskens de présenter la démission de son gouvernement. Il lui annonce en outre qu'il est en pourparlers avec Paul Van Zeeland et Paul-Henri Spaak en vue de former un nouveau gouvernement. Nous laissons la parole à Gaston Eyskens dans une note qu'il a rédigée de cette audience.

Document 3

Note manuscrite du premier ministre Eyskens; DE 6084

[p. 1]
<Vendredi 5 août
chez R ([17]) à 5 h. – d'abord exposé Congo – demande promen./
ds parc/
Me demande secret absolu – De Schr ([18]). bcp d'estime mais/
ne va plus — Il faut en 48 changer de gt. ([19]) – Si je/
n'étais pas compromis ds Aff. Cong. je serai > homme ([20])/
Maintenant il fait appel à VZ et S. ([21]) /
Le gt. doit disparaître; impossible le faire devant/
Chambre où j'ai majorité — Mais Ch. ne représentent/
plus pays — Il me demande de faire le/
sabotage. O.K. j'en ai songé/
Le soir Lefébure me téléphone pour aller sonder/
samedi matin V.Z./
Samedi 6 août
11 h chez V.Z. : il dit gt (…) liquider — (qu'au)/
Kat. ([22]) il estime que ONU doit faire relève et/

([17]) Roi.
([18]) De Schryver, minister van Afrikaanse Zaken.
([19]) Gouvernement.
([20]) > betekent in de verkorte notities van Eyskens : groot.
([21]) Van Zeeland en Spaak.
([22]) Katanga.

([17]) Roi.
([18]) De Schryver, le ministre des Affaires africaines.
([19]) Gouvernement
([20]) > signifie grand dans les notes abrégées d'Eyskens.
([21]) Van Zeeland et Spaak.
([22]) Katanga.

que Tsch. ([23]) doit le demander. Faire négocier/
à trois : Tsch. , ONU, Belg./
Je téléphone à Leféb. vers 12 ¼ résultat de/
cet entretien/
Pierlot ([24]) m'avait demandé : il dit résister/
Kat ± indépendant, ONU n'a pas le droit/
s'ingérer/
Rentré à Louvain :/
Boll. ([25]) à téléphoné à Gilb ([26]). que complet (…)
Faire gt. derrière mon dos : VZ, Sp + Rey ([27])/
C/te de L. ([28]) téléph. : connaît entretien avec V.Z.
Dim. 7 août
Télégr. I de Wigny qui demande accélerer retrait/
Je touche Gilson à la mer et donne details/
(cf. annexe II)/
V.Z. demande me voir. Il arrive à 13h15/
j'ai envoyé télégr. à Wigny s/ retrait et/
un deuxième s/ principes fondamentaux/
inspiré de note que V.Z. m'a remise (III)/
à 5 ½ Wigny me téléphone de N.Y. IV/
J'informe Roi qui demande que Harold ([29]) contacte/
*Tschombe pour suggérer système de V.Z.>**

Deze notitie is zeer interessant omdat ze aantoont dat het vertrouwen tussen de Koning en premier Eyskens niet zoek is. Minister De Schryver moet verdwijnen. De Koning wil niet dat er een regering achter de rug van Eyskens wordt gevormd, maar vraagt zijn medewerking. Het Paleis nodigt Eyskens uit Van Zeeland te ontmoeten. Eyskens is kennelijk van plan om in dit scenario mee te spelen tot hij merkt dat Van Zeeland en Spaak achter zijn rug werken.

Beide oud-premiers hebben een lange staat van dienst. Van Zeeland is katholiek; Spaak is socialist en bovendien secretaris-generaal van de NAVO. De koninklijke onderhandelingen met Spaak en Van Zeeland verlopen in het grootste geheim. De eerste ontmoeting van de Koning met beide mannen samen heeft plaats op het Paleis in de nacht van 4 op 5 augustus. In de agenda van het Paleis staat « cosmic ». Een geheim overleg op een nachtelijk uur : het lijkt wel op een conspiratie. Alles wijst erop dat er een diepe crisis aan de gang is ([30]).

([23]) Tshombe.
([24]) De gewezen eerste minister Hubert Pierlot.
([25]) Bollingier ?
([26]) Gilberte, de echtgenote van premier Eyskens.
([27]) Jean Rey.
([28]) Waarschijnlijk Comte de Lichtervelde.
([29]) Harold d'Aspremont Lynden.
([30]) In de notities van Van Zeeland duikt een zekere Paelinck op als contacpersoon op het Paleis (Papieren VZ). Het gaat hier waarschijnlijk om Jean Paelinck, gewezen gouverneur van Katanga.

Cette note est très intéressante, car elle montre que la confiance subsiste entre le Roi et le Premier ministre Eyskens. De Schryver doit disparaître. Le Roi ne veut pas qu'un gouvernement soit formé derrière le dos d'Eyskens, mais il lui demande sa collaboration. Le Palais invite Eyskens à rencontrer Van Zeeland. Eyskens a manifestement l'intention de jouer un rôle dans ce scénario, jusqu'à ce qu'il remarque que Van Zeeland et Spaak agissent à son insu.

Les deux anciens premiers ministres ont de longs états de service. Van Zeeland est catholique; Spaak est socialiste et, de plus, secrétaire général de l'OTAN. Les pourparlers du roi avec Spaak et Van Zeeland se déroulent dans le plus grand secret. La première rencontre du Roi avec les deux hommes ensemble a lieu au Palais dans la nuit du 4 au 5 août. L'agenda du Palais porte la mention « cosmic ». Une concertation secrète à une heure nocturne ressemble bien à une conspiration. Tout indique qu'une crise profonde s'est déclarée ([30]).

([23]) Tshombe.
([24]) L'ancien premier ministre Hubert Pierlot.
([25]) Bollingier ?
([26]) Gilberte, l'épouse du premier ministre Eyskens.
([27]) Jean Rey.
([28]) Probablement le Comte de Lichtervelde.
([29]) Harold d'Aspremont Lynden.
([30]) Dans les notes de Van Zeeland apparaît le nom d'un certain Paelinck, qui fait office d'intermédiaire au Palais (Doc. VZ). Il s'agit probablement de Jean Paelinck, ex-gouverneur du Katanga.

Om de publieke opinie te bewerken convoceert de Koning in alle discretie de leiding van twee Brusselse kranten, *La Libre Belgique* en *Le Soir*. Wat er op dit ontmoeting is gezegd, weten we niet, maar alles wijst erop dat de Koning steunt heeft gevraagd voor het nieuwe kabinet. Op 11 augustus, op het ogenblik dat Eyskens zijn ontslag had moeten aanbieden, verschijnt in *Le Soir* een vernietigend artikel voor de regering.

De agenda's van het Paleis laten toe de koninklijke contacten preciezer in kaart te brengen. Hier volgen de audiënties van de Koning tussen 4 en 10 augustus.

04.08 do	*11.00-12.35*	*Van Zeeland (privé)*
	12.35-13.30	minister Wigny
	15.00-16.30	*Weber (privé)*
	17.30-19.00	minister De Schryver
	18.00-18.50	« délégation katangaise » (Kibwe, Masangu, Yav) ([31])
	19.30-20.45	*Spaak (privé)*
05.08 vr	*00.15-01.40*	*Spaak-Van Zeeland (« cosmic »)*
	11.00-12.00	*Spaak-Van Zeeland (« top secret »)*
	17.00-18.25	premier Eyskens
	21.00	*Spaak-Van Zeeland (« top secret »)*
06.08 za	*15.00-15.40*	*Monsieur Seghers (privé) ([32])*
	16.00	*Monsieur Breisdorf (privé) ([33])*
	17.30	*<17.30 hrs aud. pr. comme 5 août (Z et S) (strictement privé)>*
07.08 zo		nihil
08.08 ma	15.00-16.00	premier Eyskens
09.08 di	11.45-12.45	premier Eyskens
10.08 wo	10.00-10.35	minister Van Offelen
	10.35-12.00	premier Eyskens
	15.00-16.00	minister Wigny
	18.10-19.30	premier Eyskens

([31]) « Le Roi a reçu jeudi, en audience, en présence de M. De Schryver, ministre des Affaires africaines, une délégation katangaise composée de MM. Kibwe, Yaf et Masongo » (*Le Soir*).

([32]) Bedoeld is : Victor Zeegers, directeur van *La Libre Belgique*.

([33]) Exacte spelling is : Breisdorff (hoofdredacteur *Le Soir*).

Pour conditionner l'opinion publique, le Roi convoque en toute discrétion la direction de deux journaux bruxellois : *La Libre Belgique* et *Le Soir*. On ignore ce qui s'est dit à cette réunion, mais tout indique que le Roi a demandé à ses interlocuteurs de soutenir le nouveau cabinet. Le 11 août, au moment où Eyskens aurait dû remettre sa démission, *Le Soir* publie un article assassin pour le gouvernement.

Les agendas du Palais permettent de visualiser plus précisément les contacts du Roi. Le tableau ci-dessous reprend les audiences accordées par le Roi entre le 4 et le 10 août.

04.08 je	*11.00-12.35*	*Van Zeeland (privé)*
	12.35-13.30	Le ministre Wigny
	15.00-16.30	*Weber (privé)*
	17.30-19.00	Le ministre De Schryver
	18.00-18.50	« délégation katangaise » (Kibwe, Masangu, Yav) ([31])
	19.30-20.45	*Spaak (privé)*
05.08 ve	*00.15-01.40*	*Spaak-Van Zeeland (« cosmic »)*
	11.00-12.00	*Spaak-Van Zeeland (« top secret »)*
	17.00-18.25	Le premier ministre Eyskens
	21.00	*Spaak-Van Zeeland (« top secret »)*
06.08 sa	*15.00-15.40*	*Monsieur Seghers (privé) ([32])*
	16.00	*Monsieur Breisdorf (privé) ([33])*
	17.30	*<17.30 hrs aud. pr. comme 5 août (Z et S) (strictement privé)>*
07.08 di		nihil
08.08 lu	15.00-16.00	premier Eyskens
09.08 ma	11.45-12.45	premier Eyskens
10.08 mer	10.00-10.35	minister Van Offelen
	10.35-12.00	premier Eyskens
	15.00-16.00	minister Wigny
	18.10-19.30	premier Eyskens

([31]) « Le Roi a reçu jeudi, en audience, en présence de M. De Schryver, ministre des Affaires africaines, une délégation katangaise composée de MM. Kibwe, Yaf et Masongo » (*Le Soir*).

([32]) Il s'agit en fait de Victor Zeegers, directeur de *La Libre Belgique*.

([33]) L'orthographe exacte est Breisdorff (rédacteur en chef du *Soir*).

De precieze contouren van de politieke crisis die zich — ontrokken aan het oog van het publiek ([34]) — tussen 4 en 10 augustus 1960 afspeelt zijn nog onduidelijk. Een en ander wijst erop dat de Koning een regering op de been wil brengen die ondubbelzinnig de kaart van Katanga trekt : juridische erkenning en bijgevolg verzet tegen de intrede van de VN-troepen. Maar het initiatief van de Koning reikt verder dan de Congo-crisis. In de ogen van de publieke opinie zijn zowel regering als parlement in diskrediet gebracht. Dat is ook de boodschap van Van Zeeland wanneer die op 4 augustus een eerste ontmoeting heeft met de Koning : « Le pays est malade dans ses organes et ses institutions : le Parlement en lui-même et dans ses rapports avec le gouvernement et le public; les partis, en particulier leurs dirigeants; les syndicats, qui sortent de leur rôle et ne sont pas dirigés comme il le faudrait, alors qu'il est impossible de diriger contre les deux syndicats à la fois » ([35]). Sedert het begin van de crisis is er een roep naar een krachtig kabinet en steken anti-democratische tendensen de kop op. De herinnering aan het optreden van generaal De Gaulle in mei 1958 is nog levendig. De onderhandelingen van Van Zeeland en Spaak wijzen inderdaad in de richting van een zakenkabinet.

Handelt de Koning uit eigen beweging of onder druk van andere machten (bijvoorbeeld financiële groepen). Uit het memorandum bij zijn audiëntie van 4 augustus moeten we afleiden dat Van Zeeland de stoot heeft gegeven tot het initiatief van de Koning om de regering-Eyskens ten val te brengen. Volgens dit memo zou hij aan Boudewijn hebben gezegd dat het onmogelijk is dat de Koning passief zou blijven bij de verslechtering van de toestand en hebben voorgesteld dat hij de regering-Eyskens tot ontslag te dwingen.

Van Zeeland behoort tot de Brufina-groep en meer bepaald tot de Bank van Brussel, waarvan Louis Camu de voorzitter is. De kabinetschef van de Koning, René Lefébure, is de gewezen medewerker van Camu voor de oorlog — toen die — onder de regering-Van Zeeland koninklijk commissaris voor de hervorming van de administratie was.

We weiden hier niet uit over de pogingen van Spaak en Van Zeeland om het door de Koning gewenste kabinet op de been te brengen ([36]). We stellen enkel vast dat hun pogingen mislukken.

Voor de mislukking van dit initiatief zijn twee belangrijke verklaringen aan te geven ([37]). Ten eerste is pre-

On ignore encore les contours précis de la crise politique qui éclate — à l'abri des regards du public ([34]) — entre le 5 et le 10 août 1960. Il ressort de certains éléments que le Roi entend constituer un gouvernement jouant résolument la carte du Katanga : reconnaissance juridique et, partant, opposition à l'entrée des troupes des Nations unies. L'initiative du Roi dépasse cependant le cadre de la crise congolaise. Aux yeux de l'opinion publique, tant le gouvernement que le parlement sont discrédités. Tel est également le message de Van Zeeland lors de sa première entrevue avec le Roi le 4 août : « Le pays est malade dans ses organes et ses institutions : le Parlement en lui-même et dans ses rapports avec le gouvernement et le public; les partis, en particulier leurs dirigeants; les syndicats, qui sortent de leur rôle et ne sont pas dirigés comme il faudrait, alors qu'il est impossible de diriger contre les deux syndicats à la fois » ([35]). Depuis le début de la crise, il y a une volonté de disposer d'un cabinet puissant et des tendances antidémocratiques se font jour. Le souvenir de l'intervention du général De Gaulle en mai 1958 est encore dans les mémoires. Les négociations de Van Zeeland et Spaak font effectivement penser à la mise en place d'un cabinet d'affaires.

Le Roi agit-il d'initiative ou sous la pression d'autres puissances (par exemple, des groupes financiers) ? Nous devons conclure du mémorandum de son audience du 4 août que Van Zeeland a donné l'impulsion à l'initiative du Roi de faire tomber le gouvernement Eyskens. Selon ce mémo, il aurait dit au Roi Baudouin qu'il était impossible que le Roi reste passif face à la détérioration de la situation et il lui aurait proposé de forcer le gouvernement Eyskens à démissionner.

Van Zeeland fait partie du groupe Brufina et, plus particulièrement, de la Banque de Bruxelles, dont Louis Camu est le président. Le chef de cabinet du Roi, René Lefébure, a été collaborateur de Camu avant la guerre, lorsque celui-ci a été, sous le gouvernement Van Zeeland, commissaire royal à la réforme de l'administration.

Nous ne nous étendrons pas ici sur les tentatives entreprises par Spaak et Van Zeeland pour mettre sur pied le cabinet souhaité par le Roi ([36]). Nous constatons simplement que celles-ci ont échoué.

Deux éléments importants expliquent l'échec de cette initiative ([37]). Premièrement, le premier ministre Eyskens

---

([34]) Na 10 augustus zullen in enkele weekbladen zoals *Pourquoi Pas ?*, *Pan*, en *Europe Magazine* meer of minder expliciete verwijzingen naar dit koninklijk initiatief worden gemaakt. Er zal zelfs gewag worden gemaakt van een nieuwe koningskwestie.

([35]) Memorandum van Van Zeeland (gecit. Vincent Dujardin, Michel Dumoulin, *o.c.*, blz. 243).

([36]) Zie in dit verband de reeds geciteerde biografische studies over Van Zeeland (Vincent Dujardin, Michel Dumoulin, *o.c.*, blz. 243-6) en Spaak (Michel Dumoulin, *o.c.*, blz. 588-91).

([37]) Zie Gaston Eyskens, *De Memoires*, blz. 593-7.

([34]) Après le 10 août, certains hebdomadaires tels que *Pourquoi Pas ?*, *Pan* et *Europe Magazine* renverront de façon plus ou moins explicite à cette initiative royale. Il sera même fait mention d'une nouvelle question royale.

([35]) Mémorandum de Van Zeeland (cité dans Vincent Dujardin, Michel Dumoulin, *o.c.*, p. 243).

([36]) Cf., à cet égard, les études biographiques citées précédemment sur Van Zeeland (Vincent Dujardin, Michel Dumoulin, *o.c.*, p. 243-6) et sur Spaak (Michel Dumoulin, *o.c.*, p. 588-91).

([37]) Cf. Gaston Eyskens, *Les Mémoires*, p. 593-7.

mier Eyskens niet van plan om zonder meer op te stappen. Wel is zijn reactie minder brutaal dan hij in zijn memoires wil doen geloven. In de voormiddag van 10 augustus biedt Eyskens zijn ontslag aan als premier, maar de Koning neemt daar geen genoegen mee en eist het ontslag van het voltallige kabinet. Daarop vindt een beraadslaging plaats in de kabinetsraad, die beslist — gezien het aandringen van de Koning — ontslag in te dienen maar daar een voorwaarde aan te koppelen : Eyskens moet de nieuwe formateur worden. De regering vreest immers het optreden van een zakenkabinet en de ontbinding van de Kamers.

[Uittreksel uit P. Wigny, Mémoires du Congo, blz. 399]

<10 août — mercredi

(…)

16 h 00 — Conseil des ministres.

Je fais mon rapport, puis on discute de la crise gouvernementale.

La conclusion est la suivante : tous les ministres mettent leur portefeuille à la disposition du Premier ministre. Celui-ci offre sa démission au Roi à la condition d'être chargé de la formation du prochain gouvernement.

La justification est que, d'une part, le gouvenement ne veut certes pas s'obstiner s'il n'a plus la confiance royale. Mais, d'autre part, dans l'intérêt même de la monarchie, il faut éviter le risque d'un gouvernement d'affaires qui n'aurait pas la confiance des Chambres et qui contresignerait un arrêté de dissolution. Ainsi fait-on échec à la macœuvre van Zeelandienne>

Ten tweede ontstaat er al onmiddellijk onenigheid onder de twee protagonisten van het zakenkabinet, namelijk Van Zeeland en Spaak, zowel over het premierschap als over de politiek tegenover Katanga. Spaak is inzake Katanga minder doortastend dan Van Zeeland. In feite wordt al vlug duidelijk dat alleen de politiek van de regering-Eyskens en meer bepaald de politiek van minister Wigny de enige realistische is.

Dat premier Eyskens en zijn regering op 10 augustus niet zonder meer de baan willen ruimen, heeft afgezien van institutionele bezwaren (niet de Koning, maar de regering is verantwoordelijk), waarschijnlijk ook te maken met de afwikkeling van de Katangese crisis zelf. Hammarskjöld heeft daags tevoren ingestemd met een soepele interpretatie van de VN-resolutie, die in feite de autonomie van Tshombe zal respecteren. Het lijkt er dus op dat vanaf 10 augustus het probleem Katanga voorlopig is opgelost en dat als gevolg daarvan de politieke spanningen afnemen.

5. **Herschikking van de regering**

Na moeilijke onderhandelingen lukt het premier Eyskens een nieuw kabinet voor te stellen op 2 september. De twee CVP-ministers voor Congo (De Schryver en Scheyven) verdwijnen uit de regering en de liberale vice-premier Lilar, die als voorzitter van de Rondetafel-

n'est pas disposé à prendre la porte sans opposer de résistance Sa réaction est toutefois moins brutale qu'il ne veut le faire croire dans ses mémoires. Dans l'avant-midi du 10 août, Eyskens offre sa démission en tant que premier ministre, mais le Roi ne s'en satisfait pas et exige la démission de l'ensemble du cabinet. Il s'ensuit une délibération au sein du Conseil de cabinet, qui décide — vu l'insistance du Roi —, de présenter sa démission, mais à une condition : Eyskens doit être le nouveau formateur. Le gouvernement craint en effet l'entrée en piste d'un cabinet d'affaires et la dissolution des Chambres.

[Extrait de P. Wigny, Mémoires du Congo, p. 399]

Deuxièmement, la zizanie s'installe immédiatement entre les partisans d'un cabinet d'affaires, à savoir Van Zeeland et Spaak, aussi bien en ce qui concerne l'attribution de la fonction de premier ministre qu'en ce qui concerne la politique à l'égard du Katanga. En ce qui concerne le Katanga, Spaak se montre moins ferme que Van Zeeland. Il s'avère rapidement qu'en fait, la politique du gouvernement Eyskens et, plus particulièrement, celle du ministre Wigny sont les seules qui soient réalistes.

Que le Premier ministre Eyskens et son gouvernement ne veuillent pas, le 10 août, démissionner sans condition est, indépendamment d'objections institutionnelles (ce n'est pas le Roi, mais le gouvernement qui est responsable), probablement aussi lié au dénouement de la crise katangaise même. Hammarskjöld a souscrit, la veille, à une interprétation souple de la résolution des Nations unies, qui respectera en fait l'autonomie de Tshombe. Il semble donc qu'à partir du 10 août, le problème du Katanga soit provisoirement résolu et que, de ce fait, les tensions politiques s'amenuisent.

5. **Remaniement du gouvernement**

Après de difficiles négociations, le Premier ministre Eyskens parvient à présenter un nouveau cabinet le 2 septembre. Les deux ministres CVP chargés des affaires congolaises (De Schryver et Scheyven) disparaissent du gouvernement et le vice-premier ministre libéral

conferentie mee verantwoordelijk wordt geacht voor het Congo-debâcle, wordt gedegradeerd tot minister van Justitie. Minister van Binnenlandse Zaken René Lefebvre volgt hem op als vice-premier. Harold d'Aspremont Lynden doet zijn intrede als minister van Afrikaanse Zaken. Met hem gaat een nieuwe wind waaien op het Koningsplein. Het defaitisme lijkt er overwonnen, zeker wanneer op 5 september Lumumba door Kasa Vubu wordt afgezet ([38]).

Is er een verband tussen de crisis van 5 augustus, de herschikking van de regering en de politiek tegenover Congo ? Intrigerende vraag daarbij is, hoe de intrede van Harold d'Aspremont Lynden in de regering moet worden beoordeeld. Als hoofd van de Technische Missie in E'ville wordt hij door de pers unaniem beschouwd als de man van Katanga. De oppositie beschouwt hem als de man van de Koning en de grote maatschappijen. Komt zijn benoeming er onder druk van de Koning ? Het antwoord op deze vraag is niet zonder belang voor het verder verloop van de gebeurtenissen : is de politiek van minister d'Aspremont de uitdrukking van de regeringspolitiek of is er sprake van een « politiek van Laken » met d'Aspremont als een van de belangrijkste uitvoerders, zoals wel eens is gesuggereerd ? Wij hebben geen enkele aanwijzing gevonden dat de Koning voorwaarden zou hebben gesteld aan het aanblijven van Eyskens als premier — bijvoorbeeld een doortastend optreden tegen premier Lumumba — of dat hij kandidaten zou hebben voorsteld voor sommige portefeuilles — bijvoorbeeld Harold d'Aspremont Lynden als minister van Afrikaanse Zaken. Wel heeft de Koning te kennen gegeven dat De Schryver niet op Afrikaanse Zaken kon blijven. Misschien kunnen de de vraag omkeren : wil Eyskens d'Aspremont Lynden misschien onder controle brengen door hem in zijn kabinet op te nemen ? Er zijn geen aanwijzigingen van wrijvingen tussen Eyskens en zijn gewezen adjunct-kabinetschef, integendeel. D'Aspremont geniet het volstrekte vertrouwen van Eyskens in zijn Katangese politiek. Wij hebben elders aangegeven dat Eyskens zelf in de Congo-crisis eerder aanleunt bij de radicale vleugel in de regering. Op 5 augustus keert de Koning zich niet tegen de persoon van de eerste minister, wel tegen De Schryver. Uit een en ander mogen we afleiden dat de keuze van d'Aspremont Lynden geen aanleiding zal hebben gegeven tot spanning tussen de formateur en het staatshoofd. In de memoires van Eyskens vindt men geen aanwijzingen dat de benoeming van d'Aspremont onder druk van de Koning zou zijn gebeurd zoals sommigen beweren. Verder kan worLilar, dont on estime qu'il porte, en tant que président de la Table ronde, une part de responsabilité dans la débâcle congolaise, est rétrogradé au rang de ministre de la Justice. Le ministre de l'Intérieur, René Lefebvre, lui succède au poste de vice-premier ministre. Harold d'Aspremont Lynden entre au gouvernement comme ministre des Affaires africaines. Son arrivée fera souffler un vent nouveau sur la Place royale. Le défaitisme semble défait, *a fortiori* lorsque Lumumba est destitué par Kasa Vubu ([38]) le 5 septembre.

Y a-t-il un lien entre la crise du 5 août, le remaniement ministériel et la politique menée à l'égard du Congo ? Autre question qui intrigue : comment faut-il interpréter l'entrée de Harold d'Aspremont Lynden dans le gouvernement ? En tant que chef de la mission technique à E'ville, il est unanimement considéré par la presse comme l'homme du Katanga. L'opposition le considère comme l'homme du Roi et des grandes sociétés. A-t-il été nommé sous la pression du Roi ? La réponse à cette question n'est pas sans importance pour la suite des événements : la politique menée par le ministre d'Aspremont est-elle l'expression de la politique du gouvernement ou bien y a-t-il eu une « politique de Laeken » dont d'Aspremont aurait été l'un des principaux exécutants, comme cela a parfois été suggéré ? Nous n'avons trouvé aucun élément qui indiquerait que le Roi a posé des conditions — telle une intervention ferme contre le Premier ministre Lumumba — au maintien d'Eyskens au poste de Premier ministre ou qu'Il a proposé des candidats pour certains portefeuilles — par exemple, Harold d'Aspremont Lynden pour le portefeuille des Affaires africaines. Le Roi a en revanche fait savoir que De Schryver ne pouvait pas garder les Affaires africaines. Nous pouvons peut-être retourner la question : Eyskens ne veut-il pas mettre d'Aspremont Lynden sous contrôle en l'intégrant dans son cabinet ? Rien n'indique qu'il y a eu des tensions entre Eyskens et son ancien chef de cabinet adjoint, au contraire. Eyskens a une confiance absolue dans la politique katangaise menée par d'Aspremont. Nous avons indiqué par ailleurs qu'en ce qui concerne la crise congolaise, Eyskens lui-même partage plutôt les vues de l'aile radicale du gouvernement. Le 5 août, le Roi ne s'en prend pas à la personne du premier ministre, mais bien au ministre De Schryver. Nous pouvons déduire de ces divers éléments que le choix de d'Aspremont Lynden n'aura pas suscité de tensions entre le formateur et le chef de l'État. Rien dans les mémoires d'Eyskens n'indique que c'est sous la pression du Roi qu'il aurait été procédé à la nomination de d'Aspremont, ainsi que certains le prétendent. On ob-

([38]) De meest opvallende herschikking betreft de introductie van ministers-onderstaatssecretarissen en ministers-coördinatoren. Premier Eyskens trachtte daarmee in te spelen op een al langer bestaande kritiek op de werking van de uitvoerende macht.

([38]) L'aspect le plus surprenant du remaniement concerne l'introduction de ministres-sous-secrétaires d'État et de ministres-coordonnateurs. Le premier ministre Eyskens a tenté ainsi de répondre à une critique formulée de longue date à l'égard du fonctionnement du pouvoir exécutif.

den opgemerkt dat eerst de Luikse rector Dubuisson was aangezocht als nieuwe minister van Afrikaanse Zaken, maar daarvoor bedankte. Daaruit kan men opmaken dat hij waarschijnlijk door formateur Eyskens en niet door de Koning werd gevraagd ([39]).

Over het algemeen beschikken we over weinig materiaal betreffende de regeringsherschikking van 2 september ([40]). Wel zijn er enkele stukken die een licht werpen op het aantreden van Harold d'Aspremont Lynden. We geven ze hierronder. Daaruit blijkt dat zijn naam eerder in extremis en eerder onverwacht opduikt in de onderhandelingen. Naar eigen zeggen zou zijn benoeming hebben moeten verhinderen dat Scheyven zou aanblijven. Of er een verband is tussen de audiëntie bij de Koning van 29 augustus en zijn ministerschap, weten we niet. Het lag in elk geval voor de hand dat d'Aspremont na zijn terugkeer uit E'ville door de Koning zou worden ontvangen. Nog op 1 september is hijzelf ervan overtuigd dat hij naar Katanga terugkeert. 's Anderendaags is hij minister. Tot groot ongenoegen van Wigny.

Document 4

Benoeming van H. d'Aspremont Lynden tot minister van Afrikaanse Zaken

23/8	De grootmaarschalk van het Hof laat de Koning terloops weten dat zijn neef, Harold, voor enkele dagen naar België terugkeert	AKP
26/8	H. d'Aspremont Lynden keert « voor enkele dagen » terug naar België	diverse telexen
29/8	H. d'Aspremont Lynden wordt ontvangen door de Koning	Register
1/9	Telex van H. d'Aspremont (Brussel) aan R. Rothschild (E'ville) : <Rentrerai ([41]) dimanche matin stop vous préciserai heure stop souhaiterais voir militaires dès mon arrivée et rencontrer Tshombe dans la journée si possible stop m'efforce d'obtenir réponse favorable à votre 482 fullstop>*	PA2

([39]) Op 11 augustus 1960 had Dubuisson een telegram gestuurd aan de koning met de vraag het ontslag van de regering te vermijden. « A*spremont informé ce matin de Bruxelles que Gouvernement Belge en perdition. Si mauvais soit-il, Aspremont et moi supplions votre Majesté ne pas accepter actuellement démission Gouvcernement Belge sinon nous allons définitivement perdre ici situation qui devient favorable et évolue dans optimisme. Indispensable Gouvernement Belge actuel reste au pouvoir encore plusieurs semaines. Dévoué serviteur — Rectur* » (Archief UMHK).

([40]) Niets in het AKP. Enkele stukken in Papieren Eyskens.

([41]) Er staat : rentrerait.

servera par ailleurs que c'est à Dubuisson, recteur de l'Université de Liège, qui avait d'abord été pressenti pour devenir le nouveau ministre des Affaires africaines, mais qu'il a décliné cette offre. On peut en déduire que la demande lui a vraisemblablement été faite par le formateur Eyskens, et non par le Roi ([39]).

De manière générale, nous disposons de peu de documents concernant le remaniement ministériel du 2 septembre ([40]). Quelques documents, mentionnés ci-dessous, éclairent la nomination de Harold d'Aspremont Lynden. Ils montrent que son nom a été proposé plutôt à la fin des négociations et de manière plutôt inattendue. Selon ses propres dires, sa nomination devait empêcher que De Schryver restât en poste. Nous ne savons pas s'il y a un lien entre son audience chez le Roi le 29 août et sa nomination en tant que ministre. Il était en tout cas évident que d'Aspremont serait reçu par le Roi après son retour d'E'ville. Le 1er septembre encore, il est lui-même persuadé de retourner au Katanga. Le lendemain, il devient ministre, au grand mécontentement de Wigny.

Document 4

Nomination de H. d'Aspremont Lynden au poste de ministre des Affaires africaines.

23/8	Le grand maréchal de la Cour informe incidemment le Roi que son neveu rentre pour quelques jours en Belgique	APR
26/8	H. d'Aspremont Lynden rentre en Belgique « pour quelques jours »	Télex Divers
29/8	H. d'Aspremont Lynden est reçu par le Roi	Registre
1/9	Telex de H. d'Aspremont (Bruxelles) à R. Rothschild (E'ville) : <Rentrerai ([41]) dimanche matin stop vous préciserai heure stop souhaiterais voir militaires dès mon arrivée et rencontrer Tshombe dans la journée si possible stop m'efforce d'obtenir réponse favorable à votre 482 fullstop>*	PA2

([39]) Le 11 août 1960, Dubuisson avait adressé au Roi un télégramme dans lequel il lui demandait d'éviter la démission du gouvernement. « Aspremont informé ce matin de Bruxelles que Gouvernement Belge en perdition. Si mauvais soit-il, Aspremont et moi supplions votre Majesté ne pas accepter actuellement démission Gouvcernement Belge sinon nous allons définitivement perdre ici situation qui devient favorable et évolue dans optimisme. Indispensable Gouvernement Belge actuel reste au pouvoir encore plusieurs semaines. Dévoué serviteur — Rectur » (Archives UMHK).

([40]) Rien dans les APR. Quelques pièces dans les documents Eyskens.

([41]) Dans le texte : rentrerait.

2/9	Brief van rector Dubuisson (Luik) aan Fulreac (E'ville) : <Comme vous le savez, le Gouvernement ici est en pleine décomposition; il veut changer sa peau mais il n'y arrive pas. J'ai été beaucoup mis en cause dans ces derniers jours. Je vous envoie à tout hasard quelques extraits de presse qui vous rassureront sur ma position personnelle. Sollicité pour être ministre des Affaires Africaines, je n'ai pas hésité à faire connaître mes conditions qui étaient évidemment de nature telle que je me trouvais automatiquement débarassé de cette menace>*	Fulreac	2/9	Lettre du recteur Dubuisson (Liège) à Fulreac (E'ville) : <Comme vous le savez, le Gouvernement ici est en pleine décomposition; il veut changer sa peau mais il n'y arrive pas. J'ai été beaucoup mis en cause dans ces derniers jours. Je vous envoie à tout hasard quelques extraits de presse qui vous rassureront sur ma position personnelle. Sollicité pour être ministre des Affaires Africaines, je n'ai pas hésité à faire connaître mes conditions qui étaient évidemment de nature telle que je me trouvais automatiquement débarassé de cette menace>*	Fulreac
2/9	Dagboeknotitie van minister Wigny : < Rentré au bureau, *vers 17 h 30*, je reçois un coup de téléphone d'Eyskens, fort bref, pour me dire que d'Aspremont peut être ministre des Affaires Africaines. Ma réponse est : « ce n'est pas bon ». Je n'ai pas le temps d'expliquer que ce serait jugé partout comme l'adoption de la politique katangaise, comme un acte d'hostilité vis-à-vis Lumumba, alors que notre politique a toujours été la non-ingérence, alors surtout que nos intérêts sont répartis sur l'ensemble du Congo. Mais Gaston m'interrompt en disant : « Je te remercie beaucoup, c'est tout ce que je désirais savoir. *18 h 45* — Coup de téléphone de Pierre Harmel. Il m'annonce qu'Eyskens veut refaire le ministère du Congo et me demande mon avis. Je réponds qu'à mon sens, il serait lui-même parfaitement idoine pour ce poste puisque c'est moi-même qui ai suggéré son nom avec celui d'Albert Thys, de Franz de Voghel. Harold d'Aspremont, indépendamment de sa personne sympathique; me paraît disqualifié. Pierre me dit qu'il va réfléchir. *20 h 00* — Nous écoutons avec stupeur, à la radio, la composition du nouveau ministère; c'est du replâtrage. C'est bien d'Aspremont qui a le ministère des Affaires africaines>	*Mémoires du Congo*, p. 487-8	2/9	Note dans le journal du ministre Wigny : <Rentré au bureau, *vers 17 h 30*, je reçois un coup de téléphone d'Eyskens, fort bref, pour me dire que d'Aspremont peut être ministre des Affaires Africaines. Ma réponse est : « ce n'est pas bon ». Je n'ai pas le temps d'expliquer que ce serait jugé partout comme l'adoption de la politique katangaise, comme un acte d'hostilité vis-à-vis Lumumba, alors que notre politique a toujours été la non-ingérence, alors surtout que nos intérêts sont répartis sur l'ensemble du Congo. Mais Gaston m'interrompt en disant : « Je te remercie beaucoup, c'est tout ce que je désirais savoir. *18 h 45* — Coup de téléphone de Pierre Harmel. Il m'annonce qu'Eyskens veut refaire le ministère du Congo et me demande mon avis. Je réponds qu'à mon sens, il serait lui-même parfaitement idoine pour ce poste puisque c'est moi-même qui ai suggéré son nom avec celui d'Albert Thys, de Franz de Voghel. Harold d'Aspremont, indépendamment de sa personne sympathique; me paraît disqualifié. Pierre me dit qu'il va réfléchir. *20 h 00* — Nous écoutons avec stupeur, à la radio, la composition du nouveau ministère; c'est du replâtrage. C'est bien d'Aspremont qui a le ministère des Affaires africaines>	*Mémoires du Congo*, p. 487-8
3/9 12.15	Telex van H. d'Aspremont (Brussel) aan R. Rothschild (E'ville) : <Ai été désigné comme Minaf stop regrette abandonner E'ville stop vous aiderai de mon mieux ici stop prière exposer situation à Tshombe stop si je n'acceptais pas Scheyven risquait de rester stop ne pourriez-vous penser déjà à collaborateur qui pourrait renforcer votre équipe stop long rapport écrit vous parviendra demain matin par porteur>*	PA2	3/9 12.15	Télex de H. d'Aspremont (Bruxelles) à R. Rothschild (E'ville) : <Ai été désigné comme Minaf stop regrette abandonner E'ville stop vous aiderai de mon mieux ici stop prière exposer situation à Tshombe stop si je n'acceptais pas Scheyven risquait de rester stop ne pourriez-vous penser déjà à collaborateur qui pourrait renforcer votre équipe stop long rapport écrit vous parviendra demain matin par porteur>*	PA2
7/9	Brief van rector M. Dubuisson (Luik) aan professor Clemens (E'ville) : <D'Aspremont, avant d'accepter le ministère des Affaires Africaines, m'avait demandé mon avis. Je crois qu'il avait aussi demandé celui de M. Tshombe. Conscient de l'importance qu'il y aurait pour la politique belge d'avoir un type comme d'Aspremont aux Affaires Africaines, mais très conscient, d'autre part, qu'il était encore plus indispensable d'avoir un d'Aspremont à la mission technique d'E'ville, j'ai penché pour la deuxième solution et lui ai demandé de rester à E'ville. Je crois que Mr Tshombe lui avait donné l'avis contraire.	Fulreac	7/9	Lettre du recteur M. Dubuisson (Liège) au professeur Clemens (E'ville) : <D'Aspremont, avant d'accepter le ministère des Affaires Africaines, m'avait demandé mon avis. Je crois qu'il avait aussi demandé celui de M. Tshombe. Conscient de l'importance qu'il y aurait pour la politique belge d'avoir un type comme d'Aspremont aux Affaires Africaines, mais très conscient, d'autre part, qu'il était encore plus indispensable d'avoir un d'Aspremont à la mission technique d'E'ville, j'ai penché pour la deuxième solution et lui ai demandé de rester à E'ville. Je crois que Mr Tshombe lui avait donné l'avis contraire.	Fulreac

> Quoi qu'il en soit, d'Aspremont s'était rallié à mon avis et avait refusé le département.
> Harcelé cependant par Eyskens, à la suite de toute une série de tribulations qu'il m'est difficile d'exposer par écrit et auxquelles j'ai été mêlé, d'Aspremont a finalement accepté le portefeuille des Affaires Africaines. J'avais mis, moi, à accepter [le] même portefeuille des Affaires Africaines, les conditions que vous dev[i]niez et qui se sont avérées inacceptables pour le Gouvernement.

Met betrekking tot de regeringsherschikkig moet men zich hoeden voor een perspectiefvernauwing. De problemen voor de nieuwe regering lijken zich, einde augustus, niet langer toe te spitsen op de Congo-politiek — daar zijn althans geen aanwijzingen voor — wel op het economisch en financieel herstel. Vandaar de spanningen in de CVP, waar het ACW-MOC begint uit te kijken naar een coalitie met de socialisten. De belangrijkste politieke verklaringen om en rond de nieuwe regering hebben alle vandoen met het noodzakelijk geachte herstelbeleid.

6. **Intermezzo**

We kennen geen reacties van koning Boudewijn op de afzetting van premier Lumumba (5 september). In de voor Congo chaotische weken na 5 september wordt de Koning in beslag genomen door zijn aanstaande huwelijk en de introductie van Dona Fabiola in Belgische milieus.

Op 16 september heeft minister Wigny een gesprek met koning Boudewijn. Meestal is Wigny zeer discreet in zijn memoires als het gaat over het Staatshoofd. Deze keer geeft hij een uitvoerig verslag. Na een bespreking van de Congopolitiek (waarover Wigny geen precisering geeft) deelt de Koning mee dat hij gaat trouwen. Via het huwelijk van de Koning komt het gesprek tenslotte op de functie van de Koning. De gedachtenwisseling tussen de 30-jarige Boudewijn en de grondwetspecialist Wigny is bijzonder interessant. Zij werpt een licht op bestaande spanningen, maar tegelijk wellicht op een iets ander aanvoelen van het koninklijk optreden in 1960 dan vandaag het geval is.

[Uittreksel uit P. Wigny, Mémoires du Congo, blz. 539]

> Quoi qu'il en soit, d'Aspremont s'était rallié à mon avis et avait refusé le département.
> Harcelé cependant par Eyskens, à la suite de toute une série de tribulations qu'il m'est difficile d'exposer par écrit et auxquelles j'ai été mêlé, d'Aspremont a finalement accepté le portefeuille des Affaires Africaines. J'avais mis, moi, à accepter [le] même portefeuille des Affaires Africaines, les conditions que vous dev[i]niez et qui se sont avérées inacceptables pour le Gouvernement.

En ce qui concerne le remaniement ministériel, il faut se garder de le considérer sous un angle trop restreint. Depuis fin août, les problèmes qui se posent au nouveau gouvernement ne semblent plus se focaliser sur la politique congolaise — rien ne l'indique en tout cas —, mais sur le redressement économique et financier. C'est l'origine de tensions au sein du PSC, où l'ACW-MOC commence à lorgner vers les socialistes. Les principales déclarations publiques en rapport avec le nouveau gouvernement concernent toutes la politique de redressement jugée nécessaire.

6. **Intermède**

Nous ne connaissons pas de réactions du Roi Baudouin à la destitution du Premier ministre Lumumba (5 septembre). Dans les semaines chaotiques pour le Congo qui ont suivi le 5 septembre, le Roi est accaparé par son prochain mariage et par l'introduction de Dona Fabiola dans les milieux belges.

Le 16 septembre, le ministre Wigny a un entretien avec le roi Baudouin. Généralement, Wigny se montre très discret dans ses mémoires lorsqu'il est question du chef de l'État. Cette fois, il fait cependant un rapport circonstancié. Après avoir discuté de la politique au Congo (Wigny ne donne pas d'autres précisions à ce propos), le Roi apprend au ministre qu'il va se marier. L'évocation de ce mariage fait finalement dévier la conversation sur la fonction du Roi. L'échange de vues entre Baudouin, âgé de 30 ans à l'époque, et le constitutionnaliste Wigny est particulièrement intéressant. Il met en évidence certaines tensions, mais aussi, sans doute, une perception de la fonction royale quelque peu différente de celle que l'on en a aujourd'hui.

[Extrait de P. Wigny, Mémoires du Congo, p. 539]

<Le Roi est revenu avec force sur son désir de collaborer avec les ministres. « Je veux jouer le jeu, dit-il. S'il y a la moindre hésitation, la moindre incompréhension, ou opposition, je demande en grâce qu'on prenne un contact direct avec moi. Ainsi éviterons-nous des difficultés ». Je fais remarquer à ce moment que des tensions doivent nécessairement exister; elles sont bienfaisantes dans un gouvernement monarchique où le Roi garde une influence. « C'est évident me dit le Roi. Mais si la résistance du Conseil des ministres est forte, je suis toujours prêt à m'incliner ».

Mais cette dernière phrase, tout en réflétant bien la pensée du Souverain, n'en est pas l'exacte expression. Le Roi a voulu dire qu'il joue le jeu constitutionnel. Il ne veut pas faire prévaloir son idée sur celle que les ministres, responsables devant les Chambres, croiraient devoir maintenir. Tout ceci est justifié, naturellement, par les récentes

discussions auxquelles a donné lieu la constitution éventuelle d'un prétendu gouvernement d'affaires. Bien des hommes on cru y découvrir une manoeuvre pour constituer un gouvernement royal. Théo Lefèvre a été, à ce point de vue, particulièrement net dans ses critiques contre « l'entourage ».>

7. « **Neutraliser complètement (et si possible physiquement) Lumumba** ». **Een merkwaardige briefwisseling, oktober 1960**

In het begin van onze onderzoeksopdracht deden we een merkwaardige ontdekking in het Archief van het Koninklijk Paleis. We maakten hierover op 20 november 2000 de volgende nota ten behoeve van de voorzitter van de onderzoekscommissie.

<Nota betreffende enkele stukken uit het dossier « Documents réunis par M. Lefébure le 8 juin 1961. Congo après le 30 juin et Katanga » (Archief van het Koninklijk Paleis)

Het dossier « Documents réunis etc. » is een volumineuze, maar zeer rommelige map met diverse stukken betreffende Congo voor en na de onafhankelijkheid. Het gros van de documenten (brieven, nota's, telegrammen, aantekeningen, enz.) heeft betrekking op de gebeurtenissen na 30 juni 1960, met Katanga als belangrijkste thema. Het dossier bevat onder andere diverse brieven van majoor Guy Weber aan de kabinetschef van de Koning.

In deze map bevindt zich een bruine omslag met als opschrift :

<Katanga — M. Tshombé
Portrait du Roi
Distinction honorifique>.

Deze omslag bevat vier stukken (exclusief bijlagen) :

1. Pierre Deschamps (adjunct-kabinetschef van minister Wigny) aan René Lefébure (kabinetschef van de Koning), 11 oktober 1960. Op deze brief is een papiertje geplakt met een aantekening van de Koning. Dit papiertje verbergt ten dele de datum van de brief (<Bruxelles, le 11 octobre 1960>) en een aantekening van Lefébure : <Demandé note justificative à MM. Callier & Deschamps 14/10 (s) L>

2. Nota van Lefébure aan de Koning, 26 oktober 1960 : <Je crois opportun de placer sous les yeux du Roi deux lettres que je viens de recevoir du Major Weber>. Deze nota bevat een aantekening van de Koning, z.d.: <En ce qui concerne la présence éventuelle du Prés. Tshombe, Kasa Vubu?? et du Mwami de l'Urundi, j'aimerais connaître l'avis des ministres compétents (s) B>. Waarop een aantekening van Lefébure : <demandé avis Cte d'Asp/L le 28-10-60 (s) L>

3. Majoor Guy Weber aan Lefébure, 22 oktober 1960, met als bijlage de correspondentie tussen president Tshombe en UNO-vertegenwoordiger Berendsen van 20

7. « **Neutraliser complètement (et si possible physiquement) Lumumba** ». **Une correspondance étrange, octobre 1960**

Au début de notre mission d'enquête, nous avons fait une découverte remarquable dans les Archives du Palais royal. Nous avons rédigé à cet égard, le 20 novembre 2000, la note suivante à l'intention du président de la commission d'enquête.

<Note relative à quelques pièces du dossier « Documents réunis par M. Lefébure le 8 juin 1961. Congo après le 30 juin et Katanga » (Archives du Palais royal)

Le dossier « Documents réunis etc. » est une farde volumineuse, mais très désordonnée, renfermant diverses pièces relatives au Congo avant et après l'indépendance. La plupart des documents (lettres, notes, télégrammes, annotations, etc.) concernent les événements s'étant déroulés après le 30 juin 1960, avec le Katanga pour thème principal. Le dossier contient notamment diverses lettres du Guy Weber au chef de cabinet du Roi.

Cette farde contient une chemise brune portant l'intitulé :

<Katanga — M. Tshombé
Portrait du Roi
Distinction honorifique>.

Cette chemise contient quatre pièces (en dehors des annexes) :

1. Pierre Deschamps (chef de cabinet adjoint du ministre Wigny) à René Lefébure (chef de cabinet du Roi), 11 octobre 1960. Sur cette lettre est collé un morceau de papier avec une annotation du Roi. Ce morceau de papier dissimule en partie la date de la lettre (<Bruxelles, le 11 octobre 1960>) et une annotation de Lefébure : <Demandé note justificative à MM. Callier & Deschamps 14/10 (s) L>

2. Note de Lefébure au Roi, 26 octobre 1960 : <Je crois opportun de placer sous les yeux du Roi deux lettres que je viens de recevoir du Major Weber>. Cette note comporte une annotation du Roi s.d. : <En ce qui concerne la présence éventuelle du Prés. Tshombe, Kasa Vubu?? et du Mwami de l'Urundi, j'aimerais connaître l'avis des ministres compétents (s) B>. En réaction : une annotation de Lefébure : <demandé avis Cte d'Asp/L le 28-10-60 (s) L>

3. Major Guy Weber à Lefébure, 22 octobre 1960, avec en annexe la correspondance échangée entre Tshombe et le représentant de l'ONU Berendsen les 20

en 21 oktober. In zijn brief heeft Weber het onder andere over de wens van Tshombe om op het huwelijk van de Koning te worden uitgenodigd

4. Weber aan Lefébure, 19 oktober 1960. Uittreksel : <1. Tschombe a rencontré Mobutu. Excellente entrevue. En échange d'un certain appui financier, Mobutu suit les conseils : statuquo jusqu'au 31 décembre — On attend que la situation s'éclaircisse — On neutralise complètement (et si possible physiquement ...) Lumumba>. In de marge heeft Lefébure een vraagteken geplaatst.

Op grond van externe (de wijze van klassering) en interne aanwijzingen (de aantekening van de Koning in stuk nr 2 slaat op Webers brief van 22 oktober, stuk nr 3) mag men besluiten dat Lefébure met de twee brieven bedoeld in stuk nr 2 de brieven van Weber van 22 en 19 oktober (stukken nrs 3 en 4) bedoelt.

Aantekeningen van de Koning zijn over het algemeen zeer zeldzaam in het archief.>

In de maanden daarna werden nog andere interessante mappen en dossiers gevonden, onder andere de briefwisseling tussen de Koning en Tshombe. Sommige nieuw ontdekte stukken konden in verband worden gebracht met hoger genoemd dossier. De belangrijkste hadden betrekking op de brief van Boudewijn aan Tshombe van 28 oktober. Wij laten hier al deze documenten integraal volgen.

Document 5

[Telex van minister H. d'Aspremont Lynden aan Minaf, 8/10/60; PAL]

<Minaf Bruxelles.

Pour transmission à Lefébure chefcab du Roi (via Affaires étrangères).

Tx 3070810. Compte tenu petites difficultés actuelles entre gouvernement Katanga et Belgique estime très souhaitable que le Roi puisse faire un geste à l'égard de Tshombe. Serait-il possible que le Roi lui adresse photographie avec signature. Si proposition agréée devrait parvenir au plus tôt à Rothschild à Elisabethville. Ce dernier quittera probalement Katanga d'ici huit dix jours au plus tard.

*Aspremont>**

Document 6

[Brief van P. Deschamps, adjunct-kabinetschef minister P. Wigny, aan R. Lefébure, 11/10/60; AKP-K]

<Monsieur le Chef de Cabinet — J'ai l'honneur de vous confirmer le contenu du télégramme reçu du Comte d'Aspremont Lynden, Ministre des Affaires Africaines, et dont j'ai donné lecture à M. Peemans ([42]).

M. le Comte d'Aspremont Lynden signale que compte tenu des petites difficultés actuelles entre le Gouvernement katangais et la Belgique, il estime très souhaitable que S.M. le Roi puisse faire un geste à l'égard de Tshombe.

([42]) Medewerker van het kabinet van de Koning.

et 21 octobre. Dans sa lettre, Weber évoque notamment le souhait de Tshombe d'être invité au mariage du Roi

4. Weber à Lefébure, 19 octobre 1960. Extrait : <1. Tschombe a rencontré Mobutu. Excellente entrevue. En échange d'un certain appui financier, Mobutu suit les conseils: statuquo jusqu'au 31 décembre — On attend que la situation s'éclaircisse — On neutralise complètement (et si possible physiquement ...) Lumumba>. Lefébure a mis un point d'interrogation dans la marge.

Des indications externes (le mode de classement) et internes (l'annotation du roi dans la pièce n° 2 se rapporte à la lettre de Weber du 22 octobre, pièce n° 3) permettent de conclure que les deux lettres auxquelles Lefébure fait allusion dans la pièce n° 2 visent les lettres de Weber des 22 et 19 octobre (pièces n° 3 et 4).

De façon générale, les annotations du Roi sont très rares dans les archives.>

Au cours des mois suivants, d'autres fardes et dossiers intéressants ont encore été découverts, entre autre la correspondance entre le roi et Tshombe. Certaines pièces découvertes récemment ont pu être mises en relation avec le dossier précité. Les principales concernaient la lettre de Baudouin à Tshombe du 28 octobre. Nous reproduisons ci-dessous tous ces documents dans leur intégralité.

Document 5

[Télex du ministre H. d'Aspremont Lynden à Minaf, 8/10/60; PAL

<Minaf Bruxelles.

Pour transmission à Lefébure chefcab du Roi (via Affaires étrangères).

Tx 3070810. Compte tenu petites difficultés actuelles entre gouvernement Katanga et Belgique estime très souhaitable que le Roi puisse faire un geste à l'égard de Tshombe. Serait-il possible que le Roi lui adresse photographie avec signature. Si proposition agréée devrait parvenir au plus tôt à Rothschild à Elisabethville. Ce dernier quittera probalement Katanga d'ici huit dix jours au plus tard.

*Aspremont>**

Document 6

[Lettre de P. Deschamps, chef de cabinet adjoint du ministre P. Wigny, à R. Lefébure, 11/10/60; APR-C]

<Monsieur le Chef de Cabinet — J'ai l'honneur de vous confirmer le contenu du télégramme reçu du Comte d'Aspremont Lynden, Ministre des Affaires Africaines, et dont j'ai donné lecture à M. Peemans ([42]).

M. le Comte d'Aspremont Lynden signale que compte tenu des petites difficultés actuelles entre le Gouvernement katangais et la Belgique, il estime très souhaitable que S.M. le Roi puisse faire un geste à l'égard de Tshombe.

([42]) Collaborateur du cabinet du Roi.

*Le Ministre demande s'il serait possible que S.M. le Roi adresse à M. Tshombe une photographie avec signature. Si cette proposition était agréée, la photo devrait parvenir au plus tôt à M. l'Ambassadeur Rothschild à Elisabethville. Veuillez agréer…>**

Document 7

[Notitie van R. Lefébure en koning Boudewijn bij de brief van P. Deschamps, 11/10/60; AKP-K]

[handschrift Lefébure]

<Demandé note justificative/
à M.M. Callier ([43]) & Deschamps 14/10 (s) L>
[handschrift koning Boudewijn]
<D'accord pour qu'on donne/
au Prés. Tshombe la même chose qu'au Prés. Kasa Vubu ou en tout/
*cas que Lumumba (s) B>**

Document 8

[Brief van G. Weber aan R. Lefébure, 22/10/60; AKP-K]

<Monsieur le Chef de Cabinet — Les Bulletins de Renseignements que je me permets de vous transmettre, donnent une assez bonne synthèse de la situation. Il ne faut cependant pas oublier qu'ils sont destinées à n'être exploités que par un échelon de commandement. Ils voient donc nécessairement la situation « en noir ». C'est leur rôle.

Je suis allé rendre visite à M. Crener, Consul Général de Belgique, pour le mettre au courant d'un propos du Président Tshombe. Ce dernier m'a en effet déclaré avant-hier : « Je compte bien être invité au mariage royal. C'est la moindre des choses que la Belgique puisse faire pour moi ». Je crois utile de vous signaler le fait.

On lui a déjà promis tant de choses ! Avant le départ de M. Rothschild, il était question de lui décerner une distinction honorifique (Kasa Vubu et Lumumba ont bien un Grand Cordon …). Ensuite il était question d'une photographie dédicacée de Sa Majesté. Il n'a rien reçu … Cette fois le Gouvernement a devant lui deux mois pour réfléchir …

…>

Document 9

[Brief van G. Weber aan R. Lefébure, 19/10/60; AKP-K-zie X-Bijlagen]

<Monsieur le Chef de Cabinet — Vous trouverez ci-joint quelques papiers qui forment synthèses de périodes.

Le départ de Monsieur Rothschild a laissé un grand vide. Il était réellement un grand Ambassadeur et nous nous sentons actuellement un peu livrés à nous-mêmes.

Voici en deux mots les grands problèmes de l'heure :

1. Tshombe a rencontré Mobutu. Excellente entrevue. En échange d'un certain appui financier, Mobutu suit les conseils : statuquo jusqu'au 31 décembre — On attend que la situation s'éclaircisse — On neutralise complètement (et si possible physiquement …) Lumumba.

2. Il est dans le domaine du possible que dans une déclaration, Kasa Vubu et Mobutu reconnaissent une souveraineté du Katanga, au sein d'une confédération

3. […]

Vous priant d'assurer Sa Majesté de mon plus parfait dévouement, je vous prie d'agréer, Monsieur le Chef de Cabinet, l'expression de mes sentiments très respectueux>

Document 7

[Annotations de R. Lefébure et du Roi Baudouin à la lettre de P. Deschamps, 11/10/60; APR-C]

[écriture Lefébure]

Document 8

[Lettre de G. Weber à R. Lefébure, 22/10/60; APR-C]

Document 9

[Lettre de G. Weber à R. Lefébure, 19/10/60; APR-voir X-Annexes]

([43]) Kabinetschef van Afrikaanse Zaken.

([43]) Chef de cabinet des Affaires africaines.

Document 10

[Nota van de grootmaarschalk aan koning Boudewijn, 24/10/60; AKP-G]

<Au Roi Baudouin
Le Mwami de l'Urundi, Mwambutsa, a dit au ministre des Affaires Africaines, au cours d'une conversation, qu'il avait le très vif désir d'être invité au mariage du Roi.
Le ministre souhaite qu'il soit répondu favorablement à cette aspiration.
Le Mwami M[w]ambutsa lui a paru bien disposé. Par contre son fils a une atttitude douteuse; ce serait une raison de plus de montrer de la faveur au père.
À première vue, je ne vois pas d'inconvénient grave à inviter Mwambutsa.
*Quant à Kigeri, le Mwami du Ruanda, la question ne se pose pas puisqu'il sera écarté (s) A>**

Document 10

[Note du grand maréchal au roi Baudouin, 24/10/60; APR-M]

Document 11

[Notities van R. Lefébure en koning Boudewijn bij de brieven van G. Weber, tussen 26 en 28 oktober; AKP-K]

Op 26 oktober vestigt Lefébure — in een korte krabbel — de aandacht van de Koning op twee brieven van Weber, nl. de brieven van 19 en 22 oktober. De reactie van de Koning — een aantekening in handschrift op hetzelfde blad papier — heeft enkel betrekking op Webers brief van 22 oktober, alsook op de nota van de grootmaarschalk van 24 oktober. De reactie van de Koning dateert ten laatste van 28 oktober, vermits Lefébure op die dag — nog steeds op hetzelfde blad papier — een tweede aantekening aanbrengt.

[handschrift Lefébure]

Document 11

[Annotations de R. Lefébure et du roi Baudouin aux lettres de G. Weber, entre le 26 et le 28 octobre; APR-C]

Le 26 octobre, dans une courte note griffonnée, Lefébure attire l'attention du Roi sur deux lettres de Weber, à savoir celles des 19 et 22 octobre. La réaction du Roi — une annotation manuscrite sur la même feuille — ne concerne que la lettre de Weber datée du 22 octobre, ainsi que la note du grand maréchal du 24 octobre. La réaction du Roi date du 28 octobre au plus tard, étant donné que Lefébure apporte, le même jour, une deuxième annotation toujours apportée sur la même feuille.

[écriture Lefébure]

<Le 26 octobre 1960./
Je crois opportun de/
placer sous les yeux du/
Roi deux lettre que je viens/
de recevoir du Major Weber./
(s) Lefébure/

[handschrift koning Boudewijn]

[écriture Roi Baudouin]

<En ce qui concerne/
la présence éventuelle du/
Prés. Tshombe, Kasa Vubu?? et du Mwami de l'Urundi, j'aimerais/
connaître l'avis des ministres/
compétents/
(s) B>

[handschrift Lefébure]

[écriture Lefébure]

Demandé avis Cte d'Asp L/
le 28-10-60/
(s) L/>*

Document 12a

[Ontwerp van brief van koning Boudewijn aan president Tshombe, 27/10/60; AKP-K]

Getypt ontwerp met correcties in onbekend handschrift. Alleen de laatste woorden zijn in het handschrift van koning Boudewijn. De brief werd op 28 oktober verstuurd.

Document 12a

[Projet de lettre du roi Baudouin au président Tshombe, 27/10/60; APR-C]

Projet dactylographié avec corrections apportées par une main inconnue. Seuls les derniers mots sont de la main du roi Baudouin. La lettre a été invoquée le 28 octobre.

< Bruxelles, 27 octobre 1960 ([44])

<Monsieur le Président — J'ai été très sensible à ~~la~~ votre lettre ~~de Votre Excellence en date~~ du 6 ~~septembre~~ octobre par laquelle vous ~~vouliez bien~~ me ~~faire~~ faites part des sentiments d'attachement que vous continuez à éprouver pour la Belgique et sa dynastie.

Depuis que mon grand-oncle le Roi Léopold II a ~~présidé à l'ouverture des~~ les territoires de l'ancien Congo belge ~~à la civilisation~~, le sort de ses populations a été comme vous le savez un des soucis majeurs des Souverains qui se sont succédé sur le trône de Belgique. Fidèle à cette tradition, j'ai moi-même suivi avec l'attention la plus grande, et au cours des derniers mois avec une vive anxiété, le déroulement des événements qui ont agité le Congo. Aussi, le drame qui a endeuillé une grande partie de ce territoire est pour moi une source constante de ~~grande~~ tristesse; une association de quatre-vingt années comme celle qui a uni nos deux peuples crée des liens affectifs trop étroits pour qu'ils puissent être dissous par la politique ~~haineuse~~ d'un seul homme.

C'est dire aussi toute l'émotion que provoquent en moi les affirmations d'amitié persistante ~~d'un homme d'Etat comme le~~ du Président du Katanga~~. Votre~~ dont l'action et le rôle ~~joué par le Katanga~~ dans le déroulement des événements ont été suivis avec l'attention et la sympathie la plus grande, tout d'abord en Belgique, mais aussi depuis un certain temps dans la plupart des capitales du monde occidental. Comme vous ~~le dites~~ l'écrivez dans votre lettre, le Katanga constitue un oasis de paix ~~dans le cadre actuel~~, une tête de pont à partir de laquelle il sera possible d'arrêter l'expansion du communisme en Afrique. C'est ~~clairement~~ cette politique qui ~~vous~~ a ~~animé~~ inspiré ~~lorsque vous avez prononcé~~ votre ~~belle~~ déclaration du 6 septembre sur la Confédération des Etats-Unis du Congo. C'est elle aussi qui vous pousse~~, comme vous me l'écrivez également~~, à discuter avec les autres provinces du Congo une formule fédéraliste.

La Belgique ne peut plus intervenir dans les affaires intérieures d'un Etat indépendant depuis le 30 juin, mais elle ne peut s'empêcher d'éprouver des sentiments particuliers à l'égard de son sort. C'est ce qui me permet de vous dire ici combien j'apprécie les efforts que vous poursuivez inlassablement en vue d'une politique d'entente entre les divers leaders de l'ancien Congo, telle que vous l'avez définie à plusieurs reprises.

Je forme le voeu que l'opinion mondiale comprenne bientôt vos efforts aussi complètement qu'ils le méritent et qu'elle rende au Katanga et à son Chef l'hommage tout particulier qui leur est dû.

*Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma ~~haute considération~~ profonde estime ([45])>**

Document 12b

[Handgeschreven notitie van koning Boudewijn bij ontwerp van brief aan president Tshombe; AKP-K]

Deze aantekeningen van de Koning zijn aangebracht in de marge van het ontwerp van de brief aan Tshombe.

Document 12b

[Annotation manuscrite du roi Baudouin au projet de lettre au président Tshombe; APR-R]

Ces annotations ont été faites par le Roi dans la marge du projet de lettre à Tshombe.

<D'accord
(s) B
Voulez-vous SVP faire/
en sorte qu'on ne tarde plus/
à envoyer/

([44]) De datum is toegevoegd in het handschrift van Lefébure.
([45]) De Koning heeft eigenhandig de woorden « *haute considération* » vervangen door « *profonde estime* ».

([44]) La date a été ajoutée à la main par Lefébure.
([45]) Le Roi a remplacé lui-même les mots « haute considération » par les mots « profonde estime ».

cette lettre/
qui pourrait/
être soumise/
au Cte d'Asp/
et au PM/
(s) B>

Het geheel van onze documentatie kunnen we als volgt resumeren. Op 26 oktober krijgt de Koning van zijn kabinetschef twee brieven van Weber te lezen. In de eerste brief laat Weber onder andere weten dat Tshombe graag zou worden uitgenodigd op het huwelijk van de Koning. In de andere brief maakt hij onder andere melding van een ontmoeting tussen Mobutu en Tshombe en van hun intentie om Lumumba « compleet te neutraliseren, indien mogelijk fysiek ». De Koning leest de brieven en bezorgt ze terug aan Lefébure met een korte notitie. Hij wil het advies van de regering over de aanwezigheid van Kasa Vubu, de Mwami van Urundi en Tshombe op zijn huwelijk. Hij reageert niet op de andere brief van Weber. Maar 's anderendaags hecht de Koning zijn goedkeuring aan een brief aan Tshombe. Daarin schrijft hij dat de relaties tussen België en Congo niet kunnen vernietigd worden door de politiek van één man. Hij bedoelt uiteraard Lumumba. Verder prijst hij de houding van Tshombe. De Koning vraagt Lefébure de brief onmiddellijk op te sturen. De premier en de minister van Afrikaanse Zaken mogen — maar moeten niet — over de brief aan Tshombe worden ingelicht.

Indien het correct is dat « neutraliser complètement (et si possible physiquement) » moet begrepen worden als een verwijzing naar de fysieke liquidatie van Lumumba — en dat is onze mening — dan is de briefwisseling tussen Weber en het Paleis, maar vooral de reactie van de Koning, hetzij naïef, hetzij berekend, maar in elk geval bezwarend.

Men mag verwachten dat de Koning de regering op de hoogte brengt van de bijzonder gevoelige informatie die Weber hem bezorgt over het akkoord tussen Mobutu en Tshombe. Wij hebben echter geen enkele aanwijzing in die richting gevonden, alhoewel het uiteraard onmogelijk is de inhoud te kennen van de audiënties van de Koning ([46]). We moeten er wel aan toevoegen dat ambassadeur Rothschild, die op 16 oktober naar Brussel terugkeert na de sluiting van Mistebel, mondeling heeft gerapporteerd bij minister Wigny over Mobutu's bezoek. Alleen weten we niet over welke informatie Rothschild beschikte en wat hij aan Wigny heeft meegedeeld.

([46]) Van 20 oktober tot en met 6 november 1960 zijn er geen politieke audiënties volgens de agenda's van het Paleis. We weten wel dat Lefébure op 28 oktober het advies van minister d'Aspremont vraagt over de aanwezigheid van Tshombe, Mwambutsa en Kasa Vubu op Boudewijns huwelijk (cf. zijn notitie).

Nous pouvons résumer comme suit l'ensemble de notre documentation. Le 26 octobre, le Roi reçoit de son chef de cabinet deux lettres de Weber pour lecture. Dans la première lettre, Weber fait savoir, entre autres, que Tshombe souhaiterait être invité au mariage du Roi. Dans l'autre lettre, il fait état, entre autres, d'une rencontre entre Mobutu et Tshombe et de leur intention de « neutraliser complètement, et si possible physiquement » Lumumba. Le Roi lit les lettres et les renvoie à Lefébure accompagnées d'une brève annotation. Il souhaite connaître l'avis du gouvernement au sujet de la présence éventuelle de Kasa-Vubu, du Mwami de l'Urundi et de Tshombe à son mariage. Il ne réagit pas à l'autre lettre de Weber. Mais, le lendemain, le Roi accepte l'idée d'écrire à Tshombe. Il écrit dans cette lettre que les liens entre la Belgique et le Congo ne peuvent être dissous par la politique d'un seul homme. Il vise évidemment Lumumba. Il loue ensuite l'attitude de Tshombe. Le Roi demande à Lefébure d'expédier immédiatement la lettre. Le Premier ministre et le ministre des Affaires africaines peuvent — mais ne doivent pas — être informés de la lettre à Tshombe.

S'il est exact qu'il faut comprendre les termes « neutraliser complètement (et si possible physiquement) » comme une allusion à l'élimination physique de Lumumba — et c'est notre avis —, la correspondance entre Weber et le Palais, mais surtout la réaction du Roi, sont soit naïves, soit calculées, mais en tout cas accablantes.

On peut s'attendre à ce que le Roi transmette au gouvernement les informations particulièrement sensibles que Weber lui communique au sujet de l'accord entre Mobutu et Tshombe. Nous n'avons toutefois trouvé aucune indication dans ce sens, mais il est évidemment impossible de connaître la teneur des propos échangés lors des audiences royales ([46]). Nous nous devons toutefois d'ajouter que l'ambassadeur Rothschild, qui rentre le 16 septembre à Bruxelles après la fermeture de Mistebel, a fait oralement rapport à Wigny au sujet de la visite de Mobutu. Nous ignorons toutefois de quelles informations disposait Rothschild et ce qu'il a communiqué à Wigny.

([46]) Du 20 septembre au 6 novembre 1960 inclus, les agendas du Palais ne mentionnent aucune audience politique. Nous savons toutefois que, le 28 octobre, Lefébure demande l'avis du ministre d'Aspremont concernant la présence éventuelle de Tshombe, Mwambutsa et Kasavubu au mariage du roi Baudouin (cf. son annotation).

8. **De ontvangst van Tshombe door de Koning, 6 december 1960**

In de voormiddag van dinsdag 6 december wordt president Tshombe in het paleis van Brussel door koning Boudewijn ontvangen. De Katangese president biedt de Koning een huwelijksgeschenk aan. 's Avonds krijgt hij — tijdens een diner — uit de handen van minister d'Aspremont het Grootlint in de Kroonorde. De ontvangst en de decoratie van Tshombe zullen kwaad bloed zetten, bij de Congolese autoriteiten van Leopolstad in de eerste plaats, maar ook bij de Amerikaanse regering. Zij zien er een feitelijke erkenning in van Katanga.

Velen hebben in deze gebeurtenissen het bewijs willen zien van de rol door de Koning gespeeld in de Katangese kwestie ([47]). De documenten leren ons dat de werkelijke toedracht minder eenvoudig is. In werkelijkheid spelen zich achter de schermen een reeks incidenten af, waarvan het publiek geen weet heeft. Een reconstructie ervan is mogelijk door de aantekeningen van minister Wigny en van majoor Weber. In werkelijkheid gaat het om een vaudeville.

Wie Tshombe heeft uitgenodigd en onder welke voorwaarden blijft duister. Wij weten dat de Koning al op 26 oktober kennis krijgt van een brief van Weber, waarin hij meedeelt dat Tshombe hoopt uitgenodigd te worden op het huwelijk van de Koning. De Koning vraagt hierover het advies van de bevoegde ministers (meervoud), waarop Lefébure zich beperkt tot de consultatie van minister d'Aspremont Lynden (cf. *supra*). Volgens Weber zou d'Aspremont aan Clemens hebben laten weten dat Tshombe waarschijnlijk zou worden uitgenodigd op het huwelijk. Uit het verder verloop van de gebeurtenissen mag men afleiden dat de regering — in strijd met wat d'Aspremont hierover aan Clemens had laten weten — een dergelijke aanwezigheid niet opportuun achtte. Wellicht heeft zij dan ingestemd met een zogenaamd privébezoek van Tshombe aan de Koning om de Katangese president niet voor het hoofd te stoten en de Belgische-Katangese verhoudingen niet te hypothekeren. Heeft zij beslist Tshombe te decoreren ? Volgens Weber zou ambassadeur Rothschild tijdens de onafhankelijkheidsfeesten in Brazzaville en in zijn bijzijn aan Tshombe persoonlijk meegedeeld dat hij niet zou worden uitgenodigd op het huwelijk maar dat hij begin december zou worden ontvangen door de Koning om gedecoreerd te worden. Heeft Rotschild de pil willen vergulden door een vage belofte van decoratie ? Hebben Weber en Tshombe een eigen, voordelige interpretatie gegeven aan de mededeling an Rothschild ? Uit het vervolg van de gebeurtenissen moet men afleiden dat de regering niet van plan was om Tshombe een decoratie te verlenen. Wat er ook

([47]) Zie wat De Witte hierover zegt.

8. **La visite de Tshombe au Roi, le 6 décembre 1960**

Dans la matinée du mardi 6 décembre, le président Tshombe est reçu par le Roi Baudouin au Palais de Bruxelles. Le président katangais offre un cadeau de mariage au Roi. Le soir – au cours d'un dîner – il reçoit le Grand Cordon de l'Ordre de la Couronne des mains du ministre d'Aspremont. La réception de Tshombe et l'octroi d'une distinction à celui-ci provoqueront l'irritation en premier lieu des autorités congolaises de Léopoldville, mais aussi du gouvernement américain. Ceux-ci y voient une reconnaissance de fait du Katanga.

D'aucuns ont voulu voir dans ces événements une preuve du rôle joué par le Roi dans la question katangaise ([47]). Les documents nous apprennent cependant que la réalité est beaucoup moins simple. En fait, il se déroule en coulisse toute une série d'incidents, dont le public n'a pas connaissance. Les notes du ministre Wigny et du major Weber permettent de les reconstituer. Il s'agit en fait d'un véritable vaudeville.

Qui a invité Tshombe et à quelles conditions demeure un mystère. Nous savons que le Roi prend connaissance dès le 26 octobre d'une lettre de Weber, dans laquelle ce dernier indique que Tshombe espère être invité au mariage du Roi. Le Roi demande l'avis des ministres compétents (au pluriel), mais Lefébure se borne à consulter le ministre d'Aspremont Lynden (cf. *supra*). Selon Weber, d'Aspremont aurait fait savoir à Clemens que Tshombe serait probablement invité au mariage. La suite des événements permet de déduire que le gouvernement – contrairement à ce que d'Aspremont avait fait savoir à Clemens à ce propos – a jugé cette présence inopportune. Il est dès lors probable que le gouvernement a marqué son accord sur une visite « privée » de Tshombe au Roi, afin de ne pas blesser le président katangais et de ne pas hypothéquer les relations entre la Belgique et le Katanga. Est-ce le gouvernement qui a décidé de décorer Tshombe ? Selon Weber, l'ambassadeur Rothschild aurait fait savoir personnellement à Tshombe, à l'occasion des fêtes de l'indépendance et en sa présence, que le président katangais ne serait pas invité au mariage, mais qu'il serait reçu au début du mois de décembre par le Roi, pour être décoré. Rothschild a-t-il voulu dorer la pilule par une vague promesse de décoration ? Weber et Tshombe ont-ils donné, à leur avantage, leur propre interprétation à la communication de Rothschild ? Nous pouvons déduire de la suite des événements que le gouvernement n'avait pas l'intention de remettre une décoration à Tshombe. Quoi qu'il en soit, lorsqu'il part pour Bruxelles, le président katangais

([47]) Voir ce que De Witte écrit à ce propos.

van zij, wanneer Tshombe vertrekt leeft hij in de waan dat zijn bezoek een officieel karakter zal hebben en dat hij zal gedecoreerd worden.

In dit verband moet meteen gewezen worden op de merkwaardige wijze van communicatie in een gevoelig dossier. En het gebrek aan diplomatieke sérieux. Het pas niet dat Clemens aan president Tshombe een brief van een minister meedeelt waarin op voorwaardelijke wijze wordt gesproken over de uitnodiging. En het past evenmin dat Rotschild aan Tshombe verklaart dat hij zal gedecoreerd worden De wijze waarop deze boodschap aan Eville is gecommuniceerd is misschien weinig transparant geweest, of Weber heeft ze op eigen wijze geïnterpreteerd.

Tshombe krijgt van de Koning niet de onderscheiding die hem naar eigen zeggen was beloofd en weigert, nadat hij het Paleis heeft verlaten, de lunch die minister d'Aspremont hem aanbiedt. De Katangese delegatie kondigt aan Brussel onmiddellijk te zullen verlaten. De Belgische autoriteiten laten zich chanteren en Tshombe krijgt nog diezelfde avond het Grootlint in de Kroonorde aangeboden. Wat er zich in de namiddag precies afspeelt is niet duidelijk. Volgens Lefébure zou d'Aspremont aan de Koning hebben gevraagd Tshombe een tweede maal te ontvangen en hem de onderscheiding toe te kennen. De Koning is daar kennelijk niet op ingegaan. Wanneer de Koning om 16 uur Dona Fabiola afhaalt op de luchthaven laat hij zijn woede merken aan de minister van Buitenlandse Zaken Wigny.

In de notulen van de ministerraad van 2 december 1960 verschijnt een geantedateerd (?) besluit dat het Grootlint wordt toegekend aan Tshombe.

Het is misschien niet overbodig dit incident voor ogen te houden wanneer Tshombe op 16 januari 1961 een boodschap ontvangt van minister d'Aspremont die aandringt om Lumumba te ontvangen. Hoe reageert Tshombe ? Als een marionet van de Belgen, zoals men meestal suggereert ? Allicht niet.

[Uittreksel uit het proces-verbaal van de Ministerraad, 2/12/60, Register, blz. 880]

s'imagine que sa visite aura un caractère officiel et qu'il sera décoré.

Il convient à cet égard d'attirer d'emblée l'attention sur le mode singulier de communication qui a été utilisé dans un dossier sensible et sur le manque de sérieux diplomatique. Il est inacceptable que Clemens communique au président Tshombe une lettre dans laquelle l'invitation est évoquée de manière conditionnelle. Et il est tout aussi inacceptable que Rotschild déclare à Tshombe qu'il sera décoré. La manière dont ce message a été communiqué à Élisabethville n'a peut-être été guère transparente, ou Weber l'a interprété à sa manière.

Tshombe ne se voit pas décerner par le Roi la distinction qui lui avait été promise selon ses propres dires et refuse, après avoir quitté le Palais, le lunch que lui offre le ministre d'Aspremont. La délégation katangaise annonce qu'elle quittera immédiatement Bruxelles. Les autorités belges cèdent au chantage et Tshombe se voit décerner encore le soir même le Grand Cordon de l'Ordre de la Couronne. On ne sait pas précisément ce qui s'est passé pendant l'après-midi. Selon Lefébure, d'Aspremont aurait demandé au Roi de recevoir Tshombe une deuxième fois et de lui décerner cette distinction. Le Roi n'a manifestement pas accédé à cette demande. Lorsqu'il va accueillir Dona Fabiola à 16 heures à l'aéroport, le Roi exprime sa colère au ministre des Affaires étrangères Wigny.

Dans le procès-verbal du Conseil des ministres du 2 décembre 1960 apparaît un arrêté manifestement antidaté qui décerne le Grand Cordon à Tshombe.

Il n'est peut-être pas superflu de tenir compte de cet incident pour expliquer la réaction de Tshombe, lorsqu'il reçoit, le 16 janvier 1961, un message dans lequel le ministre d'Aspremont insiste pour que le Katanga accueille Lumumba. Quelle est cette réaction ? Celle d'une marionnette des Belges, comme on le suggère généralement ? Certainement pas.

[Extrait du procès-verbal du Conseil des ministres, 2/12/60, Registre, p. 880]

<Représentation du Congo au mariage royal. M. Wigny expose les négociations qui ont été menées au sujet d'une représentation éventuelle du Congo au mariage royal. M. Kasa Vubu est plutôt hésitant. M. Tshombe arrivera à Bruxelles lundi prochain pour remettre au Roi le cadeau du Katanga.

Le Conseil autorise le ministre des Affaires Africaines à soumettre à la signature du Chef de l'État un projet d'arrête octroyant le Grand-Croix de l'Ordre de la Couronne à M. Moïse Tshombe>

[Uittreksel uit P. Wigny, Mémoires du Congo, blz. 601-3]

<MARDI 6 DECEMBRE 1960

Matin […]

10 h 30 — J'ai fait venir Edgard Sengier pour reprendre la discussion que j'ai eue hier avec les trois chefs de l'Union Minière. Sengier commence par se cabrer. Puis il finit par reconnaître : « Vos positions sont exactes. Cela doit être un malentendu ! » J'ai fait tout mon possible. Je ne suis pas rassuré.

11 h 30 […]

12 h 30 — D'Aspremont me téléphone : « On est en plein drame ! »

L'entretien avec le Roi s'est bien passé. Le Souverain a insisté sur la nécessité, pour Tshombe de s'en tenir à la déclaration du 6 septembre 1960 qui offrait une restauration du Congo politique dans une formule confédérative. Mais à la sortie, Tshombe, probablement instigué par des extrémistes (on espère qu'ils soient tous katangais) fait un gros incident parce qu'il ne reçoit pas directement le Grand Cordon « … qui lui aurait été promis ! » S'il n'a pas immédiatement satisfaction, il refuse le déjeuner d'Aspremont et donne un communiqué fracassant à la presse.

Voilà la dégradation à laquelle nous sommes arrivés. Ce n'est pas sur notre invitation officielle, mais grâce à des menées obscures que Tshombe s'est imposé aux ministres et au Roi. Maintenant, par un véritable chantage, il exige sa décoration.

16 h 00 — Arrivée de Dona Fabiola à l'aéroport.

Le Roi est furieux. Il me dit : « En accumulant les fautes, nous avons fini par mécontenter tout le monde. Tshombe était invité et la décoration lui était promise. Je demande par qui ? » Pas par moi.

Je recevrai un télégramme n° 439 d'Elisabethville qui à cet égard, est bien significatif.

17 h 00 — Rentrant de l'aéroport, j'ai un entretien dans mon bureau avec René Lefébure, chef de cabinet du Roi. Je lui expose la situation : la réaction internationale, la nécessité de garder à la visite, non souhaitée, de Tshombe un caractère privé. Lefébure m'explique que le Roi a suivi les propositions du gouvernement : cet après-midi d'Aspremont aurait demandé au Roi de recevoir une seconde fois Tshombe pour lui accorder la décoration.

17 h 30 […]

20 h 00

[…]

Il est entendu avec d'Aspremont que je verrai Tshombe demain>

[Extrait de P. Wigny, Mémoires du Congo, p. 601-3]

[Uittreksel uit de agenda van G. Weber, 6/12/60]

[Extrait de l'agenda de G. Weber, 6/12/60]

<10 Château de Laeken.
Pas de Grand Cordon ?
13.00 d'Aspremont à Hôtel Rue de la Loi
Déjeuner RATE
8 Délégation katangaise
Un grand cordon !
Wigny s'y trouve !!>

Document 13

[Telex van Crener/Van den Bloock aan Belext, Eville 439, 6/12/60; DA]

<Pour Rothschild.

J'apprends de diverses parts que entourage Tshombe a presque systématiquement fait croire au président avant son déplacement en Belgique qu'il serait invité par le Roi et que sa visite revêtirait dès lors un caractère plus ou moins officiel. J'en ai obtenu encore confirmation ce matin par consul américain que Deta avait chargé déconseiller fermement à Tshombe accepter une invitation belge eu égard à réactions que déplacement risquait d'entraîner de la part autres pays africains.

En m'inspirant votre 373 ai fait remarquer à Canup que ce n'était pas gouvernement belge qui avait provoqué visité Tshombe et que placé devant désir formel du président de se rendre en Belgique, notre gouvernement avait décidé prévoir à accueil comme ami et non pas comme chef d'État.

Document 13

[Télex de Crener/Van den Bloock à Belext, Eville 439, 6/12/60; DA]

À mon avis, Minaf devrait saisir occasion présence major Weber à Bruxelles pour lui faire comprendre que dans intérêt Belgique et Katanga il devrait s'en tenir à la lettre des informations qui lui parviennent et éviter de les interpéter à chaque reprise auprès de Tshombe dans sens favorable au Katanga>

Document 14

[Brief van Weber aan Lefébure, 22/12/60; AKP-K]

Document 14

[Lettre de Weber à Lefébure, 22/12/60; APR-R]

<Monsieur le Chef de Cabinet — Je vous ai laissé longtemps sans nouvelles. De nombreux voyages en sont la cause. J'essaierai de vous en faire une fidèle synthèse. Le Roi a droit à « toute vérité » je ne ferai donc aucune fleur de rhétorique pour exprimer les réactions du Président TSHOMBE.

VOYAGE A BRUXELLES DU 5 au 8 décembre 1960

1. Antécédents (personnellement vécus)

a) Le Professeur Clemens fait savoir au Président Tshombe qu'il vient de recevoir une lettre de Cte d'Aspremont, lui signalant que le Président du Katanga serait vraisemblablement invité au mariage royal.

b) Le 29 novembre, aux Fêtes de l'Indépendance à Brazzaville, M. Rothschild déclare (en ma présence) au Président Tshombe qu'il ne sera pas invité au mariage (Kasa Vubu non plus ...) mais que par contre il sera reçu par Sa Majesté au début décembre, pour être décoré.

c) On annonce officiellement au Président à son départ pour Bruxelles qu'il sera reçu sur le tarmac de Saventhem, par M. d'Aspremont lui-même.

2. Les faits

a) Atérrissage à Bruxelles le 5 décembre à 10.30 hrs. Le ministre des Affaires Africaines n'est PAS présent (et le Président Tshombe s'en aperçoit parfaitement ...)

b) Réception à 11.00 hrs à la délégation Permanente du Katanga où le Ministre Résident Masangu fait part de ses démélés avec les Affaires Etrangères ...

c) Dans la soirée, dîner avec les dirigeants de l'U.M.H.K.

d) Le 6 décembre à 10.00 hrs, réception au Chateau de Laeken. Le Président sort visiblement ému de cette entrevue et profondément touché par les paroles du Roi. Mais il me demande avec gène pourquoi il n'a pas été décoré ...

Rentré à la Délégation Katangaise (rue Montoyer), il confère avec les Ministres Kimba et Masangu. Ces Messieurs me convoquent pour me demander d'informer le Cte d'Aspremont du fait qu'ils refusent son invitation à déjeuner. Raison invoquée : le Président du Katanga est venu à Bruxelles pour se faire décorer. La promesse n'a pas été tenue. « Nous ne sommes pas des enfants » (sic). Nous repartirons ce soir après une conférence de presse.

Je me suis permis alors de prendre la position suivante : le Roi n'a pas décoré le Président Tshombe parce que Sa Majesté n'était PAS au courant de la promesse faite. Si par contre le Président a été décoré dans la soirée, c'est parce que Sa Majesté ayant appris la chose APRES l'entretien, a donné immédiatement l'ordre de procéder à la remise de cette distinction honorifique.

La seule chose qui est restée vierge aux yeux des noirs, dans notre système, est la monarchie. Le Roi et le Roi seul a réparé les maladresses de ses ministres. Je ne pouvais en aucun cas découvrir la couronne et j'ai du accuser la mauvaise foi des Affaires étrangères.

Le Major de Heusch est parfaitement au courant de cette tragi-comédie qui s'est jouée le 6 décembre et dont je ne voudrais pas revivre les péripéties ... Le tout a été couronné par le cadeau personnel que Sa Majesté a bien voulu faire parvenir au Président, avant son départ. Ce geste l'a profondément touché et SAUVE tous les intérêts belges au Katanga.

VOYAGE A BRAZZAVILLE du 13 au 20 décembre 1960

1. Les documents en annexe donnent une synthèse du programme, de la participation africaine et des déclarations du Président Tshombe.

2. Ce dernier a été reçu comme un CHEF D'ETAT avec tous les honneurs dus à ce rang.

3. En deux mots, la politique menée est celle-ci : l'Abbé Youlou est le leader idéologique de la Communauté des États Africains d'expression française. Il dirige un pays qui ne comprend que des âmes et dépourvu de richesses.

Il a tout intérêt à s'associer économiquement à un pays aussi riche que le Katanga ... En contre-partie, le « père de la famille africaine » reconnaît que la solution katangaise est la bonne ...

4. Sur le même pied d'égalité, Kasa Vubu, Kalonji, Bolikango et Tshombe ont été entendu — d'abord séparément, comme à confesse, par l'aé??page des chefs d'état C.F.A. — puis, ensemble pour se mettre d'accord.

Le Président Tshombe a vu séparément : Mobutu, Kasa Vubu, Ileo, Bomboko et quelques Commissaires Généraux. Sa solution était simple. Après avoir posé la question : « Qu'avez-vous fait depuis six mois ? », il obtenait leur accord sur le fait que la loi fondamentale était mauvaise. Avant tout autre chose, il faut donc une nouvelle table ronde. Je la propose dans un endroit CONGOLAIS (pourquoi y mèler les étrangers ?) et dans un endroit paisible où la soldatesque mutinée ne viendra pas nous troubler : Elisabethville. Et si extraordinaire que cela paraisse, ils ont marqué leur accord !!!

L'arbitre choisi sera Youlou. La Présidence sera accordée à Kasa Vubu. Bomboko débroussaillera l'imbroglio politique en consultant toutes les provinces. En attendant, les Commissaires Généraux continuent et Mobutu essaiera de mater Stanleyville avec l'appui moral et financier du Katanga.

Voilà où nous en sommes. Je crois que l'atmosphère a rarement été aussi détendue. Qu'on leur laisse jouer tranquillement la partie et ils trouveront une solution pacifique. Je vous tiendrai au courant de l'évolution de la situation.

Je profite de la circonstance, Monsieur le Chef de Cabinet, pour me permettre de vous adresser mes voeux très respectueux. Puis-je vous demander d'être mon interprête auprès de Sa Majesté pour dire au Roi comment nous avons vécu cette journée du 15 décembre sur les ondes et dans nos coeurs et les voeux que je forme personnellement pour le bonheur de Leurs Majestés.

*Veuillez agréer, Monsieur le Chef de Cabinet, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.>**

9. **De briefwisseling tussen majoor Weber en het Paleis**

De brieven van 19 en 22 oktober en 22 december 1960 zijn slechts enkele van de vele brieven van Weber aan Lefébure. We tellen in het Archief van het Koninklijk Paleis voor de periode van september 1960 tot april 1961 minstens 17 brieven of kaartjes, steeds gericht aan de kabinetschef, nooit rechtstreeks aan de Koning. In de meeste gevallen zijn ze vergezeld van documenten, die het Paleis uit eerste hand moeten inlichten over de toestand in Katanga: vertrouwelijke regeringsdocumenten, processen-verbaal van de ONUC-vergaderingen, Katangese publicaties enz.

Uit die brieven spreekt een zeer royalistische, neokoloniale, machiavellistische geest; zeer plichtsbewust militair met hoge taakopvatting. Belangen van Belgen, vorst, zakenleven in Katanga en Congo staan voor Weber absoluut centraal. Sterk anti-communistisch en anti-VN. Uit de documenten blijkt ook dat Belgische raadgevers in Katanga het helemaal niet begrepen hadden op Wigny en zijn politiek tegenover Congo die ze als te weinig radicaal en doorstastend beschouwden; hun argwaan gold de volledige Belgische regering; in d'Aspremont daarentegen vonden ze wel een minister die meer op hun lijn zat.

De Koning ontvangt dagelijks talrijke brieven van de meest diverse personen. Uiteraard kan men de Koning niet vereenzelvigen met de soms buitennissige ideeën die hem ongevraagd worden toegestuurd. Maar in het geval van Weber wijst een groot aantal brieven op een bijzondere band. Weber heeft een informatieve functie

9. **La correspondance entre le major Weber et le Palais**

Les lettres des 19 et 22 octobre 1960 ne sont que quelques-unes des nombreuses lettres adressées par Weber à Lefébure. Pour la période allant de septembre 1960 à avril 1961, les Archives du Palais royal ne comptent pas moins de 17 lettres ou cartes, adressées systématiquement au chef de cabinet et jamais directement au Roi. Dans la plupart des cas, elles sont accompagnées de documents, qui doivent fournir au Palais des informations de première main sur la situation au Katanga : documents confidentiels du gouvernement, procès-verbaux des réunions de l'ONUC, publications katangaises, etc.

Ces lettres sont rédigées par un esprit très royaliste, néocolonialiste, machiavélique ; un militaire très conscient de son devoir et ayant une haute conception de sa mission. Pour Weber, les intérêts des Belges, le souverain, les affaires au Katanga et au Congo sont absolument essentiels. Il est très anticommuniste et anti-ONU. Il ressort également des documents que les conseillers belges au Katanga se méfiaient fortement de Wigny et de sa politique à l'égard du Congo, qu'ils jugeaient trop peu radicale et énergique ; cette méfiance concernait l'ensemble du gouvernement belge ; en revanche, ils trouvaient en d'Aspremont un ministre qui épousait davantage leurs vues.

Le Roi reçoit quotidiennement de nombreuses lettres qui lui sont adressées par les personnes les plus diverses. Il faut bien entendu dissocier le Roi des idées, parfois extravagantes, qu'on lui envoie spontanément. Mais, dans le cas de Weber, le nombre important de lettres témoigne d'une relation particulière. Weber a une

ten aanzien van het Paleis en voelt zich in dit functie aangemoedigd. Schrijft Weber op vraag van het Paleis ? Op 4 augustus 1960 is majoor Weber door de Koning ontvangen. Weber is op dat moment in Brussel als begeleider van de Katangese delegatie. Heeft de Koning gevraagd dat Weber hem op de hoogte zou houden ? Dat is zeer goed mogelijk. De eerste postzending van Weber, begin september, bevat een bundel informatie over Katanga. Alle andere zendingen van Weber bevatten eveneens documentatie. Geleidelijk is hieruit, zonder expliciete vraag van het Paleis, een drukke correspondentie ontstaan. Uit de correspondentie vernemen we dat Weber op die manier de Koning wil informeren en dat hij verder geen antwoord verwacht. « Je vous remercie pour votre lettre du 17 novembre », schrijft hij aan Lefébure. « Il va sans dire que je n'attends aucune réponse au courrier que je vous fais parvenir. Je sais l'intérêt que le Roi veut bien porter à nos problèmes, il est donc logique que vous soyiez informé par une voie « non-conventionnelle ». ».

Er zijn minstens drie antwoorden van Lefébure aan Weber. Twee ervan kennen we (17 november 1960, 9 januari 1961), het derde niet (9 februari 1961). In die enkele antwoorden laat de kabinetschef van de Koning zeer duidelijk merken dat hij de informatie van Weber zeer op prijs stelt. Hij keurt de houding van Weber niet af, maar moedigt hem aan en laat merken dat Weber de sympathie van de Koning geniet. Dat laatste is politiek van grote betekenis. Immers, in zijn brieven levert Weber regelmatig kritiek op de Belgische regering en in het bijzonder op de minister van Buitenlandse Zaken Wigny.

Heeft de Koning alle brieven van Weber onder ogen gekregen ? Dat weten we niet. Waarschijnlijk wel. In elk geval heeft de Koning de brieven van 19 en 22 oktober 1960 gelezen. Heeft de regering weet van de brieven van Weber ? Wij mogen aannemen van niet. Het Paleis verzekert zich op die manier van een « non-conventionele » bron van informatie, om de woorden van Weber zelf te gebruiken.

In de brief van 19 oktober is sprake van de ontmoeting tussen Mobutu en Tshombe en hun intentie ten aanzien van Lumumba. Dat is de enige brief voor 17 januari 1961 wanneer Lumumba ter sprake komt. In zoverre staat deze vermelding enigszins geïsoleerd. Het lijkt een mededeling naast vele andere.

Na 17 januari zijn er twee brieven waarin Weber het heeft over Lumumba. In de eerste brief, die niet meer in het Archief van het Koninklijk Paleis berust, brengt Weber Lefébure op de hoogte van de dood van Lumumba, of beter uitgedrukt : van de veronderstellingen daarover. Die brief moet volgens onze berekening geschreven zijn

fonction d'information vis-à-vis du Palais et se sent encouragé dans cette fonction. Weber écrit-il à la demande du Palais ? Le 4 août 1960, le major Weber est reçu par le Roi. Weber se trouve alors à Bruxelles en tant qu'accompagnateur de la délégation katangaise. Le Roi a-t-il demandé à Weber de le tenir informé ? C'est parfaitement possible. Le premier envoi de Weber, adressé début septembre, contient un recueil d'informations sur le Katanga. Tous les autres envois de Weber contiennent également de la documentation. Il en est progressivement résulté une correspondance soutenue, sans que le Palais l'ait explicitement sollicitée. Cette correspondance nous apprend que Weber veut ainsi informer le Roi et que, pour le surplus, il n'attend aucune réponse. « Je vous remercie pour votre lettre du 17 novembre », écrit-il à Lefébure. « Il va sans dire que je n'attends aucune réponse au courrier que je vous fais parvenir. Je sais l'intérêt que le Roi veut bien porter à nos problèmes, il est donc logique que vous soyiez informé par une voie « non-conventionnelle ». ».

Lefébure adresse au moins trois réponses à Weber. Nous avons connaissance de deux d'entre elles (celle du 17 novembre 1960 et celle du 9 janvier 1961), mais pas de la troisième (datant du 9 février 1961). Dans ces deux réponses, le chef de cabinet du Roi indique très clairement qu'il apprécie beaucoup les informations communiquées par Weber. Loin de désapprouver l'attitude de Weber, il l'encourage et fait observer que Weber a la sympathie du Roi. Ce dernier élément est très important sur le plan politique. Dans ses courriers, Weber critique en effet régulièrement le gouvernement belge et, plus particulièrement, le ministre des Affaires étrangères Wigny.

Le Roi a-t-il pu prendre connaissance de toutes les lettres de Weber ? Nous ne le savons pas, mais c'est vraisemblable. En tout cas, le Roi a lu les lettres des 19 et 22 octobre 1960. Le gouvernement a-t-il eu connaissance des lettres de Weber ? Il est permis de supposer que non. Pour reprendre les mots utilisés par Weber lui-même, le Palais s'assure ainsi une source d'informations « non conventionnelle ».

Dans la lettre du 19 octobre, il est question de la rencontre entre Mobutu et Tshombe, ainsi que de leurs intentions envers Lumumba. C'est la seule lettre d'avant le 17 janvier 1961 où il est question de Lumumba. Cette mention est par conséquent quelque peu isolée et semble n'être qu'une communication parmi beaucoup d'autres.

Après le 17 janvier, Weber parle de Lumumba dans deux lettres. Dans la première, qui ne figure plus dans les Archives du Palais royal, Weber informe Lefébure de la mort de Lumumba ou, pour être plus précis, des hypothèses qui ont cours à ce sujet. Selon nos estimations, cette lettre doit avoir été rédigée aux alentours du

rond 22 januari ([48]). Het antwoord van Lefébure van 9 februari is evenmin bewaard gebleven. Maar we beschikken wel over de daaropvolgende brief van Weber, de tweede waarin hij het over Lumumba heeft. « Comme vous l'aurez remarqué, on a préparé et annoncé la mort de Lumumba. Toutes les suppositions dont je vous avais fait part, étaient donc exactes. Il faut aussi que vous sachiez que le Gouvernement belge avait suppplié Tshombe d'accepter le transfert de Lumumba à E'ville. Nous en avons la preuve. Cela l'irrite donc lorsqu'il entend Mr. Struye ou Rolin se joindre aux lamentations hypocrites de ceux qui déplorent la mort du « grand homme » ».

Die passage is bijzonder interessant. Weber denonceert de Belgische regering, die op de transfer heeft aangedrongen. Daaruit kan men afleiden dat Weber zelf niet bij de transfer is betrokken en dat hij van mening is dat het Paleis dat evenmin is.

10. **Briefwisseling tussen president Tshombe en koning Boudewijn**

In de periode van juli 1960 tot april 1961 zijn verschillende brieven uitgewisseld tussen de Belgische regering en president Tshombe. Helemaal aan het begin van de secessie, op 16 juli, staat een brief van president Tshombe aan premier Eyskens.

Voor zover wij konden nagaan zijn er geen rechtstreekse contacten geweest tussen Tshombe en koning Boudewijn in de maanden juli, augustus en september. Wel zijn er onrechtstreekse boodschappen, zoals de volgende mededeling van ambassadeur Rothschild op 23 augustus.

Document 15

[88. Nota van de grootmaarschalk aan de Koning, 23/8/60; AKP-G]

22 janvier ([48]). La réponse de Lefébure du 9 février n'a pas non plus été conservée. Nous disposons toutefois de la lettre suivante de Weber, la deuxième lettre dans laquelle il parle de Lumumba. « Comme vous l'aurez remarqué, on a préparé et annoncé la mort de Lumumba. Toutes les suppositions dont je vous avais fait part, étaient donc exactes. Il faut aussi que vous sachiez que le Gouvernement belge avait supplié Tshombe d'accepter le transfert de Lumumba à E'ville. Nous en avons la preuve. Cela l'irrite donc lorsqu'il entend Mrs. Struye ou Rolin se joindre aux lamentations hypocrites de ceux qui déplorent la mort du « grand homme ». ».

Ce passage est particulièrement intéressant. Weber y dénonce le gouvernement belge, qui a insisté pour que Lumumba soit transféré. On peut en déduire que Weber n'est pas intervenu personnellement dans le transfert et qu'il pensait que le Palais n'était pas non plus intervenu.

10. **Correspondance entre le président Tshombe et le Roi Baudouin**

Au cours de la période allant de juillet 1960 à avril 1961, plusieurs lettres ont été échangées entre le gouvernement belge et le président Tshombe. Au tout début de la sécession, le 16 juillet, le président Tshombe adresse une lettre au Premier ministre Eyskens.

Pour autant que nous ayons pu le vérifier, il n'y a eu aucun contact direct entre Tshombe et le roi Baudouin durant les mois de juillet, août et septembre. Il y a toutefois eu des messages indirects, comme la communication ci-dessous, du 23 août, émanant de l'ambassadeur Rothschild.

Document 15

[88. Note du grand maréchal au roi, 23/8/60; APR — Grand maréchal]

<Le 23 août 1960.
Au Roi Baudouin.
Objet : Visite de Monsieur Rothschild.
J'ai vu ce matin M. Rothschild qui repart demain pour le Katanga. Il m'a dit que M. Tshombe l'avait chargé d'un message de sympathie pour le Roi. M. Tshombe fait dire au Roi qu'il Le considère toujours comme le Roi des Katangais.

([48]) Deze berekening berust op de volgende redenering. Er is geen enkele brief van Weber bewaard over het militair akkoord dat op 22 januari 1961 werd afgesloten tussen Leopoldstad en Katanga. Het lijkt moeilijk denkbaar dat Weber het Paleis over deze Katangese « overwinning » niet zou hebben ingelicht. Daarom gaan we ervan uit dat Weber op 22 januari een brief heeft geschreven met de laatste ontwikkelingen, waarin hij informatie meedeelt ovet de militaire onderhandelingen, alsook zijn veronderstellingen over het lot van Lumumba.

([48]) Ces calculs reposent sur le raisonnement suivant : on n'a conservé aucune lettre de Weber concernant l'accord militaire conclu le 22 janvier 1961 entre Léopoldville et le Katanga. Il est difficile d'imaginer que Weber n'aurait pas informé le Palais de cette « victoire » katangaise. C'est pourquoi nous postulons que Weber a rédigé, le 22 janvier, une lettre dans laquelle il retrace les derniers développements, communique des informations concernant les pourparlers militaires et fait part de ses suppositions quant au sort de Lumumba.

M. Rothschild est relativement satisfait de la situation. Il estime pourant que M. Tshombe n'a pas encore gagné définitivement la partie car il a contre lui une importante minorité (40 %).

Les conseillers belges du Katanga s'efforcent à nouveau d'amener M. Tshombe à s'attacher la Balubakat en lui donnant quelques portefeuilles.

M. Rothschild estime que, si les Soviets n'ont pas soutenu les dernières prétentions de Lumumba, c'est qu'ils se sont rendu compte que celles-ci n'étaient pas appuyées par plusieurs pays importants du groupe afro-asiatique. D'après M. Rothschild, l'un des principaux buts actuels des Soviets est d'avoir l'amitié de tout le groupe afro-asiatique.

*Mon neveu ([49]) viendra sans doute passer quelques jours en Belgique la semaine prochaine (s) A>**

10.1. *De brief van Tshombe van 6 oktober 1960*

Pas in oktober 1960 richt president Tshombe zich *voor de eerste maal* rechtstreeks tot koning Boudewijn. Dat gebeurt in een brief gedateerd 6 oktober. Die brief is helaas niet meer bewaard op het Archief van het Koninklijk Paleis. Weber verwijst ernaar in een van zijn brieven aan Lefébure.

Document 16

[Brief van Weber aan Lefébure, 7/10/60; AKP-K]

10.1. *La lettre de Tshombe du 6 octobre 1960*

Ce n'est qu'en octobre 1960 que le président Tshombe s'adresse, *pour la première fois*, directement au Roi Baudouin, et ce, dans une lettre datée du 6 octobre. Celle-ci n'est malheureusement plus conservée aux Archives du palais royal. Weber y fait référence dans une des lettres qu'il a adressées à Lefébure.

Document 16

[Lettre de Weber à Lefébure, 7/10/60 ; APR-C]

<Monsieur le Chef de Cabinet — Je vous prie de trouver en annexe une lettre que le Président Tshombe m'a confiée personnellement afin de vous prier de bien vouloir la remettre à Sa Majesté.

Le texte m'a été dicté. Je l'ai dactylographié personnellement et je suis seul à en posséder une copie. Par différence, j'ai cru correct d'en avertir Monsieur Rothschild. Aucun autre personnage n'est donc au courant et je pense qu'il est inutile de vous assurer de notre plus entière discrétion.

Faut-il vous dire que l'attitude de notre ministère des affaires étrangères provoque un raidissement, ici. Nous sommes dans une nouvelle impasse et tous les Belges qui vivent la situation au Katanga sont désespérés de voir l'incompréhension de la métropole.

*Vous priant de bien vouloir assurer le Roi de ma plus parfaite loyauté ! Veuillez agréer, Monsieur le Chef de Cabinet, l'expression de mes sentiments très respectueux.>**

De brief van Tshombe komt er op een ogenblik dat de betrekkingen tussen België en Katanga versomberen. De Katangese regering is er van langsom meer van overtuigd dat zij niet meer kan rekenen op de steun van de Belgische regering. Op 12 oktober zal zij daarom, zoals men weet, een einde maken aan de Mission Technique Belge. Het is mogelijk dat president Tshombe, op aanraden van Weber zelf, een beroep heeft gedaan op koning Boudewijn en steun heeft gevraagd voor de Katangese zaak.

La lettre de Tshombe arrive à une époque où les relations entre la Belgique et le Katanga s'assombrissent. Le gouvernement katangais est de plus en plus convaincu qu'il ne peut plus compter sur le soutien du gouvernement belge. C'est pour cette raison que le 12 octobre, il met un terme, comme nous le savons, à la Mission Technique Belge. Il se peut que le président Tshombe, sur les conseils de Weber même, ait fait appel au Roi Baudouin et ait demandé un soutien pour l'affaire katangaise.

([49]) Namelijk Harold d'Aspremont Lynden.

([49]) À savoir, Harold d'Aspremont Lynden.

Wij weten nu dat de koning niet onmiddellijk heeft gereageerd op deze brief, maar dat hij dat pas heeft gedaan einde oktober, nadat hij kennis heeft gekregen van twee andere brieven van Weber. In de ene laat Weber zijn ontgoocheling merken dat België zijn beloften aan Tshombe niet nakomt (geen gesigneerde foto, geen decoratie) en hoopt hij dat de president kan uitgenodigd worden op het huwelijk van de Koning, in de andere maakt hij melding van de ontmoeting tussen Mobutu en Tshombe. Koning Boudewijn richt een brief tot Tshombe waarin hij meedeelt dat België niet kan tussenkomen in de binnenlandse aangelegenheden (standpunt van de regering) maar tegelijk zijn volle sympathie uitspreekt voor de politiek van de Katangese president. Nogmaals moeten we ons afvragen waarom de koning meende deze aanmoediging te moeten sturen, nadat hij op de hoogte was gebracht van intentie van Mobutu en Tshombe om Lumumba « fysiek te neutraliseren ».

De brief van koning Boudewijn aan president Tshombe van 28 oktober is geschreven op initiatief van het Paleis, zonder advies van de regering, die in deze gevallen een ontwerp van antwoord levert.

10.2. *De brief van Tshombe van december 1960*

In december richt Tshombe *een tweede brief aan koning Boudewijn*. Weerom wordt de brief via Weber bezorgd. We kennen het bestaan ervan alleen uit het antwoord van Lefébure aan Weber van 9 januari 1961.

10.3. *De brief van Tshombe van 12 januari 1961*

Op 12 januari 1961 is er *een derde brief van president Tshombe aan koning Boudewijn*. Deze brief is belangrijk. Bovendien valt het verrassende antwoord van de koning samen met de eerste geruchten over de dood van Lumumba.

Document 17

[Derde brief van president Tshombe aan koning Boudewijn, 12/1/61; AKP-K]

Nous savons maintenant que le roi n'a pas réagi immédiatement à cette lettre, mais seulement à la fin du mois d'octobre, après avoir pris connaissance de deux autres lettres de Weber. Dans l'une d'entre elles, Weber laisse percer sa déception quant au fait que la Belgique ne tient pas les promesses faites à Tshombe (pas de photo signée, pas de décoration) et dit espérer que le président pourra être invité au mariage du Roi; dans l'autre, il fait mention de la rencontre entre Mobutu et Tshombe. Le Roi Baudouin adresse une lettre à Tshombe dans laquelle il fait savoir que la Belgique ne peut pas intervenir dans les affaires intérieures (position du gouvernement) tout en témoignant de toute sa sympathie pour la politique du président katangais. Une fois de plus, nous devons nous demander pourquoi le Roi a estimé devoir envoyer cet encouragement, alors qu'il avait été informé de l'intention de Mobutu et de Tshombe de « neutraliser physiquement » Lumumba.

La lettre du roi Baudouin au président Tshombe du 28 octobre est écrite à l'initiative du Palais, sans avoir sollicité l'avis du gouvernement, qui fournit d'ordinaire un projet de réponse dans ce genre de cas.

10.2. *La lettre de Tshombe de décembre 1960*

En décembre, Tshombe adresse *une deuxième lettre au roi Baudouin*. Cette lettre est, elle aussi, remise par l'intermédiaire de Weber. Nous n'en connaissons l'existence que par la réponse adressée par Lefébure à Weber le 9 janvier 1961.

10.3. *La lettre de Tshombe du 12 janvier 1961*

Le 12 janvier 1961, le président Tshombe écrit une *troisième lettre au roi Baudouin*. Cette lettre est importante. En outre, l'étonnante réponse du Roi coïncide avec les premières rumeurs relatives à la mort de Lumumba.

Document 17

[Troisième lettre du président Tshombe au roi Baudouin, 12/1/61; APR-R]

<Sire – Depuis quarante-huit heures, l'État du Katanga est envahi par les troupes lumumbistes. Un millier de communistes conseillés par des techniciens soudanais, ghanéens, égyptiens ou tchèques comptent faire du Nord Katanga un nouveau satellite de Moscou.

Votre Majesté sait parfaitement bien dans quel état de dénouement nous a laissé le départ des troupes belges. Une Force Armée Katangaise est en formation depuis quelques mois. L'état actuel de son instruction ne permet pas encore de la considérer comme opérationnelle.

Alors que les forces communistes n'hésitent pas à soutenir d'emblée les gouvernements subversifs de Gizenga, Kasahmura ou Ilunga, des peuples fidèles comme le mien ou celui de l'Équateur, sont totalement abandonnés à eux-mêmes par le monde occidental. Le Roi sait également que l'intervention des Nations-Unies est purement symbolique et totalement inefficiente.

La liberté du peuple katangais est en jeu. Pour sauvegarder son indépendance nous n'hésitons pas à mettre tout en oeuvre. Le Roi connaît notre fidélité et notre attachement à la Belgique. Votre Majesté donnera certainement des

ordres pour que notre soeur aînée ne nous abandonne pas dans cette lutte contre les forces du Mal. Mais nous nous faisons un devoir d'avouer en toute sincérité au Roi que si la Belgique ne nous venait pas rapidement en aide, nous nous verrions contraints — pour sauver le Katanga — de demander à la France de nous admettre parmi les États de la Communauté Française d'Afrique pour pouvoir bénéficier rapidement du soutien qui est pour nous une question de vie ou de mort.

À certaines heures de son histoire, la Belgique a vue son Indépendance garantie par des alliances. Aujourd'hui, le Katanga isolé cherche à être rapidement supporté. Des mesures militaires, politiques et diplomatiques sont urgentes pour sauver l'intégrité de ce bastion anti-communiste et fidèle à la Belgique, que nous avons voulu créer en Afrique Centrale.

Je sais que le Roi fera tout ce qui est en son pouvoir pour persuader son Gouvernement de m'apporter rapidement son aide — quels que soient les soucis d'ordre intérieur que connaisse la Belgique. Cette aide est urgente pour l'intérêt du Monde Libre tout entier.

*Je prie…>**

Vooraleer de reactie van de koning te ontleden geven we een telex van Van den Bloock uit Eville. De Belgische diplomaat licht Buitenlandse Zaken in over de « geplande » brief van Tshombe aan de koning en zal de verzending ervan proberen te verhinderen. Hij vermoedt dat Weber achter Tshombes verzoek zit. We noteren in de marge dat Van den Bloock laattijdig op de hoogte is. De brief, gedateerd op 12 januari, is zeer waarschijnlijk al verstuurd, wanneer Van den Bloock op 14 januari de volgende telex stuurt :

Document 18

[Telex Crener/Van den Bloock aan Belext, Eville 40, 14/1/61; DA]

Avant d'analyser la réaction du Roi, nous évoquons un télex émanant de Van den Bloock à Élisabethville. Le diplomate belge informe les Affaires étrangères du « projet » de lettre de Tshombe au Roi et il tentera d'en éviter l'envoi. Il soupçonne Weber d'être à l'origine de la demande de Tshombe. Notons incidemment que Van den Bloock est informé tardivement. La lettre datée du 12 janvier est très probablement déjà partie lorsque Van den Bloock envoie le télex suivant le 14 janvier :

Document 18

[Télex Crener/Van den Bloock à Belext, Élisabethville 40, 14/1/61; DA]

<Secret.
Très urgent.
Pour Rothschild.
J'apprends que Tshombe se propose adresser lettre au roi dans laquelle il demande que Belgique apporte son aide au Katanga en cette période difficile, faute de quoi il se verrait obligé d'envisager une association avec les états de la communaute française. Cette initiative du président serait née de la déception qu'il éprouve que notre pays ne soit pas venu lui proposer son aide suite à l'entrée des troupes lumumbistes. J'essaie de prévenir l'envoi de cette lettre et en tout cas la référence à l'incorporation éventuelle du Katanga dans la communauté française qui est ridicule et discourtoise. J'ai tout lieu de croire que Weber partage les sentiments de Tshombe dans cette affaire et n'a rien fait pour décourager l'envoi d'une lettre. Il est même fort possible qu'il en soit le rédacteur.
Bloock.
*« Crener »>**

Over de reactie van de Koning op Tshombes verzoek beschikken we over interessante informatie. Informatie die evenwel, zoals meestal, sommige vragen beantwoordt, maar ook nieuwe uitlokt.

Wanneer bereikt die brief Brussel ? Uit onze informatie blijkt dat koning Boudewijn de brief ontvangt op 17 januari. Hij convoceert onmiddellijk minister d'Aspremont voor een audiëntie op 18 januari om te vernemen wat de regering van plan is te doen. Het is een vreemde coïncidentie dat de enige brief tussen Koning Boudewijn en minister d'Aspremont Lynden waarover we beschikken precies dateert van 17 januari 1961, de dag van de trans-

Nous disposons d'une information très intéressante à propos de la réaction du Roi à la demande de Tshombe, une information qui, comme dans la plupart des cas, répond toutefois à certaines questions tout en en suscitant de nouvelles.

Quand la lettre parvient-elle à Bruxelles ? Selon nos informations, le roi Baudouin reçoit la lettre le 17 janvier. Il convoque immédiatement le ministre d'Aspremont pour une audience le 18 janvier, afin de connaître les intentions du gouvernement. Coïncidence étrange, la seule lettre entre le roi Baudouin et le ministre d'Aspremont dont nous disposions date précisément du 17 janvier 1961, le jour du transfert et de l'assassinat de Lumumba.

fer en de moord op Lumumba. Het is een anderzijds een belangrijk document dat aantoont dat de ontmoeting tussen de koning en minister d'Aspremont op 18 januari niet is uitgelokt door deze gebeurtenissen.

Koning Boudewijn volgt deze keer de normale weg. Hij licht de regering in over het verzoek van Tshombe en vraagt de bevoegde minister een ontwerp van antwoord te schrijven. De Koning kan ook moeilijk anders : hij is persoonlijk niet bij machte om aan Tshombe enige toezegging van militaire hulp te doen.

Document 19

[Brief van koning Boudewijn aan minister d'Aspremont, 17/1/61; Papieren Brassinne]

Il s'agit par ailleurs d'un document important qui montre que la rencontre entre le Roi et le ministre d'Aspremont le 18 janvier n'est pas suscitée par ces événements.

Cette fois, le roi Baudouin suit la procédure normale. Il informe le gouvernement de la demande de Tshombe et demande au ministre compétent de rédiger un projet de réponse. Le Roi pourrait d'ailleurs difficilement agir autrement : il n'est pas personnellement à même de faire la moindre promesse d'aide militaire à Tshombe.

Document 19

[Lettre du roi Baudouin au ministre d'Aspremont, 17/1/61; Papiers Brassinne]

*<Mon cher Ministre — Ci-joint la copie d'une lettre que je reçois à l'instant ([50]) du Président Tshombe. J'aimerais que vous y apportiez la plus sérieuse attention et que vous veniez demain à une heure à convenir avec mon chef de Cabinet, m'exposer les mesures que le Gouvernement envisagerait de prendre ([51]). Croyez-moi, votre affectionné — (s) Baudouin>**

Aan minister d'Aspremont vraagt de koning om een ontwerp van antwoord op te stellen. De minister stuurt hem dat ontwerp al op 20 januari, na consultatie van zijn collega van Buitenlandse Zaken, minister Wigny, die op 19 januari door de koning is ontvangen.

Document 20

[Ontwerp van antwoord van Boudewijn aan Tshombe, opgesteld door minister d'Aspremont, 20/1/60; AKP-K]

Le Roi demande au ministre d'Aspremont de rédiger un projet de réponse. Le ministre lui envoie ce projet dès le 20 janvier, après avoir consulté son collègue des Affaires étrangères, le ministre Wigny, qui a été reçu par le Roi le 19 janvier.

Document 20

[Projet de réponse de Baudouin à Tshombe, rédigé par le ministre d'Aspremont, 20/1/60; APR-C]

Monsieur le Président — J'ai bien reçu votre lettre du 12 janvier 1961 et je tiens à vous dire combien j'ai été sensible à son contenu ainsi qu'à votre désir d'étroite collaboration.

La situation présente du Katanga me préoccupe et fait l'objet de mes soucis.

Vous n'ignorez pas l'importance de l'aide effective apportée par la Belgique au Katanga dans de nombreux domaines. Le renforcement sensible de cette aide directe poserait cependant de graves problèmes, notamment sur le plan international. Il est, en effet, acquis que pareille intervention ne peut aujourd'hui se concevoir que dans le cadre d'une politique générale : la Belgique ne peut se trouver isolée, faute de quoi son action manquerait d'efficacité. Aussi une étroite colllaboration de tous les pays qui partagent nos soucis communs est-elle indispensable; elle seule peut sauvegarder la Katanga, comme le Congo tout entier.

Je doute qu'une aide unilatérale vous apportée par un seul pays, quel qu'il soit, puisse être concevable: seule une action concertée peut être envisagée.

Je puis vous assurer que mon Gouvernement met pour l'instant tout en oeuvre en vue d'obtenir une attitude coordonnée dans le problème qui nous préoccupe.

Par ailleurs, j'ai noté avec un particulier plaisir les efforts que vous-même et votre Gouvernement vous déployez ces derniers jours pour arriver à une entente avec les autres régions de l'ancien Congo belge, qui jusqu'à présent ont pu échapper à l'emprise étrangère.

([50]) Wij kunnen uit deze uitdrukking afleiden dat de koning de brief van Tshombe pas op 17 januari heeft ontvangen.

([51]) De koning gaat er kennelijk niet van uit dat het antwoord van de regering afwijzend zal zijn. Nochtans zal hij op 27 januari wel ontwijkend antwoorden.

([50]) Nous pouvons déduire de cette formulation que le Roi n'a reçu la lettre de Tshombe que le 17 janvier.

([51]) Le Roi ne part manifestement pas du principe que la réponse du gouvernement sera négative. Néanmoins, il répondra de manière évasive le 27 janvier.

Dans une très large mesure, c'est de la poursuite et de la réussite de ces efforts que dépendront l'importance et la rapidité de l'assistance qui pourra vous être accordée.

J'espère, Monsieur le Président, pouvoir vous annoncer très bientôt les mesures prises par mon Gouvernement pour vous accorder l'aide désirée

*Veuillez agréer…>**

Wat nu volgt is mysterieus. De Koning vraagt zijn kabinetschef om een bijkomend advies in te winnen, nl. dat van de magistraat Raoul Hayoit de Termicourt. Hayoit, die in alle discretie op 21 januari naar het Paleis wordt ontboden, verstrekt op 27 januari een advies dat verbaast. Hij raadt de Koning aan zich te beperken tot een bericht van ontvangst. Koning Boudewijn volgt deze raad op. Hij negeert het ontwerp van antwoord, opgesteld door minister d'Aspremont op 20 januari, en besluit een nietszeggend briefje te sturen. Op 1 februari licht Lefébure minister d'Aspremont in.

Na de lovende brief van koning Boudewijn aan het adres van Tshombe van 28 oktober 1960 is het antwoord van 27 januari 1961 koel en afstandelijk. Wat is de verklaring voor dit vreemde antwoord ? Is de koning terughoudend omdat hij het herstel van de diplomatieke betrekkingen met Leopoldstad verwacht ? Of is hij voorzichtig nu de westerse bondgenoten op zoek zijn naar een gemeenschappelijke steun aan Congo. Of is de koning op de hoogte gebracht van de dood van Lumumba en acht hij het niet opportuun een uitvoerig antwoord te sturen. En welke rol speelt Hayoit hierin ?

En passant levert deze documentatie ons ook informatie over het gesprek tussen de koning en minister d'Aspremont op 18 januari. Op de vraag van Lefébure wat de minister heeft gezegd, antwoordt de koning : « *Rien de précis, ni de positif* ». Is er gesproken over Lumumba ? Afgaande op deze woorden waarschijnlijk niet.

Document 20b

[Notitie van koning Boudewijn bij het ontwerp van minister d'Aspremont, 20/1/61; AKP-K]

In de marge van het ontwerp van minister d'Aspremont plaats de koning een aantekening.

<Pourriez-vous/
soumettre ce projet à/
M. Hayoit/
(s) B>

Ce qui suit à présent est mystérieux. Le Roi demande à son chef de cabinet de recueillir un avis supplémentaire, à savoir celui du magistrat Raoul Hayoit de Termicourt. Hayoit, qui a été convoqué en toute discrétion au Palais le 21 janvier, fournit le 27 juillet, un avis qui ne laisse pas de surprendre. Il conseille au Roi de se limiter à un accusé de réception. Le Roi suit ce conseil. Il ignore le projet de réponse rédigé le 20 janvier par le ministre d'Aspremont et décide d'envoyer une courte lettre qui n'engage à rien. Le 1er février, Lefébure informe le ministre d'Aspremont.

Par rapport à la lettre flatteuse envoyée par le Roi Baudouin à Tshombe le 28 octobre 1960, la réponse du 27 janvier est froide et distante. Comment expliquer cette réponse étrange ? Le Roi fait-il preuve de retenue parce qu'il s'attend à un rétablissement des relations diplomatiques avec Léopoldville ? Ou est-il prudent parce qu'il sait que les alliés occidentaux sont à la recherche d'un soutien commun au Congo ? Ou le Roi a-t-il été informé de la mort de Lumumba et juge-t-il qu'il n'est pas opportun d'envoyer une réponse circonstanciée ? Et quel est le rôle joué par Hayoit dans cette affaire ?

Observons incidemment que ces documents nous fournissent également des informations sur l'entretien qu'ont eu le Roi et le ministre d'Aspremont le 18 janvier. Interrogé par Lefébure sur ce qu'a dit le ministre, le Roi répond : « Rien de précis, ni de positif ». Ont-ils parlé de Lumumba ? À en juger par les propos du Roi, probablement pas.

Document 20b

[Annotation du roi Baudouin au projet du ministre d'Aspremont, 20/1/61; APR-C]

Le Roi inscrit une annotation dans la marge du projet du ministre d'Aspremont.

Document 21

[Notities van Lefébure en van koning Boudewijn bij het ontwerp van antwoord van d'Aspremont, 27/1/61; AKP-K]

[handschrift van Lefébure]

<Le 27.1.1961
Note au Roi.
Réponse à M. Tshombe.
M. Hayoit pense qu'une réponse provisoire/
pourrait être donnée à M. Tshombe, rédigée/
suivant le thème ci-joint & que, pour le surplus,/
il serait prudent de ne pas s'engager sans/
l'accord de M. Wigny./
Le projet de réponse élaboré par les affaires/
africaines lui parait à la fois terne, mais dans/
la finale, dangereux, à moins que le Gouvernement/
n'ait l'intention de prendre des mesures./
Pour apprécier le bien-fondé de la remarque, il/
faudrait connaître le point de vue du Comte d'Aspremont/
Lynden, exposé au cours de l'audience qu'il a obtenu/
du Roi, préalablement à la rédaction du projet/
de réponse./
(s) L>

[handschrift van koning Boudewijn]

<Rien de précis/
ni de positif/
(s) B>

[handschrift van Lefébure]

<Le 1.2.61, j'ai donné connaissance/
au ministre des Aff. Afr. de la/
réponse provisoire./
Le Cte d'Asprt Lynden suggère/
de ne plus continuer l'échange de/
lettres pr. le moment/
1-2.61/
*(s) L>**

Document 22

[Tweede brief van koning Boudewijn aan president Tshombe, 27/1/60; AKP-K]

Monsieur le Président — J'ai bien reçu votre lettre du 12 de ce mois et je tiens à vous dire combien j'ai été sensible à son contenu ainsi qu'à votre désir d'étroite collaboration.

Comme vous le suggérez, j'ai prié mon Gouvernement de soumettre à un examen urgent et attentif les problèmes évoqués dans votre message.

Veuillez agréer …>

Document 21

[Annotations de Lefébure et du roi Baudouin au projet de réponse de d'Aspremont, 27/1/61; APR]

[écriture de Lefébure]

[écriture du roi Baudouin]

[écriture de Lefébure]

Document 22

[Deuxième lettre du roi Baudouin au président Tshombe, 27/1/60; APR-C]

10.4. *De brief van van Tshombe van 21 februari 1961*

Op 21 februari 1961 schrijft Tshombe een vierde brief aan koning Boudewijn. De tekst wordt onmiddellijk via een telex van het Belgisch consulaat-generaal in E'ville aan Buitenlandse Zaken in Brussel bezorgd.

Document 23

[Telex Crener aan Belext, Eville 170, 21/2/61, met vierde brief van president Tshombe aan koning Boudewijn; DA en PVDW]

10.4. *La lettre de Tshombe du 21 février 1961*

Le 21 février 1961, Tshombe adresse une quatrième lettre au roi Baudouin. Le texte est transmis immédiatement aux Affaires étrangères à Bruxelles au moyen d'un télex du consulat général de Belgique à Élisabethville.

Document 23

[Telex Crener à Belext, Eville 170, 21/2/61, avec quatrième lettre du président Tshombe au roi Baudouin; DA et PVDW]

<Secret.

Très urgent.

Vous communique ci-dessous texte message adressé roi Baudoin qui m'a été remis a 15 heures au consulat par la secrétaire président Tshombe.

Texte original vous sera envoyé par prochain courrier. Secret a été demande au sujet de se message.

Citation.

«Sire, le peuple katangais fait sollennellement appel à Votre Majesté pour que la Belgique reconnaisse notre fidélité et approuve à bref délai notre indépendance. Cette indépendence que la Belgique nous a accordée, le peuple katangais est le SEUL à en avoir fait un sage usage.

Les Nations-Unies désirent actuellement restaurer un régime colonialiste en exerçant une mise sous tutelle complète de l'ex Congo-belge. L'existence du Katanga dépend en ces heures tragiques du courage moral de certaines nations parmi lesquelles notre soeur ainée a les plus lourdes responsabilités.

Il y a actuellement au Katanga 12.000 ressortissants belges dont 1.100 fonctionnaires.

Ceux-ci vivent en paix et travaillent main dans la main avec les Katangais à la prosperité et au bonheur d'un jeune état.

La mise en application des dernières résolutions des Nations-Unies vis-à-vis du Katanga, équivaut à un suicide. On sacrifie le Katanga sur l'autel de la paix mondiale.

C'est un acte d'immoralité publique comme celui qui concernait la Hongrie. Je sais que le roi fera TOUT CE QUI EST EN SON POUVOIR pour ne pas laisser immoler le dernier de ses fidèles.

Moise Tshombe,

Président de l'État du Katanga.

Fin citation.

Estime qu'il conviendrait d'éviter toute déclaration susceptible de heurter position dirigeants katangais et risquer mettre en danger population belge sur place.

*« Crener »>**

Buitenlandse Zaken ontvangt het origineel met veel vertraging en bezorgt het op 3 maart aan het Paleis ([52]). De Koning volgt de normale weg en vraagt een ontwerp van antwoord aan de regering. Hij kan in dit geval ook niet anders, want de brief van Tshombe is via Buitenlandse Zaken binnengekomen. Het Paleis bezorgt op

Les Affaires étrangères reçoivent l'original avec beaucoup de retard et le remettent au Palais le 3 mars ([52]). Le Roi suit la voie normale et demande un projet de réponse au gouvernement. En l'occurrence, il ne peut d'ailleurs pas faire autrement, car le courrier de Tshombe est arrivé par l'intermédiaire des Affaires étrangères. Le

([52]) Origineel in AKP-K. Bijlage bij Van den Bosch, secr.-gen. Buitenlandse Zaken, aan Lefébure, 3/3/61. Hij schrijft : « *Ce document, non daté, est parvenu par l'intermédiaire du Consulat Général de Belgique à Elisabethville, à qui il a été remis le 21 février 1961* » (AKP-K).

([52]) Original dans APR-R. Annexe de Van den Bosch, secrétaire général des Affaires étrangères, à Lefébure, 3/3/61. Il écrit : « Ce document, non daté, est parvenu par l'intermédiaire du Consulat Général de Belgique à Elisabethville, à qui il a été remis le 21 février 1961 » (APR-R).

6 maart een fotokopie aan de eerste minister en aan de minister van Afrikaanse Zaken ([53]).

Minister d'Aspremont Lynden bezorgt het Paleis op 8 maart een ontwerp van antwoord. Hij doet dat in akkoord met de premier en de minister van Buitenlandse Zaken. Dat wijst erop dat de brief van Tshombe gevoelig ligt. In de telex van Crener wordt trouwens uitdrukkelijk gevraagd voorzichtig te zijn, Katanga niet voor het hoofd te stoten om de Belgen niet in gevaar te brengen.

Document 24

[Brief van d'Aspremont aan Lefébure, 8/3/61; AKP-K, dubbel in PAL]

<Monsieur le Chef de Cabinet — Je vous prie de bien vouloir trouver, sous ce pli, un projet de réponse à la lettre que le Président Tshombe a adressée au Roi.

Ce projet a été rédigé d'accord avec M. le Premier Ministre et M. le Ministre des Affaires Etrangères.

*Veuillez agréer, Monsieur le Chef de Cabinet, l'assurance de ma considération la plus distingué (s) Cte Harold d'Aspremont Lynden>**

De koning brengt slechts enkele vormelijke wijzigingen aan. Zijn kabinetschef bezorgt op 13 maart kopie van het antwoord aan minister d'Aspremont en doet verder beroep op hem om de brief aan Tshombe te laten bezorgen ([54]).

Document 25

[Derde brief van koning Boudewijn aan president Tshombe, 13/3/61; AKP-K]

< Mon cher Président — Je tiens à vous dire combien j'ai été touché par l'appel que vous avez bien voulu m'adresser.

La Belgique toute entière et moi-même sommes particulièrement conscients de la fidélité que vous avez toujours témoignée à mon pays et à ma personne. Soyez convaincu que j'apprécie hautement la sagesse avec laquelle vous avez dirigé le Katanga dans des circonstances infiniment difficiles et délicates; je vous suis spécialement reconnaissant de la protection efficace que vous avez pu accorder aux nombreux ressortissants belges qui, au Katanga, travaillent à la paix et à la prospérité de votre pays.

([53]) Aantekening van Lefébure op de fotokopie van de brief van Tshombe (AKP-K) : « *Copie a été transmise au P.M. et au ministre des Aff. Afr. La lettre nous est parvenue par l'int/re du Ministère des Affaires Etrangères (s) L. 6.3.61* ». Afschriften van de brieven aan premier Eyskens en ministers d'Aspremont Lynden van 6/3/61 aanwezig in AKP-K. Het origineel van de brief aan Eyskens in PE 6077 draagt in het handschrift van de premier drie elementen van antwoord : « *Touché par manifestation de fidélité. Attendre Tananarive et espoir que trouveront solution* ». De fotokopie van Tshombe brief in PAL draagt dezelfde drie elementen van antwoord in het handschrift van minister d'Aspremont Lynden : « *1) Touché/ 2) Tananarive (…?)/ 3) Espoir de solution* ». De premier en de minister hebben in dit verband dus overleg gevoerd.

([54]) R. Lefébure aan minister d'Aspremont Lynden, 13/3/61; AKP-K (dubbel).

([53]) Annotation de Lefébure sur la photocopie de la lettre de Tshombe (APR-R) : « Copie a été transmise au P.M.& au Ministre des Aff. Afr. La lettre nous est parvenue par l'int/re du Ministère des Affaires Etrangères (s) L. 6.3.61 ». Copies des lettres destinées au premier Eyskens et au ministre d'Aspremont Lynden du 6/3/61 présentes dans APR-R. L'original de la lettre destinée à Eyskens dans DE 6077 comporte, de la main du premier ministre, trois éléments de réponse : « Touché par manifestation de fidélité. Attendre Tananarive et espoir que trouveront solution ». La photocopie de la lettre de Tshombe dans DAL comporte les mêmes trois éléments de réponse de la main du ministre d'Aspremont Lynden : « 1) Touché/ 2) Tananarive (…?) /3) Espoir de solution ». Le Premier ministre et le ministre d'Aspremont Lynden se sont donc concertés à ce propos.

([54]) R. Lefébure à ministre d'Aspremont Lynden, 13/3/61; APR-R (double)).

Dans les circonstances présentes, et plus spécialement au moment où se déroule la conférence de Tananarive, il n'est cependant pas opportun pour la Belgique de prendre des positions qui risqueraient de compromette la réussite de cette conférence. Je forme les voeux les plus sincères pour que celle-ci aboutisse à des conclusions constructives, reposant sur les réalités politiques.

Vous pouvez également être assuré que la mise en application des dernières résolutions des Nations-Unies vis-à-vis du Katanga est suivie avec un soin tout particulier par mon Gouvernement qui veillera non seulement, comme c'est son droit et son devoir, à la sauvegarde des intérêts de ses ressortisants, mais également au respect de l'indépendance et de la souveraineté que la Belgique a accordé à son ancienne Colonie.

Veuillez agréer, mon cher Président, l'expression de ma haute estime (s) Baudouin >

Deze brief van koning Boudewijn aan president Tshombe van 13 maart 1961 komt tot stand conform de regels, dat wil zeggen onder de verantwoordelijkheid van de regering. Hij biedt een diplomatiek en dus ontwijkend antwoord op de vraag van Tshombe en probeert Katanga — zoals Crener heeft gevraagd — niet voor het hoofd te storen. Anderzijds stelt men vast dat twee maanden na de moord op Lumumba de Belgische regering en de koning president Tshombe loven om « de wijsheid waarmee hij Katanga heeft bestuurd ».

We signaleren ook dat intussen, op 3 maart, president Tshombe een brief heeft gericht aan premier Eyskens betreffende de door de VN gevraagde terugtrekking van het Belgisch militair personeel. Eyskens antwoordt eveneens op 13 maart ([55]).

11. **Koning Boudewijn en het nieuws van de dood van Lumumba**

Cf. rapport over fase vier, blz. 33-37.

12. De brief van koning Boudewijn aan president Kennedy en de bondgenoten

Op 20 januari 1961 treedt J.F. Kennedy in functie als nieuwe president van de VSA. Nog in de eerste week na zijn ambtsaanvaarding vraagt hij een grondige evaluatie van de Congo-politiek. In zijn boek *JFK. Ordeal in Africa* (Oxford UP, 1983) schrijft Richard D. Mahoney over deze eerste confrontatie van Kennedy met het Congo-probleem. « The new President found himself under pressure from all sides regarding Lumumba » (blz. 63). De president ontvangt een brief van Nkrumah, gedateerd 25 januari, die de vrijlating van Lumumba vraagt. Maar hij ontvangt, aldus de auteur, ook een brief van koning Boudewijn die Kennedy waarschuwt tegen Lumumba's vrijlating. « A letter from King Baudouin also found its way to the President's desk. Baudouin warned Kennedy that Lumumba's release would mean a communist takeover in the Congo » (63-4). De auteur verwijst hiervoor naar een memorandum van Dean Rusk voor de president, gedateerd 3 februari, waaraan de brief

([55]) PE 6085.

Cette lettre, adressée le 13 mars 1961 par le roi Baudouin au président Tshombe, est rédigée selon les règles, c'est-à-dire sous la responsabilité du gouvernement. Elle donne une réponse diplomatique et, donc, évasive à la demande de Tshombe et essaie — comme Crener l'a demandé — de ne pas heurter les dirigeants katangais. On constate par ailleurs que, deux mois après l'assassinat de Lumumba, le gouvernement belge et le Roi louent « la sagesse avec laquelle Tshombe a dirigé le Katanga ».

Nous signalons aussi qu'entre-temps, le 3 mars, le président Tshombe a adressé une lettre au premier ministre Eyskens concernant le retrait du personnel militaire belge, retrait demandé par les Nations unies. Eyskens y répond également le 13 mars ([55]).

11. **Le roi Baudouin et l'annonce de la mort de Lumumba**

Cf. rapport sur la phase quatre, pp. 33-37.

12. La lettre adressée par le roi Baudouin au président Kennedy et aux alliés

Le 20 janvier 1961, J.F. Kennedy accède officiellement à la présidence des États-Unis. Dès la première semaine suivant son entrée en fonction, il demande une évaluation approfondie de la politique au Congo. Dans son livre *JFK. Ordeal in Africa* (Oxford UP, 1983), Richard D. Mahoney analyse cette première confrontation de Kennedy au problème du Congo. « The new President found himself under pressure from all sides regarding Lumumba » (p. 63). Le président reçoit une lettre de Nkrumah, datée du 25 janvier, qui demande la libération de Lumumba. Il reçoit cependant aussi, selon l'auteur, une lettre du roi Baudouin, qui l'avertit des risques que comporterait une libération de Lumumba. « A letter from King Baudouin also found its way to the President's desk. Baudouin warned Kennedy that Lumumba's release would mean a communist takeover in the Congo. » (63-4). L'auteur renvoie à une note de Dean Rusk datée du 3 février et destinée au président, note à laquelle a été

([55]) PE 6085.

van koning Boudewijn is gehecht. Beide documenten bevinden zich in de Kennedy Papers.

Tot zover Mahoney. Rekening houdend met zijn bronverwijzing en de status van de uitgeverij mag men aannemen dat hij betrouwbaar is. Op grond van dit boek heeft *Knack* in december onder andere de bewering in de wereld gestuurd dat Boudewijn zich tegen de vrijlating van Lumumba zou hebben verzet.

Wat weten wij over deze brief ? In de eerste plaats wat minister Wigny hierover schrijft in zijn memoires ?

[Uittreksel uit Wigny, Mémoires du Congo, blz. 676, 680-2]

< LUNDI 30 JANVIER 1961

Conseil des Ministres des Six.

C'est la première fois que je préside. Rien d'essentiel au point de vue politique.

J'ai demandé à Burden de partir aux États-Unis pour influencer l'Administration Américaine qui précisément reconsidère sa politique congolaise. Je fais préparer une « lettre royale » par Rothschild.

Lettres pareilles pour les autres Chefs d'État>

<JEUDI 2 FEVRIER 1961

10 heures

Visite au Roi à Laeken, avec Burden et Harold.

Est-ce le commencement de la vendange dans l'amère vigne congolaise ? Ce serait trop beau. Et cependant …

Le 31 janvier nous avons reçu de Dupret, par télégramme, le texte de la lettre de Kasavubu proposant la reprise des relations.

[…] ([56]).

Aujourd'hui Burden part aux États-Unis pour faire comprendre à la nouvelle Administration qu'il est temps de changer…

Je développe mes idées comprises dans un memo que je ferai remettre à Burden à midi, à l'aéroport ([57]). Je lui demande par téléphone de me ménager une entrevue avec Dean Rusk. Ma politique me vaut bien cette récompense à la veille des élections… Bill me dit : « Vous avez été très courageux ».

Le Roi comprend. Il admet, après le départ de Burden, que nous ne pouvons agir militairement sans les américains, ni pousser à l'indépendance du Katanga >

Wigny vraagt op 30 januari aan de Amerikaanse ambassadeur Burden om in Washington druk uit te oefenen op de Amerikaanse regering. Om hem daarbij te helpen geeft hij opdracht aan Rothschild om een ontwerp van brief te schrijven, die de koning aan Kennedy moet richten. Over de inhoud preciseert hij evenwel niets. Een gelijkaardige brief is eveneens te sturen aan de bondgenoten. De brief die koning Boudewijn aan president Kennedy zal schrijven is dus een initiatief van Buitenlandse Zaken. Minister Wigny wil het prestige van de Koning gebruiken om invloed uit te oefenen op de nieuwe Amerikaanse president.

([56]) Volgt de tekst van de brief van Kasa Vubu aan koning Boudewijn.

([57]) Memo aanwezig in de supplementen van Wigny. Aan dit memo is de brief van de Koning gehecht. Cf. *infra*.

Voilà pour ce qui est de Mahoney. Compte tenu de ses sources et du statut de sa maison d'édition, on peut en déduire qu'il est digne de confiance. C'est sur la base de ce livre que le magazine *Knack* a, en décembre, affirmé notamment que Baudouin se serait opposé à la libération de Lumumba.

Que savons-nous de cette lettre ? En premier lieu, ce que le ministre Wigny a écrit à ce propos dans ses mémoires.

[Extrait de Wigny, Mémoires du Congo, p. 676, 680-2]

Le 30 janvier, Wigny demande à l'Ambassadeur américain Burden d'exercer des pressions sur le gouvernement de Washington. Afin de l'y aider, il charge Rothschild de rédiger un projet de lettre que le Roi enverrait à Kennedy. Il ne donne toutefois aucune précision au sujet du contenu de cette lettre. Une lettre similaire devra également être envoyée aux alliés. La lettre que le roi Baudouin écrira au président Kennedy est donc le fruit d'une initiative des Affaires étrangères. Le ministre Wigny entend utiliser le prestige du Roi pour exercer une influence sur le nouveau président américain.

([56]) S'ensuit le texte de la lettre de Kasa Vubu adressée au Roi Baudouin.

([57]) Ce mémo figure dans les suppléments de Wigny. À ce mémo est annexé la lettre du Roi. Cf. *infra*.

Op 2 februari worden de ministers Wigny en d'Aspremont samen met de Amerikaanse ambassadeur Burden door de Koning ontvangen. Zeer waarschijnlijk neemt Burden, die op het punt staat af te reizen naar Washington voor overleg met zijn regering, de brief voor Kennedy in ontvangst. Het onderhoud duurt amper 20 minuten. Wigny is optimistisch, nu Kasa Vubu het herstel van de diplomatieke betrekkingen heeft aangekondigd.

In het Archief van het Koninklijk Paleis is er een farde met als opschrift « Messages du Roi au Président Kennedy et au Président de Gaulle », maar daarin ontbreekt de brief van Boudewijn aan Kennedy evenals die aan De Gaulle ([58]). Wel zijn er de antwoorden van de Duitse president Lübke (28 februari) en de Nederlandse koningin Juliana (3 maart) op een boodschap van 6 februari, maar die evenmin aanwezig is.

Het ontwerp van de brief aan Kennedy vinden we in de papieren Wigny.

Document 26

[Ontwerp van brief van koning Boudewijn aan president Kennedy, 2 februari 1961; PW ([59])]

~~Projet de~~ lettre au Président des Etats-Unis d'Amérique

<Monsieur le Président — Il y a quelques jours, au moment où vous preniez possession de vos éminentes fonctions, j'ai eu l'occasion de vous faire part de ma sympathie et de mes vœux. Je voudrais aujourd'hui vous adresser un message plus personnel et vous dire cordialement et chaleureusement combien grands sont les espoirs que mon pays, l'Europe et tous les hommes attachés à la liberté ont mis en votre action. Je désire également vous dire combien j'ai été frappé à la lecture de votre discours inaugural, discours si digne des grandes traditions de la démocratie américaine.

Suivant l'esprit même de votre discours, je n'hésite pas à en prendre prétexte pour vous entretenir de la situation au Congo où ~~l'action abusive de la RAU, alliée au Communisme soviétique, me paraît menacer gravement~~ l'influence de la morale occidentale dont 75 années de présence belge avaient permis de jeter les fondements, est gravement menacée.

En abandonnant la souveraineté du Congo, la Belgique avait laissé à ce pays une armature politique et administrative, des cadres économiques et sociaux, des capitaux et des engagements d'appui financier qui devaient lui permettre de poursuivre son développement sous la direction de ses dirigeants nationaux dans le sens de ce que votre pays et le mien estiment être la Civilisation.

La révolte inopinée des troupes africaines a engagé ce malheureux pays dans une suite de désastres. L'intervention de l'ONU, après le retrait des troupes belges, n'a permis ni le rétablissement de la paix, ni la protection des biens et des personnes. Les désordres, un moment interrompus par l'intervention immédiate de nos soldats en juillet dernier, ont repris aussitôt que certains leaders extrémistes formés à Prague et dans d'autres écoles communistes ont pu prendre le pouvoir dans la Province Orientale et dans celle du Kivu.

([58]) Wel zijn er enkele stukken die bevestigen dat er inderdaad een boodschap aan Kennedy en De Gaulle is bezorgd; namelijk de brief van ambassadeur Jaspar aan Lefébure, 13/2 (heeft op 9/2 boodschap van de koning aan de Gaulle overhandigd, antwoord op komst), een brief van het protocol van BuZa die het antwoord van Kennedy aankondigt (22/2).

([59]) In handschrift in de bovenmarge < *Lettre du Roi* > en — in een ander handschrift — <*Annexe 2 au 2/2/61*>.

Le 2 février, le Roi reçoit les ministres Wigny et d'Aspremont ainsi que l'ambassadeur américain Burden. Il est très probable que Burden, qui est sur le point de rentrer à Washington pour se concerter avec son gouvernement, se charge de transmettre la lettre destinée à Kennedy. L'entretien dure à peine vingt minutes. Wigny est optimiste, dès lors que Kasa Vubu a annoncé le rétablissement des relations diplomatiques.

Les Archives du Palais royal contiennent une farde intitulée « Messages du Roi au Président Kennedy et au Président de Gaulle », mais la lettre de Baudouin à Kennedy ne s'y trouve pas, pas plus que celle à de Gaulle ([58]). On y trouve en revanche les réponses du président allemand Lübke (28 février) et de la reine Juliana des Pays-Bas (3 mars) à un message du 6 février, qui ne s'y trouve pas non plus.

Le projet de la lettre à Kennedy se trouve dans les documents de Wigny.

Document 26

[Projet de lettre du roi Baudouin au président Kennedy, 2 février 1961; DW ([59])]

([58]) Quelques pièces confirment qu'un message a en effet été transmis à Kennedy et à de Gaulle, notamment la lettre de l'ambassadeur Jaspar à Lefébure, datée du 13 février (ai remis, le 9 février, le message du Roi à de Gaulle, réponse imminente) et une lettre du service du protocole des Affaires étrangères qui annonce la réponse de Kennedy (22 février).

([59]) À la main dans la marge supérieure < Lettre du Roi > et — dans une autre écriture — Annexe 2 au 2/2/61>.

Et depuis lors, en l'absence de troupes nationales organisées pour y faire face et malgré la présence des détachements de l'ONU, la violence et la terreur s'étendent progressivement sur le reste du pays. La population blanche a été victime de nombreux sévices, mais la popuation indigène a souffert bien davantage de violences et de cruautés indicibles et des conséquences d'une anarchie ~~qui ne se généralise que trop~~ généralisée.

Je crains que si ~~la Providence en décidait ainsi~~ l'évolution actuelle se poursuit, l'entièreté de l'Afrique noire ~~risquerait~~, non seulement ~~d'~~échapper à toute influence occidentale mais ~~également de~~ s'engager dans le camp communiste. Tel est le péril, tragique et imminent, que je ressens l'impérieux devoir, Monsieur le Président, de vous signaler.

A l'heure actuelle, un redressement reste encore possible: il suffirait, j'en suis convaincu, ~~de mettre des forces limitées à la disposition du~~ que le Gouvernement incontestablement légitime du Président Kasavubu, s'affirme politiquement et dispose de forces [… ?] limitées pour permettre ~~à celui-ci~~ au Président de la République de restaurer la paix et l'ordre dans son pays, sous son autorité, et pour ramener le Congo dans le concert des Nations aprises de liberté et d'idéal démocratique. Une telle action, dans le contexte international du moment, dépasse certainement les responsabilités de la Belgique et les limites de ce qu'elle peut assumer.

Ce ne sont plus ses intérêts économiques ou politiques nationaux qui sont en jeu mais je crois ceux du monde libre tout entier. Consciente de ses responsabilités morales en Afrique Centrale et confiante dans les volontés de la Providence, la Belgique est prête maintenant comme hier à faire les efforts nécessaires pour défendre au Congo la cause de la civilisation occidentale, cause à laquelle, en dépit des obstacles, des incompréhensions, des calomnies même, elle reste inflexiblement fidèle. Mais le moment est venu, pour elle, de pouvoir compter sur l'aide de ses alliés occidentaux, au premier desquels elle place les Etats-Unis d'Amérique.

Je suis persuadé, Monsieur le Président, que la situation dans la République du Congo, saura retenir toute votre attention et que les tragiques dangers de son aggravation vous convaincront de la nécessité d'une action rapide de la part du monde libre. C'est dans cette perspective que je vous invite instamment à vouloir bien rechercher d'urgence avec mon Gouvernement, les modalités d'une action concertée qui puisse encore sauver, en Afrique Centrale, la paix, la liberté, et la démocratie.>

In de Kennedy Papers bevindt zich een memorandum van Dean Rusk voor de president met daaraan gehecht de Engelse vertaling van de brief van Boudewijn ([60]). Die Engelse versie strookt echter niet met het ontwerp dat we kennen. Bovendien is precies het centrale gedeelte weggevallen.

Document 27

Brief van koning Boudewijn aan president Kennedy, 2 februari 1961; Kennedy Papers

Dans les documents de Kennedy se trouve un mémorandum de Dean Rusk destiné au président, accompagné de la traduction anglaise de la lettre de Baudouin ([60]). Cette version anglaise ne correspond toutefois pas au projet que nous connaissons. C'est en outre précisément la partie centrale qui a disparu.

Document 27

Lettre du Roi Baudouin au president Kennedy, 2 févirer 1961; Kennedy Papers

< Mr. President — Several days ago, on the occasion of your inauguration, I had the pleasure of expressing to you my friendship and best wishes. Today I should like to tell you of the great hope that my country and all men devoted to freedom repose in your administration.

Among the grave present-day problems threatening to disturb the peace of the world, the Congo is unquestionably one of the most important.

The situation there is deteriorating so rapidly that I consider it my duty to point out to you the danger that threatens not only Africa, but the entire Western world.

May I recall, Mr. President, that when it relinquished its sovereignty over the Congo, Belgium left there a political and administrative organization, economic and social structures, capital, and commitments for financial assistance designed to enable the former colony to pursue its development in complete independence.

([60]) Met dank aan M. Reynebeau die ons deze documenten ter beschikking stelde.

([60]) Nous remercions M. Reynebeau, qui a mis ces documents à notre disposition.

The unexpected revolt of the Negro troops in the early days of independence unfortunately plunged that country into a series of disasters. The disturbances, only momentarily suspended, recommenced when African nationalist extremists gained more influence. Despite the presence of UN detachments, violence and terror, which do not spare the white population and even less the native population, are progressively spreading through the entire country.

In all parts of the country, tribal chiefs and the social élite of the tribes are being massacres in order to turn the rest of the population into a leaderless mass without the power to resist. Central Africa is thus in danger of becoming the focus of all anti-Western elements, a prelude to the establishment of a Communist régime.

I beg you, Mr. President, to give this desperate situation priority and to seek, together with my Government and those of the allied countries, some measure to promote the return of peace to central Africa.

*Please accept, Mr. President, the assurance of my highest esteem — (signed) Baudouin >**

In deze brief richt Boudewijn een oproep tot de VS om in overleg met de westerse bondgenoten te handelen. Er komt geen vraag betreffende Lumumba in voor.

Wij gaan hier niet verder in op de Amerikaanse politiek, meer bepaald op het plan-Cleveland dat tot grote verrassing van Wigny wordt opgesteld op 2 februari vooraleer Burden het State Department heeft ingelicht en vooraleer de brief van Boudewijn Kennedy heeft bereikt (zie de vierde fase, blz. 32-33). Maar we concluderen dat de brief van Boudewijn aan Kennedy tot stand is gekomen volgens de geldende regels, dat wil zeggen op vraag van en onder verantwoordelijkheid van de regering.

Dezelfde conclusie dringt zich op voor de brieven aan de andere staatshoofden. We geven ter informatie nog het antwoord van De Gaulle, dat we kennen uit de mémoires van Wigny.

[Uittreksel uit P. Wigny, Mémoires du Congo, blz. 709-10]

Dans cette lettre, Baudouin lance un appel aux États-Unis pour qu'ils agissent en concertation avec les alliés occidentaux. Il n'y figure pas de question concernant Lumumba.

Nous n'analyserons, en l'occurrence, pas plus avant la politique américaine, ni, en particulier, le plan Cleveland, qui, à la grande surprise de Wigny, est établi le 2 février, avant que Burden ait informé le département d'État et avant que la lettre de Baudouin soit parvenue à Kennedy (voir la quatrième phase, pp. 32-33). Mais nous concluons que la lettre de Baudouin à Kennedy a été conçue selon les règles en vigueur, c'est-à-dire à la demande et sous la responsabilité du gouvernement.

La même conclusion s'impose en ce qui concerne les lettres des autres chefs d'État. Nous reproduisons également, à titre d'information, la réponse de De Gaulle, que nous connaissons grâce aux mémoires de Wigny.

[Extrait de P. Wigny, Mémoires du Congo, pp. 709-10]

< SAMEDI 18 FEVRIER 1961

(…)

16 h 00 — Bousquet ([61]) vient me remettre à Perwez, la lettre par laquelle le général de Gaulle répond à celle du Roi

« Sire,

Je remercie Votre Majesté d'avoir bien voulu me faire part de ses idées et de ses inquiétudes au sujet de l'évolution de la situation au Congo.

Les événements les plus récents achèvent de montrer combien ces inquiétudes sont fondées. Dès le début de la crise congolaise je les ai partagées. Je souhaitais que les pays occidentaux les plus directement intéressés adoptent une politique concertée en vue de faire face aux graves difficultés qui allaient se multiplier et, comme le gouvernement de Votre Majesté en a été, alors, avisé, j'ai tâché d'obtenir que les États-Unis et la Grande-Bretagne s'y décident eux aussi.

Notre effort n'a pas abouti. On a, au contraire, entrepris une vaste opération menée sous l'égide des Nations-Unies, laquelle, du fait de la situation locale, des conditions dans lesquelles elle a été réalisée, et par dessus tout de la nature et de la composition de cette Organisation, ne pouvait conduire qu'à aggraver le désordre sans aucunement asseoir l'autorité du gouvernement légal et empêcher la dislocation. Il est bien clair, en particulier, que les contingents envoyés au Congo par certains États afro-asiatiques utilisés par Moscou, ont transporté sur le terrain le parti pris de leurs gouvernements.

([61]) Franse ambassadeur.

([61]) L'ambassadeur de France.

C'est pourquoi les plans qui ont été récemment encore échafaudés, et dont d'ailleurs la réalisation paraît désormais plus que douteuse, en vue de renforcer le rôle des Nations-Unies au Congo et de substituer entièrement celles-ci aux autorités locales, ont appelé de la part de la France les plus extrêmes réserves.

Je demeure convaincu que c'est seulement par une action conjuguée des gouvernements occidentaux directements intéressés à l'Afrique et avec l'appui des États africains qui voudraient se joindre à eux, qu'un remède pourrait être apporté à la situation au Congo.

Je prie Votre Majeste d'agréer les assurances de ma très haute considération. C. De Gaulle >

13. **Pilaet en het Paleis**

In de loop van hun onderzoek hebben de experts voor het eerst de schijnwerper gericht op de rol van de gewezen verzetsstrijder en liberale partijman Edouard Pilaet in de Congo-crisis, meer bepaald in de loop van september en oktober 1960 wanneer hij op vraag van majoor Loos aansluiting zoekt bij kolonel Marlière in Leopoldstad voor een gewelddadige actie tegen Lumumba (zie rapport over de tweede fase, blz. 50-53).

Naar aanleiding van het eerste rapport van de experts werd in de pers gewag gemaakt van de contacten tussen het Paleis en Pilaet op basis van een drietal brieven van generaal Dinjeart uit het privé-archief van Pilaet ([62]). De link werd gelegd tussen de « covert actions » van Pilaet en de Koning ([63]).

De experts hebben de relatie tussen Pilaet en het Paleis uitgespit. Wat kan daarover worden gezegd ?

Zoals elders reeds werd aangegeven werkt Pilaet onder leiding van Laude, zijn gewezen commandant in het verzet. Het is Laude die de verdere distributie van Pilaets rapporten voor zijn rekening neemt. In de rapporten van Pilaet kan een onderscheid worden gemaakt tussen « inlichtingsrapporten » en « missierapporten ». Om voor de hand liggende redenen krijgen de eerste een ruimere verspreiding dan de tweede die in principe enkel bestemd zijn voor de opdrachtgever.

Voor zover wij kunnen nagaan verblijft Pilaet in 1960-61 gedurende vier langere perioden in Congo. Dat is het geval in mei-juni 1960, september-oktober 1960, januari-maart 1961, juni-juli 1961. Hij reist naar Congo in opdracht van de Antwerpse diamantindustrie, en redigeert in dit verband zijn zendingsrapporten. Van zijn verblijf maakt hij meestal gebruik om inlichtingen te verzamelen « over de toestand in Congo ». Daarmee stoffeert hij zijn inlichtingsrapporten die door Laude aan een ruimere groep van geïnteresseerden worden bezorgd.

([62]) Het betreft de brieven van generaal Norbert Dinjeart aan Laude van 5 augustus 1960, 20 juni 1961 en 20 maart 1962. Laude heeft ze overgemaakt aan Pilaet blijkens een aantekening op de eerste twee brieven. Met dank aan Georges Timmerman voor de fotokopieën van deze stukken.

([63]) « Hof werd geïnformeerd over « *covert actions* » tegen Lumumba », *De Morgen*, 29/6/01.

13. **Pilaet et le Palais**

Au cours de leur enquête, les experts ont pour la première fois mis en lumière le rôle joué par Edouard Pilaet, ancien résistant et membre du parti libéral, dans la crise congolaise, plus particulièrement dans le courant des mois de septembre et d'octobre 1960 lorsqu'à la demande du major Loos, il cherche à approcher le colonel Marlière à Léopoldville en vue de mener une action violente contre Lumumba (voir rapport sur la deuxième phase, pp. 50-53).

Lors de la publication du premier rapport des experts, la presse, se basant sur trois lettres du général Dinjaert provenant des archives privées de Pilaet ([62]), a fait mention de contacts entre le Palais et Pilaet. Le lien a été établi entre les « *covert actions* » de Pilaet et le Roi ([63]).

Les experts ont analysé minutieusement la relation entre Pilaet et le Palais. Que peut-on en dire ?

Ainsi qu'il a été indiqué par ailleurs, Pilaet travaille sous la direction de Laude, son ancien commandant dans la résistance. C'est Laude qui se charge de la distribution des rapports de Pilaet. Dans les rapports de Pilaet, une distinction peut être faite entre les « rapports de renseignements » et les « rapports de mission ». Pour des raisons évidentes, les premiers font l'objet d'une diffusion plus large que les seconds, qui ne sont, en principe, destinés qu'aux personnes qui lui ont confié les missions.

Pour autant que nous puissions le vérifier, Pilaet séjourne, au Congo, en 1960-61 pendant quatre périodes plus longues. C'est le cas de mai à juin 1960, de septembre à octobre 1960, de janvier à mars 1961 et de juin à juillet 1961. Il se rend au Congo à la demande de l'industrie diamantaire anversoise et rédige à cette occasion ses rapports de mission. Son séjour lui permet surtout de collecter des informations « sur la situation au Congo ». Il se sert de ces informations pour étoffer ses rapports informatifs que Laude transmet à un groupe plus large d'intéressés.

([62]) Il s'agit des lettres envoyées par le général Norbert Dinjaert à Laude les 5 août 1960, 20 juin 1961 et 20 mars 1962. Il ressort d'une annotation apportée sur les deux premières lettres que Laude les a transmises à Pilaet. Nous remercions Georges Timmerman d'avoir transmis les photocopies desdits documents.

([63]) « Hof werd geïnformeerd over « covert *actions » tegen Lumumba »*, *De Morgen*, 29/6/01.

Op het Archief van het Koninklijk Paleis, meer bepaald in het fonds van het Militair Huis, bevinden zich diverse inlichtingsrapporten van Pilaet. Er is evenwel geen enkel spoor van een rechtstreeks contact tussen Pilaet en het Paleis. Dat contact verloopt, zoals intussen duidelijk zal zijn, via Norbert Laude. Het is Laude die de rapporten van Pilaet bezorgt aan generaal Raymond Dinjeart, hoofd van het Militair Huis van de koning. Voor zover wij dat konden nagaan doet Laude dat een eerste maal op 13 juni 1960, ongevraagd. Aangezien Dinjeart zijn belangstelling laat blijken voor deze rapporten, blijft Laude ze opsturen, tot in 1962. Bezorgt generaal Dinjeart de rapporten van Pilaet aan de koning ? In de regel niet, zo denken wij. Uitzonderlijk wel, zoals we nog zullen aangeven.

Document 28

Brief van Norbert Laude aan generaal Dinjeart, 13 juni 1960; AKP-MH]

Dans les archives du Palais royal, et plus précisément dans le fonds de la Maison militaire, se trouvent divers rapports informatifs de Pilaet. Il n'y a cependant aucune trace d'un contact direct entre Pilaet et le Palais. Ce contact passe, comme cela apparaîtra clairement par la suite, par Norbert Laude. C'est ce dernier qui transmet les rapports de Pilaet au général Raymond Dinjeart, chef de la Maison militaire du Roi. Pour autant que nous ayons pu le vérifier, Laude transmet pour la première fois un rapport le 13 juin 1960, et ce, de sa propre initiative. Étant donné que Dinjeart montre son intérêt pour ces rapports, Laude continue à les envoyer jusqu'en 1962. Le général Dinjeart transmet-il les rapports de Pilaet au Roi? Nous pensons qu'il faut, en règle générale, répondre à cette question par la négative, mais que le général Dinjeart transmet exceptionnellement certains rapports, comme nous l'indiquerons ultérieurement.

Document 28

Lettre de Norbert Laude au général Dinjeart, 13 juin 1960; APR-MM]

< Mon Général — Je crois de mon devoir de vous communiquer une note émanant de Mr Pilate qui fut commandant des troupes de l'interieur de la province d'Anvers, au cours de la Résistance.

Je connais l'intéressé: très sérieux et j'ai pu contrôler à plusieurs reprises l'exactitude des ses renseignements.

Depuis quinze ans, je suis rapporteur de la Force Publique au Conseil Colonial et au Conseil de Législation. J'ai appartenu à la FP et j'ai maintenu des contacts personnels avec les officiers, sous-officiers et gradés au cours des missions effectuées au Congo tous les deux ans depuis 1945.

Lors de mon dernier séjour, en mars et avril dernier, j'ai pu me rendre compte de la perte d'autorité du Commandant en Chef dont j'étais grand admirateur.

La mesure d'enlever tout insigne national, trois mois avant la date de l'indépendance sur le matériel FP fut sévèrement jugé.

J'ai prolongé mon séjour à Stanleyville pour attendre le passage du Général et lui faire part de mon inquiétude au sujet du séjour prolongé et de l'esprit de la garnison de Matadi, travaillée par l'Abako. J'ai proposé un transfert de la garnison. L'optimisme dont témoignait le Général, sa volonté d'une action personnelle, son peu d'attention pour les avis de ses collaborateurs m'ont surpris.

J'ai communiqué l'original de la note de M. Pilate à Mr. le ministre de Schrijver par l'intermédiaire de son conseiller militaire.

*Je vous prie de vouloir agréer, mon Général, l'expression de ma considération la plus distinguée — (s) Lt. Col. h. Norbert Laude >**

Welke rapporten van Pilaet zijn aanwezig in het Archief van het Koninklijk Paleis?

Voor de periode mei-juni 1960

Op 13 juni 1960 stuurt Laude dus voor de eerste maal een nota van Pilaet naar Dinjeart. Het blijft voorlopig bij die ene nota. In het archief van Dinjeart vindt men echter rapporten van Pilaet van 20 mei tot 9 juni. Die heeft Laude pas opgestuurd na het uitbreken van de crisis in Congo om aan te tonen dat niet alle waarschuwingen ontbraken. Het is zonder twijfel op deze zending dat Dinjeart op 5 augustus antwoordt met een briefje aan

Quels rapports de Pilaet trouve-t-on dans les archives du Palais royal ?

Pour la période de mai à juin 1960

Le 13 juin 1960, Laude envoie donc pour la première fois une note de Pilaet à Dinjeart. Il n'y en aura provisoirement pas d'autre. Dans les archives de Dinjeart, on retrouve pourtant des rapports de Pilaet du 20 mai au 9 juin. Laude ne les a envoyés qu'après l'éclatement de la crise au Congo pour montrer que les mises en garde n'avaient pas manqué. C'est sans aucun doute à cet envoi que Dinjeart répond le 5 août par une lettre à

Laude : « J'ai l'honneur de vous accuser réception du très intéressant dossier que vous avez eu l'amabilité de me transmettre. Malheureusement les événements ont donné raison à votre informateur à un dégré surprenant. Il sera vain de prétendre qu'on n'avait pas été alerté. En tout cas, Mr Pilaet mérite de solides compliments pour sa perspicacité et son objectivité. Je comprend que vous le teniez en haute estime ». Laude heeft dat briefje overgemaakt aan Pilaet. Diens ego zal erdoor zijn gegroeid. Op 10 augustus meldt hij zich aan bij de Staatsveiligheid in verband met een reis naar Kivu en vertelt er zijdelings dat hij in het bezit is van informatie over subversieve actie in Congo en dat « *habituellement ces renseignements étaient passés au Colonel Dinjeart* ». Het is typisch voor Pilaet die een babbelaar en een ijdeltuit is. De Staatsveiligheid stuurt hem wandelen.

Voor de periode september-oktober 1960

Voor de periode waarin Pilaet ingeschakeld wordt in actie 58316 en zijn megalomane inlichtingen- en actiedienst voor Congo plant, bevat het Archief van het Koninklijk Paleis, kabinetschef, militair huis en grootmaarschalk, geen enkel rapport. Wij durven met quasi zekerheid te zeggen dat Laude de rapporten uit die periode ook nooit aan het Paleis heeft bezorgd, om de eenvoudige reden dat het niet ging om inlichtingsrapporten maar om zendingsrapporten. Die waren alleen bestemd voor zijn opdrachtgever (Forminière en Loos).

Voor de periode einde januari-maart 1961

Voor deze periode zijn er opnieuw een reeks rapporten — ditmaal getekend Richard — aanwezig in het Archief van het Koninklijk Paleis. Sommige bevinden zich in de papieren van het Militair Huis (nr 10 van 28 februari, 2 maart, nr 14 van 15 maart 1961), maar we vinden er ook twee in de papieren van de kabinetschef (nr 5 van 7 februari en nr 6). Dinjeart heeft ze overhandigd aan Lefébure.

Ook de eerste rapporten van de reeks heeft Dinjeart gekregen. Maar ze zijn niet meer aanwezig omdat hij ze overgemaakt heeft aan de koning …

Document 29

[Nota van het Militair Huis aan koning Boudewijn, 6 februari 1961; AKP-MH]

Laude : « J'ai l'honneur de vous accuser réception du très intéressant dossier que vous avez eu l'amabilité de me transmettre. Malheureusement les événements ont donné raison à votre informateur à un degré surprenant. Il sera vain de prétendre qu'on n'avait pas été alerté. En tout cas, Mr Pilaet mérite de solides compliments pour sa perspicacité et son objectivité. Je comprend que vous le teniez en haute estime ». Laude a transmis cette lettre à Pilaet, ce qui a sûrement renforcé son ego. Le 10 août, il se présente à la Sûreté de l'État à propos d'un voyage au Kivu et il signale incidemment qu'il est en possession d'informations concernant une action subversive au Congo et qu' « habituellement ces renseignements étaient passés au Colonel Dinjeart ». Ce comportement est typique de Pilaet , qui est un bavard et un vaniteux. La sûreté de l'État l'envoie promener.

Pour la période de septembre à octobre 1960

Pour la période pendant laquelle Pilaet participe à l'action 58316 et nourrit son projet mégalomaniaque de créer un service d'information et d'action pour le Congo, les Archives du Palais royal, du chef de cabinet, de la Maison militaire et du Grand Maréchal ne contiennent aucun rapport. Nous osons affirmer avec une quasi-certitude que Laude n'a jamais transmis les rapports relatifs à cette période au Palais, pour la bonne et simple raison qu'il ne s'agissait pas de rapports informatifs, mais de rapports de mission qui étaient destinés uniquement à ceux dont il tenait son ordre de mission (Forminière et Loos).

Pour la période de fin janvier à mars 1961

Pour cette période, les Archives du Palais royal contiennent de nouveau une série de rapports — signés Richard cette fois. Certains se trouvent dans les documents de la Maison militaire (n° 10 du 28 février; n° 14 du 15 mars 1961), mais il y en a aussi deux dans les documents du chef de cabinet (n° 5 du 7 février et n° 6). Dinjeart les a remis à Lefébure.

Dinjeart a aussi reçu les premiers rapports de la série, mais ils ne figurent plus dans ses documents parce qu'il les a transmis au Roi …

Document 29

[Note de la Maison militaire au roi Baudouin, 6 février 1961; APR-MM)

< Note au Roi

Je fais tenir au Roi les rapports de monsieur PILATE qui est en contact direct avec les dirigeants de Léo et du Kasaï.

Ces documents me sont remis par Mr Laude. Ce dernier affirme : « des vérifications et recoupements exercés sur les renseignements envoyés précédemment garantissent leur exactitude. Les commentaires sont évidemment ds réactions personnelles ».

Annexes :

— Déclaration commune des gouvernements de la République du Congo (Léopoldville), de l'État du Katanga et de l'État autonome du Sud Kasaï.

— Rapport sur la situation générale.

— Rapport N° 3 sur la situation générale

— Rapport N° 4 sur la situation générale.

Le Lieutenant Général Dinjeart

*Chef de la Maison Militaire du Roi (s) D >**

In de nota's van Dinjeart aan de Koning vinden we geen andere vermeldingen van rapporten van Pilaet. Uit de bewoordigen van zijn nota van 6 februari 1961 kan men bovendien afleiden dat de generaal niet eerder melding maakte van Pilaet. Wij besluiten dan ook dat dit de enige rapporten zijn die werden bezorgd aan de Koning.

Voor de periode juni-juli 1961

Voor deze periode vinden we de inlichtingsrapporten nrs 2 tot 11 (64) en de zendingsrapporten nrs 3 en 8.

Op 20 juni 1961 meldt Dinjeart aan Laude ontvangst van de rapporten Pilaet. Deze ontvangstmelding heeft op zich weinig of geen belang, ware het niet dat Laude het briefje opnieuw heeft teruggestuurd naar Pilaet die een aantekening heeft aangebracht; « [Il?] s'agit du rapport complet [sur?] les actes et rétro-actes [de?] l'affaire Lumumba, et [tout?] ce qui a été fait par le chargé de mission E. Pilaet pour empêcher l'attentat et la mise à mort de Lumumba. [Un?] exemplaire pour informations à la Cour et un exemplaire au gouvernement belge (s) AL (65) ».

Wat heeft dit te betekenen? Weinig of niets. De ontvangstmelding kan enkel slaan op de eerste rapporten van juni (nrs 1 tot en met 3, eventueel ook 4). Welnu, geen van deze rapporten bevat iets over Lumumba (66). Bovendien blijkt uit vergelijking met een gelijkaardige ontvangstmelding van 20 maart 1962, waarop Pilaet eveneens een aantekening heeft aangebracht, dat beide aantekeningen gelijktijdig zijn aangebracht en waarschijnlijk veel later. Mogelijk in 1967 toen hij bij de Algerijnse president Boumédienne tussenkwam ten voordele van Moïse Tshombe, die met uitlevering aan Congo werd bedreigd. Hij denonceerde toen Mobutu als de aanstichter voor de moord op Lumumba en overhandigde toen kopieën van Laudes brieven aan de tussenpersoon. Op deze nietszeggende brieven bracht hij —

(64) Nrs 1 (?)en 5 ontbreken.

(65) Wat staat voor Alex Lapite, een van de codenamen van Pilaet.

(66) Wij zijn niet zeker of rapport nr 1 aanwezig is. Het eerste rapport dateert van 2 juni en draagt geen nummer. Misschien is dit rapport nr 1.

Nous ne trouvons, dans les notes de Dinjeart au Roi, aucune autre mention de rapports de Pilaet. Les termes employés dans sa note du 6 février 1961 permettent en outre de déduire que le général n'avait pas mentionné Pilaet antérieurement. Nous en concluons que ces rapports sont les seuls à avoir été transmis au Roi.

Pour la période juin-juillet 1961

Pour cette période, nous trouvons les rapports de renseignement nos 2 à 11 (64) — et les rapports de mission nos 3 et 8.

Le 20 juin 1961, Dinjeart accuse réception à Laude des rapports Pilaet. Cet accusé de réception n'aurait, en soi, guère ou pas d'importance, si Laude n'avait pas renvoyé le billet à Pilaet qui y a apporté une annotation ; « [Il?] s'agit du rapport complet [sur?] les actes et rétroactes [de?] l'affaire Lumumba, et [tout?] ce qui a été fait par le chargé de mission E. Pilaet pour empêcher l'attentat et la mise à mort de Lumumba. [Un?] exemplaire pour informations à la Cour et un exemplaire au gouvernement belge (s) AL (65) ».

Qu'est-ce que cela signifie ? Rien ou pas grand-chose. L'accusé de réception ne peut concerner que les premiers rapports du mois de juin (nos 1 à 3 inclus, peut-être le n° 4 également). Or, aucun de ces rapports ne contient un élément concernant Lumumba (66). Si l'on compare ce document à un accusé de réception similaire du 20 mars 1962, que Pilaet a également annoté, il s'avère en outre que ces deux annotations ont été apportées en même temps et vraisemblablement beaucoup plus tard. Il est possible qu'en 1967, lorsqu'il est intervenu auprès du président algérien Boumédienne en faveur de Moïse Tshombe (qui était mencé d'extradition vers le Congo), il ait dénoncé Mobutu comme étant l'instigateur de l'assassinat de Lumumba et qu'il ait alors remis des copies de lettres de Laude à un intermédiaire.

(64) Les nos 1(?) et 5 manquent.

(65) Initiales de Alex Lapite, un des noms de code de Pilaet.

(66) Nous ne sommes pas sûrs de la présence du rapport n° 1. Le premier rapport date du 2 juin et ne porte pas de numéro. Peut-être est-ce le rapport n° 1.

volgens ons — een aantekening aan die hem een pro-Lumumba (brief van 20 juni 1961) en aan anti-Israëlisch (brief van 20 maart 1962) imago moest geven. Wat Pilaet schrijft is onzin. Hij zou de « aanslag » (welke?) en de terdoodbrenging van Lumumba hebben proberen te verhinderen, terwijl hij er op andere momenten en in andere aantekeningen prat op gaat Lumumba te hebben willen doden. Met alle respect, maar Pilaet is een man die niet alleen op het einde van zijn leven, maar waarschijnlijk ook al in 1960 niet al te letterlijk moet worden genomen.

Onze conclusie is duidelijk. Laude bezorgde op eigen initiatief inlichtingen verzameld door Pilaet aan Dinjeart. Nooit heeft Dinjeart — laat staan de koning — een opdracht gegeven aan Laude of aan Pilaet. Hij heeft wel zijn belangstelling getoond voor de inlichtingen die hem werden verstrekt. De aard noch de kwaliteit van deze inlichtingsrapporten verdienen overigens de geheimzinnigheid waarmee ze door Pilaet werden omgeven en die ze, zoals gewoonlijk gebeurt, een schijn van belangrijkheid gaven. Over de « *covert actions* » van Pilaet in september en oktober 1960 werd het Paleis niet ingelicht.

14. **Boudewijn en Leopold III**

In de loop van het onderzoek is wel eens gesuggereerd dat Boudewijn in zijn Congo-politiek onder de invloed zou hebben gestaan van zijn vader Leopold III. Wij hebben dan ook speciale attentie gegeven aan dit punt. Maar wij hebben geen enkele aanwijzing in die richting gevonden. Wel kunnen wij vaststellen dat de koning verschillende keren beroep doet op Raoul Hayoit de Termicourt, een magistraat die ook al raadgever van Leopold III was geweest. Hayoit de Termicourt was in 1961 procureur-generaal bij het Hof van Cassatie. Robert Capelle verschijnt eenmaal op het toneel, namelijk op 9 juli 1960, wanneer de Koning inderhaast uit zijn vakantieoord naar Brussel terugkeert. Die dag ontvangt Boudewijn ook de gewezen secretaris van zijn vader.

Daarentegen is het nuttig erop te wijzen dat zich, precies in de laatste maanden van 1960, als gevolg van het huwelijk van Boudewijn een verkoeling voordoet tussen vader en zoon. Maar het is pas in het begin van 1961 dat Leopold en zijn gezin naar het kasteel van Argenteuil verhuizen.

Il a — selon nous — fait sur ces lettres une annotation qui devait donner de lui l'image d'un lumumbiste (lettre du 20 juin 1961) et d'un anti-israélien (lette du 20 mars 1962). Ce que Pilaet écrit est dénué de sens. Il aurait tenté d'éviter l'« attentat » (lequel ?) et l'exécution de Lumumba, alors qu'à d'autres moments et dans d'autres annotations, il se targue d'avoir voulu tuer Lumumba. Nous estimons, avec tout le respect qui lui est dû, que Pilaet est un homme dont les propos ne doivent pas être trop pris au pied de la lettre, et ce, non seulement à la fin de sa vie, mais sans doute déjà en 1960.

Notre conclusion est claire. Laude a fourni à Dinjaert, de sa propre initiative, des renseignements collectés par Pilaet. Aucune mission n'a été confiée à Laude ou Pilaet par Dinjaert, et encore moins par le Roi. Il a toutefois montré de l'intérêt pour les renseignements qui lui ont été fournis. Ni la nature ni la qualité de ces rapports de renseignements ne justifiaient d'ailleurs le mystère dont Pilaet les entourait et qui, comme c'est le cas habituellement, leur donnait un semblant d'importance. Le Palais n'a pas été informé des « *covert actions* » de Pilaet en septembre et en octobre 1960.

14. **Baudouin et Léopold III**

Au cours de l'enquête, d'aucuns ont suggéré que la politique congolaise de Baudouin aurait été influencée par son père, Léopold III. Nous avons dès lors attaché une attention particulière à cette question, mais nous n'avons découvert aucune indication en ce sens. Nous avons cependant constaté que le Roi avait fait appel, à plusieurs reprises, à un magistrat, Raoul Hayoit de Termicourt, qui était déjà le conseiller de Léopold III. En 1961, Hayoit de Termicourt était procureur général près la Cour de cassation. Il n'est question de Robert Capelle qu'une seule fois, le 9 juillet 1960, lorsque le Roi rentre précipitamment de vacances pour se rendre à Bruxelles. Ce jour-là, Baudouin reçoit également l'ancien secrétaire de son père.

En revanche, il est utile de souligner que le mariage de Baudouin provoque, précisément au cours des derniers mois de l'année 1960, un refroidissement des relations entre le père et le fils. Ce n'est toutefois qu'au début de l'année 1961 que Léopold et sa famille s'installent au château d'Argenteuil.

VII. DE VEILIGHEID VAN DE STAAT EN HAAR ARCHIEF

I. **Inleiding**

Zoals in het rapport over de Union Minière, komen in dit bijkomend verslag vragen aan bod die, om het algemeen evenwicht van het hoofdverslag te bewaren, beter hier kunnen worden uitgediept, en die dat hoofdverslag niet onleesbaar maken maar het aanvullen.

De Veiligheid van de Staat is per definitie een weinig doorzichtige instelling, die in de kwestie van de moord op Patrice Lumumba wel de aandacht van de experts moest trekken, gelet ook op de al dan niet denkbeeldige rollen die men haar traditioneel in die zaak toedicht. De experts hebben de gelegenheid gehad het gesloten archief van die instelling in te kijken en zij kunnen die problematiek thans toelichten.

Een aantal verduidelijkende documenten uit het archiefmateriaal van de Veiligheid van de Staat zijn reeds opgenomen in het definitief verslag van de experts, maar wij stellen dat mysterieus archiefmateriaal hier voor ten behoeve van het grote publiek en wij zullen het exploiteren in het kader van een aantal behandelde onderwerpen.

Hoe zullen wij tewerk gaan ?

Eerst maken wij gebruik van het archiefmateriaal van de Veiligheid van de Staat in het kader van twee voorbeelden die de rijkdom, maar tevens de beperkingen van dat materiaal aantonen. Het betreft twee « affaires » die de verbeelding aan het werk kunnen zetten indien ze niet kritisch worden benaderd.

Vervolgens stellen wij het archief van de Veiligheid van de Staat voor, alsmede de « lonende » archiefstukken die wij hebben gebruikt, met het oog op de transparantie ten aanzien van de parlementscommissie en van het publiek, ook al is het een hele klus om die opsomming te lezen. Wij doen het voor die instellingen opdat duidelijkheid wordt geschapen over het verrichte werk.

Ten slotte, nog steeds in een streven naar transparantie, geven wij in een derde deel de lezer inzage van kopies van twee belangrijke documenten die zijn aangehaald in het corpus van het bijkomend verslag.

Wij wijzen op de bereidwilligheid van de archiefdienst van de Veiligheid van de Staat, die niet alleen steeds oor heeft gehad voor onze vragen, maar er ook vaak op constructieve wijze op heeft vooruitgelopen.

VII. LA SÛRETÉ DE L'ÉTAT ET L'UTILISATION DE SES ARCHIVES

I. **Avertissement**

Comme pour le rapport annexe concernant l'Union Minière, celui-ci aborde des questions que, pour des raisons d'équilibre général du rapport principal, il est plus facile de développer ici; il permet d'illustrer un point particulier du travail des experts.

La Sûreté de l'État est une institution par définition discrète, et qui, dans la question de l'assassinat de Patrice Lumumba, devaient nécessairement attirer l'attention des experts, compte tenu aussi des rôles imaginaires ou non qu'on lui fait traditionnellement jouer dans une certaine l'historiographie. L'opportunité a été donné aux experts d'explorer les archives de la Sûreté de l'État, avec une facilité exceptionnelle dans l'histoire archivistique de notre pays. Les experts ont effectué ce travail, et sont à même d'apporter un éclairage sur les efforts accomplis et les résultats obtenus.

Un certain nombre de documents forcément inédits provenant de la Sûreté de l'État se retrouvent déjà dans le rapport définitif des experts, mais ici, nous allons brièvement présenter ces archives mystérieuses pour le grand public, et les exploiter dans le cadre de deux sujets traités en guise d'exemples, indiquant par là même l'intérêt mais aussi les limites, de ces fonds.

Comment allons-nous procéder ?

Dans un premier temps, nous faisons usage des archives de la Sûreté de l'État dans le cadre de deux exemples. Il s'agit de deux « affaires » qui peuvent faire travailler les imaginations, si la critique n'est pas au rendez-vous.

Dans un deuxième temps, nous présentons les archives de la Sûreté de l'État, et nous livrons les intitulés des fonds d'archives « rentables » que nous avons utilisés, dans un souci de transparence à l'égard de la Commission parlementaire et du public, même si cette énumération est d'une lecture fastidieuse. Nous le faisons pour cette institution afin que la lumière soit faite sur le travail accompli.

Dans un troisième temps, toujours dans un souci de transparence, nous livrons au lecteur deux copies de documents importants cités dans le corps du rapport annexe.

Soulignons ici la disponibilité du service des archives de la Sûreté de l'État qui non seulement a été à l'écoute de nos demandes, mais les a parfois anticipées de manière constructive.

II. **Twee dossiers uit de laden van de Veiligheid van de Staat**

a. *De zaak-Daffe*

Een goede inleiding tot de zaak-Daffe is een document dat, zo het niet aan de historische kritiek wordt onderworpen en, in het licht van andere documenten in een bepaald perspectief en in een bepaalde context wordt geplaatst, de historicus op een dwaalspoor kan brengen. Wij geven hierbij het op deze zaak betrekking hebbende materiaal weer. Het komt integraal uit het archief van de Veiligheid van de Staat. Door onze manier van voorstellen willen wij de mechanismen blootleggen die tot een foutieve interpretatie kunnen leiden. Stapsgewijs zullen wij de kennisneming van een informatie, het zoeken naar de oorsprong, en dus de strekking ervan, volgen. Eens te meer is het er ons hierbij niet zozeer om te doen de problematiek van de moord op Lumumba met nieuwe gegevens te stofferen, maar wel aan te tonen dat een overhaaste analyse van gevoelig bronnenmateriaal met betrekking tot die periode, op het vlak van de interpretatie tot fatale fouten kan leiden. Het eerste wat bij een historisch onderzoek te gebeuren staat, is alle bronnen op een rijtje te zetten. Dat is het enige middel om de kennis van het verleden enigszins geloofwaardig te maken.

Laten we beginnen bij de voorstelling van een document, dat we achteraf becommentariëren.

Document 1

Brief van administrateur-directeur-generaal Ludo Caeymaex, ref. 2e DIR./RED. S.E.494.215., aan kolonel SBH Margot, van *13 september* 1960 (AVS, Pongo, 99).

II. **Deux dossiers extraits des tiroirs de la Sûreté de l'État**

a. *L'Affaire Daffe*

Une bonne introduction à l'affaire Daffe est un document qui, s'il n'est pas soumis à la critique historique et mis en perspective par d'autres documents et un contexte, risque d'induire en erreur l'historien. Nous présentons ici les matériaux relatifs à cette affaire — tous issus des archives de la Sûreté de l'État — de telle manière que les mécanismes conduisant à l'erreur d'interprétation soient déjoués. Nous suivrons pas à pas la prise de connaissance d'une information, la recherche de son origine, et donc de sa portée. Il s'agit moins de nourrir la problématique de l'assassinat de Lumumba, que de montrer qu'une analyse trop rapide de sources sensibles se rapportant à cette époque peut conduire à un piège fatal pour l'interprétation. Débroussailler les sources est toujours le premier exercice à mener dans une enquête historique. C'est le seul moyen de donner un peu de crédibilité à la connaissance du passé.

Commençons par livrer un document, suivi de commentaires.

Document 1

Lettre de l'Administrateur Directeur Général Ludo Caeymaex, réf. 2e DIR./RED. S.E.494.215, au colonel BEM Margot, datée du *13 septembre* 1960 (ASE, Pongo, 99).

<Il m'a été signalé que le sujet congolais PONGO Gilbert, né à Boma ou Kivuda, le 22 avril 1927, séjourne actuellement à Brazzaville où il aurait l'intention de former un groupe de partisans destiné à se livrer à des actes de terrorisme dans l'ex-Congo belge.

Il aurait obtenu du Gouvernement de Brazzaville la promesse d'octroi d'un visa à destination de la république du Congo ex-français en faveur d'un certain DAFFE, Administrateur directeur de la firme OTECO, 95, rue Américaine à Ixelles, qui serait un Colonel aviateur retraité et qui se chargerait de la formation militaire de ces partisans.

Le nommé DAFFE dont question ci-dessous paraît n'être que DAFFE Léopold, né à Andenne, le 27 septembre 1909, demeurant à Schaerbeek, rue d'Artan, 28.

Je vous serais obligé de vouloir bien me communiquer, dans un délai aussi rapproché que possible, les renseignements que vous posséderiez ou pourriez faire recueillir sur DAFFE.>

Dit document wekt meteen de belangstelling van wie het leest : de briefschrijver en de geadresseerde zijn immers twee hooggeplaatste actoren en er is sprake van

Ce document ne peut que susciter l'intérêt du lecteur, puisque l'auteur et le destinataire sont deux acteurs de haut niveau, et qu'il est question d'un soutien à des pro-

het verlenen van steun aan terroristische plannen in Congo, waarbij een directeur van een vennootschap en een gewezen Belgische militair met een hoge rang in het leger betrokken zijn. Een soortgelijk profiel is aantrekkelijk voor wie een beter inzicht wil verwerven in de Belgische pogingen tot destabilisatie die in Congo werden ondernomen. Ten slotte stond de geloofwaardigheid van het document — afkomstig uit het archief van de Veiligheid van de Staat — buiten kijf en wees het op een wil om met geweld in de Congolese zaken te interveniëren.

Net als voor iedere andere bron, is het echter noodzakelijk om het in samenhang met andere documenten te bekijken, en mag men het niet afzonderlijk beschouwen — iets wat uitgerekend de auteurs doen wier beslagenheid inzake historische kritiek veeleer beperkt is.

Eerste vraag : Waar heeft Caeymaex zijn informatie gehaald ?

De informatie is afkomstig van André Lahaye, uit telegram 400 van Dupret van *10 september* 1960, dat gericht was aan Buitenlandse Zaken maar een boodschap bevatte voor Caeymaex. Wij geven hier de integrale tekst weer.

Document 2

Telex van Dupret aan Belext Brussel, Brazza 400, 10 september 1960 (AVS, Pongo, 90-89).

jets terroristes au Congo, auxquels est mêlé un directeur de société et ancien militaire belge haut-gradé, profil séduisant si l'on cherche à mieux connaître les tentatives belges de déstabilisation au Congo. Enfin, puisque le document provient des archives de la Sûreté de l'État, il ne pourrait qu'être crédible, et révélateur d'une volonté d'intervenir avec violence dans les affaires congolaises.

Pourtant, comme pour toute autre source, il est nécessaire de la situer dans son contexte documentaire, et non de l'isoler, spécialité des auteurs dont les compétences en matière de critique historique sont limitées.

Première question : D'où proviennent les informations de Caeymaex ?

Elles proviennent de André Lahaye, dans le télex 400 de Dupret du *10 septembre* 1960, dont nous donnons le texte complet. Ce télex est envoyé aux Affaires étrangères, mais contient un message destiné à Caeymaex.

Document 2

Télex de Dupret à Belext Bruxelles, Brazza 400, 10 septembre 1960 (ASE, Pongo, 90-89).

<J'ai reçu de Lahaye la communication suivante :

Citation. Pour Caeymaex Sûrete. Le nommé Pongo Gilbert est arrivé le 8 septembre venant de Bruxelles. Il s'est presente chez le president Youlou, à qui il a exhibé un projet d'insurrection au Congo, avec formation de partisans dans les environs de Brazza.

Pongo se fait fort avec l aide de techniciens belges de préparer un groupe de partisans, afin de se livrer à des actions de terrorisme dans l'ex-Congo belge. Il déclare avoir l'appui de Daffe, administrateur directeur de la firme otcco 95, rue américaine à Bruxelles, qui serait un colonel aviateur retraite et qui se chargerait de la formation militaire de ces partisans.

[quelques lettres illisibles pxhk]

Une certaine Mme Anciaux, Lucie-Augustine, s'occupant d'import export, firme agimex 83, rue Lakenveld à Bruxelles se chargerait de la partie renseignement de l'organisation. Pongo a demandé deux visas d'entrée pour ces personnes. Le président Youlou a réservé un accueil enthousiaste à Pongo et a prescrit à ses services d'accorder l'aide la plus complète à l'interesse, notamment les deux visas d'entrée. Pongo m'est connu. Mukongo, il fut un des fondateurs du parti démocrate congolais, qui se rallia plus tard au PNP, il fut un des délégués de ce parti à la table ronde politique.

Il revint en avril 1960, comme stagiaire au ministère du commerce extérieur, au début des incidents de juillet, il gagna Eville puis Bruxelles. L'intéressé est particulièrement excité, capable de bonnes choses comme des pires.Il est à craindre qu'il induise le président Youlou dans une aventure regrettable, d'autant plus qu'il ne présente aucune garantie pour le travail qu'il veut entreprendre, des mesures seront prises pour modérer Pongo et le mettre en veilleuse, il nous intéresserait d'avoir des renseignements sur les personnes citées dans le présent message, afin de prevenir discrètement la présidence du conseil. Signé Lahaye. Fin citation.

Dupret

L'interesse s'est également présente chez le consul américain à Brazzaville et lui a demandé une aide en armes et fonds. Le diplomate lui a promis de transmettre sa requête avec avis favorable.

Dupret>

Het lijkt om een ernstige zaak te gaan. Dat de topmensen van de SDRA (Service de Renseignements et d'Action) en van de Veiligheid van de Staat de zaak in handen nemen, is begrijpelijk. Kennelijk werd het plan opgevat om, met de steun van de Amerikanen, in Congo gewelddadige acties te ondernemen. Baseert men zich louter en alleen op die documenten, of op een fragmenten eruit, dan zijn alle — ook de meest gedurfde — interpretaties mogelijk. Zo kan men stellen dat de Belgische autoriteiten hun stilzwijgende steun verleenden, een steun waarnaar men officieus zocht en waarvan de concrete invulling het daglicht niet mag zien, wat een gelegenheid biedt om een grootschalige operatie te controleren waarin zeer voorname tegenstanders van Lumumba worden betrokken, zoals Gilbert Pongo die, apetrots, Lumumba begin december, na diens mislukte ontsnapping, naar Leopoldstad zal terugbrengen.

Maar wat blijkt als men zich de elementaire inspanning getroost om de kwestie te bestuderen op grond van toegankelijke documenten ? Bekijken we eerst het antwoord van Margot op de door Caeymaex gestelde vraag om informatie.

Tweede vraag : Welk antwoord zal Margot geven ?

Kolonel Darville zal zich ermee belasten de informatiegegevens door te sturen waarover het ministerie van Landsverdediging beschikt — JS2/SDRA.

Document 3

Brief van kolonel Darville, ref. SDRA/n^{r} 17785, als « geheim » bestempeld en gericht aan Caeymaex, op datum van 14 oktober 1960 (ASE, Pongo, 117). Bij die brief is een bijlage gevoegd (AVS, Pongo, 116).

L'affaire semble sérieuse. Que les patrons du SDRA (Service de Renseignements et d'Action) et de la Sûreté de l'État prennent les choses en main est compréhensible. Un projet d'actions violentes organisées, avec l'appui des Américains, est manifestement en cours au Congo. Si l'on s'en tient à ces documents, ou à des extraits sélectionnés, toutes les interprétations, même les plus audacieuses, sont possibles, comme, par exemple, un appui tacite des autorités belges, un soutien officieux recherché qui doit se concrétiser dans l'ombre, une occasion pour contrôler une opération de grande envergure où sont engagés des adversaires de Lumumba de premier plan, comme Gilbert Pongo, qui, gonflé d'orgueil, ramènera Lumumba à Léopoldville au début du mois de décembre après son évasion ratée.

Mais qu'en est-il si l'on fait l'effort élémentaire d'approfondir la question à partir de documents accessibles ? Voyons d'abord la réponse de Margot à la demande d'information de Cayemaex.

Deuxième question : Quelle sera la réponse de Margot ?

C'est le colonel Darville qui va se charger d'envoyer les éléments d'informations dont dispose le Ministère de la Défense nationale — JS2/SDRA.

Document 3

Lettre du colonel Darville, réf. SDRA/n° 17785, classifiée « secret » à Caeymaex, datée du 14 octobre 1960 (ASE, Pongo, 117). Cette lettre est accompagnée d'une annexe (ASE, Pongo, 116).

<Monsieur l'Administrateur-Directeur Général — Je vous prie de trouver dans l'annexe ci-jointe, les renseignements en ma possession relatifs à l'objet de votre note 2^{e} Dir./Red. S.E.-494.215 du 13 Sep. 60.>

Wat zegt die bijlage, die over Daffe gaat ? Er staat het volgende in vermeld :

Que dit cette annexe consacrée à Daffe ? :

<NOTE.

OBJET : DAFFE, Léopold,
Né à Andenne, le 27 septembre 1909,
Domicilié à Schaerbeek, rue d'Artan , 28.

DAFFE, Léopold, n'a droit à aucun titre au sein de l'Armée Belge.
Le 13 décembre 1954, il a été condamné, par le Tribunal Correctionnel de BRUXELLES, à une amende de 500 fr x 20, pour s'être attribué le titre d'officier de l'Armée Belge.
L'intéressé se trouvait au Congo Belge avant la guerre 1940-1945.
Une mesure d'expulsion du Congo Belge et du Ruanda Urundi fut prise à son égard le 7 février 1950, sa conduite compromettant la tranquillité publique.
Il fut impliqué dans l'affaire d'effondrement du building en construction à LEOPOLDVILLE (Immeuble FARINHA).

Daffe, qui était l'auteur du cahier spécial des charges, a été inculpé de non observance des règles de l'art de bâtir, d'avoir dressé une « note de calculs » pour le béton, incomplète et à certains points même contradictoire ou incompréhensible.

Le 18 novembre 1953, il fut condamné par défaut, par le Tribunal de 1re Instance de LEOPOLDVILLE, à un an de servitude pénale principale, jugement confirmé par la Cour d'Appel de LEOPOLDVILLE le 23 août 1956.

DAFFE a purgé cette peine à la prison de MONS, du 16 février 1957 au 31 décembre 1957.

Il a prétendu être ingénieur civil – ingénieur des mines et architecte, alors qu'il n'est porteur d'aucun de ces diplômes.

C'est lui qui, étant ivre, a mis le feu au bar « Club du Congo » rue de l'Esplanade, 6, à Bruxelles, le 29 janvier 1953. Incendie qui a coûté la vie à 3 personnes.

Il a été condamné par le Tribunal Correctionnel de Bruxelles, le 22 février 1956, pour homicide involontaire, blessure involontaire, incendie involontaire, à 3 mois de prison et 50 fr x 20 d'amende.

Il est le gérant de la SPRL « Office Technique et Commercial » en abrégé « OTECO » sise à IXELLES, rue Américaine, 95, et lors de sa constitution, soit le 8 juin 1959, à SCHAERBEEK, avenue Eugène Plasky, 17.

Cette firme semble avoir cessé son activité, des derniers temps.

DAFFE reçoit deux nègres, non identifiés à son domicile.

Il se déplace avec eux en voiture conduite intérieure « SAAB » dont la plaque d'immatriculation 6485 U, a été délivrée à « l'Office Technique & Commercial ».

Le 6 septembre 1960, DAFFE a introduit une demande d'autorisation de séjourner au Congo, au Ministère des Affaires Africaines.

SECRET.>

Men ontdekt hier dat Daffe een wel zeer dubieus personage is : hij komt over als een dief, een leugenaar en een snoever. Een en ander relativeert de inhoud van het vorige document.

In de boodschap van Lahaye, werd verwezen naar een vrouw, Lucie Anciaux, agente van de inlichtingendienst van de organisatie. Maar op vraag van Lahaye, die er ook het fijne van wilde weten, was reeds andere informatie voorhanden die dit dossier aanvulde.

Document 4

Het betreft een nota voor de Ie Directie. A/6, ondertekend Larsimont, Afdelingshoofd (Veiligheid van de Staat), en gedateerd op 13 september 1960 (1). Deze nota en de erbij horende bijlagen zullen als basis dienen om een telexbericht op te stellen om Lahaye te informeren en dat verstuurd werd op 13 september om 16 uur (2).

De nota van Larsimont heeft betrekking op Pongo, Daffe et Anciaux. Het eerste deel van de nota is gewijd aan Pongo, en bevat informatie die over hem werd ingewonnen over de periode maart 1955 tot november 1959. Het tweede deel heeft betrekking op zijn verblijven in België; een passage trekt speciaal de aandacht :

On découvre ici le personnage singulier qu'est Daffe, escroc, menteur et vantard, ce qui relativise le contenu du document précédent.

Dans le message de Lahaye, une femme, Lucie Anciaux, agente de renseignement de l'organisation, était citée. Mais d'autres informations complétaient déjà ce dossier, à la demande de Lahaye qui cherchait lui aussi à en savoir plus.

Document 4

Il s'agit d'une note pour la Ire Direction. A/6, signée Larsimont, Chef de Division (Sûreté de l'État), et datée du 13 septembre 1960 (1). Cette note et ses annexes vont servir de base à un télex destiné à informer Lahaye, et daté aussi du 13 septembre à 16h (2).

La note de Larsimont concerne Pongo, Daffe et Anciaux. La première partie de la note est consacrée à Pongo avec des informations le concernant de mars 1955 à novembre 1959. La deuxième partie concerne ses séjours en Belgique, avec un passage qui retient l'attention :

(1) AVS, Pongo, doc. 110, en 107 tot 105. De handgeschreven kladjes op basis waarvan de stukken van die nota werden uitgewerkt, worden bewaard onder de referentie AVS, Pongo, 100 tot 93.

(2) AVS, Pongo, 103 tot 101.

(1) ASE, Pongo, 110, et 107 à 105. Les brouillons manuscrits qui ont servi à l'élaboration des pièces de cette note sont conservés sous la référence ASE, Pongo, 100 à 93.

(2) ASE, Pongo, 103 à 101.

<L'intéressé [Pongo] est revenu à nouveau le 4.8.60, ayant été chargé de mission auprès du département des Affaires Africaines. Le 2 septembre 1960 PONGO a été contrôlé à l'aéroport de Zaventem, partant pour Brazzaville via Nizza [Nice]. Lors de son départ il était accompagné de deux agents de police de Bruxelles, d'un parent DRAMA Louis et de DAFFE Léopold, 28, rue d'Artan, qui s'est dit chef de cabinet de TSHOMBE et a déclaré que PONGO tenterait de commettre un attentat sur LUMUMBA.>

De informatie lijkt explosief en, opent, in de vorm waarin zij gesteld is, een aantal nieuwe pistes omtrent de plannen om Lumumba te vermoorden. Maar de enige echt relevante vraag die we hier moeten stellen is : waar komt die informatie vandaan ?

Als men weet wie Daffe is, kan men een aantal bedenkingen maken rond de geloofwaardigheid van zijn uitlatingen die hier in feite zijn weergegeven op basis van een eenvoudig identificatiedocument van de rijkswacht (« *Passages Frontière*s »), dat als bijlage werd toegevoegd en waarvan het nuttig is dat de lezer het zou raadplegen.

Dat document ([3]), van 2 september 1960, is een standaardformulier dat door de rijkswacht van Zaventem wordt opgesteld wanneer een passagier het vliegtuig neemt en het nationale grondgebied verlaat. Over de daarin vermelde informatie valt doorgaans weinig te zeggen, maar het document kan nuttig zijn om iemands verplaatsingen na te trekken. Het formulier vermeldt een rubriek « 9. Opmerkingen » dat hier onze aandacht trekt. Wat staat daarin te lezen ? :

L'information semble explosive et reprise comme tel, ouvre de nouvelles pistes concernant les projets d'assassinats de Lumumba. Mais la vraie question à se poser est : d'où provient cette information ?

Si l'on sait qui est Daffe, on peut se demander quel crédit donner à ses propos, qui sont ici en fait rapportés sur base d'un simple document d'identification de la gendarmerie (« Passages Frontières »), qu'il est utile de consulter en annexe.

Ce document ([3]), qui date du 2 septembre 1960, est un formulaire type établi par la gendarmerie de Zaventem lorsqu'un passager — ici Pongo — s'embarque pour quitter le territoire national. Les informations qu'il donne ne méritent généralement pas de commentaires, mais il peut être utile pour connaître les déplacements d'un personnage. Il contient une rubrique « 9. Remarques » qui retient ici notre attention. Que peut-on y lire ? :

<Neef van KASA VUBU — vergezeld van twee politieagenten van Brussel — en van zijn neef DRAMA Louis, eveneens gehuisvest te Brussel, rue Montoyer, 39 en van de genaamde DAFFE Leopold, 28, rue Artan, kabinetchef van TSHOMBE — die verklaarde dat belanghebbende een aanslag zou trachten te plegen op LUMUMBA.>

Het document is ondertekend door de dienstdoende rijkswachtofficier.

Deze opmerking stemt overeen met de in voormelde nota vervatte informatie, op de mogelijke familieband (?) met Kasa Vubu na.

Elders zou deze informatie als « borrelpraat » bestempeld kunnen worden, want, om een vertrouwelijke mededeling te doen, kiest de « *chef de cabinet* » van Tshombe wel een zeer bijzonder tijdstip en een al even bijzondere gesprekspartner uit. Daffe was iemand die op z'n zachtst gezegd, niet van enige fantasie gespeend was. Men moet weliswaar rekening houden met soort-

Et c'est signé par l'officier de gendarmerie de service.

La traduction française de ce passage correspond à l'information reprise dans la note citée plus haut, sauf le lien de parenté (?) avec Kasavubu : « *Neveu de KASA-VUBU — accompagné de deux agents de police de Bruxelles — et de son neveu DRAMA Louis, également hébergé à Bruxelles, rue Montoyer, 39, et du nommé DAFFE Léopold, 28, rue Artan, chef de cabinet de TSHOMBE — qui expliqua que l'intéressé [Pongo] essayerait de commettre un attentat contre Lumumba* ».

Dans d'autres lieux, cette information tiendrait du « propos de bistrot », car le « chef de cabinet » de Tshombe choisit pour se confier un moment tout particulier, et un interlocuteur qui l'est tout autant. Daffe avait, pour le moins, un esprit fantasque. Certes, il faut tenir compte de ce genre d'informations, mais ne pas se laisser déborder par elles. Elles illustrent sans doute le cli-

([3]) AVS, Pongo, 88.

([3]) ASE, Pongo, 88.

gelijke informatie, maar men mag zich er niet blind op staren. Zij illustreert wellicht een bepaald tijdsklimaat, of zelfs welke wensen in sommige kringen leven, maar de historische draagwijdte van zulke informatie is heel wat minder evident.

Maar laten we even terugkomen op de nota van Larsimont, enkel om te preciseren dat het vervolg van het document bijkomende informatie verstrekt over de personen naar wie verwezen wordt, onder wie Lucie Anciaux, « *inconnue de notre documentation* ».

Daar blijft het echter niet bij. Een rapport van de Veiligheid van de Staat ([4]), d.d. 16 september 1960, vult de informatie aan die werd ingewonnen omtrent de BVBA OTECO en omtrent de hoofdrolspelers in de zaak, onder wie Daffe. Deze nieuwe informatie zal, in aansluiting op het vorige telegram van 10 september, gecodeerd aan Lahaye worden bezorgd. Die informatie zal op 22 september om 16.35 uur aan de Belgische agent worden overgezonden ([5]).

Dit voorbeeld toont aan dat men kan nagaan hoe de informatie loopt, maar wijst er tevens op hoe weinig betrouwbaar ze soms is, wat, zonder kritische geest, iedere reflectie over het bestudeerde thema dreigt te hypothekeren. Soms is het zaak een bepaalde bron te « dedramatiseren », om een meer getrouw beeld van de historische realiteit te verkrijgen.

In dit dossier hebben enkele andere stukken — waaronder de drie volgende — betrekking op Daffe.

Document 5

Het betreft eens te meer een grenscontroleverslag dat op de luchthaven werd opgesteld en gedateerd is op 8 oktober 1960 (AVS, Masangu, 43). Het leert ons dat Daffe, vergezeld door Odillon Mwenda, Jacques Masangu, de in Brussel verblijvende minister van Katanga, op de luchthaven van Brussel is gaan verwelkomen. Er is één reden waarom deze informatie onze aandacht verdient : Daffe had blijkbaar contacten met (Leopoldstad), maar tevens met Masangu (Elisabethstad).

([4]) AVS, Pongo, 112-111.
([5]) AVS, Pongo, 115.

mat d'une époque, ou même les désirs de certains milieux, mais leur portée historique est loin d'être évidente.

Mais revenons brièvement à la note de Larsimont, simplement pour préciser que la suite du document donne des informations complémentaire sur les personnes citées, dont Lucie Anciaux, « *inconnue de notre documentation* ».

Les choses n'en restent pas là, et un rapport de la Sûreté de l'État ([4]), daté du 16 septembre 1960, vient compléter les informations rassemblées sur la SPRL OTECO et sur les protagonistes de l'affaire, dont évidemment Daffe. Ces nouvelles informations seront communiquées, en code, à Lahaye, comme suite au télégramme 400 du 10 septembre précédent. Elles furent transmises à l'agent belge le 22 septembre à 16h35 ([5]).

Par cet exemple, on peut donc suivre le trajet des informations, mais aussi leur nature parfois aléatoire, et qui, sans esprit critique, risque d'encombrer toute réflexion sur le thème étudié. Il s'agit parfois de « dédramatiser » une source, pour porter un éclairage plus fidèle sur la réalité historique.

Dans ce dossier, quelques autres pièces concernent Daffe, dont les trois suivantes.

Document 5

Il s'agit une fois encore d'un rapport de contrôle à la frontière aérienne, daté du 8 octobre 1960 (ASE, Masangu, 43). On y apprend que Daffe, accompagné de Odillon Mwenda, est venu accueillir à l'aéroport de Bruxelles Jacques Masangu, ministre résident du Katanga à Bruxelles. Ici l'information peut retenir notre attention pour une raison. Daffe avait manifestement des contacts avec Pongo (Léo), mais aussi avec Masangu (E'ville).

([4]) ASE, Pongo, 112-111.
([5]) ASE, Pongo, 115.

Document 6

In dit niet-ondertekende en niet-gedagtekende document (AVS, Daffe, 131), maar dat van nà december 1960 dateert, is nog maar eens sprake van de duistere activiteiten van Daffe :

Document 6

Dans ce document (ASE, Daffe, 131) non signé et non daté, mais postérieur à décembre 1960, il est une fois encore question des activités louches de Daffe :

<Dans le courant de décembre 1960, DAFFE s'est présenté comme ingénieur des Mines, au domicile d'un particulier, accompagné d'un noir, type non africain, lequel disait s'appeler SMITH, être américain, et paraissant âgé d'une trentaine d'années.

But de la visite : proposition de recrutement d'éléments belges, ex-coloniaux, pour le compte de l'Ambassade des Etats-Unis.

DAFFE prétendit travailler pour KASAVUBU, qui devait lui faire parvenir une carte de résident permanent au Congo, de nature à lever toute interdiction pour lui de se rendre dans ce pays.

Le soi-disant SMITH précisait qu'il s'agissait, pour le candidat recruté, d'un rôle d'intermédiaire et que le but non avoué de la mission consistait à combattre les menées communistes au Congo.

Par curiosité le candidat pressenti se rendit à un rendez-vous fixé par DAFFE à Bruxelles, rue Américaine, où on lui fit des offres éblouissantes de rémunération — 800 dollars par mois — mais sous réserve de l'obligation de verser 2 fois 125 dollars à Daffe, somme destinée à des intermédiaires de recrutement.

On ajoute qu'à l'occasion de ce même rendez-vous, on aurait aperçu sur le bureau de DAFFE des correspondances signées de KASAVUBU.>

Document 7

Het betreft een brief van 24 december 1963 « *confidentiel-très urgent* » van Directeur Vernimmen aan de minister van Buitenlandse Zaken (AVS, Pongo, 143-140). Het bevat het antwoord op een verzoek om informatie over voormelde Louis DRAMA. De in het identificatiedocument « Passages Frontières » vervatte informatie wordt in de volgende vorm weergegeven, en duikt — na in diverse rapporten te zijn overgenomen — zelfs jaren nadien nog op :

Document 7

Il s'agit d'un courrier « *confidentiel-très urgent* » du Directeur Vernimmen adressé au Ministre des Affaires étrangères, daté du 24 décembre 1963 (ASE, Pongo, 143-140). C'est la réponse à une demande d'informations sur Louis DRAMA évoqué plus haut. L'information contenue dans le document d'identification « Passages Frontières » est reprise sous la forme suivante, qui se transmet de rapport en rapport même plusieurs années plus tard :

<Le 2.9.1960, DRAMA a été contrôlé à l'aéroport de Zaventem, partant pour Brazzaville via Nice. Il accompagnait les nommés PONGO Gilbert (…) et DAFFE Léopold (…). Ce dernier, qui se disait chef de cabinet de TSHOMBE a déclaré à cet occasion que Pongo tenterait de commettre un attentat sur Lumumba (…).>

Pas wanneer men het volledige dossier Daffe consulteert, krijgen de documenten en de informatie die ze bevatten hun juiste plaats. Dat geldt voor het archief van de Veiligheid van de Staat als voor dat van eender welke andere instelling. Een andere vaststelling betreft het overtollige karakter van inlichtingen die van het ene rapport in het andere terechtkomen. Tenslotte, het eigen karakter van de Veiligheid van de Staat bestaat erin zoveel mogelijk informatie te verzamelen, vandaar dat waakzaamheid is vereist bij het gebruik ervan, hun herkomst staat niet altijd vast en de geloofwaardigheid van hun inhoud is soms twijfelachtig.

C'est en consultant l'ensemble du dossier Daffe que les documents prennent leur juste place, ainsi que les informations qu'ils contiennent. Ceci vaut pour les archives de la Sûreté comme pour n'importe quelle institution. Un autre constat à faire est le caractère redondant des informations transmises d'un rapport à l'autre. Enfin, le propre de la Sûreté de l'État est de recueillir le plus possible d'informations; dès lors la vigilance est de mise dans l'utilisation de celles-ci, ainsi que la vérification de leur provenance, qui n'est pas toujours établie, et la crédibilité de leur contenu, qui est parfois aléatoire.

b. *Het Réseau Crocodile en André Moyen*

Wanneer men verwijst naar de zaak-Lumumba, koppelt men daaraan gewoontetrouw de activiteiten van antilumumbistische geheimagenten die netwerken vormden

b. *Le Réseau Crocodile et André Moyen*

Quand on évoque l'affaire Lumumba, on a coutume d'y associer les activités d'agents secrets antilumumbistes, constitués en réseaux et travaillant en étroite re-

en bij hun werkzaamheden in nauw contact met de politieke macht, de economische macht en met de duistere macht van de Staat stonden. Zo is er het mysterieuze *Réseau Crocodile* dat opduikt in de geschiedschrijving die gewijd is aan het onderwerp dat ons aanbelangt. Het zou deel uitmaken van die instrumenten die min of meer hebben bijgedragen tot de tegen Lumumba gevoerde uitputtingsslag. Hoe minder informatie men over dat netwerk aantreft, hoe duidelijker dat de discrete efficiëntie ervan zou aantonen.

Terzake is evenwel een ander denkspoor mogelijk. De karige documentatie die over dat netwerk voorhanden is, kan bij de onderzoeker hoogst eigenaardig overkomen. Hij kan zich afvragen of het feit dat het ontbreken van soortgelijk bronnenmateriaal niet wijst op een realiteit die weinig om het lijf heeft. Het *Réseau Crocodile* heeft ongetwijfeld bestaan, maar dan wel in een periode voorafgaand aan de gebeurtenissen die wij bestuderen. Dat het kwestieuze netwerk werd opgedoekt, is te wijten aan de conflicten die uiteindelijk met de Veiligheid van de Staat waren gerezen.

Om dat netwerk op te sporen, moet men het indrukwekkend individueel dossier van André Moyen ([6]) raadplegen, dat wordt bewaard in het Archief van de Veiligheid van de Staat (SE 59.428). Het bevat een aantal interessante documenten, waaronder een niet-ondertekende en ongedateerde *Court historique du réseau Crocodile* die na 1 januari 1950 is opgesteld en wellicht niet veel ouder is; de tekst gaat integraal als bijlage (X — Bijlagen).

Wanneer men dat document erop naleest, stelt men vast dat dit netwerk op 1 januari 1948 werd opgezet met als doel de strijd tegen de Sovjets en tegen subversieve elementen aan te binden. Het *Réseau Crocodile* was de Conglolese afdeling van een uitgebreider netwerk, het *Réseau Milpol* dat dezelfde doelstellingen in België nastreefde.

Uit dat historisch overzicht blijkt hoe het netwerk in Congo werd uitgebouwd en hoe de verhoudingen tussen de bezielers van dat netwerk, onder wie Moyen, het gouvernement-generaal (Congo) en de Veiligheid van de Staat er vrij snel op verslechterden ([7]).

Rebus sic stantibus doet het *Réseau Crocodile* al het mogelijke om de tegen het netwerk gerichte aanvallen te overleven. Zo ondernam Moyen een vergeefse poging om zich bij de Union Minière onmisbaar te maken;

lation avec le pouvoir politique, le pouvoir économique et le pouvoir occulte de l'État. C'est ainsi que le réseau Crocodile inscrit ses mystères dans l'historiographie consacrée au sujet qui nous occupe. Il ferait partie de ces instruments qui ont contribué peu ou prou à la guerre de harcèlement contre Lumumba, et moins l'on trouve de sources sur ce réseau, et plus c'est la preuve de son efficacité discrète.

Mais l'on peut penser autrement, et, en s'étonnant de la faiblesse documentaire sur ce réseau en 1960, se demander si sa réalité n'était pas à l'image de cette absence de sources. Oui, le réseau Crocodile a existé, mais avant les événements qui nous occupent, et il doit son effacement aux conflits avec la Sûreté qu'il a fini par susciter.

Pour trouver sa trace, il faut consulter l'imposant dossier individuel d'André Moyen ([6]) aux Archives de la Sûreté de l'État (SE 59.428) qui contient des documents intéressants, dont un *Court historique du réseau Crocodile*, non signé, non daté mais postérieur au 1er janvier 1950 et vraisemblablement pas beaucoup plus vieux, que nous livrons en totalité en annexe (X — Annexes).

À la lecture de ce document, on constate que ce réseau a été constitué le 1er janvier 1948 avec comme objectif la lutte antisoviétique et antisubversive. Le Réseau Crocodile fut la section congolaise d'un réseau plus étendu, le Réseau Milpol qui avait les mêmes objectifs en Belgique.

On peut voir dans cet historique comment le réseau s'est implanté au Congo, et comment les relations se sont dégradées assez rapidement entre les animateurs du réseau, dont Moyen, le Gouvernement Général (Congo) et la Sûreté de l'État ([7]).

Ceci dit, le Réseau Crocodile s'efforce de survivre aux attaques dont il est l'objet, et Moyen essaya vainement de se rendre indispensable auprès de l'Union Minière, lors d'une douteuse opération de « séduction », une ten-

([6]) André Moyen werd op 29 september 1914 in Resteigne geboren. De betrokkene is nog steeds in leven op het moment waarop deze tekst wordt opgesteld. Gelet daarop, zullen wij de publicatie van informatie rond zijn persoon tot het strikt noodzakelijke beperken en alleen die informatie weergeven die relevant is voor onze studie.

([7]) *Court historique* …, blz. 4 : « Au cours de 1950, il s'avéra de façon indubitable que la Sûreté avait pris pour principal objectif, sur directives formelles et précises de Mr Humblet, la destruction totale du Réseau. ».

([6]) André Moyen est né le 29 septembre 1914 à Resteigne. L'intéressé étant toujours vivant à la date de rédaction de ce texte, nous limiterons la divulgation d'informations le concernant au strict nécessaire, uniquement celles en relation avec notre étude.

([7]) Court historique …, p. 4 : « Au cours de 1950, il s'avéra de façon indubitable que la Sûreté avait pris pour principal objectif, sur directives formelles et précises de Mr Humblet, la destruction totale du Réseau. ».

dat gebeurde tijdens een dubieuze « verleidingsoperatie », waarbij hij het erop aanlegde om aan te tonen dat die privé-onderneming nood had aan een beveiligingsstructuur.

Een document uitgaande van de hoge kringen van de Veiligheid van de Staat verstrekt ons een bondig overzicht van de zaak. Het betreft een persoonlijke brief (ref. nr 05/20427) die de hoofdadministrateur van de *Sûreté congolaise* op 15 februari 1956 aan de adjunct-administrateur van de Veiligheid van de Staat richtte (AVS, Moyen, 3117) :

tative de provoquer un besoin sécuritaire au sein de l'entreprise privée.

Un document émanant des hautes sphères de la Sûreté de l'État nous résume l'affaire; il s'agit d'une lettre personnelle adressée à l'Administrateur adjoint de la Sûreté de l'État par l'Administrateur en chef de la Sûreté congolaise, datée du 15 février 1956, réf. n° 05/20427 (ASE, Moyen, 3117) :

<Concerne : Le Réseau Crocodile

En décembre 1951, BAMPS Victor, dessinateur à l'UMHK fut convaincu d'avoir volé et transmis à MOYEN, sur les instigations de ce dernier, la copie de deux plans des installations de SHINKOLOBWE.

Dès leur réception, MOYEN avait remis à un Administrateur de la Société une photographie des plans en signalant qu'un membre de son réseau, travaillant comme laborant chez un photographe de BUKAVU, avait été amené à développer un film apporté par un « client de passage » et que, trouvant l'affaire insolite, il avait effectué un tiré à part à l'intention de son chef de réseau.

Ce scénario devait, dans l'esprit de MOYEN, avoir une double conséquence :

1) démontrer l'habilité de son réseau à détecter les fuites et la carence de la Sûreté à découvrir les coupables;

2) Vaincre les dernières résistances de certains administrateurs de l'UMHK quant à la nécessité de créer, au sein de cette société, un véritable service de sécurité dont il (MOYEN) aurait assuré la direction en Belgique.

La volumineuse correspondance saisie au domicile de BAMPS permit de reconstituer le réseau MOYEN, connu sous le nom de « réseau Crocodile ». Il était organisé de la façon suivante :

1) Un groupe d'une douzaine d'agents dirigés par BAMPS Victor, alias « Bernard », assisté du Commissaire de district assistant GALAND, alias « Kitoko ». BAMPS était en rapport avec MOYEN depuis 1948;

2) PINGRAY Jacques, alias Bruno, alias Michel;

3) D'HEUR Alphonse, alias Dick.

Ces trois « lignes » travaillaient séparément, mais BAMPS Victor était autorisé, en cas d'urgence, à contacter D'HEUR. Il disposait d'un « pass » à cet effet.

D'HEUR et PINGRAY transmettaient directement à MOYEN les renseignements recueillis soit d'office, soit à sa demande, concernant les personnes suspectes d'activités subversives ou plutôt prétendues telles.

En fait, en raison de la rapidité de notre intervention, D'HEUR n'eut guère le temps de transmettre à MOYEN les quelques informations relatives à des personnes au sujet desquelles il avait été chargé d'indaguer par notre service>.

Ondertussen werd Moyen uit Congo uitgewezen. Hij was dus « verbrand » in 1960-61, maar dat belette hem niet zijn activiteiten in diverse richtingen voort te zetten. Zo bleef zijn niet-aflatende belangstelling uitgaan naar het domein van de Belgische privé-inlichtingensector. Zo richtte hij in 1954 de maatschappij INFOR op. Zijn contacten met de Veiligheid van de Staat verliepen — naar het evenbeeld van het personage — chaotisch.

Over de persoon bestaat een lange reeks rapporten van de Veiligheid van de Staat; ze zijn afkomstig uit het « papieren dossier » SE 59.428 van de betrokkene, waarop geen volgnummer vermeld staat. Daaruit geven we hierbij enkele fragmenten weer. Daarbij beoogden we alleen naar die periode uit het leven van Moyen te verwijzen, die enig verband met ons studie-onderwerp

Entre-temps, Moyen fut expulsé du Congo. Il était donc « brûlé » en 1960-61, sans pour autant cesser de développer ses activités dans plusieurs directions, en persévérant dans le domaine du renseignement privé en Belgique, notamment par la création de la société INFOR en 1954. Ses relations avec la Sûreté de l'État seront à l'image du personnage : chaotiques.

Une série de rapports de la Sûreté existent sur le personnage, provenant du « dossier papier » SE 59.428 de l'intéressé, et sans numéro d'ordre (classement chronologique). Nous en livrons ici quelques extraits, en prenant soin de n'évoquer, comme nous l'avons déjà dit, que la période de la vie de Moyen qui touche à notre objet d'étude, pour définitivement fermer ce dossier, qui,

heeft. Op die wijze zouden we dit dossier dat — net als het monster van Loch Ness — geregeld opduikt wanneer men het heeft over het feit dat Lumumba het slachtoffer van een Belgisch complot zou zijn, definitief willen afsluiten.

De volgende fragmenten werden met het oog op de conclusie uitgekozen :

a) Fragment uit een niet-ondertekend rapport van de Veiligheid van de Staat van 15 maart 1960. Moyen bevindt zich in Congo :

tel le monstre du Loch Ness, surgit périodiquement quand on parle de Lumumba victime d'un complot belge.

Extraits choisis pour conclure :

a) Extrait d'un rapport de la Sûreté de l'État du 15 mars 1960, non signé, qui évoque l'époque où Moyen était au Congo :

<(…). Moyen qui dispose au Congo de quelques informateurs, effectue ce périple [visite de différentes régions du Congo] afin de prendre contact avec ses agents et d'étoffer son réseau « Crocodile » qui fonctionne dans le Katanga.

Après son voyage [juillet-septembre 1949] il rédige un long rapport sur la situation au Congo Belge et les influences néfastes des colonies voisines sur ce pays.

Ses informations relèvent très souvent de la plus haute fantaisie.

Il vend ce rapport à un correspondant de l'United Press à Bruxelles et ses renseignements sont publiés par de nombreux périodiques étrangers qui les présentent comme étant le résultat d'une enquête effectuée au Congo Belge par un « officier de la Sûreté d'Etat Belge ».

Ces publications ont provoqué des demandes de précisions adressées au Gouvernement Général par plusieurs consulats étrangers et des protestations de la part du Gouvernement de l'Afrique équatoriale française.

Entretemps (sic) Moyen poursuit avec le réseau « Crocodile » sa « mission d'information » au Congo Belge.

Son but final est de prouver à la Société Générale, en prônant le danger communiste, la nécessité de créer au sein de l'Union Minière un service de sécurité dont il assurerait la direction.

Pour arriver à ses fins, il ne recule devant aucun procédé et finit, en 1951, par organiser avec l'aide de certains agents de son réseau, un vol de minerais stratégiques et de plans des installations de Shinkolobwe afin de convaincre l'Union Minière des dangers qui menacent les régions industrielles du Katanga et de la carence des services officiels. Cette mésaventure fera perdre à Moyen beaucoup de son crédit auprès des sphères de la Société Générale>.

b) Fragment uit een niet-ondertekend rapport van de Veiligheid van de Staat van 23 maart 1962. Heeft betrekking op de activiteiten van betrokkene in het domein van het inwinnen van inlichtingen : er wordt in alle domeinen onderzoek verricht, maar de resultaten gaan in anti-communistische zin.

b) Extrait d'un rapport de la Sûreté de l'État du 23 mars 1962, non signé. Concernant les activités de renseignements de Moyen : enquêtes dans tous les domaines, mais les résultats vont dans un sens anti-communiste :

*<Diffuse partout des rapports qui ne sont que le fruit d'une imagination mensongère, empreinte d'un esprit malveillant. A lassé tous les services de police et de renseignements avec lesquels il a travaillé. S'acharne dans ses rapports à accuser de tiédeur les dirigeants belges qu'il accuse de complicité à l'égard de prétendus traficant (*sic*) ou agents de Moscou>.*

c) Fragment uit een rapport van de Veiligheid van de Staat van 27 oktober 1986 :

c) Extrait d'un rapport de la Sûreté de l'État du 27 octobre 1986 :

<(…). En 1948, on retrouve MOYEN André au Congo belge, où en tant que détective privé, il organisa un réseau de renseignements dit « réseau Crocodile », plus spécialement au Katanga parce qu'il était financé en partie par l'Union Minière du Haut Katanga (UMHK) à Bruxelles. Ce réseau ne reculait devant aucun moyen pour obtenir des renseignements et s'assurer des subsides. Sur instigation de MOYEN, les membres dudit réseau n'hésitèrent pas à violer le domicile ainsi que le secret des lettres et à voler des documents. Un dessinateur de l'UMHK que MOYEN avait sous ses ordres centralisait les informations et « complétait », le cas échéant, celles qui étaient trop vagues : c'est ainsi par exemple qu'un simple suspect devenait un dangereux communiste. MOYEN transmettait alors intégralement ces renseignements à l'UMHK dont certains agents subirent de la sorte des préjudices importants (…).

En outre, il lui arrivait de fournir à nos services des renseignements qu'il croyait ignorés de la SE et à inonder cette administration de rapports qu'il intitulait « travail personnel » et qu'il rédigeait sur les sujets les plus divers mais dans un sens anti-communiste. Après vérifications, beaucoup de ces informations se sont révélées être mensongères>.

III. **Het archief van de Veiligheid van de Staat**

Aangezien de wet van 11 december 1998 betreffende de classificatie en de veiligheidsmachtigingen op 1 juni 2000 in werking is getreden, mogen de geclassificeerde documenten alleen worden ingekeken door personen die een veiligheidsmachtiging hebben. Na onderzoek door de bevoegde diensten werd die veiligheidsmachtiging toegekend aan de vier experts om hun de mogelijkheid te bieden toegang te hebben tot de documenten die geclassificeerd zijn als « vertrouwelijk », « geheim » en « zeer geheim », wat het hoogste machtigingsniveau is in België.

De experts zijn in dat kader door de diensten van de Veiligheid van de Staat onthaald. De archiefdienst van de Veiligheid van de Staat — zoals overigens die van andere instellingen — heeft in de jaren '60 gekozen voor een classificatiesysteem dat erin bestond dossiers aan te leggen over algemene onderwerpen. Daarbij werden de stukken van die dossiers chronologisch gerangschikt, zonder een onderscheid te maken tussen geclassificeerde en niet-geclassificeerde stukken. Niettemin werd een bondig overzicht van de dossiers en de archiefstukken bezorgd aan de experts, wat hen in staat heeft gesteld hun heuristisch werk aan te vatten. Uitgaande van algemene thema's die min of meer in verband staan met het bestudeerde onderwerp, hebben zij — soms tevergeefs — het archiefmateriaal doorgenomen dat er betrekking op heeft, waarbij ze zich aanvankelijk beperkt hebben tot een bepaald tijdvak, namelijk van 1960 tot het eerste semester van 1961.

Men kan niet ontkennen dat dit soort van classificaties, dat vandaag verouderd kan lijken, zeer omslachtig is. Dat is nu eenmaal zo en ook de experts hebben zich een weg moeten banen in dat « compact » materiaal.

Naast de thematische dossiers hebben de experts individuele dossiers kunnen uitpluizen die zijn geopend op naam van deze of gene die bij de behandelde kwestie betrokken was, waaronder uiteraard dat van Lumumba. Ze hebben hun onderzoek natuurlijk niet beperkt tot die ene hoofdrolspeler.

De aldus verzamelde inlichtingen en de inhoud van het overzicht zijn geclassificeerd in het kader van de bescherming van de gevoelige menselijke bronnen die bedoeld is in artikel 18 van de organieke wet van 30 november 1998 houdende regeling van de inlichtingen- en veiligheidsdienst. Het gebruik en uiteraard de gehele of gedeeltelijke openbaarmaking van die inlichtingen vereist de voorafgaande schriftelijke toestemming van de Veiligheid van de Staat. Ook in het kader van de wet van 11 april 1994 betreffende de openbaarheid van bestuur mogen ze niet zonder schriftelijke toestemming van de Veiligheid van de Staat openbaar worden gemaakt.

Toen het bronnenonderzoek en de *ad hoc*-demarches bij de Veiligheid van de Staat achter de rug waren, konden we resultaten van ons speurwerk overzenden aan

III. **Les archives de la Sûreté de l'État**

La loi du 11 décembre 1998 relative à la classification et aux habilitations de sécurité étant entrée en vigueur le 1er juin 2000, les documents classifiés ne peuvent être examinés que par des personnes détentrices d'une habilitation de sécurité. Après enquête par les services compétents, il a été accordé aux quatre experts cette habilitation de sécurité pour leur permettre d'accéder aux documents classifiés « confidentiel », « secret » et « très secret », soit le plus haut niveau d'habilitation en Belgique.

Dans ce cadre-là, les experts ont été accueillis par les services de la Sûreté de l'État. Deux catégories de fonds d'archives peuvent être identifiées : les dossiers thématiques et les dossiers individuels. Commençons pas évoquer les premiers. Le système de classification adoptée par les Archives de la Sûreté de l'État — et au demeurant par d'autres institutions — dans les années soixante consistait à créer des dossiers sur des thèmes globaux, les pièces de ces dossiers étant rangées chronologiquement, sans distinction de pièces classifiées et non-classifiées. Un inventaire sommaire donnant un aperçu des dossiers et des fonds a néanmoins été remis aux experts, ce qui a permis d'entamer leur travail heuristique. À partir de thèmes généraux liés peu ou prou au sujet d'étude, ils ont exploré les archives les concernant, parfois en vain, en se limitant d'abord à une période choisie, en l'occurrence celle comprise entre 1960 et le premier semestre de 1961.

On ne peut nier le caractère fastidieux de ce type de classification qui peut apparaître désuette aujourd'hui. Mais telle est la situation et les experts ont dû eux aussi se frayer un chemin dans ce matériau « compact ».

À côté des dossiers thématiques, les experts ont pu dépouiller des dossiers individuels ouverts au nom de tel ou tel acteur de la question traitée, dont évidemment celui de Lumumba. Bien sûr, ils n'ont pas limité leurs investigations à ce seul acteur.

Les informations collectées, mais aussi le contenu de l'inventaire, sont classifiées dans le cadre de la protection des sources sensibles relatives aux personnes prévue par l'article 18 de la loi organique du 30 novembre 1998 concernant l'organisation des services de renseignement et de sécurité. L'utilisation, et donc évidemment la divulgation de ces informations, en tout ou en partie, ne peut se faire qu'avec l'accord écrit préalable de la Sûreté de l'État. De même, elles ne peuvent être communiquées dans le cadre de la loi du 11 avril 1994 relative à la publicité de l'administration sans l'accord préalable de la Sûreté de l'État.

Par conséquent, lorsque le travail de dépouillement fut achevé, et les démarches *ad hoc* accomplies auprès de la Sûreté de l'État, les fruits de cette recherche ont

de parlementaire onderzoekscommissie in het kader van de redactie van ons definitief verslag. Dat konden we niet eerder doen, meer bepaald niet in de tussentijdse verslagen, omdat zulks de keuze van de documenten die uiteindelijk toegankelijk moesten worden gemaakt, zou hebben bemoeilijkt; die keuze kon pas op het einde van de redactie van de synthese worden gemaakt. We nemen deze gelegenheid trouwens te baat om de meest onzinnige geruchten uit de wereld te helpen die de ronde hebben gedaan over de moeilijkheden waarmee de experts te kampen zouden hebben gehad bij de raadpleging en de ontsluiting van die archieven.

a) *Thematische dossiers :*

De ingewikkelde inventaris weerspiegelt de logica die de archivarissen van de Veiligheid van de Staat in de jaren '60 aanhielden. Hun klassement heeft veel weg van het welbekende systeem « Russische matroesjka's ». Om eventueel tot een bijzondere verwijzing te komen, is de consultatie van een algemene verwijzing noodzakelijk, en niet omgekeerd. Dat houdt in dat dossiers letterlijk in andere dossiers zijn geklasseerd. Wij wijzen erop dat de documenten die ze bevatten zich soms beperken tot persknipsels, terwijl archiefmateriaal verloren is gegaan.

Noteren we ten slotte dat er minder archiefmateriaal voorhanden is voor de periode na juni 1960, wanneer Congo onafhankelijk is geworden. De Veiligheid van de Staat, die op het nationale grondgebied actief is, heeft, onder meer dankzij Lahaye, haar zoektocht naar inlichtingen voortgezet, maar in voor haar veel minder comfortabele omstandigheden wat de oogst aanzienlijk minder overvloedig maakte.

De inventaris van de geconsulteerde thematische dossiers berust op het archief van de commissie.

b) *Individuele dossiers :*

In het archief van de Staatsveiligheid berusten duizenden individuele dossiers.

Een aantal actoren, zoals bijvoorbeeld Jean Bogarts, Alfred Room en Jacques Croquez, werden indertijd opgenomen in collectieve dossiers (SE coll.), maar die werden niet bewaard.

De individuele dossiers kunnen betrekking hebben op het hele leven van een persoon, of op een periode daaruit. Voor de Congolese actoren kan een dossier worden geopend als ze contact hebben gehad met het nationale grondgebied en voor de periodes tijdens welke zij op het nationale grondgebied vertoefden, bijvoorbeeld tijdens de Ronde Tafel of tijdens de bezoeken van Katangese autoriteiten aan Brussel, zijn er het meeste inlichtingen.

De samenstelling van die dossiers (papieren, microfilms en microfiches) is zeer uiteenlopend. Sommige

pu être transmis à la commission d'enquête parlementaire dans le cadre de la rédaction du rapport final des experts, et pas auparavant, notamment dans les rapports intermédiaires, pour des raisons de confort quant aux choix des documents à déclassifier en définitive, qui ne pouvait s'opérer qu'à la fin de l'écriture de la synthèse. Il faut ici tuer dans l'œuf les bruits les plus insensés qui ont couru concernant les difficultés que les experts auraient rencontrées quant à la consultation et la divulgation de ces archives.

a) *Dossiers thématiques :*

L'inventaire compliquéest à l'image de la logique des archivistes de la Sûreté des années '60, dont le classement s'apparente au principe bien connu des « poupées russes ». La consultation d'une référence générale est nécessaire pour atteindre éventuellement une référence particulière, et pas le contraire, ce qui implique des dossiers littéralement classés dans d'autres dossiers. Nous soulignons que les documents qu'ils contiennent se résument parfois à des coupures de presse, tandis que des archives ont parfois été perdues.

Notons enfin que les fonds sont moins riches après juin 1960, lorsque le Congo est devenu indépendant. La Sûreté de l'État, qui opère sur le territoire national, a poursuivi sa recherche d'informations, notamment grâce à Lahaye, mais dans des conditions beaucoup moins confortables pour elle, avec une récolte moins abondante.

L'inventaire des dossiers thématiques consultés est conservé dans les archives de la commission.

b) *Dossiers individuels :*

Les archives de la Sûreté de l'État contiennent des milliers de dossiers individuels.

Par ailleurs, une série d'acteurs tels que, par exemple, Jean Bogarts, Alfred Rooms, Jacques Croquez ont été repris en leur temps dans des dossiers collectifs (« SE coll. »), lesquels n'ont pas été conservés.

Les dossiers individuels peuvent couvrir toute la vie d'un individu, ou une période de celle-ci. Pour les acteurs congolais, un dossier peut être ouvert s'ils ont eu un contact avec le territoire national, et c'est pour les périodes de présence sur le territoire national que les informations sont les plus abondantes, par exemple lors de la Table Ronde ou lors des visites d'autorités katangaises à Bruxelles.

La composition de ces dossiers (papiers, microfilms et microfiches) est très aléatoire, certains sont impres-

ervan zijn indrukwekkend, zoals dat van Tshombe dat nagenoeg 3 000 gemicrofilmde stukken telt, terwijl andere slechts enkele stukken bevatten. In die dossiers vindt men een allegaartje, van kaften van boeken in verband met de bewuste persoon tot verslagen van schaduwopdrachten.

Die dossiers zijn voorts gekenmerkt door herhalingen, wat het inkijken ervan bemoeilijkt. Bijvoorbeeld : indien bij de Veiligheid een document, zoals een telexbericht van Lahaye, aankomt, waarin Justin Bomboko, Lumumba, Mobutu en Tshombe worden geciteerd, zal men een afschrift van dat document vinden in het individuele dossier van zowel Bomboko, Lumumba, Mobutu als Tshombe. Technisch zou het inkijken van alleen het dossier van Lumumba in dat opzicht voldoende geweest zijn, maar het ligt voor de hand dat de experts het daar niet wilden bij houden omdat ze niet alleen met een man rekening wensten te houden, maar ook met een hele historische context en met al wie daarin een rol heeft gespeeld. Men mag ervan uitgaan dat de experts een tienduizendtal archiefstukken hebben bekeken en dat ze zodoende de kwestie volledig hebben uitgekamd. De lijst van de persoonlijke dossiers die zijn geraadpleegd berust op het archief van de commissie.

sionnants, comme celui de Tshombe avec près de 3 000 pièces microfilmées, alors que d'autres n'en contiennent que quelques-unes. On trouve de tout dans ces dossiers, depuis des couvertures de livres concernant la personne en question jusqu'à des rapports de filatures.

Par ailleurs, la redondance est le propre de ces dossiers, ce qui fait de leur consultation un exercice fastidieux. Par exemple, si un document comme un télex de Lahaye, parvient à la Sûreté et que Justin Bomboko, Lumumba, Mobutu et Tshombe sont cités nommément, on trouvera copie de ce document à la fois dans le dossier individuel de Bomboko, de Lumumba, de Mobutu et de Tshombe. Techniquement, la consultation du seul dossier Lumumba aurait été suffisante dans cette perspective, puisque une copie de tous les documents où apparaît le nom de Lumumba dans les archives de la Sûreté de l'État s'y trouve, mais il est évident que les experts ne voulaient pas en rester là, soucieux de tenir compte non seulement d'un homme, mais aussi de tout un contexte historique et de ses acteurs. Pour ces dossiers individuels, on peut évaluer à une dizaine de milliers de pièces d'archives visionnées par les experts qui ont ainsi ratissé la question. La liste des dossiers personnels consultés est conservée dans les archives de la commission.

VIII. DE UNION MINIÈRE, EEN POLITIEKE MEDESPELER ?

A. **Voorbericht**

Net zoals het bijkomende verslag over de Veiligheid van de Staat, snijdt ook dit verslag een problematiek aan die vanzelfsprekend verband houdt met de onderwerpen die in het hoofdverslag worden ontwikkeld. Maar om de lectuur te vergemakkelijken en de algemene opzet van het werk te handhaven, hebben wij een op zichzelf staande kleine monografie in het licht willen geven die het verhaaltempo van het hoofdverslag niet breekt.

Dit bijkomende verslag combineert twee invalshoeken : de exploitatie van archiefmateriaal van de Union Minière maar ook van de Veiligheid van de Staat en een uitdieping van de rol van eerstgenoemd particuliere onderneming in de strijd tegen Lumumba.

De Union Minière is een instelling waarvan het archiefmateriaal dat betrekking heeft op de periode die ons hier bezighoudt weinig bekend en toegankelijk is. In de kwestie van de moord op Lumumba moest dat archiefmateriaal wel de aandacht van de experts trekken, mede gelet op de rol die de Union Minière, terecht of ten onrechte, kan hebben gespeeld in de machtsverhoudingen die tot de tragische dood van Patrice Lumumba hebben geleid.

Er bestaan uiteraard andere particuliere ondernemingen met een archief, maar de Union Minière is de economische hoofdrolspeler in de historische kwestie die wij behandelen en wie haar archiefmateriaal grondig exploiteert, dringt meteen door tot andere instellingen die nauw met de Union Minière verbonden zijn, zoals de Société Générale. Men zal overigens merken dat de hoofdrolspelers binnen de Union Minière, door hun functie en positie binnen de onderneming, ook medespelers van de Société Générale zijn. De exploitatie van dat omvangrijke archiefmateriaal moest dus wel a priori lonend zijn.

In het raam van hun mandaat hebben de experts de gelegenheid gehad het archief van de Union Minière te raadplegen. Wij wijzen erop dat de leiding en het personeel van die onderneming ons alle faciliteiten heeft verleend om doeltreffend onderzoekswerk te kunnen verrichten.

Men notere dat een aantal bronnen uit het archief van de Union Minière reeds voorkomen in het definitieve verslag van de experts, maar wij stellen dat archiefmateriaal hier voor en exploiteren het tegen de achtergrond van een aantal behandelde onderwerpen.

In een eerste fase leggen wij de klemtoon op de Union Minière via drie pistes : een historische reflectie over de rol van de Union Minière en haar medewerkers, een antilumumbistische bloemlezing bestaande uit de manier waarop de leiding van de Union Minière Lumumba en de Congolese situatie in het algemeen zagen en, tot slot,

VIII. L'UNION MINIERE, ACTEUR POLITIQUE ?

A. **Avertissement**

Comme dans le cas du rapport annexe sur la Sûreté de l'État, celui-ci aborde une problématique qui bien sûr est en relation avec les thèmes développés dans le rapport principal. Mais pour des raisons de confort de lecture, et d'économie générale du travail, nous avons voulu produire une petite monographie autonome qui ne rompt pas le rythme du récit du rapport principal.

Ce rapport annexe combine deux perspectives : la mise en valeur d'archives provenant de l'Union Minière mais aussi de la Sûreté de l'État, et un approfondissement du rôle de cette entreprise privée dans la lutte contre Lumumba.

L'Union Minière est une institution dont les archives concernant notre période sont méconnues et peu accessibles. Or dans la question de l'assassinat de Lumumba, celles-ci devaient attirer l'attention des experts, compte tenu aussi de la place qu'elle occuperait, à tord ou à raison, dans les rapports de force conduisant à la fin tragique de Patrice Lumumba.

Il y a bien sûr d'autres entreprises privées dont les archives existent, mais l'Union Minière est l'acteur économique essentiel dans la question historique que nous traitons, et traiter à fond ses archives, c'est aussi pénétrer dans d'autres institutions intimement liées à l'Union Minière, comme la Société Générale, et l'on verra que les acteurs principaux de l'Union Minière, par leurs fonctions et leurs positions au sein de l'entreprise, sont aussi des acteurs de la Société Générale. L'exploitation de ces vastes archives étaient donc a priori rentable.

L'opportunité a été donnée aux experts d'explorer les archives de l'Union Minière, dans le cadre de leur mandat. Soulignons que les autorités et le personnel de cette entreprise nous ont accordé toutes les facilités pour réaliser un travail de recherche efficace.

Notons qu'un certain nombre de sources provenant des archives de l'Union Minière se retrouvent déjà dans le rapport définitif des experts, mais ici nous allons présenter ces archives, et les exploiter dans le cadre de quelques sujets traités.

Dans un premier temps, nous mettons l'accent sur l'Union Minière à travers trois pistes : une réflexion historique sur le rôle de l'Union Minière et ses acteurs, un florilège antilumumbiste constitué par les regards que des dirigeants de l'Union Minière ont posé sur Lumumba et la situation congolaise en général, enfin la question

de kwestie van de door de Union Minière gefinancierde huursoldaten. De aangehaalde archiefstukken van de Union Minière verwijzen naar dossiernummers die in het punt E. van dit verslag worden vermeld.

Vervolgens stellen wij het archiefmateriaal van de Union Minière voor en geven wij nader aan welke « lonende » archiefstukken wij hebben gebruikt, om dezelfde redenen als in het bijkomende verslag over de Veiligheid van de Staat, met name met het oog op de transparantie ten aanzien van de parlementaire commissie en van het publiek.

Ten derde geven wij de lezer inzage van de afschriften van belangrijke documenten die in het corpus van het bijkomende verslag worden aangehaald.

B. **Union Minière — Bekende en minder bekende gegevens**

De Union Minière, dat zijn in de eerste plaats cijfers en economische gegevens. De Union Minière was vanaf 1957 de grootste kobaltproducent ter wereld, met 63 % van de wereldproductie (8 240 ton in 1960, 8 431 ton in 1959).

Voorts was de UMHK, na de Amerikaanse ondernemingen Kennecott en Anaconda, wereldwijd de derde grootste producent van koper, door sommigen bestempeld als « *politiek metaal* » of « *rood goud* » ([1]). In 1960 heeft de UMHK een constante uitdaging, te weten altijd meer produceren, met succes afgerond. In dat jaar brak de onderneming haar eigen record, met een productie van 300 704 ton koper, tegenover 280 403 ton in 1959. Ter vergelijking : in 1957 werd 240 280 ton geproduceerd, in 1958 235 586 ton.

Wat de uraniumproductie betreft, heeft de Union Minière een heel opvallende rol gespeeld, onder meer tijdens WO II, ten voordele van de geallieerden; naderhand slabakte die productie echter omdat de markt aan oververzadiging leed, maar ook omdat de rijkste vindplaatsen uitgeput raakten (1 079 ton uraniumoxide in 1960, tegenover 2 110 ton in 1959).

De Union Minière du Haut-Katanga was uiteraard de grootste exploitatieonderneming van Katanga. Op 31 december 1960 had ze 1 755 kaderleden in dienst, onder wie 86 Afrikanen, en 20 876 handarbeiders.

Het kapitaal van de UMHK bedroeg 8 miljard Belgische frank; de totale activa ongeveer 20 miljard en de waarde van de effectenportefeuille 1,875 miljard (op 31 december 1960). De Union Minière was een entiteit op zich, een pool, een kracht; dat kan worden aangetoond met het feit dat het eigen geëlektrificeerde spoorwegennet groter was dan dat van de Parijse metro.

([1]) F. Lekime, *La Mangeuse de cuivre. La saga de l'Union Minière du Haut-Katanga. 1906-1966*, Brussel, Hatier, 1992, blz. 145.

des mercenaires financés par l'Union Minière. Les références aux archives de l'Union Minière renvoient à des numéros de dossiers, qui sont nommés dans le point E. du présent rapport.

Dans un deuxième temps, nous présentons les archives de l'Union Minière, et nous précisons les fonds d'archives « rentables » que nous avons utilisés, pour les mêmes raisons que dans le rapport annexe sur la Sûreté de l'État, dans un souci de transparence à l'égard de la Commission parlementaire et du public.

Dans un troisième temps, nous donnons au lecteur les copies de documents importants cités dans le corps du rapport annexe.

B. **Union Minière — Données connues et moins connues**

L'Union Minière, c'est d'abord des chiffres et des indices économiques. L'Union Minière est le premier producteur mondial de Cobalt, à partir de 1957, avec 63 % de la production universelle. En 1960, elle en produira 8 240 tonnes. Elle en produisait 8 431 tonnes en 1959.

Après les sociétés américaines Kennecott et Anaconda, c'est le troisième producteur de cuivre du monde, qualifié par d'aucun de « *métal politique* » ou « *d'or rouge* » ([1]). En 1960, l'UMHK a gagné un pari, qui est constant: toujours produire plus. Et cette année-là, son record est battu, avec une production de 300 704 tonnes du cuivre, pour 280 403 tonnes en 1959. A titre d'exemple, la production de 1957 fut de 240 280 tonnes, et celle de 1958 de 235 586 tonnes.

Quant à la production d'uranium, domaine où l'Union Minière s'est particulièrement illustrée, notamment pendant la deuxième guerre mondiale au profit des alliés, cette production s'essouffle, parce que le marché est saturé, et que les gisements les plus riches s'épuisent (1 079 tonnes d'oxyde d'uranium en 1960 pour 2 110 tonnes en 1959).

L'Union Minière du Haut-Katanga est évidemment la plus importante société exploitante du Katanga. Elle occupait au 31 décembre 1960 : 1 755 cadres, dont 86 Africains, et 20 876 travailleurs manuels.

Le capital de l'UMHK est de 8 milliards de francs belges. L'actif total atteint environ 20 milliards, la valeur du portefeuilles-titres s'élève à 1 milliards 875 millions (au 31 décembre 1960). L'Union minière est une entité, un pôle, une force, illustrée par exemple par le fait que son réseau de chemin de fer électrifié est plus étendu que celui du métro à Paris.

([1]) F. Lekime, *La mangeuse de cuivre. La saga de l'Union Minière du Haut-Katanga, 1906-1966* , Bruxelles, Hatier, 1992, p. 145.

In 1960 bedroeg de totale productie van de Union Minière bijna 4,3 miljard Belgische frank, hetgeen afgevaardigd-bestuurder Herman Robiliart deed verklaren dat de UMHK « *à la fois l'enjeu, la victime et le bouc émissaire de toutes les parties en cause* » was.

De Union Minière hing rechtstreeks af van de Société Générale en ontwikkelde zich als onderdeel ervan. Het is moeilijk de beide ondernemingen afzonderlijk te behandelen. De Société Générale was de belangrijkste financiële groep in Congo. Er wordt van uitgegaan dat ze 70 % van de Congolese economie controleerde; haar invloed was haast totaal in bepaalde mijnbouwsectoren (koper, kobalt, diamant, uranium) alsmede in het transport over zee en per spoor. Haar mijnbouwactiviteiten bevonden zich vooral in Katanga en in Kasaï, maar ze had belangen over heel Congo, in tegenstelling tot de Union Minière, die zich alleen echt op Katanga had toegespitst. Zulks is niet zonder belang in de afweging van de krachtsverhoudingen en de belangen die in het spel waren aangaande het statuut van Congo tijdens de gebeurtenissen van 1960-1961.

Voorts had de Société Générale ook belangen in twee ondernemingen die actief waren in gebieden aan de grens met Congo, maar die financieel verbonden waren met de Congolese ondernemingen : de Tanganyika Concessions Ltd. en de Compagnie des Diamants de l'Angola ([2]). De Société Générale was actief in Congo, hetzij via rechtstreekse participaties in de belangrijkste industriële ondernemingen (de Union Minière du Haut Katanga uiteraard, de Forminière, de Minière du Bécéka, de Chemin de Fer du Bas-Congo au Katanga), hetzij via twee gespecialiseerde portefeuillemaatschappijen, te weten de Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie (CCCI), die participaties aanhield in een vijftigtal Congolese ondernemingen en in een twintigtal Belgische of buitenlandse ondernemingen, alsmede de Compagnie du Katanga, die rechtstreeks en onrechtstreeks belangen had in de Union Minière du Haut-Katanga.

De Union Minière was weliswaar sterk afhankelijk van de Société Générale, maar toch moet worden onderstreept dat de UM streefde naar een zekere autonomie, niet alleen wegens de diversiteit van de aandeelhouders ervan, maar ook omdat Congo tijdens WO II aan de zijde van de geallieerden in oorlog was tegen Duitsland; daardoor verkeerde Congo in een andere situatie dan België, dat eerst neutraal was, dan onder de voet gelopen werd, kapituleerde en ten slotte bezet was. Edgard Sengier herstructureerde de Union Minière na 1945, waarbij de Afrikaanse directie gedecentraliseerd werd van de directie in het moederland ([3]). Zoals hierboven al werd

([2]) J. Gérard-Libois, *Sécession au Katanga*, Brussel, CRISP-INEP, 1963, blz. 107.

([3]) Cf. X. Mabille, X. Tulkens, A. Vincent, *La Société Générale de Belgique. 1822-1997. Le pouvoir d'un groupe à travers l'histoire*, Brussel, CRISP, 1997, blz. 89.

En 1960, le produit total de l'Union Minière s'éleva à près de 4 milliards 300 millions de francs belges, ce qui fera dire à Herman Robiliart, administrateur-délégué, que l'UMHK est « *à la fois l'enjeu, la victime et le bouc émissaire de toutes les parties en cause* ».

L'Union Minière dépend étroitement de la Société Générale, elle s'épanouit en son sein, il est difficile d'évoquer l'une sans évoquer l'autre. La Société Générale est le groupe financier le plus important au Congo. On admet qu'elle contrôle 70 % de l'économie congolaise, et son influence est pratiquement absolue dans certaines industries minières (cuivre, cobalt, diamant, uranium) et dans les transports maritimes et ferroviaires. Son activité minière est spécialement concentrée au Katanga et au Kasaï, mais elle a des intérêts dans tout le Congo, alors que le fief de l'Union minière est véritablement le Katanga. Ce n'est pas sans importance dans la prise mesure des rapports de force et des intérêts en jeu dans la question du statut du Congo lors des événements de '60 et '61.

Par ailleurs, la Société Générale est également intéressée à deux sociétés qui exercent leur activité dans des territoires voisins du Congo, mais qui sont financièrement liées aux sociétés congolaises : Tanganyika Concessions Ltd. et Compagnie des Diamants de l'Angola ([2]). La Société Générale exerce son activité au Congo soit par des participations directes dans les plus importantes sociétés industrielles : Union Minière du Haut Katanga bien sûr, Forminière, Minière du Bécéka, Chemin de Fer du Bas-Congo au Katanga; soit par l'intermédiaire de deux sociétés à portefeuille spécialisées : la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie « CCCI », qui détient des participations dans une cinquantaines de sociétés congolaises et une vingtaine de sociétés belges ou étrangères, et la Compagnie du Katanga, directement et indirectement intéressée à l'Union Minière du Haut-Katanga.

Si l'Union Minière dépend étroitement de la Société Générale, il faut noter d'emblée qu'elle s'efforçait néanmoins de tendre vers une certaine autonomie, d'une part par la diversité de ses actionnaires, mais d'autre part parce que le Congo était entré en guerre contre l'Allemagne au côté des alliés pendant la seconde guerre mondiale, situation qui la distinguait d'une Belgique d'abord neutre, envahie, capitulante puis occupée. Après 1945, Edgard Sengier réorganisa l'Union Minière au profit d'une décentralisation de la direction africaine par rapport à la direction métropolitaine ([3]). Et, comme nous l'avons signalé plus haut, la Société Générale s'épanouit

([2]) J. Gérard-Libois, *Sécession au Katanga*, Bruxelles, CRISP-INEP, 1963, p. 107.

([3]) Cf. X. Mabille, Ch., X. Tulkens et A. Vincent, *La Société Générale de Belgique, 1822-1997. Le pouvoir d'un groupe à travers l'histoire*, Bruxelles, CRISP, 1997, p. 89.

aangestipt was de Société Générale actief in heel Congo, terwijl de Union Minière een onderdeel was van de provinciale economie van Katanga.

De Union Minière was een *economische macht*, maar was ook een succesvol *uithangbord van het koloniale België*. Tijdens de Wereldtentoonstelling van Brussel in 1958, telde de Union Minière met haar deelname aan drie paviljoenen (Congomijnen, Transport, Energie en Bouw) en de groep Kernenergie, met het Atomium, 2.200.000 bezoekers, onder wie koning Boudewijn; meer mensen dan de 90.000 kleine aandeelhouders waren echt onder de indruk.

De Union Minière belichaamde toen tevens een *visie op arbeid* en leven, een gehiërarchiseerd en paternalistisch zelfvoorzienend systeem, eigenlijk een soort utopie. Ze was als een mierennest dat er een hekel aan heeft door elkaar te worden geschopt.

De Union Minière dat is ook een *groep* van miskende *acteurs*. De volgende personen vervulden in de periode die ons aanbelangt een sleutelrol : Wallef, Cousin et Robiliart. Daarnaast zijn er nog andere actoren. De volgende biografische informatie heeft alleen tot doel de lezer te helpen om de personen te situeren die verder in het verhaal in beeld zullen komen.

ASSOIGNON Gérard : Directeur-generaal in Afrika (1958-1966). In november 1960 wordt directeur-generaal Assoignon benoemd tot administrateur-directeur voor Afrika. Directeur van de Société Générale (1971-1979).

COUSIN Jules (1884-1965) : Burgerlijk ingenieur (UCL). Voorzitter van de raad van bestuur van de Union Minière (1947-1950). Bevindt zich in juli 1960 in Elisabethstad, na zijn jaarlijkse kuur in Vichy. In Elisabethstad beschikt hij over een riant verblijf. Hij is voorzitter van het plaatselijk comité van de l'Union Minière. Heeft een sterke band met Katanga waar zijn vrouw begraven is. Als voorzitter van het vast comité van de Union Minière, zwaait hij er in Afrika de scepter over. Was tevens bestuurder van de Société Générale in 1950. Lid van de raad van bestuur van Fulreac (Clemens en Dubuisson).

FORTEMPS Henri : In november 1960 wordt hij benoemd tot directeur-generaal in Afrika.

GILLET Paul (1891-1964) : Ingenieur (UCL). Gouverneur van de Société Générale (1951-1961); had voordien een leidende functie bij een aantal koloniale maatschappijen. Was voorzitter van de raad van bestuur van de Union Minière du Haut Katanga (1955-1963). Is één van de « anciens ».

MARTHOZ Aimé (1894-1962) : Ingenieur (ULg). Directeur Société Générale (1951-1962). Afgevaardigd bestuurder van de Union Minière (1951-1962).

ROBILIART Herman (1895-1963) : Burgerlijk ingenieur (ULB), piloot. Stichter, in 1931, van de eerste vliegclub in Congo. Directeur van de Société Générale (1949-

dans tout le Congo, alors que l'Union Minière est inscrite dans l'économie provincial katangaise.

L'Union Minière est une *puissance économique*, c'est aussi une *certaine image de la Belgique coloniale* qui a réussi. Lors de l'Exposition universelle de Bruxelles en 1958, l'Union Minière avec sa participation à trois pavillons (Congomines, Transports, Energie et Construction), et au groupe Energie nucléaire, de l'Atomium, a accueilli 2.200.000 visiteurs, dont le Roi Baudouin, n'émerveillant pas seulement ses 90.000 petits porteurs d'actions.

L'Union Minière, c'est aussi une *philosophie du travail* et une philosophie de vie, un système autarcique hiérarchisé et paternaliste, une utopie en quelque sorte. Une fourmilière qui déteste recevoir des coups de pieds.

L' Union Minière, c'est aussi un *groupe d'acteurs* méconnus. Les hommes clés de notre période sont Wallef, Cousin et Robiliart, mais il y en a d'autres dont le rôle est important. Les quelques informations biographiques suivantes n'ont pour but que d'aider le lecteur à mieux situer de manière élémentaire des personnages qui seront évoqués dans le cours du récit.

ASSOIGNON Gérard : Directeur-général en Afrique (1958-1966). En novembre 1960, Assoignon est nommé administrateur-directeur pour l'Afrique. Directeur de la Société Générale (1971-1979).

COUSIN Jules (1884-1965) : Ingénieur civil de l'UCL. Président du Conseil d'administration de l'Union Minière (1947-1950). Est à E'ville en juillet 1960, après sa cure annuelle à Vichy. Il posséde à E'ville une splendide demeure. Il est président du Comité local de l'Union Minière. Très attaché au Katanga où sa femme est enterrée. Président du Comité permanent de l'Union Minière, il régna sur elle en Afrique. Il fut aussi conseiller de la Société Générale en 1950. Membre du C.A. de Fulreac (Clemens et Dubuisson-Université de Liège).

FORTEMPS Henri : En novembre 1960, il est nommé directeur général en Afrique.

GILLET Paul (1891-1964) : Ingénieur UCL. Gouverneur de la Société Générale (1951-1961), il fut auparavant dirigeant de sociétés coloniales. Il fut président du Conseil d'administration de l'Union Minière du Haut Katanga (1955-1963). Se situe parmi les « anciens ».

MARTHOZ Aimé (1894-1962) : Ingénieur ULg. Directeur de la Société Générale (1951-1962). Administrateur-délégué de l'Union Minière (1951-1962).

ROBILIART Herman (1895-1963) : Ingénieur civil ULB, pilote d'avion. Fondateur en 1931 du premier aéroclub du Congo. Directeur de la Société Générale (1949-

1963). Naaste medewerker van Sengier. Was een van de grote directeuren van de Union Minière en van de Société Générale. Was tussen 1951 à 1963 afgevaardigd bestuurder van de Union Minière. Dat jaar werd hij vice-voorzitter van de Raad en voorzitter van het vast comité van de UMHK. Deze man was op z'n 19e oorlogsvrijwilliger en bouwde binnen deze onderneming een mooie loopbaan uit.

SENGIER Edgard (1879-1963) : Dat is de man die de Amerikanen in 1941 uranium leverde. Directeur van de Société Générale de Belgique (1932-1949). Hij behoudt zijn mandaat van bestuurder en — tot in 1960 — van voorzitter van het vast comité van de Union Minière. Eén van de « anciens ». Overlijdt in 1963.

VAN BREE Firmin (1880-1960) : Ingenieur (UCL). Overleed twee maanden voor de onafhankelijkheid. Directeur van de Société Générale (1924-1950).

VAN DER STRAETEN Edgard (1894-1986) : Kandidaat letteren en wijsbegeerte aan de UCL. Een van de « anciens ». Directeur Société Générale (1946-1951), en vice-gouverneur (1951-1964). Was voorzitter van de raad van bestuur van de Union Minière (1964-1965).

VAN WEYENBERGH Maurice : In november 1960 wordt Van Weyenbergh, die dan administrateur-voorzitter van het directiecomité in Elisabethstad is, afgevaardigd bestuurder van de Union Minière.

WALLEF Louis (1901-1971) : Burgerlijk ingenieur. Licentiaat in de thomistische wijsbegeerte. Zijn hele beroepsleven is nauw verbonden met het lot van de UMHK. In 1957 keert hij terug naar België en wordt er administrateur-directeur. In november 1960 wordt afgevaardigd bestuurder Wallef vice-voorzitter en voorzitter van het vast comité. Sinds 1966 was hij voorzitter van de raad van bestuur. Was tevens directeur van de Société Générale vanaf 1957 tot aan zijn overlijden. In een door Smal op 8 oktober 1960 aan Loos gerichte brief, noemt Smal hem *« le grand manitou de l'Union Minière ».* Directeur Société Générale (1957-1971).

Zelfs in de moeilijke periodes streefde de Union Minière echter nog naar expansie, om productie en winsten op te voeren. De onderneming moest wel oog hebben voor allerhande politieke ontwikkelingen; in dat opzicht probeerde ze de zaken voor te zijn, om haar strategieën inzake competitiviteit bij te sturen. Het is overduidelijk dat de Congolese onafhankelijkheid voor de onderneming neerkwam op een ware uitdaging, een door haar verafschuwde sprong in het onbekende, een overgang die voor haar ook een originele historische ervaring betekende.

In het jaarverslag 1958 van de UMHK werd in het hoofdstuk « *Relations publiques* », kort het volgende meegegeven : « *Nous sommes là pour faire du cuivre, non de la politique* ». De Union Minière was een « ingenieursonderneming »; de meeste van die ingenieurs studeerden aan de Leuvense Katholieke Universiteit/Université Catholique de Louvain (al kwamen eind

1963).Très proche collaborateur de Sengier. Il fut l'un des grands directeurs de l'Union Minière et de la Société Générale. Il fut administrateur délégués de l'Union Minière de 1951 à 1963. Il fut aussi vice-président du Conseil et président du comité permanent de l'UMHK. Volontaire de guerre à 19 ans, cette homme d'action fit une belle carrière dans le monde de l'entreprise.

SENGIER Edgard (1879-1963) : C'est lui qui a fournit de l'uranium aux Américains en 1941. Directeur de la Société Générale de Belgique (1932-1949). Il conserve son mandat d'administrateur et de président du comité permanent de l'Union minière jusqu'en 1960. Parmi les « anciens ». Il meurt en 1963.

VAN BREE Firmin (1880-1960) : Ingénieur UCL. Mort deux mois avant l'Indépendance. Directeur de la Société Générale (1924-1950).

VAN DER STRAETEN Edgard (1894-1986) : Candidat Philo & Lettres U.C.L. Parmis les « anciens ». Directeur de la Société Générale (1946-1951), et vice-gouverneur (1951-1964). Il fut président du Conseil d'administration de l'Union minière (1964-1965).

VAN WEYENBERGH Maurice : En novembre 1960, l'administrateur-président du comité de direction à Elisabethville Van Weyenbergh devient administrateur-délégué de l'Union Minière.

WALLEF Louis (1901-1971) : Ingénieur civil. Licencié en philosophie thomiste. Toute sa vie professionnelle est intimement liée au destin de l'UMHK. En 1957, de retour en Belgique, il devient administrateur-directeur. En novembre 1960, l'administrateur délégué Wallef devient vice-président et président du comité permanent. Il fut président du Conseil d'administration dès 1966. Il fut également directeur de la Société Générale à partir de 1957 jusqu'à sa mort. Smal, dans une lettre à Loos du 8 octobre 1960, parle de lui comme « le grand manitou de l'Union Minière ».

Même dans les périodes difficiles pour elle, l'Union Minière s'efforça d'être en expansion pour augmenter ses productions et ses profits. Elle sera donc forcément attentive à toutes formes d'évolution politique, qu'elle cherche à anticiper pour mieux adapter ses stratégies de compétitivité. Et il est clair que le passage à l'indépendance du Congo représente un véritable défi pour elle, un saut dans l'inconnu, ce qu'elle déteste, une transition qui est pour elle aussi une expérience historique originale.

Dans le chapitre « Relations publiques » du rapport annuel de l'UHMK de 1958, il est brièvement spécifié : « *Nous sommes là pour faire du cuivre, non de la politique* ». L'Union Minière est une *société d'ingénieurs*, pour la plupart issus de l'Université catholique de Louvain, même si à la fin des années '50, un certain nombre d'entre eux sont issus de l'ULB, comme on peut le constater

de jaren '50 sommigen onder hen van de ULB); de onderneming trad ook als dusdanig naar buiten. In periodes van politieke crisis beston haar taak erin de investeerders gerust te stellen.

Feit is echter dat met de Katangese secessie de Union Minière kleur heeft bekend, door het toekennen van een voorschot van 1 250 000 000 Belgische frank aan de pas geïnstalleerde Katangese regering, onmiddellijk na de uitroeping van de secessie. Inmiddels verschafte die steun Katanga een manoeuvreerruimte die zwaar zal doorwegen op de hele situatie, waarbij Lumumba optreedt als eerste minister van Congo, met zijn unitaristische medestanders. Zij beschouwden het feit dat de Union Minière met ingang van 11 juli 1960 haar taksen, belastingen en diverse heffingen stortte aan de secessionistische regering van Elisabethstad dan ook als een messteek in de rug.

De Katangese secessie werd al grondig bestudeerd. Het is onmogelijk om in het bestek van dit bijkomend rapport uitgebreid in te gaan op nochtans belangrijke vraagstukken, bijvoorbeeld de politieke situatie in Katanga, de stammentwisten of nog de rol van de verenigingen van blanken, zoals de Union katangaise of de UKAT, die zich vijandig opstelden ten aanzien van het bestuur in Leopoldstad. Toch willen we even stilstaan bij de Conakat (Confédération des associations du Katanga), die in 1959 de grootste Katangese politieke partij werd. Er waren reeds voortekenen van het onafhankelijkheidsstreven. De *Echo du Katanga* van 3 december 1959 kopte : « *Le Katanga est désormais résolu à aller de l'avant pour devenir une entité indépendante* ».

De Conakat werd geleid door Moïse Tshombe, die doorging als de « marionet » van de Union Minière. Jean Stengers heeft zulks genuanceerd in zijn inleiding bij het werk van André Schöller, *Congo 1959-1960. Mission au Katanga*: « *Moïse Tshombé et les leaders de la Conakat quoi qu'en aient dit certains commentateurs étrangers, n'ont pas été les marionnettes entre les mains d'Européens, ils avaient leur personnalité et leurs idées katangaises propres, mais en les* conseillant*, on les a fortement* influencés ». Het betrof niet alleen adviezen, er werden ook geldbedragen uitbetaald door de Union Minière, wat ze gedurende enige tijd ook deed ten voordele van de Balubakat, de tegenstander van de Conakat. Een en ander zijn bekende feiten.

Op welk paard zou de Union Minière begin 1960 inzetten ? *A priori* op om het even welk paard, mits het het goede en dus winnende paard werd, met andere woorden iemand die bij machte was de belangen van de onderneming het best te verdedigen. Het archief van de Union Minière bevat de diverse mogelijke scenario's (*worst case*- én *best case*-scenario's) die in overweging werden genomen voor de periode na 30 juni, waarin ook wordt ingegaan op de wijze waarop de Union Minière zich daar juridisch moest tegen wapenen. De voor de plus haut, et elle se présente officiellement comme telle. En temps de crise politique, son travail consiste à rassurer les investisseurs.

Mais avec la sécession katangaise, il est clair que l'Union Minière choisira son camp, en avançant 1 250 000 000 de francs belges au jeune gouvernement katangais, dès la sécession proclamée. En attendant, cet appui donne au Katanga une marge de manœuvre qui pèsera lourdement dans les enjeux où Lumumba est engagé comme premier ministre du Congo, avec ses partisans unitaristes. Ainsi, le paiement par l'Union Minière, dès le 11 juillet 1960, au gouvernement sécessionniste d'E'ville de ses taxes, impôts et redevances diverses, sera perçu comme un coup de poignard par les partisans de Lumumba.

La sécession katangaise a largement été étudiée et nous ne pouvons, dans le cadre de ce rapport annexe, apporter de longues précisions sur des questions pourtant importantes comme la carte politique du Katanga, la question des luttes tribales, le rôle des associations blanches comme l'Union katangaise ou UKAT, hostile à l'administration de Léopoldville. Un mot quand même sur la Conakat, ou Confédération des associations du Katanga, qui deviendra le premier parti politique katangais en 1959. Les idées indépendantistes sont déjà dans l'air. L'*Echo du Katanga* du 3 décembre 1959 annonçait : « *Le Katanga est désormais résolu à aller de l'avant pour devenir une entité indépendante* ».

La Conakat est conduite par Moïse Tshombé qui passera pour la « marionnette » de l'Union Minière. Jean Stengers nuançait dans sa préface du livre d'André Schöller, *Congo 1959-1960. Mission au Katanga* : « *Moïse Tshombé et les leaders de la Conakat quoi qu'en aient dit certains commentateurs étrangers, n'ont pas été les marionnettes entre les mains d'Européens, ils avaient leur personnalité et leurs idées katangaises propres, mais en les conseillant, on les a fortement influencés* ». Il ne s'agira pas seulement de conseils, mais aussi d'argent, versé par l'Union Minière, ce qu'elle fit un temps aussi avec la Balubakat, l'adversaire de la Conakat. Ce sont des choses connues.

Au début de 1960, sur quel cheval va miser l'Union Minière ? *A priori* sur n'importe quel cheval, pourvu que se soit le bon, c'est-à-dire le gagnant, et celui qui sera à même de mieux défendre ses intérêts. On trouve dans les archives de l'Union Minière les différents scénarios possibles envisagés après le 30 juin, les pires comme les meilleurs, et la manière dont l'Union Minière doit juridiquement s'y préparer. Au demeurant, le 23 juin 1960, l'Union Minière, confronté à un choix, va opter pour le droit belge, et transférer son siège social en Belgique,

keuze geplaatste Union Minière zou op 23 juni 1960 overigens opteren voor het Belgisch recht en haar maatschappelijke zetel overbrengen naar België, waardoor de gemene regeling voor de Belgische naamloze vennootschappen van kracht werd. In maart 1960 was de koers van de Union Minière-aandelen gedaald, maar nog voor juni was er een herstel. De situatie was onder controle.

De Union Minière en de Conakat groeiden sterk naar elkaar toe, ingevolge de perceptie van Lumumba, die werd beschouwd als een unitaristisch en communistisch leider. Zelfs Charles d'Ydewalle, in zijn werk over de Union Minière kan er niet omheen : « *Tshombé a été téléguidé par l'Union Minière, peut-être, mais celle-ci n'est qu'un élément dans l'immense pays très spécial qui nous occupe* » (blz. 151).

In 1990 schreef Lekime, de « officiële » geschiedschrijver van de Union Minière, echter nog : « *Oui ou non, L'Union Minière du Haut-Katanga fut-elle le deus ex machina de la sécession katangaise ? L'a-t-elle imaginée, préparée, en a-t-elle tiré les ficelles ? Oui ou non, l'Union Minière finance-t-elle, dès avant la proclamation de l'indépendance du Congo belge, la Conakat et les ultras de l'Ukat ouvertement sécessionnistes ? Pour nous, la réponse à la première question est définitivement négative. Il ne se trouve pas, à ce jour, un seul historien objectif, un seul témoin crédible, un seul acteur authentique et fiable pour contredire cette simple constatation de fait. On n'empêchera jamais certes de fantasmer à l'infini sur le sujet. Il reste qu'il n'y ait aucune trace, nulle part, d'un quelconque projet de cette nature attribuable aux responsables de l'UMHK* » (blz. 172). In verband met het antwoord op de tweede vraag, geeft de auteur aan dat de Union Minière om zich in te dekken geld heeft gegeven aan alle partijen, en ook : « *ce n'est pas un crime de faire un don à un parti politique* » (blz. 173).

De Union Minière, een privé-onderneming, wou haar voorzorgen nemen en haar belangen veilig stellen door uiteenlopende oppositiestrategieën tegen Lumumba uit te stippelen; deze pasten inzonderheid maar niet alleen in het raam van de Katangese secessie, die zich openlijk kantte tegen de wettelijke overheid van Leopoldstad, en dus tegen de eerste minister en minister van Defensie Patrice Lumumba. De Union Minière heeft met de keuze voor Katanga, ongeacht de verdere evolutie van Katanga in een unitair of confederaal Congo, gekozen voor het kamp dat zich tegen Lumumba had gekeerd.

Er is in het raam van de strijd tegen Lumumba wel degelijk sprake van uiteenlopende oppositiestrategieën. Zo heeft de Union Minière de volgende strategieën uitgewerkt :

— financiering van de Katangese secessie

— financiële bijstand aan diverse steunacties (propaganda, corruptie, Katangese zending in Brussel)

pour se placer sous le régime commun des sociétés anonymes belges. Les actions de l'Union Minière baisse en mars 1960, mais remonte dès avant juin. La situation est sous contrôle.

Mais la perception de Lumumba comme leader considéré comme unitariste et communiste renforcera considérablement le rapprochement entre l'Union Minière et la Conakat. Même Charles d'Ydewalle, dans son ouvrage sur l'Union Minière, p. 151, ne peut que reconnaître : « *Tshombé a été téléguidé par l'Union Minière, peut-être, mais celle-ci n'est qu'un élément dans l'immense pays très spécial qui nous occupe* ».

Pourtant, en 1990, Lekime, historiographe officiel de l'Union Minière, écrivait encore : « *Oui ou non, L'Union minière du Haut-Katanga fut-elle le deus ex machina de la sécession katangaise ? L'a-t-elle imaginée, préparée, en a-t-elle tiré les ficelles ? Oui ou non, l'Union minière finance-t-elle, dès avant la proclamation de l'indépendance du Congo belge, la Conakat et les ultras de l'Ukat ouvertement sécessionnistes ? Pour nous, la réponse à la première question est définitivement négative. Il ne se trouve pas, à ce jour, un seul historien objectif, un seul témoin crédible, un seul acteur authentique et fiable pour contredire cette simple constatation de fait. On n'empêchera jamais certes de fantasmer à l'infini sur le sujet. Il reste qu'il n'y ait aucune trace, nulle part, d'un quelconque projet de cette nature attribuable aux responsables de l'UMHK* » (p. 172). Pour la réponse à la deuxième question, l'auteur explique que l'Union Minière a versé de l'argent à tous les partis pour se protéger, et « *ce n'est pas un crime de faire un don à un parti politique* » (p. 173).

L'Union Minière, société privée, va chercher à prendre ses précautions et à protéger ses intérêts, en développant des stratégies d'opposition à Lumumba de différentes natures, et qui s'inscrivent plus particulièrement — mais pas seulement — dans le cadre de la sécession katangaise, ouvertement hostile au pouvoir légal de Léopoldville, et donc à son premier ministre et ministre de la Défense Patrice Lumumba. En jouant la carte katangaise, quelque soit l'évolution du Katanga dans un Congo unitaire ou confédéral, l'Union Minière choisissait le camp de l'hostilité à Lumumba.

Dans la lutte contre Lumumba, nous pouvons parler de stratégies d'opposition de différentes natures. Ainsi, l'Union Minière va développer les siennes :

— Financement de la sécession katangaise

— Interventions financières dans des actions de soutiens divers (propagande, corruption, mission katangaise à Bruxelles)

— instelling van de Katangese frank

— druk op de Belgische politieke leiders en « begeleiding » van de Katangese leiders in hun demarches

— steun aan de oprichting van een gewapende verdediging van haar belangen, die samenvielen met die van de Katangese secessie, door de werving van huurlingen en de opleiding van politieke en militaire kaders.

Het doel van de uitwerking van die oppositiestrategieën kan vrijwel in één zin worden samengevat, een zin uit een brief van Cousin aan Marthoz, de dato 18 februari 1960 :

« (…). *Il importe donc que l'autonomie provinciale soit réelle et que les Conseils de Province jouissent de pouvoirs étendus. Nous ne pouvons pas nous désintéresser d'une question semblable et je n'appelle pas cela faire de la politique. En fait, nous défendons aussi bien les intérêts de la population du Katanga que ceux de nos actionnaires.* » (4).

Ten slotte stonden die strategieën soms haaks op andere oppositionele invalshoeken. Dat brengt ons bij de soms botsende contacten tussen de leiding van de Union Minière en bepaalde leden van de Belgische regering, bijvoorbeeld Wigny, met wie de verhoudingen moeilijk lagen.

De persoon en de initiatieven van Wallef, de *hardliner* van de Union Minière, tonen aan dat voor hem de verdediging van Katanga een prioriteit was. In zijn *Mémoires* (deel 5, blz. 599-601 et 602) geeft Wigny een melodramatische scene weer, waarin een beeld wordt geschetst van de spanningen tussen de machten en tussen de belangen van de privé-onderneming en die van de Belgische diplomatie (5). We geven die hieronder ter informatie weer :

— Création d'un franc katangais

— Pressions exercées sur les dirigeants politiques belges et « accompagnement » des dirigeants katangais dans leurs démarches (notamment lors des visites d'autorités katangaises à Bruxelles)

— Soutien à la création d'une protection armée pour préserver ses intérêts confondus avec ceux de la sécession katangaise, par le recrutement de mercenaires et la formation de cadres politiques et militaires.

L'objectif du développement de ces stratégies d'opposition pourrait se résumer en pratiquement une phrase extraite d'une lettre de Cousin à Marthoz, datée du 18 février 1960 :

« *(…). Il importe donc que l'autonomie provinciale soit réelle et que les Conseils de Province jouissent de pouvoirs étendus. Nous ne pouvons pas nous désintéresser d'une question semblable et je n'appelle pas cela faire de la politique. En fait, nous défendons aussi bien les intérêts de la population du Katanga que ceux de nos actionnaires.* » (4).

Enfin, ces stratégies sont parfois en porte-à-faux avec d'autres logiques d'opposition. Cela nous amène à évoquer les relations parfois conflictuelles entre les dirigeants de l'Union Minière et certains membres du gouvernement belge, comme Wigny, avec qui les rapports ne sont pas faciles.

Au travers de la figure et des initiatives de Wallef, la tête dure de l'Union Minière, on constate que la défense du Katanga est prioritaire pour lui. Dans les *Mémoires* (volume 5, pp. 599-601 et 602) de Wigny est rapportée une scène mélodramatique qui illustrent les tensions entre les pouvoirs, entre les intérêts de l'entreprise privée et ceux de la diplomatie belge (5). Nous la présentons ici à titre documentaire :

<SAMEDI 3 DECEMBRE 1960

17h00 — Robiliart me téléphone. Burden l'a touché pour que l'Union Minière dissuade Tshombe de venir à Bruxelles.

(…).

LUNDI 5 DECEMBRE 1960

(…)

17h30 — Je reçois les pontifes de l'Union Minière : Marthoz, Robiliart et Walleff. J'ai senti, en effet, dans le coup de téléphone de samedi dernier, que Robiliart n'était pas convaincu de la nécessité de notre politique. Comme van den Bosch me l'avait dit la semaine dernière, Robiliart lui avait demandé « si le moment n'était pas venu de reconnaître le Katanga ». Qui donc a poussé Tshombe à venir en Belgique ?

L'entrevue est pénible.

(4) AUM, 335.

(5) D'Aspremont had er weet van dat het niet boterde tussen Wigny en de Union Minière. Hij maakte daar discreet allusie op in het post scriptum bij een brief van 20 februari 1960 aan zijn collega Wigny : « Ci-joint le texte d'un télégramme envoyé à ma demande par l'Union Minière. Il me paraît constituer la preuve que lorsqu'on établit avec ses dirigeants des contacts réguliers, ils sont disposés à appuyer l'action gouvernementale »; Papieren d'Aspremont Lynden.

(4) AUM, 335.

(5) D'Aspremont connaissait les problèmes relationnels entre Wigny et l'Union Minière. Il y fait discrètement allusion dans le post scriptum d'une lettre à son collègue Wigny du 20 février 1961 : « Ci-joint le texte d'un télégramme envoyé à ma demande par l'Union Minière. Il me paraît constituer la preuve que lorsqu'on établit avec ses dirigeants des contacts réguliers, ils sont disposés à appuyer l'action gouvernementale »; Archives d'Aspremont Lynden.

J'expose avec clarté mon point de vue. Waleff l'écoute avec un sourire railleur qui, en fait, lui est habituel. Puis il me répond : « Qu'est-ce que l'ONU ? Elle est méprisée au Congo. Sans doute doit-elle continuer sa besogne. Mais nous pouvons nous moquer de ses décisions et ne pas les respecter.

Que sont les Américains et les alliés ? La diplomatie américaine est la plus mal informée qu'on puisse imaginer. N'ont-ils pas reçu Lumumba ? ».

Moi : Ne me demandez pas d'avoir une diplomatie qui soit à la fois contre les Soviétiques et contre les Américains. Ne nous prenez pas pour le lion. Vous rugissez sans doute, mais ils mordent ».

Waleff : « Qu'est-ce que le Congo ? L'Etat unitaire a été une erreur du gouvernement belge à la Table ronde. Heureusement on a sauvé le Katanga, le 14 juillet, contre le gouvernement et sans doute contre le ministère des Affaires étrangères ».

Moi : « Qu'est-ce qui vous permet de le dire ? »

Waleff : « Au fond, dans l'histoire du Katanga, il y a trois étapes. La première est le sauvetage du 14 juillet. La seconde est la campagne d'hiver, actuellement en cours, après laquelle le Katanga sera doté de son armée reconstituée, de sa législation, de sa monnaie et deviendra un Etat de plus en plus complet. La troisième étape commencera au printemps, avec trois mille hommes de troupes qui peuvent être d'ailleurs encadrés par des Français et des Allemands. La rébellion sera « matée », sauf le long du fleuve, dans la région du papyrus. A ce moment-là, Léo sera obligée de trouver une entente parce que c'est son intérêt.

Voilà ce que veut un Etat souverain. Le Congo est indépendant et nous n'avons pas à nous en occuper ».

Moi : « Les positions défendues par M. Waleff sont tout à fait différentes de la politique du gouvernement. Nous ne pouvons pas nous permettre le luxe de faire une politique qui nous met à la fois en délicatesse avec l'ONU et avec nos alliés, notamment avec les Etats-Unis. Au surplus, nous avons des intérêts dans l'ensemble du Congo et il ne saurait être question de sacrifier une région à l'autre en optant pour Elisabethville ou Léopoldville ».

C'est absolument désarmant. Voilà comment on voit le monde lorsqu'on est juché sur la cheminée de l'Union Minière.

Je suis stupéfié et outré par la suffisance de Waleff. Marthoz et Robiliart se tiennent cois.

Mais leur collègue montre une intrépidité que seule peut donner une ignorance totale de la situation. Comme il est dangereux de confier la gestion d'une affaire importante à un docteur en philosophie ! Comme il est encore plus périlleux de laisser des hommes d'affaires s'occuper de politique !

Aucun de mes arguments n'a porté. Voilà donc découverte la force irresponsable qui contrecarre notre politique et nous compromet aux yeux de l'étranger. L'Union Minière prétend sauver ses intérêts dans le Katanga et elle risque d'ébranler tout le monde capitaliste par des réactions en chaîne pouvant aboutir à un affrontement mondial.

Comme mes interlocuteurs sont sourds et aveugles, il faut que je vois d'urgence Edgard Sengier.

(…)

MARDI 6 DECEMBRE 1960

10h30 — J'ai fait venir Edgard Sengier pour reprendre la discussion que j'ai eue hier avec les trois chefs de l'Union Minière. Sengier commence par se cabrer. Puis il finit par reconnaître : « Vos positions sont exactes. Cela doit être un malentendu ! » J'ai fait tout mon possible. Je ne suis pas rassuré>.

Daaruit blijkt dat Wallef een *hardliner* was, die graag vooruitblikte. In het volgende document, toont hij zich optimistisch vanaf de herfst 1960. Het betreft een brief van Wallef van 19 september, die bestemd was voor de Béco, bestuurder-directeur van de Compagnie du Katanga :

On le voit, Wallef était un dur, qui aimait les prévisions. Dans le document suivant, il se montrait optimiste dès la fin de l'été 1960. Il s'agit d'une lettre de Wallef datée du 19 septembre et destinée à de Beco, administrateur-directeur de la Compagnie du Katanga :

<Cher Monsieur de Béco,

(…). Je considère que la période allant du 1er au 30 septembre est, en fait, une période de transition et de liquidation du Comité Spécial du Katanga et de la Cobelkat. Il est évident que le passage d'un régime à un autre ne peut se faire brutalement et, avec le Gouvernement katangais, il s'agit de travailler en souplesse (…).

En ce qui concerne les fonds au Katanga, c'est une excellente mesure que vous avez prise de les faire gérer par le CSK Bruxelles.

Je me demande quand nous allons aborder les grands problèmes, probablement en novembre/décembre et certainement lorsque, comme je l'espère bien, l'Union Minière distribuera un acompte de dividende au début de l'an

prochain; cette distribution sera sensationnelle, aussi bien pour les actionnaires que pour le Gouvernement du Katanga (…).

Tenez-moi au courant, je vous prie, de ce qui se passe dans la cuvette centrale; je suis persuadé que nous y rentrerons avec le temps en posant nos conditions mais il faut rétablir l'ordre et il faut aussi que quelqu'un, avec son équipe, disparaisse> ([6]).

Dit is een harde tekst, die wel dient te worden geïnterpreteerd en precies moet worden gesitueerd. De steun van de Union Minière aan de Katangese secessie bleef onverkort bestaan en was de sterkste pijler waarop de Katangese regering, de vijand van Lumumba, kon steunen.

Begin 1961 zal de Banque Nationale du Katanga, die in buitenlandse banken rekeningen aanhoudt, geregeld de Union Minière verzoeken om op die rekeningen stortingen in buitenlandse deviezen te doen. De Katangese Staat was geen door de internationale gemeenschap erkende Staat, zodat privé-instanties het financiële beheer van de Katangese tegoeden op zich hadden genomen. Voorts rijst vanaf januari 1961 voor de Banque Nationale du Katanga het vraagstuk van de betaling van de heffingen en de voorlopige dividenden, in die context van de totstandkoming van een Katangese frank.

Het is duidelijk dat die financiële stromen tussen de Union Minière en Katanga de Katangese leiders meer vertrouwen heeft gegeven in hun toenmalige politieke maneuvreerruimte en wellicht moet de bondgenootschap tussen een secessionistische regering en een privé-onderneming vanuit die invalshoek worden benaderd. Het bedrag is bekend : voor 1961 wordt de financiële bijdrage van de UMHK (heffingen, rechten, taksen, belastingen) aan Katanga op 2,096 miljard frank geraamd.

Wij hebben daarentegen geen enkel doorslaggevend document gevonden waaruit zou blijken dat de Union Minière direct of indirect betrokken zou zijn geweest bij de eigenlijke moord op Lumumba, op 17 januari. Tevens zijn we erin geslaagd een gerucht de kop in te drukken, het gerucht dat al sinds het begin van de zestiger jaren de ronde deed, als zou het lijk van Lumumba enige tijd in de koelruimtes van de Union Minière hebben gelegen.

C. **Bloemlezing van anti-Lumumbastukken**

Het gaat om stukken gekozen uit het Archief van de Union Minière, uit de periode tussen 28 december 1959 en 16 juli 1960, waarin de anti-Lumumbagevoelens bij het kader van de onderneming concrete vorm aannemen. In het hoofdverslag van de deskundigen zijn al andere uittreksels opgenomen; hier gaat het maar om enkele voorbeelden. De belangrijkste documenten voor

([6]) AUM, 410.

Ce texte est fort, encore faut-il savoir l'interpréter et lui donner son exacte mesure. Il faut retenir que le soutien de l'Union Minière à la sécession katangaise ne se démentira pas, il a constitué la force la plus sûre sur laquelle pouvait compter le gouvernement katangais ennemi de Lumumba, et ce soutien sera de nature économique.

Au début de l'année 1961, La Banque Nationale du Katanga, qui possèdent des comptes dans des banques à l'étranger, va demander régulièrement à l'Union minière d'effectuer des versements en devises étrangères sur ces comptes. N'étant pas un État reconnu par la communauté internationale, ce sont des organismes privés qui s'étaient chargés de la gestion financière des avoirs katangais. Par ailleurs, la question des paiement des redevances et des accomptes de dividendes à la Banque Nationale du Katanga se pose dès janvier 1961, dans ce contexte de création d'un franc katangais.

Il est clair que le flux financier entre l'Union Minière et le Katanga a renforcé la confiance des dirigeants katangais dans leur marge de manœuvre politique à cette époque, et c'est peut-être sous cet angle-là qu'il faut réfléchir à cette alliance entre un gouvernement sécessionniste et une entreprise privée. C'est un chiffre connu, la contribution financière de l'UMHK (redevances, droits, taxes, impôts) au Katanga a été évaluée en 1961 à 2 096 millions de francs.

Par contre, nous n'avons découvert aucun document probant impliquant directement ou indirectement l'Union Minière dans l'assassinat proprement dit de Lumumba le 17 janvier. De même que nous avons pu réduire à néant la rumeur qui court depuis le début des années '60, voulant que le cadavre de Lumumba ait séjourné un temps dans les frigos de l'Union Minière.

C. **Florilège antilumumbiste**

Il s'agit de morceaux choisis extraits des Archives de l'Union Minière, entre le 28 décembre 1959 et le 16 juillet 1960, période où l'antilumumbisme des dirigeants de l'entreprise se concrétisent. D'autres extraits ont déjà été introduits dans le rapport principal des experts, il ne s'agit ici que de quelques exemples. Enfin, les documents les plus importants pour la tranche chronologique 1er jan-

([6]) AUM, 410.

de eindperiode van 1 januari tot 15 februari 1961 zijn uitgegeven in de verzameling van documenten voor die periode.

Brief van Jules Cousin aan Robiliart, Elisabethstad, 28 december 1959 (410)

Er is sprake van het verlenen van subsidies aan een politieke partij : « *J'avais espéré recevoir de Maître RUBBENS un compte détaillé des dépenses qui ont été faites par l'UNION CONGOLAISE à l'occasion du Congrès de Luluabourg qui s'est tenu en avril dernier (...). Comme vous le savez sans doute, l'UNION CONGOLAISE n'a plus aucun succès dans les grands centres du Katanga où les élections se sont faites sous le signe du tribalisme et, en fait, les électeurs ont voté pour le « Katanga Indépendant ». Toutes les délégations que le Roi et le Ministre ont reçues pendant leur séjour à Elisabethville n'ont pas eu d'autre thème que celui-là.*

Le Katanga ne veut plus dépendre des fantaisies du Gouvernement de Léopoldville. Il demande la constitution d'un état fédéral où les Provinces jouiraient d'une très grande autonomie, mais sous le contrôle du gouvernement central, uni, d'une manière étroite avec la Belgique. Autrement dit, les Katangais ne veulent dépendre en aucune façon de MM. KASAVUBU, KANZA, KALONJI, LUMUMBA, etc ... ».

Voor Jules Cousin lijkt de zaak beklonken. Bij het horen van de Katangese federale eisen, die hij sinds december 1959 bij een meerderheid lijkt waar te nemen, stelt hij zich ten gunste van die eisen op. Die vaststelling zal de Union Minière niet verhinderen klaar te staan om andere strekkingen te steunen.

Brief van Roger Staes aan J. Verdussen, Brussel, 1 januari 1960 (410)

Staes zendt een rapport over een onderhoud dat hij met Tshombe en Kibwe heeft gehad. De brief is met de hand geschreven, want « *il vaut mieux de ne pas le donner à une dactylo* ». Het gaat er onder andere over « *ces messieurs dénués de toutes ressources — C'est ainsi que j'ai été amené à leur « avancer » de quoi s'acheter un manteau — et ce, bien entendu à titre personnel* ».

Uit dat rapport blijkt vooral dat de twee Katangese gezagsdragers de klemtoon leggen op de nood aan buitenlands kapitaal en buitenlandse technici voor Congo; voorts blijkt hun vijandigheid jegens de « *nationalisation de toutes les affaires coloniales* ». Kasa-Vubu steunt hen daarin, en volgens Kibwe en Tsjhmbe, « *c'est un homme intelligent et pondéré, les deux hommes dangereux sont Kanza et Kalondji* (sic). *Mais tous ont peur de la masse* ». Kanza, die « *excite le peuple* » bewaakt Kasa-Vubu, maar de Katangese leiders zijn « *convaincus que Kasavubu penche maintenant pour nos idées* ».

vier-15 février 1961 se trouvent dans notre recueil de documents pour cette période.

Lettre de Jules Cousin à Robiliart, datée d'Elisabethville le 28 décembre 1959 (410)

Il est question de subsides accordés à un parti politique. « *J'avais espéré recevoir de Maître RUBBENS un compte détaillé des dépenses qui ont été faites par l'UNION CONGOLAISE à l'occasion du Congrès de Luluabourg qui s'est tenu en avril dernier (...). Comme vous le savez sans doute, l'UNION CONGOLAISE n'a plus aucun succès dans les grands centres du Katanga où les élections se sont faites sous le signe du tribalisme et, en fait, les électeurs ont voté pour le « Katanga Indépendant ». Toutes les délégations que le Roi et le Ministre ont reçues pendant leur séjour à Elisabethville n'ont pas eu d'autre thème que celui-là. Le Katanga ne veut plus dépendre des fantaisies du Gouvernement de Léopoldville. Il demande la constitution d'un état fédéral où les Provinces jouiraient d'une très grande autonomie, mais sous le contrôle du gouvernement central, uni, d'une manière étroite avec la Belgique. Autrement dit, les Katangais ne veulent dépendre en aucune façon de MM. KASAVUBU, KANZA, KALONJI, LUMUMBA, etc ... ».*

Pour Jules Cousin, le plis semble pris. À l'écoute des revendications fédéralistes katangaises qui lui apparaissent comme majoritaires dès décembre 1959, il se positionne en faveur de ces revendications. C'est un constat qui n'empêchera pas l'Union Minière d'être prête à soutenir d'autres tendances.

Lettre de Roger Staes à J. Verdussen, datée de Bruxelles le 1er janvier 1960 (410)

Staes envoie un rapport sur une entrevue qu'il a eu avec Tshombé et Kibwe. Il est manuscrit car « *il vaut mieux de ne pas le donner à une dactylo* ». Il évoque « *ces messieurs dénués de toutes ressources — C'est ainsi que j'ai été amené à leur « avancer » de quoi s'acheter un manteau — et ce, bien entendu à titre personnel* ».

De ce rapport, il ressort principalement que les deux personnalités katangaises ont souligné le besoin de capitaux et de techniciens étrangers pour le Congo, et leur hostilité à la « *nationalisation de toutes les affaires coloniales* ». Kasavubu les soutient sur ce terrain, et selon Kibwe et Tshombé, « *c'est un homme intelligent et pondéré, les deux hommes dangereux sont Kanza et Kalondji* (sic). *Mais tous ont peur de la masse* ». Kanza, qui « *excite le peuple* » surveille Kasavubu, mais les leaders katangais sont « *convaincus que Kasavubu penche maintenant pour nos idées* ».

« — *Que pensez-vous du PNP?*

— *Nous croyons que sa force est réelle. Ce sont des gens pondérés. Ils se mettront également d'accord avec nous* (...).

— *Et Lumumba ?*

— *Nous espérons qu'on le maintiendra coffré pendant quelque temps. Mais d'après le MNC, il ne serait pas l'auteur des troubles de Stan. Il aurait même sauvé un blanc au péril de sa vie* ».

In de ogen van Kibwe en Tshombe is minister Scheyven « *intelligent. Mais il connaît peu de choses sur le Congo* ». Minister De Schryver van zijn kant is « *un homme honnête mais il ne comprend pas bien le Congo* ».

« — *Que trouvez-vous du Roi ?* (sic)

C'est un homme magnifique. Il est intelligent. Vous ne pouvez pas vous imaginer combien il est au courant de toutes les choses du Katanga. Même les petits détails. Il nous a fait une très forte impression et on l'aime beaucoup au Katanga ». (...).

— *Les prochaines élections vont demander un très grand effort de propagande dans les villes mais surtout à l'intérieur. Avez-vous suffisamment d'hommes de valeur pour cela ?*

— *Non pas assez. Mais depuis les élections, des hommes de valeur qui n'avaient pas vouu faire de la politique sont en train de joindre nos rangs. D'ailleurs nous nous sentons capables de faire une grande partie du travail nous-mêmes* ».Zij wijzen op hun voortdurende inspanningen om het MNC in Katanga de pas af te snijden *Nous sommes très* n*eureux d'être à Bruxelles, pour enfin nous reposer* » (...).

— *Votre parti a-t-il des fonds pour toutes ces campagnes ?*

— *Non, notre parti est pauvre. Avant les élections nous disposions d'un peu plus que 100.000 francs. Il reste actuellement 6000 francs dans la caisse. Nous ne savons pas comment nous en sortirons à Bruxelles. Nous recevons actuellement une allocation de 300 francs par jour du Ministère et devons payer notre hôtel* (...).

— *On dit que vous êtes devenus nettement séparatistes.*

— *Cela n'est pas exact. Nous voulons un Congo uni sous la forme fédérative. Mais nous avons plaidé le séparatisme à Léo pour faire marcher les autres partis* (...). *Il faut qu'au Katanga on puisse bénéficier des richesses sans que celles-ci aillent toujours aux autres Provinces. Nous voulons un gouvernement fédéral avec une large autonomie pour les Provinces. Le tout chapeauté par le Roi. La variété des tribus et des provinces exigent un chapeau neutre, qui pour nous est le Roi* (...).

Il nous faut de nouvelles industries et c'est pourquoi nous devons être bien avec les Belges. Il faut que les chefs cèdent gratuitement les terrains nécessaires aux entreprises. Je [Tshombe of Kibwe] *les* [les chefs] *ai convaincus sur ce point.*

« — *Que pensez-vous du PNP ?*

— *Nous croyons que sa force est réelle. Ce sont des gens pondérés. Ils se mettront également d'accord avec nous* (...).

— *Et Lumumba ?*

— *Nous espérons qu'on le maintiendra coffré pendant quelque temps. Mais d'après le MNC, il ne serait pas l'auteur des troubles de Stan. Il aurait même sauvé un blanc au péril de sa vie* ».

Aux yeux de Kibwe et Tshombé, le ministre Scheyven est « *intelligent. Mais il connaît peu de choses sur le Congo* ». Quant au ministre De Schryver, c'est « *un homme honnête mais il ne comprend pas bien le Congo* ».

« — *Que trouvez-vous du Roi ?* (sic)

C'est un homme magnifique. Il est intelligent. Vous ne pouvez pas vous imaginer combien il est au courant de toutes les choses du Katanga. Même les petits détails. Il nous a fait une très forte impression et on l'aime beaucoup au Katanga ». (...).

— *Les prochaines élections vont demander un très grand effort de propagande dans les villes mais surtout à l'intérieur. Avez-vous suffisamment d'hommes de valeur pour cela ?*

— *Non pas assez. Mais depuis les élections, des hommes de valeur qui n'avaient pas voulu faire de la politique sont en train de joindre nos rangs. D'ailleurs nous nous sentons capables de faire une grande partie du travail nous-mêmes* ». Ils expliquent leurs efforts constants pour faire barrage au MNC au Katanga. « *Nous sommes très heureux d'être à Bruxelles, pour enfin nous reposer* » (...).

— *Votre parti a-t-il des fonds pour toutes ces campagnes ?*

— *Non, notre parti est pauvre. Avant les élections nous disposions d'un peu plus que 100.000 francs. Il reste actuellement 6000 francs dans la caisse. Nous ne savons pas comment nous en sortirons à Bruxelles. Nous recevons actuellement une allocation de 300 francs par jour du Ministère et devons payer notre hôtel* (...).

— *On dit que vous êtes devenus nettement séparatistes.*

— *Cela n'est pas exact. Nous voulons un Congo uni sous la forme fédérative. Mais nous avons plaidé le séparatisme à Léo pour faire marcher les autres partis* (...). *Il faut qu'au Katanga on puisse bénéficier des richesses sans que celles-ci aillent toujours aux autres Provinces. Nous voulons un gouvernement fédéral avec une large autonomie pour les Provinces. Le tout chapeauté par le Roi. La variété des tribus et des provinces exigent un chapeau neutre, qui pour nous est le Roi* (...).

Il nous faut de nouvelles industries et c'est pourquoi nous devons être bien avec les Belges. Il faut que les chefs cèdent gratuitement les terrains nécessaires aux entreprises. Je [Tshombé ou Kibwe] *les* [les chefs] *ai convaincus sur ce point.*

— *Vous savez que les Belges sont, pour le moment, très peu friands de partir au Congo et d'y investir des capitaux. Pensez-vous à une aide de la part des américains ou d'autres pays ?*

— *Nous n'aurons jamais rien de ces gens-là.*

— *En tout cas, n'importe qui demandera des garanties sérieuses avant de procéder à de nouveaux investissements.*

— *Nous en sommes convaincus. Nous donnerons des garanties.*

Staes schetst vervolgesn zijn conclusies van het onderhoud en zijn algemene indrukken.

« Tshombé que je connais depuis 1943, m'a paru entièrement sincère (...). *Kibwe, que je ne connaissais pas, est un homme plus réservé, probablement plus réfléchi. Il semble être le tacticien de l'équipe. Personnalité très intéressante. ».*

Verkapte oproepen aan weerskanten. Dit contact is een wederzijdse test waarbij de ene de andere observeert. De Katangezen geven het signaal voor een aantal toegevingen en garanties die de kopstukken van de Union Minière moeten doen nadenken : bewondering voor Boudewijn, sleutelrol van de Koning, noodzaak van de Belgische aanwezigheid, liever Belgen dan Amerikanen, strategie om de partij van Tshombe aan de top te brengen, klimaat van gematigdheid, keuze van een federalistische staatsvorm, economische faciliteiten voor de ondernemingen, persoonlijke behoefte aan geld, vijandigheid tegenover Lumumba die men liever in de gevangenis zou zien. Sommige, soms onbehendige zinswendingen wekken de indruk dat het onderhoud blijkbaar discreet werd opgetekend en opnieuw overgeschreven.

Met de hand geschreven brief van Victor Bamps aan Robilart, Kolwezi, 7 januari 1960 (85)

Robeliart krijgt nog altijd informatie over Tshombe. Bamps legt hem uit wat hij van de man denkt : « *Comme je vous l'ai écrit, il y a 3 mois, je considère Moïse Tshombé comme étant le leader katangais, actuellement le plus fort et aussi le plus intéressant. C'est donc lui et ses hommes qu'il fallait aider, ce que nous avons fait selon nos possibilités. Moïse Tshombé connait, pour le moment, des difficultés financières* (...) ». Bamps heeft het ook over de « démêlés » van Tshombe met het gerecht en over diens problemen met het beheer van zijn handelszaak « *Cette situation de fait n'enlève rien à mon avis, à l'honnêteté de l'homme. Il ne faut pas juger suivant nos conceptions d'européens mais il faut tenir compte qu'il est et reste un noir. Si aucune solution n'intervient rapidement je pense que nous courrons le risque de voir Tshombé se transformer en aigri cela par le fait de la Justice telle que nous, européens, nous la concevons. Il est d'autre part, absolument certain, qu'il jouit d'un extraordinaire prestige auprès des grandes masses katangaises. Heureusement, il traîne tout ce monde der-*

— *Vous savez que les Belges sont, pour le moment, très peu friands de partir au Congo et d'y investir des capitaux. Pensez-vous à une aide de la part des américains ou d'autres pays ?*

— *Nous n'aurons jamais rien de ces gens-là.*

— *En tout cas, n'importe qui demandera des garanties sérieuses avant de procéder à de nouveaux investissements.*

— *Nous en sommes convaincus. Nous donnerons des garanties.*

Staes donne ensuite sa conclusion de l'entretien, ses impressions générales.

« Tshombé que je connais depuis 1943, m'a paru entièrement sincère (...). *Kibwe, que je ne connaissais pas, est un homme plus réservé, probablement plus réfléchi. Il semble être le tacticien de l'équipe. Personnalité très intéressante. ».*

Des appels du pied de part et d'autre. Ce contact est un test réciproque où chacun observe l'autre. De la part des Katangais, signal est donné pour un certain nombre de concessions et de garanties, qui doivent faire réfléchir les dirigeants de l'Union Minière : Admiration pour Baudouin, rôle clé du roi, nécessité de la présence belge, préférence pour les Belges par rapport aux Américains, stratégie d'ascension du parti de Tshombé, esprit de modération politique, choix pour une forme fédéraliste, facilités économiques accordées aux entreprises, besoin personnel d'argent, hostilité à Lumumba, qu'on aime mieux savoir en prison. L'entrevue semble avoir été enregistrée discrètement, et retranscrite, compte tenu de tournures de phrases utilisées, parfois maladroites.

Lettre manuscrite de Victor Bamps à Robiliart, datée de Kolwézi le 7 janvier 1960 (85).

Robiliart continue à être informé sur Tshombé. Bamps lui donne son opinion sur le personnage. Il fait le point : « *Comme je vous l'ai écrit, il y a 3 mois, je considère Moïse Tshombé comme étant le leader katangais, actuellement le plus fort et aussi le plus intéressant. C'est donc lui et ses hommes qu'il fallait aider, ce que nous avons fait selon nos possibilités. Moïse Tshombé connait, pour le moment, des difficultés financières* (...) ». Bamps évoque les problèmes judiciaires de Tshombé, et les problèmes de gestion de son commerce. « *Cette situation de fait n'enlève rien à mon avis, à l'honnêteté de l'homme. Il ne faut pas juger suivant nos conceptions d'européens mais il faut tenir compte qu'il est et reste un noir. Si aucune solution n'intervient rapidement je pense que nous courrons le risque de voir Tshombé se transformer en aigri cela par le fait de la Justice telle que nous, européens, nous la concevons. Il est d'autre part, absolument certain, qu'il jouit d'un extraordinaire prestige auprès des grandes masses katangaises. Heureusement, il traîne tout ce monde derrière lui, dans la bonne*

rière lui, dans la bonne direction. Mais il entraînerait exactement le même monde dans la mauvaise direction s'il décidait de le faire. ».

Met inachtneming van de omstandigheden en om op diens loyauteit te kunnen rekenen, begint een plan voor steun aan Tshombe vastere vorm aan te nemen : *« La situation étant ce qu'elle est et devant le raidissement assez violent de la Conakat et des grands chefs coutumiers qui parlent de faire un Etat indépendant du Katanga, dans un avenir très proche, j'ai pensé qu'il fallait ménager d'abord et aider ensuite celui qui sera probablement un des futurs « patrons » du Katanga. C'est la raison pour laquelle j'ai lancé, il y a une dizaine de jours, l'idée d'un secours aussi urgent que discret à fournir à Moïse Tshombé. Par l'intermédiaire du président local des Anciens Combattants Mr* ***Gérard****. Mr* ***de Ryckman de Betz*** *a été mis au courant du projet. Il est d'avis qu'il faut agir dans ce sens et il se propose d'en parler aux dirigeants de la Société, probablement à Monsieur* ***Cousin.*** *».*

De steun aan Tshombe krijgt duidelijke contouren. Door een samenloop van twee omstandigheden begint het er voor de Union Minière interessant uit te zien : 1) Tshombe is tegelijkertijd een gematigde en een politieke leider die het in Katanga kan halen en wie voor hem kiest, wedt op het juiste paard; 2) hij zit in geldnood en heeft problemen met het gerecht. Bamps meent er de nadruk op te moeten leggen dat een onderscheid tussen blanken en zwarten noidig is. Er wordt stilzwijgend bedoeld dat Tshombe manipuleerbaar is

Vertrouwelijke niet-ondertekende nota n^r^ 6 aan de Algemene Directie, 26 januari 1960 (260)

Terwijl de steun aan Tshombe duidelijk wordt, neemt in de kringen van de Union Minière ook de vijandschap tegen Lumumba toe, zoals blijkt uit een getypte 3 bladzijden tellende informatienota. Het betreft een nota volgend op een « *récente tournée dans l'Ouest* du Congo », waar « *la condamnation de M. Lumumba a été critiquée comme il fallait s'y attendre* ». De nota brengt een aantal kwesties onder de aandacht, waaronder een met als titel « *Lumumba au Katanga* » :

« *L'invraisemblable dénouement du procès Lumumba est bien l'événement de la semaine. D'abord on a cru intelligent de juger ce leader politique le 18 janvier deux jours avant l'ouverture de la table ronde alors que le procès aurait pu se dérouler en décembre* (...). *De cette manière on a perdu le bénéfice d'une amnistie royale qui englobait Lumumba avec tous les autres condamnés du Congo. Ensuite, au moment où toute la presse belge laissait pressentir la mesure de grâce en faveur de Lumumba, on a cru bon de le transférer au Katanga dans des conditions où il peut maintenant jouer au martyr; enfin on a donné à son départ des conditions spectaculaires. Un projet de soutien à Tshombé se dessine, compte tenu des circonstances, pour s'assurer l'attachement de Tshombé : « La situation étant ce qu'elle est et devant le raidissement assez violent de la Conakat et des grands chefs coutumiers qui parlent de faire un État indépendant du Katanga, dans un avenir très proche, j'ai pensé qu'il fallait ménager d'abord et aider ensuite celui qui sera probablement un des futurs « patrons » du Katanga. C'est la raison pour laquelle j'ai lancé, il y a une dizaine de jours, l'idée d'un secours aussi urgent que discret à fournir à Moïse Tshombé. Par l'intermédiaire du président local des Anciens Combattants Mr* ***Gérard****. Mr* ***de Ryckman de Betz*** *a été mis au courant du projet. Il est d'avis qu'il faut agir dans ce sens et il se propose d'en parler aux dirigeants de la Société, probablement à Monsieur* ***Cousin.*** *».*

Le soutien à Tshombé se précise. Une conjonction intéressante se dessine pour l'Union Minière : Tshombé est à la fois un modéré et un leader politique susceptible de l'emporter au Katanga, c'est donc sur lui qu'il faut miser. Par ailleurs, il a besoin d'argent et rencontre des problèmes avec la Justice, et Bamps ne peut manquer d'en appeler à la distinction entre Blancs et Noirs. Il est sous-entendu que Tshombé est manipulable.

Note confidentielle n° 6 pour la Direction générale, datée du 26 janvier 1960, non signée (260)

Si le soutien à Tshombé se précise, l'hostilité à Lumumba elle aussi se confirme dans les milieux de l'Union Minière, comme l'indique cette note d'information dactylographiée de 3 pages. Il s'agit d'un rapport fait à la suite d'une « *récente tournée dans l'Ouest* » du Congo, où « *la condamnation de M. Lumumba a été critiquée comme il fallait s'y attendre* ». La note évoque plusieurs questions, dont l'une intitulée « Lumumba au Katanga » :

« *L'invraisemblable dénouement du procès Lumumba est bien l'événement de la semaine. D'abord on a cru intelligent de juger ce leader politique le 18 janvier deux jours avant l'ouverture de la table ronde alors que le procès aurait pu se dérouler en décembre* (...). *De cette manière on a perdu le bénéfice d'une amnistie royale qui englobait Lumumba avec tous les autres condamnés du Congo. Ensuite, au moment où toute la presse belge laissait pressentir la mesure de grâce en faveur de Lumumba, on a cru bon de le transférer au Katanga dans des conditions où il peut maintenant jouer au martyr; enfin on a donné à son départ des conditions spec-*

culaires qui auront une fois de plus permis au leader MNC de se prendre pour un grand homme.

Ceux qui ont assisté au départ de Monsieur LUMUMBA auront constaté les faits suivants :

déploiement de forces de sécurité trop apparente (sic) *et qui ont irrité la foule de ses partisans* (...). *Le départ de LUMUMBA a été mal organisé. ».* De auteur schetst de agressiviteit op de luchthaven van lumumbistische betogers die naar het vertrek van « *leur roi Lumumba pour Bruxelles* » kwamen kijken (...).

« *Nous ne narrerons pas ici les diverses versions des pseudo ou réels mauvais traitements subis par Lumumba, qui ont porté la tension de la foule à un point critique. Celui-ci que nous n'avons pu approcher exhibait des poignets recouverts de pansements suite au port des menottes. LUMUMBA vu de près nous a fait une mauvaise impression en dépit des propos lénifiants que nous rapportons ci-après* [interview op de runway toegestaan door een zeer gematigde Lumumba die de Belgen de hemel in prijst]. *Tout dans son visage respire la fausseté; il parle médiocrement le français et quand il émet des phrases raisonnables, on est en droit de se demander s'il en pense le centième. Cet homme ressemble à HO CHI MIN ...et nous donnera du fil à retordre dans les mois à venir* ».

Er is duidelijk misprijzen en zelfs walging waar te nemen tegenover Lumumba die reeds wordt voorgesteld als een aartsvijand die men in de gaten moet houden. Zijn opwellingen van gematigdheid kunnen alleen maar schijnheiligheid zijn. Lumumba kan doen wat hij wil, hii is en blijft de vijand. Op het einde van zijn verslag heeft de auteur het over de hevige uitval van Tumba tegen de Union Minière die niet alleen veel aandacht heeft voor het geroddel over haar maar ook voor het gedrag dat haar blank en zwart personeel in die moeilijke uren tentoon spreidt .

« *Dans un autre ordre d'idées nous avons été frappés* (sic) *par le nombre de membre de l'UJEKO venus au départ de LUMUMBet nous ne serions pas étonnés* (sic) *si cette formation ne cachait des attaches politiques louches* (...). ».

Vertrouwelijke niet-ondertekende nota n^{r} 9 aan het Algemeen Bestuur, 17 februari 1960 (260)

Dit document, dat van dezelfde aard is als het vorige, maakt gewag van een als bijlage aan dat document toegevoegde nota van de broer van de auteur : « *Peu de grandes nouvelles depuis notre dernière note du 10 courant. Nous joignons à la présente une note rédigée par notre frère, dont les sources d'information sont de première main et qui traite du Bas-Congo* ». De broer in kwestie onmoette tijdens een reis in Katanga « évolués » die zich te buiten gingen aan « *de violentes attaques contre les européens* » en aan « *quelques attaques également très directes contre notre Société* ». De Union

taculaires qui auront une fois de plus permis au leader MNC de se prendre pour un grand homme.

Ceux qui ont assisté au départ de Monsieur LUMUMBA auront constaté les faits suivants :

déploiement de forces de sécurité trop apparente (sic) *et qui ont irrité la foule de ses partisans* (...). *Le départ de LUMUMBA a été mal organisé. ».* L'auteur donne une description de l'ambiance agressive à l'aéroport de la part des manifestants pro-Lumumba qui venaient voir « *leur roi Lumumba partir pour Bruxelles* » (...).

« *Nous ne narrerons pas ici les diverses versions des pseudo ou réels mauvais traitements subis par Lumumba, qui ont porté la tension de la foule à un point critique. Celui-ci que nous n'avons pu approcher exhibait des poignets recouverts de pansements suite au port des menottes. LUMUMBA vu de près nous a fait une mauvaise impression en dépit des propos lénifiants que nous rapportons ci-après* [interview sur le tarmac accordée par Lumumba, très modéré et prônant l'amitié avec les Belges]. *Tout dans son visage respire la fausseté; il parle médiocrement le français et quand il émet des phrases raisonnables, on est en droit de se demander s'il en pense le centième. Cet homme ressemble à HO CHI MIN ...et nous donnera du fil à retordre dans les mois à venir* ».

On constate un mépris et même du dégoût à l'égard de Lumumba, qui est déjà présenté comme un ennemi irréductible, dont il faut suivre les faits et gestes. Les élans de modération de Lumumba ne peuvent être qu'hypocrites. Quoi que fasse désormais Lumumba, il reste l'adversaire. L'auteur termine son rapport en évoquant une diatribe de Tumba contre l'Union Minière, qui est très attentive aux rumeurs à son égard, mais aussi au comportement de ses employés, Blancs et Noirs, pendant ces heures difficiles.

« *Dans un autre ordre d'idées, nous avons été frappés* (sic) *par le nombre de membre de l'UJEKO venus au départ de LUMUMBA et nous ne serions pas étonnés* (sic) *si cette formation ne cachait des attaches politiques louches* (...). ».

Note confidentielle n°9 pour la Direction générale, datée du 17 février 1960, non signée (260)

Dans ce document de même nature que le précédent, il est question d'une note du frère de l'auteur, jointe en annexe : « *Peu de grandes nouvelles depuis notre dernière note du 10 courant. Nous joignons à la présente une note rédigée par notre frère, dont les sources d'information sont de première main et qui traite du Bas-Congo* ». Le frère en question s'est rendu au Katanga rencontrer des « évolués » et constater leurs « *violentes attaques contre les européens* » et « *quelques attaques également très directes contre notre Société* ». L'Union Minière prend le poul de sa réputation auprès

Minière polst de plaatselijke bevolkingsgroepen over haar reputatie: volgens de auteur hebben de Congolezen evenwel angst voor de onafhankelijkheid want zij weten niet wat die in petto heeft. « *Ces Congolais nous font songer aux chiens qui aboient parce qu'ils ont peur: peur de n'avoir pas l'indépendance, peur d'avoir l'indépendance et d'être incapables d'en tirer parti* (...) ». De auteur heeft het vervolgens over de stammentwisten en voorspelt dat op het moment van de onafhankelijkheid onlusten tussen blanken en zwarten zullen uitbreken.

Voorts suggereert hij dat de Union Minière de onafhankelijkheidsfeesten te baat zou nemen om wat gunstjes uit te delen aan haar personeel. De maatschappij moet ook positieve contacten blijven onderhouden met de stamhoofden en met de plattelandssnotabelen : « *nous devrions devenir le dernier espoir des milieux ruraux et les conseiller à fond, sans négliger les moyens à leur apporter pour la campagne électorale* ». De auteur doet een verontrustende vaststelling die de l'Union Minière uitnodigt op politiek gebied haar nek uit te steken : « *La carence de l'autorité coloniale depuis 4 ans, sapée d'autre part par l'action criminelle de nos compatriotes de la Métropole, est telle que nous devons considérer qu'il n'y a plus d'administration valable pour les mois à venir et que nous pouvons franchement nous substituer à elle car le temps presse* ».

De auteur schrikt niet terug voor een tweede geheime Rondetafel met als agendapunt « de Union Minière net na de onafhankelijkheid » : « *Nous pensons qu'il y a un intérêt urgent à réunir tous les leaders de la province, revenant de la Table Ronde, avec les représentants de la Société au plus haut échelon; il est nécessaire qu'au cours de cette réunion, totalement privée, et à laquelle la presse ne peut avoir audience, des échanges de vues puissent avoir lieu et qu'on dise à ces Messieurs comment on envisage à la Société une saine collaboration avec les chefs du Congo ou du Katanga de demain*. L'auteur conclut avec force : « *Nous pensons que c'est une bonne façon de sortir de l'immobilisme car l'heure est là de prendre les problèmes de face, les cartes ayant été truquées par nos compatriotes.* ».

De Union Minière distantieert zich van Brussel en van de Belgische politiek, zoals zij daar geregeld de gelegenheid toe zal hebben door haar eigen strategisch beleid voor de verdediging van haar belangen uit te stippelen. De Union Minière zal verscheidene strategieën overwegen die het behoud van haar imago en de politieke stabiliteit beogen in de regio's waar zij vestigingen heeft.

Daarna volgt de bijlage van de broer van.de auteur over de toestand in de Bas-Congo en over de rol van de Abako en van Kasa Vubu. « *Il apparaît que Kasa-Vubu a pris des accords certains avec Fulbert Youlou, qu'il a rencontré à Paris des financiers français et qu'il a eu* des populations locales. Mais selon l'auteur, les Congolais ont peur de l'indépendance car ils en ignorent les lendemains : « *Ces Congolais nous font songer aux chiens qui aboient parce qu'ils ont peur : peur de n'avoir pas l'indépendance, peur d'avoir l'indépendance et d'être incapables d'en tirer parti* (...) ». L'auteur évoque ensuite les luttes tribales, et prévoit des désordres entre Noirs et entre Blancs et Noirs au moment de l'indépendance.

L'auteur suggère que l'Union Minière profite des fêtes de l'indépendance pour accorder quelques faveurs à son personnel. L'Union Minière doit aussi maintenir des contacts positifs avec les chefs et les notables des milieux ruraux : « *nous devrions devenir le dernier espoir des milieux ruraux et les conseiller à fond, sans négliger les moyens à leur apporter pour la campagne électorale* ». L'auteur fait un constat alarmant, qui invite l'Union Minière à se prendre politiquement en charge : « *La carence de l'autorité coloniale depuis 4 ans, sapée d'autre part par l'action criminelle de nos compatriotes de la Métropole, est telle que nous devons considérer qu'il n'y a plus d'administration valable pour les mois à venir et que nous pouvons franchement nous substituer à elle car le temps presse* ».

L'auteur n'hésite pas à envisager une deuxième Table Ronde secrète dont le point à l'ordre du jour serait l'Union Minière au lendemain de l'indépendance : « *Nous pensons qu'il y a un intérêt urgent à réunir tous les leaders de la province, revenant de la Table Ronde, avec les représentants de la Société au plus haut échelon ; il est nécessaire qu'au cours de cette réunion, totalement privée, et à laquelle la presse ne peut avoir audience, des échanges de vues puissent avoir lieu et qu'on dise à ces Messieurs comment on envisage à la Société une saine collaboration avec les chefs du Congo ou du Katanga de demain*. L'auteur conclut avec force : « *Nous pensons que c'est une bonne façon de sortir de l'immobilisme car l'heure est là de prendre les problèmes de face, les cartes ayant été truquées par nos compatriotes.* ».

L'Union Minière prend ses distances avec Bruxelles et la politique belge, comme elle saura le faire régulièrement, développant ses propre stratégies politiques en vue de la défense de ses intérêts. L'Union Minière envisagera plusieurs stratégies, qui visent au maintien de son image de marque et à la stabilité politique dans les régions où elle est implantée.

Vient ensuite l'annexe du frère de l'auteur sur la situation dans le Bas-Congo, et le rôle de l'Abako et de Kasa Vubu : « *Il apparaît que Kasa-Vubu a pris des accords certains avec Fulbert Youlou, qu'il a rencontré à Paris des financiers français et qu'il a eu des offres alle-*

des offres allemandes, soit pour lui fournir des conseillers, soit sur le plan financier. Depuis plusieurs mois, j'ai été prévenu que Kasa-Vubu était soutenu par un groupe financier belge (B) et de coté (sic) *on est sur* (sic) *qu'il triomphera. Il est à noter qu'après l'indépendance, Kasa-Vubu organisera une sorte de république autonome, même dans un Congo uni. Les Bakongo (je parle du comité central de l'Abako) ne désirent pas s'intéresser au reste du Congo. Cela est formel.* ».

Na Kasa-Vubu te hebben voorgesteld als de grote leider met een massale aanhang onder de bevolking, heeft de auteur het over de communistische infiltratie in de Bas-Congo en vervolgens over Lumumba : « *Il y a lieu de considérer sous une autre optique Patrice Lumumba. Ce dernier est incontestablement le meilleur politicien congolais, prêt à tout, désireux d'avoir un Congo uni afin d'y instaurer une dictature sans frein, son but étant de jouer le rôle d'un grand leader africain. Soutenu par Moscou, mais émargeant à n'importe quel budget bienveillant. Son but immédiat est de ne rien casser si l'indépendance représente tous les pouvoirs, mais il est prêt à l'émeute si la Belgique se montre réticente sur certains points.*

Table Ronde *: il apparaît que la Belgique compte dégager de la Table Ronde une majorité favorable à ses vues futures: cette majorité peut grouper le PNP, la Conakat, la Balubakat et les chefs coutumiers ainsi que quelques partis locaux d'importance minime comme les MONGO. On paraît croire à Bruxelles que cette majorité se dégagera et que l'opposition groupera les ailes MNC, l'Abako, le PSA, l'ABAZI, le Cerea etc ... En ce qui concerne LUMUMBA, il faut faire une nouvelle réserve qui s'expliquera par ses buts lointains mais bien connus de lui seul. Il est très possible qu'au moment du vote des résolutions, il passe du côté PNP et consorts. À Lumumba, il importe avant tout d'être dans les gagnants. Après, c'est-à-dire dans 4 à 5 mois environ, il sait ce qu'il devra faire* ». Lumumba wordt afgeschilderd als een arrivist die tot alles in staat is om oppermachtig te worden en als gedreven politicus buitengewoon gevaarlijk is.

Brief van Jules Cousin aan Marthoz, E'stad, 18 februari 1960 (335)

Cousin wijst op de rol van Van Weyembergh die hem op de hoogte moet houden van de plannen van de Brusselse hoofdzetel van de Union Minière. Die laatste geeft de voorkeur aan een ruime autonomie van Katanga en zegt haar steun toe aan hen die daarvoor ijveren. De volgende passage zegt genoeg over de opvattingen van de Union Minière : « *Je suis persuadé que nous devons soutenir fortement ceux qui se dévouent pour faire prévaloir les intérêts de toute la population du Katanga, en raison du danger que comporte la création d'un Gou-*

mandes, soit pour lui fournir des conseillers, soit sur le plan financier. Depuis plusieurs mois, j'ai été prévenu que Kasa-Vubu était soutenu par un groupe financier belge (B) et de coté (sic) *on est sur* (sic) *qu'il triomphera. Il est à noter qu'après l'indépendance, Kasa-Vubu organisera une sorte de république autonome, même dans un Congo uni. Les Bakongo (je parle du comité central de l'Abako) ne désirent pas s'intéresser au reste du Congo. Cela est formel.* ».

Après avoir présenté Kasa-Vubu comme le grand leader congolais suivi par la masse, l'auteur évoque l'infiltration communiste dans le Bas-Congo. Il en vient ensuite à présenter Lumumba : « *Il y a lieu de considérer sous une autre optique Patrice Lumumba. Ce dernier est incontestablement le meilleur politicien congolais, prêt à tout, désireux d'avoir un Congo uni afin d'y instaurer une dictature sans frein, son but étant de jouer le rôle d'un grand leader africain. Soutenu par Moscou, mais émargeant à n'importe quel budget bienveillant. Son but immédiat est de ne rien casser si l'indépendance représente tous les pouvoirs, mais il est prêt à l'émeute si la Belgique se montre réticente sur certains points.*

Table Ronde *: il apparaît que la Belgique compte dégager de la Table Ronde une majorité favorable à ses vues futures : cette majorité peut grouper le PNP, la Conakat, la Balubakat et les chefs coutumiers ainsi que quelques partis locaux d'importance minime comme les MONGO. On paraît croire à Bruxelles que cette majorité se dégagera et que l'opposition groupera les ailes MNC, l'Abako, le PSA, l'ABAZI, le Cerea etc ... En ce qui concerne LUMUMBA, il faut faire une nouvelle réserve qui s'expliquera par ses buts lointains mais bien connus de lui seul. Il est très possible qu'au moment du vote des résolutions, il passe du côté PNP et consorts. À Lumumba, il importe avant tout d'être dans les gagnants. Après, c'est-à-dire dans 4 à 5 mois environ, il sait ce qu'il devra faire* ». Lumumba apparaît comme un arriviste prêt à tout pour le pouvoir absolu, et il est d'autant plus dangereux que c'est un excellent politicien.

Lettre de Jules Cousin à Marthoz, datée d'Elisabethville le 18 février 1960 (335)

Cousin évoque le rôle de Van Weyenbergh qui doit l'informer des intentions de la Direction de l'Union Minière à Bruxelles. Une large autonomie du Katanga est la formule idéale pour l'Union Minière, et celle-ci apportera son soutien à ceux qui la défendront. Le passage suivant est révélateur de la philosophie de l'Union Minière : « *Je suis persuadé que nous devons soutenir fortement ceux qui se dévouent pour faire prévaloir les intérêts de toute la population du Katanga, en raison du danger que comporte la création d'un Gouvernement*

vernement central congolais où les habitants du Katanga seraient représentés par environ 12 % des effectifs du Parlement. Il importe donc que l'autonomie provinciale soit réelle et que les Conseils de Province jouissent de pouvoirs étendus. Nous ne pouvons pas nous désintéresser d'une question semblable et je n'appelle pas cela faire de la politique. En fait, nous défendons aussi bien les intérêts de la population du Katanga que ceux de nos actionnaires. ».

Volgens Cousin zal op lange termijn blijken dat die belangen aan elkaar gewaagd zijn, een stelling die men later zal hanteren om de Katangese secessie te verantwoorden.

Brief van Jules Cousin aan Marthoz, E'stad, 19 februari 1960 (335)

Deze brief ligt in het verlengde van die van 18 februari en wordt geacht een dossier te vergezellen dat niet in het archief is teruggevonden. Het politiek actieplan van de Union Minière, dat vaste vorm begint te krijgen, streeft ook naar stammenvrede die de stabiliteit moet garanderen : « *Vous verrez que celui qui rédige ce document insiste pour que nous prenions carrément une position franche pour soutenir les partis politiques du Katanga lors des prochaines élections en mettant, bien entendu, comme condition, que Conakat doit faire preuve d'une grande largesse de vue en ce qui concerne la population Kasaï installée depuis de nombreuses années à Elisabethville, Jadotville et Kolwezi* (...).

En conséquence, je propose d'adopter comme politique de soutenir d'une manière efficace les efforts de tous ceux qui s'attachent à maintenir la paix et la confiance dans le pays, en provoquant un rapprochement entre les partis BALUBAKAT et CONAKAT et en donnant l'assurance aux Baluba qu'on ne fera aucun mal à leurs frères du Kasaï. Je pense que personne ne pourra nous reprocher ue semblable attitude, puisque notre but est surtout de maintenir la paix et le calme dans cette région. Nous discuterons avec M. VAN WEYENBERGH de quelle façon nous allons procéder pour arriver à cette fin ».

Persoonlijke en vertrouwelijke brief van H. Robiliart aan Jules Cousin, Brussel, 23 maart 1960 (410).

Jules Cousin was destijds voorzitter van het « *Comité Local de l'Union Minière du Haut-Katanga* ».

De brief heeft betrekking op het bezoek van minister Scheyven. Het bezoek « *a pour but de vous demander d'exprimer à Mr Scheyven l'inquiétude qui règne ici suite aux nominations récentes que le Gouvernement vient de faire au Conseil Exécutif de Léopoldville. En effet, sur les six Congolais qui sont désignés, il y en a deux à tendance ou même à appartenance communiste. Ce sont*

central congolais où les habitants du Katanga seraient représentés par environ 12 % des effectifs du Parlement. Il importe donc que l'autonomie provinciale soit réelle et que les Conseils de Province jouissent de pouvoirs étendus. Nous ne pouvons pas nous désintéresser d'une question semblable et je n'appelle pas cela faire de la politique. En fait, nous défendons aussi bien les intérêts de la population du Katanga que ceux de nos actionnaires. ».

Cousin s'efforce de souligner une cohérence d'intérêts à long terme. C'est le sens qui sera donné plus tard à la sécession katangaise.

Lettre de Jules Cousin à Marthoz, datée d'Elisabethville le 19 février 1960 (335)

Cette lettre prolonge celle de la veille, et est sensée accompagner un dossier non retrouvé dans les archives. Le plan d'action politique de l'Union Minière se confirme, avec aussi pour enjeu la paix tribale, gage de stabilité : « *Vous verrez que celui qui rédige ce document insiste pour que nous prenions carrément une position franche pour soutenir les partis politiques du Katanga lors des prochaines élections en mettant, bien entendu, comme condition, que Conakat doit faire preuve d'une grande largesse de vue en ce qui concerne la population Kasaï installée depuis de nombreuses années à Elisabethville, Jadotville et Kolwezi* (...).

En conséquence, je propose d'adopter comme politique de soutenir d'une manière efficace les efforts de tous ceux qui s'attachent à maintenir la paix et la confiance dans le pays, en provoquant un rapprochement entre les partis BALUBAKAT et CONAKAT et en donnant l'assurance aux Baluba qu'on ne fera aucun mal à leurs frères du Kasaï. Je pense que personne ne pourra nous reprocher ue semblable attitude, puisque notre but est surtout de maintenir la paix et le calme dans cette région. Nous discuterons avec M. VAN WEYENBERGH de quelle façon nous allons procéder pour arriver à cette fin ».

Lettre personnelle et confidentielle de H. Robiliart à Jules Cousin, datée du 23 mars 1960 [de Bruxelles] (410)

Jules Cousin est alors président du Comité Local de l'Union Minière du Haut-Katanga.

L'objet de la lettre est la visite du ministre Scheyven. Cette lettre « *a pour but de vous demander d'exprimer à Mr Scheyven l'inquiétude qui règne ici suite aux nominations récentes que le Gouvernement vient de faire au Conseil Exécutif de Léopoldville. En effet, sur les six Congolais qui sont désignés, il y en a deux à tendance ou même à appartenance communiste. Ce sont Lu-*

Lumumba et Kashamura. Au premier, le Gouvernement a confié l'étude des questions administratives, judiciaires, formation de la jeunesse et Sûreté*; au second, l'information et la* force publique*. Nul doute qu'au 1er juilet, ces messieurs ouvriront toutes grandes les portes du Congo à leurs amis de l'Est. C'est à se demander si nos dirigeants ont perdu tout sens des réalités et nous avons décidé d'attirer leur attention à ce sujet ici, à Bruxelles, mais c'est probablement déjà trop tard. Si Mr Scheyven avait été à Bruxelles, je lui aurais certainement demandé audience pour lui exprimer notre étonnement, notre indignation et notre inquiétude. Comme je suis certain que vous partagez mes idées, je crois qu'il serait bon que vous attiriez à nouveau l'attention du Ministre sur la politique néfaste du Gouvernement* ».

De Union Minière is bereid zoveel mogelijk invloed uit te oefenen op de Belgische politici wier initiatieven zij bekritiseert omdat die indruisen tegen haar belangen. Zij wil erop toezien dat die politici zich bewust worden van de problemen. Die benaderingstechniek (« *attirer l'attention* ») heeft eerder betrekking op de hoogste Belgische politieke kringen.

Brief van Jules Cousin aan Marthoz, Brussel, 19 april 1960 (335)

De kwestie van het statuut van de Union Minière na 30 juni is reeds aan de orde maar in de ogen van Cousin is zij niet de meest dringende : « *Ce qui importe pour nous c'est que le Conseil Provincial dispose de pouvoirs étendus et je crains très fort que, si le pouvoir central à Léopoldville choisissait comme Premier Ministre le nommé LUMUMBA, il y ait une centralisation plus accentuée que jamais dans les mains du pouvoir central et que les Conseils Provinciaux n'auront pour ainsi dire rien à dire. Ce sera une véritable dictature dont les communistes tireront les ficelles.* ».

Het idee van centralisering en unitarisme is noodzakelijkerwijs verbonden met dat van communistische dictatuur indien Lumumba aan de macht komt. Na een aantal scenarios van politieke combinaties te hebben onderzocht, constateert Cousin : « *Il n'y a que le groupe LUMUMBA qui parviendra à réunir un assez grand nombre* [de députés] *qui seront soumis à son autorité.* ».

De Union Minière wil zichzelf indekken : « *En ce moment nous nous préoccupons d'inventer des jobs pour occuper le plus grand nombre de chômeurs possible. Je redoute qu'une des premières actions du nouveau Gouvernement soit de nous imposer d'augmenter notre main-d'oeuvre congolaise de 2 000 à 3 000 unités. Le résultats serait catastrophique si nous devions introduire de mauvais ouvriers parmi nos équipes bien organisées.* Cousin verwijst naar de kostprijs van de maatregel : « *Je pense que l'UNION MINIERE ne doit pas hésiter à faire ce sacrifice en vue de se protéger d'une intervention*

mumba et Kashamura. Au premier, le Gouvernement a confié l'étude des questions administratives, judiciaires, formation de la jeunesse et Sûreté*; au second, l'information et la* force publique*. Nul doute qu'au 1er juilet, ces messieurs ouvriront toutes grandes les portes du Congo à leurs amis de l'Est. C'est à se demander si nos dirigeants ont perdu tout sens des réalités et nous avons décidé d'attirer leur attention à ce sujet ici, à Bruxelles, mais c'est probablement déjà trop tard. Si Mr Scheyven avait été à Bruxelles, je lui aurais certainement demandé audience pour lui exprimer notre étonnement, notre indignation et notre inquiétude. Comme je suis certain que vous partagez mes idées, je crois qu'il serait bon que vous attiriez à nouveau l'attention du Ministre sur la politique néfaste du Gouvernement* ».

L'Union Minière est prête à exercer toute son influence sur les hommes politiques belges dont elle critique les initiatives qui vont à l'encontre de ses intérêts; et elle est prête à veiller à ce que ces hommes politiques prennent conscience de certains problèmes. Comme l'exprime bien cette lettre, cette technique d'approche (« attirer l'attention ») concernera les plus hautes sphères politiques en Belgique.

Lettre de Jules Cousin à Marthoz, datée d'Elisabethville le 19 avril 1960 (335)

La question du statut de l'Union Minière après le 30 juin est déjà sur la table. Ce n'est pourtant pas la question la plus urgente aux yeux de Cousin : « *Ce qui importe pour nous c'est que le Conseil Provincial dispose de pouvoirs étendus et je crains très fort que, si le pouvoir central à Léopoldville choisissait comme Premier Ministre le nommé LUMUMBA, il y ait une centralisation plus accentuée que jamais dans les mains du pouvoir central et que les Conseils Provinciaux n'auront pour ainsi dire rien à dire. Ce sera une véritable dictature dont les communistes tireront les ficelles.* ».

L'idée de centralisation et d'unitarisme est forcément associée à celle de dictature communiste si Lumumba vient au pouvoir. Après avoir examiné plusieurs scénarios de combinaisons politiques après les élections, Cousin constate : « *Il n'y a que le groupe LUMUMBA qui parviendra à réunir un assez grand nombre* [de députés] *qui seront soumis à son autorité.* ».

L'Union Minière entend se préserver : « *En ce moment nous nous préoccupons d'inventer des jobs pour occuper le plus grand nombre de chômeurs possible. Je redoute qu'une des premières actions du nouveau Gouvernement soit de nous imposer d'augmenter notre main-d'œuvre congolaise de 2 000 à 3 000 unités. Le résultats serait catastrophique si nous devions introduire de mauvais ouvriers parmi nos équipes bien organisées.* Cousin évoque le coût de la mesure : « *Je pense que l'UNION MINIERE ne doit pas hésiter à faire ce sacrifice en vue de se protéger d'une intervention intempes-*

intempestive du Gouvernement congolais qui sera constitué dans le courant du mois de juin ».

Brief van A. de Beauffort aan Walef, Brussel, 16 mei 1960 (265)

A.de Beauffort stuurt Walef twee nota's van Rolin-Jaequemyns. De eerste is « *une carte politique du Congo à la veille des élections* » en de tweede bevat de privégesprekken van Lumumba en Kasa-Vubu met commentaar van A. de Beauffort : « *Quant aux conversations privées de LUMUMBA et de KASAVUBU (note 2) je ne pense pas qu'il faille y attacher une grande importance. KASAVUBU n'est guère qu'un chef à allure mystico-religieuse dont le négativisme tient lieu de doctrine et dont la créance en dehors du Bas-Congo est limitée; quant à LUMUMBA, son absence à la dernière Table Ronde ne permet pas de le jauger au point de vue économique et financier.* ».

De politieke « kaart » van Congo net voor de verkiezingen (7 getypte bladzijden) stelt de partijen voor die in het strijdperk treden. Over het MNC Lumumba staat het volgende te lezen : « *Le chef de ce parti n'a pas besoin d'aucune aide car il en a suffisamment, n'acceptera aucun conseil car il en a à revendre, est prêt à prôner toute théorie dès l'instant où cela lui rapporte des fonds, dispose de troupes de choc qui ont été éduquées dans des écoles d'agitation politique.*

La tendance est strictement dans la note ghanéenne, parafricaine (sic) *à outrance, ce qui implique une xénophobie réservée mais qui est indéracinable semble-t-il. Celle-ci ne s'applique pas aux seuls européens mais à tout ce qui est extérieur à l'Afrique noire.*

Parfaitement conscient de la nécessité de garder une aide technique, d'appeler les capitaux d'Europe et d'Amérique, semble dit-on ne constituer aucun danger pour la présence des sociétés commerciales ou industrielles belges, mais par contre suit une politique qui semble bien ancrée et qui est similaire à celle de Monsieur N'Krumah.

Tâchera de constituer un marché commun panafricain, au détriment du marché commun européen; ce point qui se situe dans un avenir relativement rapproché — 3 ou 4 ans — constituera à ce moment un danger. Il n'y a cependant rien à faire, et semble-t-il rien à craindre dans le présent.

Sans qu'il soit utile de tâcher de l'avoir de son côté, il est certainement inutile de montrer une hostilité déclarée qui ne lui fera aucun tort, et ne pourra qu'accélerer ou encourager les tendances citées plus haut (...).

En résumé (...) *Un parti relativement solide avec des alliances potentielles, une doctrine solidement établie et des finances largement approvisionnées : MNC-Lumumba. Il faut tenir compte avec lui, mais aucune action n'est possible.* ».

De tweede nota is korter (minder dan één bladzijde) :

tive du Gouvernement congolais qui sera constitué dans le courant du mois de juin ».

Lettre de A. de Beauffort à Wallef, datée du 16 mai 1960 [Bruxelles] (265)

De Beauffort transmet à Wallef deux notes qu'il a reçu de Rolin-Jaequemyns, la première est une *carte politique du Congo à la veille des élections*, et la deuxième est une note reprenant des conversations privées de Lumumba et de Kasavubu, commentée par A. de Beauffort : « *Quant aux conversations privées de LUMUMBA et de KASAVUBU (note 2) je ne pense pas qu'il faille y attacher une grande importance. KASAVUBU n'est guère qu'un chef à allure mystico-religieuse dont le négativisme tient lieu de doctrine et dont la créance en dehors du Bas-Congo est limitée; quant à LUMUMBA, son absence à la dernière Table Ronde ne permet pas de le jauger au point de vue économique et financier.* ».

La « carte » politique du Congo à la veille des élections (7 pages dactylographiées) présente chaque parti en course. Concernant le MNC-Lumumba, voici le commentaire qui est donné : « *Le chef de ce parti n'a pas besoin d'aucune aide car il en a suffisamment, n'acceptera aucun conseil car il en a à revendre, est prêt à prôner toute théorie dès l'instant où cela lui rapporte des fonds, dispose de troupes de choc qui ont été éduquées dans des écoles d'agitation politique.*

La tendance est strictement dans la note ghanéenne, parafricaine (sic) *à outrance, ce qui implique une xénophobie réservée mais qui est indéracinable semble-t-il. Celle-ci ne s'applique pas aux seuls européens mais à tout ce qui est extérieur à l'Afrique noire.*

Parfaitement conscient de la nécessité de garder une aide technique, d'appeler les capitaux d'Europe et d'Amérique, semble dit-on ne constituer aucun danger pour la présence des sociétés commerciales ou industrielles belges, mais par contre suit une politique qui semble bien ancrée et qui est similaire à celle de Monsieur N'Krumah.

Tâchera de constituer un marché commun panafricain, au détriment du marché commun européen; ce point qui se situe dans un avenir relativement rapproché — 3 ou 4 ans — constituera à ce moment un danger. Il n'y a cependant rien à faire, et semble-t-il rien à craindre dans le présent.

Sans qu'il soit utile de tâcher de l'avoir de son côté, il est certainement inutile de montrer une hostilité déclarée qui ne lui fera aucun tort, et ne pourra qu'accélerer ou encourager les tendances citées plus haut (...).

En résumé (...) *Un parti relativement solide avec des alliances potentielles, une doctrine solidement établie et des finances largement approvisionnées : MNC-Lumumba. Il faut tenir compte avec lui, mais aucune action n'est possible.* ».

La note 2 est plus brève (moins d'une page) :

« *1. Il est signalé après une conversation privée avec l'intéressé, que Monsieur Lumumba serait très désireux que soit conclu entre la Banque Nationale et la Banque Centrale, un accord d'au moins deux ans qui puisse garantir la monnaie et le fonctionnement harmonieux de l'Institut d'Emission.*

Dans les cercles gouvernementaux, on semble penser que ce membre du Collège exécutif général, après avoir reçu des offres de divers pays étrangers, les considère comme dangereuses pour son indépendance et sa propre situation, et préférerait s'en tenir à la Belgique et à travers elle, à une aide internationale.

2. Il est rapporté également par une conversation directe avec l'intéressé que Monsieur Kasa Vubu avait envoyé Van Bilsen aux Etats-Unis pour obtenir :

— un général de l'ONU pour remplacer le Général Janssens

— des fonctionnaires de l'ONU pour remplacer les éléments belges de l'Administration belge dont il estime ne pas pouvoir se passer.

Les réponses auraient été décevantes pour lui. ».

Op 26 mei 1960 opgemaakt en op 30 mei uit Elisabethstad verzonden rapport n^{r} 43 (260)

Het gaat hier om een 6 bladzijden tellend getypt anoniem informatierapport over de toestand in Congo en bij de Union Minière waarin wordt gewezen op de gemoedstoestand van de bevolking en van de vakbonden alsmede op de activiteiten van de politieke en de tribale verenigingen :

« *Certains leaders de partis politiques se rendent très bien compte du danger communiste au Congo. Ce sentiment est également ressenti quoique d'une manière encore très vague, par un grand nombre de Congolais. Cette tendance devra être développée, encouragée par tous les moyens. La propagande dans ce sens devrait aboutir à ce que le slogan « A bas le colonialisme », qui ne se justifie d'ailleurs plus au Congo, soit remplacé dans toutes les bouches par celui de « A bas le communisme ».*

Tous les avatars désagréables qui ne manqueront pas de se manifester après l'indépendance devraient être imputés ipso facto *à l'action communiste. Ce n'est pas avec des scrupules que le communisme sera vaincu.* ».

Niet-gedagtekende nota over de oprichting van de Congolese (nationale) instellingen (265)

Het betreft een voor 30 juni opgemaakte synthese van 3 getypte bladzijden over deze aangelegenheid.

« *1. Il est signalé après une conversation privée avec l'intéressé, que Monsieur Lumumba serait très désireux que soit conclu entre la Banque Nationale et la Banque Centrale, un accord d'au moins deux ans qui puisse garantir la monnaie et le fonctionnement harmonieux de l'Institut d'Emission.*

Dans les cercles gouvernementaux, on semble penser que ce membre du Collège exécutif général, après avoir reçu des offres de divers pays étrangers, les considère comme dangereuses pour son indépendance et sa propre situation, et préférerait s'en tenir à la Belgique et à travers elle, à une aide internationale.

2. Il est rapporté également par une conversation directe avec l'intéressé que Monsieur Kasa Vubu avait envoyé Van Bilsen aux États-Unis pour obtenir :

— un général de l'ONU pour remplacer le Général Janssens

— des fonctionnaires de l'ONU pour remplacer les éléments belges de l'Administration belge dont il estime ne pas pouvoir se passer.

Les réponses auraient été décevantes pour lui. ».

Compte-rendu n°43 arrêté au 26 mai 1960, daté d'Elisabethville, le 30 mai 1960 (260)

Il s'agit d'un rapport d'information anonyme dactylographié de 6 pages sur la situation au Congo et au sein de l'Union Minière, avec un accent mis sur l'état d'esprit des populations, les syndicats, les activités des associations politiques et tribales. Un commentaire retient notre attention car il illustre indirectement l'instrumentalisation de la peur du communisme dans la lutte contre Lumumba :

« *Certains leaders de partis politiques se rendent très bien compte du danger communiste au Congo. Ce sentiment est également ressenti quoique d'une manière encore très vague, par un grand nombre de Congolais. Cette tendance devra être développée, encouragée par tous les moyens. La propagande dans ce sens devrait aboutir à ce que le slogan « A bas le colonialisme », qui ne se justifie d'ailleurs plus au Congo, soit remplacé dans toutes les bouches par celui de « A bas le communisme ».*

Tous les avatars désagréables qui ne manqueront pas de se manifester après l'indépendance devraient être imputés ipso facto *à l'action communiste. Ce n'est pas avec des scrupules que le communisme sera vaincu.* ».

Note relative à la mise sur pied des institutions congolaises (sur le plan national), non daté (265)

Il s'agit d'une synthèse de 3 pages dactylographiées sur cette question, établie avant le 30 juin.

Zij bevat kanttekeningen bij de opdracht van Lumumba (eerst als informateur en vevolgens als formateur) en bij de verkiezing van het staatshoofd.

De nota preciseert : « *Dans l'ensemble, il apparaît qu'au cours de la mise en place de ces institutions, la Belgique a raté l'une des dernières occasions de sauvegarder son oeuvre coloniale à la suite de quelques erreurs d'appréciation dont la principale a été la surestimation de la force de Lumumba, et la seconde l'abandon de l'idée de base qui devait présider à la formation du Gouvernement : y associer l'Abako et la Conakat, représentatives de régions critiques. Retenue dans la première phase des négociations, son importance a été perdue de vue autant dans le manque de soutien à la mission Kasa-Vubu que dans l'acceptation de la formule Lumumba.*

Il est incontestable, en effet, que l'équipe ministérielle rassemblée par Lumumba n'a pas le caractère national qu'elle se donne, tous les postes-clefs étant dans les mains d'un seul parti. Sans concessions rapides, il paraît difficile que cette équipe puisse réaliser un objectif quelconque.

De auteur denkt ook na over de toekomst :

« *Il est difficile de prévoir dès maintenant si les institutions et le Gouvernement en place résisteront et sauront surmonter ces divers obstacles, d'autant plus qu'aucune précision n'est encore disponible sur les engagements qui seront souscrits par la Belgique pour les appuyer. On sait cependant d'ores et déjà que l'Est s'apprête à faire un sérieux effort pour que les nôtres n'aboutissent pas, si tant est que nous en ayons fait lorsqu'il en était encore temps.*

Dans l'immédiat, l'une des œuvres les plus utiles serait sans doute de neutraliser le séparatisme katangais dans ce qu'il a d'excessif, mais de consacrer de gros efforts à la prospérité et au bien-être de cette province essentielle, qui exercerait une influence modérative (sic) *sur le Gouvernement national. Contrôlant 65 % des ressources, elle sera sans doute en mesure de dicter ses conditions et cela d'autant plus que son opposition conservera un caractère pacifique, ne justifiant pas de répression militaire.* ».

Deze laatste passage tempert enigszins de geestdrift voor het idee als zou een zelfstandig Katanga voor de Union Minière de enige oplossing zijn. Er zijn nog andere Congolese scenarios mogelijk, zelfs indien het hoe dan ook tot een instrumentalisering van Katanga komt

De gebeurtenissen van begin juli hebben de Congolese problematiek in een stroomversnelling gebracht. Op een paar dagen tijd poogt de Union Minière zich in te dekken door te proberen het beleid van de Belgische regering op het hoogste niveau te beïnvloeden en door zich van meetaf in de zaak van de Katangese afscheiding te engageren. Uit de documenten van de Union Minière blijkt tegen die achtergrond een samenloop van

Des commentaires sont apportés sur la mission de Lumumba (comme informateur puis formateur), et celle de Kasavubu (comme formateur); ainsi que sur l'élection du chef de l'État.

Le document précise : « *Dans l'ensemble, il apparaît qu'au cours de la mise en place de ces institutions, la Belgique a raté l'une des dernières occasions de sauvegarder son œuvre coloniale à la suite de quelques erreurs d'appréciation dont la principale a été la surestimation de la force de Lumumba, et la seconde l'abandon de l'idée de base qui devait présider à la formation du Gouvernement : y associer l'Abako et la Conakat, représentatives de régions critiques. Retenue dans la première phase des négociations, son importance a été perdue de vue autant dans le manque de soutien à la mission Kasa-Vubu que dans l'acceptation de la formule Lumumba.*

Il est incontestable, en effet, que l'équipe ministérielle rassemblée par Lumumba n'a pas le caractère national qu'elle se donne, tous les postes-clefs étant dans les mains d'un seul parti. Sans concessions rapides, il paraît difficile que cette équipe puisse réaliser un objectif quelconque.

L'auteur du document envisage l'avenir :

« *Il est difficile de prévoir dès maintenant si les institutions et le Gouvernement en place résisteront et sauront surmonter ces divers obstacles, d'autant plus qu'aucune précision n'est encore disponible sur les engagements qui seront souscrits par la Belgique pour les appuyer. On sait cependant d'ores et déjà que l'Est s'apprête à faire un sérieux effort pour que les nôtres n'aboutissent pas, si tant est que nous en ayons fait lorsqu'il en était encore temps.*

Dans l'immédiat, l'une des œuvres les plus utiles serait sans doute de neutraliser le séparatisme katangais dans ce qu'il a d'excessif, mais de consacrer de gros efforts à la prospérité et au bien-être de cette province essentielle, qui exercerait une influence modérative (sic) *sur le Gouvernement national. Contrôlant 65 % des ressources, elle sera sans doute en mesure de dicter ses conditions et cela d'autant plus que son opposition conservera un caractère pacifique, ne justifiant pas de répression militaire.* ».

Ce dernier passage apporte un bémol à l'idée d'un Katanga indépendant comme seule solution pour l'Union Minière. Plusieurs scénarios sont encore possible pour le Congo, même s'il y a de toutes façons une instrumentalisation du Katanga.

Les événements du début de juillet ont considérablement fait évoluer la problématique congolaise. En quelques jours, l'Union Minière chercha à se protéger en tentant d'influencer la politique du gouvernement belge au plus haut niveau, et en s'engageant d'emblée dans la cause de la sécession katangaise. Les documents de l'Union Minière indiquent une concordance de vues et d'action dans ces perspectives. Nous en évoquons un

zienswijze en optreden. Wij halen er een aantal van aan in ons verslag over Fase I. Wij voegen hier slechts twee van na juni 1960 daterende documenten toe waarin de naam Lumumba voorkomt.

Brief van André aan Jacques de Staercke, gedelegeerd bestuurder van de Belgische Vereniging der Katholieke Werkgevers, Leopoldstad, 12 juli 1960 ([7]) (265)

Dit toon van dit getypte document is dramatisch : « *Il s'agit vraiment ici de l'effondrement total d'un pays* ». Er is ook sprake van paniek en van roddels. Bomboko wordt een « *révélation* » genoemd.

De auteur uit een wens : « *L'intervention sous l'égide de l'ONU empêchera malheureusement de faire la seule chose indispensable : arrêter Lumumba, le juger de façon expéditive, et le fusiller. Idem, mais c'est moins indispensable, pour Gizenga, Kashamura et quelques communisants. Je reviendrai de ce voyage entièrement convaincu que la démocratie de type occidental est inapplicable ici, et ce qui est plus et, que notre seule solution est de favoriser l'installation d'un régime fort, voire dictatorial de droite (entendons par là non-communiste, quelle que soit sa couleur ou sa religion). Abandonnons aussi définitivement l'idée d'un état unitaire (...).* ».

Inzake de identificatie van de auteur : « *Le Ministre m'a fait part de son intention de me confier le poste de chef de cabinet adjoint dans un cabinet complètement africain.* ».

« *Dans la mesure où* on *est décidé à agir pour promouvoir l'accession au pouvoir de gens qui nous sont favorables et qui sont également valables, qui s'en chargera ? J'insiste en tous cas sur l'intérêt majeur d'avoir ici, à Léo, quelqu'un qui pourrait contacter, informer, coordonner, qui disposerait de certains moyens, etc ...* c'est essentiel. ».

De auteur besluit zijn brief met de groeten van de eerwaarde pater Charles.

Relaas van de gebeurtenissen in Katanga tijdens de laatste 4 dagen, gedagtekend 13 juli 1960 [Elisabethstad] (265)

Het gaat om 6 getypte bladzijden van Jules Cousin, kennelijk gericht aan Waleff (handgeschreven naam eerste bladzijde). Cousin getuigt over die bewogen dagen en bespreekt het beruchte incident van het door de Katangese overheid aan Lumumba en Kasa-Vubu opgelegde verbod om te landen. Cousin is opgetogen over het verloop van de gebeurtenis.

Voorts heeft hij het over die « *brave Tshombé* », die « *avait demandé à la Belgique de reconnaître l'indépen-*

([7]) Wij bevinden ons dus niet meer in Katanga met dit document.

certain nombre dans le notre rapport sur la Phase I. Nous n'ajoutons ici que deux documents postérieurs à juin 1960 où apparaît le nom de Lumumba.

Lettre de André à Jacques de Staercke, administrateur délégué de la Fédération des Patrons catholiques de Belgique, datée de Léopoldville ([7]), 12 juillet 1960 (265)

Le ton de cette lettre dactylographiée est dramatique : « *Il s'agit vraiment ici de l'effondrement total d'un pays* ». Sont évoqués aussi la panique et les bobards, les effets désastreux des rumeurs. Il parle de Bomboko comme d'une « *révélation* ».

L'auteur dévoile un souhait : « *L'intervention sous l'égide de l'ONU empêchera malheureusement de faire la seule chose indispensable : arrêter Lumumba, le juger de façon expéditive, et le fusiller. Idem, mais c'est moins indispensable, pour Gizenga, Kashamura et quelques communisants. Je reviendrai de ce voyage entièrement convaincu que la démocratie de type occidental est inapplicable ici, et ce qui est plus et, que notre seule solution est de favoriser l'installation d'un régime fort, voire dictatorial de droite (entendons par là non-communiste, quelle que soit sa couleur ou sa religion). Abandonnons aussi définitivement l'idée d'un état unitaire (...).* ».

Pour l'identification de l'auteur : « *Le Ministre m'a fait part de son intention de me confier le poste de chef de cabinet adjoint dans un cabinet complètement africain.* ».

« *Dans la mesure où* on *est décidé à agir pour promouvoir l'accession au pouvoir de gens qui nous sont favorables et qui sont également valables, qui s'en chargera ? J'insiste en tous cas sur l'intérêt majeur d'avoir ici, à Léo, quelqu'un qui pourrait contacter, informer, coordonner, qui disposerait de certains moyens, etc ...* c'est essentiel. ».

L'auteur conclut en transmettant les amitiés du RP Charles.

Relations des événements qui se sont passés au Katanga au cours des 4 dernières journées, datée du 13 juillet 1960 [Elisabethville] (265)

Il s'agit d'un récit de 6 pages dactylographiées de Jules Cousin manifestement à Waleff (nom manuscrit première page). Cousin apporte son témoignage sur ces journées d'agitation en évoquant l'incident fameux de l'interdiction d'atterrir pour Lumumba et Kasa formulée par les autorités katangaises. Cousin est ravi de la tournure de cet événement.

Par ailleurs, il évoque ce « *brave Tshombé* » qui « *avait demandé à la Belgique de reconnaître l'indépen-*

([7]) Nous ne sommes donc plus au Katanga avec ce document.

dance du Katanga en faisant un traité d'alliance entre les deux pays. Il semble que la Belgique a refusé de reconnaître l'indépendance du Katanga ce qui, à mon avis, est une grossière erreur, étant donné l'anarchie qui règne dans les autres parties du Congo ».

« Mais l'evènement qui m'a paru le plus digne d'être rapporté c'est l'aventure de MM. KASAVUBU et LIMUMBA, qui sont venus en avion miitaire mardi soir et qui ont voulu attérir sur l'aérodrome d'Elisabethville. ».

Het relaas dat Cousin geeft van de mislukte landing omvat ook de dialogen tussen Munongo en het toestel. Munongo verklaart aan Lumumba : « *Si vous atterrissez contre notre gré, vou risquez votre vie.* », waarbij hij zich ten overstaan van Kasa-Vubu minder vijandig opstelt. Cousin besluit : « *Nous considérons tous que, dès à présent, le Katanga est indépendant, malgré que la Belgique s'entête à ne pas vouloir reconnaître cette situation sous le prétexte qu'ils ont fait un accord avec le Gouvernement de la République du Congo. Pour nous, cet accord est nul parce qu'il a été violé dès le premier jour par LUMUMBA* (...).

On nous apprend, en dernière minute, que LUMUMBA aurait mis à prix la tête de Tshombé (...) qu'il considère comme son plus grand ennemi. Il n'y a pas de doute qu'il a reçu un affront terrible lorsqu'on lui a refusé le droit d'atterrir à Elisabethville, mais cet affront était entièrement mérité car nous considérons LUMUMBA comme un grand criminel et le Congo va connaître des jours bien sombres à cause de lui. Quant à KASAVUBU, LUMUMUBA s'en sert comme d'un paravent et nous pensons que son influence est pratiquement nulle. LUMUMBA se débarrassera de lui à la première occasion. ».

D. **De Union Minière en de huurlingen. Het geval Santu Peschard**

Sinds de Katangese afscheidingsbeweging vatten sommigen het plan op om vanuit België Tshombe steun te verlenen door het sturen van huurlingen. Het valt moeilijk na te gaan in welke mate die bijzondere initiatieven door de Belgische overheid gesteund dan wel veroordeeld werden: het Strafwetboek verbiedt immers het ronselen van huurlingen in België. Hoe het ook zij: de initiatiefnemers van die plannen werden gevolgd door de diensten van de Veiligheid van de Staat geplaatst.

Een van de eerste initiatieven werd genomen door Graaf Arnold de Looz Corswarem. Hij stelde een « *Corps franc Roi Baudouin* » samen « *dont le but principal est d'apporter une aide militaire au Président Tshombé* » ([8]). Er zij gewezen op het voorbarige karakter van die actie, die voorts als zodanig door de initiatiefnemers ervan werd

([8]) AVS, Tshombe 155.

dance du Katanga en faisant un traité d'alliance entre les deux pays. Il semble que la Belgique a refusé de reconnaître l'indépendance du Katanga ce qui, à mon avis, est une grossière erreur, étant donné l'anarchie qui règne dans les autres parties du Congo ».

« *Mais l'événement qui m'a paru le plus digne d'être rapporté c'est l'aventure de MM. KASAVUBU et LUMUMBA, qui sont venus en avion militaire mardi soir et qui ont voulu atterrir sur l'aérodrome d'Elisabethville.* ».

Le récit fait par Cousin de l'atterrissage manqué inclut des dialogues entre Munongo et l'appareil. Munongo déclara à Lumumba : « *Si vous atterrissez contre notre gré, vous risquez votre vie.* », tout en se montrant moins hostile à Kasavubu. Cousin donne sa conclusion : « *Nous considérons tous que, dès à présent, le Katanga est indépendant, malgré que la Belgique s'entête à ne pas vouloir reconnaître cette situation sous le prétexte qu'ils ont fait un accord avec le Gouvernement de la République du Congo. Pour nous, cet accord est nul parce qu'il a été violé dès le premier jour par LUMUMBA* (...).

On nous apprend, en dernière minute, que LUMUMBA aurait mis à prix la tête de Tshombé (...) qu'il considère comme son plus grand ennemi. Il n'y a pas de doute qu'il a reçu un affront terrible lorsqu'on lui a refusé le droit d'atterrir à Elisabethville, mais cet affront était entièrement mérité car nous considérons LUMUMBA comme un grand criminel et le Congo va connaître des jours bien sombres à cause de lui. Quant à KASAVUBU, LUMUMUBA s'en sert comme d'un paravent et nous pensons que son influence est pratiquement nulle. LUMUMBA se débarrassera de lui à la première occasion. ».

D. **L'Union Minière et les mercenaires. Le cas Santu Peschard**

Dès la sécession katangaise, depuis la Belgique, un soutien à Tshombé sous la forme de l'envoi de mercenaires étaient envisagés par certains. Il est difficile de mesurer jusqu'à quel point ces initiatives particulières étaient soutenues ou condamnées par les pouvoirs publics, puisque le code pénal interdit le recrutement de mercenaires en Belgique. Toujours est-il que les protagonistes de ces projets étaient placés sous la surveillance des services de la Sûreté de l'État.

L'une des premières initiatives revient au Comte Arnold de Looz Corswarem avec la constitution d'un « Corps franc Roi Baudouin » « *dont le but principal est d'apporter une aide militaire au Président Tshombé* » ([8]). Il faut noter le caractère précoce de cette action, au demeurant reconnu comme tel par ses auteurs, puisque

([8]) ASE, Tshombe, 155.

erkend. Op 12 juli 1960 werd immers, vooruitlopend op de oproep van 8 augustus door Munongo, deze « *force militaire autonome* » ([9]) opgericht.

Ook bijgevoegd is een door de Veiligheid van de Staat ([10]) opgestelde overzichtstabel, met daarin de diverse privé-initiatieven die werden genomen met het oog op de oprichting van groepen huurlingen tussen juli en oktober 1960. Het document is veelbetekenend en brengt bekende namen in beeld zoals Edouard Pilaet; of nog een aantal extreemrechtse Belgische activisten uit de jaren '60 zoals [Jacques] Thiriart.

In dat licht bekeken, weten alle auteurs van ernstige werken dat men de zaak-Lumumba niet uitsluitend kan herleiden tot een Belgisch-Congolese problematiek. Dankzij nog nooit eerder gepubliceerde archiefstukken van de Veiligheid van de Staat en van de Union Minière, is het voorts mogelijk deze zaak vanuit een onrechtstreekse invalshoek te belichten, door zich vragen te stellen omtrent de onderlinge betrekkingen tussen privémaatschappijen en huurlingen van diverse herkomst. Dat standpunt zullen we hier verder ontwikkelen, aan de hand van wat we de zaak-Santu Peschard zouden kunnen noemen.

Het is onmogelijk hier nader in te gaan op een thema waaraan op zich een studie zou kunnen worden gewijd. Wij geven een aantal documenten weer die we in hun context plaatsen en die eventueel een problematiek nader kunnen toelichten die min of meer met de zaak-Lumumba verbonden is.

Een document van het archief van de Veiligheid van de Staat kan ons hierbij als uitgangspunt dienen.

Het betreft een onderhoud dat op 3 maart 1961 plaats heeft gevonden met generaal Grossin die — en dat is wel het minste dat men kan zeggen — een uiterst belangrijke figuur is : hij stond aan het hoofd van de toenmalige Franse geheime diensten. Paul Grossin werd geboren in 1901 in Oran. Hij was directeur-generaal van de SDECE (*Service de Documentation Extérieur et de Contre-Espionnage*) tussen 1957 en 1962. In april 1982 werd de SDECE omgedoopt in de DGSE (Direction Générale de la Sécurité Extérieure).

([9]) *Idem* 153.

([10]) CO/C/gen III/2/Beg sf/recrutement de mercenaires pour le Katanga.

c'est le 12 juillet 1960 que fut créé cette « *force militaire autonome* » ([9]), anticipant l'appel du 8 août de Munongo.

Nous livrons également en annexe un tableau récapitulatif établi par la Sûreté de l'État ([10]) et reprenant les différentes initiatives privées en vue de la constitution de groupes de mercenaires, de juillet à octobre 1960. Le document est éloquent, et met en scène des noms connus, comme Edouard Pilaet, ou des activistes belges d'extrême-droite des années '60, comme [Jacques] Thiriart.

Tous les auteurs d'ouvrages sérieux savent qu'on ne peut réduire l'affaire Lumumba à une problématique exclusivement belgo-congolaise. Or la question de l'engagement des mercenaires ne s'embarrasse pas des frontières. Grâce à des archives inédites provenant de la Sûreté de l'État et de l'Union minière, il est possible de jeter un éclairage indirect sur cette question, en s'interrogeant sur les relations entretenues entre des sociétés privées et des mercenaires d'origine diverses. C'est ce point de vue que nous allons développer ici, avec ce que nous pourrions appeler l'affaire Santu Peschard.

Il n'est pas possible d'approfondir ici un thème qui mériterait une étude à lui seul, mais nous livrons un certain nombre de documents remis en contexte et susceptible de nourrir une problématique peu ou prou liée à l'affaire Lumumba.

C'est un document des archives de la Sûreté de l'État qui peut nous servir de point de départ.

Il s'agit d'un entretien daté du 3 mars 1961 avec le général Grossin, qui, c'est le moins que l'on puisse dire, est un personnage de premier ordre, puisqu'il s'agit du chef des services secrets français en activité à cette époque. Né à Oran en 1901, Paul Grossin fut directeur général du SDECE (Service de Documentation Extérieur et de Contre-Espionnage) de 1957 à 1962. Le SDECE est devenu en avril 1982 la DGSE (Direction Générale de la Sécurité Extérieure).

([9]) *Idem*, 153.

([10]) CO/C/gen III/2/Beg sf/recrutement de mercenaires pour le Katanga.

We geven hierbij het integrale document weer :

Nous reproduisons ce document dans son intégralité :

<Copie
Secret [manuscrit]

Entretien du 3 mars 1961 avec le Général GROSSIN

Présents : *Colonel DUMONT*
Lieutenant-Colonel DESSENI
Lieutenant-Colonel MAREUIL
Consul Adjoint FICHARD

Concerne :

1. SANTU-PESCHARD

Le Général GROSSIN expose que SANTU-PESCHARD était sous ses ordres pendant la guerre en Algérie.
SANTU-PESCHARD s'en est souvenu il y a quelques mois et il a demandé à voir le Général qui l'a reçu en raison de ce passé.
SANTU, à cette occasion, lui a fait part de ce qu'il cherchait à recruter du personnel militaire instructeur français pour le Katanga.
Le Général GROSSIN lui a dit qu'il ne disposait pas de ce personnel.
A quelques temps de là, le Général GROSSIN a reçu la visite du Général REVERS qui lui a fait part de ce qu'il avait été approché par un Monsieur SANTU qui lui avait demandé s'il pouvait fournir des armes.
REVERS a la haute main sur la livraison d'armes et munitions françaises à l'étranger.
SANTU s'étant réclamé du Général GROSSIN, le Général REVERS venait le voir pour savoir.
Le Général GROSSIN a mis le Général REVERS au courant.
A cette époque également, SANTU a réussi à provoquer des réunions de représentants du Ministère des Armées, Monsieur MESMER et du Premier Ministre (Monsieur DEBRE). Assistaient à ces réunions THYSSEN et JOLY.
Le Général GROSSIN, ayant été sollicité d'y envoyer des représentants, a demandé à Monsieur BISTOS de s'y rendre.
BISTOS est un homme du service qui fut un temps attaché au Cabinet de Jacques SOUSTELLE pendant que celui-ci était en fonction ([11]).
BISTOS a été envoyé à ces réunions afin de faire rapport au Général GROSSIN.
En réalité, SANTU-PESCHARD ne peut s'appuyer ni sur Monsieur DEBRE, ni sur Monsieur MESMER, ni sur le Général GROSSIN.
Celui-ci croit d'ailleurs que le Colonel TRINQUIER n'a pas été recruté par SANTU.
Le Général GROSSIN fait allusion également au recrutement de tueurs en Espagne aux fins d'éliminer LUMUMBA.

([11]) François Bistos was in juli 1958 officieel technisch raadgever van minister van Informatie Jacques Soustelle, die van januari 1955 tot februari 1956 gouverneur-generaal van Algerije was geweest.

([11]) François Bistos était en juillet 1958 officiellement conseiller technique auprès de Jacques Soustelle, ministre de l'Information, et qui fut gouverneur général de l'Algérie (janvier 1955-février 1956).

C'est le nommé BAUVAGNET ([12]) qui était affecté à cette tâche de recrutement.

Enfin, le Général GROSSIN semble connaître les activités de formation de propagandistes anti-communistes en Suisse.

Le Général GROSSIN a l'impression que l'Union Minière a largement subsidié les activités de SANTU-PESCHARD.

Pour un déplacement de France en Belgique, un Français a reçu une somme de 5 000 NF. Par la même occasion, SANTU-PESCHARD émet une somme de 15 000 NF à un autre personnage.

Le Général GROSSIN est d'accord que dans ces matières étant donné les difficultés internationales que nous connaissons, la plus grande prudence s'impose.

2. <u>Les représentations congolaises en France</u>

*Le Général GROSSIN rapporte que diverses missions congolaises sont établies en France, dont notamment celle de Monsieur DIUR, représentant TSCHOMBE (*sic*).*

Ces missions ne se sont signalées que d'une seule façon : les sommes incalculables d'argent dont elles avaient besoin et qu'elles demandaient à recevoir.

3. Le Général GROSSIN estime que les activités parallèles des firmes privées ne peuvent que jeter le trouble étant donné la maladresse avec laquelle elles sont habituellement menées.

Les firmes particulières ne sont pas montées pour faire ce genre de travail

(par) A.D.G. [manuscrit]> ([13]).

Los van zijn context gaat het om een sterk document. Wat kunnen wij uit die getuigenis opmaken ?

— Santu Peschard heeft contacten gehad met generaal Grossin en met nog andere Franse politieke en militaire topmensen — klaarblijkelijk tevergeefs, volgens Grossin. Santu Peschard — een manipulator en opportunist — is erin geslaagd vergaderingen te organiseren waaraan Belgen deelnamen als Thyssens en Joly.

— Er is sprake van een plan om Lumumba te vermoorden en waarin de naam voorkomt van Bauvagnet, die Trinquier in januari 1961 naar Katanga vergezelde om in de plaats van de Belgen de gendarmerie te begeleiden.

— Er is ook sprake van anticommunistische activiteiten in Zwitserland en Spanje, en van steun van Union Minière aan de acties van Santu Peschard.

Isolé de son contexte, le document est fort, et que peut-on retenir de ce témoignage ?

— Santu Peschard a eu des contacts avec le général Grossin, et d'autres personnalités politiques et militaires françaises, mais manifestement en vain, selon Grossin. Santu Peschard, manipulateur et opportuniste, a réussi à provoquer des réunions où participaient des Belges comme Thyssen et Joly.

— Il est question d'un projet d'assassinat de Lumumba, où est évoqué Bauvagnet, qui accompagnait Trinquier en janvier 1961 au Katanga en vue de remplacer les Belges pour l'encadrement de la gendarmerie.

— Il est aussi question d'activités anti-communistes en Suisse, en Espagne, et du soutien de l'Union minière aux actions de Santu Peschard.

([12]) Bauvagnet — of beter Jean Louis Marie Bovagnet, die op 11 maart 1924 in St-Cyr-les-Vignes (Frankrijk) geboren was — is de « kapitein » die kolonel Trinquier naar Katanga heeft vergezeld. Hij had een rijk gevuld strafblad en de Veiligheid van de Staat heeft over hem een omvangrijk individueel dossier, met als referentienummer SE. 457.392. Bovagnet maakte een tijdje deel uit van Joly's naaste omgeving. Bij de Belgen in Katanga was het heerschap allesbehalve graag gezien. Op 18 februari 1961 schreef « Antoine » (René Smal) over hem aan Loos het volgende : « C'est avec la plus vive satisfaction que nous avons appris ici que Trinquier n'arrivait pas jeudi dernier comme prévu. Nous espérons de tout cœur que c'est définitif. En fait, on peut se demander si ce plan n'envisageait pas de transformer l'Etat du Katanga en une sorte de république des Caraïbes, qui serait devenue le refuge de tous les aventuriers du 13 mai d'Alger, et où les intérêts belges n'auraient compté que pour peu de poids. Il y a notamment les procédés du Capitaine BOUVIGNAT (*sic*), ex-officier de renseignement de Massu, qui est capable de tout. Il a eu d'ailleurs le temps de se faire la main à Alger »; Papieren Loos, 9e, blz. 10.

([13]) Thyssens, 22; Dossier Lumumba, 1229.

([12]) Bauvagnet ou plutôt Jean Louis Marie Bovagnet né à St-Cyr-les-Vignes (France) le 11 mars 1924, est le « capitaine » qui accompagna le colonel Trinquier au Katanga. Il était détenteur d'un éloquent casier judiciaire, et on dispose à la Sûreté de l'État d'un imposant dossier individuel le concernant, sous la référence SE. 457.392. Bovagnet fut un temps très proche de Joly. Cet individu était particulièrement peu apprécié des Belges au Katanga, « Antoine » (René Smal) écrivait à Loos le 18 février 1961 à son propos : « C'est avec la plus vive satisfaction que nous avons appris ici que Trinquier n'arrivait pas jeudi dernier comme prévu. Nous espérons de tout cœur que c'est définitif. En fait, on peut se demander si ce plan n'envisageait pas de transformer l'État du Katanga en une sorte de république des Caraïbes, qui serait devenue le refuge de tous les aventuriers du 13 mai d'Alger, et où les intérêts belges n'auraient compté que pour peu de poids. Il y a notamment les procédés du Capitaine BOUVIGNAT (*sic*), ex-officier de renseignement de Massu, qui est capable de tout. Il a eu d'ailleurs le temps de se faire la main à Alger »; Papiers Loos, 9e, p. 10.

([13]) ASE, Thyssens, 22; *idem* Dossier Lumumba, 1229.

— De laatste zin vormt wellicht de belangrijkste passage van het document, aangezien hij een duidelijk licht werpt op het vraagstuk van de dubbelzinnige banden tussen, enerzijds, een privé-onderneming die zich tracht te verdedigen in een politieke context waarop zij niet langer greep heeft, en, anderzijds, op geld beluste avonturiers die een vorm van bescherming voorstellen die niet als geloofwaardig wordt beschouwd door beroepsmensen die officieel of officieus voor de politieke overheid werken. In het raam van de zaak-Lumumba mogen we niet aan dat vraagstuk voorbijgaan, zoniet krijgen we een vertekend beeld.

In tijden van onlusten houdt een kandidaat-huurling, zoals Santu Peschard, er een relatief eenvoudige werkwijze op na. Het komt erop aan een band te scheppen tussen hemzelf, de politieke overheid en, bijvoorbeeld, een privé-onderneming die zorgt voor de financiering van de aangeboden dienst, die altijd de vorm aan neemt van een belofte tot bescherming. Het is niet moeilijk die band te verwezenlijken. In het begin moet de kandidaat-huurling trachten tussen hem en de politieke gezagsdragers of hun afgevaardigden een contact tot stand te brengen — een rendez-vous, een min of meer informele ontmoeting die op zich misschien betekenisloos is. Voor de kandidaat-huurling is dat het geschikte moment om een project ter sprake te brengen dat enigszins past in het door zijn gesprekspartners gevoerde algemeen beleid en dat zij niet kúnnen verwerpen. Bij dat alles moet de kandidaat-huurling er wel op letten zichzelf niet in de positie van vragende partij te manoeuvreren. Maar het contact is gelegd — het is vaag en de gesprekspartners blijven passief.

In een tweede fase wordt contact gelegd met een privé-onderneming die het project zal financieren. De kandidaat-huurling licht zijn project toe en refereert aan zijn — in werkelijkheid nogal vage — politieke connecties. Aldus maakt hij zich bij de topmensen van de onderneming geloofwaardig en is het verleidingseffect gegarandeerd.

In een derde fase kan de kandidaat-huurling opnieuw contact opnemen met zijn politieke gesprekspartners en hen wijzen op de belangstelling van de onderneming voor zijn project. Ditmaal gaan ook die gesprekspartners hem geloofwaardig vinden.

In feite wordt hier een fictieve rol in het leven geroepen, door sporen uit te wissen. Uiteraard duurt de illusie niet lang en zal de geldschieter spoedig worden teleurgesteld. In afwachting zijn de initiatieven echter genomen en blazen de betrokkenen ze op om ze geloofwaardig te maken, waarbij erop wordt gelet zo weinig mogelijk sporen na te laten in de archieven. In dat verband is het van belang zich niet om de tuin te laten leiden door sporen die in het raam van het hier behandelde dossier van nature aantrekkelijk zijn.

— Le passage peut-être le plus important du document est la dernière phrase, qui met en relief la problématique des relations ambiguës entre une société privée qui cherche à se défendre dans un environnement politique qui semble lui échapper, et des aventuriers prêts à recueillir de l'argent en leur proposant une protection dont le sérieux n'est pas reconnu par les professionnels attachés aux autorités politiques, à titre officiels ou officieux. Dans le cadre de l'affaire Lumumba, cette problématique n'est pas sans importance pour ne pas être victime d'un miroir déformant.

La méthode suivie par un candidat mercenaire en période trouble, tel que Santu-Peschard, est relativement simple. Il s'agit de créer un lien entre soi, le pouvoir politique et par exemple, une entreprise privée qui financera le service proposé, et qui s'apparente toujours à une promesse de protection. Pour réaliser ce lien, la procédure à suivre n'est pas compliquée. Dans un premier temps, il s'agit pour le candidat mercenaire de prendre contact, d'avoir un rendez-vous, de provoquer une rencontre plus ou moins informelle qui, en soi, ne signifie rien, entre lui et des responsables politiques ou leurs délégués. C'est alors le moment pour le candidat mercenaire d'évoquer un projet qui abonde peu ou prou dans le sens d'une politique générale menée par ses interlocuteurs, et qu'ils ne peuvent rejeter, en veillant pour ce mercenaire à ne pas se mettre en position de demandeur. Mais le contact est pris, il est vague, et les interlocuteurs restent passifs.

Dans un deuxième temps, un contact est pris avec l'entreprise privée qui sera le bailleur de fonds du projet, et celui-ci est exposé par le candidat mercenaire qui se recommande de ses contacts politiques — en réalité assez flous — auprès des responsables de l'entreprise, crédibilisant ainsi sa position, avec un effet de séduction garanti.

Dans un troisième temps, le candidat mercenaire peut reprendre contact avec ses interlocuteurs politiques en insistant sur l'intérêt marqué par l'entreprise pour son projet, ce qui a pour effet cette fois-ci de le crédibiliser auprès de ces interlocuteurs.

Il s'agit en fait de la construction d'un rôle fictif par un brouillage de pistes. Evidemment, l'illusion n'a qu'un temps, et la déception finit par être au rendez-vous pour le bailleur de fonds. En attendant, des initiatives sont prises, gonflées pour être rendues crédibles par les intéressés, et laissant peu ou prou des traces dans les archives. Dans cette perspective, il s'agit de ne pas en être dupe de ces traces qui sont séduisantes par nature dans le cadre du dossier traité ici.

Laten we eerst zeggen wie de twee Belgen zijn in bovenvermeld document : het gaat om THYSSENS en JOLY.

— Georges THYSSENS is geboren in Luik op 21 april 1900. Vanaf 1955 is hij ere-hoofdgriffier van de rechtbank van eerste aanleg van het Hof van Beroep van Elisabethstad; vervolgens wordt hij secretaris van het UCOL. Een niet-ondertekend en van 10 april 1961 daterend verslag van de Veiligheid van de Staat (14) kenschetst hem als volgt :

Situons d'abord les deux Belges cités dans le document cité plus haut, il s'agit de THYSSEN et JOLY.

— Georges THYSSENS est né à Liège le 21 avril 1900. Greffier en chef honoraire du Tribunal de Ire Instance de la Cour d'Appel d'E'ville à partir de 1955, il est ensuite devenu secrétaire de l'UCOL. Un rapport de la Sûreté de l'État (14), daté du 10 avril 1961, non signé, nous en donne le portrait suivant :

<(…). Il est ensuite devenu (après le 3 septembre 1955) secrétaire de l'UCOL, à Elisabethville, fonctions qui lui ont permis (sic) de se lancer dans la politique katangaise. Il est devenu l'intermédiaire entre l'UMHK (15) et la Conakat. Partisan du fédéralisme, il a été le cerveau de la tentative de coup d'état qui a eu lieu au Katanga, avant l'indépendance.

Dès la proclamation de l'Etat du Katanga, THYSSENS s'est mis au service de celui-ci, affichant un idéalisme sans mélange. Conseiller occulte de MUNONGO, Godefroid, Ministre de l'Intérieur et de KIBWE, Evariste, Ministre des Finances du nouvel état, l'intéressé est parvenu à se faire charger de mission par le président Tshombé. Il devait recruter des officiers français et acheter du matériel militaire pour l'armée katangaise. A ces fins, une somme de 500.000 francs katangais lui a été remise en date du 20-9-60 et une somme équivalente le 21-1-61.

C'est au cours de cette mission en France que THYSSENS recruta le colonel TRINQUIER, qui devait être suivi de 20 officiers français, ensuite 600 parachutistes ou prétendus tels et plus tard d'un nombre considérable de familles algériennes (Pieds Noirs).

Dès son retour au Katanga, le 20-1-61 ; THYSSENS laissa tomber le masque. Croyant en effet l'opération TRINQUIER réussie, il devint exigeant et arrogant, à l'égard des instances katangaises.

Son plan prévoyait l'élimination politique du Président TSHOMBE qui devait devenir un personnage de salon et après avoir neutralisé KIBWE, il ne devait rester que MUNONGO en face de TRINQUIER contrôlant l'armée, THYSSENS contrôlant l'administration civile et THILMANY, actuellement attaché à la délégation katangaise à Bruxelles, qui devait devenir secrétaire général et assister directement THYSSENS.

Actuellement, son plan étant découvert, THYSSENS n'est plus accrédité auprès deTSHOMBE.

Politiquement, l'intéressé se prétend de gauche >.

Voegen we daaraan toe dat Thyssens niet erg hoog ingeschat werd door mensen als Weber, Vandewalle of Loos (16), die in hem een intrigant zien. Dat vonden ze ook van Bauvagnet, zoals we eerder al hebben aangegeven. Op 19 februari 1960 schrijft Weber in zijn agenda het volgende : « Présentation au Président [Tshombe] de sa garde personnelle. Cet animal de Thyssens et le capitaine Bovanier (*sic*) assistaient à cette cérémonie. Je me demande à quel titre ? » De dag ervoor had Weber in zijn agenda het volgende geschreven : « J'ai averti ce matin le Président au sujet de l'irresponsabilité des conseillers occultes et de leur malhonnêteté. Thyssen (*sic*) m'a donné plusieurs preuves de manque de scrupules. ».

Ajoutons que Thyssens n'était guère apprécié par des acteurs comme Wéber, Vandewalle ou Loos (16), qui le considéraient comme un intrigant. Il en était de même avec Bauvagnet, comme nous l'avons dit plus haut. Weber note dans son agenda à la date du 19 février 1960 : « Présentation au Président [Tshombe] de sa garde personnelle. Cet animal de Thyssens et le capitaine Bovanier (*sic*) assistaient à cette cérémonie. Je me demande à quel titre ? ». La veille, Weber écrivait dans son agenda : « J'ai averti ce matin le Président au sujet de l'irresponsabilité des conseillers occultes et de leur malhonnêteté. Thyssen (*sic*) m'a donné plusieurs preuves de manque de scrupules ».

(14) Thyssens, 20. In een van 1 februari 1960 daterend verslag van de Veiligheid stond over hem het volgende te lezen : « Il est membre de l'Union Katangaise qui fait partie de la Confédération des associations du Katanga (CONAKAT). M. Thyssens a déclaré que c'était lui qui avait eu l'idée d'encourager les membres africains de la Conakat à extérioriser leur haine des ressortissants kasaï. Il estime qu'en politique, il est bon de donner au peuple un mobile sentimental pour l'unir et le faire agir sans qu'il prenne attention (sic) au véritable but visé par ses dirigeants », Thyssens, 68.

(15) Te weten : met Henri Fortemps.

(16) Loos noemt hem zelfs « le sinistre Thyssens ».

(14) ASE, Thyssens, 20. Dans un rapport de la Sûreté daté du 1er février 1960, on disait de lui : « Il est membre de l'Union Katangaise qui fait partie de la Confédération des associations du Katanga (CONAKAT). M. Thyssens a déclaré que c'était lui qui avait eu l'idée d'encourager les membres africains de la Conakat à extérioriser leur haine des ressortissants kasaï. Il estime qu'en politique, il est bon de donner au peuple un mobile sentimental pour l'unir et le faire agir sans qu'il prenne attention (*sic*) au véritable but visé par ses dirigeants », *idem*, Thyssens, 68.

(15) Avec Henri Fortemps notamment.

(16) Loos n'hésite pas à évoquer « le sinistre Thyssens ».

— Pierre JOLY was van afkomst een Fransman, maar hij werd geboren in Luik op 30 december 1931. Als zoon van een Belgische consul in Rouen zette hij zich ten volle in voor Frans Algerije. Met hem belanden we bij het vraagstuk van de banden tussen de Algerijnse oorlog en haar gevolgen enerzijds, en de dekolonisatie van Belgisch Congo anderzijds, maar het komt ons niet toe die banden hier verder uit te spitten. In een door G. DS ondertekende en van 10 november 1960 daterende *Note pour Monsieur l'Administrateur-Directeur Général L. Caeymaex* staat over hem het volgende te lezen : « [Avec Joly,] il est question de l'organisation de corps francs au Katanga que Joly se proposait d'organiser dans le but de maintenir l'ordre au Katanga et de sauvegarder les intérêts katangais et belges. Selon ses propres dires, Joly ne comptait pas composer les cadres de ces corps francs de Belges, mais de pro-Belges (notamment de Français) » ([17]).

Vandewalle verwijst naar Joly in zijn *Mille et quatre jours*, 1974, boekdeel 2, blz. 189 : « Pierre Joly transmit ce 9 août (1960) à Tshombe un projet de réorganisation de l'armée katangaise. L'objectif était de réaliser une force nationale, en deux ans avec un apport minime d'étrangers. Ceux-ci devaient prendre la nationalité katangaise. Il serait 1 000 officiers, sous-officiers et soldats. Le document détaillait l'organisation, l'état-major et le budget. Des antennes de renseignements étaient prévues à Madrid, Paris, Genève et Bruxelles. Une OC (organisation civile) était prévue dirigée par Serge Stinglhamber ([18]). Des noms étaient cités : commandants J. Pechard (sic) et J. Bellay, chef d'escadron P. Joly, capitaines Parou, Bastille, Lambert, colonel Axel. Martien devait s'occuper d'un service spécial d'action. Dont coût global : 100 560 000 francs belges par an. » ([19]). De contacten tussen Joly en Roger Trinquier zullen in die context plaatsvinden.

Vanaf begin augustus 1960 had de onberekenbare Joly, die uiteindelijk uit Katanga zal worden gezet, aan Tshombe zijn plan voorgesteld om het Katangese leger weer op de been te brengen. Zoals we nog zullen zien zal hij Santu Peschard later verwijten dat die hem het vaderschap over dat plan had afgenomen. Peschard deed aan Union Minière immers gelijksoortige, maar minder dure voorstellen. Het komt tot een breuk tussen Joly ([20]) en Peschard, zonder dat er een vergelijk wordt gevonden : Joly beweerde dat Peschard hem geld verschuldigd was.

([17]) AVS, Peschard, 20.

([18]) Wij komen later nog op deze persoon terug.

([19]) In een document van de Veiligheid van de Staat worden grote vraagtekens geplaatst bij de geloofwaardigheid van dit project : « Il n'est pas exclu que les personnes présentées par JOLY aient même ignoré le rôle que JOLY leur faisait jouer dans son imagination (…) »; AVS, Peschard, 18.

([20]) Terloops wijzen we erop dat Joly door zijn huwelijk verwant was met Van Weyenbergh van Union Minière.

— Pierre JOLY d'origine française, est né à Liège le 30 décembre 1931. Fils d'un consul belge à Rouen, il embrassa la cause de l'Algérie française. Avec lui, c'est la question des liens entre la Guerre d'Algérie et ses conséquences, et la décolonisation du Congo belge, qui est posée, mais il ne nous appartient pas de l'approfondir ici. Avec Joly, « il est question de l'organisation de corps francs au Katanga que Joly se proposait d'organiser dans le but de maintenir l'ordre au Katanga et de sauvegarder les intérêts katangais et belges. Selon ses propres dires, Joly ne comptait pas composer les cadres de ces corps francs de Belges, mais de pro-Belges (notamment de Français) », précise une *Note pour Monsieur l'Administrateur-Directeur Général L. Caeymaex,* signée G. DS. Et datée du 10 novembre 1960 ([17]).

Vandewalle évoque Joly dans *Mille et quatre jours*, 1974, fascicule 2, p. 189 : « Pierre Joly transmit ce 9 août (1960) à Tshombe un projet de réorganisation de l'armée katangaise. L'objectif était de réaliser une force nationale, en deux ans avec un apport minime d'étrangers. Ceux-ci devaient prendre la nationalité katangaise. Il serait 1 000 officiers, sous-officiers et soldats. Le document détaillait l'organisation, l'état-major et le budget. Des antennes de renseignements étaient prévues à Madrid, Paris, Genève et Bruxelles. Une OC (organisation civile) était prévue dirigée par Serge Stinglhamber ([18]). Des noms étaient cités : commandants J. Pechard (sic) et J. Bellay, chef d'escadron P. Joly, capitaines Parou, Bastille, Lambert, colonel Axel. Martien devait s'occuper d'un service spécial d'action. Dont coût global : 100 560 000 francs belges par an. » ([19]). C'est dans ce contexte que Joly aura des contacts avec Roger Trinquier.

Ainsi, dès le début du mois d'août 1960, le fantasque Joly, qui sera finalement expulsé du Katanga (12 août), avait proposé à Tshombe son projet de remise en état de l'armée katangaise, et il reprochera à Santu Peschard, comme nous le verrons, de lui avoir usurpé cette paternité, Peschard formulant des propositions similaires, mais d'un coût moins élevé à l'Union Minière. Joly ([20]) et Peschard ne se sépareront pas à l'amiable, Joly prétendant que Peschard lui devait de l'argent.

([17]) ASE, Peschard, 20.

([18]) Nous reviendrons plus avant sur ce personnage.

([19]) Dans un document de la Sûreté de l'État, la crédibilité de ce projet est nettement mise en question : « Il n'est pas exclu que les personnes présentées par JOLY aient même ignoré le rôle que JOLY leur faisait jouer dans son imagination (…) »; ASE, Peschard, 18.

([20]) Notons au passage que Joly, par son mariage, était apparenté à Van Weyenbergh de l'Union minière.

Diverse documenten van de Veiligheid van de Staat, voornamelijk hoorzittingen met Joly waarbij heel wat vraagtekens kunnen worden geplaatst, maken gewag van de tumultueuze betrekkingen die beide mannen met elkaar onderhielden. Het zou veel vergen die documenten hier weer te geven en bovendien zijn zij niet erg belangrijk voor ons onderwerp.

Laten we onze aandacht echter weer toespitsen op Jacques-Gaston-Jean SANTU PESCHARD (naam van zijn moeder), die op 6 december 1908 in Parijs geboren werd. De contacten en vervolgens de betrekkingen tussen Santu Peschard en Union Minière hebben ontegensprekelijk bestaan en in dat verband speelt Herman Robiliart dus een sleutelrol. Peschard zou door Stinghlamber aan Robiliart zijn aanbevolen ([21]).

Het hiernavolgende document, dat wij integraal weergeven, maakt duidelijk dat een anticommunistische strategie op poten was gezet met behulp van huurlingen en met de financiële steun van Union Minière. Een en ander begon in feite vanaf augustus 1960 en had, zoals we nog zullen zien, tot doel het Katangese regime te ondersteunen en dus de regering in Leopoldstad — tot september de regering-Lumumba — schade te berokkenen :

Divers documents de la Sûreté de l'État, principalement des auditions de Joly, suspectes à plus d'un titre, évoquent leur relations tumultueuses, il serait laborieux de reproduire ces documents ici, et sans grand intérêt pour notre sujet.

Mais recentrons-nous sur Jacques-Gaston-Jean SANTU PESCHARD (nom de sa mère), né à Paris le 6 décembre 1908. Les contacts, puis les relations entre Santu Peschard et l'Union minière ont une existence incontestables, et Herman Robiliart a donc un rôle clé dans cette perspective. C'est Stinghlamber qui aurait recommandé Peschard à Robiliart ([21]).

Le document suivant que nous reproduisons en entier indique clairement qu'une stratégie de lutte anti-communiste, avec l'aide de mercenaires, financée par l'Union minière, s'était mise en place, en fait dès août 1960, comme nous allons le voir, et destinée à soutenir le régime katangais, donc à nuire au gouvernement de Léopoldville, et jusqu'en septembre, au gouvernement de Lumumba :

< COPIE
Ministère de la Justice
Administration de la Sûreté publique
Sûreté de l'Etat
L'Administrateur Adjoint
SECRET

Formation de cadres au Katanga, avec le concours de sociétés belges et de la Suisse :
*Suite à ma communication précédente, c'est le nommé PESCHARD (phonétique) délégué de l'université de Fribourg qui vient de prendre contact avec TSCHOMBE (*sic*) à ce sujet et qui a déjà envoyé 19 noirs en Suisse en vue de leur formation.*
Il obéit aux directives de M. ROBILIART de la Sté Générale à qui il vient de remettre son rapport.
Ce rapport prévoit la possibilité si pas la probabilité pour les belges d'être exclus des affaires au Katanga, s'ils ne modifient pas leur technique. Il propose l'adoption du système anglais : Chaque technicien travaille ou paraît travailler isolément avec la personne qu'il doit conseiller, mais tous les soirs les techniciens se retrouvent dans un club avec un délégué de MI5.
Copie du rapport de P. m'a été promis.

14/10/60

WT. [Woot de Trixhe]

SECRET

Le stage en Suisse apparaît comme insuffisant pour donner une formation parfaite de propagandiste anti-communiste.
Ce stage a lieu sous le couvert du service de l'Instruction publique du canton de Fribourg, ce qui l'hypothèque des conceptions neutralistes des Suisses en général.

([21]) AVS, Peschard, 27 en Dossier Robiliart, 83.

([21]) ASE, Peschard, 27; et Robiliart, 83.

Sa durée devrait être de 6 mois et être complétée par un stage complémentaire dans la spécialisation recherchée d'une durée de 3 mois.

21-10-60

L.C. > ([22]).

De archieven van Union Minière bevestigen de hierboven gegeven informatie. De in de archieven opgenomen telexen van Union Minière verschaffen ons terzake bijkomende informatie en inzichten. Sommige telexen zijn onduidelijk of onbetrouwbaar; in dat geval geven we ze ter informatie.

DATUM	REFERENTIE	INHOUD
04.10.60	Gecodeerde telex van Verdussen aan Wallef (Elisabethstad) ([23])	N°3596 — Retelex notre 3585 votre 3918 il s'agit de Pechard.
11.10.60	Telex van Verdussen aan Urbain (Elisabethstad) ([24])	N°3746 — Référence télex E'ville « 4004 ´[,] colis » et accompagnateur sont bien arrivés à destination.
18.10.60	Niet ondertekende telex (Belgisch-Zwitsers Bureau Brussel) aan Urbain (bru) ([25])	N°3876 — places actuellement disponibles pour etudiants katangais a fribourg etre maximum vingt-huit. Prochain contingent devoir donc pas depasser neuf unites. Recommande voyage accompagne par meme personne que premiere fois laquelle sera elisabethville prochainement + (bureau belgo-suisse bruxelles)+
18.10.60	Telex van Verdussen aan Urbain (Elisabethstad) ([26])	N°3885 — Suite notelex 3876 et votelex 4292. Mr. P. nous dit que places disponibles ne sont pas limitées à vingt-huit-ne devez donc pas limiter les départs-Réservez places pour départ lundi 23 octobre y compris place pour Mr. P. qui arrivera Elisabethville vendredi 21 octobre-télexez toute urgence encore aujourd'hui nombre voyageurs pour permettre aviser Fribourg. N.B. Les mots soulignés ont été codés.

([22]) AVS, Robiliart, 70; zie ook Dossier Tshombe, 168.
([23]) AUM, 248. Kopie aan Marthoz en Verdussen.
([24]) AUM, 248. Kopie aan Marthoz, Verdussen en Fortemps.
([25]) 248.
([26]) 248.

Les archives de l'Union minière confirme les informations citées ci-dessus. En effet, un examen des télex de l'Union minière disponibles dans ces archives nous apporte un complément d'informations sur le sujet. Parfois certains télex sont obscurs ou suspects, et nous les donnons alors à titre indicatif.

DATE	REFERENCE	CONTENU
04.10.60	Télex codé envoyé à Wallef (E'ville) par Verdussen ([23])	N°3596 — Retelex notre 3585 votre 3918 il s'agit de Pechard.
11.10.60	Télex envoyé à Urbain (E'ville) par Verdussen ([24])	N°3746 — Référence télex E'ville « 4004 ´[,] colis » et accompagnateur sont bien arrivés à destination.
18.10.60	Télex pour Urbain non signé (bureau belgo-suisse Bruxelles) (bru) ([25])	N°3876 — places actuellement disponibles pour etudiants katangais a fribourg etre maximum vingt-huit. Prochain contingent devoir donc pas depasser neuf unites. Recommande voyage accompagne par meme personne que premiere fois laquelle sera elisabethville prochainement + (bureau belgo-suisse bruxelles)+
18.10.60	Télex envoyé à Urbain (E'ville) par Verdussen ([26])	N°3885 — Suite notelex 3876 et votelex 4292. Mr. P. nous dit que places disponibles ne sont pas limitées à vingt-huit-ne devez donc pas limiter les départs-Réservez places pour départ lundi 23 octobre y compris place pour Mr. P. qui arrivera Elisabethville vendredi 21 octobre-télexez toute urgence encore aujourd'hui nombre voyageurs pour permettre aviser Fribourg. N.B. Les mots soulignés ont été codés.

([22]) ASE, Robiliart, 70; voir aussi *idem*, Tshombe, 168.
([23]) AUM, 248. Copie à Marthoz et Verdussen.
([24]) 248. Copie à Marthoz, Verdussen et Fortemps.
([25]) 248.
([26]) 248.

19.10.60	Gecodeerde telex van Verdussen aan Wallef (Elisabethstad) ([27])	N°3928 — Référence votelex 4271 Mr. P. arrivant Elisabethville vendredi et repartant lundi C. vous propose D. retarder départ de façon à partir avec Mr. P. lundi 24 octobre.
19.10.60	Gecodeerd telegram van Verdussen aan Urbain (Elisabethstad) ([28])	N°3929 — Suite votelex 4327 je vous confirme que Mr. P. arrivera par avion quittant Bruxelles jeudi midi 20 octobre — Mr P. vous demande prévenir garagiste.
26.10.60	Gecodeerde telex van Verdussen aan Urbain (Elisabethstad) ([29])	N°4085 — Mr. P. et 29 colis bien arrivés.
26.10.60	Gecodeerde telex van Verdussen aan Wallef (Elisabethstad) ([30])	N°4086 — Mr. P. bien arrivé (.) Note avoir été remise en route à destinataire.
08.11.60	Gecodeerde telex van Urbain uit Elisabethstad aan Verdussen ([31])	N°4823 — Soixante huit colis prêts pour Genève (.) Sommes sans nouvelles de PESCHARD quand arrivera-t-il Elisabethville ?
24.11.60	Gecodeerde telex van Fortemps en Verdussen aan Urbain (Elisabethstad) ([32])	N°4679 — Suite télex E'ville 5155 et 5156 impossible recevoir colis en Suisse avant 15 décembre (.) Vous confirmerons date exacte départ souhaitée dès que possible (.) Examinons possibilités envoi contingent importance non déterminée en Espagne confirmerons dès que possible (.) Pour le surplus attendons lettre annoncée.
01.12.60	Gecodeerde telex van Verdussen aan Urbain (Elisabethstad) ([33])	N°4840 — Référence votelex 5155 et 5156 notelex 4679 vous pouvez arranger départ 30 colis pour arrivée Genève à partir du 10 décembre stop Indispensable envoyer urgence liste intéressés avec études faites de façon permettre établir programme cours stop Duplicata de cette liste doit être remise à chef du groupe pour utilisation au

([27]) 248. Kopie aan Sengier, Robiliart, Marthoz en Verdussen.
([28]) 248. Kopie aan Sengier, Robiliart, Marthoz en Verdussen.
([29]) 248. Kopie aan Sengier, Robiliart, Marthoz en Verdussen.
([30]) 248. Kopie aan Sengier, Robiliart, Marthoz en Verdussen.
([31]) 245. Kopie aan Marthoz, Verdussen en Fortemps.
([32]) 248. Kopie aan Robiliart, Marthoz, Wallef, Verdussen, Fortemps en Henroteaux.
([33]) 248. Kopie aan Sengier, Robiliart, Marthoz, Wallef en Verdussen.

19.10.60	Télex codé envoyé à Wallef (E'ville) par Verdussen ([27])	N°3928 — Référence votelex 4271 Mr. P. arrivant Elisabethville vendredi et repartant lundi C. vous propose D. retarder départ de façon à partir avec Mr. P. lundi 24 octobre.
19.10.60	Télégramme codé envoyé à Urbain (E'ville) par Verdussen ([28])	N°3929 — Suite votelex 4327 je vous confirme que Mr. P. arrivera par avion quittant Bruxelles jeudi midi 20 octobre — Mr P. vous demande prévenir garagiste.
26.10.60	Télex codé envoyé à Urbain (E'ville) par Verdussen ([29])	N°4085 — Mr. P. et 29 colis bien arrivés.
26.10.60	Télex codé envoyé à Wallef (E'ville) par Verdussen ([30])	N°4086 — Mr. P. bien arrivé (.) Note avoir été remise en route à destinataire.
08.11.60	Télex codé reçu d'E'ville pour Verdussen, envoyé par Urbain ([31])	N°4823 — Soixante huit colis prêts pour Genève (.) Sommes sans nouvelles de PESCHARD quand arrivera-t-il Elisabethville ?
24.11.60	Télex codé envoyé à Urbain (E'ville) par Fortemps et Verdussen ([32])	N°4679 — Suite télex E'ville 5155 et 5156 impossible recevoir colis en Suisse avant 15 décembre (.) Vous confirmerons date exacte départ souhaitée dès que possible (.) Examinons possibilités envoi contingent importance non déterminée en Espagne confirmerons dès que possible (.) Pour le surplus attendons lettre annoncée.
01.12.60	Télex codé envoyé à Urbain (E'ville) par Verdussen ([33])	N°4840 — Référence votelex 5155 et 5156 notelex 4679 vous pouvez arranger départ 30 colis pour arrivée Genève à partir du 10 décembre stop Indispensable envoyer urgence liste intéressés avec études faites de façon permettre établir programme cours stop Duplicata de cette liste doit être remise à chef du groupe pour utilisation au débarquement à

([27]) 248. Copie pour Sengier, Robiliart, Marthoz et Verdussen.
([28]) 248. Copie à Sengier, Robiliart, Marthoz et Verdussen.
([29]) 248. Copie à Sengier, Robiliart, Marthoz et Verdussen.
([30]) 248. Copie à Sengier, Robiliart, Marthoz et Verdussen.
([31]) 245. Copie à Marthoz, Verdussen et Fortemps.
([32]) 248. Copie à Robiliart, Marthoz, Wallef, Verdussen, Fortemps et Henroteaux.
([33]) 248. Copie à Sengier, Robiliart, Marthoz, Wallef et Verdussen.

		débarquement à Genève stop 30 colis est maximum possible actuellement.
05.12.60	Gecodeerde telex van Verdussen aan Urbain (Elisabethstad) ([34])	N°4905 — Référence votelex 5340 Mr. P. nous dit que Ministre peut écrire directement à Mr. BISTOS c/o CDES 114 Champs Elysées Paris en se référant à ses entretiens avec Mr. P. stop en fait il ne s'agit pas d'enfants mais de jeunes gens en principe pour études universitaires et il conviendrait de soumettre liste de candidats avec identité, âge et indications des études faites et autre formation stop A notre avis question à laisser traiter par Ministre katangais compétent.
06.12.60	Telex van Verdussen aan Urbain (Elisabethstad) ([35])	N°4953 — Nous confirmons notre télex 4840 stop cependant si c'est encore possible préférable arrivée à Genève à partir du 12 décembre stop nous informer dès que possible date arrivée Genève et date envoi liste demandée.
30.01.61	Door Henroteaux ondertekende en door Verdussen verstuurde, gecodeerde telex aan Fortemps (Elisabethstad) ([36])	N°552 — Vous informe dispositions en cours pour recevoir primo 38 nouveaux stagiaires à Pampelune en Espagne le 15 février prochain pour quatre mois environ secundo 60 nouveaux stagiaires à Sion en Suisse fin mars prochain pour trois mois (stop) Ferons nous mêmes nécessaires près SABENA pour organiser voyages (stop) Enverrons moniteurs à Elisabethville pour escorter chaque contingent (stop) Lettre suit
06.03.61	Gecodeerde telex van Henroteaux aan Fortemps (Elisabethstad) ([37])	N°1251 — Vous informe 7 stagiaires rentreront probablement Elisabethville vendredi 10 mars par avion Genève-Léopoldville-Elisabethville stop confirmerai quand réservation sera certaine-lettre suit.
09.03.61	Gecodeerde telex van Henroteaux aan Urbain (Elisabethstad) ([38])	N°1373 — Suite mon télex 1251 du 6 mars adressé FORTEMPS vous précise :

([34]) 248. Kopie aan Sengier, Robiliart, Marthoz, Wallef en Verdussen.
([35]) 248. Kopie aan Robiliart, Marthoz, Wallef en Verdussen.
([36]) 248.
([37]) 248.
([38]) 248. Kopie aan Marthoz en Fortemps.

		Genève stop 30 colis est maximum possible actuellement.
05.12.60	Télex codé envoyé à Urbain (E'ville) par Verdussen ([34])	N°4905 — Référence votelex 5340 Mr. P. nous dit que Ministre peut écrire directement à Mr. BISTOS c/o CDES 114 Champs Elysées Paris en se référant à ses entretiens avec Mr. P. stop en fait il ne s'agit pas d'enfants mais de jeunes gens en principe pour études universitaires et il conviendrait de soumettre liste de candidats avec identité, âge et indications des études faites et autre formation stop A notre avis question à laisser traiter par Ministre katangais compétent.
06.12.60	Télex envoyé à Urbain (E'ville) par Verdussen ([35])	N°4953 — Nous confirmons notre télex 4840 stop cependant si c'est encore possible préférable arrivée à Genève à partir du 12 décembre stop nous informer dès que possible date arrivée Genève et date envoi liste demandée.
30.01.61	Télex codé signé Henroteaux, envoyé à Fortemps (E'ville) par Verdussen ([36])	N°552 — Vous informe dispositions en cours pour recevoir primo 38 nouveaux stagiaires à Pampelune en Espagne le 15 février prochain pour quatre mois environ secundo 60 nouveaux stagiaires à Sion en Suisse fin mars prochain pour trois mois (stop) Ferons nous mêmes nécessaires près SABENA pour organiser voyages (stop) Enverrons moniteurs à Elisabethville pour escorter chaque contingent (stop) Lettre suit
06.03.61	Télex codé envoyé à Fortemps (E'ville) par Henroteaux ([37])	N°1251 — Vous informe 7 stagiaires rentreront probablement Elisabethville vendredi 10 mars par avion Genève-Léopoldville-Elisabethville stop confirmerai quand réservation sera certaine-lettre suit.
09.03.61	Télex codé envoyé à Urbain (E'ville) par Henroteaux ([38])	N°1373 — Suite mon télex 1251 du 6 mars adressé FORTEMPS vous précise :

([34]) 248. Copie à Sengier, Robiliart, Marthoz, Wallef et Verdussen.
([35]) 248. Copie à Robiliart, Marthoz, Wallef et Verdussen.
([36]) 248.
([37]) 248.
([38]) 248. Copie à Marthoz et Fortemps.

		Primo Six stagiaires de Suisse rentreront Eville dimanche 12 mars sept heures matin par avion quittant Bruxelles le onze soir Secundo environ quarante stagiaires rentreront Eville le 7 avril par avion quittant Genève le six soir Tertio Si vous pouvez obtenir réservation place par SABENA Eville cet avion revenant le sept avril soir pourrait ramener soixante nouveaux stagiaires pour lesquels Gouvernement Suisse a accordé ce jour visa entrée valable à partir du huit avril Dans ce cas nous enverrons un moniteur escorte et les attendrons à Genève samedi huit avril cinq heures matin-Prière faire savoir urgence si cet arrangement est possible-Lettre suit avec détails et noms.
15.03.61	Gedeeltelijk gecodeerde telex van Henroteaux aan Urbain (Elisabethstad) ([39])	N°1470 — Référence tertio mon télex du 9 mars prière envoyer rapidement 3 exemplaires liste nominative 60 nouveaux stagiaires attendus Genève 8 avril, ce document étant demandé d'urgence par Autorités suisses (.) Vous informe en outre mon arrivée E'ville 26 mars.
19.05.61	Gecodeerde telex van Wallef aan Fortemps (Elisabethstad) ([40])	N°Bru D.70 — Votre D.57-avons pas pu obtenir renseignements car HENROTEAUX rentre seulement ce soir de MADRID — GENEVE a signalé transit 16 stagiaires venant de MADRID — Pas été possible obtenir autres indications — telexerons samedi matin.

Er zijn wel degelijk banden geweest tussen Europa en Katanga met het oog op de opleiding van anticommunistische krachten onder de auspiciën van Union Minière. Sommigen zullen ten aanzien van die parallelle activiteiten enige terughoudendheid aan de dag leggen — zelfs zij die het best geplaatst zijn om er meer over te weten. Zo verneemt René Smal in een van 15 december 1960 daterende brief van « Bernard », zijn informant in Katanga, het volgende : « Il est fortement question qu'une trentaine de Katangais auraient quitté

(39) 248. Kopie aan Marthoz, Fortemps en Henroteaux.
(40) 248. Kopie aan Marthoz, Wallef en Verdussen.

		Primo Six stagiaires de Suisse rentreront Eville dimanche 12 mars sept heures matin par avion quittant Bruxelles le onze soir Secundo environ quarante stagiaires rentreront Eville le 7 avril par avion quittant Genève le six soir Tertio Si vous pouvez obtenir réservation place par SABENA Eville cet avion revenant le sept avril soir pourrait ramener soixante nouveaux stagiaires pour lesquels Gouvernement Suisse a accordé ce jour visa entrée valable à partir du huit avril Dans ce cas nous enverrons un moniteur escorte et les attendrons à Genève samedi huit avril cinq heures matin-Prière faire savoir urgence si cet arrangement est possible-Lettre suit avec détails et noms.
15.03.61	Télex (partiellement codé) envoyé à Urbain (E'ville) par Henroteaux ([39])	N°1470 — Référence tertio mon télex du 9 mars prière envoyer rapidement 3 exemplaires liste nominative 60 nouveaux stagiaires attendus Genève 8 avril, ce document étant demandé d'urgence par Autorités suisses (.) Vous informe en outre mon arrivée E'ville 26 mars.
19.05.61	Télex codé envoyé à Fortemps (E'ville) part Wallef ([40])	N°Bru D.70 — Votre D.57-avons pas pu obtenir renseignements car HENROTEAUX rentre seulement ce soir de MADRID — GENEVE a signalé transit 16 stagiaires venant de MADRID — Pas été possible obtenir autres indications — telexerons samedi matin.

Il y a bien eu des rotations entre l'Europe et le Katanga en vue de la formation de cadres anticommunistes sous l'égide de l'Union minière. Mais certains se montreront circonspects quant à ces activités parallèles, même les mieux placés pour en savoir plus. Ainsi « Bernard », informateur de René Smal au Katanga, lui écrit le 15 décembre 1960 : « Il est fortement question qu'une trentaine de Katangais auraient quitté Eville pour GENEVE. Je ne connais rien à ce sujet et je pense d'ailleurs que le rens[eignement] est inexact. La source

(39) 248. Copie à Marthoz, Fortemps et Henroteaux.
(40) 248. Copie à Marthoz, Wallef et Verdussen.

Eville pour GENEVE. Je ne connais rien à ce sujet et je pense d'ailleurs que le rens[eignement] est inexact. La source de ce bruit est-elle le fait que 24 Katangais qui, la semaine dernière, devaient être envoyés par la Gd dans des écoles en Belgique, ne sont pas partis (décision Gvt Kat) ? » (41).

Op 24 augustus 1960 had onder de auspiciën van Union Minière een vergadering plaats en het verslag daarvan is bewaard gebleven. Het vermeldt de aanwezigheid van de heren P. en S.F., en geeft aan dat er sprake was van de oprichting van een « *mouvement anticommuniste* » en een « *mouvement politique* », met andere woorden : een beweging voor militaire operaties en een beweging voor propaganda. Dat verslag (42), geeft een overzicht van de organisatorische aspecten, van de opleiding van de agenten en van het beschikbare budget. Genève en Madrid zijn de draaischijven van die opleidingen, waarvan de algemene kostprijs 75 miljoen frank bedraagt.

Een document — dat op 1 september 1960 in Genève-Bruxelles is opgemaakt en als titel « Ecole de cadres katangais. Exposé de situation et soumission d'une solution d'urgence » (43) draagt — is explicieter over de beweegredenen van de oprichters van die « school », alsook over hun doelstellingen en het te volgen opleidingsprogramma. Het ziet er een ambitieus project uit :

« *Il est superflu d'épiloguer sur l'avance prise par les éléments subversifs au Congo. Cette avance est due à une action longuement préméditée et confiée à des spécialistes. Il est tout aussi inutile de relever la répugnance instinctive de l'intellectuel occidental de niveau supérieur à envisager en temps normal une contre-action directe. Bornons-nous donc à reconnaître la nécessité vitale de former des éléments spécialement destinés à l'application pratique des formules contre-révolutionnaires* » (44).

De strijd tegen het communisme moet internationaal worden gevoerd en daarom maakt het document melding van steun aan het initiatief door de « *Organisations Monarchistes Espagnoles* », de « *Equipes Spéciales* » van de Graaf van Parijs (Ebstein), het « *Centre des Indépendants* » (A. Pinay), het « *Centre de Documentation du Grand Patronat* », het « *Bureau Spécial anti-soviétique* » (Bonn) en de « *Rénovation Nationale* » (Zwitserland). « Ces divers mouvements forment à l'heure actuelle des cadres politiques anti-marxistes, à tous les niveaux et sur tous les plans » (45).

(41) Papieren Loos, 9e.
(42) AUM, 410.
(43) UM 410
(44) *Idem.*
(45) *Idem.*

de ce bruit est-elle le fait que 24 Katangais qui, la semaine dernière, devaient être envoyés par la Gd dans des écoles en Belgique, ne sont pas partis (décision Gvt Kat) ? » (41).

Dès le 24 août 1960, une réunion sous l'égide de l'Union Minière avait eu lieu, et le rapport qui en est le fruit a été conservé. Elle mettait en présence Mr. P. et S.F., et il fut question de la création d'un « mouvement antisubversif » et d'un « mouvement politique », soit un volet militaire et un volet propagandiste. Ce rapport (42), fait le point sur les questions d'organisation et de formation des agents et sur le budget. Genève et Madrid sont des plaques tournantes de ces formations dont le coût global s'élèvera à 75 millions de francs.

Un document daté de Genève-Bruxelles, du 1er septembre 1960, intitulé « Ecole de cadres katangais. Exposé de situation et soumission d'une solution d'urgence » (43) est plus explicite sur les motivations des initiateurs de cette « école », leurs objectifs, et le programme à suivre. Le projet semble ambitieux :

« Il est superflu d'épiloguer sur l'avance prise par les éléments subversifs au Congo. Cette avance est due à une action longuement préméditée et confiée à des spécialistes. Il est tout aussi inutile de relever la répugnance instinctive de l'intellectuel occidental de niveau supérieur à envisager en temps normal une contre-action directe. Bornons-nous donc à reconnaître la nécessité vitale de former des éléments spécialement destinés à l'application pratique des formules contre-révolutionnaires » (44).

C'est dans une perspective internationale qu'il faut envisager la lutte contre le communisme, et ce document fait part d'appuis accordés à la présente initiative, de : Organisations Monarchistes Espagnoles, les « Equipes Spéciales » du Comte de Paris (Ebstein), le Centre des Indépendants (A. Pinay), le Centre de Documentation du Grand Patronat, le Bureau Spécial anti-soviétique (Bonn) et Rénovation Nationale (Suisse). « Ces divers mouvements forment à l'heure actuelle des cadres politiques anti-marxistes, à tous les niveaux et sur tous les plans » (45).

(41) Papiers Loos, 9e.
(42) AUM, 410.
(43) AUM, 410
(44) *Idem.*
(45) *Idem.*

Zwitserland en Spanje krijgen daadwerkelijk een sleutelrol toebedeeld in de opleiding van de agenten :

« I. Les élèves peuvent être pris en charge par nous dès leur arrivée à Bruxelles.

II. Les autorités suisses ont marqué leur accord pour la délivrance de visas ainsi que pour le programme des cours.

III. L'Association des Etudiants Suisses a accepté les élèves durant leurs loisirs.

IV. Suivant la nature des « Cours Techniques », il pourrait y avoir lieu d'organiser ces derniers en Espagne : les plus larges appuis nous sont assurés de ce côté » ([46]).

Union Minière werd over de streep getrokken door Peschard en zijn project dat qua coherentie waterdicht leek. Zoals bovenvermelde telexen aantonen, werd effectief een structuur in het leven geroepen die de in dat verslag vermelde doelstellingen moest verwezenlijken.

De tijd dringt en Union Minière wil de eigen veiligheid waarborgen. In een van 3 september 1960 daterende en niet ondertekende « Note sur le mouvement politique » is sprake van het opstarten van een goed geoliede propagandamachine :

Il est effectivement prévu que la Suisse et l'Espagne jouent un rôle clé dans la formation des agents :

« I. Les élèves peuvent être pris en charge par nous dès leur arrivée à Bruxelles.

II. Les autorités suisses ont marqué leur accord pour la délivrance de visas ainsi que pour le programme des cours.

III. L'Association des Etudiants Suisses a accepté les élèves durant leurs loisirs.

IV. Suivant la nature des « Cours Techniques », il pourrait y avoir lieu d'organiser ces derniers en Espagne : les plus larges appuis nous sont assurés de ce côté » ([46]).

L'Union Minière fut séduite par Peschard, et son projet dont la cohérence semblait sans faille. Comme le démontre les télex évoqués plus haut, une structure s'est effectivement mise en place en vue de remplir les objectifs fixés dans ce rapport.

Le temps presse, et l'Union Minière veut assurer sa sécurité. Dans une « Note sur le mouvement politique », datée du 3 septembre 1960, et non signée, il est question de mettre en place un système de propagande bien organisé :

<En vue d'assurer une propagande politique efficace, il est indispensable de réorganiser la CONAKAT et d'en faire un véritable parti politique.

M. TSHOMBE est bien au courant de la question et s'en occupe déjà. Toutefois, pour lui faciliter la tâche, nous proposons d'envoyer en Afrique six hommes rompus à ces questions dont au moins deux africains français qui ont été formés à la lutte contre le communisme et qui font du journalisme.

L'équipe en question préparerait indirectement le terrain pour l'organisation d'une propagande efficace et de choc en cas de referendum sous le contrôle de l'ONU.

Dans ce dernier cas, on pourrait envoyer rapidement sur place une trentaine d'hommes ayant participé à la préparation du referendum à Madagascar et dans d'autres pays d'Afrique.

Les hommes qui seraient ainsi envoyés en Afrique devraient à mon avis être mis à la disposition de M. TSHOMBE pendant trois à six mois. Il est en effet indispensable de travailler en collaboration avec ce dernier car il est le seul à avoir la totale confiance des hommes en place.

Il faudrait donc au plus vite obtenir l'accord de TSHOMBE sur ces propositions et me le faire savoir à l'UM Bruxelles.

Si M. TSHOMBE était d'accord, un émissaire accompagné d'un premier africain français serait envoyé dès la fin de la semaine prochaine vers Elisabethville. Cet émissaire prendrait contact avec TSHOMBE et SENGA pour organiser sur place, la mise en place de cette mission et définir les qualités et qualifications des agents à envoyer sur place » ([47]).

In werkelijkheid vormt die tekst een inleiding op een « Note sur le mouvement politique » ([48]) die ook van 3 september dateert en die veel meer informatie bevat. Als bijlage bij dat document gaat het verslag van de reeds eerder vermelde vergadering van 24 augustus. Voorts wordt de rol van een bureau in Brussel er nader in gepreciseerd :

Ce texte est en réalité l'introduction d'une « Note sur le mouvement politique » ([48]) datée du 3 septembre également, et qui est beaucoup plus étoffée. On y reprend en annexe le compte rendu de la réunion du 24 août cité plus haut, et on apporte des précisions sur le rôle d'un bureau de Bruxelles :

([46]) *Idem.*
([47]) UM410
([48]) 264

([46]) *Idem.*
([47]) AUM, 410
([48]) AUM, 264

<Un bureau de liaison sera créé à Bruxelles. Ce sera le bureau du « mouvement de rénovation nationale » dont une section sera affectée à l'activité du Katanga. Les autres sections s'occuperont des autres états de l'ancien Congo Belge. Ce bureau sera en principe dirigé par Monsieur H. ([49]) et assurera la liaison avec le mouvement du réarmement moral et les mouvements qui ont accepté de se charger de la formation des propagandistes et des instructeurs des hommes de groupes de soutien. Il assurera aussi la liaison avec d'autres mouvements ayant le même but dans les pays voisins (plus spécialement en Suisse, France et Allemagne de l'Ouest). C'est lui qui sera chargé de récolter les fonds nécessaires à l'action envisagée et qui supervisera l'administration et la comptabilité de tout le mouvement. Les justifications des dépenses devront lui être transmises périodiquement. Les propositions d'engagement du personnel autre que katangais devront lui être soumises. Aucun engagement ne pourra se faire sans son approbation. C'est donc en fait ce bureau qui assurera la haute direction du point de vue administratif ; il est donc entendu que les sections gardent leur entière liberté pour ce qui est de la propagande et la façon de l'adapter à la philosophie bantoue> ([50]).

Dan is er tot slot een derde nota van 3 september, met als titel « Note sur l'organisation du mouvement de lutte contre le communisme » ([51]) en waarin de elementen uit de hoger vermelde « Note sur le mouvement politique » opnieuw zijn opgenomen.

In Brussel zal in de herfst van 1960 inderdaad een « bureau d'étude » worden opgericht, in de vorm van een vzw waarvan uiteraard een spoor terug te vinden is in het *Belgisch Staatsblad*. Het bureau heeft de aandacht getrokken van de Veiligheid van de Staat, zoals mag blijken de twee onderstaande, rijk gestoffeerde documenten.

Het eerste document is niet ondertekend, dateert van 21 oktober 1960 en is beschrijvend van aard :

Enfin, un troisième document, daté du 3 septembre, une « Note sur l'organisation du mouvement de lutte contre le communisme » ([51]) reprend les éléments compris dans la « Note sur le mouvement politique » citée plus haut.

Un « bureau d'étude » sera effectivement mis sur pied à Bruxelles, à l'automne 1960, sous la forme d'une ASBL dont on trouve évidemment trace dans le *Moniteur*. Ce bureau a retenu l'attention de la Sûreté de l'État, comme en témoignent les deux documents suivants riches en informations.

Le premier document non signé et daté du 21 octobre 1960 est descriptif :

<L'Union Minière du Haut-Katanga a décidé de créer un Bureau d'Etude et de Documentation Sociale sous forme d'une ASBL.

Apparaissent comme associés principaux :

— HENROTEAUX, ex-gouverneur ff. du Kasaï au 30 juin 1960

— PARENT, ex-commissaires de district adjoint à Elisabethville.

— THIANGE, Chef du Service de presse pour Africains à l'UMHK (actuellement en mission en Belgique).

Le siège de l'Association est au 522 de l'Avenue Louise à Bruxelles.

Son but : Etablir avant tout une documentation visant à prévenir la subversion.

Les statuts de l'ASBL paraîtront au Moniteur*. Prière de me les soumettre> ([52]).*

Een later document van de Veiligheid, dat dateert van 23 januari 1962 en evenmin is ondertekend, geeft explicietere informatie over het BEDS, dat na 1961 voor propagandadoeleinden blijft voortbestaan :

Un document de la Sûreté, postérieur, daté du 23 janvier 1962 et non signé, est plus explicite concernant le BEDS, dont la longévité se prolonge après 1961, avec des objectifs de propagande :

<Concerne BEDS *De bonne source.*

Ce Bureau d'Etudes (sic) et de Documentation Sociales, géré par HENROTEAUX, ex-commissaire provincial au Kasaï en compagnie de PARENT, ex-commissaire de District adj. au Congo (Eville), et renforcé par Monsieur MOTTET, ex-substitut à Kolwezi, semble actuellement avoir renoncé à former des cadres africains anticommunistes en Suisse et en Espagne (Pampelune).

([49]) Il s'agit de Henroteaux, comme nous le montrons par la suite.
([50]) 264.
([51]) 410
([52]) AVS, TRD/101/B/Union Minière/sf Bureau d'Etude en CO/C/TR/D/sf Union Minière.

([49]) Il s'agit de Henroteaux, comme nous le montrons par la suite.
([50]) 264.
([51]) AUM, 410
([52]) ASE, TRD/101/B/Union Minière/sf Bureau d'Etude; et CO/C/TR/D/sf Union Minière.

Sa principale activité consiste à subsidier des organismes de luttes anticommunistes et des journaux africains qui accepteraient de prendre des articles antisubversifs.

Le BEDS finance en sous-main le journal AFRIQUE-EXPRESS.

Le BEDS entretient surtout des rapports à Paris avec les milieux anticommunistes, notamment avec messieurs ALBERTINI Georges, directeur de EST-OUEST (BEIPI) — ROSTINI, directeur de l'Office National d'information pour la Démocratie française — VINATREL, du Rassemblement National de TIXIER VIGNANCOUR.

Les directives au BEDS proviennent de Monsieur VERDUSSEN Jean, adjoint direct de Monsieur WALLEF à l'UMHK. Sa comptabilité est contrôlée par Monsieur BERKMOES, directeur de l'UMHK, pour les services comptables.

Les fonds transitent par la Banque de Bruxelles et non par la Banque de la SGB pour des raisons de discrétions> ([53]).

In een vertrouwelijke nota ([54]) die hij op 21 december 1960 in Elisabethstad opstelde en die gericht was tot de gedelegeerd bestuurder van Union Minière, de heer A. Marthoz, geeft Henri Fortemps een voorbeeld van de wijze waarop het BEPS intervenieert :

Dans sa note confidentielle ([54]) datée d'E'ville le 21 décembre 1960, et adressée à Marthoz, administrateur-délégué de L'Union Minière, Henri Fortemps nous instruit sur un exemple d'intervention du BEPS :

<Vous trouverez en annexe une note du Révérend Père MOSMANS intitulée « Centre interafricain de formation de laïcs ». À la lecture de cette note, vous constaterez que le clergé du Congo et du Katanga a pris conscience du danger de l'infiltration du communisme en Afrique et qu'il paraît décidé à faire un gros effort pour la contrecarrer.

Il est certain que la collaboration d'un mouvement parallèle à celui que nous avons créé, organisé par les missions catholiques, peut avoir une énorme importance étant donné que ces missions disposent d'un nombreux personnels sur lequel elles peuvent agir et je pense plus spécialement à leurs moniteurs qui peuvent être des protagonistes de premier ordre.

Il est évidemment pas question pour nous de soutenir un mouvement à l'échelle du Congo mais nous sommes disposés à soutenir le mouvement au Katanga, sans toutefois que celui-ci puisse interférer avec le mouvement créé par le BEDS. Il faut en effet que nous restions tout à fait séparés pour ne pas avoir l'air de dépendre des « Bwana Mon Père » si nous voulons éviter d'être repoussés à priori par une partie des populations.

Je vous propose, étant donné que le but du mouvement du Père MOSMANS cadre avec celui recherché par le BEDS, de l'aider à construire les bâtiments dont il aura besoin à Elisabethville pour établir sa pédagogie pour laïcs et je vous suggère de prélever, sur les fonds du BEDS, les sommes nécessaires à cet effet, jusqu'à concurrence de 5 millions, à dépenser en 2 ou 3 ans, à première vue.

Cette somme représenterait, en première estimation, à peu près le tiers de ce qui sera nécessaire pour disposer des locaux suffisants ».

La note du Père Mosmans, datée du 15 décembre 1960, est jointe en annexe de la lettre, et nous en citons certains passages :

« (…) Il s'agit de mettre au point un vaste programme d'action pour la réalisation duquel toutes les forces chrétiennes surtout laïques seront mobilisées.

Il ne suffit pas de proposer un plan théorique : il faut mettre au point les moyens concrets et efficients de le réaliser.

A ce point de vue le problème le plus important et le plus crucial est celui de la formation des laïcs. Ils doivent

1. Prendre conscience du danger que représente le communisme pour l'avenir de l'Afrique.

2. Etre instruits de la doctrine communiste, de ses séductions, et positivement; tout comme des doctrines sociales et économiques respectueuses de la personne humaine.

3. Etre formés aux techniques d'action pour être à même de faire contrepoids aux propagandistes communistes, dont certains sont soigneusement formés.

Une telle action est irréalisable pour la majorité des diocèses, car elle requiert des moyens qu'ils ne possèdent pas.

Il appartient dès lors au Secrétariat général (de l'Episcopat) d'organiser cette formation ou, plus exactement, de mettre à la disposition de tous les diocèses, les moyens pour les réaliser (…).

([53]) AVS, CO/C/TR/D/Union Minière en CO/C/gen/III/2 Espagne.
([54]) AUM, 336.

([53]) ASE, CO/C/TR/D/Union Minière ; et CO/C/gen/III/2 Espagne.
([54]) AUM, 336.

Deux formules sont d'ores et déjà retenues :

I) Organisation d'équipes de spécialistes mobiles à l'exemple des Séminaires de formation et de perfectionnement organisés des dernières années par l'Institut St Ignace d'Anvers. Ces équipes organiseraient des tournée (sic) conformément à un planning soigneusement établi, selon les possibilités et les nécessités régionales (…).

II) Création de « centres de formation » fixés dans les localités tels que Léo', Stan', E'ville, Bukavu et Luluabourg. On y organiserait des sessions plus ou moins prolongées selon les besoins (…).

Une telle formation est conçue dans un esprit très large et s'adresserait en fait à tous ceux qui admettent une philosophie personnaliste, respectueuse des droits de l'homme et donc en fait d'inspiration chrétienne.

La réalisation concrète de ce programme suppose avant tout que nous disposions des spécialistes indispensables. Nous envisageons de recourir

— à des membres des corps professoraux existant en de nombreux centres.

— à certains membres du personnel des Institutions de Recherche (CESPI — Centres de Recherches Socio-Religieuses, en voie d'organisation à E'ville, Léo & Usumbura. Institut de Recherches Sociales et Economiques de Lovanium — IRSAC, etc.

— aux dirigeants et permanents d'organisations professionnelles telles que CADICEC — UTG — Mutualités — Coopératives — Boerenbond, etc.

— à des prêtres ayant reçu une formation spéciale dans des centres comme l'IRFED à Paris (Economie et Humanisme) (…)>.

Voorts heeft de Union Minière ook financiële steun geboden voor de installatie van de Katangese vertegenwoordiging in Brussel, die onder leiding stond van Jacques Masangu. Het nummer 28 van de Montoyerstraat zou ook uitgroeien tot bureau voor de werving van vrijwilligers voor Katanga. Die financiële steun van Union Minière aan de Katangese vertegenwoordiging blijkt uit diverse documenten.

[Brief van Herman Robiliart aan Jules Cousin, 30 augustus1960]

Par ailleurs, l'Union minière a aussi soutenu financièrement l'installation de la mission katangaise à Bruxelles, conduite par Jacques Masangu, et le 28 de la rue Montoyer deviendra aussi un bureau de recrutement de volontaires pour le Katanga. Divers documents font état de cet appui financier de l'Union minière à la mission katangaise.

[Lettre de Herman Robiliart à Jules Cousin, 30 août 1960]

<Cher Monsieur Cousin — J'ai fait le nécessaire pour verser à l'Abbaye de St André à Bruges la somme de 500 000 francs.

Quant à l'Essor du Congo, à la demande de Mr Marthoz, nous lui versons 100 000 francs par mois, depuis le 1er juillet.

Je suis entièrement d'accord avec vous qu'il faut, dans une période comme celle que nous vivons, aider les journaux qui le méritent.

Je ne vous parlerai pas, moi non plus, de la situation puisqu'elle évolue très rapidement chaque jour; nous sommes évidemment inquiets d'une attaque possible sur le Katanga.

J'ai eu l'occasion, ces derniers temps, de voir à plusieurs reprises les représentants du Gouvernement du Katanga et, encore hier matin, Mr Massangu. Nous leur facilitons, autant que possible, leur séjour et leur installation ici> ([55]).

[Gecodeerde telex (3350) van J. Verdussen aan Wallef, E'ville, 20 september 1960]

[Télex codé (3350) de J. Verdussen envoyé à Wallef (E'ville) le 20 septembre 1960]

<Confidentiel Communication à transmettre à M. BASTIN de la part de VAN ROEY.

Il est urgent et d'une nécessité absolue de mettre à la disposition de la Mission du Katanga à Bruxelles les fonds nécessaires. Prière de transférer ne fût-ce qu'une provision pour l'installation du bureau et paiement des traitements de MASANGU et ses collaborateurs qui doivent actuellement vivre de dons de personnes douteuses qui profitent de la situation pour influencer des décisions importantes que MASANGU doit prendre. Le numéro de compte de MASANGU auprès de BANQUE DE BRUXELLES est A 14/2807 Prière y verser une provision de un million> ([56]).

([55]) AUM, 261.
([56]) AUM, 248.

([55]) AUM, 261.
([56]) AUM, 248.

De Union Minière wil de greep op haar eigen financiële giften niet uit handen geven, maar ondertussen voert Masangu kennelijk de druk op, zoals blijkt uit het hiernavolgende document waarin wordt verwezen naar de zonet vermelde telex :

[Gecodeerde telex (3601) van J. Verdussen aan Wallef, E'ville, 4 oktober 1960]

L'Union minière tient à garder le monopole de ses dons financiers, alors que Masangu manifestement fait de la surenchère, comme l'indique le document suivant, qui fait échos au télex qui vient d'être cité :

Télex codé (3601) de J. Verdussen envoyé à Wallef (E'ville) le 4 octobre 1960.

<A transmettre à BASTIN de la part de J. VERDUSSEN.
Citation.
A la suite du message télex vous envoyé par VAN ROEY le 20 septembre nous supposer que mission Masangu avait reçu fonds nécessaires pour ses activités. Nous avoir appris que cette mission sollicite des aides financières de divers côtés et prévoyons qu'elle va encore nous approcher. Cette situation est inadmissible. Prière nous dire si fonds nécessaires avoir été envoyés. En réponse à votre message du 26 septembre nous avoir demandé à VAN ROEY de nous communiquer montants avances faites à Masangu> ([57]).

Een van 29 september daterende handgeschreven brief van Verdussen aan Wallef geeft terzake nadere preciseringen :

Une lettre manuscrite de Verdussen à Wallef, et datée du 29 septembre, apporte quelques précisions :

<De Beco me signale que Van Daele rentré récemment à Bruxelles a été voir Mr. V. D. Straeten et semblant agir comme porte-parole du ministre Massangu, lui a demandé une aide financière et aussi de pouvoir éventuellement disposer des bureaux du CSK pour la mission Massangu.
Tout cela me paraît étrange et je vais essayer de voir Mr v. d. Str. A ce sujet aujourd'hui encore ou demain.
Ne pourriez-vous cependant essayer de savoir si van Daele a obtenu qq chose à ce sujet des autorités katangaises et si celles-ci l'ont chargé de quelleque (sic) mission.
En ce qui concerne les fonds requis par la mission, il résulte que ce que (sic) m'a dit PILUT que le gouv. Katangais a approuvé le budget de la mission et lui a fait un premier transfert de fonds tout récemment. Je ne comprends donc pas la demande de Van Daele et vous réécrirai après avoir vu Mr. V. d. Str.> ([58]).

Uit een *Note concernant la mission accomplie au Katanga par M. Albert Franck du 22 au 28 septembre 1960*, blijkt dat het duidelijk de bedoeling is de zaken weer in handen te nemen en ze in de goede richting te sturen. In de zaak van de Katangese vertegenwoordiging in Brussel wil de Union Minière meester blijven over de situatie, door de financieringsbronnen onder controle te houden en « parasieten » en opportunisten te elimineren :

Dans une *Note concernant la mission accomplie au Katanga par M. Albert Franck du 22 au 28 septembre 1960*, il est manifestement question de reprendre les choses en mains, et de les orienter dans la bonne direction. L'Union minière tient à garder le contrôle de la situation dans cette affaire de représentation katangaise à Bruxelles. Ce contrôle passe par la maîtrise des sources de financement et l'élimination des « parasites » et des opportunistes :

<Objet.
La mission avait pour objet de consulter les autorités katangaises au sujet des activités de la délégation katangaise à Bruxelles. Il s'agissait en particulier de savoir quelle était la mission précise de cette délégation et de signaler aux autorités du Katanga que l'organisation actuelle de cette délégation en faisait un instrument pratiquement inutile voire dangereux du fait des influences qu'elle subissait.

Contacts au Katanga.
La question de la mission katangaise à Bruxelles a été soumise au premier lieu au Ministre des Finances M. Kibwe. De prime abord, celui-ci s'est déclaré partisan de la suppression pure et simple de cette mission. Il s'est toutefois rallié à l'argumentation qui lui a été faite tentant à démontrer que cette délégation constituait un embryon d'ambassade, qu'elle permettait des contacts d'Etat à Etat et qu'à cet égard son existence à Bruxelles pouvait signifier implicitement une reconnaissance de fait du Katanga.

([57]) AUM, 248.
([58]) AUM, 73.

([57]) AUM, 248.
([58]) AUM, 73.

M. Kibwe s'étant rallié à ce point de vue, un exposé lui a été fait concernant l'organisation de cette délégation. Cette organisation prévoit la création :

1) d'un service économique et financier
2) d'un service d'information, presse et propagande
3) d'une service de recrutement (techniciens, agents d'administration, etc)
4) d'un service culturel : boursiers, stagiaires, etc.

Jusqu'à présent, ces différentes fonctions ont été remplies vaille que vaille avec l'assistance de conseillers européens qui manifestement ne sont pas à la hauteur de leur tâche et ne semblent pas offrir des garanties suffisantes en ce qui concerne la défense légitime des intérêts privés.

Le projet exposé à M. Kibwe a été également soumis au ministre de l'Intérieur, M. Munongo ainsi qu'au ministre des Affaires Etrangères, M. Kimba.

<u>Décisions prises par les autorités katangaises.</u>

Après en avoir conféré avec le Président Tshombe, les trois ministres précités ont décidé que le projet qui leur avait été soumis devait être pris en considération et M. Kimba en se rendant à New York ferait un crochet par Bruxelles pour apprécier la situation. Le ministre des Affaires Etrangère souhaite, en effet, que la délégation remplisse avec diligence et efficacité la mission qui lui a été confiée. A cette fin, il est décidé à écarter les conseillers européens actuels pour les remplacer par d'autres plus compétents (…)> ([59]).

En de gebeurtenissen gaan hun gewone gang; de *Union Minière* laat nu als enige haar invloed gelden op de organisatie en de taak van de ambassade van een toekomstige erkende Staat :

[Gecodeerde telex (4050) van Wallef aan J. Verdussen, 8 oktober 1960]

Et les choses suivront leur cours, l'Union minière va donc peser seule sur l'organisation et la mission d'une structure qui devrait devenir l'ambassade d'un futur État reconnu :

Télex codé (4050) de Wallef envoyé à J. Verdussen le 8 octobre 1960.

<Votre 3601. Vérifiez si MASANGU a reçu 750 000 qui lui ont été adressés. Si pas reçu BASTIN dit que vous pouvez faire avance récupérable> ([60]).

Zoals hierboven gesteld heeft de Katangese afvaardiging blijkens verschillende documenten van de Veiligheid van de Staat gezorgd voor het ronselen van huursoldaten. De ronselaars werden meer bepaald geïdentificeerd als Louis De Meuter en Jean Gérard ([61]).

Zoals minister Wigny in januari 1961 duidelijk in de Senaat liet blijken, veroordeelde de Belgische regering — in de eerste plaats op grond van het Strafwetboek — die onwettige praktijken, maar dubbelzinnigheid was troef om de schijn op te houden, zoals blijkt uit het vertrouwelijke telexbericht n[r] 781 van mistebel eville a belext bru et minaf bru dd. 18 september 1960 :

Comme nous l'avons dit plus haut, la mission katangaise s'est occupé du recrutement de mercenaires, plusieurs documents de la Sûreté de l'État l'attestent. Les recruteurs étaient identifiés notamment comme étant Louis De Meuter et Jean Gérard ([61]).

Officiellement, et le ministre Wigny en fera une belle démonstration en janvier 1961 au sénat, le gouvernement belge — et d'abord le Code pénal — condamnait ces pratiques illicites, mais l'ambiguïté était de mise, afin de préserver les apparences, comme en témoigne un télex confidentiel n° 781 de mistebel eville a belext bru et minaf bru du 18 septembre 1960 :

<De l'enquête faite ici il résulte que activités Das ([62]) et non Daf se sont deroulées en dehors de l'intervention de la mission belge à Eville. L'intéressé avant son départ pour Bruxelles à contacté un de mes officiers qui s'est borné à lui conseiller de prendre contact avec Minaf à Bruxelles. Il s'est abstenu de toute autre intervention. J'apprends

([59]) ARA, archief Finoutremer, fonds Spirlet.

([60]) AUM, 245.

([61]) AVS, Tshombe, 139, 149 ; zie eveneens CO/C/gen/2/Belg/Sf Recr/5/katanga.

([62]) Henri Bas était un mercenaire dont on retrouve la trace lors des visites des autorités katangaises en Belgique.

([59]) Archives Générales du Royaume, archives Finoutremer, fonds Spirlet.

([60]) AUM, 245.

([61]) ASE, Tshombe, 139, 149; voir aussi CO/C/gen/2/Belg/Sf Recr/5/katanga.

([62]) Henri Bas était un mercenaire dont on retrouve la trace lors des visites des autorités katangaises en Belgique.

maintenant que Bas devait tenter recruter 180 sous-officiers et officiers directement pour le compte du gouvernement katangais, recrutement qui se serait fait en dehors de toute intervention financière ou autre du gouvernement belge. Bas est porteur d'un ordre de mission du président Tshombe et par voie de conséquence d'une feuille de route de la gendarmerie katangaise. La publicité entourant cette affaire, annoncée ce matin par radio Brazzaville, me paraît exiger votre intervention. Je suggere :

1) que si nécessaire communiqué soit fait dégageant totale responsabilité autorités belges et annonçant que mesures seront prises pour faire respecter loi belge sur recrutement.

2) que le parquet annonce poursuites judiciaires a l'égard contrevenants loi sur recrutement, mais que ces poursuites ne soient pas entamées

3) que la Sabena informe interessés qu'elle est incapable de les transporter toutefois elle pourrait mettre à leur disposition quelques places echelonnées au cours des quinze prochains jours au même titre qu'à tout client désireux de voyager. (…)> ([63]).

De omgeving waarin een individu zoals Peschard zich in die tijd, in die context ophield, was hem in de grond dus niet vijandig gezind. Katanga, de *Union Minière* en de Belgische regering bevorderden in verschillende mate het ronselen van huursoldaten, er daarbij voor zorgdend dat een en ander zo moeilijk mogelijk te lezen viel en hielden zich ook bezig met de opleiding van stagiairs.

Maar komen wij terug op Santu Peschard. Wat is zijn rol ten aanzien van het stelsel dat hij in het leven wilde roepen ? Vanaf de herfst van 1960 werd Peschard immers een vaste bezoeker van Hotel Amigo in Brussel, en uit verslagen van afgeluisterde telefoongesprekken van de Veiligheid van de Staat zijn wij op de hoogte van diens contacten en van de aard ervan. Wij hebben weet van ten minste zeven verblijven van Peschard in Brussel.

— 1e verblijf (augustus 1960)

De gegevens zijn weinig precies, en Peschard is in augustus naar Brussel gereisd. Zijn praatzucht had reeds de aandacht getrokken van de Belgische Veiligheid van de Staat, zoals wordt bevestigd in een niet ondertekend verslag, gedateerd 6 oktober 1960 :

L'environnement dans lequel évoluait un personnage comme Peschard à cette époque, dans ce contexte, ne lui était donc pas fondamentalement hostile. Le Katanga, l'Union minière et le gouvernement belge facilitèrent à des degrés divers, avec le moins de lisibilité possible, le recrutement de mercenaires et la formation de stagiaires à l'anticommunisme.

Mais revenons justement à Santu Peschard. Où se situe-t-il par rapport au système qu'il cherche à mettre en place ? En fait, à partir de l'automne 1960, Peschard devient un habitué de l'Hôtel Amigo de Bruxelles, et des rapports sur base de relevés téléphoniques de la Sûreté de l'État, nous informent sur ses contacts et leur nature. Nous avons trace d'au moins sept séjours à Bruxelles de Peschard.

— 1er séjour (août 1960)

Les informations sont peu précises, et c'est dans le courant du mois d'août que Peschard s'est rendu à Bruxelles. Déjà, ce bavard a réussi à attirer l'attention de la Sûreté belge, comme le confirme un rapport, non signé, daté du 6 octobre 1960 :

<Une source occasionnelle dont nous ne sommes pas à même d'apprécier le crédit en l'occurrence, nous rapporte verbalement le 5.10.1960 : J'ai appris de source que j'estime qualifiée et sérieuse, qu'un personnage se disant de nationalité française a séjourné à Bruxelles dans le courant du mois d'août dernier, sans autre précision de lieu ni de temps. Il se faisait appeler « Commandant PECHEUR » (phonétique) mais portait, sur sa chemise, les initiales « J.S. » ([64]). Il a prétendu s'occuper de recrutement de sujets français et allemands pour le Katanga, il a ajouté qu'il partait à Elisabethville en fin du mois d'août pour y prendre en charge quelque 200 noirs qui seront envoyés dans des écoles (non spécifiées) en Belgique, en Suisse et en Espagne. Je n'ai pu obtenir d'autres précisions.

Les recherches que nous avons effectuées sur base des éléments ci-dessus, — notamment au service « Hôtels » — ne nous ont pas permis d'obtenir de plus amples renseignements concernant le « Commandant PECHEUR » ou soi-disant > ([65]).

([63]) AVS, Tshombe, 147-148.
([64]) Welke overeenstemmen met Jacques Santu.
([65]) AVS, Peschard, 16.

([63]) ASE, Tshombe, 147-148.
([64]) Qui correspondent à Jacques Santu.
([65]) ASE, Peschard, 16.

— 2e verblijf (november 1960)

Ditmaal zijn de gegevens van de Veiligheid van de Staat nauwkeuriger dank zij afgeluisterde telefoongesprekken die Peschard vanuit zijn kamer in Hotel Amigo heeft gevoerd. Naar aanleiding van die afgeluisterde gesprekken is een verslag, gedateerd 28 november 1960, opgemaakt :

— 2e séjour (novembre 1960)

Cette fois, les informations de la Sûreté seront plus précises, grâce aux relevés téléphoniques des communications passées par Peschard depuis sa chambre de l'Hôtel Amigo. Un rapport, daté du 28 novembre 1960, a été établi à la suite de ces relevés :

< Le samedi 26 novembre, le ressortissant français SANTU-PESCHARD, né à Paris, le 6.12.1908, dlié à Boulogne sur Seine, ingénieur, titulaire de la CI 326027, s'est fait réveiller vers 6h45.

Quelques instants après, il a téléphoné aux numéros ci-après :

— 160856 — attribué à Mme MATHIEU, Avenue Eugène Demolder 62 et a demandé à parler à un certain Mr Thiange (phonétique).

— 371081 — Dedeken N. 165, Rue Antoine Bréart.

— 336835 — Franck Albert ([66]), Avenue « Le Marinel » n° 4.

— 170120 — Hôtel Atlanta.

— 557410 — Madrid.

SANTU PESCHARD a quitté définitivement l'hôtel Amigo, à 9 heures. Il est allé déposer ses bagages à la gare et ne devait quitter Bruxelles que par le train de 16 heures à destination de Paris. Il a annoncé son prochain retour pour le Ier décembre 1960 > ([67]).

Een handgeschreven aantekening op het document is een vraag om bijkomende inlichtingen in verband met de aangehaalde personen. Eén bepaalde naam, Dedeken, kan onze aandacht trekken, maar we komen hierop verder nog terug.

Une note manuscrite sur le document est une demande d'information complémentaire sur les personnages cités. Un nom peut plus particulièrement retenir notre attention, c'est celui de Dedeken, mais nous allons y revenir.

— 3e verblijf (december 1960)

De Veiligheid van de Staat volgt dezelfde procedure, en een verslag dd. 3 december 1960 is daarvan het resultaat :

— 3e séjour (décembre 1960)

La même procédure est mise en place par la Sûreté, et un rapport du 3 décembre 1960 en est le résultat :

< Le ressortissant français SANTU PESCHARD (…) est revenu à l'hôtel « Amigo » à Bruxelles, le Ier décembre écoulé. L'intéressé déclarait venir de Boulogne et se rendre à Amsterdam.

Au cours de la journée du 2 décembre, il a été en communications téléphoniques avec les numéros ci-après :

— 371081 — Mme Dedeken, 165, Rue Antoine Bréart.

— 123150 — Union Minière.

— 438416 — Verdussen Jean ([68]), 53, Av. Winston Churchill.

En outre, il a envoyé un télégramme à l'adresse ci-après :

« SANTU, Avenue Victor Hugo à Boulogne-sur-Seine » par lequel il annonce que s'il n'est pas rentré mardi prochain, c'est qu'il se trouve à Madrid.

Ce 3 décembre au matin, SANTU PESCHARD a téléphoné à Paris « Nord » 2582, au cours de cette communication téléphonique, il a été question d'enfants et de crayons ! ([69])

([66]) Albert Franck, op 7 mei 1915 geboren te Sint-Martens-Voeren, was leraar. Hij was vooral hoofd van de documentatiedienst van de Generale Maatschappij.

([67]) AVS, Dedeken, 1 alsmede dossier Peschard, 33.

([68]) Betrokkene werd geboren op 2 april 1899, en was mijnbouwkundig ingenieur.

([69]) In dergelijke bronnen wordt verwezen naar « kinderen » zonder dat het altijd mogelijk is uit te maken is wat met die term wordt bedoeld : huurmoordenaars, huursoldaten, geheime agenten, Congolese stagiairs …

([66]) Né le 7 mai 1915 à Fouron St-Martin, Albert Franck fut surtout chef du service de documentation de la Société Générale.

([67]) ASE, Dedeken, 1 ; et Peschard, 33.

([68]) Né à Ixelles le 2 avril 1899, il était ingénieur civil des mines.

([69]) La référence à des « enfants » apparaît dans ce type de sources, sans qu'il soit toujours possible d'identifier ce que ce terme recouvre : tueurs à gage, mercenaires, agents secrets, stagiaires congolais.

Dans la suite, il a téléphoné aux numéros ci-après :

— 114220 — Sabena

*— 160856 — Mme Matthieu (*sic*), Avenue Eugène Demolder, 62 et a demandé à parler à Mr Thiange (phonétique).*

— 336835 — Franck Albert, Avenue Le Marinel n°4, auquel il a fixé rendez-vous ce jour à 10 heures devant l'hôtel Atlanta, en ajoutant qu'il devait ensuite se rendre à Melsbroeck.

D'autre part, il nous est revenu que SANTU PESCHARD avait retenu sa place dans l'avion en partance pour Genève cet avant midi à 10 heures 45, il a également annoncé que de là, il comptait se rendre à Paris et ensuite à Madrid > ([70]).

Peschard verlaat Brussel immers pas op 3 december, zoals wordt bevestigd in een verslag van de Veiligheid van de Staat dd. 5 december :

En fait, Peschard ne quittera Bruxelles que le 3 décembre, comme le confirme un rapport de la Sûreté du 5 décembre :

< Le ressortissant français SANTU PESCHARD (…) a quitté définitivement l'hôtel « Amigo » à Bruxelles, le samedi 3 décembre 1960 vers 9 heures 15. Avant son départ, il a téléphoné aux numéros ci-après :

— 442260 — Tayman Hubert ([71]), Rue J. Chapelié 35.

Au cours de cette conversation téléphonique, l'intéressé a annoncé à son correspondant qu'un porteur lui ferait parvenir lundi matin un chèque de 300 000 frs. Il ajoutait que « le Colonel » viendrait avec « 20 units » pour Mr MARTIN. (Il s'agit de Me Martin ([72]), téléphone 367070 à Genève ([73])).

Ensuite, il a téléphoné au 472583, attribué à De Roover Marcel, ingénieur ([74]), Avenue Louise, 244.

De même qu'au 117656 (privé) Mr l'Administrateur-adjoint ([75]), Rue aux Laines 19.

Mais à ces deux derniers numéros, les correspondants n'ont pas répondu > ([76]).

— 4e verblijf (januari 1961)

Het verslag van de Veiligheid van de Staat is gedateerd 17 januari 1961 :

— 4e séjour (janvier 1961)

Le rapport de la Sûreté est daté du 17 janvier 1961 :

< Le ressortissant français SANTU PESCHARD (…) est descendu à l'hôtel « Amigo » (…) le 9 janvier écoulé. Il mentionnait sur sa fiche d'hôtel venir de Boulogne.

Il a quitté cet établissement le surlendemain, soit le 11 janvier dans la matinée, déclarant se rendre à Paris.

([70]) AVS, CO/C/gen/III/2/Belg./sf Katanga/sf zaak Peschard.

([71]) Betrokkene werd geboren op 17 september 1891 en was bestuurder van een vennootschap.

([72]) Advocaat J. F. Martin was gedomicilieerd te Genève, place Neuve 4, tevens het adres van het anticommunistisch opleidingscentrum.

([73]) Meer bepaald place Neuve 4, zijn woonplaats, die ook vermeld staat als het adres van het « centre accéléré pour Congolais » aangehaald in bovenvermelde aantekening. De Veiligheid van de Staat was vragende partij om terzake inlichtingen te verkrijgen. Een korte nota bestemd voor de Veiligheid van de Staat dd. 24 januari 1961, getekend Caeymaex, bevatte de volgende toelichtingen : « Le conseiller militaire de MINAF (Loos) renseigne J.F. Martin, avocat à Lausanne (*sic*), comme s'occupant actuellement en Belgique du paiement de livraisons d'armes canadiennes à destination du Katanga. Il s'agirait d'une somme de 12 millions. Dans cette affaire, on cite le nom de JACQUET, sujet belge. Pour vérification »; AVS, Peschard, 46.

([74]) In die tijd was hij directeur van BRUFINA.

([75]) Van de Veiligheid van de Staat.

([76]) AVS, Peschard, 15.

([70]) ASE, CO/C/gen/III/2/Belg./sf Katanga/sf aff. Peschard.

([71]) Né à Ixelles le 17 septembre 1991, il était administrateur de société.

([72]) L'avocat J. F. Martin était domicilié Place Neuve n°4 à Genève, qui est aussi l'adresse de contact du centre de formation anticommuniste.

([73]) Plus précisément 4, place Neuve, son domicile, qui figure aussi comme l'adresse du « centre accéléré pour Congolais » évoqué dans la note ci-dessus. La Sûreté de l'État était demandeuse d'informations sur le sujet. Une brève Note pour la Sûreté de l'État, signée Caeymaex, du 24 janvier 1961 précise : « Le conseiller militaire de MINAF (Loos) renseigne J.F. Martin, avocat à Lausanne (sic), comme s'occupant actuellement en Belgique du paiement de livraisons d'armes canadiennes à destination du Katanga. Il s'agirait d'une somme de 12 millions. Dans cette affaire, on cite le nom de JACQUET, sujet belge. Pour vérification »; ASE, Peschard, 46.

([74]) À cette époque, il était directeur de la BRUFINA.

([75]) De la Sûreté de l'État.

([76]) ASE, Peschard, 15.

Pendant son séjour à l'hôtel, le précité a été en communication téléphonique avec les deux numéros ci-après :
— 537899 — Maison du Seigneur ([77]), 104, Avenue du Lac à Genval, où il a demandé Mme Debecker (phonétique).
— 132824 — Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie 13 Rue de Brederode.
Rien d'autre n'est à signaler au cours du passage de l'intéressé à l'hôtel précité > ([78]).

— 5e verblijf (januari 1961)

Het verslag van de Veiligheid van de Staat is gedateerd 25 januari 1961 :

— 5e séjour (janvier 1961)

Le rapport de la Sûreté est daté du 25 janvier 1961 :

<Le ressortissant français SANTU PESCHARD (…) est arrivé à l'hôtel « Amigo » (…) le lundi 23 janvier 1960 à 17 heures 30. L'intéressé n'a pas déclaré d'où il venait ni où il se rendait. Jusqu'à présent, le précité a été en communication avec les numéros d'appel téléphoniques ci-après :
— 132824 — Compagnie Congolaise pour le Commerce et l'Industrie, 13, Rue Brederode.
— 123150 — Union Minière, 6 Rue Montagne du Parc.
— 136250 — Banque de Bruxelles, Rue de l'Evêque.
— 453570 — Henroteaux L. Rue Ernest Cossart 39.
Il a déclaré qu'il escomptait quitter l'hôtel ce jour. Rien d'autre n'est à signaler à son sujet > ([79]).

— 6e verblijf (juni 1961)

Het verslag van de Veiligheid van de Staat is gedateerd 9 juni 1961 :

— 6e séjour (juin 1961)

Le rapport de la Sûreté est daté du 9 juin 1961 :

< (…). L'intéressé est arrivé à l'hôtel « Amigo » (…) le 5 juin 1961. Il a quitté définitivement l'hôtel, le 8 juin suivant à destination de Paris vers 15 heures 30. Pendant son séjour à l'hôtel, le précité a été en communications téléphoniques avec les numéros ci-après :
Le 6.6.61 :
— 336835 — Franck Albert, Avenue Le Marinel n° 4. Au cours de la conversation, SANTU PESCHARD a demandé « la raison pour laquelle les colis ne s'acheminaient pas normalement ? ».
Le 7.6.61 :
— 371081 — Mme Dedeken, 165, Rue Antoine Bréart
— 6596 — Paris (Val d'Or)
Le 8.6.61 :
— 132824 — Compagnie congolaise pour le Commerce et l'Industrie, 13, Rue de Brederode (Etablissement où le nommé FRANCK est employé). (…) ([80])>.

— 7e verblijf (november 1961)

Op 18 november 1961, is Santu nogmaals in Hotel Amigo en ontmoet er Franck, en in het verslag wordt het volgende uitgelegd : « il voulait profiter de l'occasion pour rencontrer Monsieur HANROTEAUX (*sic*), 522, Avenue Louise, qui est un ancien gouverneur du Kasaï et avec qui il a formé un centre accéléré pour Congolais en

— 7e séjour (novembre 1961)

Le 18 novembre 1961, Santu est de nouveau à l'Amigo, il y rencontre Franck, et le rapport de la Sûreté précise qu'il « voulait profiter de l'occasion pour rencontrer Monsieur HANROTEAUX (*sic*), 522, Avenue Louise, qui est un ancien gouverneur du Kasaï et avec qui il a formé un centre accéléré pour Congolais en Suisse, 4,

([77]) Zie *infra.*
([78]) AVS, Peschard, 48.
([79]) AVS, Peschard, 47.
([80]) AVS, Dedeken, 6.

([77]) Cf. *infra.*
([78]) ASE, Peschard, 48.
([79]) ASE, Peschard, 47.
([80]) ASE, Dedeken, 6.

Suisse, 4, Pl. Neuve à Genève. Cette rencontre ne devait être que purement amicale » ([81]).

Inzonderheid een welbepaald contact kan hier onze aandacht trekken, te weten dat met Noël-Conrad-Antoine Dedeken, geboren te Gent op 25 december 1921, wiens rol wij reeds kennen in een mislukt plan om Lumumba te ontvoeren. Peschard heeft meermaals telefoongesprekken met hem thuis gevoerd, of gepoogd hem daar te bereiken, aangezien hij de beller was. In de huidige stand van ons onderzoek beschikken wij terzake over weinig andere gegevens. Desalniettemin bevat het persoonlijk dossier van Dedeken bij de Veiligheid van de Staat (SE.500.617) inlichtingen omtrent bepaalde facetten van zijn persoonlijkheid : Dedeken komt voor op een lijst van huursoldaten voor Afrika in 1962. Bij zijn dossier is een verslag gevoegd van een huiszoeking bij Jacques Keyarts, in het kader van een onderzoek bij de leiders van het MAC (*Mouvement d'Action Civique*) op 22 januari 1962. Bij die gelegenheid werd een steekkaart op naam van Dedeken in beslag genomen. Deze huiszoeking was erop gericht documenten te vinden waaruit een complot tegen een politieke of literaire persoonlijkheid van een vreemd land bleek. Dat zijn de betrekkingen tussen het MAC — dat tot begin september 1960 CADBA heette — en de OAS die hier ter sprake komen en Santu is de oudgediende van Algerije, zoals generaal Grossin in herinnering heeft gebracht ([82]).

Er kan worden herinnerd aan een van de aangehaalde contacten, te weten dat met Étienne THIANGE, geboren te Etterbeek op 4 april 1918. Als *chef de cité principal* bij de *Union Minière* (Katanga), was hij uit op nevenactiviteiten waarbij hij politieke informatie verstrekte aan zijn hiërarchische meerderen, meer bepaald Wallef; terzake zijn in het archief van de *Union Minière* enkele stukken bewaard uit de lente van 1961, een periode waarin hij naar Afrika, te weten Brazzaville, trok om er ten behoeve van de *Union Minière* een inlichtingendienst op te richten. Deze documenten geven blijk van een fervent anticommunisme. In de conclusie van het document dd. 29 maart 1961 maakt hij gewag van zijn financiële problemen, maar verstrekt hij ons ook inlichtingen over het BEDS : « (…). Voudriez-vous faire parvenir à mes commensaux du BEDS ce qui est de nature à les documenter. Je vous en remercie d'avance. Je ne sais combien de temps je servirai sous la formule actuelle mais je crois qu'il serait utile de ne pas fermer mon agence de presse (…) car je suis convaincu que je pourrai vous rendre des services, sur le plan du renseignement ant-subversif, en Belgique » ([83]).

([81]) Thyssens, 46.
([82]) ASE, Dedeken, 11, 24 et 26.
([83]) AUM, 260.

Pl. Neuve à Genève. Cette rencontre ne devait être que purement amicale » ([81]).

Il y a un contact qui peut plus particulièrement retenir notre attention ici, celui qui concerne Noël-Conrad-Antoine Dedeken, né à Gand le 25 décembre 1921, dont nous connaissons déjà le rôle dans un projet avorté d'enlèvement de Lumumba. Peschard a eu à plusieurs reprises des contacts téléphoniques avec son domicile, ou à chercher à en avoir, puisque c'est lui qui téléphone. Dans l'état actuel de nos investigations, nous n'en savons pas beaucoup plus. Ceci dit, le dossier individuel de Dedeken à la Sûreté de l'État (SE.500.617) nous éclaire sur certains aspects du personnage : Dedeken figure sur une liste de mercenaires pour l'Afrique en 1962. A son dossier est joint un rapport de perquisition chez Jacques Keyarts, dans le cadre d'une fouille chez les dirigeants du MAC (Mouvement d'Action Civique) le 22 janvier 1962. On mit la main à cet occasion sur une fiche au nom de Dedeken. L'objectif de cette perquisition était de trouver des documents « de nature à établir un complot contre une personnalité politique ou littéraire d'un pays étranger ». C'est la perspective des relations entre le MAC — qui était le CADBA jusqu'au début septembre 1960 — et l' OAS qui est posée ici or Santu est un ancien d'Algérie, comme l'a rappelé le général Grossin ([82]).

Parmi les contacts cités, on peut revenir sur le cas de THIANGE Etienne, né à Etterbeek le 4 avril 1918. Chef de cité principal à l'Union minière (Katanga), il se montra friand d'activités parallèles d'informations politiques, fournissant des rapports à ses supérieurs, notamment à Wallef, dont certains sont conservés dans les archives de l'Union minière, datant du printemps 1961, époque où il est retourné en Afrique, à Brazza, pour y installer une agence de renseignements au service de l'Union minière. Ils témoignent d'un anticommunisme fervent. Dans la conclusion de celui du 29 mars 1961, il fait part de ses difficultés financières, mais nous éclaire aussi sur le rôle du BEDS : « (…). Voudriez-vous faire parvenir à mes commensaux du BEDS ce qui est de nature à les documenter. Je vous en remercie d'avance. Je ne sais combien de temps je servirai sous la formule actuelle mais je crois qu'il serait utile de ne pas fermer mon agence de presse (…) car je suis convaincu que je pourrai vous rendre des services, sur le plan du renseignement ant-subversif, en Belgique » ([83]).

([81]) *Idem*, Thyssens, 46.
([82]) ASE, Dedeken, 11, 24 et 26.
([83]) AUM, 260.

Santu Peschard nam gemakkelijk mensen in vertrouwen, in het bijzonder bij de Veiligheid van de Staat. Zijn uitspraken over zijn activiteiten en zijn levensloop zijn bewaard, maar worden niet bevestigd door andere andere bronnen. Intussen bestaan zijn rapporten, moet een en ander met de grootst mogelijke omzichtigheid worden benaderd, moeten waarheid en leugen worden gescheiden, zonder de verklaringen evenwel principieel te veronachtzamen. Zij worden hier met deze voorafgaande waarschuwing weergegeven. Zij beklemtonen *a priori* de verbanden tussen die nevenactiviteiten en Belgische politieke autoriteiten die ons thans welbekend zijn, zoals d'Aspremont Lynden of majoor Loos.

Het volgende document is het resultaat van een gesprek met Peschard en Woot de Trixhe (zoals de handgeschreven initialen « WT » onderaan de bladzijde aangeven), en geeft een idee van de informatie die van betrokkene in november 1960 kon worden verkregen :

Santu Peschard était un individu qui se confiait facilement, notamment aux services de la Sûreté de l'État. Ses propos, sur ses activités et son histoire personnelle, ont été conservés, mais ne semblent pas avoir vraiment été recoupés par d'autres sources. En attendant des rapports existent, qu'il faut manipuler avec la plus grande prudence, démêler le vrai du faux, sans les négliger par principe. Nous les livrons avec cette avertissement préalable. Ils mettent à priori en relief des connections entre ces activités parallèles et des autorités politiques belges qui nous sont maintenant bien connues, comme d'Aspremont Lynden ou le major Loos.

Le document suivant est le fruit d'une conversation avec Peschard et sans doute Woot de Trixhe (comme l'indique un « WT » manuscrit en bas de page), et donne une idée des informations que l'on pouvait recevoir du personnage en novembre 1960 :

<Ce 26 novembre 1960, j'ai eu l'occasion d'avoir une longue « conversation » avec le sujet français SANTU, né à Paris le 4.12.08 qui s'est présenté « Commandant PESCHARD ».

P. travaille pour un service « Interbureau » (??) (dénomination non garantie) qu'il a dit relever de la « Porte des Lilas » et qui finalement est un service organisé par M. DEBRE et relevant directement du Général GROSSIN. Il s'agit donc bien de la SDEC (sic) qui a interdit tout contact avec ses services locaux « trop mélangés ».

Les autorités françaises s'efforcent de dresser un barrage contre le communisme en Afrique; elles estiment qu'un des bastions de cette résistance doit être construit au Katanga.

Dans cet ordre d'idées s'est réalisée une collaboration entre services ou autorités françaises, allemandes, suisses, espagnoles et belges.

Via STINGHLAMBER (fils de BOLLE Dde la SG[Société Générale]) dont il a connu l'oncle à Paris, P. est entré en contact avec ROBILLARD de la SG qui l'a mis en contact avec DE ROOVER de la BRUFINA.

Avec la bénédiction du Ministre des Affaires Africaines et de son adjoint le major LOOS, il a été décidé :

La création d'un service de presse anti-communiste auquel sont attachés TIHANGE et HENROTEAU de la SG.

L'envoi en Suisse puis en Espagne de 50 Katangais, éduqués en Suisse dans la propagande anti-communiste, et recevant en Espagne une « formation de choc ».

Le recrutement de 30 officiers français et 20 officiers allemands qui seront envoyés au Katanga.

L'achat et l'acheminement d'armes en provenance de la FN ([84]) vers le Katanga, via Pointe Noire, sans que la responsabilité du gouvernement belge puisse être mise en cause.

Le financement de l'opération est fait par l'Union Minière et peut-être par la « Française des Pétroles ». P. n'est pas très franc à cet égard, mais il est à noter que sa fille occupe une situation dans cette société.

L'édition de la littérature se fera probablement via KRAMER en Allemagne, spécialisé dans le genre.

Le contact avec les services expagnoles est assuré à Paris et à Madrid.

Le contact avec les services suisses est assuré en Suisse par le major FERON (?) ([85]), si j'ai bien compris ce nom.

P. dit avoir rompu ses contacts avec JOLY et son cousin CISET, JOLY ne jouissant plus de la confiance des français.

P. a été en contact avec l'industriel liégeois DOAT, il s'agissait dit-il de vente de matériel en plastic aux espagnols; il semblait mettre ses relations au service de DOAT.

([84]) Fabrique Nationale de Herstal.

([85]) Er moet op worden gewezen dat het gaat om burggraaf Olivier de Ferron, op 31 oktober 1918 geboren te Parijs. Hij was ondervoorzitter en afgevaardigde van de raad van bestuur van de IMEFBANK te Genève, waar Tshombe houder was van een persoonlijke rekening; cf. AVS, Tshombe, 536, alsmede Dossier DE FERRON (SE 496.010).

([84]) Fabrique Nationale de Herstal.

([85]) Notons qu'il s'agit du vicomte Olivier de Ferron, né le 31 octobre 1918 à Paris. Il était le vice-président et délégué du Conseil d'administration de l'IMEFBANK à Genève, où Tshombe était titulaire d'un compte personnel; cf. ASE, Tshombe, 536; ainsi que le Dossier DE FERRON (SE 496.010).

La « Maison du Seigneur » à Genval lui a été recommandée par la mère de SINGHLAMBER; il dit ne l'utiliser qu'à des fins privées, le patron de l'établissement étant d'ailleurs anglais et suspect de travailler pour l'IS.

P. demande que ces indications soient provisoirement considérées comme données à titre privé; il prendra contact officieusement le 2 décembre et nous propose de nous présenter à son chef à Paris> ([86]).

Dit document kan worden aangevuld met een verslag dd. 12 december, ondertekend met A.A., dat duidelijk het antwoord daarop is :

Ce document peut être complété par un rapport daté du 12 décembre, signé A.A., qui lui fait manifestement suite :

<Renseignements complémentaires au sujet de PESCHARD (SANTU).

Le commanditaire de P. a accompagné ce dernier à Paris à l'occasion d'une conférence tenue dans cette ville par le CEDI.

S'y trouvaient une délégation congolaise et une délégation katangaise. Les frais de séjours de la première ont été payés par le sujet allemand CRAEMER ou KRAMER, ceux de la seconde par l' UMHK.

Le commanditaire (C) a accompagné P. au restaurant où ils ont rencontré VIGNEAUX des Pétroles de France. P. travaillait auparavant pour les Pétroles de France (couverture du SDEC, dit-il) et a été prêté directement au SDEC pour accomplir sa mission au Katanga.

P. a conduit C. au ministère de la DN, 27 rue Oudinot où ils ont été reçus par un colonel BISTOS (pseudo). Ce colonel a confirmé à C. la mission de P. qui consiste

1-à organiser l'action anti-communiste au Congo et surtout au Katanga.

2-à recruter des officiers (s/lieut.-lieut- + un off. super.)

3-à acheter des armes (demande de Tshombe)

Il est confirmé que le Katanga sera divisé en 8 secteurs, dans chaque secteur un blanc dirigera 25 noirs. Un contingent de 50 noirs et un second de 40 suivent actuellement des cours en Suisse, cours de propagande anti-communiste. Ces cours se sonnent (sic) à Fribourg, Neuchâtel et Sion. Les fonds sont fournis par l'Union Minière.

P. a exhibé à C. une lettre signée DEBRE autorisant la mise en congé d'officiers français.

CRAEMER se charge du recrutement des officiers allemands.

La solde des officiers est déposée en Suisse et une police d'assurance est souscrite en leur faveur.

Les armes achetées à la F.N. sont acheminées au Katanga et au Sud Kasaï, sous couverture française et à la connaissance des autorités portugaises.

L'achat d'armes en Belgique est au moins connu d'un colonel DEKEMP.

C'est M. WALEFF de l'UMHK qui s'occupe des contrats et des assurances des officiers recrutés.

Il semble que P. représente certains intérêts français économiques en même temps que politiques> ([87]).

De lezer moet zich niet door een dergelijk document laten verblinden. De perspectieven die het opent kunnen kunnen terzijde worden geschoven aan de hand van andere documenten van hetzelfde allooi.

Bovendien is met Peschard altijd voorzichtigheid geboden, want hij is een individu van twijfelachtig kaliber, een eeuwige manipulator. Zo vormt Caeymaex in eigen persoon zich een oordeel over Peschard, dankzij informatie verstrekt door zijn Franse collega's. Zulks kan worden vastgesteld in een korte, door hem getekende informatienota met als datum 13 december 1960 :

Ce genre de document ne doit pas éblouir le lecteur. Les perspectives qu'il ouvre peuvent être fermées dans d'autres documents du même acabit.

En outre, avec Peschard, il faut toujours être prudent, l'individu n'est guère recommandable et demeure un manipulateur. Ainsi Caeymaex en personne se forgera son opinion sur Peschard, grâce à des informations de ses collègues français, comme on le constate dans une brève note d'information signé par lui, datée du 13 décembre 1960 :

([86]) AVS, Peschard, 25-26.
([87]) AVS, Peschard, 29-30.

([86]) ASE, Peschard, 25-26.
([87]) ASE, Peschard, 29-30.

<Note pour la 2ème DIRECTION.
Source : FICHARD

De Paris, on mande que PESCHARD :
— est un aventurier
— est un homme ayant des besoins d'argent
— a eu des démêlés à Alger comme homme d'extrême droite > *([88]).*

De ironie van het lot wil dat de Franse *consul adjoint*, J.-C. Fichard — die aanwezig zal zijn bij het interview op 3 maart met generaal Grossin, op 17 januari 1961, de dag dat Lumumba naar Katanga wordt gezonden — op verzoek van Caeymaex naar betrokkene nieuwe gegevens stuurt over Duchemin en Peschard, waarin hij die laatste beschouwt als een van die onberekenbare en malafide avonturiers die hun activiteiten hebben ontplooid tijdens die woelige periode, en die misbruik hebben gemaakt van privé-vennootschappen zoals de *Union Minière* welke maar al te graag wilden geloven in de nieuwe macht die hun werd voorgespiegeld; en voorts iemand die generaal Grossin in zijn interview scherpzinnig als volgt had ingeschat : « *Le Général GROSSIN estime que les activités parallèles des firmes privées ne peuvent que jeter le trouble étant donné la maladresse avec laquelle elles sont habituellement menées. Les firmes particulières ne sont pas montées pour faire ce genre de travail* ».

Hierna volgt de brief van de Franse ambassade in België, nr 45/S, getekend J.C. Fichard, en gedateerd Brussel, 17 januari 1961 :

Le 17 janvier 1961, le consul adjoint français J.-C. Fichard, qui sera présent lors de l'entrevue du 3 mars suivant avec le général Grossin, envoie à Cayemaex, suite à la demande de celui-ci, de nouvelles informations sur Duchemin et Peschard, qui situent ce dernier dans la galerie des aventuriers fantasques et malhonnêtes, qui se sont épanouis dans cette période troublée, et qui ont abusé des sociétés privées comme l'Union Minière, trop heureuse de croire en la force nouvelle qu'on lui promettait, et que le général Grossin, dans son entrevue du 3 mars, avait lucidement mesurée : « Le Général GROSSIN estime que les activités parallèles des firmes privées ne peuvent que jeter le trouble étant donné la maladresse avec laquelle elles sont habituellement menées. Les firmes particulières ne sont pas montées pour faire ce genre de travail ».

Voici la lettre de l'Ambassade de France en Belgique, n°45/S, signée J.C. Fichard, et datée de Bruxelles le 17 janvier 1961 :

<Cher Monsieur Caeymaex — En réponse à vos lettres des 8 octobre et 29 décembre 1960, j'ai le plaisir de vous communiquer les précisions que vous désiriez concernant :
— Monsieur SANTU alias Commandant PESCHARD,
— Monsieur DUCHEMIN.

Monsieur SANTU Jacques est un officier de réserve français. Il a participé à la campagne 1939-45. Après sa démobilisation, il a exploité une affaire de cinéma qui finalement a été déclarée en faillite avec un passif de plusieurs millions.

Par le truchement d'amis personnels, Monsieur SANTU est ensuite entré en relation avec la Société Générale de Belgique qui l'utilise dans l'étude de marché en Suisse et en Espagne.

Farouchement anti-communiste, Monsieur SANTU est en contact avec des activistes suisses, français, espagnols et, semble-t-il, belges avec lesquels il s'intéresse à promouvoir la formation d'autochtones katangais destinés à constituer des cadres anti-marxistes éprouvés.

Volubile, entreprenant, aimant l'aventure, ayant des besoins d'argent, fabulateur, Monsieur SANTU n'hésite pas à se recommander de personnes qu'il n'a parfois jamais vues ; il convient donc d'accueillir ses propos et son action avec circonspection et prudence.

Quant à DUCHEMIN Jacques, il s'agit d'un journaliste professionnel, né le 3.8.1932 à Provins, domicilié 35, rue Paul Doumer à Paris (16e).

Il collabore aux journaux et revues suivants : « Jours de France, L'Aurore, Agence Dalmas, Bulletin Quotidien d'Information, Paris-Match, Constellation, Woche de Zurich, Spiegel ».

Spécialiste dans les questions arabes et africaines, il a effectué plusieurs reportages sur le GPRA, la Tunisie et la RAU. Depuis le début 60, il cherche un poste d'attaché de presse en Afrique. En pourparlers avec le gouvernement

([88]) AVS, Peschard, 32.

([88]) ASE, Peschard, 32.

du Niger puis avec les autorités du Katanga en la personne du Ministre Joseph YAV, il devait se rendre à Elisabethville en décembre 60 pour une série de reportages.

Aucun reproche ne peut lui être adressé sur le plan national, mais c'est un esprit aventureux, manquant parfois de pondération.

Je vous prie de croire (…) > ([89]).

Door een nieuwe brief van Fichard van de Franse ambassade, ref. N° 53/S, gericht aan Woot de Trixhe en gedateerd 24 janvier 1961, raakt Peschard uiteindelijk in diskrediet :

Une nouvelle lettre de Fichard, de l'Ambassade de France, réf. N° 53/S, à Woot de Trixhe, datée du 24 janvier 1961 achève de décrédibiliser Peschard :

<Cher Monsieur Woot de Trixhe — Suite à ma conversation de ce jour, je vous confirme les termes de la communication que m'a fait tenir mon Administration Centrale, communication relative à l'activité de Monsieur SANTU.

Ce dernier :

— doit être considéré comme un escroc et un menteur,

— n'a jamais :

— appartenu aux Services Français,

— été chargé de mission par les Autorités Françaises,

— a été prié, lors d'un récent séjour à Paris, de cesser de se recommander de hautes personnalités françaises, faute de quoi il ferait l'objet de poursuites judiciaires.

En vous priant de bien vouloir considérer cette lettre comme personnelle et confidentielle, je vous prie de croire, (…) > ([90]).

De Belgische autoriteiten zijn blijkens een handgeschreven nota, gedateerd 21 juni 1961, de bezoekjes van Santu Peschard aan België moe :

Les autorités belges seront lassées des incursions de Santu Peschard en Belgique, comme en témoigne une note manuscrite datée du 21 juin 1961 :

<Instructions de Mr le Directeur VERNIMMEN

1) Vérifier au dossier BOVAGNET si SANTU-PESCHARD ne figure pas ou n'a pas figuré sur la minute de la note adressée au [illisible] et au [illisible] de la gendarmerie, par laquelle la S.E. demandait le refoulement de plusieurs ultras au moment de la rébellion des généraux en Algérie.

2) Faire proposition résumant brièvement le cas de SANTU et demandant s'il n'y a pas lieu de s'opposer à tout nouveau séjour de l'intéressé en Belgique, soit par refoulement, soit par la prise d'un AM de renvoi à notifier à sa première rentrée en Belgique.

Motif : SANTU fait partie d'une bande d'escrocs aux renseignements (…)> ([91]).

Bijgevolg wordt er in een niet ondertekend samenvattend verslag met als titel *Exposé de la personnalité et des activités de SANTU*, gedateerd 17 augustus 1961, herinnerd aan de diverse gegevens waarover de Veiligheid van de Staat beschikt en die in voornoemde documenten te lezen waren, zulks met een bijgevoegde conclusie :

Par conséquent, dans un rapport de synthèse, non signé, intitulé *Exposé de la personnalité et des activités de SANTU*, daté du 17 août 1961, rappel est fait des différentes informations dont dispose la Sûreté et que nous venons de lire dans les documents précédents, avec la conclusion suivante :

<(…). De ces renseignements parfois contradictoires et souvent sujets à caution, il est difficile de se faire une idée exacte de la personnalité et des activités de SANTU, dit Commandant PESCHARD.

Cependant, il est indéniable que SANTU a exercé une activité au Congo, notamment au sujet des volontaires pour le Katanga, et vraisemblablement avec l'accord de divers services étrangers désireux d'élever une barrière au communisme, et aussi de diverses sociétés privées, dont l'Union Minière.

En raison de l'évolution de la situation survenue au Congo, de la suppression des détachements de volontaire katangais et du renvoi des conseillers étrangers au Katanga, il est certain que SANTU n'a plus l'occasion d'exercer ses activités.

([89]) AVS, Peschard, 43-44.
([90]) AVS, Peschard, 45.
([91]) AVS, Peschard, 65.

([89]) ASE, Peschard, 43-44.
([90]) ASE, Peschard, 45.
([91]) ASE, Peschard, 65.

D'autre part, son activité en Belgique n'a jamais été particulièrement remarquable. Il ne paraît donc pas nécessaire d'empêcher ou de limiter les passages de cet étranger dans notre pays.

Cependant, la SE pourrait demander à la PE de bien vouloir l'avertir d'urgence, si elle avait connaissance de la présence de SANTU dans le pays.

De même, les différents postes de la SE pourraient être avisés d'avoir à surveiller SANTU si sa présence était remarquée dans leur secteur> ([92]).

De Veiligheid van de Staat had zich van de betrokkene een idee gevormd, maar zijn werkgever, de *Union Minière*, was haar illusies terzake reeds kwijt, en er werd het nodige voorbehoud gemaakt bij Peschards activiteiten. In een niet ondertekend en getypt verslag [Verdussen] van vraaggesprekken in Parijs op 27 en 28 januari 1961, gaat een bepaald punt over Peschard, over wie sprake was in een gesprek met Vigneau : « Mr Vigneau a surtout parlé de Mr PESCHARD qui a perdu tout crédit auprès des autorités françaises et doit rentrer dans l'ombre. Toutefois aucun inconvénient à ce que Mr PESCHARD poursuive ce qu'il a entrepris en Suisse. Il est difficile de se rallier, sans examen, à ce que dit Mr Vigneau concernant Mr PESCHARD » ([93]).

Deze laatste stelt teleur, zoals Vandewalle in het kort aangeeft : « Albert Franck, chef du service de documentation de la Société générale de Belgique, chargé par l' UMHK de s'occuper de stagiaires, avait rencontré Delègue auquel il avait fait part des ennuis causés par un certain Peschard sur lequel les renseignements étaient mauvais » ([94]).

Er kan worden vastgesteld dat Peschard na de dood van Lumumba niet ophoudt « pakketten » te verzenden noch afziet van zijn verblijven in Brussel, want de gevoerde strijd is niet louter toegespitst op de persoon van Lumumba, maar algemeen gesproken op het communistische, of als dusdanig gepercipieerde gevaar. Een lezing van die geschiedenis met Lumumba als sleutelfiguur, is alleen maar mogelijk doordat de bronnen de zaak onvermijdelijk vertekenen.

De initiatieven inzake militaire acties en propaganda van de *Union Minière* hebben slechts middelmatige resultaten opgeleverd. Het bedrijf was veel doeltreffender bij haar financiële steun aan Tshombe en aan Katanga, anders gesteld op haar eigen terrein, de economie. Haar verantwoordelijkheid voor de gebeurtenissen in Congo eindigt of begint op dat punt.

E. **Het archief van de Union Minière du Haut Katanga**

Het belang van dat archief is dat het het klimaat weergeeft dat heerste bij de Union Minière, een voor de politieke kwesties van nature weinig doorzichtige instelling.

([92]) AVS, Peschard, 67-68.
([93]) AUM, 410.
([94]) F. Vandewalle, *op. cit.*, 1975, bundel 4, blz. 96.

La Sûreté s'était faite une idée du personnage, mais son employeur, l'Union minière, dès janvier 1961, était déjà désabusée, et des réserves étaient émises sur ses activités. Selon un compte rendu non signé [Verdussen] et dactylographié d'entretiens à Paris les 27 et 28 janvier 1961, un point concerne Peschard, dont il a été question dans une discussion avec Vigneau : « Mr Vigneau a surtout parlé de Mr PESCHARD qui a perdu tout crédit auprès des autorités françaises et doit rentrer dans l'ombre. Toutefois aucun inconvénient à ce que Mr PESCHARD poursuive ce qu'il a entrepris en Suisse. Il est difficile de se rallier, sans examen, à ce que dit Mr Vigneau concernant Mr PESCHARD » ([93]).

Ce dernier déçoit, comme l'évoque brièvement Vandewalle : « Albert Franck, chef du service de documentation de la Société générale de Belgique, chargé par l' UMHK de s'occuper de stagiaires, avait rencontré Delègue auquel il avait fait part des ennuis causés par un certain Peschard sur lequel les renseignements étaient mauvais » ([94]).

On notera que les envois de « colis », ou les séjours de Peschard à Bruxelles ne s'interrompent pas avec la mort de Lumumba, car le combat mené n'est pas centré sur sa seule figure, mais sur la menace communiste, ou perçue comme telle, en général. A faire de Patrice Lumumba le personnage central d'une histoire, forcément les sources agissent comme un miroir déformant.

Les initiatives sur la plan militaire et propagandistes de l'Union Minière n'ont donné que de médiocres résultats, elle fut beaucoup plus efficace dans le soutien financier accordé à Tshombé et au Katanga, c'est-à-dire dans le domaine qui était le sien, celui de l'économie. Sa part de responsablilité dans les événements congolais, s'arrête — ou commence — là.

E. **Les Archives de l'Union Minière du Haut Katanga**

L'intérêt de ces archives est d'abord de rendre un climat régnant à l'Union Minière qui est une institution par nature opaque pour les questions politiques. Or les let-

([92]) ASE, Peschard, 67-68.
([93]) AUM, 410.
([94]) F. Vandewalle, *op. cit.*, 1975, fasc. 4, p. 96.

De brieven, de telexberichten en de verslagen tussen de bestuurders verduidelijken een aspect van de zaak dat nog nooit werd behandeld. De vertrouwelijke mededelingen tussen de leden van de top van de directie van het bedrijf zijn nu voor het eerst toegankelijk.

De Union Minière is een hiërarchisch opgebouwde instelling. Voor een historicus is dat een voordeel omdat het bestuderen van het politieke aanvoelen van de bestuurders de mogelijkheid biedt de krachtlijnen van een algemeen beleid te onderkennen. Ten tweede, dankzij dat archief kunnen de nauwe betrekkingen tussen de Katangese overheid en de Union Minière worden blootgelegd, maar ook de pogingen om pressie uit te oefenen op de politieke macht in België, die niet altijd inschikkelijk was ten aanzien van de initiatieven van de Union Minière.

Ten slotte worden subthema's interessant door de overvloed aan archiefmateriaal dat er betrekking op heeft. Er zijn er ten minste drie. Het eerste is de kwestie van de muntconversie, de geboorte van een Katangese frank die vanaf juli wordt overwogen en die ons brengt tot het begin van het jaar 1961, met tussen de regels door de kwestie van de vervanging van de ene munt door een andere en van het lot van de vervangen munt. Die kwestie is nooit aan bod gekomen in het kader van de affaire-Lumumba. Wij brengen ze ter sprake in ons hoofdverslag.

Het tweede punt zijn de pogingen om gewapende acties op te zetten tegen wat men het communisme noemt, en de weerklank welke die parallelle en geheime plannen al dan niet hebben bij de bestuurders van de Union Minière, vanaf augustus 1960.

Het derde is een regelmatige opvolging van geldoverdrachten tijdens de eerste maanden van 1961, waarvan het totaal bedrag ten voordele van de Banque Nationale du Katanga op zijn minst indrukwekkend is.

In dit stadium is het van belang de volgende opmerking te maken : men moet zich behoeden voor het vervormend effect van het archief. Dat is een paradox want de historicus is uitgerekend altijd op zoek naar archieven. Maar het feit dat een instelling als de Union Minière veel archiefmateriaal heeft voortgebracht en het ter beschikking stelt van de onderzoekers, mag er niet toe leiden dat haar een buitensporig grote rol wordt toebedeeld vergeleken bij andere instellingen die over veel minder archiefmateriaal beschikken maar die in werkelijkheid een actieve rol hebben kunnen gespeeld, ook al hebben ze daarvan slechts discrete en karige sporen achtergelaten.

Ons werk werd vergemakkelijkt door de heren Jean-Louis Moreau et Pierre Brion, auteurs van een typoscript met het klassement van dat archiefmateriaal. Wij hebben ons voor ons werk gebaseerd op hun classificatie. De verschillende archiefstukken dragen een volgnummer. In het corpus van het verslag wordt alleen het

tres, les télex et les rapports entre les dirigeants éclairent un aspect de la question jamais traité auparavant. C'est la première fois que des confidences des uns faites aux autres au sommet de la direction de l'entreprise sont accessibles.

L'Union Minière est une institution hiérarchisée, c'est un avantage pour l'historien car prendre le pouls des sentiments politiques des dirigeants, c'est percevoir les lignes de force d'une politique générale. En deuxième point, ces archives permettent effectivement de mettre en lumière les rapports étroits entre les autorités katangaises et l'Union Minière, mais aussi les tentatives de pression exercée sur le pouvoir politique en Belgique, qui ne se montre pas toujours accommodant avec les initiatives de l'Union Minière.

Enfin, des sous-thèmes sont rendus intéressants par l'abondance des archives les concernant, il y en a au moins trois. Le premier est la question de la conversion monétaire, la naissance d'un franc katangais envisagé dès juillet, et qui nous entraîne au début de l'année 1961, avec en filigrane la question du remplacement d'une monnaie par une autre et du destin de la devise remplacée. C'est une question qui n'a jamais été mise en perspective dans le cadre de l'affaire Lumumba. Nous l'évoquons dans notre rapport principal.

La deuxième sont les tentatives de mises sur pieds d'actions de lutte armée contre ce qu'il est convenu d'appeler le communisme, et les échos que ces projets parallèles et secrets rencontrent ou non auprès des dirigeants de l'Union Minière, et ceci à partir d'août 1960.

La troisième est une succession régulière de transferts d'argent pendant les premiers mois de 1961 dont la somme totale est pour le moins impressionnante au profit des comptes étrangers de la Banque Nationale du Katanga.

A cette étape-ci des choses, il est important de faire la remarque suivante : il faut se méfier de l'effet déformant des archives. C'est un paradoxe puisque l'historien les traque. Mais une institution comme l'Union Minière, qui en produit beaucoup, et qui les met maintenant à disposition des experts, ne doit pas conduire à lui voir jouer un rôle disproportionné par rapport à d'autres institutions, peut-être moins pourvues en archives, mais dont le rôle aurait été actif, même si les traces qu'elles auraient pu laisser sont discrètes et minces.

Notre travail a été facilité par Messieurs Jean-Louis Moreau et Pierre Brion, auteur d'un tapuscrit reprenant le classement de ces archives. C'est sur la base de leur classification que nous avons travaillé. Les différents fonds portent un numéro de classement. Dans le corps du rapport en note, seul le numéro de classement est

volgnummer opgegeven. De lezer kan er die lijst op naslaan om de desbetreffende archiefstukken te identificeren.

In het onderstaande klassement worden twee nummers vermeld, een eerste en een tweede tussen haakjes. Het eerste nummer beantwoordt aan de eerste versie van het typoscript van de voormelde auteurs, die sindsdien die nummering hebben gewijzigd. De redactie van het verslag was echter al aangevat. Wij hebben gemakshalve de oorspronkelijke nummering niet gewijzigd. Die moet worden vergeleken met de nummers die thans tussen haakjes staan.

De experts hebben de volgende archiefdossiers geraadpleegd. Ze zijn volgens nummer gerangschikt.

73 (215). Briefwisseling aan J. Cousin. Januari 1953-januari 1962. Map.

74 (183). Briefwisseling ontvangen van J. Cousin. December 1952-januari 1962. Map.

78 (197). Archief van A. Marthoz. Briefwisseling ontvangen van de vertegenwoordigers in Afrika (M. Van Weyenbergh) door de directie van Brussel (A. Marthoz, L. Wallef). Januari-december 1960.

85-86 (499-500). Nota's, documentatie, krantenknipsels en ontvangen correspondentie (van F. Grévisse, L. Wallef, Norbert Hougardy, Victor Bamps, M. Huisman, E.J. Devroey, Pierre Bonvoisin, P. Mathieu) betreffende de politieke evolutie van Congo en van Katanga vanaf de regeringsverklaring van 13 januari 1959 over de toekomst van Congo en de koninklijke boodschap van die dag, de ontwikkeling van regionale particularismen vóór en na de onafhankelijkheid, de politieke en economische rondetafels, de Katangese secessie. Documentatie over de mogelijke interventie van CIMCO (Congo International Management Corp.) ten voordele van de ontwikkeling van Congo (afschrift van de brief van L. Detwiller aan Patrice Lumumba in juli 1960). Onderzoeken over het effect van een volledige verbreking van de economische betrekkingen tussen België en Congo. Januari 1959-augustus 1963. 2 mappen.

87 (198). Briefwisseling ontvangen van de heer Van Weyenbergh en gericht aan H. Robiliart, L. Wallef en A. Marthoz. Januari 1961-augustus 1963. Map.

96 (43). Algemene dossiers (correspondentie van Egard Sengier, vervolgens Herman Robiliart en andere vertegenwoordigers van Afrimet met de Amerikaanse overheid — het *War Department en de Combined Development Trust*, die de *Combined Development Agency* geworden is, daarna de *Atomic Energy Commission*). Januari 1953-augustus 1963. Bundel.

99 (47). Correspondentie betreffende de contracten voor de leveringen van uranium. 1955-1964. Bundel.

112 (58). Correspondentie van de UMHK met de Belgische autoriteiten en die van de Kolonie (de minis-

donné, et le lecteur se reportera à cette liste-ci pour identifier les fonds concernés.

Dans le classement qui suit, il y a deux numéros, un premier et un autre entre parenthèses. Le premier répond à la premier version du tapuscrit des auteurs nommés plus haut, qui ont depuis lors modifié cette numérotation. Mais le rapport des experts étaient déjà en voie de rédaction. Pour des raisons de facilité, nous n'avons pas modifié la numérotation originale, qu'il faut alors convertir par les numéros entre parenthèses aujourd'hui.

Les experts ont consultés les dossiers d'archives suivants. Ne sont cités que les dossiers consultés « utiles », les autres n'étant pas mentionnés. Ils sont classés par ordre numérique.

73 (215). Courrier à J. Cousin. Janvier 1953-janvier 1962. Farde.

74 (183). Courrier reçu de J. Cousin. Décembre 1952-janvier 1962. Farde.

78 (197). Archives d'A. Marthoz. Courrier reçu des représentants en Afrique (M. Van Weyenbergh) par la direction de Bruxelles (A. Marthoz, L. Wallef). Janvier-décembre 1960.

85-86 (499-500). Notes, documentation, coupures de presse et correspondance reçue (de F. Grévisse, L. Wallef, Norbert Hougardy, Victor Bamps, M. Huisman, E.J. Devroey, Pierre Bonvoisin, P. Mathieu) concernant l'évolution politique du Congo et du Katanga à partir de la déclaration gouvernementale du 13 janvier 1959 sur l'avenir du Congo et du message royal prononcé le même jour, le développement de particularismes régionaux avant et après l'indépendance, les tables rondes politiques et économiques, la sécession katangaise. Documentation sur l'intervention possible de la CIMCO (Congo International Management Corp.) en faveur du développement du Congo (copie de la lettre de L. Detwiller à Patrice Lumumba en juillet 1960). Etudes sur l'incidence d'une rupture complète des relations économiques entre la Belgique et le Congo. Janvier 1959-août 1963. 2 fardes.

87 (198). Courrier reçu de M. Van Weyenbergh et adressé à H. Robiliart, L. Wallef et A. Marthoz. Janvier 1961-août 1963. Farde.

96 (43). Dossiers généraux (correspondance d'Egard Sengier, puis Herman Robiliart et d'autres représentants d'Afrimet avec les autorités américaines — le *War Department et la Combined Development Trust*, devenue *Combined Development Agency*, puis *Atomic Energy Commission*). Janvier 1953-août 1963. Liasse.

99 (47). Correspondance concernant les contrats de fournitures d'uranium. 1955-1964. Liasse.

112 (58). Correspondance de l'UMHK avec les autorités belges et de la Colonie (ministres P.H. Spaak,

ters P.H. Spaak, Godding, Pierre Wigny, Paul Van Zeeland, NN. De Gruben, Pierre Ryckmans, J.F. Herpin, Robert Silvercruys, M. Van den Abeele, Gaston Eyskens, A. Dequae, generaal Tilkens, G. Blaise en F. Van Brée , André de Staercke, E. Gorlia, secretaris-generaal van het ministerie van Koloniën …) in verband met onder meer de bescherming van de mijn van Shinkolobwe, nationalisatieplannen van de vindplaatsen en de verkoopprijzen van uranium. Januari 1951-september 1961. Bundel.

164 (72). Correspondentie, onder andere tussen J. Cousin, Edgard Sengier, H. Robiliart, A. Marthoz en G. Assoignon, met betrekking tot de productie en de leveringen van Shinkolobwe, de reserves en programma's en prognoses inzake productie en verzending, en de betrekkingen met de Société Générale Métallurgique d'Hoboken sa. Januari 1959-juli 1961. Bundel.

189 (240). Nota's en correspondentie betreffende de UMHK-zender in Elisabethstad en de telexverbindingen. Juli-augustus 1960. Bundel.

191 (242). Nota's en correspondentie betreffende de organisatie van de telex- en radiocommunicaties tussen Afrika en Europa (met daarin instructies voor het uitzenden van berichten tussen Europese radio's ((met instructies voor het uitzenden van berichten tussen Europese radio's en Afrika (ONVC4 etc.)). 1961-1964. Bundel.

203 (249). Vertrouwelijke telexberichten tussen de zetels in Europa en in Afrika (met inlichtingen over de gebruikte code). Oktober 1960-mei 1965. Bundel.

219 (253). Telexbericht uit Afrika. Juli 1960. Bundel.

219*bis* (254). Telexbericht uit Afrika. Juli 1960-september 1963. Bundel.

220 (255). Telexbericht uit Afrika. Oktober 1960. Bundel.

221 (256) . Telexbericht uit Afrika. Februari 1961. Bundel.

245 (246). Telexbericht aan de DG (referentiereeks : « dossiers Wallef »). 1960-1962. Doos.

248 (284). Telexbericht aan de DG van Afrika (referentiereeks : dossiers Wallef). 1960-1963. Doos.

251 (250). Niet-vertrouwelijke telexberichten ontvangen uit Elisabethstad (oud dossier van Verdussen). Juli-november 1960. Bundel.

257 (184). Briefwisseling ontvangen van de Direction Générale Afrique (referentiedossier : L. Wallef, brieven n^rs^ 241-394). 1956-1961. Map.

258 (226). Briefwisseling verstuurd naar de vertegenwoordiger van het Centraal Bestuur in Afrika, vervolgens ondervoorzitter van het Directiecomité UMHK in Elisabethstad, M. Van Weyenbergh. 1953-1963. Map.

260 (425). Archief van L. Wallef. Verslagen van de agent van de UMHK, Etienne Thiange, bestemd voor de algemene directie van de maatschappij, in Brussel : synthesenota's en documentatie over de evolutie van de ingesteldheid van de Europese en Congolese bevolkingsgroepen en van de activiteiten van de

Godding, Pierre Wigny, Paul Van Zeeland, NN. De Gruben, Pierre Ryckmans, J.F. Herpin, Robert Silvercruys, M. Van den Abeele, Gaston Eyskens, A. Dequae, le général Tilkens, G. Blaise et F. Van Brée , André de Staercke, E. Gorlia, secrétaire général du ministère des Colonies …) concernant notamment la protection de la mine de Shinkolobwe, les projets de nationalisation des gisements et les prix de vente de l'uranium. Janvier 1951-septembre 1961. Liasse.

164 (72). Correspondance échangée, notamment entre J. Cousin, Edgard Sengier, H. Robiliart, A. Marthoz et G. Assoignon, concernant la production et les livraisons de Shinkolobwe, les réserves et les programmes et prévisions de production et d'expédition, et les relations avec la Société Générale Métallurgique d'Hoboken sa. Janvier 1959-juillet 1961. Liasse.

189 (240). Notes et correspondance concernant l'émetteur UMHK d'Elisabethville et les liaisons télex. Juillet-août 1960. Liasse.

191 (242). Notes et correspondance concernant l'organisation des communications télex et par radio entre l'Afrique et l'Europe (avec instructions pour l'émission de messages entre les radios d'Europe (avec instructions pour l'émission de messages entre les radios d'Europe et Afrique (ONVC4 etc.)). 1961-1964. Liasse.

203 (249). Télex confidentiels entre les sièges d'Europe et d'Afrique (avec renseignements sur code utilisé). Octobre 1960-mai 1965. Liasse.

219 (253). Télex d'Afrique. Juillet 1960. Liasse.

219*bis* (254). Télex d'Afrique. Juillet 1960-septembre 1963. Liasse.

220 (255). Télex d'Afrique. Octobre 1960. Liasse.

221 (256) . Télex d'Afrique. Février 1961. Liasse.

245 (246). Télex à la DG (série de référence : « dossiers Wallef »). 1960-1962. Boîte.

248 (284). Télex à la DG d'Afrique (série de référence : dossiers Wallef). 1960-1963. Boîte.

251 (250). Télex non confidentiels reçus d'Elisabethville (ancien dossier de J. Verdussen). Juillet-novembre 1960. Liasse.

257 (184). Courrier reçu de la Direction Générale Afrique (dossier de référence : L. Wallef, lettres n^os^ 241-394). 1956-1961. Farde.

258 (226). Courrier envoyé au représentant de l'Administration Centrale en Afrique, puis Vice-Président du Comité de Direction UMHK à Elisabethville, M. Van Weyenbergh. 1953-1963. Farde.

260 (425). Archives de L. Wallef. Rapports reçus de l'agent de l'UMHK, Etienne Thiange, destinés à la direction générale de la société, à Bruxelles : notes de synthèse et documentation sur l'évolution de l'état d'esprit des populations européennes et des populations congolaises et sur les activités des associations syndicales

syndicale en politieke organisaties in Katanga (januari 1950-mei 1960), vervolgens in Leopoldstad (maart-juli 1961). 1950-1961. Map.

261 (434). Archief van L. Wallef. Nota's en documentatie over de organisatie van een onafhankelijke Katangese Staat, met een exemplaar van de grondwet, en wetsontwerpen over de banken en de spaarkassen, de correspondentie van P. Bonvoisin betreffende de *Mission Belge d'aide technique au Katanga*, de organisatie van de financiën en de goedkeuring van sociale wetten in Katanga. Juli 1960-juli 1962. Map.

262 (435). Nota's en correspondentie in verband met de economische ontwikkeling van Katanga : plannen voor de oprichting van een maatschappij voor economische expansie (project door Hubert Ansiaux) en van een ontwikkelingsbank in Katanga, memorandum over de consultantsvennootschap American Eur-African Development Corporation, plan voor de oprichting van een vliegtuigmaatschappij Air Katanga in samenwerking met Sabena en de concurrentie van Alitalia. November 1960-april 1961.

263 (436). Evolutie van de financiële situatie in Katanga (nota's opgesteld door de dienst voor economische studies van de Generale Maatschappij van België en documenten van de Banque Nationale du Katanga) evolutie van de thesaurie van de UMHK. Juni 1961-september 1962. Map.

264 (427). Archief van L. Wallef. Nota's, correspondentie en documentatie in verband met de evolutie van de politieke en militaire situatie in Katanga. Augustus 1960-december 1963. Map.

265 (426). Archief van L. Wallef. Evolutie van de politieke situatie in Congo : curriculum vitae van tal van Congolese vooraanstaanden, programma's van verschillende partijen, diverse nota's over hun invloed in Katanga, hun eventuele begeleiding door Belgische adviseurs, de ingesteldheid van de bevolking vóór en na de onafhankelijkheid, de oprichting van de Congolese instellingen, de steun van CIMCO (Congo International Management Corp.) aan de regering van Lumumba, sovjet-activiteiten in Congo, interventies van de VN in Congo, militaire gebeurtenissen, van 1961 tot 1964, nota's over het optreden van de regering-Tshombe (1959-1965). Documentatie in verband met de Congolese politieke partijen : historische overzichten, programma's, vooraanstaanden, inplanting, resultaten bij de verkiezingen van 1960 (1959-1960, 1963-1964). 1959-1965. Doos.

271 (186). Briefwisseling ontvangen van de Direction Générale Afrique (referentiedossier : M. Van Weyenbergh en L. Wallef, brieven n^rs^ 771-815). Januari 1961-november 1962. Map.

279 (378). Reflecties over het toekomstige statuut van de Union Minière : plan voor de oprichting van een plaatselijk filiaal, dreigingen met aanslagen op de concessies en ontwerp-vergelijken te sluiten met de Congolese Staat. Juni 1960, februari 1963-december 1964.

et politiques au Katanga (janvier 1950-mai 1960), puis à Léopoldville (mars-juillet 1961). 1950-1961. Farde.

261 (434). Archives de L. Wallef. Notes et documentation sur l'organisation d'un état katangais indépendant, avec un exemplaire de la constitution, et des projets de lois sur les banques et caisses d'épargne, la correspondance de P. Bonvoisin concernant la Mission Belge d'aide technique au Katanga, l'organisation des finances et le vote de lois sociales au Katanga. Juillet 1960-juillet 1962. Farde.

262 (435). Notes et correspondance concernant le développement économique du Katanga : projets de création d'une société d'expansion économique (projet par Hubert Ansiaux) et d'une banque de développement au Katanga, mémorandum sur la société de consultant American Eur-African Development Corporation, projet de création d'une société d'aviation Air Katanga en collaboration avec la Sabena et la concurrence d'Alitalia. Novembre 1960-avril 1961.

263 (436). Evolution de la situation financière au Katanga (notes élaborées par le service des études économiques de la Société Générale de Belgique et documents émanant de la Banque Nationale du Katanga) évolution de la trésorerie de l'UMHK. Juin 1961-septembre 1962. Farde.

264 (427). Archives de L. Wallef. Notes, correspondance et documentation concernant l'évolution de la situation politique et militaire au Katanga. Août 1960-décembre 1963. Farde.

265 (426). Archives de L. Wallef. Evolution de la situation politique au Congo : curriculum vitae de nombreuses personnalités congolaises, programmes des différents partis, notes diverses sur leur influence au Katanga, leur encadrement éventuel par des conseillers belges, l'état d'esprit de la population avant et après l'indépendance, la mise sur pied des institutions congolaises, l'appui donné auprès du Gouvernement Lumumba par la CIMCO (Congo international Management Corp.), activités soviétiques au Congo, interventions de l'ONU au Congo, événements militaires de 1961 à 1964, notes sur l'action du Gouvernement Tshombe (1959-1965). Documentation concernant les partis politiques congolais : historiques, programmes, personnalités, implantation, résultats lors des élections de 1960 (1959-1960, 1963-1964). 1959-1965. Boîte.

271 (186). Courrier reçu de la Direction Générale Afrique (dossier de référence : M. Van Weyenbergh et L. Wallef, lettres n^os^ 771-815). Janvier 1961-novembre 1962. Farde.

279 (378). Réflexions sur le statut futur de l'Union Minière : projet de constitution d'une filiale locale, menaces d'atteinte aux concessions et projet d'arrangement à conclure avec l'État congolais. Juin 1960, février 1963-décembre 1964.

284 (379). Brieven, telegrammen en nota's ontvangen door M. Van Weyenbergh betreffende de gebeurtenissen in Katanga in juli 1960, in juni-augustus 1964, en juli-augustus 1967. 1960-1967. Map.

286 (428). Archief van L. Wallef. Kopie van het verslag van gesprekken tussen president Tshombe en NN. MacGhee en NN. Hoffacker, gezanten van president J.F. Kennedy in Congo. Oktober 1962. Map.

335 (377). Archief van A. Marthoz. Nota's gericht door J. Cousin aan Aimée Marthoz. Januari 1960-december 1960. Map.

336 (185). Briefwisseling ontvangen van de Direction Générale Afrique (referentiedossier : A. Marthoz, brieven nrs 653-771). Januari 1958-december 1960.

344 (18). Korte samenvatting van de voornaamste overeenkomsten tussen de UMHK en haar filialen. Oktober 1960. Map.

346 (2). Nieuw wettelijk statuut van de UMHK : opeenvolgende reorganisatieplannen van de vennootschap in het kader van de onafhankelijkheid van Congo, met onder meer nota's van P. Matthieu en E. Mertens. Mei-juni 1960. Map.

352 (22). Dossiers van de administrateurs, waaronder die van Maurice Urbain en Louis Wallef (die verschillende dossiers bevatten in voorkomend geval inlichtingen en biografieën, onderscheidingen, lijkredes …). 1914-1982. Doos.

353 (23). Correspondentie betreffende de benoemingen en de ontslagen van de verschillende administrateurs. 1947-1982. Map.

355 (25). Notulen van de wekelijkse vergaderingen van de directie, in Brussel (met handgeschreven kanttekeningen). 1957-1960. Doos.

356 (26). *Idem*. 1961-1964. Doos.

371 (506). Archief SOGEFOR. Raad van bestuur : notulen van de vergaderingen. 1954-1974. Map.

372 (504). SOGEFOR-archief. Raad van bestuur : dossiers van de secretaris. Februari

1956-oktober 1964. Map.

373 (508). SOGEFOR- archief. Directiecomité : dossiers van de secretaris. Januari 1960-oktober 1964. Map.

374 (509). SOGEFOR-archief. Directiecomité : notulen van de vergaderingen. 1951-1964. Map.

388 (31). Nota's en briefwisseling met betrekking tot diverse door de UMHK geleverde bijdragen of subsidies. Juni 1945-september 1968. Map.

410 (359). Archief van J. Verdussen. Nota's, documentatie, persknipsels (originele stukken of kopies) met betrekking tot de politieke en economische evolutie van Congo en Katanga, de contacten met de Belgische autoriteiten, het opzetten, in Katanga, van een beweging om het communisme te bestrijden, de door de Katangese regering aan de topmensen van de UMHK verstuurde bevelen tot mobilisatie, de contacten van de UMHK met de VN-vertegenwoordigers, het standpunt van de

284 (379). Lettres, télégrammes et notes reçues par M. Van Weyenbergh concernant les événements au Katanga en juillet 1960, en juin-août 1964, et juillet-août 1967. 1960-1967. Farde.

286 (428). Archives de L. Wallef. Copie de compte-rendu d'entretiens entre le président Tshombe d'une part et NN. MacGhee et NN. Hoffacker, envoyés du président J.F. Kennedy au Congo. Octobre 1962. Farde.

335 (377). Archives d'A. Marthoz. Notes adressées par J. Cousin à Aimée Marthoz. Janvier 1960-décembre 1960. Farde.

336 (185). Courrier reçu de la Direction Générale Afrique (dossier de référence : A. Marthoz, lettres nos 653-771). Janvier 1958-décembre 1960.

344 (18). Aide-mémoire des principales conventions entre l'UMHK et ses filiales. Octobre 1960. Farde.

346 (2). Nouveau statut légal de l'UMHK : projets successifs de réorganisation de la société dans le cadre de l'indépendance du Congo, avec notamment des notes de P. Matthieu et E.Mertens. Mai-juin 1960. Farde.

352 (22). Dossiers des administrateurs, dont ceux de Maurice Urbain et Louis Wallef (ces différents dossiers contiennent le cas échéant, nominations, renseignements et notices biographiques, distinctions honorifiques, éloges funèbres…). 1914-1982. Boîte.

353 (23). Correspondance concernant les nominations et démissions de différents administrateurs. 1947-1982. Farde.

355 (25). Procès-verbaux des réunions hebdomadaires de la direction, à Bruxelles (avec annotations manuscrites). 1957-1960. Boîte.

356 (26). *Idem*. 1961-1964. Boîte.

371 (506). Archives SOGEFOR. Conseil d'administration : procès-verbaux des réunions. 1954-1974. Farde.

372 (504). Archives SOGEFOR. Conseil d'administration : dossiers du secrétaire. Février 1956-octobre 1964. Farde.

373 (508). Archives SOGEFOR. Comité de direction : dossiers du secrétaire. Janvier 1960-octobre 1964. Farde.

374 (509). Archives SOGEFOR. Comité de direction : procès-verbaux des réunions. 1951-1964. Farde.

388 (31). Notes et correspondance relatives à diverses contributions ou subsides accordés par l'UMHK. Juin 1945-septembre 1968. Farde.

410 (359). Archives de J. Verdussen. Notes, documentation, coupures de presse et correspondance en original ou en copie concernant l'évolution politique et économique du Congo et du Katanga, les contacts avec les autorités belges, l'organisation d'un mouvement de lutte anticommuniste au Katanga, les ordres de mobilisation envoyés par le gouvernement katangais aux cadres de l'UMHK, les contacts de l'UMHK avec les représentants de l'ONU, sa position dans les pourparlers entre

Katangese regering in de besprekingen tussen de VN en de heer Tshombe, de contacten tussen P.H. Spaak en voorzitter P. Gillet in verband met de terbeschikkingstelling, aan de *Conseil monétaire* in Katanga, van de opbrengst van de door de Union Minière verkochte productie. 1958-1965. Map.

486 (546). Raad van bestuur : notulen, verslagen van de raad aan de algemene vergadering, briefwisseling. 1960-1961. Map.

491 (548). Notulen van de gemeenschappelijke, door de UMHK en Afridex in Afrika (met name in Jadotstad) belegde vergaderingen. 1948-1966. Map.

l'ONU et M. Tshombe, les contacts entre P.H. Spaak et le président P. Gillet à propos de la mise à disposition du Conseil Monétaire à Léopoldville du produit des ventes de l'Union Minière. 1958-1965. Farde.

486 (546). Conseil d'administration : procès-verbaux, rapports du conseil à l'assemblée générale, correspondance. 1960-1961. Farde.

491 (548). Procès-verbaux de réunions communes entre l'UMHK et Afridex tenues en Afrique à Jadotville. 1948-1966. Farde.

Deze publikatie wordt uitsluitend gedrukt op volledig gerecycleerd papier
Cette publication est imprimée exclusivement sur du papier entièrement recyclé

1101/8104
I.P.M. COLOR PRINTING
☎02/218.68.00

DOC 50 **0312/007**

BELGISCHE KAMER VAN VOLKSVERTEGENWOORDIGERS

16 november 2001

PARLEMENTAIR ONDERZOEK

met het oog op het vaststellen van de precieze omstandigheden waarin Patrice Lumumba werd vermoord en van de eventuele betrokkenheid daarbij van Belgische politici

VERSLAG

NAMENS DE ONDERZOEKSCOMMISSIE UITGEBRACHT DOOR
DE HEREN **Daniel BACQUELAINE** EN **Ferdy WILLEMS**
EN MEVROUW **Marie-Thérèse COENEN**

(BOEKDEEL II)

Voorgaande documenten :
DOC 50 **0312/ (1999-2000)** :
001 : Voorstel van de heer Bacquelaine c.s.
002 : Amendementen.
003 : Verslag.
004 : Tekst aangenomen door de commissie.
005 : Tekst aangenomen in plenaire vergadering.
006 : Verslag (boekdeel I).

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS DE BELGIQUE

16 novembre 2001

ENQUÊTE PARLEMENTAIRE

visant à déterminer les circonstances exactes de l'assassinat de Patrice Lumumba et l'implication éventuelle des responsables politiques belges dans celui-ci

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE PAR
MM. **Daniel BACQUELAINE** ET **Ferdy WILLEMS** ET
MME **Marie-Thérèse COENEN**

(VOLUME II)

Documents précédents :
DOC 50 **0312/ (1999-2000)** :
001 : Proposition de M. Bacquelaine et consorts.
002 : Amendements.
003 : Rapport.
004 : Texte adopté par la commission.
005 : Texte adopté en séance plénière.
006 : Rapport (volume I).

Samenstelling van de onderzoekscommissie /
Composition de la commission d'enquête :
Voorzitter / Président : Geert Versnick.

	Membres		**Leden**
VLD	Jef Valkeniers, Ludo Van Campenhout, Geert Versnick.	VLD	Jef Valkeniers, Ludo Van Campenhout, Geert Versnick.
CD & V	Pieter De Crem, Herman Van Rompuy.	CD & V	Pieter De Crem, Herman Van Rompuy.
Agalev/Ecolo	Marie-Thérèse Coenen, Leen Laenens.	Agalev/Ecolo	Marie-Thérèse Coenen, Leen Laenens.
PS	Jacques Chabot, Claude Eerdekens.	PS	Jacques Chabot, Claude Eerdekens.
PRL FDF MCC	Daniel Bacquelaine, Eric van Weddingen.	PRL FDF MCC	Daniel Bacquelaine, Eric van Weddingen.
Vlaams Blok	Francis Van den Eynde.	Vlaams Blok	Francis Van den Eynde.
SPA	Daan Schalck.	SPA	Daan Schalck.
PSC	Jacques Lefevre.	PSC	Jacques Lefevre.
VU & ID	Ferdy Willems.	VU & ID	Ferdy Willems.

AGALEV-ECOLO	:	*Anders gaan leven / Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales*
CD & V	:	*Christen Democratisch En Vlaams*
FN	:	*Front National*
PRL FDF MCC	:	*Parti Réformateur libéral - Front démocratique francophone-Mouvement des Citoyens pour le Changement*
PS	:	*Parti socialiste*
PSC	:	*Parti social-chrétien*
SPA	:	*Socialistische Partij Anders*
VLAAMS BLOK	:	*Vlaams Blok*
VLD	:	*Vlaamse Liberalen en Democraten*
VU&ID	:	*Volksunie&ID21*

Afkortingen bij de nummering van de publicaties :

DOC 50 0000/000 :	*Parlementair document van de 50e zittingsperiode + nummer en volgnummer*
QRVA :	*Schriftelijke Vragen en Antwoorden*
CRIV :	*Integraal Verslag (op wit papier, bevat de bijlagen en het Beknopt Verslag, met kruisverwijzingen tussen Integraal en Beknopt Verslag)*
CRIV :	*Voorlopige versie van het Integraal Verslag (op groen papier)*
CRABV :	*Beknopt Verslag (op blauw papier)*
PLEN :	*Plenum (witte kaft)*
COM :	*Commissievergadering (beige kaft)*

Abréviations dans la numérotation des publications :

DOC 50 0000/000 :	*Document parlementaire de la 50e législature, suivi du n° et du n° consécutif*
QRVA :	*Questions et Réponses écrites*
CRIV :	*Compte Rendu Intégral (sur papier blanc, avec annexes et CRA, avec renvois entre le CRI et le CRA)*
CRIV :	*Version Provisoire du Compte Rendu intégral (sur papier vert)*
CRABV :	*Compte Rendu Analytique (sur papier bleu)*
PLEN :	*Séance plénière (couverture blanche)*
COM :	*Réunion de commission (couverture beige)*

Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers
Bestellingen :
Natieplein 2
1008 Brussel
Tel. : 02/ 549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.deKamer.be
e-mail : alg.zaken@deKamer.be

Publications officielles éditées par la Chambre des représentants
Commandes :
Place de la Nation 2
1008 Bruxelles
Tél. : 02/ 549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.laChambre.be
e-mail : aff.generales@laChambre.be

INHOUDSOPGAVE

Blz.

I^ste DEEL — BESCHRIJVING 11

VOORWOORD 11

INLEIDING 13
1. Instelling van de onderzoekscommissie 13
2. Taakstelling en bevoegdheden van de onderzoekscommissie 13
3. Looptijd van het mandaat van de onderzoekscommissie 14
4. Aantal en duur van de vergaderingen 15
5. Huishoudelijk reglement 15

I. DE DESKUNDIGEN 16
1. Aanwijzing van de deskundigen 16
2. Opdracht van de deskundigen 17
3. De deskundigenverslagen 17
4. Gesprekken met de auteurs, alsook met personen die een rol in de gebeurtenissen hebben gespeeld 18

II. METHODE EN FASERING VAN DE WERKZAAMHEDEN VAN DE ONDERZOEKSCOMMISSIE 19
1. Het door de deskundigen voorgestelde werkschema 19
2. De door de deskundigen toegelichte evolutie van hun werkzaamheden 20

III. DE ARCHIEVEN 22
1. Heuristisch onderzoek van de archiefbronnen 22
2. Het archief van het Koninklijk Paleis 22
3. De notulen van de Ministerraad 23
4. De archieven van de ministeriële departementen 23
5. De geheime archieven 24
6. De privé-archieven 25

IV. DE HOORZITTINGEN 26
1. De hoorzittingen met de getuigen 26
2. Hoorzittingen met verwanten van de hoofdrolspelers 30
3. Hoorzitting met de auteurs 30

V. ONDERZOEKSOPDRACHTEN 31
1. Machtiging van de voorzitter van de onderzoekscommissie 31
2. Onderzoeksopdrachten 31

VI. DE RAADPLEGING VAN HET REKENHOF ... 33

VII. DE RAADPLEGING VAN DE NATIONALE BANK VAN BELGIË 34

VIII. SCHRIFTEXPERTISE 35

SOMMAIRE

Pages

I^RE PARTIE — PARTIE DESCRIPTIVE 11

AVANT-PROPOS 11

INTRODUCTION 13
1. Institution de la commission d'enquête 13
2. Mission et compétences de la commission d'enquête 13
3. Durée du mandat de la commission d'enquête 14
4. Nombre des réunions et durée de celles-ci .. 15
5. Règlement d'ordre intérieur 15

I. LES EXPERTS 16
1. Désignation des experts 16
2. Mandat des experts 17
3. Les rapports des experts 17
4. Entretiens avec les auteurs ainsi qu'avec des acteurs des événements 18

II. MÉTHODOLOGIE ET ÉTAPES DU TRAVAIL DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE 19
1. Le schéma de travail présenté par les experts 19
2. La communication par les experts de l'évolution de leurs travaux 20

III. LES ARCHIVES 22
1. L'heuristique des fonds d'archives 22
2. Les archives du Palais royal 22
3. Les procès-verbaux du Conseil des ministres 23
4. Les archives des départements ministériels 23
5. Les archives classifiées 24
6. Les archives privées 25

IV. LES AUDITIONS 26
1. Les auditions de témoins 26
2. Audition de parents des principaux protagonistes 30
3. Audition des auteurs 30

V. DEVOIRS D'INSTRUCTION 31
1. Habilitation du président de la commission d'enquête 31
2. Devoirs d'instruction 31

VI. LA CONSULTATION DE LA COUR DES COMPTES 33

VII. LA CONSULTATION DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE 34

VIII. EXPERTISE GRAPHOLOGIQUE 35

IX. ONTSLEUTELING VAN GECODEERDE TELEX-BERICHTEN 36

IIE DEEL — VERSLAG VAN DE DESKUNDIGEN 37

I. EERSTE FASE 39

Hoofdstuk 1 : De Belgische regering tegenover de crisis van juli en augustus 1960 40

1. Van 8 juli tot 22 juli : de offensieve fase 41
2. Van 23 juli tot 10 augustus : malaise en crisis in de Belgische regering 62
3. 10 augustus-3 september : ontspanning 70

Hoofdstuk 2 : Ondermijning en omverwerping van de regering Lumumba 73

1. Een algemeen beeld van de Congolese oppositie op basis van bekende gegevens 73
2. De eerste aanwijzingen van een Belgische interventie in het begin van de crisis 78
3. Een confederaal Congo als hefboom tegen de regering-Lumumba 92
4. Actie in Leopoldstad 102
5. *Le renversement selon nos vœux* 108
6. Druk van de VSA en de VN 120
7. Lumumba wordt afgezet (5 september 1960) 123
8. Conclusie 124

Hoofdstuk 3 : De fysieke liquidatie van Lumumba is een mogelijk perspectief 127

1. Munongo : Lumumba moet verdwijnen 127
2. « Operatie-L » van Belgische makelij 128
3. Eisenhower 129

II. TWEEDE FASE 131

Hoofdstuk 1 : De politieke toestand in Leopoldstad na de afzetting van Lumumba en de houding van officiële Belgische instanties 132

1. De diverse machten in Leopoldstad en de houding van officiële Belgische instanties 132
2. Pogingen tot arrestatie van Lumumba 146
3. De mogelijke terugkeer van Lumumba op het politieke toneel 153

Hoofdstuk 2 : *Covert actions* onder officiële dekking 158

1. De *dramatis personae* 158
2. Analyse van het telexverkeer tussen Brazzaville en Brussel 164

Hoofdstuk 3 : Privé moordplannen 194

Hoofdstuk 4 : De verantwoordelijkheid van de Belgische regering 204

IX. DÉCRYPTAGE DE TÉLEX CODÉS 36

IIE PARTIE — RAPPORT DES EXPERTS 37

I. PREMIÈRE PHASE 39

Chapitre 1 : Le gouvernement belge face à la crise de juillet et août 1960 40

1. Du 8 au 22 juillet : la phase offensive 41
2. Du 23 juillet au 10 août : malaise et crise au sein du gouvernement belge 62
3. 10 août-3 septembre : la détente 70

Chapitre 2 : Le sape et le renversement du gouvernement de Lumumba 73

1. Une image générale de l'opposition congolaise sur la base de données connues 73
2. Les premiers indices d'une intervention belge au début de la crise 78
3. Un Congo confédéral servant de levier pour combattre le gouvernement Lumumba 92
4. Action à Léopoldville 102
5. Le renversement selon nos vœux 108
6. Pression exercée par les États-Unis et les Nations unies 120
7. Lumumba est destitué (5 septembre 1960) . 123
8. Conclusion 124

Chapitre 3 : La liquidation physique de Lumumba : une possibilité 127

1. Munongo : Lumumba doit disparaître 127
2. « Opération-L » de fabrication belge 128
3. Eisenhower 129

II. DEUXIÈME PHASE 131

Chapitre 1 : La situation politique à Léopoldville après la destitution de Lumumba et l'attitude d'instances officielles belges 132

1. Les divers pouvoirs à Léopoldville et l'attitude d'instances officielles belges 132
2. Tentatives d'arrestation de Lumumba 146
3. L'éventuel retour de Lumumba sur la scène politique 153

Chapitre 2 : Actions clandestines au niveau officiel 158

1. Les *dramatis personae* 158
2. Analyse de l'échange de télex entre Brazzaville et Bruxelles 164

Chapitre 3 : Projets d'assassinat d'origine privée . 194

Chapitre 4 : La responsabilité du gouvernement belge 204

Hoofdstuk 5 : Analyse van uitdrukkingen betreffende de « eliminatie » van Lumumba 205

III. DERDE FASE : VAN DE BEWAAKTE EN BEDREIGDE RESIDENTIE TOT DE AANHOUDING EN DE OPSLUITING VAN LUMUMBA 214

Inleiding 214
1. De toestand van Lumumba in Leopoldstad 214
2. Hoe rechtvaardigt Lumumba zijn plan om naar Stanleystad te gaan (27-28 november 1960) ? 218
3. De CIA vergoelijkt zijn rol in de opsporing en de aanhouding van Lumumba 219
4. Door de Belgische diensten ingenomen standpunten en ondernomen acties 220
5. Woensdag 30 november. Standpunt van R. Rothschild 222
Mocht Lumumba erin slagen om Stanleystad te bereiken … 222
Over de besprekingen in Leopoldstad 222
Over het opnieuw opstarten van de tegen Lumumba gerichte actie 222
6. Opsporing en aanhouding van Lumumba 223
a. Aanwezigheid in Bulungu (dinsdag 29 november 1960) 223
b. Opsporingen en overbrengingen via de lucht 224
1. Versie van de Belgische militaire veiligheidsdienst (1960) 224
2. De Congolese versie 1960 (CRISP) 224
3. De versie van Heinz en Donnay (1966) 225
7. De pogingen van Gilbert Pongo 225
8. J. Kasa Vubu « rechtvaardigt » de aanhouding van Patrice Lumumba 225
9. Begin december 1960. De bestemming van de gevangen Lumumba : Katanga of Neder-Kongo 226

IV. VIERDE FASE : DE OVERBRENGING EN DOOD VAN LUMUMBA 230

Inleiding 230

Hoofdstuk 1 : Context 231

1. De hervatting van de diplomatieke betrekkingen 231
2. Katanga 239
3. Washington, verkerend in een situatie tussen twee regeerperiodes (6 januari 1961) 243
4. Door de groep van Casablanca tussen 4 en 7 januari 1961 uitgeoefende druk « pro Lumumba » 244

Hoofdstuk 2 : De transfer van Lumumba 246

A. Kritiek van de bronnen 246

1. De « memoires » van Vandewalle 246
2. Vijf bekende « Belgische » boodschappen .. 264
3. De documenten-Nendaka 282
4. Een tot op heden ongekende boodschap uit Brussel (14 januari) 288

Chapitre 5 : Analyse d'expressions relatives à « l'élimination » de Lumumba 205

III. TROISIÈME PHASE : DE LA RÉSIDENCE SURVEILLÉE ET MENACÉE À L'ARRESTATION ET L'INCARCÉRATION DE LUMUMBA 214

Introduction 214
1. La situation de Lumumba à Léopoldville 214
2. Comment Lumumba justifie-t-il son projet de déplacement à Stanleyville (27-28 novembre 1960) ? 218
3. La CIA minimise son rôle dans le repérage et l'arrestation de Lumumba 219
4. Opinions et actions des services belges 220
5. Mercredi 30 novembre. Le point de vue de R. Rothschild 222
Si Lumumba réussit à réjoindre Stanleyville … 222
Sur les discussions à Léopoldville 222
Sur une relance de l'action anti-lumumbiste 222
6. Repérage et arrestation de Lumumba 223
a. La présence à Bulungu (mardi 29 novembre 1960) 223
b. Repérages et transferts aériens 224
1. La version de la sûreté militaire belge (1960) 224
2. La version de Congo 1960 (CRISP) 224
3. La version de Heinz et Donnay (1966) .. 225
7. Les tâtonnements de Gilbert Pongo 225
8. J. Kasa Vubu « justifie » l'arrestation de Patrice Lumumba 225
9. Début décembre 1960. La destination de Lumumba prisonnier : le Katanga ou le Bas-Congo. 226

IV. QUATRIÈME PHASE : LE TRANSFERT ET LA MORT DE LUMUMBA 230

Introduction 230

Chapitre 1 : Contexte 231

1. La reprise des relations diplomatiques 231
2. Katanga 239
3. À Washington, en situation d'inter-règne (6 janvier 1961) 243
4. La pression « pro-Lumumba » du groupe de Casablanca (du 4 au 7 janvier 1961) 244

Chapitre 2 : Le transfert de Lumumba 246

A. Critiques des sources 246

1. Les « mémoires » de Vandewalle 246
2. Cinq messages « belges » connus 264
3. Les documents Nendaka 282
4. Un message de Bruxelles (14 janvier) jusqu'à présent inconnu 288

5. De vraag van Leopoldstad : de getuigenissen van Verdickt en Marlière 294
6. Het antwoord van Tshombe 296
7. Besluit 303

B. Chronologie 304

C. Een analyse van de overbrenging 313

Hoofdstuk 3 : De dood van Lumumba 336
1. Het probleem van de getuigen 338
2. De getuigen van Brassine 341
3. Het document « confession » (bekentenis), toegeschreven aan Verscheure 350
4. Vandewalle en 17 januari : een lege doos .. 361
5. Een onbekend document : de autobiografie van Gerard Soete 366
6. Een spectaculair document : de agenda van Verscheure 368
7. Executie in de brousse of moordpartij in la maison Brouwez ? 369
8. 17 januari 1961 : De zoektocht naar de feiten 373
9. De reactie van de Belgen 388
10. Het verband tussen de transfer en de moord 392
11. Besluit 396
Hoofdstuk 4 : Het nieuws van de dood en de reacties van Brussel 397

A. Elisabethstad 397

1. Verklaringen die gedateerd worden op 18 januari 397
2. De vergadering bij Clemens van 19 januari . 403
3. De mededeling van Canup op 20 januari 404
4. Besluit 404

B. Leopoldstad 405

C. Brussel 406

1. Tussen 18 en 20 januari : onduidelijkheid 407

2. « We kennen enkel geruchten » 412

3. Diplomatieke leugens 419
4. De Koning 424
5. Conclusie 429

V. DE « GEHEIME FONDSEN » VAN AFRIKAANSE ZAKEN. DE FINANCIERING VAN DE STRIJD TEGEN LUMUMBA 431

1. Inleiding 431
2. De interpellatie van 20 december 1960 432
3. Controle in de notulen van de Ministerraad en een vraag aan het Rekenhof 435

4. De « roze dossiers » van de Ministerraad . 435

5. Opnieuw naar de notulen van de Ministerraad 436
6. Voorlopige conclusies 437

5. La demande de Léopoldville : les témoignages de Verdickt et de Marlière 294
6. La réponse de Tshombe 296
7. Conclusion 303

B. Chronologie 304

C. Analyse du transfert 313

Chapitre 3 : La mort de Lumumba 336
1. Le problème des témoins 338
2. Les témoins de Brassine 341
3. Le document appelé « confession » et attribué à Verscheure 350
4. Vandewalle et le 17 janvier : la boîte vide ... 361
5. Un document inconnu : l'autobiographie de Gerard Soete 366
6. Un document spectaculaire : l'agenda de Verscheure 368
7. Execution dans la savane ou massacre à la maison Brouwez ? 369
8. 17 janvier 1961 : En quête des faits 373
9. La réaction des Belges 388
10. Le lien entre le transfert et l'assassinat 392
11. Conclusion 396
Chapitre 4 : L'annonce de la mort et les réactions de Bruxelles 397

A. Élisabethville 397

1. Déclarations datées du 18 janvier 397
2. La réunion chez Clemens du 19 janvier 403
3. Communication de Canup du 20 janvier 404
4. Conclusion 404

B. Léopoldville 405

C. Bruxelles 406

1. Entre le 18 et le 20 janvier : un manque de précision 407
2. « Nous avons seulement connaissance de rumeurs 412
3. Mensonges diplomatiques 419
4. Le Roi 424
5. Conclusion 429

V. LES « FONDS SECRETS » DES AFFAIRES AFRICAINES. LE FINANCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LUMUMBA 431

1. Introduction 431
2. L'interpellation du 20 décembre 1960 432
3. Contrôle dans les comptes rendus du Conseil des ministres et question à la Cour des comptes 435
4. Les « dossiers roses » du Conseil des ministres 435
5. Retour aux notes du Conseil des ministres 436

6. Conclusions provisoires 437

7. De twintig miljoen van majoor Loos 437
8. Voorschot van 500 miljoen Belgische frank vanwege de Centrale Bank voor Belgisch Congo en Rwanda-Urundi 439
9. Merkwaardige vondst in de papieren d'Aspremont Lynden 441
10. Nog meer geld ? 442
11. Nieuwe vraag aan het Rekenhof 444
12. Waarvoor heeft dit geld gediend ? 445
a. De huurmoordenaar « Georges » 445
b. De transfer van Lumumba 446
c. De steun aan Bomboko 449
13. Belgische financiële steun aan Congo 451

VI. KONING BOUDEWIJN EN DE CONGO-CRISIS 454

1. De Kroonraad van 18 februari 1961 454
2. De toespraak van de Koning bij de onafhankelijkheid, 30 juni 1960 455
3. Koninklijke bemoeienissen bij het begin van de Congo-crisis 456
4. Koning versus regering : een zakenkabinet ? 462
5. Herschikking van de regering 466
6. Intermezzo 470
7. « Neutraliser complètement (et si possible physiquement) Lumumba ». Een merkwaardige briefwisseling, oktober 1960 471
8. Het bezoek van Tshombe aan de Koning, 6 december 1960 471
9. De briefwisseling tussen majoor Weber en het Paleis 481
10. Briefwisseling tussen president Tshombe en koning Boudewijn 483
De brief van Tshombe van 6 oktober 1960 484
De brief van Tshombe van december 1960 485
De brief van Tshombe van 12 januari 1961 485
De brief van Tshombe van 21 februari 1961 490
11. Koning Boudewijn en het nieuws van de dood van Lumumba 492
12. De brief van koning Boudewijn aan president Kennedy en de bondgenoten 492
13. Pilaet en het Paleis 497
14. Boudewijn en Leopold III 501

VII. DE VEILIGHEID VAN DE STAAT EN HAAR ARCHIEF 502

1. Inleiding 502
2. Twee dossiers uit de laden van de Veiligheid van de Staat 503
a. De zaak-Daffe 503
b. Het *Réseau Crocodile* en André Moyen 509
3. Het archief van de Veiligheid van de Staat 513
a. Thematische dossiers 514
b. Individuele dossiers 514

7. Les vingt millions du major Loos 437
8. Accompte de 500 millions de francs belges de la part de la Banque centrale pour le Congo belge et le Ruanda-Urundi 439
9. Découverte notable dans les documents d'Aspremont Lynden 441
10. Encore plus d'argent ? 442
11. Nouvelle demande à la Cour des comptes 444
12. À quoi cet argent a-t-il servi ? 445
a. « Georges », le tueur à gages 445
b. Le transfert de Lumumba 446
c. Le soutien apporté à Bomboko 449
13. Aide financière accordée par la Belgique au Congo 451

VI. LE ROI BAUDOUIN ET LA CRISE CONGOLAISE 454

1. Le Conseil de la Couronne du 18 février 1961 454
2. L'allocation prononcée par le Roi lors de l'indépendance, le 30 juin 1960 455
3. Interventions royales au début de la crise congolaise 456
4. Le Roi contre le gouvernement : un cabinet d'affaires ? 462
5. Remaniement du gouvernement 466
6. Intermède 470
7. « Neutraliser complètement (et si possible physiquement) Lumumba ». Une correspondance étrange, octobre 1960 471
8. La visite de Tshombe au Roi, le 6 décembre 1960 471
9. La correspondance entre le major Weber et le Palais 481
10. Correspondance entre le président Tshombe et le Roi Baudouin 483
La lettre de Tshombe du 6 octobre 1960 ... 484
La lettre de Tshombe de décembre 1960 .. 485
La lettre de Tshombe du 12 janvier 1961 ... 485
La lettre de Tshombe du 21 février 1961 ... 490
11. Le Roi Baudouin et l'annonce de la mort de Lumumba 492
12. La lettre adressée par le Roi Baudouin au président Kennedy et aux alliés 492
13. Pilaet et le Palais 497
14. Baudouin et Lépold III 501

VII. LA SURÊTÉ DE L'ÉTAT ET L'UTILISATION DE SES ARCHIVES 502

1. Introduction 502
2. Deux dossiers extraits des tirroirs de la Sûreté de l'État 503
a. L'Affaire Daffe 503
b. Le Réseau Crocodile et André Moyen ... 509
3. Les archives de la Sûreté de l'État 513
a. Dossiers thématiques 514
b. Dossiers individuels 514

VIII. DE UNION MINIÈRE, EEN POLITIEKE MEDESPELER 516

1. Inleiding 516
2. Union Minière — Bekende en minder bekende gegevens 517
3. Bloemlezing van anti-Lumumbastukken 525
4. De Union Minière en de huurlingen. Het geval Santu Peschard 539
5. Het archief van de Union Minière du Haut Katanga 567

IX. ALGEMENE CONCLUSIE VAN DE EXPERTS 587

1. Perspectieven 587
2. België, de Congo-crisis en de strijd tegen Lumumba 591
3. Het optreden van de Belgische regeringsinstanties 600

X. BIJLAGEN 606

IIIE DEEL — SYNTHESE VAN DE HOORZITTINGEN 682

INLEIDING 683

I. GETUIGEN 683
a. in openbare zitting gehoorde getuigen 683
1. Jean Van Lierde 683
2. Maryse Hockers 688
3. Jean Durieux 691
4. Jean Cordy 694
5. Jacques Nyns 698
6. Albert Ndele 699
7. Victor Nendaka 703
8. Albert Kalonji 708
9. René Grosjean 713
10. René Smal 716
11. Claude Grandelet 725
12. Mario Spandre 727
13. Armand Verdickt 731
14. Jacques Bartelous 739
15. Etienne Davignon 746
16. Jacques Brassinne 752
17. Jan Vanden Bloock 758
18. Jean-Baptiste Kibwe 764
19. Pierre Harmel 771
20. Paul Heureux 775
21. Albert Onawelho 779
22. Benoît Verhaegen 782

b. in niet-openbare zitting gehoorde getuigen .. 787
23. Fernand Vervier 787
24. André Lahaye 791
25. Jonas Mukamba 796
26. Guy Weber 800
27. Arthur Gilson 805

— Jan Vanden Bloock (werd een eerste maal openbaar gehoord, cf. nr 17) 807

VIII. L'UNION MINIÈRE, ACTEUR POLITIQUE ? 516

1. Introduction 516
2. Union Minière — Données connues et moins connues 517
3. Florilège antilumumbiste 525
4. L'Union Minière et les mercenaires. Le cas Santu Peschard 539
5. Les Archives de l'Union Minière du Haut Katanga 567

IX. CONCLUSION GÉNÉRALE DES EXPERTS .. 587

1. Perspectives 587
2. La Belgique, la crise congolaise et la lutte contre Lumumba 591
3. L'intervention des autorités gouvernementales belges 600

X. ANNEXES 606

IIIE PARTIE — SYNTHESE DES AUDITIONS 682

INTRODUCTION 683

I. TÉMOINS 683
a. témoins entendus en réunion publique 683
1. Jean Van Lierde 683
2. Maryse Hockers 688
3. Jean Durieux 691
4. Jean Cordy 694
5. Jacques Nyns 698
6. Albert Ndele 699
7. Victor Nendaka 703
8. Albert Kalonji 708
9. René Grosjean 713
10. René Smal 716
11. Claude Grandelet 725
12. Mario Spandre 727
13. Armand Verdickt 731
14. Jacques Bartelous 739
15. Etienne Davignon 746
16. Jacques Brassinne 752
17. Jan Vanden Bloock 758
18. Jean-Baptiste Kibwe 764
19. Pierre Harmel 771
20. Paul Heureux 775
21. Albert Onawelho 779
22. Benoît Verhaegen 782

b. témoins entendus à huis clos 787
23. Fernand Vervier 787
24. André Lahaye 791
25. Jonas Mukamba 796
26. Guy Weber 800
27. Arthur Gilson 805

— Jan Vanden Bloock (a été entendu une première fois en réunion publique, cf. le n° 17) 807

c. getuigen die bij hen thuis, in het buitenland of in de lokalen van de Kamer werden gehoord door een delegatie of door de voorzitter van de commissie 807
28. Carlo Huyghé 807
29. Justin Bomboko 808
30. Jo Gérard 811
31. Jan Hollants Van Loocke 812
32. Louis-François Vanderstraeten 813

— André Lahaye (werd een eerste maal in niet-openbare zitting gehoord, cf. nr 24) 814

II. VERWANTEN 814
1. François Lumumba 814
2. Robert Okito 816
3. Jacqueline Mpolo 817
4. Chantal Tshombe 817
5. Arnoud d'Aspremont-Lynden 819

III. AUTEURS 820
1. Jacques Brassinne 820
2. Ludo De Witte 824

IVE DEEL — CONCLUSIES VAN DE ONDERZOEKSCOMMISSIE 828

INLEIDING 828

I. De strijd tegen Lumumba 829

A. De politieke eliminatie 830

B. De fysieke eliminatie 835
1. De plannen en niet voldragen projecten 835
2. De moord op Lumumba, Mpolo en Okito in Elisabethstad 836
Besluit 838

II. Vaststellingen 839

Het onverwerkt verleden 839

1. Disfuncties in de besluitvorming 839

2. De rol van het Staatshoofd 840
3. Controle op de regering 841
4. De rechtsstaat 841
a. Inbreuken op het internationaal recht 841
b. Inbreuken op het interne recht 841
5. Staatsveiligheid en militaire veiligheid 841
6. De situatie van de Belgische ambtenaren 842
7. Economische belangen 842
8. Toestand van de archieven 842

III. Aanbevelingen 842

1. De controle op de regering 842
2. Het Staatshoofd 843
3. De inlichtingendiensten 843
4. Toestand van de archieven 843

c. témoins qui ont été entendus, à leur domicile, à l'étranger ou dans les locaux de la Chambre, par une délégation ou uniquement par le président de la commission 807
28. Carlo Huyghé 807
29. Justin Bomboko 808
30. Jo Gérard 811
31. Jan Hollants Van Loocke 812
32. Louis-François Vanderstraeten 813

— André Lahaye (a été entendu une première fois en réunion non publique, cf. le n° 24) 814

II. PARENTS 814
1. François Lumumba 814
2. Robert Okito 816
3. Jacqueline Mpolo 817
4. Chantal Tshombe 817
5. Arnoud d'Aspremont-Lynden 819

III. AUTEURS 820
1. Jacques Brassinne 820
2. Ludo De Witte 824

IVE PARTIE — CONCLUSIONS DE LA COMMISSION D'ENQUËTE 828

INTRODUCTION 828

I. La lutte contre Lumumba 829

A. L'élimination politique 830

B. L'élimination physique 835
1. Les plans et les projets non-aboutis 835
2. L'assassinat de Lumumba, Mpolo et Okito à Élisabethville 836
Conclusion 838

II. Constatations 839

Un passé toujours présent 839

1. Dysfonctionnements dans le processus décisionnel 839
2. Le rôle du chef de l'État 840
3. Contrôle du gouvernement 841
4. L'État de droit 841
a. Infractions au droit international 841
b. Infractions au droit interne 841
5. Sûreté de l'État et sécurité militaire 841
6. La situation des fonctionnaires belges 842
7. Intérêts économiques 842
8. État des archives 842

III. Recommandations 842

1. Le contrôle du gouvernement 842
2. Le chef de l'État 843
3. Les services de renseignements 843
4. État des archives 843

5. Het onverwerkt verleden 844
6. Eindaanbeveling 844

BIJLAGEN 845

BIJLAGE 1 : Nota van de experts/1-29/6/2000 845

BIJLAGE 2 : Parlementaire onderzoekscommissie-Lumumba. Nota van de deskundigen/2-20/11/2000. Interimrapport 854

BIJLAGE 3 : Nota van de deskundigen/3-15/1/2001. Werkdocumenten (Chronologie, documentaire fiches, organogram, kaart van Congo) 873

BIJLAGE 4 : De zaak Lumumba : organisatie en werkwijze van het College van commissarissen-generaal 20 september 1960 — 9 februari 1961 (door Jean Omasombo Tshonda) 930

BIJLAGE 5 : Cryptanalyse van de Printex telexen, 16 oktober 2001 970

———

5. Un passé toujours présent 844
6. Recommandation finale 844

ANNEXES 845

ANNEXE 1 : Note des experts/1-29/6/2000 845

ANNEXE 2 : Commission d'enquête parlementaire Lumumba. Note des experts/2-20/11/2000. Rapport intermédiaire 854

ANNEXE 3 : Note des experts/3-15/1/2001. Documents de travail (Chronologie, fiches documentaires, organigramme, carte du Congo) 873

ANNEXE 4 : L'affaire Lumumba : organisation et fonctionnement du Collège des Commissaires Généraux 20 septembre 1960 — 9 février 1961(par Jean Omasombo Tshonda) 930

BIJLAGE 5 : Cryptanalyse des télex Printex, 16 octobre 2001 970

———

IX. ALGEMENE CONCLUSIE VAN DE EXPERTS

De algemene conclusie die wij de parlementaire onderzoekscommissie voorleggen bestaat uit drie delen. Een eerste deel is getiteld « Perspectieven », want ook een conclusie heeft haar context. Een tweede deel geeft de synthese van de vier hoofdrapporten zodat de lezer de draad niet verliest. Een derde deel gaat in op de rol van de verschillende Belgische regeringsinstanties in de Congo-crisis in het algemeen en in de strijd tegen Lumumba in het bijzonder.

1. **Perspectieven**

Mettertijd is het verhaal van de dood van Patrice Lumumba aangedikt door niet altijd kritische commentaren en commentaren op commentaren, zelfs vanwege auteurs die specialisten zijn terzake.

Ons werk heeft er ook in bestaan een barokke geschiedschrijving te zuiveren en weer op te bouwen op grond van materiaal van slechte kwaliteit. Het verleden is immers weliswaar een terrein dat bezaaid is met overblijfselen, sporen en bronnen, maar in het geval van de zaak-Lumumba werd dat terrein letterlijk platgetrapt en verwoest.

Wij moesten dat terrein zuiveren en redden wat kon worden gered, en vervolgens de stukjes weer in elkaar passen, waarbij we ook gegevens moesten verzamelen uit nieuw, nooit geëxploiteerd archiefmateriaal.

Wij wensen er dan ook van meet af op te wijzen hoezeer de historiografische en dus politieke en polemische debatten over de zaak-Lumumba berusten op broze argumenten, fragiele en slecht geordende stukken, en op een onzekerheid die sinds vier decennia alleen maar toegenomen is.

Elke historische crisis wacht op haar ontknoping. Deze crisis is geëindigd met de dood van Lumumba. Het is zaak te weten of België die Congolese crisis heeft gesteund met de bedoeling Lumumba te laten ombrengen, en wel vanaf juli 1960, dan wel of die, misschien verwachte, dood van Lumumba toch het gevolg is van een opeenvolging van historische gebeurtenissen die niet noodzakelijk op voorhand vastlagen.

Het antwoord houdt ook verband met de opvatting die men van de geschiedenis kan hebben en is dus een kwestie van de persoonlijke overtuiging. In dat stadium staan twee opvattingen tegenover elkaar. De illustratie daarvan zou kunnen het debat zijn tussen de functionaliteit en de intentionaliteit in de geschiedenis, een debat dat ook in andere historiografische context wordt gevoerd (bijvoorbeeld het nazisme en de gevolgen ervan) en dat wij in ons voordeel afleiden door het een eigen omschrijving te geven in het licht van het perspectief dat we willen ontwikkelen.

IX. CONCLUSION GÉNÉRALE DES EXPERTS

La conclusion générale que nous présentons à la commission d'enquête parlementaire se compose de trois parties. La première est intitulée « Perspectives », car même une conclusion a son contexte. La deuxième partie donne, des quatre rapports principaux, une synthèse qui fournit un fil d'Ariane au lecteur. La troisième partie aborde le rôle joué par les diverses instances gouvernementales belges dans la crise congolaise, en général, et dans la lutte contre Lumumba, en particulier.

1. **Perspectives**

La mort de Patrice Lumumba est devenue au fil du temps un récit hypertrophié par les commentaires, et les commentaires de commentaires, pas toujours de façon critique, même de la part d'auteurs spécialistes de la question.

Notre travail a aussi consisté à épurer une historiographie baroque, et à la reconstruire à partir d'un matériau malmené. En effet, si le passé est un champ garni de vestiges, de traces et de sources, dans le cas de l'affaire Lumumba, ce champ a été littéralement piétiné et saccagé.

Il nous appartenait de nettoyer ce champ, et de sauver ce qui peut l'être, et ensuite de reconstituer les pièces du puzzle en repartant à zéro, en collectant aussi des données à partir d'archives nouvelles, jamais exploitées.

Ainsi, nous tenons à souligner d'emblée combien les débats historiographiques et donc politiques et polémiques autour de l'affaire Lumumba reposent sur des arguments friables, des pièces fragiles et mal agencées, et un brouillard qui n'a jamais cessé de s'épaissir depuis quatre décennies.

Toute crise historique attend son dénouement. Elle se termina dans le cas présent par la mort de Lumumba. La question est de savoir si cette crise congolaise fut entretenue par la Belgique dans le but de faire mourir Lumumba, et ceci dès juillet 1960; ou si cette mort de Lumumba, peut-être attendue, est néanmoins le résultat d'un enchaînement de faits historiques qui ne sont pas nécessairement déterminés à l'avance.

La réponse tient aussi à la conception que l'on peut se faire de l'histoire, et est donc une affaire de conviction personnelle. À ce stade, deux conceptions s'affrontent, dont l'illustration pourrait être le débat entre la fonctionnalité et l'intentionalité en histoire, débat qui existe dans d'autres registres historiographiques (par exemple le nazisme et ses conséquences) et que nous détournons à notre profit en lui donnant une définition propre, pour faire évoluer la perspective qui est la nôtre.

Een historische visie zou als *functionalistisch* worden beschouwd mocht de dood van Lumumba het gevolg zijn geweest van machtsverhoudingen die evolueren tussen juni 1960 en januari 1961, waarbij ruimte wordt gelaten voor het toeval, onzekerheden en wisselvalligheden van de gebeurtenissen die plaatshebben en die de perspectieven van een geschiedenis voortdurend wijzigen. In dat geval is de dood van Lumumba zeker niet gepland sinds de zomer van 1960, ook al wordt ze op uiteenlopende wijzen door verschillende mensen nagestreefd en al kunnen min of meer ongegronde projecten worden onderkend. Het is niet uit menselijke overwegingen dat de dood van Lumumba hier geen doel op zich is. Het is een oplossing die zich opdringt in de crisis van januari 1961 omdat ze op dat ogenblik politiek rendabel wordt voor degenen die ze hebben bevorderd en er medespelers in waren, zonder dat het daarom gaat om het resultaat van een politieke berekening die collectief werd gemaakt op lange termijn, zeg maar van een complot. In deze visie was het mogelijk geweest dat Lumumba in leven bleef. Het zijn de steeds veranderende opeenvolging van gebeurtenissen en de evolutie van de machtsverhoudingen die tot zijn dood hebben geleid.

Kortom, de oorzakelijkheid van een gebeurtenis kan niet ten volle worden vastgesteld.

Men spreekt van een *intentionalistische* historische visie als de geschiedenis een betekenis heeft. In dat geval past de dood van Lumumba in de kroniek van een aangekondigde dood en is ze het resultaat van een lange voorbereiding die in januari 1961 tot een ontknoping leidt, omdat de politieke machten zich met kennis van zaken hebben georganiseerd vanaf juli 1960, in de vaste overtuiging dat dit resultaat te allen prijze vroeg of laat moest worden bereikt. In dat scenario verklaart de toespraak van 30 juni gebeurtenissen in de nacht van 17 januari en zetten de evenementen die tussen die twee data hebben plaatsgehad die verklaring kracht bij. Lumumba was ten dode opgeschreven omdat het gesmede complot wel moest slagen.

Kortom, de oorzakelijkheid van een gebeurtenis kan ten volle worden vastgesteld.

Deze twee zienswijzen zijn uiteraard tegenstrijdig, en een kwestie van overtuiging in hoofde van de historicus. Wanneer hij zich op zijn gewone werkterrein bevindt, te weten de geschiedschrijving, kan het probleem onopgelost blijven zonder dat daarom een man overboord is; zo eindigen trouwens de meeste colloquia, waarop er alweer andere worden aangekondigd. Het debat is geopend. Een en ander vormt de brandstof voor de levenskracht van de geschiedeniswetenschap, en het biedt haar de gelegenheid om te evolueren en eventueel bij elke nieuwe generatie almaar beter te worden.

Maar wij nemen nu eenmaal niet aan een colloquium deel en wij weten dat de publieke opinie, en in België via haar nationale verkozenen, iets anders verwacht dan

Une vision historique serait dite *fonctionnaliste*, si la mort de Lumumba était la conséquence de rapports de forces qui évoluent entre juin 1960 et janvier 1961, laissant une place au hasard, aux incertitudes, aux aléas des événements qui se produisent et qui modifient sans cesse les perspectives d'une histoire. Dans ce cas, la mort de Lumumba n'est sûrement pas programmée depuis l'été 1960, même si des volontés disparates se manifestent, et si des projets plus ou moins sans fondement peuvent être relevés. Ici, la mort de Lumumba n'est pas une fin en soi, non par souci d'humanité, mais c'est une solution qui s'impose dans le cadre de la crise de janvier 1961, car elle devient à ce moment-là politiquement rentable aux promoteurs et acteurs, sans qu'il s'agisse de l'aboutissement d'un calcul politique à long terme, établi collectivement, donc d'un complot. Dans ce scénario, Lumumba aurait pu ne pas mourir. C'est la succession des événements soumise au changement, et l'évolution des rapports de force qui ont eu pour conséquence ce dénouement.

En somme la causalité d'un événement ne peut pas être pleinement définie.

Une vision historique est dite *intentionaliste* si l'histoire a un sens. Dans ce cas, la mort de Lumumba s'inscrit dans la chronique d'une mort annoncée, et est le fruit d'une longue préparation qui aboutit en janvier 1961, parce que des forces politiques se sont organisées en toute connaissance de cause dès juillet 1960, avec la ferme conviction que ce résultat devait à tout prix être atteint tôt ou tard. Dans ce scénario, le discours du 30 juin explique la nuit du 17 janvier, et les événements qui s'articulent entre ces deux dates concourent à cette explication. Lumumba ne pouvait que mourir, parce que le complot mis en place ne pouvait qu'aboutir.

En somme, la causalité d'un événement peut être pleinement définie.

Ces deux visions sont évidemment contradictoires, et sont une affaire de conviction chez l'historien. Quand celui-ci évolue dans son milieu naturel qui est l'historiographie, le problème peut rester posé sans qu'il y ait péril en la demeure, c'est d'ailleurs ainsi que s'achève la plupart des colloques, qui en annoncent d'autres. Le débat est ouvert. C'est ce qui donne corps à la vitalité de la discipline historique, et lui permet d'évoluer et éventuellement de se perfectionner à chaque génération.

Mais nous ne participons pas à un colloque, nous savons que l'opinion publique, et en Belgique à travers sa représentation nationale, attend autre chose qu'une

een « aanzet tot een grondig onderzoek ». Wij weten dat sinds de aanvang van de werkzaamheden, en hebben geduldig naar die verwachting gehandeld, ook door ons de nodige middelen te verschaffen om aan die verwachting te voldoen. Wij hebben onze respectieve bekwaamheden en onze *feeling* gebundeld en hebben ons laten leiden door een professionele aanpak die scrupuleus is — ook al is die soms voor een lezer zwaar te verteren — maar niettemin noodzakelijk is om het gestelde doel te bereiken. Verder waren wij bereid ons permanent te onderwerpen aan de regels welke traditioneel voor historici gelden.

Wij zullen dus het debat tussen intentionaliteit en functionaliteit overstijgen, waarbij wij herinneren aan twee grondbeginselen die wij als gewetensvolle historici nooit ter discussie mogen stellen :

In eerste instantie hebben wij geweigerd ons te laten leiden door mythes, welke oorsprong die ook mogen hebben, want in het hier behandelde geval overtreft de mythe de geschiedenis, hetgeen van invloed is op het begrip verantwoordelijkheid zelf. Ten aanzien van het begrip verantwoordelijkheid neemt een historicus uit principe een omzichtige houding aan, want de kwestie is dubbelzinnig. Dit begrip kan immers een positieve of een negatieve connotatie krijgen naar gelang van de historische omstandigheden. Men kan verantwoordelijk zijn voor een gelukkige of een ongelukkige handeling; een gelukkige gebeurtenis of handeling kan gedurende zekere tijd als dusdanig worden beschouwd, en vervolgens in een andere context van een ander tijdperk als ongunstig worden beoordeeld.

Alle historische mythes, die deel uitmaken van een historische verbeeldingswereld, hebben tot gevolg dat zij doorwerken op de actualiteit in politiek en media, dat zij verwachtingen en a-priori's wekken, en dat zij ideologische twisten aanzwengelen. Indien de antwoorden die wij in deze zaak verstrekken niet tegemoetkomen aan de verwachtingen en a-priori's van deze en gene, dan leiden ze tot desillusies, hetgeen onvermijdelijk is aangezien de — van nature simplificerende — mythe, al te lang de per definitie complexe geschiedenis in haar greep heeft gehouden. Maar wij zijn hier volkomen gerust in, want ons werk bestaat er precies in illusies uit de weg te ruimen, ongeacht voor welk kamp, welke partij of welke ideologie ze de voedingsbodem vormen.

Ten tweede is de historische waarheid, ongeacht het bestudeerde geschiedkundige onderwerp, niet te achterhalen, heel eenvoudig omdat er in de geschiedenis geen wetten bestaan, en dat geschiedenis voor alles gelijkstaat met interpreteren van bronnen, die voor ons de enige overblijvende band vormen met een dood en ontoegankelijk verleden. Bijgevolg is geen enkele ge-

« ouverture sur des recherches approfondies ». Nous le savons depuis le début des travaux et avons patiemment agi en fonction de cette attente, et en nous donnant les moyens d'y répondre. Mettant en commun nos compétences respectives et notre sensibilité, nous avons voulu être animés par un souci de professionnalisme — et parfois indigeste pour un lecteur — mais nécessaire pour l'objectif à atteindre et par la volonté de nous soumettre en permanence aux règles traditionnelles du métier d'historien.

Nous allons donc dépasser ce débat entre intentionalité et fonctionnalité, en rappelant cependant deux principes de base que notre conscience d'historien ne peut jamais remettre en question :

Premièrement, nous avons refusé de nous soumettre aux mythes d'où qu'ils viennent, car dans le cas qui nous occupe, le mythe a débordé l'histoire, ce qui a un impact sur la notion même de responsabilité. L'historien, face à la notion de responsabilité, adopte une attitude prudente par principe, car il s'agit d'une question ambiguë. En effet, cette notion peut être chargée positivement ou négativement selon les circonstances historiques. On peut être responsable d'un acte heureux ou d'un acte malheureux; un événement ou un acte heureux peut être pendant un certain temps perçu comme tel, puis être apprécié comme malheureux dans un autre contexte, une autre époque.

Tout mythe historique, constitutif d'un imaginaire historique, agit dans l'actualité politique et médiatique, *nourrit* des attentes et des *a priori* dans une actualité politique et médiatique, alimente des querelles idéologiques. Or, si, dans cette affaire les réponses que nous apportons ne correspondent pas aux attentes et aux a priori des uns et des autres, ce qui est inévitable puisque le mythe — simplificateur par nature — a trop longtemps cadenassé l'histoire — complexe par définition —, ces réponses risquent de générer des désillusions. Mais nous sommes parfaitement sereins sur ce point, car notre travail consiste justement à détruire les illusions, quels que soient le camp, le parti, l'idéologie qu'elles alimentent.

En second lieu quel que soit le sujet traité en histoire, la vérité historique ne peut être atteinte tout simplement parce qu'il n'y a pas de lois en histoire, et que l'histoire est avant tout une interprétation de sources, seul lien qui nous reste avec un passé mort et inaccessible. Dès lors, avec aucun travail historique n'est définitif. Par contre, nous pouvons et nous devons tendre vers l'objecti-

schiedkundige arbeid definitief. Wij kunnen en moeten evenwel naar objectiviteit streven, in de wetenschap dat in geschiedenis gradaties bestaan wat de zekerheid betreft, die in de synthese aan bod moeten komen.

Wij weten trouwens wat derhalve van ons wordt verwacht, en om zo precies mogelijk de vraag naar de Belgische verantwoordelijkheid in de moord op Lumumba te beantwoorden, hebben we drie eigen modellen uitgewerkt, die overeenkomen met drie welbepaalde periodes.

Volgens ons was de moord op Lumumba geen *doel op zich* voor de Congolese, de Belgische of de andere tegenstanders, maar is zij, tot een zekere periode, een politieke optie onder andere gebleken.

En hier moeten drie modellen worden onderscheiden die overeenstemmen met drie periodes van ongelijke duur, die de vier fasen uit het rapport omvatten.

De onuitgesproken optie : De dood van Lumumba kan, van de rellen in de maand juli tot zijn politieke val, zijn afzetting als eerste minister, voor sommige Belgische en Congolese betrokkenen een gelukkige ontknoping blijken, de sleutel tot de oplossing van bepaalde problemen, maar één die gepaard gaat met politieke risico's die voldoende belangrijk werden geacht om de politieke energie die voor die afloop nodig was, niet te investeren, zelfs al wordt her en der met min of meer uit de lucht gegrepen initiatieven geen aanvang gemaakt. Zijn tegenstrevers bevechten hem. Velen zouden zijn dood niet als een drama zien, maar niemand wil het risico lopen zulks op zich te nemen, zelfs niet om met anderen over die plannen grondig te overleggen om een echte actie te coördineren. In het algemeen is niet zozeer de vraag wat eenieders bedoelingen kunnen zijn geweest bepalend, maar wel of die plannen een invloed op de feiten hebben gehad.

De uitdrukkelijke optie : De machtsovergang in Congo heeft niet plaatsgegrepen ondanks zijn politieke eliminatie, waarvan men dacht dat ze definitief was. De dood van Lumumba wordt in die periode, die loopt van zijn huisarrest tot zijn ontsnapping en gevangenneming, een uitdrukkelijke optie. Een aantal medespelers, met soms uiteenlopende belangen, gaan de mogelijkheid formuleren om Lumumba te doden. Ze zullen in verspreide slagorde optreden. De dood van Lumumba is nog geen te bereiken doel, maar alle elementen zijn aanwezig of worden door die medespelers beschouwd als een doel te worden, mocht dat blijken.

De noodzaak : Na de muiterij in Thysstad is het in de ogen van zijn tegenstrevers (Congolese of andere) denkbaar dat de door zijn volgelingen bevrijde Lumumba in politieke triomf weer aan de macht komt. Het gaat niet langer om een keuzemogelijkheid, maar om de noodvité, en sachant qu'en histoire, il y a des degrés de certitudes dont il faut tenir compte dans la synthèse.

Par ailleurs, bien conscients de ce que l'on attend de nous, et pour répondre le plus précisément possible à la question de la responsabilité belge dans l'assassinat de Lumumba, nous avons développé trois concepts qui nous sont propres, attachés à trois périodes bien définies.

Selon nous, la mort de Lumumba n'a pas été *une fin en soi* pour ses adversaires congolais, belges ou autres, mais elle est apparue comme *une option politique parmi d'autres*, *jusqu'à une certaine période*.

Et c'est ici qu'il faut distinguer trois concepts correspondant à trois périodes inégales en durée, qui embrassent les quatre phases développées dans le rapport.

L'option implicite : La mort de Lumumba peut, depuis les émeutes de juillet jusqu'à sa chute politique, sa révocation comme Premier ministre, apparaître à certains acteurs belges et congolais comme un dénouement heureux, la clé de certains problèmes, mais avec des risques politiques perçus comme suffisamment importants pour ne pas investir l'énergie politique nécessaire à cet aboutissement, même si, ici ou là, des initiatives plus ou moins fantaisistes ne reçoivent même pas un début d'application. Ses opposants luttent contre lui. Beaucoup ne verraient pas sa mort comme un drame, mais personne ne veut prendre le risque de l'assumer, ni même de faire sérieusement part de ses intentions à d'autres pour que se coordonne une véritable action. Au demeurant, et en règle générale, la question de savoir quelles sont les intentions des individus est moins déterminante que celle de savoir si ces intentions ont un impact dans les faits.

L'option explicite : La transition au Congo ne s'est pas opérée malgré son élimination politique que l'on croyait définitive. La mort de Lumumba, durant cette période qui va de sa mise en résidence surveillée, jusqu'à son évasion et sa capture, devient une option explicite. Des acteurs, aux intérêts parfois divergents, vont formuler la possibilité de tuer Lumumba. Ils vont agir en ordre dispersé. La mort de Lumumba n'est pas encore un objectif à atteindre, mais les éléments sont réunis ou perçus par ces acteurs comme pouvant constituer un cas de nécessité.

La nécessité : Après la mutinerie de Thysville, aux yeux de ses adversaires (congolais ou autres), le retour au pouvoir de Lumumba libéré par ses partisans est envisageable, sous la forme d'un triomphe politique. On assiste alors à une phase d'accélération qui semble

zaak Lumumba te doden. En de zaken komen dan in een stroomversnelling die het sluitstuk lijkt te zijn van een ontwikkeling, maar die in werkelijkheid de omvorming van een proces is.

2. **België, de Congo-crisis en de strijd tegen Lumumba**

Zonder voorbij te gaan aan de problemen van de Koude Oorlog of de dekolonisatie, hebben wij ons achtereenvolgens gebogen over : (1) de periode tijdens dewelke Lumumba eerste minister was; (2) de, ietwat chaotischer, periode tijdens welke laatstgenoemde strijd leverde tegen Kasa Vubu, Ileo, Mobutu en de *commissaires* en zulks tot op het ogenblik dat de gewezen eerste minister huisarrest werd opgelegd in zijn woning in Leopoldstad; (3) vervolgens de periode van de pogingen tot gevangenneming van Lumumba, iets wat mogelijk werd gemaakt na zijn « vlucht » naar Stanleystad; (4) en, tot slot, de ultieme fase van zijn overbrenging naar en uiteindelijk moord in Elisabethstad, op 17 januari 1961.

2.1. In ons rapport over de eerste fase analyseren wij de Congo-crisis, meer bepaald de militaire interventie en de Katangese secessie, vanuit een Belgische standpunt. We laten hier buiten beschouwing de spanningen tussen België en de Verenigde Naties enerzijds en de spanningen in de schoot van de Belgische regering en tussen de regering en de Koning anderzijds. Hoewel de door Gaston Eyskens geleide Belgische regering door de crisis verrast werd, heeft zij al vlug een tamelijk offensieve houding aangenomen : zij kiest voor een politiek van militaire bezetting vanaf 12 juli en een politiek van feitelijke erkenning van Katanga vanaf 16 juli. Deze offensieve houding heeft te maken met een cruciaal gegeven voor dit onderzoek, namelijk de vrij snelle breuk tussen de regering in Brussel en de regering van Lumumba, en dat nog voor de verbreking van de diplomatieke betrekkingen op 14 juli. Reeds enkele dagen na het begin van de crisis is de Belgische regering van mening dat zij met de regering-Lumumba geen rekening meer moet houden. Meer nog, hij moet zo snel mogelijk door een andere regering worden vervangen. Voor de Belgische regering is Lumumba onbetrouwbaar geworden.

In dat perspectief krijgt de steun aan Katanga een bijzondere betekenis. Katanga wordt niet alleen beschouwd als een « *position de repli* », maar ook als een « *position de départ* ». Als hoofd van de *Mission Technique Belge* (Mistebel) levert Harold d'Aspremont Lynden, de adjunct-kabinetschef van de premier, vanaf 23 juli niet alleen een cruciale bijdrage tot de stabilisatie van het Katangese regime, hij werkt vanuit E'ville ook aan de confederale herstructurering van Congo. Met de creatie van een confederaal Congo — bestaande uit

2. **La Belgique, la crise congolaise et la lutte contre Lumumba**

Sans ignorer les problèmes de la Guerre froide et de la Décolonisation, nous nous sommes penchés successivement sur (1) la période durant laquelle Lumumba fut Premier ministre; (2) celle, plus chaotique, de la lutte entre ce dernier d'une part, Kasa Vubu, Ileo, Mobutu et les commissaires d'autre part, et ce jusqu'au moment où l'ancien Premier ministre se vit pratiquement assigné à résidence dans sa maison à Léopoldville; (3) celle ensuite des tentatives d'emprisonnement de Lumumba, chose rendue possible après sa « fuite » vers Stanleyville; (4) et finalement la phase ultime de son transfert et puis de son assassinat à Elisabethville, le 17 janvier 1961.

2.1. Dans notre rapport portant sur la première phase, nous analysons la crise congolaise, et plus particulièrement l'intervention militaire et la sécession katangaise sous l'angle belge. Nous n'aborderons pas ici les tensions qui se sont fait jour entre la Belgique et les Nations unies, d'une part, ni les tensions qui ont surgi au sein du gouvernement belge ou entre le gouvernement et le Roi, d'autre part. Bien que surpris par la crise, le gouvernement belge, dirigé par Gaston Eyskens, adopte très vite une attitude assez offensive : il opte pour une politique d'occupation militaire dès le 12 juillet 1960 et la reconnaissance de facto du Katanga dès le 16 juillet. Cette attitude offensive est à mettre en rapport avec un élément crucial pour cette enquête, à savoir la rupture très rapide des relations entre le gouvernement de Bruxelles et celui de Lumumba, et ce dès avant la rupture des relations diplomatiques qui intervient le 14 juillet. Quelques jours à peine après le début de la crise, le gouvernement belge estime qu'il ne doit plus tenir compte du gouvernement Lumumba. Plus encore, il faut, si possible, qu'un autre gouvernement le remplace. Pour le gouvernement belge, Lumumba n'est plus fiable.

Dans cette perspective, le soutien au Katanga revêt une signification particulière. Le Katanga n'est pas seulement considéré comme «une position de repli», mais aussi comme une «position de départ». À la tête de la Mission Technique Belge (Mistebel), Harold d'Aspremont Lynden, chef de cabinet adjoint du premier ministre, contribue, à partir du 23 juillet, non seulement — et de manière cruciale — à la stabilisation du régime katangais, mais s'attèle aussi depuis Élisabethville à la confédéralisation du Congo. Avec la création de ce Congo confédéral, constitué de provinces semi-autonomes ou

semi-autonome provincies of staatjes — hoopt de Belgische regering de machtsbasis van Lumumba weg te nemen. In dat kader passen de steun aan de secessie van Zuid-Kasaï en het aanmoedigen van andere secessiepogingen. D'Aspremont Lynden krijgt hierbij de volle steun van premier Eyskens. Wel zijn conflicten te bespeuren tussen de minister van Buitenlandse Zaken Pierre Wigny en d'Aspremont Lynden, minder om de grond van de zaak, dan wel over de tactiek. Een al te opvallende rol van België moet volgens Buitenlandse Zaken worden vermeden. Een openlijke steun aan Tshombe zou als een « *baiser mortel* » kunnen overkomen.

België voert niet alleen strijd tegen Lumumba via Katanga. Wanneer op het einde van juli de Congolese oppositie tegen Lumumba in Leopoldstad vorm begint te krijgen, in ethnisch-politieke groepen (vooral Bakongo, Baluba en Bangala), in de *société civile* (met de Kerk en de vakbeweging als twee belangrijke steunpunten), in de jongerenbewegingen van Abaka (Jabako) en Puna (Jepuna), in de instellingen zelf (met ministers en kabinetschefs die zich tegen Lumumba keren), zal de Belgische regering via Belgische contactpersonen in de Congolese hoofdstad steun verlenen. De Congolese vertakking van het ACV-CSC, dat eigenaar is van het dagblad *Courrier d'Afrique*, speelt hierbij een belangrijke rol.

In de strijd tegen het lumumbisme spelen op zijn minst drie verschillende elementen een rol. Ze kunnen apart of samen voorkomen en in verschillende gradaties. Het anti-communisme zowel op ideologische als op economische gronden, de keuze voor het secessionisme en de vrees voor Lumumba's omgang met de macht. Deze elementen zijn zowel aanwezig bij de overheden en hun onderschikten als bij privé-organisaties.

Het staat vast dat de Union Minière du Haut Katanga en de Forminière de keuze voor de afscheiding van de provincies Katanga en Kasai voortdurend financieel hebben gesteund, ernaar hebben gestreefd de politieke keuzes van de Belgische regering te beïnvloeden en in de Congolese politieke conflicten van invloed te zijn. Het is trouwens zeker dat de Union Minière gepoogd heeft militaire of paramilitaire groepen te financieren om haar belangen in de strijd tegen de gewapende volgelingen van Lumumba te verdedigen, wat is verward met de belangen van de Katangese afscheiding.

De oppositie tegen Lumumba treedt in een beslissend stadium wanneer de Congolese premier breekt met VN-secretaris-generaal Dag Hammarskjöld, op 16 augustus, en vervolgens probeert de secessie van Zuid-Kasaï en Katanga ongedaan te maken. Door een beroep te doen op « bevriende » landen, wakkert hij de vrees aan dat de militaire assistentie van bepaalde afro-asiatische landen en van de USSR voet aan de grond krijgt in

de petits états, le gouvernement belge espère saper les bases du pouvoir de Lumumba. C'est dans ce cadre qu'il faut comprendre le soutien à la sécession du Sud-Kasaï et les encouragements dont ont bénéficié d'autres tentatives de sécession. D'Aspremont Lynden reçoit l'appui inconditionnel du Premier ministre Eyskens. Les conflits que l'on a pu déceler entre le ministre des Affaires étrangères, Pierre Wigny, et d'Aspremont Lynden portent moins sur le fond de l'affaire que sur la tactique employée. Selon les Affaires étrangères, il faut éviter à la Belgique un rôle trop marqué. Un soutien ouvert à Tshombe pourrait avoir des allures de « baiser mortel ».

La lutte que mène la Belgique contre Lumumba ne se focalise pas uniquement sur le Katanga. Lorsque, fin juillet, l'opposition congolaise commence à prendre forme à Léopoldville au sein des groupes ethnico-politiques (surtout Bakongo, Baluba et Bangala), de la société civile (dont les deux piliers principaux étaient l'Église et le mouvement syndical), des mouvements de jeunesse d'Abako (Jabako) et de Puna (Jepuna) et au sein même des institutions (ministres et chefs de cabinet qui se tournent contre Lumumba), le gouvernement belge y apporte son soutien, par le biais de contacts qu'il avait dans la capitale. La ramification de la CSC au Congo, qui était propriétaire du journal *Courrier d'Afrique*, va y jouer un rôle important.

Trois éléments distincts au moins interviennent dans la lutte contre le lumumbisme. Ils peuvent se manifester séparément ou simultanément et à des degrés divers. Ce sont l'anticommunisme, qu'il soit motivé par des considérations idéologiques ou par des considérations économiques, l'option sécessionniste et la crainte de l'usage que ferait Lumumba du pouvoir. Ces éléments sont présents aussi bien dans le chef des détenteurs de l'autorité et de leurs subordonnés qu'au sein d'organismes privés.

Il est certain que l'Union minière du Haut Katanga et la Forminière ont soutenu financièrement de manière constante les options sécessionnistes du Katanga et du Kasaï, ont cherché à influencer les choix politiques du gouvernement belge, et à peser dans les conflits politiques congolais. Il est par ailleurs certain que l'Union minière a cherché à financer des groupes militaires ou para-militaires pour la protection de ses intérêts confondus avec ceux de la sécession katangaise, pour lutter contre les partisans armés de Lumumba.

L'opposition contre Lumumba entre dans une phase décisive quand le Premier ministre congolais rompt tout contact avec le secrétaire général des Nations unies, Dag Hammarskjöld, le 16 août, et tente par la suite de mettre un terme à la sécession du Sud-Kasaï et du Katanga. En faisant appel à l'aide de pays « amis », il nourrit la crainte de voir s'installer au Congo l'assistance militaire de certains pays afro-asiatiques et de l'URSS. Cette

Congo. Deze nieuwe situatie doet ook de Verenigde Staten besluiten — in hun logica van de Koude Oorlog — dat Lumumba moet verdwijnen. In de tweede helft van augustus wordt Brazzaville de draaischijf van de oppositie en daarin speelt het Belgische consulaat-generaal een vooraanstaande rol. Behalve de steun aan president Fulbert Youlou, aan de jongerenbewegingen Jabako en Jepuna en andere, is er de opvallende aanwezigheid, einde augustus begin september 1960, van de Belgische diplomaten Etienne Davignon en Jacques Westhof met het doel president Joseph Kasa Vubu ervan te overtuigen Lumumba af te zetten en hem te voorzien — op instructie van minister Wigny — van de nodige juridische argumenten. Eerder al had Jef Van Bilsen Kasa Vubu, wiens adviseur hij dan is, in kennis gesteld van de krachtige aanbeveling van premier Eyskens dat Lumumba moet worden afgezet.

Er zijn dus met andere woorden een serie rechtstreekse en onrechtstreekse Belgische interventies te traceren in de strijd tegen de regering-Lumumba voor 5 september 1960. De Belgische diplomaten Davignon en Westhof spreken niet zonder reden en op dat tijdstip over « le renversement selon nos voeux ». Hoewel voor de afzetting van Lumumba een scenario was voorbereid, komt het ingrijpen van Kasa Vubu op 5 september toch onverwacht want te vroeg.

2.2. In ons rapport over de tweede fase hebben wij de houding bestudeerd van de Belgische autoriteiten tegenover de politieke situatie in Leopoldstad na de afzetting van Lumumba. Vanaf 5 september begint een periode van grote verwarring. Lumumba wil niet wijken en de nieuwe premier Joseph Ileo slaagt er niet in zijn macht te consolideren. Kolonel Joseph Mobutu neutraliseert beide kampen en stelt zijn college van commissarissen aan onder leiding van Justin Bomboko. In Leopoldstad komt het uiteindelijk tot een modus vivendi tussen Kasa Vubu, Bomboko en Mobutu,die weliswaar met elkaar rivaliseren maar verenigd zijn in hun strijd tegen Lumumba. De Belgische regering steunt van meet af krachtig en ondubbelzinnig Kasa Vubu en Ileo, ook al zijn de diplomatieke betrekkingen met Congo nog steeds verbroken. Zij stelt haar diplomatieke kanalen open, geeft politieke en juridische raadgevingen, dringt bij Kasa Vubu aan op de aanstelling zonder dralen van zijn ministers, zet Ileo aan tot actie en financiert zelfs het drukken in België van het Congolese staatsblad met de afzettingsbesluiten van Lumumba. Zij wordt daarentegen verrast door de actie van Mobutu.

In deze periode toont de Belgische regering zich bijzonder ongerust over het optreden van Lumumba. Nadat zij eerst steun heeft verleend aan de afzetting van Lumumba, wil zij vermijden dat hij terug aan de macht komt. En die mogelijkheid is reëel. De eerste en belangrijkste maatregel in dit verband, waarop de Belgische

situation nouvelle amène également les États-Unis à décider — conformément à leur logique de Guerre froide — que Lumumba doit disparaître. Dans la seconde moitié du mois d'août, Brazzaville devient la plaque tournante de l'opposition et le Consulat général belge y joue un rôle de premier plan. Outre le soutien au président Fulbert Youlou, aux mouvements de jeunesse Jabako, Jepuna et autres, il faut noter la présence, fin août début septembre 1960, des diplomates belges Etienne Davignon et Jacques Westhof, qui doivent convaincre le président Joseph Kasa Vubu de démettre Lumumba et lui fournir, sur instruction du ministre Wigny, les arguments juridiques nécessaires. Précédemment, Jef Van Bilsen a déjà fait connaître à Kasa Vubu, dont il est le conseiller, la recommandation ferme du Premier ministre Eyskens, selon laquelle Lumumba doit être démis de ses fonctions.

On peut donc, en d'autres termes, repérer dans la lutte menée contre le gouvernement Lumumba avant le 5 septembre 1960 une série d'interventions directes ou indirectes de la part du gouvernement belge. Les diplomates belges Davignon et Westhof ne parlent pas sans raison à ce sujet et à ce moment du «renversement selon nos voeux». Bien qu'un scénario ait été élaboré pour l'éviction de Lumumba, la nouvelle de la décision de Kasa Vubu, prise le 5 septembre 1960, arrive de manière inattendue parce que trop tôt.

2.2. Dans notre rapport consacré à la seconde étape, nous avons étudié l'attitude des autorités belges face à la situation politique existant à Léopoldville après l'éviction de Lumumba. À partir du 5 septembre 1960, s'ouvre une période fortement troublée. Lumumba ne veut pas céder et le nouveau Premier ministre, Joseph Ileo, ne parvient pas à consolider son pouvoir. Le colonel Joseph Mobutu neutralise les deux parties et instaure son « Collège de commissaires » sous la direction du Justin Bomboko. Un modus vivendi est finalement trouvé à Léopoldville entre Kasa Vubu, Bomboko et Mobutu, pouvoirs rivaux, mais unis dans leur lutte contre Lumumba. Le gouvernement belge soutient dès le début, avec énergie et sans équivoque Kasa Vubu et Ileo, même si les relations diplomatiques avec le Congo sont toujours rompues. Il met ses canaux diplomatiques à la disposition de Kasa Vubu, prodigue des conseils d'ordre politique et juridique, insiste pour la nomination de ses ministres sans atermoiements, pousse Iléo à agir et il finance même l'impression en Belgique du moniteur congolais contenant les textes de destitution de Lumumba. Il est par contre surpris par l'action menée par Mobutu.

Durant cette période, le gouvernement belge se montre tout particulièrement inquiet des agissements de Lumumba. Après avoir accordé son soutien à sa destitution, il veut éviter son retour au pouvoir. Or, cette éventualité est bien réelle. La première mesure en ce sens, et la plus importante, sur laquelle le gouvernement belge

regering aandringt, is Lumumba's arrestatie (« *mettre hors état de nuire* » in de termen van minister Wigny). Wij hebben de verschillende pogingen daartoe onderzocht. Wanneer Mobutu op 10 oktober eindelijk besluit Lumumba te proberen arresteren, wat hij tot dan toe heeft geweigerd, gebeurt dat in ruil voor de Belgische belofte van technisch-militaire steun aan het *Armée Nationale Congolaise* (ANC). De Belgische regering verzet zich verder tegen alle mogelijke vormen van verzoening, rechtstreeks of onrechtstreeks tussen de Congolese leiders die de terugkeer van Lumumba zou kunnen teweegbrengen. De uitdrukking « *élimination définitive* » die d'Aspremont Lynden, inmiddels minister van Afrikaanse Zaken geworden, op 5-6 oktober 1960 gebruikt in een telexbericht aan ambassadeur Robert Rothschild, zijn opvolger als hoofd van Mistebel in E'ville, moet in dit perspectief worden gelezen.

Deze Belgische interventies gericht op de politieke eliminatie van Lumumba gaan evenwel gepaard met andere acties, die zich in een meer duister kader afspelen en als « *covert actions* » kunnen worden bestempeld. In dit verband hebben wij een grondige analyse gemaakt van de rol van Jules Loos en Louis Marlière. Majoor Loos is de militaire raadgever van het ministerie van Afrikaanse Zaken, luitenant-kolonel Marlière de ex-officier van de *Force Publique*, die in Brazzaville was achtergebleven en begin oktober de raadgever van kolonel Mobutu zal worden. Beiden opereren onder dekking van minister d'Aspremont Lynden. De ontrafeling van hun telexen leert dat zij zich bezighouden met :

— wapenleveringen;

— steun aan de arrestatie van Lumumba;

— de actie 58316, waarvan de contouren onduidelijk zijn, maar waarin een aanslag op Lumumba zijn plaats kan vinden (in deze context situeert zich het optreden van de voormalige verzetsman Edouard Pilaet);

— de ontvoering van Lumumba. Commandant Noël Dedeken kreeg hiervoor het bevel van generaal Charles Cumont, stafchef van het Belgisch leger, door bemiddeling van majoor Loos. In Brazzaville krijgt hij de steun van Marlière ([1]).

In diezelfde periode zijn er — naast drie Amerikaanse — ook Belgische « plannen » die de fysieke eliminatie van Lumumba beogen. Een eerste indicatie is er al voor 5 september 1960, wanneer het opzetten van een « *Opération-L* » worden gesuggereerd, een plan in het raam een substitutie van geneesmiddelen wordt voorgesteld. De initiatiefnemer(s) kennen we niet, maar is/zijn mogelijk agenten uit de gewezen Belgisch-Congo-

([1]) Operatie-Barracuda wordt slechts tweemaal vermeld, het is niet duidelijk wat het doel ervan is en zij is niet te verwarren met operatie 58316.

insiste fortement, est l'arrestation de Lumumba (« *mettre hors d'état de nuire* », selon les propres termes du ministre Wigny). Nous avons enquêté sur les différentes tentatives connues visant à l'arrêter. Le 10 octobre, quand Mobutu se décide finalement à tenter d'arrêter Lumumba, ce qu'il s'est refusé de faire jusqu'alors, il est prévu que l'opération se réalise en échange de la promesse belge d'une assistance militaire et technique à l'Armée Nationale Congolaise (ANC). Le gouvernement belge s'oppose par la suite à toute forme de réconciliation, directe ou indirecte, entre dirigeants congolais, réconciliation qui pourrait entraîner le retour de Lumumba. C'est dans cette perspective que doit être comprise l'expression « *élimination définitive* », utilisée les 5-6 octobre 1960 par Harold d'Aspremont Lynden, devenu ministre des Affaires africaines, dans un télex envoyé à l'ambassadeur Robert Rothschild, son successeur comme chef de Mistebel, à Elisabethville.

Ces interventions belges, qui ont pour but d'éliminer politiquement Lumumba, vont toutefois de pair avec d'autres actions qui, menées dans l'ombre, pourraient être qualifiées de « *covert actions* ». À cet égard, nous avons procédé à une analyse approfondie du rôle joué par Jules Loos et Louis Marlière. Le major Loos est le conseiller militaire du ministère des Affaires africaines; le lieutenant-colonel Marlière est, quant à lui, l'ancien officier de la Force publique, resté à Brazzaville et devenu conseiller du colonel Mobutu début octobre. Les deux hommes opèrent sous la protection du ministre d'Aspremont Lynden. L'analyse de leurs télex nous apprend qu'ils s'occupent :

— de livraisons d'armes;

— du soutien à l'arrestation de Lumumba;

— de l'action 58316, dont la portée n'est pas très claire, mais dans le cadre de laquelle un attentat contre Lumumba peut trouver sa place (c'est dans ce cadre que se situe l'intervention de l'ancien résistant Edouard Pilaet);

- de l'enlèvement de Lumumba. Le commandant Noël Dedeken en a reçu l'ordre du général Charles Cumont, chef d'état-major de l'armée belge, par l'intermédiaire du major Loos. Il est épaulé à Brazzaville par Marlière ([1]).

Durant la même période, il y a, à côté des «plans» américains, des projets belges pour éliminer physiquement Lumumba. Une première indication à ce sujet date d'avant le 5 septembre 1960, lorsque l'on suggère de mettre sur pied une « Opération-L », dans le cadre de laquelle il est proposé de procéder à une substitution de médicaments. Les initiateurs de ce projet nous sont inconnus, mais il pourrait s'agir d'agents de l'ancienne

([1]) L'opération Barracuda n'est mentionnée qu'à deux reprises ; on ignore quel était exactement son but et il faut se garder de la confondre avec l'opération 58316.

lese veiligheidsdienst. Begin oktober beweert een pseudo-journalist genaamd Jean-Marie Bogaerts dat hij naar Congo gekomen is om Lumumba te vermoorden. In de eerste helft van november wordt vanuit Brussel — op instructie van Jo Gérard — een huurmoordenaar naar Congo gestuurd, de Griek « Georges ».

Op de eerste twee plannen om Lumumba uit de weg te ruimen volgde niet eens een aanzet tot enige concrete voorbereiding. Het tweede plan bestond alleen in de grootsprakigheid van degene die het had beraamd. Het plan van de Griek « Georges » kende een begin van uitvoering maar liep op de klippen ingevolge oplichterij.

2.3. In ons rapport over de derde fase concentreren wij ons op de arrestatie van Lumumba, begin december 1960. Op 27 november 1960 verlaat Lumumba zijn residentie in een poging om Stanleystad te bereiken. De context van deze « vlucht » is tweeledig. Enkele dagen tevoren is de delegatie van Kasa Vubu door de VN erkend als legitieme vertegenwoordiger van de Republiek Congo. Anderzijds heeft Antoine Gizenga, vice-premier in de regering-Lumumba, met de steun van het ANC-Lundula de controle verworven over de Oostprovincie en zich tot de enige wettige regering uitgeroepen Het is duidelijk dat de aankomst van Lumumba in Stanleystad de politieke en militaire kaarten in Congo gevoelig kan dooreenschudden. De bekommernis voor de gevolgen loopt als een rode draad doorheen de berichten die Brussel hierover bereiken. Zij bepaalt de hardnekkigheid waarmee de zoektocht naar Lumumba wordt georganiseerd. Op 2 december wordt de oud-premier door de troepen van Mobutu gearresteerd nabij Port-Francqui en als gevangene naar Leopoldstad teruggebracht. Lumumba die tot 27 november de bescherming genoot van de VN voor zover en zolang hij zich in zijn residentie bevond, is nu in handen van de autoriteiten van Leopoldstad. Hij wordt gevangen gezet in het kamp Hardy in Thysstad.

Wij stellen vast dat de Belgische raadgevers in Leopoldstad een actieve rol spelen in de zoektocht naar Lumumba. Zij zijn het die de Congolese leiders, die niet efficiënt op de ontsnapping van Lumumba reageren, tot daadkracht aanzetten. Zijdelings kunnen de experten ook vaststellen dat de CIA in deze zoektocht een grotere rol heeft gespeeld dan het Church rapport van de Amerikaanse Senaat in 1975 bereid was toe te geven.

Wij komen voorts tot de vaststelling dat onmiddellijk na de arrestatie van Lumumba reeds een poging wordt ondernomen om hem naar Katanga over te brengen. De Belgische raadgevers spelen hierbij opnieuw een actieve rol. Het is via Marlière dat begin december 1960 verzoeken van de Congolese autoriteiten in Leopoldstad naar Katanga worden gestuurd. Dat gebeurt niet zonder medeweten van regeringsinstanties in Brussel, meer bepaald majoor Loos die al einde oktober had laten we-

sûreté belgo-congolaise. Début octobre, un pseudo journaliste dénommé Jean-Marie Bogaerts affirme qu'il est venu au Congo pour assassiner Lumumba. Au cours de la première moitié de novembre, un tueur à gages, le Grec « Georges », est envoyé de Bruxelles au Congo sur instruction de Jo Gérard.

Les deux premiers projets d'assassinat de Lumumba n'ont pas été suivis d'un début de préparation concrète. Le deuxième n'a dexistence qu'à travers la « vantardise » de son auteur. Celui du Grec « Georges » a fait l'objet d'un début d'exécution avortée suite à une escroquerie.

2.3. Dans notre rapport sur la troisième phase, nous nous concentrons sur l'arrestation de Lumumba, au début du mois de décembre 1960. Le 27 novembre 1960, Lumumba quitte sa résidence pour tenter de rejoindre Stanleyville. Cette « fuite » s'inscrit dans un double contexte. Quelques jours auparavant, la délégation de Kasa Vubu a été accréditée par les Nations unies comme représentante légitime de la République du Congo. D'autre part, Antoine Gizenga, vice-premier ministre dans le gouvernement Lumumba a pris, avec le soutien de l'ANC-Lundula, le contrôle de la province de l'Est et s'est proclamé unique gouvernement légitime. Il est clair que l'arrivée de Lumumba à Stanleyville pourrait bouleverser la donne politique et militaire au Congo. L'inquiétude que suscitent cette arrivée éventuelle et ses conséquences revient comme un leitmotiv dans les communiqués qui parviennent à Bruxelles à ce sujet. Cette inquiétude détermine l'acharnement avec lequel la traque de Lumumba est organisée. Le 2 décembre, l'ex-premier ministre est arrêté par les troupes de Mobutu près de Port-Francqui et ramené captif à Léopoldville. Lumumba, qui bénéficiait de la protection des Nations unies jusqu'au 27 novembre, tant qu'il se trouvait dans sa résidence, est à présent entre les mains des autorités de Léopoldville. Il est emprisonné au camp Hardy à Thysville.

Nous constatons que les conseillers belges à Léopoldville participent activement à la traque de Lumumba. Ce sont eux qui poussent les dirigeants congolais, lesquels ne réagissent pas efficacement à l'évasion de Lumumba, à agir résolument. Indirectement, nous pouvons également constater que la CIA a joué, dans cette traque, un rôle plus important que n'a voulu l'admettre le rapport Church présenté en 1975 par le Sénat américain.

Nous constatons par ailleurs que l'on tente de transférer Lumumba au Katanga dès son arrestation. Les conseillers belges jouent, encore une fois, un rôle actif dans cette tentative. C'est par l'intermédiaire de Marlière que des demandes émanant des autorités congolaises de Léopoldville sont transmises, début décembre 1960, au Katanga. Or, la transmission de ces demandes ne se fait pas sans qu'en soient avisées certaines autorités gouvernementales de Bruxelles, en particulier le

ten dat Elisabethstad of Jadotstad een geschikte gevangenis konden bieden.

De pogingen van een overbrenging naar Katanga mislukken in december. Begin januari doen de autoriteiten in Leopoldstad een poging om Lumumba over te brengen naar het fort van Shinka bij Boma in Beneden-Congo.

2.4. In het rapport over de vierde fase ten slotte, onderzoeken wij de overbrenging van Lumumba naar Katanga en de moord op Lumumba, Maurice Mpolo en Joseph Okito op 17 januari 1961.

Januari 1961 is voor verschillende actoren die betrokken zijn bij de Congolese kwestie een overgangsmaand : België staat op zijn kop door de crisis van de winter 1960-1961 en de Eenheidswet, de Verenigde Staten hebben een nieuwe president en zijn *stand by*, de autoriteiten in Leopoldstad verkeren in politieke onzekerheid door het einde van het mandaat van de *commissaires généraux* en doordat ze op zoek moeten naar een nieuwe regering. De Katangese regering zet haar separatistische inspanningen voort, onder meer door de invoering van een nieuwe munt, maar ze komt in een moeilijke positie door de militaire pressie van Stanleystad op Noord-Katanga. De machtsgreep van Anicet Kashamura in Bukavu en de druk die wordt uitgeoefend door de « *groupe de Casablanca* » (4-7 januari 1961) bieden geen uitzicht op rust. Die overgangsperiode is dus gekenmerkt door een reeks van crisissen en staat bijgevolg in het teken van de onzekerheid over de toekomst.

Het vooruitzicht op — en de noodzaak van — een rondetafel met die verschillende Congolese actoren lijkt onvermijdelijk. Dat is het plan dat Kasa Vubu op 2 januari heeft aangekondigd. Op 25 januari zal een rondetafel plaatshebben in Leopoldstad. Wat zal men doen met Lumumba ? Wat moet men met hem aanvangen, in de buurt van een stad waar een rondetafel zal worden gehouden aangezien steeds meer geruchten de ronde doen dat hij binnenkort en desnoods met geweld zal worden bevrijd ? Een jaar eerder had de ex-gevangene Lumumba uiteindelijk zijn intrede gemaakt tijdens een historische rondetafel in Brussel. Het standpunt van Leopoldstad is duidelijk : Lumumba moet weg uit de omgeving van Leopoldstad. Die keuze wordt solidair gemaakt door het *Collège des commissaires*, Mobutu en Kasa Vubu. Wel moet nog een nieuwe plaats worden bepaald waar hij gevangen kan worden gehouden. Gelet op de weigering van Tshombe wordt aanvankelijk gekozen voor het fort van Shinkakasa. Men zal terugkomen naar Bakwanga en uiteindelijk naar Elisabethstad.

België wenst opnieuw diplomatieke betrekkingen aan te knopen met de gematigden van Leopoldstad en zal daar de nodige prijs voor betalen, maar beschouwt Katanga nog steeds als een essentieel gegeven in een geherstructureerd Congo. Het is dan ook zaak een op

major Loos, qui avait déjà fait savoir fin octobre qu'Élisabethville ou Jadotville pouvaient offrir une prison adéquate.

Les tentatives de transfert au Katanga n'aboutissent pas en décembre. Début janvier, les autorités de Léopoldville tentent de transférer Lumumba au fort de Shinka près de Boma, dans le Bas-Congo.

2.4. Enfin, dans le rapport concernant la quatrième phase, nous analysons le transfert de Lumumba au Katanga et l'assassinat de Lumumba, de Maurice Mpolo et de Joseph Okito, le 17 janvier 1961.

Janvier 1961 est un mois de transition pour différents acteurs concernés par la question congolaise : la Belgique est secouée par la crise de l'hiver 1960-1961 et la Loi unique, les États-Unis changent de président et sont en *stand by*, les autorités de Léopoldville sont soumises à l'incertitude politique compte tenu de la fin du mandat des commissaires généraux et de la nécessité de se doter d'un nouveau gouvernement. Quant au gouvernement katangais, il poursuit ses efforts séparatistes, notamment en adoptant une nouvelle monnaie, mais la pression militaire exercée par Stanleyville sur le nord-Katanga le place dans une position inconfortable. Or, la prise de pouvoir d'Anicet Kashamura à Bukavu, et les pressions exercées par le « groupe de Casablanca » (4-7 janvier 1961) n'offrent pas de perspectives d'apaisement. Cette période de transition se traduit donc par une série de crises, et est donc placée sous le signe de l'incertitude quant à l'avenir.

La perspective — et la nécessité — d'une Table ronde réunissant ces différents acteurs congolais s'impose. C'est le projet qu'annonce Kasa Vubu le 2 janvier. Une Table ronde va se réunir le 25 janvier à Léopoldville. Que va-t-on faire de Lumumba ? Que faire de Lumumba dans le voisinage d'une ville où se tiendra une Table ronde, alors que les rumeurs de sa prochaine libération, par la force s'il le faut, se multiplient ? Un an plus tôt, alors qu'une autre Table ronde historique se déroulait à Bruxelles, l'ex-détenu Patrice Lumumba y avait finalement fait sa rentrée. La position de Léo sera claire : il faut que Lumumba soit éloigné de la région proche de Léopoldville. Cette option est prise solidairement par le Collège des commissaires, Mobutu et Kasa Vubu. Il reste à déterminer un nouveau lieu de détention. Après le refus de Tshombe, le fort de Shinkakasa est retenu dans un premier temps. On reviendra à Bakwanga et finalement à Elisabethville.

La Belgique est soucieuse de renouer des relations diplomatiques avec les modérés de Léopoldville, elle y mettra le prix, mais elle continue à considérer le Katanga comme un élément essentiel dans un Congo restructuré. Il s'agit dès lors de soutenir une formule de rappro-

toenadering tussen Leopoldstad en Elisabethstad gebaseerde oplossing te steunen, die tezelfdertijd bijdraagt tot de verzwakking van de Lumumbisten in Stanleystad. Een dergelijke oplossing kan alleen militair zijn en de inspanningen van de Belgen zullen daar dan ook op gericht zijn. Vanaf de tweede helft van december 1960 zullen alle inspanningen op het stuk van de onderhandelingen die zowel op diplomatiek vlak tussen Leopoldstad en Brussel als op militair vlak worden gevoerd, worden gebundeld, met als een hoogtepunt de ontmoeting Bomboko-Rothschild in Parijs op 10 en 11 januari 1961.

In Elisabethstad heeft men in de eerste plaats te kampen met problemen inzake organisatie van de gendarmerie en ordehandhaving, alsmede met de tanende Belgische invloed. De Belgische regering zal dan de idee verdedigen van een militaire samenwerking die zo wordt opgezet dat ze een drievoudig resultaat kan bereiken : de dreiging van het offensief van de Lumumbistische troepen bezweren, de positie van Leopoldstad versterken en tegelijk officiële diplomatieke betrekkingen herstellen, Katanga behoeden voor een invasie dankzij de toenadering met Leopoldstad, met daaraan gekoppeld Katangese financiële bijstand ten behoeve van de Congolese hoofdstad.

Het feit dat Lumumba uit Leopoldstad naar Elisabethstad wordt gestuurd, kan vaste vorm geven aan dat nastreven van een drievoudig resultaat, wat minister d'Aspremont er zeer waarschijnlijk toe aanzet de door Leopoldstad genomen optie te ondersteunen om Lumumba naar Katanga te sturen. Kwestie van zijn solidariteit met Kasa Vubu te betuigen. Tegen die achtergrond moet het beruchte, door de minister voor Afrikaanse Zaken op 16 januari 1961 verzonden telexbericht worden begrepen; we komen daar later op terug. Uiteindelijk heeft de overbrenging van Lumumba uit een politiek oogpunt twee gevolgen : een verzwakte Kasa Vubu enigszins schatplichtig maken ten opzichte van Tshombe, die versterkt uit de zaak gekomen is en het lot van Tshombe aan dat van Kasa Vubu verbinden, wat dan ten koste gaat van de extremistische elementen die uiterst halsstarrig voor een onafhankelijk Katanga pleiten. In die operatie wil d'Aspremont Lynden een gok wagen op die aldus ontstane lotsverbondenheid door niet zozeer pressie uit te oefenen op Tshombe, maar wel door steun te verlenen aan Kasa Vubu, wat niet meteen hetzelfde is.

Na deze contextualisering komen wij bij de laatste dagen van Lumumba. Wij hebben in onze analyse de overbrenging en de dood van elkaar gescheiden gehouden. Ook al zijn overbrenging en dood *de facto* onderling verbonden, degenen die Lumumba uit Thysstad wilden verwijderen dachten daar niet noodzakelijk zo over. Om klaar te zien in die overbrengingsprocedure enerzijds en in de moord op Lumumba en diens onfortuinlijke medestanders anderzijds, is een uiterst kritisch

chement entre Léo et E'ville qui contribue aussi, du même coup, à l'affaiblissement des lumumbistes de Stanleyville. Une telle formule ne peut être que militaire, et c'est sur ce point que les Belges vont porter leurs efforts. Les négociations à la fois sur le terrain diplomatique entre Léo et Bruxelles, et sur le terrain militaire en vue de promouvoir un axe Léo-Bakwanga-E'ville, vont concentrer toutes les énergies à partir de la deuxième moitié de décembre 1960, avec un temps fort la rencontre Bomboko-Rothschild à Paris les 10 et 11 janvier 1961.

À E'ville dominent les problèmes d'organisation de la gendarmerie et du maintien de l'ordre, ainsi que le déclin de l'influence belge. Le gouvernement belge va alors défendre l'idée d'une coopération militaire suffisamment bien menée pour conduire à un triple résultat : écarter la menace de l'offensive des troupes lumumbistes, renforcer la position de Léopoldville tout en renouant des relations diplomatiques officielles, sauver le Katanga de l'invasion en le rapprochant de Léo, avec en faveur de la capitale congolaise une assistance financière katangaise à la clé.

L'envoi de Lumumba hors de Léo pour E'ville peut cristalliser ce triple résultat, et c'est très probablement ce qui motive le soutien du ministre d'Aspremont Lynden à l'option prise par Léo d'envoyer Lumumba au Katanga. Il faut montrer que l'on est solidaire de Kasa Vubu. C'est dans cette perspective qu'il faut comprendre le fameux télex du ministre des Affaires africaines du 16 janvier 1961, dont nous allons reparler. En somme, le transfert de Lumumba aura comme conséquence politique d'une part d'amener un Kasa Vubu affaibli à être redevable de quelque chose à un Tshombe renforcé, mais d'autre part de lier le sort de Tshombé à celui de Kasa Vubu, aux dépens des ultras qui souhaitaient dur comme fer un Katanga indépendant. Dans cette opération, d'Aspremont Lynden veut miser sur ce lien noué, en faisant non pas tant pression sur Tshombe, qu'en appuyant Kasa Vubu, ce qui n'est pas exactement la même chose.

Après cette mise en contexte, nous venons aux derniers jours de Lumumba. Nous avons distingué dans notre analyse le transfert et l'assassinat. Même s'ils sont liés dans les faits, le transfert et la mort ne le sont pas nécessairement dans le chef de ceux qui ont voulu éloigner Lumumba de Thysville. Pour comprendre la procédure de transfert d'une part, et l'assassinat de Lumumba et de ses compagnons d'infortune d'autre part, il faut passer par une critique scrupuleuse des sources, en

bronnenonderzoek vereist. Een van die bronnen vormen de *« mémoires »* van kolonel Frédéric Vandewalle, die historiografisch (2) een eersterangs plaats bekleden. Men merkt evenwel dat de bronnen waarop Vandewalle zich baseert, het — zo vaak onderstreepte — oorspronkelijke karakter van zijn betoog onderuit halen, wat het traditionele basismateriaal ondermijnt van een geschiedschrijving die zich er op inspireert.

Veel aandacht is uitgegaan naar het onderzoek van de, tussen 14 en 18 januari — door toedoen van Belgische actoren verzonden — berichten met betrekking tot die overbrenging naar Katanga : die berichten, waarvan er een aantal reeds lang bekend zijn, zijn immers van doorslaggevend belang voor het onderbouwen van stellingen waarbij België in dit dossier enige verantwoordelijkheid kan worden aangewreven. Bij een van die berichten moeten we even blijven stilstaan, namelijk het beruchte telexbericht dat minister d'Aspremont Lynden op 16 januari na 17.10 uur vanuit Brussel verstuurde. In dat bericht dringt de minister er bij Tshombe op aan om de overbrenging van Lumumba te aanvaarden. Eigenlijk had niemand bij die gelegenheid de minister voor Afrikaanse Zaken om advies noch om steun gevraagd. De minister zal niettemin — zij het laat — reageren. Uiteindelijk heeft het kwestieuze document, het telexbericht Minaf 06416/cab niet die rol gespeeld die men het had willen toedichten. De doorslaggevende rol ervan voor het opstarten van de operatie wordt opnieuw in het geding gebracht aan de hand van een technische maar noodzakelijke demonstratie. Anderzijds is er ook het — tot dusver onleesbare, want versleutelde — bericht van 14 januari van majoor Loos. Het bericht van minister d'Aspremont Lynden dateert van de 16e, laat op de dag, terwijl het — inmiddels ontcijferde — bericht van majoor Loos aantoont dat laatstgenoemde zich al op 14 januari 's ochtends met het vraagstuk-Lumumba heeft beziggehouden.

Indien, na grondig onderzoek, de voorbereiding en het verloop van de overbrenging van Lumumba naar Katanga beter in kaart kunnen worden gebracht, dan ontbreken toch cruciale elementen om de rol van de verschillende actoren perfect te kunnen inschatten. Zo weten we niet wanneer en op grond van welke beweegredenen Tshombe zijn akkoord heeft gegeven voor de transfer van de Congolese leider. We kunnen in dat opzicht hooguit een gissing maken.

Wij hebben de getuigenissen betreffende de moord aan een grondig onderzoek onderworpen. Geholpen door een merkwaardig document, namelijk de agenda van politiecommissaris Frans Verscheure, komen wij tot de vaststelling dat de drie gevangenen minder dan vijf uren levend op Katangese bodem hebben doorgebracht. Tussen 21.30 en 21.43 u worden Joseph Okito, Maurice

(2) *Mille et quatre jours. Contes du Zaïre et du Shaba, 1975.*

particulier les « mémoires » du colonel Frédéric Vandewalle, qui occupent une place de choix en matière de référence historiographique (2). Or on se rend compte que les sources sur lesquelles s'appuie Vandewalle lui enlèvent un caractère d'originalité si souvent souligné, ce qui perturbe l'armature traditionnelle d'une historiographie qui s'en inspire.

Il est consacré beaucoup d'attention à l'examen des messages envoyés entre le 14 et le 18 janvier par l'intermédiaire d'acteurs belges concernant ce transfert au Katanga, puisque ces messages — dont certains connus depuis longtemps — sont déterminants dans le développement de thèses qui prennent la mesure d'une responsabilité belge dans cette affaire. Parmi ceux-ci, il faut s'arrêter sur le fameux message du ministre d'Aspremont Lynden du 16 janvier, envoyé de Bruxelles après 17h10. Dans ce message le ministre insiste auprès de Tshombe pour accepter le transfert de Lumumba. En réalité, personne n'avait sollicité à cette occasion l'avis ou l'appui du ministre des Affaires africaines. Celui-ci réagira néanmoins, mais tardivement. En somme ce document-là, le télex Minaf 06416/cab, n'a pas joué le rôle qu'on a voulu lui accorder. Son caractère décisif dans le déclenchement de l'opération est remis en question par une démonstration technique mais nécessaire. D'autre part il y a aussi le message du 14 janvier du major Loos, illisible jusqu'ici car chiffré. Si le message du ministre d'Aspremont Lynden peut être situé assez tardivement le 16, ce message — qu'on a réussi à déchiffrer — montre que le major Loos s'occupait du problème Lumumba dès le matin du 14 janvier.

Si, au terme d'une enquête minutieuse, on peut se faire une idée plus précise de la préparation et du déroulement du transfert de Lumumba au Katanga, certains éléments cruciaux manquent malgré tout pour que l'on puisse apprécier parfaitement le rôle des différents acteurs. C'est ainsi que nous ne savons pas quand et pour quels motifs Tshombe a marqué son accord sur le transfert du leader congolais. Nous en sommes réduits, à cet égard, aux conjectures.

Nous avons soumis les témoignages relatifs à l'assassinat à un examen minutieux. Grâce à un document remarquable, à savoir l'agenda du commissaire de police Frans Verscheure, nous parvenons à la conclusion que les trois prisonniers ont passé moins de cinq heures vivants sur le sol katangais. Joseph Okito, Maurice Mpolo et enfin Patrice Lumumba ont été passés par les

(2) *Mille et quatre jours. Contes du Zaïre et du Shaba, 1975.*

Mpolo en ten slotte Patrice Lumumba in de vorm van een executie in de brousse vermoord.

Wat betreft de verantwoordelijkheid inzake de overbrenging en de dood van Lumumba komen wij tot de volgende conclusies.

Het lot dat Lumumba beschoren was, past niet in enig « plan » dat sinds de toespraak van 30 juni zou zijn aangekondigd. De moord op 17 januari is het resultaat van een gelijktijdig loskomen van krachten, van een concentratie van belangen en van een samenloop van omstandigheden. Al die elementen waren in januari 1961 verenigd.

Er is geen enkel document voorhanden dat ons rechtstreekse informatie kan verstrekken over de bedoelingen van de diverse actoren, en over het expliciet beramen van een plan, door alle actoren, voor de op 17 januari 1961 gepleegde moord. Gelet daarop is het onmogelijk om een degelijk onderbouwde uitspraak te doen over de precieze verantwoordelijkheden van eenieder.

De deskundigen menen evenwel dat het mogelijk is een aantal gegronde hypotheses te formuleren die steunen op de coherentie van de documenten waarover zij konden beschikken.

Zij onderscheiden drie groepen actoren die niet als homogene groepen kunnen worden beschouwd : de autoriteiten in Leopoldstad, de Belgische regeringsinstanties in Brussel (inzonderheid de departementen Afrikaanse Zaken en Buitenlandse Zaken) en de Katangese autoriteiten. Bij die groepen speelt, in algemene zin, enig gemeenschappelijk belang (met name een einde maken aan wat zij als de Lumumbistische dreiging ervaarden), maar de drie groepen hadden niet dezelfde motieven.

Voor de overbrenging is ontegenzeglijk een plan uitgewerkt waar de drie groepen van actoren achter stonden. Wat de moord betreft, is het onmogelijk enig spoor van een echt plan te vinden. Er zij evenwel gesteld dat de autoriteiten in Leopoldstad, bijgestaan door hun Belgische adviseurs, de overbrenging hebben georganiseerd, terwijl de autoriteiten in Brussel die overbrenging hebben aanbevolen. Geen enkele groep heeft de mogelijkheid uitgesloten dat die toestand tot de dood van de betrokkene kon leiden. Voor die uitkomst was geen onvervalst complot noodzakelijk. De autoriteiten in Leopoldstad noch die in Brussel hebben maatregelen genomen om die uitkomst te voorkomen. Voor hen was de veiligheid van Lumumba ondergeschikt aan andere belangen.

Na te hebben ingestemd met de overbrenging van Lumumba, hebben de Katangese autoriteiten de moord gepleegd. Men kan het tijdstip noch de exacte omstandigheden preciseren waarin de Katangese autoriteiten hebben beslist om Lumumba en zijn onfortuinlijke medestanders Okito en Mpolo om te brengen. Dat neemt echter niet weg dat men die methodisch opgezette misdaad alleen als moord met voorbedachten rade kan bestempelen.

armes dans la brousse entre 21 heures 30 et 21 heures 45.

En ce qui concerne la responsabilité du transfert et de la mort de Lumumba, nous parvenons aux conclusions suivantes.

Le destin de Lumumba ne s'inscrit pas dans un « plan » annoncé dès le discours du 30 juin. L'assassinat qui s'opère le 17 janvier est le résultat d'une cristallisation de forces, d'une concentration d'enjeux et d'un concours de circonstances, éléments réunis en janvier 1961.

À défaut de documents qui nous renseigneraient directement sur les intentions des uns et des autres, et sur un plan explicite de l'assassinat du 17 janvier 1961, engageant tous les acteurs, il n'est pas possible de statuer d'une façon décisive sur les responsabilités précises de chacun.

Les experts estiment néanmoins qu'il est possible de formuler des hypothèses solides qui s'appuient sur la cohérence de la documentation à leur disposition.

Ils distinguent trois groupes d'acteurs qui ne sont pas à considérer comme des groupes homogènes : les autorités de Léopoldville, les instances gouvernementales belges à Bruxelles et plus précisément les départements des Affaires africaines et des Affaires étrangères, et les autorités katangaises. S'il existe une communauté d'intérêts dans un sens général (mettre un terme à ce qui se présentait à eux comme la menace lumumbiste), il n'y a pour autant pas identité de motivations.

Si pour le transfert, il y a incontestablement un plan qui est soutenu par les trois groupes d'acteurs, en ce qui concerne l'assassinat, on ne peut pas déceler de plan avoué. Toutefois, les autorités de Léopoldville, assistés de leurs conseillers belges, ayant organisé le transfert, celles de Bruxelles l'ayant recommandé, aucune d'elles n'a exclu la possibilité de la mort qui pourrait découler de cette situation. Ce résultat ne nécessitait pas de complot explicite. Les autorités de Léopoldville et de Bruxelles n'ont d'ailleurs pas pris de mesures pour l'éviter. Pour elles la sécurité de Lumumba était subordonnée à d'autres intérêts.

Après avoir marqué leur accord pour le transfert de Lumumba, les autorités katangaises ont perpétré son assassinat. Même si on ne peut pas préciser le moment ni les circonstances exactes dans lesquels les autorités katangaises ont décidé de tuer Lumumba et ses compagnons d'infortune Okito et Mpolo, on ne peut que qualifier d'assassinat prémédité, le crime organisé de façon méthodique.

De dood van Lumumba werd in Brussel op zo'n manier aangekondigd dat de Koning en de ministers er niet allemaal tegelijk van op de hoogte waren : eerst was er een gerucht, dat vervolgens werd bevestigd. Terzake staat buiten kijf dat Brussel een komedie heeft opgevoerd door — zelfs ten aanzien van zijn bondgenoten — een leugenachtig officieel discours te houden teneinde naadloos aan te sluiten bij de huichelachtige houding die de Katangese regering had aangenomen, daarin gevolgd door Leopoldstad dat op dat ogenblik met die regering in volle onderhandelingen zat. Voorts is de bewering als zou de zaak geheim zijn gehouden om represailles tegen Belgen te voorkomen, gegrond. Maar wat deze episode betreft, ziet het er veeleer naar uit dat de Belgische regering zich onverantwoordelijk heeft gedragen : dat de Belgische diplomatie haar toevlucht nam tot leugens, moest er onvermijdelijk toe leiden historische twijfels te doen rijzen over haar eventuele rol in de moord op Lumumba

3. **Het optreden van de Belgische regeringsinstanties**

Wie de Congopolitiek van de Belgische regering bestudeert in de periode juli 1960-april 1961 kan niet om de volgende vaststelling heen : er is een gebrek aan transparantie en er zijn een reeks interne contradicties binnen de regering die bestaat uit christen-democraten en liberalen en geleid wordt door Gaston Eyskens. De kabinetsraad bespreekt herhaaldelijk de Congolese problemen, neemt daarover ook besluiten, dikwijls op uitdrukkelijke vraag van Pierre Wigny om richtlijnen, maar in de praktijk zijn die besluiten eerder aan de vage kant en worden ze door de betrokken ministers en op het terrein anders geïnterpreteerd. Dat is zo voor de militaire interventie en dat is zo voor Katanga. Ook al zijn de memoires van de christen-democratische minister Wigny met de nodige voorzichtigheid te lezen, ze wijzen ten overvloede op het bestaan van « *deux politiques* ».

In tegenstelling met wat elders wordt gesuggereerd bestaat er na 30 juni 1960 geen permanent ministercomité om de Congo-politiek te voeren. Deze politiek wordt gedefinieerd door de kabinetsraad en tijdens de crisis van juli en augustus door een beperkte ministerraad ad hoc bestaande uit tien ministers behorende tot de twee regeringspartijen. Einde augustus 1960, wanneer de acute fase van de crisis voorbij is, houdt deze beperkte kabinetsraad op te bestaan. Tussen september 1960 en januari 1961 zijn er uiteraard diverse vormen van contact tussen ministers, maar geen institutioneel georganiseerde coördinatie. Integendeel, er zijn regelmatig klachten over een gebrek aan afstemming, met als sterk moment de kabinetsraad van 20 januari 1961, enkele dagen na de transfer van Lumumba.

L'annonce de la mort de Lumumba parvint à Bruxelles de manière telle que le Roi et les ministres n'en ont pas été tous informés en même temps, sous la forme d'une rumeur d'abord, d'un fait avéré ensuite. Il est ici incontestable que Bruxelles va jouer une comédie en adoptant un discours officiel mensonger, même à l'égard de ses alliés. Par ailleurs, l'argument qui consiste à dire que c'est par crainte des représailles contre les Belges que le secret fut maintenu n'est pas sans fondement. Mais il faudrait ici parler plutôt d'irresponsabilité du gouvernement belge dans le cadre de cet épisode, car le choix du mensonge par la diplomatie belge était *inévitablement voué* à jeter un doute historique sur son rôle éventuel dans l'assassinat de Lumumba.

3. **L'intervention des autorités gouvernementales belges**

Un constat s'impose à quiconque étudie la politique congolaise suivie par le gouvernement belge entre juillet 1960 et avril 1961 : il y a un manque de transparence et une série de contradictions internes au sein du cabinet, composé des partis social-chrétien et libéral et dirigé par Gaston Eyskens. Le conseil de cabinet examine à plusieurs reprises les problèmes congolais, prend des décisions en la matière, souvent pour répondre aux demandes expresses de Wigny qui réclame des directives, mais, dans la pratique, il s'agit de décisions plutôt vagues qui sont interprétées de façon différente par les ministres concernés et sur le terrain. Tel est le cas pour l'intervention militaire et pour le Katanga. Même si les Mémoires du ministre social-chrétien Wigny doivent être lus avec la circonspection requise, ils indiquent à suffisance l'existence de « deux politiques ».

Contrairement à ce qui est suggéré par ailleurs, il n'existe pas, après le 30 juin 1960, de comité ministériel permanent chargé de mener la politique congolaise. Celle-ci est définie par le conseil de cabinet et, pendant la crise de juillet et d'août, par un conseil restreint *ad hoc* constitué de dix ministres représentant les deux partis de la coalition gouvernementale. Fin août 1960, alors que la phase aiguë de la crise est passée, ce conseil de cabinet restreint cesse de se réunir. Entre septembre 1960 et janvier 1961, il y a évidemment différents types de contact entre ministres, mais il n'y a pas de coordination organisée institutionnellement. Au contraire, des plaintes sont régulièrement formulées à propos d'un manque de cohérence, le conseil de cabinet du 20 janvier 1961, quelques jours après le transfert de Lumumba, constituant un moment fort à cet égard.

Pas vanaf 26 januari 1961 treedt er een ministercomité voor Afrikaanse Zaken op. Dit comité bestaat uit vijf leden behorende tot de twee regeringspartijen : premier Eyskens, vice-premier René Lefebvre, de ministers Wigny (Buitenlandse Zaken), d'Aspremont Lynden (Afrikaanse Zaken), Albert Lilar (Justitie, inclusief Staatsveiligheid). Als verklaring voor de inwerking treding van dat comité kan worden gewezen op de acute problemen in Afrika (onder andere Rwanda Urundi, de belofte van hulp aan Leopoldstad met het oog op het herstel van de diplomatieke betrekkingen en het afweren van de bedreiging vanuit Stanleystad) op een ogenblik dat de regering zelf als gevolg van de strijd rond de eenheidswet in staat van ontbinding verkeert.

Er is een onduidelijke bevoegdheidsafbakening tussen een aantal ministers. Het zwaartepunt van de verantwoordelijkheid voor Congo en de Afrikaanse mandaatgebieden ligt voor 30 juni 1960 bij het ministerie van Belgisch Congo en Rwanda Urundi, kort voor de onafhankelijkheid herdoopt tot ministerie van Afrikaanse Zaken (Auguste De Schryver). Na 30 juni — wanneer Congo een soevereine staat is geworden — komt het zwaartepunt te liggen bij het minister van Buitenlandse Zaken (Wigny). Die verschuiving wordt uitgedrukt in de vervanging van de gouverneur-generaal Cornelis, ondergeschikt aan De Schryver, door een ambassadeur, in casu Jean Van den Bosch, ondergeschikt aan Wigny. Nochtans verdwijnt de bevoegdheid van Afrikaanse Zaken niet. Meer bepaald behoudt dit departement gezag voor alles wat men de zogenaamde technische bijstand zal noemen.

Naar aanleiding van de militaire interventie in de zomer van 1960 krijgt Wigny een tegenspeler in de minister van Defensie (Arthur Gilson), en na de herschikking van de regering op 2 september 1960 laat de nieuwe minister van Afrikaanse Zaken (Harold d'Aspremont Lynden) zich opnieuw gelden. Na de besluiteloosheid die de boventoon had gevoerd, waait er een meer offensieve geest door het departement van Afrikaanse Zaken. De bevoegdheden van deze laatste blijken zeer rekkelijk te zijn. Niet alleen hebben zij betrekking op de voogdijgebieden Rwanda-Urundi, maar in de praktijk ook op Congo — als gevolg van de zogenaamde technische bijstand. Het valt ook op dat de Koning, wanneer hij brieven ontvangt van Tshombe, een ontwerp van antwoord vraagt aan minister d'Aspremont Lynden, niet aan Wigny, die weliswaar door zijn collega wordt geconsulteerd.

Een van de belangrijkste aspecten van deze chaotische bevoegdheidsverdeling betreft de controle over de Belgische militairen in Congo. Deze bevoegdheid ontsnapt aan het ministerie van Defensie (na oktober 1960) en evenzeer aan het ministerie van Buitenlandse Zaken, maar komt toe aan het ministerie van Afrikaanse Zaken, waar de diensten van de militaire raadgever (ma-

Ce n'est qu'à partir du 26 janvier 1961 qu'intervient un comité ministériel pour les Affaires africaines. Ce comité est composé de cinq membres appartenant aux deux partis de la majorité : le premier ministre Eyskens, le vice-premier ministre René Lefebvre, les ministres Wigny (Affaires étrangères), d'Aspremont Lynden (Affaires africaines), Albert Lilar (Justice, en ce compris la Sûreté de l'État). L'existence de problèmes graves en Afrique (notamment au Ruanda Urundi, la promesse d'aide à Léopoldville en vue du rétablissement des relations diplomatiques et la nécessité de faire face à la menace émanant de Stanleyville) au moment où le gouvernement lui-même est chancelant par suite de l'agitation suscitée par la loi unique peut expliquer l'institution de ce comité.

Le partage des compétences entre un certain nombre de ministres est mal défini. Avant le 30 juin 1960, c'est le ministère du Congo belge et du Ruanda Urundi, rebaptisé ministère des Affaires africaines (Auguste De Schryver) peu avant l'indépendance, qui assume l'essentiel de la responsabilité en ce qui concerne le Congo et les territoires africains sous mandat belge. Après le 30 juin — lorsque le Congo est devenu un État souverain — , cette responsabilité est assumée au premier chef par le ministère des Affaires étrangères (Wigny). Ce glissement se traduit par le remplacement du gouverneur général Cornelis, subordonné à De Schryver, par un ambassadeur, en l'occurrence Jean Van den Bosch, subordonné à Wigny. Le département des Affaires africaines n'est toutefois pas dépouillé de toutes ses compétences. C'est ainsi, plus particulièrement, qu'il reste compétent pour tout ce que l'on appellera « l'assistance technique ».

À l'occasion de l'intervention militaire de l'été 1960, Wigny se découvre un adversaire en la personne du ministre de la Défense (Arthur Gilson), et, après le remaniement ministériel du 2 septembre 1960, le nouveau ministre des Affaires africaines (Harold d'Aspremont Lynden) s'impose de nouveau. À l'indécision qui prévalait, succède au département des Affaires africaines un esprit plus agressif. Les compétences de ce ministère s'avèrent très extensibles. Elles s'exercent non seulement sur les régions sous tutelle du Ruanda-Urundi, mais également, dans la pratique, sur le Congo, du fait de l'assistance technique. Il est frappant de constater que, lorsqu'il reçoit des lettres de Tshombe, le Roi demande un projet de réponse au ministre d'Aspremont Lynden et non à Wigny, qui, il est vrai, est consulté par son collègue.

Un des aspects essentiels de cette répartition chaotique des compétences concerne le contrôle des militaires belges au Congo. Cette compétence échappe au ministère de la Défense (après octobre 1960) et tout autant au ministère des Affaires étrangères mais revient au ministère des Affaires africaines, au sein duquel les services du conseiller militaire (le major Loos) devien-

joor Loos) bevoegd worden voor alle Belgische militairen in Congo, inclusief Katanga. In oktober 1960 worden alle nog onder Defensie ressorterende militairen in Congo overgeheveld naar Afrikaanse Zaken. Hierdoor ontsnapt de Katangese politiek — sterk gebonden aan de aanwezigheid van de zowat 200 Belgische officieren in de Katangese Gendarmerie — in grote mate aan de controle van Buitenlandse Zaken. Via kolonel Marlière en de zogenaamde « technische militaire bijstand » voor Mobutu's ANC probeert ook Minaf invloed uit te oefenen in Leopoldstad. In de kwestie van de militaire stagiaires voerde Afrikaanse Zaken een politiek die ingaat tegen de visie van Buitenlandse Zaken.

Het *Bureau-Conseil* dat op 12 oktober 1960 in Elisabethstad wordt opgericht, is een ander instrument van het departement van Afrikaanse Zaken in zijn Katangabeleid. Hoewel het statuut ervan ambigu is en het gezag ervan over het Belgisch personeel van de technische bijstand aan Katanga twijfelachtig is, is het via die organisatie en met name via het hoofd ervan, professor René Clemens, dat minister D'Aspremont Lynden probeert controle uit te oefenen op de Katangese aangelegenheden.

Het gevolg daarrvan is onder andere het bestaan van parallelle communicatiekanalen met Congo. Buitenlandse Zaken werkt via de consuls-generaal Marcel Dupret in Brazza en Henri Crener in Elisabethstad; het departement Afrikaanse Zaken werkt via de militairen Marlière in Brazzaville en René Smal, Albert Liégeois en Frédéric Vandewalle of niet-militairen zoals Clemens in Elisabethstad. De Staatsveiligheid, ressorterend onder Justitie, werkt via André Lahaye en Jean Baptiste Crokart in Brazzaville. In principe moeten de inconveniënten hiervan worden weggewerkt door wederzijdse uitwisseling van boodschappen in Brussel, maar de realiteit is anders. Een sprekend voorbeeld daarvan is de telex van minister d'Aspremont Lynden van 16 januari 1961. De minister van Afrikaanse Zaken antwoordt ongevraagd op een telexbericht van Dupret (aan Belext, maar bestemd voor de consul-generaal in Elisbathstad) en bezorgt niet eens een kopie van zijn aan Tshombe gerichte boodschap aan zijn collega Wigny.

Ook al zijn de ministers politiek verantwoordelijk, in realiteit worden belangrijke beslissingen genomen door officieren, diplomaten of ambtenaren. Op Defensie speelt generaal Cumont, stafchef, een doorslaggevende rol. Dat is zo tijdens de militaire interventie, wanneer hij de tegenspeler wordt van ambassadeur Van den Bosch, maar ook later, wanneer hij via Loos opdracht geeft aan commandant Dedeken om Lumumba te ontvoeren. Dat is overigens de zichtbare kant van Cumont tussenkomst. Misschien zijn er ook andere.

nent compétents pour tous les militaires belges au Congo, y compris au Katanga. En octobre 1960, tous les militaires stationnés au Congo relevant encore du ministère de la Défense sont transférés aux Affaires africaines. La politique katangaise — fortement influencée par la présence de quelque 200 officiers belges au sein de la Gendarmerie katangaise — échappe dans une large mesure au contrôle des Affaires étrangères. Minaf tente également, par le biais du colonel Marlière et de l'« assistance technique militaire» assurée à l'ANC de Mobutu, d'exercer une influence à Léopoldville. En ce qui concerne les militaires stagiaires, les Affaires africaines ont mené une politique qui allait à l'encontre de la vision des Affaires étrangères.

Le Bureau-Conseil, créé à Elisabethville le 12 octobre 1960, constitue un autre instrument du département des Affaires africaines dans sa politique katangaise. Quoique son statut soit ambigu et son autorité sur le personnel belge de l'assistance technique au Katanga douteuse, c'est par le biais de cet organisme et notamment par l'intermédiaire de son chef, le professeur René Clemens, que le ministre d'Aspremont Lynden essaie d'exercer un contrôle sur les affaires katangaises.

Cette politique a notamment pour conséquence que se développent des canaux parallèles de communication avec le Congo. Le département des Affaires étrangères opère par l'intermédiaire des consuls généraux Marcel Dupret à Brazzaville et Henri Crener à Élisabethville. Le département des Affaires africaines opère par l'intermédiaire des militaires Marlière à Brazzaville et René Smal, Albert Liégeois et Frédéric Vandewalle ou des civils comme Clemens à Élisabethville. La Sûreté de l'État, qui relève de la Justice, opère par l'intermédiaire d'André Lahaye et de Jean Baptiste Crokart à Brazzaville. Si l'échange mutuel de messages à Bruxelles doit en principe remédier aux inconvénients que présente cette situation, il en va autrement dans la réalité, ainsi que l'illustre clairement le télex envoyé par le ministre d'Aspremont Lynden le 16 janvier 1961. Le ministre des Affaires africaines répond, sans y avoir été invité, à un télex de Dupret (un télex à Belext mais destiné au consul général d'Elisabethville) et ne transmet même pas une copie de son message pour Tshombe à son collègue Wigny.

Même si les ministres sont politiquement responsables, des décisions importantes sont prises en réalité par des officiers, des diplomates ou des fonctionnaires. Au département de la Défense, c'est le général Cumont, le chef d'état-major, qui joue un rôle déterminant. Tel est notamment le cas au cours de l'intervention militaire, lorsqu'il entre en conflit avec l'ambassadeur Van den Bosch, mais également par la suite, lorsqu'il donne, par l'entremise de Loos, l'ordre au commandant Dedeken d'enlever Lumumba. C'est là, au demeurant, la partie visible de l'intervention de Cumont. Mais il y en peut-être d'autres.

Op het departement Buitenlandse Zaken wordt de politiek in belangrijke mate bepaald door de Congo-cel van Rothschild (P.GEO.6, later PCRU), waartoe onder andere Davignon en Lebrun behoorden. Men kan verder ook geen abstractie maken van Jean Van den Bosch, de gewezen ambassadeur in Leopoldstad, die na zijn uitwijzing door de regering-Lumumba in augustus 1960 opnieuw secretaris-generaal van het Departement is geworden. Door de aard van hun functie treden ambtenaren minder voor het voetlicht, maar we zijn ervan overtuigd dat Rotschild in de Congokwestie een cruciale rol speelt. Hij belichaamt ook de continuïteit als toekmstige kabinetschef van minister van Buitenlandse Zaken Paul-Henri Spaak.

Een cruciale rol is eveneens weggelegd voor de militaire raadgever van het Departement van Afrikaanse Zaken, majoor Loos. Belast met de intendantie van de *Force Publique*, vervalt deze bevoegdheid na de Congolese onafhankelijkheid. Toch zien we niet minder, maar daarentegen meer activiteit van deze functionaris, zeker na 2 september. Een van de belangrijkste activiteiten was nu de intendantie van de Belgische officieren actief in de Katangese Gendarmerie. Deze volstrekt door de regering gedekte activiteit zal geleidelijk aan ook een meer obscure kant kennen : de werving van huurlingen voor Katanga.

Loos bouwt een netwerk van contacten uit in Brazzaville-Leopoldstad, Elisabethstad en Usumbura. Gewezen officier van de FP, doet hij beroep op officieren die hij zelf nog in de Etat-major van de FP had gekend : Marlière, Smal, Verdickt, Vandewalle. Deze vastberaden équipe onttrekt zich aan het oog van de politieke wereld. Het zijn deze officieren, en in de eerste plaats, Marlière, die zich engageren in « *covert actions* ». Daarbij zal men er rekening mee houden dat het normale diplomatieke verkeer sedert de verbreking van de betrekkingen tussen Congo en België onmogelijk was, en Congo in chaos verkeerde, en daardoor een situatie werd geschapen waarin die acties konden gedijen. In de acties die het op de persoon van Lumumba gemunt hebben, speelt het duo Loos-Marlière de belangrijkste rol.

Over het algemeen kan men vaststellen dat er op Afrikaanse Zaken een weinig ambtelijke cultuur bestond en een onduidelijke hiërarchie. In tegenstelling met Buitenlandse Zaken werden op Afrikaanse Zaken de telexen niet ambtshalve getekend door de minister. Loos tekende met zijn voornaam « Jules » persoonlijke boodschappen aan Marlière of Smal. Men kan stellen dat minister d'Aspremont aan zijn medewerkers, in het bijzonder aan Loos en aan zijn kabinetsattaché Vervier, een grote mate van vrijheid gaf, en dat zij zich tegelijk overtuigd wisten van het groen licht van hun minister.

Het organieke, intrinsieke probleem van de bevoegdheidsverdeling tussen Buitenlandse en Afrikaanse Zaken zal worden opgelost onder de volgende regering, april 1961, wanneer het departement van Afrikaanse

Au département des Affaires étrangères la politique est définie dans une large mesure par la cellule Congo de Robert Rothschild (P.GEO.6, plus tard PCRU), dont font partie, notamment, Davignon et Lebrun. On ne peut pas non plus faire abstraction de Jean Van den Bosch, l'ancien ambassadeur en poste à Léopoldville, qui, après avoir été expulsé par le gouvernement Lumumba en août 1960, est redevenu secrétaire général du département. Eu égard à la nature de leur fonction, les fonctionnaires occupent moins le devant de la scène, mais nous sommes convaincus que Rothschild a joué un rôle crucial dans l'affaire congolaise. Il incarne également la continuité en tant que futur chef de cabinet du ministre des Affaires étrangères Paul-Henri Spaak.

Le conseiller militaire du département des Affaires étrangères, le major Loos, sera également appelé à jouer un rôle crucial. Alors qu'il est chargé de l'intendance de la Force publique, cette compétence disparaît avec l'indépendance du Congo. Or, au lieu de diminuer, l'activité de ce fonctionnaire augmente, certainement après le 2 septembre. Une de ses principales tâches était désormais l'intendance des officiers belges en fonction au sein de la gendarmerie katangaise. Cette activité totalement couverte par le gouvernement revêtira progressivement un aspect plus obscur : le recrutement de mercenaires pour le Katanga.

Loos développe un réseau de contacts à Brazzaville-Léopoldville, à Élisabethville et à Usumbura. En tant qu'ancien officier de la FP, il fait appel à des officiers qu'il a connus personnellement à l'état-major de la FP : Marlière, Smal, Verdickt, Vandewalle. Cette équipe résolue opère à l'abri des regards du monde politique. Ce sont ces officiers et, en premier lieu, Marlière qui s'engagent dans des « *covert actions* ». En outre, on ne perdra pas de vue qu'il n'est plus possible d'entretenir des relations diplomatiques normales depuis la rupture des relations entre le Congo et la Belgique et depuis que le Congo est plongé dans le chaos, ce qui engendre une situation propice au développement de ces actions. Dans les actions visant la personne de Lumumba c'est le duo Loos-Marlière qui est le plus impliqué.

On peut constater, d'une manière générale, que les Affaires africaines avaient une culture peu administrative et une hiérarchie peu claire. Alors qu'aux Affaires étrangères, tous les télex étaient signés d'office par le ministre, il n'en était rien aux Affaires africaines. Loos signait de son prénom « Jules » des messages personnels à Marlière ou Smal. On peut dire que le ministre d'Aspremont laissait une grande latitude à ses collaborateurs, en particulier à Loos et à son attaché de cabinet Fernand Vervier, et que ceux-ci étaient en même temps assurés du feu vert du ministre.

Le problème organique, intrinsèque de la répartition des compétences entre les Affaires étrangères et les Affaires africaines sera résolu sous le gouvernement suivant, en avril 1961, lorsque le département des Affaires

Zaken zal worden opgedoekt en de verschillende diensten elders zullen worden ondergebracht, de meeste in het ministerie van Buitenlandse Zaken. Spaak is dan nog de enige bevoegde minister en de directie PCRU de enige verantwoordelijke regeringsinstantie.

Zijn er tegenstellingen te bespeuren in het optreden van de regeringsinstanties, dan zijn er ook lijnen van solidariteit. Er bestond een goede verstandhouding tussen ambtenaren, militairen en diplomaten op verschillende niveaus en standplaatsen. Dikwijls wortelde ze in de gemeenschappelijke ervaring van de Tweede Wereldoorlog, hetzij in het verzet, in de gevangenen- of concentratiekampen of in de troepen in Engeland. Niet de drie klassieke scheidslijnen spelen hier, maar een bepaalde visie op België, waarin trouw aan de Koning steeds een centrale rol speelt en de politieke wereld weinig vertrouwen genoot. D'Aspremont Lynden, katholieke adel; Ganshof van der Meersch, vrijzinnig en Franstalig; Rothschild, socialist en Franstalig; Pilaet, liberaal en Vlaming; Gérard, rechterzijde van de *Parti social chrétien* (PSC).

Het gebrek aan transparantie wordt nog in de hand gewerkt door de uiteenlopende opties van het Paleis en de regering. In 1960 is koning Boudewijn nog van mening dat hij werkelijk de politiek van de regering kan beïnvloeden. Grondwetspecialist Wigny erkent dat de Koning zijn invloed mag laten gelden, maar niet tegen zijn ministers kan ingaan. Begin augustus 1960, op het ogenblik dat de Koning probeert een nieuwe regering op de been te helpen, liggen de verhoudingen omgekeerd. Niet de Koning bindt in voor de oppositie van zijn ministers, maar de ministers buigen voor de druk van de Koning.

Het persoonlijk initiatief van de Koning is doorslaggevend in de gebeurtenissen van begin augustus 1960. Bovendien zal de Koning, langer dan zijn regering, vasthouden aan de Katangese optie. Op 2 februari 1961 bevestigt Wigny dat de Koning eindelijk heeft begrepen dat men niet naar de onafhankelijkheid van Katanga kan streven. In dat opzicht vormde de communicatie tussen het Paleis en majoor Guy Weber, militaire raadgever van president Tshombe, een instrument van een parallelle politiek van het Paleis, met negatieve gevolgen op de transparantie en de eenduidigheid van de regeringspolitiek.

De Koning heeft het recht geïnformeerd te worden. Maar op zijn beurt dient hij de regering op de hoogte te brengen van inlichtingen die een belangrijke weerslag kunnen hebben op de regeringspolitiek. De informatie die de Koning in oktober 1960 bereikte betreffende de ontmoeting tussen Mobutu en Tshombe en hun intentie om Lumumba « fysiek te neutraliseren » is waarschijnlijk niet aan de regering overgemaakt.

africaines sera supprimé et que ses différents services seront transférés ailleurs, la plupart au ministère des Affaires étrangères. Spaak sera par conséquent le seul ministre compétent et la direction PCRU la seule instance gouvernementale responsable.

Si l'on note des contradictions dans la manière d'agir des instances gouvernementales, il existe toutefois aussi des axes de solidarité. Il y avait une bonne entente entre fonctionnaires, militaires et diplomates à différents niveaux et en différents lieux. Ces liens amicaux trouvaient souvent leur origine dans les expériences vécues en commun au cours de la Seconde Guerre mondiale, soit dans la Résistance, soit dans les camps de prisonniers ou de concentration, soit parmi les troupes belges en Angleterre. Ce ne sont pas, en l'occurrence, les trois clivages classiques qui jouent un rôle, mais une certaine vision de la Belgique, vision dans laquelle la fidélité au Roi joue toujours un rôle central et le monde politique ne jouit que de peu de confiance. D'Aspremont Lynden, noblesse catholique; Ganshof van der Meersch, libre-penseur et francophone; Rothschild, socialiste et francophone; Pilaet, libéral et flamand; Gérard, aile droite du Parti social chrétien (PSC).

Le manque de transparence est encore amplifié par la divergence des options retenues respectivement par le Palais et par le gouvernement. En 1960, le Roi Baudouin s'estime encore en mesure d'influer réellement sur la politique du gouvernement. Le constitutionnaliste Wigny reconnaît que le Roi peut faire valoir son influence, mais précise qu'il ne peut s'opposer à ses ministres. Au début du mois d'août 1960, au moment de la tentative royale de constituer un nouveau gouvernement, les rapports de force sont inversés. Ce n'est pas le Roi qui cède devant l'opposition de ses ministres, mais les ministres qui se plient à la volonté du Roi.

L'initiative personnelle du Roi est déterminante dans le déroulement des événements du début du mois d'août 1960. De plus, le Roi défendra l'option katangaise plus longtemps que son gouvernement. Le 2 février 1961, Wigny confirme que le Roi a fini par comprendre que l'on ne peut vouloir l'indépendance du Katanga. Observons à cet égard que la communication entre le Palais et le major Guy Weber, conseiller militaire du président Tshombe, constituait un instrument de la politique parallèle du Palais, ce qui a nui à la transparence et à la clarté de la politique du gouvernement.

Le Roi a le droit d'être informé. Il est cependant tenu de communiquer, à son tour, au gouvernement les renseignements susceptibles d'avoir une incidence importante sur la politique gouvernementale. Les informations obtenues par le Roi en octobre 1960 au sujet de la rencontre entre Mobutu et Tshombe et de leur intention de « neutraliser physiquement » Lumumba n'ont probablement pas été transmises au gouvernement.

Andere aspecten van het koninklijk optreden daarentegen zijn conform de grondwettelijke regels. Dat geldt voor de brieven aan Tshombe van 27 januari en 13 maart, alsook voor de brieven aan president Kennedy van 2 februari 1961 en een gelijkaardige brieven aan andere bevriende staatshoofden.

Een bijzonder aspect van de Congopolitiek vormt het gebruik van zogenaamde « geheime fondsen ». In december 1960 heeft het toenmalige parlement ingestemd met een begrotingspost van 30 miljoen te gebruiken voor uitzonderlijke omstandigheden onder de uitsluitende verantwoordelijkheid van de minister van Afrikaanse Zaken, een zeldzaam gegeven in de Belgische parlementaire geschiedenis. Het gaat om een totaalbedrag van 50 miljoen. Voor 30 miljoen is er een visum van de ministerraad, voor de resterende twintig miljoen niet. Opvallend is de continuïteit in de regeringsactie : 20 miljoen dateren van voor 3 september (onder minister Raymond Scheyven), 30 miljoen van erna (onder minister d'Aspremont Lynden). Deze gelden waren bestemd voor politieke doeleinden, in hoofdzaak steun voor de strijd tegen Lumumba, zowel voor als na zijn afzetting. Dat gebeurde door financiële steun aan de oppositiepers (de reeds genoemde *Courrier d'Afrique*), aan « gematigde politici » zoals Bolikango en Bomboko, maar verder ook door logistieke steun voor diverse Congolese delegaties naar Brussel en New York. Overigens betreffen deze 50 miljoen enkel de « geheime fondsen » van Afrikaanse Zaken. Daarnaast werden nog andere fondsen voor actie in Congo aangewend. De parlementaire controle op de regeringspolitiek was zwak of onbestaande.

Het dossier-Lumumba is ingewikkeld, en dit kan als een gemeenplaats klinken. Het is gevaarlijk alle personen, initatiatieven en acties over eenzelfde kam te scheren als delen van een groot geheel. Voor de theorie van het grote complot hebben wij geen bewijzen. In bepaalde opzichten overtreft de realiteit de fantasie, in andere opzichten is de realiteit behoorlijk triviaal.

Met zekerheid kan bevestigd worden dat Belgische regeringsinstanties Lumumba van de macht hebben helpen verdrijven, zich vervolgens verzet hebben tegen elke verzoening met Lumumba en zijn terugkeer aan de macht hebben proberen te verhinderen. Zij hebben aangedrongen op zijn arrestatie, zonder aan te dringen op een proces. Zij hebben de overbrenging van Lumumba naar Katanga gesteund, zonder de mogelijkheid van zijn terdoodbrenging in Katanga door gepaste maatregelen uit te sluiten.

Het staat aan de commissie te oordelen of Belgsiche regeringsinstanties morele verantwoordelijkheid dragen in de dood van Lumumba.

D'autres aspects de l'intervention royale sont en revanche conformes aux règles constitutionnelles. Il en est ainsi des lettres adressées à Tshombe le 27 janvier et le 13 mars, ainsi que des lettres du 2 février 1961 au président Kennedy et d'une lettre similaire envoyée à d'autres chefs d'État amis.

Un aspect particulier de la politique congolaise concerne l'utilisation de fonds dits « secrets ». En décembre 1960, le parlement de l'époque a approuvé un poste budgétaire de 30 millions à utiliser dans des circonstances exceptionnelles, sous la responsabilité exclusive du ministre des Affaires africaines, ce qui est chose rare dans l'histoire parlementaire belge. Il s'agit d'un montant total de 50 millions. Il y a un visa du Conseil des ministres pour 30 millions, mais pas pour les autres 20 millions. On ne peut qu'être frappé par la continuité de l'action gouvernementale : 20 millions datent d'avant le 3 septembre (sous le ministre Raymond Scheyven), et 30 millions d'après cette date (sous le ministre d'Aspremont Lynden). Ces fonds étaient destinés à des fins politiques, essentiellement à la lutte contre Lumumba, tant avant qu'après sa destitution. Ils ont ainsi servi à accorder une aide financière à la presse d'opposition (le *Courrier d'Afrique* déjà cité) et à des « hommes politiques modérés » tels que Bolikango et Bomboko, mais aussi à apporter un soutien logistique à diverses délégations congolaises à Bruxelles et à New York. Ces 50 millions ne représentent en outre que les « fonds secrets » des Affaires africaines. D'autres fonds ont également été utilisés pour mener des actions au Congo. Le contrôle parlementaire de la politique du gouvernement a été faible ou inexistant.

Le dossier Lumumba est complexe, même si cela peut sembler une banalité de le dire. Il est dangereux de traiter toutes les personnes, toutes les initiatives et toutes les actions de la même manière, comme si elles faisaient partie d'un grand ensemble. Nous n'avons pas de preuves étayant la thèse du grand complot. Si, à certains égards, la réalité dépasse la fiction, à d'autres, la réalité est assez triviale.

On peut affirmer avec certitude que les instances gouvernementales belges ont aidé à chasser Lumumba du pouvoir, se sont ensuite opposées à toute réconciliation avec ce dernier et ont tenté d'empêcher son retour au pouvoir. Elles ont insisté pour qu'il soit arrêté, mais pas pour qu'il soit jugé. Elles ont appuyé le transfert de Lumumba au Katanga, sans exclure, par des mesures appropriées, la possibilité qu'il y soit mis à mort.

C'est à la commission qu'il appartient de juger si des autorités gouvernementales belges ont une responsabilité morale dans la mort de Lumumba.

X. BIJLAGEN

Lijst van documenten waarvan een facsimile wordt opgenomen

1. « Court historique du réseau « Crocodile », ongedateerde en niet ondertekende nota; *Archief van de Veiligheid van de Staat, dossier A. Moyen*

2. Proces-verbaal van de kroonraad van 18 februari 1960; *Archief van de Kanselarij van de Eerste Minister*

3. [Nota betreffende de contacten van Patrice Lumumba met de landen van het Oostblok en met de Kommunistische Partij van België], nota opgesteld door de Veiligheid van de Staat, 15 maart 1961; *Papieren Harold d'Aspremont Lynden* (Algemeen Rijksarchief)

4. « Note pour monsieur le Premier Ministre », nota van H. d'Aspremont, adjunct-kabinetschef, aan premier G. Eyskens, 20 juli 1960; *Papieren Gaston Eyskens* (Algemeen Rijksarchief)

5. « Opération-L. Suggestions », ongedateerde en niet ondertekende nota, [augustus-september 1960]; *Papieren Jules Loos* (in privé-bezit). Een ander exemplaar berust in *Papieren Edouard Pilaet* (SOMA)

6. « Illégalité du Gouvernement de M. Lumumba », nota van minister van Buitenlandse Zaken P. Wigny, 11 september 1960; *Papieren Pierre Wigny* (in privé-bezit)

7. « Note pour monsieur le Ministre », nota van J. Durieux, gewezen kabinetschef van minister zonder portefeuille R. Scheyven, aan minister van Afrikaanse Zaken H. d'Aspremont Lynden, 12 september 1960; *Papieren Harold d'Aspremont Lynden* (Algemeen Rijksarchief)

8. Telex Minaf 65706/cab van minister van Afrikaanse Zaken H. d'Aspremont Lynden aan Mistebel (R. Rothschild) in Elisabethstad, klad van 5 oktober 1960; *Archief van Buitenlandse Zaken*

9. Idem, exemplaar van Elisabethstad; *Papieren Frédéric Vandewalle, dossier « Antoine »* (Museum van Tervuren)

10. Brief van majoor G. Weber, militair raadgever van president M. Tshombe, aan R. Lefébure, kabinetschef van Koning Boudewijn, Elisabethstad, 19 oktober 1960; *Archief van het Koninklijk Paleis*

11. [Overzichtstabel betreffende de privé-initiatieven met het oog op de ronseling van huurlingen, juli-oktober 1960], ongedateerde en niet ondertekende nota; *Archief van de Veiligheid van de Staat*: CO/C/gen III/2/Beg sf/ recrutement de mercenaires pour le Katanga

12. Telex Minaf z.n. van majoor J. Loos, militair raadgever bij Afrikaanse Zaken te Brussel, aan kolonel L. Marlière (Brazzaville), 14 januari 1961, printex-banden; *Archief van Buitenlandse Zaken*

X. ANNEXES

Liste des documents repris en facsimile

1. « Court historique du réseau « Crocodile » », note non-datée et non-signée; *Archives de la Sûreté de l'Etat, dossier A. Moyen*

2. Procès-verbal du Conseil de la Couronne du 18 février 1960; *Archives de la Chancellerie du Premier ministre*

3. [Note relative aux contacts de Patrice Lumumba avec les pays de l'Est et avec le Parti communiste belge], note rédigée par la Sûreté de l'Etat, 15 mars 1961; *Papiers Harold d'Aspremont Lynden* (Archives générales du Royaume)

4. « Note pour monsieur le Premier Ministre », note de H. d'Aspremont, chef de cabinet adjoint, au Premier ministre G. Eyskens, 20 juillet 1960; *Papiers Gaston Eyskens* (Archives générales du Royaume)

5. « Opération-L. Suggestions », note non-datée et non-signée, [août-septembre 1960]; *Papiers Jules Loos* (archives privées). Un autre exemplaire est conservé dans les *Papiers Edouard Pilaet* (CEGES)

6. « Illégalité du Gouvernement de M. Lumumba », note du ministre des Affaires étrangères P. Wigny, 11 septembre 1960; *Papiers Pierre Wigny* (archives privées)

7. « Note pour monsieur le Ministre », note de J. Durieux, ancien chef de cabinet du ministre sans portefeuille R. Scheyven, au ministre des Affaires africaines H. d'Aspremont Lynden, 12 septembre 1960; *Papiers Harold d'Aspremont Lynden* (Archives générales du Royaume)

8. Télex Minaf 65706/cab du ministre des Affaires africaines H. d'Aspremont Lynden à Mistebel (R. Rothschild) à Elisabethstad, brouillon du 5 octobre 1960; *Archives des Affaires étrangères*

9. Idem, exemplaire d'Elisabethville ; *Papiers Frédéric Vandewalle, dossier « Antoine »* (Musée de Tervuren)

10. Lettre du major G. Weber, conseiller militaire du président M. Tshombe, à R. Lefébure, chef de cabinet du Roi Baudouin, Elisabethville, 19 octobre 1960; *Archives du Palais royal*

11. [Tableau récapitulatif au sujet des initiatives privées en vue de la constitution de groupes de mercenaires, juillet-octobre 1960], note non-datée et non-signée; *Archives de la Sûreté de l'Etat* : CO/C/gen III/2/Beg sf/ recrutement de mercenaires pour le Katanga

12. Télex Minaf s.n. du major J. Loos, conseiller militaire aux Affaires africaines à Bruxelles, au colonel L. Marlière (Brazzaville), 14 janvier 1961, bandes printex; *Archives des Affaires étrangères*

13. Nota van president J. Kasa Vubu aan V. Nendaka, hoofd van de Congolese Staatsveiligheid, 14 januari 1961; *Papieren Nendaka* (in privé-bezit)

14. Nota van V. Nendaka, hoofd van de Congolese Staatsveiligheid, aan de commandant van het kamp Hardy in Thysstad, 14 januari 1961; *Papieren Nendaka* (in privé-bezit)

15. Brief van president J. Kasa Vubu aan president F. Youlou, 15 januari 1961, doorslag; Papieren Nendaka (in privé-bezit)

16. Plan voor de transfer van P. Lumumba, ongedateerde nota in het handschrift van A. Lahaye, [16 januari 1961]; *Papieren Nendaka* (in privé-bezit)

17. Telex Minaf 06116/cab van « Jules », d.i. majoor J. Loos, militair raadgever bij Afrikaanse Zaken te Brussel, aan kolonel L. Marlière (Brazzaville), 16 januari 1961, printex-banden; *Archief van Buitenlandse Zaken*

18. Telex Minaf 06416/cab van Minaf aan het Belgisch consulaat-generaal in Elisabethstad, klad van [16 januari] in het handschrift van F. Vervier, kabinetsattaché; *Archief van Buitenlandse Zaken*

19. Idem, gekleefd op quarto blad met potlooddatum aangebracht door de archivaris; *Archief van Buitenlandse Zaken*

20. Idem, exemplaar van Elisabethstad; *Papieren Frédéric Vandewalle: dossier « Antoine »* (Museum van Tervuren)

21. Zakagenda 1961 van politiecommissaris Frans Verscheure op datum van 17 januari; *Papieren Frans Verscheure* (in privé-bezit)

22. « Crédits pour dépenses exceptionnelles à la disposition du Ministre des Affaires Africaines », ongedateerde en niet ondertekende nota, [april 1961]; *Papieren Harold d'Aspremont Lynden* (Algemeen Rijksarchief)

23. « Crédits pour dépenses exceptionnelles à la disposition du Ministre des Affaires Africaines (20 millions) », ongedateerde en niet ondertekende nota, [april 1961]; *Papieren Harold d'Aspremont Lynden* (Algemeen Rijksarchief)

13. Note du président J. Kasa Vubu à V. Nendaka, chef de la Sûreté de l'Etat congolaise, 14 janvier 1961; *Papiers Nendaka* (archives privées)

14. Note de V. Nendaka, chef de la Sûreté de l'Etat congolaise, au commandant du camp Hardy à Thysville, 14 janvier 1961; *Papiers Nendaka* (archives privées)

15. Lettre du président J. Kasa Vubu au président F. Youlou, 15 janvier 1961, pelure; Papiers Nendaka (archives privées)

16. Plan pour le transfert de P. Lumumba, note non-datée de la main de A. Lahaye, [16 janvier 1961]; *Papiers Nendaka* (archives privées)

17. Télex Minaf 06116/cab de « Jules », c'est à dire le major J. Loos, conseiller militaire aux Affaires africaines à Bruxelles, au colonel L. Marlière (Brazzaville), 16 janvier 1961, bandes printex; *Archives des Affaires étrangères*

18. Télex Minaf 06416/cab de Minaf au Consulat général à Elisabethville, brouillon du [16 janvier] de la main de F. Vervier, attaché de cabinet; *Archives des Affaires étrangères*

19. Idem, collé sur une feuille quarto sur laquelle la date a été mentionnée au crayon par l'archiviste; *Archives des Affaires étrangères*

20. Idem, exemplaire d'Elisabethville; *Papiers Frédéric Vandewalle: dossier « Antoine »* (Musée de Tervuren)

21. Agenda 1961 du commissaire de police Frans Verscheure à la date du 17 janvier; *Papiers Frans Verscheure* (archives privées)

22. « Crédits pour dépenses exceptionnelles à la disposition du Ministre des Affaires Africaines », note non-datée et non-signée, [avril 1961]; *Papiers Harold d'Aspremont Lynden* (Archives générales du Royaume)

23. « Crédits pour dépenses exceptionnelles à la disposition du Ministre des Affaires Africaines (20 millions) », note non-datée et non-signée, [avril 1961]; *Papiers Harold d'Aspremont Lynden* (Archives générales du Royaume)

Gedeclassificeerd op [illegible] 2001,
ten behoeve van de Parlementaire
Onderzoekscommissie
"Lumumba"

1

COURT HISTORIQUE DU RESEAU «CROCODILE».-

Le réseau «Crocodile» a été constitué le 1er janvier 1948 avec comme objectif la lutte antisoviétique et antisubversive. Le Réseau «Crocodile» n'est que la section congolaise d'un Réseau plus étendu, le Réseau Milpol qui a les mêmes objectifs en Belgique.

Au cours de l'année 1948, l'activité du Réseau a consisté principalement au recrutement des agents de base qui ont commencé eux-mêmes à recruter des informateurs dans les différents milieux.

Au début de 1949, le chef du Réseau a rencontré à Bruxelles, Mr Pierre HUMBLET de la Mission Marmitte qui postulait la place d'Administrateur de la Sûreté au Congo. Les deux hommes avaient appartenu ensemble au 2e Bureau de l'Armée et se connaissaient déjà précédemment, Mr HUMBLET ayant été élève au Collège Cardinal Mercier à Braine l'Alleud quand Mr MOYEN y était professeur. Mr HUMBLET demanda l'appui de Mr MOYEN pour être nommé Administrateur de la Sûreté du Congo et discuta longuement avec lui le rapport qu'il devait remettre au Ministre des Colonies sur sa mission en Afrique. Mr MOYEN qui n'avait que de bons souvenirs de l'intéressé appuia celui-ci tant au Ministère qu'auprès du chef du 2e Bureau, le Général (alors Colonel) MAMPUYS. Mr MOYEN fit également recevoir Mr HUMBLET par Mr ROBILIART, Administrateur-Délégué de l'Union Minière du Haut Katanga afin de faire cesser l'indifférence sinon l'hostilité qui régnait dans cette société envers la Sûreté du Congo.

Mr HUMBLET, sûr de sa nomination, proposa à Mr MOYEN le poste de Commissaire Principal à la Section Inspection de la Sûreté congolaise. Mr MOYEN était d'accord en principe, mais s'en référa au chef du 2e Bureau qui estima que l'intéressé faisait besogne plus utile en restant où il était. Néanmoins, Mr HUMBLET estima devoir soumettre à Mr MOYEN les candidatures qui lui étaient proposées pour former les cadres de la nouvelle Sûreté et plusieurs entretiens eurent lieu à ce sujet, soit au Bureau du réseau, 14, rue des Comédiens, soit à l'Hôtel «Canterbury» où Mr HUMBLET logeait et ce souvent en présence de Mr le Commissaire Principal René ADAM du service de la Centre-Information au Ministère de la Défense Nationale auquel Mr HUMBLET proposait d'ailleurs le poste de Commissaire en Chef de la Sûreté congolaise.

Mr HUMBLET soumit à Mr MOYEN les formulaires de candidatures déposées au Ministère des Colonies et lui demanda des candidats pour étoffer ses cadres. Soucieux d'aider le nouvel organisme dans sa mission, le Réseau «Crocodile» se défit de trois de ses meilleurs amis pour permettre à Mr HUMBLET de prêter ses services d'éléments compétents (MM DELOOF, SIMOENS et PINGRAY). Il faut noter qu'à l'époque le Réseau «Crocodile» était parfaitement connu du Ministre des Colonies, Mr WIGNY, le chef du Réseau ayant eu deux entretiens circonstanciés avec le Ministre et ayant été prié de rester en contact avec le chef de Cabinet, Mr BRUNEEL auquel le Réseau fournissait une copie de tous les renseignements d'intérêt général. Quand il fut décidé au début de juillet 49 que le chef du Réseau «Crocodile» irait au Congo contacter ses agents pour coordonner leur activité et étudier sur place les problèmes particuliers de celle-ci, le Ministre des Colonies et Mr HUMBLET en furent les premiers avertis. Le Ministre fit d'ailleurs accorder à Mr MOYEN son visa dans les 24 h. en réduisant les formalités au minimum pour raison de sécurité. Quant à Mr HUMBLET, il attendait Mr MOYEN à l'aérodrome et ne prétendit pas que l'intéressé descendit à l'hôtel. Il voulut être son hôte pendant son séjour à Léo. La collaboration entre les deux hommes semblait parfaite. Tous les problèmes intéressant la Sûreté du Congo furent discutés en détail aussi bien avec Mr HUMBLET qu'avec son Adjoint, Mr PONCELET, avec Mr BEAUDINET, Administrateur sur le point de quitter ses fonctions et avec Mr DEWAERSEGGER, ff. de Procureur Général à ce moment là. Mr HUMBLET fit recevoir Mr MOYEN par le Gouverneur Général JUNGERS avec lequel la question du Réseau fut discutée très en détail. Mr JUNGERS donna à Mr MOYEN des conseils et des directives fort opportunes d'ailleurs. Mr HUMBLET mit sa voiture personnelle et son chauffeur à la disposition de Mr [redacted] pendant tout son séjour à Léo, lui facilita sa mission au maximum. Il avertit les agents de la Sûreté dans les villes où Mr MOYEN devait se rendre afin que celui-ci trouve sur place toutes les facilités et effectivement on assura à l'intéressé des priorités avion partout où il aurait pu encourir quelque retard.

Au Katanga principalement, la collaboration entre Mr de MUNCK, Commissaire de la Sûreté et Mr MOYEN fut totale. Ils visitèrent ensemble les différentes autorités, ils examinèrent ensemble les problèmes

de sécurité pendants et Mr MOYEN mit à la disposition de Mr de MUNCK quelques relations personnelles que le Commissaire de la Sûreté utilisa d'ailleurs abondamment par la suite. Là aussi c'est sur intervention du chef du Réseau "Crocodile" que les portes de l'U.M. se rouvrirent pour la Sûreté, Mr MOYEN ayant introduit Mr de MUNCK successivement auprès de Mr MATHOZ, Administrateur-Délégué, Mr WALLEFF, Directeur Général et Mr DEMICKX, chef du personnel. C'est également en compagnie de Mr MOYEN que Mr de MUNCK put visiter les différents sièges de l'U.M. et y nouer des contacts de service profitables. A la fin de son périple de 30.000 Km au Congo, le chef du Réseau "Crocodile" revint à Léo où il passa encore huit jours chez Mr HUMBLET dans la plus entière confiance et collaboration.

Mr HUMBLET prétend, semble-t-il aujourd'hui, que même à cette époque, c'était pour mieux surprendre le Réseau et l'annihiler parcequ'il le considérait inutile sinon dangereux qu'il a si bien reçu Mr MOYEN. Il ne paraît pas que cette affirmation puisse tenir devant le simple fait facile à prouver que Mr HUMBLET ait mis tous ses dossiers à la disposition de Mr MOYEN en présence de son personnel; qu'il a montré à Mr MOYEN des documents envoyés envoyés par certains de ses agents et relevant précisément des informations du Réseau "Crocodile" et enfin qu'il a réglé en quelque sorte par l'intermédaire du Gouverneur Général, la collaboration du Réseau et de la Sûreté.

Quand Mr MOYEN est rentré en Belgique, il a remis au Ministre des Colonies un rapport de 52 pages pour lequel Mr WIGNY a bien voulu lui écrire spontanément une lettre de remerciements, tandis que copie de ce rapport a été remise en mains propres de Mr JUNGERS par le chef du Réseau et envoyée également à Mr HUMBLET.

Il semble aujourd'hui que ce soit ce rapport qui ait motivé l'ostracisme du Gouvernement Général et surtout de la Sûreté contre le Réseau et la volonté non équivoque de ces services de détruire celui-ci et pourtant aujourd'hui, on devra bien reconnaître, après les articles et conférences du Père VAN WING et Mr SCHEYVEN, que Mr MOYEN n'a fait que dire l'exacte vérité deux ans avant que celle-ci ne doive être admise de façon presque générale. Mr MOYEN est rentré du Congo le

3 septembre 49. Dès la fin septembre, on le mettait en garde de différents côtés contre les manoeuvres entreprises contre lui et contre le Réseau tant au Congo qu'en Belgique. Il n'a pas voulu y croire et c'est ainsi que le "Libre Belgique" ayant attaqué violemment Mr HUMBLET dans son numéro du 19/10/49, Mr MOYEN a écrit spontanément à ce journal la lettre dont on trouvera copie en annexe (1). Peu de temps après, le Réseau envoyait à ses agents dans la colonie des directives (voir annexe (2)) très précises sur l'attitude à avoir envers la Sûreté, même si celle-ci persistait dans son hostilité et passait à des manoeuvres plus précises.

En même temps Mr MOYEN écrivait à Mr HUMBLET la lettre de compréhension que l'on trouvera en annexe (3). Cette lettre resta sans réponse et des renseignements indubitables étant arrivés entretemps, le chef du Réseau "Crocodile" jugea qu'il n'y avait pas lieu d'insister espérant que Mr HUMBLET reconnaîtrait qu'il se trompait. Au lieu de novembre 1950, Mr HUMBLET faisait prendre par le Gouverneur Général une ordonnance d'indésirabilité contre Mr MOYEN sous un prétexte des plus fallacieux. Le détail de cette affaire est suffisamment connu par les rapports qu'il en a faits à l'époque pour ne pas devoir s'y étendre plus longuement.

Au cours de 1950, il s'avéra de façon indubitable que la Sûreté avait pris pour principal objectif, sur directives formelles et précises de MR HUMBLET, la destruction totale du Réseau. Cet objectif était même indiqué comme passant avant tout autre et sachant que leur chef y attachait un grand prix, certains agents de la Sûreté désireux de faire du zèle et de gagner une promotion, ne reculèrent devant aucun moyen, fût-ce les plus bas pour connaître les agents du Réseau "Crocodile" et nuire à leur activité. Voici trois exemples précis qui illustrent cette situation :

1) A Matadi, Mr Paul SIMOENS, Sous-Commissaire principal nommé à la demande et sur insistance de Mr MOYEN alors qu'il ne remplissait aucune des conditions prévues, va trouver Melle Germaine BASQUE, Assitante-Sociale qu'il croyait être une agente du Réseau et la menace de la faire expulser si elle continue à être en relations

avec Mr MOYEN.

2) A Elisabethville, Mr de MUNCK se rend presque tous les jours vers 11 h au Bureau des Postes et avec la complicité de Mr COLLARD, Directeur des Postes, cherche dans le courrier destiné à l'Europe, les lettres qui pourraient être envoyées aux Boîtes Postales qu'il croit être celles du Réseau et ouvre ces lettres. Il perfectionne même la procédure en s'installant quasi à demeure chaque jour au Bureau des Postes avec un matériel spécial lui permettant d'enlever sans laisser de trace, le papier cellophane qui ferme certaines lettres et de recoller celles-ci par après ;

3) A Costermansville, l'agent de la Sûreté DONY a corrompu un agent des postes qu'il serait facile de retrouver puisqu'il est en congé en Belgique depuis 4 mois, de façon à pouvoir s'emparer des correspondances destinées à Mr BRAUN dont on croit qu'il est un agent du Réseau «Crocodile». Les indications relevées dans ces correspondances font surveiller d'autres boîtes postales dont les lettres sont également ouvertes et recollées, le contenu en étant communiqué à Léo.

Quand Mr HUMBLET se rend en tournée d'inspection au Katanga, il ne cache d'ailleurs pas aux fonctionnaires qu'il croit acquis à ses manoeuvres, son hostilité contre le Réseau «Crocodile» et la volonté qu'il a de le détruire complètement. Il va jusqu'à laisser croire que Mr MOYEN ne serait rien d'autre qu'un agent double soviétique.

Malgré ces procédés, le Réseau persiste à inviter ses agents à ne pas contre-attaquer et on pourrait produire des dizaines de lettres du chef du Réseau dépeignant la situation en répondant aux agents qui l'en informaient et enjoignant formellement de ne pas tomber dans le travers des luttes intestines fratricides : l'ennemi seul bénéficiant de cette perte de temps et d'énergie et des indiscrétions qu'elle amène fatalement.

Aujourd'hui que Mr HUMBLET reproche à certains fonctionnaires d'avoir aidé le Réseau et tente de les faire chasser de l'Administrati

sinon de la Colonie ou même condamnés sur la base d'une Ordonnance législative 103 du 7 mars 41, on peut lui rétorquer que ces fonctionnaires n'ont rien fait d'autre que ce qu'il a fait lui-même et ordonné à ses agents de faire envers Mr Moyen en 1949. Si Mr Moyen est déclaré aujourd'hui aux termes de l'Ordonnance : "Personne non qualifiée pour recevoir les renseignements", il en était exactement de même en 1949 et Mr Humblet le savait mieux qu quiconque tandis que les fonctionnaires que l'on poursuit actuellement sont très fondés à avoir commis dans une intention patriotique, une erreur d'ailleurs compréhensible puisqu'ils avaient vu le chef du Réseau travaillant fraternellement avec le chef de la Sûreté et ses commissaires.

164

2

CONSEIL DE LA COURONNE TENU AU PALAIS DE BRUXELLES, LE I8 FEVRIER I960,A I7 HEURES, SOUS LA PRESIDENCE DE S.M. LE ROI.

-:-:-:-:-:-

Etaient présents:

Tous les Ministres, à savoir:

MM. G. Eyskens, Premier Ministre,

A. Lilar, Ministre - Vice-Président du Conseil de Cabinet,

A. De Schryver, Ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi,

J. Van Houtte, Ministre des Finances,

A. De Vleeschauwer, Ministre de l'Agriculture,

R. Lefebvre, Ministre de l'Intérieur,

P. Wigny, Ministre des Affaires Etrangères,

O. Behogne, Ministre du Travail,

P.W. Segers, Ministre des Communications,

P. Harmel, Ministre des Affaires culturelles,

O. Vanaudenhove, Ministre des Travaux publics et de la Reconstruction,

A. Gilson, Ministre de la Défense Nationale,

L. Servais, Ministre de la Prévoyance Sociale,

P. Meyers, Ministre de la Santé publique et de la Famille,

P. Van Den Boeynants, Ministre des Classes moyennes,

R. Scheyven, Ministre chargé des Affaires économiques et financières du Congo belge et du Ruanda-Urundi,

L. Merchiers, Ministre de la Justice,

C. Moureaux, Ministre de l'Instruction publique,

J. Van der Schueren, Ministre des Affaires économiques,

J. Van Offelen, Ministre du Commerce Extérieur.

Les Ministres d'Etat, à savoir:

MM. Aloïs van de Vyvere, (Vicomte)

Georges Theunis,

Frans Van Cauwelaert,

Achille Delattre,

Robert Gillon,

Camille Huysmans,

Hubert Pierlot, (Comte)

Eugène Soudan,

Paul Tschoffen,

Romain Moyersoen,(Baron)

Henri Rolin,

Paul van Zeeland,

Auguste De Schrijver, (déjà cité dans la liste des Membres du Gouvernement)

Albert-Edouard Janssen,

Paul-Henri Spaak,

Paul Struye,

Achille Van Acker,

Roger Motz,

Théo Lefèvre.

Absents et excusés:

M. Gutt, Ministre d'Etat, en mission à l'étranger.

M. Maistriau, Ministre d'Etat, souffrant.

°
° °

Sa Majesté le Roi, en ouvrant la séance, prononce l'allocution suivante:

" "Messieurs les Ministres,

Il appartient au Roi de veiller aux intérêts supérieurs du Pays. Aujourd'hui que l'indépendance du Congo pose des problèmes d'une gravité extrême dont dépendent à la fois les destinées de la Belgique et celles du Congo lui-même, j'ai estimé de mon devoir de réunir les membres du Conseil de la Couronne afin d'attirer leur attention sur les conséquences qui résulteront de cette indépendance et sur les mesures qu'il y a lieu de prendre pour y faire face.

Lors de mon premier voyage au Congo, je fus convaincu qu'il était temps de modifier notre comportement envers les populations indigènes. Vous vous rappelez, peut-être, qu'à mon retour j'ai déclaré solennellement que nous avions à résoudre d'urgence le PROBLEME DES RELATIONS entre Blancs et Noirs.

A défaut d'une formule constructive dans plusieurs domaines, on dut se contenter de la promulgation d'un statut des villes.

Les mois passaient. A l'exemple du Sud-Est Asiatique, l'Afrique sortait de sa torpeur séculaire. Successivement, les colonies françaises et anglaises réclamaient et obtenaient des promesses de statuts émancipateurs.

Au Congo, les évolués commençaient à faire nombre et à énoncer des prétentions, encore que raisonnables et timidement exprimées.

En Belgique, les milieux d'affaires s'inquiétaient. A l'O.N.U. on nous surveillait, sans bienveillance.

Le 4 novembre 1957, j'écrivais au Premier Ministre:

"Depuis plusieurs mois plane sur le Pays un voile "d'incertitude, même d'inquiétude, quant à l'avenir du Congo.

" Il est de fait que, sous l'impulsion d'évolués de
" plus en plus nombreux et influents, attentifs à l'exemple
" des statuts octroyés récemment à des régions voisines, les
" indigènes se sont éveillés à l'idée d'émancipation politique.
" Tout au moins aspirent-ils à prendre dans l'administration
" la part naturelle qui leur revient.

" Ces ambitions légitimes et d'ailleurs modérées, ne
" justifient pas les inquiétudes de certains milieux coloniaux
" qui appréhendent que les liens unissant le Congo à la Bel-
" gique ne soient compromis.

" A la vérité la situation n'est pas critique; mais
" elle le deviendrait si des influences extérieures s'avisaient
" de précipiter, en l'envenimant, une évolution que nous n'au-
" rions pas organisée à temps.

" Convaincu que le moment est venu d'un ajustement de
" nos conceptions coloniales, je crois de mon devoir d'appeler
" l'attention du Gouvernement sur cette question capitale. Nos
" populations indigènes vivent sous un régime qui convenait
" pour guider leur entrée dans notre civilisation et qui leur
" a apporté d'inestimables bienfaits. Ce n'en est pas moins
" un régime qui ne peut être que transitoire.

" Même si les autochtones s'en contentaient, les théo-
" ries affirmées à l'O.N.U., les déclarations des plus hautes
" autorités morales, les impératifs d'une politique démocrati-
" que, obligeraient à organiser une participation prochaine,
" effective, des populations locales à la gestion des affaires
" publiques. Les premières mesures qui viennent d'être décré-
" tées dans ce sens ne sont qu'un prélude qui s'avèrera vite
" insuffisant.

" A cette réforme administrative devraient se joindre,
" notamment, la refonte de l'ordre judiciaire et de la légis-
" lation avec codification des droits coutumiers, une revision
" du régime des terres, la mise en oeuvre d'une politique agri-
" cole développant l'économie rurale et l'accession à la pro-
" priété privée.

" Au total, je crois opportun, sans toucher présentement " à la Charte Coloniale, de prévoir en faveur de l'association " Belgique-Congo une structure nouvelle supprimant toute dis- " crimination raciale et permettant à la société indigène de " se développer selon son génie propre, tout en assurant la " coexistence entre Blancs et Noirs dans la justice et l'estime " réciproque.

" En raison de l'étendue du territoire, de la variété des " races, des coutumes, des niveaux économiques et sociaux at- " teints, il conviendrait - dans l'intérêt tant des autochtones " que des entreprises européennes- de diversifier le rythme et " les modalités de cette évolution; ce qui postule en première " urgence une décentralisation au profit des provinces, voire " dans celles-ci au profit de certains districts et des villes.

" Le Gouvernement se doit, tant vis-à-vis des administrés " indigènes ou européens que vis-à-vis de l'opinion mondiale, " d'arrêter et d'affirmer les principes de notre politique fu- " ture au Congo.

" A cet effet, le Conseil Colonial pourrait être invité " à étudier et à rédiger des propositions concrètes; le Gou- " vernement, après avoir statué sur celles-ci, exposerait son " programme devant le Parlement.

" Je ne doute pas, Monsieur le Premier Ministre, que " vous ne reconnaissiez l'importance que revêt aujourd'hui ce " problème et que, en accord avec le Ministre des Colonies, " vous n'apportiez à sa solution votre zèle coutumier au ser- " vice du Pays."

Les élections municipales ne tardèrent d'ailleurs pas à révéler l'existence de partis politiques solidement organisés, aux visées ambitieuses, notamment dans le Bas-Congo.

En 1958, un nouveau Gouvernement crut ne pouvoir arrêter un programme de réformes qu'après une enquête approfondie menée sur place. Malgré la diligence de la Commission instituée à cet effet, cette enquête et la traduction de ses

conclusions en dispositions légales prirent de nouveaux mois, créant au Congo une effervescence attisée par l'accession à l'indépendance de territoires contigus, en face de Léopoldville.

En présence d'une Administration désemparée faute d'orientation et de directives, le 4 janvier 1959, une émeute due à l'exaspération de milliers de chômeurs arbora le slogan: INDEPENDANCE.

Le Gouvernement présenta au Parlement un plan assurément complet au sens européen, mais dépassant la compréhension, les aptitudes et les usages des indigènes. Après avoir lésiné pendant longtemps sur les concessions progressives, on investissait le Congo, d'un coup, de toute la complexité d'un Gouvernement indépendant démocratique.

Louable en principe, le passage à ce statut ne pouvait se concevoir sans certains préliminaires, que j'énonçai dans mon discours radiodiffusé du 13 janvier, préfaçant le projet présenté au Parlement à la même heure. Je vais me permettre de vous le relire:

"Répondant à une longue attente, le Gouvernement de " Bruxelles annoncera aujourd'hui devant le Parlement un pro- " gramme de réformes qui ouvrira une étape décisive pour les " destinées de nos populations africaines.

" Je crois devoir à la mémoire de mes illustres prédé- " cesseurs, fondateur et consolidateurs de notre Oeuvre en " Afrique, d'en porter moi-même à votre connaissance le carac- " tère et l'esprit.

" Le but de notre présence sur le continent noir a été " défini par Léopold II: ouvrir à la civilisation européenne " ces pays attardés; appeler leurs populations à l'émancipa- " tion, à la liberté et au progrès après les avoir arrachées " à l'esclavage, aux maladies et à la misère.

" Continuant ces nobles visées, notre ferme résolution
" est aujourd'hui de conduire, sans atermoiements funestes,
" mais sans précipitation inconsidérée, les populations con-
" golaises à l'indépendance dans la prospérité et la paix.

" Dans un monde civilisé, l'indépendance est un statut
" qui réunit et garantit la liberté, l'ordre, le progrès.
" Elle ne se conçoit que moyennant:

" des institutions solides et bien équilibrées,

" des cadres administratifs expérimentés,

" une organisation sociale, économique, financière,
" bien assise, aux mains de techniciens éprouvés,

" une formation intellectuelle et morale de la popula-
" tion, sans laquelle un régime démocratique
" n'est que dérision, duperie et tyrannie.

" C'est à la réalisation de ces conditions de base
"que nous sommes attachés et que nous entendons tous nous
"consacrer, dans un enthousiaste et cordial concert d'ef-
"forts avec nos populations africaines.

" Si nous n'hésitons pas à approuver, à seconder les
"aspirations de nos frères noirs, nous ne pouvons cependant
"pas laisser oublier que par 80 années de services et d'ef-
"forts, la Belgique a acquis des droits incontestables à
"leur sympathie et à leur coopération loyale.

" Notre tâche de guides et de conseillers, à nous
"métropolitains et Blancs du Congo, doit se poursuivre tout
"en se transformant et s'atténuant à mesure des progrès
"réalisés.

" Au demeurant, loin d'imposer à ces populations des
"solutions toutes européennes, nous entendons favoriser des
"adaptations originales, répondant aux caractères propres
"et aux traditions qui leur sont chers. A cet égard, une
"large décentralisation, conjuguée avec une extension rapide

" du système électoral et l'abandon de toute discrimination
" entre Noirs et Blancs, permettra de hâter et de diversifier
" l'épanouissement des régions, selon leurs particularités
" géographiques, culturelles, raciques ainsi que leur dévelop-
" pement économique.

" C'est là, croyez-moi, mes chers compatriotes de Bel-
" gique et du Congo, une voie dans laquelle il faut s'engager
" avec foi et générosité, un dessein grandiose et fier que nous
" mènerons à bien si nous joignons à la communauté de volonté
" et de discipline, la claire vision de l'avenir prospère de
" nos deux pays."

Qu'il y eut, ou non, moyen de les appliquer, ces recommandations retinrent peu l'attention. Or, dans les semaines qui suivirent, le prestige de l'Administration belge en Afrique subit d'irréparables dommages.

Entretemps, l'effervescence croissait et gagnait l'ensemble de la Colonie. Les compétitions électorales ravivaient les rivalités tribales. La population européenne se sentait menacée. Certains meneurs indigènes se livraient à des initiatives de la plus haute gravité.

J'estimai de mon devoir à l'égard de la Dynastie et de la Belgique, de me rendre sur place pour affirmer notre souveraineté, et apaiser les passions, tout en manifestant ma sincère sympathie pour les revendications raisonnables des autochtones.

Au cours des débats de la Table Ronde -assemblée purement consultative- le Ministre du Congo a été amené à accepter la date ferme du 30 juin, pour l'accession du Congo à l'indépendance et le Président en a fait un événement historique.

J'en viens au problème actuel: celui des RELATIONS FUTURES ENTRE LA BELGIQUE ET LE CONGO INDEPENDANT.

Il me paraît si important que je tiens à recourir à vos conseils. Le statut intérieur futur du Congo intéresse avant tout celui-ci. Mais le problème des relations entre la Belgique et le Congo indépendant est ESSENTIEL pour les deux Pays. La reconnaissance de l'indépendance du Congo y est liée.

L'Etat Congo, en effet, ne pourra subsister dès le 1er juillet que grâce aux fonctionnaires belges qui y resteront. Il aura besoin de nos techniciens. Le sort de la population restera lié à notre service médical sans lequel des épidémies de tout genre ne tarderont pas à réapparaître anéantissant tant d'années d'efforts. En outre, les conflits entre tribus qui ont déjà éclaté dans les derniers temps, ne risquent-ils pas de prendre l'ampleur d'une guerre civile et de mettre à feu et à sang le pays que nous avions réussi à pacifier ? Nous ne pouvons pas non plus oublier que 100.000 Blancs résident au Congo et constituent un élément essentiel de sa prospérité. Nous avons l'obligation de ne rien négliger pour les protéger. Comment pourraient-ils travailler efficacement s'ils n'avaient la certitude que le sort de leur famille et leur avenir étaient assurés ?

Le Congo, comme la Belgique, a un intérêt majeur au maintien d'une monnaie stable sans laquelle l'économie congolaise serait rapidement ruinée, entraînant une diminution dangereuse du niveau de vie de la population.

Enfin, peut-on se désintéresser des énormes investissements que les Belges ont faits au Congo et qui représentent une grande partie de l'épargne de notre population ?

Ces questions se poseront dès le 30 juin.

Avons-nous le droit de nous considérer à ce moment comme dégagés de toute responsabilité ? Si nous devions conduire le Congo à l'indépendance sans l'aider à surmonter les très grosses difficultés devant lesquelles il se trouvera nécessairement, il est certain que la Belgique serait gravement atteinte dans son prestige et qu'elle serait sé-

vèrement jugée, non seulement par les Congolais eux-mêmes mais par l'opinion mondiale.

Cela étant, ne vous paraît-il pas, Messieurs les Ministres, que des mesures doivent être envisagées afin que la transmission des pouvoirs de la Belgique au nouvel Etat du Congo, ait lieu sans heurts graves et qu'un traité entre les deux Etats puisse être négocié et approuvé en temps utile.""

M. Eyskens, Premier Ministre, remercie Sa Majesté pour sa communication.

Il estime qu'il serait assez vain de discuter au sujet des fautes qui auraient été commises dans le passé. Ce qui importe, c'est de rechercher la solution que commande la situation actuelle.

Il constate que l'indépendance s'organise dans tous les pays d'Afrique. Il souligne la gravité du problème qui se pose et estime que le Roi a raison de dire que la Belgique doit, dans l'intérêt même du Congo, continuer à lui fournir l'assistance dans tous les domaines en vue de poursuivre le développement culturel, social, économique et financier du Congo, mais qu'elle doit également sauvegarder les intérêts que la Belgique y possède.

Il constate d'autre part que la Conférence de la Table Ronde a clarifié sensiblement la situation, que des garanties substantielles ont été données et qu'elle a permis de dégager le désir manifeste de collaboration. Toutefois, si ces garanties morales constituent un acquis sérieux, il n'empêche que l'avenir contient encore beaucoup d'inconnues et d'incertitudes qui expliquent l'inquiétude d'une partie de l'opinion publique.

Il souligne les très grandes difficultés de la transmission des pouvoirs, ainsi que les devoirs que nous avons à l'égard du Congo. Il se demande s'il est possible, pour la Belgique, de conclure avant la date de l'indépendance, un traité avec le Congo qui contiendrait des clauses détaillant l'aide que la Belgique continuerait à apporter au Congo ainsi que les obligations que celui-ci prendrait en contrepartie.

Il suggère que M. De Schryver fasse préalablement le point de l'état des travaux de la Conférence, étant donné que, aujourd'hui même, plusieurs recommandations favorables ont été adoptées.

M. De Schryver, Ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi, Ministre d'Etat, souligne que si les Congolais présents à la Conférence ne sont pas des représentants légaux, il n'est pas moins vrai que ce sont des dirigeants de tous les partis politiques et des chefs coutumiers. S'ils n'ont pas la qualité juridique pour prendre des engagements, il faut les considérer quand même comme des représentants valables de fait.

Au sujet de la recommandation concernant la date de l'indépendance, il souligne que tous les Congolais indistinctement, même les plus modérés, exigeaient une indépendance immédiate. Du côté belge, on a fait comprendre que cela était irréalisable et ce n'est qu'après de longues négociations que la date a pu être reculée jusqu'au 30 juin. Cette décision avait une importance capitale du point de vue psychologique et était, en quelque sorte, le préalable au succès de la conférence.

Cette date étant retenue, la Conférence a examiné la façon dont l'indépendance pouvait être organisée.

Un autre facteur psychologique important était le fait d'exprimer le désir sincère de la Belgique de reconnaître l'indépendance sans restriction. En effet, le Congo de 1958 appartient au passé. Le Congo de 1959 est une nouvelle réalité qui se caractérise par une méfiance profonde à l'égard de la Belgique et de son administration.

M. De Schryver explique alors les mobiles qui ont guidé les délégués belges dans l'élaboration des recommandations concernant les institutions, à savoir: assurer l'unité du Congo tout en dotant le pays d'organisations politiques qui permettent aux provinces d'avoir une politique autonome; assurer, d'autre part, la stabilité des institutions.

La Conférence a admis qu'à partir du ler juillet prochain, la législation actuelle, le statut de l'administration, de la force publique, du pouvoir judiciaire en tant qu'institution, des Belges au Congo ainsi que leurs biens, soient respectés.

La loi fondamentale qui sera soumise au Parlement reprendra ces garanties essentielles.

Un problème non moins important était la nécessité de rattraper le temps perdu et de préparer les hommes en un minimum de temps pour prendre la relève au ler juillet prochain. Pour ces motifs et tout en écartant l'idée d'un gouvernement provisoire, il a été suggéré d'adjoindre immédiatement au Gouverneur Général six Congolais. Ensemble ils exerceront d'une façon collégiale les pouvoirs que le Gouverneur possède actuellement.

Dans le même ordre d'idées, trois Congolais seront désignés auprès de chaque Gouverneur de province.

D'autre part, il a été convenu qu'une commission de Congolais sera désignée qui restera à Bruxelles en vue d'informer et de conseiller le Gouvernement au sujet du travail législatif qui est à faire. C'est la même commission qui sera associée à l'élaboration des avant-projets de traité général d'amitié et d'assistance et de coopération technique ainsi que des accords particuliers dans plusieurs domaines.

M. De Schryver signale que la Chambre des Représentants sera installée le IO juin au plus tard et le Sénat entre le I5 et le I8 juin. Dès que la Chambre sera installée, le premier Gouvernement congolais pourrait être formé par le Roi et pourrait commencer immédiatement la mise au point des traités.

En terminant M. De Schryver signale que, au fur et à mesure que les travaux de la conférence avançaient, les Congolais ont manifesté de plus en plus le désir de collaborer avec la Belgique. En exemple il cite toute une série de recommandations d'où il résulte que les principes fondamentaux ont été respectés. Quant à lui, il considère que le résultat atteint est considérable.

176

- I3 -

M. Scheyven, Ministre chargé des Affaires Economiques et Finances du Congo belge et du Ruanda-Urundi, explique pourquoi la question des garanties essentielles n'a pas été abordée plus tôt. Au départ, il fallait dissiper la méfiance et ce n'est qu'au fil des jours que l'inquiétude gagnait davantage la délégation congolaise devant les responsabilités de demain.

Il cite toutes les recommandations relatives aux garanties que la Belgique a obtenues.

L'examen détaillé de ces recommandations sera poursuivi au cours d'une conférence économique et sociale qui se tiendra vers le I5 avril prochain et à laquelle participeront une quinzaine de Congolais, des délégués du Gouvernement et du Parlement, ainsi que des représentants des milieux économiques et sociaux qui avaient été écartés à l'occasion de la présente Conférence. L'ordre du jour de cette Conférence comprendra:

1) Inventaire complet des problèmes qui se posent;

2) Liens qui lieront la Belgique au Congo;

3) Assistance de la Belgique dans les domaines techniques, économiques, financiers, etc;

4) Institutions appropriées à créer.

En vue de mettre au point certaines matières spéciales, une commission présidée par M. De Voghel, Vice-Gouverneur de la Banque Nationale, préparera une série de conventions.

En terminant, il pose la question de savoir si on ne pourrait pas parvenir à un traité qui serait signé par le premier Gouvernement congolais avant le 30 juin prochain. Sans doute sur le plan juridique on peut faire des réserves, mais il estime que, dans les circonstances actuelles, il faut éviter de verser dans un juridisme trop poussé.

M. Struye, Ministre d'Etat, Président du Sénat, remercie Sa Majesté d'avoir convoqué le présent Conseil.

Comme premier intervenant non-gouvernemental, il proclame son admiration pour l'oeuvre accomplie par la Conférence et y associe M. Rolin, Ministre d'Etat et membre de l'opposition. Il a été frappé par la compréhension dont on a fait état et approuve sans réserve le programme soumis. Il est également d'accord pour ne pas verser dans un juridisme pur. Il est des moments dans la vie où les faits dépassent le droit. Il importe de régler actuellement le maximum et de faire couvrir demain les faits par le droit.

Il tient toutefois à poser quelques questions. Tout le programme semble partir d'une hypothèse optimiste, à savoir que les institutions congolaises futures ratifieront les recommandations de la Table Ronde. Mais quid si l'inverse se produit et si les institutions se caractérisent par des dissensions intestines.

Le premier acte législatif du Parlement belge consisterait à reconnaître l'indépendance à partir du 30 juin prochain. Dans la loi fondamentale qui doit consacrer cette décision y aura-t-il des réserves, non pas, au sujet des pouvoirs réservés, mais des réserves pour le cas où les nouvelles institutions ne seraient pas à même de traduire les recommandations dans les faits, par exemple si on ne parvenait pas à constituer un gouvernement.

Il estime, également, qu'il faut, dès à présent, partir de l'avant dans la préparation du traité, mais quid si ce traité n'est pas signé du fait que le résultat des élections serait autre que celui auquel on s'attend. La loi fondamentale qui sera votée rencontrera-t-elle cette éventualité ?

Enfin, il pose la question de savoir qui commandera la force publique. Quel sort sera réservé aux bases militaires de Kamina et de Kitona ? Sommes-nous habilités pour intervenir au cas où des troubles éclateraient avant le 30 juin.

M. De Schryver, Ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi, Ministre d'Etat, répond que la Constitution belge n'a pas prévu non plus l'éventualité d'une carence gouvernementale. Il en est de même dans une série d'autres lois où toutes les hypothèses ne sont pas envisagées. Si l'hypothèse avancée par M. Struye devait se réaliser, il y aurait lieu d'y trouver une solution appropriée.

Si les institutions congolaises ne devaient pas accepter les recommandations, la Belgique est déliée automatiquement de ses obligations et elle peut notamment suspendre toute aide technique.

A la deuxième question, y aura-t-il des réserves lorsque les institutions ne fonctionnent pas, M. De Schryver répond que rien n'est prévu, mais, encore une fois, il faudra y donner une solution de fait. En d'autres termes, les collèges existants resteront en place, principe toujours admis en droit constitutionnel. Il serait d'ailleurs dangereux de rencontrer légalement cette hypothèse, parce qu'elle constituerait en fait un encouragement aux difficultés. Il ne craint d'ailleurs pas cette éventualité au départ, mais plutôt après la promulgation de la constitution.

A son avis la force publique doit être commandée par l'autorité congolaise légale. Toute autre solution risque d'ailleurs d'être inopérante du fait qu'on conçoit difficilement que la force publique irait à l'encontre des décisions du Gouvernement congolais et, d'autre part, on ne doit pas oublier que la troupe est composée uniquement d'autochtones.

En ce qui concerne les bases belges, les gouvernements antérieurs n'ont jamais pris de dispositions pour les doter d'un statut belge spécifique. Lorsque la question a été évoquée à la Conférence, il a répondu qu'après le 1er juillet ces bases resteraient jusqu'au moment où un traité aura été conclu.

Il signale, en outre, que nous n'avons pas de politique de rechange et qu'au contraire, nous avons vu clair à temps.

179

M. van Zeeland, Ministre d'Etat, voudrait bien définir le problème qui lui paraît essentiel. Il se déclare d'accord avec la politique d'indépendance ainsi que sur le programme exposé. Il est exact qu'en ce moment il n'y a plus de politique de rechange et qu'il faut accorder l'indépendance au plus vite mais veiller également à ce qu'elle soit véritable. En ce qui concerne la façon de transmettre les pouvoirs, il dit que, sur ce point, il doit se séparer de l'opinion de M. De Schryver. Il constate, en effet, qu'il y a une faiblesse fondamentale dans le système préconisé. En effet, il y a un hiatus total entre le 30 juin et le 1er juillet. Il ne désire nullement nier les avantages obtenus à la Table Ronde. Mais il estime que si nous abandonnons totalement notre autorité, qui nous garantit que les institutions congolaises vont suivre les recommandations ? Si nous ne faisons pas de réserves sur ce point, nous allons au devant d'une aventure. Le Congo lui-même se distingue par une dispersion infinie des ethnies, des langues, des traditions etc. qui sont autant de germes de sécession. On peut se demander, dès lors, si les institutions vont pouvoir résoudre les problèmes. A son avis c'est peu probable.

En ce qui concerne la politique étrangère, pouvons-nous croire que ce jeune état, aux prises avec des problèmes très difficiles, va pouvoir résister aux influences étrangères. A son avis, les problèmes politiques, économiques et financiers sont intimement liés. Si l'expansion économique ne progresse plus, que deviendront alors les institutions politiques ? En conclusion, il estime que nous devons envisager toutes les hypothèses et se dit d'accord pour une indépendance aussi vite et aussi large que possible, mais estime néanmoins que, pendant une certaine période transitoire, nous devons réserver certains pouvoirs afin de pouvoir intervenir en cas de troubles intérieurs ou d'interventions extérieures.

M. De Schryver, Ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi, Ministre d'Etat, comprend parfaitement l'appréhension de M. van Zeeland, mais on aurait dû, depuis plusieurs années, pratiquer une politique d'autonomie s'étendant progressivement aux différents échelons.

Il souligne qu'on ne peut pas prendre en exemple les régimes d'indépendance adoptés dans d'autres territoires africains. En effet, partout on a appliqué, depuis de longues années, le processus d'émancipation.

S'attendre à ce que les Congolais marquent en ce moment leur accord sur la réservation de certains pouvoirs, même temporairement, est un espoir vain. Il rappelle, à ce sujet la tentative qu'il a faite, lors de la déclaration du I6 octobre dernier, à savoir un système d'élections étalées. Cette formule a été rejetée partout.

Il rappelle, également, qu'en ce moment nous disposons de fort peu de moyens pour faire cesser la désobéissance civile qui règne dans une partie du Congo. Les Congolais n'étant pas d'accord pour réserver certains droits , il ne reste plus que l'éventualité de les imposer par la force.

D'une part, nous avons la force publique, mais comme il a été signalé précédemment, elle est constituée essentiellement de Congolais. D'autre part, reste la possibilité d'y envoyer un corps expéditionnaire. A supposer même que ce soit là une solution, il craint que la mentalité belge ne l'accepterait jamais.

M. Rolin, Ministre d'Etat, signale que nous nous trouvons dans une situation où il n'est plus possible de choisir. Depuis le début de I959 la situation se dégrade de jour en jour. Au début de la Conférence les Congolais sont arrivés avec une mentalité de méfiance, d'hostilité, voire d'exaspération. Dès lors, tout le problème consistait à obtenir le libre concours des Congolais.

M. Rolin avait l'espoir, parce que les Congolais avaient un intérêt vital à ne pas rompre les liens avec la Belgique. De jour en jour les Congolais se sont rendus compte que l'indépendance était un leurre si elle n'était pas fondée sur une prospérité grandissante et que l'aide de la Belgique leur était indispensable.

181

- I8 -

M. Rolin explique alors qu'au début toutes les revendications se ramenaient à la reconnaissance immédiate de l'indépendance. On leur a expliqué qu'il n'était pas possible de transférer les pouvoirs dans le vide, qu'il fallait un Gouvernement et pour que le Gouvernement soit reconnu, qu'il fallait des élections. Il rappelle alors la façon dont on est arrivé à la date du 30 juin.

La délégation belge s'est efforcée d'imprégner les Congolais de trois nécessités fondamentales.

I°- la nécessité d'assurer la pérennité de la législation;

2°- le besoin vital de notre assistance; les Congolais s'en sont rendus compte , non seulement dans le domaine économique et social, mais également dans le domaine de l'ordre pour garantir effectivement les libertés fondamentales. Dans tous les territoires émancipés de la France et de l'Angleterre, on a rencontré les mêmes difficultés pour conclure un traité. A son avis la meilleure formule est la procédure du paraphe.

3°- la nécessité de préparer les hommes de demain. Les Congolais ont été frappés par le grand nombre de questions qui devaient être réglées. Entre eux, le climat a complètement changé et on est arrivé à donner à la notion de nationalité congolaise un sens plus concret.

Du côté belge, le souci majeur était d'obtenir le maximum de garanties pour les personnes et les biens. Ces garanties n'ont pas été retenues uniquement pour la nouvelle loi fondamentale provisoire, mais également pour la Constitution. Il rappelle les garanties essentielles tant générales que spécifiques qui ont été obtenues.

M. Rolin souligne qu'il fallait créer un nouveau climat et la meilleure preuve que cet objectif ait été atteint consiste dans l'appel des partis pour assurer le calme au Congo.

On peut discuter au sujet du passé, mais, quant à lui, il a espoir dans l'avenir.

En conclusion, il dit qu'un recul est inimaginable aussi bien pour le Gouvernement que pour la Belgique. En effet, ce recul entraînerait en peu de temps la stupeur et la perte de tout ce que nous avons gagné jusqu'à présent. Ou bien nous

restons contre eux et alors il faut une expédition, ou bien nous restons avec eux et alors la seule politique valable est une politique de confiance.

L'indépendance sera-t-elle proclamée le 30 juin prochain ? Si à la suite de violences extérieures le Gouvernement n'est pas constitué, il faut évidemment reculer cette date, comme l'Angleterre l'a fait à Chypre.

Nous pouvons réussir à condition que la Belgique agisse sans amertume, sans regret, mais avec le désir de collaboration. On peut en sortir avec le maximum de dignité et comme un grand peuple.

M. Spaak, Ministre d'Etat, signale qu'il est difficile de parler aujourd'hui du problème alors que hier c'était encore une hypothèse. N'empêche qu'il croit devoir adopter une position critique et pessimiste.

Il est d'accord sur l'exposé de M. van Zeeland et sur les conclusions de M. De Schryver.

Sa position critique est en rapport avec le principe même de la Conférence de la Table Ronde. Dès le début il a estimé qu'elle devait conduire au triomphe des partis extrémistes. Ensuite, il a été frappé par la rapidité avec laquelle le Congo va accéder à l'indépendance. Par ailleurs, il n'est pas convaincu que la forme d'Etat que nous proposons au Congo est bien conforme aux besoins de ce pays. Il ne faut pas se faire trop d'illusions sur les promesses que les délégations congolaises ont faites: les sentiments qu'ils avaient à l'égard de leur adversaire commun peuvent disparaître dès le retour au pays.

Il insiste pour que toutes les dispositions soient prises pour que l'Etat fonctionne bien.

La question essentielle, posée par Sa Majesté, concerne la façon de transférer les pouvoirs. A cet égard deux positions étaient possibles: celle de la sagesse et celle de la confiance. La sagesse aurait commandé d'envisager une certaine transition, mais depuis quelque temps cette

formule était dépassée et il ne restait plus que la politique de la confiance. Il n'y a plus moyen de reculer et ce qui importe maintenant, c'est de tâcher de capitaliser au maximum les bons sentiments.

M. Theunis, Ministre d'Etat, est d'avis également qu'on n'a pas pu obtenir mieux et qu'on est parvenu à apaiser les Congolais. Mais il est pessimiste et se demande ce qui va se passer lorsque les délégués vont rentrer au Congo. Toutefois, il estime qu'à l'heure actuelle il serait dangereux de faire trop de réserves.

Le Baron De Vleeschauwer, Ministre de l'Agriculture, est également d'avis qu'aucune politique de rechange n'est possible. Il approuve la remarque faite par M. Spaak lorsque celui-ci a signalé que notre régime n'est pas adapté aux nécessités congolaises. D'autre part, si les choses ne se déroulent pas comme prévu, quelle sera alors la situation ? Nous ne sommes pas déchargés de nos obligations à l'égard du Congo. C'est pour cela que nous devons continuer à convaincre les Congolais qu'ils ont besoin de notre assistance.

M. Tschoffen, Ministre d'Etat, remercie le Roi de l'initiative qu'il a prise et rend hommage aux deux Ministres du Congo.

Il serait assez vain de discuter encore du passé. En effet, l'indépendance est accordée et peut-être trop vite. A cet égard il se demande si les conditions indiquées par le message royal ont été respectées.

Il pose quelques questions:

1°- va-t-on constituer un gouvernement avant le 30 juin et, dans l'affirmative par qui sera-t-il constitué et quels seront ses pouvoirs ?

2°- que va devenir le Gouverneur Général: les délégués noirs seront-ils des conseillers ou vont-ils participer directement au pouvoir?

3°- aura-t-on un texte qui assure, avant le 30 juin, les garanties nécessaires pour les Belges et leurs entreprises;

4°- qu'est-ce que la Belgique peut faire si les autorités congolaises de demain renient les engagements pris à la Conférence de la Table Ronde ? Il ne faut pas perdre de vue que les Congolais pourraient éventuellement se passer de notre assistance.

En conclusion, il se demande si on ne peut pas, dans la loi fondamentale provisoire, prévoir des garanties assurant la protection des biens et des personnes belges.

Par ailleurs, il serait important de pouvoir en arriver au plus tôt à un traité régulier.

M. van Zeeland, Ministre d'Etat, voudrait préciser sa pensée. Dans son esprit il n'a pas préconisé une politique de force, mais estime, d'autre part, qu'on n'a pas le droit de fonder une politique sur un coup de dé. Sans vouloir attacher aux réserves dont il a fait état, un aspect juridique, il voudrait qu'on entre dans la voie préconisée par M. Struye et par M. Tschoffen, à savoir que, dans la loi fondamentale provisoire des garanties soient prévues pour assurer une indépendance effective.

M. De Schryver, Ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi, Ministre d'Etat, se déclare entièrement d'accord pour mettre dans la loi des garanties maximum. Mais il ne peut éviter qu'un pays étranger offre davantage.

Par ailleurs, il n'a pas voulu imposer un costume démocratique à un pays qui le porte difficilement. Mais il constate que toutes les délégations ont réclamé le système occidental. Il n'est d'ailleurs pas certain que ce système sera maintenu à l'avenir.

Il faut noter d'ailleurs que le système, malgré les appellations qui peuvent induire en erreur, n'est pas identique à celui que nous connaissons. Il a été modelé. C'est ainsi qu'en vue d'assurer au premier Gouvernement une certaine stabilité, il est prévu qu'une motion de censure ne peut être mise aux voix que 48 heures après son dépôt et qu'elle n'est acquise que si elle recueille une large majorité (soit les deux tiers, soit la majorité absolue de tous les membres qui composent la Chambre). Par ail-

leurs, la censure d'un membre du Gouvernement n'entraîne pas nécessairement la démission du gouvernement tout entier.

En ce qui concerne le Sénat, il est à noter qu'il est constitué d'une façon fondamentalement différente de ce qui se pratique en Belgique.

En ce qui concerne les questions précises posées par M. Tschoffen, M. De Schryver répond que la première partie de la résolution n° 3 stipule que, sans attendre le 30 juin, le premier Gouvernement congolais est constitué aussi tôt que possible après les élections. Ceci évidemment pour autant que tout se déroule normalement. Ce Gouvernement sera constitué par le Roi et ses pouvoirs seront jusqu'au 30 juin, d'ordre purement administratif.

Quant au Gouverneur Général, M. De Schryver rappelle que des délégués participeront d'une façon effective à l'exercice des attributions et des compétences des hautes fonctions administratives. Cette participation sera réalisée par la présence permanente de six membres congolais auprès du Gouverneur Général et de trois membres auprès de chaque gouverneur de province. Ces membres et le Gouverneur Général ou les Gouverneurs de province constitueront des collèges qui ont à prendre les décisions nécessaires de la compétence du Gouverneur Général ou du Gouverneur de province, à l'exception des questions qui seront expressément réservées à ces derniers par la loi. Ces autorités et ces collèges relèveront du Gouvernement belge.

En ce qui concerne le texte qui assurera avant le 30 juin les garanties nécessaires. M. De Schryver rappelle la recommandation n° 8 concernant la constitution et la législation du futur état du Congo, la résolution n° I4 relative aux problèmes économiques et financiers, la recommandation n° I5 relative au statut des agents belges de l'administration d'Afrique, la résolution n° I6 relative à l'exercice du pouvoir judiciaire ainsi que l'appel adressé par les délégations congolaises de la Conférence de la Table Ronde aux populations du Congo.

Enfin, en ce qui concerne l'hypothèse de ne pas voir respecter les engagements pris, c'est là l'éternelle question. La Belgique a connu d'autres exemples dans le passé, à savoir les expropriations qui ont été faites en Russie, en Espagne,etc.

Dans ce cas il ne reste que les instruments de force pour faire respecter les engagements.

M. Eyskens, Premier Ministre, constate que si on peut exprimer du scepticisme au sujet du régime politique proposé, il faut constater néanmoins qu'aucune autre proposition n'a été formulée.

Le Gouvernement s'est toujours préoccupé de chercher, par la loi belge un maximum de garanties. Enfin, à côté de la loi belge, il faut en arriver à un traité qui sera préparé incessamment et pour lequel il convient d'obtenir la ratification avant l'indépendance.

Sa Majesté le Roi constate que la loi fondamentale provisoire qui contient les garanties essentielles, sera faite par le Parlement belge, donc d'une façon unilatérale. Il se demande quelle sera la situation si, après l'indépendance, le traité n'a pas été conclu.

M. De Schryver, Ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi, précise que la loi provisoire restera en vigueur jusqu'à la promulgation de la constitution.

M. Van Acker, Ministre d'Etat, est d'avis que le traité ne peut être conclu qu'après la constitution du Gouvernement et insiste, de son côté, pour ne pas donner l'impression qu'on recule en ce moment.

Sa Majesté le Roi remercie tous les Ministres et lève la séance à 20 heures.

Le Secrétaire du Conseil, Le Premier Ministre,

J. Grauls G. Eyskens.

3

PAP. H. D'ASPREMONT
25 6

TRÈS SECRET

A. CONTACTS DE PATRICE LUMUMBA.

I. Avec l'Est.

En décembre 1958, LUMUMBA a participé, à titre personnel et en simple observateur, à la Conférence Panafricaine d'Accra, au cours de laquelle les représentants congolais ont eu de multiples contacts avec des membres de délégations soviétique et chinoise qui leur ont proposé une aide financière, afin d'aider le peuple congolais à acquérir son indépendance.

Le 7 février 1960, au cours d'une réunion de communistes belges, à la maison Belgo-Polonaise à Liège, LUMUMBA a déclaré, entre autres, qu'en matière de soutien du franc congolais, on croit pouvoir compter sur une aide presque illimitée des pays de l'Est.

II. Avec le P.C.B.

Pendant son séjour à l'hôtel "CENTRAL" à Bruxelles du 21.4 au 7.5.1959 il a eu :

- 3 communications téléphoniques avec le n°48.91.66 attribué à SINGER Maurice, militant communiste et Secrétaire National des A.B.S.
  Il s'agirait plus probablement de son épouse LEWIN, Rosine, dont l'intérêt pour la question congolaise est bien connu (cfr.notamment ses articles dans le Drapeau Rouge).
- 1 communication avec le n°43.77.72 à destination de GRUNENWALD(T),Oscar, avocat, militant très actif du P.C.B. secrétaire général des "Amis de la Tchécoslovaquie" conseiller juridique de "Notre Solidarité", membre de l'A.I.J.D., de l'U.B.D.P. etc....
- Le 30.4.1959, LUMUMBA a assisté à une réunion privée organisée à Liège au domicile du docteur BONET (membre du Comité pour la Paix en Algérie - C.P.P.A.) et groupa des personnes de gauche, pour la majorité communistes ou sympathisantes, notamment :
  - BEELEN, René, membre du secrétariat national du Bureau Politique et du Comité Central du P.C.B.
  - RASKIN, Jules, avocat, dirigeant national de la Jeunesse Communiste de Belgique (J.C.B.)
  - LEVAUX Marcel, secrétaire national de la J.C.B. et membre du Comité Central du P.C.B..

/.....

PAP. H. D'ASPREMONT

256

2.-

- Le 2.5.1959, LUMUMBA s'est rendu à Liège au bureau de RASKIN, Jules, où il a rencontré POSHO, Joseph, étudiant, Congolais, en rapport avec le P.C.B. de Liège, et qui a participé en juillet 1959 au Festival Mondial de la Jeunesse à Vienne.

- Le 6.5.1959, il a fait une courte apparition au Congrès Régional du Brabant de la J.C.B. tenu à Bruxelles, où il a répondu à quelques questions.

- le 9.5.1959, au cours d'une fête organisée à Liège par le Comité Liégeois du Festival de la Jeunesse, LUMUMBA, a été reçu par les "Jeunesses Progressistes" à la librairie communiste "Romain Roland", où il est entré en contact avec DEJACE Joseph, député du P.C.B.

- Au cours de sa détention, au Congo Belge, LUMUMBA est resté en contact avec le P.C.B. et la J.C.B.; il était notamment en épistolaire avec RASKIN Jules, déjà cité.

- Dès son retour à Bruxelles, le 26.1.1960, où il devait participer à la Conférence de la Table Ronde, LUMUMBA téléphone au centre du P.C.B. pour prendre contact avec DE CONINCK, Albert, dirigeant du P.C.B., chargé des questions congolaises. Par la suite, il rencontre journellement ce dernier et se tient constamment en liaison téléphonique avec le siège du Comité Central du P.C.B. à Bruxelles.
LUMUMBA a tenu à remercier les dirigeants communistes pour la sollicitude dont ils ont fait preuve envers les délégués du M.N.C. et d'autres groupements congolais.

- Le 7.2.1960, lors de la réunion à la maison belgo-polonaise à Liège, dont question sous la rubrique "Contacts avec l'Est" LUMUMBA a passé commande,à LEVAUX Marcel,déjà cité, de matériel pour la préparation de sa campagne électorale.

- En février 1960, il est signalé, qu'au cours d'une conversation récente, GRUNENWALD, Oscar, a déclaré que LUMUMBA avait passé le week-end du 6 et 7 février 1960 avec (ou chez) lui.

- Les derniers jours avant son retour au Congo Belge, LUMUMBA était accompagné dans tous ses déplacements par le cinéaste FRISON, Théo, membre du P.C.B. A chaque occasion, ce dernier filmait LUMUMBA.

- Le 16.2.1960, LUMUMBA a donné une conférence à Liège, à l'invitation d'un comité liégeois groupant l'avocat communiste RASKIN et divers membres du "Comité pour la Paix en Algérie (C.P.P.A.)".
RASKIN présidait cette réunion.

- le 18.2.1960, LUMUMBA a participé à une réunion d'enseignants (membres ou sympathisants du P.C.B.) tenue à Anvers, au

/.....

PAP.H.D'ASPREMONT
25 6

domicile de la militante communiste DE HERDT, Leonia.

- On rapporte qu'au cours de la semaine du 15 au 22 février 1960, LUMUMBA s'est rendu aux Pays-Bas en compagnie de VANDERBORGHT, Michel, dirigeant des J.C.B. (contacts non définis).

- De même, LUMUMBA a été contacté par STEUX, Emilienne, dirigeante du "Rassemblement des Femmes pour la Paix (R.F.P.)" en vue de la participation d'une femme congolaise à la célébration du 50e anniversaire de la "Journée Internationale des Femmes" à Copenhague, en avril 1960,

- Le 27.2.1960, avant son départ pour le Congo, LUMUMBA a signé un contrat avec la S.A. "Oriental Import C°" à Jodoigne, pour la fourniture de matériel de propagande pour les élections congolaises. LEVAUX Marcel et VANDERBORGHT Michel, dirigeants de la J.C.B. se sont occupés de la liste des articles à fournir et de l'élaboration des clichés et matrices pour les photos et affiches. Le montant de cette livraison s'élèvera à 4.276.850 Fr dont 14 % reviendront à "Oriental Import"et 1% au P.C.B.

La direction de la SOCOMABEL à Anvers qui avait été contactée pour le financement du matériel de propagande commandé par LUMUMBA à ORIENTAL IMPORT estime que cette affaire présente un grand risque par manque de garanties et le fait que la politique actuelle de LUMUMBA envers les groupes financiers est plutôt desavantageuse (SOCOMABEL dépend de la Société Générale).

Toutefois, SOCOMABEL serait éventuellement d'accord d'aider LUMUMBA dans sa campagne électorale à condition qu'il suive une politique qui concorderait avec celle espérée par les groupes financiers.

Il faudrait donc obtenir des garanties en ce sens et pour les obtenir GOYENS, Albert qui se dit expert commercial et financier de l'ORIENTAL IMPORT se rendrait à Léopoldville avec un délégué de SOCOMABEL afin d'y rencontrer LUMUMBA.

D'autre part, VANDERBORGHT, Michel, a l'intention de se rendre au Congo comme adjoint à LUMUMBA et conseiller pour les élections ; il estime nécessaire la présence d'un membre du P.C.B. afin d'éviter que LUMUMBA ne se laisse influencer.

Dans le but d'obtenir son visa pour le Congo, VANDERBORGHT s'est fait octroyer par la firme "ORIENTAL IMPORT C°" une attestation de complaisance l'accréditant fictivement comme représentant de cette firme.

PAP. H. D'ASPREMONT TRES SECRET
256

B.- Personnes de l'entourage de LUMUMBA Patrice, ayant eu des contacts avec l'Est ou le P.C.B

1) KASONGO Joseph, né à Daar Es Salam en 1919, délégué T.R., agent d'affaires.

- est au courant des propositions adressées au M.N.C. par le P.C.B.

2) YUMBA Jean Marie, né à E'ville, le 31.10.1930, délégué T.R., topographe.

- le 25.2.1960 à Zaventem, lors d'un départ de délégués congolais pour le Congo Belge, il a été constaté que PONCELET Edgard, membre du Comité Central du P.C.B., s'occupait exclusivement de YUMBA Jean.
Selon PONCELET, YUMBA est tout disposé à suivre les conseils du P.C.B.

3) NENDAKA Victor, né à Buta, le 7.8.1923, observateur T.R., directeur d'agence, vice-président national du M.N.C./LUMUMBA.

- Contacts téléphoniques.

21.1.1960 : P.C.B. - Drapeau Rouge
Ambassade U.R.S.S.
Légations : Hongrie - Tchécoslovaquie - Bulgarie

22.1.1960 : Légation Hongrie
Drapeau Rouge

26.1.1960 : P.C.B.
Fédération Liégeoise du P.C.B.

- Le 3.2.1960 à 13 H., à l'hôtel Cosmopolite, NENDAKA a rencontré DE CONINCK Albert, dirigeant du P.C.B. et spécialiste des affaires congolaises. Motif : "affaires commerciales".

NENDAKA a demandé à DE CONINCK s'il pouvait aider le M.N.C. dans sa campagne de propagande.

4) FINANT Jean, Pierre, né à Bondo, le 12.4.1926, observateur T.R., commis-chef radio électricien, vice-président du M.N.C./LUMUMBA à Stanleyville.

Fin 1959, FINANT a été en relations épistolaires 1°. avec les Jeunesses Communistes de Belgique (J.C.B.) (Levaux Marcel)
2°. avec le P.C.B. (De Coninck Albert).

.../...

PAP.H.D'ASPREMONT
256 2.-

5) EKATOU Mathieu, né à Léo, le 12.5.1920,
observateur T.R., journaliste.

- Au cours d'un séjour antérieur en Belgique (1957) EKATOU a eu des contacts avec le P.C.B. et notamment avec :
  - la rédaction du "Drapeau Rouge"
  - JEUNIAUX Jean, du service documentation du P.C.B. permanent du parti.
  - BEELEN René, du Secrétariat National du P.C.B.
  - DE CONINCK Albert, dont question plus haut.

4

Le 20 juillet I960. H. J'Hpr.

PAP. G. EYSKENS
6080

NOTE POUR MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE.

-:-:-:-:-

Objet: Objectifs de la politique belge au Congo.

-:-:-:-:-:-:-

I.- Le développement de la situation des derniers jours a abouti à créer un véritable vide politique dans tout le Congo.

Ce vide a été voulu par Lumumba et ses créatures.

L'existence d'un véritable complot ne peut faire de doute:

- installation d'un réseau radio intérieur, émetteurs clandestins lançant une série de faux messages.
- brouillage systématique de nos télécommunications officielles.
- simultanéité du soulèvement de la force publique: il a été trouvé sur un mutin de Kongola un agenda portant, à la date du 9 juillet la mention suivante: grand massacre.

Ce vide politique a été créé de façon à permettre la main-mise systématique des gens de l'Est sur le Congo.

Le problème en jeu n'est pas seulement belge, ce problème intéresse tout l'Occident. Si l'on ne peut le résoudre à son avantage, le Congo sera communiste dans deux mois. Dans deux ans toute l'Afrique noire sera sous l'influence de l'Est.

On ne peut ignorer les difficultés de la situation et le rôle joué par l'O.N.U. Une intervention énergique peut sans doute augmenter la tension internationale.

Ne nous faisons néanmoins pas d'illusion.

PAP.G.EYSKENS
6080 2.

Si nous avons le malheur d'abandonner le Katanga, la Rhodésie interviendrait avec d'incalculables conséquences et sur le plan international et sur le plan national belge.

Si la politique rhodésienne a été parfaite en ce qui concerne l'accueil de nos réfugiés, il ne fait pas de doute que le Gouvernement rhodésien mène une politique systématique qui doit lui permettre d'assurer la relève des Belges au Katanga.

II.- La situation actuelle au Katanga constitue une occasion unique, pour la Belgique et pour l'Occident, de reprendre les choses en main:

1) la sécession du Katanga est un fait.

2) les dirigeants actuels du Katanga ne sont pas hostiles à des formules de fédération ou de confédération.

3) M. Tshombé accepterait certainement l'organisation immédiate d'un referendum, même sous le contrôle d'observateurs de l'O.N.U.

4) Dès à présent il existe de sérieux symptômes de la réalité de l'éclatement du Congo:
-le Kivu refuse d'admettre le principe de la rupture des relations diplomatiques avec la Belgique.
-Mr. Kamitatu, Premier Ministre de la province de Léopoldville, a envoyé un télégramme de félicitations à M. Tshombé.

5) Pour la situation dans l'Equateur, voir en annexe le rapport de M. Rothschild.

Devant l'ensemble de tous les éléments, il nous appartient, le plus rapidement possible, de définir nettement notre politique:
- soutien accordé aux gouvernements provinciaux, première étape.
- organisation d'une formule d'association, deuxième étape.

Il reste évidemment deux points critiques: la province orientale, d'une part, le Kasaï, d'autre part. Ici il serait sans doute possible de créer deux entités distinctes: les Balubas, d'une part, les Luluas, d'autre part.

PAP. G. EYSKENS
6080

3.

III.- Conditions essentielles de la réussite de cette opération.

I°- obtenir l'appui de l'O.T.A.N. pour cette politique.

2°- maintenir à tout prix la présence militaire belge: dans l'immédiat dans les grands centres, dans l'avenir peut-être par une occupation plus sérieuse des bases.

3°- éviter une réaction des ultras, notamment au Katanga et au Kivu.

Ne pas hésiter à cet égard à rappeler en Belgique ou à faire expulser de ces territoires et les ultras et les agitateurs communistes qui sont connus.

4°- Au Katanga tout au moins et au Kivu, la population indigène est abasourdie par les événements.
Des réactions sont possibles. Je crains surtout celles qui résulteront de l'incapacité évidente des dirigeants noirs.

Il faut absolument les entourer de conseillers agissants et efficaces pour assurer, dans les meilleures conditions possibles, des gouvernements qui résolvent les problèmes.

Abandonner, et plus spécialement au Katanga, notre vieille conception de politique de grand luxe, réduire les dépenses, alléger l'administration, freiner le luxe tapageur de la population européenne.

5°- Faire pression sur les organismes privés pour qu'ils alignent leur politique sur celle définie au point "4°-"

6°- Pour le Katanga, bien convaincre la population européenne qu'un Katanga isolé vivant d'une façon absolument autonome des autres régions du Congo est un leurre. C'est une solution qui ne tiendrait que quelques mois ou quelques semaines.

.../...

4.

PAP. G. EYSKENS
6080

N.B. D'après les dernières informations, l'envoi de Mr. Rothschild au Katanga aurait créé un grand trouble dans les esprits, sa mission étant indéterminée et Mr. Cremer ayant inspiré confiance à la population katangaise.

De toute façon j'insiste sur le fait que le rappel du Major Weber constituerait,à mes yeux,une véritable catastrophe.

PAP.G.EYSKENS
6080

Entretien avec M. Rotschildt à Elisabethville.

L'intéressé, après m'avoir demandé certaines indications sur la nature de ma mission à Elisabethville, a marqué son étonnement de ce que l'appui accordé par le Gouvernement belge au Gouvernement katangais apparaisse comme en contradiction avec les lignes de la politique générale défendue par l'Ambassade de Belgique à Léopoldville.

Quant au fond de la position belge adoptée à l'égard du Katanga, il m'apparaît convaincu qu'elle constitue notre dernière carte à jouer dans les circonstances actuelles.

Il m'a fait un bref exposé de la situation à Léopoldville :

1°) l'opposition s'organise incontestablement et plus particulièrement autour de MM. KAMITATU et DIOMI.
On peut qualifier de "fureur" le sentiment inspiré à la politique de Lumumba.
Au cours de tous ces événements, une seule personnalité a fait preuve de qualités politiques et moraux, à savoir M. BOMBOKO. Il n'en reste pas moins qu'il est véritablement fasciné par Lumumba et qu'il aura peut-être une certaine peine à se détacher de lui, quoique l'on ait annoncé qu'il comptait se rendre à Coquilhatville pour y rejoindre M.BOLIKANGO.

2°) Il semble qu'un des éléments qui aient déchaîné la fureur de Lumumba et aient entraîné la rupture, a été la désignation du Commandant Weber comme commandant des troupes du Katanga;

3°) Devant l'ensemble des indications concomitantes, il ne peut plus être mis en doute que M. Lumumba est mené par les puissances de l'Est. Le complot"communiste" ne fait pas de doute. L'organisation de la mutinerie de la Force Publique a été soigneusement minutée. Dans l'ensemble, la politique de Lumumba a été solidement appuyée par l'action menée par :

- KASHAMURA : le ton de ses discours indique nettement sa formation marxiste;
- GIZENGA : celui-ci est entièrement dominé par Mme BLOIN, une mulâtresse dont les attaches avec SEKOUTURE ne sont ignorées de personne. Au cours de nombreuses séances du Conseil des Ministres, Mme Bloin siégeait derrière lui et il ne prenait position qu'après avoir pris son avis.
D'autre part, des bruits incontrôlable courent sur la possibilité d'un coup d'Etat communiste.

4°) Les rapports personnels des Belges - Ambassadeur - avec M. Bunch et le Général Alexander se sont nettement améliorés. Le général Alexander joue cependant très consciencieusement son rôle d'officier aux ordres de N'KRUNA.

./.

PAP. G. EYSKENS
6080

Les troupes africaines sont incontestablement beaucoup trop peu nombreuses et inefficaces, compte tenu de la situation extrêmement tendue.

5°) La véritable panique européenne a créé

a) le vide administratif;

b) des problèmes quasi insolubles en ce qui concerne l'organisation des télécommunications.
Il faudrait, à cet égard, obtenir le plus rapidement possible, un renforcement du personnel.

CONFIDENTIEL

Opération L.- Suggestions.

1.- J'ai eu trois contacts au Ministère des Affaires Africaines pour essayer d'obtenir le plan de la maisond'habitation.Les personnes touchées n'ont malheureusement pas la possibilité de nous aider sans risquer d'attirer dangereusement l'attention, et ce sans aucune garantie de résultat par ailleurs.

Dans ces conditions,je pense que la meilleure formule derait de prendre des contacts sur place,à l'occasion d'un voyage.Des contacts sont possibles avec :

a) Mr Jean HULET :Commissaire de district assistant,anciennement Directeur du Secrétariat du Collège exécutif général ,actuellement Directeur du secrétariat du Conseil des Ministres.Bureau : Gouvernement central,aile n° 1,1er étage (directement à droite en entrant par l'entrée principale du bâtiment avenue Ryckmans).Tél.5607 (bureau). Adresse privée : habitait le long du fleuve,à proximité de la maison qui nous intéresse,tél.2094.Vient de déménager récemment pour céder sa maison à un ministre,et habite actuellement avenue Lippens,l'ancienne maison de Mr AZYN,rédacteur principal à la Direction générale d s AIMO.Le n° de la maison est le 25.Le n° de téléphone de mr Azyn était 2393.Je ne sais si Mr Hulet a conservé le n° de Mr Azyn ou son ancien n° personnel.

Détails sur la personnalité de Mr Hulet : c'est un ami personnel,en qui j'ai toute confiance.Courageux,ancien résistant arrivé au Congo pendant la guerre via Miranda en 1942.Tendance à l'idéalisme,bien que ce dernier ait été sérieusement éprouvé ces derniers temps.Aiderait éventuellement par devoir et conscience,mais non par intérêt .Peut donner des détailscertainement précis sur le genre de vie de la personne qui nous intéresse,ses fréquentations,ses déplacements,ses habitudes,etc...

b) Mr Gustave MARYNX : Agent des travaux publics au gouvernement central ou provincial.Peut certainement;aider à fournir le plan souhaité.Adresse : rue Jouret n° 3, tél.3192 .Au bureau,tél[illegible] 5571,mais ce dernier doit vraisemblablement avoir changé ces derniers temps.

Détails sur la personnalité : homme courageux,ne manquant pas de moyens, mais de la catégorie "homme à tout faire" du moment que son intérêt y trouve son avantage.Relation personnelle en qui je n'ai cependant qu'une confiance mitigée.Ancien failli de Belgique,le Congo représentait pour lui une dernière planche de salut. Il s'accroche à sa situation au Congo parce que ce dernier représentait pour lui un des seuls avenirs possibles.S'il doit quitter le Congo,ce sera pour l'Afrique du Sud. Devrait être "utilisé",en s'ouvrant à lui le moins possible.Aidera si son intérêt y trouve satisfaction.Inutile et dangereux de lui parler de devoir ou d'idéal.Son épouse,toujours au Congo,travaille toujours au Gouvernement central,en qualité de secrétaire du chef de cabinet du Ministre des finances.Vient de bénéficier d'une augmentation annuelle de 5.000 frs comme prime de "risque".Dans les mêmes conditions que son mari,peut aider dans le domaine du renseignement.Son mari pourrait être utilisé pour l'action,mais en le cloisonnant et en limitant ses informations,le renseigner uniquement sur l'action à laquelle il pourrait être amené à participer.Dans toute la mesure du possible,EVITER UN CONTACT DIRECT ET PERSONNEL avec les deux intéressés, traiter par téléphone,par poste restante avec fausse identité,etc....,car ils sont capables de changer de camp si leur intérêt le postule.

c) Mr Jules LIKIN :Actuellementchef de l'agence de la Cegeac à Kalima,avenue Valcke (tél.2692) et bras droit du Directeur Régional de la Cegeac,Mr Lescaut.De ce titre, travaille une partie de la journé à la Direction régionale,avenue Cambier (tél. 4175).De par ses fonctions,a de nombreux contacts avec beaucoup de congolais occupant des fonctions officielles et qui possèdent maintenant des revenus (avoués ou non) les mettant à même de posséder une voiture.Marié et père de trois enfants, actuellement rentrés en Belgique.Est resté au Congo pour deux raisons :

- réaliser le maximum de bénéfices possibles envendant des voitures aux Congolais,en dehors évidemment de ses fonctions officielles à la Cégéac,qui représentent surtout pour lui un moyen d'entrer en contact avec des acheteurs possibles.
- reprendre,après de départ de sa femme,un ancien concubinage avec une dame Renée Charlier,secrétaire de direction à la Profrigo,qu'il a connus à Elisabethville et qui a divorcé de son mariage par amour pour l'intéressé.A noter que le

sentiment qui lie des deux intéressés est un amour malheureux,mais qui ,en un certai-
sens,mérite considération par sa force et sa persistance.Les faits qui ont motivé
dke divorce de la dame Charlier remonte à plus de 7 ans à Elisabethville.Depuis,cett
dame a eu une conduite irréprochable.Les évènements de Léo ont été pour les intéres
une occasion de se revoir sans contrainte,ce qui les a amenés à reprendre une vi.
commune et momentanée.

Détails sur la personnalité : homme très intelligent,courageux,très astu
cieux et fort débrouillard,qui ne s'embarrasse pas de scrupules excessifs.Officier d
réserve (commandant ou major),a été officier de liaison auprès des troupes anglaise
en Allemagne dans l'immédiat après guerre et aussi directement après la libération d
la Belgique en 1944.Pratique couramment 5 langues européennes.Très intéressé,son aid
devrait certainement être monnayée.Ancien instituteur,après son passage à l'armée,il
s'est lancé dans les affaires qui,en Belgique comme au Congo,furent autant d'échecs
heureux,dûs à des circonstances indépendantes du bon vouloir de l'intéressé.Fut not
ment représentant général au Congo pour le compte d'Unimer (Mercédes),puis représen
Bville tant à Léo,où il s'installa à son compte et fit de mauvaises affaires.Je le connais
longue date,c'est un bon camarade personnel,mais dont il y a lieu de se méfier un pe
à cause du côté "tête brûlée " de son caractère et de son compertement antérieur.Peu
être un auxiliaire très précieux en l'utilisant avec précaution.Ses informations doi
vent être recoupées,il a une certaine tendance à dénaturer les faits pour embellir l
vérité.Bel homme,présentant bien,d'une élocution agréable,d'un abord très avenant,il
a l'art de provoquer les sympathies.Il a témoigné pendant les évènements de Léo (e
end'autres circonstances difficiles qui me sont connues) d'un très grand sang froid,
de self-contrôle,d'esprit d'a propos et d'un sens remarquable d'adaptation aux mouve
conditions commerciales créées sur le marché de Léopoldville .Il possède en outre un
dose de "culot" peu ordinaire.

d) Informateurs congolais possibles :

-LIKUBA Pierre,de race Bangala,Avenue Kindu,n°75,commune de Kinshasa à Léopoldville.A fait 7 ans de prison pour un vol domestique malheureux.S'est complètement racheté depuis.Je l'ai connu pendant 6 ans à Matadi,du temps où il était détenu. Je l'ai apprécié à cette époque et je lui avais promis de m'occuper de lui à sa sort de prison.Je l'ai pris comme boy à cette date et n'ai eu qu'à me louer de ses servic Est objectif,anti-L.convaincu,raisonnable et de bon conseil.Pourrait donner de très bonnes indications sur la mentalité générale des populations, et être utilisé pour des missions diverses. Actuellement chômeur et dans le besoin.

-BADU Paul,avenue Bantandu,n° 27 B.,à Limete.Ex-boy du Colonel Lindela auquel il fut toujours très dévoué.Actuellement chômeur et dans le besoin.Pourrait ê utilisé pour des missions de renseignement.

Dans ces deux cas,il y aurait évidemment lieu de traiter par personn interposée,par l'intermédiaire d'une des trois personnes citées plus haut par exempl

2.- Quelques considérations quant au moyen d'entamer l'opération L.-

a) le goût de l'intéressé pour les femmes est fort connu.Il y a peut-être là u moyen de l'amener à se départir de ses mesures habituelles de sécurité personnelle.

b) le contact avec ses adversaires politiques doit absolument être envisagé,car ces derniers sont parmi les mieux placés pour aider dans le domaine du renseignemen et même de l'action.Mr Hulot pourrait à ce sujet donner des indications très utiles, connait très bien le milieu politique,dans lequel il évolue en conservant une neutra lité remarquable.

c) parmi les collaborateurs européens de M'intéressé,il est acquis qu'un certai nombre (ce serait le cas pour Duvâvier m'a-t-on laissé entendre) se sentent mainte- nant engagés au delà de ce'ils auraient souhaité.Certain voudraient pouvoir faire machine arrière,ou au moins se constituer un "dossier B".Cette tendance pourrait pe être être exploitée,en prenant le maximum de précautions,compte tenu du manque de mo ralité des intéressés et de leur versatilité parfois criminelle.

d) il est vraisemblable que le sieur L. ne parvient à tenir son train de vie, son énergie et son dynamisme qu'à l'aide de drogues,soit coutumières ,soit pharmaceu tiques.Dans ces deux cas,il doit avoir des fournisseurs,des "conseillers médicaux",e tout cas des personnes possédant sur l'intéressé une influence très grande.Une subst tion de médicament pourrait peut-être envisagée.....

être

OBJET : Illégalité du Gouvernement de M. LUMUMBA.

1. le gouvernement belge entend éviter de s'intégrer dans les affaires intérieures congolaises; néanmoins comme les autre gouvernements et même plus qu'eux à raison du grand nombre d ressortissants belges se trouvant au Congo, il a intérêt à ce que dans ce pays indépendant un gouvernement légitime assure le respect de la Constitution, celui des droits de l'homme et le fonctionnement normal des institutions permettant une collaboration loyale avec l'ONU.

2. le gouvernement belge qui a pris une part essentielle à l'élaboration de la loi fondamentale du 19 mai 1960 relative aux structures du Congo se croit autorisé à exprimer ci-dessous certains commentaires au sujet de cette loi qui d'ailleurs est inspirée de la Constitution et des coutumes constitutionnelles belges (art. 51, alinéa 2, de la loi fondamentale).

   Il a été invoqué que d'après l'article 51 de la loi fondamentale "l'interprétation des lois par voie d'autorité n'appartient qu'aux Chambres".

   Cette disposition ne permet nullement de détourner de son sens un texte clair; ce qui équivaudrait à supprimer ou à modifier certaines dispositions de la Constitution.

   De plus aucune interprétation ne peut aboutir à modifier les structures constitutionnelles établies par la loi.

   En ce qui concerne les modifications apportées à celles-ci, elles ne pourraient résulter que de l'application de la procédure prévue à l'article 3 de la loi fondamentale organisant la procédure de revision.

   Il est donc inadmissible que sous prétexte d'interprétation on prive le Chef de l'Etat de ses attributions essentielles qui sont de nommer et de révoquer les Ministres.

   Il est encore plus significatif d'un état d'esprit qu'on ose menacer le Chef de l'Etat de destitution.

3. En ce qui concerne la nomination et la révocation des Ministres, les articles 22 et 20 de la loi fondamentale sont formels; ils confèrent ce droit au Chef de l'Etat, la décision de celui-ci devant être revêtue du contreseing ministériel.

   Le Chef de l'Etat a donc un pouvoir autonome de choisir et nommer les Ministres. Le Gouvernement une fois nommé par le Chef de l'Etat doit veiller à obtenir la confiance des Chambres. Cependant "un gouvernement nommé par le Chef de l'Etat et non encore investi de la confiance des Chambres a déjà toute la compétence constitutionnelle, ses actes

./.

juridiques sont valables". C'est incontesté en droit c
tutionnel belge dont les dispositions ont été textuelle
reprises dans la loi fondamentale (voir Wigny droit con
tutionnel Bruxelles 1952 tome 2 page 607).

Pour exercer ses fonctions, un gouvernement droit s'app
sur la double confiance celle du Chef de l'Etat et cell
Chambres. Si le Chef de l'Etat retire sa confiance à u
vernement celui-ci cesse d'avoir cette qualité; les Mi
cessent de pouvoir exercer leurs fonctions.

Un publiciste belge a indiqué comme suit divers cas où
justifie l'intervention du Chef de l'Etat tendant à rév
un gouvernement : "Si le Ministère n'avait pas l'appui
tif des Chambres, il était impuissant à gouverner, s'il
rendait coupable d'abus grave, si des circonstances ext
naires exigeaient de provoquer une détente par un chang
de personnes, ou bien encore si le Cabinet ne respectai
les engagements pris vis-à-vis du Souverain lors de sa
tution."

Réf. Lichtervelde "Les coutumes d'une monarchie parlemer
Bulletin de l'Académie royale 1949.

4. Les Ministres révoqués par le Chef de l'Etat n'ont plus
pouvoir; s'ils persistent à vouloir exercer des fonctic
ministérielles, ils sont des usurpateurs et les autorit
légalement constituées ont le droit et le devoir de les
hors d'état de nuire; ces Ministres révoqués commettent
flagrant délit et même s'ils sont parlementaires ils ne
pas invoquer l'immunité (art. 66 alinéa Ier de la loi f
mentale). Ils sont coupables d'atteinte à la sûreté de

Le prétendu gouvernement de M. LUMUMBA ne se borne pas à
usurper les fonctions ministérielles; il a fait usage d
celles-ci pour demander à la Chambre de constater que le
Chef de l'Etat se trouve dans l'impossibilité d'assumer
fonctions; dès lors M. LUMUMBA et ceux des Ministres qu
sont solidarisés avec lui se sont placés en dehors de la
lité constitutionnelle dans laquelle se situe d'ailleurs
le début de son accession au pouvoir toute son activité
tique.

Un argument supplétif peut être avancé. Les prétendus v
arrangés par M. LUMUMBA à la Chambre et au Sénat n'ont p
réuni la majorité requise par l'article 42 alinéa 2 de l
fondamentale à supposer que les résolutions en question
été régulièrement soumises au vote des Chambres; ce qui
pas le cas.

5. On peut observer que le gouvernement de M. ILEO qui aura
solliciter la confiance des Chambres n'est nullement ten
de provoquer la réunion des chambres à cet effet de façc
immédiate. Si l'on se réfère à la pratique belge, on pe
signaler que le gouvernement actuel ne se présentera dev
le Parlement qu'environ trois semaines après sa Constitu

./.

6. En cas de révocation, les Chambres n'ont évidemment pas le pouvoir de restaurer dans son autorité le gouvernement déchu; leur compétence ne s'exerce qu'à l'égard du nouveau gouvernement qui sera nommé par le Chef de l'Etat; si elles sont en conflit avec celui-ci elles lui manifesteront leur désaccord en refusant la confiance.

7. Les considérations qui précèdent confirment la mise au point faite par le président KASA VUBU le 8 septembre.

MINISTERE DES AFFAIRES AFRICAINES

AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIÈRES

CABINET DU MINISTRE

JD/JDJ.

Bruxelles, le 12 septembre 1960

S E C R E T

NOTE POUR MONSIEUR LE MINISTRE

Jusqu'ici, nous soutenons financièrement deux réseaux qui recouvrent eux-mêmes un certain nombre de lignes d'action souterraine.

Ces deux réseaux ont établi entre eux, à notre intervention, une coordination.

Les correspondants de ces deux réseaux, avec qui nous sommes en liaison et à qui nous versons les fonds sont, l'un M. Benoît VERHAEGEN, et l'autre, M. Jean Bruck, qui ont tous deux ouvert un compte à la B.N.C.I. à Brazzaville (M. Verhaegen sous le nom de Dubus), comptes dont les numéros sont connus de M. Mélotte.

Avant la décision du Conseil des Ministres de donner à M. Scheyven un volant de 20 millions de fonds secrets, les Affaires Etrangères avaient versé à M. Bruck, qui couvre le plus important réseau, la somme de 8.467.140,-- frs. Une partie ce de versement, mais une partie seulement, a été faite en accord avec M. Scheyven. Il est cependant possible que l'autre parte ait été faite en accord avec M. De Schryver.

M. Scheyven a utilisé comme suit les vingt millions de fonds secrets :

- Couraf	2.500.000 frs.
- Verhaegen	7.000.000 frs.
- Bruck	3.000.000 frs.
- Bruck	2.000.000 frs.
- Chaumont-Gillet	65.000 frs.
	14.565.000 frs.

A l'heure actuelle, une opération avec Socobanque est en cours dont la première tranche s'élève à un million de francs belges.

./.

Enfin, M. Benoît Verhaegen, en attendant que son compte soit alimenté par nos soins, s'était endetté sur place à concurrence de 825.000 frs. qu'il nous prie maintenant de verser en francs belges en Belgique, alors que j'imaginais personnellement, sans en avoir pris explicitement la convention avec lui, qu'il rembourserait son emprunt en francs congolais au Congo.

Ceci revient en fait à nous mettre devant l'obligation de payer une somme supplémentaire de 825.000 frs. aux personnes ci-après:

500.000 frs. Madame Haast
12, avenue Van Beneden à Malines
Société Générale n° 615.447

155.000 frs. Monsieur Hugé
rue Carnot - Maubeuge
Société Générale n°20507

80.000 frs. Madame Marie du Bus de Warnaffe
Banque Brunner (rue de la Loi)
n° 13332

90.000 frs. Benoît Verhaegen
Chaussée de Moorsel à Tervuren
C.C.P. n° 129941

Au total, si l'on ne tient pas compte des sommes versées par les Affaires Etrangères, les 20 millions de fonds secrets ont été utilisés ou sont en voie de l'être à concurrence de 16.390.000 frs.

Si l'on tient compte des versements faits par l'intermédiaire des Affaires Etrangères, nous avons versé 24.857.140 frs.

Dans ces conditions, il s'indique donc de demander au Conseil des Ministres l'octroi de nouveaux fonds secrets.

Le Professeur Verhaegen nous fait parvenir des messages via le Consulat de Belgique à Brazzaville ou par messager.

./.

3.-

De notre côté, nous ~~devons~~ louons utiliser les services de M. Fernand Herman, professeur à Lovanium et du Professeur Chaumont, qu'il s'agit alors d'envoyer en mission à Léopoldville ou à Brazzaville selon le cas.

En ce qui concerne M. Bruck, les messages à lui faire passer peuvent être adressés par l'intermédiaire de M. Auguste Cool, personnellement.

Jean Durieux.

MINISTERE DES AFFAIRES AFRICAINES

CABINET
DU
MINISTRE

5 octobre 1960

0706

Mme à Mustebel
Voir Rothschild

Prière vous assurer lundi USA
Clemens qui doit revenir en Belgique ne pourrait-il éventuellement assister également à l'entretien si cela ne le dérange pas trop

Second de mieux proches de Thomas Kanza et de Lumbala nous viennent des renseignements suivant lesquels un prochain gouvernement central serait en voie de constitution à Léo sous le nombreux membres du MNC qui se sont détachés avec fracas de Lumumba en feraient partie sous l'on assiste également que Gizenga serait vice-premier ministre sous tout cela ne paraît
a) invraisemblable
b) particulièrement dangereux car en fait à mes yeux à redonner Lumumba par la bande.

Il serait peut-être opportun de faire part de ces bruits à Bedroid à Léo et de le prier d'user vivement en garde contre semblable tentative sous l'objectif principal à poursuivre dans l'intérêt du Congo du Katanga et de la Belgique est évidemment l'élimination définitive de Lumumba.

Agrément

Répéter à Dupret
Reçu pour affaires étrangères

ctel

ministet élisabethville 988/05

7. OCT. 1960

65706/cab prière vous attendre lundi à usumbura

stanleyville qui doit revenir en belgique ne pourrait il eventuellement

assister également à entretien si cela ne le dérange pas trop stop

plusieurs de milieux proches de thomas k a n z a et de l u m b a la

nous viennent des renseignements suivant lesquels un troisième gou-

vernement central serait en voie de constitution a leo stop de

nombreux membres du m n c qui se sont détachés avec fraction

fraction de lumumba en feraient partie stop on assure également que

godfroid mwamba serait vice premier ministre stop

[redacted]

tout ceci me parait

a) invraisemblable

b) particulierement dangereux car tendant en fait a mes yeux

a dedouaner lumumba par la bande stop

il serait peut etre opportun de faire part de ces bruits f god-

froid m u m o m j o et de le mettre eventuellamunt en garde

contre semblable tentative stop objectif principal a poursuivre

dans l interet du congo du katanga et de la belgique est evidemment

l elimination definitive de lumumba =

apremont .

Bon Mobutu en faveur de Tshombé

ETAT DU KATANGA
CABINET DU PRESIDENT

Elisabethville, le 29 octobre 1960.

10

AKP-KABINET

Monsieur le Chef de Cabinet,

Vous trouverez ci-joint quelques papiers qui forment synthèse de périodes.

Le départ de Monsieur Rothschild a laissé un grand vide. Il était réellement un grand-Ambassadeur et nous nous sentons actuellement un peu livrés à nous-mêmes. Voici en deux mots les grands problèmes de l'heure :

1. Tschombe a rencontré Kobutu. Excellente entrevue. En échange d'un certain appui financier, Kobutu suit les Conseils : statu quo jusqu'au 31 décembre – On attend que la situation s'éclaircisse. On neutralise complètement (et si possible physiquement...) Lumumba

2. Il est dans le domaine du possible que dans une déclaration, Kasavubu et Kobutu reconnaissent une souveraineté du Katanga, au sein d'une Confédération –

3. Principal ennemi du jour : les Nations-Unies :
   a. Lettre de M^r Hº" à Tschombe lui demandant le renvoi des techniciens militaires belges
   b. Essai d'introduction massive de fonctionnaires ONU. de toutes qualifications
   c. Ingérence et suprématie dans tous les domaines :
      - Service des douanes
      - Mouvements journaliers
      - Ressources financières du Katanga

      etc...
   d. A leur actif : une excellente coopération militaire. Ils ont compris que le problème Baluba n'était pas un problème politique mais de la piraterie pure et simple –

ETAT DU KATANGA
CABINET DU PRESIDENT
-=-

AKP-KABINET

4. Grands projets

a. Travaux publics (asphaltage des routes et création d'égouts dans les Cités)
d'où ⇒ résorption du chômage

b. Foire Internationale - Fête de l'Indépendance et Cinquantenaire de la Ville le 8 juillet 1961
Le tout célébré avec éclat.

c. Partage des terres du Parc National de Kiswishi
Pour apaiser les Balubas et pour avoir une figure de proue "anti-colonialiste"

d. Mouvements de jeunesse : organisation -
Etude de la chaîne familiale - Ecole - Armée -
Obligation pour les écoles d'assister à toutes les cérémonies patriotiques - Portrait du Président dans tous les locaux
Couleurs katangaises, hymne national ...
En un mot : culte de l'idée katangaise

e. A l'initiative d'entreprises privées :
- Création d'un mouvement anti-communiste à étiquette politique (genre Réarmement moral
- création d'un parti unique -

5. Problèmes en cours :

a. Monnaie. (projet d'une monnaie qui engloberait peut-être aussi le Sud Kasaï ?)
b. Timbres - Poste
c. Distinctions honorifiques katangaises.

Veuillez agréer, Son Excellence, le témoignage de ma plus parfaite considération, je vous prie d'agréer, Monsieur le Chef de Cabinet, l'expression de mes sentiments très respectueux.

J. Wade

11

Gedeclassificeerd op 2001, ten behoeve van de Parlementaire Onderzoekscommissie "Lumumba"

le 10.7.60, JACOBS Léon, officier police en retraite ex colonial a déclaré recruter un corps franc déjà fort de 120 hommes. Rap.Enq.Jud.10.'

PILAET Edouard, administrateur de société a déclaré vouloir organiser un corps de volontaires formé de militaires belges ayant résidé au Congo. A5G. 2019.du 10.'

le 12.7.60, le commandeur du "Corps" a décidé de créer une force militaire autonome inventoriée : "corps franc Roi Baudouin I" en vue de rétablir au Congo ex belge la "Pax Belgica". Dans l'attendant la formation d'un gouvernement national non-inféodé aux partis politiques, le "Corps franc Baudouin I" décide souverainement de son action et du théâtre de ses opérations : Belgique et Congo. gie. 526. 16.9.60

Trois phases sont prévues :

- phase de recrutement
- phase de mise sur pied de guerre.

le 3.8.60, LUMUMBA Godefroid ministre de l'intérieur du Katanga a déclaré avoir l'intention de lancer un appel officiel pour la mise sur pied d'un contingent de volontaires de tous les pays du monde en vue de venir en aide au Katanga.

le 9.8.60, Le commandeur du (de MOZ-COSTANZO) "Corps" devançant cet appel, décide la création de la première brigade du corps franc "Roi Baudouin I" qui portera le nom de "Brigade Tshombe". Les volontaires pour la "Brigade Tshombe" sont priés d'envoyer leurs affiliations à LUMUMBA.

.../...

en août 1960,	LOGNAY René,	ex-para-commando de 1952,	a adressé au Président du Conseil des Ministres de la République du Katanga une demande pour obtenir les conditions d'engagement pour le Katanga. ROUTCHILDO, Chef de la mission technique du Katanga, lui a suggéré de s'adresser au Ministère des Affaires Africaines.	gie. 208.14.9.60
le 29.8.60,	LIBAY Albert, belge,	o/manoeuvre,	a reçu un télégramme d'E'Ville, agréant son offre de service en qualité de technicien volontaire pour le Katanga et l'invitant à se mettre en rapport avec le délégué des Affaires Africaines.	215D. 815/60. 20.9.60
en août 1960,	HAYNET Jacques,	exploitant du café "Cosmos", 143, rue du plan incliné, Liège. Président de l'amicale liégeoise des Para-Commandos,	- s'est occupé à l'initiative du comte de LOOZ CORSWAREM, du recrutement d'un "corps franc Baudouin I", dirigeait les candidats auprès de JACOBS Léon, qui après une enquête de personnalité les envoyait chez HANNAY Freddy, lui même en rapport épistolaire avec le Katanga. Les volontaires étaient examinés par un médecin (inconnu) qui s'occupait de leur départ.	A6d. 11.596/60. 17.9.60 16b. 905. 17.9.60
vers la mi-août,	un correspondant VANDERSLYSEN ou BAS (	se disant délégué du gouvernement KATANGAIS	s'est présenté au CADDA, où il a été reçu par VERLINDEN Marcel; il lui demanda de participer à une campagne de recrutement et lui offrit une somme de 500.000 fr.	A6F. 2818. 17.9.6

.../...

KAMER · 4e ZITTING VAN DE 50e ZITTINGSPERIODE 2001 2002 CHAMBRE · 4e SESSION DE LA 50e LÉGISLATURE

DOC 50 0312/007

en sept. 1960,	LOGNAY René,	ex-para-commando de 1952, (voir + haut)	est entré en rapport avec Haquet qui lui a déclaré être à même de lui faire obtenir un engagement dans les forces Katangaises. Il lui a montré un contrat d'engagement et lui a donné rendez-vous pour le 14.9.60 au "Cosmos" pour y rencontrer le recruteur Bas. Le départ pour le Katanga serait fixé au 19.9.60	gie. 208. 14.9.60
début sept. (1ère quinzaine)	BAS Henri,	mandaté par le gouvernement Tshombe pour recrutement volontaires pour le Katanga (venu du Congo le 3.9. 60)	est reçu à l'optérion par THIRIART. Celui-ci lui déclara qu'il y avait en France 2 à 3.000 étrangers disponibles. Thiriart s'est alors absenté pour téléphoner à Paris d'un lieu qui pourrait être au 63, rue du Président, aux fins de savoir s'il pouvait disposer de ces hommes : réponse affirmative. Bas ne prend pas position.	A5G. 2789. 6.10.6
le 14.9.60,	BAS Henri,	mandaté par le gouvernement Tshombe pour le recrutement de volontaires pour le Katanga,	avait rendez-vous avec JOLY Pierre; il a aussi été en rapport direct, dans un café de la rue du Marché, avec VERLINDEN Marcel, le Major CASSART, THIRIART et un certain MICHEL pour recruter des volontaires pour le Katanga.	A5G. 2643. 27.9.6
			Des hommes, dont pas mal d'étrangers lui ont été offerts à condition 1) qu'il les aguerrisse 2) qu'il engage ses amis parachutistes disponibles, au nom de CASSART et du Colonel VERLINDEN. Etant entendu que tous ces hommes, après l'opération Katanga, devraient servir à renverser le gouvernement.	A5G. 2789. 6.10.6

Ces hommes ne pouvaient être utilisés que pour une période de 3 mois. Une prime de 10.000 fr. pourrait être accordée aux hommes soit disant de la part de TSHOMBE mais en réalité versée par le groupe.
BAS refuse -p.c.q. non autorisé à offrir prime.
-p.c.q. un engagement pour 3 mois est trop court.
-p.c.q. il y a des inciviques parmi les hommes proposés.
-p.c.q. il ne veut être mêlé à un coup d'état

après le 14.9.60, BAS Henri, s'est rendu à Liège chez HAQUET (patron du COSOR) et recruteur pour CASSART. Il obtint de Haquet qu'il lui repasse les camarades à lui, recruté pour CASSART. Certains recrutés savaient qu'il y aurait un coup dur à faire contre le gouvernement. CASSART est resté en rapport avec BAS et lui a signalé une vingtaine d'hommes succeptibles de partir. — A5G. 2789. 6.10.6

en sept. 1960, BAS Henri, a demandé à la SABENA la réservation de 31 places pour E'Ville. — A6d. 11596/60. 17.9.60

le 17.9.60, BAS Henri, a déposé à la Sabena une liste de 31 passagers. (par d'autorisation d'immigration) — A6d. 11596/60. 17.9.60

le 19.9.60, BAS Henri, a décommandé les 31 places réservées — gie. 532. 19.9.60

.../...

le 19.9.60,	une vingtaine de jeunes gens,		se trouvaient réunis à l'Edelweiss 16, rue du Brabant, attendant leur embarquement à destination du Katanga. Le départ n'a pas eu lieu le 19.9.60.	A5F. 2830. 19.9.60
le 19.9.60,	LAMBERT Charles,	exploitant de l'Edelweiss, 16, rue du Brabant : membre de l'OKAPI (association d'individuels)	s'occupe d'un centre de recrutement en vue de la constitution de la "Brigade Tshombé". Ce centre a son siège à "l'Edelweiss". LAMBERT remettrait les formules d'engagement à ceux qui désirent être recrutés pour le Katanga. Le 19.9.60, une vingtaine de personnes présumées avoir signé un engagement attendaient vraisemblablement les instructions pour le départ. Une personne est venue avertir que le départ était reporté à une date qui ne serait communiquée qu'en dernière minute.	gie. 532. 19.9.60
le 19.9.60,	DELMAY J.,	Lieutenant, quartier général de la gendarmerie E'Ville,	cette personne pourrait être DELMAY J., (Lieutenant). Les conditions de recrutement étaient alléchantes 15.000 fr. par mois, allocation de ménage, allocation familiale, sécurité sociale, assurance sur la vie 1.500.000 fr. Delmay a quitté la Belgique quelques jours après le 19.9.60, et est arrivé à E'Ville en même temps que 22 autres volontaires.	A6F. 3037. 6.10.6 070A. du 28.9.60
			Le casier judiciaire de ces volontaires est particulièrement édifiant	telex à destination d'E'Ville du 28.9.6

.../...

le 15.9.60,	DEBRUTER Louis,	maître de carrière revenu du Congo en fév. 1958, probablement d'E'Ville,	se sont rendus à Seilles au domicile de NICOLAY Ignace, soldat volontaire de carrière rengagé au Bon. des para-commando à Marches-les-Dames pour lui proposer un engagement comme technicien (gendarme). Selon NICOLAY, les recruteurs recherchent aussi des infirmiers, des instituteurs, des techniciens, etc.	Gie. 124. 22.9.60
	GERARD Jean,	ex-colonial, rentré du C.B.,		
le 15.9.60,	NIEBACH Ralf,	o/manoeuvre, de nationalité allemande	s'est présenté à la caserne Calmijn, siège de l'école d'infanterie à Arlon en vue de s'engager comme volontaire pour le Katanga. Il a déclaré être réfugié d'Allemagne de l'Est et avoir lu dans le "Bildzeitung", journal allemand, une annonce en vue de recrutement de volontaires pour le Katanga.	54b. 530. 16.9.60
les 19/20. 9.60,	Des recruteurs,	ont opéré dans la région de Marches-les-Dames,	ils se sont présentés au domicile de certains C.B. pour les recruter pour l'armée Katangaise. L'organisme recruteur serait le "Bureau Européen d'Aide Technique à l'Afrique", dont le siège se trouve à Nalonne, 20, Chaussée de Charleroi.	54b. 532. 20.9.60
			Cependant une surveillance n'a pas pu détecter le fonctionnement d'une permanence de recrutement à Marches-les-Dames.	ASG. 2636. 20.9.6
	GERARD Jean,	ex-colonial, rentré récemment du Congo, ex-rédacteur (53 ou 54) à la "Nouvelle Gazette"	dirige "Le Bureau Européen d'Aide Technique à l'Afrique". Gerard reçoit beaucoup de correspondance du Katanga et de nombreuses visites de personnes venant notamment d'Allemagne.	215. 699/60. 25.7.60

.../...

le 25.9.60, Huit jeunes gens de nationalité belge, ont été contrôlés à la frontière aérienne de l'aéroport de Bruxelles National. Ils déclaraient vouloir se rendre à Rome mais se rendaient en réalité à N'Ville. N'ayant pas les papiers requis, ils ne furent pas autorisés à s'embarquer. Ces jeunes gens semblent avoir été recrutés par [illegible]. A6d. 12430/60 26.9.60

le 8.10.60, BAS Henri, est parti de Belgique à destination du KATANGA. Il avait pu comme mission le recrutement de 300 techniciens-combattants. Il a obtenu l'accord de plusieurs centaines de volontaires. En raison de difficultés suscitées par les autorités, il n'a pu assurer le transport à N'ville que de soixante hommes. Les uns sont partis de Bruxelles avec visa en règle, les autres via Paris-Brazza ou via Rome. A5d. du 12.10.60

le 12 octobre 1960,	DHOTRBECQ Yvon,	ancien V.P. milicien, 57, domicilié à Ath	a disparu de son domicile après avoir reçu un appel téléphonique venant de Bruxelles. Selon les déclarations de sa mère, il aurait été sollicité de s'engager dans l'armée Katangaise par la "Délégation Permanente du Katanga", 28, rue Montoyer à Bruxelles.	gie. 114. 17.10.6

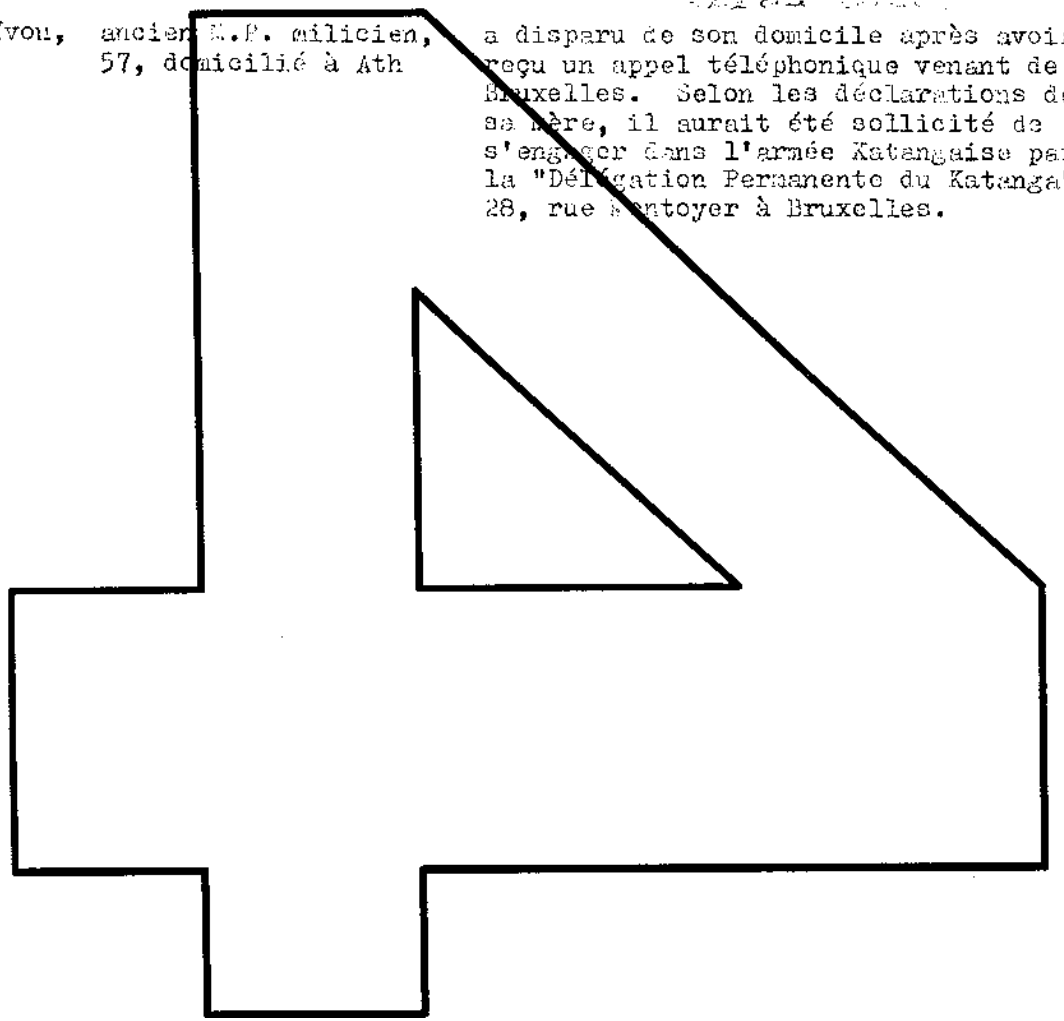

12

AHQNE [illegible]

AHQNE 11205 141100

MINAT

RÉPUBLIQUE DU CONGO

CABINET
DU
CHEF DE L'ETAT

Léopoldville, le 14 janvier 1961.

PERSONNEL ET SECRET

NOTE POUR MONSIEUR L'ADMINISTRATEUR EN CHEF
DE LA SURETE NATIONALE

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires pour assurer le transfert à une autre localité de la République des prisonniers actuellement détenus au Camp Hardy.

Je vous prie de bien vouloir réserver à la présente note le bénéfice de l'urgence.

LE CHEF DE L'ETAT,
J.KASA-VUBU.

RÉPUBLIQUE DU CONGO – CAB. DU CHEF DE L'ÉTAT –

14

CONGO BELGE — BELGISCH CONGO

Administration de la Sûreté

Administratie van de Veiligheid

Léopoldville le 14 janvier 1961
den

(1) N° - ACS/Cab.-

Réf. n° :
Verw. nr :

Annexe :
Bijlage :

Objet :
Voorwerp :

TRANSMIS Copie pour information :
- Chef d'Etat-Major de l'ANC. Léo
- Cdt. de la Cie Gendarmerie à Thysville
- Commissaire de la Sûreté à Thysville

NOTE POUR LE COMMANDANT DE 4ème BRIGADE DE L'ANC.

CAMP HARDY

T H Y S V I L L E

Pour répondre au voeu exprimé par les soldats de votre brigade hier en présence du Chef de l'Etat et du Chef d'Etat-Major de l'A.N.C. et dans l'intérêt de la tranquillité et de la paix parmi vos troupes, vous êtes prié de mettre à ma disposition ce jour tous les 10 détenus politiques internés au Camp.

Monsieur VUMBI André Commissaire de la Sûreté à Thysville et le Lieutenant Mandudi Commandant la Cie Gendarmerie à Thysville sont chargés de l'opération du transfert des prisonniers.

L'opération de transfert doit avoir lieu aujourd'hui et sera entourée avec le maximum de discrétion et de précaution.

L'ADMINISTRATEUR EN CHEF DE LA SURETE

- Victor NENDAKA -

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro. — Gelieve in het antwoord nummer en datum te vermelden.

Mod. 05-6

15 janvier 1961.

A Son Excellence Monsieur Fulbert YOULOU,
Président de la République du Congo,
à BRAZZAVILLE.

Cher Monsieur le Président et Ami,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'ai décidé le transfert à Bakwanga de certains prisonniers.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir autoriser le transit de ces personnes par Brazzaville d'où elles partiraient par avion.

Il me serait agréable que vous puissiez encore ce jour marquer accord à la présente demande.

Je vous prie d'agréer, cher Monsieur le Président et Ami, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

LE CHEF DE L'ETAT,

J. KASA-VUBU.

16

1. Mr. Verdonk part à 14 h. pour Thysville ensuite en transfert.

2. Départ Duyon Air Burma pour suivre Thysville 16.1.68. 18 h.
Pilote : Mr Baumer.

3. Départ Duyon 17.1.68 5 h 30'
Air Zaïre pour Léo → MAKALA
→ Moanda 7 h.

4. D.C.4 du cargo + Mr. KALADI
Départ Léo 5 h 17.1.68
↓
Matadi 6.30 h.
↓
Bukavu.

5. D.C 3 Air Cargo + Mr. Mahemeu
Léo 5 h.
↓
Bukavu 9 h. 30' heure.

S: Le ONU informent à Bukavu, le pilote D.C 3 avisement D.C 4 pour communiquer au Evêché.

Tél.
- Mr. Martin. 3410. 4906.
- Mr. TABUTAUT 3254
- Air Burma. 3097. 3888.
- Air Cargo 6031. 6131.
- Mr. Annen. 5355.

17

TRES URGENT

QTFJR [illegible]

QTFJR 11335 161710

MINAF

MINISTERE DES AFFAIRES AFRICAINES

CABINET
DU
MINISTRE

Cité

pour le Cmdt
E/cth

~~Kabambare~~

à la commette

~~Pour~~ Président Tshombe

Cité Tin

Minaf Affirmons notre

reconnaissance auprès Président Tshombe

pour que Lumumba soit transféré

Katanga dans le délai le

plus bref. Son cité lui prête

son train en commun.

Minaf.

15 1 1961.

MINISTERE DES AFFAIRES AFRICAINES

CABINET
DU
MINISTRE

Urgent

Urgent

Extrême

~~Extrême~~ urgent

à la connaître

~~Pour~~ Président Tshombe

Cité.tion

Minaf A Sa Seigneur Négus de

Bruxelles auprès Président Tshombe

pour que Lumumba soit transféré

Katanga dans le délai le

plus bref. Ma cité.tion prend

son train en compte. Minaf.

20

consubel eville
pour crener .
---------- 16 JAN. 1961

06416/cab a transmettre president t s h o m b e

citation :

minaf aspremont insiste personnellement aupres president tshombe

pour que lumumba soit transfere katanga dans les delais les plus

brefs fin citation

priere me tenir au courant =
minaf .

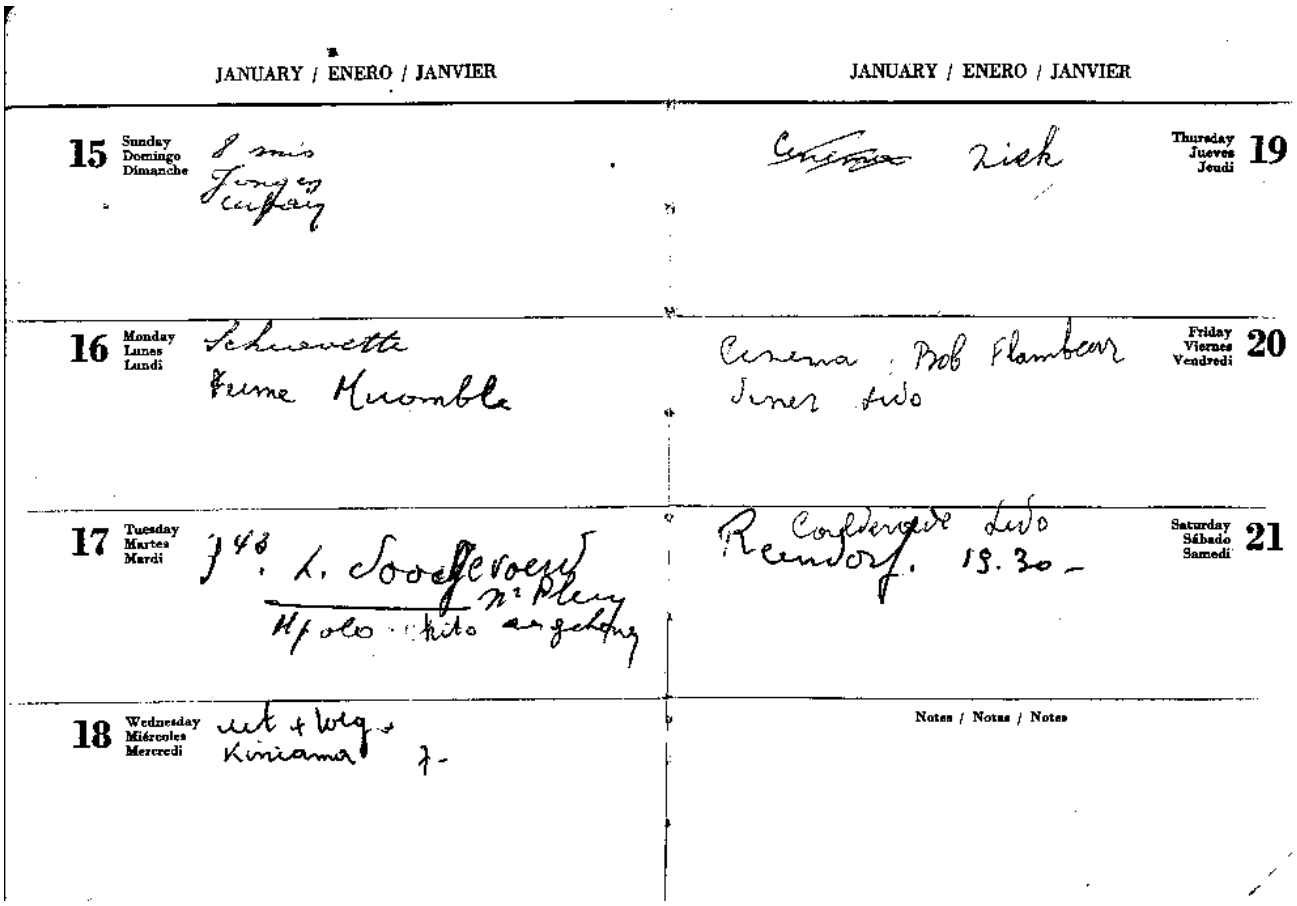

JANUARY / ENERO / JANVIER

15 Sunday / Domingo / Dimanche — 8 mis Jongens Cursaal

16 Monday / Lunes / Lundi — Schouwette Peine Knoemble

17 Tuesday / Martes / Mardi — 7.45 L. Soosgevoeg nr Plein Hpolo - Hito ongeluk

18 Wednesday / Miércoles / Mercredi — uit + Weg + Kinderen 7-

JANUARY / ENERO / JANVIER

19 Thursday / Jueves / Jeudi — Cinema ziek

20 Friday / Viernes / Vendredi — Cinema Bob Flamberr Diner Ludo

21 Saturday / Sábado / Samedi — Conference Ludo Roeulx 19.30 -

Notes / Notas / Notes

22

CAB SECRET (= verslag o.c.)

Crédits pour dépenses exceptionnel
Ministre des Affaires Africaines

I. ALIMENTATION

Budget ordinaire de 1960 du Ministère des Affaires Africaines - article 19.1	
Crédits ouverts par délibération du Conseil des Ministres	
- N° 1086 du 16 août 1960 10 millions	
- N° 1099 du 30 septembre 1960 10 millions	
Crédit inscrit au feuilleton d'amendements du budget de 1960	30.000.000
Supplément à obtenir par nouvelle délibération	20.000.000
Intérêts sur compte Banque de Bruxelles au 31.12.60	80
TOTAL	50.000.080

II. UTILISATION

AFA-37

A. Gestion Ministre SCHEYVEN

1.	Coopération ouverture Bruxelles (1.000 abonnements au Courrier d'Afrique, de Léopoldville)	2.500.000
2.	B.N.C.I. Brazzaville compte n° 15.324	7.000.000
3.	BRUCK Brazzaville	3.000.000
4.	idem	2.000.000
5.	CHAUMONT, Louvain	65.000
6.	SCHEYVEN pour Ruanda-Urundi	500.000
7.	Ruanda-Urundi ~~(Chaussée de Haecht WATHAR)~~	1.000.000
8.	Mme HAAST, Malines - Banque Société Générale n° 611.447	500.000
9.	Jacques HUGE, Bruxelles - B.B.A.	155.000
10.	Mme du BUS de WARNAFFE, Bruxelles - Banque BRUNNER n° 13.332	80.000
11.	Benoît VERHAEGEN, Bruxelles - C.C.P. N° 129.941	90.000
12.	Banque Africaine Internationale (achat jouets Congolais)	1.000.000
13.	ERNENST, Gloeckner Bruxelles - B.B.C. n° 4100/21 (Voyages ILUNGA et WAFWANA Bruxelles - Luxembourg)	71.003
14.	Affaires Etrangères - B'ville à Mme BRUCK Brazzaville 300.000	8.008.307
15.	(p.m.) Remboursement à Loterie Africaine de provisions versées	p.m.
16.	Affaires Etrangères - Fcs C.F.A. 5 millions (Président YOULOU)	1.000.000
17.	KIBWE - B.B.C. Bruxelles n° 50.424 (Indemnités Commission Politique)	155.000
18.	BOMBOKO - B.B.C. Bruxelles n° 4198/01 (idem)	122.341
19.	Voyages LISSONE-LINDEMAN Bruxelles (voyages VAN BILSEN octobre 60)	74.380
20.	Ruanda-Urundi (à disposition MINOT pour WATHAR)	250.000
21.	Consulat Général de Belgique à New York (dépenses septembre 60 octobre 1960 pour séjour personnalités désignées par BOMBOKO)	234.662
22.	Jacques PUTZEYS - C.C.P. n° 7774.10 (mission auprès délégation Katangaise à New York en octobre 1960)	15.819
23.	Hôtel MARIE-JOSE Bruxelles (Commission BOLIKANGO novembre 1960)	12.000
24.	Hôtel VICTORIA Bruxelles (LEKEMENGA et BIMBO, oct. et nov. 1960)	11.001
25.	Voyages GAMES Bruxelles (voyages VAN BILSEN septembre 1960)	64.360

B. Gestion Ministre H. d'ASPREMONT LYNDEN

26.- SUAIN - C.C.P. n° 7321.54 (remboursements divers) :
1°) ILUFA dépenses 1960 (2 x 50.000) 100.000
2°) VERVIER 17.9.60 35.000
3°) FRANCK (voyage Bruxelles-Paris 7.11.60) 1.123
4°) VERVIER 5.11.60 200.000
5°) TRIPS (mission novembre-décembre 1960) 32.500
6°) ALVES 22.11.60 3.000 371.623

27.- Maison FIERENS Bruxelles - C.C.P. n° 636.59
(remboursement corps Capitaine JACQUEMART) 4.220

28.- SUAIN - C.C.P. n° 7321.54 (remboursement divers) :
1°) VERVIER 11.12.60 1.000.000
2°) LEROY (déplacement ILOBO 27.11.60) 1.000
3°) VERVIER 8.12.60 50.000
4°) X.. (illisible) 7.12.60 15.500
5°) FONDOU 14.12.60 4.000
6°) KANGA Ignace 20.12.60 2.400
7°) DE SCHUTTER (BIROLI et MBUZINYONIA 21.12.60) 11.200
8°) Facture LISFRANC (mach. à écrire 26.11.60) 5.175
9°) DE SCHUTTER (MAZUKA, etc.. 28.12.60 15.900
10°) Idem (BURARAME 23.12.60) 3.500
11°) Idem (Usine 23.12.60) 3.500
12°) KANGA Ignace 23.12.60 2.600 1.114.775

28 bis.- Frais de banque (Carnet de chèques) 70
29.- TRIPS (mission octobre 1961 et janvier 1961) - chèque 20.500
30.- DE BEVE - chèque 10.000
31.- Docteur STRAENZ - chèque 5.000
32.- WAGEMANS (Equipement Fils EDINDALI) - chèque 6.571
33.- WATHAR (pour BURUNDI) chèque 200.000
34.- KIGERI - chèque 50.000
35.- Henri BRÖM (partie souscription édition) - chèque 100.000
36.- DIFCO Bruxelles (Factures véhicules) 432.000
37.- WATHAR 387.000
38.- Hôtel PLAZA Bruxelles (Factures février-mars 1961) 173.899
39.- SOCEKHO, Hôtel QUEEN ANN Bruxelles (séjour WATUM) 3.600
40.- Démarche CALLIER aux colonies 300.000 (voir point 15) 183.000
41.- Délégation belge O.N.U. (pour compte R.U., à récupérer) 78.136 ~~78.136~~ (p.m.)
42.- Major LOOZ (Facture TRABAK) chèque 131.080
43.- BASTIN (avance à Mission Congolaise d'Information, à récupérer) 50.000 chèque ~~50.000~~ (p.m.)
44.- MELOTTE (Comptable Département, remboursement avance à SAMALENGE délégation Katangaise 15.1.60) 50.000
45.- VERVIER (pour SANGALA) chèque 10.000
46.- Mwami NDEZE ~~[illegible]~~ 43.934
47.- Opérations à Brazzaville, indiquées par Major LOOZ (sur 20 millions)
1°) Ambassade de Belgique 1.000.000
2°) HUBERT 6.500.000
3°) VERVIER transfert 3.500.000
a) pour Major LOOZ (uniformes) 1.750.000
b) autres dépenses 250.000
c) versé au Compte disponible Ministre Banque de Bruxelles (pour mémoire 1.500.000) p.m. 2.000.000
4°) Bukavu 500.000
5°) Équipe MERLIERE - LAHAYE 1.200.000

(= Verslag O.C.)

Crédits pour dépenses exceptionnelles à la disposition du Ministre des Affaires Africaines (20 millions).

1.	Ambassade de Belgique à Brazzaville	1.000.000
2.	Ministre J. Bomboko à Léopoldville	5.000.000
3.	Congrès et action UNIMO à Coquilhatville	900.000
4.	Hubert (Attaché Bomboko)	400.000
5.	Major Loos (Attaché militaire Minaf) pour uniformes	1.750.000
6.	Rachat otages à Jadotville	250.000
7.	Bukavu (Aide opposition Kashamura)	500.000
8.	Véhicules propagande Information Léopoldville	432.000
9.	Personnalités Rwanda Burundi	355.078
10.	Séjour personnalités congolaises Hôtel Plaza	173.899
11.	Idem Hôtel "Queen Anne"	3.600
12.	Débours chef de Cabinet Minaf	183.000
13.	Délégation belge O.N.U. (R.U.)(à récupérer)	78.136
14.	Avance Mission congolaise d'Information (à récupérer)	50.000
15.	Délégation katangaise	50.000
16.	M. Sangala	10.000
17.	Equipe Marlière-Lahaye Léopoldville (partiellement engagés)	1.200.000
18.	Solde : Brazza	7.617.000
	Bruxelles	47.287
		20.000.000

AGR = 38

IIIE DEEL — Synthese van de hoorzittingen

INLEIDING

De commissie heeft, naast een aantal getuigen, eveneens familieleden van de belangrijkste protagonisten gehoord, alsook de auteurs Jacques Brassinne en Ludo De Witte (cf. punt IV van het eerste deel).

Van de hoorzittingen werd een integrale tekst opgesteld, op basis waarvan — onder toezicht van de rapporteurs — een synthese werd gemaakt die de afgelegde verklaringen weergeeft (indien het een openbare hoorzitting betrof).

1. **Getuigen**

De getuigen zijn hiernavolgend opgenomen in de chronologische volgorde waarin zij in de commissie werden gehoord. Naast een situering van de getuige, de belangrijkste vragen die relevant zijn voor zijn getuigenis, zijn eveneens een synthese van zijn getuigenis (indien het een openbare hoorzitting betrof) en een aantal biografische gegevens opgenomen.

— In de commissie gehoorde getuigen (openbare zitting) :

1. Jean Van Lierde
2. Maryse Hockers
3. Jean Durieux
4. Jean Cordy
5. Jacques Nyns
6. Albert Ndele
7. Victor Nendaka
8. Albert Kalonji
9. René Grosjean
10. René Smal
11. Claude Grandelet
12. Mario Spandre
13. Armand Verdickt
14. Jacques Bartelous
15. Etienne Davignon
16. Jacques Brassinne
17. Jan Vanden Bloock
18. Jean-Baptiste Kibwe
19. Pierre Harmel
20. Paul Heureux
21. Albert Onawelho
22. Benoît Verhaegen

— In de commissie gehoorde getuigen (niet-openbare zitting) :

23. Fernand Vervier
24. André Lahaye
25. Jonas Mukamba
26. Guy Weber

IIIE PARTIE — Synthèse des auditions

INTRODUCTION

La commission a entendu, outre une série de témoins, des parents des principaux protagonistes ainsi que les auteurs Jacques Brassinne et Ludo De Witte (cf. le point IV de la première partie).

Les auditions ont fait l'objet d'un compte rendu sur la base duquel une synthèse des déclarations des personnes entendues a été rédigée (lorsqu'il s'agissait d'une audition publique) sous le contrôle des rapporteurs.

1. **Témoins**

Les témoins sont cités ci-après dans l'ordre chronologique de leur audition par la commission. Outre une présentation du témoin et les questions les plus importantes posées lors de son audition, figurent ci-après une synthèse de son témoignage (s'il s'agissait d'une audition publique) et certaines données biographiques.

— Témoins entendus au sein de la commission (réunion publique) :

1. Jean Van Lierde
2. Maryse Hockers
3. Jean Durieux
4. Jean Cordy
5. Jacques Nyns
6. Albert Ndele
7. Victor Nendaka
8. Albert Kalonji
9. René Grosjean
10. René Smal
11. Claude Grandelet
12. Mario Spandre
13. Armand Verdickt
14. Jacques Bartelous
15. Etienne Davignon
16. Jacques Brassinne
17. Jan Vanden Bloock
18. Jean-Baptiste Kibwe
19. Pierre Harmel
20. Paul Heureux
21. Albert Onawelho
22. Benoît Verhaegen

— Témoins entendus au sein de la commission (réunion non publique) :

23. Fernand Vervier
24. André Lahaye
25. Jonas Mukamba
26. Guy Weber

27. Arthur Gilson
— Jan Vanden Bloock (werd een eerste maal openbaar gehoord, cf. nr 17)

Een aantal getuigen werden in de Kamer, bij hen thuis of in het buitenland gehoord, door een delegatie van of alleen door de voorzitter van de commissie. Het betrof :

28. Charles Huyghé
29. Justin Bomboko
30. Jo Gerard
31. Jan Hollants Van Loocke
32. Louis-François Vanderstraeten
— André Lahaye (werd een eerste maal in niet-openbare zitting gehoord, cf. nr 24)

2. **Verwanten**

1. François Lumumba
2. Robert Okito
3. Jacqueline Mpolo
4. Chantal Tshombe
5. Arnoud d'Aspremont Lynden

3. **Auteurs**

1. Jacques Brassinne
2. Ludo De Witte

*
* *

I. **GETUIGEN**

a. ***In openbare zitting gehoorde getuigen***

1. **Jean VAN LIERDE**

1. *Situering van de getuige*

Jean Van Lierde werkte einde van de jaren '50 voor een uitgeverij en verzorgde onder meer de verspreiding van tal van antikolonialistische boeken. In deze hoedanigheid kwam hij in contact met verscheidene toekomstige Congolese leiders en leerde hij ook Lumumba kennen.

Van Lierde, militant pacifist en derde wereldaanhanger, werd door minister Ganshof van der Meersch, belast met een korte specifieke opdracht bij Lumumba bij de vorming van de eerste Congolese regering in juni 1960.

Het standpunt van Van Lierde is bekend en men weet dat hij bij de dood van Lumumba niet betrokken is. Het lijkt evenwel interessant Van Lierde te horen, als Belgische aanhanger van Lumumba. Hij zou trouwens voor nuttige opheldering over de toenmalige context kunnen zorgen.

27. Arthur Gilson
— Jan Vanden Bloock (a été entendu une première fois en réunion publique, cf. le n° 17)

Une série de témoins ont été entendus à la Chambre, à leur domicile ou à l'étranger, par une délégation de la commission ou uniquement par le président de la commission. Il s'agissait de :

28. Charles Huyghé
29. Justin Bomboko
30. Jo Gerard
31. Jan Hollants Van Loocke
32. Louis-François Vanderstraeten
— André Lahaye (a été entendu une première fois en réunion non publique, cf. le n° 24)

2. **Parents**

1. François Lumumba
2. Robert Okito
3. Jacqueline Mpolo
4. Chantal Tshombe
5. Arnoud d'Aspremont Lynden

3. **Auteurs**

1. Jacques Brassinne
2. Ludo De Witte

*
* *

I. **TÉMOINS**

a. ***Témoins entendus en réunion publique***

1. **Jean VAN LIERDE**

1. Présentation du témoin

À la fin des années cinquante, Jean Van Lierde travaillait pour une maison d'édition et assurait notamment la diffusion de nombre d'ouvrages anticolonialistes. En cette qualité, il entra en contact avec plusieurs futurs dirigeants congolais et fit aussi la connaissance de Lumumba.

Van Lierde, militant pacifiste et tiers-mondiste, avait été chargé, par le ministre Ganshof van der Meersch, d'une courte mission spécifique auprès de Lumumba lors de la formation du premier gouvernement congolais en juin 1960.

Le point de vue de Van Lierde est connu et on sait qu'il n'est pas impliqué dans la mort de Lumumba. Il paraît toutefois intéressant d'entendre Van Lierde dans la mesure où il est un partisan belge de Lumumba. Par ailleurs, il pourrait apporter un éclairage utile sur le contexte de l'époque.

De belangrijkste vragen voor de onderzoekscommissie zijn :

— Wat betekende Patrice Lumumba voor Van Lierde ? Hoe heeft hij hem toentertijd gepercipieerd ?

— Wie waren de raadgevers van Patrice Lumumba ?

— Was Patrice Lumumba een communist ? Had hij communistische sympathieën ? Waren er bij de raadgevers van Lumumba communisten ?

— Waarom had Patrice Lumumba volgens Van Lierde gespannen relaties met zijn naaste medewerkers (Victor Nendaka, Damien Kandolo, Joseph Mobutu, Albert Kalonji en zovele anderen) ?

— Wat was het aandeel van Van Lierde bij het opstellen van de toespraak van Patrice Lumumba op 30 juni 1960 ?

— Wie heeft volgens Van Lierde de toespraak opgesteld die dezelfde dag door de Koning is gehouden ?

— Was hij op de hoogte van een samenzwering tegen Lumumba ? Was er in dat opzicht in zijn omgeving ongerustheid te bespeuren ?

2. *Getuigenis voor de onderzoekscommissie*

Jean Van Lierde werd op 11 juni 2001 door de onderzoekscommissie gehoord.

2.1. Jean Van Lierde heeft zijn eerste contacten met Lumumba gehad in 1957 via briefwisseling, toen hij vertegenwoordiger was van de *Editions du Seuil* en « hij vele boeken verspreidde die voor de leiding van de kolonie in Congo lichtjes subversief waren » [vert.]. Zijn eerste ontmoeting heeft plaatsgehad in 1958, tijdens de Wereldtentoonstelling te Brussel. Van Lierde zou Lumumba toen hebben gevraagd deel te nemen aan de pan-Afrikaanse conferentie in Accra, Ghana.

2.2. Van Lierde is op verzoek van minister Ganshof van der Meersch, op 11 juni 1960 naar Congo gereisd, na de verkiezingen. Als vriend van Lumumba moest de getuige optreden als tussenpersoon en de communicatie vergemakkelijken tussen de in Congo aanwezige Belgische delegatie en Lumumba, die net de verkiezingen had gewonnen. Hij heeft Congo verlaten op 3 juli, kort voor de muiterij van de Force Publique, en heeft nadien geen enkel contact meer gehad met Lumumba.

2.3. In verband met de rede van 30 juni zou Van Lierde degene geweest zijn die Lumumba ertoe heeft gebracht die toespraak te schrijven en die hem ertoe zou hebben aangezet het woord te nemen na de Koning en president Kasa Vubu.

Toch zou Lumumba zijn toespraak alleen hebben geschreven. Volgens de getuige had hij trouwens de gewoonte alleen te werken en zou niemand ooit echt invloed op hem hebben gehad. De enkele personen uit zijn omgeving of zijn kabinet konden dus feitelijk niet worden

Les questions les plus importantes pour la commission d'enquête sont :

— Que représentait pour Van Lierde Patrice Lumumba ? De quelle manière l'avait-il perçu à l'époque ?

— Qui étaient les conseillers de Patrice Lumumba ?

— Patrice Lumumba était-il communiste ? Avait-il des sympathies communistes ? Y avait-il des communistes parmi les conseillers de Lumumba ?

— Pourquoi, selon Van Lierde, Patrice Lumumba avait-il des relations tendues avec ses plus proches collaborateurs (Victor Nendaka, Damien Kandolo, Joseph Mobutu, Albert Kalonji, et tant d'autres) ?

— Quelle a été la part de Van Lierde dans la rédaction du discours prononcé par Patrice Lumumba le 30 juin 1960 ?

— Qui, selon Van Lierde, a rédigé le discours prononcé le même jour par le Roi ?

— Etait-il au courant d'une conspiration à l'encontre de Lumumba ? Y avait-il des inquiétudes perceptibles à ce propos dans son entourage ?

2. *Témoignage devant la commission d'enquête*

Jean Van Lierde a été entendu par la commission d'enquête le 11 juin 2001.

2.1. Jean Van Lierde a eu ses premiers contacts épistolaires avec Lumumba en 1957, lorsqu'il était représentant des éditions du Seuil et qu'il « propageait beaucoup de bouquins un peu subversifs pour la direction de la colonie au Congo ». La première rencontre a eu lieu en 1958, lors de l'Exposition universelle de Bruxelles. Van Lierde aurait demandé à ce moment à Lumumba de participer à la conférence panafricaine d'Accra, au Ghana.

2.2. Van Lierde s'est rendu le 11 juin 1960 au Congo, après les élections et à la demande du ministre Ganshof van der Meersch. Ami de Lumumba, le témoin devait servir d'intermédiaire, faciliter la communication entre la délégation belge présente au Congo et Lumumba, qui venait de gagner les élections. Il est reparti du Congo le 3 juillet, peu avant la rébellion de la Force Publique, et n'a ensuite plus eu aucun contact avec M. Lumumba.

2.3. Concernant le discours du 30 juin, ce serait Van Lierde qui aurait incité Lumumba à écrire celui-ci, et qui l'aurait incité à prendre la parole après le Roi et le président Kasa Vubu.

Lumumba aurait cependant écrit seul son discours. Il avait d'ailleurs l'habitude, selon le témoin, de travailler seul, et personne n'aurait jamais eu de réelle influence sur lui. Les quelques personnes de son entourage ou de son cabinet ne pouvaient donc pas à proprement parler

bestempeld als « raadgevers » (« in het dagelijkse politieke leven en in het beroepsleven heeft hij nooit een raadgever gehad » [vert.]). Het doel van die toespraak bestond er helemaal niet in uiting te geven aan enige haat ten opzichte van de Koning, waarvoor Lumumba « grote eerbied » had, maar duidelijk aan te geven dat Congo onafhankelijk was geworden. Het was een toespraak die was ingegeven door « pan-Afrikaanse hoop ». Over de gevolgen van die toespraak vindt Van Lierde dat hoewel die de toestand ontegensprekelijk heeft verergerd, hij zeker niet de moord op Lumumba heeft veroorzaakt, die hoe dan ook zou hebben plaatsgevonden.

2.4. Lumumba zou trouwens geen communist zijn geweest. Zijn ontmoetingen met mensen die dicht bij het communisme aanleunden , moeten worden gezien in de toenmalige context, waarin hij zijn contacten met allerhande milieus opvoerde (« meetings in Luik, Charleroi, Antwerpen, op de Amerikaanse ambassade, op de Sovjetrussische ambassade, bij de communistische jeugd, bij de jongsocialistische wacht, bij de KAJ, in protestantse kringen » [vert.]). De ontmoetingen met communisten moeten dus meer worden toegeschreven aan Lumumba's « honger naar contacten » [vert.] dan aan een bijzondere aantrekking tot die gedachtestroming, waarvoor hij trouwens maar zeer weinig interesse zou hebben gehad (« hij heeft nooit meer dan 10 regels in Marx, Engels of Lenin gelezen; hij gaf de voorkeur aan Martin Luther King, Gandhi of anderen, maar hij had geen enkele communistische opleiding » [vert.]).

2.5. Volgens Van Lierde zijn de drie Afrikanen die verantwoordelijk waren voor « heel de geleidelijke voorbereiding van de moord op Patrice Lumumba » [vert.] Victor Nendaka, Albert Kalonji en Godefroid Munongo. Die drie personen zouden nagedacht hebben over de middelen om de eerste minister « te verwijderen » [vert.] vanaf juni 1960 (« sinds de rondetafelconferentie, sinds de aankomst in Leopoldstad op verzoek van Ganshof; ik voel dat alles in gereedheid wordt gebracht, dat die Lumumba echt moet worden opzij geschoven » [vert.]).

De breuk van Lumumba met Kalonji, die voordien vrienden waren, zou trouwens al dateren van vóór de onafhankelijkheid, en zou haar bevestiging vinden in de stichting door Kalonji van « zijn » MNC, los van het « MNC-Lumumba ». Nendaka van zijn kant, die eveneens met Lumumba had gebroken, zou het spel van de Belgische en Amerikaanse geheime diensten hebben gespeeld en na de medewerker van Lumumba te zijn geweest, « beslist hebben alles in het werk te stellen om hem uit de weg te ruimen » [vert.], omdat « Lumumba iemand was die je niet in toom kon houden » [vert.]. Maar zelfs al zaten die personen achter de moord op Lumumba, ze zouden nooit alleen hebben kunnen handelen, zonder de hulp van de Belgen : « zonder de hulp van de Belgen, de

être qualifiés de « conseillers » (« dans la vie politique courante et dans la vie active, jamais il n'a eu de conseiller »). Le but de ce discours n'était pas du tout d'exprimer une quelconque haine envers le Roi, pour lequel Lumumba avait un « grand respect », mais de marquer clairement l'accession du Congo à l'indépendance. C'était un discours écrit « par espérance panafricaine ». Van Lierde considère, quant aux conséquences de ce discours, que s'il a indéniablement « aggravé la situation », il n'a certainement pas provoqué l'assassinat de Lumumba, qui aurait de toute façon eu lieu.

2.4. Lumumba n'aurait par ailleurs pas été communiste. Ses rencontres avec des personnes proches du communisme devraient être replacées dans le contexte de l'époque, où il multipliait les contacts avec divers milieux (« meetings à Liège, à Charleroi, à Anvers, à l'ambassade américaine, à l'ambassade soviétique, aux jeunesses communistes, aux jeunes gardes socialistes, à la JOC, dans les milieux protestants ») . Les rencontres avec des communistes doivent donc être davantage attribués à la « soif de contacts » de Lumumba plutôt qu'à une attirance particulière pour ce courant de pensée, auquel il ne se serait d'ailleurs que très peu intéressé (« il n'avait jamais lu 10 lignes de Marx, Engels ou Lénine, il préférait Martin Luther King, Gandhi ou les autres, mais il n'avait aucune formation communiste »).

2.5. Selon Van Lierde, les trois africains responsables de « toute la préparation progressive de l'assassinat de Patrice Lumumba » sont Victor Nendaka, Albert Kalonji et Godefroid Munongo. Ces trois personnes auraient réfléchi aux moyens « d'écarter » le premier ministre dès juin 1960 (« depuis la table ronde, depuis qu'on arrive à Léopoldville à la demande de Ganshof, je sens que tout se prépare, qu'il faut absolument écarter ce Lumumba »).

La rupture de Lumumba avec Kalonji, auparavant amis, daterait d'ailleurs d'avant l'indépendance, et aurait été attestée par la création, par Kalonji, de « son » MNC, séparé du « MNC-Lumumba ». Nendaka quant à lui, également en rupture avec Lumumba, aurait « joué le jeu des services secrets belges et américains » et, après avoir été le collaborateur de Lumumba, « décidé de tout faire pour l'évacuer », et ce parce que « Lumumba était quelqu'un qu'on ne pouvait pas maîtriser ». Ceci étant, même si ces personnages auraient été les instigateurs de l'assassinat de Lumumba, ils n'auraient jamais pu agir seuls, sans l'aide des Belges : « sans l'aide des Belges, du gouvernement belge, des fonctionnaires, des aviateurs, des gendarmes, des polices, des services

Belgische regering, de ambtenaren, de piloten, de rijkswacht, de politiediensten, de geheime diensten, kon dat heel actieve trio van gevaarlijke Congolezen niets doen om Lumumba uit de weg te ruimen » [vert.].

2.6. Met betrekking tot de tegenstellingen aan Congolese kant stelt Van Lierde vast dat er met name door de Belgen acties waren ondernomen om « de Congolezen te verdelen » [vert.] (« de Belgen wilden alle Congolezen verdelen »). De moeilijkheden om vóór 30 juni een regering te vormen zouden in grote mate te wijten zijn geweest aan die pogingen tot verdeling (« [Lumumba] wordt tot informateur benoemd; dat mislukt. Kasa Vubu wordt tot informateur benoemd; dat mislukt. Alle dagen zie ik omslagen circuleren om onze Congolese vrienden tegen elkaar op te zetten; 's ochtends wordt een akkoord ondertekend en 's namiddags ligt het al in het water » [vert.]).

2.7. In het licht van die situatie zou Lumumba er een ogenblik aan gedacht hebben zichzelf als kandidaat voor het presidentschap van de republiek op te geven, wat de getuige hem zou hebben ontraden (« het was geen makkelijke discussie alvorens ik hem kon zeggen : « Er is geen oplossing, want als je je kandidaat stelt voor het presidentschap, zal niemand ooit voor jou stemmen; iedereen zal veeleer op Kasa Vubu stemmen » » [vert.]). Als Lumumba uiteindelijk tot eerste minister wordt benoemd, zou België op middelen hebben gezonnen om hem te verwijderen, en wel met de hulp van Mobutu (« de Belgen hebben er alles voor gedaan om Kasa Vubu te doen beslissen zijn eerste minister te breken. Dat is de werkelijkheid. Met Mobutu, die men had omgekocht » [vert.]).

2.8. Bij de Force Publique zou generaal Janssens een belangrijke rol hebben gespeeld om de afrikanisering niet te laten doorgaan, zover zelfs dat hij tot provocatie overging (« in het bijzijn van al zijn soldaten schreef hij na de onafhankelijkheid op de muur : « Avant l'indépendance = après l'indépendance »). Toen de Force Publique in opstand kwam, was de muiterij gericht « eerst tegen Lumumba en zijn regering, daarna tegen de Belgen » [vert.].

2.9. Het archief van Tshombe, dat Van Lierde in 1963 heeft kunnen raadplegen, zou een nota hebben bevat van Guy Weber, zijn militair adviseur, waarin de « drie mogelijke missies naar Manono » [vert.] werden uiteengezet : het « bombarderen van het stadion tijdens de inhuldigingsplechtigheden van de zogenaamde Staat van de Lualaba, het bombarderen van de lokalen van de regering van Manono, het bombarderen van de Senaat van Manono » [vert.]. Dat archief zou ook « verschrikkelijke dossiers over de huurlingen, over het geld van de Union Minière, over de giften en over de steun aan die regering » [vert.] hebben bevat.

secrets, ce trio rythmique de Congolais dangereux ne pouvait rien faire pour abattre Lumumba ».

2.6. Concernant les dissensions du côté congolais, Van Lierde constate que des actions étaient entreprises, notamment par les Belges, pour « diviser les Congolais » (« la volonté des Belges était de diviser tous les Congolais »). Les difficultés à constituer un Gouvernement avant le 30 juin seraient en grande partie dues à ces tentatives de division (« [Lumumba] est nommé informateur, ça échoue. Kasa Vubu est nommé informateur, ça échoue. Je vois tous les jours les enveloppes qui circulent pour diviser nos amis congolais les uns les autres, un accord est signé le matin et il est cassé l'après-midi »).

2.7. Lumumba, face à cette situation, aurait envisagé un moment de se présenter lui-même à la présidence de la république, ce dont le témoin l'aurait dissuadé (« ce fut une discussion très difficile pour que je lui dise : « Il n'y a pas de solution car si tu te mets comme candidat à la Présidence, il n'y aura jamais un vote pour toi, tout le monde sera plutôt pour Kasa Vubu » »). Lorsque Lumumba fut finalement nommé Premier ministre, la Belgique se serait ingéniée à l'écarter, et ce avec l'aide de Mobutu (« les Belges ont tout fait pour décider Kasa Vubu à casser son Premier ministre. C'est la réalité. Avec Mobutu qu'on avait acheté »).

2.8. En ce qui concerne la Force Publique, le Général Janssens aurait joué un rôle important dans la « non africanisation » de celle-ci, allant jusqu'à faire de la provocation gratuite (« devant tous ses soldats, il écrit sur le mur : « Avant l'indépendance = après l'indépendance »). Lorsque la Force Publique s'est révoltée, cette rébellion était dirigée « d'abord contre Lumumba et son gouvernement et puis après contre les Belges ».

2.9. Les archives de Tshombé, que Van Lierde a pu consulter en 1963, auraient contenu une note de Guy Weber, son conseiller militaire, lui exposant les « trois missions possibles sur Manono » : le « bombardement du stade lors des cérémonies inaugurales du soit-disant Etat du Lualaba, le bombardement des locaux du gouvernement de Manono, le bombardement du sénat de Manono ». Ces archives auraient également contenu « des dossiers terribles sur les mercenaires, sur l'argent de l'Union Minière, sur les dons, sur les soutiens apportés à ce gouvernement ».

2.10. Van Lierde, die meent dat de Katangese afscheiding « door de Belgen is gecreëerd, uitgevonden » [vert.], heeft eveneens getuigenissen gehoord en documenten gezien die elementen zouden leveren dat Belgen hebben deelgenomen aan de moord op Lumumba (« ongelooflijke teksten die echt de betrokkenheid, onze Belgische betrokkenheid, bij die drievoudige moord aantonen » [vert.]). Een daarvan zou dat van dr. Peeters zijn, « die vervalste documenten aangaande het overlijden van de drie vermoorde personen heeft ondertekend » [vert.]. De getuige is van oordeel dat de Verenigde Staten, en meer bepaald de CIA, ook heel duidelijk verantwoordelijkheid dragen (« de verantwoordelijkheid van de CIA in het verloop van die aangelegenheden was even groot als die van de Belgische officieren ». [vert.]).

3. *Biografische gegevens van Jean Van Lierde*

Geboren te Charleroi op 15 februari 1926.

Vorming : Moderne Humaniora aan het Instituut Saint Jean-Baptiste te Waver (juni 1941).

Is wegens economische redenen genoodzaakt om te werken in de fabriek Tudor te Florival. Vervolgt zijn studies van industrieel tekenaar aan de Industriële Handelsschool van Waver.

Varia :

1942 : voegt zich bij het Verzet (onder andere inlichtingsactiviteiten).

1943 : voegt zich bij de KAJ.

1946 : is actief in de groep van « Témoignage chrétien ».

Tijdens de volgende jaren komt hij meer en meer op voor de geweldloosheid en het pacifisme.

28 november 1950 : wegens weigering van dienstplicht wordt hij gevangen genomen.

Van 6 april tot 20 oktober 1952 : doet « burgerdienst » in de steenkoolmijnen van Marcinelle.

1 februari 1958 : medestichter van het CRISP, samen met Jules Gerard-Libois, François Périn, Jean Ladrière, enz.

Sterke bezieling van de groep « Esprit » van Emmanuel Mounier. Geïnspireerd door Kardinaal Cardijn.

Vanaf 1956 neemt de beweging « Les amis de présence africaine » vorm aan.

18 januari 1960 : neemt deel aan een vergadering van de Congolese afvaardiging in de lokalen van de « Amis de présence africaine », tijdens welke men beslist een gemeenschappelijk front te vormen bij de Rondetafelconferentie te Brussel.

Mag niet langer in Congo verblijven van kolonel Vandewalle. Dit verbod wordt opgeheven door Ganshof van der Meersch; deze laatste had iemand nodig die Lumumba kon beïnvloeden. Van Lierde denkt dat het Arthur

2.10. Van Lierde, qui considère que la sécession katangaise a été « créée, inventée par les Belges », a également entendu des témoignages et vu des documents qui tendraient à prouver la participation de Belges à l'assassinat de Lumumba (« des textes incroyables et montrant vraiment la participation, notre participation belge à ce triple assassinat »). L'un d'entre eux serait celui du docteur Peeters, « qui a signé des faux sur le décès des trois assassinés ». Le témoin juge que les Etats-Unis, et plus particulièrement la CIA, portent aussi une responsabilité très claire (« la responsabilité de la CIA était aussi énorme que celle des officiers belges dans tout le déroulement de ces affaires ».).

3. *Données biographiques concernant Jean Van Lierde*

Né à Charleroi, le 15 février 1926.

Formation : Humanités modernes à l'Institut Saint Jean-Baptiste de Wavre (juin 1941).

Pour des raisons économiques, il est contraint de travailler à l'usine Tudor de Florival. Il suit une formation de dessinateur industriel à l'École industrielle de commerce de Wavre.

Divers :

1942 : il rejoint la Résistance (notamment, activités de renseignement).

1943 : il s'affilie à la JOC.

1946 : il est actif dans le groupe « Témoignage chrétien ».

Au cours des années suivantes, il milite de plus en plus pour la non-violence et le pacifisme.

28 novembre 1950 : il est emprisonné pour refus d'accomplir son service militaire.

Du 6 avril au 20 octobre 1952 : il accomplit un « service civil » aux charbonnages de Marcinelle.

1er février 1958 : il fonde le CRISP avec Jules Gerard-Libois, François Perin, Jean Ladrière, etc.

Il est animateur du groupe « Esprit » d'Emmanuel Mounier. Il est inspiré par le cardinal Cardijn.

À partir de 1956, le mouvement « Les amis de présence africaine » prend forme.

18 janvier 1960 : il participe, dans les locaux des « Amis de présence africaine », à une réunion de la délégation congolaise au cours de laquelle il est décidé de former un front commun à la Table ronde organisée à Bruxelles.

Le colonel Vandewalle lui interdit de rester plus longtemps au Congo. Cette interdiction est levée par Ganshof van der Meersch; ce dernier avait besoin de quelqu'un qui puisse influencer Lumumba. Van Lierde pense que

Doucy is die Ganshof aangeraden heeft zich tot hem te wenden. Volgens anderen is het François Perin.

Volgens zijn eigen zeggen raadt hij Lumumba aan om te reageren tegen de toespraak van de Koning van 30 juni door het woord te nemen, maar hij verwachtte zich niet aan zoveel geweld in de toespraak (« Un Insoumis », p. 33).

4 juli 1960 : keert terug naar België.

1964 en 1965 : publiceert « Congo 1964 » en « Congo 1965 » met Jules Gerard-Libois.

Begin april 1967 : gaat naar Kinshasa om het boek « Patrice Lumumba, les cinquante derniers jours de sa vie » te verkopen aan het parlement. Hij heeft de toelating van Mobutu, maar Nendaka verhindert hem het boek te verkopen. Alle resterende exemplaren zijn vernietigd door de diensten van kolonel Singa.

Na deze periode : indiensttreding bij de beweging van geweldloosheid en pacifisme.

1968 : aankoop van het « Maison de la Paix » te Elsene.

2. **Maryse HOCKERS**

1. *Situering van de getuige*

Maryse Hockers, die was afgestudeerd aan de Universiteit van Luik, werkte vanaf 1957 op de dienst van professor Arthur Doucy, die het Institut de Sociologie (Solvay) van de ULB leidde en die tijdens de Rondetafelconferentie raadgever was van de Balubakat. Doucy zal steun verlenen aan Bomboko, een oud-student.

Op ongeveer dertigjarige leeftijd reist Maryse Hockers als waarneemster en enquêtrice voor het Institut Solvay naar Congo, meer bepaald naar Katanga.

Omdat ze ervan beschuldigd werd tegen Tshombe te ageren en door de Union Minière en Schöller ongewenst werd bevonden, werd ze verzocht Katanga te verlaten. Ze trekt naar Leopoldstad en wordt er kabinetssecretaris van minister Lumumba, tot zijn val op 5 september 1960.

Maryse Hockers kan eventueel opheldering brengen over de periode vóór de onafhankelijkheid, over de toestand in Katanga en over de periode waarin Lumumba het premierschap uitoefende.

De volgende vragen zijn relevant voor het onderzoek van de commissie :

— Kan zij de commissie inlichten over haar verblijf in Katanga en haar relaties met de Union Minière ?

— Wanneer heeft zij Lumumba ontmoet ?

— Waarin bestond haar taak als kabinetssecretaris van Lumumba ? Hoe frequent waren haar contacten met premier Lumumba ? Had zij toegang tot vertrouwelijke informatie ? Wie waren de andere Belgische medewerkers

c'est Arthur Doucy qui a conseillé à Ganshof Van der Meersch de s'adresser à lui. D'autres pensent que c'est François Perin.

Selon ses propres dires, il conseille à Lumumba de réagir à l'allocution du Roi le 30 juin en prenant la parole, mais il ne s'attendait pas à un discours aussi violent (« Un insoumis », p. 33).

4 juillet 1960 : il rentre en Belgique.

1964 et 1965 : il publie « Congo 1964 » et « Congo 1965 » avec Jules Gerard-Libois.

Début avril 1967 : il se rend à Kinshasa pour vendre l'ouvrage « Patrice Lumumba, les cinquante derniers jours de sa vie » au parlement. Il a l'autorisation de Mobutu, mais Nendaka l'empêche de vendre le livre. Tous les exemplaires restants sont détruits par les services du colonel Singa.

A l'issue de cette période : il se met au service du mouvement pour la non-violence et le pacifisme.

1968 : il achète la « Maison de la Paix » à Ixelles.

2. **Maryse HOCKERS**

1. *Présentation du témoin*

Diplômée de l'Université de Liège, Maryse Hockers travailla dès 1957 au service du professeur Arthur Doucy, qui dirigeait l'Institut de Sociologie (Solvay) de l'ULB, et qui fut conseiller de la Balubakat à la Table Ronde. Doucy apportera son soutien à Bomboko, son ancien élève.

Agée d'une trentaine d'années, Maryse Hockers se rendit au Congo en qualité d'observatrice et d'enquêtrice pour l'Institut Solvay, plus précisément au Katanga

Accusée de manoeuvrer contre Tshombé, réputée indésirable par l'Union Minière et Schöller, elle fut priée de quitter le Katanga. Elle se rendra à Léopoldville et deviendra secrétaire de cabinet du ministre Lumumba, jusqu'à sa chute le 5 septembre 1960.

Maryse Hockers peut éventuellement apporter un éclairage sur la période antérieure à l'Indépendance, sur la situation au Katanga, et sur la période où Lumumba exerça la charge de premier ministre.

Les questions suivantes sur le sujet sont pertinentes pour l'enquête de la commission :

— Peut-elle informer la commission de son séjour au Katanga et de ses relations avec l'Union Minière ?

— Quand a-t-elle rencontré Lumumba ?

— En quoi consistaient ses fonctions en tant que secrétaire de cabinet de Lumumba ? Quelle était la fréquence de ses contacts avec le premier ministre Lumumba ? Avait-elle accès à des informations confiden-

van Lumumba ? Onderhield zij contacten met Belgische politieke en andere milieus ?

— Heeft het feit van kabinetssecretaris te zijn geworden haar band met Arthur Doucy gewijzigd ? Welke band heeft ze met deze laatste verder gehad ?

— Wat waren de relaties tussen Lumumba en de Belgische overheid na 30 juni en tot de vooravond van de muiterij bij de Force Publique ? Waren er pogingen tot toenadering en versoepeling ?

— Wat was de reactie van Lumumba op de aankondiging van de muiterij ? Was dat een spontane gebeurtenis ? Zo niet, heeft Lumumba dan degenen die in zijn ogen verantwoordelijk waren, met de vinger gewezen ? Wat gedacht van de hypothese dat Lumumba aan de bron van de muiterij lag ?

— Is Lumumba veranderd en in welke mate, nadat hij met Kasa Vubu in Elisabethstad niet mocht landen en zijn vliegtuig op 14 juli op bevel van generaal Cumont naar Leopoldstad werd omgeleid, hoewel hij naar Stanleystad wou vliegen ?

— Heeft Maryse Hockers Lumumba vergezeld op zijn reis naar Amerika ? Hebben leden van de oppositie tegen Lumumba haar tijdens deze periode of op eender welk ander moment benaderd ?

— Was zij na de terugkeer van Lumumba uit het buitenland in augustus 1960 getuige van de voorbereiding van de maatregelen die in het kader van de uitroeping van de uitzonderingstoestand noodzakelijk waren ? Zo ja, kan zij die episode en de rol van Lumumba schetsen ?

— Wist de getuige af van het bevel dat Lumumba als minister van Defensie had gegeven tot het sturen van troepen naar Zuid-Kasaï om in die provincie op te treden ? Wat was de respectieve rol van Kasa Vubu, Mobutu en Lumbala in de context van die besluitvorming ?

— In welke omstandigheden is de getuige teruggekeerd naar België ?

— Heeft zij na de val van Lumumba en diens huisarrest nog contact met hem gehad ? Zo ja, langs welke weg ?

— Wanneer, in welke omstandigheden en van wie heeft de getuige de dood van Lumumba vernomen ? Indien dat voor 13 februari 1961 gebeurde, was dat dan een gerucht dan wel een precieze informatie ? Heeft zij die informatie aan iemand anders doorgespeeld ?

2. *Getuigenis voor de onderzoekscommissie*

Maryse Hockers werd op 11 juni 2001 door de onderzoekscommissie gehoord.

Zij kwam voor de eerste keer in Congo in 1957. Vervolgens was ze daar in 1959 en 1960. Zij ging oorspronkelijk naar Congo voor een onderzoek in de sociale wetenschappen, in opdracht van het instituut voor sociologie van de

tielles ? Qui étaient les autres collaborateurs belges de Lumumba ? Entretenait-elle des contacts avec des milieux politiques belges et d'autres milieux ?

— Le fait qu'elle était devenue secrétaire de cabinet a-t-il modifié ses relations avec Arthur Doucy ? Quelle relation a-t-elle maintenue avec ce dernier ?

— Quelles furent les relations entre Lumumba et les autorités belges après le 30 juin et jusqu'à la veille de la mutinerie de la Force Publique ? A-t-on assisté à des tentatives de rapprochement, de réchauffement ?

— Quelle fut la réaction de Lumumba à l'annonce de la mutinerie ? Etait-ce un événement spontané ? Sinon Lumumba a-t-il pointé du doigt ceux qui, à ses yeux, étaient responsables ? Que penser de l'hypothèse qui consiste à dire que Lumumba est à l'origine de la mutinerie ?

— Après avoir été empêché de débarquer à Elisabethville avec Kasa Vubu, et après avoir vu son avion détourné vers Léopoldville le 14 juillet, sur ordre du général Cumont adressé au pilote, alors qu'il souhaitait se rendre à Stanleyville, Lumumba a-t-il changé et dans quelle mesure ?

— Maryse Hockers a-t-elle accompagné Lumumba lors de son voyage en Amérique ? Des membres de l'opposition à Lumumba l'ont-ils approchée à cette époque ou à quelque autre moment que ce soit ?

— Après le retour de Lumumba de l'étranger, en août 1960, a-t-elle assisté à la préparation des mesures à prendre dans le cadre de la proclamation de l'état d'exception ? Si oui, peut-elle évoquer cet épisode et le rôle de Lumumba ?

— Le témoin a-t-il été au courant de l'ordre donné par Lumumba comme ministre de la Défense pour l'envoi de troupes au sud-Kasaï en vue de sévir contre cette province ? Dans ce contexte de prise de décision, quel fut le rôle de Kasa Vubu, de Mobutu et de Lumbala ?

— Dans quelles circonstances le témoin est-il rentré en Belgique ?

— A-t-il conservé un contact avec Lumumba après sa chute, et sa mise en résidence surveillée ? Si oui, par quel canal ?

— Quand, dans quelles circonstances et par qui le témoin a-t-il appris la mort de Lumumba ? Si c'est avant le treize février 1961, était-ce sous la forme d'une rumeur, ou d'une information précise ? A-t-il transmis cette information à quelqu'un ?

2. *Témoignage devant la commission d'enquête*

Maryse Hockers a été entendue par la commission d'enquête le 11 juin 2001.

Elle est arrivée pour la première fois au Congo en 1957. Elle y est ensuite retournée en 1959 et en 1960. Elle s'est initialement rendue au Congo pour réaliser une étude en sciences sociales pour le compte de l'Institut de so-

ULB (dat weliswaar onrechtstreeks werd gesteund door de Union Minière via zijn centrum voor de studie van de inlandse sociale problemen).

Zij maakt in haar getuigenis melding van mogelijke fraude bij de verkiezingen, in Katanga.

Later vertrok Hockers naar Leopoldstad om kabinetsattaché van eerste minister Lumumba te worden, op verzoek van Pierre Duvivier, kabinetschef van Lumumba. Over die periode valt te zeggen dat het betrokken kabinet in feite niet normaal functioneerde. Zij heeft nooit persoonlijk actief een politieke rol in het kabinet gespeeld.

Gevraagd naar de relaties tussen Lumumba en de Belgische autoriteiten na 30 juni 1960 en tot aan de muiterij van de Force Publique, antwoordde Hockers dat beslissend in de breuk was, de beslissing Belgische troepen te sturen zonder het advies in te winnen van eerste minister Lumumba, die tevens minister van Landsverdediging was. Hockers meent niet dat Lumumba zelf achter de muiterij van de Force Publique stond.

Zij heeft niet de bewuste redevoering van Lumumba naar aanleiding van de onafhankelijkheid, geschreven, maar vond wel dat de eerste redevoering van Koning Boudewijn eveneens ongepaste passages bevatte. Dit nam niet weg dat er wel degelijk toenaderingspogingen waren tussen beide kampen. Lumumba schreef meestal zijn redevoeringen zelf.

De relatie tussen Kasa Vubu en Lumumba was in het begin zeker niet slecht. Met Mobutu kon er gesproken worden van een zekere spanning.

Op een gegeven ogenblik, bij het einde van de panafrikaanse conferentie, werd Hockers door Nendaka gearresteerd; hierna besloot zij uit Congo te vertrekken.

Op dat ogenblik stond er iets te gebeuren; Bomboko stuurde zijn kinderen met Hockers mee. De getuige had de indruk dat er een parallelle regering bestond.

De dood van Lumumba vernam zij, zoals de rest van het grote publiek, via de pers.

Zij benadrukt dat in de Belgische pers de figuur van Lumumba in belangrijke mate werd gediaboliseerd en er sprake was van een ware desinformatiecampagne.

Lumumba liet zich echter niet beïnvloeden, door de Belgen in zijn naaste omgeving. In feite was hij niet anti-Belgisch. Integendeel hij vroeg dat zij zouden blijven omdat hij er zich van bewust was dat het land hen nodig had.

Hockers is van mening dat Lumumba in het huis Brouwez werd gedood, zonder dat zij hiervoor over bewijzen beschikt. Zij meent dat de zogenaamde executie in het bos een enscenering was, en de vernietiging van de lichamen is ingegeven geweest door de vrees dat anders de martelingen aan het licht zouden zijn gekomen.

ciologie de l'ULB (qui bénéficiait, certes indirectement, du soutien de l'Union Minière, par l'intermédiaire de son centre pour l'étude des problèmes sociaux indigènes).

Dans son témoignage, elle fait état d'une éventuelle fraude lors des élections, au Katanga.

Par la suite, Hockers s'est rendue à Léopoldville afin d'y devenir, à la demande de Pierre Duvivier, chef de cabinet de Lumumba, attachée au cabinet du premier ministre Lumumba. Pour ce qui concerne cette période, il convient de préciser que le cabinet concerné ne fonctionnait en fait pas normalement. Personnellement, elle n'a jamais joué de rôle politique actif au sein du cabinet.

Interrogée sur les relations existant entre Lumumba et les autorités belges après le 30 juin 1960 et sur la mutinerie de la Force Publique, Hockers a répondu que la décision d'envoyer des troupes belges sans recueillir l'avis du premier ministre Lumumba, qui était également ministre de la Défense, a été un élément décisif dans la rupture. Hockers ne pense pas que Lumumba ait été lui-même l'instigateur de la mutinerie de la Force Publique.

Elle n'a pas écrit le fameux discours prononcé par Lumumba à l'occasion de l'indépendance, mais estimait néanmoins que le premier discours prononcé par le roi Baudouin contenait, lui aussi, des passages inadéquats. Il n'en demeure pas moins que des tentatives de rapprochement entre les deux camps ont bel et bien été entreprises. Lumumba écrivait généralement lui-même ses discours.

Au début, les relations entre Kasa Vubu et Lumumba n'étaient certainement pas mauvaises. Avec Mobutu, une certaine tension était perceptible.

À un moment donné, à la fin de la conférence panafricaine, Hockers a été arrêtée par Nendaka; ensuite, elle a décidé de quitter le Congo.

Quelque chose se préparait à ce moment; Bomboko a confié ses enfants à Hockers. Le témoin avait l'impression qu'il existait un gouvernement parallèle.

À l'instar du grand public, elle a appris la nouvelle de la mort de Lumumba par la presse.

Elle souligne que la presse belge a fortement diabolisé le personnage de Lumumba et qu'elle s'est fait l'instrument d'une véritable campagne de désinformation.

Lumumba ne s'est toutefois pas laissé influencer par les Belges de son entourage. En fait, il n'était pas anti-Belge. Au contraire, il a demandé aux Belges de rester, conscient que le pays avait besoin d'eux.

Hockers pense que Lumumba a été tué à la maison Brouwez, sans toutefois disposer de preuves pour étayer son opinion. Elle a le sentiment que l'exécution dans le bois était une mise en scène et que la destruction des corps a été dictée par la crainte que les tortures soient découvertes.

3. **Jean-Joseph DURIEUX**

1. *Situering van de getuige*

Jean-Joseph Durieux was kabinetschef van minister Scheyven, minister zonder portefeuille, belast met de economische en financiële aangelegenheden van Belgisch Congo en Rwanda-Urundi.

Volgende vragen waren relevant :

— Welke functies bekleedde de getuige in de periode 1960-1961?

— Hoe werd hij kabinetschef van minister Scheyven ? Had hij voordien contacten met Congo ? Onderhield hij nadien contacten met Congo ?

— Waarin bestond de taak van minister Scheyven na de onafhankelijkheid van Congo ?

— Heeft Durieux na 5 september 1960 ook taken uitgevoerd voor de nieuwe minister van Afrikaanse Zaken, Harold d'Aspremont Lynden ? Hij werd niet opgenomen in zijn kabinet. Was daar een bijzondere verklaring voor ?

— Van 14 tot 28 augustus 1960 vonden in Genève besprekingen plaats over de liquidatie van de Centrale Bank voor Belgisch Congo en Rwanda-Urundi. Nam Durieux aan die besprekingen of aan de voorbereiding ervan deel ?

— De regering besliste op 9 augustus 1960 dat Scheyven als minister deze onderhandelingen niet kon bijwonen, vermits de diplomatieke betrekkingen definitief waren verbroken. Toch vertrok Scheyven naar Genève. Vergezelde Durieux hem op die reis ? Had hij weet van de gesprekken die minister Scheyven — in alle discretie — voerde met de ministers Delvaux en Nkayi ? Waarover gingen die gesprekken ? Over de relaties tussen Congo en België ? Over de persoon Lumumba ? Over zijn verwijdering als premier ?

— Op 26 augustus 1960 keurde de ministerraad een (nieuwe) begrotingspost 19/1 goed ten belope van 20 miljoen frank zijnde kredieten voor buitengewone uitgaven onder de uitsluitende verantwoordelijkheid van de minister zonder portefeuille belast met de economische en financiële zaken in Afrika (minister Scheyven).

Deze kredieten werden bekend als de « geheime fondsen ».

a. Was het gebruik van « geheime fondsen » nieuw of bestond die praktijk vroeger ook al ?

b. Wie was de initiatiefnemer geweest van die fondsen ? Premier Eyskens of minister Scheyven ? Was er discussie over de praktijk van « geheime fondsen » vóór de goedkeuring ervan op de ministerraad ?

c. Was de ministerraad, bij de goedkeuring van dit krediet, op de hoogte van de bestemming van die fondsen ?

3. **Jean-Joseph DURIEUX**

1. *Présentation du témoin*

Jean-Joseph Durieux était chef de cabinet de Raymond Scheyven, ministre sans portefeuille, chargé des Affaires économiques et financières du Congo belge et du Ruanda-Urundi.

Les questions suivantes étaient pertinentes :

— Quelles fonctions a exercées le témoin au cours de la période 1960-1961 ?

— Comment est-il devenu chef de cabinet de Scheyven ? Avait-il eu précédemment des contacts avec le Congo ? En a-t-il entretenu par la suite ?

— En quoi consistait la mission du ministre Scheyven après l'indépendance du Congo ?

— Après le 5 septembre 1960, Durieux a-t-il également accompli des tâches pour le nouveau ministre des Affaires africaines, Harold d'Aspremont Lynden ? Il n'a pas été repris dans le cabinet de ce dernier. Y a-t-il une raison particulière à cela ?

— Du 14 au 28 août 1960, des discussions ont eu lieu à Genève au sujet de la liquidation de la Banque centrale pour le Congo belge et le Ruanda-Urundi. Durieux a-t-il participé à ces discussions ou à leur préparation ?

— Le 9 août 1960, le gouvernement a décidé qu'en tant que ministre, Scheyven ne pouvait pas participer à ces négociations, étant donné que les relations diplomatiques avaient été définitivement rompues. Scheyven s'est quand même rendu à Genève. Durieux l'a-t-il accompagné ? Avait-il connaissance des entretiens qu'avait le ministre Scheyven — en toute discrétion — avec les ministres Delvaux et Nkayi ? Quel était le sujet de ces entretiens ? Les relations entre le Congo et la Belgique ? La personne de Lumumba ? Son éloignement en tant que premier ministre ?

— Le 26 août 1960, le Conseil des ministres a approuvé un (nouveau) poste budgétaire 19/1, d'un montant de 20 millions de francs, au titre de crédits pour dépenses exceptionnelles, sous la responsabilité exclusive du ministre sans portefeuille chargé des Affaires économiques et financières en Afrique (le ministre Scheyven).

Ces crédits sont mieux connus sous la dénomination de « fonds secrets ».

a. L'utilisation de « fonds secrets » était-elle une nouveauté ou cette pratique existait-elle déjà par le passé ?

b. Qui a pris l'initiative de demander ces fonds ? Le premier ministre Eyskens ou le ministre Scheyven ? Y a-t-il eu un débat sur la pratique des « fonds secrets » avant leur approbation par le Conseil des ministres ?

c. Lorsque le Conseil des ministres a approuvé ce crédit, connaissait-il l'affectation de ces fonds ?

d. Hoe en door wie konden deze fondsen worden aangewend ?

e. In een nota van 12 september 1960 van Durieux was sprake van twee contactpersonen in Leopoldstad : Jean Brück en Benoît Verhaegen. Had Durieux als kabinetschef van minister Scheyven rechtstreekse contacten met deze personen ? Hoe was hij met beiden in contact gekomen ? Wat werd bedoeld met « lignes d'action souterraine » ?

f. Inzake de coördinatie tussen Brück en Verhaegen « à notre initiative » : wie vroeg dat ?

g. Wie besliste over de bestemming van de gelden van het departement van Buitenlandse Zaken (8 miljoen voor Brück) ? Wigny ? Van welke kredieten betaalde Buitenlandse Zaken ?

h. Kan meer precisering worden gegeven over de gelden van het departement Afrikaanse Zaken voor Jean Brück : wat was de bestemming ? (2,5 miljoen voor het dagblad Courrier d'Afrique; en verder 5 miljoen zonder bestemming).

i. Wat was de bestemming van het geld van het departement van Afrikaanse Zaken voor Benoît Verhaegen ? (7 miljoen). Was het waar dat die gelden bestemd waren voor Ndele, kabinetschef van de minister van Financiën Nkayi ? En welke was de reden voor die betaling ?

j. Wat was de rol van ACV-voorzitter Cool in de transfer van deze gelden ?

k. Welke was de bestemming van de geheime fondsen van Defensie en om hoeveel ging het ?

l. Had de getuige weet van « geheime fondsen » voor Zuid-Kasaï ?

2. *Getuigenis voor de onderzoekscommissie*

2.1. Jean-Joseph Durieux werd op 18 juni 2001 door de onderzoekscommissie gehoord.

2.2.Durieux was kabinetchef van minister Scheyven die einde 1959 tot minister was benoemd. Hij verliet zijn functie begin september 1960 na de herschikking van de regering, waarbij ook de ministers De Schrijver en Ganshof werden vervangen, en d'Aspremont Lynden tot minister werd benoemd.

De bevoegdheden van minister Scheyven betroffen vooral de economische, financiële en monetaire aangelegenheden.

Durieux was inderdaad aanwezig op een ontmoeting, in augustus 1960, te Genève met de Congolese minister van Financiën in verband met een aantal monetaire problemen en met de organisatie en functionering van de centrale bank (niettegenstaande de diplomatieke relaties met België waren verbroken). Een van de problemen was de splitsing tussen de centrale bank van Congo en die van Rwanda-Urundi. De Congolezen wensten de relaties

d. Comment et par qui ces fonds pouvaient-ils être utilisés ?

e. Dans une note du 12 septembre 1960 de Durieux, il est question de deux contacts à Léopoldville : Jean Brück et Benoît Verhaegen. En sa qualité de chef de cabinet du ministre Scheyven, Durieux avait-il des contacts directs avec ces personnes ? Comment était-il entré en contact avec elles ? Que voulait-on dire par « lignes d'action souterraine » ?

f. En ce qui concerne la coordination entre Brück et Verhaegen « à notre initiative » : qui l'a demandée ?

g. Qui a décidé de l'affectation des fonds du département de l'Intérieur (8 millions pour Brück) ? Wigny ? Sur quels crédits les Affaires étrangères ont-elles prélevé ces fonds?

h. Pourrait-on avoir davantage de précisions en ce qui concerne les fonds du département des Affaires africaines destinés à Jean Brück : à quoi étaient-ils destinés (2,5 millions pour le quotidien Courrier d'Afrique et 5 millions sans affectation précise).

i. À quoi devaient servir les fonds du département des Affaires africaines destinés à Benoît Verhaegen ? (7 millions). Est-il exact que ces fonds étaient destinés à Ndele, chef de cabinet du ministre des Finances Nkayi ? Et quelle était la raison de ce paiement ?

j. Quel rôle le président de la CSC, Cool, a-t-il joué dans le transfert de ces fonds ?

k. À quoi étaient destinés les fonds secrets de la Défense et de quel montant s'agissait-il ?

l. Le témoin a-t-il eu connaissance de « fonds secrets » destinés au Sud-Kasaï?

2. *Témoignage devant la commission d'enquête*

2.1. Jean-Joseph Durieux a été entendu par la commission d'enquête le 18 juin 2001.

2.2. Durieux était le chef de cabinet du ministre Scheyen, nommé ministre à la fin de l'année 1959. Il a quitté ses fonctions au début du mois de septembre 1960, après le remaniement gouvernemental lors duquel les ministres De Schrijver et Ganshof ont également été remplacés, et lors duquel d'Aspremont Lynden a été nommé ministre.

Les compétences du ministre Scheyen couvraient surtout les matières économiques, financières et monétaires.

Durieux était effectivement présent à Genève, en août 1960, lors d'une rencontre avec le ministre congolais des Finances au cours de laquelle diverses questions monétaires, ainsi que l'organisation et le fonctionnement de la Banque centrale ont été débattus (en dépit de la rupture des relations diplomatiques avec la Belgique). L'une de ces questions portait sur la séparation de la banque centrale du Congo, et de celle du Rwanda-Urundi.

met België te hervatten, zeker op het gebied van financiën en economie.

2.3.Durieux herinnert zich niet dat zijn minister de beschikking had over geheime fondsen, maar wel over bijzondere middelen die, buiten de begroting voor de koloniën, werden toegekend om, soepel en discreet, operaties te financieren teneinde de Congolese regering te helpen in de economische sfeer.

De voorzitter van de onderzoekscommissie wees de getuige er nochtans op dat een door hem opgestelde nota voor de opvolger van minister Scheyven, het in detail heeft over die geheime fondsen, die blijkbaar dienden om geheime operaties en netwerken te financieren.

Durieux vindt dit merkwaardig en herkent niet de stijl van het kabinet Scheyven in dergelijke handelwijze. Minister Scheyven stond, binnen de regering, bekend als een voorstander van de eenheid van Congo.

Durieux kan de commissie weinig verduidelijking brengen over de aanwending, het beheer en de controle op die fondsen.

Hij meent dat het om kredieten ging die niet op hun plaats waren in de begroting van koloniën en die eerder als een soort begroting voor technische samenwerking konden worden beschouwd (die destijds formeel nog niet bestond). Snelheid, soepelheid en discretie waren andere redenen. Discretie omdat formeel en officieel de relaties met Congo verbroken waren en men bijgevolg moeilijk Congolese operaties kon financieren.

2.4.In de commissie werd gevraagd in welke mate de wissel tussen ministers Scheyven en d'Aspremont een breuk inhield op technisch vlak, op dit van de overgedragen dossiers alsook op het gebied van de politieke beoordeling van de toestand.

Volgens Durieux was er onbetwistbaar een uiteenlopende zienswijze tussen Scheyven en d'Aspremont. De overdracht van dossiers en de bevoegdheden verliep vrij stroef.

Een van de elementen die moesten worden geregeld, was bijvoorbeeld het opstellen van een statuut voor de Belgen die verder dienst bleven verrichten voor de Congolese regering.

3. *Biografische gegevens van Jean-Joseph Durieux.*

Geboren te Wiers op 25 september 1924.

Vorming : Licentie in Economische wetenschappen.

Les Congolais souhaitaient rétablir des relations avec la Belgique, et ce, en tout cas dans le domaine des finances et de l'économie.

2.3. Durieux ne se souvient pas que son ministre ait disposé des fonds secrets, mais il se souvient qu'il a disposé de moyens spéciaux, alloués en dehors du budget des colonies, pour financer de manière souple et discrète des opérations visant à assister le gouvernement congolais dans le domaine économique.

Le président de la commission d'enquête a toutefois attiré l'attention du témoin sur le fait qu'une note rédigée par lui à l'intention du successeur du ministre Scheyven traite en détail de ces fonds secrets, qui servaient apparemment à financer des opérations et des réseaux secrets.

Durieux trouve cela étrange et ne reconnaît pas là la manière d'agir du cabinet Scheyven. Le ministre Scheyven passait, au sein du gouvernement, pour un partisan de l'unité du Congo.

Durieux ne peut guère fournir d'explications à la commission concernant l'affectation, la gestion et le contrôle de ces fonds.

Il pense qu'il s'agissait de crédits qui n'avaient pas leur place dans le budget des colonies et que l'on devait plutôt considérer comme une sorte de budget destiné à la coopération technique (qui n'existait pas encore formellement à cette époque). L'inscription de ces crédits se justifiait également pour des raisons de vitesse, de souplesse et de discrétion. La discrétion s'imposait parce que, formellement et officiellement, les relations avec le Congo avaient été rompues, de sorte que l'on pouvait difficilement financer des opérations congolaises.

2.4. En commission, il a été demandé dans quelle mesure l'échange entre les ministres Scheyven et d'Aspremont constituait une rupture sur le plan technique, sur celui des dossiers transférés ainsi que sur le plan de l'appréciation politique de la situation.

Selon Durieux, il y avait incontestablement une divergence de vues entre Scheyven et d'Aspremont. Le transfert des dossiers et des compétences a été assez laborieux.

Une des questions à régler concernait par exemple l'élaboration d'un st atut pour les Belges qui continuaient à travailler pour le gouvernement congolais.

3. *Données biographiques concernant Jean-Joseph Durieux*

Né à Wiers le 25 septembre 1924.

Formation : Licencié en sciences économiques.

Varia :

1950-1958 : Ambtenaar bij de Belgische dienst voor Buitenlandse Handel.

1959-1960 : Adjunct-kabinetschef van de minister van Afrikaanse Zaken.

Kabinetschef van de minister van Economische en Financiële Zaken voor Congo en Rwanda-Urundi.

1960-1969 : Divisiehoofd van de Commissie van de Europese Gemeenschap.

1969-1981 : Directeur, later adjunct directeur-generaal bij de Algemene Directie voor ontwikkeling.

1972-1974 : Deelname aan de voorbereiding en aan de onderhandelingen voor de Conventie van Lomé I.

1975-1976 : Onderhandelaar (voor de Gemeenschap) voor het commercieel akkoord met Israël en voor de samenwerkingsakkoorden met de drie Maghreblanden.

1976-1977 : Woordvoerder van de EEG op de Conferentie over Internationale Economische Samenwerking te Parijs.

1977 : Kabinetschef van ondervoorzitter Davignon.

1978-1979 : Onderhandelaar voor de Conventie van Lomé II.

Delegatiehoofd voor de Commissie aan UNCTAD III.

Uitgever van « Le Courrier » (ACS-EEG).

1981-1984 : Kabinetschef van de voorzitter van de Commissie van de Europese Gemeenschap, Thorn.

Vertegenwoordiger van de voorzitter van de Commissie voor de voorbereiding van de economische toppen voor het Oosten.

1985-1990 : Adviseur, later Directeur-generaal van het directoraat-generaal voor de relaties Noord-Zuid.

Sinds 1990 : Ere directeur-generaal.

Speciaal raadgever (Europese Commissie).

1991-1995 : Voorzitter van de Economische Groep van de Internationale Commissie voor oud-Joegoslavië.

4. **Jean CORDY**

1. *Situering van de getuige*

Jean Cordy was op het moment van de moord op Lumumba raadgever bij het ministerie van Buitenlandse Zaken van de republiek Congo-Leopoldstad (juli 1960-oktober 1964). Hij kende goed de verhoudingen in Leopoldstad.

Relevante vragen :

— Welk etiket kleefden de Congolezen op de « Congolese ambtenaar met Belgische nationaliteit » ? Was hij een Belg in dienst van Congo of een ambtenaar die de geheime agenda van de Belgische overheid bewerkstelligde ?

— Wat was de rol van Cordy in de vergadering van 13 oktober 1960 waarin het verwijderen van Lumumba van de politieke macht aan de orde was (operatie Barra-

Divers :

1950-1958 : Fonctionnaire à l' Office belge du Commerce extérieur.

1959-1960 : Chef de cabinet adjoint du ministre des Affaires africaines

Chef de cabinet du ministre des Affaires économiques et financières pour le Congo et le Rwanda-Urundi.

1960-1969 : Chef de division à la Commission européenne.

1969-1981 : Directeur, puis directeur général adjoint à la Direction générale pour le développement

1972-1974 : Participation aux travaux préparatoires et aux négociations pour la Convention de Lomé I.

1975-1976 : Négociateur (pour la Communauté) de l'accord commercial avec Israël et des accords de coopération avec les trois pays du Maghreb.

1976-1977 : Porte-parole de la CEE à la Conférence pour la Coopération économique internationale à Paris.

1977 : Chef de cabinet du vice-président Davignon.

1978-1979 : Négociateur pour la Convention de Lomé II.

Chef de la délégation de la Commission pour la CNUCED III.

Editeur de « Le Courrier » (ACP-CEE).

1981-1984 : Chef de cabinet du président de la Commission européenne, Thorn.

Représentant du président de la Commission lors des travaux préparatoires des sommets économiques sur l'Est.

1985-1990 : Conseiller, puis directeur général du directorat général pour les relations Nord-Sud.

Depuis 1990 : Directeur général honoraire

Conseiller spécial (Commission européenne)

1991-1995 : Président du Groupe économique de la commission internationale pour l'ex-Yougoslavie.

4. **Jean Cordy**

1. *Présentation du témoin*

Au moment de l'assassinat de Lumumba, Jean Cordy était conseiller au ministère des Affaires étrangères de la république du Congo-Léopoldville (juillet 1960-octobre 1964). Il connaissait bien les rapports de force à Léopoldville.

Questions pertinentes :

— Quelle étiquette les Congolais avaient-ils collée au « fonctionnaire congolais de nationalité belge » ? Était-il un Belge au service du Congo ou un fonctionnaire mettant en œuvre l'agenda secret des autorités belges ?

— Quel était le rôle de Cordy lors de la réunion du 13 octobre 1960 où il fut question d'écarter Lumumba du pouvoir politique (opération Barracuda, selon De Witte) ?

cuda volgens De Witte) ? Als dit daadwerkelijk een informele lunch was — naar aanleiding van het afleveren van een hond bij Dupret — waarbij de politieke neutralisatie van Lumumba slechts terloops werd aangeraakt als één van de vele onderwerpen, hoe komt het dan dat er een officiële telex uit deze vergadering voortvloeide ?

— De telex waarin Tshombe de overbrenging van Lumumba naar Katanga goedkeurde werd gevolgd door een tweede telex waarin hij het tegenovergestelde betrachtte. Vond Cordy dit niet vreemd en hoe zou hij het eventueel verklaren ? Hoe kwam het tenslotte dat deze telex op het ministerie van Afrikaanse Zaken belandde ?

— Wat was de persoonlijke indruk van de getuige van het doel dat men met de overgbrenging van Lumumba poogde te realiseren ? Moest hij fysiek geëlimineerd of beter beschermd worden, of trachtten de besluitmakers te verhinderen dat hij nog onrust kon stoken in de regio waar hij opgesloten zat ?

— Hoe zou de getuige zijn relatie met Bomboko kunnen beschrijven ? Betrok die laatste hem in zijn beslissingen of vroeg hij hem om advies ?

2. *Getuigenis voor de onderzoekscommissie*

2.1.Jean Cordy werd op 18 juni 2001 door de onderzoekscommissie gehoord.

2.2.De getuige kwam voor het eerst in 1946 in Congo, waar hij deel uitmaakte van de territoriale (gewestelijke) dienst. Hij heeft er in verschillende functies meegewerkt aan het bestuur van verschillende gebieden. In 1955 werd hij verbonden aan het kabinet van gouverneur-generaal Pétillon, en later, van einde 1958 tot augustus 1959, werd hij kabinetschef van gouverneur-generaal Cornelis. In maart 1960 werd hem de opdracht toevertrouwd het toekomstige Congolese ministerie van buitenlandse zaken te helpen op te richten.

Bomboko, oud-student van Cordy, werd de eerste minister van Buitenlandse Zaken in de regering Lumumba, en Cordy werd zijn eerste hoogste ambtenaar. Na de onlusten in 1960 bleef hij verbonden aan het ministerie als een raadgever en niet langer als hoogste ambtenaar. Hij beschouwde zichzelf niet als een politiek, maar eerder als een bestuurlijk raadgever. Cordy werd later het hoofd van de Belgische coöperatie.

2.3.De getuige had een uitstekende relatie met Bomboko, die op hem rekende voor de verdere uitbouw van het ministerie en de werking ervan in de beginperiode. Van de Belgische autoriteiten kreeg hij dienaangaande geen instructies of enigerlei advies.

Zijn statuut, zoals dat van de andere Belgische ambtenaren, die in feite Congolese ambtenaren werden, was niet volledig duidelijk. De Belgische regering had hen —

S'il s'agissait véritablement d'un déjeuner informel — à l'occasion de la remise d'un chien à Dupret — où, parmi de nombreux autres sujets, il n'a été question qu'incidemment de la neutralisation politique de Lumumba, comment se fait-il alors que cette réunion a donné lieu à un télex officiel ?

— Le télex dans lequel Tshombe approuve le transfert de Lumumba au Katanga a été suivi d'un second télex, par lequel il tente d'éviter ce transfert. Cordy n'a-t-il pas trouvé cela étrange et quelle explication aurait-il éventuellement ? Comment ce télex a-t-il finalement abouti au ministère des Affaires africaines ?

— Selon le témoin, quel était l'objectif du transfert de Lumumba ? Devait-il être éliminé physiquement ou être mieux protégé, ou les décideurs tentaient-ils d'empêcher qu'il ne puisse encore susciter de l'agitation là où il était enfermé ?

— Comment le témoin décrirait-il sa relation avec Bomboko ? Ce dernier l'impliquait-il dans ses décisions ou lui demandait-il son avis ?

2. *Témoignage devant la commission d'enquête*

2.1. Jean Cordy a été entendu par la commission d'enquête le 18 juin 2001.

2.2. Le témoin a mis les pieds au Congo pour la première fois en 1946. À l'époque, il faisait partie du service territorial (régional). Il y a participé, dans diverses fonctions, à l'administration de plusieurs régions. En 1955, il a été attaché au cabinet du gouverneur général Pétillon et, plus tard, de fin 1958 à août 1959, il a été chef de cabinet du gouverneur général Cornelis. En mars 1960, il s'est vu confier la mission d'aider à la mise sur pied du futur ministère congolais des Affaires étrangères.

Bomboko, ancien étudiant de Cordy, a été le premier ministre des Affaires étrangères du gouvernement de Lumumba, et Cordy a été son premier plus haut fonctionnaire. Après les troubles de 1960, ce dernier est resté attaché au ministère en tant que conseiller et non plus en tant que plus haut fonctionnaire. Il ne se considérait pas comme un conseiller politique, mais plutôt comme un conseiller administratif. Ultérieurement, Cordy a été nommé chef de la coopération belge.

2.3. Le témoin entretenait d'excellentes relations avec Bomboko, qui comptait sur lui pour le développement ultérieur du ministère et le fonctionnement de celui-ci au cours de la période initiale. Il n'a reçu, à ce sujet, aucune instruction ni aucun conseil de la part des autorités belges.

Son statut, comme celui des autres fonctionnaires belges, qui en fait sont devenus des fonctionnaires congolais, n'était pas tout à fait clair. Ils avaient reçu comme

als enige instructie — gezegd ter plaatse te blijven en zich aan te passen.

Door de overhaast doorgevoerde onafhankelijkheid werden zij als onmisbaar beschouwd, gelet op de quasi onbestaande en onervaren eigen Congolese administratie.

Cordy kon rekenen op het vertrouwen van zijn Congolese meerderen.

Hij is formeel dat de Belgische overheid de ambtenaren die in Congo bleven niet onder druk zette met bedreigingen als zouden zij enig administratief nadeel ondervinden van hun beslissing in Congo te blijven, en hen zo onrechtstreeks aanmoedigde Congo te verlaten.

2.4.Op een lunch te Brazzaville op 13 oktober 1960 zou Cordy, een poging om Lumumba te ontvoeren « onrealiseerbaar » hebben genoemd. Lumumba bevond zich op dat ogenblik onder huisarrest en zijn woning werd door twee rijen troepen omgeven. In een tweede telex zou Cordy hebben gesproken van een kleine commando-operatie.

De getuige herinnert zich niet meer de precieze inhoud van de gesprekken bij die lunch, maar wel dat die in het algemeen gingen over de toenmalige situatie in Congo, wat normaal was.

Het toenmalige Congolese ministerie van Buitenlandse Zaken was het enige kanaal voor de relaties tussen Congo en het buitenland; Lumumba stond immers onder huisarrest.

2.5.Niettegenstaande Cordy zeer dicht bij Bomboko stond, had hij toch weinig politieke gesprekken met hem en hij herinnert zich niet met hem over een belangrijk specifiek politiek probleem te hebben gediscussieerd. Hij ontkent niet dat er discussies en gesprekken in algemene zin hebben plaatsgevonden.

Het is volgens de commissievoorzitter merkwaardig dat Cordy zich weinig herinnert over de positie van Bomboko ten aanzien van Lumumba.

Cordy herinnert zich niets van een gesprek tussen ambassadeur Van den Bosch en Bomboko (op 12 juli 1960), waarbij de Belgische ambassadeur Bomboko zou gevraagd hebben Lumumba te vervangen.

Hij weet wel nog dat Bomboko tegen de steun was die België aan het Tshombe-regime gaf. Het kwam er voor Bomboko op neer de Katangese secessie te integreren in een Congolese eenheid.

De getuige was ook niet aanwezig bij de ontmoeting tussen Bomboko en Rothschild op 10 januari 1961.

Het valt moeilijk te zeggen wanneer, op welk tijdstip precies, de relatie tussen Bomboko en Lumumba « brak » omdat de toestand vrij kort na de onafhankelijkheid reeds chaotisch werd en de regering werd geconfronteerd met aanzienlijke moeilijkheden.

unique instruction du gouvernement belge de rester sur place et de s'adapter.

L'accession à l'indépendance avait été si précipitée qu'ils étaient considérés comme indispensables, étant donné que l'administration congolaise était inexpérimentée et quasi inexistante.

Cordy pouvait compter sur la confiance de ses supérieurs congolais.

Il est formel lorsqu'il affirme que le gouvernement belge n'a exercé aucune pression sur les fonctionnaires qui restaient au Congo en les menaçant de sanctions administratives s'ils décidaient de rester au Congo, les encourageant ainsi indirectement à quitter le Congo.

2.4. Lors d'un repas qui s'est tenu à Brazzaville le 13 octobre 1960, Cordy aurait qualifié d'« irréalisable » toute tentative d'enlèvement de Lumumba. Celui-ci était à ce moment-là assigné à résidence, et celle-ci était encerclée par deux rangées de militaires. Dans un deuxième télex, Cordy aurait parlé d'une petite opération de commando.

Le témoin ne se rappelle plus avec précision ce qui s'est dit lors de ce repas, mais bien que la conversation tournait autour de la situation au Congo à l'époque, ce qui était normal.

Le ministère congolais des Affaires étrangères de l'époque était l'unique canal pour ce qui est des relations entre le Congo et le monde extérieur; Lumumba était en effet assigné à résidence.

2.5. Bien que Cordy fût très proche de Bomboko, il s'entretenait très peu de sujets politiques avec lui et il ne se rappelle pas avoir abordé un problème politique spécifique majeur. Il ne nie pas que des discussions et des conversations plus générales ont eu lieu.

Le président de la commission estime étrange le fait que Cordy ne se rappelle pas grand-chose en ce qui concerne la position de Bomboko vis-à-vis de Lumumba.

Cordy ne se souvient pas des propos qui se sont tenus lors d'une conversation entre l'ambassadeur Van den Bosch et Bomboko (le 12 juillet 1960), durant laquelle l'ambassadeur belge aurait demandé à Bomboko de remplacer Lumumba.

Il sait encore que Bomboko était opposé au soutien que la Belgique apportait au régime de Tshombe. Il s'agissait, pour Bomboko, d'intégrer la sécession katangaise à un Congo uni.

Le témoin n'était pas non plus présent lors de la rencontre qui a eu lieu entre Bomboko et Rothschild le 10 janvier 1961.

Il est difficile de dire quand, à quel moment précis, les relations entre Bomboko et Lumumba « se sont rompues », parce que, peu après l'indépendance, la situation est déjà devenue chaotique et le gouvernement a été confronté à de grosses difficultés.

2.6.Cordy heeft nooit gehoord van de operatie « Barracuda ». Volgens hem was het vanzelfsprekend dat Lumumba, nadat hij ontsnapt was, terug werd aangehouden. Het feit van de ontsnapping en de daaropvolgende aanhouding werd overigens ruim in de pers vermeld.

Hij herinnert zich wel de telex te hebben gezien waarin Tshombe de overbrenging van Lumumba van Leopoldstad naar Elisabethstad aanvaardde.

2.7.De verbreking van de diplomatieke relaties werd op 15 juli 1960 meegedeeld. De ambassade werd omstreeks 8-9 augustus 1960 gesloten, op vraag van André Mandi een staatssecretaris van de strekking Lumumba. Cordy werd in die beslissing evenwel niet geraadpleegd.

Het herstel van de betrekkingen werd daarna snel het onderwerp van tal van gesprekken ondermeer tijdens de ontmoeting van Bomboko met Rothschild te Parijs in januari 1961. Cordy werd hierover wél geconsulteerd.

Hij raadde aan niet alleen met België geleidelijk aan de diplomatieke relaties terug aan te vatten maar ook met de andere landen waarmee Congo gebroken had.

2.8.Wat de financiële hulp van België aan Bomboko betreft, getuigt Cordy dat er op dat ogenblik zeer veel financiële stromen in alle richtingen liepen en het niet uitgesloten was dat België financieel tussenkwam. Congo stond financieel op de rand van het bankroet. Hij meent niet dat beslissingen werden genomen of standpunten ingenomen in functie van ontvangen bedragen, wel dat bepaalde standpunten erdoor werden versterkt. De getuige kan niet bevestigen dat Bomboko in die zin geld zou hebben ontvangen.

3. *Biografische gegevens van Jean Cordy*

Geboren te St-Genesius-Rode op 10 februari 1923.

Vorming : doctor in de rechten aan de *Université Catholique de Louvain* in 1945.

Varia :

Oorlogsvrijwilliger in 1944-1945 in de brigade Piron.

Attaché bij het kabinet van de gouverneur-generaal in Leopoldstad van 1956 tot 1958.

Kabinetschef van de gouverneur-generaal van november 1958 tot augustus 1959.

Directeur van de dienst Buitenlandse Zaken van de *gouvernement général* van maart tot juni 1960.

Raadgever bij het ministerie van Buitenlandse Zaken van de republiek Congo-Leopoldstad van juli 1960 tot oktober 1964.

2.6. Cordy n'a jamais entendu parler de l'opération « Barracuda ». Selon lui, il était évident qu'après son évasion, Lumumba avait à nouveau été arrêté. La presse avait d'ailleurs longuement fait état de l'évasion et de l'arrestation qui avait suivi.

Il se rappelle avoir vu le télex dans lequel Tshombe acceptait le transfert de Lumumba de Léopoldville à Élisabethville.

2.7. La rupture des relations diplomatiques a été annoncée le 15 juillet 1960. L'ambassade a été fermée vers le 8-9 août 1960, à la demande d'André Mandi, un secrétaire d'État lumumbiste. Cordy n'a toutefois pas été consulté à propos de cette décision.

Par la suite, le rétablissement des relations a rapidement fait l'objet de nombreux entretiens, notamment lorsque Bomboko et Rothschild se sont rencontrés à Paris, en janvier 1961. Cordy a, en revanche, été consulté à ce sujet.

Il conseilla de rétablir progressivement les relations diplomatiques non seulement avec la Belgique, mais aussi avec les autres pays avec lesquels le Congo avait rompu.

2.8. En ce qui concerne l'aide financière accordée par la Belgique à Bomboko, Cordy précise qu'il y avait à ce moment énormément de flux financiers dans tous les sens et qu'il n'est pas exclu que la Belgique soit intervenue financièrement. Le Congo était, financièrement, au bord de la faillite. Il ne pense pas que des décisions aient été prises ou que des positions aient été adoptées en fonction de montants perçus, mais il pense que l'allocation de certains montants a permis de renforcer certaines positions. Le témoin ne peut confirmer que Bomboko aurait reçu de l'argent en ce sens.

3. *Données biographiques concernant Jean Cordy*

Né à Rhode-St-Genèse le 10 février 1923

Formation : docteur en droit (Université Catholique de Louvain - 1945)

Divers :

Volontaire de guerre en 1944-1945 dans la brigade Piron.

Attaché au cabinet du gouverneur général à Léopoldville de 1956 à 1958.

Chef de cabinet du gouverneur général de novembre 1958 à août 1959.

Directeur du service Affaires étrangères du gouvernement général de mars à juin 1960.

Conseiller au ministère des Affaires étrangères de la république du Congo-Léopoldville de juillet 1960 à octobre 1964.

Hoofd van de Belgische coöperatie in Congo van maart 1964 tot maart 1967.

Gepensioneerd sinds april 1988.

5. Jacques NYNS

1. *Situering van de getuige*

Jacques Nyns was op het moment van de moord op Lumumba advocaat aan het hof van beroep in Leopoldstad. Hij kan voor de commissie een licht werpen op de persoonlijke en politieke ideeën van Lumumba.

Relevante vragen zijn :

— wat zijn relatie was tot Lumumba;

— of hij op de hoogte was van de juridische argumenten die werden gebruikt om de afzetting van Lumumba voor te bereiden;

— of Lumumba naar zijn raadgevers luisterde;

— wie de voornaamste raadgevers van Lumumba waren ?

2. *Getuigenis voor de onderzoekscommissie*

Jacques Nyns heeft uit eigen initiatief op 25 juni 2001 een getuigenis voor de commissie afgelegd.

Nyns werd in 1952 advocaat bij het hof van beroep van Leopoldstad. Hij leerde er Kasa Vubu kennen die toen voorzitter was van de culturele vereniging Abako.

Lumumba heeft hij leren kennen in 1958, in de periode dat generaal De Gaulle in Brazzaville een toespraak hield waarin hij de onafhankelijkheid aanbood. Lumumba maakte op Nyns een buitengewone indruk van een onbetwistbare politieke leider.

In 1959 stelde hij Lumumba voor een reis naar België te maken. Nyns was aanwezig bij de oprichting van de *Mouvement National Congelais (MNC).* De getuige waarschuwde Lumumba ervoor geen toenadering te zoeken tot communisten of Oostbloklanden. Voor Lumumba stond maar één idee centraal : de verdediging van een Congolees nationalisme. Lumumba was oorspronkelijk voorstander van een geleidelijke verwerving van de onafhankelijkheid.

Nyns maakte deel uit van « de groep van tien » rond Lumumba waarin over politiek werd gepraat en gediscussieerd. Het betrof een informele groep, die aandrong op onafhankelijkheid, zonder nadelige overhaasting, maar ook zonder eindeloos uitstel.

Nyns werd op 21 juni 1960 door minister Ganshof gevraagd Lumumba te gaan polsen over de vraag om regeringsformateur te worden. Lumumba aanvaardde het voorstel van Ganshof onvoorwaardelijk.

Chef de la coopération belge avec le Congo de mars 1964 à mars 1967.

Pensionné depuis avril 1988.

5. **Jacques NYNS**

1. *Présentation du témoin*

Au moment de l'assassinat de Lumumba, Jacques Nyns était avocat à la cour d'appel de Léopoldville. Il peut éclairer la commission sur les idées personnelles et politiques de Lumumba.

Questions pertinentes :

— quelle était la nature de ses relations avec Lumumba ?

— a-t-il eu connaissance des arguments juridiques qui ont été utilisés pour préparer la destitution de Lumumba;

— Lumumba suivait-il l'avis de ses conseillers ?

— Quels étaient les principaux conseillers de Lumumba ?

2. *Témoignage devant la commission d'enquête*

Jacques Nyns a témoigné de sa propre initiative devant la commission le 25 juin 2001.

En 1952, Nyns est devenu avocat à la cour d'appel de Léopoldville. Il y fait la connaissance de Kasa Vubu qui était, à l'époque, le président de l'association culturelle Abako.

Il fait la connaissance de Lumumba en 1958, époque à laquelle le général de Gaulle prononce, à Brazzaville, un discours dans lequel il offre l'indépendance à la colonie. Lumumba a fait forte impression sur Nyns, qui estime qu'il a incontestablement l'étoffe d'un leader politique.

En 1959, il a proposé à Lumumba d'entreprendre un voyage en Belgique. Nyns était présent à la création du Mouvement National Congolais (MNC). Le témoin a vivement déconseillé à Lumumba de chercher un rapprochement avec les communistes ou les pays du bloc de l'Est. Lumumba n'avait qu'une seule priorité : la défense d'un nationalisme congolais. Lumumba était à l'origine partisan d'une accession progressive à l'indépendance.

Nyns a fait partie du « groupe des dix » réuni autour de Lumumba. Ce groupe informel débattait de sujets politiques et insistait sur la nécessité d'accéder à l'indépendance, sans précipitation préjudiciable mais aussi sans atermoiements sans fin.

Le 21 juin 1960, le ministre Ganshof a demandé à Nyns de proposer à Lumumba la mission de formateur du gouvernement. Lumumba a accepté la proposition de Ganshof sans conditions.

Het viel Lumumba op dat de door België opgestelde grondwet toeliet dat de president van de republiek de eerste minister (en de andere ministers) kon ontslaan en de wetgevende kamers ontbinden.

Nyns stelde Lumumba voor ook de functie van minister van Landsverdediging op zich te nemen. De getuige meende dat hij een belangrijke invloed op Lumumba heeft gehad en een rol heeft gespeeld in de samenstelling van de eerste Congolese regering.

Hij was ook betrokken bij de redactie van de ontwerptekst van het samenwerkings- en vriendschapsverdrag tussen Congo en België. Hij was echter in het geheel niet betrokken bij de redactie van Lumumba's toespraak naar aanleiding van de onafhankelijkheid.

Na de onafhankelijkheid verslechterde het klimaat ten aanzien van de blanken zienderogen. Het leger begon zijn muiterij en Nyns ontmoette Lumumba na 11 juli 1960 niet meer.

Bij de afzetting van Lumumba en de juridische achtergronden daarvan, werd Nyns dan ook niet betrokken.

3. *Biografische gegevens van Jacques Nyns*

Geboren te Anderlecht op 14 april 1925.

Vorming : Humaniora in klassieke talen aan het Atheneum van St-Gillis.

Doctor in de rechten aan de ULB in juli 1947.

Varia : Advocaat aan de balie van Brussel van 1947 tot 1952.

Advocaat bij het hof van beroep van Leopoldstad van 1952 tot 1974.

Onderhield persoonlijke band met Lumumba sinds 1958.

Lid van de Informatieraad voor Congo en Rwanda-Urundi.

Lid van de Stadsraad van Leopoldstad.

Advocaat aan de balie van Brussel van 1974 tot 1978.

Rechter bij de rechtbank van koophandel van 1978 tot 1988.

Ere-rechter vanaf 1988.

6. Albert NDELE

1. *Situering van de getuige*

Albert Ndele was op het moment van de moord op Lumumba, commissaris voor Financiën en vice-voorzitter van het College van commissarissen (september 1960-februari 1961). Hij was medeverantwoordelijk voor de overbrenging van Lumumba. In de regering Lumumba was hij kabinetschef van de minister van Financiën.

Lumumba a été frappé par le fait que la constitution rédigée par la Belgique habilitait le président à révoquer le premier ministre (et les autres ministres) et à dissoudre les chambres législatives.

Nyns a proposé à Lumumba que ce dernier prenne également le portefeuille de la Défense nationale. Le témoin estimait qu'il avait exercé une influence importante sur Lumumba et qu'il avait joué un rôle dans la composition du premier gouvernement congolais.

Il a également été associé à la rédaction du texte du projet de traité de coopération et d'amitié entre le Congo et la Belgique. Il n'a en revanche nullement participé à la rédaction de l'allocution prononcée par Lumumba à l'occasion de l'indépendance.

Après l'indépendance, le climat à l'égard des blancs s'est dégradé à vue d'œil. L'armée commençait à se mutiner et Nyns n'a plus rencontré Lumumba après le 11 juillet 1960.

Nyns n'a dès lors joué aucun rôle dans la destitution de Lumumba ni dans le contexte juridique de celle-ci.

3. *Données biographiques concernant Jacques Nyns*

Né à Anderlecht le 14 avril 1925.

Formation : Humanités en langues classiques à l'Athénée de Saint-Gilles.

Docteur en droit à l'ULB en juillet 1947.

Divers : Avocat au barreau de Bruxelles de 1947 à 1952.

Avocat près la cour d'appel de Léopoldville de 1952 à 1974.

Il a entretenu des liens personnels avec Lumumba depuis 1958.

Membre du Conseil de l'Information sur le Congo et le Ruanda-Urundi.

Membre du Conseil de la ville de Léopoldville.

Avocat au barreau de Bruxelles de 1974 à 1978.

Juge au tribunal de commerce de Bruxelles de 1978 à 1988.

Juge honoraire à partir de 1988.

6. Albert NDELE

1. *Présentation du témoin*

Au moment de l'assassinat de Lumumba, Albert Ndele était commissaire aux Finances et vice-président du Collège des commissaires (septembre 1960 – février 1961). Il était co-responsable du transfert de Lumumba. Au sein du gouvernement Lumumba, il était chef de cabinet du ministre des Finances.

Relevante vragen :

1. Waarom aarzelde Mobutu met de arrestatie van Lumumba ?

2. Het College van commissarissen stelde zich tot doel de Congolese politici te neutraliseren tot 31 december 1960 en Lumumba verwijderd te houden van de politieke macht. Werd er volgens Ndele door het college ooit overwogen om Lumumba fysiek uit te schakelen ? Welke figuren in Leopoldstad stuurden aan op de overbrenging van Lumumba naar Katanga, wetende dat dit zijn dood kon betekenen ? Was de « terdoodveroordeling » van Lumumba volgens de getuige louter een beslissing van Tshombe en zijn politieke medewerkers ?

3. In hoeverre was Ndele op de hoogte van het feit dat Belgische militairen (Dedeken, Marlière) ingeschakeld werden bij de voorbereiding van mogelijke ontvoeringsscenario's met betrekking tot Lumumba ?

4. In welke mate deed de getuige als vice-voorzitter van het College van commissarissen beroep op Belgische raadgevers of Belgen die hij kende uit de periode van zijn studie in België ?

5. Wie oefende de macht uit in Congo na de afzetting van Lumumba : de commissarissen of de regering Ileo ? Hebben de officiële erkenning van het College door de VN en de verbeterde relaties met het ANC (cf. telex Dupret aan Belext, Brazza 606, 4/10/60, tweede fase, II^{e} deel) hierin verandering gebracht ?

6. Waarom was de getuige een tegenstander van Lumumba ?

7. Wie dacht het plan uit om Lumumba af te zetten ? Wat was de rol van Ndele in deze onderneming ?

8. Heeft Ndele geld gekregen van België of andere landen ?

9. Wat was zijn relatie tot Benoît Verhaegen ?

10. Ndele was aanwezig op een ontmoeting te Genève met minister Scheyven ? Wat werd daar besproken ? Kreeg hij geld ?

11. Er werd een aanslag op Ndele gepleegd. Vreesde hij de terreur van Lumumba en zijn aanhangers ?

Questions pertinentes :

1. Pourquoi Mobutu était-il hésitant au sujet de l'arrestation de Lumumba ?

2. Le Collège des commissaires s'est fixé pour objectif de neutraliser les hommes politiques congolais jusqu'au 31 décembre 1960 et de tenir Lumumba à l'écart du pouvoir politique. Le Collège a-t-il jamais, selon Ndele, envisagé l'élimination physique de Lumumba ? Quels personnages importants à Léopoldville ont insisté afin que Lumumba soit transféré au Katanga, sachant que ce transfert pouvait signifier sa mort ? Selon le témoin, la « condamnation à mort » de Lumumba était-elle uniquement une décision de Tshombe et de ses collaborateurs politiques ?

3. Dans quelle mesure Ndele savait-il qu'il avait été fait appel à des militaires belges (Dedeken, Marlière) pour la préparation de scénarios possibles d'enlèvement de Lumumba ?

4. Dans quelle mesure le témoin faisait-il appel, en tant que vice-président du Collège des commissaires, à des conseillers belges ou à des Belges qu'il connaissait du temps où il étudiait en Belgique ?

5. Qui exerçait le pouvoir au Congo après la destitution de Lumumba : les commissaires ou le gouvernement Ileo ? La reconnaissance officielle du collège par les Nations unies et l'amélioration des relations avec l'ANC (cf. télex Dupret à Belext, Brazza 606, 4/10/60, deuxième phase, II^{e} partie) ont-elles induit un changement en la matière ?

6. Pourquoi le témoin était-il un opposant à Lumumba ?

7. Qui a imaginé le plan en vue de la destitution de Lumumba ? Quel a été le rôle de Ndele dans cette entreprise ?

8. Ndele a-t-il reçu de l'argent de la Belgique ou d'autres pays ?

9. Quel type de relations entretenait-il avec Benoît Verhaegen ?

10. Ndele a assisté à une rencontre avec le ministre Scheyven à Genève. Quel en était l'objet ? A-t-il reçu de l'argent ?

11. Ndele a été la cible d'un attentat. Craignait-il la terreur de Lumumba et de ses partisans ?

12. Wat was de rol van Nkayi (minister van Financiën; Ndele was zijn kabinetschef) in de afzetting van Lumumba ?

13. Bomboko pleitte vanaf 20 december voor een transfer van Lumumba. Wat was de houding van Ndele ? Wat dacht hij dat het lot van Lumumba zou zijn na zijn overbrenging naar Elisabethstad ?

2. *Getuigenis voor de onderzoekscommissie*

Albert Ndele werd op 25 juni 2001 gehoord door de onderzoekscommissie.

De getuige kan zich niet herinneren dat op de vergadering in Genève met minister Scheyven over andere dan technische vraagstukken werd gesproken. Er werd geen enkele (zelfs algemene) politieke kwestie aangesneden.

Wat de in oktober op hem gepleegde aanslag betreft, weet Ndele niets over de identiteit van de daders. Alle commissarissen-generaal, onder wie Ndele zelf, waren er zich destijds van bewust dat zij het doelwit van aanvallen konden zijn, maar hun vrees was veeleer ingegeven door de in Congo heersende algemene verwarring dan door hun verzet tegen een bepaalde persoon. Heel wat groeperingen en « jeugdbewegingen » (« jeunesses lumumbistes », « jeunesses mulélistes, « jeunesses Baluba », « jeunesses du Kasaï ») waren actief en in de toenmalige toestand van « congolisering » en van complete chaos konden de commissarissen moeilijk precies bepalen wie met hen en wie tegen hen was.

Het college van commissarissen, waarvan Ndele ondervoorzitter was, had volgens de getuige geen andere taak dan, « in afwachting dat de politici zich met elkaar zouden verzoenen » (vert.) de administratie draaiende te houden. De getuige herinnert zich niet dat in zijn aanwezigheid het lot van Lumumba werd besproken. Het zou best kunnen dat de minister van Financiën dergelijke vergaderingen heeft belegd, maar Ndele heeft daar geen weet van. De voorzitter van het college, Bomboko, zou hem nooit hebben gesproken over Lumumba.

Toen het « probleem-Lumumba » vanaf december of januari acuter werd, was Ndele niet in Congo maar verbleef hij om gezondheidsredenen in België (van begin december 1960 tot eind januari-begin februari 1961). Ndele heeft dus nooit deelgenomen aan eventuele besprekingen van het college van commissarissen over het lot van Lumumba.

De getuige, die persoonlijk nooit te klagen heeft gehad over de medewerking van de Belgen, heeft, toen hij commissaris-generaal was nooit horen spreken over Belgische pogingen om Lumumba fysiek of politiek uit te schakelen. Overigens heeft hij destijds nooit kunnen vaststellen dat Belgen bepaalde personen geld gaven om hun invloed te kopen, al sluit hij niet formeel uit dat zoiets mogelijk is geweest.

12. Quel a été le rôle de Nkayi (ministre des Finances dont Ndele était le chef de cabinet) dans la destitution de Lumumba ?

13. Bomboko a plaidé en faveur d'un transfert de Lumumba dès le 20 décembre. Quelle a été l'attitude de Ndele ? Quel sort voyait-il réservé à Lumumba après son transfert à Élisabethville ?

2. *Témoignage devant la commission d'enquête*

Albert Ndele a été entendu par la commission d'enquête le 25 juin 2001.

Le témoin ne se souvient pas que la réunion à Genève avec le ministre Scheyven ait porté sur des questions autres que techniques. Aucune question politique, même générale, n'a été abordée.

Concernant l'attentat perpétré à son encontre, en octobre, Ndele n'a pas d'idée sur l'identité de ceux qui ont pu le commettre. Tous les commissaires généraux, dont Ndele, avaient conscience à l'époque qu'il pouvaient être la cible d'attaques, mais leurs craintes étaient davantage suscitées par la situation générale de désordre au Congo que par leur opposition à une personne déterminée. De nombreux groupes, les « jeunesses » (« jeunesses lumumbistes », « jeunesses mulélistes », « jeunesses Baluba », « jeunesses du Kasaï »), étaient actifs, et dans la situation de « congolisation », de désordre total d'alors, il était difficile aux commissaires d'identifier qui était avec eux et qui était contre eux.

Le collège des commissaires, dont Ndele était vice-président, n'avait pour mission, selon le témoin, que de faire fonctionner l'administration, « en attendant que les politiciens se réconcilient ». Le témoin n'a pas souvenir que des discussions sur le sort de Lumumba aient eu lieu en sa présence. Il est très possible que le ministre des Finances ait organisé ce type de réunions, mais Ndele n'en a pas connaissance. Bomboko, président du collège n'aurait quant à lui jamais parlé à Ndele de Lumumba.

Lorsque « le problème de Lumumba s'est aggravé », à partir des mois de décembre ou janvier, Ndele n'était pas au Congo, mais en Belgique, pour raisons de santé (de début décembre 1960 à fin janvier-début février 1961). Ndele n'a donc jamais participé à d'éventuelles discussions du collège des commissaires sur le sort de Lumumba.

Le témoin, qui n'a jamais eu personnellement à se plaindre du concours des Belges, n'a jamais entendu parler, lorsqu'il était commissaire général, de tentatives belges pour éliminer Lumumba, que ce soit politiquement ou physiquement. Il n'a par ailleurs jamais constaté à l'époque de dons en argent de Belges à certaines personnes pour acheter leur influence, même s'il n'exclut pas formellement que cela ait pu exister.

Ndele, die Lumumba kende sinds hij studeerde aan de Lovanium-universiteit, had geen mening over diens regering of over zijn beheer als eerste minister. Aangezien Lumumba niet lang aan het bewind is geweest, zou het hoe dan ook moeilijk zijn geweest zich een idee te vormen van datgene waartoe hij al dan niet in staat was. Ndele is, noch in Congo, noch daarbuiten ooit persoonlijk benaderd geweest omtrent hetgeen er met Lumumba moest gebeuren; hij heeft evenmin ooit weet gehad van een « combine » om Lumumba uit te schakelen.

Inzake de documenten, telexberichten en rapporten waarin hij wordt geciteerd, ontkent Ndele van ver of dichtbij verwikkeld te zijn geweest in de « histoires du gouvernement ». Dat hij geciteerd werd, heeft een reden : sommigen wilden de naam van bepaalde personen gebruiken om « hun eigen opvatting bevestigd te zien » (vert.).

Ndele beschikte naar eigen zeggen trouwens niet over de middelen « om Lumumba tegen te houden « (vert.).

De besprekingen van de « groupe de Binza », waarvan met name Mobutu, Nendaka, Bomboko en Kandolo deel uitmaakten, hadden betrekking op vraagstukken omtrent de administratieve organisatie van het land. Die groep zou dus nooit het ontslag van Lumumba hebben overwogen.

Toen hij kabinetschef van minister van Financiën Nkayi was, heeft de getuige kunnen vaststellen dat Nkayi louter zijn ministeriële ambt correct vervulde. Zijn gesprekken met Nkayi gingen over technische onderwerpen, nooit over politiek. De getuige weet niet welke contacten Nkayi zou kunnen hebben gehad buiten het bestek van zijn ministeriële functies.

De Congolese troepen van hun kant kregen geen soldij of werden betaald « met hetgeen waarover de minister van Financiën beschikte » (vert.). Aangezien hij kabinetslid was en niet voor het ministerie werkte, weet Ndele niets af van een lening van vijfhonderd miljoen frank van de Banque du Congo, die moest dienen om de ambtenaren en het leger te betalen. Hij weet evenmin wat voor het vrijgeven van dat bedrag als tegenprestatie werd geëist.

Ndele ontmoette overigens vaak Verhaegen, destijds een van zijn professoren aan de universiteit, met wie hij het altijd uitstekend heeft kunnen vinden. Hun gespreksonderwerpen waren van uiteenlopende aard en niet noodzakelijk met politieke inslag. Ndele herinnert zich niet wat Verhaegen van de beleidslijnen van Lumumba dacht.

De getuige had een hechte band met president Kasa Vubu, voor wie hij « als een zoon was » (vert.). Hij bleef met hem voeling houden toen hij president was. Kasa Vubu heeft hem echter nooit iets gevraagd en er werd nooit over bijzondere kwesties gesproken.

Ndele, qui connaissait Lumumba depuis ses études à l'université de Lovanium, n'avait quant à lui aucune appréciation sur son gouvernement ou sur sa gestion en tant que premier ministre. Il aurait de tout façon été difficile de se faire une idée générale sur ce qu'il était capable de faire ou de ne pas faire, étant donné qu'il n'a pas été longtemps au pouvoir. Il n'a pas non plus été personnellement approché, ni au Congo ni à l'extérieur, relativement au sort à réserver à Lumumba, et n'a jamais été au courant d'une « combine » visant à liquider Lumumba.

Concernant les documents, télex et rapports citant Ndele, celui-ci dément avoir été mêlé, de près ou de loin, aux « histoires du gouvernement ». L'utilisation de son nom découlerait de la volonté de certains d'utiliser le nom de personnes déterminées pour « confirmer leurs propres pensées ».

Ndele ne disposait d'ailleurs pas, selon ses dires, des « moyens de stopper » Lumumba.

Les discussions du « groupe de Binza », qui comprenait notamment Mobutu, Nendaka, Bomboko et Kandolo, tournaient autour de problèmes concernant l'organisation administrative du pays. Ce groupe n'aurait donc jamais envisagé la démission de Lumumba.

Le témoin, chef de cabinet du Ministre des Finances Nkayi, n'a jamais vu ce dernier faire autre chose que remplir correctement ses fonctions ministérielles. Les conversations que Ndele a pu avoir avec Nkayi tournaient autour de sujets techniques, jamais politiques. Le témoin ne sait pas du tout quelles relations autres que celles entretenues dans le cadre de ses fonctions ministérielles Nkayi aurait pu avoir.

En ce qui concerne le paiement des troupes congolaises, celles-ci n'étaient pas payées, ou étaient payées « avec ce que le ministère des Finances avait ». Ndele, faisant partie du cabinet et non des services du Ministère, n'est pas au courant d'un ordre d'octroi d'un prêt de cinq cent millions de francs de la Banque du Congo destinés au paiement des fonctionnaires et de l'armée. Il ne sait pas davantage quelle fut la contrepartie pour libérer cette somme.

Ndele voyait par ailleurs souvent Verhaegen, qu'il avait eu comme professeur à l'université et avec qui il a gardé d'excellents contacts. Les sujets des discussions avec lui étaient variés et pas nécessairement politiques. Ndele ne se souvient pas de ce que pensait Verhaegen de la politique de Lumumba.

Les rapports du témoin avec le président Kasa Vubu étaient étroites, Ndele étant « comme un fils pour lui », mais si Kasa Vubu le recevait encore lorsqu'il était président, il n'a lui cependant jamais demandé quoi que ce soit, et Ndele n'a jamais traité de questions particulières avec lui.

3. *Biografische gegevens van Albert Ndele*

Geboren te Boma op 15 augustus 1930.

In Afrika : Gouverneur van de Nationale Bank.
Kabinetschef van de minister van Financiën (regering Lumumba).
Commissaris-generaal van Financiën.
Vice-voorzitter van het College van Commissarissen (september 1960 – februari 1961).

Varia : Lid van de voorbereidende commissie De Voghel.

Woordvoerder van het Algemeen uitvoerend college op de Belgisch-Congolese Conferentie inzake financiële en sociale problemen (Brussel, april-mei 1960).
Lid van de werkgroep ingesteld door de Conferentie (maart-juni 1960).
Werd na een persconferentie door Lumumba-aanhangers aangevallen en ernstig gewond.
Vestigde meermaals de aandacht op de belabberde staat van de Congolese financiën; wist in Washington door bemiddeling van de VN 5 miljard Belgische frank te verkrijgen.

7. Victor NENDAKA

1. *Situering van de getuige*

Victor Nendaka was op het moment van de moord op Lumumba hoofd van de Congolese Staatsveiligheid. Hij was medeorganisator van de overbrenging van Lumumba naar Elisabethstad.

De belangrijkste vragen voor de onderzoekscommissie zijn :

1. Hoe was voor 30 juni 1960 de band tussen Nendaka en Lumumba ? Wanneer en waarom is zijn band met hem verslechterd ? Waarom gaat de getuige in de ogen van sommige historici door als een van de hevigste vijanden van Lumumba ? Was Lumumba een groot gevaar voor Congo ?

2. Wist hij af van het Belgisch of Belgisch-Congolees plan om Lumumba fysiek uit te schakelen, vanaf augustus en in september-oktober 1960 ?

3. Hoe waren tussen augustus 1960 en januari 1961 de relaties van Nendaka met Lahaye en Marlière ?

4. Na de ontsnapping van Lumumba, eind november 1960, en zijn gevangenneming bracht Gilbert Pongo de voortvluchtige terug naar Leopoldstad. Werd overwogen hem na zijn gevangenneming rechtstreeks over te brengen naar Elisabethstad ? Naar Bakwanga ? Zo niet,

3. *Données biographiques concernant Albert Ndele*

Né à Boma, le 15 août 1930

En Afrique : Gouverneur de la Banque nationale
Chef de cabinet du ministre des Finances (gouvernement Lumumba)
Commissaire général aux Finances
Vice-président du Collège des commissaires (septembre 1960 – février 1961)

Divers : Membre de la commission préparatoire De Voghel.
Porte-parole du Collège exécutif général lors de la Conférence belgo-congolaise sur les problèmes financiers et sociaux (Bruxelles, avril-mai 1960).
Membre du groupe de travail constitué par la Conférence (mars-juin 1960).
Fut attaqué et gravement blessé par des lumumbistes après une conférence de presse.
A plusieurs fois attiré l'attention sur l'état de délabrement des finances congolaises; a réussi, par l'intermédiaire de l'ONU, à obtenir 5 milliards de francs belges à Washington.

7. **Victor NENDAKA**

1. *Présentation du témoin*

Victor Nendaka était chef de la Sûreté de l'État congolais au moment de l'assassinat de Lumumba. Il était coorganisateur du transfert de Lumumba à Élisabethville.

Les questions les plus importantes pour la commission d'enquête sont :

1. Comment étaient les relations de Nendaka avec Lumumba avant le 30 juin. Quand ses relations avec lui se sont-elles dégradées, et pourquoi? Pourquoi le témoin passe-t-il aux yeux d'une certaine historiographie pour l'un des pires ennemis de Lumumba ? Lumumba a-t-il constitué un danger majeur pour le Congo?

2. A-t-il été au courant du projet belge ou belgo-congolais de liquidation physique de Patrice Lumumba dès août, et en septembre-octobre 1960 ?

3. Quelles furent les relations de Nendaka avec Lahaye et Marlière entre août 1960 et janvier 1961?

4. Après l'évasion de Lumumba fin novembre 1960, et sa capture, Gilbert Pongo ramène le fuyard à Léopoldville. A-t-il été envisagé après sa capture de le transférer directement à Elisabethville ? A Bakwanga ? Si non, pourquoi ? Si oui, pourquoi ce transfert ne s'est-

waarom ? Zo ja, waarom ging die overbrenging niet door ? Waarom heeft men gewacht tot januari 1961 om een overbrenging naar een van beide steden op het getouw te zetten ? Waarom heeft Lumumba zijn gevangenneming in december 1960 overleefd maar niet zijn overbrenging in januari 1961 ?

5. Nadat Lumumba was gevat, bracht hij samen met de getuige die eerste uren door in de voormalige woning van Vandewalle, waar hij door de leden van het escorte geslagen werd. Waarom werd hij niet rechtsreeks naar de gevangenis gebracht ?

6. Wanneer en door wie werd de overeenkomst gesloten voor de overbrenging van Leopoldstad naar Elisabethstad ? Waar werd die beslissing genomen : in Leopoldstad, Thysstad of Moanda ?

7. Indien ter zake overeenstemming bestond, waarom werd Bakwanga als eerste mogelijke bestemming gekozen ?

8. Nendaka reisde in de ochtend van 14 januari van Thysstad naar Leopoldstad. Vanaf dat ogenblik werkte hij mee aan de voorbereiding van de overbrenging van Lumumba. Hoe verliep die besluitvorming ? Hebben de Belgen een rol gespeeld bij de besluitvorming om Lumumba over te brengen, bij de keuze van Bakwanga of bij die van Elisabethstad ?

9. In de ochtend van 14 januari nam Nendaka deel aan een vergadering in de residentie van president Kasa Vubu. Werd op die vergadering al dan niet de overbrenging naar Bakwanga beslist ? Wie namen aan die vergadering deel (Belgen en Congolezen ?) ? Wie nam het woord ? Wie besliste ? Is op dat moment het overbrengingsplan beraamd ? Wie heeft dat plan opgesteld ? Waarom beschikt de getuige over het origineel stuk van het overbrengingsplan ?

10. In de nacht van 16 op 17 januari heeft Nendaka Leopoldstad verlaten met een escorte. Gebeurde dat over de weg ? Wanneer en waar heeft hij Lumumba, Mpolo en Okito opgepikt ?

11. In de vroege ochtend van 17 januari is de getuige in Moanda aangekomen; dat is een cruciaal ogenblik. Hij leverde de gevangenen uit aan Mukamba en Kasadi. Heeft hij Mukamba het bevel gegeven om Lumumba en diens gezellen over te brengen naar Elisabethstad ? Nam hijzelf die beslissing en waarom ? Hoe wist hij dat men in Elisabethstad de gevangenen zou aanvaarden ?

12. Waren de Katangese overheden verwittigd van de komst van Lumumba op 17 januari ? Zo ja, wanneer, hoe

il pas réalisé ? Pourquoi avoir attendu janvier 1961 pour monter une opération de transfert dans l'une de ces deux villes ? Pourquoi Lumumba a-t-il survécu à son arrestation de décembre et pas à son transfert de janvier ?

5. Après la capture de Lumumba, c'est dans l'ancienne demeure de Vandewalle, avec le témoin qu'il va passer ses premières heures. Il sera battu par les membres de l'escorte. Pourquoi Lumumba ne fut-il pas directement conduit en prison ?

6. A quand remonte l'accord de transfert entre Léo et Elisabethville ? Qui passe cet accord ? Où est-elle prise cette décision, à Léopoldsville, à Thysville ou à Moanda ?

7. S' il y a avait accord sur ce point, pourquoi avoir choisi Bakwanga comme première destination possible ?

8. Nendaka rentre de Thysville à Léo le 14 janvier au matin. A partir de ce moment-là, il participe à la préparation du transfert de Lumumba. Quel est le processus de décision ? Les Belges ont-ils joué un rôle dans le processus de décision de transférer Lumumba ? Dans le choix de Bakwanga ? Dans celui d'Elisabethville ?

9. Le 14 janvier au matin, Nendaka participe à un conseil qui se tient à la résidence du président Kasa Vubu. La décision du transfert à Bakwanga a-t-elle été prise à cette réunion ? Qui a participé à cette réunion (Belges et Congolais ?), qui a parlé, qui a décidé ? Est-ce à cette occasion que le plan de transfert est réalisé ? Qui en est l'auteur ? Pourquoi le témoin posséde-t-il la pièce originale du plan de transfert ?

10. Dans la nuit du 16 au 17 janvier, Nendaka quitte Léo avec une escorte. Est-ce par la route ? Quand a-t-il pris livraison de Lumumba, de Mpolo et d'Okito, et où ?

11. Le témoin arrive à Moanda le 17 janvier au petit matin. C'est un moment crucial. Il livre les prisonniers à Mukamba et Kasadi. Ordonne-t-il à Mukamba de transférer Lumumba et ses compagnons à Elisabethville ? Est-ce lui qui prend cette décision et pourquoi ? Comment sait-il qu'Elisabethville va accepter les prisonniers ?

12. Les autorités katangaises étaient-elles prévenues de l'arrivée de Lumumba le 17 janvier ? Si oui, quand,

en door wie werden zij daarvan op de hoogte gebracht ? Zo niet, waarom is dat niet gebeurd ?

13. Rond 17 januari heeft Lahaye een boodschap verzonden naar Brussel, om de overbrenging van de kinderen van Nendaka en Kandolo naar België te organiseren. Waarom uitgerekend op dat ogenblik ?

14. Waarom ging hij op 22 januari 1961 naar Elisabethstad ? Hij heeft die dag in het Sabena-restaurant gegeten met Vandewalle, Marlière en Smal. Zijn de dood van Lumumba en de consequenties ervan daar ter sprake gekomen ?

15. Op 24 januari vergaderde hij met Mobutu, Bomboko, Kasadi, Kandolo, Delvaux, Adoula, Marlière en Denis. Op de agenda stonden de militaire samenwerking tussen Katanga, Zuid-Kasaï en de centrale regering. Werd daar over de dood van Lumumba gesproken ? Waren nog andere Belgen aanwezig ?

16. Wanneer en van wie heeft de getuige de dood van Lumumba vernomen ? Aan wie heeft hij het nieuws doorverteld ? Weet hij hoe Lumumba gestorven is ?

17. Denkt hij dat de verdwijning van Lumumba de oprichting mogelijk heeft gemaakt van een front Elisabethstad-Bakwanga-Leopoldstad, om Congo van de chaos te redden ?

18. Wat moest er begin 1961 met de uit Katanga afkomstige Congolese bankbiljetten gebeuren, nadat Katanga beslist had een eigen munt te slaan ? Hebben de Belgische overheden er bij de Katangese overheid op aangedrongen om de bankbiljetten die in Katanga uit omloop waren genomen, ter beschikking te stellen van de regering in Leopoldstad ?

19. Heeft de getuige van België of van andere landen geld ontvangen ?

20. Hoe was zijn relatie met Verhaegen ?

2. *Getuigenis voor de onderzoekscommissie*

2.1. Victor Nendaka werd op 25 juni en 6 juli 2001 door de onderzoekscommissie gehoord.

De getuige werd bovendien op 25 juni 2001, *met gesloten deuren*, geconfronteerd met getuige Jonas Mukamba (cf.nr 25).

Hoorzitting van 25 juni 2001

2.2. De getuige kende Lumumba reeds lang voor de onafhankelijkheid. Lumumba had een dynamische per-

comment et par qui avaient-elles été mises au courant ? Si non, pourquoi n'avaient-elles pas été mises au courant ?

13. Aux alentours du 17 janvier, Lahaye transmet un message à Bruxelles pour organiser le départ des enfants de Nendaka et de Kandolo en Belgique. Pourquoi juste à ce moment-là ?

14. Pourquoi s'est il rendu à Elisabethville le 22 janvier 1961 ? Ce jour-là, il a déjeuné avec Vandewalle, Marlière et Smal au restaurant de la Sabena. Fut-il question de la mort de Lumumba et de ses conséquences ?

15. Le 24 janvier, il a eu une réunion avec Mobutu, Bomboko, Kasadi, Kandolo, Delvaux, Adoula, Marlière et Denis. La coopération militaire entre le Katanga, le Sud-Kasaï et le gouvernement central fut à l'ordre du jour. Fut-il question de la mort de Lumumba ? Y avait-il d'autres Belges présents ?

16. Quand et par qui le témoin a-t-il appris la mort de Lumumba ? A qui a-t-il transmis cette information ? Sait-il comment est mort Lumumba ?

17. Pense-t-il que la disparition de Lumumba a permis l'établissement d'un front Elisabethville-Bakwanga-Léopoldville qui a sauvé le Congo du chaos ?

18. Au début de l'année 1961, que devaient devenir les billets de banque congolais en provenance du Katanga, après l'adoption par le Katanga de sa propre monnaie ? Les autorités belges ont-elles insisté auprès des autorités katangaises pour que soient mis à la disposition du gouvernement de Léopoldville les billets retirés de la circulation au Katanga ?

19. Le témoin a-t-il reçu de l'argent de la Belgique ou d'autres pays ?

20. Quel était sa relation avec Verhaegen ?

2. *Témoignage devant la commission d'enquête*

2.1. Victor Nendaka a été entendu par la commission d'enquête les 25 juin et 6 juillet 2001.

De plus, le 25 juin 2001, le témoin a été confronté, *à huis clos*, au témoin Jonas Mukamba (cf. n° 25).

Audition du 25 juin 2001

2.2. Le témoin connaissait Lumumba bien avant l'indépendance. Lumumba avait une personnalité dynami-

soonlijkheid maar had ook steeds problemen. Hij werd voorgesteld om de leiding te nemen van het MNC tot de oprichting waarvan in 1958 werd beslist te Brussel.

Tengevolge van zijn problemen in Accra werd Lumumba afgezet. Op aanraden van leden van de beweging trok hij naar Stanleystad waar hij een eigen beweging oprichtte.

Nendaka preciseerde verder dat hij oorspronkelijk was aangeduid om deel te nemen aan de rondetafelconferentie. Echter, nadat Lumumba door de Belgen was vrijgelaten, had hij deze plaats afgestaan aan Lumumba. Op dat ogenblik heeft getuige zich ook teruggetrokken. Dit had echter geen consequenties op zijn relatie met Lumumba die hij feliciteerde met de verkiezingsuitslag. Ondanks het aandringen van Lumumba heeft hij zich nadien ook uit de partij teruggetrokken.

2.3. Nendaka was van oordeel dat er een groot gebrek aan ervaring was op het ogenblik van de dekolonisatie, zowel langs Belgische als langs Congolese zijde. Volgens Nendaka was het Van Lierde die Lumumba ertoe aanzette de aanvankelijk reeds nagelezen en verbeterde redevoering (voor de onafhankelijkheidsplechtigheid) te wijzigen. Hij meende dat die toespraak nefaste gevolgen had en het lot van Congo en zijn relaties met België grondig wijzigde.

2.4. Lumumba was omringd door een groep afrikanisten, uit verschillende landen, die zeer veel invloed hadden, wat overigens normaal was daar de onafhankelijkheid van een groot land als Congo veel belangstelling opwekte.

2.5. Getuige nam slechts in oktober terug een officiele functie op; intussen had hij geen contact met Belgen.

2.6. Lumumba was een Afrikaanse nationalist, geen communist. Daar hij zich in de steek gelaten voelde door het westen, richtte hij zich tot de Sovjetunie waarvan hij steun kreeg.

Getuige verliet het MNC in maart 1960 omdat het risico bestond dat de partij gezien werd als een communistische partij. Hij vervolgde dat de afrikanisten sympathiëen hadden voor de landen van Oost-Europa, die de landen van de derde wereld wilden helpen. Overal was er communistisch propagandamateriaal. Volgens hem waren Lumumba en hij daarvan de gijzelaars.

Hoorzitting van 6 juli 2001 :

2.7. Getuige werd gehoord daar hij, als hoofd van de veiligheidsdienst van Leopoldstad, een belangrijke rol speelde bij de transfer van Lumumba. De beslissing om Lumumba naar Elisabethstad te brengen in plaats van naar Bakwanga, zoals oorspronkelijk was beslist, werd genomen op 16 januari 1961. Getuige verklaarde niet te

que, mais avait aussi toujours des problèmes. Il a été proposé pour assumer la direction du MNC, dont la création avait été décidée en 1958 à Bruxelles.

Lumumba a été démis de ses fonctions par suite de ses problèmes à Accra. Sur les conseils de membres du mouvement, il part pour Stanleyville, où il crée son propre mouvement.

Nendaka précise ensuite qu'il avait initialement été désigné pour participer à la conférence de la table ronde. Toutefois, après que Lumumba eut été libéré par les Belges, il lui a cédé cette place. À ce moment, le témoin s'est aussi retiré. Cela n'a toutefois pas eu de conséquences sur sa relation avec Lumumba, qu'il a félicité à propos des résultats des élections. En dépit des instances de Lumumba, il s'est ensuite aussi retiré du parti.

2.3. Nendaka estime qu'au moment de la décolonisation, l'expérience faisait gravement défaut, tant du côté belge que du côté congolais. Selon Nendaka, c'est Van Lierde qui a incité Lumumba à modifier le discours initial (pour la cérémonie d'indépendance), qui avait déjà été relu et corrigé. Il estime que ce discours a eu des conséquences néfastes et a modifié profondément le devenir du Congo et ses relations avec la Belgique.

2.4. Lumumba était entouré d'un groupe d'africanistes, de différents pays, qui avaient une très grande influence, ce qui était d'ailleurs normal, étant donné que l'indépendance d'un grand pays comme le Congo suscitait beaucoup d'intérêt.

2.5. Le témoin n'a recommencé à exercer une fonction officielle qu'en octobre; entre-temps, il n'a pas eu de contacts avec des Belges.

2.6. Lumumba était un nationaliste africain, pas un communiste. Se sentant abandonné par l'Occident, il s'est tourné vers l'Union soviétique, dont il a reçu de l'aide.

Le témoin a quitté le MNC en mars 1960, parce que le parti risquait d'être considéré comme un parti communiste. Il précise que les africanistes avaient des sympathies pour les pays d'Europe de l'Est, qui voulaient aider les pays du Tiers Monde. Il y avait du matériel de propagande communiste partout. Selon lui, Lumumba et lui-même en étaient les otages.

Audition du 6 juillet 2001 :

2.7. Le témoin a été entendu, étant donné qu'il a joué, en tant que chef du service de sécurité de Léopoldville, un rôle important lors du transfert de Lumumba. La décision de transférer Lumumba à Élisabethville, au lieu de Bakwanga, ainsi qu'il avait été décidé initialement, a été prise le 16 janvier 1961. Le témoin a déclaré ne pas sa-

weten wie deze beslissing nam, noch op welk ogenblik ze werd genomen. Getuige hield vol dat hij geen enkele beslissing daaromtrent nam en dat hij, als ambtenaar enkel de hem door de president opgelegde beslissingen had uitgevoerd.

2.8. Volgens getuige werd hij op 14 januari naar Leopoldstad geroepen om uit handen van Lahaye en in aanwezigheid van minister Kandolo een brief van president Kasa Vubu te ontvangen waarbij hem de opdracht werd gegeven de nodige maatregelen te nemen om de transfer van de gevangenen, die op dat ogenblik in kamp Hardy zaten, naar een andere lokaliteit binnen de republiek te regelen.

Getuige gaf aan dat hij aan het zoeken was, samen met de procureur-generaal, hoofd van de gevangenissen, naar een plaats om de gevangenen op te nemen. Op 16 januari werd getuige terug naar Leopoldstad geroepen waar hij een nieuwe opdracht kreeg. Hij keerde vervolgens naar Thysstad terug waar hij overnachtte. De volgende morgen vertrok hij naar Lukala en gaf schriftelijk opdracht aan de luitenant van de gendarmerie om de tien gevangenen te gaan halen.

Toen de gevangenen aankwamen stelde Nendaka vast dat er niet genoeg plaats was in het vliegtuig voor allen. Hij vroeg, door toedoen van de piloot, aan Kasadi die aan boord was wat hij moest doen. Hij kreeg dan de instructie eerst de drie leiders mee te geven. Hijzelf bleef ter plaatse in Lukala. Hij verklaarde dat hij slechts 's avonds toen hij terug in Leopoldstad was vernam dat de bestemming van het vliegtuig was veranderd en dat het naar Elisabethstad was gevlogen.

2.9. Getuige gaf aan niet te weten waarom de bevelen werden gewijzigd en dat die vragen aan Lahaye, die daar nog kon op antwoorden, moesten worden gesteld. Deze beslissing werd genomen in Leopoldstad en niet in Thysstad waar hij zich bevond .Volgens getuige zou deze beslissing trouwens genomen zijn door Kasa Vubu zelf, zijn regering en zijn directe omgeving.

2.10 Nendaka was op 22 januari in Elisabethstad om te onderzoeken in welke omstandigheden Lumumba werd vermoord. Tshombe was afwezig en Munongo wilde geen uitleg geven. Getuige had dan ook niet verder aangedrongen.

Volgens de getuige zou Delvaux, minister en een invloedrijk persoon in Leopoldstad, een belangrijke rol hebben gespeeld bij het veranderen van de instructies.

2.11. Nendaka zegde slechts zeer laat van de moord op Lumumba op de hoogte te zijn gebracht. Hij beweerde dit langs de pers te hebben vernomen.

Volgens Nendaka werd het dossier Lumumba rechtstreeks beheerd door de kabinetten van Kasa Vubu en Mobutu, en had hij daar zelf niets mee te maken.

voir qui avait pris cette décision, ni à quel moment elle avait été prise. Le témoin a soutenu qu'il n'avait pris aucune décision à ce sujet et qu'il s'était borné, en tant que fonctionnaire, à exécuter les décisions que le président lui avait imposées.

2.8. Selon ses dires, le témoin a été appelé le 14 janvier à Léopoldville afin de recevoir, des mains de Lahaye et en présence du ministre Kandolo, une lettre du président Kasa Vubu le chargeant de prendre les mesures nécessaires pour régler le transfert des prisonniers, qui se trouvaient à ce moment au camp Hardy, vers une autre localité de la république.

Le témoin a déclaré qu'il était en train de chercher, conjointement avec le procureur général, chef des prisons, un endroit où loger les prisonniers. Le 16 janvier, le témoin a été rappelé à Léopoldville, où il s'est vu confier une nouvelle mission. Il est ensuite retourné à Thysville, où il a passé la nuit. Le lendemain matin, il est parti pour Lukala et a donné par écrit l'ordre au lieutenant de la gendarmerie d'aller chercher les dix prisonniers.

Lorsque les prisonniers sont arrivés, Nendaka a constaté qu'il n'y avait pas suffisamment de place pour tous dans l'avion. Il a demandé, par l'entremise du pilote, à Kasadi, qui était à bord, ce qu'il devait faire. Il a alors reçu l'instruction d'amener en premier lieu les trois leaders. Il est resté lui-même sur place à Lukala. Il a déclaré que ce n'est que le soir, lorsqu'il était de retour à Léopoldville, qu'il a appris que la destination de l'avion avait été modifiée et qu'il avait fait route vers Élisabethville.

2.9. Le témoin a déclaré ne pas savoir pourquoi les ordres avaient été modifiés et que ces questions devaient être posées à Lahaye, qui pouvait encore y répondre. Cette décision a été prise à Léopoldville et non à Thysville, où il se trouvait. Selon le témoin, cette décision aurait d'ailleurs été prise par Kasa Vubu même, son gouvernement et son entourage direct.

2.10 Nendaka était à Élisabethville le 22 janvier afin d'examiner dans quelles circonstances Lumumba avait été assassiné. Tshombe était absent et Munongo ne voulait fournir aucune explication. Le témoin n'avait dès lors pas insisté davantage.

Selon le témoin, Delvaux, qui était ministre et un personnage influent à Léopolville, aurait joué un rôle important dans la modification des instructions.

2.11. Nendaka a déclaré n'avoir été informé que très tardivement de l'assassinat de Lumumba. Il a prétendu l'avoir appris par la presse.

Selon Nendaka, le dossier Lumumba a été géré directement par les cabinets de Kasa Vubu et Mobutu, et il n'avait personnellement rien à voir avec ce dossier.

Doorheen de ondervraging werd door de voorzitter en verschillende leden opgemerkt dat getuige zich blijkbaar geen vragen stelde over de omstandigheden van de moord op Lumumba, en enkel uitvoerde wat hem opgelegd werd.

Getuige antwoordde dat hij de dood van Lumumba betreurde, maar dat hij er niets aan had kunnen doen om het te voorkomen.

3. *Biografische gegevens over Victor Nendaka*

Geboren te Kumu/Buta (Belgisch Congo) op 7 augustus 1923.

Vorming : Lager en middelbaar onderwijs.

In Afrika : vice-voorzitter van het MNC-Lumumba (1959).
Voorlopig hoofd van de *Sûreté* vanaf september 1960.

Varia : Voorzitter van het Congres van de Unitaristen van Bukavu (januari 1960).
Aanwezig op de Rondetafelconferentie van Brussel (januari-februari 1960).
Trekt zich terug uit het MNC in maart 1960 wegens de extreem-linkse beschuldigingen betreffende Lumumba en sticht daarna het dissidente MNC.
Lid van de groep van Binza.
Ambassadeur in Bonn 1969.
Bestuursfunctie MPR in 1977.
Mede-oprichter oppositiepartij in 1990.

8. Albert KALONJI

1. *Situering van de getuige*

Albert Kalonji was op het moment van de moord op Lumumba President van Zuid-Kasaï.

De volgende vragen zijn van belang :

1. Vanaf 15 juli 1960 is Kalonji door bemiddeling van Soumoy, zijn adviseur in Brussel, in contact getreden met de kabinetschef van de Koning. Waarom ? Paste die stap in het kader van de strijd tegen Lumumba en van Belgische steun die hij met dat doel vroeg ? Heeft hij uiteindelijk die Belgische steun verkregen voor zijn initiatief om een secessie tot stand te brengen ? Zo ja, waarom heeft België het gesteund ?

2. Op 9 augustus 1960 wordt de onafhankelijkheid van Zuid-Kasai uitgeroepen, met de steun van Forminière, een dochteronderneming van de Société Générale. Ook andere Belgische betrokkenen verlenen steun. Welke vormen van hulp en bijstand werden verstrekt, en op welke

Au fil de l'audition, le président et les différents membres ont remarqué que le témoin ne se posait manifestement pas de questions concernant les circonstances de l'assassinat de Lumumba, et qu'il s'était borné à exécuter ce qui lui avait été ordonné.
Le témoin a précisé qu'il déplorait la mort de Lumumba, mais qu'il n'avait rien pu faire pour l'éviter.

3. *Données biographiques concernant Victor Nendaka*

Né à Kumu/Buta (Congo belge), le 7 août 1923.

Formation : Enseignement primaire et moyen.

En Afrique : vice-président du MNC-Lumumba (1959).

Chef provisoire de la *Sûreté* à partir de septembre 1960.
Divers : Président du Congrès des Unitaristes de Bukavu (janvier 1960).
Présent à la Table ronde à Bruxelles (janvier-février 1960).
Se retire du MNC en mars 1960 en raison des accusations d'extrême gauche proférées contre Lumumba et fonde ensuite le MNC dissident.
Membre du groupe de Binza.
Ambassadeur à Bonn en 1969.
Fonction d'administration MPR en 1977.
Cofondateur parti d'opposition en 1990.

8. **Albert KALONJI**

1. *Présentation du témoin*

Au moment de l'assassinat de Lumumba, Albert Kalonji était président du Sud-Kasaï.

Les questions suivantes sont importantes :

1. Dès le 15 juillet 1960, Kalonji est entré en contact, par l'intermédiaire de Soumoy, son conseiller à Bruxelles, avec le chef de cabinet du Roi. Pourquoi ? Est-ce que cette démarche entrait dans le cadre de la lutte contre Lumumba et d'un soutien belge qu'il sollicitait pour cela ? A-t-il finalement obtenu ce soutien belge dans son initiative sécessionniste ? Et si oui, pourquoi la Belgique l' a-t-elle soutenu ?

2. Le 9 août 1960, l'indépendance du Sud-Kasaï est proclamée. Elle est soutenue par la Forminière, filiale de la Société Générale. D'autres acteurs belges viennent la soutenir. Quelle était la nature des aides et des appuis qui lui ont été apportés, avec l'établissement d'une chro-

tijdstippen : financiële hulp (van de Belgische regering, of privaat initiatief ?) alsmede militaire en technische bijstand ?

Welke Belgische medespelers met wie Kalonji en zijn regering contacten hebben gehad in België, droegen tot die hulpverlening bij ?

Was die hulp aan voorwaarden onderworpen, te weten de strijd tegen Lumumba ?

3. Was de getuige al in augustus 1960 en in september-oktober van dat jaar op de hoogte van enig Belgisch of Belgisch-Congolees plan om Patrice Lumumba om te brengen of te ontvoeren ?

4. Welke contacten heeft hij onderhouden met Jules Loos, militair adviseur van minister d'Aspremont Lynden ?

5. In september 1960 heeft hij in het gezelschap van Ngalula, Rothschild ontmoet. Wat hebben zij besproken ?

6. Vanaf wanneer wenste hij dat Lumumba naar Bakwanga werd overgebracht ? Bij wie heeft hij stappen in die zin ondernomen ? Heeft hij België om steun verzocht om die overbrenging tot stand te brengen ? Zo ja, wat was hij met Lumumba van plan ? Zo niet, is zulks in tegenspraak met verscheidene getuigenissen, onder meer dat van Mukamba, die beweert dat Kalonji aan Munongo had gevraagd om Lumumba naar Bakwanga te laten overbrengen.

7. Na de ontsnapping van Lumumba op 28 november, en in het kader van de feestelijkheden ter gelegenheid van de onafhankelijkheid van Congo-Brazzaville, heeft Youlou Kalonji samen met andere genodigden ontvangen. Toen hij de ontsnapping vernam werd een geïmproviseerd « rondetafelgesprek » belegd met Kasa Vubu, Ileo, Adoula, Tshombe, Bomboko, Kimba en Kalonji. Wat werd bij die gelegenheid besproken ? Wat werd in verband met Lumumba overwogen ? Waren daarbij Belgen aanwezig ?

8. Na de ontsnapping van Lumumba eind november 1960 heeft Kalonji indirect meegewerkt aan de gevangenneming van de voortvluchtige, door voor zo ver hij daar weet van had, te informeren over diens verplaatsingen. Waarom heeft Pongo, toen Lumumba begin december werd gevangengenomen, hem teruggebracht naar Leopoldstad, en heeft hij hem niet onmiddellijk naar Kalonji gebracht ? Heeft hij toen geprobeerd de autoriteiten van Leopoldstad ervan te overtuigen om Lumumba aan hem uit te leveren ? Had hij niet het recht de onmiddellijke overbrenging van de voortvluchtige naar Bakwanga te eisen, gelet op het machtsmisbruik dat het ANC in augustus '60 in Zuid-Kasaï heeft gepleegd ?

nologie de cette aide : aide financière (gouvernementale belge, privée ?), aide militaire, aide technique.

Quels furent les acteurs belges qui participèrent à ces aides, avec qui Kalonji et son gouvernement ont été en liaison en Belgique ?

Cette aide incluait-elle une condition, celle de la lutte contre Lumumba ?

3. Le témoin a-t-il été au courant d'un quelconque projet belge ou belgo-congolais de liquidation physique de Patrice Lumumba, ou d'enlèvement, dès août 1960, et en septembre-octobre ?

4. Quels étaient ses contacts avec Jules Loos, conseiller militaire du ministre d'Aspremont Lynden ?

5. En septembre 1960, en compagnie de Ngalula, il a rencontré Rothschild. Sur quoi ont porté ces discussions ?

6. A partir de quand a-t-il souhaité que Lumumba soit transféré à Bakwanga ? Auprès de qui a-t-il entamé des démarches en ce sens ? A-t-il demandé un appui de la Belgique pour que ce transfert se concrétise ? Si oui, quel sort réservait-il à Lumumba ? Si non, c'est en contradiction avec différents témoignages dont celui de Mukamba, qui prétend que Kalonji avait demandé à Munongo que Lumumba soit transféré à Bakwanga .

7. Après l'évasion de Lumumba, le 28 novembre, et dans le cadre des fêtes de l'indépendance du Congo-Brazzaville, Youlou a accueilli Kalonji parmi d'autres invités. Apprenant la nouvelle de l'évasion, une « table ronde » fut improvisée avec Kasa Vubu, Iléo, Adoula, Tshombe, Bomboko, Kimba et Kalonji. Sur quoi portaient ces discussions ? Qu'a-t-on envisagé pour Lumumba ? Y avait-il des Belges présents ?

8. Après l'évasion de Lumumba fin novembre 1960, Kalonji a indirectement participé à la capture du fugitif en informant, selon ses possibilités, des déplacements de ce dernier. Lors de sa capture au début décembre, pourquoi Pongo l'a-t-il ramené à Léopoldville et ne l'a pas conduit directement chez Kalonji ? A-t-il tenté alors de convaincre les autorités de Léopoldville que Lumumba lui soit livré ? N'était-il pas en droit de réclamer directement le transfert du fugitif à Bakwanga, compte tenu des exactions commises par l'ANC en août 60 dans le Sud-Kasaï ?

9. Is het juist dat de getuige op 6 december in Brazzaville aan Mobutu en Kasa Vubu heeft gevraagd Lumumba naar Bakwanga over te brengen ? Ging het om een persoonlijk initiatief ?

10. De Belgische diplomaat Vanden Bloock heeft op 28 december 1960 in een telegram van het consulaat-generaal van Elisabethstad, bestemd voor Brussel, erop gewezen dat Bakwanga « een goed compromis » was in verband met de overbrenging van Lumumba. Wat bedoelde de Belgische diplomaat daarmee, wat wilde hij met die woorden zeggen ?

11. Half december 1960 is in Brazzaville een conferentie van Franssprekende Afrikaanse Staten gehouden. Kalonji was aanwezig, net zoals Tshombe, Kasa Vubu, Bomboko, Kamitatu, Ileo, Mobutu, Bolikango en Kimba. Onder de aanwezige Belgen kunnen Weber en Bartelous, die behoorden tot de entourage van Tshombe, worden vermeld. Waren er nog andere Belgen aanwezig ? Op die conferentie is het lot van Lumumba besproken. Hoe is diens toekomst ter sprake gekomen ? Is zijn overbrenging naar Bakwanga er besproken ? Of naar Elisabethstad ?

12. Waarom is Kalonji eind januari 1961 naar Elisabethstad gereisd ? Is er gesproken over Lumumba en over zijn dood ?

13. Wanneer, door wie en hoe heeft hij de dood van Lumumba vernomen ? Aan wie heeft hij die informatie doorgespeeld ?

14. Wat was de precieze reden van de splitsing van het MNC in een MNC-Lumumba en een MNC-Kalonji ? Had dit iets te maken met het karakter van Lumumba ?

15. Heeft de regering in Leopoldstad in januari 1961 gevraagd om Lumumba over te brengen naar Bakwanga ?

16. Werd Kalonji op de hoogte gebracht van de wijziging van bestemming van Lumumba ? Zo ja, door wie en hoe gebeurde dit ?

17. Heeft Kalonji geld gekregen van België of andere landen ?

18. Heeft hij Benoît Verhaegen gekend en in welke context ?

19. Was er een afspraak om verschillende secessies uit te lokken (Tshombe, Bolikango, Diomi) ? Wist Kalonji van de ontmoeting tussen Tshombe en Mobutu op 16 oktober 1960 ?

9. Le 6 décembre à Brazzaville, le témoin a demandé à Mobutu et à Kasa Vubu le transfert de Lumumba à Bakwanga ? Est-ce exact ? Etait-ce une initiative personnelle ?

10. Le diplomate belge Vanden Bloock, dans un télégramme du consulat général d'Elisabethville destiné à Bruxelles, le 28 décembre 1960, précisait que Bakwanga était « un bon compromis » pour le transfert de Lumumba. Qu'entendait par là le diplomate belge, que voulait-il dire ?

11. A la mi-décembre 1960 s'est tenue une conférence des Etats francophones africains à Brazzaville. Kalonji était présent, comme Tshombe, Kasa Vubu, Bomboko, Kamitatu, Ileo, Mobutu, Bolikango, Kimba. Parmi les Belges présents, on cite Weber et Bartelous, les proches de Tshombe. Y avait-il d'autres Belges présents ? A cette conférence, il fut question du sort de Lumumba. Comment a-t-on évoqué l'avenir de celui-ci ? Fut-il question de son transfert à Bakwanga ? A Elisabethville ?

12. Pourquoi Kalonji s'est-il rendu à Elisabethville fin janvier 1961 ? Fut-il question de Lumumba, de sa mort ?

13. Quand, par qui et comment a-t-il appris la mort de Lumumba ? A qui a-t-il transmis cette information

14. Quelle a été la raison exacte de la scission du MNC en un MNC-Lumumba et un MNC-Kalonji. Était-ce lié au caractère de Lumumba ?

15. Le gouvernement de Léopoldville a-t-il demandé en janvier 1961 de transférer Lumumba à Bakwanga ?

16. Kalonji a-t-il été informé du fait que la destination du transfert avait été modifiée ? Dans l'affirmative, par qui et comment ?

17. Kalonji a-t-il reçu de l'argent de la Belgique ou d'autres pays ?

18. A-t-il connu Benoît Verhaegen et dans quel contexte ?

19. Avait-il été convenu de provoquer plusieurs sécessions (Tshombe, Bolikango, Diomi) ? Kalonji était-il au courant de la rencontre Tshombe-Mobutu du 16 octobre 1960 ?

2. *Getuigenis voor de onderzoekscommissie*

2.1. Albert Kalonji werd op 25 juni 2001 door de onderzoekscommissie gehoord.

2.2. De getuige ontkent dat hij op 15 juli 1960 contact heeft gehad met de kabinetschef van de Koning. Die contacten heeft hij wel gehad vóór de onafhankelijkheid van Congo, maar niet meer erna. Zij waren toen al verbroken doordat hij verplicht was geworden om het Belgisch grondgebied te verlaten. De gebeurtenissen in Congo sloten daarenboven een verdere persoonlijke relatie met de Belgische autoriteiten uit. Hij had zich namelijk geëngageerd in de beweging rond Lumumba en had een afdeling van diens partij, het MNC, helpen oprichten in de provincie Kasaï.

2.3. Op 11 juni 1960 had hij zich echter teruggetrokken uit de regeringsraad nadat Lumumba de etnische groep van de getuige (de Baluba) afgevallen was en hij had zich vervolgens geëngageerd in de strijd van de Baluba tegen de Lulua in Kasaï, een strijd waarin de Luluaminderheid de macht had gegrepen en leden van de Baluba-meerderheid had vermoord en verdreven.

Omdat de situatie in Kasaï te gevaarlijk was geworden, ging Kalonji tijdelijk naar Congo-Brazzaville met als bedoeling daar de parlementaire oppositie tegen Lumumba te leiden. Hij zegt zeker geen vijand van Lumumba te zijn geweest; hij was enkel bezig met de organisatie van de politieke strijd van de Baluba in het zuiden van de provincie Kasaï en wou vanuit dat perspectief een partij uitbouwen die Zuid-Kasaï een autonome toekomst binnen een federaal Congo zou kunnen geven.

2.4. Op het ogenblik dat Lumumba in een situatie van verblijf onder toezicht was geplaatst, heeft hij zelfs zijn vrijlating bepleit, wat voor hem een bewijs vormt voor het feit dat hij niet heeft meegespeeld in zijn gevangenzetting en in de latere poging om Lumumba over te brengen naar Bakwanga, de hoofdplaats van Zuid-Kasaï. Wel is hem vanuit de nationale regering van Congo, onder meer via president Kasa Vubu en Mobutu, de vraag gesteld om Lumumba samen met twee andere gevangen te mogen overbrengen naar Bakwanga. Dit heeft hij geweigerd, uit principe omdat hij weigerde samen te werken met de Congolese regering, die Zuid-Kasaï niet als zelfstandige juridische entiteit wou erkennen en hij hierdoor zijn eigen (politiek) doodvonnis zou ondertekend hebben.

2.5. Het nieuws van de dood van Lumumba heeft hij enkel via de radio vernomen. Ook met de latere overbrenging en moord op zeven lumumbisten heeft hij geen uitstaans; deze slachting werd georganiseerd en uitgevoerd door zijn eerste minister Ngalula zonder dat hijzelf hiervan op de hoogte was gesteld.

2. *Témoignage devant la commission d'enquête*

2.1. Albert Kalonji a été entendu par la commission le 25 juin 2001.

2.2. Le témoin nie avoir eu un contact avec le chef de cabinet du Roi le 15 juillet 1960. Il a bien eu des contacts avant l'indépendance, mais pas après. Ces contacts avaient déjà été rompus à ce moment-là du fait qu'il avait été contraint de quitter le territoire belge. Les événements du Congo ont en outre empêché la poursuite de relations personnelles avec les autorités belges. Il s'était en effet engagé dans le mouvement de Lumumba et avait aidé à la création d'une section de ce parti, le MNC, dans la province du Kasaï.

2.3. Le 11 juin 1960, il s'était toutefois retiré du conseil de gouvernement après que Lumumba eut déçu l'ethnie du témoin (les Baluba) et il s'était ensuite engagé dans la lutte des Baluba contre les Lulua au Kasaï, une lutte dans laquelle la minorité Lulua avait pris le pouvoir et avait assassiné et chassé des membres de la majorité Baluba.

Étant donné que la situation était devenue trop dangereuse au Kasaï, Kalonji est parti pour un temps au Congo-Brazzaville afin de diriger, à partir de là, l'opposition parlementaire à Lumumba. Il déclare n'avoir certainement jamais été un ennemi de Lumumba; il s'est uniquement consacré à l'organisation du combat politique des Baluba dans le sud de la province du Kasaï et voulait, dans ce cadre, créer un parti capable de donner au Sud-Kasaï un avenir autonome dans un Congo fédéral.

2.4. Lorsque Lumumba a été assigné à résidence, il a même plaidé en faveur de sa libération, ce qui constitue, selon lui, la preuve qu'il n'a pas participé à son emprisonnement ni à la tentative ultérieure visant à transférer Lumumba à Bakwanga, chef-lieu du Sud-Kasaï. Il lui a toutefois été demandé par le gouvernement national du Congo, en particulier par l'intermédiaire du président Kasa Vubu et de Mobutu, de pouvoir transférer Lumumba et deux autres prisonniers à Bakwanga, ce qu'il a refusé, par principe, parce qu'il refusait de collaborer avec le gouvernement congolais, qui ne voulait pas reconnaître le Sud-Kasaï en tant qu'entité juridique indépendante, et qu'il aurait par là même signé son propre arrêt de mort (politique).

2.5. Il a uniquement appris la nouvelle de la mort de Lumumba par la radio. Il est également étranger au transfert et à l'assassinat ultérieurs de sept lumumbistes; ce massacre a été organisé et exécuté par son premier ministre Ngalula sans qu'il en ait été personnellement informé.

2.6. De getuige werd ondervraagd over zijn toenmalige relaties met België. Hij ontkent logistieke steun te hebben ontvangen van minister d'Aspremont Lynden en hij stelt dat zijn twee Belgische militaire raadgevers niet om diplomatieke erkenning van Zuid-Kasaï en om materiële steun hebben gevraagd bij de Belgische regering; zij hadden enkel als taak wapens aan te kopen om vijandige aanvallen te kunnen afslaan. Zijn eerste minister heeft dergelijke acties evenmin ondernomen, tenzij hij het buiten zijn weten om heeft gedaan. Vanuit België heeft hij wel terugbetaalbare voorschotten gekregen van het bedrijf Union Minière, iets dat volgens sommige commissieleden gebeurd is met de goedkeuring van de Belgische regering.

2.7. Tot besluit van zijn getuigenis antwoordt de getuige nog op enkele precieze vragen van commissieleden. Hij ontkent dat Bukamba, een begeleider van Lumumba bij zijn overbrenging naar Katanga, getracht heeft hem te overtuigen om Lumumba tot het grondgebied van Zuid-Kasaï toe te laten. Hij bevestigt dat hij met de Katangese president Tshombe een akkoord gesloten had over de samenwerking van de Baluba uit Kasaï en uit Katanga. Hij stelt dat Tshisekedi, een minister in zijn rebellerende regering van Zuid-Kasaï, niet altijd gevolg gaf aan zijn bevelen, maar dat hij hem in zijn regering hield omdat hij een belangrijk uithangbord voor de buitenwereld was. Hij ontkent dat hij drie van zijn beste politieke medewerkers naar de Congolese hoofdstad Leopoldstad heeft gestuurd om politieke onderhandelingen te voeren; ze stonden niet meer onder zijn gezag en waren onder invloed van de oorlogsomstandigheden gewoon hun eigen weg gegaan. Hij herinnert zich niet of zijn (voormalige) medewerker Mukamba Zuid-Kasaï heeft aangedaan voor hij zich van Elisabethstad naar Leopoldstad begaf. Sommige commissieleden verwijten hem daarom een selectief geheugen te hebben.

3. *Biografische gegevens van Albert Kalonji*

Geboren te Hemptinne (Kasaï) op 8 juni te 1929.

Studies : gediplomeerd als assistent landbouwkunde.
Breekt studies aan *Université Catholique de Louvain* af.

In Afrika : Nationaal afgevaardigde MNC.
Staatshoofd Zuid-Kasaï : president, koning.

Varia : Medeoprichter MPNC.
Had zitting in diverse provinciale organisaties.
Medeorganisator van de eerste conferentie van de politieke partijen van Congo (1959).
Bij splitsing van het MNC kiest hij de anti-Lumumbazijde met onder meer Ileo en Kimbimbi.
Het MNC-Kalonji zoekt toenadering tot Abako.

2.6. Le témoin a été interrogé sur les relations qu'il entretenait à l'époque avec la Belgique. Il nie avoir reçu un soutien logistique du ministre d'Aspremont Lynden et déclare que ses deux conseillers militaires belges n'ont pas demandé la reconnaissance diplomatique du Sud-Kasaï ni sollicité un appui matériel auprès du gouvernement belge; leur tâche se limitait à acheter des armes afin de pouvoir repousser des attaques ennemies. Son premier ministre n'a pas non plus entrepris de telles actions, à moins qu'il ait agi à son insu. En revanche, il a reçu, de Belgique, des avances remboursables de l'Union Minière. Selon certains membres de la commission, cette opération a eu lieu avec l'accord du gouvernement belge.

2.7. En conclusion de son témoignage, le témoin répond encore à quelques questions précises de membres de la commission. Il nie que Bukamba, qui a accompagné Lumumba lors de son transfert au Katanga, ait tenté de le convaincre d'autoriser Lumumba à entrer sur le territoire du Sud-Kasaï. Il confirme avoir conclu un accord avec le président katangais Tshombe au sujet de la collaboration des Baluba du Kasaï et du Katanga. Il déclare que Tshisekedi, ministre de son gouvernement rebelle du Sud-Kasaï, ne donnait pas toujours suite à ses ordres, mais qu'il le gardait dans son gouvernement parce que Tshishekedi était important pour l'image du gouvernement vis-à-vis de l'extérieur. Il nie avoir envoyé trois de ses meilleurs collaborateurs politiques dans la capitale congolaise, Léopoldville, pour y mener des négociations politiques; ils ne relevaient plus de son autorité et avaient suivi, au gré des circonstances de la guerre, leur propre voie. Il ne se souvient pas si son (ancien) collaborateur Mukamba s'est arrêté au Sud-Kasaï avant de se rendre d'Élisabethville à Léopoldville. Certains membres de la commission lui reprochent dès lors d'avoir une mémoire sélective.

3. *Données biographiques concernant Albert Kalonji*

Né à Hemptinne (Kasaï), le 8 juin 1929.

Études : diplômé comme assistant agronome.
Interrompt ses études à l'Université catholique de Louvain.

En Afrique : Délégué national MNC.
Chef de l'État du Sud-Kasaï : président, roi.

Divers : Cofondateur du MPNC.
Siège dans diverses organisations provinciales.
Co-organisateur de la première conférence des partis politiques du Congo (1959).
Lors de la scission du MNC, choisit la branche anti-Lumumba avec, entre autres, Ileo et Kimbimbi.
Le MNC de Kalonji tente de se rapprocher de l'Abako.

Vice-voorzitter Federaal Congres te Isantu (december 1959).

Probeert tevergeefs de twee vleugels van het MNC terug te verenigen.

Hoofd van de MNC-Kalonji-afvaardiging op de Rondetafelconferentie.

Ondertekende mee het Akkoord van Brussel (februari 1960) dat betrekkingen tussen de Lulua en de Baluba moest regelen.

Lumumba dwingt Kalonji in de oppositie zodat hij zich met Tshombe gaat verbinden.

Was waarnemer op Conferentie voor Latijns-Afrika te Abidjan (oktober 1960).

Neemt deel aan de kleine Congolese Rondetafelconferentie (januari 1961).

Ondertekent het militair akkoord Leopoldstad — Bakwanga — Elisabethstad.

9. **René GROSJEAN**

1. *Situering van de getuige*

René Grosjean was op het moment van de moord op Lumumba lid van het Bureau-Conseil van Katanga en docent aan de universiteit van Lubumbashi. Medewerker van René Clemens.

De getuige kan informatie verstrekken over het Bureau-Conseil, over professor Clemens en over Tshombe.

De volgende vragen zijn van belang :

— De werking van het *Bureau-Conseil*. Met welke Belgische instanties onderhield Grosjean regelmatig contact ?

— Welke rol speelde de rector van de Universiteit van Luik, Dubuisson, in de Katangese secessie, en hoe is hij daarbij opgetreden ?

— René Grosjean is begin december 1960 met Jacques Brassinne naar Bakwanga getrokken. Heeft hij Kalonji ontmoet ? Of Joseph Ngalula ? Wat dacht Kalonji over Lumumba ? Heeft hij met Kalonji over een overbrenging van Lumumba gesproken ?

— Heeft Vandewalle deelgenomen aan de dagelijkse vergaderingen van het Bureau-Conseil toen hij in Elisabethstad was ? Waarom ?

— Op 17 januari is rond 19 uur een dringende vergadering belegd bij Clemens. Wie heeft aan de vergadering deelgenomen ? Wat was het doel van die vergadering ? Wat is op de vergadering beslist ? Indien er geen beslissingen werden genomen, waarom zijn ze dan samengekomen ?

— Volgens Jacques Brassinne zou Weber op die vergadering hebben gezegd : « We zaten hem achterna, we hebben hem te pakken gekregen… en nu zitten we lelijk in de rats ! (vert.) ». Wat bedoelde hij daarmee ?

Vice-président du Congrès fédéral d'Isantu (décembre 1959).

Tente en vain de réunir les deux ailes du MNC.

Chef de la délégation du MNC-Kalonji à la conférence de la Table ronde.

Cosignataire de l'Accord de Bruxelles (février 1960) destiné à régler les relations entre les Lulua et les Baluba.

Lumumba contraint Kalonji à l'opposition si bien qu'il s'alliera à Tshombe.

Observateur à la Conférence de l'Afrique latine à Abidjan (octobre 1960).

Participe à la petite Table ronde congolaise (janvier 1961).

Signataire de l'accord militaire Léopoldville-Bakwanga-Élisabethville.

9. **René GROSJEAN**

1. *Présentation du témoin*

Au moment de l'assassinat de Lumumba, René Grosjean était membre du Bureau-Conseil du Katanga et enseignant à l'université de Lumumbashi. Collaborateur de René Clemens.

Le témoin peut apporter des informations sur le bureau-conseil, sur le professeur Clemens et sur Tshombe.

Les questions suivantes sont importantes :

— Le fonctionnement du bureau-conseil. Avec quelles instances belges Grosjean était-il en communication régulière ?

— Quel était le rôle et l'action du recteur de l'Université de Liège, Dubuisson, dans le cadre de la sécession katangaise ?

— René Grosjean s'est rendu avec Jacques Brassinne à Bakwanga au début décembre 1960. A-t-il rencontré Kalonji ? Joseph Ngalula ? Quel était l'état d'esprit de Kalonji envers Lumumba ? A-t-il été question avec Kalonji d'un transfert de Lumumba ?

— Vandewalle, lorsqu'il était à Elisabethville, participait-il aux réunions quotidiennes du bureau-conseil ? Pourquoi ?

— Le 17 janvier vers 19 heures se tient une réunion d'urgence chez Clemens ? Qui participe à la réunion ? Quel était le but de cette réunion ? Quelles furent les décisions prises lors de cette réunion ? S'il n'y en pas eu, pourquoi s'être réunis ?

— Lors de cette réunion, selon Jacques Brassinne, Wéber aurait dit : « on le voulait, on l'a eu…et maintenant on est bien emmerdé ! ». Que voulait-il dire par là ?

— Het is duidelijk dat Clemens vanaf 18 januari op de hoogte was van de dood van Lumumba. Wat deed hij met die informatie ? En wanneer heeft Grosjean de dood van Lumumba vernomen ? Tijdens de vergadering van het *Bureau-Conseil* op die dag ?

— Wat is volgens Grosjean op de avond van 17 januari gebeurd ? Hoe is het besluitvormingsproces verlopen dat tot de dood van Lumumba heeft geleid ? Welke rol speelde Tshombe ?

— Thans schijnt de hypothese van een executie in de brousse de meest plausibele, maar een aantal aanwijzingen geven de indruk dat er een ander misschien wel uit de lucht gegrepen scenario was. Zouden Lumumba en zijn medestanders dan in het huis Brouwez zijn omgekomen ? Wat denkt de getuige daarover, en welke gegevens staven zijn verklaringen, aangezien hij op het ogenblik van de feiten niet aanwezig was ?

2. *Getuigenis voor de onderzoekscommissie*

2.1. René Grosjean werd op 2 juli 2001 door de onderzoekscommissie gehoord.

2.2. Het Bureau-Conseil van Katanga werd opgericht door de Belgische regering in juli 1960. Grosjean maakte er samen met professor Clemens en nog twee andere leden deel van uit. Hun opdracht bestond erin de administratie van de Katangese staat te helpen met behulp van Belgische technici. Het bureau-conseil, stond onder de leiding van Clemens en Rothschild.

De instructies voor het bureau kwamen, via Clemens, van de consul-generaal, die ze vermoedelijk uit Brussel kreeg.

De eerste opdracht bestond in het opstellen van een grondwet voor Katanga, en vervolgens uit het opvolgen van het beleid, waarbij de bureau-leden elk een of meerdere ministeries van de Katangese regering opvolgden. Zij stonden dan ook in nauw contact met de verschillende ministeriële kabinetten.

2.3. Rector Dubuisson van de universiteit van Luik, die een belangrijke afdeling had in Katanga, en vooral op het gebied van de landbouw actief was, heeft een zekere rol in het verhaal gespeeld, volgens de getuige.

Grosjean heeft Dubuisson niet persoonlijk gekend, maar wist dat hij voorstander was van een Belgisch beleid ten gunste van Katanga. De getuige acht het waarschijnlijk dat hij, middels zijn politieke contacten, trachtte het Belgisch beleid in die zin te beïnvloeden.

Grosjean ontmoette samen met Brassinne in december 1960, te Bakwanga, Kalonji. Het was duidelijk dat Kalonji Lumumba als een vijand aanzag (het ANC had in de Kasaï duizenden Baluba gedood). Op dat ogenblik was er nog geen sprake van de overbrenging van Lumumba.

— Il est clair que Clemens est au courant de la mort de Lumumba dès le 18 janvier. Que fait-il de cette information ? Et quand Grosjean apprend-t-il la mort de Lumumba ? Lors de la réunion du Bureau-Conseil de ce jour ?

— Selon Grosjean, que s'est-il passé le soir du 17 janvier ? Comment s'est opéré le processus de décision qui a conduit Lumumba à la mort ? Quel fut le rôle de Tshombe ?

— Aujourd'hui, la thèse d'une exécution en brousse semble s'imposer, mais un certain nombre d'indices invitent à penser qu'il pourrait peut-être s'agir d'un deuxième scénario inventé. Lumumba et ses compagnons seraient-ils alors morts dans la maison Brouwez ? Qu'en pense le témoin, et quels sont les éléments qui sous-tendent ses affirmations, puisqu'il n'était pas présent au moment des faits ?

2. *Témoignage devant la commission d'enquête*

2.1. René Grosjean a été entendu par la commission d'enquête le 2 juillet 2001.

2.2. Le Bureau-conseil du Katanga a été créé par le gouvernement belge en juillet 1960. Il était composé de Grosjean, du professeur Clemens et de deux autres membres. Sa mission consistait à aider l'administration de l'État katangais par l'intermédiaire de techniciens belges. Le Bureau-conseil était placé sous la direction de Clemens et de Rothschild.

Les instructions destinées au bureau provenaient, par le truchement de Clemens, du consul général, qui les recevait probablement lui-même de Bruxelles.

La première mission du bureau a été de rédiger une constitution pour le Katanga et, ensuite, de surveiller sa politique, chaque membre du bureau étant chargé de suivre un ou plusieurs ministères du gouvernement katangais. Ces membres étaient dès lors en contact étroit avec les divers cabinets ministériels.

2.3. Selon le témoin, Dubuisson, recteur de l'Université de Liège, qui avait un important département au Katanga et était surtout actif dans le domaine de l'agriculture, a joué un certain rôle dans les événements.

Grosjean n'a pas connu Dubuisson personnellement mais savait qu'il était partisan d'une politique belge favorable au Katanga. Le témoin juge qu'il est probable que Dubuisson a essayé d'influencer la politique belge en ce sens par le biais des contacts qu'il entretenait avec les milieux politiques.

En décembre 1960, Grosjean, accompagné de Brassinne, a rencontré Kalonji à Bakwanga. Il était clair que Kalonji considérait Lumumba comme un ennemi (l'ANC avait tué des milliers de Baluba au Kasaï). À ce moment, il n'était pas encore question du transfert de

Het gesprek handelde niet specifiek over Lumumba; zijn lot werd enkel maar terloops aangeraakt.

Kolonel Vandewalle nam niet deel aan de vergaderingen van het bureau-conseil. Er was wel steeds een contact met hem.

2.4. Gevraagd naar de vergadering die op 17 januari om 19 uur bij professor Clemens werd gehouden, wist Grosjean mee te delen dat Clemens hem informeerde over een ernstige gebeurtenis, dat een vliegtuig met Lumumba aan boord op het vliegveld van Elisabethstad was geland.

Grosjean herinnerde zich niet dat in het bureau onmiddellijk een beslissing werd genomen in verband met dit feit. De leden ervan waren wel snel op de hoogte van de terechtstelling van Lumumba (geruchten) en er werd wel over gepraat.

Het bureau was geen parallelle regering, maar eerder een vorm van technische bijstand om de politieke actie op het niveau van de Belgische regering te helpen en aan te vullen.

2.5. Grosjean kon niets zeggen over de beraadslagingen in de Katangese ministerraad. Hij had niet de indruk dat de dood van Lumumba de krachtverhoudingen in de schoot van de regering wijzigde.

Het bureau wist dat Lumuba dood was, in Katanga omgebracht, en bijgevolg op diplomatiek niveau aan Katanga zou worden aangerekend.

Wat de internationale positie van Katanga, de onderhandelingen met Leopoldstad en de bijhorende diplomatieke inspanningen betrof, was dit zeker geen goede zaak.

2.6. Over het onderhoud tussen Clemens — die op de hoogte was van de dood van Lumumba — en de Koning, na zijn terugkeer in België einde januari 1961, wist de getuige niets te zeggen. De vraag is of de Koning van Lumumba's dood op de hoogte werd gebracht. Clemens was — volgens de getuige — niet iemand om de waarheid te verdraaien of te liegen, wat evenwel niet betekent dat de Koning daadwerkelijk werd geïnformeerd.

Volgens een commissielid lijkt het erop dat Clemens een eigen beleid voerde.

Volgens Grosjean voerde Clemens het Belgisch beleid uit, niets meer en niets minder. De Belgische beslissing om Katanga niet langer te steunen, viel bij hem niet in goede aarde, wat hij overigens publiek heeft verklaard, en ook aan Spaak gezegd die hem terugriep. Het is duidelijk dat hij een aantal dossiers op eigen houtje afhandelde en een soort voorbehouden domein bezat.

Lumumba. L'entretien n'a pas porté spécifiquement sur Lumumba. Son sort n'a été évoqué qu'incidemment.

Le colonel Vandewalle ne participait pas aux réunions du Bureau-conseil. Il était cependant toujours en contact avec lui.

2.4. Interrogé sur la réunion qui a eu lieu le 17 janvier, à 19 heures, chez le professeur Clemens, Grosjean déclare que Clemens l'a informé d'un événement grave, à savoir qu'un avion, avec Lumumba à son bord, avait atterri à l'aéroport d'Élisabethville.

Grosjean ne se souvenait pas qu'une décision ait été prise immédiatement au sein du bureau concernant ce fait. Les membres du bureau ont cependant été très vite au courant (des rumeurs) de l'exécution de Lumumba et en ont parlé.

Le bureau n'était pas un gouvernement parallèle, mais plutôt une forme d'assistance technique destinée à soutenir et à compléter l'action politique au niveau du gouvernement belge.

2.5. Grosjean n'a rien pu dire à propos des discussions qui se sont tenues au sein du conseil des ministres katangais. Il n'a pas eu l'impression que le décès de Lumumba avait modifié les rapports de force au sein du gouvernement.

Le bureau savait que Lumumba était mort, qu'il avait été assassiné au Katanga et, par conséquent, que cet assassinat serait imputé au Katanga au niveau diplomatique.

Ce n'était certainement pas une bonne chose pour la position internationale du Katanga, les négociations avec Léopoldville et les efforts diplomatiques déployés dans ce cadre.

2.6. Le témoin n'a rien à dire au sujet de l'entretien entre Clemens — qui était au courant de la mort de Lumumba — et le Roi, après son retour en Belgique à la fin du mois de janvier 1961. La question est de savoir si le Roi a été mis au courant de la mort de Lumumba. Selon le témoin, Clemens n'était pas homme à déformer la vérité ou à mentir, ce qui ne signifie cependant pas que le Roi en ait été effectivement informé.

Selon un membre de la commission, il semble que Clemens menait sa propre politique.

Grosjean estime que Clemens mettait en œuvre la politique belge, ni plus ni moins. Il n'a pas bien accueilli la décision du gouvernement belge de retirer son soutien au Katanga, et il l'a d'ailleurs fait savoir publiquement et déclaré à Spaak, qui l'a rappelé. Il est évident qu'il a traité un certain nombre de dossiers de son propre chef et qu'il possédait une sorte de domaine réservé.

3. *Biografische gegevens van René Grosjean*

Geboren te Petit-Rechain op 4 maart 1932.

Vorming : doctor in de rechten aan de universiteit van Luik (1950-1954).
Licentie in economische en financiële wetenschappen aan de universiteit van Luik (1954-1955-1968).

Varia : Militaire dienst :
Legerdienst van februari 1956 tot juli 1957.
Kapitein-commandant van de reserve.

Beroep :
Assistent aan de faculteit rechten van Luik (1957-1962).
Advocaat aan de balie van Verviers (1954-1967).
Nadien ere-advocaat.
Vervangend lesgever aan de staatsuniversiteit van Lubumbashi (1960-1962).
Lector aan de staatsuniversiteit van Lubumbashi (1964-1972).
Eerste assistent (1973-1974).
Werkleider sinds 1975.
Administratief medewerker aan de universiteit van Luik (1987-1997).

Zendingen als expert voor Congo :
Lid van een studiegroep voor de ontwikkeling van industriële zones in het hinterland van Haut-Katanga (april-juni 1960).
Hoofd van de Belgische technische missie van Katanga (juli-oktober 1960) (december 1960-januari 1961).
Raadgever voor het kabinet van de Eerste minister van Congo (augustus-september 1964) (december 1964) (augustus-september 1965).

10. **René SMAL**

1. *Situering van de getuige*

Commandant Smal was de antenne van majoor Loos in Elisabethstad (hij was verbindingsofficier voor het Belgisch consulaat-generaal) en daar ligt het belang van zijn getuigenis. Behalve een situering van de verschillende actoren in Elisabethstad kan hij wellicht ook preciseringen aanbrengen bij de gebeurtenissen vanaf 14 januari 1961. Er dient wel te worden opgemerkt dat zijn verklaring aan Brassinne in 1987 reeds zeer summier was bij gebrek aan duidelijke herinneringen.

Volgende vragen zijn relevant :

1. De getuige stond vanaf oktober 1960 in nauw contact met majoor Loos, militair raadgever op het departement van Afrikaanse Zaken, en trad in feite op als zijn

3. *Informations biographiques concernant René Grosjean*

Né à Petit-Rechain, le 4 mars 1932.

Formation : docteur en droit de l'université de Liège (1950-1954).
Licencié en sciences économiques et financières de l'université de Liège (1954-1955-1968).

Divers : états de service à l'armée :
Service militaire de février 1956 à juillet 1957.
Capitaine-commandant de la réserve.

Carrière professionnelle :
Assistant à la faculté de droit de Liège (1957-1962).
Avocat au barreau de Verviers (1954-1967).
Ensuite, avocat honoraire.
Chargé de cours suppléant à l'université d'État de Lubumbashi (1960-1962).
Lecteur à l'université d'État de Lubumbashi (1964-1972).
Premier assistant (1973-1974).
Chef de travaux depuis 1975.
Collaborateur administratif à l'université de Liège (1987-1997).

Missions en qualité d'expert pour le Congo :
Membre d'un groupe d'étude pour le développement de zones industrielles dans l'arrière-pays du Haut-Katanga (avril-juin 1960).
Chef de la mission technique belge du Katanga (juillet-octobre 1960) (décembre 1960 – janvier 1961).
Conseiller auprès du cabinet du premier ministre du Congo (août-septembre 1964) (décembre 1964) (août-septembre 1965).

10. **René SMAL**

1. *Présentation du témoin*

Le commandant Smal était l'antenne du major Loos à Élisabethville (officier de liaison pour le consulat général belge), d'où l'intérêt de son audition. Il pourrait non seulement situer les différents acteurs à Elisabethville, mais sans doute également apporter des précisions sur les événements qui se sont déroulés à partir du 14 janvier 1961. Il convient toutefois de rappeler que sa déclaration à Brassinne en 1987 était déjà très sommaire, faute de souvenirs précis.

Les questions suivantes sont pertinentes :

1. Le témoin a été en contact étroit avec le major Loos, conseiller militaire au département des Affaires africaines, à partir du mois d'octobre 1960, et il était, en

inlichtingsagent. In een brief noemt hij zichzelf « de oren en de ogen » van Loos in Elisabethstad (8 oktober 1960). Behoorde deze opdracht tot zijn reguliere taakomschrijving ? Of was de functie als militair adjunct van Vanden Bloock een dekmantel voor deze inlichtingsactiviteiten ? Kan men spreken van een parallel inlichtingennetwerk onder leiding van majoor Loos ? Wie was er bij dit netwerk betrokken ? Welke afspraken heeft Smal met Loos gemaakt in het begin ? Wat was het juiste statuut van Smal ?

2. De Katangese gendarmerie betaalde twee derden van de bezoldiging van Smal, maar hij maakte er geen deel van uit. Wat waren zijn precieze functies, en wie betaalde het laatste derde van zijn bezoldiging ?

3. Wat waren de opvattingen van Loos over de oplossing van de Congolese crisis ?

4. Stond Smal in contact met de militaire inlichtingendienst in Brussel ? Had hij contacten met de luitenant-kolonels Darville en Depireux ?

5. Op 12 oktober 1960 wordt Mistebel opgedoekt, waarvan de taken deels worden overgenomen door het consulaat-generaal, deels door het zogenaamde Bureau-Conseil van professor Clemens. Wie namen daaraan deel ?

6. Smal spreekt in zijn berichten aan Brussel herhaaldelijk over de strijd om de telexen tussen consul-generaal Crener, politiek raadgever Vanden Bloock, en professor Clemens. Hoe verliep de procedure bij aankomst en vertrek van een telex ? Wie registreerde de telexen bij ontvangst, hoe werden ze gedistribueerd ? Konden telexen worden verstuurd zonder dat Crener daar weet van had ? Had Smal rechtstreeks toegang tot het telex-apparaat ?

7. De getuige is vanaf begin december 1960 tot 14 januari 1961 in België. Waarom heeft hij Katanga verlaten ? Waarom is hij zolang in België gebleven ? Wat heeft hij in België gedaan ? Waarom is hij op 14 januari 1961 naar Congo teruggekeerd ? Is er een verband tussen zijn terugkeer en de lotgevallen van Lumumba ? (er zijn aanwijzingen dat Smal *persona non grata* was geworden voor de Katangese overheid).

8. Bij de aankomst van Smal in Katanga is kolonel Vandewalle sedert enkele dagen eveneens in Elisabethstad geweest. Welke opdracht had Vandewalle en in welke mate kon hij een hiërarchisch gezag uitoefenen ? Wat was zijn verhouding tot kolonel Vandewalle ? Nam hij Smal in vertrouwen ? (Vandewalle wordt gemakshalve « le chef

fait, son agent de renseignement. Dans un courrier, il se présente comme étant « les yeux et les oreilles » de Loos à Elisabethville (8 octobre 1960). Cette mission faisait-elle partie des tâches prévues dans la description régulière de ses fonctions ? Ou la fonction d'adjoint militaire de Vanden Bloock servait-elle de couverture pour ses activités de renseignement ? Peut-on parler d'un réseau de renseignement parallèle dirigé par le major Loos ? Qui était impliqué dans ce réseau ? Quels accords Smal et Loos ont-ils passés au début ? Quel était le statut exact de Smal ?

2. C'est la gendarmerie katangaise qui payait les deux tiers des émoluments de Smal, mais il n'en faisait pas partie. Quelles étaient exactement ses fonctions, et qui payait le dernier tiers de ses émoluments ?

3. Quelles étaient les conceptions de Loos à propos de la solution de la crise congolaise ?

4. Smal était-il en contact avec le service de renseignements de l'armée à Bruxelles ? Entretenait-il des relations avec les lieutenants-colonels Darville et Depireux ?

5. Le 12 octobre 1960, Mistebel est liquidé et ses tâches sont reprises en partie par le consulat général et en partie par le Bureau-Conseil du professeur Clemens. Qui en faisait partie ?

6. Dans ses communiqués à Bruxelles, Smal évoque à plusieurs reprises la lutte pour les télex entre le consul général Crener, conseiller politique de Vanden Bloock, et le professeur Clemens. Comment la procédure de réception et d'envoi des télex se déroulait-elle ? Qui enregistrait les télex à leur arrivée, comment étaient-ils distribués ? Des télex pouvaient-ils être envoyés à l'insu de Crener ? Small avait-il directement accès au téléscripteur ?

7. Le témoin est en Belgique du début décembre 1960 au 14 janvier 1961. Pourquoi a-t-il quitté le Katanga ? Pourquoi est-il resté si longtemps en Belgique ? Quelles ont été ses activités en Belgique ? Pourquoi est-il retourné au Congo le 14 janvier 1961 ? Existe-t-il un lien entre son retour et les vicissitudes de Lumumba ? (Selon certains indices, Smal était devenu *persona non grata* pour le gouvernement katangais).

8. A l'arrivée de Smal au Katanga, le colonel Vandewalle est également à Élisabethville depuis quelques jours. Quelle était sa mission et dans quelle mesure pouvait-il exercer une autorité hiérarchique ? Quels étaient les rapports de Smal avec le colonel Vandewalle ? Celui-ci faisait-il confiance à Smal ? (Vandewalle est ap-

occulte » van de Katangese gendarmerie genoemd. Nochtans kreeg hij bij zijn vertrek begin januari enkel autoriteit over de Belgische officieren, niet over de Katangese gendarmerie als zodanig. Pas einde januari, wanneer de Franse kolonel Trinquier opperbevelhebber van de Katangese gendarmerie dreigt te worden, stemt minister d'Aspremont ermee in dat Vandewalle de nieuwe commandant zou worden.)

9. Op 5 november 1960 komt Vandewalle in Elisabethstad aan. Smal wacht hem op de luchthaven op. De getuige heeft hem naar hotel Leopold II gebracht. Is toen gesproken over de geheime fondsen die door Loos waren toegezonden ? Waarvoor dienden die geheime fondsen ? Beschikte hij over een speciale rekening waarop de Union Minière betalingen verrichtte ? Welke rol moest Vandewalle in Katanga spelen ? Waarom kwam hij daarheen ?

Op maandag 12 december komt Smal samen met Vandewalle aan op Zaventem. Hij ontmoet Loos. Is er nog sprake van geheime fondsen en van de aanwending daarvan ? (Vandewalle : « Vandewalle en Smal kwamen aan op Zaventem. Zij werden ontvangen door Jules Loos, aan wie het saldo van de geheime fondsen van de zending werd bezorgd » (vert.) (Vandewalle, deel 3, blz. 475). Had Loos de gewoonte geheime fondsen te verdelen ? In welke omstandigheden ?

Werd tijdens dat verblijf in Brussel en tijdens de ontmoetingen met Loos gesproken over Lumumba ?

10. Was hij er in die periode van op de hoogte dat Tshombe zou hebben toegezegd Lumumba in Katanga te ontvangen ? Of dat België wenste dat Lumumba naar Katanga werd overgebracht ? Heeft hij die toezegging van Tshombe om Lumumba naar Elisabethstad over te brengen, aan Loos meegedeeld ? Wanneer ?

11. In welke mate oefent Vandewalle vanaf januari 1961 invloed uit op het Bureau-Conseil ?

12. Was Vandewalle op 17 januari aanwezig in Elisabethstad ? Was hij werkelijk uit Albertstad teruggekeerd ?

13. Wat waren de opvattingen van Vandewalle over de oplossing van de Congolese crisis ?

14. In een brief van 22 januari 1961 aan Loos brengt Smal verslag uit van de gebeurtenissen tijdens de afgelopen week.

Wat verrast in deze brief — waarvan de vertrouwelijkheid gewaarborgd was — over zijn eerste week in Elisabethstad sedert 14 januari, is dat er geen sprake is van de transfer en de dood van Lumumba. Wat moet hieruit worden afgeleid over het belang van de transfer en de dood van Lumumba ? Werden die beschouwd als een

pelé, par commodité, « le chef occulte » de la gendarmerie katangaise. A son départ au début janvier, il ne s'était pourtant vu donner autorité que sur les officiers belges, pas sur la gendarmerie katangaise en tant que telle. Ce n'est qu'à la fin janvier, lorsque le colonel français Trinquier risque de devenir commandant en chef de la gendarmerie katangaise, que le ministre d'Aspremont consent à ce que Vandewalle devienne le nouveau commandant.)

9. Le 5 novembre 1960, Vandewalle arrive à Elisabethville. Smal l'attendait à l'aéroport. Le témoin l'a conduit à l'hôtel Léopold II. Fut-il alors question des fonds secrets envoyés par Loos ? A quoi étaient destinés ces fonds secrets ? Avait-il un compte spécial alimenté par l'Union Minière ? Quel devait être le rôle de Vandewalle au Katanga ? Pourquoi venait-il là ?

Le lundi 12 décembre, Smal débarque à Bruxelles-National avec Vandewalle. Il rencontre Loos. Est-il encore question de fonds secrets et de leur usage ? (Vandewalle : « Vandewalle et Smal débarquèrent à Bruxelles-National. Ils furent reçus par Jules Loos, auquel le solde des fonds secrets de l'expédition fut remis » (Vandewalle, t.3, p.475). Etait-ce une habitude de Loos de distribuer des fonds secrets ? Dans quelles circonstances ?

Lors de ce séjour à Bruxelles, et des rencontres avec Loos, fut-il question de Lumumba ?

10. Au cours de cette période, était-il au courant d'une acceptation de Tshombe de recevoir Lumumba au Katanga ? D'un souhait belge de voir Lumumba expédié au Katanga ? A-t-il communiqué à Loos l'acceptation par Tshombé d'un transfert de Lumumba à Elisabethville? Quand ?

11. A partir de janvier 1961, quel poids exerce Vandewalle sur le Bureau-Conseil ?

12. Vandewalle était-il présent à Elisabethville le 17 janvier ? Etait-il vraiment rentré d'Albertville ?

13. Quelles étaient les conceptions de Vandewalle au sujet de la résolution de la crise congolaise ?

14. Dans une lettre du 22 janvier 1961 adressée à Loos, Smal rapporte les événements de la semaine précédente.

Il est surprenant que cette lettre — dont la confidentialité était garantie — concernant sa première semaine à Élisabethville depuis le 14 janvier, ne fasse pas état du transfert et de la mort de Lumumba. Que doit-on en conclure au sujet de l'importance du transfert et de la mort de Lumumba ? Les considérait-on comme une question

belangrijke aangelegenheid, die de gemoederen bezig hield, of eerder als een *incident de parcours* waarvan niemand wakker lag ? Zou er een bijzondere reden kunnen zijn waarom Smal in deze brief niets schrijft over het lot van Lumumba ?

15. Getuige was aanwezig op de luchthaven van Elisabethstad bij de landing van Lumumba in de namiddag van 17 januari 1961. Waarom was hij daar aanwezig ? (kolonel Vandewalle was tien minuten voor de aankomst van het vliegtuig met Lumumba, zelf op de luchthaven geland (respectievelijk om 16.35 en om 16.45 u), teruggekeerd van een inspectietocht naar Albertstad. Hij was in de aanwezigheid van de officieren Crévecoeur en Liégeois. Het lijkt onwaarschijnlijk dat hij eerst naar het consulaat zou zijn gereden. Is het mogelijk dat Smal Vandewalle gewoon is gaan ophalen en dat dit samenviel met het bericht over de komst van Lumumba ?).

16. Heeft Smal zelf en voldoende duidelijk kunnen constateren in welke fysieke conditie Lumumba, Mpolo en Okito verkeerden bij hun aankomst ?

17. Majoor Weber schrijft in zijn dagboek op de avond van dinsdag 17 januari (19 à 20 u) « réunion belge à l'immeuble Immokat ». Heeft Smal aan die vergadering deelgenomen ? Wie was daar aanwezig en wat is daar besproken ?

18. Wanneer heeft getuige voor het eerst het nieuws van Lumumba's dood vernomen ? Onmiddellijk na de feiten (te weten op woensdag 18 januari), enkele dagen na de feiten, of nog later (op 10-13 februari is er het scenario van ontsnapping en dood) ? Wie was zijn informant ? Ging het om onbevestigde geruchten ? Of om zekerheid ?

19. Heeft hij ook vernomen op welke wijze Lumumba werd gedood ? Van wie en wanneer ?

20. Heeft hij in die periode contacten gehad met kapitein Gat ? Met politiecommissaris Verscheure ? Met politiecommissaris Soete ?

21. Enkele dagen na de transfer van Lumumba arriveert in Elisabethstad een militaire delegatie uit Leopoldstad onder leiding van Mpwati om te onderhandelen over een militair akkoord. Louis Marlière maakt er deel van uit. Aan sommige van die besprekingen heeft de getuige ook deelgenomen. Is daar ook de dood van Lumumba ter sprake gekomen ?

22. Heeft Smal Brussel op de hoogte gebracht van Lumumba's dood ? Heeft hij kolonel Depireux van de militaire inlichtingendienst op de hoogte gebracht ? Of andere personen (bijvoorbeeld majoor Loos) ?

importante occupant les esprits ou plutôt comme un incident de parcours dont nul ne se souciait ? Pourrait-il y avoir une raison particulière pour laquelle Smal reste muet au sujet du sort de Lumumba ?

15. Le témoin était présent à l'aéroport d'Élisabethville à l'arrivée de Lumumba dans l'après-midi du 17 janvier 1961. Pourquoi était-il présent en ce lieu ? (le colonel Vandewalle, revenant d'un voyage d'inspection à Albertville, avait atterri à l'aéroport dix minutes avant l'arrivée de l'avion de Lumumba (respectivement à 16 h 35 et à 16 h 45). Il était accompagné par les officiers Crévecoeur et Liégeois. Il paraît improbable qu'il se soit rendu d'abord au consulat. Est-il possible que Smal soit simplement allé chercher Vandewalle et que cela ait coïncidé avec l'annonce de l'arrivée de Lumumba ?).

16. Smal a-t-il pu constater lui-même et suffisamment clairement l'état physique dans lequel se trouvaient Lumumba, Mpolo et Okito à leur arrivée ?

17. Le major Weber écrit dans son agenda au soir du mardi 17 janvier (19 à 20 h) : « réunion belge à l'immeuble Immokat ». Smal a-t-il participé à cette réunion ? Qui était présent et de quoi a-t-on discuté ?

18. Quand le témoin a-t-il appris pour la première fois la nouvelle de la mort de Lumumba ? Immédiatement après les événements (c'est-à-dire le mercredi 18 janvier), quelques jours après les événements ou plus tard encore (les 10-13 février, il y a le scénario de l'évasion et de la mort) ? Qui était son informateur ? S'agissait-il de rumeurs non confirmées ? Ou d'une certitude ?

19. A-t-il également appris les circonstances de la mort de Lumumba ? Par qui et à quel moment ?

20. A-t-il eu, à cette époque, des contacts avec le capitaine Gat ? Avec le commissaire de police Verscheure ? Avec le commissaire de police Soete ?

21. Quelques jours après le transfert de Lumumba, une délégation militaire de Léopoldville, conduite par Mpwati, arrive à Élisabethville afin de négocier un accord militaire. Louis Marlière fait partie de cette délégation. Le témoin a assisté à certaines discussions. A-t-il été question de la mort de Lumumba ?

22. Smal a-t-il informé Bruxelles du décès de Lumumba ? En a-t-il informé le colonel Depireux du service de renseignements militaires, ou d'autres personnes (par exemple, le major Loos) ?

23. Is door kolonel Vandewallle een onderzoek ingesteld naar de juiste toedracht van de gebeurtenissen ? Is hierover gerapporteerd en aan wie ?

24. In een brief aan Loos van 4 februari schrijft Smal uitvoerig over de zaak Trinquier en vervolgt :

« Je ne m'étendrai pas plus sur le chapitre Trinquier, vous aurez reçu une ample moisson de telex à ce sujet. Je continue à avoir la haute main sur ce service, mais en fin de semaine, il y a eu un net ralentissement car il ne faut pas abuser, Crener étant en fait plus malin qu'il ne semble. On a eu ici une chaude alerte qui a provoqué un telex de mise en garde. Il semble que ce ne soit qu'une fausse alerte, mais nous serons à l'avenir moins prolifique de côte. Cette semaine, j'ai, sur directives de Crener, déménagé au Consulat. Dans l'intérêt de nos affaires, il valait mieux. Sinon le telex aurait pu finir par nous échapper. Par exemple, vous savez que le Professeur Clemens n'y a plus accès, il vous l'aura dit sans doute. Donc, en résumé très mauvaise impression en général. En ce qui concerne notre réseau, chaude alerte, mais semble se remettre en ordre ».

Werkte Smal achter de rug van Crener en Vanden Bloock ?

Op 16 januari 1961 stuurt Minaf een telex aan het consulaat-generaal van Elisabethstad met het verzoek een boodschap te overhandigen aan president Tshombe. In deze boodschap dringt minister d'Aspremont er bij Tshombe op aan dat deze zou instemmen met de transfert van Lumumba. De telex in kwestie is geadresseerd aan consul-generaal Crener persoonlijk. Wie krijgt er normaal gesproken deze telex te lezen ? Wie bezorgt in dit geval normaal gesproken de boodschap aan Tshombe ? Hoeveel tijd zou er nodig zijn om deze telex werkelijk bij president Tshombe te brengen ? (Is Tshombe op elk ogenblik beschikbaar ?)

Zijn er vaste momenten waarop telexen uit Brussel in Elisabethstad aankomen ?

25. Op 13 februari 1961 schrijft Smal aan Loos :

« Aujourd'hui, c'est un jour de victoire pour nous. Nous y avons tous collaboré. Je ne parle pas de Patrice, mais bien de Mukulakulu, de Luena et de Bukama. ».

Wat moet hieruit worden afgeleid over het belang van de transfer en de dood van Lumumba ? Werden die beschouwd als een belangrijke aangelegenheid, die de gemoederen bezig hield, of eerder als een *incident de parcours* waarvan niemand wakker lag ?

26. Konden de autoriteiten van Leopoldstad onkundig zijn over het feit dat Lumumba in Elisabethstad onvermijdelijk de dood wachtte ?

23. Le colonel Vandewalle a-t-il ouvert une enquête afin de déterminer ce qui s'était réellement passé ? En a-t-il été fait rapport, et à qui ?

24. Dans un courrier du 4 février adressé à Loos, Smal détaille l'affaire Trinquier et il poursuit en ces termes :

« Je ne m'étendrai pas plus sur le chapitre Trinquier, vous aurez reçu une ample moisson de telex à ce sujet. Je continue à avoir la haute main sur ce service, mais en fin de semaine, il y a eu un net ralentissement car il ne faut pas abuser, Crener étant en fait plus malin qu'il ne semble. On a eu ici une chaude alerte qui a provoqué un telex de mise en garde. Il semble que ce ne soit qu'une fausse alerte, mais nous serons à l'avenir moins prolifique de côte. Cette semaine, j'ai, sur directives de Crener, déménagé au Consulat. Dans l'intérêt de nos affaires, il valait mieux. Sinon le telex aurait pu finir par nous échapper. Par exemple, vous savez que le Professeur Clemens n'y a plus accès, il vous l'aura dit sans doute. Donc, en résumé très mauvaise impression en général. En ce qui concerne notre réseau, chaude alerte, mais semble se remettre en ordre ».

Smal travaillait-il à l'insu de Crener et de Vanden Bloock ?

Le 16 janvier 1961, Minaf envoie un télex au consulat général d'Elisabethville et demande qu'un message soit remis au président Tshombe. Dans ce message, le ministre d'Aspremont insiste auprès de Tshombe afin que celui-ci autorise le transfert de Lumumba. Le télex en question est adressé au consul général Crener en personne. Qui lit, normalement, ce télex ? Quelle est la personne qui, dans ce cas, remet normalement le message à Tshombe ? Combien de temps faudrait-il pour effectivement remettre ce télex au président Tshombe ? (Tshombe est-il disponible à tout moment ?)

Les télex en provenance de Bruxelles arrivent-ils à Elisabethville à des moments bien déterminés ?

25. Le 13 février 1961, Smal s'adresse à Loos en ces termes :

« Aujourd'hui, c'est un jour de victoire pour nous. Nous y avons tous collaboré. Je ne parle pas de Patrice, mais bien de Mukulakulu, de Luena et de Bukama. ».

Que convient-il d'en déduire quant à l'importance du transfert et du décès de Lumumba ? Ces événements étaient-ils considérés comme une question importante qui occupait les esprits, ou plutôt comme un incident de parcours dont ne se souciait personne ?

26. Les autorités de Léopoldville pouvaient-elles ignorer que la mort pour Lumumba était inévitable à Elisabethville ?

27. Was de Katangese regering op de hoogte van de aankomst van Lumumba ?

28. Op 17 januari is omstreeks 19 uur een dringende vergadering belegd bij Clemens. Wie heeft aan de vergadering deelgenomen ? Wat was het doel van die vergadering ? Wat is op die vergadering beslist ? Indien er geen beslissingen werden genomen, waarom zijn ze dan samengekomen ? Volgens Jacques Brassinne zou Weber op die vergadering hebben gezegd : « We zaten hem achterna, we hebben hem te pakken gekregen … en nu zitten we lelijk in de rats ! » (vert.). Wat bedoelde hij daarmee ?

29. Licht hij Loos in over de dood van Lumumba, en wanneer ? Aan wie heeft hij die informatie bezorgd ?

Loos kon nochtans altijd rekenen op Smal, op de ambtenaar van de inlichtingendienst, ongeacht of dat was in de hoedanigheid van verbindingsofficier van de Katangese gendarmerie bij Mistebel, nadien bij het Bureau-Conseil. Hij had als taak informatie te verstrekken en dergelijke informatie hield hij voor zich; hoe is dat mogelijk ?

30. Indien niet Smal de informatie over de dood van Lumumba aan Loos heeft verstrekt, heeft Vandewalle dat dan gedaan ?

31. Waarom is Nendaka op 22 januari 1961 naar Elisabethstad gegaan ? De getuige heeft die dag in het Sabena-restaurant gegeten met Vandewalle, Marlière en Nendaka. Is daar gesproken over de dood van Lumumba en over de gevolgen daarvan ?

32. Is Lumumba volgens de getuige gefusilleerd in de brousse of in het huis Brouwez ?

2. *Getuigenis voor de onderzoekscommissie*

2.1. René Smal werd op 3 juli 2001 door de onderzoekscommissie gehoord.

2.2. De getuige meldt bij de aanvang van het verhoor dat hij pas op 16 januari 1961 vanuit België is teruggekeerd naar Elisabethstad en dat hij daardoor niet uit eerste bron wist wat er in de dagen daarvoor in Congo was gebeurd.

Smal ontkent dat hij in die periode deel uitmaakte van de technische missie onder leiding van professor Clemens. Wel woonde hij soms vergaderingen in zijn bureau bij. In werkelijkheid was hij de medewerker van kolonel Vandewalle en op minder geformaliseerde wijze de waarnemer voor militaire vraagstukken van kabinetslid majoor Loos. Ook in de jaren voor hij die taken waarnam was hij al informatieofficier geweest in Stanleystad. Met de Belgische militaire inlichtingendienst had hij op geen

27. Le gouvernement katangais était-il au courant de l'arrivée de Lumumba ?

28. Le 17 janvier vers 19 heures se tient une réunion d'urgence chez Clemens. Qui participe à la réunion ? Quel était le but de cette réunion? Quelles furent les décisions prises lors de cette réunion ? Y a-t-il eu des décisions prises ? S'il n'y en pas eu, pourquoi s'être réunis? Lors de cette réunion, selon Jacques Brassinne, Wéber aurait dit : « on le voulait, on l'a eu…et maintenant on est bien emmerdé ! ». Que voulait-il dire par là ?

29. Informe-t-il Loos de la mort de Lumumba, et quand ? A qui a-t-il transmis l'information ?

Loos pouvait pourtant toujours compter sur Smal, sur l'agent de renseignement que ce soit comme officier de liaison de la gendarmerie katangaise auprès de Mistebel, puis auprès du Bureau-Conseil. Son rôle était de communiquer des informations, et une information pareille, il la gardait pour lui; comment cela est-il possible ?

30. Si ce n'est pas Smal, est-ce Vandewalle qui a communiqué à Loos l'information de la mort de Lumumba ?

31. Pourquoi Nendaka s'est-il rendu à Elisabethville le 22 janvier 1961 ? Ce jour-là, le témoin a déjeuné avec Vandewalle, Marlière et Nendaka au restaurant de la Sabena. Fut-il question de la mort de Lumumba et de ses conséquences ?

32. Selon le témoin, Lumumba est-il mort fusillé en brousse ou dans la maison Brouwez ?

2. *Témoignage devant la commission d'enquête*

2.1 René Smal a été entendu par la commission d'enquête le 3 juillet 2001.

2.2. Le témoin déclare au début de l'audition qu'il n'est retourné de Belgique à Élisabethville que le 16 janvier 1961 et que, par conséquent, il ne savait pas de première source ce qui s'était passé au Congo les jours précédents.

Smal nie avoir fait partie, pendant cette période, de la mission technique placée sous la direction du professeur Clemens. Il lui est cependant arrivé d'assister à des réunions dans son bureau. En réalité, il était le collaborateur du colonel Vandewalle et, de manière plus informelle, l'observateur, en charge des questions militaires, du major Loos, membre du cabinet. Avant d'occuper ces fonctions, il avait déjà été, au cours des années précédentes, officier de renseignements à Stanleyville. Il n'a eu à aucun

enkel moment contact en dit gold ook voor kolonel Vandewalle en majoor Loos.

2.3. De getuige beklemtoont dat de missie van kolonel Vandewalle in Congo niet van politieke, maar van militaire aard was : hij wou een klimaat van stabiliteit verwezenlijken en hij wou een machtsapparaat tot stand brengen dat ervoor zou zorgen dat het gebruik van geweld in Congo in de toekomst afgezworen werd. De kolonel was overigens een oprechte en eerlijke persoon die niet bereid zou zijn om zijn medewerking te verlenen aan zaken die het daglicht niet mogen zien, zoals de moord op Lumumba.

De zaak-Lumumba werd volgens de getuige alleen besproken tijdens de contacten tussen majoor Loos en de Belgische verantwoordelijken in Leopoldstad. Als kolonel Vandewalle trouwens vooraf gehoord had van de overbrenging van Lumumba vanuit Leopoldstad naar Elisabethstad, dan zou hij niet op uitgerekend die dag (17 januari) naar Mitwaba en Albertstad vertrokken zijn, dan zou hij in Elisabethstad gebleven zijn. Hierdoor wordt zijn onschuld nog geloofwaardiger.

2.4. Toen de getuige van de luchthaven in Elisabethstad kwam op 16 januari, hebben hij en kolonel Vandewalle, van commandant Verdickt vernomen dat Lumumba naar Katanga zou overgebracht worden. Diezelfde avond heeft kolonel Vandewalle nog de hoop uitgedrukt dat Lumumba niet vermoord zou worden en een internationaal proces zou krijgen. Later hebben ze beiden vernomen dat hij wel degelijk vermoord was.

De getuige zegt dat hij de details over de moord op Lumumba en de twee anderen pas 30 jaar na de feiten heeft vernomen, ook al waren er kort na de feiten al wel geruchten over de omstandigheden van de executie. Onzeker is of kolonel Vandewalle, nadat hij op de hoogte was geraakt van de moord op Lumumba, opdracht heeft gegeven om de omstandigheden rond de moord te onderzoeken.

2.5. Wat zijn eigen houding in Congo betreft, was het voor de getuige duidelijk dat hij de Belgische belangen diende te verdedigen, wat zeker niet betekent dat hij zijn medewerking heeft verleend aan strafbare feiten.

2.6. Een door de voorzitter voorgelezen brief die de getuige geschreven heeft aan majoor Loos op 22 januari 1961, bevat een uitgebreide beschrijving van de gebeurtenissen, strategieën en allianties, maar helemaal geen verwijzing naar de zaak-Lumumba, die vijf dagen daarvoor vermoord werd en waarvan Smal op de hoogte was sinds 18 januari in de ochtend. De getuige verklaart deze leemte door te verwijzen naar de houding van de Katangezen, die op dat ogenblik nog volhielden dat hij niet dood was (pas in februari maakten ze zijn dood be-

moment des contacts avec le service de renseignements militaire belge et il en va de même pour le colonel Vandewalle et le major Loos.

2.3. Le témoin souligne que la mission du colonel Vandewalle au Congo n'était pas de nature politique, mais de nature militaire; il voulait créer un climat de stabilité et souhaitait mettre en place un appareil du pouvoir qui ferait en sorte que l'on ne recoure plus jamais à la violence au Congo. Le colonel était d'ailleurs un homme loyal et honnête, qui n'aurait pas été disposé à prêter son concours à des actes répréhensibles, comme l'assassinat de Lumumba.

Selon le témoin, l'affaire Lumumba n'était évoquée que lors des contacts entre le major Loos et les responsables belges à Léopoldville. D'ailleurs, si le colonel Vandewalle avait été informé préalablement du transfert de Lumumba de Léopoldville à Élisabethville, il n'aurait pas choisi précisément ce jour (le 17 janvier) pour partir à Mitwaba et Albertville. Il serait resté à Élisabethville. De ce fait, son innocence devient encore plus crédible.

2.4. Lorsque le témoin est arrivé de l'aéroport d'Élisabethville, le 16 janvier, lui et le colonel Vandewalle ont appris de la bouche du commandant Verdickt que Lumumba allait être transféré au Katanga. Le même soir, le colonel Vandewalle a encore formulé l'espoir que Lumumba ne serait pas assassiné et qu'il aurait droit à un procès international. Plus tard, tous deux ont appris qu'il avait en fait déjà été assassiné.

Le témoin déclare qu'il n'a appris les détails de l'assassinat de Lumumba et de ses deux compagnons que trente ans après les faits, même si peu de temps après ceux-ci, des rumeurs avaient déjà circulé à propos des circonstances de l'exécution. On ignore si le colonel Vandewalle, après avoir été informé de l'assassinat de Lumumba, a ordonné d'enquêter sur les circonstances de cet assassinat.

2.5. En ce qui concerne sa propre attitude au Congo, il était clair pour le témoin qu'il lui incombait de défendre les intérêts belges, ce qui ne signifie en aucun cas qu'il ait apporté sa collaboration à des faits répréhensibles.

2.6. Une lettre que le témoin a écrite au major Loos le 22 janvier 1961, et dont le président a donné lecture, renferme une description détaillée des événements, des stratégies et des alliances, mais ne contient absolument aucune allusion à l'affaire Lumumba, qui avait été assassiné cinq jours auparavant, ce que Smal savait depuis le 18 janvier au matin. Le témoin explique cette lacune en renvoyant à l'attitude des Katangais, qui prétendaient encore à ce moment que Lumumba n'était pas mort (ils n'ont révélé sa mort qu'en février). Étant donné

kend). Omdat dat het officiële standpunt was, mocht zijn dood niet uitlekken (elk risico op escalatie diende vermeden te worden) en deed de getuige er dus alles aan om te vermijden dat die waarheid verspreid zou geraken. Weliswaar ging het om een privé brief, maar hij wou elke kans vermijden dat het bericht over de dood van Lumumba toevallig iemand zou bereiken.

Majoor Loos was trouwens wel van Lumumba's dood door de getuige op de hoogte gebracht via geheime gecodeerde berichten. De commissie beschikt nog over enkele van die gecodeerde berichten, maar zelfs de getuige is niet meer in staat om ze te ontcijferen. De voorzitter vraagt zich af of de getuige Loos en Vandewalle niet op een latere datum heeft geïnformeerd; het is met name opvallend dat de Belgische veiligheidsdiensten de regering pas op de hoogte stellen van Lumumba's dood op 3 februari. Smal is van mening dat dit niet ter zake doet omdat hij, Vandewalle en Loos niet direct in contact stonden met de Belgische veiligheidsdiensten, die wel over eigen informanten in Congo beschikten.

De getuige geeft aan dat informatie vanuit Brussel met de telex ontvangen werd. Hijzelf heeft geen geld uit België ontvangen. Sommige verantwoordelijken, waaronder majoor Loos, beschikten over veel geld, maar de getuige heeft geen weet van enige Belgische oorsprong van die gelden. De Katangese president Tshombe daarentegen zou wel belangrijke geldbedragen ontvangen hebben, onder meer van de Union Minière.

2.7. De voorzitter wil weten wat er gebeurd is met de telex van 16 januari aan de Belgische consul, waarin de Belgische minister d'Aspremont Lynden er bij Tshombe op aandringt dat Lumumba naar Katanga zou worden overgebracht. De getuige heeft geen weet over wat er met deze telex is gebeurd, maar hij gaat ervan uit dat Tshombe door de consul via zijn kabinetschef snel op de hoogte is gebracht van de inhoud ervan. Tshombe was volgens de memoires van kolonel Vandewalle eerst verrast over de telex omdat tot dan zijn Belgische adviseurs hem hadden afgeraden om Lumumba te laten overbrengen. De getuige is tevens van oordeel dat het logisch zou zijn dat Bomboko en Nendaka, die de verantwoordelijke was voor veiligheid, een belangrijke rol hebben gespeeld in de overbrenging van Lumumba en zijn gezellen.

2.8. Een commissielid vraagt zich af waarom Smal aanwezig was bij de aankomst van Lumumba op de luchthaven op 16 januari.

De getuige had van die overkomst gehoord op het consulaat in Elisabethstad, waarop Vandewalle er onmiddellijk naar toe wou gaan om na te gaan wat er aan de hand was; het was dan ook logisch dat zijn medewerker Smal hem vergezelde. Volgens de getuige is het als volgt gelopen : er was een kabinetsraad; Munongo wou dat

que cette version représentait le point de vue officiel, sa mort ne pouvait pas s'ébruiter (il fallait éviter tout risque d'escalade) et le témoin a donc tout mis en œuvre pour éviter que la vérité ne se répande. Il s'agissait certes d'une lettre privée, mais il voulait éviter tout risque que quelqu'un apprenne par hasard la mort de Lumumba.

Le major Loos avait d'ailleurs bien été informé de la mort de Lumumba par le témoin via des communiqués secrets codés. La commission dispose encore de quelques-uns de ces communiqués codés, mais même le témoin n'est plus capable de les déchiffrer. Le président se demande si le témoin n'a pas informé Loos et Vandewalle à une date ultérieure; il est tout de même surprenant que les services de sécurité belges n'informent le gouvernement de la mort de Lumumba que le 3 février. Smal pense que cela est sans importance, étant donné que lui-même, Loos et Vandewalle n'étaient pas directement en contact avec les services de sécurité belges, qui disposaient de leurs propres informateurs au Congo.

Le témoin indique que l'information a été reçue de Bruxelles par télex. Il n'a personnellement pas reçu de fonds de la Belgique. Certains responsables, dont le major Loos, disposaient de fonds importants, mais le témoin ignore tout d'une quelconque origine belge de ceux-ci. Le président katangais Tshombe aurait, en revanche, reçu des sommes importantes, notamment de l'Union Minière.

2.7. Le président voudrait savoir ce qu'il est advenu du télex du 16 janvier adressé au consul belge, dans lequel le ministre belge d'Aspremont Lynden insiste auprès de Tshombe pour que Lumumba soit transféré au Katanga. Le témoin ignore ce qu'il est advenu de ce télex, mais il présume que Tshombe a été rapidement mis au courant de sa teneur par le consul, via son chef de cabinet. Selon les mémoires du colonel Vandewalle, Tshombe a d'abord été surpris du télex, étant donné que ses conseillers belges l'avaient dissuadé de faire transférer Lumumba. Le témoin estime également qu'il serait logique que Bomboko et Nendaka, qui était le responsable de la sécurité, aient joué un rôle important dans le transfert de Lumumba et de ses compagnons.

2.8. Un membre de la commission se demande pourquoi Smal était présent à l'arrivée de Lumumba à l'aéroport, le 16 janvier.

Le témoin avait entendu parler de ce transfert au consulat d'Élisabethville et Vandewalle a immédiatement voulu s'y rendre afin de voir ce qui se passait; il était dès lors logique que son collaborateur Smal l'accompagnait. Selon le témoin, les choses se sont déroulées comme suit : il y avait un conseil de cabinet; Munongo voulait la

Lumumba gedood werd, onder invloed van alcohol werden verschillende ministers overtuigd en uiteindelijk heeft ook Tshombe ermee ingestemd. De getuige benadrukt nogmaals dat de toenmalige Belgische adviseurs in Katanga weinig of geen invloed hadden op het beleid van Tshombe en Munongo, de echte machthebber. Wel heeft de telex van d'Aspremont Lynden Munongo een bijkomend argument gegeven om Tshombe te overtuigen om Lumumba naar Katanga te laten overbrengen en vermoorden.

2.9. Op vragen over de macht van de Belgen in het toenmalige Katanga antwoordt Smal dat die macht niet mag overdreven worden : ze konden niet zomaar doen wat ze wilden. Tshombe had een bepaalde macht, maar de echte sterke man van Katanga was minister Munongo, die volgens de getuige de uiteindelijke beslissing heeft genomen om Lumumba te executeren, tegen de wens van Tshombe in. Daarom ook is het onzeker of degenen die Lumumba naar Katanga overbrachten ook aanstuurden op zijn executie. Misschien dachten ze dat hij gewoon in de gevangenis zou belanden; de getuige wenst zich niet voor de ene of de andere hypothese uit te spreken. Hij acht het wel zeer waarschijnlijk dat de Amerikanen met geheim akkoord van de Verenigde Naties aanstuurden op de al dan niet fysieke uitschakeling van Lumumba, wat zeer goed mogelijk zou zijn in geval van overbrenging naar Katanga. Zijn uitschakeling zou immers resulteren in de versterking van hun eigen pion, Mobutu.

3. *Biografische gegevens van René Smal*

Geboren te Seilles op 23 april 1925.

Rang : commandant.
Gepensioneerd op 14 april 1976.

Vorming : pantserwapen.

In Afrika : vanaf 20 december 1948 tot 1 juni 1959 (luitenant – kapitein).

Vanaf 16 september 1959 tot 16 januari 1962 (commandant) als verbindingsofficier (assistent van kolonel Vandewalle) bij het Belgisch consulaat te Elisabethville.

Varia : verzetsstrijder in '40-'45.

Hij schreef regelmatig inlichtingenverslagen aan majoor Jules Loos, de militaire raadgever van het ministerie van Afrikaanse Zaken.

Inlichtingsofficier in Elisabethstad, Coquilhatstad

mort de Lumumba; sous l'influence de l'alcool, différents ministres ont été convaincus et finalement même Tshombe a marqué son accord. Le témoin souligne une nouvelle fois que les conseillers belges de l'époque au Katanga n'avaient pas ou guère d'influence sur la politique de Tshombe et de Munongo, véritable détenteur du pouvoir. Le télex de d'Aspremont Lynden a cependant fourni un argument supplémentaire à Munongo pour convaincre Tshombe de faire transférer Lumumba au Katanga et de l'assassiner.

2.9. En réponse aux questions portant sur le pouvoir des Belges au Katanga à cette époque, Smal précise qu'il ne faut pas exagérer ce pouvoir : les Belges ne pouvaient pas faire tout ce qu'ils voulaient. Tshombe avait un certain pouvoir, mais le véritable homme fort du Katanga était le ministre Munongo, qui a, selon le témoin, pris la décision finale d'exécuter Lumumba, contre la volonté de Tshombe. C'est également pour cette raison que l'on ignore si ceux qui ont transféré Lumumba au Katanga ont également œuvré en vue de son exécution. Peut-être imaginaient-ils qu'il aboutirait simplement en prison : le témoin ne souhaite pas se rallier à l'une des deux hypothèses. Il estime toutefois très probable que les Américains aient œuvré, avec l'accord secret des Nations unies, en vue de l'élimination, physique ou non, de Lumumba, ce qui aurait été tout à fait possible en cas de transfert au Katanga. Son élimination conduisait en effet au renforcement de leur propre pion, à savoir Mobutu.

3. *Données biographiques concernant René Smal*

Né à Seilles le 23 avril 1925.

Rang : commandant.
Mis à la retraite le 14 avril 1976.

Formation : blindés.

En Afrique : du 20 décembre 1948 au 1er juin 1959 (lieutenant-capitaine).

Du 16 septembre 1959 au 16 janvier 1962 (commandant), officier de liaison (assistant du colonel Vandewalle) auprès du consulat belge d'Élisabethville.

Divers : résistant en '40-'45.

Il adressait régulièrement des rapports d'information au Major Jules Loos, le conseiller militaire du ministère des Affaires africaines.

Officier de renseignements à Élisabethville, Coquilhatville.

11. **Claude GRANDELET**

1. *Situering van de getuige*

Luitenant Grandelet maakte deel uit van de militaire eenheid die een protectie-opdracht uitvoerde bij de aankomst van Lumumba op de luchthaven van Elisabethstad en bij diens verblijf in het huis Brouwez. Hijzelf was niet aanwezig bij de executie. Bij de getuigenis van Grandelet zijn van wezenlijk belang, de vragen welke orders hij heeft gekregen en van wie. In de bijkomende orde zijn ook inlichtingen relevant (1) over de bevelstructuur van de Katangese Gendarmerie en (2) over de toestand van Lumumba.

In dit kader zijn volgende elementen van belang :

— informatie over de functie van luitenant Grandelet; over de 1e en 2e Compagnie MP, respectievelijk onder bevel van luitenant Michels en kapitein Gat; en over de bevelvoering in de Katangese Gendarmerie;

— de rol van de 1e Compagnie MP in het algemeen en luitenant Grandelet in het bijzonder, op de luchthaven bij de aankomst van Lumumba en, later, bij het huis Brouwez tijdens het korte verblijf van Lumumba aldaar;

— de toestand van Lumumba bij diens aankomst op de luchthaven;

— het bevel om, indien nodig, te schieten op de VN-troepen en Lumumba te doden;

— de toestand van Lumumba in het huis Brouwez;

— het indirecte getuigenis van Grandelet over de dood van Lumumba en de verantwoordelijkheden van de Belgische officieren daarbij;

— de verspreiding of geheimhouding van het nieuws van de dood van Lumumba.

2. *Getuigenis voor de onderzoekscommissie*

2.1. Claude Grandelet werd op 12 juli 2001 door de onderzoekscommissie gehoord.

2.2. Indertijd waren er twee compagnies militaire politie te Elisabethstad. De tweede compagnie kwam voort uit de vroegere Force Publique. Zij kreeg haar orders rechtstreeks van de minister van Binnenlandse Zaken, Munongo. Deze compagnie stond onder leiding van kapitein Gat. Het was een klein detachement dat instond voor de bewaking van de gevangenen en dat aanwezig was bij de executies.

Wie het oorspronkelijke bevel tot die protectie-opdracht gaf, weet Grandelet niet meer. Waarschijnlijk had de bevelvoerende officier de opdracht op zijn beurt ontvangen van hogerhand. Het vliegtuig met de gevangenen moest

11. **Claude GRANDELET**

1. *Présentation du témoin*

Le lieutenant Grandelet faisait partie de l'unité militaire chargée d'une mission de protection à l'arrivée de Lumumba à l'aéroport d'Élisabethville et lors du séjour de celui-ci dans la maison Brouwez. Il n'a pas assisté personnellement à l'exécution. Seuls quelques éléments ont réellement de l'importance dans le cadre de l'audition de M. Grandelet : quels ordres a-t-il reçus et de qui les a-t-il reçus ? Des informations peuvent également lui être demandées, à titre accessoire, concernant (1) la structure du commandement de la Gendarmerie katangaise et (2) l'état de Lumumba.

Les éléments suivants revêtent de l'importance dans ce cadre :

— les informations concernant la fonction du lieutenant Grandelet; concernant la 1re et la 2e Cie PM, commandées respectivement par le lieutenant Michels et le capitaine Gat; et concernant le commandement au sein de la Gendarmerie katangaise;

— le rôle de la 1re Cie PM, en général, et du lieutenant Grandelet, en particulier, à l'aéroport lors de l'arrivée de Lumumba et, par la suite, à la maison Brouwez pendant le peu de temps que Lumumba y est resté;

— l'état de Lumumba à son arrivée à l'aéroport;

— l'ordre de tirer sur les troupes des Nations unies et de tuer Lumumba, si nécessaire;

— l'état de Lumumba à la maison Brouwez;

— le témoignage indirect de Grandelet au sujet de la mort de Lumumba et les responsabilités des officiers belges en la matière;

— la diffusion ou la non-diffusion de la nouvelle de la mort de Lumumba.

2. *Témoignage devant la commission d'enquête*

2.1. Claude Grandelet a été entendu par la commission d'enquête le 12 juillet 2001.

2.2. À l'époque, il y avait deux compagnies de police miliaire à Élisabethville. La seconde compagnie était issue de l'ancienne Force Publique. Elle recevait directement ses ordres du ministre de l'Intérieur, Munongo. Cette compagnie était placée sous les ordres du capitaine Gat. C'est un petit détachement qui assurait la surveillance des prisonniers et qui était présent lors des exécutions.

Grandelet ne sait plus qui a ordonné initialement cette mission de protection. L'officier commandant avait probablement reçu à son tour cet ordre de sa hiérarchie. L'avion transportant les prisonniers devait, cet après-midi-

op die bewuste namiddag wachten met landen tot op het ogenblik dat de eenheid op het vliegveld aankwam.

2.3. Op het ogenblik dat de gevangenen uit het vliegtuig kwamen waren de manschappen van de militaire politie er zich van bewust waar het om ging.

Volgens Grandelet werden de gevangenen uit de deur van het vliegtuig geduwd alvorens de ladder tot bij het vliegtuig werd aangebracht.

Men kon zien dat de gevangenen geslagen waren, maar ze zagen er niet verschrikkelijk slecht uit. Grandelet is formeel : hij kreeg van luitenant Michels geen orders om — indien VN-troepen zouden tussenkomen — (op hen te schieten en) Lumumba dood te schieten, liever dan hem te laten bevrijden door de VN-manschappen. Michels vertelde hem wel dat Munongo had gezegd dit wel te doen, maar Grandelet interpreteerde dit niet als een bevel.

Er bestond volgens Grandelet een effectieve vijandigheid tussen de VN-troepen en de Katangezen. Als Belgisch officier voerde Grandelet de orders uit; hij stond weliswaar ter beschikking van de Katangese overheden. Hij geeft toe dat hij zich in een moeilijke situatie bevond.

2.4. Grandelet die in het huis Brouwez, nadat de gevangenen daarheen waren gevoerd was binnengegaan, heeft daar niet gezien dat Lumumba werd geslagen.

Volgens Grandelet is het verhaal dat Lumumba quasi stervende in het huis Brouwez aankwam, later door Tshombe zelf uitgevonden. De gevangenen hadden weliswaar slagen gekregen, maar niet in die mate als werd beweerd.

Grandelet heeft Munongo als enige Katangese minister in het huis Brouwez gezien.

2.5. In de commissie werd gewezen op het rapport van de VN-onderzoekscommissie waarin staat dat Lumumba zeer zwaar gewond werd door een val in de badkamer van het huis waar hij gevangen zat, en er zwaar mishandeld werd, ondermeer door minister Munongo.

Volgens Grandelet was Lumumba niet mishandeld tot op het ogenblik dat hij het huis Brouwez verliet. Er circuleerden in die periode veel geruchten en verzonnen verhalen over Lumumba.

Grandelet is ervan overtuigd dat de gevangenen niet ten huize Brouwez zijn omgebracht.

Grandelet preciseerde in de commissie dat zijn oorspronkelijke opdracht erin bestond een « verdacht vliegtuig » op te vangen en niet verdachten te gaan afhalen. Hij en zijn manschappen werden ervan verwittigd dat een verdacht vliegtuig dat zich niet wou identificeren, wou landen. Het vliegtuig moest verhinderd worden een vijandelijke daad te kunnen stellen. De opdracht heeft zich

là, attendre d'atterrir jusqu'au moment où l'unité arrivait sur le champ d'aviation.

2.3. Au moment où les prisonniers sont sortis de l'avion, les hommes de la police militaire étaient conscients de ce qui se passait.

Selon Grandelet, les prisonniers ont été poussés par la porte de l'avion avant que l'échelle ne soit en place.

On pouvait constater que les prisonniers avaient été battus, mais ils n'avaient pas l'air en très mauvais état. Grandelet est formel lorsqu'il déclare ne pas avoir reçu du lieutenant Michels l'ordre — en cas d'intervention des troupes des Nations unies — (de leur tirer dessus et) d'abattre Lumumba, plutôt que de le laisser libérer par les soldats des Nations unies. Michels lui a, certes, rapporté que Munongo avait dit d'agir de la sorte, mais Grandelet ne l'a pas interprété comme un ordre.

Il y avait, selon Grandelet, une réelle hostilité entre les troupes des Nation unies et les Katangais. En tant qu'officier belge, Grandelet a exécuté les ordres; il était toutefois à la disposition des autorités katangaises. Il reconnaît qu'il était dans une situation difficile.

2.4. Grandelet, qui était entré dans la maison Brouwez après que les prisonniers y avaient été emmenés, n'a pas vu que Lumumba avait été battu.

Grandelet affirme que l'histoire selon laquelle Lumumba est arrivé presque mourant dans la maison Brouwez a été inventée ultérieurement par Tshombe lui-même. Les prisonniers avaient effectivement été brutalisés, mais pas autant que d'aucuns l'ont prétendu.

Munongo est le seul ministre katangais que Grandelet a vu dans la maison Brouwez.

2.5. On a renvoyé, au sein de la commission, au rapport de la commission d'enquête des Nations unies, dans lequel il est précisé que Lumumba s'est très grièvement blessé lors d'une chute qui s'est produite dans la salle de bain de la maison où il était retenu prisonnier, et qu'il a été sévèrement brutalisé, notamment par le ministre Munongo.

Selon Grandelet, Lumumba n'a pas été maltraité avant de quitter la maison Brouwez. À cette époque, de nombreuses rumeurs et fabulations ont circulé à propos de Lumumba.

Grandelet est convaincu que les prisonniers n'ont pas été assassinés dans la maison Brouwez.

Grandelet a précisé devant la commission que sa mission consistait au départ à s'occuper d'un « avion suspect » et non à réceptionner des suspects. Lui et ses hommes avaient été avisés qu'un avion suspect, qui refuserait de s'identifier, voulait atterrir. Il fallait empêcher cet avion de commettre tout acte hostile. La mission s'est progressivement modifiée dès lors qu'il a été demandé à

geleidelijk omgevormd wanneer Grandelet gevraagd werd met een pantservoertuig de gevangenen te volgen.

3. *Biografische gegevens van Claude Grandelet*

Geboren te Biesmes op 28 januari 1934.

Rang : gepensioneerd in 1989 als luitenant-kolonel (Part BE SHAPE).

Vorming :
1. Cadettenschool.
2. Koninklijke Militaire School.
3. Artillerie.

In Afrika : vanaf 1 september 1959 tot 6 juni 1961 : ministerie van Afrikaanse Zaken.
Officier belast met de bewaking van Lumumba.
Vanaf 1 augustus 1965 tot 2 november 1966 : ministerie van Buitenlandse Zaken (Pakistan, India, Kasjmir).
19-25 mei 1978 : Shaba.

12. Mario SPANDRE

1. *Situering van de getuige*

Mario Spandre was op het moment van de moord op Lumumba advocaat in Elisabethstad en vertrouwenspersoon van Tshombe. Hij beweert voorgesteld te hebben Lumumba op te sluiten in afwachting van een proces. Organiseerde de zogenaamde vlucht van Lumumba.

Vragen :

1. Spandre, advocaat te Elisabethstad, was aanwezig tijdens de Katangese secessie; hij is een bevoorrechte getuige van die periode. Hij behoorde tot de entourage van de Katangese ministers en van Tshombe; hij heeft trouwens aan talrijke vergaderingen met hen deelgenomen. Wanneer was er sprake van een overbrenging van Lumumba naar Katanga ? Wenste de regering-Tshombe dat Lumumba naar Elisabethstad zou worden overgebracht ? Is die regering ingelicht over de overbrenging van Lumumba naar Elisabethstad ?

2. In de vooravond van 17 januari houdt het Katangese kabinet een ministerraad in de residentie van Tshombe. Was Spandre daarop aanwezig ? Heeft hij ervan horen praten ? Betrof het een geïmproviseerde vergadering ? Wat heeft die raad geantwoord op de vraag wat met de gevangenen moest gebeuren ? Waren er Belgen aanwezig ? Hebben er telefoongesprekken plaatsgevonden ? Welke rol hebben Tshombe, Munongo en Kibwe gespeeld ?

Grandelet de suivre les prisonniers avec un véhicule blindé.

3. *Données biographiques concernant Claude Grandelet*

Né à Biesmes, le 28 janvier 1934.

Rang : retraité en 1989 en tant que lieutenant-colonel (Part BE SHAPE).

Formation :
1. École des cadets.
2. École royale militaire.
3. Artillerie.

En Afrique : du 1er septembre 1959 au 6 juin 1961 : ministère des Affaires africaines.
Officier chargé de la surveillance de Lumumba.
Du 1er août 1965 au 2 novembre 1966 : ministère des Affaires étrangères (Pakistan, Inde, Cachemire).
19-25 mai 1978 : Shaba.

12. **Mario SPANDRE**

1. *Présentation du témoin*

Mario Spandre était, au moment de l'assassinat de Lumumba, avocat à Élisabethville et personne de confiance de Tshombe. Il prétend avoir proposé d'incarcérer Lumumba dans l'attente d'un procès. A organisé la prétendue « fuite » de Lumumba.

Questions :

1. Spandre, avocat à Elisabethville, était présent pendant la sécession katangaise; il est un témoin privilégié de cette époque. Il était un proche des ministres katangais, de Tshombe, et il a d'ailleurs assisté à de nombreuses réunions avec eux. Quand fut-il question d'un transfert de Lumumba au Katanga ? Le gouvernement de Tshombe souhaitait-il le transfert de Lumumba à Elisabethville ? Ce gouvernement a-t-il été informé du transfert de Lumumba à Elisabethville ?

2. Le 17 janvier en début de soirée se tient un conseil des ministres katangais dans la résidence de Tshombé. Spandre était-il présent ? En a-t-il entendu parler ? Ce conseil était-il improvisé ? Comment ce conseil a-t-il répondu à la question de savoir ce qu'il fallait faire des prisonniers ? Y avait-il des Belges présents ? Des échanges téléphoniques ont-ils eu lieu ? Quel était le rôle de Tshombe, de Munongo, de Kibwe ?

3. Wanneer heeft Spandre de dood van Lumumba vernomen, aan wie heeft hij dat bericht meegedeeld en welk scenario is hem voorgesteld : de dood in het huis Brouwez of de executie in het woud ?

4. Er werd in verband met Lumumba een ontsnappingsscenario en een scenario voor de gevangenneming door dorpelingen uitgewerkt; heeft de getuige daaraan meegewerkt ? Waren Alexandre Belina en Victor Tignée de enige bedenkers ervan ?

5. Thans schijnt de hypothese van een executie in de brousse de meest plausibele, maar een aantal aanwijzingen geven de indruk dat het misschien wel een tweede uit de lucht gegrepen scenario was. Lumumba en zijn medestanders zouden dan in het huis Brouwez zijn omgekomen. Wat denkt de getuige daarover, en welke gegevens staven zijn verklaringen ?

2. *Getuigenis voor de onderzoekscommissie*

2.1. Mario Spandre werd op 2 juli 2001 door de onderzoekscommissie gehoord.

2.2. Mario Spandre, die geboren is in Elisabethstad en Swahili spreekt, was een intimus van de Katangese ministers, die hij als advocaat voor hun juridische problemen bijstond. Hij kende de ministers en Tshombe persoonlijk, ging regelmatig naar diens residentie en was tevens aanwezig op de politieke bijeenkomsten. Tijdens die bijeenkomsten is er nooit sprake geweest van een of andere overbrenging van Lumumba naar Katanga, omdat zulks door alle Katangezen werd beschouwd als « het slechtste dat kon gebeuren » (vert.). Volgens Spandre was Tshombe trouwens « un individu assez sage et assez conscient des conséquences de ce qui se passait pour ne pas vouloir de ce personnage chez lui ».

2.3. Naar wat « geloofwaardige bronnen » (vert.) aan de getuige zouden hebben verteld, zou de CIA de overbrenging van Patrice Lumumba naar Katanga geregeld hebben : men wilde hem wegsturen « parce qu'on voulait mettre Mobutu au pouvoir et placer le colis désagréable ailleurs ». De beslissing Lumumba over te brengen naar een gebied dat hem radicaal vijandig was (Katanga of, zoals men misschien ook heeft overwogen, Kasaï) zou genomen zijn opdat de verantwoordelijkheid van zijn dood « retombe sur celui qui a reçu le colis, et non sur le véritable maître d'œuvre ». Volgens Spandre is die methode, die erin bestaat een individu dat men uit de weg wil ruimen naar zijn vijand te sturen, « een typische CIA-werkmethode » (vert.) en zou ze later opnieuw zijn gebruikt voor Tshombe en Kimba.

België zou naïef hebben gehandeld en de invloed en het radicalisme van Munongo hebben onderschat door te denken dat Tshombe, die minister d'Aspremont dacht

3. Quand Spandre a-t-il appris la mort de Lumumba, qui a-t-il informé de cette nouvelle, et quel scénario lui a-t-on présenté : la mort dans la maison Brouwez ou l'exécution dans la forêt ?

4. Un scénario d'évasion de Lumumba et de capture par des villageois fut mis au point, le témoin y a-t-il contribué ? Alexandre Belina et Victor Tignée furent-ils les seuls auteurs ?

5. Aujourd'hui, la thèse d'une exécution en brousse semble s'imposer, mais un certain nombre d'indices invitent à penser qu'il pourrait peut-être s'agir d'un deuxième scénario inventé. Lumumba et ses compagnons seraient alors morts dans la maison Brouwez. Qu'en pense le témoin, et quels sont les éléments qui sous-tendent ses affirmations ?

2. *Témoignage devant la commission d'enquête*

2.1. Mario Spandre a été entendu par la commission d'enquête le 2 juillet 2001.

2.2. Mario Spandre, né à Élisabethville et parlant le swahili, était proche des ministres katangais, qu'il assistait, en tant qu'avocat, dans leurs problèmes légaux. Connaissant personnellement les ministres et Tshombe, il se rendait régulièrement à sa résidence et assistait également aux réunions politiques. Au cours de ces réunions, il n'a jamais été question d'organiser un quelconque transfert de Lumumba vers le Katanga, ce transfert étant jugé par tous les Katangais comme « la pire des choses » qui puisse arriver. Tshombe était d'ailleurs, selon Spandre, « un individu assez sage et assez conscient des conséquences de ce qui se passait pour ne pas vouloir de ce personnage chez lui ».

2.3. D'après ce que « des gens sérieux » auraient raconté au témoin, le transfert de Patrice Lumumba au Katanga aurait été manigancé par la CIA : on voulait l'« envoyer ailleurs parce qu'on voulait mettre Mobutu au pouvoir et placer le colis désagréable ailleurs ». La décision d'envoyer Lumumba dans une région qui lui était radicalement hostile (le Katanga ou, comme cela a peut-être aussi été envisagé, le Kasaï) aurait été prise afin que la responsabilité de sa mort « retombe sur celui qui a reçu le colis, et non sur le véritable maître d'œuvre ». Selon Spandre, cette méthode, consistant à envoyer un individu que l'on veut éliminer chez son ennemi, « est typiquement un travail de la CIA », et aurait à nouveau été utilisée plus tard pour Tshombé et Kimba.

La Belgique quant à elle aurait agi de façon naïve, sous-estimant l'influence et le radicalisme de Munongo et pensant que Tshombe, sur lequel le ministre

onder controle te hebben, de executie van Lumumba zou kunnen verhinderen. D'Aspremont, die voorstander was van Katanga, zou dus niet hebben geweten wat er aan de hand was, terwijl de Amerikanen « het heel goed wisten » (vert.).

Desgevraagd sluit Spandre overigens een totaal verschillende hypothese niet formeel uit, namelijk dat d'Aspremont aan Tshombe zou hebben gevraagd in te stemmen met de overbrenging van Lumumba, met een dubbel doel : Lumumba uit de weg ruimen en de eenheid van Congo herstellen. Die versie van de feiten, die trouwens verenigbaar is met de hypothese van de betrokkenheid van de Verenigde Staten van Amerika, zou echter vereisen dat d'Aspremont niet als naïef, maar als « uiterst geslepen » (vert.) moet worden beschouwd, wat op hem een ander licht werpt. Spandre zelf « beschouwde hem veeleer als een naïeveling » (vert.).

2.4. De getuige denkt niet dat de Katangezen geld hebben gekregen om Lumumba te vermoorden : de algemene vijandigheid was destijds zo groot dat het loutere feit hem naar Katanga te sturen voldoende was om zijn lot te bezegelen.

De Katangezen zouden nooit hebben gedacht aan de mogelijkheid om tegen Lumumba een proces aan te spannen, aangezien « Lumumba door de VN zou zijn overgenomen en naar elders zijn overgebracht » (vert.). Kolonel Vandewalle, die naar eigen zeggen het idee zou hebben gehad een internationaal proces aan te spannen, heeft daar misschien aan gedacht, maar er was geen enkele kans dat de Katangezen dat idee ten uitvoer zouden leggen.

De Katangese regering zou niet op voorhand op de hoogte zijn gebracht van de aankomst van Lumumba. Het vliegtuig moest zich normaal naar Mbuji-Mayi begeven, maar het werd afgeleid naar Elisabethstad, waar het onverwacht zou aangekomen zijn en tot grote woede van de Katangezen.

Tshombe zou trouwens aan Spandre hebben gezegd dat men hem nooit zijn mening heeft gevraagd over de overbrenging van Lumumba. De getuige sluit echter niet uitdrukkelijk uit dat Tshombe zou hebben gelogen (« Tshombé pouvait me mentir aussi. Il faut savoir que c'est un monde où la vérité n'est pas proclamée naturellement »).

2.5. Toen Lumumba was aangekomen in Katanga, « heeft Munongo onmiddellijk de zaak in handen genomen, met twee Belgische getuigen, Thyssen en advocaat Bellina » (vert.), die beiden werkten op het kabinet van Munongo. Andere ministers en Tshombe zouden vervolgens naar de villa Brouwez gegaan zijn om er te vergaderen (Spandre was niet aanwezig).

Dan zou de beslissing genomen zijn om Lumumba Elisabethstad te doen verlaten, wegens de aanwezigheid van de VN (« on ne voulait pas qu'il tombe entre les mains

d'Aspremont pensait « avoir la main » aurait pu éviter l'exécution de Lumumba. D'Aspremont, favorable au Katanga, n'aurait donc peut-être « pas eu conscience de ce qui se passait », alors que les Américains,eux, « le savaient pertinemment bien ».

Ceci étant, Spandre, interrogé sur ce point, n'exclut pas formellement une hypothèse radicalement différente, selon laquelle d'Aspremont aurait demandé à Tshombe d'accepter le transfert de Lumumba, et ce dans un double but : éliminer Lumumba et restaurer l'unité du Congo. Cette version des faits, par ailleurs compatible avec l'hypothèse de l'implication des Etats-Unis d'Amérique, nécessiterait cependant de considérer d'Aspremont, non comme naïf, mais comme « très machiavélique », ce qui « change le personnage ». Spandre quant à lui « le prenait plutôt pour un naïf ».

2.4. Le témoin ne pense pas qu'une somme ait été payée aux Katangais pour que Lumumba soit assassiné : l'hostilité générale était telle à l'époque que le simple fait de l'envoyer au Katanga suffisait pour sceller son sort.

La possibilité d'organiser un procès contre Lumumba n'aurait jamais été envisagée par les Katangais, puisque « Lumumba aurait été repris par l'ONU et transféré ailleurs ». L'idée d'intenter un procès international, a peut-être été envisagée par le colonel Vandewalle, comme celui-ci l'a prétendu, mais cette idée n'aurait eu aucune chance d'être appliquée par les Katangais.

Le gouvernement katangais n'aurait pas été informé à l'avance de l'arrivée de Lumumba. L'avion aurait dû normalement aller à Mbuji-Mayi, mais aurait été détourné vers Élisabethville, où il serait arrivé « de façon impromptue » et à la fureur des Katangais.

Tshombé aurait d'ailleurs confié à Spandre que son avis sur le transfert de Lumumba ne lui a jamais été demandé. Le témoin n'exclut cependant pas formellement que Tshombé lui ait menti (« Tshombe pouvait me mentir aussi. Il faut savoir que c'est un monde où la vérité n'est pas proclamée naturellement »).

2.5. Lorsque Lumumba est arrivé au Katanga, « c'est Munongo qui s'est occupé directement de l'affaire avec deux témoins belges, Thyssen et l'avocat Bellina », qui travaillaient tous deux au cabinet de Munongo. D'autres ministres et Tshombé se seraient ensuite rendus à la villa Brouwez, afin d'y tenir une réunion (à laquelle Spandre n'a pas participé).

C'est alors que la décision aurait été prise de faire sortir Lumumba d'Élisabethville, à cause de la présence de l'ONU (« on ne voulait pas qu'il tombe entre les mains

de l'ONU qui l'aurait pris et en aurait fait dieu sait quoi »), en hem over te brengen naar de gevangenis van Jadotstad.

2.6. Alle personen die het met de getuige over die evenementen hebben gehad, hebben hem gezegd dat Lumumba uit het huis Brouwez zou zijn gehaald « om geen sporen na te laten » (vert.) en dat men hem zou hebben meegenomen naar de weg naar Jadotstad; die weg loopt van de stad naar de brousse (vert.) (« les turpitudes se faisaient toujours en brousse »). Tijdens die rit zouden de inzittenden van de auto achter twee of drie termietenheuvels zijn gegaan, waar ze hun « slag » zouden hebben geslaan.

Spandre beweert dat de identiteit van de inzittenden van de wagen niet precies bekend is. Kibwe zou, volgens wat hij aan de getuige heeft gezegd, hebben deelgenomen. Munongo, die volgens Spandre wist « dat hij zou doden » (vert.) was zeker ook aanwezig, te meer omdat hij dacht « dat als men zijn vijand doodt, men heel zijn kracht overneemt » (vert.). Tshombe « heeft altijd gesteld dat hij er niet aanwezig was » (vert.).

2.7. Op vragen over de spanningen binnen de Katangese regering heeft de getuige bevestigd dat er ten tijde van de gebeurtenissen een conflict was tussen twee takken van de regering, waarvan de ene, waartoe Tshombe en Kimba behoorden, toegeeflijk was, en de andere, die werd aangevoerd door Munongo, voorstander was van een breuk en van geweld en gekant was tegen de VN-leden.

2.8. In verband met de personen die destijds in Elisabethstad woonden, herinnert Spandre zich dat hij daar Davignon heeft gezien, maar hij kan niet met zekerheid zeggen of die daar was op de dag van de dood van Lumumba. Spandre beschouwt Davignon, die geregeld contacten had met het consulaat, in feite als « de vertegenwoordiger van Spaak » (vert.).

Spandre heeft overigens Soete niet gekend en heeft nooit met Verscheure gepraat.

Hij heeft daarentegen wel kapitein Gat ontmoet, alsmede d'Aspremont in de cercle Albert, zonder echter « ooit contacten met hem te hebben gehad » (vert.).

Spandre heeft ook Gerard gekend, die notaris was in Elisabethstad, en Clémens, die hem geholpen heeft om de Katangese grondwet op te stellen.

Spandre heeft voorts veel andere Belgen « gezien », zonder echte contacten met hen te hebben gehad.

2.9. De opdrachten die de getuige in Europa heeft uitgevoerd, bestonden er vooral in het geld mee te brengen dat Tshombe naderhand heeft gebruikt. Er werd geld belegd in Zwitserland en zijn rol bestond erin het van de ene naar de andere bank over te brengen, zonder precies de herkomst ervan te kennen. Destijds dacht hij echter

de l'ONU qui l'aurait pris et en aurait fait dieu sait quoi ») et de l'amener à la prison de Jadotville.

2.6. Toutes les personnes qui ont parlé de ces événements avec le témoin lui ont dit que Lumumba aurait été sorti de la maison Brouwez « pour ne pas laisser de traces », et qu'il aurait été emmené sur la route de Jadotville, route qui va « de ville en brousse » (« les turpitudes se faisaient toujours en brousse »). En cours de chemin, les occupants de la voiture seraient allés « derrière deux ou trois termitières », où ils auraient « fait leur coup ».

L'identité des occupants de la voiture n'est pas, selon Spandre, déterminée avec précision. Kibwe aurait, selon ce qu'il aurait confié au témoin, participé. Munongo, qui, de l'avis de Spandre « savait qu'il allait tuer », était certainement aussi présent, d'autant plus que « Munongo croyait que si on tue son ennemi, on acquiert toute sa puissance ». Tshombé quant à lui « a toujours dit qu'il n'y était pas ».

2.7. Interrogé sur les tensions existant au sein du gouvernement katangais, le témoin a confirmé qu'il y avait lors des événements un conflit entre deux branches du gouvernement, l'une conciliante, dont faisaient partie Tshombe et Kimba, et l'autre partisane de la rupture, de la brutalité et hostile aux membres de l'ONU, menée par Munongo.

2.8. Concernant les personnes qui vivaient à l'époque à Élisabethville, Spandre se souvient d'y avoir vu Davignon, sans pouvoir toutefois assurer avec certitude qu'il y était précisément le jour de la mort de Lumumba. Spandre considère que Davignon, s'il avait des rapports fréquent avec le consulat, était en fait « le représentant de Spaak ».

Spandre n'a par ailleurs pas connu Soete, et n'a jamais discuté avec Verscheure.

Il a par contre vu le Capitaine Gat, et rencontré, au cercle Albert, d'Aspermont, sans toutefois « jamais avoir eu de rapports avec lui ».

Spandre a également connu Gerard, notaire à Élisabethville, et Clémens, qui l'a aidé à rédiger la Constitution katangaise.

Spandre a pour le reste « vu » beaucoup d'autres Belges, sans pour autant avoir de réels contacts avec eux.

2.9. Les missions que le témoin a effectuées en Europe consistaient essentiellement à ramener l'argent que Tshombé a utilisé par la suite. Des fonds étaient placés en Suisse, et son rôle était de les transporter d'une banque à une autre, sans avoir d'idée précise sur leur provenance. Il croyait cependant à l'époque que ces fonds pro-

dat dat geld van de Staat afkomstig was aangezien de opdrachten om het geld te overhandigen ondertekend waren door de twee Belgische directeurs van de *Banque nationale du Katanga*, Demol en Van Roey.

3. *Biografische gegevens van Mario Spandre*

Geboren op 13 februari 1927 te Elisabethstad.

Opleiding : lagere school en humaniora in Elisabethstad waar hij verbleef tot de leeftijd van 18 jaar.
1950 : diploma van doctor in de rechten (centrale examencommissie).
1952 : licentiaat in de economische wetenschappen (Université Catholique de Louvain).
1953 : licentiaat in het verzekeringsrecht (Université Libre de Bruxelles).
1954 : inschrijving aan de Brusselse balie waar hij is gebleven tot 1955.

In Afrika : gedurende zijn hele universitaire studie en zijn stage bij de Brusselse balie, bleef hij zeer vaak terugkeren naar Congo, waar zijn ouders, landbouwers-kolonialen, gevestigd waren.
1955 tot 1966 : advocaat bij de balie in Elisabethstad. Gelet op zijn perfecte kennis van het Swahili en op het feit dat hij in Afrikaanse landbouwkringen had verkeerd, heeft hij in die periode betrekkingen aangeknoopt met zeer talrijke Afrikaanse kringen in Elisabethstad. Sinds 1957 was hij onder meer raadsman van Moïse Tshombe, Evariste Kimba en Emmanuel Bamba. Van raadsman van Tshombe heeft hij het gebracht tot adviseur van de onafhankelijke Katangese regering.

Toen de Katangese Staat werd opgedoekt, werd hij door Ileo uit Congo gezet, maar hij is zes maanden nadien teruggekeerd en heeft er zijn beroep van advocaat voortgezet.
Toen Tshombe tot eerste minister werd benoemd, is hij verhuisd naar Kinshasa.
Toen de regering-Tshombe werd afgezet, is hij in Congo gebleven tot op het ogenblik dat Evariste Kimba en Emmanuel Bamba, met wie hij nauwe betrekkingen had onderhouden, in het openbaar werden opgehangen in Kinshasa.
Op dit moment heeft hij zich opnieuw bij de Brusselse balie gevoegd, waar hij nog steeds werkzaam is.

13. **Armand VERDICKT**

1. *Situering van de getuige*

Armand Verdickt was op het moment van de moord op Lumumba inlichtingsofficier, verantwoordelijk voor de redactie van het Bulletin des Renseignements (bestemd voor het Bureau-Conseil, Tshombe en de gendarmerie).

venaient de sources étatiques, puisque, par exemple, les ordres de remise de l'argent étaient signés par les deux directeurs belges de la Banque nationale du Katanga, Demol et Van Roey.

3. *Données biographiques concernant Mario Spandre*

Né le 13 février 1927 à Elisabethville.

Formation : études primaires et humanités à Elisabethville où il a vécu jusqu'à l'âge de 18 ans.
1950 : diplôme de docteur en droit (jury central).

1952 : licencié en sciences économiques (Université Catholique de Louvain).
1953 : licencié en droit des assurances (Université Libre de Bruxelles).
1954 : inscription au barreau de Bruxelles où il est resté jusqu'en 1955.

En Afrique : durant toutes ses études universitaires et son stage au barreau de Bruxelles, il a continué à retourner très fréquemment au Congo où ses parents, colons agricoles, étaient installés.
1955 à 1966 : avocat au barreau à Elisabethville. Durant cette période, compte tenu de sa parfaite connaissance du swahili et du fait qu'il avait vécu au milieu des Africains notamment en milieu agricole, il a noué des rapports avec de très nombreux milieux africains d'Elisabethville. Il a été notamment depuis 1957, le conseil de Moïse Tshombe, de Evariste Kimba et de Emmanuel Bamba. De conseil de Tshombe, il est devenu un de de ses conseillers ainsi que du gouvernement katangais indépendant.
A la fin de l'Etat katangais, il a été expulsé du Congo par Ileo mais il est revenu six mois après où il a poursuivi sa profession d'avocat.

Lorsque Tshombe a été nommé premier ministre, il s'est déplacé à Kinshasa.
Lorsque son gouvernement a été destitué, il est resté au Congo jusqu'au moment où Evariste Kimba et Emmanuel Bamba, avec qui il était resté en étroite relation, ont été pendus sur la place publique de Kinshasa.

A ce moment, il s'est réinstallé au barreau de Bruxelles où il professe toujours.

13. **Armand VERDICKT**

1. *Présentation du témoin*

Armand Verdickt était officier de renseignements au moment de l'assassinat de Lumumba, responsable de la rédaction du Bulletin des renseignements (destiné au Bureau-Conseil, à Tshombe et à la gendarmerie).

Commandant Verdickt was G2, dit is chef van het tweede bureau (inlichtingen) van de generale staf van de Katangese Gendarmerie. In die hoedanigheid was hij op de hoogte van belangrijke informatie. In de zaak-Lumumba is hij een belangrijke getuige voor de « onderhandelingen » die plaatsvonden tussen Leopoldstad en Elisabethstad voor de overbrenging van de gevangenen. Cruciaal is zijn getuigenis over radioboodschappen die op 14, 15 en 16 januari 1961 zijn uitgewisseld.

Volgende vragen zijn relevant :

1. Wie heeft hem aangesteld als G2 en welke was zijn graad en zijn functie op het ogenblik van de gebeurtenissen ? Wie was zijn hiërarchische overste ? Wie waren zijn medewerkers of ondergeschikten ? Had hij contacten met het Belgisch consulaat ?

2. Stond Verdickt in verbinding met Leopoldstad ? Brazzaville ? Brussel ? En op welke wijze (telex, radio, andere) ? Wie waren zijn contactpersonenen ?

3. In vroegere getuigenissen (o.a. VRT-Histories) verklaarde de getuige dat hij op zaterdag 14 januari twee boodschappen had ontvangen vanuit Brazzaville. Over welke boodschappen ging het ?

3.1. In de late voormiddag stuurt Marlière vanuit Brazzaville een radioboodschap met de volgende inhoud : *« Demande accord du Juif pour recevoir Satan ».*

Kort na de middag (aankomst :15.32u) stuurt Lahaye vanuit Brazzaville een radioboodschap met de volgende inhoud : *« Collège commissaires généraux se permet insister afin obtenir accord transfert Lumumba à Katanga. Présence à Hardy risque provoquer nouveaux déboires. Malgré inconvénients inévitables serait opportun accorder transfert dans région sûre. Commissaire Kandolo insiste au nom de ses collègues ».*

Van de tweede boodschap hebben de deskundigen een materieel bewijs : Brassinne heeft een fotokopie van het ontvangstbericht gepubliceerd. Van de eerste boodschap bezitten zij geen materieel bewijs, maar enkel de getuigenis van Verdickt.

In dit verband rijzen volgende vragen :

Heeft getuige materiële bewijzen ?

Werd de boodschap op dezelfde wijze geregistreerd als de boodschap van Kandolo-Lahaye ?

De boodschap is vaag. Aan wie moest getuige die boodschap overbrengen ? Namens wie ?

Had hij rechtstreeks toegang tot Tshombe ? Waar bevond die zich toen ?

Le commandant Verdickt était G2, c'est-à-dire chef du deuxième bureau (renseignements) de l'état-major général de la Gendarmerie katangaise. En cette qualité, il avait connaissance d'informations importantes. Dans l'affaire Lumumba, il s'agit d'un témoin clé en ce qui concerne les « négociations » qui ont été menées entre Léopoldville et Elisabethville au sujet du transfert des prisonniers. Son témoignage à propos des messages radio échangés les 14, 15 et 16 janvier 1961 est d'un intérêt capital.

Les questions suivantes sont pertinentes :

1. Par qui a-t-il été désigné comme G2 ? Et quels étaient ses grade et fonctions au moment des faits ? Qui était son supérieur hiérarchique ? Qui étaient ses collaborateurs ou ses subalternes ? Entretenait-il des contacts avec le consulat belge ?

2. Verdickt était-il en contact avec Léopoldville ? Brazzaville ? Bruxelles ? Et de quelle manière (télex, radio, autre) ? Qui étaient ses correspondants ?

3. Lors de témoignages antérieurs (notamment dans l'émission Histories de la VRT), le témoin a déclaré qu'il avait reçu deux messages en provenance de Brazzaville le samedi 14 janvier. De quels messages s'agissait-il ?

3.1. En fin de matinée, Marlière envoie, de Brazzaville, un message radio dont le contenu est le suivant : *« Demande accord du Juif pour recevoir Satan ».*

En début d'après-midi, Lahaye envoie, de Brazzaville, un message radio (arrivé à 15h32) dont le contenu est le suivant : *« Collège commissaires généraux se permet insister afin obtenir accord transfert Lumumba à Katanga. Présence à Hardy risque provoquer nouveaux déboires. Malgré inconvénients inévitables serait opportun accorder transfert dans région sûre. Commissaire Kandolo insiste au nom de ses collègues ».*

Les experts disposent d'une preuve matérielle de l'existence du deuxième message : Brassinne a publié une photocopie de l'accusé de réception. Ils ne disposent d'aucune preuve matérielle de l'existence du premier message; ils disposent seulement du témoignage de Verdickt.

À ce propos se posent les questions suivantes :

Le témoin dispose-t-il de preuves matérielles ?

Ce message a-t-il été enregistré de la même manière que celui de Kandolo-Lahaye ?

Le message est vague. A qui le témoin devait-il le transmettre ? Au nom de qui ?

Pouvait-il atteindre directement Tshombe ? Où ce dernier se trouvait-il à ce moment ?

Hij zou aan Marlière (stand by) hebben geantwoord dat Tshombe het verzoek zal bespreken. Klopt dat ?

3.2. De herinneringen van Verdickt lijken een romaneske anekdote.

In het licht van de tweede boodschap (die van Kandolo-Lahaye die klaar en duidelijk is) is de eerste volkomen overbodig.

Uit de aantekeningen van Vandewalle kan men niet afleiden dat er twee boodschappen zouden geweest zijn. Vandewalle spreekt over één boodschap. Hij laat ook uitschijnen dat de code « Jood-Satan » niet zou zijn gebruikt. Hij vermeldt Weber als tussenpersoon en spreekt tenslotte over een negatief antwoord.

3.3. In de namiddag van 14 januari stuurt ambassadeur Dupret de boodschap van Kandolo-Lahaye door naar Brussel. Vandewalle zegt daarover het volgende :

« Dupret avait ainsi répété un message déjà transmis par la liaison radio directe qui existait entre son consulat général et le QG de la Gdkat. A l'origine un code fort simple avait été employé. « Le Juif » y signifiait Tshombe et « Satan » Lumumba.

Après le séjour de Verdickt à Brazza, un système plus sérieux, l'OTPL (One Time Pad Letter) avait été mis en service. On s'en était servi, ce samedi.

Après déchiffrement, Verdickt ne parvint pas à joindre Tshombe. Le message fut remis à Weber.

Par la même voie, ce jour, une réponse négative fut envoyée. C'était la première réaction, la meilleure. ».

Nog andere tegenstrijdigheden :

3.4. In 1974 legt Verdickt aan Brassinne een andere verklaring af :

« Le 14 janvier 1961, Verdickt reçoit un message codé de Marlière : « Demande accord du Juif pour recevoir Satan ». Il transmet immédiatement le message à Tshombe et lui demande des éléments de réponse. Le président lui répond qu'il doit examiner le problème en Conseil des ministres. Entretemps, il y a un rappel de Marlière. Un second message dans lequel ce dernier demande « Répondre d'urgence ». (Tous les matins, Verdickt avait rendez-vous chez Tshombe avec Weber. Au cours de ces entretiens, les différentes questions intéressant le G2 étaient examinées).

Le second message est transmis par l'intermédiaire du major Weber à Tshombe. Tshombe dira de nouveau qu'il doit en discuter en Conseil des ministres.

En fait, il n'y a jamais eu de réponse aux messages de Marlière. Aucun message radio ne partira de la gendarmerie katangaise G2 vers le consulat général de Brazzaville. ».

Il aurait répondu à Marlière (stand by) que Tshombe discuterait de la demande. Est-ce exact ?

3.2. Les souvenirs de Verdickt semblent être une anecdote romanesque

Compte tenu du deuxième message (de Kandolo-Lahaye, qui est clair), le premier est totalement superflu.

Les annotations de Vandewalle ne permettent pas de conclure qu'il y aurait eu deux messages. Vandewalle parle d'un seul message. Il laisse également entendre que le code « Juif-Satan » n'aurait pas été utilisé. Il cite Weber en tant qu'intermédiaire et parle enfin d'une réponse négative.

3.3. Dans l'après-midi du 14 janvier, l'ambassadeur Dupret transmet le message de Kandolo-Lahaye à Bruxelles. À ce sujet, Vandewalle précise ce qui suit :

« Dupret avait ainsi répété un message déjà transmis par la liaison radio directe qui existait entre son consulat général et le QG de la Gdkat. A l'origine un code fort simple avait été employé. « Le Juif » y signifiait Tshombe et « Satan » Lumumba.

Après le séjour de Verdickt à Brazza, un système plus sérieux, l'OTPL (One Time Pad Letter) avait été mis en service. On s'en était servi, ce samedi.

Après déchiffrement, Verdickt ne parvint pas à joindre Tshombe. Le message fut remis à Weber.

Par la même voie, ce jour, une réponse négative fut envoyée. C'était la première réaction, la meilleure. ».

Il y a encore d'autres contradictions :

3.4. En 1974, Verdickt fait une autre déclaration à Brassinne :

« Le 14 janvier 1961, Verdickt reçoit un message codé de Marlière : « Demande accord du Juif pour recevoir Satan ». Il transmet immédiatement le message à Tshombe et lui demande des éléments de réponse. Le président lui répond qu'il doit examiner le problème en Conseil des ministres. Entretemps, il y a un rappel de Marlière. Un second message dans lequel ce dernier demande « Répondre d'urgence ». (Tous les matins, Verdickt avait rendez-vous chez Tshombe avec Weber. Au cours de ces entretiens, les différentes questions intéressant le G2 étaient examinées).

Le second message est transmis par l'intermédiaire du major Weber à Tshombe. Tshombe dira de nouveau qu'il doit en discuter en Conseil des ministres.

En fait, il n'y a jamais eu de réponse aux messages de Marlière. Aucun message radio ne partira de la gendarmerie katangaise G2 vers le consulat général de Brazzaville. ».

In deze verklaring zijn er twee boodschappen van Marlière, geen van Lahaye en ook geen antwoord aan Marlière. Hoe kan dit worden verklaard ?

4. In het interview voor VRT-Histories dat de getuige gaf bevestigt hij dat Tshombe op zondag 15 januari een brief heeft opgesteld met de hulp van zijn secretaresse mevrouw Servais. In deze brief betuigt hij zijn instemming met de transfer van Lumumba. Brassinne publiceerde een fotokopie van deze brief. Welke argumenten kan Verdickt aanhalen om de authenticiteit van deze brief te bewijzen ? Wanneer heeft hij van het bestaan van deze brief kennis gekregen ? Toen al of via het werk van Brassinne ? Hoe is die brief op zijn bestemming gekomen ? Per post, per radioboodschap, per telex ?

5. In hetzelfde interview voor VRT-Histories maakt Verdickt melding van een telex met het akkoord van Tshombe. Die telex zou door hem zijn verstuurd in de ochtend van maandag 16 januari. Welke boodschap bevatte dit bericht ? Van wie ? Aan wie ? Welke argumenten heeft getuige om het bestaan van die telex (radiobericht), te bevestigen ?

Heeft getuige weet gehad van een telefoongesprek tussen Kasa Vubu en Tshombe diezelfde ochtend ?

6. Werd er in de boodschappen voor 17 januari over andere gevangenen gesproken ?

Wanneer is er voor het eerst sprake van Mpolo en Okito ?

7. Wat was zijn relatie tot kolonel Weber, kolonel Vandewalle, commandant Smal, majoor Loos, kolonel Marlière ?

8. Wat was zijn relatie tot president Tshombe, minister Munongo, andere Katangese ministers ?

9. Welke gebeurtenissen heeft Verdickt meegemaakt in de namiddag en in de avond van 17 januari (aankomst Lumumba : waar was hij, door wie werd hij op de hoogte gebracht, waarom ging hij naar de luchthaven) ?

— Kon hij zelf de toestand van de gevangenen constateren ? Kan hij die beschrijven ?

— Munongo zou hem gezegd hebben : « ce soir, c'est fini ». Bevestigt hij die herinnering ?

— Waar gaat hij vervolgens naartoe, met wie had hij contact ?

— Is hij op de vergadering op de gendarmerie aanwezig ? Wie was daar nog, wat werd daar besproken ?

Dans cette déclaration, il y a deux messages de Marlière, aucun de Lahaye et pas non plus de réponse à Marlière. Comment expliquer cela ?

4. Dans l'interview que le témoin a accordée dans le cadre de l'émission Histories de la VRT, il confirme que Tshombe a rédigé une lettre le dimanche 15 janvier avec l'aide de sa secrétaire, Mme Servais. Dans cette lettre, il marque son accord sur le transfert de Lumumba. Brassinne publie une photocopie de cette lettre. Quels arguments Verdickt peut-il avancer pour prouver l'authenticité de cette lettre ? Quand a-t-il eu connaissance de l'existence de cette lettre ? À l'époque déjà ou à travers l'ouvrage de Brassinne ? Comment cette lettre est-elle arrivée à destination ? Par la poste, par message radio, par télex ?

5. Dans la même interview pour VRT-Histories, Verdickt mentionne un télex annonçant l'accord de Tshombe. Il aurait envoyé ce télex le lundi 16 janvier au matin. Quel message contenait-il ? De qui provenait-il et à qui était-il destiné ? De quels arguments dispose le témoin pour confirmer l'existence de ce télex (message radio) ?

Le témoin a-t-il eu connaissance d'un entretien téléphonique entre Kasa Vubu et Tshombe au cours de la même matinée ?

6. Ces messages du 17 janvier parlaient-ils d'autres prisonniers?

Quand a-t-il été question pour la première fois de Mpolo et d'Okito ?

7. Quels étaient ses rapports avec le colonel Weber, le colonel Vandewalle, le commandant Smal, le major Loos et le colonel Marlière ?

8. Quels étaient ses rapports avec le président Tshombe, le ministre Munongo et d'autres ministres katangais ?

9. À quels événements Verdickt a-t-il assisté dans l'après-midi et dans la soirée du 17 janvier (arrivée de Lumumba : où était-il, par qui a-t-il été informé, pourquoi est-il allé à l'aéroport) ?

— A-t-il pu constater lui-même l'état des prisonniers ? Peut-il le décrire ?

— Munongo lui aurait dit : « Ce soir, c'est fini. » Confirme-t-il ce souvenir ?

— Où se rend-il ensuite, avec qui a-t-il eu un contact ?

— Est-il présent à la réunion qui se tient à la gendarmerie ? Qui y assistait également, quels sujets y a-t-on abordé ?

— Is hij 's avonds op een bijeenkomst met Clemens en Weber ? Wie was daar nog, wat werd daar besproken ?

10. Wat is er volgens hem gebeurd met Lumumba en zijn medegevangenen in de avond en de nacht van 17 januari ? Moord in het huis Brouwez of executie in de brousse ?

— Waar haalt de getuige deze informatie ? Wanneer en van wie verneemt hij de eerste berichten ?

— Politiecommissaris Verscheure zou hem hebben aangesproken : wanneer en waarom ? Kende hij Verscheure ?

— Heeft hij andere personen ingelicht ?

— Heeft kolonel Vandewalle een enquête uitgevoerd ?

— Kende de getuige kapitein Gat ?

11. Zijn er redenen om de executie te beschouwen als een scenario ? Wat denkt de getuige daarvan ? Welke argumenten heeft hij om de thesis van de executie te ondersteunen ?

Heeft hijzelf het scenario van de executie opgesteld ?

12. Vandewalle verklaarde aan Verdickt in 1964 :

« Une somme d'un million de francs katangais aurait dû récompenser Verdickt et Verscheure. Verdickt n'a jamais vu un sou. ».

Aan Brassinne verklaarde Verdickt in 1974 :

« Le témoin est presque formel en affirmant que Verscheure a reçu un million pour se taire. Quelques jours avant de recevoir cet argent, il avait dit que Munongo lui donnerait un million qu'il devrait partager avec Verdickt. Le témoin est formel, jamais, il n'a vu un franc, d'ailleurs il ne sait pas s'il aurait accepté cet argent. ».

Waarom moest Verdickt beloond worden ? Waarom zou hem geld zijn toegezegd ? « Presque formel », wat wil dat zeggen ?

13. Herinnert de getuige zich de plechtige viering voor de gesneuvelden op woensdag 18 januari in de kathedraal ?

14. Verdickt zou tijdens zijn verblijf in Brazzaville in november 1960 ter vervanging van kolonel Marlière een opdracht hebben gekregen van de commissaris van Defensie. Op welke datum ? Welke opdracht was dat ? Heeft hij een attestatie daarvan, zoals hij aan Brassinne heeft beweerd ?

2. *Getuigenis voor de onderzoekscommissie*

2.1. Armand Verdickt werd op 9 juli 2001 door de onderzoekscommissie gehoord.

— Participe-t-il, le soir, à une réunion avec Clemens et Weber ? Qui y assistait également, quels sujets y a-t-on abordé ?

10. Selon lui, quel a été le sort réservé à Lumumba et ses compagnons de détention le soir et la nuit du 17 janvier ? Un assassinat à la maison Brouwez ou une exécution dans la brousse ?

— D'où le témoin tire-t-il cette information ? Quand et par qui apprend-il les premières nouvelles ?

— Le commissaire de police Verscheure lui aurait parlé : quand et pourquoi ? Connaissait-il Verscheure ?

— A-t-il informé d'autres personnes ?

— Le colonel Vandewalle a-t-il effectué une enquête ?

— Le témoin connaissait-il le capitaine Gat ?

11. Y a-t-il des raisons de considérer que l'exécution s'est déroulée selon un scénario préétabli ? Qu'en pense le témoin ? Quels arguments avance-t-il pour soutenir la thèse de l'exécution ?

A-t-il lui-même mis au point le scénario de l'exécution ?

12. Vandewalle a déclaré à Verdickt en 1964 :

« Une somme d'un million de francs katangais aurait dû récompenser Verdickt et Verscheure. Verdickt n'a jamais vu un sou. ».

Verdickt a déclaré à Brassinne en 1974 :

« Le témoin est presque formel en affirmant que Verscheure a reçu un million pour se taire. Quelques jours avant de recevoir cet argent, il avait dit que Munongo lui donnerait un million qu'il devrait partager avec Verdickt. Le témoin est formel, jamais, il n'a vu un franc, d'ailleurs il ne sait pas s'il aurait accepté cet argent. ».

Pourquoi Verdickt devait-il être récompensé ? Pourquoi lui aurait-on promis de l'argent ? Que faut-il entendre par « presque formel » ?

13. Le témoin se souvient-il de la cérémonie organisée le mercredi 18 janvier, dans la cathédrale, à la mémoire des officiers tombés au champ d'honneur ?

14. Durant son séjour à Brazzaville en novembre 1960, alors qu'il remplaçait le colonel Marlière, Verdickt se serait vu confier une mission par le commissaire à la Défense. A quelle date ? De quelle mission s'agissait-il ? En possède-t-il une attestation, comme il l'a affirmé à Brassinne ?

2. *Témoignage devant la commission d'enquête*

2.1. Armand Verdickt a été entendu par la commission d'enquête le 9 juillet 2001.

2.2. Getuige had als inlichtingenofficier vooral een militaire rol. Hij moest informatie verzamelen, met de hulp van de operationele diensten, over wat op het terrein gebeurde. Deze informatie diende hij door te geven aan zijn chef, majoor Perrad. Daarenboven moest hij, voor operationele doeleinden, alle nuttige informatie bezorgen aan de uitvoerende eenheden.

Daartoe publiceerde hij dagelijks een informatienota die werd verspreid aan zijn hiërarchie, aan de mensen op het terrein, aan kolonel Vandewalle, en ook aan Munongo en Tshombe, die hij bovendien mondeling bijkomende uitleg gaf. Majoor Weber, militair raadgever van Tshombe, zou later de taak op zich nemen om de president in te lichten.

Om gemakkelijk informatie te kunnen verkrijgen en door te sturen, beschikte getuige over het nodige personeel en materiaal. Hij had ook een verbinding met de staatsveiligheid in Brussel, met Rodhesië, met Brazzaville en met kolonel Marlière. Verdickt gaf aan dat het contact met de staatsveiligheid in Brussel voornamelijk betrekking had op de curricula vitae van de huurlingen die door België naar Congo werden gestuurd.

2.3. Verdickt moest op aanvraag van majoor Loos, militair raadgever van d'Aspremont, in de maanden september-oktober 1960, kolonel Marlière in Brazzaville vervangen. Marlière was raadgever van Mobutu en hield zich ook bezig met Radio Makala, die anti-Lumumba was. Zijn taak bestond erin zoveel mogelijk informatie verzamelen.

Deze opdracht bracht getuige in een moeilijk parket daar hij informatieofficier was in Katanga en nu voor Mobutu moest werken. Hij had de missie toch aangenomen, hoewel de vraag tot overplaatsing niet langs de normale weg was gebeurd, maar omdat het een bevel was en Vandewalle, die zijn chef was, ermee akkoord ging. Het stelde hem in ieder geval in staat interessante informatie uit Brazzaville te vergaren.

2.4. Volgens getuige dateerde het idee om Lumumba naar Katanga te sturen van vóór 14 januari 1961. Zo was hij ervan op de hoogte dat reeds op 23 september 1960 Brussel er bij Katanga had op aangedrongen om aanhangers van Lumumba, met name M'Polo en Gizenga, naar daar te laten overkomen. Deze vraag werd herhaald in december 1960 op de conferentie van de Afrikaanse Franstalige Staten.

2.5. Verdickt informeerde dat kolonel Marlière op 14 januari in de voormiddag, hem persoonlijk, per telefoon, vroeg om het « akkoord van Tshombe te verkrijgen om Lumumba te ontvangen ». Het antwoord van Tshombe, die verwonderd was over de vraag, was dat hij zijn regering daarover moest consulteren. De verwondering van

2.2. En tant qu'officier de renseignements, le témoin jouait surtout un rôle militaire. Il devait rassembler des informations sur ce qui se passait sur le terrain avec l'aide des services opérationnels et les transmettre ensuite à son chef, le major Perrad. Il devait en outre fournir toutes les informations utiles aux unités opérationnelles chargées d'exécuter les missions.

A cet effet, il publiait chaque jour une note d'information qui était diffusée à sa hiérarchie, aux hommes sur le terrain, au colonel Vandewalle et également à Munongo et à Tshombe, à qui il donnait en outre un complément d'explications de vive voix. Le major Weber, conseiller militaire de Tshombe, allait reprendre par la suite la mission d'information du président.

Le témoin disposait du personnel et du matériel requis pour obtenir et transmettre facilement les informations. Il était également en liaison avec la sûreté de l'État à Bruxelles, la Rhodésie, Brazzavile et le colonel Marlière. Verdickt a indiqué que le contact avec la sûreté de l'État à Bruxelles concernait principalement les curriculums vitae des mercenaires que la Belgique envoyait au Congo.

2.3. Verdickt devait, à la demande du major Loos, conseiller militaire de d'Aspremont, remplacer, pendant les mois de septembre-octobre 1960, le colonel Marlière à Brazzaville. Marlière était conseiller de Mobutu et s'occupait aussi de Radio Makala, qui était opposée à Lumumba. Sa mission consistait à recueillir le plus possible d'informations.

Cette mission a mis le témoin en mauvaise posture, étant donné qu'il était officier de renseignements au Katanga et devait à présent travailler pour Mobutu. Il avait malgré tout accepté cette mission — bien que la demande de mutation n'eût pas été introduite par la voie normale — parce qu'il s'agissait d'un ordre et que Vandewalle, qui était son chef, avait marqué son accord à ce sujet. Cela lui a en tout cas permis de recueillir des informations intéressantes à Brazzaville.

2.4. Selon le témoin, l'idée d'envoyer Lumumba au Katanga est antérieure au 14 janvier 1961. C'est ainsi qu'il savait que Bruxelles avait, dès le 23 septembre 1960, insisté auprès du Katanga pour y faire venir des partisans de Lumumba, à savoir M'Polo en Gizenga. Cette demande a été réitérée en décembre 1960 lors de la conférence des États francophones africains.

2.5. Verdickt a fait savoir que le 14 janvier, dans la matinée, le colonel Marlière lui avait demandé personnellement, par téléphone, d'« obtenir l'accord de Tshombe pour recevoir Lumumba ». La réponse de Tshombe, qui s'était étonné de cette demande, a été qu'il devait consulter son gouvernement à ce sujet. L'étonnement de

Tshombe over de vraag had onder meer te maken met de wijze waarop deze aanvraag van Brazzaville was gedaan, namelijk rechtstreeks per telefoon. De vraag kwam dus ofwel van Mobutu ofwel van het college van commissarissen.

Getuige gaf aan dat Kalonji, van Zuid-Kasaï, Lumumba wou ontvangen. Lumumba had daar een zeer slechte souvenir achter gelaten.

In de loop van 14 januari, kreeg getuige nog een tweede bericht uit Brazzaville, ditmaal rechtstreeks van het college van commissarissen. De vraag is ook hier om de transfer van Lumumba te aanvaarden. Dit bericht werd aan majoor Weber gegeven, daar Tshombe afwezig was. Enkel van dit tweede bericht bestond er een schriftelijk bewijs.

Ondanks een lange discussie terzake bleef getuige formeel over het bestaan van twee berichten met de aanvraag voor de transfer van Lumumba. Dit had volgens hem te maken met de zenuwachtigheid van de regering in Leopoldstad naar aanleiding van de dreigende opstand in Thysstad, die ook rechtstreekse consequenties in Leopoldstad zou kunnen hebben.

Hij gaf aan dat het antwoord van Tshombe op de eerste vraag was dat hij zijn regering moest consulteren. De tweede vraag had hij niet beantwoord. Verdickt verkreeg nadien een ontwerp van een brief, geparafeerd door Tshombe en gedateerd op 15 of 16 januari. In dit ontwerp gaf Tshombe zijn akkoord over de overbrenging. Getuige veronderstelde dat deze brief ook effectief werd verzonden, doch slechts op 16 januari 's avonds. Dit was volgens Verdickt trouwens de reden waarom slechts op het laatste ogenblik werd beslist Lumumba naar Katanga te brengen en niet naar Bakwanga.

Getuige zei zich niet meer te herinneren of hij de bevestiging van Tshombe over de overbrenging had doorgestuurd.

2.6. Over de gebeurtenissen van 17 januari gaf de getuige aan dat hij op aanvraag van majoor Perrad, naar de luchthaven was gegaan, om zelf de aankomst van het vliegtuig met de drie « pakketten » vast te stellen. Munongo was aanwezig op de luchthaven. Hij zag er verwonderd, maar tevreden, uit.

Getuige, was op 25 à 30 meter van het vliegtuig, toen de passagiers en ook Lumumba, Okito en M'polo op eigen krachten uitstapten. Ze zagen er slecht uit. Ze werden achteraf met een legerjeep weggevoerd.

Op de vraag van getuige aan Munongo, over hoe het probleem nu zou worden opgelost had deze geantwoord « vanavond is het gedaan ». Daar getuige Munongo kende wist hij dat dit de veroordeling van Lumumba betekende. Daarom informeerde hij zo snel mogelijke de Belgische civiele en militaire raadgevers.

Getuige lichtte de militaire raadgevers Weber, Vandewalle, Smal, en Perrad, die in vergadering waren, in over

Tshombe quant à cette demande tenait notamment à la manière dont elle avait été faite par Brazzaville, à savoir directement par téléphone. Cette demande émanait donc soit de Mobutu soit du collège de commissaires.

Le témoin a déclaré que Kalonji, du Sud-Kasai, voulait recevoir Lumumba. Lumumba y avait laissé un très mauvais souvenir.

Dans le courant du 14 janvier, le témoin a reçu un second message de Brazzaville, émanant, cette fois, directement du collège de commissaires. Ce message demandait également d'accepter le transfert de Lumumba. Ce message a été remis au major Weber, étant donné que Tshombe était absent. Il n'existait de preuve écrite que de ce second message.

Malgré une longue discussion à ce sujet, le témoin est demeuré catégorique quant à l'existence de deux messages demandant le transfert de Lumumba. Selon lui, cette répétition tenait à la nervosité du gouvernement de Léopoldville devant la menace d'insurrection à Thysville, qui pourrait aussi avoir des conséquences directes à Léopoldville.

Il a déclaré que la réponse de Tshombe à la première demande était qu'il devait consulter son gouvernement. Il n'avait pas répondu à la seconde demande. Verdickt a reçu ensuite un projet de lettre, paraphé par Tshombe et daté du 15 ou du 16 janvier. Dans ce projet, Tshombe donnait son accord concernant le transfert. Le témoin a supposé que cette lettre avait effectivement été envoyée, mais seulement le 16 janvier dans la soirée. Telle était d'ailleurs, selon Verdickt, la raison pour laquelle ce n'est qu'au dernier moment qu'il a été décidé de transférer Lumumba au Katanga et non à Bakwanga.

Le témoin a déclaré ne plus se souvenir s'il avait transmis la confirmation de Tshombe concernant le transfert.

2.6. En ce qui concerne les événements du 17 janvier, le témoin a précisé qu'il s'était rendu à l'aéroport à la demande du major Perrad pour y constater par lui-même l'arrivée de l'avion transportant les trois « colis ». Munongo était présent à l'aéroport. Il semblait étonné, mais satisfait.

Le témoin se trouvait à 25-30 mètres de l'avion lorsque les passagers, parmi lesquels Lumumba, Okito et M'polo ont débarqué par leurs propres moyens. Ils étaient en piteux état. Ils ont ensuite été emmenés dans une jeep de l'armée.

Lorsque le témoin a demandé à Munongo comment le problème serait finalement résolu, celui-ci a répondu « ce soir, ce sera fini ». Connaissant Munongo, le témoin savait que cela signifiait la condamnation de Lumumba. C'est la raison pour laquelle il a informé les conseillers civils et militaires belges le plus rapidement possible.

Le témoin a informé les conseillers militaires Weber, Vandewalle, Smal et Perrad, qui étaient en réunion, de

wat hij op de luchthaven had gezien en vernomen. Ondanks het feit dat getuige duidelijk had gemaakt dat de boodschap van Munongo in niet mis te verstane termen was gegeven, had niemand, ook Vandewalle niet, begrepen dat het allemaal zo snel zou gaan. Iedereen was er zich van bewust dat Lumumba gevaar liep, maar niemand kon veronderstellen dat het zo snel zou gaan.

2.7. Verdickt was van de moord van Lumumba op de hoogte op 18 januari aangezien Samalenge, de avond zelf van de feiten zijn mond voorbij had gepraat. Verscheure vertelde hem, enkele dagen later, uitgebreid de moord op Lumumba. Op vraag van Verscheure had getuige niets verder verteld. Vandewalle werd wel ingelicht over de executie van de drie mannen.

2.8. Getuige beschreef de executie, zoals die hem werd verteld door Verscheure, een van de Europeanen die aanwezig waren. De moord werd reeds de volgende dag ontdekt omdat de lichamen van de slachtoffers niet goed werden begraven. Getuige veronderstelde dat Verscheure hem inlichtte omdat hij er behoefte aan had zijn hart te luchten. Verscheure had daarbij geen rekening gehouden met het feit dat Verdickt G2 was.

2.9. Getuige gaf aan dat het de taak van het consulaat was om Brussel te informeren. Hij had immers zijn hiërarchie ter plaatste onmiddellijk ingelicht en hij was van oordeel dat hij daarmee zijn taak had volbracht.

2.10. Getuige zei niets te hebben gekregen van de compensatie van 1 miljoen Katangese frank die aan verschillende, ook Belgische militairen, zou zijn beloofd. Hij wist trouwens niet waarom hij zou kunnen aanspraak maken op dergelijke vergoeding. Getuige onderlijnt dat hij in ieder geval niets te maken had met de hele zaak en dus ook geen compensatie moest ontvangen.

2.11. Getuige ontkende dat er tribale tegenstellingen zouden zijn geweest tussen Tshombe en Munongo. Het waren eerder volledig verschillende persoonlijkheden en ze hadden wel een verschillende houding over de komst van Lumumba naar Katanga. Politieke tegenstellingen bestonden er daarentegen wel met Sendwe, stichter van de concurrerende politieke partij in Katanga.

2.12. Getuige gaf ook aan dat de Belgische militaire en civiele raadgevers in Katanga van oordeel waren dat de komst van Lumumba geen goede zaak was.

3. *Biografische gegevens van Armand Verdickt*

Geboren op 12 september 1921 te Jette.

Vorming : Infanterieschool.

ce qu'il avait vu et appris à l'aéroport. En dépit du fait que le témoin avait expliqué clairement que le message de Munongo ne permettait aucun doute, personne, même pas Vandewalle, n'avait compris que les choses évolueraient si rapidement. Tout le monde était conscient que Lumumba était en danger, mais personne ne pouvait supposer que cela irait si vite.

2.7. Verdickt a été informé de l'assassinat de Lumumba le 18 janvier, étant donné que, le soir même des événements, Samalenge en avait trop dit. Quelques jours plus tard, Verscheure lui a relaté l'assassinat de Lumumba dans le détail. À la demande de Verscheure, le témoin s'est tu. Vandewalle a toutefois été informé de l'exécution des trois hommes.

2.8. Le témoin a décrit l'exécution comme elle lui avait été relatée par Verscheure, un des Européens présents. L'assassinat a été découvert dès le lendemain, les corps des victimes n'ayant pas été bien enterrés. Le témoin a supposé que Verscheure l'avait informé parce qu'il avait besoin de s'ouvrir à quelqu'un. Verscheure n'avait en l'occurrence pas tenu compte du fait que Verdickt était G2.

2.9. Le témoin a précisé que c'était au consulat qu'il appartenait d'informer Bruxelles. Il avait immédiatement informé sa hiérarchie sur place et estimait avoir ainsi rempli son devoir.

2.10. Le témoin a dit n'avoir rien reçu de la compensation d'un million de francs katangais qui aurait été promise à différents militaires, y compris à des militaires belges. Il ne sait du reste pas à quel titre il pourrait prétendre à une telle indemnité. Le témoin souligne qu'il n'avait de toute façon rien à voir dans toute l'affaire et qu'il ne devait dès lors recevoir aucune compensation.

2.11. Le témoin a nié qu'il y aurait eu des rivalités de nature tribale entre Tshombe et Munongo. Il s'agissait plutôt de deux personnalités diamétralement opposées qui adoptaient des attitudes différentes quant à la venue de Lumumba au Katanga. Par contre, il existait bien des divergences politiques avec Sendwe, qui était le fondateur du parti politique concurrent au Katanga.

2.12. Le témoin a également souligné que les conseillers civils et militaires belges présents au Katanga voyaient la venue de Lumumba d'un mauvais œil.

3. *Données biographique concernant Armand Verdickt*

Né le 12 septembre 1921 à Jette.

Formation : École d'infanterie.

In Afrika :

Van 1 juli 1949 : ter beschikking gesteld van Belgisch Congo.

Inlichtingsofficier in Elisabethstad.

Op 1 maart 1964 : einde terbeschikkingstelling.

Van 27 juni 1964 tot einde carrière : dienst van de technische en militaire coöperatie.

14. **Jacques BARTELOUS**

1. *Situering van de getuige*

Jacques Bartelous was op het moment van de moord op Lumumba kabinetschef van president Tshombe. Geen rechtstreekse betrokkenheid bij de moord, was snel op de hoogte van de dood van Lumumba.

De belangrijkste vragen zijn de volgende :

1. De getuige bekleedde een belangrijke positie in de regering-Tshombe, maar kon tevens zaken waarnemen : wat wist hij over de rol van de Union Minière in de steun aan Tshombe ? Was Tshombe werkelijk economisch afhankelijk van de Union Minière ?

2. Had Bartelous contacten met het ministerie van Afrikaanse Zaken ? Zo ja, via welke kanalen ? Zo niet, had hij contacten met Belgische tussenpersonen van dat ministerie, zoals Smal ? Had hij contacten met Armand Verdickt ? Met het Bureau-Conseil ? Hoe waren zijn betrekkingen met kolonel Weber ? Had hij contacten met de Belgen van Leopoldstad ?

3. Het telegram van 6 oktober van d'Aspremont over « l'élimination définitive » van Lumumba is voorzien van een aantekening : « Bartelous en parlera à Tshombe ». Waarom moest hij daarover spreken met Tshombe ? En om welke uitschakeling ging het ? Het was zelfs zijn plicht tegenover België en Congo die in meerderheid tegen het beleid van Lumumba waren. Waarom is het dan zo moeilijk om de verantwoordelijkheid voor dat telegram op te nemen en om de legitimiteit op te eisen om er bij Tshombe op aan te dringen in te gaan op de dringende wens van minister d'Aspremont ? Is het omdat dat telegram in feite ambigu is en dat het op verschillende manieren kan worden geïnterpreteerd ?

4. Wanneer komt een overbrenging van Lumumba naar Katanga ter sprake ? Waarom op dat tijdstip en niet op een ander ?

5. Half december 1960 heeft in Brazzaville een *Conférence des Etats francophones africains* plaatsgehad. Bartelous was aanwezig, net als Tshombe, Kasa Vubu, Bomboko, Kamitatu, Ileo, Mobutu, Bolikango, Kalonji en

En Afrique :

À partir du 1er juillet 1949 : mis à la disposition du Congo belge.

Officier de renseignements à Élisabethville.

1er mars 1964 : fin de la mise à disposition.

Du 27 juin 1964 à la fin de sa carrière : service de la coopération technique et militaire.

14. **Jacques BARTELOUS**

1. *Présentation du témoin*

Jacques Bartelous était, au moment de l'assassinat de Lumumba, chef de cabinet du président Tshombe. Pas d'implication directe dans l'assassinat, a été rapidement au courant de la mort de Lumumba.

Les questions les plus importantes sont :

1. Le témoin avait une position d'acteur de premier plan dans le gouvernement Tshombe, mais aussi une position d'observateur : que savait-il du rôle de l'Union Minière dans le soutien accordé à Tshombe ? Tshombe était-il véritablement en situation de dépendance économique par rapport à l'Union Minière ?

2. Bartelous avait-il des contacts avec le ministère des Affaires africaines ? Si oui, par quels canaux ? Si non, des contacts avec des intermédiaires belges de ce ministère, comme Smal ? Des contacts avec Armand Verdickt ? Avec le Bureau-Conseil ? Comment étaient ses relations avec le colonel Weber ? Avait-il des contacts avec les Belges de Léopoldville ?

3. Le télégramme du 6 octobre de d'Aspremont sur « l'élimination définitive » de Lumumba est annoté: « Bartelous en parlera à Tshombe ». Pourquoi devait-il en parler à Tshombe ? Et de quelle élimination s'agissait-il ? C'était même son devoir envers la Belgique et le Congo majoritairement unis contre la politique de Lumumba. Pourquoi est-ce alors si difficile de revendiquer ce télégramme, et de revendiquer la légitimité d'insister auprès de Tshombe pour qu'il soit sensible à l'ardent désir du ministre d'Aspremont ? Est-ce parce que ce télégramme est en définitive ambigu, et qu'il peut être interprété de différentes manières ?

4. Quand parle-t-on d'un transfert de Lumumba au Katanga, et pourquoi à ce moment-là et pas à un autre ?

5. A la mi-décembre 1960 s'est tenue une conférence des Etats francophones africains à Brazzaville. Bartelous était présent, comme Tshombe, Kasa Vubu, Bomboko, Kamitatu, Ileo, Mobutu, Bolikango, Kalonji et Kimba. Y

Kimba. Waren er andere Belgen aanwezig ? Tijdens die conferentie is sprake geweest van het lot van Lumumba. Hoe heeft men gesproken over diens toekomst ? Is zijn overbrenging naar Bakwanga besproken ? Naar Elisabethstad ?

6. Wanneer heeft president Tshombe belangstelling getoond om Lumumba op te nemen en wanneer heeft hij ingestemd ? Heeft Brussel moeten aandringen opdat Tshombe Lumumba zou opnemen ?

7. Kende de getuige Louis Duray ? Was hij een juridisch raadgever van Tshombe ? Heeft hij begin januari 1961 een ontwerptekst opgesteld opdat Lumumba zou worden overgebracht naar Elisabethstad om te worden berecht ? Was hij op de hoogte van dat plan ?

8. Tshombe « marchandeerde » of beter onderhandelde over de komst van Lumumba in ruil voor de overbrenging van Jason Sendwe omdat hij principieel instemde met de overbrenging van Lumumba naar Elisabethstad, en er geen categorieke weigering was van zijnentwege. Was zijn gedrag consequent ?

9. Bartelous was aanwezig op de vergaderingen van het Bureau-Conseil. In welke hoedanigheid en waarom ? Welke invloed had het Bureau-Conseil op de Katangese regering ?

10. Waarom heeft het Bureau-Conseil, dat op 17 januari in de vooravond in spoedzitting werd bijeengroepen, rekening houdend met zijn invloed en hoewel het volgens sommige bronnen unaniem tegen de komst van Lumumba gekant was, niet de minste collectieve of individuele poging gedaan om de Katangese regering gewoon te beschermen tegen zichzelf en tegen haar eventuele excessen die ze naderhand zou betreuren ? Waarom heeft het Bureau-Conseil geen pressie uitgeoefend, of gewoon niet aangeraden het leven van Lumumba te sparen en hem te verzorgen na de mishandeling tijdens de reis, zodat Katanga niet in verlegenheid zou komen ? Ondernemen Weber, Vandewalle, Clemens, Bartelous iets om niet Lumumba maar de Katangese regering te beschermen tegen de gevolgen van haar beslissingen en haar daden ?

11. Tshombe zou op 15 januari aan zijn secretaresse een brief hebben gedicteerd in twee exemplaren, het ene voor Kasa Vubu en het andere voor Bomboko, waarin hij de overbrenging van Lumumba zou hebben aanvaard. Heeft de getuige kennis gehad van die brieven ?

12. Voorts is er het beruchte telegram dat met Minaf is ondertekend, waarin d'Aspremont er bij president Tshombe persoonlijk op aandringt dat Lumumba zo snel mogelijk zou worden overgebracht naar Katanga. Wanavait-il d'autres Belges présents ? A cette conférence, il fut question du sort de Lumumba. Comment a-t-on évoqué l'avenir de celui-ci ? Fut-il question de son transfert à Bakwanga ? A Elisabethville ?

6. Quand le président Tshombe a-t-il manifesté un intérêt pour recevoir Lumumba, et quand a-t-il marqué son accord ? Bruxelles a-t-elle été obligée d'insister pour que Tshombe reçoive Lumumba ?

7. Le témoin connaissait-il Louis Duray ? Etait-il un conseiller juridique de Tshombe ? Est-il l'auteur d'un projet de texte, au début janvier 1961, pour que Lumumba soit tranféré à Elisabethville pour être jugé ? Etait-il au courant de ce projet ?

8. Si Tshombe « monnayait » ou plutôt négociait la venue de Lumumba moyennant le transfert de Jason Sendwe, c'est que, sur le principe, Tshombe était d'accord pour le transfert de Lumumba à Elisabethville, et qu'il n'y avait pas de refus catégorique de sa part. Son comportement était-il logique ?

9. Bartelous fréquentait les réunions du Bureau-Conseil : à quel titre et pourquoi ? Quelle est l'influence du Bureau-Conseil sur le gouvernement katangais ?

10. Pourquoi le Bureau-Conseil, réuni d'urgence le 17 janvier en début de soirée, et compte tenu de son influence, alors qu'il était, selon certaines sources, unanimement hostile à la venue de Lumumba, n'a-t-il pas tenté, la moindre initiative collective ou individuelle pour tout simplement protéger le gouvernement katangais de lui-même et de ses excés éventuels qu'il regretterait par la suite ? Pouquoi le Bureau-Conseil n'a-t-il pas fait pression, ou simplement conseillé d'épargner la vie de Lumumba et de le soigner après les sévices du voyage, afin que le Katanga ne soit pas mis dans l'embarras ? Weber, Vandewalle, Clemens, Bartelous, ne font-ils rien pour protéger non pas Lumumba, mais le gouvernement katangais des conséquences de ses décisions et de ses actes ?

11. Tshombe, le 15 janvier, aurait dicté à sa secrétaire une lettre en deux exemplaires, l'un pour Kasa Vubu et l'autre pour Bomboko, acceptant le transfert de Lumumba ? Le témoin avait-il eu connaissance de ces lettres ?

12. Le fameux télégramme signé Minaf, où d'Aspremont insiste personnellement auprès du président Tshombe pour que Lumumba soit transféré au Katanga dans les délais les plus brefs, quand arrive-t-il à Elisa-

neer komt dat telegram aan in Elisabethstad ? Via welke weg ? Wie heeft kennis genomen van dat telegram ? Wanneer brengt Bartelous Tshombe op de hoogte van dat telegram, op welke dag en op welk uur, of op welk tijdstip van de dag ? Verwachtte Tshombe een dergelijk telegram ? Heeft dat hem beïnvloed ?

13. Hield de komst van Lumumba naar Elisabethstad met zekerheid in dat hij zou sterven ? Zo ja, was minister d'Aspremont Lynden zich daarvan bewust ?

14. Heeft het kabinet van Tshombe berichten gekregen van Nendaka of van andere beleidsvoerders in Leopoldstad enkele dagen vóór de komst van Lumumba ? Wanneer heeft Bartelous vernomen dat Lumumba in Katanga was aangekomen ? Van wie ? Wie heeft hij verwittigd ?

15. Hoe hebben de Katangezen gereageerd op de komst van Lumumba ?

Waarom werd Lumumba niet teruggestuurd naar Bakwanga of Leopoldstad ?

Waarom werd Lumumba niet naar de gevangenis of naar het ziekenhuis gebracht, maar naar het huis Brouwez ?

De bezoeken van de Katangese ministers aan dat huis ?

Is er een ministerraad geweest in de residentie van Tshombe op 17 januari 's avonds ?

Vroegen de Katangezen raad aan hun Belgische adviseurs bij hun beslissing om Lumumba te doden ?

16. Wat was het persoonlijk standpunt van Tshombe over wat er met Lumumba moest gebeuren ?

Wat denkt hij over de versie van Tshombe dat Lumumba zou overleden zijn in zijn armen en zijn bescherming zou hebben gevraagd ?

Wat is volgens Bartelous het scenario van het overlijden van Lumumba ? Waar is hij gestorven ?

Er is sprake van een pak van Tshombe, dat in de nacht van 17 op 18 januari bebloed zou zijn geraakt. Heeft hij dat pak zelf gezien ?

17. Wanneer en van wie vernam Bartelous het overlijden van Lumumba ? Aan wie deelde hij die informatie mee ? Heeft Vanden Bloock Brussel op de hoogte gebracht van de dood van Lumumba ? Had Brussel snel weet van de dood van Lumumba ? Zo niet, waarom ? Dat is voor minstens één reden ernstig : gelet op de berichten, de naderhand absurd geworden telexberichten uit Brussel in verband met de noodzaak om de gezondheid van Lumumba te vrijwaren en die dateren van na zijn dood, leidt het niet ter kennis brengen van de informatie ertoe dat Brussel in de fout volhardt en dat het het

bethville ? Quel est le chemin parcouru par ce télégramme ? Qui a connnaissance de ce télégramme ? Quand Bartelous informe-t-il Tshombe de ce télégramme, quel jour et à quelle heure, ou à quel moment de la journée ? Tshombe s'attendait-il à un tel télégramme ? Celui-ci l'a-t-il influencé ?

13. La venue à Elisabethville de Lumumba signifiait-elle sa mort assurée ? Si oui, le ministre d'Aspremont Lynden était-il conscient que la venue de Lumumba signifiait sa mort assurée ?

14. Le cabinet Tshombe a-t-il reçu des messages de Nendaka ou d'autres responsables de Léopoldville quelques jours avant la venue de Lumumba ? Quand Bartelous a-t-il appris que Lumumba arrive au Katanga ? Et par qui ? Qui a-t-il prévenu ?

15. Quelle est la réaction des Katangais à l'arrivée de Lumumba ?

Pourquoi ne pas renvoyer Lumumba à Bakwanga ou à Léopoldville ?

Pourquoi Lumumba n'est-il pas conduit en prison, ou à l'hôpital, mais à la maison Brouwez ?

Les visites des ministres katangais dans cette maison ?

Y a-t-il eu un conseil des ministres dans la résidence de Tshombe le soir du 17 janvier ?

Les Katangais consultent-ils leurs conseillers belges dans le processus de décision de tuer Lumumba ?

16. Quel est le point de vue personnel de Tshombe dans la question du sort à réserver à Lumumba ?

Que pense-t-il de la version de Tshombe selon laquelle Lumumba serait mort dans ses bras, implorant sa protection ?

Quel est le scénario de la mort de Lumumba, selon Bartelous ? Où est-il mort ?

On parle d'un costume de Tshombe souillé de sang dans la nuit du 17 au 18 janvier ? A-t-il vu personnellement ce costume ?

17. Quand et par qui Bartelous apprend-t-il la mort de Lumumba ? A qui transmet-il l'information ? Vanden Bloock a-t-il informé Bruxelles de la mort de Lumumba ? Bruxelles est-elle informée rapidement de la mort de Lumumba ? Si non, pourquoi ? C'est grave pour au moins une raison : compte tenu des messages, des télex d'origine bruxelloise que l'histoire rendra absurdes, concernant la nécessité de préserver la santé de Lumumba et qui sont postérieurs à sa mort, ne pas révéler l'information, c'était laisser Bruxelles s'enfoncer dans l'erreur et dans le risque d'être accusée par la suite de complot

risico loopt achteraf te worden beschuldigd een politiek complot te hebben opgezet. Heeft Bartelous terzake nooit verwijten gekregen ?

Is er een verband tussen de toegenomen Franse aanwezigheid in Elisabethstad (zaak-Trinquier) en de dood van Lumumba ?

2. *Getuigenis voor de onderzoekscommissie*

2.1. Jacques Bartelous werd op 9 juli 2001 door de onderzoekscommissie gehoord.

2.2. Bartelous werd als ambtenaar van het ministerie van Buitenlandse Zaken, vanaf 10 juli 1960 ter beschikking gesteld van Katanga, als adviseur van Tshombe. Hijzelf was, zoals de Belgische regering, persoonlijk, nooit voorstander van een Katangese onafhankelijkheid.

De getuige doet in de commissie het relaas van de gebeurtenissen die hebben plaatsgegrepen in Katanga en Zuid-Kasaï tussen 1 juli en 5 september 1960.

2.3.Tshombe zou op 15 januari 1961 een brief aan Kasa Vubu hebben gezonden waarin hij uiteindelijk de overbrenging van Lumumba naar Katanga toeliet. Bartelous heeft die brief destijds nooit gezien.

Vanaf half december 1960, wanneer er sprake was van de overbrenging van Lumumba, tot 15 januari 1961, datum van de brief, sprak Tshombe quasi dagelijks op zijn kabinetsvergaderingen van de overbrenging van Lumumba naar Katanga. Weber en Bartelous herhaalden Tshombe steeds maar dat hij niet mocht aanvaarden dat Lumumba naar Katanga kwam. Tshombe beweerde dat de druk die op hem werd uitgeoefend, steeds groter werd en afkomstig was van Kasa Vubu, Bomboko (voorzitter van het college van commissarissen-generaal), Mobutu en Nendaka.

Tshombe heeft Bartelous dikwijls op het hart gedrukt dat de overbrenging van Lumumba een zaak van en onder Congolezen was. Toen hem op 16 januari 1961 melding werd gemaakt van het telegram van de Belgische minister van Afrikaanse Zaken, vroeg hij Bartelous zich niet meer met die kwestie bezig te houden.

Bartelous was dan ook zeer verbaasd wanneer Tshombe hem op 16 januari het telegram toonde van de Belgische minister waarin deze vraagt druk op Tshombe uit te oefenen om Lumumba te aanvaarden. Hij was verbaasd dat de Belgische regering zich bezighield met een zaak waarvan hij meende dat het een zaak onder Congolezen was. Tshombe wees hem op de dubbelzinnige houding : de Belgische minister vraagt te aanvaarden, de Belgische raadgever vraagt te weigeren.

Bartelous herinnert zich zeer goed president Tshombe op 16 januari 1961 te hebben gezien, en hem de argu-

politique. Bartelous n'a-t-il jamais reçu de reproche à ce propos ?

Y a-t-il un lien entre la recrudescence de la présence française à Elisabethville (affaire Trinquier), et la mort de Lumumba ?

2. *Témoignage devant la commission d'enquête*

2.1. Jacques Bartelous a été entendu par la commission d'enquête le 9 juillet 2001.

2.2. Agent du ministère des Affaires étrangères, Bartelous a été mis à la disposition du Katanga à partir du 10 juillet 1960, comme conseiller de Tshombe. Comme le gouvernement belge, il n'a jamais été personnellement favorable à l'indépendance du Katanga.

Le témoin a relaté, devant la commission, les événements qui se sont déroulés au Katanga et au Sud-Kasaï entre le 1er juillet et le 5 septembre 1960.

2.3. Le 15 janvier 1961, Tshombe aurait adressé à Kasa Vubu un courrier par lequel il aurait finalement autorisé le transfert de Lumumba au Katanga. A l'époque, Bartelous n'a jamais vu cette lettre.

Entre la mi-décembre 1960, lorsqu'il a été question du transfert de Lumumba, et le 15 janvier 1961, date que porte ce courrier, Tshombe a abordé presque quotidiennement la question du transfert de Lumumba au Katanga lors des réunions de son cabinet. Weber et Bartelous n'ont cessé de répéter à Tshombe qu'il ne devait pas accepter que Lumumba soit transféré au Katanga. Tshombe affirmait que les pressions exercées sur lui par Kasa Vubu, Bomboko (président du collège des commissaires généraux), Mobutu et Nendaka étaient de plus en plus insistantes.

Tshombe a souvent dit et répété à Bartelous que le transfert de Lumumba était une affaire qui concernait les Congolais et qui devait être réglée entre Congolais. Lorsque le télégramme du ministre belge des Affaires africaines lui a été communiqué le 16 janvier 1961, il a demandé à Bartelous de ne plus s'occuper de cette question.

Aussi Bartelous fut-il très étonné lorsque Tshombe lui montra, le 16 janvier, le télégramme du ministre belge dans lequel celui-ci demandait qu'il soit fait pression sur Tshombe pour qu'il accepte Lumumba. Il s'est étonné que le gouvernement belge s'occupe d'une affaire dont Tshombe estimait qu'elle devait être réglée entre Congolais. Tshombe a attiré son attention sur l'ambiguïté de la situation : le ministre belge lui demandait d'accepter, tandis que le conseiller belge lui demandait de refuser.

Bartelous se souvient très bien qu'il a vu le président Tshombe le 16 janvier 1961 et qu'il lui a répété les rai-

menten herhaald te hebben waarom het inopportuun was Lumumba in Katanga te aanvaarden.

Tshombe wist niet meer wie geloven, ook grote bedrijven stuurden hun raadgevers.

Indien de brief van Tshombe aan Kasa Vubu van 15 januari 1961 bestaat, dan is het telegram van 16 januari zonder belang geworden. Bestaat de brief van 15 januari niet, dan is de vraag naar de werkelijke bedoeling van de minister van Afrikaanse Zaken terecht.

Volgens Bartelous staat het vast dat indien het telegram vanuit Brussel niet naar Tshombe zou gestuurd zijn geweest, Leopoldstad Lumumba zeker naar Bakwanga zou hebben overgebracht, waar hij bij het verlaten van het vliegtuig onmiddellijk zou zijn vermoord. De minister van Afrikaanse Zaken heeft — ten onrechte — geloofd dat Lumumba in Katanga veilig zou zijn.

2.4. Op 17 januari deelde Tshombe Bartelous mee dat hij tegen 19 uur een ministerraad had bijeengeroepen. Bartelous zag Tshombe niet in de voormiddag van 17 januari. Het was Bartelous, die hem later die dag op de hoogte bracht van het feit dat het vliegtuig met Lumumba te Elisabethstad was geland. Tshombe was niet op de hoogte van de datum of uur van aankomst.

De ministerraad veroordeelde in feite Lumumba en zijn twee medegevangenen, na hun aankomst te Elisabethstad ter dood en besliste dat zij moesten worden terechtgesteld in de loop van dezelfde nacht nog.

De volgende dag vernam Bartelous dat Lumumba in de nacht werd vermoord. Katangese ministers zouden die nacht dronken de residentie van de president hebben verlaten.

Volgens Bartelous zijn de betrokken ministers, na hun besluit Lumumba terecht te stellen in dronken toestand naar het huis Brouwez gegaan waar zij Lumumba hebben geslagen en mishandeld, met bajonetten, machetes enz.

Dit is, naar de getuige meent, niet in strijd met de andere versies van de dood van Lumumba. Lumumba en zijn medegevangenen kunnen in die toestand, stervende, naar de plek van hun executie zijn gevoerd, waar zij, reeds halfdood, werden terechtgesteld.

Bartelous wees er in zijn getuigenis op dat geen enkele Europeaan de bewuste Katangese ministerraad heeft bijgewoond.

De getuige gaf Tshombe het advies de officiële aankondiging van de dood van Lumumba zolang mogelijk uit te stellen en de idee te lanceren dat Lumumba veroordeeld was door een rechtbank, samengesteld uit traditionele Katangese stamhoofden. Zijn voorstel werd niet weerhouden.

Bartelous gaf zich, de dag na de dood van Lumumba, naar het consulaat-generaal van België teneinde Crener (hij sprak echter met Vanden Bloock) op de hoogte te brengen van wat met Lumumba gebeurd was in de loop van de nacht. De bedoeling was het ministerie van Buisons pour lesquelles il était inopportun d'accepter Lumumba au Katanga.

Tshombe ne savait plus qui il devait croire, les grandes entreprises envoyant, elles aussi, leurs conseillers.

Si Tshombe a bien adressé un courrier à Kasa Vubu le 15 janvier 1961, le télégramme du 16 janvier n'a plus aucune importance. Par contre, si le courrier du 15 janvier n'existe pas, il est légitime d'interroger sur les intentions réelles du ministre des Affaires africaines.

Bartelous estime qu'il est sûr que si le télégramme de Bruxelles n'avait pas été envoyé à Tshombe, Léopoldville aurait certainement transféré Lumumba à Bakwanga, où il aurait été assassiné dès sa descente d'avion. Le ministre des Affaires africaines a cru — à tort — que Lumumba serait en sécurité au Katanga.

2.4. Le 17 janvier, Tshombe a indiqué à Bartelous qu'il avait convoqué un conseil des ministres pour 19 heures. Bartelous n'avait pas vu Tshombe dans la matinée du 17 janvier. C'est Bartelous qui l'a informé plus tard dans la journée que l'avion transportant Lumumba avait atterri à Élisabethville. Tshombe ignorait la date et l'heure d'arrivée.

Le conseil des ministres a en fait condamné à mort Lumumba et ses deux codétenus après leur arrivée à Élisabethville et a décidé qu'ils devaient être exécutés la nuit même.

Le lendemain, Bartelous a appris que Lumumba avait été assassiné pendant la nuit. Les ministres katangais auraient quitté la résidence du président cette nuit-là en état d'ébriété.

Selon Bartelous, après avoir pris leur décision d'exécuter Lumumba, les ministres en question se sont rendus en état d'ébriété à la maison Brouwez où ils ont battu et brutalisé Lumumba avec des baïonnettes, des machettes, etc.

Selon le témoin, ce scénario n'est pas contradictoire avec les autres versions de la mort de Lumumba. Lumumba et ses co-détenus peuvent avoir été amenés dans cet état, agonisants, sur le lieu de leur exécution, où ils ont été exécutés, déjà à demi morts.

Bartelous a souligné dans son témoignage qu'aucun Européen n'a assisté au conseil des ministres katangais en question.

Le témoin a conseillé à Tshombe de différer aussi longtemps que possible l'annonce officielle de la mort de Lumumba et de lancer l'idée que Lumumba avait été condamné par un tribunal composé des chefs de tribus katangais traditionnels. Sa proposition n'a pas été retenue.

Le lendemain de la mort de Lumumba, Bartelous s'est rendu au consulat général de Belgique afin d'informer Crener (il a toutefois parlé à Vanden Bloock) de ce qui était arrivé à Lumumba au cours de la nuit. Son intention était d'informer le ministère des affaires étrangères et de

tenlandse Zaken te informeren en in staat te stellen de Belgische diplomatieke vertegenwoordigers in de Afrikaanse en Aziatische landen waar spanningen bestonden en in de niet-gebonden landen, zo vroeg mogelijk, op de hoogte te brengen, omdat de sfeer in bepaalde landen zeer anti-Belgisch en anti-Katangees was.

Tot acht dagen na Lumumba's dood, kreeg het consulaat-generaal van België nog steeds telexen van het ministerie van Buitenlandse Zaken om te vragen dat Lumumba goed zou behandeld worden.

Volgens Bartelous had niemand de Katangese ministers kunnen tegenhouden : ze waren vastbesloten toen ze over het lot van Lumumba beslisten. Tshombe zou zich zelf in een minderheidspositie hebben bevonden in die avondlijke ministerraad van 17 januari.

2.5. Wat het telegram van oktober 1960 van de minister van Afrikaanse Zaken aan ambassadeur Rothschild, betreft, waarin de minister verklaarde dat Lumumba definitief moest « geëlimineerd » worden, meent Bartelous dat dit een volledig verkeerde interpretatie is, omdat onvoldoende wordt rekening gehouden met de semantische, historische en politieke context van die dagen. In die tijd was « elimineren » geen synoniem van « *supprimer* » of van « *liquider* ».

Voor de Belgische regering was het belangrijk dat Lumumba « weggehouden » werd van de onderhandelingen over de interne Congolese verzoening.

Het is ondenkbaar dat een Belgisch minister een Belgisch ambassadeur op post in het buitenland, het bevel zou geven de eerste minister van dat land, hij weze afgezet, te laten vermoorden.

De getuige heeft dat bewuste telegram persoonlijk nooit in Congo gezien, niettegenstaande erop vermeld staat dat *« Bartelous en parlera à Tshombe ».*

2.6. Bartelous heeft de vergadering van de Belgische raadgevers, van het Bureau-Conseil in de avond van 17 januari 1961 niet bijgewoond. Hij begaf zich naar de residentie zodra hij vernam dat Lumumba aangekomen was, waar hij Tshombe de raad gaf Lumumba terug naar Bakwanga te sturen.

2.7. De huisknecht van Tshombe heeft Bartelous verteld dat het pak van Tshombe onder het bloed zat, en ook de toiletten op de benedenverdieping van het huis. Het lijkt hem dan ook plausibel dat de gevangenen in het huis Brouwez tot stervens toe geslagen zouden zijn. Stervende zouden zij best naar de plaats van hun executie kunnen gevoerd zijn, waar zij werden « dood »-geschoten.

2.8. Het lijkt volgens sommige commissieleden bijna niet geloofwaardig dat de minister van Afrikaanse Zaken d'Aspremont, zich niet bewust was van het gevaar dat Lumumba liep wanneer hij terug naar Katanga kwam.

lui permettre d'avertir à son tour aussi rapidement que possible les représentants diplomatiques belges dans les pays africains et asiatiques où régnaient des tensions ainsi que dans les pays non alignés, car l'ambiance était très anti-belge et anti-katangaise dans certains pays.

Jusqu'à huit jour après la mort de Lumumba, le consulat général de Belgique a continué de recevoir des télex du ministère des Affaires étrangères demandant que Lumumba soit bien traité.

Selon Bartelous, personne n'aurait pu retenir les ministres katangais : ils étaient tout à fait déterminés lorsqu'ils ont décidé du sort de Lumumba. Tshombe, lui-même, se serait retrouvé en position minoritaire lors de ce Conseil des ministres du 17 janvier au soir.

2.5. Bartelous pense que le télégramme envoyé en octobre 1960 par le ministre des Affaires africaines à l'ambassadeur Rothschild, dans lequel le ministre déclarait que Lumumba devait être « éliminé » définitivement, est interprété d'une manière tout à fait erronée, parce qu'il n'est pas suffisamment tenu compte du contexte sémantique, historique et politique de ces jours. À cette époque, « éliminer » n'était pas synonyme de « supprimer » ou de « liquider ».

Pour le gouvernement belge, il était important que Lumumba soit « écarté » des négociations sur la réconciliation interne au Congo.

Il est impensable qu'un ministre belge donne à un ambassadeur belge en poste à l'étranger l'ordre de faire assassiner le premier ministre — fût-il destitué — de ce pays.

Le témoin n'a jamais vu personnellement le télégramme en question au Congo, bien qu'il porte la mention « Bartelous en parlera à Tshombe ».

2.6. Bartelous n'a pas assisté à la réunion des conseillers belges du Bureau-Conseil qui s'est tenue le soir du 17 janvier 1961. Il s'est rendu à la résidence dès qu'il a appris l'arrivée de Lumumba. Une fois arrivé à destination, il a conseillé à Tshombe de renvoyer Lumumba à Bakwanga.

2.7. Le domestique de Tshombe a raconté à Bartelous que le costume de Tshombe était plein de sang, de même que les toilettes au rez-de-chaussée de la maison. Il lui semble dès lors plausible que les prisonniers aient été battus à mort dans la maison Brouwez. Ils auraient très bien pu être transportés mourants à l'endroit de leur exécution, où ils ont été « abattus ».

2.8. Selon certains membres de la commission, il semble presque inconcevable que le ministre des Affaires africaines d'Aspremont ne fût pas conscient du danger que courait Lumumba en cas de retour au Katanga. Pres-

Praktisch alle Belgen ter plekke wisten dit. d'Aspremont stond toch aan het hoofd van de technische missie alvorens minister te worden. Waarom werd de minister niet verwittigd alvorens Lumumba naar Katanga te sturen ?

De bezorgdheid van de minister was volgens de getuige, dat Lumumba in Katanga veilig zou worden ondergebracht, omdat er voldoende Belgische raadgevers ter plekke waren die de moord op Lumumba zouden kunnen verhinderen. De minister was blijkbaar op de hoogte van de dramatische toestand waarin Congo zich bevond alsook van een eventuele ontsnappingsmogelijkheid van Lumumba. Lumumba zou zeker geprobeerd hebben Stanleystad te bereiken en zichzelf tot president van de republiek uit te roepen. Lumumbistische troepen bevonden zich toen in Noord-Katanga en bedreigden Zuid-Katanga.

In de commissie wordt erop gewezen dat dit tegenstrijdig is met de stelling dat de Belgen ter plekke enkel raadgevers waren, en dat de Katangezen zelf alles in handen hadden. In feite had Brussel eerder moeten verwittigd worden dat indien Lumumba naar Katanga zou worden gestuurd, de Belgen ter plekke daar niets zouden kunnen aan veranderen.

Volgens een commissielid had België wel degelijk een direct belang bij de liquidatie van Lumumba. In die hypothese kon hij immers niet meer worden bevrijd, noch door de Lumumbisten, noch door de VN-troepen; ook kon zo een einde worden gesteld aan de Katangese onafhankelijkheid, die internationaal toch niet haalbaar leek en kon ook de Franse invloed worden gekortwiekt.

3. *Biografische gegevens van Jacques Bartelous*

Geboren te Vorst op 6 maart 1924

Vorming : kandidatuur wijsbegeerte aan de Universitaire Faculteiten St Louis te Brussel.

Doctoraat in de rechten aan de *Université Catholique de Louvain*.

Administratieve afdeling van de Koloniale school te Brussel.

Juridische afdeling van de Koloniale school te Brussel.

In Afrika : vanaf november 1958 tot juli 1959 : juridisch attaché voor Elisabethstad.

Vanaf augustus 1959 tot januari 1960 : hoofd van het politiek bureau van de provinciale dienst van de lokale zaken.

Vanaf mei 1960 tot juni 1960 : substituut van de procureur des Konings te Kindu (Maniema).

Vanaf juli 1960 tot augustus 1961 : kabinetschef van president Tshombe.

que tous les Belges sur place le savaient. N'oublions tout de même pas que d'Aspremont était à la tête de la mission technique avant de devenir ministre. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas été prévenu avant que n'ait lieu le transfert de Lumumba au Katanga ?

Selon le témoin, le souci du ministre était de mettre Lumumba en lieu sûr au Katanga. Il pensait en effet qu'il y avait suffisamment de conseillers belges sur place pour éviter l'assassinat de Lumumba. Le ministre était visiblement au courant de la situation dramatique dans laquelle se trouvait le Congo ainsi que d'une éventuelle possibilité d'évasion de Lumumba. Ce dernier aurait certainement essayé de gagner Stanleyville et de se proclamer président de la république. À l'époque, des troupes lumumbistes se trouvaient dans le Nord du Katanga et menaçaient le Sud du Katanga.

Des membres de la commission font observer que cette explication est contraire à l'affirmation selon laquelle les Belges n'étaient sur place qu'en qualité de conseillers et que c'étaient les Katangais eux-mêmes qui dirigeaient toutes les opérations. En fait, Bruxelles aurait dû être averti plus tôt que, si Lumumba était envoyé au Katanga, les Belges sur place ne pourraient rien y changer.

Selon un membre de la commission, la Belgique avait de toute évidence un intérêt direct dans la liquidation de Lumumba. Une fois éliminé, celui-ci ne pourrait en effet plus être libéré, ni par les Lumumbistes, ni par les troupes des Nations unies; en outre, on pourrait mettre un terme à l'indépendance du Katanga, qui ne semblait de toute façon pas réalisable sur le plan international, et on pourrait également saper l'influence de la France.

3. *Données biographiques concernant Jacques Bartelous*

Né à Forest, le 6 mars 1924

Formation : Candidature en philosophie aux Facultés universitaires Saint-Louis de Bruxelles.

Doctorat en droit de l'université catholique de Louvain.

Section administrative de l'École coloniale de Bruxelles.

Section juridique de l'École coloniale de Bruxelles.

En Afrique : de novembre 1958 à juillet 1958 : attaché juridique pour Élisabethville.

D'août 1959 à janvier 1960 : chef du bureau politique du service provincial des affaires locales.

De mai 1960 à juin 1960 : substitut du procureur du Roi à Kindu (Maniema).

De juillet 1960 à août 1961 : chef de cabinet du président Tshombe.

Varia : oorlogsvrijwilliger van december 1944 tot oktober 1945.

Kreeg verschillende eretekens voor zijn deelname aan de Tweede Wereldoorlog.

Van juni 1962 tot december 1967 was hij substituut van de procureur des Konings, afgedeeld bij het ministerie van Buitenlandse Zaken (directie Congo – Rwanda – Urundi).

15. **Etienne DAVIGNON**

1. *Situering van de getuige*

In januari 1960 liep Etienne Davignon stage bij het ministerie van Buitenlandse Zaken, waar hij meer bepaald verbonden was aan de politieke directie voor Afrikaanse aangelegenheden (die geen betrekking hadden op Congo, de Belgische kolonie).

Minister Wigny en zijn voornaamste ambtenaren en medewerkers wensen niet deel te nemen aan de Belgisch-Congolese rondetafelconferentie, maar de minister laat zich daar vertegenwoordigen door stagiair Davignon.

Voor het getuigenis van Etienne Davignon zijn de volgende punten en vraagstukken belangrijk :

a. Welke positieve aspecten hield, naar zijn inschatting, die eerste deelname aan de politieke rondetafelconferentie in, en welke belangrijke gevolgen sorteerde ze (tussen januari en juli 1960) ?

— de twee rondetafelconferenties (waarbij Buitenlandse Zaken veeleer een meer ondergeschikte rol speelde als waarnemer en inzake menselijke betrekkingen, en minder een rol op het vlak van de politieke besluitvorming);

— de voorbereiding van het vriendschaps-, bijstands- en samenwerkingsverdrag;

— de aanwezigheid, einde juni/begin juli, in Leopoldstad, van de afgevaardigde van het kabinet-Wigny in de Belgische ambassade;

— hij was getuige van de eerste muiterijen van de Force Publique, opvang en repatriëring van de vluchtelingen uit Bas-Congo, de aankondiging van de Katangese afscheiding, de eerste Belgische militaire interventies (Elisabethstad, Luluabourg, Matadi, Leopoldstad, …) en de VN-interventies.

b. Einde augustus, begin september 1960 bevindt Davignon zich, samen met Jacques Westhof, op zending in Brazzaville. De telexberichten die hij naar Belex-Brussel zendt, zijn ondertekend met DAVWE.

— Wie heeft de beslissing genomen om een samenwerking tussen beide personen op te zetten en wie heeft hun doelstellingen bepaald ? Wat waren die doelstellingen ?

Divers : volontaire de guerre de décembre 1944 à octobre 1945.

A reçu diverses distinctions honorifiques pour sa participation à la Deuxième guerre mondiale.

De juin 1962 à décembre 1967, il était substitut du procureur du Roi, détaché auprès du ministère des Affaires étrangères (Direction Congo – Rwanda – Urundi).

15. **Étienne DAVIGNON**

1. *Présentation du témoin*

En janvier 1960, Etienne Davignon est stagiaire au ministère des Affaires étrangères, plus précisément à la direction politique pour les questions africaines (autres que celles concernant le Congo, colonie belge).

Le ministre Wigny ainsi que ses principaux agents et collaborateurs ne tiennent pas à participer à la table ronde politique belgo-congolaise mais y assurent une présence par le stagiaire Davignon.

Pour le témoignage d'Etienne Davignon, les points et questions suivants sont importants :

a. Quels sont les aspects positifs et les suites importantes qu'a représentés pour Davignon cette première participation à la table ronde politique (de janvier 1960 à juillet 1960) ?

— les deux conférences de la table ronde (où les Affaires étrangères sont dans des rôles mineurs d'observateurs et de relations humaines, plus que dans ceux de la décision politique);

— la préparation du traité d'amitié, d'assistance et de coopération;

— la présence à Léopoldville fin juin/début juillet, du délégué de cabinet de Wigny à l'ambassade de Belgique;

— il a été témoin des premières mutineries de la Force Publique, accueil et rapatriement des réfugiés du Bas-Congo, de l'annonce de la sécession katangaise, des premières interventions militaires belges (E'Ville, Luluabourg, Matadi, Léopoldville …) et des interventions ONU.

b. Fin août début septembre 1960, Davignon est en mission à Brazzaville avec Jacques Westhof. Les télex qu'il adresse à Belex-Bruxelles sont signés DAVWE.

— Qui a décidé de la création de ce tandem et défini ses objectifs ? Quels étaient ces objectifs ?

— Heeft in die periode een allerlaatste persoonlijk contact met Patrice Lumumba plaatsgevonden ? Welke redenen hebben op dat ogenblik gespeeld om Davignon tot de overtuiging te brengen dat het noodzakelijk was Lumumba af te zetten ?

— Werden de geprivilegieerde contacten die Kasa Vubu met de jonge stagelopende diplomaat Davignon wou onderhouden, voortgezet in die doorslaggevende dagen van begin september 1960 ?

— Werkte het tweespan DAVWE nauw samen met de voornaamste (Congolese, Belgische, Franse, Amerikaanse) opposanten die resoluut van plan waren te proberen Lumumba ten val te brengen ? Wie waren die opposanten en hoe gingen zij te werk ? Was hij op de hoogte van de materiële (financiële) steun die door zijn departement werd verleend en van de invloed die zijn minister op velerlei vlak op Kasa Vubu uitoefende ?

— Waarom kondigde Kasa Vubu zijn beslissing aan op 5 september terwijl het door de opposanten uitgewerkte scenario in een ander tijdsschema voorzag ?

— Op 5 september keerde Davignon naar Katanga terug en op 6 september stelde hij de verklaring op die Tshombe — in licht gewijzigde vorm — via de Katangese radio heeft uitgesproken en die de Brusselse overheidsinstanties voortdurend als het eigenlijke fundament van het door Katanga gevoerde beleid zullen hanteren. Is een en ander een louter toevallige samenloop van omstandigheden ?

c. Kan hij, op grond van wat hij vanuit de voorlopige Belgische ambassade in Leopoldstad heeft gezien, verklaren of de ANC-muiters zich eerst al dan niet tegen Lumumba hebben gekeerd ?

— Op een bepaald ogenblik werd hij naar MISTEBEL in Elisabethstad gedetacheerd (« tijdelijk ter beschikking gesteld van de technische zending ») (vert.). Hoe keken de Europese kringen in Elisabethstad toen tegen hem aan (hoe reageerden meer bepaald de kringen rond de Union Minière, hoe verliepen de betrekkingen met d'Aspremont Lynden en zijn medewerkers, …) ? Hoe was achteraf de verhouding met het Bureau-Conseil van professor Clémens en zijn medewerkers (waaronder Brassinne) ?

— Hoe verklaart hij het feit dat Rothschild meteen op dezelfde golflengte zit als d'Aspremont zodra hij in Elisabethstad aankomt ?

— Hoe verklaart hij dat hij, einde augustus 1960, van mening is veranderd omtrent het feit dat « met Lumumba te praten valt » (vert.) ?

— Davignon 17 januari 1961 – Telegram Wigny – n^{r} 14 van 18 januari 1961 : Hoe te verklaren dat voormeld (op 17 januari 1961 opgesteld en door Wigny op 18 januari verzonden en ondertekend) telegram kan verwijzen naar een « bereikt akkoord om heden naar Bakwanga over te brengen » (vert.) ?

— A-t-il eu, en cette période, un ultime contact personnel avec Patrice Lumumba ? Quelles furent, à ce moment, les raisons qui ont fait que Davignon a considéré sa destitution comme une nécessité ?

— Les contacts préférentiels que Kasa Vubu avait voulu maintenir avec Davignon, jeune diplomate stagiaire belge, ont-ils été poursuivis pendant ces journées décisives de début septembre 1960 ?

— Le tandem DAVWE opérait-il en cheville avec les principaux opposants (congolais, belges, français, américains), décidés à tenter le renversement de Lumumba ? Qui étaient ces opposants et leurs modes d'action ? Etait-il informé des aides matérielles (financières) fournies par son département et des influences exercées en direction de Kasa Vubu par son ministre ?

— Pourquoi Kasa Vubu a-t-il annoncé sa décision le 5 septembre alors que le dispositif des opposants prévoyait un autre calendrier ?

— Y a-t-il un simple effet du hasard dans le fait que Davignon regagne le Katanga, le 5 septembre et que, le 6 septembre, il rédige la déclaration que Tshombe prononcera, légèrement modifiée, à la radio katangaise et que les autorités de Bruxelles utiliseront avec constance comme le fondement même de la politique du Katanga ?

c. Sur la base de ce qu il a vu à Léopoldville, de l'ambassade provisoire de Belgique, peut-il dire si les premières manifestations des mutins de l'ANC étaient ou non dirigées contre Lumumba ?

— Quand il a été rattaché à MISTEBEL à Elisabethville (« mis temporairement à la disposition de la mission technique »), quel accueil la société européenne d'Elisabethville lui a-t-elle réservé (plus spécialement encore, l'accueil de l'Union Minière et les relations avec d'Aspremont Lynden et ses collaborateurs, …) ? Plus tard, quelles relations a-t-il eues avec le Bureau-Conseil du professeur Clémens et ses collaborateurs (par exemple Brassinne) ?

— Comment explique-t-il l'alignement de Rothschild sur la ligne d'Aspremont dès son arrivée à Elisabethville ?

— Comment explique-t-il son changement de jugement, fin août 1960, sur la possibilité de « faire affaire avec Lumumba » ?

— Davignon 17 janvier 1961 – Télégramme Wigny – n° 14 du 18 janvier 1961 : Comment expliquer que le télégramme (rédigé le 17 janvier 1961 et envoyé et signé Wigny du 18 janvier) puisse évoquer « accord intervenu pour transférer ce jour à Bakwanga » ?

— Zending Davignon-Carlier – Bujumbura, Elisabethstad, Leopoldstad : Datum van aankomst in Elisabethstad ? Wie informeert hem over het lot dat Lumumba te beurt is gevallen ? Waarom zijn terugkeer naar Brussel afwachten vooraleer de informatie door te spelen ?

d. Op 12 januari 1961 stuurt Davignon een analyse van de tussen Rothschild en Bomboko op 10 en 11 januari 1961 in Parijs gevoerde gesprekken naar Consubel-Elisabethstad, waarbij hij de nadruk legt op het « enorm belang van de militaire samenwerking tijdens de komende dagen » (vert.). (Was getekend : Wigny).

Wist Davignon toen dat Brussel erop rekende tijdens de volgende dagen het akkoord van Kasa Vubu te verkrijgen bij een aan de Koning der Belgen gerichte brief, niet alleen over het « principe uitwisseling verbindingsopdrachten » (vert.), maar tevens over een ondubbelzinnige — door Congo gevraagde — opening naar een hervatting van de diplomatieke betrekkingen ?

Is de getuige van mening dat die periode, waarin het in Brussel ongeduldig wachten was op die door Kasa Vubu aan de Koning gerichte brief, in gunstige zin het positieve antwoord beïnvloedde op de door Kandolo gerichte vraag tot hulp om Lumumba naar Katanga over te brengen (telexbericht MINAF van 16 januari 1961) ?

2. *Getuigenis voor de onderzoekscommissie*

2.1. Etienne Davignon werd door de onderzoekscommissie op 13 juli 2001 gehoord.

2.2. Davignon nam als jong stagair-diplomaat deel aan de rondetafelconferentie van begin 1960, als vertegenwoordiger van de minister van Buitenlandse Zaken in de Belgische delegatie. Zijn indruk was dat de atmosfeer op die conferentie goed was.

Na de breuk in de diplomatieke relaties met Brussel, bleef Davignon in Congo, op verzoek van Kasa Vubu, teneinde nog een communicatiekanaal met België open te houden. Hij was verbonden aan de post te Elisabethville waar Rotschild het hoofd van was. Merkwaardig was dat de Belgische technische assistenten — na de breuk — op post bleven.

De situatie in de tweede helft van 1960 was vrij verward. De communicatiekanalen waren veel minder performant en efficiënt dan nu het geval is. Davignon verzond, samen met Westhof, tal van telegrammen naar Brussel over de situatie in Congo. Het departement van Buitenlandse Zaken wou geïnformeerd blijven over de toestand ter plaatse; ook de bijstand aan de Belgen die in Congo verbleven behoorde tot zijn opdrachten. Davignon kende een aantal Congolese hoofdrolspelers persoonlijk.

— Mission Davignon-Carlier – Bujumbura, Elisabethville, Léopoldville : Date de l'arrivée à Elisabethville ? Qui lui signale le sort de Lumumba ? Pourquoi attendre son retour à Bruxelles avant d'informer ?

d. Le 12 janvier 1961, Davignon adresse à Consubel-E'Ville, une analyse des entretiens Rothschild-Bomboko des 10 et 11 janvier 1961 à Paris, avec accent sur « importance énorme coopération militaire dans prochaines jours ». (Signature : Wigny).

Davignon savait-il à ce moment que Bruxelles escomptait dans les jours à venir l'accord de Kasa Vubu, par lettre au Roi des Belges, non seulement sur le « principe échange missions liaison » mais sur une ouverture incontestable vers la reprise de relations diplomatiques, à la demande du Congo ?

Selon le témoin, cette période d'attente impatiente à Bruxelles de la lettre de Kasa Vubu au Roi favorisa-t-elle la réponse positive à la demande d'appui de Kandolo pour le transfert de Lumumba au Katanga (télex MINAF du 16 janvier 1961) ?

2. *Témoignage devant la commission d'enquête*

2.1. Étienne Davignon a été entendu par la commission d'enquête le 13 juillet 2001.

2.2. Jeune diplomate stagiaire, Davignon a participé à la Conférence de la table ronde début 1960, en tant que représentant du ministre des Affaires étrangères au sein de la délégation belge. Son impression est que l'atmosphère à cette conférence était bonne.

Après la rupture des relations diplomatiques avec Bruxelles, Davignon est resté au Congo à la demande de Kasa Vubu, afin de maintenir un canal de communication avec la Belgique. Il était attaché au poste d'Élisabethville, dirigé par Rotschild. Il est remarquable qu'après la rupture, les assistants techniques belges soient restés en place.

Au cours du second semestre de l'année 1960, la situation était relativement confuse. Les canaux de communication étaient nettement moins performants et efficaces que ce n'est le cas aujourd'hui. Avec Westhof, Davignon a envoyé de nombreux télégrammes à Bruxelles concernant la situation au Congo. Le département des Affaires étrangères tenait à rester informé de la situation sur place; l'assistance aux Belges séjournant au Congo relevait également de ses missions. Davignon connaissait personnellement un certain nombre de protagonistes congolais.

2.3. Een belangrijke vraag die in de commissie aan bod kwam, was, in welke mate, er instructies bestonden in verband met aan Kasa Vubu te verstrekken adviezen of berichten.

Volgens Davignon was zijn opdracht niet alleen beperkt tot Leopoldstad, maar strekte hij zich ook uit tot Elisabethstad. Zijn opdracht was in eerste instantie Elisabethstad en Leopoldstad te verzoenen. Zoniet vreesde men dat de internationale gemeenschap en de VN de leiding op zich zouden nemen in Congo. Vervolgens diende de relatie met Congo genormaliseerd te worden. Naarmate de zienswijzen van Kasa Vubu en Lumumba uit mekaar begonnen te lopen, stond Davignon gunstiger tegenover de strekking Kasa Vubu.

Op de vraag of er vanuit de Belgische diplomatie instructies waren in verband met de afzetting van Lumumba en of Kasa Vubu op eigen gezag en met eigen middelen overgegaan is tot de afzetting, antwoordt Davignon dat hij helemaal niet op de hoogte was van de concrete bedoelingen van Kasa Vubu. Inzake belangrijke beslissingen en opties namen de Congolezen zelf hun beslissingen, niettegenstaande alle mogelijke adviezen van de Europeanen.

De getuige stelde in zijn gesprekken met verschillende Congolese leiders dat indien men terug tot normale betrekkingen met België wenste te komen (terugkeer naar samenwerking, hulp, en dergelijke) dit vergemakkelijkt zou worden als Lumumba geen eerste minister meer zou zijn.

Op de vraag of er specifieke Belgische acties bestonden gericht op de afzetting van Lumumba was het antwoord van de getuige formeel negatief. De instructies hadden betrekking op de normalisatie van de relaties en niet zozeer op de persoon van Lumumba zelf.

Nochtans, wordt er in de commissie op gewezen, bestaan er telexen die op het tegenovergestelde wijzen (31 augustus en 1 september 1960). Wigny had het, in een telex aan Davignon, duidelijk over de juridische procedures en regels die met het oog op een wijziging in de Congolese regering, dienden te worden gevolgd.

Volgens de getuige stond in Congolese leiderskringen de vraag centraal, hoe men zich van Lumumba kon ontdoen. Er bestonden in hoofde van de Congolezen juridische vragen over de bevoegdheid. Door de eerbiediging van een zeker juridisch of administratief formalisme, wou men zich een legitimiteit aanmeten. Het telegram in kwestie moest toelaten te antwoorden op de gestelde vragen. Dit was van belang omdat men de VN, die zelf ook in twee kampen verdeeld was, vóór wou zijn.

Op de vraag of Davignon bijgedragen heeft tot het aanreiken van de instrumenten aan Kasa Vubu om te doen wat in zijn bedoeling lag, antwoordt hij bevestigend. Hij

2.3. Une question importante abordée au sein de la commission était de savoir dans quelle mesure des instructions étaient données au sujet de conseils et d'avis à donner à Kasa Vubu

Selon Davignon, sa mission ne se limitait pas à Léopoldville, mais s'étendait également jusqu'à Élisabethville. Sa mission consistait tout d'abord à réconcilier Élisabethville et Léopoldville. Faute de quoi, on craignait que la communauté internationale et les Nations unies ne prennent les afffaires en mains au Congo. Ensuite, il fallait normaliser les relations avec le Congo. Plus les visions de Kasa Vubu et de Lumumba s'écartèrent, plus Davignon se rallia à la tendance Kasa Vubu.

En réponse à la question de savoir s'il y avait des instructions émanant de la diplomatie belge au sujet de la destitution de Lumumba et si Kasa Vubu avait procédé à la destitution de son propre chef et par ses propres moyens, Davignon précise qu'il ne connaissait absolument pas les intentions concrètes de Kasa Vubu. Pour les décisions et les options importantes, les Congolais décidaient seuls, en dépit de tous les avis possibles formulés par les Européens.

Au cours des entretiens qu'il a eus avec différents dirigeants congolais, le témoin a dit que si l'on souhaitait normaliser les relations avec la Belgique (retour de la coopération, aide, etc.), cela serait plus facile si Lumumba n'était plus premier ministre.

À la question de savoir s'il existait des actions belges spécifiques visant la destitution de Lumumba, le témoin a répondu catégoriquement par la négative. Les instructions avaient trait à la normalisation des relations, mais pas vraiment à la personne de Lumumba.

Cependant, fait-on observer au sein de la commission, il existe des télex qui attestent le contraire (31 août et 1er septembre 1960). Wigny évoquait clairement, dans un télex destiné à Davignon, les procédures et les règles juridiques qui devaient être suivies en vue d'un remaniement du gouvernement congolais.

Selon le témoin, la question de savoir comment on pouvait se débarrasser de Lumumba revêtait une importance cruciale pour les milieux dirigeants congolais. Il existait, dans le chef des congolais, des questions juridiques concernant la compétence. On voulait s'arroger une légitimité en respectant un certain formalisme juridique ou administratif. Le télégramme en question devait permettre de répondre aux questions posées. Cela revêtait de l'importance, étant donné que l'on voulait devancer les Nations unies, qui étaient elles-mêmes également partagées entre deux camps.

Davignon répond par l'affirmative à la question de savoir s'il a contribué à donner à Kasa Vubu les instruments lui permettant de faire ce qu'il se proposait. Il ne croit

meent evenwel niet dat Kasa Vubu zijn actie heeft ondernomen omdat de getuige hem dit specifiek aangeraden zou hebben.

Beantwoordde het ontslag aan een wens van de Belgische regering ? Volgens Davignon was dit vanzelfsprekend.

De getuige was wel verrast door de aankondiging van Kasa Vubu dat hij Lumumba zou ontslaan, alhoewel over die hypothese reeds werd gepraat. Kasa Vubu had Davignon verteld dat hij zich met Lumumba niet meer kon verstaan. Davignon heeft Brussel nooit formeel op de hoogte gebracht dat Lumumba ging afgezet worden.

Voorafgaandelijk aan het ontslag heerste er bezorgdheid dat Lumumba en zijn partij niet zomaar bereid waren de rol van democratische oppositie te spelen. Er werd gevreesd voor rellen en zelfs voor de vorming van een separatistische regering. Lumumba was daar, met zijn charisma, zeker toe in staat. Kasa Vubu, Bomboko en Mobutu waren daarover zeer bezorgd. In een telex van 3 september 1960 zou de Belgische overheid gesproken hebben van « onze » wens tot omverwerping van Lumumba. Volgens Davignon verwijst dit naar de besprekingen tussen de Congolese autoriteiten en België, gericht op de terugkeer naar een normale toestand.

2.4. De getuige was aanwezig op de ontmoeting te Parijs tussen Bomboko en Rothschild op 10 en 11 januari 1961, waar het officieel herstel van de relaties tussen België en Congo werd besproken en waarover in feite geen onenigheid bestond. Er werd echter meer gepraat, over de verzoening tussen Leopold- en Elisabethstad, en over de voorstellen die Tshombe zouden kunnen worden gedaan om het gezag van Kasa Vubu als president van de ganse republiek te erkennen. Davignon herinnert zich niet dat bij die gelegenheid over Lumumba werd gesproken. Dit was immers geen bron van bezorgdheid meer; voor Buitenlandse Zaken was het een Congolese zaak.

2.5. Wat de beslissing tot overbrenging van Lumumba betreft uit Thysstad, antwoordde Davignon in de commissie dat Lumumba voor bepaalde Congolese politici zeer hinderlijk was en men te allen prijze wou voorkomen dat hij opnieuw aan de macht zou deelnemen.

Davignon verklaarde dat, wat de telex van 16 januari 1961 van d'Aspremont inzake de overbrenging van Lumumba, betreft, hij dit persoonlijk steeds een slecht idee heeft gevonden, omdat dit het proces van verzoening tussen Leopold- en Elisabethstad in belangrijke mate zou compliceren.

De Congolezen zelf vroegen om bij Tshombe aan te dringen Lumumba te aanvaarden. Tshombe weigerde immers eerst. Kandolo had dit ook zo opgevat en drong daarom bij de Belgen aan. Davignon meende dat België moest antwoorden dat het hierin niet kon tussenkomen.

cependant pas que Kasa Vubu ait entrepris son action parce qu'il le lui aurait conseillé spécifiquement.

La destitution répondait-elle à un souhait du gouvernement belge ? Selon Davignon, c'était évident.

Le témoin a cependant été surpris par l'annonce de Kasa Vubu selon laquelle il destituerait Lumumba, bien que cette hypothèse eût déjà été évoquée. Kasa Vubu avait dit à Davignon qu'il ne pouvait plus s'entendre avec Lumumba. Davignon n'a jamais informé officiellement Bruxelles que Lumumba allait être destitué.

On craignait, préalablement à la destitution, que Lumumba et son parti ne fussent pas disposés à jouer le rôle de l'opposition démocratique. On redoutait des échauffourées et même la formation d'un gouvernement séparatiste. Lumumba, avec son charisme, était certainement en mesure de former un tel gouvernement. Kasa Vubu, Bomboko et Mobutu étaient très inquiets de cette perspective. Dans un télex du 3 septembre 1960, les autorités belges auraient parlé de « notre » souhait de renverser Lumumba. Selon Davignon, il s'agit d'une allusion aux discussions entre les autorités congolaises et la Belgique, destinées à assurer un retour à la normale.

2.4. Le témoin assistait à la rencontre de Paris entre Bomboko et Rothschild, les 10 et 11 janvier 1961, où il fut question du rétablissement officiel des relations entre la Belgique et le Congo, au sujet duquel il n'y avait en fait pas de différend. On discuta toutefois davantage de la réconciliation entre Léopoldville et Élisabethville et des propositions que l'on pourrait faire à Tshombe afin de reconnaître l'autorité de Kasa Vubu en tant que président de l'ensemble de la république. Davignon ne se souvient pas que l'on ait parlé de Lumumba à cette occasion. Son cas n'était en effet plus une source de préoccupation; pour les Affaires étrangères, c'était une affaire congolaise.

2.5. En ce qui concerne la décision de transférer Lumumba de Thysville, Davignon a répondu en commission que Lumumba était très gênant pour certains politiques congolais et que l'on voulait éviter à tout prix qu'il participe à nouveau au pouvoir.

Davignon précise qu'en ce qui concerne le télex du 16 janvier 1961 de d'Aspremont relatif au transfert de Lumumba, il a toujours trouvé, personnellement, que c'était une mauvaise idée, parce que ce transfert compliquerait considérablement le processus de réconciliation entre Léopoldville et Élisabethville.

Ce sont les Congolais eux-mêmes qui ont demandé d'insister auprès de Tshombe pour qu'il accepte Lumumba. Tshombe avait en effet refusé dans un premier temps. Kandolo partageait également cette conception des choses et il insistait par conséquent auprès des Belges. Davignon estimait que la Belgique devait répondre qu'elle ne pouvait pas s'immiscer dans cette affaire.

2.6.Davignon kwam op 5 februari 1961 te Elisabethstad aan met het oog op overleg met Tshombe voor de verdere uitwerking van de verzoening tussen Elisabethstad en Leopoldstad, ondermeer in uitvoering van de vergadering te Parijs (10 en 11 januari 1961). Bij het verlaten van het vliegtuig vernam hij dat Lumumba dood was.

Niettegenstaande, volgens bepaalde getuigenissen, de diplomatieke en militaire kanalen blijkbaar verwittigd werden, wisten noch Davignon noch ambassadeur Carlier, af van de dood van Lumumba. Anders waren beiden nooit naar Elisabethstad gereisd voor overleg met Tshombe.

Volgens bepaalde getuigenissen en bronnen — zo wordt in de commissie gesteld — zou Rothschild reeds op 18 januari, omstreeks 17u, een telefoon hebben gekregen.

Volgens Davignon is het niet uitgesloten dat er tussen Rothschild en d'Aspremont overleg is geweest over de overbrenging van Lumumba. Het is echter wel zeer onwaarschijnlijk dat dit overleg ook handelde over het lot dat Lumumba te wachten stond. Het is ondenkbaar dat Rothschild Davignon en Carlier naar Katanga zou hebben laten vertrekken op een ogenblik dat dergelijke feiten zich voordeden en waarbij zij zouden betrokken kunnen geraken.

Het is ondenkbaar dat de minister van het departement niet op de hoogte zou zijn gebracht van de dood van Lumumba.

De getuige spreekt in een telegram van 16 september 1960 over de verwijdering van Lumumba om in Leopoldstad de desorganisatie het hoofd te kunnen bieden.

Davignon bedoelde daarmee dat Lumumba geen politieke verantwoordelijkheden meer mocht uitoefenen, en dat hij overeenkomstig de Congolese wetten diende vervangen te worden. Het was in de periode waarin Lumumba nog beweerde de legitieme regeringsleider te zijn, wat bij de VN voor de gekende problemen zorgde inzake vertegenwoordiging. Met een nieuwe Congolese regering konden terug relaties worden aangeknoopt en worden gewerkt aan het herstel van de chaos. Het was duidelijk dat zolang Lumumba deel uitmaakte van de regering, het onmogelijk was samen te werken en dat de beschreven doelstellingen niet konden worden bereikt.

2.7 Davignon was niet bekend met het bestaan van zogenaamde geheime fondsen in die periode.

3. *Biografische gegevens van Etienne Davignon*

Geboren te Boedapest (Hongarije) op 4 oktober 1932.

Vorming : doctor in de rechten (Katholieke Universiteit Leuven).

Professor aan de *Université Catholique de Louvain* van 1980 tot 1983.

2.6. Le 5 février 1961, Davignon est arrivé à Élisabethville afin de se concerter avec Tshombe pour continuer à œuvrer à la réconciliation entre Élisabethville et Léopoldville, notamment en exécution des décisions prises lors de la réunion de Paris (10 et 11 janvier 1961). En quittant l'avion, il a appris que Lumumba était mort.

Bien que les canaux diplomatiques et militaires fussent manifestement informés selon certains témoins, ni Davignon ni l'ambassadeur Carlier n'étaient au courant de la mort de Lumumba. Sinon, ils ne se seraient jamais rendus à Élisabethville pour se concerter avec Tshombe.

Selon certains témoins et certaines sources — ainsi qu'il est souligné en commission — Rothschild aurait déjà reçu un appel téléphonique le 18 janvier vers 17 heures.

Selon Davignon, il n'est pas exclu que Rothschild et d'Aspremont se soient concertés à propos du transfert de Lumumba. Il est toutefois très improbable que cette concertation ait également porté sur le sort qui attendait Lumumba. Il est impensable que Rothschild aurait laissé partir Davignon et Carlier au Katanga au moment où se produisaient de pareils faits dans lesquels ils auraient pu être impliqués.

Il est impensable que le ministre du département n'ait pas été informé de la mort de Lumumba.

Dans un télégramme du 16 septembre 1960, le témoin évoque l'éloignement de Lumumba pour pouvoir faire face à la désorganisation à Léopoldville.

Davignon entendait par là que Lumumba ne pouvait plus exercer de responsabilités politiques et qu'il devait être remplacé conformément aux lois congolaises. A cette époque, Lumumba prétendait encore être le chef de gouvernement légitime, ce qui a posé les problèmes que l'on connaît aux Nations unies en matière de représentation. Avec un nouveau gouvernement congolais, on pouvait renouer des relations et œuvrer au rétablissement de l'ordre. Il était clair que, tant que Lumumba resterait au gouvernement, il serait impossible de coopérer et d'atteindre les objectifs définis.

2.7 Davignon ignorait l'existence de « fonds secrets » à cette époque.

3. *Données biographiques concernant Étienne Davignon*

Né à Budapest (Hongrie), le 4 octobre 1932.

Formation : docteur en droit (Université catholique de Louvain).

Professeur à l'Université catholique de Louvain de 1980 à 1983.

Varia : Belgisch ministerie van Buitenlandse Zaken vanaf 1959.

Stagiair op het ministerie van Buitenlandse Zaken. Actief zowel in Brussel als in Congo. Trad op als verbindingspersoon.

Vanaf 1964 : kabinetschef van de ministers Harmel en Spaak.

Vanaf november 1969 tot december 1976 : directeur-generaal van de Politiek.

Nauw betrokken bij de Afrikaanse politiek van België (onafhankelijkheid van Rwanda en van Urundi, oplossing van het Belgisch-Zaïrees geschil).

Betrokken bij de totstandkoming van het rapport Harmel en het rapport Davignon.

Gewezen EG-commissaris.

16. **Jacques BRASSINNE de LA BUISSIERE**

1. *Situering van de getuige*

Jacques Brassinne was op het moment van de moord op Lumumba secretaris van het Bureau-Conseil te Katanga. De getuige kan informatie verstrekken over het Bureau-Conseil, over professor Clemens en over Tshombe.

Belangrijkste vragen :

1. In verband met de werking van het Bureau-Conseil : met welke Belgische instanties stond de getuige geregeld in contact ?

2. Welke rol speelde rector Dubuisson van de Luikse universiteit bij de Katangese afscheiding en in hoeverre was hij daar actief bij betrokken ?

3. Begin december 1960 trok de getuige samen met Grosjean naar Bakwanga. Heeft hij Kalonji ontmoet ? En Joseph Ngalula ? Hoe dacht Kalonji over Lumumba ? Is met Kalonji sprake geweest van een overbrenging van Lumumba ?

4. Nam Vandewalle, tijdens zijn aanwezigheid in Elisabethstad, deel aan de dagelijkse vergaderingen van het Bureau-Conseil ? Waarom ?

5. Op 17 januari vindt omstreeks 19 uur een spoedvergadering plaats bij Clemens. De volgende personen nemen aan die vergadering deel : Clemens, Vandewalle, Weber, Smal, Grosjean en Brassinne. Wat was het doel van die vergadering ? Werden tijdens die vergadering beslissingen genomen ? Zo ja welke ? Zo niet, waartoe moest men dan in vergadering bijeenkomen ?

Divers : ministère belge des Affaires étrangères à partir de 1959.

Stagiaire au ministère des Affaires étrangères. Actif tant à Bruxelles qu'au Congo. Opère en tant qu'agent de liaison.

A partir de 1964 : chef de cabinet des ministres Harmel et Spaak.

De novembre 1969 à décembre 1976 : directeur général de la politique.

Étroitement associé à la politique africaine de la Belgique (indépendance du Ruanda et de l'Urundi, règlement du conflit belgo-zaïrois).

Associé à l'élaboration du rapport Harmel et du rapport Davignon.

Ancien commissaire européen.

16. **Jacques BRASSINNE de LA BUISSIERE**

1. *Présentation du témoin*

Au moment de l'assassinat de Lumumba, Jacques Brassinne était secrétaire du Bureau-cConseil au Katanga. Le témoin peut apporter des informations sur le bureau-conseil, sur le professeur Clemens et sur Tshombe.

Questions les plus importantes :

1. En ce qui concerne le fonctionnement du bureau-conseil : avec quelles instances belges le témoin était-il en communication régulière ?

2. Quel était le rôle et l'action du recteur de l'Université de Liège, Dubuisson, dans le cadre de la sécession katangaise ?

3. Le témoin s'est rendu avec Grosjean à Bakwanga au début décembre 1960. A-t-il rencontré Kalonji ? Joseph Ngalula ? Quel était l'état d'esprit de Kalonji envers Lumumba ? A-t-il été question avec Kalonji d'un transfert de Lumumba ?

4. Vandewalle, lorsqu'il était à Elisabethville, participait-il aux réunions quotidiennes du bureau-conseil ? Pourquoi ?

5. Le 17 janvier vers 19 heures se tient une réunion d'urgence chez Clemens. Participent à la réunion : Clemens, Vandewalle, Weber, Smal, Grosjean et Brassinne. Quel était le but de cette réunion ? Quelles furent les décisions prises lors de cette réunion ? Y a-t-il eu des décisions prises ? S'il n'y en pas eu, pourquoi s'être réunis ?

6. Volgens de getuige zou Weber op die vergadering hebben verklaard : « we wilden hem vatten, we hebben hem en nu zitten we duidelijk met een probleem ! » (vert.). Wat bedoelde hij daarmee ?

7. Het staat buiten kijf dat Clemens al op 18 januari van de dood van Lumumba op de hoogte is. Wat doet hij met die informatie ? En wanneer verneemt de getuige de dood van Lumumba ? Tijdens de vergadering van het Bureau-Conseil van die dag ?

8. Hoe is volgens Brassinne de avond van 17 januari verlopen ? Hoe kwam de besluitvorming tot stand die tot Lumumba's dood heeft geleid ? Welke rol heeft Tshombe daarbij gespeeld ?

2. *Getuigenis voor de onderzoekscommissie*

2.1. Jacques Brassinne werd op 13 juli 2001 door de commissie, als getuige, gehoord. Hij werd, als auteur, op 17 september 2001 gehoord.

2.2. Brassinne wees erop dat het Bureau- Conseil van Katanga, werd opgericht ter vervanging van de Belgische technische missie die een te grote politieke connotatie had gekregen.

Tijdens de maanden augustus en september 1960 werd op diplomatiek vlak duidelijk dat de Belgische regering Katanga niet zou erkennen. Iedereen ondersteunde de oprichting van het Bureau-Conseil. Het bureau had niet zoveel invloed als de technische missie maar het was efficiënt in de hem toegewezen, zij het beperkte, materies. De invloed van Clemens was echter wel belangrijk.

Het bureau diende de politieke (en diplomatieke) , economische en sociale aangelegenheden van het Katangese beleid op te volgen. Clemens onderhield regelmatig contacten met militaire gezaghebbers waar hij goede relaties mee had. Op het ogenblik van de feiten waren de militairen nog in Congo aanwezig. De Belgische raadgevers vertrokken op vraag van de Verenigde Naties.

Clemens had, binnen het bureau, ook de verantwoordelijkheid voor contacten met de president en met de regeringsverantwoordelijke voor landsverdediging. De functie van minister van landsverdediging werd immers tegelijkertijd waargenomen door Tshombe en Munongo.

De tweede in de hiërarchie in het Bureau-Conseil was Massart die, zoals Clemens, verbonden was aan het instituut voor sociologie in Luik, dat een afdeling had in Katanga. Rechter de Limbourg hield zich bezig met het ministerie van Binnenlandse Zaken en Justitie. Brassinne met Buitenlandse Zaken, Buitenlandse Handel, Personeelsbeheer van het lokaal (Katangees) personeel en de Technische assistentie. Grosjean volgde Economische zaken op en onderhield contacten met het ministerie van

6. Lors de cette réunion, selon le témoin, Weber aurait dit : « on le voulait, on l'a eu…et maintenant on est bien emmerdé ! ». Que voulait-il dire par là ?

7. Il est clair que Clemens est au courrant de la mort de Lumumba dès le 18 janvier. Que fait-il de cette information ? Et quand apprend le témoin la mort de Lumumba ? Lors de la réunion du bureau-conseil de ce jour ?

8. Selon Brassinne, que s'est-il passé le soir du 17 janvier ? Comment s'est opéré le processus de décision qui a conduit Lumumba à la mort ? Quel fut le rôle de Tshombe ?

2. *Témoignage devant la commission d'enquête*

2.1. Jacques Brassinne a été entendu par la commission, en tant que témoin, le 13 juillet 2001. Il a été entendu en tant qu'auteur le 17 septembre 2001.

2.2. Brassinne souligne que le Bureau-Conseil du Katanga a été créé pour remplacer la mission technique belge, qui avait acquis une connotation politique trop nette.

Au cours des mois d'août et septembre 1960, il s'est avéré, sur le plan diplomatique, que le gouvernement belge ne reconnaîtrait pas le Katanga. Tout le monde soutenait la création du Bureau-Conseil. Celui-ci n'avait pas autant d'influence que la mission technique mais il était efficace dans la gestion des matières, fussent-elles limitées, qui lui avait été attribuées. L'influence de Clemens était cependant très importante.

Le bureau devait assurer le suivi des questions politiques (et diplomatiques), économiques et sociales qui relevaient de la politique katangaise. Clemens avait régulièrement des contacts avec les autorités militaires avec lesquelles il était en bonnes relations. Au moment des faits, les militaires étaient encore présents au Congo. Les conseillers belges ont quitté le pays à la demande des Nations unies.

Au sein du Bureau, Clemens était également chargé des contacts avec le président et le responsable du gouvernement en matière de défense. La fonction de ministre de la défense était en effet exercée simultanément par Tshombe et Munongo.

Le numéro deux dans la hiérarchie du Bureau-Conseil était Massart qui, comme Clemens, était lié à l'Institut de sociologie de Liège, qui avait une section au Katanga. Le juge de Limbourg s'occupait du ministère de l'Intérieur et de la Justice. Brassinne, quant à lui, avait les Affaires étrangères, le Commerce extérieur, la gestion du personnel local (katangais) et l'Assistance technique. Grosjean s'occupait des Affaires économiques et entretenait des contacts avec les ministères des Finances,

Financiën, Economische Zaken en Landbouw. Dethier volgde Sociale Zaken op en Evrard het ministerie van Tewerkstelling.

Het bureau kwam elke dag bijeen om 8.45 u. in het kantoor van Clemens waar de dagtaak werd verdeeld. De contacten met Brussel gebeurden niet altijd langs het consulaat, omdat er een gebrek was aan vertrouwen. Clemens had wel directe toegang tot de telex, zowel voor de uitgaande als binnenkomende post.

2.3. De getuige onderlijnde dat Clemens regelmatig, meestal persoonlijke, contacten onderhield met majoor Weber. Dit verzekerde discrete en goede contacten tussen het Bureau-Conseil en de militaire autoriteiten.

2.4. De aanwezigheid van de universiteit van Luik in Katanga was een opgemerkt feit. Dubuisson, de rector, was een man met een sterke persoonlijkheid en met belangrijke politieke invloed in België. Hij was pro-Tshombe. Hij heeft de toestand van Katanga, vóór de onafhankelijkheid, van dichtbij gevolgd en volgens de getuige heeft hij ook zijn invloed laten gelden na de onafhankelijkheid, onder meer met de benoeming van Frenkeil, eveneens verbonden aan de universiteit van Luik, als rector van de universiteit van Elisabethstad.

2.5. Brassinne ging samen met Grosjean naar Zuid-Kasaï. Tijdens de vergaderingen ter plaatse werd er niet gesproken over Lumumba en ook niet over zijn transfer. De getuige verklaarde dat, indien er zou gesproken zijn met Albert Kalonji over een mogelijke overbrenging van Lumumba naar Bakwanga, deze dat zou hebben aanvaard. Hij had reeds in februari zes personen die waren overgebracht uit Leopoldstad, veroordeeld en terechtgesteld. Kalonji vertelde dit uitgebreid aan getuige, hoewel die daar niet naar had gevraagd en enkel informatie wilde over de situatie ter plaatse

2.6. Hoewel kolonel Vandewalle niet deelnam aan de vergaderingen van het Bureau-Conseil was hij toch « omnipresent » Tijdens de vergadering van 16 januari 's morgens werd er niet gesproken over de mogelijke komst van Lumumba naar Katanga. De leden van het Bureau-Conseil waren niet op de hoogte van de telex over de komst van Lumumba. En indien ze het zouden geweten hebben, zouden ze er in elk geval tegen zijn geweest. Op vraag van Buitenlandse zaken was de toegang tot de telex ontzegd aan Clemens, hoewel dit in de praktijk niet veel veranderde.

2.7. Als antwoord op de vraag over een spoedvergadering van het Bureau-Conseil die zou belegd zijn geweest om de komst van Lumumba te bespreken, verduidelijkte de getuige dat op 17 januari, de leden van het

des Affaires économiques et de l'Agriculture. Dethier avait en charge les Affaires sociales, et Evrard, le ministère de l'Emploi.

Le bureau tenait tous les jours à 8 heures 45, dans le bureau de Clemens, une réunion lors de laquelle les tâches journalières étaient réparties. Les contacts avec Bruxelles ne transitaient pas toujours par le consulat, celui-ci ne jouissant pas d'une pleine confiance. Clemens avait toutefois un accès direct au télex, tant pour les messages sortants que pour les messages rentrants.

2.3. Le témoin souligne que Clemens avait régulièrement des contacts, pour la plupart personnels, avec le major Weber, ce qui garantissait de bons contacts, discrets de surcroît, entre le Bureau-Conseil et les autorités militaires.

2.4. La présence de l'Université de Liège au Katanga était notoire. Dubuisson, le recteur, était un homme doté d'une forte personnalité et dont l'influence sur la politique belge était loin d'être négligeable. Il était favorable à Tshombe. Il a suivi de près la situation au Katanga avant son indépendance et, selon le témoin, il a également joué de son influence après l'indépendance, notamment pour la nomination de Frenkeil, également lié à l'Université de Liège, au poste de recteur de l'université d'Élisabethville.

2.5. Brassinne s'est rendu au Sud-Kasaï avec Grosjean. Au cours des réunions qui ont eu lieu sur place, il n'a pas été question de Lumumba ni de son transfert. Le témoin a déclaré que, si un éventuel transfert de Lumumba à Bakwanga avait été abordé avec Albert Kalonji, celui-ci aurait accepté. En février, il avait déjà condamné et exécuté six personnes transférées de Léopoldville. Kalonji a raconté cela en détail au témoin, bien que celui-ci n'eût rien demandé à ce sujet et voulût uniquement s'enquérir de la situation sur place.

2.6. Même s'il ne participait pas aux réunions du Bureau-Conseil, le colonel Vandewalle était « omniprésent ». Au cours de la réunion tenue dans la matinée du 16 janvier, il n'a pas été question de l'arrivée éventuelle de Lumumba au Katanga. Les membres du Bureau-Conseil n'avaient pas connaissance du télex relatif à l'arrivée de Lumumba. Et s'ils en avaient été informés, ils s'y seraient de toute façon opposés. À la demande des Affaires étrangères, Clemens n'était pas autorisé à avoir accès au télex, même si, dans la pratique, cela ne changeait pas grand-chose.

2.7. En réponse à la question relative à une réunion d'urgence du Bureau-Conseil qui aurait été convoquée pour discuter de l'arrivée de Lumumba, le témoin a précisé que, le 17 janvier, les membres du Bureau-Conseil,

Bureau-Conseil gewoontegetrouw samen waren rond zes uur. Clemens, die aanwezig was, wist van niets. Hij wist enkel dat er dingen aan het gebeuren waren. Bij zijn aankomst zei kolonel Vandewalle dat hij Lumumba had zien uitstappen uit het vliegtuig en had zien vertrekken onder begeleiding van de gendarmerie en de politie.

De getuige verklaarde dat tijdens de vergadering die door Perrad was samengeroepen werd vastgesteld dat niemand, noch de Belgen, noch de Katangezen, op de hoogte waren van de komst van Lumumba. Iedereen was er wel van onder de indruk en men had het voorgevoel dat de « zaken slecht gingen aflopen » hoewel dit niet uitdrukkelijk werd gezegd. Achteraf bekeken is de enige fout, volgens getuige, geweest niet te hebben geweten dat de dingen zo snel gingen gebeuren. Niemand veronderstelde dat Lumumba al die nacht zou worden vermoord. De beslissing om niets te ondernemen diezelfde avond moet dan ook in die context worden gezien. De Europeanen namen reeds sinds maanden niet meer deel aan de ministerraden in Katanga en ze wisten bijgevolg niet dat de tijd zo drong. Bovendien waren ze van oordeel dat dit een interne Congolese aangelegenheid was die hen niet aanbelangde

2.8. Volgens de getuige was kolonel Vandewalle een invloedrijk persoon. Hij was de « *chef occulte* » van de Katangese politie. Hij was op de hoogte van wat er gebeurde. Getuige is echter formeel dat ook kolonel Vandewalle niets wist van de komst van Lumumba naar Katanga.

2.9.Over de uitspraak van majoor Weber « *on le voulait, on l'a eu et maintenant on est bien emmerdé* » zegt getuige dat de zaken zich boven de hoofden van de Europeanen afspeelden. Lumumba was belangrijk voor Katanga. Hij zorgde voor problemen in Leopoldstad en daarom was de toestand in Katanga rustig.

2.10.Volgens Brassinne informeerde Bartelous hem op 18 januari om 10 uur over de dood van Lumumba. Het Bureau-Conseil besliste Brussel daarover niet in te lichten, het was immers niet zijn verantwoordelijkheid. Het hing af van de Katangese regering. Clemens zei daaromtrent, « het is een catastrofe, maar het is niet ons probleem ». Volgens getuige was het Vanden Bloock, diplomatiek en politiek raadgever en enige diplomaat in Katanga die Wigny en d'Aspremont inlichtte over de feiten.

2.11.Volgens getuige nam d'Aspremont het niet kwalijk dat hij niet officieel was ingelicht over wat was gebeurd omdat hij verstond dat het Bureau-Conseil hem en België wilden beschermen en de mogelijkheid wilde bieden om de nodige schikkingen te treffen. Getuige hield het voor mogelijk dat d'Aspremont informeel was ingefidèles à leurs habitudes, se sont réunis aux environs de six heures. Clemens, qui était présent, n'était au courant de rien. Il savait uniquement qu'il se passait quelque chose. À son arrivée, le colonel Vandewalle a dit qu'il avait vu Lumumba débarquer de l'avion et partir escorté par la gendarmerie et la police.

Le témoin a déclaré qu'au cours de la réunion convoquée par Perrad, on a constaté que personne, ni les Belges ni les Katangais, n'était au courant de l'arrivée de Lumumba. Tout le monde était cependant impressionné et on avait le pressentiment que « les choses allaient mal finir ». *A posteriori,* le témoin estime que la seule erreur a été de ne pas savoir que les choses allaient évoluer si rapidement. Personne ne se doutait que Lumumba serait déjà exécuté cette nuit-là. C'est dès lors dans ce contexte qu'il convient de situer la décision de ne rien entreprendre le soir même. Comme cela faisait plusieurs mois déjà que les Européens ne participaient plus aux conseils des ministres au Katanga, ils ignoraient que le temps pressait à ce point. Ils estimaient en outre qu'il s'agissait d'une question congolaise interne qui ne les regardait pas.

2.8. Le témoin estime que le colonel Vandewalle était une personne influente. Il était le « chef occulte » de la police katangaise. Il était au courant de ce qui se passait. Le témoin affirme cependant formellement que le colonel Vandewalle ne savait rien de l'arrivée de Lumumba au Katanga.

2.9. En ce qui concerne les déclarations du major Weber (« on le voulait, on l'a eu et maintenant on est bien emmerdé »), le témoin déclare que les événements se sont déroulés au-dessus de la tête des Européens. Lumumba était important pour le Katanga. Parce qu'il provoquait des problèmes à Léopoldville, la situation était calme au Katanga.

2.10. Selon Brassinne, Bartelous l'a informé du décès de Lumumba le 18 janvier, à 10 heures. Le Bureau-conseil a décidé de ne pas en informer Bruxelles, car cette tâche ne lui incombait pas. En effet, le Bureau-conseil dépendait du gouvernement katangais. Clemens a déclaré à ce propos : « c'est une catastrophe, mais ce n'est pas notre problème ». Selon le témoin, c'est Vanden Bloock, conseiller diplomatique et politique et seul diplomate présent au Katanga, qui a mis Wigny et d'Aspremont au courant des faits.

2.11. Selon le témoin, si d'Aspremont ne s'est pas formalisé du fait qu'il n'avait pas été informé officiellement des événements, c'est parce qu'il comprenait que le Bureau-conseil voulait le protéger, lui et la Belgique, et voulait offrir la possibilité de prendre les dispositions nécessaires. Le témoin pense qu'il est possible que

licht door Clemens, tijdens zijn bezoek aan Brussel. Dit wil echter niet zeggen dat hij ook Wigny op de hoogte bracht, gezien hun gespannen relatie.

2.12. Volgens getuige werden de telexberichten uit Brussel over Lumumba met veel interesse gelezen. De inhoud ervan werd nochtans in twijfel getrokken omdat het moeilijk te geloven is dat Brussel op het ogenblik van de telexen nog niet op de hoogte zou zijn geweest van wat er gebeurde met Lumumba. De getuige bevestigt deelgenomen te hebben aan de herdenkingsdienst op 18 januari die werd gehouden voor de Katangese en Belgische militairen die gevallen waren voor de verdediging van Katanga.

2.13.Volgens Brassinne had het Bureau-Conseil geen kennis van de telex van 16 januari, en op 17 januari was het reeds te laat. Ze waren dus niet op de hoogte van de mening van Tshombe en ook niet van het feit dat hij van idee was veranderd.

2.14. De getuige was van mening dat het slecht zou aflopen zowel voor Katanga als voor Lumumba. Dit was wel een goede zaak voor België omdat de problemen werden opgelost zonder dat België zijn handen vuil moest maken. Het bleef in ieder geval duidelijk dat België Katanga nooit zou erkennen en dat de voorkeur uitging naar Leopoldstad Deze positie werd nog versterkt toen Spaak minister van Buitenlandse zaken werd.

2.15. De reden waarom d'Aspremont Tshombe trachtte te overhalen om Lumumba te aanvaarden was volgens getuige, dat er in ieder geval moest worden voorkomen dat hij naar Stanleystad of naar Bakwanga zou gaan. Hij moest Thysstad zo snel mogelijk verlaten, dus moest hij naar Katanga gaan waar hij in de gevangenis van Jadotstad kon verblijven. Hoewel de raadgevers ter plaatse niet akkoord gingen met deze opvatting, konden ze de beslissing toch begrijpen omdat dit voor België de minste internationale consequencties had.

2.16. De getuige herhaalt nog dat het niet hun taak was om Brussel in te lichten over wat gebeurd was. Uiteindelijk was dit het probleem van het consulaat. Of het Bureau-Conseil dit had moeten doen, is een andere kwestie. De getuige kan niet zeggen wanneer Wigny werd ingelicht over de moord op Lumumba. Hij heeft wel de indruk dat Brussel eerder wist wat er gebeurd was dan wordt toegegeven.

2.17. Bartelous heeft de getuige ingelicht over de moord op Lumumba, zonder te zeggen hoe het gebeurde. Hij zegde wel dat Tshombe er niet fier over was. Het is ook mogelijk dat Brussel werd ingelicht door de piloten

d'Aspremont ait été informé de manière informelle par Clemens lors de la visite de ce dernier à Bruxelles. Cela ne signifie pas pour autant que d'Aspremont ait également informé Wigny, étant donné les relations tendues entre les deux hommes.

2.12. Selon le témoin, les télex en provenance de Bruxelles concernant Lumumba ont été lus avec beaucoup d'intérêt. Leur contenu a cependant été mis en doute, parce qu'il était difficile de croire qu'au moment où ils ont été envoyés, Bruxelles ne fût pas encore au courant du sort qui avait été réservé à Lumumba. Le témoin confirme avoir pris part à l'office qui a été célébré le 18 janvier à la mémoire des militaires katangais et belges tombés pour la défense du Katanga.

2.13. Selon Brassinne, le Bureau-conseil n'a pas eu connaissance du télex du 16 janvier et, le 17 janvier, il était déjà trop tard. Les membres du bureau ne connaissaient donc pas le point de vue de Tshombe et ignoraient également que ce dernier avait changé d'avis.

2.14. Le témoin pensait que cela finirait mal, et pour le Katanga, et pour Lumumba. C'était en revanche une bonne chose pour la Belgique, parce que les problèmes étaient résolus sans qu'elle ait eu à se salir les mains. Il demeurait en tout cas acquis que la Belgique ne reconnaîtrait jamais le Katanga et que sa préférence allait à Léopoldville. Cette position s'est encore renforcée lorsque Spaak est devenu ministre des Affaires étrangères.

2.15. Selon le témoin, si d'Aspremont a tenté de convaincre Tshombe d'accepter Lumumba, c'est parce qu'il fallait en tout cas éviter que ce dernier soit dirigé vers Stanleyville ou Bakwanga. Il devait quitter Thysville le plus rapidement possible. Il fallait donc qu'il soit transféré au Katanga, où il pourrait être détenu à la prison de Jadotville. Si les conseillers sur place désapprouvaient ce raisonnement, ils pouvaient néanmoins comprendre la décision parce que c'était celle qui avait le moins de conséquences pour la Belgique sur le plan international.

2.16. Le témoin répète qu'il ne leur appartenait pas d'informer Bruxelles sur ce qui s'était passé. C'était tout compte fait le problème du consulat. On pourrait aussi se demander si le Bureau-Conseil aurait dû le faire. Le témoin ne peut dire quand Wigny a été informé de la mort de Lumumba. Il a cependant l'impression que Bruxelles avait été informé de ce qui était arrivé plus tôt que ce que l'on veut bien admettre.

2.17. Bartelous a informé le témoin de l'assassinat de Lumumba, mais sans préciser la manière dont les choses s'étaient passées. Il précise cependant que Tshombe n'en était pas fier. Il se peut aussi que Bruxelles ait été

van Sabena, dit was immers een normale manier van communicatie tussen Brussel en het Bureau-Conseil.

2.18. De relaties tussen de Union Minière en het Bureau-Conseil verliepen langs Dubuisson. De contacten waren goed. Het Bureau had geen belangen in de Union Minière; het waren objectieve bondgenoten. Het Bureau was pro-Katangees om redenen van internationale politiek, terwijl de Union Minière het was om financiële redenen. De getuige zegt niet op de hoogte te zijn van een mogelijke financiering van het Bureau-Conseil door de Union Minière.

2.19. Het strategisch belang van de regelmatige contacten tussen Katanga en Rhodesië was vooral gericht op het voorkomen dat troepen uit Rhodesië Katanga zouden binnentrekken. Het risico bestond immers dat ze dan niet gemakkelijk terug zouden vertrekken. In Rhodesië zijn er immers ook Lundas, zoals in Katanga en Angola. Ze zijn met 5 miljoen en hebben veel invloed.

3. *Biografische gegevens van Jacques Brassinne*

Geboren op 7 september 1929.

Vorming :
- — Doctor in de politieke wetenschappen.
- — Licentiaat in de politieke wetenschappen.
- — Licentiaat in de politieke en administratieve wetenschappen.
- — Licentiaat in de koloniale wetenschappen.
- — Gediplomeerde van de *Harvard Business School*.
- — Reserve-officier bij de pantsertroepen.

Varia :

Opdrachtgelastigde van het ministerie van Afrikaanse Zaken van juli 1960 tot januari 1961

Diplomatieke missie te Leopoldstad als adjunct van het hoofd van de sectie « Assistance Administrative » van 28 juni tot 18 augustus 1960.

Diplomatieke missie te Leopoldstad op 9 juli 1960 ter assistentie van Carbonelle (hoofd van de sectie technische bijstand) en Van Hée (hoofd van de sectie administratieve bijstand).

Aanwerving bij Mistebel op vraag van graaf d'Aspremont Lynden, hoofd van Mistebel op 18 augustus 1960.

Vanaf 27 september 1960 gedurende 3 maanden opdrachtgelastigde voor het ministerie van Afrikaanse Zaken te Elisabethstad.

Missie voor technische bijstand te Elisabethstad van 18 augustus 1960 tot 29 januari 1961.

informé par les pilotes de la Sabena. C'était en effet un mode de communication normal entre Bruxelles et le Bureau-Conseil.

2.18. C'est Dubuisson qui était le trait d'union entre l'Union Minière et le Bureau-Conseil. Les contacts étaient bons. Le Bureau n'avait pas d'intérêts dans l'Union-minière; ils étaient des alliés objectifs. Le Bureau était acquis à la cause katangaise pour des raisons de politique internationale, tandis que l'Union Minière l'était pour des raisons financières. Le témoin dit ne pas être au courant d'un éventuel financement du Bureau-Conseil par l'Union-minière.

2.19. Les contacts réguliers qu'entretenaient le Katanga et la Rhodésie avaient un intérêt stratégique et visaient essentiellement à éviter que des troupes venant de Rhodésie n'envahissent le Katanga. Il y avait en effet un risque que, dans ce cas, elles ne quittaient pas facilement le pays. Il y a en effet aussi des Lundas en Rhodésie, comme au Katanga et en Angola. Ils sont cinq millions et ont une grande influence.

3. *Données biographiques concernant Jacques Brassinne*

Né le 7 septembre 1929.

Formation :
- — Docteur en sciences politiques.
- — Licencié en sciences politiques.
- — Licencié en sciences politiques et administratives.
- — Licencié en sciences coloniales.
- — Diplômé de la *Harvard Business School*.
- — Officier de réserve dans les troupes blindées.

Divers :

Chargé de mission au ministère des Affaires africaines de juillet 1960 à janvier 1961.

Mission diplomatique à Léopoldville en tant qu'adjoint du chef de la section « Assistance Administrative » du 28 juin au 18 août 1960.

Mission diplomatique à Léopoldville le 9 juillet 1960 en tant qu'assistant de Carbonelle (chef de la section assistance technique) et de Van Hée (chef de la section assistance administrative).

Recruté le 18 août 1960 à Mistebel à la demande du comte d'Aspremont Lynden, directeur de Mistebel.

Dès le 27 septembre 1960 et durant trois mois, chargé de mission pour le ministère des Affaires africaines à Élisabethville.

Mission d'assistance technique à Élisabethville du 18 août 1960 au 29 janvier 1961.

Van september 1961 tot januari 1962 :

— lid van het « Bureau Conseil de l'Etat du Katanga »;

— opdrachtgelastigde van het ministerie van Onderwijs van Katanga voor de oprichting en de organisatie van een school voor administratie;

— adjunct (vrijwilliger) bij het Belgisch consulaat te Elisabethstad tijdens de gebeurtenissen van december 1961 te Elisabethstad.

Van september 1964 tot november 1965 : opdrachtgelastigde van het ministerie van Buitenlandse Zaken in Congo :

— raadgever op het Kabinet van eerste minister Tshombe;

— adjunct van het hoofd van de zending voor de coördinatie van de « *Assistance technique* ».

Kabinetschef van de minister van Landsverdediging de Donnéa van juli 1983 tot april 1988.

17. **Jan VANDEN BLOOCK**

1. *Situering van de getuige*

Jan Vanden Bloock was op het moment van de moord op Lumumba politiek adviseur voor het Belgisch consulaat-generaal in Elisabethstad. Hij was snel op de hoogte van de dood van Lumumba.

Het betreft een zeer belangrijke getuige in verband met de verspreiding in België van de informatie over de dood van Lumumba. Hij kan de commissie opheldering verschaffen omtrent een eventuele campagne om het publiek foutieve informatie te verstrekken en het te manipuleren.

Belangrijkste vragen :

1. Klopt het dat minister Wigny Crener niet volledig vertrouwde en dat dit de reden was waarom hij (luidens de versie van De Witte) Vanden Bloock als politiek adviseur aan Crener heeft toegevoegd ?

2. Was Vanden Bloock de man die bij het consulaat de briefwisseling behandelde, terwijl Crener ze mede-ondertekende ?

3. Welke officiële en officieuze communicatiemiddelen met Brussel (telex, telefoon, brievenpost) waren voorhanden ? Onderhield de getuige bevoorrechte contacten met een of meer leden van het ministeriële kabinet ? Welke procedure werd gevolgd om geheime nota's naar de minister te verzenden ?

4. Op 24 december 1960 verstuurt Dupret (Brazzaville) een telegram waarin hij verwijst naar een vraag van Bomboko om Lumumba naar Katanga over te brengen. Daarop reageert Vanden Bloock door een telegram naar

De septembre 1961 à janvier 1962 :

— membre du « Bureau-Conseil de l'État du Katanga »;

— chargé de mission du ministère de l'Enseignement du Katanga pour la création et l'organisation d'une école d'administration;

— adjoint (volontaire) auprès du consulat belge à Élisabethville durant les événements qui se sont déroulés à Élisabethville en décembre 1961.

De septembre 1964 à novembre 1965 : chargé de mission pour le ministère des Affaires étrangères au Congo :

— conseiller au cabinet du premier ministre Tshombe;

— adjoint du chef de mission pour la coordination de l'« Assistance technique ».

Chef de cabinet du ministre de la Défense de Donnéa de juillet 1983 à avril 1988.

17. **Jan VANDEN BLOOCK**

1. *Présentation du témoin*

Jan Vanden Bloock était, au moment de l'assassinat de Lumumba, conseiller politique au consulat général belge à Élisabethville. Il fut rapidement informé du décès de Lumumba.

Il s'agit d'un témoin très important concernant la diffusion de l'information de la mort de Lumumba en Belgique. Il peut éclairer la commission sur une éventuelle procédure de désinformation et d'intoxication.

Questions les plus importantes :

1. Est-il exact que le ministre Wigny n'avait pas entière confiance en Crener, et que c'est la raison pour laquelle il a adjoint Vanden Bloock à Crener comme conseiller politique ? (version De Witte).

2. Etait-ce Vanden Bloock qui assurait la correspondance au consulat, Crener la contresignant ?

3. Quels étaient les moyens de communication avec Bruxelles (télex, téléphone, courrier), officiels, et officieux ? Le témoin avait-il des contacts privilégiés avec l'un ou l'autre membre du cabinet du ministre ? Lorsqu'il devait envoyer des notes secrètes pour le ministre, quel était la procédure ?

4. A la suite d'un télégramme de Dupret (Brazzaville) du 24 décembre 1960, qui est une demande de Bomboko pour le transfert de Lumumba au Katanga, Vanden Bloock réagit par l'envoi d'un télégramme à Bruxelles précisant

Brussel te sturen, waarin hij stelt dat de overbrenging naar Katanga hem niet opportuun lijkt, dat men daar in Elisabethstad — om diverse redenen — niet van wil weten en dat zo'n operatie voor België een slechte zaak zou zijn omdat het belangenvermenging met Katanga zou kunnen worden aangewreven. De getuige concludeert als volgt : « Bakwanga lijkt me dan ook een goede tussenoplossing. » (vert.)

In dat verband rijzen een aantal problemen : 1. Kwam zijn suggestie pro Bakwanga na persoonlijke afwegingen tot stand ? Gaat Bakwanga ermee akkoord om Lumumba te aanvaarden ? Om welke redenen ? 2. Het staat buiten kijf dat de overbrenging van Lumumba naar Bakwanga voor Lumumba gelijk stond aan een doodvonnis. Was dat zijn wens of liet de dood van Lumumba hem alleen maar onverschillig ?

5. In zijn analyse van het gevaar om Lumumba naar Elisabethstad over te brengen, voert hij een sterk argument aan : de overbrenging dreigde aan het licht te brengen dat tussen Leopoldstad en Elisabethstad formele banden bestonden. Waarom was men daar zo beducht voor ? En was, in die omstandigheden, de wens van minister d'Aspremont om Lumumba naar Elisabethstad over te brengen, niet bedoeld om die banden in de verf te zetten en aldus een daad te stellen die wees op het einde van de Katangese afscheiding ?

6. Begin januari 1961 komt Vandewalle in Elisabethstad aan. Welke activiteiten oefende hij uit ? Over welke invloed beschikte hij ? Op wie oefende hij die uit ? Hoe te verklaren dat hij na de aankomst van Lumumba en tijdens de tragische uren die erop volgden, niet optrad ?

7. Hoe verliepen de betrekkingen tussen Tignée en Munongo ?

8. Wanneer juist op 17 januari 1961 verneemt getuige de aankomst van Lumumba ? Hoe te verklaren dat geen enkele landgenoot in Leopoldstad of in Brussel het consulaat, zo niet over de overbrenging, dan tenminste over de mogelijkheid van een nakende overbrenging heeft ingelicht ?

9. Wat doet hij bij de aankondiging van de aankomst van Lumumba ? Wat doet hij meer bepaald in de loop van die avond ? Neemt hij deel aan besprekingen, klaart hij mee de toestand uit ?

10. Wanneer verneemt hij de dood van Lumumba ? Wordt hij geïnformeerd over de omstandigheden waarin hij gestorven is ? Bartelous is daarover formeel : op 18 januari 's ochtends heeft hij Vanden Bloock over de dood

que l'envoi au Katanga n'est pas opportun, qu'Elisabethville n'en veut pas, pour différentes raisons, et que ce serait une mauvaise opération pour la Belgique, qui serait suspectée de collusion avec le Katanga. Le témoin conclut en disant : « Bakwanga me paraît dès lors bon compromis ».

Il y a des questions qui se posent : 1. A-t-il suggéré Bakwanga par déduction personnelle, et Bakwanga est-il d'accord d'accepter Lumumba et pourquoi ? 2. Il est évident que le transfert de Lumumba à Bakwanga signifiait sa mort assurée, est-ce que c'est ce qu'il souhaitait, ou la mort de Lumumba lui était-elle tout simplement indifférente ?

5. Dans son analyse du danger de transférer Lumumba à Elisabethville, il y a un argument fort : le transfert risque de faire apparaître des liens formels entre Léopoldville et Elisabethville ? Pourquoi était-ce si redoutable ? Et dans ces conditions, le désir du ministre d'Aspremont de transférer Lumumba à Elisabethville n'était-il pas motivé par le fait de mettre en relief ces liens, posant ainsi un geste annonciateur de la fin de la sécession katangaise ?

6. Vandewalle arrive au début du mois de janvier 1961 à Elisabethville. Quelles étaient ses activités, et son pouvoir d'influence ? Sur qui s'exerçait-il ? Comment expliquer son inaction après l'arrivée de Lumumba, et dans les heures tragiques qui suivirent ?

7. Comment étaient les relations entre Tignée et Munongo ?

8. Le 17 janvier 19691, le témoin, quand apprend-il l'arrivée de Lumumba ? Comment se fait-il qu'aucun compatriote à Léopoldville ou à Bruxelles n'a prévenu le consulat sinon du transfert, au moins de la possibilité d'un transfert imminent ?

9. Que fait-il à l'annonce de l'arrivée de Lumumba ? Dans la soirée ? Participe-t-il à des discussions, des mises au point sur la situation ?

10. Quand apprend-il la mort de Lumumba ? Est-il informé des circonstances de son décès ? Bartelous est formel, il a prévenu Vanden Bloock de la mort de Lumumba le matin du 18 janvier, après l'avoir lui-même

van Lumumba geïnformeerd, nadat hijzelf het nieuws uit de mond van Tshombe had vernomen. Gaat de getuige daarmee akkoord ?

11. Op 18 januari zendt Vanden Bloock het volgende — door Bloock/Crener ondertekende — bericht naar het kabinet van Buitenlandse Zaken : « Lumumba, Mpolo en Okito werden gisterennamiddag met een speciale vlucht naar Elisabethstad overgebracht, waar zij, in afwachting van hun overbrenging naar een andere detentieplaats, tijdelijk zijn opgesloten. Katangese regering ging principieel akkoord maar reageerde verrast op de uiterst snelle aankomst. » (vert.). Van tweeën één : ofwel is dat een leugen en wist de getuige wél van de dood van Lumumba af, ofwel was hij te goeder trouw en slecht geïnformeerd. Maar waarom treft men de daaropvolgende dagen dan geen bericht van zijn hand aan waarin hij de dood van Lumumba aankondigt ?

12. Heeft hij die informatie via een ander kanaal (telefoon, brief) aan Brussel gemeld ? Aan wie precies ?

13. Voor Brussel fungeerde de getuige als een essentiële verbindingsman : een soortgelijke informatie kon hij onmogelijk achterhouden, want anders liep hij het risico een ernstige fout te begaan en daarvoor te worden bestraft. Hij had de mogelijkheid, beschikte over de legitimiteit en had de plicht de minister van Buitenlandse Zaken te informeren over een zo ingrijpende gebeurtenis als de moord op de eerste Congolese premier; het ging immers om een gebeurtenis die België op het internationale forum kon destabiliseren. De beste manier om België te helpen was het de keuze te laten om een correcte informatie al dan niet te verspreiden.

14. Zo hij de informatie niet aan Brussel heeft doorgezonden, nam hij daartoe dan zelf het initiatief of omdat men hem had verzocht dat niet te doen ? Van wie kwam dat verzoek : van Crener, van Vandewalle, van Clemens ?

15. Werd Rothschild in Brussel telefonisch van de dood van Lumumba op de hoogte gebracht ?

Zo ja, waarom verstuurde Crener op 18 januari 1961 dan volgend telegram 56 :

« Suite communication téléphonique avec Rothschild le 18 janvier 1961 à 17 heures confirme que : (…) Lumumba avait été molesté avant son arrivée et il est inexact de dire qu'il a été frappé violemment à E'ville tant par officiers blancs que par gendarmes katangais. (…) Ministre Munongo et son chef de cabinet Tignée ont déclaré qu'ils le feraient examiner par un médecin pour constater l'état dans lequel il a été amené au Katanga. » ?

16. Waarom werd Rothschild tijdens dat telefoongesprek niet over de dood van Lumumba geïnformeerd ?

appris de la bouche de Tshombe. Le témoin est-il d'accord ?

11. Le 18 janvier, Vanden Bloock envoit au cabinet des Affaires étrangères le message suivant, signé Bloock/Crener : « Lumumba, Mpolo et Okito ont été amenés par avion spécial hier après-midi à Elisabethville, où ils sont incarcérés temporairement en attendant leur transfert vers un autre lieu de détention. Gouvernement katangais était en principe d'accord mais a été surpris par arrivée précipitée ». Ou ce message est un mensonge, parce que le témoin était au courant de la mort de Lumumba, ou il est sincère et il était mal informé. Mais alors, pourquoi ne trouve-t-on pas dans les jours qui suivent un message de sa part annonçant la mort de Lumumba ?

12. A-t-il communiqué l'information à Bruxelles, par un autre canal, le téléphone, un courrier ? A qui ?

13. Le témoin était une liaison essentielle avec Bruxelles, il ne pouvait pas dissimuler une telle information, sous peine de faute grave, et donc de sanction. Il avait la capacité, la légitimité et le devoir d'informer le ministre des Affaires étrangères d'un événement aussi considérable que l'assassinat du premier Premier Ministre congolais, un événement qui pouvait déstabiliser la Belgique sur le plan international. La meilleure manière d'aider la Belgique était de lui laisser le choix de diffuser ou non une information exacte.

14. S'il n'avait pas communiqué l'information à Bruxelles, était-ce de sa propre initiative, ou parce que on lui a demandé de ne pas le faire ? Qui lui a demandé de ne pas le faire : Crener, Vandewalle, Clemens ?

15. Rothschild a-t-il été prévenu par téléphone à Bruxelles de la mort de Lumumba ?

Si oui, pourquoi Crener a-t-il envoyé, le 18 janvier 1961, le télégramme 56, rédigé comme suit :

« Suite communication téléphonique avec Rothschild le 18 janvier 1961 à 17 heures confirme que : (…) Lumumba avait été molesté avant son arrivée et il est inexact de dire qu'il a été frappé violemment à Elisabethville tant par officiers blancs que par gendarmes katangais. (…) Ministre Munongo et son chef de cabinet Tignée ont déclaré qu'ils le feraient examiner par un médecin pour constater l'état dans lequel il a été amené au Katanga. » ?

16. Pourquoi ne pas avoir à l'occasion de ce coup de téléphone prévenu Rothschild de la mort de Lumumba ?

17. Waarom is een telegram vereist om een telefonisch onderhoud te bevestigen ? Is dat een gebruikelijk procédé ?

18. Op 20 januari wijzen Crener en Vanden Bloock minister Wigny erop dat geen enkele Belg betrokken is bij de bewaking van Lumumba, van wie de detentieplaats geheim gehouden wordt. Werd Wigny door die informatie om de tuin geleid of betrof het een georchestreerde desinformatie om de dood van Lumumba — die bekend was — niet te onthullen ?

19. Heeft de getuige op 21 januari 1961, een telefoongesprek gevoerd met Lebrun, medewerker van minister Wigny in Brussel, waarbij naar de dood van Lumumba werd verwezen ?

20. Op 27 januari 1961 zendt minister Wigny het volgende telexbericht over aan Vanden Bloock :

« Vous (Vanden Bloock) prie de rentrer à Bruxelles en consultation pour 48 heures début semaine prochaine. Votre voyage devra coïncider avec celui de Wéber et Clemens également appelés en consultation ».

In de ochtend van maandag 30 januari antwoordt hij dat hij dinsdagochtend 31 januari in Brussel zal aankomen, waarbij zij aangestipt dat Clemens reeds op 29 januari vertrokken was. Wat — op het feit na dat Wéber niet naar Brussel zal komen — correct is.

21. Op 31 januari zijn Clemens en Vanden Bloock in Brussel. Informeert hij minister Wigny eindelijk over de dood van Lumumba ? Wie vergezelt hem bij zijn ontmoeting met de minister ? Informeert hij andere personen ? Redigeert hij een gedetailleerd rapport over wat hem over de dood van Lumumba bekend is ? Betreft het een schriftelijk rapport ?

22. Als het klopt dat minister Wigny geïnformeerd is, hoe valt het dan te verklaren dat Wigny in zijn mémoires beweert dat minister Gilson hem op 3 februari op een ministerraad van de dood van Lumumba op de hoogte brengt ?

2. *Getuigenis voor de onderzoekscommissie*

2.1. Jan Vanden Bloock werd op 16 juli 2001 door de onderzoekscommissie gehoord. Hij werd eveneens op 3 september 2001, *met gesloten deuren*, gehoord.

Van de openbare, hoorzitting van 16 juli 2001 geldt volgende synthese.

2.2. Getuige vertrok voor de eerste maal in juni 1960, als consul-generaal, naar Congo. Door de verbreking van

17. Pourquoi faut-il un télégramme pour confirmer une communication téléphonique. Est-ce un procédé courant ?

18. Le 20 janvier, Crener et Vanden Bloock signalent au ministre Wigny qu'aucun Belge n'est impliqué dans la garde de Lumumba dont le lieu de détention est maintenu secret. Wigny était-il abusé par ces informations, ou s'agissait d'une intoxication concertée pour ne pas dévoiler la mort connue de Lumumba ?

19. Le témoin a-t-il eu un entretien téléphonique avec Lebrun, collaborateur à Bruxelles du ministre Wigny, le 21 janvier 1961, entretien au cours duquel fut évoquée la mort de Lumumba ?

20. Le ministre Wigny transmet, le 27 janvier 1961, un télex à Vanden Bloock :

« Vous (Vanden Bloock) prie de rentrer à Bruxelles en consultation pour 48 heures début semaine prochaine. Votre voyage devra coïncider avec celui de Wéber et Clemens également appelés en consultation ».

Il répond le matin du lundi 30 janvier qu'il arrivera à Bruxelles mardi matin, donc le 31 janvier, Clemens étant déjà parti le 29 janvier. Ce qui est exact, sauf que Wéber ne se rendra pas à Bruxelles.

21. Le 31 janvier, à Bruxelles, se trouvent Clemens, et Vanden Bloock. Informe-t-il enfin le ministre Wigny de la mort de Lumumba ? Lors de sa rencontre avec le ministre, qui est avec lui ? Qui informe-t-il d'autre ? Fait-il un rapport détaillé de ce qu'il sait de la mort de Lumumba ? Est-ce un rapport écrit ?

22. Si le ministre Wigny est informé, comment se fait-il que, dans ses mémoires, Wigny prétende avoir été informé de la mort de Lumumba le 3 février, par le ministre Gilson lors d'un conseil des ministres ?

2. *Témoignage devant la commission d'enquête*

2.1. Jan Vanden Bloock a été entendu par la commission d'enquête le 16 juillet 2001. Il a également été entendu, à huis clos, le 3 septembre 2001.

Voici une synthèse de l'audition publique du 16 juillet 2001.

2.2. Le témoin est parti pour la première fois au Congo en juin 1960, en tant que consul général. Il a dû retourner

de diplomatieke betrekkingen moest hij vrij snel terugkeren naar België. Op vraag van Wigny keerde hij in september 1960, als diplomaat, opnieuw terug naar Elisabethstad, om de ter plaatse aanwezige consul-generaal bij te staan. Daar bleef hij tot in het late voorjaar 1961. Dit was op het ogenblik dat het bureau van technische bijstand, Mistebel, werd hervormd. Getuige moest Rothschild vervangen aan het hoofd van Mistebel.

Deze taak veranderde naderhand. Zijn opdracht, die hem mondeling voor zijn vertrek werd gegeven door Wigny, bestond erin te voorkomen dat de uitroeping van de onafhankelijkheid van Katanga, op 11 juli, definitief zou worden. Men wou bewerkstelligen dat de toestand van stabiliteit en de rijkdommen van Katanga, ten goede zouden komen aan het hele land.

2.3. Zijn kantoor was gevestigd in het gebouw van het consulaat-generaal, doch hij werkte onafhankelijk van Crener, de consul-generaal, als politiek raadgever.

Voor de communicatie met Brussel kon getuige gebruik maken van al de middelen van het consulaat-generaal om op confidentiële manier met Brussel te corresponderen. Voor zover getuige zich kan herinneren, maakte hij vooral gebruik van gecodeerde berichten, daar dit zijn inziens in de gegeven omstandigheden in het land de beste methode was.

De belangrijkste contactpersoon in Brussel was Lebrun, verantwoordelijke voor de relaties van België met Congo, Rwanda en Urundi, hoewel de telexen gericht waren aan Rothschild, hoofd van de dienst.

2.4. Vanden Bloock stuurde een telex naar Brussel, waarin hij stelde dat Tshombe niet akkoord ging met de transfer van Lumumba naar Katanga omdat hij vreesde dat een dergelijk akkoord het bestaan van een officiële band tussen Katanga en Leopoldstad zou doen vermoeden. Een alternatief kon zijn hem naar Bakwanga te sturen.

2.5. Naar aanleiding van de in de commissie geformuleerde vraag of het aandringen van Brussel om Lumumba toch over te brengen niet eigenaardig was, gaf getuige aan dat er in Brussel « een groeiend wantrouwen » bestond tegenover Lumumba als eventueel leider van Congo. Bovendien, aangezien Leopoldstad zijn gevangenschap niet meer kon verzekeren, was het zo dat men te allen prijze moest vermijden dat hij kon ontsnappen naar Stanleystad. Daar hij steeds meer aanhang kreeg, dachten zowel Leopoldstad als Brussel dat men hem het best naar Katanga kon brengen.

Bakwanga werd ook door de Katangezen als een mogelijk alternatief beschouwd, omdat ze zich bewust waren dat de transfer voor hen delicaat was en omdat ze dachten dat er in Bakwanga voor zou worden gezorgd dat Lumumba geen politieke schade meer kon veroorzaken.

très rapidement en Belgique, du fait de la rupture des relations diplomatiques. À la demande de Wigny, il est retourné à Élisabethville en septembre 1960 en tant que diplomate, afin d'assister le consul général présent sur place. Il y est resté jusqu'à la fin du printemps 1961. Cela se passait au moment où le bureau d'assistance technique, Mistebel, était restructuré. Le témoin devait remplacer Rothschild à la tête de Mistebel.

Cette mission a ensuite évolué. Sa mission, qui lui avait été confiée verbalement par Wigny avant son départ, consistait à éviter que l'indépendance du Katanga, proclamée le 11 juillet, ne devienne définitive. On voulait faire en sorte que la stabilité et les richesses du Katanga profitent à l'ensemble du pays.

2.3. Son bureau était situé dans le bâtiment du consulat général, mais il y travaillait sans dépendre de Crener, le consul général, en tant que conseiller politique.

En ce qui concerne les communications avec Bruxelles, le témoin pouvait utiliser tous les moyens du consulat général pour correspondre de manière confidentielle avec Bruxelles. Pour autant qu'il puisse se souvenir, il recourait essentiellement à des messages codés, étant donné que c'était là, à son avis, la meilleure méthode, compte tenu de la situation dans le pays.

Le principal contact à Bruxelles était Lebrun, le responsable des relations de la Belgique avec le Congo, le Rwanda et le Urundi, bien que les télex fussent adressés à Rothschild, le chef de service.

2.4. Vanden Bloock a envoyé à Bruxelles un télex, dans lequel il précisait que Tshombe ne pouvait marquer son accord sur le transfert de Lumumba au Katanga, parce qu'il craignait qu'un tel accord laisse présumer qu'il existait un lien officiel entre le Katanga et Léopoldville. Une alternative était de le transférer à Bakwanga.

2.5. En réponse à la question, formulée au sein de la commission, de savoir si l'insistance de Bruxelles pour que l'on transfère malgré tout Lumumba n'était pas singulière, le témoin a déclaré qu'il régnait à Bruxelles « une méfiance grandissante » à l'égard de Lumumba en tant que leader éventuel du Congo. En outre, étant donné que Léopoldville ne pouvait plus assurer sa détention, il fallait éviter à tout prix qu'il puisse s'enfuir vers Stanleyville. Étant donné qu'il avait de plus en plus de partisans, tant Léopoldville que Bruxelles estimaient que le mieux était de le transférer au Katanga.

Bakwanga a également été considérée par les Katangais comme une alternative éventuelle, parce qu'ils étaient conscients que le transfert était délicat pour eux et qu'ils pensaient que l'on veillerait, à Bakwanga, à ce que Lumumba ne puisse plus occasionner de dégâts politiques.

2.6. Vanden Bloock preciseerde dat, toen hij in Congo kwam, het Bureau-Conseil, onder leiding van Clemens, reeds bestond. Dat had feitelijk de hele technische bijstand aan Congo in handen. Vandewalle, die geen deel uitmaakte van het bureau was een vertrouwensman van Brussel.

2.7. Getuige verklaarde dat hij vooraf geen weet had van de datum waarop de gevangenen zouden aankomen. Hij stuurde op 18 januari 1961 daaromtrent een telex naar Brussel. Hij was niet op de luchthaven bij hun aankomst.

Vanden Bloock ontkende dat Bartelous hem op 18 januari zou op de hoogte hebben gesteld van de dood van Lumumba. Het was mogelijk dat hij als enige Belg in Katanga niet op de hoogte was, en dat hij als vertegenwoordiger van Buitenlandse zaken niet van alles werd geïnformeerd. Bartelous informeerde hem wel over het overlijden, maar later. Hij herinnerde zich niet wanneer hij precies werd ingelicht, maar was bereid dit na te gaan.

Naar zijn zeggen, was hij in die dagen bezorgd over de toestand van de gevangenen. Hij was ervan overtuigd dat ze nog leefden. Hij had ook geen geruchten opgevangen over hun dood.

2.8. Getuige herinnerde zich niet meer waarom hij op 31 januari naar Brussel werd geroepen, maar kon dit in de archieven van Buitenlandse Zaken opzoeken.

2.9. De tweeledigheid van de relaties met Brussel bestonden er, volgens getuige, in dat er langs de ene kant relaties waren van het consulaat-generaal met het ministerie van Buitenlandse zaken, en, langs de andere kant, dat er de contacten liepen tussen het Bureau-Conseil en het ministerie voor Afrikaanse Zaken.

De contacten ter plaatse tussen het consulaat-generaal en het Bureau-Conseil waren beperkt tot persoonlijke en sociale uitwisselingen. Ook met de Union Minière had hij uitsluitend persoonlijke contacten.

Hij had geen weet van geheime fondsen. Buitenlandse zaken ging er niet mee akkoord dat de fondsen waarover de Union Minière beschikte enkel naar Katanga gingen; ze moesten voor het hele land bestemd zijn.

2.10. Achteraf beschouwd, is Vanden Bloock verwonderd over het totale stilzwijgen in Katanga over wat was gebeurd.

Hij voegde eraan toe dat er in de periode omstreeks 18 januari naar Brussel geen enkel bericht werd gestuurd dat verwees naar de feiten.

3. *Biografische gegevens van Jan Vanden Bloock*

Geboren te Vilvoorde op 5 mei 1922.

2.6. Vanden Bloock précise que le Bureau-Conseil, dirigé par Clemens, existait déjà lorsqu'il est arrivé au Congo. Cet organe s'occupait en fait de toute l'assistance technique au Congo. Vandewalle, qui ne faisait pas partie du Bureau, était un homme de confiance de Bruxelles.

2.7. Le témoin a déclaré qu'il ne connaissait pas à l'avance la date à laquelle les prisonniers arriveraient. Le 18 janvier 1961, il a envoyé à ce sujet un télex à Bruxelles. Il n'était pas à l'aéroport à leur arrivée.

Vanden Bloock nie que Bartelous l'ait informé de la mort de Lumumba le 18 janvier. Il se peut qu'il ait été le seul Belge au Katanga à ne pas être informé et qu'en tant que représentant des Affaires étrangères, il n'ait pas été informé de tout. Bartelous l'a certes informé du décès, mais plus tard. Il ne se rappelle pas la date précise à laquelle il a été informé, mais est disposé à la vérifier.

Selon ses dires, il était préoccupé ces jours-là du sort des prisonniers. Il était convaincu qu'ils étaient encore en vie. Il n'avait pas non plus entendu de rumeurs à propos de leur mort.

2.8. Le témoin ne se souvient plus de la raison pour laquelle il avait été appelé à Bruxelles le 31 janvier, mais peut le vérifier dans les archives des Affaires étrangères.

2.9. Le témoin explique la dualité des relations avec Bruxelles par le fait qu'il y avait, d'une part, des relations entre le consulat général et le ministère des Affaires étrangères, et, d'autre part, des relations entre le Bureau-Conseil et le ministère des Affaires africaines.

Les contacts sur place entre le consulat général et le Bureau-Conseil se limitaient à des échanges personnels et sociaux. Avec l'Union-minière aussi, il n'avait que des contacts personnels.

Il n'avait pas connaissance de fonds secrets. Les Affaires étrangères n'acceptaient pas que les fonds dont disposait l'Union-minière profitent uniquement au Katanga; ils devaient être destinés à l'ensemble du pays.

2.10. Rétrospectivement, Vanden Bloock est étonné que les événements aient été passés tout à fait sous silence au Katanga.

Il précise qu'aucun communiqué faisant allusion aux faits n'a été envoyé à Bruxelles vers le 18 janvier.

3. *Données biographiques concernant Jan Vanden Bloock*

Né à Vilvorde, le 5 mai 1922.

Vorming : doctor in de rechten (*Université libre de Bruxelles* in 1945).

Kandidaat handelswetenschappen (Hoger handelsinstituut Brussel).

In Afrika : consul-generaal te Stanleystad in juli en augustus 1960.

Vanaf september 1960 tot februari 1961 : politiek adviseur van het consulaat-generaal in Elisabethstad.

Vanaf november 1969 tot mei 1974 : ambassadeur te Kinshasa.

18. **Jean-Baptiste KIBWE**

1. *Situering van de getuige*

Jean-Baptiste Kibwe was minister van Financiën in de Katangese regering op het ogenblik van de feiten.

1.1.Op 17 januari 1961 lijkt Kibwe op alle belangrijke plaatsen aanwezig te zijn : bij de aankomst van Lumumba op de luchthaven, ten huize van Brouwez, op de beruchte Katangese ministerraad van de 17de 's avonds, bij de dood van Lumumba, en daarna bij de verdwijning van diens lichaam.

Kibwe zou een rol spelen in de twee gangbare scenario's voor de dood van Lumumba : in dat waarbij Lumumba in het huis Brouwez zou zijn omgebracht, zou hij fysiek hebben bijgedragen tot de dood door Lumumba te slaan, terwijl in dat waarbij Lumumba door het executiepeloton werd doodgeschoten, Kibwe enkel aanwezig was en zelf niet heeft deelgenomen aan de executie.

Kibwe's getuigenis is in elk geval essentieel omdat hij de enige nog levende ooggetuige is die de waarheid kent over de overbrenging en de dood van Lumumba.

1.2.Verloop van de gebeurtenissen

Volgens Brasinne was Kibwe aanwezig op de volgende momenten die zich op 17 januari 1961 hebben afgespeeld :

— 17.00u : ontscheping van de gevangenen;

— 17.30u : aankomst van de gevangenen in het huis Brouwez;

— 17.45u : begin van de Katangese ministerraad;

— 18.15u : aankomst van Munongo (minister van Binnenlandse Zaken in de Katangese regering) in de residentie van Tshombe, die verslag uitbrengt aan de ministers;

— 18.45u : bezoek van Tshombe, Munongo en Kibwe aan de gevangenen (in het huis Brouwez); de gevangenen worden geslagen;

— 19.15u : terugkeer van de Katangese ministers naar de residentie van Tshombe;

— 21.15u : vertrek van de Katangese ministers naar het huis Brouwez;

Formation : docteur en droit (Université libre de Bruxelles en 1945).

Candidat en sciences commerciales (Institut supérieur du commerce à Bruxelles).

En Afrique : consul général à Stanleyville en juillet et août 1960.

De septembre 1960 à février 1961 : Conseiller politique du consulat général à Elisabethville.

De novembre 1969 à mai 1974 : ambassadeur à Kinshasa.

18. **Jean-Baptiste KIBWE**

1. *Présentation du témoin*

Jean-Baptiste Kibwe était ministre des Finances dans le gouvernement katangais au moment des faits.

1.1. Le 17 janvier 1961, Kibwe semble être présent à tous les endroits importants : lors de l'arrivée de Lumumba à l'aéroport, à la maison Brouwez, au fameux conseil des ministres katangais du 17 au soir, à la mort de Lumumba, et ensuite lors de la disparition du corps.

Kibwe jouerait un rôle dans les deux versions de la mort de Lumumba : dans celle selon laquelle Lumumba aurait été tué dans la maison Brouwez, il aurait participé physiquement à la mort de Lumumba en le battant, tandis que dans celle selon laquelle Lumumba aurait été tué par un peloton d'exécution, Kibwe était présent mais n'a pas participé à l'exécution.

Le témoignage de Kibwe est en tout cas essentiel, étant donné qu'il est le seul témoin encore en vie qui connaît la vérité sur le transfert et la mort de Lumumba.

1.2. Chronologie

Selon Brassinne, Kibwe était présent lors des événements suivants du 17 janvier 1961 :

— 17h : Débarquement des prisonniers;

— 17h30 : Arrivée des prisonniers à la maison Brouwez;

— 17h45 : Début du Conseil des ministres katangais;

— 18h15 : Arrivée de Munongo (ministre de l'Intérieur dans le gouvernement katangais) à la résidence de Tshombe, qui fait rapport aux ministres;

— 18h45 : Visite de Tshombe, Munongo et Kibwe aux prisonniers (dans la maison Brouwez) ; passage à tabac des prisonniers;

— 19h15 : Retour des ministres katangais à la résidence de Tshombe;

— 21h15 : Départ des ministres katangais pour la maison Brouwez;

— 21.30u : aankomst in het huis Brouwez; de gevangenen worden opnieuw mishandeld;
— 22.00u : vertrek van het konvooi vanuit het huis Brouwez;
— 22.45u : terechtstelling van de gevangenen waarbij Kibwe aanwezig is;
— 23.45u : aankomst in de residentie van Tshombe.

1.3. Vragen

Een aantal relevante vragen dringen zich op :

— Wanneer gaf de Katangese regering toestemming voor de overbrenging van Lumumba ?
— Wanneer werd Kibwe geïnformeerd over de komst van Lumumba ?
— Hebben de Belgen een rol gespeeld in de overbrenging van Lumumba ?
— Kan Kibwe informatie verstrekken over de omstandigheden waarin en het ogenblik waarop, tijdens de Katangese ministerraad in de vooravond van 17 januari 1961, de beslissing werd genomen Lumumba te doden ?

— Was er contact met Belgische raadgevers of actoren in het kader van die besluitvorming ?

— Heeft Kibwe zelf meegedaan aan de mishandelingen van Lumumba ?
— Heeft hij gezien dat Tshombe en/of Munongo Lumumba hebben geslagen ?
— Heeft Kibwe Lumumba verteld dat hij ging sterven ?
— Kan hij de laatste ogenblikken van Lumumba beschrijven ?
— Was Tshombe daarbij aanwezig ?
— Wat deed Kibwe tot 's morgens en de gehele daaropvolgende dag (18 januari) ?
— Wat is er gebeurd met de lichamen ?
— Heeft de Union Minière in deze kwestie een rol gespeeld ?
— Wat is er gebeurd met het Congolese geld na de omzettingsoperatie van het Katangese geld ?

2. *Getuigenis voor de onderzoekscommissie*

Jean-Baptiste Kibwe werd op 16 juli 2001 door de onderzoekscommissie gehoord.

2.1.Verloop van de gebeurtenissen

Op de dag van de aankomst van Lumumba in Elisabethstad bevond Kibwe zich, toevallig, op de weg naar de luchthaven. Samen met de minister van Openbare werken was hij aanwezig bij de tests die werden uitgevoerd met een aantal jeeps van Oostenrijkse makelij, die een industrieel aan het Katangese leger wou verkopen.

— 21h30 : Arrivée à la maison Brouwez; les prisonniers sont à nouveau brutalisés;
— 22h : Départ du convoi de la maison Brouwez;

— 22h45 : Exécution des prisonniers. Kibwe est présent;
— 23h45 : Arrivée à la résidence de Tshombe.

1.3. Questions

Un certain nombre de questions pertinentes s'imposent :
— Quand le gouvernement katangais a-t-il autorisé le transfert de Lumumba ?
— Quand Kibwe a-t-il été informé de la venue de Lumumba ?
— Les Belges ont-ils joué un rôle dans le transfert de Lumumba ?
— Kibwe peut-il donner des informations sur les circonstances et sur le moment où, au cours du conseil des ministres katangais du 17 janvier 1961, fut prise la décision de tuer Lumumba et sur les circonstances de cette décision ?
— Y a-t-il eu des contacts avec des conseillers ou des acteurs belges dans le cadre de cette prise de décision ?
— Kibwe a-t-il participé aux sévices infligés à Lumumba ?
— A-t-il vu que Tshombe et/ou Munongo ont frappé Lumumba ?
— Kibwe a-t-il dit à Lumumba qu'il allait mourir ?
— Peut-il décrire les derniers moments de Lumumba ?

— Tshombe était-il présent ?
— Qu'a fait Kibwe jusqu'au matin et la journée suivante (18 janvier) ?
— Qu'est-il advenu des corps ?
— L'Union Minière a-t-elle joué un rôle en la matière ?

— Que sont devenus les francs congolais à la suite de l'opération de conversion de la monnaie katangaise ?

2. *Témoignage devant la commission d'enquête*

Jean-Baptiste Kibwe a été entendu par la commission d'enquête le 16 juillet 2001.

2.1. Déroulement des événements

Le jour de l'arrivée de Lumumba à Élisabethville, Kibwe se trouvait, par hasard, sur la route de l'aéroport. Il assistait, avec le ministre des Travaux publics, aux tests effectués avec des jeeps de fabrication autrichienne qu'un industriel voulait vendre à l'armée katangaise.

Op dat ogenblik vernam Kibwe, van de minister van Binnenlandse Zaken, Godefroid Munongo, die op weg was naar de luchthaven, dat hij « drie pakjes » ging afhalen. Hij vernam van Munongo dat het ging om Lumumba, Okito en Mpolo en dat er over hun overbrenging een onderhoud was geweest tussen de twee staatshoofden, Kasa Vubu en Tshombe. Kibwe is vervolgens Munongo gevolgd en is zo getuige geweest van de ontscheping van de drie gevangenen. Volgens Kibwe is het vliegtuig met de gevangenen geland tussen 11.30 en 13 uur.

De gevangenen werden vervolgens naar het huis van Brouwez gebracht, op 3 à 4 kilometer van de luchthaven. Kibwe heeft de gevangenen in het huis van Brouwez gezien, en is vervolgens naar zijn kantoor gegaan. De minister van Binnenlandse Zaken, Munongo, is ter plekke gebleven.

Kibwe kreeg later op de dag (15 u) bericht dat hij om 20 u verwacht werd op het presidentschap. Het betrof geen voltallige ministerraad : benevens Kibwe, waren ook aanwezig : Paul Moanna, Evarist Kimba, Gabriel Kitenge en Godefroid Munongo. Ondertussen bleven de drie gevangenen nog steeds ten huize Brouwez. Men wou ze niet naar het presidentschap laten brengen omdat men in dat geval, met hen de hele stad door moest. Men wou niet dat de VN-troepen het merkten.

Bij zijn aankomst op het presidentschap bleek er een konvooi, bestaande uit verschillende jeeps, te staan. Tussen 20.30 u en 20.45 u vertrok het konvooi naar de plaats waar de executie zou plaatshebben, op ongeveer 60 kilometer van de stad. Die plaats was duidelijk reeds vooraf voorbereid : een grafkuil was reeds uitgegraven. De gevangenen werden voor de kuil geplaatst. Eén politieman die daartoe was aangewezen, heeft ze één voor één neergeschoten waarna ze in de kuil vielen. Kibwe heeft dit bijgewoond.

De versie dat de gevangenen reeds in het huis Brouwez zouden zijn gedood, is uit de lucht gegrepen. Kibwe weet niet of de gevangenen in het huis Brouwez mishandeld zijn geweest, zij konden in elk geval nog stappen zonder hulp. Naast Kibwe waren ook aanwezig bij de executie : Tshombe, Munongo, Kimba, Kitenge en Moanna.

Omstreeks 22 à 22.30 uur was de executie afgelopen.

2.2. De beslissing tot de terechtstelling

Voor Kibwe is het ook niet duidelijk hoe de beslissing over het lot van de gevangenen tot stand is gekomen en wie ze heeft genomen. Voor hem is die in Kinshasa genomen : degene die beslist is degene die een fout heeft vastgesteld bij de persoon die moet worden beoordeeld. In Kinshasa bevonden zich alle rechtbanken om over de drie gevangenen te oordelen. Zij zijn evenwel nooit door

A ce moment-là, le ministre de l'Intérieur, Godefroid Munongo, qui se rendait à l'aéroport, a indiqué à Kibwe qu'il allait prendre livraison de « trois paquets ». Munongo lui a dit qu'il s'agissait de Lumumba, d'Okito et de Mpolo, et que les deux chefs d'État, Kasa Vubu et Tshombe, s'étaient entretenus de leur transfert. Ensuite, Kibwe a suivi Munongo, et c'est ainsi qu'il a assisté au débarquement des trois prisonniers. Aux dires de Kibwe, l'avion qui transportait les prisonniers a atterri entre 11h30 et 13 heures.

Les prisonniers ont ensuite été conduits à la maison Brouwez, à 3 ou 4 kilomètres de l'aéroport. Kibwe a vu les prisonniers à la maison Brouwez, et il s'est ensuite rendu à son bureau. Le ministre de l'Intérieur, Munongo, est resté sur place.

Kibwe a appris plus tard dans la journée (à 15 heures) qu'il était attendu à 20 heures à la présidence. Il s'agissait d'un conseil des ministres restreint. Outre Kibwe, y ont également assisté : Paul Moanna, Evarist Kimba, Gabriel Kitenge et Godefroid Munongo. A ce moment-là, les trois prisonniers se trouvaient toujours à la maison Brouwez. On ne voulait pas les amener à la présidence parce qu'il aurait fallu traverser toute la ville avec eux. On ne voulait pas attirer l'attention des troupes de l'ONU.

Lorsqu'il est arrivé à la présidence, un convoi de plusieurs jeeps s'y trouvait. Entre 20h30 heures et 20h45, ce convoi s'est rendu à l'endroit où l'exécution devait avoir lieu, à plus ou moins soixante kilomètres de la ville. L'endroit avait, manifestement, été préparé à l'avance : une fosse avait déjà été creusée. Les prisonniers ont été placés devant cette fosse. Un policier désigné à cette fin les a abattus un par un, et ils sont ensuite tombés dans la fosse. Kibwe a assisté à ces événements.

La version selon laquelle les prisonniers auraient déjà été abattus à la maison Brouwez a été inventée de toutes pièces. Kibwe ignore si les prisonniers ont été maltraités à la maison Brouwez. Ils pouvaient, en tout cas, toujours marcher sans aide. Hormis Kibwe, ont également assisté à l'exécution : Tshombe, Munongo, Kimba, Kitenge et Moanna.

Vers 22 heures-22heures 30, l'exécution était terminée.

2.2. La décision d'exécuter

Kibwe ignore également comment et par qui a été prise la décision concernant le sort des prisonniers. Il pense qu'elle a été prise à Kinshasa : celui qui prend la décision est celui qui a constaté une faute dans le chef de la personne qui doit être jugée. C'est à Kinshasa qu'étaient établis tous les tribunaux pouvant juger les trois prisonniers. Ils n'ont toutefois jamais été condamnés par un

een rechtbank veroordeeld geweest, laat staan dat zij ervoor verschenen zijn, wat de normale procedure was geweest.

De gevangenen werden begeleid door drie commissarissen van Leopoldstad, die weliswaar niet met het konvooi mee vertrokken zijn naar de plaats van de executie. Zij bleven achter op het presidentschap. Volgens Kibwe heeft president Tshombe hen zelf meegedeeld dat tot de executie zou worden overgegaan.

De enige Belgen in het konvooi waren commissaris Verscheure die de leiding had over de politiemannen, en Gat van de Katangese gendarmerie.

Het blijft ook voor Kibwe een raadsel hoe de beslissing tot de terechtstelling precies ontstaan is. Volgens hem ligt de oorsprong van de beslissing in een telefoongesprek tussen de twee presidenten. Zij alleen hadden duidelijkheid kunnen verschaffen over wat er gebeurd is. Waarschijnlijk wisten ze zelf niet wat aan te vangen met de gevangenen nadat ze besloten hadden ze te laten arresteren. Indien zij iemand voor bepaalde daden of feiten hadden laten aanhouden, dan hadden zij hem, om logisch met zichzelf te blijven, voor de rechtbank moeten brengen. Zij deden dit echter niet met de gevangenen, maar zonden hen naar Katanga. Zij begrepen op dat ogenblik dat zij een grote verantwoordelijkheid op zich hadden genomen door die personen misschien ongerechtvaardigd, te hebben aangehouden. Zij konden ze ook niet voor de rechtbank brengen daar zij geen argumenten hadden die ze konden laten gelden.

Volgens een commissielid was het merkwaardig dat de twee presidenten, Kasa Vubu en Tshombe, die in feite politieke vijanden waren, zouden overeenkomen over het lot van Lumumba. Tshombe zou de vraag van Kasa Vubu, inzake de overbrenging van Lumumba naar Elisabethstad, zomaar hebben aanvaard ? Was er geen sprake van een of andere vorm van geheime diplomatie ?

Volgens Kibwe was er wel degelijk sprake van geheime diplomatie. Hij begrijpt de houding van Tshombe die aanvaardde met Kasa Vubu te praten niet. Misschien en waarschijnlijk is hem iets in ruil beloofd geweest, zoals een waarborg over de onafhankelijkheid van Katanga. Die belofte, die nooit werd gehouden, heeft hem wellicht verblind.

Zowel Kasa Vubu als Tshombe werden overigens beïnvloed door andere, onzichtbare, krachten. Er mag niet worden vergeten dat de strijd tussen het kapitalisme en het communisme volop woedde in die dagen. Het was ondenkbaar dat kapitalisten werkloos zouden toezien hoe Lumumba toenadering zocht bij het socialisme en communisme. Bovendien waren ook veel Congolezen Lumumba vijandig gezind, omdat Lumumba de ambitie had president te worden en daardoor een bedreiging vormde voor tal van Congolezen die een machtspositie bekleedden.

tribunal; ils n'ont même jamais comparu devant un tribunal, ce qui aurait été la procédure normale.

Les prisonniers ont été conduits par trois commissaires de Léopoldville, qui n'ont toutefois pas accompagné le convoi vers le lieu de l'exécution. Ils sont restés à la présidence. Selon Kibwe, c'est le président Tshombe lui-même qui leur a annoncé qu'il serait procédé à l'exécution.

Les seuls Belges accompagnant le convoi étaient le commissaire Verscheure, qui dirigeait les policiers, et Gat de la gendarmerie katangaise.

Kibwe se demande également encore comment est née exactement la décision d'exécuter les prisonniers. D'après lui, l'origine de la décision réside dans un entretien téléphonique entre les deux présidents. Ils étaient les seuls à pouvoir faire la clarté sur les événements. Ils ne savaient probablement pas eux-mêmes quoi faire des prisonniers après avoir décidé de les arrêter. S'ils avaient fait arrêter quelqu'un pour certains actes ou faits, ils auraient dû, pour rester logiques avec eux-mêmes, citer cette personne devant le tribunal. Loin d'avoir agi ainsi avec les prisonniers, ils les ont envoyés au Katanga. À ce moment, ils ont compris qu'ils avaient pris une grande responsabilité en ayant peut-être arrêté quelqu'un sans raison. Ils ne pouvaient pas non plus les citer à comparaître puisqu'ils n'avaient pas d'arguments à faire valoir.

Un membre de la commission estime étonnant que les deux présidents, Kasa Vubu et Tshombe, qui étaient en fait des ennemis politiques, se soient entendus sur le sort de Lumumba. Tshombe aurait-il purement et simplement acquiescé à la demande de Kasa Vubu concernant le transfert de Lumumba à Élisabethville ? N'était-il pas question de diplomatie secrète sous l'une ou l'autre forme ?

Selon Kibwe, il était effectivement question de diplomatie secrète. Il ne comprend pas l'attitude de Tshombe, qui a accepté de parler à Kasa Vubu. Il est possible et même probable qu'il ait reçu une promesse en échange, par exemple, une garantie quant à l'indépendance du Katanga. Il a probablement été aveuglé par cette promesse, qui n'a jamais été tenue.

Tant Kasa Vubu que Tshombe subissaient du reste l'influence d'autres forces, invisibles. On ne peut perdre de vue que la lutte entre le capitalisme et le communisme faisait rage à cette époque. Il était inconcevable que des capitalistes eussent assisté sans bouger aux tentatives de rapprochement de Lumumba avec le socialisme et le communisme. Qui plus est, de nombreux congolais étaient hostiles à Lumumba, parce que ce dernier avait l'ambition de devenir président et représentait dès lors une menace pour nombre de congolais qui occupaient une position de force.

Blijkbaar aanvaardde Tshombe, alleen optredend, de overbrenging zonder dat het hier om een echte regeringsbeslissing ging (geen enkele minister nam terzake enige verantwoordelijkheid). Des te merkwaardiger is dat Tshombe zich initieel steeds heeft verzet tegen de overbrenging van de gevangenen, maar dat hij in laatste instantie er toch mee instemde.

Een commissielid meende dat het onvoorstelbaar was dat, na afloop van de gebeurtenissen, Kibwe nooit met Tshombe heeft geprobeerd de ware toedracht te achterhalen, ondermeer om te weten te komen wie de eigenlijke opdrachtgever was.

Volgens Kibwe heeft de besluitvorming zich afgespeeld op het niveau van het presidentschap, onder invloed van kapitalisten en Congolezen zelf. Dit is onder meer de oorzaak van de wijziging in de houding van Tshombe. Het is onbegrijpelijk dat die laatste de overbrenging heeft aanvaard, zonder een tegenprestatie. De vraag blijft onbeantwoord. Hetzelfde geldt voor de vraag waarom degenen die Lumumba hebben laten arresteren, nooit de democratische, wettelijke middelen hebben aangewend om hem te laten berechten. Waren zij bang ? Men had iemand aangehouden waartegen geen precieze beschuldigingen konden worden ingebracht.

2.3. Na de terechtstelling

Na de terechtstelling zijn de ministers terug naar het presidentschap gegaan, waarna zij elkaar verlaten hebben. De avond en de nacht van 17 januari 1961 zelf, werd niet meer over de feiten gepraat. 's Anderdaags werd iedereen op het presidentschap bijeengeroepen om de aanpak van de zaak te bespreken. Kibwe meent dat vanuit het presidentschap de idee ontstaan is om een *cover up* voor de operatie te vinden. Op dat ogenblik werd gesuggereerd om het verhaal te lanceren volgens hetwelk Lumumba uit de gevangenis ontsnapt was en, tijdens zijn vlucht, werd aangehouden en gedood door inboorlingen.

De voorzitter van de onderzoekscommissie meent dat door de aanwezigheid van Kibwe en van een deel van de Katangese regering een schijn van wettigheid werd gegeven aan de standrechtelijke executie die noch door een beslissing van een rechtbank, noch door een regeringsbeslissing werd gedragen. De vraag is dan ook waarom Kibwe aanwezig was bij de executie. Blijkbaar heeft geen enkele minister geweigerd of enig protest geuit.

Volgens Kibwe ging het om een vraag van president Tshombe waaraan moeilijk niet tegemoet kon worden gekomen. De omstandigheden lieten dat niet toe. De personen die betrokken waren bij de zaak kenden goed de opvattingen van de verschillende ministers. Zij hebben ervoor gezorgd dat noch Kibwe, noch Munongo vooraf op de hoogte waren omdat het om sterke mannen in de regering ging.

Tshombe, agissant seul, a apparemment accepté le transfert, sans qu'il s'agisse véritablement d'une décision du gouvernement (aucun ministre n'a pris une quelconque responsabilité en la matière). Il est d'autant plus surprenant que Tshombe ait finalement accepté le transfert des prisonniers qu'il s'y était toujours opposé.

Un membre de la commission a estimé qu'il était impensable qu'après les événements, Kibwe n'ait jamais essayé avec Tshombe, de savoir comment les choses s'étaient exactement déroulées, notamment pour connaître l'identité du véritable commanditaire.

Selon Kibwe, la décision a été prise au niveau de la présidence, sous l'influence de capitalistes et de Congolais. C'est notamment cette influence qui explique le changement d'attitude de Tshombe. Il est incompréhensible que ce dernier ait accepté le transfert sans demander de contrepartie. La question reste sans réponse. La raison pour laquelle ceux qui ont fait arrêter Lumumba n'ont jamais utilisé les moyens légaux et démocratiques pour le faire juger demeure également un mystère. Avaient-ils des craintes ? On avait arrêté un homme à l'encontre duquel on ne pouvait pas porter d'accusations précises.

2.3. Après l'exécution

Après l'exécution, les ministres sont retournés à la présidence et se sont ensuite séparés. Le soir et la nuit mêmes du 17 janvier 1961, ils n'ont plus parlé des faits. Le lendemain, tous ont été convoqués à la présidence pour discuter de la manière de gérer l'affaire. Kibwe pense que la présidence a lancé l'idée de maquiller l'opération. À ce moment, il a été suggéré de répandre l'information selon laquelle Lumumba s'était évadé de la prison et avait, dans sa fuite, été intercepté et tué par des indigènes.

Le président de la commission d'enquête pense que la présence de Kibwe et d'une partie du gouvernement katangais a conféré une apparence de légalité à l'exécution sommaire, qui n'était fondée ni sur une décision de justice ni sur une décision du gouvernement. La question est dès lors de savoir pourquoi Kibwe était présent à l'exécution. Visiblement, aucun ministre n'a refusé d'assister à l'exécution ou émis une quelconque protestation.

Selon Kibwe, il s'agissait d'une demande émanant du président Tshombe, à laquelle il était difficile de ne pas accéder. Les circonstances ne le permettaient pas. Les personnes qui étaient impliquées dans cette affaire connaissaient bien les convictions des différents ministres. Elles ont veillé à ce que ni Kibwe ni Munongo ne soient informés préalablement, parce qu'il s'agissait d'hommes forts au sein du gouvernement.

Wanneer Tshombe werd benaderd over de overbrenging had hij het probleem aan de ministerraad moeten voorleggen, met waarschijnlijk een andere afloop tot gevolg. De raad heeft zich nooit over dat punt uitgesproken. Op het ogenblik van de landing van het toestel op 17 januari was alles reeds georganiseerd (vervoer, konvooi, executieplaats, enz.). Tshombe heeft geen melding gemaakt van een of ander motief op grond waarvan zij moesten worden geëxecuteerd.

Voor meerdere commissieleden is het bijzonder merkwaardig dat Tshombe zelfs geen minimum rechtvaardiging inriep om de executie te verantwoorden en dat daaromtrent blijkbaar geen communicatie bestond met de andere leden van zijn regering.

Volgens Kibwe meenden de ministers dat zij voor een voldongen feit stonden, waartegen niets meer in te brengen was.

2.4. De nadelige gevolgen

Een commissielid wijst erop dat de dood van Lumumba een bijzonder nadelig effect had voor Katanga : hij was omgebracht in Katanga en in aanwezigheid van Katangese ministers. De gevraagde Franse steun viel weg en de secessie van Katanga werd zeer ernstig gecompromitteerd

Kibwe erkent dat de geschiedenis nadelige gevolgen heeft gehad voor de Katangese zaak. Het gebrek aan politieke ervaring, zowel nationaal als internationaal, heeft hierin zeker een rol gespeeld. Er is achteraf wel over gepraat geweest en er was spijt.

De invloed van de Fransen was in feite onbestaande.

2.5. De Belgen

Volgens Kibwe is wel met de Belgen gepraat geweest over de dood van Lumumba. Meestal waren de reacties negatief : het had vermeden kunnen worden. Het geheel is echter gebeurd buiten medeweten van Kibwe en Munongo. Voor die laatste was het, als minister van Binnenlandse Zaken, overigens ook een kwestie van binnenlandse veiligheid. Hij heeft nooit protest geuit tegen de president over zijn alleen genomen beslissing.

Sommige Belgen waren ervan op de hoogte dat de gebeurtenissen de dag zelf zouden plaatsgrijpen, zeker degenen die zich in de omgeving van het politieke machtscentrum bevonden.

Kibwe gelooft niet dat Belgische raadgevers betrokken waren bij de besluitvorming, laat staan bij de dood van Lumumba. De raad geven de gevangenen over te brengen staat niet gelijk aan deelnemen aan de beslissing hen te laten doden.

De beslissing werd genomen door mensen die niet wensten dat hun macht zou worden aangetast. De beslissing werd door Congolezen genomen.

Si Tshombe avait été contacté en vue d'un transfert, il aurait dû exposer le problème au conseil des ministres, ce qui aurait sans doute débouché sur une autre issue. Le conseil ne s'est jamais prononcé sur cette question. Au moment de l'atterrissage de l'appareil, le 17 janvier, tout avait déjà été organisé (transport, convoi, lieu de l'exécution, etc.). Tshombe n'a pas indiqué le moindre motif pour lequel les prisonniers devaient être exécutés.

Pour plusieurs membres de la commission, il est particulièrement étonnant que Tshombe n'ait même pas invoqué le plus petit motif pour justifier l'exécution et qu'il n'y ait visiblement pas eu de communication à ce propos avec les autres membres de son gouvernement.

Selon Kibwe, les ministres estimaient qu'ils étaient placés devant un fait accompli, contre lequel ils ne pouvaient plus rien.

2.4. Les conséquences néfastes

Un membre de la commission fait observer que la mort de Lumumba a eu des conséquences particulièrement fâcheuses pour le Katanga : il avait été tué au Katanga et en présence de ministres katangais. L'aide française demandée n'a pas été fournie et la sécession du Katanga a été très sérieusement compromise.

Kibwe reconnaît que l'histoire a eu des répercussions fâcheuses sur l'affaire katangaise. Le manque d'expérience politique, tant sur le plan national que sur le plan international, a assurément joué un rôle en l'occurrence. On en a effectivement parlé ultérieurement et l'on en a conçu du regret.

L'influence des Français était en fait inexistante.

2.5. Les Belges

Selon Kibwe, on a bel et bien parlé de la mort de Lumumba avec les Belges. Les réactions ont généralement été négatives : on aurait pu l'éviter. Tout s'est toutefois passé à l'insu de Kibwe et de Munongo. Pour ce dernier, qui était ministre de l'Intérieur, c'était d'ailleurs également une question de sécurité intérieure. Il n'a jamais protesté auprès du président au sujet de sa décision, prise seul.

Certains Belges, en tout cas ceux qui étaient proches du centre du pouvoir politique, savaient que l'épilogue serait pour le jour même.

Kibwe ne croit pas que des conseillers belges soient intervenus dans la décision, a fortiori qu'ils aient joué un rôle dans l'assassinat de Lumumba. Conseiller de transférer les prisonniers n'est pas la même chose qu'intervenir dans la décision de les faire assassiner.

Cette décision a été prise par des personnes qui voulaient préserver l'intégrité de leur pouvoir. Elle a été prise par des Congolais.

Wat de brief van de Belgische minister betreft om Lumumba in Katanga te aanvaarden, is vooral van belang wat de reactie van Tshombe daarop was. Indien hij toegaf, dan was het omdat hij meende er een voordeel te kunnen uithalen. Men zal hem waarschijnlijk meegedeeld hebben dat België een gunstige houding tegenover de Katangese onafhankelijkheid zou aannemen.

2.6. Financiën

De financiële hulp uit België verliep niet via het ministerie van Financiën van Katanga, maar kwam rechtstreeks bij de president terecht, die terzake bevoegd was. Kibwe heeft geen weet van geheime fondsen die ter beschikking van de Belgische minister van Afrikaanse Zaken stonden.

2.7. Rol van Mobutu en Nendaka

Volgens Kibwe hebben Mobutu en Nendaka, deelgenomen aan de besluitvorming om de drie gevangenen over te brengen naar Katanga teneinde zich van hen te ontdoen.

2.8. Besluit

Kibwe nam in feite een grote verantwoordelijkheid op door te erkennen dat hij getuige was van een executie die niet plaatsgreep in uitvoering van enige beslissing van een rechtbank of een ministerraad.

De beslissing werd volgens Kibwe door Tshombe genomen, na een onderhoud met Kasa Vubu.

Volgens Kibwe was dergelijke vorm van besluitvorming door de president, op eigen autoriteit, zeer uitzonderlijk. Wellicht waren daartoe redenen aanwezig die de gebeurtenissen een andere richting hadden kunnen doen uitgaan.

De tegenprestatie verbonden aan de aanvaarding van Lumumba was voor de president waarschijnlijk ook niet erg duidelijk. Zij werd nooit gerealiseerd omdat de Katangese secessie ongedaan werd gemaakt. De houding van Tshombe heeft nooit iets opgeleverd.

3. *Biografische gegevens van Jean-Baptiste Kibwe*

Geboren te Elisabethstad op 23 maart 1924.
Mutabwa uit Katanga.

Vorming : Sint-Bonifatiusinstituut Elisabethstad : lager en middelbaar onderwijs.

Sint-Bonifatiusinstituut (1946-1954) : rechten, sociologie, economische politiek.

In Afrika : minister van Financiën (mei 1960) ad interim.

En ce qui concerne la lettre du ministre belge insistant pour que Lumumba soit accepté au Katanga, il importe surtout de savoir de quelle manière Tshombe y a réagi. S'il a accepté, c'est parce qu'il a estimé pouvoir en tirer avantage. On lui aura probablement fait savoir que la Belgique adopterait une attitude favorable en ce qui concerne l'indépendance du Katanga.

2.6. Finances

L'aide financière provenant de la Belgique ne transitait pas par le ministère des Finances du Katanga, mais aboutissait directement chez le président, qui était compétent en la matière. Kibwe n'a pas connaissance de fonds secrets qui étaient à la disposition du ministre belge des Affaires africaines.

2.7. Rôle de Mobutu et de Nendaka

Selon Kibwe, Mobutu et Nendaka sont intervenus dans la décision de transférer les trois prisonniers au Katanga afin de s'en débarrasser.

2.8. Conclusion

Kibwe a, en fait, pris une grande responsabilité en reconnaissant qu'il avait été témoin d'une exécution à laquelle il avait été procédé sans aucune décision d'un tribunal ou d'un conseil des ministres.

Kibwe précise que la décision a été prise par Tshombe, après un entretien avec Kasa Vubu.

Selon Kibwe, il était très exceptionnel que le président décide de la sorte, de sa propre autorité. Peut-être avait-il, pour agir ainsi, des raisons qui auraient pu changer le cours des événements.

La contrepartie pour l'acceptation de Lumumba n'était vraisemblablement pas non plus très claire pour le président. Celle-ci est restée lettre morte, étant donné qu'un terme a été mis à la sécession katangaise. L'attitude de Tshombe n'a mené à rien.

3. *Données biographiques concernant Jean-Baptiste Kibwe*

Né à Élisabethville, le 23 mars 1924.
Mutabwa (Katanga)

Formation : Institut Saint-Boniface d'Élisabethville : enseignement primaire et secondaire.

Institut Saint-Boniface (1946-1954) : droit, sociologie et économie politique.

En Afrique : ministre des Finances ad interim (mai 1960).

Vice-premier van de regering van Katanga.

Provinciaal afgevaardigde voor de CONAKAT voor Elisabethstad (mei 1960).

Varia : rechter in Elisabethstad (1954).

Vice-voorzitter ACMAF-Katanga (mei 1959).

Vice-voorzitter CONAKAT (juni 1959).

Probeert splitsing tussen Conakat & Balubakat te voorkomen.

Afgevaardigde op de rondetafelconferentie Brussel.

Lid commissie van de staatsstructuren, ingesteld door de rondetafelconferentie.

Deelname aan het sociaal-economisch en financieel congres België-Congo (april-mei 1960).

Na afscheiding Katanga leidt hij een missie naar een aantal West-Europese hoofdsteden en naar New-York.

19. **Pierre HARMEL**

1. *Situering van de getuige*

Pierre Harmel was lid van de Belgische regering (als minister van Cultuur tot 3 september 1960 en minister van Openbaar ambt vanaf die datum) op het ogenblik van de dood van Lumumba.

De getuigenis van Harmel is van belang omdat zo eventueel te weten kan worden gekomen of, en in welke mate, er onder de leden van de regering-Eyskens, verschillende zienswijzen waren, omtrent de kwestie Lumumba.

Op een kabinetsraad van 2 augustus 1960 signaleert Harmel dat het gemeenschappelijk hoofddoel van alle leden van de Raad (het is niet duidelijk of bedoeld wordt de veiligheidsraad van de VN of de kabinetsraad) erin bestaat de openbare orde in Congo hersteld te zien en zijn toekomst te behouden : het gevaar voor het westen bestaat in het verval van Centraal-Afrika, met als gevolg zijn terechtkomen in het communistische kamp. Het herstel werd als doelstelling aan de VN toevertrouwd. Het gevaar was reëel dat Afrikaanse VN-troepen zouden overlopen naar Lumumba, wat onbetwistbaar zou leiden tot het vertrek van blanken en tot chaos waarvan de USSR zou kunnen profiteren.

Was het niet legitiem, geconfronteerd met een dergelijk pessimistisch scenario, te denken dat België er niet alleen naar streefde Lumumba politiek, maar eventueel zelfs fysiek te verwijderen ? Werd dit door de regering of één van haar organen ooit overwogen ?

De ministerraad van 4 november 1960 is van belang : Lumumba werd ontzet uit zijn ambt en, sinds september stond hij onder huisarrest (op dat ogenblik is hij nog niet ontsnapt). Men is echter wel nog bang voor hem.

Vice-premier ministre du gouvernement du Katanga.

Délégué provincial de la CONAKAT pour Élisabethville (mai 1960).

Divers : juge à Élisabethville (1954).

Vice-président de l'ACMAF-Katanga (mai 1959).

Vice-président de la CONAKAT (juin 1959).

Essaie d'éviter la scission entre la Conakat et la Balubakat.

Délégué à la table ronde de Bruxelles.

Membre de la commission des structures de l'État, créée par la table ronde.

Participation au congrès socioéconomique et financier Belgique-Congo (avril-mai 1960).

Après la sécession du Katanga, il conduit une mission dans un certain nombre de capitales d'Europe occidentale et à New York.

19. **Pierre HARMEL**

1. *Présentation du témoin*

Pierre Harmel était membre du gouvernement belge (comme ministre de la Culture jusqu'au 3 septembre 1960 et comme ministre de la Fonction publique à partir de cette même date) au moment de la mort de Lumumba.

Le témoignage de Harmel revêt une importance particulière, étant donné qu'il permettra éventuellement de savoir s'il y avait des divergences de vues entre les membres du gouvernement Eyskens au sujet de Lumumba et si oui, dans quelle mesure.

Lors du conseil de cabinet du 2 août 1960, Harmel signale que l'objectif majeur commun à tous les membres du Conseil (s'agit-il du Conseil de Sécurité de l'ONU ou du Conseil de cabinet ?) est de voir restaurer un ordre public au Congo et de préserver son avenir : le péril pour l'Occident serait la déliquescence de l'Afrique centrale, déliquescence qui aurait pour conséquence de la pousser dans le camp communiste. L'objectif de restauration est confié aux Nations unies. Le risque était réel que certaines troupes africaines présentes au Congo se mettent au service de Lumumba, ce qui aurait entraîné à coup sûr le départ des blancs et le désordre au profit de l'URSS.

N'était-il pas légitime, compte tenu de ce scénario catastrophe, de penser que la Belgique cherche non seulement à écarter Lumumba de la scène politique, mais aussi éventuellement à l'éliminer physiquement ? Cette éventualité n'a-t-elle jamais été envisagée par le gouvernement ou une de ses composantes ?

Le Conseil des ministres du 4 novembre 1960 est important : Lumumba a été démis de ses fonctions et est sous surveillance depuis septembre (à ce moment, il ne s'est pas encore échappé). Il suscite toutefois encore la peur.

Wigny deelt tijdens de ministerraad mee dat op 7 november in de VN waarschijnlijk, door middel van een resolutie, gevraagd zal worden dat een delegatie van Lumumba zou worden toegelaten en dat het Congolese parlement zou bijeenkomen. Aan het adres van België zullen waarschijnlijk beschuldigingen geuit worden.

Op de betrokken ministerraad stelde Eyskens dat met een eventuele terugkeer van Lumumba rekening moest worden gehouden. Volgens Lefèbvre leek het onbetwistbaar dat de VN er naar neigde om Lumumba weer aan de macht te brengen. Harmel voegde daaraan toe dat hij het wenselijk vond dat Leopoldstad met Elisabethstad herenigd zou worden.

Vond Harmel dat dit moest gebeuren door de overbrenging van Lumumba, in het licht van de inspanningen van d'Aspremont om dit te bewerkstelligen ? Op dezelfde ministerraad stelde Harmel ook nog dat België zijn bondgenoten ervan moest overtuigen dat het terug aan de macht komen van Lumumba een ernstige bedreiging vormde voor Congo.

Relevante vragen zijn dan ook welke bondgenoten Harmel bedoelde, en of die niet reeds overtuigd waren, en welke maatregelen nog konden worden genomen tegen een Lumumba die uit zijn ambt ontzet was en onder huisarrest stond ?

2. *Getuigenis voor de onderzoekscommissie*

Pierre Harmel werd op 16 juli 2001 door de onderzoekscommissie gehoord.

Volgens Harmel bestonden er in de schoot van de regering verschillende standpunten over de tegenover Congo aan te nemen houding, een logisch gevolg van het feit dat de ministerraad uit leden van verschillende politieke partijen is samengesteld.

2.1. Houding van België tegenover de Katangese onafhankelijkheid

Onmiddellijk na de onafhankelijkheidsverklaring van Katanga bleek dat de verschillende politieke partijen terzake verschillende standpunten hadden, zoals die naar voren werden gebracht in de debatten in het parlement. Harmel zelf was gekant tegen de onafhankelijkheid en soevereiniteit voor Katanga. De eerste minister nam een middenpositie in : hij erkende dat de door Tshombe in Katanga gecreëerde toestand een zekere verdienste had, maar aanvaardde niet dat de Belgische regering de onafhankelijkheid van Katanga zou erkennen.

Omtrent de aan te nemen houding tegenover de uitgebroken onrust, na de secessie, bestond er eensgezindheid : de veiligheid van de bevolking, de Belgische én de Congolese, diende verzekerd te worden. In de regering

Au cours du conseil des ministres, Wigny fait savoir que le 7 novembre, à l'ONU, une résolution sera déposée demandant l'admission de la délégation de Lumumba et la réunion du Parlement congolais. Des reproches seront vraisemblablement adressés à l'égard de la Belgique.

Lors du conseil des ministres en question, Eyskens précise qu'il faut tenir compte d'un retour éventuel de Lumumba. Selon Lefèbvre, il paraît incontestable que l'ONU tend à ramener Lumumba au pouvoir. Harmel ajoute encore qu'il estime souhaitable que Léopoldville soit réunifié avec Élisabethville.

Harmel estimait-il que le transfert de Lumumba permettrait d'atteindre cet objectif, compte tenu des efforts d'Aspremont en faveur de la réunification ? Lors du même conseil des ministres, Harmel ajoute encore que la Belgique devrait convaincre ses alliés de ce que le retour au pouvoir de Lumumba constitue une menace sérieuse pour le Congo.

Parmi les questions pertinentes, on peut dès lors poser celle de savoir quels alliés Harmel vise, et si ceux-ci n'étaient pas déjà convaincus de la chose. Que peut-on encore prendre comme mesures contre un Lumumba qui est démis de ses fonctions et est placé en résidence surveillée ?

2. *Témoignage devant la commission d'enquête*

Pierre Harmel a été entendu par la commission d'enquête le 16 juillet 2001.

Aux dires d'Harmel, le gouvernement était divisé quant à l'attitude à adopter envers le Congo, ce qui découlait logiquement du fait que le conseil des ministres était composé de personnes issues de partis politiques différents.

2.1. Attitude de la Belgique par rapport à l'indépendance du Katanga

Il est apparu, immédiatement après la déclaration d'indépendance du Katanga, que les différents partis politiques avaient des points de vue différents sur la question, qu'ils ont exposés évidence lors des débats qui se sont tenus au parlement. Harmel lui-même était opposé à l'indépendance et à la souveraineté du Katanga. Le premier ministre a pris une position intermédiaire : tout en reconnaissant le mérite de la situation créée par Tshombe au Katanga, il n'a pas accepté que le gouvernement belge reconnaisse l'indépendance du Katanga.

L'attitude à adopter face aux troubles qui ont éclaté après la sécession faisait l'unanimité : il y avait lieu d'assurer la sécurité de la population belge et de la population congolaise. Si le gouvernement n'était pas divisé à

was er geen verdeeldheid; wel was men het oneens met de VN die verlangden dat de Belgische troepen het Congolese grondgebied zouden verlaten, zelfs vóór de aankomst van de VN-troepen.

Harmel meende dat de houding die hij op de ministerraad van 2 augustus 1960 heeft aangenomen rekening hield met de realiteit van toen. De kans was niet onbestaande dat Afrikaanse VN-troepen naar Lumumba zouden overlopen.

Op de vraag of een regeringsinitiatief tegen Lumumba niet logisch zou geweest zijn in die context, wees de getuige erop dat Lumumba in feite niet lang eerste minister is geweest. Op het ogenblik dat de commissie voor de geloofsbrieven van de VN op 22 november 1960 besliste dat de Congolese delegatie die legitiem het land vertegenwoordigde, die van Kasa Vubu was, werd Lumumba definitief buiten spel gezet.

Van bij het begin reeds steunde de regering de erkenning van de strekking Kasa Vubu. Er bestond in feite geen discussie over de vraag of Lumumba een nuttige rol kon spelen. Na zijn afzetting door Kasa Vubu is hij nooit meer eerste minister geweest. Voor de Belgische regering stelde het probleem zich bijgevolg niet meer : het betrof een Congolees probleem.

In alle milieus was men het er over eens : Lumumba was voor niemand aanvaardbaar, behalve voor de USSR.

2.2. Geheime fondsen

Volgens Harmel keurde het parlement op regelmatige basis geheime kredieten goed voor Congo, alsook ten bate van het ministerie van Buitenlandse Zaken. Het parlement heeft nooit gevraagd voor welke doeleinden zij werden aangewend. In die periode waren ministers, zeker de minister bevoegd voor Buitenlandse Zaken en die van Koloniën, vrij onafhankelijke personages. De minister van Koloniën gaf weinig informatie door aan de regering en trad in feite quasi autonoom op.

2.3. Belang van de ministerraad

In feite werd over dit probleem in de ministerraad niet zoveel gedebatteerd. Meestal besprak de eerste minister het samen met de minister van Buitenlandse Zaken en de minister van Koloniën, later van Afrikaanse Zaken.

In de commissie werd hierover gesteld dat beide ministers niet steeds goed met elkaar overeenkwamen : d'Aspremont was eerder voorstander van een harde houding, terwijl Wigny rekening moest houden met de VN en met andere landen.

Volgens Harmel is in de ministerraad de fysieke eliminatie van Lumumba nooit ter sprake gekomen. Overigens was Harmel in die periode, als minister van Openbaar ambt, belast met de reïntegratie van het administratief,

ce sujet, il n'était cependant pas d'accord avec l'ONU, qui souhaitait que les troupes belges quittent le territoire congolais, avant même que n'arrivent les troupes de l'ONU.

Harmel a estimé que l'attitude qu'il avait adoptée au Conseil des ministres du 2 août 1960 tenait compte de la réalité du moment. Le risque était réel que les troupes africaines de l'ONU passent dans le camp de Lumumba.

Répondant à la question de savoir s'il n'aurait pas été logique, dans ce contexte, que le gouvernement prenne une initiative envers Lumumba, le témoin a souligné que Lumumba n'avait, en réalité, pas été premier ministre longtemps. Lorsque la commission de vérification des pouvoirs de l'ONU a décidé, le 22 novembre 1960, que la délégation qui représentait légitimement le pays était celle de Kasa Vubu, Lumumba a été écarté définitivement.

Le gouvernement a, dès le début, soutenu la reconnaissance du mouvement favorable à Kasa Vubu. La question de savoir si Lumumba pouvait jouer un rôle utile n'a, en fait, même pas été soulevée. Après avoir été destitué par Kasa Vubu, il n'a plus jamais été premier ministre. Pour le gouvernement belge, le problème ne se posait donc plus : il s'agissait d'un problème congolais.

Tous les milieux s'accordaient à estimer que Lumumba n'était acceptable pour personne, sauf pour l'URSS.

2.2. Fonds secrets

Selon Harmel, le parlement a régulièrement approuvé des crédits secrets pour le Congo, ainsi qu'en faveur du ministère des Affaires étrangères. Le parlement n'a jamais demandé à quelles fins ces fonds étaient utilisés. A cette époque, les ministres étaient des personnages plutôt indépendants, particulièrement le ministre des Affaires étrangères et celui des Colonies. Le ministre des Colonies ne transmettait que peu d'informations au gouvernement et faisait, en fait, pratiquement cavalier seul.

2.3. Importance du Conseil des ministres

En fait, cette problématique n'a pas été débattue souvent au Conseil des ministres. La plupart du temps, le premier ministre discutait de ce problème avec le ministre des Affaires étrangères et le ministre des Colonies, dénomination qui sera remplacée plus tard par « ministre des Affaires africaines ».

Certains membres de la commission font observer à cet égard que les deux ministres ne s'entendaient pas toujours très bien : d'Aspremont était plutôt partisan d'une ligne dure tandis que Wigny devait compter avec les Nations unies et d'autres pays.

Selon Harmel, l'élimination physique de Lumumba n'a jamais été évoquée au Conseil des ministres. Par ailleurs, Harmel, en sa qualité de ministre de la Fonction publique, était, à cette époque, chargé de la réintégration du per-

gerechtelijk, militair en onderwijzend personeel uit Congo. Hij had in die hoedanigheid wel regelmatig contact met zijn collega van Afrikaanse Zaken, maar hij was niet rechtstreeks betrokken, bij de kwestie-Lumumba.

2.4. Ministerraad van 4 november 1960

Voor Harmel was er geen verband tussen het lot van Lumumba en de hereniging van de regimes van Elisabethstad en Leopoldstad. In feite dient in dit kader aandacht te worden geschonken aan de rol van de VN. De VN-Commissie voor de geloofsbrieven maakte op 22 november 1960 een keuze tussen de verschillende kandidaat-leiders van het land. Het kwam erop neer dat officieel werd bevestigd dat Lumumba geen regeringsleider meer was zoals hij beweerde.

2.5. De 17de januari 1961

Harmel en de regering waren in die periode in hoofdzaak bezig met de problematiek van de stakingen die het land verlamden.

De voorzitter wees de getuige erop dat het eerste officiële bericht van de dood van Lumumba op 3 februari 1961 opdook, wanneer minister Gilson, tijdens de ministerraad, minister Wigny op de hoogte bracht van de moord.

Getuige was toen in eerste instantie bezig met het beheer van de sociaal-economische crisis en vervolgens met de naderende verkiezingen. Hij gaf toe dat het merkwaardig is dat de departementen van Buitenlandse Zaken en van Afrikaanse Zaken niet op de hoogte waren en zelf de regering er niet over geïnformeerd hebben. Volgens Harmel hebben de ministers de dood van Lumumba niet officieel in de ministerraad van 3 februari 1961, maar via de pers vernomen.

Het is denkbaar dat Katanga, dat zeer verveeld moet zijn geweest met de situatie van de moord op Lumumba op zijn grondgebied, aan België gevraagd heeft dit stil te houden. Het is mogelijk dat de eerste minister en de ministers van Buitenlandse en Afrikaanse Zaken van oordeel waren dat het hun niet, en ook niet aan België, toekwam dit nieuws openbaar te maken. Overwegingen om de interne orde te Katanga niet te verstoren, door het nieuws uit te brengen, kunnen ook een rol hebben gespeeld, zeker wanneer Katanga dit zelf zou gevraagd hebben.

3. *Biografische gegevens van Pierre Harmel*

Geboren te Ukkel op 16 maart 1911.

Vorming : Latijn-Griekse humaniora (1921-1927).
Licentie in de sociale wetenschappen en in het notariaat.

sonnel administratif, judiciaire, militaire et enseignant en provenance du Congo. À ce titre, il avait régulièrement des contacts avec son collègue des Affaires africaines, mais il n'était pas directement impliqué dans l'affaire Lumumba.

2.4. Conseil des ministres du 4 novembre 1960

Pour Harmel, il n'y avait aucun lien entre le sort de Lumumba et la réconciliation des régimes d'Élisabethville et de Léopoldville. En fait, il convient, dans ce contexte, de prêter attention au rôle joué par les Nations unies. Le 22 novembre 1960, la Commission des Nations unies de vérification des pouvoirs a, en effet, opéré son choix parmi les différents candidats-dirigeants du pays. Ce choix confirmait officiellement que Lumumba n'était plus chef du gouvernement comme il le prétendait.

2.5. Le 17 janvier 1961

Harmel et le gouvernement étaient, à cette époque, essentiellement préoccupés par les grèves qui paralysaient le pays.

Le président a signalé au témoin que la première annonce officielle de la mort de Lumumba avait eu lieu le 3 février 1961, lorsque, durant le Conseil des ministres, le ministre Gilson a informé le ministre Wigny de l'assassinat de Lumumba.

Le témoin était alors surtout préoccupé par la gestion de la crise socio-économique et par les élections, qui étaient imminentes. Il a reconnu qu'il était étrange que les départements des Affaires étrangères et des Affaires africaines n'étaient pas au courant et qu'ils n'en avaient pas informé le gouvernement. Selon Harmel, les ministres n'ont pas appris officiellement la mort de Lumumba lors du Conseil des ministres du 3 février 1961, mais par la presse.

Il se peut fort bien que le Katanga, qui devait être très ennuyé par le fait que Lumumba avait été assassiné sur son territoire, ait demandé à la Belgique de garder le silence sur cette affaire. Il est possible que le premier ministre et les ministres des Affaires étrangères et des Affaires africaines aient estimé qu'il n'incombait ni à eux, ni à la Belgique, de révéler la nouvelle. Il se peut que l'on ait également eu le souci de ne pas perturber l'ordre interne au Katanga en diffusant la nouvelle, surtout si le Katanga l'avait lui-même demandé.

3. *Données biographiques concernant Pierre Harmel*

Né à Uccle, le 16 mars 1911.

Formation : Humanités gréco-latines (1921-1927).
Licence en sciences sociales et en notariat.

Geaggregeerde voor het hoger onderwijs in fiscaal recht (1927-1933).

Doctor in de rechten (1933).

Varia :

Beroep :

Stagiair-advocaat aan de balie van Luik (1933-1934).

Assistent (1934-1940), docent (1943-1947), gewoon hoogleraar (1947-1981) aan de Ulg.

Politiek :

Lid van de CVP-PSC.

Ondervoorzitter van La Relève (1945).

Voorzitter Waalse vleugel PSC (1964-1965).

Volksvertegenwoordiger voor het arrondissement Luik (1946-1971).

Belgisch afgevaardigde bij de Algemene Vergadering van de VN (1949).

Minister van Openbaar Onderwijs tijdens de regering Duvieusart (1950), tijdens de regering Pholien (1950-1952) en tijdens de regering Van Houtte (1952-1954).

Voorzitter van de Belgische delegatie op de Algemene Conferentie voor de UNESCO (1952).

Minister van Justitie tijdens de regering Eyskens II (1958).

Minister van Cultuur (1958-1960) en later Minister van Openbaar Ambt (1960-1961) tijdens de regering Eyskens III.

Deelnemer aan de Rondetafelconferentie (1960).

Deelnemer aan de Rondetafelconferentie over de grondwetsherziening (1964).

Eerste minister, belast met de coördinatie van het Wetenschapsbeleid (1965-1966).

Voorzitter van de werkgroep ter voorbereiding van een rapport over de toekomstige taak van de NAVO (1966-1967).

Minister van Buitenlandse zaken tijdens de regering Vanden Boeynants-De Clercq (1966-1968), tijdens de regering Eyskens-Merlot/Cools (1968-1971) en tijdens de regering Eyskens-Cools II (1972).

Gecoöpteerd Senator (1971-1977).

Benoemd tot Minister van Staat (1973).

Lid van de Cultuurraad voor de Franse Cultuurgemeenschap (1971-1977).

Gemeenteraadslid van Ukkel (1977-1982).

Gemeenteraadslid van St-Pieters-Woluwe (1983-1984).

20. **Paul HEUREUX**

1. *Situering van de getuige*

Paul Heureux was de officier die de transmissies verzorgde vanuit Brazzaville voor kolonel Marlière tot december 1960.

Agrégé de l'enseignement supérieur en droit fiscal (1927-1933).

Docteur en droit (1933).

Divers :

Profession :

Avocat stagiaire au barreau de Liège (1933-1934).

Assistant (1934-1940), chargé de cours (1943-1947), professeur ordinaire (1947-1981) à l'ULg.

Politique :

Membre du CVP-PSC.

Vice-président de La Relève (1945).

Président de l'aile wallonne du PSC (1964-1965).

Député de l'arrondissement de Liège (1946-1971).

Délégué belge à l'Assemblée générale des Nations unies (1949).

Ministre de l'Instruction publique sous le gouvernement Duvieusart (1950), sous le gouvernement Pholien (1950-1952) et sous le gouvernement Van Houtte (1952-1954).

Président de la délégation belge à la Conférence générale pour l'UNESCO (1952).

Ministre de la Justice sous le gouvernement Eyskens II (1958).

Ministre de la Culture (1958-1960) puis ministre de la Fonction publique (1960-1961) sous le gouvernement Eyskens III.

Participant à la Table ronde (1960).

Participant à la Table ronde sur la révision de la Constitution (1964).

Premier ministre, chargé de la coordination de la Politique scientifique (1965-1966).

Président du groupe de travail chargé de préparer un rapport sur la mission future de l'OTAN (1966-1967).

Ministre des Affaires étrangères sous le gouvernement Vanden Boeynants-De Clercq (1966-1968), sous le gouvernement Eyskens-Merlot/Cools (1968-1971) et sous le gouvernement Eyskens-Cools II (1972).

Sénateur coopté (1971-1977).

Nommé ministre d'État (1973).

Membre du Conseil culturel de la communauté culturelle française (1971-1977).

Conseiller communal d'Uccle (1977-1982).

Conseiller communal de Woluwe-Saint-Pierre (1983-1984).

20. **Paul HEUREUX**

1. *Présentation du témoin*

Paul Heureux était l'officier qui s'occupait des transmissions pour le colonel Marlière, jusqu'en octobre 1960.

Volgende vragen zijn van belang voor de onderzoekscommissie :

— Wat waren de activiteiten van de getuige bij de onafhankelijkheid ?

— Op welk ogenblik kwam hij aan te Brazzaville en wie ontmoette hij daar ? Wie zond hem en wat was zijn opdracht ? Wie was zijn chef ? Wie leverde en betaalde zijn uitrusting ?

— Werkte hij samen met andere agenten (diplomaten, militairen, veiligheidsdienst) en onder wiens gezag ?

— Kan hij zich de datum herinneren van een, voor hem verrassende, telefonische oproep die hij, vrij kort na zijn aankomst, van Brussel ontving ? Kende hij degene die hem opriep ? Waarom richtte die zich tot Paul Heureux ? Wat was de invloed van het gesprek ? Ging het om een verzending, een procedure ? Werden preciseringen verschaft omtrent de inhoud van wat Heureux geacht werd in ontvangst te nemen en de voorwaarden terzake ?

— Zegt Heureux' gesprekspartner wat juist van hem wordt verwacht ? Heeft hij de mogelijkheid hem in Brussel te contacteren (telefoonnummer ?) ?

— Wie overhandigt hem, en onder welke voorwaarden, het pak en de enveloppe, zoals aangekondigd door zijn gesprekspartner in Brussel ? Neemt hij kennis van de inhoud ?

— Kreeg getuige van Brussel andere instructies en preciseringen na een nieuw contact met Jo Gerard ?

— Is de Griek die hij in de bar « Tam-Tam » ontmoet, een mulat ? Welke indruk laat hij bij hem na en wat was zijn opdracht, naar zijn zeggen ? Wat overhandigt getuige hem (het wapen, het geld), en wie in de Belgische diensten, is op de hoogte van die operatie ?

— Wat moet er gebeuren, eens de operatie uitgevoerd ?

— Werd over het feit dat de operatie niet werd uitgevoerd, van gedachten gewisseld met Marlière, Lahaye en Jo Gerard ?

— Heeft deze zaak gevolgen na de terugkeer van de getuige in België ?

— Had de getuige weet van de uitwisseling van belangrijke berichten inzake de overbrenging van Lumumba naar Katanga ?

— Van wie gingen ze uit ?

— Had getuige weet van pogingen van Lumumba om Stanleyville te bereiken en de rol die de Belgen hadden kunnen spelen in zijn arrestatie (Marlière, Lahaye, Dupret, Wigny, d'Aspremont, …).

— Wat was de rol van kapitein Gat ?

2. *Getuigenis voor de onderzoekscommissie*

2.1. Paul Heureux werd op 3 september 2001, op eigen verzoek, door de onderzoekscommissie gehoord.

Les questions suivantes revêtent de l'importance pour la commission d'enquête :

— Quelles étaient les activités du témoin au moment de l'indépendance ?

— À quel moment est-il arrivé à Brazzaville et qui y a-t-il rencontré ? Qui l'a envoyé et quelle était sa mission ? Qui était son chef ? Qui a fourni et a payé son équipement ?

— A-t-il coopéré avec d'autres agents (diplomates, militaires, Sûreté) et sous quelle autorité ?

— Peut-il situer la date d'un appel téléphonique qui le surprend, qu'il a reçu de Bruxelles peu de temps après son arrivée ? Connaissait-il son interlocuteur ? Pourquoi s'est-il adressé à Paul Heureux ? Quelle a été l'influence de cet entretien ? S'agissait-il d'un envoi, d'une procédure ? Des précisions ont-elles été fournies concernant le contenu de ce que Heureux était censé recevoir et les conditions de la remise-reprise ?

— Le correspondant de Heureux dit-il ce qu'il attend précisément de lui ? A-t-il un moyen de le contacter à Bruxelles (un numéro de téléphone ?)?

— Qui lui remet, et à quelles conditions, le colis et l'enveloppe annoncés par son correspondant de Bruxelles ? Prend-il connaissance de leur contenu ?

— Le témoin a-t-il reçu de Bruxelles d'autres instructions et précisions après un nouveau contact avec Jo Gerard ?

— Le Grec qu'il rencontre au bar « Tam-Tam » est-il un mulâtre ? Quelle impression lui fait-il et que lui dit-il de sa mission ? Que lui remet le témoin (l'arme, l'argent) et qui, dans les services belges, est au courant de cette opération ?

— Que doit-il se passer une fois celle-ci accomplie ?

— Y a-t-il eu un échange de vues avec Marlière, Lahaye et Jo Gerard au sujet du fait que l'opération n'a pas été exécutée ?

— Cette affaire a-t-elle connu des suites après son retour en Belgique ?

— Le témoin a-t-il eu connaissance de certains échanges de messages importants relatifs au transfert de Lumumba au Katanga ?

— De qui émanaient-ils ?

— Le témoin a-t-il eu connaissance de tentatives de Lumumba visant à rejoindre Stanleyvile et du rôle que les Belges auraient pu jouer dans son arrestation (Marlière, Lahaye, Dupret, Wigny, d'Aspremont, …)?

— Quel a été le rôle du capitaine Gat ?

2. *Témoignage devant la commission d'enquête*

2.1. Paul Heureux a, à sa demande, été entendu par la commission d'enquête le 3 septembre 2001.

2.2. De getuige was op het ogenblik van de Congolese onafhankelijkheid officier in het oostelijke deel van Congo. Hij werd kort daarna gerepatrieerd door de Ethiopische troepen van de VN. Later is hij op eigen verzoek naar Congo teruggekeerd, meer bepaald naar Katanga, waar hij voor de Katangese gendarmerie is gaan werken.

Wegens het slechte functioneren van die Katangese gendarmerie is hij daar niet lang gebleven : vanaf 19 oktober 1960 was hij in Brazzaville op het Belgische consulaat verantwoordelijk voor de verzending en de ontvangst van boodschappen. Het was geen officieel communicatiecentrum, boodschappen schreef hij met de hand op papier. Hij vormde daar een klein team met kolonel Marlière, zijn directe chef, en een agent van de Belgische veiligheidsdiensten, Jean Van Gorp, die ook van kolonel Marlière afhing. Lahaye werkte daar ook. Kolonel Vandewalle en zijn medewerker Kalonji kwamen regelmatig langs op het bureau van de getuige.

2.3. Ongeveer twee weken na zijn aankomst op het consulaat in Brazzaville kreeg de getuige een merkwaardig telefoontje, wat trouwens de reden is van zijn vraag om door de onderzoekscommissie gehoord te worden. In dat telefoontje kondigde een anonieme man, wiens stem de getuige bekend voorkwam uit radio-uitzendingen en die naderhand Jo Gerard bleek te zijn, aan dat een persoon zich zou aanmelden bij de ambassade met een pakket en een grote briefomslag. De volgende dag bood zich inderdaad een persoon aan met de aangekondigde zaken; die persoon deed er voor het overige het zwijgen toe. Het pakket bleek een machinepistool te bevatten en in de briefomslag bevond zich 2 miljoen frank. (Belgische frank of CFA-frank, dat weet de getuige niet meer precies).

De volgende dag begaf hij zich naar de bar Tam Tam, na een verzoek van Jo Gerard in die zin en op bevel van Marlière en Lahaye, om het machinepistool en 200 000 frank te overhandigen aan een zekere Georges, een Griek, die vertelde dat hij als opdracht had Lumumba te vermoorden, waarna hij de rest van het geldbedrag in ontvangst zou komen nemen.

De getuige heeft later niets meer van de vermeende huurmoordenaar vernomen en vermoedt dat hij er met het geld vandoor is gegaan. Hij had over de zaak niet gepraat met Dupret, de belangrijkste verantwoordelijke in Brazzaville. Op dat moment dacht hij dat Dupret al op de hoogte van de zaak was, wat achteraf niet het geval bleek te zijn. Het bedrag van 1 800 000 frank, dat niet aan Georges was overhandigd, werd bewaard door Lahaye, die op het consulaat-generaal *de facto* de beheerder van geldmiddelen van onduidelijke oorsprong was. Later heeft Jo Gerard telefonisch nog geïnformeerd naar de toestand op de ambassade. De getuige heeft hem naar waarheid geantwoord dat hij over geen nieuwe informatie beschikte.

2.2. Le témoin était, au moment de l'indépendance du Congo, officier dans l'est du Congo. Peu après, il a été rapatrié par les troupes éthiopiennes des Nations Unies. Plus tard, il a demandé à retourner au Congo, plus particulièrement au Katanga, où il est allé travailler pour la Gendarmerie katangaise.

En raison du mauvais fonctionnement de la Gendarmerie katangaise, il n'y est pas resté longtemps : à partir du 19 octobre 1960, il a été responsable, au consulat de Belgique à Brazzaville, de l'envoi et de la réception des communiqués. Il ne s'agissait pas d'un centre de communication officiel; il écrivait les messages à la main sur un morceau de papier. Il formait là une petite équipe avec le colonel Marlière, son chef direct, et un agent des services de sécurité belges, Jean Van Gorp, qui dépendait aussi du colonel Marlière. Lahaye y travaillait aussi. Le colonel Vandewalle et son collaborateur Kalonji passaient régulièrement au bureau du témoin.

2.3. Environ deux semaines après son arrivée au consulat à Brazzaville, le témoin a reçu un étrange coup de téléphone, ce qui explique d'ailleurs pourquoi il a demandé à être entendu par la commission d'enquête. Par ce coup de téléphone, un homme, qui n'a pas révélé son identité, mais dont la voix était familière au témoin pour l'avoir entendue lors d'émissions radiophoniques et qui s'est avéré plus tard être Jo Gerard, annonçait qu'une personne se présenterait à l'ambassade avec un paquet et une grande enveloppe. Le lendemain, une personne s'est en effet présentée avec les choses annoncées; cette personne a pour le reste gardé le silence. Le paquet contenait un pistolet mitrailleur, et l'enveloppe, 2 millions de francs (des francs belges ou des francs CFA, le témoin ne sait plus exactement).

Le lendemain, il s'est rendu au bar Tam Tam, à la demande de Jo Gerard et sur ordre de Marlière et Lahaye, afin de remettre le pistolet mitrailleur et 200 000 francs à un certain Georges, un Grec, qui a dit avoir pour mission de tuer Lumumba; après avoir accompli sa mission, il viendrait chercher le reste de la somme.

Par la suite, le témoin n'a plus rien appris concernant le tueur à gages et suppose qu'il a disparu avec l'argent. Il n'avait pas parlé de cet incident à Dupret, le principal responsable à Brazzaville. À ce moment, il pensait que Dupret était déjà au courant de l'affaire, alors qu'il s'est avéré par la suite qu'il n'en était rien. Le montant de 1 800 000 francs, qui n'avait pas été remis à Georges, a été conservé par Lahaye, qui était en fait, au consulat général, le gestionnaire des fonds d'origine incertaine. Plus tard, Jo Gerard a encore téléphoné pour s'informer de la situation à l'ambassade. Le témoin lui a dit la vérité en répondant qu'il ne disposait pas de nouvelles informations.

2.4. Heureux is rond 20 december naar België gevlogen om er de kerstperiode te vieren bij zijn schoonzus. Daar is een hem onbekend koppel langsgekomen dat hem wou spreken. Ze hadden weet van de zaak met de huurmoordenaar in Brazzaville en gaven hem de raad bij verplaatsingen zeer voorzichtig te zijn en een wapen te dragen. Hij heeft hen daarna nooit teruggezien.

2.5. De getuige stipt aan dat er op het consulaat een vijandige sfeer ten opzichte van Lumumba heerste en dat de algemene tendens was om een snel en definitief einde van Lumumba mogelijk te maken. De getuige bevestigt dat er verschillende boodschappen die betrekking hadden op de overbrenging van Lumumba naar Katanga verstuurd zijn vanop de telex in Brazzaville. Zo waren er boodschappen, die van Brussel of van Bujumbura afkomstig waren, die stelden dat Tshombe zijn goedkeuring had gehecht aan de overbrenging indien er een officieel verzoek in die zin zou geformuleerd worden.

Bij zijn terugkeer naar België heeft Heureux korte tijd bij het ministerie van Buitenlandse zaken gewerkt, waarna hij op zijn vraag opnieuw opgenomen werd in het leger als verbindingsofficier. In die hoedanigheid heeft hij in 1968 kapitein Gat ontmoet te Keulen, met wie hij niet over Lumumba heeft gesproken. Gat heeft aan een vriend van de getuige, die hem gevraagd had wat hij wist van de moord van Lumumba, wel gezegd dat hij « enkel een stervende had afgemaakt ».

2.6. Een commissielid vraagt zich af waarom de getuige betrokken werd bij de overhandiging van een machinepistool en geld aan de genaamde Georges. Misschien wou men een officieel cachet aan de opdracht van Georges geven door hem, een medewerker van het consulaat, als tussenpersoon te gebruiken. Duidelijk is dat de getuige geen persoonlijke kennis van Gerard was en dat het niet Marlière was die de operatie had opgezet; de laatste had hem trouwens na de ontvangst van het machinepistool gevraagd of het pistool niet aan kolonel Mobutu moest overhandigd worden, wat aangeeft dat hij van de constructie met Georges niet op de hoogte was. De vraag waarom van de groep mensen op het consulaat precies Heureux gecontacteerd werd, daarop heeft de getuige zelf geen antwoord.

Een rapport van de militaire veiligheidsdiensten is, volgens de voorzitter, op ten minste één punt niet in overeenstemming met het verhaal van de getuige : Georges zou een geldbedrag ontvangen hebben uit de handen van Marlière, dus niet van Heureux.

De getuige bevestigt ook nog dat het machinepistool dat hij moest overhandigen niet het best mogelijke wapen was, hoewel een getrainde huurmoordenaar er wel mee zou kunnen omgaan. Een geweer of een karabijn zijn in elk geval wapens die met meer precisie kunnen gebruikt worden.

2.4. Vers le 20 décembre, Heureux est retourné en Belgique pour y passer les fêtes de fin d'année chez sa belle-sœur. Il y a reçu la visite d'un couple qu'il ne connaissait pas et qui voulait lui parler. Les deux visiteurs avaient eu vent de l'affaire du tueur à gages à Brazzaville et lui ont conseillé d'être prudent lors de ses déplacements et de porter une arme. Il ne les a plus jamais revus ultérieurement.

2.5. Le témoin souligne qu'il régnait au consulat une atmosphère hostile à Lumumba et que la tendance générale était à un règlement rapide et définitif de son sort. Le témoin confirme que plusieurs messages ayant trait au transfert de Lumumba au Katanga ont été envoyés depuis le téléscripteur de Brazzaville. Il y a ainsi eu des messages, en provenance de Bruxelles ou de Bujumbura, qui disaient que Tshombe aurait marqué son accord sur le transfert si une demande officielle avait été formulée en ce sens.

À son retour en Belgique, Heureux a travaillé brièvement au ministère des Affaires étrangères, avant d'être réintégré, à sa demande, dans l'armée en tant qu'officier de liaison. C'est en cette qualité qu'il a rencontré, en 1968, le capitaine Gat à Cologne. À cette occasion, il n'a pas parlé de Lumumba avec ce dernier. Gat a cependant répondu à un ami du témoin, qui lui avait demandé ce qu'il savait sur l'assassinat de Lumumba, qu'il avait « simplement achevé un mourant ».

2.6. Un membre de la commission se demande pourquoi le témoin est intervenu dans la remise d'un pistolet mitrailleur et d'une somme d'argent au dénommé Georges. Peut-être voulait-on donner un cachet officiel à la mission de Georges en l'utilisant lui, un collaborateur du consulat, comme intermédiaire. Il est clair que le témoin n'était pas une connaissance personnelle de Gerard et que ce n'était pas Marlière qui avait monté l'opération; ce dernier lui avait en effet demandé, après la réception du pistolet mitrailleur, si le pistolet ne devait pas être remis au colonel Mobutu, ce qui indique qu'il n'était pas au courant du montage qui faisait intervenir Georges. À la question de savoir pourquoi, parmi les membres du consulat, c'est précisément Heureux qui a été contacté, l'intéressé lui-même ne peut donner aucune réponse.

Selon le président, un rapport des services de renseignements militaires est en contradiction sur au moins un point avec le récit du témoin : Georges aurait reçu une somme d'argent des mains de Marlière, et non pas de celles de Heureux.

Le témoin confirme encore que le pistolet-mitrailleur qui devait être remis n'était pas la meilleure arme qui fût, même si un tueur à gages entraîné pouvait l'utiliser. Le fusil et la carabine sont en tout cas des armes qui offrent une plus grande précision.

3. *Biografische gegevens van Paul Heureux*

Geboren te Jumet op 15 maart 1930.

Opleiding : Voorbereiding op de studies van technisch ingenieur, op 4 augustus 1949 (één jaar, *Institut préparatoire* in Charleroi).

Aangesteld tot onderluitenant op 29 oktober 1952 (1e, 5e en 3e Lansiers), tot luitenant op 26 maart 1959, tot kapitein op 26 maart 1964, tot kapitein-commandant op 27 maart 1969.

In dienst genomen bij het aanvullingskader voor een duur van vijf jaar (KB nr 2659 van 8 maart 1954), aanvraag hernieuwd op 16 april 1959 en toegekend voor twee jaar.

In Afrika : Vertrokken naar Congo op 30 september 1955.

Dient vijf jaar in Afrika.

Varia : Opnieuw ingedeeld bij het 4e Jagers te Paard op 15 februari 1961, vervolgens bij het 2e Depot op 18 juli van datzelfde jaar.

Luitenant Heureux heeft zijn ontslag ingediend en is op 1 september 1961 ondergebracht bij het reservekader, vervolgens heeft hij dat ontslag herroepen en heeft hij gevraagd om tot een ander wapen te worden toegelaten (opnieuw bij het aanvullingskader op 1 februari 1962, hulpofficier bij de luchtmacht).

21. **Albert ONAWELHO**

1. *Situering van de getuige*

Albert Onawelho is nationaal voorzitter van het MNC/Lumumba. Hij was privé-secretaris, familielid en vertrouweling van Lumumba.

2. *Getuigenis voor de onderzoekscommissie*

2.1. De getuige, die op 3 september 2001 op eigen verzoek werd gehoord, was de volle neef van Patrice Lumumba. Hij was aanwezig bij de familieraad die na de dood van Lumumba georganiseerd werd en waarin de kinderen van Lumumba aan hem werden toegewezen.

De commissie wenste hem vooral te vragen wanneer die familieraad precies plaatsgevonden had. De aangegeven datum op het verslag van de familieraad, is 8 februari 1961. Op die dag was Lumumba al vermoord, maar het officiële bericht van zijn overlijden kwam er pas op 13 februari, zodat het vreemd zou zijn indien de familieraad vóór dit tijdstip zou plaatsgevonden hebben.

De getuige antwoordde dat de datering van het document verkeerd is, wellicht als gevolg van een tikfout : de

3. *Données biographiques concernant Paul Heureux*

Né à Jumet le 15 mars 1930.

Formation : Préparation aux études d'ingénieur technicien, le 4 août 1949 (1 an, Institut préparatoire de Charleroi).

Nommé sous-lieutenant le 29 octobre 1952 (1er, 5e et 3e Lanciers), lieutenant le 26 mars 1959, captitaine le 26 mars 1964, capitaine-commandant le 27 mars 1969.

Engagé dans le cadre de complément pour une durée de 5 ans (AR 2659 du 8 mars 1954), demande renouvelée le 16 avril 1959 et accordée pour 2 ans.

En Afrique : Parti au Congo le 30 septembre 1955.

Sert 5 ans en Afrique.

Varia : Réaffecté au 4e Chausseurs à Cheval le 15 février 1961, puis au 2e Dépôt d'Armée le 18 juillet de la même année.

Le lieutenant Heureux a offert sa démission et est passé au cadre de réserve le 1er septembre 1961, puis s'est rétracté et a demandé sa réadmission dans une autre arme (repassé au cadre de complément le 1er février 1962, officier auxiliaire d'aviation).

21. **Albert ONAWELHO**

1. *Présentation du témoin*

Albert Onawelho est président national du MNC/Lumumba. Il était secrétaire privé, membre de la famille et confident de Lumumba.

2. *Témoignage devant la commission d'enquête*

2.1. Le témoin, qui a été entendu le 3 septembre 2001 à sa demande, est le cousin germain de Patrice Lumumba. Il faisait partie du conseil de famille qui avait été organisé après la mort de Lumumba et qui lui avait confié les enfants de Lumumba.

La commission souhaitait surtout lui demander quand ce conseil de famille avait précisément eu lieu. La date mentionnée sur le compte rendu du conseil de famille est le 8 février 1961. À cette date, Lumumba était déjà mort, mais l'annonce officielle de son décès n'est intervenue que le 13 février, de sorte qu'il serait étrange que le conseil de famille ait eu lieu avant cette date.

Le témoin répond que la date mentionnée sur le document est fausse, sans doute par suite d'une faute de

familieraad heeft heel zeker plaatsgevonden op 23 maart 1961, het document is voor het overige wel authentiek.

2.2. De getuige beschreef enkele belangrijke gebeurtenissen in het leven van Lumumba. In 1956 was Lumumba in Brussel op uitnodiging van de Belgische regering. Later dat jaar werd hij aangehouden in Stanleystad, veroordeeld tot een gevangenisstraf en in juni 1957 werd hij overgebracht naar een gevangenis in Leopoldstad, waar de getuige hem regelmatig opzocht. Voor hij zijn straf had uitgezeten, werd hij voorwaardelijk vrijgelaten op voorspraak van de Belgische minister van Koloniën Buisseret. Na zijn vrijlating raakte hij steeds meer vertrouwd met het politieke wereldje van Leopoldstad en werd hij een goede vriend van de latere generaal Nkulufa en van de latere president Mobutu.

In 1958 had Lumumba een onderhoud met Buisseret, waarin twee ideeën werden vooropgesteld : de creatie van een netwerk van publieke scholen en de noodzaak van de oprichting van Congolese politieke partijen. De minister stelde Lumumba voor om een Congolese liberale partij op te richten, maar Lumumba gaf de voorkeur aan de naam « *Mouvement National Congolais* ». Aan het einde van het eerste congres van die partij werd Lumumba opnieuw aangehouden en overgebracht naar een gevangenis in Katanga. Tijdens de Belgisch-Congolese rondetafelconferentie van januari 1960 werd hij vrijgelaten, waarop hij naar Brussel trok om politieke contacten te leggen.

Op 29 juni 1960 verkozen de beide kamers van het Congolese parlement Lumumba tot premier. Op 5 september werd hij afgezet door president Kasa Vubu, waarop Lumumba op zijn beurt tot de afzetting van Kasa Vubu overging. Het parlement bevestigde zijn steun aan de regering-Lumumba, maar hij kon zijn functie niet meer uitoefenen. Omdat zijn voortdurende populariteit in de ogen van Mobutu een probleem vormde, liet die hem onder huisarrest plaatsen in zijn verblijfplaats in Leopoldstad. Later besliste Lumumba te proberen naar Stanleystad te gaan, uit onvrede over het feit dat hij zijn overleden dochter in Leopoldstad niet mocht begraven, en ook omdat de troepen in Stanleystad hem nog trouw waren en hij zich nog steeds goed beschermd voelde door de Verenigde Naties. Door de afwezigheid van Antoine Gizenga kregen de getuige en enkele anderen de opdracht om zijn vertrek te organiseren.

Op 27 november begaven Lumumba en zijn getrouwen zich probleemloos naar de ambassade van Guinee, waar de andere personen die mee zouden gaan naar Stanleystad zich bevonden. De getuige bleef zelf in Leopoldstad om voor Lumumba's kinderen te zorgen als hem iets zou overkomen.

2.3. In februari 1961, na de moord op Lumumba, wou de getuige omwille van veiligheidsredenen samen met

frappe : le conseil de famille a très certainement eu lieu le 23 mars 1961; le document est pour le reste authentique.

2.2. Le témoin décrit quelques événements importants de la vie de Lumumba. En 1956, le gouvernement belge avait invité Lumumba à Bruxelles. Plus tard dans le courant de cette année, il a été arrêté à Stanleyville, condamné à une peine d'emprisonnement et, en juin 1957, il a été transféré à la prison de Léopoldville, où le témoin lui a régulièrement rendu visite. Avant qu'il ait purgé sa peine, il a été mis en liberté conditionnelle grâce à l'intervention du ministre belge des Colonies, Buisseret. Après sa libération, il s'est de plus en plus familiarisé avec le petit monde politique de Léopoldville et est devenu un ami du futur général Nkulufa et du futur président Mobutu.

En 1958, Lumumba a eu un entretien avec Buisseret au cours duquel deux idées ont été formulées : la création d'un réseau d'écoles publiques et la nécessité de constituer des partis politiques congolais. Le ministre proposa à Lumumba de créer un parti libéral congolais, mais Lumumba donna la préférence à la dénomination « Mouvement National Congolais ». Au terme du premier congrès de ce parti, Lumumba a à nouveau été arrêté et transféré vers une prison au Katanga. Il a été libéré au cours de la table ronde belgo-congolaise de janvier 1960 et s'est rendu à Bruxelles pour établir des contacts politiques.

Le 29 juin 1960, les deux chambres du parlement congolais ont élu Lumumba comme premier ministre. Le 5 septembre, il a été démis par le président Kasa Vubu, après quoi Lumumba a, à son tour, démis Kasa Vubu. Le parlement confirma son soutien au gouvernement Lumumba, mais il ne pouvait plus exercer sa fonction. Étant donné que sa popularité persistante constituait un problème aux yeux de Mobutu, celui-ci le fit assigner à résidence à son domicile à Léopoldville. Plus tard, Lumumba décida d'essayer d'aller à Stanleyville, mécontent du fait qu'il ne pouvait enterrer sa fille à Léopoldville et aussi parce que les troupes à Stanleyville lui étaient encore fidèles et qu'il se sentait encore toujours bien protégé par les Nations unies. En raison de l'absence d'Antoine Gizenga, le témoin et quelques autres avaient été chargés d'organiser son départ.

Le 27 novembre, Lumumba et ses fidèles se sont rendus sans problème à l'ambassade de Guinée, où se trouvaient les autres personnes qui devaient aussi aller à Stanleyville. Le témoin est, quant à lui, resté à Léopoldville pour s'occuper des enfants de Lumumba au cas où il lui arriverait quelque chose.

2.3. En février 1961, après l'assassinat de Lumumba, le témoin a voulu, pour des raisons de sécurité, quitter

andere lumumbisten Leopoldstad verlaten en onder bescherming van de VN naar Stanleystad gaan. De VN stemden toe in een dergelijke operatie, die in het geheim moest gebeuren omdat president Kasa Vubu de overbrenging verbood.

2.4. De getuige was van oordeel dat Lumumba zeer positief stond tegenover de Belgen, dat hij geloofde in een sterke samenwerking tussen België en Congo op sociaal en economisch vlak, en dat hij voorstander was van de aanwezigheid van een groot aantal Belgen in Congo op verantwoordelijke posten. Hij geloofde in een multiraciaal Congo waarin de ex-kolonisators van de dubbele nationaliteit zouden kunnen genieten. Daarom was hij ook zo teleurgesteld over het feit dat zovelen zich van hem afwendden.

De omstreden toespraak die Lumumba gehouden heeft tijdens de ceremonie ter gelegenheid van de Congolese onafhankelijkheid op 30 juni 1960 en die de Belgische Koning zeer ontstemd heeft, was volgens de getuige geen uiting van haat tegenover de ex-kolonisator, maar de vrucht van frustratie bij Lumumba omdat hij de vijandigheid van de Belgische autoriteiten ten opzichte van zijn persoon niet begreep. Die vijandigheid werd vooral duidelijk toen Belgische verantwoordelijken na de verkiezingsoverwinning van Lumumba probeerden om een coalitie van de verliezende partijen tot stand te brengen. Bovendien wou hij vermijden dat Congolezen hem later zouden verwijten dat hij tijdens de onafhankelijkheidsceremonie geen kritische geluiden over de gewezen kolonisator had laten horen.

2.5. Wat de verantwoordelijkheid van de Belgen in de moord op Lumumba betreft, is de getuige van mening dat de Belgische regering een systeem in werking heeft gesteld dat moest leiden tot de politieke en fysieke eliminatie van Lumumba. Iedereen in Congo wist dat de vijanden van Lumumba gekoesterd en omkaderd werden door de Belgen. Lumumba was het slachtoffer van een grote propagandamachine, die als doel had hem te diaboliseren. De verantwoordelijkheid van enkele Belgen is bijzonder groot.

2.6. De getuige besloot dat Congo niet in anarchie en personencultus zou vervallen zijn indien de Belgische regering Lumumba als een bevoorrechte partner had beschouwd. Desalniettemin leeft er geen haat tegenover België bij de familie van Lumumba en is het bovendien een goede zaak dat de onderzoekscommissie 40 jaar later de ware toedracht van de feiten tracht te achterhalen. Zonder de feiten te vergeten moet de bladzijde worden omgeslagen en dient te worden gestreefd naar een versterkte samenwerking.

In de commissie werd gevraagd of de getuige wou aangeven wie de moordenaars van Lumumba, de opdrachtgevers en de uitvoerders, waren. De getuige antLéopoldville en même temps que d'autres partisans de Lumumba, et se rendre à Stanleyville sous la protection de l'ONU. L'ONU a approuvé cette opération, qui devait être secrète dès lors que le président Kasa Vubu interdisait le transfert.

2.4. Le témoin pensait que Lumumba était très positif envers les Belges, qu'il croyait à une coopération forte entre la Belgique et le Congo sur le plan socioéconomique, et qu'il était favorable à ce que de nombreux Belges occupent des postes à responsabilités au Congo. Il croyait à un Congo multiracial où les anciens colonisateurs auraient pu avoir la double nationalité. C'est pourquoi il a également été profondément déçu par le grand nombre de personnes qui se sont détournées de lui.

Le discours controversé qu'a tenu Lumumba lors de la cérémonie organisée à l'occasion de l'indépendance du Congo le 30 juin 1960, et qui a fortement contrarié le Roi, ne constituait pas, selon le témoin, une expression de haine envers l'ex-colonisateur; il résultait plutôt de la frustration que ressentait Lumumba, qui ne comprenait pas l'hostilité des autorités belges à l'encontre de sa personne. Cette hostilité est surtout apparue clairement lorsque des responsables belges, après la victoire électorale de Lumumba, ont essayé de former une coalition des partis vaincus. En outre, il voulait éviter que les Congolais lui reprochent ultérieurement de ne pas s'être exprimé de manière critique à l'encontre de l'ex-colonisateur lors de la cérémonie d'indépendance.

2.5 Quant à la responsabilité des Belges dans l'assassinat de Lumumba, le témoin estime que le gouvernement belge a mis en place un système qui devait conduire à l'élimination politique et physique de Lumumba. Tout le monde savait, au Congo, que les ennemis de Lumumba étaient dorlotés et encadrés par les Belges. Lumumba a été la victime d'une énorme propagande qui visait à le diaboliser. Certains Belges portent une grande part de responsabilité.

2.6. Le témoin a conclu que le Congo n'aurait pas sombré dans l'anarchie et dans le culte de la personnalité si le gouvernement belge avait considéré Lumumba comme un partenaire privilégié. La famille de Lumumba n'entretient toutefois pas de sentiments de haine à l'égard de la Belgique. En outre, il est bon que la commission d'enquête tente, quarante ans plus tard, d'établir ce qui s'est réellement passé. Sans oublier les faits, il convient de tourner la page et d'œuvrer au renforcement de la coopération.

Il a été demandé au témoin, en commission, s'il souhaitait désigner les assassins de Lumumba, les commanditaires, et les exécutants. Le témoin a répondu que

woordde dat iedereen die moordenaars kent en dat het aan de commissie is om ze aan te wijzen. Hij suggereerde enkel dat de Belgen de belangrijkste verantwoordelijkheid droegen, onder meer door de verspreiding van desinformatie op radiozender Makala van Brazzaville, maar hij weigerde namen te noemen.

Er werd eveneens gevraagd of Mobutu en Kalonji vrienden van Lumumba waren. Oorspronkelijk was dat, volgens de getuige, het geval, maar hun houding was omgeslagen nadat ze beïnvloed werden in de periode waarin Lumumba in Accra was.

22. **Benoît VERHAEGEN**

1. *Situering van de getuige*

Benoît Verhaegen was op het moment van de moord op Lumumba professor aan de Lovanium-universiteit.

Benoît Verhaegen kwam in 1958 in Congo aan en trad er in dienst als lesgever aan de Lovanium-universiteit te Leopoldstad. Hij is in het land gebleven omdat Lumumba hem had gevraagd adjunct-kabinetschef te worden van minister Kabangi en van staatssecretaris Nguvulu.

De getuige zou over volgende vragen informatie kunnen verstrekken :

In een nota over de geheime fondsen van 12 september 1960 voor minister d'Aspremont spreekt Jean Durieux over financiering van « twee netwerken die elk verantwoordelijk zijn voor clandestiene acties en die op onze vraag een coördinatie tot stand hebben gebracht ». Hij noemt Jean Brück en Benoît Verhaegen als contactpersonen.

1. Consul-generaal Dupret (Brazzaville) rapporteert in een telex aan Buitenlandse Zaken in Brussel over een gesprek met Verhaegen op 2 september 1960. Hij noemt hem uitdrukkelijk degene « die de actie van de oppositie coördineert ». Uit de rest van de telex blijkt Verhaegen in elk geval zeer goed geïnformeerd over de op til zijnde actie voor de omverwerping van de regering-Lumumba.

2. Na de afzetting van Lumumba is Verhaegen ontgoocheld over de inertie van Kasa Vubu en Ileo. Dupret deelt Brussel mee dat Verhaegen gevaar loopt mocht Lumumba de overhand halen : « *Verhaegen et camarades très découragès devant passivité leaders congolais, même Ileo, qui doit être encouragé à tout moment. Si Kasa Vubu ne l'emporte pas, Verhaegen et amis courront graves dangers à Leopoldville*. ». Er is kennelijk een verband met de rol van de getuige in de oppositie.

tout le monde connaît ces assassins, et qu'il appartenait à la commission de les désigner. Il s'est contenté de suggérer que les Belges portaient la plus grande part de responsabilité, notamment en raison de la diffusion d'informations mensongères sur radio Makala de Brazzaville, mais il a refusé de citer des noms.

Il lui a également été demandé si Mobutu et Kalonji étaient des amis de Lumumba. Le témoin estime que c'était le cas au début, mais que leur attitude avait changé après qu'ils aient été influencés au cours de la période durant laquelle Lumumba se trouvait à Accra.

22. **Benoît VERHAEGEN**

1. *Présentation du témoin*

Au moment de l'assassinat de Lumumba, Benoît Verhaegen était professeur à l'université de Lovanium.

Benoît Verhaegen était arrivé au Congo en 1958, comme enseignant à l'Université Lovanium de Léopoldville. S'il est resté, c'est à suite à la demande de Lumumba de devenir chef de cabinet adjoint du ministre Kabangi et du secrétaire d'Etat Nguvulu.

Le témoin pourrait fournir des informations sur les éléments suivants :

Dans une note sur les fonds secrets du 12 septembre 1960 destinée au ministre d'Aspremont, Jean Durieux parle du financement de « deux réseaux qui recouvrent eux-mêmes un certain nombre de lignes d'action souterraine et qui ont établi entre eux, à notre intervention, une coordination ». Il cite Jean Brück et Benoît Verhaegen comme personnes de contact.

1. Le consul général Dupret (Brazzaville) fait état, dans un télex adressé aux Affaires étrangères à Bruxelles, d'un entretien qu'il a eu avec Verhaegen le 2 septembre 1960. Il le présente expressément comme celui « qui coordonne l'action de l'opposition ». Le reste du télex fait en tout cas apparaître que Verhaegen était très bien informé sur l'action visant à renverser le gouvernement Lumumba qui se préparait.

2. Après la destitution de Lumumba, Verhaegen est déçu par l'inertie de Kasa Vubu et d'Ileo. Dupret fait savoir à Bruxelles que Verhaegen pourrait être en danger si Lumumba venait à prendre le dessus : « *Verhaegen et camarades très découragés devant passivité leaders congolais, même Ileo, qui doit être encouragé à tout moment. Si Kasa Vubu ne l'emporte pas, Verhaegen et amis courront graves dangers à Léopoldville*. ». Il y a visiblement un lien avec le rôle joué par le témoin dans l'opposition.

3. Op 5 oktober 1960 organiseert Brussel een wapenlevering aan Brazzaville via Marlière (40 mitrailleurs en 40 granaten). De « oorsprong » van de levering ligt bij Brück en Verhaegen. Waarvoor moesten die wapens dienen ?

4. Wie heeft Verhaegen op 8 augustus 1960 in Brussel ontmoet ?

5. Eind september 1960 ontmoet hij in Brussel minister d'Aspremont. Wat werd daar besproken ? Financiële steun aan de commissarissen ? De bovengenoemde wapenlevering ?

6. Is Verhaegen de auteur van de nota's Dupret 593 en 606, van 1 en 4 oktober, over de toestand in Leopoldstad ?

2. *Getuigenis voor de onderzoekscommissie*

2.1. De hoorzitting met Benoît Verhaegen vond plaats op 24 september 2001.

2.2. Eind juli 1960 heeft hij de minister vergezeld op een zending die grotendeels was samengesteld uit personen die voor de Verenigde Naties werkten. Het doel van die missie was de behoeften aan technici voor elke provincie (uitgezonderd Katanga) na te gaan.

Vervolgens is Verhaegen naar België teruggekeerd om samenwerkingsprojecten voor te stellen. Door de verbreking van de diplomatieke betrekkingen tussen Congo en België was het onmogelijk langs officiële weg enige bijstand te verlenen. Daarom werd beslist een onafhankelijk centrum (het *Centre international de coopération*) op te richten, dat zou worden beheerd door professor Chaumont en Daniel Gillet.

Het centrum ging op 10 augustus met zijn werkzaamheden van start.

Tussen september en december werden 256 ontwikkelingswerkers in dienst genomen. De geheime fondsen die volgens de door de onderzoekscommissie gevonden documenten voor Verhaegen waren bestemd, hebben dus gediend om de overbrenging van die ontwikkelingswerkers naar Congo, alsook hun werkzaamheden aldaar, te financieren. Als de kabinetschef van minister Scheyven, de heer Durieux, hem in een rapport omschreef als een « contactpersoon voor een netwerk dat een dekmantel was voor een aantal ondergrondse acties » [vertaling], dan kan dat eveneens worden verklaard door het feit dat er op dat ogenblik geen diplomatieke betrekkingen bestonden tussen België en Congo (noch de regering-Lumumba, noch België konden officieel de hulp erkennen die België via het *Centre international de coopération* verleende).

3. Le 5 octobre 1960, Bruxelles organise une livraison d'armes à Brazzaville via Marlière (40 mitraillettes et 40 grenades). Brück et Verhaegen sont « à l'origine » de cette livraison. A quelles fins devaient servir ces armes ?

4. Qui Verhaegen a-t-il rencontré à Bruxelles le 8 août 1960 ?

5. Fin septembre 1960, il rencontre à Bruxelles le ministre d'Aspremont. De quoi a-t-il été question ? Du soutien financier aux commissaires ? De la livraison d'armes susmentionnée ?

6. Verhaegen est-il l'auteur des notes Dupret 593 et 606, des 1er et 4 octobre sur la situation à Léopoldville ?

2. *Témoignage devant la commission d'enquête*

2.1. Benoît Verhaegen a été entendu par la commission le 24 septembre 2001.

2.2. A la fin du mois de juillet 1960, il a accompagné son ministre en une mission composée en grande partie de personnes travaillant pour les Nations unies afin de déterminer, pour chaque province (excepté le Katanga), les besoins en techniciens.

Verhaegen s'est ensuite rendu en Belgique pour présenter des projets de coopération. Etant donné que, vu la rupture des relations diplomatiques entre le Congo et la Belgique, aucune assistance officielle n'était possible, la décision fut prise de créer un centre indépendant, le « Centre international de coopération », géré par le professeur Chaumont et Daniel Gillet.

Ce centre a commencé à fonctionner le 10 août.

Entre le mois de septembre et le mois de décembre, 256 coopérants ont été recrutés. Les « fonds secrets » dont Verhaegen aurait été, selon des documents trouvés par la commission d'enquête, le destinataire, ont donc servi à financer l'envoi et le travail de ces coopérants au Congo. Le fait qu'il ait pu être qualifié, dans un rapport écrit par Durieux, chef de cabinet du Ministre Scheyven, de « contact » pour « un réseau recouvrant un certain nombre d'actions souterraines » s'expliquerait également par l'absence, à ce moment, de relations diplomatiques entre la Belgique et le Congo (ni le gouvernement de Lumumba, ni la Belgique ne pouvaient officiellement reconnaître l'aide octroyée par la Belgique via le centre international de coopération).

De 7 miljoen waarover Verhaegen volgens een door Durieux aan d'Aspremont verzonden nota beschikte, hebben dus gediend om de lonen en de hotelkosten van de ontwikkelingswerkers te betalen.

Concreet ontvingen de ontwikkelingswerkers het geld niet uit de handen van Verhaegen, al heeft die wel « geld zien circuleren » [vertaling].

De getuige zou overigens 825 000 frank aan Ndele hebben voorgeschoten om de werking van de ministeriële kabinetten te waarborgen; voorts werd een bedrag van 5 miljoen in Brazzaville gestort op een rekening die was geopend op naam van een tante van Verhaegen. Het contact met Brazzaville verliep langs Jean Brück. Tot slot zou 90 000 frank uit eigen middelen zijn voorgeschoten.

2.3. De terugtrekking van de voor Congo broodnodige ontwikkelingswerkers zou zijn ingegeven door het feit dat « Lumumba geen Belgen meer wou zien of horen » [vertaling]. Lumumba wou dus « geen Belgen meer in het Congolese binnenland, zelfs niet in Leopoldstad » [vertaling], voornamelijk omdat hij ze van secessionisme verdacht — niet alleen wat Katanga betreft, maar ook voor Zuid-Kasaï, Beneden-Congo en Kivu.

Destijds had de getuige via Lahaye contact met de Staatsveiligheid. Zijn contacten met Lahaye ten tijde van de onafhankelijkheid en de muiterijen hadden echter uitsluitend tot doel mensen in moeilijkheden te helpen Congo te ontvluchten en naar België terug te keren. De persoon die wordt beschreven in het door de onderzoekscommissie bij de Staatsveiligheid teruggevonden rapport, die de mogelijkheid zou hebben afgetast om een federalistische beweging op gang te brengen, zou dus niets met Verhaegen te maken hebben. Dat de Staatsveiligheid hem omschreef als een « eeuwige anti-Lumumbist » [vertaling], zou dus op een grove inschattingsfout berusten, aangezien Verhaegen positief stond tegenover het optreden van Lumumba als eerste minister en beiden « vriendschappelijke relaties » [vertaling] onderhielden.

2.4. De telex van 2 september 1960 van consul-generaal Dupret in Brazzaville aan de minister van Buitenlandse Zaken in Brussel, waarin Verhaegen wordt afgeschilderd als « dé coördinator van de oppositie-acties » [vertaling] en waarin stond dat hij goed ingelicht was over het plan dat op dat ogenblik werd uitgewerkt om de regering-Lumumba omver te werpen, zou wat hem betreft kunnen worden beschouwd als een « typisch hersenspinsel van diplomaten » [vertaling].

2.5. Volgens de getuige waren niet de Belgen, maar wellicht wel de Fransen betrokken in de afzetting van 5 september (« *Les Belges ne sont pas impliqués dans cette histoire, même pas M. Denis. Ce sont les Français qui ont envoyé trois personnes de la rue auprès de Kasa Vubu » (…) « Je ne sais pas quel jeu jouait Bruxelles.*

Les 7 millions attribués à Verhaegen, selon une note envoyée par Durieux à d'Aspremont, ont donc servi à financer le traitement et les frais d'hôtel des coopérants.

Concrètement, Verhaegen ne remettait pas lui-même l'argent aux coopérants, même s'il a « vu l'argent circuler ».

Le témoin aurait par ailleurs avancé 825 000 francs à Ndele, pour faire fonctionner les cabinets ministériels, et 5 millions ont été déposés à Brazzaville, sur un compte ouvert au nom d'une tante de Verhaegen. Le contact avec Brazzaville passait par Jean Brück. 90 000 francs auraient enfin été avancés sur fonds propres.

2.3. Le retrait des coopérants, dont le Congo avait besoin, aurait été provoqué par le fait que « Lumumba ne voulait plus entendre parler d'un Belge ». Lumumba ne voulait donc « plus de Belges à l'intérieur du pays, même pas à Léopoldville », et ce principalement parce qu'il les suspectait de sécessionnisme, pas seulement pour le Katanga, mais aussi pour le Sud-Kasaï, le bas Congo et le Kivu.

Le témoin avait, à l'époque, des contacts avec la Sûreté de l'Etat, via Lahaye. Les rapports qu'il a entretenus avec Lahaye au moment de l'indépendance et des mutineries étaient cependant uniquement destinés à aider des personnes en difficulté à sortir du Congo et à les rapatrier en Belgique. La personne citée dans un rapport retrouvé par la commission d'enquête à la Sûreté, décrite comme ressemblant à Verhaegen, et qui aurait enquêté sur les possibilités de déclencher un mouvement fédéraliste n'aurait donc rien à voir avec lui. Le fait que la Sûreté le qualifie par ailleurs d'« anti-lumumbiste de toujours » serait une grossière erreur, vu le jugement positif que Verhaegen avait de l'action de Lumumba en tant que Premier ministre et les « relations amicales » qu'entretenaient les deux hommes.

2.4. Le télex du 2 septembre 1960, du consul général Dupret à Brazzaville adressé au Ministère des Affaires étrangères à Bruxelles, qui présente Verhaegen comme « celui qui coordonne l'action de l'opposition » et qui affirme qu'il était bien informé de l'action visant à renverser le gouvernement Lumumba qui se préparait à ce moment là, serait quant à lui une « affabulation typique des milieux diplomatiques ».

2.5. Selon le témoin, ce ne seraient pas les Belges qui seraient impliqués dans la révocation du 5 septembre, mais sans doute les Français (« les Belges ne sont pas impliqués dans cette histoire, même pas M. Denis. Ce sont les Français qui ont envoyé trois personnes de la rue auprès de Kasa Vubu » (…) « Je ne sais pas quel jeu

Mais je suis certain que les Français étaient là : Me Croques, Dehannut et un troisième larron »).

Toen Lumumba zich vijanden begon te maken « in alle lagen van de bevolking » [vertaling], zouden dus de Fransen actie hebben ondernomen of, op zijn minst, de afzetting van de eerste minister « een duwtje in de rug hebben gegeven » [vertaling].

2.6. De informatie in de door Davignon verzonden telex over de eventuele betrokkenheid van Verhaegen bij acties om de Congolese regering te destabiliseren, zouden « pure verzinsels » [vertaling] zijn.

Ook stipt de getuige aan dat de voornaamste zorg van Davignon er indertijd in bestond « Katanga te vrijwaren » [vertaling], zonodig door « in Leopoldstad onrust te zaaien » [vertaling].

2.7. In verband met de levering van 40 mitrailleurs en 40 granaten aan Brazzaville, waarover in een telex van 1 oktober wordt beweerd dat hij (samen met Brück) de initiatiefnemer was, acht de getuige het weinig waarschijnlijk dat het mogelijk was mitrailleurs naar Leopoldstad te brengen. Op het terrein zelf waren er immers al genoeg middelen voorhanden om iemand te vermoorden (« on prenait du poison ou on tuait au couteau »).

2.8. Het bezoek van Verhaegen aan Brussel, eind september 1960, had tot doel aan Durieux verslag uit te brengen over de samenwerkingsprojecten. Tijdens dat bezoek vond een ontmoeting van « drie minuten » [vertaling] plaats met minister d'Aspremont. Uit een telex van d'Aspremont aan Rothschild blijkt dat tijdens dat onderhoud onderwerpen aan bod zijn gekomen zoals het standpunt van het College van commissarissen en de afscheiding van Katanga. Volgens Verhaegen is over die onderwerpen echter niet gepraat.

Die beweringen zouden begrijpelijk zijn, aangezien d'Aspremont een « geëngageerde katholiek » [vertaling] was, terwijl de getuige « de tegenovergestelde reputatie » [vertaling] had. De inhoud van de telex zou er dus op gericht geweest zijn Verhaegen « ten gronde te richten » [vertaling], omdat heel wat beweringen gewoon « onverdedigbaar » [vertaling] waren, zoals de allusie op een mogelijke « confederatie » [vertaling] in Congo.

2.9. Afgaande op de attitude van de katholieke kringen in het algemeen en van de Lovanium-universiteit in het bijzonder, is Verhaegen van oordeel dat zij zich al lang vóór 30 juni tegen Lumumba verzetten. De breuk tussen de « katholieke wereld » [vertaling] en Lumumba zou dateren van 1955-1956, toen hij zich « aan de zijde van Buisseret schaarde, misschien wegens carrièredoeleinden maar zeker ook uit overtuiging » [vertaling]. Zo zou Lumumba hebben beslist de Lovanium-universi-

jouait Bruxelles. Mais je suis certain que les Français étaient là : Me Croques, Dehannut et un troisième larron »).

Lorsque Lumumba a commencé à se créer des ennemis « dans toutes les couches de la société », ce seraient donc les Français qui auraient agi, ou, à tout le moins « donné un coup de pouce » à la révocation du premier ministre.

2.6. Les informations contenues dans le télex envoyé par Davignon et se rapportant au concours possible qu'aurait pu apporter Verhaegen à des actions de déstabilisation du Gouvernement congolais, seraient des « racontars ».

Le témoin note aussi que la préoccupation principale de Davignon aurait été à l'époque de « préserver le Katanga », et ce en provoquant éventuellement « la pagaille à Léopoldville ».

2.7. S'exprimant sur la livraison de 40 mitraillettes et 40 grenades à Brazzaville, dont un télex daté du 1er octobre dit qu'il serait (avec Brück) à l'origine, le témoin considère peu imaginable qu'on puisse envoyer des mitraillettes à Léopoldville, les moyens d'assassiner quelqu'un existant déjà sur le terrain (« on prenait du poison ou on tuait au couteau »).

2.8. Le but du passage de Verhaegen, fin septembre 1960, à Bruxelles était de faire rapport à Durieux des projets de coopération. A l'occasion de ce voyage, une rencontre « de trois minutes » avec le ministre d'Aspremont a eu lieu. Les sujets qui, selon un télex de d'Aspremont à Rothschild, auraient été discutés lors de cette entrevue (position du Collège des commissaires et sécession du Katanga) n'ont, selon Verhaegen, jamais été abordés.

Ces allégations seraient compréhensibles, puisque d'Aspremont était « catholique engagé », alors que le témoin « avait la réputation inverse ». Le contenu du télex aurait donc constitué un procédé parfait pour « démolir » Verhaegen, puisque nombre de choses qui y sont mentionnées étaient « indéfendables », comme l'allusion à une possible « confédération » au Congo.

2.9. Concernant l'attitude des milieux catholiques en général et de l'Université de Lovanium en particulier, Verhaegen estime que ceux-ci étaient opposés à M. Lumumba bien avant le 30 juin. La rupture entre « le monde catholique » et Lumumba daterait de 1955-1956, époque à laquelle il s'est « rallié à Buisseret, peut-être pour des raisons de carrière, mais aussi pour des raisons de conviction ». Lumumba aurait décidé de nationaliser l'Université de Lovanium parce qu'il savait que

teit te nationaliseren, omdat hij wist dat « de katholieke kringen » [vertaling] tegen hem gekant waren en hij dus wellicht geloof heeft gehecht aan de « verzinsel-operaties » [vertaling] die waren opgezet om « de eerste minister nog meer op stang te jagen » [vertaling] tegen die milieus en om hem te overtuigen van het bestaan van een « professorencomplot » [vertaling] tegen hem.

2.10. Wat de gebeurtenissen van januari 1961 betreft, trok niemand volgens Verhaegen in twijfel dat de Katangezen die zich hadden afgescheiden, Lumumba hadden gedood. De rol van de Belgen is pas later aan de oppervlakte gekomen. Verhaegen zelf heeft het vernomen « door Brassinne te lezen en, daarna, door kennis te nemen van de documenten die sinds twee jaar de ronde doen » [vertaling].

Volgens hem echter « heeft Brassinne iets verzwegen » [vertaling], door enkel namen te geven van « verantwoordelijken met een ondergeschikte positie, dus niet die van hogergeplaatste en zeker niet die van Belgische verantwoordelijken » [vertaling]. Voor Verhaegen is het « ondenkbaar dat de Belgische verantwoordelijken, met inbegrip van de politici in Brussel en in Washington, in de uren na de moord niet op de hoogte waren van wat er precies was gebeurd » [vertaling]. Het zou dus « niet denkbaar zijn dat die spectaculaire en verschrikkelijke gebeurtenis heeft plaatsgevonden zonder dat daar iets van is doorgedrongen tot de buitenwereld » [vertaling], zeker als men bedenkt dat de secretaresse van Tshombe een Belgische was.

2.11. Verhaegen geeft toe dat hij de auteur is van een aantal uit oktober 1960 daterende nota's over de toestand in Leopoldstad, die via de telex van Dupret zijn verzonden. Dupret verzond overigens niet alleen wat Verhaegen hem vroeg te verzenden, maar ook zijn persoonlijke post, die hij opendeed en dus « misschien heeft gefotokopieerd » [vertaling].

3. *Biografische gegevens van Benoît Verhaegen*

Vorming : licentie in de rechten aan de *Université Catholique de Louvain.*

Doctoraat in de economie.

In Afrika : 1958 : vertrekt naar Congo als docent politieke wetenschappen.

Is de verbindingspersoon voor de CRISP in Congo.

Kabinetschef van Aloïs Kabangi, minister van het Economisch Plan en Ordening (regering Lumumba, juli-september 1960).

Stort zich in het publicatiewerk van de CRISP met de publicaties « Congo 1960 », « Congo 1961 », « Abako 1950-1960 », « Congo 1962 », « Congo 1963 », en vooral

« les milieux catholiques » lui étaient opposés et qu'il a donc pu croire aux « opérations d'affabulation » destinées à « encore exciter le premier ministre » contre ces milieux et à le convaincre qu'il existait un « complot des professeurs » contre lui.

2.10. Sur l'interprétation des événements de janvier 1961, Verhaegen considère que personne ne doutait à l'époque que les Katangais, sécessionnistes, aient tué Lumumba. Le rôle des Belges n'est apparu que plus tard. Verhaegen l'a quant à lui appris « en lisant Brassinne et également après dans les documents qui ont circulé depuis deux ans ».

Il considère cependant que Brassinne « a caché quelque chose », en ne donnant les noms que des « responsables subalternes mais pas des responsables plus élevés et surtout pas des Belges ». Pour Verhaegen, il est « impensable que des responsables belges, mais y compris les politiciens à Bruxelles et à Washington » n'aient pu connaître « dans les heures qui suivent, ce qui s'était exactement passé ». Il ne serait donc « pas pensable que cette chose spectaculaire et terrible se soit passée sans filtrer », ne serait-ce que parce que la secrétaire de Tshombe était belge.

2.11 Interrogé sur l'identité de l'auteur de certaines notes d'octobre 1960 sur la situation à Léopoldville, envoyées via le télex de Dupret, Verhaegen reconnaît que certaines d'entre elles sont de sa main. Dupret envoyait d'ailleurs non seulement ce que Verhaegen lui demandait, mais aussi son courrier personnel, qu'il ouvrait et qu'il aurait donc « peut-être photocopié ».

3. *Données biographiques concernant Benoît Verhaegen*

Formation : licence en droit à l'Université catholique de Louvain.

Doctorat en Économie.

En Afrique : 1958 : part pour le Congo en tant que professeur de sciences politiques

Agent de liaison pour le CRISP au Congo

Chef de cabinet d'Aloïs Kabangi, ministre de la Coordination économique et du Plan (gouvernement Lumumba, juillet-septembre 1960)

Se lance dans les travaux de publication du CRISP, avec « Congo 1960 », « Congo 1961 », « Abakao 1950-1960 », « Congo 1962 », « Congo 1963 » et surtout « Ré-

« Rébellions au Congo » (2 delen) en met talrijke andere publicaties.

Doceert aan de universiteit van Kisangani vanaf 1972. Heeft de methode van de « onmiddellijke geschiedenis » ontwikkeld en sticht het onderzoekscentrum CRIDE.

Verlaat Zaïre in september 1987.

Varia : verricht nog steeds opzoekings- en publicatiewerk onder andere met een project op lange termijn, de biografie van Lumumba en de geschiedenis van het MNC/L.

b. ***In niet-openbare zitting gehoorde getuigen***

23. Fernand VERVIER

1. *Situering van de getuige*

Fernand Vervier was op het moment van de moord op Lumumba werkzaam op het kabinet van de minister van Afrikaanse Zaken, hij was een vertrouwenspersoon verantwoordelijk voor financiële zaken. Hij is auteur van een belangrijke telex met betrekking tot de overbrenging van Lumumba naar Katanga.

Het getuigenverhoor is van belang voor drie punten :

— de reis die Vervier met Loos heeft gemaakt naar Pointe Noire op 10 oktober 1960;
— de rol die Vervier heeft gespeeld in januari 1961, meer bepaald op 16 januari 1961;
— de geheime fondsen.

Volgende vragen zijn als gevolg hiervan relevant :

1. Heeft Vervier als kabinetsmedewerker van minister d'Aspremont contact gehad met :
— René Lefébure, kabinetschef van de Koning;
— Edouard Pilaet (in welke hoedanigheid ?);
— Jo Gerard (in welke hoedanigheid ?).

2. Zijn reis naar Pointe Noire (cf. telexen met betrekking tot actie 58613).

In een telex van 16 oktober 1960 deelt Loos mee aan Marlière :

« Secundo. Arrivent sous peu (dates seront confirmées) Van Gorp ex sûreté et Pilaet privé pour action prévue. D'ordre du ministre coordination assurée par Marlière qui doit renseigner minaf, celui ci sauf urgence jugera opportunité. ».

Welk actie moest er worden gecoördineerd ? Coördinatie veronderstelt de samenwerking van verschillende

bellions au Congo » (2 volumes) et de nombreuses autres publications.

Enseigne à l'université de Kisangani dès 1972. A développé la méthode de l'histoire immédiate et crée le centre d'étude CRIDE.

Quitte le Zaïre en septembre 1987

Divers : se livre toujours à des travaux de recherche et à des publications dont, entre autres, un projet à long terme sur la biographie de Lumumba et l'histoire du MNC/L.

b. ***Témoins entendus à huis clos***

23. Fernand VERVIER

1. *Présentation du témoin*

Fernand Vervier travaillait, au moment de l'assassinat de Lumumba, au cabinet du ministre des Affaires africaines, il était une personne de confiance responsable des affaires financières. Il est l'auteur d'un important télex concernant le transfert de Lumumba au Katanga.

L'audition revêt une importance particulière en ce qui concerne trois points :

— le voyage que Vervier a fait avec Loos à Pointe Noire le 10 octobre 1960;
— le rôle que Vervier a joué en janvier 1961, plus particulièrement le 16 janvier 1961;
— les fonds secrets.

Les questions suivantes sont dès lors pertinentes :

1. En tant que collaborateur du ministre d'Aspremont, Vervier a-t-il eu des contacts avec :
— René Lefébure, chef de cabinet du Roi;
— Edouard Pilaet (en quelle qualité ?);
— Jo Gerard (en quelle qualité ?).

2. Son voyage à Pointe Noire (cf. télex concernant action 58613).

Dans un télex du 16 octobre 1960, Loos fait savoir à Marlière :

« Secundo. Arrivent sous peu (dates seront confirmées) Van Gorp ex sûreté et Pilaet privé pour action prévue. D'ordre du ministre coordination assurée par Marlière qui doit renseigner minaf, celui ci sauf urgence jugera opportunité. ».

Quelle action doit être coordonnée ? La coordination suppose la collaboration de plusieurs personnes ou grou-

personen of groepen ? Welke personen of groepen ? Welke opportuniteit moest er beoordeeld worden en wanneer is de actie dringend ?

Op 1 oktober oordeelt Marlière dat de actie opportuun is en hij start de voorbereiding. Hij schrijft in een telex aan Loos :

« Référence secundo votre télé 583 du 16. Des émissaires venant de Bruxelles ou Eville laissent entendre que minaf estimerait action opportune. J'estime personnellement qu'elle serait opportune sous conditions et qu'elle est possible. Je donne les ordres de préparation. Si minaf est d'accord je passerai à exécution. En cas d'accord je demande autorisation aller retour Bruxelles pour mise au point ou envoi délégué minaf ici. Il est inutile et dangereux de continuer à intervenir par personne interposée. ».

Loos laat op 5 oktober weten dat hij in het gezelschap van Vervier naar Brazzaville komt om de zaken te bespreken.

« Primo. Vervier et moi viendront Brazza soit départ Paris le sept soit départ Paris le neuf suite télex, 1/10 au sujet de Joseph. S'agit d'un aller retour. Brazza me paraissant peu indiqué prière fixer endroit rendez-vous soit Pointe Noire soit Bangui soit Lamy soit autre endroit et faire réservations nécessaires à ce sujet. Accord préparation action. ».

Welke voorbereiding moest er getroffen worden ? De vraag rijst dan ook : wat herinnert Vervier zich van de reis naar Pointe Noire ?

3. Zijn rol in januari 1961

Uit de studie van de archieven blijkt dat Vervier een vertrouwenspersoon was van de minister. Ongeveer 25 % van de minuten van de telexen van Minaf zijn van zijn hand; op de telexen vanuit Brazzaville (Dupret, Lahaye of Marlière) treft men enkel parafen van de minister, van kabinetschef Callier en van Vervier aan. In frequentie vindt men meer parafen van getuige dan van de kabinetschef.

Met die gegevens voor ogen moet het mogelijk zijn zich te herinneren hoe een dag op het kabinet eruit zag. Hoe kwam Afrikaanse Zaken in het bezit van de telexen toegekomen op Buitenlandse Zaken ? Wie bestudeerde deze telexen ? Wie formuleerde de antwoorden ? Kreeg Vervier daartoe delegatie van de minister ?

Van de telexen van maandag 16 januari 1961 is de belangrijkste : de cruciale boodschap aan Tshombe, in het handschrift van Vervier :

pes ? Quels personnes ou groupes ? Quelle opportunité devait être jugée et quand l'action est-elle urgente ?

Le 1er octobre, Marlière juge que l'action est opportune et il commence les préparatifs. Il écrit dans un télex à Loos :

« Référence secundo votre télé 583 du 16. Des émissaires venant de Bruxelles ou Eville laissent entendre que minaf estimerait action opportune. J'estime personnellement qu'elle serait opportune sous conditions et qu'elle est possible. Je donne les ordres de préparation. Si minaf est d'accord je passerai à exécution. En cas d'accord je demande autorisation aller retour Bruxelles pour mise au point ou envoi délégué minaf ici. Il est inutile et dangereux de continuer à intervenir par personne interposée. ».

Le 5 octobre, Loos fait savoir qu'il vient à Brazzaville en compagnie de Vervier pour discuter des affaires.

« Primo. Vervier et moi viendront Brazza soit départ Paris le sept soit départ Paris le neuf suite télex, 1/10 au sujet de Joseph. S'agit d'un aller retour. Brazza me paraissant peu indiqué prière fixer endroit rendez-vous soit Pointe Noire soit Bangui soit Lamy soit autre endroit et faire réservations nécessaires à ce sujet. Accord préparation action. ».

De quelle préparation s'agissait-il ? Reste également à savoir quels sont les souvenirs de Vervier à propos de ce voyage à la Pointe Noire ?

3. Son rôle en janvier 1961

Il ressort de l'étude des archives que Vervier était une personne de confiance du ministre. Quelque 25 % des minutes des télex du Minaf sont de sa main; sur les télex de Brazzaville (Dupret, Lahaye ou Marlière), on ne trouve que des paraphes du ministre, du chef de cabinet Callier et de Vervier. En termes de fréquence, les paraphes du témoin sont plus nombreux que ceux du chef de cabinet.

À la lumière de ces données, il doit être possible de se souvenir du déroulement d'une journée au cabinet. Comment le département des Affaires africaines entrait-il en possession des télex arrivés aux Affaires étrangères ? Qui analysait ces télex ? Qui formulait les réponses ? Vervier y était-il habilité par le ministre ?

Parmi les télex du lundi 16 janvier 1961, le principal concerne le message crucial, de la main de Vervier, adressé à Tshombe :

Telex Minaf aan Consubel Eville, Minaf 06416/cab, 16 januari 1961.

<< Pour Crener.

A transmettre président Tshombe.

Citation.

Minaf Aspremont insiste personnellement auprès président Tshombe pour que Lumumba soit transféré Katanga dans les délais les plus brefs.

Fin citation.

Prière me tenir au courant >>

Hoe kwamen de telexen tot stand ? Welk overleg is er geweest tussen Buitenlandse Zaken en Afrikaanse Zaken ? Welke rol heeft Vervier daarin gespeeld ?

4. Geheime fondsen

Uit diverse documenten blijkt dat Vervier een vertrouwenspersoon van de minister was inzake de geheime fondsen. Dat blijkt uit de steun aan Bomboko via Hubert.

a. *De steun aan Bomboko*

In het overzicht van de uitgaven op de geheime fondsen is Bomboko begunstigde voor een bedrag van 6,3 miljoen frank. Waarvoor moest die steun dienen of aan welke voorwaarden werd die steun verstrekt ? Is daarmee het herstel van de diplomatieke relaties afgekocht of de transfer van Lumumba ?

Hubert heeft een brief van Vervier bij die hem moet toelaten 1,3 miljoen frank te innen van de geheime fondsen in Brazzaville. In het overzicht van uitgaven krijgt Hubert 6,3 miljoen frank. Uit de precisering van de uitgaven in Brazzaville blijkt dat dit bedrag moet worden opgesplitst in 5 miljoen frank voor Bomboko en 1,3 miljoen frank voor Hubert. Het laatste bedrag is op zijn beurt te verdelen in 900 000 frank voor een congres van het UNIMO, partij van Bomboko, en 400 000 frank die niet nader zijn gespecifieerd. Uit voornoemde telexen weet men dat deze 1,3 miljoen frank werd geïnd op 28 januari 1961.

Van de overige 5 miljoen frank weet men niet wanneer ze moeten gedateerd worden.

Het is mogelijk dat deze gelden (of een deel ervan) hebben gediend voor het herstel van de diplomatieke betrekkingen, althans om Bomboko aan te zetten haast te maken met de ondertekening en de verzending van de brief van Kasa Vubu aan Koning Boudewijn. Een echt bewijs daarvoor heeft men niet, tenzij de getuigenis dat door een koerier van Dupret geld in biljetten is overgemaakt aan Bomboko persoonlijk.

Télex Minaf à Consubel Eville, Minaf 06416/cab, 16 janvier 1961.

<< Pour Crener.

A transmettre président Tshombe.

Citation.

Minaf Aspremont insiste personnellement auprès président Tshombe pour que Lumumba soit transféré Katanga dans les délais les plus brefs.

Fin citation.

Prière me tenir au courant >>

Comment ces télex ont-ils été établis ? Quelle concertation y avait-il entre les Affaires étrangères et les Affaires africaines ? Quel rôle Vervier a-t-il joué à cet égard ?

4. Fonds secrets

Il ressort de divers documents que Vervier était une personne de confiance du ministre en ce qui concerne les fonds secrets. Cela ressort du soutien accordé à Bomboko par l'intermédiaire de Hubert.

a. *Le soutien à Bomboko*

Il ressort du relevé des dépenses à charge des fonds secrets que Bomboko a bénéficié d'un montant de 6,3 millions de francs. À quoi ce soutien devait-il servir ou sous quelles conditions ce soutien a-t-il été accordé ? Servait-il à acheter le rétablissement des relations diplomatiques ou le transfert de Lumumba ?

Hubert a sur lui une lettre de Vervier qui doit lui permettre d'encaisser 1,3 million de francs sur les fonds secrets à Brazzaville. Dans le relevé des dépenses, Hubert reçoit 6,3 millions de francs. Le détail des dépenses fait apparaître que ce montant doit être ventilé comme suit : 5 millions de francs destinés à Bomboko et 1,3 million de francs destinés à Hubert. Le dernier montant doit à son tour être ventilé comme suit : 900.000 francs destinés à un congrès de l'UNIMO, le parti de Bomboko, et 400.000 francs dont la destination n'est pas précisée. Il ressort des télex susmentionnés que la somme de 1,3 million de francs a été encaissée le 28 janvier 1961.

Quant aux 5 autres millions, on ignore quand ils ont été encaissés.

Il est possible que ces fonds (ou une partie de ceux-ci) aient servi au rétablissement des relations diplomatiques ou, du moins, à inciter Bomboko à hâter la signature et l'envoi de la lettre de Kasa Vubu au Roi Baudouin. Aucune preuve n'atteste véritablement cette thèse, si ce n'est le témoignage selon lequel un courrier de Dupret a remis des billets de banque à Bomboko personnellement.

b. *De transfer van twee miljoen op de rekening van Vervier*

Daags voor de overbrenging van Lumumba is er een eigenaardige telex van Loos aan Marlière, in geheimschrift, waarin sprake is van een overschrijving van twee miljoen vanuit Brazzaville naar de rekening van Fernand Vervier. (Telex in geheimschrift Loos aan Marlière, Minaf 06116/cab, 16 januari 1961).

In deze telex verzoekt Loos aan Marlière twee miljoen over te schrijven van Brazzaville naar de rekening van Vervier. *« Sur crédits que vous connaissez »* wijst hier zonder twijfel op de geheime fondsen (de twintig miljoen).

De financiële transfer zorgt voor problemen. Op 18 januari laat Marlière weten dat de overschrijving in orde is. Op 31 januari nochtans vraagt Loos, opnieuw in een telex in geheimschrift (Minaf 17531 van 31 januari 1961) waar het geld blijft. Marlière antwoordt dat de operatie telegrafisch is geregeld op 19 januari en dat zijn rekening is gedebiteerd (telex 16b van 2 februari 1961). Op 7 februari is het Marlière die vanuit Brussel — waar hij enkele dagen voor bespreking verblijft — aan Brazzaville vraagt na te kijken wat er met die overschrijving fout is gelopen. Brazzaville antwoordt dat de zaak wordt onderzocht. Die problemen maken duidelijk dat het geld niet voor Vervier, maar wel voor Loos was bestemd : *« Jules n'a pas reçu fonds versés »*.

2. *Getuigenis voor de onderzoekscommissie*

Fernand Vervier werd door de onderzoekscommissie, *met gesloten deuren*, op 18 juni en 3 september 2001 gehoord.

3. *Biografische gegevens van Fernand Vervier*

Geboren te Dalhem (Visé) op 1 maart 1920.

Vorming : doctor in de rechten (Luik).
Licentiaat administratieve en politieke wetenschappen.
Licentiaat handelswetenschappen.

In Afrika : territoriaal administrateur van 1946 tot 1959.
Hoofd van de Belgische coöperatie van 1965 tot 1975.

Varia : Kabinet van minister van Hemelrijk.
Kabinet van minister De Schryver.
Kabinet van minister d'Aspremont Lynden.
Beheerder van verschillende vennootschappen die onder andere actief zijn in Congo.

b. *Le transfert de deux millions sur le compte de Vervier*

La veille du transfert de Lumumba, Loos adresse à Marlière un étrange télex crypté, dans lequel il est question du virement sur le compte de Fernand Vervier d'un montant de deux millions provenant de Brazzaville. (Télex crypté Loos à Marlière, Minaf 06116/cab, 16 janvier 1961).

Dans ce télex, Loos demande à Marlière de verser deux millions de Brazzaville sur le compte de Vervier. « Sur crédits que vous connaissez » fait ici sans aucun doute allusion aux fonds secrets (les vingt millions).

Le transfert financier pose des problèmes. Le 18 janvier, Marlière fait savoir que le virement a bien été effectué. Le 31 janvier, Loos demande, une nouvelle fois dans un télex crypté (Minaf 17531 du 31 janvier 1961), où reste l'argent. Marlière répond que l'opération a été réglée télégraphiquement le 19 janvier et que son compte a été débité (télex 16b du 2 février 1961). Le 7 février, c'est Marlière qui, depuis Bruxelles — où il séjourne quelques jours pour des entrevues — demande à Brazzaville d'examiner ce qui s'est passé d'anormal en ce qui concerne ce virement. Brazzaville répond que l'on examine l'affaire. Ces problèmes révèlent clairement que l'argent n'était pas destiné à Vervier, mais à Loos : « Jules n'a pas reçu fonds versés ».

2. *Témoignage devant la commission d'enquête*

Fernand Vervier a été entendu par la commission d'enquête *à huis clos* les 18 juin et 3 septembre 2001.

3. *Données biographiques concernant Fernand Vervier*

Né à Dalhem (Visé) le 1er mars 1920.

Formation : docteur en droit (Liège).
Licencié en sciences administratives et politiques.
Licencié en sciences commerciales.

En Afrique : administrateur territorial de 1946 à 1959.
Chef de la coopération belge de 1965 à 1975.

Divers : Cabinet du ministre van Hemelrijk.
Cabinet du ministre De Schryver.
Cabinet du ministre d'Aspremont Lynden.
Administrateur de diverses sociétés qui sont notamment actives au Congo.

24. **André LAHAYE**

1. *Situering van de getuige*

André Lahaye was op het ogenblik van de moord op Lumumba raadgever van Kandolo, commissaris voor Binnenlandse Zaken van de Republiek Congo. Hij was medeorganisator van onder andere de overbrenging van Lumumba naar Elisabethstad.

Vragen :

— Kan de getuige de periodes die hij in Congo heeft verbleven nader omschrijven ?

— Wat waren zijn statuut en zijn functies in Congo ? Van wie zou hij administratief afhangen ? Wie stortte zijn salaris ?

— Hij is adjunct-administrateur van de Staatsveiligheid te Leopoldstad geweest tot 30 april 1960, nadien verblijft hij in België. Hij komt terug naar Congo op 10 juli 1960 na een bespreking met Caeymaex, het hoofd van de Belgische Staatsveiligheid :

— Waarom heeft Caeymaex hem daarom verzocht ?

— Waaruit bestond zijn nieuwe opdracht, zijn taak in Congo ?

— Heeft hij van Caeymaex specifieke richtlijnen, een opdracht gekregen ?

— Heeft hij met Caeymaex gesproken over de materiële middelen waarover hij in Congo beschikte en over de contacten die hij in Congo moest leggen ? En in Brazzaville ?

— Heeft hij met Caeymaex gesproken over de gedragslijn die hij moest volgen ?

— Kan Lahaye een verslag opsturen van de omstandigheden van zijn installatie in Congo met het oog op zijn nieuwe opdracht ? Over welke communicatiemiddelen beschikte hij (telex ? telefoon ? radioverbinding ? post ? …) en met wie onderhield hij contact ? Beschikte hij over personeel om hem bij zijn taak bij te staan ?

— Bij zijn nieuwe werkzaamheden maakte hij gebruik van de code 070/A. Hij staat zonder onderbreking per telex in contact met Caeymaex. Zendt hij hem ook meer in bijzonderheden uitgewerkte verslagen toe ?

— Heeft de getuige vanaf juli 1960, na zijn aankomst in Congo, Caeymaex ingelicht over pro-communistische of als dusdanig beschouwde activiteiten van Lumumba ? Over welke informatiebronnen beschikte hij terzake ?

— Welke contacten had hij met CIA-vertegenwoordiger Devlin, met de Intelligence Service (Britse ambassade) en met de Franse geheime dienst ? Heeft hij contact gehad met medewerkers van generaal Grossin ? Was de Franse geheime dienst betrokken bij de strijd tegen Lumumba, en in welke vorm ?

— Kan de getuige zijn contacten met Jean Brück en zijn ontmoeting met monseigneur Malula eind juli 1960 toelichten ? Wat waren voor hem de gevolgen van die contacten en van die ontmoeting ?

24. **André LAHAYE**

1. *Présentation du témoin*

Au moment de l'assassinat de Lumumba, André Lahaye était conseiller de Kandolo, commissaire des Affaires intérieures de la République du Congo. Il était co-organisateur notamment du transfert de Lumumba vers Élisabethville.

Questions :

— Le témoin peut-il préciser les périodes où il a séjourné au Congo ?

— Quels étaient son statut et ses fonctions au Congo ? De qui dépendait-il administrativement ? Qui lui versait son salaire ?

— Il a été administrateur-adjoint de la Sûreté à Léopoldville jusqu'au 30 avril 1960, ensuite il est en Belgique. Il revient au Congo le 10 juillet 1960, suite à une discussion avec Caeymaex, le patron de la Sûreté belge :

— Pourquoi Caeymaex l'a-t-il sollicité ?

— Quelle était la nature de sa nouvelle mission, sa tâche au Congo ?

— A-t-il reçu des directives particulières de Caeymaex, un ordre de mission ?

— A-t-il discuté avec lui des moyens matériels dont il disposait au Congo, des contacts à prendre au Congo ? A Brazza ?

— A-t-il discuté avec lui d'une ligne de conduite à tenir ?

— Lahaye peut-il envoyer les circonstances de son installation au Congo pour sa nouvelle mission ? Quels étaient ses modes de communication (télex ? téléphone ? radio ? courrier ? …), avec qui était-il en communication ? Disposait-il d'un personnel pour l'appuyer dans sa tâche ?

— Dans ses nouvelles activités, son code est 070/A. Il est en contact permanent, par télex, avec Caeymaex. Lui transmet-il également des rapports plus élaborés ?

— Dès juillet 1960, après son arrivée au Congo, le témoin a-t-il informé Caeymaex d'activités pro-communistes de Lumumba, ou appréciées comme telles ? Quelles étaient ses sources d'informations sur le sujet ?

— Quels étaient ses contacts avec Devlin, représentant de la CIA, avec l'Intelligence Service (Ambassade de Grande-Bretagne), avec les services secrets français ? A-t-il été en contact avec des agents du général Grossin. Les services secrets français étaient-ils engagés dans la lutte contre Lumumba, et sous quelle forme ?

— Le témoin peut-il évoquer ses contacts avec Jean Brück et sa rencontre avec Monseigneur Malula fin juillet 1960 ? Quelles furent pour lui les conséquences de ces contacts et de cette rencontre ?

— Op 17 augustus 1960 licht hij Brussel in over het plan van de vroegere apotheker Dubois, attaché bij staatssecretaris van Binnenlandse Zaken Raphaël Batshikma, om een gewapende verzetsbeweging tegen Lumumba op de been te brengen. Kan Lahaye de commissie daarover inlichtingen verstrekken ?

— Wat weet hij van de contacten tijdens de tweede helft van augustus 1960 tussen Katanga en het verzet tegen Lumumba in Leopoldstad, met Brazzaville als draaischijf ?

— Wat weet hij van de formatie in augustus 1960 van een parallelle regering te Leopoldstad ? Wie was daarbij betrokken ?

— Welke contacten onderhield hij met Marlière ? In bepaalde bronnen wordt zelfs gewag gemaakt van een « team Marlière-Lahaye ».

— Stond hij in die periode in contact met Étienne Davignon ?

— Welke contacten onderhield hij met Georges Denis en met Kasa Vubu ?

— Wat weet hij over de voorbereidingen met het oog op de val van Lumumba op 5 september ?

— Hij ontmoet Adoula en Ileo op 6 of 7 september, net na de afzetting van Lumumba. Waarom ?

— Kan Lahaye zijn standpunt meedelen omtrent het College van Commissarissen ? Wie waren daarin de sleutelfiguren ?

— Had hij weet van een « Operatie L », te weten een vanaf augustus-september 1960 overwogen plan om Lumumba door vergiftiging om het leven te brengen ? Door wie was het georkestreerd ?

— Heeft hij horen praten over clandestiene wapenleveringen, tussen augustus en september 1960 verricht door FN uit Herstal ten gunste van het verzet tegen Lumumba ?

— Op 10 september 1960 stelt hij Brussel in kennis over een plan tot rebellie dat Gilbert Pongo enkele dagen voordien aan president Youlou had voorgesteld; het betrof een plan tot rebellie dat erop gericht was, met de hulp van Belgische technici, terroristische acties te plegen in Congo. Pongo zou de steun hebben gekregen van beheerder-directeur Daffe van de firma Otoco 95. Herinnert hij zich dat plan ?

— Wat weet hij van de *« Opération Beau Temps - Liquidation totale de Congo-Meubles »* in september-oktober 1960 ? Omvatte die operatie de fysieke eliminatie van Lumumba ?

— Heeft hij weet van de operatie met codenaam Barracuda in september 1960 ?

— Werd hij ingelicht over het plan om Lumumba te ontvoeren, dat kolonel Dedeken eind augustus-begin september 1960 moest uitvoeren onder het bevel van generaal Cumont ?

— Was hem meegedeeld dat eind september-begin oktober in Brazzaville een Griekse, Franssprekende mulat die Georges werd genoemd was aangekomen, een

— Le 17 août 1960, il informe Bruxelles du projet de l'ex-pharmacien Dubois, attaché au secrétaire d'état à l'intérieur Raphaël Batshikma, de mettre sur pied un mouvement d'opposition armé à Lumumba. Lahaye peut-il informer la commission à ce sujet ?

— Que sait-il des contacts pendant la deuxième moitié d'août 1960 entre le Katanga et l'opposition à Lumumba à Léopoldville, avec comme plaque tournante Brazzaville ?

— Que sait-il de la mise en place au mois d'août 1960 d'un gouvernement parallèle à Léopoldville ? Qui étaient les acteurs ?

— Quelles étaient ses relations avec Marlière ? Dans certaines sources, on parle même d'une « équipe Marlière-Lahaye ».

— Pendant cette période, était-il en contact avec Etienne Davignon ?

— Quelles étaient ses relations avec Georges Denis, et Kasa Vubu ?

— Que sait-il des préparatifs en vue du renversement de Lumumba le 5 septembre ?

— Il rencontre Adoula et Ileo le 6 ou le 7 septembre, juste après la révocation de Lumumba. Pourquoi ?

— Lahaye peut-il donner son point de vue sur le Collège des commissaires ? Quels en étaient les personnages-clés ?

— A-t-il été au courant d'une « opération L », à savoir un projet d'assassinat de Lumumba par empoisonnement envisagé dès août-septembre 1960 ? Par qui était-elle orchestrée ?

— A-t-il entendu parler de livraisons d'armes clandestines en provenance de la FN d'Herstal en faveur de l'opposition à Lumumba, entre août et septembre 1960 ?

— Le 10 septembre 1960, il informe Bruxelles d'un projet d'insurrection présenté quelques jours plus tôt par Gilbert Pongo au président Youlou : il s'agissait d'un projet d'insurrection avec l'aide de techniciens belges, afin de se livrer à des actions de terrorisme au Congo. Pongo aurait reçu l'appui de Daffe, administrateur directeur de la firme Otcco 95. Se souvient-il de ce projet ?

— Que sait-il de l'opération « Beau Temps-liquidation totale de Congo-Meubles », en septembre-octobre 1960 ? Cette opération incluait-elle la liquidation physique de Lumumba ?

— Connait-il de l'opération dont le nom de code était Barracuda, en septembre 1960 ?

— A-t-il été informé du projet d'enlèvement de Lumumba, qui devait être mené par le colonel Dedeken sous les ordres du général Cumont, fin août-début septembre 1960 ?

— A-t-il eu connaissance de la venue à Brazza, fin septembre-début octobre, d'un mulâtre grec d'expression française appelé Georges, un tueur à gage chargé d'as-

huurmoordenaar belast met de moord op Lumumba ? Klopt het dat Marlière hem 40 000 Congolese franc en een stengun zou hebben gegeven ?

— Welke rol hebben José Nussbaumer en Jo Gerard gespeeld bij de strijd tegen Lumumba ? De getuige maakt in een telexbericht trouwens gewag van een « groep Jo Gerard ».

— Had hij weet van een ontmoeting tussen Marlière, Loos en Vervier in Pointe Noire op 10 oktober 1960 ?

— Op 11 oktober 1960 stuurt hij vanuit Brazzaville een dringend en *top secret*-telegram naar de Staatsveiligheid in Brussel, waarin hij meldt dat op 7 oktober in Leopoldstad een zogenaamde Belgische journalist met een valse naam, Jean-Marie Bogaerts, is aangekomen, die Brussel had verlaten op 6 oktober en via Lissabon naar Leopoldstad was gereisd. Hij was daarheen gegaan op bevel van Nsele en Delvaux, om Lumumba definitief buiten spel te zetten met de hulp van vijf Bayaka's.

— Kan hij dit plan ten behoeve van de commissie toelichten ? Wie was Bogaerts ? Wie waren de opdrachtgevers ? Was majoor Loos op de hoogte ?

— Welke contacten onderhield hij met Jules Loos, Edouard Pilaet, Jean-Baptiste Crokart en Van Gorp ?

— Wanneer is hij adviseur geworden van Kandolo, en waarom van die laatste ? In welke omstandigheden ?

— Wanneer is er sprake van een overbrenging van Lumumba naar Elisabethstad ? Wie spreekt daarvan ? Wat was het standpunt van Buitenlandse Zaken in België over een dergelijke overbrenging ?

— Was hij eind november op de hoogte van een mogelijke ontsnapping van Lumumba nog vóór die heeft plaatsgehad ?

— Wat weet hij over de lancering van de operaties om Lumumba gevangen te nemen na zijn ontsnapping ? Kende hij de piloot die Lumumba heeft teruggebracht onder het toezicht van Pongo na zijn gevangenneming ?

— In een telegram van 24 december van Dupret, waarvan de tekst ondertekend is door Lahaye, is er sprake van een officieus akkoord dat Tshombe zou gegeven hebben aan Bomboko om Lumumba over te brengen naar Katanga. Kan hij dat toelichten ?

— Hoe en in welke omstandigheden werd de beslissing genomen om Lumumba naar Boma, Bakwanga of Elisabethstad te sturen ? Wat was de respectieve rol van Mobutu, van het College van Commissarissen, van Kasa Vubu en van Bomboko in de besluitvorming ?

— Werd hij er door Caeymaex mee belast de Congolezen in kennis te stellen van de wensen van de Belgische overheid terzake, van welke overheid en wanneer ?

— Waarom dringt de minister van Afrikaanse Zaken er begin januari 1961 bij Lahaye op aan opdat een vrijlating van Lumumba of een uitwisseling met andere gevangenen « à tout prix » wordt voorkomen ?

— Herinnert hij zich het chronologische verloop van het beslissingstraject tussen 14 en 17 januari 1961 ?

sassiner Lumumba ? Marlière lui aurait remis une somme de 40 000 francs congolais et une mitraillette Sten.

— Quel rôle ont joué José Nussbaumer et Jo Gerard dans la lutte contre Lumumba ? Le témoin évoque d'ailleurs dans un télex un « groupe Jo Gerard ».

— A-t-il eu vent d'une rencontre entre Marlière, Loos et Vervier à Pointe Noire le 10 octobre 1960 ?

— Le 11 octobre 1960, il envoye de Brazza à la Sûreté à Bruxelles un télégramme (n° 128) urgent et top secret où il signale l'arrivée à Léo le vendredi 7 octobre d'un soi-disant journaliste belge portant faux nom, Jean-Marie Bogaerts, qui avait quitté Bruxelles le 6 octobre pour atteindre Léopoldville via Lisbonne. Il était venu sur instructions de Nsele et Delvaux pour mettre définitivement Lumumba hors course, à l'aide d'un groupe de cinq Bayakas.

— Peut-il évoquer ce projet à la commission ? Qui était Bogaerts ? Qui étaient les commanditaires ? Le major Loos était-il au courant ?

— Quels étaient ses rapports avec Jules Loos, Edouard Pilaet, Jean-Baptiste Crokart et Van Gorp ?

— Quand est-il devenu conseiller de Kandolo, pourquoi lui ? Dans quelles circonstances ?

— A quel moment parle-t-on d'un transfert de Lumumba à Elisabethville ? Qui en parle ? Quelle était la position des Affaires étrangères en Belgique concernant un tel transfert ?

— A la fin novembre, était-il au courant d'une évasion probable de Lumumba avant que celle-ci se réalise ?

— Que sait-il de la mise en marche des opérations pour capturer Lumumba après sa fuite ? Connaissait-il le pilote qui a ramené Lumumba, surveillé par Pongo, après sa capture ?

— Dans un télégramme daté du 24 décembre de Dupret, dont le texte est signé Lahaye, il est question d'un accord officieux de Tshombe donné à Bomboko pour le transfert de Lumumba au Katanga. Peut-il évoquer cette question ?

— Quand et dans quelles circonstances fut prise la décision d'envoyer Lumumba à Boma, à Bakwanga, ou à Elisabethville ? Quel fut le rôle respectif de Mobutu, du Collège des commissaires de Kasa Vubu, de Bomboko dans ce processus de décision ?

— A-t-il été chargé par Caeymaex de communiquer aux Congolais les souhaits des autorités belges à ce propos. De quelles autorités, et quand ?

— Au début de janvier 1961, pourquoi le ministre des Affaires africaines insiste-t-il auprès de Lahaye pour qu'une libération de Lumumba ou un échange avec d'autres prisonniers soit évité « à tout prix » ?

— Se souvient-il de la chronologie du processus de décision entre le 14 et le 17 janvier 1961 ?

— Welke rol heeft Marlière in die zaak gespeeld ?

— Welke rol heeft Delvaux in die zaak gespeeld ?

— In een telegram (nr 57) van 15 januari 1961 stelt Lahaye Brussel in kennis van de volgende feiten : « *déclaration de Bomboko concernant assistance belge de 120 millions par mois a été faite au retour de Paris par l'intéressé lors d'une réunion composée de Ndele, Mobutu, Watum, Nendaka, Kandolo, Marlière et Lahaye. Bomboko a présenté cette contribution belge comme chose acquise pour mieux mettre en évidence le succès de ses démarches (…)* ».

— Waarover gaat het ? Welke zijn die demarches ? Er is hier sprake van het verblijf van Bomboko in Parijs op 10 en 11 januari. Weet de getuige of Bomboko tijdens dat verblijf Paul-Henri Spaak heeft ontmoet ?

— Dupret zendt op 14 januari aan Brussel een afschrift over van een door Lahaye ondertekend telegram dat naar Elisabethstad werd gestuurd. Er werd aan Brussel gevraagd aan te dringen en de « *opération envisagée* » te steunen bij de Katangese overheid. De tekst van het telegram luidt : « *Collège commissaires généraux se permet insister afin obtenir accord pour transférer Lumumba dans province du Katanga. Sa présence camp Hardy risque provoquer nouveaux déboires. Malgré inconvénients inévitables, il serait opportun accorder autorisation transfert dans une région sûre. Commissaire Kandolo insiste au nom de ces collègues* ». Lahaye heeft echter sinds 10 oktober 1960 van minister d'Aspremont de toestemming om het ambt van adviseur van Kandolo, binnenlandcommissaris, te aanvaarden. Heeft hij hem « geadviseerd » in die problematiek van de overbrenging ? Welke rol heeft Kandolo gespeeld in de uitwisseling van berichten tussen Leopoldstad en Elisabethstad ?

— Was hij op de hoogte van een bericht van 15 januari waarin Tshombe ermee instemde om Lumumba te ontvangen ?

— Heeft hij weet gehad van twee identieke brieven van Tshombe aan enerzijds president Kasa Vubu en anderzijds Bomboko ? Heeft hij er in die brieven mee ingestemd Lumumba te zijnen laste te nemen ?

— Kan hij de discussie weergeven die hij op 16 januari heeft gehad met Annez de Taboada en Kandolo in het Sabenakantoor in Ndjili ? Bevestigt hij die datum ? Op welk tijdstip van de dag heeft die vergadering plaatsgehad ?

— In welke omstandigheden werd dat door hem met de hand geschreven document geredigeerd ? Waarom werd gekozen voor Bakwanga terwijl het voor de hand lag dat Lumumba daar zou worden geëxecuteerd ?

— Men mag er dus van uitgaan dat de gewenste dood van Lumumba de aanvankelijke hoofdreden was om Bakwanga te kiezen ? Als men het document van dichterbij bekijkt, stelt men vast dat het noodscenario, namelijk Lumumba naar Elisabethstad te sturen, reeds werd overwogen. Mag men er daarom niet van uitgaan dat de overbrenging van de gevangenen naar Elisabethstad ook

— Quel fut le rôle de Marlière dans cette affaire ?

— Quel fut le rôle de Delvaux dans cette affaire ?

— Dans un télégramme (n° 57) du 15 janvier 1961, Lahaye communique à Bruxelles les faits suivants : « déclaration de Bomboko concernant assistance belge de 120 millions par mois a été faite au retour de Paris par l'intéressé lors d'une réunion composée de Ndele, Mobutu, Watum, Nendaka, Kandolo, Marlière et Lahaye. Bomboko a présenté cette contribution belge comme chose acquise pour mieux mettre en évidence le succès de ses démarches (…) ».

— De quoi s'agit-il ? Quelles sont ces démarches ? Est évoqué ici le séjour à Paris de Bomboko les 10 et 11 janvier précédent. A l'occasion de ce séjour, le témoin sait-il si Bomboko a rencontré Paul-Henri Spaak ?

— Le 14 janvier, Dupret fait parvenir à Bruxelles une copie d'un télégramme signé Lahaye, adressé à Elisabethville. Demande était faite à Bruxelles de bien vouloir insister et appuyer « l'opération envisagée » auprès des autorités katangaises. Voici le texte du télégramme : « *Collège commissaires généraux se permet insister afin obtenir accord pour transférer Lumumba dans province du Katanga. Sa présence camp Hardy risque provoquer nouveaux déboires. Malgré inconvénients inévitables, il serait opportun accorder autorisation transfert dans une région sûre. Commissaire Kandolo insiste au nom de ces collègues* ». Or depuis le 10 octobre 1960, Lahaye a été autorisé par le ministre d'Aspremont à accepter les fonctions de conseiller de Kandolo, commissaire à l'intérieur. L'a-t-il « conseillé » dans cette problématique du transfert ? Quel fut le rôle de Kandolo dans les échanges de messages entre Léopoldville et Elisabethville ?

— A-t-il été au courant d'un message du 15 janvier où Tshombe marquait son accord pour recevoir Lumumba ?

— A-t-il eu connaissance de deux lettres identiques adressées par Tshombé d'une part au président Kasa Vubu et d'autre part à Bomboko ? Dans celles-ci, acceptait-il de prendre en charge Lumumba ?

— Peut-il évoquer la discussion qu'il a eue le 16 janvier avec Annez de Taboada et Kandolo dans le bureau de la Sabena à Ndjili ? Confirme-t-il cette date ? A quel moment de la journée cette réunion a-t-elle eu lieu ?

— Quelles étaient les circonstances de la rédaction de ce document manuscrit de sa main ? Pourquoi avoir choisi Bakwanga alors qu'il était évident que Lumumba y serait exécuté ?

— On peut donc supposer que la mort souhaitée de Lumumba était la raison principale du choix initiale de Bakwanga ? Mais si l'on se penche attentivement sur le document, on constate que le scénario de secours, de rechange, à savoir l'envoi de Lumumba à Elisabethville était déjà envisagé. Par conséquent, ne peut-on pas constater que l'envoi des prisonniers à Elisabethville signifiait

hun dood betekende ? Zoniet zou de keuze van twee steden (Bakwanga en Elisabethstad) waar Lumumba een totaal ander lot zou ondergaan, geen zin hebben : hij wordt naar de ene gestuurd om er te sterven, en naar de andere om er gevangen te worden gehouden.

— Welke rol heeft Nendaka precies gespeeld in het nemen van de beslissing om Lumumba naar Bakwanga of Elisabethstad over te brengen ? Welke rol heeft hij gespeeld in het transport van de gevangenen ?

— Wat heeft Lahaye gedaan op 17 januari ?

— Heeft hij contacten gehad met Jules Allard, administrateur van de *Sûreté* in Elisabethstad ? Is hij met hem in contact geweest de dagen vóór en na 17 januari ?

— Klopt het dat hij de dag van de overbrenging van Lumumba Brussel ervan heeft verwittigd dat de kinderen van Kandolo en Nendaka naar Brussel vertrokken ? Waarom gingen ze naar de Belgische hoofdstad ?

— Wanneer heeft hij vernomen dat Lumumba overleden was ? Van wie ? Wie heeft hij daarvan op de hoogte gebracht en wanneer ? Volgens de getuige is het vóór 17 januari. Waarom heeft hij dan op 27 januari via Dupret aan Brussel laten weten dat als gevolg van de loslippigheid van Kazadi en Delvaux het gerucht van de executie van Lumumba in Leopoldstad de ronde begon te doen. Indien de gewezen eerste minister nog in leven was, werd gesuggereerd dat te ontkennen om represailles te voorkomen. Was dat telexbericht niet « technisch » nutteloos ? Waarom anders Brussel voorliegen ?

— Lahaye heeft op 24 januari 1960 deelgenomen aan een vergadering met Bomboko, Mobutu, Kazadi, Kandolo, Nendaka, Andoula, Marlière en Denis. De militaire samenwerking tussen Leopoldstad, Elisabethstad en Zuid-Kasaï werd daar besproken. Is de dood van Lumumba ter sprake gekomen ?

— Wat waren de gevolgen van de dood van Lumumba ? Heeft die dood de toenadering tussen Leopoldstad, Elisabethstad en Bakwanga vergemakkelijkt ?

— Denkt hij dat de dood van Lumumba de chaos in Congo heeft voorkomen ?

2. *Getuigenis*

André Lahaye werd op 18 juni 2001, *met gesloten deuren*, gehoord door de onderzoekscommissie. Hij werd op 3 oktober 2001 bij hem thuis voor de tweede maal gehoord door een afvaardiging van de onderzoekscommissie.

3. *Biografische gegevens van André Lahaye*

Geboren te Seneffe op 25 september 1919.

Vorming : twee jaar aan de Universitaire faculteiten St-Louis te Brussel.

aussi leur mort ? Sinon, le choix de deux villes (Bakwanga et Elisabethville) ayant un statut différent quant au sort de Lumumba n'aurait pas de sens : dans l'une on l'expédie pour qu'il meurt, et dans l'autre pour qu'il soit prisonnier.

— Quel fut exactement le rôle de Nendaka dans le processus de décision d'envoyer Lumumba à Bakwanga ou à Elisabethville ? Quel fut son rôle dans le transport des prisonniers ?

— Que fait Lahaye le 17 janvier ?

— A-t-il des contacts avec Jules Allard, administrateur de la Sûreté à E'ville ? A-t-il été en contact avec lui les jours précédents le 17 janvier et les jours qui suivirent ?

— Est-il exact que le jour du transfert de Lumumba, il a prévenu Bruxelles que les enfants de Kandolo et Nendaka embarquaient pour Bruxelles ? Pourquoi rejoignaient-ils la capitale belge ?

— Quand a-t-il appris la mort de Lumumba ? Par qui ? A qui a-t-il transmis cette information et quand ? Si le témoin estime que c'est avant le 27 janvier, pourquoi avoir le 27 janvier communiqué à Bruxelles, via Dupret, qu'à la suite d'indiscrétions de Kazadi et de Delvaux, la rumeur de l'exécution de Lumumba commençait à circuler à Léo. Il était suggéré, si l'ex-premier ministre vivait encore, de démentir afin de prévenir des représailles. Ce télex n'était-il pas « techniquement » inutile ? Ou alors pourquoi intoxiquer Bruxelles ?

— Le 24 janvier 1960, Lahaye participe à une réunion avec Bomboko, Mobutu, Kazadi, Kondolo, Delvaux, Nendaka, Adoula, Marlière et Denis. Il est question de la coopération militaire entre Léo, Elisabethville et le sud-Kasaï. Y évoque-t-on la mort de Lumumba ?

— Quelles furent les conséquences de la mort de Lumumba ? Cette mort a-t-elle facilité le rapprochement entre Léopoldville, Elisabethville et Bakwanga ?

— Pense-t-il que la mort de Lumumba a évité le chaos au Congo ?

2. *Témoignage*

André Lahaye a été entendu le 18 juin 2001, *à huis clos*, par la commission d'enquête. Il a été entendu une deuxième fois le 3 octobre 2001 à son domicile par une délégation de la commission d'enquête.

3. *Données biographiques concernant André Lahaye*

Né à Seneffe le 25 septembre 1919.

Formation : deux ans aux Facultés universitaires St-Louis à Bruxelles

Gediplomeerd in criminologie, strafrecht (ministerie van Justitie, 1944).

In Afrika : tussen 1949 en 1960 :
— ministerie van Koloniën : ambtenaar voor de Administratie van Afrika en de staatsveiligheid;
— commissaris en hoofdcommissaris, adjunct-administrateur voor de provincie van Leopoldstad.
Tussen 1960 en 1962 (in Congo) : adviseur van de commissaris-generaal van Binnenlandse Zaken, Damien Kandolo;
— ministerie van Binnenlandse Zaken;
— opdrachtgelastigde, technisch raadgever voor het ministerie van Binnenlandse Zaken van Congo (1961);
— raadgever voor het Kabinet van Cyrille Adoula, eerste minister van Congo (1961-1962).

Varia : Belgisch agent van de Staatsveiligheid.
Kent goed de verhoudingen in Leopoldstad.
Is erg vertrouwd met de lokale Kerk.
Was in het verzet.

25. **Jonas MUKAMBA**

1. *Situering van de getuige*

Was op het moment van de moord op Lumumba Commissaris voor Arbeid en Sociale Voorzorg in het College van Commissarissen. Zou mee verantwoordelijk zijn geweest voor de organisatie van de overbrenging van Lumumba van Thysstad naar Moanda en van daar naar Elisabethstad. Vergezelde Lumumba tijdens zijn overbrenging naar Katanga.

Vragen :

1. Kan de getuige het hebben over de gesprekken die hij heeft gehad met Lumumba in de gevangenis van Thysstad ?

2. Heeft hij weet gehad van een overeenkomst tussen Kasa Vubu en Tshombe om Lumumba over te brengen naar Elisabethstad ? Zo ja, wanneer en waarom Elisabethstad, aangezien aan Bakwanga was gedacht als plaats om Lumumba op te vangen ? In welk opzicht heeft een overeenkomst tussen Kasa Vubu en Tshombe zin indien de eindbestemming van Lumumba Bakwanga zal zijn ?

3. De getuige is op 2 januari 1961 naar Elisabethstad gegaan en is aldus de zending van Delvaux en Adoula van 8 januari voorafgegaan. Wat was het doel van zijn zending ? Is er sprake geweest van Lumumba ? Van zijn overbrenging naar Elisabethstad ? Zo ja, was daarvoor

Diplômé de criminologie, droit pénal (ministère de la Justice, 1944).

En Afrique : de 1949 à 1960 :
— ministère des Colonies : fonctionnaire à l'administration de l'Afrique et à la Sûreté de l'État;
— commissaire et commissaire principal, administrateur adjoint pour la province de Léopoldville.
De 1960 à 1962 (au Congo) : conseiller du commissaire général des Affaires intérieures, Damien Kandolo;
— ministère de l'Intérieur;
— chargé de mission, conseiller technique pour le ministère de l'Intérieur du Congo (1961);
— conseiller au cabinet de Cyrille Adoula, premier ministre du Congo (1961-1962).

Divers : agent belge de la Sûreté de l'Etat.
Connaît bien les rapports de force à Léopoldville.
Est très familiarisé avec l'Eglise locale.
A été résistant.

25. **Jonas MUKAMBA**

1. *Présentation du témoin*

Au moment de l'assassinat de Lumumba, était Commissaire au Travail et à la Prévoyance sociale du collège des commissaires. Semble avoir été coresponsable de l'organisation du transfert de Lumumba de Thysville vers Moanda et de là vers Élisabethville. Accompagnait Lumumba au cours de son transfert vers le Katanga.

Questions :

1. Le témoin peut-il évoquer les entretiens qu'il a eus avec Lumumba dans la prison de Thysville ?

2. A-t-il eu connaissance d'un accord entre Kasa Vubu et Tshombe pour transférer Lumumba à Elisabethville ? Si oui, quand et pourquoi Elisabethville, alors que c'est Bakwanga qui avait été envisagé comme lieu d'accueil de Lumumba ? En quoi un accord entre Tshombe et Kasa Vubu a-t-il un sens si la destination finale de Lumumba sera Bakwanga ?

3. Le témoin s'est rendu à Elisabethville le 2 janvier 1961, précédant ainsi la mission de Delvaux et d'Adoula dans cette ville le 8 janvier. Quel était le but de sa mission ? Fut-il question de Lumumba ? De son transfert à Elisabethville ? Si oui, une date de transfert avait-elle

een datum vastgesteld (officieel ging het om onderhandelingen over de militaire samenwerking tussen Elisabethstad en Leopoldstad) ?

4. Was hij op 14 januari 's ochtends al dan niet aanwezig op een vergadering in de presidentiële residentie van Kasa Vubu, tijdens welke de overbrenging naar Bakwanga werd vastgesteld ? Wie heeft aan die vergadering deelgenomen ? Is het plan voor de overbrenging bij die gelegenheid tot stand gekomen ? Kent hij het ? Wie heeft het uitgedacht ?

5. Welke besluitvorming is tussen 14 en 16 januari tot stand gekomen in verband met de overbrenging van Lumumba ? Hebben de Belgen een rol gespeeld bij die beslissingname ? Bij de keuze van Bakwanga ? Die van Elisabethstad ? Heeft hij geld gekregen van de Belgen ?

6. Wie heeft het bevel gegeven om Lumumba en zijn medestanders over te brengen naar Elisabethstad, wanneer en waarom Elisabethstad ?

7. Kan de getuige de mishandeling van Lumumba en zijn medestanders in het vliegtuig van Moanda naar Elisabethstad beschrijven ? Werden de gevangen geslagen tot ze bewusteloos waren ? Hebben ze het bewustzijn verloren ? Heeft Lumumba met Mukamba gesproken tijdens de vlucht ? Is hij op één of andere manier tussenbeide gekomen om de mishandelingen te doen ophouden ? Bestond het escorte uit Baluba's van het leger van Kasaï ? Wat was de houding van de bemanning tijdens de vlucht ? Klopt het dat een bemanningslid, Jack Dixon, mishandelingen heeft gefilmd ? Werden de gevangenen na de landing uit het vliegtuig op de grond gegooid of konden ze nog via de trap naar beneden gaan ? Waren Belgen en Katangezen aanwezig bij de aankomst ? Leden van de Katangese regering ? Hoe werd de delegatie uit Leopoldstad door de Katangese autoriteiten onthaald ? Was Munongo tevreden over de aankomst ? Wat heeft hij gedaan nadat de gevangenen het vliegtuig hadden verlaten ?

8. Na de aankomst hebben Mukamba en Kasadi zich naar de presidentiële residentie van Tshombe begeven. Werd er een debriefing gehouden met de Katangese autoriteiten ? Heeft hij Tshombe gezien ? Was hij in de war ? Heeft hij Belgen gezien ? Was hij aanwezig tijdens de Katangese ministerraad die de ultieme beslissing heeft genomen ?

9. Was de Katangese regering ervan verwittigd dat Mukamba op 17 januari op het einde van de namiddag met de gevangenen in Elisabethstad zou aankomen ? Zo ja, wanneer en door wie werd de Katangese regering

été fixée (il s'agissait officiellement de négociations sur la coopération militaire entre E'ville et Léopoldville) ?

4. Le 14 janvier au matin, participe-t-il à un conseil qui se tient à la résidence de Kasa Vubu à la présidence, qui fixe le transfert à Bakwanga ou non ? Qui participe à cette réunion ? Est-ce à cette occasion que le plan de transfert est réalisé ? Le connait-il ? Qui en est l'auteur ?

5. Quel est le processus de décision qui s'est enclenché entre le 14 et le 16 janvier concernant le transfert de Lumumba ? Les Belges ont-ils joué un rôle dans ce processus de décision ? Dans le choix de Bakwanga ? celui d'Elisabethville ? A-t-il reçu de l'argent des Belges ?

6. Qui a donné l'ordre de convoyer Lumumba et ses compagnons à E'ville, quand et pourquoi Elisabethville ?

7. Le témoin peut-il décrire les mauvais traitements subis par Lumumba et ses compagnons dans l'avion de Moanda à Elisabethville ? Les prisonniers ont-ils été battu au point d' être inconscients ? Ont-ils perdus connaissance ? Lumumba a-t-il échangé des propos avec Mukamba pendant le vol ? Est-il intervenu d'une manière ou d'une autre pour que cessent les sévices ? L'escorte était-elle composée de Balubas de l'armée du Kasaï ? Quelle fut l'attitude de l'équipage pendant le vol. Est-il vrai qu'un membre de l'équipage, Jack Dixon, a filmé des scènes de sévices ? Après l'atterrissage de l'avion, les prisonniers ont-ils été jeté à terre de cet avion, ou étaient-ils encore capables de descendre l'escalier ? Y avait-il des Belges et des Katangais présents lors de l'arrivée ? Des membres du gouvernement katangais ? Comment la délégation de Léopoldville fut-elle accueillie par les autorités katangaises ? Munongo était-il satisfait de l'arrivée ? Qu'a-t-il fait après la sortie des prisonniers de l'appareil ?

8. Après l'arrivée, Mukamba et Kasadi se rendent dans la résidence de Tshombe à la présidence. Y a-t-il eu debriefing des autorités katangaises ? A-t-il vu Tshombe ? Etait-il désemparé ? A-t-il vu des Belges ? A-t-il participé au conseil des ministres katangais qui a pris la décision ultime ?

9. Le gouvernement katangais avait-il été prévenu de l'arrivée de Mukamba avec les prisonniers le 17 janvier à Elisabethville en fin d'après-midi ? Si oui, quand et par qui le gouvernement katangais avait-il été prévenu

op de hoogte gebracht van de aankomst van Lumumba die dag ? Zo niet, waarom niet ?

10. Is er sprake geweest van een transit en van een terugzending van de gevangenen naar Leopoldstad of naar Bakwanga ?

11. Heeft Munongo geweigerd dat Lumumba de dag na zijn aankomst naar Bakwanga zou worden overgebracht ? Zo ja, waarom ?

12. Heeft Mukamba de gevangenen bezocht in het huis Brouwez ?

13. De getuige heeft gesoupeerd met de Katangese minister Cléophas Mukeba en gelogeerd bij Jean-Baptiste Kibwe. Het onthaal was kennelijk hartelijk voor bewindslui die verrast waren door een onverwachte gebeurtenis, die als een bron van moeilijkheden werd beschouwd.

14. Wanneer heeft Mukamba kennis gekregen van de dood van Lumumba, door wie en hoe ? Heeft hij die informatie doorgespeeld ? Volgens Brassinne heeft Mukamba op 18 januari 's avonds vernomen dat Lumumba dood was.

15. Wie heeft hem de eerste details gegeven over het verloop van Lumumba's einde ? Er zijn twee scenario's, dat van het overlijden in het huis Brouwez en dat van de executie in de brousse; die laatste versie wordt thans voor waar aangenomen. Er zijn nochtans aanwijzingen die wijzen in de richting van een brutale dood in het huis Brouwez.

16. Hij is tot 20 januari in Elisabethstad gebleven en is nadien via Bakwanga teruggekeerd naar Leopoldstad. Waarom heeft hij in Bakwanga halt gehouden ? Wie heeft hij ontmoet ? Is er sprake geweest van de dood van Lumumba ?

2. *Getuigenis voor de onderzoekscommissie*

Jonas Mukamba werd op 25 juni 2001, met gesloten deuren, gehoord door de onderzoekscommissie. Op dezelfde dag werd hij in de commissie, met gesloten deuren, geconfronteerd met getuige Victor Nendaka (cf.nr 7).

De confrontatie tussen Nendaka en Mukamba is belangrijk, op een cruciaal punt van de finale fase : de gevangenen werden in de vroege ochtend van 17 januari in Moanda door Nendaka overgedragen aan Mukamba en Kasadi. Elisabethstad zal de volgende en laatste etappe zijn. Bij de overdracht van de gevangenen lopen de versies uiteen omtrent de keuze van Elisabethstad.

de l'arrivée de Lumumba ce jour-là ? Si non, pourquoi pas ?

10. A-t-il été question d'un transit, et d'un renvoi de ceux-ci à Léopodville ou à Bakwanga ?

11. Munongo a-t-il refusé que Lumumba soit transféré à Bakwanga le lendemain de son arrivée à Elisabethville ? Si oui, pourquoi ?

12. Mukamba a-t-il rendu visite aux prisonniers dans la maison Brouwez ?

13. Le témoin avait soupé avec le ministre katangais Cléophas Mukeba, et avait logé chez Jean-Baptiste Kibwe. Manifestement, l'accueil était plutôt chaleureux pour des hommes de gouvernement surpris par un événement inattendu et considéré comme une source de difficulté.

14. Quand Mukamba a-t-il appris la mort de Lumumba, par qui et comment ? A-t-il transmis cette information ? Selon Brassinne, Mukamba a appris la mort de Lumumba le 18 janvier au soir.

15. Qui lui a donné les premiers détails sur le déroulement de la fin de Lumumba ? Il y a deux scénarios, celui de la mort à la maison Brouwez, et celui de l'exécution en brousse, aujourd'hui admis. Pourtant, un certain nombre d'indices plaident pour une mort brutale à la maison Brouwez.

16. Il reste à Elisabethville jusqu'au 20 janvier, puis il rentre à Léo via Bakwanga. Pourquoi cet arrêt à Bakwanga ? Qui a-t-il rencontré ? Fut-il question de la mort de Lumumba ?

2. *Témoignage devant la commission d'enquête*

Jonas Mukamba a été entendu le 25 juin 2001, à huis clos*, par la commission d'enquête. Le même jour, il a été confronté au sein de la commission, à huis clos, avec le témoin Victor Nendaka (cf. n° 7).*

La mise en confrontation entre les Nendaka et Mukamba est important, sur un point crucial de la phase finale : le 17 janvier au petit matin, à Moanda, les prisonniers sont remis à Mukamba et Kasadi par Nendaka. La prochaine et ultime étape sera Elisabethville. Lors de la remise des prisonniers, les versions diffèrent quant aux choix d'Elisabethville.

De versie van Nendaka, zoals ze blijkt uit de tekst van een communicatie van hem, die moest worden voorgesteld tijdens de *Conférence nationale souveraine Kinshasa/Lingwala*, gedateerd Kinshasa 11 december 1992 :

Nendaka : *« KASADI et MUKAMBA étant des ministres, il est faux de prétendre que c'est moi qui leur ai indiqué l'endroit où il fallait emmener les prisonniers. Encore une fois, je vous le répète : j'étais fonctionnaire, par conséquent, il ne faut pas inverser les rôles. En outre, ces deux ministres ne se trouvaient pas comme par hasard à l'aéroport de Moanda, ni à bord de l'avion à destination d'Elisabethville avec les prisonniers. D'ailleurs, ces deux ministres m'avaient précédé à Moanda. Ils savaient ce qu'ils devaient faire et n'avaient pas besoin de moi pour cela. ».*

De versie van Kasadi en Mukamba, die wordt overgenomen door Brassinne in zijn doctoraalproefschrift, is verschillend aangezien het bevel om de gevangenen over te brengen naar Elisabethstad zou zijn gegeven door Nendaka op het ogenblik dat hij contact heeft genomen met Mukamba, aan wie hij de gevangenen heeft overgedragen, op 17 januari 's ochtends in Moanda. Mukamba en Kasadi waren slechts de uitvoerders van het bevel van Nendaka en kenden tot diens aankomst de eindbestemming niet.

De confrontatie van de getuigen over dat punt is interessant in het licht van het geschreven document, het vluchtplan naar Bakwanga, dat aanleiding geeft tot de volgende vragen : wanneer is het tot stand gekomen, wie heeft het bedacht en waarom bevindt het origineel zich bij de documenten van Nendaka ?

Als dat document aan de getuigen wordt getoond, zou het nuttig zijn aan te geven dat het om een vluchtplan naar Bakwanga gaat, wat evident is. Er staat ook op te lezen dat indien de VN problemen opwerpt, Elisabethstad de eindbestemming zal zijn. Zo wordt uitgegaan van dat document, was dus wel gedacht aan Elisabethstad als uitwijkscenario.

Waarom geven Mukamba en Nendaka derhalve niet gewoon dezelfde versie op dat punt ?

Ze beschuldigen elkaar van de beslissing de gevangenen over te brengen naar Elisabethstad, terwijl die bestemming op het « document-Nendaka » reeds werd voorgesteld als een alternatief, waarover collegiaal zou zijn beslist.

3. *Biografische gegevens van Jonas Mukamba*

Geboren te Tshikapa (Bakwanga) op 8 november 1929.
Baluba uit de Kasaï.

Vorming : eerste kandidatuur in politieke wetenschappen en internationale betrekkingen aan de UCL (1959).

La version de Nendaka, telle qu'elle apparaît dans le texte d'une communication de Nendaka, destinée à être présentée lors de la Conférence Nationale Souveraine Kinshasa/Lingwala, datée de Kinshasa le 11 décembre 1992 :

Nendaka : *« KASADI et MUKAMBA étant des ministres, il est faux de prétendre que c'est moi qui leur ai indiqué l'endroit où il fallait emmener les prisonniers. Encore une fois, je vous le répète : j'étais fonctionnaire, par conséquent, il ne faut pas inverser les rôles. En outre, ces deux ministres ne se trouvaient pas comme par hasard à l'aéroport de Moanda, ni à bord de l'avion à destination d'Elisabethville avec les prisonniers. D'ailleurs, ces deux ministres m'avaient précédé à Moanda. Ils savaient ce qu'ils devaient faire et n'avaient pas besoin de moi pour cela. » .*

La version de Kasadi et Mukamba, relayée par Brassinne dans sa thèse, est différente, puisque l'ordre de transférer les prisonniers à Elisabethville aurait été donné par Nendaka, au moment même de la prise de contact avec Mukamba à qui il remettait les prisonniers, ce matin du 17 janvier à Moanda, Mukamba et Kasadi ne devenant que les exécutants de l'ordre de Nendaka, ignorant jusqu'à l'arrivée de Nendaka la destination finale.

La confrontation des témoins sur ce point, est intéressante à la lumière du document manuscrit, le plan de vol pour Bakwanga, qui donne lieu aux questions suivantes : quand fut il réalisé, qui est l'auteur, et pourquoi l'original se trouve-t-il dans les papiers Nendaka ?

Lors de la présentation de ce document aux témoins, il serait utile de leur indiquer qu'il s'agit d'un plan de vol pour Bakwanga, ce qui est évident. On peut y lire aussi que si l'ONU pose problème, la destination finale sera Elisabethville. Donc, si l'on s'en tient à ce document, le choix d'Elisabethville comme scénario de secours était bien prévu.

Dès lors, pour quelle raison Mukamba et Nendaka ne fournissent-ils pas tout simplement la même version sur ce point ?

Ils se rejettent réciproquement la décision d'envoyer les prisonniers à Elisabethville, alors que cette destination est déjà présentée comme une alternative sur le « document Nendaka », présenté comme le fruit d'une décision collégiale.

3. *Données biographiques concernant Jonas Mukamba*

Né à Tshikapa (Bakwanga) le 8 novembre 1929.
Baluba du Kasaï.

Formation : première candidature en sciences politiques et relations internationales à l'UCL (1959).

Verbleef in België voor zijn examens tweede kandidatuur in internationale betrekkingen en licentie in de journalistiek (1961).

Directeur Forminière.

In Afrika : kabinetchef van de president van Zuid-Kasaï in augustus 1960.

Medewerker van Albert Kalonji.

Commissaris-generaal van Binnenlandse Zaken (september 1960-februari 1961).

Was in die hoedanigheid belast met de overplaatsing van Lumumba vanThysstad naar Moanda en verder naar Bakwanga.

Benoemd tot minister van Binnenlandse Zaken in Zuid-Kasaï (1 juni 1961).

Varia : nam deel aan de ceremonie voor de ondertekening van de Conventie van Brussel over circulatie en wederzijds recht tot vestiging van de Lulua en de Baluba te Luluaburg.

26. **Guy WEBER**

1. *Situering van de getuige*

Majoor Weber was de militaire raadgever van president Tshombe en was in die hoedanigheid betrokken bij alle belangrijke gebeurtenissen in Katanga. Hij stond bovendien in nauw contact met René Lefébure, kabinetschef van de Koning.

Volgende vragen zijn van belang :

1. Wie had hem (en voor hoe lang) in zijn functie aangesteld en wie was zijn hiërarchische overste ?

2. Op 12 juli 1960, bij het begin van de Katangese secessie, krijgen Lumumba en Kasa Vubu verbod te landen op de luchthaven van Elisabethstad. In een brief aan de commissie schreef getuige : « J'ai interdit l'atterrissage ». Tot nu toe was er altijd sprake van minister Munongo die het verbod zou hebben gegeven. Wat was de rol van Weber precies ? Men zou Lumumba hebben gelyncht. Wie ? Vormden de Belgische troepen geen afdoende bescherming ?

3. Begin augustus is hij naar Brussel gekomen met de Katangese ministers. Werden ze ontvangen door de Koning ? Is er sprake geweest van Lumumba ?

4. Kent hij de piloot Arsène Ruwet (hij heeft met Pongo Lumumba teruggebracht naar Leopoldstad nadat hij gevangen was genomen in december, en heeft aangedrongen om Lumumba naar Elisabethstad te brengen) ?

A séjourné en Belgique pour ses examens de seconde candidature en relations internationales et une licence en journalisme (1961).

Directeur Forminière.

En Afrique : chef de cabinet du président du Sud-Kasaï en août 1960.

Collaborateur d'Albert Kalonji.

Commissaire général à l'Intérieur (septembre 1960-février 1961).

Etait chargé, en cette qualité, du transfert de Lumumba de Thysville à Moanda et ensuite à Bakwanga.

Nommé ministre de l'Intérieur au Sud-Kasaï (1er juin 1961).

Divers : a participé à la cérémonie organisée à l'occasion de la signature de la Convention de Bruxelles sur la circulation et le droit réciproque des Lulua et des Baluba à s'établir à Luluabourg.

26. **Guy WEBER**

1. *Rôle du témoin*

Le major Weber était le conseiller militaire du président Tshombe et a participé, en cette qualité, à tous les événements importants qui se sont déroulées au Katanga. Il entretenait en outre des contacts réguliers avec René Lefébure, le chef de cabinet du Roi.

Questions importantes :

1. Qui l'avait désigné (et pour combien de temps) pour exercer sa fonction, et qui était son supérieur hiérarchique ?

2. Le 12 juillet 1960, au début de la sécession katangaise, Lumumba et à Kasa Vubu se voient refuser le droit d'atterrir à l'aéroport d'Elisabethville. Dans une lettre adressée à la commission, le témoin écrit : « J'ai interdit l'atterrissage ». Jusqu'à présent, le ministre Munongo avait toujours été désigné comme étant celui qui aurait interdit l'atterrissage. Quel a été exactement le rôle de Weber ? Lumumba aurait été lynché. Par qui ? Les troupes belges n'offraient-elles pas une protection suffisante ?

3. Quand il est venu à Bruxelles avec les ministres katangais, début août, ont-ils été reçu par le Roi ? Fut-il question de Lumumba ?

4. Connait-il le pilote d'avion Arsène Ruwet (c'est lui qui a ramené Lumumba à Léo après sa capture en décembre avec Pongo, et qui a insisté pour amener Lumumba à Elisabethville) ?

5. Half december 1960 heeft in Brazzaville een *Conférence des Etats francophones africains* plaatsgehad. Weber, Tshombe, Kasa Vubu, Bomboko, Kamitatu, Ileo, Mobutu, Bolikango en Kimba waren aanwezig. Onder de aanwezige Belgen waren Weber en Bartelous, de vertrouwelingen van Tshombe. Waren er andere Belgen ? Het lot van Lumumba is tijdens die conferentie ter sprake gekomen. Hoe werd over zijn toekomst gesproken ? Is er sprake geweest van zijn overbrenging naar Bakwanga ? Naar Elisabethstad ?

6. Het verzoek tot overbrenging van Lumumba.

— Wanneer heeft hij voor het eerst over een mogelijke overbrenging horen spreken ?

— Herinnert hij zich bijeenkomsten met andere Belgen waar over de kwestie is gesproken ? Met Katangese personaliteiten ?

— Getuige heeft de transfer afgeraden ? Aan wie ? Bij welke gelegenheid ?

— Heeft hij kennis kunnen nemen van boodschappen uitgewisseld tussen Leopoldstad/Brazzaville en Elisabethstad inzake de transfer ? Volgens Verdickt zou Weber tussenpersoon zijn geweest voor het bezorgen van een boodschap aan Tshombe op zaterdag 14 januari ?

— Wanneer heeft getuige voor het eerst gehoord van Mpolo en Okito in verband met de transfer ?

7. De aankomst van Lumumba.

— De getuige was naar het vliegveld gegaan bij de aankomst. Wie heeft hem verwittigd ? Waar bevond hij zich toen het nieuws werd meegedeeld ? Waarom is hij gegaan ? Wat heeft hij er gezien ?

— Wat heeft hij nadien gedaan ? Waar ging hij vervolgens naartoe, en met wie had hij contact ? Herinnert hij zich een bijeenkomst op de gendarmerie ? En 's avonds bij Clemens ?

8. De dood van Lumumba.

— Wat is er volgens getuige gebeurd met Lumumba en zijn medegevangenen in de avond en de nacht van 17 januari ? Werden ze vermoord in het huis Brouwez of in de brousse ?

— Waar haalt getuige deze informatie ? Wanneer en van wie verneemt hij de eerste berichten ?

— Herinnert hij zich de herdenkingsplechtigheid voor de gesneuvelde officieren in de kathedraal op woensdag 18 januari, daags na Lumumba's aankomst ?

— Heeft kolonel Vandewalle een enquête uitgevoerd ?

— Kende getuige Verscheure ?

— Kende getuige kapitein Gat ?

— Getuige heeft ooit gezegd : « Les Belges auraient pu l'éviter ». Wat bedoelde hij daarmee ?

9. Heeft hij Brussel ingelicht ? Wanneer en wie precies ?

5. A la mi-décembre 1960 s'est tenue une Conférence des Etats francophones africains à Brazzaville. Weber était présent, comme Tshombe, Kasa Vubu, Bomboko, Kamitatu, Ileo, Mobutu, Bolikango, Kimba. Parmi les Belges présents, on cite Weber et Bartelous, les proches de Tshombe. Y avait-il d'autres Belges présents ? A cette conférence, il fut question du sort de Lumumba. Comment a-t-on évoqué l'avenir de celui-ci ? Fut-il question de son transfert à Bakwanga ? A Elisabethville ?

6. La demande de transfert de Lumumba.

— Quand a-t-il entendu parler, pour la première fois, d'un éventuel transfert ?

— Se souvient-il de réunions avec d'autres Belges durant lesquelles le sujet a été abordé ? Ou avec des personnalités katangaises ?

— Le témoin a-t-il déconseillé le transfert ? À qui ? À quelle occasion ?

— A-t-il pu prendre connaissance de messages échangés entre Léopoldville/Brazzaville et Élisabethville à propos du transfert ? Selon Verdickt, Weber aurait été un intermédiaire chargé de transmettre un message à Tshombe le samedi 14 janvier. Est-ce exact ?

— Quand le témoin a-t-il, pour la première fois, entendu parler de Mpolo et de Okito à propos du transfert?

7. L'arrivée de Lumumba.

— Le témoin s'est rendu à l'aérodrome au moment de l'arrivée de Lumumba. Qui l'en a averti ? Où se trouvait-il lorsque l'information lui a été communiquée ? Pourquoi s'y est-il rendu ? Qu'y a-t-il vu ?

— Qu'a-t-il fait ensuite ? Où s'est-il rendu après, et avec qui a-t-il eu un contact ? Se souvient-il d'une réunion à la gendarmerie ? Et au soir, chez Clemens ?

8. La mort de Lumumba.

— Qu'est-il advenu, selon le témoin, de Lumumba et de ses codétenus au cours de la soirée et de la nuit du 17 janvier ? Ont-ils été assassinés dans la maison Brouwez ou dans la brousse ?

— D'où le témoin tient-il cette information ? Quand et par qui a-t-il appris les premières nouvelles ?

— Se souvient-il de la commémoration qui s'est tenue dans la cathédrale en l'honneur des officiers tombés au champ d'honneur le mercredi 18 janvier, le lendemain de l'arrivée de Lumumba ?

— Le colonel Vandewalle a-t-il enquêté ?

— Le témoin connaissait-il Verscheure ?

— Le témoin connaissait-il le capitaine Gat ?

— Le témoin a un jour déclaré : « Les Belges auraient pu l'éviter ». Qu'entendait-il par là ?

9. A-t-il informé Bruxelles ? Quand et qui précisément ?

10. Weber heeft een regelmatige correspondentie gevoerd met René Lefébure, kabinetschef van de Koning. Hij bracht hem op de hoogte van de gebeurtenissen in Katanga. Is hij op eigen initiatief met deze correspondentie begonnen, of op vraag van Lefébure ?

11. In één van zijn brieven maakt Weber melding van de ontmoeting tussen Tshombe en Mobutu van 16 oktober 1960. Hij schrijft daarover het volgende :

a. Brief van Weber aan Lefébure, 19 oktober 1960 :
« Monsieur le Chef de Cabinet — Vous trouverez ci-joint quelques papiers qui forment synthèses de périodes.
Le départ de Monsieur Rothschild a laissé un grand vide. Il était réellement un grand Ambassadeur et nous nous sentons actuellement un peu livrés à nous-mêmes.
Voici en deux mots les grands problèmes de l'heure :
— Tshombe a rencontré Mobutu. Excellente entrevue. En échange d'un certain appui financier, Mobutu suit les conseils : status quo jusqu'au 31 décembre — On attend que la situation s'éclaircisse — On neutralise complétement (et si possible physiquement …) Lumumba.
— Il est dans le domaine du possible que dans une déclaration, Kasa Vubu et Mobutu reconnaissent une souveraineté du Katanga, au sein d'une confédération.
— (…)
— Vous priant d'assurer Sa Majesté de mon plus parfait dévouement, je vous prie d'agréer, Monsieur le Chef de Cabinet, l'expression de mes sentiments très respectueux. ».

Er is weinig geweten over het bezoek van Mobutu aan Tshombe. In de agenda van Weber kan men lezen :

b. Dagboeknotitie van Weber, 13 oktober 1960 :
« Mobutu demande à venir voir/
Tshombe — en civil et incognito ».

c. Dagboeknotitie van Weber, 16 oktober 1960 :
« Arrivée Mobutu et Cdt. Puati/
à 8.30 au Boeing. On les/
enlève pour les conduire à la/
Résidence ».

d. Uit de memoires van Van Bilsen :

« Ik ben ook Robert Rothschild, op dat moment consul-generaal van België en de man van Spaak in de Katangakwestie, gaan groeten. Ik ontmoette bij hem de Luikse hoogleraar Clemens, die de grondwet van de staat Katanga moest opstellen. Ondertussen was ook kolonel Mobutu in burger te Elisabethstad aangekomen en hij werd er door de Belgische kolonel Weber verwelkomd ».

Was Weber bij het onderhoud Tshombe-Mobutu aanwezig ? Wie heeft hem verslag gedaan over het onder-

10. Weber a entretenu une correspondance régulière avec René Lefébure, chef de cabinet du Roi. Il informait celui-ci des événements du Katanga. A-t-il commencé cette correspondance de sa propre initiative ou à la demande de Lefébure ?

11. Dans une de ses lettres, Weber fait mention de la rencontre qui a eu lieu entre Tshombe et Mobutu le 16 octobre 1960. À ce propos, il écrit ce qui suit :

a. Lettre de Weber à Lefébure, 19 octobre 1960 :
« *Monsieur le Chef de Cabinet — Vous trouverez ci-joint quelques papiers qui forment synthèses de périodes.*
Le départ de Monsieur Rothschild a laissé un grand vide. Il était réellement un grand Ambassadeur et nous nous sentons actuellement un peu livrés à nous-mêmes.
Voici en deux mots les grands problèmes de l'heure :
— Tshombe a rencontré Mobutu. Excellente entrevue. En échange d'un certain appui financier, Mobutu suit les conseils : status quo jusqu'au 31 décembre — On attend que la situation s'éclaircisse — On neutralise complètement (et si possible physiquement …) Lumumba.
— Il est dans le domaine du possible que dans une déclaration, Kasa Vubu et Mobutu reconnaissent une souveraineté du Katanga, au sein d'une confédération.
— (…)
— Vous priant d'assurer Sa Majesté de mon plus parfait dévouement, je vous prie d'agréer, Monsieur le Chef de Cabinet, l'expression de mes sentiments très respectueux. ».

On sait peu de choses sur la visite que Mobutu a rendue à Tshombe. Dans l'agenda de Weber, on peut lire :

b. Note du journal de Weber, 13 octobre 1960 :
« Mobutu demande à venir voir/
Tshombe — en civil et incognito ».

c. Note du journal de Weber, 16 octobre 1960 :
« Arrivée Mobutu et Cdt. Puati/
à 8.30 au Boeing. On les/
enlève pour les conduire à la/
Résidence ».

d. Extrait des mémoires de Van Bilsen :

« Ik ben ook Robert Rothschild, op dat moment consul-generaal van België en de man van Spaak in de Katangakwestie, gaan groeten. Ik ontmoette bij hem de Luikse hoogleraar Clemens, die de grondwet van de staat Katanga moest opstellen. Ondertussen was ook kolonel Mobutu in burger te Elisabethstad aangekomen en hij werd er door de Belgische kolonel Weber verwelkomd ».

Weber était-il présent lors de l'entrevue entre Tshombe et Mobutu ? Qui lui a fait rapport sur cet entretien ? Es-

houd ? Beschouwt hij zijn verslag in de brief aan Lefébure als waarheidsgetrouw ? Wat moet men verstaan onder « fysieke neutralisering » ?

12. Op 30 januari 1961 is Clemens in Brussel. Hij is ontboden door minister d'Aspremont die ook Weber graag naar Brussel had zien komen. Waarom deze convocatie ? In verband met Trinquier en de invloed van Frankrijk ? Of in verband met Lumumba ?

Clemens verzoekt zelf om een onderhoud met Koning Boudewijn. Heeft de getuige daar een herinnering aan bewaard ? Waarom wilde Clemens de Koning spreken ? Had dit verband met Trinquier of Lumumba ?

Wat weet de getuige over de rol die de Union Minière heeft gespeeld ?

13. In de agenda van Weber staat het volgende vermeld : « 16 januari : Vertrek kolonel Vandewalle-Albertville. 21 januari : Landing kolonel Vandewalle en Crévecœur bij hun terugkeer uit Albertville. ». Tussen 16 en 21 januari ontbreekt enige verwijzing naar hen. Moet men daaruit besluiten dat kolonel Vandewalle op 17 januari niet aanwezig was in Elisabethstad ?

14. Alle Belgische adviseurs in Katanga waren gekant tegen de komst van Lumumba. Waarom was minister d'Aspremont Lynden er voorstander van ? Is het onder druk van d'Aspremont dat Tshombe Lumumba uiteindelijk heeft aanvaard ? Zo dat niet het geval is, als Tshombe niet gevoelig was voor soortgelijke druk, waarom deed minister d'Aspremont dan de moeite om sterk aan te dringen ?

15. Volgens Brassinne zou Weber, na de aankomst van Lumumba, hebben gezegd : « we hebben hem willen vatten, we hebben hem, en nu zitten we met een groot probleem ». Vanwaar de zinsnede « we hebben hem willen vatten » ?

16. In hoofdstuk 22 van zijn boek « Le Katanga de Moïse Tshombe » schrijft Weber dat « les coordonnées » van het huis Brouwez waar Lumumba opgesloten zal worden, door Munongo waren uitgekozen. Voormelde woning stond inderdaad leeg en de eigenaar ervan was afwezig. Voorts bevond de woning zich dicht bij de luchthaven. Maar waar heeft Munongo — van wie men zei dat hij, net als de overige Katangezen, verrast was door de onverwachte aankomst van Lumumba — de tijd gevonden om die woning uit te kiezen, tussen de aankomst van de gevangenen en hun overbrenging naar de villa Brouwez die ze bereikten na het doorknippen van de afrastering rond de luchthaven, die ze ook moesten « bijwerken ». Is het niet opmerkelijk hoe snel de Katangezen de klus konden klaren voor mensen die met een onverwachte situatie werden geconfronteerd ?

time-t-il que la relation qu'il en fait dans sa lettre à Lefébure est conforme à la vérité ? Que doit-on entendre par « neutralisation physique » ?

12. Le 30 janvier 1961, Clemens est à Bruxelles. Il avait été convoqué par le ministre d'Aspremont, qui aurait également bien voulu rappeler Weber à Bruxelles. Pourquoi cette convocation ? Est-ce en relation avec Trinquier et l'influence de la France ? Ou est-ce en rapport avec Lumumba ?

Clemens demande lui-même un entretien avec le Roi Baudouin. Le témoin en a-t-il un quelconque souvenir ? Pourquoi Clemens voulait-il s'entretenir avec le Roi ? Est-ce en rapport avec Trinquier ou Lumumba ?

Que sait le témoin du rôle de l'Union Minière ?

13. Dans l'agenda de Weber, on peut lire : « 16 janvier : Départ colonel Vandewalle-Albertville. 21 janvier : Atterrissage colonel Vandewalle et Crévecœur rentrant d'Albertville. ». Entre le 16 et le 21 janvier, il n'y a rien les concernant. Doit-on conclure que le colonel Vandewalle n'était pas présent le 17 janvier à Elisabethville ?

14. Si tous les conseillers belges au Katanga étaient contre la venue de Lumumba, pourquoi le ministre d'Aspremont Lynden était-il pour ? Est-ce la pression de d'Aspremont qui a conduit Tshombe à accepter Lumumba ? Si non, si Tshombe était insensible à ce type de pression, pourquoi le ministre d'Aspremont a-t-il pris la peine d'insister fortement ?

15. D'après Brassinne, Weber aurait dit, après l'arrivée de Lumumba : « on l'a voulu, on l'a eu, et maintenant on est bien « embêté » ». Pourquoi « on l'a voulu » ?

16. Dans son livre « Le Katanga de Moïse Tshombe », au chapitre 22, Weber écrit que les « coordonnées » de la maison Brouwez où sera interné Lumumba avaient été choisies par Munongo. Cette maison était effectivement vide, et son propriétaire absent. Et cette maison était proche de l'aéroport. Mais comment Munongo, que l'on disait surpris, comme les autres Katangais, de l'arrivée impromptue de Lumumba, a-t-il trouvé le temps de sélectionner cette maison, entre l'arrivée des prisonniers et le transport de ceux-ci dans la villa Brouwez, rejointe après une découpe du grillage entourant l'aéroport, grillage qu'il a fallu aussi « aménager » ? La capacité des Katangais ne fut-elle pas remarquable pour des gens pris au dépourvu ?

17. Op blz. 178 van zijn voormeld boek schrijft Weber het volgende :

« Avant que la passerelle ne fut approchée de l'appareil, ils projetèrent sur le tarmac une masse humaine informe, mais volumineuse (les trois prisonniers attachés) ». Handhaaft hij die versie ?

18. Waarom heeft men Lumumba — gelet op zijn toestand — niet naar het ziekenhuis, of rechtstreeks naar de gevangenis overgebracht ?

19. Waarom werd geen enkel initiatief genomen om de gevangenen te redden ?

20. Welke rol speelde Nendaka bij de keuze om Lumumba naar een plaats buiten Leopoldstad over te brengen ? Ontmoette hij Nendaka op 22 januari ? Was hij van de dood van Lumumba op de hoogte ? Zo niet, werd hij op de hoogte gebracht ?

21. Hoe heeft hij de dood van Lumumba vernomen ? Wanneer en aan wie heeft hij die informatie overgezonden ? Moest hij — op het gevaar af zwaar in de fout te gaan — Brussel niet inlichten over die situatie die België in een moeilijk parket plaatste ? Zijn plicht als soldaat, de contacten die hij met het Hof, met Lefébure, met ministers onder wie Eyskens onderhield : hield dat alles voor hem niet de verplichting in om die gesprekspartners meteen te informeren ?

22. In het deel « Notes » van de agenda van Weber, staat onder de datum van 1 februari de volgende tekst te lezen :

« La bouteille à encre ! Le gouvernement katangais a choisi un colonel français pour commander les Forces Armées. Le gouvernement m'a demandé d'être celui qui rallie les cadres belges autour du nouveau chef français. J'ai accepté cette mission sous réserve d'approbation complète du gouvernement belge. Si le Roi me demande d'accomplir cette mission, j'accepte. ». De vraag rijst of de Koning hem vaak verzocht om zendingen uit te voeren.

23. Op 3 februari staat, in de agenda, bovenaan de bladzijde te lezen :

*« C'est aujourd'hui qu'il faut DECIDER (*sic*) ».* Wat moest die dag zo nodig worden beslist ? (Op 3 februari, in de late ochtend, ontvangt kolonel Depireux uit Elisabethstad de informatie over de dood van Lumumba terwijl, volgens de agenda van Weber, omstreeks 10 uur 's ochtends de Katangese ministers in ministerraad samenkomen. Is er enig verband ?).

24. Stond Weber — langs een vriend om — in contact met het kabinet-Gilson ? Om wie gaat het ? Stond hij in contact met kolonel Depireux ? Heeft hij hem op

17. Weber écrit dans son livre cité plus haut, p.178 :

« Avant que la passerelle ne fut approchée de l'appareil, il projetèrent sur le tarmac une masse humaine informe, mais volumineuse (les trois prisonniers attachés) ». Maintient-il cette version ?

18. Pourquoi n'avoir pas tranféré Lumumba à l'hôpital, compte tenu de son état, ou directement en prison ?

19. Pourquoi aucune initiative n'a-t-elle été prise pour sauver les prisonniers ?

20. Quel fut le rôle de Nendaka dans le choix de transférer Lumumba hors de Léopoldville ? Rencontre-t-il Nendaka le 22 janvier ? Est-il au courant de la mort de Lumumba ? Si non, est-il mis au courant ?

21. Comment a-t-il appris la mort de Lumumba, quand, et à qui a-t-il transmis l'information ? Ne devait-il pas, sous peine de faute grave, prévenir Buxelles de cette situation qui mettait la Belgique en difficulté ? Son devoir de soldat, ses contacts avec la Cour, avec Lefébure, avec les ministres, dont Eyskens, ne l'obligeaient-ils pas à informer immédiatement ces interlocuteurs.

22. Dans la partie « Notes » de l'agenda de Weber, en face de la date du 1er février, il y a un texte :

« La bouteille à encre ! Le gouvernement katangais a choisi un colonel français pour commander les Forces Armées. Le gouvernement m'a demandé d'être celui qui rallie les cadres belges autour du nouveau chef français. J'ai accepté cette mission sous réserve d'approbation complète du gouvernement belge. Si le Roi me demande d'accomplir cette mission, j'accepte. ». La question est : le Roi lui demandait-il souvent d'accomplir des missions ?

23. Le 3 février dans l'agenda, on peut lire en haut de la page :

*« C'est aujourd'hui qu'il faut DECIDER (*sic*) ».* Que faut-il décider aujourd'hui ? (C'est le 3 février que le colonel Depireux reçoit d'Elisabethville l'information de la mort de Lumumba, en fin de matinée. Or il y a, d'après l'agenda Weber, un conseil des ministres katangais vers 10h du matin. Y a-t-il un lien ?).

24. Weber était-il en contact avec le cabinet Gilson, par l'intermédiaire d'un ami ? Qui était-ce ? Etait-il en contact avec le colonel Depireux ? Le 3 février, lui a-t-il com-

3 februari de informatie omtrent de dood van Lumumba bezorgd ? Zo niet, waarom heeft Weber die informatie niet aan het kabinet van Landsverdediging medegedeeld ?

25. Op 13 februari 1961, staat in de agenda het volgende te lezen :
« On annonce ce soir officiellement la mort de Lumumba. What a drama ! » Wat verstaat hij daar precies onder ?
Hoe is Lumumba, volgens de getuige, aan zijn einde gekomen ?

26. Kent de getuige Jo Gerard ?

2. *Getuigenis voor de onderzoekscommissie*

Guy Weber werd, *met gesloten deuren*, op 13 juli 2001 door de onderzoekscommissie gehoord.

3. *Biografische gegevens van Guy Weber*

Geboren te Etterbeek op 22 oktober 1921.

Rang : commandant, majoor aangesteld, gepensioneerd op 1 januari 1977 als luitenant-kolonel.

Vorming :
1. Cadettenschool (5 jaar van 1936 tot 1940).
2. Koloniale Universiteit Antwerpen.
3. Infanterie.

In Afrika :
Vanaf 1 september 1949 tot 31 maart 1953.
Vanaf 1 september 1960 tot 15 november 1962 (als liaisonofficier).
Militair raadgever van Tshombe.

Varia : studeerde tijdens de Tweede Wereldoorlog aan de Koloniale hogeschool in Antwerpen.
Was daar de leider van het verzet. Moest vluchten en belandde in Groot-Brittannië.
Kwam als onderluitenant met de brigade Piron terug naar België.
Was vleugeladjudant van Koning Leopold III vanaf 1 april 1976.
Vandaag : nog in dienst bij Prinses Lilian.

27. **Arthur GILSON**

1. *Situering van de getuige*

Arthur Gilson was minister van Landsverdediging in de regeringen Eyskens-Lilar en Eyskens-Lefèbvre. Hij wist waarschijnlijk als eerste onder de ministers dat Lumumba dood was.

muniqué l'information de la mort de Lumumba ? Si non, pourquoi Weber n'a-t-il pas communiqué cette information au cabinet de la Défense ?

25. A la date du 13 février 1961, on peut lire dans l'agenda :
« On annonce ce soir officielement la mort de Lumumba. What a drama ! « Qu'entend-il par là ?

Comment est mort Lumumba, selon le témoin ?

26. Le témoin connait-il Jo Gerard ?

2. *Témoignage devant la commission d'enquête*

Guy Weber a été entendu par la commission d'enquête, à huis clos, le 13 juillet 2001.

3. *Données biographiques concernant Guy Weber*

Né à Etterbeek, le 22 octobre 1921.

Grade : commandant, major commissionné, retraité le 1er janvier 1977 au grade de lieutenant-colonel.

Formation :
1. École des Cadets (5 ans, de 1936 à 1940).
2. Université coloniale d'Anvers.
3. Infanterie.

En Afrique :
Du 1er septembre 1949 au 31 mars 1953.
Du 1er septembre 1960 au 15 novembre 1962 (en tant qu'officier de liaison).
Conseiller militaire de Tshombe.

Divers : a étudié durant la Seconde guerre mondiale à la *Koloniale hogeschool* d'Anvers.
Y fut chef de la résistance. Dut fuir et aboutit en Grande-Bretagne.
Revint en Belgique avec la brigade Piron, avec le grade de sous-lieutenant.
Fut aide de camp du Roi Léopold III dès le 1er avril 1976.
Aujourd'hui : toujours en service auprès de la Princesse Lilian.

27. **Arthur GILSON**

1. *Présentation du témoin*

Arthur Gilson était ministre de la Défense nationale sous les gouvernements Eyskens-Lilar et Eyskens-Lefèbvre. Il a probablement été le premier, parmi les ministres, à être informé de la mort de Lumumba.

Voor de getuigenis van Gilson zijn de volgende vragen belangrijk :

— Gilson was aanwezig op de beperkte ministerraad van 8 juli 1960, om 8.30 uur 's ochtends, en d'Aspremont Lynden maakte melding van de informatie die hem tijdens de afgelopen nacht over Congo had bereikt. De toestand was ernstig, er werden maatregelen gepland om de orde te handhaven en Gilson stelde de vraag omtrent de aanhouding van « bepaalde leden van de Congolese regering » (vert.) door de troepen uit het moederland. Aan wie dacht Gilson daarbij meer speciaal ?

— Hoe verhield hij zich, binnen de regering, met Wigny en met d'Aspremont Lynden ?

— Vanaf wanneer was er op de ministerraad sprake van een politieke uitschakeling van Lumumba ?

— Is er op de ministerraad sprake van geweest om harder op te treden tegen Lumumba ?

— Wanneer ? Om wat voor acties ging het ?

— Hoe reageert hij op :

– de handgeschreven nota van Eyskens, waarin Gilson op 3 februari 1961 wordt geïnformeerd. Hoe verloopt die informatieverstrekking ? Via welk kanaal ?

– de mémoires van Wigny die stellen dat Gilson hem op de ministerraad van 3 februari over de dood van Lumumba heeft geïnformeerd ?

2. *Getuigenis voor de onderzoekscommissie*

Arthur Gilson werd op 16 juli 2001, *met gesloten deuren*, door de onderzoekscommissie gehoord.

3. *Biografische gegevens van Arthur Gilson*

Geboren te Antwerpen op 2 februari 1915.

Vorming : Latijns-Griekse humaniora aan het *Collège St-Michel* in Brussel (1927-1933).
Filosofie aan het Instituut St-Louis in Brussel.
Doctor in de rechten aan de UCL (1938).
Dienstplicht vanaf 1938 tot 1940.

Varia :
Militair :
Nam deel aan de achttiendaagse veldtocht in mei 1940 en werd toen krijgsgevangen genomen.

Beroep :
Advocaat aan het hof van beroep te Brussel (1940-1958).
Politiek directeur van *La Relève* (1946-1958).
Docent aan het *Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales* (ICHEC) in Brussel (1959-1979).

Politiek :
Lid van de PSC.

Les questions suivantes sont importantes pour le témoignage de Gilson :

— Lors du conseil ministériel restreint du 8 juillet 1960, à 8h30 du matin, Gilson était présent, et d'Aspremont Lynden faisait part des informations qui lui étaient parvenues du Congo pendant la nuit. La situation était grave, des mesures étaient envisagées pour le maintien de l'ordre, et Gilson posait la question de l'arrestation de « certains membres du Gouvernement congolais » par les troupes métropolitaines. A qui pensait Gilson en particulier ?

— Quelles étaient ses relations avec Wigny et avec d'Aspremont Lynden au sein du gouvernement ?

— A partir de quand a-t-il été question, au Conseil des Ministres, d'une éviction politique de Lumumba ?

— A-t-il été question au Conseil des Ministres d'actions plus dures à l'égard de Lumumba ?

— Quand, et quel type d'actions ?

— Quelle est sa réaction à l'égard de :

– la note manuscrite d'Eyskens, où Gilson est informé le 3 février 1961. Comment est-il informé ? Par quel canal ?

– des mémoires de Wigny disant que lors du Conseil des Ministres du 3 février, Gilson l'a informé de la mort de Lumumba ?

2. *Témoignage devant la commission d'enquête*

Arthur Gilson a été entendu, à huis clos, par la commission d'enquête le 16 juillet 2001.

3. *Données biographiques concernant Arthur Gilson*

Né à Anvers, le 2 février 1915.

Formation : Humanités gréco-latines au Collège Saint-Michel de Bruxelles (1927-1933).
Philosophie à l'Institut Saint-Louis de Bruxelles.
Docteur en droit à l'UCL (1938).
Service militaire de 1938 à 1940.

Divers :
Passé militaire :
Il a participé à la campagne des dix-huit jours en mai 1940, lors de laquelle il a été fait prisonnier.

Carrière professionnelle :
Avocat à la Cour d'appel de Bruxelles (1940-1958).

Directeur politique de La Relève (1946-1958).
Chargé de cours à l'Institut Catholique des Hautes Études Commerciales (ICHEC) de Bruxelles (1959-1979).

Carrière politique :
Membre du PSC.

Raadslid van het OCMW van Etterbeek vanaf 1944.
Gemeenteraadslid van Etterbeek (1946-1958).
Gemeenteraadslid van Elsene (1958-1964).
Volksvertegenwoordiger voor het arrondissement Brussel (1946-1968).
Secretaris van de *Union Parlementaire Européenne* (1947-1948).
Belgisch afgevaardigde bij de Economische en Sociale Raad van de VN (1954).
Belgisch afgevaardigde bij de Algemene Vergadering van de VN (1955).
Voorzitter van het Belgisch Militair Parlementair Comité van de NAVO vanaf 1956.
Minister van Landsverdediging tijdens de regering Eyskens II (1958).
Minister van Landsverdediging tijdens de regering Eyskens III (1958-1961).
Deelnemer aan de economische en politieke Rondetafelconferentie (1960).
Minister van Binnenlandse Zaken en Openbaar Ambt tijdens de regering Lefèvre-Spaak (1961-1965).
Lid van de Raadgevende Vergadering van de Raad van Europa (1954-1965).
Lid van de Raadgevende Vergadering van de Westeuropese Unie (1954-1965).

— Jan VANDEN BLOOCK

Getuige Vanden Bloock werd op 3 september 2001, *met gesloten deuren,* gehoord. Hij werd een eerste maal in openbare vergadering op 16 juli 2001 gehoord (cf. punt 17).

c. ***Getuigen die bij hen thuis, in het buitenland of in de lokalen van de Kamer werden gehoord door een delegatie of door de voorzitter van de commissie***

28. **Charles (Carlo) HUYGHE**

1. *Situering van de getuige*

Carlo Huyghé was adviseur van Joseph Yav, de staatssecretaris voor Landsverdediging in de Katangese regering. Hij was aanwezig ten huize Brouwez op 17 januari 1960.

Volgende vragen zijn van belang voor de getuigenis van Huyghé :
— Welke functie bekleedde Huyghé op het ogenblik van de feiten ? Was hij lid van het Bureau-Conseil ?
— Waar bevond hij zich wanneer Lumumba te Elisabethstad landde ? Was hij aanwezig bij de landing van het vliegtuig ? In welke staat was Lumumba en zijn gezellen ? Is getuige mee naar het huis Brouwez gegaan ?

Conseiller au CPAS d'Etterbeek à partir de 1944.
Conseiller communal d'Etterbeek (1946-1958).
Conseiller communal d'Ixelles (1958-1964).
Député de l'arrondissement de Bruxelles (1946-1968).

Secrétaire de l'Union parlementaire européenne (1947-1948).
Délégué belge au Conseil économique et social des Nations unies (1954).
Délégué belge à l'assemblée générale des Nations unies (1955).
Président du Comité parlementaire militaire belge de l'OTAN à partir de 1956.
Ministre de la Défense nationale dans le gouvernement Eyskens II (1958).
Ministre de la Défense nationale dans le gouvernement Eyskens III (1958-1961).
Participant à la Table ronde économique et politique (1960).
Ministre de l'Intérieur et de la Fonction publique dans le gouvernement Lefèvre-Spaak (1961-1965).
Membre de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe (1954-1965).
Membre de l'Assemblée consultative de l'Union de l'Europe occidentale (1954-1965).

— Jan VANDEN BLOOCK

Le témoin Vanden Bloock a été entendu le 3 septembre 2001 *à huis clos*. Il avait été entendu une première fois en réunion publique le 16 juillet 2001 (cf. point 17).

c. ***Témoins qui ont été entendus à leur domicile, à l'étranger ou dans les locaux de la Chambre par une délégation ou par le président de la commission***

28. **Charles (Carlo) HUYGHE**

1. *Présentation du témoin*

Carlo Huyghé était conseiller de Joseph Yav, le secrétaire d'État à la Défense nationale au sein du gouvernement katangais. Il était présent à la maison Brouwez le 17 janvier 1960.

Les questions suivantes revêtent de l'importance pour le témoignage de Huyghé :
— Quelle fonction Huyghé exerçait-il au moment des faits ? Était-il membre du bureau-conseil ?
— Où se trouvait-il lorsque Lumumba a atterri à Élisabethville ? Était-il présent lors de l'atterrissage de l'avion ? Dans quel état se trouvaient Lumumba et ses compagnons ? Le témoin s'est-il également rendu à la maison Brouwez ?

— Wat gebeurde er in het huis Brouwez ? Werd Lumumba er mishandeld ?

— Wanneer en van wie vernam hij dat Lumumba dood was ? Met wie heeft hij daar eventueel over gesproken ?

— Kan Huyghé beschrijven wat er op 18 januari gebeurde ? Wat werd hem, en door wie, verteld over de feiten ? Wat werd hem verteld over wat met de lijken is gebeurd ?

2. *Getuigenis*

De voorzitter van de onderzoekscommissie had op 7 juli 2000, in de residentie van de Belgische ambassadeur te Pretoria, een onderhoud met Charles (Carlo) Huyghé.

29. **Justin BOMBOKO**

1. *Situering van de getuige*

Justin Bomboko was minister van Buitenlandse Zaken in de Congolese regering en vervolgens voorzitter van het college van commissarissen-generaal en commissaris voor Buitenlandse Zaken.

Volgende vragen zijn relevant :

— Hebben de Belgische autoriteiten Bomboko ooit benaderd met het oog op de omverwerping van premier Lumumba ?

— Hebben zij hem in juli 1960 benaderd met het oog op een machtswissel (cf. verzoek van de Belgische ambassadeur Van den Bosch op 12 juli, en de missie-Wendelen kort daarop) ?

— Heeft getuige ooit de Belgische minister van Buitenlandse Zaken Pierre Wigny ontmoet ? In Parijs ? In New York ? Wat werd er bij die gelegenheid besproken ?

— Wanneer en op welke wijze heeft president Kasa Vubu Bomboko gevraagd het ontslagbesluit van premier Lumumba te ondertekenen ? Was Bomboko voordien van zijn initiatief op de hoogte (Kasa Vubu gaat in de avond van 5 september 1960 naar de radio en leest daar een nota betreffende het ontslag voor, die hij in zijn zenuwachtigheid laat liggen; er is op dat ogenblik kennelijk nog geen tegengetekend ontslagbesluit, dat komt er pas in de nacht van 5 op 6 september of op 6 september) ?

— Heeft getuige contacten gehad met André Lahaye, Louis Marlière, Jean Brück, Benoît Verhaegen ? Welke rol speelde Cordy in zijn administratie ? Was hij zijn persoonlijke adviseur ?

— Wanneer en hoe heeft kolonel Mobutu Bomboko gevraagd de leiding te nemen van het college van commissarissen-generaal ? Heeft hij bij het aanvaarden van die functie contact gehad met Belgische autoriteiten

— Que s'est-il passé à la maison Brouwez ? Lumumba y a-t-il été maltraité ?

— Quand et par qui a-t-il été informé de la mort de Lumumba ? À qui en a-t-il éventuellement parlé ?

— Huyghé peut-il décrire ce qui s'est passé le 18 janvier ? Que lui a-t-on dit au sujet des faits et qui le lui a dit ? Que lui a-t-on dit sur ce qu'il était advenu des corps ?

2. *Témoignage*

Le président de la commission d'enquête a eu un entretien avec Charles (Carlo) Huyghé le 7 juillet 2000 à la résidence de l'ambassadeur de Belgique à Pretoria.

29. **Justin BOMBOKO**

1. *Présentation du témoin*

Justin Bomboko a été ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement congolais, puis président du Collège des commissaires généraux et commissaire aux Affaires étrangères.

Les questions suivantes sont pertinentes :

— Les autorités belges ont-elles jamais approché Bomboko en vue du renversement du premier ministre Lumumba ?

— L'ont-elles contacté en juillet 1960 en vue d'un changement à la tête de l'État (cf. la demande du 12 juillet de l'ambassadeur belge Van den Bosch et la mission Wendelen effectuée peu après) ?

— Le témoin a-t-il jamais rencontré le ministre belge des Affaires étrangères Pierre Wigny ? À Paris ? À New York ? De quoi a-t-il été question à cette occasion ?

— Quand et comment le président Kasa Vubu a-t-il demandé à Bomboko de signer l'arrêté de destitution du premier ministre Lumumba ? Bomboko était-il précédemment au courant de son initiative (Kasa Vubu se rend à la radio dans la soirée du 5 septembre 1960 et y donne lecture d'une note concernant la destitution, note qu'il oublie à cause de l'état de nervosité dans lequel il se trouvait; il n'y a manifestement pas encore, à ce moment, d'arrêté de destitution contresigné; cet arrêté ne sera pris que dans la nuit du 5 au 6 septembre ou le 6 septembre) ?

— Le témoin a-t-il eu des contacts avec André Lahaye, Louis Marlière, Jean Brück et Benoît Verhaegen ? Quel rôle jouait Cordy dans son administration ? Était-il son conseiller personnel ?

— Quand et comment le colonel Mobutu a-t-il demandé à Bomboko de prendre la direction du Collège des commissaires généraux ? Au moment d'accepter cette fonction, a-t-il eu des contacts avec des autorités

(op het ogenblik van zijn benoeming, op 20 september 1960, verbleef Bomboko in New York (VN) ?

— Welke was de relatie van de getuige met kolonel Mobutu op dat ogenblik ?

— Waarom wilde het college van commisarissen Lumumba per se arresteren ? Op welke juridische grondslag ? Moest er een proces komen ? Waarom vreesde Bomboko zijn terugkeer aan de macht ?

— Op 16 oktober 1960 gaat kolonel Mobutu incognito naar Katanga om er Tshombe op te zoeken. Heeft de getuige indertijd weet gehad van deze ontmoeting ? En van de inhoud van besprekingen ?

— Op 20 december 1960 (Lumumba zit dan in de gevangenis van Thysstad) heeft Bomboko aan Tshombe het verzoek gericht om Lumumba naar Katanga te mogen overbrengen. Was dit een persoonlijk verzoek ? Een verzoek na beraadslaging in het college van commissarissen ? Waarom moest Lumumba getransfereerd worden ?

— Op 14 januari 1961 richt commissaris Kandolo een (nieuw) verzoek tot Tshombe om Lumumba te mogen overbrengen naar Katanga. Was dit een persoonlijke demarche van Kandolo of een besluit van de commissarissen (op 12-13 januari is er de muiterij in Thysstad; Bomboko zal op 20 januari in een brief aan de VN verklaren : « wij hebben zijn transfer gevraagd ») ?

-— Waarom werd tot die transfer beslist ? Waarom moest Lumumba getransfereerd worden naar Katanga, dat de autoriteit van Leopoldstad niet erkende ? Bestond er vrees voor zijn « aanwezigheid » bij de Rondetafelconferentie over de Congolese toekomst ?

— Wat verwachtte getuige van die transfer ?

— Heeft Tshombe ingestemd met de transfer of werd hij voor voldongen feiten geplaatst ? Hoe heeft Tshombe zijn instemming laten kennen ? Heeft getuige nog concrete bewijzen of aanwijzingen voor de toezegging van Tshombe (brief, telex etc.) ?

— Wanneer en hoe heeft getuige de dood van Lumumba vernomen ?

— Bomboko heeft in het najaar 1960-voorjaar 1961, persoonlijk vijf miljoen frank ontvangen van de Belgische autoriteiten : waarvoor werd hem dit geld betaald ?

— Op 10 en 11 januari 1961 ontmoet Bomboko in Parijs de Belgische ambassadeur Rothschild. De gesprekken handelen over de hervatting van de diplomatieke betrekkingen. Is er ook over Lumumba gesproken ? Zijn transfer ? Zijn « eliminatie » ? Heeft hij bij die gelegenheid ook Spaak, toen secretaris-generaal van de NAVO en korte tijd later Belgisch minister van Buitenlandse Zaken, ontmoet ? Waarover gingen die gesprekken ?

— Bij de terugkeer van de getuige uit Parijs beweert hij dat de Belgische regering hem 120 miljoen frank per

belges (au moment de sa nomination, le 20 septembre 1960, Bomboko se trouvait à New York (NU)) ?

— Quel type de relation le témoin entretenait-il avec Mobutu à ce moment ?

— Pourquoi le Collège des commissaires voulait-il à tout prix arrêter Lumumba ? Sur quel fondement juridique ? Devait-il y avoir un procès ? Pourquoi Bomboko craignait-il son retour au pouvoir ?

— Le 16 octobre 1960, le colonel Mobutu se rend incognito au Katanga pour y rencontrer Tshombe. Le témoin a-t-il eu connaissance, à l'époque, de cette rencontre ? Et du contenu des discussions ?

— Le 20 décembre 1960 (Lumumba est alors emprisonné à Thysville), Bomboko a demandé à Tshombe l'autorisation de transférer Lumumba au Katanga. S'agissait-il d'une demande personnelle, ou d'une demande délibérée au sein du collège des commissaires ? Pourquoi Lumumba devait-il être transféré ?

— Le 14 janvier 1961, le commissaire Kandolo demande (à nouveau) à Tshombe l'autorisation de transférer Lumumba au Katanga. S'agissait-il d'une démarche personnelle de la part de Kandolo, ou d'une décision des commissaires (des émeutes éclatent à Thysville les 12 et 13 janvier; le 20 janvier, Bomboko déclare, dans un courrier qu'il adresse à l'ONU : « nous avons demandé son transfert ») ?

— Pourquoi ce transfert a-t-il été décidé ? Pourquoi Lumumba devait-il être transféré au Katanga, qui ne reconnaissait pas l'autorité de Léopoldville ? Craignait-on sa « présence » à la Table ronde sur l'avenir du Congo ?

— Qu'attendait le témoin de ce transfert ?

— Tshombe a-t-il autorisé le transfert, ou a-t-il été mis devant un fait accompli ? Comment Tshombe a-t-il fait savoir qu'il était d'accord ? Le témoin dispose-t-il de preuves ou d'indications concrètes concernant la promesse de Tshombe (courrier, télex, etc.) ?

— Quand et comment le témoin a-t-il appris le décès de Lumumba ?

— Bomboko a reçu personnellement une somme de cinq millions de francs à l'automne 1960-au printemps 1961 de la part des autorités belges : à quelles fins cette somme lui a-t-elle été versée ?

— Les 10 et 11 janvier 1961, Bomboko rencontre à Paris l'ambassadeur de Belgique Rothschild. Leurs conversations portent sur la reprise des relations diplomatiques. A-t-on également parlé de Lumumba, de son transfert, de son « élimination » ? A-t-il également rencontré, à cette occasion, M. Spaak, qui était alors secrétaire général de l'OTAN, et qui est devenu, peu après, ministre belge des Affaires étrangères ? Sur quoi ces conversations ont-elles porté ?

— Lorsque le témoin rentre de Paris, il affirme que le gouvernement belge lui a promis 120 millions de francs

maand heeft toegezegd. Waarvoor moest dat geld dienen ? Zijn die bedragen ooit uitgekeerd ?

— Heeft Bomboko ooit de Belgische minister van Afrikaanse Zaken Harold d'Aspremont Lynden ontmoet ? Wat werd er bij die gelegenheid besproken ?

— Heeft hij in de periode juli 1960-januari 1961 Alfred Cahen ontmoet ? Werd er over Lumumba gesproken (Cahen was de professor van Bomboko aan de ULB, hij werd in 1963 eerste secretaris op de ambassade in Leopoldstad) ?

— Heeft hij ooit contacten gehad met de Israëlische geheime diensten in dezelfde periode ? Over Lumumba ?

— Heeft getuige weet gehad van pogingen tot fysieke eliminatie van Lumumba (de mulat Georges, zogezegd gestuurd door Jo Gerard; andere ?)

2. *Getuigenis*

Justin Bomboko werd op 30 juni 2001 te Kinshasa, in de residentie van de Belgische ambassadeur, door de voorzitter en twee leden van de onderzoekscommissie gehoord.

3. *Biografische gegevens van Justin Bomboko*

Geboren te Boleke op 22 september 1928

Vorming : normaalschool Coquilhatstad (1944-1945).

Bestuurswetenschappen (1945-1951) aan de universiteit Kisantu-Lovanium.

Licentie in politieke en diplomatieke wetenschappen aan de *Université Libre* de Bruxelles.

In Afrika : minister van Buitenlandse Zaken in :
— regering-Lumumba (juni 1960);
— regering-Ileo (september en februari 1961);
— regering-Adula (augustus 1961).
President van de autonome staat Mongo.
Voorzitter van het college van commissarissen-generaal.

Varia : werkte mee aan het memorandum van 20 april 1959 over de dekolonisatie.

Stichter en voorzitter van de UNIMO (januari 1960).

Verdedigde Congo voor Veiligheidsraad VN (augustus 1960).

Afgevaardigde Congo op de Algemene Vergadering VN (november 1960).

Weigerde de overeenkomst inzake militaire samenwerking, gesloten te Elisabethstad, goed te keuren (februari 1961).

Weigerde deel te nemen aan conferentie Tananarive (maart 1961).

par mois. A quoi cet argent devait-il servir ? Ces sommes ont-elles jamais été versées ?

— Bomboko a-t-il jamais rencontré le ministre des Affaires africaines, M. Harold d'Aspremont Lynden ? De quoi ont-ils parlé à cette occasion ?

— A-t-il rencontré Alfred Cahen au cours de la période allant de juillet 1960 à janvier 1961 ? A-t-on parlé de Lumumba (Cahen était le professeur de Bomboko à l'ULB, et il devient, en 1963, premier secrétaire à l'ambassade de Léopoldville) ?

— A-t-il jamais eu des contacts avec les services secrets israéliens au cours de cette même période ? Au sujet de Lumumba ?

— Le témoin a-t-il eu connaissance de tentatives d'élimination physique de Lumumba (le mulâtre Georges, soi-disant envoyé par Jo Gerard, autres ?)

2. *Témoignage*

Justin Bomboko a été entendu par le président et par deux membres de la commission d'enquête, le 30 juin 2001, à Kinshasa, à la résidence de l'ambassadeur de Belgique.

3. *Données biographiques concernant Justin Bomboko*

Né à Boleke, le 22 septembre 1928

Formation : école normale de Coquilhatville (1944-1945).

Sciences administratives (1945-1951) à l'Université de Kisantu-Lovanium.

Licence en sciences politiques et diplomatiques à l'Université Libre de Bruxelles.

En Afrique : ministre des Affaires étrangères :
— du gouvernement Lumumba (juin 1960);
— du gouvernement Ileo (septembre et février 1961);
— du gouvernement Adula (août 1961).
Président de l'État autonome du Mongo.
Président du Collège des commissaires généraux.

Divers : a collaboré au mémorandum du 20 avril 1959 sur la décolonisation.

Fondateur et président de l'UNIMO (janvier 1960).

A défendu le Congo devant le Conseil de sécurité de l'ONU (août 1960).

Délégué du Congo à l'assemblée générale des Nations unies (novembre 1960).

A refusé d'approuver la convention conclue à Élisabethville en matière de coopération militaire (février 1961).

A refusé de participer à la conférence de Tananarive (mars 1961).

Nam deel aan Nationale Conferentie van Coquilhatstad (april-mei 1961) waar hij verhinderde dat Tshombe de conferentie verliet.

Ontwerper van het akkoord tussen de VN en de Centrale regio Leopoldstad (april 1961).

Ondertekende met minister Delvaux het ontslag van Lumumba.

Riep hulp in van Belgische troepen voor bescherming van Belgische burgers.

Lid van de politieke commissie in het leven geroepen door Rondetafelconferentie.

Woordvoerder Belgisch-Congolese Commissie inzake economische, financiële en sociale problemen.

Lid Consultatieve Raad InforCongo.

Actief in studentenkringen (Vrije Universiteit Brussel).

Secretaris van de Koninklijke Unie van Congolezen in België.

Verrichtte onderzoek voor het Instituut Solvay.

Voorzitter van de Pan-Afrikaanse Conferentie Leopoldstad (augustus 1960).

30. **Jo GERARD**

1. *Situering van de getuige*

Jo Gerard is historicus, publicist en werkte destijds als journalist. Wordt genoemd als opdrachtgever van een moordpoging op Lumumba. Is gekend als anti-Lumumbist.

Relevante vragen voor de onderzoekscommissie :

— Perioden tijdens welke de getuige in Congo verbleef :

– Met wie ging hij tijdens die verblijven om ?

– Heeft hij begin jaren '60 ene Kageorgis gekend ? Zo ja, herinnert de getuige zich of Kageorgis in de zomer en in het najaar van 1960 contacten had met Congo ?

– Heeft de getuige in die tijd een Griekse halfbloed gekend die « Georges » werd genoemd ?

– Was de getuige bekend met het persmilieu en met bepaalde personen die zich uitgaven voor journalist ? Heeft hij in dat verband in oktober 1960 ene Jean-Marie Bogaerts gekend ?

– Kende hij commissaris voor Binnenlandse Zaken, José Nussbaumer ? Zo ja, van welke aard waren zijn relaties met die persoon ?

– Kende hij nog andere *commissaires-généraux* ?

– Heeft hij in 1960 contacten gehad met in België verblijvende Congolezen ?

– Wat moet men verstaan onder de « groupe Jo Gerard » ?

A participé à la Conférence nationale de Coquilhatville (avril-mai 1961), où il empêché que Tshombe ne quitte la conférence.

Auteur de l'accord entre l'ONU et la Région centrale de Léopoldville (avril 1961).

A signé la révocation de Lumumba avec le ministre Delvaux.

A appelé les troupes belges à l'aide pour protéger les ressortissants belges.

Membre de la Commission politique créée par la Table ronde.

Porte-parole de la Commission belgo-congolaise pour les problèmes économiques, financiers et sociaux.

Membre du Conseil consultatif InforCongo.

Actif dans les cercles étudiants (Université Libre de Bruxelles).

Secrétaire de l'Union royale des Congolais de Belgique.

A effectué des recherches pour l'Institut Solvay.

Président de la Conférence panafricaine de Léopoldville (août 1960).

30. **Jo GERARD**

1. *Présentation du témoin*

Historien et publiciste, Jo Gerard travaillait à l'époque en tant que journaliste. Est cité comme le commanditaire d'une tentative d'assassinat de Lumumba. Est connu en tant qu'anti-lumumbiste.

Les questions pertinentes pour la commission d'enquête sont :

— Les périodes durant lesquelles il avait séjourné au Congo.

– Avec qui était-il en relation lors de ces séjours ?

– Au début des années '60, connaissait-il un certain Kageorgis ? Si oui, le témoin se souvient-il si Kageorgis était en contact avec le Congo lors de l'été et de l'automme 1960 ?

– A la même époque, le témoin a-t-il connu un mulâtre grec que l'on appelait « Georges » ?

– Le témoin connaissait-il les milieux de la presse, et certains personnages qui se faisaient passer pour des journalistes ? Dans cette perspective, a-t-il connu un certain Jean-Marie Bogaerts (octobre 1960) ?

– Connaissait-il José Nussbaumer, commissaire aux Affaires intérieures ? Quel type de relations avait-il avec lui ?

– Connaissait-il d'autres commissaires généraux ?

– En 1960, a-t-il eu des contacts avec des Congolais séjournant en Belgique ?

– Qu'est-ce que le « groupe Jo Gerard » ?

– Wie leidde in 1960 het tijdschrift « Europe-Magazine » ?
– Was hij op de hoogte van plannen die men vanuit België beraamde om Lumumba te vermoorden ?
– Kende hij kolonel Weber ?

2. *Getuigenis*

Jo Gerard werd op 20 juli 2001, in zijn woning, gehoord door de voorzitter en twee leden van de onderzoekscommissie.

3. *Biografische gegevens van Jo Gerard*

Geboren te Antwerpen in 1919.

Vorming : licentie in geschiedenis.
Historicus, publicist en journalist.

Varia : adept van Pirenne.
Interesseert zich zeer voor de geschiedenis van België.
Raadgever voor het Legermuseum in Brussel.
Jarenlang actief in Brusselse PSC-kringen.

31. **Jan HOLLANTS VAN LOOCKE**

1. *Situering van de getuige*

Jan Hollants Van Loocke was actief in Congo als diplomaat. Hij was attaché op het kabinet van de minister van Afrikaanse Zaken d'Aspremont Lynden, vanaf september 1960.

Volgende vragen zijn relevant voor de getuigenis.

— Welke functie bekleedde Jan Hollants Van Loocke destijds op het kabinet van d'Aspremont Lynden ? Kende hij Callier ? Wat was zijn functie in de koloniale administratie ?
— Kende getuige Suain, de kabinetssecretaris, en Vervier ? Welke indruk had hij van hen ?

— Hoe zou hij zelf zijn rol op het kabinet van d'Aspremont omschrijven ?
— Heeft getuige ooit majoor Loos ontmoet ? Wat was volgens hem de rol van de majoor ?
— Heeft getuige ooit telexen opgesteld, ondertekend of moeten versturen in opdracht van het kabinet ? Was hij in voorkomend geval op de hoogte van hun inhoud ? Aan wie werden ze gestuurd ?
— Hollants Van Loocke was blijkbaar aanwezig op het kabinet op het ogenblik van de bewuste telex van d'Aspremont van 16 januari. Wat herinnert hij zich daar-

– Qui dirigeait « Europe-Magazine » en 1960 ?

– A-t-il eu connaissance de projets d'assassinat de Patrice Lumumba depuis la Belgique ?
– Connaissait-il le colonel Weber ?

2. *Témoignage*

Jo Gerard a été entendu le 20 juillet 2001, à son domicile, par le président et deux membres de la commission d'enquête.

3. *Données biographiques concernant Jo Gerard*

Né à Anvers en 1919.

Formation : licence en histoire.
Historien, publiciste et journaliste.

Divers : adepte de Pirenne.
S'intéresse beaucoup à l'histoire de la Belgique.

Conseiller au Musée de l'armée de Bruxelles.
Actif pendant des années dans les milieux PSC bruxellois.

31. **Jan HOLLANTS VAN LOOCKE**

1. *Présentation du témoin*

Jan Hollants Van Loocke a été diplomate au Congo. Il fut attaché au cabinet du ministre des Affaires africaines d'Aspremont Lynden à partir de septembre 1960.

Les questions suivantes sont pertinentes pour le témoignage :

— Quelle fonction exerçait à l'époque Jan Hollants Van Loocke au cabinet de d'Aspremont Lynden ? Connaissait-il Callier ? Quelle était sa fonction dans l'administration coloniale ?
— Le témoin connaissait-il Suain, le secrétaire de cabinet, et Vervier ? Quelle impression ces personnes lui faisaient-elles ?
— Comment décrirait-il son rôle au sein du cabinet de d'Aspremont ?
— Le témoin a-t-il jamais rencontré le major Loos ? Quel était, selon lui, le rôle du major ?
— Le témoin a-t-il jamais rédigé, signé ou dû envoyer des télex sur ordre du cabinet ? Était-il, le cas échéant, au courant de leur contenu ? À qui ces télex étaient-ils adressés ?
— Hollants Van Loocke était apparemment présent au cabinet le 16 janvier, au moment du fameux télex de d'Aspremont. Que se rappelle-t-il à ce propos, et quel

van en wat is zijn rol bij het opstellen hiervan en van eventuele andere telexen ?

— Waarom kreeg getuige een functie op het kabinet toegewezen ?

— Werd de getuige, naar zijn indruk, volledig betrokken bij de activiteiten op het toenmalige kabinet ? Had hij de indruk dat er zaken buiten zijn weten om gebeurden ?

— Kende de getuige Caeymax ? Wat vroeg die hem ? Welke opdrachten moest hij voor Caeymax uitvoeren (inlichtingenopdrachten ?) ?

— Wat weet de getuige over de werking, op het kabinet, van een cel die zich bezighield met geheime acties ? Uit welke personen was die cel samengesteld ?

— Hoe beoordeelde hij de relatie tussen Rothschild en d'Aspremont ? Was die relatie nauwer dan die met Wigny ? Werd Wigny van alles op de hoogte gehouden ?

— Wat was het oordeel van Hollants Van Loocke over Nendaka ?

— Wanneer en waar vernam de getuige de dood van Lumumba ? Hoe en wanneer werd op het kabinet gereageerd op dit nieuws ?

— Hoe beoordeelde de getuige het Belgische beleid van die dagen ? Wat vond hij van de Congolese hoofdrolspelers ?

2. *Getuigenis*

Jan Hollants Van Loocke werd op 12 oktober 2001 door de voorzitter van de onderzoekscommissie in de lokalen van de Kamer van volksvertegenwoordigers gehoord.

32. **Louis-François VANDERSTRAETEN**

1. *Situering van de getuige*

Louis-François Vanderstraeten was officier bij de Force Publique. Hij schreef een doctoraat over de muiterij in Congo. Hij was bevelhebber van de troepen in Rwanda in 1961-1962.

2. *Getuigenis*

Louis-François Vanderstraeten werd op 12 oktober 2001 door de voorzitter van de onderzoekscommissie in de lokalen van de Kamer van volksvertegenwoordigers gehoord.

Volgende vragen zijn relevant voor de getuigenis :

— Kan de getuige het personage van kolonel Marlière situeren ? Welke rol heeft die gespeeld in Congo ? Wat was zijn statuut ?

— Kan hij bijkomende informatie verschaffen over de papieren van Loos, over de archieven van Marlière ?

rôle a-t-il joué lors de la rédaction de ce télex et d'autres télex éventuels ?

— Pourquoi le témoin s'est-il vu attribuer une fonction au sein du cabinet ?

— Le témoin a-t-il l'impression d'avoir été pleinement associé aux activités du cabinet de l'époque ? Avait-il l'impression que des choses se passaient à son insu ?

— Le témoin connaissait-il Caeymax ? Que lui a demandé ce dernier ? Quelles missions a-t-il dû accomplir pour Caeymax (missions de renseignement ?) ?

— Que sait le témoin du fonctionnement, au sein du cabinet, d'une cellule qui s'occupait d'actions secrètes ? De quelles personnes cette cellule se composait-elle ?

— Comment jugeait-il la relation entre Rothschild et d'Aspremont ? Cette relation était-elle plus étroite que celle avec Wigny ? Celui-ci était-il tenu au courant de tout ?

— Que pensait Hollants Van Loocke de Nendaka ?

— Quand et où le témoin a-t-il appris la mort de Lumumba ? Comment et quand le cabinet a-t-il réagi à cette nouvelle ?

— Comment le témoin jugeait-il la politique belge de l'époque ? Que pensait-il des protagonistes congolais ?

2. *Témoignage*

Jan Hollants Van Loocke a été entendu, le 12 octobre 2001, par le président de la commission d'enquête dans les locaux de la Chambre des représentants.

32. **Louis-François VANDERSTRAETEN**

1. *Présentation du témoin*

Louis-François Vanderstraeten était officier à la Force Publique. Il a écrit un doctorat au sujet de la mutinerie au Congo. Il était le commandant des troupes au Ruanda en 1961-1962.

2. *Témoignage*

Louis-François Vanderstraeten a été entendu, le 12 octobre 2001, par le président de la commission d'enquête dans les locaux de la Chambre des représentants.

Les questions suivantes sont pertinentes pour le témoignage :

— Le témoin peut-il situer la personne du colonel Marlière ? Quel rôle a-t-il joué au Congo ? Quel était son statut ?

— Peut-il fournir des informations supplémentaires sur les documents de Loos, sur les archives de Marlière ?

— Kende Vanderstraeten, die commandant van het leger van Rwanda is geweest, Robert Dieu ? Welke waren diens functies ?

— In welke mate was getuige betrokken bij de gebeurtenissen in Congo en de militaire operatie waarbij Congolese soldaten in Rwanda werden ingezet ?

— Is het denkbaar dat Marlière betrokken was bij *covert* operaties ?

— Kende getuige Vanderstraeten ook majoor Loos ? Welke functie vervulde die op het kabinet van de minister van Afrikaanse Zaken ? Bracht Loos de instructies van de minister over aan Marlière ? Beschikte Loos over veel invloed ?

— Onder wiens gezag stond Vanderstraeten ? Hing hij hiërarchisch nog af van het leger ?

— Informeerde de getuige Loos, benevens via telexen, ook nog door middel van privé brieven ? Bestond er ook een dergelijke correspondentie tussen Loos en Marlière ? Weet de getuige daar meer over ?

— Meent getuige dat Loos in staat zou geweest zijn op instructie van zijn minister, geheime operaties te organiseren ? Weet hij iets af van Belgische of Amerikaanse pogingen in die context ?

— Kan getuige meer informatie geven over het telexverkeer met Brussel ?

— Wat weet hij over de medewerkers van Loos ?

— Is het denkbaar dat Loos zonder instructie van zijn minister zou zijn opgetreden ? Kon hij autonoom bepaalde beslissingen nemen ?

— André LAHAYE

Getuige Lahaye werd een eerste maal op 18 juni 2001, *met gesloten deuren*, gehoord. Hij werd op 3 oktober 2001 voor de tweede maal gehoord, door een afvaardiging van de onderzoekscommissie (cf. punt 24).

*
* *

II. **VERWANTEN**

1. **François LUMUMBA**

François Lumumba, de oudste zoon van Patrice Lumumba, werd gehoord op 15 juni 2001.

Zijn vader was voor hem een Congolees patriot die gehecht was aan zijn volk en aan de eenheid ervan en die streefde naar ontvoogding met eerbiediging van de sociale rechtvaardigheid en de rechtsstaat. Misschien was hij tegen bepaalde standpunten van België, tegen bepaalde Belgische belangen, maar was dat niet onvermijdbaar in een periode van dekolonisatie ? Hij was in elk geval niet anti-Belgisch.

— Le témoin, qui a été commandant de l'armée du Rwanda, connaissait-il Robert Dieu ? Quelles étaient les fonctions de ce dernier ?

— Dans quelle mesure le témoin a-t-il été associé aux événements qui se sont déroulés au Congo et à l'opération militaire dans le cadre de laquelle des soldats congolais ont été engagés au Rwanda ?

— Est-il pensable que Marlière ait été impliqué dans des opérations secrètes ?

— Le témoin connaissait-il également le major Loos ? Quelle fonction occupait ce dernier au cabinet du ministre des Affaires africaines ? Loos transmettait-il les instructions du ministre à Marlière ? Loos avait-il une grande influence ?

— Sous l'autorité de qui le témoin se trouvait-il ? Dépendait-il encore de l'armée d'un point de vue hiérarchique ?

— Le témoin informait-il également Loos par le biais de lettres privées, en plus des télex ? Une correspondance de ce type était-elle aussi échangée entre Loos et Marlière ? Le témoin en sait-il plus à ce sujet ?

— Le témoin pense-t-il que Loos aurait été en mesure d'organiser des opérations secrètes sur instruction de son ministre ? A-t-il connaissance de tentatives belges ou américaines dans ce contexte ?

— Le témoin peut-il donner un complément d'informations sur les télex échangés avec Bruxelles ?

— Que sait-il à propos des collaborateurs de Loos ?

— Est-il pensable que Loos ait agi sans en avoir reçu l'ordre de son ministre ? Pouvait-il prendre certaines décisions de manière autonome ?

— André LAHAYE

Le témoin Lahaye a été entendu une première fois, *à huis clos*, le 18 juin 2001. Il a été entendu une deuxième fois, le 3 octobre 2001, par une délégation de la commission d'enquête (cf. point 24).

*
* *

II. **PARENTS**

1. **François LUMUMBA**

François Lumumba, le fils aîné de Patrice Lumumba, a été entendu le 15 juin 2001.

Il considérait son père comme un patriote congolais qui était attaché à son peuple et à l'unité de celui-ci et qui avait pour ambition d'émanciper son pays dans le respect de la justice sociale et de l'État de droit. Il était peut-être opposé à certaines positions adoptées par la Belgique, à certains intérêts belges, mais cela n'était-il pas inévitable en période de décolonisation ? Il n'était en tout cas pas hostile aux Belges.

De familie vraagt dat de waarheid zou heersen zowel over de gebeurtenissen als over de actoren in dit drama. Lumumba was een democratisch verkozen eerste minister die door extreem geweld van de macht werd verwijderd.

François Lumumba ziet de commissie als een teken dat de tijden veranderen en de internationale publieke opinie minder en minder zal aanvaarden dat geweld een methode is om de publieke zaken te regelen.

De familie is bereid de bladzijde van deze tragische periode uit de Congolese geschiedenis om te slaan, eens de waarheid vaststaat, zonder haat of wraakgevoelens.

Volgens François Lumumba bevestigen de contacten die hij had en heeft met Congolese politici wat in de commissie naar voren werd gebracht. François Lumumba meent dat in andere landen nog te onderzoeken waardevolle archieven bestaan, die dienen uitgediept te worden.

Volgens de oudste zoon van Patrice Lumumba wou het officiële België niet weten van Lumumba om verschillende redenen. Lumumba was in de eerste plaats een man van principes, gericht op de belangen van het Congolese volk, dat hij niet wou verloochenen. Het officiële België heeft alles gedaan om zijn regering te destabiliseren.

In de commissie werd gevraagd of het mislukken van de dekolonisatiepolitiek niet in de schoenen van Patrice Lumumba werd geschoven. Volgens François Lumumba heeft België in die periode enorme bedragen ter beschikking gesteld om Lumumba te saboteren en te diaboliseren; dat is niet voor niets gebeurd.

Er mag niet uit het oog worden verloren dat als gevolg van de moord er een burgeroorlog uitbrak met tussen de 500 000 en het miljoen doden. De gevolgen van de dood van Lumumba waren bijzonder dramatisch.

De commissie wees er op dat zij eveneens de moord veroordeelt; haar opdracht ligt eerder in het determineren van de rol en de eventuele verantwoordelijkheid van de verschillende actoren. Feiten en bewijzen moeten worden achterhaald.

François Lumumba heeft Congo in september 1960 verlaten en is er pas na 32 jaar ballingschap teruggekeerd. Hij vestigde er de aandacht op dat tal van landen, zoals Egypte, in de bewuste periode pro-Lumumba waren.

Het argument dat de onafhankelijkheid te vroeg werd toegekend is dikwijls naar voren gebracht, alsook dat er onvoldoende voorbereidingen werden getroffen. Bij de onafhankelijkheid heeft Koning Boudewijn duidelijk de positie van België verwoord. Lumumba heeft dit ook gedaan voor de zienswijze van de meerderheid van het Congolese volk.

België was goed geplaatst om te weten dat Lumumba geen communist was, hij was voor sociale rechtvaardigheid en democratie.

La famille demande que la vérité soit établie, tant en ce qui concerne les événements qu'en ce qui concerne les acteurs de ce drame. Lumumba était un premier ministre élu démocratiquement, qui a été écarté du pouvoir par des actes d'une extrême violence.

François Lumumba a vu dans la constitution de la commission un signe attestant que les choses changent et que l'opinion publique internationale acceptera de moins en moins que la violence soit utilisée pour régler les affaires publiques.

La famille est disposée à tourner la page de cette période tragique de l'histoire congolaise une fois que la vérité aura été établie, sans haine ni rancune.

François Lumumba estime que les contacts qu'il avait et a avec des hommes politiques congolais confirment ce qui a été dit en commission. Il pense qu'il existe encore de précieuses archives à explorer dans d'autres pays.

Selon le fils aîné de Patrice Lumumba, la Belgique officielle ne voulait pas entendre parler de Lumumba pour des raisons diverses. Lumumba était avant tout un homme de principes, attaché à la défense des intérêts du peuple congolais, qu'il ne voulait pas renier. La Belgique officielle a tout fait pour déstabiliser son gouvernement.

Il a été demandé en commission si l'on n'avait pas voulu faire supporter par Patrice Lumumba la responsabilité de l'échec de la politique de décolonisation. François Lumumba souligne, en réponse, que la Belgique a mis d'énormes montants à disposition au cours de cette période, pour saboter et diaboliser Lumumba et qu'elle ne l'a pas fait pour rien.

Il ne faut pas oublier que l'assassinat a déclenché une guerre civile, qui a fait entre 500 000 et un million de morts. Les conséquences de la mort de Lumumba ont été particulièrement dramatiques.

La commission a souligné qu'elle condamne également l'assassinat; sa mission consiste plutôt à déterminer le rôle et la responsabilité éventuelle des différents acteurs. Elle doit mettre au jour des faits et des preuves.

François Lumumba a quitté le Congo en septembre 1960 et n'y est retourné qu'au bout de 32 années d'exil. Il attire l'attention sur le fait qu'au cours de la période en question, de nombreux pays, comme l'Egypte, étaient favorables à Lumumba.

Il a souvent été prétendu que l'indépendance avait été accordée prématurément et que les préparatifs avaient été insuffisants. Lors de l'indépendance, le roi Baudouin a clairement exprimé la position de la Belgique. Lumumba a fait de même en ce qui concerne le point de vue de la majorité du peuple congolais.

La Belgique était bien placée pour savoir que Lumumba n'était pas un communiste. Il était un défenseur de la justice sociale et de la démocratie.

De betrokkenheid van België, met de medeplichtigheid van sommige Congolezen, is evenwel onbetwistbaar, volgens François Lumumba.

Belangrijk is de vraag of op het ogenblik dat Patrice Lumumba zijn gezinsleden naar Egypte zond om ze in veiligheid te brengen, hij gezegd heeft dat « men hem ging doden » of dat « zijn vrienden hem gingen doden » of dat « hij vreesde dat de Belgen hem gingen proberen om te brengen ». Heeft hij daaromtrent op dat ogenblik preciseringen gegeven, wordt in de commissie gevraagd.

Op het ogenblik dat Lumumba zijn familie naar een veiliger oord stuurde, zei hij hen — zo getuigde zijn zoon — dat de situatie in extreme mate ernstig en delicaat was en dat alles kon gebeuren, zelfs moordpartijen, omdat de Belgen niet van hem wilden weten, omdat zijn regering de belangen van het Congolese volk verdedigde. Zijn oudste zoon was toen tien jaar oud.

François Lumumba heeft de dood van zijn vader vernomen op het ogenblik dat zij in de media bekend werd.

2. **Robert OKITO**

Robert Okito, die op 15 juni 2001 werd gehoord, was 17 jaar op het ogenblik van de aanhouding van zijn vader. Hij deed de commissie het relaas van de brutale zoektocht naar zijn vader en over de wijze waarop hij het land heeft moeten verlaten. Hij hield een pleidooi voor verzoening met Congo en benadrukte de nefaste rol van Mobutu in het Congo en Zaïre na Lumumba. Congo heeft België nodig voor zijn wederopbouw.

Volgens Okito hebben de VN hun opdracht in Congo niet vervuld zoals het hoorde. De VN hadden hem en zijn familie moeten beschermen en een neutrale houding aannemen.

Hij begrijpt niet dat de Belgen destijds toegestaan hebben dat Mobutu in Congo dergelijke aanzienlijke schade kon aanrichten. Volgens hem werd bij de dekolonisering en kort daarna weinig gedaan voor de ontwikkeling van het rurale Congo, dat een betere basis had gevormd voor de economische ontwikkeling van het gehele land.

Volgens Okito is de overgang van de status van een kolonie naar een onafhankelijke staat veel te snel en te bruusk verlopen. Kort na de feestelijkheden van 30 juni 1960 landden er reeds troepen in Congo. De verantwoordelijkheid van België begint in feite dan ook niet op het ogenblik van de dood van Lumumba, Okito en Mpolo : het gaat in wezen om duizenden doden als gevolg van de ongeregeldheden na de onafhankelijkheid. Niet alleen gewone mensen, ook parlementsleden en ministers werden vermoord.

Okito herinnerde zich dat zijn ouders in de bewuste periode op onmenselijke wijze zijn behandeld geweest. Niemand is hem komen zeggen wat er precies met zijn

François Lumumba estime que l'implication de la Belgique, qui a bénéficié de la complicité de certains Congolais, est néanmoins indéniable.

Il est important de savoir si, au moment où il a envoyé les membres de sa famille en Égypte afin de garantir leur sécurité, Patrice Lumumba a dit qu'« on allait le tuer » ou que « ses amis allaient le tuer » ou qu' « il craignait que les Belges essayent de l'abattre ». La commission demande si, à ce moment, il a donné des précisions à ce sujet.

Selon le témoignage de son fils, au moment où Lumumba a envoyé sa famille dans un lieu plus sûr, il leur a dit que la situation était extrêmement grave et délicate et que tout pouvait arriver, même des massacres, parce que les Belges ne voulaient pas entendre parler de lui, parce que son gouvernement défendait les intérêts du peuple congolais. À l'époque, son fils aîné était âgé de dix ans.

François Lumumba a appris la mort de son père au moment où les médias l'ont annoncée.

2. **Robert OKITO**

Entendu le 15 juin 2001, Robert Okito avait dix-sept ans lorsque son père a été arrêté. Il a relaté, devant la commission, la traque implacable de son père, ainsi que la manière dont il a dû quitter le pays. Il a plaidé en faveur de la réconciliation avec le Congo, et il a souligné le rôle néfaste joué par Mobutu dans le Congo et le Zaïre d'après Lumumba.

Selon Okito, les Nations Unies ne se sont pas acquittées convenablement de leur mission au Congo. Les Nations Unies auraient dû le protéger, lui et sa famille, et adopter une position neutre.

Il ne comprend pas que les Belges aient accepté à l'époque que Mobutu puisse occasionner de tels dommages au Congo. Selon lui, peu d'initiatives ont été prises lors de la décolonisation et peu après pour assurer le développement du Congo rural, qui aurait constitué une meilleure assise pour le développement économique de l'ensemble du pays.

Okito estime que le passage du statut de colonie à celui d'État indépendant a été beaucoup trop rapide et trop brusque. Peu après les festivités du 30 juin 1961, des troupes atterrissaient déjà au Congo. En fait, ce n'est donc pas à partir de la mort de Lumumba, d'Okito et Mpolo que la responsabilité de la Belgique est engagée : elle l'est en réalité pour la mort des milliers de personnes qui ont perdu la vie lors des troubles qui ont éclaté au lendemain de l'indépendance. Et, par personnes, il ne faut pas seulement entendre de simples citoyens, mais aussi des parlementaires et des ministres.

Okito se rappelle que ses parents ont été traités de façon inhumaine au cours de la période en question. Personne n'est venu lui dire ce qu'il était précisément

vader is gebeurd. Ook hij heeft de feiten via de media moeten vernemen.

3. **Jacqueline MPOLO**

Jacqueline Mpolo, dochter van de vermoorde medegevangene van Lumumba, Maurice Mpolo, was zeven jaar in 1960. Zij werd op 15 juni 2001 door de commissie gehoord.

Maurice Mpolo werd nadat hij in 1960 tot volksvertegenwoordiger werd verkozen, minister van Justitie en Sport in de regering Lumumba, en na de muiterij werd hij opperbevelhebber van het leger.

Zij vertelt dat haar vader in november 1960 werd aangehouden, waarna hij samen met Lumumba en Okito werd opgesloten. Hierna werd de familie gescheiden. De dochter doet de commissie het relaas over de omstandigheden waarin haar vader te Thysstad werd opgesloten. Jacqueline Mpolo vernam ook pas in februari 1961 dat haar vader gedood was. Volgens haar liep het gerucht van de dood al geruime tijd vooraleer het door de media naar buiten werd gebracht.

Later kwam zij via Caïro in Joegoslavië terecht.

In 1993 nam zij deel aan de nationale soevereine conferentie van haar land waar zij de politieke moorden op Lumumba, Okito en haar vader, alsook de latere politieke gepleegde moorden, waarvoor zij Mobutu verantwoordelijk achtte, aan de kaak stelde. Dezelfde dag nog werden zij en haar gezin door militairen mishandeld en werd hun huis geplunderd.

De dochter is ervan overtuigd dat haar vader voor een nobele zaak, te weten de verdediging van de hogere belangen van de natie, is gestorven.

Jacqueline Mpolo hoopt dat de waarheid aan het licht zou komen.

4. **Chantal TSHOMBE**

Chantal Tshombe, dochter van Moïse Tshombe, verwees — tijdens haar hoorzitting van 22 juni 2001 — naar de werkzaamheden van een soortgelijke commissie, die in de schoot van de nationale soevereine conferentie werd gehouden in het begin van de jaren '90 in Zaïre, waarin ondermeer de relaties met België werden onderzocht. Die commissie was belast met een onderzoek naar politieke moorden en misdrijven, in Congo en Zaïre gepleegd.

Zij onderstreepte het belang om de waarheid te achterhalen en een einde te maken aan een lang aanslepende controverse inzake de moord op Lumumba en de Katangese secessie. Veel vindt, volgens haar, zijn oorzaak in het gebrek aan voorbereiding van de dekolonisatie.

Op geen enkel ogenblik, noch bij de afzetting van Lumumba, noch bij zijn arrestatie te Leopoldstad en zijn

advenu de son père. Lui aussi a appris ce qui s'était passé par les médias.

3. **Jacqueline MPOLO**

Fille de Maurice Mpolo, codétenu de Lumumba assassiné, Jacqueline Mpolo avait sept ans en 1960. Elle a été entendue par la commission le 15 juin 2001.

Après avoir été élu député en 1960, Maurice Mpolo est devenu ministre de la Justice et des Sports dans le gouvernement de Lumumba, puis commandant en chef de l'armée, après l'insurrection.

Elle a raconté que son père avait été arrêté en novembre 1960, et qu'il avait ensuite été incarcéré avec Lumumba et Okito. Sa famille s'est ensuite séparée. La fille de Mpolo a ensuite relaté, devant la commission, les circonstances dans lesquelles son père avait été incarcéré à Thysville. Jacqueline Mpolo a également appris le décès de son père en février 1961. Elle a indiqué que la rumeur de son décès circulait déjà depuis un certain temps avant l'annonce de la nouvelle par les médias.

Ultérieurement, elle est arrivée en Yougoslavie, après être passée par Le Caire.

En 1993, elle a participé à la conférence nationale souveraine de son pays, où elle a dénoncé les assassinats politiques de Lumumba, d'Okito et de son père, ainsi que les assassinats politiques perpétrés ultérieurement, dont elle imputait la responsabilité à Mobutu. Le jour même, elle et sa famille ont été brutalisées par des militaires, et leur maison a été pillée.

La fille de Mpolo est convaincue que son père a péri pour une noble cause, à savoir la défense des intérêts supérieurs de la nation.

Jacqueline Mpolo espère que la vérité sera faite.

4. **Chantal TSHOMBE**

Chantal Tshombe, la fille de Moïse Tshombe, s'est référée — au cours de son audition du 22 juin 2001 — aux travaux d'une commission analogue, qui s'est réunie au sein de la conférence nationale souveraine au début des années 90 au Zaïre et qui s'est notamment penchée sur les relations avec la Belgique. Cette commission avait été chargée d'enquêter sur les assassinats et les délits politiques commis au Congo et au Zaïre.

Elle a souligné qu'il était essentiel de découvrir la vérité et de mettre un terme à une longue controverse concernant l'assassinat de Lumumba et la sécession katangaise. Elle estime que nombreux sont les événements qui trouvent leur origine dans l'impréparation de la décolonisation.

Moïse Tshombe et les autorités katangaises ne sont intervenues dans la crise à aucun moment, que ce soit

gevangenzetting te Thysstad, zijn Moïse Tshombe en de Katangese overheden in de crisis tussenbeide gekomen. Het waren de overheden van Leopoldstad, alsook de Belgische vertegenwoordigers, die meerdere keren hebben gevraagd dat Tshombe en zijn regering de overbrenging van Lumumba naar Katanga zou aanvaarden.

Het was op het aanraden van Mobutu dat Leopoldstad besloot Lumumba naar Bakwanga te zenden, waar het vliegtuig echter niet kon landen, waarna het vervolgens te Elisabethstad landde.

Op de vergadering van de Katangese ministerraad in de nacht na de overbrenging, sprak Tshombe zich uit ten gunste van een terugzending van de gevangenen.

Tshombe en Lumumba waren politieke tegenstanders, maar geen vijanden die elkaar naar het leven stonden. Katanga, noch Tshombe, hadden belang bij de dood van Lumumba. Het complot tegen Lumumba — op instigatie van bepaalde buitenlandse mogendheden — hield ook in dat Katanga met de verantwoordelijkheid voor zijn dood werd opgezadeld, waardoor de werkelijke opdrachtgevers werden vrijgepleit.

Tshombe, zelf eerste minister geworden, werd later eveneens door Kasa Vubu afgezet in 1965. Ook de omstandigheden waarin Tshombe werd ontvoerd en later in gevangenschap stierf vragen om opheldering.

Reeds onder het koloniaal bewind genoot Katanga van een bijzonder bestuursrechtelijk statuut. Een Katangees particularisme was zeker aanwezig, maar hieruit mag niet worden afgeleid dat er bij de bevolking een autonomistische of een secessionistische tendens aanwezig was. Tshombe koos voor de secessie als gevolg van het resultaat van de onderhandelingen vóór en na de onafhankelijkheid van Congo. De oorspronkelijke bedoeling van Tshombe was niet separistisch van aard maar werd ingegeven door de zorg het immense land bestuurbaar te houden.

Volgens de familie Tshombe is het inderdaad zo dat men zich niet alleen van Lumumba wou ontdoen, maar eveneens van Tshombe door hem politiek in diskrediet te brengen.

De dochter herinnert zich wel dat haar vader vreesde dat hem een zelfde lot beschoren zou zijn als Lumumba. De buitenlandse druk, zowel van de USA als van België, op Kasa Vubu, Lumumba, Mobutu en Tshombe, was bijzonder groot.

Volgens de familie was de houding van België dan ook vrij dubbelzinnig : enerzijds werd de Katangese zelfstandigheid verdedigd, anderzijds, werd de moord gebruikt om Katanga in een kwaad daglicht te stellen en te isoleren.

Gevraagd naar de houding van Munongo antwoordde de familie Tshombe dat, indien er misschien een perlors de la destitution de Lumumba ou lors de son arrestation à Léopoldville et de son incarcération à Thysville. C'étaient les autorités de Léopoldville ainsi que les représentants belges qui ont demandé à plusieurs reprises que Tshombe et son gouvernement acceptent le transfert de Lumumba au Katanga.

C'était sur les conseils de Mobutu que Léopoldville a décidé d'envoyer Lumumba à Bakwanga, où l'avion ne pouvait toutefois pas atterrir, à la suite de quoi il a atterri à Élisabethville.

Tshombe s'est prononcé en faveur d'un renvoi des prisonniers lors de la réunion du Conseil des ministres katangais qui s'est tenue au cours de la nuit suivant le transfert.

Tshombe et Lumumba étaient des adversaires politiques, mais pas des ennemis qui s'en voulaient à mort. Ni le Katanga ni Tshombe n'avaient intérêt à ce que Lumumba meure. Le complot contre Lumumba — ourdi à l'instigation de certaines puissances étrangères — impliquait aussi que la responsabilité de sa mort soit imputée au Katanga, de manière à disculper les véritables commanditaires.

Tshombe, qui était lui-même devenu premier ministre, a par la suite également été destitué par Kasa Vubu en 1965. Il convient également d'éclaircir les circonstances dans lesquelles Tshombe a été enlevé et est ensuite décédé en captivité.

Le Katanga bénéficiait déjà d'un statut administratif particulier sous le régime colonial. S'il existait un particularisme katangais, il ne faut cependant pas en inférer qu'il existait un courant autonomiste ou sécessionniste au sein de la population. Tshombe a choisi la sécession à la suite du résultat des négociations qui ont précédé et suivi l'indépendance du Congo. Tshombe n'avait initialement pas d'intentions séparatistes, mais voulait faire en sorte que cet immense pays puisse continuer à être gouverné.

Selon la famille Tshombe, il est en effet exact que l'on voulait se débarrasser non seulement de Lumumba mais également de Tshombe en le discréditant politiquement.

La fille de Tshombe se rappelle que son père craignait qu'on lui réserve le même sort qu'à Lumumba. Kasa Vubu, Lumumba, Mobutu et Tshombe étaient soumis à de fortes pressions internationales, aussi bien de la part des Etats-Unis que de la Belgique.

La famille estime que l'attitude de la Belgique était dès lors assez ambiguë : d'une part, elle défendait l'indépendance du Katanga et, d'autre part, elle s'est servie de l'assassinat pour discréditer et isoler le Katanga.

En réponse à une question concernant l'attitude de Munongo, la famille précise que, s'il existait une antipa-

soonlijke antipathie was tussen beide, deze zeker niet de bovenhand haalde op overwegingen van hoger politiek belang.

Tshombe zou op het ogenblik dat hij de landing van Lumumba vernam, gewaarschuwd hebben dat met Lumumba te Katanga niets mocht gebeuren.

In de commissie werd gewag gemaakt van de brief van 15 januari 1961, waarmee Tshombe zijn akkoord zou hebben betuigd om Lumumba naar Elisabethstad te sturen. Volgens de familie was het antwoord van Tshombe negatief op de vraag betreffende de overbrenging.

De familie Tshombe is ervan overtuigd dat de gevangenen reeds in het vliegtuig zwaar mishandeld werden. Bij hun aankomst in Elisabethstad waren zij er erg aan toe, maar ze waren niet dood.

5. Arnoud d'ASPREMONT LYNDEN

Arnoud d'Aspremont Lynden, zoon van de toenmalige minister van Afrikaanse Zaken, Harold d'Aspremont Lynden, kwam op 22 juni 2001 voor de commissie teneinde de herinnering aan zijn vader te verdedigen.

Hij betreurde het dat zijn vader van niet minder dan politieke moord beschuldigd werd — meer in het bijzonder sinds de publicatie van het boek dat aanleiding is geweest tot het oprichten van de onderzoekscommissie — zonder dat van enig recht van verdediging sprake is.

In 1960 was Arnoud d'Aspremont Lynden 14 jaar. Hij herinnert zich nog de gebeurtenissen die zich na de onafhankelijkheid hebben voorgedaan. Op het ogenblik van de secessie was zijn vader adjunct-kabinetschef van eerste minister Gaston Eyskens, en werd hij op een gegeven ogenblik benoemd tot hoofd van de Belgische technische missie in Katanga, waar hij omstreeks 20 juli 1960 toekwam. Er werd geen Belgisch ambassadeur gestuurd omdat België Katanga niet erkende als een staat.

In die tijd was de publieke opinie bevreesd voor Lumumba en de constructie van een Congo vanuit Katanga leek dé manier om hem politiek te isoleren. De publieke opinie stond achter deze zienswijze.

Wanneer de minister van Afrikaanse Zaken dit beleid uitvoerde, vertegenwoordigde hij de publieke opinie, en niet het Paleis, de Union Minière of de Generale, zoals wordt voorgehouden.

Lumumba werd gezien als de man die Congo, en vervolgens een groot deel van Afrika, in de communistische invloedssfeer kon doen terechtkomen.

Het beeld dat De Witte, volgens Arnoud d'Aspremont, schetst van de familie d'Aspremont is simplistisch en onjuist.

Het was de oom van zijn vader, en niet de neef (zoals De Witte beweert), die grootmaarschalk was van Koning

thie personnelle entre les deux hommes, elle ne prenait certainement pas le pas sur des considérations politiques d'un intérêt supérieur.

Au moment où il a été informé de l'atterrissage de l'avion de Lumumba au Katanga, Tshombe aurait donné pour consigne que rien ne devait arriver à Lumumba au Katanga.

Il est fait état, au sein de la commission, de la lettre du 15 janvier 1961, lettre dans laquelle Tshombe aurait donné son accord au sujet du transfert de Lumumba à Elisabethville. Selon la famille, Tshombe n'aurait pas accédé à cette demande.

La famille Tshombe est convaincue que les prisonniers avaient déjà fait l'objet de graves sévices dans l'avion. Lors de leur arrivée à Elisabethville, ils étaient mal en point, mais toujours en vie.

5. Arnoud d'ASPREMONT LYNDEN

Arnoud d'Aspremont Lynden, fils du ministre des Affaires africaines de l'époque, a été entendu par la commission le 22 juin 2001. Il a précisé qu'il se présentait devant la commission pour défendre la mémoire de son père.

Il a déploré que son père ait été accusé, ni plus ni moins, d'assassinat politique — plus particulièrement, depuis la publication du livre qui a donné lieu à l'institution de la commission d'enquête — sans que la parole ne soit jamais donnée à la défense.

En 1960, Arnoud d'Aspremont Lynden était âgé de 14 ans. Il se rappelle encore les événements qui se sont produits après l'indépendance. Au moment de la sécession, son père était chef de cabinet adjoint du premier ministre Gaston Eyskens et a été nommé à un moment donné responsable de la mission technique belge au Katanga, où il est arrivé aux environs du 20 juillet 1960. La Belgique n'avait pas envoyé d'ambassadeur parce qu'elle ne reconnaissait pas le Katanga en tant qu'État.

À cette époque, l'opinion publique craignait Lumumba et la création d'un Congo à partir du Katanga semblait la meilleure façon de l'isoler sur le plan politique. L'opinion publique partageait ce point de vue.

Lorsque le ministre des Affaires africaines a mis en œuvre cette politique, il représentait l'opinion publique et non le Palais, l'Union Minière ou la Générale, comme d'aucuns le soutiennent.

Lumumba était considéré comme l'homme qui pouvait faire basculer le Congo et, dans la foulée, une grande partie de l'Afrique dans la sphère d'influence communiste.

Selon Arnoud d'Aspremont, le tableau que brosse De Witte de la famille d'Aspremont est simpliste et inexact.

C'est l'oncle de son père, et non son neveu (comme le prétend De Witte), qui était grand maréchal du Roi Bau-

Boudewijn; de functie van een grootmaarschalk is overigens geen politieke functie. Wanneer de Koning zich met een van zijn ministers wenstte te onderhouden, had hij daarvoor geen tussenkomst van zijn grootmaarschalk nodig.

Harold d'Aspremont Lynden is overigens nooit beheerder van de *compagnie du Katanga* of enige andere commerciële vennootschap, Belgische of buitenlandse, geweest.

Wat de telex van 5 oktober 1960 aan Rothschild betreft, gebruikt De Witte enkel dat gedeelte dat zijn thesis (dat de minister de definitieve eliminatie van Lumumba wenste) ondersteunt. Volgens de auteur kon het alleen gaan om de fysieke eliminatie.

Wanneer men de telex echter volledig overloopt, dan kan er volgens de zoon van de minister geen sprake zijn van een fysieke eliminatie. Het corpus van de telex heeft het over een ontmoeting in de Verenigde Staten en de mogelijkheid voor Godfroid Munongo, een pro-Westers en pro-Belgisch, Katangees politicus, om tot de regering van Lumumba toe te treden. De minister vond dat men Munongo dit moest afraden omdat dit voor Lumumba de gelegenheid zou vormen zich ten aanzien van België te legimiteren. Die telex heeft dan ook niets te maken met een moordplan. Het gaat om de verwijdering van Lumumba van de politieke scène.

Het is overigens ondenkbaar dat een pas benoemd minister onmiddellijk zou laten overgaan tot de fysieke eliminatie van iemand van het formaat van Lumumba, en dit dan nog zwart op wit in een officiële telex zou neerschrijven (met kopie voor minister van Buitenlandse Zaken Wigny).

De stelling van De Witte dat het wel om een fysieke eliminatie moest gaan, omdat Lumumba na oktober 1960 geen politieke rol meer speelde, is onjuist. Zelfs onder huisarrest speelde Lumumba een aanzienlijke politieke rol.

Arnoud d'Aspremont kan zich niet herinneren dat zijn vader ooit een zinspeling zou hebben gemaakt op enige druk waaraan hij in deze kwestie zou hebben blootgestaan.

*
* *

III. **AUTEURS**

1. **Jacques BRASSINNE de LA BUISSIERE**

1.1. Jacques Brassinne heeft zeer vroeg het idee opgevat om een proefschrift te schrijven over de moord op Lumumba, en is kort na diens dood begonnen inlichtingen samen te brengen. Er moet op worden gewezen dat dit proefschrift niet het leven van Lumumba als onderwerp heeft, maar wel zijn dood en de enkele uren die eraan zijn voorafgegaan.

douin; la fonction d'un grand maréchal n'est par ailleurs pas de nature politique. Lorsque le Roi souhaitait s'entretenir avec l'un de ses ministres, il n'avait pas besoin de l'intervention de son grand maréchal.

Harold d'Aspremont Lynden n'a par ailleurs jamais été administrateur de la Compagnie du Katanga ou d'une quelconque autre société commerciale, belge ou étrangère.

En ce qui concerne le télex du 5 octobre 1960 adressé à Rothschild, De Witte n'en utilise que la partie qui soutient sa thèse (à savoir que le ministre souhaitait l'élimination définitive de Lumumba). Selon l'auteur, il ne pouvait s'agir que de l'élimination physique.

Néanmoins, lorsqu'on lit l'intégralité du télex, il ne peut être question, selon le fils du ministre, d'une élimination physique. Le corps du télex traite d'une rencontre aux États-Unis et de la possibilité pour Godfroid Munongo, homme politique katangais pro-occidental et pro-belge, d'entrer dans le gouvernement de Lumumba. Le ministre estimait qu'il fallait dissuader Munongo d'entrer dans ce gouvernement parce que Lumumba aurait ainsi l'occasion de se légitimer vis-à-vis de la Belgique. Ce télex n'a dès lors rien à voir avec un projet d'assassinat. Il évoque un éloignement de Lumumba de la scène politique.

Il est d'ailleurs impensable qu'un ministre fraîchement nommé fasse procéder à l'élimination politique (physique ? ? ?) d'une personne du calibre de Lumumba et, qui plus est, inscrive cette intention, noir sur blanc, dans un télex officiel (avec copie au ministre des Affaires étrangères Wigny).

De Witte a tort lorsqu'il affirme qu'il ne pouvait s'agir que d'une élimination physique, puisque Lumumba ne jouait plus aucun rôle politique après 1960. En effet, même assigné à résidence, Lumumba a continué à jouer un rôle politique considérable.

Arnoud d'Aspremont ne se souvient pas que son père ait jamais fait allusion à une quelconque pression à laquelle il aurait été exposé dans cette affaire.

*
* *

III. **AUTEURS**

1. **Jacques BRASSINNE de LA BUISSIERE**

1.1 Jacques Brassinne a eu très tôt l'idée de rédiger une thèse sur l'assassinat de Lumumba, et a commencé à récolter des renseignements peu après sa mort. Il convient de signaler que la thèse n'a pas pour sujet la vie de Lumumba mais bien sa mort et les quelques heures qui l'ont précédée.

Het proefschrift omvat drie delen : een historisch deel, een beschrijvend deel over de omstandigheden van Lumumba's dood, alsmede een derde deel dat is gewijd aan de analyse van de getuigenissen, van de geruchten en van alles wat tot op de dag dat het proefschrift is afgewerkt, te weten in 1990, over diens dood was geschreven. Ook is een deel bijgevoegd waarin de documenten zijn opgenomen die de auteur ter beschikking had (de interessantste zijn die in verband met het luchtverkeer — de « *note books* » van de piloten —, waaruit kan worden opgemaakt dat het vliegtuig met bestemming Bakwanga daar in werkelijkheid nooit is aangekomen).

1.2. De in het proefschrift gevolgde methodologie is gegrond op de analyse van een klein aantal documenten, en hoofdzakelijk op de getuigenissen (57 getuigen zijn teruggevonden en hebben aanvaard over de gebeurtenissen te spreken). Met betrekking tot die getuigenissen moeten verscheidene opmerkingen worden gemaakt : veel getuigen, die Brassinne meermaals heeft ontmoet, hebben gaandeweg hun versie van de feiten gewijzigd; voorts heeft de auteur geen contact kunnen leggen met de Congolese getuigen. Het is trouwens evident dat bepaalde getuigen « werkelijk hebben gefabuleerd » (vert.) en « hebben verteld wat hen is gezegd of wat zij meenden te hebben gehoord » (vert.), waardoor de auteur uiteindelijk een keuze heeft moeten maken.

Bepaalde getuigen — de belangrijkste — hebben eigenhandig geschreven getuigenissen verstrekt, en bepaalde zijn op klankband opgenomen.

Ten slotte heeft de auteur geen protocol van vragen voor het geheel van alle getuigen opgesteld, aangezien elke getuige slechts kennis heeft over « een uiterst klein deeltje van wat zich heeft afgespeeld » (vert.). Brassinne heeft voor elke getuige « de gebeurtenissen gesegmenteerd » (vert.), en heeft derhalve aan elke betrokkene heel uiteenlopende vragen gesteld.

Met betrekking tot de grond van de zaak, over de vraag of er een akkoord was tussen beide presidenten om Lumumba naar Katanga over te brengen, is Brassinne van oordeel dat hoewel Tshombe verantwoordelijk is, en waarschijnlijk telefonisch zijn toestemming heeft gegeven, « hij vermoedelijk voor druk is bezweken, vooral van Munongo » (vert.). Tshombe was « zich weliswaar bewust van wat zich had afgespeeld, en dat het een moord betrof » (vert.), maar Brassinne stelt ter verdediging van Tshombe dat « hij voor het blok werd gezet. (…) Hij werd verplicht zijn ministers te volgen. » (vert.).

Hoewel Tshombe de aankomst van Lumumba verwachtte, was hij er niet minder door verrast toen het gebeurde : « ik blijf stellen dat totaal geen voorbereidingen waren getroffen op het ogenblik dat Tshombe de aankomst van Lumumba heeft aanvaard (…). Iedereen heeft er trouwens op gewezen dat hij erg verrast bleek door de

La thèse comporte trois parties : une partie historique, une partie descriptive sur les circonstances de la mort de Lumumba et la troisième partie consacrée à l'analyse des témoignages, des rumeurs et de tout ce qui a été écrit sur la mort à la date de la finition de la thèse, c'est à dire en 1990. Une partie reprenant les documents dont l'auteur a pu disposer est également annexée à la thèse (les plus intéressants de ces documents sont ceux liés au trafic aérien — les « *note books* » des pilotes — qui permettent d'établir que l'avion à destination de Bakwanga n'y arriva en réalité jamais).

1.2. La méthodologie suivie dans la thèse est basée sur l'analyse d'un petit nombre de documents et principalement sur des témoignages (57 témoins ont été retrouvés et ont accepté de parler des événements). Concernant ces témoignages, plusieurs remarques doivent être faites : beaucoup de témoins, rencontrés à plusieurs reprises, ont avec le temps changé leur version des faits. De plus, l'auteur n'a pas eu accès aux témoins congolais. Il est par ailleurs évident que certains témoins ont « véritablement affabulé » et « raconté ce qu'on leur a dit ou qu'ils ont cru entendre », ce qui a mené l'auteur à effectuer un choix.

Certains témoins — les plus importants — ont donné des témoignages holographes, et certains ont été enregistrés.

Enfin, étant donné que chaque témoin ne connaît qu'« une infime partie de ce qui s'est passé », l'auteur n'a pas établi un protocole de questions pour l'ensemble des témoins, mais a procédé, pour chaque témoin, « à un compartimentage des événements », et a donc posé des questions complètement différentes à chacun d'entre eux.

Sur le fonds, concernant la question de savoir si un accord avait été conclu entre les deux présidents pour que Lumumba soit envoyé au Katanga, Brassinne considère que si Tshombe est responsable et a sans doute donné son accord par téléphone, il se serait cependant fait « forcer la main, surtout par Munongo ». Tshombe était certes « conscient de ce qui s'était passé, et qu'il s'agissait d'un assassinat », mais, à sa décharge, Brassinne soutient qu'on lui a « forcé la main. (…) Il a été obligé de suivre ses ministres ».

Tshombé, s'il s'attendait à l'arrivée de Lumumba, n'en a d'ailleurs pas moins été surpris au moment où cela s'est produit : « je continue à dire qu'il n'y avait rien de préparé au moment où Tshombe a accepté l'arrivée de Lumumba (…). Tout le monde a d'ailleurs signalé qu'il avait paru très surpris par l'annonce de l'arrivée de Lumumba.

aankondiging dat Lumumba aankwam. Hij werd verwacht, maar zeker niet op dat ogenblik. » (vert.).

1.3. Graaf d'Aspremont Lynden zou omtrent de rol van België, en in het bijzonder over zijn rol als minister van Afrikaanse Zaken, aan Brassinne hebben toevertrouwd dat hij geloofde dat Lumumba « veiliger zou zijn in Katanga dan in Bakwanga » (vert.). De verdwijning van Lumumba van het politieke toneel was zeker gewild, maar niet zijn fysieke eliminatie. De overbrenging naar Katanga zou dus zijn verricht opdat hij « niet meer in de weg zou lopen » (vert.), wat in het bijzonder « Leopoldstad meer ademruimte moest bieden na de zware moeilijkheden in het kamp van Thysstad, waar zich een muiterij had voorgedaan » (vert.), maar ook opdat Lumumba « niets onaangenaams » zou overkomen » (vert.) (« de gevangenis van Jadotstad heeft een uitstekende reputatie. De minister heeft misschien gezegd : « sluit hem weer op, op de plaats waaruit hij nooit mocht zijn vrijgelaten ». » [vert.]).

Brassinne gelooft dus niet « in de machiavellistische ingreep als zou Bomboko Lumumba naar Katanga hebben gedreven om twee vliegen in één klap te slaan, te weten zich ontdoen van Lumumba en de secessie in moeilijkheden brengen » (vert.).

Meer algemeen stelt Brassinne vast dat niemand enige richtlijn van Brussel heeft gekregen, en dat « noch de Belgische officieren die zich in Katanga bevonden, noch die in Leopoldstad bevelen hebben gekregen » (vert.). Aangezien de aan Congo ter beschikking gestelde personeelsleden geen statuut hadden, en de Belgische regering « door de gebeurtenissen was overrompeld » (vert.), werd geen enkel bevel gegeven, alles « bleef in het ongewisse » (vert.) en iedereen had de indruk dat de ambtenaren ter plaatse beslissingen moesten treffen en er de volledige verantwoordelijkheid voor moesten dragen (« niemand van die mensen had bevelen gekregen. Zij handelden op eigen verantwoordelijkheid, en zij waren niet op de hoogte van wat ging gebeuren. Wij waren niet op de hoogte, net zomin als de Belgische officieren. » [vert.]). De Belgen waren dus op alle niveaus aanwezig (wat bijvoorbeeld blijkt uit het gegeven dat « twee Belgische officieren en een onderofficier bij de executie aanwezig waren » [vert.]), maar volgens Brassinne hebben zij « in heel die zaak geen inspraak gehad » (vert.) aangezien zij « op geen enkel ogenblik zijn gewaarschuwd voor wat ging gebeuren » (vert.). Zij werden « meegesleurd in een raderwerk waarvan zij de werking niet konden controleren. Zij bestuurden het mechanisme niet. » (vert.).

1.4. Brassinnes algemene indruk over de gebeurtenissen is dat een en ander « complete improvisatie » (vert.) was : zodra Lumumba en de andere gevangenen in Katanga zijn aangekomen « liep iedereen alle kanten op (…). De militairen wisten niet wat de politie deed, de politie niet wat de *Sûreté* deed, en niemand wist welke richting het zou uitgaan. » (vert.).

Il était attendu, mais certainement pas à ce moment-là ».

1.3. A propos du rôle de la Belgique et plus particulièrement de celui du ministre des Affaires africaines, le comte d'Aspremont Lynden, ce dernier aurait confié à Brassinne qu'il croyait que Lumumba « serait plus en sûreté au Katanga qu'à Bakwanga ». La disparition de Lumumba de la scène politique était certes voulue, mais pas son élimination physique. Le transfert vers le Katanga aurait donc été effectué pour avoir Lumumba « hors des pieds », ce qui devait notamment permettre « à Léopoldville de respirer plus facilement après les grosses difficultés rencontrées au niveau du camp de Thysville où une rébellion avait eu lieu », mais aussi « pour qu'il n'arrive rien de fâcheux » à Lumumba (« La prison de Jadotville a une excellente réputation. Le ministre a peut-être dit : qu'on le remette là d'où on n'aurait jamais dû le sortir »).

Brassinne ne croit donc pas « au machiavélisme qui dit que Bomboko a poussé Lumumba au Katanga pour faire d'une pierre deux coups, à savoir se débarrasser de Lumumba et mettre la sécession en difficulté ».

Plus généralement, Brassinne constate que personne n'a reçu de directive de Bruxelles, et que « pas plus les officiers belges qui étaient au Katanga que ceux qui étaient à Léopoldville n'ont reçu d'instructions ». Comme les membres du personnel mis à la disposition du Congo n'avaient pas de statut et que le Gouvernement belge « a été pris de court pas les événements », aucune instruction n'était donnée, tout était « dans le flou » et tout le monde avait l'impression que les agents en place devaient prendre des décisions dont ils étaient les seuls à assumer l'entière responsabilité (« tous ces gens n'avaient pas reçu d'ordre. Ils agissaient sous leur propre responsabilité et ils n'étaient pas au courant de ce qui allait se passer. Nous n'étions pas au courant et les officiers belges non plus. »). Les Belges étaient donc présents à tous les niveaux (ce qu'atteste par exemple le fait que « deux officiers belges et un sous-officier ont assisté à l'exécution »), mais, selon Brassinne, ils « n'ont pas eu leur mot à dire dans toute cette affaire » puisque « à aucun moment ils n'ont été prévenus de ce qui allait se passer ». Ils ont été « engagés dans une machine dont ils ne contrôlent pas le mouvement. Ce ne sont pas eux qui dirigent la machine. ».

1.4. L'impression générale de Brassinne sur les événements est que c'était de l'« improvisation totale » : dès le moment où Lumumba et les autres prisonniers sont arrivés au Katanga, « tout le monde courait dans tous les sens (…). Les militaires ne savaient pas ce que la police faisait, la police ne savait pas ce que la Sûreté faisait, personne ne savait où on allait ».

Zo zou Sapwe Pius Weber hebben bevolen naar de luchthaven te gaan met een peloton politieagenten om « hem te omringen om geen moeilijkheden te hebben » (vert.). Hij zou zich evenwel van luchthaven hebben vergist en de burgerluchthaven hebben omsingeld. Toen hij zich van zijn vergissing bewust werd en naar de militaire luchthaven ging, zag hij daar « Gat en zijn militaire politie » (vert.) met de manschappen reeds in stelling. Sapwe Pius zou hem dan hebben opgedragen terug te keren.

1.5. Het zijn dus de Katangese gendarmes van de eerste compagnie van de militaire politie die voor de verdediging van het vliegtuig zouden hebben gezorgd, en dan vooral « om te voorkomen dat de Zweden die 250 meter verder lagen, zouden optreden » [vert.], want « hadden die soldaten geweten wat we nu weten, dan waren ze misschien tussenbeide gekomen om Lumumba te bevrijden » [vert.]. Had de gendarmerie de situatie dus onder controle gehad, dan zou zij nochtans niet de afsluiting rond de luchthaven hebben doorgesneden, maar « de mensen van de *Sûreté* » [vert.]. Volgens Brassinne was de *Sûreté* dan in handen van een peetoom van Munongo. Die man, Jérôme Diasse, zou het huis Brouwez hebben geopend, waar hij de Katangese gendarmes zou hebben opgewacht. De rol van de *Sûreté* zou dus hebben bestaan in het kiezen van het huis. Brassinne stipt aan dat de Sûreté vermoedelijk ook « de burgervoertuigen bezorgd heeft die hebben gediend voor het vervoer van de gevangenen » [vert.] en van de ministers tot de plaats van de terechtstelling.

1.6. Commissaris Verscheure is « zowat de enige getuige die een reeks gebeurtenissen heeft meegemaakt vanaf het huis Brouwez tot het tijdstip van de terechtstelling ». Ook al was Verscheure niet op de luchthaven aanwezig, dan zou hij toch volgens Brassinne « de sleutelfiguur zijn geweest, in die zin dat Verscheure aanwezig was vanaf het huis Brouwez tot de terechtstelling » [vert.].

Hij is het die, nadat hij van de presidentiële residentie is weggegaan en naar het huis Brouwez is gekomen, de gevangenen heeft begeleid.

1.7. Rond 10 uur-10.15 uur verlaat het konvooi het huis Brouwez. Op dat ogenblik « weten de Belgische militairen niet waar ze heen gaan » [vert.], alleen de mensen van de *Sûreté* weten dat. De gevangenen zouden door Gat (die aan het stuur zat) en Verscheure in een zwarte wagen van het presidentschap of van de *Sûreté* zijn meegenomen. Gat « wordt gevolgd door Faggi, die begeleid wordt door een brigadier, door een adjudant die hem overal volgde, en door de bevelvoerende commandant van de Katangese gendarmerie, kolonel Muke » [vert.].

Wat de president en de ministers betreft : voor het huis Brouwez is er nog onzekerheid, maar « met betrekking tot de « laatste reis » [vert.] is het daarentegen zeker dat

Weber aurait ainsi reçu des instructions de Sapwe Pius pour aller à l'aéroport avec un peloton de policiers pour « l'entourer afin qu'il n'y ait pas d'histoire ». Il se serait cependant trompé d'aéroport, et aurait encerclé l'aéroport civil. Lorsqu'il s'est aperçu de son erreur et qu'il s'est rendu à l'aéroport « militaire », il y a vu « Gat et ses policiers militaires », déjà en position. Sapwe Pius lui aurait alors dit de rentrer.

1.5. Ce sont donc les gendarmes katangais de la première compagnie de police militaire qui auraient assuré la défense de l'avion, et ce surtout « pour éviter que les Suédois, qui sont 250 mètres plus loin n'interviennent », car « si ces troupes avaient connu ce que l'on sait aujourd'hui, peut-être seraient-elles intervenues pour libérer Lumumba ». Si la gendarmerie aurait donc eu « la situation en main », ce ne serait cependant pas elle qui aurait coupé les fils de fer entourant l'aéroport mais « les gens de la Sûreté ». Selon Brassinne, la Sûreté était alors aux mains d'un parrain de Munongo. Ce serait lui Jérôme Diasse qui aurait « ouvert la maison Brouwez », où il y aurait « attendu les gendarmes katangais ». Le rôle de la Sûreté aurait donc été de « choisir la maison ». Brassinne note que la Sûreté a aussi probablement « fourni les véhicules civils qui ont servi au transport des prisonniers » et des ministres jusqu'à l'endroit de l'exécution.

1.6. Le commissaire Verscheure est « à peu près le seul témoin qui a vécu une série des événements depuis la maison Brouwez jusqu'au moment de l'exécution ». Verscheure, s'il n'était pas là à l'aéroport, serait tout de même, selon Brassinne, « l'homme clé en ce sens que, de la maison Brouwez jusqu'à l'exécution, Verscheure est là ».

C'est lui qui, lorsqu'il a quitté la présidence et est venu à la villa Brouwez, a convoyé les prisonniers.

1.7. Vers 10 heures-10 heures 15, le convoi quitte la maison Brouwez. A ce moment, « les militaires belges ne savent pas où ils vont », seuls les hommes de la Sûreté le savent. Les prisonniers auraient été emmenés par Gat (qui conduisait) et Verscheure dans une voiture noire appartenant à la présidence ou à la sûreté. Gat « est suivi par Faggi accompagné d'un brigadier, d'un adjudant qui l'accompagnait partout, ainsi que du commandant en chef de la gendarmerie katangaise, le colonel Muke ».

Pour ce qui est du Président et des ministres, si une incertitude plane quant à la maison Brouwez, par contre, « en ce qui concerne le « voyage tragique », on est

Tshombe, Kitenge, Muhona, Kibwe en natuurlijk Munongo aanwezig waren. « Ze hebben het voertuig niet verlaten en zijn vertrokken naar de plaats van de terechtstelling » [vert.].

De ministers en de president, die van de residentie kwamen, zijn vermoedelijk niet in ministerraad bijeengeweest om formeel tot de « terechtstelling » van Lumumba te besluiten. Er is ook geen vonnis geweest (« ik heb niet het gevoel dat er een ministerraad, een beslissing of een betekening van het vonnis is geweest » [vert.]).

1.8. In verband met de verdwijning van de lijken heeft Brassinne maar één getuigenis opgevangen, dat van Gerard Soete, dat werd bevestigd door Raphaël Mumba, die inspecteur-generaal van de politie was. Brassinne is er « helaas van overtuigd » [vert.] dat aan het getuigenis van Soete geloof moet worden gehecht. Verscheure is er ook als de lijken de eerste maal worden vervoerd (zelfs al zou hij niet aanwezig zijn geweest toen men ze liet verdwijnen), maar zou niet « gedurfd hebben » [vert.]. De jongste Soete zou dus « l'homme de la situation » zijn geweest en zou « voor het zwavelzuur hebben gezorgd, want er was een vat zuur bij Openbare Werken » [vert.]. De eliminatie van de lijken zou dus het werk zijn geweest van de twee broers Soete, en alleen van hen (« Verscheure speelt een rol die hij niet wil toegeven, dit wil zeggen dat hij bij de eerste opgraving aanwezig was — hij is in de vrachtwagen met Soete — maar zal geen deel hebben in de eliminatie van de lijken, wat het werk is van twee personen. Geen enkele Afrikaan is aanwezig. Het zijn de twee broers Soete ») [vert.].

1.9. In antwoord op de vraag naar de slaagkansen van de Katangese afscheiding gelooft Brassinne dat er toen weinig mensen in die afscheiding als dusdanig geloofden. De afscheiding op zich was dus geen doel en de idee van een « confederatie van de Congolese Staten » [vert.] vond zelfs bij bepaalde leiders uit die tijd een genegen oor (« Kasa Vubu, die in hart en nieren een federalist was, was ongeveer dezelfde mening toegedaan. Met hem had men een federaal akkoord kunnen sluiten, maar nooit met Lumumba, en nooit met Mobutu ») [vert.]. Opdat die idee echter werkzaam zou zijn geweest, had « Katanga een deel van haar rijkdommen moeten teruggeven » en, zoals Brassinne eraan toevoegt, « Katanga wou dat niet » [vert.].

2. **Ludo DE WITTE**

2.1. De Witte verscheen voor de commissie als auteur. Op zijn aanvraag gaf hij eerst een uiteenzetting van de gebeurtenissen, die volgens hem in een ruimere context dienen te worden geplaatst.

Sedert begin 1959 ontstond er in Congo een steeds belangrijker wordende onafhankelijkheidsbeweging. De

certain que Tshombe, Kitenge, Muhona, Kibwe et bien sûr Munongo étaient présents. Ils ne sont pas sortis de voiture et ils sont partis vers le lieu d'exécution ».

Les ministres et le président, qui venaient de la résidence, ne se sont sans doute pas réunis en conseil des ministres pour prendre la décision formelle d'« exécuter » Lumumba. Il n'y a pas non plus eu de jugement (« je n'ai pas le sentiment qu'il y ait eu un Conseil des ministres, une décision et une signification du jugement »).

1.8. Concernant la disparition des corps, Brassinne n'a recueilli qu'un seul témoignage, celui de Gerard Soete, qui a été corroboré par Raphaël Mumba, qui était inspecteur général de la police. Brassinne est « hélas persuadé » qu'il faille faire confiance au témoignage de Soete. Verscheure est là aussi quand on transporte les corps pour la première fois (même s'il n'aurait pas été présent quand on les fait disparaître), mais n'aurait « pas osé ». C'est donc Soete cadet qui aurait été l'« homme de la situation » et aurait « fourni l'acide sulfurique car il y en avait un fût aux TP ».L'élimination des corps aurait donc été le fait des deux frères Soete, et d'eux exclusivement (« Verscheure joue un rôle qu'il ne veut pas avouer, c'est à dire que dans le premier déterrement il est présent, il est dans le camion avec Soete, mais il ne participera pas à l'élimination des corps qui est l'œuvre de deux personnes. Aucun Africain n'est présent. Ce sont les deux frères Soete »).

1.9. Interrogé sur la question des chances de réussite de la sécession katangaise, Brassinne considère que peu ont cru à l'époque à une sécession en tant que telle. La sécession en soi n'était donc pas un but, et l'idée d'une « confédération des Etats congolais » aurait même eu les faveurs de certains dirigeants de l'époque (« Kasa Vubu qui était un fédéraliste dans l'âme, pensait assez bien la même chose. Avec lui, on aurait pu trouver un accord sur l'idée fédérale, mais jamais avec Lumumba, jamais avec Mobutu »). Cependant, pour que cette idée puisse marcher, il aurait fallu « que le Katanga rétrocède une partie de ses richesses », et, comme l'ajoute Brassinne, « le Katanga ne voulait pas ».

2. **Ludo DE WITTE**

2.1. Ludo De Witte a été entendu par la commission en tant qu'auteur. À sa demande, il a d'abord fait un exposé sur les événements qui doivent, selon lui, être situés dans un contexte plus large.

Un mouvement d'indépendance n'a cessé de prendre de l'ampleur au Congo depuis le début de 1959. Le

beweging van Lumumba, die een nationalistische visie had en op nationaal vlak de kolonisator wou bestrijden, moest gezien worden als een massabeweging.

Het geweld dat gepaard ging met deze onafhankelijkheidsbeweging heeft de Belgische regering, die haar niet met geweld wilde bestrijden en daar ook trouwens de middelen niet toe had, in begin 1960 ertoe aangezet, verkiezingen te organiseren en de onafhankelijkheid toe te kennen. De bedoeling van de Belgische regering hierbij was, volgens De Witte, om via een politieke toegeving de toestand op sociaal-economisch vlak stevig in handen te houden.

2.2. De Belgische regering was van oordeel dat, zelfs als Lumumba de verkiezingen won, ze nog een andere troef in handen had om hem in bedwang te houden, te weten het Congolese leger. De Afrikanisering hiervan werd weliswaar ingezet doch de aanwezigheid van blanke officieren bleef belangrijk.

2.3. Op vraag van de pro-Belgische President Tshombe werd er een Belgische interventiemacht naar Katanga gestuurd, waar overigens reeds een aantal Belgische militairen aanwezig was.

Met deze interventie wilde men de blanken in Congo beschermen, doch, zoals Marlière had voorspeld, bleek dit juist het omgekeerde effect te hebben. Zodra België toezegde om tussenbeide te komen werd de Afrikanisering stopgezet en begonnen de Belgische officieren ter plaatse zich te organiseren. Het is hierop dat de Congolese troepen reageerden. Het was in elk geval duidelijk de bedoeling van de Belgische regering om Lumumba van de macht te houden.

2.4. Volgens de auteur was de confrontatie tussen de Belgische en de Congolese regering niet de fout van die laatste. Lumumba was immers bereid verregaande toegevingen te doen aan België. Er bestond evenwel een grote eenheid bij het Belgische establishment over de aan te nemen houding.

De secessies van Katanga en Kasaï kregen belangrijke financiële steun en bij de beoordeling van de Belgische politiek en de acties ter plaatse diende men er rekening mee te houden dat leidinggevende figuren uit het establishment zowel vertegenwoordigd waren in de regering als in de raden van bestuur van de koloniale ondernemingen.

In dit kader moest de uitspraak (in een vergadering achter gesloten deuren met de Union Minière), « pour qu'un régime semblable à celui de Lumumba ne puisse plus jamais contrôler le Congo », van Wigny, worden geplaatst.

Het Belgisch programma bleek te zijn een pro-Belgisch, neo-koloniaal, bewind aan de macht te brengen.

mouvement de Lumumba, qui avait une vision nationaliste et voulait lutter contre le colonisateur au niveau national, devait être considéré comme un mouvement de masse.

C'est la violence qui accompagnait ce mouvement d'indépendance qui, au début de 1960, a incité le gouvernement belge, qui ne voulait pas le combattre par la violence (et n'avait du reste pas les moyens pour ce faire), à organiser des élections et à accorder l'indépendance. De Witte estime que la stratégie du gouvernement belge consistait à lâcher du lest sur le plan politique pour tenir fermement en main la situation socioéconomique.

2.2. Le gouvernement belge estimait que, même si Lumumba remportait les élections, il disposait encore d'un autre atout pour le tenir en respect, à savoir l'armée congolaise. Même si l'africanisation de l'armée avait été entamée, les officiers blancs restaient nombreux dans les rangs de celle-ci.

2.3. À la demande du président Tshombe, favorable à la Belgique, une force d'intervention belge a été envoyée au Katanga, où se trouvaient d'ailleurs déjà un certain nombre de militaires belges.

Le but de cette intervention était de protéger les blancs au Congo, mais, ainsi que Marlière l'avait prévu, l'intervention a eu précisément l'effet inverse. Dès que la Belgique a promis d'intervenir, il a été mis un terme à l'africanisation et les officiers belges ont commencé à s'organiser sur place. Voilà ce qui a déclenché la réaction des troupes congolaises. Le gouvernement belge avait en tout cas clairement l'intention d'écarter Lumumba du pouvoir.

2.4. L'auteur estime que la responsabilité de la confrontation entre le gouvernement belge et le gouvernement congolais ne peut être imputée à ce dernier. Lumumba était en effet disposé à faire d'importantes concessions à la Belgique, mais il y avait, au sein de l'establishment belge, une grande unité de vues, quant à l'attitude à adopter.

Les sécessions du Katanga et du Kasaï ont bénéficié d'un soutien financier important, et, pour juger la politique belge et les actions entreprises sur place, il faut tenir compte du fait que l'establishment comptait d'éminentes personnalités à la fois au sein du gouvernement et au sein des conseils d'administration des entreprises coloniales.

C'est dans ce cadre qu'il fallait replacer les propos de Wigny (tenus lors d'une réunion en cercle restreint avec des représentants de l'Union Minière) : « pour qu'un régime semblable à celui de Lumumba ne puisse plus jamais contrôler le Congo ».

Il s'est avéré que le programme belge était de mettre en place un pouvoir pro-belge et de type néo-colonial.

2.5. Steeds volgens De Witte moest de rol van het Koningshuis worden gezien in het kader van zijn financieel-economische belangen en zijn entourage.

Ingaande op de kritiek op zijn werk als zou het gaan om een complottheorie, betoogde de auteur dat de Belgische regering een eigen agenda had, waarbij ze de Belgische economisch-financiële belangen wou veilig stellen en waarin Lumumba een storend element was.

Hij beschreef de commissie verschillende pogingen om Lumumba uit te schakelen zoals de operatie Barracuda.

2.6. Volgens De Witte was er eveneens een verregaande samenwerking tussen Amerikanen en Belgen.

Hij herinnerde eraan dat Mobutu op 14 september zijn coup had gepleegd en dat België, en de Amerikanen, slechts achteraf toegang tot Mobutu kregen. Dit bracht Marlière in een moeilijk parket omdat hij de relaties diende te regelen met een persoon die tegelijkertijd feitelijk staatshoofd was én belast werd met de liquidatieoperatie. Dit was ook de oorsprong van de problemen van Marlière met Pilaet.

2.7. Op de vraag van de voorzitter op welk document De Witte zich baseerde om te besluiten dat het om een fysieke eliminatie ging, antwoordde deze dat er geen enkel document was dat dit zwart op wit aangaf. Hij steunde zich op een geheel van documenten. Bij de interpretatie van bepaalde documenten moet men er evenwel van uitgaan dat er zaken zijn die in omfloerste bewoordingen werden weergegeven. Hij gaf daarvan enkele voorbeelden en ging dieper in op de Amerikaanse operaties van oktober 1960 (die mislukten).

2.8. De auteur ging akkoord met de voorzitter dat het mogelijk is bepaalde termen in de documenten op verschillende manieren te interpreteren. Alles moest in een globale context worden geplaatst.

2.9. Volgens De Witte lag zijn politiek engagement in de keuze van het onderwerp. Hij toonde aan dat hij daardoor de werking van de Belgische maatschappij wilde verstaan. Hij beweerde echter het onderwerp objectief te hebben behandeld.

Verder gaf hij aan dat de tussenkomst van België in de secessie van Katanga een proces was dat niet vooraf werd uitgedacht, maar ter plaatse in de periode tussen 14 juni en 15-16 juli was tot stand gekomen.

2.10. De Witte meende dat er op 14 januari 1961 een eenheid bestond tussen de drie beslissingscentra in België, te weten de regering, het Koningshuis en de Generale Maatschappij en de andere holdings. Niet alleen d'Aspremont, maar ook Wigny hadden hun steentje bijgedragen in verband met de transfer.

2.5. Toujours selon De Witte, le rôle de la Cour doit être situé dans le cadre de ses intérêts économico-financiers et de ceux de son entourage.

En réponse aux critiques selon lesquelles son ouvrage défendrait la théorie du complot, l'auteur réplique que la Belgique avait son propre agenda qui était de préserver ses intérêts économiques et financiers et que, dans ce contexte, Lumumba était un élément perturbant.

Il décrit à la commission les différentes tentatives d'éliminer Lumumba, parmi lesquelles l'opération Barracuda.

2.6. Selon De Witte, les Américains collaboraient également étroitement avec les Belges.

Il rappelle que le coup d'État de Mobutu a eu lieu le 14 septembre et que ce n'est que par la suite que les Belges et les Américains ont pu l'approcher. Cela a mis Marlière dans une situation délicate, parce qu'il devait régler les relations avec une personne qui était à la fois le chef d'État de fait et chargé de l'opération de liquidation. C'est également l'origine des problèmes que Marlière a eus avec Pilaet.

2.7. Le président ayant demandé sur quel document De Witte s'est basé pour en conclure qu'il s'agissait d'éliminer physiquement Lumumba, l'auteur répond qu'aucun document ne le prouve noir sur blanc. Il s'est basé, pour ce faire, sur un ensemble de documents. Pour interpréter certains documents, il faut toutefois partir du principe que certaines choses ont été exprimées en des termes voilés. Il en donne quelques exemples et aborde de manière plus détaillée la question des opérations américaines d'octobre 1960 (qui ont échoué).

2.8. L'auteur a souscrit aux propos du président qui estime que certains termes figurant dans les documents peuvent faire l'objet de plusieurs interprétations. Il fallait tout replacer dans le contexte global.

2.9. De Witte précise que son engagement politique s'exprime dans le choix du sujet. Il a montré qu'il voulait comprendre par ce biais le fonctionnement de la société belge. Il a toutefois affirmé avoir traité le sujet de manière objective.

Il a en outre précisé que l'intervention de la Belgique dans la sécession katangaise a été un processus qui n'a pas été planifié mais qui s'est développé sur place au cours de la période qui va du 14 juin aux 15-16 juillet.

2.10. De Witte a estimé qu'il existait, le 14 janvier 1961, un consensus entre les trois centres décisionnels de la Belgique, à savoir le gouvernement, le Palais et la Société Générale et les autres holdings. Le ministre d'Aspremont n'a pas été le seul à contribuer au transfert: Wigny a, lui aussi, prêté son concours.

De Belgische regering koos voor strategische belangen. Het gevaar bestond immers dat indien Lumumba in zijn cel in Thysstad zou zijn vermoord er een algemene revolte zou zijn ontstaan. Men wou bovendien vermijden dat Kasa Vubu, de enige Congolese politicus met een internationale legitimiteit, in opspraak zou komen.

2.11. De transfer van Lumumba naar Boma was een tussenoplossing, omdat zijn vrijlating in Thysstad door de gespannen toestand daar imminent was. Er werd echter toen reeds gedacht aan een meer radicale oplossing. De transfer naar Katanga kwam neer op het doodvonnis van Lumumba, dat door de eveneens gespannen toestand ter plaatse snel diende uitgevoerd te worden.

2.12. De Witte drukte de hoop uit dat de commissie zou kunnen vooruitgang boeken over de manier waarop Lumumba werkelijk was gestorven.

2.13. Tot slot verduidelijkte hij dat hij geen onderzoek had gedaan naar de financiële belangen van het Koningshuis in deze kwestie. Hoewel hij niet op het resultaat van de commissie vooruit wou lopen, had hij toch bijkomende informatie over bijvoorbeeld wapenleveringen verkregen.

Over de executie verklaarde De Witte dat de fysieke integriteit van Lumumba in Brussel geen punt was. Katanga was de enige plaats waar Lumumba, in de gegeven omstandigheden, naartoe kon. De Witte beweerde dat Weber, Clemens en Vandewalle de mogelijkheid zouden gehad hebben Lumumba in verzekerde bewaring te nemen, en dat als ze samen naar Tshombe waren getrokken het mogelijk zou geweest zijn iets te doen.

Le gouvernement belge a privilégié ses intérêts stratégiques. Il existait en effet un risque qu'une révolte générale éclate si Lumumba avait été tué dans sa cellule à Thysville. On voulait en outre éviter que Kasa Vubu, le seul homme politique congolais jouissant d'une légitimité internationale, soit compromis.

2.11. Le transfert de Lumumba à Boma constituait une solution intermédiaire, étant donné que sa libération à Thysville était imminente en raison de la tension qui y régnait. Une solution plus radicale avait toutefois déjà été envisagée à l'époque ; le transfert de Lumumba au Katanga équivalait à son arrêt de mort, arrêt qui devait être exécuté rapidement en raison des tensions sur place.

2.12. De Witte a émis le voeu que les travaux de la commission permettent de mieux connaître les circonstances exactes de la mort de Lumumba.

2.13. Pour terminer, il a précisé qu'il n'avait pas mené d'enquête sur les intérêts financiers de la Maison royale dans cette affaire. Bien qu'il n'ait pas voulu anticiper sur les résultats des travaux de la commission, il a néanmoins signalé qu'il avait obtenu des informations complémentaires, par exemple sur les livraisons d'armes.

En ce qui concerne l'exécution, De Witte a indiqué que Bruxelles ne se préoccupait pas de l'intégrité physique de Lumumba. Le Katanga était le seul endroit où Lumumba pouvait être emmené compte tenu des circonstances. De Witte a encore indiqué que Weber, Clemens et Vandewalle auraient eu la possibilité d'écrouer Lumumba et que, s'ils s'étaient rendus ensemble chez Tshombe, il aurait été possible de faire quelque chose.

IVE DEEL — Conclusies van de onderzoekscommissie

INLEIDING

Bij het lezen van, het denken en het discussiëren over dit dossier moet men er rekening mee houden dat men steeds de neiging zal hebben om de feiten te analyseren en te becommentariëren vanuit een actuele wereldvisie en vanuit de realiteit van de huidige instellingen.

De onderzochte periode situeert zich van 1960 tot 1961.

Hoewel de fundamentele grondbeginselen inzake democratie en basisregels inzake internationale politiek ook toen onverkort golden, is het nuttig de historische context in herinnering te brengen omdat in bepaalde opzichten de maatstaven, de ethiek en de normen van het internationaal politiek correct denken toen verschilden van die van vandaag.

Ook de Belgische context was toen anders. De Belgische politiek, instellingen, elites en media functioneerden anders dan vandaag.

Zo ook was de internationale context radicaal anders. Men mag niet uit het oog verliezen dat de feiten zich afspelen in volle Koude Oorlog. Deze zorgde ervoor dat elke daad of actie van een land, of de leiders ervan, soms tot in het absurde, werden geregistreerd en geanalyseerd in het licht van de internationale situatie en anti-communistische strijd. De rapporten van de Veiligheid van de staat en de inlichtingendiensten, maar ook de verslagen van de ministerraad en de media getuigen hiervan.

Tevens mag men het heersende politieke klimaat en de berichtgeving hierover in de media niet uit het oog verliezen. De Belgische publieke opinie werd dagenlang via de geschreven en audiovisuele media geconfronteerd met berichten en tragische getuigenissen over moord en verkrachting, afgelegd door landgenoten die gevlucht waren en have en goed hadden moeten achterlaten.

In brede lagen van de bevolking wees men hiervoor, terecht of ten onrechte, één verantwoordelijke aan : Patrice Lumumba. De bevolking eiste een krachtdadige houding van de regering.

De gebeurtenissen kaderen in een proces van dekolonisatie, dat zich op het Afrikaanse continent voltrok vanaf het begin van de jaren '50. Hiervoor waren geen pasklare recepten voorhanden en het was in vele gevallen conflictueus.

De Belgische regeringen van de jaren '50 hebben het probleem van de dekolonisatie schromelijk onderschat.

Ook dient opgemerkt te worden dat de dekolonisatie in Congo in sneltreinvaart voltrokken werd. In 1955 reeds

IVE PARTIE — Conclusions de la commission d'enquête

INTRODUCTION

Il faut bien se rendre compte que quand on lit des informations concernant ce dossier, quand on y réfléchit, quand on en discute, on a toujours tendance à analyser et à commenter les faits selon une vision actuelle du monde et en partant de la réalité des institutions actuelles.

La période examinée se situe entre 1960 et 1961.

Bien qu'à l'époque également, les principes fondamentaux de la démocratie et les règles de base de la politique internationale aient été pleinement applicables, il est utile de rappeler le contexte historique, étant donné qu'à certains égards, les critères, l'éthique et les normes qui régissaient le politiquement correct sur le plan international étaient différents de ce qu'ils sont aujourd'hui.

Le contexte belge était, lui aussi, différent à l'époque. La politique, les institutions, les élites et les médias belges fonctionnaient autrement qu'aujourd'hui.

Le contexte international, lui aussi, était radicalement différent. Il ne faut pas perdre de vue que les faits se déroulent au plus fort de la guerre froide. En raison de celle-ci, chaque action ou acte accompli par un pays, ou par ses leaders, était enregistré et analysé, parfois jusqu'à l'absurde, à la lumière de la situation internationale et de la lutte anti-communiste. Non seulement les rapports de la Sûreté de l'État et des services de renseignement, mais également les comptes rendus du Conseil des ministres et des médias en attestent.

Il ne faut pas non plus oublier quel était le climat politique ambiant et quelles informations paraissaient à ce sujet dans les médias. L'opinion publique belge a en effet été confrontée à longueur de journée, tant dans la presse écrite que dans la presse audiovisuelle, à des récits tragiques d'assassinat et de viol, faits par des compatriotes qui s'étaient enfuis en abandonnant tous leurs biens.

Le grand public a imputé, à tort ou à raison, la responsabilité de ces exactions à une personne, à savoir Patrice Lumumba, et a exigé que le gouvernement réagisse énergiquement.

Les événements s'inscrivent dans le processus de décolonisation qui s'accomplissait sur le continent africain depuis le début des années 50. Ce processus, pour lequel il n'existait pas de recettes toutes faites, revêtait, dans de nombreux cas, un caractère conflictuel.

Les gouvernements des années 50 ont nettement sous-estimé le problème de la décolonisation.

Il y a également lieu d'observer que la décolonisation du Congo a été extrêmement rapide. Déjà en 1955, le

pleitte professor Van Bilsen voor een procesmatige aanpak. Pas na de rellen van januari 1959 werd de onafhankelijkheid van Congo voor België een politieke mogelijkheid. Vijf maanden na de rondetafelconferentie van Brussel, waar de onafhankelijkheid werd voorbereid, was deze een feit.

Het overhaast toekennen van de onafhankelijkheid, zonder grondige reflectie over de noodzakelijke voorwaarden om deze succesvol te laten verlopen, vond ongetwijfeld zijn oorsprong in de steeds luidere roep om onmiddellijke onafhankelijkheid door de Congolese leiders zelf, enerzijds, en de vrees, anderzijds, voor de tol, zowel in mensenlevens als economisch, die een onafhankelijkheidsoorlog zou betekenen voor België. Het wedervaren van Frankrijk in Algerije en Indochina, hebben de besluitvorming terzake ongetwijfeld beïnvloed. Een snelle onafhankelijkheid werd door de Belgische overheid eveneens noodzakelijk geacht om de Belgische belangen te beschermen tegen buitenlandse invloeden.

Het is duidelijk dat de overgang van de ene dag op de andere van Congo, van koloniale tot soevereine status, niet correspondeert met de ontwikkeling in de mentaliteit van sommige Belgen, die nog lange tijd gekenmerkt blijft door een koloniaal denkpatroon.

De commissie heeft niet de bedoeling gehad de Amerikaanse, noch de VN-interventie te onderschatten. Evenwel komt deze slechts aan bod waar zij zinvol is voor de uitleg van de Belgische attitude of actie.

I. DE STRIJD TEGEN LUMUMBA

Hoewel Congo sinds 30 juni 1960 een onafhankelijke en soevereine staat was geworden, dienen we vast te stellen dat dit België en een aantal andere landen niet heeft weerhouden om rechtstreeks te interveniëren in de binnenlandse aangelegenheden van Congo. Dit dient onderscheiden te worden van de humanitaire acties die door de Belgische regering werden ondernomen ter bescherming van de Belgische burgers in Congo vlak na de onafhankelijkheid.

Hoewel het beginsel van de non-interventie in de universele regelgeving pas is opgenomen sinds de resoluties van de Verenigde Naties, aangenomen door de Algemene Vergadering in 1965, 1970 en 1981, maakte dat beginsel niettemin deel uit van het in 1960 geldende internationaal recht. Zo verzoekt de Algemene Vergadering van de Verenigde Naties in resolutie 290 (IV) van 1 december 1949 de Staten :

« zich te onthouden […] van elke rechtstreekse of onrechtstreekse handeling die tot doel heeft de vrijheid, de

professeur Van Bilsen avait plaidé pour un processus progressif. L'indépendance du Congo, qui n'était qu'une des hypothèses politiques réalisables aux yeux de la Belgique, n'a toutefois émergé qu'après les émeutes de janvier 1959. Cinq mois après la Conférence de la Table ronde de Bruxelles, où l'indépendance a été préparée, celle-ci était un fait.

Ce furent indubitablement l'exigence, de plus en plus pressante, des dirigeants congolais eux-mêmes d'obtenir l'indépendance immédiatement, d'une part, et la crainte des pertes humaines et du coût économique qu'entraînerait une guerre d'indépendance pour la Belgique, d'autre part, qui expliquent que l'indépendance ait été accordée dans la précipitation, sans qu'il y ait eu de réflexion approfondie sur les conditions nécessaires pour qu'elle soit réussie. Il est incontestable que cette décision a été influencée par les difficultés rencontrées par la France en Algérie et en Indochine. Les autorités belges ont estimé qu'il était indispensable d'accorder rapidement l'indépendance afin de protéger les intérêts belges contres des influences étrangères.

Il est manifeste que le passage d'un jour à l'autre, du Congo, du statut de colonie à celui d'État souverain ne correspond pas à l'évolution de la mentalité de certains Belges, qui demeurera encore longtemps imprégnée de colonialisme.

La Commission n'a pas voulu sous-estimer l'importance de l'intervention des États-Unis et de l'ONU. Cette intervention n'a toutefois été prise en considération que dans la mesure où elle permettait d'expliquer l'attitude ou l'action de la Belgique.

I. LA LUTTE CONTRE LUMUMBA

Bien que le Congo fût un État indépendant et souverain depuis le 30 juin 1960, force est de constater que ce statut n'a pas empêché la Belgique et plusieurs autres pays d'intervenir directement dans les affaires intérieures du Congo. Ceci doit être distingué des actions humanitaires entreprises par le gouvernement belge pour protéger les Belges au Congo immédiatement après l'indépendance.

Même s'il a fallu attendre les résolutions des Nations Unies, adoptées par l'Assemblée générale en 1965, 1970 et 1981, pour que le principe de non-intervention soit repris dans le corpus de règles universel, ce principe figurait néanmoins déjà dans le droit international en vigueur en 1960. C'est ainsi que, dans la résolution 290 (IV) du 1er décembre 1949, l'Assemblée générale des Nations unies invite les États à :

« s'abstenir […] de tout acte direct ou indirect, visant à compromettre la liberté, l'indépendance ou l'intégrité

onafhankelijkheid of de integriteit van enige Staat op het spel te zetten, in ongeacht welke Staat tot interne strijd […] aan te zetten » (§ 4) [vertaling].

In resolutie 1236 (XII) van 14 december 1957 herinnert de Algemene Vergadering van de Verenigde Naties eraan dat ze *vriendschappelijke en verdraagzame betrekkingen moeten ontwikkelen die gestoeld zijn op onder andere de niet-inmenging in de binnenlandse aangelegenheden van de Staten* (3e considerans) [vertaling].

Weliswaar zullen die beginselen pas in 1965 worden gepreciseerd in de Verklaring van de Algemene Vergadering van de Verenigde Naties over de onaannemelijkheid van inmenging in de binnenlandse aangelegenheden van de Staten, en als zodanig worden opgenomen in de Verklaring van de Algemene Vergadering van de Verenigde Naties van 24 oktober 1970 over de beginselen van internationaal recht inzake vriendschappelijke betrekkingen en samenwerking tussen de Staten conform het Handvest van de Verenigde Naties. Toch wordt aangenomen dat die teksten beperkt blijven tot een codificatie van de bestaande gewoonterechtelijke regels.

Anderzijds moet men vaststellen dat er ingevolge het Vriendschaps-, bijstands- en samenwerkingsverdrag, ook na 30 juni een specifieke relatie bleef bestaan tussen de onafhankelijke Republiek Congo en het Koninkrijk België. Door de aanwezigheid van talrijke Belgische ambtenaren en officieren, bleef er een nauwe verwevenheid. Bovendien was een grote meerderheid van deze ambtenaren en officieren van mening dat er van hen verwacht werd dat zij een belangrijke rol zouden spelen bij de opbouw van de nieuwe staat. In de praktijk was, wat hun opdrachten betreft en wie hun opdrachtgevers waren, niet steeds duidelijk, niettegenstaande het statuut voorzag in de terbeschikkingstelling van de Congolese overheid. Dit statuut werd vastgesteld in artikel 250 van de *loi fondamentale* van 19 mei 1960 en voor de toepassing waarvan overeenkomsten moesten worden gesloten, zoals bepaald in het vriendschapsverdrag.

A. **De politieke eliminatie**

Lumumba was en is een markant maar omstreden figuur. Door het ene kamp beschimpt als een satan, door het andere kamp op handen gedragen als een ware volksheld. Door het laatste werd Lumumba na zijn dood tot mythe verheven. Feit is dat hij de eerste democratisch verkozen eerste minister van Congo was.

De verschillende toespraken op 30 juni 1960 zijn de bevestiging van het wederzijds wantrouwen tussen Lumumba en de Belgische regering. De wederzijdse reacties op de navolgende gebeurtenissen worden ongetwijfeld door dit wantrouwen sterk beïnvloed. Vanaf het begin van de crisis, die de Belgische regering verraste, is het duidelijk dat het tot een fundamentele breuk

d'un État quel qu'il soit, à fomenter des luttes intestines […] dans quelque Etat que ce soit » (§ 4).

Dans sa résolution 1236 (XII) du 14 décembre 1957, l'Assemblée générale des Nations Unies rappelle que les États doivent développer *« des relations d'amitié et de tolérance fondées »* notamment sur *« la non-intervention dans les affaires intérieures des États »* (3e considérant).

Ces principes ne seront certes précisés dans la Déclaration de l'Assemblée générale des Nations unies sur l'inadmissibilité de l'ingérence dans les affaires intérieures des États qu'en 1965 et insérés en tant que tels dans la Déclaration de l'Assemblée générale des Nations Unies du 24 octobre 1970 sur les principes du droit international concernant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies. On considère néanmoins que ces textes se limitent à codifier les règles coutumières existantes.

Force est de constater par ailleurs que, même après le 30 juin, à la suite de la signature du Traité d'amitié, d'assistance et de coopération, la République du Congo et le Royaume de Belgique ont continué d'entretenir des relations privilégiées. En raison de la présence de nombreux fonctionnaires et officiers belges, la Belgique et son ancienne colonie sont restées étroitement liées. D'autant plus qu'une majorité de ces fonctionnaires et officiers estimaient que l'on attendait d'eux qu'ils jouent un rôle important dans l'édification du nouvel État. Dans la pratique, les missions de ces fonctionnaires et officiers ne sont pas toujours apparues clairement, pas plus que n'était clair de qui ils dépendaient, bien que le statut prévoie leur mise à la disposition des autorités congolaises. Ce statut était prévu à l'article 250 de la loi fondamentale du 19 mai 1960, dont la mise en œuvre devait faire l'objet de conventions prévues par le traité d'amitié du 30 juin 1960.

A. **L'élimination politique**

Lumumba était une figure marquante, mais controversée. Les uns le tiennent pour un personnage satanique, tandis que les autres le considèrent comme un véritable héros populaire. Ces derniers ont fait de Lumumba un mythe après sa mort. Le fait est qu'il était le premier Premier ministre démocratiquement élu au Congo.

Les diverses allocutions prononcées le 30 juin 1960 confirment la méfiance réciproque qui existe entre Lumumba et le gouvernement belge. Les réactions des deux parties aux événements qui ont suivi sont, sans nul doute, fortement influencées par cette méfiance réciproque. Dès le début de la crise, qui a surpris le gouvernement belge, il est clair que l'on assiste à une rup-

komt tussen Lumumba en de Belgische regering en dat gaandeweg niet alleen de Belgische regering maar ook andere regeringen, en tal van geledingen in de Belgische en Congolese maatschappij al dan niet gecoördineerd actie voeren om Lumumba politiek ten val te brengen. De reacties van de publieke opinie op de gebeurtenissen van juli 1960 hebben de Belgische regering gesterkt in haar optreden. In het bijzonder wat de militaire interventie betreft die uit humanitair oogpunt ongetwijfeld een noodzaak was en dienvolgens door de VN niet als een agressie werd bestempeld. De VN vroeg wel de terugtrekking van de troepen.

Zoals aangegeven, staat de Belgische regering onder druk van een publieke opinie die niet mals is voor de gebeurtenissen in Congo na de onafhankelijkheid, ook al is deze laatste daar niet steeds correct over geïnformeerd. Ze kan ten aanzien van de ernstige gevaren waaraan tienduizenden Europeanen in Congo blootstaan moeilijk een louter afwachtende houding verantwoorden en ze is bezorgd voor de financiële en economische verliezen die de Congo-crisis met zich kan meebrengen. Immers de belangen van Belgische financiële groepen in Congo waren aanzienlijk. Dit wordt meermaals onder de aandacht van de uitvoerende macht gebracht.

Tussen 10 en 14 juli, het begin van de Belgische militaire interventie en de breuk in de diplomatieke betrekkingen, is er een spiraal van wederzijdse beschuldigingen, die uitmonden in een complete breuk. Nog tijdens die periode onderneemt de Belgische regering, die van mening is dat zij met de regering Lumumba geen rekening meer moet houden, pogingen om de vorming van een nieuwe Congolese regering te beïnvloeden :

— minister van Buitenlandse Zaken Wigny stuurt diplomaat André Wendelen naar Congo om Bomboko te polsen over een staatsgreep;

— minister zonder portefeuille Ganshof van der Meersch stuurt een agent van de staatsveiligheid naar Congo (Athos) voor « werk achter de schermen », gericht op politieke destabilisatie.

Over het algemeen kan men stellen dat de Belgische regering van meet af aan weinig respect aan de dag legde voor de soevereiniteit van Congo.

In de strijd tegen de regering-Lumumba zal de Belgische steun aan Katanga en de regering van Tshombe een belangrijke hoeksteen vormen. Niet zozeer de secessie op zich is daarbij een doel, dan wel de confederale herstructurering van Congo, waardoor de Belgische regering hoopt de machts- en economische basis voor Lumumba en zijn unitaire MNC-beweging weg te nemen. In die optiek kadert ook de Belgische steun aan de secessie van Zuid-Kasaï en de plannen voor een federaal of een confederaal Congo. Het Belgisch beleid krijgt gestalte in de Belgische technische missie in

ture fondamentale entre Lumumba et le gouvernement belge et que, petit à petit, non seulement le gouvernement belge, mais aussi d'autres gouvernements ainsi que de nombreuses composantes de la société belge et de la société congolaise s'emploient, de manière coordonnée ou non, à éliminer politiquement Lumumba. Les réactions de l'opinion publique aux événements de juillet 1960 n'ont fait que conforter le gouvernement belge dans son action, en particulier en ce qui concerne l'intervention militaire qui, d'un point de vue humanitaire, était indéniablement une nécessité et n'a, par conséquent, pas été qualifiée d'agression par les Nations unies. Ces dernières ont toutefois demandé le retrait des troupes.

Ainsi qu'il a été souligné, le gouvernement belge subit les pressions d'une opinion publique qui, si elle n'est pas toujours bien informée, n'est pas tendre dans le jugement qu'elle porte sur les événements qui se sont déroulés au Congo après l'indépendance. Il peut difficilement justifier une position strictement attentiste face aux graves dangers auxquels sont exposés plusieurs dizaines de milliers d'Européens installés au Congo et il s'inquiète des pertes économiques et financières que peut entraîner la crise du Congo. En effet, certains groupes financiers belges possédaient des intérêts considérables au Congo. L'attention du pouvoir exécutif a fréquemment été attirée sur ce point.

Entre le 10 et le 14 juillet, c'est-à-dire entre le début de l'intervention militaire belge et la rupture des relations diplomatiques, les deux parties se lancent des accusations de plus en plus virulentes, accusations qui débouchent sur une rupture totale. C'est aussi durant cette période que le gouvernement belge, qui estime qu'il ne doit plus tenir compte du gouvernement Lumumba, fait des tentatives pour influencer la formation d'un nouveau gouvernement congolais :

— le ministre des Affaires étrangères Wigny envoie le diplomate André Wendelen au Congo afin de sonder Bomboko en vue d'un coup d'État;

— le ministre sans portefeuille Ganshof van der Meersch envoie un agent de la sûreté de l'État (Athos) au Congo afin qu'il fasse un travail de déstabilisation politique en coulisses.

D'une manière générale, on peut affirmer que le gouvernement belge n'a eu, dès le début, que peu de respect pour la souveraineté du Congo.

Le soutien apporté par la Belgique au Katanga et au gouvernement de Tshombe constituera un élément important dans le cadre de la lutte contre le gouvernement Lumumba. Ce n'est pas tant la sécession en soi qui constitue un objectif à cet égard que la restructuration confédérale du Congo, par laquelle le gouvernement belge espère enlever à Lumumba et à son mouvement unitaire, le MNC, le fondement de leur pouvoir et la base économique de celui-ci. Le soutien apporté par la Belgique à la sécession du Sud-Kasaï et les projets visant à créer un Congo fédéral ou confédéral s'inscrivent éga-

Elisabethstad onder leiding van Harold d'Aspremont Lynden. Deze missie had een belangrijke rol in de uitbouw van Katangese staatsstructuren op legaal en militair vlak en ook voor wat de informatie en de inlichtingendiensten betreft. De missie zal later omgevormd worden tot een beperkter bureau-conseil dat rapporteert aan de minister van Afrikaanse Zaken terwijl de consul rapporteert aan de minister van Buitenlandse Zaken.

De politiek van VN-secretaris-generaal Hammarskjöld, die vanaf 12 augustus VN-troepen laat binnentrekken, maar de regering Tshombe voorlopig in het zadel laat, zal de val van Lumumba verhaasten.

Voor de financiering van de politiek tegen de regering-Lumumba doet de Belgische regering beroep op zogenaamde geheime fondsen, waarvan sommige wel en andere niet door het parlement zijn goedgekeurd. De commissie traceert minstens 50 miljoen Belgische frank, (overeenkomend met 270 miljoen Belgische frank, in huidige waarde, volgens de evolutie van de index der consumptieprijzen meegedeeld door de Nationale bank van België). Met dit geld worden de oppositiepers gesubsidieerd, politici gesteund, radiocampagnes (radio-Makala) en *undercover* acties gefinancierd. Deze zogenaamde geheime fondsen werden beheerd op de kabinetten van de opeenvolgende ministers van Afrikaanse Zaken. De herkomst van ongeveer vijftig miljoen frank valt niet te traceren.

De door de Belgische regering gesteunde acties vormen maar een deel van de « Belgische oppositie » tegen de regering Lumumba. De Katangese secessie zou onmogelijk zijn geweest zonder de steun van de Union Minière, die door alleen belastingen aan de regering Tshombe te betalen, de Katangse secessie financieel mogelijk maakte. Naast de Union Minière in Katanga zien we een gelijkaardig optreden van de Forminière in Zuid-Kasaï. Door het derven van de belastinginkomsten uit Katanga en Zuid-Kasaï heeft de regering Lumumba vrijwel geen financiële draagkracht. Katanga en de Union Minière waren trouwens op meerdere manieren met elkaar verweven : het mijnbedrijf beheerde scholen en ziekenhuizen, bruggen en wegen die zich bevonden op het grondgebied van haar concessies. Overigens heeft de Union Minière gepoogd om militairen en paramilitaire groepen op de been te brengen om haar belangen in de gewapende strijd tegen de gewapende volgelingen van Lumumba te verdedigen.

De Belgische actie tegen de regering-Lumumba geraakt in de tweede helft van augustus in een stroomversnelling. In die periode speelt het Belgische consulaatgeneraal in Brazzaville (Dupret) een belangrijke rol in het aanmoedigen van de oppositie of het verlenen van logistieke steun. In die periode vraagt premier Eyskens aan president Kasa Vubu, via diens adviseur Van Bilement dans ce cadre. La politique belge se traduit par l'envoi, à Elisabethville, de la Mission technique belge dirigée par Harold d'Aspremont Lynden. Cette mission a joué un rôle important dans la mise en place, au Katanga, de structures étatiques dans les domaines légal et militaire ainsi que dans le domaine de l'information et du renseignement. La mission sera transformée en un bureau-conseil plus restreint, qui fera rapport au ministre des Affaires africaines, tandis que le consul fait rapport au ministre des Affaires étrangères.

La politique du secrétaire général des Nations unies, Hammarskjöld, qui fait pénétrer les troupes onusiennes au Katanga à partir du 12 août, mais laisse provisoirement en place le gouvernement Tshombe, précipitera la chute de Lumumba.

Pour financer la politique menée contre le gouvernement Lumumba, le gouvernement belge recourt aux « fonds secrets », dont certains ont été approuvés par le parlement, et d'autres, pas. La commission a retrouvé la trace d'au moins 50 millions de francs belges (ce qui correspond à 270 millions de francs belges actuels, selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation communiquée par la Banque nationale de Belgique). Ces fonds ont servi à subventionner la presse d'opposition, à fournir un soutien à des hommes politiques, à financer des campagnes radiophoniques (radio Makala) et des actions *undercover*. Ces fonds secrets étaient gérés au cabinet des ministres successifs des Affaires africaines. Il est impossible de déterminer l'origine de quelque cinquante millions de francs.

Les actions soutenues par le gouvernement belge ne constituent qu'une partie de l'« opposition belge » au gouvernement Lumumba. La sécession katangaise aurait été impossible sans le soutien de l'Union Minière, qui a fourni les moyens financiers nécessaires à la sécession katangaise en payant des impôts au seul gouvernement de Tshombe. Nous constatons que la Forminière a agi au Sud-Kasaï de manière similaire à l'Union Minière au Katanga. Par suite de la perte des recettes fiscales du Katanga et du Sud-Kasaï, le gouvernement Lumumba ne dispose quasiment plus de moyens financiers. Les intérêts du Katanga et de l'Union Minière se mêlaient d'ailleurs à plus d'un égard : la société minière gérait des écoles et des hôpitaux ainsi que des ponts et des routes, situés sur le territoire de ses concessions. L'Union Minière a par ailleurs tenté de créer des groupes militaires et paramilitaires afin de défendre ses intérêts dans la lutte armée contre les partisans armés de Lumumba.

L'action belge entreprise contre le gouvernement Lumumba s'accélère au cours de la seconde moitié du mois d'août. Pendant cette période, le consulat général de Belgique à Brazzaville (Dupret) joue un rôle important dans ce processus en encourageant l'opposition ou en offrant un soutien logistique. Pendant cette période, le premier ministre Eyskens demande au président Kasa

sen, om Lumumba te ontslaan. Minister Wigny verleent via zijn diplomaten Westhof en Davignon juridisch advies aan president Kasa Vubu voor een dergelijke operatie. In een nota van 12 september 1960 erkent het kabinet van Afrikaanse Zaken uitdrukkelijk dat het twee netwerken in Leopoldstad ondersteunt, die op vraag van het departement een coördinatie hebben tot stand gebracht. Een van die kanalen liep langs vakbondsleiders, een ander langs academici. De aanwezigheid van zeer divers gemotiveerde personen wijst op het verscheiden karakter en de uiteenlopende drijfveren van degenen die tegen Lumumba zijn gekant.

De Belgische actie situeert zich in een breder geheel van oppositiekrachten. In de uiteindelijke val van Lumumba speelt de breuk tussen de Congolese premier en VN-secretaris-generaal Hammarskjöld een cruciale rol, omdat zij enerzijds Lumumba ertoe aanzet om (openlijk) steun te zoeken bij de Sovjet-Unie en anderzijds de Verenigde Staten (achter de schermen) aanzet tot een actieve oppositie tegen Lumumba (met de eerste plannen voor een fysieke eliminatie). De VS vrezen voor de desintegratie van de VN-macht die de deur zou openzetten voor de Sovjet-Unie. In dit opzicht vormt de druk van VS- en VN-diplomaten een belangrijke factor in de afzetting van Lumumba.

De werkzaamheden van de commissie zijn door de aard zelf van haar opdracht gericht op de eventuele vaststelling van Belgische verantwoordelijkheden in de moord op Patrice Lumumba. Maar het is duidelijk dat een Belgische of zelfs Amerikaanse actie weinig of geen kansen op slagen had zonder het bestaan van een interne oppositie in Congo zelf, die zoals hoger aangetoond door België werd gesteund. Die oppositie tekende zich al zeer vroeg af, meer in het bijzonder door de publieke actie van bekende tegenstanders van Lumumba, zoals Bolikango en Kalonji, die in Leopoldstad op sterke aanhang konden rekenen. Sommige bronnen wijzen op de belangrijke rol die zij zouden hebben gespeeld in de muiterij van de Force Publique, die startte met vijandige kreten tegen Lumumba zelf. Het antagonisme tussen de Conakat van Tshombe en Munongo en de MNC van Lumumba ligt mede aan de basis van de Katangese secessie. Na de breuk van de diplomatieke relaties met België zal de Congolese Senaat met politici als Ileo en Adoula een instelling vormen waar de politiek van de regering-Lumumba en vooral de propagandapolitiek van minister Kashamura op de korrel wordt genomen. Het is de politiek van Kashamura die ook in kerkelijke milieus op weerstand stoot, terwijl de economische politiek de oppositie uitlokt van syndicale kringen (zowel christelijke als andere). De oppositie zal steeds meer een buitenparlementair en later zelfs een buitenwettelijk karakter krijgen, terwijl de regering-Lumumba van haar kant ge-

Vubu, par l'entremise de Van Bilsen, conseiller de ce dernier, de révoquer Lumumba. Par le biais de ses diplomates Westhof et Davignon, le ministre Wigny fournit d'ailleurs au président Kasa Vubu un avis juridique sur une telle opération. Dans une note du 12 septembre 1960, le cabinet des Affaires africaines reconnaît explicitement qu'il soutient deux réseaux à Léopoldville, qui, à la demande du département, coordonnent désormais leurs activités. L'un de ces canaux passait par des dirigeants syndicaux, l'autre, par le monde académique. La présence de personnes d'inspiration diversifiée montre le caractère multiple et les motivations hétéroclites de ceux qui étaient opposés à Lumumba.

L'action belge se situe dans un ensemble plus vaste de forces d'opposition. Ainsi, la rupture entre Lumumba et le secrétaire général des Nations Unies Hammarskjöld joue également un rôle crucial dans la chute du premier ministre congolais, d'une part, parce qu'elle incite Lumumba à rechercher (ouvertement) le soutien de l'Union soviétique et, d'autre part, parce qu'elle incite les États-Unis à organiser (en coulisse) une opposition active contre Lumumba (avec l'élaboration des premiers projets d'élimination physique). Les États-Unis craignent en effet une désintégration de la force des Nations unies, désintégration qui ouvrirait la porte à l'Union soviétique. Sous cet angle, la pression des diplomates américains et onusiens constitue dès lors un facteur important dans la destitution de Lumumba.

En raison de la nature même de sa mission, la commission a concentré ses activités sur la détermination éventuelle de responsabilités belges dans l'assassinat de Patrice Lumumba. Il est toutefois évident qu'une action belge ou même américaine n'avait guère de chance d'aboutir, sinon aucune, sans l'existence d'une opposition interne au Congo lui-même, soutenue par la Belgique, comme démontré plus haut. Cette opposition s'est dessinée de très bonne heure, notamment par l'action publique d'opposants connus de Lumumba tels Bolikango et Kalonji, qui pouvaient compter sur de solides soutiens à Léopoldville. Certaines sources soulignent le rôle important qu'ils auraient joué dans la mutinerie de la Force Publique qui a débuté par des slogans hostiles à Lumumba lui-même. L'antagonisme entre la Conakat de Tshombe et Munongo et le MNC de Lumumba est une des causes de la sécession katangaise. Après la rupture des relations diplomatiques avec la Belgique, le Sénat congolais va devenir, avec des hommes politiques tels Ileo et Adoula, un cénacle dans lequel la politique du gouvernement Lumumba et surtout la politique de propagande du ministre Kashamura sont passées au crible. La politique de Kashamura s'est heurtée à une résistance, aussi dans les milieux ecclésiastiques, tandis que la politique économique déclenchait l'opposition des milieux syndicaux (tant chrétiens que non chrétiens). Le caractère extraparlementaire, et plus tard même extralégal de l'opposition va s'accentuer tandis

bruik maakt van uitzonderingsmaatregelen om haar positie te handhaven (perscensuur en uitzonderingsrechtbanken). In de tweede helft van augustus groeit ook een meer gewelddadige oppositie in kringen van de Jabako en de Jepuna, die milities vormden naar het voorbeeld van de Lumumbistische Jeugd. De ANC-campagne tegen de secessie van Zuid-Kasaï zal de interne Congolese tegenstellingen aanwakkeren en uiteindelijk leiden tot een breuk tussen Lumumba en Kasa Vubu.

De Congo-crisis was trouwens ook een interne crisis van een onmetelijk land met grote verscheidenheid op alle gebied, waarin de middelpuntvliedende krachten, na het wegvallen van het koloniaal bestuur, en bij gebrek aan stevige nationale partijen, een soliede administratie en een gedisciplineerd leger, aan kracht wonnen.

Uit hetgeen voorafgaat, wordt vastgesteld dat voor de afzetting van premier Lumumba op 5 september 1960 bijgevolg diverse verantwoordelijkheden, zowel binnenlandse als buitenlandse, aan te geven zijn.

Na 5 september 1960 begint een periode van grote institutionele verwarring. Lumumba wil niet wijken en de nieuwe premier Ileo slaagt er niet in zich te consolideren. Kolonel Mobutu zal beide kampen « neutraliseren » en zijn college van commissarissen-generaal aanstellen. Deze actie verrast de Belgische regering. Mobutu was toen nog geen sterke figuur op politiek vlak, die ook niet op de unanieme steun van het leger kon rekenen. In Leopoldstad komt het uiteindelijk tot een modus vivendi tussen rivaliserende machten : Kasa Vubu, Bomboko en Mobutu verenigd in hun strijd tegen Lumumba. De Belgische regering heeft van meet af aan krachtig en ondubbelzinnig Kasa Vubu en Ileo gesteund, ook al waren de diplomatieke betrekkingen met Congo nog steeds verbroken. Zij stelde haar diplomatieke kanalen open, gaf politieke en juridische raadgevingen, drong bij Kasa Vubu aan op de aanstelling van zijn ministers, zette Ileo aan tot actie en financierde zelfs het drukken in België van het Congolese staatsblad met de afzettingsbesluiten van Lumumba.

In deze periode toont de Belgische regering zich bijzonder bekommerd over het optreden van Lumumba. Nadat zij eerst steun heeft verleend aan de afzetting van Lumumba, als eerste minister, wil zij vermijden dat hij terug aan de macht komt. En die mogelijkheid is reëel. De eerste en belangrijkste maatregel in dit verband, waarop de Belgische regering aandringt, is Lumumba's arrestatie *(« mettre hors état de nuire »* in de termen van minister Wigny).

Wanneer Mobutu op 10 oktober eindelijk in actie treedt om Lumumba te arresteren, wat hij tot dan toe geweigerd had, gebeurt dat in ruil voor de Belgische belofte van technische-militaire steun aan de *Armée Nationale Congolaise* (ANC). De Belgische regering verzet zich

que le gouvernement Lumumba recourt de son côté à des mesures d'exception pour se maintenir en place (censure de la presse et tribunaux d'exception). Au cours de la deuxième quinzaine d'août, l'opposition gagne également en violence dans les milieux de la Jabako et de la Jepuna, qui ont formé des milices à l'instar de la Jeunesse lumumbiste. La campagne de l'ANC contre la sécession du Sud-Kasaï va attiser les oppositions congolaises internes et finalement entraîner la rupture entre Lumumba et Kasa Vubu.

La crise congolaise était d'ailleurs également une crise interne d'un pays immense, présentant une grande diversité dans tous les domaines, dans lequel les forces centrifuges gagnaient du terrain par suite de la disparition de l'administration coloniale et en raison de l'absence de partis nationaux forts, d'une administration solide et d'une armée disciplinée.

Il ressort de ce qui précède qu'il faut admettre diverses responsabilités aussi bien nationales qu'étrangères dans la destitution du premier ministre Lumumba le 5 septembre 1960.

À partir du 5 septembre 1960 s'ouvrit une période de troubles institutionnels. Lumumba ne voulut pas céder et le nouveau premier ministre, Joseph Ileo, ne parvint pas à consolider son pouvoir. Le colonel Mobutu neutralisa les deux parties et mit en place son collège de commissaires généraux. Cette action surprend le gouvernement belge. Mobutu n'était pas encore, à l'époque, un personnage incarnant une force politique et ne pouvait donc pas encore compter sur le soutien unanime de l'armée.Un modus vivendi fut finalement trouvé à Léopoldville entre ces pouvoirs rivaux : Kasa Vubu, Bomboko et Mobutu s'unirent dans leur lutte contre Lumumba. Le gouvernement belge a d'emblée soutenu Kasa Vubu et Ileo vigoureusement et sans équivoque, même si les relations diplomatiques avec le Congo étaient toujours rompues. Il mit ses canaux diplomatiques à la disposition de Kasa Vubu, prodigua des conseils d'ordre politique et juridique, insista pour la nomination de ses ministres, poussa Iléo à agir et finança même l'impression en Belgique du moniteur congolais contenant les arrêtés de destitution de Lumumba.

Durant cette période, le gouvernement belge se montra tout particulièrement soucieux des agissements de Lumumba. Après avoir accordé son soutien à son éviction comme Premier ministre, il voulut éviter son retour au pouvoir, éventualité qui était bien réelle. La première mesure en ce sens, et la plus importante, sur laquelle le gouvernement belge insista fortement, fut l'arrestation de Lumumba (« *mettre hors d'état de nuire* », selon les propres termes du ministre Wigny).

Le 10 octobre, quand Mobutu se décida à arrêter Lumumba, ce qu'il s'était refusé de faire jusqu'alors, il était prévu que l'opération se réalise en échange de la promesse belge d'une assistance militaire et technique à l'Armée Nationale Congolaise (ANC). Le gouvernement

verder tegen alle mogelijke vormen van verzoening, rechtstreeks of onrechtstreeks, tussen de Congolese leiders. De uitdrukking « *élimination definitive* » van minister d'Aspremont Lynden op 6 oktober 1960 — in een telex aan ambassadeur Rothschild in Elisabethstad — moet in dit perspectief worden gelezen.

B. **De fysieke eliminatie**

De Belgische interventie gericht op de politieke eliminatie van Lumumba gaat evenwel gepaard met andere acties, die zich in een meer duister kader afspelen en als « *covert actions* » kunnen worden bestempeld.

De commissie wenst een duidelijk onderscheid te maken tussen de politieke oppositie sub A en de pogingen tot fysieke liquidatie van Lumumba.

1. *De plannen en niet voldragen projecten*

Het lijdt geen twijfel : er zijn voornemens geweest om Lumumba te vermoorden.

In dit verband hebben de experts een grondige analyse gemaakt van de rol van Loos en Marlière. Majoor Jules Loos was de militaire raadgever van het ministerie van Afrikaanse Zaken, luitenant-kolonel Louis Marlière de ex-officier van de Force Publique, die in Brazzaville was achtergebleven en begin oktober de raadgever van kolonel Mobutu zal worden. Beide opereerden onder dekking en de politieke verantwoordelijkheid van minister d'Aspremont Lynden. De ontrafeling van hun telexen leert dat zij zich bezig hielden met :

— wapenleveringen;

— steun aan de arrestatie van Lumumba;

— de actie 58316, waarvan de contouren onduidelijk zijn, maar waarin een aanslag op Lumumba zijn plaats kan vinden (in deze context situeert zich het optreden van de voormalige verzetsman Edouard Pilaet);

— de ontvoering van Lumumba. Commandant Noël Dedeken kreeg hiervoor het bevel van generaal Charles Cumont, stafchef van het Belgisch leger, door bemiddeling van majoor Loos. In Brazzaville kreeg hij de steun van Marlière.

In diezelfde periode zijn er — naast Amerikaanse — ook Belgische « plannen » die de fysieke eliminatie van Lumumba beogen. Een eerste indicatie is er al voor 5 september, wanneer suggesties voor een « *Opération-L* » worden opgesteld. Dit plan suggereert de substitutie van geneesmiddelen. De initiatiefnemer(s) kennen we niet, maar is/zijn mogelijk agenten uit de gewezen Belgisch-Congolese veiligheidsdienst. Begin oktober beweert een zekere journalist Bogaerts dat hij naar Congo gekomen is om Lumumba te vermoorden. In de eerste helft van november wordt vanuit Brussel — op instructie belge s'opposa par la suite à toute forme de réconciliation, directe ou indirecte, entre dirigeants congolais. C'est dans cette perspective qu'il faut comprendre l'expression « élimination définitive », utilisée par le ministre d'Aspremont Lynden dans un télex du 6 octobre 1960 envoyé à l'ambassadeur Rothschild à Elisabethville.

B. **L'élimination physique**

L'intervention belge visant à éliminer politiquement Lumumba va toutefois de pair avec d'autres actions qui se déroulent dans un contexte plus trouble et que l'on peut qualifier de « *covert actions* ».

La commission tient à faire une nette distinction entre l'opposition politique visée au point A et les tentatives d'élimination physique de Lumumba.

1. *Les plans et les projets non-aboutis*

Il y a eu des projets d'assassinat de Lumumba : cela ne fait aucun doute.

À cet égard, les experts ont procédé à une analyse approfondie du rôle joué par Loos et Marlière. Le major Jules Loos était le conseiller militaire du ministère des Affaires africaines; le lieutenant-colonel Louis Marlière était, quant à lui, l'ancien officier de la Force publique, resté à Brazzaville et devenu conseiller du colonel Mobutu début octobre. Les deux hommes ont opéré sous la couverture et sous la responsabilité politique du ministre d'Aspremont Lynden. L'analyse de leurs télex nous apprend qu'ils se sont occupés :

— de livraisons d'armes;

— du soutien à l'arrestation de Lumumba;

— de l'action 58316, dont la portée n'est pas très claire, mais dans le cadre de laquelle un attentat contre Lumumba aurait pu trouver sa place (c'est dans ce cadre que se situe l'intervention de l'ancien résistant Edouard Pilaet);

— de l'enlèvement de Lumumba. Le commandant Noël Dedeken en avait reçu l'ordre du général Charles Cumont, chef d'état-major de l'armée belge, par l'intermédiaire du major Loos. Il fut épaulé à Brazzaville par Marlière.

Durant la même période, il y eut, à côté des « plans » américains, des projets belges pour éliminer physiquement Lumumba. Une première indication à ce sujet date d'avant le 5 septembre 1960, lorsque l'on suggéra de mettre sur pied une « Opération-L », dans le cadre de laquelle il était proposé de procéder à une substitution de médicaments. Les initiateurs de ce projet nous sont inconnus, mais il pourrait s'agir d'agents de l'ancien service de sécurité belgo-congolais. Début octobre, un certain journaliste dénommé Bogaerts affirme qu'il est venu au Congo pour assassiner Lumumba. Au cours de la

tie van Jo Gérard — een huurmoordenaar naar Congo gestuurd, de Griek « Georges ».

Op de eerste twee plannen om Lumumba uit de weg te ruimen volgde niet eens een aanzet tot enige concrete voorbereiding. Het tweede plan bestond alleen in de grootsprakigheid van degene die het had beraamd. Het plan van Jo Gérard kende een begin van uitvoering maar liep op de klippen ingevolge oplichterij.

De commissie stelt bovendien vast dat :

— er wat de uitvoering van bepaalde plannen betreft, ook ter plaatse in Brazzaville en Leopoldstad medewerking is geweest van Belgische ambtenaren;

— er geen enkel spoor is gevonden van enig bevel of actie om deze plannen te verijdelen;

— er geen tuchtprocedures zijn opgestart tegen de ambtenaren, wezen zij diplomaten, officieren of veiligheidsagenten, die kennis hadden van deze plannen of er hebben in geparticipeerd, en die niet onder de politieke verantwoordelijkheid van een minister vielen.

2. *De moord op Lumumba, Mpolo en Okito in Elisabethstad*

Bij onderzoek stellen we vast dat er in de telexuitwisseling geen sprake is van Mpolo en Okito. Deze verschijnen slechts op het vliegveld als het ware bij toeval. Toch weze opgemerkt dat bij een eventuele machtswisseling aan het hoofd van de Staat, Mpolo concurrent was van Mobutu, en Okito in lijn stond voor de opvolging van Kasa Vubu.

Twee feiten staan vanaf een zeer vroeg stadium met zekerheid vast. De Belgische regering stuurt aan op de gevangenzetting van Lumumba en zijn overbrenging naar Katanga. Op instructie van de terzake bevoegde ministers en hun kabinet trachten de Belgen in Leopoldstad en Brazzaville deze doelstellingen te realiseren. Het dient opgemerkt dat de Belgische raadgevers in Katanga zich in hun adviezen aan de Katangese regering steeds negatief hebben uitgelaten over een dergelijke overbrenging omdat zij hier een gevaar in zagen voor de positie van Katanga.

Op één uitzondering na (telex van Dupret aan Belext, Brazza 64, 17 januari 1961) vindt men in de telexen over de transfer naar Katanga, vóór het begin van de operatie zelf, nergens enige bezorgdheid over de fysieke integriteit van Patrice Lumumba.

Hoewel Lumumba is gearresteerd krachtens een bevel tot voorleiding daterend van september 1960 en op grond van precieze punten van aanklacht, hebben de Belgische regeringsinstanties in de talrijke telexberichten na de afzetting van Lumumba, tijdens zijn huisarrest in zijn ambtswoning, tijdens zijn ontsnapping of tijdens zijn gevangenzetting in het militaire kamp van Thysstad en ten slotte bij zijn overbrenging naar Katanga nooit op

première moitié de novembre, un tueur à gages, le Grec « Georges », est envoyé de Bruxelles au Congo sur instruction de Jo Gérard.

Les deux premiers projets d'assassinat de Lumumba n'ont pas été suivis d'un début de préparation concrète. Le deuxième n'a une existence qu'à travers la vantardise de son auteur. Celui de Jo Gérard a fait l'objet d'un début d'exécution avortée par une escroquerie.

La commission constate en outre :

— qu'en ce qui concerne l'exécution de certains plans, certains fonctionnaires belges ont également apporté leur collaboration sur place à Brazzaville et à Léopoldville;

— que l'on n'a pas trouvé trace d'un ordre ou d'une action quelconque visant à déjouer ces plans;

— qu'aucune procédure disciplinaire n'a été entamée à l'égard des fonctionnaires, fussent-ils diplomates, officiers ou agents de sécurité, qui ont eu connaissance de ces plans ou y ont participé et qui ne relevaient pas de la responsabilité politique d'un ministre.

2. *L'assassinat de Lumumba, Mpolo et Okito à Elisabethville*

À l'examen, nous constatons qu'il n'est question ni de Mpolo, ni d'Okito dans les telex échangés. Ces deux personnes ne font leur apparition qu'à l'aéroport, comme par hasard. On observera cependant qu'en cas de changement à la tête de l'État, Mpolo était le concurrent de Mobutu et Okito était candidat au remplacement de Kasa Vubu.

Deux choses sont très vite établies avec certitude : l'objectif du gouvernement belge est d'emprisonner Lumumba et de le transférer au Katanga. Conformément aux instructions des ministres compétents et de leurs cabinets, les Belges présents à Léopoldville et à Brazzaville s'emploient à atteindre ces objectifs. On observera que, dans les avis qu'ils donnent au gouvernement katangais, les conseillers belges au Katanga se sont toujours prononcés contre un tel transfert, parce qu'ils y voyaient un danger pour la position du Katanga.

À une exception près (télex Dupret à Belext, Brazza 64, 17 janvier 1961) on ne trouve, avant le début de l'opération elle-même, dans les télex relatifs au transfert au Katanga, pas la moindre préoccupation quant à l'intégrité physique de Patrice Lumumba.

Bien que Lumumba ait été arrêté en vertu d'un mandat d'amener datant de septembre 1960 fondé sur des chefs d'accusation précis, dans aucun des nombreux télex échangés après la destitution de Lumumba, au cours de sa mise en résidence surveillée dans sa demeure de fonction, lors de sa fuite ou lors de son incarcération au camp militaire de Thysville et finalement lors de son transfert au Katanga, les instances gouverne-

een proces aangedrongen. In een rechtstaat is het een essentiële regel dat niemand kan worden gevangen gehouden dan op bevel van een rechter of na een gerechtelijke beslissing.

De betrokken ministers werden er nochtans tijdens een debat in de commissie van Buitenlandse Zaken van de Kamer van volksvertegenwoordigers van 13 december 1960 door volksvertegenwoordiger Jos Van Eynde op gewezen dat er in Katanga mogelijk gevaar was voor het leven van Lumumba. Van Eynde staafde zijn bewering aan de hand van een bevel dat Munongo op 13 augustus had gegeven aan de pelotonchefs van de Katangese gendarmerie (« […] *s'il arrivait à entrer au Katanga d'une façon ou d'une autre, il doit, en ce cas, disparaître* »).

Tevens dient opgemerkt dat minister d'Aspremont door zijn verblijf in Katanga in juli en augustus 1960, als hoofd van de Belgische Technische Missie, ook persoonlijk een goede inschatting had moeten kunnen maken van de gemoedsgesteldheid van de Katangese leiders en het risico dat Lumumba liep door zijn overbrenging aldaar. De minister beschikte bovendien en onder meer in de persoon van majoor Loos, zijn militaire adviseur, over een ondernemende medewerker, met ervaring in Congo en uitstekende contacten in Katanga. Tenslotte is het eveneens relevant te vermelden dat menig Belgisch raadgever, diplomaat of ambtenaar bij een tijdelijke terugkeer uit Leopoldstad, Brazzaville of Elisabethstad op het kabinet van het ministerie van Afrikaanse Zaken werd ontvangen.

Minstens éénmaal heeft het Staatshoofd een aanwijzing gekregen dat het leven van Lumumba in gevaar was. Dit door een brief van majoor Weber aan de kabinetschef van de Koning. Het is aangetoond dat de Koning kennis heeft genomen van de bewuste brief.

Noch aan majoor Weber, noch aan president Tshombe, noch aan de Congolese autoriteiten in Leopoldstad werd een teken van afkeuring of bezorgdheid gegeven over het mogelijk fysiek elimineren van Lumumba. Er is geen spoor gevonden dat de regering of bevoegde ministers van deze brief in kennis zijn gesteld.

Na de aankomst van Lumumba in Katanga, die de Belgische raadgevers verraste, nemen deze een zeer afwachtende houding aan. Er zijn geen aanwijzingen dat zij bij het besluitvormingsproces — dat uiteindelijk heeft geleid tot de executie — werden betrokken of geconsulteerd. Evenmin zijn er aanwijzingen dat er actie werd ondernomen om de executie te verhinderen, die minder dan vijf uur na zijn aankomst werd voltrokken.

Lumumba werd vermoord op bevel van de Katangese autoriteiten die ook hun akkoord hadden gegeven voor de transfer. Ook al kan men niet precies duiden op welk ogenblik en hoe de besluitvorming van de Katangese autoriteiten tot stand kwam om Lumumba en zijn lotgenoten Mpolo en Okito, te doden, men kan deze daad

mentales belges n'ont jamais insisté pour qu'il y ait un procès. Une règle essentielle d'un État de droit veut que personne ne soit maintenu en détention que sur décision d'un juge ou à la suite d'une décision de justice.

Au cours d'un débat tenu en commission des Affaires étrangères de la Chambre des représentants le 13 décembre 1960, le député Jos Van Eynde avait pourtant fait observer aux ministres concernés que la vie de Lumumba pouvait être en danger au Katanga. A l'appui de sa déclaration, Van Eynde avait cité un ordre donné le 13 août par Munongo aux chefs de peloton de la gendarmerie katangaise (« […] s'il arrivait à entrer au Katanga d'une façon ou d'une autre. Il doit, en ce cas, disparaître »).

On observera également qu'ayant séjourné au Katanga, en juillet et août 1960, en qualité de chef de la Mission technique belge, le ministre d'Aspremont Lynden aurait dû pouvoir se faire personnellement une idée de l'état d'esprit des dirigeants katangais et du risque que l'on faisait courir à Lumumba en le transférant au Katanga. En outre, le ministre disposait, notamment en la personne du major Loos, conseiller militaire, d'un collaborateur entreprenant qui possédait une bonne expérience du Congo et entretenait d'excellents contacts au Katanga. Enfin, il n'est pas non plus inutile de rappeler que maints conseillers, diplomates ou fonctionnaires belges ont été reçus au cabinet du ministre des Affaires africaines lorsqu'ils sont rentrés pour quelque temps de Léopoldville, Brazzaville ou Elisabethville.

Le Chef de l'État a été informé au moins une fois, par le biais d'une lettre du major Weber adressée à Son chef de cabinet, que la vie de Lumumba était menacée. Il est prouvé que le Roi a pris connaissance de cette lettre.

Aucun signe de réprobation ou de préoccupation concernant la possibilité d'une élimination physique de Lumumba n'a été donné, que ce soit au major Weber, au président Tshombe ou aux autorités congolaises de Léopoldville. Aucun élément indiquant que le gouvernement ou les ministres compétents ont été informés de cette lettre n'a été trouvé.

Après l'arrivée de Lumumba au Katanga, qui a surpris les conseillers belges, ceux-ci adoptent une attitude très attentiste. Rien n'indique qu'ils aient été associés au processus décisionnel — qui a finalement débouché sur l'exécution — ou qu'ils aient été consultés à ce sujet. Rien n'indique non plus qu'une action ait été entreprise afin d'empêcher l'exécution, intervenue moins de cinq heures après son arrivée.

Lumumba a été assassiné sur l'ordre des autorités katangaises, qui avaient également donné leur accord pour son transfert. Si l'on ne peut pas déterminer précisément à quel moment et de quelle manière les autorités katangaises ont pris la décision d'assassiner Lumumba et ses compagnons d'infortune, Mpolo et Okito,

enkel bestempelen als moord met voorbedachten rade. Hieronder dient men te verstaan een misdaad die op systematische wijze werd voorbereid en doorgevoerd.

De executie greep plaats in aanwezigheid van Katangese ministers en werd uitgevoerd door Katangese gendarmes en politiemannen, in aanwezigheid van een politiecommissaris en drie officieren van Belgische nationaliteit die evenwel onder gezag, leiding en toezicht stonden van de Katangese overheid.

Op geen enkel ogenblik heeft de Belgische regering protest aangetekend bij de Katangese regering tegen de moord op Lumumba, Mpolo en Okito. Evenmin laat de regering weten dat men de feiten betreurt of afkeurt.

Ook op het ogenblik dat minstens enkele leden van de regering op de hoogte zijn van de executie, blijft men elke betrokkenheid bij de overbrenging en elke kennis over het lot van Lumumba ontkennen zowel tegenover de publieke opinie als in besloten vergaderingen met de NAVO-partners.

Besluit :

— Inzake de precieze omstandigheden waarin Patrice Lumumba werd vermoord : na een grondig onderzoek kan met grote waarschijnlijkheid worden aangenomen dat op 17 januari 1961 tussen 21.40 uur en 21.43 uur, Lumumba in de vorm van een executie in de brousse werd vermoord, binnen de 5 uur na zijn aankomst in Katanga (voor de gedetailleerde beschrijving verwijst de commissie naar de vaststellingen van de experten).

— Inzake de eventuele betrokkenheid daarbij van Belgische politici :

– De transfer van Lumumba naar Katanga werd georganiseerd door de Congolese autoriteiten van Leopoldstad. Zij werden hierin gesteund door Belgische regeringsinstanties, meer bepaald de ministers van Buitenlandse en Afrikaanse Zaken en hun medewerkers.

Belgische raadgevers in Leopoldstad hebben hun medewerking verleend aan de organisatie van de transfer.

– In geen document, noch getuigenis, waarvan de commissie kennis nam, kan gevonden worden dat er door de Belgische regering, of een lid ervan, opdracht werd gegeven om Lumumba fysiek te elimineren.

– Uit het onderzoek blijkt niet dat er in hoofde van de Belgische autoriteiten bij de inspanningen om hem te laten overbrengen naar Katanga voorbedachtheid is geweest om Lumumba te (laten) vermoorden.

– Evenwel is het overduidelijk dat de fysieke integriteit van Lumumba geen zorg was voor de Belgische regering. Zij achtte de veiligheid van Lumumba ondergeschikt aan andere belangen.

on n'a pas d'autre choix que de qualifier cet acte de meurtre avec préméditation. Il y a lieu d'entendre par là que ce crime a été préparé et exécuté d'une manière systématique.

Des ministres katangais ont assisté à l'exécution, qui a été opérée par des gendarmes et des policiers katangais en présence d'un commissaire de police et de trois officiers de nationalité belge, qui étaient toutefois placés sous l'autorité, le commandement et le contrôle des autorités katangaises.

A aucun moment le gouvernement belge n'a protesté auprès du gouvernement katangais contre l'assassinat de Lumumba, de Mpolo et d'Okito. Le gouvernement ne fait pas non plus savoir que l'on déplore ou réprouve les faits.

Même au moment où au moins quelques membres du gouvernement sont au courant de l'exécution, l'on continue à nier toute implication dans le transfert de Lumumba et à démentir que l'on sache quoi que ce soit concernant son sort, et ce, tant vis-à-vis de l'opinion publique qu'au cours de réunions à huis clos avec les partenaires de l'OTAN.

Conclusion :

— En ce qui concerne les circonstances précises dans lesquelles Patrice Lumumba a été assassiné : après une analyse approfondie, il peut être admis avec un grand degré de probabilité que le 17 janvier 1961 entre 21.40 heures et 21.43 heures, Lumumba a été assassiné en forme d'exécution dans la brousse, dans les cinq heures suivant son arrivée au Katanga (pour la description détaillée la commission renvoie aux constatations des experts).

— En ce qui concerne l'implication éventuelle d'hommes politiques belges :

– Le transfert de Lumumba au Katanga a été organisé par les autorités congolaises de Léopoldville. Elles ont, pour ce faire, bénéficié du soutien d'instances gouvernementales belges, et plus précisément des ministres des Affaires étrangères et des Affaires africaines et de leurs collaborateurs.

Les conseillers belges en poste à Léopoldville ont prêté leur concours à l'organisation du transfert.

– Il ne ressort d'aucun document ni d'aucun témoignage dont la commission a pris connaissance que le gouvernement belge ou un de ses membres a donné l'ordre d'éliminer physiquement Lumumba.

– Il ne ressort pas de l'enquête qu'il y a eu préméditation d'assassiner ou de faire assassiner Lumumba dans le chef des autorités belges lorsque celles-ci se sont efforcées de le faire transférer au Katanga.

– Il est cependant manifeste que le gouvernement ne s'est pas préoccupé de l'intégrité physique de Lumumba. Il considérait la sécurité de Lumumba comme secondaire, comparée à d'autres intérêts.

– Door de mogelijke gevaren van de transfer niet in ogenschouw te nemen en geen garanties te vragen voor de fysieke integriteit of zelfs maar aan te dringen op een menswaardige behandeling en normale procesgang heeft de Belgische regering en inzonderheid de minister van Afrikaanse Zaken een gebrek aan voorzorg aan de dag gelegd en een gemis aan respect voor de rechtstaat.

– Na kennisneming van de gebeurtenissen van 17 januari heeft de regering, althans sommige leden ervan, zich onverantwoordelijk opgesteld door te opteren voor het verspreiden van leugens ten opzichte van de publieke opinie en haar bondgenoten. Door deze houding ontstonden onvermijdelijk twijfels over de rol van de Belgisch overheden.

In het licht van wat voorafgaat, met de normen inzake publieke moraal van vandaag en zonder te treden in toenmalige persoonlijke morele afwegingen, komt de commissie tot de conclusie dat sommige Belgische regeringsleden en andere Belgische actoren een morele verantwoordelijkheid dragen in de omstandigheden die tot de dood van Lumumba hebben geleid.

II. VASTSTELLINGEN

Het onverwerkt verleden

De commissie is van oordeel dat er zowel bij de Congolese bevolking als bij de Belgen sprake is van een « onverwerkt verleden ». Wederzijds bestaan er grieven over de gebeurtenissen in de koloniale en de post-koloniale periode.

Het onderzoeksdomein van de commissie betrof slechts een beperkt, weze het belangrijk, onderdeel van dit onverwerkt verleden. Tal van grieven waarover noch de academische wereld, noch de politieke wereld klaarheid brachten, blijven voortwoekeren.

1. Disfuncties in de besluitvorming

a. Er is een gebrek aan transparantie van het beleid en aan coördinatie tussen de verschillende ministers die bij de Congopolitiek waren betrokken. Hoewel de kabinetsraad regelmatig de Congolese problemen bespreekt en er ook besluiten over neemt, vaak op uitdrukkelijke vraag van minister Wigny om richtlijnen te verkrijgen, stellen we vast dat die besluiten eerder vaag zijn en door betrokken ministers op het terrein anders worden geïnterpreteerd.

De commissie stelt tevens vast dat er een onduidelijke bevoegdheidsafbakening is tussen een aantal ministers, meer bepaald tussen minister van Buitenlandse

– En ne prenant pas en considération les risques éventuels que présentait le transfert et en ne demandant pas de garanties en ce qui concerne l'intégrité physique ou en n'insistant même pas pour que lui soit réservé un traitement conforme à la dignité humaine et un procès normal, le gouvernement belge et, en particulier, le ministre des Affaires africaines ont fait preuve d'un manque de précaution et de respect à l'égard de l'État de droit.

– Après avoir pris connaissance des événements du 17 janvier, le gouvernement, du moins certains de ses membres, a adopté une attitude irresponsable en optant pour la propagation de mensonges à l'intention de l'opinion publique et de ses alliés. Cette attitude a inéluctablement suscité des doutes quant au rôle des autorités belges.

À la lumière de ce qui précède, tenant compte des normes de la morale publique d'aujourd'hui et sans entrer dans les considérations morales personnelles de l'époque, la commission est amenée à conclure que certains membres du gouvernement belge et d'autres acteurs belges ont une responsabilité morale dans les circonstances qui ont conduit à la mort de Lumumba.

II. CONSTATATIONS

Un passé toujours présent

La commission estime que ni la population congolaise, ni les Belges n'ont exorcisé les démons du passé. Des griefs sont formulés de part et d'autre à propos des événements qui se sont déroulés pendant la période coloniale et post-coloniale.

Le champ d'investigation de la commission ne concernait qu'une partie limitée, fût-elle importante, de ce passe non « digéré ». Nombre de griefs sur lesquels ni le monde académique ni le monde politique n'ont pu faire la lumière continuent de tourmenter les esprits.

1. Dysfonctionnements dans le processus décisionnel

a. On constate un manque de transparence de la politique mise en œuvre et un manque de coordination dans le chef des différents ministres concernés par la politique congolaise. Bien que le conseil de cabinet discute régulièrement des problèmes congolais et prenne aussi des décisions à ce sujet, souvent à la demande expresse du ministre Wigny en vue d'obtenir des directives, force est de constater que ces décisions sont plutôt vagues et sont mises en œuvre différemment par les ministres concernés sur le terrain.

La commission constate par ailleurs que le partage des compétences entre un certain nombre de ministres est mal défini, plus particulièrement entre le ministre des

Zaken Wigny en minister van Afrikaanse Zaken d'Aspremont Lynden. Tevens was er een verschil in visie. De bevoegdheden van de laatste blijken zeer rekbaar te zijn. Niet alleen hebben zij betrekking op de voogdijgebieden Rwanda-Urundi, maar in de praktijk ook op Congo, als gevolg van de zogenaamde technische bijstand.

Een ander aspect van de chaotische bevoegdheidsverdeling betreft de controle over de Belgische militairen in Congo. Deze bevoegdheid ontsnapt aan de minister van Landsverdediging (na oktober 1960) en komt toe aan de minister van Afrikaanse Zaken. Hierdoor ontsnapte de Katangese politiek in grote mate aan de controle van Buitenlandse Zaken.

b. Het regelmatig aanwenden van rechtstreekse, niet hiërarchische informatie- en beslissingsstromen droeg bij tot een manke besluitvoering en verkeerde inschattingen. Zo is er het netwerk van majoor Loos dat zich aan het oog van de politieke wereld onttrok maar daadkrachtig en energiek optrad.

Tevens bestond er een goede verstandhouding tussen ambtenaren, militairen en diplomaten op verschillende niveaus en standplaatsen, die vanuit hun bepaalde visie op België en wantrouwen tegenover de politiek, solidair optraden.

c. Bovenop en cumulatief met de disfuncties sub a en b worden in realiteit veel belangrijke beslissingen genomen door officieren, diplomaten of ambtenaren. Op Defensie speelt generaal Cumont, stafchef, een doorslaggevende rol. Op Buitenlandse Zaken wordt de feitelijke politiek in belangrijke mate bepaald door de Congocel van Rothschild, waartoe, onder andere Davignon en Lebrun behoorden. Op Afrikaanse Zaken is een cruciale rol weggelegd voor majoor Loos, de militaire raadgever van de minister.

Tevens zijn er aanwijzingen dat ministers niet altijd volledig worden ingelicht door hun medewerkers.

2. **De rol van het Staatshoofd**

De commissie heeft vastgesteld dat er op bepaalde terreinen van de Congo-politiek onenigheid bestond tussen het Staatshoofd en de regering.

Deze onenigheid heeft er in bepaalde gevallen toe geleid dat het Staatshoofd eigen handelingen heeft gesteld. Bovendien heeft de commissie vastgesteld dat het Staatshoofd belangrijke informatie heeft verkregen, en daar waarschijnlijk de regering niet over heeft ingelicht.

Affaires étrangères Wigny et le ministre des Affaires africaines d'Aspremont Lynden. Il y avait également une différence de vues. Les compétences de ce dernier s'avèrent très extensibles. Elles s'exercent non seulement sur les régions sous tutelle du Ruanda-Urundi, mais également, dans la pratique, sur le Congo, du fait de l'assistance technique.

Un autre aspect de cette répartition chaotique des compétences concerne le contrôle des militaires belges au Congo. Cette compétence échappe au ministre de la Défense (après octobre 1960) et revient au ministre des Affaires africaines. La politique katangaise échappait de ce fait dans une large mesure au contrôle des Affaires étrangères

b. L'utilisation régulière de flux d'informations et de décisions directs ne suivant pas la voie hiérarchique a contribué aux déficiences constatées dans le processus décisionnel ainsi qu'à des erreurs d'évaluation. C'est ainsi que le réseau du major Loos s'est soustrait au regard du monde politique, mais est intervenu de manière énergique.

Il y avait également une bonne entente entre les fonctionnaires, les militaires et les diplomates aux différents niveaux et postes, qui intervenaient solidairement en fonction de leur vision de la Belgique et de leur méfiance à l'égard du monde politique.

c. En outre et cumulativement, les dysfonctionnements sous a et b sont encore renforcés par le fait que de nombreuses décisions importantes sont prises en réalité par des officiers, des diplomates ou des fonctionnaires. Au département de la Défense, c'est le général Cumont, le chef d'état-major, qui joue un rôle déterminant. Au département des Affaires étrangères la politique est définie dans une large mesure par la cellule Congo de Rothschild, dont font partie, notamment, Davignon et Lebrun. Aux Affaires africaines, le conseiller militaire du ministre, le major Loos, sera également appelé à jouer un rôle crucial.

Il existe également des indications dont il ressort que les ministres n'ont pas toujours été informés complètement par leurs collaborateurs.

2. **Le rôle du chef de l'État**

La commission a constaté qu'il y avait un désaccord entre le chef de l'État et le gouvernement sur certains aspects de la politique congolaise.

Ce désaccord a dans certains cas conduit le chef de l'État à poser des actes autonomes. En outre la commission a constaté que le chef de l'État a obtenu des informations importantes dont il n'a probablement pas informé le gouvernement.

3. **Controle op de regering**

a. De commissie komt tot de vaststelling dat de controle van het parlement op de gevoerde buitenlandse en Afrikaanse politiek ontoereikend was.

b. De regering is erin geslaagd om zowel de controle van het parlement als de controle van het Rekenhof te omzeilen bij het opnemen en aanwenden van fondsen. De commissie heeft bewijzen gevonden dat er voor minstens 50 miljoen Belgische frank, (overeenkomend met 270 miljoen Belgische frank, in huidige waarde, volgens de evolutie van de index der consumptieprijzen meegedeeld door de Nationale Bank van België) zogenaamde geheime fondsen werden aangewend daar waar het parlement en het Rekenhof slechts weet hadden van de aanwending van 20 miljoen Belgische frank.

Tevens dient opgemerkt dat de besteding van die fondsen laakbaar was.

4. **De rechtsstaat**

a. Inbreuken op het internationaal recht

De Belgische regering diende « zich te onthouden van elke rechtstreekse of onrechtstreekse handeling die tot doel heeft de vrijheid, de onafhankelijkheid of de integriteit van enige Staat op het spel te zetten, in ongeacht welke Staat tot interne strijd aan te zetten […]. » [§ 4 van Resolutie 290 (IV) van 1 december 1949)].

De commissie stelt vast dat deze resolutie van de VN werd geschonden, door een politiek te ontwikkelen gericht tegen een democratisch verkozen regering.

Tevens schond de regering door wapenleveringen en steun aan diverse partijen de resolutie van 20 september 1960 van de VN.

b. Inbreuken op het interne recht

Benevens de hierboven geciteerde inbreuken op de wetten op de rijkscomptabiliteit dient onderstreept te worden dat er zeer laks of niet werd opgetreden tegen handelingen die in België strafbaar zijn gesteld (werven van huurlingen, voorbereidingen van aanslagen, …) en waarvan overheidsinstanties kennis hadden gekregen.

5. **Staatsveiligheid en militaire veiligheid**

Tal van berichten en informatie bereiken de staatsveiligheid en militaire veiligheid die ze verwerken in rapporten : de juistheid en degelijkheid van de informatie laat dikwijls te wensen over. Wezenlijke en pertinente

3. **Contrôle du gouvernement**

a. La commission conclut que le contrôle exercé par le parlement sur la politique étrangère et africaine mises en œuvre a été insuffisant.

b. Le gouvernement a réussi à éluder aussi bien le contrôle du parlement que celui de la Cour des comptes en ce qui concerne le prélèvement et l'affectation de fonds. La commission a trouvé des preuves du fait que des fonds dits secrets d'un montant de 50 millions de francs belges au moins (ce qui correspond à 270 millions de francs belges actuels selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation communiquée par la Banque nationale de Belgique) ont été utilisés, alors que le parlement et la Cour des comptes n'ont eu connaissance que de l'utilisation de 20 millions de francs belges.

Il y a également lieu d'observer que l'affectation de ces fonds est critiquable.

4. **L'État de droit**

a. Infractions au droit international

Le gouvernement belge devait « s'abstenir de toute action directe ou indirecte visant à menacer la liberté, l'indépendance ou l'intégrité de tout État, à encourager la lutte interne dans tout État (…). » [§ 4 de la résolution n° 290 (IV) du 1er décembre 1949, traduction].

La commission constate que cette résolution des Nations unies a été violée, par le développement d'une politique dirigée contre un gouvernement démocratiquement élu.

Le gouvernement a également violé la résolution des Nations unies du 20 septembre 1960, en effectuant des livraisons d'armes et en accordant une aide à diverses parties.

b. Infractions au droit interne

Outre les infractions susmentionnées aux lois sur la comptabilité de l'État, il y a lieu de souligner qu'il a été fait preuve d'un très grand laxisme, voire de passivité, face à des actes incriminés en Belgique (recrutement de mercenaires, préparations d'attentats, etc.) et dont des organes du pouvoir avaient eu connaissance.

5. **Sûreté de l'État et sécurité militaire**

Nombre de messages et d'informations parviennent à la Sûreté de l'État et à la Sécurité militaire, qui les incorporent dans des rapports : l'exactitude et la qualité des informations laissent souvent à désirer. Les infor-

informatie (bijvoorbeeld in verband met de dood van Lumumba) wordt niet of laattijdig overgemaakt.

6. **De situatie van de Belgische ambtenaren**

De Belgische regering heeft nagelaten duidelijkheid te scheppen ten aanzien van de Belgische ambtenaren in Congo en over hun rechten en plichten als gevolg van het feit dat ze ter beschikking van de Congolese autoriteiten werden gesteld. De dubbelzinnigheid bereikt een hoogtepunt bij sommige ambtenaren, die ondanks een adviserende functie bij Congolese ministers, rechtstreeks rapporteren aan de Belgische Staatsveiligheid of andere diensten.

7. **Economische belangen**

Op bepaalde momenten is er met betrekking tot Katanga een vermenging van private en publieke belangen.

Overheidsagenten, verbonden aan de Belgische Technische Missie of aan het Bureau-Conseil hebben in Katanga voor hun werking gebruik gemaakt van voorschotten en andere faciliteiten van de Union Minière du Haut Katanga.

8. **Toestand van de archieven**

De commissie heeft naar aanleiding van haar werkzaamheden vastgesteld dat belangrijke officiële archieven, waaronder dat van het Staatshoofd, dreigen verloren te gaan indien er niet wordt ingegrepen. Tevens laten de huidige middelen zowel op technisch vlak als op het gebied van personeelsbezetting niet toe om een archief, die naam waardig, bij te houden.

De commissie constateert dat het expertise- en onderzoekswerk om te bepalen wat de verantwoordelijkheden waren van de Belgische politici in de moord op Patrice Lumumba mogelijk werd gemaakt dankzij toegang tot een groot aantal archiefstukken van particulieren en de overheid, welke tot dan toe niet toegankelijk waren.

III. AANBEVELINGEN

Wat een aantal vaststellingen betreft, is de disfunctie reeds achterhaald zodat ze niet is opgenomen in de aanbevelingen.

1. **De controle op de regering**

a. Uit het onderzoek van de commissie blijkt dat het parlement niet altijd volledig en correct is ingelicht door de regering over de initiatieven die zij ondernam. Hoe-

mations essentielles et pertinentes (par exemple, à propos de la mort de Lumumba) ne sont pas transmises ou sont communiquées trop tard.

6. **La situation des fonctionnaires belges**

Le gouvernement belge a omis d'informer clairement les fonctionnaires belges au Congo sur leurs droits et leurs devoirs afférents à leur mise à la disposition des autorités congolaises. L'ambiguïté atteint son paroxysme en ce qui concerne certains fonctionnaires, qui, bien qu'ils exercent une fonction de conseiller auprès de ministres congolais, font directement rapport à la Sûreté de l'État belge ou à d'autres services.

7. **Intérêts économiques**

À certains moments, en ce qui concerne le Katanga, il y a une confusion entre des intérêts publics et privés.

Des agents de l'État, liés à la Mission technique belge ou au Bureau-conseil ont utilisé pour leur fonctionnement au Katanga des avances et d'autres facilités de l'Union minière du Haut Katanga.

8. **État des archives**

La commission a constaté, à l'occasion de ses travaux, que d'importantes archives officielles, dont celles du chef de l'État, risquent de se perdre si l'on ne prend pas les mesures qui s'imposent. En outre, les moyens dont on dispose actuellement, tant sur le plan technique qu'en ce qui concerne les effectifs, ne permettent pas de conserver des archives dignes de ce nom.

La commission constate que le travail d'expertise et d'enquête visant à déterminer les responsabilités des hommes politiques belges dans l'assassinat de Patrice Lumumba a été rendu possible dès lors qu'un grand nombre d'archives privées et publiques ont pu être consultées, ce qui n'était pas le cas auparavant.

III. RECOMMANDATIONS

En ce qui concerne certaines constatations, il a déjà été remédié au dysfonctionnement mis au jour, de sorte qu'il n'en est pas fait état dans les recommandations.

1. **Le contrôle du gouvernement**

a. Il ressort de l'enquête de la commission que le gouvernement n'a pas toujours fourni au parlement des informations complètes et correctes au sujet des initiati-

wel het evident is dat het niet altijd opportuun en wenselijk is om bepaalde confidentiële initiatieven aan de grote klok te hangen, is het even noodzakelijk dat het parlement te allen tijde correct en volledig ingelicht wordt.

Evenwel erkent de commissie dat parlementsleden bij de uitoefening van hun controletaak niet steeds de vertrouwelijkheid van de hen toevertrouwde informatie respecteren.

De commissie acht het wenselijk dat er een formule uitgewerkt wordt om, in uitzonderlijke gevallen, het parlement in te lichten over de actie van de regering zonder de confidentialiteit in gevaar te brengen. De commissie verzoekt, mocht het noodzakelijk zijn, het reglement aan te passen om die soms gewenste vertrouwelijkheid te verzekeren.

b. Het komt de commissie voor dat het aangewezen is om aan de bevoegde Kamercommissie het deelrapport over de geheime fondsen en de hierover met het Rekenhof en andere instanties gevoerde briefwisseling over te maken. Dit met het oog op een onderzoek door die commissie of een herhaling van deze feiten — het uitgeven van fondsen buiten de toestemming van het parlement en buiten de controle van het Rekenhof om — op basis van de thans geldende regelgeving onmogelijk is gemaakt.

2. **Het Staatshoofd**

De commissie herinnert aan de grondwettelijke bepalingen en gewoonten betreffende de rol van het Staatshoofd.

Iedere handeling van het Staatshoofd die een directe of indirecte politieke invloed kan hebben moet worden gedekt door een minister.

Derhalve mogen publieke tussenkomsten of initiatieven niet tegen die van de regering inzake binnenlandse of buitenlandse politiek ingaan.

3. **De inlichtingendiensten**

De commissie beveelt aan dat bij de bestaande parlementaire controle, het Comité I ook bijzondere aandacht moet hebben voor de doelmatigheid van de inlichtingendiensten.

Deze controle dient te gebeuren op een permanente en effectieve wijze.

4. **Toestand van de archieven**

De commissie nodigt de regering uit alle nodige initiatieven te ontwikkelen om de archieven van de verschillende federale Rijksinstanties, en inzonderheid die van het staatshoofd, via een passende toewijzing van personele en financiële middelen, op te sporen, te inventariseren, te structureren en veilig te stellen. Zij vraagt dat

ves qu'il prenait. Bien qu'il soit évident qu'il n'est pas toujours opportun ni souhaitable de dévoiler certaines initiatives confidentielles, il est tout aussi indispensable que le parlement soit à tout moment informé correctement et complètement.

La commission reconnaît toutefois que, dans l'exercice de leur fonction de contrôle, les parlementaires ne respectent pas toujours le caractère confidentiel des informations qui leur sont confiées.

La commission estime qu'il conviendrait d'élaborer une formule qui permettrait, dans des cas exceptionnels, d'informer le parlement au sujet de l'action du gouvernement sans porter atteinte à la confidentialité. La commission demande que le Règlement soit modifié, si cela s'avère nécessaire, afin de garantir cette confidentialité, qui est parfois souhaitée.

b. La commission estime qu'il serait souhaitable de transmettre à la commission compétente de la Chambre le rapport partiel consacré aux fonds secrets ainsi que la correspondance échangée à ce sujet avec la Cour des comptes et d'autres institutions, l'objectif étant de charger cette commission d'examiner, sur la base de la législation en vigueur, si le législateur a fait en sorte que de tels faits — l'utilisation de fonds sans le consentement du parlement et le contrôle de la Cour des comptes — ne puissent plus se reproduire.

2. **Le chef de l'État**

La commission rappelle les dispositions et les usages constitutionnels au sujet du rôle du chef de l'État.

Chaque acte du chef de l'État qui peut avoir directement ou indirectement une influence politique doit être couvert par un ministre.

Dès lors, des interventions ou des initiatives publiques ne peuvent aller à l'encontre de celles de la politique intérieure et extérieure du gouvernement.

3. **Les services de renseignements**

La commission recommande que dans le cadre du contrôle parlementaire existant, le Comité R accorde également une attention toute particulière à l'efficacité des services de renseignements.

Ce contrôle doit s'exercer de manière permanente et effective.

4. **État des archives**

La commission invite le gouvernement à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour rechercher, inventorier, structurer et sauvegarder, par une allocation adéquate d'effectifs et de moyens financiers, les archives des différentes instances fédérales, et, en particulier, celles du chef de l'État. Elle demande que les obliga-

de wettelijke verplichtingen terzake worden geëvalueerd en zo nodig worden aangepast ten einde uitvoering te geven aan het streven om het archiefpatrimonium van de Staat te bewaren.

De commissie beveelt een herdefiniëring aan van de regels inzake toegang tot documenten die onder de overheid vallen.

5. **Het onverwerkt verleden**

De commissie doet de aanbeveling dat multidisciplinair en internationaal historisch onderzoek over de koloniale en post-koloniale periode zou worden gestimuleerd. Op basis van objectief, wetenschappelijk verantwoord tot stand gekomen feitenmateriaal, kan de politieke wereld tot een synthese komen die bijdraagt tot de verwerking van het verleden.

Een eerste aanzet hiertoe kan erin bestaan de resultaten van de werkzaamheden van de commissie in een bevattelijke vorm uit te geven en te verspreiden voor een breed publiek.

6. **Eindaanbeveling**

De commissie nodigt de regering uit kennis te nemen van haar conclusies, vaststellingen en aanbevelingen en verzoekt haar de aanbevelingen, die de uitvoerende macht betreffen, te implementeren en in het kader van haar internationaal optreden de passende conclusies te trekken en actie te ondernemen op basis van dit document en het debat dat erover volgt in het Parlement.

De commissie spreekt de hoop uit dat haar werkzaamheden meer klaarheid hebben gebracht over deze tragische gebeurtenissen en dat dit zal bijdragen tot een betere verstandhouding tussen beide volkeren.

*
* *

De conclusies werden aangenomen met 10 tegen 2 stemmen.

Dit verslag werd eenparig goedgekeurd.

De rapporteurs, *De voorzitter,*

Daniel BACQUELAINE,
Ferdy WILLEMS,
Marie-Thérèse COENEN

Geert VERSNICK

tions légales en la matière fassent l'objet d'une évaluation et soient, au besoin, adaptées afin que les archives de l'État puissent être conservées correctement.

La commission recommande de redéfinir les règles concernant l'accès à des documents relevant des pouvoirs publics.

5. **Un passé toujours présent**

La commission recommande que l'on encourage les recherches historiques multidisciplinaires et internationales concernant l'époque coloniale et postcoloniale. Le monde politique pourrait, sur la base d'un ensemble d'éléments de fait objectifs et scientifiquement établis, faire un travail de synthèse qui contribue à exorciser le passé.

Un premier pas dans ce sens pourrait consister à publier les résultats des travaux de la commission sous une forme aisément compréhensible et à les diffuser parmi un large public.

6. **Recommandation finale**

La commission invite le gouvernement à prendre connaissance de ses conclusions,constatations et recommandations, lui demande de mettre en œuvre les recommandations qui concernent le pouvoir exécutif et, dans le cadre de son action internationale, de tirer les conclusions qui conviennent ainsi que d'entreprendre les actions sur la base du présent document et du débat qui sera mené à ce sujet au Parlement.

La commission espère que ses travaux auront apporté davantage de clarté au sujet de ces événements tragiques et que ceci contribuera à une meilleure entente entre les deux peuples.

*
* *

Les conclusions ont été adoptées par 10 voix contre 2.

Le présent rapport a été approuvé à l'unanimité.

Les rapporteurs, *Le président,*

Daniel BACQUELAINE,
Ferdy WILLEMS,
Marie-Thérèse COENEN

Geert VERSNICK

BIJLAGE 1

Nota van de experts/1-29/6/2000

1. DOELSTELLINGEN

Aan de hand van het vooraf door de experts uitgevoerde onderzoek en van het(de) verslag(en) dat(die) zij daarover zullen uitbrengen, moet het de parlementaire onderzoekscommissie mogelijk zijn te beschikken over nauwkeurige en geverifieerde gegevens :

— over de feiten, omstandigheden, beslissingen, initiatieven — en de wijze waarop die werden beïnvloed — die op 17 januari 1961 in Katanga tot de moord op Lumumba hebben geleid;

— inzonderheid over de betrokkenheid en de verantwoordelijkheid terzake van Belgische (regerings- en « andere ») autoriteiten en van administratief, militair en diplomatiek personeel dat handelde in het raam van regeringsmandaten of van opdrachten voortvloeiend uit beslissingen die werden genomen in verband met het Congo-beleid dat België na de onafhankelijkheid zou voeren (waarmee « het » Congo-beleid, dan wel diverse in verband met Congo uitgestippelde beleidslijnen wordt bedoeld) ([1]);

— over de Belgische actoren die getuige waren van de diverse scharniermomenten in het verloop der gebeurtenissen, met name vooral de afzetting van de eerste minister, zijn gedwongen verblijf in het toenmalige Leopoldstad, zijn « gevangenneming » tijdens zijn poging om Stanleystad te bereiken, zijn opsluiting in de gevangenis van Thysstad, de onderhandelingen over zijn overdracht en de dagen van 15, 16 en 17 januari 1961 die terzake beslissend waren;

Bij het uitwerken van hun verslag, zullen de experts zich erop toeleggen een sluitend tijdsverloop op te stellen in verband met de redactie, de overzending en de ontvangst van de na decodering leesbaar gemaakte teksten en telexberichten die tussen Brazzaville, Elisabethstad en Brussel werden uitgewisseld, en met name van die berichten die op cruciale ogenblikken van de evenementen werden verstuurd. Die chronologische verzending van de berichten en documenten moet dan in een ruimer chronologisch verloop worden ingebed, waarbij de plaatselijke of externe factoren in aanmerking worden genomen die het gedragspatroon, de initiatieven en de onderrichtingen hebben beïnvloed van de diverse « machtscentra » die — ter plaatse of in de buitenlandse instanties — op het Congo-beleid wogen.

([1]) Voor het grondige onderzoek zal men zich beperken tot de periode die ingaat op 30 juni 1960 en loopt tot de val van de regering-Eyskens in april 1961. Om didactische redenen en teneinde de zaken in een ruimere context te plaatsen, zal tevens de daaraan voorafgaande periode aan bod komen, bijvoorbeeld de Accra-conferentie (december 1958) alsmede de rondetafelconferentie die in Parijs in 1960 werd gehouden, alsook wat erop volgt.

ANNEXE 1

Note des experts/1 – 29/6/2000

1. LES OBJECTIFS

À travers les recherches préalables des experts et du (ou des) rapport(s) qu'ils présenteront, la commission d'enquête parlementaire doit pouvoir disposer de données précises et contrôlées :

— sur les faits, les circonstances, les décisions, les initiatives et leur conditionnement qui ont conduit à l'assassinat de Patrice Lumumba, au Katanga, le 17 janvier 1961;

- plus spécifiquement, sur les implications et les responsabilités d'autorités belges (gouvernementales et « autres ») et d'agents administratifs, militaires et diplomatiques agissant dans le cadre de mandats gouvernementaux ou de missions découlant de prises de décision concernant la politique congolaise de la Belgique, à partir de l'indépendance (la politique ou les politiques congolaises de la Belgique) ([1]);

— sur les « témoins-acteurs » belges aux différents moments clés du processus, principalement la destitution du premier ministre, sa résidence forcée à Léopoldville, sa « capture » au cours de sa tentative de rejoindre Stanleyville, son emprisonnement à Thijsville, les tractations sur son transfert et les journées décisives des 15, 16 et 17 janvier 1961;

Le rapport des experts s'attachera à établir une chronologie rigoureuse de la rédaction, de la transmission et de la réception sous forme lisible (décodée) des textes et telex échangés entre Brazzaville, Elisabethville et Bruxelles, spécialement ceux qui s'inscrivent à des moments importants du processus. Cette chronologie des messages et documents devra s'inscrire dans une chrono plus large, reprenant les facteurs locaux ou externes qui conditionnent les comportements, démarches et instructions des divers « pouvoirs » qui s'exercent — sur place ou dans des instances extérieurs — en matière de politique congolaise.

([1]) Pour la recherche approfondie, on se limitera à la période 30 juin 1960 jusqu'à la chute du gouvernement Eyskens en avril 1961. Pour des raisons pédagogiques et de mise en contexte, on parlera également de ce qui précède, par exemple la conférence d'Accra en décembre 1998 et la Table ronde de janvier 1960 et de ce qui suit.

De experts zullen zich ongetwijfeld inlaten met de vraag welke getuigen-actoren thans nog in leven zijn en in staat een eigen bijdrage aan de commissie te leveren; in dat verband zij evenwel gepreciseerd dat het noodzakelijk is dat de experts daartoe op een doorgedreven ondersteuning van de terzake bevoegde diensten moet kunnen rekenen.

2. **Eerste fase van het onderzoek**

2.1. *Kritische studie van de werken van De Witte, Vandewalle en Brassinne*

In een eerste stadium moeten de experts kennis nemen van en gezamenlijk een kritische studie uitvoeren van :

— het boek van de hand van Ludo De Witte als centraal element in het publieke debat dat tevens in de media wordt gevoerd, wat een niet onbelangrijk gegeven was dat heeft geleid tot de oprichting van de onderzoekscommissie; voormeld werk bundelt een aantal — soms voor het eerst gepubliceerde - informatieve gegevens, hypotheses en verwijzingen naar belangrijke Belgische bronnen (een voorbeeld ter illustratie : de respectieve rol die Jules Loos en Louis Marlière speelden in een poging in oktober 1960 de zogenaamde « operatie-Barracuda » op te zetten). De vraag in hoever de door de auteur aangevoerde argumenten voldoende onderbouwd en coherent, en de documenten en getuigenissen betrouwbaar zijn, kan pas op doordachte wijze worden beantwoord als de werkzaamheden van de experts in een verder stadium gevorderd zijn.

— de publicatie van de hand van kolonel F. Vandewalle, met als titel *Mille et quatre jours. Contes du Zaïre et du Shaba* (eerste vier boekdelen, 1974-1977) ([2]) — en de door Jacques Brassinne gemaakte doctoraalscriptie, met als titel *Enquête sur la mort de Patrice Lumumba*, met inbegrip van de zeer lijvige mappen met bijlagen en getuigenissen (1990) ([3]). Beide personen waren in Elisabethstad aanwezig op het ogenblik dat Lumumba, Mpolo en Okito werden overgebracht naar de plaats waar hen een noodlottig einde wachtte. Vanuit de positie die zij bekleedden, waren voormelde personen uitzonderlijk goed geïnformeerd over de aanvoerders van de Katangese secessie, over de hulpverlenings- en samenwerkingsnetwerken die België ten behoeve van Katanga had opgezet, over de invloeden en rivaliteiten die binnen die netwerken speelden, en over de feitelijke gegevens in verband met en de betrokken partijen bij de laatste episode van de tegen Lumumba gerichte operatie. Hun kennis van te toenmalige gebeurtenissen werd aangevuld door getuigenissen en documenten die ze dankzij hun status en hun relaties naderhand hebben kunnen vergaren. De tekst van de auteurs moet

([2]) Het werk van Vandewalle is niet alleen op de « affaire-Lumumba » toegespitst. Voor de auteur vormt die episode een deelaspect dat hij inpast in een werk waarin zijn aandacht ook uitgaat naar de zogenaamde Katangese Gendarmes, naar zijn verhouding met Brussel en tot in het zogenaamde « *Bureau-Conseil* » dat werd geleid door professor René Clémens. Al die elementen rechtvaardigen dat hij een ruimer onderzoeksveld en actieterrein bestrijkt.

([3]) Die twee werken zijn reeds ter beschikking gesteld van de experts.

La question de savoir quels témoins-acteurs sont encore vivants et en mesure d'apporter leur contribution à la commission sera certes un souci des experts mais ils devront être fortement aidés dans cette tâche, par les services compétents.

2. **Première phase de recherche**

2.1. *Étude critique de De Witte, Vandewalle et Brassinne*

Dans un premier temps, les experts doivent prendre connaissance et faire une étude critique et collective :

— du livre de Ludo De Witte qui constitue un élément central dans le débat public et dans les media, une donnée non négligeable dans la constitution de la commission d'enquête et un regroupement d'informations, d'hypothèses et de références à des sources belges importantes dont certaines totalement inédites (un exemple : les rôles de Jules Loos et de Louis Marlière dans la tentative d'opération Barracuda en octobre 1960). Les questions de savoir dans quelle mesure l'argumentation de l'auteur est suffisamment étayée, son argumentation cohérente et les documents et témoignages fiables ne peuvent trouver de réponse concertée qu'à un stade ultérieur du travail des experts;

— de la publication du Colonel F. Vandewalle, *Mille et quatre jours. Contes du Zaïre et du Shaba* — les quatre premiers volumes (1974-1977) ([2]) — et de la thèse de doctorat de Jacques Brassinne, *Enquête sur la mort de Patrice Lumumba*, y compris ses lourdes fardes d'annexes et de témoignages (1990) ([3]). Les deux personnalités étaient présentes à E'ville, au moment du transfert et du destin final de Lumumba, Mpolo et Okito. Ils y occupaient une position leur assurant une information exceptionnelle sur les dirigeants du Katanga en sécession, sur le système d'aide et de coopération belgo-katangais, sur les jeux d'influence et de compétition à l'intérieur du système, sur les faits et acteurs du dernier acte de l'opération anti-Lumumba. Leurs connaissances de l'époque ont été complétées par des témoignages et des documents que leur statut et leur capital-relations ont permis de développer ultérieurement. Le texte des auteurs doit être soumis à lecture critique mais l'attention se porte aussi sur les documents publiés et, dans la thèse Brassinne, sur les interviews des témoins. A noter que, dans son ouvrage, L. De Witte a eu recours à ces travaux de Vandewalle et de Brassinne (ce qui

([2]) Le travail de Vandewalle n'est pas strictement centré sur l'affaire Lumumba. Il l'intègre forcément dans un travail où ses soucis pour la gendarmerie katangaise, ses relations avevc Bruxelles et dans le Bureau-conseil que dirige le Professeur René Clements justifient une extension de son champ d'analyse et d'action.

([3]) Ces deux ouvrages ont déjà été mis à la disposition des experts.

met een kritisch oog worden gelezen, maar de aandacht gaat ook naar de gepubliceerde documenten en, in de scriptie van Brassine, naar de vraaggesprekken met de getuigen. Op te merken valt dat L. De Witte in zijn boek een beroep doet op het werk van Vandewalle en van Brassine (wat, vooral voor de scriptie van Brassine, niet betekent dat er tussen hen geen radicaal tegengestelde gezichtspunten of interpretaties zijn).

Het werk van de experts, met name het kritisch onderzoek van de teksten en documenten die in die drie « bronnen » zijn gepubliceerd, moet leiden tot een eerste balans van de punten waarover controverse bestaat (zowel op het stuk van de aangehaalde feiten en actoren als op dat van de gegeven interpretaties).

De experts zouden ongetwijfeld zowel L. De Witte als J. Brassine moeten kunnen ontmoeten, hetzij bij de aanvang van hun werk, hetzij na een eerste lezing van de drie « bronnen ». Die ontmoeting zou zo snel mogelijk moeten worden georganiseerd door of met de instemming van de commissie.

2.2. *De memoires van minister Wigny*

De experts zouden nu reeds inzage moeten hebben van de bij het Algemeen Rijksarchief neergelegde « *Mémoires du Congo* » (januari 1959-april 1961) van Pierre Wigny, een ongedateerd document van 800 getypte bladzijden, dat uiteenvalt in 24 hoofdstukken en 6 delen ([4]). P. Wigny was destijds bevoegd voor Buitenlandse Zaken en tot nu toe werd nog geen gebruik gemaakt van die bron. Het betreft (een) *a priori* belangrijke documentatie, te meer omdat « De archieven van het kabinet van minister van Buitenlandse Zaken Pierre Wigny (…) niet aan het departement [zijn] overgemaakt. » (L. De Witte, bibliografie). Het kritisch onderzoek van die bron, die een overzicht geeft van de Congolese crisis uit het oogpunt van de minister van Buitenlandse Zaken, is een aanvulling van dat van De Witte-Vandewalle-Brassine en is tevens een voorbereiding op het onderzoek van de sub 3 vermelde notulen.

De experts wensen dat de commissie ervoor zorgt dat ze toegang tot die memoires krijgen. Een afschrift voor elke expert zou de beste oplossing zijn.

2.3. *De notulen van de ministerraad en van het Beperkt ministercomité van Afrikaanse Zaken*

De notulen van de ministerraad en van het Beperkt ministercomité (van Afrikaanse Zaken) zijn nieuwe en seriële bronnen die dankzij het akkoord van de regering onverwijld door de experts kunnen worden ingekeken. Ze bevatten een noodzakelijk referentiekader waarin het Congo-beleid van de regering kan worden geplaatst en kunnen stof opleveren voor gesprekken met toenmalige ministers die nog in leven zijn.

Wij verzoeken de commissie contact te nemen met de toenmalige ministers teneinde de organisatie van die gesprekken te vergemakkelijken.

([4]) Dhoore, *Archives*, blz. 827.

ne signifie pas, surtout pour la thèse Brassinne, qu'il n'y a pas des éclairages ou interprétations en opposition radicale entre eux).

Le travail des experts, l'examen critique des textes et documents publiés dans ces trois « sources » doit conduire à un premier bilan des points litigieux (litigieux dans les faits et acteurs cités comme dans les interprétations données).

Les experts devraient sans aucun doute, rencontrer aussi bien L. De Witte que J. Brassinne, soit au tout début de leur travail, soit après une première lecture des trois « sources ». Cette rencontre devrait être organisée dans les meilleurs délais, par ou avec l'accord de la commission.

2.2. *Les mémoires du ministre Wigny*

Ayant connaissance du dépôt aux Archives Générales du Royaume des « Mémoires du Congo » (janvier 1959-avril 1961) de Pierre Wigny, document non-daté, de 800 pages dactylographiées, en 24 chapitres et 6 volumes ([4]), les experts devraient pouvoir y accéder dès maintenant. P. Wigny était chargé des Affaires étrangères à l'époque et cette source n'a jamais été utilisée à ce jour. Il s'agit d'une documentation a priori importante, d'autant que « les archives du cabinet du ministre des Affaires étrangères, Pierre Wigny, ne sont pas remises au département » (L. De Witte, p. 389 version française). L'étude critique de cette source, donnant une vue d'ensemble de la crise congolaise du point de vue du ministre des Affaires étrangères, est complémentaire à celle De Witte-Vandewalle-Brassinne et en même temps préparatoire à l'étude des procès-verbaux mentionnés sous 3.

Les experts souhaitent que la commission leur assure accès à ces mémoires : une copie pour chaque expert serait la formule la plus judicieuse.

2.3. *Les procès-verbaux du conseil des ministres et du comité restreint des affaires africaines*

Les PV du conseil et du comité ministériel restreint (affaires africaines) constituent des sources nouvelles et sérielles, qui grâce à l'accord du gouvernement, peuvent être consultées sans délai par les experts. Fournissant un cadre de référence nécessaire dans lequel on peut situer le(s) politique(s) congolaise(s) du gouvernement, ils peuvent alimenter des entretiens avec des ministres de l'époque encore en vie.

Nous demandons à la commission de prendre contact avec les ministres en vie afin de faciliter l'organisation de ces entretiens.

([4]) Dhoore, *Archives*, p. 827.

3. **Tweede fase : verdieping van de onderzoeken**

Het is voorbarig nu al aan te geven welke onderzoeken moeten worden uitgediept. Er moet worden gewacht op de resultaten van de voorbereidende werkzaamheden (sub 2) en van de contacten met de archivarissen van de verschillende instellingen alvorens die belangrijke fase aan te vatten, die zal worden gekenmerkt door een verdeling van het werk onder de experts. Om het werk te doen vorderen, verzoeken wij echter de commissie zo spoedig mogelijk de nodige machtigingen te vragen om toegang te hebben tot de in bijlage I vermelde archieven. Die archieven kunnen informatie verstrekken over het beleid van het Hof en van de regering, de diplomatieke en militaire interventies (met inbegrip van die van de veiligheidsdiensten) en over het optreden van de antilumumbisten in Congo. Er zij op gewezen dat het belang van het werk van de experts in eerste instantie moet worden gerelateerd aan het feit dat ze inzage krijgen van archieven die tot dusver niet toegankelijk waren.

Er wordt nu reeds contact gelegd met de archivaris van het koninklijk paleis, de kabinetschef van de eerste minister, de archivaris van de kanselarij, de kabinetschef van de minister van Justitie en de administrateur-generaal van de Veiligheid van de Staat in aanwezigheid van de voorzitter van de onderzoekscommissie.

Voorts zullen de experts een aantal getuigen-actoren ontmoeten.

4. **Documentatie**

De experts verzamelen nu reeds systematisch de volgende documentatie, die kan dienen als bijlage bij het (de) verslag(en) :

a. Een *bibliografie van de geraadpleegde werken*

Ter attentie van de commissieleden gaat als Bijlage III een beknopte en voorlopige bibliografie.

b. Een *lijst van de gebruikte bronnen (archieven)* (met een commentaar waarin de nadruk wordt gelegd op de bijzonderheden, de verdwenen stukken enzovoort).

c. *Verantwoordingsstukken* : fotokopieën of afschriften van de belangrijkste documenten of getuigenissen

d. *Documentatiefiches* met een systematische basisinformatie voor de commissieleden en de experts (zie bijlage II).

e. Een *chronologisch overzicht van de belangrijkste gebeurtenissen* tijdens de periode die wordt bestudeerd.

Prof. L. DE VOS
Prof. E. GERARD
De h. J. GERARD-LIBOIS
Prof. Ph. RAXHON

3. **Deuxième phase : approfondissement des recherches**

Il est prématuré de préciser maintenant les recherches à approfondir. Il faut attendre les résultats des travaux préliminaires (sub 2) d'une part et des contacts avec les responsables-archivistes des diverses institutions d'autre part avant de s'engager dans cette phase importante, qui sera caractérisée par une division du travail entre les experts. Toutefois, pour faire avancer les travaux nous demandons à la commission de solliciter aussi rapidement que possible les autorisations nécessaires donnant accès aux archives mentionnées dans l'annexe I. Ces archives sont susceptibles de fournir des informations relatives à la politique du palais et du gouvernement, aux interventions diplomatiques et militaires (y compris des services de sécurité), et à l'action de l'opposition antilumumbiste au Congo. Soulignons que l'intérêt du travail des experts est d'avoir accès, en premier lieu, à des archives non consultables et non exploitées à ce jour.

Dès maintenant une prise de contact est organisée avec l'archiviste du Palais Royal, le chef de cabinet du premier ministre et le responsable des archives de la chancellerie, le chef de cabinet de ministre de la Justice et l'administrateur-général de la Sureté de l'État en présence du président de la commission d'enquête.

Par ailleurs, les experts seront amenés à rencontrer un nombre de témoins-acteurs.

4. **Documentation**

Dès maintenant les experts procèdent systématiquement à la collection de la documentation suivante, pouvant servir comme annexes au(x) rapport(s) :

a. Une *bibliographie des ouvrages utilisés*

Ci-joint en Annexe III une bibliographie succincte et provisoire à l'intention des membres de la commission.

b. Une *liste des sources (fonds d'archives) utilisées* (avec un commentaire mettant l'accent sur les particularités, les pièces disparues etc.)

c. Des *pièces justificatives* : photocopies ou transcription des documents les plus importants ou des témoignages capitaux

d. Des *fiches documentaires* qui fournissent aux membres de la commission et aux experts d'une façon méthodique une information de base (voir annexe II).

e. Une *chronologie des événements* les plus importants pour la période étudiée.

Prof. L. DE VOS
Prof. E. GERARD
M. J. GERARD-LIBOIS
Prof. Ph. RAXHON

Bijlage I

Lijst van de archieven waarvan het bestaan werd gemeld of bevestigd

1. Archieven van het Koninklijk Paleis : zie A10

2.1. Archieven van de Kanselarij van de eerste minister
— notulen van de Ministerraad : zie A18
— notulen van het Beperkt ministercomité van Afrikaanse Zaken : zie A9

2.2. Persoonlijke documenten van eerste minister Gaston Eyskens (ARA-KADOC) : zie A18 en A20.

3.1. Archieven van de minister van Buitenlandse Zaken : geen antwoord
— persoonlijke documenten van ambassadeur Rothschild : zie A7
— stichting-« Philippe De Doncker » (Koninklijk Museum voor Midden-Afrika) : zie A13
— persoonlijke dossiers van de betrokken diplomaten

3.2. Persoonlijke documenten van minister van Buitenlandse Zaken Pierre Wigny : memoires over de dekolonisatie (ARA) : zie A18

3.3.1. Persoonlijke documenten van minister van Afrikaanse Zaken August De Schryver (KADOC) : zie A20

3.3.2. Persoonlijke documenten van minister van Afrikaanse Zaken Harold d'Aspremont Lynden (ARA) : zie A2 en A18

3.4.1. Persoonlijke documenten van Jean Van den Bosch, ambassadeur in Leopoldstad (SOMA) : zie A1

3.4.2. Persoonlijke documenten van Jacques Brassine de la Buissière (ARA) : zie A4

4.1. Archieven van het ministerie van Landsverdediging
— Congo : zie A17
— privé-stichtingen : zie A17
— persoonlijke dossiers van de betrokken militairen

4.2. Persoonlijke documenten van kolonel Frédéric Vandewalle (Koninklijk Museum voor Midden-Afrika) : zie A4 en A13

5. Archieven van het ministerie van Justitie
— Veiligheid van de Staat : zie A15

6. Archieven van het ministerie van Binnenlandse Zaken
— dienst Vreemdelingenzaken (vroegere Vreemdelingenpolitie, een deel van de Administratie van de Veiligheid van de Staat) : persoonlijke dossiers : zie A21

7. Internationale archieven : p.m.
— Belgische delegatie bij de NAVO (Beldel NAVO)
— Belgische delegatie bij de UNO (Beldel UNO)
— Belgische delegatie bij de VS (Belamba VS)

Annexe I

Liste des archives dont l'existence a été révélée ou confirmée

1. Archives du Palais Royal : voir A10

2.1. Archives de la chancellerie du premier ministre
— procès-verbaux du conseil des ministres : voir A18
— procès-verbaux du comité restreint Affaires Africaines : voir A9

2.2. Papiers de Gaston Eyskens, premier ministre (ARA-KADOC) : voir A18 et A20

3.1. Archives du ministère des Affaires Etrangères : pas de réponse
— papiers de l'ambassadeur Rothschild : voir A7

— Fonds Philippe De Doncker (Musée royale de l'Afrique centrale) : voir A13
— dossiers personnels des diplomates impliqués

3.2. Papiers de Pierre Wigny, ministre des Affaires Etrangères : mémoires sur la décolonisation (ARA) : voir A18

3.3.1. Papiers de August De Schryver, ministre des Affaires Africaines (KADOC) : voir A20

3.3.2. Papiers de Harold d'Aspremont Lynden, ministres des Affaires Africaines (ARA) : voir A 2 et A18

3.4.1. Papiers de Jean Van den Bosch, ambassadeur à Leopoldville (SOMA) : voir A1

3.4.2. Papiers de Jacques Brassinne de la Buissière (ARA) : voir A4

4.1. Archives du ministère de la Défense
— Congo : voir A17
— Fonds privés : voir A17
— dossiers personnels des militaires impliqués

4.2. Papiers du colonel Frédéric Vandewalle (Musée royale de l'Afrique centrale) : voir A4 et A13

5. Archives du ministère de la Justice
— Sureté de l'État : voir A15

6. Archives Ministère des Affaires Intérieures
— Office des Etrangers (ancienne Police des Etrangers, partie de l'Administration de la Surété Publique) : dossiers personnels : voir A21

7. Archives internationales : p.m.
— délégation belge à l'OTAN (Delbel OTAN)
— délégation belge à l'ONU (Delbel ONU)
— délégation belge aux États Unis (Ambabel Washington)

8.1. Persoonlijke documenten van Jef van Bilsen, adviseur van Kasavubu (KADOC — Koninklijk Museum voor Midden-Afrika) : zie A13 en A20

8.2.1. Persoonlijke documenten van ACV-voorzitter Gust Cool (KADOC)

8.2.3. Archieven van de ACV-Congo (KADOC) : zie A20

8.2.3. Persoonlijke documenten van Jean Brück (secretaris-generaal van de ACV-Congo en adviseur van « *commissaire au travail* » André Boboliko) (AJOC)

9.1. Persoonlijke documenten van CVP/PSC-voorzitter Theo Lefèvre (KADOC)

9.2. Persoonlijke documenten van oud-minister Spaak

9.3. Persoonlijke documenten van oud-minister Van Zeeland (UCL)

10. Archieven van de Generale Maatschappij, UMHK : p.m.

8.1. Papiers de Jef Van Bilsen, conseiller de Kasavubu (KADOC-Musée royal de l'Afrique centrale) : voir A13 et A20

8.2.1. Papiers de Gust Cool, président de la CSC (KADOC)

8.2.3. Archives de la CSC-Congo (KADOC) : voir A20

8.2.3. Papiers de Jean Brück (secrétaire général de la CSC-Congo et conseiller de André Boboliko, commissaire au Travail) (AJOC)

9.1. Papiers de Theo Lefèvre, président du PSC (KADOC)

9.2. Papiers de l'ancien ministre Spaak

9.3. Papiers de l'ancien ministre Van Zeeland (UCL)

10. Archives Société Générale, UMHK : p.m.

Bijlage II

Documentaire fiches

1. Samenstelling van de regering Eyskens
2. Samenstelling van het kabinet van de eerste minister
3. Samenstelling van het kabinet van de vice-eerste minister
4. Samenstelling van het kabinet van de minister van Buitenlandse Zaken
5. Samenstelling van het kabinet van de minister van Buitenlandse Handel
6. Samenstelling van het kabinet van de minister van Defensie
7. Samenstelling van het kabinet van de minister van Kongo en Ruanda-Urundi/Afrikaanse Zaken (De Schryver, d'Aspremont)
8. Samenstelling van het kabinet van de minister zonder portfeuille, belast met de economische en financiële aangelegenheden van Belgisch Congo en Ruanda-Urundi
9. Samenstelling van het kabinet van de minister van Algemene Zaken in Afrika
10. Samenstelling van het burgerlijk en militair huis van de koning Boudewijn
11. Medewerkers van koning Leopold III
12. Bestuur van de staatsveiligheid
13. Samenstelling van de diplomatieke missie in Leopoldstad
14. Samenstelling van de diplomatieke missie in Brazzaville
15. Samenstelling van Mistebel
16. Samenstelling van het Bureau-Conseil Katanga
17. Bevelvoerende officieren op de Belgische bases in Congo (Cometro)
18. Netwerk van veilihgeidsagenten in Congo
19. Samenstelling van de raad van beheer van de Société Générale
20. Samenstelling van de raad van beheer van de Union Minière du Haut Katanga
21. Samenstelling van de regering Lumumba
22. Samenstelling van het college van commissarissen
23. Samenstelling van de regering Tsjombe

Annexe II

Fiches documentaires

1. Composition du gouvernement Eyskens
2. Composition du cabinet du premier ministre
3. Composition du cabinet du vice-premier ministre
4. Composition du cabinet du ministre des Affaires étrangères
5. Composition du cabinet du ministre du Commerce extérieur
6. Composition du cabinet du ministre de la Défense nationale
7. Composition du cabinet du ministre du Congo et du Ruanda-Urundi/Affaires africaines (De Schryver, d'Aspremont)
8. Composition du cabinet du ministre sans portefeuille, chargé des affaires économiques et financières du Congo belge et du Ruanda-Urundi
9. Composition du cabinet du ministre des Affaires générales en Afrique
10. Composition de la maison civile et militaire du Roi Baudoin
11. Collaborateurs du Roi Léopold III
12. Administration de la Sûreté de l'État
13. Composition de la mission diplomatique à Léopoldville
14. Composition de la mission diplomatique à Brazzaville
15. Composition de Mistebel
16. Composition du Bureau-Conseil Katanga
17. Officiers commandant les bases belges au Congo (Cometro)
18. Réseau d'agents de sécurité au Congo
19. Composition du conseil d'administration de la Société Générale
20. Composition du conseil d'administration de l'Union minière du Haut Katanga
21. Composition du gouvernement Lumumba
22. Composition du collège de commissaires
23. Composition du gouvernement Tsjombe

Bijlage III

Bibliografie

1. *G. HEINZ et H. DONNAY* : LUMUMBA Patrice
Les cinquante derniers jours de sa vie

Collection « Texte-Image-Son »
Edition : CRISP, Bruxelles et LE SEUIL, Paris, 1ère Ed. 1966 (Version anglaise, Grove Press, Inc. New-York)

2. *La pensée politique de Patrice LUMUMBA*

Textes et documents, recueillis et présentés par Jean VAN LIERDE
Préface de Jean-Paul SARTRE
Edition : PRESENCE AFRICAINE, Paris-1963

3 *Ludo DE WITTE : CRISIS in Kongo*

Uitgeverij VAN HALEWIJCK, Leuven — 1996
(De rol van de Verenigde Naties, de regering-Eyskens en het Koningshuis in de omverwerping van Lumumba en de opkomst van Mobutu)

4. *Jacques BRASSINE et Jean KESTERGAT*

Qui a tué Patrice LUMUMBA ?
Document Duculot, Gembloux — 1991

5. *Benoît VERHAEGEN*

L'Association des évolués de Stanleyville et les DEBUTS POLITIQUES de Patrice LUMUMBA
Editeur : Cahiers du CEDAF/ASDOC STUDIES, n° 2-1983, Bruxelles

6. *Jacques VANDERLINDEN*

1959-1960 LA CRISE CONGOLAISE
Edition Complexe, 1985, Bruxelles

7. *Jean-Claude WILLAME*

Patrice LUMUMBA — La crise congolaise revisitée
Editions Karthala, Paris 1990

8. *Jef VAN BILSEN*

— KONGO 1945-1965, HET EINDE van een KOLONIE
Uitgeverij Davidsfonds, Leuven 1993
— CONGO 1945-1965, LA FIN d'une colonie
Editions : CRISP, Bruxelles 1994

Annexe III

Bibliographie

1. *G. HEINZ et H. DONNAY* : LUMUMBA Patrice
Les cinquante derniers jours de sa vie

Collection « Texte-Image-Son »
Edition : CRISP, Bruxelles et LE SEUIL, Paris, 1re Ed. 1966 (Version anglaise, Grove Press, Inc. New-York)

2. *La pensée politique de Patrice LUMUMBA*

Textes et documents, recueillis et présentés par Jean VAN LIERDE
Préface de Jean-Paul SARTRE
Edition : PRESENCE AFRICAINE, Paris-1963

3. *Ludo DE WITTE : CRISIS in Kongo*

Uitgeverij VAN HALEWIJCK, Leuven — 1996
(De rol van de Verenigde Naties, de regering-Eyskens en het Koningshuis in de omverwerping van Lumumba en de opkomst van Mobutu)

4. *Jacques BRASSINE et Jean KESTERGAT*

Qui a tué Patrice LUMUMBA ?
Document Duculot, Gembloux – 1991

5. *Benoît VERHAEGEN*

L'Association des évolués de Stanleyville et les DEBUTS POLITIQUES de Patrice LUMUMBA
Editeur : Cahiers du CEDAF/ASDOC STUDIES, n° 2-1983, Bruxelles

6. *Jacques VANDERLINDEN*

1959-1960 LA CRISE CONGOLAISE
Edition Complexe, 1985, Bruxelles

7. *Jean-Claude WILLAME*

Patrice LUMUMBA — La crise congolaise revisitée
Editions Karthala, Paris 1990

8. *Jef VAN BILSEN*

— KONGO 1945-1965, HET EINDE van een KOLONIE
Uitgeverij Davidsfonds, Leuven 1993
— CONGO 1945-1965, LA FIN d'une colonie
Editions : CRISP, Bruxelles 1994

9. *W.J. Ganshof van der MEERSCH*

Fin de la souveraineté belge au Congo
Documents et réflexions
Ed. Institut Royal des Relations internationales, Bruxelles et Martinus Nijhof, Den Haag — NB-1963

10. *J. GERARD-LIBOIS et Benoît VERHAEGEN*

CONGO 1960, 2 vol. + annexes
Edition : CRISP, Bruxelles, 1961

11. *Walter GEERTS*

BINZA 10 — Tien jaar KONGO
Wetenschappelijke Uitgeverij E. Story-Scientia, Gent-Leuven, 1970

12. *Pierre DE VOS*

LA DECOLONISATION — Les événements du Congo de 1959 à 1967
Editions ABC, Bruxelles, 1975

9. *W.J. Ganshof van der MEERSCH*

Fin de la souveraineté belge au Congo
Documents et réflexions
Ed. Institut Royal des Relations internationales, Bruxelles et Martinus Nijhof, Den Haag – NB-1963

10. *J. GERARD-LIBOIS et Benoît VERHAEGEN*

CONGO 1960, 2 vol. + annexes
Edition : CRISP, Bruxelles, 1961

11. *Walter GEERTS*

BINZA 10 — Tien jaar KONGO
Wetenschappelijke Uitgeverij E. Story-Scientia, Gent-Leuven, 1970

12. *Pierre DE VOS*

LA DECOLONISATION — Les événements du Congo de 1959 à 1967
Editions ABC, Bruxelles, 1975

BIJLAGE 2

Parlementaire onderzoekscommissie-Lumumba
Nota van de experts/2-20/11/2000
Interimrapport

_____

1. VOORAFGAANDE BESCHOUWINGEN

Deze toelichting heeft tot doel een algemeen inzicht te verschaffen in het werk dat gedurende vijf maanden (1 juni-31 oktober 2000) door de experts bij de parlementaire onderzoekscommissie Lumumba is verricht.

Vooraf zijn een aantal beschouwingen nodig om te begrijpen hoe de experts de zaken hebben aangepakt.

De historicus gaat bij zijn werk uit van een geheel van handelingen waarvan hij de interne samenhang en het stapsgewijze chronologische proces in acht moet nemen, op gevaar af de reconstructie van het verleden — immer een lastige en hachelijke onderneming — door willekeur te laten overheersen.

Onze indicaties in dit rapport, dat we gemakshalve een interimrapport noemen, mogen geen licht werpen op een inhoud in wording, dit wil zeggen die nog niet is gestructureerd. Louter contouren schetsen, duistere punten onderstrepen of allusie maken op nog niet volledig verkende sporen, zou een veertig jaar oude problematiek die door de actualiteit weer brandend is geworden, ongetwijfeld nog meer in nevelen hullen. De volle omvang van de zaak zal pas zichtbaar kunnen worden op het einde van ons historisch onderzoek, dit wil zeggen in maart 2001, en niet tijdens het verloop ervan. Wij leggen er de nadruk op : op gevaar af een steriele polemiek uit te lokken, heeft het voor een historicus in onze situatie geen zin om een aanzet van antwoord te geven, als niet alle open vragen zijn uitgediept.

Aangezien deze parlementaire onderzoekscommissie zich vandaag buigt over een gebeurtenis die enkele decennia achter ons ligt, is het onvermijdelijk dat ze dat doet tegen de achtergrond van de actualiteit, de hedendaagse belangen en a fortiori de daaruit voortvloeiende conflicten en polemieken. In een geval als dit is het geven van aanzetten tot zich ontwikkelende interpretaties ongetwijfeld een beroepsfout, zeker gelet op de hiervoor uiteengezette methodologische regels. Meer nog, het is het voeden van polemieken, die nadelig worden geacht voor de sereniteit die elk diepgaand wetenschappelijk onderzoek nodig heeft. Dit rapport zal dus niet handelen over de inhoud van het lopend onderzoek, noch over wat aan materiaal al is verzameld, maar over de opbouw van het werk van de experts, de structuur ervan, de gevolgde methoden en de noodzakelijke voortzetting van het onderzoek.

De historicus is veeleer een ploeger dan een parelvisser. Een echte historicus die de confrontatie met archiefverzamelingen aangaat, roept nooit « Eureka! », of maakt zich geen illusies bij een vondst die schijnbaar revolutionair is. Een document betekent niets, als het niet in verband wordt gebracht met andere documenten en niet in een historische context wordt geplaatst. Het gaat er in dit perspectief niet om de bewijzen af te zwakken, maar ze integendeel opnieuw in het volle licht te brengen, ze samenhang en grond te geven, uiteraard met inachtneming van alle objectiviteitswaarborgen. Zwaaien met enkele afzonderlijke documenten die niet aan

ANNEXE 2

Commission d'enquête parlementaire Lumumba
Note des experts/2-20/11/2000
Rapport intermédiaire

_____

1. AVERTISSEMENT

Cette mise au point a pour objet de présenter les grandes perspectives du travail accompli pendant cinq mois (1er juin-31 octobre 2000) par les experts désignés auprès de la Commission d'enquête parlementaire Lumumba.

Un certain nombre de considérations préliminaires sont nécessaires pour comprendre la démarche des experts.

La démarche de l'historien repose sur un ensemble d'opérations dont les articulations et l'ordonnancement chronologique par étape doivent être respectés, sous peine de rendre aléatoire la reconstruction du passé, exercice toujours difficile et périlleux.

Nos indications dans ce rapport qu'il est convenu d'appeler intermédiaire ne peuvent dévoiler un contenu à venir, c'est-à-dire pas encore structuré. Révéler des esquisses, souligner des ombres, faire allusion à des pistes non encore explorées complètement, serait à coup sûr rendre plus nébuleuse une problématique vieille de quarante ans et rendue brûlante par l'actualité. Les traits pleins ne pourront apparaître qu'au terme de notre enquête historique, soit en mars 2001, et non pendant son déroulement. Nous insistons, cela n'a pas de sens pour un historien dans une situation comme la nôtre de donner des prémices de réponses, sans avoir approfondi toutes les questions en suspens, sous peine d'invitation à la polémique stérile.

En effet, puisque cette commission d'enquête parlementaire existe, en référence à un événement vieux de plusieurs décennies, elle induit forcément un lien avec l'actualité, ses enjeux, et a fortiori, ses conflits et ses polémiques. Dans un cas comme celui-ci : livrer des débuts d'interprétations en cours de route, et compte tenu des règles méthodologiques exposées plus avant, relève de la faute professionnelle. Plus encore, c'est alimenter des polémiques appréciées comme nuisibles à la sérénité qu'exige tout travail scientifique en profondeur. Le présent rapport ne portera donc pas sur le contenu des investigations en cours, ni sur l'acquis des matériaux déjà engrangés, mais sur les articulations du travail des experts, son architecture, les méthodes suivies, et la nécessaire poursuite de la recherche.

L'historien est moins un pêcheur de perles qu'un laboureur. Un véritable historien aux prises avec des fonds d'archives ne crie jamais « Eureka! », ni ne s'illusionne devant une trouvaille qu'il juge révolutionnaire. Un document n'est rien, s'il n'est pas mis en relation avec d'autres documents, et s'il n'est pas relié à un contexte historique. Il ne s'agit pas dans cette perspective de diluer des preuves, mais au contraire de les restaurer en pleine lumière, de leur donner consistance et fondement, en respectant toutes les garanties d'objectivité. Quelques documents brandis isolément, sans être soumis au crible de la critique historique, et présentés comme décisifs,

de historische kritiek zijn getoetst en die worden voorgesteld als doorslaggevend, onthullend, of zelfs explosief, werkt in feite op de oordeelsvorming als een vervormende spiegel en vertroebelt ze als het ware.

De nadruk moet worden gelegd op de specifieke rol van de experts in het door de onderzoekscommissie bepaalde kader, door van bij de aanvang te onderstrepen dat de conclusies van het eindrapport van uitsluitend geschiedkundige aard zullen zijn.

De experts gaan de geschiedenis van Congo niet herschrijven, maar ze zullen zich ook niet beperken — zoals af en toe gebeurt — tot de laatste dagen of zelfs laatste uren van Patrice Lumumba. In hun eindrapport zullen de experts op basis van beschikbare studies en als inleiding op hun eigen oorspronkelijke onderzoek de lotgevallen van Patrice Lumumba proberen te situeren in hun ruimere context van dekolonisatie en Koude Oorlog. De onafhankelijkheid van Congo kan niet geïsoleerd worden van de brede dekolonisatiegolf, noch van de gebeurtenissen in Engelstalig en Franstalig Afrika, in het bijzonder de oorlog in Algerije. De ontwikkelingsfasen en de kenmerken van het zwarte nationalisme in Congo zullen worden aangegeven. De Congo-crisis kan evenmin geïsoleerd worden van de Oost-West-tegenstelling, zeker wanneer het anti-communisme van de tegenstanders van Lumumba wordt in rekening genomen. Vormde het communisme een reële dan wel vermeende bedreiging in het hart van Afrika ? Hoe reëel was de bedreiging van een nieuw Cuba of een nieuw Korea (Katanga) ? De internationale aspecten van deze kwestie zullen worden toegelicht. Het belang tenslotte van de interne Belgische politiek onder de CVP-liberale regering van Gaston Eyskens, die in de winter van 1960-1961 wordt geconfronteerd met de staking tegen de eenheidswet, zal eveneens worden geëvoceerd.

Op de besloten vergaderingen van 23 en 24 oktober jongstleden, opgevat als een intensieve voorlichtingssessie, hebben de experts de leden van de parlementaire onderzoekscommissie over de volgende punten geïnformeerd : de Congocrisis in het licht van de dekolonisatie en de Koude Oorlog, de vier fasen die tot de moord op Patrice Lumumba hebben geleid, een voorstelling van de markantste werken, een organogram met de spelers en de plaatsen, een voorstelling van het lopend archiefonderzoek, de kwestie van de getuigenissen, het belang daarvan, en de eraan verbonden problemen. Een punt over de politieke besluitvorming in België werd tijdens een andere werkvergadering behandeld. Er zij ook aangestipt dat een algemene chronologie is opgesteld, alsook een reeks van 26 documentaire fiches die de samenstelling van regeringen, kabinetten, bevelvoerende instanties enz. aangeven, en een reeks van biografische notities van Belgische militairen en Congolese politici.

In het kader van dit onderzoek heeft Jean Tshonda Omasombo, directeur van het *Centre d'Etudes politique de l'Université de Kinshasa*, zich in samenspraak met de voorzitter van de commissie en met de vier Belgische experts in het bijzonder geconcentreerd op de rol van het college van commissarissen-generaal alsook op de situering van de Congolese actoren.

révélateurs, sinon explosifs, agissent en réalité sur le jugement comme des miroirs déformants, des baudruches.

Il faut souligner la spécificité du rôle des experts dans le cadre défini par la commission d'enquête, en insistant d'emblée sur le fait que leurs conclusions livrées dans le rapport définitif seront exclusivement d'ordre historique.

Les experts ne vont pas réécrire l'histoire du Congo, mais ils ne vont pas non plus se cantonner, comme c'est parfois le cas, aux derniers jours, sinon aux dernières heures, de Patrice Lumumba. Dans leur rapport final, les experts tenteront, sur la base d'études disponibles et en guise d'introduction à leurs propres investigations, de situer le tragique destin de Patrice Lumumba dans le contexte, plus large, de la décolonisation et de la Guerre froide. L'indépendance du Congo ne peut être dissociée de la grande vague de décolonisation ni des événements qui se sont produits en Afrique anglophone et francophone, et tout particulièrement la guerre d'Algérie. Les phases de développement et les spécificités du nationalisme noir au Congo seront mis en évidence. La crise du Congo ne peut pas non plus être dissociée des tensions Est-Ouest, surtout si l'on tient compte de l'anticommunisme des opposants de Lumumba. Le communisme constituait-il une menace réelle ou prétendue au cœur de l'Afrique ? Dans quelle mesure la menace d'un nouveau Cuba ou d'une nouvelle Corée (Katanga) était-elle réelle ? Cette question sera développée sous ses aspects internationaux. Enfin, l'on évoquera également l'importance de la politique intérieure de la Belgique sous le gouvernement libéral-chrétien de Gaston Eyskens, qui a été confronté, au cours de l'hiver de 1960-1961, à la grève déclenchée contre la loi unique.

Suite aux réunions des 23 et 24 octobre dernier, lors des journées d'immersion, à huis clos, les membres de la Commission parlementaire ont pu être informés par les experts sur les points suivants : la crise congolaise dans le contexte de la décolonisation et de la Guerre froide, les quatre phases menant à l'assassinat de Lumumba, une présentation des titres d'ouvrages les plus visibles, un organigramme reprenant les acteurs et les lieux, une présentation des recherches archivistiques en cours, la question des témoignages, leur importance, et les problèmes qui y sont liés. Un point concernant le processus de prise de décision politique en Belgique a été traité lors d'une autre séance de travail. On notera également qu'une chronologie générale a été établie, ainsi qu'une série de vingt-six fiches documentaires reprenant la composition des gouvernements, cabinets, instances dirigeantes, etc. et une série de notes biographiques de militaires belges et d'hommes politiques congolais.

Dans le cadre de cette enquête, et en accord avec le président de la commission et les quatre experts belges, Jean Tshonda Omasombo, directeur du Centre d'études politiques de l'Université de Kinshasa, s'est plus particulièrement concentré sur le rôle du collège des commissaires généraux ainsi que des acteurs congolais.

2. ETAPPES

Wij hebben ons onderzoek gecoördineerd, rekening houdend met de volgende etappes, die niettegenstaande ze strak afgebakend zijn, onder bepaalde voorwaarden in elkaar kunnen overlopen.

2.1. **Status quaestionis**

In een eerste fase moest bij wijze van voorbereiding de historiografie over het onderwerp worden onderzocht met bijzondere aandacht voor de meest in het oog springende en, met name in de pers, meest becommentarieerde werken, die respectievelijk van de hand zijn van Frédéric Vandewalle, Jacques Brassinne en Ludo De Witte (cf. *infra*). Zonder de bestaande zeer omvangrijke bibliografie over de geschiedenis van Congo en België buiten beschouwing te willen laten, hebben wij dus vooral aandacht besteed aan de respectieve inbreng van die drie standpunten, maar ook de nadruk gelegd op de gebreken en leemten van elk daarvan.

2.2. **Zoeken naar bronnenmateriaal of heuristiek**

Dit is het systematisch zoeken naar de bronnen vanuit de reeds bestaande inventarissen of door te werken « op de tast » als die ontbreken. Wij geven hierna een opsomming van de archieven die reeds werden onderzocht of waarvan het onderzoek nog aan de gang is en van die welke wij momenteel voornemens zijn uit te pluizen, met dien verstande dat inmiddels nog nieuwe archiefpistes te voorschijn kunnen komen. Wij zullen ook melding maken van de reeds ingewonnen getuigenissen, want het mondeling getuigenis vormt een onmisbare bron in dit onderzoek.

De historicus zoekt niet naar bewijzen om zijn stelling te staven, hij poneert hypothesen die in het licht van de bronnen een ontwikkeling doormaken. Hij moet niet op jacht gaan naar bewijzen om er een feit mee te staven, maar onderwerpt zich aan alle bronnen om alle feiten op te helderen.

2.3. **Externe en interne kritiek**

Externe kritiek

Zij biedt de gelegenheid vragen te stellen over de authenticiteit en de oorsprong van een document, of het wel degelijk afkomstig is waarvan men beweert dat het afkomstig is en of het niet om een apocrief stuk gaat. Kortom, het komt erop aan de identiteit van het document vast te stellen : aard, auteur, datum, geadresseerde, plaats waar en omstandigheden waaronder het is opgemaakt. Een fraai voorbeeld daarvan zijn de talrijke telexen van uiteenlopende aard die in verband met de zaak-Lumumba werden verzonden. Wanneer werden zij opgesteld, verstuurd, ontvangen, gedecodeerd, gelezen en door wie ?

2. ÉTAPES

Toutes nos investigations sont coordonnées en fonction des étapes suivantes, qui tout en étant rigides, restent perméables entre elles sous conditions.

2.1. **État de la question, ou la question dans tous ses états**

Dans un premier temps, en guise de travail préliminaire, s'est imposé un examen de l'historiographie existante sur le sujet, avec un accent mis sur les travaux les plus visibles et les plus commentés, notamment dans la presse, et signés respectivement par Frédéric Vandewalle, Jacques Brassinne et Ludo De Witte (cf. *infra*). Sans négliger une imposante bibliographie existante sur l'histoire du Congo et de la Belgique, nous avons donc étudié plus particulièrement les apports respectifs de ces trois points de vue, mais aussi souligné les défauts et les lacunes de chacun d'eux.

2.2. **Recherche des matériaux ou heuristique**

Il s'agit de la recherche systématique des sources, à partir d'inventaires déjà existants, ou, s'ils font défaut, par tâtonnements. Ci-dessous, nous indiquons au lecteur la liste des archives déjà exploitées, ou en cours d'exploitation, et celles que nous envisageons actuellement de dépouiller, en soulignant que de nouvelles pistes archivistiques peuvent encore apparaître en cours de route. Nous ferons également mention des témoins déjà entendus, le témoignage oral constituant lui aussi une source inévitable, et qu'il faut tâcher de recueillir.

L'historien ne cherche pas des preuves pour illustrer une thèse, il pose des hypothèses qui évoluent à la lumière des sources. Il n'est pas soumis à la chasse aux preuves pour étayer un fait, mais il se soumet à toutes les sources pour dégager l'ensemble des faits.

2.3. **Critique externe et interne**

Critique externe

C'est l'occasion de poser des questions sur l'authenticité et la provenance d'un document, s'il provient bien d'où il prétend provenir et s'il ne s'agit pas d'un apocryphe. Il faut en somme dresser l'identité du document : sa nature, son auteur, sa date, son destinataire, le lieu et les conditions d'élaboration d'un document. Un bel exemple est celui des télex, nombreux et variés dans le cadre de l'affaire Lumumba : quand ont-ils été rédigés, envoyés, reçus, décodés, lus et par qui ?

Een tekstkritiek is noodzakelijk om te weten wat de auteur van een document bedoelt. Dat is vooral het geval met telexen die slechts in niet gedecodeerde vorm bewaard bleven.

Interne kritiek

Die heeft betrekking op de geloofwaardigheid van het document of van het getuigenis, waarbij wordt gepeild naar de inhoud, naar de grond ervan. Het gaat hier om een beslissende fase in de analyse van de getuigenissen, want er wordt een hele reeks problemen onder de aandacht gebracht :

— Betekenis van de bron. Wat de auteur van het document of van het getuigenis heeft gezegd en heeft willen zeggen (letterlijke betekenis en reële betekenis) (interpretatiekritiek). Wat verstaat men bij voorbeeld onder de woorden « *élimination* », « *mise hors d'état de nuire* », « *mise hors course* » die de tegenstrevers van Lumumba in de mond nemen ?

— Vertrouwen in de inhoud. Weet de auteur waarover hij het heeft ? Is hij een welingelichte getuige ? (bevoegdheidskritiek). Het komt erop aan de situatie van de getuige tegen het licht te houden en na te gaan of zijn getuigenis uit de eerste dan wel uit de tweede of de derde hand is. Dat geldt vooral voor verklaringen betreffende de laatste uren van Lumumba.

— Zijn zienswijze als waarnemer beïnvloedt de juistheid van zijn getuigenis. Een getuige neemt waar, onthoudt, rapporteert. Die drie handelingen zijn bronnen van onopzettelijke of opzettelijke vergissingen (exactheidskritiek). Hierbij zij opgemerkt dat soms belangrijke getuigenissen jaren na de feiten werden opgetekend, waardoor het risico van vergissingen toeneemt.

— Wat is de reële drijfveer van de getuigen ? Wat kan een getuige ertoe brengen te liegen of de feiten te verdraaien ? (rechtzinnigheidskritiek). Het gaat hier om een moord, een daad die zwaar kan wegen op de drijfveren van de getuigen.

Het menselijke getuigenis, waarvan men de begrenzingen erbij moet nemen, krijgt dus een belangrijke plaats in de zaak-Lumumba en dit zowel in de werken die daarover reeds zijn verschenen als in het raam van de werkzaamheden van de onderzoekscommissie.

De getuige is onderhevig aan verschillende dwangmatigheden : het individueel en collectief belang, zijn status en zijn functie, zijn geheugen, zijn opvoeding en zijn overtuiging, de omstandigheden waaronder het getuigenis werd afgenomen, de status van de ondervrager (aan wie doet de getuige zijn verhaal ?). Een getuigenis dat wordt herhaald maar niet meteen wordt opgetekend, wordt inhoudelijk zwaar door de verbeelding aangetast naarmate de tijd verstrijkt. Daar komt nog bij dat, hoe verder een getuige in tijd en ruimte verwijderd is van de feiten die hij aanbrengt, des te verdachter de door hem vermelde details zullen zijn. Aan de andere kant zal een getuige, hoewel dat niet systematisch het geval is, des te eerlijker en geloofwaardiger overkomen indien zijn verklaring haaks op de daarnet vermelde dwangmatigheden staat. Overigens gaat het principe « *testis unus, testus nullus* » niet op als het om geschiedschrijving gaat, want de waarde van een getuigenis hangt niet af van het aantal getuigenissen (« *non numerentur sed ponderentur* »). Ten slotte zij opgemerkt dat, als de getuigenissen met elkaar in tegenspraak zijn, het er

Une critique de restitution ou textuelle est nécessaire pour être en mesure de savoir ce qu'a voulu rapporter l'auteur d'un document. C'est spécialement le cas des télex qui ne se retrouvent dans les archives que sous forme non décodée.

Critique interne

Elle pose la question de la crédibilité du document, du témoignage. C'est l'opération de discernement sur le contenu, sur le fond du document. C'est une étape décisive dans l'analyse des témoignages, car toute une série de problèmes sont posés :

— Signification de la source. Ce que l'auteur du document ou du témoignage a dit et voulu dire (sens littéral et sens réel) (critique d'interprétation). Exemple : qu'entend-on par « élimination », « mise hors d'état de nuire », « mise hors course », chez les adversaires de Lumumba ?

— Confiance dans le contenu. L'auteur sait-il de quoi il parle ? Etait-il un témoin bien informé ? (critique de compétence). Il s'agit d'examiner la situation du témoin, et de savoir si son témoignage est direct ou indirect. C'est particulièrement important pour les témoignages relatifs à la phase finale.

— Son point de vue d'observateur influe sur le bien-fondé de son témoignage. Un témoin perçoit, retient, et rapporte. Ces trois actions sont sources d'erreurs involontaires ou volontaires (critique d'exactitude). Soulignons que des témoignages parfois importants ont été consignés plusieurs années après les faits, ce qui multiplie le risque d'erreurs.

— Quel est le véritable mobile des témoins ? Qu'est-ce qui peut pousser un témoin à mentir ou à déformer les faits ? (critique de sincérité). Il s'agit d'un assassinat, un acte qui peut évidemment peser considérablement sur les mobiles des témoins.

Le témoignage humain, avec ses limites, occupe donc une place importante dans l'affaire Lumumba, à la fois dans les ouvrages déjà réalisés sur le sujet, et dans le cadre des travaux de la commission d'enquête.

Des contraintes pèsent sur les témoins : l'intérêt individuel et l'intérêt collectif, le statut et la fonction du témoin, sa psychologie, sa mémoire, son éducation, ses convictions, les conditions d'élaboration et de restitution du témoignage, les circonstances de la captation du témoignage, le statut de l'interrogateur (à qui le témoin se confie-t-il ?). Il faut noter que la répétition d'un témoignage non fixé immédiatement par l'écrit est parasité par l'imagination d'autant plus gravement que le temps a passé. En outre, plus un témoin est éloigné dans le temps et dans l'espace des faits qu'il rapporte, et plus les détails qu'il donne seront suspects. D'autre part, sans que ce soit systématique, un témoin sera d'autant plus sincère et crédible si sa déclaration va à l'encontre des contraintes évoquées plus haut. Par ailleurs, le principe de « testis unus, testis nullus » n'est pas valable en histoire, ce ne sont pas le nombre des témoignages qui font la valeur de l'information (« non numerentur sed ponderentur »). Enfin, quand les témoignages sont contradictoires, un historien ne cherche pas à dégager une vérité intermédiaire, sinon il ferait preuve du

een historicus niet om te doen is daaruit een soort van tussenliggende waarheid te destilleren, want anders vervalt hij in het euvel alles koste wat het kost te doen kloppen. Hij zal zijn oordeel eventueel opschorten als hij al zijn pistes heeft uitgeput.

2.4. **Interpretatie en synthese of hermeneutiek**

Dat is het sluitstuk van het werk van de historicus, te weten het ogenblik waarop hij tot conclusies komt, een hiërarchie inbouwt tussen oorzaken en gevolgen en hij zijn synthese maakt. Wat ons onderzoek betreft, betekent dat het formuleren van antwoorden op de vragen die in de opdracht zelf van de parlementaire onderzoekscommissie aan bod komen. In dit stadium van het onderzoek moet de historicus steeds attent blijven om chronologie en causaliteit niet door elkaar te halen (retrospectief onderzoek kan illusoire verbanden leggen); een gebeurtenis die aan een andere voorafgaat, hoeft er niet noodzakelijk de oorzaak van te zijn.

3. PERSPECTIEVEN

Uit artikel 1 van het op 24 februari 2000 aangenomen « voorstel tot oprichting van een parlementaire onderzoekscommissie belast met het vaststellen van de precieze omstandigheden waarin Patrice Lumumba (DOC 50 0312/005), werd vermoord en van de eventuele betrokkenheid daarbij van Belgische politici », blijkt dat de Kamer van volksvertegenwoordigers de parlementaire onderzoekscommissie een welomschreven opdracht heeft toevertrouwd.

Hetzelfde artikel geeft duidelijk aan dat het parlementair onderzoek niet alleen op de moord betrekking heeft (de plaats, het tijdstip, de daders en hoe de moord is gepleegd); in dat artikel wordt de moord ook gezien als het eindpunt van een aaneenschakeling van feiten. De goedgekeurde tekst is in dat opzicht zeer duidelijk. Van de commissie wordt verwacht dat ze een « exhaustieve inventaris (opmaakt) van de feiten die tot het overlijden van Patrice Lumumba hebben geleid », een « volledige beschrijving (geeft) van de elementen die aan de basis hebben gelegen van het overlijden van Patrice Lumumba », met aandacht voor de « opeenvolgende feiten die aan de dood van Patrice Lumumba zijn voorafgegaan » enz.

Begin juni 2000 kregen de experts de opdracht de commissie bij te staan; zij hebben toen twee bepaalde onderzoekspistes uitgesloten omdat zij van oordeel waren dat die weinig zouden bijbrengen voor wie zich over de grond van de zaak zal moeten uitspreken :

— een « herschrijving » van de gebeurtenissen tijdens de woelige eerste zeven maanden van de Congolese onafhankelijkheid, hoewel de toegankelijk geworden archieven alsook de publicaties en de academische werkzaamheden van de jongste jaren ons inzicht in deze materie hebben verrijkt;

— een nieuw en nauwgezet onderzoek dat vooral (om niet te zeggen uitsluitend) zou gaan over de luttele uren van 17 januari 1961 waarin Patrice Lumumba en zijn twee lotgenoten, Maurice Mpolo en Joseph Okito, in Katanga een hen uiteindelijk fataal geworden lijdensweg ondergingen.

défaut de concordisme. Il suspendra son jugement le cas échéant, s'il a épuisé toutes ses pistes d'exploitation.

2.4. **Interprétation et synthèse ou herméneutique**

C'est la fin du travail de l'historien, le moment où il dégage ses conclusions, où il hiérarchise les causes et leurs effets, où il établit sa synthèse. En ce qui nous concerne, c'est répondre aux questions posées dans l'intitulé même de la commission d'enquête parlementaire. À ce stade, l'historien veillera toujours à ne pas confondre chronologie et causalité (illusion de la rétrospectivité) : un événement qui en précède un autre n'en est pas nécessairement la cause.

3. PERSPECTIVES

L'article 1er de la « proposition visant à instituer une commission d'enquête parlementaire chargée de déterminer l'implication des responsables belges dans les circonstances exactes du décès de Patrice Lumumba » (DOC 50 0312/005), adoptée par la Chambre le 24 février 2000, assigne à la Commission d'enquête parlementaire une mission précise bien définie.

Ce même article indique clairement que l'assassinat n'est pas pris — en termes de lieu, de moment, d'acteurs et de modalité - comme l'objet unique de l'enquête parlementaire : il y est fait référence, également, comme aboutissement d'un processus. Le texte adopté est éclairant, de ce point de vue. On attend de la commission « un inventaire complet des faits qui ont entraîné le décès », « une description complète des éléments qui sont à l'origine du décès », « la succession des faits qui ont précédé la mort », etc.

Dans le travail d'assistance qui leur fut confié début juin, les experts ont écarté deux voies qu'ils estimaient peu satisfaisantes pour ceux qui auront à se prononcer sur le fond :

— une réécriture de l'histoire des sept premiers mois tourmentés d'indépendance congolaise, même enrichie des apports considérables que représentent les archives rendues accessibles, ainsi que des publications et des travaux universitaires produites au cours des dernières années.

— une enquête nouvelle, menée avec rigueur, qui serait consacrée principalement, voire exclusivement aux quelques heures du 17 janvier 1961 que Patrice Lumumba et ses deux compagnons d'infortune, Maurice Mpolo et Joseph Okito, passèrent au Katanga, faites — pour eux — de souffrances et de mort.

De experts hebben ervoor geopteerd (en werden daarin gevolgd door de commissie) om na te gaan welke precieze en controleerbare gegevens konden worden aangewend om een antwoord te geven op de kernvraag : hoe en waarom, en als gevolg van welke invloeden, combines en verantwoordelijkheden — met bijzondere aandacht voor de Belgen — werd het eerste Congolese regeringshoofd, minder dan zeven maanden nadat hij in Leopoldstad aan de macht was gekomen, tragisch om het leven gebracht in Katanga dat zich van Congo had afgescheurd (1).

Het lijkt dan ook aangewezen nader in te gaan op vier fasen (« *temps* ») en sleutelmomenten die het lot van Lumumba vorm gaven en bepaalden; die aanpak kreeg de voorkeur boven het meegeven of analyseren van de talrijke conflictsituaties die de toenmalige « Congolese kwestie » hebben beheerst.

De *eerste fase* is bijzonder complex. Het is de periode (van 24 juni tot 5 september 1960) waarin Patrice Lumumba tegelijk eerste minister en minister van Defensie was, en in die hoedanigheid werd erkend door de Verenigde Naties, alle onafhankelijke Afrikaanse Staten, de Verenigde Staten, de Sovjet-Unie, de Oosteuropese volksdemocratieën en de Europese landen die lid waren van de NAVO.

In deze eerste fase kondigden Kasavubu en Lumumba aan dat de diplomatieke betrekkingen met België werden verbroken, klopten ze aan bij de Sovjet-Unie en riepen de hulp in van de Verenigde Naties, ter vrijwaring van de integriteit van het grondgebied, die in gevaar werd gebracht door de Belgische « agressie » en de Katangese afscheiding. De Congolese crisis kreeg vanaf dan een internationale dimensie; tot 5 september 1960 werd er officieel en formeel niet geraakt aan het draagvlak van de nieuwe Staat (het staatshoofd en eerste minister) en traden ze op in onderlinge solidariteit. Maar schijn kan bedriegen.

Op 18 augustus laat de *National Security Council* van de Verenigde Staten weten zich zorgen te maken over de toestand in Congo en inzonderheid over de zaak Lumumba. Diens gedrag vormt volgens de hoge VS-instantie een ernstige bedreiging voor zowel de wereldvrede als voor de doelstellingen die de Verenigde Staten in Afrika nastreven. Het hoofd van de CIA maakt daaruit op dat Lumumba met alle middelen van de macht moet worden verdreven. Alle middelen, dat betekent : ofwel alle mogelijke politieke middelen, ofwel — via een zogenaamde *covert action* — zelfs het uitschakelen van Lumumba (*assassinate or incapacitate*). Nog diezelfde dag bezorgde de Belgische premier Gaston Eyskens de volgende boodschap aan Jef Van Bilsen, een Belgische adviseur van het Congolese staatshoofd : Kasavubu moest Lumumba uit zijn functies ontzetten. Zo luidt op dat ogenblik ook de wens van het secretariaat-generaal van de Verenigde Naties, na de beslissingen van de Congolese ministerraad van 16 augustus.

Le choix, fait par les experts et agréé par la commission, a été de rechercher de quelles données précises et contrôlables, on pourrait disposer pour répondre à la question centrale : comment, pourquoi, sous quelles influences, connivences et responsabilités — spécialement celles des Belges, le premier chef de gouvernement du Congo a-t-il connu cette fin sinistre, au Katanga en sécession, moins de sept mois après son accession au pouvoir à Léopoldville (1).

Sans entrer ici dans des narrations ou des analyses relatives aux multiples situations conflictuelles qui ont dominé « la question congolaise » de l'époque, il a paru plus judicieux de définir quatre temps et moments-clés où s'est inscrit et s'est déterminé le destin personnel de Lumumba.

Le *premier temps* est particulièrement complexe : c'est celui pendant lequel, du 24 juin au 5 septembre 1960, Patrice Lumumba fut à la fois premier ministre et ministre de la Défense, reconnu comme tel par les Nations-Unies, par tous les pays indépendants d'Afrique, les États-Unis, l'URSS et les démocraties populaires de l'Est européen, les pays européens membres de l'OTAN.

C'est dans ce premier temps que Kasa-Vubu et Lumumba annoncent la rupture des relations diplomatiques avec la Belgique, alertent l'URSS, sollicitent l'aide militaire des Nations-Unies pour sauvegarder l'intégrité du territoire, mise en cause par « l'aggression » belge et par la sécession du Katanga. La crise congolaise est entrée dès lors dans sa phase d'internationalisation mais jusqu'au 5 septembre, officiellement, formellement, les clés de voûte du nouvel État — le chef de l'État, le premier ministre — sont restées en place et en solidarité réciproque. La réalité n'est guère conforme aux apparences.

Le 18 août, le Conseil national de Sécurité des USA exprime le souci que lui cause la situation au Congo et spécialement le cas Lumumba : son comportement réprésente pour cette haute instance, à la fois une menace sérieuse pour la paix du monde et pour les objectifs que poursuivent les États-Unis en Afrique. Le chef de la CIA en retient que tout moyen doit être mis en oeuvre pour que Lumumba ne puisse rester au pouvoir, soit par recours à tout moyen politique, voire — dans le cadre d'une « covert action » — par une mise hors d'état d'agir (« *assassinate or incapacitate* »). Le même jour, le premier ministre belge Gaston Eyskens confie un message à Jef Van Bilsen, un conseiller belge du Chef de l'État congolais : Kasa-Vubu devrait « démettre » Lumumba de ces fonctions. A la même période, c'est aussi ce que souhaite le Secrétariat général des Nations-Unies, après les décisions du Conseil des ministres congolais du 16 août.

(1) Patrice Lumumba was ook de eerste Congolese politieke leider die na 30 juni 1960 werd omgebracht; hij was evenwel niet de enige van die politici die in die periode het slachtoffer werd van opsluiting, brutaliteit of agressie.

(1) Patrice Lumumba est aussi le premier leader politique congolais a avoir été assassiné après le 30 juin 1960. Il ne fut certes pas, parmi ces leaders, le seul à avoir connu, pendant cette période, emprisonnements, brutalités ou agressions.

Op een ander niveau ontwikkelt zich in Brazzaville met officiële en officieuze agenten (zowel Europeanen als Congolezen) een politieke en in de media gevoerde oppositie tegen Lumumba. Al gauw wordt naar andere actiemiddelen gegrepen en worden andere doelstellingen vooropgesteld. Een en ander gebeurt met allerhande steun van buitenaf en is niet noodzakelijk het resultaat van een gecoördineerde actie.

De *tweede fase* loopt van 5 tot 10 oktober 1960. Lumumba wordt als eerste minister door Kasavubu uit zijn ambt ontzet, maar tracht koste wat het kost de macht te behouden en onderneemt een « verzoeningspoging » ten aanzien van het staatshoofd. *De facto* wordt de afzettingsoperatie sterk vergemakkelijkt door de houding van de in Leopoldstad gelegerde VN-agenten na 5 september. In werkelijkheid is het conflict niet langer uitsluitend een aangelegenheid tussen het staatshoofd en Lumumba. Op 14 september beslist kolonel Mobutu om hen beiden te « neutraliseren » en vestigt hij een nieuwe (uitvoerende en wetgevende) macht, te weten : het College van de commissarissen-generaal, waarvan het mandaat loopt tot 31 december. In feite is Kasavubu tijdens die periode minder vleugellam dan Mobutu wel doet uitschijnen, terwijl ook Lumumba nog initiatieven kan nemen, alsook de toepassing kan verhinderen van het tegen hem uitgevaardigde aanhoudingsbevel.

Nog in die periode woedt een felle strijd tussen, enerzijds, de voorstanders van verzoening — iets wat overigens gunstig zou kunnen zijn voor hun eigen politieke toekomst — en, anderzijds, de Belgische autoriteiten in Brussel en de Belgische agenten in Brazzaville, die zich inzetten voor de daadwerkelijke « neutralisatie » van Lumumba, teneinde te verhinderen dat hij weer aan de macht zou komen. Het ontwarren van dat kluwen van operaties tegen Lumumba vormt voor de experts een van de moeilijkste en hachelijkste opdrachten. In dergelijke aangelegenheden bevatten schriftelijke bronnen doorgaans « verzachtende » formuleringen of moeilijk te decoderen bewoordingen.

De *derde fase* loopt van 10 oktober tot 27 november 1960. Lumumba leeft in Leopoldstad onder huisarrest, omsingeld door soldaten van het Armée nationale congolaise (ANC) die de opdracht hebben hem bij een eventuele ontsnappingspoging gevangen te nemen, alsook door VN-soldaten die dan weer moeten verhinderen dat mensen met « twijfelachtige » of gevaarlijke bedoelingen zich toegang verschaffen tot Lumumba's residentie. Er gebeurt niets van die aard, al zijn er wel dergelijke plannen en pogingen geweest — ze gingen niet uitsluitend van België uit en evenmin hoefden zij noodzakelijk het — eventueel geheime — werk te zijn van officiële

Eveneens in deze derde fase tracht Lumumba via Kwilu en Kasaï naar Stanleystad te ontsnappen om er zijn aanhangers te vervoegen. De poging mislukt, wat minder dan doorgaans aangenomen op naam kan worden geschreven van veiligheidsagent Gilbert Pongo, al houdt die er (zeer voorlopig) wel de meeste bekendheid aan over. Wie is echt verantwoordelijk voor het mislukken van Lumumba's ontsnappingspoging ? Wie heeft Pongo op 2 december de raad gegeven Lumumba onverwijld naar Katanga over te brengen, om hem te laten berechten wegens misdrijven of misdaden van ge-

À un autre niveau se développe à Brazzaville, avec des agents officiels et officieux, Européens et Congolais, une opposition politique et médiatique à Lumumba qui ne tardera pas à se fixer d'autres modes d'action et d'autres finalités, avec des aides extérieures diverses non forcément coordonnées.

Le *deuxième temps* est celui qui, du 5 septembre au 10 octobre 1960, a fait de Lumumba un premier ministre révoqué par Kasa-Vubu mais qui cherche a tout prix à se maintenir au pouvoir, au prix d'une « réconciliation » avec le Chef de l'État. L'opération « destitution » doit beaucoup, de facto, aux agents de l'ONU à Léopoldville les jours qui ont suivi le 5 septembre. En réalité, le conflit n'est plus limité au Chef de l'État et à Lumumba. Le 14 septembre, le Colonel Mobutu décrète leur « neutralisation » et il instaure un nouveau pouvoir (exécutif et législatif), le Collège des Commissaires généraux avec un mandat jusqu'au 31 décembre. En fait, c'est la période où Kasa-Vubu est moins neutralisé que l'a proclamé Mobutu, où Lumumba est encore en mesure de prendre des initiatives et d'empêcher l'application du mandat d'amener pris contre lui.

C'est la période où s'affrontent, d'une part, les tenants d'une « réconciliation » pouvant favoriser leur propre devenir politique, et d'autre part, des autorités belges à Bruxelles et des agents belges à Brazzaville qui entendent assurer la « neutralisation » effective de Lumumba pour empêcher son retour dans la sphère du pouvoir. Dénouer les fils de ces opérations anti-Lumumba est une des tâches les plus ardues et délicates du travail des experts. La source écrite a forte tendance, dans ces affaires, à s'exprimer dans des formulations « atténuantes » ou sous couvert de dénominations qui ne sont pas aisément décodables.

Le *troisième temps* est celui où, du 10 octobre au 27 novembre 1960, Lumumba doit vivre à Léopoldville dans sa résidence gardée, encerclée par des éléments de l'Armée nationale congolaise (ANC) qui ont instruction de le capturer s'il tentait une sortie et par des militaires de l'ONUC chargés d'empêcher des accès « douteux » ou dangereux à la résidence. Ceux-ci ne se produisent pas mais les projets, les tentatives n'ont pas manqué : ils n'étaient pas d'origine exclusivement belge ni nécessairement, même si « secrets », des émanations d'organes officiels congolais, américains ou belges.

Au terme de ce troisième temps se situe la tentative de Lumumba de rejoindre ses partisans à Stanleyville via le Kwilu et le Kasaï. C'est un échec dont l'agent de sécurité Gilbert Pongo est moins l'acteur principal que le bénéficiaire (très provisoire) en termes de notoriété. Qui a contribué réellement à l'échec ? Qui a, le 2 décembre, conseillé à Pongo de procéder immédiatement au transfert de Lumumba au Katanga où il serait jugé pour délits ou crimes de droits commun ? Non suivie, cette suggestion n'était pas fondée sur rien. La sûreté belge de Brazza crut — même après l'incarcération au Camp

meen recht ? Daar wordt uiteindelijk geen gevolg aan gegeven, al was die suggestie ook weer niet op niets gebaseerd. De Belgische veiligheidsdiensten in Brazza dachten — zelfs na Lumumba's opsluiting in *Camp Hardy* in Thysville — dat zijn verblijf aldaar slechts kort zou zijn en spoedig zou worden gevolgd door een overbrenging naar Katanga.

De *vierde fase*, dat loopt van eind december 1960 tot 17 januari 1961, wordt voornamelijk gekenmerkt door intriges omtrent de overbrenging van Lumumba (naar Bakwanga ? naar Elisabethstad ?), met als eindpunt zijn dood in Katanga — veertig dagen nadat de door de algemene vergadering van de Verenigde Naties als enige legitieme autoriteit erkende Kasavubu de volgende woorden aan Hammarskjöld schreef : onze hoofdbekommernis is erop toe te zien dat de rechterlijke macht Lumumba morgen berecht volgens de in alle beschaafde landen gangbare regels.

Met betrekking tot die vierde fase rijzen de meest netelige vragen, waarbij niet alleen de hoogste instanties in Leopoldstad en in Elisabethstad in opspraak komen, maar ook de Belgen die ter plaatse in hun respectieve diensten opereren, alsook de minister van Afrikaanse Zaken in Brussel en diens medewerkers. Op die vragen moet een antwoord worden gegeven, ten minste op de vragen met betrekking tot de periode die voorafgaat aan de aanwezigheid van de drie gedetineerden in de villa Brouwez te Elisabethstad.

— Wie heeft de opdracht gegeven voor de overbrenging van *Camp Hardy* naar een andere Congolese « provincie » ? Wie waren de (Belgische en Congolese) uitvoerders van dat schriftelijke bevel ?

— In welke context en met welke politieke bedoelingen inzake Congo kwam op 15 januari 1961 de (door het ministerie van Afrikaanse Zaken verstuurde maar in een ander handschrift dan dat van de minister neergeschreven) telex tot stand, die was gericht tot het Belgische consulaat in Elisabethstad, maar die moest worden bezorgd aan Moïse Tshombe ? Heeft die (op 16 januari ontvangen) telex in de fatale afloop van 17 januari een rol gespeeld (en zo ja, welke ?).

Doorheen deze vier fasen besteden de experts aandacht aan de Belgische Congo-politiek, zowel de politiek ten aanzien van de centrale regering(en) in Leopoldstad, als de politiek ten aanzien van de Katangese regering in secessie. De experts wensen uit te klaren in welke mate kan gesproken worden van een Belgische Congo-politiek in het enkelvoud, dan wel van verscheidene, complementaire, dan wel tegenstrijdige Congo-politieken in het meervoud. Zij wensen de totstandkoming en de actoren van deze Congo-politiek(en) te analyseren. In hun onderzoek proberen zij te achterhalen welke betekenis moet worden gehecht aan de spanningen tussen de diplomatieke en de militaire logica in de acute fase van de Congo-crisis, vertegenwoordigd door de ministers Wigny en Gilson; aan de spanningen tussen de politiek van Buitenlandse Zaken en van Afrikaanse Zaken, vertegenwoordigd door de ministers Wigny en d'Aspremont-Lynden, van wie de respectieve bevoegdheden na 30 juni 1960 onduidelijk waren afgebakend ([2]); aan de spanningen tussen de regering-Hardy de Thysville — que celle-ci serait brève, et qu'elle serait bientôt suivie par un transfert au Katanga.

Le *quatrième temps* est celui qui, de fin décembre 1960 au 17 janvier 1961, reste placé sous le signe des tractations sur le transfert de Lumumba (à Bakwanga ? à Elisabethville ?) puis sous celui de la mort au Katanga, quarante jours après que Kasa-Vubu reconnu par l'Assemblée générale de l'ONU comme la seule autorité légitime de l'État congolais eut écrit à Hammarskjöld : Ce sera notre principal souci demain de veiller à ce que le pouvoir judiciaire puisse mener le procès de Lumumba suivant les règles en vigueur dans tous les pays civilisés.

À l'intérieur de ce « temps » se posent les questions les plus sensibles, mettant en cause les plus hautes autorités à Léopoldville et Elisabethville, les Belges opérant sur place à leur service, le ministre des Affaires africaines à Bruxelles et ses collaborateurs. Réponses doivent être données à ces questions, au moins à celles qui se posent pour la période précédant la présence physique des trois détenus à la maison Brouwez à Elisabethville.

— Qui a donné instruction d'opérer le transfert du *Camp Hardy* vers une autre « province » congolaise ? Qui furent les exécutants (belges et congolais) de cet ordre écrit ?

— Dans quel contexte, dans quelles perspectives de politique congolaise, ce telex daté du 15-1-1961 (manuscrit signé Minaf qui n'est pas de l'écriture du ministre) fut-il adressé au consulat belge d'Eville, à destination de Moïse Tshombe ? Ce telex (reçu le 16-1) a-t-il joué un rôle (et lequel ?) dans l'issue fatale et finale du 17 janvier ?

Au cours de ces quatre temps, les experts se sont intéressés à la politique congolaise de la Belgique, tant à la politique à l'égard du ou des gouvernements centraux à Léopoldville qu'à la politique à l'égard du gouvernement sécessionniste katangais. Les experts se proposent d'examiner dans quelle mesure il faut parler d'une politique congolaise de la Belgique ou de plusieurs politiques congolaises complémentaires sinon contradictoires. Ils se proposent d'analyser la genèse et les acteurs de cette ou de ces politiques congolaises. Dans leur analyse, ils tenteront de découvrir quelle signification doit être donnée aux tensions entre les logiques diplomatique et militaire au cours de la phase aiguë de la crise congolaise, représentées par les ministres Wigny et Gilson, aux tensions entre la politique des Affaires étrangères et celle des Affaires africaines, représentées par les ministres Wigny et d'Aspremont-Lynden, dont les compétences respectives étaient mal définies depuis le 30 juin 1960 ([2]), aux tensions entre le gouvernement et les autres centres de pouvoir, dont

([2]) Het departement van Afrikaanse Zaken zal door de regering-Lefèvre-Spaak in april 1961 grotendeels worden geïntegreerd in het departement van Buitenlandse Zaken onder de nieuwe directie Congo-Ruanda-Urundi (CRU). De functie van militair raadgever zal op 30 april 1963 worden afgeschaft.

([2]) Le département des Affaires africaines sera presque complètement intégré dans le département des Affaires étrangères, nouvelle direction Congo-Ruanda-Urundi (CRU), par le nouveau gouvernement Lefèvre-Spaak en avril 1961. La fonction de conseiller militaire sera supprimée le 30 avril 1963.

ring en andere machtscentra, waaronder de Koning en zijn omgeving; aan de superpositie van een officiële politiek, zoals publiek verdedigd door de regering, en het optreden — in de coulissen — van figuren als militair raadgever majoor Jules Loos en zijn band met de minister en diens kabinet. Zij wensen ook het statuut uit te klaren van de Belgen, zowel militairen als ambtenaren, in Congo en Katanga.

Het antwoord op die vragen kan zijn invloed hebben op de afbakening van de mogelijke Belgische verantwoordelijkheid/heden in de politieke en uiteindelijk fysieke liquidatie van Lumumba.

Over die vragen kon dankzij betrouwbare bronnen aanzienlijke vooruitgang worden geboekt in het onderzoek.

4. DE MEEST IN HET OOG SPRINGENDE TITELS

Zoals hierboven aangegeven, hebben de experts in een eerste etappe drie werken bestudeerd die op verschillende niveaus zichtbaar zijn op historiografisch en mediavlak. Het betreft :

1. Frédéric Vandewalle, *Mille et quatre jours. Contes du Zaïre et du Shaba*. De experts hebben aandacht besteed aan de eerste vier volumes, die dateren van de periode 1974-1977. Het gaat om een uitvoerig chronologisch relaas in verschillende delen : *Six mois en 1960*, *Missions au Katanga* (1961), *Un gérant engagé* (1961-1962), *Consulat de combat* (1962-1963). Die moeilijk samen te vatten kroniek bevat belangrijke documentaire bijlagen. De affaire-Lumumba wordt tussen tal van andere kwesties ingevoegd. De oplage van dit werk is zeer beperkt.

Kolonel SBH Vandewalle was administrateur van de *Sûreté*. Op 20 juli 1960 heeft hij Leopoldstad verlaten en is hij naar Elisabethstad gegaan om er taken van technische militaire bijstand te vervullen. Van november 1961 tot maart 1963 was hij er belast met het beheer van het consulaat-generaal van België.

2. Jacques Brassinne, *Enquête sur la mort de Patrice Lumumba*, doctoraalscriptie verdedigd aan de Université libre de Bruxelles in openbare zitting in februari 1991. Er zij gewezen op het belang van de bijlagen en de getuigenissen. Die scriptie heeft vooral betrekking op de laatste dagen of zelfs uren van Patrice Lumumba. Ze valt uiteen in drie delen : *De la fin du gouvernement Lumumba à l'avènement du gouvernement Ileo (september 1960-février 1961)*, *Les circonstances de la mort de Lumumba : des événements du 16 au 23 janvier 1961*en *L'examen des récits et des témoignages*.

Jacques Brassinne is van juli 1960 tot januari 1961 *chargé de mission* van de minister van Afrikaanse Zaken geweest. Van 18 augustus 1960 tot 29 januari 1961 is hij in feite belast geweest met een opdracht van Belgische technische bijstand in Elisabethstad als lid van Mistebel en nadien van de *Bureau Conseil de l'Etat du Katanga*.

Die twee auteurs waren aanwezig in Elisabethstad op het ogenblik van de overbrenging en de dood van Lumumba, Mpolo en Okito. Dankzij hun functie beschikten ze over uitzonderlijke informatie over de leiders van het afgescheiden Katanga, de Belgisch-Katangese regeling voor steun en sa-

le Roi et son entourage, à la superposition d'une politique officielle, défendue publiquement par le gouvernement, et certaines interventions — en coulisses — de personnages comme le major Jules Loos, conseiller militaire aux Affaires africaines, et à ses liens avec le ministre et son cabinet. Ils se proposent également de clarifier le statut des Belges au Congo et au Katanga, et ce, tant des militaires que des fonctionnaires.

La réponse à ces questions peut avoir une incidence sur la détermination des éventuelles responsabilités belges dans la liquidation politique et, en fin de compte, physique de Lumumba.

Sur ces interrogations, des sources crédibles ont pu contribuer à de notables progrès dans la recherche.

4. LES TITRES LES PLUS VISIBLES

Comme annoncé plus haut, dans une première étape, les experts ont pris connaissance et décrypté trois ouvrages visibles à des degrés divers sur le terrain historiographique et médiatique. Il s'agit de :

1. Frédéric Vandewalle, *Mille et quatre jours. Contes du Zaïre et du Shaba*. Les quatre premiers volumes, datant de 1974-1977, ont retenu l'attention des experts. Il s'agit d'un récit chronologique très détaillé, en plusieurs parties : « Six mois en 1960 »; « Missions au Katanga » (1961); « Un gérant engagé (1961-1962) »; « Consulat de combat (1962-1963) ». Cette chronique, rebelle à la synthèse, présente d'importantes annexes documentaires. L'affaire Lumumba est insérée parmi de nombreuses autres questions. Cet ouvrage fut diffusé en un très petit nombre d'exemplaires.

Après avoir quitté Léopoldville le 20 juillet 1960, comme administrateur en chef de la Sûreté, le colonel BEM Vandewalle se rendit à Elisabethville, où il assuma des tâches d'assistance technique militaire. De novembre 1961 à mars 1963, il sera chargé de la gérance du consulat général de Belgique.

2. Jacques BRASSINNE, *Enquête sur la mort de Patrice Lumumba*, thèse de doctorat présentée à l'Université Libre de Bruxelles en séance publique en février 1991. On soulignera l'importance des annexes et des témoignagnes présentés. Cette thèse porte principalement sur les derniers jours, sinon les dernières heures de Patrice Lumumba. Elle est divisée en trois parties : « De la fin du gouvernement Lumumba à l'avènement du gouvernement Ileo (septembre 1960-février 1961) »; « Les circonstances de la mort de Lumumba : des événements du 16 au 23 janvier 1961 »; « L'examen des récits et des témoignages ».

Jacques Brassinne fut chargé de mission du ministre des Affaires africaines de juillet 1960 à janvier 1961. Du 18 août 1960 au 29 janvier 1961, il assuma en fait une mission d'assistance technique belge à Elisabethville en qualité de membre de Mistebel puis du Bureau Conseil de l'État du Katanga.

Ces deux auteurs étaient présents à Elisabethville, au moment du transfert et de la mort de Lumumba, Mpolo et Okito. Ils y occupaient une position leur assurant une information exceptionnelle sur les dirigeants du Katanga en sécession, sur le système d'aide et de coopération belgo-

menwerking, de beïnvloedingen en de wedijver in het systeem, de feiten en de actoren van het laatste bedrijf van de anti-Lumumba-operatie. Hun kennis van die periode werd aangevuld met getuigenissen en documenten die ze dankzij hun status en hun relaties naderhand hebben kunnen uitdiepen.

3. Ludo De Witte, *De moord op Lumumba*, Leuven : Uitgeverij van Halewyck, 1999, Franstalige versie : *L'assassinat de Lumumba*, Parijs : Editions Karthala, 2000. De dood van Lumumba is het hoofdthema van dat boek, met bijzondere aandacht voor zijn laatste dagen. Het bevat de volgende hoofdstukken : 1. *Het schavot wordt opgetrokken*, 2. *Wapenbroeders tegen « Satan »*, 3. *In de dodencel*, 4. *Brussel zet het licht op groen*, 5. *De laatste dag van Lumumba*, 6. *Operatie-doofpot*, 7. *Een zee van bloed* en 8. *Danse macabre in Gbadolite*. Ludo De Witte is socioloog en is ook de auteur van *Crisis in Kongo. De rol van de Verenigde Naties, de regering-Eyskens en het koningshuis in de omverwerping van Lumumba en de opkomst van Mobutu*, Leuven : Uitgeverij Van Halewyck, 1996.

De moord op Lumumba van Ludo De Witte vormt een zeer belangrijk gegeven in het openbaar debat en in de media, beslissend bij de instelling van de commissie, en bevat een schat aan inlichtingen, veronderstellingen en verwijzingen naar belangrijke bronnen, waarvan sommige volkomen nieuw zijn (bijvoorbeeld : de rol van Jules Loos en Louis Marlière in de operatie-Barracuda in september-oktober 1960). Er kan pas in een verder stadium van de werkzaamheden een overlegd antwoord worden gegeven op de vragen in hoeverre de bewijsvoering van de auteur voldoende gestaafd is, of ze coherent ontwikkeld is en de documenten en getuigenissen betrouwbaar zijn.

Wat het gebruikte archiefmateriaal betreft, is er ten dele een nauwe samenhang tussen die werken. De Katangese archieven die Jacques Brassinne naar eigen zeggen in zijn bezit had, werden in 1970 ter hand gesteld van kolonel SBH Frédéric Vandewalle, die ze heeft gebruikt om zijn boek *Mille et quatre jours — Contes du Zaïre et du Shaba* te schrijven, dat uiteraard ook steunt op herinneringen en eigen notities. Frédéric Vandewalle heeft overigens de scriptie van Jacques Brassinne herlezen en heeft hem raad gegeven vóór de verdediging ervan. Ludo De Witte beroept zich zowel op Vandewalle als op Brassinne om zijn eigen argumentatie aan te voeren, ook al heeft hij nieuwe archieven onderzocht.

Hetzelfde archiefmateriaal wordt soms door de drie auteurs gebruikt, maar wordt anders voorgesteld naar gelang van de stellingen die ze voorstaan. Hetzelfde geldt voor de door Jacques Brassinne bijeengebrachte getuigenissen waarvan Ludo De Witte ruim gebruikt heeft gemaakt. Er zij terloops op gewezen dat de experts vragen hebben gesteld aan Jacques Brassinne en aan Ludo De Witte.

Het werk van de experts bestaat er dan ook niet in aan te vullen wat reeds bestaat door de verschillende stellingen te vergelijken of door uit te gaan van de perspectieven welke die auteurs reeds hebben aangegeven, hetzij door aan een ervan de voorkeur te geven, hetzij door het evenwicht ertussen te herstellen aan de hand van nieuwe, onuitgegeven documentatie. Ze herlezen die boeken helemaal en herbekijken

katangais, sur les jeux d'influence et de compétition à l'intérieur du système, sur les faits et les acteurs du dernier acte de l'opération anti-Lumumba. Leurs connaissances de l'époque ont été complétées par des témoignages et des documents que leur statut et leur capital-relations ont permis de développer ultérieurement.

3. Ludo DE WITTE, *De moord op Lumumba*, Louvain : Uitgeverij van Halewyck, 1999; version française *L'assassinat de Lumumba,* Paris : Editions Karthala, 2000. La mort de Lumumba est le thème central de l'ouvrage, avec un accent plus particulier mis sur ses derniers jours. Il s'articule de la manière suivante : « 1. L'échafaud se prépare »; « 2. Unis contre Satan »; « 3. La cellule de la mort »; « 4. Bruxelles donne le feu vert »; « 5. Le dernier jour de Lumumba »; « 6. Opération 'étouffer l'assassinat' »; « 7. Une rivière de sang »; « 8. Danse macabre à Gbadolite ». Ludo De Witte est sociologue, et l'auteur de *Crisis in Kongo. De rol van de Verenigde Naties, de regering-Eyskens en het koningshuis in de omverwerping van Lumumba en de opkomst van Mobutu* paru, Louvain : Uitgeverij van Halewyck, 1996.

L'assassinat de Lumumba, de Ludo De Witte constitue un élément central dans le débat public et dans les medias, une donnée non négligeable dans la constitution de la commission d'enquête et un regroupement d'informations, d'hypothèses et de références à des sources importantes, dont certaines totalement inédites (un exemple : les rôles de Jules Loos et de Louis Marlière dans la tentative d'opération Barracuda en septembre-octobre 1960). les questions de savoir dans quelle mesure l'argumentation de l'auteur est suffisamment étayée, son développement cohérent et les documents et les témoignages fiables, ne peuvent trouver de réponse concertée et formulée qu'à un stade ultérieur du travail.

Ces travaux sont en partie en étroite connexion entre eux dans le matériel archivistique utilisé. Les archives du Katanga que détenait Jacques Brassinne, selon ses propres dires, ont été transmises en 1970 au colonel BEM Frédéric Vandewalle qui les a utilisées pour rédiger son ouvrage, nourri bien sûr aussi de souvenirs et de notes personnelles, *Mille et quatre jours — Contes du Zaïre et du Shaba* ». Au demeurant, Frédéric Vandewalle a relu la thèse de Jacques Brassinne et lui a donné des conseils avant sa défense doctorale. Quant à Ludo De Witte, il puise à la fois dans Vandewalle et dans Brassinne pour développer sa propre argumentation, même s'il explore de nouvelles pistes archivistiques.

Le même matériel archivistique passe parfois dans les mains des trois auteurs, mais est présenté sous un jour différent en fonction des thèses développées. Il en est de même avec les témoignages recueillis par Jacques Brassinne, abondamment exploités par Ludo De Witte. On notera au passage que les experts ont rencontré et interrogé Jacques Brassinne et Ludo De Witte.

Dès lors, le travail des experts ne consiste pas à compléter ce qui existe en comparant les thèses des uns et des autres, ou à s'appuyer sur les perspectives déjà dégagées par ces auteurs, soit en élisant l'une d'entre elles, soit en les équilibrant par de la documentation nouvelle, inédite. Non, ils mettent ces ouvrages à plat, et ils revoient de fond en comble la totalité de la problématique, en revenant aux origines de l'évé-

de hele problematiek van voren af aan, na te hebben onderzocht hoe die auteurs hebben gewerkt met het archiefmateriaal waarnaar ze verwijzen.

Vandewalle, Brassinne en De Witte mogen niet worden beschouwd als uitgangspunten maar als elementen van een omvangrijk dossier. De experts zullen de resultaten van hun analyses pas in het definitief verslag bekend maken aangezien die drie auteurs noodzakelijkerwijs deel uitmaken van de problematiek in haar geheel.

5. ARCHIEVEN

De instelling van de onderzoekscommissie-Lumumba heeft de mogelijkheid geschapen tot consultatie van Belgische archieven die in gewone omstandigheden niet of nog niet toegankelijk zijn. Bij hun onderzoek geven de experts inderdaad voorrang aan archieven die tot op heden niet werden of konden worden geconsulteerd, zonder daarom de bekende en reeds geconsulteerde archieven te verwaarlozen.

Het commissiesecretariaat heeft mede op aanwijzen van de experts de op het eerste gezicht relevante Belgische instellingen en personen gecontacteerd. Deze uitvoerige lijst zal in het definitieve rapport worden vermeld. Zij wordt trouwens voortdurend aangevuld, gezien het dynamische karakter van het onderzoek. Vervolgens is op basis van het organogram en van de gekende informatie een rangorde aangebracht. Hier beperken we ons tot de bespreking van de archieven die als prioritair worden beschouwd en waarvan het onderzoek aan de gang is.

Over het algemeen is er een vlotte medewerking van eigenaars en bewaargevers, zowel officiële instellingen als privépersonen, die allen toestemming hebben gegeven tot consultatie van de voor de commissie relevante documenten. Wel doen er zich problemen voor met de materiële toegankelijkheid (gebrekkige staat van de inventarisering, modaliteiten van consultatie enz.). Bovendien wijzen de experts op de slechte staat waarin sommige documenten verkeren (vooral oude fotokopieën van telegrammen die door de tijd verkleuren en verpulveren).

Het beschikbare archiefmateriaal is indrukwekkend naar omvang en interessant naar inhoud, zij het niet op dezelfde wijze voor alle onderdelen van de bestudeerde problematiek.

Voor de volgende archieven die als prioritair worden beschouwd is toestemming tot inzage verkregen. De archieven in onderzoek (*) worden verder voorgesteld.

nement, après avoir examiné comment ces auteurs agissent sur le matériel archivistique auquel ils se réfèrent.

Vandewalle, Brassinne et De Witte ne peuvent plus être considérés comme des points de départ, mais des éléments d'un vaste dossier. Et les experts réservent les résultats de leurs analyses pour le rapport définitif, puisque ces trois auteurs font forcément partie de la problématique dans son ensemble.

5. ARCHIVES

La création de la commission d'enquête « Lumumba » a permis de consulter des archives belges qui, normalement, ne sont pas ou pas encore accessibles. Dans leurs investigations, les experts donnent en effet la priorité aux archives qui n'ont pas été consultées ou n'ont pas pu l'être jusqu'à présent, sans pour autant négliger les archives connues et déjà consultées.

Le secrétariat de la commission a, notamment sur les indications des experts, pris contact avec les institutions et personnes belges dont le concours pouvait *a priori* s'avérer utile. La liste détaillée de celles-ci figurera dans le rapport définitif. Etant donné le caractère évolutif de l'enquête, elle ne cesse d'ailleurs d'être complétée. Un classement est ensuite établi sur la base de l'organigramme et des informations dont on dispose. Nous nous bornons en l'occurrence à traiter des archives qui sont considérées comme prioritaires et dont l'examen est en cours.

De manière générale, on peut qualifier d'excellente la collaboration des propriétaires et des déposants — qu'il s'agisse d'institutions officielles ou de particuliers —, qui ont tous autorisé la consultation des documents présentant de l'intérêt pour la commission. Des problèmes se posent cependant au niveau de l'accessibilité matérielle, (inventaire déficient, modalités de consultation, etc.). Les experts font en outre observer que certains documents sont en mauvais état (il s'agit essentiellement de vieilles photocopies de télégrammes, qui ont déteint et se sont désagrégées au fil du temps).

La quantité d'archives disponibles est impressionnante et leur contenu présente un réel intérêt, même s'il n'en va pas ainsi pour tous les aspects de la problématique étudiée.

L'autorisation de consulter les archives suivantes, qui sont considérées comme prioritaires, a été obtenue. Les archives à l'examen(*) sont présentées plus loin.

Instelling(en)	Titularissen/Personen
Koninklijk Paleis*	
Ministeries	*Ministers* (en hun medewerkers)
Kanselarij*	G. Eyskens, premier*
Buitenlandse Zaken : diplomatiek archief*	*P. Wigny*, minister van Buitenlandse Zaken* *J. Van den Bosch*, ambassadeur, secr.-gen. Buitenlandse Zaken *R. Rothschild*, ambassadeur *Ph. De Doncker*, persoonlijke collectie
Buitenlandse Zaken : Afrikaans archief*	*A. De Schryver*, minister van Afrikaanse Zaken
DGIS : koloniale dossiers	*H. d'Aspremont-Lynden*, minister van Afrikaanse Zaken* *J. Loos*, militair raadgever Afrikaanse Zaken* *Kolonel F. Vandewalle* *W. Ganshof van der Meersch*, minister z.p. belast met Algemene Zaken in Afrika
Defensie*	
Justitie : Staatsveiligheid*	*A. Lilar,* minister van Justitie
Binnenlandse Zaken	Dienst Vreemdelingen

Institution(s)	Titulaires/Personnes
Palais royal*	
Ministères	*Ministres* (et leurs collaborateurs)
Chancellerie*	*G. Eyskens*, premier ministre*
Affaires étrangères : archives diplomatiques*	*P. Wigny*, ministre des Affaires étrangères* *J. Van den Bosch*, ambassadeur, secr. général des Affaires étrangères *R. Rothschild*, ambassadeur *Ph. De Doncker*, collection personnelle
Affaires étrangères : archives africaines*	*A. De Schryver*, ministre des Affaires africaines
DGCI : dossiers coloniaux	*H. d'Aspremont-Lynden,* ministre des Affaires africaines* *J. Loos*, conseiller militaire Affaires africaines* *Colonel F. Vandewalle* *W. Ganshof van der Meersch*, ministre s.p. chargé des Affaires générales en Afrique
Défense nationale*	
Justice : Sûreté de l'État*	*A. Lilar*, ministre de la Justice
Intérieur	Office des étrangers

Niet-prioritaire archieven waarvoor toestemming tot inzage is gevraagd en verkregen : de ministers Harmel, Segers, Vanaudenhove en Van Offelen; CVP-voorzitter Lefèvre, de oud-premiers Pholien, Spaak, Van Zeeland, Kamervoorzitter Kronacker; ACV, ACV-Congo en Sodimca, ACV-voorzitter A. Cool en J. Brück; J. Van Bilsen (raadgever Joseph Kasa Vubu) en E. Pilaet (informant).

Er is een procedure ingezet tot inzage van de archieven van de Société Générale en de Union Minière.

Is er een substantieel aanbod van Belgische archieven, dan dragen de Congolese archieven de sporen van beschadiging en verspreiding. Belangrijk evenwel is de collectie van de processen-verbaal van het college van commissarissen-generaal van Leopoldstad.

Onderzoek in andere buitenlandse archieven (New York, Washington, Londen, Parijs, Moskou) zal slechts gebeuren indien de noodzaak daarvan tijdens het onderzoek wordt aangetoond. Van Amerikaanse kant werden inmiddels talrijke re-

Archives non prioritaires dont la consultation a été demandée et obtenue : les ministres Harmel, Segers, Vanaudenhove et Van Offelen ; le président du CVP Lefèvre, les anciens premiers ministres Pholien, Spaak, Van Zeeland, le président de la Chambre Kronacker ; CSC, CSC-Congo et Sodimca, le président de la CSC A. Cool et J. Brück ; J. Van Bilsen (conseiller de Joseph Kasa Vubu) et E. Pilaet (informateur).

Une procédure a été engagée en vue de la consultation des archives de la Société générale et de l'Union minière.

Si les archives disponibles sont substantielles du côté belge, elles ont subi bien des dégâts et dispersions du côté congolais. Il ne faut toutefois pas sous-estimer la collection des procès-verbaux du collège des commissaires généraux de Léopoldville.

D'autres archives étrangères (à New York, Washington, Londres, Paris ou Moscou) ne seront examinées que s'il s'avère nécessaire de les analyser en cours d'enquête. Dans l'intervalle, les Américains ont publié de nombreux documents

levante documenten uitgegeven ([3]). Naar aanleiding van de recente BBC-reportage wordt een verzoek gericht tot de betrokken Engelse overheidsdiensten tot inzage van de aan het licht gebrachte documenten.

5.1. **Archief van het Koninklijk Paleis**

De kabinetschef van de Koning heeft de archieven van het Koninklijk Paleis zonder beperking ter beschikking gesteld voor onderzoek binnen het mandaat van de commissie. Het betreft hier in eerste orde het archief gevormd door het kabinet van de Koning. Dit fonds — dat overigens in gewone omstandigheden nog niet toegankelijk is — is slechts summier geïnventariseerd. Bovendien heeft de toenmalige kabinetschef René Lefébure bij zijn vertrek in juni 1961 de papieren in slordige staat achtergelaten. De aandacht van de experts gaat vooral naar de sectie IV G 1 C (koloniale kwestie), 125 dossiers van ongelijke waarde, alsook naar een uitvoerig dossier « *Documents réunis par M. Lefébure le 8 juin 1961. Congo après le 30 juin et Katanga* ». Inhoudelijk bestrijkt het archief de hele bestudeerde periode. De tot nu toe geconsulteerde documenten bevatten relevant materiaal over de Congo-crisis, maar niet over alle aspecten in dezelfde mate. Zij geven vooral aan op welke wijze en door wie de Koning en zijn kabinetschef over de gebeurtenissen werden geïnformeerd of benaderd. Verder zijn er de archieven van de grootmaarschalk (Gobert d'Aspremont-Lynden) en van het militair huis (generaal Dinjeart).

5.2. **Archief van de kanselarij van de eerste minister**

De eerste minister heeft het archief van de kanselarij zonder beperking ter beschikking gesteld voor onderzoek binnen het mandaat van de commissie. Het betreft hier in eerste orde de registers met de processen-verbaal van de kabinetsraad. Deze registers (drie volumes, 512, 917 en 468 bladzijden, voor de periode 1960-1961) bevatten voor de periode juli-augustus 1960, de acute periode van de Congo-crisis, ook de processen-verbaal van het kernkabinet voor Congo ([4]). De processen-verbaal van de ministerraad bevatten, behalve de besluiten bij de diverse agendapunten, ook de al of niet beknopte weergave van de bespreking. Deze processen-verbaal zijn, met alle voorbehoud dat bij het gebruik van deze bron komt kijken, relevant voor de reconstructie van de Congo-politiek van de regering en de onderlinge verhoudingen binnen het kabinet. Zij zijn ook leerrijk over de wijze waarop over de

([3]) *Foreign Relations of the United States, 1958-1960*, Volume XIV : *Africa*, ed. Harriet Dashiell Schwar & Stanley Shaloff; *Foreign Relations of the United States 1961-1963*, Volume XX : *Congo Crisis*, ed. Harriet Dashiell Schwar, US Government Printing Ofice, Washington 1992, 1994.

([4]) De uittreksels uit de notulen van het zogenaamde Congo-comité die aanwezig zijn op het kabinet van de eerste minister en waarvan sprake was in eerdere mededelingen, hebben uitsluitend betrekking op dit kernkabinet voor Congo uit de maanden juli en augustus 1960. Dit kernkabinet bestond uit tien ministers en vergaderde regelmatig tijdens de acute fase van de Congo-crisis. De notulen ervan zijn integraal opgenomen in het register van de kabinetsraad.

pertinents ([3]). À la suite du reportage réalisé récemment par la *BBC*, il est demandé aux services publics britanniques concernés de pouvoir consulter les documents mis au jour.

5.1. **Archives du Palais royal**

Le chef de cabinet du Roi a mis sans restriction les archives du Palais royal à la disposition de la commission pour l'usage que celle-ci voudrait en faire dans le cadre de son mandat. Il s'agit en premier lieu des archives constituées par le cabinet du Roi. Ce fonds — qui, au demeurant, n'est normalement pas encore accessible — n'a été que sommairement inventorié. Qui plus est, lors de son départ en juin 1961, le chef de cabinet de l'époque, René Lefébure, a laissé derrière lui des documents en piteux état. Ce sont essentiellement la section IV G 1 C (question coloniale), comprenant 125 dossiers de valeur inégale, ainsi qu'un dossier volumineux intitulé « Documents réunis par M. Lefébure le 8 juin 1961. Congo après le 30 juin et Katanga » qui retiennent l'attention des experts. Le contenu de ces archives couvre l'ensemble de la période étudiée. Les documents consultés jusqu'à présent contiennent des informations importantes sur la crise du Congo, même si elles ne présentent pas le même intérêt pour tous les aspects du problème. Ils indiquent principalement comment et par qui le Roi et son chef de cabinet ont été informés des événements ou approchés. Il y a par ailleurs les archives du grand maréchal (Gobert d'Aspremont-Lynden) et de la maison militaire (général Dinjeart).

5.2. **Archives de la Chancellerie du premier ministre**

Le premier ministre a mis les archives de la chancellerie à disposition sans restriction en vue de leur examen dans le cadre du mandat de la commission. Il s'agit, en l'occurrence, au premier chef des registres contenant les procès-verbaux du conseil de cabinet. Ces registres (trois volumes, 512, 917 et 468 pages, pour la période 1960-1961) contiennent également les procès-verbaux du comité ministériel restreint des Affaires africaines, afférents à la période juillet-août 1960, qui correspond à la phase aiguë de la crise congolaise ([4]). Ces procès-verbaux du conseil des ministres contiennent, outre les décisions concernant les divers points figurant à l'ordre du jour, le compte rendu, succinct ou non, de la discussion. Ces procès-verbaux sont — moyennant toutes les réserves que suppose l'utilisation de cette source — précieux pour reconstituer la politique congolaise du gouvernement et les relations

([3]) *Foreign Relations of the United States, 1958-1960*, Volume XIV : *Africa*, ed. Harriet Dashiell Schwar & Stanley Shaloff; *Foreign Relations of the United States 1961-1963*, Volume XX : *Congo Crisis*, ed. Harriet Dashiell Schwar, US Government Printing Office, Washington 1992, 1994.

([4]) Les extraits des procès-verbaux du comité ministériel restreint des Affaires africaines qui se trouvent au cabinet du Premier Ministre, et dont fut question dans une communication émanant du cabinet, sont en fait relatifs aux réunions du comité ministériel restreint (« kernkabinet ») des mois de juillet et août 1960. Ce comité était composé de dix ministres et se réunissait régulièrement au cours de la phase aiguë de la crise congolaise. Les procès-verbaux sont repris dans le registre du conseil de cabinet.

Congolese premier Lumumba werd gedacht. De kanselarij beschikt over enkele dossiers betreffende Congo (ref. 036), waarvan het belang minder groot is.

5.3. **De papieren van premier Gaston Eyskens (ARA)**

De papieren van premier Gaston Eyskens berusten voor het grootste gedeelte op het Algemeen Rijksarchief te Brussel. De familie Eyskens gaf toestemming tot inzage van deze papieren binnen het mandaat van de commissie. De inventaris van deze papieren wordt omstreeks deze tijd voltooid. Behalve de dossiers betreffende de kabinetsraad (agenda van de vergaderingen en vergaderstukken) bevat dit fonds een serie interessante Congo-dossiers (nrs 6066-6089, vier archiefdozen), die evenwel weinig of geen intrinsieke structuur bezitten of waarvan de oorspronkelijke structuur is verstoord. Zij bevatten belangrijk materiaal voor de reconstructie van de Congo-politiek en de verhoudingen binnen de regering (nota's, notities, briefwisseling enz.).

5.4. **Archief van Buitenlandse Zaken**

Dankzij de constructieve houding van de minister van Buitenlandse Zaken werd het omvangrijke Archief van Buitenlandse Zaken heel wat toegankelijker gemaakt. Die vlotte toegang geldt zowel voor de stukken die betrekking hebben op de verhoudingen tussen Congo, Katanga en België, als op de standpunten die de hoofdrolspelers in het dossier hebben ingenomen. De onderzochte archiefstukken behelzen vooral de communicatie die destijds tussen Brazzaville, Brussel en Elisabethstad heeft plaatsgevonden, alsmede op de dossiers van de betrokken kabinetten en besturen.

5.5. **De onuitgegeven memoires van minister Pierre Wigny (ARA)**

De minister van Buitenlandse Zaken Pierre Wigny heeft de door hem geschreven *« Mémoires du Congo »* in het Algemeen Rijksarchief te Brussel gedeponeerd. Die memoires hebben betrekking op het destijds heersende internationale klimaat, op het door België gevoerde Afrikabeleid en op de gebeurtenissen in Congo en in Rwanda-Urundi, tussen de begin januari 1959 na de rellen in Leopoldstad veroorzaakte crisis en april 1961. Dat document (waarop geen datum vermeld is maar dat, luidens de verklaringen van Wigny zelf, zo'n tien jaar na de gebeurtenissen zou geredigeerd zijn), beslaat zo'n 800 getikte pagina's en bestaat uit 24 hoofdstukken die op hun beurt in 6 volumes zijn opgesplitst. Baron Pierre-Henry Wigny, zoon van de minister, heeft de toestemming verleend om die — tot dusver onontgonnen — documenten te raadplegen. Deze memoires zijn onder andere belangrijk omdat ze de transcriptie bevatten van talrijke documenten (telegrammen van en aan Wigny, dagboekuittreksels, ingesproken beschouwingen, briefwisseling).

au sein du cabinet. Ils sont également instructifs quant à la manière dont était perçu le premier ministre congolais, Patrice Lumumba. La chancellerie dispose de quelques dossiers relatifs au Congo (réf. 036), qui présentent moins d'intérêt.

5.3. **Les papiers du premier ministre Gaston Eyskens (AGR)**

Les documents du premier ministre Gaston Eyskens sont conservés pour la plupart aux Archives générales du Royaume à Bruxelles. La famille Eyskens a donné l'autorisation de consulter ces documents dans le cadre du mandat de la commission. L'inventaire de ces documents touche à sa fin. Outre les dossiers concernant le conseil de cabinet (ordre du jour des réunions et documents de réunion), ce fonds contient une série de dossiers intéressants relatifs au Congo (nos 6066-6089, quatre boîtes à archives), dossiers qui n'ont cependant pratiquement aucune structure intrinsèque ou dont la structure initiale a été bouleversée. Ces dossiers contiennent des documents précieux en vue de la reconstitution de la politique congolaise et des relations au sein du gouvernement (notes, annotations, correspondance, etc.).

5.4. **Archives des Affaires étrangères**

Suite à la réaction constructive du ministre des Affaires étrangères, l'accès aux Archives des Affaires étrangères — un fonds volumineux — a été grandement facilité, tant en ce qui concerne les relations Congo-Katanga-Belgique, que les attitudes prises par les acteurs de la question. Les archives exploitées mettent l'accent sur les communications entre Brazzaville, Bruxelles et Elisabethville, pour les périodes concernées, ainsi que sur les dossiers de cabinet et des administrations ad hoc.

5.5. **Les mémoires inédits du ministre Pierre Wigny (AGR)**

Le ministre des Affaires étrangères Pierre Wigny avait déposé aux AGR à Bruxelles ses « Mémoires du Congo ». Ces mémoires se rapportent au contexte international de l'époque, à la politique africaine de la Belgique, et aux événements survenus au Congo et au Ruanda-Urundi, entre la crise provoquée par les émeutes de Léopoldville au début du mois de janvier 1959 et avril 1961. Ce document non daté (selon Wigny lui-même, il aurait été rédigé environ « dix ans après les événements »), de 800 pages dactylographiées, est divisé en 24 chapitres eux-mêmes répartis en 6 volumes. Le Baron Pierre-Henry Wigny, le fils du ministre, a autorisé la consultation de ces documents, jamais utilisés jusqu'à ce jour. Ces mémoires revêtent notamment de l'importance parce qu'elles contiennent la transcription de nombreux documents (télégrammes envoyés par Wigny et adressés à ce dernier, extraits de son journal, considérations enregistrées, correspondance).

5.6. **De papieren van minister Harold d'Aspremont-Lynden (ARA)**

De papieren van de minister van Afrikaanse Zaken Harold d'Aspremont-Lynden werden door zijn zoon op 19 juni 2000 bij het Algemeen Rijksarchief gedeponeerd. De schenker verleende de experts van de onderzoekscommissie de toestemming om de documenten te raadplegen. Die archiefstukken bestaan uit 19 klasseermappen, 8 portefeuilles en een archiefdoos. Het geheel beslaat zo'n 4 strekkende meter en handelt over de periode 1960-1964. Het merendeel van de documenten heeft betrekking op de activiteiten van Harold d'Aspremont-Lynden als hoofd van Mistebel in Katanga en als minister van Afrikaanse Zaken in de regering van Gaston Eyskens (september 1960 — april 1961). De experts hebben in het bijzonder aandacht besteed aan documenten in de portefeuille betreffende de correspondentie die d'Aspremont-Lynden tussen 8 juli en 12 augustus en tussen september 1960 en april 1961 met Eyskens, Tshombe en Wigny heeft gevoerd (map 6) en aan documenten in de portefeuille betreffende de Administratie van de Veiligheid (mei — juni 1960), de Belgische Staatsveiligheid (4 juli tot 28 augustus 1960) en op dagbriefings (oktober en november 1960 — map 5).

5.7. **De papieren van militair raadgever bij Afrikaanse Zaken, Jules Loos**

De papieren van majoor Jules Loos zijn in privé-bezit en werden integraal en met een summiere inventaris ter beschikking gesteld van de experts. De inhoud van dit fonds (drie archiefdozen) heeft uitsluitend betrekking op de activiteit van majoor Loos als militair raadgever van het ministerie van Afrikaanse Zaken (15 januari 1960-30 april 1963). Het bevat, gezien de specifieke bevoegdheid van de militaire raadgever, belangrijk materiaal over het statuut, de positie en de rol van de Belgische militairen in Congo, in het bijzonder Katanga (nota's, lijsten, slagordes, briefwisseling). Voor het onderzoek van de experts — 30 juni 1960 tot 17 januari 1961 — is er bovendien bijzonder interessant materiaal omtrent de eigen rol van Loos in de Congo-crisis, onder andere een collectie van telegrammen uitgewisseld tussen Loos en kolonel Marlière (Brazza/Leo), de briefwisseling met commandant Smal en kolonel Vandewalle (Elisabethville), de rapporten-Pilaet over zijn missie in Congo, september-oktober 1960.

5.8. **Archief van Landsverdediging**

Het ministerie van Defensie heeft net zoals dat van Buitenlandse Zaken een eigen archiefdienst, het Centrum voor Historische Documentatie (CHD). Het CHD bevindt zich te Evere in het hoofdkwartier Kwartier Koningin Elisabeth een beheert de archieven sinds de Eerste Wereldoorlog. De andere archieven kunnen geraadpleegd worden in het Legermuseum in het Jubelpark te Brussel. Het CHD is een dienst van de Algemene Inlichtingsdienst (Service Général du Renseignement). Het is een werkinstrument voor de generale staf, maar ook toegankelijk voor wetenschappers. Het is een goed georganiseerd archief.

In dit rijke archief hebben ongeveer 55.000 stukken (354 archiefdozen) betrekking op Congo. De inventaris staat

5.6. **Les papiers du ministre Harold d'Aspremont-Lynden (AGR)**

Les papiers du ministre des Affaires africaines Harold d'Aspremont-Lynden ont été déposés aux AGR à Bruxelles par son fils le 19 juin 2000. Autorisation de consultation a été accordée par le donateur aux experts de la commission d'enquête. Ces archives se composent de 19 classeurs, 8 portefeuilles et une caisse. L'ensemble compte environ 4 m courants. La période couverte est 1960-1964. La grande majorité des documents sont relatifs aux activités d'Harold d'Aspremont-Lynden en tant que chef de Mistebel au Katanga et en tant que ministre des Affaires africaines au sein du gouvernement Gaston Eyskens (septembre 1960-avril 1961). Des documents contenus dans le portefeuille consacré à la correspondance d'Aspremont-Lynden avec Eyskens, Tshombe et Wigny du 8 juillet au 12 août-sept. 1960 à avril 1961 (farde 6); et des documents dans le portefeuille : Administration de la Sûreté mai à juin 1960-Belgique : Sûreté de l'État 4 juillet au 28 août 1960 — Communiqués journaliers octobre et novembre 1960 (farde 5), ont retenu l'attention des experts.

5.7. **Les papiers du conseiller militaire aux Affaires africaines Jules Loos**

Les documents du major Jules Loos appartiennent à un particulier et ont été intégralement mis à la disposition des experts, accompagnés d'un inventaire sommaire. Le contenu de ce fonds (trois caisses) concerne exclusivement les activités du major Loos en tant que conseiller militaire du ministère des Affaires africaines (15 janvier 1960 — 30 avril 1963). Eu égard à la compétence spécifique du conseiller militaire, il contient des informations importantes en ce qui concerne le statut, la position et le rôle des militaires belges au Congo, et en particulier au Katanga (notes, listes, ordres de bataille, correspondance). Pour ce qui est de l'enquête des experts, qui porte sur la période allant du 30 juin 1960 au 17 janvier 1961, il contient en outre des éléments particulièrement intéressants concernant le rôle joué par Loos lui-même dans la crise congolaise, notamment une collection de télégrammes que se sont échangés Loos et le colonel Marlière (Brazza/Léo), la correspondance échangée avec le commandant Smal et le colonel Vandewalle (Elisabethville), les rapports Pilaet sur sa mission au Congo, septembre-octobre 1960.

5.8. **Archives de la Défense nationale**

Comme le ministère des Affaires étrangères, celui de la Défense nationale a son propre service d'archives, à savoir le Centre de documentation historique (CDH). Le CDH se trouve à Evere au quartier général Quartier Reine Elisabeth et gère les archives depuis la première guerre mondiale. Les autres archives peuvent être consultées au Musée de l'Armée, situé au Parc du Cinquantenaire à Bruxelles. Le CDH relève du Service général du renseignement. C'est un instrument de travail à la disposition de l'état-major général, mais il est également accessible aux scientifiques. Il s'agit d'archives bien organisées.

Parmi ces archives, particulièrement riches, quelque 55 000 documents (354 boîtes) ont trait au Congo. L'inven-

op cd-rom (circa 3 000 bladzijden). 49 dozen werden geselecteerd en zijn manueel doorgenomen. Zij behoren tot de fondsen Congo, SGR, kabinet minister en privé-fondsen (onder andere Fonds Gheysen, Champion en Janssens). Ook werden een aantal persoonlijke dossiers ingekeken. Zij worden beheerd door het CHD, maar worden bewaard in het Legermuseum.

De fondsen slaan op de aanloop tot de onafhankelijkheid (ordehandhaving, situeren politici, tucht in de *Force Publique* enz.), de muiterij, de interventie van de *Forces métropolitaines* (Kamina, Kitona, Banana) en de marscompagnies, de verslagen van inlichtingsagenten, allerlei studies, het statuut van de militairen in Congo enz. Het resultaat van dit onderzoek levert niet onmiddellijk veel relevant en nieuw materiaal op in verband met de gebeurtenissen die rechtstreeks verband houden met de dood van Lumumba. Wel stelt dit materiaal, dat de muiterij van de *Force Publique* zeer grondig behandelt, de experts in staat om het geheel van achtergronden te schetsen waartegen en waarbinnen de dood van Lumumba dient te worden gezien. Zo men deze gebeurtenissen althans niet uit het historisch kader wenst te rukken.

5.9. **Archief van de Staatsveiligheid**

Aangezien de wet van 11 december 1998 betreffende de classificatie en de veiligheidsmachtigingen op 1 juni 2000 in werking is getreden, mogen de geclassificeerde documenten alleen worden onderzocht door personen die houder zijn van een veiligheidsmachtiging. Na onderzoek door de bevoegde diensten, werd die machtiging aan de vier experts verleend teneinde hen in staat te stellen de documenten te raadplegen die als « vertrouwelijk », « geheim » en « zeer geheim » aangemerkt zijn; het betreft de hoogste in België geldende machtigingsgraad.

Het door het Archief van de Staatsveiligheid — en trouwens door een aantal andere instellingen — in de jaren '60 gehanteerde rubriceringssysteem, bestond erin dossiers aan te leggen rond overkoepelende thema's, waarna de dossierstukken dan telkens chronologisch werden gerangschikt, zonder enig onderscheid tussen geclassificeerde en niet-geclassificeerde stukken. De experts kregen evenwel een inventaris overhandigd met een overzicht van de dossiers en de collectieboeken. Op die manier konden de experts hun heuristisch werk aanvatten; uitgaande van algemene thema's die enigszins verband houden met het onderwerp van de studie, onderzoeken zij de desbetreffende archiefstukken en beperken zij zich in eerste instantie tot een uitgekozen periode, met name die tussen 1960 en het eerste semester van 1961. Het onderzoek van die archiefstukken is momenteel aan de gang; gelet op de aard zelf van de ordening van die archiefstukken, openen de wegen die men daartoe bewandelde, andere sporen die voor het onderzoek in aanmerking kunnen komen.

Niet alleen de ingewonnen informatie, ook de inhoud van de inventaris wordt geclassificeerd in het raam van de conform artikel 18 van de wet van 30 november 1998 houdende regeling van de inlichtingen- en veiligheidsdiensten omschreven bescherming van gevoelige menselijke bronnen. Integrale of gedeeltelijke aanwending en dus onthulling van soortgelijke informatie, kan alleen als de Staatsveiligheid daarmee vooraf schriftelijk heeft ingestemd. Ook krachtens de wet van

taire se trouve sur CD-Rom (circa 3 000 pages). Quarante-neuf boîtes ont été sélectionnées et passées en revue manuellement. Elles appartiennent aux fonds Congo, SGR, Cabinet du ministre et à des fonds privés (notamment le fonds Gheysen, Champion et Janssens). Certains dossiers personnels ont également été consultés. Ils sont gérés par le CDH mais conservés au Musée de l'Armée.

Les fonds portent sur les prémices de l'indépendance (maintien de l'ordre, hommes politiques, discipline dans la *Force publique*), etc.), la mutinerie, l'intervention des *Forces métropolitaines* (Kamina, Kitona, Banana) et les compagnies de marche, les rapports des agents de renseignements, toutes sortes d'études, le statut des militaires au Congo, etc. Si cette analyse ne fournit pas d'emblée beaucoup d'informations intéressantes et nouvelles en ce qui concerne les événements directement liés à la mort de Lumumba, ces documents, qui traitent de manière approfondie de la mutinerie de la *Force publique*, permettent aux experts de reconstituer tout le contexte dans lequel il convient de replacer la mort de Lumumba, du moins si l'on ne souhaite pas retirer ces événements de leur cadre historique.

5.9. **Archives de la Sûreté de l'État**

La loi du 11 décembre 1998 relative à la classification et aux habilitations de sécurité étant entrée en vigueur le 1er juin 2000, les documents classifiés ne peuvent être examinés que par des personnes détentrices d'une habilitation de sécurité. Après enquête par les services compétents, il a été accordé aux quatre experts cette habilitation de sécurité pour leur permettre d'accéder aux documents classifiés « confidentiel », « secret » et « très secret », soit le plus haut niveau d'habilitation en Belgique.

Le système de classification adoptée par les Archives de la Sûreté de l'État — et au demeurant par d'autres institutions — dans les années '60 consistait à créer des dossiers sur des thèmes globaux, les pièces de ces dossiers étant rangées chronologiquement, sans distinction de pièces classifiées et non-classifiées. Un inventaire donnant un aperçu des dossiers et des fonds a néanmoins été remis aux experts, ce qui a permis d'entamer leur travail heuristique, qui consiste à partir de thèmes généraux liés peu ou prou au sujet d'étude, et explorer les archives les concernant, en se limitant d'abord à une période choisie, en l'occurrence celle comprise entre 1960 et le premier semestre de 1961. Le dépouillement de ces archives est en cours, et des pistes empruntées s'ouvrent sur d'autres pistes à suivre, compte tenu de la nature même du classement de ces archives.

Les informations collectées, mais aussi le contenu de l'inventaire, sont classifiées dans le cadre de la protection des sources humaines sensibles prévue par l'article 18 de la loi du 30 novembre 1998 organique des services de renseignement et de sécurité. L'utilisation, et donc évidemment la révélation, de ces informations, en tout ou en partie, ne peut se faire qu'avec l'accord écrit préalable de la Sûreté de l'État. De même, elles ne peuvent être communiquées dans le ca-

11 april 1994 betreffende de openbaarheid van bestuur kan die informatie evenmin zonder de voorafgaande toestemming van de Staatsveiligheid worden meegedeeld.

Na onderzoek van de documenten en na daartoe de vereiste stappen bij de Staatsveiligheid te hebben gezet, zal het resultaat van dat onderzoekswerk aan de parlementaire onderzoekscommissie worden overhandigd met het oog op de redactie, door de experts, van het eindverslag dat volgens planning op 5 maart 2001 moet worden ingediend.

5.10. **De processen-verbaal van het college van commissarissen-generaal te Leopoldstad**

De experts beschikken over de collectie van de processen-verbaal van het college van commissarissen-generaal, die een zeer goede weergave bieden van de besprekingen binnen dit college. Het betreft een collectie van 45 verslagen over de periode van 21 september 1960 tot 21 januari 1961. De laatste verslagen van het college, dat werd ontbonden op 9 februari 1961, ontbreken. Het college van commissarissen-generaal was slechts een van de rivaliserende machten in Leopoldstad, naast Kasavubu, Mobutu en Bomboko. Deze verslagen worden door collega Omasombo geanalyseerd met het oog op een studie van de machtsverhoudingen in Leopoldstad en de houding van de commissarissen tegenover Lumumba.

6. GETUIGEN

Mondelinge getuigen spelen een bijzondere rol in het onderzoek naar de moord op Lumumba. Over bepaalde onderdelen van de gebeurtenissen zijn geen geschreven bronnen voorhanden en zij kunnen slechts door getuigen worden gereconstrueerd. Dit geld in het bijzonder voor de lotgevallen van Lumumba, Mpolo en Okito vanaf de overbrenging van de luchthaven Luano naar het huis Brouwez op 17 januari 1961.

In het ruime aanbod aan archiefmateriaal dat ze tot nu toe konden inzien, onderzochten de experts zeer nauwkeurig de uitwisseling van informatie, de onderrichtingen en de *schriftelijke* commentaar (inzonderheid — maar niet uitsluitend — tussen Elisabethstad en Brussel). Dat onderzoek levert geen enkele precisering op over de *wijze waarop* de executie werd uitgevoerd, noch over hen die daartoe ter plaatse, de avond zelf, de beslissing hebben genomen, noch over hen die een bijdrage tot de tenuitvoerlegging van die beslissing hebben geleverd.

Inzake dat precieze punt van de *wijze waarop*, zal de onderzoekscommissie logischerwijs een beroep moeten doen op getuigen of actoren die nog in leven zijn of die geschriften dan wel verklaringen hebben nagelaten waarvoor ze borg staan. De experts streven ernaar om, zoals de commissie dat wenst, haar bijstand te verlenen bij de keuze van die getuigen, inzonderheid tegen de achtergrond van hun respectieve persoonlijkheid, rol, beïnvloeding en functies ten tijde van de feiten. Ondervragingen van of hoorzittingen met de getuigen-actoren vallen onder het specifieke bevoegdheidsdomein van de commissie.

Getuigen kunnen ook een nuttige rol spelen in het toelichten van feiten en gebeurtenissen waarover wel documenten voorhanden zijn, in het situeren van personen en groepen en in het duiden van hun belang en invloed.

dre de la loi du 11 avril 1994 relative à la publicité de l'administration sans l'accord préalable de la Sûreté de l'État.

Par conséquent, lorsque le travail de dépouillement sera achevé, et les démarches *ad hoc* accomplies auprès de la Sûreté de l'État, les fruits de cette recherche seront transmis à la commission d'enquête parlementaire dans le cadre de la rédaction du rapport final des experts dont le dépôt est prévu le 5 mars 2001.

5.10. **Les procès-verbaux du collège des commissaires généraux de Léopoldville**

Les experts disposent de la collection de procès-verbaux du collège des commissaires généraux, qui rendent fort bien compte des discussions qui ont eu lieu au sein de ce collège. La collection comporte 45 rapports couvrant la période du 21 septembre 1960 au 21 janvier 1961. Les derniers rapports du collège, qui a été dissous le 9 février 1961, font défaut. Le collège des commissaires généraux n'était qu'une des forces qui se disputaient le pouvoir à Léopoldville, en plus de Kasa-Vubu, de Mobutu et de Bomboko. Ces rapports sont analysés par notre collègue Omasombo en vue d'étudier les rapports de force existant à Léopoldville et l'attitude adoptée par les commissaires à l'égard de Lumumba.

6. LES TÉMOINS

Les témoignages oraux jouent un rôle particulier dans l'enquête sur l'assassinat de Lumumba. Aucune source écrite n'étant disponible pour certains événements, ceux-ci ne pourront être reconstitués qu'en faisant appel à des témoignages. Il en est plus particulièrement ainsi pour les tragiques avatars de Lumumba, Mpolo et Okito à partir de leur transfert de l'aéroport de Luana à la maison Brouwez, le 17 janvier 1961.

Dans le large champs d'archives, rendu accessible aux experts, l'examen minutieux des échanges d'informations, des instructions et des commentaires *écrits* — spécialement mais pas exclusivement entre Elisabethville et Bruxelles — n'apporte aucune précision sur *la manière* dont il fut procédé à la mise à mort ni sur ceux qui, sur place, le soir même en prirent la décision, ni sur ceux qui contribuèrent à sa mise en oeuvre.

Sur ce point précis de la *manière*, la Commission d'enquête devra logiquement, recourir à des témoins ou acteurs, encore vivants ou ayant laissé des écrits ou déclarations dont ils se portent garants. Les experts ont le souci d'aider, comme elle le souhaite, la commission dans le choix de ces témoins, spécialement dans l'éclairage sur leurs personnalité, rôle, conditionnement et fonctions, à l'époque des faits. Les interrogatoires ou auditions des témoins-acteurs sont du domaine propre de la commission.

Les témoins peuvent également jouer un rôle utile en commentant des faits et événements, au sujet desquels des documents sont disponibles, en situant des personnes et des groupes et en indiquant leur importance et leur influence.

Het gebruik van mondelinge getuigen zorgt voor heel wat problemen. De feiten liggen intussen 40 jaar achter ons en de nog levende getuigen zijn minstens 70 jaar oud. De selectieve herinnering als gevolg van al of niet bewuste verdringing, het amalgameren van personen en gebeurtenissen door de afstand in de tijd, de invloed van gesprekken en lectuur sinds de gebeurtenissen op de vermeende herinnering, en, in een zaak als deze, de behoefte zich te verdedigen, zijn aandeel te vergroten of te verminderen. Het is niet vanzelfsprekend dat de onderzoekscommissie door het verhoren van de getuigen onder ede « de waarheid » aan het licht brengt.

De experts concentreren zich op twee taken. Ten eerste maken zij een kritische studie van de bestaande getuigenverklaringen. Het betreft hier voornamelijk de ongeveer 50 gesprekken die J. Brassinne heeft gevoerd als basis voor zijn proefschrift en waarvan de beschikbare teksten en opnames aan de experts ter beschikking werden gesteld. Hoewel deze getuigenverklaringen op het eerste gezicht een rijke oogst aan gegevens opleveren, is een onderzoek van hun geloofwaardigheid vereist, mede op basis van nieuwe elementen waarover de experts beschikken.

Ten tweede hebben de experts een aantal getuigen uitgenodigd voor een gesprek zowel met het oog op hun eigen onderzoek — door commentaar bij gebeurtenissen en documenten — als met het oog op de werkzaamheden van de commissie. Van elke getuige zal een dossier worden samengesteld voor de commissie. De voorbereiding van deze gesprekken — niet alleen inhoudelijk, maar ook praktisch — neemt veel tijd in beslag.

De experts hebben tot nu toe de volgende personen gesproken.

	Naam	Hoedanigheid in 1961	Datum
1	Jean-Marie Crèvecoeur	Belgisch officier, commandant van de Katangese gendarmerie	5/9
2	Jan Vanden Bloock	Belgisch diplomaat, politiek raadgever bij het consulaat-generaal van E'ville	18/9
3	André Lahaye	Adjunct-administrateur van de Belgische Staatsveiligheid, raadgever van commissaris-generaal Kandolo in Leo	18/9
4	Jean Cordy	Belgisch ambtenaar, raadgever bij het ministerie van Buitenlandse Zaken in Leo	25/9
5	Jacques Bartelous	Belgisch magistraat, kabinetschef van president Tshombe	25/9
6	Frans Verschuere	Belgisch ambtenaar, raadgever van algemeen inspecteur van politie Mumba in E'ville	2/10
7	Guy Weber	Belgisch officier, militair raadgever van president Tshombe	9/10

De experts hebben ook een schriftelijk getuigenis ontvangen van commandant (toen kapitein) Julien Gat(ry). Zij zullen

Le recours à des témoignages oraux pose de nombreux problèmes. Tout d'abord, les faits se sont passés il y a quarante ans et les témoins toujours en vie sont âgés de septante ans au moins. Ensuite, il y a la sélectivité de la mémoire à la suite d'un refoulement conscient ou non, l'amalgame des personnes et des événements dû à l'éloignement dans le temps, l'impact que les discussions auxquelles on a assisté et les lectures que l'on a faites depuis les événements ont sur le prétendu souvenir et, dans une affaire telle que celle qui nous occupe, le besoin de se défendre, de gonfler ou de réduire la part qu'on y a prise. Il n'est pas évident que c'est en entendant les témoins sous serment que la commission pourra faire éclater « la vérité ».

Les experts se focalisent sur deux tâches. Tout d'abord, ils font une étude critique des témoignages existants. Il s'agit essentiellement d'une cinquantaine d'entretiens menés par J. Brassinne, sur lesquels il a fondé sa thèse de doctorat et dont les textes et enregistrements disponibles ont été mis à la disposition des experts. Même si, de prime abord, ces témoignages fourmillent d'informations, une analyse de leur crédibilité s'impose vu les éléments nouveaux dont disposent les experts.

Ensuite, les experts ont invité un certain nombre de témoins à un entretien, tant afin de nourrir leurs propres investigations — en commentant des événements et des textes - qu'afin de faire progresser les travaux de la commission. De chaque témoin un dossier sera composé à l'usage de la commission. La préparation de ces entretiens — à la fois sur le plan du contenu et sur le plan pratique — demande beaucoup de temps.

Jusqu'à présent, les experts se sont entretenus avec les personnes suivantes :

	Nom	Qualité en 1961	Date
1	Jean-Marie Crèvecoeur	Officier belge, commandant de la gendarmerie katangaise	5/9
2	Jan Vanden Bloock	Diplomate belge, conseiller politique au consulat général d'Elisabethville	18/9
3	André Lahaye	Administrateur adjoint de la Sûreté belge, conseiller du commissaire général Kandolo à Léopoldville	18/9
4	Jean Cordy	Fonctionnaire belge, conseiller au ministère des Affaires étrangères à Léopoldville	25/9
5	Jacques Bartelous	Magistrat belge, chef de cabinet du président Tshombe	25/9
6	Frans Verschuere	Fonctionnaire belge, conseiller de l'inspecteur général de police Mumba à Elisabethville	2/10
7	Guy Weber	Officier belge, conseiller militaire du président Tshombe	9/10

Les experts ont également reçu un témoignage écrit du commandant (à l'époque capitaine) Julien Gat(ry).Les experts

nog verscheidene personen uitnodigen voor een gesprek, zowel Belgen (actief zowel in Brussel als in Congo) als Congolezen, en aan de commissie een gemotiveerd voorstel bezorgen van getuigen die zouden kunnen worden gehoord. Op dit ogenblik is een procedure ingezet om via de kanselarij van de eerste minister en het rijksregister alle betrokken actoren systematisch op te sporen.

7. CONCLUSIE

De conclusie van de experts zal kort uitvallen. Ze komt er immers *de facto* op neer te verantwoorden dat verder onderzoek moet worden verricht in het licht van de reeds geleverde inspanningen en in het licht van het zeer rijke informatieaanbod waarop dat onderzoekswerk uitzicht biedt. Het feit immers het werk van de experts te verlengen tot in maart 2001, mag niet worden geïnterpreteerd als een teken dat erop zou wijzen dat een aantal moeilijkheden zijn gerezen omdat een aantal deuren gesloten bleven of omdat het onderzoek hemeltergend weinig zou opleveren. Integendeel : het onderzoek toont juist aan dat een aantal deuren open gegaan zijn en dat een aantal ontdekkingen werden gedaan die stimulerend werken. Bij dat alles overheerste een geest van vertrouwen en gaven de experts blijk van collegialiteit, solidariteit, bundelden ze hun *knowhow* en werkten ze perfect samen; als één *team* hebben ze zich achter dit moeizame werk gezet.

L. De Vos
E. Gerard
J. Gérard-Libois
Ph. Raxhon

inviteront encore différentes personnes — tant des Belges (actifs à la fois à Bruxelles et au Congo) que des Congolais — à des entretiens et remettront à la commission une proposition motivée reprenant la liste des témoins qui pourraient être entendus. Une procédure a été engagée afin de rechercher systématiquement tous les acteurs concernés par le truchement de la Chancellerie du premier ministre et du Registre national.

7. CONCLUSION

La conclusion des experts sera brève, dans la mesure où elle se résume, au fond, à justifier la poursuite du travail, à la lumière des efforts déjà accomplis, et des perspectives très riches en informations qu'il offre. En effet, le prolongement dans le temps du travail des experts jusqu'en mars 2001, ne doit pas être interprété comme le signe de difficultés rencontrées parce que des portes se ferment, ou parce que les recherches seraient désespérément stériles. Au contraire, c'est le signe de portes qui s'ouvrent et de découvertes stimulantes, et ceci dans un climat de confiance, de confraternité, de solidarité, de mise en commun des compétences et de totale collaboration entre les experts, qui forment avant tout une équipe dans cette entreprise laborieuse.

L. De Vos
E. Gerard
J. Gérard-Libois
Ph. Raxhon

BIJLAGE 3

Nota van de deskundigen/3-15/1/2001
Werkdocumenten

_____

Deze nota bevat vier werkdocumenten die nuttig kunnen zijn bij het verhoor van de getuigen door de onderzoekscommissie. De experts hebben de bedoeling deze documenten, eventueel in geamendeerde vorm, als bijlage aan hun eindverslag te voegen.

De **algemene chronologie** (3.1.) geeft, zonder commentaar, een reeks gebeurtenissen die betrekking hebben op de dekolonisatie van Belgisch Congo, de Congo-crisis in zijn Congolese, Belgische en internationale dimensie, de lotgevallen van Patrice Lumumba en de Belgische binnenlandse politiek. Als eindpunt is maart 1961 gekozen, wanneer een eerste, precair, akkoord tot stand komt tussen Leopoldstad, Bakwanga en Elisabethstad (akkoorden van Tananarive).

De **documentatiefiches** (3.2.) zijn van belang om ministers, kabinetsmedewerkers, ambtenaren, officieren, diplomaten in België, Congo en Katanga te kunnen situeren.

Het **organogram** (3.3.) toont de belangrijkste personen op het ogenblik van de dood van Lumumba (januari 1961) in hun onderlinge relatie, zowel formeel-hiërarchisch (blauwe lijnen) als informeel (roze lijnen).

De **kaart** (3.4.) tenslotte, gemaakt ten behoeve van de militaire raadgever van Afrikaanse Zaken, geeft een nauwkeurig beeld van de politieke en militaire situatie in Congo enkele weken na de dood van Lumumba. Bij de beoordeling van die laatste gebeurtenis moet immers rekening worden gehouden met het succesrijke offensief van de (Lumumbistische) troepen van Gizenga (Stanleystad) sedert december 1960. De druk om Leopoldstad (Kasavubu), Bakwanga (Kalonji) en Elizabethstad (Tshombe) tot een militair (en zo mogelijk) politiek akkoord te bewegen moet ook in dit licht worden gezien.

ANNEXE 3

Note des experts/3-15/1/2001
Documents de travail

_____

La présente note comporte quatre documents de travail qui pourront être utiles à l'occasion de l'audition des témoins par la commission d'enquête. Les experts ont l'intention de publier ces documents, éventuellement amendés, en annexe à leur rapport final.

Le **chronologie générale** (3.1.) mentionne, sans commentaires, une série d'événements qui ont un rapport avec la décolonisation du Congo belge, la crise congolaise dans ses dimensions congolaise, belge et internationale, le sort de Patrice Lumumba et la politique belge intérieure. Il a été mis un terme à cette liste en mars 1961, lorsqu'un premier accord, précaire, est conclu entre Léopoldville, Bakwanga et Elisabethville (les accords de Tananarive).

Les **fiches documentaires** (3.2.) sont utiles pour situer les ministres, collaborateurs de cabinet, fonctionnaires, officiers, diplomates en Belgique, au Congo et au Katanga.

L'organigramme (3.3.) indique les principaux acteurs au moment de la mort de Lumumba (janvier 1961) dans les relations qu'ils entretiennent, que celles-ci soient hiérarchiques et formelles (trait bleu) ou informelles (trait rose).

Enfin, **la carte** (3.4.), réalisée à l'intention du conseiller militaire des Affaires africaines, donne un aperçu précis de la situation politique et militaire au Congo, quelques semaines après la mort de Lumumba. Lors de l'évaluation de cet événement, il convient en effet de tenir compte du succès de l'offensive des troupes (lumumbistes) de Gizenga (Stanleyville) depuis décembre 1960. Les pressions exercées pour amener Léopoldville (Kasavubu), Bakwanga (Kalonji) et Elisabethville (Tshombé) à un accord militaire et (si possible) politique doivent également être envisagées dans cette perspective.

3.1. ALGEMENE CHRONOLOGIE

1945

26/6 Ondertekening van het Handvest der Verenigde Naties

1946

— Stichting van de « *Association du Personnel indigène de la Colonie* » (APIC)

4/7 Onafhankelijkheid van de Filipijnen

1947

15/8 Onafhankelijkheid van India

1949

27/12 Onafhankelijkheid van Indonesië

1950

— Oprichting van ABAKO (*Association des BaKongo*, dat op 26 juni 1959 *Alliance des BaKongo* is geworden)

1951

— Publicatie van « *Le Congo déraille* » (E.P. Van Wing, S.J.)

— Stichting van « *Conscience africaine* »

24/12 Onafhankelijkheid van Libië

1954

7/5 Franse nederlaag in Dien Bien Phu

— Opening van de universiteit Lovanium in Leopoldstad

1955

18/4-24/4 Bandung-conferentie

December: Publicatie van « Een dertigjarenplan voor de politieke ontvoogding van Belgisch Afrika », van Jef van Bilsen

1956

— Opening van de officiële universiteit van Congo in Elisabethstad

1/1 Onafhankelijkheid van Soedan

Februari : Publicatie van de Franstalige versie van het plan-van Bilsen (Plan de trente ans pour l'émancipation de l'Afrique belge)

3.1. CHRONOLOGIE GÉNÉRALE

1945

26/6 Signature de la Charte des Nations Unies

1946

— Fondation de l'Association du Personnel indigène de la Colonie (APIC)

4/7 Indépendance des Philippines

1947

15/8 Indépendance de l'Inde

1949

27/12 Indépendance de l'Indonésie

1950

— Constitution de l'ABAKO (Association des Bakongo, devenue, le 26 juin 1959, l'Alliance des Bakongo)

1951

— Publication de « Le Congo déraille » (R.P. Van Wing, S.J.)

— Fondation de « Conscience africaine »

24/12 Indépendance de la Libye

1954

7/5 Défaite française à Dien - Bien - Phu

— Ouverture de l'Université Lovanium à Léopoldville

1955

18/4-24/4 Conférence de Bandoung

Décembre: Publication de la version néerlandaise du « Plan de trente ans » pour l'émancipation de l'Afrique belge, de Jef Van Bilsen

1956

— Ouverture de l'Université officielle du Congo à Elisabethville

1/1 Indépendance du Soudan

Février : Publication en français du « Plan de trente ans pour l'émancipation de l'Afrique belge »

2/3 Onafhankelijkheid van Marokko

20/3 Onafhankelijkheid van Tunesië

1/7 Manifest van « *Conscience africaine* » in Leopoldstad

23/8 « *Contre-manifeste* » van de Abako (voor onmiddellijke onafhankelijkheid)

Oktober : Suez-crisis

1957

6/3 Decreet over het statuut van de Congolese steden

26/3 Eerste verkiezingen in drie stedelijke centra: Leopoldstad, Elisabethstad en Jadotstad

December: Oprichting van de « *Action socialiste* » in Leopoldstad

1958

Januari : Oprichting van de « *Action socialiste* » in Leopoldstad

17/4-19/10 Wereldtentoonstelling in Brussel

Juli-Augustus : Oprichting van de parlementaire werkgroep voor de studie van de politieke toekomst van Belgisch Congo

Augustus : Stichting van het « *Centre de Regroupement Africain* » (CEREA)

28/8 Toespraak van generaal de Gaulle in Brazzaville: *« L'indépendance, quiconque la voudra pourra la prendre aussitôt. La Métropole ne s'y opposera pas!* »

Oktober : Stichting van het « *Mouvement national congolais* » (MNC)

2/10 Onafhankelijkheid van Guinea

6/11 Maurice Van Hemelrijck wordt minister van Belgisch Congo en Ruanda-Urundi in de tweepartijenregering (CVP-Lib) van Gaston Eyskens

8/12-12/12 Accra-conferentie voor het panafrikanisme en de dekolonisatie, met de deelname van drie Congolezen (Lumumba, Diomi en Ngalula)

28/12 Meeting in Leopoldstad, door Lumumba gehouden bij diens terugkeer uit Accra

1959

4/1-5/1 Oproer en onderdrukking in Leopoldstad

2/3 Indépendance du Maroc

20/3 Indépendance de la Tunisie

1/7 Manifeste de « Conscience africaine » à Léopoldville

23/8 « Contre-manifeste » de l'ABAKO (pour l'indépendance immédiate)

Octobre : Crise de Suez

1957

6/3 Indépendance du Ghana

26/3 Décret sur le statut des villes du Congo

Décembre: Premières élections dans trois centres urbains : Léopolville, Elisabethville et Jadotville

1958

Janvier : Constitution de l'action socialiste à Léopoldville

17/4-19/10 Exposition universelle de Bruxelles

Juillet -Août : Constitution du Groupe de Travail pour l'étude parlementaire de l'avenir politique du Congo belge

Août : Fondation du Centre de Regroupement Africain (CEREA)

28/8 Discours du Général de Gaulle à Brazzaville : « L'indépendance, quiconque la voudra pourra la prendre aussitôt. La Métropole ne s'y opposera pas !

Octobre : Création du Mouvement national congolais (MNC)

2/10 Indépendance de la Guinée

6/11 Maurice Van Hemelrijck devient ministre du Congo et de Ruanda-Urundi dans le gouvernement bipartite (PSC-Lib) de Gaston Eyskens

8/12-12/12 Conférence d'Accra pour le panafricanisme et la décolonisation avec participation des 3 Congolais (Lumumba, Diomi et Ngalula)

28/12 Meeting tenu à Léopoldville par Patrice Lumumba à son retour d'Accra

1959

4/1- 5/1 Emeutes et répression à Léopoldville

13/1	Boodschap van de Koning en regeringsverklaring over de politieke toekomst van Congo. Precisering door de Koning: naar de onafhankelijkheid, « zonder uitstel maar ook zonder onbezonnen overhaasting »
11/3-13/3	Eerste reis van minister Van Hemelrijck in de kolonie
14/3	Overbrenging naar België en verblijf in Brussel van de drie leiders van de ABAKO — waaronder Joseph Kasavubu —, die in januari in Leopoldstad nog in de gevangenis zaten
April	Oprichting van de « *Parti Solidaire Africain* » (PSA)
7/4-12/4	Congres van de Congolese politieke partijen in Luluaburg
4/6-27/6	Tweede reis van minister Van Hemelrijck in de kolonie
Juli	Stichting van het Conakat
17/7	Scheuring in het MNC, dat in tweeën wordt gesplitst: MNC-Lumumba en MNC-Kalonji
Juli-augustus :	Voorstel om de « timing » te versnellen en een bocht naar het federalisme te nemen (Alain Stenmans, André Schöller en Harold d'Aspremont-Lynden)
17/8	Decreet over de uitoefening van de fundamentele vrijheden in Belgisch-Congo
26/8	Oprichting van de « *Parti du Peuple* »
Augustus-december :	Conflict tussen de Baluba en de Lulua in Kasai
3/9-4/9	August De Schryver vervangt de ontslagnemende Van Hemelrijck als minister van Belgisch Congo en Ruanda-Urundi. Bevestiging van de mislukking van de Belgisch-Congolese colloquia en dialogen
Oktober :	Congres van het MNC-Lumumba in Stanleystad
Oktober :	Congres van het MNC-Kalonji in Elisabethstad
16/10	Plan-De Schryver dat leidt tot de oprichting van de nationale en provinciale instellingen in Congo
2/11	Aanhouding van Lumumba in Stanleystad op beschuldiging van aanzetting tot geweld
11-14/11	Oprichting van de « *Parti National du Progrès* » (PNP)
26/11	Aankondiging door de minister van Belgisch Congo van een « grote » politieke conferentie over de toekomst van Congo

13/1	Message royal et déclaration gouvernementale sur l'avenir politique du Congo. Précision du Roi : vers l'indépendance, « sans atermoiements funestes mais sans précipitation inconsidérée »
11/3 -13/3	Premier voyage du ministre Maurice Van Hemelrijck dans la colonie
14/3	Transfert en Belgique et résidence à Bruxelles de trois leaders de l'ABAKO — dont Joseph Kasavubu — en janvier encore incarcérés à Léopoldville
Avril	Constitution du Parti Solidaire Africain (PSA)
7/4-12/4	Congrès des partis politiques congolais à Luluabourg
4/6-27/6	Second voyage du ministre Van.Hemelrijck dans la colonie
juillet	création de la Conakat
17/7	Scission au sein du MNC qui se divise en deux ailes : le MNC-Lumumba et le MNC-Kalonji
Juillet -août	: proposition d'accélérer le timing et de s'orienter vers le fédéralisme (Alain Stenmans, André Schöller et Harold d'Aspremont Lynden)
17/8	Décret sur l'exercice des libertés fondamentales au Congo belge
26/8	Constitution du Parti du Peuple
Août-décembre :	Conflit entre les Baluba et les Lulua au Kasaï
3/9-4/9	August De Schryver assure le remplacement de M. Van Hemelrijck, démissionnaire. Confirmation de l'échec des colloques et dialogues belgo-congolais.
Octobre :	Congrès du MNC-Lumumba à Stanleyville
Octobre :	Congrès du MNC-Kalonji à Elisabethville
16/10	Plan De Schryver conduisant à la mise en place des institutions provinciales et nationales au Congo
2/11	Arrestation de Lumumba, sous l'inculpation de provocations à la violence.
11-14/11	Constitution du Parti National du Progrès (PNP)
26/11	Annonce par le ministre du Congo belge d'une « grande » conférence politique sur l'avenir du Congo

December : Gemeentelijke en territoriale verkiezingen die worden geboycot door de ABAKO, het MNC-K en hun bondgenoten: pressie door de BSP voor Belgisch-Congolese onderhandelingen te Brussel

15/12 Aankondiging van een rondetafelconferentie door minister De Schryver

1960

Januari

19/1 Oprichting van het « *Front commun congolais pour la Table ronde* »

20/1 Plechtige opening van de Belgisch-Congolese Rondetafelconferentie te Brussel

21/1 Veroordeling van Lumumba tot zes maanden hechtenis

25/1 Lumumba bevrijd onder druk van de Rondetafelconferentie, waaraan hij vanaf 28 januari zal mogen deelnemen

28/1 De Rondetafelconferentie stelt de precieze datum voor de onafhankelijkheid van Congo vast op 30 juni 1960

Februari

18/2 Kroonraad gewijd aan de besluiten van de Rondetafelconferentie

20/2 Sluiting van de werkzaamheden van de Rondetafelconferentie

Maart

10/3 Aanwijzing van de leden van het Congolese « *Collège exécutif général* », van de Congolese provinciale colleges en van de Congolese politieke commissie in Brussel

14/3 Installatie van het « *Collège exécutif général* »

April

26/4-16/5 Economische Belgisch-Congolese rondetafelconferentie in Brussel

Mei

11/5-25/5 Verkiezingen in Congo

16/5 Benoeming van W.J. Ganshof van der Meersch als minister, belast met de algemene Afrikaanse zaken

19/5 Afkondiging van de Grondwet betreffende het staatsbestel van Congo

Décembre : Élections communales et territoriales que boycottent 1 “ABAKO, le MNC-K et leurs alliés : pressions du PSB pour une négociation belgo-congolaise à Bruxelles

15/12 Annonce d’une Table ronde par le ministre De Schryver

1960

Janvier

19/1 Constitution du Front commun congolais pour la Table ronde.

20/1 Ouverture solennelle de la Conférence de la Table ronde belgo-congolaise à Bruxelles

21/1 Condamnation de Lumumba à six mois de servitude pénale

25/1 Lumumba est libéré sous pression de la Table ronde à laquelle il pourra participer dès le 28 janvier

28/1 la Conférence de la Table ronde fixe la date précise de l’indépendance du Congo au 30 juin 1960

Février

18/2 Conseil de la Couronne consacré aux conclusions de la Table ronde

20/2 Clôture des travaux de la Table ronde

Mars

10/3 Désignation des membres du Collège exécutif général et des collèges provinciaux du Congo et de la commission politique congolaise à Bruxelles

14/3 Installation du Collège exécutif général

Avril

26/4-16/5 Table ronde économique belgo-congolaise à Bruxelles

Mai

11/5-25/5 Élections au Congo

16/5 Nomination de W. J. Ganshof van der Meersch en qualité de ministre chargé des Affaires générales en Afrique

19/5 Promulgation de la loi fondamentale sur les structures du Congo

22/5	Aankomst van minister Ganshof in Leopoldstad
24/5	Uitzonderingstoestand in Maniema
27/5	Beslissing van het « *Collège exécutif général* » om de Koning der Belgen uit te nodigen op de onafhankelijkheidsfeesten.
31/5	De uitzonderingstoestand wordt uitgebreid tot de hele provincie Kasaï.
Juni	
1/6	Eerste vergadering van de provinciale assemblees. In Elisabethstad blijven de raadsleden van het Balubakat weg.
2/6	In Leopoldstad eist Lumumba het recht op de regering te vormen
8/6	— De provinciale BaCongo-raadsleden besluiten een provinciale MuCongo-regering in een federaal Congo te vormen — In Brussel geeft Ganshof van der Meersch in de ministerraad een stand van zaken over de verkiezingsuitslagen en maakt bedenkingen bij de eisen van Lumumba. Na het debat besluit premier Eyskens dat als het ideaal niet kan worden bereikt, dit wil zeggen « *un gouvernement d'union nationale dont Lumumba ferait partie sans qu'il soit premier ministre* », en het voorzitterschap van Lumumba onvermijdelijk is, « *il faudrait qu'on arrive à cette formule sans acrimonie de sa part* »
10/6	Sluiting van een « *protocole d'entente* » tussen het MNC-L, de PSA, de Cerea en het Balubakat-kartel
13/6	Lumumba wordt door Ganshof van der Meersch tot informateur aangewezen
14/6	Uitzonderingstoestand in Katanga
15/6	Aanneming door de Belgische Kamers van de wet tot wijziging van de artikelen 110 en 114 van de Grondwet (quorumkwestie)
16/6	Verkiezing van de provinciale regering van Katanga, zonder de deelname van het Balubakat-kartel
17/6	Lumumba wordt ontheven van zijn informateurs-opdracht en Kasavubu wordt aangewezen als formateur
21/6	— Verkiezing van de voorzitter, de ondervoorzitters en de secretarissen van de Kamer, allen gesteund door Lumumba — Kasavubu wordt van zijn opdracht ontheven. Lumumba wordt formateur
22/6	Verkiezing van Joseph Ileo tot voorzitter van de Senaat

22/5	Arrivée du Ministre Ganshof à Léopoldville
24/5	État d'exception au Maniema
27/5	Décision du Collège exécutif général d'inviter le roi des Belges aux fêtes de l'indépendance.
31/5	L'état d'exception est étendu à l'ensemble de la province du Kasaï.
Juin	
1/6	Première réunion des assemblées provinciales. À Elisabethville, les conseillers Balubakat sont absents.
2/6	À Léopoldville, Lumumba revendique le droit de former le gouvernement
8/6	— Les conseillers provinciaux bakongo décident de former un gouvernement provincial Mukongo dans un Congo fédéral - À Bruxelles, au Conseil des ministres, Ganshof van der Meersch fait le point des résultats électoraux et s'inquiète ouvertement des exigences de Lumumba. Après débat, Eyskens conclut que si l'idéal ne peut être obtenu — « un gouvernement d'union nationale dont Lumumba ferait partie sans qu'il soit premier ministre — et si la présidence de Lumumba est inéluctable, il faudrait qu'on arrive à cette formule sans acrimonie de sa part. »
10/6	Conclusion du protocole d'entente regroupant le MNC-L, le PSA, le Cerea et le cartel Balukabat.
13/6	Lumumba est désigné comme informateur par Ganshof van der Meersch
14/6	État d'exception au Katanga
15/6	Adoption de la loi modifiant les articles 110 et 114 de la loi fondamentale par les Chambres belges (question de quorum)
16/6	Election du gouvernement provincial du Katanga, sans participation du cartel Balubakat
17/6	Lumumba est déchargé de sa mission d'information et Kasavubu est désigné comme formateur
21/6	— Election du président, des vice-présidents et des secrétaires de la Chambre, tous soutenus par Lumumba. — Kasavubu est déchargé de sa mission. Lumumba devient le formateur.
22/6	Election de Joseph Iléo à la présidence du Sénat

24/6	— Lumumba krijgt het vertrouwen van de Kamer met 74 van de 137 stemmen — Lumumba krijgt het vertrouwen van de Senaat met 60 tegen 12 stemmen en 8 onthoudingen — Kasavubu wordt door de verenigde Kamers tot staatshoofd verkozen met 159 tegen 43 stemmen en 11 onthoudingen — Plan tot afscheiding van Katanga door de Conakat en de Europese ultra's: de (Belgische en Congolese) overheid zullen de uitvoering ervan verhinderen
27/6	Eedaflegging door het Congolese Staatshoofd
29/6	Ondertekening van het Vriendschaps-, Bijstands- en Samenwerkingsverdrag tussen Congo en België
30/6	Plechtige uitroeping van de onafhankelijkheid in Leopoldstad. Toespraak van Koning Boudewijn, president Kasavubu en eerste minister Lumumba
Juli	
1/7	— De Congolese regering verleent algemene amnestie aan alle veroordeelden — Aanvraag van de republiek Congo om toe te treden tot de Verenigde Naties
2/7	Oprichting van de Belgische diplomatieke afvaardiging in Leopoldstad. Jean Van den Bosch wordt Belgisch ambassadeur
4/7	Petitie van de militairen van Thysstad aan de Kamer van volksvertegenwoordigers, betreffende meer bepaald de afrikanisering van het kaderpersoneel van de *Force Publique*
5/7	Muiterij in de militaire kampen van Thysstad en Leopoldstad
6/7	— Lumumba spreekt de soldaten van kamp Leopold toe en kondigt een algemene bevordering aan. Soldaten betogen, onder meer tegen Lumumba. Lumumba maakt een einde aan de functie van generaal Janssens als opperbevelhebber van de Force Publique — Ernstige incidenten in de omgeving van Thysstad. Kasavubu en Lumumba begeven zich ter plaatse
7/7	— Aankomst in Leopoldstad van een trein met vluchtelingen uit Thysstad. Verkrachtingen van Europese vrouwen door muitende soldaten veroorzaken paniek en een masale uittocht van Europeanen — Telegram van de minister van Buitenlandse Zaken Wigny aan de Belgische ambassade in Leopoldstad om van de Congolese regering een aanvraag om interventie van de Belgische strijdkrachten te verkrijgen

24/6	— Investiture du gouvernement Lumumba à la Chambre par 74 voix sur 137 — Lumumba obtient la confiance au Sénat par 60 voix contre 12 et 8 abstentions — Kasavubu est élu chef de l'État par les Chambres réunies où il obtient 159 voix contre 43 et 11 abstentions — Plan de sécession du Katanga par la Conakat et les « ultras » européens : les autorités belges et congolaises en empêchent l'exécution.
27/6	Prestation de serment du Chef de l'État congolais.
29/6	Signature du Traité d'amitié, d'assistance et de coopération entre la Belgique et le Congo
30/6	proclamation solennelle de l'indépendance à Léopoldville. Discours du roi Baudouin, du président Kasavubu, et du premier ministre Lumumba.
Juillet	
1/7	— Mesure générale de grâce en faveur des condamnés, prise par le gouvernement congolais — Demande d'admission de la République du Congo à l'ONU.
2/7	Mise en place de la mission diplomatique belge à Léopoldville. Jean Van den Bosch devient l'ambassadeur de Belgique.
4/7	Pétition des militaires de Thysville à la Chambre des Représentants, concernant spécialement l'africanisation des cadres de la Force publique.
5/7	Mutinerie dans les camps militaires de Léopoldville et Thysville.
6/7	— Lumumba harangue les soldats du camp Léopold et leur annonce une promotion générale. Des soldats manifestent, notamment contre Lumumba, qui met fin aux fonctions du général Janssens comme commandant en chef de la Force publique. — Graves incidents dans la région de Thysville. Kasavubu et Lumumba se rendent sur place.
7/7	— Arrivée à Léopoldville d'un train de réfugiés de Thysville. Des viols de femmes européennes par des soldats mutinés provoquent la panique et un exode massif d'Européens. — Télégramme du ministre des Affaires Étrangères Wigny à l'Ambassade de Belgique à Léopoldville en vue d'obtenir de la part du gouvernement congolais une demande d'intervention des Forces métropolitaines.

8/7 — De Congolese regering afrikaniseert het leger
— Lumumba houdt voor bedreigd te zijn geweest door een door de Belgen georganiseerde aanslag
— De Belgische ministerraad beslist meer troepen te sturen naar de Belgische basissen in Afrika

9/7 — Victor Lundula wordt generaal en opperbevelhebber; Joseph Mobutu wordt benoemd tot kolonel en stafchef
— Begin van de muiterij van de troepen in Katanga en in Luluaburg. Muiterijen in Goma, Congole en Matadi
— De Belgische ministerraad beslist tot verdere troepenversterking en stuurt twee ministers naar Congo (De Schryver en Ganshof) om het akkoord van de Congolese regering te verkrijgen voor het inzetten van de Belgische troepen

10/7 Interventie van Belgische troepen in Elisabethstad, gevolgd door een luchtlandingsoffensief op Luluaburg

11/7 — Kasavubu en Lumumba in Luluaburg: ondertekening van een akkoord over de handhaving van Belgische troepen
— Operatie van de Belgische strijdkrachten in Matadi
— Moïse Tshombe kondigt via de radio de onafhankelijkheid van Katanga aan (secessie)
— Verklaring van de Belgische regering in de Kamers: « *Personne ne comprendrait que la Belgique n'assume pas, en ce moment, ses responsabilités essentielles: la sauvegarde des vies humaines et le maintien de l'appareil administratif et économique du Congo* »

12/7 — Toenemend geweld in Thysstad en Matadi
— De Congolese ministerraad beslist – in afwezigheid van premier Lumumba – een verzoek te richten tot de VS tot inzet van Amerikaanse strijdkrachten in de Bas-Congo. De ministers De Schryver en Ganshof van Der Meersch en de ambassadeur van België nemen aan de bespreking deel
— De Katangese minister Godefroid Munongo verbiedt het militair vliegtuig met aan boord Kasavubu en Lumumba te landen in Elisabethstad
— President Kasavubu en premier Lumumba vragen de VN om militaire bijstand tegen de « buitenlandse agressie »
— De Belgische ministerraad beslist haar twee ministers terug te roepen; zij beslist verder tot de bezetting van alle belangrijke Congolese centra waar Europeanen verblijven en stuurt nog meer troepen

13/7 — Interventie van de Belgische troepen in Leopoldstad
— In een nota aan de Belgische ambassadeur in Moskou protesteert de Sovjetregering tegen de Belgische agressie

8/7 — Le gouvernement congolais africanise l'armée.
— Lumumba prétend avoir été menacé d'un attentat organisé par des Belges
— Le conseil des ministres belge décide de renforcer les effectifs des bases belges d'Afrique.

9/7 — Victor Lundula est nommé général et devient commandant en chef ; Joseph Mobutu est nommé colonel et chef d'état-major.
— Début de la mutinerie des troupes au Katanga et à Luluabourg. Mutineries à Goma, Kongolo et Matadi.
— Le conseil des ministres belge décide de renforcer encore davantage les effectifs militaires et envoie 2 ministres au Congo (De Schryver et Ganshof) pour obtenir l'accord du gouvernement congolais sur l'engagement des troupes belges

10/7 Intervention des forces métropolitaines belges à Élisabethville, suivie d'une intervention « aéroportée » à Luluabourg

11/7 VKasavubu et Lumumba à Luluabourg : signature d'un accord relatif au maintien de troupes belges
— Opération des Forces métropolitaines à Matadi
— Moïse Tshombé annonce l'indépendance du Katanga dans une déclaration radiodiffusée (sécession)
— Déclaration du gouvernement belge devant les Chambres : « Personne ne comprendrait que la Belgique n'assume pas, en ce moment, ses responsabilités essentielles : la sauvegarde des vies humaines et le maintien de l'appareil administratif et économique du Congo ».

12/7 — Violences accrues à Thysville et Matadi.
— Les ministres De Schryver et Ganshof van der Meersch ainsi que l'Ambassadeur de Belgique assistent au Conseil des Ministres congolais, lequel - en l'absence du premier ministre - fait appel à des forces militaires des État-Unis pour le Bas-Congo.

— Interdiction faite par le ministre katangais Godefroid Munongo à l'avion militaire dans lequel se trouvent Kasavubu et Lumumba d'atterrir à Elisabethville.
— Le Président Kasavubu et le Premier ministre Lumumba demandent l'assistance militaire de l'ONU contre « l'agression extérieure »
— Le Conseil des ministres belge décide de rappeler ses deux ministres; il décide également d'occuper tous les centres congolais importants où résident des Belges et envoie encore davantage de troupes

13/7 — Intervention des troupes belges à Léopoldville

— Dans une note à l'ambassadeur de Belgique à Moscou, le gouvernement soviétique proteste contre l'agression belge

— Kasavubu en Lumumba dringen in een nieuw telegram bij de secretaris-generaal van de Verenigde Naties aan op het zenden van VN-troepen

14/7 — In een resolutie over Congo vraagt de VN-Veiligheidsraad de terugtrekking van de Belgische troepen uit Congo en voorziet in militaire bijstand van de Verenigde Naties. Begin van de operatie ONUC (*Organisation des Nations-Unies au Congo*)
— Congo verbreekt de diplomatieke betrekkingen met België, via telegram kenbaar gemaakt door Kasavubu en Lumumba

15/7 Aankomst van het eerste ONUC-contingent in Congo

16/7 — De Belgische regering richt een commissie op die belast is « met het instellen van een onderzoek over de aanslagen op personen bedreven in de Republiek Congo »
— De Verenigde Arabische Republiek (VAR) biedt Congo militaire hulp aan.

17/7 — De aanwezige leden van de *Assemblée provinciale du Katanga* keuren « eenparig » de Katangese onafhankelijkheidsverklaring goed
— Kasavubu en Lumumba laten de VN-gezant in Leopoldstad weten dat ze beroep zullen moeten doen op de SU indien de VN er niet in slagen de terugtrekking van de Belgische troepen te bewerkstelligen tegen 19 juli

18/7 Anicet Kashamura op Radio-Congo : « Het imperialistische België is sinds een week in oorlog met de Republiek Congo »

20/7 — De Congolese regering doet beroep op de Sovjet Unie

21/7 — Radiotoespraak van Koning Boudewijn. Hij laakt sommige verantwoordelijke Congolese leiders en biedt hulp aan de Congolese volkeren die erom verzoeken

22/7 — De VN-Veiligheidsraad roept in haar tweede resolutie over Congo België op de resolutie van 14 juli « snel » uit te voeren en verzoekt alle staten zich te onthouden van elke actie die de territoriale integriteit van Congo kan ondermijnen

— De Belgische regering benoemt Harold d'Aspremont Lynden als hoofd van de Belgische Technische Missie die de steun aan Katanga moet coördineren
— Vertrek van Lumumba naar New York

23/7 — Laatste Belgische soldaten verlaten Leopoldstad

— Nouveau télégramme de Kasavubu et Lumumba au Secrétaire Général des Nations Unies insistant sur l'envoi de troupes des Nations Unies

14/7 — Une résolution sur le Congo du Conseil de Sécurité des Nations Unies demande le retrait des troupes belges du Congo, et prévoit une assistance militaire des Nations-Unies. Début des opérations ONUC (Organisation des Nations-Unies au Congo).
— Rupture des relations diplomatiques avec la Belgique signifiée par un télégramme de Kasavubu et Lumumba

15/7 Arrivée du premier contingent ONUC au Congo

16/7 — Le gouvernement belge institue une commission chargée d'une enquête sur les attentats sur des personnes commis dans la République du Congo.
— La République arabe unie (RAU) offre au Congo son aide militaire.

17/7 — Les membres présents de l'"Assemblée provinciale du Katanga approuvent « à l'unanimité » la déclaration d'indépendance du Katanga
— Kasavubu et Lumumba font savoir au représentant de l'ONU à Léopoldville qu'ils devront faire appel à l'URSS si l'ONU ne réussit pas à obtenir le retrait des troupes belges pour le 19 juillet

18/7 Anicet Kashamura à Radio-Congo : « La Belgique impérialiste est en guerre depuis une semaine avec la République du Congo. »

20/7 — Le gouvernement congolais fait appel à l'Union soviétique

21/7 — Allocution radiodiffusée du Roi Baudouin. Il blâme certains leaders politiques congolais et offre d'aider les peuples congolais qui le demandent

22/7 — Dans sa deuxième résolution sur le Congo, le Conseil de Sécurité de l'ONU invite la Belgique à exécuter « rapidement » la résolution du 14 juillet et demande à tous les États de s'abstenir de quelque action qui puisse violer l'intégrité territoriale du Congo
— Le gouvernement belge nomme Harold d'Aspremont Lynden en qualité de chef d'une mission technique belge qui doit coordonner l'aide au Katanga
— Lumumba se rend à New York

23/7 — Les dernières troupes belges quittent Léopoldville

25/7 — Telegram van Hammarskjöld aan Tshombe : de resoluties van de VN-Veiligheidsraad hebben betrekking op heel Congo

27/7 Lumumba in Washington. Hammarskjöld in Brussel, waar hij een ontmoeting heeft met de Belgische regering

28/7 — Hammarskjöld in Leopoldstad. Ontmoeting met Kasavubu
— De Belgische regering beslist tot terugtrekking van de eerste Belgische troepen uit Congo

30/7 — Aankomst in Brussel van een Katangese delegatie

31/7 — Lumumba drukt in een brief aan Hammarskjöld zijn ernstige bezorgdheid uit over het verzet van België tegen de intrede van VN-troepen in Katanga. Ghana, Guinea en de SU leveren kritiek op België. Ghana en Guinea dreigen met rechtstreekse steun aan de Congolese regering indien de VN falen

Augustus

1/8 De Katangese regering beslist de BNK (*Banque nationale du Katanga*) op te richten

3/8 Mogelijke komst van blauwhelmen op 6 augustus zorgt voor verwarring in Elisabethstad. Toespraak van d'Aspremont Lynden om de bevolking gerust te stellen

4/8 De *Assemblée nationale katangaise* keurt het ontwerp van Grondwet goed. Onderhoud Tshombe-Bunche

5/8 — Hammarskjöld stelt de Congolese regering ervan in kennis dat hij de zending van troepen naar Katanga op de geplande datum heeft afgezegd. Hij vraagt een nieuwe vergadering van de VN-Veiligheidsraad op 8 augustus
— Koning Boudewijn vraagt premier Eyskens het ontslag van zijn regering. Poging tot vorming van een zakenkabinet

7/8 Telegram van Tshombe aan Hammarskjöld: de VN-resolutie van 14 juli heeft geen betrekking op het onafhankelijke Katanga

8/8 — Albert Kalonji roept de onafhankelijkheid van de mijnstaat Zuid-Kasaï uit
— Terugkeer van Lumumba naar Leopoldstad. De Congolese regering beslist de Belgische ambassade te sluiten en verzoekt ambassadeur Van den Bosch het Congolese grondgebied te verlaten. De Congolese regering roept de uitzonderingstoestand uit.

9/8 De VN-Veiligheidsraad roept in een derde resolutie over Congo België op zijn troepen « onmiddellijk »

25/7 — Télégramme de Hammarskjöld à Tshombé : les résolutions du Conseil de sécurité concernent tout le Congo.

27/7 Lumumba à Washington. Hammarskjöld est à Bruxelles où il rencontre le gouvernement belge.

28/7 — Hammarskjöld est à Léopoldville où il rencontre Kasavubu.
— Le gouvernement belge décide de retirer les premières troupes belges du Congo

30/7 Arrivée à Bruxelles d'une délégation katangaise

31/7 Dans une lettre adressée à Hammarskjöld, Lumumba lui fait part de sa vive préoccupation devant l'opposition de la Belgique à l'entrée de troupes de l'ONU au Katanga. Le Ghana, la Guinée et l'URSS critiquent la Belgique. Le Ghana et la Guinée menacent de soutenir directement le gouvernement congolais si les Nations Unies échouent.

Août

1/8 Le gouvernement katangais décide de créer la BNK (Banque nationale du Katanga)

3/8 L'arrivée possible de Casques bleus le 8 août provoque des troubles à Elisabethville. Allocution d'Aspremont Lynden pour rassurer la population.

4/8 L'Assemblée nationale katangaise adopte le projet de Constitution. Entrevue Tshombé-Bunche.

5/8 — Hammarskjöld avertit le gouvernement congolais qu'il a décommandé l'envoi des troupes au Katanga pour la date prévue. Il demande une nouvelle réunion du Conseil de sécurité à la date du 8 août.
— Le roi Baudouin demande au premier ministre Eyskens la démission de son gouvernement. Tentative de formation d'un cabinet d'affaires.

7/8 Télex de Tshombé à Hammarskjöld : la résolution du 14 juillet ne concerne pas le Katanga indépendant.

8/8 — Albert Kalonji proclame l'indépendance de l'État minier du Sud-Kasaï
— Retour de Lumumba à Léopoldville. Le gouvernement congolais décide de fermer l'Ambassade de Belgique et demande à l'Ambassadeur Van den Bosch de quitter le territoire congolais. Le gouvernement congolais proclame l'état d'exception.

9/8 Dans une troisième résolution, le Conseil de sécurité de l'ONU appelle la Belgique à retirer « immé-

uit Katanga terug te trekken, maar bevestigt dat de VN zich onthouden van inmenging in de interne Congolese politiek

10/8 In een memorandum aan Lumumba en Tshombe laat Hammarskjöld weten dat de ONUC geen stelling zal nemen in het interne politieke conflict in Congo

12/8 — Hammarskjöld onderhandelt in Elisabethstad met Tshombe over de voorwaarden voor de intrede van de VN-troepen in Katanga. Het regime van Tshombe krijgt bepaalde garanties
— De Congolese regering geeft uiting aan haar ontevredenheid

13/8 Lumumba eist de terugtrekking van de blanke troepen van de ONUC

15/8 Feitelijke breuk tussen Lumumba en Hammarskjöld, die terugkeert naar New York zonder de eerste minister te hebben ontmoet. Volgens Lumumba mag de ONUC geen neutrale partij zijn in het conflict met het afgescheurde Katanga

16/8 Lumumba stelt voor zes maanden een bijzonder militair regime in voor het hele grondgebied

17/8-31/8 Bloedige strijd en repressie van het ANC tegen de Baluba's in Kasaï

18/8 — De Belgische regering krijgt in de Kamer het vertrouwen voor haar Congo-politiek. Eerste minister Eyskens kondigt een herschikking van zijn kabinet aan en de uitwerking van een economisch herstelplan
— Eerste minister Eyskens vraagt Jef Van Bilsen bij president Kasavubu aan te dringen om Lumumba af te zetten
— De nationale veiligheidsraad van de VS drukt zijn bekommernis uit over de toestand in Congo en de politiek van Lumumba, die een bedreiging vormt voor de wereldvrede. President Eisenhower wil Lumumba « uitgeschakeld » zien

20/8 Lumumba klaagt bij de VN-Veiligheidsraad over het gebrek aan steun van de ONUC voor zijn regering

22/8 De VN-Veiligheidsraad schaart zich achter de secretaris-generaal

23/8 Onderhoud tussen Lumumba en Yakovlev over Russische leveringen

25/8 Lumumba houdt de openingsrede van de *Conférence Panafricaine* in Leopoldstad (van 25 tot 31 augustus 1960)

26/8 — Lumumba stelt een vanuit Brazzaville georganiseerd complot aan de kaak

diatement » ses troupes du Katanga, mais confirme que l'ONU s'abstient de toute intervention dans les affaires intérieures du Congo

10/8 Dans un mémorandum adressé à Lumumba et à Tshombé, Hammarskjöld leur fait savoir que l'ONUC ne prendra pas position dans le conflit politique interne au Congo

12/8 — Hammarskjöld négocie les conditions de l'entrée des troupes de l'ONU au Katanga avec Tshombé à Elisabethville. Le régime de Tshombé reçoit certaines garanties.
— Le gouvernement congolais exprime son mécontentement.

13/8 Lumumba réclame le retrait des troupes blanches de l'ONUC.

15/8 Rupture de fait entre Lumumba et Hammarskjöld, qui rentre à New York sans avoir vu le premier ministre. Lumumba estime que l'ONUC ne peut pas rester neutre dans le conflit avec le Katanga sécessionniste.

16/8 Lumumba instaure pour 6 mois un régime militaire spécial sur tout le territoire.

17/8-31/8 Luttes sanglantes et répression des Baluba au Kasaï par l'ANC.

18/8 — La Chambre belge vote la confiance au gouvernement pour sa politique congolaise. Le Premier ministre Eyskens annonce un remaniement de son cabinet et la mise en œuvre d'un plan de redressement économique.
— Le Premier ministre Eyskens demande à Jef Van Bilsen d'insister auprès du président Kasavubu pour qu'il démette Lumumba
— Le Conseil national de sécurité des États Unis exprime sa préoccupation au sujet de la situation au Congo et de la politique de Lumumba, qui menace la paix mondiale. Le président Eisenhower souhaite « l'élimination » de Lumumba.

20/8 Lumumba se plaint auprès du Conseil de sécurité de l'ONU du manque d'assistance de l'ONUC à son gouvernement.

22/8 Le Conseil de sécurité se range derrière le secrétaire général

23/8 Entretien Lumumba - Yakovlev au sujet de fournitures russes.

25/8 Lumumba prononce le discours d'ouverture de la Conférence Panafricaine de Léopoldville (25 au 31 août 1960)

26/8 — Lumumba dénonce un complot organisé depuis Brazza.

— Alan Dulles, directeur van de CIA, verstuurt een telegram naar de CIA van Leopoldstad : « de verwijdering (van Lumumba) is onze voornaamste doelstelling (…) ze verdient hoge prioriteit in onze geheime actie »

27/8 De Congolese regeringstroepen nemen Bakwanga, de « hoofdstad » van Zuid-Kasaï, in. Enkele dagen nadien rukken andere eenheden op naar het Noorden van Katanga

28/8 Persconferentie van Tshombe. De onafhankelijkheid van Katanga is de enige basis voor de wederopbouw van Congo in de vorm van een confederatie

29/8 Moordpartijen door het ANC in Bakwanga

30/8 Protest van Hammarskjöld tegen de traagheid van of de vertraging bij de terugtrekking van de Belgische troepen uit Katanga

31/8 Terugtrekking van de laatste Belgische troepen

September

2/9 De Congolese Ministerraad onderzoekt het ontwerp voor de *Banque nationale du Congo* dat Nkaki en Delvaux uit Genève hebben meegebracht

3/9 — Laatste contact tussen Kasavubu en Lumumba, die het plan om de BNCBRU (*Banque nationale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi*) te vereffenen en de NBC op te richten, verwerpt
— Herschikking van de regering-Eyskens. Harold d'Aspremont Lynden wordt minister van Afrikaanse Zaken. Ambassadeur Rothschild volgt hem op als hoofd van de technische missie in Elisabethstad

4/9 Hammarskjöld meldt de Belgische VN-delegatie dat hij vernomen heeft dat Belgische officieren deel zouden uitmaken van de Katangese strijdkrachten

5/9 Kasavubu kondigt via de radio aan dat hij Lumumba heeft afgezet en Ileo heeft aangewezen als formateur. Lumumba gaat via de radio in de tegenaanval en kondigt aan dat Kasavubu niet langer staatshoofd is

6/9 — De ONUC sluiten de belangrijkste Congolese luchthavens, alsook het radiostation in Leopoldstad
— Lumumba roept het leger en de bevolking op tegen Kasavubu
— De Belgische ministerraad beslist een actieve aanwezigheidspolitiek te voeren in heel Congo, vanuit Katanga. Zij zal de technische hulp aan Katanga voortzetten maar alles vermijden wat de toekomstige betrekkingen met de centrale regering kan compromitteren

— Allen Dulles, directeur de la CIA, envoie un télégramme à la CIÀ de Léopoldville : « l'éloignement (de Lumumba) est notre objectif le plus important (…) il mérite grande priorité dans notre action secrète »

27/8 Les troupes gouvernementales congolaises prennent Bakwanga, «capitale » du Sud-Kasaï. Quelques jours plus tard, d'autres unités nationalistes progressent vers le nord du Katanga.

28/8 Conférence de presse de Tshombé. L'indépendance du Katanga est la seule base d'une reconstruction du Congo en confédération.

29/8 Massacres par l'ANC à Bakwanga.

30/8 Protestation de Hammarskjöld contre les lenteurs ou retards du retrait des troupes belges du Katanga.

31/8 Retrait des dernières troupes belges.

Septembre

2/9 Le Conseil des ministres congolais examine le projet de la BNC (Banque nationale du Congo) ramené de Genève par Nkaki et Delvaux.

3/9 — Dernier contact entre Kasavubu et Lumumba qui désapprouve le projet de liquidation de la BNCBRU (Banque nationale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi) et de création de la BNC.
— Remaniement du gouvernement Eyskens. Harold d'Aspremont Lynden devient ministre des Affaires Africaines. L'ambassadeur Rothschild lui succède comme chef de la mission technique belge à Elisabethville.

4/9 Hammarskjöld signale au représentant permanent de la Belgique auprès de l'ONU qu'il a appris que des officiers belges feraient partie des forces armées katangaises.

5/9 Kasavubu annonce à la radio qu'il a révoqué Lumumba et confié la mission de formateur à Ileo. Lumumba riposte et annonce à la radio que Kasavubu a cessé d'être le Chef de l'État.

6/9 — l'ONUC ferme les principaux aéroports congolais ainsi que la station de radio de Léopoldville
— Lumumba en appelle à l'armée et au peuple contre Kasavubu.
— Le conseil des ministres belge décide de mener une politique de présence active dans tout le Congo au départ du Katanga. L'aide technique au Katanga sera poursuivie mais tout ce qui serait susceptible de compromettre les relations futures avec le gouvernement central sera évité.

8/9 De Indische diplomaat Rajeshwar Dayal wordt VN-gezant in Leopoldstad

10/9 — Lumumba protesteert bij Dayal tegen de inmenging van de ONUC in de Congolese binnenlandse aangelegenheden
— De Belgische minister Wigny schrijft aan zijn medewerkers in Brazzaville : « *Les autorités constituées ont le devoir de mettre Lumumba hors d'état de nuire* »

12/9 — Kasavubu maakt de samenstelling van de regering Ileo bekend
— Lumumba wordt aangehouden door het ANC en nadien door Lundula op vrije voeten gesteld

13/9 De Congolese Kamers, in verenigde zitting, verlenen volmachten aan Lumumba

14/9 — Kasavubu verdaagt de Kamers
— Kolonel Mobutu, stafchef van het ANC, neemt de macht over en neutraliseert de politici tot 31 december
— Op de zitting van de Veiligheidsraad beschuldigt de SU België ervan de VN-resoluties niet uit te voeren. Zij verwijt Hammarskjöld partijdigheid

18/9 Mislukte aanslag op Mobutu.

20/9 — De buitengewone Algemene Vergadering van de VN roept in een resolutie alle Congolezen op hun conflicten vreedzaam te beslechten en richt daarvoor een verzoeningscommissie op; zij vraagt verder dat alle staten zich onthouden van rechtstreekse en onrechtstreekse militaire hulp aan Congo, maar hun steun verlenen via de VN

— Mobutu maakt de samenstelling bekend van het College van commissarissen-generaal. Justin Bomboko, minister van Buitenlandse Zaken in de regering-Lumumba, wordt voorzitter
— De Republiek Congo wordt lid van de Verenigde Naties. De algemene vergadering moet kiezen tussen de delegatie van Kasavubu en die van Lumumba; het probleem wordt voorgelegd aan de commissie voor de geloofsbrieven.

22/9 Telegram van Kasavubu aan Tshombe: Jason Sendwe is bereid naar Manono, Kabalo en Bukuma te gaan om de gemoederen te bedaren

23/9 Aanhouding van Antoine Gizenga en Maurice Mpolo in Leopoldstad. Voorstel om hen naar Katanga over te brengen

24/9 Invrijheidstelling van Gizenga en Mpolo. Mobutu onderneemt een poging om Kasavubu en Lumumba met elkaar te verzoenen

8/9 Le diplomate indien Rajeshwar Dayal devient le délégué de l'ONU à Léopoldville

10/9 — Lumumba proteste auprès de Dayal contre l'ingérence de l'ONUC dans les affaires intérieures du Congo
— Le ministre belge Wigny écrit à ses collaborateurs à Brazzaville : « Les autorités constituées ont le devoir de mettre Lumumba hors d'état de nuire ».

12/9 — Kasavubu fait connaître la composition du gouvernement Ileo
— Lumumba est arrêté par l'ANC puis relâché par Lundula

13/9 Les Chambres réunies accordent les pleins pouvoirs à Lumumba

14/9 — Kasavubu ajourne les Chambres.
— Le colonel Mobutu, chef d'État-major de l'ANC, prend le pouvoir et neutralise les responsables politiques jusqu'au 31 décembre
— Au conseil de sécurité, l'URSS accuse la Belgique de ne pas exécuter les résolutions de l'ONU. Elle reproche à Hammarskjöld sa partialité.

18/9 Attentat manqué contre Mobutu.

20/9 — L'assemblée générale extraordinaire des Nations Unies appelle dans une résolution tous les Congolais à un règlement pacifique de leur conflit et crée à cet effet une commission de conciliation ; elle demande par ailleurs que tous les États s'abstiennent de toute aide militaire directe ou indirecte au Congo, mais accordent leur soutien par l'intermédiaire de l'ONU.
— Mobutu fait connaître la composition du Collège des commissaires généraux. Justin Bomboko, ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement Lumumba, en devient le président.
— La République du Congo devient membre des Nations Unies. L'assemblée générale doit faire un choix entre la délégation de Kasavubu et celle de Lumumba; le problème est soumis à une commission de vérification des pouvoirs.

22/9 Télégramme de Kasavubu à Tshombé : Jason Sendwe souhaite se rendre à Manono, Kabalo et Bukuma pour calmer les esprits.

23/9 Arrestation d'Antoine Gizenga et de Maurice Mpolo à Léopoldville. Proposition de les transférer au Katanga.

24/9 Libération de Gizenga et de Mpolo. Tentatives de réconciliation entre Kasavubu et Lumumba à l'initiative de Mobutu.

25/9	Een militaire afvaardiging wordt voor een verzoeningsopdracht vanuit Leopoldstad naar de provincies uitgestuurd, om een rondetafelconferentie voor te bereiden
27/9	De herschikte regering-Eyskens voor de Belgische Kamers
29/9	— In aanwezigheid van het diplomatieke korps en in afwezigheid van Mobutu, installeert Kasavubu het College van commissarissen-generaal — De regering-Eyskens krijgt het vertrouwen van de Kamer
Oktober	
1/10	Zes parlementsleden van de MNC-L wijzen Lumumba met de vinger als een communist die verantwoordelijk is voor de Congolese chaos
2/10	Mobutu is van mening dat deze afwijzing kan leiden tot een heropening van het parlement
6/10	— In een telegram aan Mistebel in Elisabethstad waarschuwt minister d'Aspremont Lynden tegen geruchten of inlichtingen over een nieuwe regering die een mogelijk gevaar kunnen inhouden en die er in feite op neerkomen dat Lumumba indirect weer gaat meespelen, terwijl volgens hem « *l'objectif principal à poursuivre dans l'intérêt du Congo, du Katanga et de la Belgique est évidemment l'élimination définitive de Lumumba* » — Kolonel Marlière krijgt een standplaats in Leopoldstad als officieus adviseur van kolonel Mobutu
8/10	Hammarskjöld laat de Belgische delegatie bij de VN weten dat technische en financiële hulp aan Congo via de VN moet verlopen en dat België zijn militair, para-militair en civiel personeel uit Congo moet terugtrekken
10/10	Lumumba krijgt huisarrest in Leopoldstad; bewaking door het ANC en ONUC-bescherming
11/10	— Aanhouding van Finant, voorzitter van de regering van de Oost-provincie — Kasavubu vertrouwt het College van commissarissen-generaal wetgevende en uitvoerende bevoegdheden toe
12/10	Opheffing van de Belgische technische missie in Elisabethstad (*Mistebel*) en oprichting van een *Bureau-Conseil de l'État du Katanga* onder leiding van professor René Clemens
13/10	Kasavubu tekent bij de VN protest aan tegen het bemoeilijken, door de ONUC, van de uitvoering van het tegen Lumumba uitgevaardigde aanhoudingsbevel
14/10	Aankomst van Gizenga in Stanleystad.

25/9	Une délégation de militaires est envoyée en mission de conciliation de Léopoldville vers les provinces, en vue de préparer une Table ronde
27/9	À Bruxelles : déclaration du gouvernement Eyskens remanié devant les Chambres
29/9	— Kasavubu installe le Collège des Commissaires généraux en présence du Corps diplomatique et en l'absence de Mobutu. — Le gouvernement Eyskens obtient la confiance des Chambres
Octobre	
1/10	Six parlementaires du MNC-L dénoncent Lumumba comme communiste, responsable du chaos congolais.
2/10	Mobutu est d'avis que cette dénonciation peut permettre la convocation du Parlement
6/10	— Dans un télégramme à Mistebel à Elisabethville, le ministre d'Aspremont Lynden met en garde contre des rumeurs ou renseignements au sujet d'un nouveau gouvernement, jugées dangereuses et qui tendent en fait à «dédouaner Lumumba par la bande » alors que, selon lui «l'objectif principal à poursuivre dans l'intérêt du Congo, du Katanga et de la Belgique est évidemment l'élimination définitive de Lumumba. » — le colonel Marlière est installé à Léopoldville comme conseiller officieux du colonel Mobutu
8/10	Hammarskjöld fait savoir à la délégation belge auprès de l'ONU que l'aide technique et financière au Congo doit passer par l'ONU et que la Belgique doit retirer son personnel militaire, paramilitaire et civil du Congo
10/10	P. Lumumba en résidence surveillée à Léopoldville, sous le contrôle de l'ANC et la protection de l'ONUC
11 /10	— Arrestation de Finant, président du gouvernement de la Province Orientale — Kasavubu confère des pouvoirs législatifs et exécutifs au Collège des Commissaires généraux
12/10	Suppression de la mission technique belge à Elisabethville (MISTEBEL) et création du Bureau-Conseil de l'État du Katanga sous la direction du professeur René Clemens
13/10	Kasavubu proteste à l'ONU contre les entraves mises par l'ONUC à l'exécution du mandat d'amener contre Lumumba
14/10	Arrivée de Gizenga à Stanleyville

16/10 — In Elisabethstad voert Mobutu met Tshombe een gesprek onder vier ogen over voor beide partijen 'gevoelige' onderwerpen: het communisme, de structuren van het land, het neutraliseren van politici, het lot van Lumumba
— De Belgische ambassadeur Rothschild verlaat Elisabethstad

17/10 Akkoord ONUC-Katanga over de neutrale zones (Nyunzu-Kabongo en Luena-Bukama).

18/10 In Washington maakt het *State Departement* zich zorgen over de door Hammerskjöld overwogen terugtrekking van Belgische personeelsleden en vraagt waardoor die houding werd ingegeven.

19/10 — Hammarskjöld herhaalt zijn kritiek aan het adres van België
— Lihau, commissaris-generaal voor Justitie, eist van de Verenigde Naties een « juridische erkenning » van het nieuwe regime
— Berendson kondigt aan dat er een plan is om Sendwe naar Noord-Katanga te laten afreizen; de overheidsinstanties in Elisabethstad verzetten zich daartegen
— Arrestatie van verscheidene medestanders van Lumumba (onder wie Kashamura en Sendwe) die nadien opnieuw op vrije voeten worden gesteld.

20/10 Vorming van een regering voor de provincie Lualaba (Noordoost-Katanga), geleid door Mwamba Ilunga en J.C. Yumba.

21/10 — In New York is het adviescomité voor Congo van mening dat elke bijstand aan Congo via de VN moet verlopen
— De Belgische ministerraad wijst de kritiek van Hammarskjöld af zowel naar vorm als inhoud. Deelname aan de VN is slechts mogelijk en nuttig als de leden correct worden behandeld

22/10 De Belgische afgevaardigde bij de NAVO licht ten behoeve van de vertegenwoordigers van de grootmachten het Congolese dossier toe: de door de VN in Afrika gespeelde rol baart zorgen.

23/10 Tshombe vraagt Kasavubu een reis van Mobutu naar New York te verdagen. Hij vraagt Hammarskjöld Berendsen terug te roepen.

24/10 Op de dag van de Verenigde Naties in Leopoldstad blijven de regering en de bevolking ostentatief weg.

25/10 Publicatie van het wetsdecreet dat de uitvoerende bevoegdheid aan het College van commissarissen-generaal opdraagt.

26/10 Kasavubu en Mobutu eisen het vertrek van Dayal.

16/10 — À Elisabethville, Mobutu a un entretien en tête-à-tête avec Tshombé sur les sujets les plus « sensibles » aux yeux des deux parties : communisme, structures du pays , neutralisation des hommes politiques, destin de Lumumba.
— L'ambassadeur de Belgique Rothschild quitte Elisabethville

17/10 Accord entre l'ONUC et le Katanga sur les zones neutres (Nyunzu-Kabongo et Luena-Bukama)

18/10 À Washington, le Département d'État, préoccupé par le retrait des cadres belges qu'envisage Hammarskjöld, demande les motifs de cette attitude.

19/10 — Hammarskjöld réitère ses critiques à l'égard de la Belgique
— Lihau, commissaire général à la Justice, réclame des Nations Unies une « reconnaissance juridique » du nouveau régime.
— Berendson annonce un projet de voyage de Sendwe dans le Nord-Katanga auquel les autorités d'Elisabethville s'opposent.

— Arrestation d'importants partisans de Lumumba (dont Kashamura et Sendwe), remis en liberté quelques heures plus tard.

20/10 Constitution d'un gouvernement de la province de Lualaba (Katanga Nord-Est) dirigé par Mwamba Ilunga et J.C. Yumba.

21/10 — À New York, le comité consultatif pour le Congo (CCC) estime que toute assistance au Congo doit passer par les NU.
— Le Conseil des ministres belge réfute la critique de Hammarskjöld, tant quant à la forme que du point de vue du contenu. La participation aux Nations Unies n'est possible et utile que si les membres sont correctement traités.

22/10 La délégation belge auprès de l'OTAN expose le dossier congolais à l'intention des grandes puissances : le rôle que jouent les Nations Unies en Afrique est préoccupant

23/10 Tshombe demande à Kasavubu de postposer un voyage de Mobutu à New York. À Hammarskjöld, il demande le rappel de Berendson.

24/10 La journée des Nations Unies est boudée par le gouvernement et la population à Léopoldville

25/10 Le décret-loi attribuant le pouvoir exécutif au Collège des Commissaires généraux est rendu public.

26/10 Kasavubu et Mobutu réclament le départ de Dayal.

28/10 Oprichting, in Elisabethstad, van een beperkt college van vijf ministers om de dringende zaken af te handelen.

29/10 Een onderhoud, in Brazzaville, tussen Bomboko en Evariste Kimba, mislukt.

30/10 Berendsen brengt een bezoek aan Lueana, waar de toestand gespannen blijft.

31/10 Yumba meldt Tshombe dat hij het Lualaba-gebied tot provincie zal uitroepen (de brief komt pas in februari 1962 in Elisabethstad aan).

November

1/11 Ontmoeting tussen Kasavubu, Mobutu, Bomboko en Dayal om een loyale samenwerking tussen de ONUC en Congo te bewerkstelligen.

2/11 Tweede activiteitenverslag van Dayal. De VN-gezant schetst een somber beeld van de politieke chaos in Congo en wijst de Belgen met de vinger. De « alomtegenwoordige Belgische factor » in Congo moet worden geëlimineerd.

3/11 De Congolese overheidsinstanties verzetten zich tegen de oprichting van een VN-verzoeningscommissie.

4/11 — De vertegenwoordiger van de VS bij de VN uit kritiek op het rapport-Dayal en laat op die manier weten dat Amerika gekant is tegen een stopzetting van de Belgische hulp aan Congo
— In een reactie op het rapport-Dayal is de Belgische ministerraad van mening dat de Belgische aanwezigheid in Congo geen punt van discussie kan zijn. België zal zich onthouden van militaire hulp op voorwaarde dat die notie niet te breed wordt geïnterpreteerd
— De Belgische regering dient het ontwerp van wet « voor de economische expansie, de sociale vooruitgang en het financieel herstel », beter bekend als de eenheidswet, in bij de Kamer van Volksvertegenwoordigers

5/11 Het VN-adviescomité voor Congo richt een verzoeningscommissie voor Congo op

6/11 De Algemene Vergadering van de VN beslist haar werkzaamheden op te schorten tot wanneer Kasavubu in New York aankomt.

8/11 Persconferentie van Mobutu : hij beschuldigt Cléophas Kamitatu en de ONUC ervan, binnen het ANC, een complot te hebben gesmeed.

9/11 Een aantal leren van het ONUC-contingent worden te Niemba (Katanga) gedood in een hinderlaag.

28/10 À Elisabethville, création d'un collège restreint de cinq ministres pour traiter les affaires urgentes.

29/10 Echec, à Brazzaville, d'un entrevue Bomboko - Evariste Kimba.

30/10 Berendson visite Lueana où la situation reste tendue

31/10 Yumba annonce à Tshombé la proclamation de la province du Lualaba. (la lettre n'arrivera à Elisabethville qu'en février 1962)

Novembre

1/11 Rencontre Kasavubu, Mobutu, Bomboko avec Dayal en vue d'une coopération loyale ONUC-Congo.

2/11 Deuxième rapport d'activité de Dayal. Le délégué de l'ONU brosse un sombre tableau du chaos politique au Congo qu'il attribue aux Belges. Le facteur belge omniprésent doit être éliminé du Congo.

3/11 Les autorités congolaises s'opposent à la création d'une Commission de bons offices des Nations Unies.

4/11 — Critiquant le rapport Dayal, le représentant des États-Unis aux Nations Unies fait ainsi connaître le point de vue américain qui s'oppose à la suppression de l'aide belge au Congo.
— Réagissant au rapport Dayal, le Conseil des ministres belge fait connaître son point de vue : la présence belge au Congo ne peut être mise en cause. La Belgique s'abstiendra de fournir une aide militaire à condition que cette notion ne soit pas définie de manière trop restrictive.
— Le gouvernement belge dépose à la Chambre des représentants le projet de loi « pour l'expansion économique, le progrès social et le redressement financier », la « loi unique ».

5/11 Le Conseil Consultatif des Nations Unies décide de constituer une Commission de conciliation pour le Congo.

6/11 L'Assemblée générale de l'ONU décide de suspendre ses travaux jusqu'à l'arrivée de Kasavubu à New York.

8/11 Conférence de presse de Mobutu : il accuse Cléophas Kamitatu et l'ONUC d'avoir fomenté un complot au sein de l'ANC.

9/11 Des Irlandais du contingent de l'ONUC succombent dans une embuscade à Niemba (Katanga).

10/11 — Aanhouding van Kamitatu, provinciaal voorzitter van Leopoldstad
— De commissie van de Algemene Vergadering van de VN die de geloofsbrieven onderzoekt, erkent dat de afvaardiging van Kasavubu Congo-Leopoldstad vertegenwoordigt

11/11 Lumumba meldt de VN schriftelijk dat hij pleit voor een referendum over de instelling van een presidentieel regime in Congo.

12-13/11 Driehonderd *gendarmes* controleren Stanleystad, steunen Lumumba, Gizenga en Salamu en beschikken over de soldijen voor de maand oktober.

13/11 Invrijheidstelling van Kamitatu.

14/11 In New York deelt Wigny aan de pers een aantal standpunten mee die hij onmogelijk in de Vergadering kon vertolken. Hij klaagt het standpunt aan dat de VN ten opzichte van België innemen.

15/11 — Kasavubu herhaalt zijn verzet tegen de komst van de VN-verzoenings-commissie
— Met behulp van generaal Lundula verstevigt Gizenga zijn machtspositie in Stanleystad.

18/11 Breuk tussen Ghana en Congo; drie Ghanese diplomaten worden *persona non grata* verklaard

19/11 In Stanleystad verzet de ONUC zich tegen de aanhouding van Gizenga door het ANC dat daarbij de orders van Mobutu opvolgt. In Leopoldstad gonst het van geruchten rond de nakende vlucht van Lumumba.

21-22/11 — Bloedige incidenten rond de ambassade van Ghana in Leopoldstad tussen het ANC en de ONUC Kolonel N'Kokolo vindt daarbij de dood
— Brief van Tshombe aan de minister voor Katanga te Brussel : de aan Marissal toevertrouwde rekruteringen voor de Katangese Gendarmerie moeten worden bevorderd.

22/11 De Algemene Vergadering van de VN erkent de afvaardiging van Kasavubu met 53 tegen 24 stemmen en 19 onthoudingen.

24/11 Ileo en Adoula voeren verkennende gesprekken om een regering te vormen en de rondetafelconferentie over de structuren van het land te organiseren

25/11 Adoula, Massa en Delvaux in Elisabethstad. Een gemeenschappelijk communiqué stelt dat de regeringsvertegenwoordigers van Leopoldstad en Elisabethstad « volkomen op dezelfde golflengte zitten ». Kimala en Adoula kondigen, elk afzonderlijk, aan dat de rondetafelconferentie voor december gepland is

26/11 In Parijs verklaart Kasavubu, bij zijn terugkeer uit New York, voorstander te zijn van een ronde-

10/11 — Arrestation de Kamitatu, président provincial de Léopoldville.
— La commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale des NU admet que la délégation de Kasavubu représente le Congo Léopoldville

11/11 Lumumba écrit à l'ONU. Il préconise un référendum sur l'adoption d'un régime présidentiel au Congo.

12-13/11 Trois cents gendarmes prennent le contrôle de Stanleyville, soutiennent Lumumba, Gizenga et Salamu et détiennent les soldes d'octobre.

13/11 Libération de Kamitatu

14/11 À NewYork, Wigny expose à la presse les vues qu'il n'a pu présenter à l'Assemblée. Il dénonce l'attitude des NU à l'égard de la Belgique.

15/11 — Kasavubu confirme son opposition à la venue de la Commission de conciliation des NU
— Gizenga assure son pouvoir à Stanleyville à l'aide du général Lundula

18/11 Rupture entre le Ghana et le Congo. Trois diplomates ghanéens sont déclarés *persona non grata*

19/11 À Stanleyville, l'ONUC s'oppose à l'arrestation de Gizenga par l'ANC, qui exécute les ordres de Mobutu. À Léopoldville, rumeurs au sujet de la fuite prochaine de Lumumba.

21-22/11 — Incidents sanglants autour de l' ambassade du Ghana à Léopoldville entre l'ANC et l'ONUC. Le colonel N'Kokolo est tué.
— Lettre de Tshombé au ministre du Katanga à Bruxelles : il faut favoriser les recrutements pour la gendarmerie katangaise, confiés à Marissal.

22/11 L'assemblée générale des Nations Unies reconnaît la délégation de Kasavubu par 53 voix contre 24 et 19 abstentions.

24/11 Iléo et Adoula entament des consultations pour constituer un gouvernement et organiser la Table ronde sur les structures du pays.

25/11 Adoula, Massa et Delvaux à Elisabethville. Un communiqué commun déclare que les représentants des gouvernements de Léopoldville et d'Elisabethville sont « arrivés à une parfaite identité de vues. » Kimala et Adoula annoncent, séparément, que la Table Ronde est prévue pour décembre.

26/11 À Paris, Kasavubu, rentrant de New York, se déclare en faveur d'une Table ronde à laquelle Lu-

tafelconferentie waaraan ook Lumumba zou deelnemen. Die conferentie zou kunnen beslissen een federale Staat op te richten.

27/11 — Luidens een perscommuniqué aanvaardt Lumumba de idee van een rondetafelconferentie
— Lumumba verlaat zijn verblijf in Leopoldstad en poogt Stanleystad te bereiken
— Terugkeer van Kasavubu naar Leopoldstad.

28/11 Feest van de onafhankelijkheid in Brazzaville. Onderhoud tussen Kasavubu, Ileo, Adoula, Bomboko en Tshombe, Kimba en Kalonji.

29/11 In Leopoldstad wordt gewag gemaakt van de aanwezigheid van Lumumba in Bulungu

30/11 Lumumba steekt de grens tussen de provincies Leopoldstad en Kasaï over.

December

1/12 — Aanhouding van Lumumba door militairen van het ANC-Mobutu
— Katanga vraagt te mogen toetreden tot de door de vroegere Franse kolonies opgerichte equatoriale Douane-Unie

2/12 — Onder de leiding van Gilbert Pongo worden Lumumba en zijn medestanders met een vliegtuig van Air-Congo naar Ndjili gevlogen
— De VAR nationaliseert de Belgische bedrijven uit represaille voor de uitwijzing door Congo van de Egyptische ambassadeur

3/12 Transfer van Lumumba naar kamp Hardy in Thysstad.
Bericht van Hammarskjöld aan Kasavubu, waarin hij zich bezorgd toont omtrent het lot dat Lumumba beschoren is.

4/12 — Kolonel Mobutu pleit voor de omvorming van het College van commissarissen in een voorlopig bewind vanaf 1 januari 1961
— Ghana verbreekt de diplomatieke betrekkingen met België wegens de Belgische verantwoordelijkheid in de arrestatie van Lumumba

5/12 — Tweede bericht van Hammarskjöld aan Kasavubu waarin hij uiting geeft aan zijn bezorgdheid over de aanhouding en de gevangenneming van Lumumba
— Tshombe in Brussel om er de Koning en de Koningin een huwelijksgeschenk aan te bieden.

7/12 Antwoord van Kasavubu aan de VN-secretaris-generaal, waarin hij verwijst naar de « misdrijven waaraan Lumumba zich schuldig heeft gemaakt ». De president maakt een verordeningswet bekend, die het « het militaire bezettingsregime in de

mumba participerait. Elle pourrait décider de la constitution d'un État fédéral.

27/11 — Dans un communiqué remis à la presse, Lumumba accepte l'idée d'une Table ronde.
— Lumumba quitte sa résidence de Léopoldville et tente de gagner Stanleyville
— Retour de Kasavubu à Léopoldville.

28/11 Fête de l'indépendance à Brazzaville. Entrevue Kasavubu, Ileo, Adoula, Bomboko avec Tshombé, Kimba et Kalonji.

29/11 La présence de Lumumba à Bulungu est signalée à Léo.

30/11 Lumumba franchit la frontière entre les provinces de Léo et du Kasaï.

Décembre

1/12 — Lumumba est arrêté par des militaires de l'ANC-Mobutu.
— Le Katanga demande son admission à l'Union douanière équatoriale constituée par les anciennes colonies françaises

2/12 — Lumumba et ses compagnons sont débarqués à Ndjili par un avion d'Air- Congo, sous la conduite de Gilbert Pongo.
— La RAU nationalise les entreprises belges en représailles à l'expulsion de l'ambassadeur d'Egypte par le Congo

3/12 Transfert de Lumumba au camp Hardy de Thysville. Message de Hammarskjöld à Kasavubu, s'inquiétant du sort de Lumumba.

4/12 — Le colonel Mobutu plaide en faveur de la transformation du Collège des Commissaires en un gouvernement provisoire à la date du 1er janvier 1961.
— Le Ghana rompt ses relations diplomatiques avec la Belgique à cause de la responsabilité de la Belgique dans l'arrestation de Lumumba

5/12 — Second message de Hammarskjöld à Kasavubu exprimant son inquiétude au sujet de l'arrestation et de la détention de Lumumba

— Tshombé à Bruxelles où il vient apporter un cadeau de mariage au Roi et à la Reine.

7/12 Réponse de Kasavubu au Secrétaire Général des NU où il évoque « les infractions dont Lumumba s'est rendu coupable ». Le président publie une ordonnance-loi instituant « le régime d'occupation militaire dans la Province Orientale » et décrétant

Oostprovincie » instelt en uitvaardigt dat de « opstandige soldaten en *gendarmes* » uit die provincie voor onbepaalde tijd met verlof worden gestuurd ».

8/12 In Stanleystad kondigt districtscommissaris Salamu aan dat tegen Belgen vergeldingsmaatregelen zullen worden genomen zo Lumumba niet op vrije voeten wordt gesteld.

9/12 Dayal tekent daartegen bij de provincie-overheden van Stanleystad protest aan.

12/12 — Gizenga roept Stanleystad tot zetel van de centrale regering van de Republiek Congo uit
— De Belgische politieke raadgever te Elisabethstad Jan Vanden Bloock stuurt een telegram naar Brussel, waarin hij beklemtoont dat het tijd wordt de technische militaire bijstand tussen de Belgische en Katangese regeringen te coördineren.

13/12 Incident in Kitona tussen het ANC en de ONUC

14/12 — Commissaris-generaal Ndele belegt in Leopoldstad een conferentie waarop de provinciale ministers van Financiën in vergadering bijeenkomen, teneinde de krachtlijnen van een soberheidsprogramma voor het jaar 1961 vast te leggen
— Huwelijk van Koning Boudewijn te Brussel

15/12 — Ontmoeting tussen zogenaamd « gematigde » Congolese leiders en plannen voor een nationale conferentie die zou worden georganiseerd door de rondetafelconferentie over de staatsstructuren.
— Brazzaville. Conferentie van de staatshoofden van de Franstalige Afrikaanse Staten. Tshombe brengt een politiek-economisch memorandum uit.

18/12 Woelige ontmoeting in Brazzaville tussen Kasavubu en Ileo enerzijds, en Tshombe en A. Kalonji anderzijds. Die laatste twee verzetten zich tegen de samenstelling van een centrale regering voordat de rondetafelconferentie heeft plaatsgevonden. De ontmoeting loopt op een mislukking uit.

19/12 Brazzaville. Slotcommuniqué van de Conferentie van de Franstalige Afrikaanse Staten. Een politieke oplossing voor de Belgische ex-kolonie Congo is uitsluitend mogelijk via een rondetafelconferentie.

20/12 — De Oostprovincie wordt afgegrendeld. Er wordt een verbod ingesteld op alle scheeps-, weg- en luchtverkeer naar de Oostprovincie
— De socialistische oppositie in de Kamer interpelleert de Belgische regering over het Congobeleid, onder andere over het gebruik van geheime fondsen
— De Belgische Kamer opent het openbaar debat over de eenheidswet. Begin van de algemene staking

22/12 Invoering van de Katangese frank.

le renvoi en congé illimité des « soldats et gendarmes rebelles » de cette province.

8/12 À Stanleyville, le commissaire de district Salamu annonce des représailles contre les Belges si Lumumba n'est pas libéré.

9/12 Protestation de Dayal, à ce sujet, auprès des autorités provinciales de Stanleyville.

12/12 — Gizenga proclame Stanleyville siège du gouvernement central de la République du Congo.
— Le conseiller politique belge à Elisabethville, Jan Vanden Bloock insiste par télex à Bruxelles sur la nécessité de coordonner l'assistance technique militaire entre les gouvernements belge et katangais.

13/12 Incident à Kitona entre l'ANC et l'ONUC

14/12 — Le commissaire général Ndele réunit une conférence des ministres provinciaux des Finances à Léopoldville, afin d'arrêter les grandes lignes d'un programme d'austérité pour l'année 1961.

— Mariage du roi Baudouin à Bruxelles.

15/12 — Rencontre de leaders congolais dits « modérés » et projet d'une conférence nationale de la Table ronde sur les structures de l'État.

— Brazza. Conférence des chefs d'États africains d'expression française. Tshombé remet un mémorandum politico-économique.

18/12 Rencontre orageuse à Brazzaville entre Kasavubu et Ileo d'une part, et Tshombé et Kalonji d'autre part. Ces deux derniers s'opposent à la mise en place d'un gouvernement central avant la Table ronde. Echec de cette rencontre.

19/12 Brazzaville. Communiqué final de la Conférence des États africains d'expression française. Une solution politique au Congo ex-belge ne pourrait être trouvée qu'autour d'une Table ronde.

20/12 — Le blocus de la Province Orientale est décidé. Les transports fluviaux, routiers et aériens sont interdits en direction de la Province Orientale.
— L'opposition socialiste interpelle le gouvernement belge à la Chambre, notamment au sujet de l'utilisation de « fonds secrets ».

— Le débat public sur la loi unique est entamé à la Chambre. Début de la grève générale

22/12 Création du franc katangais.

23/12 Elisabethstad: verordeningswet inzake de verplichtingen ten aanzien van de Staat, waaraan sinds 11 juli 1960 de belastingen, taksen en heffingen moeten worden betaald.

24/12 Eerste, door Bomboko geuite officiële verzoek van Leopoldstad om Lumumba naar Katanga over te brengen.

25/12 In Bukavu arresteert een uit Stanleystad overgekomen ANC-commando majoor Singa, president Miruho en de provinciale ministers.

26/12 Vergadering van de nog steeds buiten spel gezette regering-Ileo en van het College van de Commissarissen-generaal.

27/12 College van de Commissarissen-generaal: mededeling van de uitkomst van een gesprek dat de voorzitter van het College met Kasavubu heeft gehad. Geen regering zonder heropening van het parlement. Rondetafelconferentie op 15 januari.

28/12 Bomboko neemt contact op met Brussel teneinde de toestemming te krijgen om een ANC-expeditie via het Urundese grondgebied naar Bukavu uit te zenden.

29/12 Vergadering van de vernieuwde regering-Ileo.

30/12 — Kolonel Mobutu vraagt aan een VN-vertegenwoordiger in Leopoldstad de toestemming om via Usumbura een aanval op Kivu te kunnen inzetten.
— Kasavubu in Luluaburg. Hammarskjöld spreekt Loridan aan over een verzoek van het ANC om via Usumbura te mogen trekken.

31/12 — Persconferentie van VN-generaal Rikhye : elke poging om Kivu vanuit Ruanda-Urundi in te palmen, wordt als een aanval tegen Congo beschouwd

— Hammarskjöld laat de vertegenwoordiger van België bij de VN mondeling weten dat hij ervan overtuigd is dat België de troepen van kolonel Mobutu geen toestemming zal geven om door Ruanda-Urundi te trekken
— Mobutu maakt een einde aan de activiteiten van het College van Commissarissen-generaal. Het is nog wachten tot 9 februari 1961 vooraleer Kasavubu die beslissing per decreet bekrachtigt

Eind december-begin januari

Nationalistisch offensief vanuit Stanleystad: Bukavu (Kivu) valt op 25 december; Manono (Noord-Katanga) op 7 januari.

1961

januari

1/1 — Mobutu poogt de controle over Kivu te herwinnen. Zijn soldaten landen in Usumbura en

23/12 Elisabethville : ordonnance-loi sur les obligations envers l'État qui, depuis le 11 juillet 1960, est créancier des impôts, taxes et redevances.

24/12 Première demande officielle de Léopoldville, formulée par Bomboko, de transférer Lumumba au Katanga

25/12 Un détachement de l'ANC venu de Stanleyville arrête à Bukavu le major Singa, le président Miruho et les ministres provinciaux.

26/12 Réunion du gouvernement Ileo, toujours neutralisé, et du Collège des Commissaires généraux.

27/12 Collège des commissaires généraux : communication des résultats d'une entrevue de son président avec Kasavubu. Pas de gouvernement sans réouverture du Parlement. Table ronde le 15 janvier.

28/12 Bomboko prend contact avec Bruxelles pour obtenir le passage d'une expédition de l'ANC à destination de Bukavu par le territoire de l'Urundi.

29/12 Réunion du nouveau gouvernement Ileo.

30/12 — Le colonel Mobutu demande l'autorisation du représentant à l'ONU à Léopoldville en vue de lancer une attaque contre le Kivu via Usumbura
— Kasavubu à Luluabourg. Note verbale de Hammarskjöld à Loridan au sujet d'une demande de transit de l'ANC par Usumbura

31/12 — Conférence de presse du général Rikhye des Nations Unies : « toute tentative d'envahir le Kivu à partir du Rwanda-Urundi serait une agression contre le Congo. »
— Hammarskjöld adresse une note verbale au représentant de la Belgique à l'ONU exprimant sa conviction que la Belgique ne laissera pas les troupes du colonel Mobutu transiter par le Rwanda-Urundi.
— Mobutu fixe un terme à l'activité du Collège des Commissaires généraux. En fait, il faudra attendre le 9 février 1961 pour que Kasavubu confirme cette décision par décret.

Fin décembre-début janvier

Offensive nationaliste à partir de Stanleyville : Bukavu (Kivu) tombe le 25 décembre; Manono (Nord Katanga) le 7 janvier.

1961

Janvier

1/1 — Mobutu tente de reprendre le contrôle du Kivu. Les soldats atterrissent à Usumbura et sont con-

worden met vrachtwagens naar de grens gebracht, ter hoogte van Bukavu. De operatie draait uit op een fiasco
— Hammarskjöld beschuldigt België ervan het ANC te helpen.

2/1 — Pierre Mulele, vertegenwoordiger van Gizenga, opent een *Bureau permanent* in Kaïro
— In naam van de « centrale regering » van Stanleystad grijpt Kashamura de macht in Bukavu
— President Kasavubu kondigt voor 25 januari een rondetafelconferentie in Leopoldstad aan. Ileo zou de conferentie voorzitten

3/1 Hoogtepunt van de algemene staking in België

4/1 — Opening van de Conferentie van Casablanca (voorgezeten door de Marokkaanse Koning Mohammed V, Sékou Touré, N'krumah, Modibo Keita, Nasser en Ferhat Abbas); Thomas Kanza neemt er als waarnemer aan deel
— Hammarskjöld in Leopoldstad. Start van de werkzaamheden van de VN-Verzoeningscommissie inzake Congo (leden : Ethiopië, Ghana, India, Liberia Maleisië, Marokko, Nigeria, Pakistan, Senegal, Soedan, Tunesië)
— Manifestaties voor de vrijlating van Lumumba in Leopoldstad
— De Belgische minister Wigny stuurt Brazzaville een telegram, waarin hij Leopoldstad bezweert zeer goed te beseffen wat voor rampzalige gevolgen Lumumba's vrijlating zou hebben
— In een brief aan Dayal bericht Lumumba dat hij in volstrekt ondenkbare en onwettige omstandigheden wordt vastgehouden.

5/1 De Katangese autoriteiten verwonderen zich erover dat Kasavubu zijn (op 22 december 1960 in Brazzaville opgevatte) plan laat varen om op 15 februari in Elisabethstad een rondetafelconferentie te houden.

7/1 — Afsluiting van de Conferentie van Casablanca. Resoluties over Congo : terugtrekking van de troepen die werden geleverd door de aan het ONUC-contingent deelnemende landen, indien de VN zich niet houdt aan de resoluties van de VN-Veiligheidsraad; verwijdering van alle Belgen; bijeenkomst van het Parlement; steun aan de regering van Lumumba
— De USSR vraagt om een bijeenkomst van de VN-Veiligheidsraad na de incidenten aan de grens tussen Congo en Ruanda-Urundi
— Memorandum van Bomboko aan Dayal waarin hij kritiek levert op de VN-steun aan de regering-Gizenga
— Bezetting van Manono door troepen van Stanleystad.

8/1 — Adoula en Delvaux begeven zich naar Elisabethstad, terwijl Ileo en Kasadi naar Bakwanga

duits par camions à la frontière, à hauteur de Bukavu. L'opération se solde par un fiasco.

— Note verbale de Hammarskjöld à la Belgique l'accusant d'aider l'ANC.

2/1 — Pierre Mulele, représentant de Gizenga, ouvre un Bureau permanent au Caire.
— Kashamura prend le pouvoir à Bukavu au nom du « gouvernement central » de Stanleyville.
— Le président Kasavubu annonce une Table ronde à Léopoldville pour le 25 janvier. Ileo la présiderait.

3/1 La grève générale en Belgique connaît son point culminant.

4/1 — Ouverture de la conférence de Casablanca (présidée par le roi Mohammed V, Sékou Touré, N'Krumah, Modibo Keita, Nasser et Ferhat Abbas); Thomas Kanza y assiste en qualité d'observateur.

— Arrivée de Hammarskjöld à Léopoldville. Débuts des travaux de la Commission de Conciliation de l'ONU pour le Congo (membres : Nigéria, Ethiopie, Inde, Pakistan, Soudan, Sénégal, Ghana, Maroc, Tunisie, Libéria, Malaisie)
— Manifestations en faveur de la libération de Lumumba à Léopoldville.
— Le ministre belge Wigny envoie un télégramme à Brazzaville où « la toute spéciale attention » de Léopoldville est attirée « sur les conséquences désastreuses de la libération de Lumumba »
— Dans une lettre à Dayal, Lumumba décrit les « conditions absolument impossibles et contraires à la loi » de sa détention.

5/1 Les autorités katangaises s'étonnent de l'abandon par Kasavubu du projet (conçu à Brazza, le 22 décembre 1960) de Table ronde à Elisabethville le 15 février.

7/1 — Clôture de la conférence de Casablanca. Résolutions sur le Congo : retrait des troupes des pays participants du contingent ONUC si l'ONU n'agit pas conformément aux résolutions du Conseil de sécurité ; élimination de tous les Belges ; réunion du Parlement; soutien au gouvernement de Lumumba

— L'URSS demande la réunion du Conseil de sécurité à la suite des incidents survenus à la frontière du Congo et du Rwanda-Urundi.
— Long mémorandum de Bomboko à Dayal, critiquant l'aide apportée par l'ONU au gouvernement de Gizenga
— Occupation de Manono par les troupes de Stanleyville.

8/1 — Adoula et Delvaux se rendent à Elisabethville, Iléo et Kasadi à Bakwanga, pour essayer de con-

gaan, in een poging om de autoriteiten van Katanga en Zuid-Kasaï ervan te overtuigen aan de rondetafelconferentie van 25 januari deel te nemen

9/1 — Afgelasting van Tshombes reis naar de Verenigde Staten, aangezien Washington zijn bezoek niet wenselijk acht
— Invoering van een nieuwe munt in Katanga
— Met de hulp van troepen uit Stanleystad komt in Manono een vanuit de Lualabastreek gesteunde regering aan de macht
— Het College van de Commissarissen-generaal denkt eraan Lumumba naar Shinkakasa (in de Bas-Congo) over te brengen

11/1 — De USSR vraagt de VN om België het voogdijschap over Ruanda-Urundi af te nemen en eist de terugtrekking van alle Belgische troepen uit Congo (radio-Moskou)
— De Katangese regering acht zich niet langer onderworpen aan het akkoord over de neutrale zones van 17 oktober 1960
— Ontmoeting Rothschild-Bomboko te Parijs. Akkoord over de hervatting van de diplomatieke betrekkingen tussen België en Congo

12/1 — Het College van de Commissarissen-generaal aanvaardt de vestiging van een Belgische verbindingsmissie in Leopoldstad
— Tshombe roept in een brief aan Koning Boudewijn de Belgische hulp in tegen de inval van de Lumumbistische troepen uit Stanleystad en stipt aan dat het wel eens noodzakelijk zou kunnen worden de hulp van Frankrijk in te roepen

13/1 — Muiterij in kamp Hardy in Thysstad, waar Lumumba wordt vastgehouden. De aankomst van Kasavubu, Mobutu en Bomboko doet de rust onder de soldaten terugkeren
— De CIA-basis in Leopoldstad schrijft naar Washington dat de CIA en de ambassade van mening zijn dat de zittende regering het nog maar enkele dagen zal uithouden. Het resultaat daarvan zou bijna zeker chaos zijn, alsook de terugkeer van Lumumba aan de macht. (…) Zo niet meteen drastische maatregelen worden genomen, draait het Congo-beleid (van de Verenigde Staten) op een volledige mislukking uit.
— De Belgische Kamer keurt het ontwerp van eenheidswet goed. Afbrokkeling van de algemene staking

14/1 — De VN-Veiligheidsraad verwerpt de Afrikaans-Aziatische ontwerp-resolutie waarin België wordt veroordeeld omdat het Congolese troepen over het grondgebied van Ruanda-Urundi heeft laten trekken
— Schermutselingen tussen VN-troepen en Lumumba-gezinde soldaten in Manono
— Kasavubu verzoekt om de terugroeping van Dayal, omdat die met de regering-Gizenga samenspant en ervoor heeft gezorgd dat de VN-

vaincre les autorités du Katanga et du Sud-Kasaï d'assister à la Table ronde du 25 janvier

9/1 — Annulation du voyage de Tshombe aux États-Unis, Washington ayant jugé ce déplacement indésirable.
— Introduction de la nouvelle monnaie au Katanga.
— Appuyé par des troupes de Stanleyville, un gouvernement soutenu depuis la région du Lualaba s'installe à Manono.
— Le Collège des commissaires généraux envisage de transférer Lumumba à Shinkakasa (Bas Congo)

11/1 — L'URSS demande à l'ONU de retirer à la Belgique son pouvoir de tutelle sur le Rwanda-Urundi et exige le retrait de tous les Belges du Congo (radio Moscou)
— Le gouvernement katangais considère ne plus être lié par l'accord sur les zones neutres du 17 octobre 1960
— Rencontre Rothschild – Bomboko à Paris. Accord sur la reprise des relations diplomatiques entre la Belgique et le Congo.

12/1 — Le Collège des commissaires généraux accepte l'installation d'une mission de liaison belge à Léopoldville.
— Dans une lettre au Roi Baudouin, Tshombé appelle l'aide belge contre une invasion des troupes lumumbistes de Stanleyville. Il évoque l'éventuelle nécessité de faire appel à la France.

13/1 — Tension et mutinerie au camp Hardy à Thysville, où est détenu Lumumba. L'arrivée de Kasavubu, Mobutu et Bomboko apaise les soldats.

— La station de la CIÀ à Léopoldville écrit à Washington: « La CIÀ et l'ambassade pensent que le gouvernement actuel peut tomber dans quelques jours. Le résultat presque certain serait le chaos et le retour de Lumumba au pouvoir. (..) Refuser des mesures drastiques aujourd'hui mènerait à une totale défaite de la politique (des États-Unis) au Congo »

— La Chambre belge approuve le projet de loi unique. La grève générale s'effrite.

14/1 — Le Conseil de Sécurité repousse le projet de résolution afro-asiatique condamnant la Belgique pour le passage des troupes congolaises par le Rwanda-Urundi.

— Engagement entre forces de l'ONU et soldats lumumbistes à Manono.
— Kasavubu demande le rappel de Dayal pour « sa complicité avec le gouvernement de Gizenga et le fait qu'il ait empêché les forces de l'ONU d'inter-

troepen in Bukavu niet zijn opgetreden toen daar leden van de provinciale regering van Kivu werden gearresteerd
— Het oproer onder de militairen breidt zich uit tot kamp N'Kokolo in Leopoldstad
— Het College van de Commissarissen-generaal verzoekt met aandrang om de overbrenging van Lumumba naar Elisabethstad.

15/1 Telefonisch contact tussen Kasavubu en Tshombe over een militair akkoord

16/1 De Belgische minister d'Aspremont Lynden dringt er bij Tshombe op aan dat Lumumba zo spoedig mogelijk naar Katanga zou worden overgebracht. De Belgische raadgevers ter plaatse kanten zich tegen die maatregel, omdat die gevolgen kan hebben voor de afscheiding van Katanga.

17/1 Overbrenging van Lumumba, Okito en Mpolo van Thysstad naar Elisabethstad. Zij worden die nacht in het geheim geëxecuteerd.

18/1 — De Sovjetunie onderneemt bij Hammarskjöld stappen ten voordele van Lumumba
— Aankomst in Gemena van een vliegtuig uit de VAR dat, volgens officiële kringen in Leopoldstad, wapens en munitie voor de Oostprovincie aan boord zou hebben.

19/1 Delvaux ontmoet Tshombe. De militaire gesprekstema's draaien rond de oprichting van een anti-lumumbistisch gemeenschappelijk front. Tshombe verzet zich tegen elk militair akkoord als Mobutu er niet bij betrokken is.

20/1 — Hammarskjöld vraagt Kasavubu en Tshombe om Lumumba opnieuw naar Leopoldstad over te brengen.
— Kasavubu stemt in met een rondetafelconferentie in Elisabethstad, maar roept voor 25 januari een voorafgaande conferentie in Leopoldstad bijeen.
— Aantreden van de Kennedy-administratie in de VS.

21/1 Telegram van Bomboko aan het Raadgevend VN-Comité inzake Congo : Lumumba en zijn vrienden blijven in Congo. Hun overbrenging Thysstad-Elisabethstad dient geen kwade bedoelingen.

22/1 — Buitengewone vergadering van de Afrikaans-Aziatische Solidariteitsraad (niet-gouvernementele instantie) die aan de lidstaten een oproep doet ten voordele van de regering in Stanleystad, die de Raad als de wettige regering van Congo beschouwt. Oprichting van een Bijzonder Congo-comité dat bestaat uit vertegenwoordigers van Congo, Kenya, de VAR, Soedan, Ghana, de USSR, Mali, Indië, Indonesië, Japan en Marokko.

venir à Bukavu lors de l'arrestation de membres du gouvernement provincial du Kivu. »

— L'agitation des militaires gagne le camp N'Kokolo à Léopoldville
— Le Collège des commissaires généraux sollicite avec insistance le transfert de Lumumba à Elisabethville

15/1 Contact téléphonique entre Kasavubu et Tshombé au sujet d'un accord militaire.

16/1 Le cabinet du ministre d'Aspremont Lynden insiste auprès de Tshombé pour que Lumumba soit transféré au Katanga « dans les délais les plus brefs ». Les conseillers belges sur place s'opposent à la mesure dont ils redoutent les répercussions pour le Katanga en sécession.

17/1 Transfert de Thysville à Elisabethville de Lumumba, Joseph Okito et Mpolo. Ils sont secrètement exécutés dans la nuit.

18/1 — Démarche soviétique auprès de Hammarskjöld en faveur de Lumumba.
— Arrivée à Gemena d'un avion de la RAU porteur, selon les milieux officiels de Léopoldville, d'armes et de munitions destinées à la Province Orientale.

19/1 Delvaux rencontre Tshombé. Les conversations militaires portent sur « la création d'un front commun anti-lumumbiste. » Tshombé refuse tout accord militaire en l'absence de Mobutu.

20/1 — Hammarskjöld demande à Kasavubu et Tshombé de ramener Lumumba à Léopoldville.

— Kasavubu admet la réunion de la Table ronde à Elisabethville, mais convoque une pré-conférence à Léo, le 25 janvier.

— Installation de l'administration Kennedy aux États Unis.

21/1 Télégramme de Bomboko au Comité consultatif ONU sur le Congo : «Lumumba et ses amis restent au Congo. Leur transfert Thysville-Elisabethville n'avoir pas été effectué avec mauvaise intention. »

22/1 — Session extraordinaire du Conseil de Solidarité afro-asiatique (organisme non gouvernemental) qui lance un appel aux pays membres en faveur du gouvernement de Stanleyville considéré comme le gouvernement légal du Congo. Création d'un « Comité spécial pour le Congo » composé de représentants du Congo, du Kenya, de la RAU, du Soudan, du Ghana, de l'URSS, du Mali, de l'Inde, de l'Indonésie, du Japon et du Maroc.

— Protest van de Tunesische president Bourguiba aan het adres van Kasavubu en Hammarskjöld in verband met de overbrenging van Lumumba naar Elisabethstad.
— Tshombe ontvangt de Verzoeningscommissie van de VN en verklaart geen enkele verantwoordelijkheid te dragen voor de arrestatie en de vasthouding van Lumumba. Delvaux keert met een ontwerp van militair akkoord naar Leopoldstad terug.

23/1 — De VAR meldt dat zij haar ONUC-contingent uit Congo terugtrekt.
— Een ontwerp van tripartiet militair bondgenootschap (Leopoldstad, Bakwanga, Elisabethstad) wordt voorgelegd aan president Kasavubu.
— Einde van de algemene staking in België.

24/1 — Kasavubu vraagt de bijeenroeping van de VN-Veiligheidsraad wegens de inmenging van de VAR in de binnenlandse aangelegenheden van Congo (incident met het VAR- toestel in Gemena).
— Marokko beslist zijn ONUC-contingent op 31 januari uit Congo terug te trekken.
— minister Wigny ontkent in de Belgische Senaat elke Belgische betrokkenheid bij de transfer van Lumumba.

25/1 — Vertrek van de Franse kolonel Trinquier naar Elisabethstad.
— Vergadering in Leopoldstad ter voorbereiding van de pre-rondetafel (zonder de afgevaardigden van Elisabethstad en van Stanleystad).

26/1 — Bomboko verwerpt het geplande militaire protocolakkoord tussen Leopoldstad en Elisabethstad voor de gemeenschappelijke bestrijding van het communisme en dit in naam van de Congolese eenheid en de niet-soevereiniteit van de provincie Katanga.
— Eerste geregelde Franse UAT-lijnvlucht naar Elisabethstad. Aankomst van een groep Franse industriëlen en financiers op economische dienstreis.

27/1 Tshombe bevestigt dat hij niet naar de pre-rondetafelconferentie gaat zolang een militaire conferentie geen volledig succes is.

28/1 — Eerste boodschap van Kennedy over *the State of the Union* : de VS steunen het VN-optreden in Congo.
— Kasavubu aan Hammarskjöld : « Als de VN de « Lumumbistische rebellen » niet aanvallen, zal hij een beroep doen op buitenlandse militaire hulp ».

30/1 — Het vertrek van het Marokkaanse ONUC-contingent wordt uitgesteld.
— Manono gebombardeerd door de Katangese « luchtmacht ».

— Protestation du président tunisien Bourguiba auprès de Kasavubu et Hammarskjöld au sujet du transfert de Lumumba à Elisabethville.
— Tshombé reçoit la Commission de conciliation des NU. Il déclare n'avoir aucune responsabilité dans l'arrestation et la détention de Lumumba. Delvaux rentre à Léo avec un projet d'accord militaire.

23/1 — La RAU annonce le retrait de son contingent du Congo.
— Un projet d'alliance militaire tripartite (Léopoldville, Bakwanga, Elisabethville) est soumis au président Kasavubu.
— Fin de la grève générale en Belgique.

24/1 — Kasavubu demande la réunion du Conseil de Sécurité à la suite de l'intervention de la RAU dans les affaires intérieures du Congo (incident de l'avion RAU à Gemena).
— Le Maroc décide de retirer son contingent du Congo à la date du 31 janvier.
— Le ministre Wigny nie devant le Sénat quelque implication que ce soit de la Belgique dans le transfert de Lumumba.

25/1 — Départ du colonel français Trinquier pour Elisabethville.
— Réunion de la pré-Table ronde à Léopoldville (sans la participation des délégués d'Elisabethville et de Stanleyville).

26/1 — Bomboko rejette le protocole d'accord militaire projeté entre Léopoldville et Elisabethville en vue d'une lutte commune contre le communisme, au nom de l'unité congolaise et de la non-souveraineté de la province du Katanga.

— Premier service régulier de la ligne française UAT à Elisabethville. Arrivée d'un groupe d'industriels et de financiers français en mission économique.

27/1 Tshombe confirme son absence à la pré-Table ronde jusqu'à l'aboutissement complet d'une conférence militaire.

28/1 — Premier message de Kennedy sur l'état de l'Union : les États Unis soutiennent l'intervention de l'ONU au Congo.
— Kasavubu à Hammarskjöld : « Si les Nations Unies n'attaquent pas les « rebelles lumumbistes », il fera appel à une aide militaire étrangère ».

30/1 — Ajournement du départ du contingent marocain ONUC
— Bombardement de Manono par l'aviation katangaise.

31/1 — Verklaring van Gizenga in Stanleystad om het algemeen beleid van zijn regering toe te lichten.
— Tshombe en Kibwe ondertekenen met Trinquier een overeenkomst betreffende de bevelvoering van de Katangese Gendarmerie.

Februari

1/2 — Tshombe verklaart dat, als er geen voorafgaand militair akkoord komt, de rondetafelconferentie niet op 15 februari kan doorgaan.
— Vergadering van de VN-Veiligheidsraad: nieuwe voorstellen van Hammarskjöld met de volgende vragen: 1) een versterkt gezag om het Congolese leger te reorganiseren en te depolitiseren; 2) maatregelen om het sturen van vrijwilligers te verbieden.
— De ONUC kondigt in Elisabethstad aan dat Leopoldstad een reis van Sendwe naar Manono gaat steunen. De organisatie protesteert tegen het bombardement van die plaats.

2/2 — Ondertekening van een akkoord Tshombe-Kalonji voor economische, financiële en militaire samenwerking.
— Vertrek van het Ghanese ONUC-contingent.

3/2 — Protest van Bomboko en Mobutu tegen de voorstellen van Hammarskjöld betreffende de reorganisatie van het ANC.
— Treffen tussen Nigeriaanse en Lumumbistische troepen in Kindu.
— Consul-generaal Créner dringt erop aan dat de Belgische regering haar steun weigert aan Trinquier die naar Europa is teruggkeerd. Hij suggereert aan Tshombe de kandidatuur van een Belg voor te dragen om het bevel te voeren over de Katangese gendarmes.

4/2 — Persconferentie van kolonel Trinquier in Parijs over zijn Katangese dienstreis.
— De Belgische ambassadeur in Brazzaville, Dupret, stuurt een in Leopoldstad opgemaakt tegenontwerp van militair akkoord naar Brussel met de vraag om het door te zenden naar Elisabethstad.

5/2 — Het Amerikaanse plan voor Congo wordt voorgelegd aan de VN-Veiligheidsraad.
— Tshombe ontvangt de Belgische missie Carlier-Davignon. Hun poging tot toenadering tussen Elisabethstad en Leopoldstad mislukt.

6/2 Carlier meldt vanuit Brazzaville, via Dupret, de terugkeer van Trinquier naar Elisabethstad.

7/2 — Indiening in de VN-Veiligheidsraad door acht Afro-Aziatische landen van een ontwerp-resolutie waarin de ontwapening van het *Armée Nationale Congolaise* wordt geëist.
— Mobutu brengt zijn leger in staat van paraatheid om een poging tot ontwapening ervan te counteren

31/1 — Déclaration de Gizenga à Stanleyville définissant la politique générale de son gouvernement.
— Tshombé et Kibwe signent avec Trinquier une convention concernant le commandement de la gendarmerie katangaise

Février

1/2 — Tshombé affirme que sans accord militaire préalable, la conférence de la Table ronde n'aura pas lieu le 15.
— Réunion du Conseil de Sécurité : nouvelles propositions de Hammarskjöld demandant : 1) une autorité renforcée pour réorganiser et dépolitiser l'armée congolaise; 2) des mesures pour interdire l'envoi de volontaires.
— L'ONUC annonce à Elisabethville que Léopoldville a décidé d'appuyer un voyage de Sendwe à Manono. Elle proteste contre le bombardement de la localité.

2/2 — Signature d'un accord Tshombe-Kalonji de coopération économique, financière et militaire.

— Départ du contingent ghanéen de l'ONUC.

3/2 — Protestations de Bomboko et de Mobutu contre les propositions de Hammarskjöld concernant la réorganisation de l'ANC.
— Engagement entre troupes nigériennes et lumumbistes à Kindu.
— Le consul général Créner insiste pour que le gouvernement belge n'accorde pas son appui à Trinquier qui est rentré en Europe. Il suggère de proposer à Tshombé, la candidature d'un Belge pour commander la Gendarmerie katangaise.

4/2 — Conférence de presse du colonel Trinquier à Paris concernant sa mission au Katanga.
— Dupret, Ambassadeur de Belgique à Brazzaville, transmet à Bruxelles un contreprojet d'accord militaire rédigé à Léopoldville, en demandant de le transmettre à Elisabethville.

5/2 — Le plan américain pour le Congo est soumis au Conseil de Sécurité.
— La mission Carlier-Davignon est reçue par Tshombé. Elle échoue dans sa tentative de rapprochement entre Elisabethville et Léopoldville.

6/2 De Brazza, via Dupret, Carlier annonce le retour de Trinquier à Elisabethville.

7/2 — Dépôt d'un projet de résolution au Conseil de Sécurité par 8 États afro-asiatiques recommandant le désarmement de l'Armée Nationale Congolaise.

— Mobutu place son armée en état de vigilance pour faire face à une tentative de désarmement par l'ONU.

— Tshombe verklaart zich tegen de ontwapening van de Katangese gendarmes.
— Tshombe vraagt Youlou, president van Congo-Brazzaville, generaal de Gaulle te polsen over de toetreding van Katanga tot de Gemeenschap van Franstalige Afrikaanse Staten.

8/2 — Op een meeting in het stadion van Elisabethstad valt Tshombe heftig uit tegen de VN en de VS.
— minister Wigny geeft kolonel Vandewalle toestemming om eventueel bevelhebber te worden van de Katangese Gendarmerie.

9/2 — Bezoek van president Youlou aan Elisabethstad.
— Installatie van de regering-Ileo in Leopoldstad. Het College van commissarissen wordt opgedoekt
— Overbrenging van zeven Lumumbistische gevangenen van Leopoldstad naar Bakwanga.

10/2 De Katangese regering meldt de « ontsnapping » van Lumumba, Okito en Mpolo.

11/2 Luena heroverd door de Katangese strijdkrachten.

13/2 — Bukama heroverd door de Katangese strijdkrachten.
— De Katangese regering meldt de dood van Lumumba, Okito en Mpolo. De bekendmaking van dit nieuws leidt tot anti-Belgische manifestaties in verschillende hoofdsteden.
— Vergadering van de VN-Veiligheidsraad verdaagd.
— De Belgische Senaat keurt de eenheidswet goed.

14/2 — De Sovjetunie eist, wegens de dood van Lumumba, het ontslag van Hammarskjöld en de beëindiging van de VN-operatie in Congo.
— De VAR erkent de regering-Gizenga.
— Verklaring van de Belgische regering in de Kamers over de toestand in Congo en de dood van Lumumba.

15/2 — De DDR, Joegoslavië en Guinea erkennen de regering-Gizenga.
— De Verzoeningscommissie van de VN dient haar verslag in : de grondwet moet de basis van de Congolese legaliteit blijven. Zij erkent de regering-Ileo en vraagt haar een verruimingsoperatie te lanceren.

16/2 Einde van de pre-rondetafelconferentie in Leopoldstad.

17/2 — Aankomst in Elisabethstad van de eerste Franse officieren.
— De liberale ministers van de regering-Eyskens dienen hun ontslag in wegens onenigheid over de uitvoering van de eenheidswet.

18/2 — Vergadering in Accra (Ghana) van een conferentie van de Afrikaanse landen om de door de dood

— Déclaration de Tshombe contre le désarmement de la gendarmerie katangaise.
— Tshombe demande à Youlou, président du Congo-Brazzaville, de pressentir le Général de Gaulle au sujet de l'adhésion du Katanga à la Communauté des États africains de langue française.

8/2 — Meeting au stade Albert à Elisabethville. Tshombe attaque l'ONU et les États-Unis.
— Wigny autorise Vandewalle à prendre éventuellement le commandement de la gendarmerie katangaise.

9/2 — Visite du président Youlou à Elisabethville.
— Installation du gouvernement Iléo à Léopoldville. Fin du collège des commissaires.
— Transfert de sept prisonniers lumumbistes de Léopoldville à Bakwanga.

10/2 Le gouvernement katangais annonce « l'évasion » de Lumumba, Okito et Mpolo.

11/2 Reprise de Luena par les forces katangaises.

13/2 — Reprise de Bukama par les forces katangaises.

— Le gouvernement katangais annonce la mort de Lumumba, Okito et Mpolo. La nouvelle provoque des manifestations anti-Belges dans différentes capitales.
— La réunion du Conseil de Sécurité est ajournée.
— Le Sénat de Belgique adopte la loi unique.

14/2 — Suite à la mort de Lumumba, l'URSS demande la révocation de Hammarskjöld et la fin de l'opération ONU au Congo.
— La RAU reconnaît le gouvernement Gizenga.
— Déclaration du gouvernement belge devant les Chambres au sujet de la situation du Congo et la mort de Lumumba.

15/2 — L'Allemagne de l'Est, la Yougoslavie et la Guinée reconnaissent le gouvernement Gizenga.
— La commission de conciliation de l'ONU dépose son rapport : la loi fondamentale doit être conservée comme la base de la légalité congolaise. Elle reconnaît le gouvernement Ileo, qu'elle invite à s'élargir.

16/2 Clôture de la pré-Table ronde à Léopoldville.

17/2 — Arrivée à Elisabethville des premiers officiers français.
— Les ministres libéraux du gouvernement Eyskens démissionnent à la suite de dissensions au sujet de la mise en œuvre de la loi unique.

18/2 — Réunion à Accra d'une conférence des pays africains pour examiner la situation créée par la mort

van Lumumba ontstane toestand te onderzoeken. Plan van de Ghanese president N'krumah voor de pacificatie van Congo.
— De Katangese regering geeft geen toestemming tot overbrenging van de stoffelijke resten Lumumba en diens twee metgezellen.

19/2 Terechtstelling in Bakwanga (Zuid-Kasaï) van zes Lumumbisten, onder wie Finant, de voorzitter van de regering van de Oostprovincie, en staatssecretaris Lumbala.

20/2 De Belgische Kamers worden ontbonden.

21/2 — De VN-Veiligheidsraad vraagt in een vierde resolutie over Congo de VN alle gepaste maatregelen te nemen om « te voorkomen dat in Congo een burgeroorlog uitbreekt », desnoods het gebruik van geweld, vraagt de onmiddellijke terugtrekking van alle militaire en politieke raadgevers uit Congo en beslist een onderzoek in te stellen naar de dood van Lumumba. De Raad vraagt verder de bijeenroeping van het parlement, de reorganisatie en de depolitisering van het leger.

— Tshombe beslist tot de algemene mobilisatie tegen de VN. Hij stelt voor op 6 maart in Genève een vergadering van alle provinciale leiders te beleggen.
— Katanga verklaart af te zien van iedere Belgische hulp en voert de Katangese nationaliteit in.
— Communistisch China erkent de regering-Gizenga.

22/2 — Telegram van Kasavubu aan de VN om te protesteren tegen de resolutie van de VN-Veiligheidsraad.
— Ileo: « Als de VN geweld gebruikt, riposteren wij met geweld. »
— Persconferentie van Ileo die gewag maakt van inspanningen om zijn ploeg van ministers te verruimen met het MNC-Lumumba, Cerea, PSA en Balubakat. Hij verklaart bereid te zijn om Gizenga te ontmoeten.

23/2 In een telegram aan president Kasavubu, Tshombe en Mobutu verklaart Kalonji dat het besluit van de VN-Veiligheidsraad « een dringende ontmoeting op het politieke en militaire echelon van de autoriteiten van Leopoldstad, Elisabethstad en Bakwanga vereist, ten einde gezamenlijk na te gaan welke maatregelen nodig zijn om de soevereiniteit en de hogere belangen van de natie te vrijwaren. »

24/2 Geruchten over de aankomst in Luluaburg van troepen van Gizenga.

25/2 — Protest van Kasavubu die de VN ervan beschuldigt de Lumumbisten niet te hebben aangehouden in Luluaburg.
— België verbreekt zijn diplomatieke betrekkingen met de VAR.

de Lumumba. Plan N'Krumah pour la pacification du Congo.

— Le gouvernement katangais refuse d'autoriser le transfert des dépouilles mortelles de Lumumba et de ses deux compagnons.

19/2 Exécution à Bakwanga de six lumumbistes, dont Finant, président du gouvernement de la Province Orientale, et le secrétaire d'État Lumbala.

20/2 Dissolution des Chambres en Belgique.

21/2 — Dans une quatrième résolution sur le Congo, le Conseil de Sécurité demande aux Nations Unies de prendre les dispositions nécessaires, y compris éventuellement le recours à la force, pour « empêcher le déclenchement d'une guerre civile au Congo». Il demande le retrait immédiat de tous les conseillers militaires et politiques du Congo et décide d'instituer une enquête sur la mort de Lumumba. Le Conseil demande la convocation du Parlement, la réorganisation et la dépolitisation de l'armée.
— Tshombé décide la mobilisation générale contre l'ONU. Il suggère une réunion de tous les leaders provinciaux, à Genève, le 6 mars.

— Le Katanga déclare renoncer à toute aide belge et institue la nationalité katangaise.
— La Chine communiste reconnaît le gouvernement Gizenga.

22/2 — Télégramme de Kasavubu à l'ONU protestant contre la résolution du Conseil de Sécurité.

— Ileo : « Si l'ONU utilise la force, nous répondons par la force. »
— Conférence de presse de Ileo qui fait état d'efforts pour élargir son équipe ministérielle du côté MNC-Lumumba, Cerea, PSÀ et Balubakat. Il se déclare prêt à rencontrer Gizenga.

23/2 Dans un télégramme au président Kasavubu, à Tshombé et à Mobutu, Kalonji déclare que la décision du Conseil de Sécurité « exige une rencontre urgente aux échelons politique et militaire des autorités de Léopoldville, Elisabethville et de Bakwanga, en vue de déterminer les mesures à prendre afin de sauvegarder la souveraineté et les intérêts supérieurs de la nation. »

24/2 Rumeurs de l'arrivée de troupes de Gizenga à Luluabourg.

25/2 — Protestation de Kasavubu, qui accuse l'ONU de ne pas avoir arrêté les lumumbistes à Luluabourg.

— La Belgique rompt ses relations diplomatiques avec la RAU.

26/2	Akkoord tussen de Congolese en Katangese autoriteiten: kleine Rondetafel in Elisabethstad; op 3 maart conferentie met « zes of acht » in Genève.
27/2	— Kasavubu beveelt de algemene mobilisatie van het land om de nationale soevereiniteit te verdedigen. — Incidenten in Leopoldstad tussen Congolese militairen en VN-personeel.
28/2	Ondertekening van een militair protocolakkoord door Tshombe, Ileo en Kalonji in Elisabethstad. Zij beslissen op 5 maart bijeen te komen in Tananarive (Madagascar) in plaats van op 3 maart in Genève.
Maart	
1/3	Tshombe verklaart Trinquier *persona non grata*.
4/3	Aankomst van de nieuwe Belgische zaakgelastigde Longerstaey in Leopoldstad.
7/3	Opening van de Conferentie van Tanarive. Katanga en Zuid-Kasaï aanvaarden de confederale formule.
26/3	Parlementsverkiezingen in België.
27/3	Ontslag regering-Eyskens-Lefebvre.
April	
25/4	Regering-Lefèvre-Spaak.
Augustus	
2/8	Onder de auspiciën van de VN schenken de Congolese Kamer en Senaat het vertrouwen aan de regering-Adoula. De nationalisten steunen het regime, maar Tshombe handhaaft de secessie.

26/2	Accord entre les autorités congolaises et katangaises : petite Table ronde à Elisabethville; le 3 mars, conférence à « six ou huit » à Genève.
27/2	— Kasavubu décrète la mobilisation générale du pays en vue de défendre la souveraineté nationale. — Incidents à Léopoldville entre militaires congolais et personnel de l'ONU.
28/2	Signature d'un protocole d'accord militaire par Tshombé, Ileo et Kalonji, à Elisabethville. Ils décident de se réunir le 5 mars à Tananarive (Madagascar) au lieu du 3 mars à Genève.
Mars	
1/3	Trinquier est déclaré personna non grata par Tshombé
4/3	Arrivée à Léopoldville du nouveau chargé d'affaires belge, Longerstaey.
7/3	Ouverture de la conférence de Tananarive. Le Katanga et le Sud Kasaï acceptent la formule confédérale.
26/3	Elections législatives en Belgique.
27/3	Démission du gouvernement Eyskens - Lefebvre
Avril	
25/4	Gouvernement Lefèvre - Spaak
Août	
2/8	Sous les auspices de l'ONU, la Chambre et le Sénat congolais votent la confiance dans le gouvernement Adoula. Les nationalistes appuient le régime; Tshombé par contre maintient la sécession.

3.2. DOCUMENTATIEFICHES

Overzicht van de beschikbare fiches :

1A. Samenstelling van de regering Eyskens-Lilar voor 3 september 1960
1B. Samenstelling van de regering Eyskens-Lefebvre na 3 september 1960
2A. Samenstelling van het kabinet van de eerste minister voor 3 september 1960
2B. Samenstelling van het kabinet van de eerste minister na 3 september 1960
3A. Samenstelling van het kabinet van de vice-eerste minister voor 3 september 1960
3B. Samenstelling van het kabinet van de vice-eerste minister na 3 september 1960
4A. Samenstelling van het kabinet van de minister van Buitenlandse Zaken voor 3 september 1960
4B. Samenstelling van het kabinet van de minister van Buitenlandse Zaken na 3 september 1960
5A. Samenstelling van het kabinet van de minister van Buitenlandse Handel voor 3 september 1960
5B. Samenstelling van het kabinet van de minister van Buitenlandse Handel na 3 september 1960
7A. Samenstelling van het kabinet van de minister van Afrikaanse Zaken voor 3 september 1960
7B. Samenstelling van het kabinet van de minister van Afrikaanse Zaken na 3 september 1960
8. Samenstelling van het kabinet van de minister zonder portefeuille, belast met de Economische en Financiële Afrikaanse Aangelegenheden
9. Samenstelling van het kabinet van de minister zonder portefeuille, belast met de Algemene Zaken in Afrika
10. Samenstelling van het burgerlijk en militair huis van Koning Boudewijn (1960)
16. Samenstelling van het *Bureau-Conseil de l'État du Katanga* (januari 1961)
17. Bevelvoerende officieren op de Belgische bases in Congo
19. Samenstelling van de raad van bestuur van de Société Générale de Belgique
20. Samenstelling van de raad van bestuur van de Union Minière du Haut-Katanga (Elisabethstad)
21. Samenstelling van de regering Lumumba
22. Samenstelling van het college van commissarissen in Leopoldstad
23. Samenstelling van de regering Tshombe (Katanga)

3.2. FICHES DOCUMENTAIRES

Aperçu des fiches disponibles :

1A. Composition du gouvernement Eyskens-Lilar avant le 3 septembre 1960
1B. Composition du gouvernement Eyskens-Lefebvre après le 3 septembre 1960
2A. Composition du cabinet du premier ministre avant le 3 septembre 1960
2B. Composition du cabinet du premier ministre après le 3 septembre 1960
3A. Composition du cabinet du vice-premier ministre avant le 3 septembre 1960
3B. Composition du cabinet du vice-premier ministre après le 3 septembre 1960
4A. Composition du cabinet du ministre des Affaires étrangères avant le 3 septembre 1960
4B. Composition du cabinet du ministre des Affaires étrangères après le 3 septembre 1960
5A. Composition du cabinet du ministre du Commerce extérieur avant le 3 septembre 1960
5B. Composition du cabinet du ministre du Commerce extérieur après le 3 septembre 1960
7A. Composition du cabinet du ministre des Affaires africaines avant le 3 septembre 1960
7B. Composition du cabinet du ministre des Affaires africaines après le 3 septembre 1960
8. Composition du cabinet du ministre sans portefeuille, chargé des affaires économiques et financières africaines

9. Composition du cabinet du ministre sans portefeuille, chargé des Affaires générales en Afrique
10. Composition de la maison civile et militaire du Roi Baudouin (1960)
16. Composition du Bureau-Conseil de l'État du Katanga (janvier 1961)
17. Officiers commandant les bases belges au Congo

19. Composition du conseil d'administration de la Société Générale de Belgique
20. Composition du conseil d'administration de l'Union Minière du Haut-Katanga (Elisabethville)
21. Composition du gouvernement Lumumba
22. Composition du collège de commissaires à Léopoldville

23. Composition du gouvernement Tshombe (Katanga)

1A. SAMENSTELLING (1) VAN DE REGERING EYSKENS-LILAR VOOR 3 SEPTEMBER 1960

(Toestand vanaf 16 mei 1960)

1.	Eerste minister	Gaston Eyskens (CVP)
2.	Ondervoorzitter van de Kabinetsraad	Albert Lilar (Lib.)
3.	Afrikaanse Zaken (2)	August De Schryver (CVP)
4.	Financiën	Jean Van Houtte (CVP)
5.	Landbouw	Albert De Vleeschauwer (CVP)
6.	Binnenlandse Zaken	René Lefèbvre (Lib.)
7.	Buitenlandse Zaken	Pierre Wigny (CVP)
8.	Arbeid	Oscar Behogne (CVP)
9.	Verkeerswezen	P.W. Segers (CVP)
10.	Culturele Aangelegenheden	Pierre Harmel (CVP)
11.	Openbare Werken en Wederopbouw	Omer Vanaudenhove (Lib.)
12.	Landsverdediging	Arthur Gilson (CVP)
13.	Sociale Voorzorg	Léon Servais (CVP)
14.	Volksgezondheid en Gezin	Paul Meyers (CVP)
15.	Middenstand	Paul Vanden Boeynants (CVP)
16.	Zonder portefeuille belast met de Economische en Financiële Afrikaanse Zaken	Raymond Scheyven (CVP)
17.	Justitie	Laurent Merchiers (Lib.)
18.	Openbaar Onderwijs	Charles Moureaux (Lib.)
19.	Economische Zaken	Jacques Van der Schueren (extra-Lib.)
20.	Buitenlandse Handel	Jacques Van Offelen (Lib.)
21.	Zonder portefeuille belast met de Algemene Zaken in Afrika	Walter Ganshof van der Meersch (extra-Lib.), ontslag op 20 juli 1960

Bron : Processen-verbaal van de kabinetsraad.

(1) Volgens de orde van voorrang.
(2) Tot 29 juni 1960 : Belgisch Congo en Ruanda-Urundi.

1A. COMPOSITION (1) DU GOUVERNEMENT EYSKENS-LILAR AVANT LE 3 SEPTEMBRE 1960

(Situation à partir du 16 mai 1960)

1.	Premier ministre	Gaston Eyskens (PSC)
2.	Vice-président du Conseil de cabinet	Albert Lilar (Lib.)
3.	Affaires africaines (2)	August De Schryver (PSC)
4.	Finances	Jean Van Houtte (PSC)
5.	Agriculture	Albert De Vleeschauwer (PSC)
6.	Intérieur	René Lefèbvre (Lib.)
7.	Affaires étrangères	Pierre Wigny (PSC)
8.	Travail	Oscar Behogne (PSC)
9.	Communications	P.W. Segers (PSC)
10.	Affaires culturelles	Pierre Harmel (PSC)
11.	Travaux publics et Reconstruction	Omer Vanaudenhove (Lib.)
12.	Défense nationale	Arthur Gilson (PSC)
13.	Prévoyance sociale	Léon Servais (PSC)
14.	Santé publique et Famille	Paul Meyers (PSC)
15.	Classes moyennes	Paul Vanden Boeynants (PSC)
16.	Sans portefeuille chargé des Affaires économiques et financières du Congo belge et du Ruanda-Urundi	Raymond Scheyven (PSC)
17.	Justice	Laurent Merchiers(Lib.)
18.	Instruction publique	Charles Moureaux (Lib.)
19.	Affaires économiques	Jacques Van der Schueren (extra-Lib.)
20.	Commerce extérieur	Jacques Van Offelen (Lib.)
21.	Sans portefeuille chargé des Affaires générales en Afrique	Walter Ganshof van der Meersch (extra-Lib.), démission le 20 juillet 1960

Source : Procès-verbaux du conseil de cabinet.

(1) Dans l'ordre des préséances.
(2) Jusqu'au 29 juin 1960 : Congo belge et Ruanda-Urundi.

1B. SAMENSTELLING (3) VAN DE REGERING EYSKENS-LEFÈBVRE NA 3 SEPTEMBER 1960

(Nieuwe ministers in vetjes)

1. Eerste minister	Gaston Eyskens (CVP)
2. Ondervoorzitter van de Kabinetsraad en Binnenlandse Zaken	Rene Lefèbvre (Lib.)
3. Financiën	Jean Van Houtte (CVP)
4. Justitie	Albert Lilar (Lib.)
5. Landbouw	Albert De Vleeschauwer (CVP), ontslag 18 november 1960 **Charles Héger** (CVP), vanaf 21 november 1960
6. Buitenlandse Zaken	Pierre Wigny (CVP)
7. Verkeerswezen en Sociale Coördinatie	P.W. Segers (CVP)
8. Openbaar Ambt	Pierre Harmel (CVP)
9. Economische Coördinatie	**André Dequae** (CVP)
10. Openbare Werken en Wederopbouw	Omer Vanaudenhove (Lib.)
11. Landsverdediging	Arthur Gilson (CVP)
12. Sociale Voorzorg	Léon Servais (CVP)
13. Volksgezondheid en Gezin	Paul Meyers (CVP)
14. Middenstand	Paul Vanden Boeynants (CVP)
15. Openbaar Onderwijs	Charles Moureaux (Lib.)
16. Economische Zaken	Jacques Van der Schueren (extra-Lib.)
17. Buitenlandse Handel	Jacques Van Offelen (Lib.)
18. Coördinatie van de Institutionele Hervormingen	**Raoul Vreven** (Lib.)
19. Afrikaanse Zaken	**Harold d'Aspremont Lynden** (extra – CVP)
20. Tewerkstelling en Arbeid	**Yves Urbain** (extra - CVP)
Minister-Onderstaatssecretarissen	
21. PTT	**Albert De Gryse** (CVP)
22. Culturele Zaken	**Renaat Van Elslande** (CVP)
23. Energie	**Roger de Looze** (Lib.)
24. Begroting	**Willy De Clercq** (Lib.)

Bron : Processen-verbaal van de kabinetsraad

(3) Volgens de orde van voorrang.

1B. COMPOSITION (3) DU GOUVERNEMENT EYSKENS-LEFÈBVRE APRÈS LE 3 SEPTEMBRE 1960

(Nouveaux ministres : en gras)

1. Premier ministre	Gaston Eyskens (PSC)
2. Vice-président du Conseil de cabinet et Intérieur	René Lefèbvre (Lib.)
3. Finances	Jean Van Houtte (PSC)
4. Justice	Albert Lilar (Lib.)
5. Agriculture	Albert De Vleeschauwer (PSC), démission le 18 novembre 1960, **Charles Héger** (PSC) à partir du 21 novembre 1960
6. Affaires étrangères	Pierre Wigny (PSC)
7. Communications et Coordination sociale	P.W. Segers (PSC)
8. Fonction publique	Pierre Harmel (PSC)
9. Coordination économique	**André Dequae** (PSC)
10. Travaux publics et Reconstruction	Omer Vanaudenhove (Lib.)
11. Défense nationale	Arthur Gilson (PSC)
12. Prévoyance sociale	Léon Servais (PSC)
13. Santé publique et Famille	Paul Meyers (PSC)
14. Classes moyennes	Paul Vanden Boeynants (PSC)
15. Instruction publique	Charles Moureaux (Lib.)
16. Affaires économiques	Jacques Van der Schueren (extra-Lib.)
17. Commerce extérieur	Jacques Van Offelen (Lib.)
18. Coordination des réformes institutionnelles	**Raoul Vreven** (Lib.)
19. Affaires africaines	**Harold d'Aspremont Lynden** (extra-PSC)
20. Emploi et Travail	**Yves Urbain** (extra-PSC)
Ministres-Sous-secrétaires d'État	
21. PTT	**Albert De Gryse** (PSC)
22. Affaires culturelles	**Renaat Van Elslande** (PSC)
23. Énergie	**Roger de Looze** (Lib.)
24. Budget	**Willy De Clercq** (Lib.)

Source : Procès-verbaux du conseil de cabinet

(3) Dans l'ordre des préséances.

2A. SAMENSTELLING VAN HET KABINET VAN DE EERSTE MINISTER VOOR 3 SEPTEMBER 1960

Eerste minister :	Gaston Eyskens
Algemeen en politiek kabinet	
Kabinetschef en secretaris van de ministerraad :	J. Grauls
Adjunct-kabinetschef :	H. d'Aspremont-Lynden ([4])
Opdrachthouder :	J. Dufranne
Raadgevers :	J. De Meyer
	J. Denis
	J. Dierckx
Attachés :	K. Ceule
	E. Kestens
	G. Lagasse de Locht
	J. Thysens
	H. Van de Wijer
	R. Vande Zande
	G. Van Hulle
Economisch en sociaal kabinet	
Kabinetschef en secretaris van het MCME :	J. Mertens de Wilmars
Adjunct-kabinetschef :	G. Coppée
Raadgevers :	E. De Jonghe
	V. Neesen
	M. van de Putte
	J. Van Essche
Regionale opdrachthouders	
Opdrachthouder Borinage :	Y. Urbain
Attachés Borinage :	A. Camu
	A. Deremince
	N. Nabokoff
Opdrachthouder Hageland en Zuiderkempen :	V. Vercruysse
Raadgever Hageland :	J. Van Orshoven

Bron : *Annuaire administratif et judiciaire de Belgique (…)*, 1960, p. 108-109.

([4]) Neemt op 25 juli 1960 ontslag als adjunct-kabinetschef na zijn aanstelling, op 22 juli, als hoofd van de Belgische Technische Missie in Elisabethstad.

2A. COMPOSITION DU CABINET DU PREMIER MINISTRE AVANT LE 3 SEPTEMBRE 1960

Premier ministre :	Gaston Eyskens
Cabinet général et politique	
Chef de cabinet et secrétaire du Conseil des ministres :	J. Grauls
Chef de cabinet adjoint :	H. d'Aspremont-Lynden ([4])
Chargé de mission :	J. Dufranne
Conseillers :	J. De Meyer
	J. Denis
	J. Dierckx
Attachés :	K. Ceule
	E. Kestens
	G. Lagasse de Locht
	J. Thysens
	H. Van de Weyer
	R. Vande Zande
	G. Van Hulle
Cabinet économique et social	
Chef de cabinet et secrétaire du CMCE :	J. Mertens de Wilmars
Chef de cabinet adjoint :	G. Coppée
Conseillers :	E. De Jonghe
	V. Neesen
	M. van de Putte
	J. Van Essche
Chargés de mission régionaux	
Chargé de mission Borinage :	Y. Urbain
Attachés Borinage :	A. Camu
	A. Deremince
	N. Nabokoff
Chargé de mission Hageland et Campine du Sud :	V. Vercruysse
Conseiller Hageland :	J. Van Orshoven

Source : *Annuaire administratif et judiciaire de Belgique (…)*, 1960, p. 108-109.

([4]) Démissionne le 25 juillet 1960 en qualité de chef de cabinet après avoir été désigné, le 22 juillet, en tant que chef de la Mission technique belge à Élisabethville.

2B. SAMENSTELLING VAN HET KABINET VAN DE EERSTE MINISTER NA 3 SEPTEMBER 1960

Eerste minister : Gaston Eyskens	
Algemeen en politiek kabinet	
Kabinetschef en secretaris van de ministerraad :	J. Grauls
Opdrachthouder :	J. Dufranne
Kabinetssecretaris :	J. Dierckx
Particulier secretaris :	H. Van de Wijer
Attachés:	K. Ceule
	E. Kestens
	G. Lagasse de Locht
	R. Van de Zande
Economisch en sociaal kabinet	
Kabinetschef :	J. Mertens de Wilmars
Adjunct-kabinetschef :	G. Coppée
Raadgevers :	E. De Jonghe
	F. Nedee
Secretariaat van de ministerraad	
Opdrachthouder :	G. Hubert
Attachés :	L. Pipar
	J. Thijsens

_____

Bron : « Cabinet du premier ministre. Composition des Cabinets ministériels », oktober 1960, getypte nota, 5 blz.

2B. COMPOSITION DU CABINET DU PREMIER MINISTRE APRÈS LE 3 SEPTEMBRE 1960

Premier ministre : Gaston Eyskens	
Cabinet général et politique	
Chef de cabinet et secrétaire du Conseil des ministres :	J. Grauls
Chargé de mission :	J. Dufranne
Secrétaire de cabinet :	J. Dierckx
Secrétaire particulier :	H. Van de Wijer
Attachés :	K. Ceule
	E. Kestens
	G. Lagasse de Locht
	R. Van de Zande
Cabinet économique en social	
Chef de cabinet :	J. Mertens de Wilmars
Chef de cabinet adjoint :	G. Coppée
Conseillers :	E. De Jonghe
	F. Nedee
Secrétariat du Conseil des ministres	
Chargé de mission:	G. Hubert
Attachés:	L. Pipar
	J. Thijsens

_____

Source : « Cabinet du premier ministre. Composition des Cabinets ministériels », octobre 1960, note dactylographiée, 5 p.

3A. SAMENSTELLING VAN HET KABINET VAN DE VICE-EERSTE MINISTER VOOR 3 SEPTEMBER 1960

Ondervoorzitter van de Kabinetsraad :	Albert Lilar
Kabinetschef :	A. Goldschmidt
Raadgever :	G. Rombaut
Kabinetssecretaris :	G. Baeteman
Particulier secretaris :	P. Van Haren
Attachés :	J. Brassinne
	R. D'amour
	G. Fenaux
Opdrachthouder :	F. De Weert

Bron : *Annuaire administratif et judiciaire de Belgique (…)*, 1960, blz. 110.

3A. COMPOSITION DU CABINET DU VICE-PREMIER MINISTRE AVANT LE 3 SEPTEMBER 1960

Vice-président du Conseil de cabinet :	Albert Lilar
Chef de cabinet :	A. Goldschmidt
Conseiller :	G. Rombaut
Secrétaire de cabinet :	G. Baeteman
Secrétaire particulier :	P. Van Haren
Attachés :	J. Brassinne
	R. D'amour
	G. Fenaux
Chargé de mission :	F. De Weert

Source : *Annuaire administratif et judiciaire de Belgique (…)*, 1960, p. 110.

3B. SAMENSTELLING VAN HET KABINET VAN DE VICE-EERSTE MINISTER NA 3 SEPTEMBER 1960

Vice-eerste minister en minister van Binnenlandse Zaken :	René Lefebvre
Kabinet van Binnenlandse Zaken	
Kabinetschef :	A. Pirotte
Kabinetssecretaris :	F. Stampe
Particulier secretaris :	J. Pluvinage
Opdrachthouder :	A. Dewael
Raadgever :	H. Destrebecq
Attachés :	H. De Jaegher
	H. Doyen
Kabinet van de vice-eerste minister	
Opdrachthouder :	J. De Vuyst
Raadgever :	Mevr. S. Brison

Bron : « *Cabinet du premier ministre. Composition des Cabinets ministériels* », oktober 1960, getypte nota, 5 blz.

3B. COMPOSITION DU CABINET DU VICE-PREMIER MINISTRE APRÈS LE 3 SEPTEMBRE 1960

Vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur :	René Lefebvre
Cabinet de l'Intérieur	
Chef de cabinet :	A. Pirotte
Secrétaire de cabinet :	F. Stampe
Secrétaire particulier :	J. Pluvinage
Chargé de mission :	A. Dewael
Conseiller :	H. Destrebecq
Attachés :	H. De Jaegher
	H. Doyen
Cabinet du vice-premier ministre	
Chargé de mission :	J. De Vuyst
Conseiller :	Mme S. Brison

Source : « Cabinet du premier ministre. Composition des Cabinets ministériels », octobre 1960, note dactylographiée, 5 p.

4A. SAMENSTELLING VAN HET KABINET VAN DE MINISTER VAN BUITENLANDSE ZAKEN VOOR 3 SEPTEMBER 1960

Minister van Buitenlandse Zaken :	Pierre Wigny
Kabinetschef :	C. Schuurmans
Adjunct-kabinetschef :	P. Deschamps
Raadgever :	M. Amory
Kabinetssecretaris :	Graaf Ph. de Lannoy
Attaché :	G. Lestienne
Opdrachthouder :	D. Laloux

Bron : *Annuaire administratif et judiciaire de Belgique (…)*, 1960, blz. 181.

4A. COMPOSITION DU CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES AVANT LE 3 SEPTEMBRE 1960

Ministère des Affaires étrangères :	Pierre Wigny
Chef de cabinet :	C. Schuurmans
Chef de cabinet adjoint :	P. Deschamps
Conseiller :	M. Amory
Secrétaire de cabinet :	Comte Ph. de Lannoy
Attaché :	G. Lestienne
Chargé de mission :	D. Laloux

Source : *Annuaire administratif et judiciaire de Belgique (…)*, 1960, p. 181.

4B. SAMENSTELLING VAN HET KABINET VAN DE MINISTER VAN BUITENLANDSE ZAKEN NA 3 SEPTEMBER 1960

Minister van Buitenlandse Zaken :	Pierre Wigny
Kabinetschef :	C. Schuurmans
Adjunct-kabinetschef :	P. Deschamps
Kabinetssecretaris :	Graaf Ph. de Lannoy
Particulier secretaris :	Mej. C. Cornet
Opdrachthouder :	D. Laloux
Attachés :	G. Lestienne
	Mej. N. Orban

Bron : « *Cabinet du premier ministre. Composition des Cabinets ministériels* », oktober 1960, getypte nota, 5 blz.

4B. COMPOSITION DU CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES APRÈS LE 3 SEPTEMBRE 1960

Ministre des Affaires étrangères :	Pierre Wigny
	C. Schuurmans
Chef de cabinet adjoint :	P. Deschamps
Secrétaire de cabinet :	Comte Ph. de Lannoy
Secrétaire particulière :	Melle C. Cornet
Chargé de mission :	D. Laloux
Attachés :	G. Lestienne
	Melle N. Orban

Source : « Cabinet du premier ministre. Composition des Cabinets ministériels », octobre 1960, note dactylographiée, 5 p.

5A. SAMENSTELLING VAN HET KABINET VAN DE MINISTER VAN BUITENLANDSE HANDEL VOOR 3 SEPTEMBER 1960

Minister van Buitenlandse Handel :	Jacques Van Offelen
Kabinetschef :	R. Vaes
Raadgevers :	F. C. Boschloos
	J. Raeymaeckers
Kabinetssecretaris :	J. Bascour
Attaché :	Ch. Fellens
Particulier secretaris :	L. Lambert

Bron : *Annuaire administratif et judiciaire de Belgique (…)*, 1960, blz. 182.

5B. SAMENSTELLING VAN HET KABINET VAN DE MINISTER VAN BUITENLANDSE HANDEL NA 3 SEPTEMBER 1960

Minister van Buitenlandse Handel :	Jacques Van Offelen
Kabinetschef :	J. Raeymaeckers
Raadgevers :	F. Ch. Boschloos
	A. de Vogelaere
Kabinetssecretaris :	J. Bascour
Particulier secretaris :	L. Lambert
Attaché :	G. Morleghem

Bron: « Cabinet du premier ministre. Composition des Cabinets ministériels », oktober 1960, getypte nota, 5 blz.

5A. COMPOSITION DU CABINET DU MINISTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR AVANT LE 3 SEPTEMBRE 1960

Ministre du Commerce extérieur :	Jacques Van Offelen
Chef de cabinet :	R. Vaes
Conseillers :	F. C. Boschloos
	J. Raeymaeckers
Secrétaire de cabinet :	J. Bascour
Attaché :	Ch. Fellens
Secrétaire particulier :	L. Lambert

Source : *Annuaire administratif et judiciaire de Belgique (…)*, 1960, p. 182.

5B. COMPOSITION DU CABINET DU MINISTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR APRÈS LE 3 SEPTEMBRE 1960

Ministre du Commerce extérieur :	Jacques Van Offelen
Chef de cabinet :	J. Raeymaeckers
Conseillers :	F. Ch. Boschloos
	A. de Vogelaere
Secrétaire de cabinet :	J. Bascour
Secrétaire particulier :	L. Lambert
Attaché :	G. Morleghem

Source : « Cabinet du premier ministre. Composition des Cabinets ministériels", octobre 1960, note dactylographiée, 5 p.

7A. SAMENSTELLING VAN HET KABINET VAN DE MINISTER VAN AFRIKAANSE ZAKEN ([5]) VOOR 3 SEPTEMBER 1960

Minister van Afrikaanse Zaken :	August De Schryver
Kabinetschef :	M. Willaert
Adjunct-kabinetschef :	A. Vanderstichele
Kabinetssecretaris :	A. Vanhee
Particulier secretaris :	Mej. M. Declerck
Attachés :	J. Kasongo
	F. Vervier
	G. Wathar
	M. Zwaenepoel

Bron : *Annuaire administratif et judiciaire de Belgique (…)*, 1960, blz. 285.

7A. COMPOSITION DU CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES AFRICAINES ([5]) AVANT LE 3 SEPTEMBRE 1960

Ministre des Affaires africaines :	August De Schryver
Chef de cabinet :	M. Willaert
Chef de cabinet adjoint :	A. Vanderstichele
Secrétaire de cabinet :	A. Vanhee
Secrétaire particulière :	Melle M. Declerck
Attachés :	J. Kasongo
	F. Vervier
	G. Wathar
	M. Zwaenepoel

Source: Annuaire administratif et judiciaire de Belgique (…), 1960, p. 285.

7B. SAMENSTELLING VAN HET KABINET VAN DE MINISTER VAN AFRIKAANSE ZAKEN NA 3 SEPTEMBER 1960

Minister van Afrikaanse Zaken :	Graaf H. d'Aspremont Lynden
Kabinetschef :	A. Callier
Adjunct-kabinetschef :	A. Vanhee
Kabinetssecretaris :	R. Suain
Particulier secretaris :	Mevr. J. Verbois
Opdrachthouders :	J. Bartholome
	C. Carbonnelle
	C. Derbecourt
	D. Grauwels
Attachés :	M. Bastin
	J. Hollants van Loocke
	F. Vervier
	G. Wathar

Bron : *« Cabinet du premier ministre. Composition des Cabinets ministériels »,* oktober 1960, getypte nota, 5 blz.

7B. COMPOSITION DU CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES AFRICAINES APRÈS LE 3 SEPTEMBRE 1960

Ministre des Affaires africaines :	Comte H. d'Aspremont Lynden
Chef de cabinet :	A. Callier
Chef de cabinet adjoint :	A. Vanhee
Secrétaire de cabinet :	R. Suain
Secrétaire particulier :	Mme J. Verbois
Chargés de mission :	J. Bartholome
	C. Carbonnelle
	C. Derbecourt
	D. Grauwels
Attachés :	M. Bastin
	J. Hollants van Loocke
	F. Vervier
	G. Wathar

Source : *« Cabinet du premier ministre. Composition des Cabinets ministériels », octobre 1960, note dactylographiée, 5 p.*

([5]) Tot 29 juni, Belgisch Kongo en Rwanda-Urundi.

([5]) Avant le 29 juin 1960 : Congo belge et Ruanda-Urundi.

([6]) Benaming tot 29 juni 1960

([6]) Dénomination jusqu'au 29 juin 1960

8. Samenstelling van het kabinet van de minister zonder portefeuille belast met de Economische en Financiële Afrikaanse Aangelegenheden

Minister zonder portefeuille belast met de economische en financiële aangelegenheden van Belgisch Congo en Ruanda-Urundi (6) :	Raymond Scheyven
Kabinetschef :	J. Durieux
Adjunct-kabinetschef :	J. Wertz
Financieel en economisch raadgever :	E. Quevrin
Kabinetssecretaris:	M. Wollecamp
Particulier secretaris :	N.
Attaché :	S. Plasschaert

Bron : *Annuaire administratif et judiciaire de Belgique (…)*, 1960, blz. 285-286.

(6) Benaming tot 29 juni 1960.

8. Composition du cabinet du Ministre sans portefeuille chargé des Affaires économiques et financières africaines

Ministre sans portefeuille chargé des Affaires économiques et financières du Congo belge et du Ruanda-Urundi (6) :	Raymond Scheyven
Chef de cabinet :	J. Durieux
Chef de cabinet adjoint :	J. Wertz
Conseiller économique et financier :	E. Quevrin
Secrétaire de cabinet :	M. Wollecamp
Secrétaire particulier :	N.
Attaché :	S. Plasschaert

Source: *Annuaire administratif et judiciaire de Belgique (…)*, 1960, pp. 285-286.

(6) Dénomination jusqu'au 29 juin 1960.

9. Samenstelling van het kabinet van de minister zonder portefeuille belast met de Algemene Zaken in Afrika

Minister zonder portefeuille belast met de algemene zaken in Afrika :	Walter Ganshof van der Meersch
Te Leopoldstad	
Kabinetschef :	W. Castelein
Adjunct-kabinetschefs :	E. Kimba
	G. Verhegge
Kabinetssecretaris :	J. Deconninck
Raadgever :	C. Halain
Attachés :	J. Bolemba
	graaf J. de Liedekerke
	A. De Schutter
	J. Dierckx de Casterlé
	A. Hauzeur
	J. Hollants van Loocke
Ordonnansofficier :	majoor G. Van Doren
Verbindingsofficier :	kapitein-commandant J. De Schepper
Te Brussel	
Kabinetssecretaris :	J. Fortpied
Medewerker :	E. Gutt

Bron : W.J. Ganshof van der Meersch, *Congo, mei-juni 1960. Verslag van de minister belast met de Algemene Zaken in Afrika*, Brussel, 1960, blz. 21-22.

(6) Benaming tot 29 juni 1960.

9. Composition du cabinet du ministre sans portefeuille chargé des Affaires générales en Afrique

Ministre sans portefeuille chargé des Affaires générales en Afrique :	Walter Ganshof van der Meersch
À Léopoldville	
Chef de cabinet :	W. Castelein
Chefs de cabinet adjoints :	E. Kimba
	G. Verhegge
Secrétaire de cabinet :	J. Deconninck
Conseiller :	C. Halain
Attachés :	J. Bolemba
	comte J. de Liedekerke
	A. De Schutter
	J. Dierckx de Casterlé
	A. Hauzeur
	J. Hollants van Loocke
Officier d'ordonnance:	major G. Van Doren
Officier de liaison:	capitaine-commandant J. De Schepper
À Bruxelles	
Secrétaire de cabinet :	J. Fortpied
Collaborateur :	E. Gutt

Source : W.J. Ganshof van der Meersch, *Congo, mai-juin 1960. Rapport du ministre chargé des Affaires générales en Afrique*, Bruxelles, 1960, pp. 21-22.

(6) Dénomination jusqu'au 29 juin 1960.

10. Samenstelling van het burgerlijk en militair huis van Koning Boudewijn, 1960

1. ***Burgerlijk huis***	
Departement van de hofmaarschalk	
Hofmaarschalk :	graaf Gobert d'Aspremont-Lynden
Ceremoniemeester :	graaf Gatien du Parc Locmaria
Commandant van de koninklijke paleizen :	kolonel Thierry de la Kéthulle de Ryhove
Attaché :	Charles Kerremans
	Kamerheer van de Koning in buitengewone dienst : burggraaf Charles de Ghellinck Vaernewyck
Kabinet van de Koning	
Kabinetschef :	René Lefébure
Attachés :	Yves Devadder
	Claude De Valkeneer
	Charles Kerremans
	Jacques Peemans
Administratief directeur :	Maurice Gueldre
Chef van de divisie :	Georges Watthé
Civiele lijst	
Administrateur :	Fernand-Marcel Nazé
Schatbewaarder :	Henri Cole
Chef van de divisie :	Jules Janssen
2. ***Militair huis van de Koning***	
Chef van het militair huis:	luitenant-generaal Raymond Dinjeart
Vleugeladjudanten :	luitenant-kolonel SBH Blondiau
	luitenant-generaal-vlieger Frans Burniaux
	kolonel François Carton de Wiart
	kolonel SBH G. Daems
	generaal-majoor J. Danneels
	luitenant-generaal O. Hartéon
	kolonel Edouard Henniquiau
	kolonel-vlieger A. Henry
	kolonel-vlieger SBH Louis Remy
	commodore L. Robins
	generaal-majoor Emile Velghe
	kolonel SBH G. Vivario
Ordonnansofficieren :	majoor A. Blondiau
	kolonel-vlieger SBH A. Debêche
	majoor Ramond de Heusch
	majoor SBH E. de Saint-Hubert
	luitenant-ter-zee Edmond Poullet
Attachés :	luitenant-kolonel L. Borgers
	kapitein-commandnt E. de Spot

Bron: Annuaire administratif et judiciaire de Belgique (…), 1960, blz. 11-13.

10. Composition de la Maison civile et de la Maison militaire du Roi Baudouin, 1960

1. ***Maison civile***	
Département du Grand Maréchal de la Cour	
Grand Maréchal de la Cour :	Comte Gobert d'Aspremont-Lynden
Maître des cérémonies de la Cour :	Comte Gatien du Parc Locmaria
Commandant des palais royaux :	Colonel Thierry de la Kéthulle de Ryhove
Attaché :	Charles Kerremans
	Chambellan du Roi en service extraordinaire : Vicomte Charles de Ghellinck Vaernewyck
Cabinet du Roi	
Chef de cabinet :	René Lefébure
Attachés :	Yves Devadder
	Claude De Valkeneer
	Charles Kerremans
	Jacques Peemans
Directeur administratif :	Maurice Gueldre
Chef de division :	Georges Watthé
Liste civile	
Administrateur :	Fernand-Marcel Nazé
Trésorier :	Henri Cole
Chef de division :	Jules Janssen
2. ***Maison militaire du Roi***	
Chef de la Maison militaire :	lieutenant-général Raymond Dinjeart
Aides de camp :	lieutenant-colonel BEM Blondiau
	lieutenant-général-aviateur Frans Burniaux
	colonel François Carton de Wiart
	colonel BEM G. Daems
	général-major J. Danneels
	lieutenant-général O. Hartéon
	colonel Edouard Henniquiau
	colonel-aviateur A. Henry
	colonel-aviateur BEM Louis Remy
	commodore L. Robins
	général-major Emile Velghe
	colonel BEM G. Vivario
Officiers d'ordonnance:	major A. Blondiau
	colonel-aviateur BEM A. Debêche
	major Ramond de Heusch
	major BEM E. de Saint-Hubert
	lieutenant de vaisseau Edmond Poullet
Attachés:	lieutenant-colonel L. Borgers
	capitaine-commandant E. de Spot

Source: Annuaire administratif et judiciaire de Belgique (…), 1960, pp. 11-13.

16. Samenstelling van het Bureau-Conseil de l'État du Katanga in januari 1961

leiding :	[René] Clémens
medewerkers :	André Massart
	André Annet
	Jacques Brassinne (tot 29 januari)
	Robert Dethier
	André Devos
	René Grosjean
	Hubert Michel (vanaf 8 januari)

Bron : *« Rapport d'activité du 1er au 31 janvier 1961* », getypte nota, 2 blz, Archief Harold d'Aspremont Lynden 17/1.

16. Composition du Bureau-Conseil de l'État du Katanga en janvier 1961

direction :	[René] Clémens
collaborateurs :	André Massart
	André Annet
	Jacques Brassinne (jusqu'au 29 janvier)
	Robert Dethier
	André Devos
	René Grosjean
	Hubert Michel (à partir du 8 janvier)

Source : « Rapport d'activité du 1er au 31 janvier 1961 », note dactylographiée, 2 p., Archives de Harold d'Aspremont Lynden.

17. Bevelvoerende officieren op de Belgische bases in Kongo

COMETRO :	Generaal-Majoor Ghysen Luitenant Generaal De Cumont
Opdracht : — Vertegenwoordiging bij regering — Contact met ministeries	
COMETRO Adjunct :	kolonel vlieger Nitelet
Stafchef :	luitenant-kolonel SBH Libion
G1 :	commandant SBH Servais
G3 :	majoor SBH Petit commandant SBH Floridor commandant Mattys commandant Leroy
G4 :	majoor SBH Biname commandant SBH Delecluse
Cie Comd :	luitenant De Brant
Directie Financiën :	luitenant-kolonel Dineur
Centraal Bureau Boekhouding :	commandant Roland commandant Declercq
Dienst Telex :	majoor SBH Neef
CTR :	Commandant Collignon adjudant Custin I sergeant majoor Henrard I sergeant Verhaege I sergeant Van Regementer sergeant Van Den Bempt sergeant Snyders sergeant Dobbelaere sergeant Dupont korporaal Baudoux korporaal Burm korporaal Le Wyllie korporaal Brohee soldaat Lambert
Uitrusting :	commandant Danhiez commandant Lenain
Groep Vlucht :	commandant SBH Cloeckaert
HK/AIR :	majoor vlieger Bouzin majoor vlieger SBH Capelle
BACO :	kolonel Desmet kolonel Vivario
Opdracht : — Verbinding met militaire en burgerlijke regionale autoriteiten — Territoriaal commando en coördinator van de logistiek voor BAKI en BANA.	
BAKA:	kolonel Van Lierde
Opdracht : — Verbinding met militaire en burgerlijke regionale autoriteiten	

17. Officiers assurant le commandement dans les bases belges au Congo

COMETRO :	Général-Major Ghysen Lieutenant Général Cumont
Mission : — Représentation auprès du gouvernement — Contact avec ministères	
COMETRO Adjoint :	colonel aviateur Nitelet
Chef d'état-major :	lieutenant-colonel BEM Libion
G1 :	commandant BEM Servais
G3 :	major BEM Petit commandant BEM Floridor commandant Mattys commandant Leroy
G4 :	major BEM Biname commandant BEM Delecluse
Comd Cie :	lieutenant De Brant
Direction Finances :	lieutenant-colonel Dineur
Bureau Central Comptabilité :	commandant Roland commandant Declercq
Service Telex :	major BEM Neef
CTR :	Commandant Collignon adjudant Custin I sergent-major Henrard I sergent Verhaege I sergent Van Regementer sergent Van Den Bempt sergent Snyders sergent Dobbelaere sergent Dupont caporal Baudoux caporal Burm caporal Le Wyllie caporal Brohee soldat Lambert
Équipement :	commandant Danhiez commandant Lenain
Groupe Vol :	commandant BEM Cloeckaert
GQG/AIR :	major aviateur Bouzin major aviateur BEM Capelle
BACO :	colonel Desmet colonel Vivario
Mission : — Liaison avec autorités régionales militaires et civiles — Commandement territorial et coordination de la logistique pour BAKI et BANA.	
BAKA:	colonel Van Lierde
Mission : — Liaison avec autorités régionales militaires et civiles	

Bijkomende namen van officieren behorend tot het hoofdkwartier van de Force METRO (geen functie vermeld)

kolonel SBH Mommaert
luitenant-kolonel SBH Goids
luitenant-kolonel vlieger Kaisin
luitenant-kolonel vlieger Levecq
luitenant-kolonel Laurent
majoor SBH Van Den Hemel
majoor SBH Neef
commandant vlieger Walch
commandant Wallaert
commandant Chantry
commandant De Wit
commandant Vercruysse
kapitein vlieger Holvoet
kapitein Namur
luitenant vlieger Naus
luitenant Van Winsen

Lijst der bijlagen :

A : Organisatie van de Moederlandse strijdkrachten in Afrika

B : Organisatie COMETRO
C : Organisatie COMETRO intern

_____

Bron :

1. CDH, JS3/Afr/6596/8 van 30 november 1959.
2. CDH, JS3/Afr/6651/13 van 31 december 1959.
3. CDH, R. TERREIN, *Het Belgisch Leger in Kongo, juli-augustus 1960*, s.l., s.d., blz. 241.
4. CDH, F Métro, BAKI, Cie QG, N^{r} 5.503 van 23 augustus 1960.
5. CDH, Bevelvoerende officieren op de Belgische bases in Kongo.

Autres noms d'officiers appartenant au quartier général de Force METRO (pas d'indication de fonction)

colonel BEM Mommaert
lieutenant-colonel BEM Goids
lieutenant-colonel aviateur Kaisin
lieutenant-colonel aviateur Levecq
lieutenant-colonel Laurent
major BEM Van Den Hemel
major BEM Neef
commandant aviateur Walch
commandant Wallaert
commandant Chantry
commandant De Wit
commandant Vercruysse
capitaine aviateur Holvoet
capitaine Namur
lieutenant aviateur Naus
lieutenant Van Winsen

Liste des annexes :

Ann. A : Organisation des forces armées métropolitaines en Afrique
Ann. B : Organisation COMETRO
Ann. C : Organisation COMETRO interne

_____

Source :

1. CDH, JS3/Afr/6596/8 du 30 novembre 1959.
2. CDH, JS3/Afr/6651/13 du 31 décembre 1959.
3. CDH, R. TERREIN, *Het Belgisch Leger in Kongo, juli-augustus 1960*, s.l., s.d., p. 241.
4. CDH, F Métro, BAKI, Cie QG, No 5.503 du 23 août 1960.
5. CDH, officiers assurant un commandement dans les bases belges au Congo.

ORGANISATIE VAN DE BELGISCHE STRIJDKRACHTEN (AFRIKA 21 JULI 1960). — *ORGANISATION DES FORCES ARMÉES BELGES (AFRIQUE21 JUILLET 1960).*

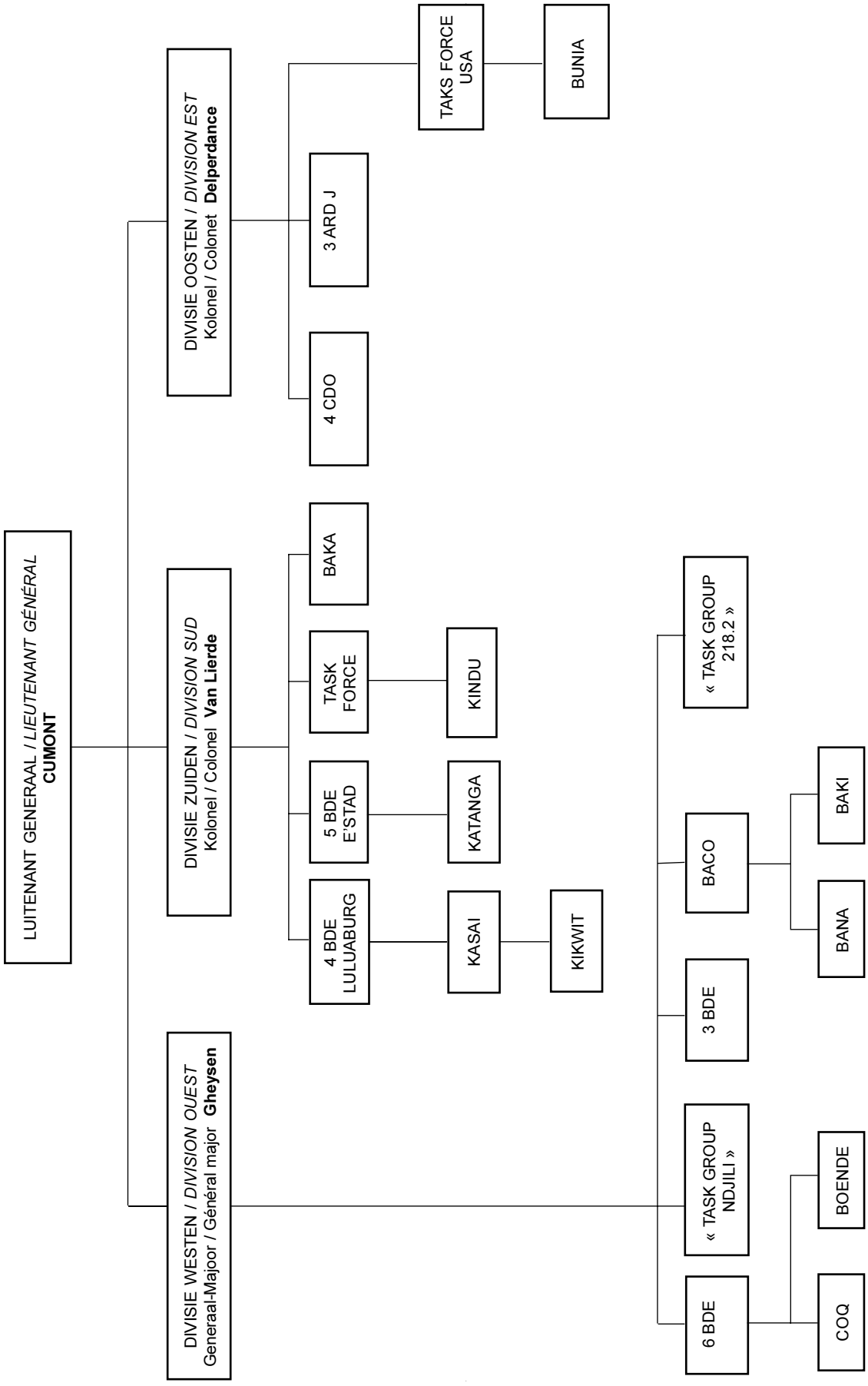

ORGANISATIE COMETRO. — *ORGANISATION COMETRO.*

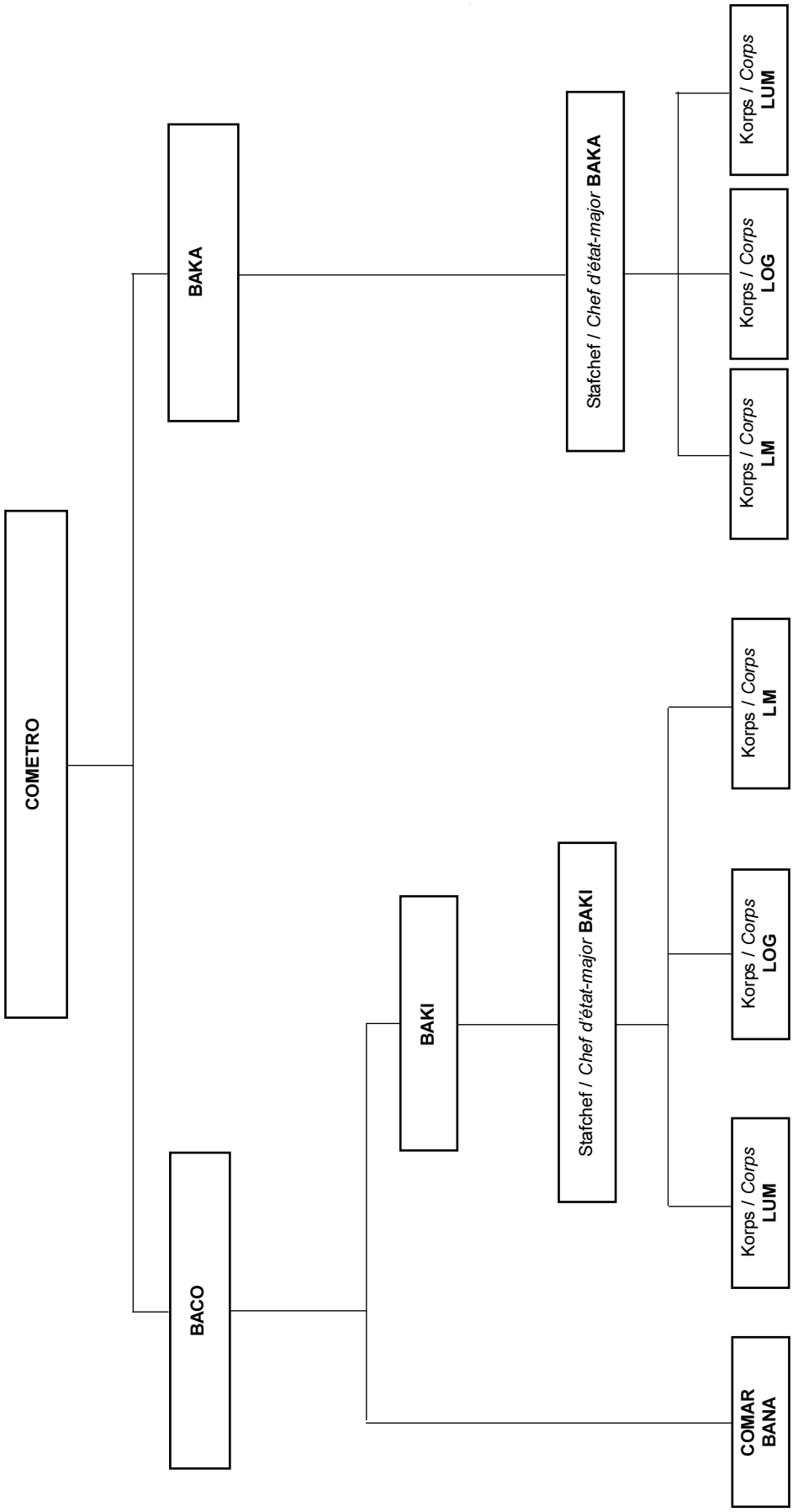

ORGANISATIE COMETRO INTERN. — *ORGANISATION COMETRO INTERN.*

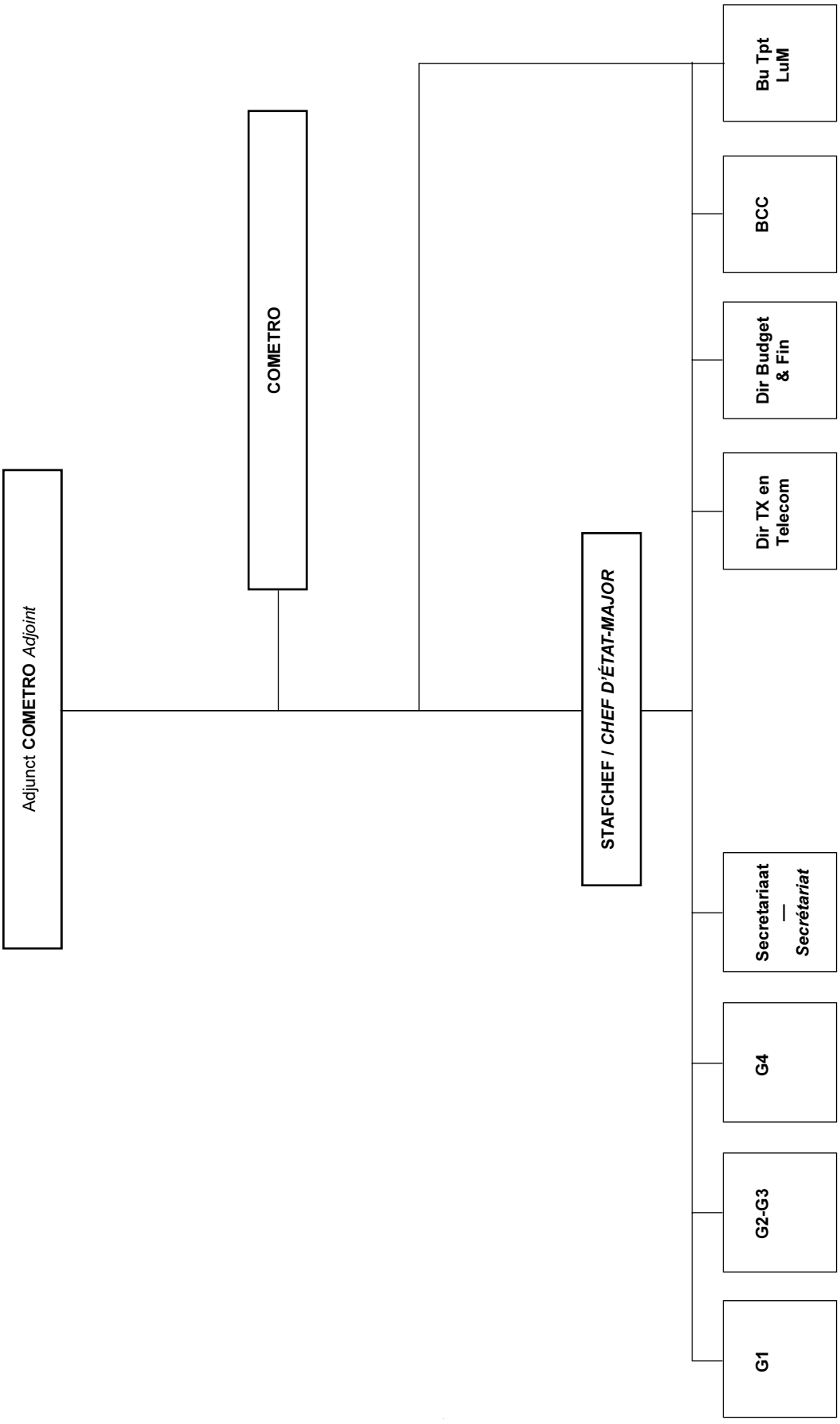

19. Samenstelling van de raad van bestuur van de Société Générale de Belgique

Gouverneur :	Paul Gillet
Vice-gouverneurs :	Georges Devillez
	Edgar Van der Straete([7])
Directeurs :	Pierre de Bonvoisin
	Marcel De Merre
	Jules Dubois-Pelerin
	Serge Lambert
	Aimé Marthoz
	Max Nokin
	Paul Renders
	Herman Robiliart
	Pierre Smits
	André de Spirlet
	Louis Wallef
Ere-Gouverneur :	Gaston Blaise
Ere-vice-Gouverneur :	Willy De Munck
Ere-Directeurs :	graaf Edmond Carton de Wiart
	Edgar Sengier
	Firmin Van Brée
Adviseurs :	graaf Albert de Beauffort
	Henry Blaise
	Jules Cousin
	André Dubuisson
	René Goormaghtigh
	Eduard Leblanc
	Charles Losseau
	Albert Neef de Sainval
	Emile Raskin
	Maurice Van Weyenbergh
Ere-adviseurs :	Lambert Jadot
	Albert Marchal
	Paul Ramlot
Secretaris :	Joseph-F. Janssens
College van de commissarissen	
Vaste leden :	baron Hankar (président), beheerder bij Solvay
	graaf Gobert d'Aspremont-Lynden, Hofmaarschalk
	markgraaf de la Boëssière Thiennes, eigenaar
	Yves Hamoir, directeur-generaal van de Compagnie des Propriétaires réunis
	burggraaf Charles de Jonghe d'Ardoye, doctor in de rechten
	Georges Martin, administrateur-directeur-generaal van de Royale belge
	Antoine Mas, bedrijfsrevisor
	prins Amaury de Merode, ere-Hofmaarschalk
	André Vaes, advocaat
Ereleden :	Raymond Lippens
	graaf de Patoul
	Henri Vermeulen

Bron : Bijlagen bij het *Belgisch Staatsblad*, 1960.

([7]) Binnen het bestuur van de Société Générale zijn het Edgar Van der Straeten en Herman Robiliart die zich vooral bezig houden met de Kongolese zaken.

19. Composition du conseil d'administration de la Société Générale de Belgique

Gouverneur :	Paul Gillet
Vice-gouverneurs :	Georges Devillez
	Edgar Van der Straeten([7])
Directeurs :	Pierre de Bonvoisin
	Marcel De Merre
	Jules Dubois-Pelerin
	Serge Lambert
	Aimé Marthoz
	Max Nokin
	Paul Renders
	Herman Robiliart
	Pierre Smits
	André de Spirlet
	Louis Wallef
Gouverneur honoraire :	Gaston Blaise
Vice-Gouverneur honoraire :	Willy De Munck
Directeurs honoraires :	le comte Edmond Carton de Wiart
	Edgar Sengier
	Firmin Van Brée
Conseillers :	le comte Albert de Beauffort
	Henry Blaise
	Jules Cousin
	André Dubuisson
	René Goormaghtigh
	Eduard Leblanc
	Charles Losseau
	Albert Neef de Sainval
	Emile Raskin
	Maurice Van Weyenbergh
Conseillers honoraires :	Lambert Jadot
	Albert Marchal
	Paul Ramlot
Secrétaire :	Joseph-F. Janssens
Collège des commissaires	
Membres effectifs :	le baron Hankar (président), gérant de la mutuelle Solvay
	Le comte Gobert d'Aspremont Lynden, Grand maréchal de la Cour
	Le Marquis de la Boëssière Thiennes, propriétaire
	Yves Hamoir, directeur général de la Compagnie des Propriétaires réunis
	Le vicomte Charles de Jonghe d'Ardoye, docteur en droit
	Georges Martin, administrateur-directeur général de la Royale belge
	Antoine Mas, reviseur d'entreprises
	Le prince Amaury de Merode, Grand maréchal honoraire de la Cour
	André Vaes, avocat
Membres honoraires :	Raymond Lippens
	Le comte de Patoul
	Henri Vermeulen

Source : Annexe au *Moniteur belge,* 1960.

([7]) Edgar Van der Straeten et Herman Robiliart sont ceux qui, au sein du conseil d'administration de la Société Générale, s'occupent plus particulièrement des affaires congolaises.

20. Samenstelling van de raad van bestuur van de Union Minière du Haut-Katanga (Elisabethstad)

Voorzitter :
Paul Gillet, gouverneur van de Société Générale (lid van het vast comité)

Ondervoorzitter :
Edgar Van der Straeten, vice-gouverneur van de Société Générale (lid van het vast comité)

Voorzitter van het vast comité :
Edgar Sengier, KBE, burgerlijk mijningenieur

Voorzitter van het plaatselijk comité (Elisabethstad) :
Jules Cousin, mijningenieur

Afgevaardigd bestuurders :
Aimé Marthoz, burgerlijk ingenieur
Herman Robiliart, burgerlijk mijningenieur

Bestuurders-directeurs :
Richard Terwagne, burgerlijk mijningenieur
Louis Wallef, burgerlijk mijningenieur

Bestuurders :
Sir Ulick Alexander, GCB, GCVO, CMG, OBE, voorzitter van de Tanganyka Concessions Ltd. (lid van het vast comité)

Georges Devillez, burgerlijk mijningenieur
Emile Gorlia, ere-voorzitter van het Comité spécial du Katanga
Ary Guillaume, voorzitter van het Comité spécial du Katanga (lid van het vast comité)
Robert Hutchinson, bestuurder van ondernemingen
Jean-Pierre Paulus, ere-kabinetschef van Z.M. de Koning en doctor in de rechten
The earl of Selborne, PC, CH, bestuurder van de la Tanganyka Concessions Ltd.

College van commissarissen :

Voorzitter :	Leon Helbig de Balzac, bestuurder van ondernemingen
Commissarissen :	Aimable Bourgeois, secretaris-generaal van het Comité spécial du Katanga
	graaf Capelle, doctor in de rechten
	John F. Greaves, chartered account
	Pierre Jadot, bestuurder van ondernemingen
	Robert Cambier, ingenieur AIA

Bron : bijlagen bij het Belgisch Staatsblad (1960).

20. Composition du conseil d'administration de l'Union Minière du Haut-Katanga (Elisabethville)

Président :
Paul Gillet, gouverneur de la Société Générale (membre du comité permanent)

Vice-président :
Edgar Van der Straeten, vice-gouverneur de la Société Générale (membre du comité permanent)

Président du comité permanent :
Edgar Sengier, KBE, ingénieur civil des mines

Président du comité local (Elisabethville) :
Jules Cousin, ingénieur des mines

Administrateurs délégués :
Aimé Marthoz, ingénieur civil
Herman Robiliart, ingénieur civil des mines

Administrateurs-directeurs :
Richard Terwagne, ingénieur civil des mines
Louis Wallef, ingénieur civil des mines

Administrateurs :
Sir Ulick Alexander, GCB, GCVO, CMG, OBE, président de la Tanganyka Concessions Ltd. (membre du comité permanent)
Georges Devillez, ingénieur civil électricien
Emile Gorlia, président honoraire du Comité spécial du Katanga
Ary Guillaume, président du Comité spécial du Katanga (membre du comité permanent)
Robert Hutchinson, administrateur de sociétés
Jean-Pierre Paulus, chef de cabinet honoraire de S.M. le Roi et docteur en droit
The earl of Selborne, PC, C., administrateur de la Tanganyka Concessions Ltd.

Collège des commissaires :

Président :	Leon Helbig de Balzac, administrateur de sociétés
Commissaires :	Aimable Bourgeois, secrétaire général du Comité spécial du Katanga
	Le comte Capelle, docteur en droit
	John F. Greaves, chartered account
	Pierre Jadot, administrateur de sociétés
	Robert Cambier, ingénieur AIA

Source : annexes au *Moniteur belges* (1960).

21. Samenstelling van de regering Lumumba

1. ***De eerste regering van Kongo***	
Eerste minister en minister van Landsverdediging :	Patrice Lumumba (MNC-Lumumba, Mutetela)
Vice-Premier :	Antoine Gizenga (PSA, Mushoko)
Minister van Buitenlandse Zaken :	Justin Bomboko (UNIMO, Mongo)
Minister van Buitenlandse Handel :	Marcel Bisukiro (CEREA, Kivu)
Minister Resident in België :	Albert Delvaux (LUKA-PNP, Kwango)
Afgevaardigd minister in de UNO :	Thomas Kanza (-, Mukongo)
Minister van Justitie :	Remy Mwamba (Balubakat, Muluba)
Minister van Binnenlandse Zaken :	Christophe Gbenye (MNC-Lumumba, -)
Minister van Financiën :	Pascal Nkayi (Abako, Matadi)
Minister van Economische Zaken :	Joseph Yav (-, -)
Minister van Economische Coördinatie en Plan :	Aloïs Kabangi (MUB-MNC-Lumumba, Lusambo)
Minister van Openbare Werken :	Alphonse Ilunga (UNC, Lulua)
Minister van Verkeerswezen :	Alphonse Songolo (MNC-Lumumba, Lokele)
Minister van Landbouw :	Joseph Lutula (-, Kasai)
Minister van Arbeid :	Joachim Masena (PSA, -)
Minister van Middenstand :	Joseph Mbuyi (MNC-Lumumba, Kasai)
Minister van Volksgezondheid :	Grégoire Kamanga (COAKA, Lulua)
Minister van de Mijnen :	Edmond Rudahindwa (APIC-Kivu, Kivu)
Minister van Grondbeleid :	Alexandre Mahamba (MNC-Lumumba, Kivu)
Minister van Sociale Zaken :	Antoine Ngwenza (MNC-Lumumba, -)
Minister van Nationale Opvoeding en Schone Kunsten :	Pierre Mulele (PSA, Kwilu)
Minister van Informatie en Culturele Aangelegenheden :	Anicet Kashamura (CEREA, Kivu)
Minister van Jeugd en Sport :	Maurice Mpolo (MNC-Lumumba, Mongo)
2. ***Staatssecretarissen***	
Staatssecretarissen van de voorzitter :	Joseph Mobutu (MNC-Lumumba, Mongo)
	Jacques Lumbala (MNC-Lumumba, Muluba)
Buitenlandse Zaken :	André Mandi (MNC-Lumumba, Mupoto)
Buitenlandse Handel :	Antoine Kiwewa (MNC-Lumumba, Bambala)

21. Composition du gouvernement Lumumba

1. Le premier gouvernement du Congo	
Premier ministre et ministre de la Défense nationale :	Patrice Lumumba (MNC-Lumumba, Mutetela)
Vice-premier ministre :	Antoine Gizenga (PSA, Mushoko)
Ministre des Affaires étrangères :	Justin Bomboko (UNIMO, Mongo)
Ministre du Commerce extérieur :	Marcel Bisukiro (CEREA, Kivu)
Ministre résident en Belgique :	Albert Delvaux (LUKA-PNP, Kwango)
Ministre délégué à l'ONU :	Thomas Kanza (-, Mukongo)
Ministre de la Justice :	Remy Mwamba (Balubakat, Muluba)
Ministre de l'Intérieur :	Christophe Gbenye (MNC-Lumumba, -)
Ministre des Finances :	Pascal Nkayi (Abako, Matadi)
Ministre des Affaires économiques :	Joseph Yav (-, -)
Ministre de la Coordination économique et du Plan :	Aloïs Kabangi (MUB – MNC-Lumumba, Lusambo)
Ministre des Travaux publics :	Alphonse Ilunga (UNC, Lulua)
Ministre des Communications :	Alphonse Songolo (MNC-Lumumba, Lokele)
Ministre de l'Agriculture :	Joseph Lutula (-, Kasaï)
Ministre du Travail :	Joachim Masena (PSA, -)
Ministre des Classes moyennes :	Joseph Mbuyi (MNC-Lumumba, Kasai)
Ministre de la Santé publique :	Grégoire Kamanga (COAKA, Lulua)
Ministre des Mines :	Edmond Rudahindwa (APIC-Kivu, Kivu)
Ministre des Affaires foncières :	Alexandre Mahamba (MNC-Lumumba, Kivu)
Ministre des Affaires sociales :	Antoine Ngwenza (MNC-Lumumba, -)
Ministre de l'Éducation nationale et des Beaux-Arts :	Pierre Mulele (PSA, Kwilu)
Ministre de l'Information et des Affaires culturelles :	Anicet Kashamura (CEREA, Kivu)
Ministre de la Jeunesse et des Sports :	Maurice Mpolo (MNC-Lumumba, Mongo)
2. ***Secrétaires d'État***	
Secrétaire d'État à la Présidence :	Joseph Mobutu (MNC-Lumumba, Mongo)
	Jacques Lumbala (MNC-Lumumba, Muluba)
Affaires étrangères :	André Mandi (MNC-Lumumba, Mupoto)
Commerce extérieur :	Antoine Kiwewa (MNC-Lumumba, Bambala)

Financiën :	André Tshibangu (MNC-Lumumba, Kisai)
Justitie :	Maximilien Liongo (APIC, Boma)
Binnenlandse Zaken :	Raphaël Batshikama (Udako Manianga-Mayumbe, Luozi)
Economische Coördinatie en Plan :	Alphonse Nguvulu (APIC, Mukongo)
Landsverdediging :	Albert Nyembo (Conakat, Muluba)
Informatie en Culturele Aangelegenheden :	Antoine Bolamba (MNC-Lumumba, Mongo)

3. ***Ministers van Staat***

Georges Grenfell (MNC-Lumumba, Basoko)
Charles Kisolokele (Abako, Kambo)
Paul Bolya (PNP, Mongo)
André Genge (PUNA, Mongala)

_____

Bron :

1. J. GERARD-LIBOIS, B. VERHAEGEN, *Congo 1960, Tome I*, CRISP, Bruxelles, p. 296-297.
2. Pierre ARTIGUE, *Qui sont les leaders Congolais ?*, Bruxelles, 1961.

Finances :	André Tshibangu (MNC-Lumumba, Kisai)
Justice :	Maximilien Liongo (APIC, Boma)
Intérieur :	Raphaël Batshikama (Udako Manianga-Mayumbe, Luozi)
Coordination économique et Plan :	Alphonse Nguvulu (APIC, Mukongo)
Défense nationale :	Albert Nyembo (Conakat, Muluba)
Information et Affaires Culturelles :	Antoine Bolamba (MNC-Lumumba, Mongo)

3. ***Ministres d'État***

Georges Grenfell (MNC-Lumumba, Basoko)
Charles Kisolokele (Abako, Kambo)
Paul Bolya (PNP, Mongo)
André Genge (PUNA, Mongala)

_____

Source :

1. J. GERARD-LIBOIS, B. VERHAEGEN, *Congo 1960, Tome I*, CRISP, Bruxelles, pp. 296-297.
2. Pierre ARTIGUE, *Qui sont les leaders congolais ?*, Bruxelles, 1961.

22. Samenstelling van het college van commissarissen in Leopoldstad

Lijst gepubliceerd in de *Moniteur Congolais* van 10 oktober 1960

22. Composition du collège des commissaires à Léopoldville

Liste publiée au *Moniteur Congolais* du 10 octobre 1960

Departement — *Département*	Commissaris Generaal — *Commissaire général*	Commissaris — *Commissaire*
1. Buitenlandse Zaken en Buitenlandse Handel. — *Affaires étrangères et commerce extérieur.*	Voorzitter. — *Président* : Justin Bomboko (UNIMO, Mongo)	Evariste Loliki (-, Mongo)
2. Financiële en monetaire Zaken. — *Affaires financières et questions monétaires.*	Ondervoorzitter . — *Vice-Président* : Albert Ndele (APIC, Muyombe)	Paul Mushiete (-, Muteke)
3. Landsverdediging. — *Défense nationale.*	Ferdinand Kazadi (ANC, Muluba)	P. Malimba (-, Luashi)
4. Informatie. — *Information.*	Albert Bolela (-, Mongo)	Pascal Kapella (-, Mukongo) Zéphiris Konde (-, Mukongo)
5. Nationale Opvoeding. — *Education nationale.*	Mario Cardoso (Niet partijgebonden, Lukele)	Cléophas Bizala (MNC-Kalonji, Muluba)
6. Economische Zaken en Plan. — *Affaires économiques et Plan.*	Joseph Mbeka (CEE, Muyombe)	Julien Kasongo (-, Songye)
7. Justitie. — *Justice.*	Marcel Lihau (MPNC, Budja)	Etienne Tshisekedi (-, Luba)
8. Binnenlandse Zaken. — *Intérieur.*	J. Nussbaumer (-, Ubundu)	Damien Kandolo (APIC, Otetela)
9. Volksgezondheid. — *Santé publique.*	Marcel Tshibamba (-, Nkete)	Martin Ngwete (MNC-Kalonji, Lukula)
10. Landbouw. — *Agriculture.*	Pierre Lebughe (-, Ndjolime)	Bernard Ngondo (-, Nkutu)
11. Middenstand. — *Classes moyennes.*	François Jean-Marie Ngyese (-, -)	
12. Arbeid en Sociale. — *Travail et prévoyance sociale.*	Charles Bokonga (-, Mongo)	André Boboliko (PDSC, Sakata) Albert Mpase (-, Mongo) Jonas Mukamba (-, Luba)
13. Openbare Werken. — *Travaux publics.*	Aubert Mukendi (-, Luba)	Joseph Masanga (-, Muyombe)
14. Transport en Verkeerswezen. — *Transports et Communications.*	Ernest Kashemwa (-, Mushi)	Henri Takizala (-, Lundi)
15. Openbaar Ambt. — *Fonction publique.*	Albi Bindo (APIC, Bas-Congo)	Félicien Lukusa (-, Luba) Kungula (-, -)

Bron :

1. J. GERARD-LIBOIS, B. VERHAEGEN, *Congo 1960, Tome II*, CRISP, Brussel, blz. 872-873.
2. Pierre ARTIGUE, *Qui sont les leaders Congolais ?*, Brussel, 1961.
3. J. OMASOMBO TSHONDA, *Dossier Assassinat de Patrice Lumumba, Acteurs Congolais et cours des événements, juin 1960-février 1961*, Brussel, 2000.

Source :

1. J. GERARD-LIBOIS, B. VERHAEGEN, *Congo 1960, Tome II*, CRISP, Bruxelles, pp. 872-873.
2. Pierre ARTIGUE, *Qui sont les leaders Congolais ?*, Bruxelles, 1961.
3. J. OMASOMBO TSHONDA, *Dossier Assassinat de Patrice Lumumba, Acteurs Congolais et cours des événements, juin 1960-février 1961*, Bruxelles, 2000.

23. Samenstelling van de regering Tshombe (Katanga)

1. ***Provinciale regering, verkozen op 16 juni 1960***

President : Moïse Tshombe (Lunda; CONAKAT)

Ministers : Godefroid Munongo (Muyeke; CONAKAT)
Jean-Baptiste Kibwe (Mutwaba; CONAKAT)
Valentin Ilunga (Muluba van Katanga; CONAKAT)
Sylvestre Kibonda (Muhemba; CONAKAT)
Joseph Kiwele (Mutwaba; CONAKAT)
Alphonse Kiela (Mutwaba; CONAKAT)
Evariste Kimba (Muluba van Katanga; CONAKAT)
Cléophas Mukeba (Muluba van Kasai; MNC/KALONJI)
Paul Muhona (Tshokwe; individueel)
Salomon Tshizand (Lunda; individueel)

2. ***Toekenning van portefeuilles in toepassing van de grondwet van Katanga op 4 augustus 1960***

Staatshoofd en voorzitter van de Ministerraad : Tshombe

Ministers :

Binnenlandse Zaken :	Munongo
Financiën :	Kibwe
Telecommunicatie en de Post :	Kiela
Buitenlandse Zaken :	Kimba
Justitie :	Ilunga
Openbare Gezondheid :	Mukeba
Nationaal Onderwijs :	Kiwele
Arbeid en Sociale Zaken :	Muhona
Landbouw :	Kilonda
Economische Zaken :	Tshizand

3. ***Uitbreiding van de regering door de oprichting van Staatssecretariaten (oktober 1960)***

Staatssecretarissen :
Openbare Werken : Gabriel Kitenge (Musonge; UNION CONGOLAISE)
Buitenlandse Handel : Bonaventure Makonga (Muluba van Katanga; CONAKAT)
Informatie : Lucas Samalenge (Ndembo; CONAKAT)
Landsverdediging : Joseph Yav (Lunda; CONAKAT)
Openbaar Ambt : Albert Nyembo (Muhemba; CONAKAT)

4. ***Bijkomend***
Minister resident van Katanga bij de EEG : Jacques Masangu (Muluba van Katanga; CARTEL)
Staatssecretaris van KATANGA bij de EEG : Odilon Mwende (Muycke; CONAKAT) en Dominique Diur (Lunda; CONAKAT)

Bron : J. GERARD-LIBOIS, *Sécession au Katanga*, CRISP, Bruxelles, 1963, p. 76-77; J. BRASSINNE, *Enquête sur la mort de Patrice Lumumba*, 1990, Ann 26.1.

23. Composition du gouvernement Tshombe (Katanga)

1. ***Gouvernement provincial, élu le 16 juin 1960***

Président : Moïse Tshombe (Lunda; CONAKAT)

Ministres : Godefroid Munongo (Muyeke; CONAKAT)
Jean-Baptiste Kibwe (Mutwaba; CONAKAT)
Valentin Ilunga (Muluba du Katanga; CONAKAT)
Sylvestre Kibonda (Muhemba; CONAKAT)
Joseph Kiwele (Mutwaba; CONAKAT)
Alphonse Kiela (Mutwaba; CONAKAT)
Evariste Kimba (Muluba du Katanga; CONAKAT)
Cléophas Mukeba (Muluba du Kasai; MNC/KALONJI)
Paul Muhona (Tshokwe; individuel)
Salomon Tshizand (Lunda; individuel)

2. ***Attribution des portefeuilles en application de la constitution du Katanga le 4 août 1960***

Chef de l'État et président du Conseil des ministres : Tshombe

Ministres :

Intérieur :	Munongo
Finances :	Kibwe
Télécommunications et Poste :	Kiela
Affaires étrangères :	Kimba
Justice :	Ilunga
Santé publique :	Mukeba
Éducation nationale :	Kiwele
Travail et Affaires sociales :	Muhona
Agriculture :	Kilonda
Affaires économiques :	Tshizand

3. ***Élargissement du gouvernement par suite de la constitution de secrétariats d'État (octobre 1960)***

Secrétaires d'État :
Travaux publics : Gabriel Kitenge (Musonge; UNION CONGOLAISE)
Commerce extérieur : Bonaventure Makonga (Muluba du Katanga; CONAKAT)
Information : Lucas Samalenge (Ndembo; CONAKAT)
Défense nationale : Joseph Yav (Lunda; CONAKAT)
Fonction publique : Albert Nyembo (Muhemba; CONAKAT)

4. ***Autres***
Ministre résident du Katanga auprès de la CEE : Jacques Masangu (Muluba van Katanga; CARTEL)
Secrétaire d'État du KATANGÀ auprès de la CEE : Odilon Mwende (Muycke; CONAKAT) et Dominique Diur (Lunda; CONAKAT)

Source : J. GERARD-LIBOIS, *Sécession au Katanga*, CRISP, Bruxelles, 1963, p. 76-77; J. BRASSINNE, *Enquête sur la mort de Patrice Lumumba*, 1990, Ann 26.1.

DOCUMENT DE TRAVAIL 3.3 — ORGANIGRAMME

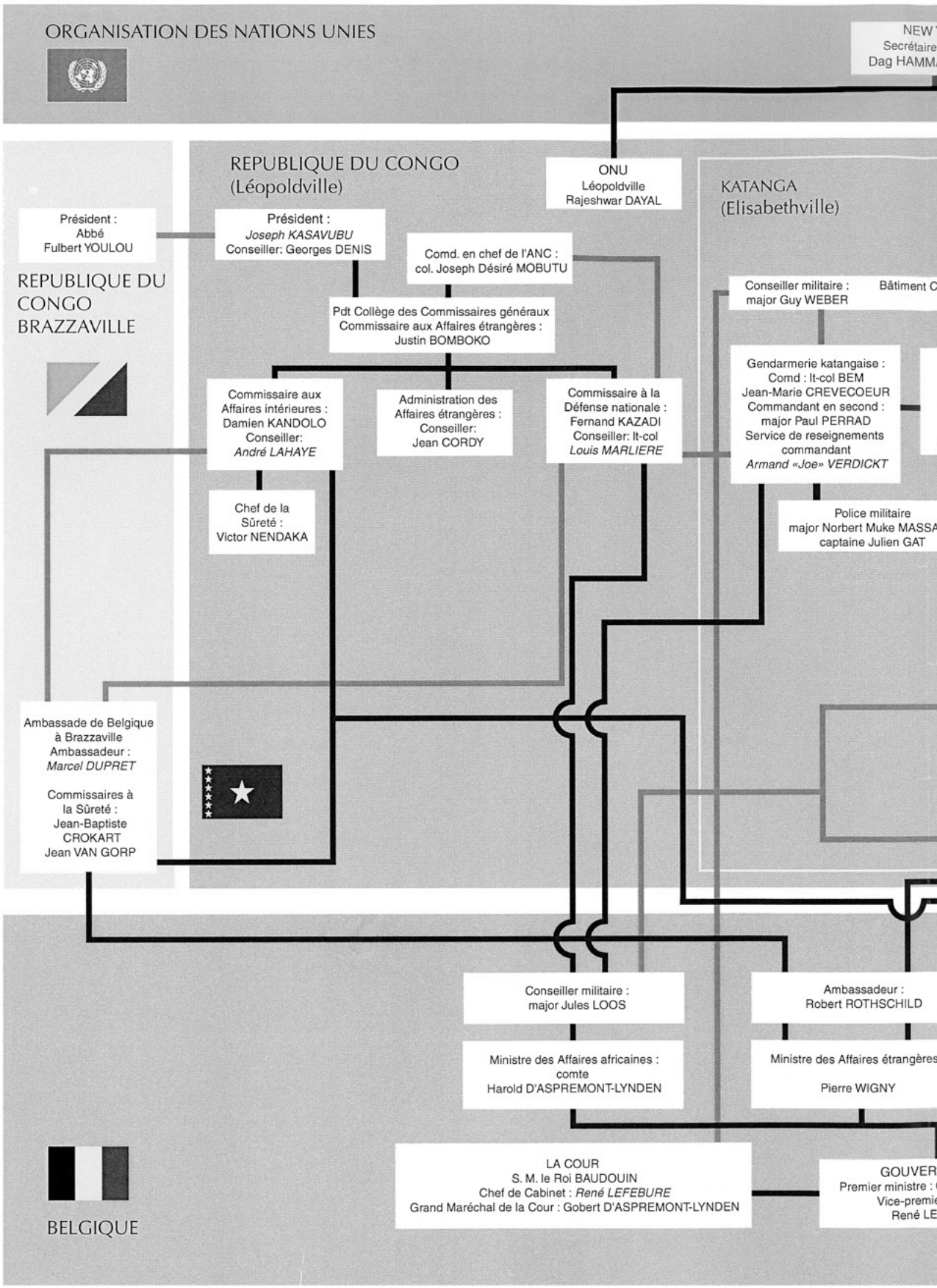

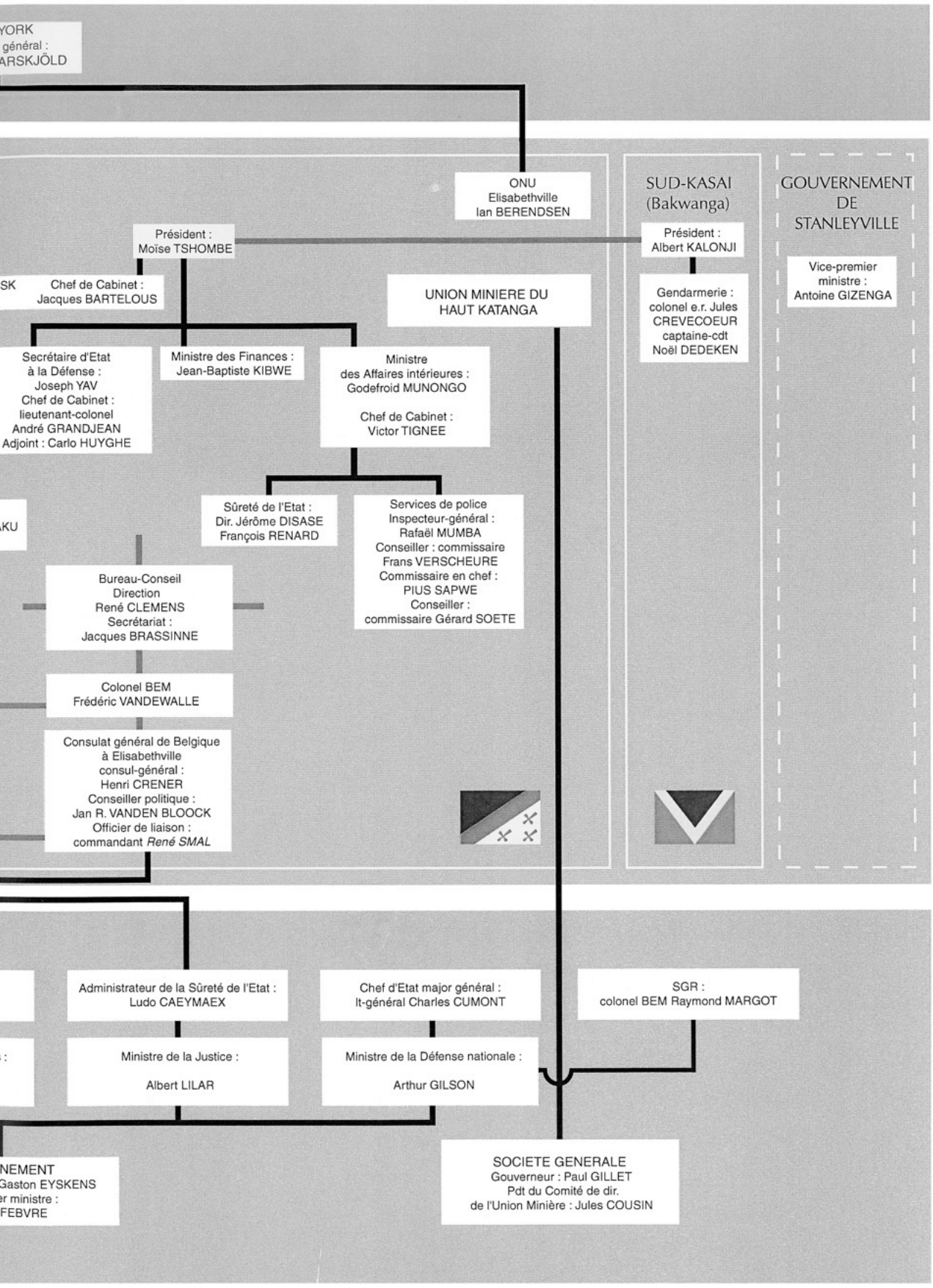
YORK
général :
ARSKJÖLD
ONU
Elisabethville
Ian BERENDSEN
SUD-KASAI
(Bakwanga)
Président :
Albert KALONJI
GOUVERNEMENT
DE
STANLEYVILLE
Vice-premier
ministre :
Antoine GIZENGA
Président :
Moïse TSHOMBE
SK
Chef de Cabinet :
Jacques BARTELOUS
UNION MINIERE DU
HAUT KATANGA
Gendarmerie :
colonel e.r. Jules
CREVECOEUR
captaine-cdt
Noël DEDEKEN
Secrétaire d'Etat
à la Défense :
Joseph YAV
Chef de Cabinet :
lieutenant-colonel
André GRANDJEAN
Adjoint : Carlo HUYGHE
Ministre des Finances :
Jean-Baptiste KIBWE
Ministre
des Affaires intérieures :
Godefroid MUNONGO
Chef de Cabinet :
Victor TIGNEE
AKU
Sûreté de l'Etat :
Dir. Jérôme DISASE
François RENARD
Services de police
Inspecteur-général :
Rafaël MUMBA
Conseiller : commissaire
Frans VERSCHEURE
Commissaire en chef :
PIUS SAPWE
Conseiller :
commissaire Gérard SOETE
Bureau-Conseil
Direction
René CLEMENS
Secrétariat :
Jacques BRASSINNE
Colonel BEM
Frédéric VANDEWALLE
Consulat général de Belgique
à Elisabethville
consul-général :
Henri CRENER
Conseiller politique :
Jan R. VANDEN BLOOCK
Officier de liaison :
commandant *René SMAL*
Administrateur de la Sûreté de l'Etat :
Ludo CAEYMAEX
Chef d'Etat major général :
lt-général Charles CUMONT
SGR :
colonel BEM Raymond MARGOT
Ministre de la Justice :
Albert LILAR
Ministre de la Défense nationale :
Arthur GILSON
NEMENT
Gaston EYSKENS
r ministre :
FEBVRE
SOCIETE GENERALE
Gouverneur : Paul GILLET
Pdt du Comité de dir.
de l'Union Minière : Jules COUSIN

Werkdocument - Document de travail 3.4

POLITIEKE EN MILITAIRE KAART VAN KONGO — SITUATIE OP 10 FEBRUARI 1961

(uit de papieren van militair raadgever majoor Jules LOOS)

CARTE POLITIQUE ET MILITAIRE DU CONGO — SITUATION AU 10 FEVRIER 1961

(archives du major Jules LOOS, conseiller militaire)

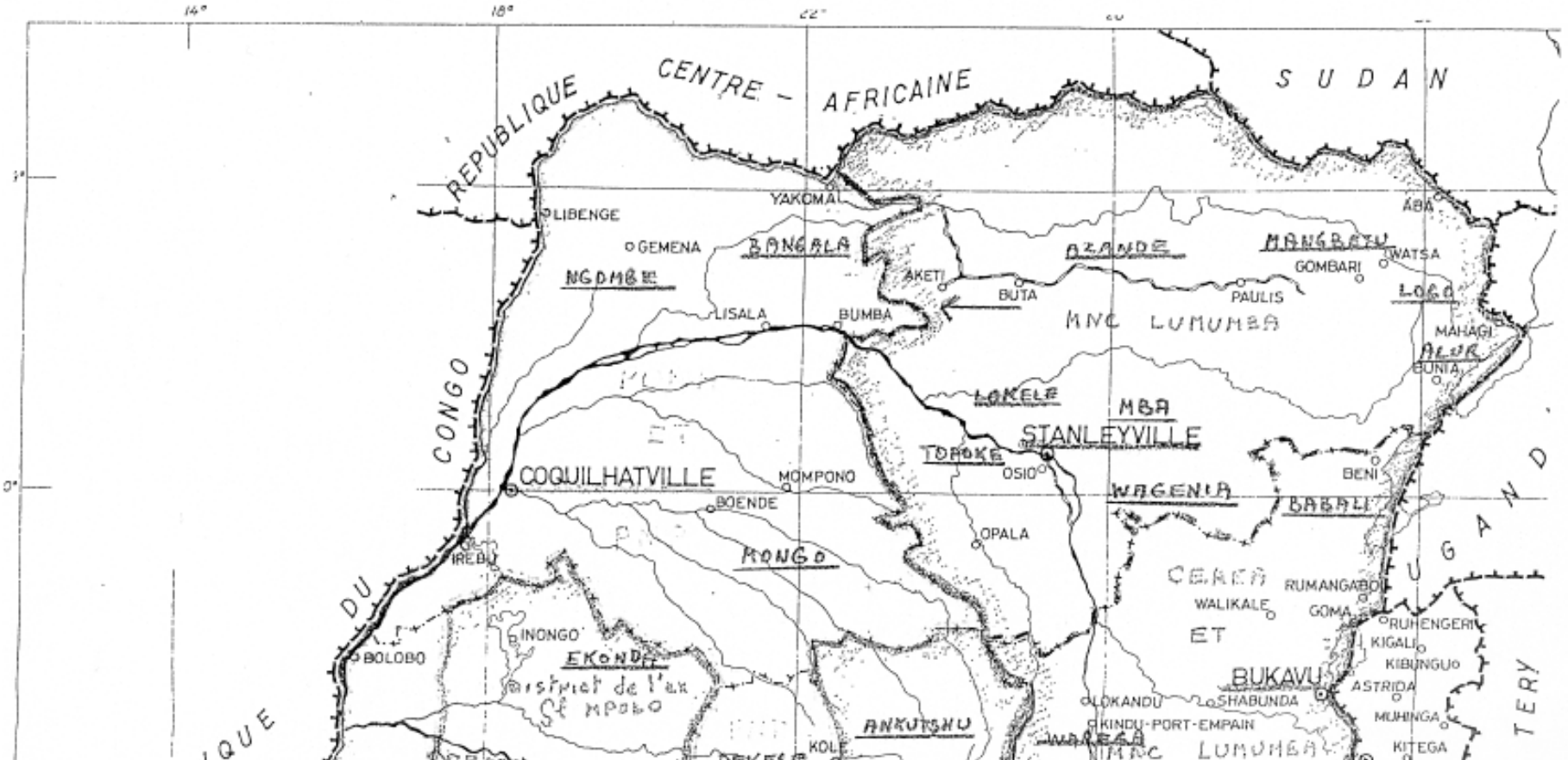

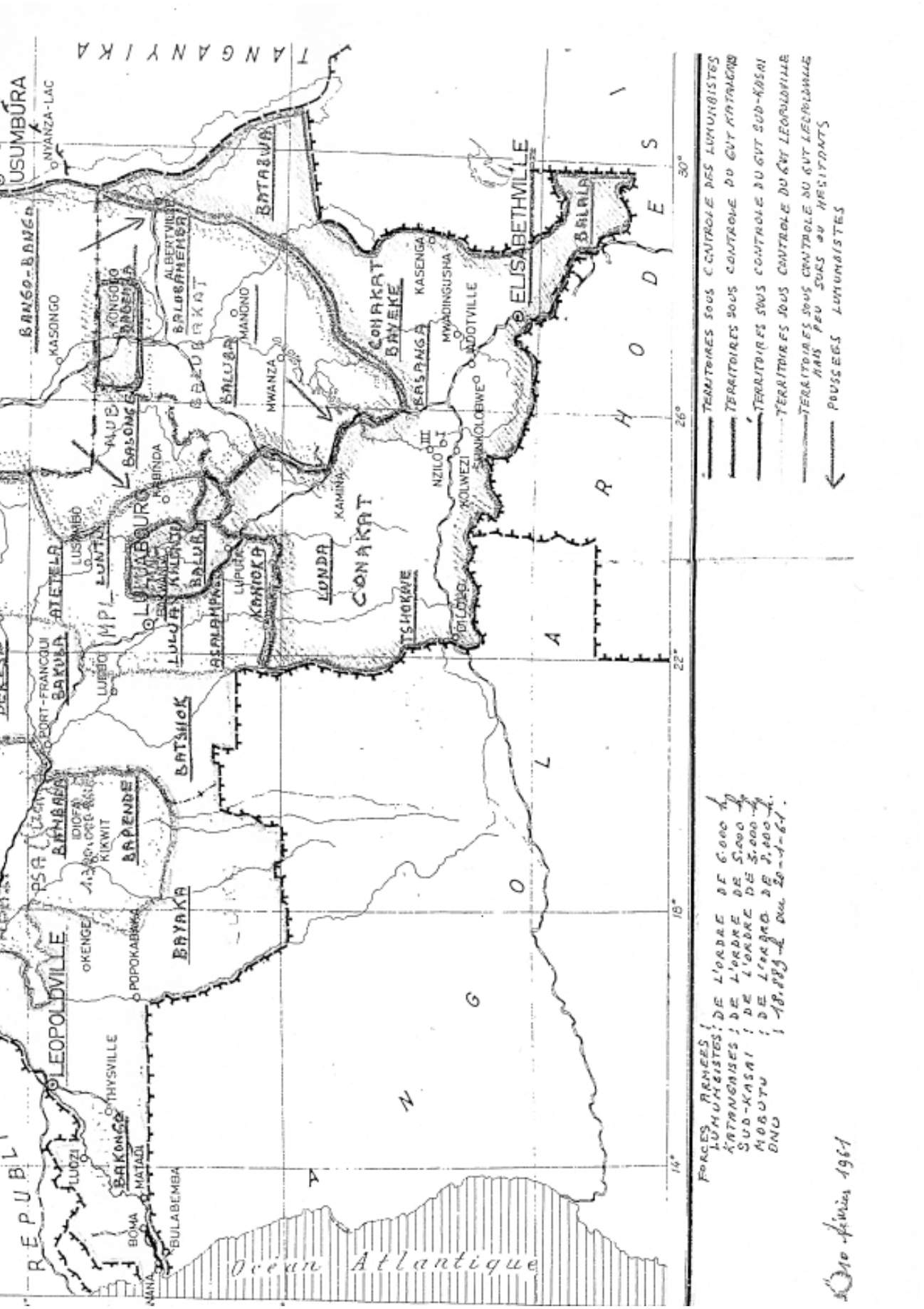
TANGANYIKA
USUMBURA
NYANZA-LAC
BANGO-BANGO
KASONGO
ALBERTVILLE
BALUBAKAT
BATABWA
MANONO
KONGOLO
BAKONGO
BALUBA
HWANZA
KAMINA
CONAKAT
BAYEKE
KASENGA
MWADINGUSHA
ADOTVILLE
ELISABETHVILLE
BALALA
BALUBA
LUSAMBO
LUNTA
LUBUDI
LUBUDI
BALUBA
KANIOKA
LUNDA
CONAKAT
NZILO III
KOLWEZI
SHINKOLOBWE
ATETELA
BAKUBA
LUBUDI
BALUBA
BENABAKA
BAKUBA
PORT-FRANCQUI
BATSHOK
TSHOKANE
GLOBO
IDIOFA
KIKWIT
BAPENDE
BAYAKA
KENGE
POPOKABAKA
LEOPOLDVILLE
THYSVILLE
LUOZI
BAKONGO
MATADI
BOMA
MANIA
BULABEMBA
REPUBL
Océan Atlantique
N G O L A
R H O D E S
14°
18°
22°
26°
30°
TERRITOIRES SOUS CONTROLE DES LUMUMBISTES
TERRITOIRES SOUS CONTROLE DU GVT KATANGAIS
TERRITOIRES SOUS CONTROLE DU GVT SUD-KASAI
TERRITOIRES SOUS CONTROLE DU GVT LEOPOLDVILLE
TERRITOIRES SOUS CONTROLE DU GVT LEOPOLDVILLE MAIS PEU SURS DE RESISTANTS
POUSSEES LUMUMBISTES
FORCES ARMEES :
LUMUMBISTES : DE L'ORDRE DE 6.000 H.
KATANGAISES : DE L'ORDRE DE 5.000 H.
SUD-KASAI : DE L'ORDRE DE 5.000 H.
NORD-KATANGA : DE L'ORDRE DE 2.000 H.
ONU : 18.000 H. au 20-11-61.

BIJLAGE 4

De zaak Lumumba : organisatie en werkwijze van het College van commissarissen-generaal 20 september 1960 — 9 februari 1961 (door Jean Omasombo Tshonda)

———

INHOUDSOPGAVE

	Blz.
Ten geleide	931
Inleiding : de politieke verzoening tussen de Congolese leiders verhinderen en in Leopoldstad drie belangrijke machtspunten vormen	932
— Kasa Vubu, het staatshoofd, moet worden aangepord voor hij iets onderneemt, maar kruipt meteen in zijn schulp	934
— Mobutu, legerleider, is bang !	937
— Justin Bomboko, voorzitter van het College, toont zich van meet af vastberaden in het optreden tegen Lumumba	937
I. Het College van commissarissen-generaal	940
a) Wie heeft het College van commissarissen-generaal opgericht ?	940
b) Samenstelling van het College	941
c) Frequentie van de vergaderingen en toewijding van de leden	943
d) De illusie de macht in handen te hebben	948
e) De keuze van Bomboko om het College te leiden	951
II. De Groep van Binza : een structuur waar de machthebbers van Leopoldstad elkaar ontmoeten	952
a) Oorsprong van de Groep van Binza	953
b) Identificatie van de leden en werking van de Groep van Binza	954
i) Identificatie van de leden	955
ii) Werking van de Groep van Binza	959
III. Verantwoordelijkheden van deze medespelers in de gebeurtenissen in Congo	962
a) Gunsten om ze ertoe aan te zetten op te treden	963
b) Instructies die op bevelen lijken	964
IV. Algemene opmerkingen	965

ANNEXE 4

Affaire Lumumba : Organisation et fonctionnement du Collège des Commissaires Généraux 20 septembre 1960 — 9 février 1961 (par Jean Omasombo Tshonda)

———

SOMMAIRE

	Pages
Avant-propos	931
Introduction : empêcher la réconciliation politique entre leaders congolais et constituer trois principaux pouvoirs à Léopoldville	932
— Kasa Vubu, le chef de l'État, se fait bousculer pour agir; mais aussitôt retourne à sa cachette	934
— Mobutu, le chef de l'armée, peureux !	937
— Justin Bomboko, le Président du Collège, se montre déterminé dès le départ dans l'action contre Lumumba	937
I. Le Collège des Commissaires généraux	940
a) Qui a créé le Collège des Commissaire généraux ?	940
b) Composition du collège	941
c) Fréquence des réunions et assiduité des membres	943
d) Illusion de posséder le pouvoir	948
e) Le choix de Bomboko pour diriger le Collège	951
II. Groupe de Binza : une structure où se rejoignent les pouvoirs de Léopoldville	952
a) Origine du Groupe de Binza	953
b) Identification des membres et fonctionnement du Groupe de Binza	954
i) Identification des membres	955
ii) fonctionnement du Groupe de Binza	959
III. Responsabilités de ces acteurs des événements qui se passent au Congo	962
a) Des faveurs pour les encourager à agir	963
b) Des instructions qui ressemblent à des ordres.	964
IV. Observations générales	965

TEN GELEIDE

Patrice Lumumba wordt vermoord in januari 1961, op een ogenblik dat het door Mobutu uitgetekende mandaat van het College van commissarissen-generaal al is verlopen — namelijk in december 1960 — en dat mandaat door geen ander besluit is verlengd.

De oprichting van het College van commissarissen-generaal in september 1960 brengt een groep pas afgestudeerde academici aan de top van het land. Die toetreding tot de machtsstructuren en/of de taak die aan de leden van het College wordt opgedragen zal in aanzienlijke mate mee vorm geven aan de totstandkoming van een « politiek-commerciële » elite die grote invloed zal uitoefenen op de « lotsbestemming » van Congo.

De tekst van deze bijdrage steunt op de verslagen die wij al eerder aan de commissie hebben bezorgd, vooral dan de eerste twee die van augustus en oktober 2000 dateren en getiteld zijn « *Collège des Commissaires généraux et autres acteurs Congolais (septembre 1960 — janvier 1961) : Biographies, chronologie des événements et comptes rendus des réunions (98 blz.) en « Acteurs Congolais et cours des événements : juin 1960 — février 1961* » (218 blz.).

Om dit verslag samen te stellen hebben we gebruik gemaakt van de gegevens die zijn vervat in de 45 teksten met notulen van de vergaderingen van het College, alsmede van de communiqués die de leden ervan hebben verspreid. De periode die we bestrijken loopt van de oprichting van het College in september 1960 tot de officiële ontbinding ervan op 9 februari 1961.

Wij herinneren eraan dat onze eerste bijdragen in hoofdzaak waren opgevat als monografieën en doorgaans neerkwamen op een weergave van documenten. Bij de redactie ervan hebben we namelijk subjectief getinte analyses of oordelen willen vermijden en hebben we gepoogd zo weinig mogelijk ruimte te laten voor interpretatie zodat de hoofdklemtoon kwam te liggen op in haar context geplaatste informatie.

Vergeleken bij ons vroegere werk geeft deze tekst — die daarvan een synthese is – niet langer de talrijke documenten die wij aanhalen onverkort weer, want de « vier deskundigen » van de commissie die tekenen voor het aan de parlementsleden voor te leggen verslag hebben van die documenten al kennis genomen.

Telkens wanneer we in deze tekst verwijzen naar onze vroegere bijdragen, gebruiken we de afkortingen R1 of R2 enz …. om het eerste of tweede verslag aan te duiden, gevolgd door de bladzijden waarnaar het uittreksel of de idee verwijst;

AVANT-PROPOS

L'assassinat de Patrice Lumumba intervient en janvier 1961 à un moment où le mandat du Collège défini par Mobutu a pris fin — en décembre 1960 — et qu'aucun autre acte n'a pas prolongé celui-ci.

La formation du Collège des Commissaires généraux en septembre 1960 introduit au sommet du pays un groupe d'acteurs tout frais émoulus de l'université. Cette incorporation — et/ou la mission confiée aux membres du Collège — va avoir un rôle important dans la structuration d'une élite « *politico-commerciale* » qui « *influencera* » la destinée du Congo. En se reproduisant dans la durée, elle va, en effet, devenir le modèle de gestion de l'État, les Congolais y ayant dorénavant pris goût.

Le texte de ce travail repose sur les rapports que nous avons précédemment transmis à la Commission, principalement les deux premiers, qui datent des mois d'août et d'octobre 2000 et s'intitulant : « *Collège des Commissaires généraux et autres acteurs Congolais (septembre 1960 — janvier 1961) : Biographies, chronologie des événements et comptes rendus des réunions* » (98 pages); « *Acteurs Congolais et cours des événements : juin 1960 — février 1961* » (218 pages).

Nous nous sommes servi, pour réaliser notre premier rapport, des données contenues dans 45 procès-verbaux des réunions du Collège ainsi que de communiqués émanant de ses membres. La période couverte va de la création du Collège en septembre 1960 jusqu'à sa dissolution officielle le 9 février 1961.

Rappelons que nos premiers travaux étaient pour la plupart des monographies qui reproduisaient généralement des documents. Dans leur rédaction, nous avions, en effet, voulu éviter de nous engager dans des analyses ou des jugements qui sortaient du cadre impersonnel, et nous étions efforcé de réduire la part de l'interprétation afin de laisser la place la plus importante à une information située dans son contexte.

Par rapport à ces travaux antérieurs, ce texte — qui en est une synthèse — ne reproduit plus dans leur entièreté les nombreux documents que nous citons, les « *quatre experts* » de la Commission, qui sont les auteurs du rapport transmis aux parlementaires, en ayant pris connaissance.

Dans ce texte, en cas de renvois à nos travaux antérieurs, nous utiliserons les sigles R1 ou R2, etc ... pour désigner le premier ou le deuxième rapport, ... suivis des numéros de pages auxquelles l'extrait ou l'idée renvoie.

INLEIDING. — DE POLITIEKE VERZOENING TUSSEN DE CONGOLESE LEIDERS VERHINDEREN EN IN LEOPOLDSTAD DRIE BELANGRIJKE MACHTSPUNTEN VORMEN

Eind augustus en begin september 1960 wordt de politieke toestand van Congo almaar verwarder. Alles lijkt erop gericht Lumumba aan de kant te zetten. Die toestand is het gecombineerde resultaat van buitenlandse druk en de belangen van allerlei plaatselijke krachten (1).

Na de afkondiging van de afscheuring van Katanga en Kasai in juli en begin augustus en na de eerste openlijke kritiek van de VN op het optreden van Lumumba — vooral met de zaak in Bakwanga — lijkt de tijd gekomen om de laatste formele elementen teniet te doen waarop het gezag van de Congolese eerste minister steunt : de regering en de Kamers. Lumumba wordt door Kasa Vubu op 5 september 1960 uit zijn functies ontzet. Intussen moet men voor de buitenwereld echter mannen en/of krachten vinden, op grond van het criterium dat ze zich van de anderen onderscheiden of in staat zijn vrij snel een zekere doeltreffendheid te bereiken. Het gezag van Kasa Vubu, zelfs al is het zwak, mag niet worden ondermijnd; het moet integendeel worden beschermd. Daarom wordt een beroep gedaan op Joseph Ileo — die ter vervanging van Lumumba als eerste minister is aangesteld. De man blijkt niet bijzonder handig en krijgt geen vat op de zaak. Met de regering die hij rond zich vormt, acht men er hem alleen niet toe in staat de toestand in het voordeel van het anti-Lumumbakamp te doen keren.

Een tweede slag wordt op 14 september toegebracht. Na Kasa Vubu treedt Mobutu op de voorgrond : hij kondigt de « neutralisatie » aan van het staatshoofd Kasa Vubu en van eerste minister Lumumba (2), en de oprichting van het *Collège des Commissaires généraux* (College van commissarissen-generaal). Omdat de oprichting van het College in de plaats komt van « zijn » regering, wordt alleen Lumumba verstoten; Kasa Vubu behoudt zijn functie als staatshoofd. Toch zullen bepaalde leden van de regering-Ileo, onder wie bijvoorbeeld Delvaux, Adoula en Ileo zelf, zich gedurende de hele ambtsperiode van het College bijzonder actief tonen (3).

Hierna geven we een discussie weer die tijdens de vergadering van het College van 21 december 1960 werd gehouden :

« (...) J'objecte que Bo-Boliko ait dit que nous devons remettre la démission, nous n'avons pas été maîtres, c'est Mobutu qui doit prendre cette décision » réagit Mukamba.

« C'est un fait exact, dit Pongo, il faut alors dire à Mobutu de faire une déclaration à la radio et ce pour nous éviter des répercutions fâcheuses dont nous pourrons être victimes ».

« Cette décision, affirme Watum, doit être prise par le Chef de l'État. Mobutu avait parlé d'abord de la neutralisation de deux gouvernements ainsi que le Chef de l'État, il nous avait demandé d'être de notre côté neutres, mais nous avons, du moins la majorité, se sont penchés du côté du gouvernement Iléo, ce qui n'est pas bon pour notre réputation ».

(1) Cfr. R1, blz. 30-32, en R2, blz. 31-66.
(2) Mobutu zegt ook dat hij de regering-Ileo wil neutraliseren.
(3) Cfr. R1, blz. 36-49, en R2, blz. 66-80.

INTRODUCTION : EMPÊCHER LA RÉCONCILIATION POLITIQUE ENTRE LEADERS CONGOLAIS ET CONSTITUER TROIS PRINCIPAUX POUVOIRS À LÉOPOLDVILLE

À la fin du mois d'août et au début du mois de septembre 1960, la situation politique du Congo devient de plus en plus confuse. Tout semble être fait pour évincer Lumumba. Cette situation est la résultante des pressions étrangères jointes aux intérêts de divers pouvoir*s* locaux (1).

Après la proclamation des sécessions du Katanga et du Kasaï en juillet et au début du mois d'août et alors que l'ONU commence à critiquer de manière ouverte l'action de Lumumba — surtout avec l'affaire de Bakwanga — le temps semble venu de détruire les derniers éléments formels sur lesquels s'appuyent l'autorité du Premier ministre congolais: le gouvernement et les Chambres. Lumumba est démis de ses fonctions par Kasa Vubu le 5 septembre 1960. Mais il faut dans le même temps trouver des hommes et/ou des pouvoirs pour la parade, en partant de ceux qui émergent ou sont susceptibles d'acquérir assez rapidement une certaine efficacité. On ne peut s'attaquer à l'autorité de Kasa Vubu, bien que celle-ci soit faible, elle doit être au contraire protégée**.** C'est du côté de Joseph Iléo — désigné Premier ministre en remplacement de Lumumba — que l'on se tourne : l'homme paraît peu habile et ne parvient pas à prendre le dessus. Avec l'équipe gouvernementale qu'il se constitue, on le voit incapable de récupérer à lui seul la situation en faveur des anti-Lumumba.

Un deuxième coup est porté le 14 septembre. Mobutu, après Kasa Vubu, entre en scène, en annonçant la « *neutralisation* » du chef de l'État Kasa Vubu et du premier ministre Lumumba (2) et la création du Collège des Commissaires. Parce que la création du Collège prend la place de « *son* » gouvernement, seul Lumumba est rejeté, Kasa Vubu conservant sa fonction de chef de l'État. Certains membres du gouvernement Iléo, dont Delvaux, Adoula et Iléo lui même, par exemple, se montreront cependant actifs pendant toute la durée de vie du Collège (3).

Voici les propos d'une discussion au cours de la réunion du Collège du 21 décembre 1960 :

« (...) J'objecte que Bo-Boliko ait dit que nous devons remettre la démission, nous n'avons pas été maîtres, c'est Mobutu qui doit prendre cette décision » réagit Mukamba.

« C'est un fait exact, dit Pongo, il faut alors dire à Mobutu de faire une déclaration à la radio et ce pour nous éviter des répercutions fâcheuses dont nous pourrons être victimes ».

« Cette décision, affirme Watum, doit être prise par le Chef de l'État. Mobutu avait parlé d'abord de la neutralisation de deux gouvernements ainsi que le Chef de l'État, il nous avait demandé d'être de notre côté neutres, mais nous avons, du moins la majorité, se sont penchés du côté du gouvernement Iléo, ce qui n'est pas bon pour notre réputation. ».

(1) Cfr. R1, pp. 30-32 et R2, pp. 31-66.
(2) Mobutu dit aussi neutraliser le Gouvernement Iléo.
(3) Cfr. R1, pp. 36- 49, R2, PP. 66-80.

« Pour Tshisekedi : Cette question est si simple, il faut simplement considérer les déclarations des leaders politiques qui étaient d'abord opposés à la formule et qui sont pour le moment pour. Je dois vous donner ici l'exemple de MM. Tshombe et Kalonji qui sont pour la continuation du Collège ».

« Watum réagit en affirmant que le Gouvernement Iléo est devenu très hostile à notre égard ».

Daarop antwoordt Tshisekedi :

« Il est exact, mais pour le moment, les esprits des leaders intransigeants sont au moins apaisés. Je vous parle en connaissance de cause car j'ai participé à la rédaction du communiqué de Bolikango, Kalonji et Kasa-Vubu. C'est vous dire que nous sommes en quelque sorte soutenus. ».

André Mandi ([4]), die op 21 september de eerste vergadering van het College bijwoont, hoewel hij niet uitgenodigd is (er was nog plaats, want de oproep tot de kandidaten was nog niet afgesloten, en dus had hij zich nog in de groep kunnen laten opnemen), zal zich nooit waarmaken. De reden daarvoor blijkt vrij eenvoudig te zijn: hij heeft de zin van de beslissing die tot de oprichting van het College heeft geleid, niet begrepen — of hij doet alsof. Hierna volgt zijn opmerking :

« M. Mandi (...) fait remarquer que le Collège étant impartial, il ne lui appartient pas de se mêler de la politique. Il souligne que si le Collège des Commissaires décide de déloger les Ministres révoqués et les membres de cabinet, la population aura l'impression que ce Collège est en faveur d'un Gouvernement (celui d'Iléo) et contre l'autre (celui de Lumumba. À ce fait, ajoute-t-il, nous devons rester neutre et oublier les deux gouvernements neutralisés ».

*
* *

Met de installatie van het College van commissarissen-generaal vervolledigt Justin Bomboko, minister van Buitenlandse Zaken in de regering-Lumumba (die de verordening tot afzetting van de eerste minister door het staatshoofd mee had ondertekend), de machtsstructuur. Bij de macht van Kasa Vubu (die de president van de republiek blijft) en die van Mobutu (die Victor Lundula opzij schuift en de leiding van het leger in handen neemt) komt die van Bomboko, die tot hoofd van de « regering » wordt bevorderd.

Die drie figuren, die (opnieuw) een post bekleden, vormen in Leopoldstad de drie belangrijkste formele machtspunten (presidentschap, leger en regering) waarop de actie tegen Lumumba zal steunen.

Van bij de aanvang blijkt echter alleen Bomboko vastberaden om Lumumba rechtstreeks het hoofd te bieden. De twee andere machthebbers blijken niet echt krachtdadig, maar

([4]) André Mandi was onder de regering-Lumumba staatssecretaris voor Buitenlandse Zaken; hij behoort tot degenen die op 5 september 1960 door Kasavubu waren afgezet.

« Pour Tshisekedi : Cette question est si simple, il faut simplement considérer les déclarations des leaders politiques qui étaient d'abord opposés à la formule et qui sont pour le moment pour. Je dois vous donner ici l'exemple de MM. Tshombe et Kalonji qui sont pour la continuation du Collège. ».

« Watum réagit en affirmant que le Gouvernement Iléo est devenu très hostile à notre égard ».

Tshisekedi lui répond :

« Il est exact, mais pour le moment, les esprits des leaders intransigeants sont au moins apaisés. Je vous parle en connaissance de cause car j'ai participé à la rédaction du communiqué de Bolikango, Kalonji et Kasa Vubu. C'est vous dire que nous sommes en quelque sorte soutenus. ».

André Mandi ([4]), qui assiste à la première réunion du Collège tenue le 21 septembre, bien qu'il n'y ait été invité, (il aurait pu s'intégrer vu le fait qu'il y avait encore de la place, l'appel aux candidatures se faisant encore) ne trouvera jamais sa place. La raison en paraît bien simple : il n'a pas compris ou fait semblant de ne pas comprendre le sens de la décision qui a mené à la création du Collège. Voici l'intervention qu'il fait :

«*M. Mandi (...) fait remarquer que le Collège étant impartial, il ne lui appartient pas de se mêler de la politique. Il souligne que si le Collège des Commissaires décide de déloger les ministres révoqués et les membres de cabinet, la population aura l'impression que ce Collège est en faveur d'un Gouvernement (celui d'Iléo) et contre l'autre (celui de Lumumba. À ce fait, ajoute-t-il, nous devons rester neutre et oublier les deux gouvernements neutralisés.* ».

*
* *

Avec la mise en place du Collège des Commissaires généraux, Justin Bomboko, ministre des Affaires étrangères dans le Gouvernement Lumumba (qui avait contresigné l'ordonnance de révocation du premier ministre par le chef de l'État) complète la structure du pouvoir. Aux pouvoirs de Kasa Vubu (qui reste Président de la République) et de Mobutu (qui s'empare de la direction de l'armée en écartant Victor Lundula) s'ajoute celui de Bomboko, promu chef du « *Gouvernement* ».

Avec ces personnages qui (re) trouvent des postes, ce sont là les trois pouvoirs formels (présidence, armée et gouvernement) les plus importants à Léopoldville sur lesquels va s'appuyer l'action anti-Lumumba.

Mais dès le départ, seul Bomboko semble déterminé à affronter directement Lumumba. Les deux autres pouvoirs paraissent assez mous, hésitants voire craintifs. En puisant dans

([4]) André Mandi a été Secrétaire d'État aux Affaires étrangères dans le Gouvernement Lumumba, il est parmi ceux qui sont révoqués par Kasa-Vubu le 5 septembre 1960.

weifelend en vreesachtig. Op grond van de documenten volgt hierna een overzicht van hun houding eind september/begin oktober 1960 :

Kasa Vubu, het staatshoofd, moet worden aangepord voor hij iets onderneemt, maar kruipt meteen in zijn schulp

Telegram van 26 september van de Belgische technische zending in Elisabethstad naar het ministerie van Buitenlandse Zaken en aan de minister van Afrikaanse Zaken in Brussel :

« Ai eu hier midi une intéressante conversation avec Rikhye :

Primo : celui-ci confirme état de désorganisation totale qui règne à Léopoldville et le manque de détermination de toutes les personnalités politiques à l'exception de Lumumba.

Kasa-Vubu depuis son discours révoquant Lumumba n'a pris aucune initiative. Il n'a même pas cherché à exploiter l'état d'émeute qui existait au camp Léopold lorsque Lumumba y était assiégé. M. Dayal lui a rendu visite à ce moment pour demander qu'il lance un mot d'ordre d'apaisement et il s'y est refusé. Rickye a souligné la difficulté qui existait pour les Nations Unies de faire face à cette situation chacune des tendances venant trouver Dayal pour lui reprocher sa partialité et pour demander son assistance contre les autres factions. C'est ainsi que l'ONU a assuré une garde à chacun des leaders politiques mais il est évident que celle-ci a pour unique rôle de protéger la personne gardée contre les attentats arbitraires. Il a confirmé que Lumumba pourrait être arrêté sur présentation d'un mandat légalement rédigé. Malgré les affirmations de Kasa-Vubu toutes les délégations qu'il a envoyées pour arrêter Lumumba n'ont pu réunir le courage suffisant pour traverser le peloton de garde (...) ».

Om het staatshoofd Kasa Vubu ertoe te brengen zich van Lumumba te distantiëren — en zich tegen hem te keren — zijn volgens Victor Nendaka twee middelen gebruikt.

1° Buitenlandse adviseurs, ambassadeurs en andere gezanten die rechtstreeks met Kasa Vubu in contact komen, zetten hem voortdurend onder druk om uiteindelijk de gewenste beslissingen los te weken.

2° Buitenlanders op meer ondergeschikte posten spannen zich in om op de entourage van het staatshoofd in te werken. Vijf personen uit die entourage kunnen Kasa Vubu ertoe brengen zijn houding te veranderen : Vital Moanda, Antoine Kingotolo, Gaston Diomi, Fulbert Luyeye en Raymond Bikebi.

Het blijkt dat Kasa Vubu zelf, die de ondertekenaar is van de beslissing tot afzetting van Lumumba, op grond daarvan hoegenaamd geen waardering zou hebben gehad voor de invloed die zijn adviseurs op hem hadden. Zo verliest A.J.J. van Bilsen zijn functie bij het kabinet van het staatshoofd. De brief die hij (van Bilsen) op 2 september 1960 aan Kasa Vubu richt en die in onze vorige verslagen niet is opgenomen, bevat niet weinig vingerwijzingen :

« À Monsieur Kasa-Vubu, Président de la République à Léopoldville

Cher Monsieur le Président,

Je Vous remercie de m'avoir reçu hier, en votre Résidence, et suis heureux d'avoir pu faire avec vous un large tour d'horizon. Je voudrais, comme je vous l'ai proposé, dans les pages qui suivent, revenir sur les divers thèmes de notre conversation et en expliciter certains aspects.

les documents, voici un aperçu de leurs attitudes à la fin septembre/début octobre 1960 :

Kasa Vubu, le chef de l'État, se fait bousculer pour agir; mais aussitôt retourne dans sa cachette

Télégramme du 26 septembre de la Mission Technique Belge à Élisabethville au ministre des Affaires étrangères et au ministre des Affaires Africaines à Bruxelles :

« Ai eu hier midi une intéressante conversation avec Rikhye :

Primo : celui-ci confirme état de désorganisation totale qui règne à Léopoldville et le manque de détermination de toutes les personnalités politiques à l'exception de Lumumba.

Kasa Vubu depuis son discours révoquant Lumumba n'a pris aucune initiative. Il n'a même pas cherché à exploiter l'état d'émeute qui existait au camp Léopold lorsque Lumumba y était assiégé. M. Dayal lui a rendu visite à ce moment pour demander qu'il lance un mot d'ordre d'apaisement et il s'y est refusé. Rickye a souligné la difficulté qui existait pour les Nations Unies de faire face à cette situation chacune des tendances venant trouver Dayal pour lui reprocher sa partialité et pour demander son assistance contre les autres factions. C'est ainsi que l'ONU a assuré une garde à chacun des leaders politiques mais il est évident que celle-ci a pour unique rôle de protéger la personne gardée contre les attentats arbitraires. Il a confirmé que Lumumba pourrait être arrêté sur présentation d'un mandat légalement rédigé. Malgré les affirmations de Kasa Vubu toutes les délégations qu'il a envoyées pour arrêter Lumumba n'ont pu réunir le courage suffisant pour traverser le peloton de garde (...) ».

Pour que le Chef de l'État Kasa Vubu se décide à se séparer de — et à s'engager contre — Lumumba, deux moyens ont été employés, déclare Victor Nendaka.

1° Des conseillers étrangers, des ambassadeurs et d'autres émissaires, qui rencontrent directement Kasa Vubu, exercent sur lui des pressions constantes pour finir par lui arracher les décisions voulues.

2° Des étrangers occupant des positions plus subalternes s'emploient à agir sur l'entourage du Chef de l'État. Cinq personnes de son entourage sont susceptibles d'amener Kasa Vubu à changer de position. Il s'agit de Vital Moanda, Antoine Kingotolo, Gaston Diomi, Fulbert Luyeye et Raymond Bikebi.

Il apparaît qu'à cause de la décision de révocation de Lumumba, (le signataire) Kasa Vubu lui-même n'aurait pas apprécié l'influence de ses conseillers sur lui. Ainsi, A.J.J. Van Bilsen perdra son poste au cabinet du chef de l'État. La lettre qu'il (Van Bilsen) adresse à Kasa Vubu le 2 octobre 1960, non reprise dans nos précédents rapports, est remplie d'éléments éclairants.

« À Monsieur Kasa Vubu, Président de la République à Léopoldville

Cher Monsieur le Président,

Je Vous remercie de m'avoir reçu hier, en votre Résidence, et suis heureux d'avoir pu faire avec vous un large tour d'horizon. Je voudrais, comme je vous l'ai proposé, dans les pages qui suivent, revenir sur les divers thèmes de notre conversation et en expliciter certains aspects.

1. Sur nos relations personnelles

Mais avant toutes considérations sur la situation politique, je veux vous dire combien il m'a été dur, après les événements du 5 septembre, de devoir me résoudre à interrompre notre collaboration, M. Kini estimait que ma présence n'était pas souhaitée à cause des attaques de l'Ancien Premier Ministre contre moi, et combien je suis navré aujourd'hui de devoir constater à nouveau que dans votre évaluation les inconvénients de ma présence auprès de vous sont plus grands que les avantages, que les services que j'aurais pu être amené à vous rendre.

Dès le 6 septembre vers midi, j'avais signalé à M. Kini, par téléphone, que les attaques de la radio contre moi posaient un problème de sécurité et je suggérais que je vienne rejoindre la Résidence pour y demeurer temporairement. Le Chef de Cabinet m'a répondu qu'en raison des attaques lancées contre moi, et parce que j'étais mis en cause comme un des principaux instigateurs du « complot » et un agent du colonialisme belge et occidental, il était inopportun que je me trouve à la Résidence. Les jours suivants et après les attaques de M. Lumumba contre moi au Parlement, M. Kini m'a encore confirmé ce point de vue. C'est ainsi que lorsque finalement le jeudi 8 septembre M. Kini m'a fait savoir qu'il y avait un mandat d'arrêt contre moi tout en insistant pour que je ne vienne pas à la Résidence, j'ai décidé, le lendemain, 9 septembre, de quitter le pays.

À Brazzaville, je me suis efforcé de me rendre utile en aidant le ministre Bomboko, lors de son passage, ainsi que le Premier Ministre (Iléo), notamment à l'occasion de la première prise de contact avec les délégués du Katanga, MM. Kimba et Yav. J'ai pu, à plusieurs reprises entrer en communication téléphonique avec vous.

Étant donné l'importance pour le Congo et pour votre Gouvernement, des délibérations du Conseil de Sécurité, je me suis alors rendu à New-York, selon le désir de M. Bomboko, avec l'accord de M. Iléo et après avoir pris contact avec vous au téléphone.

Ensuite, je suis passé par Bruxelles, ayant acquis la conviction lors des conversations de Brazzaville entre MM. Iléo et Kimba et Yav que les clés de la rentrée du Katanga dans la République se trouvaient en grande partie à Bruxelles, la résistance des Katangais étant étroitement liée aux appuis matériels et moraux reçus en Belgique. M. Bomboko était au courant de ce projet.

De Bruxelles je comptais rentrer à Léo le 23 septembre. J'ai tenté de vous téléphoner à ce sujet le 22. M. Nsau m'a dit alors que vous préfériez que j'attende que vous m'appeliez, et ce pour des raisons de sécurité, la situation n'étant pas encore éclaircie tout à fait.

Me rendant à cet argument, j'ai différé mon retour de 8 jours. Puis, la situation s'étant consolidée pour une longue période par l'installation par vous-même du Collège des Commissaires Généraux, j'ai décidé de rejoindre mon poste. Le fait que M. Reynaert m'avait annoncé avoir été appelé par vous et par M. Iléo me confirmait dans mon sentiment que la situation s'était suffisamment éclaircie.

Hier, au cours de nos entretiens, j'ai dû me rendre compte que tout en me conservant votre entière confiance, vous estimez que ma présence auprès de vous était à ce moment « compromettante », car vos adversaires politiques et aussi l'armée ne supportaient pas la présence et l'ingérence de Belges, et ce sans discrimination.

1. Sur nos relations personnelles

Mais avant toutes considérations sur la situation politique, je veux vous dire combien il m'a été dur, après les événements du 5 septembre, de devoir me résoudre à interrompre notre collaboration, M. Kini estimait que ma présence n'était pas souhaitée à cause des attaques de l'Ancien Premier ministre contre moi, et combien je suis navré aujourd'hui de devoir constater à nouveau que dans votre évaluation les inconvénients de ma présence auprès de vous sont plus grands que les avantages, que les services que j'aurais pu être amené à vous rendre.

Dès le 6 septembre vers midi, j'avais signalé à M. Kini, par téléphone, que les attaques de la radio contre moi posaient un problème de sécurité et je suggérais que je vienne rejoindre la Résidence pour y demeurer temporairement. Le Chef de Cabinet m'a répondu qu'en raison des attaques lancées contre moi, et parce que j'étais mis en cause comme un des principaux instigateurs du «complot» et un agent du colonialisme belge et occidental, il était inopportun que je me trouve à la Résidence. Les jours suivants et après les attaques de M. Lumumba contre moi au Parlement, M. Kini m'a encore confirmé ce point de vue. C'est ainsi que lorsque finalement le jeudi 8 septembre M. Kini m'a fait savoir qu'il y avait un mandat d'arrêt contre moi tout en insistant pour que je ne vienne pas à la Résidence, j'ai décidé, le lendemain, 9 septembre, de quitter le pays.

À Brazzaville, je me suis efforcé de me rendre utile en aidant le ministre Bomboko, lors de son passage, ainsi que le Premier ministre (Iléo), notamment à l'occasion de la première prise de contact avec les délégués du Katanga, MM. Kimba et Yav. J'ai pu, à plusieurs reprises entrer en communication téléphonique avec vous.

Étant donné l'importance pour le Congo et pour votre Gouvernement, des délibérations du Conseil de Sécurité, je me suis alors rendu à New-York, selon le désir de M. Bomboko, avec l'accord de M. Iléo et après avoir pris contact avec vous au téléphone.

Ensuite, je suis passé par Bruxelles, ayant acquis la conviction lors des conversations de Brazzaville entre MM. Iléo et Kimba et Yav que les clés de la rentrée du Katanga dans la République se trouvaient en grande partie à Bruxelles, la résistance des Katangais étant étroitement liée aux appuis matériels et moraux reçus en Belgique. M. Bomboko était au courant de ce projet.

De Bruxelles je comptais rentrer à Léo le 23 septembre. J'ai tenté de vous téléphoner à ce sujet le 22. M. Nsau m'a dit alors que vous préfériez que j'attende que vous m'appeliez, et ce pour des raisons de sécurité, la situation n'étant pas encore éclaircie tout à fait.

Me rendant à cet argument, j'ai différé mon retour de 8 jours. Puis, la situation s'étant consolidée pour une longue période par l'installation par vous-même du Collège des Commissaires Généraux, j'ai décidé de rejoindre mon poste. Le fait que M. Reynaert m'avait annoncé avoir été appelé par vous et par M. Iléo me confirmait dans mon sentiment que la situation s'était suffisamment éclaircie.

Hier, au cours de nos entretiens, j'ai dû me rendre compte que tout en me conservant votre entière confiance, vous estimez que ma présence auprès de vous était à ce moment « compromettante », car vos adversaires politiques et aussi l'armée ne supportaient pas la présence et l'ingérence de Belges, et ce sans discrimination.

Il va de soi que ce serait fort indiscret de ma part, après cela, d'insister, voire de plaider l'importance que pourrait avoir pour vous la collaboration technique qu'en qualité de conseiller politique je pourrais vous apporter. Selon votre désir, j'ai décidé de me retirer temporairement et même de quitter Léopoldville. Je partirai d'ici quelques jours, après avoir revu un certain nombre d'amis et pris contact -discrètement- avec les membres du Collège des Commissaires Généraux. Je tâcherai également d'avoir quelques entretiens avec des dirigeants de l'ONU.

Entre-temps, je m'efforce d'obtenir de la Fondation Ford - dont je vous ai un jour amené à déjeuner le représentant au Congo, M. Heaps- les moyens financiers pour faire un voyage d'étude dans quelques pays africains. Je vous signalerai mes adresses successives et vous me ferez parvenir occasionnellement des notes sur des sujets susceptibles de vous intéresser et d'intéresser le Gouvernement, surtout en vue de la conférence constitutionnelle.

Ceci étant dit, et mon départ ne posant plus aucun problème, je veux être tout à fait franc en vous disant qu'à mon sens mon éloignement, temporaire ou non, par vous, pourrait être considéré comme un signe de faiblesse.

Il y a des Belges partout à Léopoldville, depuis le Chef de Cabinet adjoint de l'ex-Premier Ministre Lumumba, les Chefs de Cabinets ou Chefs de cabinet adjoints de presque tous les ministres ou ex-ministres, et probablement aussi les Conseillers des Commissaires Généraux, jusque même au sein de l'armée où certains Belges continuent de servir en uniforme et jouir de la confiance des officiers, sous-officiers et soldats.

Or, on sait au Congo, comme en Belgique et même ailleurs dans le monde, que je suis votre Conseiller. Ce n'est pas parce que je me trouve à Bruxelles que … M. Lumumba cessera de prétendre que je suis votre mauvais génie ou même que ... je me trouve auprès de vous dans votre Résidence, comme il l'a déjà dit.

Par contre, vous, en m'éloignant, vous semblez accuser le coup, vous risquez de donner l'impression qu'en effet, à vos yeux aussi, je suis « brûlé », et vous semblez craindre les reproches de vos adversaires.

Par mon voyage d'étude — d'environ un mois — je vais tenter d'éviter que mon éloignement ne soit trop remarqué. Car il est évident qu'en ce moment la place normale de vos conseillers est à vos côtés, sauf s'ils se trouvent en mission, - et que mon retour immédiat à Bruxelles susciterait des commentaires. On chercherait les causes de ce qu'on appellerait une « disgrâce », et cela ne serait pas bon ni pour vous ni pour moi ...

Ceci étant dit, il va de soi, Cher Monsieur le Président, que le Conseiller est là pour répondre lorsque celui qui l'a appelé lui demande un avis, et non pour imposer ses vues le jour où il l'estime utile ou revendiquer comme un « droit » d'être présent auprès de la personne qui a fait appel à lui.

Sé/- A.J.J. Van Bilsen ».

Il va de soi que ce serait fort indiscret de ma part, après cela, d'insister, voire de plaider l'importance que pourrait avoir pour vous la collaboration technique qu'en qualité de conseiller politique je pourrais vous apporter. Selon votre désir, j'ai décidé de me retirer temporairement et même de quitter Léopoldville. Je partirai d'ici quelques jours, après avoir revu un certain nombre d'amis et pris contact — discrètement — avec les membres du Collège des Commissaires Généraux. Je tâcherai également d'avoir quelques entretiens avec des dirigeants de l'ONU.

Entre-temps, je m'efforce d'obtenir de la Fondation Ford — dont je vous ai un jour amené à déjeuner le représentant au Congo, M. Heaps — les moyens financiers pour faire un voyage d'étude dans quelques pays africains. Je vous signalerai mes adresses successives et vous me ferez parvenir occasionnellement des notes sur des sujets susceptibles de vous intéresser et d'intéresser le Gouvernement, surtout en vue de la conférence constitutionnelle.

Ceci étant dit, et mon départ ne posant plus aucun problème, je veux être tout à fait franc en vous disant qu'à mon sens mon éloignement, temporaire ou non, par vous, pourrait être considéré comme un signe de faiblesse.

Il y a des Belges partout à Léopoldville, depuis le Chef de Cabinet adjoint de l'ex-Premier ministre Lumumba, les Chefs de Cabinets ou Chefs de cabinet adjoints de presque tous les ministres ou ex-ministres, et probablement aussi les Conseillers des Commissaires Généraux, jusque même au sein de l'armée où certains Belges continuent de servir en uniforme et jouir de la confiance des officiers, sous-officiers et soldats.

Or, on sait au Congo, comme en Belgique et même ailleurs dans le monde, que je suis votre Conseiller. Ce n'est pas parce que je me trouve à Bruxelles que ... M. Lumumba cessera de prétendre que je suis votre mauvais génie ou même que ... je me trouve auprès de vous dans votre Résidence, comme il l'a déjà dit.

Par contre, vous, en m'éloignant, vous semblez accuser le coup, vous risquez de donner l'impression qu'en effet, à vos yeux aussi, je suis « brûlé », et vous semblez craindre les reproches de vos adversaires.

Par mon voyage d'étude — d'environ un mois — je vais tenter d'éviter que mon éloignement ne soit trop remarqué. Car il est évident qu'en ce moment la place normale de vos conseillers est à vos côtés, sauf s'ils se trouvent en mission, - et que mon retour immédiat à Bruxelles susciterait des commentaires. On chercherait les causes de ce qu'on appellerait une « disgrâce », et cela ne serait pas bon ni pour vous ni pour moi ...

Ceci étant dit, il va de soi, Cher Monsieur le Président, que le Conseiller est là pour répondre lorsque celui qui l'a appelé lui demande un avis, et non pour imposer ses vues le jour où il l'estime utile ou revendiquer comme un « droit » d'être présent auprès de la personne qui a fait appel à lui.

Sé/- A.J.J. Van Bilsen. ».

Mobutu, legerleider, is bang !

Serge Michel (5) geeft aan dat op 14 september « *tout de suite après le coup d'État de Mobutu, la conférence de presse, (…) il était ivre mort. Il avait vidé une bouteille de whisky à la conférence de presse, Mobutu évidemment* ». Verschillende bronnen bevestigen dat Mobutu helemaal van de kaart is nadat hij de rol had gespeeld die hem was opgedragen, namelijk de staatsgreep ontketenen. Michel schrijft : *« écrasé par le poids de la charge (…) fut remis sur pieds par le docteur d'Aremberg, fondateur du Fonds Médical Tropical FOMETRO ».* Een andere getuigenis is preciezer : *« dépression; piqûres du docteur d'Aremberg; a réagi comme Ponce Pilate : il était parfaitement au courant »*.

Tijdens de vergadering van het College van 24 september zegt Nussbaumer dat *« Le Colonel a peur d'arrêter les gens »* (6).

Telegram van 26 september 1960 van het Belgisch Consulaat in Brazzaville aan de minister van Buitenlandse Zaken in Brussel :

« J'ai reçu de Lahaye les informations suivantes pour vous, Caeymax et ministre des Affaires Africaines

(...) Influence prépondérante de Kettani et Dayal sur Mobutu. Mobutu a donné ordre libérer Mpolo, Gizenga et Lumumba. Mobutu craint aussi fraction Batetela fort agissante dans l'armée nationale.

(...) Signé Lahaye

Sé/Dupret ».

Telegram van 26 september 1960 van de Belgische Technische Missie in Elizabethstad aan de minister van Buitenlandse Zaken en aan de minister van Afrikaanse Zaken in Brussel :

« (...)

Secundo : le départ des Russes, des Tchèques et des Polonais a permis aux autres représentations diplomatiques d'exercer une activité plus intense. Les Anglais et les Américains ont estimé devoir accorder leur appui à Mobutu. Celui-ci est presque aussi inefficace que les autres et son activité a été fort diminuée par suite des attentats qui l'ont fort impressionné. Il est en tout cas hostile à toute solution violente ».

Justin Bomboko, voorzitter van het College, toont zich van meet af vastberaden in het optreden tegen Lumumba

In tegenstelling tot Kasa Vubu en Mobutu is Bomboko academicus, afgestudeerd aan de *Université libre de Bruxelles*. Bij het uitbreken van de muiterij in juli is Bomboko voorstander van de interventie van het Belgisch leger, tegen het standpunt van zijn eerste minister en van het staatshoofd in. In augustus valt hij Lumumba aan in het parlement. Reeds bij Bomboko's aantreden in het kabinet van Lumumba in augustus zegt Serge Michel dat hij al spoedig heeft opgemerkt dat *« en tout cas Bomboko ne joue pas le jeu de Lumumba »* (7). In september is hij medeondertekenaar van de afzetting van Lumumba door Kasa Vubu.

(5) Zie R2, blz. 51-56.
(6) Zie R.1, blz. 55.
(7) Zie R.2, blz 53.

Mobutu, le chef de l'armée, peureux !

Le 14 septembre, « *(…) tout de suite après le coup d'État de Mobutu, la conférence de presse, (...) il était ivre mort. Il avait vidé une bouteille de whisky à la conférence de presse, Mobutu évidemment* », déclare Serge Michel (5). Différentes autres sources concordent à dire qu'après avoir joué le rôle lui confié de déclencher le coup d'État, Mobutu se montre dépassé. Il est écrit : « *écrasé par le poids de la charge (…) fut remis sur pieds par le docteur d'Aremberg, fondateur du Fond Médical Tropical FOMETRO* ». Un autre témoignage est plus précis : « *dépression ; piqûres du docteur d'Aremberg; a réagi comme Ponce Pilate : il était parfaitement au courant* ».

À la réunion du Collège du 24 septembre, Nussbaumer déclare : « *Le Colonel a peur d'arrêter les gens »* (6).

Télégramme du 26 septembre 1960 du Consulat de Belgique à Brazzaville au ministre des Affaires étrangères à Bruxelles :

« J'ai reçu de Lahaye les informations suivantes pour vous, Caeymax et ministre des Affaires Africaines

(...) Influence prépondérante de Kettani et Dayal sur Mobutu. Mobutu a donné ordre libérer Mpolo, Gizenga et Lumumba. Mobutu craint aussi fraction Batetela fort agissante dans l'armée nationale.

(...) Signé Lahaye

Sé/Dupret » .

Télégramme du 26 septembre de la Mission Technique Belge à Elisabethville au ministre des Affaires étrangères et au ministère des Affaires Africaines à Bruxelles.

« (...)

Secundo : le départ des Russes, des Tchèques et des Polonais a permis aux autres représentations diplomatiques d'exercer une activité plus intense. Les Anglais et les Américains ont estimé devoir accorder leur appui à Mobutu. Celui-ci est presque aussi inefficace que les autres et son activité a été fort diminuée par suite des attentats qui l'ont fort impressionné. Il est en tout cas hostile à toute solution violente. ».

Justin Bomboko, le Président du Collège, se montre déterminé dès le départ dans l'action contre Lumumba

Contrairement à Kasa Vubu et Mobutu, Bomboko est universitaire, produit de l'Université Libre de Bruxelles. En juillet, au moment où éclate la mutinerie, Bomboko prend position pour l'intervention de l'armée belge contre l'avis de son Premier ministre et du Chef de l'État. En août, il s'attaque à Lumumba au Parlement. Déjà au mois d'août, lorsqu'il prend ses fonctions au cabinet de Lumumba, Serge Michel dit avoir vite observé : qu'*« (…) en tout cas Bomboko ne joue pas le jeu de Lumumba* » (7). En septembre, c'est encore lui qui appose son contreseing pour approuver la révocation de Lumumba par Kasa Vubu.

(5) Cfr. R2, pp. 51-66.
(6) Cfr. R.1, p. 55.
(7) Cfr. R.2, p. 53.

Het telegram van 26 september luidt :

« Voici un télégramme de New-York pour vous.

De la délégation Belge à l'ONU, n° 354 pour Ministre des affaires Africaines. Votre 341. Lumumba bénéficie appuis officiels communistes et sera soutenu par tous si finalement il gagne. Voie choisie par lui semble être réconciliation que celle adjoint Bomboko parti hier pour Léopoldville cherche empêcher. Il faut faire comprendre qu'avec Lumumba à personnalité active et fascinante réconciliation n'est pas compromis mais échec certain à terme rapproché.

Sé/Loridam+

P.S. veuillez lire à la place de celle adjoint Bomboko que f e l e adjoint Bomboko ... ».

Telegram van 13 oktober van het Belgisch Consulaat in Brazzaville aan de minister van Buitenlandse Zaken in Brussel, over te zenden aan de minister van Afrikaanse Zaken in Brussel en aan de Belgische Technische Missie in Elizabethstad :

« Avons ce jour entretient intéressants avec Cordy. Il en résulte

Primo : Bomboko très tendu est entièrement préoccupé par conflit avec ONU suite refus laisser arrêter Lumumba (...) Avis Cordy être de maintenir blocus temps maximum compatible avec nécessité de ne pas perdre la face et entre-temps de faire organiser coup de main par petit commando indépendant de Force Publique.

Sés/ Dupret-Westhof ».

Achteraf zal worden gezegd dat het echte dagelijks bestuur in handen was van een informele structuur waaraan Mobutu en Bomboko deelnemen zonder Kasa Vubu, met name de Groep van Binza, die het versplinterde gezag daadwerkelijk zal organiseren. Die noodzaak zal nog dwingender worden na de overval eerst op Nussbaumer en nadien op Ndele — beiden commissaris-generaal — begin oktober in Leopoldstad door de aanhangers van Lumumba.

Telegram van het Belgisch Consulaat in Brazzaville aan de minister van Buitenlandse Zaken in Brussel :

« De Davignon pour Rothschild citation

Très urgent

J'ai rencontré dès mon arrivée délégation Katangaise qui paraît satisfaite de l'entretien qu'elle a eu avec Iléo. (...) Croquez vient d'apporter nouvelles Léopoldville où désorganisation complète. Il semble que Mobutu agisse en accord avec Kasa-Vubu. Symptôme général : manque de détermination dans l'action ce qui explique Lumumba pas encore hors état nuire. Problème primordial paraît donc écarter Lumumba et avoir union leaders congolais contre lui. Paraîtrait politique que Katangais fassent déclaration générale avant retour Elisabethville en ce sens (...). Mention conférence générale suffit. Important que cette instruction puisse leur être adressée par télégramme signé Tshombe. (...). Fin citation

Sé/Dupret ».

*
* *

Zo eindigt die eerste fase, die gaandeweg leidt tot het isolement van Lumumba, dat wil zeggen dat hij wordt bewaakt in zijn omsingelde woning, alvorens hij naderhand zal worden afgemaakt. Tijdens die fase hadden sommigen gehoopt op een vreedzame oplossing van de crisis. Naast de verzoeningspogingen van de commissie van Weregemere en van de heer

Télégramme du 26 septembre stipulé :

« *Voici un télégramme de New-York pour vous.*

De la délégation Belge à l'ONU, n° 354 pour ministre des affaires Africaines. Votre 341. Lumumba bénéficie appuis officiels communistes et sera soutenu par tous si finalement il gagne. Voie choisie par lui semble être réconciliation que celle adjoint Bomboko parti hier pour Léopoldville cherche empêcher. Il faut faire comprendre qu'avec Lumumba à personnalité active et fascinante réconciliation n'est pas compromis mais échec certain à terme rapproché.

Sé/Loridam+

P.S. veuillez lire à la place de celle adjoint Bomboko que f e l e adjoint Bomboko ... ».

Télégramme du 13 octobre du Consulat de Belgique à Brazzaville au ministre des Affaires étrangères à Bruxelles; à reproduire au ministre des Affaires Africaines et à la Mission Technique Belge à Elisabethville :

« *Avons ce jour entretient intéressants avec Cordy. Il en résulte*

Primo : Bomboko très tendu est entièrement préoccupé par conflit avec ONU suite refus laisser arrêter Lumumba (...) Avis Cordy être de maintenir blocus temps maximum compatible avec nécessité de ne pas perdre la face et entre-temps de faire organiser coup de main par petit commando indépendant de Force Publique.

Sés/ Dupret-Westhof ».

Dans la gestion quotidienne réelle, on le dira par après, une structure informelle à laquelle Mobutu et Bomboko participeront sans Kasa Vubu, le « *Groupe de Binza* », se chargera d'organiser effectivement le pouvoir émietté. Cette nécessité deviendra plus urgente lorsque Ndele, après Nussbaumer — tous commissaires généraux —, se sera fait agresser début octobre à Léopoldville par les partisans de Lumumba.

Télégramme du Consulat de Belgique à Brazzaville au ministre des Affaires étrangères à Bruxelles

« De Davignon pour Rothschild citation

Très urgent

J'ai rencontré dès mon arrivée délégation Katangaise qui paraît satisfaite de l'entretien qu'elle a eu avec Iléo. (...) Croquez vient d'apporter nouvelles Léopoldville où désorganisation complète. Il semble que Mobutu agisse en accord avec Kasa Vubu. Symptôme général : manque de détermination dans l'action ce qui explique Lumumba pas encore hors état nuire. Problème primordial paraît donc écarter Lumumba et avoir union leaders congolais contre lui. Paraîtrait politique que Katangais fassent déclaration générale avant retour Elisabethville en ce sens (...). Mention conférence générale suffit. Important que cette instruction puisse leur être adressée par télégramme signé Tshombe. (...). Fin citation

Sé/Dupret ».

*
* *

Ainsi se termine cette première phase qui conduit progressivement à l'isolement de Lumumba, c'est-à-dire, à sa garde dans sa résidence encerclée, avant son achèvement ultérieur. Au cours de cette phase, certains avaient espéré voir la crise se résoudre de manière pacifique. Outre les tentatives de conciliation entreprises par la commission de Weregemere et

David, adviseur van de vertegenwoordiger van de heer Hammarskjöld in Leopoldstad, zijn er interventies geweest door de Congolezen, waaronder de demarche van de *Parti du Peuple* onder leiding van Nguvulu (mede-oprichter van de MNC in oktober 1958), een uitdrukkelijk marxistische partij maar die in feite zeer gematigd was en dicht bij de ABAKO stond. De leiders van die partij hebben geprobeerd Lumumba te overtuigen de beslissing van Kasa Vubu te aanvaarden en oppositie te voeren ofwel in het parlement, ofwel door zijn partij te reorganiseren vanuit Stanleystad.

Het thema « verzoening » zal nog ter sprake komen tijdens de laatste dagen van september, dus na de oprichting van het College, meer bepaald vanaf 24 september, wanneer kolonel Mobutu beslist Mpolo en Gizenga te bevrijden en de militaire delegaties, onder leiding van commandant Pwati, contact opnemen met Lumumba en Kasa Vubu en vervolgens met de provinciale overheden. Op dat ogenblik neemt de idee van een verzoening tussen Lumumba en Kasa Vubu vaak de vorm aan van een project van rondetafelconferentie, die voor iedereen openstaat. Op 26 september waarschuwt Ileo de politici voor een demarche die hem benadeelt en die hem illusoir lijkt : *« Ce n'est pas en serrant la main de M. Lumumba que M. Kasa-Vubu aura résolu la crise congolaise »*. Voor anderen, onder wie Lumumba, rijst een relationeel probleem tussen het staatshoofd en de regeringsleider. Het parlement heeft echter de contouren van de oplossing aangegeven door de coëxistentie en de verzoening op te leggen.

Nog anderen, zoals Bolikango, zijn van oordeel dat de crisis voornamelijk verband houdt met de samenstelling van de regering en de verdeling van de ambten. Verscheidene commissarissen leggen de nadruk op de *« crise institutionnelle »*, waaraan de gebreken in het bestuur en in de werking van de administratie van het land te wijten zijn.

Kortom, we vinden die tendensen terug in de internationale politieke kringen. Men mag daaruit echter niet afleiden dat die tendensen niet samenvallen met andere realiteiten, belangen of doelstellingen. Zo dient de « *crise institutionnelle* » vaak als alibi voor de machtscentra voor welke de balkanisering van Congo een oplossing zou zijn. Zo ook wordt het zoeken naar een oplossing door het herstel van de coëxistentie tussen Kasa Vubu en Lumumba (dus ook door het herstel van die laatste in zijn functie van eerste minister) voorgestaan door de aanhangers van Lumumba en door de bewegingen waarvan hij de historische expressie is.

Op het einde van die periode is het College, dat in handen is van Ndele en nadien van Bomboko, overtuigd van de noodzaak om Lumumba te isoleren en eist het zijn aanhouding. Hij heeft openlijk toenadering gezocht tot Kasa Vubu. Mobutu negeert hem. Hoewel men nog niet vastbesloten lijkt om Lumumba de genadeslag toe te brengen, is de aanzet tot die operatie — hoewel ze traag verloopt — reeds gegeven. De aanhangers van Lumumba hoeven zich geen illusies meer te maken : Mobutu staat niet langer aan hun kant. Nkulufa brengt een nota van Lumumba bij de kolonel en wordt door deze met arrestatie bedreigd nadat hij hem op brutale toon enkele raadgevingen heeft gegeven en hem een som geld heeft toegestopt. Onawelo, familielid en vriend van Lumumba, rapporteert dat Nkulufa aan degenen die hem naar Mobutu hadden gestuurd, heeft gezegd : *« José (Mobutu) akomi mosika »*, wat betekent *« José (Mobutu) est déjà fort engagé (dans l'anti-lumumbisme) »*.

celles de M. David, Conseiller du représentant de M. Hammarskjöld à Léopoldville, il y eut des interventions de Congolais. Parmi celles-ci, on doit noter la démarche du Parti du Peuple dirigé par Nguvulu (co-fondateur du MNC en octobre 1958), un parti formellement marxiste mais en fait fort modéré dans les actes et proche de l'Abako. Les dirigeants de ce parti tentèrent de persuader Lumumba d'accepter la décision de Kasa Vubu et de mener l'opposition soit sur le plan parlementaire, soit en réorganisant son parti à partir de son fief de Stanleyville.

Quant au thème de la réconciliation, il continuera à être évoqué dans les derniers jours de septembre, donc après la mise en place du Collège, spécialement à partir du 24 septembre, lorsque le Colonel Mobutu décidera de libérer Mpolo et Gizenga et lorsque des délégations de militaires, dirigées par le commandant Pwati, prendront contact avec Lumumba, Kasa Vubu puis avec les autorités provinciales. À ce moment, l'idée d'une réconciliation entre Lumumba et Kasa Vubu prend souvent la forme d'un projet de conférence de la table ronde, ouverte à tous. Le 26 septembre, Ileo mettra le monde politique en garde contre une démarche qui le défavorise et qui lui paraît illusoire : « *Ce n'est pas en serrant la main de M. Lumumba que M. Kasa Vubu aura résolu la crise congolaise.* ». Pour d'autres, dont Lumumba, un problème de relations entre le Chef de l'État et le Chef du Gouvernement se pose; mais le Parlement a indiqué la solution en imposant la coexistence et la réconciliation.

Pour d'autres encore, Bolikango par exemple, la crise tient principalement à la composition du gouvernement et à la répartition des fonctions. Plusieurs commissaires mettent l'accent sur la « *crise institutionnelle* », responsable des carences dans la gestion et dans le mode de fonctionnement de l'administration du pays.

Bref, ces tendances se retrouvent dans l'opinion politique internationale. On ne pourrait toutefois en déduire qu'elles ne recouvrent pas d'autres réalités, intérêts ou objectifs; ainsi, le diagnostic de « *crise institutionnelle* » constitue, dans bien des cas, l'alibi des forces qui verraient dans la balkanisation du Congo une solution. De même, la recherche d'une solution par le rétablissement de la coexistence entre Kasa Vubu et Lumumba (donc aussi par le rétablissement de ce dernier dans sa fonction du Premier ministre) est préconisée par ceux qui soutiennent Lumumba et les tendances dont il est l'expression historique.

À la fin de cette période, le Collège, pris en main par Ndele et puis Bomboko, se convainc de la nécessité d'isoler Lumumba et exige son arrestation. Il s'est rapproché ouvertement de Kasa Vubu, Mobutu le boude. Si ce ne paraît pas encore déterminé à donner l'assaut qui étouffera Lumumba, l'opération — bien que lente — a déjà commencé. Il n'y a plus d'illusion à se faire chez les partisans de Lumumba : Mobutu n'est plus avec eux. Nkulufa, porteur d'une note de Lumumba au Colonel, s'est vu menacé d'arrestation par ce dernier qui, après lui avoir prodigué quelques conseils sous un ton brutal, lui a remis une somme d'argent. Nkulufa viendra dire à ceux qui l'ont envoyé, rapporte Onawelo, un proche parent de Lumumba lié d'amitié à ce dernier : « *José (Mobutu) akomi mosika* », ce qui se traduit par « *José (Mobutu) est déjà fort engagé (dans l'anti-lumumbisme)* ».

I. HET COLLEGE VAN COMMISSARISSEN-GENERAAL

a) **Wie heeft het College van commissarissen-generaal opgericht ?**

Op de door hem georganiseerde persconferentie naar aanleiding van zijn staatsgreep legt Mobutu een verklaring af over de te voeren strijd tegen het communisme, waaruit duidelijk mag blijken waar het eigenlijk om draait. Die verklaring vormt de antithese van Lumumba's discours. Nadat hij de uitwijzing had bevolen van de Belgische ambassadeur en de diplomatieke banden met België had doorgeknipt, bestempelde Lumumba op 9 augustus 1960 Frankrijk, Engeland, de VS, België en de katholieke missieposten als *« agents de subversion et représentant l'impérialisme néocolonial »*.

Mobutu van zijn kant lanceerde op 14 september het idee om het Collège op te richten. Hij doet dat zonder er die naam aan te geven, maar geeft wel aan in welke richting het Collège moet werken, wie er zitting in moet hebben en wie er assistentie aan moet verlenen : *« (…) Aucun officier ne sera ministre, ce n'est pas notre rôle. Nous demandons plutôt aux universitaires et techniciens congolais de diriger désormais le pays en dehors de toute option politique. Ceux qui sont encore à l'étranger soit en stage soit à l'université doivent rentrer d'urgence. (…) Ce sont eux qui feront ensuite appel à des techniciens étrangers pour les aider à gérer le pays. Je fais appel à des techniciens américains et aux Anglais pour qu'ils répondent favorablement à notre demande »* ([8]).

André Lahaye denkt niet dat Mobutu aan de oorsprong lag van het plan om het « *Collège des Commissaires généraux* » op te richten. Lahaye preciseert echter niet te weten wie er dan wél de initiatiefnemer van is en haast zich erbij te vertellen dat het idee in ieder geval niet van hemzelf komt! Verscheidene bronnen geven aan dat de oprichting van het College buiten Kasa Vubu om is gebeurd. Die zag nog steeds liever Ileo aan het roer. Kortom : het brein achter het plan moet buiten Congo worden gezocht.

Mobutu heeft gealludeerd op een vergadering van officieren die aan de persconferentie was voorafgegaan. De officieren Marlière en Kettani zouden er aan hebben deelgenomen en zouden op de hoogte zijn geweest. In dat verband verklaart Serge Michel :

« (…) on a pratiquement terminé parce qu'en fait on l'avait même photographié ([9]). Il (Mobutu) est filmé (…), on voit l'officier marocain à côté de lui. Or là, Kettani a carrément avoué, en laissant faire des officiers marocains qui n'avaient plus le casque bleu, qui étaient simplement des officiers marocains et qui accompagnaient dans ses déplacements, le jour du coup d'État, qui accompagnaient Mobutu. Il y avait un chauffeur et il y avait les deux officiers, il y avait un lieutenant et un capitaine, un capitaine qui était toujours à côté de lui, qui lui donnait des conseils. Et Mobutu suivait (…) » ([10]).

Wat de inschakeling van studenten betreft, beschikken we over een bijzonder verhelderende aanwijzing : een op 9 juni 1960 in Brussel opgestelde handgeschreven brief van André Mandi aan Patrice Lumumba.

([8]) Er zij op gewezen dat iedereen zich ervoor hoedde luidop het woord « België » uit te spreken. Cf. R.2, blz. 2-4.

([9]) Cf. de film Du Zaïre au Congo: le coup d'Etat de Mobutu van Christian Mersnil.

([10]) Cf. R.2, blz. 53.

I. LE COLLÈGE DES COMMISSAIRES GÉNÉRAUX

a) **Qui a créé le Collège des Commissaire généraux ?**

La déclaration que fait Mobutu dans sa conférence de presse lors de son coup d'État concernant la lutte à mener contre le communisme semble être un élément significatif de l'enjeu. Elle constitue l'antithèse du discours de Lumumba. Le 9 août 1960, celui-ci, après avoir ordonné l'expulsion de l'Ambassadeur de Belgique et la rupture des relations diplomatiques avec cette dernière, parlait de la France, de l'Angleterre, des USA, de la Belgique et des missions catholiques « *comme agents de subversion et représentant l'impérialisme néocolonial* ».

Mobutu, lui, annonce le 14 septembre l'idée de la création du Collège sans citer le nom mais détermine son sens voire ceux qui vont le composer et l'assister : *« (...) Aucun officier ne sera ministre, ce n'est pas notre rôle. Nous demandons plutôt aux universitaires et techniciens congolais de diriger désormais le pays en dehors de toute option politique. Ceux qui sont encore à l'étranger soit en stage soit à l'université doivent rentrer d'urgence. (...) Ce sont eux qui feront ensuite appel à des techniciens étrangers pour les aider à gérer le pays. Je fais appel à des techniciens Américains et aux Anglais pour qu'ils répondent favorablement à notre demande* » ([8]).

André Lahaye pense que Mobutu n'est pas l'initiateur du projet de « *Collège des Commissaires Généraux* ». Mais Lahaye dit ne pas savoir de qui il émane, prenant vite la précaution d'ajouter qu'on ne peut songer à lui-même ! Selon plusieurs sources, l'initiative de la création du Collège serait externe à Kasa Vubu, qui continuait à préférer voir Iléo gouverner. Bref, la paternité de ce projet est à rechercher ailleurs que chez les Congolais.

Mobutu a parlé d'une réunion des officiers qui avait précédé la conférence de presse. Les officiers Marlière et Kettani y auraient pris part et auraient été au courant. Serge Michel déclare :

« (...) on a pratiquement terminé parce qu'en fait on l'avait même photographié ([9]). Il (Mobutu) est filmé(...), on voit l'officier marocain à côté de lui. Or là, Kettani a carrément avoué, en laissant faire des officiers marocains qui n'avaient plus le casque bleu, qui étaient simplement des officiers marocains et qui accompagnaient dans ses déplacements, le jour du coup d'État, qui accompagnaient Mobutu. Il y avait un chauffeur et il y avait les deux officiers, il y avait un lieutenant et un capitaine, un capitaine qui était toujours à côté de lui, qui lui donnait des conseils. Et Mobutu suivait (...) » ([10]).

Pour le recours aux étudiants, on dispose d'une indication particulièrement significative : une lettre manuscrite écrite de Bruxelles le 9 juin 1960 par André Mandi à Patrice Lumumba.

([8]) À noter que tout le monde se gardait de prononcer à haute le mot Belge. Cfr R.2, pp. 2-4.

([9]) Cfr. Le film de Christian Mersnil, « Du Zaïre au Congo: Le coup d'État de Mobutu ».

([10]) Cfr. R.2, P. 53.

« Mon cher Patrice,

Les circonstances m'obligent de t'écrire cette lettre. J'y tiens particulièrement pour te mettre au courant d'une série de problèmes qui méritent une attention particulière. Comme tu le sais, un groupe de travail a été constitué à l'issue de la Conférence Economique et que Mobutu et moi-même et faisons partie. Les travaux de ce groupe se sont déroulés dans une atmosphère de corruption déconcertante. Certains collègues se sont montrés des collaborateurs de l'administration et cela d'autant plus que l'Administration ou plutôt le ministère du Congo et les milieux financiers essaient d'inféoder le Congo.

Les problèmes les plus importants qui furent discutés sont :

— Le Statut de la Banque Centrale

— La Société de développement et enfin les parastataux.

En ce qui concerne la « Banque Centrale », je te mets sur tes gardes. En effet, la Belgique a fait voter des lois d'urgence pour nommer certains congolais corrompus à des postes de haute administration. Il y a lieu de ne rien accepter et surtout prends garde pour des étudiants » ([11]).

b) **Samenstelling van het College**

Justin Bomboko wordt aangewezen om het College van commissarissen-generaal voor te zitten. Tot dan toe was hij minister van Buitenlandse Zaken, achtereenvolgens in de regering-« Lumumba » en de regering-« Ileo ». Zijn adjunct Albert Ndele vertegenwoordigt de « Kasa Vubu »-gezinden. Hij was de kabinetschef van de « abakistische » minister van Financiën Pascal Nkay. Nkay, die aan het hoofd zal komen van de Centrale Bank, genoot eveneens buitenlandse — voornamelijk Belgische — steun. Sinds de Economische Ronde Tafel van april-mei 1960 schoof België hém immers naar voor om de financiële structuren van het onafhankelijke Congo te leiden ([12]).

Justin Bomboko bevindt zich niet in Leopoldstad wanneer het College van commissarissen-generaal wordt opgericht. Hij was gevlucht uit vrees voor represailles van Lumumba en de publieke opinie omdat hij de afzetting van Lumumba door Kasa Vubu mee had ondertekend. Eerst zocht hij een onderkomen in de ambassade van de VS in Leopoldstad, maar later verliet hij Congo. Op 2 oktober 1960 keert hij naar Leopoldstad terug.

De eerste vergadering van het College vindt plaats op 21 september en wordt voorgezeten door Ndele (die de ledenlijst van het College voorleest). Vier commissarissen — Lihau, Mpase, Loliki en Bolela — bevinden zich nog in Brussel. Hen wordt gevraagd zich ten laatste zaterdag naar Leopoldstad te begeven.

De aanwijzing van de leden van het College is niet rechtstreeks beïnvloed door Mobutu of Kasa Vubu, die alleen maar enkele namen hebben opgegeven. Ndele was de man die zich, vóór de komst van Bomboko, met de samenstelling ervan bezighield. Vervolgens zal Bomboko Ndele volledig naar de achtergrond verdringen. Uit de lezing van de PV's blijkt hoezeer de Bomboko alle leden van het College naar zijn hand zet : hij verstrekt de informatie, stuurt de debatten, maakt opmerkingen over de voorstellen van de andere leden. Die hebben vaak de neiging te willen debatteren over de kwestie van

([11]) Cf. R.2, blz. 23-24.

([12]) Cf. de brief van André Mandi aan Lumumba, R.2, blz. 23-24.

« Mon cher Patrice,

Les circonstances m'obligent de t'écrire cette lettre. J'y tiens particulièrement pour te mettre au courant d'une série de problèmes qui méritent une attention particulière. Comme tu le sais, un groupe de travail a été constitué à l'issue de la Conférence Économique et que Mobutu et moi-même en faisons partie. Les travaux de ce groupe se sont déroulés dans une atmosphère de corruption déconcertante. Certains collègues se sont montrés des collaborateurs de l'administration et cela d'autant plus que l'Administration ou plutôt le ministère du Congo et les milieux financiers essaient d'inféoder le Congo.

Les problèmes les plus importants qui furent discutés sont :

— Le Statut de la Banque Centrale

— La Société de développement et enfin les parastataux.

En ce qui concerne la « Banque Centrale », je te mets sur tes gardes. En effet, la Belgique a fait voter des lois d'urgence pour nommer certains congolais corrompus à des postes de haute administration. Il y a lieu de ne rien accepter et surtout prends garde pour des étudiants » ([11]).

b) **Composition du collège**

Justin Bomboko, est désigné pour diriger le Collège des Commissaires généraux. Il avait été jusque là ministre des Affaires étrangères du Gouvernement Lumumba, puis du gouvernement Iléo. Albert Ndele, son adjoint, représente le camp Kasa Vubu. Il était chef de cabinet du ministre « *abakiste* » des finances, Pascal Nkay. En fait, cet homme qui prendra la tête de la Banque centrale, bénéficiait aussi de soutiens extérieurs, surtout en Belgique, qui le positionnait depuis la Table ronde économique d'avril-mai 1960 pour diriger les structures financières du Congo indépendant ([12]).

Justin Bomboko n'est pas à Léopoldville au moment de la constitution du Collège des Commissaires généraux. Craignant les représailles de Lumumba et de l'opinion après qu'il eut contresigné la révocation de Lumumba par Kasa Vubu, il a pris la fuite. D'abord caché à l'ambassade des USA à Léopoldville, il a quitté le Congo. Il sera de retour à Léopoldville le 2 octobre 1960.

À la première réunion du Collège qui a lieu le 21 septembre, et qui est présidée par Ndele (qui donne lecture des membres composant le Collège), quatre Commissaires — Lihau, Mpase, Loliki et Bolela — se trouvent encore à Bruxelles, et sont invités à rejoindre Léopoldville au plus tard samedi.

La désignation des membres qui devaient composer le Collège ne serait pas directement le fait de Mobutu ou de Kasa Vubu, qui n'auraient fait que dicter quelques noms. C'est Ndele qui se charge de sa mise en forme avant l'arrivée de Bomboko. Par la suite, la présence de Bomboko effacera totalement Ndele. La lecture des P.V. montre combien l'autorité du premier domine tous les membres du Collège : c'est lui qui donne l'information, oriente le débat, fait des observations aux propositions émises par les autres membres. Ceux-ci auront souvent tendance à vouloir mener des discussions sur le mode

([11]) Cfr. R.2, pp. 23-24.

([12]) Voir lettre de André Mandi à Lumumba, R.2, pp. 23-24.

de stromingen en zich toe te spitsen op hun eigen veiligheid en de aan hun functies verbonden voordelen.

Bij de samenstelling van het College sloot Ndele André Mandi — een uit de Evenaarsprovincie afkomstige Mungala (van de Gombie-stam) — uit. Nochtans neemt die onuitgenodigd aan de eerste vergadering deel. Hij had zich tijdens de Economische Ronde Tafel tegen Ndele afgezet en had op 9 juni 1960 een brief geschreven aan Lumumba, waarin hij hem waarschuwde voor de listen van Ndele, die hij afschilderde als een pion die de belangen van België in het onafhankelijke Congo verdedigde ([13]).

Thomas Kanza kon geen deel uitmaken van het College, niet omdat hij openlijk dicht bij Lumumba stond, maar omdat Kasa Vubu en zijn « abakistische » partizanen zoals Ndele niet konden aanvaarden dat hij tot de groep werd toegelaten. Thomas Kanza of Joseph Okito zijn niet als lumumbisten begonnen en ook geen trouwe lumumbisten gebleven, zoals de geschiedschrijving en/of de publieke opinie doorgaans graag willen geloven ([14]).

Bij de samenstelling van het College van commissarissen-generaal is de keuze van de leden hoe dan ook vergemakkelijkt door het hanteren van criteria als « stam » en « stroming ». Maar het betreft hier slechts enkele in het oog springende aspecten die een toenemend cliëntelisme verhulden dat niet alleen was ontstaan onder impuls van de politieke gezagsdragers, maar ook wegens de invloed die de Belgische universiteitsprofessoren op hun weinig talrijke Congolese (oud)studenten uitoefenden. Qua samenstelling moest het College tegen Lumumba zijn gericht. Kennelijk is aan slechts een klein aantal aanwijzingen tot Commissaire een échte beraadslaging voorafgegaan.

De commissarissen-generaal zijn veelal afkomstig uit Beneden-Congo (de Yombe-stam), Kasaï (alle strekkingen) en Bandundu (het district rond het Leopold II-meer). Wat de vertegenwoordiging per provincie betreft, neemt Leopoldstad nagenoeg de helft van de leden voor zijn rekening; de Oostprovincie, Katanga en Kivu zijn het slechtst vertegenwoordigd; een aantal voor het commissarisschap gepolste mensen uit die provincies hebben geweigerd lid te worden van het College. Hoewel de Evenaarsprovincie qua vertegenwoordiging in de middenmoot zit, wordt zij het meest bij de besluitvorming betrokken. De reden daarvoor is dat in Leopoldstad een typisch probleem aan de oppervlakte komt in verband met de ethnische meerderheden in Congo : de Bangala mogen politiek dan al minder georganiseerd zijn, dat neemt niet weg dat zij belangrijke plaatsen binnen het koloniale bestuur — en vooral het leger — hebben ingenomen.

De meeste leden van het College van commissarissen-generaal onderhouden goede betrekkingen met de katholieke kringen. Dat geldt eveneens voor de medewerkers van de krant *Courrier d'Afrique*, die het met Lumumba aan de stok krijgt van bij de oprichting van de MNC in oktober 1958. De drie (valse) brieven die Lumumba in september 1960 zogezegd heeft verspreid, zouden zijn geschreven door mensen uit die kringen. Lumumba verbiedt de verschijning van de Courrier d'Afrique, maar die maatregel wordt ongedaan gemaakt door Kasa Vubu. Het Collège gebruikt die krant voor de verspreiding van eigen, tegen Lumumba gerichte geschriften.

([13]) Cf. de brief van André Mandi aan Lumumba, R.2, blz. 23-24.
([14]) Cf. R.2, blz. 68-69, blz. 70.

écolier et accordent de l'attention à leur sécurité et aux avantages liés à leurs fonctions.

Au moment de la composition du Collège, Ndele exclut André Mandi, un mungala (ethnie Gombe) de la Province de l'Équateur, bien que celui-ci participe à la première réunion sans y être invité. Ce dernier, qui s'était opposé à Ndele lors de la Table ronde économique, avait écrit le 9 juin 1960 à Lumumba une lettre le mettant en garde contre les manœuvres de Ndele présenté comme un pion préparé pour défendre les intérêts de le Belgique au Congo Indépendant ([13]).

Thomas Kanza ne pouvait faire partie du Collège, non parce qu'il s'affichait comme proche de Lumumba mais parce que Kasa Vubu et ses partisans « abakistes » comme Ndele ne pouvaient admettre son incorporation dans le groupe. Thomas Kanza ou Joseph Okito, n'ont pas commencé dans le lumumbisme et ne sont pas demeurés des lumumbistes fidèles tels que l'histoire et/ou l'opinion retient généralement d'eux ([14]).

Dans la composition du Collège des Commissaires généraux, les critères d'« *ethnie* » et d'« *école* » ont certes facilité le choix des membres. Mais il ne s'agit là que d'éléments repères dont le socle était de plus en plus le clientélisme, suite à l'influence non seulement des pouvoirs politiques mais aussi de ces enseignants d'universités belges sur leurs (anciens) et peu nombreux étudiants congolais. La composition du Collège devait être anti Lumumba. Seuls certains postes semblent avoir fait l'objet d'une délibération réelle.

Les Commissaires généraux sont pour une grande majorité originaires du Bas-Congo (ethnie Yombe), du Kasaï (toutes les tendances) et de Bandundu (district du Lac Léopold II). Du point de vue de la représentation provinciale, Léopoldville compte à elle seule près de la moitié des membres; la Province Orientale, le Katanga et le Kivu sont les provinces les moins représentées; certains de leurs membres sollicités ont refusé. Malgré le nombre moyen de ses membres, la Province de l'Équateur est pourtant la plus intégrée dans la prise de décision. C'est que, si le problème de la majorité ethnique kongo à Léopoldville joue, les Bangala, moins organisés politiquement, ont occupé de nombreux postes dans l'administration coloniale et surtout dans l'armée.

La majorité des membres du Collège des Commissaires généraux entretiennent des relations avec les milieux catholiques. C'est le cas également des collaborateurs du journal « *Courrier d'Afrique* » qui entre en conflit avec Lumumba dès la création du MNC en octobre 1958. Les trois (fausses) lettres de Lumumba diffusées en septembre 1960 auraient été rédigées par des personnes proches de ce milieu. Lumumba interdit la parution du « *Courrier d'Afrique* », mesure qui est levée par Kasa Vubu. Le Collège utilise ce périodique pour diffuser des écrits s'en prenant à Lumumba.

([13]) Voir lettre de André Mandi à Lumumba, R.2, pp. 23-24.
([14]) Cfr. R.2, pp. 68-69; p. 70.

c) **Frequentie van de vergaderingen en toewijding van de leden**

In oktober 1960 telt het College 37 commissarissen. Ook zij die er niet van in het begin bij waren, voegen zich bij de eerste groep. Er komen zelfs nog nieuwe leden bij : Pongo wordt wegens zijn activisme tegen de lumumbisten ([15]) tot het College toegelaten; Auguste Kalanda neemt de vacant gebleven plaats in van Albi Bindo, die van een opdracht in België gebruik heeft gemaakt om niet meer naar Congo terug te keren. Misschien had hij er wel genoeg van gekregen na alles wat hij had gezien, net als José Nussbaumer — die zelfs de belangrijke functie van Commissaire titulaire de l'Intérieur had gekregen en die na enkele deelnames aan vergaderingen verklaarde : *« Je suis là parce qu'on a fait appel à moi. Je retournerai (en Belgique) dès que ça sera fini »*.

TABEL

Leden van het College van commissarissen-generaal

c) **Fréquence des réunions et assiduité des membres**

Au mois d'octobre 1960, les Commissaires sont au nombre de 37, les retardataires du début ayant rejoint l'équipe de départ. Mais il y aura encore des nouveaux arrivants : Pongo est intégré au Collège à cause de son activisme ([15]) contre les lumumbistes, Auguste Kalanda vient prendre la place laissée vacante par Albi Bindo qui, profitant d'une mission en Belgique, n'est plus revenu. Peut être a-t-il été dégouté de tout ce qu'il avait observé, tout comme José Nussbaumer — à qui il fut même confié l'important poste de Commissaire titulaire de l'Intérieur — qui affirmera après quelques participations : « *Je suis là parce qu'on a fait appel à moi. Je retournerai (en Belgique) dès que çà sera fini.* ».

TABLEAU

Membres du Collège des Commissaires généraux

Naam — *Nom*	Uitgeoefende functie — *Fonction exercée*	Vertaling — *Université / École fréquentée*
Bomboko Justin	Commissaris-generaal voor Buitenlandse Zaken en de Buitenlandse Handel; voorzitter van het College — *Commissaire Général aux Affaires Etrangères et Commerce Extérieur; Président du Collège*.	Université Libre de Bruxelles
Ndele Albert	Commissaris-generaal voor de Financiën en de Monetaire Aangelegenheden; ondervoorzitter van het College. — *Commissaire Général, Finances et Questions Monétaires ; Vice-Président du Collège*.	Louvain
Bokonga Charles	Commissaris-generaal voor de Werkgelegenheid en de Sociale Voorzorg. — *Commissaire Général au Travail et à la Prévoyance Sociale.*	Louvain
Cardoso Mario	Commissaris-generaal voor de Nationale Opvoeding, de Jeugd en de Sport; woordvoerder van het College. — *Commissaire Général à l'Education Nationale, à la Jeunesse et sport; porte parole du Collège*.	Louvain
Bindo Albi Valentin	Commissaris-generral voor de Ambtenarenzaken. — *Commissaire Général à la Fonction Publique*.	Université Libre de Bruxelles
Kalanda (Mabika) Auguste	Vervangt eind oktober A. Bindo, die zijn post in de steek heeft gelaten. — *Remplacera fin octobre A. Bindo qui a déserté son poste.*	Université Lovanium de Léopoldville
Kazadi Ferdinand	Commissaris-generaal voor de Landsverdediging. — *Commissaire Général à la Défense Nationale*.	Université Lovanium de Léopoldville
Lebughe Pierre	Commissaris-generaal voor de Landbouw en de Middenstand. — *Commissaire Général à l'Agriculture et aux Classes Moyennes.*	Université Lovanium de Léopoldville
Lihau Marcel	Commissaris-generaal voor de Justitie. — *Commissaire Général à la Justice.*	Louvain
Masanga Joseph	Commissaris-generaal voor de Openbare Werken. — *Commissaire Général Aux Travaux Publics.*	Université Lovanium de Léopoldville
Mbeka Joseph	Commissaris-generaal voor de Economische Coördinatie en het Plan. — Commissaire Général à la Coordination Economique et Plan.	Université Lovanium de Léopoldville

([15]) Eerst is hij verbindingsofficier van het Collège des Commissaires généraux met het buitenland, vervolgens wordt hij, op voordracht van Aubert Mukendi, Commissaire (adjoint) au Transport et aux Communications; tot slot wordt hij opnieuw verbindingsofficier nadat hij Lumumba op 2 december 1960 naar Leopoldstad heeft teruggebracht.

([15]) D'abord officier de liaison du Collège des Commissaires généraux avec l'extérieur, il devient Commissaire (adjoint) au Transport et aux Communications sur proposition d'Aubert Mukendi; enfin, redevient officier de liaison après qu'il ait ramené Lumumba à Léopoldville le 2 décembre 1960.

Naam — *Nom*	Naam — *Fonction exercée*	Naam — *Université / École fréquentée*
Bolela Albert	Commissaris-generaal voor de Informatie; woordvoerder van het College. — *Commissaire Général à l'Information; Porte parole du Collège.*	Louvain
Mpase Albert	Commissaris-generaal voor de Sociale Zaken. — *Commissaire Général aux Affaires Sociales.*	Louvain
Mukendi Aubert	Commissaris-generaal voor de Telecommunicatie. — *Commissaire Général aux Télécommunications.*	Université de Liège
Nussbaumer José	Commissaris-generaal voor de Binnenlandse Zaken. — *Commissaire Général à l'Intérieur.*	Louvain
Tshibamba Marcel	Commissaris-generaal voor de Volksgezondheid. — *Commissaire Général à la Santé Publique.*	Université Lovanium de Léopoldville, avec stage à Louvain
Atundu Albert	Commissaris voor de Sociale Zaken. — *Commissaire aux Affaires Sociales.*	Ecole d'Assistant Social à Hervelee
Bizala Cléophas	Commissaris voor de Nationale Opvoeding, de Jeugd en de Sport. — *Commissaire à l'Education Nationale, à la Jeunesse et Sport.*	Université Lovanium de Léopoldville
Bo-Boliko André	Commissaris voor de Werkgelegenheid en de Sociale Voorzorg. — *Commissaire au Travail et à la Prévoyance Sociale.*	Ecole d'Assistant Social à Hervelee
Kandolo Damien	Commissaris voor de Binnenlandse Zaken. — *Commissaire à l'Intérieur.*	(Syndicaliste)
Kashemwa Ernest	Commissaris voor de Buitenlandse Zaken en de Buitenlandse Handel. — *Commissaire aux Affaires Etrangères et Commerce Extérieur.*	Université Lovanium de Léopoldville
Kasongo Julien	Commissaris voor het Plan en de Economische Coördinatie. — *Commissaire au Plan et à la Coordination Economique.*	(Ecole Professionnelle au Congo)
Kapella Pascal	Commissaris voor de Informatie. — *Commissaire à l'Information.*	(Institut de Journalisme en Belgique)
Konde Zépherin	Commissaris voor de Informatie. — *Commissaire à l'Information.*	Louvain
Kungula François	Commissaris voor de Ambtenarenzaken. — *Commissaire à la Fonction Publique.*	(?)
Loliki Evariste	Commissaris voor de Buitenlandse Zaken en de Buitenlandse Handel. — *Commissaire aux Affaires Etrangères et Commerce Extérieur.*	Louvain
Lukusa Félicien	Commissaris voor de Ambtenarenzaken. — *Commissaire à la Fonction Publique.*	Louvain
Mukamba Jonas	Commissaris voor de Binnenlandse Zaken. — *Commissaire à l'Intérieur.*	Louvain, mais suivait aussi le droit à l'ULB
Mushiete Paul	Commissaris voor de Financiën. — *Commissaire aux Finances.*	Louvain
Ngondo Claude	Commissaris voor de Landbouw. — *Commissaire à l'Agriculture.*	Université Lovanium de Léopoldville
Ngyesse François (Jean-Marie)	Commissaris voor de Middenstand. — *Commissaire aux Classes Moyennes.*	Louvain
Pongo Gilbert	Commissaris voor het Vervoer en de Communicatie. — *Commissaire au Transport et aux Communications.*	(Ecole professionnelle au Congo)
Tshisekedi Etienne	Commissaris voor de Justitie. — *Commissaire à la Justice.*	Université Lovanium de Léopoldville
Waku Honoré	Commissaris voor de Nationale Opvoeding. — *Commissaire à l'Éucation Nationale.*	Université Libre de Bruxelles
Watum Nestor	Commissaris voor de Landsverdediging. — *Commissaire à la Défense Nationale.*	Université Lovanium de Léopoldville
Takizala Henri	Commissaris voor de Openbare Werken. — *Commissaire aux Travaux Publics.*	Université Lovanium de Léopoldville
Ngwete Martin	Commissaris voor de Volksgezondheid. — *Commissaire à la Santé Publique.*	Louvain
Posho Joseph	Commissaris voor de Openbare Werken. — *Commissaire aux Travaux Publics.*	Université de Liège

Tijdens de eerste vergadering van het College op 21 september is de verwarring compleet.

« (…) M. Mbeka voudrait faire deux remarques :

1° Il fait d'abord arrêter la procédure des travaux du Conseil pour la bonne continuation des affaires. Il souligne ce point étant donné que par manque de procédure et méthode, le Collège peut être automatiquement amené à être aussi inefficace que les ministres qui n'avaient pas encore de méthode.

À la première réunion du Collège, le 21 septembre, le désordre est total.

« (…) M. Mbeka voudrait faire deux remarques :

1° Il fait d'abord arrêter la procédure des travaux du Conseil pour la bonne continuation des affaires. Il souligne ce point étant donné que par manque de procédure et méthode, le Collège peut être automatiquement amené à être aussi inefficace que les ministres qui n'avaient pas encore de méthode.

2° Il peut ensuite avoir la discipline au sein du Collège tant au point de vue ponctualité que dans la manière de prendre la parole. Il fait remarquer que depuis le commencement tout le monde prend la parole quand il lui plaît sans demander, et ainsi tous les membres arrivent à parler à la fois.

Les membres du Conseil jugent très pertinentes ces observations et promettent désormais d'être disciplinés. ».

De frequentie waarmee de leden op de vergaderingen verschijnen, verschilt nogal, maar doorgaans zijn er flink wat afwezig. 21 van de 37 leden hebben niet deelgenomen aan de helft van de 45 bijeenkomsten waarvan notulen beschikbaar zijn. Bomboko is op 15 vergaderingen aanwezig geweest en sommige ervan heeft hij vóór het einde of halverwege verlaten. Ndele heeft aan 14 bijeenkomsten deelgenomen en Kandolo aan slechts 9. Dat heeft sommige leden van het College ertoe gebracht de mogelijkheid te bespreken een premie toe te kennen aan degenen die geregeld aanwezig waren, zoals Tshisekedi en Kashemwa, die met 33 aanwezigheden ver boven de rest uitkwamen. Op 21 december 1960 wordt voorgesteld *« qu'une lettre de menace soit adressée aux absents réguliers, notamment MM. Ndele et Kandolo pour leur menacer la démission au cas où ils ne veulent plus venir aux réunions. »*.

De kans dat dergelijke maatregelen tot iets zouden leiden, was onbestaande, ten eerste omdat ze Bomboko en Ndele troffen, en ten tweede omdat degenen die tegen de afwezigen uitvielen niet wisten wat die buiten het College uitrichtten.

In feite is meer dan de helft van de vergaderingen doorgegaan met minder dan 50 % van de leden en kwamen bovendien velen van hen te laat. Op de vergadering van 15 november waren slechts 8 aanwezigen ! Het aantal aanwezigen daalt vanaf oktober en die tendens wordt nog versterkt in november.

Van de 45 vergaderingen van het College waarvoor notulen werden opgesteld, werden er 11 geleid door Bomboko, 11 door Ndele, 6 door Ngwete, 3 door Bizala, 2 door respectievelijk Kazadi, Mbeka en Bokonga, en 1 door Loliki, Lihau, Mishiete, Mukendi, Watum en Cardoso. Er is dus geen enkele rangorde tussen de leden rekening houdend met de beklede posten, behalve die van Voorzitter en Ondervoorzitter. Ingeval zij afwezig zijn, neemt « ongeacht welk » lid de leiding van de bijeenkomst, ongeacht of hij titularis of adjunct is. In drie notulen is niet aangegeven wie de vergadering heeft geleid in afwezigheid van Bomboko en Ndele. Een van die notulen bevat zelfs niet de lijst van de aanwezigen.

We beschikken over (nagenoeg) alle notulen van de eerste periode van het bestaan van het College, dat wil zeggen van september tot december 1960. 44 van de 45 notulen van de vergaderingen van het College van commissarissen-generaal hebben betrekking op die periode. Nadien werd het mandaat van het College voor onbepaalde tijd verlengd en werd geen enkele periodiciteit vastgesteld, noch werd die bepaald door een maatregel.

« (...)

Bo-Boliko : (...) je voudrais savoir, puisque nous sommes à 8 jours du 31 décembre date à laquelle il était porté à la connaissance du public que le mandat des Commissaires Généraux prendra fin, ce que va devenir le Collège après cette date. Je suggère que nous devons, dès maintenant,

2° Il peut ensuite avoir la discipline au sein du Collège tant au point de vue ponctualité que dans la manière de prendre la parole. Il fait remarquer que depuis le commencement tout le monde prend la parole quand il lui plaît sans demander, et ainsi tous les membres arrivent à parler à la fois.

Les membres du Conseil jugent très pertinentes ces observations et promettent désormais d'être disciplinés. ».

La régularité des membres aux réunions est très contrastée, généralement faible. 21 membres sur 37 n'ont pas participé à la moitié des 45 rencontres pour lesquelles des P.V. sont disponibles. Bomboko est présent à 15 réunions et, pour un certain nombre desquelles il arrivait à la fin ou les quittait au milieu; Ndele assiste à 14 rencontres et Kandolo, lui, à 9 seulement. Ce qui amène certains membres du Collège à discuter de la possibilité d'octroi d'une prime à ceux qui se font réguliers, comme Tshisekedi et Kashemwa les deux plus réguliers de tous, avec 33 présences. Il est proposé le 21 décembre 1960 « *qu'une lettre de menace soit adressée aux absents réguliers, notamment MM. Ndele et Kandolo pour leur menacer la démission au cas où ils ne veulent plus venir aux réunions. ».*

Des telles mesures n'avaient aucune chance d'aboutir, d'abord parce qu'elles touchent Bomboko ou Ndele, ensuite parce que ceux qui se déchaînent contre les absents ignorent ce que ceux-ci font en dehors du Collège.

En fait, plus de la moitié des réunions du Collège ont été tenues avec moins de cinquante pour-cent des membres présents, encore que parmi ceux-ci beaucoup arrivaient en retard. La réunion du 15 novembre n'aura compté que 8 membres ! Un fléchissement se fait sentir au niveau de la présence aux réunions à partir du mois d'octobre; il s'accentuera en novembre.

Sur les 45 réunions du Collège pour lesquelles des P.V. sont disponibles, 10 sont dirigées par Bomboko, 11 par Ndele, 6 par Ngwete, 3 par Bizala, 2 par Kazadi, Mbeka et Bokonga respectivement, 1 par Loliki, Lihau, Mushiete, Mukendi, Watum et Cardoso. On voit qu'il y n'y a aucun ordre de préséance entre les membres compte tenu des postes occupés, à part ceux du Président et de son Vice; en leur absence, « *n'importe* » quel membre prend la direction de la rencontre, titulaire ou adjoint, peu importe. Trois procès-verbaux n'indiquent pas le nom de la personne qui a assuré la direction en l'absence de Bomboko et de Ndele; un de ces P.V. ne donne même pas la liste des présences à la réunion.

On dispose de (presque) tous les P.V. de réunions de la première période de l'existence du Collège, soit de septembre à décembre 1960. Sur les 45 procès verbaux des réunions du Collège des Commissaires généraux disponibles, 44 couvrent cette période. Par la suite le Collège a vu son mandat prolongé de manière non déterminée, aucune périodicité ne fut fixée ni aucune mesure ne l'a déterminé.

« (...)

Bo-Boliko : (...) je voudrais savoir, puisque nous sommes à 8 jours du 31 décembre date à laquelle il était porté à la connaissance du public que le mandat des Commissaires Généraux prendra fin, ce que va devenir le Collège après cette date. Je suggère que nous devons, dès maintenant, préparer

préparer notre acte de démission pour être logique avec nous même, cet acte sera apporté au Chef de l'État et au Colonel Mobutu, quitte à ceux-ci de nous dire où en est la situation exacte et encore à eux de nous indiquer les mesures à prendre ».

« M. Tshisekedi : Dans cette histoire de date, c'est un manque de finesse que le Colonel Mobutu avait commis. Au fond, il n'y est pas question de nous en aller et de laisser un vide au pays avant que les politiciens soient arrivés à une décision commune » ([16]).

De maandelijkse frequentie van de vergaderingen ziet eruit als volgt : 6 in de maand september, 19 in oktober, 11 in november, 8 in december en 1 in januari 1961. Vanaf de laatste vergadering in december 1960, die heeft plaatsgevonden op de 27e, zijn er geen notulen meer van de vergaderingen van het College van commissarissen-generaal tot aan de aankondiging van de stopzetting ervan op 9 februari 1961. Er is dus geen verslag vóór de enige vergadering van 21 januari 1961, vier dagen na de moord op Lumumba. Er zijn oproepingen verstuurd voor bepaalde bijeenkomsten, zoals die van 5 en 6 januari 1961. Men zou ook kunnen stellen dat het verzenden van schriftelijke uitnodigingen (voor de vroegere vergaderingen geschiedden de convocaties mondeling) voor opeenvolgende vergaderingen een bewijs is dat het College op dat ogenblik al niet meer werkte. De tanende aanwezigheid van de leden die al sinds enkele weken werd vastgesteld, is kritiek geworden. Aangezien het College zijn beste dagen dan wel heeft gehad, is het voortbestaan ervan onzeker geworden, te meer daar er daarnaast andere concurrerende groeperingen (regeringsploeg Ileo, Groep van Binza, …) vergaderden. De commissarissen-generaal stippen tijdens hun raadsvergaderingen aan dat Ileo zich vijandig jegens hen opstelt. Op Ileo's voorstel heeft op 28 december een ontmoeting plaats tussen het College en de regering. De commissarissen-generaal die werden gepolst om daaraan deel te nemen, zijn terughoudend. *« (Ils) ont fait savoir qu'ils dévaient préalablement s'en référer au Colonel Mobutu et à M. Kasa-Vubu, le Chef de l'État »* ([17]). Ileo zal de dag nadien zijn ministeriële equipe voorstellen aan Kasa Vubu. Hij slaagt er niet in hem te overtuigen, wat een beetje respijt geeft aan het *Collège*, dat aldus zijn bestaan zal rekken in afwachting van de beloofde rondetafelconferentie. Beter gezegd, in afwachting dat het geval Lumumba « opgelost » is. Op dat ogenblik wordt het militair offensief voorbereid dat de hoop heeft doen postvatten dat de lumumbistische bastions in het Oosten van het land vrij spoedig tot overgave zouden worden gedwongen. Dat zal op een mislukking uitlopen. Gilbert Pongo, in het College een van de meest virulente tegenstanders van Lumumba, wordt gevangen genomen en de administrateur-generaal van de *Sûreté* ontspringt de dans.

Victor Nendaka zegt dat er een vergadering van het College is geweest die twee dagen (13 en 14 januari 1961) heeft geduurd en waaraan een delegatie uit Congo Brazzaville heeft deelgenomen. Nendaka meent te weten dat die bijeenkomst gewijd was aan de zaak-Lumumba. Wij beschikken niet over die notulen, die nochtans een schat aan inlichtingen zouden hebben opgeleverd, maar we hebben voor die periode toe-

([16]) Zie R.1, blz. 90 tot 94.

([17]) Zie La dernière Heure van 30 december 1960 en La libre Belgique van 29 december 1960.

notre acte de démission pour être logique avec nous même, cet acte sera apporté au Chef de l'État et au Colonel Mobutu, quitte à ceux-ci de nous dire où en est la situation exacte et encore à eux de nous indiquer les mesures à prendre. ».

« M. Tshisekedi : Dans cette histoire de date, c'est un manque de finesse que le Colonel Mobutu avait commis. Au fond, il n'y est pas question de nous en aller et de laisser un vide au pays avant que les politiciens soient arrivés à une décision commune » ([16]).

La fréquence mensuelle des réunions se présente comme suit : 6 pour le mois de septembre, 19 pour octobre, 11 pour novembre, 8 pour décembre et 1 pour janvier 1961. À partir de la dernière réunion du mois de décembre 1960, tenue le 27, on ne dispose plus des comptes rendus des réunions du Collège des Commissaires généraux jusqu'à l'annonce de son arrêt le 9 février 1961. Et donc aucun compte rendu n'existe avant la seule réunion du 21 janvier 1961 qui eut lieu quatre jours après l'assassinat de Lumumba. Des convocations sont lancées pour certaines rencontres, comme pour celles de 5 et 6 janvier 1961. On pourrait penser que l'envoi de convocations écrites (lors des réunions antérieures, le mode de convocation était oral) pour des réunions qui doivent se suivre constitue un signe que rien n'allait plus au Collège à ce moment-là. La baisse d'assiduité des membres constatée depuis plusieurs semaines déjà est devenue critique; le temps de vie du Collège étant dépassé, sa survie devient incertaine, d'autant que d'autres regroupements (équipe gouvernementale Iléo, Groupe de Binza, ...) concurrents se tiennent parallèlement. Les Commissaires généraux affirment au cours de leurs conseils que Iléo leur devient hostile. Le 28 décembre, le Collège a une rencontre avec l'équipe gouvernementale proposée par ce dernier (Iléo). Les Commissaires généraux pressentis pour y faire partis se montrent réticents à son appel. « (*Ils) ont fait savoir qu'ils devaient préalablement s'en référer au Colonel Mobutu et à M. Kasa Vubu, le Chef de l'État* » ([17]). Iléo ira présenter son équipe ministérielle à Kasa Vubu le jours d'après. Il ne parvient pas à le convaincre, ce qui donne du répit au Collège qui va ainsi prolonger son existence en attendant la table ronde promise. Mieux, en attendant voir « *résolu* » le cas Lumumba. À ce moment, se prépare l'offensive militaire qui donna l'espoir de voir réduits assez rapidement les bastions lumumbistes de l'Est du pays, espoir qui se soldera par un échec cuisant. Gilbert Pongo, un élément les plus fracassants du Collège contre Lumumba a été fait prisonnier et l'Administrateur général de la Sûreté, Nendaka, en avait échappé belle.

Victor Nendaka affirme qu'il y eut une réunion du Collège qui dura deux jours, les 13 et 14 janvier 1961, marquée par la participation d'une délégation venue du Congo Brazzaville. Nendaka croit savoir que l'objet de cette rencontre fut l'affaire Lumumba. Sans disposer de ce procès verbal qui aurait été riche en informations, nous avons néanmoins trouvé pour cette période des allocutions de Bomboko, Ndele ou des commu-

([16]) Cfr. R.1, PP. 90-94.

([17]) Cfr. La Dernière Heure du 30 décembre 1960; La Libre Belgique Du 29 décembre 1960.

spraken gevonden van Bomboko en Ndele en communiqués van Bolela, die nog steeds optreden in naam van het College en zich ironisch uitlaten over het lot van de reeds vermoorde Lumumba. Op sommige documenten is de datum weliswaar niet vermeld, maar uit de inhoud ervan blijkt dat ze dateren van na 17 januari 1961.

Bolela houdt een toespraak — waarvan het document het n^{r} 56 draagt — met als titel « éditorial », op de radio van Leopoldstad. Hij bekritiseert de Veiligheidsraad van de Verenigde Naties, die een vergadering hield waarop de « Congolese zaak » geagendeerd was. Volgens de woordvoerder van het College stonden de volgende punten op de agenda :

« 1° neutralisation de l'Armée congolaise que commande le Général Mobutu;

2° libération de M. Patrice Lumumba de sa prison du Katanga pour qu'il reprenne sa place de Premier Ministre de la République du Congo;

3° réouverture du Parlement congolais;

4° expulsion du Congo de tous les Belges, afin qu'ils soient sans doute remplacés par des communistes ».

In zijn conclusie richt de heer Bolela zich tot de Verenigde Naties en verklaart hij « *Que l'ex-Premier Ministre Lumumba se trouve en prison au Katanga ou à Thysville, c'est toujours au Congo, le pays qui l'a vu naître. C'est là une affaire qui ne regarde que nous et personne d'autre.* ».

Er zullen nog andere communiqués volgen :

— toespraak van de heer Bolela van 22 januari 1961 : de naam Lumumba komt er niet in voor. Het communisme is de vijand van Congo. De rebellerende provincies zijn de noordoostelijke (onder controle van Gizenga en Kashamura), Katanga en Zuid-Kasai worden niet vermeld;

— toespraak van de heer Bolela van 24 januari 1961 : de nadruk wordt gelegd op de folteringen en de slachtingen in de rebellerende provincies en gebieden onder Gizenga en Kashamura, alsmede op de « zogenaamde » nationalisten op wie « sommigen zich laten voorstaan ». Er wordt met geen woord gerept van de overbrenging en het lot van Lumumba.

Het aantreden van de regering-Ileo op 9 februari betekent het einde van de « opdracht » van het College, aangekondigd door Kasa Vubu. Twee gewezen commissarissen-generaal, Luhau en Bomboko — Bizala heeft immers de portefeuille Opvoeding « geweigerd » — maken deel uit van de regering. De voormalige Voorzitter van het College (behoudt) krijgt de portefeuille van minister van Buitenlandse Zaken. Een van de twee woordvoerders van het College, de heer Bolela, zal de dag daarna een toespraak houden op de radio. Hij brengt hulde aan president Kasa Vubu en kondigt het volgende aan : « *l'acquis à l'idée d'un grand Congo fédéral et prospère, qui se voit confier les rênes du commandement.* » ([18]). Die manier om de werkzaamheden van het College af te sluiten en vooral de ideeën die in de verschillende radiocommuniqués naar voren zijn gebracht, blijken de vijand aan te wijzen en laten uitschijnen hoe men over hem denkt, maar tevens wie de bondgenoten zouden zijn en wat de zin is van de aldus verkregen overwinning.

([18]) Zie R.1, blz. 96.

niqués de Bolela, qui continuent à se présenter au nom du Collège, ironisant sur le sort de Lumumba déjà assassiné. Si la date n'est pas mentionnée sur certains documents, leur contenu indique qu'ils datent d'après le 17 janvier 1961.

Une allocution de Bolela dont le document porte le n° 56, intitulé « *éditorial* », à la radio de Léopoldville. Bolela s'en prend au Conseil de Sécurité de l'ONU qui tenait une session dans laquelle l'« *affaire congolaise* » est inscrite à l'ordre du jour. Cette réunion a inscrit à l'ordre du jour, affirme le porte parole du Collège, les points suivants :

« 1° neutralisation de l'Armée congolaise que commande le Général Mobutu;

2° libération de M. Patrice Lumumba de sa prison du Katanga pour qu'il reprenne sa place de Premier ministre de la République du Congo;

3° réouverture du Parlement congolais;

4° expulsion du Congo de tous les Belges, afin qu'ils soient sans doute remplacés par des communistes. ».

Dans sa conclusion, M. Bolela s'adressant à l'ONU déclare: « *Que l'ex-Premier ministre Lumumba se trouve en prison au Katanga ou à Thysville, c'est toujours au Congo, le pays qui l'a vu naître. C'est là une affaire qui ne regarde que nous et personne d'autre. ».*

Suivront d'autres communiqués :

— Allocution de Mr. Bolela du 22 janvier 1961: le nom de Lumumba n'est pas cité, l'ennemi du Congo, c'est le communisme; les provinces rebelles sont celles du nord-est (sous contrôle de Gizenga et Kashamura), le Katanga et le Sud-Kasai ne sont pas cités.

— Allocution de M. Bolela du 24 janvier 1961: l'accent est mis sur les tortures et les tueries qui se passent dans les provinces et les territoires rebelles sous Gizenga et Kashamura, sur les « *faux* » nationalistes dont se « *prévalent certains* ». Pas un mot sur le transfert et le sort de Lumumba.

Avec la mise en place du Gouvernement Iléo le 9 février, c'est la fin à la « *mission* » du Collège annoncée par Kasa Vubu. Deux anciens Commissaires généraux, Lihau et Bomboko, — Bizala ayant « *refusé* » le poste de l'Education — font partie du Gouvernement formé; l'ex Président du Collège (garde) redevient ministre des Affaires Etrangères. Un de deux portent parole du Collège, A. Bolela, viendra faire une allocution à la radio le lendemain. Il rend hommage au Président Kasa Vubu, annonce « *l'acquis à l'idée d'un grand Congo fédéral et prospère, qui se voit confier les rênes de commandement* » ([18]). Cette manière de clôturer les travaux du Collège, et surtout les idées exprimées dans les divers communiqués à la radio semblent désigner l'ennemi et le sentiment qu'on éprouve à son égard, mais aussi quels seraient les alliés et le sens de la victoire ainsi obtenue.

([18]) Cfr. R.1., p. 96.

d) **De illusie de macht in handen te hebben**

Mobutu kondigt in september 1960 de oprichting van het College aan. Al meteen toen het College werd opgericht, heeft het gepoogd zijn opdracht en het kader waarbinnen het moest evolueren te begrijpen. Er zullen geen precieze antwoorden komen op die vragen, wat vaak buitensporige ambities zal veroorzaken. Hieronder een discussie die heeft plaatsgehad tijdens de vergadering van 24 september 1960 :

« *M. Bizala demande des précisions. Il voudrait savoir qu'est ce qui nous amène ici ?*

Sur quoi le Président (Ndele) lui répond : nous avons répondu à l'appel du Colonel Mobutu. Ce Collège doit donc prendre en mains la conduite du pays c'est-à-dire jouer au Gouvernement.

M. Tshibamba : Selon le Colonel Mobutu, il s'agirait seulement de liquider les choses courantes. S'agirait-il des choses primordiales c'est-à-dire urgentes ?

M. Tshisekedi demande que le Collège définisse sa compétence. Il nous appartient, poursuit-il, de définir notre rôle. Le Colonel s'est lavé les mains en nous appelant. Neutralisation : quid ? J'entends par là que nous prenons la place des ministres, ne fût-ce que tout l'exécutif. Nous devons avoir la même compétence qu'un gouvernement. nous aurons une compétence plus que les ministres, celles de légiférer.

(...)

M. Ngwete fait une observation : je ne vois pas comment ne pas prendre toute la situation en mains. Mais est-ce là la réelle interprétation de M. Mobutu ? On a des exemples où l'on s'est heurté à sa volonté; d'où il faut le consulter au préalable.

M. Tshibamba fait alors remarquer que nous ne serons pas jugés seulement pas les Congolais, mais par l'opinion internationale (l'ONU, les Ambassades, etc.).

(...)

M. Lebughe prétend que c'est là une mauvaise interprétation des intentions du Colonel Mobutu. Pas question de quelques affaires courantes, mais nous devons avoir tout le pouvoir.

(...)

M. Ndele signale qu'il nous est impossible d'exécuter un pouvoir exécutif actuellement sans pouvoir législatif. Nous assumons les deux pouvoirs. Comment donner du travail à tout le monde si l'ordre n'est pas maintenu ? Nous devons donc assumer tous les pouvoirs. ».

Zo dat de voorrechten zijn die het College zich toe-eigent, wat is dan de status van Mobutu ? Op welk niveau situeert het College hem ? En Kasa Vubu die, ondanks de schokgolven, als staatshoofd mag aanblijven ?

Dit zijn de antwoorden die de commissarissen op die vragen verstrekken op de Raad van 24 september.

« *Ndele : Comment considérons-nous le Colonel ?*

M. Waku y voit deux phases :

— avant c'est le Colonel qui parlait,

— après l'installation du Collège il dépend de nous, comme il dit lui-même.

M. Ngyesse : nous avons pris la place des ministres, alors quels rapports avaient ceux-ci avec l'armée ?

M. Lebughe croit, pour sa part, que toutefois il faudra de temps en temps l'informer de choses importantes.

d) **Illusion de posséder le pouvoir**

C'est Mobutu qui annonce, en septembre 1960, la création du Collège. Dès sa mise en place, celui-ci a cherché à mieux comprendre sa mission et le cadre de son évolution. Il n'y aura point de réponses précises, cela suscite des ambitions souvent démesurées. Voici une discussion qui a eu lieu à la réunion du 24 septembre 1960 :

« M. Bizala demande des précisions. Il voudrait savoir qu'est ce qui nous amène ici ?

Sur quoi le Président (Ndele) lui répond : nous avons répondu à l'appel du Colonel Mobutu. Ce Collège doit donc prendre en mains la conduite du pays c'est-à-dire jouer au Gouvernement.

M. Tshibamba : Selon le Colonel Mobutu, il s'agirait seulement de liquider les choses courantes. S'agirait-il des choses primordiales c'est-à-dire urgentes ?

M. Tshisekedi demande que le Collège définisse sa compétence. Il nous appartient, poursuit-il, de définir notre rôle. Le Colonel s'est lavé les mains en nous appelant. Neutralisation : quid ? J'entends par là que nous prenons la place des ministres, ne fût-ce que tout l'exécutif. Nous devons avoir la même compétence qu'un gouvernement. nous aurons une compétence plus que les ministres, celles de légiférer.

(...)

M. Ngwete fait une observation: je ne vois pas comment ne pas prendre toute la situation en mains. Mais est-ce là la réelle interprétation de M. Mobutu ? On a des exemples où l'on s'est heurté à sa volonté; d'où il faut le consulter au préalable.

M. Tshibamba fait alors remarquer que nous ne serons pas jugés seulement pas les Congolais, mais par l'opinion internationale (l'ONU, les Ambassades, etc.).

(...)

M. Lebughe prétend que c'est là une mauvaise interprétation des intentions du Colonel Mobutu. Pas question de quelques affaires courantes, mais nous devons avoir tout le pouvoir.

(...)

M. Ndele signale qu'il nous est impossible d'exécuter un pouvoir exécutif actuellement sans pouvoir législatif. Nous assumons les deux pouvoirs. Comment donner du travail à tout le monde si l'ordre n'est pas maintenu ? Nous devons donc assumer tous les pouvoirs. ».

Si telles sont les prérogatives que se donne le Collège, quel est alors le statut de Mobutu ? à quel niveau le place-t-il ? et Kasa Vubu, qui malgré la secousse est maintenu à son poste de Chef de l'État ?

Voici les réponses que donnent les Commissaires au cours du Conseil du 24 septembre.

« *Ndele : Comment considérons-nous le Colonel ?*

M. Waku y voit deux phases :

— avant c'est le Colonel qui parlait,

— après l'installation du Collège il dépend de nous, comme il dit lui-même.

M. Ngyesse : nous avons pris la place des ministres, alors quels rapports avaient ceux-ci avec l'armée ?

M. Lebughe croit, pour sa part, que toutefois il faudra de temps en temps l'informer de choses importantes.

M. Tshibamba se demande si en remplaçant le Parlement et le Gouvernement nous serons les seuls engagés, le Chef de l'État devant rester neutre.

M. Ngwete fait remarquer ceci: si le Colonel avait pris le pouvoir, la chose serait claire, nous dépendrions de lui. Mais actuellement, il est notre subalterne.

M. Ndele : il faut distinguer des phases comme le dit M. Waku. Dans la deuxième phase, le Colonel Mobutu est notre subalterne, mais subalterne spécial qu'il ne faut pas marcher sur la queue. Il est vrai que c'est nous qui donnerons des ordres au Colonel, mais par délicatesse nous avons l'informer officieusement. Son pouvoir sans nous est quand même réel, le nôtre étant officiel. Nous avons besoin de son oui officieusement. Donc la position du Conseil est très sage.

M. Mpase trouve également sage le processus employé par le Colonel. Il nous faudra, dit-il, éviter de parler du Chef de l'État à haute voix.

M. Ngwete: normalement Mobutu ne pouvait pas neutraliser le Chef de l'État sans prendre le pouvoir. Cela a réussi parce que toute la situation a été faussée au point de départ, quant au Chef de l'État, il a été considéré comme un leader politique et non comme un homme neutre.

M. Lebughe se demande si le Colonel Mobutu maintient encore aujourd'hui sa neutralisation du Chef de l'État.

M. Mpase fait remarquer que les faits actuels prouvent qu'il ne le maintient plus. ».

Met de vrijlating van Mpolo en Gizenga, waartoe Mobutu « *beslist* » zonder zich te beroepen op het College, dat reeds in functie is, beginnen de commissarissen-generaal van de macht te proeven. Of beter : zij beginnen werkelijk te beseffen hoe groot hun macht is, wat ze inhoudelijk voorstelt en hoever ze reikt. Op diezelfde vergadering van 24 september, gaan de commissarissen voort met hun uiteenzettingen :

« *M. Cardoso pose la question de savoir si nous devons mettre le mandat d'arrêt (de Lumumba) à exécution oui ou non, le Colonel Mobutu n'ayant pas répondu.*

M. Lihau fait savoir qu'il a demandé au Colonel s'il pouvait utiliser la gendarmerie. Ce dernier a répondu par la neutralité, etc. L'Armée est plus ou moins disposée à exécuter les mandats d'arrêt.

(...)

M. Ngwete estime qu'ayant répondu à l'appel du Colonel Mobutu, les Commissaires Généraux ne peuvent tolérer qu'il ne les soutienne plus. Cela étant, la solution est simple : on n'existe plus. ».

Op de Raad van 27 september, houdt de ongerustheid aan. « *Le Colonel Mobutu n'exécutant pas toutes les promesses faites, les membres du Collège, se demandent dans un autre ordre d'idées, s'il jouait un jeu franc. Pour preuve de l'incertitude, le Colonel n'a pas réalisé la double ceinture autour de la résidence de M. Lumumba.* ».

De leden dreigen met ontslag, maar gaan niet zover om wat een wens lijkt te zijn, tot uitvoering te brengen. Men neemt immers niet zo makkelijk afstand van de macht of van een machtspositie, hoe zwak ze ook blijkt te zijn of al blijkt ze inhoudelijk niets voor te stellen. Ondanks de ontgoocheling zal men daarop de nadruk moeten blijven leggen, misschien dat het een goeie keer wel werkt.

Om uit het slop te geraken, gaat het College op zoek naar oplossingen. Sommige leden ervan, zoals Cardoso, gingen zover om op de Raad van 24 september de mening te uiten dat « *Mobutu est une corde à notre arc. Il faut essayer d'en*

M. Tshibamba se demande si en remplaçant le Parlement et le Gouvernement nous serons les seuls engagés, le Chef de l'État devant rester neutre.

M. Ngwete fait remarquer ceci : si le Colonel avait pris le pouvoir, la chose serait claire, nous dépendrions de lui. Mais actuellement, il est notre subalterne.

M. Ndele : il faut distinguer des phases comme le dit M. Waku. Dans la deuxième phase, le Colonel Mobutu est notre subalterne, mais subalterne spécial qu'il ne faut pas marcher sur la queue. Il est vrai que c'est nous qui donnerons des ordres au Colonel, mais par délicatesse nous avons l'informer officieusement. Son pouvoir sans nous est quand même réel, le nôtre étant officiel. Nous avons besoin de son oui officieusement. Donc la position du Conseil est très sage.

M. Mpase trouve également sage le processus employé par le Colonel. Il nous faudra, dit-il, éviter de parler du Chef de l'État à haute voix.

M. Ngwete : normalement Mobutu ne pouvait pas neutraliser le Chef de l'État sans prendre le pouvoir. Cela a réussi parce que toute la situation a été faussée au point de départ, quant au Chef de l'État, il a été considéré comme un leader politique et non comme un homme neutre.

M. Lebughe se demande si le Colonel Mobutu maintient encore aujourd'hui sa neutralisation du Chef de l'État.

M. Mpase fait remarquer que les faits actuels prouvent qu'il ne le maintient plus. ».

Avec la libération de Mpolo et Gizenga, libération que Mobutu « *décide* » sans se référer au Collège déjà en fonction, les Commissaires généraux se mettent à l'épreuve du pouvoir. Mieux, ils commencent réellement à mesurer leur pouvoir, sa dimension et sa portée. À cette même réunion du 24 septembre, les interventions des Commissaires se poursuivent :

« *M. Cardoso pose la question de savoir si nous devons mettre le mandat d'arrêt (de Lumumba) à exécution oui ou non, le Colonel Mobutu n'ayant pas répondu.*

M. Lihau fait savoir qu'il a demandé au Colonel s'il pouvait utiliser la gendarmerie. Ce dernier a répondu par la neutralité, etc. L'Armée est plus ou moins disposée à exécuter les mandats d'arrêt.

(...)

M. Ngwete estime qu'ayant répondu à l'appel du Colonel Mobutu, les Commissaires Généraux ne peuvent tolérer qu'il ne les soutienne plus. Cela étant, la solution est simple : on n"existe plus. ».

Au conseil du 27 septembre, l'inquiétude persiste. « *Le Colonel Mobutu n'exécutant pas toutes les promesses faites, les membres du Collège, se demandent dans un autre ordre d'idées, s'il jouait un jeu franc. Pour preuve de l'incertitude, le Colonel n'a pas réalisé la double ceinture autour de la résidence de M. Lumumba.* ».

Menaçant de démissionner, les membres ne vont pas jusqu'à mettre à exécution ce qui paraît être un vœu. C'est qu'on ne lâche pas (une position de) le pouvoir, même faible ou inexistant. Malgré la déception, peut être qu'il faudra continuer à y insister, peut être qu'une fois sa marchera.

Pour sortir de cette impasse, le Collège cherche des issues. Certains de ses membres, comme Cardoso, sont allés jusqu'à estimer au Conseil du 24 septembre, que « *Mobutu est une corde à notre arc. Il faut essayer d'en avoir une*

avoir une deuxième. Au lieu de compter seulement sur l'Armée, dit-il, tâtons aussi du côté de la police pour voir. ».

Het College zoekt toenadering tot het staatshoofd en wil zo zichzelf enige legitimiteit verschaffen of, beter, alle macht verkrijgen die het wenst. Dat gebeurt op 29 september : Kasa Vubu, die het College installeert, vaardigt een « *grondwettelijk* » decreet uit over « *de uitoefening van de wetgevende en uitvoerende machten op centraal niveau* ». Als het College terzake snel voldoening krijgt van Kasa Vubu, is dat ook omdat laatstgenoemde in die formule een opening naar zijn eigen rehabilitatie ziet. Want zoveel was duidelijk : een benoeming door Mobutu alleen was onvoldoende gebleken.

Wanneer Mobutu dat verneemt, wordt hij boos omdat hij gedesavoueerd werd, door een daad die zijn gezag miskent. Het volgende bericht werd, diezelfde dag nog, aangekondigd aan het College, dat in volle vergadering was :

« *(...) M. Kapela entre pour annoncer que le Colonel Mobutu est très fâché de ce qui vient de se passer ce matin chez le chef de l'État et prépare un communiqué qui passera ce soir à la radio.*

M. Ndele propose qu'une délégation composée de MM. Kazadi, Kapela et Tshisekedi aillent voir immédiatement le Colonel et lui expliquer la portée de notre geste. En cas de maintien du communiqué, tout le Conseil est d'accord pour démissionner en bloc au cas évidemment où ce communiqué serait un démenti. ».

Eerste vaststelling : niet Ndele, vice-voorzitter van het College en waarnemend voorzitter ter vervanging van Bomboko, leidt de delegatie, waarvan hij zelfs geen deel uitmaakt. Tweede vaststelling : uit de reactie van de Raad kan worden afgeleid hoe « *ontredderd* » de commissarissen-generaal zijn. Op dat ogenblik was men ervoor beducht dat tussen Mobutu en Kasa Vubu een conflict zou rijzen, wat de kansen op een verzoening tussen Congolese politici — en bijgevolg tevens op een mogelijke terugkeer van Lumumba in de politiek — zou hebben verhoogd. Maar Kasa Vubu en Mobutu zijn allebei bang voor Lumumba; dat geldt overigens ook voor de commissarissen-generaal.

Mobutu zelf staat nog niet sterk genoeg, hij is er niet in geslaagd alle eenheden en topmensen van het leger onder zijn gezag te brengen. Hij blijft wel de beste elementen opsporen om toenadering tot hen te zoeken. De uitbetaling van de soldij dankzij het geld dat vanuit België begint toe te stromen, vormt het beste lokaas waardoor vele Congolezen zich laten verleiden.

Mobutu kan nog geen beslissing nemen zonder de goedkeuring van zijn « *politieke en militaire entourage* » die deels ook toenadering zoekt tot Kasa Vubu. Zijn strategie lijkt de volgende te zijn : naar zijn oordeel is het staatshoofd zwak, maar hij verkiest hem boven Lumumba die hem helemaal in de schaduw stelt. Het College — dat grote machtsambities koestert — zal hij op afstand blijven houden en het als een orgaan zonder macht laten bestaan om er, op het geschikte ogenblik, gebruik van te maken.

Telegram van 18 november van de minister van Buitenlandse Zakenin Brussel aan het Belgische consulaat in Brazzaville :

« (...) Belgique n'a pas à prendre position à l'égard d'une autorité centrale tant que Congo ne demande pas rétablissement relations diplomatiques. Considère que Collège Commissaires n'ont pas grand avenir politique car ne disposent pas d'un support ethnique ni d'un appui des partis.

deuxième. Au lieu de compter seulement sur l'Armée, dit-il, tâtons aussi du côté de la police pour voir. ».

Le Collège se rapproche du Chef de l'État en allant chercher de son côté une légitimité, ou mieux obtenir tout ce qu'il désire comme pouvoir. Ce qui est fait le 29 septembre : Kasa Vubu, qui procède à l'installation du Collège, promulgue un décret « *constitutionnel* » relatif à « *l'exercice des pouvoirs législatifs et exécutifs à l'échelon central* ». Si le Collège trouve une satisfaction rapide du côté Kasa Vubu, c'est parce qu'aussi ce dernier retrouve à travers cet acte, une ouverture pour sa propre réhabilitation. Car, il est maintenant vu que la seule nomination par Mobutu n'avait pas suffit.

En apprenant cela, Mobutu se fâche pour ce qui paraît être un désaveu, un geste qui méconnaît son autorité. Voici la nouvelle qui a été annoncée au Collège trouvé en plein conseil, le jour même :

« *(...) M. Kapela entre pour annoncer que le Colonel Mobutu est très fâché de ce qui vient de se passer ce matin chez le chef de l'État et prépare un communiqué qui passera ce soir à la radio.*

M. Ndele propose qu'une délégation composée de MM. Kazadi, Kapela et Tshisekedi aillent voir immédiatement le Colonel et lui expliquer la portée de notre geste. En cas de maintien du communiqué, tout le Conseil est d'accord pour démissionner en bloc au cas évidemment où ce communiqué serait un démenti. ».

Un premier constat : ce n'est pas Ndele, le Vice-Président du Collège et Président *ad intérim* en l'absence de Bomboko qui conduit la délégation; il n'en fait même pas partie. Un deuxième constat, à travers la réaction du Conseil, se lit le «*désarroi*» des Commissaires généraux. On avait craint à ce moment que n'éclate un conflit entre Mobutu et Kasa Vubu, ce qui aurait renforcé les chances d'une réconciliation entre politiques Congolais, et donc un possible retour de Lumumba dans le jeu. Mais Kasa Vubu et Mobutu ont tous deux peur de Lumumba, de même que les Commissaires généraux.

Mobutu lui-même n'est pas encore assez fort, il ne rassemble pas sous son autorité toutes les unités et personnalités de l'armée. Il continue à identifier les meilleurs éléments pour les approcher. Le paiement des soldes grâce à l'argent qui commence à arriver de Belgique constitue le meilleur appât auquel beaucoup de Congolais mordent.

Mobutu ne peut encore décider sans le visa de son « *entourage politique et militaire* » qui en partie approche aussi Kasa Vubu. Son jeu paraît être celui-ci : il juge le Chef de l'État faible mais le préfère à Lumumba qui l'écrase; il va continuer à tenir à distance le Collège, qui présente beaucoup d'ambitions de pouvoir, en le gardant comme un organe sans force mais qui sera utilisé en fonction des opportunités.

Télégramme du 18 novembre du ministre des Affaires étrangères à Bruxelles au Consulat de Belgique à Brazzaville :

« (...) Belgique n'a pas à prendre position à l'égard d'une autorité centrale tant que Congo ne demande pas rétablissement relations diplomatiques. Considère que Collège Commissaires n'ont pas grand avenir politique car ne disposent pas d'un support ethnique ni d'un appui des partis. Cet élé-

Cet élément joue également en leur faveur car les leaders politiques ne les considérant pas comme de rivaux leur permettant d'effectuer travail effectif. Belgique continuera à donner suite à leurs demandes et à régler avec eux questions purement techniques. » (19).

De Belgen die in Congo zijn gebleven bijvoorbeeld, en die in eigen naam (R.2, blz. 72-73) handelen of namens hun politieke overheid in Brussel (20), die hen opdrachten toewijst (R.2, blz. 192) of die ze van hun dagelijkse activiteiten volgens de opinie van hun land op de hoogte houden, zullen het College steunen om Kasa Vubu te bereiken en hem te verplichten te ageren teneinde rechtstreeks politieke acties succesvol af te ronden.

Telegram van 1 december van de Belgische ambassade in Brazzaville aan het ministerie van Buitenlandse Zaken in Brussel, over te zenden aan het ministerie van Afrikaanse Zaken en Caeymax

« e/70/a communiqué à Crokart qui m'informe :

(...)

8. Suite évasion Lumumba, réaction immédiate Collège Commissaires Généraux et gouvernement Iléo indispensable sous double aspects militaire et psychologique. Cependant désorganisation et inerties totales et Kasa-Vubu être inopérant à ce jour. Nombreuses pressions en cours pour provoquer cette action. Impossible sera tenté » (21).

e) **De keuze van Bomboko om het College te leiden**

Dat de keuze om het College te leiden, op Bomboko valt — die zelf afwezig is —, wordt verklaard doordat hij een macht vertegenwoordigt die in staat is het tegen Lumumba op te nemen. Hoe is die keuze te verklaren ?

Ondanks zijn deelname aan de politieke Ronde Tafel te Brussel, is Bomboko een van die zeldzame, in Leopoldstad opererende Congolese politici die, zonder lid van de PNP te zijn, de snelle toekenning van de onafhankelijkheid, door België, aan Congo een slechte zaak blijft vinden. Zo staat de beoordeling van Lumumba over de kolonisering haaks op die van Bomboko voor wie « *Les Belges ont été des bons colonisateurs. Il y a eu quelques imperfections mais rien n'est parfait dans ce monde ...* ».

Bomboko speelt een politieke rol waarbij hij zich — tegen het advies van zijn regering en zelfs van het staatshoofd — een voorstander toont van de interventie van de Belgische troepen in juli 1960. Hij wordt beschouwd als de man die de Belgen in Congo beschermt.

Telegram van 18 oktober 1960 van het Belgisch consulaat in Brazzaville aan de minister van Buitenlandse Zaken in Brussel :

« *Reçu de Lahaye information suivante :*

Citation au cours longue conversation avec un ami Belge, Bomboko s'est amèrement plaint des articles dans lesquels il est décrit comme pro-belge. Bomboko déclare que de tels articles sont très néfastes pour l'opinion politique congolaise, toujours sous le coup de la propagande de Lumumba.

(19) Integrale tekst van het telegram, R2, blz. 71.

(20) Voor een aantal gevallen lijkt het onderscheid gemakkelijk, voor een aantal andere blijft twijfel rijzen omdat het bewijsstuk ontbreekt, wat vaak het geval is.

(21) Integrale tekst van

ment joue également en leur faveur car les leaders politiques ne les considérant pas comme de rivaux leur permettant d'effectuer travail effectif. Belgique continuera à donner suite à leurs demandes et à régler avec eux questions purement techniques. » (19).

Pourtant les Belges restés au Congo par exemple agissant soit en leur nom propre (R.2, pp. 72-73), soit en celui de leur autorité politique à Bruxelles (20) qui leur attribue des tâches (R.2, p.192) ou qu'ils tiennent au courant de leurs activités quotidiennes selon l'opinion de leur pays vont appuyer le Collège pour atteindre et obliger Kasa Vubu à agir afin de réussir des actions directement politiques.

Télégramme du 1er décembre de l'Ambassade de Belgique à Brazzaville au ministère des Affaires étrangères à Bruxelles; reproduire au ministère des Affaires Africaines et Caeymax :

« e/70/a communiqué à Crokart qui m'informe :

(...)

8. Suite évasion Lumumba, réaction immédiate Collège Commissaires Généraux et gouvernement Iléo indispensable sous double aspects militaire et psychologique. Cependant désorganisation et inerties totales et Kasa Vubu être inopérant à ce jour. Nombreuses pressions en cours pour provoquer cette action. Impossible sera tenté. » (21).

e) **Le choix de Bomboko pour diriger le Collège**

Si Bomboko est choisi, en son absence, pour diriger le Collège, c'est parce qu'il est considéré comme constituant un pouvoir à même de contrer Lumumba. Comment expliquer ce choix ?

Malgré sa participation à la Table Ronde politique de Bruxelles, Bomboko est un des rares politiques Congolais opérant à Léopoldville, non membre du PNP, qui continue à désavouer l'octroi rapide de l'Indépendance au Congo par la Belgique. Ainsi le jugement de Lumumba sur la colonisation s'oppose à celui de Bomboko pour qui « *Les Belges ont été des bons colonisateurs. Il y a eu quelques imperfections mais rien n'est parfait dans ce monde ...* ».

Bomboko joue un rôle politique favorable à l'intervention des troupes belges en juillet 1960 contre l'avis de son gouvernement et même du Chef de l'État. Il passe pour l'homme qui protège les Belges au Congo.

Télégramme daté du 18 octobre 1960 du Consulat de Belgique à Brazzaville au ministre des Affaires étrangères à Bruxelles :

« Reçu de Lahaye information suivante :

Citation au cours longue conversation avec un ami Belge, Bomboko s'est amèrement plaint des articles dans lesquels il est décrit comme pro-belge. Bomboko déclare que de tels articles sont très néfastes pour l'opinion politique congolaise, toujours sous le coup de la propagande de Lumumba. De-

(19) Texte intégral du télégramme, R2, p.71.

(20) Si pour certains cas la distinction semble facile, d'autres laissent planer le doute tant l'accès à la pièce à conviction arrive à manquer; ce qui est souvent le cas.

(21) texte intégral du télégramme, R.2, p.73.

Demande que journaux belges ([22]) cessent publier articles de ce genre et se déclare obligé attaquer gouvernement belge pour se maintenir. Il assura son interlocuteur de son désir de parvenir à renouer une réelle entente entre Belgique et Congo et s'affirma plus occidental que congolais. ».

Bomboko wordt beschouwd als het product van professor A. Doucy; zijn partij, de Union Mongo, wordt in Brussel gevormd op de vooravond van de Rondetafelconferentie. François Perin heeft het in zijn brief (uit Brussel) van 30 maart 1960 aan M. Collard over die steun :

« *(…) Quant aux hommes dits de gauche du gouvernement Iléo (celui de février 1961), c'est-à-dire Justin Bomboko et Cyrille Adoula, c'est une erreur foncière de les avoir soutenu, parce qu'ils ne jouissent pratiquement d'aucun appui populaire. Ce sont des hommes seuls, occidentalisés, effrayés par la puissance de Lumumba et secrètement envieux à l'égard de la fascination qu'exerçait sur les foules le leader assassiné.*

Notre ami Arthur a raison quand il appuie Sendwe parce que ce dernier a derrière lui tout un peuple au Katanga. En conseillant son ex-élève Bomboko, compromis avec Mobutu dans le coup d'État militaire qui a supprimé le Parlement à majorité lumumbiste, Arthur Doucy s'appuie sur le vide (le parti de Bomboko, l'Union Mongo, créé artificiellement et hâtivement en mars (?) 1960 avec l'appui de Solvay représente un député sur 137).

L'erreur de Doucy est celle d'une optique purement individualiste. On ne joue pas un rôle même occulte en télécommandant un homme isolé, fût-il universitaire. ».

Bomboko is bruikbaar, omdat de VN voor de zaak moeten worden gewonnen en de steun van België niet verloren mag gaan. Doordat Bomboko de leiding van het College krijgt, staat hij voortaan aan het hoofd van een structuur die hem een goede positie geeft aan de zijde van de twee andere belangrijkste politieke spelers in Leopoldstad : Kasa Vubu en Mobutu. De drie machtspunten zijn : het College, dat de regering vertegenwoordigt, het presidentschap van de republiek en het leger. Die versnipperde machtspunten gaan zich organiseren en vormen de basis van waaruit de oppositie tegen Lumumba zal ageren om de situatie in haar voordeel te keren.

De grote afwezige is echter de wetgevende macht, dat wil zeggen de twee Kamers. Om dat te ondervangen wordt de « Groep van Binza » het geschikte overlegkader.

II. DE GROEP VAN BINZA : EEN STRUCTUUR WAAR DE MACHTHEBBERS VAN LEOPOLDSTAD ELKAAR ONTMOETEN

Het College van commissarissen-generaal had de drie personen die door Katanga waren aangewezen en naar Leopoldstad waren uitgenodigd, niet opgenomen (R1, blz. 2). Sommige leden van het College (onder wie voorzitter Bomboko en ondervoorzitter Ndele) maakten ook deel uit van een parallelle, informele en beter geïnformeerde structuur, die op het verloop van de gebeurtenissen in Congo inspeelde. Het

([22]) De Belgische schrijvende en gesproken pers had een anti-Lumumbacampagne gevoerd die een groot deel van de internationale opinie had « besmet » (zie verslag van J.C. Weregemere over de reis van Lumumba naar de VS eind juli 1960; zie ons verslag van oktober 2000, blz. 26-31).

mande que journaux belges ([22]) cessent publier articles de ce genre et se déclare obligé attaquer gouvernement belge pour se maintenir. Il assura son interlocuteur de son désir de parvenir à renouer une réelle entente entre Belgique et Congo et s'affirma plus occidental que congolais. ».

Bomboko passe pour le produit du professeur A. Doucy, son parti l'« *Union Mongo* » naît à Bruxelles la veille de la tenue de la Table Ronde politique. Dans sa lettre datée de Bruxelles le 30 mars 1961, adressée à M. Collard, François Perin parle de ce soutien :

« (…) Quant aux hommes dits de gauche du gouvernement Iléo (celui de février 1961), c'est-à-dire Justin Bomboko et Cyrille Adoula, c'est une erreur foncière de les avoir soutenu, parce qu'ils ne jouissent pratiquement d'aucun appui populaire. Ce sont des hommes seuls, occidentalisés, effrayés par la puissance de Lumumba et secrètement envieux à l'égard de la fascination qu'exerçait sur les foules le leader assassiné.

Notre ami Arthur a raison quand il appuie Sendwe parce que ce dernier a derrière lui tout un peuple au Katanga. En conseillant son ex-élève Bomboko, compromis avec Mobutu dans le coup d'État militaire qui a supprimé le Parlement à majorité lumumbiste, Arthur Doucy s'appuie sur le vide (le parti de Bomboko, l'Union Mongo, créé artificiellement et hâtivement en mars (?) 1960 avec l'appui de Solvay représente un député sur 137).

L'erreur de Doucy est celle d'une optique purement individualiste. On ne joue pas un rôle même occulte en télécommandant un homme isolé, fût-il universitaire. ».

Bomboko est utile parce qu'il faut gagner l'ONU et garder le soutien de la Belgique. En obtenant la direction du Collège, Bomboko est dorénavant à la tête d'une structure qui le place en bonne position au côté des deux autres acteurs politiques les plus importants de Léopoldville : Kasa Vubu et Mobutu. Les trois pouvoirs, ce sont le Collège représentant l'exécutif, la présidence de la République et l'armée. Ce sont là les pouvoirs émiettés qui s'organisent et à partir desquels l'opposition à Lumumba va opérer pour retourner la situation en sa faveur.

Mais le grand absent, c'est le pouvoir législatif, c'est-à-dire les deux Chambres. Pour cela, le cadre de concertation efficace de ces pouvoirs devient le « *Groupe de Binza* ».

II. GROUPE DE BINZA : UNE STRUCTURE OÙ SE REJOIGNENT LES POUVOIRS DE LÉOPOLDVILLE

Le Collège des Commissaires généraux n'avait pas intégré les trois personnes désignées au Katanga conviées à rejoindre Léopoldville (R.1, p.2). Aussi, certains membres du Collège (dont son président Bomboko et son vice président Ndele) faisaient-ils partie d'une structure parallèle informelle mieux informée et intégrée dans le déroulement des événements du Congo. Il s'agit du « *Groupe de Binza* », du nom

([22]) La presse belge, écrite et parlée, avait mené une campagne anti-Lumumba qui a « contaminé » en grande partie l'opinion internationale (cfr le rapport de J. C. Weregemere sur le voyage de Lumumba aux USA fi juillet 1960; Voir notre rapport d'octobre 2000, pp. 26- 31.

gaat om de Groep van Binza, genoemd naar een woonwijk in Leopoldstad ([23]). Het gaat om een onderwerp waarover weinig is geweten, omdat de getuigen-medespelers er altijd het stilzwijgen hebben toe gedaan. Verschillende belangrijke werken over de Congolese crisis vermelden het zonder er evenwel op in te gaan.

a) **Oorsprong van de Groep van Binza**

Tot op heden bestaat er maar één studie over de Groep van Binza, namelijk die van Walter Geerts ([24]). Maar die behandelt het onderwerp pas vanaf de maanden maart-april, dat wil zeggen na de moord op Lumumba. Toch was de groep actief vanaf de eerste weken na de onafhankelijkheid van Congo. Hierna volgt een getuigenis van Serge Michel :

« (...) Holden Roberto confiait tout à Fanon et quand ils sont arrivés, moi je ne savais pas très bien, je savais qu'il se passait beaucoup de choses à l'ambassade de Tunisie, mais je n'étais pas au courant jusqu'à ce point-là et là Fanon me dit : « Serge, laisse tomber Lumumba, passe pour Kasa-Vubu » devant Yazid et Omar Ousedik. Alors je lui dis : « Je m'excuse, mais je voudrais quand même que tu t'expliques ». « Écoute, il est cuit, il est grillé, il n'en a plus pour longtemps, n'oublie pas que tu représentes surtout l'Algérie ici, et que bon, tu es attaché de presse de Lumumba, c'est entendu, mais n'oublie jamais que tu es ici au titre de la coopération fraternelle inter africaine et que tu es d'abord FLN ». Bon, moi, évidemment, je pose la question au vrai responsable, parce que Fanon n'était pas responsable, qui était Yazid, et je lui pose la question. Il me dit « Oh, écoute, sois prudent. Sois prudent, mais je n'ai pas de conseil à te donner. Tu vois, du calme, mais t'emballe pas et sois prudent, c'est tout ce que je peux te dire ». Et ça se passait, ils sont arrivés vers le 20, un peu avant le 20 août, donc les jeux étaient déjà faits. Et là je veux quand même en savoir plus, j'ai des doutes. Et il me dit : « Écoute, il y a un groupe qui travaille très fort et qui sont des gens sérieux et qui travaillent au Groupe de Binza (...) » ([25]).

In het begin hebben de ontmoetingen van de Groep van Binza vooral plaats in de ambassades. Hierover nog een getuigenis van Serge Michel :

« (...) Fanon me disant : « J'ai confiance en lui, tu peux marcher avec Holden et tu peux tout savoir ». Et c'est comme ça que par la suite je l'ai su et les réunions, pour plus de sûreté, se déroulaient à l'Ambassade de Tunisie, pas toujours, parce que c'était pas toujours nécessaire d'aller à l'Ambassade de Tunisie mais quand la réunion était importante et réclamant certaine sécurité, certains secrets, etc, mais aussi la collaboration et l'appui de l'étranger, Tunis c'était une courroie de transmission, et j'ai eu la confirmation quand j'ai fait le discours de la conférence (panafricaine), Habib Bourguiba junior était fou furieux et le soir au restaurant s'approche de moi et me dit : « Ah bravo ton discours, c'est papa qui va être content » ([26]).

([23]) De Groep van Binza, dat wil zeggen de groep Congolezen die de macht gaan « organiseren » door zich af te zetten tegen Lumumba en hem op te volgen, is niet dezelfde als een andere vorige groep met dezelfde naam die tijdens de koloniale periode was bijeengekomen en Europeanen onder haar leden telde.

([24]) Walter Geerts, Binza 10. De eerste tien onafhankelijkheidsjaren van de democratische republiek Kongo, Gent, Story-Scientia, 1970.

([25]) Cfr. R2, blz. 55.

([26]) Cfr. R2, blz. 56.

d'un quartier résidentiel de Léopoldville ([23]). Il s'agit d'un sujet sur lequel les informations sont rares, les témoins-acteurs se sont toujours gardés d'en parler. Divers travaux importants sur la crise congolaise l'évoquent, sans le décortiquer.

a) **Origine du Groupe de Binza**

Il n'existe à ce jour qu'une étude connue sur le Groupe de Binza, celle de Walter Geerts ([24]). Mais celle-ci ne traite du sujet qu'à partir de mars-avril 1961, c'est-à-dire après l'assassinat de Lumumba. Pourtant, ce groupe avait commencé à fonctionner dès les premières semaines de l'Indépendance du Congo. Voici un témoignage de Serge Michel:

« (...) Holden Roberto confiait tout à Fanon et quand ils sont arrivés, moi je ne savais pas très bien, je savais qu'il se passait beaucoup de choses à l'ambassade de Tunisie, mais je n'étais pas au courant jusqu'à ce point-là et là Fanon me dit : « Serge, laisse tomber Lumumba, passe pour Kasa Vubu » devant Yazid et Omar Ousedik. Alors je lui dis : « Je m'excuse, mais je voudrais quand même que tu t'expliques ». « Écoute, il est cuit, il est grillé, il n'en a plus pour longtemps, n'oublie pas que tu représentes surtout l'Algérie ici, et que bon, tu es attaché de presse de Lumumba, c'est entendu, mais n'oublie jamais que tu es ici au titre de la coopération fraternelle inter africaine et que tu es d'abord FLN. ». Bon, moi, évidemment, je pose la question au vrai responsable, parce que Fanon n'était pas responsable, qui était Yazid, et je lui pose la question. Il me dit « Oh, écoute, sois prudent. Sois prudent, mais je n'ai pas de conseil à te donner. Tu vois, du calme, mais t'emballe pas et sois prudent, c'est tout ce que je peux te dire. ». Et ça se passait, ils sont arrivés vers le 20, un peu avant le 20 août, donc les jeux étaient déjà faits. Et là je veux quand même en savoir plus, j'ai des doutes. Et il me dit : « Écoute, il y a un groupe qui travaille très fort et qui sont des gens sérieux et qui travaillent au Groupe de Binza (...) » ([25]).

À ses débuts, les rencontres du Groupe de Binza se tiennent plus dans les Ambassades. À ce sujet, encore un témoignage de Serge Michel :

« (...) Fanon me disant : « J'ai confiance en lui, tu peux marcher avec Holden et tu peux tout savoir. ». Et c'est comme ça que par la suite je l'ai su et les réunions, pour plus de sûreté, se déroulaient à l'Ambassade de Tunisie, pas toujours, parce que c'était pas toujours nécessaire d'aller à l'Ambassade de Tunisie mais quand la réunion était importante et réclamant certaine sécurité, certains secrets, etc, mais aussi la collaboration et l'appui de l'étranger, Tunis c'était une courroie de transmission, et j'ai eu la confirmation quand j'ai fait le discours de la conférence (panafricaine), Habib Bourguiba junior était fou furieux et le soir au restaurant s'approche de moi et me dit : « Ah bravo ton discours, c'est papa qui va être content. » ([26]).

([23]) Le « *Groupe de Binza* » c'est-à-dire le groupe de Congolais qui vont « organiser » le pouvoir en s'opposant et succédant à Lumumba n'est pas le même qu'un autre regroupement antérieur du même nom qui avait fonctionné à l'époque coloniale en comptant des Européens parmi ses membres.

([24]) Walter Geerts, *Binza 10. De eerste tien onafhankelijkheidsjaren van de Democratische Republiek Kongo,* Gand, E. Story-Scientia, 1970.

([25]) Cfr. R.2, p.55

([26]) Cfr. R.2, p.56.

« (...) L'ambassade de Tunisie entretenait les meilleurs rapports avec Adoula, d'abord Adoula et puis Kasa-Vubu et Iléo, etc. Les Marocains, eux c'était assez différent, çà se passait par l'intermédiaire du général Kettani. Kettani, qui était, en fait, un général français et qui en tant que général, âgé déjà, était le plus haut gradé dans l'armée marocaine. Il avait quitté depuis très peu de temps l'armée française et le général Kettani s'est retrouvé chef des casques bleus au Congo, avec entre autres missions de former l'armée congolaise, c'est-à-dire de partir de la Force Publique et d'en faire une armée et pour ce travail Lumumba avait délégué Mobutu, qui était secrétaire d'État à la Défense Nationale, puisque Lumumba en était le ministre. Lumumba était premier ministre et ministre de la Défense Nationale entre autres, Mobutu était secrétaire d'Etat et était en rapport quotidien avec Kettani. Il est particulièrement intéressant de voir le chemin rapidement parcouru par Mobutu qui, au moment du premier coup d'État au début septembre 1960, fait son premier coup d'État toujours accompagné d'un capitaine des transmissions de l'armée marocaine, un officier marocain qui lui-même évidemment met son unité et ses moyens à la disposition de Mobutu » ([27]).

b) **Identificatie van de leden en werking van de Groep van Binza**

De *commissaires généraux* F. Kazadi en J. Mukamba, die zich met de begeleiding van Lumumba belastten, en Okito en Mpolo (voor de rest van het traject vanaf de halte te Moanda tot de plaats van de moord) maken niet rechtstreeks deel uit van de Groep van Binza. Zoals ook anderen (Nussbaumer, Ileo, …) waren zij bij sommige ontmoetingen betrokken om een of andere zending uit te voeren.

Volgens André Lahaye bestond de Groep van Binza, die informeel en ongestructureerd was, tot de periode waarin Patrice Lumumba werd vermoord maar uit zes leden : Joseph Mobutu, Victor Nendaka, Albert Ndele, Cyrille Adoula, Justin Bomboko en Damien Kandolo. Ze woonden allen in de Binzawijk, behalve de laatste twee. Precies omdat de machtsstructuren en de politieke klasse onvoldoende doeltreffend waren en de administratie zwak was, ontstond er een groepering van personen die in andere netwerken waren ingebed (banden met de *Sûreté*, met westerse diensten, enz.) waar een aantal beslissingen worden of kunnen worden genomen.

De leden van de Groep van Binza kiezen elkaar tot medelid of worden erbij gekozen, waarbij rekening wordt gehouden met hun ervaring in de politieke partijen en met het verloop van de gebeurtenissen. Een belangrijk criterium dat hen bindt, is hun complementariteit, het feit dat ze tot min of meer verschillende machtsnetwerken behoren vóór ze, zo hopen ze althans, ertoe zullen komen die zelf te controleren. Door bijvoorbeeld de rechtstreekse opname van Kasa Vubu « uit te sluiten » lijkt die groep gemaakt « om paal en perk te stellen aan het streven van de leiders van de Mouvement National Congolais ». In een zeer recent verleden hebben vier kernleden (Mobutu, Kandolo, Nendaka en Adoula) zij aan zij met Lumumba gewerkt : Adoula en Nendaka zijn medewerkers van Lumumba geweest in de partij en Mobutu en Kandolo in zijn kabinetten; wat maakt dat ze mogen menen hem goed te kennen.

([27]) Cfr. R2, blz. 52.

« (...) L'ambassade de Tunisie entretenait les meilleurs rapports avec Adoula, d'abord Adoula et puis Kasa Vubu et Iléo, etc. Les Marocains, eux c'était assez différent, çà se passait par l'intermédiaire du général Kettani. Kettani, qui était, en fait, un général français et qui en tant que général, âgé déjà, était le plus haut gradé dans l'armée marocaine. Il avait quitté depuis très peu de temps l'armée française et le général Kettani s'est retrouvé chef des casques bleus au Congo, avec entre autres missions de former l'armée congolaise, c'est-à-dire de partir de la Force Publique et d'en faire une armée et pour ce travail Lumumba avait délégué Mobutu, qui était secrétaire d'État à la Défense Nationale, puisque Lumumba en était le ministre. Lumumba était premier ministre et ministre de la Défense Nationale entre autres, Mobutu était secrétaire d'État et était en rapport quotidien avec Kettani. Il est particulièrement intéressant de voir le chemin rapidement parcouru par Mobutu qui, au moment du premier coup d'État au début septembre 1960, fait son premier coup d'État toujours accompagné d'un capitaine des transmissions de l'armée marocaine, un officier marocain qui lui-même évidemment met son unité et ses moyens à la disposition de Mobutu » ([27]).

b) **Identification des membres et fonctionnement du Groupe de Binza**

Les Commissaires généraux F. Kazadi et J. Mukamba qui se chargèrent d'escorter Lumumba, Okito et Mpolo de l'escale de Moanda pour la poursuite du trajet vers la mort ne font pas directement partie du Groupe de Binza. Comme d'autres personnes encore (Nussbaumer, Iléo ...), ils étaient associés à certaines rencontres du Groupe afin de remplir l'une ou l'autre mission.

Informel et non structuré, le Groupe de Binza n'était composé jusqu'à la période où intervient l'assassinat de Patrice Lumumba que des six membres effectifs, affirme André Lahaye. Il s'agit de Joseph Mobutu, Victor Nendaka, Albert Ndele, Cyrille Adoula, Justin Bomboko et Damien Kandolo. Toutes ces personnes habitaient le quartier de Binza, sauf les deux dernières citées. C'est le manque d'efficacité des structures de pouvoir et de la classe politique, la faiblesse de l'administration qui entraîne un regroupement de personnes intégrées à des réseaux (rapport avec la Sûreté, les services occidentaux ...) où se prennent et/ou peuvent se prendre quelques décisions.

Les membres du Groupe se cooptent ou sont cooptés en tenant compte de leur expérience dans les partis politiques et sur base du déroulement de la situation. Un critère important qui unit ces gens est aussi leur complémentarité, leur appartenance à des réseaux plus ou moins différents de pouvoir avant, espèrent-ils, d'arriver à le contrôler réellement. En « *excluant* » d'incorporer directement Kasa Vubu, par exemple, ce groupe paraît être créé « *pour faire pièce à la tendance des leaders du Mouvement National Congolais* ». Dans le passé très récent, quatre membres de son noyau (Mobutu, Kandolo, Nendaka et Adoula) ont côtoyé Lumumba : Adoula et Nendaka ont été ses adjoints dans le parti et Mobutu et Kandolo dans ses cabinets. Ce qui fait qu'ils peuvent estimer bien le connaître.

([27]) Cfr. R.2, p.52.

Om de « Congolese crisis » te helpen begrijpen en de redenen waarom die groepering in de praktijk zo doeltreffend is gebleken, moeten de individuele leden van de Groep van Binza worden belicht en de werking ervan worden bestudeerd.

i) *Identificatie van de leden*

1. *Justin Bomboko*. Bovenop zijn voorzittersfunctie is hij het hoofd van de diplomatie zowel in de regering-Lumumba als in het College van commissarissen-generaal. In de Groep van Binza is hij degene die in het parlement (hij is gekozen als volksvertegenwoordiger) het hoofd kan bieden aan Lumumba. Hij heeft lef en staat op goede voet met vele westerlingen. Uit zijn discussies met de vertegenwoordiger van de VN in Congo, de heer Dayal, die hij soms uitschold, blijkt hoezeer hij zich kon opdringen, zelfs al bleef hij in zijn gedrag een « grote student », die altijd tijd genoeg had en die druk bezig was met het vrouwelijk schoon.

2. *Albert Ndele.* Hij staat dicht bij Kasa Vubu en de ABAKO. Al sinds de rondetafelconferentie van april-mei 1960 blijk hij te zijn voorbereid om de leiding van de financiën in Congo in handen te nemen ([28]). Kort na het bekend raken van de resultaten van de verkiezingen van mei had Mandi het over Ndele in een handgeschreven brief aan Lumumba, die hier gedeeltelijk wordt weergegeven :

« *(...) Je t'entretiendrai plus spécialement du cas de M. Albert Ndele. Celui-ci s'est conduit très maladroitement; il est le collaborateur le plus direct des milieux financiers et de l'Administration. Il ne faut pas accepter sa candidature au poste de direction de cette société car, ce jeune homme nous a déçus tous. Il vient spécialement à Léo pour essayer de t'avoir et surtout t'influencer alors qu'ici sa conduite nous a découragés. Il faudra exiger que un de tes collaborateurs de confiance soit à la tête de cette Banque quitte à ce qu'il soit entouré des conseillers que vous pouvez choisir.*

D'autre part, Albert défend maintenant Kasa-Vubu. Et de ce fait il a tout arrangé avec ce dernier pour désigner des gens de droite à la Banque. Comme Mobutu pourra te l'apprendre, Albert Ndele a mené une campagne anti-Lumumba quelque chose d'incroyable. En conséquence, il ne faudra rien accepter des propositions qu'il te fera, elles sont toutes intentionnées et tout cela est conçu pour t'écarter, toi et tes collaborateurs aux postes clés de l'Administration du Congo. Je me suis moi-même insurgé contre ces manœuvres au ministère, d'ailleurs Mobutu te dira le tout de vive voix. Il faudra te méfier systématiquement de Ndele car c'est un mauvais garçon, il ne vise que l'intérêt des gens de droite et il est corrompu complètement. Le seul jeune homme qui s'est tenu un peu à l'écart de toutes ces tractations c'est Loliki Evariste.

Une autre chose est la création de cette fameuse Société de développement. À franchement parlé, cette société est du néocolonialisme malgré les aspects flatteurs qu'elle présente. À mon avis, il faut purement et simplement rejeter la dite Société, toujours, Albert Ndele a essayé de tout manager pour que la direction de cette société soit mise entre les mains des collaborationnistes. Il y a donc lieu de ne pas accepter la création de la dite Société. D'ailleurs, plusieurs nominations viennent de vous être proposées au Collège Exécutif Général,

([28]) Ndele krijgt die post (opnieuw) zodra Lumumba in september 1960 aan de kant is geschoven.

Procéder à l'identification des membres et à l'étude du fonctionnement du Groupe de Binza qui ressemble à un puzzle peut aider à comprendre la « *crise congolaise* », les raisons de l'efficacité de cette association sur le terrain.

i) Identification des membres

1. *Justin Bomboko :* Il est le chef de la diplomatie dans le Gouvernement Lumumba comme dans le Collège des Commissaires généraux, en plus de sa charge de Président. Dans le Groupe de Binza, il est celui qui peut tenir tête à Lumumba dans les discussions au parlement (il a été élu député). Il a de l'audace et ses entrées dans les milieux occidentaux. Ses discussions avec le représentant de l'ONU au Congo, M. Dayal, qu'il engueulait parfois, montrent combien il pouvait s'imposer, même si, par son comportement, l'homme reste un « *grand étudiant* », irrespectueux du temps et très occupé par ses conquêtes féminines.

2. *Albert Ndele :* Il est proche de Kasa Vubu et de l'Abako. Il semble avoir été préparé, dès la conférence de la Table Ronde économique d'avril-mai 1960, à prendre la direction des finances du Congo ([28]). Une fois que les résultats des élections de mai furent connus, André Mandi parlait à Lumumba de Ndele dans la lettre manuscrite dont une partie est citée ci-dessus.

« (...) Je t'entretiendrai plus spécialement du cas de M. Albert Ndele. Celui-ci s'est conduit très maladroitement; il est le collaborateur le plus direct des milieux financiers et de l'Administration. Il ne faut pas accepter sa candidature au poste de direction de cette société car, ce jeune homme nous a déçus tous. Il vient spécialement à Léo pour essayer de t'avoir et surtout t'influencer alors qu'ici sa conduite nous a découragés. Il faudra exiger que un de tes collaborateurs de confiance soit à la tête de cette Banque quitte à ce qu'il soit entouré des conseillers que vous pouvez choisir.

D'autre part, Albert défend maintenant Kasa Vubu. Et de ce fait il a tout arrangé avec ce dernier pour désigner des gens de droite à la Banque. Comme Mobutu pourra te l'apprendre, Albert Ndele a mené une campagne anti-Lumumba quelque chose d'incroyable. En conséquence, il ne faudra rien accepter des propositions qu'il te fera, elles sont toutes intentionnées et tout cela est conçu pour t'écarter, toi et tes collaborateurs aux postes clés de l'Administration du Congo. Je me suis moi-même insurgé contre ces manœuvres au ministère, d'ailleurs Mobutu te dira le tout de vive voix. Il faudra te méfier systématiquement de Ndele car c'est un mauvais garçon, il ne vise que l'intérêt des gens de droite et il est corrompu complètement. Le seul jeune homme qui s'est tenu un peu à l'écart de toutes ces tractations c'est Loliki Evariste.

Une autre chose est la création de cette fameuse Société de développement. À franchement parlé, cette société est du néocolonialisme malgré les aspects flatteurs qu'elle présente. À mon avis, il faut purement et simplement rejeter la dite Société, toujours, Albert Ndele a essayé de tout manager pour que la direction de cette société soit mise entre les mains des collaborationnistes. Il y a donc lieu de ne pas accepter la création de la dite Société. D'ailleurs, plusieurs nominations viennent de vous être proposées au Collège Exécutif Général, la

([28]) Ndele (re)trouve ce poste dès que Lumumba a été mis à l'écart dès septembre 1960.

la plupart de ces nominations sont partisanes et l'Administration a essayé tout simplement de placer les gens qu'elle sait qu'ils défendent une thèse belge.

De toutes façons, j'ai demandé à ce que Mobutu t'entretienne de tous ces problèmes. Je ne suis pas venu moi-même parce que je suis en plein examen.

Voici encore un autre aspect du problème. Le ministère du Congo est en train de tout arranger pour nommer comme stagiaires diplomates des gens qui sont strictement à sa solde. Je suis allé protesté au cabinet du ministère pour cette manœuvre et comme ils avaient peur que je dénonce cette manœuvre ils ont accepté ma candidature. Il s'agit de tout faire pour que les postes les plus importants soient occupés par des nationalistes. Il y a donc lieu de surveiller le télégramme qu'ils ont envoyé au Collège Exécutif pour mon cas et de faire procéder de toute urgence à trouver une solution. Voici le numéro de ce Télex : n° 23508/cab. qui est parti le 8 juin 1960. C'est le seul moyen de sauver le Parti MNC. Il faut que votre Œil soit partout et surtout aux nœuds des problèmes.

Il faut demander tous les renseignements à Mobutu. C'est moi-même qui ai exigé pour qu'il accompagne Ndele et les autres et cela afin de déjouer ses manœuvres et de te mettre au courant de son attitude ainsi que celles des autres. Si tu as strictement besoin de moi il suffit de m'envoyer un télégramme. Voici mon adresse : André Mandi, 39 avenue Brillat-Savarin. Il faut lutter Patrice car, c'est pour sauver le Pays et tu es le seul qui comprends.

Pour finir, j'aimerais t'entretenir brièvement d'un jeune homme que je trouve très bien. Il est dynamique et très capable. Il est nationaliste : c'est M. Lumbala. Ce jeune homme est le seul avec Mobutu et moi-même qui te défendons. Tous les autres essaient plutôt de défendre Kasa-Vubu ou M. Kalonji à la tête de l'État. À ce propos, Albert Ndele a tout arrangé pour que l'on porte Kasa-Vubu à la tête de l'État. Il vient à Léo pour justement essayer de contacter les autres partis pour les amener à faire un front anti-Lumumba.

Donc

1° méfiance à l'égard d'Albert Ndele; rejette toutes les propositions faites à son nom car il est collaborationniste et surtout il s'est montré ici anti-Lumumba.

2° rejette la Société de Développement car, c'est du néo-colonialisme. N'accepte rien de cette société à moins d'y placer à sa tête des gens qui sont nationalistes.

Courage, courage Patrice.

Bien à toi (Sé) Mandi » ([29]).

Ndele is dus al van voor zijn terugkeer naar Congo geen buitenstaander; hij heeft nog steeds voeling met zijn professoren en/of vrienden, die zich met zijn politieke optreden blijven bemoeien. Getuige daarvan een lange brief van 10 december 1960 van E. De Jonghe ([30]), die op dat ogenblik adviseur is bij het kabinet van de Belgische eerste minister en die de belangrijkste politieke problemen tussen Congo en België aansnijdt. Dat schrijven begint als volgt :

« Monsieur le Vice-Président,

Puis-je me prévaloir des relations cordiales que nous avons toujours entretenues pour écrire des choses du Congo. Je le

([29]) Cfr. R2, blz. 23-24.

([30]) Cfr. R1, blz. 40-42.

plupart de ces nominations sont partisanes et l'Administration a essayé tout simplement de placer les gens qu'elle sait qu'ils défendent une thèse belge.

De toutes façons, j'ai demandé à ce que Mobutu t'entretienne de tous ces problèmes. Je ne suis pas venu moi-même parce que je suis en plein examen.

Voici encore un autre aspect du problème. Le ministère du Congo est en train de tout arranger pour nommer comme stagiaires diplomates des gens qui sont strictement à sa solde. Je suis allé protesté au cabinet du ministère pour cette manœuvre et comme ils avaient peur que je dénonce cette manœuvre ils ont accepté ma candidature. Il s'agit de tout faire pour que les postes les plus importants soient occupés par des nationalistes. Il y a donc lieu de surveiller le télégramme qu'ils ont envoyé au Collège Exécutif pour mon cas et de faire procéder de toute urgence à trouver une solution. Voici le numéro de ce Télex : n° 23508/cab. qui est parti le 8 juin 1960. C'est le seul moyen de sauver le Parti MNC. Il faut que votre Œil soit partout et surtout aux nœuds des problèmes.

Il faut demander tous les renseignements à Mobutu. C'est moi-même qui ai exigé pour qu'il accompagne Ndele et les autres et cela afin de déjouer ses manœuvres et de te mettre au courant de son attitude ainsi que celles des autres. Si tu as strictement besoin de moi il suffit de m'envoyer un télégramme. Voici mon adresse : André Mandi, 39 avenue Brillat-Savarin. Il faut lutter Patrice car, c'est pour sauver le Pays et tu es le seul qui comprends.

Pour finir, j'aimerais t'entretenir brièvement d'un jeune homme que je trouve très bien. Il est dynamique et très capable. Il est nationaliste: c'est M. Lumbala. Ce jeune homme est le seul avec Mobutu et moi-même qui te défendons. Tous les autres essaient plutôt de défendre Kasa Vubu ou M. Kalonji à la tête de l'État. À ce propos, Albert Ndele a tout arrangé pour que l'on porte Kasa Vubu à la tête de l'État. Il vient à Léo pour justement essayer de contacter les autres partis pour les amener à faire un front anti-Lumumba.

Donc

1° méfiance à l'égard d'Albert Ndele; rejette toutes les propositions faites à son nom car il est collaborationniste et surtout il s'est montré ici anti-Lumumba.

2° rejette la Société de Développement car, c'est du néo-colonialisme. N'accepte rien de cette société à moins d'y placer à sa tête des gens qui sont nationalistes.

Courage, courage Patrice.

Bien à toi (Sé) Mandi. » ([29]).

Ndele a donc intégré des réseaux avant de retourner au Congo; il a gardé des attaches avec ses professeurs et/ou amis qui continuent à interférer dans son action politique. En témoigne une longue lettre du 10 décembre 1960 de E. De Jonghe ([30]), à ce moment conseiller près le Cabinet du Premier ministre de la Belgique, qui aborde les principaux problèmes politiques entre les Congo et la Belgique. D'entrée, celle-ci commence par :

« Monsieur le Vice-Président,

Puis-je me prévaloir des relations cordiales que nous avons toujours entretenues pour écrire des choses du Congo. Je le

([29]) Cfr. R.2., pp. 23-24.

([30]) Cfr R.1, pp. 40-42.

ferai d'une façon claire et directe et sans intention aucune de vous attirer dans un quelconque imbroglio para-diplomatique. Mon seul but est de rendre service à mon pays et d'aider ceux de mes anciens étudiants congolais dont je suis fier et que je considère comme des grands patriotes qui méritent bien de leur patrie en ce moment. Je tiens tout particulièrement à vous féliciter personnellement de votre conduite courageuse et même héroïque dans la période difficile que traverse votre beau pays (...) ».

Is het wegens die brief of wegens andere soortgelijke tussenkomsten, het communiqué van het College waarin het Belgische gezag (regering en monarchie) aan de kaak wordt gesteld en dat in Leopoldstad op 10 december moest verschijnen, zal niet worden uitgegeven. De brief van De Jonghe beantwoordde precies aan de inhoud van het « geannuleerde » communiqué ([31]).

3. *Cyrille Adoula.* Tijdens de kolonisatie was hij bediende in de privé-sector, dan werd hij klerk bij de Congolese Centrale Bank, vervolgens voorzitter van het FGTB-Congo en lid van de oud-leerlingenbond van de paters van Scheut (Adapes). Diverse getuigenissen tekenen hem als een doordacht, maar weinig zelfzeker man. La libre Belgique schreef op 10 februari 1961 over hem : (…) is één van de schitterendste Congolese politici; hij heeft een vorming genoten aan de marxistische vakbondsschool, maar kon die theorie loslaten en zich richten op de echte problemen van Congo; hij schaarde zich resoluut aan de zijde van Kasa Vubu.

Serge Michel beschrijft de buitenlandse steun, waarvan Adoula gebruik maakte :

« *(...) les Marocains, pour Adoula, étaient placés en second, c'étaient les Tunisiens qui avaient le premier rôle. Pour une raison très simple; c'est que l'un des meilleurs amis d'Habib Bachour, le chef des syndicats tunisiens, de l'époque, était Erving Brown. Erving Brown était le secrétaire général adjoint de l'AFLCIO, syndicat des États-Unis. (...) Il est resté très longtemps Secrétaire général adjoint et trésorier et il était évidemment, il avait un poste de responsabilité très élevé dans la CISL. C'était en même temps l'agent responsable de la CIA pour l'Afrique du Nord et qui, en 1960, en a profité pour s'infiltrer au (...) Congo.(....).*

J'ai attendu un peu, un peu puis finalement Mobutu voulait me tuer avec Félix Moumié, je me suis réfugié à l'Ambassade de Guinée, de Guinée-Conakry, évidemment, il n'y en avait qu'une. Et puis un message est arrivé du gouvernement provisoire à Tunis, m'ordonnant de me réfugier à l'Ambassade de Tunisie, parce qu'ils disposaient d'une radio très forte grâce à laquelle je pouvais être en rapport avec eux. Alors j'ai traversé la rue parce que l'Ambassade se trouvait face à face, à peu de chose près et je me suis réfugié à l'Ambassade de Tunisie où je suis resté jusqu'à mon départ et là j'ai assisté à des choses. Fatalement, parce que l'ambassade était toute petite d'abord, et que j'habitais dedans et que Habib Bourguiba était parti et qu'il ne restait plus que Mestri. Mestri qui était un type en début de carrière, il faisait donc des erreurs me demandait des conseils et puis, en me demandant des conseils, il m'apprenait pas mal des choses. Il m'a appris les rapports privilégiés avec Mobutu, à partir du coup d'Etat, et puis l'effort qu'il faisait, lui, pour regrouper ses hommes, en particulier

([31]) Cfr. R1, blz. 39-40.

ferai d'une façon claire et directe et sans intention aucune de vous attirer dans un quelconque imbroglio para-diplomatique. Mon seul but est de rendre service à mon pays et d'aider ceux de mes anciens étudiants congolais dont je suis fier et que je considère comme des grands patriotes qui méritent bien de leur patrie en ce moment. Je tiens tout particulièrement à vous féliciter personnellement de votre conduite courageuse et même héroïque dans la période difficile que traverse votre beau pays (...). ».

Est-ce à cause de cette lettre ou d'autres interférences du même genre, le communiqué du Collège dénonçant les pouvoirs belges (gouvernement et monarchie), qui devait paraître à Léopoldville le même 10 décembre, ne sera pas diffusé. La lettre de De Jonghe répondait exactement au contenu du communiqué « *annulé* » ([31]).

3. *Cyrille Adoula :* Pendant la colonisation, il a été employé dans le privé et, puis devient commis à la Banque centrale du Congo, président de la FGTB/Congo et membre de l'Association des anciens élèves des Pères de Scheut (Adapes). Divers témoignages le présentent comme un homme raisonné mais peu sûr de lui-même. « *La Libre Belgique* » du 10 février 1961 dit de lui : « *(…) est l'un des hommes les plus brillants de la politique congolaise. Il fut formé à l'école du syndicalisme marxiste, mais a su se détacher de la théorie pour aborder les vrais problèmes du Congo, et s'est rangé résolument du côté de Kasa Vubu.* ».

Serge Michel parle des soutiens extérieurs dont bénéficiait Adoula :

« (...) les Marocains, pour Adoula, étaient placés en second, c'étaient les Tunisiens qui avaient le premier rôle. Pour une raison très simple; c'est que l'un des meilleurs amis d'Habib Bachour, le chef des syndicats tunisiens, de l'époque, était Erving Brown. Erving Brown était le secrétaire général adjoint de l'AFLCIO, syndicat des États-Unis. (...) Il est resté très longtemps Secrétaire général adjoint et trésorier et il était évidemment, il avait un poste de responsabilité très élevé dans la CISL. C'était en même temps l'agent responsable de la CIA pour l'Afrique du Nord et qui, en 1960, en a profité pour s'infiltrer au (...) Congo.(....).

J'ai attendu un peu, un peu puis finalement Mobutu voulait me tuer avec Félix Moumié, je me suis réfugié à l'Ambassade de Guinée, de Guinée-Conakry, évidemment, il n'y en avait qu'une. Et puis un message est arrivé du gouvernement provisoire à Tunis, m'ordonnant de me réfugier à l'Ambassade de Tunisie, parce qu'ils disposaient d'une radio très forte grâce à laquelle je pouvais être en rapport avec eux. Alors j'ai traversé la rue parce que l'Ambassade se trouvait face à face, à peu de chose près et je me suis réfugié à l'Ambassade de Tunisie où je suis resté jusqu'à mon départ et là j'ai assisté à des choses. Fatalement, parce que l'ambassade était toute petite d'abord, et que j'habitais dedans et que Habib Bourguiba était parti et qu'il ne restait plus que Mestri. Mestri qui était un type en début de carrière, il faisait donc des erreurs me demandait des conseils et puis, en me demandant des conseils, il m'apprenait pas mal des choses. Il m'a appris les rapports privilégiés avec Mobutu, à partir du coup d'État, et puis l'effort qu'il faisait, lui, pour regrouper ses hommes, en

([31]) Cfr. R.1., pp. 39-40.

Adoula, etc, sur lesquels misaient non seulement la CISL, non seulement la Tunisie, mais aussi les Américains » ([32]).

4. *Joseph Mobutu*

« (...) L'Europe étant carrément pour Adoula. Ils avaient encore un peu peur de Mobutu, qu'ils connaissaient très peu, puisque Mobutu à l'époque (août et début septembre 1960) jouait double jeu. Il était en permanence avec Kettani mais il venait deux fois par jour nous voir (Cabinet Lumumba). Et très souvent le soir on le voyait et il restait à traîner une heure comme çà à boire du champagne, du whisky, beaucoup de whisky » ([33]).

5. *Damien Kandolo :* aanvankelijk is hij de spin die het web van de Groep van Binza weeft. Hij is geen academicus. Hij is lid van het College en bekleedt er de post van (adjunct-)commissaris voor Binnenlandse Zaken. Hij heeft de reputatie administratief zeer doeltreffend te zijn. Hij is kabinetschef geworden van Lumumba en is belast met het secretariaat van de ministerraad van zijn regering. Hij staat dicht bij Ndele omdat hij een deel van diens studie heeft betaald. Dankzij zijn afkomst (zijn vader is een Tetela, zijn moeder een Mongandja uit Isiro [Oostelijke provincie], hij is geboren in Boma en heeft daar een groot deel van zijn kinderjaren doorgebracht) en dankzij de relaties van zijn vrouw, die verwant is met Kasa Vubu, gaan voor Kandolo verschillende deuren tegelijk open. Kandolo heeft banden met Cirylle Adoula : beiden zijn belangrijke vakbondsleiders geweest, de ene bij de APIC, de andere in de socialistische vakbond (FGTB). Kandolo en Adoula hebben nauwe banden met André Lahaye. Kandolo en Mobutu zijn in het kabinet-Lumumba dichter bij elkaar gekomen. Ze vertegenwoordigden er de gematigde of spiontendens die stond tegenover die van Mpolo, Gizenga en Lumbala. Serge Michel getuigt :

« (...) J'ai assisté plusieurs fois à un Conseil des ministres. Au Conseil des ministres, en fait, il y avait Lumumba qui parlait et puis quelques autres qui plaçaient quelque fois leur petit couplet, mais le travail véritable se faisait entièrement dans le bureau de Lumumba qui était situé par Kandolo. Les ministres avaient beaucoup plus de contact avec Kandolo (...) » ([34]).

In het kabinet van Lumumba kwam Kandolo doorgaans als eerste aan (rond 7.30 uur) en verliet hij meestal als laatste (zelden vóór 18 uur) zijn kantoor tegenover de residentie en het kantoor van Lumumba. Hij was op de hoogte van alles wat daar gaande was. Serge Michel zegt dat Kandolo erop aandrong dat Lumumba hem voor sommige projecten « rustig liet werken » ([35]).

6. *Victor Nendaka :* hij was weliswaar niet welbespraakt of had geen duidelijk politiek charisma, maar kon achter de schermen netwerken opzetten en situaties in de hand houden. Hij had voordien nooit enige post bekleed in de partij van Lumumba, maar is er toch in geslaagd de MNC in handen te nemen toen de leider ervan in de gevangenis van Stanleystad was opgesloten, die beweging naar de verkiezingen van december 1959 te leiden, een congres te organiseren in Bukavu en er de zienswijze van Lumumba (die uiteindelijk zal worden

([32]) Cfr. R2, blz. 53-54 en 56-57.
([33]) Cfr. R2, blz. 53.
([34]) Zie R.2, blz. 59-60.
([35]) Zie R.2, blz. 64-66.

particulier Adoula, etc, sur lesquels misaient non seulement la CISL, non seulement la Tunisie, mais aussi les Américains. ». ([32]).

4. *Joseph Mobutu :*

« (...) L'Europe étant carrément pour Adoula. Ils avaient encore un peu peur de Mobutu, qu'ils connaissaient très peu, puisque Mobutu à l'époque (août et début septembre 1960) jouait double jeu. Il était en permanence avec Kettani mais il venait deux fois par jour nous voir (Cabinet Lumumba). Et très souvent le soir on le voyait et il restait à traîner une heure comme çà à boire du champagne, du whisky, beaucoup de whisky » ([33]).

5. *Damien Kandolo :* Au départ, c'est lui l'araignée qui tisse la toile du Groupe de Binza. Il n'est pas universitaire. Il fait partie du Collège, où il occupe le poste de commissaire (adjoint) à l'Intérieur. Il est reconnu comme un administratif efficace. Il est devenu chef de cabinet de Lumumba et assure le secrétariat du conseil des ministres de son gouvernement. Il est proche de Ndele pour avoir payé une partie de ses études [ses origines — son père est tetela, sa mère mongandja d'Isiro (Province Orientale), il est né à Boma où il passe une bonne partie de son enfance — et les relations de sa femme, qui est apparentée à Kasa Vubu, font que Kandolo s'ouvre plusieurs portes à la fois]. Kandolo a des liens avec Cyrille Adoula : tous deux ont été des leaders syndicaux importants, l'un à l'APIC, l'autre dans le mouvement syndical socialiste (FGTB). Kandolo et Adoula sont fort liés à André Lahaye. Kandolo et Mobutu se sont rapprochés dans le cabinet Lumumba où ils ont constitué la tendance modérée et/ou espionne opposée à celle de Mpolo, Gizenga et Lumbala. Voici un témoignage de Serge Michel :

« (...) J'ai assisté plusieurs fois à un Conseil des ministres. Au Conseil des ministres, en fait, il y avait Lumumba qui parlait et puis quelques autres qui plaçaient quelque fois leur petit couplet, mais le travail véritable se faisait entièrement dans le bureau de Lumumba qui était situé par Kandolo. Les ministres avaient beaucoup plus de contact avec Kandolo(...). » ([34]).

Au cabinet Lumumba, Kandolo était généralement le premier à arriver (vers 7h1/2) et le dernier à quitter (rarement avant 18 heures) son bureau en face de la résidence et du bureau de Lumumba; il était au courant de tout ce qui s'y déroulait. Pour certains projets, dit Serge Michel, Kandolo insistait pour que Lumumba le « *laisse travailler* » ([35]).

6. *Victor Nendaka :* Sans bénéficier d'une parole aisée ou d'un charisme politique évident, il sait tisser dans l'ombre des réseaux et contrôler des situations. Il su, sans avoir occupé auparavant un quelconque poste dans le parti de Lumumba, reprendre en mains le MNC au moment où son leader était en prison à Stanleyville, le conduire aux élections de décembre 1959, organiser un congrès à Bukavu et y imposer la manière de voir de Lumumba (qui finira par être libéré et par participer à la Conférence de la Table Ronde Politique de

([32]) Cfr. R.2, pp. 53-54 et pp. 56-57.
([33]) Cfr. R.2, p.53.
([34]) Cfr. R.2, pp. 59-60.
([35]) Cfr. R.2, PP. 64-66.

bevrijd en zal deelnemen aan de politieke rondetafelconferentie in Brussel) te doen triomferen. Volgens getuigen kon Nendaka Lumumba doen luisteren, terwijl noch Ileo, noch Diomi, noch Ngalula erin geslaagd waren de onstuimigheid van de in oktober 1958 opgerichte unitaire MNC te temperen. Nendaka, Mobutu en Bomboko kenden Leopoldstad goed en de twee laatstgenoemden kenden ook in Brussel de weg omdat ze er gedurende lange periodes hadden verbleven.

Nendaka had contacten met buitenlandse veiligheidsdiensten, die zelfs agenten te zijner beschikking hebben gesteld ([36]).

Er zij op gewezen dat al die Congolezen bekend stonden bij de diensten van de Koloniale Veiligheid, die erin was geslaagd ze te gebruiken als spionnen door hun wat geld te geven om hun bescheiden inkomen aan te vullen ([37]).

ii) *de werking van de Groep van Binza*

De Groep van Binza is meer de vertegenwoordiging van een politieke generatie dan een groep die in de eerste plaats door ethnische of regionale banden bijeen wordt gehouden. Hij beïnvloedt de beslissingen die worden genomen in de verschillende formele structuren van de macht omdat hij een netwerk van relaties controleert dat zich over het hele land uitstrekt. In verband met Katanga bijvoorbeeld geeft Victor Nendaka aan dat hij alles wist wat daar gebeurde dankzij Floribert Kasongo, hoofdcommissaris bij de *Sûreté de l'Etat du Katanga* ([38]). Die invloed van de Groep van Binza blijkt uit de houding van de commissarissen-generaal : die zijn ware meesters in het nemen van beslissingen die niet de minste uitwerking hebben, zolang Ndele en vooral Bomboko er niet bij betrokken zijn.

Aanvankelijk is Kandolo de echte leider van die equipe. Vanaf september 1960 begint Mobutu echter een belangrijker plaats in te nemen in de Groep van Binza. Hij versterkt snel zijn positie en maakt gebruik van de onzekerheid die in het leven wordt geroepen door de verschillenden bendes aanhangers van de politieke actoren die tegenover elkaar staan, en van de bedreiging die het leger vormt sinds de opstand van juli (die heeft aangetoond hoe zwak de politici zijn).

Hoe zal hij tewerk gaan ? Eerst gaat hij een verbond aan met verscheidene militairen van wie hij kan opmaken dat ze hem niet ongenegen zijn en die invloed hebben op hun troepen. Want Mobutu is weliswaar militair, maar uit verschillende getuigenissen blijkt dat hij niet veel weet over het leger. Hij heeft meer ervaring met de militaire administratie (opleiding tot sergeant-boekhouder) en met de journalistiek, waar hij de man van Davister is geworden. Hij is intelligent en sluw en steunt op bondgenoten zoals Tshatshi of Boboso, die « onvervalste soldaten » zijn, en hij laat zich omringen door onderlegde buitenlandse adviseurs, zoals Marlière en Kettani. Als hij het militair domein leert beheersen, probeert hij tijd te winnen op politiek vlak door de afwisselend gunstig en on-

([36]) Zie R.2, blz. 57.

([37]) Voor de biografie van de leden van de Groep van Binza, de commissarissen-generaal en alle andere bekende Congolese actoren die betrokken zijn in de zaak-Lumumba, zie R.1, blz. 9-29 en R.2, blz. 5-21.

([38]) Zie ons verslag van april 2001 over de Sûreté au Katanga pendant la période où intervient l'exécution de Lumumba, Recueil des documents, blz. 8.

Bruxelles). Aux dires de témoins, Nendaka se faisait écouter par Lumumba, alors que ni Iléo, ni Diomi ou Ngalula n'ont réussi à tempérer les ardeurs du MNC unitaire créé au mois d'octobre 1958. Si Nendaka, Mobutu et Bomboko connaissaient bien Léopoldville, les deux derniers cités savaient aussi se débrouiller dans les arcanes de la vie bruxelloise pour y avoir passé de longs séjours.

Nendaka avait des contacts avec des réseaux de Sûreté extérieurs qui allaient jusqu'à mettre à sa disposition des agents ([36]).

À noter que tous ces personnages congolais étaient connus des services de la Sûreté coloniale qui était parvenue à les utiliser comme indicateurs en leur octroyant un peu d'argent pour arrondir leurs revenus modestes ([37]).

ii) fonctionnement du Groupe de Binza

Le Groupe de Binza représente une génération politique plus qu'un groupe soudé d'abord par des liens ethniques ou régionaux. Il influence les décisions qui se prennent dans les diverses structures formelles du pouvoir, parce qu'il contrôle un réseau de relations qui s'étend sur tout le pays. Du Katanga par exemple, Victor Nendaka nous dit qu'il savait tout ce qui se faisait à travers la personne de Floribert Kasongo, commissaire principal à la Sûreté de l'État du Katanga ([38]). Cette influence du Groupe de Binza, transparaît dans le comportement des Commissaires généraux : ceux-ci se font une spécialité des prises de décisions qui n'ont aucun impact, aussi longtemps que Ndele et, surtout Bomboko ne s'impliquent pas.

Au départ, c'est Kandolo le véritable chef de cette équipe. Mais à partir de septembre 1960, Mobutu commence à gagner de l'importance au sein du Groupe de Binza. Il consolide rapidement sa position, exploitant la situation d'insécurité créée par les diverses bandes de partisans des acteurs politiques qui s'affrontent, et la menace que constitue l'armée, depuis la mutinerie de juillet (qui a révélé combien les politiques sont fragiles).

Comment va-t-il opérer ? D'abord, il s'allie dès le départ plusieurs militaires qui présentent des signes, qui ont un poids sur leurs troupes. Car, si Mobutu était certes militaire, il ne paraît pas connaître, d'après divers témoignages recoupés, grand chose à l'armée; il a davantage l'expérience de l'administration militaire (formation de sergent-comptable) et du journalisme, où il s'est fait l'homme de Davister. Mais intelligent et rusé, il va s'appuyer sur des alliés comme Tshatshi ou Boboso, qui sont des « *soldats brutes* », s'entourer de conseillers étrangers instruits, comme Marlière et Kettani. Au moment où il apprend à contrôler le terrain militaire, il temporise du côté politique en alternant blocages et ouvertures face aux initiatives, soit du Collège des Commissaires généraux,

([36]) Cfr. R.2, p. 57.

([37]) Pour les biographies des membres du Groupe de Binza, des Commissaires Généraux et tous autres acteurs congolais connus, impliqués dans l'affaire Lumumba, voir R.1 pp. 9-29 et R.2 pp. 5-21.

([38]) Voir Notre rapport d'avril 2001, sur « La Sûreté au Katanga pendant la période où intervient l'exécution de Lumumba : Recueil des documents », p. 8.

gunstig te reageren op de initiatieven van hetzij het College van commissarissen-generaal, hetzij andere collega's van de Groep van Binza. Hieronder enkele voorbeelden :

Commissaris Ngwete verklaart tijdens de vergadering van het College van 24 september het volgende : *« Le Colonel Mobutu ne sait pas encore ce qu'il veut faire. »*.

Telegram (nr 693) van 20 oktober 1960 van het Belgisch Consulaat in Brazzaville aan de minister van Buitenlandse Zaken in Brussel :

« J'ai reçu information suivante de Lahaye pour ministère des Affaires africaines et Caeymax :

Citation :

sur intervention commissaire Général intérieur, au cours nuit hier, plusieurs opérations gendarmerie ont eu lieu. Notamment Sendwe Jason fut arrêté ainsi que Kashamura (...). Mobutu donna ordre libérer intéressés. Ceci a provoqué grand désappointement Commissaires Généraux.

Interventions énergiques en cours auprès Bomboko.

Tshimanga serait aussi libéré. Ce renseignement non recoupé cependant les interventions du Colonel Mobutu si elles perdurent rendront pays ingouvernable et redressement espéré impossible. Fin citation.

Sé/Dupret ».

Telegram van 1 december 1960 van de ambassade in Brazzaville aan de minister van Buitenlandse Zaken in Brussel, over te zenden aan de minister van Afrikaanse Zaken en Caeymax :

« e070/a communique à crokart qui m'informe :

1. attire votre attention sur gravité causé situation provoquée par évasion Lumumba. Désorganisation administrative congolaise et inertie Mobutu gênent mesures coordonnées pour intercepter Lumumba en route vers Stan. Malgré multiples efforts déployés le 30 par Divers Commissaires Mobutu n'a pu être touché.

(...)

Sé/Rothschild ».

Mobutu, een Mungala (volksstam Ngbandi) uit de Evenaarsprovincie is in alles het tegengestelde van iemand als Bolikango. Ondanks de invloed die laatstgenoemde op de Bangala uitoefent, is hij onderwijzer gebleven die verwacht dat de jongeren hem gehoorzamen en hem als « *de ancien* » erkennen. Zijn opleiding verliep volgens het door de missionarissen aangeboden model. Zijn wil om toenadering te zoeken tot Lumumba, die hij na diens aanhouding politiek verzwakt achtte, leidt er uiteindelijk toe dat hij uit het Belgische netwerk voor financiële steunverlening wordt gestoten en dat hij van de medestanders van de Binza-groep wordt verwijderd. Ileo — ook afkomstig van de Evenaarsprovincie, maar dan uit het zuidelijke deel zoals Bomboko, van de Mongovolksstam — is sinds de crisis van het MNC in juli 1959 anti-Lumumbagezind, maar uit een politiek oogpunt is hij niet efficiënt. De samenstelling van zijn regering in september 1960 verliep zeer moeizaam, wat in contrast stond met de vastberadenheid en de alertheid waarvan Lumumba blijk had gegeven.

Vanaf oktober zullen de ontmoetingen van de Groep van Binza vaker bij Mobutu plaatsvinden omdat hij over de nodige ruimte beschikt (de vroegere villa van kolonel Vandewalle), maar ook omdat, aangezien de gastheer het leger « *controleert* », die plaats de leden van de groep veilig lijkt. Mobutu neemt zijn tijd om ervaring op te bouwen : hij talmt om een standpunt in te nemen, hij weegt zijn beslissingen af. Men soit de ses autres collègues du Groupe de Binza. En voici quelques exemples :

Le Commissaire Ngwete déclare lors de la réunion du Collège de 24 septembre : « (...) *Le Colonel Mobutu ne sait pas encore ce qu'il veut faire. »*.

Télégramme (n° 693) du 20 octobre 1960 du Consulat de Belgique à Brazzaville au ministère des Affaires étrangères à Bruxelles :

« J'ai reçu information suivante de Lahaye pour ministère des Affaires africaines et Caeymax :

Citation :

sur intervention commissaire Général intérieur, au cours nuit hier, plusieurs opérations gendarmerie ont eu lieu. Notamment Sendwe Jason fut arrêté ainsi que Kashamura (...). Mobutu donna ordre libérer intéressés. Ceci a provoqué grand désappointement Commissaires Généraux.

Interventions énergiques en cours auprès Bomboko.

Tshimanga serait aussi libéré. Ce renseignement non recoupé cependant les interventions du Colonel Mobutu si elles perdurent rendront pays ingouvernable et redressement espéré impossible. Fin citation.

Sé/Dupret ».

Télégramme du 1 décembre 1960 de l'Ambassade de à Brazzaville au ministre des Affaires étrangères à Bruxelles; à reproduire au ministre des Affaires Africaines et caeymax

« e070/a communique à crokart qui m'informe :

1. attire votre attention sur gravité causé situation provoquée par évasion Lumumba. Désorganisation administrative congolaise et inertie Mobutu gênent mesures coordonnées pour intercepter Lumumba en route vers Stan. Malgré multiples efforts déployés le 30 par Divers Commissaires Mobutu n'a pu être touché.

(...)

Sé/Rothschild ».

Mobutu, un mungala (ethnie Ngbandi) de la Province de l'Équateur, est tout le contraire d'un Bolikango. Celui-ci, malgré son influence sur les Bangala, est resté l'instituteur s'attendant à ce que les jeunes lui obéissent et le reconnaissent comme « *l'ancien* ». C'est le modèle des missionnaires qui l'ont formé. Sa volonté de rapprochement avec Lumumba, qu'il estimait politiquement affaibli après son arrestation, finit par le faire éjecter du réseau de soutien financier belge et éloigner des partisans du Groupe de Binza. Iléo — aussi un originaire de la Province de l'Équateur, mais de la partie sud comme Bomboko, ethnie Mongo — est un anti-Lumumba depuis la crise du MNC en juillet 1959 mais il n'est pas efficace politiquement. La constitution de son gouvernement en septembre 1960 a été laborieuse, contrastant avec la détermination et la vivacité qu'avait montrées Lumumba.

À partir d'octobre, les rencontres du Groupe de Binza se tiendront plus souvent chez Mobutu parce qu'il dispose de l'espace nécessaire (l'ancienne villa du colonel Vandewalle), mais aussi parce que l'hôte « *contrôlant* » l'armée, le lieu rassure les membres du groupe. Mobutu prend son temps pour acquérir de l'expérience : il tarde à prendre position, il soupèse ses décisions. On l'a vu « *pousser* » à faire un coup

heeft kunnen vaststellen hoe hij in september op een staatsgreep aanstuurde en vervolgens hoe hij triomfeerde toen Lumumba op 2 december 1960 in zijn residentie werd mishandeld. Voor hem gaat het daarbij om een gebaar dat zijn moed onderstreept ([39]), wat hem achting en zelfs ontzag van het anti- en zelfs van het pro-Lumumbakamp oplevert. Met deze Mobutu, zou men spoedig te maken krijgen met de sterke man « *met de manhaftige uitstraling* » die door sommigen, zoals professor Marcel De Corte van de Luikse Universiteit ([40]), werd gewenst. Mobutu begint zich te profileren en bewijzen te leveren van zijn efficiëntie op het vlak van het onder controle houden van de situatie ([41]).

Zonder hem al te hoog aan te slaan, steunt de Groep van Binza, die zelf politieke cohesie behoeft, op Kasa Vubu als het symbool van de wettigheid tegenover Lumumba. Kasa Vubu heeft geen leiderskwaliteiten, maar wenste, net als Lumumba, alle macht te belichamen. Kasa-vubu weet niet goed hoe hij het aan boord moet leggen om Lumumba — het ware een illusie te denken dat hij hem zou kunnen controleren — opzij te zetten. De Groep van Binza en de tegenstanders van Lumumba beseften, luidens de verklaringen van Lahaye maar ook van Nendaka, dat Kasa Vubu moest worden aangespoord en dat men een poging moest ondernemen om hem tot handelen te dwingen. Terwijl de leden van de Groep van Binza, aldus de verklaringen van Lahaye en Cardoso (een andere woordvoerder van het *College van commissarissen-generaal*) wisten dat Lumumba in feite geen communist was, was Kasa Vubu daar, in al zijn naïveteit, van overtuigd.

Hoe beoordeelt de Groep van Binza Lumumba vanuit dat aspect ? Volgens Lahaye, Nendaka en Cardoso, die door ons werden ondervraagd, keuren verscheidene van zijn leden het standpunt van Lumumba goed, maar hebben zij heel wat bedenkingen bij het tijdstip — en de wijze waarop — hij dat standpunt formuleert. Voor de toespraak van 30 juni, verklaart Lahaye : *« Ils ne s'attendaient pas à un tel discours ce jour-là; peut-être l'ont-ils apprécié après »*.

Victor Nendaka verklaart in een interview dat hij *« reconnaît qu'il est pour quelque chose »* in de zaak-Lumumba, maar beperkt zijn rol tot die van een ambtenaar die orders ontvangt. De Groep van Binza lijkt zich nochtans voluit in die zaak te hebben geëngageerd. Alfred Cahen voegt daaraan toe : *« avec l'encouragement de pas mal d'autres »*.

Telegram van 18 januari 1961 van de Belgische ambassade in Brazzaville aan de minister van Buitenlandse Zaken in Brussel, over te zenden aan het ministerie van Afrikaanse Zaken

« Marlière communique : début citation :

Mobutu ne peut pas quitter Léopoldville actuellement. Accord avec Bomboko, il a désigné Marlière pour le représenter avec tous pouvoirs militaires à conférence Elisabethville (...).

([39]) Serge Michel, die door Lumumba was aangeworven tijdens zijn reis naar Tunis op 4 augustus 1960, verklaart in een interview aan Jean Doneux op 15 januari 1981 dat Mobutu na zijn staatsgreep en na zijn persconferentie stomdronken was. « *Il avait vidé une bouteille de whisky à la conférence de presse* ».

([40]) Zie *La libre Belgique*, zomer (?) 1960.

([41]) Zie F. Monheim, Mobutu l'homme seul, Brussel, uitg. Actuel, 1962.

d'État en septembre et, puis, pavoisant devant un Lumumba maltraité à sa résidence le 2 décembre 1960. Il s'agit pour lui d'un geste qui affirme son courage ([39]) et lui attire plus d'estime voire de crainte de la part des anti-Lumumba et mêmes des partisans de ce dernier. Avec ce Mobutu, on aurait bientôt affaire à l'homme fort « *au geste viril* » souhaité par d'aucuns dont le Professeur à l'Université de Liège, Marcel De Corte ([40]). Il commence à se construire, à donner preuves de son efficacité dans le contrôle de la situation ([41]).

Sans lui porter beaucoup d'estime, le Groupe de Binza, qui a lui-même besoin d'une cohésion politique, s'appuie sur Kasa Vubu comme symbole de la légalité contre Lumumba. Kasa Vubu n'a pas les qualités d'un chef, mais il souhaitait comme Lumumba, incarner tout le pouvoir. Pour effacer Lumumba qu'il ne peut avoir l'illusion de contrôler, Kasa Vubu ne sait trop que faire. Le Groupe de Binza et les adversaires de Lumumba, dit Lahaye, mais aussi Nendaka, étaient conscients qu'il fallait aiguillonner Kasa Vubu et essayer de le forcer à agir. Alors que les membres du Groupe de Binza, affirment Lahaye et Cardoso (un autre porte parole du Collège des Commissaires généraux), savaient que Lumumba n'était réellement pas communiste, Kasa Vubu, lui, naïf, était convaincu.

Sur cet aspect, comment le Groupe de Binza apprécie-t-il Lumumba ? Selon Lahaye, Nendaka et Cardoso, interrogés par nous, plusieurs de ses membres approuvent la position de Lumumba, mais n'apprécient pas le moment où — et la manière dont — il l'exprime. Pour le discours du 30 juin, Lahaye affirme : « *Ils ne s'attendaient pas à un tel discours ce jour là; peut être l'ont-ils apprécié après* ».

Victor Nendaka dans une interview filmée « *reconnaît qu'il est pour quelque chose* » dans l'affaire Lumumba, mais limite son rôle à celui d'un fonctionnaire qui reçoit des ordres. Le Groupe de Binza paraît cependant s'être pleinement engagé dans cette affaire. Alfred Cahen ajoute : « *avec l'encouragement de pas mal d'autres* ».

Télégramme du 18 janvier 1961 de l'Ambassade de Belgique à Brazzaville au ministre des Affaires étrangères à Bruxelles; à reproduire pour le ministre des Affaires Africaines

« Marlière communique : début citation :

Mobutu ne peut pas quitter Léopoldville actuellement. Accord avec Bomboko, il a désigné Marlière pour le représenter avec tous pouvoirs militaires à conférence Elisabethville (...).

([39]) Serge Michel, qui est engagé par Lumumba lors de son voyage à Tunis le 4 août 1960, raconte dans une interview accordée à Jean Doneux à Bruxelles le 15 janvier 1981 que Mobutu était ivre mort après son coup d'État et sa conférence de presse. « Il avait vidé une bouteille de whisky à la conférence de presse».

([40]) Cfr. La Libre Belgique, été (?), 1960

([41]) Cfr. F. Monheim, Mbutu l'homme seul, Bruxelles, éd. Actuel, 1962.

Sé/Dupret ».

Telegram van 25 januari 1961 van de Belgische ambassade aan de minister van Buitenlandse Zaken in Brussel; over te zenden aan het ministerie van Afrikaanse Zaken en Caeymax :

« Lahaye me communique : au cours d'une réunion du 24 (Janvier) courant groupant Bomboko, Mobutu, Kazadi, Kandolo, Delvaux, Nendaka, Adoula, Lahaye, Marlière et Denis la coopération militaire entre le Katanga, le Sud-Kasaï et le gouvernement central Léopoldville a été longuement discutée (...). Le texte n'a pas été approuvé tant par Bomboko que par Mobutu. Selon eux, le texte marque une égalité entre Kasa-Vubu, Tshombe et Kalonji et reconnaît implicitement la sécession du Katanga. Bomboko affirma que si ce texte était connu, d'autres scissions notamment de l'Équateur apparaîtraient aussitôt et que la publication donnerait un atout majeur à la propagande lumumbiste axée sur unité du Congo ».

III. VERANTWOORDELIJKHEDEN VAN DEZE MEDESPELERS IN DE GEBEURTENISSEN IN CONGO

Officieel is Kasa Vubu de man die Lumumba afzet. Net zoals het Joseph Mobutu is die het College van commissarissen-generaal opricht. Diezelfde Kasa Vubu ondertekende de brief om Lumumba naar de plek te zenden waar hij zou worden vermoord : « *J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'ai décidé le transfert à Bakwanga de certains prisonniers …* » ([42]).

Een soortgelijke overbrenging staat gelijk met het vellen van een doodvonnis. Voor de overbrenging, worden de gezanten uit Leopoldstad, voor het merendeel commissarissen-generaal of leden van de regering-Ileo die goede contacten met de rebellenleiders hebben, uitgestuurd. In Katanga waren de gezanten vaak Jonas Mukamba en Delvaux. Diezelfde Mukamba begaf zich ook naar Bakwanga. Op 23 december 1960, bijna twee weken dus vooraleer de medestanders van Lumumba de dood werden ingestuurd, waarschuwde Tshisekedi Kalonji dat « *il sera en possession des principaux Lieutenants du crapeau dont Elengesa Pierre, Finant Jean-Pierre, Nzuzi Emmanuel, Muzungu Christophe, Mbuyi Joseph aux fins de leur faire subir un châtiment exemplaire. C'est de cette manière que nous serons utiles à la cause que vous défendez* ». In zijn getuigenis verklaart volksvertegenwoordiger Katombe, die de terechtstelling bijwoont van het tweede konvooi Lumumbisten dat in februari 1961 in Bakwanga aankwam, het volgende : *« (...) La mise à mort de ces gens a été légalement décidée par les plus hautes autorités de Léopoldville qui les ont transférés à Bakwanga. Nous avons simplement ajouté, au procès qui nous a été transmis de Léo, les circonstances aggravantes du génocide du peuple Muluba perpétré par eux sous la conduite de Lumumba »* ([43]).

In die zin dragen diverse (Congolese) autoriteiten een rechtstreekse verantwoordelijkheid voor wat, bijvoorbeeld in de zaak-Lumumba en die van zijn medestanders, gebeurd is. Lumumba zelf, die in een toespraak die enigszins profetisch

([42]) Brief van 15 januari 1961 van Joseph Kasavubu aan Fulbert Youlou, Zie R.2, blz. 191.

([43]) Cfr. R2, blz. 191.

*Sé/Dupret »***.**

Télégramme du 25 janvier 1961 de l'Ambassade de Belgique à Brazzaville au ministre des Affaires Etrangères à Bruxelles; à reproduire au ministre des Affaires Africaines et Caeymax :

« Lahaye me communique: au cours d'une réunion du 24 (Janvier) courant groupant Bomboko, Mobutu, Kazadi, Kandolo, Delvaux, Nendaka, Adoula, Lahaye, Marlière et Denis la coopération militaire entre le Katanga, le Sud-Kasaï et le gouvernement central Léopoldville a été longuement discutée (...). Le texte n'a pas été approuvé tant par Bomboko que par Mobutu. Selon eux, le texte marque une égalité entre Kasa Vubu, Tshombe et Kalonji et reconnaît implicitement la sécession du Katanga. Bomboko affirma que si ce texte était connu, d'autres scissions notamment de l'Équateur apparaîtraient aussitôt et que la publication donnerait un atout majeur à la propagande lumumbiste axée sur unité du Congo. ».

III. RESPONSABILITÉS DE CES ACTEURS DES ÉVÉNEMENTS QUI SE PASSENT AU CONGO

Joseph Kasa Vubu est officiellement la personne qui révoque Lumumba. Tout comme c'est Joseph Mobutu qui annonce la création du Collège des Commissaires généraux. Le même Kasa Vubu signa la lettre de l'envoi de Lumumba vers le lieu de son assassinat : « *J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'ai décidé le transfert à Bakwanga de certains prisonniers …* » ([42]).

Organiser pareil transfert équivaut à une décision de condamnation à mort. Avant les expéditions, les émissaires de Léopoldville, pour la plupart Commissaires généraux ou membres du gouvernement Iléo ayant des affinités avec les autorités rebelles, sont dépêchés. Au Katanga, les émissaires ont souvent été Jonas Mukamba et Delvaux. Le même Mukamba se rendait aussi à Bakwanga. Le 23 décembre 1960, soit près de deux mois avant l'envoi des partisans de Lumumba à la mort, Tshisekedi prévenait Kalonji qu'il « *sera en possession des principaux Lieutenants du crapeau dont Elengesa Pierre, Finant Jean-Pierre, Nzuzi Emmanuel, Muzungu Christophe, Mbuyi Joseph aux fins de leur faire subir un châtiment exemplaire. C'est de cette manière que nous serons utiles à la cause que vous défendez* ». Dans son témoignage, le député Katombe, qui participe à la scène de mise à mort de ce deuxième convoi des lumumbistes reçu à Bakwanga en février 1961 dit : *« (...) La mise à mort de ces gens a été légalement décidée par les plus hautes autorités de Léopoldville qui les ont transférés à Bakwanga. Nous avons simplement ajouté, au procès qui nous a été transmis de Léo, les circonstances aggravantes du génocide du peuple Muluba perpétré par eux sous la conduite de Lumumba* » ([43]).

Dans ce sens, diverses autorités (congolaises) portent une responsabilité directe dans ce qui est arrivé, par exemple dans l'affaire Lumumba et celle de ses partisans. Lumumba lui-même qui dans un discours à l'allure quelque peu prophéti-

([42]) Lettre de Joseph Kasa-Vubu à Fulbert Youlou du 15 janvier 1961; R.2, p. 77.

([43]) Cfr. R.2, p. 191.

zou blijken (het betrof de laatste toespraak die hij in de Villa van Kashamura op 10 oktober uitspreekt), het volgende verklaarde toen men hem een briefje bezorgde dat hem waarschuwde dat de soldaten van Mobutu naar hem op zoek waren : *« On veut me tuer. Je mourrai comme Ghandi. si je meurs demain, c'est qu'un Blanc aura armé la main d'un Noir. J'ai fait mon testament. Le Peuple saura que je me suis offert en otage pour sa liberté. Vous continuerez mon œuvre. »* (44).

Sommige van de documenten betreffende die Congolese prominenten lichten ons in over hun deelname aan dat drama, of beter nog, ze geven duidelijker aan van waar de beslissing komt of wat de oorsprong is van wat « hun » acties blijken te zijn.

a) **Gunsten om ze ertoe aan te zetten op te treden**

De dag vóór en de dag zelf waarop Lumumba werd overgebracht naar Katanga om er te worden vermoord :

Telegram van 16 januari 1961 van de Belgische Ambassade in Brazzaville aan de minister van Afrikaanse Zaken :

« Attention cabinet

Votre 05814/cab

Opération faite. Remis 10.000 nouveaux francs. Prévenir Riwttweger passage des intéressés et l'inviter leur venir en aide.

Sé/Dupret ».

Telegram van 16 januari 1961 van de Belgische Ambassade in Brazzaville aan de minister van Afrikaanse Zaken :

« 1. Nendaka demande si ses enfants peuvent être reçus en Belgique au cours de cette semaine. Il se sentirait plus assuré pour agir.

2. J'ai assuré des Commissaires généraux notamment Kandolo et Ndele du Soutien belge, s'ils devaient se réfugier à l'étranger. Sont très sensibles à ce soutien, surtout pour leur famille. La mutinerie de Thysville provoqua leur inquiétude sur le sort de leur famille.

Sé/Lahaye ».

Telegram van 17 januari 1961 verstuurd uit Brazzaville voor de minister van Afrikaanse Zaken; ter attentie van Calier en Hollants :

« Kandolo Damien demande de pouvoir envoyer ses filles en Belgique âgées respectivement de 13-8 et 6 ans. (...) Nendaka Victor exprime même demande. (...). Je me permets d'insister afin que satisfaction soit donnée. Les frais voyage sont à charge des parents ainsi la pension. Je signale à toutes fins utiles que Kandolo et Nendaka ont adopté tous deux attitude énergique et que le fait de savoir leurs enfants à l'abri est de nature à les inciter à poursuivre. (...).

Sé/Lahaye ».

Telegram van 23 januari 1961 van de Belgische Ambassade in Brazzaville aan de minister van Buitenlandse Zaken; overgezonden aan de minister van Afrikaanse Zaken voor de militaire adviseur :

« Louis (Marlière) me communique :

(...)

je demande également que cesse habitude distribuer des sommes argent à des Congolais par intermédiaire de conseiller belges. Cette façon de procéder fausse tout le jeu et nous empêche de connaître attitude réelle des Congolais vis-à-vis des problèmes du moment ».

(44) *Libre Belgique* van 11 oktober 1960.

que (le dernier qu'il prononce à la Villa de Kashamura le 10 octobre) lorsqu'on lui remet un billet l'avertissant que les soldats de Mobutu le recherchaient déclare : « *On veut me tuer. Je mourrai comme Ghandi. si je meurs demain, c'est qu'un Blanc aura armé la main d'un Noir. J'ai fait mon testament. Le Peuple saura que je me suis offert en otage pour sa liberté. Vous continuerez mon œuvre* » (44).

Certains documents trouvés concernant ces personnalités congolaises nous renseignent sur leur participation à ce drame, mieux, ils situent davantage les sources de la décision ou l'origine de ce qui apparaît être « *leurs* » actions.

a) **Des faveurs pour les encourager à agir :**

La veille et le jour même de l'envoi de Lumumba au Katanga pour la mort :

— Télégramme du 16 janvier 1961 de l'Ambassade de Belgique à Brazzaville au ministre des Affaires Africaines

« Attention cabinet

Votre 05814/cab

Opération faite. Remis 10.000 nouveaux francs. Prévenir Riwttweger passage des intéressés et l'inviter leur venir en aide.

Sé/Dupret ».

— Télégramme du 16 janvier 1961 de l'Ambassade de Belgique à Brazzaville au ministre des Affaires Africaines

« 1. Nendaka demande si ses enfants peuvent être reçus en Belgique au cours de cette semaine. Il se sentirait plus assuré pour agir.

2. J'ai assuré des Commissaires généraux notamment Kandolo et Ndele du Soutien belge, s'ils devaient se réfugier à l'étranger. Sont très sensibles à ce soutien, surtout pour leur famille. La mutinerie de Thysville provoqua leur inquiétude sur le sort de leur famille.

Sé/Lahaye ».

— Télégramme du 17 janvier 1961 envoyé de Brazzaville pour le ministre des Affaires Africaines; attention Calier et Hollants

« Kandolo Damien demande de pouvoir envoyer ses filles en Belgique âgées respectivement de 13-8 et 6 ans. (...) Nendaka Victor exprime même demande. (...). Je me permets d'insister afin que satisfaction soit donnée. Les frais voyage sont à charge des parents ainsi la pension. Je signale à toutes fins utiles que Kandolo et Nendaka ont adopté tous deux attitude énergique et que le fait de savoir leurs enfants à l'abri est de nature à les inciter à poursuivre. (...).

Sé/Lahaye. ».

Télégramme du 23 janvier 1961 de l'Ambassade de Belgique à Brazzaville au ministre des Affaires étrangères à Bruxelles; reproduction au ministre des Affaires Africaines pour conseiller militaire

« Louis (Marlière) me communique :

(...)

je demande également que cesse habitude distribuer des sommes argent à des Congolais par intermédiaire de conseiller belges. Cette façon de procéder fausse tout le jeu et nous empêche de connaître attitude réelle des Congolais vis-à-vis des problèmes du moment. ».

(44) Libre Belgique du 11 octobre 1960.

b) **Instructies die op bevelen lijken**

Sommige telegrammen tonen aan hoe de Congolese « autoriteiten » ertoe zijn gebracht zich in te laten met de zaak-Lumumba. Hieronder enkele van de meest significante :

Telegram van 29 december 1960 van de Belgische ambassade in Brazzaville aan de minister van Buitenlandse Zaken in Brussel :

« Attention Rotschild

(...)

M. Lahaye (...) a dépêché ce matin M. Kandolo à la résidence de M. Kasa-Vubu en priant son émissaire de faire signer immédiatement par le Chef de l'État un projet de lettre qu'il avait rédigé avec Cordy (...)

Retarder l'opération de 24 heures (...) pourrait être désastreux (...).

Sé/Dupret ».

Telegram van 30 december 1960 van de Belgische ambassade in Brazzaville aan de minister van Buitenlandse Zaken in Brussel :

« Attention Rotschild

M. Wendelen vient de me téléphoner. Il suggère qu'on n'attende pas le télégramme de Mr Kasa-Vubu pour donner le feu vert [transport des troupes ANC via le Ruanda-Urundi pour attaquer le Kivu]. Il considère que l'opération est extrêmement importante et qu'il serait désastreux de la retarder davantage. Par ailleurs M. Lahaye nous signale qu'il espère sérieusement avoir le télégramme de Kasa-Vubu avant midi.

Sé/ Dupret ».

Telegram van 10 januari 1961 van de minister van Afrikaanse Zaken aan de Belgische ambassade in Brazzaville, ter attentie van Lahaye en Marlière :

« Votre télex 32 du 9 janvier

Primo : éviter à tout prix je répète à tout prix réussite négociations sur échange Lumumba et consorts contre prisonniers gouvernements Gizenga.

secundo plus aucune visite ne serait accordée à Bolikango s'il envisageait de proposer ni participer gouvernement avec Lumumba.

Sé/ Ministre des Affaires Africaines ».

Telegram van 16 januari 1961 van de Belgische ambassade in Brazzaville aan de minister van Buitenlandse Zaken in Brussel, overgezonden aan de minister van Afrikaanse Zaken.

« (...) Ai reçu de Marlière :

(...)

Primo : (....) A l'ANC le cadre ne pense pas, n'organise pas et ne commande pas, la troupe n'obéit pas et ne fait rien. Le matériel est en mauvais état. La valeur de cette armée est nulle elle constitue même un danger pour le pays. (...) ai proposé (...) d'abord mise en place d'un état major capable d'établir planning réorganisant ensuite fixation d'un statut pour tout le personnel enfin licenciement progressif de toute l'ANC et réengagement sous nouveau statut des éléments valables (...)

Fin citation.

Sé/Dupret ».

Na het « succes » van de moordoperatie op Lumumba, die op 17 januari discreet en (toen nog) zonder ophef werd uitge-

(45) xxxxx

b) **Des instructions qui ressemblent à des ordres**

Certains télégrammes obtenus montrent la manière dont les « *pouvoirs* » congolais ont été amenés à s'engager dans l'affaire Lumumba. En voici quelques uns, parmi les plus significatifs :

Télégramme du 29 décembre 1960 de l'Ambassade de Belgique à Brazzaville au ministre des Affaires étrangères à Bruxelles :

« Attention Rotschild

(...)

M. Lahaye (...) a dépêché ce matin M. Kandolo à la résidence de M. Kasa Vubu en priant son émissaire de faire signer immédiatement par le Chef de l'État un projet de lettre qu'il avait rédigé avec Cordy (...)

Retarder l'opération de 24 heures (...) pourrait être désastreux (...) ([45]).

Sé/Dupret ».

Télégramme du 30 décembre 1960 de l'Ambassade de Belgique à Brazzaville au ministère des Affaires étrangères à Bruxelles.

« Attention Rotschild

M. Wendelen vient de me téléphoner. Il suggère qu'on n'attende pas le télégramme de M. Kasa Vubu pour donner le feu vert [transport des troupes ANC via le Ruanda-Urundi pour attaquer le Kivu]. Il considère que l'opération est extrêmement importante et qu'il serait désastreux de la retarder davantage. Par ailleurs Mr Lahaye nous signale qu'il espère sérieusement avoir le télégramme de Kasa Vubu avant midi.

Sé/ Dupret »

Télégramme du 10 janvier 1961 du ministre des Affaires Africaines adressé à l'Ambassade de Belgique à Brazzaville à l'attention de Lahaye et Marlière :

« Votre télex 32 du 9 janvier

Primo : éviter à tout prix je répète à tout prix réussite négociations sur échange Lumumba et consorts contre prisonniers gouvernements Gizenga.

secundo plus aucune visite ne serait accordée à Bolikango s'il envisageait de proposer ni participer gouvernement avec Lumumba.

Sé/ ministre des Affaires Africaines ».

Télégramme du 16 janvier 1960 de l'Ambassade de Belgique à Brazzaville au ministre des Affaires étrangères à Bruxelles; reproduction au ministre des Affaires Africaines.

« (...) Ai reçu de Marlière :

(...)

Primo : (....) À l'ANC le cadre ne pense pas, n'organise pas et ne commande pas, la troupe n'obéit pas et ne fait rien. Le matériel est en mauvais état. La valeur de cette armée est nulle elle constitue même un danger pour le pays. (...) ai proposé (...) d'abord mise en place d'un état major capable d'établir planning réorganisant ensuite fixation d'un statut pour tout le personnel enfin licenciement progressif de toute l'ANC et réengagement sous nouveau statut des éléments valables (...)

Fin citation.

Sé/Dupret ».

Après la « *réussite* » de l'opération de l'assassinat de Lumumba perpétré discrètement à Elisabethville et (encore) sans

([45]) Il s'agit de la reconquête des bastions lumumbiste en commençant par le Kivu sous la responsabilité formelle de Mobutu.

voerd in Elizabethstad, moet worden overgegaan tot de executie van de tweede groep van aanhangers van Lumumba, die nog in de gevangenis verbleven.

Telegram van 23 januari 1961 van de Belgische ambassade in Brazzaville aan de minister van Buitenlandse Zaken; overgezonden aan de minister van Afrikaanse Zaken en Caeymax :

« Lahaye communique

Primo : transfert Lumumba a provoqué détente à Léo. Éloignement de Thysville et prison Luzumu d'autres détenus politiques est aussi envisagé.

(...)

Sé/Dupret ».

Het is een kiese zaak de verantwoordelijkheden in de moord op Lumumba vast te stellen als het om de hoogste politieke gezagsdragers gaat. Die zijn vrij discreet. Ze sturen « bevelen » of « wensen » uit die worden geïnterpreteerd en doorgezonden aan andere hiërarchische geledingen. De uitvoering ervan is een complexe aangelegenheid waarbij men soms de draad verliest van de door hoge gezagsdragers genomen beslissing of gemaakte keuze. De meeste van de documenten die op hen betrekking hebben zijn moeilijk toegankelijk omdat ze vaak « verborgen » zijn. De rebellenleiders en/of de secessionistische leiders, die van Katanga, Bakwana of Stanleystad bijvoorbeeld, zijn doorgaans « luidruchtiger » : zij moeten hun macht laten blijken.

Het zou oordeelkundig geweest zijn de diverse bronnen van beïnvloeding terug te vinden van elke beslissing (afzetting, opsluiting, overbrenging om te worden vermoord, …) die is genomen in deze zaak-Lumumba. We hebben er slechts sporen van, als gevolg van het beperkt aantal documenten dat we hebben verkregen. In de volgorde ontbreken nummers van telegrammen, waarvan de inhoud nochtans verwijst naar andere stukken die niet elders kunnen worden gevonden. Zelf kunnen wij hierin niet verdergaan, in de eerste plaats omdat zulks een lastige opgave is die veel tijd in beslag neemt, zeker als men op z'n eentje werkt en men uitsluitend toegang heeft tot de « *archives congolaises* », waarvan iedereen kan raden in welke toestand zij zich thans bevinden ([46]). Wij kunnen dus niet systematisch te werk gaan. Misschien zullen de « vier deskundigen » van de commissie opzoekingen kunnen doen in de Belgische archieven waartoe alleen zij toegang hebben.

IV. ALGEMENE OPMERKINGEN

Als slotsom geven we een reeks beschouwingen, veeleer dan een echte conclusie. Die beschouwingen sluiten weliswaar nauw aan bij de informatie die is vervat in de bijeengebrachte verslagen en andere documenten (telegrammen, interviews, …), maar zij vormen dan ook slechts bakens voor het onderzoek van de met de zaak-« Lumumba » belaste parlementsleden.

([46]) Zie de werkzaamheden van de historici over Congo, vooral die over de archiefbronnen. Voor onze werkzaamheden ten behoeve van de commissie zij erop gewezen dat, naast de nagenoeg volledige verzameling van notulen van de vergaderingen van het College van commissarissen-generaal die in het bezit zijn van particulieren, verschillende van de in onze werkzaamheden opgenomen documenten voor een deel toevallig werden gevonden.

bruit le 17 janvier, il fallait passer à l'exécution du second groupe des partisans de Lumumba encore en prison.

Télégramme du 23 janvier 1961 de l'Ambassade de Belgique à Brazzaville au ministre des Affaires étrangères; reproduction pour le ministre des Affaires Africaines et Caeymax

« Lahaye communique

Primo: transfert Lumumba a provoqué détente à Léo. Éloignement de Thysville et prison Luzumu d'autres détenus politiques est aussi envisagé.

(...)

Sé/Dupret ».

L'établissement des responsabilités dans l'assassinat de Lumumba paraît délicat lorsqu'il s'agit des plus hauts responsables politiques. Ceux-ci sont assez discrets. Ils émettent des « *ordres* » ou de « *vœux* » interprétés et relayés à d'autres sphères hiérarchiques. L'application est tout un processus complexe dont on perd parfois le fil conducteur de la décision prise ou de l'option faite par des hauts responsables; la plupart des documents les concernant sont difficilement accessibles, car souvent « *cachés* ». Les chefs rebelles et/ou sécessionnistes, ceux du Katanga, Bakwanga ou Stanleyville par exemple, sont généralement plus « *fracas* » : ils ont besoin de manifester leur pouvoir.

Il aurait été judicieux de retrouver les diverses pistes qui ont agit sur chaque décision prise (révocation, emprisonnement, transfert pour la mort ...) dans cette affaire Lumumba. Nous n'en avons que des traces, en raison du peu des documents obtenus. Des numéros de télégrammes manquent dans l'ordre, pourtant le contenu de ceux-ci renvoie à d'autres pièces qui peuvent être trouvées ailleurs. Pour notre part, nous ne pouvons espérer aller plus loin. D'abord parce qu'une telle tâche est ardue et de longue haleine, surtout lorsqu'on travaille en solitaire et, qu'on n'a accès qu'à ce qui constitue d'abord « *les archives congolaises* », dont quiconque devine dans quel état elles se trouvent actuellement ([46]). Nous ne pouvons donc être systématique. Peut être les « *quatre experts* » de la Commission pourront-ils effectuer des recherches dans les archives belges auxquelles eux seuls ont accès.

IV. OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Plutôt qu'une conclusion, nous terminons par une série d'observations. Certes celles-ci collent aux informations puisées dans les comptes rendus et autres documents (télégrammes, données d'interview ...) collectés, mais elles ne constituent que des repères devant aider les enquêtes des parlementaires appelés à traiter l'affaire Lumumba.

([46]) Cfr. les travaux des historiens sur le Congo, surtout ceux sur la question des sources d'archives. Pour la réalisation des nos travaux pour la Commission, à noter qu'en dehors de la collection presque complète des procès verbaux des réunions du Collège des Commissaires Généraux qui appartiennent à des privés, plusieurs documents reproduits dans nos travaux ont été trouvés en partie au gré du hasard.

De drie beschouwingen hebben elk betrekking op een punt of een aspect dat past in de hier behandelde zaak-« Lumumba », die wordt belicht vanuit een specifieke invalshoek die niettemin behoorlijk breed wordt gehouden, te weten : de complexe, ja zelfs cruciale rol van de diverse Congolese autoriteiten in de moord op Lumumba. Zijn zij ervoor verantwoordelijk ? Of waren zij slechts medeplichtigen of figuranten in een complot dat door buitenlanders werd beraamd ?

De beschouwingen zijn verwoord in de vorm van genummerde stellingen. Vaak staan ze los van elkaar.

*
* *

— Uit de interventies van de leden van het *College van commissarissen-generaal* kan worden opgemaakt dat velen van hen slechts een flauw benul hebben van wat zich allemaal in het land afspeelt. Een en ander lijkt niet zomaar het gevolg te zijn van de ontreddering binnen de administratie of van de krachteloosheid van de autoriteiten; de voornaamste oorzaak is evenwel dat de « échte machten », dat wil zeggen zij die in werkelijkheid de beslissingen nemen, in andere sferen opereerden en af en toe een formele structuur zoals het College als rechtvaardigende dekmantel gebruikten voor bepaalde, reeds ondernomen of nog te ondernemen acties. Naarmate de Groep van Binza en de andere medespelers actiever worden, verdwijnt het *Collège des Commissaires généraux* meer en meer naar de achtergrond; het vergadert steeds minder en treedt almaar minder naar buiten als een hechte ploeg. Met uitzondering van een aantal leden die samenspannen met andere machtscenakels waar beslissingen worden genomen die nochtans alle *commissarissen* binden, is het College van commissarissen-generaal eigenlijk gebruikt om aan *windowdressing* te doen.

— In Leopoldstad is de macht voornamelijk in handen van Joseph Kasa Vubu, kolonel Mobutu en ook Justin Bomboko. Hieronder volgt een kort portret van die drie hoofdrolspelers :

1. *Kasa Vubu* kan bogen op een trouwe politieke achterban onder de Bakongo-bevolkingsgroep, die in Leopoldstad de meerderheid uitmaakt ([47]), maar de gebeurtenissen halen hem in; hij wordt gekenschetst als zijnde een « eigenzinnige

([47]) Niettemin is enige voorzichtigheid geboden, als men beweert dat de politieke leiders de etnische factor zouden uitbuiten om de maatschappij in hun greep te houden. De mythe die Kasavubu afschildert als roi des Bakongo moet worden gerelativeerd en in de juiste context geplaatst. Wanneer hij zich in de jaren 1956-1959 opwerpt als radicale leider, valt op dat zijn aanzien bij de Congolese publieke opinie toeneemt en dat « zijn » ABAKO-partij garen spint uit de rellen, die hij nochtans niet heeft veroorzaakt (maar waarvoor de koloniale administratie hem verantwoordelijk heeft gesteld). De crisis die tijdens de Politieke Ronde Tafel van januari-februari 1960 losbarst, maant Kasavubu tot meer voorzichtigheid aan. Inmiddels zijn binnen de ABAKO-partij diepe wonden geslagen en hij bekleedt dan ook geen al te beste uitgangspositie met het oog op de parlementsverkiezingen van mei 1960. Bij die verkiezingen behaalt Charles Kisolokele — een van de zonen van de in de gevangenis overleden religieuze leider Simon Kimbangu — 94 300 voorkeurstemmen, terwijl Kasavubu blijft steken op 39 492 voorkeurstemmen.

Chacune de ces observations traite d'un point ou d'un aspect rentrant dans le thème abordé, l'affaire Lumumba, vu à partir d'une dimension particulière qui reste pourtant fort large, complexe voire cruciale du rôle des diverses autorités congolaises dans le crime commis. En portent-elles la responsabilité ? ne furent-elles que des complices ou les comparses d'un complot ourdi par d'autres étrangers ?

Ces observations sont présentées sous la forme d'énoncés numérotés. Elles sont souvent indépendantes les unes des autres.

*
* *

Au vu des interventions des membres du Collège, on constate que plusieurs de ceux-ci sont peu renseignés sur divers événements qui se déroulent dans le pays. Cela ne paraît pas être une simple conséquence de la désorganisation de l'administration ou de la faiblesse des autorités, mais résulte d'abord de ce que les « *vrais pouvoirs* », ou ceux qui avaient la décision réelle, opéraient ailleurs en se servant par moment d'une structure formelle comme le Collège pour justifier certaines actions posées ou à poser. Au fur et à mesure que se développe l'action du « *Groupe de Binza* » et des autres acteurs, le Collège des Commissaires généraux s'efface; ses rencontres deviennent moins fréquentes et il constitue de moins en moins une équipe. À l'exclusion de certains de ses membres qui agissent en connivence avec d'autres sphères de pouvoir où se prennent les décisions qui les engagent pourtant tous, le Collège des Commissaires généraux a joué le rôle d'un leurre.

— Au niveau de Léopoldville, les pouvoirs les plus importants sont ceux de Joseph Kasa Vubu, du Colonel Mobutu et, aussi, de Justin Bomboko. Voici quelques unes de leurs caractéristiques.

1. *Kasa Vubu* a une audience politique certaine auprès des populations Bakongo dominantes à Léopoldville ([47]) mais l'homme est dépassé par les événements; il est connu pour être quelqu'un de « *têtu et buté* », avec une pensée politique

([47]) Toutefois, il y a à souligner que le facteur ethnique en tant qu'élément de la main mise sur des espaces sociaux par les « leaders politiques » nécessite d'être apprécié avec prudence. Le mythe de Kasa-Vubu « *roi des Bakongo* » doit être relativisé et contextualisé. On remarque que lorsqu'il s'affiche comme leader radical dans les années 1956-1959, l'aura de Kasa-Vubu s'affermit dans l'opinion kongo et que « son » parti l'Abako a tiré un bénéfice des émeutes cependant non provoquées par lui (mais dont l'administration coloniale l'a rendu responsable). La crise intervenue au moment de la tenue de la Table Ronde politique en janvier-février 1960 rend Kasa-Vubu plus prudent. Les lésions sont alors profondes dans l'Abako et ce n'est pas lui qui est le mieux placé aux élections législatives du mois de mai 1960. Charles Kisolokele, un des fils du leader religieux mort en prison Simon Kimbangu, fait 94 300 voix contre Kasa-Vubu qui ne récolta que 39.492 voix.

stijfkop » (« têtu et buté »), alsook als een man met een eng politiek gedachtegoed ([48]). Hij geldt als een heus symbool van wettelijkheid in de contacten met de buitenwereld, inzonderheid de VN. Zijn keuze om Joseph Ileo tot eerste minister te benoemen, getuigt van scherpzinnigheid en houdt minder gevaren in dan een keuze voor, bijvoorbeeld, iemand als Bolikango. Ileo geniet de steun van de fel tegen Lumumba gekante christen-democraten en katholieken, maar in de Afrikaanse wijk van Leopoldstad ontbreekt het hem aan charisma en gezag en vindt hij geen gehoor.

2. *Mobutu* maakt een politieke leerschool door en aast op de macht. Een en ander verklaart waarom hij aan de basis ligt van de beslissing om in naam van het leger op te treden. In die tijd al lijkt Mobutu van alle betrokkenen het meest coherent en scherpzinnig. Hij heeft iedereen onder controle. Hij speelt zijn eigen spel. Maar hij vreest Lumumba. Hij neemt zijn intrek in een militair kamp en zijn lijfwacht bestaat volledig uit buitenlandse soldaten (Marokkanen); zijn belangrijkste medewerkers zijn de Frans-Marokkaanse generaal Kettani en de Belgische kolonel Marlière. Meermaals heeft Kettani het volgende beweerd : « *Ces gens (congolais) ne sont pas faits pour l'indépendance; les 2.000 parachutistes belges peuvent faire la paix dans l'ensemble du territoire.* ».

3. *Bomboko* zal zich verzetten tegen de afscheiding van Katanga, ondanks zijn vriendschapsbanden met Belgische kringen die zelf ook in de wedijver betrokken zijn (zie de kringen rond de professoren Clémens en Doucy bijvoorbeeld) en die zowel nauw aanleunen bij de machthebbers in Elisabethstad, als bij die in Leopoldstad. Diverse getuigenissen van hen die hem hebben gekend — en soms zelfs geholpen — zijn, wat zijn karakter betreft, eensluidend : weinig werklust (lui), niet stipt en in beslag genomen door rokkenjagerij. Hij neemt slechts in geringe mate deel aan de politieke concurrentieslag en geeft daardoor niet de indruk de macht omwille van de macht na te streven. In feite is hij geen opinieleider, maar veeleer een politieke technocraat die zijn carrière grondvest op een rol als tussenschakel en/of op eerbied voor de instellingen, waarbij hij ook nog eens steunt op Kasa Vubu.

— Aan Katangese kant lijkt de machtsstructuur fundamenteel te verschillen van de situatie in Leopoldstad. In Katanga is veeleer sprake van een machtssfeer waarbinnen diverse strekkingen actief zijn.

— Zodra een Congolees kopstuk een aantal kwaliteiten en enige slagkracht in huis lijkt te hebben om Lumumba een halt toe te roepen, wordt hij « omringd » en tot actie aangespoord. Als men het wedervaren vergelijkt van mensen als Bolikango (mislukking) en Mobutu (streven naar de hoogste macht), kunnen we dan niet concluderen dat die bijstand — veel meer dan de steun vanuit de Congolese publieke opinie — voor menig Congolees leider een impuls is geweest voor het najagen van een politieke carrière ?

— In zijn onthullingen over welke Congolezen nu eigenlijk allemaal bij de zaak betrokken waren, zegt Albert Kalonji het volgende : « *Qui, de Tshombe à Kasa Vubu en passant par*

([48]) Zo was hij in Congo een van de zeldzame hooggeplaatste politieke oppositieleden die geloofde dat Lumumba een échte communist was.

étroite ([48]). Il constitue tout un symbole de légalité dans les contacts avec l'extérieur, surtout l'ONU. Son recours à Joseph Iléo, qu'il nomme premier ministre, paraît judicieux et moins dangereux que s'il avait choisi quelqu'un comme Bolikango. Ileo a l'appui des démocrates-chrétiens et des catholiques, fort opposés à Lumumba, mais il est sans charisme, sans audience et sans autorité dans la cité africaine de Léopoldville.

2. *Mobutu* fait l'apprentissage de l'action politique et veut le pouvoir. La décision d'intervenir au nom de l'armée trouve là son origine et son sens. Mobutu semble déjà à cette époque le plus cohérent et le plus lucide de tous. Il sait contrôler tout le monde. Il mène son propre jeu. Mais il craint Lumumba. Il se trouve une habitation à l'intérieur d'un camp militaire et toute sa garde est constituée de soldats étrangers (marocains); ses principaux collaborateurs sont le général franco-marocain Kettani et le colonel belge Marlière. À plusieurs reprises Kettani déclarait : « *Ces gens (congolais) ne sont pas faits pour l'indépendance; les 2000 parachutistes Belges peuvent faire la paix dans l'ensemble du territoire.* ».

3. *Bomboko* va se montrer opposé à la sécession du Katanga en dépit de ses amitiés avec des réseaux de Belges eux mêmes en compétition (cfr. les réseaux des professeurs Clemens et Doucy, par exemple) se trouvant à la fois auprès des pouvoirs d'Elisabethville et de Léopoldville. Divers témoignages de ceux qui l'ont connu voire parfois « *aidé* » concordent : peu travailleur — paresseux —, irrespectueux du temps et occupé par ses conquêtes féminines. Il s'engage peu dans la bataille politique en terme de concurrence et ne donne pas de ce fait l'impression de chercher le pouvoir pour le pouvoir. En fait, il n'est pas un leader d'opinion, plutôt un techno-politique qui envisage sa carrière sur les intermèdes et/ou le respect des institutions en s'appuyant sur Kasa Vubu.

— Du côté du Katanga, le pouvoir semble fondamentalement différent de celui de Léopoldville. Il existe ici une sphère de pouvoir dans laquelle s'expriment des tendances.

— Dès qu'une personnalité congolaise affiche quelques qualités et dispositions pour contrer Lumumba, elle est « *encadrée* » et poussée à agir. Au vu des évolutions comparées de personnages comme Bolikango (échec) et Mobutu (conquête du plus haut sommet), ne peut-on dire que ces appuis ont contribué beaucoup plus que l'opinion congolaise à la poursuite d'une carrière politique des leaders congolais ?

— Dénonçant tous les acteurs congolais, Albert Kalonji affirme : «*Qui, de Tshombe à Kasa Vubu en passant par les autres leaders hier obscurs, aujourd'hui grandis à la faveur*

([48]) Par exemple, il était un des rares opposants politiques congolais de haut rang à croire que Lumumba était réellement communiste.

les autres leaders hier obscurs, aujourd'hui grandis à la faveur de l'anarchie, peut (…) justifier son opposition à Patrice Lumumba sur base de griefs fondés et valables ? » ([49]).

— De na de moord op Lumumba afgelegde verklaringen van sommige Congolese betrokkenen werpen een verhelderend licht op zowel de hypocrisie van de acteurs in het drama, als de complexe weg die tot hun bijdrage in het stuk heeft geleid. Zo spreekt Mobutu op 30 juni 1966 de volgende woorden uit : *« Gloire et honneur à l'illustre Congolais, au grand Africain, au premier martyr de notre indépendance, Patrice Emery Lumumba, tombé victime des machinations colonialistes. Au nom du gouvernement, nous le proclamons officiellement en ce jour héros national »*. Hij zei een en ander enkele maanden nadat hij, via een tweede staatsgreep, Kasa Vubu van de macht had verdreven, Tshombe buiten spel had gezet, de Groep van Binza was beginnen te ontbinden en de samenstelling had aangevat van een ploeg van politieke medewerkers die aan zijn « smaak » beantwoordden, doordat zij wilden meewerken aan een nationaliseringsbeleid. Die aanpak getuigt weliswaar van enig opportunisme, maar kan tevens de uitdrukking zijn van de wijze waarop híj de gebeurtenissen had beleefd ([50]).

— Kalonji, die zich als eerste tegen Lumumba heeft verzet in het kader van de MNC in november 1959, heeft gebruik gemaakt van het forum dat werd geboden door de « *Conférence Nationale Souveraine* » (1992) om op zijn beurt een en ander te verduidelijken : *« (...) L'impérialisme contre-attaqua sans plus de retenue. De prime abord, le dénigrement: on nous présenta comme des extrémistes, des dangereux communistes qu'il fallait isoler, neutraliser; puis décapiter. C'est dans ce contexte qu'il faut ranger l'arrestation du leader de l'Abako, feu Président Kasa-Vubu en janvier (1959), de moi-même en juillet et du Président (du Mnc) Lumumba en octobre 1959, d'une part, et la crise artificiellement créée au sein du Mnc qu'il fallait coûte que coûte diviser et affaiblir ! Mes efforts de réconciliation échouèrent et un nouvel élément apparu dans la stratégie des adversaires de l'Indépendance : l'intrigue et l'exclusion. On m'élut Président du Mnc pour déstabiliser Lumumba, mais en réalité pour nous abattre tous les deux, l'un après l'autre, un peu plus tard ! Ne voyons-nous pas ici la main de l'Impérialisme à l'œuvre ? Celui-ci a deux visages, l'un national, l'autre étranger. Nous nous sommes battus contre ce dernier sans nous soucier de l'autre, autrement plus dangereux, parce qu'agissant à l'ombre, abusant sans cesse de notre confiance et de notre crédulité due en grande partie à notre inexpérience. Ici vous voyez l'origine de la crise congolaise qui va s'abattre sur notre pays dès le lendemain de l'indépendance ! »*.

— De officiële diplomatieke betrekkingen tussen Congo en België waren sinds augustus 1960 verbroken. Met de aanhouding van Lumumba en de oprichting van het College van commissarissen-generaal, waarvan de meeste leden studenten waren of waren geweest die betrekkingen onderhielden met Belgische professoren en vrienden, krijgt Brussel opnieuw invloed niet alleen in Katanga maar ook in Leopoldstad. Tal van buitenlanders, vooral Belgen, spelen een belangrijke rechtde l'anarchie, peut (...) justifier son opposition à Patrice Lumumba sur base de griefs fondés et valables ? » ([49]).

— Les déclarations faites après coup par certains acteurs congolais dans l'assassinat de Lumumba sont révélatrices à la fois de l'hypocrisie des acteurs du drame et de la complexité de leur trajectoire. Ainsi Mobutu proclamera le 30 juin 1966 : *« Gloire et honneur à l'illustre Congolais, au grand Africain, au premier martyr de notre indépendance, Patrice Emery Lumumba, tombé victime des machinations colonialistes. Au nom du gouvernement, nous le proclamons officiellement en ce jour héros national. »*. Ces propos sont tenus quelques mois après qu'il eut évincé par un deuxième coup d'État Kasa Vubu, écarté du pouvoir Tshombe, commence à défaire le « *Groupe de Binza* » et entamé la constitution d'une équipe de collaborateurs politiques à son « *goût* » en s'engageant dans la politique de nationalisation. Acte d'opportunisme certes, mais peut être aussi façon de rappeler à sa manière les événements qu'il a vécus ([50]).

— Kalonji, qui fut le premier à s'opposer à Lumumba dans le cadre du MNC en novembre 1959, profite du cadre créé par la « *Conférence Nationale Souveraine* » (1992) pour s'expliquer à son tour : *« (...) L'impérialisme contre-attaqua sans plus de retenue. De prime abord, le dénigrement : on nous présenta comme des extrémistes, des dangereux communistes qu'il fallait isoler, neutraliser; puis décapiter. C'est dans ce contexte qu'il faut ranger l'arrestation du leader de l'Abako, feu Président Kasa Vubu en janvier (1959), de moi-même en juillet et du Président (du Mnc) Lumumba en octobre 1959, d'une part, et la crise artificiellement créée au sein du Mnc qu'il fallait coûte que coûte diviser et affaiblir ! Mes efforts de réconciliation échouèrent et un nouvel élément apparu dans la stratégie des adversaires de l'Indépendance : l'intrigue et l'exclusion. On m'élut Président du Mnc pour déstabiliser Lumumba, mais en réalité pour nous abattre tous les deux, l'un après l'autre, un peu plus tard! Ne voyons-nous pas ici la main de l'Impérialisme à l'œuvre ? Celui-ci a deux visages, l'un national, l'autre étranger. Nous nous sommes battus contre ce dernier sans nous soucier de l'autre, autrement plus dangereux, parce qu'agissant à l'ombre, abusant sans cesse de notre confiance et de notre crédulité due en grande partie à notre inexpérience. Ici vous voyez l'origine de la crise congolaise qui va s'abattre sur notre pays dès le lendemain de l'indépendance ! »*.

— Depuis août 1960, les relations diplomatiques officielles entre le Congo et la Belgique étaient rompues. Mais à l'arrestation de Lumumba et à l'avènement du Collège des Commissaires généraux dont la plupart des membres sont ou ont été des étudiants ayant des relations avec des professeurs et amis belges, Bruxelles retrouve une capacité d'influence non seulement au Katanga mais aussi à Léopoldville. De nombreux étrangers, en particulier les Belges, jouent un

([49]) Albert Kalonji révèle et accuse, in: Dossier du mois, 13e jaargang, nr 415, april-mei 1964, blz. 6.

([50]) Er zij op gewezen dat Mobutu in diverse interviews het verwijt heeft geuit dat België in het bijzonder en het Westen in het algemeen de Congolezen hebben bijgebracht wat corruptie is.

([49]) « Albert Kalonji révèle et accuse », *in* Dossier du mois, 13e année, n°415, avril-mai 1964, p.6.

([50]) A noter que dans diverses interviews accordées, Mobutu parlant de la Belgique en particulier et de l'Occident en général leur fait la reproche d'avoir appris aux Congolais la corruption.

streekse rol bij de Congolese overheid. Die betrekkingen worden versterkt vanaf eind december 1960; de « Groep van Binza », die opnieuw voldoende bewegingsvrijheid heeft gekregen, draagt ten dele bij tot de uitbouw van die betrekkingen.

— Voortaan en vooral vanaf begin 1961, blijkt de Belgische regering op twee paarden te wedden. Dat draagt ertoe bij de concurrerende machten van Leopoldstad en van Katanga nader tot elkaar te brengen door dat laatste machtsblok geleidelijk uit te hollen ([51]).

— In de evolutie van de situatie vóór en na de moord op Lumumba haalt vooral de « Groep van Binza » voordeel uit het feit dat hij de macht in Congo in handen heeft. De samenstelling van de Groep wordt verklaard doordat de leden zich bewust worden van de noodzaak om hun politieke krachten te bundelen, in het bijzonder om de betrekkingen met andere machten te sturen : Brazzaville, Katanga, de Verenigde Naties, Brussel. Kortom, de leden ervan coöpteren elkaar naar gelang van wat elk kan inbrengen in een spel van complexe intriges dat doet denken aan een toneelstuk.

— Is er ook maar een grootscheepse actie tegen Lumumba gevoerd waartoe niet door machten van buiten Congo de aanzet werd gegeven en/of die niet door hen werd begeleid ? Uit het verloop van de gebeurtenissen blijkt kennelijk dat zelfs de leden van de « Groep van Binza », die ongetwijfeld een hogere plaatst innamen in het beslissingstraject dat tot de moord heeft geleid, een soort van netwerk van « bemiddelaars » vormden voor andere machtscentra die beter georganiseerd waren en vastberaden waren Lumumba niet terug te zien.

— Het verband tussen die diverse machtscentra is een belangrijke sleutel om de moord op Lumumba en de manier waarop de Congolese crisis dan wordt « opgelost » te verklaren. Die machtscentra staan tegenover elkaar maar ze hebben een basis voor overeenstemming : de neutralisatie of de uitschakeling van Lumumba. Elk afzonderlijk hebben ze problemen (gehad) met Lumumba. Die heeft telkens de bovenhand gekregen op zijn tegenstander, die hij afzonderlijk aanpakte. Ze hebben Lumumba weliswaar doen aanhouden, maar ze zijn allemaal bang voor hem : « *l'homme n'est pas de ceux qui acceptent une défaite* ».

— De contacten tussen de autoriteiten in Leopoldstad en in Brussel zijn gekenmerkt door wantrouwen maar ook door veel hypocrisie. Ze moeten immers met elkaar samenwerken zonder medeweten van hun bevolking, vooral aan Congolese zijde. De toenadering is officieus ([52]), in een diplomatie achter de schermen die gebruik maakt van informele demarches welke leiden tot geheime regelingen en stilzwijgende akkoorden die soms louter mondeling blijven.

rôle significatif direct auprès des pouvoirs congolais. Ces relations se renforcent à partir de la fin décembre 1960; le « *Groupe de Binza* » qui retrouve assez de mobilité s'inscrit en partie dans le processus de développement de ces relations.

— Le Gouvernement belge semble désormais, surtout à partir du début 1961, garder deux fers au feu. Cela contribue à rapprocher les pouvoirs concurrents de Léopoldville et du Katanga, en érodant progressivement ce dernier ([51]).

— Dans l'évolution de la situation avant et après l'assassinat de Lumumba, c'est le « *Groupe de Binza* » qui tire le gros du bénéfice de la gestion du pouvoir au Congo. Sa composition s'explique par le fait que ses membres prennent conscience de la nécessité de mettre leurs ressources politiques en commun, en particulier pour gérer les relations avec d'autres pouvoirs : Brazzaville, Katanga, ONU, Bruxelles. Bref, ses membres se cooptent en fonction de ce que chacun peut valoir dans un jeu plein d'intrigues complexes, qui évoque une pièce de théâtre.

— Y a-t-il une seule action d'envergure entreprise contre Lumumba qui n'a pas été suscitée et/ou encadrée par des pouvoirs extérieurs au Congo ? Le cours des événements tend à montrer que même les membres du « *Groupe de Binza* », certes mieux situés dans la hiérarchie des décisions prises qui ont conduit au crime, forment un réseau d'*« entremetteur »* pour d'autres pouvoirs mieux organisés et décidés à ne plus revoir Lumumba.

— La connexion entre ces divers pouvoirs est une clé d'explication importante de l'assassinat de Lumumba et de la manière dont « *se résout* » alors la crise congolaise. Ces pouvoirs sont en concurrence, mais ils ont un terrain d'entente : la neutralisation ou l'élimination de Lumumba. Pris isolement, chacun a eu dans le passé — et a actuellement — maille à partir avec Lumumba. Celui-ci est à chaque fois parvenu à dominer l'adversaire qu'il affrontait isolément. Même s'ils ont fait arrêter Lumumba, ils le redoutent tous : « *l'homme n'est pas de ceux qui acceptent une défaite* ».

— Les contacts entre les pouvoirs de Léopoldville et ceux de Bruxelles sont empreints de méfiance, certes, mais aussi de beaucoup d'hypocrisie. Tous ont besoin de collaborer et de le faire à l'abri des regards de leur population, particulièrement du côté congolais. Le rapprochement s'opère officieusement ([52]), dans une diplomatie de l'ombre recourant à des démarches informelles et qui débouchent sur des arrangements secrets, des accords tacites qui parfois restent verbaux.

([51]) Men kan ook verwijzen naar de brief van François Perin aan de heer Collard, gedagtekend Brussel 30 maart 1961.

([52]) Zie het telegram van 18 november 1960 van de minister van Buitenlandse Zaken in Brussel aan het Belgisch consulaat in Brazzaville (R.2, blz. 71); telegram van 16 januari 1961 van de Belgische ambassade in Brazzaville aan de minister van Buitenlandse Zaken in Brussel; overgezonden aan de minister van Afrikaanse Zaken en Caeymax (R. 2, blz. 78); telegram van 19 januari 1961 van de ambassade van Brazzaville aan de minister van Buitenlandse Zaken in Brussel; overgezonden aan de minister van Afrikaanse Zaken (R.2, blz. 79-80).

([51]) On pourra aussi se référer à la lettre de François Perin, datée à Bruxelles le 30 mars 1961, à M. Collard ; 7 pages.

([52]) cfr Télégramme du 18 novembre 1960 du ministre des Affaires Etrangères à Bruxelles au Consulat de Belgique à Brazzaville (R2, p. 71).; télégramme du 16 janvier 1961 de l'Ambassade de Belgique à Brazzaville au ministre des Affaires étrangères à Bruxelles; reproduction au ministre des Affaires Africaines et Caeymax (R.2., p. 78); télégramme du 19 janvier 1961 de l'Ambassade de Brazzaville au ministre des Affaires étrangères à Bruxelles; reproduction au ministre des Affaires Africaines (R.2, pp. 79-80).

BIJLAGE 5

Cryptanalyse van de Printex telexen

Prof. Bart Preneel,
Dept. Elektrotechniek-ESAT,
Katholieke Universiteit Leuven
Onderzoeksgroep COSIC
(Computer Security and Industrial Cryptography)

1. **Inleiding**

Op 17 september 2001 werd gevraagd om een aantal telexen in geheimschrift te analyseren en om zo mogelijk de overeenkomende klaartekst te bepalen. Meer specifiek gaat het om 15 telexen van Minaf (Jules Loos), Brazzaville (Louis Marlière), Eville (Antoine Smal) en Rusur (Robert Dieu). De experts van de commissie stelden mij in het bezit van een nota met alle nuttige informatie.

In dit rapport wordt het resultaat van deze analyse beschreven. Het is mogelijk gebleken om een volledige cryptanalyse te maken van het Printex systeem dat op dat moment in gebruik was. Dit laat toe om de sleutel te bepalen en de 11 telexen waarvan de cijfertekst beschikbaar was te ontcijferen. Dit levert 6 volledig nieuwe klaarteksten op, en een bevestiging van de andere klaarteksten. Eén van deze berichten was onleesbaar voor de correspondent in 1961, maar bleek toch ontcijferbaar.

2. **Basisprincipes van cryptologie**

De cryptologie houdt zich bezig met geheimschriften (het woord is afkomstig van de Griekese woorden « kryptos » en « logos », wat vertaald kan worden als « verborgen woord »). Tot ongeveer 1975 beschermde men bijna uitsluitend de informatie tegen afluisteren; hiertoe zal men deze gaan vercijferen of encrypteren, zodat ze onleesbaar wordt voor derden. Het gebruik van encryptie is al zo oud als het schrift zelf. De basisidee bestaat erin om de te verzenden informatie (de klaartekst) op een complexe manier te transformeren tot de cijfertekst. Wanneer de afzender een bericht wil sturen naar de ontvanger, zal hij op de klaartekst een wiskundige transformatie toepassen. De transformatie zelf is een vercijferingsalgoritme of encryptiealgoritme; het resultaat van de transformatie noemt men de cijfertekst. Na toepassing van een goed algoritme is de cijfertekst niet begrijpbaar: als iemand die de lijn aftapt, bekomt hij de cijfertekst, maar leert niets over de inhoud van de klaartekst. De ontvanger zal de cijfertekst leesbaar maken door de inverse transformatie (decryptietransformatie) toe te passen; zo bekomt hij terug de klaartekst.

Deze benadering veronderstelt echter dat de ontvanger de decryptietransformatie geheim kan houden. Dit is niet erg praktisch voor gebruik op grote schaal, omdat hij een algemeen beschikbare implementatie van de decryptietransformatie nodig heeft. Hij zal deze zelf moeten ontwikkelen, of iemand in vertrouwen nemen. Zelfs in dat geval bestaat er nog altijd het risico dat een buitenstaander op één of andere manier de

ANNEXE 5

Cryptanalyse des télex Printex

Professeur Bart Preneel,
Dépt. Électrotechnique-ESAT,
Katholieke Universiteit Leuven
Groupe d'étude COSIC
(*Computer Security and Industrial Cryptography)*

1. **Introduction**

Le 17 septembre 2001, il avait été demandé d'analyser un certain nombre de télex codés et d'établir éventuellement le texte correspondant en clair. Il s'agissait plus spécifiquement de quinze télex du Minaf (Jules Loos), de Brazzaville (Louis Marlière), d'Elisabethville (Antoine Smal) et de Rusur (Robert Dieu). Les experts de la commission m'ont remis une note contenant toutes les informations nécessaires.

Le présent rapport a pour objet de décrire le résultat de cette analyse. Il a été possible de procéder à une cryptanalyse complète du système Printex utilisé à l'époque, ce qui a permis de déterminer la clé et de déchiffrer les onze télex dont le texte chiffré était disponible. Cette analyse a permis de disposer de six textes en clair entièrement nouveaux et a confirmé le contenu des autres textes déjà décryptés. Un de ces messages, illisible pour le correspondant de 1961, s'est avéré déchiffrable.

2. P**rincipes de base de la cryptologie**

La cryptologie est l'étude des écritures secrètes (ce terme vient des mots grecs « kryptos » et « logos », qui peuvent se traduire par « mot caché »). Jusqu'aux environs de 1975, l'information n'était pratiquement protégée que contre les écoutes; à cet effet, on procédait au chiffrement ou au cryptage de cette information, de manière qu'elle ne puisse plus être lue par des tiers. L'utilisation du cryptage est aussi vieux que l'écriture elle-même. L'idée de base consiste à transformer de manière complexe l'information à transmettre (le texte *en clair*) en un texte chiffré. Lorsque l'expéditeur veut envoyer un message au destinataire, il applique une transformation mathématique au texte *en clair*. La transformation en elle-même consiste en un algorithme de chiffrement ou algorithme cryptographique; le résultat de la transformation est appelé le texte chiffré. L'application d'un bon algorithme rend le texte chiffré incompréhensible : si, au moyen d'une écoute, quelqu'un entre en possession du texte chiffré, il n'apprendra rien sur le contenu du texte. Le destinataire rend au texte chiffré sa lisibilité en procédant à la transformation inverse (déchiffrement) et obtient ainsi à nouveau un texte en clair.

Cette approche suppose toutefois que le destinataire puisse garder le déchiffrement secret, ce qui n'est pas très pratique en cas d'utilisation à grande échelle, dès lors qu'il est nécessaire pour lui que le déchiffrement soit disponible d'une manière générale. Il devra le développer lui-même ou faire confiance à quelqu'un d'autre. Même dans ce cas, le risque existe toujours qu'une personne extérieure se procure le déchiffre-

decryptietransformatie in handen krijgt. Het is in praktijk onmogelijk om de werking van een algoritme in software of hardware verborgen te houden voor een expert die de nodige inspanningen levert.

Om dit probleem op te lossen, introduceert men een geheime parameter in het vercijferingsalgoritme, de *sleutel*. Een dergelijke sleutel is typisch 40 tot 1000 bits lang. Dezelfde parameter wordt gebruikt in het decryptiealgoritme. Op die manier kan men de algoritmen voor vercijfering en ontcijfering publiek maken; de veiligheid van het systeem berust enkel op de geheimhouding van een korte sleutel. Merk op dat zelfs de ontwerper van het algoritme niet kan ontcijferen als hij de sleutel niet kent. Als men de cijfertekst met een foute sleutel ontcijfert, bekomt men niet de klaartekst maar opnieuw een onleesbaar bericht. Een mechanische analogie is een slot : iedereen weet hoe een slot werkt, maar enkel de bezitter van de sleutel horend bij een welbepaald slot kan het openen of sluiten. De analogie gaat niet helemaal op, aangezien slotenmakers meestal wel in staat zijn sloten open te maken met behulp van een loper: voor een goed vercijferingsalgoritme bestaat geen loper. Het feit dat de veiligheid van een cryptografisch systeem enkel steunt op de geheimhouding van de sleutel wordt in de cryptologie « het Kerckhoffs-principe » genoemd, naar een 19de eeuwse Nederlandse cryptoloog.

Het Caesar cijfer is een eenvoudig voorbeeld van een vercijferingsalgoritme. De klaartekst wordt per letter vercijferd; de cijfertekst wordt bekomen door elke letter over een aantal posities in het alfabet te verschuiven. De geheime sleutel is het aantal posities waarover men verschuift. Van Caesar wordt beweerd dat hij altijd de letters over 3 posities verschoof, zodat « *een voorbeeld* » wordt omgezet in « *hhq yrruehhog* ». Het is duidelijk dat een dergelijk algoritme momenteel zeker niet voldoende veilig is. De sleutel kan maar 26 waarden aannemen, en men kan eenvoudig de sleutel terugvinden door de 26 sleutels één voor één te proberen. Veilige algoritmen zullen veel meer mogelijke sleutels hebben.

De wetenschap die zich bezig houdt met het bestuderen van encryptietechnieken wordt *cryptografie* genoemd. Het breken van een vercijferingsalgoritme, dat wil zeggen het bepalen van de klaartekst uit de cijfertekst zonder over de sleutel te beschikken, of het bepalen van de sleutel uit de vercijferde tekst en eventueel de klaartekst wordt *cryptanalyse* genoemd. De term *cryptologie* combineert beide begrippen.

3. **Het OTPL systeem**

Telexen 1, 8, 9 en 13 (tussen Loos en Dieu) zijn opgesteld in OTPL (One Time Pad met L tekens), wat blijkt uit de opgave van OTPL-banden. Het OTPL systeem is een zeer eenvoudige methode, die ontwikkeld is in 1926 door G.S. Vernam. Als het systeem correct gebruikt is, is het *volledig uitgesloten* om ook maar enige informatie over de klaartekst te bepalen. Hiervoor bestaat een eenvoudig mathematisch bewijs, maar dit kan ook op een intuïtieve manier uitgelegd worden.

In het OTPL systeem spreken zender en ontvanger eerst een sleutel af. Deze sleutel moet exact even lang zijn als de klaartekst, en mag slechts éénmaal gebruikt worden. Dit verklaart de benaming one time pad. De operaties gebeuren niet

ment. Il est impossible, en pratique, d'empêcher un expert qui y consacre les efforts nécessaires de découvrir le fonctionnement d'un algorithme dans un logiciel ou dans du *hardware*.

Pour résoudre ce problème, on introduit un paramètre secret dans l'algorithme de chiffrement, la *clé*. Généralement, cette clé est d'une longueur de 40 à 1000 bits. Ce même paramètre est utilisé dans l'algorithme de déchiffrement. Cela permet de rendre publics les algorithmes de chiffrement et de déchiffrement; la sécurité du système reposant exclusivement sur le caractère secret d'une courte clé. On notera que même le concepteur de l'algorithme ne peut pas procéder au déchiffrement s'il ne dispose pas de la clé. Lorsqu'on déchiffre un texte chiffré en n'utilisant pas la bonne clé, on n'obtient pas un texte lisible, mais un nouveau texte illisible. On pourrait établir une comparaison mécanique avec une serrure : chacun sait comment fonctionne une serrure, mais seul le propriétaire de la clé correspondant à une serrure déterminée est capable de l'ouvrir ou de la fermer. Cependant, cette comparaison n'est pas tout à fait pertinente étant donné que les serruriers sont généralement en mesure d'ouvrir les serrures au moyen d'un passe-partout : pour les bons algorithmes de chiffrement, il n'existe pas de passe-partout. En cryptologie, le fait que toute la sécurité d'un système cryptographique repose uniquement sur le caractère secret de sa clé s'appelle le « principe de Kerckhoffs », du nom d'un cryptologue néerlandais du XIX^{e} siècle.

Le chiffre de César est un exemple simple d'algorithme de cryptage. Le texte en clair est chiffré lettre par lettre; le texte chiffré est obtenu en décalant chaque lettre d'un certain nombre de crans dans l'alphabet. La clé secrète est le nombre de crans dont les lettres ont été décalées. On prétend que le chiffre de César décalait toujours les lettres de trois crans, de sorte que « un exemple » devient « xq hahpoh ». Il est évident qu'un tel algorithme n'est certainement pas assez sûr à l'heure actuelle. La clé ne peut consister qu'en 26 valeurs, et on peut aisément retrouver la clé en essayant les 26 clés une à une. Des algorithmes sûrs auront un nombre beaucoup plus élevé de clés possibles.

La science qui s'occupe d'étudier les techniques de cryptage est appelée la cryptographie. La résolution d'un algorithme de cryptage, c'est-à-dire l'établissement du texte en clair à partir du texte chiffré sans disposer de la clé, ou la détermination de la clé à partir du texte chiffré et, éventuellement, du texte en clair, est appelée cryptanalyse. La cryptologie est une combinaison des deux notions.

3. **Le système OTPL**

Les télex 1, 8, 9 et 13 (échangés entre Loos et Dieu) ont été rédigés en OTPL (*One Time Pad* avec des signes L), ainsi qu'il ressort du relevé des bandes OTPL. Le système OTPL est une méthode très simple, qui a été mise au point en 1926 par G.S. Vernam. Si ce système est utilisé correctement, il est *tout à fait exclu* d'obtenir la moindre information sur le texte en clair. Il en existe une preuve mathématique simple, mais cela peut également être expliqué de manière intuitive.

Dans le système OTPL, l'expéditeur et le destinataire conviennent tout d'abord d'une clé. Cette clé doit avoir exactement la même longueur que le texte en clair et ne peut être utilisée qu'une seule fois, ce qui explique la dénomination *one*

op letters, maar op cijfers. Er wordt een eenvoudige manier gebruikt om over te gaan tussen beide : « A » komt overeen met « 0 », « B » met « 1 »,… en « Z » met « 25 ». De cijfertekst wordt berekend door bij de klaartekst de sleutel op te tellen. Als een getal groter dan 25 wordt bekomen, trekt men 26 af van de numerieke waarde. Een voorbeeld maakt dit duidelijk: voor een klaartekst « SECRET » en de sleutel « FAYBZR » vindt men de cijfertekst als volgt. Eerst gaat men over op numerieke waarden: SECRET leidt tot « 18 4 2 17 4 19 » en de sleutel is « 5 0 24 1 25 17 ». Het eerste teken van de cijfertekst is dan 18 + 5 = 23, het tweede is 4 + 0 =4 en het derde is 2 + 24 = 26. Aangezien dit groter is dan 25, vervangen we dit door 26 – 26 = 0. De volledige numerieke waarde van de cijfertekst is dan « 23 4 0 18 3 10 ». Als we resultaat dit terug omzetten in letters, vinden we de cijfertekst « ZEASDK ».

Het ontcijferen gebeurt op een gelijkaardige manier: men trekt de numerieke waarde van de sleutel af van de numerieke waarde van de cijfertekst en vindt zo de numerieke waarde van de klaartekst. Als de waarde kleiner wordt dan 0, telt men 26 er bij op. Voor het eerste teken heeft men 23 – 18 = 5, voor het tweede 4 – 0 = 4, en voor het derde 0 – 2 = – 2. Hierbij tellen we 26 op, wat resulteert in 24. Op deze manier wordt de klaartekst teruggevonden.

Waarom is dit systeem nu perfect veilig ? We gaan er van uit dat de tegenstrever beschikt over de cijfertekst. Beschouw nu het eerste teken « Z ». Aangezien de sleutel willekeurig gekozen is en volledig geheim, heeft een buitenstaander geen enkel idee over deze letter. Als dit sleutelteken gelijk is aan « A », is de klaartekst « Z ». Als dit sleutelteken gelijk is aan « B », is de klaartekst « A », als dit teken gelijk is aan « C » is de klaartekst « B », enz. Elk van de 26 mogelijke waarden van dit sleutelteken komt overeen met juist één van de 26 mogelijke waarden van het klaarteksteken. Een buitenstaander heeft geen enkel idee welk van deze 26 sleuteltekens correct is en heeft dus ook geen enkel idee welk van deze klaartekst-tekens correct is. Een essentieel punt van deze redenering is dat dit sleutelteken nooit hergebruikt wordt. Deze argumentatie gaat op voor elk teken van de cijfertekst. De cijfertekst ZEADSK kan dus overeenkomen met AAAAAA, AAAAAB, AAAAAC, …., BELGIE, EVILLE, MINAFW,… ZZZZZ, of met elk van de 26^5 = 11.881.376 combinaties van 6 letters.

Het OTP (*One Time Pad*) systeem werd onder meer gebruikt tot het begin van de jaren 1990 voor de vercijfering van de « rode lijn » tussen het Witte Huis en het Kremlin. Een frappant voorbeeld van het foutief gebruik van het OTP systeem is dat door de USSR in de jaren volgend op WO II. Door het dubbel gebruik van OTP sleutels slaagden de VS en de UK er in om deze berichten gedeeltelijk te cryptanalyseren. Het codewoord voor deze operatie was VENONA.

Een aantal statistische testen werden uitgevoerd op de 4 telexen vercijferd met OTPL. Hieruit blijkt dat de sleutels op een veilige manier gegenereerd werden, en dat voor deze 4 telexen verschillende sleutels gebruikt werden.

De reden waarom het OTP systeem slechts in een beperkt aantal omstandigheden gebruikt wordt, is dat de sleutel even lang is als de klaartekst.

Als men 50 berichten van 400 tekens wil versturen, moet men eerst een sleutel van 20 000 tekens afspreken. Dat be-

time pad. Les opérations ne portent pas sur des lettres, mais sur des chiffres. On utilise une méthode très simple pour passer des uns aux autres : « A » correspond à « 0 », « B » à « 1 », … et « Z » à « 25 ». Le texte chiffré est calculé en ajoutant la clé au texte en clair. Si l'on obtient un chiffre supérieur à 25, on soustrait 26 de sa valeur numérique. Un exemple permet de comprendre cette méthode : pour un texte en clair « SECRET » et la clé « FAYBZR », l'on trouve le texte chiffré de la manière suivante. On passe tout d'abord aux valeurs numériques: SECRET devient « 18 4 2 17 4 19 » et la clé est « 5 0 24 1 25 17 ». Le premier signe du texte chiffré est alors 18 + 5 = 23, le deuxième est 4 + 0 = 4 et le troisième, 2 + 24 = 26. Étant donné que ce chiffre est supérieur à 25, nous le remplaçons par 26 – 26 = 0. La valeur numérique du texte chiffré est alors « 23 4 0 18 3 10 ». Si nous convertissons à nouveau ce résultat en lettres, nous trouvons le texte chiffré « ZEASDK ».

Le décryptage s'effectue d'une manière similaire : on soustrait de la valeur numérique du texte crypté la valeur numérique de la clé et on obtient ainsi la valeur numérique du texte en clair. Lorsque la valeur est inférieure à zéro, on y ajoute 26. Pour le premier signe, nous avons 23 – 18 = 5 ; pour le deuxième, 4 – 0 = 4 et pour le troisième, 0 – 2 = -2. Nous y ajoutons 26, ce qui donne 24. C'est de cette manière que le texte en clair est retrouvé.

Pourquoi ce système est-il parfaitement sûr ? Nous partons du principe que l'adversaire dispose du texte crypté. Prenons le premier signe, « Z ». Étant donné que la clé a été choisie de façon arbitraire et dans le secret absolu, un tiers n'a pas la moindre idée de la signification de cette lettre. Si le signe clé est « A », le texte décrypté est « Z ». Si ce signe clé est « B », le texte décrypté est « A », si ce signe est « C », le texte décrypté est « B », etc. Chacune des 26 valeurs possibles de ce signe clé correspond uniquement à une des 26 valeurs possibles du signe du texte décrypté. Un tiers ne sait absolument pas lequel de ces 26 signes clés est correct et ne sait donc pas davantage lequel de ces signes du texte décrypté est correct. Dans ce raisonnement, il est essentiel de savoir que ce signe clé ne peut jamais être réutilisé. Cette argumentation vaut pour chaque signe du texte crypté. Le texte crypté ZEADSK peut donc correspondre à AAAAAA, AAAAAB, AAAAAC, …., BELGIE, EVILLE, MINAFW, … ZZZZZZ ou à chacune des 26^5 = 11 881 376 combinaisons de 6 lettres.

Le système OTP (*One Time Pad*) a été utilisé notamment jusqu'au début des années nonante pour le cryptage de la « ligne rouge » entre la Maison blanche et le Kremlin. L'utilisation du système OTP faite par l'URSS dans les années qui ont suivi la deuxième guerre mondiale constitue un exemple frappant d'application erronée de ce système. La réutilisation de clés OTP a en effet permis aux États-Unis et au Royaume-Uni de cryptanalyser en partie ces messages. Cette opération portait le nom de code VERONA.

Les 4 télex cryptés au moyen d'OTPL ont fait l'objet d'une série de tests statistiques. Ceux-ci révèlent que les clés ont été générées d'une manière sûre et que des clés différentes ont été utilisées pour ces 4 télex.

Si ce système OTP n'est utilisé que dans un nombre restreint de cas, c'est parce que la clé est aussi longue que le texte en clair.

Si l'on veut envoyer 50 messages de 400 signes, il faut d'abord convenir d'une clé de 20.000 signes. Cela signifie

tekent dat men eerst vooraf op een veilige manier (bijvoorbeeld per koerier) een grote hoeveelheid sleutelmateriaal moet overbrengen. Het is dus niet mogelijk om dit per telex te doen. Eens dit materiaal opgebruikt is, moet men nieuwe sleutels doorsturen. Als men onverwacht heel veel informatie moet overzenden, heeft men een groot probleem.

4. **De PRINTEX telexen : cryptanalyse**

4.1. *Beschrijving*

De andere 11 telexen zijn cijferteksten geproduceerd met een toestel dat bekend stond als Printex. In feite is de Printex niet één enkel toestel, maar een verzameling van vercijferingstoestellen ontworpen en gecommercialiseerd door de Zweed Boris Hagelin. Alle toestellen werken volgens hetzelfde basisprincipe. Tussen 1934 en de jaren 1950 zijn er een groot aantal varianten gedefineerd, die telkens veiliger en complexer zijn. De toestellen zijn vrij compact en licht; de meeste zijn volledig mechanisch, in tegenstelling tot Enigma. Eerst wordt de sleutel op de machine ingesteld. Het klaartekstkarakter wordt vervolgens ingesteld m.b.v. een wieltje. Door een mechanische berekening wordt dan een sleutelkarakter gegenereerd, dat dan mechanisch opgeteld wordt bij de klaartekst. Het resultaat, de cijfertekst, wordt dan afgedrukt op een papieren band, wat de naam Printex verklaart. Een gelijkaardige procedure wordt gevolgd om de 2^e letter van de cijfertekst te vinden. De klaartekst wordt ingesteld, een mechanische berekening resulteert in een sleutelkarakter, en het volgende teken van de cijfertekst wordt berekend en gedrukt. Het is van groot belang om op te merken dat er dit telkens een nieuw sleutelkarakter is, omdat de inwendige toestand van de machine veranderd is.

Voor de decryptie gaat men op dezelfde wijze tewerk, maar nu moet de sleutel afgetrokken worden van de klaartekst. Om te vermijden dat men een bijkomend mechanisch element hiervoor nodig heeft, past men een truukje toe. Bij encryptie spiegelt men het klaartekst-alfabet en bij decryptie het cijfertekstalfabet (dat wil zeggen « A » wordt « Z », « B » wordt « Y », « C » wordt X », enz.). Dit kan men als volgt beschrijven (waarbij we overgaan van letters op cijfers zoals hierboven) : de cijfertekst c vindt men als : $c = 25 – p + k$, met p de klaartekst en k de sleutel. De decryptie is dan $p = 25 – c + k$, wat dezelfde operatie is.

Hoe genereert men nu de opeenvolgende sleuteltekens ? De Printex die hier gebruikt werd (C-38/M-209) bevat 6 rotoren. Deze rotoren hebben 26, 25, 23, 21, 19 en 17 tanden, en bewegen na het genereren van een sleuteltekken allemaal over 1 positie. De rotoren keren terug in hun begintoestand na 26 x 25 x 23 x 21 x 19 x 17 = 101 405 850 tekens. Op de tanden van elke rotor zit een pin, die ofwel actief of passief is. Het totaal aantal pinnen is 26 + 25 + 23 + 21 + 19 + 17 =131. Deze pinnen maken al dan niet contact met een kooi (die soms ook trommel genoemd wordt) bestaande uit 27 metalen staafjes. Op elk van deze staafjes zitten 2 ruiters, die in 8 posities kunnen staan (overeenkomend met de 6 rotoren en 2 neutrale posities). Door aan een hendel te draaien, wordt de kooi rondgedraaid tegen 6 rotoren en wordt er met behulp van een tandwiel geteld hoeveel staafjes *actief* zijn. Een staaf is actief

qu'il faut préalablement transférer d'une manière sûre (par exemple, par porteur) une grande quantité de signes pour la clé. Il est donc impossible de le faire par télex. Une fois que ce matériel a été utilisé, il faut envoyer de nouvelles clés. Si l'on doit transmettre à l'improviste un grand nombre d'informations, on est dès lors confronté à un grave problème.

4. **Les télex PRINTEX : cryptanalyse**

4.1. *Description*

Les onze autres télex sont des textes chiffrés produits à l'aide d'un appareil connu sous le nom de Printex. En fait, le Printex ne se compose pas d'un seul appareil, mais d'une série de crypteurs développés et commercialisés par le Suédois Boris Hagelin. Tous les appareils fonctionnent selon le même principe de base. Entre 1934 et les années 50, un grand nombre de variantes ont été conçues, toujours plus sûres et plus complexes. Les appareils sont assez compacts et légers; la plupart sont entièrement mécaniques, contrairement au modèle Enigma. D'abord, la clé est introduite dans la machine. Ensuite, le caractère du texte en clair est introduit dans la machine à l'aide d'une roulette. Par un calcul mécanique, un caractère-clé est généré, qui est alors ajouté mécaniquement au texte en clair. Le résultat, le texte chiffré, est alors imprimé sur une bande de papier, d'où le nom de Printex. Une procédure analogue est suivie afin de trouver la deuxième lettre du texte chiffré. Le texte en clair est introduit, un calcul mécanique fournit un caractère-clé, et le signe suivant du texte chiffré est calculé et imprimé. Il importe de noter qu'il y a chaque fois un nouveau caractère-clé, du fait que la configuration interne de la machine a changé.

Pour le déchiffrement, on procède de la même manière, mais il convient alors de déduire la clé du texte en clair. Afin d'éviter qu'un élément mécanique supplémentaire soit nécessaire à cette fin, on utilise un truc. Lors du chiffrement, on inverse l'alphabet du texte en clair, et, lors du déchiffrement, on inverse l'alphabet du texte crypté (c'est-à-dire que « A » devient « Z », que « B » devient « Y », que « C » devient « X », etc.). Ce système (qui passe d'une série de lettre à une série de chiffres de la manière indiquée plus haut) peut être décrit comme suit : le texte encrypté « c » se trouve en appliquant la formule $c = 25 – p + k$, où p est le texte en clair et où k est la clé. Le déchiffrement se formule dès lors comme suit : $p = 25 – c + k$, cette opération étant identique.

Comment génère-t-on la suite des caractères de la clé ? Le Printex utilisé ici (C-38/M-209) comporte six rotors. Ces rotors ont 26, 25, 23, 21, 19 et 17 dents, et ils se déplacent tous d'une position après avoir généré un caractère de la clé. Les rotors reprennent leur position initiale après 26 x 25 x 23 x 21 x 19 x 17 = 101 405 850 caractères. Sur les dents de chaque rotor se trouve un ergot qui est soit actif, soit passif. Le nombre total d'ergots est de 26 + 25 + 23 + 21 + 19 + 17 = 131. Ces ergots sont ou ne sont pas en contact avec une cage (que l'on appelle parfois le « tambour ») composée de 27 bâtonnets métalliques. ur chacun de ces bâtonnets se trouvent deux cavaliers, qui peuvent être mis dans huit positions (correspondant aux six rotors et aux deux positions neutres). Lorsqu'on actionne le levier, la cage tourne contre les six rotors, et une roue dentée compte le nombre de

als er een ruiter staat op de plaats van een rotor met een actieve pin. Dit is helaas gemakkelijker visueel te begrijpen dan aan de hand van een tekst. Voor wie wiskundig onderlegd is, kan dit heel gemakkelijk beschreven worden. De 6 pinnen op de rotor zijn actief of passief (0 of 1), wat overeenkomt met een getal van 6 bits (tussen 0 en 64). Wat de kooi doet is de getallen van 0 tot 64 afbeelden op een geheel getal (tussen 0 en 27), dat overeenkomt met het aantal actieve staven. Als er 26 actieve staven zijn, heeft dit hetzelfde effect als 0 actieve staven, en 27 actieven staven is hetzelfde als 1 actieve staaf.

Zoals eerder vermeld is de Printex die voor deze telexen gebruikt werd, bekend onder de naam Hagelin model C-38/M-209. Dit model is een verbetering van de C-35 en de C-36. De C-38 werd intensief gebruikt tijdens WO II, en dat zowel door de VS, Frankrijk, Italië, Zweden, Finland, Japan en Duitsland voor de vercijfering van tactische communicatie. In de VS zijn deze toestellen bekend onder de naam M-209 (US Army) en CSP-1500 (US Navy). Deze werden in de VS gebouwd door Smith-Corona, een producent van schrijfmachines. Tegen het einde van WO II waren al elektromechanische varianten in gebruik, onder meer de BC-543 en de C-41. Dit laatste toestel was een Duits ontwerp dat tegen het eind van WO II gebruikt werd om de beroemde Enigma machines te vervangen. De C-38 bleef in gebruik door de US Army tot het begin van de jaren 1950. Een variant ervan, de C-48, was populair voor diplomatieke toepassingen. Aangezien de eerste open publicaties over de zwakheden hiervan dateren van de periode 1977-1978, kan men concluderen dat deze toestellen tot in de jaren 1970 in gebruik geweest zijn.

4.2. *Veiligheid en cryptanalyse*

De geheime sleutel van deze Printex bestaat uit de 131 pinnen op de rotor (dit kan men voorstellen door 131 bits), samen met een tabel die aangeeft voor elke staaf waar de 2 ruiters staan (2 cijfers van 0-6). Als men dit iets meer in detail analyseert, zijn er 28 mogelijke configuraties van de 2 ruiters op de 27 staven, wat overeenkomt met maximaal 130 bits (*de facto* zijn heel wat sleutels equivalent en is dit minder dan 100 bits). Het geheel zou men dus kunnen voorstellen met ongeveer 261 bits of 56 letters (A-Z). Hieruit volgt ook het grote voordeel van de Hagelin machine t.o.v. het OTPL systeem. Door een geheime sleutel van 56 tekens af te spreken, kan men een reeks van 101.405.850 sleuteltekens genereren die er vrij willekeurig uitzien. Dit maakt het systeem veel eenvoudiger om te gebruiken in praktijk.

Men betaalt hier ook een prijs voor. Het systeem is veel minder veilig dan het OTPL systeem. Een eerste idee zou kunnen zijn om alle sleutels te proberen (denk aan het Caesar cijfer). Het aantal mogelijke combinaties is echter gigantisch groot. Zelfs met 1 miljard van de krachtigste computers beschikbaar vandaag (zeg 100 miljard operaties per seconde) zou het nog altijd 10^{51} jaar (1 gevolgd door 51 nullen) duren eer men alle mogelijkheden geprobeerd had. Zelfs als men computers kon bouwen ter grootte van een atoom, en men bâtonnets *actifs*. Un bâtonnet est actif lorsqu'un cavalier se situe à l'endroit où un ergot est activé sur un rotor. Malheureusement, son fonctionnement est plus facile à comprendre visuellement que par écrit. Il peut toutefois être décrit très facilement aux personnes qui ont des connaissances en mathématiques. Les six ergots situés sur le rotor sont actifs ou passifs (0 ou 1), ce qui correspond à un nombre de six bits (entre 0 et 64). La cage, quant à elle, reproduit les nombres de 0 à 64 sur un nombre entier (entre 0 et 27), lequel correspond au nombre de bâtonnets actifs. Lorsque vingt-six bâtonnets sont actifs, l'effet produit est le même que quand aucun bâtonnet n'est actif, et vingt-sept bâtonnets actifs produisent le même résultat qu'un seul bâtonnet actif.

Comme nous l'avons déjà indiqué précédemment, le Printex utilisé pour ces télex est connu sous le nom de Hagelin, modèle C-38/M-209. Ce modèle est une version perfectionnée du C-35 et du C-36. Le C-38 a été beaucoup utilisé durant la Seconde Guerre mondiale pour le chiffrement des communications, et ce, tant par les États-Unis, la France, l'Italie, la Suède, la Finlande et le Japon que par l'Allemagne. Aux États-Unis, ces appareils sont connus sous l'appellation M-209 (*US Army*) et CSP-1500 (*US Navy*). Ils ont été conçus aux États-Unis par Smith-Corona, un fabricant de machines à écrire. Vers la fin de la Seconde Guerre mondiale, des variantes électromécaniques étaient déjà utilisées, notamment le BC-543 et le C-41. Ce dernier appareil était un projet allemand qui a été utilisé vers la fin de la Seconde Guerre mondiale pour remplacer les fameuses machines Enigma. L'*Us Army* a continué à employer le C-38 jusqu'au début des années 1950. Une variante de ce modèle, le C-48, était très utilisé pour les applications diplomatiques. Étant donné que les premières publications officielles révélant les faiblesses de ces appareils datent des années 1977-1978, on peut en déduire qu'ils ont été utilisés jusque dans les années 1970.

4.2. *Sécurité et cryptanalyse*

La clé secrète de ce Printex se compose des 131 ergots équipant le rotor (ce que l'on peut représenter par 131 bits), ainsi que d'un tableau qui indique, pour chaque barre, où se trouvent les 2 cavaliers (2 chiffres de 0-6). Si l'on pousse l'analyse un peu plus loin, il y a 28 configurations possibles de 2 cavaliers sur 27 barres, ce qui correspond à 130 bits au maximum (de nombreuses clés sont équivalentes *de facto* : cela fait donc moins de 100 bits). On pourrait donc représenter l'ensemble au moyen de 261 bits ou de 56 lettres (A-Z). Il s'ensuit également que la machine d'Hagelin présente un gros avantage par rapport au système *OTPL*. En convenant d'une clé secrète de 56 signes, l'on peut générer une série de 101 405 850 signes-clés qui paraissent relativement arbitraires, ce qui fait que le système est beaucoup plus facile à utiliser dans la pratique.

Il y a également un prix à payer pour cela. Le système est beaucoup moins sûr que le système *OTPL*. Une première idée pourrait être d'essayer toutes les clés (il suffit de songer au chiffre Caesar). Le nombre de combinaisons est toutefois faramineux. Même avec 1 milliard des ordinateurs les plus puissants dont on dispose à l'heure actuelle (ce qui permettrait d'effectuer 100 milliards d'opérations par seconde), il faudrait 10^{51} années (1 suivi de 51 zéros) pour essayer toutes les clés Printex. Même si l'on était en mesure de fabriquer des

elk individueel atoom van de aarde (de aarde telt ongeveer 10^{50} atomen) zou kunnen omzetten in computer die 1000 miljard operaties per seconde uitvoert, zou het nog 1 miljard jaar duren voor deze gigantische supercomputer alle sleutels geprobeerd had. Jammer genoeg voor de gebruikers van dit cijfer bestaan er veel intelligentere manieren om de sleutel te bepalen door cryptanalyse.

Ten slotte moet nog een bijkomende eigenschap van de Printex beschreven worden. Om het werk van de cryptanalyst te bemoeilijken, en om te vermijden dat zender en ontvanger synchronisatieproblemen hebben, worden langere klaarteksten altijd opgedeeld in kleinere stukken van ongeveer 200-400 tekens. Ook wordt voor opeenvolgende berichten de rotoren telkens in een andere (willekeurig gekozen) beginpositie geplaatst. Deze beginpositie moet natuurlijk meegedeeld worden aan de ontvanger. De begintoestand wordt weergegeven door 6 letters, die op de rotors geschreven zijn en zichtbaar zijn in een venster. Deze letters (de « echte » sleutel voor dit bericht) worden om veiligheidsredenen niet zomaar overgestuurd. Het was gebruikelijk om dit te doen door een bekende klaartekst te vercijferen met de M-209 in de begintoestand. In dit geval werd een *andere* methode gebruikt : de begintoestand werd vercijferd met een eenvoudig manueel cijfer, dat steunt op een permutatiematrix. De resulterende cijfertekst (de « valse » sleutel) wordt vooraan en achteraan het bericht geplaatst. De ontvanger bepaalt hieruit op een analoge manier de echte sleutel, dat wil zeggen de willekeurige begintoestand.

Zelfs tijdens WO II was het al bekend dat met behulp van ongeveer 500 cijfertekstekens men de geheime sleutel kan afleiden. Deze waarde kan sterk variëren met de specifieke keuze van het aantal ruiters per rotorwiel. Dit kwam ongeveer overeen met het verkeer van 1 dag; men veranderde dan ook dagelijks de sleutel. Voor de toepassing die hier bestudeerd wordt, was het volume lager. Verder werd ook een nieuwe geheime begintoestand gekozen voor elke klaartekst (cf. *supra*), wat betekende dat men dezelfde sleutel veel langer kon gebruiken (er zijn veel meer dan 500 cijfertekstekens nodig om de sleutel terug te vinden). De sleutels werden dan ook maar om de paar maanden veranderd, zodat al het verkeer tussen midden december 1960 en midden februari 1961 met dezelfde sleutel vercijferd werd.

De sleutel kan veel gemakkelijker teruggevonden worden als men niet alleen beschikt over de cijfertekst maar ook over een deel van de de bijkomende klaartekst. Op dat moment kan men de sleuteltekens berekenen, en uit deze tekens proberen om de pinnen op de wielen en de configuratie van de kooi te vinden. In de literatuur zijn er technieken beschreven die dit kunnen doen met behulp van 75-100 overeenkomende klaartekst-cijfertekst paren (in het meest gunstige geval, dat wil zeggen 1 rotor komt overeen met meer ruiters dan de andere). Omdat deze technieken niet alleen beroep doen op rekenkracht, maar ook op het herkennen van patronen (visueel in een grafiek en in een reeks getallen) op basis van « *trial and error* » zijn deze niet gemakkelijk te automatiseren. Een ervaren cryptanalyst die beschikt over wat basissoftware kan de sleutel terugvinden na ongeveer 5 tot 8 uur manueel werk. Het ontwikkelen van deze software kost een paar dagen.

ordinateurs de la taille d'un atome et si l'on pouvait transformer chaque atome qui compose la terre (qui compte quelque 10^{50} atomes) en un ordinateur qui effectue 1 000 milliards d'opérations par seconde, 1 milliard d'années s'écouleraient avant que ce gigantesque superordinateur ait essayé toutes les clés. Il existe, malheureusement pour les utilisateurs de ce chiffre, beaucoup de manières plus intelligentes de déterminer la clé par cryptanalyse.

Il faut enfin encore décrire une autre caractéristique du Printex. Pour rendre le travail du cryptanalyste plus ardu et pour éviter que l'émetteur et le destinataire aient des problèmes de synchronisation, des textes en clair d'une certaine longueur sont toujours scindés en fragments plus courts d'environ 200-400 signes. Pour des messages successifs, les rotors sont aussi chaque fois placés dans une position de départ différente (choisie arbitrairement). Cette position de départ doit évidemment être communiquée au destinataire. La position de départ se traduit par 6 lettres, qui sont inscrites sur les rotors et apparaissent dans une fenêtre. C'est pour des raisons de sécurité que ces lettres (la « véritable » clé pour le message en question) ne sont pas transmises purement et simplement. Il était d'usage de les transmettre en chiffrant un texte en clair connu à l'aide du M-209 en position initiale. Dans le cas qui nous occupe, une autre méthode a été utilisée : la position initiale avait été chiffrée à l'aide d'un chiffre manuel simple, qui se fonde sur une matrice de permutation. Le texte chiffré ainsi obtenu (la « fausse » clé) est placé au début et à la fin du message. Le destinataire en déduit, d'une manière analogue, la véritable clé, c'est-à-dire la position initiale choisie arbitrairement.

Même à l'époque de la deuxième guerre mondiale, on savait déjà qu'il était possible de déduire la clé secrète au moyen d'environ 500 signes de texte crypté. Cette valeur peut varier fortement en fonction du choix spécifique du nombre de cavaliers par rotor. Cela correspondait environ au volume d'une journée; la clé était dès lors modifiée quotidiennement. Pour l'application étudiée en l'espèce, le volume était moins important. Par ailleurs, une nouvelle position de départ secrète a aussi été choisie pour chaque texte en clair (cf. *supra*), ce qui signifiait que l'on pouvait utiliser beaucoup plus longtemps la même clé (il faut bien plus de 500 signes de texte crypté pour retrouver la clé). Les clés n'étaient dès lors changées qu'au bout de quelques mois, de sorte que tous les messages échangés entre la mi-décembre 1960 et la mi-février 1961 ont été cryptés au moyen de la même clé.

Il est beaucoup plus facile de retrouver la clé lorsqu'on dispose non seulement du texte crypté mais aussi d'une partie du texte en clair correspondant. On peut alors calculer les signes de la clé et, à partir de ces signes, essayer de déterminer la position des ergots sur les rotors et la configuration du tambour. Dans la littérature sont décrites des techniques qui permettent de le faire au moyen de 75 à 100 paires correspondantes de texte en clair et de texte crypté (dans les cas les plus favorables, c'est-à-dire lorsqu'un rotor correspond à un plus grand nombre de cavaliers que l'autre). Comme ces techniques font appel non seulement à la capacité de calcul, mais aussi à la reconnaissance, par tâtonnements, de canevas (visuellement, dans un graphique et dans une série de nombres), il n'est pas aisé de les automatiser. Un cryptanalyste chevronné qui dispose de quelques logiciels de base peut retrouver la clé après environ 5 à 8 heures de travail manuel. Le développement de ces logiciels prend quelques jours.

Deze aanvallen steunen op het volgende principe : beschouw een pin op rotor 1. Deze pin speelt een rol voor sleutelteken 1, 27, 53, 83, enz. Als deze pin actief is, zal het sleutelteken gemiddeld een grotere numerieke waarde hebben, en als ze niet actief is een kleinere. Op deze manier geven klaartekst en cijfertekst statistische informatie over de pinnen. Eens de pinnen bekend zijn, kan men de kooi gaan reconstrueren.

4.3. *Het reconstrueren van de sleutel*

Bij het begin van deze opdracht werd aangegeven dat het systeem een C-xx machine was. Uit het gebruik van 5 letters voor het aangeven van de valse sleutel werd eerst geconcludeerd dat het een oude C-xx variant zou geweest zijn met 5 rotoren. Uit de studie van de procedures bleek echter dat ook voor machines met 6 rotoren een valse sleutel van 5 tekens gebruikt werd: het teken voor de 6e rotor werd gewoon gelijk gekozen aan dat van de 5e rotor. Er waren echter nog een groot aantal andere varianten mogelijk, onder meer met 25, 27 of 29 staven in een kooi. Een aantal meer recente varianten (die in België in gebruik waren in het midden van de jaren 1950) voeren een bijkomende permutatie in op het wiel dat de klaartekst aangeeft. Andere varianten voegen zelfs een onregelmatige beweging toe aan één van de rotoren. Omdat er op basis van de bestaande documentatie geen absolute zekerheid kon gegeven worden over de variant die in gebruik was, is er heel wat tijd gekropen in het formuleren en verifiëren van een aantal hypothesen over de machine. Merk op dat dit een kip of ei probleem is : men kan de sleutel niet proberen te vinden zonder dat men weet hoe de machine er uit ziet, maar men kan maar zeker weten hoe de sleutelsequentie gevormd is als men weet wat de waarde van de sleutel is. Het heeft dan ook een 5-tal dagen werk gekost eer de huidige beschrijving bevestigd kon worden.

Vooraleer een klaartekst vercijferd wordt, wordt hij eerst voorbereid. Deze voorbereiding brengt enerzijds structuur aan (die het leven van de cryptanalyst gemakkelijker maakt), maar omvat ook willekeurige elementen (die het leven van de cryptanalyst veel moeilijker maken).

— De spaties worden vervangen door W of KW. Bij de decryptie zal men een schakelaar omzetten op het toestel en wordt een W als spatie gedrukt. De letter W in de klaartekst wordt soms vervangen door VV, omdat er anders een foute spatie gedrukt wordt. Ook wordt de W in afkortingen soms weggelaten. Zo vindt men zowel WACKW als WAWCWKW voor de klaartekst « ACK ».

— Af en toe wordt een spatie ook vervangen door twee letters (KW) (ongeveer 1 keer op 8, willekeurig gekozen); dit maakt het veel moeilijker voor de cryptanalyst om de klaartekst te voorspellen of om de klaartekst correct te aligneren met de cijfertekst.

— Een punt of « STOP » wordt soms vervangen door XX (dubbel X). Opnieuw maakt dit het leven van de cryptanalyst moeilijker (hij weet niet of er WSTOPW gebruikt wordt dan wel WXXW).

— Op het einde worden 0 tot 4 willekeurige klaartekstekens toegevoegd, zodat de klaartekst bestaat uit een geheel aantal 5-letter groepen.

Ces tentatives se fondent sur le principe suivant : prenons un ergot sur le rotor 1. Cet ergot intervient dans le signe 1, 27 53, 83 etc. de la clé. Si cet ergot est actif, le signe de la clé aura en moyenne une valeur numérique plus grande et s'il n'est pas actif une valeur numérique moins grande. C'est ainsi que le texte en clair et le texte crypté fournissent des informations statistiques concernant les ergots. Une fois les ergots connus, le tambour peut être reconstitué.

4.3. *La reconstitution de la clé*

Au début de cette mission, il nous a été indiqué que le système utilisé était une machine C-xx. Compte tenu de l'utilisation de cinq lettres pour indiquer la fausse clé, nous en avons d'abord conclu qu'il devait s'agir d'une ancienne version de la C-xx munie de cinq rotors. Il est cependant ressorti de l'étude des procédures qu'une fausse clé de 5 signes était également utilisée pour les machines équipées de six rotors : le signe retenu pour le 6e rotor était généralement identique à celui du 5e rotor. Il existait cependant encore un grand nombre d'autres variantes, utilisant notamment 25, 27 ou 29 bâtonnets dans un tambour. Un certain nombre de variantes plus récentes (en usage en Belgique au milieu des années cinquante) appliquent une permutation supplémentaire à la roue. D'autres variantes appliquent même un mouvement irrégulier à l'un des rotors. Étant donné que la documentation existante ne permettait pas de déterminer la variante utilisée avec une certitude absolue, la formulation et la vérification d'un certain nombre d'hypothèses concernant la machine a demandé beaucoup de temps. Il est à noter que ce problème est comparable à celui de la poule et de l'œuf : on ne peut essayer de trouver la clé sans savoir comment se présente la machine, mais on ne peut savoir avec certitude quelle est la séquence de la clé que lorsqu'on connaît la valeur de la clé. Il a dès lors fallu environ cinq jours pour avoir la confirmation de la description actuelle.

Avant qu'un texte en clair soit chiffré, il est préparé. Cette préparation a pour but, d'une part, de le structurer (ce qui facilite la vie du cryptanalyste), et, d'autre part, d'y insérer des éléments arbitraires (ce qui rend le travail du cryptanalyste beaucoup plus ardu).

— Les espaces sont remplacés par W ou KW. Lors du décryptage, on placera un commutateur sur l'appareil et le W sera imprimé comme un espacement. La lettre W apparaissant dans le texte en clair est quelquefois remplacée par VV, sinon un espacement serait imprimé à tort. Le W apparaissant dans des abréviations est quelquefois aussi supprimé. C'est ainsi que l'on trouve WACKW ou WAWCWKW pour l'abréviation ACK figurant dans le texte en clair.

— Quelquefois, un espacement est aussi remplacé par deux lettres (KW)(environ une fois sur huit, selon un choix arbitraire), ce qui fait que le cryptanalyste a beaucoup plus de peine à prévoir le texte en clair ou à aligner correctement le texte en clair sur le texte chiffré.

— Un point ou « STOP » est quelquefois remplacé par XX (double X), ce qui ne facilite à nouveau pas la tâche du cryptanalyste (il ignore si c'est WSTOPW ou WXXW qui est utilisé).

— À la fin, 0 à 4 signes arbitraires sont ajoutés, de sorte que le texte en clair est composé d'un ensemble de groupes de cinq lettres.

— Omdat het begin en het einde van de klaartekst heel vaak voorspelbaar zijn (begin: SEC POUR ETAT MAJOR, einde XXJULES), begint men ergens in het midden tot het einde, en gaat men dan verder met het begin. Het scheidingspunt wordt aangegeven door « WBISECTW » of « XXWBISECTWXX ».

Voor vijf van de elf telexen beschikken we over de klaartekst. Zekerheid hebben we voor telex 7, 10, 11 en 14, bijna zekerheid voor telex 6. Voor telex 7 (4 delen) gaat het om de klaartekst « voorbereid » voor vercijfering. Jammer genoeg is er in deel 1 en 2 onder meer niet aangegeven waar KW is gebruikt in plaats van W. Dat was niet het geval in deel 3 en 4. Helaas waren een aantal van deze aanduidingen incorrect, wat het werk sterk bemoeilijk heeft. Zoals blijkt na de succesvolle cryptanalyse, heeft de operator op verschillende plaatsen typfouten gemaakt (bijvoorbeeld IMPPORTANT), die niet aangegeven waren in de klaartekst waarover wij beschikten. Dit heeft de cryptanalyse verder bemoeilijkt.

Na een aantal computerexperimenten is de sleutel uiteindelijk gereconstrueerd op basis van telex 14 (150 tekens). De reden waarom deze korte tekst de voorkeur genoot, is dat aangegeven was dat de print met Printex-banden klaartekst op de cijfertekst gekleefd was in de papieren van Loos, wat betekende dat er geen alignatie-problemen waren. Er ontbrak wel één letter, en er was dubbelzinningheid over de foutieve spelling van « BISECT » als « BISSECT ». Zonder verder in detail te treden kan aangegeven worden dat het niet helemaal mogelijk was om de sleutel volledig terug te vinden. Het is o.m. zo dat voor de specifieke sleutel in gebruik er niet één dominerende rotor is, maar 2 rotoren die tegenover 9 actieve ruiters staan, wat het altijd moeilijker maakt om deze 2 terug te vinden (een rotor met 11 of meer pinnen is altijd sterk dominant en is veel gemakkelijker te reconstrueren). Dit kan men natuurlijk enkel achteraf vaststellen.

De overblijvende dubbelzinnigheden in de sleutel werden opgelost aan de hand van telex 7 deel 3. Dit bracht dan weer andere problemen mee, omdat men aan de hand van 1 klaartekst de stand van de pinnen op de rotoren terug kan vinden en de configuratie van de kooi, maar dit laat nog niet toe om de beginstand van de rotor te bepalen voor de andere klaarteksten (hiervoor moet men de echte sleutel vinden). Aangezien er slechts 110 miljoen begintoestanden zijn voor een gegeven rotor, kon dit echter vrij gemakkelijk opgelost worden met behulp van een zoekprogramma. Dit werk werd bemoeilijkt door een aantal typfouten en foute indicateis over het gebruik van « KW » in plaats van « W », wat resulteerde in aligneringsproblemen.

Eerder dan via de valse sleutels de echte sleutels te reconstrueren, werd eerst besloten om voor de andere telexen alle begintoestanden te proberen. De juiste klaartekst wordt geïdentificeerd aan de hand van statistische kenmerken (o.m. het aantal spaties, dat wil zeggen frequentie van de letter W, en het voorkomen van BISEC of een variant ervan). Het terugvinden van de begintoestand vraagt op deze manier ongeveer 15-20 minuten op een 1 GHz Pentium III. De belangrijkste motivering voor deze aanpak was dat de kans op succes veel groter was.

— Étant donné que le début et la fin du texte en clair sont très souvent prévisibles (début : SEC POUR ETAT MAJOR, fin XXJULES), on commence au milieu du texte, on continue jusqu'à la fin et ensuite on y ajoute le début. Le point de scission est indiqué par « WBISECTW » ou « XXWBISECTWXX ».

Pour cinq des onze télex, nous disposons du texte en clair. Nous avons une certitude pour les télex 7, 10, 11 et 14 et une quasi-certitude pour le télex 6. Dans le cas du télex 7 (4 parties), il s'agit du texte en clair « préparé » pour le cryptage. Malheureusement, dans les 1re et 2e parties, il n'est notamment pas indiqué où KW est utilisé à la place de W. Ce n'était pas le cas dans les 3e et 4e parties. Hélas, certaines de ces indications étaient incorrectes, ce qui a sensiblement compliqué le travail. La cryptanalyse réussie montre que l'opérateur a fait des fautes de frappe à divers endroits (IMPPORTANT par exemple), qui n'avaient pas été indiquées dans le texte en clair dont nous disposions. Cela a encore compliqué la cryptanalyse.

Après une série de tests informatiques, la clé a finalement été reconstituée sur la base du télex 14 (150 signes). Notre choix s'est porté sur ce texte court parce que nous savions que l'impression du texte en clair sous la forme de bandes Printex était collée sur le texte crypté dans les documents de Loos, ce qui signifiait qu'il n'y avait pas de problèmes d'alignement. Il manquait cependant une lettre et il y avait une équivoque concernant le terme « BISECT » qui avait été mal orthographié (« BISSECT »). Sans entrer davantage dans les détails, nous pouvons dire qu'il n'a pas été tout à fait possible de retrouver la clé dans son intégralité. Il faut en effet savoir que, pour la clé spécifique utilisée, il n'y a pas un rotor dominant, mais bien 2 rotors associés à 9 cavaliers actifs, si bien que la reconstitution de ces deux rotors est plus difficile à réaliser (un rotor avec 11 ergots ou davantage est toujours fortement dominant et il est dès lors plus facile de le reconstituer). Naturellement, c'est une constatation que l'on ne peut faire qu'*a posteriori*.

Les ambiguïtés restantes de la clé ont été résolues au moyen de la partie 3 du télex 7. Ceci a toutefois posé d'autres problèmes dès lors que si un texte en clair permet de déterminer la position dans laquelle se trouvaient les ergots sur les rotors, ainsi que la configuration de la cage, il ne permet pas de déterminer la position initiale du rotor pour les autres textes en clair (à cette fin, il est indispensable de trouver la bonne clé). Dès lors qu'il n'y a que 110 millions de positions initiales pour chaque rotor, ce problème a toutefois pu être réglé assez facilement au moyen d'un programme de recherche. Ce travail a néanmoins été compliqué par un certain nombre de fautes de frappe et d'indications fautives quant à l'utilisation de « KW » au lieu de « W », ceci ayant donné lieu à des problèmes d'alignement.

Au lieu de reconstruire les bonnes clés en utilisant les mauvaises, il a d'abord été décidé d'essayer toutes les positions initiales pour les autres télex. Le texte en clair exact est identifié au moyen de caractéristiques statistiques (notamment le nombre d'espaces, c'est-à-dire la fréquence de la lettre W, et la présence de BISEC ou de l'une de ses variantes). De cette manière, il faut environ 15-20 minutes pour retrouver la position initiale en utilisant un ordinateur de type Pentium III cadencé à 1 GHz. La raison principale de ce choix réside dans le fait que les chances de succès étaient beaucoup plus grandes.

In tweede instantie werd dan toch een cryptanalyse gemaakt van het Playfair (1) algoritme dat de valse sleutel vercijfert tot de echte sleutel. Het algoritme wordt gedefinieerd door de volgende (geheime) tabel :

G	X	L	N	S
K	H	T	W	O
Q	D	E	F	A
M	V	I	C	R
Z	B	P	U	J

Men vercijfert de eerste twee tekens van de valse sleutel als volgt :

1. Als ze voorkomen in dezelfde rij, vervangt men ze door hun linkse buur. Voorbeeld: SN wordt NL en EA wordt DF.

2. Als ze voorkomen in dezelfde kolom, vervangt men ze door hun onderbuur.

Voorbeeld : GQ wordt KM , SO wordt OA en IP wordt PL.

3. Als geen van beide geldt, vervangt men ze door de twee andere hoekpunten van het vierkant (elk element wordt vervangen door het element op dezelfde rij).

Voorbeeld : KJ wordt OZ en IQ wordt ME.

Men gaat op dezelfde wijze tewerk voor het derde en vierde teken van de valse sleutel. Het vijfde teken van de valse sleutel wordt vervangen door het element dat er links van staat. Voorbeeld : F wordt E en G wordt S. Zoals eerder aangegeven, wordt op de zesde rotor dezelfde letter ingesteld als op de vijfde rotor. Op deze manier kan de ontvanger heel eenvoudig de echte sleutel (de begintoestand) bepalen uit de indicator. Met deze techniek is het mogelijk aan de hand van de valse sleutel een cijfertekst van een paar honderd tekens te ontcijferen in een paar microseconden (het duurt veel langer om de tekst in te lezen van de harde schijf).

De resultaten van de cryptanalyse zijn beschreven in het volgende hoofdstuk.

5. **De PRINTEX telexen : de klaartekst**

0. Minaf z.n. (stempel : 28-12-1960) : Loos aan Marlière

Datumuurgroep : 281600 [= 28 december 1960 16.00 u]

Cryptogram :

On a finalement procédé à la cryptanalyse de l'algorithme Playfair (1) qui chiffre la fausse clé pour en faire la vraie clé. L'algorithme est défini par le tableau (secret) suivant :

G	X	L	N	S
K	H	T	W	O
Q	D	E	F	A
M	V	I	C	R
Z	B	P	U	J

On chiffre les deux premiers signes de la fausse clé comme suit :

1. S'ils figurent sur la même ligne, on les remplace par le signe de gauche. Exemple : SN devient NL et EA devient DF.

2. S'ils figurent dans la même colonne, on les remplace par le signe en dessous.

Exemple : GQ devient KM, SO devient OA et IP devient PL.

3. Si aucune des deux formules ne peut être appliquée, on remplace les signes par les deux autres sommets du rectangle (chaque élément étant remplacé par l'élément apparaissant sur la même ligne).

Exemple : KJ devient OZ et IQ devient ME.

On procède de la même manière pour les troisième et quatrième caractères de la mauvaise clé. Le cinquième caractère de la mauvaise clé est remplacé par l'élément qui se trouve à sa gauche. Exemple : F devient E et G devient S. Ainsi qu'il a été indiqué plus haut, la lettre configurée sur le sixième rotor est identique à celle configurée sur le cinquième rotor. De cette manière, le destinataire peut très facilement déterminer la bonne clé (la position initiale) de l'indicateur. Cette technique permet, au moyen de la mauvaise clé, de déchiffrer un texte crypté de quelques centaines de caractères en quelques microsecondes (le temps nécessaire pour lire le texte à partir du disque dur est beaucoup plus long).

Les résultats de la cryptanalyse sont décrits dans le chapitre suivant.

5. **Les télex PRINTEX : le texte en clair**

0. Minaf s.n. (cachet : 28-12-1960) : Loos à Marlière

Groupe date heure : 281600 [=28 décembre 1960 16.00 h]

Cryptogramme :

*< **IQCAU** HYWCD SXDLZ BVREA BFHJC RLDSB YHIDG VHKXX UYTHF WFYFV TJUKK UIMUH PNEAM UKQFO HJNLP PUBWW DEAAN UNSWS LUUZJ PAJIM KEGQB SUJFB ZCGMX IGWKU TGAAR XUUOS EPEIT BRHOB TTOOP SMPKX ZASNS GWUDE QAAeeeeee (2) QAEAG EGKXD RUXGX SJEDM NKNMN OOXET WERMS VUILD HNWON CEOYO CDFVV PSRVG KHHDC MAOLP BUCCM VHXDY PFRVN TVGUS XYBWB GSHIH OVUOR CBGNS IUYZS CIAZY SARSU RMHLF VXZNA XDTVT CFDEW DUPCO EKRET IHNOA MIPVK BHINV APZSU SYPSS YIZHG HUWXX BYIXIeeeee BYHXI FSVMU IQCAU 11355 281600 >**

(1) Het Playfair algoritme werd bedacht in 1854 door Sir Charles Wheatstone. Het dankt zijn naam aan de politicus baron Playfair, die het aan Prins Albert en Lord Palmerston demonstreerde.

(2) Kondigt een verbetering aan.

(1) L'algorithme Playfair a été conçu en 1854 par Sir Charles Wheatstone. Il doit son nom au baron et homme politique Playfair, qui en a fait la démonstration au Prince Albert et à Lord Palmerston.

(2) Annonce une correction.

Klaartekst na decryptie met de echte sleutel **MERFJJ :**

Texte en clair après son déchiffrement au moyen de la vraie clé **MERFJJ :**

ETWPO URWAS SURER WPLAN WINTE RNATI ONALW XXWBM SEWET WAXDE WMIAI TAIRF WNOUV ELLEW SOUSW PEUWX XWATT IRTWA TTENT IONWS URDPO SSIBI LITEW VOIRW PARAW BELGE WAWUS AWETW NECES SITEW OVXTE RWINC INENT SWXHW MESSA GEWAW DETRU IREWX XWJUL ESWBI SECTW TRQSE CWXXG ACCOR DWAWE TEDOJ NEWPL ANWUS AWHXW VOIRW DELEX WABBA BELGE WXXWP REPAR ERWCO NHOLA ISWAW POTES TATIO NWENE RGIQU EWDEW NOTRE WPART WXXWP ROTES TATIO OWPUR EWGOR MEWXZ

Dit komt overeen met :

Cela correspond à :

BISECT TRQSEC. G ACCORD A ETEDOJNE PLAN USA HX VOIR DELEX ABBABELGE. PREPARER CONHOLAIS A POTESTATION ENERGIQUE DE NOTRE PART. PROTESTATIOO PURE GORME .. ET POUR ASSURER PLAN INTERNATIONAL. BMSE ET AXDE MIAITAIRF NOUVELLE SOUS PEU. ATTIRT ATTENTION SUR D POSSIBILITE VOIR PARA BELGE A USA ET NECESSITE OVXTER INCINENTS XH MESSAGE A DETRUIRE. JULES

Dit kan verbeterd worden tot :

Ce texte peut être corrigé comme suit :

TRES SECRET. ACCORD A ETE DONNE PLAN USA. VOIR TELEX AMBABELGE. PREPARER CONGOLAIS A PROTESTATION ENERGIQUE DE NOTRE PART. PROTESTATION PURE FORME ET POUR ASSURER PLAN INTERNATIONAL. BMSE[?] ET AIDE MILITAIRE NOUVELLE SOUS PEU. ATTIRE ATTENTION SUR POSSIBILITE VOIR PARA BELGE A USA ET NECESSITE EVITER INCIDENTS. MESSAGE A DETRUIRE. JULES

Bronnen : (1) print in papieren Loos.

Sources : (1) print dans les papiers Loos.

2) *Brazza z.n. (stempel : 7-1-1961) : Marlière aan Loos*

Geen datumuurgroep

Cryptogram :

2) *Brazza s.n. (cachet : 7-1-1961) : Marlière à Loos*

Pas de groupe date heure

Cryptogramme :

< 11110 ***LFOPS*** *UCOAO XXAVW BXANX SESLY RRTKD BAQZK IQZWP TWJVA KRCSD TOLJZ UOQVC UCRRT NAGUM TZBRD BRXVW LMHOD SUYWR FSZDI HCNEE ZVXZI MVEWO OYJMQ* ***LFOPS*** *>**

Op 7 januari vraagt Minaf (Loos) aan Marlière : « Prière répéter votre message surchiffré 11110 » (papieren Loos).

Le 7 janvier, Minaf (Loos) demande à Marlière: « Prière répéter votre message surchiffré 11110 » (documents Loos).

Klaartekst na decryptie met de echte sleutel **NETJGG** :

Texte en clair après déchiffrement à l'aide de la vraie clé **NETJGG** :

AWUSA WPROM ESSES WFAIT ESWDO IVENT WETRE WTENU ESWDW URGEN CEWBI SSECT WINSI STEWS URWUR GENCE WENVO IWFON DSWEN WBILL ETSWB ELGES

Dit komt overeen met :

Ce qui correspond à :

INSISTE SUR URGENCE ENVOI FONDS EN BILLETS BELGES A USA PROMESSES FAITES DOIVENT ETRE TENUES D'URGENCE.

Opmerking : het is onduidelijk waarom de ontvanger dit bericht niet kan lezen. Alle informatie lijkt correct.

Remarque : on ingore pour quelle raison le destinataire ne peut lire ce message. Toutes les informations paraissent correctes.

Bron : (1) print in papieren Loos

Source : (1) print dans les papiers Loos

3) *Minaf 04010 (stempel : 10-1-1961) : Loos aan Marlière*

Datumuurgroep : 101815 [= 10 januari 1961 18.15 u]

Cryptogram :

3) *Minaf 04010 (cachet : 10-1-1961) : Loos à Marlière*

Groupe date heure : 101815 [= 10 janvier 1961 18 h 15]

Cryptogramme :

*< 04010 **HVKLX** WSMCW OIVCY WKSDT ARGIX TGZOD SBXOY JBPOC VTPFP GVZSG UXKFX GRCUI TVDIU WFDWQ ATXRP JKWXI VZHUX REIJD IKEHJ GHFES SAPXT MEICZ HLDAR VYUVE NAIKD AZRSQ UQGYA RDGRV APYVX SELPV OPRDN ECMUN LFOAM UGADT ARAKP RXUJF JGSAL SBURB KXTR e e e (3) KXTSR ONOOL VPZKC KUOCY FRLZW DSGTJ **HVKLX** 11215 101815 >**

Klaartekst na decryptie met de echte sleutel **DBTGLL** :

Texte en clair après déchiffrement à l'aide de la vraie clé **DBTGLL** :

AWCOU RDNTW SITUA TIONW VIAWR USURW DLEUW XXWJU LESWH XWBIS OCTWX XWSEC REWWX XWUNW NEWPA SWDEM ANDER WOFFI CIELC EMENT WINST RUCTE URSWP ARDCO MMAND OWLAR WILWW SAGIT WRECR UTEME NTWOF FICIE UGXWX XWSAU FWSIN WENWF AUTWP LUSWX XWDEU XWTEN IRWTY LWUSU MBERA

Dit komt overeen met :

Ce qui correspond à :

SECRE. UN NE PAS DEMANDER OFFICIELCEMENT INSTRUCTEURS PAR COMMANDO LAR IL SAGIT RECRUTEMENT OFFICIEUGX. SAUF SIN EN FAUT PLUS. DEUX TENIR TYL USUMBERA... A COURDNT SITUATION VIA RUSUR DLEU. JULES.

Bronnen : (1) banden in ABUZA; (2) print in papieren Loos

Sources : (1) bandes dans AAE; (2) print dans les papiers Loos

4) *Brazza z.n. (stempel : 12-1-1961) : Marlière aan Loos*

Geen datumuurgroep

Cryptogram :

4) *Brazza s.n. (cachet : 12-1-1961) : Marlière à Loos*

Pas de groupe date heure

Cryptogramme :

*<11100 **EUSZF** BTDAO NXBAB AICMH JWDSJ ZSSXT CPBGC IPNYI MEBQM SWTAR GMMTW RLJMK GHPLX ROHPA JNIBA IYLNR PGSHN EZPSN DZXKD NZABJ IOCLT **EUSZF**O (4) >**

Klaartekst na decryptie met de echte sleutel **FPGJAA** :

Texte en clair après déchiffrement à l'aide de la vraie clé **FPGJAA** :

STOPP EZWEN VOIWJ EWMWE NWCHA RGEGL OUISW BISSE CTWTR OSECW MEWFA IREWS AVOIR WSIWF ONDSW ENVOY ESWAW RUSUR WSINO NWOUT

Dit komt overeen met :

Ce qui correspond à :

TROSSEC ME FAIRE SAVOIR SI FONDS ENVOYES A RUSUR SINON OUT STOPPEZ ENVOI JE M'EN CHARGEG LOUIS.

Bron : (1) print in papieren Loos

Source: (1) print dans les papiers Loos

(3) Kondigt een verbetering aan.
(4) Moet de laatste O als een tikfout worden beschouwd ?

(3) Annonce une correction.
(4) Le dernier O doit-il être considéré comme une coquille ?

5) *Minaf z.n. (stempel : 14-1-1961) : Loos aan Marlière*

Datumuurgroep : 141100 [= 14 januari 1961 11.00 u]

Cryptogram :

5) *Minaf s.n. (cachet : 14-1-1961) : Loos à Marlière*

Groupe date heure : 141100 [= 14 janvier 1961 11 h 00]

Cryptogramme :

*< **AHQNE** XVAZW IQFFR JENFV OUXBD LQWDB BXFRZ NJVYB QVGOZ KFYQV GEDBE HGMPS GAZJK RDJQC VJTEB XNZZH MEVGS ANLLB DQCGF PWCVR UOMWW LOGSO ZWVVV LDQNI YTZAA OIJDR UEAAV RWYXH PAWSV CHTYN HSUIY PKFPZ OSEAW SUZMY QDYEL FUVOA WLSSD ZVKPU ZSHKK PALWB SHXRR MLQOK **AHQNE** 11205 141100 >**

Klaartekst na decryptie met de echte sleutel **DOFGDD** :

Texte en clair après déchiffrement à l'aide de la vraie clé **DOFGDD** :

VISWA WVISW JOSEP HWXXW TERTI OWMIS SIONW BOMBO KOWVO IRWTE LEXWC EWSUJ ETWAM BABEL GEWXX WJULE SWXXW BISEC TWTRE SECVX XWRWV WMWPR INTEX WXXWP RIMOW RIENW ENVOY EWRUS URWWX XWPOU VEZWR EGLER WXXWS ECUND OWREP RENDR EWDUR GENCE WPLAN WBRAZ ZAWWC

Dit komt overeen met :

Ce qui correspond à :

TRESECV. R V M PRINTEX. PRIMO RIEN ENVOYE RUSUR. POUVEZ REGLER. SECUNDO REPRENDRE DURGENCE PLAN BRAZZA VIS A VIS JOSEPH. TERTIO MISSION BOMBOKO VOIR TELEX CE SUJET AMBABELGE. JULES.

Opmerking : de valse sleutel moet **AHQNQ** zijn. De opgegeven valse sleutel resulteert in een incorrecte decryptie (blijkbaar heeft men hier het teken rechts van E genomen in plaats van links, wat resulteert in een foute alignatie van de twee rechtse rotoren).

Remarque : la fausse clé doit être **AHQNQ**. La fausse clé donne lieu à un déchiffrement incorrect (on doit avoir retenu le signe situé à droit du E et non à gauche, ce qui conduit à un mauvais alignement des deux rotors de droite).

Bronnen : (1) banden in ABUZA; (2) print in papieren Loos

Sources: (1) bandes dans AAE; (2) print dans les papiers Loos

6) *Minaf 06116/cab (stempel : 16-1-1961) : Loos aan Marlière*

Datumuurgroep: 161710 [=16 januari 1961 17.10 u]

Vermoedelijke klaartekst ([5]) :

6) *Minaf 06116/cab (cachet : 16-1-1961) : Loos à Marlière*

Groupedateheure : 161710[=16 janvier 1961 17h10]

Texte en clair supposé ([5]) :

*< SUR CREDITS QUE VOUS CONNAISSEZ PRIERE TRANSFERER TELEGRAPHIQUEMENT DEUX MILLIONS // ([6]) FRANCS BELGES A BANQUE BELGO CONGOLAISE CANTERSTEEN BRUXELLES COMPTE NUMERO DEUX SEPT TROIS QUATRE QUATRE DE VERVIER FERNAND STOP INSTRUCTIONS POUR AUTRES FONDS SUIVANT SUGGESTIONS VOTRE LETTRE SUIVRONT STOP ACK TROIS PLIS USA. JULES >**

Dat levert bij omzetting waarschijnlijk de volgende gepreپareerde tekst op :

Après conversion, ce texte donne probablement le texte préparé suivant :

*< FRANCS W BELGES W A W BANQUE W BELGO W CONGOLAISE W CANTERSTEEN W BRUXELLES W COMPTE W NUMERO W DEUX W SEPT W TROIS W QUATRE W QUATRE W DE W VERVIER W FERNAND W STOP W INSTRUCTIONS W POUR W AUTRES W FONDS W SUIVANT W SUGGESTIONS W VOTRE W LETTRE W SUIVRONT W STOP W ACK W TROIS W PLIS W USA W JULES W **BISECT** W SUR W CREDITS W QUE W VOUS W CONNAISSEZ W PRIERE W TRANSFERER W TELEGRAPHIQUEMENT W DEUX W MILLIONS >*

([5]) Wij steunen op volgende argumenten. Het betreft hier een van de weinige kladteksten in het dossier die zich bovendien onmiddellijk voor de print van Minaf 06116/cab bevindt. Verder verwijzen we naar een ander geheimschrift (10) dat vermoedelijk eveneens over deze financiële kwestie gaat (nota van de experts).

([6]) Deze dubbele schuine streept wijst op het begin de inversie (BISECT) (nota van de experts).

([5]) Nous nous fondons sur les arguments suivants. Il s'agit en l'occurrence d'un des rares brouillons du dossier qui se trouve en outre juste avant le print de Minaf 06116/cab. Pour le reste, nous renvoyons à un autre message secret (10) qui traite probablement aussi de cette question financière (note des experts).

([6]) Cette double barre indique le début de l'inversion (BISECT) (note des experts).

Cryptogram :

*< **QTFJR** PXFSD WMWOH HIXVN UTVVP BFVLG LFRZC BKMEW FQWMV LZRON JYMNR XTQZM NWPXO YDOBZ GHYZD NRWQG OUIUH GKUYX UUMVV BCDBY XWPLY MBAJR TONZS ENAJB BHVNM TQZBL WQARM WJAUP DSOTA CZZTT FEHOE AZRPU HERJF XANPN VWXXA CPOXE UPOFW QSMIC AELDR UABIP QXLSG DRURY MQRUI VCPQV IOSTU JMBSJ VTZHU QAQAR EJQHU NSYPQ DURKC WVXBR IXZLJ DDTUO MTAEX RMUES GQHQV PJJJE KOIGT QFOWE EODRX MROKI NUIZC JGSJD MEWXR HZBIF BUDZD IXSJD **QTFJR** 11335 161710 >**

Klaartekst na decryptie met de echte sleutel **EKAUMM** :

FRANC SWBEL GESWA WBANQ UEWBE LGOWC ONGOL AISEW UNWCA NTERS TEENW BRUXE LLESW COMPT EWNUM EROWD EUXWS EPTWT RNJSW QUATR EWQUA TREWD EWVER VIERW FERNA NDWXX WINST RUCTI ONSWP OURWA UTRES WFOND SWSUI VANTW SUGGE STION

SWVOT REWLE TTREW SUIVR ONTWX XWAWC WKWTR OISWP LISWU SAWXX WJULE SWBIS ECTWT RESEC WSURW CREDI TSWQU EWVOU SWCON NAISS EZWPR IEREW TRANS FERER WTELE GRAPH IQUEM ENTWD EUXWM ILLIO NSWWB

Dit komt overeen met :

FRANCS BELGES A BANQUE BELGO CONGOLAISE UN CANTERSTEEN BRUXELLES COMPTE NUMERO DEUX SEPT TRNJS QUATRE QUATRE DE VERVIER FERNAND . INSTRUCTIONS POUR AUTRES FONDS SUIVANT SUGGESTIONS VOTRE LETTRE SUIVRONT . A C K TROIS PLIS USA . JULES BISECT TRESEC SUR CREDITS QUE VOUS CONNAISSEZ PRIERE TRANSFERER TELEGRAPHIQUEMENT DEUX MILLIONS B

Bronnen : (1) vermoedelijke klaartekst in handschrift in papieren Loos; (2) banden in ABUZA; (3) print in papieren Loos

7) *Minaf z.n. (stempel : 25-1-1961) : Loos aan Smal*

De telex bestaat uit vier delen.

Deel 1 en Deel 2
Commentaar van de experts

De klaartekst van deel 1 en 2 luidt vermoedelijk als volgt (rekening houdend met de vermelding bisect, de veiligheidsgraad en meerbepalingsadres vooraan en het ack achteraan)

< SEC POUR CHEF ETAT MAJOR GD SUD KASAI TROIS COMMANDES ETRE EN COURS POUR ARMEMENT STOP UNE DE SIX CENT MILLE FRANCS STOP UNE DE QUATORZE MILLIONS STOP UNE VINGT CINQ MILLION[S] STOP PREMIERE ET DEUXIEME COMMANDES COUVERTES PAR TRANSFERT SEIZE BRIQUES A FINANCIER STOP DEMANDER AUTORISATION A PRESIDENT ET PREMIER DE DISPOSER VINGT CINQ MILLIONS POUR TROISIEME COMMANDE PLUS DIX MILLIONS POUR ACHAT DEUX DC TROIS POUR REALISER TRANSPORT TRANSPORT SINON IMPORTATION ARMES IMPOSSIBLE STOP TRES URGENT FAIRE CONNAITRE DECISION SANS QUOI COMMANDES TOUTES DEVRONT ETRE ANNULEES STOP COMCHEF GD SK ACK POUR GD KAT ET GD EASK STOP >

Deel 1
Datumuurgroep : 251630 [= 25 januari 1961 16.30 u]

Geprepareerde tekst :

< SINON W IMPORTATION W ARMES W IMPOSSIBLE W XX W TRES W URGENT W FAIRE W CONNAITRE W DECISION W SANS W QUOI W COMMANDES W TOUTES W DEVRONT W ETRE W ANNULEES W XX W COMCHEF W GD W SK W ACK W POUR W GD W KAT W ET W GD W EASK W XX W BISECT W XX W SEC W POUR W CHEF W ETAT W MAJOR W GD W SUD W KASAI W TROIS W COMMANDES W ETRE W EN W COURS W POUR W ARMEMENT W XX W UNE W DE W SIX W CENT W MILLE W FRANCS W XX W UNE W DE W QUATORZE W >

Cryptogramme

Texte en clair après décryptage à l'aide de la véritable clé **EKAUMM** :

Ce qui correspond à :

Sources : (1) texte en clair supposé manuscrit dans les papiers Loos; (2) bandes dans AAE; (3) print dans les papiers Loos

7) *Minaf s.n. (cachet : 25-1-1961) : Loos à Smal*

Le télex se compose de quatre parties.

Partie 1 et Partie 2
Commentaire des experts

Le texte en clair des parties 1 et 2 est probablement libellé comme suit (compte tenu de la mention bisect, du degré de sécurité et du fait qu'il est adressé à plusieurs destinataires au début et de l'ack à la fin)

Partie 1
Groupe date heure : 251630 [= 25 janvier 1961 16h30]

Texte préparé :

Cryptogram : | Cryptogramme :

*< **SLVUL** QKSYR CLFFR QYQDI ZDRQA AKRRK WXZXA OKHEU RYSXO JCJBF YJCGC QSARE ADKYV QXDZL SPOPF WXDYK SDFXM TFBGH JHFEJ IZTWN VLDVB JXNPB TEGDO UEFAR UJIHH YXPGR ZUUUJ CHGRG NQZNS VZYTY TJMVI OXZXG NCQAS PQRIN QYMUC ZPRIT LLDVP SFAXL LSUSM GDPRQ MKQQM APVCQ GLIYX PHNQB ZIYKM ZOINQ EUDDN HTDKN VSORV NAUKO XBJBT NBOCS UTZCE WKREJ BUESJ QYVOL FIFPH NZO e e e NYOZL LBETQ CMCJO OSCIZ FDZIU TOAFV QVABL LBKUQ RRSYR **SLVUL** 12325 25 1630 >**

Klaartekst na decryptie met de echte sleutel **GNCBNN** : | Texte en clair après décryptage à l'aide de la véritable clé **GNCBNN** :

SVNON WIMPO RTATI ONWAR MESWI MPOSS IBLEW XXWTR ESWUR GENTW FAIRE WCONN ANTRE WDECI SIONK WSANS WQUOI WCOMM ANDYS WTOUT ESWDE VRONT WETRE KWANN ULEES WXXWC OMCHE FWGDW SWKWA CKWPO URWGD WKATW ETWIG DWEAS KWXXW BISEC

TKWXX WSECW POURW CHEFW ETATW MAJOR WGDCS UDWKA SAIWT ROISW COMMA NDESW ETREK WEENW COURS WPOUR WARMF MENTW XXWUN EWDEK WSIXW CENTW MILLE WFRAN CSWXX WUNEW DEWQU ATORZ EWXQS

Dit komt overeen met : | Ce qui correspond à :

SVNON IMPORTATION ARMES IMPOSSIBLE . TRES URGENT FAIRE CONNANTRE DECISION SANS QUOI COMMANDYS TOUTES DEVRONT ETRE ANNULEES . COMCHEF GD SK AC POUR GD KAT ET IGD EASK . BISECT . SEC POUR CHEF ETAT MAJOR GDCSUD KASAI TROIS COMMANDES ETRE EEN COURS POUR ARMFMENT . UNE DE SIX CENT MILLE FRANCS . UNE DE QUATORZE XQS

Deel 2
Datumuurgroep : 251630 [= 25 januari 1961 16.30 u] | Partie 2
Groupe date heure : 251630 [= 25 janvier 1961 16h30]

Geprepareerde tekst : | Texte préparé :

*< MILLIONS W XX W UNE W VINGT W CINQ W MILLION[S] W XX W PREMIERE W ET W DEUXIEME W COMMANDES W COUVERTES W PAR W TRANSFERT W SEIZE W BRIQUES W A W FINANCIER W XX W DEMANDER W AUTORISATION W A W PRESIDENT W ET W PREMIER W DE W DISPOSER W VINGT W CINQ W MILLIONS W POUR W TROISIEME W COMMANDE W PLUS W DIX W MILLIONS W POUR W ACHAT W DEUX W DC W TROIS W POUR W REALISER W TRANSPORT W TRANSPORT W >**

Cryptogram : | Cryptogramme

*< **CLENB** WVAKP YYNYW YVTCJ SOLDJ MLQGW FTCFG LHVID PRMVR XEMWI JVSXP TJLLS ZGKBA ZTYHC HEONW ITIYV BTSAF XYWSC MYFJX XLMDY PXJFT MMLVL ATOVW XINES PYWNK MNIBR RAEAQ NATSP MDWMW LWQCH ATQSD CFRAW SFWUF QVDFK AMQSA WIHJN HUCET QCRQH YPXCC VVBVM GCBCH AFQOX XNZTB UEAMJ JFTUD FRQGQ HXOUT CRRGY RTILD KCFCN ZTAUC STCKZ BZTJK NZOQB RURMY WXGJR MEPMB MDLDM RYSAZ OIWYA **CLENB** 222295 251630 >**

Klaartekst na decryptie met de echte sleutel **INFLPP** : | Texte en clair après décryptage à l'aide de la véritable clé **INFLPP** :

MILLI ONSWX XWUNE WVING TWCIN QWMIL LIONS KWXXW PREMI EREWE TWDEU XIEME WCOMM ANDES WCOUV ERTES WPARK WTRAN SFERT WSEIZ EWBRI QUESW AWFIN ANCIE WXXWD EMAND ERWAU TORIS ATION KWAWP RESID ENTWE TWPRE MIERW DEKWD ISPOS ERWVI NGTWC INQWM ILLIO NSWPO URWTR OISIE MEWCO MMAND EWPLU SWDIX WMILL IONSW POURK WACHA TWDEU XWDCW TROIS WPOUR WREAL ISERW TRANS PORTW

Dit komt overeen met : | Ce qui correspond à :

MILLIONS . UNE VINGT CINQ MILLIONS . PREMIERE ET DEUXIEME COMMANDES COUVERTES PAR TRANSFERT SEIZE BRIQUES A FINANCIE . DEMANDER AUTORISATION A PRESIDENT ET PREMIER DE DISPOSER VINGT CINQ MILLIONS POUR TROISIEME COMMANDE PLUS DIX MILLIONS POUR ACHAT DEUX DC TROIS POUR REALISER TRANSPORT

Deel 3 en Deel 4

Commentaar van de experts

De klaartekst van deel 3 en 4 luidt vermoedelijk als volgt (rekening houdend met de vermelding bisect, de veiligheidsgraad en meerbepalingsadres vooraan en het ack achteraan) ([7])

Partie 3 et Partie 4

Commentaire des experts

Le texte en clair des parties 3 et 4 est probablement libellé comme suit (compte tenu de la mention bisect, du degré de sécurité et du fait qu'il est adressé à plusieurs destinataires au début et de ACK à la fin) ([7])

*< SEC POUR CHEF ETAT MAJOR GD SUD KASAI STOP MON RETOUR ETRE PREVUE POUR LE*DEUX FEVRIER A BRAZZAVILLE OU CONTACTS DEVOIR* ETRE PRIS AU SUJET CERTAINES IMPORTATIONS STOP INDISPENSABLE Y DISPOSER UN CESSNA POUR* REJOINDRE BAKWANGA STOP PREPARER POUR MON ARRIVEE TOUS* DOCUMENTS OU MEMOIRES CONCERNANT RECENT ACCORD MILITAIRE AVEC LEO ET ELI STOP ME* CABLER PAR RETOUR EVOLUTION SITUATION ET DIFFICULTES RENCONTREES STOP SUIS INTERVENU PERSONNELLEMENT AUPRES MINISTRE* POUR QUESTION TRAITEMENTS IMPAYES AUX EPOUSES STOP IMPORTANTES DECISIONS CONCERNANT* NOTRE SITUATION SERONT PRISES CE JOUR STOP COMCHEF >*

Deel 3

Datumuurgroep : 251700 [25 januari 1961 17.00 u]

Partie 3

Groupe date heure : 251700 [25 janvier 1961 17.00 h]

Geprepareerde tekst :

Texte préparé :

*< MILITAIRE W AVEC W LEO W ET W ELI W XX W ME KW CABLER W PAR W RETOUR W EVOLUTION W SITUATION W ET W DIFFICULTES W RENCONTREES W XX W SUIS W INTERVENU W PERSONNELLEMENT W AUPRES W MINISTRE KW POUR W QUESTION W TRAITEMENTS W IMPAYES W AUX W EPOUSES W XX W IMPORTANTES W DECISIONS W CONCERNANT KW NOTRE W SITUATION W SERONT W PRISES W CE W JOUR W XX W COMCHEF W XX W BISECT W XX W SEC W POUR W CHEF W ETAT W MAJOR W GD W SUD W KASAI W XX W MON W RETOUR W ETRE W PREVUE W POUR W LE KW >**

Cryptogram :

Cryptogramme :

*< **FSDVS** BPEZS UWEFU ITMSR HFBAQ CHNIL MRGOX QDXMV MZOFX DQZVS NKGRS SPJFT AEOZM JDMZD KQXGD ZLBLF ANJEM ZKWNQ OYP e e e e ([8]) OYODP TJUZS EVNQB MQBHS PXLZE BIOSF VWZQD VZCSQ HDKTE CQYYX QNQZO ATZXA KZWBN LWAXT VFWEX XXCBD VTFSB ENKGS AFNGW QKLUV QVSPR PJUYG KRVFC PXEYK DSIDO KFLFW CFHZR BZJIU VRNEI QMJDL YBITX NBFZT IDGVU FCDSC WPVAW RVXQI SLDVU WYSRN BRJOE IVMSM QNCFN WVXTT VBOVU FSWXG GKKAR PNTRA DPIOU EJVFE BLYVX RAWXN SODEQ USZGW TVSGD FOXNT ASUAZ XRAEB HVRWR **FSDVS** 12370 251700 >**

Klaartekst na decryptie met de echte sleutel **ANVBGG** :

Texte en clair après déchiffrement avec la bonne clé **ANVBGG** :

MILIT AIREW AVECW LEOWE TWELI WXXWM EKWCA BLERW PARWR ETOUR WEVOL UTION WSITU ATION WETWD IFFIC ULTES WRENC ONTRE ESWXX WSUIS WINTE RRVEN UWPER SONNE LLEME NTWAU PRERE SWMIN ISTRE WPOUR WQUES TIONK WTRAI TEMEN TSWIM

PAYES WAUXW EPOUS ESWIM PORTA NTESJ DECIS IONSW CONCE RNANN TWNOT REKWS ITATT IONWS ERONT WPRIS ESWCE WJOUR WXXWC OMCHE FWXXW BISEC TWXXW SECWP OURWC HEFWE TATWM AJORW GDWSU DWKAS AIWXX WZONW RETOU RWETR EWPRE VUWPO

URWLE KWBWX

Dit komt overeen met :

Ce qui correspond à :

MILITAIRE AVEC LEO ET ELI . ME CABLER PAR RETOUR EVOLUTION SITUATION ET DIFFICULTES RENCONTREES . SUIS INTERRVENU PERSONNELLEMENT AUPRERES MINISTRE POUR QUESTION TRAITEMENTS IMPAYES AUX EPOUSES IMPORTANTESJDECISIONS CONCERNANNT NOTRE SITATTION SERONT PRISES CE JOUR . COMCHEF . BISECT . SEC POUR CHEF ETAT MAJOR GD SUD KASAI . ZON RETOUR ETRE PREVU POUR LE B X

([7]) * waar de spatie is gevuld met KW in plaats van W.

([8]) Kondigt een verbetering aan.

([7]) * où l'espacement est comblé par KW au lieu de W.

([8]) Annonce une correction.

Deel 4
Datumuurgroep : 251700 [= 25 januari 1961 17.00 u]

Partie 4
Groupe date heure : 251700 [= 25 janvier 1961 17.00 h]

Geprepareerde tekst :

Texte préparé :

*< DEUX W FEVRIER W A W BRAZZAVILLE W OU W CONTACTS W DEVOIR KW ETRE W PRIS W AU W SUJET W CERTAINES W IMPORTATIONS W XX W INDISPENSABLE W Y W DISPOSER W UN W CESSNA W POUR KW REJOINDRE W BAKWANGA W XX W PREPARER W POUR W MON W ARRIVEE W TOUS KW DOCUMENTS W OU W MEMOIRES W CONCERNANT W RECENT W ACCORD W >**

Cryptogram :

Cryptogramme :

*< **LMOSB** JBSOU NNRXN SWJRT UVRGF IUONY JOYBU TEZPR DERVI ZQGJC PKDDQ TQCAG FIJPT AXJNR OPMET KFHLB HKDAF AQYDX NDDRT WVWOX BAYBU ZDJYF OXUMI OSJUY LNRAQ WKMCC YFTIC RBARI QIFKB ETNZO OFARZ HMNTX RZTNO QCSDR KFWZW EVVNW CRQPH LZPBV CMGCN PDOGV SMWYB VBFRH JBKMI HVJQK EDMFV WOOWJ XAUZQ JHECR **LMOSB** 22235 251700*

Klaartekst na decryptie met de echte sleutel **GIAOPP** :

Texte en clair après déchiffrement avec la bonne clé **GIAOPP** :

DEUXW FEVRI ERWAW BRAZZ AVILL EWOUW CONTA CTSWD EVOIR WETRE KWPRI SWAUW SUJET WCERT AINES WIMPP ORTAT IONSW XXWIN DISPE NSABL EWYWD ISPOS ERWUN WCESS NAWPO URKWR EJOIN DREWB AKWAN GAWXX WPREP ARERW POURW MONWA RRIVE EWTOU SWDOC UMENT SKWOU WMEMO IRESW CONCE RNANT WRECE NTWAC CORDW

Dit komt overeen met :

Ce qui correspond à :

DEUX FEVRIER A BRAZZAVILLE OU CONTACTS DEVOIR ETRE PRIS AU SUJET CERTAINES IMPPORTATIONS . INDISPENSABLE Y DISPOSER UN CESSNA POUR REJOINDRE BAKWANGA. PREPARER POUR MON ARRIVEE TOUS DOCUMENTS OU MEMOIRES CONCERNANT RECENT ACCORD

Bronnen : (1) « geprepareerde » tekst in handschrift in papieren Loos; (2) banden in ABUZA; (3) print in papieren Loos

Sources : (1) texte manuscrit « préparé » dans les papiers Loos; (2) bandes dans AAE; (3) copie dans les papiers Loos

10) *Minaf 17531 (stempel : 31-1-1961) : Loos aan Marlière*

10) *Minaf 17531 (cachet : 31-1-1961) : Loos à Marlière*

Datumuurgroep : 311700 [= 31 januari 17.00 u]

Groupe date heure : 311700 [= 31 janvier 17 h 00]

Klaartekst volgens de experts (9) :

Texte en clair selon les experts (9) :

*< N'AVONS PAS ENCORE RECU VERSEMENT DEUX MILLIONS ANNONCE STOP TRES URGENT STOP PRIERE DONNER // (10) DATE ARRIVEE BRUXELLES – STOP JULES CREVECOEUR ARRIVE SAMEDI BRAZZA PAR UAT EX PARIS – DESIRERAIT RENCONTRER DELARUE STOP JULES >**

Dat levert bij omzetting waarschijnlijk de volgende geprepareerde tekst op :

Après conversion, cela correspond probablement au texte préaparé suivant :

*< DATE W ARRIVEE W BRUXELLES W STOP W JULES W CREVECOEUR W ARRIVE W SAMEDI W BRAZZA W PAR W UAT W EX W PARIS W DESIRERAIT W RENCONTRER W DELARUE W STOP W JULES W N'AVONS W PAS W ENCORE W RECU W VERSEMENT W DEUX W MILLIONS W ANNONCE W STOP W TRES W URGENT W STOP W PRIERE W DONNER >**

---

(9) Het volstaat te verwijzen naar de twee lettergroepen die voorkomen op het manuscript. Maar we kunnen ook steunen op volgende argumenten. Het is een van de weinige kladteksten in het dossier en het bevindt zich onmiddellijk voor de print van Minaf 17531. De telex verwijst naar een overschrijving op een rekening van Vervier, wat zeer waarschijnlijk reeds het voorwerp van een telex in geheimschrift was (6), en naar de aankomst van Jules Crevecoeur in Brazzaville, wat met zekerheid reeds het voorwerp van een telex in geheimschrift was (nota van de experts).

(10) Deze dubbele schuine streept wijst op het begin van een inversie (BISECT) (nota van de experts).

(9) Il suffit de se référer aux deux groupes de lettres apparaissant sur le manuscrit. Nous pouvons cependant également nous fonder sur les arguments suivants. Il s'agit d'un des rares brouillons que contient le dossier et il se trouve immédiatement avant le print de Minaf 17531. Le télex se rapporte à un virement sur un compte de Vervier, virement qui faisait très probablement déjà l'objet d'un télex crypté (6), et à l'arrivée de Jules Crevecoeur à Brazzaville, qui faisait sans aucun doute déjà l'objet d'un télex crypté (note des experts).

(10) Cette double barre oblique indique le début d'une inversion (BISECT) (note des experts).

Cryptogram :

*< **BRAHK** TKZHY UBSXO NMXOW LPREG IVYRI XAVFO CVXFI USPHE OWWME IZUIV CPLAG OHVPD NRAXT XONXZ ROTZX PRDYV FGWNJ LZFXQ EJRVB JZPFH QCHNI USRUW SARMX QNFZA RXRDD EKKZM RPVYR XYCIR QBDUS TEZWI UDCGQ DNNCZ NOBGZ HIIWA QNOPC IVGBX BZXYN HCTEW OQHOZ MBLNQ RXLKJ TOLVY YDKNR NQMLD KJRJS **BRAHK** 11225 311700 >**

Klaartekst na decryptie met de echte sleutel **JVDOHH** :

DATEW ARRIV EEWBR UXELL ESWXX WJULE SWCRE VECOE URWAR RIVEW SAMED IKWBR AZZAW PARWU WAWTW EXWPA RISWD ESIRE RAITR ENCON TRERK WDELA RUEWX XWJUL ESWBI SECTW SECWX XWNWA VONSW PASWE COREW RECUK WVERS EMENT DEUXW MILLI
ONSWA NNONC EWXXW TRESW URGEN TWXXW PRIER EWDON NERKW

Dit komt overeen met :

DATE ARRIVEE BRUXELLES . JULES CREVECOEUR ARRIVE SAMEDI BRAZZA PAR U A T EX PARIS DESIRERAITRENCONTRER DELARUE . JULES BISECT SEC . NAVONS PAS ECORE RECU VERSEMENTDEUX MILLIONS ANNONCE . TRES URGENT . PRIERE DONNER

Opmerking : in de beschikbare informatie was aangegeven dat de echte sleutel **CTD?HH** zou zijn, wat dus maar voor een gedeelte klopt.

Bronnen : (1) klaartekst in handschrift in papieren Loos; (2) print in papieren Loos

11) *Minaf 19502 (stempel : 2-2-1961) : Loos aan Smal*

Datumuurgroep : 021800 [= 2 februari 1961 18.00]

Klaartekst ([11]) :

*< TRES SECRET CONTACT PRIS CE JOUR AVEC MANKOVKA ET RUDNICKI COUSIN DE MANKOWSKI STOP ACCORD PRINCIPE AIDE SEMBLE ACQUIS STOP SUBORDONNE CEPENDANT A EXAMEN SITUATION A EVILLE PAR RUDNICKI STOP AI SENTIMENT CE DEPLACEMENT PAS OPPORTUN STOP N'ETANT QUE INTERMEDIAIRE JE VOUS DEMANDE SI ACCORD CE VOYAGE STOP DEMANDE REPONSE URGENTE INTERESSE ATTENDANT ICI STOP RAPPELLE DISCRETION NECESSAIRE STOP JULES >**

Cijfertekst :

*< **DLEOE** EPEUZ DJWEX HBAAJ TNWRJ AQUCM VJPVI VPWHQ UGIQW THNEO THBXA BVSJE JIOBQ ZMEQH QTNQG WQIUU RFXLF SSTDD QLLTY TPCIF ZNPJN HIMSJ WAUFO RPKFX MHQIM TURPS SKELV AUVQY SMICQ RFAHD YOZKD KXGJY KDYJM HCLSO CHX e e e ([12]) CHWBP PUVUN LEONF OEYMO FBBMS OSNTV EBLFQ QKCXZ FDYOQ YBSIE HLUAR MNTQW LSMRT BQNAQ VPLOG EIZUH SYDYJ AQLAJ MGUHA NNTCF SSYBM AFJHM TRMQQ AQVQE FHBBZ BBJLN HQKNV XJXHJ VWAPA YVITU ZMXAG ZSPVF XGWQJ YZNTL OSPHP FTFLS EPLDB VQLUZ BORAJ LLOFE MYWUN DLFOG ELVKF ZYDSO HPHZQ YFABT ASDWL **DLEDE** 11400 021800 >**

Van deze telex weten we met zekerheid dat hij in Printex is gesteld. Zie het antwoord van Smal in telex Eville z.n. (stempel: 5-2-1961) :<Secret. Personnel pour major Loos. Réponse votre **printex**. Etant donné présence Mankowski Eville voyage interessé semble tout à fait inutile. « Antoine » >.

([11]) Deze tekst in handschrift is aan de print geniet.
([12]) Kondigt een verbetering aan.

Cryptogramme :

Texte en clair après déchiffrement à l'aide de la vraie clé **JVDOHH** :

Cela correspond à :

Remarque : selon les informations disponibles, la vraie clé était **CTD?HH**, ce qui n'est donc que partiellement correct.

Sources: (1) texte en clair en manuscrit dans les papiers Loos; (2) print dans les papiers Loos

11) *Minaf 19502 (cachet : 2-2-1961) : Loos à Smal*

Groupe date heure : 021800 [= 2 février 1961 18 h 00]

Texte en clair ([11]) :

Texte crypté :

Nous savons avec certitude que ce télex est rédigé en Printex. Voir la réponse de Smal dans télex Eville s.n. (cachet : 5-2-1961): <Secret. Personnel pour major Loos. Réponse votre **printex**. Etant donné présence Mankowski Eville voyage interessé semble tout à fait inutile. « Antoine »>.

([11]) Ce texte manuscrit est agrafé au print.
([12]) Annonce une correction.

De juiste waarde van de valse sleutel is **DLEOE** (dus niet **DLEDE**).

Klaartekst na decryptie met de echte sleutel **EXATFF** :

La valeur exacte de la fausse clé est **DLEOE** (et donc non **DLEDE**).

Texte en clair après déchiffrement à l'aide de la vraie clé **EXATFF** :

REPON SEWUR GENTE WINTE RESSE WATTE NDANT WICIW XXWRA PPELL EWDIS CRETI OWNEC ESSAI REWXX WJULE SWBIS ECTWX XWTRE SECWC ONTAC TKWPI SWCEW JOURW AVECW MANKO VVKAW ETKWX UDNIC KIWCO USINW DEWMA NKOVV SKIWX XWACC ORDWP RINCI PEKWA IDEWS EMBLE WACQU ISWXX WSUBO RDONN EWCEP ENDDA NTWWA WEXAM ENWSI TULTI ONKWA WEVIL LEWPA RWRUD NICKI WXXWA IWSEN TIMEN TWCEW DEPLA CEMEN TWPAS WOPPO RTUNK WXXWN WETAN NTWQU EWINT ERMED IAIRE WJEWV OUSWD EMAND EKWSI WACCO RDWCE WVOYA GEWXX WDEMA NDEWK

Dit komt overeen met :

Cela correspond à :

TRESEC. CONTACT PIS CE JOUR AVEC MANKOVVKA ET XUDNICKI COUSIN DE MANKOVVSKI. ACCORD PRINCIPE AIDE SEMBLE ACQUIS. SUBORDONNE CEPENDDANT A EXAMEN SITULTION A EVILLE PAR RUDNICKI. AI SENTIMENT CE DEPLACEMENT PAS OPPORTUN. N'ETANNT QUE INTERMEDIAIRE JE VOUS DEMANDE SI ACCORD CE VOYAGE. DEMANDE REPONSE URGENTE INTERESSE ATTENDANT ICI, RAPPELLE DISCRETIO NECESSAIRE. JULES

Bronnen : (1) tekst « en clair » in handschrift in papieren Loos; (2) print in papieren Loos

Sources : (1) texte « en clair » manuscrit dans les papiers Loos; (2) print dans les papiers Loos

12) *Eville z.n. (stempel : 3-2-1961) : Smal aan Loos*

Datumuurgroep : 022200 [= 2 februari 1961 22.00 u]

Cryptogram :

12) *Eville s.n. (cachet: 3-2-1961) : Smal à Loos*

Groupe date heure : 022200 [=2 février 1961 22 h]

Cryptogrammme :

*< **BTWVE** GHQMG DVIWW ZMDHA XBVMX SAFTM NUQJS ISVGN PJLCX INFIK JJIBP BXYOH XMWPW AMGBN IYWGH LSLNR **BTWVE** 11075 022200 >**

Commentaar van de experts

Van deze telex weten we met zekerheid dat hij in Printex is gesteld. Zie de reactie van Loos in telex Minaf 20404 : < Note pour Smal. Votre message **printex** sans no du trois février 1961 indéchiffrable. Prière répéter >.

Vermoedelijk vinden we de herhaling zonder geheime code in het antwoord van Smal dat we sub 11 citeerden : < Secret. Personnel pour major Loos. Réponse votre printex. Etant donné présence Mankowski Eville voyage interessé semble tout à fait inutile. « Antoine » >.

Commentaire des experts

Nous savons avec certitude que ce télex a été établi en Printex. Voir la réaction de Loos dans le télex Minaf 20404: <Note pour Smal. Votre message **printex** sans no du trois février 1961 indéchiffrable. Prière répéter>.

Nous retrouvons probablement la répétition sans code secret dans la réponse de Smal, que nous avons citée sous 11: <Secret. Personnel pour major Loos. Réponse votre printex. Etant donné présence Mankowski Eville voyage interessé semble tout à fait inutile. « Antoine »>.

Klaartekst na decryptie met de echte sleutel **PFHCFF** :

Texte en clair après décryptage avec la vraie clé **PFHCFF** :

PRESE NCEWM ANKOV VSKYW AWEVI LLEWX XWBIS ECTWV OYAGE WPARA ITWTO UTWAW FAITW INUTI LEWVU

Dit komt overeen met :

Ce qui correspond à :

VOYAGE PARAIT TOUT A FAIT INUTILE VU PRESENCE MANKOWSKY A EVILLE.

Het is nu ook duidelijk waarom Loos dit bericht niet kon lezen. De juiste waarde van de valse sleutel is : **UEWVE** ipv **BTWVE.** Deze laatste waarde **(BTWVE)** komt overeen met de echte sleutel **PHHCFF**, wat resulteert in een foute instelling van de 2e rotor van links. De volgende tekst moet uit de Printex gekomen zijn :

La raison pour laquelle Loos n'est pas parvenu à lire ce message apparaît aussi clairement à présent. La valeur exacte de la fausse clé est: **UEWVE** au lieu de **BTWVE**. Cette dernière valeur (**BTWVE**) correspond à la vraie clé **PHHCFF**, ce qui se traduit par un réglage incorrect du 2e rotor de gauche. Le texte suivant doit être sorti du Printex :

PQBWE NCCWM ATKOW RNKAX XVIZI LFBAX XWYIS EGTWY NUAJJ QOGTA IOTXO UTTAW FEITA FJUZK KDAAU

Omdat er maar 1 rotor fout gealigneerd is, zou het nog wel mogelijk (maar niet gemakkelijk) moeten geweest zijn om deze kleine fout te herstellen (bijvoorbeeld BISECT is nu YISEGT). Blijkbaar was deontvanger niet heel goed vertrouwd met de ingewikkelde procedures die dat toelaten.

Bron : (1) print in Antoine (bijlage 13).

Étant donné que seul un rotor avait été mal aligné, on aurait dû pouvoir (même si ce n'était pas facile) réparer cette petite erreur (p. ex., BISECT est devenu YISEGT). Visiblement, l'opérateur qui a reçu le message n'était pas très familiarisé avec les procédures complexes permettant cette réparation.

Source : (1) impression dans Antoine (annexe 13).

14) *Brazza 28b (stempel : 15-2-1961) : Jacques aan Nicolas [= Marlière]*

Geen datumuurgroep

Cryptogram :

14) *BRAZZA 28B (CACHET: 15-2-1961): JACQUES À NICOLAS [= MARLIÈRE]*

Pas de groupe date heure

Cryptogramme :

< 11150 ***HSMEO*** *TDUYB ZJQZI VVRHP ELHIL FXUKQ MNAFF ZPWSE DOXPX NFPPA RNMXS RZPUG LBZAI MXNFC ZZSHR XVTZI DZABT LPEET CNHFV RSNUF CJTQI HUKYM XZWBG HTLMO SWLOH EVJLF NOFYV ROSYC WXDTE WVEXE ACKPT* ***HSMEO*** *11150 >*

Klaartekst na omzetting ([13]) :

Texte en clair après conversion ([13]) :

< CONTINUE INTRIGUES INQUIETANTES TANT LEO QU EVILLE JACQUES BISSECT VOUS PRIE VOUS INFORMER DISCR@ ([14])TEMENT MISSION EXACTE CONFIEE HUBERT STOP INTERESSEYX >

Klaartekst na decryptie met de echte sleutel **OXIQKK** :

Texte en clair après décryptage avec la vraie clé **OXIQKK** :

CONTI NUEWI NTRIG UESWI NQUIE TANTE SWTAN TWLEO WQUWE VILLE WJACQ UESWB ISSEC TWVOU SWPRI EWVOU SWINF ORMER WDISC RETEM ENTWM ISSIO NWEXA CTEWC ONFIE EWHUB ERTWS TOPWI NTERE SSEYX

Dit komt overeen met :

Ce qui correspond à :

CONTINUE INTRIGUES INQUIETANTES TANT LEO QU EVILLE JACQUES BISSECT VOUS PRIE VOUS INFORMER DISCRETEMENT MISSION EXACTE CONFIEE HUBERT STOP INTERESSEYX

Bron : (1) print met Printex-banden klaartekst erop gekleefd in papieren Loos.

Source : (1) impression sur laquelle ont été collées les bandes Printex du texte en clair dans les papiers Loos.

([13]) De Printex-banden zijn op de telex gekleefd.
([14]) Onleesbare letter.

([13]) Les bandes Printex ont été collées sur le télex.
([14]) Lettre illisible.

DOC 50 **0312/008**

BELGISCHE KAMER VAN VOLKSVERTEGENWOORDIGERS

4 februari 2002

PARLEMENTAIR ONDERZOEK

met het oog op het vaststellen van de precieze omstandigheden waarin Patrice Lumumba werd vermoord en van de eventuele betrokkenheid daarbij van Belgische politici

VERSLAG

VERSLAG NAMENS DE ONDERZOEKSCOMMISSIEUITGEBRACHT DOOR DE HEREN **Daniel BACQUELAINE** EN **Ferdy WILLEMS** EN MEVROUW **Marie-Thérèse COENEN**

ERRATA BIJ HET VERSLAG VAN DE DESKUNDIGEN

Voorgaande documenten :

Doc 50 **0312/ (1999/2000)**:
001 : Voorstel van de heer Bacquelaine c.s.
002 : Amendementen.
003 : Verslag.
004 : Tekst aangenomen door de commissie.
005 : Tekst aangenomen in plenaire vergadering.
006 : Verslag (boekdeel I).
007 : Verslag (boekdeel II).

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS DE BELGIQUE

4 février 2002

ENQUETE PARLEMENTAIRE

visant à déterminer les circonstances exactes de l'assassinat de Patrice Lumumba et l'implication éventuelle des responsables politiques belges dans celui-ci

RAPPORT

RAPPORT FAIT AU NOM DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE PAR MM. **Daniel BACQUELAINE** ET **Ferdy WILLEMS** ET MME **Marie-Thérèse COENEN**

ERRATA AU RAPPORT DES EXPERTS

Documents précédents :

Doc 50 **0312/ (1999/2000)**:
001 : Proposition de M. Bacquelaine et consorts.
002 : Amendements.
003 : Rapport.
004 : Texte adopté par la commission.
005 : Texte adopté en séance plénière.
006 : Rapport (volume I).
007 : Rapport (volume II).

AGALEV-ECOLO	*:*	*Anders gaan leven / Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales*
CD&V	*:*	*Christen-Democratisch en Vlaams*
FN	*:*	*Front National*
PRL FDF MCC	*:*	*Parti Réformateur libéral - Front démocratique francophone-Mouvement des Citoyens pour le Changement*
PS	*:*	*Parti socialiste*
PSC	*:*	*Parti social-chrétien*
SP.A	*:*	*Socialistische Partij Anders*
VLAAMS BLOK	*:*	*Vlaams Blok*
VLD	*:*	*Vlaamse Liberalen en Democraten*
VU&ID	*:*	*Volksunie&ID21*

Afkortingen bij de nummering van de publicaties :

DOC 50 0000/000 :	*Parlementair document van de 50e zittingsperiode + basisnummer en volgnummer*
QRVA :	*Schriftelijke Vragen en Antwoorden*
CRIV :	*Integraal Verslag, met links het definitieve integraal verslag en rechts het vertaald beknopt verslag van de toespraken (op wit papier, bevat ook de bijlagen)*
CRIV :	*Voorlopige versie van het Integraal Verslag (op groen papier)*
CRABV :	*Beknopt Verslag (op blauw papier)*
PLEN :	*Plenum (witte kaft)*
COM :	*Commissievergadering (beige kaft)*

Abréviations dans la numérotation des publications :

DOC 50 0000/000 :	*Document parlementaire de la 50e législature, suivi du n° de base et du n° consécutif*
QRVA :	*Questions et Réponses écrites*
CRIV :	*Compte Rendu Intégral, avec à gauche, le compte rendu intégral et, à droite, le compte rendu analytique traduit des interventions (sur papier blanc, avec les annexes)*
CRIV :	*Version Provisoire du Compte Rendu intégral (sur papier vert)*
CRABV :	*Compte Rendu Analytique (sur papier bleu)*
PLEN :	*Séance plénière (couverture blanche)*
COM :	*Réunion de commission (couverture beige)*

Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers
Bestellingen :
Natieplein 2
1008 Brussel
Tel. : 02/ 549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.deKamer.be
e-mail : alg.zaken@deKamer.be

Publications officielles éditées par la Chambre des représentants
Commandes :
Place de la Nation 2
1008 Bruxelles
Tél. : 02/ 549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.laChambre.be
e-mail : aff.generales@laChambre.be

De deskundigen hebben de onderzoekscommissie de volgende technische verbeteringen meegedeeld :

1. **Afkortingen**

AA wordt ABZ
AGR wordt ARA
ASE wordt AVS
DA wordt ABZ

AAE – Archives des Affaires Etrangères
ABZ – Archief Buitenlandse Zaken
AGR – Archives Générales du Royaume
AKP – Archief Koninklijk Paleis, Fonds Boudewijn (G: Grootmaarschalk; K: Kabinet; MH: Militair Huis)
APR – Archives du Palais Royal, Fonds Baudouin (C: Cabinet; M: Maréchal de la Cour; MM: Maison Militaire)
ARA – Algemeen Rijksarchief
AUM – Archief/Archives Union Minière
ASE – Archives de la Sûreté de l'Etat
AVS – Archief van de Veiligheid van de Staat
PAL – Papieren/Papiers H. d'Aspremont Lynden
PE – Papieren/Papiers G. Eyskens
PL – Papieren/Papiers J. Loos
PVDW – Papieren/Papiers F. Vandewalle
PW – Papieren/Papiers P. Wigny

2. **Verwijzing naar telexen**

Telexen van Belgische diplomatieke posten in het buitenland aan het Departement van Buitenlandse Zaken in Brussel worden weergegeven door de plaats en een volgnummer. Bij voorbeeld:

Brazza 53 = Telex nr. 53 van het Belgisch consulaatgeneraal (later: ambassade) in Brazzaville aan Buitenlandse Zaken in Brussel (gevolgd door de datum).

Eville 56 = Telex nr. 56 van het Belgisch consulaatgeneraal in Elisabethville aan Buitenlandse Zaken in Brussel (gevolgd door de datum).

Delbelonu 235 = Telex nr. 235 van de Belgische vertegenwoordiging bij de UNO (Délégation belge auprès de l'ONU) aan Buitenlandse Zaken in Brussel (gevolgd door de datum).

Telexen van het Ministerie van Afrikaanse Zaken in Brussel aan Belgische diplomatieke posten in Congo worden weergegeven door Minaf en een volgnummer (dat bestaat uit twee delen: het nummer en de dag van de maand). Bij voorbeeld:

Les experts ont communiqué à la commission d'enquête les corrections techniques ci-dessous :

1. **Abréviations**

AA devient AAE
ABZ devient AAE
DE devient PE
DAL devient PAL
DW devient PW

AAE – Archives des Affaires Etrangères
ABZ – Archief Buitenlandse Zaken
AGR – Archives Générales du Royaume
AKP – Archief Koninklijk Paleis, onds Boudewijn (G: Grootmaarschalk; K: Kabinet; MH: Militair Huis)
APR – Archives du Palais Royal, onds Baudouin (C: Cabinet; M: Maréchal de la Cour; MM: Maison Militaire)
ARA – Algemeen Rijksarchief
ASE – Archives de la Sûreté de l'État
AUM – Archief/Archives Union Minière
AVS – Archief van de Veiligheid van de Staat
PAL – Papieren/Papiers H. d'Aspremont Lynden
PE – Papieren/Papiers G. Eyskens
PL – Papieren/Papiers J. Loos
PVDW – Papieren/Papiers F. Vandewalle
PW – Papieren/Papiers P. Wigny

2. **Mentions relatives aux télex**

Nous renvoyons aux télex envoyés par les postes diplomatiques belges à l'étranger au département des Affaires étrangères à Bruxelles en mentionnant un numéro, un lieu et une date. Par exemple:

Brazza 53 = le télex n° 53 adressé par le consulat-général/l'ambassade de Belgique à Brazzaville au département des Affaires étrangères à Bruxelles (suivi de la date).

Eville 56 = le télex n° 56 adressé par le consulat-général belge à Elisabethville au département des Affaires étrangères à Bruxelles (suivi de la date).

Delbelonu 235 = le télex n° 235 de la Délégation belge auprès de l'ONU, adressé au département des Affaires étrangères à Bruxelles (suivi de la date).

Nous renvoyons aux télex envoyés par le Ministère des Affaires africaines aux postes diplomatiques belges en Afrique par la mention de Minaf et d'un numéro (qui comprend deux parties: le numéro et le jour du mois). Par exemple:

Minaf 63901 = Telex nr. 639 van de eerste dag van de maand van het Ministerie van Afrikaanse Zaken in Brussel aan een van de Belgische diplomatieke posten in Afrika (wordt verder gepreciseerd) (gevolgd door de datum).

3. **Errata**

– blz. 43 dienen de laatste drie regels van het tweede paragraaf als volgt gelezen te worden :

« : als gevolg daarvan zouden de VN-troepen niet uitsluitend uit Afrikaanse landen bestaan, werd België niet veroordeeld voor agressie en werd er geen onmiddellijke terugtrekking geëist.»

– blz. 54, dient de Franse tekst onder «***document 3***», als volgt gelezen te worden :

«(…) *A. De Staercke, ambassadeur belge auprès de l'OTAN à Paris,* (…)»

– blz. 58, dienen de onderstaande voetnota's als volgt gelezen te worden :

noot 25 : «*Gouvernement*»

noot 27 : «*Déclaration*»

– blz. 80, boven het citaat de volgende titel invoegen:

«**Document 18** Uittreksel uit het proces-verbaal van de beperkte kabinetsraad, 14 juli 1960»

– blz. 85 , dient de onderstaande nota als volgt gelezen te worden :

noot 68: «*Roi et Premier ministre*» i.p.v. «Koning en eerste minister»

– blz. 87 , noot 75 schrappen

– blz. 88, de tekst op regel 28 dient als volgt gelezen te worden :

«Bijgevolg is voor hem maar één conclusie mogelijk»

Minaf 63901 = Télex n° 639 du premier jour du mois, adresssé par le ministère des Affaires africaines à Bruxelles au poste diplomatique belge en Afrique (que nous précisons) (suivi de la date).

3. **Errata**

– p. 43, lire comme suit les sept dernières lignes du deuxième paragraphe :

« (…) qu'à la suite du rejet par le Conseil de sécurité de trois amendements soviétiques, les troupes des Nations unies n'ont pas été constituées exclusivement de soldats africains, la Belgique n'a pas été condamnée pour agression et le retrait immédiat des troupes n'a pas été exigé».

– p. 54, il convient de lire sous «**document 3**», le texte complété comme suit :

«(…) A. De Staercke, ambassadeur belge auprès de l'OTAN à Paris, (…)»

– p. 58, les notes de bas de page suivantes du texte néerlandais doivent être rectifiées comme suit :

note 25 : «Gouvernement»

note 27 : «Déclaration»

– p. 80, insérer le titre suivant avant la citation :

« **Document 18** Extrait du procès-verbal du conseil de cabinet restreint, 14 juillet 1960 »

– p. 85 , la note de bas de page suivante du texte néerlandais doit être rectifiée comme suit :

noot 68: «Roi et Premier ministre» au lieu de «*Koning en eerste minister*»

– p. 87, biffer la note 75

– p. 88, ligne 28, lire le texte néerlandais comme suit :

«Bijgevolg is voor hem maar één conclusie mogelijk»

– blz. 90, onder ***Document 23a,*** lezen: «*aan* Woot de Trixhe» i.p.v. «in»

– blz. 93, regel 8, lezen : «*document 25*» i.p.v. «*document*»

– blz. 96, in tabel, nr. 91, lezen : «23/8» i.p.v. «23/9»

– blz. 129 , ***Document 56***, lezen : «zie Bijlage 5, blz. 648» i.p.v. «fotokopie als bijlage»

– blz. 129, eerste alinea van punt 3 schrappen

– blz. 130, tweede alinea, als volgt lezen :

«Van deze drie pogingen is die van agent QJ/WIN voor dit onderzoek de meest relevante omdat zij mogelijk een connectie met de Belgische overheid zou aantonen. Volgens Richard Mahoney is QJ/WIN te identificeren als de staatloze Mozes Maschkivitzan, geboren in Antwerpen op 11 mei 1910. Hij zou door de CIA zijn gerecruteerd «na discrete contacten in België» *(«after discussion through discreet intermediaries in Belgium»)*.

– blz. 130, regel 18-19, invoegen :

«Il est peut-être très intéressant pour les Américains»

– blz. 132 noot 1

regel 13: «B-861» i.p.v. «Brazza 861»
regel 16: «B-874» i.p.v. «Brazza 874»

– blz. 142

Document 12*:* «Brief van d'Aspremont Lynden» i.p.v. «Uittreksel uit brief»

– blz. 159

regels 26-27: «documenten 28, 29, 30» i.p.v. «25, 26, 27»

regel 31: «*luitenant Heureux*» i.p.v. «kapitein»

– blz. 160

Document 30*:* «5 oktober» i.p.v. «5 januari»
Regel 40: «document 30*bis*» i.p.v. «document»

Regel 45: «documenten 31-32» i.p.v. «28-29»

Regel 48: «documenten 33-34» i.p.v. «33-34»

– p. 90, sous **document 23a**, lire le texte néerlandais comme suit : *«aan Woot de Trixhe»* au lieu de *«in».*

– p. 93, huitième ligne, lire : «document 25» au lieu de «document»

– p. 96 , tableau n° 91, lire **: «** 23/8 » au lieu de « 23/9 »

– p. 129, lire : **Document 56**: « voir Annexe 5, p. 648 » au lieu de « photocopie en annexe »

– p. 129 , biffer le premier alinéa du point 3

– p. 130, lire le second alinéa comme suit :

L'une de ces trois tentatives, celle de l'agent QJ/WIN offre le plus d'intérêt pour la présente enquête parce qu'elle pourrait démontrer une connexion avec les autorités belges. Selon Richard Mahoney, QJ/WIN peut être identifié comme l'apatride Moïse Maschkivitzan, né à Anvers le 11 mai 1910. Il aurait été recruté par la CIA « après des contacts discrets en Belgique » (*« after discussion through discrete intermediaries in Belgium »*).

– p. 130, ligne 17, insérer entre les mots « américaines » et « avant » :

«(Il est peut-être très intéressant pour les Américains)»

– p. 132 note 1

ligne 13: «B-861» au lieu de «Brazza 861»
ligne 16: «B-874» au lieu de «Brazza 874»

– p. 142

Document 12: «Lettre de d'Aspremont Lynden» au lieu de «Extrait lettre»

– p. 159

ligne 27: «documents 28, 29, 30» au lieu de «25, 26, 27»

ligne 32: «lieutenant Heureux» au lieu de «capitaine»

– p. 160

Document 30: «5 octobre» au lieu de «5 janvier»
Ligne 41: «document 30*bis*» au lieu de «document»

Ligne 46: «documents 31-32» au lieu de «28-29»

Ligne 48: «documents 33-34» au lieu de «31-32»

– blz. 161

noot 53: «*document 30bis*» i.p.v. «*document 000*»

– blz. 163

Document 34: «Minaf 70614» i.p.v. «Brazza 70614»

– blz. 165

Regel 10: «*document 38*» i.p.v. «33»
Regel 15: «*document 32*» i.p.v. «32»

– blz. 165

regel 20: «*document 39*» i.p.v. «000»

noot 56: «*document 16*» i.p.v. «document 000»

– blz. 166

Document 39: «(12 september)» i.p.v. «13 september»

– blz. 167

regel 11: «*document 46*» i.p.v. «45»

– blz. 194

regels 28-29: «*document 37* blz. 114» i.p.v. «deel I, blz. 98»

– blz. 195

regel 2: «voor al wie op zoek is naar samenzweringen en complotten» i.p.v. «voor al wie er op uit is samen te zweren en te complotteren»

regel 23: «heeft Pilaet noodgedwongen het pad van Dubois gekruist» i.p.v. «moet Pilaet noodgedwongen het pad van Dubois hebben gekruist»

– blz. 197

regel 24: «zoals blijkt uit verschillende» i.p.v. «een»

– blz. 202

regel 6: «*lieutenant Heureux*» i.p.v. «kapitein»

– blz. 211

regel 14: «10 oktober» i.p.v. «6 oktober»

– p. 161

note 53: «document 30*bis*»au lieu de «document 000»

– p. 163

Dans le texte néerlandais, lire sous **Document 34** « *Minaf 70614* » au lieu de « *Brazza 70614 »*.

– p. 165, dans le texte néerlandais, lire :

Ligne 10 : « document 38 » au lieu de « document 33 »
Ligne 15 : « document 37 » au lieu de « document 32 »

– p. 165

Ligne 21 : « document 39 » au lieu de « document 000 »
Note 56 : « document 16 » au lieu de « document 000 »

– p. 166

Document 39: «(12 septembre)» au lieu de «13 septembre»

– p. 167

ligne 11: «document 46» au lieu de «45»

– p. 194

ligne 27 : « document 37 p. 114 du présent rapport » au lieu de « dans notre rapport (tôme I, p. 98) ».

– p. 195 du texte néerlandais, lire :

ligne 2: *«voor al wie op zoek is naar samenzweringen en complotten» au lieu de «voor al wie er op uit is samen te zweren en te complotteren»*

ligne 23: «*heeft Pilaet noodgedwongen het pad van Dubois gekruist» au lieu de «moet Pilaet noodgedwongen het pad van Dubois hebben gekruist»*

– p. 197 du texte néerlandais, lire :

ligne 24 : *« zoals blijkt uit verchillende … » au lieu de « zoals blijkt een verchillende … »*

– p. 202

ligne 6 : «lieutenant Heureux» au lieu de «capitaine»

– p. 211

ligne 16: «10 octobre» au lieu de «16 octobre»

– blz. 213

noot 95: op het einde toevoegen «Zie X. Bijlagen, blz. 606»

– blz. 224

regel 31 : Titel van punt 2 luidt als volgt: «De versie van *Congo 1960* (CRISP)» i.p.v. «De Congolese versie 1960 (CRISP)»

– blz. 249

De linker- en de rechterkolom vormen één geheel. De rechterkolom draagt als titel: «Bron nr 2 – Source n° 2»

– blz. 265

regel 16 : «*commissaire de l'Intérieur*» *i.p.v.* «*commissaire des Affaires Etrangères*»

– blz. 268

noot 32: aanpassen «Het origineel bevindt zich in ABZ 18.297 II (a), de carbonkopie in ABZ 18.518/4.»

– blz. 271 in de Franse tekst :

regel 34 : «*que Minaf*» i.p.v. «*que le Minaf*»

– blz. 272

regel 39: invoegen «Laten we eerst de minuut bestuderen *(zie X. Bijlagen).*»

– blz. 273, noot 40 schrappen

– blz. 273 in de Franse tekst :

regels 33-34 : *« L'ancien archiviste a enlevé les documents de leurs fardes » i.p.v. « a pris les documents en question notamment dans cette farde »*

- blz. 275 in de Franse tekst :

regel 32: «*Brazza 53*» i.p.v. «*Brazza 543*»

regels 36-38: «*C'était du moins notre conclusion avant de progresser enfin dans le décryptage des telex codés*» *i.p.v. «avant d'obtenir enfin le résultat du décryptage des télex codés, que nous avons évoqués dans un point précédent.*»

– p. 213

note 95: Ajouter à la fin: «Voir X. Annexes – p. 606»

– p. 224 du texte néerlandais :

ligne 31 : lire « 2. *De versie van Congo 1960* (CRISP) » au lieu de « 2. *De Congolese versie 1960* (CRISP) »

– p. 249

Les colonnes gauche et droite constituent un ensemble. La colonne de droite porte le titre: «Bron nr 2 – Source N° 2» au lieu de «Bron nr 1 – Source n° 1»

– p. 265

ligne 16: «commissaire de l'Intérieur» au lieu de «commissaire des Affaires Etrangères»

– p. 268

note 32: adapter comme suit : «L'original se trouve dans AAE 18.297 II (a), et la copie carbone dans AAE 18.518/4.

– p. 271

ligne 34: «que Minaf» au lieu de «que le Minaf»

– p. 272

ligne 38, insérer après « Commençons par examiner la minute » : « *(voir X. Annexes).* »

– p. 273, supprimer la note 40.

– p. 273

lignes33-34: « L'ancien archiviste a enlevé les documents de leurs fardes » au lieu de « a pris les documents en question notamment dans cette farde ».

– p. 275

ligne 32: «Brazza 53» au lieu de «Brazza 543»

lignes 36-38: «C'était du moins notre conclusion avant de progresser enfin dans le décryptage des telex codés' au lieu de 'avant d'obtenir enfin le résultat du décryptage des télex codés, que nous avons évoqués dans un point précédent.»

Regel 45: in de Frans tekst «*une mention du groupe date-heure*» i.p.v. «*une mention de la date et de l'heure*»

– blz. 276

Tabel (rij 2) «Minaf (Jules)» i.p.v. «Minaf X (Maes)»

– blz. 280 in de Franse tekst :

regel 10: «*papiers*» *i.p.v.* «*documents*»
regel 11: «*Il ressort des annotations apportées par l'administration*» *i.p.v.* «*des informations fournies*»

– blz. 280

regel 26: «oprechte bekommernis» i.p.v. «terechte»

– blz. 281 in de Franse tekst :

regels 18 en 20: «*répétition*» i.p.v. «*rappel*»

– blz. 288 in de Franse tekst :

regel 5 : «*ne soit rendu public*» *i.p.v.* «*ne soit communiqué*»

– blz. 289 in de Franse tekst :

regel 21 : «*Le groupe date-heure*» i.p.v. de «*L'horodate*»

– blz. 294

regel 3: «vijf» i.p.v. «vier»

– blz. 295 in de Frans tekst

regels 42-43: schrappen «qui s'appuie sur un document écrit»

– p. 303 in de Franse tekst :

regel 11: invoegen tussen de woorden « *les situer dans le temps.* » en de woorden « *Nous avons ainsi une certitude… »,* de woorden : *« Ceci a de l'importance pour permettre de faire apparaître un éventuel rapport de cause à effet. »*

– p. 304 in de Franse tekst :

regels 4 en 41 : «*l'agent de renseignement*» i.p.v. «*l'agent de sécurité*»

Ligne 45: «une mention du groupe date-heure» au lieu de «une mention de la date et de l'heure»

– p. 276

Tableau (rang 2) «Minaf (Jules)» au lieu de «Minaf X (Maes)»

– p. 280, lire dans le texte français :

ligne 10: «papiers» au lieu de «documents»
ligne 11: «Il ressort des annotations apportées par l'administration» au lieu de «des informations fournies»

– p. 280

ligne 27: « une inquiétudesincère » au lieu de « une inquiétude justifiée ».

– p. 281

lignes 18 et 20: «répétition» au lieu de «rappel»

– p. 288

ligne 5: «ne soit rendu public» au lieu de «ne soit communiqué»

– p. 289

ligne 21: «Le groupe date-heure» au lieu de «L'horodate»

– p. 294

ligne 3: «cinq» au lieu de «quatre»

– p. 295

lignes 42-43 : biffer «qui s'appuie sur un document écrit»

– p. 303

ligne 11: insérer entre les mots « les situer dans le temps. » et les mots « Nous avons ainsi une certitude… », les mots : « Ceci a de l'importance pour permettre de faire apparaître un éventuel rapport de cause à effet. »

– p. 304

lignes 4 et 41 : «l'agent de renseignement» au lieu de «l'agent de sécurité»

– p. 305 in de Franse tekst :

Eerste zin sub «*Jeudi 12 janvier*» begint met «*Elisabethville.* Tshombe…»

– p. 306 in de Franse tekst :

regel 13 : «Nendaka, *lui-même, déclare devant*…» i.p.v. «*Nendaka déclare même devant*…»

Noot 78 : *reprendre le texte en néerlandais (cf. version néerlandaise)*

– blz. 307:

regel 4 (Franse tekst) : «*dont seuls des conjurés*» i.p.v. «*dont seuls les conjurés*»

33-34:«*reprendre d'urgence plan Brazza vis-à-vis Joseph*»

– blz. 309 in de Franse tekst :

regel 45 :«*Le Bureau-Conseil examine vraisemblablement…*» *i.p.v. «sans doute*»

– blz. 326

regel 7: invoegen «… ook afleiden *dat* de autoriteiten…»

– blz. 337

noot 3: vervangen door «*Nations Unies. Assemblée générale. Rapport de la Commission d'enquête créée aux termes de la résolution 1601 (XV) de l'Assemblée générale. Doc. A/4964-S/4976, le 11 novembre 1961*; geciteerd door Brassinne, II, blz. 485.

– blz. 339

tweede alinea: verklaring Protin niet tussen aanhalingstekens

– blz. 340-341 van de Franse tekst : vertaling van het citaat uit Ludo De Witte

Peu de temps après, les prisonniers sont sortis de la voiture. Ils sont pieds nus et ne portent plus qu'un pantalon et un maillot de corps. Verscheure leur enlève les menottes. Verschuere marche derrière Lumumba lorsque celui-ci demande : «On va nous tuer, n'est-ce pas ?» Il lui répond tout simplement «Oui». Ce sont les premières paroles que les gardiens échangent avec les

– p. 305

Première phrase sub «Jeudi 12 janvier» commence par «Elisabethville. Tshombe…»

– p. 306

ligne 13 : «Nendaka, lui-même, déclare devant…» au lieu de «Nendaka déclare même devant…»

Note 78 : reprendre le texte en néerlandais (cf. version néerlandaise)

– p. 307

ligne 4: «dont seuls des conjurés» au lieu de «dont seuls les conjurés»

ligne 36: insérer «reprendre d'urgence plan Brazza *vis-à-vis Joseph*»

– p. 309

ligne 45 : «Le Bureau-Conseil examine vraisemblablement…» au lieu de «sans doute»

– p. 326 du texte néerlandais, lire :

ligne 7 : « *ook afleiden dat de autoriteiten van Leo, …* »

– p. 337 du texte néerlandais, lire :

note 3: remplacer par « Nations Unies. Assemblée générale. Rapport de la Commission d'enquête créée aux termes de la résolution 1601 (XV) de l'Assemblée générale. Doc. A/4964-S/4976, le 11 novembre 1961; *geciteerd door Brassinne*, II, blz. 485.»

– p. 339

deuxième alinéa: déclaration Protin pas entre guillements

– pp. 340-341, extrait de « Ludo De Witte, L'assassinat de Lumumba », pp. 271-272 :

Peu de temps après, les prisonniers sont sortis de la voiture. Ils sont pieds nus et ne portent plus qu'un pantalon et un maillot de corps. Verscheure leur enlève les menottes. Verschuere marche derrière Lumumba lorsque celui-ci demande : «On va nous tuer, n'est-ce pas ?» Il lui répond tout simplement «Oui». Ce sont les premières paroles que les gardiens échangent avec les pri-

prisonniers depuis leur départ de Brouwez. Selon Verscheure, Lumumba « a très bien pris» l'annonce de samort toute proche. Les prisonniers se trouvent debout sur le chemin, entourés des policiers et des militaires. Selon Verscheure, ils « se tenaient encore debout », ce qui laisse supposer qu'ils portent les traces des sévices endurés les dernières heures. Verscheure leur communique qu'ils vont être fusillés. Selon Gat, « on leur a donné le temps de se préparer, de dire leurs prières » ; Verscheure dit que Lumumba rejette cette offre. Entretemps, le premier peloton d'exécution est composé de deux militaires et de deux policiers. Ces derniers sont armés de stenguns du type Vigneron, les militaires de fusils FAL. Quelqu'un leur fait prêter un serment indigène. Selon Verscheure, Okito dit : « Je demande que l'on prenne soin de ma femme et de mes enfants qui sont à Léopoldville ». Quelqu'un répond : « Nous sommes au Katanga, et pas à Léo ! » Verscheure prend Joseph Okito par le bras et l'emmène au pied de l'arbre. Okito s'appuie le dos contre l'arbre et a le visage tourné vers le peloton mis en position quatre mètres plus loin. Une courte rafale et l'ancien vice-président du Sénat tombe mort ; son corps est immédiatement jeté dans la fosse. Après « le petit » c'est le tour « au grand », comme le dira plus tard Verscheure. Le commissaire de police place Maurice Mpolo contre l'arbre ; lui aussi est abattu par une courte rafale. Après chaque exécution un nouveau peloton est amené. Enfin Verscheure vient avec Patrice Lumumba et l'emmène jusqu'au grand arbre devant le troisième peloton d'exécution. Selon Verscheure, Lumumba tremble lorsqu'on l'emmène au bord de la fosse. Et aussi : « Muet, complètement hébété, les yeux voilés, il n'offre aucune résistance ». L'ex-Premier ministre est traversé par une énorme rafale : « On a ramassé après l'opération un demi-kilo de douilles »… Ainsi dit le commissaire de police. Lorsque Brassinne visitera les lieux 27 ans plus tard, il retrouvera le grand arbre toujours criblé de balles.

– blz. 342

noot 11: de vermelding «fotokopie als bijlage» schrappen

– blz. 359

De linker- en de rechterkolom vormen één geheel

Voorbeeld 3: «Br IV 41.1.1. blz. 5» in de linkerkolom schrappen

– blz. 359

Voorbeeld 5: volgende zin schrappen : « *Deux soldats de l'escorte s'approchent ensuite de Lumumba, dont tout le corps est agité d'un tremblement convulsif.»*

sonniers depuis leur départ de Brouwez. Selon Verscheure, Lumumba « a très bien pris» l'annonce de sa mort toute proche. Les prisonniers se trouvent debout sur le chemin, entourés des policiers et des militaires. Selon Verscheure, ils « se tenaient encore debout », ce qui laisse supposer qu'ils portent les traces des sévices endurés les dernières heures. Verscheure leur communique qu'ils vont être fusillés. Selon Gat, « on leur a donné le temps de se préparer, de dire leurs prières » ; Verscheure dit que Lumumba rejette cette offre. Entre-temps, le premier peloton d'exécution est composé de deux militaires et de deux policiers. Ces derniers sont armés de stenguns du type Vigneron, les militaires de fusils FAL. Quelqu'un leur fait prêter un serment indigène. Selon Verscheure, Okito dit : « Je demande que l'on prenne soin de ma femme et de mes enfants qui sont à Léopoldville ». Quelqu'un répond : « Nous sommes au Katanga, et pas à Léo ! » Verscheure prend Joseph Okito par le bras et l'emmène au pied de l'arbre. Okito s'appuie le dos contre l'arbre et a le visage tourné vers le peloton mis en position quatre mètres plus loin. Une courte rafale et l'ancien vice-président du Sénat tombe mort ; son corps est immédiatement jeté dans la fosse. Après « le petit » c'est le tour « au grand », comme le dira plus tard Verscheure. Le commissaire de police place Maurice Mpolo contre l'arbre ; lui aussi est abattu par une courte rafale. Après chaque exécution un nouveau peloton est amené. Enfin Verscheure vient avec Patrice Lumumba et l'emmène jusqu'au grand arbre devant le troisième peloton d'exécution. Selon Verscheure, Lumumba tremble lorsqu'on l'emmène au bord de la fosse. Et aussi : « Muet, complètement hébété, les yeux voilés, il n'offre aucune résistance ». L'ex-Premier ministre est traversé par une énorme rafale : « On a ramassé après l'opération un demi-kilo de douilles »… Ainsi dit le commissaire de police. Lorsque Brassinne visitera les lieux 27 ans plus tard, il retrouvera le grand arbre toujours criblé de balles.

– p. 342

note 11 : supprimer la mention « photocopie en annexe »

– p. 359

Les colonnes gauche et droite constituent un ensemble.

Exemple 3: biffer: «Br. III 31.3»

– p. 359 dans le texte néerlandais

exemple 5 : biffer la mention : « Deux soldats de l'escorte s'approchent ensuite de Lumumba, dont tout le corps est agité d'un tremblement convulsif.»

– blz. 361-365

De linker- en de rechterkolom vormen één geheel, met citaten van Vandewalle uit resp. bron 1 en 2

– blz. 363

Beide kolommen werden ten onrechte verdubbeld. De linkerkolom (bron/source 1) bevat geen tekst; de rechterkolom (bron/source 2) bevat enkel tekst

– blz. 373 in de Franse tekst :

regel 2: «*Nous nous inscrivons*» *i.p.v. «s'inscrivons*»

– blz. 373

laatste zin: invoegen «deze zaak al te lang durende *slechte* gewoonte»

– blz. 374

regel 24: «naar voor bracht, wanneer hij later in het defensief werd gedwongen» i.p.v. «al werd hij daarmee later»

«17.20 Aankomst in het huis Brouwez»

– blz. 375 in de Franse tekst :

regel 5 : invoegen « *une période d'un peu moins de 5 heures »*

– blz. 375

noot 5: «Brassinne, *Annexes*, 18.» i.p.v. «Bijlagen»

– blz. 376

regel 3: «bij de piloot een *nieuwe* poging te ondernemen» i.p.v. «tweede»

– blz. 377

regel 22: «Verdickt, *inlichtingsofficier* van de gendarmerie» i.p.v. «verbindingsofficier»

regel 32: «van een inspectietocht in Albertstad, met hun patrouillevliegtuig aangekomen» i.p.v. «Elisabethstad… patrouillevoertuig»

– p. 361-365

Les citations de Vandewalle dans la colonne gauche et droite forment un ensemble, provenant respectivement des sources 1 et 2

– p. 363

Le texte a été reproduit à tort dans les deux colonnes : la colonne de gauche (bron/source 1) ne contient pas de texte; la colonne de droite (bron/source 2) seule contient le texte.

– p. 373

ligne 2: «Nous nous inscrivons» au lieu de «s'inscrivons»

– p. 373 du texte néerlandais, lire :

dernière ligne : « *deze zaak al te lang durende slechte gewoonte. »*

– p. 374 du texte néerlandais, lire :

ligne 24: «*naar voor bracht, wanneer hij later in het defensief werd gedwongen*» *i.p.v.* «*al werd hij daarmee later*»

«17.20 *Aankomst in het huis Brouwez*»

– p. 375

5: insérer «une période d'un peu moins *de* 5 heures»

– p. 375, dans le texte néerlandais, lire :

note 44 : « *Zie Brassinne*, Annexes, 18. »

– p. 376, dans le texte néerlandais, lire :

ligne 3 : « *bij de piloot een nieuwe poging te ondernemen* » au lieu de « *een tweede poging ».*

– p. 377, dans le texte néerlandais, lire :

ligne 22 : «*Verdickt, inlichtingsofficier van de gendarmerie*» *i.p.v.* «*verbindingsofficier*»

ligne 32 : «*van een inspectietocht in Albertstad, met hun patrouillevliegtuig aangekomen*» *i.p.v.* «*Elisabethstad… patrouillevoertuig*»

– blz. 378

35: «per definitie een voorlopige detentieplaats» i.p.v. «een huis waar personen in voorlopige hechtenis worden gehouden»

38: tussen «17.20 uur en rond 20.30» i.p.v. «21.30»
noot 48 3: «n° 91, 18 *janvier, annexe* 2» i.p.v. «nr 91, 18 januari 1961, bijlage 2»

– blz. 379

noot 49: «Zie noot 51» i.p.v. «8»

– blz. 379-380

de volgende zin schrappen : «… volgens de deskundigen niet noodzakelijk beslissende …»

– blz. 380

regels 5-6: « …van de aankomst van Lumumba *en de bedoeling hadden* hem te doden…» i.p.v. «met de bedoeling»

– blz. 381

regel 17: voor «*la maison Brouwez* lange tijd blijven wachten» i.p.v. «postvatten»

regel 36: «21.15-*21.30* uur» i.p.v. «21.15 uur»

– blz. 385

regel 34: «de ex-premier de bedoeling bestond» i.p.v. «een plan»

– blz. 394

noot 62: «*luitenant Heureux*» i.p.v. «kapitein»

– blz. 396

De Nederlandse tekst (besluit) moet worden vervangen door de cursieve tekst van blz. 599

– blz. 457 in de Franse tekst :

noot 5: «*fait allusion à la discussion interne qu'a suscité la suggestion…*» i.p.v. «*qui a*»

– p. 378, dans le texte néerlandais, lire :

ligne 35: «*per definitie een voorlopige detentieplaats*» *i.p.v.* «*een huis waar personen in voorlopige hechtenis worden gehouden*»

38: *tussen* «*17.20 uur en rond 20.30*» *i.p.v.* «*21.30*»
noot 48 : «n° 91, 18 janvier, annexe 2» i.p.v. «*nr 91, 18 januari 1961, bijlage 2*»

– p. 379

note 49: «Voire note 51» au lieu de «8»

– pp. 379 (dernier alinéa) – 380 (première ligne), dans le texte néerlandais,:

supprimer les mots *«volgens de deskundigen niet noodzakelijk beslissende»*

– p. 380, dans le texte néerlandais, lire :

lignes 5 et 6: «…*van de aankomst van Lumumba en de bedoeling hadden hem te doden…» au lieu de «met de bedoeling»*

– p. 381 , dans le texte néerlandais, lire :

ligne 17 : *« voor la maison Brouwez lange tijd blijven wachten*» au lieu de *«postvatten»*

ligne 36 : «21.15-*21.30* uur» au lieu de «21.15 uur»

– p. 385, dans le texte néerlandais, lire :

ligne 34: *«de ex-premier de bedoeling bestond»* au lieu de *«een plan»*

– p. 394

note 62: «lieutenant Heureux» au lieu de «capitaine»

– p. 396

Le texte néerlandais des conclusions doit être remplacé par le texte en italiques de la page 599.

– p. 457

note 5: «fait allusion à la discussion interne *qu'a* suscité la suggestion…» au lieu de «qui a»

– blz. 461 in de Franse tekst :

Document 2: «*Lettre du président du PSC Lefèvre»* i.p.v. «CVP»

– blz. 465 derde alinea, de tweede zin als volgt lezen :

« ... is de gewezen medewerker van Camu toen die onder de regering-Van Zeeland – voor de oorlog – koninklijk commissaris…»

– blz. 471

7: invoegen «*Neutraliser complètement (et si possible physiquement…) Lumumba»*

– blz. 473 in de Frans tekst onder Document 7 toevoegen :

« [*écriture roi Baudouin*]»

– blz. 487

Document «**20a**» i.p.v. «20»

– blz. 489 in de Franse tekst:

Document 21: «*APR-C*» i.p.v. «*APR*»

– blz. 501

regel 2: «en een anti-Israëlisch» i.p.v. «aan»

– blz. 599

regel 18: «beslissende uitspraak» i.p.v. «degelijk onderbouwde»

– p. 461

Document 2: «Lettre du président du *PSC* Lefèvre» au lieu de «CVP»

– p. 465, troisième alinea, lire la seconde phrase comme suit :

« Le chef de cabinet du Roi, René Lefébure, est l'ancien collaborateur de Camu lorsque celui-ci fut, sous le gouvernement Van Zeeland, avant la guerre, commissaire royal à la réforme de l'administration ».

– p. 471

7. insérer «Neutraliser complètement (et si possible physiquement…) Lumumba»

– p. 473, sous « Document 7 »,

ajouter : « [écriture roi Baudouin] »

– p. 487

Document «**20a**» au lieu de «20»

– p. 489

Document 21: «APR-C» au lieu de «APR»

– p. 501 dans le texte néerlandais, lire :

ligne 2 : «*en een anti-Israëlisch*» au lieu de «*aan*»

– p. 599 dans le texte néerlandais, lire :

ligne 18: «*beslissende uitspraak*» au lieu de «*degelijk onderbouwde*»

Centrale drukkerij – Imprimerie centrale
Deze publicatie wordt uitsluitend gedrukt op volledig gerecycleerd papier
Cette publication est imprimée exclusivement sur du papier entièrement recyclé